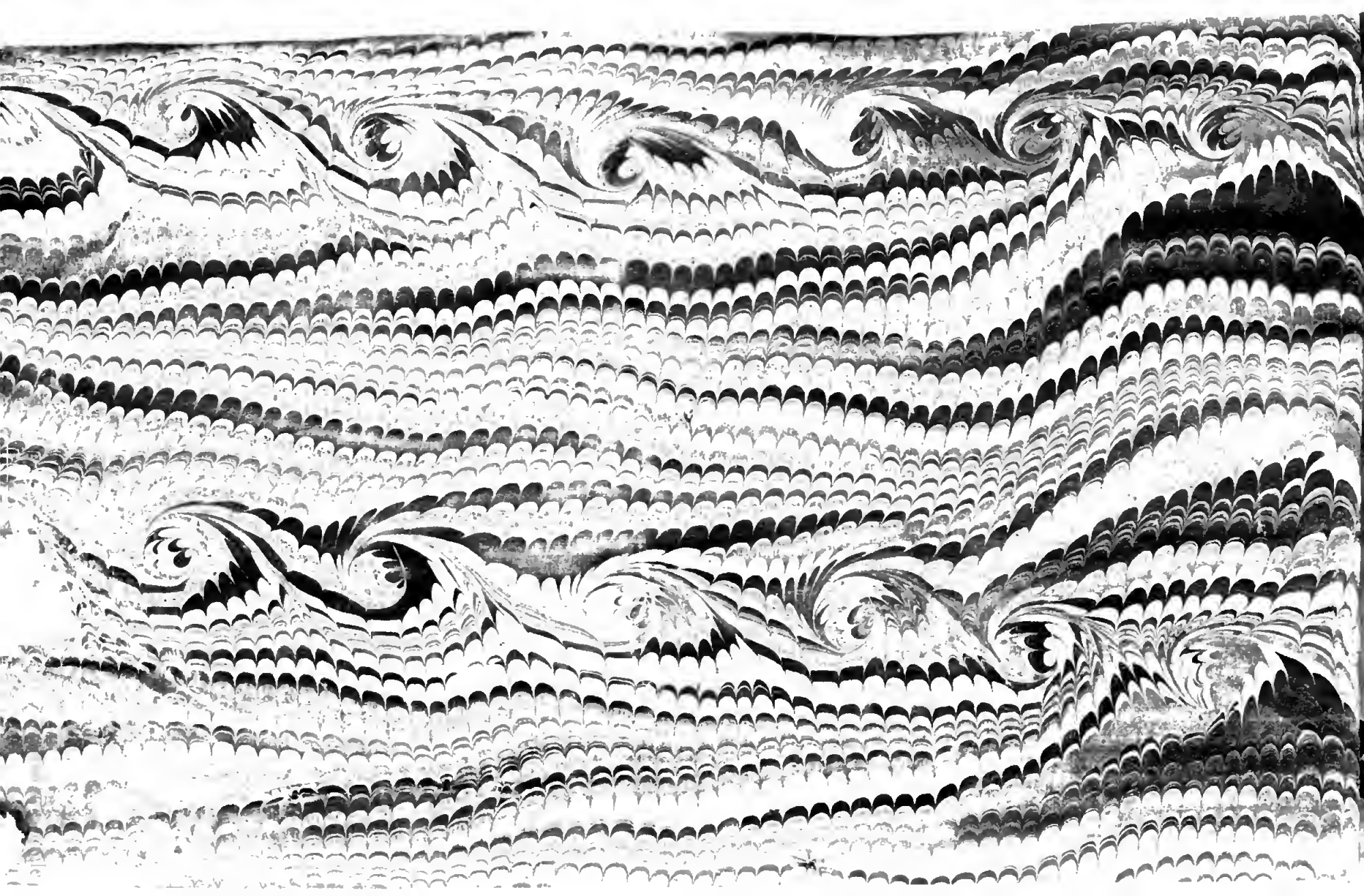

IV E 51

HISTOIRE
DES
PROVINCES UNIES
DES PAÍS BAS
PAR
Mr JEAN LE CLERC
TOM. II.

HISTOIRE
DES
PROVINCES-UNIES
DES PAYS BAS.

PAR Mr. LE CLERC,

Depuis la Naissance de la REPUBLIQUE jusqu'à la *Paix d'Utrecht* & le Traité de la *Barriere* conclu en 1716.

AVEC

LES PRINCIPALES MEDAILLES
ET LEUR EXPLICATION.

TOME SECOND,

Qui contient ce qui s'y passa depuis l'An MDCXVIII. jusqu'à l'An MDCLX.

A AMSTERDAM,
Chez Z. CHATELAIN Libraire.
M D CC XXVIII.

PREFACE.

VOICI le ſecond Volume de l'HISTOIRE DES PROVINCES UNIES; qui contient ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable, depuis l'an MDCXIX. juſqu'à la fin de l'an MDCLIX. On y voit d'abord l'Hiſtoire du Proces, que l'on intenta à *Oldenbarneveld*, Penſionaire de Hollande, à *Hoogerbeets*, Penſionaire de Leide, & à *Grotius*, Penſionaire de Roterdam; des préparations, que l'on fit, pour le Synode de Dordrecht; & de ce qui ſe paſſa de plus conſiderable, dans cette Aſſemblée; après quoi on trouvera la maniere, dont *Oldenbarneveld* fut exécuté, par la Sentence des Juges Déleguez qu'on lui nomma, & dont *Grotius* & *Hoogerbeets* furent condamnez, par les même Juges, à une Priſon perpetuelle. Ce ne ſont pas des objets agréables, pour ceux qui s'intereſſent à la réputation de la République; mais il n'étoit pas poſſible de les omettre, ni même de les paſſer légerement. Ce ſeroit violer toutes les Loix de l'Hiſtoire, & l'on ôteroit à la Poſterité des exemples, qu'elle a autant ſujet de fuir; que d'imiter ce qui s'eſt paſſé de plus grand & de plus glorieux, dans la Républiqne. Nous ſommes même en des conjonctures, où il eſt bon qu'on ſoit inſtruit des brouilleries de Religion, qui arriverent alors dans les Provinces Unies; puis que les plus grandes Puiſſances Réformées témoignent ſouhaiter, qu'il ſe faſſe une réünion entre les deux Egliſes, entre leſquelles le Corps Proteſtant ſe trouve malheureuſement diviſé. On ſait que les Lutheriens ſont perſuadez, que leurs ſentimens ont été condamnez à Dordrecht; & il ſeroit bien tems de lever un ſi grand obſtacle à la Réünion; ce qu'on ne fera point, ſans avoir une juſte idée de ce qui ſe paſſa alors, & ſans ſavoir même exactement quelle diverſité de ſentimens peut être tolerée, & juſqu'où s'étendent les bornes de la Charité Chrétienne, à cet égard. On oſe dire qu'il n'y a aucune Hiſtoire, par où on le puiſſe mieux connoître, que par celle de ces brouilleries; qui ont donné lieu d'examiner cette matiere, avec plus d'exactitude, qu'on ne l'avoit jamais fait. On n'a point pris de parti, en cette occaſion, à l'égard de la doctrine, ne s'agiſſant pas ici de rechercher ce qui eſt vrai, ou ce qui eſt faux; mais ce que la Charité Chrétienne, & la Juſtice demandoient des deux Partis, & ce que la bonne Politique exigeoit, en cette occaſion, de la République; qui auroit bien empêché que les choſes n'allaſſent ſi loin, ſi *Maurice* n'avoit pas trouvé à propos de profiter de ces brouilleries.

On verra, dans le X. Livre, l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa, depuis l'expiration de la Trêve, avec l'Eſpagne, au Mois d'Août, de l'an MDCXXI. juſqu'à la mort de Maurice, en MDCXXV. *Spinola* parut de nouveau ſur la Scene, & eut l'affront d'être obligé de lever le Siege de Berg-op-zoom; mais il fit, à ſon tour, un chagrin mortel à Maurice, en prenant malgré lui Breda, ſans que le Prince d'Orange pût trouver moyen d'y jetter du ſecours, quoi qu'il put faire. La verité eſt qu'excepté le plaiſir, qu'il eut de faire lever le Siege de Berg-op-zoom, il ne réüſſit preſque en rien, depuis que la Trêve fut expirée.

L'an-

L'année MDCXXIV. les Troupes des Etats prirent S. Salvador, Capitale du Bréſil, ſur les Eſpagnols; mais ils ne la ſurent pas garder, & elle fut repriſe par les Eſpagnols, l'année ſuivante, par la mauvaiſe conduite des Troupes, qui y étoient. Le XI. Livre contient l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa, depuis la priſe de Breda par Spinola, juſqu'à ce que *Frideric Henri* ſuccedât à ſon Frere Maurice. Elle fait voir qu'après la mort de Maurice, les Rémontrants bannis, après la tenue du Synode de Dordrecht, retournerent en Hollande, ſans que l'Etat ſe mit en peine de l'empêcher. Il ſortit auſſi de Louveſtein quelques Miniſtres, qui avoient été condamnez à une priſon perpetuelle, ſans qu'on fit aucune pourſuite contre eux. Ils formerent enſuite leurs Egliſes, & y prêcherent en paix; malgré les plaintes réiterées pluſieurs fois, & pendant pluſieurs années, des Zèlez du Parti contraire. On vit par-là, que la Hollande n'avoit uſé de rigueur, que par la complaiſance, qu'elle avoit euë pour Maurice, ennemi implacable de ce Parti. Frideric Henri, étant dans des maximes plus équitables, calma les eſprits, & laiſſa à la République la liberté d'exercer ſes maximes de douceur; dont elle n'avoit ſuſpendu les effets, que de peur de ſe brouiller avec un Prince, dont l'inclination leur étoit contraire. Il n'arriva de cela, que du bien, & point du tout de deſordre; & depuis ce tems-là, la Tolerance Evangelique fut miſe dans un ſi beau jour, qu'elle a prévalu non ſeulement en Hollande, mais encore en Angleterre, & ailleurs. Ce ſont de beaux exemples, pour les autres Etats Proteſtans, & ſi jamais tous les Proteſtans ſe réüniſſent, ce ne ſera, qu'en poſant les maximes de Modération, qui ſont fondées ſur les plus pures lumieres de la Raiſon & de la Révélation.

L'année MDCXXVII. Frideric Henri aquit beaucoup d'honneur, par la priſe de Grol, que Spinola avoit pris autrefois, & que Maurice avoit voulu vainement reprendre; parce que le Géneral Italien lui en avoit fait lever le Siege. Les Eſpagnols en voulurent faire autant à Frideric Henri, mais il ſe fortifia ſi bien, qu'il l'attaquerent vainement, & qu'ils furent obligez de lui abandonner la Place.

Pierre Hein, avec des Valiſſeaux de la Compagnie des Indes Occidentales, fit des merveilles contre les Eſpagnols en Amerique, l'an MDCXXVIII. & leur enleva encore des richeſſes immenſes, quoi qu'ils fuſſent plus forts que lui, l'année ſuivante.

En MDCXXX. Frideric Henri aſſiégea, & emporta la forte Place de Bois-le-Duc, ſans que les Eſpagnols le puſſent prévenir, ni lui faire changer de deſſein; quoi qu'ils fiſſent une irruption violente dans les Proviuces, qui en furent fort alarmées. La Ville de Weſel fut auſſi ſurpriſe, par quelques Troupes des Etats, pendant ce Siege; & les Eſpagnols furent contraints de ſe retirer des terres des Etats, ſans en pouvoir rien retenir. Quoi qu'ils y euſſent fait beaucoup de dommage, deux Places, comme Bois-le-Duc & Weſel, recompenſerent bien la perte, que l'on avoit faite, & le Prince d'Orange eut l'honneur de prendre une Place des plus fortes, à la vuë de l'Armée Eſpagnole, & mit à couvert les Provinces voiſines, ce ce côté-là.

La Compagnie des Indes Occidentales, après avoir cauſé, par mer, bien des pertes aux Eſpagnols, fit une entrepriſe bien plus conſiderable, ſur le Bréſil; où elle ſe rendit maîtreſſe de la Capitainie de Pernambouc, en MDCXXXI. & enſuite de pluſieurs autres; ſur tout depuis qu'elle y eut envoyé le Comte *Jean Maurice de Naſſau*, avec de nouvelles Troupes. On verra dans l'Hiſtoire, non ſeulement ſes actions militaires, mais encore les bons Ordres, qu'il y mit à l'égard du Gouvernement Civil. Cependant l'envie des Intereſſez, dans la Compagnie, de profiter inceſſamment, le plus qu'il leur ſeroit poſſible, des profits de la Compagnie, ſans ſe mettre en peine de l'avenir, fit qu'on ne lui fournit pas tout ce qui étoit néceſſaire, & qu'il demanda d'en être rappellé, ce qu'on lui accorda; après quoi tout alla de mal en pis. Enfin les Portugais, qui avoient eu le Bréſil avant les Eſpagnols, ayant ſecoüé leur joug en Europe; leurs Colonies en Amerique, en Afrique & en Aſie en firent autant. Après s'être dégagez des Eſpagnols, dans le Bréſil; ils en chaſſerent auſſi les Hollandois. Il y eut là-deſſus de grandes plaintes en Europe, & de longues négotiations, avec les Portugais, plus adroits que ceux à qui ils avoient à faire; leſquelles durerent juſqu'au rétabliſſement de Charles II. Roi d'Anglerre, qui accommoda cette affaire à l'avantage des Portugais, comme on le verra, dans le Tome III. de cette Hiſtoire.

La Campagne de l'année MDCXXXII. fut fort glorieuſe pour la République, puis que Frideric Henri, après avoir pris diverſes Villes ſur

la

la Meuſe, alla attaquer Maſtricht, & l'emporta malgré le Marquis de *Sᵗᵉ. Croix* & *Pappenheim*, qui furent repouſſez des lignes du Prince, qui remporta encore divers avantages ſur eux, comme on le verra dans l'Hiſtoire.

L'année ſuivante, il ſe rendit maître de Rhimberck. La Compagnie des Indes Occidentales remporta encore de grands avantages au Bréſil, ſur les Eſpagnols, & il en fut de même pendant quelques années. Ces derniers formerent en MDCXXXIV. le Siege de Maſtricht, mais ils abandonnerent ce deſſein; dès qu'ils apprirent que le Prince d'Orange alloit aſſiéger Breda, qu'il étoit bien plus avantageux, pour les Etats, de reprendre, que de ſecourir Maſtricht; de ſorte que l'on ſauva par-là cette derniere Place. Pour le Siege de Breda, que les Eſpagnols craignoient, ce ne fut qu'une feinte; mais cette Place fut aſſiégée, & priſe l'année MDCXXXVII.

Il ſe fit encore l'année MDCXXXIV. une Alliance avec la France, dont on avoit parlé, depuis pluſieurs années, & qui avoit été ébanchée en quelques Traitez anterieurs; par laquelle le Roi Louïs XIII. partageoit, en quelque maniere, les Païs-Bas Eſpagnols, avec les Etats. Mais après avoir commencé à exécuter ce Projet, on s'en laſſa bien-tôt, parce qu'on s'apperçut que la République ſeroit en un état, beaucoup plus dangereux, ſi elle avoit la France, pour voiſine; que ſi les Eſpagnols gardoient ce qu'ils avoient, & ſervoient de barriere, entre la France & les Etats.

On commença néanmoins à agir de concert avec la France, en MDCXXXV. & les commencemens de la Campagne furent d'abord fort heureux; mais les ſuites en furent très-malheureuſes, comme on le verra par l'Hiſtoire de cette année, à la fin de laquelle le Cardinal Infant, Gouverneur des Païs-Bas, ſurprit le Fort de Schenk, que Frideric Henri eut bien de la peine à reprendre, l'année ſuivante.

Les Eſpagnols avoient commencé à négotier, avec les Etats, mais cela n'eut aucune ſuite, & l'on ne fit enfin la paix ſi deſirée, & ſi néceſſaire aux uns & aux autres, que pluſieurs années après, dans la Ville de Munſter.

En MDCXXXVII. Frideric Henri prit la Ville de Breda, au commencement d'Octobre, ſans que le Cardinal Infant le pût empêcher. Ce fut là la derniere Campagne honorable, que le Prince d'Orange fit; quoi que la France ne laiſſât pas de faire payer tous les ans plus d'un Million aux Etats, pour aider à ſoûtenir les frais de la Guerre; juſqu'à ce que les Négotiations de la paix commencerent. Il ſemble que le Prince fut, pendant quelque tems, irréſolu, ſur les offres que faiſoient les Eſpagnols; mais comme il vit qu'il n'étoient pas en état de ſe défendre contre la France & les Provinces Unies, ſi on continuoit à les attaquer des deux côtez, il commença à agir plus foiblement; ce qui dura juſqu'à la paix de Munſter. En effet, Il étoit tems de faire la paix, après une ſi longue guerre. La guerre s'étant allumée entre Charles I. Roi d'Angleterre & le Parlement, laquelle ne finit que par la mort de ce Prince; les Etats voulurent s'entremettre, pour les accommoder enſemble. Mais cela ne put réüſſir, & dès que Cromwel ſe trouva le maître, les Etats furent obligez d'entrer en une ſanglante guerre, avec le Parlement; où les Amiraux *Tromp* & *Ruiter*, quoi qu'avec des forces inégales, firent des merveilles. On fit en ſuite la paix, comme l'on ſait. Je ne dis rien, en cette Préface, de la paix de Munſter, par laquelle la Souveraineté des Etats fut reconnue, par les Eſpagnols; non plus que du Gouvernement de *Guillaume II.* Prince d'Orange, après la mort de Frideric Henri. Le Siege d'Amſterdam en fut une tache, qui ne s'effacera jamais de la mémoire des peuples; pendant que les Provinces demeureront dans l'état, où elles ſont.

Comme il faut finir cette Préface, je dirai ſeulement qu'on verra, dans la ſuite, l'ordre que l'on mit dans l'Etat, en MDCL. C'eſt une des plus mémorables années, qui s'étoient paſſées depuis l'établiſſement de la République. Depuis on eut diverſes affaires avec les Puiſſances Voiſines, & qui ne ſont pas moins remarquables, particulierement avec les Couronnes du Nord; pour conſerver à chacune ſes Droits, & pour ſoûtenir la Navigation de la Mer Baltique, ſans qu'elle fût chargée de nouveaux Droits.

On a raconté tout cela, auſſi impartialement qu'il a été permis, par les Lois de l'Hiſtoire ; car il n'eſt pas juſte, d'être impartial entre le Bien & le Mal ; entre le Juſte & l'Injuſte. On ne peut pas de ne pas louër le Bien & le Juſte, & de ne pas blâmer le Mal & l'Injuſte, de quelque côté qu'ils ſe trouvent, pourvu qu'on n'outre rien ; comme on a tâché de le faire par tout, & comme on le fera encore, dans le III. Tome de cette Hiſtoire, ſi Dieu permet qu'on la puiſſe achever.

HISTOIRE
DES
PROVINCES UNIES
DES PAIS BAS.
CONTINUATION DU LIVRE NEUVIEME.

Qui va juſqu'à la fin de la Tréve.

LA Convocation du Synode National à Dordrecht ayant été faite, comme on l'a dit, malgré les Nobles & la plûpart des Villes de Hollande; (1) Barneveld jugea qu'il n'étoit plus tems de s'y oppoſer davantage; de peur que cette fermeté, pouſſée trop loin, ne fût cauſe de quelque dangereuſe révolution, dans la Province. Le Prince Mauriee avoit déja réſolu de le faire arrêter, quoi qu'il n'en eût aucun droit; après avoir vû qu'on ne lui avoit oſé reprocher aucuns des changemens, qu'il venoit de faire, contre les Lois & l'Union d'Utrecht. On aſſure que Barneveld fut averti, le 28. d'Août, par *Berckhout* Conſeiller, dans la Compagnie d'un autre, qu'il ſeroit arrêté. Il ſe contenta de répondre à cet avis, que ceux, qui entreprendroient une ſemblable choſe, *étoient de méchantes gens*, & remercia ceux qui le lui donnoient. Le lendemain 29. du même Mois, Uytembogard le fut voir à ſept heures du matin, en ſon Cabinet; pour lui remettre une Rémontrance, touchant le Synode, qu'il ſouhaitoit être préſentée aux Etats de Hollande & de laquelle on parlera, dans la ſuite. Au lieu de le trouver occupé à écrire, ou à donner quelques ordres, il le trouva aſſis, le dos tourné contre la Table, dans une contenance fort mélancholique. Uytembogard crut qu'il étoit de ſon devoir de l'affermir, & de le conſoler, par l'exemple de quantité de grands hommes, qui avoient été, en tous tems, mal recompenſez des ſervices qu'ils avoient rendus à leur Patrie. Enſuite il l'embraſſa

(1) *Voyez ſa Vie* imprimée à Rotterdam en 1630. & *Brandt* Liv. XXXI. & ſur tout *Grotius* dans ſon Apologetique Ch. XIII.

1618 braſſa & le recommanda à la protection de Dieu, avec un ſerrement de cœur, qui étoit un préſage de ce qui arriva à ce vieillard ſi reſpectable. Le dernier ſe rendit enſuite, avant neuf heures, de ſa Maiſon au lieu où les Etats de Hollande s'aſſemblent, dans le deſſein de les engager à conſentir à la convocation du Synode Provincial; & il l'auroit obtenu en bonne forme, ſi on lui eût donné encore trois heures de tems, & même il le dit un peu avant que de mourir. Mais il n'étoit plus tems d'appaiſer par là le Parti oppoſé, qui étoit réſolu d'en venir aux dernieres extrémitez, contre lui. Comme il alloit dans l'Aſſemblée, on lui dit que Maurice ſouhaitoit de lui parler. Il entra dans la Chambre, où il avoit accoûtumé de s'entretenir avec le Prince. On dit la même choſe à Grotius, & quand il croyoit d'y entrer, il fut arrêté & mené dans une autre, comme priſonnier des Etats Généraux. On fit venir ſous le même prétexte Hoogerbeets, qui fut conduit, dans une autre chambre. Cette réſolution n'avoit point été propoſée dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, de peur que les Etats de Hollande n'en fuſſent avertis; mais priſe par les Députez, qui avoient été envoyez à Utrecht, executée par le Prince, & approuvée ſeulement, lors que le coup eut été fait. Cela donna lieu à *Grotius* de ſe plaindre qu'ils avoient été arrêtez, d'une maniere tout à fait irréguliere; & il n'y a rien de ſolide, autant que je puis le comprendre, à repliquer à ſes plaintes. I. Ceux qui réſolurent de les arrêter étoient des particuliers; & agiſſant, ſans ordre de l'Aſſemblée, ils n'avoient point d'autorité d'ordonner de ſaiſir qui que ce fût: II. Ils étoient parties, dans cette affaire, & ennemis déclarez des priſonniers, & ils avoient déja agi, ſans ordre, dans l'affaire d'Utrecht; où ils avoient deſarmé la Nouvelle Garde, malgré les Etats de la Province: III. Ils pouvoient être recherchez, à cauſe de cela, comme ayant violé ſa Souveraineté; & ils ſe mettoient à couvert, en faiſant arrêter ceux qui pouvoient demander juſtice contre eux: IV. Ils montrerent leur paſſion & l'irrégularité de leur conduite, en faiſant paroître une Affiche, après le coup fait, ſans être ſignée de perſonne, & ſans avoir ouï les priſonniers, ni leur avoir donné la liberté de ſe défendre; dans laquelle ils les accuſoient d'avoir mis la République en danger de voir répandre beaucoup de ſang, dans ſes entrailles; & ils dirent qu'on avoit découvert depuis peu à Utrecht des choſes de la derniere importance, que l'on avoit auparavant ſeulement ſoupçonnées; ſans néanmoins jamais le prouver, ni mettre au jour ces découvertes: V. Ces gens-là débiterent qu'ils avoient fait ſaiſir les trois priſonniers, par ordre des Etats Généraux; mais il n'y en avoit rien dans le Journal, & il ne fut donné aucun ordre à Maurice, ſinon en termes généraux, de tenir tout en repos; ce qui ne pouvoit pas ſignifier qu'on arrêteroit l'Avocat de la Province de Hollande, & les Penſionnaires de deux de ſes Villes, qui étoient Députez à l'Aſſemblée des Etats. Ce n'étoit pas là une choſe, que ſept ou huit perſonnes puſſent ordonner, ou que l'on pût faire, ſans des ordres précis de ceux, qui en avoient le droit: VI. On ne pouvoit pas dire que l'approbation, qui ſuivit une procedure ſi irréguliere, la rendit légitime; puiſque cela étoit contraire à une maxime conſtante du Droit, ſur tout quand il s'agit de choſes faites, au nom de l'Autorité Publique, ſans qu'elle y eût part: VII. Quand même les Etats Generaux auroient donné ordre d'arrêter les Priſonniers, il auroit été nul, parce que les Etats Généraux n'ont 1618
aucune juriſdiction ſur les ſujets de chaque Province, & bien moins encore ſur les Miniſtres qu'elles employent; car on ne peut faire arrêter, que ceux ſur leſquels on a quelque juriſdiction: VIII. Cette violence avoit été faite, non ſeulement ſans le conſentement des Etats de Hollande, mais encore malgré eux, qui ſeuls étoient les Souverains des Priſonniers; d'où il s'enſuivoit que, quand même les Etats Généraux auroient donné ordre de les arrêter (ce qu'ils n'avoient point fait) cette action auroit été une action de Particuliers, & contraire à la conféderation des Provinces; par laquelle il n'eſt permis à aucune Province d'envahir le Droit des autres, & de plus ſtipulé qu'elles ſe ſoûtiendront réciproquement: IX. On auroit encore pû regarder cela, comme un acte d'hoſtilité; puis que Barneveld, à cauſe des libelles qu'on avoit publiez contre lui, & des menaces, qu'on lui avoit faites, d'une maniere contraire à tout Droit & Raiſon, avoit été pris en la protection des Etats de Hollande: X. On devoit dire la même choſe de Hoogerbeets & de Grotius, qui étoient non ſeulement Conſeillers des Villes de Leide & de Roterdam, mais encore de la Province; des Etats de laquelle ils étoient membres, & par conſéquent ſous leur protection: XI. Outre cela, on pouvoit objecter que les Etats Généraux n'avoient pas le Droit de les faire ſaiſir, parce qu'ils étoient eux-mêmes parties, dans cette affaire, où il s'agiſſoit des Miniſtres de la Province de Hollande; qui n'avoient fait, que ſuivre ſes ordres, & qui ſoûtenoient contre eux ſes Droits, par rapport aux controverſes de Religion, & à la défenſe des Magiſtrats de ſes Villes: XII. Les Priſonniers avoient été arrêtez, dans le tems même que les Etats, deſquels ils dépendoient, étoient aſſemblez, ce qui leur tenoit lieu de ſûreté, contre toute autre Puiſſance; & dans le Palais même de la Hollande, où perſonne n'avoit eu aucune juriſdiction, que le Comte même de Hollande, & ceux qui l'exerçoient en ſon nom, ou la Cour de Juſtice de la Province; & où les Etats Généraux n'avoient pas un pouce de terre; ceux de la Province s'étant réſervez ce lieu-là, où les Etats Généraux ne tenoient leurs Aſſemblées, que par leur conſentement. On ne pouvoit pas ſauver ces irrégularitez, parce que les Etats de Hollande ratifierent enſuite ce qui avoit été fait; puis que cette ratification ne ſe fit qu'après que Maurice eut ôté de la Magiſtrature ceux qui lui déplaiſoient, dans les Villes de Hollande: XIII. Enfin ce Prince, n'étoit *Stadthouder*, ou Lieutenant des Etats de la Province, & Général de leurs Troupes, qu'en vertu d'une Patente de ces mêmes Etats, & non des Etats Généraux; il avoit prêté ſerment de fidelité & d'obéïſſance aux Nobles & aux Villes de la Province; il ne ſe devoit mêler d'aucune Judicature, ſinon en préſence de la Cour de Hollande, & après avoir ouï ſes ſentimens; il ne pouvoit déliberer d'affaires d'Etat, qu'avec les Etats, ou le Conſeil de la Province, député pour cela; Maurice, enfin, ne pouvoit pas être employé, par les Etats Généraux, à une ſemblable choſe. Outre tout cela, c'eſt un ancien uſage de Hollande, que perſonne n'y peut être arrêté, ou détenu pour un crime, ſans qu'on ait auparavant informé contre lui; à moins qu'il ne ſoit pris en flagrant délit. Les Priſonniers n'avoient pas été ſurpris en faute, & perſonne ne s'étoit plaint d'eux, à moins qu'on ne veuille dire que les Etats Généraux s'en étoient plaints à eux-mêmes, & s'en étoient en ſuite fait juſtice, ce qui eſt abſurde. On agit donc à leur égard, ſelon l'uſage de l'Inquiſition d'Eſpagne; en les mettant en priſon & infor-

(1) Vie de Barneveld p. 223. *Grotius* dans ſon Apologet. §. XIII & Brandt. Liv. XXXI.

1618. informant, enſuite, contre eux, pour les trouver coupables.

Cette maniere, dont on en uſa, à l'égard des Priſonniers, qu'on ne put arrêter comme l'on fit, ſans violer les Lois les plus connues, ſans enfreindre les Privileges de la Province de Hollande, & même ſans ébranler les fondemens, ſur leſquels toute la République des ſept Provinces étoit fondée, dut, comme il ſemble, effrayer tous ceux qui ſouhaitoient qu'elle ſubſiſtât ſur ces mêmes fondements. Il étoit difficile de croire que Maurice ne ſe propoſât, en cela, que de ſe venger de Barneveld, parce qu'il avoit fait conclurre la Trêve, malgré lui.

Le jour même, que les Priſonniers furent arrêtez, on fit rapport de cette execution, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux. Les Députez de la Province de Hollande marquerent leur ſurpriſe de ce qu'une choſe de cette conſéquence avoit été réſolue & executée, ſans qu'on la leur eût communiquée. La violation de la Juriſdiction de ceux, qui les avoient députez, leur parut très-étrange, & ils dirent qu'ils communiqueroient ce qui s'étoit paſſé, aux Etats de leur Province; pour ſavoir de quelle maniere ils prendroient ce qui s'étoit fait, & ce qu'ils réſoudroient là-deſſus. Ils leur en firent en effet rapport, & les Etats Généraux leur envoyerent auſſi cinq Députez, exprès pour cela; qui déclarerent „ que l'empriſonnement des trois Pri„ſonniers avoit été fait, pour le ſervice de l'E„tat, & qu'on avoit trouvé que les diſputes Ec„cleſiaſtiques; qui n'étoient pas conſiderables au „commencement; s'étoient, par l'impunité, beau„coup plus répanduës dans le Païs : Que les re„medes, que quelques-uns y avoient voulu appli„quer, avoient été, de tems en tems, rejettez & „retardez : Que depuis, pour ſoûtenir les Au„teurs des diviſions, avec autorité, on avoit levé „une nouvelle Garde, qui avoit cauſé du deſordre „dans le Païs : Que pour mettre fin à ce deſor„dre, & rétablir le repos public, on avoit trouvé „bon de congedier cette Garde, comme étant un „obſtacle à la tenuë du Synode : Que quand cela „avoit été executé à Utrecht, on avoit décou„vert que les trois Priſonniers avoient été les Au„teurs de l'établiſſement de cette Garde : Que „l'Etat n'avoit pû ſupporter une ſemblable fac„tion, & que ce qui avoit été fait avoit paru ab„ſolument néceſſaire : Que quand on voudroit „examiner cette affaire, on découvriroit tout ce „qu'on en ſavoit.

Ce n'étoit-là que des paroles faciles à réfuter, comme ceux, qui étoient dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, le ſavoient aſſez; mais de peur que le Parti oppoſé, qui ſavoit bien qu'il ne pouvoit répondre autre choſe, ne portât les affaires à des extrémitez dangereuſes; ſans refuter ce qu'il avoit fait dire à l'Aſſemblée, elle reſolut de répondre „qu'elle étoit extrémement ſurpriſe & alarmée de „ces procedures; puis que les Priſonniers étant „entre ſes membres, & dans des emplois publics, „ils étoient ſous la protection particuliere des „Etats de Hollande, qui leur devoient tenir la „foi, qu'ils leur avoient donnée; enſorte que ſi „l'on avoit quelque plainte à faire contre eux, on „la devoit avoir portée à l'Aſſemblée, afin qu'elle „les examinât; mais que les choſes, étant dans „l'état auquel elles étoient, elle demandoit ſatis„faction de cette procedure, qui tendoit à ren„verſer les Libertez & les Privileges de la Pro„vince.

Il fut encore réſolu qu'on prieroit ſon Excellence, comme Stadthoudre, de défendre les Droits du Païs, & de ſe joindre à l'Aſſemblée, pour procurer la liberté, à ceux qui étoient au 1618. ſervice de la Hollande. C'étoit encore là une de ces diſſimulations politiques; dont on ſe ſert, pour donner lieu à ceux, à qui l'on a à faire, de rentrer en eux-mêmes; & de redreſſer ſans bruit, ce qu'ils n'auroient pas dû entreprendre.

Ce qu'il y eut de plus étrange, ce fut que les Députez des ſix Villes oppoſées aux autres, par rapport à ces brouilleries, & dont les Principaux Magiſtrats étoient ſans doute dans l'intrigue, s'oppoſerent à cette réſolution; ſous prétexte qu'ils n'étoient pas aſſez inſtruits, pour opiner ſur une matiere de ſi grande importance, & qui intereſſoit toute la République. Ils ajoûterent qu'ils jugeoient qu'il la falloit laiſſer dans l'état, où elle ſe trouvoit, juſqu'à ce qu'ils euſſent conſulté les Conſeils de leurs Villes. On n'eut point d'égard à leur oppoſition, non plus qu'à ce que les Députez des Etats Généraux furent dire, en faveur de ceux qui les avoient envoyez.

Cela ſe paſſa le matin, & les Etats s'étant raſſemblez après Midi, l'affaire fut remiſe ſur le tapis. La Nobleſſe & la plûpart des Villes furent d'avis que ces procedures étoient des injures inconcevables, contre les Libertez & les Droits de la Province, & qu'on le diroit, avec liberté au Stadthoudre; que l'on prieroit d'aider les Etats à accommoder cette affaire, ſans paſſer plus outre, & de travailler à réünir les Provinces. Les Députez des ſix Villes s'oppoſerent encore à cela, quoi qu'ils proteſtaſſent qu'ils étoient prêts à défendre la Souveraineté, & les Privileges de la Province, aux dépens de leurs biens & de leurs vies. La-deſſus les deux Partis furent trouver le Prince, l'un pour lui dire ce que les Etats ſouhaitoient de lui, & l'autre pour lui rendre compte de l'oppoſition, qu'il y avoit faite. Maurice répondit „ que ce „qui s'étoit paſſé n'avoit pas été fait, par les or„dres, mais par ceux des Etats Généraux, que „l'on ne devoit pas croire avoir rien fait en cela, „ſans de ſuffiſantes raiſons; & que pour les Pri„vileges & la Juriſdiction de la Province de Hol„lande, il ne prétendoit pas les lui diſputer, mais „qu'il la laiſſeroit accommoder cette affaire, avec „les Etats Généraux.

Ce qu'on vient de dire a été tiré du Journal des Etats de Hollande; par où l'on peut voir que ce ne ſont pas ſeulement les Nations Méridionales, qui ſavent diſſimuler, comme on le dit quelquefois parmi les peuples Septentrionaux. On trouve encore, dans un Journal, qu'*Uytenbogard* tint de ce qui ſe paſſoit alors, que Maurice avoit répondu, entre autres choſes, aux Députez des Etats de Hollande „ qu'il étoit fâché de ce qui étoit arri„vé, que l'Avocat (*Barneveld*) avoit été un hom„me ſage & qui avoit eu auparavant beaucoup de „crédit dans la Generalité (*on parle quelquefois ainſi „en Hollande, pour marquer les Etats Généraux*) „& que ce crédit étant diminué depuis, il ſem„bloit vouloir le rétablir, par des moyens, que les E„tats Généraux ne ſouffriroient pas qu'il employât; „mais que quoi qu'il en fût, il n'étoit en aucun dan„ger, que l'affaire ne traineroit pas, & qu'on en „uſeroit bien, avec lui. Si *Maurice* dit cela, il y a bien de l'apparence que ce ne fût, que pour gagner du tems, & pour retarder les inſtances, qu'on lui auroit pu faire, avant qu'il eût changé les Magiſtrats des Villes de Hollande. Il y a encore dans le Journal, dont on vient de parler, que *Vander Myle* avoit dit au même Uytenbogard, que lui, avec *Veenhuyſen*, Préſident du Haut Conſeil, Gendres de Barneveld, & le Sr. de *Groonveld*, ſon propre Fils, eurent audience ce même jour de Maurice; pour le prier qu'en conſideration du

1618. grand âge de leur Pere, il voulût permettre qu'il eût sa maison pour prison, sous une bonne caution; & que le Prince répondit d'abord, avec douceur: *les Etats Généraux l'ont fait, mais votre Pere ne souffrira pas plus de mal, que moi même*; mais que quand Veenhuysen tâcha d'excuser son Beau-Pere, de ce qu'il avoit fait contre l'Eglise du Cloitre, il n'eut pas plûtôt nommé cette Eglise, que Maurice lui répondit en colere: *que quiconque prétendroit s'opposer à l'Eglise du Cloitre, ne s'en retourneroit pas, de sa place, sur ses propres jambes.* Le même jour-là Mrs. *de Schagen* & *d'Asperen*, des principaux du Corps de la Noblesse de Hollande, s'étant fait passage, au travers des Gardes, que le Prince avoit placez à la porte de la Chambre, où l'on avoit renfermé Barneveld, dirent qu'il falloit le relâcher; mais Maurice les fit désarmer, & arrêter, jusqu'à ce que les Etats Généraux eussent dit ce qu'on en devoit faire. Il ajoûta qu'ils ne devoient pas être relâchez, sans donner caution, & sans une reprimande; quoique ni lui, ni les Etats Généraux, n'eussent pas droit de les arrêter en ce lieu-là, où ils n'avoient aucune jurisdiction.

Au Mois de Septembre, les Magistrats de Roterdam firent représenter à Maurice, que Grotius leur Pensionaire ayant été député par eux à l'Assemblée des Etats de Hollande & étant par conséquent devenu l'un de ses Membres; il devoit jouïr des Privileges de la Province, & demeurer, sans être molesté, pendant tout le tems que les Etats seroient assemblez. Ils ajoûtoient qu'ils avoient extrémement besoin des bons conseils de leur Pensionaire, en diverses affaires d'importance, & prioient le Prince de vouloir bien intercéder pour lui, auprès des Etats Généraux, & d'interposer même son autorité, en qualité de Stadthoudre, pour le faire relâcher. Ils offroient de le garder surement, en sa propre maison, ou dans quelque autre lieu de Roterdam, & de répondre de sa conduite, & de tout ce dont il pourroit être chargé, par leurs Hautes Puissances.

Le Magistrat de Leide, demanda aussi qu'Hoogerbeets, leur Pensionaire, fût élargi, sous caution, & dit qu'il n'avoit rien fait que par ordre du Conseil de leur Ville, comme on étoit prêt à le prouver; de sorte qu'il ne pouvoit pas être tiré en procés, pour cela.

Maurice répondit qu'il ne pouvoit rien, en cela, & les renvoya aux Etats Généraux; mais ceux de Leide repliquerent, qu'ils s'adressoient à lui, comme au Stadthoudre de leur Province, qui devoit défendre leurs privileges, selon le devoir de sa charge; & qu'ils ne reconnoissoient point l'autorité de leurs Hautes Puissances, dans cette affaire. Le Prince demeura dans son sentiment, & n'accorda rien de ce qu'ils demandoient.

Cependant les Etats de Hollande s'étant ajournez, jusqu'à ce que les Députez eussent consulté les Conseils des Villes; quelques-unes d'entre elles résolurent de présenter un Memoire à la prochaine Assemblée, où elles disoient „ qu'elles trouvoient fort étrange qu'on eût arrêté les trois Prisonniers, à l'insû des Etats de Hollande, d'autant plus qu'on assuroit que quelques-uns des Députez aux EE. GG. avoient pris cette démarche, sur eux-mêmes, sans en avoir aucun ordre de leurs Provinces: Que tout devoit être mis dans l'état, où il étoit auparavant: Qu'elles étoient prêtes à écouter ce dont on accuseroit les Prisonniers, & à faire ce qu'elles trouveroient juste; mais qu'en cas qu'on ne les accusât, que des brouilleries domestiques, elles jugeoient qu'il n'y avoit, que les Etats de Hollande seuls, qui pussent juger de ceux qu'ils employoient: Qu'elles souhaitoient que le Stadthoudre défendit leurs Privileges: Que si on ne consentoit pas d'abord à cela, elles ne consentiroient jamais qu'ils fussent examinez, que sous la direction de tous les Membres des Etats de Hollande, & cela en présence des Ambassadeurs d'Angleterre, de France & de Suede: Que sans cela, elles ne consentiroient pas qu'on fit d'autres procedures contre eux: Que les Députez chercheroient entre eux, par quels moyens ils pourroient défendre leurs Privileges, & l'innocence: Qu'en cas néanmoins qu'il parût que les Prisonniers, ou quelques-uns d'entre eux, eussent eu quelque correspondence avec les Espagnols, les Archidues, ou leurs adhérents, au préjudice des Provinces Unies, & que cela fût bien prouvé; elles entendoient qu'ils fussent traitez comme des traitres, sans aucune misericorde, pour servir d'exemple aux autres. 1618.

Il n'y avoit rien dans ce Projet, qui ne fût conforme aux Lois, & à la Justice; mais les Ennemis des Prisonniers voyoient bien que, si l'on agissoit conformément aux anciens usages, il faudroit relâcher, & déclarer innocents les Prisonniers. Ils n'eurent garde d'approuver ce que l'on proposoit, sans se mettre en peine de ce qu'on pourroit dire de leurs procedures irrégulieres & extraordinaires; par lesquelles on pouvoit aussi aisément perdre des innocents, que sauver des coupables. Il étoit néanmoins difficile d'éviter, tout à fait, les voies ordinaires de la Justice, pendant que les Conseils des Villes demeureroient les mêmes. „ On persuada donc à Maurice, (1) dit *Grotius*, qu'il „ valoit mieux qu'il executât lui-même, ce que l'on „ s'étoit d'abord proposé de faire, par un émute populaire *(c'est-à-dire, de changer les Magistrats légitimes, qui ne favorisoient pas l'agrandissement de sa dignité)* quoi qu'ils fussent en partie les mêmes, qui l'avoient fait Gouverneur; & qui avoient soûtenu ses desseins, par leurs conseils, & par leur bonne conduite dans l'administration des Finances. Cependant ils étoient très-éloignez de lui envier le pouvoir qu'on lui avoit donné, & très-disposez à recompenser ses services, selon les forces de la République, & sur tout par une reconnoissance éternelle; qui est la plus grande récompense des Bienfaits. Mais Maurice croyoit, s'il faut ajoûter foi à *du Maurier*, qu'il n'y avoit point de recompense digne de ses services, que la République même, changée, en sa faveur, en une Principauté. *Grotius* ne l'ignoroit pas, mais il n'étoit pas encore tems alors de découvrir un semblable secret.

Le Prince résolu d'ôter l'administration des affaires à ceux, qu'il jugeoit devoir s'opposer à son agrandissement, & mettant en ce nombre tous ceux, qui étoient satisfaits de la conduite de Barneveld, & en particulier ceux qui approuvoient la Tolerance mutuelle, dans les controverses de ce tems-là, avoit pris ouvertement le parti contraire; quoi qu'il avoüât qu'il n'entendoit rien, dans ces matieres. Il avoit soûtenu la populace, contre les Etats & les Magistrats des Villes, même à la Haie, comme on l'a vû. Les Magistrats, craignant les tumultes, avoient pris une nouvelle Garde, pour tenir le peuple en repos; mais il les congédia, par l'autorité des Etats Généraux, quoique, selon l'Union d'Utrecht, on ne pût rien entreprendre de semblable, & qu'aucune Province n'eût voulu qu'il le fit, dans son Territoire. Ces Gardes étant congediées, il n'eut plus rien à craindre de ce côté-là, & assuré du Parti Contre-rémon-

(1) *Apologet.* c. IX.

1618. rémontrant, il put tout entreprendre ce qu'il voulut; ſous prétexte de la néceſſité, où il y avoit de tenir l'Etat en repos. On diſoit, en ſa faveur, qu'il étoit néceſſaire de changer les Magiſtrats; parce que ceux, qui l'étoient alors, n'apporteroient pas l'attention qu'il faudroit, à faire recevoir les déciſions du Synode de Dordrecht. Mais, s'il avoit voulu ſuivre les ſentimens des Etats de Hollande, & porter les peuples à ſe ſupporter, ſans permettre que l'un des partis accablât l'autre, par autorité, ou par voie de fait; il en ſeroit venu à bout, ſans qu'il fût néceſſaire de violer les Privileges & les Loix, comme il le fit. Il ſomenta au contraire, dès le commencement ſous main, & enſuite ouvertement, les diviſions, pour en profiter; quoi que cela ne lui réüſſit pas de la maniere, dont il l'auroit ſouhaité, comme on le verra.

Il commença, (1) en ſe revêtiſſant, en quelque maniere, d'un pouvoir ſemblable à celui des Dictateurs Romains, qui chargez ſeulement de faire en ſorte que la Republique, ne fit aucune perte, faiſoient ce qu'ils vouloient, ſans ſe mettre en peine des Loix. Il fut premierement à Schoonhove, où il avoit envoyé quelques troupes auparavant, & y arriva le 7. de Septembre. Il y déchargea le Magiſtrat de ſon ſerment, ſous prétexte des diviſions, qui étoient dans la Ville, & mit hors du Conſeil ceux, qui avoient opiné pour la Tolerance, & d'autres du parti contraire, en leur place; & cela *ſans préjudice aux Privileges de la Ville*, comme on le trouve dans les Regîtres de Schoonhove. Le nouveau Conſeil ſe trouva compoſé en partie de quelques-uns de ceux, qui avoient été dans le même emploi, & de nouveaux Conſeillers. Il en fit autant à la Brille le 10. de Septembre, après avoir fait des reproches à l'ancien Conſeil, de ce qu'il s'étoit oppoſé aux Etats Généraux & à lui, quoi qu'il ne s'y fût rien paſſé, qui ne fût conforme aux réſolutions des Etats de Hollande, qui n'étoient reſponſables à perſonne de leur conduite. Il dit auſſi qu'il étoit obligé, par la néceſſité des affaires, d'en uſer ainſi; ſans préjudice, néanmoins des Loix & des Privileges, & ſans que ce qu'il avoit fait pût être tiré à conſéquence.

Il fit de même à Delft, le 15. du même Mois; à Gorinchem, le 27.; à Oudewater le 28. à Woerde le 29. Il y eut un peu plus de difficulté à Hoorn, où le peuple étoit d'accord avec le Magiſtrat; mais enfin il y fit le même changement qu'ailleurs, le 5. d'Octobre. Enkhuyſe, Medemblik & Alcmar, eurent le même ſort, les jours ſuivans.

Cependant les Etats de Hollande s'aſſemblerent en Septembre, & la Magiſtrature ayant été changée, dans la plûpart des Villes de Hollande; on y vit paroître de nouveaux Députez, tout diſpoſez à approuver ce que Maurice avoit fait, & qu'il pourroit faire à l'avenir. Le 12. d'Octobre, il fit rapport à l'Aſſemblée de ce qu'il avoit executé, & aſſura qu'il ne prétendoit pas par-là préjudicier aux Droits & aux Privileges de ces Villes, ou chercher ſon avantage particulier; mais ſeulement procurer le Bien Public. Il ajoûta que ſi un ſemblable changement n'avoit pas été fait, en quelques autres Villes, ce n'étoit pas qu'il crût que cela n'étoit pas néceſſaire; mais parce qu'il ſouhaitoit de ſavoir quels étoient les ſentimens de l'Aſſemblée là-deſſus, afin de pouvoir mieux continuer à executer ce qui reſtoit à faire, pour le bien de l'Etat & pour la tranquillité du Païs. Après quelque débat, la Nobleſſe & la plûpart des Villes tomberent d'accord de remercier Son Excellence, de la peine qu'Elle avoit priſe, 1618. & de lui déclarer que l'Aſſemblée étoit perſuadée, que tout ce qui avoit été fait l'avoit été, ſans deſſein de préjudicier aux Droits, & aux Privileges ces Villes; mais ſeulement pour y rétablir la paix, l'union & la bonne intelligence, entre les Membres de l'Etat. Il fut réſolu de faire dire cela au Prince, par des Députez; qui lui déclareroient auſſi que l'Aſſemblée laiſſoit ce qui reſtoit à faire à ſa diſcretion, & le prioit d'en uſer de même, dans les autres Villes, s'il le jugeoit neceſſaire, & qu'en ce cas-là elle le ſoûtiendroit.

Les Députez néanmoins de Harlem, de Leide & de Roterdam, où les Magiſtrats n'avoient pas encore été changez; dirent qu'ils ne pouvoient pas donner leur conſentement à cette réſolution; ſans avoir de nouvelles inſtructions de ceux, qui les avoient envoyez; mais ceux de Tergou n'eurent pas tant de courage, ils dirent que leur Ville ſe remettoit à la diſcretion de S. E.

La réſolution ayant été portée par des Députez au Prince, il leur dit qu'il ſouhaitoit qu'ils rapportaſſent à l'Aſſemblée qu'en tout ce qu'il avoit fait & qu'il pourroit faire, il n'avoit eu, ni n'auroit à l'avenir d'autre deſſein, que celui de procurer le bien & le repos du Païs; ſans chercher ſes interêts particuliers & ſans préjudicier aux Droits & aux Privileges de la Province, & des Villes. Il ſouhaita même que cette déclaration fût enregîtrée, pour conſerver la mémoire de ſes bonnes intentions. S'il avoit, dès le commencement & dans la ſuite des brouilleries, tenu la balance égale des deux côtez; il ſeroit, ſelon toutes les apparences, venu à bout d'établir la tranquillité du Païs, ſelon le deſſein des Etats de Hollande, & ſans faire tort à perſonne. S'il n'avoit point fait arrêter ceux qui étoient en priſon, ou s'il eût au moins laiſſé juger de leur cauſe ceux, qui étoient leurs légitimes Souverains, & obſerver les Loix, dans toute cette affaire; on auroit pu dire ſeulement qu'il s'étoit laiſſé ſurprendre, & qu'il avoit eu deſſein que la Juſtice eût lieu, ſans avoir égard à aucun interêt particulier. S'il avoit laiſſé les Magiſtrats légitimes, dans leurs emplois, qui ne leur pouvoient être ôtez, que par les Etats de la Province, qui étoient ſeuls leurs Juges; on n'auroit pas pû le reprendre de chercher à ſe rendre maître de l'Etat, quand même il auroit été trompé d'abord. Sa déclaration auroit mérité d'être écrite ſur le marbre & ſur le bronze, pour être conſervée à la Poſterité. Mais comme il fit tout le contraire, & que les paroles des Princes, non plus que celles des autres hommes, ne ſont d'aucun poids, quand leur conduite n'y eſt pas conforme; la Poſterité éclairée & impartiale, n'a pu s'empêcher de ſouhaiter qu'il n'eût jamais parlé ainſi, ou qu'il eût agi tout autrement.

Le 22. d'Octobre, il alla à Leide, où il fut fort bien reçu, mais où il ne laiſſa pas de dépoſer les Magiſtrats, le lendemain; dont il rétablit néanmoins quelques-uns, en leur donnant de nouveaux Collegues. Après cela, ayant fait appeller les Officiers de la Milice Bourgeoiſe, il leur recommanda d'obéir aux Magiſtrats, qu'il venoit d'établir, & leur fit promettre de s'aquiter fidelement de leur devoir. Pour empêcher cependant que la populace ne mal-traitât ceux, qui avoient été dépoſez, il fit publier une Ordonnance à la Maiſon de Ville le 29. d'Octobre, dans laquelle, avec le conſentement du nouveau Magiſtrat, il fut fait défenſe de faire aucuns reproches aux Habitans de la Ville, d'uſer d'aucune ſorte d'inſolences contre eux, ni de leur faire aucun tort (*à cauſe des diviſions qui y avoient été auparavant, quoi que cela ne fait*

(1) *Brandt.* Liv. XXXI.

1618. *pas exprimé dans l'Ordonnance*) & au contraire il fut ordonné à tout le monde de vivre modeſtement & en paix ; ſous une peine arbitraire, que l'on ſeroit ſouffrir aux contrevenants.

Le Prince en uſa, à peu prés de même, à Harlem le 24. du même Mois, a Roterdam, & à Tergou le 29. Le 2. de Novembre, il ſe rendit à Amſterdam, où il fût reçu avec tout le reſpect poſſible. Le lendemain, il dit au Conſeil, aſſemblé exprés pour cela, „ qu'y ayant eu dans ce „Conſeil, auſſi-bien que dans les autres, pluſieurs „conteſtations, tant ſur des matiéres Politiques, „que concernant la Religion, qui pourroient cauſer de plus grands troubles; il étoit venu, par „ordre d'une Puiſſance Superieure (*on des Etats „de Hollande, compoſez des Députez de la nouvelle „élection*) pour prendre quelque ſoin de cela, comme il avoit déja fait ailleurs; à cauſe de quoi il „remercioit le Conſeil des XXXVI. pour les ſervices paſſez, & le déchargeoit de ſon ſerment, „& particuliérement du Droit de choiſir des „Bourgmeſtres. *Il ajoûta* qu'il auroit bien voulu „qu'on l'eût excuſé de cette fâcheuſe commiſſion; „mais que la neceſſité des affaires, & le Service „de l'Etat avoient demandé qu'il l'acceptât, pour „mettre fin à toutes les diviſions, qui troubloient „les Provinces, & afin de les prévenir, pour „l'avenir. Il y avoit un moyen plus doux & plus conforme aux Lois & à la Liberté du Païs, pour empêcher les diviſions, ou au moins que la diverſité des ſentimens ne cauſât aucun deſordre; qui étoit d'introduire, à l'égard de la Religion, la modération, & la tolerance mutuelle; ce qui auroit, ſelon toutes les apparences, trés-bien réüſſi, ſi Maurice avoit voulu ſuivre les ſentimens des Etats de Hollande, qui s'étoient tant de fois déclarez pour ce moyen, comme on l'a vû : Pour la diverſité des ſentimens, en matiere d'Etat, il étoit juſte de la ſouffrir; comme étant une ſuite inévitable de la Liberté, qui eſt éteinte dans un Conſeil, dés qu'il n'eſt plus permis d'être du ſentiment, qui paroit le plus raiſonnable. Mais Maurice avoit d'autres vuës, & il ne perdoit rien à exercer une autorité de Dictateur; en ne laiſſant, dans les Conſeils des Villes, que des gens, dont il croyoit pouvoir s'aſſurer.

Le Conſeil déchargé ſortit de la Chambre, & (1) *Corneille Hooft*, qui avoit été auparavant Bourgmeſtre & trente-ſix ans Conſeiller de la Ville, demanda à deux des Bourgmeſtres, qui étoient en charge (car les deux autres étoient abſens) s'ils n'avoient rien a repréſenter à S. E. Comme ils dirent que non, il demanda permiſſion de parler au Prince, à qui il fit un petit diſcours fort ſage, où aprés avoir dit un mot des Privileges de la Ville, que les Conſeillers avoient juré de défendre, & qu'ils avoient défendu, avec beaucoup de zéle; il continua, en remarquant „ que ces Privileges, quoi que de grand „de conſéquence, n'étoient pas ſi importans, que „ceux dont on conteſtoit alors : Il eſt vrai, *dit-il*, que le bien de l'Etat doit être la plus grande „de toutes les Lois. Mais je ſuis perſuadé, que „perſonne de ce Conſeil, quelque difference d'opinions qu'il y ait eué quelquefois, n'a jamais „tâché de faire paſſer aucune réſolution, qui fût „au deſavantage des autres Conſeillers du Parti le „plus foible, pour une réſolution priſe contre de „mauvais Citoyens, & moins ennemis des Eſpagnols, que les autres. Quoi que ceux du parti le plus foible euſſent accoûtumé de propoſer „& de ſoûtenir avec vigueur leurs ſentimens particuliers, touchant les Differends, qui ſont à préſent dans les Provinces, comme il étoit de leur „devoir; néanmoins, *continua-t-il*, aucun d'eux 1618. „n'a jamais employé de mauvaiſes voies, pour détruire le Parti oppoſé; ce qui eſt cauſe de l'Etat, auquel ils ſe trouvent à préſent. Ceux qui „ont été quelquefois dans les Aſſemblées des Etats „de Hollande, & des Etats Généraux, n'ignorent pas les conteſtations & les diviſions, qu'il „y a eu, & comment ils ont été obligez de s'ajourner fréquemment, juſqu'à ce que les affaires „aient été conduites, par des délais & par beaucoup de patience, à une heureuſe iſſue; ſans jamais avoir tenté de porter les choſes à l'extrémité, où elles ſont. Si l'on en avoit uſé ainſi, „pour des diverſitez de ſentimens, combien de „fois ne l'auroit-il pas fallu faire, & quelle fin „tout cela auroit-il eu? C'eſt pourquoi je prie extrêmement V. E. de vouloir épargner cette bonne Ville, & cette Honorable Aſſemblée, comme vous le devez. Le Prince lui répondit : *Pere* (on parle ainſi, en Hollandois, dans le langage familier, quand on a à faire à un homme âgé) *cela doit être ainſi préſentement; la néceſſité & le bien du Païs le demandent.* Il rétablit, ce jour même, vingt-neuf perſonnes du Conſeil, & nomma ſept nouveaux Conſeillers. Il leur fit prêter ſerment, & laiſſa pluſieurs de ceux, qu'il avoit démis, en d'autres emplois qu'ils avoient.

Le dernier changement fut celui, que le Prince fit à la Haie, quoi que ce lieu n'ait pas droit d'envoyer aucuns Députez aux Etats. Cela étant fait, Maurice déclara qu'il n'avoit nullement eu intention d'ôter, au peuple de la Haie, ſes Libertez & ſes Privileges. Il ſouhaita même que cela fût enregitré. Quelques-uns auroient voulu qu'il fit le même changement à Dordrecht; mais Hugues Muys Van Holy en détourna le Prince, en lui repréſentant qu'il y avoit de ſi grandes alliances, entre les familles des Magiſtrats de cette Ville, qu'ils ſe reſſentiroient tous du tort, qu'on feroit à l'un d'entre eux.

Les Etats de Hollande firent un Acte, par lequel ils approuverent la conduite de Maurice, & s'engagerent à reconnoître & à ſoûtenir les nouveaux Magiſtrats; c'eſt-à-dire, eux mêmes. Ils déclarerent néanmoins, en faveur de ceux, qui avoient été dépoſez, que c'étoit ſans préjudice de leur honneur & de leur réputation; ce qui marquoit aſſez qu'il n'y avoit aucune bonne raiſon de les avoir démis, ſans quoi leur démiſſion ſeroit néceſſairement tort à leur honneur. On ajoûta encore à cet Acte, qu'en cas que S. E. jugeât néceſſaire de faire encore d'autres changemens, pour conſerver le repos, en quelques Villes, ou pour d'autres raiſons, ils l'approuveroient & ſoûtiendroient ſes bonnes intentions. Au reſte les Etats témoignoient qu'ils étoient perſuadez, conformément à diverſes déclarations de S. E. que ce qui avoit été fait, ne dérogeoit point aux Traitez, Privileges, Droits & Libertez de la Province en général, & des Villes ou des Habitans en particulier; & que le tout étoit arrivé, ſans bleſſer l'honneur, la réputation de ceux, qui y étoient intereſſez; tant à l'égard du Public, qu'à celui des Particuliers, ſeulement pour rétablir la tranquillité dans le Païs, & parce que les Etats eux-mêmes l'avoient jugé expedient.

Néanmoins la plûpart de ces changemens avoient été faits, avant l'approbation des Etats; dés que les Députez de la plus grande partie des Villes eurent été changez. Il eſt d'ailleurs difficile, de comprendre comment on pouvoit dépoſer un grand nombre de Magiſtrats, ſans bleſſer leur honneur; à moins qu'on ne traitât cette dépoſition de violen-

(1) Voyez *Brandt*. Liv. XXXI.

(2) Voyez le Ch. IX. de l'Apologetique de *Grotius*.

1618. violence. Enfin la maniere, dont on avoit fait Barneveld, Grotius & Hoogerbeets priſonniers, étoit ſi irréguliere, qu'on ne voyoit pas quel nom on pouvoit lui donner; quoi que leurs ennemis euſſent bien eu ſoin de répandre, par tout, qu'ils avoient voulu changer la Religion, & livrer les Provinces aux Eſpagnols. Comme les preuves de cette accuſation, ne répondoient nullement au bruit, que l'on avoit fait, à leur égard; on étoit aſſez embarraſſé, ſur ce qu'on devoit dire. Il paroit que ceux, qui formerent les Etats, crurent qu'en témoignant d'approuver la conduite de Maurice, & qu'en parlant de leurs Privileges, comme inviolables, ils conſerveroient ſur le même pied le Gouvernement; qui auroit été en danger, s'ils avoient voulu rétablir ceux que le Prince avoit mis hors de leurs charges, & déclarer illégitime ce qui avoit été fait, ſans leur conſentement. (1) Ce fut là un de ces tours, que la bonne Politique inſpire aux gens ſages, & qui les fait quelquefois parler d'une maniere, dont ils ne ſe ſerviroient point, dans un état calme & tranquille. Il ſemble que ceux, qui font la cauſe qu'on change les noms ordinaires des choſes, devroient craindre ce que l'on penſe, & qu'on ne dit point; puis qu'il n'eſt guére poſſible que ceux, qui parlent bien des autres, mais qui n'en jugent pas ſi favorablement, ſoient leurs amis. Ceux qui n'étoient pas amis du Prince étoient dans une crainte perpetuelle, que ce changement ne fût ſuivi d'une proclamation publique; par laquelle il fût déclaré Souverain des Provinces, en faveur de ſes ſervices. Son Pere avoit failli à l'être, & l'auroit été, au moins à l'égard de la Hollande, & de la Zélande, s'il avoit vêcu plus long-tems. Mais le nombre de ceux, qui étoient mécontents du changement fait en Hollande, & dans la Province d'Utrecht, ſans parler des autres, étoit trop grand; pour ne pas y apporter, ſous-main, des empêchemens, qu'on crut inſurmontables; d'autant plus que le Prince avoit proteſté pluſieurs fois, qu'il n'avoit nullement eu en vuë ſon interêt particulier. On dit néanmoins qu'il ne pût diſſimuler ſon mécontentement, quand le coup eut manqué, & qu'il avoüa qu'il avoit mis hors de charge des gens d'honneur, & introduit en leur place d'autres, qui ne les valoient pas.

Les Etats de Hollande qui avoient témoigné, que c'étoit à eux à juger de l'accuſation des trois Priſonniers, les abandonnerent bien-tôt aux Etats Généraux; qui nommerent des Accuſateurs, & des Juges, pour leur faire leur procès, contre tous les uſages & les Privileges des Provinces, comme *Grotius* l'a fait voir. (2) On ſait que lorſque que l'on a de quoi convaincre quelcun, qui eſt accuſé de crime, & qui eſt puniſſable, ſelon les Lois connues de l'Etat; on n'a garde de recourir à un Tribunal extraordinaire, qui eſt toûjours ſuſpect & odieux. Mais quand les preuves ſont foibles, ou qu'il n'y en a point, & que néanmoins on veut faire condamner ceux qui ſont accuſez; on leur donne des Juges déleguez, qui dépendent de ceux qui les nomment. Un Juriſconſulte Italien, dont j'ai oublié le nom, & qui a écrit ſur des Queſtions de Droit, ſe propoſe celle-ci: *Que doivent faire ceux à qui on donne des Juges Déleguez?* à quoi il répond, ſans détour: *Leur Teſtament.* C'étoient des gens, qui étoient preſque tous ennemis déclarez des Priſonniers & qui avoient eu des démêlez avec eux. On avoit (3) nommé trois Fiſcaux, pour examiner les Priſonniers & les accuſer enſuite devant les Juges, qu'on choiſit aprés, & entre les premiers il y avoit un *Pierre van Leewen*, connu pour ennemi capital de *Ledemberg*, Secretaire des Etats d'Utrecht, qui avoit auſſi été pris & mené à la Haie; depuis la hrouillerie, qu'il y avoit eu à Utrecht en MDCX. pour laquelle il avoit été dépoſé des emplois de Conſeiller & de Fiſcal, ce qu'il attribuoit principalement à Ledemberg. Ces gens-là, en examinant les Priſonniers, les traiterent fort mal de paroles & les menacerent même de la torture; qu'on leur feroit ſouffrir le lendemain, s'ils n'avoüoient pas tout ce qu'ils ſavoient. Ces menaces effrayerent ſi fort Ledemberg, que ce pauvre homme ſe coupa lui-même la gorge, avec un couteau qu'il avoit gardé pour cela, entre le 28. & le 29. de Septembre; aprés avoir prié Dieu, avec beaucoup d'ardeur, qu'il le voulût pardonner. On lui avoit permis de faire coucher ſon Fils, dans ſa Chambre. De peur qu'il ne l'empêchât d'exécuter ce funeſte deſſein, il lui ordonna que, s'il entendoit quelque bruit, il ne ſe hatât pas de ſe lever, & lui donna un billet écrit en François, que ce jeune-homme n'entendoit point, en lui recommandant de le bien garder. Aprés s'être couché tous deux, le Pere ſe donna quelques coups mortels, avec ce coûteau, & ſe coupa même la gorge. Le Fils entendant le bouillonnement du ſang, qui ſortoit avec impetuoſité, ſans ſavoir ce que c'étoit, ſe leva & courut au lit de ſon Pere, qu'il trouva noyé dans ſon ſang. On auroit pu ſoupçonner ce pauvre jeune homme de parricide; mais le billet, que ſon Pere lui avoit donné, le diſculpa. Voici les propres paroles, qu'il renfermoit, ſelon le langage d'alors: *Je ſai que l'inclination eſt de flatter, en ma perſonne, l'exemple, me confronter avec mes meilleurs amis, me torturer, aprés me convaincre de contrarietez & de fauſſetez, comme on dit, & aprés ſur des points & pointilles, fonder une ſentence ignominieuſe; car ainſi faut-il faire, pour juſtifier le faiſiſſement & empriſonnement. Pour échapper tout cela, je me vai rendre à Dieu, par plus court chemin. Contre l'homme mort ne tombe confiſcation de biens.* Actum XVII. Septembris 1618. ilyl. vet. On ne peut pas excuſer cette action de déſeſpoir, mais ceux qui l'effrayerent, par leurs menaces, pour lui faire avoüer ce dont il n'étoit pas coupable, n'étoient pas moins blâmables, que lui. Le lendemain les Fiſcaux Leeuwen & *Sylla*, avec le Secretaire *Pots*, aprés avoir viſité le Cadavre, firent leur rapport aux Etats Généraux, où ils dirent que quoi que Ledemberg eût varié dans ſes réponſes, ils ne doutoient pas qu'on ne l'eût trouvé coupable de crime de Léſe Majeſté, s'il ne s'étoit pas défait lui-même, ce qu'il n'avoit fait que parce qu'il ſe ſentoit coupable; puis qu'on ne lui avoit fait aucunes menaces. On crut que cela étoit faux, parce que le billet ſembloit inſinuer le contraire, & que ces gens-là ne le diſoient, que pour ſe diſculper. Ils opinerent auſſi que le Corps mort fût traité à la rigueur, ſelon l'uſage. Mais *Lockhorſt* Gendre du défunt, & enſuite ſon fils obtinrent des Etats Généraux, que l'on differât cette execution, juſqu'au retour de Maurice; qui étoit alors abſent & occupé à changer les Magiſtrats des Villes de Hollande. Les Etats jugerent bien qu'il n'y avoit rien, qui preſſât, & donnerent ordre, qu'on accommodât ce corps, en maniere qu'on le pût garder quelque tems. On le pendit l'année ſuivante, à un gibet dans la Biere, où il étoit, quand on prononça ſa ſentence, avec celle de Barneveld. On permit néanmoins à ſes parens de l'emporter de nuit.

1618.

Louïs XIII. ayant appris l'empriſonnement de Barneveld, & des autres, donna ordre à Mrs. de Boiſiſe,

(1) Voyez Tom. I. Liv. III. p. 100.
(2) Ch. XV. de ſon Apologetique.
(3) *Uytenbogard* P. IV. p. 105. & ſuiv.

1618. Boiſſiſe, Ambaſſadeur extraordinaire, & du Maurier Ambaſſadeur ordinaire de s'adreſſer aux Etats Généraux ; pour empêcher, s'il étoit poſſible, qu'on ne vînt à aucune extremité, contre les Priſonniers. Le premier porta la parole, & ne diſſimula point (1) la ſurpriſe & la douleur, que lui avoit cauſées leur empriſonnement. Il dit, entre autres choſes, qu'il avoit été ſi fort troublé de l'empriſonnement de Barneveld ; qui, par une conduite diſcrete & ſage, depuis plus de trente ans, avoit gagné l'eſtime & l'amitié des Princes Voiſins, & particulierement du Roi ſon Maître ; que lors qu'il prenoit la plume à la main, pour l'en informer, il ne ſavoit comment le faire, de peur d'offenſer les Etats, ou de faire tort à Barneveld : Qu'il ne ſauroit croire que leur Aſſemblée fît rien, ſans une mure déliberation ; mais qu'apprenant que ni la Nobleſſe, ni les Villes de Hollande, n'avoient point été informées auparavant de cette démarche, il ne ſavoit qu'en penſer ; Qu'il en étoit d'autant plus ſurpris, qu'il avoit apris que leur Aſſemblée n'étoit pas complette ; ce qui auroit été néceſſaire, dans une conjoncture de cette conſequence : Que le Roi ſon maître, tenoit un Ambaſſadeur chez eux, non ſeulement pour ſavoir ce qui s'y paſſoit, mais pour les aider de ſes conſeils, & pour faire en ſorte que tout s'y paſſât paiſiblement ; & qu'il ſeroit offenſé qu'ils euſſent pris des meſures, avec d'autres Princes, ſans en rien communiquer à ſon Ambaſſadeur : Que peu de jours auparavant la fidelité de Barneveld avoit été loüée & atteſtée, dans une Ordonnance des Etats de Hollande ; & qu'il n'étoit guére poſſible qu'ils ſe fuſſent, en ſi peu de tems, apperçus qu'on s'y étoit trompé : Qu'il les conjuroit, encore une fois, qu'en mettant toute paſſion & tout préjugé à part, ils lui fiſſent ſavoir ce qu'il devoit dire au Roi, d'un évenement, qui étoit raconté ſi diverſement, & qu'ils lui fiſſent connoître les raiſons ſecretes de leur conduite : Que les perſonnes intelligentes de leur païs en parloient ſi étrangement, quil n'y auroit pas ſujet d'être ſurpris, ſi S. M. lui donnoit ordre de prendre Barneveld, en ſa protection.

On ne voit pas ce que l'on répondit à cela, mais on trouve que, peu de jours après cet empriſonnement, Boiſſiſe prit congé des Etats Généraux, le 6. de Septembre, ſans vouloir accepter les préſens ordinaires ; à l'occaſion (2) de quelques démêlez politiques, de petite importance. Mais comme il fut arrivé à Anvers, il reçut des Lettres du Roi, qui lui ordonnoient de retourner ſur ſes pas, & d'accommoder cette affaire. Il propoſa aux Etats Généraux l'intervention du Roi, pour procurer le repos du païs, pour l'établiſſement duquel ſon Pere & lui avoient déja tant fait de dépenſe. Comme il eut donné cette propoſition, par écrit, aux Etats Généraux, ils réſolurent qu'on remercieroit le Roi du ſoin qu'il prenoit de l'Etat, & ſon Ambaſſadeur, pour la peine qu'il s'étoit donnée de revenir ; en faiſant entendre que, ce qui étoit arrivé, tendoit au rétabliſſement de la tranquillité publique. Ils le firent en effet le 18. de Septembre, en termes généraux, en témoignant que leur Etat n'étoit nullement en danger, comme il ſembloit qu'on l'avoit fait entendre au Roi ; que les déſordres de la conſtitution civile de l'Etat avoient été redreſſez, avec douceur, par le Prince d'Orange ; & que ceux qui regardoient l'Egliſe, ſeroient bien-tôt appaiſez, par le Synode qui devoit ſe tenir à Dordrecht. Ils remercierent le Roi & ſes Ambaſſadeurs, & prierent S. M. & ſes Miniſtres de continuer de prendre part, en ce qui les 1618. regardoit, comme auparavant ; ſans s'expliquer, ſur l'affaire des Priſonniers. A la verité les Ambaſſadeurs n'ignoroient rien de ce qui ſe paſſoit, & ils en ſavoient les raiſons ; mais le Conſeil de Louïs XIII. en ce tems-là, ne trouva pas à propos de choquer le parti dominant. Il eſt ſeulement croyable que la France fut attentive à empêcher qu'il ne ſe fit aucun changement, dans la conſtitution de l'Etat ; & peut être que cela fut une des cauſes de ſa conſervation.

Les choſes étant, en cet état, (3) les Contre-rémontrants, qui tenoient leurs Aſſemblées à part, obtinrent, par l'intervention du Prince, à Schoonhove, à Tergou, & en d'autres lieux, la liberté de prêcher, tour à tour, avec les Rémontrants, dans les Egliſes publiques ; ſans néanmoins vouloir communier avec eux. Roſéus, dont nous avons ci-devant parlé, fut auſſi rétabli à la Haie, & le Schiſme ſe trouva ainſi confirmé par tout.

Les Etats de Hollande avoient déja conſenti à aſſembler le Synode à Dordrecht, convoqué par les Etats Généraux, ſans préjudicier à leurs Privileges ; mais comme on n'en avoit rien mis, dans les Regîtres des Etats Généraux, ceux de Hollande firent un Acte particulier de conſentement ; qu'ils leur envoyerent, par leurs Députez, à cette Aſſemblée. Ces derniers furent auſſi chargez de demander aux autres Provinces, qu'il y eût ſix Commiſſaires Politiques de la leur, à cauſe du grand nombre d'Egliſes qu'il y avoit, & en conſideration de la Province. On ſouhaitoit que ces Commiſſaires euſſent trois ſuffrages. Mais ſi l'on ne pouvoit pas obtenir cela, on donna ordre aux Députez de demander qu'il y en eût deux de Hollande, contre un, que chacune des autres Provinces y enverroit. Mais les Etats Généraux ne voulurent pas accorder, qu'on mît, à cet égard, aucune difference entre les Provinces.

Avant que (4) le Synode National s'aſſemblât, on tint par tout les Provinciaux, pour diſpoſer toutes choſes pour la tenue du premier, & principalement pour nommer les Députez, qui y devoient aſſiſter, au nom des Egliſes. Il y eut pour cela un Synode aſſemblé à Arnhem, en Gueldre, le 25. de Juin, où il ſe paſſa pluſieurs choſes deſavantageuſes aux Rémontrants, auxquelles je ne m'arrêterai pas. On y élut quatre Miniſtres, & deux Anciens, pour aller au Synode National, des plus zêlez contre les Rémontrans. Pluſieurs Miniſtres de ces derniers furent enſuite dépoſez, ou ſuſpendus, des fonctions de leur Miniſtere, comme coupables de diverſes fautes, & quelques autres, ſeulement parce qu'ils étoient ſuſpects de favoriſer ce Parti.

Il y fut auſſi parlé, dans ce Synode, de certaines propoſitions, dont on a fait mention (5) ci-deſſus, où le ſentiment des *Supralapſaires*, étoit exprimé ſans détour. L'Aſſemblée, qui ſemble avoir été compoſée *d'Infralapſaires*, rejetta de nouveau ces propoſitions, comme étant contraires à la doctrine des Egliſes Réformées, & même comme inouïes parmi les Réformez. Il y eut de plus un Miniſtre de Delft, nommé *Jean Arnold vander Linden*, envoyé de la part des Egliſes de la Zuyd-Hollande, pour aſſiſter au Synode de Gueldre, qui déclara, en leur nom, que ces Egliſes abominoient ces propoſitions. Les Rémontrants de Bommel, ſurpris de voir leurs Adverſaires rejetter ſi hautement les ſentimens outrez de divers Théologiens, du Parti, en témoignerent de la joie, & firent excuſe au Synode, de ce qu'ils avoient attribué ces opinions

(1) *Brandt*, Liv. XXXI.
(2) Voyez *Uytenbogard* p. 1003.
(3) *Brandt*. au commencement du XXXII. Liv.
(4) Voyez *Brandt*. Liv. XXXI. ſur la fin.
(5) T. I. Liv. IX. p. 326. col. 2.

1618. nions aux Réformez, par paſſion, ou par quelque foibleſſe humaine. Cet aveu fut d'abord enregîtré & répandu par tout, comme ſi les Rémontrans avoient été convaincus de calomnie, & en étoient eux-mêmes convenus. Les Rémontrans expoſez, par là, au mépris de la populace ſe plaignirent, de ce qu'on avoit publié cet effet de leur ingenuité, à leur deſavantage, & ſouhaiterent qu'on rayât du Regître du Synode, ce qu'ils avoient dit; à faute de quoi, ils marqueroient ceux, qui avoient ſoûtenu la doctrine contenue dans les Propoſitions. On le leur refuſa, & on ajoûta que s'ils pouvoient prouver que quelcun les eut ſoûtenues; les Miniſtres, qui auroient défendu une ſemblable doctrine, ſeroient dépoſez; mais que s'ils ne le faiſoient pas, ils ſouffriroient eux-mêmes cette punition. Comme ils s'apperçurent que le Synode prétendoit qu'ils prouvaſſent que quelques Théologiens de Gueldre avoient employé les propres termes des Propoſitions, & qu'ils ne crurent pas le pouvoir faire; ils ſe déſiſterent de leur demande.

Le Synode étant ſéparé, quelques Rémontrans de Hollande firent imprimer les dix Propoſitions, avec des remarques, & montrerent par des paſſages formels de Théologiens Réformez, de grande réputation, qu'ils avoient ſoûtenu les doctrines rejettées par le Synode de Gueldre. Ils ſe flattoient apparemment qu'ils pourroient, par ce moyen-là, attirer à eux les Théologiens de Gueldre, & adoucir d'autres Synodes. Mais on en fut choqué, comme ſi leur deſſein avoit été de charger tous les Réformez du Supralapſarianiſme; & la Cour de Gueldre, crut que, pour prévenir le mal, qui pourroit arriver par là, il falloit faire effacer des Actes du Synode tout ce qui avoit été enregîtré de cette matiere. En même tems, elle exhorta les parties intereſſées à vivre en paix, pour l'avenir, à demeurer attachez aux Veritez Evangeliques, & à ne donner aucune créance aux calomnies; afin que les Egliſes venant à ſe réünir, on travaillât à avancer la gloire de Dieu, & que les Sujets vécuſſent en paix, & en proſperité, ſous leurs légitimes Souverains. Cette Ordonnance de la Cour de Gueldre étoit très-ſage, & auroit dû être imitée par les autres Provinces.

Il y avoit encore trois Propoſitions, outre les dix, dont on accuſoit les Contre-Rémontrans & que ceux de Gueldre rejettoient. La I. étoit *que Dieu a condamné aux tourmens éternels de l'Enfer une infinité d'Enfans, même de fideles, ſeulement à cauſe du peché originel; en ſorte qu'on ne peut pas avoir plus d'eſperance, pour ces enfans, que pour les Anges rebelles*: La II. *qu'ils tenoient la doctrine des Egliſes, & non la Parole de Dieu, pour l'unique regle de leur foi, & qu'ils élevoient leurs Egliſes preſque auſſi haut, que les Papiſtes élevent la leur, comme ſi elles n'étoient pas ſujettes à ſe tromper*; & la III. *que la Confeſſion & le Catechiſme ſont la ſeconde Regle de la Foi; & même que l'Ecriture Sainte eſt ſeulement l'unique regle de la Foi, lors qu'elle eſt expliquée conformément à ces Formulaires.* Les Contre-rémontrans de Gueldre rejettoient ces propoſitions, qui en effet ſont directement oppoſées aux maximes, ſur leſquelles la Réformation eſt fondée. Mais il ne falloit pas ſe conduire, comme ſi on les admettoit. Comme les hommes ſont très-ſujets à déguiſer, ou à diſſimuler leurs penſées; il arrive ſouvent que leurs paroles ne répondent pas à leur conduite; & l'on s'imagine facilement que la conduite eſt une marque plus ſure de ce qu'on croit, que les paroles. A l'égard de la Doctrine des Supralapſaires; il n'y a guére de gens, qu'elle ne choque, quand on la propoſe ouvertement, & que l'on en tire les conſequences néceſſaires, qui en naiſſent. Peu de gens peuvent digerer que Dieu crée exprès la plus grande partie des hommes, pour les damner, ſans qu'il ſoit poſſible qu'ils échappent à la damnation; tant petits enfans, qu'adultes. Mais pluſieurs de ceux, qui ont éxaminé ces matieres, aſſurent que le ſentiment des Infralapſaires revient à la même choſe; puis qu'enfin il n'y a que les élûs, qui reçoivent la Grace abſolument néceſſaire au ſalut, & que tous les autres ſont infailliblement damnez, & cela en conſéquence d'un Décret éternel & immuable. Auſſi le Synode de Dordrecht ſe garda-t-il bien de condamner le Supralapſarianiſme. On ne fait que rapporter ceci hiſtoriquement, ſans décider de ce qui eſt vrai, ou faux. 1618.

Cependant les Rémontrans voyant qu'il en falloit venir à un Synode National, préſenterent au commencement de Septembre un nouveau Mémoire, aux Etats de Hollande, où ils avoient exprimé les conditions auxquelles ils étoient prêts à y comparoître. C'étoit I. que châcun des Partis auroit la liberté d'y députer, pour lui-même, telles perſonnes qu'il jugeroit propres pour cela; mais que s'il s'agiſſoit de Synodes Provinciaux, où l'on préparoit les matieres, pour le National, il ſe feroit une Députation de la Sud-Hollande, & de la Nort-Hollande, où les Contre-Rémontrans conféreroient avec les Rémontrans députez de châque quartier, en nombre égal, tel qu'on le jugeroit à propos; & qu'enſuite, quand on ſe ſeroit rendu au lieu, où le Synode National ſeroit aſſemblé, les Membres de châque Parti s'aſſembleroient à part librement, pour déliberer ſur ce qu'ils voudroient défendre; & qu'ainſi le Synode ſe partageroit, en deux Aſſemblées, qui auroient châcune leur Préſident & leur Sécretaire particulier, pour déliberer à part, & même en diverſes chambres, ſi l'on trouvoit cela plus commode: II. que l'on donneroit des Sauf-conduits à tous ceux, qui ſe rendroient aux Synodes, ſoit qu'ils fuſſent députez, ou non, & qu'il y auroit des ordres précis, que perſonne n'y fût maltraité de paroles, ou de fait: III. qu'au commencement de l'Aſſemblée, on publieroit une Amniſtie générale, pour tout ce qui s'étoit paſſé auparavant, par rapport aux controverſes: IV. qu'on rénonceroit formellement, dans les Synodes préparatoires & dans le National, à toutes les liaiſons, ou condamnations paſſées, & à toutes les ſéparations, qui s'en étoient enſuivies; mais que néanmoins châque Parti pourroit s'aſſembler à part, juſqu'à la fin du Synode, comme on l'avoit déja fait; ſans ceſſer, pour cela, de ſe reconnoître réciproquement, pour freres en Jeſus-Chriſt, & pour membres de la veritable Religion Réformée, qui auroient droit de ſe trouver dans les Aſſemblées préparatoires & au Synode National, & de traiter de concert de ce dont il s'agiſſoit: V. que perſonne ne pourroit être mal-traité, pour ce qui s'étoit paſſé de part & d'autre, depuis le commencement des diviſions, ſoit en diſcours, ſoit en écritures; & qu'on n'y traiteroit, que des controverſes déja connues: VI. que l'opinion de châque Parti étant bien & duëment peſée, on ne rechercheroit point ſi elle ſeroit conforme, ou non, à la doctrine des Réformez, contenue dans la Confeſſion de Foi, ou dans le Catechiſme, mais ſeulement ſi elle ſeroit conforme à la Parole de Dieu; que l'on peſeroit autant la néceſſité des doctrines, que leur verité; & qu'enfin on déclareroit que l'on eſt prêt à ſe ſoumettre au Synode, ſeulement autant que l'on ſeroit convaincu que la doctrine ſe trou-

1618. trouveroit conforme à l'Ecriture Sainte; & que l'on ſeroit exempt de tous autres ſermens & engagemens, par rapport à ces matieres : VII. que toutes les conférences ſe feroient par écrit, à moins que les deux Partis ne convinſſent de traiter enſemble verbalement, ou en tout, ou en partie, & que l'on s'accorderoit réciproquement le tems néceſſaire, pour bien dreſſer ces Ecritures : VIII. que pour la réviſion de la Confeſſion & du Catechiſme, chacun auroit la liberté de propoſer ſes remarques & ſes objections, ſans crainte d'être cenſuré pour cela : IX. que dans les points, qui étoient deja controverſez, on procederoit, par voie d'accommodement, & non de déciſion, & que rien ne paſſeroit pour reglé, que du conſentement mutuel, & qu'à cauſe de cela les Membres abſens ſeroient auſſi conſultez, dans un *Recès* aſſemblé pour cela; qu'enfin ſi les Parties ne pouvoient pas venir à un accommodement (pour lequel on n'oublieroit rien de tout ce qui ſeroit poſſible) on s'en remettroit à la Puiſſance Civile, qui après avoir ouï les deux Parties, procederoit en cela, ſelon ſa conſcience, par rapport aux exercices de la Religion Chrétienne : X. que ceux dont les conſciences ne pourroient pas ſe ſoomettre ſi promptement, aux reglemens du Souverain, auroient un tems ſuffiſant, pour voir, en bien examinant tout ce dont il s'agiroit, s'ils pourroient s'en accommoder, ou non : XI. que ceux, qui pourroient s'y ſoumettre, ſeroient admis dans l'Egliſe, ſans être obligez de ſubir aucune formalité chagrinante, & ſeroient conſiderez ſur le même pied, que s'ils avoient toûjours été du même ſentiment : XII. qu'enfin pour ceux qui ne pourroient pas s'accommoder du Réglement, & qui par conſéquent croiroient ne pouvoir pas continuer à ſe trouver aux exercices publics de l'Egliſe, cela leur ſeroit permis, ſans être expoſez à aucune pourſuite, ſoit Civile, ſoit Eccleſiaſtique, de ſorte qu'ils jouïroient de la même liberté de Conſcience, que les autres habitans du Païs.

Ce Modele d'un Synode, & du Réglement, dont il devoit être ſuivi, ne contenoit rien que d'équitable & de conforme aux principes, ſur leſquels les Réformateurs ſe ſont ſéparez de l'Egliſe Romaine, & ſur leſquels ils ont voulu que l'on ſe conduiſit à leur égard. Mais les eſprits n'étoient pas diſpoſez à prendre de ſemblables meſures; & la Puiſſance Civile avoit les mains liées, par le changement qui s'y étoit fait. Ainſi les Rémontrans repréſenterent inutilement, qu'ils ne vouloient pas, par ces Articles, preſcrire rien aux Etats, ni à qui que ce fût au monde; mais qu'ils avoient dit leur ſentiment, en bonne conſcience, comme des Miniſtres de l'Evangile le devoient faire, & qu'ils eſperoient que ce qu'ils propoſoient ſe trouveroit ſi équitable, qu'on ne le rejetteroit pas, dans l'état, où étoient les choſes; & que cela étant ainſi, ils ſe prépareroient à aller au Synode, dans l'eſperance, que cette Aſſemblée ſeroit avantageuſe à l'Egliſe. Ils ajoûterent encore en vain, qu'ils ne ſe ſoumettroient nullement au jugement de leurs Adverſaires, pour accepter leurs déciſions; & qu'ils ſouffriroient plûtôt toutes ſortes de mépris, de mauvais traitemens, & la pauvreté même la plus fâcheuſe, que de rien faire contre leurs conſciences.

Les Etats dirigez par Maurice, & par ceux de ſon Parti, ayant reçu cette Rémontrance le 20. de Septembre, la remirent entre les mains de leurs Députez aux deux Synodes de Hollande, pour la leur propoſer, mais les Synodes n'y eurent aucun égard; quoi qu'on leur eût recommandé, de la part des Etats, de conſiderer mûrement cette Rémontrance, ſans haine, ni partialité, & de travailler au bien du Païs, comme les Egliſes Réformées le devoient faire; autant qu'il ſeroit poſſible, pour donner aux Rémontrans quelque ſorte de contentement. 1618.

Les Etats de Hollande avoient réſolu, ſur la fin du Mois d'Août, que dans les lieux, où les Claſſes n'étoient pas ſéparées, on choiſiroit les Députez, comme on avoit fait auparavant; mais que dans ceux, où elles étoient diviſées, châque Parti éliroit deux Députez, ou un de châque Parti. Mais les Rémontrans trouverent une grande oppoſition, dans la Zuyd-Hollande; où les Contre-Rémontrans étoient moins nombreux, que leurs Adverſaires. Ils ſe ſéparerent d'eux, firent leurs élections ſéparément, & députerent autant de gens, que ceux dont le nombre étoit plus grand. Au contraire, dans les lieux, où les Rémontrans étoient moins nombreux, on ne leur permit pas de députer à part, & les plus forts députerent ſeulement des gens de leur Parti; de ſorte qu'il ne ſe trouva enfin, dans le Synode National, que les ſeuls Députez de la Ville d'Utrecht, du côté des Rémontrans; ſi on en excepte quelque peu d'entre eux, qui, comme on le verra, furent enfin obligez d'y comparoître comme citez, & non comme Membres du Synode.

Cependant les Etats de Hollande ordonnerent aux Rémontrans de la Zuyd-Hollande, par des Lettres du 20. de Septembre, de ſe trouver au Synode de Delft, qui devoit s'aſſembler le 8. d'Octobre; pour y aſſiſter, par leurs Députez, à l'examen de leur derniere Rémontrance, & pour y prendre les meſures, qui ſeroient les meilleures, pour le bien de l'Egliſe. Les Rémontrans, qui depuis long-tems touchoient au doit que les Théologiens du Parti oppoſé étoient irréconciliables, & ne cherchoient qu'à les condamner, avec éclat, quoi qu'ils puſſent dire, n'y députerent pas. Le Synode ſe tint ſans eux, & *Nicolas Crombout*, Conſeiller, qui y avoit aſſiſté, en qualité de Commiſſaire de l'Etat, fit rapport aux Etats de la Province, le 13. d'Octobre, de ce qui s'y étoit paſſé juſqu'alors, & leur dit que pluſieurs Claſſes, dont quelques-unes étoient compoſées de Rémontrans, n'y avoient envoyé aucuns Députez. Il préſenta auſſi une Requête du Synode aux Etats, où il ſe plaignoit de la même choſe, & demandoit que les Etats y invitaſſent les Claſſes de Leide, de Goude, de Roterdam, de la Brille & de Woerde, & leur ordonnaſſent de produire leurs ſentimens & leurs objections, ſur la Doctrine reçue & ſur les Formulaires, conformément à la liſte des Articles, préſentée dans la Conférence de Delft en MDCXIII. afin que l'on pût voir en quoi on différoit des Rémontrans; ou, pour parler ſans détour, afin de leur chercher querelle ſur tout. Les Etats firent écrire aux Claſſes, qui n'avoient point comparu, par leurs Députez, pour leur mander ce que le Synode ſouhaitoit. Là-deſſus quelques-uns des Miniſtres Rémontrans ſe mirent à préparer ce qu'on leur demandoit. Mais d'autres firent préſenter un autre Mémoire aux Etats, qui fut lu dans leur Aſſemblée le 19. d'Octobre. Ils y dirent qu'ils s'étoient juſqu'alors toûjours fait honneur de leur obéïr ponctuellement; mais que les choſes étoient ſi changées, qu'ils ne pouvoient eſperer aucune bonne iſſuë du Synode, & qu'ils faiſoient ſcrupule de s'y trouver; parce que la plûpart des Membres de cette Aſſemblée étoient coupables de l'une des (1) *œuvres de la chair*, que l'on nomme *Schiſ-*

(1) Voyez Gal. V. 19. 20. & Tit. III. 10. où il eſt parlé d'*Héréſie*, mais ce mot ſignifie-là la même choſe, que *Schiſme*.

1618. *Schiſme*, gens que S. Paul ordonnoit à ſes diſciples d'eviter. Ils ne pouvoient pas, comme ils diſoient, la regarder comme un Synode légitime des Egliſes Reformées de la Province. Outre cela ils repréſenterent aux Etats qu'ils avoient, à la verité, une très-bonne intention, en les appellant à ce Synode; dans l'eſperance qu'il examineroit impartialement & ſans paſſion les conditions auxquelles les Rémontrants avoient dit qu'ils accepteroient le Synode; mais qu'ils craignoient que ce ne fût une choſe très-difficile, & preſque impoſſible; pendant qu'on employeroit à cela des gens, qui étoient leurs ennemis déclarez, qui ne leur vouloient point rendre juſtice, & qui cherchoient par-là une occaſion de faire un Schiſme incurable; par la haine implacable, qu'ils avoient conçue contre eux, & qui les mettoit hors d'état d'examiner leurs raiſons, ſans paſſion & ſans préjugé. Ils montrerent encore, par d'autres raiſons, qu'ils ne pouvoient pas ſe ſoumettre au jugement des gens, qui étoient leurs parties.

Enfin quelques Rémontrans ſe rendirent au Synode de Delft, mais leur arrivée ne ſervit qu'à échauffer encore plus leurs Adverſaires. Les Etats réſolurent-là-deſſus, qu'on écriroit aux Commiſſaires Politiques de ménager les choſes, en ſorte que le Synode vînt enfin à une concluſion, & que les Rémontrans y demeuraſſent, juſqu'à la fin; d'exhorter le Synode de n'entrer point, en de vaines diſputes, qui avoient été la cauſe de tout le mal, mais d'y chercher un remede; & de lui dire que, pour cela, il falloit qu'ils miſſent à part toute paſſion humaine, & qu'ils s'étudiaſſent à oublier tout ce qui s'étoit paſſé.

Le même jour, le Synode écrivit une Lettre à la Claſſe de Goude, où il ne donnoit à ſes Membres ni le titre de *Freres*, ni celui de *Collegues* & ſe contentoit de lui dire qu'il ſouhaitoit qu'elle envoyât quelcun de ſa part, parce qu'il avoit quelque choſe à lui propoſer. La Claſſe répondit qu'elle ne pouvoit pas comparoître devant le Synode, comme devant ſon Juge competent. Le même jour, ou le ſuivant, le Synode écrivit à Epiſcopius, Van den Borre & Corvin, à Leide, pour les engager à lui livrer un état des controverſes, dont il s'agiſſoit. Mais ils répondirent que cela concernoit auſſi les autres Remontrans, & qu'ils ne pouvoient pas le faire ſeuls. Le 3. du Mois, la Claſſe de Leide envoya au Synode un papier, qui contenoit dix-neuf propoſitions, tirées de la Confeſſion & du Catechiſme; auxquelles elle avoit joint quantité de paſſages d'Auteurs, qui paſſoient pour Orthodoxes, parmi les Contre-Rémontrans, & qui y avoient néanmoins avancé des doctrines contraires à ces Propoſitions; afin que ce papier pût ſervir à former l'état des Controverſes.

Cependant les Rémontrans, qui étoient au Synode, furent extrémement ſcandaliſez d'entendre divers Miniſtres, comme parlans par ordre de ceux, qui les avoient envoyez, dire *qu'ils ne les pouvoient pas regarder, comme leurs freres en Jeſus-Chriſt, & même qu'ils les tenoient pour des Payens & des Publicains.* Cependant le Synode blâma ce langage, comme injuſte, peu propre, & hors de ſaiſon. Les Rémontrans préſens remarquant qu'on ne ſe fioit pas en ce qu'ils diſoient de leurs ſentimens, dreſſerent un petit écrit en Latin, qui fut préſenté au Synode, écrit de la main de *Théophile Rykwart* Miniſtre à la Brille, & où leurs ſentimens, par rapport aux Controverſes d'alors, étoient exprimez; & demanderent qu'on y joignit les ſentimens oppoſez, afin que les Controverſes fuſſent miſes en un plus beau jour, & que le Synode National en pût mieux juger. Les Contre-Rémontrants refuſerent de le faire, & dirent que Rykwart pouvoit bien y avoir mis leurs ſentimens. Il répondit que c'étoit-là leur affaire & non la ſienne; ſur quoi Feſtus Hommius ſe récria, que, puis que Rykwart refuſoit de le faire, on produiroit ce papier, tel qu'il étoit, devant le Synode National. Les Rémontrans dirent qu'ils conſentoient de ne ſe ſervir, pour exprimer leurs ſentimens, que d'expreſſions tirées de *Melanchthon* & de *Bullinger*; & qu'ils n'auroient aucun démêlé, avec les Contre-Rémontrants, pourvû qu'ils rejettaſſent les dix Propoſitions, publiées en Gueldre. 1618.

Le Synode proceda enſuite, contre divers Miniſtres Rémontrants, dont il dépoſa les uns & ſuſpendit les autres des fonctions de leur Miniſtere; parmi leſquels il y avoit des gens eſtimez & capables de rendre de bons ſervices à tout le Parti; & ainſi ils les rendirent inhabiles à être députez au Synode National, pour y défendre leurs ſentimens. Uytembogard qui prévoyoit ce qui lui pourroit arriver, avoit obtenu un Congé de ſon Conſiſtoire, & s'étoit retiré de la Haie, le jour même que Barneveld fut pris; d'où il alla à Anvers, où il demeura autant que la Tréve dura. Après qu'il fut parti, il fut averti, de la part de la Princeſſe Douairiere d'Orange, & de Frederic Henri ſon Fils, de ne point retourner en Hollande, qu'ils ne lui euſſent envoyé un paſſeport pour cela. Cependant le Synode de Delft l'avoit invité, par une Lettre du 29. d'Octobre d'y comparoître le 4. de Novembre. On rendit cette Lettre à ſa Femme, qui promit de la lui envoyer inceſſamment; mais qui ajoûta auſſi, qu'il étoit trop loin, pour pouvoir ſe rendre ſi promptement à Delft. Le Synode néanmoins, ſans lui envoyer de nouvelle citation, fit un Acte contre lui, qui portoit, que „Jean Uytembogard, Miniſtre à la „Haie, ayant été cité, pour comparoître devant „le Synode de la Zuyd-Hollande, & ayant né„gligé de s'y rendre; & qu'outre cela l'Aſſemblée „ayant jugé, qu'il ne s'étoit pas conduit, d'une „maniere convenable à ſon caractere, non ſeule„ment en ce qu'il s'étoit mis à la tête d'un Parti; „& qu'il avoit été le principal auteur des troubles „de l'Egliſe; comme il paroiſſoit par la rémon„trance qu'il avoit préſentée le premier aux E„tats, & par la protection qu'il en avoit obtenue, „pour garantir les Eccleſiaſtiques des cenſures or„dinaires de l'Egliſe; mais auſſi en publiant divers „livres & papiers ſcandaleux, contre pluſieurs „Miniſtres diſtinguez, tendants à diffamer la „vraye Religion; & qu'ayant depuis abandonné „infidélement ſon Egliſe, ſous prétexte que ſon „Conſiſtoire lui avoit donné ſon congé, pour un „tems, & étant en fuite, le Synode avoit trouvé „à propos de le dépoſer de toutes fonctions Ec„cleſiaſtiques, juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait à l'Aſ„ſemblée, ou à ſes Députez, & pendant tout „ce tems-là, de le ſuſpendre de la Communion. Par-là le Synode donna ſujet à Uytembogard, de ſe plaindre que ceux, qui l'avoient jugé, étoient ſes parties, & le chargeoient de fauſſes accuſations. Il eſt certain qu'on lui donnoit lieu de dire qu'il avoit été traité, par ſes Adverſaires: comme les Réformateurs l'avoient été autrefois, par l'Egliſe Romaine. Il auroit beaucoup mieux valu ne rien faire, qui fît dire à l'Egliſe Romaine, que la conduite, qu'elle garde envers les Héretiques, eſt ſi néceſſaire & ſi juſte, que ceux, qui ſe ſont ſéparez de cette Egliſe, ſont obligez de l'imiter; après avoir fait tout ce qu'ils pouvoient pour la diffamer, pour cela. Greyinkhovius, dont on a parlé ci-deſſus,

1618. fut auſſi cité au même Synode, & comme il ne comparut point, dépoſé, enſorte néanmoins que l'execution de cette ſentence fût differée, juſqu'à ce que les Etats euſſent été inſtruits de cette affaire. Le Synode en dépoſa encore quelques autres, comme on le verra dans l'Hiſtoire de *Brandt*.

Les Rémontrans trouverent là-deſſus à propos de préſenter un troiſiéme Mémoire aux Etats de la Province, dans lequel, après avoir parlé de leurs deux Mémoires précedens, qui n'avoient produit aucun effet, quoi que les Etats euſſent promis que le premier ſeroit examiné, ſans paſſion & ſans partialité, dans le Synode, ils les aſſurent de leur obéiſſance, & diſent que, s'ils ne s'étoient pas rendus à Delft, ſelon leurs ordres, c'étoit parce qu'ils n'avoient pas encore pu préparer leurs remarques ſur la Confeſſion, & ſur le Catechiſme, qu'on leur avoit ordonné de porter au Synode. Ils y font auſſi diverſes remarques ſur le peu d'égard qu'on avoit eu, pour leurs Mémoires, dont les raiſons demeuroient dans toute leur force. Ils étoient, diſoient-ils, d'autant moins portez à ſe trouver en ces ſortes d'Aſſemblées, qu'ils ne pouvoient ſe réſoudre à ſe ſoumettre au jugement de leurs Adverſaires déclarez. Ils finiſſent ce Mémoire en des termes, dont voici le ſens : „ En quelle „qualité pourrions-nous comparoître, dans ces „Synodes? Ceux qui les compoſent ſont nos Adverſaires, comme nous l'avons fait voir, dans „nôtre Mémoire, & comme leur propre conduite le montre aſſez. Ceux qui ſont parties ne „peuvent nullement être juges, dans leur propre „cauſe; c'eſt une choſe contraire à la Raiſon, & „à toutes les Lois du monde. On n'a jamais permis en Hollande, qu'aucun homme, de quelque crime qu'il pût être coupable, fût conduit „devant ſon Ennemi, pour être jugé; ſeroit-il „donc poſſible qu'on pût reprocher aux Etats, „que des Miniſtres de la Parole de Dieu, deſquels „le nombre n'eſt pas petit, qui ont été légitimement appellez à leurs fonctions, qui s'en ſont „aquitez fidelement & à l'édification de leurs troupeaux, qui ont eu plus d'égard aux ordres de l'Etat, que les autres, & qui lui obéiſſent en tout „ce qui ne bleſſe pas leur conſcience; ſeroit-il „poſſible, encore un coup, que des gens de cette „ſorte fuſſent renvoyez au tribunal de leurs Adverſaires, & que l'on permît à ces derniers de „proceder, dans le jugement qu'ils font des veritez divines, d'une maniere que l'on jugeroit déraiſonnable, dans des matieres de la moindre importance?

„ S'il ne s'agiſſoit que des biens des Miniſtres „Rémontrans, ou même de leurs fonctions Eccleſiaſtiques, ils feroient ce qu'on demande d'eux; „mais ils ne peuvent pas ſacrifier la Verité, dont „ils ſont convaincus, à des gens qui ont des ſentimens contraires; ni ſe ſoumettre à leurs déciſions, comme à des jugemens de l'Egliſe. Ils „ſe flattoient que l'on ne les voudroit contraindre „à rien de ſemblable, & ils ne diſſimuloient point „qu'ils ne pourroient pas y conſentir. Quoi donc? „dira-t-on (*continuent-ils*) les Rémontrans entreprennent-ils de faire la Loi au Sonverain? A „Dieu ne plaiſe! Cette Loi eſt née avec la nature humaine, elle a été pratiquée par les Payens „même, & confirmée par la Parole de Dieu. „Veulent-ils tenir la cauſe en ſuſpens, & décliner „toutes les Juriſdictions? En aucune maniere, *diſoient-ils*. Qu'on établiſſe un Tribunal, pour „cela, ils ne s'y oppoſeront point; pourvû qu'on „leur permette d'y comparoître en corps, qu'ils „aient des aſſurances, qui les mettent à couvert „de tout danger, & de tout accident fâcheux, „& qu'on leur accorde les autres conditions rai- 1618.
„ſonnables, qu'ils ont exprimées, dans leur Mémoire. Que ceux-là en jugent, qui peuvent „dire, en bonne conſcience, qu'ils ſont impartiaux, ſur tout, des Théologiens qui n'euſſent point pris parti, ſur les Controverſes, qui les agitoient depuis pluſieurs années? Y en avoit-il, qui puſſent s'aſſurer, en conſcience, qu'ils ne panchoient ni d'un côté, ni d'autre, & qu'il leur étoit indifferent, lequel des deux ſentimens prévalût? S'il y en avoit, qui ſe fuſſent déclarez pour cette heureuſe *indifference*, que rien ne peut déterminer d'un côté, ou d'autre, que la ſeule connoiſſance claire de la Verité; ſe pouvoit-on fier en leur parole? Il n'étoit pas même ſûr, pour les Miniſtres moderez, de parler ainſi, & le Parti le plus fort, n'auroit jamais pardonné à des gens de cette trempe. Il vouloit que l'on ſe déclarât, pour lui, ſans quoi on couroit riſque d'être dépoſé, ou pour le moins on ſe rendoit ſuſpect d'Héterodoxie. Il n'y avoit que le Parti le plus foible, qui pût dire *que ceux, qui n'étoient pas contre lui étoient pour lui*; le plus fort regardoit ceux, qui n'étoient pas pour lui, comme étant contre lui. Les Chrétiens auroient beſoin d'un Concile compoſé d'Anges de lumiere, & même reconnus inconteſtablement pour tels; s'il étoit néceſſaire de décider, avec autorité, de leurs querelles Théologiques, en maniere qu'on fût obligé de ſe ſoumettre à ces jugemens. Mais comme il n'y en a jamais eu, ni n'y en aura jamais; ſi les hommes étoient ſages, il ſe ſupporteroient en attendant le Jugement dernier; pourvu néanmoins que l'on reconnût l'Ecriture Sainte, comme l'unique regle de la Foi, & que les Lois de l'Evangile, qui regardent toutes la pratique, fuſſent obſervées.

Les Rémontrans ajoûterent pourtant encore une offre, dans une Apoſtille à leur Mémoire, qui étoit qu'encore qu'ils fuſſent en droit de fuir toute Aſſemblée Synodale, compoſée de leurs Adverſaires; ils conſentoient de renoncer à leur droit, par reſpect pour leur Souverain, & de ſe rendre à celui, qui étoit convoqué à Dordrecht, pour y faire voir l'importance & la juſtice des conditions, qu'ils avoient propoſées dans leur premier Mémoire; & après avoir été ſatisfaits, à cet égard, travailler, conformément aux bonnes intentions des Etats, à mettre fin aux fâcheuſes controverſes, qui avoient fait aſſembler ce Synode. Ils ſe flattoient que la prudence & la ſageſſe des Théologiens Etrangers, qui y étoient invitez, diſpoſeroient les eſprits à conſiderer plus impartialement les conditions propoſées, qu'on ne l'avoit fait au Synode de Delft; où l'on ne s'étoit propoſé autre choſe que de condamner, en vertu de quelques occaſions particulieres, à être dépoſez, ou ſuſpendus, ceux d'entre les Rémontrans, qui pouvoient rendre le plus de ſervice à leur Parti; de ſorte que toute correſpondence, entre les Rémontrans, & les Contre-Rémontrans, devoit être interrompue; à moins que les premiers ne vouluſſent voir toutes choſes tourner au préjudice de la cauſe, qu'ils défendoient.

Ce Mémoire fut envoyé aux Etats, ſous le couvert du Penſionaire de Dordrecht, le 9. de Novembre, & fut lu dans l'Aſſemblée, qui après avoir déliberé là-deſſus, conclut que les Rémontrants avoient eu aſſez de tems, pour ſe rendre à Delft, qu'ils ne cherchoient qu'à tirer les affaires en longueur, & à rendre le Synode infructueux; & réſolut d'empêcher, qu'ils n'apportaſſent plus de difficul-

1618. difficultez, puis qu'enfin, cette affaire devoit être finie d'une maniere ou d'autre, pour le repos de l'Etat. Ce fut-là la premiere réponſe de cette nature, qu'ils euſſent reçue des Etats; par où ils comprirent qu'ils ne pouvoient plus s'attendre à aucune bonne iſſue de leurs affaires. Maurice étoit devenu le maitre des déliberations, & il falloit que les Rémontrans fuſſent condamnez; afin que Barneveld tombât avec eux, comme ayant voulu, ainſi qu'on le diſoit, changer la Religion en Hollande.

En ce tems-là, *Jean Taurin*, qui avoit été appellé Miniſtre à la Haie, fut ſuſpendu par le même Synode; comme ayant été intrus, dans la place qu'il occupoit, à cauſe qu'il étoit dans le Parti des Rémontrans. Le Conſiſtoire de ſon Egliſe le ſoûtint, en montrant, dans un Ecrit, qu'il avoit été reçu, en vertu du Reglement de MDXCI. qu'il avoit été permis de ſuivre à la Haie, auſſi bien qu'ailleurs, par une réſolution des Etats de Hollande. Il prétendit de plus que le Synode n'avoit pas droit de connoître de cette affaire, & qu'il ne ſe ſoumettroit pas à ſa ſentence. Auſſi le Conſiſtoire le fit-il prêcher, le 4. de Novembre, malgré le Synode. Le lendemain le même Conſiſtoire envoya ſix Députez aux Etats, pour leur demander d'être ſoûtenus dans une choſe, qui étoit conforme aux Réglemens. Mais il n'étoit plus tems de ſe rapporter à ce qui avoit été fait, par le précedent Gouvernement, après le changement qui y étoit arrivé. Les Etats répondirent à la requête, qu'on avoit fort mal fait de faire prêcher Taurin, malgré le Synode, autoriſé par les Etats; que ſa ſuſpenſion continueroit, & qu'il ſeroit obligé de ſe rendre lui-même au Synode, pour s'y défendre, du mieux qu'il pourroit; & le Conſiſtoire auſſi d'y députer, s'il croyoit devoir s'y intereſſer; qu'enfin ils attendroient la déciſion du Synode, après quoi ils verroient ce qu'ils avoient à faire. Enſuite ils commanderent à Taurin & au Conſiſtoire de ſe ſoumettre au Synode; ſans craindre les conſéquences d'un exemple, comme celui-là; par lequel on ſacrifioit une réſolution des Etats, priſe légitimement, à l'autorité d'un Synode. Depuis Taurin ſouſcrivit les ſentimens des Contre-Rémontrans, pour n'être pas dépoſé. Mais ſon frere, l'Auteur de la *Balance*, mourut dans les ſentimens contraires à Anvers, où il s'étoit retiré.

Enſuite on fit des plaintes au Synode, de ce qu'il y avoit eu des Miniſtres, qui depuis le dernier Synode de la Zuyd-Hollande, avoient été établis d'une maniere irréguliere, en vertu du droit de Patronage, ou autrement; & de ce qu'il y en avoit, qui avoient donné des ſcandales publics, qui n'avoient point été réparez. La-deſſus il fut propoſé s'il ne ſeroit pas à propos, de faire rechercher dans châque Claſſe, qui étoient ces Miniſtres, par les Députez du Synode, & de le faire au plûtôt afin qu'il pût réſoudre, ce qu'il trouveroit à propos, touchant ces gens-là. On propoſa encore de rechercher les Miniſtres, qui (1) avoient préſenté aux Etats la fameuſe Rémontrance, de MDCX. & qui ne l'avoient pas ſouſcrite; afin de publier leurs noms, pour leur faire rendre compte de leur conduite. Ces gens-là étoient ceux qui avoient fait profeſſion de la doctrine des Rémontrans, que l'on vouloit empêcher d'être députez au Synode National.

Comme on demanda leurs noms à ceux, qui étoient préſens au Synode de Delft, ils en nommerent un grand nombre, dont on fit une liſte.

(1) Voyez Tom. I. p. 282.

On donna enſuite pouvoir aux Commiſſaires du Synode de proceder contre eux, avec la même autorité qu'auroit fait le Synode; à condition néanmoins, que ces Miniſtres pourroient recourir au Synode National; où il étoit bien für, qu'ils ſeroient condamnez. Pour autoriſer encore plus les Commiſſaires Synodaux, dans cette procedure, on réſolut de s'adreſſer aux Etats de Hollande; afin d'obtenir des Commiſſaires Politiques, qui agiſſent conjointément avec les Eccleſiaſtiques. Depuis le changement, les Membres des Etats n'eurent guére la liberté de dire ce qu'ils penſoient; il fallut qu'ils ſuiviſſent le mouvement des gens d'Egliſe, dont ils auroient pu autrement temperer le Zéle, qui alloit trop loin; s'ils avoient eu la même liberté qu'auparavant. 1618.

Dans le Synode, on nomma les Députez, qui iroient au Synode de Dordrecht, entre leſquels furent entre autres, *Feſtus Hommius*, Miniſtre de Leide, qui s'étoit déja ſignalé contre les Rémontrans, & qui le fit encore dans le Synode, & *Giſbert Voetius* alors Miniſtre à Heuſden, & depuis Profeſſeur en Théologie à Utrecht, qui ſurvécut à tous ceux, qui ſe trouverent en cette Aſſemblée.

Le Synode ſe tint auſſi en Nort-Hollande, à Enkhuiſen le 9. d'Octobre, dans la même vuë, que celui qui s'étoit tenu à Delft; pour y nommer ceux qui devoient ſe trouver au Synode de Dordrecht, de la part du quartier de la Hollande Septentrionale. On y fit enſorte, auſſi-bien que dans l'autre Synode, qu'il n'y eût aucun Rémontrant de député pour cela. Quelques Miniſtres, qui avoient été pour la Magiſtrature précedente, & contre le Synode, furent reconciliez à Harlem avec le Parti le plus fort. La même choſe arriva, dans les autres Villes plus avancées vers le Nord, comme on le verra dans *Brandt*. On conçoit bien que ces reconciliations ne furent pas fort volontaires.

Dans la Province d'Utrecht, il ſe trouva comme trois Partis, les Rémontrans, les Contre-Rémontrants & quelques autres, qui vouloient paſſer pour neutres. Après quelques conteſtations les deux premiers députerent châcun au Synode National, deux Miniſtres & un Ancien.

En Overyſſel, en Zélande, & en Friſe, on n'élut que des Miniſtres Contre-Rémontrans, *Bogerman* fut député de la part de la Friſe, & la confiance, que le Parti avoit en lui, le fit choiſir pour préſider au Synode National. La Province de Groningue, & des Omlandes, députa auſſi des gens dévouez au Parti dominant. Ainſi on comprit aiſément, quelle ſeroit l'iſſue d'un Synode, compoſé ſeulement de gens d'un Parti, que les diſputes Théologiques avoient échauffez, contre ceux, qui n'étoient pas de leur ſentiment. C'eſt ainſi qu'on avoit bien prévu que le Concile de Trente n'auroit aucun égard, pour les Proteſtans; dès que ces derniers en furent exclus. On le reprocha, avec raiſon, à ceux qui tenoient le Parti du Pape, comme on le peut voir dans *Sleidan*. Il auroit été à ſouhaiter que des reproches ſi bien fondez euſſent empêché les Proteſtans de jamais imiter ce qu'ils avoient cenſuré, avec tant de juſtice. Mais c'eſt-là un des travers de l'Homme, de faire ce qu'il condamne dans un autre; comme ſi les Loix de la Juſtice & de l'Equité, n'étoient pas pour tous les tems, toutes les perſonnes & tous les lieux!

Uytembogard écrivit, (2) au mois d'Octobre, une longue Lettre de juſtification à Maurice, mais

(2) Voyez-la dans le Ch. XI. de ſa Vie.

1618. mais qui ne produiſit aucun effet. La haine, qu'il avoit pour Barneveld, rejaillit ſi fort ſur Uytembogard, pour qui ce Prince avoit eu autrement une très-grande eſtime; qu'il ne lui pardonna jamais l'attachement, qu'il avoit eu pour l'Avocat de Hollande.

Le Synode de Delft étant fini, les Commiſſaires Synodaux de Hollande & les Députez Politiques, que les Etats leur joignirent, firent une revue des Miniſtres de la Zuyd-Hollande; où ils dépoſerent ou ſuſpendirent quantité de Miniſtres Rémontrans, auxquels je ne m'arrêterai pas, pour ne pas entrer dans un trop grand détail. *Brandt* fournira à ceux, qui ſont curieux de ces ſortes de choſes, de quoi les ſatisfaire. Si l'on dit que c'eſt un Auteur ſuſpect, parce qu'il a vécu & eſt mort dans le Parti des Rémontrans; on n'a qu'à comparer ſa rélation à celles des autres, & l'on verra qu'à l'égard des faits, il ne s'écarte pas fort de leurs Hiſtoires; & ſi l'on ſait tant ſoit peu d'attention, ſur ce qui s'eſt paſſé au Synode de Dordrecht, ſelon la narration de ceux qui l'approuvent; on ſera convaincu qu'on ne reproche rien à cette Aſſemblée, qui ne ſoit fondé ſur des faits reconnus des deux côtez. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on ne parlât plus de ſa conduite; mais cela ne ſe peut faire, à moins que la Tolerance Civile & Eccleſiaſtique ne ſuſſent établies dans les VII Provinces. Alors ou pourroit facilement convenir d'une Amniſtie, en vertu de laquelle le paſſé ſeroit tenu comme non avenu.

Les Rémontrans, chaſſez des Egliſes Publiques, penſerent en ce tems-ci à s'aſſembler à part; par le même droit, par lequel leurs Adverſaires l'avoient fait, pendant que les Etats de Hollande avoient favoriſé les Rémontrants. Ils s'aſſemblerent donc le 16. de Decembre à la Haie, dans la maiſon d'un Jardinier, où un Etudiant en Théologie leur prêcha; & l'on y recueuillit l'Aumône, comme l'on a accoûtumé de le faire dans les Egliſes. Il ſembloit que ſi cela avoit été permis aux Contre-Rémontrants, au commencement du Schiſme, quoi qu'ils puſſent aſſiſter aux Aſſemblées publiques, & y faire prêcher leurs Miniſtres, ſans bleſſer leur conſcience, comme on l'a rémarqué plus d'une fois; cela devoit être permis à plus forte raiſon à des gens, qui ne pouvoient pas faire prêcher leurs Miniſtres, dans ces Egliſes, & qui d'ailleurs ne pouvoient pas entendre invectiver contre leurs ſentimens, dans des lieux, qui devoient être les aſyles inviolables de la Moderation, de la Charité & de la Paix. Quatre jours après l'Aſſemblée dont on vient de parler, la Cour de Hollande publia une Défenſe ſévere contre ces Aſſemblées, datée du 20. de Decembre. On y dit „ qu'un Synode National „ayant été aſſemblé, pour décider des diffe„rends de la Religion, perſonne ne devoit rien „innover dans la Province; Que la conſtitution „& le bien de la Province, ne permettoient „pas qu'on y fit aucune Aſſemblée extraordi„naire, ſans la permiſſion des Etats; Qu'une „Aſſemblée s'étant faite dans la maiſon d'un „Jardinier, on y avoit prêché & recueuilli les „Aumônes; ce qui ne ſe devoit pas faire, dans „une Ville bien reglée, ſans une autorité légi„time; mais qu'on devoit le prévenir, s'y op„poſer & le punir.

Le mal étoit que ces raiſons étoient auſſi fortes contre les Aſſemblées, qui avoient été faites par les Contre-Rémontrans, ſous le Gouvernement précedent, & que Maurice avoit néanmoins ſoûtenues. D'ailleurs elles favoriſoient les défenſes que les Eſpagnols firent aux Réformez, de s'aſſembler dans les Païs-Bas, & deſquelles néanmoins on avoit fait de ſi grandes plaintes; quoi que le Concile eût été convoqué, & tenu enſuite à Trente. On ajoûte, à la verité, „que cette conduite tendoit à éluder, & à ren„dre nuls les Actes & les réſolutions du Syno„de National, & d'introdoire toutes ſortes de „Sectes pernicieuſes, par le moyen de gens, qui „n'étoient pas reçus au S. Miniſtere. 1618.

Mais on ne penſoit pas qu'au commencement de la Réformation, le parti du Pape avoit tenu de ſemblables diſcours; lors que les Proteſtans s'étoient aſſemblez, ſans permiſſion, & même contre les défenſes expreſſes des Puiſſances Civiles & Eccleſiaſtiques; & avoient fait prêcher des gens, qui n'avoient point de miſſion pour le faire; ſeulement afin d'introduire des Sectes dangereuſes, & rendre les déciſions du Concile de Trente, aſſemblé du conſentement de la plus grande partie de l'Europe, inutiles. Si la conduite de l'Egliſe Romaine fut blâmée, à cet égard, comment étoit-il poſſible de l'imiter, ſans s'expoſer à de ſemblables objections?

La Cour défendit donc de fournir aucun lieu, pour faire de ſemblables Aſſemblées, ſous des peines arbitraires; & à tous Miniſtres, ou Etudians en Théologie d'y aller, pour y prêcher, ou y faire quelque autre exercice de Religion, ſous peine de cent florins d'amande, toutes les fois qu'ils ſeroient ſurpris; & ſous peine du double, pour ceux qui loueroient des lieux propres à cela. Ceux qui avoient quelque emploi public furent condamnez à le perdre, s'ils étoient convaincus d'avoir prêté un lieu, pour de ſemblables Aſſemblées; outre les peines arbitraires, auxquelles ils étoient ſoumis. Le Procureur Géneral & le Baillif de la Haie furent chargez de faire executer cette Ordonnance, & l'on fit même venir quelques compagnies de ſoldats, pour les ſoûtenir. Ce fut là la premiere Ordonnance, qui ſe fit en Hollande, contre les Rémontrans.

Ceux de Roterdam étoient demeurez en poſſeſſion des Egliſes, & Grevinkhovius y avoit prêché juſqu'alors; mais comme on leur eut enlevé la grande Egliſe, on leur en fit préparer une moindre, qui ne les pouvant pas contenir, donna lieu à une partie de ſe rendre à la Bourſe, & de propoſer à *Bernard Vezekius*, Miniſtre Rémontrant, de prêcher là; ce qu'il ne put enfin leur refuſer. Cela attira aux Rémontraos une défenſe des Magiſtrats du 29. de Decembre; par laquelle, de l'avis de Maurice & du Conſeil d'Etat de Hollande, ils leur défendirent de s'aſſembler ailleurs, que dans les Egliſes Publiques; non ſeulement ſous les mêmes peines, que l'Ordonnance de la Cour de Hollande, contre les Aſſemblées particulieres; mais encore ſous peine de vingt-cinq francs payables par chacun de ceux, qui ſe ſeroient trouvez dans l'Aſſemblée. On leur reprochoit auſſi d'avoir fait prêcher dans la Bourſe, par pure inſolence, & d'exciter du tumulte parmi le peuple; ce qu'on ne pouvoit ſouffrir, mais qu'on devoit empêcher & punir; d'autant plus que cette conduite rendoit inutile le bien, que l'on pouvoit attendre du Synode National, & alloit à établir l'exercice des Sectes les plus pernicieuſes. Mais ceux qui faiſoient ces reproches avoient oublié ce qu'ils avoient fait eux-mêmes, ſous le précedent Gouvernement, & ne penſoient pas que les Rémontrans ne pouvoient plus rien attendre de bon pour eux, du Synode de Dordrecht.

Il n'y avoit point de Ville en Hollande, après Roterdam où il y eût tant de Rémontrans, qu'à Hoorn; & pour cela on s'appliqua à impoſer ſilence

1618. lence aux Miniſtres de ce Parti, afin d'obliger le peuple de fréquenter les Aſſemblées des Contre-Rémontrans. Les Commiſſaires du Synode, accompagnez de ceux de l'Etat, & de quelques Miniſtres & Anciens, en dépoſerent deux, & ſuſpendirent le troiſiéme, en les laiſſant néanmoins jouir de leurs gages. Pour le quatriéme, il avoit été cité au Synode. Cependant le Magiſtrat ſe trouva embarraſſé, lors qu'il s'agit de mettre les Miniſtres Rémontrans hors des Egliſes, à cauſe de leur grand nombre. Il envoya demander au Prince, à la Haie, ce qu'il y avoit à faire là-deſſus. Maurice & le Conſeil d'Etat de la Province trouverent bien que l'on étoit allé trop vîte; mais pour éviter tout deſordre, ils envoyerent à Hoorn des ſoldats, afin d'empêcher que le peuple ne fit quelque tumulte. Il n'y en arriva point, & l'on fit prêcher, dans la grande Egliſe, un Miniſtre Contre-Rémontrant, qui ne manqua pas de crier coutre les ſentimens de ceux, qui y avoient prêché peu de tems auparavant, avec l'applaudiſſement de la plûpart du peuple. Le Conſiſtoire Rémontrant préſenta une Requête le 29. du Mars, à Maurice, pour le rétabliſſement des Miniſtres, & pour avoir au moins une autre Egliſe. Le Prince communiqua cette Requête au Conſeil d'Etat de la Province, & mit à la marge qu'il lui ſembloit que les Commiſſaires avoient agi, ſur un bon fondement; mais que ſi les Miniſtres ſe plaignoient, ils pourroient s'adreſſer au Synode, qui ſe tenoit à Dordrecht. Pour ce qui regardoit l'Egliſe, qu'ils demandoient, il répondit que le repos du Païs ne permettoit pas, qu'on leur accordât aucun exercice de Religion à part, ni public, ni particulier; ſans ſe mettre en peine de ce qu'il avoit dit lui-même, au commencement du Schiſme; auquel tems il avoit ſoûtenu, qu'il n'y avoit rien de mieux, que de donner à châque Parti ſon Egliſe à part, & promis même de proteger les Rémontrans. Cependant ils ne laiſſerent pas de s'aſſembler en particulier, en divers endroits, & de s'y faire lire quelques Sermons de *Bullinger*, & de *Poppius*, faute de Miniſtre.

Il parut auſſi une (1) Rémontrance des Rémontrans, addreſſée au même Prince, que l'on dit avoir été compoſée par *Gaſpar van Barle*, qui étoit Sous-Recteur du College en Théologie à Leide, & qui fut pluſieurs années depuis Profeſſeur dans l'Ecole Illuſtre d'Amſterdam. Cette Rémontrance étoit vive & preſſante, & renfermoit une Apologie des ſentimens, que l'on travailloit à condamner à Dordrecht, & des plaintes de la maniere dont on en uſoit avec eux. Mais elle ne ſervit de rien.

Les Srs. de Boiſſiſe & du Maurier, Ambaſſadeurs de France, firent cependant tout ce qu'ils purent, pour adoucir les Eſprits, ſelon l'ordre du Roi leur Maître. Ils eurent audience (2) des Etats Généraux, & leur conſeillerent „ de demeu„rer bien unis entre eux, & de prendre garde, „que le changement fait depuis peu, dans la Ma„giſtrature des Villes, n'augmentât pas la divi„ſion, au lieu de la diminuer; car tous les chan„gemens, *continuoient-ils*, dans les Magiſtrats, dans „les Loix & dans la forme du Gouvernement, met„tent ordinairement l'Etat en danger; à moins „qu'ils ne ſoient l'effet d'une néceſſité inévitable „& que l'avantage, qui en revient au Public, ne „ſoit ſi viſible, qu'il n'y ait perſonne qui puiſſe „s'en plaindre. Il ſera donc de vôtre devoir de faire „en ſorte que vos nouveaux Magiſtrats gagnent „l'affection des peuples, par une bonne & impar„tiale conduite, & qu'en particulier ils ſe con- 1618.
„duiſent, avec tant de modération, envers ceux „qui ont été démis des charges; que la populace „inconſtante n'ait pas ſujet de regreter l'ancien „ordre, & que ceux-là même, qui ont été dé„poſez, ſouffrent cette révolution, comme faite „pour le bien public.

„Nous nous flattons que le Synode, que vous „avez convoqué, trouvera quelque moyen d'en ve„nir à une réünion, par rapport aux points, qui „ont été la cauſe des Troubles. Mais pour le „rendre fructueux, il faut néceſſairement que le „Synode ſoit libre, & que tous ceux, qui vou„dront y aller, le puiſſent faire avec ſureté. Il „faut que les ſentimens des deux Partis ſoient pe„ſez & examinez, ſans paſſion, & ſans ſe propoſer „d'autre but, que l'honneur de Dieu & le repos „des Conſciences. En effet, quiconque entre„prend de pénetrer les profondeurs de la Sageſſe „Divine, ſans une très-grande humilité, ſe trou„ve enfin auſſi reculé, qu'il s'étoit imaginé d'être „avancé.

„Nous avons encore ordre du Roi de vous par„ler en faveur de vos Priſonniers, & de vous ré„montrer combien il eſt néceſſaire, pour l'hon„neur de vôtre Gouvernement, pour le rétabliſ„ſement de vos affaires, & pour la paix de vos „Provinces, de rendre bonne & courte juſtice à „ces Priſonniers. Ils ſont accuſez de crimes énor„mes & déteſtables, de trahir leur Patrie, de s'en„tendre avec ſes ennemis, & d'avoir expoſé vos „villes aux dangers d'un pillage & d'une effuſion de „ſang. S'ils ſont coupables de ces infidelitez, „S. M. vous conſeille de les traiter, ſelon la ri„gueur des Lois. Mais comme ces crimes ſont „des plus atroces, & dignes de peines très-griéves, „on les a auſſi reſtreints à de certains faits; au de„là deſquels les bons & les ſages Princes, & les „Républiques bien reglées, ne les ont jamais „étendus. Au contraire, bien des Princes ſe ſont „montrez très-diſpoſez à pardonner à des atten„tats, faits contre leurs propres perſonnes; & les „Républiques les plus libres ont toûjours épargné „le ſang de leurs Sujets, même en des cas, où il „s'agiſſoit de très-grands crimes; & une des plus „grandes marques de leur liberté a été l'égard, „qu'elles ont eu pour la vie de leurs Citoyens.

„Le crime de trahiſon doit donc être pris en „un ſens propre, & non être étendu, par des „conſéquences, ou par des applications à des faits, „qui ne ſont pas de la même nature. Les diffe„rends, qui viennent de l'adminiſtration des affaires „d'Etat, de laquelle on n'eſt pas d'accord; les ja„louſies, que l'on conçoit contre le pouvoir & „l'autorité des grands Miniſtres; & l'Ambition, „qui pouſſe les hommes à entreprendre plus qu'ils „ne devroient, ſont les défauts ordinaires de tous „les Gouvernemens, & d'où naiſſent pluſieurs „malheurs & pluſieurs inconvenients. Mais on „n'a jamais compté ces ſortes de choſes, parmi „les *Crimes de Léſe-Majeſté*; parce qu'on juge de „la grandeur d'une faute, par le Deſſein du Dé„linquant, & non par l'évenement.

„Nous ne doutons pas, Meſſieurs, que ſelon „vôtre prudence & vôtre juſtice ordinaires, vous „ne mettiez de la difference, entre les crimes, „dont on charge vos Priſonniers, puis qu'il s'agit „de la vie de vos principaux Officiers. L'un d'eux, „eſt le plus ancien Miniſtre de vôtre Etat; nous „entendons le Sr. d'Oldembarneveld, qui s'eſt „rendu recommandable, par les longs & les grands „ſervices, qu'il a rendus à ces Provinces; dont il „a vôtre propre République, & tous les Princes „ſes Alliez, pour témoins; ſi-bien qu'il eſt diffi-
„cile

(1) Voyez-la dans *Brandt*. Liv. XXXII. ſur la fin.
(2) Vie d'Oldembarneveld p. 278.

1618. „cile de s'imaginer, qu'il ſe ſoit engagé à détruire „ſa Patrie, pour laquelle il a tant pris de peine. Mais „quoi qu'il en ſoit, puis qu'il eſt chargé de ce „crime, & qu'il a été arrêté pour cela; il eſt de „l'interêt de vôtre Etat de rechercher, & de dé„couvrir la verité; & pour cela il eſt de vôtre „devoir de le faire juger, lui & les autres Priſon„niers, par des Juges, qui ne ſoient ni ſuſpects, „ni paſſionnez, par des gens qui procedent contre „eux, ſelon les Lois connues du Païs, & ſur des „preuves claires & inconteſtables, comme le Droit „& l'Equité le demandent; & non ſur des con„jectures & des ſoupçons, qui trompent ſouvent „les Juges; parce qu'il y a bien des choſes, qui „ſont ſpécieuſes & probables, & qui ne ſont néan„moins pas vraies: comme il y en a, qui ſont „veritables, quoi que deſtituées de vrai-ſemblan„ce. Par un jugement équitable, & moderé, „vous convaincrez le monde, que vous êtes dignes „de gouverner l'Etat, à la tête duquel il a plû à „Dieu de vous mettre.

„Le Conſeil, que S. M. vous donne, à l'égard „des Priſonniers, c'eſt que vous n'uſiez pas de ri„gueur „envers eux; mais plûtôt de douceur & „de clemence; Vertus ſi agréables à Dieu, & ſi „propres à gagner l'eſprit du peuple, & à le faire „rentrer dans l'obéïſſance. C'eſt-là la ſureté des „Etats, & qui eſt particulierement propre au vôtre; „pour réünir vos Sujets diviſez, & pour adoucir „l'aigreur, qui eſt parmi eux.

„Nous ſommes chargez de joindre à ce que „nous avons dit la priere, & la recommandation „de S. M. qui eſt ſi fort intereſſée, dans la con„ſervation de la République, & qui eſt ſi bien „inſtruite des grands ſervices, que le Sr. d'Ol„dembarneveld lui a rendus, & de la bonne incli„nation, qu'il a toûjours fait paroître à entrete„nir l'Alliance, qui eſt entre la France & cet E„tat; marques de ſa fidelité & de ſa ſincerité, ſi „ſenſibles, qu'elles détruiſent tous ſoupçons de tra„hiſon & d'infidelité, dont le Roi ne peut, en „aucune maniere, le croire coupable; à moins „que vous ne l'en puiſſiez convaincre, par les „preuves les plus claires. S'il arrivoit, que Vos „Seigneuries, après tant de bons conſeils, que le „Roi vous a donnez, prenoient la voie de la ri„gueur; Sa Majeſté, auroit au moins l'honneur „& la ſatisfaction de vous avoir donné, comme un „veritable Ami & Allié, les avis les plus ſalutai„res, & les plus ſûrs; dont l'uſage & le ſuccès vous „ſeroient auſſi avantageux, que les contraires vous „ſeront dangereux. S. M. ſe tiendroit extréme„ment offenſée de voir que vous fiſſiez ſi peu de „cas de ſes avis, de ſes prieres & de ſon amitié, „& pourroit bien, en ce cas-là, ſe refroidir au„tant envers vous, que vous l'avez trouvée aupa„ravant pleine d'ardeur, lors que vous en avez eu „beſoin.

Il ne ſe pouvoit rien dire de plus ſage, & de plus fort, que cela. Les Ambaſſadeurs donnerent le lendemain cette Harangue par écrit. Il ſembloit qu'elle auroit dû toucher l'Aſſemblée, & il eſt difficile de croire que bien des gens, qui étoient inſtruits des choſes, n'en fuſſent frappez, & ne ſouhaitaſſent qu'on prit cette occaſion, pour agir avec plus de douceur, en toute cette affaire. Mais ceux qui avoient engagé la République dans les démarches, qu'elle avoit faites, la porterent à les ſoûtenir, par un point d'honneur aſſez commun, en ſemblables rencontres; où une iniquité en produit une infinité d'autres, auxquelles on ne ſeroit jamais venu, ſans cela. Les Etats Généraux (1) répondirent aux Ambaſſadeurs de France, par un Ecrit, où après avoir fait beaucoup de complimens à leur Maître, ils dirent que „ce n'avoit pas été, ſans une mûre délibera„tion, qu'ils avoient été portez à faire du chan„gement dans le Gouvernement de quelques Vil„les; dont on avoit fait peut-être au dehors, à „deſſein, plus de bruit que cela ne méritoit; „puiſque ce remede avoit été & néceſſaire & pra„ticable, & employé avec diſcretion & retenue, „ſans violence & ſans danger d'effuſion de ſang: „Que par-là l'autorité publique, l'union & la ſû„reté contre l'ennemi du dehors avoient été en „même tems rétablies; ce qui n'avoit pas été peu „traverſé, par quelques eſprits factieux & ambi„tieux, non ſans un danger viſible (ſi on avoit „connivé plus long-tems) de renverſer tout le „Gouvernement: Qu'outre cela, on n'avoit fait „autre choſe, que changer peu de perſonnes, ſans „aucune alteration des Lois, des Droits, & de la „forme du Gouvernement dans chaque Ville; & „qu'on n'avoit eu aucun autre deſſein, dans ce „changement, que celui de mettre fin aux ſcan„daleuſes animoſitez, que les factieux avoient cau„ſées dans les Villes, & dans les familles, juſqu'à „dreſſer Autel, contre Autel: Que l'on n'avoit „mis en leur place que des perſonnes fideles, bien „diſpoſées à procurer le bien du Païs, qui gagne„roient ſans doute l'amour du peuple, par leur bon„ne conduite, & aſſureroient l'Etat, contre toute „agitation violente: Qu'on en avoit déja vû plu„ſieurs exemples, en diverſes Villes, où les Ré„glemens, faits pour aſſurer les innocents contre „l'oppreſſion, avoient été ſi bien reçus, que tous les „Membres de l'Etat témoignoient également l'hor„reur, qu'ils avoient pour les violences précéden„tes, & obéïſſoient, avec joie, à leurs Su„perieurs.

Les Ambaſſadeurs de France n'étoient guére moins informez de toute l'intrigue, juſqu'à ce tems-là, que les Etats eux-mêmes; parce qu'ils avoient été préſens, & qu'ils avoient des Amis, qui les informoient de tout. Il leur étoit facile d'éclaircir, par un bon commentaire, ce que l'on vient de lire. Il y a même bien de l'apparence qu'ils le firent, & que le Conſeil de Louis XIII. ſut bien quel fonds il pouvoit faire ſur cet Ecrit. Mais dans des matieres délicates, où d'un côté l'on déguiſe tout, & de l'autre on fait ſemblant de ſe payer de ce qu'on ne croit point; les diſcours, de part & d'autre, ne contiennent que ce qu'il eſt à propos de dire, pour ſe défendre, ou pour ne pas irriter des gens que l'on veut tâcher de ramener, par la douceur. Ainſi il faut bien ſe garder de ſonder l'Hiſtoire, ſur cette ſorte d'Actes; il la faut appuyer ſur les faits publics, dont les Partis conviennent, & juger des diſcours par la conduite, & non de la conduite par les diſcours.

„Pour ce qui concernoit le Synode, qui avoit „été convoqué dans les Provinces, elles avoient „toûjours été perſuadées que c'étoit le moyen, „d'y rétablir la paix, par rapport aux Contro„verſes qui s'y étoient élevées: Que c'étoit la „plus douce, la plus ancienne, & la plus légiti„me Méthode qu'il y eût pour cela, & que les „Apôtres eux-mêmes l'avoient employée: Que „cependant elles n'avoient pu obtenir un Sy„node, qu'après mille difficultez; par l'adreſſe de „quelque peu de perſonnes, qui abuſoient de l'au„torité qu'elles avoient dans l'Etat: Qu'alors „ayant, par la grace de Dieu, & par la bonne „conduite des Princes d'Orange, rétabli l'Etat, dans „ſa ſûreté, pour ce qui regardoit le temporel, el„les n'oublieroient rien de ce qui concernoit leur „interêt ſpirituel; & que pour cela elles avoient „fait

(1) Voyez cette Réponſe toute entiere, dans la Vie de Barneveld. p. 207. & ſuiv.

1618. „fait aſſembler, au Mois de Novembre un *Syno-*
„*de Libre*, comme on l'avoit deſiré, & comme
„il devoit être ; duquel on n'avoit exigé autre
„choſe, ſinon qu'il eût égard à l'honneur de Dieu,
„à la pureté de ſa Parole, & au repos des Con-
„ſcienees : Que dans ee Synode, il y avoit un
„grand nombre d'hommes éminents en pieté &
„en ſavoir, qui y avoient été députez, par leurs
„Souverains ; & qu'ils ne doutoient pas que le
„ſuceés ne prouvât leurs bonnes & ſinceres in-
„tentions de ſatisfaire S. M. & de procurer la
„paix & le bonheur de la République ; à la con-
„fuſion de ceux qui avoient été les auteurs de eet-
„te faction, ou qui l'avoient favoriſée.

Il ne faut pas croire que, par *la liberté* du Syno-
de, il faille entendre ee que l'on entendroit com-
munément par ee mot ; *la liberté* d'opiner dans ee
Synode, égale pour les deux Partis, & pour les
Etrangers. Ce fut une autre ſorte de *liberté*, qui
n'étoit que pour un des deux Partis, qui fut juge
& partie de l'autre, & qui le condamna comme
il voulut ; ſans qu'il eût droit d'opiner, ni de ſe
défendre, comme il le trouveroit à propos. Les
Ambaſſadeurs de France, qui ſavoient alors com-
ment il avoit commencé, & qui en obſerverent la
conduite, en purent inſtruire leur Maître.

Pour les Priſonniers, „ les Etats dirent qu'on
„avoit été occupé à affermir la République
„chancellante, par les violentes procedures de
„ceux, qui avoient entrepris de changer la Reli-
„gion, & le Gouvernement Civil, dans les Cours
„de Juſtice ; & que la Conſpiration s'étendoit ſi
„loin, qu'il n'y avoit preſque rien, qui n'en fût
„infecté : Qu'on avoit crû, qu'un Procès de cet-
„te conſéquence, ne pouvoit pas ſe faire ſi prom-
„ptement ; mais qu'il en falloit recueuillir à loiſir tous
„les chefs, pour prouver clairement tout ce dont
„les Priſonniers étoient coupables : Que ce délai
„ne pouvoit pas leur être nuiſible, s'ils étoient
„innocens, & qu'on ſeroit toute la diligenee poſ-
„ſible : Que les choſes avoient été portées ſi loin,
„qu'on ſe perſuadoit que la ſentence ſeroit bien-
„tôt prononcée, & que quand elle ſeroit publiée,
„tous les Alliez de la République, ne manque-
„roient pas d'y applaudir, & particulierement
„S. M. T. C. qui étoit ſi juſte.

On parlera en ſon lieu, de eette ſentence ; dont
Grotius a réfuté tous les Chefs, dans ſon *Apologe-*
tique, d'une maniere à laquelle perſonne n'a oſé
répondre ; non ſeulement pour ce qui le regardoit,
mais encore par rapport aux autres Priſonniers, qui
étoient accuſez, à peu prés, des mêmes choſes.
On écrivit auſſi au Roi, pour le prier de n'ajoû-
ter foi, touchant le Gouvernement des Provin-
ces, qu'à ce que les EE. GG. lui en diſoient eux-
mêmes. On peut voir, par toute l'Hiſtoire pré-
cedente, toute fondée ſur des Faits & des Actes
Publies, ce qu'on doit eroire de ce que l'on diſoit
contre Barneveld. Il faut préſentement que nous
parlions du Synode, qui ſe tenoit à Dordrecht,
ſur lequel ſeul *Brandt* a publié un Volume, qui eſt
le troiſiéme de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique. Nous
ne rapporterons que les faits principaux, ſans en-
trer dans le détail qu'il en donne. Ceux qui en au-
ront beſoin pourront recourir à l'Auteur, qui les
ſatisfera amplement.

Avant (t) que le tems du Synode fût venu, des
Commiſſaires, nommez par les Etats Généraux,
rendirent compte le 13. d'Octobre, des frais qu'il
faudroit faire pour cette Aſſemblée. Ils comptoient
qu'il y auroit, de la part des Provinces, ſeize Com-
miſſaires Politiques, vingt-ſix Miniſtres, & cinq
Profeſſeurs. Mais il vint plus de Miniſtres. On 1618.
compta qu'il en coûteroit aux Etats Généraux,
la ſomme de quatre cens mille Francs, ſoit pour
les dépenſes de ceux du Pais, qui y aſſiſteroient,
ſoit pour défrayer les Etrangers. Mais les frais
furent deux ou trois fois plus grands, qu'on n'avoit
cru. Les Etats de Hollande donnerent le 29. du mê-
me Mois, un Acte de Conſentement, pour le Syno-
de convoqué par les Etats Généraux, & deman-
derent que leurs ſix Députez euſſent trois vois, ou
au moins deux. Mais comme châcune des autres
Provinces n'en avoit qu'une, on réfuſa la deman-
de de celle de Hollande. On propoſa la queſtion
ſi les Députez Politiques auroient des ſuffrages
ſeulement *déliberatifs*, ou auſſi *déciſifs*, & l'affir-
mative l'emporta.

Le Synode avoit été fixé au 1. de Novembre,
& les Théologiens y arriverent, environ ce tems-
là. Le Roi Jaques d'Angleterre, qui étoit d'ail-
leurs ennemi des ſentimens des Puritains (2) qui
étoient les mêmes que eeux du Synode, mais gagné
par Mauriee, y envoya *George Carleton*, Evêque de
Landaf, & quelques Théologiens avec lui ; nul-
lement au nom de l'Egliſe Anglicane, qui n'eut
aueune part dans eette affaire, mais en ſon propre
nom. L'Ambaſſadeur *Dudley Carleton* les préſen-
ta aux Etats Généraux, à qui il fit un diſcours
aſſez long ; par lequel (3) il parut aſſez que le Roi
envoyoit ces Théologiens, pour aider à condam-
ner les Rémontrans, & non à mettre la paix
entre eux. Pour l'Evêque, le diſcours qu'il fit lui-
même aux Etats, fit voir encore plus clairement,
qu'il ne venoit nullement pour examiner les ſenti-
mens des Rémontrans, mais pour les condamner.
Outre l'Evêque il y avoit *Joſeph Hall*, Doyen de
Worceſter ; *Jean Davenant*, Profeſſeur en Théo-
logie, & Chef du College de la Reine à Cam-
brige ; *Samuel Ward*, Archidiacre de Taunton,
& Chef du College de Sidnei. Il y vint enſuite
Gautier Balcanquall, que le Roi envoya au nom
des Egliſes d'Ecoſſe. Tous ces gens-là ne s'ac-
commoderent pas, en tout, de ee que décida le Sy-
node, comme on le verra. Il y eut eneore *Jean*
Hales, que Carleton envoya pour lui rendre eompte
de ce qui ſe paſſeroit chaque jour à Dordrecht, &
qui en revint fort éloigné des ſentimens du Synode.
Le 10. du Mois, *Jean Diodati* & *Théodore Tron-*
chin, Députez de la République, & de l'Egliſe de
Geneve, parurent à Dordrecht. Les autres Etran-
gers étoient auſſi arrivez, de ſorte que rien ne re-
tardoit l'ouverture du Synode.

Le 13. de Novembre, les Commiſſaires des E-
tats Généraux, les Profeſſeurs en Théologie, les
Miniſtres, & les Anciens ſe rendirent au (4) *Doe-*
le. L'on envoya cependant querir les Théolo-
giens Etrangers, pour les y conduire. Deux Dé-
putez des Etats les reçurent, dans la Sale d'en-
haut, où l'on avoit préparé des Chaiſes, pour y
faire aſſeoir l'Aſſemblée. *Martin Gregoire* & *Hu-*
gues Muys van Holy les reçurent, & les ſaluerent
ſur leur bonne arrivée. Voici l'ordre, dans le-
quel ils prirent place. Les Commiſſaires des EE.
GG. s'aſſirent au haut de la Chambre, à la droite
de la Cheminée, dans le même ordre, que dans la
Sale des EE. GG. De l'autre côté, on plaça les
Anglois. Dans la ſeeonde place, qui demeura

C vuide,

(t) *Brandt.* Liv. XXXIII.

(1) On peut voir là-deſſus l'Hiſtoire des V. Articles, par *Pierre Heylin*, Theologien Anglois.

(3) Voyez *Wytenbogard* P. IV. p. 1073.

(4) Ce mot ſignifie un lieu d'exercice, où les Bourgeois alloient s'exercer autrefois à tirer de l'Arc. Ces lieux ont été depuis changez en Auberges. Comme il y a de grandes Chambres propres à recevoir de grandes Compagnies, on choiſit ce lieu à Dordrecht, pour y tenir le Synode.

1618. vuide, devoient s'aſſeoir les Députez des Egliſes de France. Mais le Roi ne leur permit pas d'y aller, & s'il y en avoit eu, il entendoit qu'ils euſſent la premiere place. On fit aſſeoir les Théologiens du Palatinat, dans la troiſiéme place; ceux de Heſſe, dans la quatriéme; les Suiſſes, dans la cinquiéme; les Genevois, dans la ſixiéme; ceux de Breme, dans la ſeptiéme; ceux d'Embde, dans la huitiéme. Ceux de la Comté de Naſſau, & de Vetteravie, n'étoient pas encore venus. On n'invita pas les Théologiens de la Principauté d'Anhalt, parce que l'ancienne Confeſſion de ce Païs-là, étant pour la Prédeſtination Conditionelle; on ne ſavoit pas ſi les Théologiens n'étoient point de ce ſentiment. *Chriſtophle Pelargus* & *Jean Bergius* avoient été nommez, pour y venir, de la part de l'Electorat de Brandebourg. Mais les Lutheriens, avertis de ce qui ſe paſſoit en Hollande, s'en plaignirent, & ces Députez furent contremandez.

De l'autre côté de la Sale, après les Commiſſaires des Etats, ſe mirent les Profeſſeurs en Théologie des Provinces, & enſuite les Miniſtres & les Anciens, ſelon l'ordre des Provinces. Pour les Wallons, dont les Egliſes ſont répandues en diverſes d'entre elles, ils eurent la derniere place.

On a nommé ci-devant les Théologiens Anglois, & les Genevois. Ceux du Palatinat furent *Abraham Scultet*, *Paul Toſſanus* & *Henri Alting*; ceux de Heſſe *George Cruciger*, *Paul Stein*, *Daniel Angelocrator*, & *Rodolfe Goclenius*, Profeſſeur en Philoſophie; ceux de Suiſſe, *Jean Jacob Greitinger*, *Marc Rutimeyer*, *Sebaſtien Beck*, *Wolfgang Mayer*, *Jean Conrad Coch*; ceux de Breme, *Matthias Martinius*, *Henri Iſſelbourg*, & *Louis Crocius*; ceux d'Embden, *Daniel Bernard Eilſheim*, *Rits Luc Grimerheim*; ceux de Vetteravie, qui furent depuis placez, entre ceux de Suiſſe & de Geneve, *Jean Henri Alſtedius*, & *Jean Byſterfeldt*. Les Profeſſeurs furent *Jean Polyander*, *François Gomarus*, *Antoine Thyſius*, & *Antoine Valéus*, Profeſſeurs en Théologie à Leide, à Groningue, à Harderwyk, & à Middelbourg, & *Sibrand Lubberts* Profeſſeur à Franeker, qui, étant venu un peu plus tard, prit ſa place entre Polyander & Gomarus. Nous ne mettrons pas ici les noms des Miniſtres, que l'on trouvera dans les Actes du Synode, publiez par *Bogerman*, Préſident du Synode. La plûpart n'étoient connus que dans le Païs, & des Etrangers même, qu'on a nommez, il y en eut peu, entre ceux qui ont publié des Ouvrages, qui furent eſtimez de leur tems, dont la réputation perſonelle, non plus que celle de leurs Livres ait été à l'épreuve d'un Siecle. Il y a long-tems, qu'on ne les lit pas même, dans les Païs, où ils ont autrefois brillé; pendant que toute l'Europe lit les Oeuvres de *Grotius*, & de quelque peu d'autres, qui n'eurent pas le bonheur de plaire en ce tems-là, mais à qui la Poſterité plus impartiale a rendu juſtice.

Il y eut, comme on l'a déja dit, un plus grand nombre de Députez des Egliſes du Païs, qu'on n'avoit cru d'abord, puis qu'outre les Profeſſeurs, il y eut trente-ſix Miniſtres, & l'Ancien de la Province d'Utrecht, qui étoit dans les ſentimens des Rémontrans.

L'Aſſemblée étant placée, *Baltaſar Lydius*, Miniſtre à Dort, fit l'ouverture du Synode, par une priere Latine; car il avoit été réſolu que tout ſe feroit, en cette langue, à cauſe des Etrangers. On la peut voir, comme tous les Diſcours, qui ſe firent dans le Synode, dans le Recueuil des Actes, que l'on a citez. Enſuite Martin Gregoire, premier Conſeiller du Duché de Gueldre, & Député de la Province, fit un petit diſcours, pour remercier les Députez, leur dire le ſujet, pour lequel le Synode étoit aſſemblé, & leur ſouhaiter le ſecours du S. Eſprit, „afin que mis à part tous les pré-„jogez, que l'on apporte quelquefois dans les Aſ-„ſemblées, tout ce que l'on propoſeroit, que l'on „jugeroit, & que l'on décideroit, ſe fit avec mo-„dération, avec ſobrieté, & dans la crainte de „Dieu, & répondit à l'eſperance de leurs HH. „PP., & aux ſoubaits de tous les gens de bien. Le mal étoit que preſque tous les Théologiens étoient venus, non dans le deſſein de rien examiner, mais de condamner les Rémontrans; & qu'en effet il ne leur étoit pas permis de faire autrement, ſans s'expoſer à être diffamez, & à perdre leurs places, comme le firent ceux qui demeurerent attachez aux ſentimens des Rémontrans. 1618.

Après cela, on lut les Lettres Patentes des Etats Géneraux, par leſquelles ils établiſſoient les Commiſſaires Politiques, pour préſider, en leur nom, à ce Synode. (1) On aſſure que pluſieurs d'entre eux, n'entendoient pas aſſez de Latin, non ſeulement pour s'exprimer, en quelque maniere, mais pas même pour comprendre ce qui s'y diſoit. Quoi qu'il en ſoit, ils ſavoient bien le ſentiment, qu'ils devoient ſuivre. On leur donna, pour Secretaire, *Daniel Heinſius*, qui étoit un très-ſavant homme, dans les Langues Greque & Latine, dans leſquelles il faiſoit de très-beaux vers; mais qui ne ſavoit ce que c'eſt que Théologie; comme il l'a fait aſſez voir, dans ſes remarques ſur le Nouveau Teſtament, quand il s'eſt hazardé à en parler.

C'eſt à quoi ſe paſſa la premiere Seſſion. Dans la II. qui ſe tint le 14. de Novembre, avant Midi, on lut les Lettres de Créance, comme *Bogerman* les nomme, des Miniſtres députez de la part des Provinces. On élut pour Préſident du Synode le même *Bogerman*, & pour Aſſeſſeurs *Jaquet Roland* & *Herman Fankel*, le premier Miniſtre à Amſterdam, & l'autre à Middelbourg. On choiſit auſſi pour Secretaires, *Sebaſtien Damman* Miniſtre à Zutfen, & *Feſtus Hommius* Miniſtre à Leide; dont on a parlé plus d'une fois, dans cette Hiſtoire.

Dans la III. qui ſe tint l'Après-midi, on lut les Lettres des Députez Etrangers. Ceux de Geneve, donnerent de plus au Synode, une Lettre de la Compagnie des Miniſtres, qui contient une invective aſſez violente, contre les Rémontrans; qui y ſont accuſez de renouveller les Héreſies des Pelagiens, & des Ariens; & dont il ne paroit pas néanmoins qu'ils euſſent lu les écrits. Dans les autres Tribunaux, il n'eſt pas permis aux Juges de ſe déclarer contre ceux, qui doivent être jugez, avant que de les avoir ouïs dans leurs défenſes, & une ſemblable choſe ſuffit pour les faire recuſer; mais comme tout le Synode s'étoit déclaré contre les Rémontrans, on remercia ceux de Geneve de leur Zèle.

Il n'y eut aucune difficulté, ſur les Lettres de créance des Théologiens des Provinces, que ſur celles de ceux d'Overyſſel, & celles des Rémontrans de la Province d'Utrecht. (2) Les premiers avoient ordre de juger, non ſeulement ſelon la Parole de Dieu, mais auſſi ſelon l'Analogie de la Foi, contenue dans la Confeſſion, & dans le Catechiſme des Egliſes. Comme il auroit pu ſembler qu'on égaloit, dans ces Lettres, ces Formulaires à l'Ecriture Sainte; les Députez d'Overyſſel dirent que leurs Confréres n'avoient pas voulu les égaler; mais

(1) Voyez *Brandt*.
(2) Voyez les Actes du Synode ſur la 3. Seſſion.

1618. mais ſeulement marquer qu'ils tenoient les Formulaires, pour Orthodoxes & conformes à la Parole de Dieu, & pour des Formulaires de conſentement, dans la Doctrine Orthodoxe; qu'au reſte on devoit juger de ce conſentement, ſi l'on venoit à le conteſter, par ces mêmes Formulaires. Il ſemble qu'ils auroient parlé plus exactement, s'ils avoient dit, qu'on les devoit comparer avec l'Ecriture, pour voir s'ils lui étoient conformes; ſur tout puiſque les Rémontrans accuſoient leurs Adverſaires, d'entendre l'Ecriture par les Formulaires, & non les Formulaires par l'Ecriture. Quoi qu'il en ſoit, le Synode, aſſuré de leur bonne intention, ſe contenta de cette déclaration. On trouva à redire, dans les Lettres des Rémontrans d'Utrecht I. qu'on ne donnât aux Députez, pouvoir de juger d'autre choſe, que des cinq Articles: II. qu'on leur ordonnât, ſi l'on parloit d'autre choſe, de ne s'en mêler point, avant que de l'avoir communiquée à ceux, qui les avoient députez: III. qu'on ne leur donnât que le pouvoir, de déliberer, de défendre le ſentiment des Rémontrans, & d'accommoder, & non de *décider*. Ces gens-là demanderent qu'on leur donnât ces remarques par écrit, pour en déliberer, & pour rendre réponſe le lendemain, comme ils le firent.

Cependant les Rémontrans (1) voyant que l'on alloit faire l'ouverture du Synode, s'aſſemblerent à Leide le 11. du Mois, deux jours avant cette ouverture, & quoi qu'ils ne puſſent guére s'attendre à une bonne iſſue du Synode, ils réſolurent d'y envoyer pour défendre leur cauſe. Ils choiſirent *Jean Arnold Corvin*, Miniſtre à Leide; *Philippe Pynacker*, qui l'étoit à Alcmar; & *Aſſuerus Matthis*, qui l'étoit à Campen; pour ſe rendre de leur part à Dordrecht, avec *Epiſcopius*, qui devoit y avoir ſéance, avec les autres Profeſſeurs; comme la Lettre, que les EE. GG. lui avoient adreſſée, le portoit. Ces Députez eurent ordre de demander, au nom de tous les Rémontrans, qu'il leur fût permis de s'y rendre, en un nombre raiſonnable, en toute ſureté, & avec un ſauf-conduit; pour comparoître dans le Synode National, afin d'y défendre leur cauſe.

Ils arriverent à Dordrecht le 16. de Novembre, & dès qu'ils y furent, Epiſcopius fut dire aux Commiſſaires des EE. GG. qu'il étoit venu, pour prendre ſa place dans le Synode, comme leurs Hautes Puiſſances le lui avoient ordonné. Il leur dit, en même tems, la raiſon, qui amenoit avec lui, les trois Miniſtres Rémontrans, qu'on a nommez. Les Commiſſaires les firent venir devant eux, & leur dirent que le Synode avoit réſolu de citer, devant lui, quelques-uns des Rémontrans, que l'on avoit nommez; & que les Lettres de citation, faites au nom des Commiſſaires, & du Synode, étoient toutes prêtes. Ils nommerent même quelques-uns de ceux, qui étoient citez.

Là-deſſus, ils prierent inſtamment que l'on changeât cette réſolution; parce que, comme ils le diſoient, il étoit injuſte de citer des gens, qui étoient prêts à comparoître volontairement, & ſur tout Epiſcopius, qui étoit venu, ſur la Lettre des EE. GG. qui l'avoient appellé, pour y venir prendre place, entre les autres Profeſſeurs. Il leur ſembloit que ſi le Synode ne leur accordoit cela, il ſe rendroit ſuſpect à tous les gens de bien. Les Commiſſaires leur ayant répondu, qu'ils demandoient en vain ce changement, & que le Synode ne le feroit pas; les Rémontrans repliquerent, que ſi le Synode ne vouloit ouïr les Rémontrans, que 1618.
comme citez, qu'on les eût tous, & non quelque peu d'entre eux, que l'on nommoit par leurs noms; & qu'après cela, Il leur fût permis de députer eux-mêmes, ceux qu'ils jugeroient les plus propres à défendre leur cauſe. Les Commiſſaires leur firent entendre qu'ils n'obtiendroient rien de tout cela, & leur conſeillerent de préſenter leurs prétentions aux Députez des EE. GG. en corps. Les Rémontrans le firent, dès le lendemain, & mirent à la fin de leur Requête qu'ils ſouhaitoient, qu'on donnât à tous les Rémontrans, ſans exception, un paſſeport, pour venir ſûrement au Synode, & pour s'en retourner de même. Les Commiſſaires délibererent là-deſſus, & répondirent qu'ils ne changeroient point la réſolution priſe, qu'ils ne permettroient point non plus que les Rémontrans formaſſent un Corps, ou qu'ils envoyaſſent des Députez, qui paruſſent au nom de tous; parce que les EE. GG. ne reconnoiſſoient aucun *Corps des Egliſes des Païs-Bas*, que celui qui étoit aſſemblé à Dordrecht. Ils ajoûterent à cela, qu'ils ne permettroient pas qu'Uytembogard, & Grevinkhovius, qui avoient été dépoſez, par le Synode de Delft, comparuſſent à Dordrecht. Du reſte ils promirent un Sauf-conduit aux citez, & qu'il ne leur ſeroit rien fait, pour ce qu'ils pourroient dire ou faire, pour leur défenſe, en matieres Eccleſiaſtiques; qu'on ne les pourroit rechercher, que pour des crimes commis, en matiéres civiles. Les Rémontrans crurent qu'il valloit mieux qu'ils y paruſſent, comme citez; que de n'y paroître point du tout, & promirent de ſe rendre au terme marqué par la citation; quoi que, dans le fonds, le Synode fût proprement leur Partie, & ne pût ſelon la Juſtice, les citer devant lui. Pour les Etats, comme ils avoient droit de juger, ils pouvoient citer également les deux Partis. Pour revenir au Synode, la IV. Seſſion ſe tint le 15. de Novembre, avant Midi. Les Députez Rémontrans d'Utrecht dirent qu'on leur avoit donné pouvoir de traiter, non ſeulement des V. Articles, mais auſſi des autres choſes, qui concerneroient la doctrine, ou l'ordre Eccleſiaſtique; & celui de *decider*, qui étoit compris ſous le terme de *juger*.

Pour commencer à faire quelque choſe, on lut l'ordre que les EE. GG. avoient ordonné que l'on tint dans le Synode, dès le 11. de Novembre de l'année precedente. On le peut voir dans les Actes du Synode. Comme il étoit dit, dans (2) ce Réglement, que l'on traiteroit d'abord, dans le Synode, des V. Articles; pour le faire dans l'ordre, les Commiſſaires des EE. GG. furent d'avis qu'on citât au Synode ceux d'entre les Rémontrans, qui étoient les plus exercez dans ces matieres; pour leur ordonner de comparoître devant le Synode, en quinze jours après la reception des Lettres de citation.

Il fut réſolu de citer de la Province de Gueldre, & du territoire de Grave, *Henri Leon*, Miniſtre de Bommel; *Bernard Vezechius* Miniſtre d'Echtel, *Henri Hollingerus*, Miniſtre de Grave; de la Hollande Meridionale, *Simon Epiſcopius*, *Jean Arnold Corvin*, *Bernard Dwinglo*, *Edouard Poppius*, & *Theophile Ryckwart*; de la Nort-Hollande *Philippe Pynacker*, & *Dominique Sapma*; de l'Overyſſel, *Thomas Goſwyn*, & *Aſſuerus Matthis*; & enfin *Charles de Nielles*, Miniſtre de l'Egliſe Wallonne d'Utrecht.

La Seſſion V. fut tenuë le 16. de Novembre; on lut & l'on approuva les Lettres de citation, tant de la part du Synode, que de celle des Commiſſai-

(1) *Limborch* Vie d'Epiſcopius p. 135.

(2) Art. IX.

1618. res Politiques. Il y eſt dit que ceux, que l'on a nommez, *y étoient appellez & citez, afin qu'ils y propoſaſſent librement les Articles, dont il s'agiſſoit, qu'ils les expliquaſſent & les défendiſſent, autant qu'ils pourroient & qu'ils jugeroient néceſſaire; & qu'ils fournifſent au Synode, par écrit, toutes les remarques, s'ils en avoient, qu'ils avoient faites ſur la doctrine contenue dans la Confeſſion de Foi, & dans le Catechiſme de ces Egliſes, avec les raiſons de ces remarques; afin que le Synode, après avoir tout ouï & examiné, pût juger, avec plus de maturité, de chacune, dans la crainte du Seigneur.* C'eſt ce qu'il y avoit dans la Lettre de citation du Synode. Il y avoit auſſi la même choſe, en un peu moins de paroles, dans les Lettres des Commiſſaires. Mais il y avoit de plus *que ceux, qui n'auroient pas obei à cette Citation, dans la quinzaine, après l'avoir reçue, ſeroient cenſez coupables de déſertion, & de contumace, & qu'ils s'ôteroient à eux-mêmes l'occaſion de diſputer à l'avenir, de revoquer en doute, ou de rendre douteux, en parlant à d'autres, rien qui pût bleſſer ou ſcandaliſer l'Egliſe; de mouvoir aucunes Controverſes, ou d'attaquer, par caprice, quoi que ce fût, qui fût fondé ſur la Sainte Parole de Dieu, après qu'on en auroit légitimement décidé.* Ces dernieres paroles n'étoient pas trop bien tournées, mais on voit aſſez qu'ils vouloient dire, qu'il ne ſeroit pas permis aux Rémontrans citez, de diſputer deſormais contre la doctrine reçue, s'ils ne comparoiſſoient pas.

Les Rémontrans, qui étoient venus à Dordrecht, étoient déja entrez dans le bateau, pour s'en retourner chez eux, le 18. de Novembre, lors qu'ils reçurent ces Lettres, & l'on en envoya de ſemblables à ceux, qui étoient abſens. Ils s'aſſemblerent tous à Roterdam, vers le commencement de Decembre, & y réſolurent de préſenter à la premiere occaſion, au Synode les conditions d'un Synode légitime, qu'ils avoient déja préſentées aux Etats de Hollande, (1) comme on l'a dit ci-deſſus, & de prier le Synode d'obſerver ces conditions, pour travailler utilement à l'examen des matieres, dont il s'agiſſoit. Il y a bien de l'apparence que les Rémontrans en uſerent ainſi, plûtôt pour mettre leurs Adverſaires dans le tort, que dans l'eſperance d'obtenir ce qu'ils demandoient. On mit auſſi ſur le papier l'état de la queſtion, ſur chaque propoſition conteſtée.

Cependant le Synode ordonna que les Députez, qui ſeroient chargez de quelques Articles, qui ne regardoient ni la doctrine, ni l'ordre commun du Gouvernement Eccleſiaſtique, les remiſſent au Préſident, pour y mettre ordre, en attendant que les Rémontrans revinſſent. On ordonna auſſi que l'on feroit, de tems en tems, quelques diſcours Latins dans l'Aſſemblée, & les Théologiens Etrangers furent priez de ſe charger de ces exercices. On écrivit auſſi en Friſe, pour que les Etats envoyaſſent au Synode Sibrand Lubberts, qui n'y étoit pas encore venu, & dont l'humeur chagrine étoit fort propre à ſoûtenir l'Orthodoxie, de la maniere, dont il l'entendoit. Il vint le 23. de Novembre.

Dans la Seſſion VI. du 19. de Novembre, on parla de faire une nouvelle Verſion de la Bible en Flamand, & de la maniere dont il faudroit s'y prendre. On pria les Etrangers, d'en dire leur ſentiment. Ils ſe rapporterent aux Théologiens des Provinces, par rapport à la néceſſité de faire une nouvelle Verſion Flamande. Les Anglois communiquerent dans la Seſſion VII. du 20. de Novembre, la maniere dont on s'étoit pris, pour faire la nouvelle Verſion Angloiſe, par l'ordre du Roi. Les Théologiens des Provinces dirent auſſi leurs ſentimens là-deſſus. On traita encore de la même choſe, dans la Seſſion VIII., & dans les ſuivantes, juſqu'à la XIII., dans laquelle on nomma les Théologiens, qui ſeroient chargez de ce travail. On l'a executé, comme l'on ſait, avec aſſez de ſoin; mais il ſemble, que parmi les Interpretes, & les Reviſeurs, qui furent nommez dans la Seſſion XIII., on ne voit le nom de perſonne, qui ſe ſoit rendu célebre, par ſa connoiſſance de la Critique Sacrée; comme il y en a eu depuis, dans ces Provinces, & tel qu'étoit *Jean Druſius*. Néanmoins elle ne laiſſe pas d'être eſtimée. 1618.

Dans la XIV. Seſſion, & dans la ſuivante, & de plus dans la XVII. il fut traité de la maniere de catechizer la Jeuneſſe, & les Théologiens donnerent leurs ſentimens là-deſſus, qu'on pourra voir, dans les Actes. Il auroit été à ſouhaiter qu'on eût pu faire un Nouveau Catechiſme, qui fût propre à inſtruire, avec netteté, le Jeuneſſe des points eſſentiels de la Théologie, & de la Morale Chrétienne; mais l'eſprit de diſpute occupa dès lors ſi fort les Eſprits, que très-peu de gens ſe trouverent en état de faire, comme il faudroit, un Ouvrage de cette ſorte, & que ceux, qui l'auroient pu faire, n'oſerent pas l'entreprendre, de peur de s'attirer des affaires. On y enſeigne communément plûtôt les ſentimens du Parti, que la doctrine de l'Ecriture Sainte. Il ſeroit mieux qu'il y eût des Catechiſmes, où il ne fut parlé que des Dogmes Poſitifs, & d'autres, où l'on traitât la Controverſe, & cela ſans aigreur; & qu'on ne mît ces derniers qu'entre les mains de ceux, qui ſont capables de les entendre, & hors d'état d'en abuſer. Perſonne ne ſera ſauvé, pour entendre bien les diſputes, mais pour croire les dogmes capitaux, & pour obéir fidelement aux commandemens de l'Evangile. Dans la XVI. Joſeph Hall, Théologien Anglois, fit un Sermon en Latin, ſur ces mots de l'Eccleſiaſte Ch. VII. 16.: *ne ſoyez ni trop juſte, ni trop ſage.* On peut lire cette piece, dans les Actes du Synode. (2) Nous avons encore une Lettre d'un Théologien de la même nation, qui loue ce Diſcours, & avec raiſon; excepté un endroit, où Hall exhorte le Synode à ſuivre les ſentimens communément reçus parmi les Réformez, & dit que le Roi de la Grande Bretagne avoit particulierement chargé ſes Théologiens d'exhorter l'Aſſemblée à retenir les anciennes Confeſſions, ſans changement. Hales juge qu'il ne devoit pas découvrir une partie ſi conſiderable des ordres du Roi, & ſe déclarer ennemi des Rémontrans. Hall ne laiſſa pas de blâmer ceux, qui vouloient pénetrer les ſecrets de Dieu, ſur tout par rapport à la Prédeſtination.

La Seſſion XVIII. du 1. de Decembre fut employée à traiter des enfans des Infideles, qui étoient eſclaves chez les Chrétiens, & du Baptême qu'on leur adminiſtroit; dont il fut auſſi parlé, dans la XIX. & dans la XX. On s'y entretint encore de la maniere, dont on s'inſtruit pour le S. Miniſtere, & dont on ſe diſpoſe à s'aquitter d'un Emploi de cette importance. Matieres où il eſt infiniment plus aiſé de ſe plaindre des déſordres, que l'on voit en ceux qui ſe deſtinent à l'Etude de la Théologie, & à la Prédication, que d'y remedier.

Dans

(1) Voyez pag. 9. Col. 2.

(2) Voyez en la verſion Latine dans les *Epiſtolæ Proceſtantium Virorum* Ep. CCCXII.

1618. Dans la Seſſion XXI. qui ſe tint le 5. de Décembre, le jour auquel les Rémontrans devoient comparoître, le Préſident les cita dans le Synode, nom pour nom, & déclara que ſi quelcun d'eux étoit préſent, il devoit ſe préſenter au Synode. Les Députez Rémontrans d'Utrecht, répondirent qu'ils ne doutoient point, qu'ils ne ſe rendiſſent ce jour-là à Dordrecht; & on leur dit que d'abord qu'ils ſeroient venus, ils devoient le faire ſavoir; afin qu'on leur marquât l'heure, à laquelle on ſouhaiteroit qu'ils comparuſſent, devant tout le Synode.

On ſe plaignit beaucoup dans cette Séance de l'abus, qui ſe faiſoit de l'Imprimerie, & l'on en parla encore dans la Seſſion ſuivante, dans laquelle les Théologiens Etrangers en dirent leur ſentiment. On abuſe en effet de l'Imprimerie, en imprimant une infinité de mauvais livres; mais parce que tout le monde ne convient pas de la qualité des livres, il vaut mieux qu'on puiſſe abuſer de la liberté, que s'il n'y en avoit point, & qu'on défendit tous les livres, qui ne ſeroient pas au goût du Parti dominant. Comme ce Parti même ne voudroit pas qu'on ſupprimât, ou qu'on empêchât de débiter les livres, qui le favoriſent, dans un autre pais, il ne doit pas refuſer la permiſſion aux autres, qu'il demande pour lui. Il n'y a que les livres, contre l'Etat & la Religion en général, & contre les bonnes mœurs, qui puiſſent être ſupprimez, avec l'applaudiſſement de tout le monde. A cela près, il faut laiſſer à l'Inquiſition les Index Expurgatoires, & la défenſe des livres qui ne contiennent d'autre mal, que des ſentimens éloignez de ceux de la multitude,

Les Rémontrans arriverent à Dordrecht le 5. de Decembre au ſoir, & le lendemain ils envoyerent quatre d'entre eux au Préſident des Commiſſaires Politiques, & enſuite à Bogerman; pour leur dire qu'ils étoient arrivez, dès le ſoir précedent, mais que quelques-uns d'entre eux, n'avoient pas encore trouvé de logis, & que les autres attendoient leurs coffres, & leurs paplers; de ſorte qu'il étoit juſte qu'on leur accordât un ou deux jours, pour mettre en ordre ce dont ils avoient beſoin. Bogerman les renvoya au Synode, auquel il propoſa la choſe, & où ils comparurent auſſi, pour dire, qu'il étoit juſte qu'on leur accordât ce petit délai; mais que néanmoins, ſi le Synode vouloit entrer ſans délai en conference avec eux, ils étoient prêts à le faire.

On leur accorda un jour de délai, & comme ils avoient parlé de *Conférence*, le Préſident Eccleſiaſtique leur dit „ que ce n'étoit pas l'intention des Commiſſaires Politiques, ni du Synode, „de leur accorder une Conférence, ou une diſpute, comme entre des Partis oppoſez, ou comme on fait (1) parmi de jeunes gens, dans les „Ecoles; puis qu'ils avoient été citez (comme les „Lettres, qu'on leur avoit envoyées le marquoient) „pour dire avec clarté leurs ſentimens des V. Articles, & les défendre autant qu'ils pourroient; „après quoi, ils devoient attendre le Jugement du „Synode.

Epiſcopius répondit là-deſſus „ qu'il ne croyoit „pas, qu'on dût conteſter ſur le mot de *Conférence*, & qu'ils n'étoient venus, à autre deſſein, qu'afin de traiter de la doctrine, pour laquelle ils „avoient été appellez; & qu'à l'égard de la maniere de traiter, on en parleroit, quand on en „ſeroit venu là. Il demanda enſuite, qu'il fût permis à Grevinkhovius, & à Goulart de venir défendre leurs ſentimens communs; & comme on 1618.
pouvoit craindre qu'ils ne vouluſſent gagner du tems, en les attendant; Epiſcopius ajoûta que les Remontrans, qui ſe trouvoient là, étoient prêts à commencer de traiter de la doctrine. Il y eut encore quelques diſcours là-deſſus, auxquels je ne m'arrêterai pas.

Dans la XXIII. Seſſion tenue le 17. de Decembre, on lut une Déclaration des Commiſſaires Politiques; par laquelle ils accordoient aux Rémontrans, de faire venir Grevinkhovius & Goulart, pour ſe ſervir de leur Conſeil, & de leur ſecours, en particulier, pourvû que cela ne retardât point le Synode; & outre cela d'expliquer & de défendre par écrit leurs ſentimens, comme ils l'entendroient, & d'ajoûter à ce qu'ils auroient dit, ce qu'ils voudroient, avant que le Synode eût prononcé. On ajoûtoit qu'ils devroient demander, pour cela, la permiſſion du Synode, & le ſoumettre à ſon Jugement.

Cependant les Rémontrans avoient viſité l'après-dinée du jour précedent, les Théologiens Etrangers, qu'ils avoient trouvez chez eux; pour leur recommander leur cauſe, les prier de les écouter ſans préjugez, & de porter les choſes à la modération. Ils les trouverent généralement très-peu informez de ces Controverſes, & ils leur donnerent quelques (2) Ecrits, pour les en inſtruire.

Epiſcopius & les autres ayant été introduits dans la Sale du Synode, il ſe leva, & fit une (3) Harangue de plus d'une heure, ſans qu'on l'interrompit. Bogerman lui reprocha qu'il l'avoit récitée, ſans permiſſion. Il la demanda néanmoins, dès le commencement; mais il eſt vrai qu'il n'attendit pas qu'on la lui accordât, & qu'il continua dès qu'il l'eût commencée.

Après avoir fait des vœux en faveur du Synode, & lui avoir ſouhaité le ſecours du S. Eſprit, afin que l'Aſſemblée pût être utile à l'Egliſe, & à l'Etat, „ il montra l'importance & l'excellence de la „Religion, qui diſtingue les hommes des Bêtes, „bien plus que la Raiſon, dont elles ſemblent „avoir quelque ombre; il dit que la Religion conſiſte dans une droite connoiſſance de Dieu, & „de Jeſus-Chriſt, qui eſt le Médiateur entre Dieu „& les Hommes, pour rendre à l'un & à l'autre „le culte & l'obéïſſance, que nous leur devons: „Que la connoiſſance ſalutaire de Dieu, & de Jeſus-Chriſt n'eſt pas incompatible avec quelque „ſorte d'erreur & d'ignorance, auxquelles tous „les hommes ſont ſujets, ſur tout en des choſes „difficiles: Qu'au contraire les ſentimens, ſur leſquels le culte divin eſt fondé, ne ſouffrent pas „que l'on s'y trompe: Que les Contre-Rémontrans „avoient avancé des choſes, qui n'étoient guére compatibles avec la Bonté, la Sageſſe, & la Juſtice Divine; non plus qu'avec l'amour que Jeſus-Chriſt „a pour le genre humain, ſa ſatisfaction & ſes mérites; ni avec la nature de la Parole de Dieu, & „celle du Sacré Miniſtere; ni avec l'uſage des Sacremens; ni enfin avec le devoir d'un Homme „Chrétien: Que de ſemblables ſentimens choquoient les gens de bien, bleſſoient la Verité, „étoient une tache dans la Réformation, & donnoient lieu à ſes ennemis de la cenſurer: Que ce „n'étoit pas là le tout, mais que ſes Adverſaires, „en attribuant ces dogmes à toutes les Egliſes Réformées, avoient occaſion par là de les déchirer: Que les Rémontrans, s'appercevants de ce-

(1) *Pedagogica*, comme il y a dans les Actes. La choſe eſt racontée en un peu plus de paroles, dans la Vie d'Epiſcopius; mais dans le fonds c'eſt la même choſe.

(2) Voyez une Lettre inſerée dans les *Acta Synodalia Remonſtrantium* p. 22.

(3) Elle eſt dans les mêmes Actes, & dans la Vie Latine *d'Epiſcopius* p. 145.

1618. „la, avoient travaillé à faire voir que l'on ne de-„voit pas attribuer ces ſentimens, à tout le corps „des Réformez, & avoient tâché à remedier au „mal qu'ils cauſoient.

On voit bien que les dogmes, dont il parloit, étoient les dogmes de la Prédeſtination abſolue, de la Grace irréſiſtible, & de ce qui en dépend; avec toutes les conſéquences, qu'on en tiroit, pour rendre la Réformation mépriſable & odieuſe. Epiſcopius ſe plaint enſuite amerement des querelles, & de la haine, que les Rémontrans s'étoient attirées, en tâchant de remedier aux plaies, que l'on faiſoit à la Réformation. Comme au lieu de leur ſavoir gré de cela, on s'étoit ſéparé d'eux, & l'on avoit commencé un Schiſme ſcandaleux, malgré les Puiſſances Souveraines; ſur cela Epiſcopius repréſenta que les Rémontrans avoient propoſé de convoquer un Synode, à de certaines conditions, pour remedier à ce mal; ou, ſi les animoſitez, que les diſputes avoient cauſées, ne le permettoient pas encore, d'établir, en attendant, une Tolerance mutuelle, entre les deux Partis; à condition que des deux côtez, on obſerveroit la modeſtie & la retenue néceſſaires, en une ſemblable conjoncture; ou que, ſi la République ne pouvoit pas être en paix, ſans mettre les Rémontrans hors des Egliſes Publiques, ils les abandonneroient, pour ne pas nuire à l'Etat, en y demeurant.

Comme ils ne pouvoient pas quitter leurs Egliſes, ſans un Ordre du Souverain; & qu'il ne ſe pouvoit pas non plus tenir un Synode, parce que le Parti contraire ne conſentoit pas à la réviſion de la Confeſſion, & du Catechiſme; il ne reſtoit autre choſe que la Tolerance Mutuelle, qui pouvoit peu à peu adoucir les eſprits. C'étoit ainſi que *Theodore de Beze* avoit offert de ſe réünir avec les Lutheriens, en ſe ſouffrant mutuellement; & que le Roi de la Grande Bretagne l'avoit conſeillé aux Etats.

Cela n'avoit pas néanmoins pû réüſſir, comme Epiſcopius le remarquoit; il s'étoit fait alors une infinité de ſatires, & de livres très-violens contre les Rémontrans; les Miniſtres Contre-Rémontrans avoient, malgré les Etats de Hollande, commencé à s'aſſembler à part, & donné la naiſſance au Schiſme, dans l'eſperance qu'un Synode National approuveroit cette ſéparation. Depuis ce tems-là, on avoit ſemé par tout que les Rémontrans, outre les V. Articles, avoient des ſentimens dangereux, ſur d'autres Dogmes importans, & l'on avoit tordu toutes leurs expreſſions, pour y trouver de nouvelles erreurs. Epiſcopius cita là-deſſus un Livre de *Feſtus Hommius*, intitulé *Echantillon des Controverſes*, où il employoit cet artifice, comme Epiſcopius le diſoit. Il renvoyoit les Théologiens aux Livres que les Rémontrans avoient publiez, par où ils pourroient s'aſſurer du contraire.

Il dit encore qu'à l'égard des Myſteres ſublimes, & au deſſus de la portée de l'Eſprit Humain, les Rémontrans croyoient que le plus ſûr étoit de ſe ſervir des termes de l'Ecriture Sainte, & de ne s'engager point dans des explications, & dans des diſputes trop ſubtiles, ſur ces ſortes de choſes. Il ne croyoit pas qu'on dût exiger un conſentement parfait, ſur les expreſſions, & les menues queſtions, que l'on faiſoit là-deſſus; puis qu'il y avoit par tout quelque varieté de ſentimens, ſur ces queſtions, & que, ſelon *David Pareus*, Théologien d'Heidelberg qu'il cite, les anciennes Héreſies & les Controverſes modernes, étoient venues de ce que les Docteurs avoient fait paſſer, pour des Articles de Foi, des Dogmes des Ecoles, & fait des Schiſmes, & des Héreſies, avec trop de facilité, ſur les diverſes explications des paſſages obſcurs de l'Ecriture. 1618.

Epiſcopius dit que les Rémontrans n'avoient cherché autre choſe, qu'une Liberté, qui tînt le milieu entre l'Eſclavage, & la Licence, & que, ſelon le mot de S. *Auguſtin*, ils s'étoient mis peu en peine de ſatisfaire la Calomnie, pourvû qu'ils ſatisfiſſent leur Conſcience.

Après avoir fait quelques complimens aux Théologiens Etrangers, il les prie, par tout ce qu'il y a de plus ſacre au monde, de ne leur vouloir attribuer aucuns ſentimens; que ceux, dont ils faiſoient profeſſion. Les ſources des Diſputes ſe pouvoient, ſelon lui, rapporter à trois Chefs principaux. Le premier étoit qu'ils s'étoient oppoſez ouvertement à ceux, qui ſoûtenoient des ſentimens outrez ſur la Prédeſtination, & ſur la Grace. Le ſecond qu'ils avoient deſapprouvé que l'on fît un Schiſme, même avant qu'aucun Synode eût prononcé, ſur ces matieres. Le troiſiéme qu'ils avoient blâmé la rigueur de ceux qui, quoi que les Dogmes néceſſaires au ſalut demeuraſſent, en leur entier, accuſoient d'héreſie la moindre diverſité de ſentiment, ſur des choſes même de nulle importance.

Il s'étoit auſſi élevé une nouvelle conteſtation, ſur l'autorité du Magiſtrat Civil, auquel les Rémontrans attribuoient la ſuprême prérogative de juger des Controverſes; au lieu que les autres prétendoient qu'il étoit obligé d'embraſſer aveuglément ce que les Eccleſiaſtiques trouvoient bon.

On a expliqué (t) ailleurs ce que les Rémontrans enſeignoient des Droits de la Puiſſance Civile, en matieres de Religion. Ils croyoient qu'il étoit ſur tout de leur devoir, de s'oppoſer aux ſentimens, qui peuvent bleſſer la pieté, & la ſainteté de la Religion; & aux ſéparations témeraires, qui ſe faiſoient ſur la moindre diverſité d'opinions.

Epiſcopius parle à la fin du petit nombre de Rémontrans, qui paroiſſoient au Synode, & fait voir, comme on l'a dit ci-deſſus, les moyens, que l'on avoit employez, pour les empêcher de pouvoir députer à cette Aſſemblée. Il prie les Théologiens Etrangers d'avoir égard non au nombre, mais à la ſolidité des raiſons, tirées de l'Ecriture Sainte, & des lumieres naturelles.

Quand Epiſcopius eut achevé de parler, Bogerman le cenſura de ce qu'étant cité devant le Synode il avoit parlé, ſans qu'on lui en eût donné la permiſſion, & lui dit qu'il pouvoit reconnoître en cela la patience, & la civilité du Synode; après quoi il lui demanda copie du Diſcours, qu'il venoit de faire. Epiſcopius s'excuſa ſur ce qu'il n'en avoit point de copie écrite aſſez nettement. Le Secretaire des Commiſſaires Politiques lui dit par leur ordre, que, comme il y avoit, dans cette Harangue, des choſes qui regardoient non ſeulement les Eccleſiaſtiques, mais encore ceux qui ſont employez au Gouvernement de l'Etat; il falloit que les Citez la ſouſcriviſſent, & la remiſſent aux Commiſſaires. Ils demanderent du tems, pour la copier plus nettement, & pour la conferer avec l'Original, après quoi ils la ſouſcriroient. On ne le leur voulut pas permettre, & ils furent obligez de ſouſcrire une copie pleine de ratures, & qui n'avoit pas été conferée avec l'Original. On les obligea d'en remettre une autre, afin que l'on ſût ce qu'ils avoient donné.

Cela étant fait, *Bogerman* lut à haute voix, le Formulaire du ſerment, que l'on exigeoit des Mem-

(t) Voyez T. I. Liv. VIII. p. 285.

1618. Membres du Synode, & qui étoit conçu en ces termes : *Je promets devant Dieu, que je crois & que je vénere, comme le très-préſent ſcrutateur des cœurs, que dans toute cette Action Synodale, où l'on fera un examen, un jugement & une déciſion, tant des V. Articles, & des difficultez, qui en naiſſent, que de toutes autres choſes, qui regardent la doctrine : je ne prendrai aucuns Ecrits humains, mais la ſeule Parole de Dieu, pour la regle aſſurée, & indubitable de la foi ; & que je ne me propoſerai rien, dans toute cette affaire, que la gloire de Dieu, la tranquillité de l'Egliſe, & ſur tout la conſervation de la pureté de la doctrine. Ainſi me ſoit en aide mon Sauveur Jeſus-Chriſt, que je prie très-ardemment que, dans ce deſſein, il m'aſſiſte perpetuellement par la grace de ſon Eſprit.* Voila un ſerment terrible, mais qui dans le fonds ne rendoit pas infaillibles ceux qui le faiſoient. Il veut dire ſimplement que ceux qui le faiſoient, ſuivroient de bonne foi le ſentiment, où ils étoient, que leur opinion étoit conforme à l'Ecriture Sainte. Si l'on avoit eu la liberté de s'éloigner des ſentimens reçus, en cas que l'on s'apperçût qu'ils ne s'y accordoient pas, ce ſerment auroit été plus de ſaiſon ; mais il ne s'agiſſoit que d'être dépoſé, ſi l'on témoignoit de s'éloigner des ſentimens reçus, ce qui empêchoit qu'on ne pût ſuivre ſes lumieres. Cependant tout le Synode, excepté les Rémontrans d'Utrecht, fit ce même ſerment après le Préſident, comme on le peut voir par les Actes.

Quand ce vint à eux, on ne les fit pas jurer, parce qu'ils n'avoient pas encore répondu à une propoſition, qu'on leur avoit faite, & qui étoit qu'ayant reçu ordre, de ceux qui les avoient députez, de défendre les ſentimens des Rémontrans, ils ſe devoient mettre au rang de ceux, qui avoient été citez pour la même choſe ; qu'autrement s'ils vouloient être juges dans cette affaire, ils devoient faire changer leur inſtruction. Ils demanderent qu'on leur donnât ce qu'on exigeoit d'eux, par écrit, & du tems pour déliberer là-deſſus juſqu'au lendemain.

Epiſcopius fut appellé l'après dinée, chez les Commiſſaires Politiques, où il ſe rendit. Ils lui demanderent s'il avoit fait ſur le champ la Harangue, qu'il avoit prononcée avant midi ; parce qu'ils croyoient avoir oui dire à quelcun, dans le Synode, qu'il n'en avoit mis que l'Analyſe ſur le papier. Il répondit que non, qu'il l'avoit écrite toute entiere, & communiquée aux autres Rémontrans. On lui demanda encore ſi la Harangue, qu'il avoit prononcée, ſe rapportoit entierement à la copie, qu'il en avoit donnée. Il dit qu'elle y étoit conforme à moins qu'il n'y eût quelques mots de plus ou de moins, mais que toute la matiere y étoit. Ils convinrent avec lui qu'étant accoûtumé à parler en Latin, il ſe pouvoit bien faire qu'il y eût changé quelques mots en parlant, comme les Profeſſeurs font dans leurs leçons ; mais ils lui demanderent de nouveau ſi toute la matiere y étoit. Il répondit qu'oüi. Ils lui demanderent encore s'il en avoit quelque autre copie. *Oui*, dit-il, *j'en ai le premier brouillon, mais vous ne pourriez pas le lire.* Il ſembloit qu'ils étoient ſatisfaits, mais quand il fut de retour à ſon logis ; on lui envoya Heinſius, pour lui demander s'il pouvoit faire voir ce brouillon au Préſident des Commiſſaires Politiques. Il dit qu'oui, & le donna à condition qu'on le lui rendroit, comme on le fit, après le lui avoir fait demander pluſieurs fois. Il ne ſavoit point la querelle, qu'on lui préparoit là-deſſus.

Le lendemain, le 8. du Mois, dans la XXIV. Seſſion, on revint à l'affaire des Députez Rémontrans d'Utrecht, & après pluſieurs diſcours, on leur dit, qu'ils ne pouvoient demeurer parmi les Juges qu'à ces conditions : 1. qu'ils déclaraſſent ſincerement qu'ils avoient le pouvoir, non ſeulement d'accommoder les differens, mais encore de décider, en maniere qu'il fût en leur pouvoir de condamner les cinq Articles des Rémontrans, s'ils étoient convaincus, en leurs conſciences, que ces Articles étoient faux : 2. qu'ils n'auroient aucun commerce avec les Citez, & qu'ils ne leur rapporteroient point ce qui ſe feroit dans le Synode, en leur abſence : 3. qu'ils n'interromproient point le Synode, dans ſes actions : 4. qu'ils demeureroient, après cela, toûjours entre les Juges, & qu'ils ne ſe joindroient plus avec les Rémontrans, ni avec les défenſeurs de leur cauſe : 5. qu'enfin ils feroient le même ſerment, que les autres avoient fait. Ils demanderent ces conditions par écrit, & du tems, pour y penſer. On les leur donna, & on leur accorda du tems juſqu'au ſoir. 1618.

Dans la Seſſion XXV. qui ſe tint le 10. du Mois, on parla de cette affaire, comme on le verra dans les Actes du Synode, & après bien des conteſta- *Iſaac Frideric & Samuel Neran* ſe joignirent aux Citez. Epiſcopius fut cenſuré, par Bogerman, comme s'il avoit dit un menſonge, en niant d'avoir une autre copie de ſa Harangue, que celle qu'il avoit remiſe au Synode, puis qu'il en avoit fait voir une autre aux Commiſſaires des Etats. Mais il dit qu'il avoit dit *qu'il n'en avoit point d'autre copie, qui fût écrite aſſez nettement* ; ce qu'il verifia par le témoignage de ceux qui étoient proches de lui ; quoi que Bogerman continuât à dire qu'il avoit raconté la choſe comme elle s'étoit paſſée. C'étoit une chicanerie indigne de la gravité de l'Aſſemblée, & le Préſident des Commiſſaires dit, pour tirer Bogerman d'affaire, que l'on avoit aſſez parlé de cela.

Le Préſident Eccleſiaſtique voulut en venir au principal ; mais Epiſcopius demanda permiſſion de lire un Ecrit, qui pourroit ouvrir le chemin à cela. On la lui refuſa d'abord, mais enfin on la lui accorda. Cet écrit contenoit deux choſes, dont la premiere étoit *que les Rémontrans ne pouvoient reconnoître le Synode ; parce que la plus grande partie de ſes Membres* (ils en exceptoient les Etrangers) *étoient leurs Adverſaires* ; ce qu'ils prouvoient, parce que les Théologiens des VII. Provinces s'étoient déja ſéparez des Rémontrans, & avoient refuſé d'avoir avec eux des Aſſemblées communes ; qu'ainſi ils ne pouvoient reconnoître, pour juges équitables de leur doctrine, des gens de qui ils avoient été condamnez, traitez comme des impies, & des athées, mis hors des Egliſes, & déclarez gens, avec qui il n'étoit pas permis de ſe reconcilier ; de ſorte que les Contre-Rémontrans ne les tenoient pas pour Membres des Egliſes Réformées. Ils s'offroient de prouver cela, dans le Synode, de vive voix, ou par écrit.

La ſeconde choſe, qui étoit dans leur Ecrit, conſiſtoit en douze propoſitions, qu'on a rapportées ci-deſſus, & dans leſquelles ils montroient quelles étoient les conditions requiſes dans un Synode légitime, & ſans l'obſervation deſquelles le Synode ſeroit inutile ; (t) ce qu'ils prouverent par des raiſons, des autoritez, & des exemples, qu'ils y ajoûterent.

Cet Ecrit ayant été lû, on ordonna aux Rémontrans de le remettre au Synode, après l'avoir ſouſcrit. Après cela Bogerman entreprit de montrer, par un long diſcours, que les Rémontrans devoient ſe ſoumettre au Synode, que leurs Adverſaires n'avoient pas perdu le droit de les juger, parce qu'ils s'étoient ſéparez d'eux, & que ç'avoit

(t) Voyez-les dans les Actes Synodaux des deux Partis.

1618. voit été l'uſage de l'ancienne Egliſe, auſſi bien que de celles des Provinces, qui avoient jugé de *Colbart*, d'*Herbert* & de *Wiggers*. De Nielles répondit, pour les Rémontrans, qu'il en étoit des Rémontrans, & des Contre-Rémontraos, de même que des Flacciens, & des autres qui n'étoient pas du ſentiment de *Flaccius*, parmi les Lutheriens, en Allemagne; qui bien loin de ſe ſoumettre au Synode des Flacciens, n'y avoient pas même voulu comparoitre, parce qu'ils étoient leurs Adverſaires. Bogerman répondit que ce n'étoit pas la même choſe, parce que ces Lutheriens diviſez n'obéiſſoient pas au même Souverain: comme faiſoient les Rémontrans, & les Contre-Rémontrans. De Nielles replica que ces Allemands étoient tous ſujets de l'Electeur de Saxe. Quoi qu'il en ſoit, il n'y a aucun uſage, qui puiſſe autoriſer les Eccleſiaſtiques à juger de ceux qui ne ſont pas du même ſentiment qu'eux, & à exiger qu'ils ſe ſoumettent aux ſentimens de leurs ennemis déclarez. C'eſt une pratique condamnée, dans tous les Tribunaux Civils, où il ne s'agit que de choſes, qui regardent cette Vie; & qui eſt encore plus inſoûtenable en matiéres de Religion, dont l'influence ſe fait ſouvent ſentir dans toute l'éternité.

Epiſcopius demanda énſuite à Bogerman, ſi les Rémontrans étoient les Juges dans cette affaire, ſi lui, & les Contre-Rémontrans les voudroient bien reconnoître pour tels? Le Préſident répondit que ſi le hazard avoit voulu que cela fût, ils l'auroient ſouffert, & que le Magiſtrat en ayant autrement ordonné les Citez devoient le ſouffrir patiemment. Epiſcopius replica, qu'autre choſe étoit reconnoitre quelcun pour ſon Juge, & autre choſe le ſouffrir avec patience; & que les Rémontrans ſouffriroient les Juges qu'ils avoient, mais qu'ils ne ſauroient reconnoître pour Juges légitimes de leurs ſentimens, les Membres du Synode; puis qu'ils étoient leur partie, & qu'ils avoient des Egliſes diſtinctes & ſéparées des leurs; qu'au reſte, les Rémontrans reconnoiſſoient volontiers l'autorité du Magiſtrat; mais qu'ils ſoûtenoient qu'il étoit contre l'équité naturelle de leur donner leurs Adverſaires, pour Juges.

On tint la XXVI. Seſſion, ce jour-là même après midi, où on lut une réſolution des Commiſſaires Politiques, qui ſans entrer en diſcuſſion des conditions, que les Rémontrans avoient propoſées, diſoient que les EE. GG y avoient aſſez pourvû, & que le Synode pourroit mettre ordre à ce qui pourroit arriver à l'avenir; quoi que ni les uns, ni les autres n'y euſſent eu aucun égard, & n'euſſent même aucune envie d'y faire attention: comme on pourra voir, en liſant ces Articles, & les comparant à ce qui arriva depuis. Les Commiſſaires ordonnoient encore aux Citez de venir, ſans délai, à ce dont il s'agiſſoit, & d'obéir au Synode, dans tout ce qu'il ordonneroit par rapport à cela.

Le Synode conſulté, ſur les conditions demandées par les Rémontrans, pour rendre une Aſſemblée, comme celle-là, fructueuſe, dit, (1) à ce que portent les Actes, qu'elles étoient inſolentes, iniques, hors de propos, & contraires aux Lettres de convocation des Etats Géneraux, & au réglement qu'ils avoient fait pour le Synode. On ſe plaignit qu'ils accuſoient de Schiſme les Etats Géneraux, & le Prince d'Orange. Les Théologiens, qui s'intereſſoient dans les procedures du Synode, ſur tout ceux des Provinces, ne pouvoient guére répondre autrement, quoi qu'on en pût dire; parce que ſuppoſé que les conditions propoſées, par les Rémontrans, fuſſent raiſonnables & juſtes, il s'enſuivoit de-là qu'il falloit faire réparation aux Citez, & recommencer à tenir un autre Synode, de la maniere, dont ils vouloient qu'on l'eût appellé. C'eſt ce qui arrive à ceux, qui aprés avoir fait tort à quelcun, s'en apperçoivent trop tard; & qui, par un faux honneur, continuent à le maltraiter, pour ne pas avouër leur faute. Il ſeroit bien mieux de ne pas s'engager dans une affaire, qui traine de grandes ſuites après elle; que de la ſoûtenir par des voies, qu'on ne peut pas excuſer, devant des Juges impartiaux. 1618.

Mais les eſprits étoient trop échauffez, pour faire ces réflexions, lors qu'il en étoit tems; & l'honneur de l'Aſſemblée étoit alors trop engagé, pour reculer. Il fut donc réſolu, de faire venir les Citez, pour les cenſurer ſans ménagement, & pour les avertir ſérieuſement qu'ils euſſent à s'abſtenir déſormais de ſemblables diſcours; qu'ils parlaſſent, avec plus de reſpect, des actions du Souverain, qu'ils ceſſaſſent d'accuſer le Synode, d'une maniere ſi atroce, & qu'ils ſe ſoumiſſent à ſon autorité, & à ſes déciſions. On les fit donc entrer, & le Préſident Eccleſiaſtique leur fit une cenſure, telle qu'on avoit dit qu'il la devoit faire, & leur reprocha, entre autres choſes de faire les Etats Géneraux, & le Prince d'Orange Schiſmatiques. Il les exhorta à ſe conduire déſormais, avec plus de prudence, à parler plus modeſtement, & à ne plus faire paroître une hardieſſe de jeunes gens, qui ne ſe poſſedoient point, & qui ne ſavoient pas retenir leur langue. Heinſius leur lut auſſi la réſolution des Commiſſaires des Etats Géneraux, & on leur ordonna d'y obéir.

Epiſcopius lui répondit, qu'on leur faiſoit un trés-grand tort de les accuſer, d'avoir dit que les Etats Géneraux, & le Prince d'Orange étoient des Schiſmatiques, & ſoûtint que cela n'avoit été dit, par les Rémontrans, que des Eccleſiaſtiques, qui en effet avoient commencé à faire des Aſſemblées à part, en quittant les Egliſes Publiques; & que dans les Ecrits, préſentez au Synode, ils n'avoient rien dit des Magiſtrats. Bogerman l'interrompit, & voulut prouver que les Rémontrans accuſoient les Magiſtrats de Schiſme, ce qui n'étoit pas veritable, & qu'ils n'avoient point dit. Enſuite, il revint à l'autorité du Synode, & demanda aux Rémontrans que, s'ils ne vouloient pas être jugez par ceux, qui le compoſoient, *quels Juges ils vouloient donc avoir? des Papiſtes, des Anabaptiſtes, des Neutraliſtes, des Cornbertiſtes, des Sectateurs de David George?* Les Citez repliquerent qu'ils n'avoient que faire de choiſir un Juge, qu'il ſuffiſoit qu'ils euſſent montré que le Synode ne pouvoit pas l'être légitimement. Comme le Préſident Eccleſiaſtique leur avoit reproché (2) *une hardieſſe de jeunes gens*, De Nielles dit qu'il s'ennuyoit d'entendre faire de ſemblables reproches; que les Rémontrans n'étoient point venus là, de leur propre gré, mais qu'ils y avoient été citez; & qu'ils n'étoient pas ſi jeunes, qu'il n'y eût des gens, entre eux, qui avoient vint ans de Miniſtere, & d'autres qui en avoient plus, & qui étoient plus âgez que le Préſident lui-même. Il y a de l'apparence qu'il avoit fait principalement alluſion à Epiſcopius, qui avoit le plus parlé, qui étoit né en MDLXXXIII., & qui avoit ainſi trente-cinq ans, en ce tems-là. Ceux qui ont lu les Ouvrage d'Epiſcopius, compoſez pendant qu'il fut Profeſſeur à Leide, ſavent aſſez qu'ils étoient bien au-deſ-

(1) Pag. 83, de l'Ed. in folio.

(2) Protervam juvenilem.

1618. au deſſus de la portée de bien des Vieillars De Nielles ſoûtint, au reſte, que le Synode ne pouvoit pas juger de cette affaire, & que les Magiſtrats ne commandoient pas aux Conſciences; & la diſpute ayant duré quelque tems, & les Commiſſaires Politiques s'en étant mêlez, comme on le peut voir, dans les Actes, la ſéance finit.

La XXVII. Seſſion ſe tint, le 11. Decembre, avant Midi. Bogerman ayant fait appeller les Rémontrans dans le Synode, ils y comparurent, & il leur demanda s'ils étoient prêts à donner, par écrit, leurs ſentimens ſur les V. Articles, & leurs remarques ſur la Confeſſion de Foi, & ſur le Catechiſme. Epiſcopius demanda là-deſſus permiſſion de lire un court Ecrit, qui contenoit la réponſe, à ce qu'on leur avoit propoſé; ſur quoi le Préſident lui demanda, ſi c'étoit une troiſiéme Harangue. Il répondit ce qu'on vient de dire, & on lui permit de le lire. Il le lut, & l'on trouva qu'il s'y plaignoit de ce que le Préſident n'agiſſoit pas, de bonne foi, avec les Rémontrans, puis qu'il avoit accuſé injuſtement (1) Epiſcopius de menſonge, & les Rémontrans d'avoir traité de Schiſmatiques, les Magiſtrats, & les Etats Géneraux; au lieu qu'ils avoient ſeulement parlé des Eccleſiaſtiques. Ce n'étoit pas là, ſelon eux, agir charitablement, puiſque le Préſident tâchoit, en toutes manieres, d'irriter contre eux les Etats & les Magiſtrats. Cet (2) Ecrit finiſſoit par une proteſtation, où les Rémontrans diſoient, *qu'ils proteſtoient tous devant le Synode, & devant tous le Monde Chrétien, que, pour les cauſes, qu'ils avoient dites, & qu'ils avoient données par écrit, & apuyées de pluſieurs raiſons; ils ne tenoient pas le Synode ou la plûpart de ceux, qui le compoſoient, pour juges legitimes de leurs Controverſes, & que leur jugement ne ſeroit d'aucun poids parmi eux, ni dans leurs Egliſes; qu'après avoir fait cette proteſtation, ils ſe préparoient à venir à la choſe même, pour laquelle ils avoient été citez; demandant que l'on inſerât dans les Actes du Synode, l'Ecrit qu'ils livroient, & la Proteſtation* qui y étoit jointe.

On leur ordonna de ſigner cet Ecrit, ce qu'ils firent tous, & le remirent au Préſident; qui leur demanda enſuite, s'ils vouloient obéir à la réſolution des Commiſſaires Politiques, qu'on leur avoit lue. Ils répondirent qu'on ne leur en avoit point donné de Copie, & on leur en apporta une, de la Chambre du Secretaire Heinſius; après quoi on leur ordonna de revenir à quatre heures, après Midi.

Quand ils furent ſortis, (3) le Préſident Eccleſiaſtique demanda au Synode deux choſes; l'une, s'il n'avoit pas oui dire à Epiſcopius, qu'il n'avoit point d'autre copie de ſa Harangue, outre celle qu'il avoit donnée, ſans qu'il eût ajoûté autre choſe. Tous dirent qu'ils ſe ſouvenoient du ſens des paroles d'Epiſcopius, & d'autres qu'ils avoient écrit ſes propres paroles, qui étoient qu'il n'avoit point d'autre exemplaire de ſa Harangue, & qu'il demandoit du tems, pour la copier; & que lors qu'on l'avoit preſſé de donner l'exemplaire, qu'il en avoit, il avoit repliqué qu'il n'étoit pas copié aſſez au net, mais raturé; de plus que quand on l'avoit preſſé de donner cet exemplaire, tel qu'il étoit, il avoit demandé qu'on lui rendît cet Original, ou au moins une copie authentique; puis qu'il étoit juſte, que s'il n'avoit pas l'Original, il eût au moins une Copie de ſa Harangue. On peut facilement concevoir, que bien des gens, dans une ſi grande Aſſemblée, n'entendirent pas bien les paroles, & que depuis ils ne voulurent pas donner le démenti au Préſident du Synode. D'ailleurs il eſt bien plus probable que les Citez, qui étoient plus prés d'Epiſcopius, que les autres, ouïrent mieux ce qu'il avoit dit. Un menſonge, en cette occaſion, ne lui ſervoit de rien; & s'il avoit ſervi de quelque choſe, Epiſcopius auroit eu aſſez de diſcretion, pour continuer à dire qu'il n'en avoit point d'autre copie. 1618.

L'autre choſe, que *Bogerman* demanda au Synode, fut s'il n'avoit pas compris, comme lui, qu'Epiſcopius avoit accuſé les Magiſtrats de Schiſme. Le Synode répondit qu'ouï; mais il eſt certain qu'ils ne ſont nommez nulle part, dans ces Ecrits, *Schiſmatiques*.

La Séance XXVIII. ſe tint l'Après-dînée, & ne fut que pour confirmer ce que le Préſident avoit dit, de la maniere dont il ſoûtenoit que les Citez avoient accuſé les Magiſtrats de Schiſme: Il auroit mieux fait de laiſſer tomber cela, puis qu'il n'étoit pas ſéant au Synode, de chercher à rendre odieux les Rémontrans, pour une choſe qu'ils n'avoient pas dite; mais qui n'étoit que trop vraie, à l'égard de l'Egliſe du Cloître de la Haie, comme on l'a vû par cette Hiſtoire.

Cependant dans la Seſſion XXIX. du 12. de Décembre, dès que l'Aſſemblée fut formée, & que les Rémontrans furent aſſis à leur table; on lut les ſentimens des Théologiens Etrangers, ſur la Proteſtation, que les Rémontrans avoient faite contre le Synode. Ils trouverent tous bon, ſelon le Droit Eccleſiaſtique, que les adverſaires des Rémontrans fuſſent leurs Juges, & leurs Parties. Autrement, il auroit fallu qu'ils s'en retournaſſent chez eux, ſans avoir rien fait, & qu'ils offenſaſſent ceux qui les avoient appellez. Pour les Théologiens des Provinces, qui s'étoient encore plus déclarez contre les Rémontrans, & qui étoient en beaucoup plus grand nombre; il n'y avoit aucune apparence, qu'ils renonçaſſent au Droit de juger qu'ils s'étoient attribué, & qu'ils condamnaſſent, en même tems, la conduite de ceux, qui les avoient convoquez. Une action auſſi équitable, & auſſi humble que celle-là, eſt inconnue à toute l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

Les Commiſſaires Politiques firent auſſi lire une réſolution; qu'ils avoient faite, pour condamner les Rémontrans de mauvaiſe foi, en ce qu'ils avoient dit, de la copie de la Harangue d'Epiſcopius, & d'arrogance en ce qu'ils avoient reproché, comme ils diſoient, aux Magiſtrats d'être Schiſmatiques. Au reſte, ils leur ordonnoient de ſe tenir prêts à entrer en matiére, ſans parler davantage de leur proteſtation.

Epiſcopius demanda qu'il lui fût permis de dire quelque choſe à l'Aſſemblée, mais on lui dit, que le tems de la ſéance étoit paſſé, & on le renvoya à celle de l'Après-dînée. Il s'y rendit, & il obtint, avec peine, dans cette Seſſion, qui étoit la XXX. qu'il lui fût permis de lire un Ecrit, pour ſa défenſe, touchant la Copie de ſa Harangue. Enfin il fut lû, avec les dépoſitions de ceux qui étoient auprès de lui, ſemblables aux précedentes. On n'y eut aucun égard, & l'on étoit en effet allé trop loin, pour en revenir. Cependant Jean Hales, Chapelain de Carleton, qui avoit le jour même, que l'affaire ſe paſſa, écrit à l'Ambaſſadeur, la raconte (4) de même, que les Rémontrans. Le

(1) Voyez-le dans les Actes du Synode, p. 94. & ſuiv.
(2) Il joignit les témoignages ſignez de ceux qui avoient ouï ce qu'il avoit dit, de la Copie de ſa Harangue. Voyez-les dans les Actes des Rémontrans p. 67. *& ſuiv.*
(3) Actes du Synode p. 96.
(4) Voyez la CCCXIII. Lettre des *Epiſt. Præſtantium Virorum.*

1618. Le Préſident Eccleſiaſtique les exhorta, enſuite, à renoncer à leur proteſtation, & leur promit un bon ſuccès du Synode; puiſque tous les Membres avoient juré de juger, ſelon la Parole de Dieu; comme ſi un ſerment prêté, par des gens prévenus, les guériſſoit de leurs préventions! Epiſcopius demanda des Copies des Cenſures du Synode, des jugemens des Théologiens Etrangers ſur la Proteſtation des Rémontrans, & de la Réſolution des Commiſſaires Politiques. On lui refuſa d'abord ce qu'il demandoit, & le Préſident des Commiſſaires demanda aux Rémontrans, s'ils vouloient obéir à leur Réſolution. Ils demanderent qu'il leur fût permis de ſortir, & de conſulter entre eux. On eut de la peine à le leur accorder, mais enfin on le leur permit. Etant rentrez, Epiſcopius répondit, au nom de tous, *que leur conſcience ſauve, & ſauf le jugement qu'ils faiſoient de ce Synode, ils propoſeroient librement leurs ſentimens ſur les cinq Articles; qu'ils les expliqueroient, & les défendroient autant qu'ils le jugeroient néceſſaire, & que s'ils avoient, outre cela, quelques doutes ſur le Catechiſme, & ſur la Confeſſion, des Egliſes, ils les mettroient par écrit.* On les fit ſortir, & enſuite rentrer. Bogerman leur dit alors, qu'on leur permettoit de penſer ce qu'ils voudroient du Synode; mais qu'on ne leur permettoit pas de publier un jugement conforme à leur Proteſtation, dans laquelle ils diſoient qu'ils le regardoient comme leur Partie adverſe, & comme coupable de Schiſme. Après quoi il les avertit d'apporter le lendemain, à 10. heures du Matin, leurs ſentimens oppoſez. Epiſcopius répondit, *qu'ils penſoient comme ils parloient & qu'ils parloient comme il penſoient*; à quoi il ajoûta, *qu'il avoient toûjours cru que l'on chercheroit la Verité, en une Conference légitime entre les parties*; & *qu'ils avoient entendu en ce ſens-là les Lettres de Citation, par leſquelles il leur étoit permis de propoſer leurs ſentimens, de les expliquer, & les défendre autant qu'ils pourroient, & qu'ils le jugeroient néceſſaire; mais qu'on ne les avoit nullement avertis, qu'ils donneroient leur ſentiment par écrit.* Il y eut quelque conteſtation là-deſſus; mais à la fin les Rémontrans promirent d'apporter, le lendemain, leurs ſentimens, ſur le I. Article.

Dans la Seſſion XXXI. du 13. de Décembre, ils apporterent leur ſentiment renfermé (1) en dix Articles: I. „Que Dieu n'a décreté d'élire pour la „Vie Eternelle, ou de réprouver perſonne, avant „que d'avoir réſolu de le créer; ou ſans aucun „égard à ſon obéiſſance, ou à ſa deſobéiſſance an„técedente, ſelon le bon Plaiſir de Dieu; pour „faire paroître la Gloire de ſa Miſericorde, ou de „ſa Juſtice, ou de ſa Puiſſance, & de ſa Domi„nation abſolue.

Cet Article eſt principalement contre les Supralapſaires, mais on le peut auſſi appliquer aux Infralapſaires.

II. „Le Décret de Dieu touchant le Salut, ou „la Damnation de chaque homme, n'étant pas un „Décret, où Dieu ſe propoſe une fin abſolue; il „s'enſuit qu'il n'y a point de moyens ſubordon„nez à ce Décret, qui ſoient tels, que par-là tant „les Elus, que les Réprouvez, ſoient conduits à „cette fin, d'une maniere efficace, & inévita„ble.

C'eſt une ſuite de la Propoſition précedente, par laquelle on rejette la Prédeſtination abſolue.

„III. C'eſt pourquoi Dieu n'a pas créé, dans „le ſeul Adam, tous les hommes, en un état de „juſtice; il n'a pas ôté à Adam une grace né„ceſſaire, & ſuffiſante; il ne ſait pas que l'Evan„gile ſoit préché aux hommes, pour les appeller „exterieurement; il ne leur donne pas des dons „du S. Eſprit, comme un moyen, par lequel il „en conduiſe quelques-uns à la vie, & en prive „les autres. Jeſus-Chriſt, comme Médiateur, „n'eſt pas ſeulement l'exécuteur de l'Election, mais „encore ſon fondement. Quelques-uns ne ſont „pas appellez efficacément, ne ſont pas juſtifiez, „& ne perſeverent pas dans la foi, ils ne ſont „pas glorifiez, en conſequence d'une Election „abſolue à la Vie Eternelle: les autres ne ſont „pas abandonnez, dans leur chute, Jeſus-Chriſt ne „leur eſt pas refuſé; ils ne demeurent pas ſans voca„tion, ou n'ont qu'une vocation ineffiesee; ils ne „ſont pas endurcis, ils ne ſont pas damnez; parce „que par la réprobation ils ont été exclus de la „Vie Eternelle. 1618.

„IV. Dieu n'a pas décreté de laiſſer, dans la „chute, la plus grande partie des hommes, en „l'excluant de toute eſperance du ſalut, ſans l'in„tervention des pechez actuels.

„V. Dieu a ordonné que Jeſus-Chriſt fût la „propitiation des pechez de tout le Monde, & „en vertu de ce décret il a réſolu de juſtifier, & „de ſauver ceux qui croiroient en lui, & de four„nir à tous les moyens néceſſaires, & ſuffiſans au „ſalut, d'une maniere qu'il fait être convenable „à ſa Sageſſe, & à ſa Juſtice. Il n'a pas deſtiné, „en conſequence d'un décret abſolu, Jeſus-Chriſt „pour Médiateur aux ſeuls Elûs, ni de donner la „foi à eux ſeuls, en vertu de ce décret, par une vo„cation efficace, de les juſtifier, de les entretenir „dans la Foi, & de les glorifier.

„VI. Perſonne auſſi n'a été exclus de la Vie „éternelle, & des moyens néceſſaires pour y par„venir, par aucun décret abſolu, & antécedent; „en ſorte que le mérite de Jeſus-Chriſt, la voca„tion, & tous les dons du S. Eſprit peuvent être „ſalutaires à tous, & qu'ils le ſeroient en effet, „s'il n'y avoit pas des gens, qui ſe les rendent fu„neſtes, par l'abus qu'ils en font. Perſonne n'eſt „deſtiné à l'impieté, & au peché, comme à des „moyens de la damnation.

„VII. L'Election perſonnelle devient péremp„toire, par la conſideration de la Foi en Jeſus„Chriſt, & de la perſéverance; & non ſans égard „à la Foi, & à la perſéverance, comme à des „conditions préalables à l'Election.

„VIII. L'excluſion de la Vie éternelle a été „faite, en conſideration d'une infidelité antéce„dente, & d'une perſeverance dans l'infidelité, & „non ſans aucun égard à cela.

„IX. Tous les enfans des Fideles ſont ſanctifiez, „en Jeſus-Chriſt, en ſorte qu'aucun d'eux, mou„rant avant l'uſage de la Raiſon, ne perit. Il n'y „a point d'enfans de Fideles, qui ſoient, dans „leur enfance, au nombre des Réprouvez; avant „qu'ils ſoient coupables, en leur perſonne, d'au„cun peché, quand ils meurent dans l'enfance; „en ſorte que ni le baptême, ni les prieres de „l'Egliſe ne leur ſervent de rien, pour leur ſalut.

„X. Aucun des Enfans des Fideles, baptizez „au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit, n'eſt „dès ſon enfance, dans le nombre des Réprou„vez.

Les Rémontrans donnerent ces Articles ſouſcrits par eux tous, au nombre de quinze, parce que, comme on l'a dit, les deux Députez d'Utrecht, s'étoient joints aux treize citez. Le Préſident Eccleſiaſtique, non contents de cela, leur demanda ſi c'étoient là leurs ſentimens, & ils répondirent tous qu'oui. Il ſemble que *Bogerman* s'étoit flatté qu'il y en auroit peut-être quelques-uns, qui ſe déta-

(1) Voyez les dans les Actes du Synode de Dordrecht p. 113. & dans ceux des Rémontrans p. 11. *& ſuiv.*

1618. détacheroient des autres; mais il n'y eut perſonne, qui n'approuvât, en ſon particulier, ces propoſitions.

On ordonna, quand ils furent ſortis, que tous les Colleges du Synode copieroient ces Articles, après Midi; pour en pouvoir déliberer, & juger plûtôt. Comme on croyoit qu'il y avoit quelques endroits, que l'on jugeroit équivoques & obſcurs, on délibera s'il ne faudroit point interroger les Citez un à un; parce qu'on ne vouloit pas reconnoître, que les Rémontrans fiſſent un Corps. On réſolut néanmoins que, quand on auroit quelque choſe à leur demander, on les feroit tous entrer; enſorte pourtant qu'on en pourroit interroger quelques-uns, quoi qu'on ne voulût pas empêcher qu'ils ne le rapportaſſent aux autres. Le Synode trouva mauvais que non contents de dire leurs ſentimens, ils rejettaſſent auſſi ceux des autres; mais cela ſervoit à faire mieux entendre les leurs, & ce parallele ne faiſoit pas honneur à ceux, dont les opinions étoient rejettées.

Le Préſident recommanda de plus, dans la XXXII. Seſſion, du 14. de Decembre, aux Rémontrans qu'ils parlaſſent de la matière de l'Election, qui eſt agréable, & pleine de conſolation, & non de l'odieuſe doctrine de la Réprobation, de laquelle ils parloient à toute occaſion. On leur demanda auſſi leurs ſentimens, ſur les autres Articles; & Epiſcopius dit, qu'ils étoient prêts à les donner, mais qu'ils avoient beſoin de tems, pour cela. On leur accorda du délai, juſqu'au Lundi ſuivant, qui étoit le 17. du Mois.

Dans la XXXIII. du 15. Scultet, Théologien d'Heidelberg, fit un Diſcours en Latin, ſur ces mots du Pſ. CXXII. *je me réjouis de ce qu'on me dit : allons à la maiſon du Seigneur &c.* & il en fut remercié.

Le 17. de Decembre, les Citez préſenterent leurs ſentimens, ſur les autres Articles. Ils étoient compoſez de diverſes Propoſitions, qu'on ne rapportera pas ici; parce qu'il eſt aiſé de les recueillir de ce qu'on a dit de l'Article I., & des V. Articles, que nous avons rapportez au Liv. IX. (1) de cette Hiſtoire. Il ſuffira de dire que le II. Article étoit de l'univerſalité du mérite de la mort de Jeſus-Chriſt, le III. & le IV. de la Grace de Dieu, & de la Converſion de l'Homme, le V. de la Perſeverance dans la Foi. On ſait aſſez que les Rémontrans croyent que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes généralement, ſans en excepter aucun; que Dieu accorde à tous les hommes la grace, qui leur eſt néceſſaire, pour s'aquiter de leur devoir; mais qu'ils peuvent réſiſter à cette grace, & en décheoir après en avoir fait un bon uſage, pendant quelque tems. Ceux qui ſuivent les ſentimens communs des Réformez de deça la Mer, ont des ſentimens directement oppoſez à ceux que je viens de rapporter, comme on le peut voir au Livre IX. où leurs cinq Articles ſont rapportez.

On avoit chargé les Citez d'exprimer leurs ſentimens, par des Propoſitions affirmatives, & de s'abſtenir de rejetter ceux du Synode, par des Proportions négatives, & ils en étoient convenus; mais ils ſentirent bien, en travaillant à exprimer leurs ſentimens, par de ſimples affirmations, ſans exprimer, & rejetter les dogmes oppoſez, qu'ils faiſoient tort à leur cauſe; de ſorte qu'ils continuerent à faire, ſur les quatre Articles, qui reſtoient, ce qu'ils avoient fait ſur le premier; (2) & rendirent raiſon de leur conduite. On leur avoit auſſi recommandé de parler 1618. plûtôt de l'Election, que de la Réprobation. Néanmoins ils ne le firent pas, parce que les principales difficultez, qui leur faiſoient de la peine, dans la Doctrine des Contre-Rémontrans, étoient tirées de leurs ſentimens de la Réprobation, & pour d'autres raiſons, que l'on verra dans les Actes. Il n'y a perſonne, qui ne conçoive bien, que dans une diſpute pouſſée avec beaucoup de véhemence, ce n'étoit pas à l'un des Partis, à regler les diſcours de l'autre; & que chacun avoit droit de ſe ſervir de ſes avantages, comme il le trouveroit à propos.

On parla encore, dans cette Seance, des remarques des Rémontrans, ſur la Confeſſion de Foi, & ſur le Catechiſme; & le Préſident Bogerman demanda aux Rémontrans, qu'ils les livraſſent, s'il étoit poſſible, pendant cette même Seſſion. Les Rémontrans dirent qu'il leur ſembloit, qu'on devoit traiter auparavant des V. Articles, que les Lettres de Citation le marquoient, & qu'ils ne les avoient pas entendues autrement : que c'étoit la cauſe, pour laquelle ils n'avoient pas préparé les remarques qu'on demandoit d'eux, & qu'ils prioient le Synode de ſuivre l'ordre, que l'on avoit projetté, après quoi ils donneroient leurs remarques. On leur replica qu'on ne laiſſeroit pas de garder cet ordre, parce qu'on ne parleroit de leurs remarques, qu'après avoir examiné leurs Articles. (3) Comme on les preſſoit de ne differer point de donner leurs Remarques, qui pourroient ſervir à mieux entendre leurs ſentimens; ils demanderent qu'on leur accordât du tems, pour y penſer, juſqu'au lendemain. On le leur refuſa, & ils demanderent qu'au moins on les laiſſât retirer dans une Chambre voiſine, pour déliberer là-deſſus. Pendant un quart d'heure, qu'ils y demeurerent, on les vint avertir deux fois, qu'ils ſe hâtaſſent. Etant rentrez dans le lieu de l'Aſſemblée, Epiſcopius dit que l'équité demandoit qu'on leur accordât plus de tems, puis qu'ils n'étoient pas obligez de livrer leurs remarques, avant que l'examen des V. Articles fût fini; deſquels les Lettres de Citation diſoient qu'on traiteroit d'abord. Bogerman, après avoir conteſté là-deſſus, avec Epiſcopius, demanda aux autres, s'ils avoient leurs remarques prêtes. Quelques-uns dirent qu'ils en avoient quelque nombre, d'autres quelque peu, & d'autres dirent qu'ils n'en avoient point; mais on ajoûta, de la part de ceux qui en avoient, que ſi le Synode vouloit abſolument qu'ils les produiſiſſent, ils auroient beſoin de plus de tems, pour les mettre au net. Bogerman leur voulut donner juſqu'au lendemain, mais enfin, après beaucoup de conteſtations, il leur accorda quatre jours, & leur dit que chacun eût à livrer ſes remarques à part, ſous prétexte qu'ils ne faiſoient pas un corps. Ils ne refuſerent pas de le faire, mais ils dirent qu'il pourroit ſe faire, qu'ils remarquaſſent tous les mêmes choſes, & qu'en ce cas-là ils pourroient ſe joindre. Le Préſident leur dit que cela ne leur étoit pas défendu, pourvu que les uns n'employaſſent point d'artifices, pour gagner les autres.

Dans les Seſſions XXXV. & XXXVI. le Synode fut occupé à écouter les plaintes de l'Egliſe Contre-Rémontrante de Campen, contre la Rémontrante; comme ſi la derniere eût maltraité la premiere. L'on écrivit aux Magiſtrats de la Ville en ſa faveur. Mais en ce tems-là, *les Egliſes affligées*, dans le parti du Synode, étoient celles qui

(1) T. I. Pag. 283.
(2) Actes du Synode de Dordrecht p. 119. & 122. Ceux des Rémontrans p. 78. & 80.
(3) Voyez la Vie d'Epiſcopius, par *Limborch*, p. 183. & *Bogerman* ſur la Seſſion XXIV.

1618. qui ne pouvoient pas faire ſentir aux autres toute l'amertume de leur Zéle.

La XXXIV. Seſſion du 20. de Decembre fut occupée à recevoir *Gautier Balcanqual*, Bachelier en Théologie, & *Socius*, comme on parle dans les Univerſitez d'Angleterre, du College de Pembroke à Cambrige. Il parut là, comme envoyé par le Roi, au nom des Egliſes d'Ecoſſe; qui étoient du même ſentiment, que les Contre-Rémontrans. Mais ce Balcanqual ne ſe trouva pas ſi bien diſpoſé, qu'on croyoit, à approuver ce qui ſe paſſoit dans le Synode; comme on le voit par pluſieurs Lettres, qu'il a écrites là-deſſus.

Le Préſident Bogerman avertit les Membres du Synode, que, comme les Rémontrans avoient pluſieurs autres ſentimens, qui n'étoient pas conformes aux opinions communes, il ſeroit bon qu'on les remarquât; pour les examiner entre les autres Griefs, que l'on pourroit propoſer, & qu'on les lui donnât par écrit. Il les pria auſſi de lire, avec ſoin, les propoſitions des Rémontrans ſur les V. Articles, & de lui marquer les endroits dans leſquels ils ne ſe ſeroient pas exprimez aſſez exactement, ou dans leſquels ils auroient parlé obſcurément; & quelques-uns, comme il dit, le firent.

Il dit auſſi au Synode que, puiſque les Rémontrans ſe rapportoient aux Lettres de Citation, comme ſi elles leur avoient donné la liberté de ſe défendre, de la maniere qu'ils jugeroient la plus propre; il ſeroit bon que l'Aſſemblée dit ce qu'elle en penſoit, de peur que le Préſident ne s'y trompât, & que les Citez ne paſſaſſent les bornes de la liberté, qui leur avoit été accordée, & ne cherchaſſent des ſubterfuges, par des exceptions iniques. Les Commiſſaires Politiques dirent qu'il leur ſembloit que les mots, où il leur étoit accordé le pouvoir *de propoſer librement leur ſentiment touchant les Articles*, dont il s'agiſſoit, *de l'expliquer & de le défendre, autant qu'ils le jugeroient néceſſaire*, ne regardoient que la défenſe de ce ſentiment, & qu'on ne pouvoit pas les tirer à la propoſition, & à l'explication de ce même ſentiment. Mais pour bien défendre une doctrine, il faut la pouvoir propoſer, & l'expliquer, avec toute l'étendue, que l'on juge néceſſaire; puis que la défenſe eſt appuyée ſur la maniere, dont on la propoſe, & dont on l'explique. Il n'eſt pas même poſſible de faire autrement, dans les queſtions compoſées, comme celles, dont il s'agiſſoit.

Cependant tout le Synode approuva cette explication des termes des Lettres de Citation, ſur quoi il fut réſolu, qu'on avertiroit ſérieuſement les Rémontrans, qu'ils s'abſtinſſent deſormais de ces chicaneries, & de ſubterfuges, & qu'ils ſe préparaſſent à dire leur ſentiment *pleinement, & clairement, non comme ils le jugeroient eux-mêmes ſuffiſant & néceſſaire; mais autant que le Synode le trouveroit à propos, pour en avoir une pleine connoiſſance, & pour en faire un juſte examen.* Il fut auſſi réſolu qu'on inſtruiroit les Membres du Synode, qui pourroient en avoir beſoin, de l'origine, & des progrès de ces Controverſes, & qu'on mettroit cela par écrit. C'eſt de quoi l'on chargea les Commiſſaires Eccleſiaſtiques des Synodes particuliers des lieux, où la choſe s'étoit paſſée; qui promirent de le faire, autant que leurs occupations le permettroient. Cela n'étoit pas mal, mais il auroit fallu que les Rémontrans euſſent auſſi communication de cet Ecrit, afin qu'ils puſſent ſe défendre, s'il en étoit beſoin, & que l'on ouït les deux Parties.

Dans la Seſſion XXXVIII. du 21. de Decembre, les Rémontrans ayant comparu devant le Synode, on leur demanda, s'ils avoient leurs Remarques, ſur la Confeſſion & le Catechiſme. Ils dirent, qu'ils avoient leur remarques ſur la Confeſſion, & ils offrirent de les lire, mais on le leur refuſa. Ils demanderent qu'on leur accordât au moins la permiſſion d'en lire la Préface, mais ils ne purent l'obtenir. Dans cette (1) Préface, ils ſont en peu de mots l'Hiſtoire de la Révilion, de la Confeſſion de Foi, & du Catechiſme, propoſée par les Etats Généraux. On ne s'y arrêtera pas, parce qu'on a fait cette hiſtoire (2) ci-deſſus. Ils déclarerent, au reſte, que par ces Remarques ils ne décidoient rien; mais qu'ils propoſoient ſeulement quelques queſtions problematiques, dont on pourroit parler dans le Synode, ſi on le trouvoit à propos. Pour les Remarques ſur le Catechiſme, ils dirent qu'elles étoient plus étendues, & qu'ils n'avoient pas eu aſſez de tems, pour les traduire de Flamand en Latin, & pour les mettre au net; mais qu'ils les remettroient au Synode, le plûtôt qu'il ſeroit poſſible. Feſtus Hommius ſoûtint que dans la narration, il y avoit beaucoup de choſes, qui n'étoient pas racontées de bonne foi; ſur quoi le Synode lui donna ordre de ſe hâter, d'autant plus, de mettre ſur le papier ce qu'il en ſavoit. 1618.

Après cela, on demanda au Synode, s'il jugeoit que les Rémontrans euſſent ſatisfait à ſon ordre, en donnant leurs Remarques ſur la Confeſſion. Les Commiſſaires Politiques firent lire une Réſolution, par laquelle ils déclaroient que non, 1. parce qu'ils n'avoient donné que leurs Remarques ſur la Confeſſion: 2. parce que tous y avoient ſouſcrit, au lieu de produire chacun les ſiennes à part: 3. parce que l'on voyoit, parmi les noms ſouſcrits, ceux de quelques-uns, qui avoient dit, qu'ils n'avoient point de Remarques. Le Synode fut du même ſentiment, & il n'y eut preſque perſonne, qui ne trouvât à redire dans la conduite des Rémontrans. Il y en eut néanmoins quelques-uns, qui dirent qu'il leur falloit donner plus de tems, pour apporter leurs Remarques ſur le Catechiſme; & qu'il importoit peu, ſoit qu'ils les donnaſſent tous enſemble, ſoit qu'ils les produiſiſſent à part.

Les Rémootrans étant rentrez, le Préſident Eccleſiaſtique leur dit entre autres choſes, qu'il étoit ſurpris que quelques-uns d'entre eux, qui avoient dit qu'ils n'avoient point de Remarques, ſur la Confeſſion de Foi, n'avoient pas laiſſé d'en donner. On répondit, de leur part, qu'ils n'avoient pas produit des Remarques particulieres; mais qu'ils avoient ſouſcrit à celles de leurs Confreres, pour marquer qu'elles leur paroiſſoient dignes de l'attention du Synode. Bogerman demanda de plus d'où venoit qu'ils n'avoient pas apporté, en même tems, leurs Remarques ſur le Catechiſme; & Epiſcopius répondit, que c'étoit parce qu'ils n'en avoient pas eu le tems. Le Préſident demanda encore, pourquoi chacun n'avoit pas apporté ſes Remarques à part, & on lui répondit qu'on s'étonnoit qu'il voulût ſavoir cela; puis qu'il ne s'agiſſoit pas de dogmes, mais de remarques ſur quelques endroits dignes d'être conſiderez plus mûrement. Bogerman voulut encore ſavoir ſi c'étoient les mêmes, qui avoient été faites, il y avoit quelques années; mais Epiſcopius lui dit, qu'il n'avoit donné alors aucunes remarques, parce qu'il n'avoit aucun emploi Eccleſiaſtique, en ce tems-là. D'autres

(1) Voyez-la à la tête des Remarques, dans les Actes des Rémontrans p. 89.

(2) Tom. I. Liv. IX. p. 2. 66. & ſuiv.

1618. tres dirent que c'étoient les mêmes, mais qu'on y en avoit ajoûté quelques-unes de nouvelles.

On lut enſuite la Réſolution des Commiſſaires Politiques, par laquelle il étoit défendu aux Rémontrans, de ſe rapporter à l'ordre des Etats Généraux, ou à leurs Lettres de Citation. Epiſcopius demanda, là-deſſus, une Copie de cette Réſolution, & *Van Eſſen*, Conſeiller, lui fit cette queſtion, s'il vouloit en avoir une Copie, pour la contredire? Il répondit que les Rémontrans n'avoit pas accoûtumé de contredire les Magiſtrats, mais qu'ils n'en pouvoient pas aſſez comprendre le ſens, ſur une ſeule lecture, pour l'examiner. Van Eſſen repliqua que les Commiſſaires ne vouloient pas qu'on examinât leurs ordres. Nous leur obéïrons donc, dit Epiſcopius, autant que nôtre Conſcience nous le permettra. Croyez-vous donc, dit le Conſeiller, que nous donnions des ordres, qui ſoient contre la Conſcience? Il faut que nous les examinions, reprit Epiſcopius, pour ſavoir ſi nous y pouvuns obéïr, ſans bleſſer nôtre Conſcience. Eh bien, dit enfin le Conſeiller, on vous le donnera, afin que vous y obéïſſiez; mais non afin que vous l'examiniez. Mais on ne le leur donna point, & on leur ordonna de livrer leurs Remarques ſur le Catechiſme, le Jeudi ſuivant, qui étoit le 27. de Decembre; parce que pendant les Fêtes de Noël, on n'avoit pas pu s'aſſembler.

Ce jour-là, la XXXIX. Seſſion ſe tint, & les Rémontrans remirent au Synode (1) leurs Remarques, ſur le Catechiſme. Après cela Scultet ſe leva, & demanda que ces Remarques lui fuſſent remiſes; parce qu'il s'agiſſoit du Catechiſme d'Heidelberg, & que les Théologiens de cette Ville-là avoient ordre de l'Electeur leur Maitre, de s'oppoſer aux réſolutions deſavantageuſes, contre les Egliſes Palatines, qu'on pourroit prendre dans le Synode. Il s'offrit au reſte de les réfuter, & de s'en rapporter enſuite au jugement de l'Aſſemblée. Mais le Préſident lui dit, que l'on remettroit cela à un autre tems, & que le Synode ne feroit rien à cet égard, ſans les Théologiens du Palatinat.

Enſuite ſe tournant du côté des Rémontrans, il leur dit qu'ils avoient demandé pluſieurs fois, qu'on leur accordât la liberté de propoſer, d'expliquer, & de défendre leur ſentiment, autant qu'ils pourroient, & qu'ils le jugeroient néceſſaire; & qu'ils avoient entendu cela, comme s'ils devoient avoir la liberté, non ſeulement de le défendre, autant qu'ils le jugeroient à propos, mais encore de le propoſer, & de l'expliquer, ſelon qu'ils croiroient le devoir faire; mais que le Synode, & les Commiſſaires Politiques avoient jugé, que cette liberté ne ſe rapportoit qu'à la défenſe de leurs opinions, & qu'ils ſe devoient remettre, au bon plaiſir de l'Aſſemblée, pour le reſte. *Nous n'avons jamais donté*, répondit Epiſcopius, *qu'on ne nous accordât, dans ce Synode, la liberté de propoſer, d'expliquer, de défendre nôtre ſentiment, & d'attaquer le contraire. Juſqu'à ce qu'on nous ait ſatisfait là-deſſus, nous ne ſaurions nous réſoudre, de ſuivre une autre voie.* Le Préſident leur ayant demandé s'ils avoient d'autres Remarques, chacun répondit qu'il n'en avoit aucune autre. Le Préſident leur dit encore, qu'il ne leur étoit pas permis de réfuter le ſentiment contraire au leur, mais ſeulement de propoſer le leur. *Nous ſommes réſolus*, dit Epiſcopius, *de ne traiter pas autrement, avec le Synode. Il importe infiniment à nôtre cauſe, que nous nous condaiſions de cette ſorte, & nous ne pouvons pas ſatisfaire aux devoirs de nôtre conſcience, ſi nous ne refuſons pas auſſi le ſentiment oppoſé au nôtre. La matiere de l'Election ne nous fait pas de la peine, les principales difficultez roulent ſur la doctrine de la Reprobation; ſavoir, que Dieu a prédeſtiné, par un décret abſolu, la plus grande partie du genre humain à la mort éternelle, & cela pour la gloire de ſa juſtice, & de ſa ſuprême puiſſance; & c'eſt ce que nous devons réfuter.* Le Préſident répondit que les Fideles parlent plus volontiers de la conſolation, que la doctrine de l'Election fournit. Corvin repliea *que la gloire de Dieu, & l'édification de l'Egliſe demandoient que l'on parlât de la Réprobation.* Le tems nous apprendra, dit Bogerman, ſi vous faites cela pour la gloire de Dieu, ou pour rendre cette doctrine odieuſe. Un autre d'entre les Rémontrans, s'écria: *ſi nous avions à diſputer avec les Lutheriens, ſouffririons-nous qu'ils nous preſcriviſſent des loix? Si néanmoins le Synode le trouve bon, je n'ai rien à dire.* Le Préſident dit qu'ils devoient prendre garde, qu'on ne dit qu'ils cherchoient des ſubterfuges. *Nous ne cherchons point de ſubterfuges*, dit l'autre, *nous ſommes prêts à diſputer. N'y a-t-il point ici de Profeſſeur, qui veuille diſputer avec nous? Si nous ſommes dans l'erreur, délivrez-nous en.* Bogerman leur demanda, s'ils demeuroient dans le même ſentiment, & comme ils eurent tous répondu qu'oui, (2) il dit que les Martyrs avoient dit leur ſentiment, devant leurs Juges. Hollinger, l'un des Rémontrans, répliea *que les Martyrs s'étoient auſſi oppoſez aux ſentimens contraires aux leurs.* Le Preſident répondit qu'étant preſſez de répondre, touchant les leurs, ils ne l'avoient pas refuſé. *On les a fait mourir*, dit Hollinger, *parce qu'ils s'y ſont oppoſez, & nous ſommes auſſi tous prêts à tout ſouffrir, pour la Verité.* Bogerman dit qu'il falloit obéïr à ce que le Magiſtrat ſouhaitoit. *C'eſt ici*, répondit Hollinger, *un Synode libre, il faut que nous y propoſions, expliquions & défendions nôtre ſentiment, avec liberté. On ne ſauroit remedier au ſcandale de nos Egliſes, à moins qu'on ne rejette la Réprobation abſolue. Traitons donc de cette matiere.* Le Préſident demanda auſſi aux Rémontrans s'ils avoient donc réſolu de ne demeurer pas plus long-tems au Synode; mais de rompre avec lui, & de ſe retirer, s'il ne leur accordoit pas la liberté, qu'ils demandoient.

1618.

On ſoupçonna que Bogerman cherchoit à rompre la Conférence, que les Rémontrans ne recherchoient, qu'à condition qu'il leur fût permis de diſputer, comme ils le jugeroient à propos, & d'attaquer la Réprobation abſolue. En refuſant la liberté promiſe, par les Lettres de Citation, qu'il n'étoit plus permis de révoquer, ni de changer; parce que les Rémontrans s'étoient rendus au Synode, ſur les promeſſes qu'on leur avoit faites, ſans quoi ils n'y ſeroient pas venus; on leur donnoit droit de ſe retirer, & peut-être qu'on auroit bien voulu qu'ils le fiſſent, pour les charger du mauvais ſuccès de cette Aſſemblée.

Cependant le Préſident accuſoit les Rémontrans de chercher des ſubterfuges, comme s'ils s'étoient arrêtez à des difficultez de nulle conſéquence, & quand ils furent ſortis, le Synode conſulté, réſolut que, pour les ſatisfaire, à l'égard de ce qu'ils diſoient, de la néceſſité qu'il y avoit de traiter de la Réprobation, auſſi-bien que de l'Election; on examineroit l'un & l'autre article, autant qu'il paroîtroit néceſſaire pour la gloire de Dieu, pour l'édification, & la tranquillité de l'Egliſe, & pour calmer les Conſciences. Il declara, en même tems, que c'étoit à l'Aſſemblée même de décider

(1) Voyez-les, dans les Actes des Rémontrans p. 102. & ſuiv.

(2) *Brandt.* Liv. XXXV.

1618. de la maniére, dont ces matiéres devoient être traitées, & non aux Citez; qui disoient mal-à-propos, que leur Conscience ne leur permettoit pas de se soumettre à cette condition; puis qu'on n'avoit rien enjoint aux Rémontrans, de la part des Commissaires Politiques, ni du Synode, qui fût contre la Parole de Dieu, & que ce dont il s'agissoit regardoit la maniere de traiter ces Controverses, & non la Conscience; de sorte que le Synode leur conseilloit de se soumettre aux commandemens de la Puissance Souveraine, & au jugement de l'Assemblée.

On lut ensuite (1) cette résolution aux Rémontrans, & on les pressa de s'y soumettre; mais ils répondirent, de nouveau, que la Conscience ne le leur permettoit pas. On leur offrit de leur donner du tems, pour déliberer; mais ils dirent qu'il n'en étoit pas besoin, qu'ils étoient résolus de ne point accepter cette maniere de traiter. Les Commissaires Politiques leur défendirent, sous peine de contumace, & de punition civile arbitraire, de contrédire le Synode là-dessus. Il est surprenant que ces défenseurs du Synode ne s'apperçussent pas, que leur maniere de proceder ne leur faisoit point d'honneur. Il sembloit que ces Théologiens sentissent l'endroit foible de leur doctrine, en refusant d'abord de traiter de la Réprobation, & ensuite en contentant avec peine qu'on en parlât, & moyenant une modification, qui mettoit le Synode en droit d'imposer silence a ses Adversaires, dès qu'il se sentiroit pressé. Il étoit difficile qu'on ne tirât pas cette conséquence de leur conduite, & qu'on ne perdit pas une bonne partie de l'estime, qu'on pouvoit avoir euë de Gomarus, de Lubberts, & des autres Professeurs en Théologie, qui étoient là, & qui étant défiez n'osoient pas s'engager dans la dispute, ou à qui le Synode n'osoit pas confier la défense de sa cause. D'ailleurs la commination *d'une peine civile arbitraire*, pour obliger les Citez de se soumettre à son jugement, n'étoit point séante à des gens, qui avoient trouvé si mauvais, qu'on punit les Protestans, pour ne pas vouloir embrasser la doctrine du Concile de Trente.

Dans la XL. (2) Session, tenue le 28. de Decembre, avant Midi, les Rémontrans envoyerent une réponse, par écrit, à l'Ordonnance des Commissaires. Ils y demandoient la même liberté, qu'ils avoient démandée, & disoient qu'autrement, selon l'ordre du Synode, il n'y avoit point de si mauvaise cause qui ne pût triomfer, & point de si boone qui ne pût succomber; si une des Parties prescrivoit à l'autre la maniere, dont elle veut qu'elle l'attaque. On ne trouva pas à propos de la lire, avant que les Remontrans, que l'on envoya querir, fussent dans l'Assemblée. Dès qu'ils y furent, on y fit lire une nouvelle Ordonnance des mêmes Commissaires, où après avoir reproché aux Rémontrans le mépris, qu'ils faisoient, disoient-ils, de l'autorité du Synode, & de leurs ordres; ils défendoient que personne, à l'avenir, n'eût la hardiesse de s'y opposer, avec une semblable témerité, mais que chacun se soumît, sans délai, à l'ordre du Synode, qu'on avoit lu dans la précedente séance, & que l'on déclaroit être encore en toute sa force, sous peine de contumace, & autre punition civile & arbitraire. On demanda, après cela, aux Rémontrans, s'ils vouloient se soumettre à cette Ordonnance. Ils répondirent qu'ils n'avoient rien à répondre à cela, que ce qu'ils avoient mis dans l'Ecrit, qu'ils avoient fait remettre ce jour-là au Préfident Bogerman, & demanderent qu'il fût lû, dans l'Assemblée. Là-dessus les Députez Politiques, sans avoir égard a leurs prieres, firent lire une nouvelle Ordonnance; par laquelle ils défendoient que personne ne lût, en ce lieu-là, aucun Ecrit, qui fût contraire au dernier Ordre du Synode, ni qu'on revocât son autorité en doute; & aux Rémontrans, de retarder les actions Synodales, par leur silence, ou en se retirant, comme ils prétendoient pouvoir le faire; & leur ordonnerent de venir à la chose dont il s'agissoit, & de répondre sincerement aux demandes, qu'on leur feroit. 1618.

Après cette lecture, Bogerman leur demanda s'ils reconnoissoient pour leurs, les Articles qui avoient été présentez à la Haie, & particulierement le premier. Episcopius répondit qu'il s'en tenoit à ce qu'il avoit fait présenter ce jour-là, & qu'il ne pouvoit s'en éloigner. Il ajoûta qu'il étoit juste que l'on accordât aux Rémontrans la liberté d'expliquer leur sentiment, & de le défendre, non comme il plairoit au Synode, mais comme eux-mêmes le trouveroient bon. Les Membres du Synode se mirent là-dessus à rire; comme s'il eût été impertinent de demander qu'on leur tînt la parole, qu'on leur avoit donnée dans les Lettres de Citation; & qu'il n'étoit plus tems de revoquer, à moins que de les congedier, & de rompre l'Assemblée. Peut-être y en eut-il quelques-uns, qui rirent de ce que les Rémontrans espéroient, que l'on observeroit quelque Equité envers eux.

Bogerman interrogea les autres, (2) qui répondirent, comme Episcopius, après quoi, on les fit sortir de l'Assemblée. Peu après on les rappella, & on leur demanda s'ils persistoient encore dans la réponse, qu'ils avoient faite. Ils dirent qu'ils y persisteroient toûjours; & le Président des Commissaires Politiques leur dit, que, puis qu'ils demeuroient dans leur opiniâtreté, Mrs. les Commissaires leur défendoient de sortir de la Ville, sans leur permission.

La XLI. Session, qui se tint l'Après-dinée, on crut devoir lire l'Ecrit, que les Rémontrans avoient fait présenter le matin. (3) Cet Ecrit étoit extrêmement respectueux, & finissoit, en disant que „les choses parlant d'elles-mêmes, les Rémon„trans ne pouvoient pas, en bonne conscience, „consentir dans cette conférence, à une condi„tion; de laquelle ils voyoient clairement qu'il ne „pourroit naître, qu'une plus grande confusion „de toutes choses, du trouble dans les Eglises, de „l'aigreur dans les esprits, du desordre dans la Ré„publique, & de l'obscurité dans la Verité; Qu'ils „se flattoient que le refus, qu'ils faisoient, ne fai„roit point pour une marque de desobéissance, „ou de tergiversation, dans l'esprit des juges équi„tables de cette sorte de choses; mais que si le „Vénerable Synode demeuroit dans son sentiment, „ils se consoleroient par le témoignage d'une bon„ne Conscience, qu'ils possederoient leurs ames „en patience, & que recommandant à Dieu l'é„venement, ils attendroient avec les autres, ce „que le Synode jugeroit de toute cette affaire; „afin que s'ils le trouvoient conforme à la Parole „de Dieu, ils le confirmassent, avec joie, par „leur propre suffrage, & avec actions de graces; „mais que si le contraire arrivoit, ils le sous„frissent patiemment, comme le devoient faire „les serviteurs de Jesus-Christ; disposez d'ailleurs „en

(1) Voyez les Actes de *Bogerman*, sur cette Session.

(2) Voyez le détail de leurs réponses dans les Actes de *Bogerman* sur la Session XL. & dans *Brandt*

(3) Voyez le dans les Actes de Bogerman, sur cette Session.

1618. „en maniere, que, ſans bleſſer jamais la conſtan-„te obéïſſance, qu'ils devoient à leurs Supe-„rieurs, ſelon la Parole de Dieu, ils travail-„loient à ne rien faire, qui pût être deſagréable „à Dieu, qui nuisit à leur prochain, ou qui „bleſſât leur Conſcience.

Quand on eut lu cet Ecrit, on mit en délibération, ſi ſur ces raiſons des Rémontrans, on changeroit quelque choſe dans la derniere réſolution du Synode. Il fut conclu qu'on leur accorderoit autant de liberté, pour défendre leurs ſentimens, qu'on leur en pouvoit accorder; ſans bleſſer l'interêt, & l'honneur de l'Aſſemblée; & que par conſéquent il n'y avoit point de raiſon de changer rien dans la Réſolution, & que les Rémontrans n'avoient aucun ſujet de ſe plaindre, ou de refuſer de reconnoître l'autorité du Synode. On ajoûta néanmoins, en termes généraux, & comme par une faveur ſinguliere, qu'il leur ſeroit permis non ſeulement de ſe défendre, mais encore d'attaquer les ſentimens contraires.

Dans la XLII. Seſſion, du 20. de Decembre, on fit venir les Rémontrans dans l'Aſſemblée, & on leur lut l'explication, que l'on donnoit aux paroles du Synode; ſavoir, „ qu'il leur déclaroit, & pro-„mettoit que l'on parleroit non ſeulement de l'E-„lection, mais que quand cet Article ſeroit ex-„pliqué & achevé, on traiteroit immédiatement „après de la Réprobation; autant que le Synode „jugeroit que cela ſe pouvoit, & devoit faire, „pour la gloire de Dieu, pour l'information du „Synode, pour l'édification & la tranquillité de „l'Egliſe, & de toutes les Conſcienees: Que la „nature de la choſe, & de la doctrine, l'exem-„ple des Apôtres & la pratique de tous les Doc-„teurs, demandoient que l'on parlât de l'Elec-„tion, avant que de parler de la Réprobation, „comme les Rémontrans eux-mêmes l'avoient fait „dans la Conférence de la Haie: Que comme ils „n'avoient pas expliqué leur ſentiment aſſez clai-„rement, ni avec aſſez d'étenduc, on ne pouvoit „autrement s'en informer, qu'en leur faiſant des „demandes, auxquelles ils devroient répondre: „Que les Commiſſaires Politiques leur avoient dé-„ja fait entendre, qu'ils ne compoſoient point de „Corps, & qu'encore qu'il leur fût permis de „s'entrecommuniquer leurs penſées, néanmoins „ils devoient rendre raiſon de leur foi, chân-„cun en particulier, quand le Synode le jugeroit „à propos; mais que ſi quelques-uns n'avoient „pas aſſez de préſence d'eſprit pour répondre, ſur „le champ, on auroit le ſoin d'interroger les plus „capables, & qu'ils devoient répondre, en peu „de mots: Que s'ils croyoient pouvoir prouver „que quelques Théologiens des Provinces enſei-„gnoient des dogmes contraires à la pieté, ou aux „Formulaires reçus; il leur étoit permis de les „accuſer, devant le Synode, qui y mettoit ordre: „Que le Synode ne permettoit pas ſeulement aux „Rémontrans de répondre très-librement aux „queſtions, qu'on leur feroit, mais qu'il le ſouhaitoit.

Quand les Rémontrans eurent ouï cette explication, on leur demanda s'ils vouloient préſentement obéïr à la réſolution du Synode, après en avoit ouï l'explication. Ils demanderent copie de cette explication, & du tems pour déliberer de ce qu'ils auroient à faire. On leur en accorda une Copie, & la permiſſion de ſe retirer dans une chambre voiſine, pour déliberer entre eux. Après l'avoir lu, dans cette Chambre, ils demanderent plus de tems; parce qu'il paroiſſoit, par cet Ecrit, que le Synode n'avoit pas bien entendu leur penſée. Ils ajoûterent „ qu'on ne leur accordoit pas „toute la liberté requiſe, puis qu'en parlant de la „Réprobation, on avoit mis une limitation *qu'on* 1618. „*en traiteroit autant que cela ſe devoit faire, pour* „*l'information du Synode.* Cette expreſſion ne pouvoit leur paroître que très-ſuſpecte, & très-captieuſe; parce que par-là le Synode ſeroit en droit, même ſelon les Citez, s'ils y avoient conſenti, de leur impoſer ſilence, quand il ſe trouveroit embarraſſé à répondre. On pouvoit croire que c'étoit là une adreſſe du Secretaire Feſtus Hommius; dont on ne manqueroit pas de profiter, ſi on laiſſoit paſſer ces termes. Auſſi le Préſident, embarraſſé à le ſoûtenir, dit qu'il croyoit qu'il y avoit une faute en cet endroit, & que l'on avoit écrit d'abord (1) *pour la gloire de Dieu, pour l'information, & pour l'édification de l'Egliſe.* Mais il ne laiſſa pas de dire que c'étoit la même choſe, & il ſe mit à reprocher aux Rémontrans, qu'ils ne faiſoient que chicaner ſur l'ordre, & qu'ils vouloient que l'on commençât par la Réprobation. Mais Epiſcopius répondit, que les Rémontrans, ne conteſtoient point ſur l'ordre, & qu'ils ſeroient contens, ſi l'on parloit également des deux Articles. Bogerman dit que néanmoins l'un d'entre eux, qui étoit *Pynakker*, avoit dit qu'il falloit traiter *premierement* de la Réprobation. Mais Pynakker dit, qu'il s'étoit d'abord expliqué, en diſant qu'il entendoit *principalement*. Comme les Rémontrans inſiſterent, à avoir plus de tems, pour répondre à ce qu'on leur propoſoit; on leur fit lire (2) les jugemens des Théologiens Etrangers, dont la plûpart diſoient qu'il falloit parler ſobrement de la Réprobation, & commencer par l'Election. Ces Théologiens jugeoient auſſi que les Rémontrans devoient s'accommoder au Synode, touchant la maniere de traiter. Enſuite le Préſident leur dit que, puis qu'ils ne demandoient pas que l'on commençât par la Réprobation, mais ſeulement que l'on en parlât, auſſi bien que de l'Election; il ne reſtoit plus, ſinon qu'à l'égard de la liberté qu'ila demandoient, il s'en remiſſent à la diſcretion du Synode. Epiſcopius dit là-deſſus qu'il n'y auroit aucune conteſtation ſur l'ordre, pourvu que l'on accordât aux Rémontrans la liberté, qu'ils demandoient, & promit qu'ils n'en abuſeroient point. Bogerman dit que, ſi on leur accordoit ce qu'ils demandoient, ils ne finiroient jamais. Ils promirent qu'ils ne tireroient point l'affaire en longueur; mais il vouloit abſolument qu'ils s'engageaſſent à ſe taire, lors que le Synode jugeroit, qu'on auroit aſſez parlé d'une matiere. Les Rémontrans jugerent, avec raiſon, cela trop préjudiciable à leur cauſe, pour y conſentir. Il eſt même ſurprenant, qu'on les preſſât ſi fort là-deſſus; puis que c'étoit, en quelque maniere, avoüer qu'on n'étoit pas aſſuré de réüſſir dans les Conférences, qu'on pourroit avoir avec eux. Autrement on n'auroit, comme il ſemble, jamais exigé d'eux une choſe, qu'ils ne pouvoient pas accorder, ce qui devoit faire rompre toute Conférence. Après pluſieurs diſcours, Epiſcopius demanda qu'il leur fût permis de répondre par écrit, parce qu'il remarquoit qu'en pluſieurs choſes, on n'avoit pas bien pris leur penſée; mais on le lui refuſa, & là-deſſus le Préſident des Commiſſaires Politiques, dit que quelques-uns d'entre eux iroient, dans peu à la Haie, pour s'y plaindre de l'opiniâtreté des Rémontrans, & trouva à propoa que Bogerman demandât à châcun d'eux à part, s'il vouloit obéïr à la Réſolution du Synode, & qu'ils répon-

(1) Cet endroit n'a pas néanmoins été corrigé dans l'Ed. des Actes in fol. à Leide 1620. Il n'y a rien non plus dans la narration de ce qui ſe paſſa dans le Synode, touchant cette conteſtation.

(2) Voyez les dans ſes Actes, ſur cette Seſſion.

1618. répondiſſent *oui*, ou *non*. Epiſcopius, répondit qu'il demandoit un peu de tems, pour déliberer là-deſſus, & pour répondre par ecrit; qu'ils ne vouloient pas qu'on leur accordât une liberté, ſans bornes, mais ſeulement ſuffiſante pour plaider cette cauſe, comme ils le jugeroient à propos. Les autres répondirent de même, Bogerman inſiſta fortement qu'ils répondiſſent par *oui*, ou *non*, quand on leur demanderoit s'ils vouloient obéïr; ce qui les auroit rendu odieux, s'ils avoient dit que non, ou les auroit réduits à ſe taire, quand le Synode l'auroit voulu. Les Rémontrans, qui étoient ſur leurs gardes, demeurerent conſtants dans la réponſe, qu'ils avoient faite, & on leur dit de ſortir.

Bogerman opina alors qu'on ne leur donnât aucune copie de l'Explication du Synode, ni aucun délai. Mais les Commiſſaires Politiques, moins échaufez, furent d'avis qu'on leur accordât l'un & l'autre; ce qui chagrina ſi fort le Préſident Eccleſiaſtique, qu'il ne pût s'empêcher de leur dire que, *puis qu'ils le vouloient, il prendroit la voie de la douceur; mais qu'ils verroient qu'ils avoient proſtitué leur autorité.* On peut voir, par ce trait, qu'il n'avoit quelquefois marqué de la douceur, que par grimace. On accorda donc aux Rémontrans trois heures de tems, au bout deſquelles ils revinrent dans la XLIII. Séance, qui ſe tint le même jour, à ſix heures du ſoir, avec un Ecrit qu'ils demandoient permiſſion de lire dans l'Aſſemblée. Le Préſident ne la leur voulut pas accorder, & demanda qu'ils le lui remiſſent, comme ils le firent. Il le lut avec les Aſſeſſeurs, & les Secretaires, mais à voix baſſe; après quoi ils le donna auſſi à lire aux Commiſſaires Politiques, qui le lurent, de la même maniere. Cependant on demeura, plus d'une demi-heure, dans le Synode ſans dire mot. Les Rémontrans y diſoient, (1) „que ſi l'on demandoit une réponſe categorique „à la réſolution du Synode, & à ſon explication; „ils diroient qu'ils perſiſtoient, dans la réponſe „donnée par écrit, le jour précedent; mais que „ſi on leur permettoit de s'expliquer un peu plus „au long, ils diroient qu'ils expliqueroient par „écrit pleinement, & clairement leurs ſentimens „ſur chacun des Articles, & premierement tou„chant l'Election, & après touchant la Répro„bation; qu'ils les défendroient de même, & qu'ils „réfuteroient le ſentiment oppoſé des Contre-Ré„montrans, & de ceux qu'ils regardoient comme „Orthodoxes, propoſé dans chaque Article: Que „ſi l'on jugeoit qu'il manquât quelque choſe, ils „répondroient, par écrit, aux queſtions que le „Préſident leur feroit; ou, ſi la choſe le ſouffroit, „de vive voix, par ceux qu'ils jugeroient eux„mêmes les plus propres, pour cela, & que les „autres marqueroient, enſuite, de quel ſentiment „ils ſeroient; Que de peur qu'on ne dît que c'é„toit là une liberté ſans bornes, ils promettoient „de garder cette maniere de traiter les matieres, & „qu'ils s'éloigneroient très-loin de toute licence „déreglée, de propoſer quoi que ce fût, de diſ„puter, ou de chicaner ſans raiſon, ſans fruit & „ſans édification: Qu'afin de ne tirer pas les cho„ſes, trop en longueur, ce ſeroit à Mrs. les Com„miſſaires Politiques, à regler le tems; de qui ils „s'attendoient qu'ils leur accorderoient, ſelon leur „diſcretion, & leur prudence, l'eſpace, qui ſeroit „néceſſaire pour compoſer leurs Ecrits; & à „qui ils tâcheroient de plaire, par leur manie„re d'agir.

Comme Bogerman relut cet Ecrit, il dit que la premiere partie en étoit aſſez claire; mais quand il fut venu à ces mots: *qu'ils regardoient comme Orthodoxes*, il demanda aux Rémontrans, qui ils déſignoient par-là. Epiſcopius dit qu'il n'étoit pas encore tems de les nommer; mais qu'ils le feroient, quand on ſeroit venu aux matieres mêmes. Le Préſident ſe mit à dire qu'ils les avoient ſouvent nommez, dans leurs Ecrits, & menaça de les nommer, ſi les Rémontrans ne vouloient pas le faire. Comme ils continuerent à dire, qu'il ſuffiſoit qu'ils diſſent leurs noms, quand il en ſeroit beſoin; le Préſident dit, que s'ils ne vouloient pas les dire, il le feroit lui-même. „Vous nomme„rez, *continua-t-il*, ces Illuſtres Héros, ces ſa„vans hommes, ces brillantes lumieres de l'Egli„ſe, ces Ames, qui ſe repoſent dans le Seigneur, „deſquelles la mémoire eſt en bénediction, à qui „l'Egliſe Réformée eſt ſi fort obligée, *Perkins*, *Witaker*, *Zuingle*, *Bucer*, *Calvin*, *Beze*, *Zanchius*, *Piſcator* &c. Pendant qu'il nommoit ces Théologiens de tous les Royaumes, & de tous les païs, dont il y avoit des Députez dans le Synode, il s'émut ſi fort, qu'après que les Rémontrans furent ſortis, il s'excuſa à l'Aſſemblée, de ce qu'il avoit été tout ému, par la mémoire de tant d'hommes ſaints & illuſtres, qui étoient ſi mal traitez par les mains impures des Rémontrans. Après cela il diſcourut au long de l'Ecrit des Rémontrans, & demanda au Synode ce qu'il en penſoit. La plûpart furent d'avis qu'il n'étoit nullement beſoin que les Rémontrans aſſiſtaſſent plus long-tems au Synode, & qu'on pouvoit les juger, par leurs Ecrits. Quelques Etrangers opinerent fort aigrement, comme Scultet, les Suiſſes, & Diodati. Ceux de la Comté de Naſſau, & de l'Evêché de Brême, n'étoient pas d'accord entre eux. Martinius, en particulier, Deputé de Brême, étoit d'avis qu'on pouvoit bien entrer en diſpute, pourvû qu'on fît attention à ce qu'ils avoient clairement accordé, dans la ſeconde partie de leur Ecrit. Les Anglois leur accordoient ce qu'ils demandoient.

Comme on les eut fait entrer de nouveau, Bogerman leur demanda s'ils vouloient obéïr tant à la réſolution des Commiſſaires Politiques, qu'à celle du Synode? Il leur ordonna de répondre ſans explication, & d'une maniere catégorique. Epiſcopius repondit qu'ils n'y pouvoient pas obéir autrement, que conformément à la réponſe qu'ils avoient faite, dans leur Ecrit. Le Préſident le preſſa de répondre par oui, ou par non. Mais Epiſcopius repliqua la même choſe, & les autres étant auſſi interrogez là-deſſus, répondirent de même. Le Préſident des Commiſſaires Politiques dit enſuite, que quelques-uns d'entre eux iroient à la Haie, & qu'ils rapporteroient aux Etats Généraux, quelle étoit l'obſtination des Rémontrans; pour ſavoir ce qu'ils avoient à faire, en cette occaſion. Ils défendirent de nouveau aux Citez de ſortir de la Ville, ſans une permiſſion particuliere, & de prêcher dans les Villages voiſins. Trois des Commiſſaires partirent en effet, pour la Haie, avec un des Aſſeſſeurs, & un des Secretaires du Synode. La XLIV. Seſſion du 31. de Decembre, Polyander fit un Sermon ſur Eſaie LII. 7. en Latin, que l'on voit dans les Actes du Synode.

L'AN MDCXIX. il ſe tint le 2. de Janvier, & on lut une Lettre de l'Egliſe de Bommel, qui demandoit qu'on lui envoyât *Henri Leo*, l'un des Citez, pour y prêcher les Fêtes de Noël; (on ſuivoit encore, dans cette Province, l'Ancien Calendrier,) & y adminiſtrer la Communion. Mais on réfuſa de l'y laiſſer aller; au moins avant le retour des Commiſſaires qui étoient allez à la Haie, & on l'écrivit au Magiſtrat de Bommel. 1619.

(1) Ecrits Hiſt. des Rem. p. 143.

Le

1619. Le Préſident y exhorta auſſi les Députez Eccleſiaſtiques des Provinces, de tenir prêts leurs Griefs, pour les préſenter au Synode, dès qu'on les leur demanderoit. Il les chargea encore de lire les Diſputes Théologiques d'Epiſcopius, que Feſtus Hommius avoit publiées, ſur une mauvaiſe copie, pour lui faire tort; afin que, s'ils y trouvoient quelque choſe d'Héterodoxe, outre les cinq Articles, ils en avertiſſent le Synode. Il parla encore de la Réformation des Academies, qui ne conſiſtoit qu'à mettre dehors tous ceux, qui enſeigneroient, ou qui favoriſeroient, en quelque maniere, la doctrine des Rémontrans.

Le 3. de Janvier au Matin, jour de la XLVI. Seſſion, les Rémontrans ayant appris que les Commiſſaires Politiques étoient revenus de la Haie, leur furent préſenter (1) un Ecrit; où ils avoient mis les raiſons, pour leſquelles ils ne pouvoient pas conſentir, en conſcience, à ce que le Synode exigeoit d'eux; ce qu'ils prouverent par la Raiſon, & par l'Ecriture; en faiſant voir que c'étoit contre l'Equité, que de vouloir que le Synode, qui étoit leur Partie, leur marquât de certaines bornes, ſoit pour défendre ce qu'ils croyoient veritable, ſoit pour attaquer ce qu'ils jugeoient être faux: Que c'étoit un moyen ſûr de triompher d'eux: Qu'un bon Paſteur ne peut pas ſe ſoûmettre à des conditions nuiſibles à la Verité, & que ni les Prophetes, ni Jeſus-Chriſt, ni ſes Apôtres ne l'avoient jamais fait: Que les Etats même ne pouvoient pas impoſer des Lois, qui bleſſaſſent l'Equité, & la Conſcience; & que pour eux ils ſouffriroient plûtôt tout, que de trahir leur cauſe de cette maniere.

On fit enſuite comparoître les Rémontrans, & on lut, en leur préſence, (2) la Réſolution des Etats Généraux, ſur le rapport qui leur avoit été fait, de ce qui s'étoit paſſé au Synode; dans laquelle ils approuvoient tout ce qui s'étoit fait juſqu'alors, dans cette Aſſemblée, par les Commiſſaires Politiques, & les Députez des Egliſes. Ils commandoient de plus aux Citez de s'y ſoumettre, pour le paſſé, & pour ce qui s'y feroit, dans la ſuite; ſous des peines Eccleſiaſtiques & Civiles, comme on a accoûtumé de faire, à l'égard de ceux, qui mépriſent l'Autorité Publique. Ils ajoûtoient que ſi les Rémontrans continuoient à déſobéir, ils trouvoient à propos, qu'on les jugeât ſur les Ecrits, qu'ils avoient publiez, & ſur leurs explications, ſoit par écrit, ſoit de bouche; qu'ils en avoient données dans ce Synode, & dans les autres Provinciaux. Ils ordonnoient de plus que les Rémontrans demeuraſſent, dans la Ville de Dordrecht, à moins que d'avoir une permiſſion des Commiſſaires Politiques; & que cependant, toutes les fois qu'on les appelleroit dans l'Aſſemblée, ils euſſent à répondre aux queſtions, qu'on leur feroit, ſincerement, & ſans aucun ſubterfuge, ſoit de vive voix, ſoit par écrit; comme les Commiſſaires Politiques le trouveroient à propos.

Après qu'on eut lu cette Réſolution, Bogerman exhorta les Rémontrans à s'y ſoûmettre, puis qu'ils ne pouvoient plus douter de la volonté des Etats Généraux, non plus que de l'obéiſſance qui leur étoit due; & pour ſe mettre en poſſeſſion, de l'autorité qu'ils lui donnoient, il demanda aux Rémontrans, s'ils reconnoiſſoient les V. Articles, tels qu'ils avoient été ſoûtenus dans la Conférence de la Haie, pour leurs Articles. Epiſcopius ayant commencé à répondre de vive voix, le Préſident des Commiſſaires Politiques trouva à propos qu'il donnât par écrit ſa réponſe, dont voici les termes: *Ayant tout examiné, dans la crainte du Seigneur, & ayant prié Dieu ſérieuſement, je ne puis me reſoudre à ſuivre une autre maniere d'agir, que celle que nous avons exprimée, dans nôtre derniere réponſe.* Les autres approuverent cette réponſe par leur ſouſcription; les uns en peu de mots, & les autres l'étendant davantage. Il y eut enſuite divers diſcours là-deſſus, que je ne rapporterai pas; parce que les deux Partis demeurerent dans leurs ſentimens, & employerent des raiſons ſemblables à celles, que j'ai rapportées. 1619.

Depuis ce tems-là on n'oublia rien, pour ſurprendre les Citez, ou pour rendre leur doctrine, & leur conduite odieuſes. Bogerman dit, entre autres choſes, que les Rémontrans reprochoient à leurs Adverſaires des dogmes monſtrueux, horribles & nuiſibles à la pieté; & qu'il ne comprenoit pas comment, après cela, ils leur avoient offert la Tolerance: De Nielles répondit, avec aſſez de chaleur, „ que les Contre-„ Rémontrans ne les avoient pas alors recon-„ nus, pour leurs dogmes, & qu'ils avoient feint „ de les déſapprouver; & que s'ils les avoient „ reconnus, pour leurs ſentimens, comme ils fai-„ ſoient alors dans leurs Ecrits, les Rémontrans „ ne leur auroient pas offert la Tolerance.

Bogerman ſe rapporta à (3) l'Edit des Etats de Hollande, de l'an MDCXIV. mais Epiſcopius lui répliqua: „ que par cet Edit, il fut permis de „ traiter de ces dogmes, dans l'Academie, & non „ d'en parler en chaire, & encore moins de les „ faire paſſer, pour des Veritez que chacun de-„ voit croire néceſſairement. Mais que pour „ ce qui regardoit les dogmes horribles de (4) „ *Piſcator*, il diroit à ceux qui les défendent: „ *que mon ame ne ſoit pas dans vôtre Aſſemblée!* La verité étoit que ceux, qui ſoûtenoient la Prédeſtination, l'enviſageoient communément du côté le plus favorable, & rejettoient les conſéquences odieuſes, que l'on en tiroit. On pouvoit vivre dans la même Egliſe, avec des gens de cette ſorte; pourvu qu'ils n'impoſaſſent pas aux autres la néceſſité de profeſſer ces dogmes; comme l'on fait, depuis plus de cent ans, dans l'Egliſe Anglicane, & même parmi les Presbyteriens, depuis aſſez long-tems. Mais il ne ſeroit pas poſſible de vivre, dans la même Egliſe, avec certains Supralapſaires outrez, qui regardent leur doctrine, comme un Article Capital de la Religion Chrétienne.

Dans la Seſſion XLVII. qui ſe tint le 4. de Janvier, on fit venir *Henri Leo*, qui n'avoit pas été le jour précedent avec les autres Rémontrans. Il répondit de même aux mêmes demandes, & témoigna qu'il ne pouvoit reconnoître le Synode, comme un Juge légitime; puis que la plûpart de ceux, qui le compoſoient, étoient Parties déclarées des Rémontrans.

Pendant quelques jours, il ne ſe paſſa rien d'important dans les Seſſions du Synode. Le Préſident avertit ſeulement l'Aſſemblée, qu'il ſeroit bon que l'on préparât les queſtions, qu'on pourroit faire aux Rémontrans, & les remarques, que l'on auroit ſur les Propoſitions, qu'ils avoient préſentées. Ces derniers, perſuadez qu'on avoit fait aux Etats Généraux un rapport, qui leur étoit fort deſavantageux, crurent devoir écrire aux mêmes Etats, pour ſe diſculper, com-

(1) Voyez-le dans les Actes Hiſt. des Rémontrans p. 144.
(2) On la peut voir à la p. 163. & ſuiv. des Actes du Synode.
(3) Voyez-le au Tom. I. p. 295. col. 2.
(4) Ce Théologien étoit Supralapſaire.

1619. comme ils le firent, dans une Lettre fort reſpectueuſe datée du 6. de Janvier. (1) Ils les faiſoient reſſouvenir à quelles conditions les Rémontrans avoient été appellez au Synode; ils racontoient la maniere, dont ils y avoient été traitez, & comment ils s'y étoient conduits; & enfin ils demandoient qu'on leur y accordât la liberté, qui leur avoit été promiſe.

Dans la Seſſion LIV., qui ſe tint le 11. du même Mois, les Rémontrans, ayant été appellez dans l'Aſſemblée, y comparurent. Le Préſident Eccleſiaſtique, après avoir raconté, à ſa maniere, ce qui s'étoit paſſé dans le Synode, par rapport aux Rémontrans, commença par demander aux Rémontrans, s'ils approuvoient encore l'explication, & la défenſe de leur ſentiment, telles qu'on les avoit données, dans la Conférence de la Haie. Il rendit pour raiſon de cette queſtion, que les Rémontrans avoient dit, il n'y avoit pas longtems, qu'ils avoient aquis plus de lumieres depuis ce tems-là. Ils avoient parlé ainſi, principalement par rapport au dogme de la Perſeverance des Saints; car ils avoient compris que leur ſentiment, touchant la Grace non-irréſiſtible, demandoit qu'ils diſſent poſitivement, que les Saints peuvent décheoir; ce qu'ils jugerent pouvoir appuyer, par pluſieurs paſſages de l'Ecriture. Epiſcopius répondit, en liſant dans un papier qu'il tenoit, „que (2) les Rémontrans s'étoient attendus, qu'on „auroit quelque egard à leur Conſcience, & qu'ils „recevroient quelque réponſe, ſur ce qu'ils avoient „dit, que c'étoit une affaire de Conſcience: Qu'ils „ne pouvoient pas ſouffrir, en bonne Conſcience, „ce, que le Synode dont ils devoient attaquer les „ſentimens, leur marquât la maniere, & les bornes, dans leſquelles ils le devoient faire: Que „ſi on leur accordoit la liberté d'expliquer leur „ſentiment, comme ils le croiroient néceſſaire, „ils répondroient à toutes ſes queſtions, quand il „y en auroit ſix-cens, ou mille: Qu'ils ne choiſiſſoient point de faux-fuyants, & qu'ils ne demandoient cette liberté, que pour propoſer leur „ſentiment, d'une maniere claire & ſimple.

Le Préſident reçut enſuite cet Ecrit de la main d'Epiſcopius, qui le lui préſenta; & il lui dit, que le Synode avoit gardé toutes les Lois de l'Equité, & ce qu'il leur avoit promis; & accordé tant de fois une juſte liberté, que cela pouvoit paſſer pour une promeſſe faite avec ſerment. Là-deſſus Epiſcopius demanda „ſi on leur accordoit donc la „liberté d'expliquer, & de défendre leur ſentiment, premierement de l'Election, & enſuite de „la Réprobation, & de réfuter le ſentiment des „Contre-Rémontrans, & de ceux qu'ils tenoient „pour orthodoxes? & dit que ſi on leur accordoit cela, ils étoient prêts à entrer en matiere. Le Préſident replica qu'ils ne faiſoient que répeter la même choſe, que leur réponſe du 19. de Decembre avoit été lue, & avoit déplu au Synode; qu'il avoit dit pluſieurs fois, & qu'il le diſoit encore, que les Rémontrans demandoient une liberté ſans bornes, non ſeulement de dire leur ſentiment, mais encore (3) *d'invectiver* contre celui des autres. Les Rémontrans dirent tous enſemble, „que ce n'étoit pas là leur deſſein. Le Préſident les cenſura de ce qu'ils parloient tous à la fois, & leur dit qu'on leur promettoit, & qu'on leur donneroit la liberté, non ſeulement de défen- 1619. dre leurs ſentimens, mais encore d'attaquer celui des autres; s'ils pouvoient nommer quelques Docteurs en ces Provinces, qui eût ſoûtenu des ſentimens blaſphematoires, ou contraires à la gloire de Dieu. „Si l'on nous promet cela ſincerement, „*dit Epiſcopius*, pourquoi nous propoſe-t-on des „queſtions, par leſquelles on nous borne, enſorte „que nous ne pourrons répondre qu'à ce que nous „demanderont des gens, qui ne ſont pas ſi ſimples, que de nous queſtionner ſur des choſes, qui „leur ſont deſavantageuſes. Le Préſident repliqua qu'il voyoit bien, que les Rémontrans ne vouloient pas répondre, parce que, de cette maniere, ils eſperoient de perſiſter dans leur proteſtation, contre le Synode, & ne le reconnoître, que comme leur Partie. Cela n'étoit pas faux, puis qu'il n'appartient qu'à un Juge d'interroger ceux qui comparoiſſent devant lui, ſans leur permettre de dire autre choſe, que ce qu'il leur demande; pour le juger là-deſſus, ſans lui permettre de s'écarter ſur aucun autre ſujet. Les queſtions peuvent être ſi captieuſes, qu'elles embarraſſent un innocent, & le ſont paroître coupable. Auſſi Epiſcopius dit, „qu'il ne leur étoit pas permis de „parler de proteſtation, dans le Synode, mais „qu'ils n'en penſoient pas moins. Un Conſeiller, „nommé *Honard*, qui venoit de la Haie, & qui ne ſavoit pas ce qui s'étoit paſſé dans le Synode, parce que c'étoit la premiere fois qu'il y étoit, dit qu'on avoit aſſez parlé de tout cela, & que redire toûjours la même choſe n'appartenoit qu'à des gens, qui cherchoient de faux-fuyants; que les Rémontrans devoient venir à la choſe même, & qu'ils auroient aſſez de liberté de parler; après quoi il ajouta: *nous* (1) *demandons que vous veniez à la choſe même. Que dites-vous* nous demandons, *interrompit Aluys van Holy?* dites: (2) *nous vous ordonnons, nous vous commandons.* Le Conſeiller dit donc, *nous vous commandons*, & preſſa les Rémontrans d'entrer en Conférence, puis qu'on leur accordoit aſſez de liberté. Epiſcopius répondit, „qu'ils ne ſouhaitoient pas „mieux, mais que le Synode ne vouloit pas; „puis qu'il leur refuſoit la liberté néceſſaire pour „cela. Le Conſeiller lui dit, qu'ils n'avoient qu'à la prendre, ſans la demander, puis qu'on leur accorderoit aſſez de liberté. Là-deſſus Epiſcopius demanda „qu'on en donnât quelque „aſſurance, parce que les Etats Généraux en „avoient ordonné tout autrement. Honard crut qu'il ne demandoit rien que d'équitable; mais Bogerman, qui ne vouloit pas reculer, dit, en l'interrompant, qu'il falloit en effet, que la liberté des Rémontrans fût limitée, & les preſſa de répondre aux queſtions qu'on leur feroit. „Nous répondrons, *dit Epiſcopius*, à vos queſ„tions, mais qu'il nous ſoit permis d'expliquer „nos ſentimens. Mr. le Préſident veut reſtrein„dre nos explications à ſes queſtions. Quand „nous aurons expliqué ce que nous croyons, ſes „queſtions ſe trouveront peut-être inutiles.

Le Préſident repliqua, que toute cette conteſtation ſe réduiſoit à ſavoir ce qu'il falloit faire le premier; que les Rémontrans vouloient commencer, par expliquer leurs ſentimens; & que le Synode trouvoit plus à propos, qu'ils répondiſſent auparavant aux queſtions, qu'on avoit à leur faire. Quelques-uns des Rémontrans dirent „qu'il „falloit ſuivre l'ordre exprimé dans les Lettres „de

(1) Voyez la dans leurs Ecrits Hiſt. p. 150.
(2) C'eſt le réſultat de l'Ecrit. Voyez-le tout entier dans les Actes du Synode de Dordrecht, p. 177. & dans ceux des Rémontrans p. 153.
(3) En Latin *exagitandi*. On dit qu'*Epiſcopius* s'étoit ſervi de ce mot, mais il aſſure que non. Voyez les Actes de Dordrecht.

(4) *Petimus à vobis ut ad rem accedatis.*
(5) *Imperamus, jubemus.*

1619. „de Citation, où il étoit dit qu'ils expliqueroient leur ſentiment; & que peut-être que cette explication préviendroit ce qu'on leur vouloit demander. Epiſcopius, pour finir, s'il étoit poſſible, cette conteſtation, dit, „qu'ils ne vouloient „pas diſputer de l'ordre, & que, ſi on leur accordoit la liberté qu'ils demandoient, on n'avoit qu'à leur donner les queſtions, & qu'ils y répondroient: Qu'afin qu'on vît qu'ils ne conteſtoient pas ſur l'ordre, qu'ils inſéreroient ces demandes, dans leur explication; ou au moins „qu'ils les y ajoûteroient, & qu'ils remettroient, „au plûtôt, l'un & l'autre au Synode; parce „que leur explication, ſur le premier Article, „étoit prête. En diſant cela, Epiſcopius tendit la main au Préſident, comme pour l'engager à conſentir, en lui frappant dans la main.

L'Aſſemblée crut alors que cette conteſtation, qui étoit enfin devenue ennuyeuſe, alloit finir & quelques-uns faiſoient ſigne à Bogerman, de donner ſes queſtions à Epiſcopius. Mais Bogerman n'avoit garde de reculer de cette ſorte, & de perdre l'avantage, que les Etats Généraux avoient donné au Synode. Il ne s'agiſſoit pas en effet de donner lieu, aux Rémontrans, d'étaler leurs raiſons, qui auroient pû paroître ſpécieuſes à bien des gens; mais de les condamner au plûtôt. *Eſt-ce donc la coûtume*, dit-il, *de donner par écrit à ceux qui ſont citez, les queſtions qu'on leur veut faire?* Les Rémontrans croyoient qu'il n'y avoit rien de plus équitable, & qu'il ſeroit inique de les faire répondre, ſur le champ, à des queſtions préparées à loiſir. Le Conſeiller Gregorius jugeoit, que cela feroit trop perdre de tems, comme il le dit; ſur quoi Epiſcopius demanda „ qu'on leur preſcrivît un cer„tain tems raiſonnable; qu'ils ſe regleroient là„deſſus, & qu'ils eſperoient d'être prêts. Mais Bogerman jugea que les Rémuntrans demandoient trop, & dit que la Charité n'étoit pas ſoupçonneuſe, qu'ils devoient bien eſperer du Synode, & que s'il leur ſembloit, qu'on avoit auparavant apporté trop de limitations à leur liberté; préſentement il parloit plus clairement, qu'on entendoit bien ce qu'il vouloit dire, & qu'ils en devoient être contens. Epiſcopius réplica „ que ce „que la Charité exigeoit des Rémontrans, elle le „demandoit auſſi du Synode, & qu'ils ne lui de„voient pas non plus être ſuſpects; qu'enfin la „Charité ne devoit pas être ſi aveugle, qu'elle „oubliât la prudence des Serpens. En effet les paroles, qu'on leur donnoit, étoient trop équivoques, pour s'en contenter. Enſuite le Préſident voulut interroger les Rémontrans, mais ils dirent tous qu'ils répondroient, quand on leur auroit accordé la liberté, qu'ils demandoient, (1) quoi qu'ils ne ſe ſerviſſent pas des mêmes mots.

Comme on les eut fait ſortir de l'Aſſemblée, Bogerman dit, qu'il paroiſſoit, de plus en plus, qu'un ne pouvoit pas aller plus loin, en retenant les Rémontrans dans l'Aſſemblée; puis que l'on voyoit qu'ils vouloient faire comme un Anti-Synode, & qu'ils s'opiniâtroient toûjours plus; & qu'il valoit mieux les juger par leurs Ecrits, que les écouter davantage parler, dans l'Aſſemblée, & expliquer leurs ſentimens, comme ils le trouveroient néceſſaire. Il ſoûtenoit que cette maniere de proceder étoit plus conforme à la convocation du Synode, qui avoit été faite pour juger des Cinq Articles, & non pour demander les ſentimens particuliers de châcun des Rémontrans. On s'apperçut bien que cette nouvelle maniere de proceder étoit contraire à la conduite, qu'il avoit tenue auparavant, puis qu'il avoit affecté d'interroger les Rémontrans un à un. Il demanda enſuite le ſentiment des Commiſſaires Politiques, qui remirent cette affaire à cinq heures après Midi. Les Etrangers furent auſſi priez de dire leur ſentiment, à cette heure-là, ou de bouche, ou par écrit. 1619.

La LV. Seſſion ſe tint donc l'Après-dînée, & on la commença, ſelon l'avis des Commiſſaires, par lire les ſentimens des Etrangers, après leſquels ils devoient dire le leur. Les Théologiens Etrangers donnerent leurs ſentimens, par écrit, & ils convenoient qu'il falloit accorder aux Rémontrans ce qu'ils demandoient, & leur donner par écrit les queſtions, qu'on s'étoit propoſé de leur faire. (3) Ceux des Provinces rejetterent ce ſentiment, avec chaleur; & furent au contraire d'avis de juger les Rémontrans, par leurs Ecrits. On fit enſuite entrer ces derniers, & on leur lût la réſolution des Commiſſaires Politiques, où après leur avoir reproché leur opiniâtreté, ils diſoient qu'on s'en tiendroit à l'Ordonnance des Etats Généraux, & à la peine qu'elle portoit. Qu'on jugeroit les Rémontrans, par les Ecrits qu'ils avoient publiez, deſquels on recueilliroit leurs ſentimens: Que néanmoins on leur donneroit le tems de déliberer, s'ils vouloient ſe ſoumettre aux jugemens précedens du Synode, juſqu'au Lundi ſuivant 14. de Janvier. Les Rémontrans demanderent une copie de cette réſolution, mais on la leur réfuſa. On la leur lut ſeulement, encore une fois.

Le Préſident des Commiſſaires Politiques, ayant dit, que, puis que les Rémontrans avoient témoigné, que leur Explication du I. Article étoit prête; les Commiſſaires étoient d'avis qu'ils la remiſſent au Synode, le lendemain. Epiſcopius répondit que quand il avoit parlé ainſi, il avoit voulu dire qu'elle ſeroit prête, dans peu. Bogerman repliqua qu'Epiſcopius avoit dit ſimplement qu'elle étoit prête, & qu'il l'avoit eue entre les mains. Le dernier dit qu'effectivement cette Explication étoit écrite, & que c'étoit tout ce qu'il avoit voulu dire; mais qu'elle n'étoit ni relue, ni miſe au net, ni ſignée. On accuſa, là-deſſus, Epiſcopius d'un ſecond menſonge, au lieu de s'en tenir à l'explication de ce qu'il avoit dit, comme l'équité le demandoit; car on ne peut pas accuſer de menſonge, une expreſſion peu exacte, lors qu'on n'a aucun interêt de dire un menſonge.

Le 12. de Janvier jour de la LVI. Seſſion, qui ſe tint le Matin, les Députez Politiques aſſemblez ſeuls, firent appeller les Rémontrans pour l'Après-dînée, & s'entretinrent avec eux de la liberté, qu'ils demandoient au Synode, & de l'obéiſſance duë aux Magiſtrats. Ils auroient bien voulu, que les Rémontrans ſacrifiaſſent la cauſe, qu'ils ſoûtenoient, à l'autorité du Synode, & qu'ils fiſſent ce que les Etats Généraux demandoient d'eux; ſans oppoſer à cela les lumieres de leur Conſcience, qui ne leur permettoient pas de faire ce qu'on leur demandoit. Mais les Rémontrans ſe défendirent avec aſſez de vivacité, & dirent, entre autres choſes, (3) *qu'ils ſouffriroient plûtôt tout*, que d'en venir-là. Ces mots choquerent les Députez, comme ſi on les accuſoit de vouloir forcer les Conſciences; mais les Rémontrans s'excuſerent en diſant, qu'ils ne les en accuſoient pas,

E 2 mais

(1) Voyez-en le détail dans les Actes de *Bogerman*, ſur la Seſſion LIV. p. 180. & ſuiv.

(2) Voyez-ci deſſous ce qu'en dit *Balkanqual*, que *Bogerman* a diſſimulé.

(3) Voyez *Brandt* ſur cette queſtions.

1619. mais que, ſi cela arrivoit, ils étoient diſpoſez à tout ſouffrir, plûtôt que de bleſſer leur Conſcience. Ils demanderent enſuite la permiſſion de ſortir, pour parler entre eux, ſur ce qu'ils auroient à faire. (1) Peu de tems après, ils revinrent, & apporterent un Ecrit, pour le joindre aux conditions qu'ils avoient demandées le 29. de Decembre, où ils diſoient *qu'ils étoient prêts de répondre aux Queſtions, qui leur ſeroient préparées, par le Préſident du Synode, & à toutes celles, qu'il pourroit propoſer, ſur chacun des V. Articles, d'une maniere pleine & claire, par écrit, & de donner au Synode leurs réponſes, avec leur explication de leurs ſentimens, dans un tems raiſonnable.* Heinſius porta cette réponſe à Bogerman, & après pluſieurs allées & venues, comme on eut fait revenir les Rémontrans, on leur propoſa de ſigner ces mots, ſans faire mention des conditions propoſées le 29. de Decembre; *qu'ils répondroient aux queſtions propoſées par le Préſident, d'une maniere pleine & claire, de vive voix, ſelon que la choſe, ou l'occaſion le demanderoit, & qu'ils remettroient ces réponſes au Synode, dans un tems raiſonnable, avec l'explication de leurs ſentimens.* Ils firent d'abord quelque difficulté de ſigner cet Ecrit, mais enfin ils s'y réſolurent, en ajoûtant cette clauſe : *qu'ils le ſignoient nſin qu'il paſât par-là, qu'ils ne vouloient pas conteſter touchant l'ordre, à condition qu'on ne leur refuſeroit pas les autres choſes, qu'ils avoient exprimées dans la réponſe, qu'ils avoient faite le 29. de Decembre.* Mais on n'y eut aucun égard.

Le 14. de Janvier, jour de la LVII. Seſſion les Commiſſaires Politiques, firent rapport de la Conference, qu'ils avoient euë avec les Rémontrans, & voulurent que le Synode jugeât, ſi on n'avoit pas ſatisfait en tout aux Rémontrans, & s'il ne ſeroit pas à propos de les appeller inceſſamment dans l'Aſſemblée; afin que, s'ils demeuroient dans leur opiniâtreté, on jugeât de leur doctrine, par leurs ſeuls Ecrits. Cela ne faiſoit point d'honneur au Synode, qui perſuadé qu'il étoit ſuperieur aux Rémontrans, en bonnes raiſons, & poſſedant à fonds les matieres, dont il s'agiſſoit, devoit leur accorder toute la liberté qu'ils demandoient; comme les Théologiens Etrangers avoient cru, qu'on le devoit faire, pour rendre ſa victoire plus complette, & plus éclatante. Mais il ſemble qu'on leur avoit refuſé ce qu'ils demandoient, pour leur faire abandonner la partie; auquel cas on les condamneroit par contumace, & l'on paſſeroit outre; ou s'ils ſe réſolvoient à ſe laiſſer brider, par un interrogatoire, où il faudroit répondre en peu de mots, on ſeroit en état en leur impoſant ſilence, dès qu'ils ſe défendroient avec un peu d'étendue, ou qu'ils entreprendroient de réfuter les ſentimens de leurs Adverſaires, avec plus de force, & de vivacité qu'on n'en pourroit ſouffrir. Quoi qu'il en ſoit, le Synode donnoit lieu aux Etrangers, & à ceux qui n'étoient pas de ſes ſentimens, tels qu'étoient les Lutheriens, de juger d'une maniére peu avantageuſe de ces procedures, & de les attribuer à la peur qu'il avoit de ne pouvoir pas ſe bien tirer d'une Conférence avec ſes Adverſaires, en donnant la liberté qu'ils demandoient.

Le Préſident Eccleſiaſtique dit là-deſſus, qu'entre les conditions, que les Rémontrans demandoient le 29. de Decembre, la principale étoit qu'ils tiendroient toûjours le Synode, pour leur Partie adverſe; enſorte que ce qu'ils ſembloient donner d'une main, ils le retenoient de l'autre. Là-deſſus il ſe mit à demander les ſuffrages du Synode. Les Théologiens Etrangers furent en cette Séance, fort contraires aux Rémontrans, & dirent qu'ils approuvoient la réſolution des Commiſſaires Politiques, qui avoit été luë, le 11. du Mois. Il y en eut même, comme Scultet & d'autres, qui s'emporterent contre eux. Pendant que le Préſident ſe diſpoſoit, comme il ſembloit, à continuer à demander les ſentimens de l'Aſſemblée, les Députez Politiques l'avertirent, tout d'un coup (à moins qu'on n'aime mieux dire que cette démarche avoit été concertée, entre eux) de ne plus demander les ſuffrages, mais de faire entrer les Rémontrans. Il le fit, & leur demanda d'abord s'ils vouloient ſe ſoumettre, ſimplement & ſans conditions, à la réſolution des Députez Politiques, & du Synode. Epiſcopius dit qu'ils avoient une réponſe, par écrit, à cela & demanda permiſſion de la lire. Le Préſident vouloit qu'ils répondiſſent par oui, ou non. Ils répondirent qu'il y avoit une réponſe de cette ſorte, dans leur Ecrit. Comme on faiſoit difficulté de leur accorder ce qu'ils demandoient, Epiſcopius dit *qu'il étoit ſurpris que dans un Synode libre,* (comme l'on diſoit) *on ne pouvoit pas obtenir ſi peu de choſe.* Enfin comme l'on ne voulut pas leur permettre de lire cet Ecrit, ils le préſenterent aux Commiſſaires. Cet Ecrit n'étoit autre choſe, que l'explication de leurs ſentimens ſur le I. Article, avec une Préface, où ils avoient mis les raiſons, qui les empêchoient de ſe ſoumettre à la réſolution du Synode, & qui les obligeoient à perſiſter dans leurs demandes. (2) Comme on a rapporté auparavant ces raiſons, on ne les remettra pas ici. 1619.

On fit ſortir les Rémontrans de l'Aſſemblée, & l'on y lut cette Préface; après quoi on les rappella, & on leur demanda à tous, l'un après l'autre, s'ils perſiſtoient dans leur réponſe. Ils dirent qu'oui, & Bogerman leur ordonna de ſouſcrire cette Préface. Ils dirent qu'ils avoient ſouſcrit l'Explication; mais il voulut qu'ils ſouſcriviſſent auſſi la Préface, ce qu'ils firent. Cela étant fait, il ſe mit à raconter en gros, comme il voulut, ce qui s'étoit paſſé dans le Synode, juſqu'à ce tems-là, & il s'échauſa à la fin, d'une maniere peu ſéante au Préſident d'un Synode National, ſelon le jugement qu'en firent pluſieurs des Membres du Synode. „ Il dit, entre autres choſes, que le Synode en „ avoit uſé à l'égard des Rémontrans, avec beau„ coup de douceur, de civilité, de ſupport, & de „ patience, & cela d'une maniere ſimple & ſince„ re; & qu'ils n'avoient répondu à cette douceur, „ que par des artifices, des tromperies & des men„ ſonges : Qu'ils avoient dit dans leur Ecrit, qu'ils „ vouloient finir, comme ils avoient commencé, & „ qu'en effet ils avoient commencé par des men„ ſonges, & qu'ils finiſſoient auſſi par des menſon„ ges; ce qu'il prétendoit prouver, par l'exemple „ d'Epiſcopius, qui avoit été traité deux fois de „ menteur : Que Dieu, qui eſt le défenſeur, & „ le gardien de ſon Egliſe, ſavoit & voyoit les ar„ tifices, & les tromperies, dont ils avoient tâché „ de tromper le Synode; que la ſincerité & la candeur „ du Synode lui étoient connues, & qu'il y auroit „ égard : comme au contraire il puniroit les ma„ lices, les artifices, les tromperies, les fraudes, „ & les moqueries dont leur conduite étoit pleine: „ Qu'ainſi afin que le Vénerable Synode, pût, ſe„ lon l'ordre & l'intention des Etats Généraux, „ avancer d'une maniere tranquille, & pacifique, „ dans l'examen & dans le jugement qu'il devoit „ faire de cette doctrine, ce qu'il n'avoit pas pû „ faire juſqu'alors, pendant qu'ils étoient préſens,

(1) *Limborch* dans la Vie d'Epiſcopius p. 200.

(2) Voyez cette Préface dans les Actes de Bogerman p. 116, & à la p. 156. des Ecrits Hiſtoriques des Rémontrans.

1619. „ſens, on les congedioit & on leur commandoit de „ſortir, avec ce témoignage que comme ils a„voient commencé, par un menſonge, ils finiſ„ſoient par un menſonge : Que cependant, ſi „l'on avoit beſoin de leur préſence, le Synode „le leur ſeroit ſavoir : Que le Synode avoit auſſi „jugé qu'il leur falloit dire, que puis que leur opi„niâtreté, & leur aheurtement avoient été ex„trêmes, le Synode les feroit connoître au Mon„de Chrétien; & qu'ils devoient ſavoir que l'Aſ„ſemblée ne manqueroit pas d'armes ſpirituelles, „par leſquelles elle les puniroit, quand il en ſeroit „tems, & qu'elle ſeroit voir que ſa cenſure étoit „légitime, & la défendroit. Après quoi il leur dit d'une maniere imperieuſe : *on vous congedie, ſortez.* C'eſt ainſi que (1) les Rémontrans rapportent cette Harangue, & il y a bien de l'apparence que, pour la ſubſtance de la choſe, ils la rapportent fidelement; puis qu'on voit la même choſe, pour le fonds, dans les Actes publiez par Bogerman; quoi qu'il l'ait tournée un peu autrement, & qu'il y ait ajoûté quelque choſe.

Ce diſcours étant fini, Epiſcopius dit au nom des Rémontrans, *qu'ils garderoient le ſilence, avec leur Sauveur, & que Dieu feroit juge, entre le Synode & eux, des artifices, des tromperies, & des menſonges, dont on les chargeoit.* Bogerman lui repliqua *qu'il avoit aſſez parlé.* D'autres encore en appellerent au jugement de Dieu. Comme ils ſortoient, on les rappella, pour leur dire, de la part des Commiſſaires Politiques, que perſonne d'entre eux n'eût à ſortir de la Ville, ſans leur permiſſion expreſſe.

Cette maniere de congedier les Rémontrans, à qui l'on avoit donné tant de ſujets de plainte, comme on le peut voir par l'Hiſtoire précedente, & par les Actes même de Bogerman, parut bruſque & violente à la plûpart des Etrangers; comme on le peut recueillir de la maniere, dont Hales & Balkanqual en écrivirent à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & comme il en écrivit lui-même à l'Archevêque de Cantorberi. Les Etrangers (2) jugerent, à ce que dit Hales, „ qu'on leur avoit fait „tort, au moins d'une maniere indirecte, puis „qu'après avoir propoſé la choſe à tout le Syno„de, pour ſavoir ſon ſentiment de la conduite des „Rémontrans, on ne demanda rien aux Théolo„giens des Provinces; & que, par ce moyen-là, „on avoit chargé les Etrangers de toute la haine, „qui pouvoit réſulter de la maniere, dont on avoit „congedié les Rémontrans; au lieu qu'auparavant la même queſtion (3) ayant été propoſée, „les Etrangers avoient opiné, en faveur de ces gens„là; à cauſe de quoi les Provinciaux s'étoient em„portez contre les Etrangers, & avoient fait paſſer une réſolution plus rigide; de ſorte qu'on ne „faiſoit pas grand cas des ſuffrages des autres Théologiens, ſinon quand ils étoient conformes avec „ceux des Théologiens du Païs.

Balkanqual écrivit auſſi au même Ambaſſadeur, (4) touchant cette même choſe, „ que la manie„re, dont les Rémontrans avoient été congediez, „feroit, ſans doute, beaucoup de tort au Syno„de; que quand on les renvoya, les Théologiens „ne purent pas être ouïs, lors qu'ils demandoient „qu'on les retînt. Il y eut Seſſion (5) Mardi „paſſé, avant Midi, & la répetition des derniers „Actes ayant été faite, comme à l'ordinaire; Louis „Crocius de Brême dit, qu'il s'étoit apperçu *que le Préſident avoit été aſſez ému dans cette affaire, & qu'il lui étoit échappé quelques mots trop rudes, deſquels il auroit mieux valu qu'il ſe fût abſtenu; & que dans une affaire d'une auſſi grande importance, il étoit beſoin de plus de conſeil, & de circonſpection : Qu'il auroit fallu auparavant conſulter le Synode, & dreſſer par écrit une ſentence, pour congedier les Rémontrans, qui fût approuvée de tous les Membres, pour la prononcer au nom de tout le Synode, & l'inſerer dans les Actes; au lieu qu'alors on tenoit le Synode coupable de toute l'aigreur non néceſſaire, qui y avoit été employée. Qu'on auroit beaucoup mieux fait, pour l'honneur du Synode, ſi l'on y avoit procedé d'une maniere plus tranquille, & beaucoup plus éloignée de toute paſſion.* Le Préſident répondit, *que le congé, qu'il avoit donné aux Rémontrans, ſans aucune formule pour cela, avoit été donné par ordre des Commiſſaires Politiques, qui avoient voulu qu'on procedât, ſans délai, contre eux.* 1619.

Hales n'entroit pas dans les Séances particulieres du Synode, dont il n'étoit pas Membre; de ſorte qu'il ne ſavoit cela, que par le rapport d'un autre. Maia Balkanqual, qui étoit Député, & qui n'étoit nullement du ſentiment des Rémontrans, n'en avoit pas meilleure opinion. Voici ce qu'il en dit, dans une Lettre écrite à Carleton, où après s'être plaint de la confuſion, avec laquelle on agiſſoit dans le Synode, il parle ainſi : „Pour ce qui regarde les Théologiens des Pro„vinces, ils ſont ſi animez, contre les Rémon„trans (plût à Dieu que ce ne fût pas tant con„tre les perſonnes, que contre les opinions!) que „je crains que nôtre moderation ne leur déplaiſe. „Pour ce qui eſt du congé donné aux Rémon„trans, j'eſpere que V. E. ne s'offenſera pas, ſi „je dis qu'il a été tel, que le Synode en a, „ſans doute, reçu un grand affront. Vendredi „paſſé quand on les renvoya, les Théologiens E„trangers ne purent être ouïs, lors qu'ils deman„derent qu'on les retînt. On ne peut pas nier „que la tromperie, qu'on leur fit, ne fût trop „claire, & trop palpable; car les Commiſſaires „avoient déja par écrit, la réſolution de mettre „dehors les Rémontrans, avant que d'entrer dans „le Synode; & néanmoins on demandoit nos ſuf„frages, dans l'eſperance qu'ils ſeroient conſor„mes à leur réſolution. Mais comme ils ne l'é„toient point, ſans héſiter, ni déliberer davanta„ge & ſans parler entre eux, ils publierent leur „réſolution; qu'ils avoient apportée toute écrite, „avant que d'entrer dans le Synode. Lundi après „avoir lû les derniers Actes du Synode, touchant „l'incroyable opiniâtreté des Rémontrans; les „Théologiens Etrangers commencerent à don„ner leurs ſuffrages touchant le Congé, qu'on „vouloit leur donner. Perſonne ne dit ſon ſenti„ment avec aigreur, que le ſeul (6) *Stein.* Après „avoir demandé les ſuffrages de quelques-uns, qui „ne faiſoient pas le tiers du Synode; on fit venir „les Rémontrans, & on les congedia, par un „diſcours ſi *furibond*, que je ne doute pas que V. „E. ne l'ait apris, avec beaucoup de douleur. „Pour moi, j'avouë ouvertement, que j'en ſuis „très-affligé, toutes les fois que j'y penſe; car ſi „les Rémontrans publioient dans leurs Ecrits, que „la ſentence que le Préſident a prononcée, n'eſt

(1) Voyez *Limborch* Vie d'Epiſcopius, p. 203. & ſuiv. & *Brandt.* dans ſon XXXVI. Liv. ſur cette Seſſion.
(2) Epiſt. Præſt. Vir. Ep. CCCXIX.
(3) Sur tout les Anglois, Voyez pag. 32. ſur la XLIII. Seſſion & p. 35. ſur la LV.
(4) Ibid. Ep. CCCXVII.
(5) Le 25. de Janvier. La Lettre eſt datée du jour ſuivant.

(6) Paul Stein, Profeſſeur en Théologie à Caſſel, dans le Païs de Heſſe. Act. du Syn. p. 91.

1619. „pas du Synode, ils ne mentiroient point. Les „Juriſconſultes, & les Docteurs en Droit Canoni„que de France, qui ont tant écrit, touchant les „formalitez omiſes par le Concile de Trente, font „valoir des objections, qui ſont bien moins fortes „que celle-ci. Outre cela on n'a pas demandé „le tiers des ſuffrages, ſans leſquels on ne peut „prononcer aucune ſentence. Cette ſentence mê„me n'étoit pas écrite, ni approuvée par le Sy„node, & les expreſſions aigres, qui y ſont, n'a„voient été employées par perſonne; ſi vous en „exceptez quelque peu, dont (1) un ſeul homme „s'étoit ſervi.

Carleton lui-même, qui étoit fort contraire aux Rémontrans, (2) écrivit à l'Archevêque de Cantorberi, „ que tout le monde deſapprouvoit „la maniére, dont le Préſident Bogerman les a„voient congediez. Quoi qu'ils fuſſent dignes „de cet affront, *continue-t-il*, le lieu & la raiſon „pour laquelle l'Aſſemblée avoit été convoquée, „demandoient une autre maniere d'agir, qui au„roit pu produire le même effet, & n'auroit pas „été ſi ſujete à être repriſe. Mais la choſe eſt faite, „& on ne peut pas la recommoder, ſans un très-grand „inconvenient. Il faut qu'ils continuent, & qu'ils „donnent le meilleur tour à leur cauſe, qu'ils „pourront, & qu'ils remettent à Dieu l'évene„ment.

Pour donner un bon tour à cela, on envoya l'Aſſeſſeur Faukelius, & le Secretaire Hommius, à la Haie, avec quelques-uns des Députez Politiques, pour y demander l'approbation des Etats Généraux, qu'ils obtinrent; car on étoit allé trop loin, (3) pour reculer. Cette approbation fut expediée le 18. de Janvier. Les Etats défendirent aux Citez de ſortir de la Ville de Dordrecht, juſqu'à ce que leurs Commiſſaires, ou le Synode en euſſent autrement ordonné. Le même jour, les Rémontrans demanderent aux Commiſſaires Politiques, la permiſſion d'envoyer quelcun d'entre eux à la Haie, afin de préſenter un Ecrit, de leur part, à leur HH. PP. pour défendre leur innocence; mais les Commiſſaires le leur refuſérent.

Ils firent auſſi une réponſe au dernier diſcours de Bogerman, qu'ils adreſſerênt *aux Docteurs, Profeſſeurs & Paſteurs aſſemblez dans le Synode National*, afin que (4) cet Ecrit fût lu devant ceux, à qui il étoit adreſſé. Mais le Préſident ne le montra, qu'à quelques-uns en particulier, ſans jamais le produire dans le Synode. Ils y rendirent raiſon, pourquoi ils n'avoient rien repliqué au diſcours colerique, & injurieux du Préſident; ils diſoient en abregé ce qui s'étoit paſſé, dans le Synode, & montroient avec quelle iniquité on les avoit traitez; ils y défendoient leur conduite, & Epiſcopius, ſur l'accuſation de menſonge, que l'on avoit faite contre lui; ils étaloient diverſes iniquitez de cette Aſſemblée, auxquelles le congé, qu'on leur avoit donné, reſſembloit. Enfin ils exhortoient tout le Synode à penſer, qu'il auroit à rendre compte à Dieu de ſa conduite, & les Etrangers, en particulier, à travailler à la Paix de l'Egliſe, & les avertiſſoient que, pour en venir à bout, il falloit condamner, avant toutes choſes, le ſentiment ſanguinaire de quelques-uns, qui prétendoient qu'il étoit permis de faire mourir les Héretiques. C'eſt ce que (5) Bogerman avoit ſoûtenu, en publiant en Flamand le Livre de *Theodore de Beze*, pour 1619. défendre cette cruelle doctrine. L'Auteur de cet Ecrit étoit *Gaſpar Barléus*, qui étoit allé à Dordrecht, pour y ſecourir les Citez, dans la compoſition des Ecritures, qu'ils furent obligez d'y faire.

A la même heure que ce Diſcours eut été envoyé au Synode, on lut aux Rémontrans, que l'on y appella, l'Approbation des EE. GG. dont nous avons déja parlé. Là-deſſus ils compoſérent deux Ecrits, pour défendre leur conduite, l'un adreſſé aux mêmes Etats, & l'autre au Prince d'Orange. Le premier étoit en Flamand, & l'autre en François. Ces Ecrits (6) furent rendus à leur adreſſe, mais on n'y fit jamais aucune reponſe.

Pendant quelques Seſſions, depuis la LVIII. on ne fit, dans le Synode, que relire les Actes des Seſſions précedentes, ou déliberer ſur la maniere, dont on pourroit dès-lors proceder contre les Rémontrans. Aprés avoir déliberé là-deſſus, le réſultat fut que chaque College du Synode, ou les Théologiens de chaque Nation s'appliqueroient à examiner leurs Ecrits, & commenceroient par le premier Article; dans l'examen duquel, ils auroient égard aux queſtions, & aux Theſes dictées par le Préſident, ou qu'il dicteroit dans la ſuite; mais que s'il y avoit encore quelque choſe, qu'ils euſſent découvert dans les ſentimens des Rémontrans, ils pourroient l'ajoûter. Il fut dit que chaque College examineroit le matin, en particulier, ces doctrines; & que l'Après-dinée, (à moins que quelque choſe ne l'empêchât) on tiendroit une Seance publique; afin de ſatisfaire la grande multitude d'Auditeurs, qui étoient accourus de toutes parts, pour voir ce qui ſe paſſoit dans le Synode. On y devoit examiner principalement les argumens des Rémontrans tirez de l'Ecriture, & les réponſes qu'ils faiſoient, tirées de la même ſource, aux objections qu'on leur oppoſoit. Le Préſident fut chargé de nommer ceux, que l'on employeroit à cela, ſans ôter néanmoins aux autres la liberté de parler, & d'y ajoûter ce qu'ils trouveroient à propos. Il devoit auſſi avertir, par avance, de quelle matiére on traiteroit, dans la Seſſion ſuivante, & écouter ceux, qui ſouhaiteroient qu'on traitât de certaines matieres, pour les propoſer, ſelon le Conſeil des Aſſeſſeurs, des Secretaires, & d'autres Théologiens, s'il étoit néceſſaire. On devoit auſſi lui remettre le jugement, que le Synode auroit fait de chaque Article, juſqu'à ce que l'examen fût achevé. Cette réſolution fut priſe, dans la LXI. Seſſion, qui ſe tint le 16. de Janvier. Je ne m'arrêterai pas à dire ceux, qui parlerent enſuite, dans ces Séances, ni de quoi ils traiterent, & encore moins à quelques affaires domeſtiques. On le trouvera dans les Actes de *Bogerman*.

Le 23. du même Mois, les Commiſſaires Politiques firent venir devant eux les Rémontrans, à qui ils ordonnerent de livrer, par écrit, dans la quinzaine, au Préſident Politique, ce qu'ils avoient encore à dire, pour leur défenſe, ſur les V. Articles. Ils répondirent que le tems, qu'on leur accordoit pour cela, étoit trop court; mais comme ils n'en purent pas obtenir un plus long, ils promirent de faire tout ce qui leur ſeroit poſſible. Il ſe tint cependant diverſes aſſemblées particulieres, où perſonne n'étoit admis que les Membres du Synode. On pouvoit ſeulement entendre les diſ-

(1) Apparemment *Paul Stein.*
(2) Ibid. Lett. CCCXVIII.
(3) On la peut voir dans les Actes du Synode p. 191. & ſuivantes.
(4) Voyez-le dans les Ecrits Hiſtoriques des Rémontrans, p. 159.
(5) Voyez *Brandt.* en ſon Liv. XVII. pas loin du commencement.
(6) On les trouve en Latin, dans les Ecrits Hiſtoriques des Rémontrans p. 175. & ſuiv.

1619. diſcours, que divers Théologiens faiſoient l'Après-dinée, ſelon le projet du Synode, contre les Rémontrans. Cela fit dire à *Hales*, dans une Lettre à Carleton, datée du 7. de Fevrier, „ que le „Synode reſſembloit à un Horloge, dont les „principales rouës, qui ſont aller toutes les au„tres, ſont cachées; que les choſes les plus im„portantes ſe faiſoient, en des Séances particulie„res, & que ce qu'on laiſſoit paroitre en public, „ſe faiſoit ſeulement par forme, & pour ne pas „paroitre ne rien faire. Ces leçons Théologiques, & auxquelles on ne pouvoit faire aucune objection, ſans s'expoſer à l'indignation des Zèlez, reſſembloient fort aux diſcours d'un ſoldat, qui fait le brave, dans l'abſence de l'ennemi; puis que perſonne n'y pouvoit prendre le Parti des Rémontrans.

Comme l'on ſuivoit l'ordre des Articles, le 25. de Janvier, Jean Davenant traita de l'Election, & diſcuta cette queſtion, *de quelle maniere Jeſus-Chriſt en eſt le fondement*. Gomarus dit enſuite *que Jeſus-Chriſt n'étoit que l'executeur de l'Election, parce que Dieu avoit décreté le Salut des Elus, avant que de décreter d'envoyer Jeſus-Chriſt, pour mourir pour eux*. Matthias Martinius, quand ce vint à ſon tour de parler, dit, *que Jeſus-Chriſt n'étoit pas ſeulement l'executeur, mais auſſi la cauſe de l'Election*. Il eut à peine achevé de parler, que Gomarus ſe leva, & dit *qu'il ſe chargeoit de cela*, après quoi il jetta ſon gant, & défia Martinius (qui ne releva néanmoins point le gant) par un Proverbe Latin, (1) qui vouloit dire que c'étoit là l'occaſion, de faire paroître ſon ſavoir. En même tems, il pria le Synode de lui permettre de combatre ſeul Martinius, ſachant très-bien à ce qu'il diſoit, qu'il n'avoit rien du tout à oppoſer à cette doctrine. Martinius qui, au jugement de *Hales*, ne cédoit point en ſavoir à Gomarus, mais qui le ſurpaſſoit de beaucoup dans l'amour de la paix, ſupporta facilement cet affront. Après qu'il ſe fut dit quelque peu de mots, ſur cette queſtion; le Préſident les accomoda, & finit la Seſſion, ſelon la coûtume, par une priere. A peine fut elle finie, que Gomarus recommença ſon défi. Il ſembloit, comme le croyoit (2) *Hales*, que Martinius étoit, en quelque maniere, dans le ſentiment des Rémontrans, ſur la Réprobation, l'étendue du mérite de Jeſus-Chriſt, & le Salut des enfans. Mais il étoit dans le ſentiment de *Cameron*, & des autres Univerſaliſtes Réformez. Le lendemain on fit une aſſemblée des Théologiens Etrangers, chez l'Evêque de Landaf, pour le ramener au ſentiment des Particulariſtes. Ils ne purent pas le faire changer de ſentiment; mais il promit qu'ils le propoſeroient, avec tant de prudence, & de modération, que le Synode n'auroit aucun ſujet de ſe plaindre de lui. Deux Théologiens Anglois, Ward, & Davenant, étoient auſſi de ſon ſentiment, ſur la mort de Jeſus-Chriſt, qu'ils étendoient à tous les hommes, ſans exception. Auſſi les Théologiens de cette nation, ne purent-ils pas d'abord convenir enſemble, pour porter le même jugement ſur cet Article. Ils dirent dans la I. Propoſ. ſur le II. Article, que Jeſus-Chriſt eſt mort *pour les Elus*, & dans la III. qu'il eſt mort *pour les pechez de tout le monde*.

Le 7. de Fevrier, les Rémontrans remirent aux Commiſſaires Politiques, (3) une longue défenſe de leurs ſentimens, ſur le premier Article, dont la plus grande partie avoit été compoſée, par Epiſcopius. Il n'y eut que l'explication du IX. Ch. de l'Epître aux Romains, qui fut l'Ouvrage de Borrius, & le traité de la Réprobation, qui ſortit de la plume de Nielles. Il y avoit encore une explication du ſecond Article. Les Commiſſaires Politiques, parurent fâchez de la longueur de cet Ecrit, de ce qu'ils ne donnoient pas, tout à la fois, ce qu'ils avoient à dire, pour la Défenſe de leur Doctrine, & de ce qu'ils ſe plaignoient du Synode dans la Préface. Ils répondirent qu'ils n'avoient pas pu être plus courts, ſans faire tort à leur cauſe, ni achever le reſte en ſi peu de tems, & que pour le Synode, ils ne pouvoient pas ne s'en plaindre point, vû la maniere inique, dont il les avoit traitez. 1619.

On leur accorda, enſuite, huit jours, pour achever de compoſer ce qui leur reſtoit à dire, pour leur défenſe. Quoi qu'ils déclaraſſent que c'étoit une choſe impoſſible, pour eux, on ne leur en voulut pas accorder davantage.

Le Préſident Politique montra cet Ecrit au Synode, & le 11. de Fevrier, dans la LXXVIII. Seſſion, comme il étoit aſſez long, il fut dit qu'on y liroit dans l'Aſſemblée ſeulement, ce qui regardoit la défenſe, que les Rémontrans avoient faite de leurs ſentimens, & que le reſte ſeroit lû, par des Députez, que l'on nommeroit pour cela; afin qu'on ne vit point ce qu'ils diſoient, contre les opinions vulgaires.

Le 15. de Fevrier, les Rémontrans préſenterent aux Commiſſaires Politiques leur explication du III. IV. & V. Articles. Les Commiſſaires avoient cru, qu'ils donneroient en même tems la défenſe du reſte des Articles, & ils ordonnerent aux Rémontrans d'y travailler inceſſamment, & leur dirent qu'ils leur ſeroient ſavoir quand cela devroit être prêt.

Le 25. du même Mois, les Rémontrans leur remirent la défenſe du ſecond Article, & dirent, dans la Préface pourquoi ils n'avoient pas donné, en même tems, la défenſe des autres. Les Commiſſaires leur dirent, qu'ils ne leur pouvoient plus accorder de délai, mais deux jours après, ils leur demanderent, ſi elle ne pouvoit pas être prête en dix jours; non qu'ils leur donnaſſent encore ce tems-là, mais parce qu'ils verroient s'ils la pourroient recevoir, & ſi le Synode la voudroit lire. Les Rémontrans dirent qu'ils n'avoient, en ceci, aucun égard pour le Synode, & qu'ils n'avoient pas deſſein d'entreprendre ce travail, pour une Aſſemblée, qui les avoit mis dehors, comme des menteurs, & de mal-honêtes gens; que le Synode d'ailleurs n'attendoit pas leurs Ecrits, & n'avoit aucun égard pour eux; & qu'ils les avoient ſeulement compoſez, pour obéir à Mrs. les Commiſſaires Politiques: Que d'ailleurs ils ne pouvoient pas achever ce qui reſtoit ſi promptement; qu'ils avoient beſoin, pour le bien faire, de quelques ſemaines; mais qu'ils y travailleroient.

Cependant le Synode continuoit les exercices, dont on a déja parlé, & les Colleges préparoient leurs Jugemens. Le 11. de Fevrier, que la Seſſion LXXVIII. ſe tint, & qu'il s'agiſſoit de l'examen du III. & IV. Articles, (4) Martinius dit, *que Dieu étoit la cauſe Phyſique de la Converſion*. Sibrand Lubberts attaqua cette Propoſition, le lendemain, par un diſcours de plus d'une heure, & demanda que Martinius y répondit. Il le fit, mais on jugea que ce n'étoit qu'une diſpute de mots, & qu'il s'agiſſoit d'une ſpéculation purement

(1) *En Rhodus, en Saltus.*
(2) Ep. Præſt. Vir. Let. CCCXXII.
(3) On verra ces Ecrits, & les ſuivants, dans la 2. P. des Ecrits Hiſt. de Rémontrans.

(4) C'eſt ce que l'on apprend d'une Lettre de Balkanqual du 5. de Fevrier, qui eſt la CCCXXVII. dans les *Ep. Præſt. Virorum.*

1619. ment Philoſophique. Martinius s'en rapporta à Goclenius, Profeſſeur célebre en Philoſophie, qui dit que les principaux Philoſophes étoient pour Martinius, & les nomma, en ajoûtant que cette opinion étoit vraye en Philoſophie; mais qu'il ne voudroit pas l'impoſer à perſonne, en Théologie. C'étoit en effet le ſentiment des Thomiſtes, & de ceux qui ſoûtenoient, comme eux, *la prémotion phyſique*.

Le 18. du même Mois, dans la Seſſion LXXXII. Gomarus attaqua de nouveau Martinius, (1) avec beaucoup de violence, ſur la même matiere. Quelques-uns des Théologiens Etrangers en furent choquez, & l'un d'eux dit, „ qu'il étoit obligé de „dire, que pluſieurs des Théologiens des Provin„ces en uſoient, d'une maniere très-ineivile, en„vers Martinius, ce que les Etrangers commen„çoient à ſouffrir, avec peine : Que c'étoit un „homme fort ſavant, honnête & auſſi orthodoxe „qu'aucun du Synode, dans tous les Articles, ex„cepté le ſecond, ſur lequel il y avoit diverſité „de ſentimens : Que cependant parce qu'il rejet„toit quelques façons de parler dures, qui ne „pouvoient plaire à aucun homme de ſens, ils le „traitoient ſi incivilement, qu'il avoit penſé ſor„tir du Synode, avec ſes Collegues.

Le 19. dans la Seſſion LXXXIV., Lubberts, & Gomarus recommencerent à diſputer, très-aigrement, contre lui ſur la même choſe, comme on le pourra voir, dans une (2) Lettre du même Théologien, & Seultet s'emporta auſſi beaucoup contre lui, ſur un paſſage de *Parée*. Je ne m'y arrêterai pas, pour ne pas ennuyer les Lecteurs par des minuties. Je dirai ſeulement que Martinius demanda la ſolution de cette difficulté, *comment Dieu peut exiger d'un homme, dont la puiſſance eſt finie, la Foi qui eſt un ouvrage de la Toute-puiſſance*, & dit *que c'étoit un nœud, que ni Calvin, ni aucun autre Théologien, n'avoit pu entierement dénouer*. Ce nœud-là étoit en effet digne de l'attention des Théologiens, mais on ne voit pas qu'on ſe mit en peine de le dénouër; car ce n'étoit pas répondre, que de dire comme le fit Gomarus, *que celui, qui parloit ainſi, n'étoit pas digne de délier la courroie des ſouliers de Calvin; & que pour ce nœud, il étoit de ſi peu d'importance, que les enfans, qui ſont dans les quarrefours, pourroient en chanter la ſolution*. On rit dans le Synode de cette expreſſion, mais il auroit mieux vallu ſoudre la difficulté; puis qu'il n'eſt pas facile de concilier, avec la Juſtice Divine, la damnation des Incredules, parce qu'ils n'auront pas eu la Foi, que la ſeule Toute-puiſſance Divine leur pouvoit donner. Les Supralapſaires ſur tout, comme Gomarus, n'étoient pas en état de dire rien de raiſonnable là-deſſus.

Malgré les emportemens de Gomarus, Bogerman le remercia, pour le beau Diſcours, qu'il avoit fait. Les Etrangers en furent ſurpris, & l'Evêque de Landaf, ne put s'empêcher de ſe plaindre, de ce qu'on employoit à ſe quereller des Aſſemblées, faites pour l'édification. Gomarus, qui comprit bien que cela le regardoit, lui dit bruſquement : *que dans le Synode, on n'agiſſoit pas par autorité, mais par raiſon; qu'il lui étoit permis* (à lui Gomarus) *de dire ſon ſentiment en ſon rang, & qu'il ne s'en laiſſeroit détourner, par l'autorité de perſonne*. L'Evêque ne répondant rien à cela, le Préſident Bogerman lui dit : *que le célebre Gomarus ne diſoit rien contre les perſonnes, mais contre leurs opinions, & qu'ainſi il ne méritoit aucune cenſure*; comme s'il n'avoit pas choqué perſonnellement le bon Martinius & l'Evêque lui-même! 1619. Cela donna juſte ſujet de ſoupçonner que le Préſident, & Gomarus s'entendoient. Martinius ne répondit rien, ſinon *que c'étoit-là la recompenſe, qu'il recevoit pour être venu de ſi loin au Synode*. *Antoine Thyſius*, qui étoit Profeſſeur en Théologie à Harderwyk, voulut prendre le parti de Martinius; en diſant qu'il étoit fâché qu'on l'eût ſi mal traité, pour une expreſſion, qui, ſelon l'explication qu'il lui avoit donnée, étoit veritable. Mais Gomarus & Lubberts, qui étoient à ſes côtez, le tiroient par le manteau, & le regardoient de travers, pour l'empêcher de continuer. Enſuite Thyſius demanda civilement à Martinius, l'explication de quelques termes; que Martinius, en le remerciant de ſa civilité, lui expliea ſur le champ. Ces deux Zélateurs ſembloient apoſtez, (1) pour faire querelle à ceux, qui oſeroient avancer quelque choſe, qui ne ſeroit pas au gré du Préſident, & de ſon parti, & tenir toute l'Aſſemblée en crainte. Cependant l'Ambaſſadeur Carleton, ayant eu avis de ce qui s'étoit paſſé, écrivit au Préſident une Lettre, pour ſe plaindre de la maniere, dont l'Evêque de Landaf avoit été traité, & pour l'exhorter à changer de méthode. Cela réüſſit, Bogerman ſe radoucit, & recommanda à ceux, qui parleroient ſur l'Artiele V. des Rémontrans, de s'abſtenir de s'entrechoquer les uns les autres. Il raccommoda auſſi Seultet, & les deux Profeſſeurs du Païs, avec ceux de Bréme. Il fut dit encore que Gomarus iroit faire des excuſes à l'Evêque de Landaf; mais ils ne paroît pas qu'ils le le fit. Pour Martinius, (4) on aſſure qu'il dit à l'un des Rémontrans, qui étoient à Dordrecht, *qu'il avoit vu, dans ce Synode, des choſes divines, des choſes humaines, & des choſes diaboliques*.

Lors que tous les Colleges du Synode eurent donné leurs jugemens des V. Articles, par écrit, on trouva à propos de lire le jugement, que *David Paréus*, Profeſſeur à Heidelberg, & grand Prédeſtinatien, avoit porté des Cinq Articles des Rémontrans. Cela ſe fit dans la XCIX. Seſſion, le 5. de Mars, & dans la ſuivante, qui ſe tint le lendemain. On trouvera cette piece de *Paréus*, dans les Actes du Synode.

Dans la Seſſion CI. du 6. de Mars, après que l'on eut achevé de lire le jugement de ce Théologien, le Secretaire ſe mit à lire le jugement des Anglois, qui étoient dans le Synode. Mais (5) comme c'étoit un Séance particuliere, où il n'y avoit que ceux du Synode; Davenant s'adreſſa au Préſident, pour lui dire qu'il ne falloit pas lire, ſi ſecretement, les jugemens des Colleges; qu'il étoit de l'honneur du Synode de les lire publiquement, & d'y admettre tous ceux, qui les voudroient ouïr; parce qu'il pourroit arriver que les Rémontrans, touchez de la force de leurs raiſons, abandonnaſſent quelques-unes de leurs opinions, & que tous les Auditeurs ſeroient confirmez dans la créance de la Verité, par le conſentement unanime de tant d'habiles gens; qu'autrement des gens mal intentionnez diroient, qu'ils vouloient paroître du même ſentiment, quoi qu'ils n'en fuſſent pas. Cette Propoſition de Davenant donna quelque confuſion au Préſident, & les Membres du Synode, & ſur tout les Etrangers furent ſurpris de ce qu'il avoit entrepris,

(1) Voyez la Lettre ſuivante du même.
(2) La CCCXXIII. dans le m.

(3) Voyez le même *Balkanqual*, dans la Lettre CCCXXXI. des *Epiſt. Præſtantium Virorum*.
(4) Limborch *dans* la Vie d'Epiſcopius.
(5) *Balkanqual*, Lett. CCCXXXVIII. dans les *Epiſt. Præſt. Virorum*.

1619. trepris, de ſa tête, une choſe de cette nature; ſans conſulter le Synode, pour ſavoir devant qui on devoit lire ces jugemens. La raiſon, pour laquelle les Anglois avoient fait cette propoſition, étoit que comme ils condamnoient les dogmes, qu'ils croyoient devoir été rejettez: ils avoient pris ſoin d'un autre côté, de n'en condamner pas plus, qu'ils ne croyoient en devoir déſapprouver; & qu'ils avoient rejetté, en même tems, quelques expreſſions rudes, dont les Contre-Rémontrans ſe ſervoient, ſur tout en parlant de la Réprobation. Ils ſavoient fort bien qu'en formant les Canons, on n'en diroit rien; parce que les Théologiens des Provinces avoient plus de ſuffrages qu'eux. Ils ſouhaitoient que, par la lecture publique de leur jugement, les Auditeurs puſſent connoître leur ſincerité.

Le Préſident leur répondit „ qu'il avoit été du „ même ſentiment, il y avoit quelques jours; mais „ qu'après avoir mieux examiné la choſe, & pris „ les avis de ſes Aſſeſſeurs, il avoit crû qu'il ne „ falloit admettre à cette lecture, que peu de Mi„ niſtres Orthodoxes, qui étoient demeurez à „ Dordrecht, pendant la tenue du Synode, 1. par„ ce que les Etats Généraux l'avoient ainſi ordonné, „ à moins que le Synode n'en jugeât autrement: „ 2. parce que juſqu'alors on n'avoit demandé les „ ſentimens du Synode, que ſans témoins: 3. par„ ce que, quand même tous les Colleges ſeroient „ d'accord, pour la choſe même, ils pourroient „ s'exprimer autrement, & que les Jeſuites, & au„ tres Moines répandroient par tout que le Syno„ de n'étoit pas d'accord; ou que les Rémontrans „ publieroient les ſentimens du Synode, avant mê„ me que les Canons fuſſent formez, & qu'ils op„ poſeroient ces jugemens les uns aux autres, s'il „ s'y trouvoit la moindre difference: 4. que l'on „ publieroit les ſentimens du Synode, avant mê„ me que le Synode les eût déclarez, & que les „ Etats Généraux les euſſent vus, quoi qu'ils les „ duſſent voir les premiers. C'étoit là, ſelon lui, „ la principale raiſon, pour laquelle il avoit cru „ qu'on devoit lire les jugemens, en une Aſſem„ blée, où l'on n'admit pas tout le monde. Il „ ajouta, qu'il avoit cru que cela étant une choſe, „ qui concernoit l'ordre, on permettroit que lui, „ & ſes Aſſeſſeurs la réglaſſent; que néanmoins, „ puis qu'une partie conſiderable du Synode ne le „ trouvoit pas bon, il étoit prêt à demander les „ ſuffrages.

Les Commiſſaires Politiques, dont on demanda le ſentiment, renvoyerent la choſe à la Séance de l'Après-dînée. Cependant le Préſident envoya l'un des Secretaires, pour prier les Anglois d'entrer dans ſa penſée. Les Anglois jugerent qu'il vouloit ſe ſervir, de cela, pour gagner les autres Colleges, & ils étoient perſuadez qu'ils pouvoient facilement répondre aux raiſons de Bogerman, & que ſi la maniére de proceder, qu'il vouloit prendre, étoit la plus ſûre, celle qu'ils approuvoient étoit la plus honnête.

Dans la Seſſion de l'Après-dînée, qui fut la CXII. les Commiſſaires Politiques dirent qu'ils trouvoient plus à propos d'exclurre tous les auditeurs, tant Contre-Rémontrans, que Rémontrans. Tous les Membres jugerent auſſi qu'il valloit mieux cacher ce qui ſe faiſoit, dans le Synode, & il fut réſolu qu'on liroit les jugemens de toutes les Claſſes, à portes fermées; comme on le fit dans les Aſſemblées ſuivantes, quand il n'y eut pas d'autres affaires particulieres, ainſi qu'on le verra dans les Actes de Dordrecht.

Le 18. de Mars dans la CXVIII. Seſſion, 1619. on lut une Lettre de *George Guillaume Marcgrave de Brandebourg*, qui avertiſſoit le Synode; que les Théologiens de ce païs là n'y viendroient pas, pour quelques empêchemens, qui étoient ſurvenus; entre leſquels on aſſûre que furent les plaintes, que les Lutheriens firent que l'on envoyoit des gens en Hollande, pour y condamner leurs ſentimens. On avoit nommé *Jean Bergius*, & *Chriſtophle Pelargus*; Profeſſeurs à Franefort ſur l'Oder, pour y aller; mais le ſecond, qui étoit fort âgé, étant tombé malade, le voyage fut differé, & enfin rompu. Il paroît, par une (1) Lettre de Bergius, écrite le 23. de Fevrier de cette année, qu'il fut ravi que cette Députation n'eût pas lieu. „ Je ſuis bien „ aiſe, *dit-il*, de n'être point au Synode de Hol„ lande; tant je m'apperçois qu'il ne s'y fait rien; „ qui reponde à un ſi grand effort, & à tant de „ dépenſe! Car Mr. *Agricola* m'a preſque tout „ écrit. Je tiens même pour aſſuré, que non ſeu„ lement on n'en recueuillira aucun fruit, mais „ que ce mal augmentera, comme un incendie. Le „ feu, qui eſt préſentement peut-être étouffé, & „ caché ſous les cendres, par la puiſſance d'un des „ Partis, éclatera avec plus de violence, peu „ de tems après. Nous ne pouvons pas nier, qu'on „ n'en ait uſé, d'une maniere un peu trop inique „ envers les Rémontrans. Qui pourroit les blâ„ mer de ce qu'ils n'ont pas voulu reconnoître, „ pour Préſident & pour Juges, les *Bogermans*; „ les *Gomars*, & les *Sibrands*, qui étoient leurs „ principaux, & leurs plus violents adverſaires; „ puis que nous ne le pouvons pas ſouffrir, dans les „ Papes, & dans les Cardinaux? Qu'y a-t-il de „ plus ridicule, que de déclamer, tous les jours, con„ tre eux, & de réfuter vigoureuſement leurs ar„ gumens, après les avoir fait ſortir; comme font „ ces Juges? Pour moi, je ne croi pas qu'il vaille „ la peine de faire un voyage ſi tard, au milieu de „ l'hiver, pour cela. Je m'attens de voir, à la „ Foire prochaine de l'automne, des ſatires des Pa„ piſtes, & des proteſtations des Rémontrans. „ Dieu veuille avoir pitié de ſon Egliſe! Il n'y „ avoit aucune eſperance de la ſauver, qu'en re„ conciliant les deux Partis, & qu'en travaillant à „ la réünion des eſprits. Cette eſperance étant „ perdue, je n'attends rien de ſain, ni de „ bon.

On commença, le 19. de Mars, dans la CXX. Seſſion, à lire les jugemens des Théologiens Etrangers, en commençant par ceux d'Angleterre, & du Palatinat. Ce jour-là même, les Rémontrans remirent aux Commiſſaires Politiques la défenſe des III., IV. & V. Articles. Ces Meſſieurs dirent que ces Ecrits étoient trop longs, & que le Synode avoit déja été aſſez long-tems arrêté. „ Les Rémontrans repliquerent que l'importance „ des choſes, qu'ils avoient traitées, étoit trop „ grande, pour pouvoir les reſſerrer davantage; „ qu'ils n'arrêtoient point le Synode, qui n'avoit „ pas attendu leurs Ecrits, mais qui avoit jugé de „ leur doctrine, avant que leur défenſe parût, & „ qu'elle n'avoit été lue, que par forme, dans ſes „ Aſſemblées; que les Rémontrans n'avoient pas „ écrit, pour le Synode, qui avoit déclaré qu'il „ ne vouloit point conferer avec eux; mais pour „ obéïr aux Commiſſaires des Etats Généraux. Les derniers ordonnerent à Heinſius, d'écrire ce qu'ils diſoient, mais les Rémontrans les avertirent

F que

(1) Voyez-la dans la Vie d'Epiſcopius, par *Limborch*; p. 810.

1619. que cela n'étoit nullement néceſſaire; puis qu'ils avoient mis la même choſe, dans la Préface de cet Ecrit. Ils ajoûterent enſuite, que ces Ecritures ne les embarraſſoient point, mais qu'ils les avoient ſeulement offertes aux Commiſſaires, afin qu'ils fuſſent qu'elles étoient prêtes, & qu'au reſte ils les pouvoient recevoir, ou réfuſer, comme il leur plairoit.

Le Synode, pour agir équitablement, auroit dû differer ſon jugement, juſqu'à ce que ſes Membres euſſent lû, non ſeulement les Articles des Rémontrans, & leurs Explications, mais encore leurs Défenſes; non dans des Séances, où l'on n'avoit pas le tems de faire aſſez de reflexion ſur ce que liſoit un Secretaire, à la hâte; mais chacun chez ſoi. On les trouva à la verité trop longues, pour les faire copier; mais il etoit facile d'en faire imprimer, au moins à l'uſage des Membres du Synode, le nombre dont on avoit beſoin. Ces matieres n'étoient pas ſi connues, que les Théologiens n'euſſent beſoin d'entendre ce que les Rémontrans pouvoient dire, pour la défenſe de leurs ſentimens; & ſi on ne vouloit pas faire la dépenſe de les faire imprimer, ni prendre la peine de les lire, il falloit n'en point juger. Mais il s'agiſſoit de perſuader au peuple, que les Rémontrans, & ceux qui les favoriſoient vouloient changer la Religion, & de leur faire leur procés ſur ce pied-là.

Comme les Citez n'avoient plus rien à faire à Dordrecht, ils écrivirent deux longues Lettres, l'une aux Etats Géneraux, & l'autre au Prince Maurice; pour leur demander permiſſion de ſe retirer. Mais ils ne l'obtinrent point, & on leur ordonna d'y demeurer, juſqu'à nouvel ordre.

Quand (1) on eut lu tous les jugemens des Colleges, ce qui fut achevé dans la Seſſion CXXV. du 21. de Mars; Bogerman rendit graces à Dieu, de ce que les ſentimens du Synode étoient conformes. Les Anglois néanmoins n'avoient pas été du même ſentiment (2) ſur la mort de Jeſus-Chriſt, que deux d'entre eux croyoient, ſelon l'Ecriture, être mort non ſeulement pour les Elus, mais pour tout le monde, comme on l'a remarqué. Martinius avoit auſſi témoigné, qu'il étoit du même ſentiment; & qui peut dire, s'il n'y en avoit pas pluſieurs autres, qui auroient parlé autrement qu'ils ne firent, s'ils l'avoient pu faire, ſans craindre d'être mal-traitez, ſur tout dans les Provinces Unies? A l'égard des Etrangers, ils n'avoient guére moins à craindre, que les autres; puis que ceux, qui les avoient envoyez, étoient generalement prévenus, contre les Rémontrans. Il faut au moins avoüer, qu'on ne peut pas s'aſſurer des vrais ſentimens de ceux, à qui il n'eſt pas permis de parler autrement qu'ils ne font.

Enſuite le Préſident du Synode propoſa de faire des Canons, aprés avoir comparé enſemble les ſentimens des differens Colleges. Il dit même qu'il en avoit déja compoſé quelques-uns, & il demanda qu'on en fit des copies, pour les communiquer aux Membres du Synode. Il ajoûta que ſi l'on trouvoit qu'il y fallût ajoûter, retrancher, ou changer quelque choſe; on lui en parlât, afin d'en conſulter, avec ſes Aſſeſſeurs; & qu'aprés qu'on auroit examiné les remarques des Colleges, ſur les changemens, qu'on croiroit néceſſaires, on s'en rapportât au Synode, dont les Membres diroient leurs ſentimens en peu de mots. Il donna enſuite, dans les deux Seſſions ſuivantes, les Canons, qu'il avoit faits, ſur le premier, & ſur le ſecond Article.

(1) *Bogerman* ſur cette Seſſion p. 238.
(2) Voyez la Lettre CCCXLIII. des *Ep. Præſt. Virorum.*

Il s'éleva là-deſſus un murmure dans le Synode, 1619.
dont pluſieurs Membres trouvoient mauvais, que le Préſident eût fait une ſemblable choſe, de ſon Chef. Balkanqual s'en plaignit (3) à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & à ſon Secretaire, & il leur dit „ que jamais aucun Préſident de Synode, n'a„voit pris tant d'autorité, que Bogerman avoit fait, „en compoſant des Canons, qu'il vouloit que les „Membres approuvaſſent, par un *placet*; ou deſ„approuvaſſent, par un *non placet*, ſans diſcourir „ſur la matiere: Qu'il y avoit un ſi grand nombre „de Théologiens des Provinces, qui lui étoient „affidez, qu'il faiſoit tout ce qui lui plaiſoit; Qu'il „étoit honteux, pour les Membres du Synode, & „ſur tout pour l'Evêque de Landaf, d'être appel„lez ſeulement pour approuver ce qu'on leur pro„poſoit: Que les Théologiens Anglois, aprés „avoir parlé à quelques autres, qui étoient du mé„me ſentiment, avoient propoſé que tout ſe fit „par autorité publique, & que cela avoit fort „chagriné le Préſident.

Auſſi dans la Seſſion CXXVIII. du 25. de Mars, les Députez Politiques des Etats propoſerent de joindre au Préſident, & à ſes Aſſeſſeurs, quelques-uns des Théologiens Etrangers, & quelques-uns des Provinces, pour former les Canons. Cet avis fut ſuivi à la pluralité des voix, & on choiſit pour cela, entre les Etrangers, l'Evêque de Landaf, Scultet, & Diodati; & parmi ceux des Provinces, Polyander, Walæus & Trigland; de ſorte que Bogerman ne laiſſa pas de demeurer le maitre; puis que les Théologiens des Provinces étoient ſix contre trois; outre que Scultet, & Diodati leur étoient entierement dévouez. Il y avoit eu néanmoins, à ce que dit Balkanqual, quelques-uns des Membres, & entre autres Scultet, qui avoient opiné qu'il falloit laiſſer faire le Préſident, comme il avoit commencé. Scultet, en particulier, rejetta ouvertement *le nouveau conſeil, ſuggeré par quelques-uns*, de joindre au Préſident quelques Théologiens, pour compoſer les Canons; ſans néanmoins nommer perſonne, de peur de choquer les Anglois. Mais Lubberts fit une violente invective, contre ceux qui en avoient été les Auteurs, & dit que ce n'étoit pas aux Etrangers de ſe mêler de juger, de ce qui étoit ſalutaire aux Egliſes des Provinces Unies. Il ajoûta que ceux, qui s'étoient joints à eux, méritoient une cenſure Eccleſiaſtique. Il entendoit par ces derniers les Députez Eccleſiaſtiques de la Hollande Méridionale, à qui la conduite de Bogerman, Friſon hardi & impérieux, deplaiſoit beaucoup. Mais Lubberts en fit tant, que les Préſidens Politiques & Eccleſiaſtiques lui dirent qu'il eût à ſe taire, ou à dire des choſes, qui ne troublaſſent point la paix du Synode. Le Théologien Anglois, de qui ce que l'on vient de lire eſt tiré, dit, en ſe moquant, que *pour ce qui regardoit Lubberts, & Gomarus, il ne les pouvoit pas plus accuſer de leurs emportemens, qu'une pierre, lors qu'elle tombe en bas; parce que la nature les avoit ainſi formez.* Il dit encore que ſi la modération des Etrangers ne l'empêchoit pas, on feroit des Canons, auxquels on n'en auroit jamais vu de ſemblables; & qu'il n'y avoit aucun Miniſtre, dans les Provinces, qui eût été repris, pour quelques expreſſions dures, par les Rémontrans; qui ne tâchât de la faire inſerer dans les Canons, afin de ſe défendre par leur autorité. Balkanqual ne put même s'empêcher de dire, que ſi l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui ſemboit

(3) Dans des Lettres datées du 25. & du 26. de Mars, qui ſont les CCCXLVI. & CCCXLVII. des *Epiſt. præſt. Virorum.*

1619. bloit avoir changé en quelque maniere d'opinion, à l'égard du Synode, que s'il ne faiſoit pas en ſorte qu'on donnât quelque bon conſeil à ceux, qui conduiſoient les affaires, le Synode de Dordrecht ſeroit *une choſe dont tous les ſiecles ſe riroient. Ils n'ont*, ajoute-t-il, *aucun ſoin de l'honneur des Etrangers, ni aucun égard au compte, qu'il nous faudra rendre, quand nous ſerons de retour, à tous ceux qui nous le demanderont. Ils rempliſſent ſi fort*, dit-il encore en riant, *leurs Canons de ſpéculations tirées de leur Catechiſme, qu'ils ſemblent en devoir crever.* On pourra voir dans l'Auteur, la réſiſtence, que les Theologiens Anglois firent, ſur quelques Articles; qui étoient néanmoins, pour ne rien diſſimuler, de trés-petite importance. Ils auroient bien mieux fait, s'ils avoient pû, d'empêcher qu'on ne décidât, ſur des Articles obſcurs, & ſur leſquels les Proteſtans étoient diviſez. Mais le Roi les avoit envoyez, pour autre choſe, & l'Egliſe Anglicane n'étoit pas encore, alors, ce qu'elle eſt aujourd'hui.

Dans la Seſſion CXXXI. du 18. d'Avril, après qu'on eût approuvé tous les Canons; (1) un des Théologiens Anglois, nommé *Goad*, qui avoit été envoyé en la place d'un autre, qui étoit retourné en Angleterre, lut une liſte de quelques expreſſions dures; que les Rémontrans, auſſi bien que les Catholiques Romains, objectoient aux Réformez. Les Anglois jugeoient qu'il étoit néceſſaire de les rejetter nommément, en les rapportant. On traita encore de mettre une concluſion aux Canons, dans laquelle on rejetteroit les Calomnies; que les Adverſaires des Contre-Rémontrans publioient, à ce qu'on diſoit, contre la doctrine reçue; ſur quoi on lut ce qui avoit été dreſſé, ſur cette matiere. On la relut le lendemain un peu corrigée, & l'on y rejetta, ou l'on condamna quelques conſéquences odieuſes, que l'on tiroit de la Prédeſtination abſolue, & des autres doctrines, qui en dépendent. I. On diſoit, contre ces ſentimens, qu'ils étoient propres à produire la ſécurité dans les uns, qui ſe croyoient Elus, & le deſeſpoir dans les autres, qui venoient à croire qu'ils étoient Réprouvez. Il eſt vrai que les Réformez ne l'ont jamais cruë, & que, par conſéquent, on ne peut leur reprocher qu'ils en tombent d'accord. Mais la queſtion eſt de ſavoir, ſi on ne peut pas tirer légitimement cette conſéquence, de leurs ſentimens: II. Qu'elle fait Dieu Auteur du peché, injuſte, tyran, trompeur, en offrant aux pécheurs ce qu'il ne leur veut pas donner. Il faut dire de ces conſéquences, ce qu'on a dit de la premiere: III. Que Dieu, ſans avoir aucun égard au péché, a crée & prédeſtiné la plupart des hommes, à la damnation. On ne peut reprocher ce dogme qu'aux Supralapſaires, comme Gomarus; mais une ſi ſcandaleuſe doctrine méritoit d'être condamnée plus ſolennellement. IV. Que de la même maniere que l'Election produit la Foi, & les bonnes Oeuvres: la Réprobation eſt cauſe de l'Infidelité, & de l'Impieté. C'eſt une doctrine des Supralapſaires, ſelon leſquels Dieu a décreté, que la plus grande partie du Genre humain ſeroit créée, pécheroit & demeureroit dans le péché, pour être punie, & qu'à cauſe de cela, Dieu ne lui donneroit jamais ce qui eſt abſolument néceſſaire, pour ne demeurer pas dans le pé-ché, & pour ſe convertir. *Piſcator* l'a enſeigné, en (2) termes très-durs: V. Que pluſieurs enfans des Fideles, ſont enlevez de la mammelle, & envoyez tyranniquement dans les Enfers; ſans que le Baptéme, ni les prieres de l'Egliſe, dans le Baptéme, leur ſervent de rien. Ceux qui enſeignent, comme l'ont fait communément pluſieurs Théologiens, que l'Homme eſt puniſſable de la mort éternelle, à cauſe du ſeul péché Originel, quand même il ne ſeroit coupable d'aucun peché Actuel, & que tous les enfans des Infideles, qui meurent dans l'enfance, ſont damnez, à cauſe de ce péché ſeul; Ceux, dis-je, qui enſeignent tout cela ne peuvent pas trouver fort étrange qu'on leur attribue ce qu'ils diſent, & en effet quelques-uns l'ont enſeigné aſſez clairement. Quoi qu'il en ſoit, on ne ſauroit attribuer directement au Synode de Dordrecht des expreſſions, qu'il condamne, ni des conſéquences qu'il nie; mais ceux qui veulent qu'on en uſe ainſi envers eux, ſont obligez d'uſer de la même équité, envers leurs Adverſaires, & ne les accuſer pas, par exemple, d'enſeigner que l'homme eſt l'auteur de ſon ſalut, qu'il peut s'en glorifier &c. puis qu'ils nient auſſi ces conſéquences. 1619.

Les Anglois parlerent de condamner encore certaines expreſſions, comme celle-ci: *Que Dieu meut les langues des hommes, à blaſphemer.* Ceux, qui ſuivent le ſentiment de la prémotion Phyſique, ne peuvent pas nier cela, ſelon leurs principes, (3) ſur tout lors que les blaſphemateurs ſont Réprouvez. Une autre expreſſion, que les Anglois vouloient que l'on condamnât étoit celle-ci: *que l'Homme ne peut pas faire plus de bien, qu'il n'en fait.* Ceux qui croyent que tout a été prédeſtiné, ne peuvent pas deſavouer que l'Homme ne peut, ni plus, ni moins faire que ce qu'il fait, ſelon ce principe; & comme ils croyent que l'on ne fait de bien, qu'à proportion de la grace irréſiſtible, que l'on reçoit, & que, ſi elle manque, on n'en fait point: ils doivent encore convenir, que ſi l'on ne fait pas plus de bien, qu'on n'en fait, c'eſt la Grace qui manque; & de plus qu'on ne peut pas moins faire de péchez qu'on en commet, par la même raiſon. Soit que ceux à qui l'on propoſoit cette propoſition, à cenſurer, cruſſent qu'on ne le pût pas faire, ſelon leurs principes; ou parce que les Théologiens Etrangers n'étoient pas d'accord entre eux; ils en firent renvoyer l'examen à l'Après-dinée. Il arriva auſſi que les Théologiens de Heſſe, & de Brême, propoſerent d'autres expreſſions ſemblables, qu'ils jugeoient devoir auſſi être rejettées. Le Préſident dit aux Profeſſeurs de l'Aſſemblée, qu'ils examinaſſent les raiſons, qu'on avoit rapportées; pour en dire leurs ſentimens dans l'Aſſemblée, qui devoit ſe faire à quatre heures.

Le Synode tenant ſa CXXXIII. Seſſion, le Préſident avant que de recueuillir les ſuffrages, demanda à l'Aſſemblée audience, pour lui dire ce que les Aſſeſſeurs, & lui avoient penſé là-deſſus. C'étoit que le Synode devoit ſavoir deux choſes; dont l'une étoit qu'aucuns, des Théologiens des Provinces, ne s'étoient ſervis de ces expreſſions, ni par écrit, ni de bouche; de ſorte que la choſe ne regardoit pas un Synode des Provinces. La ſeconde étoit que les Théologiens, dans les Ecrits deſquels ces expreſſions dures ſe trouvoient, étoient Anglois, François, ou Allemans, & que comme ils n'avoient pas été cenſurez, par leurs Princes, ni par leurs Egliſes; il y avoit apparence que ces Princes, & ces Egliſes ne trouveroient pas bon, qu'on les eût cenſurez pour cela.

(1) *Balkanqual* dans ſa relation des dernieres Séances datée du 6. de Mai, qui eſt la CCCL. Lettre des *Ep. Præſ. Virorum.*

(2) Voyez l'explication des ſentimens des Rémontrans, pour l'Article I. p. 17.

(3) Voyez le même Livre, à la même page.

1619. Après quoi on lut encore la concluſion des Actes du Synode, un peu changée.

Les Anglois preſſerent de nouveau, que l'on condamnât un plus grand nombre d'expreſſions dures, qu'on n'avoit fait, & ſur tout celles, qu'ils avoient rapportées, avant Midi. Ils dirent à l'égard de la premiere raiſon du Préſident, que les Rémontrans avoient cité des Livres, & les Pages, où l'on trouvoit de ſemblables choſes, & que les Théologiens des Provinces ne ſeroient pas déchargez de leurs accuſations, ſi on ne les rejettoit. Sur la ſeconde, ils dirent que l'on ne devoit pas, à la verité, cenſurer nommément ces Théologiens Etrangers; mais que s'ils avoient dit, ou écrit des choſes, qui fuſſent honteuſes à l'Egliſe Réformée; le Synode pouvoit les rejetter, qui que ce fût qui les eût dites, qu'il ne devoit pas ſe mettre en peine, s'ils étoient du Païs, ou non; puis qu'il avoit bien cenſuré ceux qui n'en étoient pas, & le Roi de la Grande Bretagne Vorſtius, quoi qu'il ne fût pas ſon ſujet; qu'enfin point d'Egliſe Réformée ne pouvoit trouver mauvais cela, puis qu'on ne condamneroit rien, de ce qui auroit été approuvé par une Egliſe Réformée, & qu'on ne flêtriroit aucun Théologien mort, mais ſeulement une expreſſion, qui n'avoit été employée, que depuis peu d'années.

Les autres Théologiens Etrangers, dirent qu'ils approuvoient la Concluſion, pour le bien de la paix, & tous les Théologiens des Provinces furent de l'avis du Préſident, qu'il ne falloit cenſurer les paroles d'aucun Théologien Réformé, à qui l'Egliſe fût redevable. Lubberts dit néanmoins, qu'on ne pouvoit pas nier, qu'il n'y eût eu, dans les Provinces, des Théologiens, qui avoient enſeigné des choſes *plus dures*, que n'étoient celles que les Théologiens Anglois avoient miſes dans leur liſte. Enfin on convint d'ajoûter aux expreſſions condamnées, qu'on rejettoit encore *pluſieurs autres choſes ſemblables*. Pour les Propoſitions que les Anglois cenſuroient, on n'en parla plus; & le Synode agit en cela plus conſéquemment, qu'ils ne faiſoient.

Le 22. d'Avril, que ſe tint la CXXXIV. Seſſion, la Concluſion fut lue & approuvée, ſinon que les Anglois dirent, qu'il falloit changer ces paroles, *qu'il falloit regarder la doctrine, qui étoit contenue dans les Canons, comme la doctrine des Egliſes Réformées*. La raiſon qu'ils en donnerent fut, *qu'il avoient été envoyez par leur Roi, & non par leurs Egliſes, & qu'ils n'avoient point de pouvoir d'expliquer leurs Confeſſions de foi; mais qu'ils avoient dit leurs ſentimens particuliers, qu'ils croyoient être veritables, & qu'ils avoient reçu pluſieurs choſes comme vrayes, dont il n'y avoit rien, dans les Confeſſions de leurs Egliſes; parce qu'ils ne voyoient pas qu'il y eût rien, qui y fût contraire*. Il ſemble que les Théologiens Anglois craignoient, qu'on ne leur reprochât, quand ils ſeroient de retour, qu'ils avoient engagé mal à propos l'Egliſe Anglicane, dans une querelle particuliere, dont elle n'avoit que faire. Il y avoit déja alors pluſieurs (1) Evêques, & autres Théologiens, qui étoient contraires aux ſentimens du Synode; mais il y en eut bien davantage depuis, dès que les Livres des Rémontrans ſe furent un peu répandus.

Enfin tout ayant été lû & approuvé, tous les Membres du Synode ſouſcrivirent les Canons, & la maniere dont il rejettoit quelques propoſitions, qu'il appelloit des calomnies, & dont nous avons deja parlé. Cela ſe fit, dans la derniere Seſſion, 1619. où il s'agit de la doctrine, qui fut la CXXXVI. & qui ſe tint le 29. d'Avril.

Ceux, qui les ont vus, ſavent qu'ils ſont oppoſez aux V. Articles des Rémontrans, qu'on a rapportez (2) ci deſſus, & conformes aux Articles, qui furent préſentez alors, pour les oppoſer aux précedens. Ils ſont ſeulement plus étendus, & outre les Articles poſitifs, qui contiennent la doctrine reçue, il y en a de négatifs, pour rejetter la doctrine des Rémontrans.

Il ſe tint encore deux Séances le 24. d'Avril, pour juger des perſonnes des Théologiens Rémontrans citez. (3) Ils furent privez de leurs charges, tant Eccleſiaſtiques, qu'Academiques, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent repentis de leurs fauſſes doctrines, comme parloit le Synode; & qu'ils en euſſent donné des marques claires, devant les Egliſes du Païs. Pour les autres Miniſtres Rémontrans, on les renvoya aux Synodes Provinciaux, qui les engageroient à changer de ſentiment; ou les traiteroient, comme le Synode National avoit traité les Citez. Les Anglois, & pluſieurs autres des Théologiens Etrangers, ne voulurent point ſe mêlet de cela; parce qu'ils n'avoient pas le même Souverain qu'eux. La Sentence du Synode fut approuvée, par les Etats Géneraux; par une Réſolution du 2. de Juillet 1619. Dans l'une, & dans l'autre, on traite fort mal les Rémontrans, & l'on parle du Synode comme d'une Aſſemblée, qui avoit tout fait dans la Crainte de Dieu, & ſelon les regles de la Juſtice. En effet, on étoit allé trop loin, pour parler autrement; ſans cela on auroit pû dire, ſans lui faire tort, que ce fut une Aſſemblée, où des gens, qui avoient avancé une opinion qu'ils croyoient vraie, pour pluſieurs raiſons, au moins très-plauſibles, aprouvée de la plûpart des Proteſtans d'Allemagne; & qui en elle-méme n'avoit rien, qui ne fût compatible avec la pieté Chrétienne, furent condamnez par leurs Adverſaires, qui furent Juges & Parties, qui n'ouïrent les Citez, qu'autant qu'ils jugerent à propos, & qui les traiterent, comme l'on traite des gens coupables de choſes très-puniſſables. Ce fut la premiere fois, qu'un ſemblable Synode avoit été tenu, parmi les Proteſtans; & Dieu veuille que ce ſoit la derniere! Je ne m'arrêterai pas à ce qui ſe paſſa dans les Seſſions ſuivantes, qui regardoit des affaires particulieres. On jugea d'une querelle Théologique, qui étoit entre Lubberts, & Maccovius. On lut la Confeſſion Belgique, & le Catechiſme d'Heidelberg, & on les approuva, avec promeſſe qu'on s'y tiendroit conſtamment attaché; ſans avoir aucun égard aux Remarques des Rémontrans; ſelon leſquelles il y avoit bien des endroits, qui auroient pu être rectifiez, en y ajoûtant, ou en y retranchant, ou en y changeant quelque choſe dans les paroles, ou dans l'ordre; non ſeulement par rapport aux dogmes controverſez, mais auſſi à l'égard de ceux, qui ſont communément reçus. Ces pieces avoient été compoſées en un tems, où l'on n'étoit pas encore aſſez verſé, dans le vrai ſens de l'Ecriture; ni aſſez éclairé ſur la nature des Ecrits publics, pour s'exprimer, comme il falloit, en des pieces de cette ſorte. On coodamna auſſi Vorſtius, & ſa doctrine, ſur quoi nous ne nous arrêterons pas non plus. Enfin tout étant fini, on lut le 6. de Mai les Canons du Synode, dans la principale Egliſe de Dordrecht, avec

(1) Comme *Jean Overal*, qui approuvoit la doctrine des Rémontrans, ainſi qu'il paroît par les Lettres, qu'il écrivoit à *Grotius*. Voyez les *Ep. Præſt. Uſorum* Lettre CCX. CCLXXV.

(2) *Tom.* I. p. 282. *& ſuiv.*

(3) Voyez cette Sentence dans les Actes de Dordrecht, p. 275. & ſuiv.

1619. avec un très-grand concours de monde ; après quoi les Députez des Etats Généraux, traiterent magnifiquement les Membres du Synode, & leur firent present à chacun d'une Médaille, frapée pour cela. Martin Gregoire l'un des Commissaires Politiques, qui avoit déja fait l'entrée du Synode, en fit la clôture, par un remerciment public ; ou plûtôt par une priere, prononcée dans la CLIV. & derniere Session. Bogerman y ajoûta un discours un peu plus étendu, avec des benedictions pour tous ceux, qui avoient envoyé des Députez en cette Assemblée.

Le jour même auquel les Canons du Synode furent lus dans l'Eglise, les Commissaires Politiques firent appeller les Rémontrans, & leur lurent, par ordre des Etats Generaux, la Sentence du Synode conçue en ces termes : „ Après avoir invoqué le „ saint Nom de Dieu, le Synode sachant par sa „ parole, quel pouvoir a l'Assemblée ; marchant „ sur les traces de tous les Synodes légitimes, tant „ anciens, que modernes, & de plus confirmé „ par l'autorité de leurs HH. PP. Mrs. les Etats „ Généraux, déclare, & juge que les Ministres, „ qui ont été fauteurs des factions, qui se sont éle„ vées dans l'Eglise, & qui ont enseigné des er„ reurs, particulierement les Citez, ont été con„ vaincus, & sont coupables d'avoir corrompu la „ Religion, du Schisme qui s'est formé dans l'E„ glise, & d'avoir donné de grands scandales, & „ de plus d'une intolerable obstination, à l'égard „ des Ordonnances des Magistrats, qui ont été pu„ bliées dans cette Assemblée, & à l'égard même „ du Vénerable Synode. Pour cette cause, le Sy„ node leur interdit toutes fonctions Ecclesiasti„ ques, les casse de leurs charges, & les juge in„ dignes de tous Offices Academiques ; jusqu'à ce „ que, par une sérieuse repentance, prouvée suffi„ samment par paroles & actions, avec une con„ duite contraire, ils aient satisfait à l'Eglise ; qu'ils „ aient été véritablement, & pleinement réconci„ liez, avec elle, & qu'ils aient été de nouveau „ admis à la Communion. Ce que nous souhai„ tons entierement, en Jesus-Christ nôtre Seigneur, „ pour leur bien, & pour la joie de toute l'Eglise. Après ce discours, on leur donna ordre, de la part des EE. GG. de demeurer dans la Ville de Dordrecht.

On fut surpris que les Commissaires Politiques, qui représentoient les Etats Generaux, vouluſſent faire la fonction des Secretaires des Synodes, à qui il appartient de lire leurs résolutions ; mais cela se fit apparemment, ou parce que les Rémontrans ne reconnoissoient point l'autorité du Synode, ou pour autoriser cette Sentence. Il est vrai qu'il suffisoit bien qu'on approuvât, comme on fit, la conduite & les Canons du Synode ; sans pousser plus loin un Zèle, qui n'étoit que le fruit d'une trop grande complaisance, pour le Parti dominant en ce tems-là. Episcopius répondit à cette lecture de la Sentence du Synode, en ces termes : *Nous remercions Dieu, & nôtre Seigneur Jesus-Christ, de ce qu'il nous a jugé dignes de souffrir cette ignominie, à cause de sa Verité. Ce que nous avons fait, nous l'avons fait en bonne conscience, & nous avons proposé nôtre sentiment, tiré de la Parole de Dieu, avec liberté & avec sincerité. C'est de quoi nôtre conscience nous rend témoignage, & c'est ou quoi nous nous reposons. Nous savons qui sont ceux, qui nous font souffrir, & pour quelle raison cela se fait. Vous savez vous-mêmes, Messieurs, que ce jugement a été prononcé contre nous, par nos ennemis déclarez. Cela se fait à cause de la Verité, qui est selon la pieté, que nous défendons. Nous avons mis la lumiere sur le Chandelier, & nous l'avons offerte à vos esprits, & ainsi nous nous sommes aquitez de nôtre devoir. Dieu vous redemandera, Messieurs, & au Synode, la raison de vôtre conduite, au jour éclatant de son jugement. C'est-là que tout le Synode, & vous, Messieurs, comparoîtrez tous. Pour ce qui est de demeurer encore ici, nous consulterons nôtre conscience, pour savoir ce que nous devons faire. Je souhaite, Messieurs, que vous ne rencontriez jamais un Juge, tel que nous avons éprouvé dans le Synode.* Martin Gregoire dit là-dessus, *que cela n'arriveroit jamais.* D'autres dirent *qu'ils ne craignoient pas un semblable jugement ; qu'ils avoient une bonne conscience.* D'autres répondirent que *c'étoit le jugement du Synode, & que pour eux ils ne jugeoient point.* Ces réponses ne resſentoient pas des gens bien persuadez, que tout s'étoit passé dans l'ordre. On voulut encore engager les Rémontrans, à promettre qu'ils demeureroient à Dordrecht ; mais ils s'en tinrent à la réponse, qu'ils avoient faite. Il semble que les Etats Généraux n'avoient pas encore résolu ce qu'ils feroient des Rémontrans, ou au moins que les Commissaires ne le savoient pas. Les Citez leur demanderent une Copie de la Sentence du Synode, mais quoi qu'on ne la leur refusât pas entierement, on ne la leur donna point ; on dit seulement qu'on la leur donneroit, lors qu'elle seroit publique. 1619.

Le 24. de Mai, les Commissaires, auxquels il s'en étoit joint trois, qui étoient venus de la Haie, firent appeller les Rémontrans, & leur demanderent *si, ayant été deposez de leurs charges, ils avoient néanmoins dessein de s'aquiter, dans le pais, des devoirs de Ministres ; ou s'ils vouloient y vivre, comme de simples particuliers, dans l'obéissance qu'ils devoient aux Magistrats ; sans prêcher en aucune Assemblée de ceux de leur sentiment, ni grande, ni petite.* Les Commissaires ajoûterent à cela *que les Etats donneroient de quoi vivre honêtement, à ceux qui se conduiroient ainsi, d'une maniere pacifique.* Il y en eut douze, qui dirent, *qu'ils n'exerceroient leurs Ministres, dans aucunes Eglises publiques ; mais qu'ils ne pouvoient pas promettre, qu'ils n'en feroient aucune fonction, en des Assemblées petites, ou grandes, de leur sentiment, hors des Eglises publiques.* Ils ajoûterent quelques raisons de leur conduite. Deux autres dirent *qu'ils avoient bien dessein de s'abstenir des fonctions de leur Ministere, mais que leur Conscience ne leur permettoit pas de le promettre.* Le seul Henri Leo manqua de fermeté, & promit ce qu'on demandoit.

Les Rémontrans demeurerent encore à Dordrecht, quelques semaines, après ce que l'on vient de dire, sans qu'ils sussent quel seroit leur sort. Comme on leur avoit ordonné de demeurer dans cette Ville, quoi qu'ils ne s'y fussent pas engagez ; ils ne crurent pas devoir en partir, sans permission. Ils présenterent donc le 8. de Juin une requête aux Etats Généraux, dans laquelle ils représentoient „ qu'ayant été appel„ lez, comme à un Synode libre, & reçu pro„ messe, plus d'une fois, d'un Sauf-conduit ; „ néanmoins on les avoit arrêtez, dans la Ville „ de Dordrecht, quoi que le Synode fût fini, „ & congedié, depuis long tems ; sur quoi ils „ supplioient les Etats de les délivrer, pour jouir, „ comme les autres, de la liberté accordée au Synode. Sept d'entre ceux, qui demeuroient en Hollande, y joignirent aussi une Requête pour les Etats de Hollande ; où il y avoit la même chose, que dans la précedente. Ils remarquoient que dans tous les Synodes légitimes, on avoit donné des Sauf-conduits à ceux, qui y étoient allez, & qu'on les avoit tenus comme inviolables ; que le Concile même de Trente en avoit

1619. uſé ainſi envers les Proteſtans. Ils demeurerent quelque tems, ſans avoir aucune nouvelle de leur Requête; juſqu'à ce qu'ils reçureot ordre, le 30. de Juin, de ſe rendre à la Haie, le 2. de Juillet.

Il ſemble qu'encore que Maurice fût devenu toûjours plus implacable, envers les Rémontrans, on ne ſecondoit pas fort promptement ſa paſſion, ou que lui-même héſitoit ſur ce qu'il y auroit à faire. Autrement, on ne les auroit pas laiſſé ſi longtems à Dordrecht. S'étant rendus à la Haie, les EE. GG. leur firent préſenter cet Acte à ſigner. „Moi qui ai ſouſcrit à cet Acte, je promets & dé„clare, en bonne conſcience & ſincerement, que „dès à préſent, & pour l'avenir, je m'abſtiendrai „de toutes fonctions Eccleſiaſtiques, & de ce qui „en dépend, tant en ſecret, qu'en public; di„rectement, ou indirectement; dans les Villes, „Villages, & autres lieux des Provinces Unies, „ou de leur dépendance; que je vivrai, com„me un ſimple Bourgeois, avec toute ſorte de „modeſtie, & de tranquillité, & que j'obéirai aux „ordres des Magiſtrats. Le ſeul Henri Leo ſigna cet Acte, tous les autres dirent, qu'ils ne pouvoient le ſouſcrire, pour des raiſons de Conſcience, qu'ils allegueient.

On publia, le même jour, une Ordonnance des Etats Généraux, par laquelle toutes les Aſſemblées Religieuſes des Rémontrans furent ſévérement défendues; ſous diverſes peines & amandes pour ceux, qui s'y ſeroient trouvez. Chaque Auditeur étoit condamné à vint-cinq florins, & obligé de découvrir ceux qui auroient été avec lui, dans une de ces Aſſemblées, ſous une ſemblable amande. Ceux qui les auroient convoquées, ou y auroient fait l'office d'Ancien, ou de Diacre, devoient payer deux-cents francs, toutes les fois qu'on découvriroit qu'ils l'auroient fait. Ceux qui auroient prêté leur Maiſon, pour cela, étoient condamnez à la même amande, & à perdre leurs Charges, s'ils en avoient. On condamnoit encore ceux qui recueuilliroient de l'argent, pour entretenir les Miniſtres exilez, à une amande de troiscens francs, & à une punition arbitraire. On permit néanmoins à châcun de faire, dans ſa propre Maiſon, des exercices de la Religion; en y liſant des livres de Pieté, en chantant & en avertiſſant ſa famille de ſes devoirs, pourvu qu'il n'y eût que ceux de la Maiſon. On jugeoit qu'ils jouïroient ainſi de la liberté de conſcience, qu'on avoit défendue, juſqu'alors, dans les Provinces Unies. Mais les Catholiques Romains y jouiſſoient d'une plus grande liberté, puis qu'ils avoient des Prêtres & des lieux, où l'on diſoit la Meſſe, quoi que ce ne fuſſent pas des Egliſes publiques; comme on le fait encore aujourd'hui. Les Mennonites, ou Anabaptiſtes jouïſſoient auſſi de la même liberté, que les Catholiques; & les Lutheriens avoient des Temples, & des Aſſemblées publiques. Rien n'empêchoit, qu'on n'en accordât autant aux Rémontrans, dont les ſentimens étoient bien moins éloignez, de ceux de leurs Adverſaires; s'il n'y avoit pas eu une paſſion particuliere, de ſe venger de ceux, qui avoient regardé Barneveld, comme leur protecteur, & d'éteindre un Parti, que Maurice croyoit lui être contraire.

Deux jours après la publication de cette Ordonnance, le 5. de Juillet, on envoya querir les Citez, & on leur demanda s'ils perſiſtoient, dans le refus, qu'ils faiſoient de s'abſtenir deſormais de toutes les fonctions de leur Miniſtere. On leur lut une Ordonnance, qui leur reprochoit leur deſobéiſſance, & qui les condamnoit à être conduits, par des Sergens, hors des Provinces Unies, avec défenſe d'y revenir, à moins qu'ils ne ſouſcriviſſent 1619. l'Acte, dont on parle, qui leur avoit été offert, ſous peine d'être châtiez arbitrairement. Après cela, le Préſident de l'Aſſemblée des Etats Généraux appella un Huiſſier, pour les faire ſortir, & pour leur dire que les Etats pourvoiroient à des Voitures, pour les emmener.

Cependant ils demanderent une Copie de cette Ordonnance, qu'on leur promit. Epiſcopius dit alors, au nom de tous, „qu'encore qu'ils fuſſent „qu'il n'étoit plus tems de parler, après la ſen„tence prononcée, il ne laiſſeroit pas de dire, „avec leur permiſſion, qu'on puniſſoit des inno„cens; & qu'ils n'étoient pas coupables de ce, dont „on les accuſoit: Que s'ils n'avoient pas obéï aux „réſolutions du Synode, ni à celles des Etats Gé„neraux, ils prenoient Dieu à témoin de leur „innocence: Qu'avant qu'on eût fait les Ordon„nances, qui avoient paru, contre eux; ils avoient „averti le Synode, qu'ils ne pouvoient pas s'y ſou„mettre, parce qu'elles bleſſoient leur conſcien„ce: Qu'ils en avoient donné les raiſons, par „écrit, à leurs Députez, & qu'ils avoient deman„dé au Synode, qu'il y ſatisfit: Que n'ayant rien „répondu, & ces raiſons demeurant en leur en„tier, ils auroient commis un grand péché, s'ils „avoient fait ce qu'on demandoit d'eux: Que la „même choſe étoit arrivée, depois que ces Or„donnances avoient été faites, & après avoir „dit les raiſons, qui les empêchoient de s'y ſou„mettre, & offert de les donner par écrit, avec „plus d'étendue; mais qu'on avoit répondu qu'on „ne vouloit pas diſputer avec eux: Qu'il leur „paroiſſoit étrange qu'on les voulût bannir de leur „patrie, & qu'ils ne s'y étoient pas attendus; par„ce qu'ils n'avoient rien fait, qui le pût méri„ter: Qu'ils avoient été appellez à un Synode „libre, qu'on leur avoit promis pluſieurs fois un „Sauf-conduit, & donné parole que rien de ce „qui ſeroit dit, dans le Synode, pour la défenſe „de leur cauſe, ne leur attireroit le moindre mal: „Qu'il s'étoient fié à ce qu'on leur diſoit, & qoo „néanmoins on les avoit non ſeulement retenus, „près de huit Mois, hors de leurs maiſons, mais „qu'a préſent on les banniſſoit, parce qu'ils ne „faiſoient pas ce qu'ils jugeoient contraire à une „bonne Conſcience: Que néanmoins puis qu'il „avoit ſemblé ainſi aux EE. GG., ils le devoient „ſouffrir, avec patience & recommander leur „cauſe à Dieu, & que le Seigneur, qu'ils ado„roient, ſeroit leur commun Juge.

On ne fit aucune réponſe à ce diſcours, auquel en effet on ne pouvoit pas mieux répondre, que les Juges Catholiques Romains aux Miniſtres Proteſtans qu'ils banniſſoient; pour avoir prêché, contre les ſentimens de l'Egliſe Romaine, afin qu'ils ne le fiſſent plus. On les fit paſſer dans une chambre voiſine, où on les enferma, & où aſſez long-tems après un Huiſſier viot demander, où ils étoient logez. L'ayant pris par écrit il s'en alla, & revint bien-tôt leur demander en quel endroit, hors des Provinces Unies, ils ſouhaitoient qu'oo les emmenât. Comme ils avoient beſoin d'un peu de tems, pour ſe diſpoſer à partir, & pour mettre ordre à leurs affaires, ils demanderent qu'on le leur accordât. Ils ajoûterent que ſi néanmoins on les vouloit emmener, dès ce ſoir-là, on les menât où l'on voudroit, puis qu'ils ne pouvoient pas choiſir un lieu ſi promptement; mais qu'ils eſperoient que Dieu les accompagneroit. Comme ils ne répondoient autre choſe, l'Huiſſier rapporta cette réponſe aux Etats Généraux, & revint bien-tôt après, pour leur dire d'envoyer quelques-uos d'entre eux aux Etats, pour

pro-

1619. propoſer, au nom de tous, ce qu'ils avoient à dire. Les Citez envoyerent De Nielles & Dwinglo, qui demanderent quelques jours, pour pouvoir aller dans leurs Maiſons, afin de mettre ordre à leurs affaires, & dirent qu'ils donneroient caution de ſe rendre, le jour qu'on nommeroit, au lieu qui leur ſeroit marqué. Ils ajoûterent qu'ils croyoient qu'on leur devoit au moins donner le tems, de ſe fournir de ce dont, ils avoient beſoin, pour le voyage; puis qu'après être ſorti de leur patrie, ils devoient vivre en quelque part, & puis qu'ils n'avoient rien pourvu, contre un malheur auquel ils ne s'étoient pas attendus. On les interrompit plus d'une fois & *Paw*, Bourgmeſtre d'Amſterdam, leur dit, qu'ils ne devoient pas croire que les Etats n'avoient pas entendu ce qu'Epiſcopius avoit dit, avec tant de hardieſſe, parce qu'ils n'y avoient rien répondu; qu'il étoit do devoir des Etats de pourvoir à tant de milliers d'ames, qu'ils ſéduiſoient par leur doctrine, & pour qui on devoit avoir plus d'égard, que pour les familles des Rémontrans. Muys van Holy y ajoûta quelques railleries, & dit qu'on ne leur avoit promis autre choſe, que de propoſer, d'expliquer, & de défendre librement leurs ſentimens. Mais on ne peut pas dire qu'on donne la liberté de ſe défendre, quand on punit de l'exil ceux qui oſent le faire. Après avoir ouï d'autres diſcours outrageants, peu ſéants à ceux qui les employoient, ils reçurent ordre de ſortir de la Chambre. Peu après l'Huiſſier vint leur dire, que les Etats perſiſtoient dans la Sentence prononcée, contre eux, & qu'ils voulnient qu'elle fût executée; mais que ſi les Rémontrans vouloient promettre, qu'ils ſe retireroient dans leurs logis, qu'ils ne prendroient conſeil de perſonne, & qu'ils ſe tiendroient prêts à partir, à quatre heures du Matin, ils pouvoient s'en aller, & déliberer, entre-eux, du lieu, où ils ſouhaitoient qu'on les conduiſît. Les Rémontrans dirent qu'ils n'enverroient querir perſonne, mais que ſi quelcun venoit leur parler, de ſon propre mouvement, ils ne les mettroient pas hors de la Maiſon.

Ils ſe retirerent ainſi, ſur les neuf heures du ſoir; beaucoup de gens les ſuivirent, & ils trouverent pluſieurs perſonnes, dans leurs logis. Ce ſoir là même, les Etats Géneraux leur firent payer ce qui reſtoit à payer de leurs gages. On le leur compta en Ryksdales, & entre celles, que l'on apporta à Epiſcopius, il y en avoit une frappée, comme il ſembloit, dans le Duché de Broniwik, où il y avoit, d'un côté, la ſtatue de la Verité, & autour de la tête cette legende: *la Verité ſurmonte toutes choſes*, avec deux figures qu'elle ſouloit aux pieds, ſur l'une deſquelles il y avoit *la Calomnie*, & ſur l'autre *le Menſonge*. Dans le revers, on voyoit ces mots: *En bien faiſant, ne craignez perſonne*. Epiſcopius fut frappé de voir cette piece, entre les autres, & crut que c'étoit un effet de la Providence, pour le conſoler & l'affermir. Soit qu'il y eût une ſemblable monoie, frappée dans le Duché de Brunſwik, ſoit que celui qui le paya l'eût mêlée à deſſein parmi les autres, il y avoit de quoi en être ſurpris. Epiſcopius la fit renfermer depuis dans un cercle d'or, pour la garder; & je l'ai vuë, entre les mains de l'Auteur de ſa Vie, de laquelle ce que je viens de dire a été tiré.

Quoique les Citez fuſſent prêts à partir, de bon matin, on ne les vint pas prendre ſi-tôt. Un Huiſſier vint ſeulement à ſix heures, & leur compta encore à châcun cinquante francs; comme pour ſervir aux fraix de leur voyage, avec une copie de leur Sentence. Un autre Huiſſier leur demanda où ils vnuloient qu'on les menât. Ils ſe dirent & 1619.
les Huiſſiers jouërent ſur le champ, des Chariots, pour les emmener. Mais comme il fallut du tems, pour les préparer, & qu'il y avoit beaucoup de gens, qui alloient dire Adieu aux Exilez, dont le ſort leur tiroit des larmes des yeux; les Etats Géneraux, déja aſſemblez, leur firent dire de partir promptement; ou autrement qu'ils y mettroient ordre, d'une autre façon. Ces manieres mêlées de rudeſſe, & de douceur ſemblent marquer, qu'il y avoit quelcun dans l'Aſſemblée, qui empêchoit qu'on ne les traitât trop mal; ou que l'on eut peur de ce que le peuple en diroit. Les Citez répondirent qu'il ne tenoit pas à eux qu'ils ne partiſſent, mais que les Chariots n'étoient pas encore prêts, & qu'ils ne pouvoient partir ſans eux. Ils partirent enfin, ſur les neuf heures, pour Walwyck en Brabant, où nous les laiſſerons, pour le préſent. Il y eut encore ſept autres Miniſtres, qui ſorent auſſi envoyez en exil, le 19. de Juillet, parce qu'ils s'étoient aſſemblez à Roterdam, avec les autres; pour y faire quelques réglements, touchant la maniere, dont ils pourroient exercer leur Miniſtere, dans leurs Egliſes, quand le Synode de Dordrecht ſeroit fini; car ils prévoyoient bien qu'il les condamneroit, & les mettroit hors des Egliſes Publiques.

Après (t) que les Théologiens Etrangers ſe furent retirez de Dordrecht, il ſe fit encore quelques Seſſions, pour mettre ordre à l'état, auquel étoient les Egliſes des Provinces Unies. Dans la Seſſion CLXIV., il fut réſolu que tous les Miniſtres, qui étoient du ſentiment des Rémontrans, & qui n'y voudroient pas renoncer, ſeroient mis hors des Egliſes. On ordonna donc que tous les Miniſtres, pour témoigner leur conſentement dans la doctrine Orthodoxe, ſeroient obligez de ſouſcrire la Confeſſion, le Catechiſme, & les Canons du Synode. On fit un Formulaire de cette ſouſcription, par lequel les Miniſtres ſeroient obligez, non ſeulement de ſouſcrire ces trois pieces; mais encore s'engageroient à n'enſeigner à l'avenir, & à ne rien écrire, qui y fût contraire, ni directement, ni indirectement, & de rejetter les erreors qui leur ſont oppoſées, de les réfuter & de s'employer avec ſoin à empêcher, qu'elles ne s'introduiſiſſent dans l'Egliſe. Ils s'engageoient de plus par là que, s'il arrivoit à l'avenir qu'ils tombaſſent en des ſentimens contraires, ils ne les publieroient jamais, ni ne les défendroient ni en public, ni en particulier; mais les découvriroient au Conſiſtoire, à la Claſſe, ou au Synode, toûjours prêts à ſe ſoumettre volontairement à leur jugement; ſous peine d'être ſuſpendus des fonctions de leur Miniſtere; & que, s'ils venoient à être ſoupçonnez, de s'éloigner des ſentimens reçus, ils ſeroient toûjours prêts à s'expliquer, quand on le ſouhaiteroit, en ſe reſervant pourtant d'appeller de la ſentence du Conſiſtoire, de la Claſſe, ou du Synode; à la ſentence duquel néanmoins ils ſeroient ſoumis, pendant que l'appel dureroit. Voilà des précautions aſſez étranges, que le Synode prit, pour perpetuer ſes déciſions; ſans penſer qu'il n'y a point de loi, dont la Poſterité ne puiſſe ſe relever elle-même, lors qu'elle le trouve à propos; parce qu'il n'y a point de génération, qui ait droit d'impoſer ſes ſentimens à toute la Poſterité. Ce fut ainſi que les Réformateurs, ſe releverent eux-mêmes de tout ce qu'ils pouvoient avoir promis, quand ils avoient été dans l'Egliſe Romaine; & c'eſt encore ce que fait tout le Genre Humain;

(t) *Limborch* Vie d'Epiſcopius p. 149. & ſuiv.

1619. main, qui ne ſauroit plus croire ce qu'il vient à regarder comme faux; & de qui on ne ſauroit démander qu'il s'accuſe lui-même à des gens, qu'il croit être dans l'erreur, & qu'il ſe ſoûmette à leur autorité. Il n'y a que Dieu, qui eſt la Verité même, qui ait droit d'exiger des hommes, qu'ils croyent en lui; & qui encore ne l'exige point, ſans donner des preuves, qui convainquent leur Raiſon, qu'il eſt digne de foi. Nous avons dit ci-deſſus, que l'on avoit jugé, que le Synode coûteroit à l'Etat quatre cens mille francs; mais il couta plus d'un million, à ce que l'on aſſure, comme on le verra dans *Brandt*; dépenſe qu'on auroit bien pu épargner à la République, ſans faire tort à perſonne. Après la tenue du Synode National, ceux de chaque Province s'aſſemblerent, pour exiger la ſignature, dont on vient de parler. Tous les Miniſtres, qui refuſerent de s'y ſoûmettre, furent dépoſez, & il y en eut environ deux cens, dont une partie fut chaſſée des Provinces, & l'autre ſouſcrivit l'Acte, dont on a parlé ci-devant; par lequel ils renonçoient à toutes les fonctions de leur Miniſtere, en public, & en particulier.

On ne ſe contenta pas de cela, les Etats de Hollande donnerent dès le 4. de Juillet au Prince d'Orange, & aux Curateurs de l'Academie de Leide, accompagnez de quelques Magiſtrats de Delft, de Harlem, & d'Alcmar, le pouvoir de dépoſer les Profeſſeurs, & les Régens qu'ils voudroient, & de remplir les places vacantes. Ils élurent pour Profeſſeurs en Théologie à Leide, *André Rivet*, *Antoine Walæus*, & *Antoine Thyſius*. Ils obtinrent de *Gerard Jean Voſſius*, qu'il réſignât entre leurs mains ſa charge de Régent du College en Théologie. Ils ôterent auſſi à *Barlæus* la charge de ſous-Régent. *Feſtus Hommius* fut mis en la place du premier, & *Daniel Sinapius* en celle du ſecond. On mit, en même tems, hors du College tous les Etudians en Théologie, qui ſe trouverent des ſentimens des Rémontrans. On ôta à *Pierre Bertius*, la charge de Profeſſeur en Morale, & à Barlæus celle de Profeſſeur en Logique. (1) On priva, quelques années après, *Jean Meurſius* de ſa charge de Profeſſeur en Langue Greque, après l'avoir mal-traité, ſeulement parce qu'il avoit été précepteur des Enfans de Barneveld. Voſſius, après avoir réſigné ſon emploi, eut, pendant quelque tems, un gage de huit cens francs; avec défenſe néanmoins de prendre des Penſionaires dans ſa Maiſon, & de donner des leçons particulieres de Théologie. Son *Hiſtoire des Controverſes Pelagiennes*, qui avoit paru en MDCXVIII. lui attira ce malheur; parce qu'il avoit entrepris de faire voir, en cet Ouvrage que l'Ancienne Egliſe n'avoit pas été dans les ſentimens du Synode de Dordrecht. *Guillaume Coddæus*, Profeſſeur en Langue Hebraïque, & *Gilbert Jacchæus*, Profeſſeur en Philoſophie, furent ſuſpendus de leurs charges, & n'eurent qu'une partie de leur gages; auſſi long-tems que les Bourgmeſtres de Leide le trouveroient à propos, ſans qu'il leur fût permis d'aſſiſter au Conſeil Academique. *Conſeille Silvius*, Profeſſeur en Droit, fut auſſi dépoſé, quoi qu'il ſe défendit contre toutes les accuſations, que l'on fit contre lui. Depuis Mrs. les Magiſtrats d'Amſterdam, établirent, dans leur Ville, une Ecole illuſtre, où ils employerent Voſſius & Barlæus, avec l'applaudiſſement de tout le monde.

Ce fut-là la Reformation, que l'on fit dans les Egliſes des Provinces Unies, & dans l'Academie de Leide, conformément aux vûes du Synode de Dordrecht. Il y a ſujet d'être ſurpris de ce qu'on porta les choſes ſi loin, ſans penſer qu'il n'y avoit point d'autorité, qui pût empêcher que ceux, qui étoient leſez, ne ſe plaigniſſent, & n'attiraſſent dans leurs ſentimens une partie de la Nation. On doit craindre, en ces ſortes de choſes, non ſeulement les diſcours des Peuples, & les Ecrits de ceux du Parti oppoſé; mais encore les penſées, des gens ſages, qui ne ſauroient être favorables à ceux qui ſe conduiſent, autrement que les regles connues de la Religion, & de la Raiſon ne le permettent. On ne ſe mit néanmoins point en peine, en ce tems-là, de ce qu'on penſeroit, ou qu'on diroit de la conduite du Synode, & des ſuites de ſes réſolutions. 1619.

Auſſi vit-on paroître une infinité d'Ecrits, en Flamand, en Allemand, en François, & en Latin peu avantageux à cette Aſſemblée. Je ne ferai qu'en marquer quelque peu. Il parut, en Flamand, des Ouvrages propres à en donner une idée fort étrange, dont l'un étoit intitulé *Courte Narration, de ce qui s'eſt paſſé au Synode*, & l'autre *les Nullitez du Synode*; qui étoit une imitation d'un Ouvrage ſemblable, compoſé contre le Concile de Trente. *Brandt* a cité très-fréquemment ces deux Livres, aux Marges de ſon troiſiéme Volume. Les Théologiens (2) de Wittemberg en Saxe, compoſerent un Avertiſſement en Allemand, publié l'an MDCXXI., & adreſſé aux Lutheriens de Boheme; dont les Réformez de ce païs-là recherchoient alors l'amitié, & la réunion, avec empreſſement. Les Docteurs de Wittemberg ſe ſervirent de la conduite du Synode de Dordrecht, & de la condamnation des ſentimens des Rémontrans, qui étoient les mêmes, que ceux des Lutheriens, pour détourner ceux de Boheme, de ſe réunir avec les Réformez; & il étoit difficile d'y rien répondre, qui pût appaiſer les Lutheriens. *Nicolas Hommius*, Surintendant de Lubek, publia auſſi en Latin, l'an MDCXXI. une *Recherche Théologique de la difference fondamentale, qu'il y a* (ſelon lui) *entre la Doctrine Evangelique-Lutherienne, & la Calvinienne, ou Réformée*; où il emploia la conduite, & la doctrine du Synode de Dordrecht, pour empêcher que ces deux Egliſes Proteſtantes ne ſe réuniſſent jamais. Il y a une Préface très-véhemente, où il ſoûtient que les Réformez Calviniſtes, avoient refuſé aux Rémontrans toutes les conditions, qu'ils avoient demandées eux-mêmes des Lutheriens, dans (3) *l'Avertiſſement de Nieuſtadt*, & dans l'*Irenicon de Paréus*, en un Synode libre & légitime. (4) Pluſieurs autres Docteurs Lutheriens ont fait les mêmes reproches aux Réformez; & depuis ce tems-là ils ont tous regardé le Synode de Dordrecht, comme le plus grand obſtacle à la Réünion. *Daniel Tilenus* fit auſſi divers petits Ouvrages, en François & en Latin, ſur cette matiére. Il dédia en MDCXXII. des remarques, qu'il fit ſur le Synode, au Roi Jaques, de la Grande Brétagne, à qui il avoit dit que *ſi le Diable, Prince des Eſprits Immondes, eût demandé aux Anges de ſon parti, par quel menſonge il pourroit rendre Dieu odieux aux hommes, il n'en pouvoit employer de plus propre que les dogmes de Dordrecht.* Il l'en fait reſſouvenir dans ſa dédicace, & lui dit:

(1) Voyez l'Appendix des *Epiſt. Præſt. Virorum.*

(2) Voyez la Vie d'Epiſcopius p. 253.

(3) Imprimé à Nieuſtadt, dans le Palatinat, en 1581. in 4. ſous le titre d'*Admonitio Chriſtiana.*

(4) Voyez Limborch, dans la Vie d'Epiſcopius p. 256.

1619. dit : *Vous en tombâtes d'accord, Prince Sereniſſime, & vous m'exhortâtes à publier un petit Livre, que j'avois fait, de la cauſe du Peché.* Tilenus n'auroit oſé débiter cela, ſi c'eût été un menſonge; & ſi cela eſt vrai, le Roi Jaques étoit bien changé. Les expreſſions de Tilenus étoient, ſans doute, violentes; mais il faut qu'on eût trompé le Roi, au ſujet du Synode. Epiſcopius publia encore un petit Traité en Latin, qui eſt intitulé *la cruelle Iniquité du Synode de Dordrecht*, & un autre en Hollandois, & depuis traduit par lui-même en Latin, qu'il nomme *Antidote contenant une Explication plus préciſe du ſentiment, qui a été établi dans le Synode de Dordrecht.* (1) Le premier contient des faits, & le ſecond regarde la Doctrine. On imprima auſſi, (2) l'année MDCXX. les *Actes & Ecrits Synodaux*, tant Hiſtoriques, que Dogmatiques, des Rémontrans à Dordrecht; où l'on voit ce qu'ils rejettoient, & ce qu'ils croyoient, beaucoup plus clairement, qu'on ne l'avoit ſû auparavant. On voit, ſur tout, un très-grand nombre d'Ecrits de ce tems-là en Hollandois, dont il y a plus de trente volumes in 4. On pouvoit prévenir tout cela, par une Tolerance Chrétienne, qui auroit fait honneur aux Proteſtans, & empêché qu'on ne leur pût reprocher de marcher, à cet égard, ſur les traces de l'Egliſe Romaine; apres l'avoir très-âprement cenſurée, des voies violentes, & irrégulieres, qu'elle avoit employées contre les Proteſtans. Il eſt fâcheux qu'on puiſſe dire, & qu'on ne le puiſſe pas facilement réfuter, que l'on a ſuppoſé pour vrai, & pour juſte, parmi les Proteſtans, ce que l'on avoit traité de faux & d'injuſte, dans l'Egliſe Romaine. On devroit empêcher au moins, qu'on ne pût le reprocher à l'avenir.

Après avoir fini l'Hiſtoire de ces Controverſes Théologiques, afin qu'on en pût voir la ſuite, ſans interruption; il faut venir préſentement à la maniere, dont on traita les Priſonniers d'Etat, deſquels j'ai parlé au commencement de ce Volume. Je ne m'arrêterai pas aux autres particularitez, que l'on trouve dans la Vie de Barneveld. Je dirai ſeulement qu'ayant demandé de l'enere, des plumes & du papier, on lui en accorda, & qu'il écrivit trois Lettres, l'une aux Etats de Hollande, l'autre à Maurice, & la troiſiéme à ſa Femme, & à ſes Enfans. Les deux premieres ſont perdues, mais on voit, dans la derniere, qu'il eſperoit que ſa priſon ne dureroit pas long-tems, parce qu'on n'avoit eu aucune légitime raiſon de l'arrêter. Elle étoit datée du dernier d'Août MDCXVIII. (3) On lui fit enſuite changer de chambre, pour le garder plus ſûrement, & on le fit encore, le 7. de Septembre, tranſporter dans la même Chambre, où Mendoça, Géneral Eſpagnol, avoit été gardé; après la Bataille de Nieuport, dans laquelle il fut pris. Ainſi il arriva, par une étrange révolution, qu'un Géneral Eſpagnol, qui avoit mis la République en danger, ne fut pas gardé, avec plus de préeaution; que le premier Miniſtre, pour parler ainſi, de cette même République, & qui avoit infiniment contribué à ſa conſervation. Dès le commencement de ſa détention, on avoit fait coucher deux ſoldats des Gardes de Maurice, dans la chambre, où il avoit d'abord été; (4) mais on lui accorda, qu'il n'en coucheroit plus, dans cette chambre. On poſta ſeulement des ſentinelles, à diverſes portes, afin que perſonne n'y pût entrer, ſans permiſſion. Il s'informa où l'on avoit mis les deux autres Priſonniers, & on lui dit, que Grotius étoit dans une chambre voiſine de la ſienne, & Hoogerbeets dans une autre, qui étoit vis-à-vis.

Il donna enſuite un Mémoire de quelques Livres, & de quelques papiers, qu'il ſouhaitoit d'avoir. L'un de ces Livres étoit un Libelle, qui avoit été fait contre lui, & qui étoit intitulé *les Pratiques de la Cour d'Eſpagne*, & un des Papiers étoit une Lettre, qu'il avoit écrite au Prince d'Orange, le Mois d'Avril de cette même année. Mais on ne voulut pas lui accorder ce qu'il ſouhaitoit. Il pria un Officier nommé (5) *Vander Meulen*, qui alloit ſouvent dans la Chambre du Priſonnier, pour l'obſerver, de dire à S. E. qu'il la priot de demander, aux EE. GG. qu'il leur plût lui envoyer quelcun, ou de faire mettre par écrit ce qu'ils ſouhaitoient de ſavoir de lui, & ce dont on l'accuſoit, afin qu'il y pût répondre : Qu'il y avoit dix (6) ſemaines, qu'il étoit dans ce miſerable état; ſans avoir été une fois ouï, & ſans avoir vû perſonne. Le Prince lui fit répondre qu'au premier jour, on lui enverroit des Commiſſaires. Il dit qu'il les attendroit avec patience, & comme il ſe préparoit à cette viſite, il dit à ſon Valet de Chambre, qu'on lui avoit donné pour le ſervir, qu'il cachât des plumes, du papier & de l'encre, en bonne quantité; parce qu'il craignoit que les Commiſſaires ne les lui fiſſent ôter. Il lui obéit, & eacha auſſi quelques Ecritures, que ſon Maitre avoit faites.

Enfin Barneveld fut examiné, le 15. de Novembre, & pendant qu'il fut dans la Chambre, où les trois Fiſcaux, nommez *de Leuze, Sylla* & *de Nys*, étoient aſſemblez, Vander Meulen emporta l'encre, les plumes & le papier, qu'il trouva ſur la Table, & fouilla dans toute la chambre, où il ne trouva rien. On fit pluſieurs fois de ſemblables recherches, ſans pouvoir rien découvrir. Etant de retour dans ſa Chambre, il ſe fit donner de l'enere, du papier & une plume; pour mettre par Ecrit cet examen, & ce qu'il y avoit répondu. Il fut, depuis ce jour-là, juſqu'au 30. de Novembre, interrogé juſqu'à vint-deux, ou vint-trois fois. Ceux qui entroient, par ordre du Prince, dans ſa Chambre, ne lui vouloient rien dire de ce qui ſe paſſoit; mais au Mois d'Octobre, ſon Epouſe trouva moyen de lui envoyer de très-belles poires, pour les lui ſervir à ſon deſſert, & dans ces poires il trouvoit le tuyau d'une plume à écrire, avec des billets dedans; où l'on écrivoit, en très-menus caracteres, ce qu'on vouloit qu'il ſût. Mais cela fut découvert par un ſoldat, qui en prit deux, pour les manger, avec ſa femme, & qui y trouva un billet.

Le 23. (7) de Novembre, le Conſeil d'Etat de la Province, envoya, chez Oldembarneveld, *Adrien Duyk*, Secretaire des Etats de Hollande, pour demander de ſa part à ſon Epouſe, les deux grands Seaux de Hollande, pour être employez à ce que le Conſeil trouveroit à propos. Elle les lui remit, en prenant un reçu de lui, qu'il lui donna ſur le champ. On les remit enſuite à la garde de Mr. de *Duvenvoorde*.

Le 20. de Decembre cette même Dame, avec ſes Gendres & ſes enfans, préſenterent une Requête aux Etats Géneraux, où ils ſe plaignirent

(1) On trouve ces Traitez dans la 2. p. du II. Tome de ſes Oeuvres, p. 5 & 10.
(2) A Harderwyk, comme le pone le titre.
(3) Vie de Barneveld. p. 236.
(4) Là-même p. 267.

(5) On le nomme *Capitaine des Armes* Voyez *Uytenbog.* P. IV. p. 1000.
(6) Cela étoit contre les Lois, comme on les verra dans la ſuite.
(7) Vie de Barneveld. 276.

1619. que par la priſe de ſon Epoux, la Juriſdiction de la Province de Hollande avoit été violée, auſſi bien que la Protection particuliere, dans laquelle elle l'avoit pris, depuis peu de ſemaines; en condamnant les libelles, qu'on avoit publiez contre lui. Ils demandoient qu'on le renvoyât en ſa maiſon, à cauſe de ſon grand âge, & offroient une ſuffiſante caution pour cela. Ils diſoient même que s'ils avoient pû, en aucune maniere, ſoupçonner, ou s'ils le pouvoient encore à préſent, qu'il eût la moindre correſpondance avec Rome, ou avec l'Eſpagne, ils n'auroient jamais eu la hardieſſe d'interceder pour lui; mais que le contraire avoit toûjours paru, dans toute ſa conduite. *Corneille Aerſſens*, Greffier des Etats Généraux, écrivit en marge, que les Etats lui feroient au plûtôt rendre bonne juſtice, & que les ſuppliants devoient cependant avoir patience. Comme on trouva un autre moyen de lui faire ſavoir ce qui ſe paſſoit; il ſut ce que le Roi de France avoit fait repréſenter, en ſa faveur, aux Etats Généraux, par ſes Ambaſſadeurs; ce qui le conſola beaucoup, pendant ſa détention, mais qui ne produiſit néanmoins aucun effet.

Comme il ne paroiſſoit point que l'on voulût expedier cette affaire, il demanda Audience, le 5. de Janvier MDCXIX., & on la lui accorda. On ne trouve pas ce qu'il dit, mais au retour, il dit à ſon Valet, „ qu'il ne ſavoit ce que ces gens a„voient dans l'eſprit, mais qu'ils lui réfuſoient de „l'encre & des plumes, & qu'ils ne vouloient laiſ„ſer venir perſonne vers lui. Il trouva moyen d'avoir de quoi écrire, mais on ne voulut jamais laiſſer venir vers lui, ſa femme, ni ſes enfans. Comme il entendoit parfaitement le Droit, il eſt fort croyable, qu'il ne manqua pas d'alleguer les raiſons, que *Grotius* publia enſuite, dans ſa propre cauſe. (1) C'eſt que *Marguerite*, Comteſſe de Hollande, avoit accordé ce privilege à la Hollande; que ceux, qui étoient accuſez de crimes capitaux, devoient être expediez en un mois & demi; ou au moins en trois, en cas qu'il y eût une flotte prête à mettre à la voile. On en avoit auſſi toûjours uſé de la ſorte, excepté du tems du Duc d'Albe. Il y avoit cependant plus de trois Mois, que Barneveld avoit été arrêté, ſans qu'on lui eût nommé des Juges, & il ſe paſſa encore plus d'un mois, avant qu'on les nommât. Il paroit par-là, que, malgré tout le mal que ſes ennemis répandoient de lui, toutes les informations, & toutes les diligences qu'ils avoient pu faire; ils n'avoient rien trouvé, ſur quoi on pût fonder une accuſation, qui eût quelque vrai-ſemblance. Ainſi tout ce qui avoit été fait, à ſon égard, étoit contraire aux Lois, & il devoit être élargi.

Cependant ceux qui avoient été nommez Fiſcaux, n'étant pas Juges; la perquiſition, qu'ils faiſoient, n'étoit nullement légitime, & ne pouvoit point paſſer pour ce qu'on appelle, en Droit, *litis conteſtatio*, qui ſe doit faire devant les Juges, par les deux Parties, qui les prennent comme à témoins. Auſſi ceux, qui furent examinez, de la ſorte, ne répondirent aux interrogatoires, qu'en proteſtant qu'ils entendoient, que leurs réponſes ne préjudicieroient point, à ce qu'ils croiroient devoir dire devant leur Juge compétent. Il s'enſuivoit de là, que les Juges ne pouvoient pas regarder les queſtions, qu'on lui avoit faites, & ſes réponſes, comme juridiques, à moins que de les faire répeter devant eux.

Enfin le 10. de Fevrier, on nomma vint-quatre Juges Déleguez, pour faire le Procès à l'Avocat de Hollande, dont voici les noms, & les qualitez: *Henri van Eſſen*, Conſeiller du Duché de Gueldre, & de la Comté de Zutfen; *Nicolas de Voogt*, Bourgmeſtre d'Arnhem, & Député à l'Aſſemblée des Etats Généraux; *Nicolas Crombout*, qui avoit été Préſident de la Cour de Hollande; *Adrien Junius*, & *Pierre Couwenburg van Blois*, *Henri Roſe*, Conſeillers à la Cour de Hollande; *Adrien van Switen*, Seigneur de Switen, Bailliſ & Dykgrave de Rhinland; *Hugues Mnys van Holi*, grand Officier de Dordrecht, de plus Bailliſ, & Dykgrave des Terres de Streyen; *Arent Meinertsz*, Bourgmeſtre de Harlem; *Gerard Bonckelſen van Santen*, & *Jacob van Broeckhoven*, Juriſconſultes & Conſeillers Commis des Etats de Hollande; *Reynier Paw*, Bourgmeſtre d'Amſterdam; *Pierre Janſz Schagen*, Conſeiller de la Ville d'Alcmar; *Abel Brnyninx*, Secretaire d'Enkhuiſe; *Adrien van Manmaker*, Chevalier repréſentant le Prince d'Orange, comme premier Noble de Zélande, & Conſeiller Commis; *Jacob Schotte* Bourgmeſtre Régent de Middelbourg, & Député aux Etats Généraux; *Adrien Ploos*, Conſeiller ordinaire des Etats d'Utrecht, & Député à l'Aſſemblée des Etats Généraux, tous deux Docteurs en Droit; *Anſelme Selmins*, Conſeiller & Penſionaire d'Utrecht; *Jean Vanden Sande*, Conſeiller à la Cour de Friſe, tous deux Docteurs en Droit; *Rick Aitſma*, Député aux Etats Généraux, & Bourgmeſtre de Leuwarde; *Volker Sloot tot Vollenhove*, Député à la même Aſſemblée; *Jean Hemert*, auſſi Député aux EE. GG., & Bourgmeſtre à Deventer, *Goſſen Schoffer*, Député aux mêmes Etats, & Conſeiller de Groningue, & *Schato Gockinga*, Député, comme les précedens, aux EE. GG., Conſeiller & Syndic des Omlandes. Ceux (2) qui étoient les moins partiaux trouverent le choix de ces Juges, fort étrange; puis que les mêmes Etats Généraux, qui avoient arrêté les Priſonniers, ſans avoir fait aucune information contre eux; qui avoient établi les Fiſcaux, & leur avoient commandé d'accuſer ceux qui étoient arrêtez; nommoient auſſi des Juges, qui étoient la plûpart de leur propre Corps. C'étoit, comme on diſoit, être en même tems Commiſſaires établis pour faire prendre les accuſez, les examiner & informer contre eux, afin d'être leurs Accuſateurs, & leurs Juges. Ceux qui eurent le courage de faire un ſemblable projet, & de le pouſſer juſqu'au bout, s'expoſoient à en être généralement blâmez, de quelque prétexte qu'ils ſe ſerviſſent; puis qu'enfin ils ne gardoient nullement les apparences, dont ceux-là même, qui n'ont point de vertu, tâchent ordinairement de ſe couvrir.

Grotius remarque (3) là-deſſus, I. que les EE. GG. n'avoient pas droit d'établir ces Juges, puis qu'ils n'avoient point de juriſdiction en Hollande; mais ſeulement les Etats de la Province qui en ſont ſeuls les Souverains: II. que ſi les EE. GG. avoient droit d'obliger cette Province, d'obſerver les Articles de l'Union d'Utrecht, c'étoit par le même droit, qu'un Prince Souverain peut obliger un autre Prince Souverain à obſerver l'Alliance, qu'ils ont enſemble; mais que cela ne leur donnoit pas le droit de faire un procès aux Sujets de cet autre Prince, & de les accuſer de trahiſon, puis qu'ils n'ont fait ſerment, qu'à ce dernier: III. Que cela étoit contraire aux Traitez faits,

(1) Dans ſon Apologetique Ch. XIV.

(2) Uytembogard. P. IV. p. 1196.
(3) Apol. Ch. XV.

1619. faits, entre les Provinces, & ne s'étoit jamais fait, comme il le montre au long : IV. Que ſi les EE. GG. avoient eu la Souveraineté ſur châque Province, ce qui n'étoit point; il n'étoit néanmoins pas permis au Prince, par les Lois, d'évoquer une affaire à lui, ſans que les Juges particuliers de la Province s'en mélaſſent : V. Que les EE. GG. avoient eux-mêmes reconnu cela, puis qu'ils avoient déclaré que cela ſe faiſoit, *ſans préjudicier au droit, qui appartenoit en commun, ou en particulier, aux Provinces*, dans l'Ordonnance faite le 19. de Novembre MDCXVIII. Ces termes marquent que ce que l'on faiſoit étoit nouveau & illégitime, & n'empêchent pas qu'il ne demeure tel, parce que la choſe même eſt contraire aux paroles : VI. Que les Etats de Hollande avoient bien vû, que cette conduite étoit contraire au Droit, puis que, dans une réſolution de la fin de Janvier, ils avoient déclaré, *que cette choſe ne ſeroit point tirée à conſéquence, & ne pourroit ſervir d'exemple, qui fût préjudiciable aux Loix, à la Souveraineté, & à la Liberté de la Hollande; afin que l'on prît la meilleure précaution, qu'il ſe pourroit, & qui fût enregîtrée :* VII. Que perſonne ne devoit croire que, par ce conſentement, la nomination des Juges, par les Etats Généraux, fût devenue légitime; puiſque que les Etats de Hollande s'y étoient oppoſez, avant qu'ils euſſent été changez; & quand même cela auroit été fait, avant le changement; parce que l'Autorité Souveraine ne peut pas être alienée, par ceux entre les mains de qui elle eſt; comme le Haut Conſeil l'avoit montré, il n'y avoit pas long-tems : VIII. Qu'il y avoit auſſi des Privileges particuliers aux Villes de Hollande, qui étoient violez par-là, comme les Villes de Leide, & de Roterdam l'avoient rémontré, peu de jours, après qu'Hoogerbeets, & Grotius eurent été arrêtez : IX. Qu'outre que des gens, qui n'avoient point de juriſdiction, en Hollande, avoient nommé les Juges; ils étoient, en cette occaſion, parties des Hollandois; puiſque ce qui étoit conteſté, étoit cela même, que les Priſonniers avoient défendu, contre les autres Provinces, par ordre de la leur; enſorte que les EE. GG. étoient en ceci, juges dans leur propre cauſe : X. Que leur Aſſemblée étoit compoſée, pour la plus grande partie, de gens, qui avoient fait paroître leur animoſité contre les Priſonniers, par pluſieurs indices manifeſtes, & les avoient condamnez, par avance; comme on le peut voir, par l'hiſtoire, & comme *Grotius* l'a prouvé évidemment : XI. Que les Juges nommez étoient, pour la plûpart, ennemis déclarez des priſonniers; ſoit à cauſe des démêlez qu'ils avoient eus avec eux, pour des choſes qui regardoient l'Etat; ſoit à cauſe de démêlez particuliers, aſſez connus; ce qui devoit empêcher qu'on ne les nommât : XII. Qu'entre les Juges Hollandois, il y en avoit deux, qui avoient été employez à informer contre les Priſonniers, & à les interroger; emplois entierement incompatibles avec celui de Juges : XIII. Qu'on avoit crû qu'entre les XXIV. Juges, il y en auroit au moins douze Hollandois, mais qu'il n'y en avoit eu que dix, auxquels un avoit ſuppléé par deux Zélandois : XIV. Que parmi les Hollandois, il y en avoit, qui, à l'occaſion du changement, qui avoit été fait dans l'Etat, étoient entrez dans le Corps des Nobles, & que d'autres avoient été faits Bourgmeſtres, Conſeillers, Membres du Conſeil d'Etat des PP. UU., Députez dans l'Aſſemblée des EE. GG., ou avancez à d'autres poſtes honorables; gens qui étoient intereſſez à ſoûtenir le changement fait dans la République, & à cauſe de cela, à condamner les Priſonniers.

Voilà des raiſons plus que ſuffiſantes, pour re-

cuſer de ſemblables Juges, & dont Barneveld ne 16
manqua pas de rapporter une partie; comme on l'auroit pû voir, dans les réponſes qu'il fit aux interrogats, qu'on lui propoſa, ſi elles avoient été publiées. Mais quand il ne l'auroit pas fait, c'étoit aux Juges de ſuppléer, à ce qu'il pouvoit avoir oublié, & à ſe recuſer eux-mêmes, s'ils avoient eu de l'équité & de l'honneur. Mais la ſuite fit voir qu'ils s'attendoient à des recompenſes, s'ils condamnoient les Priſonniers; puis que les fraix de ce nouveau Tribunal, ſe monterent à plus de ſoixante & dix mille florins, & que pluſieurs d'entre eux eurent depuis des charges, furent envoyez en des Ambaſſades, & que leurs Enfans furent avancez. Il falloit que la paſſion de perdre les Priſonniers fut extrême, puiſque pour cela, il fallut brouiller l'Etat, fouler aux pieds toutes les Lois, & recompenſer des gens, qui méritoient toute autre choſe. Si l'on ajoûte à cela les dépenſes exorbitantes, faites pour le Synode de Dordrecht; on trouvera que pour ſatisfaire une paſſion déraiſonnable, on dépenſa plus, qu'on n'avoit fait en une Campagne, contre les Eſpagnols; & cela à pure perte; puiſque la République, au lieu d'y gagner, y perdit beaucoup.

Mad. de Barneveld (1) avoit préſenté le 20. de Janvier, une requête aux Etats de Hollande, pour leur repréſenter la ſurpriſe & la douleur, que lui avoit cauſé le choix, que l'on avoit fait, des Juges, dont on vient de rapporter les noms; ſur tout de quelques-uns, dont elle nommoit trois, qui étoient ennemis déclarez de ſon Epoux. C'étoient *François Arſſens*, qui avoit été depuis peu admis parmi les Nobles de Hollande; *Hugues Muys*, Baillif de Dordrecht; & *Reinier Paw*, Bourgmeſtre d'Amſterdam, qui étoient connus pour être ſes Ennemis. Elle accuſoit le (2) premier d'avoir fait des libelles pleins de calomnies atroces, contre ſon Mari, & les deux autres de s'être plaints par tout de ſa conduite, & d'avoir travaillé à le perdre de réputation. On croyoit que les deux derniers avoient conſeillé d'arrêter l'Avocat de Hollande, & étoient cauſe de la maniere dure, dont on le traitoit en ſa priſon. Ces raiſons avoient obligé Mad. de Barneveld, & ſa famille de s'adreſſer aux Etats de Hollande; pour leur rémontrer qu'il n'étoit pas juſte, que ces gens-là aſſiſtaſſent aux déliberations de leur Aſſemblée, quand il s'agiroit de Barneveld. Mais le parti contraire avoit ſi fort prévalu en Hollande, que cette requête fut rejettée, comme mal fondée. Le changement, que Maurice avoit fait, dans les Magiſtrats des Villes de Hollande, & la maniere, dont on avoit arrêté Barneveld & les autres, qu'on tetenoit en priſon, contre les Privileges, avoit ſi fort épouvanté, ſur tout, ceux qui aſpiroient à quelque emploi; que perſonne n'oſoit rien dire, en faveur de la Liberté & des Lois, pour leſquelles on avoit fait la guerre tant d'années. Mais ceux, dont l'inimitié avec Barneveld étoit connue, auroient dû, d'eux mêmes, renoncer à tout ce qui ſe faiſoit contre lui; pour ne pas être ſoupçonnez d'une partialité exceſſive.

La famille de Barneveld (3) avoit auſſi préſenté une requête aux Etats Généraux; pour leur rémontrer l'état digne de pitié, où il ſe trouvoit, dans la priſon, & où l'on ne permettoit pas à ſa famille de le voir, depuis ſix mois. Un homme âgé d'environ ſoixante & douze ans, qui

(1) Vie de Barneveld p. 330.
(2) Voyez ce qu'en dit *Du Maurier* Mém. de Hollande p. 296. & 416.
(3) Vie de Barneveld p. 334.

1619. qui n'étoit coupable de rien, & qui avoit ſervi l'Etat, depuis trente-deux ans, avec beaucoup d'aſſiduité, de fidelité & de vigilance, ne devoit pas, ſelon eux, être traité comme les Traitres, & comme ceux, qui ſont coupables de crime de Léſe-Majeſté. C'eſt ce que ſa famille diſoit aux EE. GG., & ce que penſoient auſſi ceux, qui l'avoient vûe; ſans que l'on ait jamais pu prouver le contraire, quoi que ſes Juges fuſſent engagez d'honneur à le faire. Quelque inſtance qu'on pût faire aux EE. GG., on ne put obtenir aucune réponſe ſur cette Requête. La même famille fit (1) encore préſenter aux Etats de Hollande, & aux Généraux des Rémontrances, pour prouver ſon innocence, & l'illégalité des procedures, qu'un faiſoit contre lui. Une bonne partie de ceux, qui compoſoient ces Aſſemblées, étoit, ſelon les apparences, perſuadée de l'une & de l'autre; mais il n'étoit plus tems de reculer, après être allé ſi loin, & les ennemis de ce bon Vieillard vouloient abſolument qu'il parût coupable, & qu'il fût traité comme tel. Je ne dirai rien de ces Rémontrances, parce que l'Hiſtoire précedente, & ce que je viens de dire, renferment tout ce qu'il y a de plus remarquable, dans ces Ecritures.

Tous les Juges nommez acceptérent d'abord le funeſte emploi, qu'on leur donnoit, (2) excepté *Adrien Junius*, Conſeiller à la Cour de Hollande, qui le refuſa; mais comme on le menaça de lui ôter ſa charge, & d'une groſſe amande pécuniaire, il conſentit a demeurer au nombre des Juges. Pour les trois ennemis jurez de Barneveld, que l'on a nommez, après en avoir tant fait, ils ne crurent pas devoir s'arrêter en ſi beau chemin, & ſe mirent au-deſſus de ce qu'on en pourroit dire.

Barneveld ne voulut nullement reconnoître ces Juges, pour les mêmes raiſons, que l'on a tirées de l'Apologetique de *Grotius*; comme on le voit (3) dans une partie d'un Ecrit qu'il fit là-deſſus. Il en appella aux Etats Généraux, & aux Provinces, qui y envoyent leurs Députez. Les Juges rejetterent cet Appel; mais il le renouvella. Ils témoignerent ſouhaiter d'apprendre de lui les raiſons de ſon Appel, quoi qu'il n'y ait guére d'apparence qu'ils les ignoraſſent. Ils lui demanderent qu'il dit ſeulement à quelques-uns d'entre eux, ce qui l'empêchoit de reconnoître leur Tribunal. Il le refuſa, comme une choſe préjudiciable à ſon Appel, & que nulle Cour de Judicature n'approuveroit.

Dans ce même Ecrit, qui échappa aux recherches de ceux, qui ſaiſirent ceux qu'il avoit faits en priſon; il met, comme il ſemble, en abregé, quelques-uns des diſcours, qu'il tint à ſes Juges, à qui il répondit enfin, non ſans proteſter, ſelon l'apparence, que cela ne préjudicieroit point à ſon Appel.

„ Il y dit qu'il n'avoit jamais eu d'intelligence, „avec l'Eſpagne, ni rien reçu pour l'avoir, & „qu'il n'y avoit perſonne, qui, de ſa connoiſſance, eût rien reçu : Qu'il étoit faux qu'il eût „négotié avec perſonne, pour remettre la Souveraineté des Provinces au Roi de France; & que „le préſent, qu'il en avoit eu, en MDCVIII. qui „ſe montoit à deux mille francs, n'étoit qu'une „recompenſe des ſervices, qu'il avoit rendus à ce „Prince, pendant pluſieurs années, & qu'il lui „avoit promiſe en MDXCI. Qu'il avoüoit qu'il „avoit aprehendé que ſon Excellence n'aſpirât à „la Souveraineté, ou à une plus grande Autorité, 1619. „ce qui étoit fondé ſur pluſieurs raiſons, en priant „qu'on ne le prit pas en mauvaiſe part; puis qu'il „avoit été chargé du ſoin de la République, pendant tant d'années : Qu'il en avoit fait ouverture à quelques-uns du Gouvernement, & qu'il „avoit toûjours aimé les procedures, qui ſe font „dans l'ordre, & été éloigné des autres : Qu'il „avoit défendu le droit de la Hollande, & de la „Province d'Utrecht, en ce que des ſoldats, qu'ils „avoient pris pour leur ſureté, ne pouvoient être „caſſez, que par leur conſentement, & qu'on devoit éviter tout deſordre, & toute violence : „Qu'il avoit reconnu d'avoir conſeillé la déclaration des Provinces de Hollande, d'Utreeht, & „d'Overyſſel, par laquelle elles avoient proteſté, „qu'elles regarderoient, comme une violation de „l'Union, un Synode National tenu ſans leur „conſentement, & qu'il l'avoit dicté à Grotius, „& cela dans la vuë de conſerver le droit des Provinces : Qu'il demandoit qu'on prit en bonne „part une Lettre, qu'il avoit écrit à Caron, ſon „ancien ami, qui étoit Ambaſſadeur en Angleterre, avec quelque chaleur, ſur les affaires de „l'Etat & de l'Egliſe, qui l'affligeoient l'année „précedente : Qu'il avoit dit à quelques Colonels, qu'avant toutes choſes ils devoient être fideles aux Etats, qui les payoient, & aux Magiſtrats des Villes, qui les employoient, & cela „conformément a leur ſerment; mais qu'il avoit „entendu cela des affaires, qui ne regardoient „point les Etats Généraux, & dont les Etats de Hollande s'étoient réſervez la diſpoſition.

On a encore conſervé de lui (4) un Ecrit plus étendu, où il éclaireiſſoit divers Articles, ſur leſquels il lui ſembloit qu'on voudroit l'accuſer; mais comme on peut voir, par l'Hiſtoire même, ce qu'on peut juger de l'accuſation; je ne rapporterai que quelques endroits de cet Ecrit, dont une partie concernoit l'Etat, & l'autre les Brouilleries de Religion.

Il dit donc „ qu'il avoit déclaré à S. E. la ſincere affection, qu'il avoit pour ſon bien, & „la diſpoſition, où il étoit de lui rendre toutes „ſortes de ſerviees; & que ſi le Prince lui avoit vouln dire à lui-même, ce que ſes Conſeillers avoient fait, (*il ſemble qu'il entend parler de „la Souveraineté, à laquelle Maurice aſpiroit*) écouter les conſiderations, que lui Barneveld pourroit faire ſur cette matiere, tant par rapport à „la perſonne du Prince, que par rapport à l'Etat, „& trouvé bon, après cela, qu'on en eût fait une „ouverture en Public; il l'auroit faite & l'auroit „appuyée, par toutes ſortes de bons offices. Mais „que comme le Prince lui-même ne l'avoit pas „fait, il n'avoit pas oſé l'entreprendre; à cauſe „de l'importance de la choſe, de l'incertitude du „ſuccès, & pluſieurs autres raiſons très-graves : „Que cependant il en avoit fait quelque ouverture, en particulier, à des perſonnes, qui étoient „au ſerment des Etats, & qu'il avoit autant aprouvé des procedures, qui ſe feroient dans l'ordre, comme il avoit craint le deſordre; puis „qu'il étoit apparent, qu'on feroit ainſi tort au „Pais, auſſi bien qu'à S. E. & qu'on attireroit de „la honte, & de l'infamie à ceux, qui étoient au „ſervice des Provinces : Qu'il avoüoit que les „quatre dernieres années il avoit apprehendé, à „cauſe des bruits répandus, parmi le peuple, des „libelles & des chanſons contre le Gouverne-

„ment

(1) Là même p. 316. & ſuiv.
(2) Là même p. 341.
(3) Là même p. 345.

(4) Vie de Barn. p. 348.

1619. „ment, il n'arrivât du desordre, & qu'il ne se fit „un changement, qui canseroit une grande con„fusion : Que depuis trois ou quatre ans, il avoit „si fort appréhendé cela, qu'il avoit fait diverses „propositions dans l'Assemblée des Etats de Hol„lande, pour savoir ses sentimens, & pour faire „que tout se passât en ordre, & pour le bien de „l'Etat : Qu'il avoit parlé sur cela, avec fran„chise, à S. E. & au Comte Guillaume Gouver„neur de Frise, des bruits, qui couroient parmi „les Contre-Rémontrans, qu'ils ne seroient ja„mais en repos, qu'on n'eût fait S. E. Comte de „Hollande ; & qu'il savoit de bonne main, qu'un „Bourgmestre d'une bonne Ville de Hollande, „(*peut-être Paw, Juge de Barneveld, qui l'étoit à „Amsterdam, & en grande faveur auprès du Prin„ce*) avoit dit que c'étoit à Barneveld à le proposer ; „mais qu'ayant fait parler là-dessus de sa part à ce „Bourgmestre, il avoit repondu que c'étoit un „mesentendu : Qu'on ne devoit pas trouver mau„vais qu'un homme de son âge, qui avoit servi „si long-tems l'Etat, qui avoit vu bien des révo„lutions, & lu beaucoup d'Histoires des autres „Nations, eût peur d'une semblable chose, & „que c'étoit un effet de la Vieillesse d'être pleine „d'aprehensions, pour les moindres violences de „la populace : Qu'on devoit prendre en bonne „part ce qu'il avoit dit, & écrit, contre certains „Puritains Etrangers, qui prétendoient *que ni le „Souverain, ni les Conseils subalternes, n'avoient „que voir à la conduite des Eglises, & que ce soin „n'appartenoit qu'aux personnes, & aux assemblées „Ecclesiastiques* ; quoi que depuis soixante ans, on „en eût usé tout autrement : Que c'étoit sur cet„te matiere, qu'il avoit écrit à Caron, & qu'on „avoit assez vu, depuis quelques années, que la „conduite des Ecclesiastiques étoit fondée sur ce „faux principe ; par le peu d'égard, qu'ils avoient „eu pour les Ordonnances de l'Etat.

Barneveld remarque ensuite, que les Etats de Hollande avoient eu de très-bonnes raisons, d'ordonner qu'on se supportât réciproquement, sur des Articles non fondamentaux ; d'autant plus, que dans le commencement de la guerre, contre les Espagnols, on avoit non seulement accordé aux peuples la liberté de Conscience, mais encore le libre exercice de leur Religion ; ensorte que les Lutheriens, & diverses sortes d'Anabaptilles, l'avoient eu jusques dans Anvers, & dans Bruxelles ; d'où il s'ensuivoit qu'on ne devoit point refuser la même liberté, à ceux d'entre les Réformez, qui étoient tombez dans les sentimens de Melanchthon, sur les matieres de la Prédestination, & de la Grace.

Il fait voir aussi, en peu de mots, que le pouvoir, que les Etats de Hollande avoient employé, en matieres de Religion, par rapport à leur Province, étoit fondé sur trois Traitez publics, l'Union d'Utrecht, le Traité avec le Duc d'Anjou, & celui que Etats de la Province d'Utrecht firent en MDXC. avec le Prince Maurice ; sous l'approbation des Etats Généraux, & de ceux de Hollande, en le prenant pour leur Gouverneur. Par ces trois Traitez, les affaires de chaque Province, concernant la Religion, ne dependent nullement des autres. Barneveld remarque encore qu'après la Conférence de la Haie, lors que l'on eut examiné les Ecrits des deux Partis, les Etats de Hollande jugerent, qu'ils pouvoient se tolerer mutuellement ; que c'étoit le sentiment du Roi Jaques, & que les Etats Généraux l'approuverent ensuite. Il raconte encore les propositions, qu'il fit lui-même pour cela, comme on les a rapportées ci-dessus. Il fait voir ensuite, qu'il n'y avoit rien là, de contraire aux sermens, que font les Etats Généraux, ceux de Hollande, les Gouverneurs des Provinces, & les Armées. Il dit aussi pourquoi la Garde extraordinaire fut établie, mais on ne le répetera pas, non plus que le reste ; qui est une Histoire abregée de sa conduite, où l'on ne sauroit rien trouver, que de loüable, bien loin qu'on l'en pût punir. 16

Ce bon Vieillard ne disoit rien, qui ne fût très-connu de ses ennemis mêmes, qui avoient vu tout ce qu'il raconte. Mais il s'agissoit de le faire perir, parce qu'il avoit procuré la Tréve, malgré Maurice, & qu'il n'avoit pas voulu prendre sur soi, de faire la proposition que ce Prince souhaitoit, & qu'il n'osoit pas faire lui-même ; de peur apparemment que si elle étoit rejettée, il n'en eût que de la honte. Si Barneveld l'eût faite, & qu'elle eût eu le même sort, on lui en auroit donné toute la faute, & ses ennemis n'auroient pas manqué d'en profiter ; sans que Maurice, qui ne l'aimoit point, le voulût proteger ; seulement pour s'excuser, en disant qu'il avoit agi sans ses ordres. D'un autre côté, si la proposition eût été acceptée, les Amis même de Barneveld, & tous les Alliez des Etats Généraux, l'auroient regardé comme un Traitre, qui n'auroit travaillé à délivrer sa patrie du joug de l'Espagne ; que pour la vendre à un autre.

C'est à quoi il semble faire allusion, dans l'endroit de l'Apologie, dont on a raporté une partie, où il parle du refus qu'il fit de proposer ce que Maurice souhaitoit, quoi qu'il ne voulût pas le demander. Barneveld avoit aussi fait d'autres Ecritures, que son Valet cacha sous la couverture d'une chaise ; en tirant les clous & en les remettant, après y avoir mis les papiers. Il en reste encore une (1) Rémontrance, aux Etats Généraux, qui contient les mêmes matieres, dont on vient de parler ; parce que la sentence lui fut prononcée, avant qu'il fût parvenu à la fin.

On l'acabloit de questions, qu'on lui proposoit d'une maniere confuse, pour le faire tomber en contradiction, & sur une infinité de choses, qu'il étoit difficile que sa mémoire lui fournît sur le champ ; étant aussi âgé qu'il l'étoit, & accablé de tristesse, pour la maniere, dont il étoit traité. On l'examina plusieurs fois, en un jour, & l'histoire porte que l'on y revint jusqu'à (2) environ soixante fois. Selon (3) les regles des Tribunaux bien reglez, la confession d'un homme accusé de crimes étant finie, on doit la lui relire, afin qu'il puisse mieux s'expliquer, si l'on a mal pris son sens, & contredire les endroits, où on lui attribue quelque chose, qu'il n'a point dite. Il lui est aussi permis alors d'avoir du Conseil ; mais on ne fit rien de tout cela, en faveur de Barneveld.

Après l'avoir fatigué cruellement, & ne lui avoir permis de voir aucun de ses Amis, les trois Fiscaux vinrent lui dire le 12. de Mai, qu'il étoit condamné à mort, & qu'on lui liroit le lendemain sa sentence. *La sentence de mort !* s'écria-t-il deux fois ; *C'est à quoi je ne m'étois pas attendu. Je croyois être oui encore une fois. J'ai dressé quelque chose, que je pensois à changer, parce que j'étois en colere, lors que je l'ai écrit.* Leuwe dit qu'il étoit fâché, que Barneveld prît en mauvaise part ce que lui-même (Leuwe) avoit fait contre lui.

(1) Vie de Barneveld p. 385. & suiv.
(2) Là même p. 381.
(3) Voyez l'Apologetique de *Grotius* Ch. XVI.

1619. Il lui répondit qu'il ne le prenoit point, en mauvaiſe part, à quoi il ajoûta : *c'eſt à ces gens* (en parlant des Juges) *à voir ce qu'ils répondront devant Dieu. Traitera-t-on donc ainſi un bon Compatriote?* Enſuite il demanda une plume, de l'encre & du papier, pour dire adieu a ſa Femme. On lui en accorda, & il ſe mit d'abord à écrire, ſans qu'il parût aucun changement ſur ſon viſage. Sylla lui dit, comme par forme d'avertiſſement, qu'il prît garde de ne rien écrire, qui pût empêcher que ſa lettre ne fût rendue. Là-deſſus ce bon Vieillard lui dit, avec quelque émotion. *Eh bien, Sylla! me viendrez vous donner la loi, à la fin de ma vie, pour ce que je dois écrire?* à quoi il ajoûta, comme en riant, *que m'arriveru-t-il donc ici?* Leuwe lui dit qu'ils n'avoient aucun ordre de lui donner la loi, qu'il pourroit écrire ce qu'il voudroit. Comme il s'étoit remis à écrire, *Antoine Walæus* vint, par ordre, pour le conſoler, en ſes dernieres heures. Mais le bon Homme dit, qu'il étoit aſſez âgé, pour ſe ſavoir conſoler lui-même, & qu'il avoit à écrire. Walæus ſe retira là-deſſus, & ne revint que lors que ſa lettre fut écrite. Apres lui avoir demandé qui il étoit, & l'avoir apris, Barneveld lui parla, avec plus de douceur, & l'invita à ſouper avec lui, avec deux autres Miniſtres *Lamotius* & *Beyerus*, qui y vinrent auſſi. Cependant on porta (1) ſa lettre à ſa Femme, où il déclaroit, qu'il avoit toûjours ſervi le Prince d'Orange, avec affection & fidelité, autant que ſa Charge, & ſon devoir avoient pû le permettre; & proteſtoit auſſi de ſa fidelité envers les Etats, & les Villes de Hollande, & envers les Etats de la Province d'Utrecht, de qui il étoit né ſujet. Il diſoit encore qu'il ſe conſoloit en Dieu, qui connoît les cœurs, & qui jugera tous les hommes; & qu'il prioit ſa Femme, ſes Fils, ſes Gendres & ſes Filles d'en vouloir faire de même, & de vivre en paix, & en amitié enſemble.

On aſſure que Maurice dreſſa un piege à ſa famille, qui étoit aſſurément indigne d'un Prince généreux. Il fit dire, par le Comte Guillaume Gouverneur de Friſe, à la Princeſſe Doüairiere d'Orange, qu'il s'étonnoit que la famille de Barneveld ne demandât point grace pour lui. La Princeſſe ne manqua pas d'en faire avertir Mad. de Barneveld. Mais cette Dame courageuſe, ayant pris conſeil avec ſes Amis, répondit qu'elle ne pouvoit pas demander grace, pour un innocent. On crut qu'elle avoit fait en cela, une réponſe non ſeulemeot d'une ame fort élevée, au-deſſus du commun, mais encore d'une prudence peu commune; puis qu'elle comprit que peut-être on ne laiſſeroit pas de le faire mourir, & qu'on tireroit de cette démarche de ſa Femme une preuve, par laquelle oo feroit voir, qu'il étoit coupable, puis qu'elle auroit demandé grace pour lui.

Il eſt au moins certain, que Maurice étoit implacable à ſon égard, & que la même Princeſſe d'Orange lui demanda en vain audience en ce tems-ci, pour interceder pour Barneveld. Il ne voulut pas l'écouter.

La derniere nuit, que (2) Barneveld vécut, on lui donna deux ſoldats, pour coucher dans ſa chambre, avec ordre de prendre garde, qu'il ne parlât point en particulier à ſoo Valet. Ce même ſoir, il pria Walæus d'aller dire à S. E. de ſa part, qu'il l'avoit toûjours ſervie, avec une affection ſincere, autant que ſes Charges, & ſon ſerment l'avoient pu permettre; que s'il avoit fait quelque choſe, contre la volonté de S. E., il la prioit de le lui pardonner, & de vouloir toûjours avoir ſes 1619. enfans, en ſes bonnes graces. Walæus y alla, & revint rapporter que Maurice lui avoit dit, les larmes aux yeux, *qu'il étoit bien fâché du malheur de Barneveld, qu'il l'avoit toûjours aimé, & ſouvent averti de ſe conduire autrement; mais qu'il y avoit deux choſes, qui l'avoient choqué, dont l'une étoit que Barneveld avoit dit, que lui* (Maurice) *aſpiroit à la Souveraineté; & l'autre qu'il l'avoit mis en un grand danger, à Utrecht. Que pour ſes fils, il les auroit eu recommandation, pendant qu'ils ſe conduiroient bien.* S'il eſt vrai qu'il eût les larmes aux yeux, c'étoit-là jouer un perſonnage peu ſéant, pour un Prince, comme lui. Walæus s'en allant, pour rapporter cela à Barneveld, avoit été rappellé par le Prince, qui lui avoit demandé, *s'il ne parloit point de demander grace.* Walæus répondit qu'il ne lui en avoit pas encore ouï parler. Etant de retour dans la Chambre de Barneveld, il lui dit, ce qu'on vient de lire, mais il ajoûta avec quelque difficulté, que le Prince s'étoit plaint de ce qu'il avoit dit, qu'il aſpiroit à la Souveraineté. Barneveld repliqua *que S. E. ſe trompoit, particulierement dans l'affaire d'Utrecht; mais qu'il étoit vrai qu'il avoit craint, que S. E. n'aſpirât à la Souveraineté, ou à une plus grande autorité, dans le Pais, depuis l'an MDC. & qu'il avoit demandé, qu'on prît en bonne part ce qu'il diſoit.* Comme ces trois Miniſtres le preſſoient de penſer à ſa Conſcience, & à ſe préparer à mourir, il répondit *qu'il vouloit bien ſouffrir la mort en patience; mais qu'il ne pouvoit pas concevoir, pourquoi il falloit qu'il mourût; qu'il n'avoit rien fait, que conformément à la Juſtice, aux Privileges du Pais, à ſa Charge, à ſon honneur & à ſa conſcience.* On le peut en effet voir, par l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé de ſon tems, & même par la Sentence de mort prononcée contre lui; ſi l'on en juge, ſelon les Lois, & les Privileges de la Hollande. Les Miniſtres lui répondirent néanmoins, que ſes vint-quatre Juges n'étoient pas des enfans, que c'étoient auſſi des gens conſcientieux; & que c'étoit peu de choſe, que de tromper un homme, mais qu'on répondroit de tout devant le Juge Suprême. On a deja dit ci-devant les ſujets, qu'on avoit de ſe défier de ſes Juges, & il eſt au moins clair, qu'ils ne le purent mettre en Juſtice, proceder contre lui, & le condamner comme ils firent, ſans violer toutes les Loix. Auſſi Barneveld replica-t-il aux Miniſtres, *qu'il mettoit ſa confiance en Dieu, qui connoît les cœurs, & qui jugera tous les hommes, comme étant un juſte Juge.* Il ajoûta, un moment après, *qu'on ne l'avoit pas traité, comme il devoit l'être. Qu'on lui avoit d'abord ôté, & dépoſé ſes Seigneurs & ſes Maîtres, devant leſquels il devoit répondre de ſa conduite, comme en tout païs; & qu'on avoit mis, en leur place, pluſieurs de ſes ennemis, qui n'avoient jamais été dans le Gouvernement, & qui n'avoient ni beaucoup d'experience, ni beaucoup de lecture : Qu'il avoit bien lû de ſemblables exemples, qui n'avoient eu aucunes bonnes ſuites, & qu'après ſa mort, ces gens-là apprendroient ce que c'eſt que de ſe mêler du Gouvernement : Que ſes vint-quatre Juges n'avoient été la plûpart de ſes ennemis, qu'il avoit fallu qu'il ouït ce qu'ils avoient voulu lui dire : Qu'il avoit appellé de leur jugement, mais que cela n'avoit ſervi de rien, & qu'ils l'avoient examiné confuſément, & par des queſtions détachées, & nullement en peſant l'état de la queſtion & par ordre : Qu'on avoit procedé contre lui, d'une maniere beaucoup trop dure : Qu'il avoit ſouvent demandé de voir ce qu'il avoit répondu, dans ſon examen, pour pouvoir conſulter ſur cela ſon Conſeil & ſes Amis, ſelon l'uſage de tous les Pais de Lois; mais qu'il ne l'avoit pû obtenir*

(1) Vie de Barneveld p. 404.
(2) Vie de Barneveld. p. 405.

1619. *tenir : Que dans une ſi longue affliction, il n'avoit jamais pu parler, ni à ſa femme, ni à ſes enfans : Que c'étoient-là les procedures, que l'on avoit tenues contre un Vieillard de ſoixante & douze ans, & qui avoit ſervi fidelement le Païs, pendant quarante trois ans.*

Il parla encore d'autres ſervices, qu'il avoit rendus à l'Etat, & les Miniſtres lui répondirent, qu'ils n'étoient pas inſtruits de ce qu'il diſoit, & qu'ils avoient ſeulement ordre de l'exhorter, à la repentance de ſes pechez tant connus, que cachez. Il repliqua qu'il le ſavoit bien, mais qu'il falloit auſſi qu'il en dit quelque choſe.

En continuant à s'entretenir, avec les Miniſtres, il leur dit quel étoit ſon ſentiment ſur la Prédeſtination ; à peu près dans les mêmes termes, qu'il l'avoit exprimé, dans ſa Rémontrance aux Etats de Hollande, & comme nous l'avons déja rapporté (1) ci-deſſus. Les Miniſtres lui dirent que la Foi eſt un don de Dieu, qu'elle n'eſt pas donnée à tous les hommes, & qu'il falloit que les hommes la reçuſſent du Ciel, avant que d'être ſauvez. Là-deſſus il ſe forma, entre eux & lui, une petite diſpute ; dans laquelle ils furent ſurpris de le trouver ſi fort inſtruit de cette matiére, de ſorte qu'ils ceſſerent de lui en parler. Il leur demanda, enſuite, *ſi le Synode étoit déja ſeparé.* Ils direot qu'ouï, mais que ſa ſentence n'étoit pas encore publique. Il demanda encore *ſi tout s'y étoit paſſé en ordre*, & oo lui répondit que les Rémontrans avoient été condamnez. *Cela eſt étrange*, dit-il, *on veut peut-être rétablir les choſes ſur l'ancien pied, & agir comme l'on avoit accoûtumé de faire ſous le Papiſme ; mais les choſes ſont ullées trop loin, cela ne reuſſira pas. Les Etats de Hollande ont toûjours travaillé, à faire aſſembler premierement un Synode Provincial, & à adoucir un peu les eſprits avec le tems, & après cela, on auroit tenu un Synode National. Ou a bien toûjours craint les mauvaiſes ſuites de cette affaire. On avoit ſi fort avancé la choſe, que ſi l'on eût encore attendu trois heures, on auroit eu un Synode National. Si vous aviez voulu*, continua-t-il, *vous accommoder un peu les uns aux autres, les choſes ne ſeroient pas venues ſi loin ; vous avez été trop partiaux, contre les autres.* Nous ne pouvons rien faire, *dirent les Miniſtres*, contre nôtre conſcience, ni contre les ordres du Souverain. Ils lui demanderent enſuite, s'il ne ſentoit point ſa conſcience chargée de quelque choſe, pour laquelle il eût mérité la mort ; qu'il devoit en témoigner de la douleur, & en demander pardon à Dieu, pour en être exaucé. *Je ſai très-bien*, dit-il, *que je n'ai fait tort à perſonne, à deſſein. On inſiſte trop ſur les Lettres, que j'ai écrites à Carou, que l'on a fait chercher, que l'on a trouvées, & que je lui ai écrites comme à un ancien Ami ; pour avoir quelque bon conſeil, ou quelque conſolation, dans une inquietude, à laquelle je n'en avois point ſenti de ſemblable, depuis plus de trente quatre ans. J'ai demandé qu'on les prît en bonne part. Quand les vieilles gens ont quelque chagrin, ils ne peuvent pas s'en défaire ſi facilement. Pour ce qui concerne la Garde* (priſe par les Villes) *cela fut fait, pour défendre les Magiſtrats & les Villes ; parce qu'il s'y commettoit de grandes inſolences, par des Libelles & autres voies de fait, que je n'ai jamais bien pu ſouffrir.* Waléus lui dit alors, qu'il croyoit qu'il avoit déja quitté le monde ; qu'il ne s'intereſſoit plus dans les plaiſirs, ni dans les cupiditez mondaines, & qu'il étoit bien réſolu à aller à Jeſus-Chriſt. Barneveld répondit, *qu'il y étoit tout diſpoſé, qu'il avoit abandonné le monde, & qu'il étoit bien réſolu à la mort ; mais qu'il ne comprenoit pas, pour quelles raiſons, on pouvoit le faire mourir. J'ai ſervi*, diſoit-il, *ſincerement, avec zéle & fidelement, Mes Seigneurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe. J'ai donné de même des conſeils ſinceres, & fideles aux Seigneurs Etats d'Utrecht, comme aux Souverains de ma Patrie, quand ils m'en ont demandé, pour les garantir de tous attroupements ſéditieux, & de toute effuſion de ſang, dont ils avoient été menacez, depuis longtems. J'ai eu les mêmes vûës, à l'égard des Villes de Hollande ; & de faire en ſorte que chacun fût protegé, & qu'on ne fît tort à perſonne. J'ai quelquefois parlé ou écrit, avec un peu de vivacité ; parce que je voyois qu'on répandoit tous les jours des libelles diffamatoires, & des Paſquinades très-vilaines, contre Mes Seigneurs & mes Maîtres, ſans qu'on y mît aucun ordre ; c'eſt ce que je n'ai pû ſouffrir, & les perſonnes âgées ne ſauroient bien diſſimuler de ſemblables choſes. Pour ce qui me regardoit, en particulier, j'ai tâché de le ſurmonter, par la patience, autant qu'il m'a été poſſible. Les diviſions & les meſintelligences, qu'il y a dans le Païs, m'ont fort affligé. J'ai employé tous les moyens poſſibles, pour les accommoder, par la douceur ; & j'ai toûjours eu peur que l'ennemi ne fît ſon coup, en cette occaſion, pour nous accabler. Je puis dire, avec verité, que dans l'Etat, où le Païs a été depuis l'an* MDLXXVII. *juſqu'à préſent, j'ai été, autant que perſonne (ſans aucune exception) conſtant & inébranlable à vouloir expoſer ma perſonne, mon bien & mon ſang, pour m'oppoſer aux prétenſions des Eſpagnols, & de leurs adhérans, juſqu'à l'extrémité. J'ai auſſi défendu la Souveraineté, les Franchiſes & les Droits des Païs, Membres & Villes de Hollande & de Weſtfriſe, juſqu'au bout, avec zéle, courage & réſolution, & demeuré, par la Grace de Dieu, juſqu'à la fin ferme & immobile. Enfin j'ai pluſieurs fois demandé mon congé à Mrs. les Etats de Hollande, mais je n'ai pu l'obtenir. Il ſemble que Dieu ait voulu ameuer ce mal ſur moi. Je me ſuis employé, avec tant de zéle, aux affaires du Païs, que je n'ai pas pu avoir ſoin des miennes.* J'ai rapporté directement ce diſcours, ſans y rien changer, que ce que la Langue Françoiſe ne pouvoit, en aucune maniere, ſouffrir ; comme la plus belle harangue, que pût faire un fidele Miniſtre d'Etat, dans une ſemblable conjoncture. Elle auroit, comme je crois, perdu de ſa force, ſi on lui avoit donné plus de tour ; & j'ai déja témoigné plus d'une fois, dans cette Hiſtoire, que je n'étois pas du ſentiment des Hiſtoriens, qui ont crû pouvoir prêter leur éloquence à ceux qu'ils font parler, dans leurs Hiſtoires. Celle de Barneveld étoit vive & naturelle, ſans beaucoup de paroles, (2) comme *Grotius*, qui étoit un grand connoiſſeur, dans cette ſorte de choſes, nous l'apprend.

Après cela, les Miniſtres lui demanderent s'il ne vouloit pas repoſer. Il dit qu'oui, & après qu'un d'eux eut fait la priere, il ſe mit au lit ; d'où il eſſaya de parler, en particulier, à ſon Valet ; mais les ſoldats ne le voulurent pas permettre. Il lui donna ſeulement ſon cachet, qu'il tira de ſon doit, en lui recommandant de le remettre à *Groeneveld*, ſon fils aîné. Comme il ne pouvoit pas dormir, il ſe fit lire les conſolations pour les Malades, qui étoient à la fin du Volume, dans des Pſeaumes Fraoçois, qu'il avoit. Les ſoldats lui offrirent alors de faire revenir les Miniſtres, qui n'étoient pas loin de là, mais il dit que cela n'étoit

(1) Liv. IX. p. 331. du I. Tome.

(2) Voyez auſſi les Memoires de Du Maurier au Ch. de *Barneveld*.

1619. n'étoit pas néceſſaire. Cependant ils firent venir Beyerus qui lut, dans le même livre, & l'exhorta apparemment à la repentance, & à reconnoître ſes fautes, dont on l'accuſoit; puis qu'il eſt dit dans ſa Vie, que l'Avocat de Hollande lui répondit ſi bien, que Beyer demeura aſſis, près d'une demi-heure, devant ſon lit, ſans rien dire: Barneveld lui demanda, où on le ſeroit mourir, mais le Miniſtre ne put le lui dire; parce qu'il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit à la Haie, & qu'il ne ſavoit pas où cela ſe faiſoit. Il lui demanda encore, s'il n'avoit point ouï dire; ſi Grotius & Hoogerbeets devoient auſſi mourir. Beyer répondit qu'il ne l'avoit pas ouï dite; ſur quoi le bon Vieillard ajoûta, que ce ſeroit grand dommage, & qu'ils pourroient encore rendre de grands ſervices au Païs. *Pour moi*, continua-t-il, *je ſuis un homme vieux & uſé, je n'en puis plus; j'ai peut-être fait plus que je ne pouvois. Je me ſuis appliqué, avec tout de zèle aux affaires du Païs, que je n'ai pas pu avoir ſoin de mes propres affaires*; & le reſte, qu'on a déja rapporté, & qu'il avoit dit auparavant. Il ne put pas s'endormir, quoi que le Miniſtre & ſon Valet ſe fuſſent éloignez de lui. Il ſe mit de nouveau à lire, dans ſes Pſeaumes, & comme les Miniſtres lui demanderent encore, s'il étoit bien diſpoſé à mourir, il répondit, comme il avoit fait auparavant, à quoi il ajoûta ces mots: *je ſouhaite de tout mon cœur que, par ma mort & par l'effuſion de mon ſang, toute la diviſion, qui eſt dans le Païs, puiſſe ceſſer.*

Comme ils furent ſortis, il ordonna à ſon Valet de lui couper ſa chemiſe par devant, & il obtint, comme une faveur que ce garçon demeureroit avec lui, juſqu'à la fin, & lui donna ce qu'il avoit d'argent ſur lui, avec ordre de rendre à ſon Epouſe une boite d'argent, qu'il lui remit. Pour Teſtament, il voulut charger un Miniſtre de dire à ſa Femme, & à ſes Enfans de vivre en Paix, & en amitié les uns avec les autres; Que pour lui, il avoit l'eſprit en repos, par la Grace de Dieu, & qu'il eſperoit qu'il en ſeroit de même d'eux tous, pour le peu de tems qu'ils avoient encore à vivre; Qu'ils euſſent ſoin de ſon Valet, par eux-mêmes, ou en l'aidant à trouver une bonne condition; & qu'il les en prioit: Qu'il avoit fait prier S. E. d'avoir ſes Enfans, en ſa bonne grace; & qu'Elle lui avoit fait dire qu'Elle le ſeroit, pendant qu'ils ſe conduiroient bien; comme lui, leur Pere, le leur recommandoit très-ſerieuſement: Que ſes Enfans & ſes petits Enfans, s'entrebaiſaſſent les uns les autres, pour la derniere fois, *en ſon nom*. C'eſt ainſi qu'il parle, pour dire qu'ils devoient s'entrebaiſer, comme il les auroit lui-même tous baiſez, en leur diſant adieu, avant que de mourir, s'il l'avoit pu. Lamotius qu'il prioit d'aller dire cela à ſa famille, le lui refuſa, en branlant la tête, ſans rien dire; apparemment de peur d'offenſer Mauriee & les Juges, qui auroient voulu inſpirer de la haine, & de l'horreur pour lui, à ceux qui avoient toutes ſortes de ſujets d'aimer & de reſpecter ſa mémoire.

Cette famille s'étoit flatée, que le bon Barneveld ſortiroit bien-tôt d'affaires, à cauſe des Requêtes & des Rémontrances, qui avoient été préſentées en ſa faveur, & qui mettoient ſon innocence, dans un ſi grand jour; qu'il n'y avoit guére que ceux, qui étoient intereſſez à ſa perte, par le mal qu'ils lui avoient fait, qui le puſſent trouver coupable. Le Prince même avoit témoigné, qu'il ne permettroit pas que ſa perſonne en ſouffrit, & dit qu'il avoit été avantageux pour lui, que l'on eût fait du changement dans la Magiſtrature de Hollande; quoi que ce fût tout le contraire. Ainſi 1619. la Lettre qu'il écrivit à ſa famille, & qui lui fut rendue, fut un coup de foudre, qui la jetta tout tout d'un coup, en une triſteſſe inexprimable. Tout ce qu'elle put faire, ce fut de demander la liberté de le voir encore une fois. Au lieu de lui accorder, au moins par bien-ſéance, une choſe qui ne retarderoit pas ſon execution, & à quoi l'humanité demandoit que l'on conſentît; on prit un tour artificieux, pour la priver de cette triſte conſolation. Les Juges envoyerent querir Waléus, pour venir dans leur chambre, où ils étoient aſſemblez, dès le grand matin, & le renvoyerent ſans lui rien dire, de la Requête de la famille de Barneveld, pour lui demander ſeulement s'il ne ſouhaitoit point de la voir, ou de parler à quelcun de ſes Amis. On ne lui dit rien non plus, à lui-même, du deſir de ſa Femme & de ſes Enfans. Waléus étant arrivé lui dit ſimplement, ce que les Juges l'avoient chargé de lui dire; ſur quoi Barneveld répondit que le tems, auquel il devoit être executé, commençoit à s'approcher (car il étoit environ ſix heures du matin) & qu'en voyant ſa famille, cela cauſeroit, aux uns & aux autres, une nouvelle émotion. Waléus retourna dire cette réponſe aux Juges, ſur quoi ils mirent au deſſous de la Requête de la Famille déſolée ces mots: *Le Mari & le Pere des Suppliants, ſur la demande, qu'on lui a faite s'il ſouhaitoit, que quelques-uns des Suppliants le vinſſent voir, a déclaré qu'il ne le trouvoit pas bon; parce que cela leur cauſeroit une trop grande émotion, tant pour lui-même, que pour eux. C'eſt pourquoi ceci ſervira aux Suppliants, pour un Acte de déclaration.* Il eſt étonnant qu'ils ne craigniſſent pas le jugement, que le Public feroit d'une ſi odieuſe ſupercherie; car enfin quoi qu'on ne leur ofât pas reprocher en face leur inhumanité, il n'y avoit aucune famille, qui n'en dût frémir.

Du Maurier (1) Ambaſſadeur Ordinaire de France, qui avoit tâché, pluſieurs fois, d'adoucir les EE. GG. envers Barneveld, ayant apris qu'on lui devoit prononcer ſa ſentence, demanda, ce matin même, audience aux Etats Généraux; mais on la lui refuſa, ce qu'il prit en très-mauvaiſe part. Il écrivit néanmoins à ſix heures du matin, (2) une Lettre à *Brakel* & à *Dorth*, pour leur être communiquée. Il prioit les EE. GG. d'avoir égard à la grande vieilleſſe de Barneveld, & aux longs ſervices, qu'il avoit rendus à l'Etat, ſur quoi il demandoit que la Sentence fût moderée, & propoſoit qu'on le relegât, ſous bonne caution, pour le reſte de ſa vie, en une de ſes maiſons, ou qu'on le bannit hors du païs. Bien loin que ſon interceſſion portât quelcun à la modération, au contraire les Etats Généraux, dans la penſée que l'Ambaſſadeur faiſoit ces démarches de lui-même, s'en plaignirent au Roi, par une Lettre; où ils parloient de lui, comme s'il avoit fomenté les factions, qui étoient en leur païs, ſans les ordres de S. M. Mais le Roi, de l'avis de ſon Conſeil, leur récrivit qu'il prenoit en fort mauvaiſe part de ſi dures procedures, & qu'il approuvoit ce que ſes Ambaſſadeurs avoient fait, en cette occaſion, enſemble, ou à part, comme fait par ſes ordres. Il ajoûta même que ſon Ambaſſadeur avoit eu des ordres plus étendus, & marqua enfin un très-grand mécontentement de cette exceſſive rigueur, & du peu-d'égard, que l'on avoit eu pour lui. Mais il fallut que le Priſonnier mourût,

(1) *Wtenbogard* Part. V. p. 1207.
(2) Voyez-la dans la Vie du Barneveld p. 423.

1619. rût, ſoit pour ſatisfaire la vengeance de ſes ennemis; ſoit pour inſpirer de la terreur à tous ceux, qui pourroient être dans les mêmes ſentimens, que lui; ſoit enfin pour ſauver l'honneur de ceux, qui avoient commencé & approuvé de ſi étranges procedures. Ces moyens violents peuvent empêcher qu'on ne parle, pendant qu'il y a du danger; mais ils ne font changer d'opinion à perſonne, & cette opinion ne manque point de paroître, dans la ſuite; ou par des diſcours, ou par une conduite, qui y eſt oppoſée.

Pour revenir à Barneveld, (1) comme il s'apperçut, par la mine de Lamotius, qu'il n'avoit pas aſſez de généroſité pour aller dire à ſa Famille ce qu'il ſouhaitoit; *il pria* Vander Meule, d'aller demander aux Etats Généraux, s'il lui ſeroit permis d'écrire encore une petite Lettre à ſa Famille, pour lui recommander ſon Valet. Cet homme revint lui dire que les Etats le lui permettoient, & demeura dans ſa Chambre, pendant que Barneveld écrivoit ce dernier billet à ſa Famille. Vander Meule lui dit, enſuite, que les Etats ſouhaitoient de *voir* ce qu'il écrivoit. Il le lui remit, & cet homme le porta aux Etats, qui n'y virent rien, que ce qu'il avoit dit, dans la précedente Lettre, & dans les mêmes termes, excepté la recommandation de ſon Valet.

Entre trois & quatre heures du matin, on avoit déja entendu battre le tambour, pour aſſembler les troupes, que l'on vouloit placer autour de l'échaffaut, & de la Cour; comme ſi l'on avoit craint quelque émute du peuple, qui ne pouvoit guere n'être point inſtruit de l'irrégularité des procedures, qu'on avoit ſuivies; & qui apparemment n'avoit pas perdu tout le reſpect & toute l'eſtime, qu'il avoit auparavant pour un homme, qui avoit ſi bien ſervi l'Etat, pendant un ſi grand nombre d'années. On fit entrer, au dedans de la Cour, la Garde de Maurice, avec deux autres Compagnies, qui faiſoient enſemble, à ce qu'on diſoit, mille ou douze cens hommes. Au dehors de la Cour, on mit des Gardes à chaque porte, entre leſquelles il y avoit quelques Compagnies Angloiſes; ce qui fit aſſez connoître, auſſi-bien que la conduite de Carleton, que le Roi de la Grande Brétagne ſoûtenoit Maurice. Louis XIII. & ſon Conſeil ſe conduiſirent, d'une maniere bien plus ſage & plus généreuſe, comme on l'a vû. Cependant les Etats Généraux étoient aſſemblez, & les vint-quatre Juges étoient auſſi, dans une chambre particuliere.

D'abord on n'avoit laiſſé entrer perſonne au dedans de la Cour; mais après ſept heures, y entra qui voulut, au travers des ſoldats. On avoit dès le matin dreſſé l'Echaffaut, devant les fenêtres du degré de la grande Sale, & l'on fit une ſortie, pour venir par une de ces fenêtres ſur l'Echaffaut. On y avoit déja mis du ſable, pour recevoir le ſang, qui ſortiroit de la tête & du tronc de celui qui étoit condamné; mais on n'avoit eu aucun ſoin de preparer, ſelon l'uſage, une Biere pour les mettre; ce qui eſt une marque du trouble, où étoient les Acteurs de cette Tragedie. Ainſi l'on ſe ſervit d'une Biere de quatre aix mal rabotez; qu'on avoit préparée, il y avoit quelque tems, pour un meurtrier, à qui le Prince avoit envoyé ſa grace; ſur le point, qu'il alloit être executé. Quelle gloire n'auroit-il pas euë; s'il eût demandé un adouciſſement dans la Sentence, qui eût ſauvé la vie & les biens à un homme, qui avoit ſi long-tems ſervi l'Etat, avec une approbation générale? *Du Maurier* avoit fait cette ouverture, mais la paſſion des Ennemis d'Oldembarneveld étoit trop grande, pour écouter la Moderation. Plus la colere eſt inique, plus elle eſt implacable.

Barneveld ſe tenant prêt à aller entendre lire ſa Sentence, Waléus lui vint dire, mal à propos, par un mal-entendu, que le tems d'y aller s'approchoit. Sur quoi Barneveld dit qu'il étoit prêt, & ſe leva comme pour ſuivre le Miniſtre. Mais ce dernier lui demanda, s'il ne voudroit pas qu'il fit encore une priere. Il répondit qu'oui, & comme elle fut finie, Waléus & les autres, qui étoient préſens prirent congé de lui. Lors qu'il voulut ſe rendre au lieu, où l'on devoit lire ſa Sentence, l'Huiſſier vint dire que les Juges n'étoient pas encore prêts, & il rentra dans la Chambre. Peu de tems après, lors qu'il croyoit aller, dans la Chambre des Juges, on le fit deſcendre dans une Chambre plus baſſe, qui étoit la ſale d'Audience. On l'y fit aſſeoir ſur une Chaiſe, & le Secretaire lut la Sentence, dont nous rapporterons enſuite le ſens. Pendant qu'on la liſoit, Barneveld tourna pluſieurs fois ſa chaiſe, & ſe leva même, comme pour répondre; mais le Secretaire continua, ſans lui laiſſer le tems de parler. La lecture étant achevée, il dit *que les Juges ſavoient bien, qu'ils mettoient beaucoup de choſes, qu'ils ne pouvoient tirer de ſa Confeſſion, & qu'ils y ajoûtoient.* Comme par la Sentence on confiſquoit ſes biens, il ajoûta encore *qu'il avoit cru que les Etats Généraux ſe ſeroient contentez de lui faire perdre la vie, & que ſa Femme & ſes Enfans pourroient garder ce qu'il avoit. Eſt-ce là la recompenſe,* dit-il encore, *des ſervices, que j'ai rendus au Païs, pendant quarante-quatre ans?* Enſuite il marcha d'un pas aſſez ferme à l'Echaffaut, en s'appuyant néanmoins ſur ſon bâton, & ſoûtenu ſous le bras, par ſon Valet. Comme il ne vit rien, ſur quoi il pût ſe mettre à genoux, il demanda s'il n'y avoit *point de chaiſe, ou de couſſin, pour s'agenouiller?* On en auroit dû préparer, mais il ſemble qu'on lui vouloit faire toutes ſortes d'indignitez, ou que le trouble, où l'on étoit, empêchoit qu'on ne penſât à ce que la Bien-ſéance, & l'Humanité demandoient. Il ſe mit donc à genoux ſur les planches, ſon Valet le tenant toûjours ſous le bras. Lamotius fit encore une priere. Il ſemblera peut-être qu'on fit trop de prieres, mais c'eſt-là une partie de la céremonie, pour laquelle la Divinité aura tel égard, que de raiſon. S'étant relevé, il dit (en montrant l'Executeur) que cet homme n'avoit que faire de le toucher, & ſe mit à déboutonner promptement ſon pourpoint, en diſant à ſon Valet, de ſe hâter. Etant deshabillé, il ſe tourna du côté du peuple & s'écria: *Meſſieurs, ne croyez pas que je ſois un Traître, je me ſuis conduit en homme de bien; & comme un bon Citoyen, & je mourrai tel.* En ſe mettant ſur le ſable, préparé pour recevoir ſon ſang, il dit *que Jeſus-Chriſt ſeroit ſon conducteur*, & s'écria: *Seigneur Dieu, Pere céleſte, reçois mon Eſprit*; les yeux élevez au Ciel. Il mit lui-même ſon bonnet, devant ſes yeux, & dit à l'Executeur de ſe hâter; & ce dernier, qu'on avoit fait venir d'Utrecht, lui emporta la tête d'un ſeul coup. Le corps fut mis dans la Biere, dont on a parlé, & emporté dans la Chapelle. Sa famille demanda ſon corps, pour l'emporter dans la Seigneurie de Berkel, qui lui avoit appartenu; afin de l'enterrer-là, avec le moins de céremonie, qu'il ſeroit poſſible. On le

(1) Vie de Barneveld p. 418. & *Uytenbogard* P. V. p. 1208.

1619. le lui permit, & on l'avertit de ne ſuſpendre aucunes Armes. C'eſt une coûtume, dans ces Provinces, de ſuſpendre les Armes des perſonnes de diſtinction, après leur mort, au devant de leur Maiſon, au-deſſus de leur porte, & à la muraille de l'Egliſe, où on les a enſevelies. Cela fut exécuté, & le corps lavé, & revêtu d'autres habits, fut mis dans une autre Biere, & pluſieurs perſonnes l'accompagnerent. Sa maiſon fut tendue de noir, & l'on y mit ſes armes au dedans, au lieu de les mettre en dehors.

On trouve dans (1) un Hiſtorien, une forte d'éloge de ce grand Homme, qu'il dit avoir été tiré du Regitre des Réſolutions des Etats de Hollande, où on l'avoit encore vû le 28. de Juin 1662. à ce qu'il dit. Voici les termes: *Du 13. Mai* MDCXIX. *Ici à la Haie, ſur un Echaffaut, dreſſé exprès, dans la Cour interieure, près des degrez de la Grande ſale, a été executé à mort, par l'épée, Monſieur & (2) Maître* JEAN d'OLDENBARNEVELD, *en ſon vivant, Chevalier, Seigneur de Berkel, Rodenryt &c. Avocat des Païs de Hollande & de Weſtfriſe, pour des raiſons expliquées dans la Sentence & autres, avec la confiſcation de ſes Biens; après avoir ſervi trente-trois ans, deux mois & cinq jours, comme ayant reçu ſa Commiſſion le 8. de Mars de l'an* MDLXXXVIII. *Ce fut un homme d'une grande activité, d'un travail extrême, de beaucoup de memoire & de conduite, & même ſingulier à tous égards. Que celui, qui eſt debout prenne garde qu'il ne tombe! Dieu veuille avoir pitié de ſon Ame. Amen.* Nous n'en fetons aucun éloge, en cet endroit. On peut recueuillir, de ce qu'on a dit de ſa conduite, depuis qu'il fut Avocat de Hollande, quel homme c'étoit. On ne ſauroit mieux louer un Miniſtre de cette ſorte, qu'en expoſant fidelement ce qu'il a fait. Il vaut mieux mettre ici les Chefs d'accuſation de ſa (3) Sentence, avec quelques petites remarques.

Avant que d'entrer dans l'énumeration de ces faits, il eſt dit I. *qu'il les a reconnus hors de la torture, & ſans être enchaîné*; mais il le nia devant ſes Juges, comme on l'a vû, & on ne lui objecta preſque que des conſequences, que ſes ennemis tirerent de ſa conduite, ſur laquelle il paroît qu'il s'étoit bien défendu. *Grotius* ſe plaint auſſi d'une ſemblable injuſtice (4) à ſon égard, au Ch. XIX. de ſon *Apologetique*. Cette maniere de prononcer étoit équivoque, & ceux, qui n'avoient pas aſſez de pénetration, s'imaginoient que tout ce qui étoit renfermé, dans la Sentence, n'étoit pas ſeulement apuyé ſur des preuves, mais encore ſur la Confeſſion des Priſonniers; au lieu qu'ils en avoient nié une bonne partie, bien loin d'avoir confeſſé le tout. Outre cela, ce qu'ils avoient avoüé n'étoit pas joint avec les qualifications néceſſaires, mais avec les conſéquences que les Juges en tiroient, ſans raiſon. Il y avoit même des choſes, ſur leſquelles ils n'avoient point été interrogez; d'autres dont les Juges ne pouvoient pas être aſſurez, puis qu'elles étoient fauſſes, & que les Accuſez n'avoient pas eu la liberté de (5) ſe défendre, & de prouver le contraire, par des témoignages. C'eſt ce qui auroit paru, ſi l'on eût publié tout ce qu'ils avoient répondu. II. Barneveld fut condamné pour avoir *violé l'Union, & les Loix fondamentales, ſur leſquelles le Gouvernement des Provinces Unies étoit appuyé*; choſe qu'il nioit, & qu'on lui attribuoit, comme il le ſoûtint, par une conſéquence mal-tirée d'actions, fondées ſur l'Union d'Utrecht; qu'il prétendoit avoir été violée, par les Provinces liguées contre la Hollande, comme on l'a vu: III. pour avoir *troublé l'Etat & la Religion, en ſoûtenant & en mettant en pratique des maximes exorbitantes & pernicieuſes, pour l'Etat, & employant ſes complices à ſoûtenir que chaque Province étoit maîtreſſe chez elle de la Religion, ſans que les autres euſſent droit de s'en mêler*; comme en effet l'Union d'Utrecht le porte, & comme *Grotius* l'a montré dans le Ch. II. & ſuiv. de ſon *Apologetique*; ſans que néanmoins on pût dire, que tolerer les ſentimens differents ſur la Prédeſtination, & ſur la Grace fût troubler la Religion; comme le même Auteur le fait voir dans les Ch. III., & IV. du même Ouvrage: IV. pour avoir *dreſſé, ſans ordre, & dans ſa maiſon, une proteſtation au nom des Provinces de Hollande, d'Utrecht & d'Overyſſel, qu'il fit faire dans l'Aſſemblée des* EE. GG. *pour proteſter, au nom de ces trois Provinces, que les Députez des autres, qui preſſoient la convocation du Synode National, ſeroient la cauſe de tout le mal, qui pourroit s'en enſuivre*; quoi qu'il parût que rien ne s'étoit fait, en cela, que par ordre des Etats de Hollande, & par le conſentement des deux autres Provinces: V. pour avoir, *au mépris des avis ſalutaires de pluſieurs Princes, Seigneurs & Perſonnes Notables, tant du dedans, que dehors, refuſé d'employer les moyens qu'ils lui donnoient, de rétablir l'Etat*; choſe qui n'étoit nullement blâmable, pendant que les Etats de Hollande, & de deux autres Provinces étoient du même ſentiment que lui; auſſi bien que le Roi de France le meilleur Allié, que la République eût alors; outre que cela n'étoit pas un crime, mais tout au plus une erreur, en matiére de Politique, & qui ne devoit être punie qu'en la détruiſant par de bonnes raiſons, & non en faiſant mourir ceux, qui en étoient entêtez: VI. pour avoir *trompé de grandes Puiſſances, afin de ſoûtenir ſes deſſeins*; ce qui regardoit, comme il ſemble, la France; qui ne fut nullement trompée, & qui interceda généreuſement pour lui, comme on l'a vu dans l'Hiſtoire précedente, avec beaucoup d'inſtance, & de connoiſſance de cauſe: VII. pour avoir *donné de fauſſes inſtructions aux Ambaſſadeurs de l'Etat*; ce qui ne paroit point, par l'Hiſtoire, & qui dans une diſſention politique, comme celle qu'il y avoit alors, n'étoit pas un ſi grand crime: VIII. pour avoir *écrit à l'Ambaſſadeur des Etats Généraux, chez le Roi de la Grande Bretagne, que s'il arrivoit que ce Monarque écrivît quelque choſe, concernant la Religion, il étoit à propos que cela s'adreſſât aux Etats de Hollande, & que ce qu'il voudroit écrire, fût auparavant communiqué à lui-même, & que le Roi attendit ce qu'il répondroit là-deſſus, & n'écrivît qu'après avoir pris ſon avis, ou qu'il lui adreſſât à lui-même les Lettres, afin qu'il les préſentât, ſelon qu'il jugeroit qu'elles pourroient ſervir*; ce qui dépendoit néanmoins du Roi, & que *Barneveld* ne deſavoüa pas, lors qu'on lui produiſit une Lettre, qu'il avoit écrite là-deſſus à Caron, s'excuſant de ce qu'il avoit écrit cette Lettre, irrité contre les intrigues, que l'on employoit contre lui: IX. pour avoir *écrit au Roi de France, au nom des Etats de Hollande, que les EE. GG. uſurpoient ce titre, dans la convocation du Synode National, & que S. M. ne devoit y envoyer aucuns Députez de ſon Royaume, mais plûtôt favoriſer la Province de Hollande*; ce qui n'étoit nullement un crime, dans la ſuppoſition que la Hollande étoit oppri-

(1) *Aitzema* Tom. I. p. 305. col. 2.
(2) On appelle ainſi ceux qui ont pris leurs Degrez en Droit.
(3) Voyez-la dans ſa Vie p. 442. & ſuiv.
(4) Pag. 310.
(5) Voyez l'*Apologetique* Ch. XVI. & XVII.

1619. opprimée, par les autres, comme elle l'étoit véritablement; puis qu'elles la contraignoient, malgré elle, de ſe ſoumettre à une déciſion, qu'elle croyoit être dangereuſe, & préjudiciable à la Religion & à l'Etat; comme elle l'avoit témoigné pluſieurs fois : X. pour avoir *envoyé un modele de Lettre au Roi de la G. B., qu'il ſouhaitoit qu'il écrivît aux EE. GG., & l'avoir rendue à ces derniers, ſans en avoir rien communiqué aux Députez des Etats, qui étoient alors en Angleterre*; ce qui étant ſuppoſé veritable, n'étoit pas une choſe punissable; puis qu'enfin le Roi n'avoit rien écrit, qui ne fût conforme à ſes ſentimens, comme on l'a déja remarqué, & que la France même n'approuvât, comme ſes Ambaſſadeurs le témoignerent, plus d'une fois : XI. pour s'être *plaint du Roi Jaques, qui ne vouloit plus écrire de même, & de l'avoir accuſé d'être la cauſe des troubles*; ce qui n'étoit que trop vrai, puis qu'il ſoûtenoit le Parti oppoſé à la tranquillité du Païs; & qui par conſéquent ne pouvoit point paſſer, pour un crime : XII. pour avoir *favoriſé des Miniſtres, & des Théologiens Héterodoxes, & dans le Gouvernement Civil des Magiſtrats, qui lui étoient favorables*; ce qui étant ſuppoſé comme vrai, Barneveld ne méritoit nulle ſorte de peine, pour avoir ſuivi ſa Conſcience, en préferant les Théologiens Modérez aux Rigides, & en avançant ceux qu'il jugeoit meilleurs Républicains que les autres; car enfin il avoit autant de droit de faire ce qu'il fit, que Maurice de le traverſer. Si l'on ſuppoſe le contraire, il faudra dire que l'Inquiſition a droit de faire mourir les fauteurs des Héretiques; car enfin elle a autant de droit d'en uſer ainſi, là où elle eſt établie; que les Réformez dans leurs Etats : XIII. Pour avoir *fait des cabales; dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, en s'aſſemblant en ſecret, avec ceux de ſon parti*; comme ſi cela n'avoit été permis qu'aux ſix Villes, qui lui étoient oppoſées, & qui contrarioient la pluralité des ſuffrages, comme on l'a dit dans l'Hiſtoire : XIV. pour *ne s'être jamais mis en peine de s'oppoſer aux Ordonnances* (1) *rigoureuſes, contre les Aſſemblées particulieres des Contre-Rémontrans*; Ordonnances néanmoins, qui ne furent nullement executées, contre eux; qui pouvoient cependant s'aſſembler dans les Egliſes Publiques, y faire prêcher leurs ſentimens, avec modeſtie; en ſupportant les Rémontrans, qui ſe virent, immédiatement après le Synode, bannis des Egliſes, ſans permiſſion de s'aſſembler, mais expoſez à payer des amendes conſiderables : XV. pour avoir *voulu changer la Religion, malgré les Traitez que les Provinces avoient enſemble*; comme ſi c'eût été changer la Religion, que de vouloir que deux Partis diſtinguez, par des ſentimens differens ſur la Prédeſtination, & ſur la Grace, ſe ſupportaſſent réciproquement : XVI. *pour avoir mis le trouble, dans le Gouvernement Civil, & entretenu la diſcorde entre les Villes de Hollande*; comme ſi le Parti contraire ne pouvoit pas en être accuſé, (2) puis qu'il avoit perpetuellement contredit la pluralité des voix, contre l'ordre établi dans la République : XVII. pour avoir *fait paſſer la réſolution de lever une nouvelle Garde, dans les Villes de Hollande*; ce que *Grotius* a juſtifié, dans ſon *Apologetique*, Ch. X. par pluſieurs exemples & par les Lois : XVIII. pour avoir *exigé un ſerment particulier de cette Garde*; ce que *Grotius* a défendu au Ch. XI. du même Livre : XIX. pour avoir fait la même choſe, *dans la Province d'Utrecht*; ce qui a été défendu, par le même, comme conforme aux Lois : XX. pour avoir *calomnié Maurice, comme ayant aſpiré à la Souveraineté*; ce que *Du Maurier* a découvert depuis, comme dit par Louiſe de Coligny, à ſon pere; pour ne pas dire que Maurice, dans ce tems-là, caſſa la nouvelle Garde, contre le conſentement du Souverain, qui étoient les Etats de Hollande, mit d'autres troupes dans les Villes, & démit pluſieurs des Magiſtrats : XX. pour avoir *révelé les Secrets du Païs; & rejetté, de ſa propre autorité, une Alliance avec une Puiſſance*, qu'on ne nomme pas; de laquelle on ne peut, par conſéquent, point juger : XXI. pour avoir *touché de groſſes ſommes d'argent de quelques Princes Etraugers, Seigneurs & Colleges, contre ſon ſerment, ſans en avoir rien dit*; ce qu'on ne ſauroit croire avoir été avoüé, par Barneveld, & que l'on n'auroit pas manqué de prouver, dans la ſuite, ſi cela avoit été vrai : XXII. pour avoir fait *des pratiques, qui tendoient non ſeulement à mettre la Ville d'Utrecht, toute en ſang, mais encore à jetter tout l'Etat, & la perſonne du Prince d'Orange en danger*; ce qui ne parut nullement, par la choſe même, puis que la Ville d'Utrecht ne lui fit aucune réſiſtence, ni n'étoit en état d'en faire, comme on l'a vu, par l'Hiſtoire : XXIII. pour avoir mis *la diſcorde dans l'Etat*; ce dont on pouvoit accuſer le Parti contraire, qui auroit pu prévenir toute cette diſcorde, en laiſſant les Etats de Hollande gouverner leur Province, ſelon les Lois : XXIV. pour *avoir épuiſé les Finances, & avoir engagé le Païs à dépenſer, mal à propos, quelques millions, & l'avoir mis ainſi hors d'état de ſe défendre, & dans la neceſſité d'entrer dans quelque traité honteux, ou de perir*; ce qui ne paroit nullement, par ſon adminiſtration, qui tendoit uniquement à ménager les Finances, comme il l'a aſſez fait voir, dans ſon Apologie. Au reſte, on pourra trouver dans le Ch. XIX. de *l'Apologetique* de *Grotius*, la juſtification de Barneveld, ſur la plûpart des Articles, qu'on vient de lire. Ce ſont là les chefs de ſon accuſation, au moins pour l'eſſentiel; par leſquels on voit que, ſuppoſé qu'il ſe fût trompé, en quelque partie de ſon adminiſtration; puis qu'on ne lui pouvoit reprocher aucune trahiſon; ç'auroit été aſſez de lui ôter ſon Emploi, & de le laiſſer vivre en particulier, ce qui n'auroit pas duré long-tems, puis qu'il étoit âgé de ſoixante & douze ans. Le changement, qui avoit été fait dans les Etats de Hollande, mettoit Maurice & tout ſon Parti à couvert de ſon reſſentiment. Mais ſi on avoit ſujet de plaindre Barneveld & ſa famille, en ce tems-là; la Poſterité ne laiſſe pas de tirer de ce qui ſe paſſa alors, de plus grandes & de meilleures inſtructions, que ſi ce Martyr de la Liberté de ſa Patrie étoit mort en ſon lit, après l'avoir ſoumiſe à un Prince. On s'étoit attendu à le voir accuſé, & convaincu d'avoir eu des correſpondences, avec les Eſpagnols; comme ſes ennemis en avoient fait courir le bruit, & l'en avoient accuſé, dans leurs ſatires; mais ſes Juges ne virent aucune apparence dans cette accuſation, ſans quoi ils n'auroient aſſurément pas manqué de le faire. Si l'on avoit eu moyen de le prouver, on n'auroit pas eu beſoin de changer, à ſon égard, les procedures de la Juſtice ordinaire; pour le faire punir. On pourra, au reſte, voir, (3) dans ſa Vie, le commencement d'une Rémontrance, à laquelle il avoit travaillé en ſa priſon, pour ſa défenſe, mais qui demeura imparfaite.

Quand on fit imprimer cette Sentence, les Ju-

H z ges

(1) Voyez Tom. I. pag. 307. col. 2.
(2) Voyez Grotius Apol. Ch. VIII.
(3) Pag. 385.

1619. ges ne firent pas (1) mettre leurs noms à la fin, ſelon l'uſage ordinaire; & on leur fit encore jurer, qu'ils ne diroient rien de ce qui ſe paſſeroit, dans les Interrogats de Barneveld, & des autres Priſonniers; même après leur condamnation.

C'eſt l'uſage qu'après l'execution d'un Criminel, on abatte l'Echaffaut, ſpectacle peu agréable aux yeux du Public, ſur tout en un lieu, comme celui-là, où ſe font les Aſſemblées des Etats Généraux, de ceux de Hollande, & d'autres Chambres & Tribunaux, qui ſont leur Réſidence à la Haie. Cependant on laiſſa celui-là, pendant quelques jours, & l'on retint même trois Bourreaux, qu'on avoit fait venir. Deux jours après la mort de Barneveld, ou le 15. de Mai, on y fit paroître la Biere de Ledemberg, pendue à un gibet. (2) La Sentence contre lui fut luë, en public, & on l'accuſa à peu prés des mêmes choſes, dont on faiſoit un crime à Barneveld; par rapport à la Religion, & à la Ville d'Utrecht.

Le 18. du même Mois, on lut auſſi les (3) Sentences de *Grotius* & d'*Hoogerbeets*, que l'on accuſa d'avoir été Complices de Barneveld; parce qu'étant l'un Penſionaire de Roterdam, & l'autre de Leide, ils avoient eu, par ordre des Conſeils de ces Villes, de fréquentes conférences avec lui, & avoient contribué à ſoûtenir ſes ſentimens. Ils furent, comme par pitié, condamnez ſeulement à demeurer Priſonniers, pour leur vie, dans le Château de Louveſtein, & à la confiſcation de leurs biens. *Grotius*, en ſe défendant lui-même, a plaidé la cauſe d'*Hoogerbeets*, dans ſon *Apologie*; particulierement, dans les deux, ou trois derniers Chapitres de cet Ouvrage.

Après la mort de Barneveld, on employa les promeſſes & les menaces, pour les engager à ſe reconnoître coupables; en recourant à la grace, que Maurice pourroit leur donner.

Le Sr. de *Moerbergue*, Noble de la Province d'Utrecht, qui avoit auſſi été arrêté, comme coupable de ce dont on accuſoit Ledemberg, réſiſta d'abord a ces menaces, mais ſon Epouſe, plus peureuſe & moins conſtante, que Madame de Barneveld, l'engagea enfin à faire ce qu'on ſouhaitoit de lui; & ſa peine fut changée en un banniſſement perpetuel. Mais les Epouſes de Grotius & d'Hoogerbeets eurent plus de fermeté, & ne ſe laiſſerent point ébranler, par le triſte ſpectacle de l'Echaffaut, que l'on laiſſa dreſſé, juſqu'a ce qu'on eût prononcé la Sentence à leurs Epoux, & par le léjour des Executeurs à la Haie. Elles aimerent mieux que leurs Epoux, & Elles ſouffriſſent tout ce qu'on leur pourroit faire, que de bleſſer leur Honneur & la Verité. (4) *Nous avons*, diſoit Grotius, *ſujet de rendre graces à Dieu; ſans le puiſſant ſecours duquel, il n'étoit pas poſſible, que nous ſurmontaſſions de ſi dangereuſes tentations.*

On n'en doutera pas, quand on ſaura la maniere dont ils furent traitez, dès qu'ils furent arrêtez. Ecoutons *Grotius* (5) lui-même, plaidant ſa cauſe: „ Après que nous eumes été pris, nous „ſumes long-tems, dans une grande ſolitude, a„vant que perſonne nous parlât; quoi que nous „fiſſions de fortes inſtances, pour faire hâter „cette affaire. Enſuite on nous écouta une, ou „deux fois, & depuis en nous renvoya à pluſieurs „jours; ſans qu'il nous fût permis d'avoir aucun „commerce, avec nos Amis, ni de prendre leur „conſeil. Cela dura juſqu'au ſixiéme mois, a- 1619. „vant que l'on en vint à nous juger, (6) contre „les Loix & les anciens uſages &c. Ceux qui nous interrogerent, dans cet intervalle, n'étoient pas Juges, ce qui rendoit ces Interrogats nuls &c. Il montre enſuite que les Juges, qu'on leur donna, ne pouvoient pas l'être; comme on l'a dit ci-devant.

„ Pour (7) ce qui regarde la maniere de proce„der, *continue-t-il*, nous avons un trés-juſte ſujet „de nous plaindre, de ce que l'on ne nous arta„qua pas, par un *procès civil*. Il eſt vrai qu'il y „a une maniere de proceder, qu'on nomme *ex„traordinaire*; mais on ne l'employe que, lorſque „le nom du Fait, dont il s'agit, renferme claire„ment un Délit, & entraine après ſoi une peine; „de ſorte que le Fait étant avoué, la punition s'en„ſuit néceſſairement, ſelon la Loi. Mais quand „la qualité du Fait eſt douteuſe; comme lors qu'il „s'agit d'un meurtre, & qu'il n'eſt pas clair ſi le „meurtrier l'a fait, par un guet à pan, ou ſeule„ment pour ſe défendre; alors il eſt reçu à un „procés Civil, tant devant les Juges ſuprêmes, „que devant des Juges ſubalternes. Si cela de„voit jamais avoir lieu, c'étoit en cette occaſion; „puis que le jugement de nôtre cauſe dépendoit „en partie d'une queſtion de Droit, & en partie „d'une queſtion de Fait; ſavoir, ſi ce que nous „avions fait étoit contre l'Union des Provinces; „juſqu'où s'etendoit le pouvoir de châcune de le„ver des ſoldats, pour ſa ſûreté; quels ordres nous „avions reçus, de ceux qui avoient droit de nous „commander, & pluſieurs autres choſes ſembla„bles. Ce n'eſt pas aſſez, qu'il y ait quelque peu „de gens qui diſent que le Délit conſiſte en ces „choſes; pendant que pluſieurs milliers d'autres „ſont d'un ſentiment contraire; il faut qu'une „ſemblable cauſe ſoit examinée publiquement, & „avec ſoin, comme on fait une cauſe civile.

„ Si l'on avoit ainſi uſé, *continue-t-il*, dans nô„tre cauſe, le peuple, que cette affaire regardoit „principalement, auroit vu ſi ç'auroit été à droit, ou „à tort, que nous avons été condamnez. On a au„trefois reproché à Alexandre, qu'il retenoit en „priſon Calliſthene, qui étoit capable de parler. „Dans les affaires, qui regardent l'Etat, ceux „qui n'ont point été ouïs, ni défendus publique„ment, periſſent, ou ſont condamnez comme in„nocens. Ceux, qui ont quelque ſens commun, „jugeront bien que cette maniere de proceder, & „tout ce qui a été fait enſuite, tendoit à empê„cher que jamais perſonne ne pût ſavoir la veri„té de cette affaire; & c'eſt pour cela que les Juges, „par un nouvel uſage, s'obligerent par ſerment de „ne rien dire de ce qui ſe ſeroit paſſé parmi eux, „même après le jugement.

„ Cette maniere extraordinaire d'en uſer, en„vers des gens de bonne réputation, s'agiſſant de „choſes, où tout le monde n'eſt pas du même „ſentiment, comme ſont celles qui regardent la „Religion, ou le Gouvernement; cette maniere, „dis-je, eſt celle de l'Inquiſition, dont on ſe „plaignit ſi fort, du tems de l'Empereur Charles „V., & de ſon Fils le Roi Philippe; & qui fut „une des principales cauſes de la guerre. Les diſ„cours, que tinrent alors les Etats de diverſes Pro„vinces, font voir clairement non ſeulement qu'ils „deſaprouvoient les Procès, qu'on faiſoit aux Pri„ſonniers, parce qu'ils étoient à la maniere de „l'Inquiſition, mais comme contraires à la Li„berté, & aux anciens Uſages.

Ajoûtez

(1) *Grotius* Apol. c. XVII. à la fin.
(2) Voyez la dans la Vie de Barneveld, p. 585.
(3) Voyez-les là même p. 600. & 628.
(4) Apol. Ch. XVI. à la fin.
(5) La même Ch. XIV.
(6) *Grotius* le prouve, au même endroit.
(7) Apol. C. XVI.

1619. „ Ajoûtez à cela, que la maniere de proceder „ extraordinairement n'avoit été introduite en „ Hollande, que pour abreger les Procès; qui ſont „ ordinairement aſſez longs; lors que ce ſont des „ Procès Civils. Dans nôtre affaire, on n'a „ point eu cette vue, puis qu'elle a duré neuf „ mois.

„ Si on ne vouloit pas nous accorder, qu'elle „ fût réduite dans la forme du Procès Civil, (com- „ me cela devoit ſe faire, & comme on le fait en „ des cauſes, bien moins obſcures que la nôtre) „ on ne devoit pas au moins nous refuſer le com- „ merce, & le conſeil de nos Amis. Tous les „ Juriſconſultes, qui ont écrit des Jugemens Pu- „ blics, ont declaré, qu'après les Interrogats, on „ devoit donner plus de liberté aux Priſonniers, „ pour conſulter avec leurs Avocats & Procureurs, „ & pour dreſſer leur défenſe. En nôtre Païs, „ priver un Priſonnier de la viſite de ſa Femme, „ & de ſes Enfans eſt une choſe inouïe, ſinon du „ tems que le Duc d'Albe les gouvernoit.

„ Si on étoit auſſi réſolu de nous refuſer cela, „ il falloit au moins nous accorder une entiere li- „ berté de nous défendre nous-mêmes, ſoit de vi- „ ve voix, ſoit par écrit. Ceux qui ont écrit des „ Procès Criminels, déclarent qu'on ne peut con- „ damner perſonne, ſans lui avoir donné le tems „ de ſe défendre, quand même il ne le demande- „ roit pas, & après avoir avoüé ſa faute. C'eſt „ ce qui eſt conforme, non ſeulement au Droit Ci- „ vil, mais encore à l'uſage de nôtre Païs.

„ Il ne ſerviroit rien de dire que nous nous dé- „ fendimes aſſez, quand nous fumes interrogez; „ parce que ſouvent on nous en empêcha, & qu'on „ nous contraignit de répondre, par oui & par non, „ & que de plus on ne nous permit pas de dicter „ ce que nous ſouhaitions qu'on écrivit; & qu'en „ effet on n'écrivit pas tout, ce que nous croyions „ appartenir à nôtre cauſe. Il n'y a point d'hom- „ me, qui ait la tête aſſez forte, pour ſe reſſou- „ venir, dans une ſemblable conjoncture, de tout „ ce qu'il pourroit dire pour lui-même. La lon- „ gue ſolitude de la priſon avoit affoibli nôtre „ ſanté, & lors que nous étions le plus incom- „ modez, on ne manquoit point de venir nous „ interroger; parce qu'on ſavoit bien, que l'en- „ vie de joüir de la liberté ne permettoit pas, „ que nous nous excuſaſſions ſur nôtre mauvaiſe „ ſanté. Trois accuſateurs étoient là, pour nous „ contredire, & la plûpart des Juges étoient en- „ core plus fâcheux qu'eux. Souvent ils ne nous „ donnoient pas la liberté de parler, & nous in- „ terrompoient, par des clameurs & des mena- „ ces. Ils nous faiſoient une infinité de queſtions „ ſans liaiſon, & elles étoient conçues, en ter- „ mes captieux, pour nous ſurprendre, ſi nous „ n'étions pas ſur nos gardes. Ils nous ôterent „ les ſecours, que nous pouvions avoir, pour la „ Mémoire, en nous ôtant, pendant long-tems, „ Papier, Encre & Plumes. Il nous falloit ré- „ pondre, en un même moment, de choſes qui „ s'étoient paſſées depuis long-tems, de menues „ circonſtances, & de paroles mêmes. Il y avoit „ pluſieurs choſes, que nous euſſions pû défendre „ plus au long, ſi nous avions pu penſer, que l'on „ nous en feroit des Crimes. Nous ſavions que „ nous n'avions rien fait, que par ordre, & qu'on „ n'en demandoit rien à ceux, qui les avoient don- „ nez; de ſorte que nous jugeames, qu'il n'étoit „ pas néceſſaire de les défendre. Qui a jamais ouï „ dire, que l'on refuſât à des Priſonniers la liberté, „ de revoir ce qu'ils avoient répondu, pour s'ex- „ pliquer plus au long, s'ils le jugeoient néceſſai- „ re? Cependant on nous la refuſa. Nous avons „ remarqué qu'une grande partie de l'Interrogat, 161. „ fut faite avant que l'on nous eût nommé des Ju- „ ges; de ſorte que nos réponſes ne pouvoient „ point paſſer, pour une défenſe ſuffiſante. Ainſi „ puis qu'on ne nous relut jamais ces réponſes, & „ qu'on ne nous donna pas la liberté de nous ex- „ pliquer plus au long; nous pouvons dire que „ nous n'avons pas été ouïs, dans nos défenſes. Joi- „ gnez à cela, que nous avions deſſein d'ajoûter „ diverſes choſes, que nous omîmes alors; parce „ qu'on nous aſſura, qu'on nous permettroit de „ nous défendre, comme nous le trouverions à „ propos; & que cependant on n'en fit rien.

„ Ce que nous avions dicté, dont la plus gran- „ de partie conſiſtoit en Faits, qui renfermoient „ nôtre défenſe, paroiſſoit vrai aux Juges, ou non. „ S'ils croyoient que cela fût vrai, ils ne pouvoient „ pas mettre le contraire, dans leur Sentence. S'ils „ ne le croyoient pas, ils devoient nous accorder „ le tems, & les moyens de le prouver, comme „ je le leur demandai. Je leur dis que par la pri- „ ſon, & par les incommoditez, que j'y avois eues, „ ma mémoire étant affoiblie, je ne pouvois pas „ répondre ſur le champ, de tout, comme il au- „ roit été beſoin; que ſouvent on ne m'avoit pas „ donné la liberté de dicter ce que je voulois, ou „ qu'on me l'avoit ôtée; & que je ſouhaitois qu'on „ me relût ce que j'avois répondu à l'Interrogatoire „ précedent, & que je fuſſe admis à prouver les „ Faits, que j'avois alleguez pour moi, ou que je „ pourrois alleguer; principalement touchant les „ ſoins, que j'avois pris d'accommoder les diffe- „ rends, qui étoient dans l'Egliſe, ou dans l'Etat „ & touchant les réſolutions, que les Magiſtrats „ de Roterdam avoient priſes, ſur quantité de „ choſes. Comme on ne m'accordoit point ce „ que je ſouhaitois, je demandai qu'il me fût per- „ mis, de mettre quelque choſe ſur le papier, & „ après l'avoir long-tems demandé, on ne m'ac- „ corda que cinq heures de l'Après-dînée, & une „ ſeule feuille de papier, quoique je démandaſſe „ inſtamment, qu'on me donnât plus de papier & „ plus de tems; mais on me le refuſa. Je mis ſur „ ce papier, quels avoient été mes conſeils, mon „ intention, & les Faits ſur leſquels étoit fondée „ ma défenſe; qui étoient de telle nature, que je „ ſai que quelques-uns des Juges dirent, que, s'ils „ étoient aſſurez, j'étois fondé en droit. Je de- „ mandai qu'il me fût permis de les prouver; mais „ on ne le voulut ni permettre, ni refuſer, „ quoi que le Droit demandât que l'on fit „ l'un, ou l'autre. Cependsnt on ne m'ouït „ plus, & la Sentence définitive fut pronon- „ cée.

Voilà les iniquitez, que *Grotius* reproche à ſes Juges, ſur la maniere, dont ils ſe conduiſirent, pour inſtruire ſon procès; auquel on n'en avoit point vu de ſemblable, depuis la naiſſance de la République des Provinces Unies. Il eſt à ſouhaiter que l'on n'en voye jamais aucun, dans lequel les Lois, & l'Equité ſoient ſi peu obſervées. Il a auſſi examiné (1) ſa Sentence en détail, & montré qu'elle n'étoit pas plus juſte & plus équitable, que les procedures qu'on avoit tenues, dès le commencement, contre lui & contre les autres. Comme on a rapporté pluſieurs endroits de cet examen, & que l'Hiſtoire ſeule fait aſſez voir ce qu'on en doit penſer, on ne s'y arrêtera pas.

On dira ſeulement qu'il fait voir, que la priſon perpetuelle dans le Château de Louveſtein, à laquelle lui, & Hoogerbeets furent condamnez, é-

(1) Ch. XVII. XVIII. & XIX. du même *Apologetique*.

1619. toit une peine condamnée, par les anciens Juriſconſultes Romains, & inconnue dans les Provinces Unies. Il montre auſſi l'iniquité, qu'il y avoit dans la confiſcation de biens, qui étoit jointe à la priſon perpetuelle. „ Pour ce qui regarde „ nos biens, quoi que les Villes, où nous étions „ nez, ou celles au ſervice deſquelles nous étions, „ euſſent obtenu, ſelon les anciennes Lois, que „ nos femmes & nos enfans puſſent, pour un cer„ tain argent, racheter les biens de ceux qui a„ voient été condamnez, & que ſous le Gouver„ nement du Duc d'Albe, on eût défendu ces „ Loix avec beaucoup de zéle; ſans permettre „ qu'on les limitât, par quelques crimes, que ce „ fût; on ne permit pas à nos Femmes, & à nos „ Enfans, de jouïr du bénefice des Lois, mais on „ les renvoya au Fiſc, pour lui intenter procés là„ deſſus, & l'on ne jugea pas ſeulement de l'im„ portance de la choſe. On ſaiſit même les biens „ de nos femmes. J'eus en particulier ſujet de „ m'en plaindre, parce qu'on avoit enlevé de mon „ Cabinet mes papiers, ſans en faire aucun Inven„ taire; quoique ma Femme le demandât, & qu'on „ ne le lui pût refuſer, par aucun Droit; puis „ qu'elle avoit droit à une partie de ces pa„ piers.

„ Quand on nous eut emmenez de la Hale, à „ Louveſtein, on ne voulut jamais permettre de me „ voir à mon Pere, homme fort avancé en âge; & le „ Fils d'Hoogerbeets eut toutes les peines du mon„ de de l'obtenir, & en fut dans la ſuite, très„ long tems empêché.

„ Nos biens ayant été confiſquez, comme par la „ priſon, nous étions hors d'état de rien gagner, „ on nous aſſigna vint-quatre ſous, par jour, pour „ nôtre nourriture. On peut juger ſi cela étoit „ ſuffiſant, pour des gens chargez de famille. Mais „ nos Femmes refuſérent de prendre cet argent, & „ nous entretinrent du leur. On avoit chargé „ ceux qui nous gardoient, de nous nourrir; mais „ nous ſuppliames qu'on nous déchargeât de cette „ incommodité, & des ſoupçons, que nous aurions „ pû avoir.

„ On permit à nos Femmes, & à nos Enfans de „ nous venir voir, mais il vint un ordre, par une „ ſecrete intrigue, de retenir nos Femmes en pri„ ſon; pour y demeurer enfermées, autant de tems, „ qu'elles voudroient y demeurer avec nous, & de „ ne les laiſſer ſortir, que par une permiſſion ex„ preſſe. Selon cette réſolution, ma Femme ob„ tint, avec peine, de celui, qui commandoit „ dans le Château, qu'il lui fût permis d'aller juſ„ qu'à la Haie. Elle y repréſenta combien il lui „ étoit fâcheux d'être contrainte d'abandonner ſon „ Mari, dans cette affliction, ou de demeurer elle„ même priſonniere, au danger de tomber malade; „ en abandonnant cependant le ſoin de ſes En„ fans, qui étoient dans la premiere Enfance, & „ qu'elle ne pouvoit pas enfermer, dans la priſon „ avec elle. Enfin tous ce que nos Femmes pu„ rent obtenir, aprés avoir long-tems été refuſées, „ & aprés bien des délais, ce fut de ſortir deux „ fois chaque ſemaine, ou d'envoyer quelcun, „ pour acheter des vivres.

Il paroit par-là que ceux, qui conduiſoient cette étrange intrigue, vouloient engager les Priſonniers à faire quelque lâcheté; ou ſe venger d'eux, de ce que, par leur fermeté, ils prouvoient trop clairement leur innocence. Il y avoit une haine & une irritation ſi marquée, & ſi exceſſive, que je ne ſai ſi on en avoit jamais vu de ſemblable, dans une République comme celle des PP. UU. Il eſt difficile de croire que Maurice fût encore alors le premier mobile de tout cela, & il y a bien de l'apparence, que quelques étranges eſprits abuſoient de la confiance, que ce Prince, d'ailleurs généreux, avoit en eux, & ſe ſervoient de ſon crédit, pour achever de perdre les Amis de Barneveld, qu'ils haiſſoient. 1619.

La Veuve d'Oldembarneveld & les Femmes des deux Priſonniers, ne ceſſoient cependant de preſſer les Etats, pour qu'il leur fût permis de racheter les biens confiſquez; en vertu d'un (1) Privilege que le Défunt Barneveld, avoit lui-même fait donner en MDXCIII. aux Nobles de Hollande, & à ceux qui en ſeroient ſortis, ou alliez à quelque famille de ce pais-là, ou qui y demeureroient, & qui y auroient leur bien, de ne pouvoir être punis, pour quelque crime que ce fût, que de la mort, & d'une amende de quatre-vint francs, pour tous leurs biens; excepté ſeulement ceux, qui ſeroient coupables du crime de Léſe-Majeſté. Comme Barneveld n'avoit point été condamné, comme coupable de crime de Léſe-Majeſté, quoi qu'il paroiſſe par un endroit d'une Harangue (2) des Ambaſſadeurs de France, qu'on en avoit parlé; on ſe fondoit ſur ce Privilege, pour redemander les biens confiſquez par les Juges, contre un Privilege formel; & il n'y avoit rien à repliquer, à moins que de ſoûtenir qu'il avoit été condamné, pour crime de Léſe-Majeſté. Les Parens de *Grotius* & d'*Hoogerbeets*, ſe ſervoient de la même raiſon, pour leur faire rendre leur bien. Pour le pouvoir retenir, on recommença de parler du crime de Léſe-Majeſté; quoi qu'il n'en fût rien dit dans la Sentence. Là-deſſus, contre tout uſage, on fit déclarer, par les Juges, un an aprés la Sentence prononcée, qu'ils avoient entendu condamner Barneveld, & ſes Complices du Crime de Léſe-Majeſté; quoi qu'ils ne l'euſſent pas dit, dans la Sentence. (3) *Grotius* remarque là-deſſus, que ſi c'étoit-là le ſentiment des Juges, au tems auquel ils prononcerent la Sentence, cela y devoit être exprimé, ſelon la coûtume. Pour cela, il auroit fallu les condamner de Trahiſon, ou de Rebellion contre le Souverain; qui n'étoit à leur égard, que les Etats de Hollande; mais c'eſt ce qui auroit été abſurde; puiſque tout le monde étoit convaincu, qu'ils n'avoient rien fait contre eux, & que ces Etats n'avoient fait aucune procedure contre les Priſonniers. *Grotius* remarque encore, ſur ce ſujet, que tous les mêmes Juges ne donnerent pas cette explication; parce qu'outre qu'il en étoit mort quelques-uns, & que d'autres étoient hors d'état, de ſe mêler d'une ſemblable choſe, pluſieurs étoient abſens, & envoyerent leurs ſentimens par écrit; ce qui étoit contre le Droit, qui porte que ceux, qui ont part à une Sentence, doivent être préſens, pour entendre les ſentimens des autres Juges. Outre cela, c'étoit l'uſage alors, comme aujourd'hui, d'entendre les Parties plaider leur cauſe, au moins en peu de mots, avant que d'expliquer une Sentence déja prononcée. Mais, quand cela fut fait, Grotius & Hoogerbeets étoient en priſon, avec leurs femmes, ſans en pouvoir ſortir. Cette déclaration fut ſignée, le 6. de Juin MDCXX. Il eſt encore remarquable que quelques-uns des Juges ne ſavoient point, ce que vouloit dire le mot de *Majeſté*, en cette occaſion, & qu'on l'employoit en effet contre l'uſage; ce mot ne marquant que la Puiſſance Souveraine, contre laquelle, comme on l'a dit, Barneveld & ſes Amis n'avoient rien fait. Mais il arriva alors ce que

Pline

(1) Voyez la Vie de Barneveld p. 481. & ſuiv.
(2) Pag. 15. col. 2.
(3) Apol. Ch. XVIII.

1619. *Pline* (1) avoit dit *que le Crime de Lèſe-Majeſté eſt le crime particulier, & le ſeul crime de ceux qui n'en ont point commis.*

„ Modeſtin (2) a dit, *continue Grotius*, qu'il ne „faut pas que les Juges ſe ſervent de cette accu„ſation, pour perdre quelcun, à cauſe du reſpect „qu'on a pour la Majeſté du Prince, mais con„formément à la verité ; il faut conſiderer ſi la „perſonne, dont il s'agit, a pu faire un ſemblable „crime, & ſi elle a fait auparavant quelque cho„ſe de pareil. Nous avons expliqué ce mot de „*Majeſté*, dans le ſens le plus connu, & par or„dre de ceux, à qui nous devions obéir, nous „avons cru & aſſuré que la *Majeſté*, c'eſt-à-dire, „la Souveraineté appartenoit à chaque Province, „en ſon Territoire. Mettez que nous nous ſoi„yons trompez (quoi que nous aiyons fait voir le „contraire) on ne peut pas nier, que nôtre ſenti„ment n'ait été celui de pluſieurs perſonnes ſages „& ſavantes; ce qui ſuffiſoit pour nous abſoudre „de tout crime, ſur tout quand il s'agit d'un cri„me ſi grave. Dans les diſſentions civiles, dit un „(3) excellent Juriſconſulte Romain, quoique la „République en ſouffre, on ne conteſte pas, pour „la ruiner; & il ne faut pas regarder ceux de l'un, „ou de l'autre Parti, comme ſes ennemis. Les „Modernes, qui ont écrit ſur cette matiere, ont „dit auſſi qu'on ne pouvoit pas faire des crimes de „Lèſe-Majeſté, de démêlez que les Concitoyens „ont enſemble, & que quand on peut conjecturer „une raiſon des mouvemens, qui ſe ſont faits, il „ne faut jamais recourir à cette eſpece de Cri„me.

Cependant (4) Grotius & Hoogerbeets n'étoient nullement à leur aiſe à Louveſtein, puiſque le Concierge leur dit, qu'il avoit reçu ordre de retenir dans ce Château leurs Femmes & leurs Enfans; ſans leur permettre d'en ſortir, comme il l'avoit permis auparavant. Ils demanderent de voir cet Ordre, mais il refuſa de le leur montrer; & comme ils lui demanderent encore, s'il ne leur ſeroit pas permis de ſortir, à condition qu'ils ne reviendroient, que par une permiſſion expreſſe, il déclara qu'il ne les laiſſeroit pas ſortir. Ils le prierent d'écrire aux Etats Généraux, pour demander s'il ne ſeroit pas permis à l'une de ces Dames de ſortir, & ſur tout à la Femme d'Hoogerbeets, qui étant âgée & ayant demeuré un an entier enfermée, ne pouvoit plus ſouffrir la priſon; il le refuſa auſſi. Il ne voulut pas non plus leur accorder la permiſſion, de faire acheter des vivres, par leurs Amis. Il prétendoit les acheter lui-même, & en recevoir d'elles l'argeot. On lui demanda s'il en avoit ordre, & il répondit brutalement, que, s'il ne l'avoit pas, il ſeroit enſorte qu'il l'eût. Leurs parens l'ayant apris, préſenterent pluſieurs Requêtes, où ils ſe plaignoient du tort, que l'on faiſoit à ces Dames & à leurs Enfans. Ils ne purent obtenir autre choſe, ſinon qu'elles pourroient faire acheter des vivres, & ſe les faire apporter; mais le Concierge refuſa d'obéir à cela, ſous prétexte qu'il ſavoit bien quels ordres il avoit reçus. Il défendit même que qui qui ce fût n'eût à parler à *Mad. Grotius*, ni à *Mad. Hoogerbeets*, ni à leurs domeſtiques, quand même ils ne demanderoient que quelle heure il étoit, ni de les ſaluer; quoi qu'il permît que l'on chantât, ſous les fenêtres des Priſonniers, des chanſons ſatiriques, contre eux. Cependant *Mad. Hoogerbeets*, femme d'une ſinguliere pieté, tomba malade, & après avoir ſouffert cent quarante jours ces mauvais traitemens, elle mourut dans la Chambre de ſon Epoux. Le Geolier n'avoit pas même voulu permettre à *Mad. Grotius* de la voir, pendant ſa maladie. Il refuſa encore de laiſſer ſortir le cadavre, qu'il n'en eût auparavant écrit à la Haie, & il eut même l'effrooterie de dire qu'il auroit bien fait de le retenir. 1619.

Un peu avant cette mort, l'Epouſe de Grotius avoit obtenu à la Haie la permiſſion de ſortir de Louveſtein, mais non pas celle d'y retourner. Etant à la Haie, elle déclara, de bouche & par écrit, qu'elle étoit préte à réfuter tout ce qu'on lui pourroit objecter; pour autoriſer les mauvais traitemens, qu'on leur avoit faits, en dernier lieu. Il ne ſe trouva perſonne, qui en donnât aucune raiſon, ſinon que l'on dit, que Grotius & Hoogerbeets avoient répondu à quelcun, ſur une queſtion qu'on leur avoit faite, touchant une matiere féodale; ce qui n'étoit pas une raiſon de les maltraiter, comme on avoit fait. *Mad. Grotius* ne put obtenir autre choſe, en trois, ou quatre mois de ſollicitation, ſinon qu'il lui ſeroit permis de rentrer dans Louveſtein; avec la liberté d'en ſortir, ſeulement une fois la ſemaine, pour faire les proviſions néceſſaires. On voit, par tout cela, que ce qui fâchoit alors les Ennemis des Priſonniers, étoit la conſtance qu'ils témoignoient dans leur priſon, & qu'ils les faiſoient mal-traiter, pour extorquer d'eux par-là quelque lâcheté, qui leur fît deshonneur; mais ils s'y tromperent. Nous dirons enſuite, de quelle maniere ils en ſortirent.

Il faut dire ici quelque choſe d'*Uytembogard*, qui étoit ſorti de Hollande, quand Oldembarneveld avoit été arrêté, & de là allé en Brabant, où il demeura, juſqu'au tems que les Rémontrans citez à Dordrecht, & bannis des Provinces Unies l'allerent trouver. Il n'avoit pas perdu la faveur de la Princeſſe Douairiere d'Orange, & de ſon fils le Prince Frideric Henri; comme il paroît, par diverſes Lettres Françoiſes, qu'il lui écrivit; en réponſe de celles qu'il en avoit reçuës, ou pour l'informer de l'état, où il ſe trouvoit. Il écrivit auſſi à Maurice, pour ſe juſtifier, mais ſes Lettres ne produiſirent aucun effet. (5) Le 24. de Mai, de l'an MDCXIX. les Juges, déleguez pour cette affaire, après l'avoir fait citer trois fois, à comparoître devant eux, comme il ne comparut point, le condamnerent à un banniſſement perpetuel, ſous peine de la vie, s'il rentroit ſur les terres des Etats Généraux; & déclarerent tous ſes biens confiſquez, ſans dire pour quel crime. Les Juges avoient été embarraſſez là-deſſus, parce qu'il n'y avoit rien à lui reprocher, que la conſideration que Barneveld avoit euë pour lui, & une viſite, où *Grotius*, *Hoogerbeets* & *Lindemberg* avoient, diſoit-on, deliberé, ou même réſolu chez lui d'empêcher que la Nouvelle Garde ne fût congediée à Utrecht. Mais une converſation de perſonnes de ce rang-là, ſuppoſé qu'il s'y fût conclu quelque choſe, n'étoit pas un crime de Lèſe-Majeſté; puis qu'il n'y en avoit aucun, s'agiſſant d'une choſe, que les Etats de la Province d'Utrecht avoient

(1) Dans ſon Panegyrique de Trajan: *Majeſtatis ſingulare, & unicum crimen eorum, qui crimine vacant.*

(2) L. 7. D. *ad legem Juliam Majeſtatis. Hoc tamen crimen à Judicibus non in occaſionem, ob principalis majeſtatis venerationem, habendum eſt, ſed in veritate; nam & perſonam ſpectandam eſſe, an potuerit facere, & an antè quid fecerit* &c.

(3) *Ulpien* L. 21. D. *de Captiv. & Poſt. In civilibus diſſentionibus, quamvis ſæpe per eas Reſp. lædatur; non tamen in exitium Reip. contenditur, qui in alterutras partes diſcedunt, vitæ hoſtium non ſunt* &c.

(4) Apolog. C. XVIII.

(5) Voyez le Ch. XIII. de la Vie d'*Uytembogard*.

1619. avoient faite, & qu'ils pouvoient faire de droit; ſans que ni les Etats Generaux, ni Maurice en euſſent aucun de l'empêcher, comme *Grotius* l'a fait voir. D'ailleurs Uytembogard ne s'étoit point mêlé de cette affaire, ni n'avoit été employé à aucune conſultation de cette ſorte. Auſſi les Juges ne ſurent comment faire, en cette occaſion; pour exprimer le crime dont on le chargeroit, & conſulterent la Cour de Hollande, ſur la maniere, dont on en uſoit, en ces conjonctures. La Cour répondit, que l'uſage étoit d'exprimer la nature du Crime, autant qu'elle étoit connue. Mais les Juges ne ſachant quel nom donner, à ce dont on pouvoit accuſer Uytembogard, le condamnerent, ſans dire de quoi il étoit coupable. Il aſſure que Sylla, un des trois Fiſcaux employez dans cette affaire, preſſé ſur cette matiere, dit pour raiſon, que les Juges *ne s'accommodoient pas* (1) *de brochures*; ce qui vouloit dire que les Juges avoient eu peur, que s'ils ſe hazardoient à nommer le crime prétendu d'Uytembogard, il ne fit inceſſamment imprimer un Ecrit, pour faire voir ſon innocence. Non ſeulement il écrivoit très-bien, pour ce tems-là, mais il avoit auſſi beaucoup de connoiſſance du Droit, & de la Juriſprudence. Il avoit été, comme on l'a dit, très-bien dans l'eſprit de Maurice; mais la liaiſon, qu'il y eut entre lui & Barneveld, Protecteur de la Tolerance, lui fit perdre la faveur du Prince; quoique la Princeſſe Douairiere d'Orange, & ſon Fils Frideric Henri, plus doux & plus moderé que ſon Frere, continuaſſent à l'aimer, comme ils avoient fait auparavant. Il arriva encore une autre choſe, qui fit que Maurice conçut, en ſecret, une haine implacable contre Uytemhogard; que j'ai apriſe de gens, qui en étoient très-bien inſtruits. (2) Un certain *Jean de Paris*, premier Valet de Chambre de ce Prince, & confident de ſes divertiſſemens ſecrets, ayant attiré un Jouaillier d'Amſterdam, dans la Maiſon de ſon maître, trouva moyen d'aſſaſſiner ce Jonaillier, avec le ſecours d'un nommé *Jean de la Vigne*, Hallebardier du même Prince. Cela ayant été découvert, Maurice en témoigna, avec beaucoup de raiſon, une extrême indignation, & déclara qu'il ſouhaitoit qu'on fit juſtice de ces Aſſaſſins, qui furent condamnez à être rouëz vifs. Uytembogard eut la commiſſion d'aller préparer Jean de Paris à la mort, & de le conduire au ſupplice. Cet homme témoigna beaucoup de répentance de ſon crime, & pour décharger entierement ſa Conſcience, découvrit des myſteres d'iniquité, qui firent fremir Uytembogard, & qui étoient tels, qu'il a dit depuis, *que ſi on les voyoit écrits au Ciel, on auroit de la peine à les croire.* Tout prudent qu'il étoit, il crut qu'il étoit de ſon devoir d'en dire quelque choſe à celui, qui y étoit le plus intereſſé; pour l'obliger à en demander pardon à Dieu, & à tâcher de l'obtenir par une ſérieuſe repentance; ſans attendre la derniere heure. C'étoit en effet un devoir d'un veritable Ami, & d'un hon Paſteur, mais qui fut mal recompenſé; puiſque dès ce tems-là, il fut entierement diſgracié. Ailleurs la connoiſſance de ſemblables ſecrets rend les Directeurs de Conſcience, qui les ſavent, rédoutables à ceux qui y ſont intereſſez; mais en cette occaſion, elle ne ſervit qu'à rendre Uytemhogard inſupportable à celui, qui l'auroit dû remercier; quoi que la choſe ait demeuré cachée, pendant ſa vie.

Cependant la Princeſſe d'Orange, & ſon Fils ne laiſſerent pas d'intercéder pour Uytembogard, 1619. auprès de Maurice; mais ils n'avancerent rien, comme il paroit, par une Lettre qu'Uytembogard (3) écrivit le 29. de Mai à cette Princeſſe, & qui commence par ces mots: *Madame, ne diſois-je pas, que ce cœur d'acier demeureroit inflexible?* &c. Il s'y plaint que, malgré cette interceſſion, on „n'avoit pas laiſſé de proceder contre lui; à toute „rigueur, juſqu'à confiſquer ſon bien, & à le re„leguer à perpetuité de ſa Patrie, (qu'il avoit ſer„vie ſi fidelement) ſous peine de la vie, s'il y re„venoit jamais. *Il dit encore* qu'on lui mandoit, qu'on „eût moderé cette rigueur, ſi, au lieu de ſe juſti„fier, il eût voulu reconnoître en quelque ma„niere ſa faute; mais qu'il ne le pouvoit, ni ne le „devoit faire, ſans en être convaincu en ſa pro„pre conſcience. S'il avoit eu cette foibleſſe, il ſe ſeroit non ſeulement condamné lui-même, mais il auroit encore flétri ceux, de l'innocence deſquels il étoit convaincu; ce qui lui étoit encore moins permis, que de ſe condamner lui-même.

On avoit dit à la Princeſſe que „ quand le Pro„cès d'Uytembogard ſeroit inſtruit, *on apprendroit „des choſes horribles*; mais il remarque qu'il ne paroiſ„ſoit rien de ſemblable, dans ſa Sentence, ſinon en „ce qu'on puniſſoit *d'un horrible peine* un inno„cent; puis que ſon prétendu crime n'y étoit „point exprimé.

Il étoit d'ailleurs fort embarraſſé; (4) ſur ce qu'il devoit faire. Il ſoupçonnoit quelquefois qu'on n'en avoit uſé ainſi, que pour lui ôter le moyen de ſe juſtifier, & pour expliquer ſon ſilence, comme un aveu de ſon crime. S'il entreprenoit de ſe défendre, & qu'il tâchât de deviner ce dont on l'accuſoit, il ſe mettoit dans le même état, que ceux qui ſont entre les mains de l'Inquiſition d'Eſpagne; qui veut que ceux, qu'elle a arrêtez, s'accuſent eux-mêmes du crime, qu'elle ne leur dit point. D'ailleurs, en ſe traitant ainſi, on lui fermoit, en quelque maniere, tous les Etats de l'Europe; puis qu'on ne voudroit pas ajoûter foi à toutes les proteſtations, qu'il pourroit faire de ſon innocence, plûtôt qu'à ſa condamnation. Il ſouhaitoit quelquefois qu'on eût mis, dans ſa Sentence, qu'il avoit voulu innover dans la Religion; parce qu'encore que l'accuſation fût ſans fondement, les Etrangers, peu inſtruits de ce qui s'étoit paſſé en Hollande, comprendroient au moins par-là, qu'il ne ſeroit que perſecuté pour la Religion, ce qui étoit bien moins odieux. Enfin il prioit la Princeſſe d'Orange, de lui donner des Lettres de recommandation, pour quelque Seigneur de la Cour, ou de lui en obtenir de Mr. du Maurier; car il faiſoit ſon compte d'aller faire un tour en France, où la Cour étoit, en quelque maniere, inſtruite de ce qui s'étoit fait en Hollande. On peut aſſez comprendre l'embarras, où étoit un homme, comme lui, dans ces conjonctures; ſans bien, que celui, qui appartenoit à ſa femme, & banni de ſon Païs, ſans qu'on en dit la cauſe. Sa femme fut obligée de ſortir de ſa Maiſon, où l'on plaça un Ecoſſois, qui étoit au ſervice du Prince, & qui y demeura juſqu'au tems de la mort de Maurice; après quoi le Miniſtre Roſéus, ſon ennemi juré, y entra.

Uytembogard ne fut pas long-tems, ſans reſſentir encore plus les chagrins de l'exil, comme on

(1) On dit en Flamand *Blauwe Boekskens*, Livres bleus, parce qu'on couvre de papier bleu de petits Ecrits, de cette ſorte.
(2) Voyez auſſi *Du Maurier*, dans ſes Mémoires de Hollande, à l'Article de Maurice p. 291.

(3) Lett. CCCLVIII. entre les *Epiſt. Præſtantium Virorum*, p. 584.
(4) Voyez la même Lettre.

1619. on le peut voir (1) dans ſa Vie, dès le Ch. XIV. juſqu'au tems de ſon retour. Nous n'entrons en aucun détail de tout cela, qui regarde la vie d'un Particulier, & non l'Hiſtoire Générale, que nous avons entrepris d'écrire. Il eut enſuite l'honneur, & le plaiſir de voir à Anvers la Princeſſe d'Orange, & ſon Fils; qui y paſſerent pour aller en France, & qui, ſans doute, le conſolerent & le ſecoururent, (2) comme il ſemble l'indiquer dans une de ſes Lettres.

Les Rémontrans exilez, tant ceux qui avoient été citez au Synode de Dordrecht, que d'autres qu'on dépoſa, ſe retirerent à Walwyk, en Juillet & allerent enſuite à Anvers, où il s'en rendit encore d'autres, l'année ſuivante, (3) au mois d'Août. Ce fut là qu'ils établirent un ordre, qu'ils ſuivroient, dans la Societé qu'ils formerent, pour la conſervation des Egliſes, qu'ils avoient laiſſées en Hollande, comme on le verra dans la Vie d'Epiſcopius citée à la marge. Ils firent imprimer dans la même Ville le (4) recueuil des Pieces, qui avoient été compoſées à Dordrecht, par les Théologiens Rémontrans. (5) Leurs Egliſes étoient fort mal-traitées, puis qu'on exigeoit de ceux, qui ſe trouvoient dans les Aſſemblées ſecretes, qu'elles faiſoient, les amandes à la rigueur, que l'on enlevoit des gages, chez ceux qui n'avoient pas de quoi les payer en argent, & qu'on les faiſoit vendre. La Cour de Hollande même, qui eſt d'ailleurs un Tribunal équitable, quand il lui eſt libre de ſuivre ſes lumieres, déclara le 2. de Septembre MDCXIX. „ que les Magiſtrats des Villes, ou „des Territoires, où ſe feroient des Aſſemblées „des Rémontrans, pouvoient & devoient, de leur „propre mouvement, ou lors que les Baillifs le „leur demanderoient, faire comparoître devant „eux, ceux qui auroient été dans ces Aſſemblées, „ou que l'on diroit, ſur des raiſons probables, y „avoir été, ou qui ſortans des Villes, auroient été „du côté, où elles ſe tenoient, en ce tems-là; „les interroger & les obliger, de ſe purger par „ſerment; & s'ils refuſoient de le faire, les arrê„ter & les retenir, à leurs propres dépens, en„ſorte que, ſans autre forme de Procès, on pro„cedât contre eux, ſelon l'Ordonnance des Etats „Géneraux contre ces Aſſemblées. Là-deſſus on fit des affaires, à ceux qui étoient ſuſpects, & on en condamna pluſieurs, qui refuſerent de jurer, quoi qu'on ne pût pas prouver, qu'ils y euſſent été préſens.

Le 1. de Février de l'année ſuivante, non ſeulement on confirma ce qui avoit été ordonné la précedente; mais on promit encore de l'argent aux Délateurs, juſqu'à aſſigner cinq cens francs, à ceux qui ſeroient prendre un Miniſtre, & trois cens à ceux qui ſeroient enſorte, que l'on ſaiſit un Etudiant en Théologie. On condamna les Miniſtres, & les Etudians deſobéïſſans à une priſon perpetuelle, & même à une peine plus grave, ſelon l'exigence du cas, comme étant des perturbateurs de leur Patrie. On menaça outre cela, de peines très-ſéveres ceux qui logeroient des Miniſtres, ou qui les cacheroient de quelque maniere que ce fût. On leur impoſa une amende de trois-cens francs. Ces Ordonnances furent exécutées, avec beaucoup de rigueur. On prit de tems en tems divers Miniſtres, qui furent condamnez à une priſon perpetuelle; & ceux qui les firent prendre eurent cinq-cens francs de pour cette lâcheté. Ceux qui avoient été les ouïr, ou qui refuſerent de jurer, qu'ils n'y avoient pas été, furent empriſonnez & ne ſortirent point de priſon, ſans avoir payé l'amande. On punit le plus ſévérement ceux qui s'étoient mêlez de faire des Collectes, pour les Miniſtres Proſcrits, ceux qui avoient prêté leurs Maiſons pour s'y aſſembler, & ceux qui avoient logé des Miniſtres. Quelques-uns payerent mille francs d'amende, & d'autre encore plus. 1619.

On ne leur permit, en aucun lieu, de s'aſſembler, & l'on fit venir des ſoldats, que l'on envoya contre ceux qui oſoient le faire, & à qui l'on abandonna des gens ſans armes, des femmes, des filles & de petits garçons, à qui ils firent toutes ſortes de violences, & qu'ils dépouillerent. Ils en tuerent même quelques-uns, en des campagnes, autour de Roterdam. On s'en plaignit aux Etats Géneraux, par des Ecrits publics, comme le fit *Gaſpar Barléus*, dans une (6) Rémontrance Latine, très-bien écrite, qu'il intitula *Fides Imbellis*, la Foi deſarmée, & qu'il data du Mois d'Août de l'an MDCXX. à Francfort ſur le Mein. On envoya à Louveſtein ſept des principaux Miniſtres des Rémontrans, pour y paſſer le reſte de leurs jours. Il y en mourut un, & les ſix autres en ſortirent pluſieurs années après, par adreſſe, comme on le dira en ſon lieu. On voit bien que tout cela étoit contre la Charité Chrétienne, & contre la Juſtice, de la violation deſquelles les Réformez s'étoient plaints, avec raiſon, lors qu'ils avoient ſouffert de ſemblables choſes des Catholiques Romains. On ne ſauroit excuſer cette conduite, ſans faire l'Apologie des derniers; car comme il ne s'agit que du Droit du plus Fort, ils étoient auſſi bien fondez pour le moins, d'en uſer ainſi, que les Proteſtans, qui les imiterent malheureuſement. Auſſi n'ont-ils pas manqué, de le reprocher, en termes très-violens; témoin celui qui, en parlant de ces querelles, a dit (7) *que l'on avoit fait, aux Manes de Calvin, un ſacrifice du ſang des Arminiens.* Cela nous fait comprendre, que les Puiſſances ne doivent jamais défendre des choſes, que la Conſcience demande que l'on faſſe; ni ordonner rien de ce que les lumieres du Chriſtianiſme ne permettent pas. Mais on doit dire, à l'honneur de la République des Provinces Unies, & de la Hollande en particulier, que ces déſordres ne durerent pas long-tems, & qu'après la mort de Maurice, on laiſſa en repos de bons Sujets de l'Etat, qui n'avoient fait autre choſe, que de croire Barneveld innocent; car pour ce qui regarde leurs ſentimens Théologiques, ce n'étoit nullement ce qui choquoit Maurice. Cette conſideration m'oblige de finir ici l'Hiſtoire de ces brouilleries, dont je me laſſe, s'il faut avouër la verité, de parler en cette Hiſtoire. Mais la République y étoit trop engagée, pour n'en rien dire; & on ne pouvoit pas la louër d'avoir changé de conduite, ſans en avoir parlé. Si le Zéle aveugle de ceux, qui ne connoiſſent pas aſſez la Religion Chrétienne, blâme cette République, de la douceur qu'elle a pour ceux, qui ne ſont pas dans les ſentimens, dont elle fait profeſſion; elle eſt, en recompenſe, loüée de ſa modération, par tous les ſages Politiques de l'Europe, & par tous les gens de bien des autres Communions

(1) Voyez encore la Vie d'Epiſcopius par *Limborch.*
(2) Lett. CCCLX. des Ep. Præſt. Virorum.
(3) Voyez la Vie d'Epiſcopius p. 262. & ſuiv.
(4) La même p. 264.
(5) *Acta & ſcripta Synodalia Dordracena Miniſtrorum Remonſtrantium in Fœd. Belgio.* Le lieu de l'impreſſion eſt caché ſous ces mots: *Herdervici ex Officina Typographi Synodalis* MDCXX.

(6) Voyez-la dans *Ep. Præſt. Virorum*, Ep. CCCLXXIX. & particuliérement la p. 632.
(7) Le Cardinal *Noris*, dans la Préface de ſon Hiſt. Pelagienne: *Armeniano ſanguine diris Calvini Manibus parentatum.*

1619. nions, qui ſont des vœux pour ſa proſperité, & qui y contribueroient, ſi cela étoit en leur pouvoir. Prétentement je reprendrai l'hiſtoire de quelques peu de faits mémorables, arrivez dans le tems de ces brouilleries, deſquels je n'aurois pas pu parler, ſans interrompre le fil d'une narration; que je voulois finir, le plûtôt qu'il me ſeroit poſſible. Je n'en parlerai, dans la ſuite, que pour indiquer, en peu de mots, quelques faits remarquables.

Depuis l'an (1) MDCXVIII. *Philippe Guillaume de Naſſau*, frere aîné de Maurice, étoit mort ſans enfans, le 20. de Fevrier, & avoit laiſſé ce Prince héritier de la Principauté d'Orange. On l'avoit déja nommé *Prince d'Orange*, par honneur, d'autant plus que ſon Frere, retenu en Eſpagne, étoit cenſé comme mort, à l'égard des Pais-Bas; outre que c'eſt aſſez l'uſage en Allemagne, que les Cadets prennent les mêmes titres, que les Aînez. Il eut un démêlé avec la Princeſſe Doüairiere, ſa Belle Sœur, qui fut bien-tôt fini en ſa faveur; par la bonne juſtice, que les Archidues lui firent rendre. Il envoya d'abord un Gentil-Homme nommé *Dimmer*, avec des Lettres à un nommé *Croeſer*, qui étoit Gouverneur de la Ville, & du Château d'Orange, où il faiſoit ſa réſidence, à la Cour du Parlement, au Bureau du Domaine, aux Communautez, & à tous les Ordres de la Principauté. Il leur donnoit avis de la mort de ſon Frere, & de la Diſpoſition qu'il avoit faite, en ſa faveur, leur demandoit qu'ils le reconnuſſent pour leur Souverain, & leur promettoit toute ſorte de faveur, & de protection de ſa part. Tous le reconnurent, & lui firent ſerment de fidelité.

Croeſer (2) avnit des manieres, comme dit un Auteur contemporain & du Païs, qui ne le faiſoient aimer de perſonne, & vouloit, en quelque maniere, ſe faire valoir à Maurice; comme s'il lui rendoit un grand ſervice, en lui remettant une Place, que ce Prince avoit héritée. Cependant ce dernier le confirma, dans ſon Gouvernement, en attendant d'y envoyer un ſucceſſeur. Mais ayant apris que cet homme négotioit avec le Colonel d'*Ornano*, Gouverneur du Pont du S. Eſprit, & qui fut depuis Gouverneur do *Gaſton de Bourbon*, frere de Louis XIII. comme pour lui livrer la Place; il jura publiquement, afin qu'on le rapportât à Croeſer, que ſi cet homme *manquoit à ſon devoir, il le feroit poignarder, quand même il ſeroit entre les mains de l'Empereur.* Il y envoya enſuite quelcun, qui ne manqua pas de le lui dire, comme en confidence. Cependant, quoi que Maurice *n'aimât pas à donner*, à ce que dit l'Auteur, que l'on a cité, quoique fort zélé pour ce Prince; il crut qu'il valoit mieux lui donner quelque choſe, que de le laiſſer plus long-tems dans ce poſte, où il lui auroit pû jouër un mauvais tour. Il lui fit donc promettre ſeize mille livres, & la Terre de Zélem, en Brabant, qui en valoit à peû près le double, s'il lui étoit fidele.

Maurice envoya après cela Frideric Henri ſon Frere, à Orange, avec le Prince de Portugal leur neveu, fils d'*Antoine*, qui avoit prétendu à la Couronne de Portugal, & d'une de leurs Sœurs. Ce dernier prit les devants, & il fallut le loger au Château, où il y avoit une petite garniſon. Frideric Henri s'y rendit enſuite, le Gouverneur fut mis dehors, & le Prince de Portugal eut ſa place. On donna néanmoins à Croeſer, ce qu'on lui avoit promis, mais Mauriee ne le voulut pas voir. Frideric Henri rétablit le bon ordre, dans la Ville, & y laiſſa *Valkembourg*, pour Lieutenant du Prince de Portugal; qui ſe divertiſſoit, pendant que ſon Lieutenant gouvernoit la Ville. On donna ordre, l'année ſuivante, pour faire quelques fortifications au Château, & à la Ville, qui furent achevées en peu de tems. Mais nous ne nous arrêterons nullement à cela, qui n'appartient point à l'Hiſtoire des Provinces Unies. 1619.

Comme les Anglois avoient entrepris la navigation aux Indes Orientales, peu de tems après les Hollandois & les Zélandois; il y avoit eu pluſieurs démêlez, entre les Compagnies Angloiſe & Hollandoiſe; pour le négoce qu'elles faiſoient aux Indes. Pour regler (3) leurs differens, il s'étoit déja tenu diverſes Conferences en MDCXIII. & MDCXV. mais on n'avoit rien conclu. On réprit cette affaire, en MDCXIX. & le 17. de Juillet, on convint, de part & d'autre, d'un Traité de Commerce, qui ne fut ſigné que le 26. du même Mois. On y tomba d'abord d'accord d'une Amniſtie, pour le paſſé, & d'une bonne Intelligence pour l'avenir; après quoi il eſt porté que l'on conviendroit d'un juſte prix, auquel l'on vendroit les marchandiſes, tant aux Indes, qu'en Europe; de peur que l'une des Compagnies ne nuiſit au commerce de l'autre, en lui vendant ſes marchandiſes trop cher, ou en les vendant plus bas, que l'autre ne les pouvoit revendre: Que l'on conviendroit du prix du Poivre, que les Anglois acheteroient à Java, où les Hollandois étoient les maîtres, & que le négoce ſeroit libre par tout ailleurs: Que la Compagnie Angloiſe auroit libre commerce au Fort de Policate, en portant la moitié des frais, pour l'entretien du Fort & de la Garniſon: Que les Anglois auroient la troiſiéme partie du négoce, qui ſe faiſoit à Banda & à Amboina: Que pour la défenſe du Commerce, les deux Compagnies équipperoient, à communs frais, en payant échacune la moitié de vint vaiſſeaux, dont elles augmenteroient, ou diminueroient le nombre, comme elles le trouveroient à propos; & que ces Vaiſſeaux ſeroient du port de ſix-cens à huit-cens tonneaux, de 30. pieces de Canon, & de 150. hommes d'équipage: Que le Conſeil, qu'on nomme *de Défenſe*, regleroit le nombre des petits bâtimens, qu'il y faudroit entretenir, outre les précedens; & que les frais, qu'il faudroit faire pour cela, ſe payeroient par les deux Compagnies, qui porteroient également le dommage, qui y pourroit arriver: Que les vaiſſeaux, qui periroient à la rade, ou en allant & en revenant, par la tempête, ſeroient ſur le compte de la Compagnie, à laquelle ils appartiendroient; & que pour prévenir les Diſputes, qui pourroient arriver pour les autres, le Conſeil de Défenſe en feroit l'eſtimation: Que les Forts demeureroient entre les mains de ceux, qui les avoient alors: Que pour la propoſition, que la Compagnie Angloiſe avoit faite de bâtir encore quelques Forts, pour ſa ſûreté, on en renverroit l'examen à deux, ou trois ans: Que pour ceux, que l'on pourroit gagner dans les Iles Moluques, ou ailleurs à communs frais, ils ſeroient gardez par un égal nombre de troupes des deux Nations, ou partagez entre elles: Qu'elles travailleroient, en commun, à s'ouvrir le commerce dans la Chine & ailleurs, & que les Compagnies ne s'exelurroient l'une l'autre d'aucun commerce, & de quelle maniére que ce fût:

(1) *La Piſe* Hiſt. des Princes d'Orange p. 765.
(2) *La Piſe* p. 766. & ſuiv.

(3) Voyez le Traité, qui eſt dans les Actes de *Rymer* Tom. XVII. p. 270. & ſuiv.

1619. fût : Que perſonne ne ſeroit admis qu'elles à ce négoce commun, ſans en excepter les ſujets des Confédérez : Que ce Traité dureroit vint ans, & que s'il arrivoit quelque différend, qui ne pourroit pas être vuidé par les Officiers des Compagnies, on s'en remettroit au Roi de la Grande Bretagne, & aux Etats Généraux des PP. UU. Il étoit bien plus facile de faire ce Traité, que de l'obſerver fidelement, à cauſe d'une infinité d'accidens ; qui brouillent facilement des Marchans de deux Nations, qui ne s'aiment pas, & qui ſont auſſi avides du profit, l'une que l'autre, ſans ſe mettre guére en peine de la Juſtice. Auſſi vint-on, peu d'années après, à un autre Traité.

Les Etats Généraux firent encore à la fin de cette même alliance, (1) avec la République de Veniſe, qui fut conclue avec *Chriſtophle Suriano*, Secretaire & Réſident Ordinaire des Venitiens à la Haie. Les deux Républiques, après s'être promiſes une amitié mutuelle, convinrent de divers Articles, dont voici les principaux : Que lors que l'une des deux Républiques, ſeroit attaquée, par une Guerre ouverte, par Mer, ou par Terre ; l'autre la ſecourroit de cinquante mille francs, par Mois : Que l'on regarderoit comme une guerre ouverte toute invaſion, à main armée, par Mer, ou par Terre, par ſurpriſe, ou ſiege de Villes, ou par dégât fait dans le païs ; & à l'égard de la République de Veniſe, par des vaiſſeaux de guerre, qui entreroient en ſon Golfe : Qu'on laiſſeroit au choix de cette même République, de demander ce ſecours, en argent, en hommes, ou en vaiſſeaux ; dont la dépenſe iroit juſqu'à cinquante mille francs, par mois : Que ſi la République, qui ſeroit en guerre, avoit beſoin d'un plus grand ſecours, elle pourroit le demander, & qu'elle le recevroit, en cas que l'autre République le pût fournir, & la rembourſeroit de ces frais extraordinaires, à la fin de la guerre : Que ſi les deux Républiques étoient attaquées, en même tems, par des guerres ouvertes, elles ne ſeroient pas obligées de s'entre-ſecourir ; mais que ſi l'une faiſoit la paix, plûtôt que l'autre ; elle ſeroit obligée à ſecourir celle, qui demeureroit en guerre : Que cette Alliance dureroit, pendant quinze ans : Que ces ſecours ne ſeroient employez, contre aucun des Alliez de l'une, ou de l'autre République : Qu'elles déclaroient toutes deux, n'avoir aucune Alliance, avec la Maiſon d'Autriche, ſoit en Allemagne, ſoit en Eſpagne. Auſſi étoit-ce là l'Ennemi commun des deux Républiques, & duquel elles avoient le plus à craindre, en ce tems-là.

Cette Alliance fut ſignée le dernier de Décembre, & ratifiée par les EE. GG le 18. d'Avril, de l'année ſuivante. Comme la République de Veniſe n'avoit guére d'autres ennemis, en Europe, à craindre que les deux branches de la Maiſon d'Autriche ; & que, ſelon les apparences, les Provinces Unies, n'en auroient pas d'autres, de longues années ; il eſt bien vrai-ſemblable, que c'étoit pour ſe défendre contre cette Maiſon, qu'ils firent cette Alliance. On ne peut néanmoins pas dire, ſi elle fut executée, ou non ; lorſque les Etats Généraux rentrerent en guerre, l'année MDCXXI. ou ſi ce ne fut qu'une Alliance de parade, pour parler ainſi, des deux plus puiſſantes Républiques de l'Europe ; dont l'une étoit la plus ancienne de toutes, & l'autre la derniere qui s'y fût formée. Ce ſont deux Ariſtocraties, mais compoſées bien différemment. Le Doge de Veniſe, n'eſt que le Chef de l'Etat, & ne fait rien que conformément aux réſolutions du Conſeil des Dix ; au lieu que le Stadthoudre des PP. UU. qui n'eſt proprement que le Général de leurs Armées, mais qui jouït en même tems de diverſes prérogatives, dans le Gouvernement Civil, a ſouvent fait des choſes, que le Doge de Veniſe n'oſeroit faire ; témoin ce que Maurice fit, cette même année, contre l'autorité des Etats de Hollande, & autres choſes ſemblables. 1619.

AU commencement de l'année ſuivante, il ne ſe paſſa rien de fort conſiderable, dans les affaires de l'Etat ; ſinon que le Comte Erneſt Caſimir de Naſſau (2) changea la Magiſtrature de Campen en Overyſſel, par ordre des Etats Généraux ; parce qu'elle favoriſoit les Rémontrans, quoi que le parti contraire y eût déja pris le deſſus. Il changea auſſi la Magiſtrature de Goude, en préſence des Commiſſaires des Etats de Hollande ; quoi qu'elle ſe fût ſoumiſe à la diſcretion de Maurice ; qui apparemment ne croyoit pas que ces gens-là lui puſſent pardonner les changemens, qu'il avoit faits dans les Villes de Hollande. 1620.

Le 31. de Mai mourut à Leuwarde le Prince Guillaume Louïs de Naſſau, Fils de Jean de Naſſau, Frere aîné de Guillaume Prince d'Orange. Son Fils étoit non ſeulement Couſin Germain, mais encore Beau-frere de Maurice. Ce fut un grand homme de guerre, comme on l'a pu voir par ce qu'on on a dit, en divers endroits de cette Hiſtoire ; & *Reidanus* lui attribue l'honneur d'avoir rétabli l'ancien art des Evolutions Militaires, peu connu, lorſque la Guerre commença, & dont il s'inſtruiſit dans les Anciens *Tactiques* ; comme les Grecs nomment ceux qui ont traité de cette matiere, & de l'art de ranger les Armées en bataille, qui a ſouvent fait remporter de grandes victoires. Il ſe mêla auſſi des querelles de Politique, des années précedentes, à qui la Religion ſervit, en partie, de couverture.

Un Hiſtorien (3) dit „ qu'encore que ce Prin„ce eût été nommé, entre ceux qui travaillerent „à la Trêve, que Barneveld & ſes Amis vouloient „conclurre ; il ne laiſſa pas de paroître très-oppo„ſé à ce Parti, & que l'on croyoit qu'il avoit été „la principale cauſe, pourquoi Maurice, qui avoit „long-tems demeuré neutre, dans les querelles des „Rémontrans, & des Contre-Rémontrans, s'é„toit enfin déclaré Chef des derniers : Que ce „fut, pour cela, qu'à ſa recommandation Boger„man, qui étoit ſon Confident, avoit été choiſi „pour être Préſident du Synode de Dordrecht. On trouve encore dans *Uytenbogard*, des marques aſſez claires de ſa partialité, en cette occaſion ; quoi qu'il la diſſimulât, au commencement.

Son Frere Erneſt Caſimir, lui ſucceda dans le Gouvernement de Frize, auquel il fut élu par la Province ; mais Maurice ſe fit élire Gouverneur de Groningue & des Omlandes ; & peu de tems après du Païs de Drente. Il avoit néanmoins toûjours vécu dans une grande amitié, avec Guillaume Louïs, & il ſembloit qu'il devoit, à cauſe de cela, faire enſorte qu'Erneſt Caſimir ſon Frere, lui ſuccedât en tous ſes Gouvernemens. Il ne le fit point.

On (4) raconte que Guillaume Louïs fut attaqué du Mal, dont il mourut, le 12. de Mai, comme il écrivoit une Lettre à Maurice l'Après-dinée,

(1) *Aitzema* Tom. I. p. 8. & ſuiv.

(2) *Van de Sande*, dans ſon Hiſt. des Païs-Bas Livre VI. p. 222.

(3) *Aitzema* Tom. I. p. 5. col. 2.

(4) *Aitzema* là même.

1619. née, dans ſon Cabinet. Il lui propoſoit entre autres choſes cette queſtion : *ce qu'il faudroit faire, en cas qu'il* (le Prince Maurice) *vint à mourir ſubitement, ou autrement.* „ *La Princeſſe d'Orange,* „*Mere de Frideric Henri*, dit un Hiſtorien, avoit „toûjours favoriſé les Rémontrans, auſſi-bien que „le Prince, ſon Fils; qui étant parvenu enſuite, „au Gouvernement, témoigna beaucoup de mo„deration à l'égard des deux Partis. Il eſt à croi„re, que, pendant les diviſions des Provinces, il „marqua, du conſentement de Maurice, plus de „penchant pour les Rémontrans, que pour leurs „Adverſaires; afin que, ſi les premiers avoient le „deſſus, & que le Prince Maurice vint à mourir, „les Rémontrans n'éluſſent pas d'autre Gouver„neur, que lui. Ce même Hiſtorien croit que „cela paroît, par la conduite de Maurice, qui é„tant au lit de la mort recommanda ſon Frere, „pour être élu en ſa place. Cette Politique me paroit un peu trop rafinée, & l'Auteur, dont nous parlons, ne ſemble pas avoir ſu le projet de Maurice, de ſe faire Souverain des Provinces.

Quoi qu'il en ſoit, il paroit que Guillaume Louis vouloit ſavoir le ſentiment de Maurice, ſur une affaire bien délicate, & peut-être même le ſonder; pour voir s'il ne trouveroit pas à propos que lui-même, comme plus experimenté, ſuccedât aux Gouvernemens des autres Provinces, plûtôt que Friderie Henri. Mais le Gouverneur de Friſe ſe mettoit en peine de ce, à quoi il ne devoit avoir aucune part; puiſque, pendant qu'il écrivoit cette Lettre, il fut attaqué d'une Apoplexie, dont il ne mourut pas ſur le champ, mais qui lui ôta preſque l'uſage de la langue, & qui changée en *Hémiplegie*, comme parlent les Médecins, l'emporta le dernier du Mois. C'eſt ainſi que la prévoyance des hommes ſe trouve ſouvent vaine, & qu'ils veulent ſe mêler d'un Avenir, qui ne les regarde pas.

Cependant les Etats Géneraux n'étoient pas ſans inquietude. Ils voyoient que la Tréve alloit expirer, en peu de Mois, & craignoient que la branche Imperiale de la Maiſon d'Autriche, qui étoit en guerre, avec Frideric V. Electeur Palatin, & appellé à la Couronne de Boheme, n'eût la-deſſus, malgré les Princes Proteſtans unis en ſa faveur, & ne vint enſuite au ſecours des Archiducs. Ce fut pour cela, que le Conſeil d'Etat fit la demande (1) ordinaire des frais néceſſaires pour l'année ſuivante MDCXXI. dés le 28. de Juillet, en repréſentant l'état des Finances, la dépenſe néceſſaire qu'il faudroit faire, & les fonds ſur leſquels on la pourroit trouver. Les Eſpagnols (2) s'étoient déja déclarez pour la Maiſon Imperiale, & envoyerent cette même année Spinola dans le Palatinat, pour l'envahir & empêcher l'Electeur de s'établir dans la Boheme. Ce Général prit congé de l'Archiduc, le 8. d'Août, & marcha ſur la fin du Mois, avec une armée de 28. à 30. mille hommes, pour l'Allemagne; où il remporta de grands avantages, auxquels nous ne nous arrêterons pas, pour ne pas trop nous éloigner de ces Provinces. Les Etats Géneraux y envoyerent auſſi quelques Troupes le 19. de Septembre, pour ſoûtenir les Princes Unis, pour la conſervation du Palatinat, ſous la conduite de Friderie Henri. Ce Prince & ſon Frere s'intereſſoient beaucoup dans cette affaire, non ſeulement à cauſe de la liaiſon, qu'elle avoit avec les affaires des Provinces Unies; mais encore parce qu'ils étoient Oncles de l'Electeur Palatin, dont le Pere avoit épouſé *Louiſe Julienne de Naſſau*, leur Sœur, de qui il avoit eu l'Electeur *Frideric* V., élu Roi de Boheme. Friderie Henri y mena, avec lui, Horace de Vere, pour commander un petit corps de Troupes Angloiſes, qu'il y laiſſa, ſur la fin de l'année, à Frankendal. Ce Prince avoit cinq mille chevaux, & ſix mille fantaſſins, avec vint pieces d'Artillerie. Mais ſi cette expedition arrêta une partie des progrés, que Spinola auroit pu faire dans le Palatinat, ſans cela; elle ne fut pas de ſi grand uſage, qu'elle auroit été, parce que l'Electeur Palatin perdit une bataille, qui ſe donna devant Prague, où il avoit été couronné Roi de Boheme, le 8. de Novembre de cette année; ce qui l'obligea d'abandonner le deſſein, de regner en ce païs-là, & qui fut cauſé par le Comte de Mansfeld, qui ne fit aucun uſage de la Cavalerie, qu'il commandoit, que pour s'en retirer. Maurice s'étoit auſſi mis en campagne, non pour rien entreprendre contre les Etats des Archiducs, mais pour couvrir le Païs, contre les entrepriſes que pourroit faire Velaſco; que Spinola avoit laiſſé ſur le Rhin, avec un corps d'Armée, de ſix mille hommes, & qui s'étoit poſté au-deſſus de Weſel. Maurice campa au contraire, au-deſſous de cette même Ville; mais la Tréve n'ayant pas été rompue par les Eſpagnols; il ne ſe paſſa rien de remarquable, pendant cette année; ſinon que Friderie Henri alla dans le Palatinat, & en revint, ſans être attaqué par Spinola.

1620.

Pour parler d'autre choſe, (3) un Hiſtorien Contre-Rémontrant, Conſeiller à la Cour de Friſe, raporte, comme une choſe digne de remarque, que cette année en vertu des Ordonnances des EE. GG. contre les Rémontrans, *Jean Grevius*, qui avoit été Miniſtre à Heuſde, & banni des Provinces, fut pris à Campen, où il avoit prêché dans une Aſſemblée de Rémontrans, & condamné à être mis dans le (4) *Raſp-huys* d'Amſterdam, pour le reſte de ſes jours. Apparemment il ne fut pas condamné à y travailler, comme ceux, que l'on y envoye ordinairement; mais il y fut ſeulement mis, pour attacher à ſa priſon une note d'infamie. On auroit dû penſer, qu'en ſe conduiſant de la ſorte, on juſtifioit de ſemblables procedures de l'Egliſe Romaine, envers les Miniſtres Proteſtant. Mais on ne comprenoit pas encore, en ce tems-là, le tort qu'on faiſoit au Parti Proteſtant, par ces ſortes de rigueurs. Grevius ſortit de la priſon, par l'adreſſe de ſa femme.

Cette même année, au Mois d'Octobre, Louïſe de Coligni, (5) Princeſſe Douairiere d'Orange, dont nous avons parlé pluſieurs fois, mourut en France à Fontainebleau. Elle y étoit apparemment allée, pour changer d'air, quoi que je n'en trouve rien, dans l'Auteur cité en marge. Cette Princeſſe avoit été très-moderée, dans les querelles de Religion, & avoit toûjours eu beaucoup d'eſtime pour Uytembogard, & pour Barneveld, qui lui avoit auſſi rendu de bons ſervices, Il y avoit alors (6) une Egliſe Réformée, à Fontainebleau; quoi qu'il n'y eût que peu de familles de cette Religion, en ce lieu-là. Le Miniſtre étoit (7) *Etienne de Courcelles* de Geneve, qui ne laiſſoit pas

(1) Voyez-la dans *Aitzema* T. I. p. 3. & ſuiv.
(2) Voyez le même, dans la ſuite.

(3) *Jean Van de Sande* dans ſes Hiſt. des Païs-Bas Liv. VI. ſur cette année p. 222.
(4) On appelle ainſi une maiſon, où l'on envoye des Larrons, que l'on condamne à y ſcier des bois de teinture.
(5) *Aitzema* T. I. p. 48. col. 1.
(6) Voyez la Harangue Funebre d'*Arnold Poelenburg*, ſur la mort d'*Etienne de Courcelles*.
(7) Grand-Oncle paternel de l'Auteur de cette Hiſtoire.

1620. pas d'avoir aſſez d'Auditeurs, quand la Cour y étoit, à cauſe des Seigneurs Réformez, qui ſuivoient la Cour, & de ceux qui y avoient quelque affaire. Il aſſiſta la Princeſſe d'Orange, dans ſa derniere maladie, & comme il étoit un jour à côté de ſon lit, & une Dame Réformée de l'autre; l'*Evêque de Luçon*, depuis *Cardinal de Richelieu*, rendit une viſite à la Princeſſe, par ordre de la Reine Mere. On aſſure qu'il dit à la malade, *qu'elle avoit deux Démons à ſes côtez*, & il y a apparence qu'il ne manqua pas, après ces paroles, de l'exhorter à rentrer dans l'Egliſe Romaine; mais la Fille de l'*Amiral de Colligny*, & la Veuve de *Guillaume Prince d'Orange*, pour ne rien dire de ſes lumieres, n'étoit pas une perſonne, à qui l'Evêque pût perſuader rien de ſemblable. Le nom odieux, qu'il donnoit à un Miniſtre, & à une Dame de la Religion Réformée, ne leur convenoit point; mais quand il s'agit de gens d'une autre Religion, les paroles injurieuſes paſſent pour des effets d'un zele loüables, quoique l'Evangile les condamne. On a ſujet de croire que *De Comcelles* fut écouté, avec plaiſir, de cette Dame, parce qu'il n'étoit nullement entêté du dogme de la Prédeſtination abſolue, (1) comme il parut aſſez depuis. Le Corps de cette Princeſſe fut embaumé, & porté à la Haie, d'où il fut conduit à Delft, & enterré auprès de celui de ſon Epoux, le 24. de Mai de l'année ſuivante.

1621. LA Tréve étant prête d'expirer, les Etats Généraux ne firent aucun mouvement, qui marquât qu'ils ſouhaitaſſent qu'elle fût prolongée. Il n'y a auſſi guére d'apparence, que les Archiducs s'attendiſſent à leur voir faire cette démarche, dans un tems, où ceux qui avoient été cauſe de la Tréve, qui finiſſoit, n'étoient plus, ou étoient hors du Gouvernement, & que toute l'autorité ſe trouvoit entre les mains de ceux, qui avoient été pour la guerre. Ces derniers, outre les raiſons (2) qu'ils avoient eues de refuſer la Tréve de MDCIX. pouvoient dire, & diſoient apparemment qu'il étoit néceſſaire de donner de l'occupation aux Archiducs, dans les Païs-Bas, de peur que Spinola, joint aux Généraux de l'Empereur, n'achevât de ruiner entierement l'Electeur Palatin, & les Princes Proteſtans, qui s'étoient unis avec lui, & ne revînt enſuite tomber, avec les Troupes Imperiales, ſur les Provinces Unies. Cette raiſon étoit aſſez ſpécieuſe.

Le 18. de Mars, (3) Aerſſens, Greffier des Etats Généraux, leur communiqua une Lettre, qu'il avoit reçuë de *Vereyken*, Audiencier des Archiducs, & qui l'avertiſſoit que dans trois, ou quatre jours, *Pierre Peckius* Chancellier de Brabant viendroit, de la part de LL. AA. pour négotier quelque choſe, avec leurs HH. PP. La choſe fut auſſi communiquée au Prince d'Orange, & il fut réſolu que l'on feroit préparer à la Haie un logement, pour y recevoir Peckius. On fit auſſi préparer à Delft quelques Barques couvertes, pour y recevoir ce Miniſtre des Archiducs, & l'amener ainſi à la Haie: où il ſeroit reçu par Maurice, dans ſon Caroſſe, ou au moins par Frideric Henri, ou par le Prince de Portugal, comme Maurice le trouveroit à propos, & conduit ainſi dans le Logement préparé pour lui, par ordre des EE. GG. Il fut auſſi réſolu le 23. du Mois, de le recevoir, comme l'on faiſoit les Envoyez, & on le fit. On lui demanda ſes Lettres de Créance, avant que de l'écouter, & il les remit. Les Archiducs y traitoient les *Etats Généraux des Provinces Unies, de très-chers & bons amis*, & demandoient qu'on lui accordât une Audience, & qu'on donnât une entiere créance, à ce qu'il propoſeroit de leur part. Ces Lettres étoient datées du 16. de Mars. On lui donna donc Audience, en préſence de Maurice, & il dit que LL. AA. conſiderant les malheurs, qui pouvoient naître d'une guerre, ſi on en venoit-là, après la Tréve, croyoient que *le bonheur de toutes les Provinces des Païs-Bas en général, conſiſtoit à ſe réunir toutes enſemble, pour ne former plus qu'un Corps, ſous un ſeul Chef, & cela en reconnoiſſant leur Prince Naturel*. Pour engager les Etats à en venir là, les Archiducs leur offroient les conditions les plus avantageuſes, & Peckius ajoûtoit, à la loüange de ſes Maîtres, *qu'ils avoient obſervé la Tréve ponctuellement, & religieuſement*. On ne délibera pas long-tems là-deſſus, & l'on fut d'avis de lui faire une réponſe vigoureuſe. Les EE. GG. déclarerent par écrit, le 25. de Mars, *que la Souveraineté des Provinces Unies appartenoit indubitablement, & inconteſtablement à leurs Hautes Puiſſances, & aux Etats de chaque Province, en particulier*: „ Qu'ils avoient „ſoûtenu cette Souveraineté, contre tous ceux „qui l'avoient voulu conteſter, & qu'ils la défen„droient encore contre tous ceux, qui voudroient „l'attaquer, ou qui prétendroient l'attribuer à „quelque autre Prince. Que conformément à ce„la, ils n'avoient jamais voulu conſentir à aucun „Traité, où elle fût révoquée en doute; ſur quoi „ils s'étoient déclarez à l'Empereur, aux Elec„teurs, aux autres Princes & Potentats, & en „particulier aux Archiducs eux-mêmes, qui a„voient reconnu les Etats *pour Souverains*, & le „Païs *pour un Païs libre*: Qu'ils avoient été re„connus, pour tels, par les plus grands Rois, & „Potentats, & par les Républiques, avec qui ils „avoient fait divers Traitez, & des Alliances, ſur „ce pied-là: Qu'ils n'avoient voulu entrer en au„cun Traité avec les Archiducs, ni avec le Roi „d'Eſpagne, avant qu'ils euſſent déclaré, qu'ils „traitoient avec eux *comme avec des Païs, & Pro„vinces libres, & ſur qui ils n'avoient rien à pré„tendre*: Que cela étant clair, comme le jour, „ils avoient trouvé la propoſition de Peckius fort „étrange; puis qu'elle étoit directement oppoſée „à leur Souveraineté, que leur HH. PP. avoient „ſoûtenue d'une maniere ſi glorieuſe, & par une „ſi grande guerre, & qu'ils ſoûtiendroient encore „aux dépens de leurs biens, & de leurs vies: Que „pour ces raiſons, ils ne pouvoient pas conſentir, „à la propoſition du Chancellier de Brabant, com„me étant mal fondée, & inſupportable: Qu'ils „ne s'étoient pas attendus à une propoſition ſi in„juſte, & ſi indigne des Peuples Voiſins; puis „qu'elle renfermoit une injure atroce, à l'Etat des „PP. UU., & qu'elle deshonoroit les Rois, les „Potentats & les Républiques, qui avoient traité „avec elles, comme avec des Puiſſances Souve„raines: Qu'ils étoient néceſſairement obligez „de déclarer, comme ils le faiſoient, par cette „Réponſe, qu'ils regarderoient tous ceux, qui „approuveroient des propoſitions contraires, à la „Souveraineté des Provinces, ou qui tendroient „à la rendre douteuſe, ou qui propoſeroient de „reconnoître un autre Souverain, comme gens, „avec qui elles ne pouvoient pas entrer en négo„tiation.

„Ils ajoûtoient ſeulement que les Archiducs, & „le Roi d'Eſpagne ſavoient bien, ſi les Etats pou„voient croire, que la Tréve eût été ponctuelle„ment & religieuſement obſervée, comme Pec„kius

1621.

(1) Il eſt mort Profeſſeur en Théologie, parmi les Rémontrans à Amſterdam.
(2) Tom. I. Liv. VIII. p. 253. & ſuiv.
(3) *Aitzema* T. I. p. 37. col. 1. & ſuiv.

1621. „kius l'avoit dit; puis qu'ils leur avoient porté une „infinité de plaintes, ſur leſquelles ils n'avoient „reçu aucune ſatisfaction. C'eſt-là la ſubſtance de la Harangue du Chancellier de Brabant, & de la Réponſe des EE. GG. que les détours, & le ſtyle de Chancellerie, charge d'ailleurs de ſuperfluitez, & d'expreſſions peu juſtes, n'a pas permis de traduire mot pour mot. Il fut encore réſolu de n'accorder pas une ſeconde Audience à Peckius, & de donner une Copie de la Réponſe, qu'on lui avoit faite, aux Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre & de Veniſe, le 26. de Mars.

Quoi qu'on eût juſte ſujet de ne pas écouter la Propoſition de l'Archiduc, pour la raiſon expliquée dans la Réponſe des Etats à ſon Miniſtre; il y eut encore des raiſons particulieres, qui ne permettoient pas à Maurice, de conſentir à entrer en aucune négotiation avec lui. (1) I. Il ne croyoit pas qu'il fût de ſon honneur d'approuver, en aucune maniere, les Maximes de ceux qui avoient fait conclurre la Trêve, en MDCIX. à qui il s'étoit ſi fortement oppoſé. II. Etant un homme de guerre, il croyoit avoir plus d'occaſions, d'acquerir de l'honneur, en recommençant la guerre, qu'en faiſant la paix : III. On avoit beaucoup plus d'égard pour lui, dans un tems de guerre, auquel on avoit néceſſairement beſoin de lui, que lors qu'il n'y en avoit point, & que les affaires, qui ſe préſentoient, étoient autant du reſſort des Etats, que du ſien : IV. Il avoit conſeillé qu'on ſe mêlât de ce qui ſe paſſoit en Allemagne, & il croyoit pouvoir rendre de plus grands ſervices, à ceux qu'il favoriſoit, en recommençant la guerre, qu'en continuant à demeurer en paix; & en effet ſi l'on avoit été en guerre l'année précedente, il auroit pu remporter de grands avantages ſur les Eſpagnols, pendant que Spinola étoit en Allemagne, avec leurs principales forces. S'il avoit empêché qu'on ne les y envoyât, il auroit au moins prévenu le mal, que Spinola fit à l'Electeur Palatin ſon neveu; & il eſperoit qu'en augmentant l'armée des Etats, cette Campagné, il leur rendroit le même ſervice; auquel il ſe croyoit d'autant plus obligé, qu'il avoit conſeillé à ce Prince d'accepter la couronne de Boheme, & avoit ainſi donné occaſion à ſes Ennemis, de le dépouiller de ſes Etats : V. La Zélande, qui dépendoit de lui, à cauſe qu'il en étoit le premier Noble, étoit toute diſpoſée à rentrer en guerre : VI. Le Parti Contre-Rémontrant approuvoit la Guerre, quand ce n'auroit été, que pour contredire la conduite de Barneveld, dans la concluſion de la Trêve en MDCIX. & c'étoit l'opinion de bien des gens, que les diſſentions Civiles & Théologiques, dans l'Etat, n'étoient venues, que de la diſcontinuation de la guerre; quoique cette opinion ne fût pas bien fondée, comme on l'a pû comprendre, par l'Hiſtoire, que nous en avons faite : VII. On ne pouvoit pas diſconvenir, que par la Guerre paſſée, l'Etat n'eût fort amelioré, en ſe rendant maître de la Mer &c. du Commerce; & qu'une infinité de gens, tant de la Nobleſſe, que du peuple, n'euſſent eu des emplois, qui leur avoient été fort avantageux : VIII. Le Projet, que l'on avoit fait d'établir une Compagnie des Indes Occidentales, comme on en avoit établi une pour les Orientales, dont on avoit tiré tant de profit, ne pouvoit être executé, qu'en faiſant la guerre aux Eſpagnols, qu'on prétendoit dépoſſeder de l'Amerique; comme on les avoit chaſſez d'une partie des lieux, qu'ils avoient eus dans les Indes Orientales. Voilà des motifs & des raiſons, qui ſuffiſoient pour déterminer les Etats Généraux, à ne vouloir pas ouïr parler de la continuation de la Trêve, ni d'une Paix perpetuelle. 1621.

L'Archiduc, d'un autre côté, par ſon âge, & par ſes indiſpoſitions ſembloit devoir être porté à éviter la guerre; à quoi le ſexe d'Iſabelle, donnoit auſſi du penchant à cette Princeſſe. Mais les avantages, que l'Empereur avoit remportez ſur l'Electeur Palatin, & ſur ſes Confederez, faiſoient croire qu'il ſeroit en état, de donner au Roi d'Eſpagne un puiſſant ſecours, pour ſubjuguer les Provinces Unies; ce qui pouvoit d'autant plus facilement arriver, que les forces de ces Provinces, & leurs Frontieres, étoient beaucoup mieux connues à Spinola, & aux Eſpagnols, qu'elles ne l'avoient été auparavant. Ceux qui étoient portez à la guerre faiſoient beaucoup valoir ces raiſons, & ils furent cauſe que les Archiducs chargerent *Peckius* d'une propoſition, qui ne pouvoit pas ne point choquer les EE. GG. afin que par le refus, qu'ils ſeroient de l'écouter, la Trêve prit fin.

Néanmoins on ne manquoit pas de raiſons, pour ne pas refuſer ſi bruſquement d'entrer en négotiation. On ne devoit pas être choqué, que Peckius demandât d'abord plus, qu'on ne lui pouvoit accorder. Cette ſorte de marché ne ſe fait preſque jamais autrement. Si la demande du Chancellier de Brabant étoit exceſſive, la réponſe, qu'on lui fit, étoit un peu précipitée, ſelon le jugement des perſonnes prudentes. Si les Eſpagnols n'avoient pas débuté par un article, qu'on ne leur pourroit pas accorder, la Trêve auroit pû être prolongée, & ils auroient joui d'un repos, qui ne leur auroit pas été inutile. Les Provinces auroient pu diminuer leurs dettes, qui s'étoient fort accrues, & même décharger peu à peu les peuples de bien des impots, qui n'étoient devenus néceſſaires, que par la longueur de la guerre. Un Etat doit avoir en vuë de faire vivre ſes ſujets, le plus facilement qu'il ſoit poſſible; pour ne pas les jetter dans une eſpece de néceſſité d'employer leur induſtrie à bien des choſes, que la bonne Morale ne permet pas; & pour ne pas non plus, de ſon côté, entretenir une infinité de Fermiers, & de Commis, qui ne deviennent néceſſaires, que par la multitude des Impôts, dont ils ne tirent guére moins que la République : ſans contribuer en rien, à la rendre plus floriſſante.

Les Alliez des Provinces, la France & l'Angleterre, obtinrent néanmoins qu'on ne recommenceroit pas, dès le moment de l'expiration de la Trêve, à faire des courſes des deux côtez, ſur les terres ennemies. (2) On continua à vivre, comme ſi elle devoit encore durer, juſqu'au 20. d'Août.

Dans cet intervalle de tems, on vit mourir *Philippe* III. Roi d'Eſpagne, qui rendit l'eſprit le 31. de Mars. La Trêve s'étoit faite, ſous ſon regne, non ſeulement à cauſe de l'épuiſement de ſes Finances; mais parce que ni lui, ni ſes Miniſtres n'étoient pas gens de guerre; ce qui fit encore croire que les EE. GG. l'auroient pu éviter, s'ils l'avoient voulu. L'Archiduc Albert mourut le 13. de Juillet, ce qui fit qu'Iſabelle ne porta plus le titre d'Archiducheſſe, mais celui de Gouvernante, & prit le voile de Religieuſe. Albert avoit eu un bonheur ſurprenant, au commencement de ſon Gouvernement, comme on l'a pu voir dans cette Hiſtoire; mais la ſuite ne confirma pas les eſperances, qu'il avoit données de lui; & ſoit qu'il fût laſſé des inquietudes, que la guerre lui avoit don-

(1) *Aitzema* Tom. I. Liv. I. p. 39. col. 2.

(2) *Le Pere* p. 779. Hiſt. des Princes, & de la Princip. d'Orange.

1621. données, il aima mieux jouïr d'une Trêve de douze ans, que de continuer à faire la guerre aux Provinces Unies.

Au commencement (1) de cette année, *Muys van Holy*, ennemi juré & juge de *Grotius*, avoit averti les Etats Généraux, qu'il avoit des avis sûrs; que ce Prisonnier cherchoit les moyens de se sauver de Louvestein. On y envoya quelcun, pour s'informer, sur le lieu, de ce qui se passoit; mais on ne trouva rien, qui pût faire croire qu'il eût tramé aucune intrigue, pour se tirer de-là. Son Epouse avoit eu permission, non seulement de sortir de ce Château, pour acheter des vivres, comme on l'a dit ci-devant; mais encore de faire envoyer à son Epoux des livres, dont il avoit besoin, & de les renvoyer. *Grotius* en effet eut besoin de beaucoup de livres, pour composer les Commentaires sur S. Matthieu, S. Marc, & S. Luc & sur le commencement de S. Jean, qu'il fit à Louvestein. Outre cela, il traduisit en vers Latins, les citations des Poëtes Grecs, qui se trouvent dans *Jean Stobée*, les fragmens des Poëtes Tragiques & Comiques, & les Phéniciennes d'*Euripide*, au moins en grande partie. Ces amusemens, qui font connoître son beau génie, demandoient nécessairement qu'il consultât bien des Livres, & cela accoûtuma le Concierge du Château, & les Gardes à voir souvent passer, & repasser des Coffres pleins de Livres; ce qui fut cause que l'on ne les faisoit plus ouvrir, comme l'on avoit fait au commencement. Il arriva alors que le Lieutenant, qui commandoit dans le Château, & qui gardoit les Prisonniers, s'en alla à Heusde, ce qui fit naître le dessein d'enfermer *Grotius*, dans un de ces Coffres, comme s'il avoit été plein de Livres. Il essaya auparavant de se tenir dans ce Coffre enfermé, pendant autant de tems qu'il en falloit, pour aller de Louvestein à Gorcum, & sa Femme se tenoit cependant assise sur le Coffre; pour voir s'il pourroit demeurer dans cette posture gênée, où il ne pouvoit pas étendre ses jambes, sans faire aucun bruit. Comme elle eut vu que cela se pouvoit faire, elle fit sortir le Coffre, après l'y avoir enfermé. La Femme du Commandant ne le fit point visiter, soit qu'elle voulût bien fermer les yeux, soit par négligence. Il n'y eut que le Valet de Grotius, & une Servante, qui fussent ce qu'il y avoit dans le Coffre, pour le conduire. Etant arrivez a Gorcum, ils le firent porter dans une Maison, où ils étoient connus. Grotius sorti du Coffre prit un habit de Maçon, & une regle à la main. Il se rendit en plein jour, dans cet équipage, à la porte qui va à la riviere, & bassa dans un bateau de l'autre côté, à Walwyk, & de là à Anvers, sans aucun empêchement; parce que la Trêve duroit encore, & qu'il n'avoit que faire de passeport. Il écrivit ensuite une Lettre aux Etats Généraux, où il leur dit, que voulant délivrer sa famille, qui étoit, en quelque maniere, enfermée avec lui, & craignant d'être encore plus mal-traité; il avoit cru pouvoir se procurer à lui-même la liberté, sans avoir rien rompu dans sa Prison, & sans avoir usé de corruption envers ceux, qui le gardoient. Il protestoit au reste de son innocence, & de ses bonnes intentions, dans les avis qu'il avoit donnez, pour appaiser les troubles, & de son obéissance, pour les Magistrats de Roterdam ses Maîtres, & pour les Etats de Hollande, ses Souverains. Enfin il disoit que le mal, qu'il avoit soufert, ne diminueroit jamais l'amour, qu'il avoit pour sa Patrie, à qui il souhaitoit toutes sortes de bien. Cette Lettre étoit datée du 30. de Mars.

1621.

Comme la Trêve ne devoit pas durer fort longtems, il s'en alla bien-tôt après en France, où il fut très-bien reçu, & y eut une pension du Roi; qui étoit instruit des raisons du malheur, qui lui étoit arrivé. Aussi *Frideric Henri* ne fit-il aucune difficulté de lui écrire une Lettre très-civile, & de le consulter sur quelque affaire, qu'il avoit. La Lettre de ce Prince étoit du 4. d'Août MDCXXII.

(2) Le 5. d'Avril *Marie de Reigersberg* Femme de Grotius, présenta une Requête aux Etats Généraux, pour être élargie de la prison de Louvestein. Elle obtint ce qu'elle demandoit, deux jours après; sans que Maurice, à qui la Requête avoit été communiquée, s'y opposât. Elle étoit en effet, plûtôt digne de recompense, que de punition, pour le service, qu'elle avoit rendu à son Epoux. Cette même année, Grotius plaida sa cause, & celle de ses Amis, dans son *Apologetique*, qui parut en Latin & en Flamand, & fut lu très-avidement dans ces Provinces, quoi qu'il y fût séverement défendu. Cependant il épargnoit beaucoup la personne de Maurice, mais comme il montroit, avec beaucoup de force, l'irrégularité de tout ce qui avoit été fait, il n'étoit pas de l'interêt de ce Prince, que ce Livre fût lu.

Les Rémontrans ne pouvant pas demeurer, dans les terres de la domination d'Espagne, après l'expiration de la Trêve, furent obligez d'aller en France; où ils ne furent pas mal reçus, quoi qu'on ne voulût pas leur accorder le libre exercice de leur Religion; sous prétexte que les Lois ne permettoient pas, que l'on souffrit une troisiéme Religion en France. On leur accorda néanmoins tous les Privileges, dont les Sujets des Etats jouissoient en France. On pourra consulter là-dessus la Vie d'Uytembogard; car cela n'appartient pas proprement à l'Histoire des PP. UU.

Cette même année, les Rémontrans publierent leur (2) Confession de Foi, qui fut composée par *Episcopius*, & revuë avec soin, par les principaux Théologiens de leur Societé. *Episcopius* y mit une Préface, qui est peut-être la piece la plus travaillée, qu'il ait faite, & pour la matiere même, & pour la maniere, dont il l'exprime; comme ceux, qui l'ont luë, le savent assez. Sans entrer en aucun détail, & sans rien décider des dogmes, nous mettrons ici quelques remarques, qu'il fait sur cette matiere.

Il y avoit des gens, comme il le dit, qui prétendoient qu'on ne doit point faire de Confession de Foi, ou de Formulaire public, dans la pensée qu'elles sont dangereuses, & nuisibles au Christianisme. Il y en avoit, qui n'alloient pas si loin, mais qui vouloient qu'elles fussent conçuës, dans les propres termes de l'Ecriture Sainte. D'autres, qui croyoient qu'il étoit permis de se servir de termes équivalens, vouloient qu'elles fussent conçues seulement, en termes généraux, & qu'il n'y eût rien du tout, que ce qui est nécessaire au salut. Au contraire il y avoit des gens, qui vouloient qu'elles entrassent dans un grand détail des moindres controverses, & qui les jugeoient si nécessaires, qu'aucune Eglise, selon eux, ne pouvoit subsister sans cela. Chacun de ces sentimens est appuyé sur des raisons, dont quelques-unes sont spécieuses.

Ceux qui ne vouloient point de Confessions, ou qui soûtenoient qu'il n'y falloit employer, que les ter-

(1) Le 11. de Janvier. Voyez *Aitzema* Tom. I. p. 44. Col. 2.

(2) Voyez-la au 2. Tome des Oeuvres d'*Episcopius*. p. 69. & suiv.

1621. termes de l'Ecriture Sainte, ſe fondoient ſur ces trois raiſons : 1. que les Confeſſions, comme on les faiſoit, rendoient l'Ecriture mépriſable, & la dépouilloient de ſon autorité : 2. qu'elles ôtoient aux Egliſes la liberté de Conſcience, en ne leur permettant pas de ſuivre d'autres ſentimens, que ceux des Auteurs des Confeſſions : 3. qu'elles donnoient occaſion à des factions, & à des ſchiſmes. Ces gens-là pouvoient en citer, pour exemple, la Confeſſion Belgique, & le Catechiſme d'Heidelberg; dont l'autorité, pouſſée trop loin, avoit cauſé les deſordres, dont nous avons fait l'Hiſtoire. Il étoit auſſi véritable que, par une Confeſſion de Foi, à laquelle il n'étoit permis de rien changer, on ôtoit la liberté de Conſcience; puis qu'il n'étoit pas libre de rien dire contre ces Formulaires, quoi que compoſez par des gens ſujets à l'erreur. Enfin en exprimant divers dogmes en des termes nouveaux, ſous prétexte de les expliquer plus clairement, & en impoſant la néceſſité de s'en ſervir, comme ſi ceux de l'Ecriture Sainte ne ſuffiſoient pas, ou n'étoient pas aſſez clairs; on la rendoit mépriſable.

Mais ces objections, que l'on faiſoit contre les Confeſſions, étoient plûtôt des objections contre l'abus, que l'on fait de ces Ecrits, que contre les Confeſſions mêmes. Ce ne ſont proprement que des Expoſitions de la doctrine Chrétienne, dont on fait profeſſion; & auxquelles on eſt obligé de venir, ſur tout lorſque l'on s'apperçoit, que cette doctrine eſt mal-entendue, ou même calomniée. L'Ecriture Sainte, & ſur tout la partie de cette Ecriture, que l'on nomme le *Nouveau Teſtament*, eſt aſſez claire, pour tous ceux qui la liſent dans le deſſein ſincere de l'entendre, & d'en faire leur profit, comme tous les Proteſtans en conviennent; mais rien n'empêche qu'on ne puiſſe dire la même choſe, en autres termes, plus proportionnez au ſiecle, dans lequel on vit. Autrement il ne ſeroit pas permis non plus d'expliquer l'Ecriture Sainte, puiſque pour cela il faut néceſſairement employer d'autres termes, comme le font tous les Chrétiens. Cela ne fait aucun tort à l'Ecriture Sainte, pourvu qu'on ne prétende pas impoſer à perſonne, la néceſſité de recevoir ces Formulaires en tout, à l'excluſion même des termes de l'Ecrire, comme inſuffiſans.

Ces Confeſſions ſont même néceſſaires, lorſque l'on eſt perſuadé qu'il s'eſt introduit des doctrines erronées, parmi les Chrétiens; leſquelles on ſe croit obligé de rejetter, pour en diſtinguer la Verité, & pour ramener même, s'il étoit poſſible, ceux qui ſont dans l'Erreur. La néceſſité de ſe déclarer augmente encore, lors que l'on voit que l'on eſt calomnié, & accuſé de ſentimens erronez, dont on eſt très-éloigné. Alors il eſt viſible qu'il eſt bon d'expliquer ſes ſentimens, en termes communs, & auxquels les Chrétiens ſoient accoûtumez; de peur que ceux, qui cherchent querelle, ne diſent que l'on donne, aux termes de l'Ecriture, un ſens different de ceux qu'on leur a toûjours donnez, parmi les Chrétiens; quoi que, dans le fonds, les termes de l'Ecriture ſoient aſſez clairs, & ſuffiſent pour nous donner des idées juſtes, de toutes les Veritez Evangeliques.

Au reſte, on doit prendre ſoin de prévenir tous les abus, qu'on peut faire de ſemblables Formulaires, & cela n'eſt nullement impoſſible. Prémierement, on doit ſe garder, avec ſoin, de leur donner une autorité irréfragable, & au-deſſus de toute exception; ſous quelque prétexte que ce ſoit, & de quelque maniere que cela ſe faſſe; enſorte que les Conſciences leur ſoient ſoumiſes, comme à des Regles de la Foi; ſoit qu'elles ſoient dans le premier rang, avec l'Ecriture; ſoit qu'elles ne 1621. tiennent que le ſecond, comme s'il falloit expliquer l'Ecriture par les Confeſſions, & non entendre les Confeſſions, par rapport à la Révelation. On ne les doit regarder, que comme des expoſitions des ſentimens de ceux, qui les ont faites, & non comme des déciſions ſans appel, de ce qui eſt vrai, ou faux; de ce qu'il faut croire, ou ne point croire; & de la maniere, dont on le doit exprimer. Cela étant ainſi, perſonne n'y aura recours, pour ſavoir, avec certitude, ce qu'il faut croire; au contraire, on recourra, dans ſes doutes, à la ſeule Ecriture, que l'on tâchera d'entendre, par elle-même. Perſonne ne ſouffrira d'y être aſtreint, qu'autant qu'il ſera perſuadé en ſa Conſcience, qu'elles ſont conformes à l'Ecriture Sainte. Perſonne enfin, dans les Controverſes, qui pourront naître, n'en appellera à ces Ecrits, mais à la ſeule Ecriture, qui eſt l'unique Regle de la Foi des Chrétiens. On pourra toûjours les examiner, & même les contredire ſans ſcrupule; pourvu que l'on garde les regles, que la Modeſtie, la Prudence, & la Charité Chrétienne nous preſcrivent. On ne doit pas diſputer de tout, en tous lieux, & devant toutes ſortes de perſonnes; mais conſerver les fondemens du Chriſtianiſme, tels que ſont ceux, qui ſont compris, dans le Symbole des Apôtres, ou qui en ſont des ſuites néceſſaires; & ne troubler pas les foibles, par des ſubtilitez, & des recherches, qui ne vont à rien de bon.

En ſecond lieu, on ne doit pas regarder les Confeſſions, comme des liens, qui tiennent les Conſciences, comme enchainées; enſorte qu'on ſoit obligé de ſe ſervir de leurs expreſſions, de leur ordre, & de leur méthode. De cette maniere, les Societez Chrétiennes, qui font profeſſion de recevoir ces Confeſſions, perdroient entierement leur liberté; & l'autorité de l'Ecriture ſe trouveroit en même tems renverſée, puiſque ſes expreſſions paſſeroient pour peu propres, à exprimer la doctrine du ſalut; en comparaiſon des expreſſions inventées, depuis que les Chrétiens ont eu des Controverſes enſemble. C'eſt par-là, ſi l'on y prend bien garde, que l'Ecriture commença à perdre ſon autorité, & à être ſoumiſe à la Tradition; puis qu'en s'exprimant, comme l'Ecriture Sainte, ſans vouloir ſe ſervir de mots nouveaux, on paſſoit parmi bien des gens, pour Héretique.

En troiſiéme lieu on doit prendre garde, que les Confeſſions ne paſſent pour des Syſtêmes, de ce qui eſt néceſſaire au Salut; enſorte que, ſi on s'en éloigne tant ſoit peu, on ſoit en danger de le perdre. Quand on ſuppoſeroit même qu'elles ne contiendroient rien, que de vrai; il ne s'enſuivroit pas qu'on ſeroit damné, pour s'éloigner de quelque verité, que ce fût. Ce ſeroit une cruauté indigne du Chriſtianiſme, que de ſoûtenir que la moindre erreur damne. Il y a peu d'articles, dont la connoiſſance, & la créance diſtincte ſoient néceſſaires au ſalut. Ainſi il ne faut pas facilement damner ceux, qui ſont entêtez de quelques erreurs, quoi que dés qu'on connoit ces erreurs, on les doive éviter. On a raiſon de ſe joindre à l'Aſſemblée, dont on croit la doctrine la plus pure, parce que la Verité doit être préferée à toutes choſes; mais on n'auroit pas raiſon, pour cela, de damner toutes les autres Societez Chrétiennes, parmi leſquelles on enſeigne quelque erreur.

Si l'on prend ces précautions, qui ne ſont ni déraiſonnables, ni impoſſibles, les Confeſſions

ne

1621. ne feront aucun mal, & le libertinage ne prévaudra pas non plus.

Au reſte, les Rémontrans crurent devoir s'abſtenir, dans leur Confeſſion, des queſtions difficiles & ſubtiles; que l'on traite dans l'Ecole, & qui ne ſont bonnes qu'à faire naître des querelles, ſans ſervir de rien à porter les hommes à la Vertu. Ils tournerent tout du côté de la Pratique, perſuadez que la Théologie Chrétienne n'eſt pas une Science ſpéculative, mais de Pratique, & que toutes ſes parties doivent tendre à porter les Hommes, à obeïr aux commandemens de l'Evangile. C'eſt pour cela même, qu'ils ſe ſont un peu plus étendus, ſur les Cinq Articles conteſtez dans les Provinces Unies; parce qu'ils croyoient, que la Doctrine, établie par le Synode de Dordrecht, ne conduiſoit pas les hommes à la pratique des commandemens de Jeſus-Chriſt; mais à tout le contraire, ſi l'on en tiroit les conſéquences, qui en naiſſent.

Enfin ils avertiſſent les Chrétiens, de s'abſtenir des Anathemes téméraires, contre les perſonnes, & de dire que l'on eſt damné, pour ſe tromper en quelque opinion ſpéculative, de quelque maniere que l'on puiſſe vivre; & les exhortent à l'amour de la Paix, de la Modeſtie, & de la Tolerance mutuelle.

Sans entrer dans l'examen d'aucun dogme particulier, on ne peut pas diſconvenir qu'on ne leur ſoit redevable, en grande partie, des ſentimens moderez, que l'on a touchant la *Tolerance Civile & Eccleſiaſtique*. Ce ſont eux qui ſe ſont fait une affaire, les premiers, de prouver qu'il n'eſt permis de maltraiter perſonne, pour la Religion; & que la Juſtice, & la Charité Chrétienne demandent, que l'on laiſſe vivre en paix ceux, qui obéïſſent fidelement aux Lois Civiles, quoi qu'on ne les doive pas toûjours admettre dans l'Egliſe; & c'eſt ce qu'on appelle la *Tolerance Civile*. Quelques-uns des principaux Réformateurs, comme *Calvin* & *Beze*, ſortis nouvellement de l'Egliſe Romaine, avoient ſoûtenu non ſeulement qu'on ne devoit pas ſouffrir dans l'Etat *les Heretiques*; mais qu'il falloit les faire mourir, s'ils demeuroient opiniatrément dans leur *Héreſie*. Ils avoient dû penſer que, par ce dogme, ils armoient l'Egliſe Romaine contre eux-mêmes, & autoriſoient une pratique, dont ils avoient fait de ſi grandes plaintes; puis qu'enfin l'Egliſe Romaine les regardoit comme des *Héretiques*, & que, tant qu'elle ſeroit en cette perſuaſion, elle devoit, ſelon eux, les faire mourir. Il étoit inutile de lui dire, que les Réformez n'étoient pas Héretiques, comme en effet ils ne le ſont pas; puiſque l'Egliſe Romaine croyoit qu'ils l'étoient, & n'étoit nullement diſpoſée à changer de ſentimens à leur égard, non plus qu'eux à l'égard de cette Egliſe. Ainſi c'étoit agir, avec beaucoup d'imprudence, que de ſe conduire, comme ils faiſoient. D'ailleurs cette doctrine étoit tout-à-fait contraire à l'Evangile, & n'étoit ſoûtenable, ſi l'on y penſe bien, que ſelon les principes des Payens, & des Mahometans. Les anciens Chrétiens ont plaidé la cauſe de la *Tolerance Civile*, devant les Tribunaux des Payens, ou au moins dans leurs Apologies; dans leſquelles ils ont prouvé que la Religion ne devoit pas être forcée, ni n'empêcheoit nullement que les Chrétiens ne fuſſent bons ſujets des Princes, ſous leſquels ils vivoient, & par conſéquent qu'on les devoit ſouffrir. Les Rémontrans (1) plaiderent de même devant des Tribunaux Chrétiens, & gagnerent, dans peu d'années, une ſi bonne cauſe. 1621.

A l'égard de la *Tolerance Eccleſiaſtique*, qui conſiſte à tolerer, dans la même Egliſe, les ſentimens, qui ne bleſſent pas les dogmes fondamentaux de l'Evangile; elle eſt non ſeulement fondée ſur la foibleſſe de la Nature Humaine, ſujette à l'Erreur, comme au Peché; mais elle eſt conforme à la Charité Chrétienne, & à la pratique des Apôtres, comme non ſeulement les Rémontrans, mais encore pluſieurs autres l'ont fait voir, depuis eux. Mais comme il s'agiſſoit de ſavoir, à quoi l'on pouvoit connoître les Articles Fondamentaux, & les diſtinguer de ceux, qui ne le ſont pas; les Rémontrans, depuis ce tems-ci, travaillerent à éclaircir cette matiere; qui avoit auparavant été fort négligée, par les Théologiens. Je ne rapporterai pas ce qu'ils en diſent, on le pourra voir, dans leurs Syſtemes de Theologie. Je dirai ſeulement, en général, que les Erreurs, qui n'empêchent pas qu'on n'embraſſe avec foi les promeſſes, que Dieu nous fait dans l'Evangile, & qu'on n'obſerve ſes commandemens, ne ſont pas capitales, & par conſéquent, que les dogmes, ſans leſquels on peut faire l'un & l'autre, ne ſont pas fondamentaux, quoi que d'ailleurs veritables & utiles. Tous ceux, qui reconnoiſſent l'Ecriture Sainte, comme la ſeule Regle de leur Foi, conviennent qu'il faut croire ce que Dieu y a révelé; mais ils ne s'accordent pas, dans le ſens de tous les paſſages; ſoit à cauſe de l'obſcurité des expreſſions, ſoit parce qu'ils ne ſont pas également exercez, dans le ſtyle des Livres Sacrez. Ainſi ils ne peuvent être obligez, que d'embraſſer les Dogmes, qu'ils croyent y voir, & on ne les peut pas contraindre à aller au de-là de leurs lumieres, ni les obliger de profeſſer ce qu'ils n'y voyent pas. Ce ſeroit vouloir les faire parler contre leur Conſcience, ce qui n'eſt jamais permis. Je n'irai pas plus loin, à l'égard de cette matiere; je dirai ſeulement, que Dieu, qui tire la lumiere des ténebres, a tiré cet excellent uſage des diviſions, qui arriverent dans les Provinces Unies, au commencement du XVII. Siecle, qu'elles ont fait connoître la néceſſité qu'il y a de ſupporter dans l'Etat, tous ceux qui obeïſſent fidelement aux Lois Civiles, & dans l'Egliſe ceux qui embraſſent, de tout leur cœur, toutes les propoſitions, qu'ils croyent être dans l'Ecriture. Ainſi quoique ces diviſions aïent cauſé beaucoup de mal, quand elles étoient pouſſées trop loin; elles ont produit un bien, dont tous les Etats Proteſtans auront ſujet de rendre graces à la Providence, juſqu'à la fin des Siecles. Il y a tant de liaiſon, entre les changemens, qui ſe ſont dans la Théologie, & le Gouvernement Civil; qu'il n'étoit guére poſſible d'omettre ce qu'on vient de dire, pour ne plus le répeter.

Revenons à préſent à l'Hiſtoire Civile de ce tems-là. (2) Au commencement d'Avril, le Roi de Boheme ne pouvant plus demeurer dans le Palatinat, après la priſe de la plûpart de ſes places, en partit pour la Hollande, avec la Reine ſon Epouſe, le Duc de Saxe-Wymar, & quantité de Nobleſſe. On lui envoya ſix Compagnies de Cavalerie, pour l'accompagner de Munſter à Emerik, & il vint de là à Roterdam par le Rhin & la Meuſe, & enſuite à la Haie, où on le logea. Il voulut avoir audience des Etats Généraux le 19. d'Avril, & il l'eut le lendemain. Il leur raconta au long ce qui s'étoit paſſé en Boheme, & témoigna qu'il n'avoit eu le deſſous, que faute de ſecours.

(1) Voyez *Epiſcopius* à la fin de ſon *Specimen Calumniarum* Tom. II. de ſes Oeuvres p. 317.

(2) *Aitzema* T. I. p. 46. col. 2.

1621. cours. On comprit bien qu'il étoit mécontent du Roi Jaques de la Grande Brétagne, ſon Beau-Pere, qui n'avoit pas voulu le ſecourir; parce que l'entrepriſe de Boheme avoit été faite à ſon inſu, & que d'ailleurs il ne vouloit pas ſe brouiller avec l'Empereur, ni avec l'Eſpagne. Il voulut eſſayer de faire au moins rendre le Palatinat à ſon Gendre, par la voie de la négotiation; mais rien ne lui réüſſit, comme on pourra l'apprendre des Hiſtoriens d'Angleterre.

Comme on alloit rentrer en guerre avec l'Eſpagne, les Etats Généraux reprirent le Projet, qui avoit été propoſé, depuis long-tems, de faire une Compagnie des Indes Occidentales. On la forma enfin, & l'on en conclut les (1) Artieles le 3. de Juin. Au commencement, l'entrepriſe réüſſit, comme on le verra, dans la ſuite; mais enfin cette Compagnie alla en décadence, par la mauvaiſe conduite de ceux qui la gnvernoient. On ajoûta depuis à ce Réglement, quelques autres articles, pour en mieux régler le Commerce; auxquels nous ne nous arrêterons pas, non plus qu'aux précedens. Elle pouvoit étendre ſes entrepriſes, & ſon négoce ſur les côtes d'Afrique, depuis le Tropique du Cancer, juſqu'au Cap de Bonoe Eſperance, & ſur les côtes d'Amerique, depuis les limites méridionales de la Terre Neuve, tout au tour de ce grand Continent, juſqu'au Détroit d'Anien. Elle fut d'abord établie, pour vint-quatre ans.

Pour s'aſſurer, du côté du Nord, du Commerce de la Mer Balthique, on fit un Traité avec le Roi de Danemark, qui fut ratifié le 9. d'Août, par les EE. GG. Mais il ſe tint encore une Conférence à Brême, où l'on convint de plus de quelques autres Artieles, que l'on ſigna le 10. d'Octobre, de cette même année. Comme ces Traitez ne contiennent principalement, que des engagemens de paix, & d'amitié réciproque des deux Etats, & le reglement des droits, que les marchandiſes des Hollandois devoient payer, en paſſant le Sund, je ne m'y arrêterai point. On les pourra voir, (2) dans l'Auteur cité en marge. On fit encore des Traitez, avec Lubek & d'autres Villes Hanſeatiques. Il y avoit eu auſſi un Agent de Danemark, le 4. de Juillet, à Bruſſelles, où il eut une Audience de l'Archiduc, en préſence de Spinola. Il s'y plaignit des Pirates de Dunkerke, qui étoient venus dans divers Ports de Norvegue, & de Danemark, où ils avoient fait pluſieurs hoſtilitez. Il pria l'Archiduc de leur défendre d'en uſer à l'avenir, de cette maniere; en ajoûtant qu'autrement le Roi ſon Maître, ſeroit obligé de punir ces Pirates. On lui donna une réponſe verbale, où il n'y avoit que des termes généraux; & Spinola lui reprocha que le Roi de Danemark, ayant été invité de s'allier avec l'Eſpagne, il l'avoit refuſé, & qu'il venoit de faire une nouvelle Alliance, avec les Provinces Unies. Mais il n'étoit pas ſurprenant que le Danemark préferât l'Alliance d'un Peuple Voiſin, & qui faiſoit un grand commerce, dans la Mer Balthique, ſans y rien entreprendre contre les Etats, qui ſont ſur ſes bords, à une Puiſſance éloignée, & qui auroit voulu envoyer un Eſquadre de Vaiſſeaux de Guerre, dans cette Mer, à condition qu'on la rendit maîtreſſe de quelque port. Il valoit infiniment mieux avoir un Ami foible & proche, qui ne penſoit à aucune Conquête, qu'un Ami puiſſant & éloigné, qui chercheroit à s'agrandir, aux dépends de ceux qui l'auroient reçu.

Nous n'irons pas plus loin, en ce Livre; où l'on a pu voir, non des faits d'Armes, que la Tréve avoit fait ceſſer; mais des diviſions, que ceux qui s'étoient oppoſez à la Tréve, fomenterent dans l'Etat, pour en tirer de l'avantage. La guerre avec l'Eſpagne étoit née des entrepriſes des Eſpagnols, ſur les Privileges des XVII. Provinces, qu'ils vouloient gouverner deſpotiquement, & la haine de cette nation, contre la Religion Proteſtante, avoit rendu ces démêlez, comme irréconciliables; & les diviſions des VII. Provinces Unies vinrent de ceux, qui ne s'accommodoient pas de la Paix, à moins qu'elle ne les eût rendus Souverains de leur patrie, & les eſprits furent auſſi aigris, par des Controverſes Théologiques, fomentées à deſſein, pour établir, s'il étoit poſſible, une nouvelle Principauté en ces Provinces; ou au moins, ſi ce deſſein ne réüſſiſſoit pas, pour ſe venger du Parti, qui s'y ſeroit oppoſé. C'eſt ainſi qu'une Religion, dont les dogmes tendent tous à la Charité, & la Paix, a produit parmi les hommes, par leur faute, des Guerres, des Perſécutions, & des Injuſtices indignes du nom Chrétien. Mais celui qui eſt l'Auteur de cette Religion, ſaura bien, quand le tems en ſera venu, tirer la Paix de la Guerre, & la bonne Intelligence des plus ſcandaleuſes Diviſions.

(1) Voyez-les dans *Aitzema* T. I. p. 62. & ſuiv. 67. & ſuiv.
(2) Là même p. 41. & 44.

F I N *du Neuviéme Livre.*

HIS-

HISTOIRE
DES
PROVINCES UNIES
DES PAIS BAS.
LIVRE DIXIEME.

Qui va depuis l'expiration de la Trêve, juſqu'à la Mort de Maurice, Prince d'Orange, en MDCXXV.

1621. DES que le Roi d'Eſpagne vit que les Etats Géneraux, n'étoient nullement diſpoſez à la paix; il ne diſſimula point qu'il feroit les derniers efforts, pour leur faire perdre ce qu'ils avoient gagné, par la Guerre précedente, & dont ils avoient joui tranquillement, pendant douze ans de Trêve. (1) Spinola revint du Bas Palatinat, le 23. d'Avril, à Bruſſelles, & fut très-bien reçu de l'Archiduc. Il avoit laiſſé, environ huit mille hommes dans le Palatinat, & le reſte de l'armée étoit en chemin, pour ſe rendre dans les Païs-Bas. Le bruit courut, que les Eſpagnols auroient ſoixante mille hommes ſur pied, & qu'ils les partageroient en trois Corps, pour attaquer les Provinces, en trois lieux à la fois; du côté de l'Ecluſe en Flandres, du côté du Rhio, & de celui de la Friſe. Les Etats Géneraux avoient auſſi augmenté leurs Troupes, mais on ne voit pas, qu'ils puſſent tenir tête à une ſi grande armée; ſi elle avoit été effective, & bien conduite, comme on avoit ſujet de l'eſperer, puis que Spinola en étoit le Généraliſſime. Les Etats publierent une Ordonnance, dans laquelle il étoit dit que ceux, qui voudroient courir ſur les Eſpagnols, par mer, ne payeroient à l'Etat du Butin, qu'ils pourroient faire, que dix-huit, pour cent; dont douze reviendroient aux Etats, & ſix à Maurice, comme Amiral Géneral; au lieu qu'auparavant ils avoient payé le trente, pour cent. On appelloit cela (2) *négoce libre*, & l'on donna des Commiſſions, ſur ce pied-là, à ceux qui voulurent aller en courſe. Pluſieurs Hollandois & Zelandois formerent des Compagnies, pour cela. Quelques-uns prirent, cette même année, un Vaiſſeau qui étoit le Vice-Préſideot de Lisbonne, envoyé Por par le Roi d'Eſpagne, en Guioée & ſur les autres 1621.
côtes de l'Afrique; dont les Portugais s'étoient rendus maîtres, depuis long-tems. On l'envoyoit là, pour prendre connoiſſance de la conduite des Gens de Guerre, dont on ſe plaignoit en Portugal. Un Pirate de Medemblik amena auſſi, en Hollande, uo Vaiſſeau richement chargé, & l'Eſpagne ſe reſſentit bien-tôt de l'incommodité, qu'il y a d'être en guerre, avec une Puiſſance Maritime; lors que l'on a une grande navigation, comme l'Eſpagne, & cela en des Païs éloignez. Comme la Trêve alloit finir, on découvrit en Gueldre une Trahiſon, prête à éclatter; par laquelle *Jean Mom*, Amptman, ou Juge des terres entre la Meuſe & le Wahal, avec deux autres, avoit réſolu de mettre la Ville de Tiel en Gueldre, entre les mains des Eſpagnols. Les conjurez eurent la tête tranchée, à la Haie; & comme l'un d'eux étoit Membre des Etats de Gueldre, les Etats de cette Province, prirent alors une réſolution, par laquelle ils ordonnerent que perſonne ne pourroit prendre Séance parmi eux; qui n'eût pas fait ſerment, qu'il tenoit le Roi d'Eſpagne, & l'Archiduc pour ſes ennemis, qui ne fit profeſſion de la Religion Réformée, & qui ne déclarât qu'il n'avoit aucuoe Sauve-Garde de ces Princes.

La Trêve ayant fini, au Mois d'Août, la guerre fut déclarée des deux côtez, avec les céremonies ordinaires. Les Armées ſe mirent enſuite en campagne, & on croyoit pour ſûr que Spinola penſoit à entrer dans la Veluwe, comme il l'avoit voulu faire avant la Trêve. Comme les Eſpagnols étoient demeurez maîtres de Grol, d'Oldenzeel, & de Lingue, outre diverſes Maiſons de Campagne, où ils avoient mis des garniſoos; on étoit en crainte dans toute la Veluwe, qu'il n'y fiſſent une irruption. Mauriee, pour les prévenir, fit ſaiſir le paſſage de Dousbourg, par quelques Troupes, de peur qu'ils n'y paſſaſſent; rompre tous les ponts, dont ils pourroient profiter, & gâter les che-

(1) *Aitzema* T. I. p. 49. col. 2. & *Van de Sande* p. 232.
(2) En Flamand *vry waring*.

1621. chemins qu'ils pourroient prendre, pour venir ſur les terres des Etats. Mais Spinola avoit un autre deſſein, comme il parut. Il avoit donné le rendez-vous de ſes Troupes, & à quelques milliers d'Imperiaux, qui les devoient joindre, entre Tongres & Maſtricht, & Maurice alla camper près de Rees, ſur le Rhin, pour couvrir la Veluwe. Spinola ſe poſta plus haut, ſur la même riviere, près de Weſel, avec la plus grande partie de ſon Armée, & Henri de Berg, près de Glabbeeck, avec un détachement. Il y avoit à Juliers une bonne garniſon de Troupes des Etats, commandée par un Capitaine nommé *Frideric Pythan*; & dans le voiſinage on avoit fait occuper la Maiſon de Rhyd, ou de Reede, par cent-cinquante hommes des mêmes Troupes; ſous un Capitaine natif de Revel en Livonie, nommé *Reinhart Dytford*. (1) Cette Maiſon appartenoit à un Gentil-homme, nommé *Florent de Boiſeler*, Sr. d'*Odenkerken*, que le Comte de Berg avoit pris priſonnier. Il trouva le moyen de parler à cet Officier, avec Odenkerken & de l'engager à lui rendre la Place, qui dépendoit en effet de lui, & que l'autre évacua, ſur un ordre qu'il en reçut par écrit d'Odenkerken. Dytford rendit la place le 30. d'Août, & en ſortit. Comme la Garniſon appartenoit aux Etats, à qui il devoit répondre de la Place, qu'il avoit livrée, ſans leur ordre; il fut arrêté, avant même qu'il fût arrivé au Camp de Maurice, où il fut condamné à avoir la tête tranchée, ce qui fut executé le 14. de Septembre. Son Lieutenant & ſon Enſeigne furent caſſez. D'abord après, le Comte de Berg commença à inveſtir Juliers, & à ſe ſaiſir de toutes les avenues, pour empêcher qu'il n'y entrât ni vivres, ni ſecours. Spinola s'approcha auſſi de cette place, pour en couvrir le ſiege. La Moiſſon étoit faite, dans les Environs, qui ſont très-fertiles en bled, & Pythan auroit pu faire enlever le bled, & le faire entrer dans la Ville. Mais il en avoit, comme il croyoit, ſuffiſamment & au de-là, pour ſoûtenir un ſiege; qui, ſelon lui, devoit durer en cette ſaiſon, ſix ſemaines, ou deux mois, ou être levé; puis qu'il en étoit fourni pour quatre Mois. D'ailleurs il avoit un Ordre, par écrit, du Conſeil d'Etat, qui lui défendoit de faire aucun dégât, autour de la Place, &. preſque châque Maiſon des environs avoit une ſauvegarde. Mais elle n'eut pas été aſſiegée ſix ſemaines, que la diſette s'y fit ſentir. Cependant Pythan fit deux ſorties, l'une en Septembre & l'autre en Octobre, mais qui n'aboutirent à rien. Néanmoins il ne voulut pas ſe rendre, juſqu'au commencement de l'année ſuivante, comme nous le dirons dans la ſuite.

Pendant (2) que les Eſpagnols faiſoient des menaces, du côté du Païs de Juliers, ils avoient auſſi formé un deſſein ſur l'Ecluſe en Flandre; ou au moins de ſe rendre maîtres de l'Ile de Cadſant, & en ſe poſtant des deux côtez du S'wint, comme on l'appelle, être peu à peu en état d'envahir l'Ecluſe. Les Etats de la Province de Flandre, qui craignoient les courſes des Garniſons, que les Etats des PP. UU. entretenoient ſur les frontieres de la Flandre, avoient fort appuyé cette entrepriſe, & s'étoient chargez d'une bonne partie de la dépenſe, néceſſaire pour cela. Les Troupes Eſpagnoles, commandées par D. *Inigo de Borgia*, Gouverneur du Château d'Anvers, firent d'abord, près d'Anvers, diverſes marches & contre-marches, pour cacher leur veritable deſſein. Enfin ces troupes s'étant approchées de Gand, du Sas de Gand, & du Fort Philippine, où elles prirent quelque renfort, elles arriverent le 17. de Septembre Watervliet, un jour plus tard, qu'elles n'avoient cru; à cauſe des pluyes perpetuelles, qu'il fit cet automne-là, & qui les incommoderoit infiniment, dans leur marche. La garniſon du Fort Patience, les joignit là, & elles ſe trouverent fortes de quatre mille cinq-cens hommes, outre quatre compagnies de Cavalerie, les Pionniers & les Matelots. Cependant les garniſons de l'Ecluſe, & d'Iſendyk ſe tinrent fort ſur leurs gardes, & on leur envoya quelques Compagnies de Bourgeois de Middelbourg, de Fleſſingue & de Vere. Néanmoins les Eſpagnols, ſans perdre de tems, partirent la nuit du 18. pour paſſer du côté du Fort de Ste. Catherine, afin de ſe rendre, pendant que l'eau étoit baſſe, à Ooſtbourg. Mais la Garniſon du Fort fut renforcée de deux Compagnies, qui y furent envoyées de Fleſſingue. Les Eſpagnols voulurent envahir Cadſand, & entrerent, pour cela, ſur la Digue. Le Gouverneur de cette Ile marcha droit à eux, avec quelques Compagnies, & les reçut ſi bien, qu'après un combat, où ils perdirent beaucoup de monde, ils furent obligez de ſe retirer.

Cependant quatre mille hommes d'Infanterie, & de Cavalerie, commandez par le Gouverneur d'Oſtende, ſe rendirent à Blankenberg, avec des Pontons; pour pouvoir entrer dans l'Ile du côté d'Occident, & enſuite paſſer le Canal de l'Ecluſe, pendant que l'autre Corps d'armée s'avanceroit de l'autre côté; mais comme ils ne virent aucun ſignal, qui leur marquât qu'il fût entré, ils n'oſerent s'avancer davantage, parce que la marée commençoit à hauſſer. Il vint auſſi un bon nombre de bâtimens de Fleſſingue, qui empêcherent ceux, qui y devoient venir d'Oſtende, de s'avancer.

Ainſi échoua ce deſſein, formé depuis longtems, avant même que la Trêve fût finie, & dont les Eſpagnols s'étoient promis un tout autre ſuccès; parce que l'Ile de Cadſand n'étoit que peu fortifiée, & que les Etats n'avoient que peu de forces, dont la plûpart étoient du côté du Rhin. S'il avoit réüſſi, les Etats n'auroient pu conſerver ni l'Ecluſe, ni Ardembourg, & la Zélande auroit été en un grand danger. D. Inigo de Borgia ne voulut pas néanmoins abandonner le deſſein, de tenir la Zélande en inquietude. Il demeura campé près d'Eckelo, pendant l'hiver; avec beaucoup d'incommodité, pour les ſoldats.

Maurice (3) cependant demeura juſqu'en Novembre ſur le Rhin, & après avoir examiné l'état de ſes forces, & celui des Troupes de Spinola, qui étoient le double des ſiennes; il commença à deſeſperer de pouvoir faire lever le ſiege de Juliers; d'autant plus que Spinola étoit maître de Weſel, de Gueldre & de Venlo, & que de quelque côté qu'on voulût marcher à Juliers, il pouvoit s'y oppoſer, en demeurant dans ſes retranchemens, & en ſe retranchant encore davantage, ſans qu'on pût le forcer.

Un (4) Hiſtorien contemporain aſſure néanmoins que Maurice avoit trouvé un moyen de ſecourir Juliers, en ſe ſaiſiſſant bruſquement de Maſeik, ſur la Meuſe, d'où l'on pouvoit conduire du monde, & des proviſions dans Juliers; mais que Spinola en fut averti. Cependant la maniere, dont cet Auteur le raconte, eſt tout à fait ſuſpecte.

L'a-

(1) Voyez ceci plus au long, dans *Aitzema* T. I. p. 50. & dans *Van de Sande*, ſur cette année p. 234.
(2) *Aitzema* T. I. p. 51. & ſuiv.
(3) *Aitzema* Tom. I. p. 50. col. 2.
(4) *Le Piſe* p. 780.

1621. L'amitié, qu'il y (1) avoit eu, entre la France & les Provinces Unies, avoit été un peu refroidie; par le peu d'égard, que les EE. GG. avoient eu, pour l'interceſſion du Roi, en faveur de Barneveld. Il étoit encore arrivé que l'expiration de la Tréve avoit troublé le commerce, qu'il y avoit entre Calais & Dunkerke; parce que les Armateurs Hollandois & Zélandois, arrêtoient les bâtimens, qui alloient très-fréquemment, d'une de ces Villes à l'autre. On avoit néaumoins, ſur les plaintes de Du Maurier, permis que la navigation fût libre, entre ces deux Villes, pendant quelques ſemaines après la Tréve; ſous prétexte que ceux de Calais avoient beſoin de diverſes choſes, pour réparer leur port, qu'ils trouvoient à Dunkerke. Le tems de cette permiſſion étant expiré, au Mois de Septembre, Du Maurier demanda, dans une audience du 1. de ce Mois, aux Etats Géneraux, que la permiſſion de ce commerce fût prolongée; où il ſe plaignit auſſi que des ſoldats des Etats venoient, avec des Vaiſſeaux Hollandois à Dieppe & à Calais, d'où ils alloient faire des courſes en Flandre, & enſuite ſe retiroient de nouveau, ſur les terres de France, avec leur butin; ce qui pouvoit engager les Eſpagnols, avec qui les François étoient alors en paix, à entrer en France. Il ſe plaignit encore que les Armateurs Hollandois & Zélandois, avoient cauſé de la perte à pluſieurs Vaiſſeaux François, & demanda qu'on les dédommageât inceſſamment. En attendant, le Roi avoit fait ſaiſir quelques Marchandiſes, envoyées de Hollande en France. Les EE. GG. conſentirent, que l'on prolongeât la permiſſion aux Vaiſſeaux François, de négotier a Dunkerque, & que l'on défendît à leurs ſoldats, ſous peine de la vie, d'aller en France, pour faire de là des courſes en Flandre. C'eſt de quoi le Conſeil d'Etat fut chargé, & l'on donna ordre aux Amirautez, de rendre prompte Juſtice aux Marchans François, à qui les Armateurs du Païs auroient cauſé quelque perte.

Les Ambaſſadeurs des Etats, à Paris, faiſoient de grandes proteſtations à la Cour, de l'attachement que les EE. GG. avoient pour la Couronne de France, & preſſoient inſtamment alors le Roi Louïs XIII. de renouveller les engagemens, dans leſquels la France étoit entrée depuis le tems de Henri IV., & par leſquels elle s'étoit obligée de ſecourir les Etats contre l'Eſpagne. Le Roi (2) leur fit répondre, qu'il agréoit les proteſtations d'amitié, qu'ils lui faiſoient, & qu'il ne manqueroit pas de leur donner des marques de la ſienne; mais que comme ils n'avoient pas encore donné de ſatisfaction à ſes Sujets, ſur les *deprédations* (comme il parloit) que les Armateurs Hollandois avoient faites ſur eux; il differeroit encore de prendre aucune réſolution plus préciſe: Que pour le renouvellement de l'Alliance, dont ils parloient, il étoit obligé de communiquer cette affaire au Roi de la Grande Brétagne, puis que le Traité précedent avoit été fait conjointement avec lui; & qu'il étoit bon d'attendre le ſuccès de la propoſition, que ce Prince faiſoit à l'Eſpagne, touchant le mariage de ſon Fils avec l'Infante; puiſque, ſelon le ſuccès de cette négotiation, les affaires pourroient bien changer de face: Que néanmoins S. M. pour montrer ſa bonne diſpoſition envers les Provinces, accordoit, à la réquiſition des Ambaſſadeurs, une ſurſéance de quatre mois, & même main levée des marchandiſes ſaiſies, ſur ce qu'ils s'engageoient de faire donner ſatisfaction aux intereſſez.

LE Comte de Berg, ayant tenu bloquée la Ville 1622.
de Juliers, pendant (3) cinq mois, comme elle commençoit à manquer de vivres, le Gouverneur commença à capituler avec lui, & obtint un répit de douze jours; au bout deſquels ils ſe rendroit à certaines conditions, à moins que le Comte ne fût obligé de lever le ſiege, & qu'il ne fût entré dans la Ville, au moins trois-cens chariots de vivres. Comme cela n'arriva point, la capitulation fut executée le 22. de Janvier, (4) à des conditions aſſez favorables. Il en ſortit deux mille hommes, & les Eſpagnols profiterent de l'Artillerie, & des Munitions de guerre, qui y étoient en abondance. On compta la priſe de cette place, comme une perte, parce qu'elle ſervoit à tenir les Ennemis éloignez des frontiéres, de ce côté-là, & les obligeoit à tenir des garniſons, dans les places voiſines. Il y avoit douze ans, qu'elle avoit été priſe, par les Troupes des Etats, & des Princes, à qui le païs appartenoit, & bien fortifiée, au dépens de la Republique. Elle ſervit au contraire beaucoup aux Eſpagnols, pour prendre des quartiers d'hiver, dans le Duché de Juliers.

Pythan s'étant rendu à la Haie, y fut arrêté par ordre des Etats Géneraux, & on l'accuſa de n'avoir pas eu ſoin de ménager, comme il falloit, les vivres, dés le commencement du ſiege; ſans quoi il n'en auroit pas ſi-tôt manqué. (5) Mais comme c'étoit d'ailleurs un bon ſoldat, & qui avoit bien ſervi, il fut abſous; ſans doute avec le conſentement de Maurice. On dit que ce ſoldat avoit été trouvé parmi les morts, après la bataille de Nieuport, bleſſé en cinquante-quatre endroits, & particulierement à la gorge; mais qu'ayant été bien penſé, il avoit été aſſez promtement guéri. Mais pour défendre une place, il ne faut pas ſeulement de l'intrépidité, il faut de la prévoyance, & de la conduite. S'il croyoit ne pouvoir être pris par force, pendant l'hiver; il devoit penſer qu'on pouvoit le tenir bloqué, & le réduire à ſe rendre, comme il fit, faute de pain. Il eſt vrai qu'il avoit eu ordre de ne prendre point les grains, qu'il pouvoit avoir en ſon voiſinage; mais on lui auroit facilement pardonné ſa deſobéiſſance, ſi par-là il avoit ſauvé la place; & ce qu'il épargna les Eſpagnols ne l'épargnerent point.

Du côté de Flandre, D. Ynigo de Borgia étoit demeuré, tout l'hiver, autour de l'Ecluſe, où ſes Troupes ſouffrirent beaucoup, pendant le froid. Comme il diminuoit, (6) il entreprit de bâtir un Fort, ſous le Canon de la Place, d'où il pût foudroyer la Ville. Mais quoi qu'on mépriſât d'abord ce deſſein, les Etats Géneraux craignant que l'Ennemi ne tirât de l'avantage de ce poſte, s'il pouvoit s'y maintenir, réſolurent de faire rompre les digues de Flandre, de ce côté-là; & il y entra une ſi grande quantité d'eau, & avec tant de violence, qu'on aſſure qu'il y perit treize-cens habitants du Païs, & ſept cens ſoldats. Un Fort de terre bâti par Spinola dans le Voiſinage, & nommé *Haſegat*, fut auſſi emporté, par l'impétuoſité de l'eau, qui fut pouſſée juſqu'à Bruges, par une tempête cauſée par un violent Nord-ouëſt. Il parut par-là que les Eſpagnols, qui ſe vantoient de connoître mieux qu'auparavant le fort, & le

(1) *Aitzema* là-même.
(2) Voyez *Gabriel Chapuis*, dans ſon Hiſtoire Géneraſe de la Guerre de Flandre Liv. XVIII. p. 433.
(3) *Van de Sande* p. 239. *Aitzema* T. I. p. 77. col. 2.
(4) Voyez-les dans *Aitzema* là-même.
(5) *Van de Sande*, ſur cette année p. 239.
(6) *Van de Sande*, ſur cette année p. 241.

1622. foible de leurs ennemis, n'en étoient pas bien informez. Le Baron de Grobbendonc, Gouverneur de Bois-le-duc, voulut rendre la pareille aux Etats; en perçant les digues de la Betuwe au-deſſus, & au-deſſous de Roſſum; mais il ne cauſa aucune perte au Païs, parce que les habitans rebouchérent inceſſamment les ouvertures.

Cependant Spinola ſe diſpoſoit d'attaquer encore cette année les Etats, par divers endroits, comme il avoit déja eſſayé de faire, dans la guerre précedente; mais comme il avoit à faire à un Ennemi vigilant, & qui ne hazardoit pas volontiers, le Géneral du Roi d'Eſpagne rencontra les mêmes difficultez qu'auparavant, & ſe vit bien éloigné de mettre fin à cette guerre; quoi que fort ſuperieur, par rapport à la multitude des Troupes.

On avertit le Prince Maurice, au Printems de cette année, que la plûpart des Troupes Eſpagnoles étoient encore en quartier, dans des lieux aſſez éloignez de la frontiere des Provinces; ſoit en Flandre, ſoit ſur le Rhin, ſoit dans le Païs Wallon. Le Prince crut devoir profiter de l'occaſion, & fit préparer ſon frere Frideric Henri, à faire une courſe dans un Canton du Brabant, que l'on appelloit *le petit Brabant*. Frideric Henri partit, pour cela, le 15. de Mai, avec des Colonels, & des Regimens, de toutes les Nations, qui ſervoient les Etats. Il marcha droit à Breda, avec vint-cinq chariots de Munitions, ſix pieces de Canon, deux mille trois cens fantaſſins, & dix Cornettes de Cavalerie. Le lendemain matin il ſe rendit, devant Herentals, aprés avoir marché toute la nuit, & fut joint, le même jour, par *Marquette*, Lieutenant Géneral de la Cavalerie, avec trente trois Cornettes. Ils marcherent enſemble à la Riviere de Demer, qu'ils paſſerent, ſur des Pontons, entre Ruſtembourg & le Fort de Meide, & prirent la Maiſon de Ruſtembourg, aprés avoir tiré quelques volées de Canon. Il en ſortit quarante-quatre ſoldats, & quatre vint païſans, avec tout leur bagage. L'Infanterie marcha à Haſt, & la Cavalerie fut partagée en trois Corps; dont l'un, ſous *Marquette*, s'achemina à Weſpelar, l'autre ſous *Stakembronk* a Tielendonk, & le troiſiéme, ſous *Ribove* à Merbecke. Ils avoient ordre de demander par tout les contributinns, & de mettre le feu aux lieux, qui refuſeroient de les payer. Quelques villages payerent contribution, d'autres, qui s'obſtinerent à la refuſer, furent brûlez. Marquette s'avança juſques prés de Louvain, & mit le feu au Fauxbourg; *Potlits* fit une courſe juſqu'aux murailles de Bruſſelles, où l'on avoit fait des feux de joie, la nuit précedente, pour les avantages que les Troupes Imperiales avoient remportez, dans le Palatinat. On aſſure (1) que comme on rapporta au Prince Maurice, qu'on avoit fait *des feux de joie* à Bruſſelles, il dit qu'il leur feroit voir auſſi *des feux de triſteſſe*; mais cela ſemble avoir été dit, aprés coup. On put voir, des murailles de Bruſſelles, ces feux: auxquels on n'y en avoit point vu de ſemblables, depuis très-long-tems, & le peuple en fut fort effrayé. Mais ceux qui étoient dans le Gouvernement, & qui ſavoient que l'armée Eſpagnole étoit beaucoup plus forte, que celle des Etats, n'ignoroient pas que cette expedition ne dureroit pas long-tems, & ſe promettoient bien qu'ils en auroient bien-tôt leur revanche. Les Troupes Hollandoiſes auroient pu faire beaucoup plus de ravage, mais la République pouvoit craindre une ſemblable viſite de l'Ennemi, & l'on n'alla pas plus loin. On mit le feu néanmoins, en plus de cinquante lieux. On emmena priſonniers trois-cens Païſans, mais on permit qu'ils ſe rachetaſſent, pour aſſez peu d'argent, au paſſage du Demer, & on les laiſſa aller. Comme les Eſpagnols donnerent ordre que leur Cavalerie, qui étoit forte, s'aſſemblât inceſſamment; le Prince Frideric Henri ne s'arrêta pas long-tems, en ces lieux-là, & ſe retira à Breda, avant que cette Cavalerie pût être prête. 1622.

Au commencement de Juillet, les Eſpagnols firent marcher entre le Rhin & la Meuſe un corps d'armée, qu'ils donnerent à commander au Comte de Berg, comme l'année précedente. Maurice ſe mit auſſi en campagne, étant parti de la Haie le 12. du Mois, pour aller ſe mettre à la tête de l'Armée des Etats, à qui il avoit donné le rendez-vous au Fort de Schenk. Le 17. le Comte de Berg parut devant Goch, dont il ſe rendit maître, aprés avoir tiré quelques volées de Canon, & il en ſortit trois Compagnies Brandebourgeoiſes, qui y étoient en garniſon. Il s'arrêta là, pour amuſer les Hollandois, & dans quelques courſes qu'il fit, il prit priſonnier le Duc de *Wymar*, & quelques Officiers des Etats. Le bruit courut alors, que les Eſpagnols avoient deſſein d'attaquer quelque Place ſur la Meuſe, quoi qu'ils ſe fuſſent propoſez, comme la ſuite le fit voir, de faire le Siege de Bergopzoom. Maurice s'en doutoit ſi peu, qu'il en tira le 13. de Juillet, ſept Compagnies d'Infanterie de dix, qu'il y en avoit, pour ſe joindre à trois de Cavalerie, qu'il fit ſortir de Breda, & marcher enſemble au Camp volant de Frideric Henri, qui étoit près de Rees. Le bruit du deſſein de Spinola ſur Bergopzoom s'étant augmenté, le Magiſtrat de cette Ville pria *Ribove*, qui y commandoit, & qui avoit ordre d'aller trouver Maurice, avec ſa Cavalerie, de differer ſon départ; mais il dit qu'il falloit qu'il ſuivît ſes ordres, & il en partit le 16. Cependant Juſtin de Naſſau, Gouverneur de Breda, fut lui dire, comme il étoit en chemin, que Spinola en vouloit aſſurément à Bergopzoom, & qu'il étoit néceſſaire qu'il y retournât. Le Magiſtrat de la Ville en envoya avertir, en même tems, les Etats Géneraux, & ceux de Zélande; qui donnerent inceſſamment ordre à quelques Compagnies, qui étoient à Roterdam, & a une de Breda, d'y marcher, & il y alla encore huit Compagnies de Zélande, & de Flandre.

Le 18. du même Mois, on vit les Troupes Eſpagnoles s'avancer, entre la Ville & le Village de Wowe. Velaſco obligea *Borrewater*, qui commandoit dans Steenberg, petite place près de-là, de ſe rendre, aprés avoir eſſuyé plus de ſoixante volées de Canon, & en effet elle n'étoit nullement en état de défenſe. Ce fut une faute de Spinola, qui auroit dû s'avancer inceſſamment vers la Ville, & ſe loger le plus près qu'il auroit pu, pour empêcher qu'il n'y entrât du ſecours. Le lendemain au ſoir, le Colonel *Famars* Hollandois y arriva du Fort de Schenk, où il s'étoit embarqué le jour précedent, avec onze Compagnies d'Infanterie de diverſes nations; ce qui fut un grand bonheur, & une diligence, qu'il n'auroit pas pu faire, ſi le vent avoit été contraire, ou qu'il eût un peu plus tardé à s'embarquer. Il parut par-là, que Spinola n'avoit pas aſſez caché ſon deſſein, & que Maurice fit ce détachement au premier avertiſſement ſûr, qu'il en reçut. Il vint des Munitions de guerre, en abondance, de Hollande & de Zélande, & l'on publia dans la Ville, que tout ce qu'on y apporteroit de vivres, pendant le ſiege,

(1) *La Piſe* p. 781.

1622. gene, payeroit aucun droit; de ſorte que les vivres y devinrent à meilleur marché, qu'ils n'étoient en Hollande & en Zelande. Depuis on ne laiſſa pas de rétablir quelques droits, en faveur de la Ville; qui, deſtituée entierement de ſes revenus, n'auroit pas eu de quoi ſubvenir aux dépenſes extraordinaires.

Le 20. du Mois, le Colonel *Hinderſon* entra dans la place, avec quatorze Compagnies d'Infanterie Angloiſe & Ecoſſoiſe; ce qui acheva de mettre la Ville hors de danger. Comme les Eſpagnols avoient pris leurs deux principaux quartiers, l'un au Sud, & l'autre au Nord de la Ville; on donna le commandement abſolu, du côté du Sud à Famars, & de celui du Septentrion à Hinderſon. La Garniſon ſe trouvant alors de quarante-neuf Compagnies d'Infanterie, & de quelques-unes de Cavalerie; il fut réſolu de faire une ſortie, avec trois mille fantaſſins, & mille chevaux. Outre cela, pour amuſer les Eſpagnols, on fit monter nombre de jeunes garçons, ſur ce qu'il y avoit de chevaux dans la Ville, & on leur donna ordre de paroître, ſeulement de loin, hors de la porte d'Anvers; pour amuſer les Eſpagnols, qui ne pouvoient pas diſcerner ce que c'étoit, que ce corps de Cavalerie. Rihove, Gouverneur de la Place, ſe mit à la tête de toutes les Troupes, & laiſſa le commandement de la Ville à *Hautain*, Lieutenant Amiral; qui étoit venu de ſon propre mouvement, pour voir le Siege. Les Aſſiegez eurent d'abord de l'avantage, ils paſſerent les premieres lignes de Contrevallation des Eſpagnols, les mirent en fuite, & en tuerent bon nombre; mais comme l'armée de Spinola accourut au lieu, où la ſortie s'étoit faite, ils ſe retirerent en bon ordre, & avec peu de perte.

Il arriva dans la Ville le vint-quatriéme, force inſtrumens propres à remuer la terre, des planches, des paliſſades, & autres choſes ſemblable, avec ſix pieces de Canon & un Mortier. Comme l'Eſcaut étoit ouvert, il ne fut pas au pouvoir de l'armée Eſpagnole, d'empêcher l'entrée de tout cela; non plus que celle des Troupes, qui entrerent dans la Ville, dés qu'elle eut pris ſes quartiers, devant cette Place. La Garniſon ne manquant de rien de ce qui étoit néceſſaire, pour ſe bien défendre, & fournie d'un nombre ſuffiſant de pionniers, fit divers retranchemens, pour mettre à couvert les endroits les plus foibles. Il entra auſſi dans la Place des Députez des Etats Généraux, & de ceux de Zélande, pour avoir l'œuil ſur tout, & empêcher les deſordres. Il y avoit un Ingenieur Général, nommé *David d'Orleans*, qui en avoit huit ſubalternes ſous lui.

Le 28. l'Artillerie des Eſpagnols, commença à ſe faire ouïr, du côté du Nord, mais ſans faire grand dommage. L'Ingenieur d'Orléans eut ordre de Maurice, de creuſer en dedans le grand Ouvrage à Cornes de la Place, & de hauſſer de la terre la Courtine, qui s'étendoit du côté de la porte de Wow. Le jour ſuivant il reçut encore ordre de faire un Ouvrage à Cornes, du côté de Nord, pour couvrir le Rempart de la porte de Steenberg; ce qui marquoit que les attaques des Eſpagnols n'étoient pas fort vives, puis que l'Ennemi pouvoit faire de ſemblables ouvrages, ſous le feu de ſon Artillerie. Mais en ce tems-là, on ouvroit la tranchée de beaucoup plus loin, que l'on ne fait aujourd'hui, & les batteries étoient d'abord fort éloignées. On apportoit encore tous les jours des inſtrumens, pour remuer la terre, avec des Gabions ronds & quarrez, deux pieces de campagne, une Coulevrine, de la Poudre, du Plomb, de la Méche, & d'autres choſes, dont on pouvoit avoir beſoin.

On continua à attaquer & à défendre la place, 1622.
ſans grand avantage, de part, ni d'autre; comme on le verra dans le détail de ce ſiege, que l'on trouvera dans (1) l'Hiſtorien cité en marge, ſur cette année.

La précedente, pour dire la choſe en un mot, le Roi titulaire de Boheme, étoit retourné au Palatinat, pour tâcher de s'y maintenir, par l'armée du Comte de Mansveldt. Mais *le Comte de Tilly*, avoit tant remporté d'avantages ſur lui, qu'il n'étoit pas poſſible, qu'il pût tenir plus long-tems la Campagne. On aſſure auſſi que le Roi Jaques de la Grande Bretagne, qui préferoit la plus mauvaiſe paix à la meilleure guerre, & qui ne vouloit pas aider ſon Gendre à ſe ſoûtenir, lui conſeilla de mettre bas les armes, & de tâcher de ſe rétablir, par la négotiation. Comme l'Electeur étoit hors d'état, de rien faire de lui-même, il fut obligé de ſuivre les ſentimens de ſon Beau Pere, de ſe retirer & de faire auſſi retirer Mansveld. Dans ces conjonctures, les Etats Généraux craignant la ſuperiorité, que Spinola avoit ſur eux, par le nombre de ſes Troupes, (2) trouverent à propos de prendre celles de Manſveldt à leurs ſolde, pour trois mois, en payant pour trois mois de ſervice, deux cens mille francs. Pour lui, il diſoit qu'il étoit prêt d'entrer au ſervice de la Puiſſance, qui lui offriroit le plus. Tilly, qui ne penſoit qu'à achever de ſoumettre le Palatinat, crut qu'il devoit faire un pont d'or au Comte, afin qu'il ſe retirât. L'Archiducheſſe le fit auſſi tenter, pour l'engager au ſervice de l'Eſpagne. Il ne rejetta pas la propoſition, mais il avançoit toûjours chemin, vers les Païs-Bas. Après avoir conduit l'Electeur Palatin, chez le Duc de Bouillon, Oncle de ce Prince, & pris ſa marche le long des frontieres de la Picardie, il ſe rendit prés de Maubeuge. On avoit formé douze Compagnies de Païſans, pour la garde du Païs, & ces gens-là furent aſſez témeraires, pour tirer ſur l'Armée de Manſveldt; mais il les défit entierement, & brûla leurs Villages. Pour Maubeuge, où il y avoit des gens de guerre, il ſe contenta de mettre le feu au Fauxbourg.

Cependant le Siege de Bergopzoom, où Spinola ſe rendit ſeulement le 28. Juillet, ſe pouſſoit vigoureuſement, quoi qu'il coûtât cher aux Aſſiegeans; qui trouvoient par tout plus de réſiſtence, qu'ils n'avoient cru. On ne rapportera point le détail de l'attaque, ni de la défenſe, que l'on cherchera dans l'Auteur cité ci-deſſus. On y diſputa ſi bien le terrein, que les Eſpagnols ne purent gagner un pied de terre, qu'avec beaucoup de peine, & qu'en perdant bien du monde.

Manſveldt paſſa la Sambre, à Marpont, le 27. d'Août, & marcha du côté de Namur. Les Païſans l'incommodoient quelquefois; mais la diſette des vivres l'incommodoit infiniment plus, parce qu'il manquoit de pain, & que ſes ſoldats étoient contraints de ſe nourrir des fruits des Arbres, & de racines. On apprit néanmoins avec joie à Bergopzoom, qu'il s'approchoit, & qu'il étoit venu à Fleurus. Le Comte avoit été d'avis de s'y retrancher, & de voir ce que feroit *D. Gonçales de Cordouë*, qu'on avoit envoyé contre lui avec un Corps d'armée; mais le Prince *Chrétien de Brunſwik*, qui commandoit avec Manſveldt, ne le trouva pas bon. Le 29. du même Mois, ils eurent avis que l'Armée de Cordoue, les attendoit ran-

(1) *Aitzema* Tom. I. p. 118. & ſuiv.
(2) Là-même p. 129. Col. 2.

1622. rangée en bataille, dans un poſte avantageux. Ils ſe rangerent auſſi en bataille, de leur côté, ils chargerent vigoureuſement l'Ennemi, & le mirent d'abord en fuite; mais il ſe rallia, & les Généraux Allemans perdirent beaucoup de monde. Le Duc de Brunſwik, qui fit très-bien, y eut un bras emporté. Pour les ſoldats, que commandoit Manſveldt, ils ne s'aquitereut pas bien de leur devoir, & une partie de ſa Cavalerie, refuſa de retourner à la charge; ce qui donna le tems à l'Ennemi de ſe retirer; malheur qui arrive communément dans les Armées, qui ſont mal entretenuës, comme celle-là. On crut que la perte ne fut pas fort inégale des deux côtez, & les Eſpagnols, auſſi-bien que les Troupes des Etats, témoignerent de la joie de cette action. Cependant elle n'eut aucune influence, ſur le Siege de Bergopzoom, où les Eſpagnols pouſſoient leurs attaques, avec la même vigueur qu'auparavant, & les Aſſiegez ne ſe défendoient pas, avec moins de courage. Tout le terrein proche des attaques, fut bouleverſé de part & d'autre, non ſeulement par la pêle & le hoyau, mais encore par les mines, qu'on fit joüer des deux côtez; ſans que les Aſſiegeans puſſent ſe promettre d'emporter la place, & ſans que les Aſſiegez puſſent eſperer de faire lever le Siege; quelques ſorties qu'ils fiſſent ſur les Ennemis, & de quelque maniere qu'ils fiſſent joüer leur Artillerie ſur eux. Les Aſſiegeans virent bien, dés le commencement, qu'ils ne viendroient jamais à bout de la Place, ſans ſe rendre maîtres du port; pour empêcher qu'on n'envoyât ni vivres, ni troupes, ni munitions dans la place. Ils firent tout ce qu'ils purent, pour en fermer l'entrée; mais Maurice donna de ſi bons ordres, pour rendre leurs efforts inutiles, & les Etats étoient ſi ſuperieurs ſur la riviere de l'Eſcaut, par les Bâtimens légers qu'ils y avoient, que les Eſpagnols ne leur pureot pas fermer ce paſſage.

Spinola voulut tenter un dernier effort ſur la fin de Septembre, pour tâcher d'en venir à bout. Il fit avancer, de ce côté-là, ſa grande baterie. Mais les Aſſiegez tirerent de leur Canon, avec tant de violence, du même côté, & pendaot ſi long-tems, que l'on avoit de la peine à trouver des Pionniers, dans l'Armée Eſpagnole, pour remuer la terre, à cauſe du monde qui y periſſoit; & que Spinola fut obligé de donner huit, ou neuf écus à chacun d'eux, pour y travailler ſeulement une nuit. On aſſure qu'en trois jours les Aſſiegez conſumerent vint-quatre mille livres de poudre à Canon. Afin qu'on ne crût pas qu'on prodigoit la poudre, on envoya aux Etats de Zélande un Député, pour leur repréſenter que la garniſon, en cette occaſion, ne ſe contentoit pas de ſe défendre, mais qu'elle attaquoit auſſi l'Ennemi; avec autant de vivacité, qu'elle en étoit attaquée.

Maurice cependant ramaſſa ſon armée, à laquelle ce qui reſtoit des Troupes de Maoſveldt ſe joignit, & vint camper le 2. d'Octobre à Roſendal, qui eſt à trois lieuës de Bergopzoom, où il ſe retrancha, pour obſerver l'ennemi, & l'incommoder, autant qu'il ſeroit poſſible, ſans rien hazarder. Spinola avoit auſſi ordonné au Corps, que le Comte de Berg commandoit ſur le Rhin, de le venir joindre, auſſi-bien qu'à celui, qui étoit ſous Gonçales de Cordouë. Sur le midi les ſentinelles de la place, qui étoient ſur les Ouvrages les plus avancez, firent ſavoir à ceux qui commandoient dans la Ville, qu'ils voyoient les Eſpagnols plier bagage, & commencer à déloger. A trois heures après-midi, ils mirent le feu au quartier du Nord, & marcherent, à couvert de leurs retranchemens, de l'autre côté de la Ville, vers le Sud, avec leur bagage. Ils laiſſerent néanmoins 1621. des ſoldats, pour garder leur retranchemens, pendant cette nuit. Ils mirent auſſi le feu, du côté du Sud; ſans néanmoins abandonner, ni dégarnir leurs Approches de monde. Ils firent encore entendre leur Mouſqueterie. On crut que Spinola iroit attaquer Maurice, mais il crut avoir gagné aſſez d'honoeur, en ſe retirant en ordre & ſans perte, après l'arrivée de ee Prince, qui ne crut pas devoir l'attaquer. Un Hiſtorien avance, (1) que Spinola ſe mit en bataille, comme pour défier le Prince, & qu'on le lui rapporta; mais que Maurice répondit qu'il n'étoit venu, que pour faire lever le Siege de Bergopzoom, & reprendre Steenberg, & que cela ſuffiſoit. Mais comme il dit que Spinola ne s'étoit mis en bataille, qu'à trois lieuës de Maurice, ee défi ne paroit pas aſſez fondé.

Le lendemain 3. de Septembre, les Aſſiegez entrerent dans les tranchées du côté du Nord, & y trouverent encore des armes, & des inſtrumens à remuer la terre, qui furent emportez dans la Ville. Spinola fit mettre auſſi le feu au quartier Méridional & partit en bon ordre pour Anvers, où il arriva ſans être ſuivi. Le Comte de Berg, qui avoit quitté le Rhin, le joignit en chemin. On s'étoit imaginé que Maurice ſe hâteroit de l'attaquer, mais ce Prince jugea d'avoir aſſez fait, que de l'obliger de ſe retirer, par ſon approche, ſans rien bazarder; ſelon ſa maxime ordinaire de ſe contenter d'un avantage, plûtôt que de le perdre, en tâchant d'en remporter un autre. On aſſure qu'il dit, *qu'il n'étoit pas beſoin de battre les ennemis, qu'ils ſe battroient bien eux-mêmes*; pour dire que leur armée ſe ruineroit d'elle-même, faute de payement; comme en effet, l'hiver ſuivaot, quantité de ſoldats Italiens déſerterent dans l'armée de Spinola, parce qu'on ne les payoit point. On aſſure (2) que devant Bergopzoom, il en déſerta prés de douze mille hommes.

Le Prince fut voir les travaux, que les Eſpagnols avoient faits devant Bergopzoom, & donna ordre de les raſer, ou de les combler, & de réparer les Fortifications de la place. Comme on trouva quantité de ſoldats, & d'Officiers ſubalternes bleſſez, ou malades, dans le Camp Eſpagnol, oo les fit traiter, par charité. On convint après cela (3) d'un Cartel, pour le rachat des ſoldats, avec les Eſpagnols, qui n'étoit qu'une confirmation de celui, qui avoit été fait, en MDCII. avec D. *Franciſco de Mendoça*.

Aprés la levée du Siege de Bergopzoom, on envoya le Comte Erneſt de Naſſau, pour ſommer la Garniſon de Steeoberg, qui étoit de deux-cens cinquante hommea, & qui capitula. Ce bon ſuccés fit beaucoup d'honneur aux Etats Généraux & à Maorice.

Le Comte de Manſveldt ſe rendit le 18. d'Octobre à la Haie, pour demander un troiſiéme payement échu d'une partie de la ſomme, qui lui avoit été promiſe par les Etats Généraux. Il leur offrit ſes Troupes, pour les employer pour le Bien Public en général; ou pour reconquerir le Royaume de Boheme, s'ils le trouvoient à propos. Ils le remercierent & lui promirent de lui faire compter la ſomme, dont on étoit convenu avec lui. C'étoit le tiers de deux cens mille Francs, qu'il toucha après le rerour de Maurice, qui revint à la Haie le 20. d'Octobre. Il fut défrayé, pendant

(1) *La Piſe* p. 786.
(2) *Van de Sande* ſur cette année p. 252.
(3) Voyez-le dans *Aitzema* T. I. p. 129.

1622. dant le ſéjour qu'il y fit, pourvu de ſix pieces d'Artillerie, avec deux-cens boulets, pour chacune, & de la poudre à proportion. Il avoit environ trois-mille chevaux, & l'on voulut qu'ils marchaſſent vers le Rhin; mais les Eſpagnols & leurs Alliez firent ſi bonne garde, dans ces lieux-là, qu'ils n'oſerent y aller; de ſorte qu'ils marcherent en Ooſtfriſe, où ils firent des deſordres infinis, & tirerent encore des peuples une groſſe ſomme d'argent, qu'ils emprunterent des EE. GG. après quoi ils en ſorturent.

Cependant (1) Maurice forma un deſſein ſur la Flandre, & ſortit de la Haie, le 20. de Novembre, pour l'executer. Il fit embarquer quatre-vint huit Compagnies d'Infanterie, & envoya Marquette, avec la Cavalerie du côté d'Anvers, pour donner le change aux Eſpagnols; mais le deſſein regardoit la Ville de Hulſt, & Frideric Henri le reprit depuis. D'autres croyoient qu'il en vouloit en effet à Anvers; mais, ſelon les autres, une Ville, comme celle-là, avec un Château tres-bien fortifié, & une Garniſon dedans, ne pouvoit guére être ſurpriſe; puis que de la Tour on pouvoit voir les vaiſſeaux, qui venoient par l'Eſcaut, dès qu'ils étoient vis à vis de Bergopzoom; & qu'il y avoit des Forts ſur la riviere, qui d'un coup de Canon pouvoient avertir la Ville, d'être ſur ſes gardes; outre que la diverſité des vents, des ſaiſons & des marées peut apporter de grands empêchemens à de ſemblables deſſeins. Il arriva cette année, qu'il fit un ſi grand froid, le 21., & le 22. Decembre, qu'il gela fortement; que le vent, qui étoit au Nord-Eſt, fut ſi violent, que les Matelots ne pouvoient pas faire la maneuvre néceſſaire; & que les Vaiſſeaux ſe heurtoient les uns les autres, ou échouoient contre le rivage de la Meuſe. Cela fit manquer le deſſein, qui demeura néanmoins ſecret. Cependant on a aſſuré que Maurice avoit dit auparavant aux Députez de l'Etat, qui l'avoient accompagné juſqu'à Dordrecht, (2) *que le deſſein, qu'il avoit, étoit ſi aſſuré, qu'il n'y avoit que Dieu, ſeul, qui le pût empêcher.* J'ai de la peine à croire que Maurice parlât de la ſorte, lui qui ſavoit mieux que perſonne, que mille accidens imprévus peuvent faire manquer une entrepriſe d'ailleurs bien concertée; ſans que Dieu s'en mêle, d'une maniere extraordinaire. D'ailleurs cette expreſſion renferme un orgueuil exceſſif, puis qu'elle ſuppoſe que les Eſpagnols, commandez alors par Spinola, qui avoit plus d'une fois éludé par leurs forces, & par ſa prudence, les deſſeins de Maurice, n'étoient plus en état d'en faire autant.

Il y eut cette année, en (3) Friſe, de grandes conteſtations dans les Etats, aſſemblez extraordinairement, pour déliberer de la ſomme, qu'on leur demandoit pour l'uſage de la guerre. Les Députez, de la part du plat-païs, n'étoient nullement d'accord avec ceux des Villes; mais ils ne laiſſerent pas de s'accorder en ſuite. Cependant il ſe forma une autre brouillerie, venue de ce que la Cour de Friſe, choiſie pour la plus grande partie, par le plat-Païs, avoit paru le favoriſer contre les Villes. Cela fit que les Villes propoſerent que les Magiſtrats, qui, depuis la naiſſance de la République, avoient été choiſis par le Stadthoudre, & par la Cour, le ſeroient par le Stadthoudre, par trois Députez, & par trois Conſeillers choiſis par les Villes. La Cour s'y oppoſa, en montrant que c'étoit-là une dépendance de la Souveraineté, qui appartenoit aux Etats en commun; 1622. au nom deſquels la Cour l'avoit exercée, depuis le tems auquel on avoit renoncé au Roi d'Eſpagne, & qu'un ſeul Membre des Etats, tels qu'étoient les Députez des Villes, n'avoit pas droit de l'en dépouiller. Ainſi la choſe en demeura là, & l'uſage établi ne fut point changé.

Cette Province ſut (4) auſſi attaquée, par un détachement des Garniſons Eſpagnoles de Grol, de Lingue & d'Oldenzeel, & elle fut en danger; parce qu'il n'y avoit, que trois Compagnies de ſoldats, dans le Païs. Mais ce peu de gens ne laiſſa pas de réſiſter a ces Troupes, qui s'avançoient dans la Province; & ſoûtenu enſuite de quelques autres, que Maurice, qui étoit ſur le Rhin, leur envoya, il chaſſa entierement l'Ennemi.

La même Province de Friſe, (5) prit le 30. de Juillet de cette année une Réſolution remarquable, par laquelle elle défendit d'avoir aucun égard aux reglemens, faits au Synode de Dordrecht, ſur la Diſcipline Eccleſiaſtique, qui ſe trouveroient contraires aux Lois de la Province. „ Quelques „Paſteurs, *dit la Reſolution*, ont de tems en tems, „& depuis peu encore, au Synode de Bolſweerd, „oſé introduire en ce Païs les regles, touchant le „Gouvernement Eccleſiaſtique, établies dans le „Synode de Dordrecht, & les mettre en uſage; „quoi qu'on ne les puiſſe pas réduire en pratique, „dans ces lieux, qu'à pluſieurs égards, elles „ſoient oppoſées aux Loix publiques, & qu'elles „aient été rejettées, par les trois Membres des „Etats; ce qui leur peut cauſer du préjudice, & „les rendre mépriſables. C'eſt pour cela qu'ils „défendent expreſſément, à tous les Paſteurs de „propoſer ces Lois, en aucun Synode, ni en au„cune Aſſemblée vicennale, & de s'efforcer de „les mettre en uſage. Ils déclarent perturbateurs „du repos public, & puniſſables, ſelon l'exigen„ce du cas, tous ceux qui auront propoſé, ou „machiné quelque choſe de ſemblable. Ils en„joignent au Procureur Général d'être attentif à „cela, & de défendre le droit Public de la Na„tion, contre les Delinquants. Que ſi quelques „Députez d'un Synode, ou autres ſollicitent les „Conſeillers Députez, pour renverſer cette Or„donnance, nous défendons aux Conſeillers, d'a„voir cette complaiſance pour eux. Il ſemble que cela regardoit principalement le Droit, qu'on nomme *de Patronage*, qu'on ne pouvoit ôter à pluſieurs Magiſtrats, ou Familles, qui en étoient en poſſeſſion, ſans leur faire tort; d'autant plus que les Lois n'avoient point été changées, à cet égard, par la Puiſſance Souveraine. On a toûjours raiſon de prendre garde, que, ſous prétexte de la Diſcipline Eccleſiaſtique, les Synodes ne ſe donnent la liberté de changer aucun uſage établi, malgré le Souverain. Auſſi ce Droit de Patronage ſubſiſte-t-il encore, en divers endroits des Provinces Unies.

Un Hiſtorien (6) a cru devoir remarquer, que cette année *Grotius* publia ſon *Apologetique, pour ceux qui gouvernoient la Hollande, & quelques Provinces Voiſines*, (Utrecht & Overyſſel) *ſelon les Lois, avant le changement qui arriva l'an* MDCXVIII. qui eſt le meilleur Livre, que l'on puiſſe lire, pour apprendre le Droit Public des Provinces Unies. *Ce Livre*, dit cet Auteur, *fut condamné par une Affiche des Etats Généraux, comme calomnieux,*

L &

(1) *Aitzema* T. I. p. 132. col. 1.
(2) Voyez *Van de Sande* p. 253. *la Piſe*, Hiſt. des Princes d'Orange p. 789. & *Chapuis* Hiſt. Gener. de la guerre de Flandres, ſur cette année p. 505.
(3) *Van de Sande* ſur cette année p. 254.
(4) Là-même p. 248. & ſuiv.
(5) Voyez l'Apologetique de *Grotius* à la fin.
(6) *Van de Sande* p. 257. ſur cette année.

1622. *& noirciſſant, par des menſonges, la Souveraine autorité du Gouvernement des Provinces, la Perſonne du Prince, les Etats des Provinces Particulieres, & les Etats des Villes.* On étoit alors engagé à parler ainſi, mais on a reconnu, depuis long-tems, que *Grotius* n'y avoit rien avancé, qui ne fût conforme aux Lois, & aux Actes Publics de ce tems-là. Auſſi les Provinces ſe conduiſent-elles, ſur ces principes, & ne reconnoiſſent-elles d'autre Souverain, que les Etats de chacune conſiderez à part; (1) quoi que pour ce qui regarde le Gouvernement géneral du Corps de toute la République, dans la conduite de ce qui appartient en commun, à la Géneralité des Provinces, elles reconnoiſſent l'autorité des Etats Géneraux. *Van de Sande* auroit mieux fait de remarquer, que ce Livre de *Grotius* eſt demeuré ſans réponſe; parce qu'il n'étoit pas poſſible de lui répondre ſolidement.

Comme en faiſant l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé dans la République, pendant la guerre qui finit, par la Trêve de MDCIX. nous avons rapporté ce qui étoit arrivé de plus remarquable par mer, auſſi-bien que par terre; nous continuerons de même, dans la ſuite. On a quelquefois propoſé cette queſtion; ſavoir, ſi par les Géneraux, & les Officiers des Armées de terre, des Provinces Unies, il s'eſt fait de plus grandes actions; que par les Amiraux, & par les autres Officiers de Marine. Il eſt au moins bien certain, que s'il n'y avoit eu que les Armées de terre, qui euſſent réüſſi à défendre ces Provinces, contre les Eſpagnols, & que leurs Flottes euſſent été batues & priſes, par tout où elles eurent des avantages, ſur les forces d'Eſpagne, les victoires par terre leur auroient été de très-peu d'uſage; les Provinces maritimes, qui ſont l'ame de la République, ne pouvant ſubſiſter, & être floriſſantes, que par le commerce, & la navigation libre, dans toutes les Mers. Mais s'il n'y avoit eu des terres & des Ports, pour recevoir ces Flottes, & pour continuer à les entretenir, & à les mettre à couvert, contre les tempêtes; parce que l'Ennemi auroit été maître de la terre; la République ſe ſeroit trouvé réduite en une Flotte de Pirates, qui auroit dû ſubſiſter uniquement de pillage, & aller enfin chercher, en quelque endroit du Nouveau Monde, des Ports, pour s'y retirer avec ſon butin; ce qui n'étoit pas facile à faire. Ainſi la République étoit également obligée à ſes Géneraux, tant par Mer, que par Terre; & il faut encore avoüer que le danger, dans les combats des Armées Terreſtres, & Navales, étoit à peu près égal. Il falloit autant de conduite & de courage, pour gagner des victoires de l'un de ces côtez, que de l'autre. Mais il eſt vrai que les Géneraux des Armées de Terre ont été beaucoup plus Illuſtres, par leur Naiſſance, & ont, à cauſe de cela, fait des perſonnages beaucoup plus éclatans, dans les Armées & même dans les Conſeils; que les plus fameux Amiraux, ſur leurs Flottes. Il faut néanmoins rendre cette juſtice aux Forces Maritimes, que ceux, qui les ont commandées, & les Matelots même ont fait paroître, bien ſouvent, plus d'intrépidité & plus de hardieſſe, qu'on n'en a vu dans les Officiers, & dans les Soldats des Troupes de Terre. On en verra, dans l'Hiſtoire ſuivante, des exemples ſurprenans; car ce n'eſt pas ici le lieu de traiter méthodiquement cette matiere, & j'aimerois mieux lire ce qu'un habile homme en diroit, que ce que je pourrois en penſer moi-même.

(1) Voyez la deſcription abregée du Gouvernement des Provinces, à la tête du I. Tome de cette année.

Il arriva, (2) au Mois de Juin de cette année, 1622. trois Vaiſſeaux des Indes Orientales, que l'on eſtima quatre-cens mille francs, & qui apporterent pour nouvelle, que cinq vaiſſeaux, partis l'année précedente de Hollande, étoient arrivez dans quatre mois & trois jours, devant Jacatra, ou Batavia; au lieu qu'ils employent communément ſix mois, & même plus, à ce voyage.

Il y eut auſſi un rude combat, entre trois Vaiſſeaux Eſpagnols d'Oſtende, qui vouloient ſortir de nuit de ce port, & les Vaiſſeaux Hollandois, qui croiſoient de ce côté-là, pour les empêcher de ſortir. L'Amiral d'Oſtende, ayant été pris, mit le feu aux poudres, & ſe fit ſauter en l'air; par un deſeſpoir extravagant, dont on a ſouvent vu des exemples dans ces Guerres. Mais par bonheur pour lui, il fut ſauvé, avec quelques Matelots, par le Vice-Amiral Hollandois. Les deux autres Bâtimens Oſtendois échapperent, l'un ſur les côtes d'Angleterre, l'autre ſur celles de France; mais étant pourſuivis, les équippages s'enfuirent à terre, & les Vaiſſeaux furent abandonnez aux Hollandois, qui les emmenerent.

On vit alors paroître dans le Canal, ou dans le Détroit, qui eſt entre la France & l'Angleterre, une Flotte Eſpagnole, à laquelle on ne s'étoit pas attendu. Elle étoit commandée par *D. Pedro de Toledo*, & avoit été envoyée là, pour empêcher la navigation des Hollandois, & des Zélandois, dans le Canal; mais un gros tems, qui ſe leva au commencement d'Octobre, diſperſa entierement cette Flotte, & la rendit inutile. D'autres ont dit qu'elle avoit été envoyée, pour empêcher qu'il n'entrât des vivres à Bergopzoom, qui étoit alors aſſiegé; mais il n'y a pas d'apparence, que l'on envoyât là de gros Vaiſſeaux, qui ne pouvoient pas entrer dans l'Eſcaut Oriental, qui s'étend vers cette Ville, ſans danger.

Il y eut encore un combat naval, près du Cap *Molle*, entre une Flotte de Napolitains & d'Eſpagnols, forte de vint Vaiſſeaux, & une Flotte Hollandoiſe de quelques Vaiſſeaux de Guerre, commandez par *Swartenhont*, & *Almeras*, avec quelques Vaiſſeaux Marchands, bien montez. Le combat dura juſqu'à la nuit, à la faveur de laquelle la Flotte Eſpagnole ſe retira, ſans qu'on la vît le matin ſuivant. Sur la Flotte Hollandoiſe, il y eut environ vint-huit hommes de tuez, entre leſquels fut Almeras, qui étoit Vice-Amiral.

En Octobre, il vint quatre Vaiſſeaux des Indes Orientales, richement chargez avec beaucoup de Diamans, & de pierres de Bezoar.

Le 22. de Decembre, (3) la Compagnie des Indes Orientales, fut confirmée pour l'eſpace de vint-un ans, par les Etats Géneraux; qui ajoûterent encore quelques nouveaux Articles à ſes anciens Reglemens, que l'on pourra voir dans *Aitzema*. Depuis elle fut continuée en MDCXLVII. pour vint-cinq ans, depuis le 3. de Janvier de cette année-là, & depuis elle a été confirmée pluſieurs fois, pour un ſemblable eſpace de tems, & elle le ſera apparemment, autant que la République ſubſiſtera; puis qu'elle lui rapporte de grands avantages, & que les perſonnes accommodées y ont de grandes ſommes, que l'on juge très-aſſurées; quoi qu'elles ne rendent pas, à beau-

(2) *Van de Sande* p. 255. ſur cette année.
(3) *Aitzema* T. I. p. 159. & ſuiv.

beaucoup près, autant de revenus, qu'au commencement.

1623. BARNEVELD avoit, comme on l'a vu dans l'Hiſtoire de ſa Mort, recommandé, avec beaucoup de ſoin, ſa famille à Mauriee; qui lui avoit fait dire que, pendant que ſes Enfans ſe conduiroient bien, ils n'auroient rien à craindre. Cependant il ne laiſſa pas de les dépouiller entierement des biens de leur Pere, qu'il avoit fait confiſquer, & déclarer enſuite que ç'avoit été pour crime de Léſe-Majeſté; afin qu'on ne pût point les racheter, comme on l'a vu. Il avoit laiſſé deux Fils, dont l'Ainé ſe nommoit *Reinier de Barneveld*, *Sr. de Groeneveld*, & l'autre *Guillaume de Barneveld*, *Sr. de Stontembourg*. (1) L'Ainé étoit un jeune homme, fort retenu & moderé, en toutes ſes actions. Il avoit reçu de Louïs XIII. l'Ordre de S. Michel, & étoit Grand Maître des Eaux & Forêts de Hollande. Son Frere, Gouverneur de Bergopzoom, étoit au contraire un eſprit inquiet & violent; qui avoit donné beaucoup de déplaiſir à ſon Pere, par ſes débauches. Ce fut lui, comme l'aſſure *Du Maurier*, & comme (2) d'autres paroiſſent l'inſinuer, qui forma le deſſein de vanger la mort de ſon Pere. Mais le ſeul *Du Maurier* aſſure „ que Stonrem„bourg ayant communiqué ſon mauvais deſſein „à ſon Frere, & l'ayant exhorté à ſe reſſentir „des injures, que le Prince leur avoit faites, & „à délivrer le Païs de ſa tyrannie; Groeneveld „l'avoit fort blâmé, fait tout ſon poſſible, pour „l'en détourner, & lui avoit dit enfin qu'il fal„loit laiſſer la vengeance à Dieu; mais qu'il n'avoit pu retenir cet eſprit impetueux. Le même dit encore (3) que Groeneveld ne fut condamné, que pour avoir ſû la conſpiration, & ne l'avoir pas découverte. Il aſſure „ que c'eſt ce qu'il avoit ouï „dire à ſon Pere (*qui étoit encore alors en Hollan„de, en qualité d'Ambaſſadeur de France*) & qu'on „lui avoit conté, dans ſa jeuneſſe, en Hollande; „qu'il n'y eut perſonne, qui ne déplorât ſon mal„heur; après quoi il le compare à Mr. *De Thou*, qui fut executé, en France, du tems du Cardinal *de Richelieu*, ſeulement pour n'avoir pas découvert le deſſein de *Cinq-Mars*, contre ce Grand Miniſtre. On voit le contraire dans *Aitzema*, qui repréſente *Groeneveld* avoüant, qu'il avoit aidé ſon Frere de ſon credit, pour trouver une ſomme de quatre-mille francs, dont il avoit beſoin pour cette entrepriſe; & qui ne dit pas un mot, qui faſſe croire que le fils aîné de Barneveld eût détourné ſon Cadet de cette criminelle entrepriſe. Ainſi l'on a ſujet de ſoupçonner que *Du Maurier* n'eût été mal-informé, ou que ſa mémoire ne l'eût trompé. D'un autre côté, *Aitzema* (4) répreſente *Dwinglo*, Miniſtre Rémontrant à Leide, entrant, en quelque maniere, en ce projet; quoi qu'il ſoit certain qu'il n'y entra point, puis qu'il fut en ſuite entierement juſtifié. Les Chefs de la conſpiration étoient les deux Barneveld, qui ſe propoſoient, comme ils diſoient, de rétablir la République, dans le même état; où elle étoit, avant le changement que Maurice y avoit fait, pendant la vie de leur Pere, en MDCXVIII. Pour cela, il falloit faire perir ce Prince, & c'eſt ce qu'ils vouloient faire, par le moyen de quelques gens de néant, ſans nom, ſans capacité, & ſans appui. On ne voit pas que perſonne de quelque rang, & de quelque habileté y entrât. Ils n'avoient aucun argent, aucunes troupes, aucune intelligence au dehors, ni rien enfin qui pût faire réüſſir leur deſſein. Apparemment le Projet, qu'ils avoient formé, étoit fort confus, & ils ne ſavoient guére, à quoi pourroit aboutir ce qu'ils entreprenoient. S'ils avoient pu faire tuer Maurice, ils n'étoient nullement ſûrs, qu'ils ſeroient en état de tirer aucun fruit d'une entrepriſe ſi criminelle, & ſi mal-entendue. Car enfin les Etats tant Généraux, que ceux des Provinces, demeuroient maîtres de tout, de l'armée, de l'argent qui pouvoit être, dans les Coffres de la République, de la confiance des Sujets. D'ailleurs le Prince Frideric Henri, étoit en état d'executer leurs ordres, ſans empêchement, par le moyen des Troupes, qu'il commandoit, ſous ſon Frere, & de vanger ſa mort ſans peine; étant également eſtimé, & aimé de tout le monde, comme il parut l'an MDCXXV. auquel il ſucceda à Maurice. Il n'entroit dans cette entrepriſe aucun Zèle de Religion, puiſque les Rémontrans n'y avoient aucune part, & qu'ils étoient ennemis déclarez de toutes voies de fait, & hors d'état de rien entreprendre. Les Contre-Rémontrans étoient maîtres du Gouvernement, & en état d'accabler les Conjurez, au premier mouvement qu'ils feroient, & de les punir comme ils le méritoient. C'étoit donc un deſſein extravagant, qui n'étoit entré dans la tête, que de très-peu de gens, qui ne ſavoient ce qu'ils faiſoient. D'ailleurs Maurice avoit rendu les plus grands ſervices, qu'on pût rendre à la République, avant les dernieres brouilleries, qui ne lui firent, à la verité, point d'honneur, dans l'eſprit des gens ſages; mais qui n'empêchoient pas qu'il ne fût très-neceſſaire à l'Etat, pour ſa défenſe, & pour la conduite des Armées. Le vouloir faire périr c'étoit vouloir expoſer la République, à être accablée par les Eſpagnols; qui ne laiſſoient pas d'être formidables, quoi qu'épuiſez, & obligez depuis peu à lever le Siege de Bergopzoom, comme il parut par la campagne de l'année ſuivante. C'eſt une Maxime indubitable, qu'encore qu'une République ait quelques défauts, il vaut pourtant beaucoup mieux qu'elle ſubſiſte en paix, telle qu'elle eſt, que de l'expoſer à perir, par un changement violent, procuré par des gens incapables de rien redreſſer. Tout ce qu'on peut dire, en faveur des Freres Barneveld, c'étoit qu'ils avoient un juſte ſujet de ſe plaindre de Maurice, & de l'injuſtice qu'on avoit faite à leur Pere; mais il ne leur étoit permis de s'en vanger, ni par l'amour, qu'ils devoient avoir pour leur Patrie, qu'ils mettoient par-là en un très-grand danger; ni par les Lois du Chriſtianiſme, qui ne permettent pas qu'on ſe vange des plus atroces injures, quand même la vengeance n'auroit aucune mauvaiſe ſuite, pour le Public. 1623.

On trouvera les circonſtances de la conſpiration, dans ceux (5) qui ont fait l'Hiſtoire de ce tems-là; nous nous contenterons ici, de toucher en gros le mauvais ſuccès, qu'elle eut. Il avoient pris le 7. de Fevrier, pour executer leur deſſein, lors que Maurice viendroit, ſelon ſa coûtume, de la Haie à Ryſwyk, près d'un Cabaret, qu'on nommoit *Witschenberg*; ou bien lors qu'il ſeroit devant ſon Ecurie, quand il entreroit en ſon Caroſſe, ou en ſortiroit. Mais il arriva, le jour précedent, quatre Matelots, complices d'une partie

(1) Voyez *Du Maurier* p. 410. de ſes *Mémoires, pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande* & *Aitzema* T. I. p. 169. col. 2.

(2) Voyez la Confeſſion *de Barneveld*, dans *Aitzema* p. 168.

(3) *Du Maurier* p. 413.

(4) Pag. 168. col. 1.

(5) Voyez ſur tout *Aitzema*, ſur cette année, p. 167. & ſuiv.

L 2 de

1623. de cette entrepriſe, mais qui ne ſachant à qui l'on en vouloit, furent dire au Prince Maurice, dans ſon Ecurie de Ryſwyk, qu'ils avoient tous quatre été engagez, & reçu chacun trois-cens francs en or, qu'ils montreroient; pour s'aider à quelque choſe, qui ſeroit très-avantageux pour le Païs, mais qu'ils ne ſavoient pas; apres quoi ils demanderent à S. E. ſi elle n'en ſavoit rien. Le Prince répondit, que non, & ſe mit à les queſtionner, à quoi ils répliquerent qu'ils ne ſavoient autre choſe; ſinon qu'à la Haie dans une Auberge, qu'ils nommerent, il y avoit encore d'autres Matelots, qui avoient reçu de l'argent pour la même choſe. Maurice ſurpris, comme on le peut croire, de ces diſcours, s'en alla promptement à la Haie, où après avoir un peu déliberé, avec quelques perſonnes, ſur ce qu'il ſeroit à propos de faire, on fit arrêter ceux qui ſe trouverent dans le Cabaret, que les quatre Matelots avoient nommé. Ils feignirent d'abord de ne rien ſavoir du deſſein, dont on leur parloit, & dirent qu'ils n'étoient venus, que pour tirer de priſon un Miniſtre Rémontrant, qui étoit retenu à Harlem; car ils faiſoient profeſſion d'être Rémontrans, auſſi-bien que les quatre précedens. Mais comme on les eut menacez de la torture, ils avouerent qu'ils avoient reçu de l'argent, pour le deſſein, dont on a parlé. On prit auſſi, dans la même Auberge, un Coffre où l'on trouva des piſtolets, & d'autres armes. Le 9. la Cour de Hollande fit publier, que l'on donneroit quatre mille francs, à ceux qui feroient tomber entre les mains de la Juſtice, *Henri Slatius*, *Corneille Geeſteranus*, & *Gerard Velſius*, dont le premier avoit été Miniſtre à Blyſwyk, & dépoſé pour les ſentimens des Rémontrans. Depuis il n'avoit plus fréquenté leurs Aſſemblées. C'étoit un veritable Brouillon, & un homme à tout faire, qui s'étoit en effet mêlé du deſſein des Barneveld, & avoit eu diverſes conférences avec eux. Pour les autres, il parut dans la ſuite, qu'ils n'y avoient point eu de part. On ajoûta, dans la même proclamation, encore un certain *Adrien van Dyck*, qui avoit été Secretaire à Blyſwyk, & employé à débaucher ceux qu'on vouloit employer à l'Aſſaſſinat projetté, & tous ceux qui ſeroient coupables du même crime. Les quatre Matelots, qui avoient d'abord découvert à Maurice, qu'on les avoit gagez, pour une entrepriſe utile à l'Etat, ſans en ſavoir davantage, furent d'abord gardez dans une meilleure Auberge. Mais comme on reconnut leur bonne foi, qui les avoit fait avoir recours à Maurice, comme devant ſavoir tous les deſſeins, que l'on pourroit faire pour le bien de la République; ils furent mis en liberté le 12. de Fevrier, & reçurent chacun une Médaille d'or de quatre-vint francs, avec une Epée à garde d'argent. Outre cela les Etats Généraux, leur firent donner en une fois ſix-cens francs, & quinze francs par Mois; avec une Patente adreſſée à l'Amirauté, & portant ordre de leur donner de l'emploi, à la premiere occaſion. On publia, peu de tems après, une proclamation contre *Dwinglo*, auſſi Miniſtre Rémontrant; avec promeſſe de mille francs, à ceux qui le feroient prendre. Mais quelques années après il ſe juſtifia.

Le 16. de Fevrier, on fit publier que ceux, qui ſeroient la même choſe, à l'égard des Freres Barneveld, & *Adrien vander Duſſen*, qui étoient les Chefs de l'entrepriſe, auroient pour chacun cinq mille francs. On en promit encore quatre mille à ceux, qui livreroient a la Juſtice *David Koorenwinder*, Secretaire de Berkel, & ſix-cens francs pour prendre *Abraham Blaufart*, & autant pour ſon Frere *Jean Blaufart*; avec pardon pour ceux, qui auroient été leurs complices. Stoutembourg & Vander Duſſen ſe retirerent là-deſſus à Bruſſelles, & un autre, qui avoit été de la conſpiration, ſe ſauva de la priſon, où il étoit retenu à Roterdam, en brulant la porte de ſa chambre. 1623.

Groeneveld ſe retira à Scheveling, petit Village près de la Haie, ſur le bord de la Mer, dans la Maiſon d'un Pêcheur; qui lui offrit de le mener à Hambourg, ou en Angleterre, dans ſa Barque. Mais la Mer agitée lui fit peur, & il prit le parti de ſuivre le rivage à pied, avec ſon Valet & le Pêcheur, auquel il ſe fioit, pour aller au plus prochain Village. Il y prit un chariot, pour le mener à Petten, afin de ſe rendre de là au Teſſel, ou en Vlieland, pour s'y embarquer. Mais on le ſuivit, & il fut pris; ce qu'il auroit évité, s'il s'étoit d'abord embarqué, dans la Barque du Pêcheur.

Il témoigna, dans la Priſon, beaucoup de fermeté. Quand on l'interrogea, il avoüa „ qu'il „s'étoit entretenu, depuis quelque tems, avec ſon „Frere, & quelques autres perſonnes, touchant „l'état préſent du Gouvernement; pour voir s'il „n'y auroit point de moyen de le changer : Que „l'an MDCXX. il s'étoit entretenu à Leide, avec „Dwinglo, qui y avoit été Miniſtre, pour ſa„voir l'état, où les Rémontrans étoient dans cet„te Ville; & que ce Miniſtre lui avoit dit, que „ſi les autres Villes commençoient, à vouloir re„dreſſer les affaires, que l'on ne trouveroit pas „grande difficulté à l'engager dans le même deſ„ſein : Que ſon Frere lui avoit dit, il y avoit „plus d'un an, entre autres choſes, que les affai„res des Rémontrans ne pouvoient être rétablies, „que par la mort de Maurice, & qu'il le lui avoit „répeté depuis pluſieurs fois : Que Koorenwin„der lui avoit dit, il y avoit cinq ou ſix mois, „parlant des démêlez des Rémontrans, & des „Contre-Rémontrans, qu'il falloit que le Prince „mourût : Que Stoutenbourg lui avoit dit, il „y avoit trois, ou quatre mois, que la ré„ſolution étoit priſe, qu'il falloit qu'il (*le Prin„ce*) mourût : Que Koorenwinder avoit dit, de„puis peu, à ſon Frere & à lui, qu'Adrien van „Dyck étoit convaincu, en ſa conſcience, *qu'on „ne commettroit point de péché, en tuant le Prince*, „qu'il étoit prêt à le faire, & qu'il falloit qu'il „perit, afin qu'ils puſſent avoir quelque repos : „Que depuis cinq ou ſix mois, on avoit apporté „à ſon Frere, & à lui des lettres cloſes, & écri„tes d'une écriture contrefaite, qui étoient adreſ„ſées à tous deux, & qui portoient *qu'il falloit „mettre bas le Prince, ou qu'autrement le Pais „n'auroit aucun repos; qu'il mal-traitoit exceſſive„ment les Remontrans*; outre qu'il y avoit des ter„mes outrageants, contre le Prince; & qu'il a„voit jetté cette Lettre au feu : Qu'il avoit oüi „dire à ſon Frere, ou à quelque autre, qu'il y „avoit eu un deſſein de faire quelque *remuement* „à Roterdam, quand Maurice y paſſeroit au re„tour de la derniere Campagne, mais qu'il n'en ſa„voit pas davantage : Qu'ayant été ſollicité de „répondre, pour un emprunt de ſix mille francs, „en faveur de Vander Duſſen, il s'étoit bien „apperçu, par les diſcours que l'on tenoit, que „c'étoit pour faire perir le Prince, mais qu'il s'étoit „enfin laiſſé perſuader, après beaucoup d'impor„tunitez, à faire ce qu'on lui avoit demandé. &c. „Que le 4. ou le 5. de Fevrier, Koorenwinder lui „avoit dit, que Van Dyk étoit venu à la Haie, „pour executer le deſſein, contre le Prince, & „qu'ils avoient 14. ou 15. perſonnes, qui ſeroient „le coup : Qu'on avoit ramaſſé ces gens à Lei-

„de,

1623. „de, à Roterdam & ailleurs, ſans qu'ils s'entre-„connuſſent les uns les autres, qu'ils étoient prêts, „& que le coup ſe feroit, au premier jour &c. „Que ſon Frere lui avoit dit, qu'il falloit qu'il de-„meurât conſtant, dans cette affaire, qu'autre-„ment lui Stoutembourg ſeroit maître, s'il vou-„loit, de tout ſon bien : Que le même lui avoit „auſſi dit, que le coup étant fait, un nommé *Van „Alphen*, feroit enſorte que les Magiſtrats ſeroient „changez à Roterdam, à Goude & à Schoonho-„ve : Qu'il lui avoit encore dit, qu'il y avoit „une perſonne à la Haie, qui ramaſſeroit quelque „monde, pour prévenir le deſordre &c.

Sur cette Confeſſion, Groeneveld fut jugé coupable du crime de Léſe-Majeſté, quoi qu'il paroiſſe par-là qu'il n'avoit fait, que ſe laiſſer entrainer dans cette mauvaiſe affaire, par ſon Frere, qui en étoit l'Auteur & le Conducteur. Mais on ne voit pas qu'il s'y fût oppoſé, comme le dit *Du Maurier*. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, avec la confiſcation de tous ſes biens. Quand il ouït ſa Sentence, il parut fort réſolu à la mort, auſſi-bien que quand il fut conduit à l'échaffaut. Lors qu'il fut mené de la Priſon à la Cour, pour entendre ſa Sentence, comme il vit, en paſſant, que quantité de gens le regardoient paſſer, au travers des vitres des Chambres de la Cour; il leur fit une profonde réverence, dans la penſée que le Prince lui-même étoit entre ces gens-là; ſans témoigner aucune foibleſſe, & ſans ſortir de ſon ſang-froid. Quand il fut prêt à être executé, il fit ſa priere, & comme il eut eu la tête tranchée, on couvrit ſon corps, du manteau de ſon Valet de Chambre, & il fut enſeveli à Berkel, auprès de ſon Pere. On le plaignit généralement, à cauſe de ſon bon naturel, qui l'avoit fait aimer de tous ceux qu'l'avoient connu. On aſſure que le Prince Maurice, & d'autres dirent, qu'ils auroient plûtôt ſouhaité que ſon Frere, qui étoit d'une humeur toute differente, eût été pris, & que l'Aîné ſe fût ſauvé.

On ne peut pas omettre ici une choſe, que l'on dit être aſſurée; c'eſt que Mad. de Barneveld ſa Mere fut demander ſa grace à Maurice, & que ce Prince, comme ſurpris de la voir, lui demanda à ſon tour, d'où venoit qu'elle faiſoit pour ſon Fils ce qu'elle n'avoit pas voulu faire pour ſon Epoux; & qu'elle répondit, ſans s'émouvoir, ces paroles, dignes d'un eſprit fort élevé au-deſſus de celles de ſon ſexe : *C'eſt, Monſeigneur, que mon Epoux étoit innocent, & que mon Fils eſt coupable.* Quoique cette réponſe dût choquer Maurice, il auroit été digne de lui, en faveur d'une fermeté de cette ſorte, de lui accorder ſa demande. Une grace, comme celle-là, lui auroit attiré autant ou plus de loüanges, qu'il en pouvoit remporter d'une grande victoire; puis qu'il ſe ſeroit vaincu lui-même, ce qui eſt ſouvent bien plus difficile, que de vaincre ſes Ennemis. Il auroit encore réparé, en quelque maniere, le tort, qu'on l'accuſoit d'avoir fait au Pere, en accordant au Fils une grace, qu'il n'avoit pas méritée. Quoi qu'on ne pût nullement excuſer, ſelon les Loix inviolables du Chriſtianiſme, les Fils de Barneveld, & qu'ila euſſent bien mérité la mort, ſelon les Lois de l'Etat; on pouvoit conſiderer que de jeunes gens, deſeſperez de la perte qu'ils avoient faite, par la mort de leur Pere, & outrez de la maniere dont on avoit terminé ſes jours, avoient pû vouloir vanger ſa mort; ſans être extrémement méchants, ſelon les idées, que l'on a communément de cette ſorte de choſes.

On prit, peu de tems après, *Korenwinder*, *Slatius*, & d'autres Conſpirez, qui furent executez, comme ils l'avoient mérité. (1) On dit que Slatius, qui avoit quitté, depuis long-tems, les Aſſemblées des Rémontrans, ſoûtint dans ſa priſon, *qu'il étoit permis de ſe défaire d'un Tyran*; ce qui paſſoit pour permis, & même pour glorieux, dans le Paganiſme; mais que la Religion Chrétienne défend, ſur tout aux particuliers, qui doivent être ſoumis aux Puiſſances quelles qu'elles ſoient. Ce fut auſſi la doctrine, & la pratique conſtante des anciens Chrétiens, qui ont prouvé par-là, que leur Religion n'étoit pas une Faction Politique, & que le Royaume, auquel ils aſpiroient, n'étoit nullement un Royaume de ce Monde. Auſſi la Societé des Rémontrans, n'eut aucune part à cette entrepriſe, & la condamna toûjours hautement; quoi qu'elle ne pût pas empêcher, qu'il ne courût de facheux bruits contre elle, que ſes ennemis entretenoient avec beaucoup d'artifice. 1623.

A parler politiquement de cette affaire, comme fait un (2) Hiſtorien du Païs, on ſait bien que dans tous les Gouvernemens, il y a des choſes qui ſe font, ſelon les regles du Droit, & d'autres par voie de Fait. Les choſes ne vont pas toûjours, comme elles devroient, & il ne faut pas d'abord employer la violence, & mettre l'Etat en danger, à cauſe de cela. On ne pourroit regarder cette conduite, que comme un effet d'une très-grande extravagence. Il y a beaucoup de choſes, qui ne ſont pas valides, dans leurs commencemens; mais qui, étant faites, ne laiſſent pas de ſubſiſter. Il faut ſouhaiter de bons Conducteurs, mais il les faut ſouffrir tels qu'ils ſont.

Ces Maximes ſont très-bonnes, & l'Hiſtorien, dont nous parlons, a raiſon de cenſurer les Fils de Barneveld, de ne les avoir pas ſuivies. Il ajoûte que ce parti, entendant parler des Rémontrans, avoit par la patience obtenu de Frideric Henri de quoi ſe contenter; mais que l'entrepriſe des Freres Barneveld, étoit une pure extravagance. Ce qu'ils entreprenoient étoit défendu, par les Lois Divines & Humaines; ruineux pour la République, qu'ils n'étoient pas capables de remettre en meilleur état, ni de défendre comme faiſoit Maurice; & très-dangereux en toutes manieres. Les Rémontrans, qu'ils faiſoient entrer dans leur mauvais deſſein, quoi qu'ils ne le leur euſſent jamais communiqué, le déſaprouvoient par leurs principes, & par leur conduite. Cela ne laiſſa pas de leur faire d'abord du tort, pluſieurs familles abandonnerent leurs Aſſemblées, & rentrerent dans celles des Contre-Rémontrans, & il y eut quelques Miniſtres, qui en firent autant. Mais depuis en prenant patience, & en vivant comme de bons Citoyens le doivent faire, ils diſſiperent ces accuſations.

Les Etats de la Province (3) d'Utrecht, donnerent le 4. de Fevrier une Ordonnance, dans laquelle on accuſoit quelques Miniſtres Rémontrans d'avoir conçu, & excité une ſcandaleuſe conſpiration contre l'Etat, & l'on promettoit quatre mille francs à ceux, qui les feroient prendre, pour châcun d'eux. On y chargeoit auſſi les Directeurs de leur Societé d'avoir écrit, *que leurs affaires ne pouvoient être redreſſées, que par des voies de fait.* On conluoit de-là, auſſi-bien que de la découverte de la conſpiration, dont on a parlé, *que les Rémontrans avoient fait tout leur poſſible, non ſeule-*

(1) *Aitzema* T. I. p. 176. col. 2.

(2) *Aitzema* là-même, où il cite ces Maximes : *Aliquid Juris, aliquid Facti. Multa ab initio non valent, quæ facta tenent. Bonos Imperatores optandi, qualescumque ferendi.*

(3) *Van de Sande* p. 262. & ſuiv. & *Brandt.* dans ſon *Oorſprydigh Chronycken* p. 56.

1623. *ment pour troubler de nouveau, & mettre ſens-deſſus-deſſous, l'Egliſe & le Gouvernement Civil des Païs-Bas; mais pour les noyer dans leur ſang, les ruiner par des incendies, & les mettre à terre.* Mais les Rémontrans, même avant l'execution de Slatius, offrirent le 28. de Mars aux Etats Généraux de ſe purger de ce dont on les accuſoit, & demanderent, en conſéquence de cela, l'exercice libre de la Religion, que l'on accordoit à d'autres Sectes; & ils firent encore la même choſe, le 15. de Septembre.

Ils diſoient, dans un (1) Ecrit, qui fut préſenté aux Etats, & au Prince „ qu'ils avoient apris, „avec horreur, par les Sentences prononcées con„tre les Criminels, que quelques-uns d'entre eux „avoient machiné, contre la perſonne de Son Ex„cellence, une conſpiration horrible, ſcandaleu„ſes, impie, & execrable, directement oppoſée „aux principes du Chriſtianiſme, & au devoir des „bons Citoyens, contraire aux inſtructions des Paſ„teurs, qui calment les eſprits irritez, & qui leur „montrent le chemin du Ciel: Que pour eux, „ils abominoient & déteſtoient, du fond de leur „cœur, de ſemblables pratiques: Qu'ils n'auroient „jamais cru qu'il pût ſe trouver, parmi eux, des „gens faiſants profeſſion de la Verité Celeſte, qui „formaſſent & entretinſſent dans leur eſprit, une „machination ſi abominable, & gagnaſſent d'au„tres perſonnes, pour y entrer, & pour ſe mettre „en état de l'executer: Que pour eux, ils n'en a„voient pas eu la moindre connoiſſance, & qu'ils „ne vouloient y avoir aucune part, ni rien de „commun avec ceux, qui s'étoient mêlez de ſi „criminelles pratiques: Que ſi les Paſteurs étant „bannis de leur Patrie, ſous des peines ſi ſéveres, „contre ceux qui y retourneroient, il y en avoit „eu quelques-uns, qui y étoient tevenus; ce n'avoit „été qu'à l'inſtance des peuples, qui ſouhaitoient „d'ouïr la prédication de la Parole de Dieu, ſans „que leur conſcience y fût bleſſée, de quoi ils „prenoient Dieu à témoin: Qu'ils tenoient pour „une Maxime fondamentale, qu'il n'eſt pas per„mis aux Sujets de s'élever contre les Souverains, „ſous leſquels ils vivent, ni d'employer pour cela „aucune violence: Que pour eux, ils n'avoient „aucunes armes, que la patience, les prieres, les „larmes, l'humilité, la douceur, & les manieres „amiables; avec eſperance qu'en ſe conduiſant „ainſi, Dieu ne manqueroit pas de leur donner „les ſecours, dont ils avoient beſoin; Qu'ils a„voient toûjours été ennemis de toutes voies „de fait, & de toute violence.

„ Ils ajoûtoient que les Collectes, qui s'étoient „faites quelquefois, dans les Aſſemblées, n'avoient „été faites que pour aider à entretenir les Miniſ„tres exilez, comme les Membres des Aſſemblées „s'y croyoient être obligez, en conſcience; & que „ces Collectes n'avoient été employées qu'à ce„la, & non pour ſoûtenir des entrepriſes im„pies, telle qu'avoit été la derniere conſpira„tion.

„ Qu'ils avoient toûjours eu une ferme inten„tion, de provigner la Religion Chrétienne, qui „conſiſte dans la verité de la doctrine, & dans la „ſainteté de la vie, & qu'ils avoient pris de très„grandes peines pour cela, dans ces tems fâcheux: „Qu'ils n'avoient jamais eu le deſſein, de former une „*nouvelle Secte*, & de déchirer la Chrétienté, qui „ne l'eſt déja que trop; mais de retrancher tou„tes les queſtions inutiles, ſans exclurre, de leur „corps, ceux qui retiendroient les points eſſentiels „du Chriſtianiſme: Qu'ils avoient tâché de for„mer, dans leur Patrie, une Egliſe, qui étant 1623.
„connue par ſa Tolerance & ſa Moderation, pût „réünir tous ceux qui aiment la Pieté & la Paix, „& faire ceſſer les diviſions des Chrétiens: Qu'il „n'y avoit rien de plus contraire à leur deſſein, „que les complots & les factions d'Etat, pour ne „point parler du deſſein abominable d'aſſaſſiner „le Prince d'Orange.

Ils n'oublioient pas de dire „ que dans toutes „les Societez, il ſe trouve de méchantes gens, „comme il s'étoit trouvé un Judas, dans la Com„pagnie des Apôtres; & comme Nôtre Seigneur „avoit auſſi prédit, qu'il y auroit des gens, qui „prophetizeroient, & qui chaſſeroient les Dé„mons en ſon nom, & ſeroient néanmoins mis „dehors, avec les méchants: Que par conſéquent „il ne devoit pas paroître étrange, qu'il ſe fût „trouvé de méchantes gens, parmi les Rémontrans, „& qu'on ne devoit pas confondre les bons, avec „les méchants, ni punir les premiers, avec les der„niers: Que l'on devoit punir, ceux qui faiſoient „des complots & des factions, choſes qui n'étoient „pas des effets de la Religion, mais de la méchan„ceté de ces gens-là.

Ils diſoient après cela, que rien ne pouvoit em„pêcher avec juſtice, qu'on ne leur accordât le „libre exercice de leur Religion, & qu'ils ne de„mandoient pas d'avoir autant de liberté, que ceux „qui ſetvoient les Egliſes publiques; mais ſeule„ment qu'on n'executât plus les Ordonnances pé„nales, que l'on avoit faites contre eux; par leſ„quelles ils étoient ſujets au banniſſement, à des „amandes, & à des empriſonnemens, pour s'aſ„ſembler pour le Culte Divin: Que l'on ôteroit „par-là tous les mécontentemens, dont les ſuites „ſont ſouvent très-dangereuſes: Que cela leur „donneroit ſujet de louer la douceur de S. E., & „du Gouvernement, & de prier Dieu, pour leur „proſperité.

„ Ils prioient S. E. de ne vouloir donner aucu„ne créance à ce que des emportez, ſoit Miniſ„tres, ou autres, lui diſoient contre eux, par un „zéle mal-entendu; eux qui ſe regardant ſeuls, „comme le peuple de Dieu, ſe portoient à la der„niere rigueur contre les autres, & à des extre„mitez nuiſibles à leur Patrie: Qu'enfin on leur „fit une réponſe, qui ne ſentît plus la colere „ou la rigueur, mais la bonté & la compaſ„ſion.

Cet Ecrit eſt beaucoup plus long, & même plus énergique dans l'Original, mais on peut aiſément comprendre, par ce que l'on vient d'en rapporter, les principes ſur leſquels il étoit fondé.

Les Rémontrans n'obtinrent rien à la verité, mais cela ne laiſſa pas de convaincre les perſonnes équitables, que ce que l'on débitoit, contre eux, étoit ſans fondement. Dans la ſuite, *Gerard Velſius*, qui avoit été proſcrit, comme on l'a dit, fit préſenter aux Etats de Hollande une Rémontrance, pour ſa juſtification; ſur laquelle on conſentit qu'il revînt dans le Païs, & l'on permit qu'il vecût à Roterdam, où il demeura le reſte de ſa vie, ſans y être moleſté. *Bernard Dwinglo* publia auſſi, l'année ſuivante, ſa juſtification, en deux Volumes, & après avoir ſervi l'Egliſe Hollandoiſe de Glukſtadt, dans le Duché de Holſtein, quelques années; il en ſortit avec un témoignage fort honorable, ſe retira en Hollande, & y demeura juſqu'à ſa mort, ſans qu'on l'accuſât davantage de cette Conſpiration. Ainſi cette accuſation s'évanouït à la fin, & quoi qu'on ait nommé, long-tems même après la mort du Prince Mau-

(1) Voyez-le dans *Aitzema* Tom. I. p. 188. & ſuivantes.

1623. Maurice, (1) *Arminius* ceux qui dans l'Etat ne s'accommodoient pas aux ſentimens, & aux deſſeins de ſes ſucceſſeurs; ils n'étoient nullement oppoſez à la Maiſon d'Orange, parce qu'ils étoient des ſentimens d'*Arminius*; puiſque Mrs. *de Wit*, & ceux de leur Parti étoient, pour la plûpart, entierement dans le ſentiment de *Calvin*, ſur la Prédeſtination. Ils étoient contraires à cette Maiſon, parce qu'ils avoient d'autres ſentimens, touchant le gouvernement de la République.

Pour revenir à nôtre Hiſtoire, ſans nous arrêter aux confeſſions des coupables, que l'on trouvera dans *Aitzema*, qui les met tout au long; & où il y a, ſelon toutes les apparences, du faux mêlé avec le vrai; je mettrai ici ce qui ſe fit à Amſterdam, contre quelques Rémontrans; apparemment, à couvert de la haine, que la conſpiration des Fils de Barneveld leur avoit attirée, dans l'eſprit de ceux qui n'étoient pas bien inſtruits de cette affaire.

Comme on avoit exclus de la Communion, à Amſterdam, *Rembert Epiſcopius*, (2) il y avoit long-tems, & qu'il ne s'en mettoit pas plus en peine, que les Proteſtans ne ſe mettent en peine des excommunications de Rome, quoi qu'on l'eût invité à ſe réconcilier à l'Egliſe; on revint à la charge quelques années après, & il ne ſe trouva pas non plus d'humeur de ſe rejoindre à l'Egliſe Publique. On auroit compté pour une victoire éclatante, ſur le parti opprimé, l'acquiſition du Frere Ainé de *Simon Epiſcopius*, & l'on n'auroit pas manqué d'en faire trofée. Ce fut pour cela, qu'on fit encore une tentative, cette année, pour l'engager à ſe raccommoder avec la même Egliſe; mais il répondit, que les rigueurs, que l'on exerçoit contre les Rémontrans, ne le lui permettoient pas. On le menaça que, s'il ne le faiſoit, on publieroit dans l'Egliſe, le Dimanche ſuivant, en le nommant, par ſon nom, qu'un tel s'étoit ſéparé de l'Egliſe. Epiſcopius ſe moqua de cette menace, & l'on ne manqua point de l'executer; en faiſant lire publiquement les noms de onze Rémontrans, comme de gens, qui s'étoient ſéparez de l'Egliſe, & qui n'y vouloient pas rentrer, quoi qu'on eût tâché de les ramener, en les avertiſſant chrétiennement de leur devoir; mais qui étoient opiniâtrément attachez à des opinions *Arminiennes*, *Héretiques*, *& tout-à-fait contraires à l'Ecriture Sainte*. Celui qui liſoit la Proclamation avertiſſoit, en même tems, l'Egliſe de prier Dieu pour ces gens-là, & ceux qui les connoiſſoient de les aller voir, pour les inſtruire, & les ramener au giron de l'Egliſe. C'étoit un artifice dévot, pour les rendre mépriſables & odieux, quoi qu'ils puſſent faire. S'ils ſe réconcilioient à l'Egliſe Publique, en condamnant les ſentimens des Rémontrans, dont ils avoient fait profeſſion juſqu'alors; ils ne pouvoient paſſer que pour des lâches, & pour des hypocrites, tant dans l'un, que dans l'autre Parti; car perſonne ne croit que les menaces faſſent changer de ſentiment. Si au contraire, ils refuſoient de le faire, on les traitoit d'héretiques opioiâtres & entêtez, que tous les honnêtes gens devoient fuir.

Cependant perſonne d'entre le peuple ne leur alla parler, pour les convertir; parce que cette ſorte de gens eſt ordinairement plus inſtruite, de ce qui eſt favorable à ſes ſentimens; que ceux qui ſuivent le torrent, & qui ſuppoſent que les ſentimens communs ſont bons, ſans les avoir examinez, & même les connoître. Il y eut ſeulement un Miniſtre, & un Ancien, qui furent trouver deux fois 1621. Epiſcopius, pour l'inviter à ſe préſenter au Conſiſtoire; mais les mêmes raiſons, qui l'avoient empêché d'y aller auparavant, empêcherent encore qu'il ne conſentit, à ce qu'on demandoit de lui. Son Epouſe, à qui on s'adreſſa auſſi, pour la premiere fois, répondit de même qu'elle n'y iroit point. Le Miniſtre les avertit, là-deſſus, *de l'obéiſſance qu'ils devoient à l'Egliſe; que c'étoit une Loi que tous ceux, qui étoient appellez devant elle, y devoient comparoître; qu'il ne falloit pas mépriſer, comme une choſe de peu de conſéquence; puis que ce qu'elle lioit ſur la terre, étoit lié dans le Ciel.* Epiſcopius replica, qu'il ne vouloit pas ſe ſouſtraire à la Diſcipline Eccleſiaſtique; que ſi quelcun pouvoit lui prouver, qu'il ne gardoit pas la bien-ſéance, en cette occaſion, il auroit égard à ſes Rémontrances; qu'il s'étoit ſoumis à la Parole de Dieu, & qu'il étoit prêt à obſerver, tout ce que Jeſus-Chriſt avoit commandé, mais non les uſages de quelque Egliſe, que ce fût, & quels qu'ils ſuſſent; que chacun pouvoit facilement ſe perſuader que ſon Egliſe étoit la veritable, & que ſi la leur étoit vraye, il croyoit qu'il y en avoit pluſieurs, qui étoient auſſi de veritables Egliſes; qu'enfin il faiſoit autant de cas de la cenſure d'une Egliſe, qu'il en faiſoit de l'Egliſe même. *Que chacun*, dit le Miniſtre, *ſe garde de mépriſer la cenſure de l'Egliſe, Dieu punit le plus ſouvent, avec ſeverité, ceux qui le font.* Nos Peres, *reprit Epiſcopius*, ont parlé d'une autre maniere, & vous autres auſſi. Vous n'avez regardé les menaces d'une Egliſe, qui a beaucoup plus d'éclat; que la vôtre, que comme de vaines paroles, & ſa cenſure que comme un éclair, excité par un baſſin luiſant, & néanmoins vous n'avez pas prétendu, mépriſer la cenſure de l'Egliſe de Dieu. Mettez que je ſois dans l'état, où étoient nos Peres, qui n'ont pas été épouvantez, par la cenſure de l'Egliſe Romaine, quoi qu'ils n'aient pas mépriſé des avertiſſemens juſtes, & Chrétiens. *Nous voyons bien*, dit le Miniſtre, *que vous êtes ſourds à nos exhortations; l'Egliſe fera donc ce qu'elle doit faire.* Qu'elle ne faſſe, *répondit Epiſcopius*, que ce dont elle pourra rendre compte.

Un autre Miniſtre alla chez *Jean Epiſcopius* ſon Frere, & lui parla avec beaucoup de hauteur. *Quoi*, dit-il, comme Epiſcopius refuſoit de comparoître, *me répondrez vous de la ſorte? Ne ſavez-vous pas qu'au dernier Jugement, je ſerai aſſis ſur un Siege, pour vous juger?* Epiſcopius lui ayant repliqué, qu'il ne le regardoit pas ſur ce pied-là, & étant preſſé de dire ce qu'il penſoit donc de lui, lui repliqua qu'il le regardoit comme ce Serviteur, dont parle l'Evangile, qui battoit ſes compagnons en ſervice, dans l'abſence de leur Maître. Voila ce que l'orgueuil ridicule de *Smoutius* (car c'eſt ainſi que ce nommoit cet homme, auſſi peu obéiſſant aux Magiſtrats, qu'il étoit impérieux à l'égard de ceux, dont il croyoit être le Superieur) lui attira d'un homme, qu'il regardoit, en abuſant d'un paſſage de S. Paul, comme fort au-deſſous de lui, & qui lui applica fort à propos, ces mots d'une Parabole Evangelique. Le Dimanche ſuivant, qui étoit le 3. de Decembre, on lut publiquement la Sentence de l'Excommunication, où après avoir bien dit du mal des ſentimens des Rémontrans, & de l'opiniâtreté des dix Rémontrans, dont on lut les noms, on les excommunia, en liſant la forme ordinaire de l'Excommunication, qui eſt à la fin du Catechiſme d'Heidelberg. Il y en avoit eu un, dont le nom avoit été omis, dans le nombre des onze, nommé *François Herman de Bergen*, qui ſe laiſſa perſuader de comparoi-

(1) Voyez ce qu'on en a dit au Tome VI. de la *Bibliotheque Choiſie*, p. 312.

(2) Vie de *Simon Epiſcopius* p. 283. & ſuiv.

1623. paroître devant le Conſiſtoire, ce que les dix autres avoient refuſé. Il y fut reçu avec beaucoup de hauteur, & on lui ordonna de reconnoître ſa faute, & d'obéir à l'Egliſe. Cette maniere d'agir le choqua, & comme il ne voulu pas faire ce qu'on demandoit de lui, il fut auſſi excommunié, quelques ſemaines après, de la même maniere. On rapporte un bon mot d'un (1) Médecin de ce tems-là, ſur l'excommunication des dix Rémontrans, dont on vient de parler. Comme il ſortoit de l'Egliſe, il rencontra un Magiſtrat de la Ville, des plus échauffez contre les Rémontrans, qui lui demanda ce que l'on diſoit de nouveau. *J'ai ouï dire*, répondit le Médecin, *une choſe très-dangereuſe, & à laquelle je ſuis bien-aiſe de n'avoir eu aucune part.* L'autre, qui ne ſavoit ce que ce pouvoit être, eut de l'impatience d'apprendre ce que c'étoit. *Je viens*, lui dit le Médecin, *de ſortir, tout à l'heure, de l'Egliſe Nouvelle. J'y ai ouï donner à Satan dix perſonnes, gens de probité, & d'honneur, de bonne réputation; & je ſai que le Diable n'eſt pas ſot, & qu'il prétend qu'on lui remette actuellement ce qu'on lui a promis. Je crains fort qu'on ne les lui puiſſe pas livrer. Il ne manquera pas, pour être ſatisfait, d'emporter ceux, qui les lui ont promis.* Ce n'étoit là qu'une raillerie, que le zele aveugle de ces gens-là avoit bien méritée; mais il y avoit deux fautes capitales, dans leur maniere d'agir. La premiere étoit qu'ils s'arrogeoient le pouvoir de ſe ſervir d'une (2) maniere d'Excommunication Apoſtolique; qui ne peut être employée, que par ceux, qui ont le don des miracles; puiſque ceux, qui étoient ainſi livrez à Satan, tomboient dans une maladie ſurnaturelle; dont ils étoient affligez, juſqu'à ce qu'ils fuſſent convertis. Cela n'arrivant pas, & les Excommuniez ſe moquant impunément de l'Excommunication, comme il arriva, à cette occaſion; on avoit ſujet de croire qu'elle étoit injuſte, & de s'en moquer, comme des foudres du Vatican. En ſecond lieu, on n'employoit pas cette maniere d'Excommunication, contre de ſimples erreurs, dans des choſes ſpéculatives, & controverſées (ce qui étoit le nom le plus odieux, qu'on pût donner aux opinions des Rémontrans) mais contre de grands pechez, & dont tout le monde convenoit, tel qu'étoit celui de l'Inceſtueux de Corinthe. On n'oſeroit ſoûtenir que tous les Lutheriens, qui ſont dans les mêmes ſentimens, que les Rémontrans, ſur la Prédeſtination, & qui les ſoûtiennent, avec autant de fermeté, & peut-être encore avec plus de zèle qu'eux, aient mérité d'être *livrez à Satan*; ſur tout depuis que leurs ſentimens ont été condamnez, dans le Synode de Dordrecht.

Comme cette année, les Eſpagnols ne ſe mirent point en Campagne, parce qu'ils s'étoient entierement épuiſez, l'année précedente, devant Bergopzoom: les Etats, qui avoient auſſi fait une très-grande dépenſe, pour défendre cette place, n'entreprirent rien non plus. Il y eut des Traitez avec la France & l'Angleterre, concernant le Négoce des Indes Orientales, que l'on trouvera dans *Aitzema*; car on ne peut entrer en aucun détail de tout cela, qui ne fut cauſe d'aucun évenement remarquable.

Cette même (3) année, l'Amiral *Jaques l'Hermite*, partit pour la Mer du Sud, avec une Flotte de neuf gros Vaiſſeaux, chargez non ſeulement des munitions ordinaires, pour l'entretien de la Flotte; mais encore d'armes, & d'inſtrumens pour remuer la Terre; en cas qu'il pût attaquer quelque poſte appartenant à l'Eſpagne, ou qu'il trouvât l'occaſion favorable à en ſaiſir un, propre à s'y établir, & qu'il fallût fortifier. Il rencontra en faiſant voiles de ce côté-là, quatre Vaiſſeaux de l'Ennemi; ſur leſquels, il prit trois mille caiſſes de ſucre, quelques cuirs, du Bois de Breſil, & quelque peu d'argent. 1623.

La Compagnie des Indes Orientales reçut quatre Vaiſſeaux chargez d'Epiceries, & d'autres Marchandiſes des Indes, qui étant vendues firent plus de cinq millions de florins.

Celle des Indes Occidentales mit encore en mer une Flotte de trente-deux Vaiſſeaux, du port de vint-huit, juſqu'à trente-ſix pieces de Canon; avec une grande proviſion d'armes, de feux d'artifice, d'affuts, de brouëttes, de péles, & d'autres inſtrumens propres à remuer la terre. Il y avoit ſur cette Flotte ſeize-cens ſoldats. *Jacob Willekens* en étoit Amiral, & *Jean van Dorth*, commandoit la ſoldateſque. Cette Flotte devoit agir ſur les côtes Orientales de l'Amerique. On avoit de la peine à comprendre, comment dans une guerre, dont les dépenſes étoient très-grandes, & qui avoit fait tout encherir, on avoit pu amaſſer tant d'armes & de vivres; mais l'eſpoir du gain avoit fait ouvrir les bourſes, parce qu'on eſperoit bien-tôt de grands retours d'Amerique. Cette Flotte partit du Texel, le 11. de Decembre.

Sur la fin de cette année, il fit un ſi grand froid, que toutes les Rivieres furent gelées, & que l'on commença à craindre, que l'Ennemi ne fît une irruption dans la Veluwe. Il ſe fit enſuite un dégel ſi ſubit, que la glace, que les rivieres voituroient, rompit, en divers endroits, les digues. Mais la gelée recommença encore, avec tant de violence, que le Comte de Berg ramaſſa inceſſamment un corps d'armée, compoſé de quarante Compagnies de Cavalerie, & de dix ou douze Regimens d'Infanterie, pour faire une irruption; comme il le fit l'année ſuivante.

1624. IL entra (4) en effet dans la Veluwe, en paſſant l'Yſſel, vis-à-vis de la Maiſon de Dieren, le 17. de Fevrier, & marcha en ordre de bataille; mais il ne ſe trouva perſonne, pour lui faire tête. Cependant ſes Troupes ſouffrirent infiniment du froid exceſſif, & s'il s'étoit trouvé un Corps, pour leur oppoſer, on les auroit pu facilement défaire. Enſuite De Marquette ſe rendit, par ordre de Maurice, avec dix-huit Compagnies de Cavalerie & 13. d'Infanterie, dans Arnhem, & l'on envoya auſſi quelques Troupes dans les Villes de la Veluwe. Le Comte de Berg ſe préſenta, avec vint-cinq Cornettes de Cavalerie, & quelque Infanterie devant Arnhem, ſur le Galgemberg. Il fit tirer deux volées de Canon ſur la Place, qui lui repondit par neuf coups de Canon; après quoi il courut le platpais de la Veluwe, & brûla quelques Maiſons de Campagne. Comme il s'étoit un peu arrêté pour prendre un repas, à une de ces Maiſons, il arriva qu'un Trompette, qui étoit à Harſlo, ſe mit à jouër un air connu dans le païs, qu'on appelle *Guillaume de Naſſau*, inventé du tems de ce Prince, Fondateur de la République des PP. UU. Dès qu'il ouït cet air, il ſe perſuada que Maurice venoit contre lui, avec toutes ſes forces, & ſe leva ſi promptement de table qu'ils la laiſſa couverte, ſans rien emporter, & même quantité d'ar-

(1) *Samuel Coſter*. Voyez la Vie d'Epiſcopius p. 293.
(2) Voyez I. Cor. VI. & *Grotius* ſur ce paſſage.
(3) *Van de Sande* p. 265.

(4) *Van de Sande* p. 268. *La Piſe* p. 293.

1624. d'armes que ſes gens abandonnerent. Ils marcherent, avec précipitation, juſqu'à Ginkel, où ils ſe raſſemblerent, pour aller enſuite à Dieren, & repaſſer l'Yſſel, dès que le dégel commença, le 13. de Février; ſans avoir fait autre dommage, que de courir la Campagne, & d'y faceager tout, ſans avoir aucun égard aux Sauve-gardes. Le froid leur fit perdre du monde, par ſa rigueur exceſſive, ou par les déſertions.

Il avoit ordonné que, pendant qu'il entreroit dans la Veluwe, les Gouverneurs d'Oldenſeel & de Lingue, iroient joindre, avec une partie de leurs Garniſons, quelques Troupes du Baron d'*Anholt*, commandées par un Capitaine, nommé *Gaucher*, & ſe jetteroient ſur la Province de Friſe; où ils firent aſſez de ravage, & mirent preſque tout ſous contribution, juſqu'aux portes de Gröningue. Le Colonel *Stakembourg*, qui avoit ſous lui quelque peu de Troupes, s'y oppoſa du mieux qu'il put. On crut qu'il y avoit eu, parmi celles de l'Ennemi, quelques Troupes ſoudoyées par l'Archevêque de Cologne; à qui l'on en fit demander réparation, avec menaces d'en faire autant ſur ſes terres, s'il ne ſatisfaiſoit pas les Etats.

Cependant (1) les Ambaſſadeurs, que l'on avoit envoyez en France & en Angleterre, y firent des Traitez avantageux, pour la défenſe de la République. Le Roi de France s'engagea à lui fournir, par forme de prêt, la ſomme de douze-cens mille livres monoie de France, ou d'un million de florins, monoie de Hollande, payables en deux termes, pour les années MDCXXV. & MDCXXVI. qui lui devoit être rendue, en pluſieurs termes, trois ans après la Tréve, ou la Paix, qui pourroit ſe faire entre l'Eſpagne, & les Provinces Unies. Avec l'Angleterre, on conclut une Alliance défenſive, pour deux ans au moins. Le Roi permit aux Etats de lever, dans ſes Royaumes, ſix mille hommes, qui ſeroient diviſez en quatre Regimens, & recevroient de lui la ſolde, que les Etats payent à leurs Troupes. Il convint, avec eux, de faire payer leur ſolde, tous les ans, en quatre termes égaux, en Hollande, au Commiſſaire, qu'il nommeroit; pour la faire compter à l'ordre des Etats, ſelon les rolles & les montres de leurs Commiſſaires. Cet argent ne devoit être rendu, qu'après que la Guerre auroit été finie, par une Paix aſſurée, ou au moins par une Tréve de huit, de dix, ou de douze ans; en autant d'années, qu'il auroit été fourni. Ces Regimens furent levez, & commandez par le Comte d'*Oxford*, le Comte de *Southampton*, le Comte d'*Eſſex*, & le Lord *Willoughby*, depuis Comte de *Lindſei*.

Il arriva cependant des nouvelles d'un fâcheux démêlé, entre les deux Compagnies d'Angleterre & de Hollande, dans l'Ile d'Amboina; dont les deux Nations ont parlé très-diverſement. Les (2) Anglois diſent que les Hollandois, pour jouïr ſeuls du négoce d'Amboina, dont les Anglois devoient avoir le tiers, les accuſerent de les avoir voulu chaſſer du Fort. Ils racontent que le *Capitaine Towerſon*, Chef du Comptoir Anglois, & ceux, qui étoient ſous lui, furent accuſez de s'être voulu rendre Maîtres du Fort, & d'en chaſſer les Hollandois, avec le ſecours de quelques (3) Japonnois: Que les Hollandois après les avoir ſaiſis, ſans avoir d'autres témoins qu'eux-mêmes, avoient employé des manieres de tortures horribles, pour faire avouër aux Anglois ce dont ils étoient accuſez; comme de faire entrer de l'air dans leur poitrine, qui les faiſoit preſque étouffer, & qui leur enfloit les yeux, comme s'ils alloient ſortir de leur tête: Qu'ils leur brûloient encore les plantes des pieds, avec des chandelles allumées, juſqu'à ce que la graiſſe, qui tomboit des plantes de ceux, que l'on torturoit, les éteignit: Qu'ils leur perçoient les côtez avec des fers brûlans, qui pénetroient juſqu'à leurs entrailles: Qu'après leur avoir fait confeſſer tout ce qu'ils ſoubaitoient, & les avoir contraints de ſigner leurs confeſſions, ils en avoient fait trancher la tête à quelques-uns. 1624.

Les Anglois prétendent, qu'il n'eſt pas vraiſemblable que leurs Compatriotes entrepriſſent de chaſſer les Hollandois, parce qu'il n'y avoit dans l'Ile que vint Anglois, & trente ſoldats Japonnois; au lieu qu'il y avoit deux-cens ſoldats Hollandois dans le Fort, & huit Vaiſſeaux de la même Nation à la rade, dont deux étoient de douze-cens tonneaux; outre qu'ils avoient encore deux autres Forts, d'où ils pouvoient tirer plus de gens, qu'il n'en falloit, pour accabler ceux qui auroient voulu entreprendre quelque choſe, contre eux. Quand même les Anglois auroient pu ſe rendre maîtres du Fort, ils ſe ſeroient expoſez, diſent leurs Compatriotes, à perdre leurs biens, & à s'attirer une éternelle infamie; puis qu'ils ſavoient que, par le dernier Traité, le Roi avoit conſenti, que les Hollandois tinſent le Fort, & que ce Prince haïſſoit, au dernier point, les Trahiſons. C'étoient d'ailleurs, diſent-ils, d'honnêtes gens, & qui avoient proteſté qu'ils étoient innocents, juſqu'à leur dernier ſoupir.

Dix, entre leſquels étoit Towerſon, furent executez, & les autres furent envoyez en d'autres Colonies Angloiſes, après avoir été cruellement torturez. Les Japonnois & un Portugais, qui étoient avec eux, furent auſſi torturez, & executez à mort. Après cela, dit l'Auteur, les Hollandois ſe ſaiſirent de tout le commerce de l'Ile, & l'ont gardé depuis.

Mais comme il faut entendre les deux parties, il eſt juſte que l'on diſe, comment les Hollandois racontent la choſe. (4) Ils diſent qu'ils s'étoient apperçus, depuis quelque tems, que ceux de l'Ile de Ternate prenoient beaucoup de licence, dans les Iles Moluques, & en particulier à Amboina; qu'ils avoient fait la Paix avec ceux de Tidor, & une Tréve avec les Eſpagnols, contre la parole qu'ils avoint donnée du contraire, & ſans en rien dire aux Officiers de la Compagnie Hollandoiſe: Que les Eſpagnols des Philippines navigoient librement aux Iles Moluques, & étoient maîtres de ces Mers; parce que la Compagnie Angloiſe, qui s'étoit obligée à entretenir dix Vaiſſeaux, ne l'avoit point fait: Que ceux de Ternate avoient mal-traité, & même tué quelques Hollandois, ſans qu'on en eût pu avoir aucune juſtice; & s'étoient ſaiſis de pluſieurs Iles, qui dépendoient du Gouverneur Hollandois d'Amboina; ou les avoient ravagées, & emmené les eſclaves, que ceux de la même nation y avoient: Que ces mêmes Indiens avoient menacé qu'ils ſeroient main baſſe ſur les Hollandois, & qu'ils pilleroient leurs Comptoirs, & leurs Magaſins, & y mettroient le feu; ce qu'ils avoient executé en quelques endroits, qu'ils nommoient.

(1) *Van de Sande* p. 271.

(2) *Arthur Wilſon*, dans ſa Vie de Jaques I. p. 788. du Tom. II. de l'Hiſtoire d'Angleterre, recueillie en III. Vol. in folio 1706. Voyez auſſi *Aitzema* T. I. p. 364. & ſuiv.

(3) La Relation Angloiſe, & celle des Hollandois les nomment ainſi. On ne comprend pas néanmoins que l'on eût des ſoldats du Japon, parce qu'on ne voit pas qu'il ſortit des gens des Iles du Japon.

(4) Le même *Aitzema* T. I. p. 361. & ſuiv.

1624. Là-deſſus le Gouverneur Hollandois d'Amboina, étoit allé, par mer, avec quelques Chaloupes armées à *Loehoe*, pour tenir ces gens-là dans le reſpect, & ſe faire juſtice; mais il les avoit trouvez, avec une flotte de ſemblables barques, qui vont à la rame, en état de ſe défendre; parce qu'elles étoient beaucoup plus fortes, que les ſiennes. Les Indiens bien loin de lui donner ſatisfaction, pour le tort, qu'ils avoient fait à la Nation Hollandoiſe, ſe moquerent de lui, & l'obligerent à ſe retirer, ſans avoir rien fait. Ils menacerent encore d'enlever, & de piller tous les Sujets des Hollandois, avec une centaine de Fregates. Ils répandirent dans les autres Iles, qui ſont à l'Eſt de Banda, que les Hollandois avoient à peu près, perdu le Fort d'Amboina; & les Indiens entretinrent entre eux beaucoup plus de correſpondence, qu'ils n'avoient accoûtumé. Cette conduite fit que les Hollandois ſoupçonnerent, qu'on n'eût formé quelque mauvais deſſein, contre eux.

Cela engagea enſuite le Conſeil Hollandois d'Amboina, à rechercher ſi l'on n'auroit point fait de Complot, contre la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales. Il ne pouvoit croire, que les Indiens ſeuls oſaſſent entreprendre une ſemblable choſe, & il ſoupçonnoit que les Eſpagnols, ou quelque autre Puiſſance de l'Europe, ſe mêloit de cette affaire. On apprit en effet, que les Indiens de Lochoe, Combello & autres entretenoient une ſecrete correſpondence avec les Anglois. Au mois de Fevrier MDCXXIII. on ſut par un Japonnois, qui étoit dans l'intrigue, qu'on avoit fait une conſpiration contre le Fort d'Amboina, contre le Gouverneur, & contre tout l'établiſſement des Hollandois en cette Ile. On avoit vû pluſieurs fois, cet homme ſur les murailles du Fort, parler aux ſoldats, & s'informer de la maniere, dont on y mettoit des gardes, & dont on les relevoit, ſur le nombre des gens qui y étoit, & ſur d'autres choſes de cette nature. Là-deſſus on ſe ſaiſit de ce ſoldat, & ayant été interrogé, il avoua que les ſoldats Japonnois, qui étoient au ſervice de la Compagnie Hollandoiſe, avoient réſolu de ſe rendre maîtres du Fort, & qu'ils s'entendoient avec les Anglois, qu'il nomma, & qui s'étoient adreſſez à eux, pour cela. Il dit qu'ils avoient été chez Towerſon, & étoient convenus de la maniere, dont cela pourroit être executé, avec lui & d'autres Anglois, & entre autres un Chirurgien, nommé *Abel Prys*; qui avoit été arrêté, pour une mauvaiſe action, & qui étoit encore en priſon.

On le fit venir dans le Conſeil, & quand on lui eut dit les circonſtances de ce deſſein, il avoua qu'il avoit traité avec les Japonnois, par l'ordre de Towerſon; qui étoit, par conſéquent, le principal Auteur de la Conſpiration.

On eut ſoin là-deſſus de deſarmer tous les Japonnois, qui étoient au ſervice de la Compagnie. Towerſon fut prié de ſe trouver au Conſeil, & après avoir fait venir tout ſon monde dans le Fort, il fut renvoyé en ſa maiſon, pour y être gardé; & les autres furent arrêtez, au Fort. Tous ces gens-là reconnurent la conſpiration, & ſignerent ce qu'ils avoient avoué, que l'on pourra voir au long, dans la narration; & où il y avoit entre autres choſes, que l'on tueroit le Gouverneur Hollandois. Quand on demanda à Towerſon, ce qui l'avoit engagé à une action auſſi mauvaiſe, que celle qu'il avoit voulu faire, il répondit, à ce que dirent les Hollandois, que c'étoit de l'honneur & du bien. On lui demanda chez qui il auroit trouvé de l'honneur & du profit, & pour qui il vouloit ſe ſaiſir du Fort; & il marqua que c'étoit de ſa Nation, qu'il avoit eſperé d'être recompenſé, & que c'étoit encore pour elle qu'il avoit fait l'entrepriſe. 1624. Après qu'on eut fini ſon interrogatoire, le Gouverneur du Fort lui demanda, ſi c'étoit-là la recompenſe de toutes les amitiez, qu'il lui avoit faites, il dit en ſoupirant : *ſi c'étoit à refaire, je ne le ferois pas*; ce qui étoit un aveu de ſon crime.

Le reſte du plaidoyé des Hollandois, conſiſtoit preſque à dire, que s'ils n'avoient pas ſuivi les uſages d'Angleterre, dans leurs procedures; il ne falloit pas le trouver étrange, puiſque chaque Païs a ſa maniere de proceder. Suppoſé que les uns & les autres aient raconté la choſe, à leur avantage, comme cela pourroit bien être arrivé; il faudroit partager le tort, entre les deux Nations. Les Anglois auroient fait une entrepriſe très-injuſte, mais la punition étoit trop violente, & ç'auroit été aſſez de renvoyer ces gens-là en Angleterre, & d'en demander juſtice au Roi. Auſſi les Anglois n'ont-ils pas manqué de reprocher cette rigueur aux Hollandois; dans les ruptures, qu'il y a eu depuis cette affaire, entre les deux Nations; & c'eſt pour cela que nous avons cru en devoir parler ici, en peu de mots. Il paroît au reſte, par l'Auteur Anglois, (1) que l'on a cité, que la Cour d'Angleterre ajoûta plus de foi à la Rélation Hollandoiſe, qu'à l'Angloiſe.

L'Ennemi, qui n'avoit rien entrepris contre les Provinces Unies, l'année précedente, faute d'argent, à cauſe de la grande dépenſe qu'il avoit faite, devant Bergopzoom, ſans la pouvoir prendre, recommença, au commencement de celle-ci, à faire de très-grands préparatifs pour la Campagne. La Flotte d'argent de la Nouvelle Eſpagne, qui étoit arrivée à bon port, mit Philippe IV. en état de faire autant de dépenſe, qu'auparavant, & Spinola ne manqua pas d'en profiter. Il forma le deſſein d'attaquer Breda, place appartenante à la Maiſon de Naſſau. On l'avoit repriſe ſur les Eſpagnols, par ſurpriſe, l'an MDXC: & on l'avoit fait fortifier avec beaucoup de ſoin. Maurice avoit accoûtumé de la propoſer aux Ingenieurs, comme une des places les mieux fortifiées de l'Europe. On en pourra voir la deſcription, dans l'Hiſtoire de ce Siege, (2) par le Jeſuite *Herman Hugues*, qui fut également eſtimée des deux Partis. Il a rendu plus ſenſible ce qu'il en dit, par diverſes figures, où l'on voit tous les Ouvrages, qui environnoient cette Ville, & la maniere dont Spinola fortifia ſon camp, avec toutes les lignes de Circonvallation, & de Contrevallation.

Juſtin de Naſſau, dont on a parlé pluſieurs fois dans cette Hiſtoire, en étoit Gouverneur, & commandoit une garniſon de ſeize-cens hommes, auxquels, dès qu'on commença à craindre que la place ne fut attaquée, on joignit encore huit Compagnies d'Infanterie, de ſorte qu'on la crut hors d'état d'être forcée. On y avoit mis aſſez de vivres, pour nourrir la garniſon l'Eté, & l'Hiver ſuivant; & les Bourgeois avoient eu ordre de ſe pourvoir de vivres pour un an.

Cette place auroit été d'une très-grande commodité aux Eſpagnols, pour couvrir le Brabant contre l'invaſion, & les courſes des Armées des Provinces Unies. Elle leur pouvoit auſſi leur être

(1) *Wilſon* Vie de Jaques I. p. 388. col. 2. du 2. Tome de l'Hiſt. d'Angleterre.

(2) Imprimée pour la ſeconde fois à Anvers, en 1629. in folio. On a ſuivi ici cette Hiſtoire, où l'on trouvera plus au long ce qu'on ne peut donner qu'en abregé, dans une Hiſtoire Generale.

1624. être très-utile, pour empêcher la navigation, entre la Hollande & la Zelande; en occupant quelques poſtes ſur les rivieres, par leſquelles le commerce ſe faiſoit, avec beaucoup de commodité. Le terrein y eſt de telle nature, qu'il eſt facile d'y faire des approches, & les retranchemens néceſſaires, pour ſe couvrir. La riviere de la Merke, étoit très-propre pour y apporter des vivres; mais il étoit facile de la fermer, pour ceux, qui ſeroient maîtres de la Campagne. Elle pouvoit fournir de l'eau à l'armée, qui aſſiegeroit la place; & des forêts voiſines, on pouvoit facilement tirer tout le bois, dont on auroit beſoin. Tout cela pouvoit engager les Eſpagnols, à entreprendre le Siege. Mais d'un autre côté, elle étoit non ſeulement environnée de la Riviere d'Aa, mais coupée par celle de Merke. Les fortifications, qu'on y avoit faites, étoient excellentes, & ne pouvoient être priſes, que par la perte d'une infinité de gens. Les Villes qui auroient pu fournir des vivres à l'armée, qui auroit aſſiegé Breda, étoient éloignées de dix, ou douze lieues; & il n'y avoit point de riviere, par laquelle on les pût voiturer. Tout s'y devoit apporter par des charretes.

Spinola, comme l'on croit, avoit formé le deſſein de l'aſſieger, dès le commencement de la Campagne; mais il eut ſoin de cacher ſon deſſein, pour empêcher l'ennemi d'y accourir, avant qu'il pût l'inveſtir, & de la mettre ainſi à couvert. D'ailleurs il voulut être en état de ſe tourner d'un autre côté, s'il trouvoit que cette entrepriſe fût trop difficile. Il ſe mit en campagne, un peu après le milieu de Juillet, & fit trois brigades de ſon armée, qui marcherent d'abord de differends côtez. Il conduiſit l'Infanterie d'un côté, D. Louïs de Velaſco la Cavalerie d'un autre, & *Jean Bravo*, Gouverneur du Château d'Anvers, fut querir les Troupes, qui étoient dans le Comté de la Mark. Tout cela s'étant rendu à Turnhout, en Brabant, le Géneral fit paſſer l'armée en revue, & n'y trouva qu'a peine dix-huit mille hommes; mais des meilleures Troupes, qui fuſſent au ſervice de l'Eſpagne.

Juſtin de Naſſau, quoique peu ſûr du deſſein de Spinola, fit venir, par prévoyance, du voiſinage, & de Hollande dix Compagnies d'Infanterie, mais il renvoya trois Cornettes de Cavalerie, de peur que le fourrage ne lui manquât. Il n'en garda que deux, avec quarante-cinq Compagnies d'Infanterie; qu'il jugeoit ſuffiſantes, pour la défenſe de la Place. Il donna à garder les trois Portes de la Ville, & les Ouvrages prochains à trois Commandants. *Hauterive*, qui commandoit les Troupes, Françoiſes & Wallonnes, eut la garde de la Porte de Ginck; *Morgan*, qui commandoit les Anglois, eut celle de Bolduc à garder; & *Lokeren*, a qui les Troupes du Païs, & les Ecoſſoiſes obéïſſoient, celle d'Anvers. Chacun, de ſon côté, travailla inceſſamment à faire une Tenaille, pour couvrir l'Ouvrage le plus avancé, qui étoit un Ouvrage à Cornes, & diſputer plus long-tems le terrein, comme on avoit fait à Bergop zoom.

Spinola vint enſuite, en cinq marches, camper à un Village, nommé Gilſen, éloigné ſeulement de deux heures de Breda. Etant en cet endroit, il conſulta, de nouveau, les principaux Officiers de ſon Armée, chacun à part, ſur le deſſein d'attaquer cette place. Ils lui déconſeillerent ce deſſein, à cauſe des fortifications de la Place, du terrein qu'on pouvoit en partie inonder, ce qui retarderoit fort les approches, & de la garniſon nombreuſe, qui étoit dans Breda. Ils ajoûtoient que l'Armée, qu'il avoit; étoit à peine ſuffiſante, 1624. pour pouſſer les attaques, & que ſi l'Ennemi venoit les prendre par derriere, avant que la Ville fut priſe; il faudroit abandonner les approches, & ſoûtenir les attaques que l'Eonemi ſeroit, par devant & par derriere, avec des Troupes, qui n'étoient pas ſuffiſantes pour cela. Spinola écrivit enſuite à l'Archiducheſſe, ce que les Officiers lui avoient répondu, ſur la propoſition, qu'il leur avoit faite d'aſſieger Breda; & l'Archiducheſſe, & ſon Conſeil furent du même ſentiment, que les Officiers. Il y a lieu d'être ſurpris, que Maurice ne fût point averti de ces déliberations, ni des réſolutions, qu'on prit enfin ſur ce deſſein; car il parut, par l'execution, qu'il n'en avoit rien ſu.

On forma auſſi un deſſein ſur l'Ile de Cadſant, & l'on avoit tout préparé, pour l'executer; mais comme il y eut de la diverſité, dans les ſentimens; les uns croyant la choſe facile, & les autres très-difficile; on changea de ſentiment, & l'on ne fit aucun mouvement, de ce côté-là. Spinola conſulta, de nouveau, les Officiers ſur le Siege de Breda; pour la réduire non par la force, mais en empêchant qu'on n'y introduiſit des vivres. Ils trouverent tous que ce n'étoit pas une choſe, qu'on pût entreprendre, excepté un. Les premiers dirent, qu'il faudroit faire une circonvallation, de quatre ou cinq heures, & qu'il ſeroit bien difficile, à cauſe des lieux marécageux, de renfermer la place, qui étoit d'ailleurs pourvue de vivres, pour long-tems. Ils ajoûtoient qu'on ne pourroit pas aſſez bien garder les lignes, avec ſi peu de Troupes; & qu'il ſeroit plus facile aux Hollandois de faire lever ce Siege, qu'il ne le ſeroit aux Eſpagnols de le continuer; parce que leurs Villes étoient plus proches de Breda, que celles do Roi. Celui qui étoit, pour le Siege, diſoit qu'on ne pourroit faire un plus grand affront à Maurice; que de prendre une Ville, dont il faiſoit tant de cas, & que, s'il la perdoit, ſon autorité ſernit beaucoup diminuée. Il croyoit d'ailleurs qu'il étoit très-difficile que l'on eût ſi bien pourvu à tout, qu'il n'y manquât enfin quelque choſe, ce qui contraindroit la place de ſe rendre; par la diverſité des ſentimens de ceux qui la défendoient, qui ne manqueroit pas de naître de la diſette. Spinola envoya là-deſſus trois Colonels reconnoître la Place, & le terrein, qui l'environne; & ces gens-là revinrent perſuadez, que ce Siege n'étoit pas pratiquable. Cependant le Comte de Berg propoſoit d'attaquer quelqocs Places du côté du Rhin, ou en Gueldre; mais on ne conclut rien. Il arriva alors que Spinola étant campé, dans un lieu éloigné de deux heures de la riviere, le commun des Soldats vint à manqner d'eau, parce que les puits; que l'on avoit faits, étoient épuiſez, ou que l'eau en étoit ſi trouble, qu'on ne la pouvoit boire. Cela cauſa même des maladies, parmi les ſoldats, & Spinola, averti de ce qui ſe paſſoit, fit creuſer de nouveaux puits. Il y eut encore un autre accident, qui lui cauſa du chagrin. Ce fut qu'un incendie ayant conſumé les tentes, & les cabanes de deux Regimens Italiens; les ſoldats déſertoient, en grand nombre, parce que leur ſolde ne leur étant pas payée, ils n'étoient pas en état de réparer le dommage, qu'ils avoient ſouffert. Spinola arrêta néanmoins la déſertion, en faiſant pendre un ſoldat, de quatre qui avoient voulu déſerter. Mais il ne put pas empêcher qu'on ne le cenſurât, de ce qu'il perdoit le tems à déliberer, & à conſulter, dans une ſaiſon, où il étoit tems d'agir. On dit même que Maurice ſe moquoit de lui, & demeuroit à la Haie, ſans ſe mettre en campagne; mais la ſuite fit bien voir, qu'il auroit mieux valu

1624. mieux fournir la Place, de vivres, que de ſe moquer d'un Géneral, qui avoit tant donné de preuves de ſa bonne conduite, & de ſa prévoyance.

Le Comte de Berg avoit propoſé d'aſſieger Raveſtein, ſur la Meuſe, pourvu qu'on lui envoyât un renfort de Troupes; & Spinola, ayant approuvé ſon deſſein, lui envoya le Comte *Jean de Naſſau*, d'une autre branche de cette Maiſon, que Maurice, avec cinq mille fantaſſins, & quatre Cornettes de Cavalerie. Il le fit encore ſuivre de mille Chevaux, commandez par *Hiacynthe Velaſco*, Marquis de Belvedere; pour enlever tout le bêtail, qui étoit autour de Grave, & ſe joindre au Comte de Berg. Le Comte prit, en chemin faiſant, le Fort de Mandelberg, Cleves & Gennep, & fit par tout garder une exacte diſcipline à ſes ſoldats. Il ſe rendit maître du Village de Mook, prés de la Meuſe, où il ſe retrancha. Etant allé reconnoitre Battembourg & Raveſtein, il s'apperçut qu'il ne ſeroit pas ſi facile de prendre cette derniere Place, qu'il l'avoit cru. Il en fit avertir Spinola, & lui demanda un peu plus de Troupes, avec leſquelles il eſperoit pouvoir prendre Grave. Il le fit inveſtir, de l'autre côté de la Meuſe, par Naſſau, & demeura dans le poſte de Mook, en attendant la réponſe de Spinola. Pour ne pas perdre ſon tems, il fit jetter un Pont ſur la Meuſe, pour ſe joindre plus commodément à Naſſau, lors qu'il en ſeroit tems. En ce tems-là le Prince Frideric Henri s'avança, de ce côté-là, pour attaquer le Camp de Mook, avant qu'il fût mieux fortifié; mais il fit cette nuit-là une tempête ſi terrible, qu'il s'en retourna ſans avoir rien fait. Le Comte de Berg trouva auſſi que Grave n'étoit pas ſi facile à prendre qu'il ſe l'étoit perſuadé d'abord, de ſorte qu'il s'excuſa de cette entrepriſe; ſi néanmoins tout cela n'étoit pas une feinte, pour faire croire à Maurice, qu'ils étoient embarraſſez l'un & l'autre, & qu'ils n'entreprendroient rien de cette Campagne. Il eſt au moins certain, que le manege de Spinola fit croire qu'il n'oſeroit jamais aſſieger Breda. Cependant il ne décampa point de Giſſen, où il ſe retrancha, avec beaucoup de ſoin, comme s'il avoit eu peur que la Garniſon de Breda, ne l'y vint attaquer.

Là-deſſus ceux de Breda, ſe flattant que Spinola n'entreprendroit pas de les aſſieger, firent ramener dans la Ville pluſieurs choſes, qu'ils en avoient fait ſortir; de peur qu'elles ne s'y gâtaſſent pendant le Siege, qu'ils craignoient. Non ſeulement ils ne firent aucunes proviſions nouvelles, mais ils laiſſerent emmener cent bœufs, qu'on avoit auparavant mis dans la Ville, & permirent que deux Barques chargées de Fromage, qui y étoient venues, ſe retiraſſent, avec toute leur charge. Ils ſouffrirent encore que les Païſans des environs, avec toutes leurs familles, qu'on avoit mis dehors, quand on craignoit le Siege, y rentraſſent.

Les retranchemens de Spinola, pour la défenſe de ſon Camp, laiſſerent Maurice, dans le doute, où il étoit, ſi les Eſpagnols attaqueroient Breda, ou Grave; ou s'ils les entreprendroient toutes deux, à la fois; ou enfin s'ils en vouloient à quelque autre place; de ſorte qu'il ne ſavoit, où il devoit envoyer le plus de ſecours. Enfin il ſortit de la Haie, où il étoit demeuré juſqu'alors, & alla joindre ſon Frere à Nimegue, d'où il envoya de l'Artillerie, & des Munitions à Bommel, & fit occuper quelques poſtes, autour de Bois-le-duc. Cependant Spinola empécha qu'il n'entreprit rien, & l'Automne, qui s'approchoit, ne permit pas 1624. qu'on marchât en aucun lieu.

Le Comte de Berg écrivit, en ce tems-là, à Spinola, pour s'excuſer ſur les mauvaiſes informations qu'il avoit eues ſur l'état, auquel la Ville du Grave ſe trouvoit. Il eut ordre de renvoyer au Camp de Spinola, les détachemens qu'il lui avoit envoyez, & de veiller ſur la Gueldre, ſans néanmoins rien entreprendre. Spinola envoya de nouveau propoſer à l'Archiducheſſe le Siege de Breda; auquel la Princeſſe conſentit, à cauſe de la grande confiance, qu'elle avoit dans la capacité de ſon Géneral, quoi qu'elle en prévit aſſez les difficultez.

Il fit la revue de ſon Armée, avant que de lui faire payer ſa ſolde, pour voir combien de ſoldats il avoit en état de ſervir, & pour ne pas payer pour un plus grand nombre, que celui qu'il avoit effectivement, comme il n'arrive que trop ſouvent. Il en uſa toûjours de même, tant que le Siege dura. Les Troupes qu'il avoit envoyées en Gueldre revinrent, ſans que l'Ennemi entreprit de leur couper le paſſage; mais pendant ce tems-là, Maurice reprit toutes les places, que le Comte de Berg avoit priſes, cette Campagne. Comme les Troupes Eſpagnoles étoient aſſez diminuées, l'Archiducheſſe donna ordre de lever ſix-mille quatre-cens Wallons, & l'on fit mettre ces nouvelles levées dans les Garniſons; d'où l'on retira tous les vieux ſoldats, qui étoient encore en état de ſervir. On ordonna d'acheter des Armes, & de faire ramaſſer toutes les munitions néceſſaires, pour l'Armée.

Le 28. d'Août à l'entrée de la nuit, Spinola envoya *François Medina* Eſpagnol, avec mille Chevaux, & quatre mille Fantaſſins, pour prendre poſte à Ginek, Village prés de Breda, ſur la Riviere de Merke, au-deſſus de la Ville, & *Paul Baglione* Italien, pour faire la même choſe à Heide, ſur la même Riviere au-deſſous, de l'autre côté de la Ville. Peu de jours après, il envoya le Baron de *Ballançon* Bourguignon, pour ſe poſter à Tetteringue, & le Comte d'*Iſembourg* à Hague; aux deux autres côtez de Breda. Ces quatre poſtes, qui ſe croiſoient, étant pris, on les fortifia avec un ſoin tout particulier; dont on trouvera la deſcription, dans l'Hiſtorien de ce Siege. Après cela on travailla à joindre ces Quartiers, par des retranchemens munis de parapets, avec un foſſé de ſix pieds de profondeur, & de ſept de largeur. On y mit encore des Redoutes, & des Fortins fraizez, de lieu en lieu, au nombre de ſoixante & dix, à chaque enceinte. La ligne de Circonvallation avoit plus de trente-mille pas de longueur, & étoit éloignée d'environ deux-cens pas, de celle de Contrevallation; qu'on ne pouvoit parcourir d'un bout à l'autre, qu'en cinq heures de tems. Quoi qu'en diſe le P. *Hugues*, cela ne put pas être fait, par un petit nombre de ſoldats, ſur tout ſi l'on conſidere qu'il y avoit encore une digue très-forte, & couverte de planches de cinq-cens pas de longueur, depuis Hague juſqu'au pont de Heide, & que tout cela fut fait (t) en dix-ſept jours, à ce que dit cet Hiſtorien; qui répéte encore que peu de ſoldats firent un ouvrage de cette ſorte.

Pour rendre cela plus vrai-ſemblable, il aſſure que les Officiers de l'Armée, & même quantité de Nobleſſe Etrangere, qui étoit venue dans le Camp de Spinola, pour apprendre le métier de la guerre, excitoient les ſoldats à travailler, en leur donnant

(t) *Obſidio Bredana* p. 31.

1624. nant exemple eux-mêmes. Il ajoûte à cela, que le ſoldat, outre ſa ſolde ordinaire, étoit payé de ce travail, & que c'étoient de vieilles Troupes, accoûtumées à la peine. Il ſemble qu'il valoit mieux employer des Pionniers, que d'expoſer les ſoldats à le battre, & à travailler, en même tems. Mais quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ni Maurice, ni ſon Frere ne purent pénetrer ces Lignes. La Garniſon fit bien quelques ſorties, mais ſans beaucoup de ſuccès.

Dans ce tems-ci, ſi on en croit cet Auteur, ceux de Breda commencerent à craindre, que les vivres ne vinſſent à leur manquer, & on leur demanda leur argent, en forme de prêt, pour avoir de quoi payer la Garniſon; mais ils ne contribuerent, que cent cinquante-mille écus.

Maurice cependant, ayant repris ce que le Comte de Berg avoit conquis, penſa à venir au ſecours de la place; mais Spinola ferma ſi-bien l'eſpace, qu'il y a entre Tetteringue & Heide, par où l'on y auroit pu introduire du ſecours & des vivres, qu'il ne fut pas poſſible de tenter ce paſſage. On crut que Maurice pourroit chercher à combattre Spinola, & celui-ci rangea ſon armée en bataille, dans une Bruyere, qui étoit devant ſon quartier, pour l'y attendre. Il y fut deux jours, ſans que Maurice fît aucun mouvement, pour l'aller attaquer; ſoit que Spinola fût placé trop avantageuſement; ou que Maurice, ayant un autre deſſein, qu'il jugeoit être de plus grande conſéquence, & plus ſur, il ſuivît ſon ancienne maxime, qui étoit de ne rien hazarder. Il campa dans un Village, nommé Mede, où il ſe retrancha de maniere, que Spinola ne crut pas l'en pouvoir déloger. Il ſe contenta de faire encore quelques Fortins, pour lui fermer le paſſage, en cas qu'il le tentât. Maurice avoit formé, de nouveau, un deſſein ſur le Château d'Anvers, où il n'y avoit que trés-peu de ſoldats malades, ou eſtropiez, ou trop vieux pour ſuivre l'Armée. Cela lui fit croire, qu'il ne ſeroit pas impoſſible de le ſurprendre. Il découvrit ſon deſſein à *Brouchem* Droſſard de Bergopzoom, & Capitaine de Cavalerie, à qui il donna ſes Ordres. Il tira de Bergopzoom, & de Roſendal, places voiſines, & du Camp de Mede, mille Fantaſſins & deux-cens Chevaux, avec tous les inſtrumens néceſſaires, pour s'approcher du Château d'Anvers, & pour l'eſcalader de nuit. De peur que les ſoldats ne ſoupçonnaſſent le deſſein, & que l'Ennemi n'en fût averti; on fit d'abord acceroire aux Troupes, qui étoient ſorties de Bergopzoom, qu'on les alloit mener au Camp; & aux autres, qu'on les ſeroit entrer dans cette Ville. Quand elles en furent un peu éloignées, on leur fit quitter leurs écharpes bleues & orangées, qui étoient les couleurs des Etats; & on leur en donna de rouges, telles que les portoient les ſoldats Eſpagnols; de peur que les Païſans ne les reconnuſſent, ſur le chemin, qu'ils avoient à faire, & n'avertiſſent l'Ennemi de leur marche. Ils jetterent auſſi ſur leurs Charrettes des Croix de Bourgogne, ſelon l'uſage des Eſpagnols. L'ordre fut donné à ces Troupes, que ſi quelcun leur demandoit, ſur la route, où elles alloient, & qui elles ſervoient, elles répondiſſent, ſans héſiter, qu'elles étoient au ſervice du Roi, & qu'elles alloient prendre à Anvers un Convoi de vivres; comme le bruit avoit couru que les Eſpagnols le ſeroient. Ils arriverent ainſi, ſans empêchement, ſur les bords du foſſé du Château, favoriſez par une nuit ſombre, & par un vent, qui ſouffloit à eux, & qui empêchoit ainſi que le bruit qu'ils faiſoient, n'y pût être ouï. Ils avoient déja arraché trois ou quatre pieux, jetté leurs pontons, & approché leurs échelles de la 1624.
muraille, & les inſtrumens, dont ils avoient beſoin, pour rompre les portes, & ſe faire paſſage; lors qu'un vieux Soldat, nommé *André Lea*, qui faiſoit la garde cette nuit, entendit le bruit qu'ils faiſoient, & ſoupçonnant qu'il ne vint de quelques Troupes Ennemies, tira un coup de mouſquet, qui donna l'alarme au Château. Jean Bravo, & toute la Garniſon accoururent ſur les remparts. Cependant le vent s'étant augmenté, les Troupes Hollandoiſes ſe voyant découvertes, ſans pouvoir ſe ſervir de leurs barques, ni appuyer leurs échelles contre le mur, furent contraintes de les abandonner, & de ſe retirer promptement ſans avoir rien fait. Léa fut recompenſé par l'Archiducheſſe, d'un gage de quinze écus par mois, & d'un Habit & d'un Baudrier neufs, par le Magiſtrat d'Anvers.

Maurice ayant apris cette mauvaiſe nouvelle, en reſſentit une trés-grande douleur; car c'étoit plûtôt, pour l'execution de ce deſſein, qu'il étoit venu, que pour forcer les lignes de Spinola. En effet ſi l'entrepriſe avoit réuſſi, il auroit fait lever le Siege de Breda, ou il ſe ſeroit rendu maître d'Anvers, ce qui auroit été une conquête beaucoup plus importante. Sans avoir rien fait, il décampa le 22. jour, après ſa venue à Mede, & cela avec tant d'ordre, & de précaution, que Spinola ne put pas le ſuivre, & que cette retraite lui fit beaucoup d'honneur, même ſelon le ſentiment de l'Ennemi. Il avoit fait faire quelques ouvrages dans la route, qu'il devoit tenir, en maniere qu'il ne fut pas poſſible de charger ſon arriere-garde. Il partagea enſuite ſon Armée en deux corps, avec l'un deſquels il marcha à Roſendal, avec Erneſt de Naſſau, & s'y retrancha. L'autre corps, commandé par Frideric Henri, alla à Sprang, & s'y retrancha auſſi; ſans que Spinola, aſſez occupé de ſon Siege, entreprît rien contre eux.

Maurice chagrin de ce mauvais ſuccès tomba malade, & ſe retira à la Haie, ſans eſperance de pouvoir faire lever le Siege de Breda. On dit (1) qu'il ſe plaignit, dans ſa maladie, *que Dieu l'avoit abandonné*, & que dans l'embarras, où il voyoit la République, dont l'Armée étoit trop petite, & les Coffres epuiſez, il ſe reſſouvint des grandes reſſources, qu'il avoit trouvées autrefois, dans la capacité de Barneveld, & qu'il dit, dans ſon chagrin: *quand ce vieux* (2) *coquin vivoit, on pouvoit avoir du conſeil & de l'argent, mais à préſent, on ne peut trouver ni l'un, ni l'autre.* Il n'y avoit en effet perſonne, qui l'égalât; & Duyk, qui lui avoit ſuccedé, étoit fort au-deſſous de lui. On peut dire que ç'auroit été le tems, de faire quelque réparation à ſa mémoire, comme le Chriſtianiſme le demandoit. Mais ce que l'on avoit fait par colere, & par vengeance; il fallut le ſoûtenir, par un faux honneur, & par une raiſon d'Etat, qui n'étoit pas compatible avec la Juſtice, qui doit être la baſe de toutes les Societez. On a débité encore une autre choſe, de Maurice, mais qui ſemble (3) tirée d'un Hiſtoire plus ancienne; c'eſt que comme on lui eut ſervi un jour du poiſſon, il crut voir la tête blanche du même Barneveld, & qu'il ordonna qu'on ôtat *cette tête* de devant lui.

L'Hiſtorien (4) du Siege de Breda, que nous

 avons

(1) A la fin de la Vie de Barneveld.

(2) Il employa, à ce qu'on dit, un mot Flamand bien plus groſſier que celui-là.

(3) Voyez ce qu'on en a dit, au Tom. XVI. de *Bibliothéque Choiſie* p. 214.

(4) *Hartm. Hugo* in obſidione Bredana. p. 45.

1624. avons eité, dit que Maurice ſe flattoit que, ſi le Siege tiroit en longueur, & duroit juſqu'à l'hiver; le mauvais tems obligeroit Spinola à le lever, ou qu'on pourroit lui couper les vivres; qu'on ne voitureroit pas ſi facilement, par les mauvais chemins, ſur tout à cauſe du voiſinage des Troupes des Etats. Cependant Mauriee ſe trouvant plus incommodé, ſe retira à la Haie, où il tomba dans une langueur, dont il mourut, comme on le verra dans la ſuite. Il penſa eependant à faire augmenter les Troupes, & il ſe ſervit du Comte de Manſveldt, pour eela. Il l'envoya en France, pour y lever quelques Troupes; mais comme il les voulut amener par mer, une tempête les diſſipa, & en fit perir une bonne partie. Le Roi de la Grande Bretagne lui promit quatorze mille hommes d'Infanterie; mais eomme ee Prince vint à mourir, au Mois d'Avril de l'année ſuivante; ces Troupes ne ſurent point toutes miſes ſur pied. On en leva quelque peu, dans le Territoire de Liege, & en Allemagne. Spinola, de ſon côté, penſa auſſi à groſſir ſon Armée, & l'Archiducheſſe envoya demander du ſecours à l'Empereur, & au Due de Baviere, qu'ils lui promirent.

Le ſoin le plus preſſant de Spinola regardoit la maniere de faire venir des Convois de Vivres, en ſon Camp; car il prévoyoit bien, qu'il demeureroit encore pluſieurs mois, devant Breda. Il fit done reſaire les ehemins, par où ces Convois devoient paſſer, & bâtit même des Forts, en divers lieux, pour les couvrir. Le Comte Henri de Berg ſut chargé du ſoin de les accompagner, & de les mener en ſurêté au Camp; & il s'aquita très-bien de ſon devoir, eomme l'Hiſtorien du ſiege le remarque. Pour faire ſubſiſter plus commodément la Cavalerie, Spinola la fit ſortir du Camp, & l'entretint, en divers lieux, où l'on pouvoit trouver de l'avoine & du fourrage; mais eette Cavalerie ne laiſſa pas de ſouffrir beaueoup, & de ſe diminuer. Comme il étoit environné de retranehemens, & de Forts, ou de Redoutes; il n'avoit pas ſort beſoin de Cavalerie, pour la défenſe de ſon Camp.

Maurice dans ſa Maladie, penſoit encore à ſurprendre le Château d'Anvers, & crut devoir tenter eneore une fois de s'en rendre maitre. Il donna la conduite de eette entrepriſe, à Stakembrouk, Gouverneur de Grave. Mais il fit une ſi grande pluye, la nuit que Stakembourg partit, qu'elle mouilla une bonne partie de la poudre, que les ſoldats portoient, avant qu'ils puſſent s'approcher du Château; & quand ils en approcherent, ils virent de la lumiere, ſur les Baſtions du Château; ee qui leur perſuada que l'entrepriſe étoit découverte, & qu'on les attendoit. Cela fit qu'ils ſe retirerent, avec précipitation, & qu'ils laiſſerent, dans les chemins, une partie de leur bagage. Les Eſpagnols crurent qu'ils avoient eu une intelligence, dans Anvers, & on bannit quelques perſonnes, qui avoient parlé de ce deſſein, avec indiſcretion; mais on les laiſſa retourner enſuite.

Cependant l'Armée des Etats, pour incommoder Spinola, ruina tous les Moulins, tous les Fours, & toutes Braſſeries des environs. Elle fit priſonniers ceux qui avoient porté des vivres, en ſon camp; & il en fit autant du ſa part, à l'égard de ceux, qui en avoient voituré à l'armée des Etats. Cela cauſa beaucoup de eberté dans le Camp de Spinola, dont les vivres ne venoient que de loin; au lieu que les Hollandois en tiroient de leurs Villes, qui n'étoient pas éloignées, & auxquelles on en portoit par eau de Hollande, & de Zélande, ſans aucun obſtaele. Pour la Ville, elle n'en manquoit pas encore, parce que les Magiſtrats avoient donné ordre, dès le commeneement, qu'on 1624. les diſtribuât avec ménagement, & en avoient reglé le prix. Mais ils eommeneerent peu de tems après à ſe trouver plus à l'étroit, & il ſortoit du monde de la Ville, pour ehercher autour des fortifications des herbes & des racines, pour ſe rafraiehir. Spinola fit quelques Forts en certains endroits, pour empêeher que l'on ne ſortît des portes; il ne voulut pas même d'abord recevoir eeux qui ſe venoient rendre à lui, mais comme il n'y en avoit que peu, on n'y prit pas garde dans la ſuite.

On prépara alors, de la part de Hollandois, des barques plates pour tâcher d'introduire, pendant la haute marée, des vivres dans Breda; mais le vent ayant été eontraire à la marée, il vint ſi peu d'eau dans les prairies inondées, qui étoient devant la Ville, que cette entrepriſe ne put réuſſir. Outre cela, Spinola avoit fait mettre des pieux, & des arbres par où il jugeoit, que les Barques pourroient paſſer; ee qui les auroit arrêtées, quand même la marée auroit été fort haute. Cependant les vivres, qu'on avoit préparez furent conſumez par les Bateliers, ou même gâtez par la pluye. Mais d'un autre côté, les Hollandois incommoderent extrémement; ceux qui alloient querir un peu loin du bois, ou du fourrage pour les Chevaux des Aſſiegeans. Spinola les fit mieux accompagner, & empêeha qu'on ne les enleva. On mit auſſi en uſage des charretes à deux rouës, au lieu de quatre, & qui étoient tirées, par un cheval, & au plus par deux; pour diminuer les frais des voitures, qui étoient ſi grands, que les Provinces Eſpagnoles commençoient de s'en plaindre. (1) On aſſure que Maurice prévoyant les difficultez, qu'il y auroit à faire ees voitures, avoit aſſuré que Spinola ne ſe tireroit point de ce Siege, avec honneur, & dit même que, s'il pouvoit le continuer, pendant tout l'hiver, *il lui accorderoit volontiers la gloire d'en ſavoir plus que lui, & même que tous les Diables.* Il eſt certain que Maurice avoit quelquefois des manieres de s'exprimer un peu groſſieres; mais on ne ſait ſi celle-ci ſortit de ſa bouche. L'Auteur, qui la rapporte, avoue néanmoins que, ſi la Providenee n'avoit pas favoriſé particulierement, & d'une maniere, à laquelle on ne pouvoit pas s'attendre, l'Armée Eſpagnole, elle ne ſeroit jamais ſortie honorablement de eette Entrepriſe; ee qui marque que Spinola hazarda beaucoup, & que le bon ſueeès, qu'elle eut, ne fut pas dû entierement à ſa bonne eonduite. Il en couta un argent infini aux Provinces Eſpagnoles, & du côté des Aſſiegez. Il ſe trouva qu'il étoit mort dans la Ville, plus de cinq-mille hommes, ce qui fit que ceux, qui demeurerent en vie, ne manquerent pas de pain. De peur qu'on ne s'apperçut de la quantité des morts, dans la Ville; on défendit de ſonner les eloches pour les morts, comme on avoit accoûtumé auparavant. C'eſt ce que dit l'Hiſtorien de ee Siege, mais il ne dit rien de ceux, qui mouroient dans le Camp de fatigue, & de mauvaiſe nourriture; qui ne furent pas ſans doute en moindre nombre. Il ſortit un ſoldat Allemand de la Ville, qui vint dire à Spinola, que la Garniſon ſouhaitoit, qu'il fît de plus grandes décharges d'Artillerie eontre la Ville; afin qu'elle eût une occaſion de ſe rendre, avec honneur; ce qu'elle ne pouvoit pas faire ſans cela. Il y avoit à l'Armée un Comte de Manſveldt, different de l'autre dont on a parlé, qui apprit à Spinola à employer une maniere de Canons plus fa-

ciles

(1) Herm. Hugo p. 59.

1624. ciles à mouvoir, que ceux que l'on employoit ordinairement, & (1) l'art de jetter des bombes dans la Ville. On augmenta de beaucoup le feu de l'Artillerie, & l'on jetta quantité de bombes. Cela épouvanta le peuple, mais on ne parla néanmoins pas de ſe rendre.

Comme les affaires de ce Siege n'alloient pas bien, pour les Provinces Unies, on dit (2) que le peuple commençoit à ſe plaindre des Etats, & du Prince; com ne cela arrive communément, quand la Guerre n'a pas le ſuccès, que l'on ſoubaite. On fait dire même aux Etats, que le Prince avoit donné trop de tems à Spinola, pour ſe retrancher dans ſon Camp, & pour faire ſes Lignes, afin de reſſerrer la Ville, & d'empêcher que rien n'y entrât; & que le même Maurice avoit perdu vint-deux jours, mal à propos, au Camp de Mede, ſans rien faire contre le Géneral Eſpagnol. Cela n'étant que trop vrai, il eſt aſſez vrai-ſemblable que le Prince en fut affligé. On lui fait dire, qu'il quitteroit volontiers un commandement, où il n'étoit pas poſſible de s'accommoder aux ſentimens de tant de gens, & de faire quelque choſe de bon; & qu'il le leur remettroit, s'il paroiſſoit qu'ils lui euſſent plus fait d'honneur, qu'il ne leur avoit rendu de ſervices. Cette réponſe, au lieu de les chagriner, lui attira des complimens de la part des Etats; qui l'aſſurerent qu'ils feroient d'autant plus d'effort, pour la conſervation de Breda, que cette Ville appartenoit à la Maiſon de Naſſau. Le Prince de ſon côté s'appaiſa, & dit qu'il entretiendroit, à ſes propres dépends, mille Chevaux de plus; & les Etats Géneraux ſe chargerent d'en faire lever un nombre égal, qu'ils entretiendroient. Il paroit que la plus grande faute, qui ſe fût d'abord commiſe, étoit une faute, où l'on étoit tombé bien des fois, ſur tout ſous l'adminiſtration du Pere de Maurice, comme on l'a remarqué dans cette Hiſtoire. C'étoit de n'avoir pas aſſez avitaillé une Ville de cette conſéquence, avant que le Siege fût commencé, & qu'elle n'étoit ſeulement que menacée; par un ménage mal-entendu, qui fit qu'il en couta infiniment plus, & qu'enfin la Ville fut priſe. Si au contraire on avoit d'abord rempli ces magazins, d'une plus grande quantité de vivres, qu'il n'en falloit, ſelon les apparences; pendant que Spinola étoit à Gilſe, dans l'incertitude de ce qu'il feroit; on lui auroit fait perdre l'envie de l'aſſieger, ou on l'auroit contraint enfin de lever le Siege. On doit néanmoins dire, pour excuſer Maurice, qu'il n'étois pas facile de croire, que Spinola s'engageât dans un Siege ſi difficile, de ſi grande dépenſe, & ſujet à une infinité d'accidens imprévus; qui pouvoient déconcerter ſon deſſein, comme l'Auteur de l'Hiſtoire de ce Siege le reconnoit aſſez. Mais il faut avoüer que ſi Spinola étoit plus hardi, que Maurice; c'étoit auſſi un homme très-fertile en expédiens, & qui ſaiſoit faire au Roi d'Eſpagne, & aux Provinces Obéiſſantes preſque toute la dépenſe, qu'il ſouhaitoit Comme c'étoit lui, qui avoit pris autrefois Oſtende, on croyoit qu'il n'y avoit rien de trop difficile, pour ce Géneral, & que point de Ville ne lui pouvoit réſiſter. Mais il n'exécutoit pas grand' choſe, ſans beaucoup de dépenſe; & ſi Breda ne coûta pas tant qu'Oſtende, parce que le Siege ne fut pas ſi long, ni ſi difficile; elle ne laiſſa pas d'épuiſer les Tréſors de l'Eſpagne, qui avoit d'ailleurs fait une très-groſſe dépenſe devant Bergop-zoom, ſans en pouvoir venir à bout. Depuis ce tems-là, l'Eſpagne épuiſée, & attaquée en même tems, du côté de l'Amerique, ne put faire aucune ſemblable dépenſe, dans les Païs-Bas. 1624.

On forma le deſſein de couvrir les environs de la Ville d'eau, en y faiſant entrer la marée, autant qu'il ſeroit poſſible, & les eaux dont les pluyes, & les neiges enfloient la Merke. Pour cela on entreprit de faire une Digue qui en fermant le cours de la riviere, la fit regorger dans les plaines voiſines, afin que l'on pût y jetter des barques chargées de vivres, & les faire entrer dans la Ville; outre que cette grande quantité d'eau, pourroit ſubmerger une partie du Camp de Spinola. On commença à y travailler à Noel, & Spinola n'oublia rien, pour rendre ce travail inutile, en faiſant ouvrir plus haut les digues de la Merke, qui couloit dans quelques campagnes, ou elles ne l'incommodoient pas. Depuis ce tems-là, les Hollandois tâcherent de ſe ſervir de l'eau, pour nuire à Spinola, & ce Géneral en faiſoit autant de ſon côté. Cependant l'effort des Hollandois ne put pas réüſſir, quoique l'Ennemi n'avançât pas beaucoup non plus, dans le Siege.

Pour parler préſentement d'autre choſe, l'Amiral (3) *Jacob Willekens*, qui étoit parti l'année précedente, avec trente Vaiſſeaux, pour les côtes du Breſil, y arriva avec vint-cinq, & ſept Chaloupes armées; les autres Vaiſſeaux, ſur leſquels étoit le Colonel Jean van Dort, étant demeurez en arriere, il fut porté ſur les côtes de l'Afrique, du côté de *Sierra Liona*. L'Amiral ſe trouva le 21. d'Avril, à ſix degrez de Latitude Auſtrale, où il ouvrit ſes ordres, dans leſquels il trouva, qu'il devoit tourner toutes ſes forces contre la Baie de Tous-les-Saints; au fond de laquelle eſt S. Salvador, qui étoit alors, comme aujourd'hui, la principale *Capitainie*, comme parlent les Portugais, de tout le Breſil, & où le Gouverneur Géneral de ce Païs fait ſa réſidence. Il fit donc voiles de ce côté-là, & entra dans la Baïe le 9. de Mai. Il mit à terre d'un côté douze-cens hommes, par le moyen de ſes ſept Chaloupes, & de l'autre, le Vice-Amiral de cette Flotte nommé *Pierre Heyn*, qui devint fameux, dans la ſuite, ſe rendit maître de ſeize Bâtimens Portugais, tant grands que petits, & ſe ſaiſit d'une Baterie, où il y avoit ſix canons de Bronze, & deux de Fer, qu'il encloüa. Il chaſſa dans la Ville ſix-cens hommes, qui étoient là, pour empêcher le débarquement, & défendre les Vaiſſeaux. Les ſoldats de débarquement, marcherent en même tems droit à S. Salvador, qui eſt ſituée ſur une Colline fort élevée, où ils monterent par un chemin, qui alloit en ſerpentant, & qu'on avoit embarraſſé de bois tortu, & de broſſailles entrelacées; de ſorte que fort peu de monde, poſté à propos dans ce chemin, auroit pu arrêter tout court les Troupes Hollandoiſes. Mais il ne s'y trouva perſonne, & toute la peine des Hollandois fut d'ôter, du chemin, le bois dont il étoit embarraſſé.

Quand elles furent devant la Ville, elles apprirent d'un Portugais, qui avoit arboré un Etendard blanc ſur les murailles, pour ſe rendre, avant que d'avoir été ſommé, que les Habitans de la Ville, & les ſoldats de la Garniſon s'étoient ſauvez; de ſorte quo ce peu de Troupes Hollandoiſes prit la place, ſans la moindre réſiſtance. On avoit néanmoins barricadé toutes les

(1) Il étoit néanmoins beaucoup plus ancien, comme on pourroit le prouver.

(2) Là-même p. 63.

(3) *Van de Sande* p. 287. ſur cette année. Voyez le plus au long, dans les Annales Flamandes de la Compagnie des Indes Occidentales, par de Laet Liv. I.

1624. les ruës, on les avoit fermées avec des tonneaux, & posté derriere quelques Mousquetaires. Il n'y avoit aucune maison un peu remarquable, qui ne fût pourvue d'armes, de poudre, & de tout ce qui étoit nécessaire, pour se défendre ; mais le courage manqua aux Portugais. Autrement s'ils avoient eu assez de cœur, pour faire quelque résistance, il n'auroit pas été possible de se rendre maître de S. Salvador ; où il y avoit cinq mille hommes, capables de porter les armes. Mais les Hollandois, qui avoient eu souvent à faire, avec les Portugais en Europe, & en Asie, s'attendoient bien qu'ils ne se défendroient pas, comme il falloit, & l'évenement fit voir qu'ils avoient eu raison. La place fut saccagée, pendant trois jours, & l'on y trouva une prodigieuse quantité d'or, & d'argent. Les Couvens, pleins de vaisselle d'argent, ne furent pas épargnez. *D. Diego Hurtado de Mendoça* Gouverneur de la Ville, ne voulut néanmoins pas en sortir, avec la Garnison. On le fit prisonnier, chez lui, avec son Fils, & ils furent envoyez en Hollande. Depuis le Colonel Van Dort, se rendit aussi à la Baye, avec le reste de Flotte, & prit possession de la Ville de S. Salvador, avec le reste des soldats, qu'il avoit avec lui, qui y demeurerent en Garnison. Il invita les Portugais, qui l'avoient abandonnée, à y revenir, en leur promettant qu'ils y seroient en sureté ; mais ils ne se fierent pas en lui.

Cette victoire si facile étoit de très-grande importance, car S. Salvador, n'étoit pas seulement très-bien située pour le négoce, sur les côtes de l'Amerique, de ce côté-là ; mais on en pouvoit faire une place d'Armes, pour porter de là la guerre dans tout le Bresil, & même pour les entrepriſes, qu'on pourroit former contre Angola, & autres places, que les Portugais possedoient sur les côtes de l'Afrique. On pouvoit encore par-là traverser le commerce de cette Nation, dans les Indes Orientales ; puis qu'elle n'y envoyoit guére de Vaisseaux, qui ne touchassent au Bresil en allant, ou en venant. Cette même conquête pouvoit aussi servir très-utilement à troubler la navigation, que les Espagnols faisoient à Buenos Aires, & à la Mer du Sud, où ils alloient, & d'où ils revenoient par le détroit de Magellan, ou par celui de le Maire ; car ils touchoient ordinairement à S. Salvador.

Le Roi d'Espagne, qui n'ignoroit point cela, ayant apris ces mauvaises nouvelles, fit incessamment travailler à équipper quelque nombre de Vaisseaux ; pour envoyer des Troupes au Bresil, & empêcher que les Hollandois ne se rendissent maîtres du reste du Païs. Il en partit douze, sous le commandement de *D. Federic de Toledo*, qui, par les vents contraires, furent obligez de retourner dans les ports d'Espagne. L'Amiral même, & deux Vaisseaux de Dunkercke, furent si maltraitez de la tempête, qu'ils coulerent bas. La Cour d'Espagne, fit incessamment équipper d'autres Vaisseaux, & radouber ceux, que la tempête avoit mal-traitez, pour prévenir ceux que la Compagnie des Indes Occidentales de Hollande pourroit y envoyer ; pour soûtenir son invasion, dans le Bresil. Il y en eut plusieurs de prêts à mettre à la voile en Decembre à S. Lucar, à Cadis, à Porto-à-porto, à Xerès, & ailleurs ; mais on manquoit de Matelots, & l'on en avoit besoin de seize cens, ou deux mille, que l'on amassa, avec beaucoup de peine. On n'avoit pas encore assez de munitions de guerre, & de bouche, aussi-bien que d'autres choses nécessaires à la navigation ; mais on en attendoit de Hambourg, & d'autres Villes Hanseatiques. Cependant les Etats Généraux, qui étoient Alliez à ces Villes, les firent avertir 1624. qu'ils feroient croiser dans la Manche, afin de saisir tout ce qui pourroit être envoyé, pour servir à équipper la Flotte Espagnole, & qu'ils puniroient, dans leur corps, & dans leurs biens, ceux qui entreprendroient de le faire. Menace plus fondée sur le Droit du plus Fort, & sur les conjonctures de ce tems-là, que sur la justice ; puis que les Hollandois eux-mêmes avoient mille fois, dans la guerre précedente, fourni aux Espagnols toutes sortes de provisions & de munitions. On a vu encore de semblables défenses, de nos jours, sous le Regne de la Reine *Anne* de la Grande Bretagne.

La Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, comprit bien de quelle importance il étoit de conserver la conquête de S. Salvador. Elle envoya, pour ne point perdre de tems, en Octobre, & cela à trois différentes fois, dos Vaisseaux bien-montez de ce côté-là. En Decembre, il en partit encore 21. sous la conduite de l'Amiral *Jean Dirks Lam*, où il y avoit deux-mille tant Soldats, que Matelots, outre le nombre ordinaire. Cette Flotte néanmoins fut long-tems retardée, à cause des vents contraires. Environ, en ce tems-là, Willekens revint en Hollande ; avec divers Vaisseaux, qu'il avoit pris allants à la Baye de Tous-les-Saints.

La même Compagnie, reçut encore cette même année divers Vaisseaux richement chargez, & entre autres un, qui vint de la Riviere des Amazones, en Amerique, & un autre qui vint du Cap Verd. Elle vendit, à la fin de l'année, une grande partie des prises que ses Flottes avoient faites, & elle y gagna le cinquante pour cent ; outre toute la dépense, qu'elle avoit faite. D'un autre côté, Pierre Heyn fut à Angola, avec une esquadre détachée de la Flotte, & y fit de grands ravages, aussi-bien que dans les Iles du Grand Golfe de l'Amerique, ou sont les Iles Caribes. Les Vaisseaux de cette Esquadre firent de très-grandes prises, dans la Mer du Nord, tant du côté de l'Afrique, que du côté de l'Amerique, comme on le pourra voir, dans le I. Livre des Annales des guerres de l'Amerique par (t) *Jean de Laet*. Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail de toutes ces Expéditions, sans une longueur excessive.

On fit encore, cette même année, le dessein de soûtenir, & de peupler mieux une Colonie établie dans l'Amerique Septentrionale, entre la Nouvelle Angleterre, & la Virginie, & l'on nomma le Territoire que l'on avoit occupé, sur la côte, *le Nouveau Païs-Bas*. Comme ceux qui s'y étoient établis, depuis quelques années, disoient beaucoup de bien du Païs, il y eut plusieurs familles qui s'embarquerent pour y aller, & il se méla, parmi les Hollandois, quelques familles Angloises d'une sorte de Puritains, ou Fanatiques ; que l'on nommoit *Brownistes*, du nom d'un nommé *Brown* ; qui avoit outré la matiere de la Prédestination, & qui ne vouloit recevoir à sa Communion, que des gens, qui avoient senti en eux-mêmes des marques de leur Election ; effets d'une Dévotion mal-entendue, & mélancholique, qui faisoit passer, parmi eux, des vapeurs de Rate, pour des inspirations. Ils ont eu une Eglise dans Amsterdam, qui a été entierement désertée, depuis plusieurs années.

Cette

(t) Imprimé à Leide en Flamand in folio chez *Abraham Elzevier*, en 1644.

Cette année aux Mois d'Août, & de Septembre, il arriva à la Compagnie des Indes Orientales, quatre Vaiſſeaux richement chargez, l'un de Surate, dont la charge fut eſtimée cinq-cens mille florins, & trois de Batavia, chargez de Marchandiſes, eſtimées deux millions.

1625. ON travailla au commencement de l'année ſuivante à la digue, ou au *Dam*, comme on parle en Hollande, de la Riviere de Merke, avec beaucoup de vigueur, & de ſoin; mais quoi qu'on pût faire, ce travail fut rendu inutile, par les fréquentes tempêtes, qui ſe firent ſentir en ce tems-là, & qui firent enfin qu'on abandonna cet Ouvrage, au Mois de Mars.

Il arriva, au Mois de Janvier, que *Lambert Charles*, Gouverneur de Nimegue, averti que les fortifications de la Ville de Goch, au Duché de Cleves, où les Eſpagnols avoient une Garniſon, de plus de douze-cens hommes, commandée par *Jaques Tourland*, étoient fort mal-entretenues, forma le deſſein de la ſurprendre. Il raſſembla près de douze-cens hommes des Garniſons Voiſines, & partit de Nimegue le 27. de Janvier, au ſoir, pour tâcher de s'en rendre maître. Tourland avoit été averti, qu'il ſe faiſoit quelques préparatifs à Nimegue, pour une entrepriſe; il en avoit donné avis aux Commandans des places voiſines; mais il ne s'étoit pas, pour cela, tenu ſur ſes gardes, comme il devoit. Il y avoit un endroit de la muraille de cette Ville, qui étoit tombé, & il entroit par cet endroit-là des troupeaux de Moutons; au lieu de l'avoir fait au moins palliſſader, pour n'être pas ſurpris par-là. Ce fut par cette brêche, que les gens de Charles entrerent, dès le bon matin, dans la place. Ceux qui faiſoient la garde, en ce lieu-là abandonnerent l'Officier, qui les commandoit, & ſe retirerent dans une Citadelle, qu'il y avoit à un autre côté de la Ville. Les Troupes Hollandoiſes, étant entrées par-là l'épée à la main, ſe rendirent maîtreſſes de deux des portes de la Place, & bien-tôt après du Marché. Tourland ne pouvant leur réſiſter, ſe retira dans la Citadelle, & occupa une autre Porte de la Ville. Il envoya inceſſamment demander du ſecours à *Jean Gonçales*, Gouverneur de Weſel, & lui promit de tenir ferme, en attendant, contre l'Ennemi. Gonçalés lui promit du ſecours, le plus promptement qu'il ſeroit poſſible; mais à peine put-il conſerver un jour la porte, qu'il avoit d'abord ſaiſie. Il ne lui reſtoit que la Citadelle. Le ſecours arriva le lendemain matin, compoſé de mille Fantaſſins, qui ſe préſenterent à une porte de derriere de la Citadelle, où il y avoit un pont fait à la hâte, qui ſe rompit ſous les pieds de ceux qui entroient, avec précipitation, en ſorte qu'il demeura dehors trois-cens hommes. Ces derniers furent tous taillez en pieces, ou faits priſonniers. Tourland voulut faire cependant une ſortie, dans la Ville, par un pont, qu'il avoit lui-même fait rompre mal à propos, & enſuite refaire avec des Echelles, & des planches. Dans cette ſortie, il fut percé d'un coup de mouſquet, & les Officiers, qui reſtoient, n'étant pas en état de réſiſter, rendirent la Citadelle, à des conditions honorables; de maniere que les Hollandois ſe trouverent maîtres abſolus de la place, en trois jours. Mais Charles ne ſurvécut pas beaucoup à ſa victoire, puis qu'après avoir pillé quelques maiſons, & quelques Egliſes, où il abatit les Statues des Saints, & renverſa les Autels, il mourut (1) par une ſubite paralyſie; (2) que le P. *Hugues*, attribue à la profanation, qu'il lui reproche. Charles ne fit pas bien, mais comme cela n'étoit pas une profanation, ſelon lui, le peché n'étoit pas ſi grand aſſurément, qu'auroit été le maſſacre des habitans des places ſurpriſes, qu'on avoit ſouvent vu faire aux Eſpagnols victorieux, dans la guerre précedente, ſans qu'il leur en fût arrivé aucun mal. Cet avantage réjouit un peu les Provinces, quoi qu'il ne ſervit de rien, pour la délivrance de Breda. 1625.

L'Armée de Spinola étant cependant fort diminuée, par la longueur du Siege, il eut beaucoup de ſoin de faire lever de nouvelles Troupes, & de demander du ſecours aux Alliez de l'Eſpagne. Les Etats de leur côté étoient réſolus d'avoir une Armée de quarante-mille hommes de pied, & de ſix-mille Chevaux. Maurice en avertit Juſtin de Naſſau, qui commandoit, comme on l'a dit, dans Breda, & lui fit ſavoir qu'avec cette Armée, on iroit faire lever le Siege de Breda. Cependant il le chargeoit de ménager les vivres, le plus qu'il ſeroit poſſible, comme en effet il le fit. Spinola, de ſon côté, fit faire de nouveaux Ouvrages, pour mettre ſon Camp hors d'état d'être forcé, & dont on peut voir la deſcription, dans l'Auteur du Siege.

Pendant ces préparatifs, deux Princes vinrent à mourir, dont l'un étoit auſſi peu capable de faire la guerre, que l'autre avoit de peine à vivre dans la paix. Le premier étoit *Jaques* I. Roi de la Grande Bretagne, à qui ſon Royaume, d'ailleurs mécontent de lui, à pluſieurs égards, étoit au moins redevable, de l'avoir entretenu en paix, pendant toute la durée de ſon Regne. L'autre étoit *Maurice*, Prince d'Orange; qui avoit ſouffert, avec beaucoup de peine, la Tréve de douze ans, expirée l'an MDCXXI. & qui étoit entré depuis en une nouvelle Guerre; comme ſi la République ne pouvoit pas ſubſiſter, ſans cela. Jaques mourut le 8. d'Avril, & laiſſa à ſon Fils *Charles* I., un Royaume (3) plein de mécontentemens, qui éclaterent enfin en une guerre civile; où ce Prince infortuné laiſſa la tête ſur un Echaffaut. Ce n'eſt pas ici le lieu de parler de la maniere de regner du Roi Jaques. Ceux qui ont écrit l'Hiſtoire d'Angleterre, n'ont pas oublié d'en dire le mal, & le bien. Nous nous arrêterons ſeulement un peu à Maurice, mort le 23. du même Mois, âgé de cinquante-ſept ans, cinq mois & dix jours.

On a pu voir, par la ſimple narration, de ce qui ſe paſſa, après la mort du Prince d'Orange ſon Pere, qu'il fut un auſſi grand homme de Guerre; que Guillaume l'avoit été, dans l'art de conduire les Peuples. Il s'applica ſi fort à s'inſtruire dans la maniere de faire la Guerre, qu'il ſe trouva, dès le commencement, capable de faire tête au Duc de Parme; qui n'étoit pas, comme l'on ſait, un homme du commun, dans le métier des Armes. Maurice excella dans l'art de camper, & de ſe couvrir, enſorte qu'on ne le pût pas forcer dans ſes Lignes. Il enſeigna à ſon ſiecle la maniere de fortifier les places, auſſi-bien que celle de les défendre. Avant lui, on ne ſavoit preſque rien de tout cela, & toute la Science Militaire conſiſtoit plûtôt dans la bravoure, que dans la conduite. On perdoit des places, qu'il étoit facile de conſerver, ſi on avoit ſu les fortifier; & l'on aſſiegeoit en vain de mauvaiſes places, défendues, par de petites garniſons, mais braves; que l'on auroit forcées de ſe rendre à diſcre-

(1) *Van de Sande* dit que ce fut de la Goute, p. 295.
(2) Pag. 72.
(3) Voyez là-deſſus le I. Livre de l'Hiſtoire des Guerres Civiles d'Angleterre, par le *Comte de Clarendon*.

1625. diſcretion. On doutoit s'il feroit paroître autant de capacité dans un combat, qu'il en témoignoit dans le ſiege d'une place; mais il fit voir, dans la bataille de Nieuport, qu'il n'excelloit pas moins à bien ranger une armée en bataille, & à la faire combattre, par pelotons, ſans aucune confuſion. D'ailleurs perſuadé qu'on ne peut guére s'aſſurer de l'évenement d'un combat, qui dépend ſouvent plûtôt des Soldats, que du Géneral, il n'en a pas cherché, & a cru ne devoir rien attendre du hazard, quand il le pouvoit eſperer de ſa bonne conduite. Spinola lui offrit le combat plus d'une fois, mais comme il avoit à faire à un homme fin, & adroit; il ſoupçonnoit, avec raiſon, que Spinola ne le lui auroit pas offert, s'il ne s'étoit ſenti ſuperieur. D'ailleurs quand Spinola auroit perdu une bataille, le Roi d'Eſpagne étoit toûjours en état de réparer cette perte, & ne couroit pas riſque de perdre ſes grandes Seigneuries pour cela. Mais Maurice défait metroit toute la République en danger de perir, & lui-même couroit riſque de perdre, pour toûjours, un établiſſement, qui n'étoit pas mépriſable, dans les Provinces Unies.

A l'égard de la République, on ne lui pouvoit reprocher que trois choſes. La premiere étoit qu'il ſembloit, qu'il ne pouvoit la laiſſer joüir d'une Trêve, ou même d'une Paix, tout honorables qu'elles fuſſent; ſeulement pour lui être plus néceſſaire: La ſeconde, ſelon *Du Maurier*, étoit qu'il avoit voulu s'en rendre Souverain, quoique cela ne lui réuſsît pas; ce qui auroit été rendre à ſa Patrie le mal, pour le bien, qu'il en avoit reçu: La troiſiéme enfin, qu'il avoit abuſé du prétexte de la Religion, (quoi (1) qu'il ne fût nullement entêté des opinions, dont il s'agiſſoit) pour faire périr Barneveld, l'homme du monde, qui avoit le mieux ſervi l'Etat. Mauriee ne fut point ennemi du Sexe, quoi qu'il ne ſe mariât point. Il eut divers Enfans Naturels, qui ſervirent bien l'Etat en leur tems, & dont la poſterité a eu, & a encore des Emplois diſtinguez. Mais on ne voit point, dans l'Hiſtoire de Maurice, ce qu'on trouve dans celle de Henri IV. Roi de France, ſujet auſſi, comme l'on ſait, à la même foibleſſe, qu'il ait perdu aucune occaſion favorable de ſervir l'Etat, en lui préferant ſes plaiſirs. Il ne diſoit pas, non plus que ſon Pere *Guillaume le Taciturne*, tout ce qu'il penſoit; mais il alloit encore plus loin que lui, puis qu'il diſoit de plus ce qu'il ne penſoit point; ſi divers faits, que l'Hiſtoire raconte, ſont veritables. Mais la Poſterité, ſans approuver ce qu'il y avoit d'irrégulier dans la conduite de Maurice, lui a pardonné tout ce qu'on lui peut reprocher; en faveur des grands ſervices, qu'il avoit rendus aux Provinces Unies, en les arrachant aux Eſpagnols; & ceux (2) là même, qui avoient ſujet de ſe plaindre de lui, l'ont comblé, à cauſe de cela, de loüanges. Quoique les bonnes actions ne faſſent pas changer de nature aux mauvaiſes, & ne les puiſſent nullement autoriſer; elles ſont néanmoins, qu'on les pardonne beaucoup plus facilement.

On trouvera, dans le même *Du Maurier*, ſon caractere, qui ſemble, à divers égards, tiré d'après nature; mais où il y a, ce me ſemble, deux choſes à redire. Il a ſans doute raiſon de repréſenter (3) ce Prince, comme capable d'un tres-grand travail, & d'une vigilance extraordinaire, accompagnée d'un calme d'eſprit, peu commun; mais il ſemble ſe tromper, quand il le fait plus vigilant, & plus tranquille, que Spinola. „ Il avoit, *dit-il*, une ſi grande quiétu- „de d'eſprit, que d'abord qu'il ſe mettoit au „lit, & qu'il avoit la tête, ſur le chevet, il „dormoit ſi fort, qu'on avoit bien de la peine „à l'éveiller. Mais comme il connoiſſoit ſon „infirmité; en tems de guerre, pour n'être pas „ſurpris, après avoir donné ordre à tout, il ſe „faiſoit veiller par deux hommes; qui étoient „relevez, par d'autres, d'heure en heure; avec „commandement de l'éveiller, en cas de be- „ſoin. Le Marquis de Spinola étoit tout au „contraire du Prince, ne pouvant dormir, quand „il avoit la moindre choſe dans l'eſprit. Auſſi „le Marquis étoit-il fort maigre, & le Prince „fort gras; mais c'eſt que leurs temperamens „étoient fort differents. Le Marquis étoit ſec „& bilieux, & le Prince replet & ſanguin. Au contraire le (4) P. *Hugues* dit de Spinola, que „les veilles, & le ſommeil interrompu ne le „rendirent jamais moins affable. Ayant été re- „veillé, il paroiſſoit, *dit-il*, ſi peu de ſommeil „dans ſes yeux, & il écoutoit ce qu'on lui di- „ſoit, avec une ſi grande préſence d'eſprit, „qu'il ſembloit n'avoir pas dormi. Il recouvroit „le ſommeil, auſſi promptement, qu'il l'avoit in- „terrompu, tant ſon ſommeil étoit tranquille, „après avoir donné les ordres néceſſaires! La conduite de Spinola, ſur tout dans le Siege de Breda, me perſuade facilement que l'Hiſtoriographe ne le flatte point en cela; car aſſurément, ſans une vigilance peu commune, il n'auroit jamais pris des meſures auſſi ſures, que celles qu'il prit, pour n'être pas ſurpris; pendant le long Siege, par lequel il prit Breda. Il paroît au contraire, que Maurice ne ſe conduiſit pas, en cela, avec ſa vigilance ordinaire, lors qu'il laiſſa Spinola fortifier ſon camp, pluſieurs mois de ſuite; de maniere, qu'il n'étoit guére poſſible de le forcer.

Du Maurier dit (5) encore „ que l'opinion „commune étoit qu'il mourut de chagrin, de „ne pouvoir pas ſauver Breda, qui lui apparte- „noit en propre; & qu'il avoit ſurpriſe; il y „avoit trente-quatre ans; mais la plus veritable „fut le déplaiſir, de voir ſon deſſein de Souve- „raineté entierement avorté, par tant d'obſta- „cles, qui en empêcherent l'execution. Ces obſtacles furent, comme *Du Maurier* le dit, l'oppoſition de ceux-là même qu'il avoit mis dans la Magiſtrature, & le mauvais ſuccès de l'entrepriſe de l'Electeur Palatin, ſon Neveu, ſur le Royaume de Boheme; car ce Prince ne fut plus en état de ſoûtenir le projet de ſon Oncle. On ne peut pas douter, qu'il ne fût extrémement fâché de voir ce projet écboüé; puis qu'il pouſſa, avec tant de violence, Barneveld, qui s'y étoit oppoſé, comme on l'a vu, dans l'Hiſtoire, que l'on a faite de ce démêlé. Mais Maurice ne laiſſoit pas d'avoir beaucoup augmenté ſon autorité, dans la République, & de tenir en crainte tous ceux qui auroient pu s'oppoſer deſormais à ſes deſſeins. Il eſt bien plus croyable qu'il fut outré de chagrin, comme il avoit ſujet de l'être, de ſe voir ſurpris, par Spinola, & de ne trouver aucun moyen de s'en vanger. On pourroit encore ſoupçonner aſſez raiſonnablement, qu'il eût des remords de la maniere, dont il avoit traité Barneveld, à qui il avoit dans le fonds de l'obli-

(1) Voyez *Du Maurier* dans l'Article, qui le regarde.
(2) *Grotius* dans ſon Hiſtoire.
(3) Dans l'Article, qui le concerne.

(4) Pag. 91. *Obſidionis Bredanæ.*
(5) Mémoires de Hollande p. 339.

1625. l'obligation, comme *Du Maurier* le dit, avec raiſon. Cela feroit au moins plus d'honneur à ſa mémoire, que les diſcours, que (1) *Bogerman* lui fait tenir dans ſon lit de mort; où il fait témoigner à Maurice, qu'il eſperoit bien que Dieu lui feroit miſericorde, quoi qu'il reconnût qu'il avoit commis de grands pechez; mais que néanmoins il ne ſentoit pas une repentance, aſſez vive, du mal qu'il avoit fait, & qu'il auroit bien ſouhaité, d'avoir plus de ſentiment de ſes fautes. Si *Bogerman* avoit eu des idées plus ſaines de la Répentance, il lui auroit pu dire, qu'elle doit commencer par la reconnoiſſance des fautes, que l'on a commiſes, dont on doit ſentir toute l'énormité; ce qui produit néceſſairement une douleur tres-vive, & qui fait qu'on en demande pardon à Dieu, de tout ſon cœur; après quoi vient le deſir de les réparer, autant qu'il eſt poſſible, & que l'on effectue, ſans délai. Il ſeroit facile de dire ce qu'il auroit fallu faire, pour cela. Mais pour en venir là, il falloit un changement ſi grand, qu'il ne ſe pouvoit pas faire tout d'un coup. *Aitzema* n'étoit nullement content de la conduite de *Bogerman*, comme on le pourra voir dans cet Auteur; quoi qu'il ne diſe pas aſſez clairement pourquoi il ne l'approuvoit pas. Quand Maurice fut mort, il y eut quelcun des Amis de Barneveld, qui afficha une ſorte d'Inſcription Sépulcrale, à l'honneur de ce Grand Homme, dont il fait un bel éloge; mais qui eſt pleine de termes trop violents, contre Maurice, pour la rapporter.

(1) Il publia les dernieres heures de *Maurice*, que l'on pourra voir, tout au long, dans *Aitzema*, ſur cette année, p. 376. & ſuiv. du Tome I. de ſon Hiſtoire.

Quoi qu'il en ſoit, il faut reconnoître que la 1625. République eſt très-redevable à Maurice, pour les grandes actions qu'il fit, pour la ſauver, & qui peuvent contre-balancer, dans l'eſprit des hommes, les ſujets de plaintes, qu'elle pouvoit avoir contre lui. Il n'y a même perſonne, comme je croi, qui ne ſouhaite, que la répentance imparfaite de ce Prince lui faſſe obtenir, au Dernier Jour, le pardon de ce qu'on lui pouvoit réprocher, avec juſtice, par rapport au Gouvernement de l'Etat, & à ſa vie privée. On peut dire que les mêmes fautes ne ſont pas également criminelles, dans toutes ſortes de gens; comme les actions vertueuſes ne ſont pas égales, à cauſe de la diverſité des circonſtances, où l'on ſe trouve. Les Grands, qui tombent en des tentations, dans leſquelles ils ſuccombent, ſont beaucoup plus violemment tentez, que des Particuliers; parce qu'ils ſont élevez tout différemment, & tout environnez de circonſtances plus ſéduiſantes; dans leſquelles, les Particuliers ne manqueroient pas de tomber, auſſi-bien qu'eux, s'ils occupoient les mêmes poſtes. Ainſi on a ſujet d'eſperer, que la Souveraine Equité du Juge Suprême, à qui tout eſt connu, aura des égards à tout cela. Comme il n'exigera pas les Vertus des Princes, dans les Particuliers; il pourra avoir quelque Pitié pour les premiers, auſſi-bien que pour les ſeconds; ſelon la diverſité des conjonctures, où ils ſe trouvent. Mais ni les uns, ni les autres ne doivent pas ſe flatter, & s'abandonner à cauſe de cela à leurs Paſſions. Le plus ſûr eſt que chacun comprenne bien les devoirs de ſon état, & s'en aquite fidelement.

Fin du Dixiéme LIVRE.

HISTOIRE DES PROVINCES UNIES DES PAIS BAS.

LIVRE ONZIEME.

Contenant ce qui s'y paſſa depuis la priſe de Breda, en MDCXXV. *juſqu'au recouvrement de cette Ville, en* MDCXXXVII. *ſous le Gouvernement de* Frideric Henry de Naſſau, *Prince d'Orange.*

1625. COMME Maurice n'avoit aucun Enfant légitime, il voulut avant ſa mort que ſon Frere FRIDERIC HENRI, déja âgé de quarante ans, ſe mariât; pour conſerver ſa Maiſon, autant que cela étoit en ſon pouvoir. Il épouſa donc *Emilie de Solms*, d'une Maiſon très-Illuſtre, & qui avoit depuis longtems été alliée à celle de Naſſau. (1) Ce Mariage ſe fit le 4. d'Avril, Maurice étant déja fort malade, ſans beaucoup de cérémonies, ni de réjouiſſances; ſoit à cauſe du mauvais état de la ſanté de Maurice, ſoit parce qu'il falloit, que le Prince nouveau marié retournât promptement à l'armée; pour continuer à traverſer les deſſeins de Spinola, autant qu'il ſeroit poſſible.

Friderie Henri étant parti pour le Camp de Walwyk, qu'il commandoit, y aprit le 24. d'Avril la mort de ſon Frere, & (2) reçut le lendemain la Patente des Etats Généraux, qui le déclaroient Général de leurs Armées tant par Mer, que par Terre; avec la même autorité, & les mêmes avantages que ſon Frere. Un mois après, ſavoir le 24. de Mai, le même Prince fut choiſi pour être *Stadtholdre*, ou Gouverneur de Hollande & de Zélande, par les Etats de ces deux Provinces, & la (3) Patente en fut ſignée. Après une mention très-honorable des ſervices rendus à l'Etat par ſon Pere, & par ſon Frere, dans les fonctions de cette Charge, & de ceux de Frideric Henri lui-même; les Etats des deux Provinces l'établiſſent *Gouverneur, Capitaine Général, & Amiral des Comtez de Hollande, de Zelande & de Weſtfriſe, avec Voorne & la Brille, qui appartiennent aux Comtez de Hollande & de Zélande. Ils lui donnent plein pouvoir, autorité & ordre particulier d'exercer ces Charges, d'avancer & de defendre la Souveraineté, les Droits, les Privileges & la Proſperité de ces Terres, de leurs Membres, de leurs Villes, de leurs Habitans; & de conſerver & de défendre, la vraie Religion Chrétienne, telle qu'elle étoit exercée alors, par autorité publique : De faire adminiſtrer le Droit & la Juſtice, dans les mêmes Pais, comme cela ſe devoit, & d'executer les choſes, qui concernent la Juſtice, avec l'avis du Préſident, & des Conſeillers de la Cour de Hollande, Zélande & Weſtfriſe; & les choſes qui regardent la Politique & la Guerre, ſelon que les mêmes Etats le trouveront bon, & avec l'avis des Conſeillers Commis : De changer les Bourgmeſtres, les Echevins, & les Lois, comme il appartiendroit : De faire entretenir un bon ordre, & une bonne garde dans les Villes, & dans les Forts du Pais, en général & en particulier, & de faire ce qu'un bon Gouverneur, & un bon Capitaine Général, & Amiral peut & doit faire.* Le reſte de la Patente porte, que Frideric Henri ſeroit obligé de jurer de faire, ce dont elle le chargeoit, & qu'on lui doit rendre le reſpect & l'obéiſſance qui lui appartiennent, le ſoûtenir & l'aider dans ſes fonctions &c. Un (4) Hiſtorien remarque, que dans cette Patente, 1625

(1) Vie de Frederic Henri de Naſſau p. 9. par *Commelyn*, en 1656.
(2) *Le Fiſe* dans ſa Vie p. 816.
(3) Voyez-la dans *Aitzema* T. I. p. 386. c. 2. & ſuiv.
(4) *Aitzema* T. I. p. 387. col. 1.

1625. te, le Prince d'Orange reçoit ſa Charge, & ſon autorité des Etats, comme Souverains, ce qui eſt indubitable; puis qu'il n'y avoit que le Souverain, qui les pût donner. C'étoient les mêmes Etats, qui les avoient donnés à ſon Frere, du tems de Leiceſtre; mais la Patente n'étoit pas conçue de la même maniere, comme on le pourra voir ſur la fin de la deſcription du Gouvernement, qui eſt à la tête du I. Tome de cette Hiſtoire. Il y avoit apparemment quelque Acte, qui marquoit, & qui regloit les fonctions, & les Droits de la Charge de *Stadthoudre*: comme il y a des Inſtructions, pour tous les autres Emplois.

Pour (1) incommoder davantage les Eſpagnols devant Breda, les Etats défendirent de porter aucune ſorte de proviſions de bouche dans le Païs Ennemi, & l'on fit executer à la rigueur ces défenſes, ſur toutes les frontieres, qui obéiſſoient à la Republique. L'Infante defendit auſſi, de ſon côté, de laiſſer entrer aucune autre ſorte de Marchandiſe venant des Provinces, ſur les Terres d'Eſpagne. On tâcha, plus que jamais, du côté des Hollandois, de couper les Convois à Spinola, mais il les fit ſi bien accompagner, qu'on ne put venir à bout de les lui couper. Les vivres diminuoient extrémement dans la Ville, quoi qu'on les ménageât, autant qu'il étoit poſſible, & il y avoit de la meſintelligence, entre le Magiſtrat & la Garniſon. Spinola le ſut, par deux Lettres que Mauriee avoit écrites en chiffre, qu'il ſurprit, & qu'il fit déchiffrer. Il en ſurprit encore d'autres, par où il apprit qu'on avoit deſſein d'attaquer ſes retranchemens, avec une groſſe Armée. C'eſt ce qui le fit réſoudre à faire les nouveaux Ouvrages, dont on a déja parlé; mais il ne put empêcher que des gens envoyez de l'Armée des Etats, ne lui brûlaſſent ſix-mille ſacs de farine, qui étoient dans l'Egliſe de Ginek, & un Magazin d'avoine; perte qui l'incommoda extrémement.

Cependant les Troupes, que les Etats attendoient, arriverent, & ſe rendirent à Sprang, près de Walwyk, où étoit le quartier du Prince d'Orange. (2) On dit qu'il y avoit treize-mille Anglois, que Mansfeldt avoit amenez; trois-mille Allemands, deux-mille François, tous Fantaſſins; avec deux-mille cinq-cens Chevaux tant Anglois, qu'Allemands, & François. Mansfeldt étoit Général de cette Armée, Chrétien de Brunſwik commandoit la Cavalerie, & avoit pour Lieutenant *Hamburc*. Le Comte de *Roucy*, faiſoit la fonction de Maréchal de Camp. Friderie Henri avoit vint-cinq mille hommes de pied, & ſix-mille de Cavalerie, avec ſoixante pieces de Canon. Mais il eſt difficile de croire, que l'Armée fût ſi forte. Si pourtant cela étoit veritable, il faudroit avoüer que Spinola étoit plus habile, au métier de la Guerre, que les Généraux des Alliez; puis qu'étant entre deux feux, & gardant une très-grande enceinte de terrein; il rendit, avec vint-cinq mille hommes d'Infanterie, & huit-mille Chevaux, auxquels néanmoins il faut joindre les ſecours des Imperiaux, & des Bavarois, qu'il avoit reçus, tous les efforts des Aſſiegez, & du ſecours qui leur vint inutiles.

L'Armée des Etats ſe diſpoſa enfin à ſe mettre en marche, pour attaquer le Camp Eſpagnol, & le Prince envoya trois Païſans, qui avoient été employez à porter des Lettres, dans la place. (3) Ils furent pris par les gens de Spinola au Village de Hague, chargez de Tabac, & de quelques bouteilles, avec un remede, contre le ſcorbut; & cacherent promptement leurs Lettres, dans un Bois. Mais on donna la queſtion à l'un d'eux, qui découvrit où il les avoit laiſſées. On les alla querir, & on trouva une Lettre de Friderie Henri, à Juſtin de Naſſau, à qui il donnoit avis que Maurice étoit mort, & qu'il lui avoit ſuccedé; dans ſes Charges; mais que le ſecours ne tarderoit point, pour cela; Qu'il ſeroit en trois jours au Village de Dunguen, à deux lieues de la Ville, où on le pourroit voir, du haut de la Tour, de la principale Egliſe; Qu'il n'oublieroit rien, pour faire lever le Siege, mais que Juſtin devoit tâcher de faire durer les vivres, le plus long tems qu'il ſeroit poſſible, & encourager ſes gens, par l'eſperance d'être ſecourus, par une puiſſante Armée; Que Juſtin lui fit ſavoir de quel côté il jugeoit, qu'il pourroit le plus facilement forcer les Lignes de Spinola. Juſtin avoit déja reçu une autre Lettre, par laquelle il apprenoit la même choſe; de ſorte que la perte des autres ne lui nuiſit point. Les Aſſiegez virent paroître le ſecours, au tems & au lieu marquez, & crierent aux Aſſiegeans de plier bagage, comme pour les inſulter; mais ils ſe détromperent bien-tôt. De Dunguen l'Armée s'avança vers la Tour d'Oſterhout, où il y avoit vint-un Bourguignons, qu'on y avoit mis, pour découvrir de-là ce qui ſe paſſoit, dans la campagne voiſine. Le Prince la fit attaquer, par un détachement, & y fit jetter quelques grenades. Spinola, averti de cela, y envoya *Pierre de Aguirre*, avec une Compagnie de Cavalerie, pour reconnoître l'Ennemi. Il mit d'abord en fuite les Avant-coureurs Hollandois, qui crurent mal à propos qu'il étoit ſuivi de toute la Cavalerie Eſpagnole. Les Bourguignons refuſerent de ſe rendre, & l'on rompit la porte de la Tour, où l'on mit le feu, auſſi-bien qu'à l'Egliſe voiſine; mais comme on n'y prit pas poſte, les Bourguignons ſe ſauverent, excepté cinq qui furent tuez. Quelques uns de ceux, qui ſe retirerent, furent fort incommodez du feu. On remarque que les Aſſiegez ne pouvant trouver moyen de faire ſavoir ce qu'ils ſouhaitoient au Prince d'Orange, attacherent un billet à une Hirondelle, avec quatre chiffres. Elle fut priſe par un ſoldat, au quartier du Comte d'Iſembourg; mais on n'y put rien comprendre.

Cependant l'Armée Hollandoiſe attaqua de bon matin, un poſte du quartier de Heide, qui étoit très-difficile à forcer. Mais on ne pouvoit s'avancer, vers la Ville que par les digues de Sevenberg, & de Gertrudemberg, dont la premiere étoit coupée par la Riviere, qui la traverſoit, & par un retranchement; & l'autre par deux foſſez à fond de cuve, & qui étoient couverts par une Redoute, & un Fort difficile à emporter. Ce fut néanmoins là que ſe fit l'attaque par les Anglois, qui étoient commandez par le Comte d'Oxford, & compoſez de mouſquetaires & de piquiers, tous cuiraſſez. Les François les ſuivoient, & avoient après eux les Allemands. Il y avoit environ ſix-mille hommes, & on trainoit après eux ſix pieces de Canon. La Cavalerie marchoit à côté, & Friderie Henri étoit près de-là, en attendant l'effet de cette attaque. Spinola fut averti, qu'on pourroit l'attaquer de ce côté-la, & il envoya ordre à *Paul Baglione*, & à *Charles Roma*, qui commandoient dans ce quartier, de ſe tenir ſur leurs gardes.

A l'Aube du jour, le Prince d'Orange fit ſonner la charge, vers le quartier de *Balançon*, pour donner le change à l'Ennemi. Cela reüſſit, en quelque maniere, puiſque les Anglois trouverent l'en-

(1) *Aitzema* T. I. p. 391.
(2) *La Piſe* ſur cette année p. 817.
(3) *Hugues* p. 93.

1625. l'endroit, qu'ils attaquerent, aſſez mal gardé. Ils ſe ſaiſirent d'abord de la Redoute, apres quoi ils forcerent un retranchement, qui couvroit le Fort, & l'attaquerent par le côté. Ils tâcherent d'abord d'y entrer, mais comme les Echelles & les Crocs, qu'on avoit préparez pour cela, étoient malheureuſement ſur des chariots, ils demeurerent en arriere, & furent retardez, par l'Artillerie Eſpagnole. Les Anglois ſe tenoient cependant à couvert, dans les foſſez, & jettoient des grenades dans le Fort. Les Italiens qui gardoient le retranchement ſe retirerent, & les Anglois pouſſerent leur attaque, avec toute la vigueur poſſible. Roma envoya promptement du ſecours, pour regagner la Redoute, & s'y rendit lui-même, mais il ne put pas ſoûtenir le choc des Anglois. Cependant ayant ôté un Bouclier (car on s'en ſervoit encore dans les Aſſauts) il ſe mit lui-même à la tête de ſes gens, il les ramena à la charge, & commença à pouſſer les Anglois; qui plierent à leur tour, & ſe jetterent hors de la Redoute, qu'ils avoient gagnée d'abord, avec quelque perte; parce qu'ils ne pouvoient ſe retirer, que par une digue fort étroite, & que ceux, qui les avoient ſuivis, pour les ſoûtenir, ne purent s'avancer, pour prendre leur place. L'Artillerie de l'Ennemi jouoit cependant ſur cette digue, & y tuoit beaucoup de monde. Néanmoins il n'y eut aucun deſordre, dans la retraite; ſoit par la bravoure des Troupes, ſoit par la préſence des Généraux, devant qui perſonne n'oſoit fuïr. On loüe fort, en cette occaſion, la fermeté du Prince d'Orange, & du Comte d'Oxford, qui commandoit, comme on l'a dit, l'attaque.

L'Hiſtorien dit que le vent, qui entrainoit l'air d'un certain côté, empécha qu'on n'entendit le bruit de l'Artillerie dans la Ville, ni dans les autres Quartiers du Camp. Dès le commencement de l'attaque, on envoya deux Cavaliers, pour en donner avis à Spinola; mais au lieu de l'aller chercher dans un lieu, qui n'étoit pas éloigné, & où il avoit couché depuis quelques nuits; ils allerent à Ginek, où étoit ſa tente ordinaire. Ainſi le combat fut fini, avant qu'il en fût averti. Si cela eſt, il ſemble qu'il n'y avoit pas tant d'ordre, au Camp de Spinola, que l'on dit; puis que les Officiers Généraux doivent ſavoir, où couche le Généraliſſime, pour lui donner inceſſamment avis de ce qui ſe paſſe; ſur tout lors que l'on ſait que l'Ennemi n'eſt pas loin, & que l'on craint d'en être attaqué. (1) On cite des Lettres du Prince d'Orange, à Juſtin de Naſſau, qui diſoit avoir perdu, dans l'attaque, deux-cens hommes; quoi que les Tranſfuges aſſuraſſent aux Eſpagnols, que les Hollandois en avoient perdu cinq-cens.

Spinola fit enſuite mieux fortifier le poſte, qui avoit été attaqué, le ferma de paliſſades, afin qu'on ne pût pas approcher ſi facilement des Ouvrages, & le fournit d'une plus grande quantité de Canons. Il fit auſſi refaire un retranchement, d'environ deux mille pas d'étendue, qu'il y avoit au devant de la plaine d'Ooſterhout; comme s'il avoit craint que l'Armée des Etats, ne fit une nouvelle tentative de ce côté-là.

Les Aſſiegeans apprirent auſſi aux Aſſiegez que le ſecours, qu'on avoit envoyé, pour les délivrer du Siege, avoit été repouſſé. Cependant la diſette des vivres étoit exceſſive dans la Place, & ceux, qui y commandoient, avoient bien de la peine, à y tenir les ſoldats en repos; parce qu'on ne leur diſtribuoit plus que demi-livre de pain par jour, & que le reſte des vivres y étoit d'une cherté extraordinaire. Frideric Henri déliberoit, avec 1624.
les Officiers de l'Armée, ſi l'on feroit une nouvelle tentative; mais la choſe parut impraticable à la plûpart. Spinola qui ne pouvoit deviner ſon deſſein, ſe tenoit cependant extraordinairement ſur ſes gardes. Il trouva enſuite un moyen de pénetrer ſes deſſeins, en lui envoyant la femme d'un Païſan, qui avoit porté, plus d'une fois des Lettres de Maurice à Breda. Cette femme s'étant rendue au Camp des Hollandois, & ayant été préſentée au Prince; elle lui demanda le reſte de la recompenſe, qui avoit été promiſe à ſon Mari, pour porter des Lettres à Breda. Le Prince lui répondit, que ſi cet homme vouloit encore porter une Lettre, de ſa part, en cette Place, il lui payeroit ce qui lui étoit dû, & encore davantage. Elle fit quelques difficultez, fondées ſur la maladie de ſon Mari, qui étoit dans le Camp de Spinola; & ſur le danger, qu'il y avoit alors à ſe charger d'une Lettre, pour la rendre à Juſtin de Naſſau. Cependant elle feignit de ſe laiſſer gagner, & elle ſe chargea de faire enſorte, que ſon Mari vint dans le Camp Hollandois. Il y vint, en contrefaiſant le malade, & le boiteux. Il ſe chargea de la Lettre, & reçut de l'argent du Prince; mais étant rentré dans le Camp de Spinola, il lui remit cette Lettre. En recompenſe, on lui promit une petite penſion, à perpetuité. Cette Lettre portoit la perte que l'Armée avoit faite, dans la derniere attaque, & le Prince avertiſſoit Juſtin, que depuis ce tems-là Spinola s'étoit mieux fortifié: Qu'il penſât à ne pas faire avoir un affront à l'Armée, en tenant trop long-tems la place: Qu'aprés avoir reçu cette Lettre, il fit tirer trois coups de Canon, pendant la nuit, & qu'une heure aprés, il marquât par des fuſées, tirées du haut de la Tour, pour combien de jours il avoit encore des vivres; Qu'il s'aſſurât au reſte, que s'il ſe préſentoit cependant une occaſion favorable, il ſeroit ſecouru de toute l'Armée. Mais avant que Spinola eût reçu cette Lettre, & qu'on l'eût déchiffrée, il en étoit entré une autre ſemblable, qu'un Cavalier du Comte de Stirum porta en plein jour: Cela fit que le ſignal des trois coups de Canon, & des Fuſées ſe donnât, avant que Spinola pût ſavoir ce qu'il vouloit dire. Juſtin avoit auſſi fait tirer onze Fuſées, pour marquer qu'il n'avoit de vivres, que pour onze jours.

Cependant le Prince d'Orange trouva moyen d'envoyer des gens, pour mettre le feu au Magazin des poudres de l'Armée Eſpagnole; mais ils furent pris, avant que d'avoir pu executer ce deſſein. Voyant donc qu'il n'y avoit rien à faire, pour le ſecours de la Place, ce Prince partit de Dunguen dés le 27. de Mai, & marcha au Languedoc, ſans aucun mauvais accident; ſinon que l'Armée eſſuya une horrible pluye, qui gâta ſi fort les chemins, qu'on eut aſſez de peine à y mener l'Artillerie; ſans néanmoins que Spinola envoyât aucun détachement, pour attaquer au moins l'Arriere-garde.

La Garniſon étoit diminuée des deux tiers, & le reſte étoit fort foible, faute de vivres. Cependant Juſtin écrivit à Frideric Henri, à ce que dit (2) un Hiſtorien, *qu'il n'accepteroit aucune capitulation, quelque honorable qu'elle fût, ſans un ordre ſigné de ſa main, quand même il ſauroit d'être livré aux Ennemis, par les ſoldats mutinez, à cauſe de la neceſſité; & que quelques ordres qu'il reçût, il tien-*

(1) *Herm. Hugo* p. 101.

(2) *La Piſe* p. 819. qui place mal ces Lettres, qu'il confond avec d'autres précedentes; ſi tant eſt que ces dernieres ſoient vraies.

1625. *tiendroit la Place, juſqu'à la derniere extremité.* Le Prince lui répondit *qu'il eût à rendre la place, ſans plus attendre; qu'il étoit reſponſable de ſa Perſonne, & de ſes ſoldats, auſſi-bien que de la Ville : Qu'il étoit à craindre que l'Ennemi, inſtruit de leurs beſoins, ne leur offrit que des conditions honteuſes, & que de l'humeur, dont Juſtin étoit, il n'aimât mieux perir, que de s'y ſoumettre; Qu'enfin il lui ordonnoit ſous peine de ſe rendre, ſans délai, ſous peine de la vie.*

Spinola ſachant l'extrémité, où étoit la Place, la fit ſommer, & quoi que quelques-uns du Conſeil ſuſſent d'avis de traiter la Garniſon à la rigueur, il lui promit des conditions honorables. (1) Il fit écrire à Juſtin, par le Comte de Berg, ſon parent, qu'il pourroit obtenir des conditions avantageuſes, s'il vouloit ſe rendre inceſſamment, & qu'il n'avoit qu'à marquer le tems & le lieu, où ils pourroient s'entretenir, pour en convenir. Juſtin repondit qu'il y avoit trois jours, qu'il avoit reçu des Lettres de Frideric Henri, où il lui parloit du ſecours; mais que s'il en ſavoit quelque choſe de plus, il prioit De Berg de le lui écrire, parce qu'ayant la fievre, il ne pouvoit pas ſortir de la Ville. Là-deſſus Spinola donna au Comte la Lettre interceptée, pour l'envoyer à Juſtin. Ce dernier l'en remercia, & lui écrivit qu'il ſe rendroit à des conditions honêtes. Le Comte de Berg ayant dit, qu'il dépendoit de lui-même de lui en accorder, on convint des ſuivantes : „I. Que le Gouverneur, les Officiers, & la „Garniſon ſortiroient en bon ordre de la place, „l'Infanterie à enſeignes déployées, Tambour bat„tant, avec toutes ſes armes, bale en bouche, „mêche allumée par les deux bouts, les bandou„lieres, & la Gibeciere, fournies de poudre & de „bales; & la Cavalerie à Cheval, les Trompet„tes ſonnantes, avec ſes Etandars déployez, com„me elle marchoit en Campagne; Qu'aucun, de „quelque nation qu'il fût, ne pourroit être arrê„té, ſous quelque prétexte que ce fût, pas mê„me pour avoir été au ſervice de l'Eſpagne, ou „des Archiducs : Que la Garniſon ſe retireroit à „Gertrudemberg, par le plus court & le meilleur „chemin, avec tout ſon bagage, ſans le moindre „empêchement : Que les ſoldats pourroient em„mener leurs femmes, leurs enfans, leurs famil„les, tout ce qui leur appartenoit avec ſureté, & „même ce que les ſoldats morts auroient laiſſé : „II. Que les Mioiſtres, & tous ceux qui avoient „été employez, pour le ſervice public pourroient „ſortir, de la même maniere : III. Que les Bar„ques qui ſe trouveroient à Breda, & qui y au„roient été amenées par les Officiers & autres, „pourroient retourner en Hollande, avec leur ba„gage, ſans qu'on les pût arrêter, pour quelque „ſujet que ce fût : Que pour cela on ouvriroit „la Riviere, qui avoit été fermée, pour douze „jours, à commencer au jour auquel la Capitula„tion ſeroit ſignée, pour s'avancer juſqu'à Black, „où il y avoit des Barques armées, pour ſe retirer „de là où ils voudroient : Que les bâteaux leur „demeureroient, comme leur appartenant, & que „pendant les douze jours, ils pourroient ſe retirer „ſurement, ſans être moleſtez, ni viſitez : Que „s'il arrivoit que la riviere ne fût pas navigable, „les jours, qu'ils ne pourroient pas continuer leur „route, ne ſeroient pas comptez au nombre des „douze : Que ſi néanmoins les Bâteaux appar„tenoient à des gens, qui voudroient demeurer dans „la Ville de Breda, ils ſeroient obligez de les ren„voyer : IV. Qu'un nombre ſuffiſant de chariots „demandez par le Gouverneur, & les Officiers, 1625.
„pour emporter leurs hardes à Gertrudemberg, „leur ſeroient accordez par le Marquis de Spino„la, & qu'ils ſeroient renvoyez, par eux, au „Camp de Ginek : V. Qu'ils pourroient prendre „quatre pieces de Canon, & deux Mortiers à „leur choix, avec tout leur attirail, & des mu„nitions pour tirer ſix coups; & que le Marquis „leur fourniroit des chevaux & des chariots, pour „cela, s'ils en demandoient : VI. Que tous les „meubles du Prince d'Orange, qui étoient dans „la Ville, ou dans le Château de Breda, ſeroient „tranſportez, par ceux qui auroient ordre de le „faire, où ils voudroient; ou demeurer en ſûreté „dans le Château, pendant ſix mois, juſqu'à ce „que le Prince en eût diſpoſé, & qu'ils ſeroient „emmenez en Hollande, ſans aucun empêche„ment : VII. Que s'il arrivoit que quelcun de „ceux, qui étoient ſpecifiez ci-deſſus, ne pou„voient pas partir de Breda, pour cauſe de Mala„die; il leur ſeroit permis d'y demeurer, juſqu'à „ce qu'ils fuſſent guéris, & qu'on leur donne„roit, ſans aucune remiſe, un ſauſconduit, pour „ſe retirer, où bon leur ſembleroit : Que ceux, „qui auroient été guéris, ne pourroient être arrê„tez, mais ſortiroient comme les autres, & que „leurs Créanciers ſeroient obligez de ſe conten„ter d'une obligation : VIII. Que ceux qui a„voient été en Garniſon, dans Breda, depuis deux „ans, & qui y auroient quelque bien, ou leurs „Veuves, & leurs Enfans, auroient dix-huit mois „de tems, à compter depuis un mois après la ſi„gnature, pour s'en défaire, & qu'ils en jouïroient „pendant tout ce tems-là : IX. Que les priſon„niers de guerre, de part & d'autre, ſeroient ren„voyez, d'abord après la ſignature, ſans rançon; „en payant ſeulement la depenſe, qu'ils auroient „faite : X. Que le butin, fait des deux côtez, „demeureroit à ceux qui l'avoient : XI. Qu'a„près la ſignature, le Gouverneur pourroit en„voyer un Officier, ou tel autre qu'il lui plairoit „au Prince d'Orange, & qu'il iroit & reviendroit „librement : XII. Que depuis ce tems-là, châ„cun demeureroit dans les Ouvrages, où il étoit, „mais qu'il y auroit ſurſéance d'armes : XIII. „Qu'avant que la Garniſon ſortît, on nommeroit „deux ôtages, qui l'accompagneroient à Gertru„demberg, & qui y demeureroient, pendant les „douze jours, que la Riviere ſeroit libre; & que „n'arrivant aucune contravention, ils ſeroient „renvoyez, en toute ſureté, à Breda : XIV. Que „les articles étant ſignez, on donneroit des ôta„ges, de part & d'autre, & qu'on rendroit ceux „des Aſſiegez, quand la Place ſeroit remiſe.

Ces Articles furent ſignez le 2. de Juin, mais le Magiſtrat & la Ville de Breda demanderent une capitulation à part, qui ne fut ſignée que le 11. du même Mois. Elle ne fut pas moins avantageuſe, mais on ne la rapportera pas. Il ne manqua pas de gens, qui cenſurerent la douceur de Spinola, & qui prétendirent qu'il ne devoit recevoir les Aſſiegez, qu'à diſcretion; puis qu'ils n'étoient plus en état de tenir la place, contre lui. Ils vouloient même qu'on obligeât les Magiſtrats, de payer aux Catholiques l'argent, qu'ils avoient été contraints de contribuer pour ſa défenſe. Mais Spinola étoit dans l'impatience d'avoir la place, pour la mettre inceſſamment en état de défenſe; outre qu'il étoit plus glorieux au Roi, & à lui d'avoir moins d'égard, pour quelques petits interêts des Particuliers, que pour leur gloire. (2) Les Hollandois y laiſſoient 43. pieces de gros

(1) *Hugo* p. 107. & *Aitzema* T. I. p. 412.

(2) *Hugo* p. 118.

1625. gros Canons, & d'autres Armes, avec des munitions à proportion, & quantité d'inſtrumens, pour ſoûtenir un Siege.

La Garniſon ſortit le 5. de Juin, & l'on défendit à l'Armée Eſpagnole de lui rien dire, qui la pût choquer. On lui donna une Eſcorte pour la conduire juſqu'à Gertrudemberg, & le Comte de Berg la commanda. Spinola reçut le Gouverneur & les Officiers, avec beaucoup de civilité au ſortir de la place, & la capitulation fut ponctuellement executée.

Ce fut là la derniere action d'éclat, qu'il fit au Païs-Bas, quoi qu'il y demeurât, encore environ deux ans. Il ſavoit apparemment qu'il ſeroit bien-tôt rappellé en Eſpagne, où on lui avoit deſtiné le Gouvernement du Milanès. On ne ſauroit ne le pas louër, de la conſtance qu'il eût à continuer le Siege de cette place, qui auroit laſſé tout autre que lui; & de l'habileté avec laquelle il ſe poſta, & ſe retrancha autour de la place; de maniere qu'il ne fût pas poſſible de le déloger. On doit encore ajoûter à cela les précautions qu'il prit, pour avoir des Convois de Vivres, & de Poudre, dont il ne perdit pas un ſeul, à ce que dit l'Hiſtorien de ce Siege; qui louë auſſi infiniment la vigilance du Comte de Berg, qui fut chargé du ſoin de les conduire. Tout ce qu'on peut dire contre ce Siege, c'eſt qu'il coûta bien plus au Roi d'Eſpagne, que la place ne valoit; auſſi-bien, que celui d'Oſtende, & qu'il mit Philippe IV. hors d'état de faire depuis aucune Campagne, contre les Hollandois, qui lui fit honneur. Il eſt vrai que les bons ſuccès, qu'ils eurent, vinrent, en bonne partie, de ce que la France fit ouvertement la guerre à l'Eſpagne; peu d'années après, ſous l'adminiſtration du Cardinal de Richelieu.

On a déja vu ci-deſſus ce que l'on reprocha à Maurice, touchant ce Siege, qu'il avoit laiſſé former, avec trop de ſécurité; dans la penſée que Spinola y échoueroit. Il s'y trompa en effet, & il forma lui-même des deſſeins, qu'il croyoit ſûrs, & qui ne réüſſirent point, comme on l'a vu. L'hiver n'empêcha point que Spinola ne continuât le Siege, malgré le jugement qu'en avoit fait Maurice, & cependant on le laiſſa fortifier ſes lignes, en maniere qu'il n'étoit guére poſſible de les forcer, & que l'effort qu'on fit, pour cela, ne réüſſit point. Ce n'eſt pas que ce Prince ne fût le premier Géneral de ſon tems, mais Spinola lui fit ce que lui-même avoit fait au Prince de Parme.

Les deux Armées, qui avoient tenu, en quelque maniere, la Campagne, depuis l'Autonne précedente, l'une devant Breda, & l'autre dans le voiſinage, avoient enfin beſoin de repos. Frideric Henri diſperſa les ſiennes en diverſes Garniſons, & ne s'occupa qu'à fortifier la Frontiere de Hollande du côté de Breda; afin que la Garniſon Eſpagnole n'entreprit pas de pénetrer dans cette Province. Spinola de ſon côté raſa inceſſamment les Lignes, qu'il avoit faites autour de Breda, car pour les fortifications de la place, elles n'avoient pas beſoin de grandes réparations, puis qu'il n'y avoit fait aucune brêche. L'Infante vint enſuite à Breda, fit quelque liberalité à l'Armée, & s'en retourna enſuite à Bruſſelles.

Il faut à préſent, que nous diſions quelque choſe de ce qui ſe fit cette année, par mer, & en Amerique. La Flotte Eſpagnole, qui n'avoit pu partir, l'année précedente, fit voiles de Cadis le 14. de Janvier, & ſe joignit à la Portugaiſe, à l'Ile de S. Jaques. Toute cette Flotte, commandée par D. Fédéric de Tolede, arriva à la Baye de Tous-les-Saints, le dernier jour de Mars, & mit ſes gens à terre, ſans aucune oppoſition. Van Dort, qui avoit commandé d'abord la Garniſon de la Ville, y étoit mort. Les Eſpagnols dreſſerent trois bateries, qui firent feu ſur la Ville; dans laquelle, apres la mort du Commandant, il n'y avoit plus aucun ordre, ni aucune diſcipline. Les ſoldats de la Garniſon étoient peu d'accord entre eux, & n'obéiſſoient point aux Officiers, qui y étoient encore; de ſorte qu'ils ne firent preſque aucune réſiſtance, & ſe rendirent à ces conditions. (t) I. Que le Commandant, & le Conſeil remettroient, la Ville à D. Fédéric, pour le Roi d'Eſpagne dans l'état où elle ſe trouvoit, avec l'Artillerie, les Armes, les Drapeaux, les Munitions de guerre, & de bouche, les Vaiſſeaux, qui étoient dans le Port, l'Or, l'Argent, les Pierreries qui étoient dans la Ville, les Eſclaves, les Priſonniers de quelque Nation qu'ils fuſſent; que la Garniſon ne porteroit point les Armes contre le Roi d'Eſpagne, avant qu'elle fût arrivée en Hollande: II. Que le Commandant, & ceux qui étoient au ſervice du Public, les Officiers, les Soldats, les Matelots, & les jeunes Garçons ſortiroient, avec les habits qu'ils avoient ſur eux; qu'ils pourroient emporter leurs hardes, dans des males, & non autrement, & les ſoldats leurs ſacs ſur le dos: III. Que Don Fédéric leur donneroit un paſſe-port, afin que les Vaiſſeaux Eſpagnols, qu'ils pourroient rencontrer, ne les arrêtaſſent point, & des vivres pour quatre mois & demi: IV. Qu'ils ſortiroient de la Ville tous enſemble, pour s'embarquer: V. Que ceux qui ſortiroient ſeroient ſouillez, pour voir s'ils n'emportoient rien, contre la Capitulation: VI. Que D. Frideric livreroit au Commandant, tous les Priſonniers Hollandois, qu'il avoit entre ſes mains: VII. Qu'on ne ſeroit aucune avanie à ceux qui ſortiroient: VIII. Qu'on laiſſeroit, dans les Vaiſſeaux, tout ce qui ſeroit néceſſaire pour la navigation: IX. Que quand ils ſeroient dans les Vaiſſeaux, on leur donneroit les Armes néceſſaires pour leur défenſe; mais qu'en ſortant de la Place, ils n'en auroient point; excepté les Capitaines, à qui on laiſſeroit leurs épées. Cette Capitulation fut conclue le 30. d'Avril, & l'on remit une porte aux Eſpagnols. Le lendemain on leur abandonna la Ville, & cela ſe fit ſi bruſquement, qu'ils étoient maîtres de la Place, avant qu'on fût à l'autre bout de la Ville ce qui ſe paſſoit. Il en ſortit environ deux-mille hommes. C'eſt la Capitulation, comme elle fut rapportée par les Eſpagnols; car on n'en put ſavoir le précis des ſoldats Hollandois, quand ils furent de retour, quelque ſoin qu'on prît d'interroger les Officiers. Ils s'accuſoient ſeulement les uns les autres, & l'on ne put conclurre autre choſe de leurs diſcours, ſinon qu'ils s'étoient mal aquitez de leur devoir, & qu'il avoient rendu la Place, ſans néceſſité. Cela fut jugé d'autant plus ſcandaleux, qu'ils avoient reçu avis par une Fregate légere, ſeize jours, avant qu'ils fuſſent aſſiegez, de l'armement qui ſe faiſoit dans le Païs, pour les aller ſecourir, & qui devoit partir inceſſamment. Ils avoient encore des vivres dans la Place, pour trois ou quatre mois, & des Munitions de Guerre, autant qu'ils en avoient beſoin. Ce fut une grande perte pour la Compagnie, qui ſe vit enlever une Place de cette importance, & qui lui avoit beaucoup coûté, outre les Vaiſſeaux, qui y demeurerent. Ce n'eſt pas qu'il n'en eût auſſi coûté

(t) *De Laet* dans ſes Annales de la Compagnie des Indes Occidentales p. 53.

1625. té aux Eſpagnols, mais ces dépenſes n'approchoient pas de l'avantage, qu'ils tiroient d'avoir repris cette place. (1) Les Etats Généraux firent, au Mois d'Octobre, publier une réſolution, par laquelle ils cenſurerent ſortement la conduite de ces Troupes, & ſe réſerverent de punir, comme ils le trouveroient à propos, quelques-uns des plus coupables. Ils ordonnerent que la Compagnie ne leur payeroit qu'un moia de gages, & qu'ils ſeroient obligez de s'en contenter, ſous peine de la corde. Les Eſpagnols les traiterent mieux, qu'ils ne méritoient, mais ils jugerent prudemment qu'il ne falloit pas les obliger, en leur propoſant des conditions trop dures, à ſe défendre juſqu'à ce qu'il leur vint de ſecours.

Une (2) Flotte de 33. Vaiſſeaux, tant grands, que petits, partit, au Mois de Mars, de Hollande, ſous l'Amiral *Boudewyn Hendrics*, & ſe trouva le 23. de Mai, à la vue de la Baye de Tous-les-Saints. Mais il apprit, avec beaucoup de chagrin, que S. Salvador étoit retombé, entre les mains des Eſpagnols. Il paſſa à la vuë de leur Flotte, ſans qu'elle fit aucun mouvement, & il alla plus loin ſur les côtes du Breſil, ſans rien executer d'important; ſinon qu'étant revenu vers le Nord, il brûla enſuite la Ville de Porto-Rico, & courut les côtes d'Afrique. Il fit quelques priſes, mais peu conſiderables. Il perdit auſſi quelques Vaiſſeaux, par divers accidens, & beaucoup de ſon monde, par les maladies qui ſe mirent parmi eux. On pourra voir tout cela, dans l'Auteur cité en marge. Ainſi cette année fut la plus malheureuſe de celles, qui s'étoient écoulées depuis la Guerre.

On permit (3) au Mois d'Août, à *Rombaut Hoogerbeets*, qui avoit été arrêté à Louveſtein, avec *Grotius*, d'en ſortir, & d'aller demeurer dans ſa Métairie proche de Leide, où il mourut le 7. de Septembre.

En ce tems-ci les Rochelois étant en Guerre, avec le Roi, (4) il arriva que les Etats Généraux avoient armé une Eſcadre, pour la Mer Méditerranée, pour y agir contre les Eſpagnols, & que cette Eſcadre eut ordre, de ſe joindre aux Vaiſſeaux de Louis XIII., armez contre les Rochelois. Leur deſſein n'étoit nullement de les faire attaquer, mais de mettre fin, s'il étoit poſſible, à la Guerre de Religion, qui s'étoit allumée en France; afin que cette Couronne pût ſe joindre à eux, contre l'Eſpagne. Les Anglois, les Venitiens, & le Duc de Savoie le ſouhaitoient auſſi. Cependant *Hautain*, qui commandoit l'Eſcadre Hollandoiſe, où il y avoit vint-neuf Vaiſſeaux de Guerre, reçut quelques Lettres de ceux de la Rochelle, qui trouvoient fort étrange qu'il vint, comme pour les attaquer; (5) puis qu'ils avoient député au Roi, pour capituler avec lui, ainſi qu'ils le firent. Il ſe joignit à celle du Roi, qui étoit forte de quarante Vaiſſeaux; plûtôt pour porter les Rochellois à faire la paix, que dans le deſſein de leur nuire. Les Etats étoient bien obligez de ſecourir la France, qui les aſſiſtoit d'une ſomme conſiderable, comme on l'a dit, pour ſoûtenir la Guerre contre les Eſpagnols. Mais ils ne penſoient pas à employer leurs forces, contre les Réformez de France. Cependant comme Hautain étoit à la rade d'Olonne, près de la Rochelle, le 17. de Juillet, le *Duc de Soubiſe*, qui commandoit pour les Réformez en ces lieux-là, ſe préſenta pour l'attaquer avec ſoixante, & quatorze Bâtimens, à ce que l'on dit. La Flotte Hollandoiſe étoit occupée à faire de l'eau, & à ſe charger de diverſes choſes, dont elle avoit beſoin; mais voyant l'autre venir, elle mit inceſſamment à la voile, pour tâcher de gagner le vent, ſur la Flotte de Soubiſe; & comme celle-ci avoit le vent arriere, elle lâcha deux Brûlots contre celui du Vice-Amiral *Dorp*, qu'ils accrocherent. Cela étant fait, ils mirent le feu aux Brûlots, & le Vaiſſeau Hollandois parut un moment après, tout en flammes. Quatorze autres Brûlots s'approcherent, & mirent le feu à deux Vaiſſeaux, mais ſans beaucoup d'effet. Cependant le gros mât de Hautain fut ſi fort endommagé, qu'il n'y oſoit attacher aucune voile. Il fut obligé de ſe retirer, avec ſa Flotte en haute Mer; mais il laiſſa en arriere cinq Vaiſſeaux, qui étant près du rivage, ne purent pas ſe dégager aſſez promptement, pour joindre le reſte de la Flotte. Il n'y en eut qu'un, qui échappât, les quatre autres furent pris, & emmenez dans le Port de la Rochelle, où Soubiſe entra, avec ſa Flotte. Dans celle du Roi & des Etats, il y eut cinq-cens hommes de tuez, & dans celle des Rochellois, il n'y en eut que douze, & une vintaine de bleſſez. Hautain ſe retira à Nantes, pour ſe radouber, & pour recalfeutrer la Flotte, à quoi il demeura neuf ſemaines. Enſuite elle retourna à la Rade d'Olonne, & à Belle-Ile, pour s'y raffraichir, fortifiée de ſept Vaiſſeaux Anglois, montez de François, qu'on prit à Dieppe, & au Hâvre de Grace; outre pluſieurs Bâtimens Olonnois, pour ſervir de Brûlots. Cela fit une Flotte de ſoixante à ſoixante & dix Vaiſſeaux, outre quantité de Chalouppes; pour faire deſcente, ſur les Iles de Ré, & d'Oleron. La Flotte parut le 14. de Septembre, à la vuë de l'Ile de Ré; ce qui ſurprit extrémement Soubiſe, qui avoit envoyé en mer une bonne partie de ſa Flotte, & quelques centaines de ſes meilleurs ſoldats à la Rochelle. Il y envoya inceſſamment une Chalouppe, pour en avertir les Rochelois, qui firent promptement embarquer leurs ſoldats, ſur ſix Vaiſſeaux de Guerre, & y joignirent ſix Brûlots.

Ils virent le 15. la Flotte Royale, & la Hollandoiſe venir à eux, à pleines voiles, & ils ſe retirerent dans la *Foſſe d'Oie*; où ils furent violemment canonnez, mais ſans effet, malgré leur infériorité. Ils voulurent, le lendemain, s'approcher de la Ville de S. Martin, pour y prendre du monde, & de la poudre, dont ils n'étoient pas aſſez pourvus. Mais leurs plus gros Vaiſſeaux, que l'on nommoit *la Vierge*, S. *Michel* & le *Centurion*, ne trouverent pas aſſez d'eau, pour s'approcher de la terre, & furent en même tems canonnez des Troupes du Roi, qui avoient fait deſcente dans l'Ile, & des Vaiſſeaux de la Flotte Royale, qui s'approcherent autant qu'ils purent.

Cela épouvanta ſi fort les Matelots, qu'ils abandonnerent ces deux derniers Vaiſſeaux, & ſe ſauverent à terre où ils purent, après quoi les Vaiſſeaux du Roi s'en ſaiſirent. Cependant le Capitaine *Chevalier*, homme âgé de ſoixante & dix ans, mais intrepide, ne laiſſa pas de ſe défendre très-vigoureuſement, quoi qu'avec peu de monde, contre quatre gros Vaiſſeaux, qui ſe mirent à le canonner. Il y en avoit un Hollandois, de ſix-vints pieces de Canon, à ce qu'on dit, & monté de ſix-cens hommes, qui ſembloit ſeul capable de ſe rendre maître de la Vierge. Chevalier eſſuya

(1) *Van de Sande* p. 305.
(2) *De Laet* là-même page 54. & *Aitzema* Tome I. p. 421.
(3) *Brandt* Onpartyd. Chron. p. 60.
(4) *Aitzema* Liv. V. p. 425. col. 2.
(5) Voyez la Vie du Cardinal *de Richelieu*, pag. 179. & ſuivantes.

1625. eſſuya tout leur feu, pendant plus de trois heures; mais comme il vit ſon monde diminuer, il demanda de ſe rendre, pourvu qu'on donnât la vie à l'Equipage; & comme on le lui eut refuſé trois fois, parce qu'on vouloit que, n'étant pas capable de ſe défendre, il ſe rendit à diſcretion; il ſe ſauva à terre, avec ſon monde, ſur ſes Chalouppes; en laiſſant à bord ſeulement deux hommes, reſolus de mettre le feu aux poudres, quand l'Ennemi ſeroit entré dans ce Vaiſſeau vuide. Comme il ne tiroit plus, les gens du Roi y entrerent de toutes parts, & quand les deux hommes, qui y étoient reſtez, virent qu'il y en avoit aſſez, ils mirent le feu à la poudre; qui fit un effet ſi violent, que la Vierge ſauta en l'air, & fit ſauter les quatre autres Vaiſſeaux, avec tout leur monde & leurs munitions. On prit cependant quelques autres petits bâtimens, mais cette victoire coûta trop cher; puis que la Flotte Royale, & la Hollandoiſe perdirent plus de huit-cens hommes, & entre autres un Fils du Duc de Ventadour. Il auroit bien mieux vallu faire quartier à de braves gens, que de les mettre au deſeſpoir, & de les engager à chercher à faire périr bien du monde, en périſſant eux-mêmes. On prit ſept Vaiſſeaux des Rochelois, mais qui ne pouvoient pas réparer la perte, que l'on avoit faite. La Flotte victorieuſe alla ſe mettre devant le Port de la Rochelle, pour empêcher qu'il n'y entrât, & n'en ſortit rien. Les Rochelois firent des plaintes Tragiques, contre les Hollandois, (1) que l'on pourra lire dans *Aitzema*. Il faut pardonner aux Rochelois, & ne pas cenſurer légerement les Etats, qui étoient dans la néceſſité, de faire ce que Louis XIII. leur demanda, à cauſe du ſecours qu'ils en tiroient; ſans avoir égard aux interêts des Rochelois, qui s'étoient jettez témerairement dans une Guerre, dont il n'y avoit point d'apparence qu'ils puſſent ſortir, avec honneur. D'ailleurs ſi le Roi de France, irrité du refus, que les Etats auroient fait de le ſecourir, s'étoit joint aux Eſpagnols; il auroit été trés-difficile, que ces deux Puiſſances, n'accablaſſent les Provinces Unies; mais les Rochelois pouvnient être ſouſſerts, avec les autres Réformez du Royaume, en ſe ſoumettant au Roi; comme ils furent obligez de faire, dans la ſuite.

Les Etats Généraux confirmerent avec le Roi Charles I. de la Grande Bretagne, l'Alliance qu'ils avoient euë, avec le Roi Jaques I. ſon Pere, & firent une (2) Ligue offenſive & défenſive, qui fut ſignée à Southampton, le 17. de Septembre de cette année, & ratifiée au Mois de Decembre ſuivaot par les Parties. Le Roi de la Grande Brétagne, ni les Etats Géneraux, ne rapportent d'abord aueune raiſon de cette Ligue, ſinon „ qu'elle „ ſe faiſoit pour arrêter les progrès des injuſtes u„ ſurpations du Roi d'Eſpagne, & ſes ambitieuſes „ entrepriſes; par leſquelles il troubloit continuel„ lement le repos des Etats, des Rois, & des Prin„ ces de l'Europe, & particulierement celui des „ Provinces Unies des Pais-Bas. Il étoit dit que les Etats avoient inſtamment prié le Roi de la Grande Brétagoe, d'entrer dans cette Ligue avec eux. Mais enſuite le Roi dit „ qu'il y étoit auſſi „ entré pour faire rétablir Fréderic, ſon Beaufrere, „ Electeur Palatin du Rhin, dépoſſedé par le Roi „ d'Eſpagne, & ſes adherents. C'étoit plûtôt pour s'accommoder aux deſirs de ſes Sujets, qui haïſſoient, pour pluſieurs raiſons, la Maiſon d'Eſpagne, & qui ſouhaitoient que l'on rétablit l'Electeur Palatin, dans ſon Païs. Autrement le Rni, qui avoit voulu épouſer l'Infante d'Eſpagne, n'avoit pas trop de ſujet de hair Philippe IV. 1625.

On convint, pour cela, que le Roi „ ſiendrois „ un bon nombre de Vaiſſeaux équipez, & armez „ en Guerre, ſur les côtes, & ſur les Iles d'Eſ„ pagne; pour tenir bouchées les entrées des ri„ vieres de Lisbonne, de S. Lucar, & la Baye „ de Cadis, autant qu'il ſeroit poſſible, & que „ les Etats en feroient de même, ſur les côtes „ de Flandre, pour y tenir les ports fermez, „ & la mer libre de pirateries: Que ſi l'on „ trouvoit bon d'occuper le Roi d'Eſpagne, „ dans ſes propres Etats, & mettre pour cela „ une plus grande Flotte en Mer; il étoit dit, „ que les Etats ſeroient obligez de fournir le „ quart des Vaiſſeaux: Que l'Amiral, ou le „ Vice-Amiral Anglois, commanderoit toute la „ Flotte; mais que l'Amiral, ou le Vice-Amiral „ des Etats, quand ils ſeroient joints à la Flotte „ Royale, pourroient porter une ſeconde Bania„ re: Qu'ils aſſiſteroient à tous les Conſeils de „ Guerre, & que ce ſeroit, par eux, que l'A„ miral Anglois donneroit ſes ordres, aux Offi„ ciers Subalternes de l'Eſcadre Hollandoiſe; & de „ qui l'Amiral, & le Vice-Amiral de la Nation „ ſeroient les Juges, quand il y auroit quelques „ démêlez entre eux.

Il y avoit juſqu'à quarante Articles, qu'on pourra voir dans *Aitzema*. Comme on vouloit attaquer l'Eſpagne, tant par mer, que par terre, il fut convenu que le Roi, & les Etats entretiendroient vint-cinq, à trente-mille hommes de pied, & quatre ou cinq-mille chevaux, pour agir par terre.

Malgré cette Alliance, le Roi de la Grande Brétagne ne laiſſa pas de proteſter (3) contre tous les excés commis aux Indes, par la Compagnie Hollandoiſe, contre les Anglois, & d'en demander juſtice aux Etats, particulierement pour ce qui s'étoit paſſé à Amboina. Il declaroit que s'ils ne faiſoient pas réparer le tort, qu'on avoit fait à ſes Sujets, dans l'eſpace de dix-huit mois; il le feroit lui-même, ſans néanmoins préjudicier au Traité, dont on vient de parler; qui demeurerois, en ſon entier, au deçà de la Ligne. Mais on ne s'épouvanta pas beaucoup de ſes menaces, non plus que de celles de ſon Pere.

Il ſe fit encore, ſur la fin de l'année, une Aſſemblée à la Haie des Ambaſſadeurs d'Angleterre, de Danemark, & des Provinces Unies; où l'on convint d'une nouvelle Ligue, entre ces Puiſſances, pour s'oppoſer *aux progrès*, (4) comme le porte l'Acte, *des mauvaiſes & dangereuſes menées, des outrages, des violences & des oppreſſions, qui ſe faiſoient par Guerre ouverte, & voie de fait, contre la Pacification, les Conſtitutions fondamentales, & autres Capitulations de l'Empire, confirmées par les Empereurs mêmes.* Il eſt dit que *par la direction, & à l'inſtance du Roi de la Grande Brétagne, on avoit trouvé bon de tenir à la Haie, une Aſſemblée des Ambaſſadeurs, & des Commiſſaires des Rois, Princes & Potentats intereſſez en cette cauſe, comme auſſi des Députez de l'Etat; pour conferer, traiter, & conclurre une Ligue offenſive & défenſive, contre tous ceux qui alors, & à l'avenir, ſeroient auteurs des menées, dont il a été parlé.* Pour cela, *George Duc de Buckingham*, Grand Amiral &c. *Henri Comte de Holland, Dudley*

(1) Là-même p. 418. col. 2.
(2) Voyez les Articles de cette Alliance tout au long, dans *Aitzema* T. I. p. 469. col. 2. & ſuiv.
(3) Là-même p. 476. col. 2. & ſuiv.
(4) La-même p. 482.

1625. *ley Carleton*, Ambaſſadeur Ordinaire du Roi de la Grande Brétagne; *Jaques Ulefeld*, Chancellier de Danemark; Chrétien *Thomaſſen*, Ambaſſadeurs Extraordinaires, de la même Couronne; *Florent* Comte de Culembourg, *Nicolas de Bouckhorſt*, & ſix autres Députez des Etats. Ce Traité étoit conçu en termes généraux, pour des raiſons qu'on avoit, dit-on, d'en uſer ainſi; apparemment, de peur que l'Empereur ne prit cela pour une déclaration de Guerre, & afin qu'il pût venir, s'il vouloit à un accommodement. Mais on fit un Ecrit particulier, où il fut dit, que le Haut & le Bas Palatinat étoient compris dans ce Traité, & qu'on ſeroit tout ce qu'on pourroit, pour les faire rendre à l'Electeur Palatin, & à ſes Enfans: Que le ſubſide d'argent, que S. M. B. fourniſſoit au Roi de Danemark, & qui étoit de trois-cens mille florins par mois, continueroit juſqu'à ce que, par une diverſion efficace, ou par quelque autre ſecours, S. M. D. pourroit s'en paſſer: Que S. M. B. pourroit envoyer ſix-mille hommes de pied, & mille chevaux, pour ſe joindre à l'Armée Danoiſe, & que leur dépenſe ſeroit rabatue, ſur la ſomme de trois-cens mille francs, que le Roi de la G. B. promettoit par mois: Que la dépenſe de l'Armée du Comte de Manſfeldt, pendant qu'elle ſeroit jointe à la Danoiſe, ſeroit auſſi miſe à compte au Roi de Danemark: Que perſonne des Alliez ne pourroit fournir à l'Ennemi aucunes munitions de Guerre, ni aucuns mâts, cordages, &c. On ne laiſſa pas de faire enſuite un Traité plus détaillé, que je ne rapporterai point; parce que la ſuite des évenemens, ne répondit pas au projet. Les Etats défrayerent les Ambaſſadeurs d'Angleterre, pour plus long-tems, qu'on n'avoit accoûtumé, & leur firent de magnifiques préſens, ſur tout au Duc de Buckingham; mais il fut réſolu, le 2. de Janvier de l'année ſuivante, que dès lors on ne défrayeroit les Ambaſſadeurs, que juſqu'à la premiere Audience.

Le Roi d'Angleterre (1) avoit cependant équippé une Flotte de quatre-vints Vaiſſeaux, avec dix Régimens; pour faire une deſcente, en Eſpagne. Le Duc de Buckingham auroit dû la commander, en perſonne, en qualité de grand Amiral d'Angleterre; mais il ne trouva pas à propos d'y aller, ce qui augmenta la haine, que l'on avoit contre lui en Angleterre; d'autant plus qu'il opinoit fort pour la Guerre, mais qu'il laiſſoit à d'autres les périls, qui ſe trouvoient dans l'execution des projets que l'on faiſoit. Les Hiſtoriens Anglois nous apprennent, que ce Duc étoit un excellent Courtiſan, mais que c'étoit d'ailleurs un étourdi, & un homme paſſionné, & ambitieux; qui ne fit que brouiller les Rois Jaques I., & Charles I. avec leurs Parlemens. Le Roi nomma *Edoüard Cecil*, qu'il fit Vicomte de Wimbleton, pour commander la Flotte, en qualité d'Amiral; & le Comte d'Eſſex, pour commander ſous lui, comme Vice-Amiral.

Cette Flotte fit voiles de Plymouth, au commencement d'Octobre, ſans avoir égard à la ſaiſon trop avancée, pour une expedition navale. Quatre jours, après qu'elle fut en mer, elle fut accueuillie d'une furieuſe tempête, qui écarta ſi fort les Vaiſſeaux, dont elle étoit compoſée, que cinquante demeurerent ſept jours, avant que de paroître. Ils ne laiſſerent pas de ſe joindre, ſur les côtes d'Eſpagne. Ils y auroient pu prendre facilement la Flotte, que l'on avoit équipée à Cadis; mais ils la laiſſerent ſauver, par négligence, & par mauvaiſe conduite. Pour réparer, en quelque maniere, cette faute, on fit deſcente, & le Chevalier *Jean Bovughs*, ſe ſaiſit d'un petit Fort. Mais les ſoldats y ayant trouvé une bonne proviſion de Vin, en burent aſſez, pour être ſurpris par l'Ennemi, hors de défenſe, ſi on ne les avoit fait rembarquer. L'Amiral crut devoir veiller à l'arrivée de la Flotte d'argent, qu'on attendoit tous les jours de l'Amerique, pour tâcher de l'enlever. Mais le mauvais état de ſon monde, à cauſe de la Contagion générale d'alors, l'obligea de retourner en Angleterre, au Mois de Novembre ſuivant. 1625.

Ce mauvais ſuccès excita, parmi le peuple, des ſoupçons ſi deſavantageux à la Cour, qui, par les mauvais Conſeils de Buckingham, ne faiſoit que des fautes groſſieres; que le Roi fut contraint de faire paroître les Officiers de la Flotte, devant ſon Conſeil privé. Ils ſe chargeoient les uns les autres, du mauvais ſuccès du deſſein, ſur l'Eſpagne; & tout ce qu'on put comprendre, par leurs diſcours, c'eſt que le Projet avoit été fort mal conduit. L'Alliance, qu'on avoit faite en Hollande, ne produiſit non plus aucun bon effet, ou au moins qui fût de quelque conſéquence.

Le Roi d'Eſpagne, (2) pour faire le plus de tort au commerce des Provinces Unies, qu'il pourroit, fit défenſe à ſes Sujets de négotier avec elles, & revoqua toutes les permiſſions, qui pouvoient avoir été données auparavant, par connivence ou autrement. Elle fut publiée, par l'Infante à Bruſſelles, le 29. de Juillet. (3) Il voulut encore établir une Compagnie de Commerce, entre ſes Sujets de Flandre, & ſes Alliez des côtes Septentrionales d'Allemagne, ou les Villes Hanſéatiques. Il joignit de plus, à ceux de Flandre, ſes Sujets des Royaumes de Grenade & d'Andalouſie. Ce projet fut publié par l'Infante à Dunkerke, le 20. d'Août. Mais ni l'une, ni l'autre de ſes Ordonnances, ne produiſit que peu d'effet. Le négoce ne ſe conduit pas, par l'interêt des Princes, mais par celui des Marchands; qui ſavent mieux ce qui leur eſt avantageux, que les Conſeils des Rois, & qui ne font que ce qu'ils trouvent lucratif, pour eux-mêmes.

L'ESPAGNE ſe trouva ſi épuiſée, après la priſe de Breda, que non ſeulement pendant le reſte de l'année MDCXXV. mais encore pendant la ſuivante, elle ſe contenta de demeurer ſur la défenſive. Cependant les Etats Généraux, travailloient à ſe mettre en état d'entreprendre quelque choſe ſur l'Ennemi, dés que l'occaſion s'en préſenteroit, ſoit par mer, ſoit par terre. (4) Les Capitaines de l'Armée de terre reçurent ordre de tenir leurs Compagnies complettes, & l'on choiſit douze Capitaines de Vaiſſeaux, qui devoient ſervir ſous l'Amiral Dorp, pour empêcher que ceux de Dunkerke ne troublaſſent la navigation. 1626.

Au Mois de Mai, trois-cens hommes de la Garniſon de Bois-le-duc, firent une courſe, où ils prirent deux Barques de la Ville de Tiel. Mais les Troupes des Etats, qui étoient dans cette Place, coururent après eux, & les ayant atteints leur tuerent ſoixante hommes, en bleſſerent quatorze, & en emmenerent trente-quatre priſonniers.

Environ dans le même-tems, trente Cornettes de

(1) Vie de *Charles* I. dans l'Hiſt. d'Angleterre T. II. p. 11. col. 2.

(2) Voyez *Aitzema* T. I. p. 521. & ſuiv.
(3) Voyez le même p. 522. col. 2.
(4) *Van de Sande* ſur cette année.

1626. de Cavalerie Hollandoiſe ſortirent, pour exiger des Contributions, dans le Brabant. Elles étoient commandées par Stakembrouch, & par le Comte de Sirum. Mais ayant été averties, que le Comte de Berg marchoit à elles, avec vint Cornettes, & deux-mille hommes de pied; elles ſe retirerent dans Grave. Elles avoient paſſé, par un chemin très-étroit, que le Comte auroit pu facilement couper; comme il tâcha de le faire, une heure après leur retour, avec des forces plus conſiderables, que celles qu'il avoit eues d'abord; mais il ne les trouva plus.

Au Mois de Juin, il y eut quelque brouillerie à Leuwarde en Friſe, à l'occaſion de la demande, que les Etats Généraux firent faire par trois Députez, de ce que cette Province devoit payer pour ſa part, des dépenſes communes. Mais peu de Troupes mirent la populace mutinée à la raiſon, & tout fut appaiſé par la prudence du Stadthoudre, & des Magiſtrats, & par l'execution de deux des plus ſéditieux. (1) Ainſi nous ne nous y arrêterons pas.

Le commerce, entre les Provinces Unies & les Eſpagnoles, étant entierement interrompu, (2) les Partis Eſpagnols exigeoient de groſſes contributions des Païs de Twente & de Drente, comme pour recompenſer la perte que le Roi faiſoit, par l'interdiction du Commerce. Ces peuples s'adreſſerent aux Etats Généraux, pour leur demander quelque ſecours, contre ces pilleries; qu'ils ne pouvoient pas empêcher, parce que les Eſpagnols avoient une Garniſon aſſez forte dans Oldenzeel, Capitale du Païs de Twente, & une autre dans un Château voiſin.

Ce fut auſſi par-là, que ſe fit l'Ouverture de la Campagne. Le Prince d'Orange partit, au milieu de Juillet, pour ſe mettre à la tête de l'Armée, qui avoit marché vers Emmerik & Rees, comme ſi l'on avoit eu quelque deſſein de ce côté-là, mais ſeulement pour amuſer l'Ennemi. Cependant Erneſt Caſimir de Naſſau, marcha avec trois-mille hommes, ou environ, d'Infanterie, & ſix-cens chevaux à Deventer, pour s'y rendre; & avant ſon arrivée, Stakembrouch avoit déja inveſti Oldenzeel, avec dix-ſept Compagnies de Cavalerie. Le Baron *de Moncle*, Franc-Comtois, y commandoit, avec une Compagnie de Cavalerie, & onze, ou douze-cens Fantaſſins. On commença à canonner cette Place le 25. de Juillet, & on reduiſit la Garniſon à ſe rendre le 2. d'Août, (3) avec une Capitulation aſſez honorable, pour des Gens, qui n'avoient que très-peu de munitions. Comme cette Place étoit trop avancée, pour la pouvoir garder avec une petite Garniſon, & qu'on avoit beſoin des Troupes ailleurs; les Etats en firent raſer entierement les Fortifications, de peur que les Ennemis ne s'en emparaſſent de nouveau. Il y avoit dans le voiſinage un vieux Château, qu'on nommoit le Château de Lach, où étoit une Garniſon de deux-cens hommes. On le prit, pendant le Siege d'Oldenzeel, & on délivra par-là les Païs voiſins des extorſions, que la Garniſon faiſoit dans la Campagne. Dès lors ceux de Twente & de Drente, & le Comté même de Zutfen, auſſi-bien que le Territoire de Deventer, & même la Friſe jouïrent de quelque tranquillité.

Frideric Henri (4) voulut en ce tems-ci, executer un deſſein, qu'il avoit fait ſur Sas de Gand, & un autre ſur Hulſt. Il fit deſcendre pour cela, par 1626. eau toute l'Armée à Dordrecht, pour aller de-là en Flandres. Mais ce mouvement de l'Armée, ſe fit avec trop de bruit, & les Villes de Brabant, & de Flandres, qui s'en apperçurent, ſe donnerent des ſignaux, par leſquels elles s'avertirent réciproquement, de ſe tenir ſur leurs gardes. Auſſi rien ne réüſſit de ce côté-là.

Les Eſpagnols firent auſſi en Octobre, une entrepriſe ſur le pas de l'Ecluſe, qu'ils prétendoient emporter en pétardant le Fort. Ce fut le Comte *de Hornes*, (5) qui conduiſoit cette affaire, & qui avoit déja rompu diverſes barricades, & fait ſauter le Pont-levis; mais qui fut bleſſé au viſage, par une balle de mouſquet, qui abatit mort, en même tems, le Petardier, qui alloit faire ſauter la porte du Fort.

Cette même année, Spinola commença à faire exécuter un projet aſſez extraordinaire, qu'il avoit fait, & qui n'étoit néanmoins guére praticable. Il avoit propoſé de joindre le Rhin à la Meuſe, par un Canal de ſoixante & dix-pieds de largeur, qui ſeroit tiré de Rhimberk à Gueldre, & de Gueldre à Venlo, & qui auroit environ huit lieuës communes de longueur. Il vouloit faire vint-quatre Redoutes, & deux Forts Royaux, pour y loger les ſoldats, qui ſeroient néceſſaires pour le garder. Par le moyen de ce Canal, il vouloit detourner dans le Brabant tout le négoce, qui ſe faiſoit dans les Provinces Unies par le Rhin; que l'on tiendroit fermé vers Rhimberk, en ſorte qu'aucune Barque ne pût deſcendre plus bas. C'étoit une entrepriſe, qui pouvoit s'executer, par rapport au Canal; mais pour en tirer de l'avantage, il faloit ſuppoſer que les Allemands, & les Hollandois ſouffriroient d'être bridez de la ſorte: ou s'ils n'étoient pas d'humeur à le ſouffrir, il faloit avoir perpetuellement un corps d'Armée, pour garder le Canal, ce qui coûteroit beaucoup plus, que ne pourroient rendre les droits, qu'on pourroit mettre ſur les Marchandiſes, qui y paſſeroient. On pouvoit bien s'aſſurer, que ces Peuples ne ſouffriroient pas long-tems, les uns, ni les autres, les entraves, que l'Eſpagne vouloit leur mettre, en fermant le Rhin. Par conſéquent il falloit ſe reſoudre à avoir là un corps d'Armée, qui ſeroit-tôt, ou tard, taillé en pieces, par l'une, ou l'autre Nation, ou par toutes les deux à la fois. Ne pouvoit-on pas encore ouvrir le Rhin, en ſe rendant maitre de la place, à laquelle commenceroit le Canal? Spinola, ſi l'on y prend garde, étoit un homme à faire de grandes entrepriſes, mais qui demandoient une prodigieuſe dépenſe, & dont la réüſſite ne produiſoit pas grand avantage. Telle fut (6) l'entrepriſe qu'il fit de pouſſer le Siege d'Oſtende, lors que l'Archiduc Albert deſeſperoit d'en venir à bout, & qui acheva de ruiner l'Eſpagne. Telles furent encore les Campagnes, qu'il fit depuis, & qui coûterent infiniment, parce qu'il fut toûjours ſuperieur à Mauriee. Après tout, ni Oſtende priſe, ni la guerre ſoûtenue juſqu'à l'an MDCIX. & recommencée douze ans après, ne rétablirent point les affaires de l'Eſpagne.

Friderie Henri retourna, en ce tems-là, du côté du Rhin, après avoir manqué ſes entrepriſes ſur la Flandre. On travailloit à faire le Canal, dont je viens de parler, & le Comte de Berg s'étoit chargé du ſoin de couvrir les travailleurs. (7) Il s'étoit retranché entre Gueldre & Rhimberk, &

(1) Voyez-en la relation dans *Van de Sande*, ſur cette année.
(2) Vie de Friderie Henri p. 16. & ſuiv.
(3) Voyez la dans la Vie de Fred. Henri p. 17.
(4) *Van de Sande* ſur cette annee p. 223.
(5) *La Piſe* p. 839.
(6) Voyez le T. I. p. 226. col 2.
(7) *La Piſe* p. 839. *Van de Sande* p. 325.

1626. & un jour que le Comte de Stirum, après avoir fait la garde toute la nuit, s'étoit mis au lit pour repoſer; il s'avança, avec des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, au travers d'une eau, où l'on fit promtement une digue, & tomba ſur la garde avancée de ce côté-là, qu'il renverſa bruſquement; après quoi il prit le Comte de Stirum, dans ſon logement, & le Baron de Potlits avec environ quarante autres priſonniers, & deux-cens chevaux. On accuſa les ſoldats d'un Fort, qui devoit arrêter l'Ennemi, de l'avoir abandonné, ſans tirer un coup de mouſquet, pour donner au moins l'alarme au quartier; ce qui le fit ſurprendre.

Cette perte fut recompenſée, par deux priſes d'argent que l'on fit ſur les Eſpagnols. (1) Ceux de Grave ayant eu avis que le Roi d'Eſpagne faiſoit deſcendre, par la Meuſe, environ deux-cens mille francs, pour payer la garniſon de Weſel, & des autres places, qu'il avoit ſur le Rhin, furent au-devant & s'en ſaiſirent. (2) Il arriva encore qu'un Batelier de Cologne dupa un Tréſorier Eſpagnol, en lui promettant de conduire en ſûreté, à Duſſeldorp, une autre ſomme d'argent de cinquante mille Ecus, qu'il emmena à Rees, & qu'il livra aux Hollandois.

Les grandes dépenſes, que le Roi d'Eſpagne avoit faites l'année précedente & celle-ci, le mirent ſi fort en arriere, que l'argent vint à lui manquer. On aſſure qu'il devoit aux Banquiers de Genes cinquante-millions de Florins; dont il fut contraint de renvoyer le payement à l'an MDCXXXVI. à condition qu'ils ſe contenteroient de cinq pour cent d'interêt.

Pour parler de ce qui arriva dans la Province de Hollande, cette année, par rapport à la Religion; les Rémontrans avoient tant publié de livres, pour leur défenſe; que bien des gens commençoient à ſe radoucir. D'ailleurs on ſavoit que l'on ne faiſoit pas ſa Cour au Prince d'Orange, en portant des plaintes contre eux; car quoi qu'il n'allât que dans les Egliſes Publiques, il n'avoit jamais cru qu'il fût de l'Equité, ni de l'Interêt de l'Etat d'inquieter les gens, pour des opinions ſpéculatives. Il ſavoit, mieux que perſonne, ce qui avoit engagé Maurice à employer l'Autorité Publique, pour en uſer d'une autre maniere, & rien ne l'obligeoit à appuyer la rigueur, que les Zélez auroient voulu que l'on employât, comme auparavant.

Au commencement (3) de l'année, *Antoine Hornbovius*, Miniſtre Réformé à Emmenès, préſenta une Rémontrance aux Etats de Hollande, & à Frideric Henri, où il propoſoit une maniere de remedier à la diviſion de l'Egliſe. C'étoit d'aſſembler, de chaque Province, quelque peu de Miniſtres ſavans & pacifiques, pour revoir les Canons du Synode de Dordrecht, & d'en adoucir quelques endroits, qui étoient en effet choquants, à ce qu'il croyoit; en y changeant quelque choſe, ou en y ajoûtant des explications, qui calmaſſent les Conſciences de ceux, qui ne s'en accommodoient pas. On ordonna que cette Rémontrance ſeroit miſe entre les mains des Profeſſeurs en Théologie de Leide; qui, ayant été Membres du Synode, jugerent que cela ſeroit tort à la Verité, & mettroit l'Egliſe en danger d'une plus grande diviſion; de ſorte que cette Rémontrance ne produiſit aucun effet. L'affaire avoit été pouſſée ſi loin, que, ſans des lumieres & une fermeté peu communes, on n'en pouvoit plus revenir. 1626.

Le 13. d'Avril une Maiſon, où les Rémontrans ſembloient devoir s'aſſembler, en ſecret, fut entierement pillée à Amſterdam par la Canaille, qui acheva de la ruiner le lendemain; ſans que le Magiſtrat le pût empêcher, quoi qu'il y eût envoyé des ſoldats. On prit ſeulement trois des plus ſéditieux priſonniers, qu'on relâcha enſuite; après avoir fait paſſer l'Epée, par deſſus la tête de l'un d'eux, ſur l'Echaffaut. Ce n'eſt pas en effet au Peuple à ſe mêler de ſemblables executions; qui ſont de très-dangereuſe conſequence, ſur tout dans les grandes Villes. Les Magiſtrats publierent enſuite, le 17. d'Avril, une proclamation, par laquelle ils déclarerent „ qu'ils avoient toûjours été d'avis, & qu'ils „ l'étoient encore, de ſoûtenir la Religion Chré„ tienne Réformée, telle qu'elle étoit enſeignée „ publiquement; Qu'ils s'en tenoient aux Procla„ mations précedentes, qui défendoient aux Ré„ montrans de s'aſſembler à part, mais qu'ils dé„ fendoient à tous, tant jeunes que vieux, de ſe „ mêler d'empêcher ces ſortes d'Aſſemblées; ſous „ peine pour ceux, qui ſeroient au deſſous de 18. „ ans, de fouët & de banniſſement, & ſous des „ peines plus grieves, pour ceux qui ſeroient plus „ âgez, & même de la mort, ſelon l'exigence du „ cas". Sans cela, on auroit pu, ſous prétexte de Religion, piller & abatre impunément les Maiſons, en irritant la populace ignorante, contre ceux qui y demeuroient.

Les deux Synodes de la Province, (4) renouvellerent auſſi au Mois de Juin les plaintes, qu'ils avoient portées pluſieurs fois, & en particulier au Mois de Mars de cette même année, de la grande hardieſſe des Rémontrans, & demanderent le renouvellement, & l'execution des anciennes Ordonnances, contre eux. Les Etats leur accorderent le 28. de Juin leur demande, & écrivirent aux Villes, pour les faire executer. Mais on comprit bien que l'on n'en uſoit ainſi, que pour ſe défaire de l'importunité des Députez des Synodes.

Cela n'empêcha pas les Rémontrans de préſenter une Requête aux Etats de Hollande, le 7. de Juillet, pour leur demander le libre exercice de leur Religion; avec offre d'entrer en Conférence, avec les Contre-Rémontrans, pour tâcher de réünir les deux partis, par une Tolerance mutuelle. Mais à peu près, dans le même tems, *Corneille Hanekop*, Miniſtre de l'Egliſe Publique, à Amſterdam, fut ſuſpendu de ſon Miniſtere, & empêché de l'exercer pendant le reſte de ſa vie; parce qu'il avoit témoigné de croire que les V. Articles des Rémontrans ne contenoient aucune erreur, qui détruiſit les dogmes fondamentaux. Il avoit auſſi parlé contre l'Excommunication des Rémontrans, & contre les Ordonnances, qu'on avoit faites contre eux. C'eſt ainſi que la modération paſſoit pour une dangereuſe Hétérodoxie, dans l'eſprit des Zélez.

Epiſcopius, après avoir pris le conſeil de ſes Amis, fit voiles le 25. de Juillet du Havre de Grace, pour Roterdam; où il arriva le 28. & fut très-bien reçu de ceux de ſon Parti. Uytembogard n'avoit pas trouvé à propos de partir avec lui, mais il ne laiſſa pas de le ſuivre, environ deux mois après, & ſe rendit dans la même Ville, ſur la fin de Septembre. Il étoit en effet tems que des gens, comme eux, à qui on n'avoit rien à reprocher qu'un ſentiment, qui n'avoit rien d'in-

(1) Vie de Fred. Henri par *Commelin* p. 21. col. 2.
(2) Là-même p. 23. & ſuiv.
(3) *Brandt*, Onpartyd. Chron. p. 60. & *Van de Sande*. p. 308.

(4) *Brandt*, là-même p. 61.

1626. compatible avec les devoirs d'un bon Citoyen, & d'un bon Chrétien, retournaſſent en paix chez eux. On ſavoit aſſez qu'ils n'en avoient été mis dehors, que par une force majeure, qui n'avoit eu aucun égard au bien de l'Etat, ni de la Religion. Auſſi ne fit-on aucunes procedures contre eux, & ils ne donnerent aucune occaſion de ſe plaindre de leur diſcretion.

A l'égard de ce qui concerne la Marine, il arriva au (1) mois de Juin deux Vaiſſeaux de la Flotte, qui avoit fait voiles ſous le commandement de Jaques l'Hermite, en MDCXXIII. pour la Mer du Sud. Elle avoit paſſé le 18. d'Avril, le détroit de Le Maire. Peu de tems après elle prit un Bâtiment leger, envoyé par le Vice-Roi du Perou, pour découvrir cette Flotte. Il y avoit un Capitaine Eſpagnol, & quatre hommes avec lui, avec quelques Indiens; qui apprirent au Commandant Hollandois, que la Flotte d'argent étoit déja partie. Il s'avança enſuite vers le Cap de Lima, ſur laquelle on avoit formé cette entrepriſe; mais n'ayant pu prendre terre, de ce côté-là, toutes les peines & la dépenſe furent perdues. L'Amiral de la Flotte tomba malade, mourut & fut enterré dans une petite Ile, que les Relations de ce tems-la appellent *l'île de Lima*. Il eut, pour ſucceſſeur, un nommé *Sebapenham*, qui envoya deux Vaiſſeaux à la Puña, qui mirent deux Barques armées, ſur la Riviere de Guiaquel, où ils firent quelques priſes. Ils voulurent attaquer la place, qui étoit pleine d'argent & de marchandiſes; mais comme il y venoit du ſecours de toutes parts, ils y mirent le feu & l'abandonnerent. Enfin la Flotte ne voyant aucun moyen de gagner rien de ce côté-là, fit voiles, après avoir brulé quelques Vaiſſeaux aux Eſpagnols, vers les Indes Orientales; où elle rendit de bons ſervices au Gouverneur d'Amboina, en l'aidant à châtier ceux d'entre les habitans des Iles Moluques, qui s'étoient ſoulevez contre lui. Sur les côtes Occidentales de l'Amerique, (2) les Vaiſſeaux Hollandois firent de grandes courſes; mais tout cela aboutit à peu de choſe.

Cependant les Dunkerkois, (3) ayant mis cinq Vaiſſeaux en Mer, rendoient la navigation de la Mer du Nord fort dangereuſe, & prenoient ſur toutes les Nations. Ils prirent entre autres un Vaiſſeau bâti en Hollande, mais aux frais d'un Marchand de Dantzic, pour voiturer des grains en Eſpagne. Ils mirent deſſus quelques ſoldats Eſpagnols, pour le défendre; &, pour le conduire, des matelots Hollandois, qui avoient été pris dans la Baye de Tous-les-Saints. Ces matelots conſulterent enſemble, ſur la maniere de ſe défaire des Eſpagnols; mais ils ne purent l'exécuter, que deux mois après. L'un d'eux, qui étoit natif de Stade, entreprit une nuit, que les Eſpagnols ne ſe tenoient point ſur leurs gardes, de les tuer. Il tua d'abord le ſentinelle Eſpagnol, qui étoit ſur le Tillac, & avec un de ſes camarades quatre autres, en ſuite. Comme ils ſe ſentirent les plus forts, ils invitérent quelques Etrangers, qui étoient dans le Vaiſſeau, à ſe joindre à eux contre le reſte. Les Etrangers y conſentirent, & choiſirent le Matelot de Stade, pour leur Capitaine. Il donna enſuite quartier à quinze Eſpagnols, qui s'étoient cachez à fonds de Cale, pendant que l'on tuoit les autres, & conduiſit ſa priſe droit au Texel, & de là à Amſterdam où il arriva à bon port; après avoir laiſſé ſes priſonniers à Enckhuiſe. Le 26. de Juin, il ſe rendit a la Haie, pour raconter au Prince d'Orange ce qui s'étoit paſſé, & lui demander le Vaiſſeau, pour lui & pour ſes camarades. Il l'obtint, parce qu'on avoit promis, par une affiche, de le laiſſer à ceux qui le pourroient reprendre. On lui laiſſa le titre de Capitaine, pour encourager ceux, qui pourroient faire de ſemblables entrepriſes. 1626.

Sur la fin de cette année, (4) le Roi d'Eſpagne voulut faire un effort, pour ſoûtenir ceux de Dunkerke. Il équippa quarante deux Bâtimens legers, que l'on nommoit en Eſpagnol *Aſſabres*; ſur leſquels il mit deux mille hommes bien armez, avec un million de Francs, pour les envoyer en cette Ville. On fit cependant courir le bruit en Eſpagne, que cette Flotte n'étoit équipée, que pour aller au-devant de la Flotte d'argent, que l'on attendoit de l'Amerique. Elle mit à la voile le 20. de Novembre; mais au lieu de prendre ſon cours vers les Canaries, elle tourna au Nordoüeſt, & cingla vers le pas de Calais. Le Comte de *Warwik*, Amiral d'Angleterre, lui alla au-devant, & en coula cinq Vaiſſeaux à fond. Le reſte fit force de voiles, pour gagner les Ports d'Eſpagne; mais une bonne partie ſe perdit, par la tempête, & peu arriverent à bon port.

COMME on manquoit d'argent en Eſpagne, (5) le Roi voulut faire taxer toutes les Marchandiſes, qui venoient en ce païs-là; ce qui arréta entierement le commerce, & fit encore plus tomber le credit du Roi. On ne pouvoit auſſi trouver aucun argent à emprunter à Bruſſelles; mais un Tréſorier Eſpagnol trouva le moyen d'en avoir, en offrant un & demi pour cent par mois, pour un terme aſſez court, ſur ſon propre credit. Le terme étant arrivé, il rembourſa tous ſes Créanciers, avec l'interêt dont il étoit convenu. Aſſez long-tems après, il demanda à emprunter, aux Marchands d'Anvers, la ſomme de cinq-cens mille Ducats; qu'ils lui fournirent aſſez promptement, parce qu'il avoit été ponctuel à les rembourſer, & à leur payer leur interêt; dans l'eſperance qu'il en uſeroit toûjours de même. Mais le tems du payement étant venu, comme ils redemandoient leur argent, il leur répondit, que le Roi ne lui avoit fait tenir aucun argent; & que d'abord qu'il en auroit reçu, il ne manqueroit pas de les payer. Cela fit comprendre, que le Roi d'Eſpagne n'auroit point de grande armée en Campagne, pendant cette année, & donna le courage aux Etats Généraux d'agir offenſivement, comme ils le firent. 1627.

Les Eſpagnols firent mine néanmoins, pendant l'Hiver, (6) de vouloir faire une irruption dans leurs terres ſur la glace, & firent avancer à Grol tout ce qui étoit néceſſaire, pour cela. Le Prince d'Orange donna de bons ordres, pour veiller ſur tous les mouvemens, qui ſe pourroient faire ſur la frontiere, & ordonna même que la Cavalerie fit ferrer ſes chevaux à glace, pour être prête à marcher ſur les rivieres gelées, s'il en étoit beſoin. Mais la gelée ne fut pas aſſez forte, pour cela, & il ne ſe fit rien de conſiderable pendant l'Hiver, ni pendant le Printems. L'Eté étant venu, on penſa à exécuter ce qué l'on avoit projetté. Il y eut pourtant quelques divertiſſemens auparavant, à la Haie, à l'occaſion de l'Ordre de la

(1) *Van de Sande* p. 319.
(2) Voyez les Annales des Indes Occidentales de *De Laet* Liv. II.
(3) Vie de Fred. Henn p. 15.

(4) *Van de Sande* p. 29.
(5) La-même p. 330.
(6) Vie de F. H. p. 31. col. 1.

1617. la Jartiere, que le Roi d'Angleterre avoit envoyé à Friderie Henri, qui la reçut le 5. de Juillet. Après cette cérémonie, ce Prince (1) fit avancer les Troupes des Provinces de Friſe, & de Groningue en Gueldre, ſous le commandement d'Erneſt Caſimir, & ſe rendit lui-même à Arnhem, après avoir donné le rendez-vous aux Troupes des autres Provinces, entre le Fort de Schenk & Emeric. Il les alla joindre le 14. de Juillet, ſans que l'Ennemi pût deviner ſon deſſein. On fit charger quantité de munitions de guerre, & de bouche ſur des Barques, ſur le Rhin & ſur le Wahal. On fit en même tems refaire les chemins, des deux côtez du Rhin. On voyoit des Barques chargées d'Artillerie, & des Ponts volans qu'on faiſoit avancer, avec tout l'attirail néceſſaire à un Siege de conſéquence; ſans qu'on pût pénetrer ce que le Prince s'étoit propoſé. On parloit de Rhimberck, de Weſel, ou de Venlo, comme s'il en vouloit à l'une de ces villes, ou à quelque autre du voiſinage. (2) On avoit en effet parlé du Siege de Weſel, mais on avoit jugé qu'il faudroit, pour cela, avoir une très-grande Armée, pour garder les paſſages du Rhin, & couvrir le Siege du côté de la Terre. On avoit encore propoſé Lingue, mais on avoit objecté à ce deſſein l'éloignement de cette place; dont le Siege donneroit lieu à l'Ennemi de faire quelque entrepriſe, d'un autre côté, d'où il tireroit plus davantage, que les Etats ne feroient de la priſe de Lingue. On avoit auſſi parlé de Grol, & l'on avoit dit que c'étoit une place trop bien fortifiée, & munie d'une bonne artillerie, & ce qui étoit le pire, éloignée de ſix heures des rivieres, par leſquelles on apporteroit des vivres à l'armée; de ſorte que l'Ennemi les pourroit couper, & ſe préſenter de ce côté-là en bataille; qu'on ne pourroit pas accepter, ſans danger; ni refuſer, ſans deshonneur & ſans augmenter le courage de l'Ennemi. On préféra néanmoins cette derniére entrepriſe, dont l'évenement étoit incertain; mais dont le bon ſuccès ſeroit très-glorieux. Ce n'avoit pas été le ſentiment du Prince, mais dès qu'il vit, que les ſentimens des Etats Généraux penchoient de ce côté, il ne penſa qu'à l'executer avec vigueur. (3) Maurice avoit (4) pris Grol en MDXCVII. & Spinola l'avoit repris en MDCV. (5) Le premier l'aſſiegea de nouveau, mais le ſecond l'obligea de lever le Siege, en paroiſſant avec ſon Armée rangée en bataille, devant ſes retranchemens; ſans que Maurice oſât ni hazarder le combat, ni continuer le Siege; parce que ſes lignes de circonvallation n'étoient pas aſſez fortes. Ainſi s'il y avoit du hazard, dans cette entrepriſe, il y auroit d'autant plus d'honneur à en venir à bout; & Friderie Henri eut une occaſion, de faire voir qu'il étoit digne ſucceſſeur de Maurice. Le Comte de Berg, Général des Troupes Eſpagnoles, de ce côté-là, jugea que l'on en vouloit à Weſel, & aſſembla promptement douze-mille Fantaſſins, & cinq-mille Chevaux; avec leſquels il y conduiſit des munitions de guerre & des vivres. Il y laiſſa quatre-mille hommes de Garniſon, & mit ainſi en état de defenſe une place, qu'on n'avoit pas deſſein d'attaquer.

Cependant Erneſt Caſimir fut inveſtir Grol, avec quelques Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, & y arriva la nuit entre le 18. & le 19. de Juillet. *Matthieu* ou *Matthias Dulquen*, vieux ſoldat, qui commandoit dans la Place, averti qu'on voyoit paroître des Troupes Hollandoiſes, ne le voulut pas croire, dans la penſée, où il étoit que c'étoit un Convoi, qu'on lui envoyoit de Weſel. La Ville étoit fort bien fortifiée, elle ne manquoit de rien pour ſoûtenir un Siege, ſoit à l'égard des vivres, ſoit par rapport aux munitions de guerre. Il y avoit douze Compagnies d'Infanterie, & une de Cavalerie, avec douze pieces de gros Canon, & pluſieurs autres plus petites. Friderie Henri arriva le 20. du Mois devant la place, avec toute ſon armée, qui conſiſtoit en cent Compagnies d'Infanterie, & cinquante-cinq de Cavalerie, avec quatre-vint-dix pieces de Canon de different calibre, ſoit pour foudroyer les fortifications, ſoit pour garnir les lignes de circonvallation. L'Armée fut partagée en trois quartiers, dont l'un étoit à l'Orient de la Ville, avec cinquante-cinq Compagnies d'Infanterie, commandées par Erneſt Caſimir; le ſecond, au Couchant, fut celui du Prince, où étoit le gros de l'Armée, & le troiſiéme, entre le Nord & le Couchant; fut commandé par *Guillaume de Naſſau*, Fils naturel de Maurice. Il étoit Lieutenant Amiral de Hollande, & Seigneur de la Leque. Il n'y avoit, dans ce quartier, que quinze Compagnies d'Infanterie, parce qu'il étoit le plus petit & le moins expoſé. Le Prince fit inceſſamment travailler aux lignes de Circonvallation, & de Contrevallation; pour pouſſer la Place, & pour être en état de réſiſter à l'Armée, que l'Ennemi pourroit envoyer pour faire lever le Siege. On ſe ſouvenoit que Maurice n'avoit été réduit à cela, que parce qu'il avoit eu peur de ne pouvoir pas défendre ſes lignes; dans la penſée que Spinola étoit plus fort, qu'il n'étoit en effet. 1617.

On célebra un Jeûne, dans l'Armée, comme dans les Provinces, le 21. du Mois, & ce jour-là même la Garniſon fit deux ſorties, pour retarder les Ouvrages des Aſſiegeans, & mettre dehors le peu de Cavalerie qu'elle avoit, mais elle fut vivement repouſſée; & l'approche du quartier d'Erneſt Caſimir; & celles que les François faiſoient à la gauche, & les Anglois à la droite, ſe pouſſoient dans le quartier du Prince, malgré les ſorties des Aſſiegez. Je ne m'arrêterai pas au détail de ce Siege, que *Grotius* a décrit avec beaucoup d'élegance, & d'exactitude. On pourroit croire que ce grand homme fit cet Ouvrage, pour faire ſa Cour au Prince d'Orange, qui avoit paru lui être favorable; mais qui néanmoins ne lui rendit aucun ſervice, comme on le verra dans la ſuite.

Le Gouverneur Dulquen ayant été bleſſé à l'épaule d'une mouſquetade, n'étoit pas en état de ſoûtenir les fatigues du commandement, dans une place attaquée avec tant de vigueur. Il s'en déchargea ſur *Lambert Verreiken*, & ſe retira dans ſa maiſon, où ce Subſtitut l'alloit conſulter. Le dernier s'aquita très-bien de ſon devoir, & n'oublia rien de ce qu'on pouvoit faire, pour la conſervation de la Place.

Le Comte de Berg, la voyant preſſée, marcha avec une Armée de dix ou douze mille Fantaſſins tirez en partie des Garniſons voiſines, & cinq ou ſix-mille Chevaux. Le Prince, averti de cela, fit creuſer davantage les foſſez de ſes retranchemens, & en fit faire même quelques-uns de nouveaux, pour être tout-à-fait en ſûreté. Il fit encore aſſurer ſes Convois, qu'il ſe fit envoyer de Zutfen à Berkelo par Lochem, & de là au Camp. Toutes ces précautions empêcherent que De Berg, qui n'étoit pas aſſez fort, n'attaquât les lignes du Prince; quoi que les Aſſiegez donnaſſent des ſignaux 1617.

(1) Voyez *La Piſe* p. 842. Vie de F. H. p. 31.
(2) *Grotius* dans la deſcription du Siege de Grol.
(3) Voyez le Tome I. p. 178. col. 2.
(4) Là-même pag. 237. col. 2.
(5) Là-même pag. 239. col. 2.

1627. gnaux du haut de la Tour de l'Egliſe, pour demander du ſecours. Dès qu'on les apperçut dans l'Armée, pour preſſer davantage la Ville, & l'obliger à ſe rendre, on jetta dedans des Bombes, qui la remplirent d'épouvente. Les Eſpagnols raſſembloient cependant toutes leurs forces, pour faire lever le Siege, par force; & le Prioce fit auſſi venir celles des Etats, qui étoient près de Bommel & du Rhin, pour s'oppoſer aux entrepriſes des Eſpagnols de ce côté-là. Elles vinrent ſous la conduite de *Pinſen Vander Aa* & de *Varik*, & on leur donna deux quartiers, entre celui du Gouverneur de Friſe, & celui du Sr. de la Leque. Dans la crainte que le Siege ne tirât en longueur, & que les Ennemis ne coupaſſent enfin les Convois; on fit venir une plus grande quantité de vivres au Camp, qu'on ne faiſoit auparavant. On prépara vint fours, qu'on avoit fait venir, pour y cuire le pain de l'Armée. En vint-quatre heures, on y pouvoit cuire huit-mille-huit-cens pains. Le Prince ordonna encore aux Colonels de faire prendre à châque ſoldat, pour huit jours de vivres, pendant qu'ils étoient encore à bon marché. Il fit entrer dans ſes lignes ſa Cavalerie, qui avoit conſumé tous les fourrages, qu'elle avoit trouvez dans le quartier, où elle avoit été juſqu'alors. Pendant que l'on travailloit aux approches, que l'on pouſſoit avec beaucoup de vigueur; quoi que les Aſſiegez n'oubliaſſent rien, pour les retarder; le Comte de Berg parut le 9. d'Août à Yberg, avec toutes ſes Troupes. Le Prince mit là-deſſus ſon Armée en bataille, & parut devant ſes retranchemens, avec quelque Cavalerie, & quelque Infanterie, pour obſerver de-là la contenance des Ennemis. Le Comte ayant conſumé les fourrages où il étoit, changea de place, & rangea ſon Armée en bataille à une heure des lignes, avec ſix pieces de Canon devant lui. Erneſt Caſimir ſortit alors des lignes avec deux-mille Fantaſſins, & en laiſſa derriere lui quelques autres en embuſcade. Les Ennemis firent jouër leur Artillerie, qui ne fit pas grand mal. Ils ſe retirerent enſuite, & ne purent empêcher qu'on ne leur prit cinquante hommes.

On travailloit à combler le foſſé, avec aſſez de peine; parce que les Aſſiegez tiroient de derriere une fauſſe braye ſur les travailleurs. Mais on leur fit quitter ce poſte, par cinq bateries de trois pieces de Canon, châcune, que l'on dreſſa ſur la contreſcarpe.

Pour encourager ceux qui travailloient aux approches, on promit quatre-mille francs à ceux qui auroient les premiers achevé leur Galerie. Ceux de la Ville brûlerent juſqu'à deux fois celle des Anglois, par des tonneaux poiſſez & enflammez, qu'ils y firent rouler. Mais comme on ne manqua pas de réparer le dommage des Galeries, les Aſſiegez qui voyoient bien que, s'ils n'étoient pas promptement ſecourus, ils ſeroient bien-tôt réduits à ſe rendre, donnerent la nuit un ſignal, avec du feu allumé au haut de la Tour. Le Comte de Berg y répondit, pour leur faire comprendre qu'il alloit les ſecourir. Il lui arriva heureuſement, à ce que dit (r) un Hiſtorien, un Convoi d'argent de Weſel, avec lequel il paya ce qui étoit dû à ſes Troupes, & leur avança même la paye d'un mois; pour les encourager à attaquer, avec vigueur, les lignes des Hollandois.

Il choiſit, pour cela, la nuit du 15. au 16. qui ſe trouva très-obſcure, & fit donner de fauſſes alarmes dans tous les quartiers, excepté à celui d'Erneſt, que ſes gens attaquerent très-violemment. Ils ſe jetterent d'abord ſur un Fort, qu'on avoit fait depuis peu, & qui étoit défendu par quelques Ecoſſois, qui s'aquiterent très-bien de leur devoir. Cependant les Eſpagnols entrerent dans le foſſé, qui étoit large de huit pieds; & profond de ſix, d'où ils arracherent, ou couperent quelques palliſſades; après quoi ils attaquerent les Ecoſſois à coups de piques, qui les repouſſerent. Cependant le Prince ayant apris, que le quartier d'Erneſt étoit attaqué, y accourut avec du monde, qu'il avoit tenu prêt à marcher où il ſeroit beſoin, & ſix pieces d'Artillerie. Il laiſſa cependant la garde de ſon quartier au Colonel Wits, qui faiſoit la fonction de Major, dans l'Armée. On fit jouër l'Artillerie ſur l'Ennemi, & la Cavalerie fut miſe en bataille pour ſoûtenir l'Infanterie, s'il en étoit beſoin. Mais après un combat d'une heure & demie, ou environ, les Eſpagnols ſe retirerent, & laiſſerent plus de ſoixante hommes ſur la place. Ils avoient auſſi chargé ſix, ou ſept-cens hommes de poudre & de plomb, pour entrer dans la Ville, entre les quartiers d'Erneſt & de Guillaume de Naſſau. Quand le jour fut venu, on trouva ſix ou ſept morts, & quelque peu de bleſſez. Pendant la nuit, Verreiken fit une ſortie, dans le quartier du Prince avec trois-cens hommes, pour venir au-devant du ſecours, & l'introduire dans la Ville, s'il le pouvoit joindre; mais comme il ne parut perſonne, il ſe jetta, en s'en retournant, ſur les approches qui ſe faiſoient dans le quartier d'Erneſt, où il fit du deſordre; ſans que cela pût ſervir à ſauver la place, qui ne pouvoit pas tenir long-tems. 1627.

Le Comte de Berg s'apperçut bien qu'il avoit à faire à un Général, qui ne quitteroit pas ſon poſte, de peur d'être engagé dans un combat; & que d'ailleurs, il ne pouvoit guére être forcé dans ſes retranchemens. Il penſa bien à ſe mettre entre Zutfen & le Prince, pour empêcher que l'on ne lui envoyât des vivres par-là, ſelon le Conſeil de Spinola; mais il n'étoit pas lui-même aſſez pourvu de vivres, pour entreprendre cela, & il n'en pouvoit recevoir que de Weſel; qui étoit aſſez loin, & d'où on ne pouvoit pas lui en envoyer, ſans une très-forte eſcorte. Cependant ayant apris, qu'on avoit fait un détachement de l'Armée des Etats, pour aller querir un Convoi de vivres à Zutfen; il voulut tâcher de l'enlever, mais quand il s'agit de marcher, une conteſtation, qui s'éleva entre les Troupes Eſpagnoles & les Italiennes, l'empêcha de tenter ce coup; dont le bon ſuccès auroit donné du courage aux Aſſiegez, & diminué celui des Aſſiegeans. Cette conteſtation conſiſtoit à ſavoir qui auroit l'Avant-garde, que ni l'une, ni l'autre Nation ne voulut ceder. Le Comte s'en alla donc à Vreede, où il avoit déja été, pour tenir le Camp Hollandois en haleine. Il trouva le moyen d'avoir un Pigeon de la Ville, au pied duquel il attacha une Lettre pour le Gouverneur de Grol; mais ce Pigeon en s'en retournant fut tué par un ſoldat François, qui porta la Lettre au Prince d'Orange, qui vit que le Comte demandoit au Gouverneur d'être informé, de l'état de la Place, & de la maniere, dont on la pourroit ſecourir. Il ajoûtoit que l'Ennemi étoit trop bien retranché, pour eſperer de le forcer, avec les forces qu'il avoit; mais qu'il recevroit bien-tôt du renfort, & qu'il tenteroit tout, pour les délivrer.

Frideric Henri preſſa le Siege, autant qu'il lui étoit

(r) *Commelin*, ſur cette année.

1627. étoit poſſible, malgré la réſiſtence des Aſſiegez. Les François furent les premiers, qui eurent achevé leur Galerie, & ils eurent les quatre-mille Francs; mais les Anglois ayant achevé la leur, la Nuit ſuivante, ils firent les premiers un logement ſur les remparts des Ennemis; & pour cela, ils reçurent auſſi une recompenſe des Etats Généraux.

Les Troupes Françoiſes étoient alors commandées par *Hauterive*, Fils de *Château-neuf*, parce que Châtillon qui les commandoit auparavant, avoit été fait Maréchal de France. Le Prince ſe voulut ſervir de lui, pour porter la Garniſon à ſe rendre, puis qu'elle ne pouvoit pas être ſecourue. Mais le Gouverneur répondit aſſez fierement, parce qu'il avoit ſu, que le Comte de Berg avoit encore quelque eſperance de la ſecourir. On fit là-deſſus ſauter, le 18. d'Août, une mine que les Anglois avoient faite à leur attaque; qui renverſa une partie du rempart & de la muraille. On tâcha de ſe loger ſur la brêche, & la Garniſon fut repouſſée trois fois. Il perit à cette attaque un Officier Anglois, nommé (1) *Guillaume Lovelace*; à qui l'Hiſtoire donne beaucoup de loüange. Pendant cette attaque, le Prince ſe tint dans la tranchée, pour encourager les Aſſaillants, & comme il en ſortit, pour aller à l'attaque des François, accompagné de ſon Neveu Guillaume de Naſſau, ce dernier eut la tête percée d'un coup de Mouſquet. Il fut beaucoup regreté; parce que, dans une Jeuneſſe peu avancée, il donnoit lieu d'eſperer qu'il marcheroit ſur les Traces de ſon Pere. Il y avoit deux mines, dans l'approche des François, qu'on étoit prêt de faire ſauter, ſi les Aſſiegez n'euſſent pas demandé à parlementer. On le leur accorda, & on convint avec eux d'une (2) Capitulation fort honorable, à cauſe de la bravoure avec laquelle ils s'étoient défendus, ſelon les Lois de la guerre. Le 20. d'Août la Garniſon ſortit, avec deux pieces de Canon, ſix barrils de poudre, cinquante boulets, & quatre barrils de méche, avec toutes les marques d'honneur. Les Eccleſiaſtiques ſortirent auſſi, au moins ceux qui voulurent. On accorda du tems aux autres. On trouva dans la Place beaucoup d'Artillerie, & de Munitions de Guerre. Le jour même, le Prince fit rendre graces à Dieu, dans la Cathedrale; qui fût conſacrée au Culte, & aux Aſſemblées des Réformez, par le droit de la Victoire. Le Comte de Berg partit le lendemain, du lieu où il avoit campé, & ſe poſta entre Zutfen & Lochem. Le Prince demeura un mois entier dans la Place, pour donner ordre à la réparation des Fortifications, & pourvoir la Ville de ce dont elle manquoit. Il envoya auparavant le Colonel Pinſen Vander Aa, avec quelques compagnies d'Infanterie, pour avoir l'œuil ſur les mouvemens, que les Ennemis pourroient faire ſur le haut Rhin, & traverſer leurs entrepriſes. On laiſſa une bonne Garniſon dans Grol, & *Herman Ottou*, *Comte de Stirum*, en fut fait Gouverneur. Le lendemain de la priſe de la Place, il vint une Compagnie de Cuiraſſiers Allemands, bien vêtus & bien armez, qui offrirent leurs ſervices au Prince d'Orange, qui les accepta. Ils prétendirent n'être point déſerteurs, parce qu'ils avoient été levez par l'Empereur, qu'ils n'avoient prêté ſerment à perſonne, & qu'ils n'avoient reçu aucune ſolde, depuis pluſieurs Mois.

(1) Grotius Obſid. Groll. p. 18.

(2) Voyez-la dans *Grotius* & dans *Commelin* V. de F. H. Elle ne paroît complette ni dans l'un, ni dans l'autre, & les Abregez, qu'ils en donnent, ne s'accordent pas en tout. Voyez auſſi *Aitzema* Liv. VII. p. 683.

Le Prince mit ſon Armée en quartier d'hiver, & ſe rendit à la Haie, où il fut reçu avec de grands applaudiſſemens. Il avoit en effet marqué beaucoup de prévoyance, de vigilance & de bravoure, dans le Siege d'une Place, qu'il avoit priſe à la vuë de l'Armée ennemie; ce que ſon Frere Maurice, tout grand homme de guerre qu'il étoit, n'avoit pu faire. 1627.

A la fin de l'année, les Eſpagnols firent une entrepriſe ſur l'Ile de Ter-Goes en Zélande, mais comme elle ne réuſſit point, & qu'il ne s'y paſſa rien de conſiderable, je ne m'y arrêterai point. On en pourra trouver la relation, dans les Hiſtoriens citez en marge. Les Etats Généraux firent auſſi des Traitez, avec l'Angleterre, les Couronnes du Nord & le Roi de Pologne; mais comme ils ne produiſirent aucun évenement remarquable, je renverrai ceux, qui ſouhaiteront de les lire, au Livre VII. d'*Aitzema*, où ils les verront tout au long.

Le 29. de Decembre, Spinola partit pour l'Eſpagne, ſans avoir rien fait, qui fût digne de remarque, depuis la priſe de Breda; ſi on en excepte le Canal du Rhin, à la Meuſe, dont l'Eſpagne ne tira néanmoins pas le fruit, qu'elle en avoit eſperé. Il fut depuis Gouverneur de Milan, & mourut en MDCXXX. de chagrin, comme on croit, (3) parce que les Eſpagnols ſe défioient de lui. Pour concevoir une haute idée de ſa capacité, il ne faut que penſer qu'il remporta ſouvent des avantages ſur Maurice, & même qu'il s'en fit craindre, puis qu'il n'oſa jamais lui donner bataille, qu'il lui préſenta plus d'une fois.

Mais on ne peut pas omettre ici (4) les avantages, que les Hollandois remporterent par mer ſur les Eſpagnols. Pierre Heyn de Deiſs haven étoit parti l'année précedente, avec treize Vaiſſeaux, dont huit étoient d'une grandeur conſiderable, & les cinq autres de legers bâtimens, qu'on nomme des *Iachts* en Angleterre & en Hollande. Il vit deux fois les Galions d'Eſpagne, mais il ne ſe crut pas aſſez fort, pour les attaquer; de ſorte qu'il fit voiles à la riviere de Sierra Liona, ſur les côtes d'Afrique, pour s'y raffraichir, & faire proviſion d'eau douce. De là, ſelon l'ordre de la Compagnie, il fit voiles au Breſil; & en y allant il ſe rendit maître d'un Vaiſſeau Portugais, qui venoit d'Angola, avec trois-cens Negres. Le 3. de Mai, il arriva à la Baye de Tous-les-Saints, près du Fort de St. Antoine, mais le vent de Terre, & le reflus lui étant contraires, il fut obligé de jetter l'ancre, & d'attendre le vent de mer, & la marée. Ce vent, qui ſouffle là ordinairement deux heures avant Midi, vint même plûtôt; & les Hollandois ne manquerent pas de lever leurs Ancres, pour s'approcher de la Ville, devant laquelle il y avoit vint-ſix Vaiſſeaux, ſous le Canon des Forts. Les Hollandois les approcherent, à deux heures après Midi, tous près du bord, auquel quelques-uns étoient même attachez, & où il y avoit quarante pieces de Canon en batterie, pour les défendre. Malgré le feu de cette Artillerie, Heyn s'attacha aux plus gros de ces Vaiſſeaux, qu'il canonna une heure de tems, & dont on lui répondit avec aſſez de vigueur, pendant ce tems-là; mais ils eurent le malheur d'eſſuyer auſſi le feu de l'Artillerie des Portugais eux-mêmes,

(3) Voyez la Vie du Cardinal de Richelieu Tom. I. p. 411. & *Nani* Hiſt. Veneta T. I. p. 379.

(4) *Van de Sande* ſur cette année. On trouve la même choſe plus au long dans *De Laet*, dans ſon IV. Livre des Annales des Indes Occidentales.

1627. dont les batteries en voulant nuire aux Hollandois, firent beaucoup mal à leurs propres Vaiſſeaux. Las de ſe battre, ils demanderent quartier à Heyn, qui vit le Vice-Amiral couler à fond, & dont on ne put ſauver que cinq, ou ſix perſonnes. Les Vaiſſeaux & les Chalouppes des Hollandois avoient auſſi attaqué les autres Bâtimens Portugais, en maniere qu'ils en prirent vint-deux; malgré tout le feu des Bateries, & les Vaiſſeaux, & les emmenerent. Mais l'execution étant faite, le reflux ceſſa, & par là le Vaiſſeau de l'Amiral Hollandois, percé de vint-trois coups de Canon demeura à ſec, avec un autre Vaiſſeau nommé la Gueldre, qui en reçut plus de ſoixante. Ce dernier ſe dégagea néanmoins, & l'Amiral donna ordre qu'on vint l'aider à alleger ſon Vaiſſeau. On jetta à la mer les Canons de fonte, dont il étoit chargé, mais on ne put le tirer de-là, & le feu des batteries étoit cependant ſi grand, qu'on ne pouvoit plus tenir, en cet endroit; de ſorte qu'il fallut y mettre le feu, pour ne pas le laiſſer à l'ennemi. Il y eut un autre Vaiſſeau, nommé l'Oranger, qui ſauta en l'air, par ſa propre poudre, avec ſoixante-trois hommes, qui y demeurerent. On ne trouva d'ailleurs, ſur le reſte de la Flotte, que trente-ſept morts, & que ſoixante & dix de bleſſez. Du côté des Ennemis, il y eut deux-cens morts. Pour le butin, qu'on fit ſur eux, il ſe réduiſit à deux-mille-cinq-cens caiſſes de ſucre, quantité de Tabac, de Coton, de Cuirs de Bœuf, de bois de teinture &c. On brûla tous les Vaiſſeaux des Portugais, excepté un, que l'on emmena chargé en Hollande, & quatre petits, que l'un employa, comme des Iachts. Les priſonniers dirent, qu'il ne ſeroit plus poſſible aux Portugais de négotier à la Baye, où les Vaiſſeaux n'étoient point en ſureté, quoi qu'elle fût bien fortifiée, & qu'il y eût toûjours des Vaiſſeaux de guerre, & une bonne Garniſon.

Heyn, après avoir demeuré quinze jours à la Baye, fit voiles à Rio Janeiro, à Cabo Frio, & à Spiritu Santo; pour ſe radouber, & ſe pourvoir de ce dont il avoit beſoin. Il revint néanmoins le 10. de Juillet à la Baye, où il ne tronva que ſept, ou huit Vaiſſeaux vuides. Les Hollandois ſe rendirent de là derriere l'Ile de Taporico, où ils prirent deux Vaiſſeaux, & une Chalouppe, où il y avoit ſeize Portugais; de qui ils apprirent qu'il y avoit encore quatre Vaiſſeaux Portugais chargez de ſucre, qui s'étoient retirez, pour ſe mettre à couvert, dans la Riviere. Là-deſſus l'Amiral Hollandois, laiſſant quelques petits bâtimens à l'Ouëſt de l'Ile, fit de nouveau voiles vers la Baye, & entra dans la Riviere, où aprés être remonté à la voile trois, ou quatre heures, il découvrit deux Bâtimens. Il ſe rendit maître d'un de ces Vaiſſeaux, après quoi étant remonté à la Riviere, encore une heure & demi, il en découvrit trois autres, cachez derriere un bôcage, dans un détour de la Riviere. Heyn ne trouva pas à propos de les attaquer ce ſoir-là, parce qu'on n'avoit pas encore pu emporter ce qu'on avoit pris, hors de la Riviere, & retourna au reſte de ſa Flotte. Mais le jour ſuivant, il remonta de nouveau la Riviere, de l'avis de tous les Officiers, avec deux Iachts, une Barque, & quatre Chalouppes. Ces Bâtimens étoient chargez de monde, & bien munis de tout ce qui étoit néceſſaire, pour attaquer vigoureuſement l'Ennemi. Les Portugais avoient mis cependant quelques mouſquetaires à l'embouchure de la Riviere, pour empêcher le paſſage aux Hollandois; mais quelques décharges de leur Artillerie chaſſerent ces mouſquetaires, dans les bois. Enſuite Heyn prit, comme d'aſſaut, les trois Vaiſſeaux, qui étoient demeurez dans la Ri- 1627.
viere; en ſorte que la plûpart des Portugais, qui s'y trouverent, furent tuez. Les Hollandois ſe rendirent maîtres par-là de neuf-cens caiſſes de ſucre, de quelque peu de Tabac, & d'autres marchandiſes. Après cela ils ſe retirerent, en laiſſant un des Vaiſſeaux Portugais, qui faiſoit eau, & qui demeura arrêté dans le ſable. Comme ils étoient à une demi-heure de l'embouchure de la Riviere; ils apprirent que pendant leur expedition, les Portugais en avoient bouché l'entrée, en y coulant un Vaiſſeau à fond, & que là prés ils avoient placé bon nombre d'Infanterie. *D. Diego Louis d'Oliveira*, Gouverneur de S. Salvador, & de la Baye, s'y étoit rendu, avec une bonne partie de ſa Garniſon. L'Amiral Hollandois fit là-deſſus mettre quelques pieces de Canon, ſur le tillac de ſes Iachts, & les environner, auſſi-bien que les Chaloupes, de cuirs de bœuf, qu'il avoit apportez exprès, pour couvrir ſon monde contre la mouſqueterie Portugaiſe, qui ne lui put faire aucun mal. Il emmena ainſi ce qu'il avoit pris, ſans avoir perdu un ſeul homme, & ſans que perſonne eût été bleſſé. Heyn demeura encore quatre ſemaines dans la Baye, & ayant fait voiles pour la Hollande, il y arriva le 25. d'Octobre, avec tout ce qu'il avoit pris. Sa bonne conduite fit qu'on l'employa, dans la ſuite, à une entrepriſe de plus grande conſéquence, dont on parlera ci-après, & dans laquelle il réüſſit très-bien.

Il arriva encore, cette même année, que cinq Iachts étant partis au mois de Janvier, pour chercher fortune ſur les côtes de l'Amerique, ils oſerent attaquer de gros Vaiſſeaux Eſpagnols. Après avoir croiſé autour du Cap S. Antoine, l'un de ces Iachts prit une Fregate, qui venoit de la Nouvelle Eſpagne, où il trouva, en ſoie, la valeur de quatre-mille-cinq-cens Ducats. Ils furent enſuite ſéparez, mais s'étant rejoints au Nord du Cap, qu'on vient de nommer, ils virent paroître deux Vaiſſeaux Eſpagnols, qui venoient de Honduras; dont l'un étoit de quatre-cens tonneaux, & avoit vint pieces de Canon, ſix de bronze, & le reſte de fer; & dont l'autre, qui n'étoit que de trois-cens tonneaux, en avoit ſeize, quatre de bronze, & les autres de fer. Un de ces Iachts, nommé *la Lionne*, s'attacha au plus gros des deux Vaiſſeaux Eſpagnols; mais l'autre de ces Vaiſſeaux, s'étant approché, la mit entre les deux feux. Cependant un autre Iacht, nommé *le Chat*, attaqua le ſecond Vaiſſeau ſi vivement, avec encore un autre Iacht nommé *Ter-Vere*, qu'après un combat de deux heures, ils s'en rendirent maîtres. Il s'y trouva quatorze-cens caiſſes d'Indigo, quatre-mille cuirs, quantité de Cochenille, de Salſepareille & du Tabac; de ſorte qu'on emmena en Hollande, à ce que dit *Van de Sande*, la valeur de plus d'un Million de Francs. L'autre Vaiſſeau Eſpagnol échappa. *De Laet* raconte tout cela, avec quelque diverſité, & rapporte encore diverſes priſes, qui ſe firent ſur les Eſpagnols; auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Il arriva en Juillet à la Compagnie des Indes Orientales quatre Vaiſſeaux richement chargez, & il vint ſur cette Flotte un Capitaine, nommé *Jean Verſchoor*, qui avoit été ſur la Flotte de l'Hermite.

Un Hiſtorien (t) remarque que les Capitaines employez, par les deux Compagnies d'Orient & d'Occident, ſe conduiſirent fort bien, & donnerent de grandes marques de leur bravoure; mais que

(t) *Van de Sande*, p. 346. ſur cette année;

1627. que ceux, qui commandoient les Vaiſſeaux des Amirautez, n'en firent pas de même. „ Ils al-„loient, *dit-il*, ordinairement vers des Rivieres où „l'Ennemi n'étoit point, & quand il ſe préſen-„toit à eux, ils prenoient la fuite. Un Capi-„taine, entre autres, nommé *de Bagwyn*, abandon-„na ſon Vaiſſeau, l'un des plus beaux du Païs, & „le laiſſa prendre à l'Ennemi, ſans vouloir ſe dé-„fendre. Il y eut vint de ſes gens, qui le prie-„rent en vain de vouloir ſe battre. Il les quitta, „& tous ceux, qui ſe trouverent ſur le Vaiſſeau, „qui fut pris par les Eſpagnols, furent jettez „dans la mer, liez deux à deux. Le Capitaine fut „arrêté enſuite, par ordre de l'Amirauté de Ro-„terdam, qui lui fit trancher la tête, pour ſon „infidelité, ou pour ſa lâcheté. Ces accidens arrivent ſouvent, lors qu'on employe des gens, par recommandation; ſans avoir des preuves aſſurées de leur capacité, & de leur bravoure.

Pour dire un mot de l'Etat de la Religion dans le Païs, & de ce qui y a du rapport; Uytembogard, qui étoit revenu, comme nous l'avons vu, dans ſa Patrie, depuis l'année paſſée, préſenta (1) le 9. de Janvier de celle-ci, une Requête aux Etats Généraux; pour leur demander d'être admis à ſe purger, devant la Cour de Hollande, du Crime de Lèze-Majeſté, dont on l'avoit accuſé. Sa Requête fut rejettée, le même jour, ſans en dire la raiſon; quoi qu'il y eût joint un avis, ſigné de douze des principaux Avocats de la Haie qui déclaroient, qu'il étoit bien fondé, dans ſa demande. Peu à peu on s'accoûtuma à le voir à la Haie, où il prêcha, & vécut en paix. On lui rendit ſa maiſon, comme on le pourra voir dans ſa Vie, & il y mourut chrétiennement, le 4. de Septembre de l'an MDCXLIV. âgé de quatre-vints-ſept ans.

Au mois de Mars, les Synodes de la Hollande Méridionale & Septentrionale, porterent des plaintes aux Etats de la Province, contre les Aſſemblées Religieuſes des Rémontrans; ſur quoi les Etats écrivirent à chaque Ville, pour faire executer les Ordonnances; mais comme le Prince d'Orange ne ſe méloit point de ces ſortes de choſes, ces défenſes ne furent d'aucun effet, ſans que les Etats s'en choquaſſent.

Au mois de Septembre, un Synode Provincial, tenu à Dordrecht, marchant ſur les traces du National, tenu dans la même Ville, fit défenſe à tous les Miniſtres de parler de Modération, à l'égard des Rémontrans, ſous peine de ſuſpenſion; & réſolut de travailler à faire en ſorte, qu'on ne donnât aucun emploi Civil, ſinon à des gens de l'Egliſe Réformée. Il réſolut auſſi que point de Rémontrans ne ſeroient mariez hors des Egliſes Publiques, & même qu'aucun enfant des Rémontrans ne ſeroit reconnu pour légitime, à moins qu'il ne fût baptizé, dans ces mêmes Egliſes; mais on n'eut aucun égard à ce dernier article; ſoit parce que c'étoit une choſe, qui regardoit le Souverain, & non un Synode; ſoit parce qu'on laiſſoit aux autres Communions la liberté de baptizer, chez elles, les enfans de ceux qui en étoient Membres. (3) Epiſcopius écrivit auſſi divers petits Traitez, en faveur de ceux de ſon Parti, qui ne furent pas ſans effet; pour montrer qu'on ne devoit point les empêcher de s'aſſembler. Comme il n'y avoit plus de lieu de les accuſer d'être une Faction Politique, oppoſée au Prince d'Orange; on laiſſa leurs Aſſemblées en paix.

CETTE Année, l'Eſpagne ne ſe trouvant pas 1628. en état de mettre une Armée en Campagne, les Etats Généraux n'entreprirent rien non plus, contre les Eſpagnols; ſoit que l'on ne pût pas tomber d'accord, ſur ce qu'on pourroit attaquer, ſur leurs terres; ſoit pour épargner la dépenſe, à cauſe de celle qu'on avoit faite, l'année précedente pour le Siege, & la priſe de Grol.

Les (4) Eſpagnols ayant fait, l'année précedente, une entrepriſe ſur la Zélande, qui ne réüſſit point; les Zélandois travaillerent à ſe mettre à couvert, contre les deſſeins qu'ils pourroient avoir à l'avenir. Les Eſpagnols, au contraire, dans la vuë de ſe rendre maitres de la navigation de l'Eſcaut, & de rendre inutile le fameux Fort de Lillo, qui la leur tenoit fermée, bâtirent, par l'ordre de Spinola, qui ſe tranſporta exprès ſur les lieux, un Fort à Zantfliet; qui eſt un peu plus bas, ſur le même côté de la Riviere. Ils y firent ſix baſtions, & y mirent une ſorte garniſon, ſous D. *Louis de Bonneville*, qui incommoda extrémement le voiſinage. Le même Spinola alla enſuite voir le vieux Lillo, dans le deſſein d'y bâtir auſſi un Fort, pour aſſûrer le paſſage d'Anvers à Zantfliet. Il y fit travailler, mais comme cet endroit étoit ſous le feu du nouveau Lillo, l'on tira ſi fort de ce dernier, ſur les travailleurs, qu'il fallut abandonner ce deſſein.

L'Hiver étant paſſé, Frideric Henri alla viſiter Lillo, où il fit diſcontinuer les travaux, qu'on y faiſoit, & raſer quelques Forts, que l'on avoit déja faits dans le voiſinage, parce qu'il les jugea inutiles. De-là il fut par eau, viſiter le Fort de Kerry, & comme il vouloit mettre pied à terre, un boulet de Canon, tiré de Berendrecht, emporta la jambe d'un Capitaine, qui vouloit lui donner la main, pour l'aider à deſcendre. Le lendemain, il fut encore viſiter le Fort de Liefkenshock, qui eſt vis à vis de Lillo, & le païs voiſin. Comme il paſſoit à cheval, par un étendue de Terre, qu'on nomme le nouveau Doel, on tira du Fort Eſpagnol de la Perle, qui étoit plus haut que Liefkenshock, quarante volées de Canon, ſur lui & ſur l'Eſcorte, qui l'accompagnoit, mais il n'y eut perſonne de bleſſé. Ce fut le 24. de Fevrier. Il fut enſuite à Bergopzoom, où il fit quelque ſéjour, & donna les ordres néceſſaires, pour empêcher qu'on ne formât pas déſormais ſi facilement le Siege de cette place; après quoi il ſe retira en Hollande par Sevemberg, avec une bonne Eſcorte, & il arriva à la Haie, au mois de Mars.

Il donna auſſi ſes ordres, pour mettre à couvert les Iles de Ter-goes, & de Ter-tole; par quelques ouvrages & par quelques Forts. Mais on ne s'arrêtera pas à cela, parce qu'il ne ſeroit guére poſſible de ſe faire entendre, ſans donner une (5) Carte des lieux; ce qui n'eſt pas néceſſaire, parce qu'il ne ſe paſſa rien de mémorable en ces lieux-là. On fit réparer les fortifications de Steenberg, & on bâtit divers Forts, dans le voiſinage. Le terrein fut couvert de Forts, & entrecoupé de canaux, & de digues, qu'on avoit faites au travers des marais; ce qui rendoit ces lieux-là de difficile accès, malgré ceux qui étoient ſuperieurs ſur la Riviere voiſine, comme les Hollandois & les Zélandois l'étoient.

Outre

(1) Voyez le XVIII. Chap. de ſa Vie.
(2) *Brandt* Onpart. Chron. p. 63.
(3) Voyez ſa Vie Latine p. 305.

(4) Vie de F. H. par *Commelin* p. 42.
(5) Voyez-la dans la deſcription du Siege de Grol de *Grotius*.

1628. Outre les Vaiſſeaux, que la Compagnie des Indes Occidentales équipoit tous les ans, pour aller ſur les côtes de l'Amerique; (1) il y avoit pluſieurs Particuliers, qui faiſoient des Societez, pour envoyer des Vaiſſeaux en Courſe, non ſeulement ſur les côtes de l'Amerique, mais encore ſur celles d'Eſpagne. Par-là ils cauſerent une interruption générale du Commerce, en ce Païs-là. Les Droits ſur l'entrée & la ſortie des Marchandiſes, & les Domaines du Roi étoient engagez aux Genois; pour les grandes avances, qu'ils lui avoient faites. Cela empêchoit la Cour de Madrid, d'envoyer aux Païs-Bas l'argent, qui étoit néceſſaire, pour faire ſubſiſter les Troupes, & les tenir ſous une bonne diſcipline. Auſſi les Garniſons de Breda & de Bois-le-Duc commencerent-elles à piller les Bourgeois, & le Plat-Païs. D'autres en firent de même ailleurs, & l'on aſſûre, que la Ville de Weſel ſeule fut obligée de payer la ſomme de trois-cens mille francs à la Garniſon, pour ſe garantir du pillage.

Les Etats ne profiterent pas de ces conjonctures, parce qu'ils étoient auſſi épuiſez, comme on l'a dit ci-devant. Ils étoient d'ailleurs obligez de bâtir divers Forts, non ſeulement pour aſſurer Bergopzoom, contre toutes ſortes de ſurpriſes; mais encore pour la ſûreté des Provinces de Friſe, d'Overyſſel & de Groningue; de peur que l'ennemi, venant à recevoir de l'argent, n'entreprît quelque choſe de ces côtez-là, comme il l'avoit pluſieurs fois eſſayé. On découvrit auſſi, en ce tems-là, une conſpiration, qui avoit été faite à Bergopzoom, pour livrer la place aux Eſpagnols; à cauſe de quoi on fit mourir à la Hſie, cinq des Conjurez. Les Eſpagnols eux-mêmes, ayant remarqué que les fortifications de Rhimberck s'ébouloient, & rempliſſoient les foſſez de ſable, avoient été empêchez d'y remedier, par les Troupes des Etats. Ils reprirent ce travail cette année, mais ils furent obligez de l'abandonner, par les mêmes Troupes, qui s'avancerent de ce côté-là, pendant que le Comte de Berg étoit allé accompagner un Convoi d'argent à Lingue.

D'un autre côté, ceux de Dunkerke troublerent la navigation de la Mer du Nord, & emmenerent bien, dans leur port, (2) ſoixante Vaiſſeaux Hollandois, dans l'eſpace d'une année. Les Amirautez furent obligées, pour remedier à cela, d'équiper trois Eſquadres, ſoit pour convoyer les Vaiſſeaux Marchands, ſoit pour croiſer dans ces Mers. Au Mois d'Août, les Vaiſſeaux de l'Etat ayant pris l'Amiral Eſpagnol de Dunkerke, & fait dix hommes priſonniers, on les relâcha; ſelon le Cartel, qui fut renouvellé cette année.

Cependant la Compagnie des Indes Occidentales, par les profits conſiderables, qu'elle avoit faits ſur les Eſpagnols, par les priſes, dont nous avons parlé, mit cette année pluſieurs Eſquadres en mer. Elle donna ſept Vaiſſeaux à un Capitaine nommé *Dirk Symons*; qui devoient être joints, par deux autres de Zélande, mais ils ne le firent point, parce qu'ils firent, en y allant, une priſe, ſur les Eſpagnols, qu'ils conduiſirent en Zélande, ſans ſe mettre en peine de continuer leur voyage. Symons (3) prit ſur les côtes du Bréſil, où il arriva en Avril, une Flotte, qui venoit de Pernambouc, & deux Vaiſſeaux de la Baye, où il y avoit, entre autres choſes, huit-cens caiſſes de ſucre, & avec ce profit il s'en retourna en Zelande. 1628.

La même (4) Compagnie équipa encore une autre Flotte bien plus conſiderable; puis qu'elle étoit de vint-quatre Vaiſſeaux, où il y avoit deux mille ſix-cens quarante-quatre Matelots; huit-cens-quatre-vint-quatorze ſoldats, & ſix-cent-vint-trois pieces de Canon, dont cent-ſoixante & dix étoient de Cuivre, & le reſte de Fer. Les Matelots & les Soldats avoient été choiſis, en maniere que c'étoient les meilleurs, qu'on pût trouver dans les Provinces Unies. Le Commandant de cette Flotte étoit Pierre Heyn, dont nous avons parlé, en faiſant l'Hiſtoire de l'année paſſée, & ſon Vice-Amiral fut *Henri Lonk*. Ils partirent le 20. de Mai du Texel, avec ordre de ſe rendre ſur les Côtes de l'Amerique, & d'obſerver la Flotte d'argent, & de l'attaquer, s'ils pouvoient. Ils n'arriverent qu'au Mois d'Août, aux Iles du Golfe de l'Amerique. Le 25. de ce Mois, ils ſe ſaiſirent d'un petit Bâtiment, où il y avoit quinze hommes. Il avoit été envoyé de la Havana, pour avertir les Vaiſſeaux de la Nouvelle Eſpagne, & de Carthagene, qu'il y avoit vint-trois Bâtimens Hollandois, qui les attendoient. Ceux qui y étoient témoignerent, qu'ils étoient ſurpris que les Vaiſſeaux de Carthagene, & de la Nouvelle Eſpagne, tardaſſent ſi fort à paroître; & dirent qu'on avoit eu avis à la Havana, il y avoit cinq ou ſix jours, de l'arrivée de la Flotte Hollandoiſe. Ils ajoûtoient que *Juſte Bankert*, Vice-Amiral de Zélande, avoit pris un Bâtiment qui venoit de la Nouvelle Eſpagne, ce qui leur faiſoit croire que la Flotte ne tarderoit pas à paroître.

Le 8. de Septembre, l'Amiral ayant ouï tirer un coup de Canon, envoya des Chaloupes, pour ſavoir ce que c'étoit. Elles rapporterent que la Lionne avoit pris un petit Bâtiment Eſpagnol; de qui elle avoit apris que la Flotte, que l'on attendoit depuis long-tems, arriveroit bien tôt, & qu'elle ne pouvoit pas leur échaper. En effet le lendemain, au lever du ſoleil, on vit paroître dix voiles, que Heyn fut ſur le champ attaquer, & dont il ſe rendit maître en très-peu de tems. Sur le Midi, on apperçut encore huit, ou neuf grands Vaiſſeaux, à trois ou quatre lieuës de diſtance. On jugea bien que c'étoient les Galions de la Nouvelle Eſpagne; dont il avoit fallu décharger quelques-uns, qui avoient été mal-traitez, dans une rencontre qu'ils avoient euë; ce qui avoit été cauſe du retardement de la Flotte. L'Amiral Hollandois mit toutes ſes voiles, pour arriver ſur eux; mais les Eſpagnols réſolurent de rebrouſſer chemin, & de gagner la côte, s'il étoit poſſible; comme en effet ils le firent, malgré toute la manœuvre des Hollandois. Ils entrerent dans la Baye de Matança, où ils firent échouer les Galions, deſquels chacun tira ce qu'il put, & le fit emporter à terre, par les Chaloupes, qui allerent & vinrent pluſieurs fois, pour cela. Il étoit arrivé que la Flotte Hollandoiſe avoit tardé de joindre l'Amiral, parce qu'elle s'étoit amuſée à décharger les Vaiſſeaux, qui avoient été pris. Ce ne fut que le lendemain, que l'on entra dans la Baye, dans laquelle on vit les Gallions échoüez. Pour ne laiſſer échapper perſonne, les Vaiſſeaux Hollandois y entrerent de front; mais comme il étoit dangereux de s'approcher trop de la côte, ils canonnerent les Eſpagnols pour les obliger de ſe

(1) *Van de Sande* p. 347.
(2) *Van de Sande* p. 350.
(3) Sur toutes les expeditions faites, ſur les côtes de l'Amerique, cette année, voyez le Liv. V. des Annales de *De Laet*, qui les raconte au long.

(4) *Van de Sande* p. 352. & *Commelin* Vie de F. H. 47. & ſuiv.

1628. ſe rendre, & l'on employa enſuite tous les Eſquifs & les Chaloupes, que l'on remplit de matelots & de mouſquetaires, pour aller à l'abordage. Les Eſpagnols ne ſoûtinrent pas long-tems leurs décharges, & dès qu'on leur eut crié, qu'on vouloit faire *bonne guerre*, avec eux, ils ceſſerent de ſe défendre. On leur fit non ſeulement quartier, mais on leur donna la liberté, ſans leur ôter quoique ce fût de ce qu'ils avoient ſur eux, & on les fit mettre à terre.

Cela étant fait, l'Amiral Hollandois remarquoit que les Vaiſſeaux, qu'il avoit pris, étoient ſi chargez de marchandiſes, qu'ils ne pouvoient pas ſe ſervir de leur Canon; ce qui les rendroit inutiles, ſi l'on rencontroit une Eſquadre de Vaiſſeaux de Guerre Ennemis; il ordonna qu'on les déchargeât, en partageant leur charge, ſur pluſieurs Vaiſſeaux. Mais il y en eut un, qui étoit chargé de cuirs, qui coula à fond. On choiſit enſuite quatre des Galions, & un Vaiſſeau Marchand tout neuf, pour les mener en Hollande; tout le reſte fut brûlé. On fut occupé à cela, juſqu'au 12. de Septembre, après quoi la Flotte ſortit de la Baye, pour retourner en Hollande. Mais comme il ſe pouvoit faire que la Flotte, qui devoit aller de conſerve, tardât trop à y arriver, les Vaiſſeaux les plus vîtes devant attendre les autres; Heyn envoya quatre des meilleurs voiliers, pour porter des nouvelles de ſa victoire. Il s'éleva cependant de groſſes tempêtes, qui mirent un des Gallions, nommé le S. Jean, en danger de perir, par la quantité d'eau, qui y entroit; mais il fut promptement ſecouru, & déchargé; après quoi, on y mit le feu. Un autre, nommé Ste. Anne, courut le même danger, mais la voie d'eau ayant été trouvée, on le ſauva, juſqu'à ce qu'étant arrivé à Falmouth, avec la Flotte, on le vendit, après avoir mis ſa charge ſur divers Vaiſſeaux. La Flotte eſſuya pluſieurs tempêtes, & quelques Vaiſſeaux arriverent en Hollande, ou en Zélande, avant que les autres paruſſent. L'Amiral fut obligé de s'arrêter un peu à Falmouth, pour s'y raffraichir. Dans ce voyage, & dans le combat contre les Eſpagnols, la Flotte Hollandoiſe ne perdit que 150. hommes qui furent tuez, ou qui moururent de maladie. Enfin toute la Flotte arriva à bon port, & quand on fit le calcul de l'Or, & de l'Argent en lingots, ou en eſpeces, & du prix des marchandiſes, elle fut eſtimée plus de onze millions de florins, monoye de Hollande. On dit que l'Amiral, voyant un concours prodigieux de peuple, qui venoit voir ſon arrivée, dit *que ce peuple étoit bien ſot, qui faiſoit tant de bruit & tant d'acclamations, parce qu'il amenoit des richeſſes, qu'il avoit priſes ſans peine; & qui ne l'avoit pas regardé, au retour de l'Expedition précedente, qui lui avoit coûté infiniment plus de peine, & où il avoit couru beaucoup plus de riſque.*

La Compagnie, après avoir reçu les premieres nouvelles du bon ſuccès de ce Voyage, fut dans la crainte que le Roi d'Angleterre ne fût tenté de ſe ſaiſir des Vaiſſeaux, qui revenoient; s'il aprenoit les grandes richeſſes, dont ils étoient chargez; d'autant plus qu'il avoit arrêté, depuis quelque tems, trois Vaiſſeaux de la Compagnie Orientale. Elle préſenta donc une Requête au Roi, pour le prier de faire obſerver le Traité du Commerce, fait en MDCXXV. entre lui & les Provinces. C'eſt ce qu'il leur accorda, avec beaucoup de générosité.

Une autre Eſquadre partie, ſous le commandement de *Pierre Adrianſe Ita*, aux mois de Janvier, & de Fevrier; & qui conſiſtoit en ſix Vaiſſeaux & trois Pataches, prit cette même année deux Galions, & une Barque qui venoient de Honduras, qu'elle amena auſſi à bon port, en Hollande & en Zélande, avec les Marchandiſes qui y étoient, qui conſiſtoient en Indigo, en Peaux, en Salſepareille, en Baume, en Gingembre, & cinquante & une livre d'Argent. Mais la valeur de tout cela n'approchoit pas de celle, que Heyn avoit apportée. 1628.

Il y eut encore pluſieurs Vaiſſeaux particuliers, qui avoient été en courſe, & qui revinrent chargez de butin, des côtes du Breſil; de ſorte que cette année ſembla être fatale aux Eſpagnols. Au contraire tout rioit aux Compagnies Hollandoiſes. Celle de l'Ouëſt reçut trois Vaiſſeaux du Cap Vert, qui apporterent, à ce qu'on dit, deux millions & demi; un autre de la Nouvelle Hollande, avec dix-mille pieces de Peleteries; deux de Guinée, qui apporterent, outre les marchandiſes, huit-cens onces d'or, de ſorte que leur charge fut eſtimée quatre-cens mille Francs; & enfin un Vaiſſeau chargé de Tabac, de la Riviere des Amazones.

Comme la Compagnie des Indes Orientales en attendoit des Vaiſſeaux, qui devoient bien-tôt arriver, elle leur envoya au devant dix Vaiſſeaux bien montez; pour les garantir des Dunkerkois, qui épioient tout ce qui venoit en Hollande. *Carpentier*, qui avoit été Gouverneur Général aux Indes, pour cette Compagnie, arriva à bon port, avec cinq Vaiſſeaux richement chargez. Il en vint encore un de Batavia, par lequel on apprit, que quelques Javanois avoient fait une conſpiration, contre *Jean Pierre Koen*, ſucceſſeur de Carpentier, pour le tuer, mais que l'on avoit découvert leur mauvais deſſein. Il vint encore en Hollande, au Mois d'Octobre, trois Vaiſſeaux trés-riches, qui étoient venus de Surate, & qui avoient été arrêtez, pendant quelque tems, en Angleterre, ſous je ne ſai quel prétexte.

Il y eut, cette année, diverſes Négotiations avec la France, l'Angleterre, la Suede, le Danemarc, & la Pologne; & quelques autres Alliez de l'Etat, qui n'ayant eu aucune ſuite remarquable, par rapport aux Provinces Unies, (1) ne doivent pas nous arrêter. La Rochelle étoit aſſiegée, cette année, & fut enfin priſe, comme on le pourra voir dans la Vie du *Cardinal de Richelieu*. Le Roi d'Angleterre avoit pris le parti des Rochelois, ſelon le conſeil du Duc de Buckingham, qui fut aſſaſſiné cette même année. A cauſe de cette brouillerie, entre la France & la Grande Brétagne, *Charles* I. ſouhaitoit fort, que les Etats Généraux ceſſaſſent de ſecourir le Roi de France, contre les Rochelois, & ſe joigniſſent avec les Forces Angloiſes, en leur faveur. Mais les Etats Généraux, qui agiſſoient en cela, conformément aux Traitez, qu'ils avoient avec la France, & qui avoient en effet beſoin d'elle, ne voulurent pas écouter les propoſitions de l'Angleterre. Carleton, qui étoit encore alors ſon Ambaſſadeur Extraordinaire, dans les Provinces Unies, ſe donna beaucoup de mouvement pour cela, mais en vain. Celui qui y étoit Ambaſſadeur, de la part de Loüis XIII. étoit le Préſident *d'Eſpeſſes*, qui s'oppoſa vigoureuſement à lui, & eut le deſſus. L'Ambaſſadeur Anglois fatiga les Etats, par ſa trop grande envie de venir à bout de ce qu'il vouloit obtenir, & qu'on ne lui pouvoit accorder. L'Ambaſſadeur de France, repliqua à tous ſes Memoires. Carleton voulot auſſi avoir place, au Conſeil d'Etat des Provinces Unies, où

(1) Voyez-les dans le Livre VIII. d'*Aitzema*.

1628. il y avoit eu en effet un Anglois, du tems du Comte de Leiceſtre, & quelque tems après; mais les choſes ayant changé de face, on ne crut pas avoir beſoin d'un Eſpion, qui écrivît en Angleterre tout ce qui ſe paſſoit dans les Provinces, & Carleton n'en parla plus. Il voulut auſſi rendre le Synode des Egliſes Angloiſes, & Ecoſſoiſes Preſbyteriennes, qui étoient en Hollande, dépendant de l'Egliſe Anglicane & de l'Ecoſſoiſe; mais il ne put rien obtenir. Enfin il fut rappellé en Angleterre, & tous ſes Projets s'évanouïrent.

En ce tems-ci, (1) il y eut quelques mécontentemens à Amſterdam, entre ceux qui compoſoient alors la Magiſtrature. Le Parti Modéré ſe trouvant enfin le plus fort, ceux, qui lui étoient oppoſez, faiſoient entendre aux Miniſtres, & au Peuple que les Modérez, ne cherchoient qu'à introduire le Parti Rémontrant, & ſes ſentimens. Pluſieurs le crurent, parce qu'il y avoit divers Magiſtrats, qui défendoient leurs maximes & leurs ſentimens, & qui ne s'en cachoient pas beaucoup. Il n'y avoit, en effet, aucune Loi, qui pût défendre de parler de Modération, & d'adoucir les Eſprits; qui avoient été trop échauffez, ſur ces matieres. (2) Un Hiſtorien, qui fait profeſſion d'être impartial, dit qu'en cette occaſion les deux Partis ne cherchoient, que de s'attirer toute l'autorité, ſous prétexte de Religion. Il eſt vrai que les paſſions humaines ſe mêlent par tout, & ſe couvrent ſouvent du manteau de la Religion. Mais comme le Parti Rémontrant avoit le deſſous, dans l'Etat, ſans apparence qu'il pût devenir ſuperieur, il n'y avoit rien à gagner à le favoriſer. Ceux qui s'étoient ſignalez, pour celui de leurs adverſaires, avoient eu toute l'autorité, par la faveur de Maurice, en MDCXVIII. & même les années ſuivantes, pendant qu'il vécut. Les autres furent exclus du Gouvernement, mais un des principaux Contre-Rémontrans (apparemment le Bourgmeſtre Paw) s'étant attiré la jalouſie des autres Magiſtrats; ils trouverent moyen d'introduire de nouveau, dans le Conſeil, ceux qui faiſoient profeſſion de Modération, pour les oppoſer à ceux, dont l'autorité exceſſive les incommodoit. Comme le Parti contraire s'étoit appuyé de l'autorité de Maurice, ceux qui étoient dans celui de la Modération, crurent pouvoir avoir recours à Frideric Henri; pour accommoder les differends, qui étoient entre eux, & n'être pas accablez par la Populace. Il ſe rendit, pour cela, à Amſterdam le 10. d'Avril, avec un cortege tel que ſon rang le demandoit, & il ouït les plaintes, & les défenſes de l'un & de l'autre Parti.

Ceux qui étoient oppoſez à la Modération, lui repréſenterent que les Moderez choiſiſſoient pour Conſeillers, pour Directeurs des Compagnies des Indes, & pour d'autres Emplois, ceux qui étoient Rémontrans de profeſſion, ou ſuſpects de Rémontrantiſme, & des Libertins, ou pour le moins des gens, qui n'étoient pas fort attachez au Parti des Contre-Rémontrans: Qu'ils avoient déja introduit depuis quelque tems un Miniſtre, nommé *Boxhornius*, qui prêchoit en maniere que ſes Collegues ne le jugeoient pas *ſain dans la doctrine*; quoi qu'il ne l'avoüât pas, & qu'il fit ſeulement profeſſion d'aimer la Modération & la Paix; ce qui l'avoit engagé, à ſe défaire volontairement des fonctions de ſon Miniſtere: Qu'ils avoient obligé pluſieurs des principaux Bourgeois de ſortir de la Ville, & même les Miniſtres *Smout* & *Cloppenburg*: Qu'enfin ils connivoient aux Aſſemblées des Rémontrans. 1628.

Les Magiſtrats Modérez ſe défendoient contre cette acculation, avec beaucoup de facilité, dit l'Hiſtorien; en répondant qu'ils avoient été élus légitimement, & ſelon les formes ordinaires, & que par conſéquent on les devoit maintenir dans leurs Emplois: Que les ſollicitations, & les intrigues de leurs ennemis, & de quelques-uns de la Bourgeoiſie, qui ſollicitoient contre eux à la Haie, reſſentoient fort la ſédition, & ne tendoient qu'à faire ſoulever le peuple, & à répandre du ſang: Que leur Ville étant compoſée d'une infinité de gens de toutes ſortes de Nations, on ne pouvoit pas ſouffrir, qu'il ſe mêlât des brouillons parmi le peuple, & que de ſemblables gens étoient très-puniſſables: Que les Miniſtres, en particulier, devoient s'abſtenir de tout ce qui tendoit à la ſédition, & de parler en Chaire de ſemblables choſes: Qu'ils avoient été, à cauſe de cela, obligez de faire ſortir de leur Ville ceux qu'on avoit nommez, auſſi-bien que quelques Bourgeois: Que pour l'élection des Conſeillers, & des Directeurs, on ne montreroit jamais qu'il s'y fût rien paſſé contre les Lois, & les uſages de la Ville. Le Prince, qui avoit déja montré, de ſon propre mouvement, quelle étoit ſa modération, & qu'il n'approuvoit point les procedures de l'an MDCXVIII. ſe ſatisfit de ces raiſons. L'Hiſtorien dit encore que ceux, qu'on nommoit Moderez, avoient la maxime de conſentir avec facilité aux augmentations de Troupes, & à tout ce qui pouvoit contribuer à rendre plus grande l'autorité du Prince; ce qui fit que le Prince aprouva leur conduite. Si cela eſt, on avoit tort de dire qu'ils étoient d'une faction oppoſée aux interêts de la Maiſon d'Orange. Craignant néanmoins, qu'il n'arrivât du tumulte dans la Ville, ils lui demanderent quelques compagnies de ſoldats, qu'il leur accorda, & que l'on fit entrer ſans bruit. Après cela, on fit publier qu'ayant à craindre quelque deſordre dans la Ville, & même quelque effuſion de ſang, on avoit trouvé à propos de faire entrer quelques Compagnies dans la Ville, de l'aveu, & du conſentement du Prince d'Orange, pour tenir tout en repos: Qu'on avoit auſſi jugé devoir le faire ſavoir au Peuple, afin qu'il fût inſtruit de la bonne intention des Magiſtrats, qui n'étoit que de maintenir la Veritable Religion Réformée, comme elle s'enſeignoit publiquement dans la Ville, autant que de procurer ſon repos & ſon bien.

Il étoit en effet du bien de la Ville, de ſouffrir diverſes Religions, non ſeulement pour y faire fleurir le commerce, mais pour y conſerver l'eſprit de paix & de charité, qui eſt l'ame de l'Evangile, comme tous les Proteſtans en conviennent, & même le plus ſolide fondement de la Societé Civile. Pour cela on devoit ceſſer d'employer contre les Rémontrans les rigueurs, qu'on mettoit encore en pratique, en quelques Villes, comme à Harlem & à Leide. Ils prêchoient à Roterdam en deux Egliſes, & ils avoient une Aſſemblée à la Haie; quoi qu'on eût défendu de pratiquer à un jeune Avocat Rémontrant, qui n'avoit pas beaucoup d'affaires, en même tems qu'on le permettoit à pluſieurs autres, qui étoient beaucoup plus employez. Enfin on permit par tout leurs Aſſemblées, excepté à Leide, à cauſe de l'Univerſité, qui y étoit établie.

On parla auſſi parmi les Théologiens de la Modération, mais le Parti de ceux, qui ne l'approuvoient pas, prévalut. Les Commiſſaires des deux Synodes de la Province de Hollande, firent là-deſſus

(1) *Aitzema* T. I. p. 702. col. 2.
(2) Le même.

1628. deſſus une longue Rémontrance aux Etats, de Hollande, pour s'y oppoſer. Les Rémontrans ne manquerent pas d'y répondre, & l'on pourra voir l'une & l'autre Rémontrance (1) dans *Aitzema*. On ne s'y arrêtera point, parce qu'il n'y a rien de particulier dans ces Ecrits, & que tout ce qui eſt dit roule ſur des principes, dont nous avons parlé plus d'une fois. Enfin tout ſe diſpoſa à permettre ce qu'on ne pouvoit pas raiſonnablement empêcher; ſans changer néanmoins rien aux Ordonnances, contre les Rémontrans. Cette maniere d'agir n'empécha pourtant pas les Synodes, de ſe plaindre de tems en tems d'eux. Ils ne laiſſerent pas de (2) demander aux Etats, au Mois de Juillet, le libre exercice de leur Religion, mais ils ne leur répondirent autre choſe, le 27. du Mois, ſinon qu'ils devoient s'adreſſer aux Magiſtrats des Villes, où ils demeuroient. Cette réponſe ſembloit laiſſer aux Magiſtrats la liberté de les ſouffrir; quoique, ſur les Rémontrances réiterées du Parti oppoſé, on leur écrivit pluſieurs fois de faire obſerver les Ordonnances; ſans néanmoins s'informer s'ils le faiſoient, ou non. Comme on ne trouvoit pas néceſſaire de ſatisfaire le Zèle exceſſif de ceux, qui étoient pour la rigueur, contre les principes fondamentaux de la Réformation: on ne croyoit pas qu'on dût conteſter avec des gens, qui, depuis ſi long-tems, ne ſe payoient point de raiſons.

Il arriva encore à Amſterdam, ſur la fin de cette année, une brouillerie, qui fit bien comprendre que ce n'étoit pas ſans raiſon, que les Magiſtrats voulurent avoir quelques Compagnies, de plus, dans la Ville. *Vlooswyk* ayant été choiſi pour Capitaine d'une Compagnie Bourgeoiſe, il y eut quelques Bourgeois, qui refuſerent de le reconnoître, comme tel; parce qu'il favoriſoit trop, comme il leur ſembloit, les Arminiens. (3) Ces gens-là ayant été cenſurez pour cela, & menacez d'être mis hors de la Compagnie, s'aviſerent, apparemment par le conſeil de quelque Miniſtre zélé, de conſulter les deux Synodes de la Hollande, & la Faculté Théologique de Leide; pour ſavoir comment ils devoient ſe conduire, dans cette conjoncture. Ils propoſerent pour cela ces cinq queſtions: I. *Si un Membre de l'Egliſe Réformée peut faire un ſerment, qui eſt au deſavantage de la Vraie Religion Réformée, dont il fait profeſſion?* On répondit que non: II. *S'il peut faire un ſerment, qui eſt ſi obſcur, & ſi intrigué, qu'on en pourroit abuſer, pour ſe ſervir de ſes armes contre ſa Religion, ou pour le faire agir au deſavantage de cette même Religion, ou à l'avantage de ceux qui en ſont ennemis?* On répondit qu'on ne pouvoit pas faire un ſemblable ſerment: III. *Si ayant droit de donner ſon ſuffrage, dans l'élection d'un Capitaine de la Bourgeoiſie, il peut choiſir en bonne Conſcience, un Capitaine, qui eſt notoirement, & qu'il croit être ennemi de la veritable Religion Reformée?* On répondit que non: IV. *Si lors qu'un Magiſtrat ſubalterne le preſſe de prêter ſerment à un Capitaine, qu'il n'a pas pu élire, pour la raiſon qu'on vient de marquer, de le ſuivre & de lui obéir en tout ce qu'il lui commandera; il peut faire ce ſerment, pour éviter d'être chaſſé de la Compagnie, ou de perdre ſon droit de Bourgeoiſie, ou d'être puni de quelque autre maniere.* On répondit qu'en ces cas-là on croyoit que cet homme ne devoit pas être forcé de faire ce ſerment, & que s'il le refuſoit, les Miniſtres & les Anciens du lieu devoient, à ſa requiſition, intercéder auprès du Magiſtrat, afin qu'on ne l'obligeât point de faire ce ſerment; & que s'ils le faiſoient en vain, il ne pouvoit pas faire ce ſerment, en termes géneraux, mais en mettant une reſtriction, qu'il ne le feroit qu'en ſuppoſant, que le ſerment ne l'engageroit à rien, qui fût contraire au devoir d'un Reformé: V. *Comment il doit ſe conduire, s'il eſt mis hors de la Compagnie, ou privé de ſa Bourgeoiſie, ou moleſté d'une autre maniere, pour ne pas vouloir bleſſer ſa conſcience*: On répondit qu'après avoir fait tout ce qu'il pourroit, pour s'en délivrer, ſelon les droits & les coûtumes de l'Etat; il devoit prendre patience, & remettre à Dieu l'évenement de cette affaire. Cet Avis fut ſigné des Profeſſeurs en Théologie de Leide le 6. de Decembre, & plus bas par les Commiſſaires Synodaux. Les Magiſtrats prirent cette conſultation & ces réponſes, en fort mauvaiſe part, comme tendantes à diminuer leur autorité; que l'on ſoumettoit par-là aux ſcrupules vrais, ou faux des moindres Bourgeois. Comme il y a des Catholiques & des Lutheriens, qui ſont auſſi Bourgeois, & qui font la garde dans les Compagnies Bourgeoiſes; ces gens, par un ſemblable prétexte, pourroient auſſi ſe diſpenſer de faire le ſerment, & d'obéir à leurs Capitaines. Si la Ville pouvoit être attaquée, par une Puiſſance Catholique ou Lutherienne; il s'enſuivroit que la Conſcience ne leur permettroit pas de faire leur devoir pour la repouſſer; parce qu'il ne leur ſeroit pas permis, ſelon leur Religion, de rien faire qui pût être préjudiciable au Catholiciſme, ou au Lutheraniſme. Par-là on rendoit ſuſpects, & inutiles beaucoup d'Officiers & de Soldats, qui ſervoient fidelement l'Etat, & qui l'ont toûjours très-bien ſervi. D'ailleurs on prenoit le chemin de s'arroger, par degrez, l'autorité de dégager les Sujets du ſerment de fidelité; après l'avoir reprochée, comme un attentat, au Pape, quand il l'avoit exercée. Chacun ſait qu'en matières civiles, les Droits ſont également bons, lorſqu'ils ſont bien fondez. Comme il parut en même tems des Ecrits ſéditieux, où le ſerment étoit tourné en ridicule, ou interpreté en une maniere, qui pouvoit empêcher des Bourgeois mal-inſtruits de le prêter; les Magiſtrats firent une Proclamation, le 17. de Fevrier de l'année ſuivante, où ils cenſurerent ces libelles, & refuterent les calomnies que l'on répandoit; comme s'ils avoient deſſein de contraindre les Bourgeois de les ſervir, au deſavantage de la vraie Religion Reformée, telle qu'elle étoit prêchée dans les Egliſes Publiques. 1628.

Le ſerment portoit, entre autres choſes, que ceux, qui le prêtoient, ſeroient *fideles à cette bonne Ville, & à ſes Magiſtrats*, & de peur qu'on ne crût que cette *fidelité* ne s'étendit juſqu'à des commandemens arbitraires, ils déclarerent qu'il falloit entendre cela, par rapport à la conſervation des Privileges, & des Droits de la Ville; que les Bourgeois devoient défendre ſous leurs Capitaines, contre toute ſorte de violence & d'oppreſſion. Il étoit bien facile à comprendre, qu'on ne pourroit employer des Milices Bourgeoiſes, dans une Ville qui n'eſt pas frontiere, que pour défendre ſes propres Privileges, & la ſûreté publique, & que les Magiſtrats, ne demandoient autre choſe aux Bourgeois de leur Ville. Il ſeroit d'ailleurs d'une très-dangereuſe conſequence, que châque Bourgeois ſe voulut mêler de juger des ordres du Magiſtrat, & de demander à des Théologiens leurs ſentimens, ſur ce qu'on leur commanderoit. Il arriveroit ainſi, que les Puiſſances Civiles ſeroient dépendantes de ceux, dont l'Emploi eſt tout different de celui de ces Puiſſances, & qui ne doivent penſer, qu'à exhorter les hommes à la Vertu.

LA

(1) T. I. p. 704. & ſuiv. p. 706. & ſuiv.
(2) *Brandt* Onpart. Chron. p. 64. de la 2. Partie.
(3) *Aitzema* p. 806. col. 2. & ſuiv.

1629. LA victoire, que Heyn avoit remportée ſur les Eſpagnols, & la perte qu'il leur avoit cauſée, étoient ſi conſiderables, qu'elle abatit le courage à l'Ennemi, & releva infiniment celui des Provinces. Auſſi peoſa-t-on à recompenſer celui, à qui l'on en étoit redevable. (1) Il comparut devant les Etats Géneraux, le 14. de Janvier, aſſiſté de quatre des Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, & du Vice-Amiral Lonk. Il fit le rapport de ſon Voyage, & fut remercié de leurs NN. & GG. Puiſſances, qui ajoûterent à cela, qu'on délibereroit de la recompenſe, qu'on lui devoit faire. Cet homme auſſi peu avide, que brave, témoigna qu'après tant de dangers, qu'il avoit eſſuyez ſur mer, il ne penſoit qu'à vivre en paix le reſte de ſes jours, & à ſe repoſer de ſes fatigues. Mais comme l'Emploi de Lieutenant Amiral de Hollande étoit vaquant, par la mort de Guillaume de Naſſau, tué devant Grol, (2) le Prince d'Orange penſa à le lui faire avoir. Heyn s'excuſa d'abord d'accepter une Charge, qui n'avoit été donnée qu'à des gens de conſideration; mais comme on lui repréſenta, que l'Etat avoit beſoin d'un homme comme lui, dont la capacité, & la bravoure étoient connues de tout le monde, il l'accepta. Il fit enſuite le ſerment dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande le 19. d'Avril, où on lui donna l'inſtruction ordinaire, que l'on donne à ceux, qui ſe chargent de cet Emploi.

Pour s'en aquiter ſans délai, il réſolut d'aller chercher la Flotte des Armateurs de Dunkerke, qui incommodoit infiniment la navigation de ces mers. Tous les autres Vaiſſeaux de guerre, qui étoient prêts, eurent ordre de ſe rendre au rendez-vous qu'il leur marqua, où ils ne manquerent pas de ſe trouver. Il partit après cela, pour aller devant Dunkerke, où il fit d'abord enlever deux Bâtimens Marchands, qui étoient à la rade. Mais comme la Flotte des Armateurs n'étoit pas là; il crut devoir l'aller chercher, en laiſſant devant Dunkerke *Hillebrand Quaſt*, ſon Vice-Amiral, avec douze Vaiſſeaux; pour empêcher qu'il n'entrât, ni ne ſortit rien du Port. Il ne put trouver l'Ennemi, qu'il cherchoit, que le 17. de Juin ſur le ſoir. Les Dunkerkois n'avoient que trois Vaiſſeaux, (3) l'Amiral commandé par *Beſan*, le Vice-Amiral & un autre. Ils tâcherent de ſe ſauver, pendant la nuit, mais il les atteignit le lendemain matin. L'Hiſtoire dit qu'il ſe mit ſeul, entre les deux premiers Vaiſſeaux, & qu'il fit feu ſur eux, des deux côtez en même tems; ce qui ſemble avoir été une ſorte de témerité. Le troiſiéme boulet, que l'Ennemi tira ſur lui, le frappa à l'épaule, & l'étendit mort ſur le Tillac, ce qui fait comprendre qu'il s'expoſoit trop, pour un Amiral; qui ne doit pas ſeulement répondre de ſa perſonne, mais auſſi de la Flotte, pour laquelle il doit ſe ménager, auſſi-bien qu'un Géneral d'une armée de terre. Cependant la Flotte Hollandoiſe, irritée de la perte qu'elle venoit de faire, attaqua ſi rudement l'Amiral, & le Contre-Amiral Dunkerkois, qu'elle s'en empara, & tua tout ce qu'elle trouva ſur ces deux Vaiſſeaux; pour venger la mort de Heyn, qu'elle venoit de perdre. Le Vice-Amiral de Dunkerke tâcha de ſe ſauver, mais pourſuivi par *Jacob Winke*, Capitaine Hollandois, il eut le malheur de perdre ſon grand mât le lendemain matin, d'un coup de Canon, & fut obligé de demander quartier, après avoir perdu une partie de ſon monde. *Winke* retourna à Amſterdam, avec ſa priſe, où l'Amirauté lui fit préſent, d'une chaine d'or, & de ſix-cens francs, en argent. Le reſte de la Flotte rentra dans la Meuſe, & le corps de Heyn fut emporté de Roterdam à Delft, (4) où il fut enterré, avec beaucoup d'honneur. On y mit depuis un Mauſolée de Marbre blanc, avec ſon buſte & ſon Eloge; que l'on y va voir, auſſi-bien que celui de la Maiſon d'Orange, où l'on trouve la ſtatue de Bronze de Guillaume, Prince d'Orange, Fondateur de la République. *Quaſt* eut ordre d'exercer la charge du défunt, juſqu'à nouvel ordre. 1629.

J'AI mis ici la fin de l'Hiſtoire de Pierre Heyn, pour n'y plus revenir, & parler ſeulement d'une des plus belles Campagnes de Frideric Henri. (5) On parla, dès le commencement de l'année, de faire quelque entrepriſe conſiderable; mais comme l'on gardoit un grand ſecret, perſonne ne pouvoit pénetrer le deſſein, qui n'éclata qu'au Mois de Mai. Les uns s'imaginoient qu'on en vouloit à Anvers, les autres à Breda, les autres à Lingue, les autres à Hulſt. Il y eut même des gens, qui aſſûroient avoir apris du Prince d'Orange, qu'il vouloit attaquer l'une de ces Villes. On envoya encore des Ingenieurs à Lingue, à Bois-le-duc & à Weſel, pour examiner, autant qu'il ſeroit poſſible, l'état & les fortifications de ces Villes, & en faire rapport, comme pour ſe déterminer ſur ce que l'on pourroit entreprendre. On ouït leurs rapports, & châcun d'entre eux ſe perſuada, qu'on aſſiegeroit la Ville d'où il venoit; ce qui fit que les Ennemis ne purent s'aſſurer de rien. Ceux qui étoient du ſecret parlerent bien de Bois-le-duc, mais ſans rien aſſurer. Ils diſoient ſeulement, qu'il ſeroit très-avantageux pour la Gueldre, pour l'Overyſſel, & pour la Province d'Utrecht, que l'on prît cette Ville; à cauſe des courſes perpetuelles, que la Garniſon y faiſoit. Le Prince propoſa aux Provinces de Gueldre, d'Utrecht & de Hollande de contribuer châcune, à proportion de ſa taxe, pour lever & entretenir, douze-mille hommes, pendant ſix mois, outre l'Armée ordinaire. L'affaire fut miſe en déliberation, dans les Etats de ces Provinces; & il s'y trouva tant de difficultez, qu'ils n'y conſentirent que vers la fin d'Avril; quoi que le Prince eût témoigné que, pour prévenir l'Ennemi, il faudroit ouvrir la Campagne au Mois de Mars. 1630.

Les Eſpagnols étoient cependant fort embarraſſez, par les appareils, qu'on faiſoit dans les Provinces Unies. L'argent leur manquoit, & il ne ſavoient même à qui on pourroit donner le commandement ſuprême de leur Armée. Spinola étoit alors en Eſpagne, & quoi qu'il fût le plus experimenté, & le plus heureux de ſes Géneraux; on jugeoit qu'il ſeroit mieux de l'employer dans le Milanès, qui étoit alors ménacé par la France, déclarée depuis peu contre l'Eſpagne; & qui avoit une armée, dans le Monferrat. Le ſeul Géneral, capable de commander, qui fût dans les Païs-Bas, étoit le Comte de Berg. Il y avoit auſſi *D. Carlos Coloma*, homme experimenté, & en qui le Roi d'Eſpagne ſe pouvoit entierement fier.

Il

(1) *Aitzema* T. I. p. 809. col. 1.
(2) Vie F. H. par *Commelin* p. 58. col. 2.
(3) Chaque Flotte donnoit ces titres à ceux, qui la commandoient, mais ſans conſéquence.

(4) Voyez *Aitzema* Tome I. p. 821. col. 2. & ſuiv.
(5) *La Piſe* p. 851. & ſuiv. *Dan. Heinſius* Liv. I. de ſon Hiſtoire p. 16. Vie de F. H. p. 60.

1629. Il arriva en ce tems là, que le Roi de Danemarc, qui étoit en guerre avec l'Empereur, fit ſa paix avec lui, quand on s'y attendoit le moins. D'un autre côté, le Roi de France, qui s'étoit rendu maître du pas, & de la Ville de Suſe, & avoit fait lever le Siege de Cazal à D. *Gonſalve de Cordoue*, s'en retourna dans ſon Royaume. Ces deux choſes étoient deſavantageuſes aux Etats Généraux, qui s'étoient flattez, que les forces de l'Empereur, & d'Eſpagne ſeroient occupées ailleurs. Mais l'Empereur eut le moyen d'envoyer un ſecours de Troupes aux Eſpagnols, contre les Provinces Unies, comme on le verra dans la ſuite, & les Eſpagnols n'étant pas ſi fort preſſez en Italie, purent plus facilement pourvoir aux beſoins des Pais-Bas.

Cependant Frideric Henri ne laiſſa pas de ſe mettre en campagne, plûtôt que Maurice n'avoit accoûtumé de faire. Il avoit donné le rendez-vous à ſes Troupes, en trois endroits differens, pour empêcher que l'Ennemi ne devinât, qu'il en vouloit à Bois-le-duc. Une partie devoit ſe rendre près du Fort de Schenk, une autre près d'Arohem, & la troiſiéme à Nimegue. Le Prince alla enſuite à Arnhem le 25. d'Avril, & fit marcher toute l'Armée vers les Bruyeres de Mook, entre Nimegue & Grave; & elle y fut le 28. du Mois. Le Prince la diviſa en trois corps; dont le premier, qui fit l'Avant-garde, étoit compoſé de quatre Régimens François, d'un Wallon & de deux Hollandois; le ſecond, qui faiſoit le Corps de Bataille, l'étoit de deux Allemands, de trois Ecoſſois & d'un Friſon; l'Arriere-garde enfin de quatre Anglois, & de deux Hollandois. Cette diſpoſition de l'Armée ſe fit par le ſort, afin qu'aucune Nation ne ſe pût plaindre de n'avoir pas le rang qu'elle méritoit. Tout cela faiſoit vint-quatre mille Fantaſſins. On joignit à l'Avant-garde un corps de Cavalerie, commandé par Stakembrouch; on mit, dans le Corps de bataille, la Cavalerie du Comte de Stirum; & dans l'Arriére-garde un autre Corps, ſous le Duc de Bouillon. Toute cette Cavalerie faiſoit environ ſix mille Chevaux. Outre cela, il laiſſa au Colonel Pinſe vander Aa, vingt-quatre Compagnies d'Infanterie, pour garder le Fort de Scheok, & quelques autres Forts du Voiſinage; auſſi-bien que pour obſerver les mouvemens des Ennemis, de ce côté-là. Mais il le fit venir au Siege, dès qu'il fut formé. Dès le ſoir du 29. d'Avril, Stakembrouch prit les devans, avec ſa Cavalerie, pour occuper les paſſages, qui ſont entre Breda & Bois-le-duc; & pour rompre toute communication entre ces deux Villes. Dès le point du jour, du 30. du même Mois, l'Armée paſſa la Meuſe, ſur un pont de bâteaux, aſſez près de Grave, & s'avança juſqu'à deux lieuës près de Bois-le-duc, & le 1. de Mai elle ſe préſenta en bataille devant la Ville. Le Prince marqua les quartiers, que l'Armée occuperoit devant la Place, & elle s'y poſta. On ne décrira pas cette Ville, ni ſa ſituation, qui eſt aſſez connue, par les Cartes de Géographie, & par les Auteurs de ce tems-là; qui en ont donné le plan, auſſi-bien que celui des environs. Il ſuffira de dire qu'elle eſt ſituée en un terrein, dont une grande partie peut être miſe ſous l'eau. Elle étoit outre cela très-bien fortifiée, & il y avoit autour trois Forts Royaux, forts par la nature & par l'art. Elle ne manquoit nullement des munitions néceſſaires, pour ſe bien défendre, & pour ſoûtenir un long Siege. *Antoine Baron de Grobbendonc* en étoit Gouverneur, & avoit ſuccedé, en cet emploi, à ſon Pere. Il avoit trois-mille hommes de pied, & quatre compagnies de Cavalerie. Il y entra encore environ mille Fantaſſins, qui y furent envoyez, par le Gouverneur de Breda, avant que les lignes de circonvallation fuſſent faites. La Garniſon pouvoit auſſi être ſoûtenue, par les habitans, qui étoient aguerris & aſſez nombreux, pour faire un corps de quatre-mille hommes; & d'autant mieux diſpoſez à ſe bien défendre, qu'il y avoit quantité d'Eccleſiaſtiques, qui les exhortoient à bien faire leur devoir, contre ceux qu'ils nommoient *Héretiques*. 1629.

On marqua trois quartiers, dont celui, qui étoit au Village d'Hintum, fut aſſigné à Ernеſt Caſimir de Naſſau, Gouverneur de Friſe. Le ſecond, qui étoit à Orthen, fut remis à *Guillaume de Naſſau*, ſon Couſin, qui fut chargé de bien garder le Village d'Engelen, ſur la Riviere de Dieſe, pour aſſûrer les Convois de vivres, qui venoient de Crevecœur, ſur la Meuſe. Le troiſiéme qui étoit à Vucht, ſur le chemin de Breda & d'Anvers, & à la portée du Canon des Forts d'Iſabelle, & de St. Antoine, étoit le quartier particulier du Prince, & celui auquel on devoit faire les plus grands efforts, contre ces deux Forts & contre la Ville. Depuis le 2. de Mai juſqu'au 10. on ſut occupé à faire les lignes de Circonvallation, & de Contrevallation. Le circuit des premieres étoit de quarante-trois mille pas, & celui des ſecondes d'environ vint-cinq-mille. Le rempart étoit de ſix pieds de bauteur, & de ſept d'épaiſſeur, & le foſſé de ſix pieds de profondeur, & de huit de largeur. Le dehors de ſa Circonvallation étoit fortifié de neuf grands Forts, de quatre Ravelins réguliers, & les plus expoſez couverts d'Ouvrages à Cornes, plus ou moins forts. Ou comptoit quarante-neuf Redoutes, dix-ſept Ouvrages à Cornes, pluſieurs Tenailles & demi-Forts, dans les endroits qui en avoient beſoin. La ligne de Contrevallation avoit quarante-neuf Rédoutes, & treote-cinq bateries, chargées de Canon de tous calibres, tant pour répouſſer les ſorties des Aſſiegez, que pour attaquer la Place. Comme le Prince s'attendoit à une vigoureuſe réſiſtence de leur part, & à un Siege qui pourroit durer aſſez long-tems: il jugeoit auſſi que les Eſpagnols ne manqueroient pas de tâcher de forcer ſes retranchemens, pour jetter du ſecours dans la Place, & y faire entrer ce dont elle pourroit avoir beſoin; afin d'obliger les Aſſiegeans d'abandonner le Siege. Il n'avoit point d'Armée, qui couvrît le Siege, comme nous l'avons vu, dans pluſieurs des Sieges, qui ont été faits de nôtre tems, dans les Pais-Bas.

On auroit encore pu eſperer de pénctrer dans la place, par les intervalles des trois quartiers, en venant du Village de Dongen, pour marcher droit au Fort de Pettel, qui étoit au Midi de la Ville. Le Prince fit occuper le terrein de ce côté-là au Baron de *Brederode*. Du côté du Nord, il fit faire un Retranchement, qui enveloppoit le Village d'Engelen, & qui alloit juſqu'à Crevecœur, pour aſſurer les Convois, couverts d'un côté de ce retranchement, & de l'autre côté de la Dieſe. Entre le quartier du Comte Guillaume, & le ſien, le Prince fit poſter Pinſe vander Aa, & pour rendre la communication de ce quartier avec le ſien plus facile, il fit faire une digue depuis là, juſqu'à ſon quartier, au travers du marais, longue de quatre-mille pas, qu'on appella *la Digue Hollandoiſe*. Elle étoit compoſée de faſcines & de terre, & affermie par des pieux fichez en terre des deux côtez, de maniere qu'on y pouvoit faire paſſer le Canon. Elle avoit ſoixante-trois pieds de largeur. Pour la ſureté de ceux qui y paſſoient, elle fut garnie d'un Parapet de cinq pieds de haut;

1629. & fait de faſcines & de claies, faute de terre; avec un foſſé des deux côtez. On fit encore une autre choſe, qui auroit paru impratieable à toute autre nation; mais qui fut facile à des gens accoûtumez, à faire des Digues & des Ecluſes, comme les Ouvriers Hollandois. Ce fut de détourner le cours de la Riviere de Dieſe, pour faciliter la conduite des Convois, & celles d'Aa & de Dommel, qui paſſoient par la Ville, & qui ſervirent à remplir les foſſez des Lignes, & à les rendre plus difficiles à être forcées. En même tems on en privoit la Place, & l'on deſſéchoit le terrein marécageux, qui l'environne.

Avant que de venir à la Place même, il fallut attaquer, & prendre le Fort d'Iſabelle, & celui de S. Antoine. L'attaque du premier, qui étoit le plus conſiderable, & le plus éloigné de la place au Midi, échut aux Troupes Françoiſes; & celle du ſecond, qui étoit entre le précedent & la Ville, aux Angloiſes. Ces deux attaques furent pouſſées avec vigueur; mais Brederode n'attaqua le Fort de Petel, que pour amuſer l'Ennemi. On pourra voir le plan de tout cela, & la forme des Ouvrages dans l'Hiſtoire Latine de *Daniel Heinſius* de ce Siege, auſſi-bien que dans *Commelin* & *la Piſe*, qui ne ſont néanmoins pas ſi exacts. Nous n'entreprendrons pas de donner un Journal de ce Siege, non plus que des autres, dont il a déja été parlé dans cette Hiſtoire, ou dont on parlera dans la ſuite. Ce que nous venons de dire ſuffit, pour faire voir, que les travaux, que le Prince d'Orange fit devant Bois-le-Duc, valoient bien ceux, que Spinola avoit fait autour de Breda; quoi que ces derniers fuſſent d'une plus grande étendue, & fuſſent faits avec beaucoup d'art.

Le Comte de Berg, qui commandoit les forces du Roi d'Eſpagne, ne vit pas plûtôt le Prince d'Orange aſſembler ſes Troupes, près du Fort de Schenk, qu'il jetta dans Weſel ce qui étoit néceſſaire à cette place, pour ſoûtenir un Siege. Quand il vit l'Armée près de Mook, il en fit autant à l'égard de Venlo, & de Ruremonde. Mais lors que le Prince eut paru devant Bois-le-duc; on jugea parmi les Eſpagnols, que cette Place étant auſſi forte qu'elle l'étoit, on auroit aſſez de tems, pour la ſecourir. Les Eſpagnols refuſoient de marcher, ſous un Géneral, qui n'avoit pas encore reçu de Patente, de Madrid, pour commander toute l'Armée. Le Comte même, qui comprenoit aſſez les difficultez, qui ſe trouveroient dans le deſſein de faire lever le Siege, ne voulut rien entreprendre, de ſon chef. Il ſe contenta d'en écrire à Iſabelle, & d'envoyer aux Aſſiegez un homme, avec des Lettres de cette Princeſſe, auxquelles il joignit les ſiennes, pour avertir les Aſſiegez, qu'on leur enverroit infailliblement du ſecours; ſans marquer néanmoins le tems, auquel cela ſe feroit. Le Meſſager ſe noya, en tâchant d'échaper à ceux qui le pourſuivoient, & l'on trouva les Lettres, dans ſon Chapeau.

Les Patentes d'Eſpagne, qui nommoient le Comte de Berg Géneral de toutes les Troupes, arriverent, & il les fit marcher à Turnhout, en Brabant, où il en fit la revuë le 19. de Juin. Il s'y trouva trente-mille hommes de pied, & ſept ou huit-mille Chevaux. Il y vint quarante pieces de Canon, de divers calibres, avec toutes les munitions néceſſaires, pour l'entrepriſe. On aſſure que le Comte témoignoit qu'il ne comprenoit pas comment les Hollandois avoient pu former un deſſein, auſſi hardi, que le Siege d'une ſi forte Place, & qui pouvoit être ſecourue, par une Armée auſſi grande que la leur.

Il s'avança le 1. de Juin juſqu'à Hare, à trois heures loin des Lignes. Cependant Frideric 1629.
Henri obſervoit toutes ſes démarches, & tenoit toûjours des Troupes prêtes à ſe défendre, de quelque côté qu'on les attaquât. Il en envoya néanmoins quelques-unes, aux Iles de Bommel & d'Hemert, ſous le commandement de Guillaume de Naſſau, & donna la garde d'Engelen, & le ſoin de ſoûtenir les Convois au Prince de Solms.

De Berg ſe préſenta enſuite, vis à vis de l'entre-deux des Quartiers du Prince, & de Vander Aa, dans la penſée que c'étoit l'endroit le plus foible. Le Duc de Bournonville eut ordre de donner l'alarme aux Quartiers d'Erneſt & de Brederode, pour faire croire qu'on leur en vouloit. C'étoit ſeulement pour faciliter l'entrée au Colonel *Diefdorf*, qui s'avança avec trois-mille hommes, avant jour, à ſix-cens pas du Quartier du Prince; dans le deſſein d'y entrer, par une levée fort étroite, qu'on lui avoit dit n'être gardée, que par une ſeule Compagnie. Mais comme il y trouva une Garde beaucoup plus forte, qu'il ne croyoit, il retourna ſur ſes pas, dès qu'il fit jour. Le Prince fit enſuite fermer cette levée, par une traverſe & une paliſſade, & y mit quelques pieces de Canon, en baterie, contre ceux qui entreprendroient de venir par-là.

Le Comte ne ſe dégoûta point, par le peu de ſuccès qu'eut ce premier projet. Il ſe préſenta lui-même ſur la Bruyere, à la portée du Canon, dont une volée emporta le brave Vereiken, qui avoit ſi bien défendu Grol. Le Duc de Bouillon ſortit là-deſſus, avec de la Nobleſſe Françoiſe, pour eſcarmoucher avec l'Ennemi; & comme l'Eſcarmouche fut très-vive, il y eut bien des gens tuez de part & d'autre. Sur le ſoir, le Baron de *Beauvoix* ſe préſenta vers l'endroit, qui étoit entre le quartier de Vander Aa, & celui du Comte de Solms; ſur la parole, que ceux de la Ville lui avoient donnée d'attaquer en cet endroit, par le dedans, les Aſſiegeans; mais comme ils ne le firent point, il s'en retourna, ſans avoir rien fait. Il ſe fit encore quelques autres tentatives, qui ne réüſſirent pas mieux.

Le Duc de Candale, qui commandoit les Troupes Françoiſes, preſſa cependant ſi vivement le Fort d'Iſabelle, que les Ennemis l'abandonnerent le 17. de Juillet, après avoir ſoûtenu un Mois de Siege.

Ce Fort étant emporté ſervit de baterie contre celui de S. Antoine, & contre la Ville. Le chemin, qui y conduiſoit, étoit plus élevé, mais fort étroit. On y avoit fait une traverſe, pour empêcher qu'on ne s'approchât ſi facilement du Fort. Il y avoit de plus une ligne, pour s'oppoſer à la galerie, que les Angloiſ pouſſoient de ce côté-là. Le jour ſuivant ils attaquerent une Demi-Lune, au de-là du Chemin couvert, & en chaſſerent l'Ennemi, après un aſſaut très-violent. Les Aſſiegeans avoient fait de ce côté-là une mine, ſur laquelle ils vouloient ſeulement attirer l'Ennimi, & la faire ſauter; mais comme ils ſe rendirent plus facilement, qu'ils ne croyoient, ils n'y mirent pas le feu. Les Aſſiegez en avoient fait autant de ſon côté, & étant revenus pour gagner le terrein, qu'ils avoient perdu, ils en chaſſerent à leur tour les Anglois; qui ayant mis le feu à leur mine, allumerent en même tems celle de l'Ennemi, & ces deux mines firent plus de mal aux Aſſiegeans qu'aux Aſſiegez. Cependant on continua les attaques ſi vivement, que les Aſſiegez furent obligez de ſe retirer dans la Ville, le 19. de Juillet. Les

deux

1630. deux Forts étant emportez, les François, & les Anglois commencerent à attaquer la Ville, à l'envi les uns des autres.

Nous les laiſſerons avancer leurs Ouvrages, pour raconter ce qui ſe paſſoit dans l'Armée Eſpagnole, pendant qu'ils pouſſoient leurs approches. Le Comte de Berg ne voyant aucun moyen de forcer les lignes de Frideric Henri, penſa à faire une diverſion, qui le contraignît de quitter le Siege, pour courir au ſecours des Provinces. Le Comte étant parti de Boxtel marche vers Mook, comme s'il avoit deſſein d'attaquer Grave, dans laquelle les Etats firent promptement entrer deux-mille tonneaux de farine. Mais ce n'étoit pas ce que le Géneral Eſpagnol ſe propoſoit. Il n'avoit ni argent, ni vivres, ni munitions ſuffiſantes, pour cela; mais il étoit en état d'entrer dans la Veluwe, & de pénetrer de là juſque dans le cœur des Provinces, dont toutes les forces étoient devant Bois-le-duc. Le Prince ne pouvoit continuer ce Siege, ſans expoſer toute la République; &, s'il le quittoit, toute la dépenſe de la Campagne étoit perdue, & ſon Armée laſſée, & diminuée par un Siege qui avoit déja duré deux mois, ne ſeroit pas trop en état de retarder les progrés de l'Armée Eſpagnole; qui attendoit un renfort conſiderable d'Allemagne. Le Comte avoit envoyé, un peu avant que de quitter Boxtel, Dulqoen avec *D. Luc Cairo* Gouverneur de Lingue, pour chercher un endroit, où ils puſſent paſſer l'Yſſel, avec quelque Infanterie. Ils paſſerent en effet, au-deſſus d'Yſſeloort, à Wetterwort, dans une Barque qu'ils ôterent à un paſſager. La nouvelle, que l'Ennemi cherchoit un paſſage dans l'Yſſel, étant venue à Arnhem, on envoya un Capitaine Anglois & un Ecoſſois, pour s'y oppoſer. Mais quand ils y arriverent, ils trouverent que l'Ennemi le retranchoit déja, en deçà de la riviere. Ils ne laiſſerent pas de l'attaquer, mais ce fut en vain, & ayant été repouſſez avec quelque perte, ils donnerent le tems à l'Ennemi d'achever ſes retranchemens. Le Comte de Berg leur envoya enſuite du ſecours, & reçot lui-méme quelque tems aprés, un gros renfort de Troupes Imperiales que *Montecuculi*, & le Comte Jean de Naſſau, Frere de Guillaume, qui ſervoit dans l'Armée des Etats lui avoit amenées, & faiſoit avec eux plus de quarante-mille hommes.

Comme cette Armée étoit prête à paſſer l'Yſſel, ſur un pont, qu'on y avoit fait, les Chefs délibererent entre eux, ſur ce qu'ils devoient entreprendre. Les uns étoient d'avis d'aller droit à Arnhem, qui n'étoit nullement en état de leur réſiſter, & de couper le paſſage à Rees & à Emmerik; qui viendroient enſuite à tomber entre leurs mains, ce qui les rendroit maîtres du Rhin de ce côté-là. D'autres vouloient que l'on allât à Wageningue & à Rheene, places faciles à prendre, & par le moyen deſquelles on pourroit aiſément ſe rendre maitre de la Betuwe, & de l'Ile de Bommel; ce qui ſerviroit beaucoup à faire lever le Siege de Bois-le-duc. D'autres ſoûtenoient qu'il vaudroit beaucoup mieux s'emparer de Doesbourg, de Deventer & de Zutfen, qui étoient mal pourvuës; & par leſquelles on tiendroit toute la Veluwe, dans la dépendance. Il ſembloit à d'autres qu'il en falloit entierement ſaccager le plat-païs, répandre par tout la terreur, & obliger par-là le Prince d'Orange de lever le Siege de Bois-le-duc. Il y en eut enfin, qui jugerent qu'il ſeroit mieux de réduire les Villes, qui ſont ſur les bords du Zuyderzé, & de ſerrer Amſterdam de prés; à quoi l'on pourroit être aidé, par mer, de ceux de Dunkerke. Le Comte de Berg dit qu'avant que de s'avancer plus loin, il falloit s'aſſurer de la Riviere & d'un pont, par lequel on pourroit recevoir ce dont l'on avoit beſoin. Il paroit, par la ſuite, que les ſentimens du dernier, & de ceux qui vouloient qu'on pillât le plat-païs l'emporta. 1630.

Les Etats Géneraux ayant reçu avis, que les Eſpagnols avoient paſſé l'Yſſel, le 25. de Juillet, envoyerent en avertir ceux de la Province d'Utrecht; & leur communiquerent ce qu'ils croyoient qu'il falloit faire, dans cette conjoncture, aprés avoir conſulté le Prince d'Orange. Ils envoyerent inceſſamment quelques Troupes à Utrecht, qui étoient ſous le Colonel Morgan; & donnerent ordre pour tirer cinq-mille hommes des Garniſons, qu'ils firent, ſelon l'uſage du Païs, ſuppléer par des Bourgeois, pendant le tems que les Troupes reglées furent employées. Ils envoyerent encore à Emde, pour faire avancer le Colonel Valkenbourg, avec les Troupes, qui étoient ſous ſon commandement. Ils firent auſſi batre la caiſſe par tout, pour lever le plus de Troupes, qu'il ſeroit poſſible, dans cette urgente néceſſité. Dans peu ils eurent formé une Armée de quinze-mille hommes, qu'ils mirent ſous la conduite de Brederode. Ils firent auſſi acheter deux-cens-trente muids de Segle, pour faire diſtribuer dans les Villes d'Overyſſel; qui voyoient brûler leurs campagnes, avant que de les avoir moiſſonnées. Outre cela, le Prince envoya le Comte Erneſt dans la Betuwe, avec huit Cornettes de Cavalerie, & cinquante-cinq Compsgnies d'Infanterie; de ſorte que dans peu on fut en poſture de ſe défendre, au moins dans les Villes, & de diſputer le paſſage des Rivieres. On employa de plus quatre-cens matelots, & douze-cens ſoldats, qui avoient été levez par la Compagnie des Indes Occidentales, pour être envoyez en Amerique. Outre cela, on employa ſeize Compagnies Ecoſſoiſes, pour ſervir pendant ſix mois au Siege de Bois-le-duc, ou ailleurs. On envoya dix Compagnies à Doesbourg, pour renforcer les trois qui y étoient en Garniſon, & l'on donna ordre d'y porter tout le bled des environs.

Comme l'Armée du Roi d'Eſpagne couroit le plat-païs de la Veluwe, & le déſoloit entierement, & qu'on avoit ſujet de craindre la méme choſe, pour les terres des Provinces Voiſines; il y eut beaucoup de gens, qui diſoient qu'il falloit abandonner Bois-le-duc, plûtôt que de laiſſer déſoler les Provinces. Cependant Frederic Henri ne put ſe réſoudre à eſſuyer cet affront; dans l'eſperance qu'il avoit de ſe voir bien-tôt maître de la Place. Il ne manqua pas de repréſenter que l'honneur de l'Etat, auſſi-bien que le ſien, y étoit engagé, & qu'il étoit viſiblement du bien des Provinces de ſe rendre maitreſſes d'une Place, qui étoit la plus forte de la frontiere: Que, comme on le voyoit, on pouvoit de là pénetrer dans l'Ile de Bommel, dans la Goeldre, dans la Province d'Utrecht, & méme dans celle de Hollande; au lieu que ſi les Provinces Unies la prenoient, tout le Brabant de ce côté-là ſeroit tenu dans la crainte: Que ſi on l'abandonnoit, toute la dépenſe, que l'on avoit faite, pour la prendre, ſeroit perduë; auſſi-bien que toutes les peines, & les fatigues qu'on s'étoit données pour cela; & que le ſang de tant de braves gens, qui avoient été tuez, dans ce Siege, ſeroit inutilement répandu: Qu'enfin l'avantage, qu'on en tireroit, en la prenant, ſeroit plus grand, que le dommage que l'Armée Ennemie faiſoit dans le plat-païs de quelques Provinces. Ces raiſons & d'autres ſemblables enga-

1630. engagerent les Etats Géneraux à lui envoyer des Deputez, pour l'aſſurer qu'ils étoient réſolus à continuer le Siege, quoique les Ennemis puſſent faire. Les Députez arriverent à l'Armée le 27. de Juillet, & dès lors le Prince pouſſa, avec plus de vigueur, ſes approches; quoi que les detachemens, qu'il avoit faits, euſſeot diminué ſes Troupes.

L'Armée Eſpagnole s'avança cependant vers Arnhem, qu'elle ſalua de quelques volées de Canon, ſans rien entreprendre davantage; quoi que la Ville ne fût pas en état de ſoûtenir un Siege. Il ſemble que l'Ennemi n'étoit pas aſſez pourvu d'artillerie, pour cela, ou manquoit de vivres. Il envoya enſuite un Détachement pour paſſer dans la Betuwe, avec dix, ou douze barques; mais il trouva les entrées de ce païs ſi bien gardées, qu'il n'oſa entreprendre de forcer le paſſage. Le Comte de Berg fit cependant ſommer les Païſans de la Veluwe, de lui fournir dans huit jours, une certaine ſomme d'argent; ſans quoi, il brûleroit toute la Campagne. On ne ſait s'ils lui apporterent quelque choſe, mais les ſoldats y firent un effroyable dégât, ſur tout depuis l'arrivée des Troupes Imperiales, peu ou point payées, & compoſées, en partie, de Croates, peuple barbare qui ne gardoit aucune diſcipline, & capable d'exercer les plus grandes inhumanitez. On en pourra trouver des exemples dans les Hiſtoriens du tems, & ſur tout dans le II. Livre de l'Hiſtoire de *Daniel Heinſius*. Comme ces particularitez peuvent être ou fauſſes, ou pleines d'exaggeration, nous ne nous y arrêterons pas. Ce qui eſt certain c'eſt que les Comtes de Berg, de Naſſau & de Montecuculi, ſoit par diſſention, ou autrement, ne parurent avoir fait aucun plan reglé de ce qu'ils ſeroient, quand ils auroient paſſé l'Yſſel. On avoit, comme (1) l'on dit, ſurpris une Lettre du Comte de Berg, dans laquelle il diſoit qu'il falloit aller à Doesbourg, ou à Deventer, ou à Utrecht, avec un corps d'armée; à Groningue, avec un autre; & près de Bois-le-Duc, avec un troiſiéme, pour tâcher de ſecourir la place. Il croyoit qu'on pourroit, par ce moyen, finir entierement la guerre, parce que les Etats ne ſauroient où ſe tourner, & qu'ils ſeroient obligez de partager leurs forces, ſans pouvoir tenir la Campagne. Mais on ne voit pas que l'on ſe mît en peine d'executer ce projet. Les Etats envoyerent là-deſſus trois Compagnies d'Infanterie à Doesbourg, & autant à Deventer, pour renforcer les garniſons, qui y étoient déja.

L'Ennemi ſe partagea en trois Corps, dont Montecuculi en commanda un, qui étoit de dix, ou douze-mille Fantaſſins, & de trente Cornettes de Cavalerie, avec dix, ou douze pieces de Canon; & marcha, du côté de la Province d'Utrecht, à Amersfort. Le ſecond Corps, commandé par le Comte de *Salazar*, & le Colonel Dulquen, marcha à Hattem, au Nord de l'Overyſſel. Le troiſiéme fut employé à la garde du Pont de l'Yſſel.

Ceux d'Amersfort ſe voyant en danger d'être attaquez, & n'étant nullement en état de ſoûtenir un Siege, envoyerent demander du ſecours & du conſeil à Utrecht, aux Etats de la Province. On leur envoya quelques Compagnies d'Infanterie Hollandoiſe, avec ordre de faire un retranchement autour du foſſé de la Ville, pour arrêter l'Ennemi, juſqu'à ce qu'on vit comment les affaires tourneroient; mais on ſe prit trop tard, à ce travail, parce qu'on voulut fortifier la Riviere du Vecht; qui eſt un bras du Rhin, qui couvre 1630. les Provinces d'Utrecht, & de Holiande, de ce côté-là.

Les Etats demanderent encore à ceux d'Amersfort, qu'ils permiſſent que l'on tranſportât dans une autre Province les grains, que l'on y avoit envoyez; de peur que l'Ennemi ne s'en ſaiſit, s'il ſe rendoit maître de leur Ville. Ils l'accorderent, mais encore trop tard; parce qu'il arriva le lendemain 14. d'Août, près d'Amersfort. Il y avoit ſuffiſamment de proviſions de bouche & de guerre, pour tenir quelque peu de jours, s'il y avoit, comme l'Hiſtoire le dit, cinquante quintaux de poudre; mais il y manquoit du Canon. La Garniſon pouvoit auſſi faire quelque réſiſtence, puis qu'il y avoit ſix Compagnies d'Infanterie, & une de Cavalerie, outre les Bourgeois. On vit dès le matin deſcendre de la hauteur voiſine, qu'on appelle *la Montagne d'Amersfort*, Montecuculi & ſon Armée, qui prit tranquillement ſes quartiers autour de la Ville, ſans qu'on tirât un coup ſur elle. Sur le Midi, il fit ſommer la Ville, par un Trompette, qui ne reçut d'autre réponſe, ſinon que Montecuculi n'avoit qu'à employer ſon Canon, contre la Ville, & qu'on lui répondroit de la même maniere. Il renvoya encore à trois heures après Midi, un ſecond Trompette, qui préſenta au Magiſtrat une Lettre du Comte de Berg; où il l'invitoit à rendre la Ville à Montecuculi, avec promeſſe qu'on lui conſerveroit tous ſes Privileges. Le Magiſtrat répondit que la choſe, qu'on lui propoſoit, étoit aſſez importante, pour en déliberer avec les Officiers de la Garniſon. Les Officiers, qui n'avoient trouvé dans la Place, que quatre Canons, & même ſans Affut, dirent qu'il falloit ſe rendre inceſſamment, parce que la Place pouvoit être forcée. Le Magiſtrat effrayé répondit ce ſoir même au Comte, & s'excuſa de ne lui avoir pas répondu d'abord, ſur la Garniſon, que l'en avoit, diſoit-il, empêché. (2) On capitula, à l'heure même, aſſez avantageuſement; mais la Capitulation fut mal obſervée. Les Aſſiegeans, qui ne devoient entrer, que le lendemain, dans la Place, y entrerent cette même nuit. On y introduiſit quinze-cens hommes, aulieu de mille, comme on en étoit convenu, dès que la Garniſon fut ſortie; & quoi qu'un des Articles portât que ceux, qui voudroient ſortir de la Ville, auroient ſix mois pour cela, & un autre qu'ils iroient & viendroient librement, on exigea dix, ou douze Ecus, pour un ſimple paſſeport. Montecuculi entendit auſſi, que les Bourgeois logeaſſent la Garniſon, qui étoit comme on l'a dit, de quinze-cens hommes; quoi que la Capitulation n'en portât rien. Le Magiſtrat le refuſa, & comme il dit qu'on s'adreſſeroit, pour cela au Comte de Berg; Montecuculi répondit qu'il ne dépendoit pas de lui, mais de l'Empereur ſeul, qui lui avoit donné le commandement de ſes Troupes, & permit qu'elles fiſſent mille inſolences. Pour appaiſer cet homme, & faire ceſſer le deſordre, on voulut lui faire un préſent, qu'il mépriſa, comme trop médiocre, & dit qu'il iroit dans leur Ville, le Dimanche ſuivant, & qu'il leur parleroit. Cependant il arriva le 21. d'Août, des gens de la part du Comte de Berg, avec une Lettre, où il écrivoit aux Magiſtrats, qu'il avoit eu deſſein d'aller lui-même à Amersfort; mais qu'il en avoit été empêché, par la priſe de Weſel, & qu'il enverroit le Comte de Naſſau, qui mettroit ordre à

(1) Vie de F. H. par *Commelin*. p. 70. col. 2.

(2) Voyez la Capitulation; dans la Vie de F. H. p. 73. col. 2. & ſuiv.

1630. à tout, & qui feroit enſorte que la Capitulation fût gardée.

La nouvelle de la priſe de Weſel, qui réjouït toutes les Provinces, effraya ceux d'Amersfort. Ils comprirent bien, que la Garniſon, que les Ennemis avoient chez eux, ſeroit obligée par-là de ſe retirer; mais ils craignirent qu'elle ne les pillât, avant que de ſortir, comme il arriva. Le 22. dès les ſept heures du matin, les Magiſtrats reçurent ordre de tenir prêts quarante chariots, pour emmener les ſoldats malades; & on leur dit que s'ils vouloient éviter d'être pillez, il falloit qu'ils donnaſſent au Gouverneur tout ce qu'il y avoit de vin & de farine, dans la Ville. Ils le firent, mais les Imperiaux ne laiſſerent pas de les piller, & les habitans perdirent, en cette occaſion, plus de quatre-vint mille francs; ce qui étoit une groſſe ſomme, en ce tems-là, pour une petite Ville, qui n'étoit pas riche. Le Gouverneur Imperial remit les clefs de la Ville, à deux Commiſſaires, avec ordre de les garder pour ſa Majeſté Imperiale; mais la Ville ne manqua pas de rentrer dans l'obéiſſance des Etats, qui leur donnerent une Garniſon de douze-cens hommes. On en fit venir les Magiſtrats, tant les anciens, que ceux, qui avoient été faits, pendant que l'Ennemi y étoit; dont quelques-uns furent bannis, & les autres condamnez à une amende, pour s'être rendus ſi promptement à l'Ennemi.

Le Comte de Berg avoit auſſi écrit à ceux de Harderwyk, à peu près la même choſe, qu'à ceux d'Amersfort; mais ils lui firent une réponſe beaucoup plus courageuſe, comme diſpoſez à ſe bien défendre. Une Lettre ſurpriſe fit auſſi connoître, que l'ennemi en vouloit à la Ville de Hattem. Erneſt l'en avertit, & l'encouragea à ſe bien défendre. Salazar la trouva dans cette diſpoſition, & il ſe réſolut de l'attaquer; mais quoi qu'il fit, il ne put l'ébranler, & comme il n'étoit pas en état d'entreprendre le Siege d'une Place, ſi éloignée du reſte de l'Armée; il réſolut de ſaccager tout le Païs, & Jean de Naſſau, autre Général des Troupes Imperiales, lui amena pour cela mille Chevaux. Mais la nouvelle de la priſe de Weſel les fit retirer, avec bien plus de viteſſe, qu'ils n'étoient venus. En chemin faiſant, ils mirent le feu par tout où ils purent.

Pour dire, en peu de mots, comment elle fut ſurpriſe, il faut ſavoir que l'Armée des Etats étant occupée au Siege de Bois-le-duc, & le Comte de Berg ayant formé l'entrepriſe, qu'il fit ſur la Veluwe, l'Ennemi crut pouvoir tirer une bonne partie de la Garniſon de Weſel, pour en groſſir l'Armée du Comte. Celui, qui commandoit dans la Place, étoit un Eſpagnol, homme de fortune, nommé *Franciſco Lozano*, qui de ſimple ſoldat avoit été élevé à de meilleurs poſtes, & enfin à celui de Gouverneur de Weſel. Il tâchoit de rendre cette place plus forte, qu'elle n'étoit, & comme il y avoit deux Tours de pierre à un endroit de la muraille, entre deux Portes; il avoit fait abatre ces Tours, à deſſein d'y faire un Ouvrage de terre, qui défendroit mieux la muraille, que ne faiſoient ces Tours. On y travailloit mais lentement, faute d'argent & de monde; outre qu'on ne ſoupçonnoit pas que l'Ennemi pût former aucun deſſein, étant occupé, comme il l'étoit, au Siege de Bois-le-duc. Cela fit que la brêche, qu'il fallut faire dans le mur de la Ville, en abatant les deux Tours, fut ſeulement fermée d'une ſimple paliſſade.

Cette ouverture fit naître la penſée à *Otton de Gend*, Sr. de Dieden, & Gouverneur d'Emmeric, de tâcher d'introduire par-là du monde, & de ſe rendre maître de la place. Il communiqua 1630.
ſa penſée à un nommé *Muller*, habitant de cette Ville, & foullon de ſon métier, mais homme adroit & entreprenant. Un Lieutenant, nommé *Tendel*, fut auſſi du complot, & ils le firent réüſſir, ſur tout le premier, qui avoit une parfaite connoiſſance des dehors, & du dedans de la Place. Mais avant que de l'entreprendre, il fallut le communiquer à Frideric Henri, pour avoir de lui les Troupes néceſſaires, s'il y conſentoit. Le Prince l'approuva, & donna ordre aux Garniſons les plus voiſines, de leur fournir un certain nombre de ſoldats. Ils marcherent toute la nuit, pour arriver avant jour ſur les foſſez de la Ville. Ils s'étoient diviſez en cinq brigades, chacune de cent-cinquante hommes, commandées par des Officiers braves & expérimentez.

Muller étant arrivé à quatre heures du Matin, on y trouva un paſſage, pour aller à la Paliſſade, dont il rompit, ou arracha quelques pieux, qu'il jetta dans le foſſé. Il fut ſuivit de Tendel, & de quatre-vint-dix hommes choiſis, qui s'avancerent pour entrer dans la Place, mais qui furent repouſſez, par un Corps de Garde Eſpagnol, qu'on avoit poſté en cet endroit. Ils ne perdirent pourtant pas courage; ils s'en allerent à une Porte voiſine, qu'ils trouverent ouverte, & dont ils ſe rendirent maîtres, malgré la Garde. En même tems, une autre brigade ſe ſaiſit de la Porte, qui étoit de l'autre côté de la brêche, dont on a parlé. Mais comme elle n'étoit pas entierement ouverte, il la fallut faire rompre par un Maréchal, de la connoiſſance de Muller, & qui abatit auſſi le Pont-levis. Cela étant fait, la Cavallerie entra, & le reſte des Troupes après elle. Les Eſpagnols réſiſterent avec vigueur, en quelques endroits, mais furent enfin par tout pouſſez. Il n'y eut que Lozano, qui arrêta quelque tems les Troupes Hollandoiſes, en un endroit où il s'étoit poſté, avec quelques Allemands. On le chargea vivement, & après avoir perdu quelques-uns de ſes hommes, il fut auſſi obligé de ſe rendre. Cela fut exécuté, dans l'eſpace d'une bonne heure, & tous les Priſonniers furent enfermez dans la grande Egliſe.

Le coup étant fait, des gens qui virent venir de loin quelques ſoldats, s'écrierent que les Eſpagnols accouroient au ſecours de la Place. Dieden, ſans ſe troubler, fit inceſſamment fermer toutes les Portes, & diſpoſer tout, pour ſe défendre. Mais on reconnut bien-tôt que c'étoit *Wolf*, Gouverneur du Brevoort, qui avoit eu ordre du Prince d'Orange, de ſe joindre aux autres Troupes; mais qui étant arrivé trop tôt, & ne voyant paroître perſonne s'étoit retiré. Ayant ſu peu de tems après, que la Place étoit attaquée, il y courut, avec ſon monde & y arriva, après que le coup eut été fait. Il y avoit encore deux Forts près de la Place, l'un ſur la Lippe, & l'autre ſur le Rhin; dont les Garniſons, ſommées par les Vainqueurs, s'enfuirent, ſans tirer un coup de Mouſquet. L'Hiſtoire aſſure que les Hollandois n'y perdirent qu'un Lieutenant, & qu'ils n'eurent que dix-huit ſoldats tant tuez, que bleſſez. Il perit plus de cent Eſpagnols, des plus braves. Le Gouverneur, & pluſieurs autres Officiers furent faits priſonniers, avec treize-cens ſoldats. Les Victorieux, pour ſe recompenſer de leur peine, pillerent la Ville, & auroient été eux-mêmes en danger; s'il y avoit eu quelques Troupes Eſpagnolles, pour les attaquer, pendant qu'ils étoient occupez au pillage.

Le butin fut très-conſiderable, parce que cette Ville étoit l'Arſenal, & le Magazin des Eſpagnols. Outre les boutiques, qui étoient autour

1630. de la place, qui furent pillées; on y trouva le bagage du Comte de Berg, & le Butin que Montecuculi, & quelques autres Officiers Allemands avoient fait, dans leur marche. On y trouva encore vint-neuf Canons de Bronze, & de l'autre Artillerie de Fer, avec quantité de munitions de Guerre.

Dieden envoya enſuite demander quelques Troupes aux Gouverneurs de Rees & d'Emmerik, qui dès lors n'avoient plus rien à craindre. Les Priſonniers, qu'on avoit d'abord enfermez dans l'Egliſe, furent envoyez à Arnhem peu de tems après, & enſuite échangez, ou rachetez & conduits à Anvers; où Lozano & ſon Sergent Major eurent la tête tranchée, pour n'avoir pas bien fait leur devoir.

Le Prince d'Orange fut d'abord inſtruit de ce bon ſuccès. On donna le Gouvernement de la Place à Dieden, & mille Francs, avec une Medaille d'Or à ceux, qui lui avoient ſervi de guides; outre une penſion de ſix-cens francs, leur vie durant.

Le Comte de Berg ayant appris cette mauvaiſe nouvelle, & voyant les frontieres des Provinces d'Utrecht, & de Hollande garnies de monde, & même couvertes d'eau, en quelques endroits, vit bien qu'il n'y avoit aucun parti à prendre, pour lui, que de ſe retirer. Les vivres lui manquerent, & il lui auroit été impoſſible de retenir, ſans cela, ſon armée, ni d'en faire venir d'ailleurs. Comme il ne doutoit pas, que les malheurs de cette Campagne ne lui fuſſent attribuez, par les Ennemis & les envieux qu'il avoit, parmi les Eſpagnols; il crut devoir publier une Apologie, que l'on trouvera toute entiere, (1) dans la Vie de Frideric Henri, par *Commelin*. Il paroît par-là que la principale faute, que firent les Eſpagnols, fut de donner le tems au Prince d'Orange, de ſe retrancher devant Bois le-duc, en maniere qu'il ne fût plus poſſible de le forcer. La ſeconde fut d'avoir ſaccagé la Veluwe, en ſorte que leur Armée fut hors d'état d'y ſubſiſter.

Pour revenir au Siege de Bois-le-duc, le Prince d'Orange intercepta, dès le 12. d'Août, des Lettres des Aſſiegez, par leſquelles on ſut que tout commençoit a manquer dans la Place. Cependant comme ils ne parloient point encore de ſe rendre, quoi qu'ils euſſent perdu preſque tous les dehors; le Prince preſſa les approches avec vigueur, & fit jetter des bombes dans la Ville, où elles cauſerent un grand fracas, dans les Egliſes, & dans les Maiſons particulieres. Il y avoit une petite Ville, nommée Eindhove, entre le Dommel & la Champigne, à quatre lieuës de Bois-le-duc, qui incommodoit fort les Partis, que l'on envoyoit en Brabant. Il y envoya quelques Troupes, qui s'en rendirent maîtreſſes ſans peine, & qui permirent à la Garniſon de ſe retirer en Brabant; à condition qu'elle ne ſerviroit de trois mois, contre les Etats. Enfin le 11. de Septembre, une mine ayant joué, ſous le Baſtion de la Porte de Vueht, elle y fit une ſi grande brêche, que les Anglois s'y logerent. Mais comme ils n'avoient pas ordre de pouſſer plus loin, ils s'y arrêterent; ce qui fit que l'Ennemi commença à réparer la brêche. On l'empêcha de continuer ce travail, par une baterie de deux pieces de Canons, qui tirerent ſans diſcontinuation ſur l'endroit, que les Aſſiegez avoient commencé de réparer.

Là-deſſus il parut un Tambour, qui demanda, de la part du Gouverneur, qu'il lui fût permis d'envoyer chercher les morts, qui avoient été accablez ſous les ruines, que la brêche avoit cauſées. On promit de les faire chercher, mais par les Aſſiegeans, afin de les remettre aux Aſſiegez. Cependant le Major Wits parla à deux Officiers, qui s'avancerent pour les recevoir, & les exhorta à ſe rendre, ſans attendre une plus grande extrémité; puis qu'ils manquoient de tout, & qu'ils pouvoient faire une meilleure Capitulation, que s'ils s'obſtinoient davantage. Ils répondirent qu'ils ne manquoient pas du néceſſaire, & ſembloient encore réſolus à ſe défendre plus long-tems. Mais *Oppermont*, Gendre du Gouverneur, ayant paru & parlé avec Wits lui dit enfin, que, ſi le Prince vouloit accorder une Capitulation honorable aux Bourgeois, & aux Eccleſiaſtiques; on pourroit parlementer & envoyer des Otages, de part & d'autre. 1630.

On le fit ſur le champ, & les Députez de la Place vinrent parler au Prince d'Orange, dans la Galerie, qu'on avoit faite du côté de la brêche, & où il étoit tout couvert de pouſſiere. Ils lui dirent d'abord, par une diſſimulation un peu bizarre, qu'ils n'étoient pas venus, pour capituler, mais pour le prier de leur accorder quinze jours de tems, pour envoyer à Iſabelle; afin de lui repréſenter l'extrémité, à laquelle ils étoient réduits, & pour dreſſer enſuite les articles de la Capitulation. Le Prince leur répondit que ce qu'ils demandoient n'étoit pas raiſonnable, qu'ils n'eſperoient pas eux-mêmes de l'obtenir, & qu'ils pouvoient ſe retirer. Ils le firent, en promettant de revenir l'Après-dînée, faire rapport de ce dont on les chargeroit. Ils ne revinrent néanmoins, que le lendemain. Cependant on avertit le Prince, que le Comte de Berg marchoit, avec ſon Armée, après avoir abandonné la Veluwe, vers Dorſten & Rbimberek, pour venir de-là du côté de Bois-le-duc; ce qui fit croire que les Aſſiegez ne cherchoient qu'à gagner du tems; de ſorte qu'il fut réſolu de leur dire que s'ils ne capituloient ſans délai, on recommenceroit l'attaque. Le lendemain ils revinrent ſur le Midi, pour dire qu'ils étoient prêts à capituler, & l'on parla des conditions; entre leſquelles ils auroient voulu, qu'on leur accordât le Culte Public de l'Egliſe Romaine, dans la Ville; ce qu'on leur refuſa, ſans refuſer néanmoins le Culte Particulier, ſelon l'uſage des Etats Géneraux; qui prétendoient, avec raiſon, être maîtres des Egliſes Publiques, mais qui ne gênoient d'ailleurs la Conſcience de perſonne, & permettoient le Culte Romain, en particulier. Les Aſſiegez demanderent encore que l'on changeât les Otages, ce qui leur fut accordé.

Enfin le 14. de Septembre, la Capitulation fut achevée, & ſignée. On accorda, à peu près les mêmes choſes à Bois-le-duc, que le Marquis de Spinola avoit accordées à cenx de Breda; à l'égard des Eccleſiaſtiques, des Bourgeois, & de la Garniſon. Nous ne les rapporterons pas, parce qu'ils ſont trop longs, & qu'on pourra les trouver dans le II. Livre de l'Hiſtoire de *Daniel Heinſius*, dans la Vie de Friderie Henri & ailleurs. Le 17. de Septembre, la Garniſon ſortit de la place, & le même jour le Fort de Pettel, qu'on n'avoit attaqué, que pour amuſer la Garniſon, qui y étoit, fut remis aux Etats.

La Ville ayant été évacuée, le Prince d'Orange y entra, & viſita l'Arſenal, qu'il trouva aſſez mal pourvu; tout ayant été employé dans le long Siege, qu'elle venoit de ſoûtenir. Les Bourgeois aſſurérent qu'il y avoit eu douze-cens hommes de tuez, & autant de bleſſez & de malades, dont la plûpart étoient demeurez dans la Ville. Les Etats

(1) Voyez la pag. 82. col. 2. & ſuiv.

1629. tats perdirent auſſi beaucoup de monde; en ce Siege, & même des Officiers diſtinguez, comme le Colonel Louïs de Lervin, Sr. de *Famars*; le Colonel Edoüard de Vere, le meilleur des Officiers Anglois, & qui avoit ſervi dans les armées des Etats, dès le commencement de la Guerre; enfin le Baron de *Courtaumer*, Colonel d'un Regiment François, au ſervice de l'Etat. On ne trouve pas combien il mourut de ſimples ſoldats, mais le nombre en fut, ſans doute, tres-conſiderable. On travailla enſuite à raſer tous les travaux, qu'on avoit faits, pour prendre la Place, à combler les tranchées, & à reparer la bréche.

Peu de tems après, les Etats Géneraux envoyerent prier Frideric Henri de congedier les nouvelles Troupes, que l'on n'avoit levées, que pour ſervir, pendant le Siege; mais il leur fit repréſenter qu'il n'étoit pas à propos de laiſſer autour de l'Yſſel les Troupes de l'Empereur, commandées par Jean de Naſſau, & qu'on ne pourroit pas les chaſſer de là, ſans le ſecours des nouvelles levées; parce que le reſte de l'Armée étoit trop fatigué du Siege, pour l'employer encore à cela. Il pria donc qu'on entretint toutes ces Troupes, pendant deux mois.

Cependant ce Comte demeurant ſur le bord de l'Yſſel, on ordonna à Erneſt Caſimir d'amaſſer toutes les Troupes de la Province d'Utrecht, & de la Betuwe; pour aller camper près de Docsbourg, & obſerver les Imperiaux. Il raſſembla donc douze ou treize-mille hommes, & ſe rendit inceſſamment au lieu marqué, où il ſe retrancha. Le Comte Jean y vint, avec quelques Troupes, pour l'attaquer, ou l'empêcher de ſe fortifier en cet endroit; mais il ne ſe trouva pas aſſez fort, pour cela. Cependant les Géneraux des Troupes Imperiales étoient ſi peu d'accord entre eux, que ce Comte jugea à propos de quitter ſon poſte; de peur qu'il ne ſe trouvât entre l'Armée du Prince d'Orange, & celle du Gouverneur de Friſe, & qu'il ne fût obligé de ſe rendre à diſcretion. Il quitta donc l'Yſſel le 13. d'Octobre, & ſes Troupes ſe diſperſerent dans les Païs de Munſter & de Juliers, & autres lieux du voiſinage. Pour le Comte de Berg, il étoit déja dans le Brabant, avec ſes Troupes, qui furent envoyées en quartier d'Hiver.

Le Prince d'Orange, délivré de ces Troupes, ſépara auſſi ſon Armée, laiſſa dans Bois-le-duc quarante Compagnies d'Infanterie, & ſept de Cavalerie, & donna *Philippe van Tuien*, pour Gouverneur à cette Place. Il employa néanmoins cinq mille hommes, pour prendre encore quelques petites places ſur le Rhin. Pour lui, il ſe rendit à Arnhem, & de là à Weſel, & viſita toute la Frontiere des Etats, de ce côté-là. Enfin il deſcendit de Weſel, par le Rhin, juſqu'à Roterdam, & fut de là à la Haie, où il arriva le 3. de Decembre, après une Campagne de ſix mois, dans laquelle il mit l'Etat en ſûreté, & dans une poſture beaucoup plus formidable, qu'auparavant.

Auſſi les Eſpagnols (1) firent-ils dire, par quelques perſonnes, aux Etats Géneraux vers le même tems, qu'ils étoient diſpoſez à faire une Tréve, avec eux, de trente-quatre ans. On pouvoit raiſonner pour & contre cette offre, & le Prince d'Orange ne ſe déclaroit ouvertement ni pour l'un, ni pour l'autre parti. La Compagnie des Indes Occidentales étoit clairement intereſſée à continuer la guerre, ſans quoi elle auroit été entierement ruinée. Auſſi fit-elle (2) une longue 1629. rémontrance, contre la Tréve. Comme il étoit viſible, que les Eſpagnols avoient plus beſoin de Tréve, que les Etats, parce que la France commençoit à ſe déclarer ouvertement contre l'Eſpagne; & qu'on prévöyoit qu'il y auroit une rupture, entre les deux Couronnes; cette affaire tomba à terre d'elle-même.

Après avoir raconté ce qui ſe paſſa par terre, cette année-là, il faut parler des deſſeins de la Compagnie des Indes Occidentales ſur le Bréſil. Depuis la priſe de S. Salvador, Capitale du Bréſil, que cette Compagnie perdit auſſi facilement qu'elle l'avoit priſe; les Eſcadres qu'on avoit envoyées en ce païs-là, n'avoient pas tant recherché à y conquerir quelque choſe, qu'à le piller, & qu'à prendre les Vaiſſeaux, & les Marchandiſes que les Portugais en apportoient. Elles le firent encore cette année, mais comme il n'y eut aucune ſétion conſiderable, on ne s'y arrêtera pas. Les années précedentes, elles avoient en effet rapporté beaucoup de butin; mais pour tirer plus d'avantage de ce Païs là, il falloit avoir quelque Place aſſurée, & quelque port, pour s'y retirer, en cas de beſoin; & c'étoit pour cela que la Compagnie des Indes Orientales avoit taché d'avoir dans l'Ile de Java, & qu'elle avoit en effet la Ville de *Jacatra*, qu'on a nommée depuis *Batavia*. Par le moyen d'une Place aſſurée, on auroit un Aſyle, non ſeulement contre les tempêtes, & contre les invaſions des Portugais; mais encore une porte ouverte, pour penetrer plus avant dans le Païs, pour y négotier avec les Habitans, & pour y conquerir des terres, où l'on pourroit établir des Moulins à ſucre; & y cultiver tout ce qui eſt de débit en Europe, comme l'on faiſoit dans les Indes Orientales. Autrement quelques priſes qu'on y fit, les avantages qu'on tiroit de cette navigation n'étoient pas aſſez fixes, ni aſſurez. La Compagnie réſolut donc de faire une deſcente dans la Capitainie de *Pernambouc*, ou *Fernambouc*, comme les autres la nomment. Elle eſt, comme l'on ſait, ſur la côte du Breſil au Nord de celle de Segerippe; qui eſt entre elle, & la Capitainie de S. Salvador, ou de la Baye. Je ne décrirai point ce païs, ni ſes habitans. Ces ſortes de deſcriptions, qui étoient tres-agréables peu de tems après la découverte de ces païs-là, ſont devenues inutiles & ennuyeuſes, par le grand nombre, qui en a été publié. Il ſuffira de dire que la Capitainie de Pernambouc eſt des plus fertiles, & des plus abondantes du Breſil en ſucre, & en Bois de Teinture, en Bétail & en Fruits du Païs.

La Compagnie (3) élut donc, pour cette entrepriſe, *Lonk*, pour *Amiral Géneral*, comme on le nommoit; *Ita*, dont on a auſſi parlé, pour Lieutenant Amiral, & *Juſte van Trappe de Bankart*, pour Vice-Amiral. Comme la Compagnie envoyoit des Troupes de débarquement, pour prendre poſte dans le Païs, elle choiſit pour les commander, *Thierry*, ou *Dirk de Wardembourg*. Toute la Flotte, qu'on préparoit, n'ayant pas pu être prête en même tems; le Vice-Amiral Bankart partit le premier, le 17. de Mai avec ſix Vaiſſeaux bien-montez, & fournis de tout ce qu'on jugeoit néceſſaire. Six autres firent voiles du Texel le 23. de Juin, & cinq de Goerée, le 27. de Juin, ſur leſquels étoient l'Amiral Géneral, & quelques autres des prin-

(1) Voyez *Aitzema* T. I. p. 898. & ſuiv.

(2) Voyez-la dans *Aitzema*, ſur cette année.

(3) Voyez *De Laet* dans ſes Annales de l'Amerique, & la Vie de Frideric Henri, par *Commelin*, ſur cette année.

1629. principaux Commandans de la Flotte. Il en partit encore un le 2. de Juillet. On avoit réſolu d'en envoyer davantage, & de plus fortes Troupes, mais l'invaſion de la Veluwe fit que cela fut differé; parce qu'on employa les Matelots & les Troupes, pour la défenſe du Païs, comme nous l'avons dit. L'Amiral Lonk avoit nommé *les Barles* (c'eſt ainſi qu'on nomme cet endroit, par où on entend peut-être les *Barlingues*, Iles vis à vis du Portugal) pour le premier Rendez-vous Général de la Flotte, & il y arriva le 14. de Juillet. Il croiſa là juſqu'au 17. du même Mois, après quoi il prit ſon cours vers les Canaries, où étoit le ſecond Rendez-vous, & envoya le Lion Noir, & la Cigogne Bâtimens legers à Ste. Marie, qui eſt l'une des Açores, pour en faire venir les Vaiſſeaux, qui y pouvoient être arrivez. Il alla lui-même du côté de Teneriffe, où il rencontra cinq de ſes Vaiſſeaux. Il ramaſſa-là ſeize Vaiſſeaux, ou Pataches, & partagea ſa Flotte en deux, afin de croiſer avec une moitié à l'Eſt des Canaries, & avec l'autre à l'Ouëſt; pour raſſemhler, s'il étoit poſſible, le reſte des Vaiſſeaux. Comme ils croiſoient de la ſorte, Lonk ſe trouva le 23. d'Août environné d'une Flotte Eſpagnole de quarante gros Vaiſſeaux, commandée par D. Féderic de Tolede, qui ne manqua pas de les attaquer; mais il trouva cette petite Eſcadre ſi bien diſpoſée, qu'elle lui réſiſta avec vigueur, de ſorte qu'il la laiſſa échapper. La Flotte continua ſon cours juſqu'à S. Vincent, qui eſt une Ile du Cap Vert, où elle trouva quelques Vaiſſeaux Zélandois; de ſorte que tous enſemhle ils ne ſe trouverent que vint-cinq. Ils furent ſurpris d'être en un ſi petit nombre, qui ne leur permettoit pas d'entreprendre grand' choſe ſur le Breſil. Ils ne ſavoient pas l'obſtacle qu'il y avoit eu, dans les Provinces, & que nous avons marqué. Cet obſtacle étant levé, la Compagnie fit inceſſamment équipper ſes Vaiſſeaux, & embarquer l'Equippage, avec les ſoldats, qui y devoient être. Cela ne put ſe faire, qu'aux Mois d'Octobre & de Novembre.

L'Amiral Lonk ſéjourna cependant trois mois, & vint-quatre jours à l'Ile de St. Vincent, en attendant les Vaiſſeaux, qui ne venoient point, au nombre auquel il les attendoit. Pour ne perdre pas entierement le tems, il fit nettoyer & radouber ſes Vaiſſeaux. Il fit faire l'exercice militaire à tout ſon monde, & fit charger ſur la Flotte, toutes les proviſions néceſſaires. Cependant il avoit beaucoup perdu de monde, en venant de la hauteur des Iles Açores, juſqu'à celle de S. Vincent, & avoit encore pluſieurs malades. Se trouvant néanmoins à la fin de l'année, cinquante-cinq Vaiſſeaux, il tint conſeil avec les Officiers de Marine, & le Colonel Wardembourg, ſur ce qu'il y auroit à faire. Il fut jugé à propos d'envoyer ſur les côtes du Breſil quelques Batimens legers, pour tâcher d'y prendre quelque Vaiſſeau, ou d'y faire quelques priſonniers, afin de ſavoir en quelle poſture les Portugais étoient en ce Païs-là. La Loutre & l'Eprevier, deux Iachts bons voiliers & bien montez, eurent ordre de mettre promptement à la Voile, pour cela. L'Amiral partit lui-même, avec ſa Flotte, pour le Breſil, le 26. de Decembre. Nous verrons ſur l'année ſuivante ce qu'il y fit. Le contre-tems de l'invaſion de la Veluwe, fut cauſe qu'il fut hors d'état d'agir plûtôt. Avant que de finir l'Hiſtoire de cette année, il faut dire en un mot ce qui ſe paſſa dans les Provinces, par rapport à la Religion.

Les deux (1) Synodes de Hollande, ſelon leur coûtume, repréſenterent le 8. de Fevrier, aux Etats de Hollande, la néceſſité qu'il y avoit, ſelon eux, de ſoûtenir la Religion Réformée, contre *la faction*, comme ils parloient, *des Arminiens*. Mais on leur répondit, en leur demandant s'il ne ſeroit point mieux que les Suppliants fiſſent ouverture de quelque moyen, par lequel ils tâcheroient de ramener, par la douceur, les Rémontrans; pour voir s'il pourroit produire quelque effet. Cet avertiſſement auroit dû toucher ceux, dont le devoir étoit de procurer une réiinion, par des voies Evangeliques. Mais ils demeurerent inflexibles, ſans penſer qu'ils perdoient par-là le droit de ſe plaindre du Clergé Romain; qui, par tout où ſa Religion étoit la dominante, ſollicitoit les Puiſſances à maltraiter les Réformez; qui vivoient, comme le doivent de bons Sujets, dans les terres de leur obéiſſance. 1629.

En Friſe, où les maximes de Bogerman étoient encore ſuivies, ou publia de nouveau le 26. de Mars, l'Ordonnance rigoureuſe, faite ſous le nom d'Erneſt Caſimir, en MDCXXIII. contre les Rémontrans, avec toutes les explications, que les Etats Géneraux y avoient ajoutées; quoi qu'il ne paroiſſe pas, qu'il y eût des Rémontrans dans la Province; apparemment pour donner un exemple à celles, où il y en avoit; mais cette rigueur ne fut point imitée. On remarque particulierement (2) qu'à Amſterdam les Remontrans s'aſſemblerent avec plus de liherté. & qu'*Epiſcopius* prêcha dans une de leurs Aſſemhlées le 30. de Decembre, ſur ce que les Anges annoncerent aux Bergers la Naiſſance du Meſſie. Avant qu'il fût venu à la moitié de ſon Sermon, il y eut quelques brouillons, qui firent du bruit dans l'Aſſemblée. Mais Epiſcopius recommença & acheva, ſans qu'il arrivât aucun deſordre, ſon Sermon. On vit bien enſuite, que le zèle indiceret de la populace étoit fomenté, par des gens, qui par le devoir de leur charge, étoient obligez de prêcher la charité & la paix, & qui faiſoient tout le contraire.

LES grandes dépenſes, qu'il avoit fallu faire l'année précedente, & l'inaction des Ennemis firent que les Etats Géneraux ſe contenterent cette année d'aſſurer leurs conquêtes, & de ſe tenir ſur la défenſive, ſans mettre d'Armée en Campagne. (3) Ils donnerent ordre de faire deux nouveaux Forts, près de Bois-le-duc, par leſquels, ils ôterent aux Ennemis le moyen d'entreprendre le Siege de cette Place, quand même ils auroient eu de quoi en faire la dépenſe. Ils firent auſſi conſtruire un Fort pentagone, dans le terrein le plus élevé, qui fût autour de Weſel, & le joignirent à la Ville, par un retranchement. Pour ſe rendre entierement maîtres du Rhin, en cet endroit-là, ils fortifierent encore la petite Ville de Burik, au de-là du Rhin, vis à vis de Weſel; qu'ils environnerent de ſix baſtions, en y mettant encore une bonne garniſon; ce qui mit cette place hors d'état d'être facilement emportée par l'Ennemi. Ils unirent auſſi, en quelque maniere, ces deux Villes, en faiſant jetter un Pont de Bateaux en cet endroit ſur le Rhin. 1630.

Comme l'Empereur menaçoit d'envoyer des Troupes conſiderables d'Aix la Chapelle, on craignit qu'il n'entreprît l'Eté ſuivant quelque choſe ſur la Ville de Doesbourg, & d'autres du voiſinage, & l'on eut ſoin d'y faire quelques fortifications, & d'y envoyer des munitions de guerre & des vivres. Les Imperiaux avoient en effet une intelligence

(1) *Brandt*, Oppart, Chron. p. 65.

(2) Voyez la Vie d'Epiſcopius, en Latin p. 30.

(3) Vie de F. H. par *Commelin* p. 130.

1631. gence ſur Doesbourg, avec deux Magiſtrats de cette Ville; mais on en fut averti auſſi-tôt, pour y mettre ordre.

Les Espagnols avoient auſſi un deſſein, ſur Liefkenshoek, Fort bâti ſur l'Eſcaut, dans la rive de Flandre, vis à vis de Lillo. Ils avoient gagné dix-ſept ſoldats, qui avoient long-tems ſervi dans ce Fort, & qui leur promirent de le leur livrer, quand les autres iroient travailler au Doele, comme ils avoient accoûtumé, pour gagner quelque choſe. Le deſſein fut découvert, & les coupables s'enfuirent en partie, ou furent executez à mort.

D'un autre côté, les Troupes Imperiales, qui avoient paſſé l'hiver dans le Païs de Cleves, & dans le voiſinage, commencerent à s'aſſembler; & renforcées de quelques Compagnies, qu'on avoit fait venir du Palatinat, elles furent camper près du Canal de Ste. Marie, creuſé par Spinola. On avoit de nouveau creuſé ce Canal, en quelques endroits, & il ſembloit qu'elles pourroient être là en ſûreté, contre les Garniſons de Weſel & de Burik, d'où elles n'étoient pas fort éloignées. Elles ſe retrancherent près de Roſenraid, Village qui n'eſt pas à deux lieuës d'Allemagne de Rhimberck. Néanmoins Dieden, Gouverneur de Weſel, y envoya cinq Compagnies de Cavallerie, & environ mille Fantaſſins, qui les ſurprirent & les attaquerent, avec tant de vigueur, qu'elles furent chaſſées du Poſte qu'elles occupoient, & obligées de ſe retirer à Roſenraid, en deſordre. Yſelſtein, Capitaine de Cavalerie, qui commandoit les Troupes victorieuſes, ne trouva pas à propos de pourſuivre les Vaincus, qui pouvoient être ſoûtenus, par le Comte Jean de Naſſau, qui étoit Géneral de l'Armée Imperiale, & qui étoit campé près de Rhimberck. Il ne penſoit donc qu'à ſe retirer à Weſel, & il ſe mit en chemin pour cela. Le Comte, averti cependant de ce qui venoit d'arriver, accourut avec des Troupes de Cavalerie plus nombreuſes, pour lui couper le chemin; dans la penſée qu'Yſelſtein ſeroit obligé de mettre les armes bas, & de ſe rendre à diſcretion. Mais cet homme, ſans s'étonner, marcha droit à lui, eſſuya une décharge de ſes Troupes, qui tirant de trop loin, ne lui firent aucun mal. Enſuite il ordonna à ſes gens, qui s'avançoient toûjours, de faire leur décharge de plus près; ce qui lui réüſſit, & mit l'Ennemi en deſordre. Il l'attaqua, & prit le Géneral, lui-même, priſonnier, & le conduiſit à Weſel. Ses gens l'avoient honteuſement abandonné, & il ſe trouva bleſſé en trois endroits. Il paroit, par la mention qui eſt faite *du Confeſſeur* de ce Comte qu'il étoit Catholique, quoique ſa Maiſon fût Proteſtante. Guillaume de Naſſau, ſon frere, qui étoit au ſervice de l'Etat, l'alla voir pendant ſon arrêt. Il ſe racheta enſuite, pour ſix-mille Riksdales.

En ce tems-là, les Eſpagnols s'appercevant qu'ils auroient de la peine à conſerver Lingue, qui étoit fort loin de leur frontiere, après la priſe d'Oldenzeel, de Grol & de Weſel, crurent qu'ils feroient bien de la remettre à l'Empereur. Le Comte Ernеſt Caſimir, Gouverneur de Friſe, avoit penſé à la faire aſſieger, & il en étoit allé parler au Prince d'Orange; mais on ne trouva pas à propos de rien entreprendre. Le Seigle fut ſi cher, cette année, qu'il coûta trois fois plus qu'il ne coutoit ordinairement; & comme les ſoldats vivoient de pain, fait de cette ſorte de grain; cela ſervit auſſi à empêcher, qu'on ne ſe mit en campagne. Le Comte Wolfgang Guillaume de Nieubourg, qui avoit une bonne partie de l'Heritage de la Maiſon de Cleves, obtint cette année d'Iſabelle, & des Etats Géneraux, qui de tems en tems s'étoient ſaiſis de diverſes places, des Etats de Cleves, de Juliers, & de Berg, & y avoient occupé des quartiers, qu'ils en retireroient leurs Troupes. Mais comme Iſabelle en excepta le Château de Juliers, Orſoi & Sittart: les Etats excepterent auſſi de leur côté Weſel, Rees, & Emmerik. On fit auſſi démanteler Goch, & Ravenſtein, que les Etats avoient fait fortifier, avec beaucoup de frais. Il n'étoit guere poſſible que, pendant une ſi longue guerre, entre l'Eſpagne & les Etats, les uns & les autres ne s'accommodaſſent des places, que les Proprietaires du Païs ne pouvoient pas défendre, & qui pouvoient beaucoup nuire, ou ſervir à ceux qui étoient en guerre. Il y eut enſuite d'autres négotiations, entre les Etats Géneraux; & les Heritiers de la Maiſon de Cleves, auxquelles nous ne nous arrêterons pas, non plus qu'à d'autres affaires de moindre conſéquence. On les trouvera dans *Aitzema* ſur cette année, & ſur la ſuivante. 1631.

Cependant (1) les Eſpagnols reprirent le deſſein, qu'ils avoient eu auparavant ſur l'Ile de Cadſant, en Zélande, dont ils s'étoient voulu emparer. Ils aſſemblerent quantité de Barques à Dunkerke, ſur leſquelles on aſſure qu'ils mirent quatorze-mille hommes, avec les munitions, & les vivres néceſſaires. Le deſſein fut découvert, & le Prince d'Orange ſe rendit en Zélande, pour mettre ordre à la frontiere du côté de Flandre, & mit des Garniſons par tout, où il pouvoit y avoir quelque danger. Les Eſpagnols ne laiſſerent pas de s'avancer, juſqu'à quelques lieuës de l'Ecluſe; mais ayant trouvé les Hollandois ſur leurs gardes, ils ſe retirerent, & vendirent même à perte les vivres, qu'ils avoient apportez. On peut remarquer, que, pendant toute cette guerre, les Eſpagnols tâcherent vainement d'entamer la Zélande, & les Villes de Flandre, que les Etats avoient: comme les Etats firent auſſi divers deſſeins, ſur la Flandre Eſpagnole, qui échouerent tous. Il y eut encore une entrepriſe ſur Bommel, & ſur le Fort de Schenk, qui ne réüſſit point; & pour laquelle quelques brouillons furent executez.

Comme les Etats Géneraux étoient devenus maîtres de Bois-le-duc, ils prétendirent, ſelon l'uſage ordinaire de la guerre, d'avoir la Seigneurie de tout ce qui avoit dépendu de cette Ville, & que l'on nommoit la Mairie de Bois-le-duc. (2) Auſſi firent-ils divers Reglemens pour tout ce païs-là, tant par rapport aux Eccleſiaſtiques, & aux Biens d'Egliſe, qu'au reſte des habitans. Nous n'entreprendrons pas de donner ici aucun détail de tout cela. Nous toucherons ſeulement quelques Articles du Réglement, touchant les Eccleſiaſtiques Romains. Ceux qui avoient été Deputez à l'Armée, pendant le Siege de Bois-le-duc, & le Conſeil d'Etat les dreſſerent, pour les propoſer aux Etats Géneraux; qui les confirmerent, ou en renvoyerent la confirmation à une autre Conférence. Il eſt porté, par le 14. Article, que les Eccleſiaſtiques Romains, qui après la priſe de la Place, étoient allez demeurer à la Campagne, & qui revenoient en Ville, quand ils vouloient, *pour entretenir le peuple dans l'erreur & dans la ſuperſtition*, ſeroient avertis de ne point aller & venir, quoi qu'ils fuſſent ſous contribution; de la même maniere que les Eſpagnols en uſoient, à l'égard des Villes, qui leur payoient contribution. Les EE. GG. ordonnerent, que l'on feroit conduire

(1) Vie de F. H. p. 134.
(2) Voyez *Aitzema* T. I. p. 998. col. 2. & ſuiv.

1630. ces Eccleſiaſtiques, par un, ou deux mouſquetaires, comme on le faiſoit ailleurs.

Le 15. Article portoit que le ci-devant Evêque de Bois-le-duc, prétendoit encore avoir inſpection ſur le Clergé, & qu'il ſeroit bon de le lui interdire, ſous peine de perdre le bénefice de la Capitulation. Les LL. GG. approuverent cet Article, tel qu'il étoit,

Dans le 18. Article il étoit dit 1. que puis que, par le 4. Article de la Capitulation, on laiſſoit à la diſpoſition des Etats de permettre aux Religieuſes, & Beguines de demeurer dans les Couvens, ou de ſe pourvoir d'autres demeures; 2. puiſque par la priſe des Villes, par les Etats, la contrainte, que l'on employe dans les Couvens, étoit levée: 3. puis que *la ſuperſtition papiſtique* étoit *continuée par les Nonnes*, & qu'il y avoit peu de ſujet d'eſperer, qu'elles ſe convertiroient, à moins qu'elles ne demeuraſſent à part; on jugeoit qu'il ſeroit convenable d'ouvrir les Couvens, & de laiſſer châque Religieuſe aller, & demeurer, où elle voudroit, en lui donnant une penſion alimentaire, & de quoi payer le louage de ſa maiſon; & enfin d'interdire la Meſſe, & tout autre exercice Eccleſiaſtique, pour celles qui y voudroient demeurer. On écrivit en marge de cet Article, qu'on ouvriroit les Couvens, qu'on interdiroit d'y dire la Meſſe, & qu'on laiſſeroit au choix des Religieuſes de demeurer dans leurs cellules, ou ailleurs.

Ces Articles ſont fondez, ſur la maxime conſtante des Etats des Provinces Confédérées, & établie même dans l'Union d'Utrecht, de donner à châcun liberté de Religion, ſans contraindre perſonne. Ils ne défendent à qui que ce ſoit de faire profeſſion de la Religion Romaine, mais ils ne permettent pas auſſi, que perſonne ait droit chez eux d'empêcher qu'un autre n'embraſſe la Reformée. On pourra voir les autres Articles dans *Aitzema*.

Cette année, le Roi de France, dont le Cardinal de Richelieu étoit le principal Miniſtre, dégagé de la guerre de Religion, qu'il avoit euë dans ſon Royaume, penſa à agir plus ouvertement, & avec plus de vigueur contre l'Eſpagne, dont la puiſſance, quoi que fort diminuée, ne laiſſoit pas de lui faire ombrage. (1) Dans cette vue il renouvella, pour neuf ans, l'Alliance, qu'il avoit euë avec les Etats Généraux, le 28. d'Août de cette année. On avoit déja parlé, dès l'an MDCXXVII. de renouveller cette Alliance, mais les Articles, qui en avoient été dreſſez, n'avoient pas encore été ratifiez, comme ils le furent à préſent. Voici les principaux: I. „ Que Sa Ma„jeſté fourniroit aux Etats Généraux, neuf ans „durant, la ſomme d'un Million, & demi, payable de ſix en ſix mois, ſi la guerre, qu'ils a„voient, ne finiſſoit plûtôt, & cela à compter „depuis le 1. jour de l'année courante: II. Que „pendant ce tems-là, les Etats ne traiteroient ni „de paix, ni de de Trêve avec leurs Ennemis, „ni directement, ni indirectement, ſans que S. M. „le ſût; comme auſſi, de la part de S. M. il ne „ſe feroit aucun Traité, au préjudice de leur E„tat: III. Qu'en reconnoiſſance du ſecours que „S. M. leur accordoit, par ce Traité, & des au„tres faveurs, qu'ils avoient reçuës de la France, „ils ſeroient obligez, ſi S. M. étoit attaquée dans „ſes Etats, quand ils en ſeroient requis, d'em„ployer contre tous, quels qu'ils fuſſent, la moi„tié de la ſomme qu'ils auroient reçue, en un an, de „S. M. ſi elle n'aimoit mieux recevoir leur ſecours, „en hommes, ou en Vaiſſeaux, du port de deux- 1630.
„cens à ſix-cens tonneaux; auquel cas, on con„viendroit de la ſolde des ſoldats, & du prix des „Vaiſſeaux, ſelon l'uſage du Païs; & que les E„tats ne donneroient ni directement, ni indirecte„ment, ſous quelque prétexte que ce ſût, au„cun ſecours contre S. M.: IV. Que ſi S. M. „avoit beſoin de Vaiſſeaux, pour nettoyer les „mers, ou pour s'oppoſer aux entrepriſes, qu'on „pourroit faire ſur ſes Etats; Elle pourroit ache„ter & fretter, dans les Provinces Unies, juſ„qu'au nombre de quinze Vaiſſeaux: V. Que „les Etats conviendroient avec S. M. dans ſix „mois, de garantir la Mer du Ponant, contre „les pirateries de ceux d'Alger & de Tunis; „& que s'il ſe trouvoit, dans les Ports des Etats, „des Marchandiſes Françoiſes, qui auroient été „enlevées aux Sujets de S. M. les Etats les fe„roient rendre à la premiere requiſition de ſon „Ambaſſadeur, ou des Marchands, qui les recla„meroient: VI. Que ſi S. M. étant en guer„re, avoit beſoin des Régimens François, qui „étoient en Hollande, les EE. ſeroient tenus de „les faire conduire à Calais & à Dieppe, pour„vu que les EE. fuſſent en paix, ou en trêve: „VII. Que le droit d'Aubaine ceſſeroit en toute „maniere, en conſéquence des Traitez préce„dens, & que S. M. donneroit ordre, que les „Sujets des Etats jouiſſent de ce privilege, „ſans aucune autre forme de Juſtice: VIII. „Qu'il y auroit liberté de commerce entre les „deux nations, & que l'on n'exigeroit de l'une, „& de l'autre, que les mêmes droits: IX. Que „les Pirateries ſur l'une, ou l'autre nation ſe„roient reſtituées, ſi les Vaiſſeaux entroient „dans leurs Ports.

Il y avoit, outre cela, quatre Articles Secrets, où il étoit dit, entre autres choſes, „ Que ſi „pendant la Ligue défenſive de neuf ans, le „Roi venoit à entrer en guerre, contre l'Eſpa„gne, la Flandre, & autres Etats de la Maiſon „d'Autriche; les EE. ne pourroient faire au„cune Trêve, ni Paix, tant que cette guerre „dureroit: Que les EE. étant obligez, en ver„tu de ce Traité, de ſecourir S. M. en ce qui „a été dit, S. M. les déchargeoit néanmoins „de cette obligation, par rapport aux Anglois, „& ſouffriroit qu'ils demeuraſſent neutres: „Qu'ils empêcheroient de bonne foi, autant „qu'il leur ſeroit poſſible, que les Anglois ne „tiraſſent aucuns ſecours de poudre, ni d'autres „munitions de guerre, ni de bouche de leurs „Païs: Que ſi les Vaiſſeaux François venoient „à faire quelque dommage aux Sujets des Etats, „Elle le feroit réparer.

Quoique ce Traité ne fût point ratifié, on peut voir par-là quelle étoit la diſpoſition des Etats, à l'égard de la France; & on en obſerva une partie, comme il paroît par l'Eſcadre, qui fut envoyée devant la Rochelle. Les Etats trouvoient néanmoins plus à propos, dans la brouillerie, que le Roi eut, avec l'Angleterre, à l'occaſion de la Rochelle; de ne s'en mêler en aucune maniere, afin qu'ils fuſſent plus en état de faire la fonction de Médiateurs. Mais on recommença à négotier ſur la fin de l'an MDCXXIX. après les grands avantages, que les Etats avoient remportez, ſur les Eſpagnols. Le Sr. *de Beaugy*, Ambaſſadeur de France à la Haie, témoigna alors que le Roi ſon Maître étoit très-diſpoſé à entrer en guerre avec l'Eſpagne, & qu'il ſeroit bon de convenir de nouveau des principaux Articles du Traité, qui avoit été projetté; mais ſecretement, afin que l'Eſpagne

(1) *Aitzema* Liv. X. p. 971. du Tome I.

1630. pagne ne pût pas pénetrer le deſſein du Roi. On convint en effet, à la fin de l'année MDCXXIX. du principal. (1) Mais l'Alliance ne fut entiérement conclue, que le 17. de Juin, de cette année. Elle ne fut, que pour ſept ans. Les Etats la ratifierent à la Haie le 2. de Juin, & le Roi de France le 13. de Juillet, dans ſon Camp de S. Jean de Maurienne. On verra, dans la ſuite, quels furent les effets de cette Alliance.

Pour revenir au deſſein, que la Compagnie des Indes Occidentales avoit fait ſur le Breſil, l'Amiral Lonk étant parti, à la fin de l'année précedente, de l'Ile de St. Vincent, il ne commença à en découvrir (2) la côte, que le 3. de Fevrier, mais il ne put y arriver, à cauſe des vents de terre, qui lui firent reprendre la haute mer; où il prit deux Vaiſſeaux Portugais, l'un chargé d'Eſclaves, qui venoit d'Angola, & l'autre de Vin, qui venoit d'Eſpagne. Cependant on fut averti au Breſil, par le Gouverneur du Cap Vert, que la Flotte Hollandoiſe en vouloit, ſelon toutes les apparences, à ce païs-là.

Pendant le tems, auquel la Flotte avoit été en mer, ou à St. Vincent; elle avoit perdu un nombre conſiderable de Matelots & de Soldats, & il y avoit encore bien des malades. Il ne reſtoit de Matelots ſains, que deux-mille-cinq-cens, & de Soldats que deux-mille-trois-cens-vint-cinq. La Flotte étant depuis retouroée à la hauteur de Pernambouc, les Soldats mirent pied à terre, pour la plûpart, avec le Colonel Wardembourg, au Nord de la Ville d'Olinde, à environ deux-mille pas, ſans aucun obſtacle. Cela étant fait il mit ſes gens en bataille, avec deux pieces de Canon, qui avoient été débarquées; pour recevoir les Eſpagnols, s'ils paroiſſoient. Mais il ne parut perſonne, & la nuit étant venue, ils ſe retirerent plus près du bord de la Mer, pour y paſſer la nuit. Il y avoit un peu plus de deux-mille-neuf-cens hommes avec Wardembourg, & il les partagea en trois corps, dont il donna le premier, qui fit l'Avant-garde, à commander au Lieutenant Colonel *Elts*; le ſecond, ou le corps de Bataille à *Steyn Callenfels*, & le dernier, ou l'Arriere-garde à *Foulke Honkes*. Dès qu'il fut jour, il marcha le 16. de Fevrier, vers la Ville d'Olinde, ſans trouver perſonne qui s'oppoſât à ſa marche, juſqu'au Rio-dolce; au de-là duquel il y avoit dix-huit-cens Portugais, qui s'y étoient retranchez. L'Avant-garde trouva d'abord de la réſiſtence, mais comme le ruiſſeau n'étoit pas profond, les Hollandois, conduits par Wardembourg, le paſſerent & obligerent l'Ennemi de prendre la fuite, & de ſe retirer non dans la Ville, mais dans un Bois du voiſinage, pour ſe garantir du Canon des Hollandois. Le Colonel ayant vû la fuite des Ennemis, marcha, ſans perte de tems, droit à la Ville d'Olinde. L'Avant-garde ayant trouvé un guide Portugais, parmi les priſonniers, s'avança, du côté droit de cette Ville, où elle arriva par un chemin qui coupoit le bois, & trouva la Porte fermée & bien barricadée. Il la fallut rompre, & après cela attaquer ceux, qui la gardoient; que l'on mit en fuite, après en avoir tué ſept, ou huit. Le ſecond Corps attaqua en même tems, le milieu de la Ville, & y étant entré ſe rendit maître du haut de la Place, où étoit la principale Paroiſſe, malgré la réſiſtence, que firent d'abord les Portugais; qui, après avoir vu quelques-uns de leurs gens tuez, prirent auſſi la fuite. Honkes attaqua cependant un petit Fort, qui étoit au Nord de la Ville, vers la Mer, avec quatre pieces de Canon & l'emporta; dès que ceux, qui le défendoient, eurent vû que les Hollandois étoient maîtres du haut de la Place, qui commandoit ce Fort. Pour la Baſſe Ville, il ne fut pas beſoin d'employer la force, pour la prendre, parce que les habitans l'abandonnerent. Là-deſſus arriva le Major *Schutte*, avec cinq-cens hommes, que l'Amiral avoit mis à terre, au Midi de la Ville, & qu'il envoyoit pour ſecourir Wardembourg. Ils entrerent dans Olinde, ſans réſiſtence, car le Colonel étoit déja maître de tout. On n'entreprit pas de ſuivre les fuyars, parce que la nuit s'approchoit, que les ſoldats étoient extrémement fatiguez, & que quelques-uns s'étoient mis d'abord à piller la Place; outre qu'il étoit dangereux de tomber en quelque embuſcade des Portugais, dans un païs, qu'on ne connoiſſoit pas, ſi on les ſuivoit trop loin. On trouva dans la Ville, deux-cens caiſſes de ſucre, & pluſieurs autres marchandiſes, & l'on eut bien de la peine à obliger les ſoldats à abandonner le pillage, & à marcher dans les lieux, où il falloit faire la garde, de peur d'être ſurpris, par l'Ennemi. Ces gens ne s'étoient embarquez, pour cette entrepriſe, que pour s'enrichir, à la premiere occaſion qu'ils trouveroient. L'Amiral devoit, en même tems attaquer le Recif, qui eſt le port & le Magazin d'Olinde, mais à quelque diſtance. Il avoit fait ſon compte d'attaquer, & de prendre un Fort revêtu de pierre, qu'il y avoit, & il commença à le canonner depuis ſa Flotte, qui avoit jetté l'ancre vis à vis. Mais la hauteur du Fort, & le mouvement des Vaiſſeaux, empêcha que le Canon de la Flotte ne lui pût nuire, & celui de Fort incommodoit fort les Vaiſſeaux; de ſorte qu'il fallut quitter ce deſſein. On ne put pas même entrer dans le Port, dont les Portugais avoient bonehé l'entrée, par quelques Bâtimens, qu'ils y avoient coulé à fond. 1630.

Le lendemain 27. de Fevrier, *D. Matthias d'Albukerke*, Gouverneur d'Olinde, choqué de ce que les habitans avoient ſi peu fait de réſiſtence, & comme pour ſe vanger d'eux, fit mettre le feu au Recif; qui conſuma tous les Magazins, & tout ce qu'il y avoit en ce lieu-là. Il y eut dix-ſept-cens caiſſes de ſucre de brûlées, vint Bâtimens, qui étoient dans ce Port, & quantité de bois de Breſil. On ſut, par une Lettre au Roi d'Eſpagne, qui fut interceptée, qu'on faiſoit monter la perte à deux millions de Ducatons. Les Portugais ſe retirerent cependant en des Forts, qu'ils avoient dans le Voiſinage.

L'Amiral Hollandois vint ce même jour dans la Ville, où l'on tint conſeil, ſur ce qu'il y auroit à faire. Comme il y avoit un grand nombre de Negres dans la Ville, qui feignoient de favoriſer les Hollandois, mais qui, dans le fond, étoient pour les Portugais; ainſi qu'on l'avoit reconnu, parce qu'ils avoient mis le feu en diverſes maiſons; on réſolut de les mettre hors de la Ville, excepté un nombre que l'on retint. Si l'on avoit été auſſi bien établi, dans le païs, qu'on le fut depuis; on n'auroit pas ſans doute balancé à les retenir, pour les appliquer au même travail, auquel les Portugais les employoient, & qui ne ſe peut guere faire que par des Eſclaves, nez ſous un Climat brûlant, comme celui de la Guinée. Mais pour lors il les falloit tuer, ce qui étoit trop inhumain; ou les laiſſer aller, pour n'avoir pas la peine de les garder. La Ville étoit d'ailleurs ſi grande, & on pouvoit en approcher de tant de côtez, qu'il ſembloit difficile de la garder, contre les Portugais, qui

(1) Voyez *Aitzema* T. I. p. 978. col. 2. & ſuiv.
(2) Voyez le Liv. VII. de *De Laet*.

1630. qui paroiſſoient tous les jours, de quelque côté. On réſolut donc, là-deſſus, de raſſembler toutes les Troupes, au haut de la Ville, & de les y retrancher; comme auſſi de murer toutes les Portes, excepté celle, qui étoit au bas de la Ville. On ouvrit, en même tems, l'Arſenal, où l'on trouva quantité de munitions de guerre, & de proviſions de bouche.

On prit auſſi la réſolution d'attaquer les Forts, que l'Ennemi occupoit, & pour cela on envoya le 20. de Fevrier, Callenfels, avec un Ingenieur, pour reconnoître le Fort de terre du Recif. Il marcha le lendemain de nuit, avec ſix-cens hommes, à deſſein de l'eſcalader; mais les Echelles ſe trouverent trop courtes. On ne laiſſa pas de rompre la Porte, mais on y trouva tant de réſiſtence, qu'il fallut ſe retirer, après y avoir perdu quelque peu de gens.

Cependant l'Amiral Général fit viſiter l'entrée du Port, pour voir ſi l'on y pourroit entrer; mais il jugea qu'il falloit auparavant attaquer le Fort, qui incommoderoit infiniment ceux, qui voudroient ſe rendre maîtres du Port. On l'attaqua, en effet, le 27. de Fevrier, mais ce fut en ouvrant la tranchée, & en employant le Canon. Quand les Portugais virent qu'on les attaquoit de la ſorte, ils demanderent à parlementer, & on les laiſſa ſortir du Fort, ſans aucune marque d'honneur, & à condition qu'ils ne ſerviroient de ſix mois, contre les Etats Généraux; mais il y en eut environ la moitié, qui ne voulut pas promettre cela, avec ſerment, au nombre de quarante, qui furent faits priſonniers & emmenez à Olinde. Le petit Fort de pierre, voyant l'autre rendu, ſe ſoumit à la premiere ſommation. On fit encore quelques autres petites conquêtes, & l'on envoya un Bâtiment léger, chargé de trente caiſſes de ſucre, pour en porter la nouvelle aux Etats, & à la Compagnie. Nous ne nous arrêterons pas (1) aux autres particularitez de cette Conquête, ni aux Executions, que la Flotte fit encore en d'autres côtes de l'Amerique, ou ſur diverſes Iles de la mer du Nord; parce qu'il ne s'y fit rien de fort conſiderable.

On a déja vu, par quelques endroits de cette Hiſtoire, qu'il y avoit un Miniſtre en Hollande, nommé *Hadrien Smout*, qui par humeur, ou autrement, étoit ennemi juré de toute Modération, & très-peu ſoumis aux Magiſtrats, qui ne vouloient pas favoriſer ſa mauvaiſe humeur, de quelque apparence de pieté qu'il la voilât. Il ſe conduiſit de telle maniere à Amſterdam, & fit des Sermons ſi ſéditieux, que les Magiſtrats de cette Ville, intereſſez à tenir tous les habitans dans une Paix Civile, (2) crurent être obligez de lui faire remettre un billet, le 7. de Janvier de cette année, où il lui étoit ordonné qu'il eût à ſortir le lendemain de la Ville, & de ſon Territoire, avant que le ſoleil fût couché, ſans y revenir; ſous peine d'être mis dehors, par le Baillif de la Ville. Il étoit ſeulement dit, qu'on lui ordonnoit cela, *pour des raiſons*, ſans les exprimer; pour épargner cet homme, qu'il auroit fallu traiter de *Prédicateur ſéditieux*, ſi on lui avoit rendu juſtice. Il fallut obéir, mais il publia, pour s'excuſer, quelques paſſages de l'Ecriture, où les Paſteurs négligens ſont cenſurez, comme pour dire qu'il n'avoit été mis dehors, que pour avoir trop bien fait ſon devoir. On lui fit voir, par un Ecrit oppoſé, qu'il appliquoit mal à propos ces paſſages, & que ce qu'il avoit dit, en divers Sermons, tendoit manifeſtement à ſoulever les peuples contre les Magiſtrats. Comme ils n'entreprirent jamais à Amſterdam d'empêcher qu'on ne prêchât, dans les Egliſes Publiques, la doctrine du Synode de Dordrecht; ils jugeoient, avec juſtice, qu'ils ne devoient nullement ôter aux autres Proteſtans, qui n'admettoient pas cette doctrine, la liberté de faire prêcher, dans leurs Aſſemblées particulieres, les ſentimens qui leur paroiſſoient veritables; pourvu qu'ils n'entrepriſſent rien, qui fût contre les Lois, comme ils ne l'ont jamais fait; car on ne compta pas, parmi les Lois de l'Etat, ce qui lui avoit été comme extorqué, du tems de Maurice, par des voies très-irregulieres; comme on l'a aſſez montré, dans l'Hiſtoire de ce tems-là. 1630.

Le 19. de Mars, il vint des Députez des Egliſes de Zélande à la Haie, pour demander à Frideric Henri, qu'il lui plût de réprimer la liberté des Rémontrans; par laquelle ils troubloient, diſoient-ils, les Egliſes de Hollande, car il n'y en avoit point en Zélande. Mais ce ſage Prince ſe contenta de leur dire, qu'il étoit tout diſpoſé à faire tout ce qui pourroit ſervir, à la défenſe des Egliſes de Dieu. C'étoit en effet prendre leur parti, que de tâcher d'éteindre, par la douceur, & par la prudence, cet eſprit de perſecution, qui les deshonoroit; & qui, avec le tems, auroit pu les mettre hors d'état de ſe plaindre de l'Egliſe Romaine, comme on l'a remarqué, plus d'une fois, dans cette Hiſtoire. Il y eut néanmoins, pendant toute l'année, de la meſintelligence, entre les Magiſtrats & le Conſiſtoire d'Amſterdam, & ce (3) ne fut que le 20. de Decembre que le Prince d'Orange, à l'inſtance des Etats de Hollande, prononça ſur ces differens, 1. que les Magiſtrats d'Amſterdam prendroient dans un an, place dans le Conſiſtoire: 2. que Smout demeureroit hors de leur Ville, mais qu'il ſeroit libre à une autre Egliſe de l'appeller. Mrs. d'Amſterdam ſe ſoumirent à cette déciſion, mais le Synode de la Nort-Hollande, qui ſe tint, le Mois de Mars ſuivant, à Enkhuyſe ne l'approuva pas. Cependant, comme un Hiſtorien le dit (4), Cloppenburg, dont on a parlé ci-devant, ſe tint à Leide, d'où il alla à Franeker, en Friſe, où il fut appellé, pour y être Profeſſeur en Théologie. Mais Smout demeura particulier, & il avoit aſſez de bien, comme *Uytembogard* l'inſinue, dans la réponſe, dont nous avons parlé, pour s'en paſſer.

Cependant (5) il y eut des gens en Suiſſe, qui, apparemment à l'inſtanee de quelques Contre-Rémontrans Hollandois, écrivirent à l'Academie de Leide, une longue Lettre pleine d'invectives, contre les Rémontrans, datée du 2. de Juin. Ils s'y plaignoient, que malgré ce qui avoit été décidé au Synode de Dordrecht, les Rémontrans levoient de nouveau la tête, de tous côtez; qu'ils avoient, dans diverſes Villes de Hollande, leurs Aſſemblées Eccleſiaſtiques, & même à la Haie, ſous les yeux des Etats Généraux; qu'ils avoient des Magiſtrats qui les favoriſoient, & qu'ils tâchoient d'en faire entrer dans tous les Colleges; qu'il y avoit même des Miniſtres Orthodoxes, & qui avoient bien ſervi l'Egliſe, qui avoient été mis hors de leurs fonctions, en quelques endroits, parce qu'ils s'attachoient trop à réfuter les Arminiens; que des gens de bien, qui, par amour de la Verité, & de leur

(1) On les pourra voir dans le VII. Livre des Annales de *De Laet*.
(2) *Aitzema* T. I. p. 1019.
(3) *Brandt* Onpart. Chron. p. 69.
(4) *Aitzema* Liv. X. p. 1022. col. 2.
(5) Voyez le même p. 1023.

1630. leur Patrie, s'oppoſoient à eux, avoient été mis en priſon & exilez. Ils dirent là-deſſus que peut-être ce n'étoient que des bruits, & qu'ils auroient dû attendre ſur cela des Lettres de Hollande, où on les en avertit, & où l'on demandât leur ſecours, avant que d'écrire, de la ſorte; mais que la charité leur avoit fait paſſer, par deſſus tout cela.

Ils auroient dû penſer, que l'Equité ne leur permettoit pas d'en uſer ainſi; puis qu'il eſt injuſte de condamner des gens, que l'on n'a pas ouïs. Si ces Théologiens Suiſſes s'étoient mieux informez, ils auroient découvert qu'on les avoit trompez, dans la plûpart des choſes, qu'ils diſoient avoir appriſes de quelques Marchands Suiſſes, qui, après avoir commercé en Hollande, les leur avoient racontées.

„ Nous avoüons, *diſent-ils encore*, que nous a-„vons été un peu troublez, d'un autre bruit, qui „eſt venu ici, touchant l'établiſſement d'une nou-„velle Academie à Amſterdam; qui ſera d'abord „une très-méchante boutique d'Arminiens, & en-„ſuite de Sociniens, & où l'on débitera des dogmes „monſtrueux, que des gens ſins ont eu honte de „publier, juſqu'à préſent. Il faut ſavoir qu'il s'agiſſoit, en ce tems-là, de l'établiſſement de ce qu'on appelle à Amſterdam *l'Ecole Illuſtre*; qui fut une ſorte d'Academie, avec un petit nombre de Profeſſeurs, que l'on établit alors, en cette Ville; ſur tout pour employer deux hommes de mérite, qui l'avoient été à Leide, avant les brouilleries de Dordrecht, & qui avoient perdu leurs charges, parce qu'ils avoient été dans le parti des Rémontrans. C'étoient en effet deux hommes d'une grande érudition; ſavoir, *Gerard Jean Voſſius*, & *Gaſpar Barléus*, dont le premier fut fait Profeſſeur en Hiſtoire, & l'autre en Philoſophie. Ils n'enſeignerent pas la Théologie, dans cette Ecole, & l'on n'avoit point eu deſſein de la leur faire enſeigner. (1) Ils allerent demeurer à Amſterdam, pour faire cette fonction, au Mois de Mai de l'an MDCXXXI. Leurs Leçons, comme je l'ai apris de gens, qui y avoient aſſiſté pluſieurs fois, etoient ouies par un très-grand nombre de gens; & jamais on ne leur reprocha, qu'ils ſe mêlaſſent de traiter aucuns dogmes Théologiques, au moins qui euſſent du rapport aux queſtions d'alors. Les Oeuvres de Voſſius ſont entre les mains de tout le monde, & à ſon *Hiſtoire Pelagienne*, & quelques Theſes près, il n'y avoit rien qui pût être cenſuré; & tout cela avoit été publié, avant qu'il quittât Leide. Celles de Barléus, ſoit de Poëſie, ſoit d'éloquence, ne ſont pas de ſi grande conſéquence, & depuis qu'il fut à Amſterdam, on ne ſache pas qu'il publiât rien de Théologique.

Ils prétendent que la Confeſſion Helvetique étoit approuvée dans les Provinces Unies; mais on leur a ſoûtenu que leur Vieille Confeſſion de Zurich, non plus que les Ecrits de *Bullinger*, n'étoient nullement conformes aux ſentimens de Dordrecht. Ils ſe plaignent que ſi la Modération s'introduiſoit, le Synode tenu, dans cette Ville, & les frais immenſes, que les Provinces avoient faits pour cela, deviendroient inutiles; comme ſi c'étoit-là une raiſon, que les Catholiques Romains ne puſſent pas alleguer, en faveur du Concile de Trente.

Ils attribuent auſſi d'une maniere très-odieuſe, à la Societé des Rémontrans, la conſpiration des fils de Barneveld, contre Maurice; que perſonne ne leur attribuoit, depuis long-tems, & à laquelle elle n'avoit eu aſſurément (2) aucune part. Il n'étoit pas raiſonnable de parler, comme les Miniſtres Suiſſes firent, ſans être bien aſſuré de ce qu'on diſoit. Plus un crime eſt grand, moins il eſt permis d'en accuſer qui que ce ſoit; ſans ſavoir, d'une maniere, à n'en pouvuir douter, qu'il en eſt coupable. 1630.

Cette Lettre étoit ſignée de la ſorte: *les Paſteurs & les Profeſſeurs des Egliſes, des Academies, & des Ecoles des quatre Villes Orthodoxes de Suiſſe, Zurich, Berne, Bâle & Schaffouſe, & de celle de Geneve.* Cet excès de Zéle n'étoit pas excuſable, & ſi ceux qui reçurent cette Lettre avoient été un peu plus ſages, que ceux qui l'avoient écrite; ils l'auroient inceſſamment ſupprimée, au lieu de la publier, comme ils firent, dès qu'ils l'eurent reçuë. Mais il étoit bon de faire le plus de bruit, qu'il étoit poſſible, pour effrayer les Etats de Hollande, le Prince d'Orange, & les Villes, qui témoignoient vouloir accorder une Tolérance Civile aux Rémontrans.

Un Hiſtorien (3) rapporte l'abregé, comme il ſemble, d'une Réponſe, que quelque Rémontrant y fit, que les Lecteurs pourront voir dans l'Auteur même. Je dirai ſeulement qu'il ſe moque, avec raiſon, d'un endroit qui eſt ſur la fin de la Lettre, où les Suiſſes diſent qu'ils ſont aſſurez, que ceux à qui ils écrivoient; „ inculquoient à leurs „Diſciples, que pour ce qui regardoit *le myſtere „ſublime de la Predeſtination*, ils ſe conduiſiſſent, & „l'enſeignaſſent à ceux qui étoient confiez à leurs „ſoins, avec toute ſorte de ſobrieté, d'humilité & „de modeſtie, & qu'ils employaſſent des termes, qui „convinſſent, à la Majeſté de Dieu, qui fuſſent „édifiants, & qui n'effrayaſſent nullement l'eſprit „du Peuple, autant qu'il étoit poſſible, ſans faire „tort à la Verité. Il n'étoit en effet plus tems, comme le remarque le Cenſeur de cette Lettre, de tenir de ſemblables diſcours; après le bruit que *Luther* & *Calvin* avoient fait ſur cette matiere, & après avoir, depuis peu, remué Ciel & Terre, pour faire condamner, bannir & maltraiter, en toutes manieres, ceux qui n'avoient demandé autre choſe, dans les Provinces Unies; & qui s'étoient ſoûmis très-volontiers à l'Edit mémorable (4) de l'an MDCXIV. publié par les Etats de Hollande, où il n'étoit ordonné que cela aux deux Partis. Au contraire ceux, qui étoient du ſentiment des Suiſſes d'alors, le rejetterent, avec aigreur (5) & quelques-uns même, avec un emportement, que peu de gens approuveroient aujourd'hui.

La maniere, dont le Magiſtrat d'Amſterdam en avoit uſé, envers Smout, fut approuvée par celui de Roterdam, qui fut obligé d'ôter le 7. d'Août, à *Pierre Nieurode*, & à *Jaques Lewius*, les places qu'ils avoient dans leur Ville, à cauſe de leur humeur inquiete & querelleuſe; qui les portoient à cenſurer le Gouvernement, qui publia leur ſentence. Il y eut encore deux autres Miniſtres, qui ne furent que ſuſpendus de leurs fonctions. Ce fut là un fruit de la trop grande autorité, que l'on avoit donnée au Synode de Dordrecht, & de la complaiſance que Maurice avoit témoignée à ce Parti, pour des fins qui n'étoient pas dignes de lui, & auxquelles il ne put, après tout, parvenir qu'à demi. C'eſt là une des

(1) Voyez la Lettre CCCCXC. dans les *Epiſt. Proteſtantium Virorum.*

(2) Voyez ci-deſſus Liv. X. p. 86. ſur l'an 1623.

(3) *Auxema* Liv. X. p. 1024. du Tome I.

(4) Voyez le Tome I. Livre IX. de cette Hiſtoire page 295.

(5) Voyez là même p. 296. col. 2.

1630. ſuites inévitables de ce qu'on appelle (1) *la Calomnie de la Religion*. Eo l'employant, & en ſoûtenant ceux qui l'employent le plus dangereuſement, oo devient enfin leur eſclave, ou l'oo eſt perpetuellement expoſé à leurs importunitez.

Au Mois de Septembre, le Synode de la Hollande Meridionale, aſſemblé à Schoonhove, députa aux Etats de la Province, pour ſe plaindre de ce que les Miniſtres Rémontrans bannis ci-devant, pour cauſe de Religion, paroiſſoient de nouveau dans le Païs, & qu'ils faiſoient des Aſſemblées Particulieres. Des Députez de tous les Synodes des PP. UU. firent de ſemblables plaintes ; ce qui peut faire ſoupçonner, que ces mouvemens ſe faiſoient de concert, pour épouvanter les Puiſſances, & les mettre dans la néceſſité de ceder aux importunitez, tant de fois reïterées de gens, qui doivent être reſpectables, par leur emploi. Il ſemble que ceux qui étoient au timon des affaires, s'apperçûrent du but, que ſe propoſoient ceux, qui ſe plaignoient, non du mal qu'on leur faiſoit ſouffrir mais de celui qu'ils ne pouvoient pas faire à des gens qu'ils n'aimoient pas, à cauſe qu'ils n'étoient pas du même ſentiment qu'eux. Au moins, ne parut-il rien, qui pût faire juger que le Gouvernement eût beaucoup d'égard, pour leurs plaintes. Les Rémontrans d'Amſterdam, ne continuerent pas ſeulement de s'aſſembler, mais ils avoient acheté une place, ſur (2) un des principaux Canaux de la Ville, & dans l'un des endroits les plus habitez, en ce tems-là, où ils bâtirent une Egliſe, ſur le modele de celle de Charenton, quoique plus petite, & où *Herman Montanus* prêcha, pour la premiere fois le 31. de Janvier ; ce qui a continué près de cent ans ; ſans que cette Aſſemblée ait donné aucun ſujet de ſe plaindre d'elle, avec juſtice, au Gouvernement ; dont l'on a vu ſouvent, quelques-uns des principaux Membres venir, & communier à cette Egliſe ; ſans néanmoins y concevoir aucune haine contre ceux, qui ne ſont pas de la même opinion. Plût à Dieu, que tout le reſte de la Chrétienté Proteſtante eût de ſemblables ſentimens ! On verroit bien-tôt venir le tems heureux, où il n'y auroit (3) *qu'une Bergerie & qu'un Paſteur* ; quoi que tous les Paſteurs ſubalternes, pour les nommer ainſi, & toutes les Brebis, qu'ils paiſſent, ne penſaſſent pas, en tout, de la même maniere ; ce qui eſt comme impoſſible, dans l'état, où les hommes ſont, ſur la Terre. C'eſt un ſouhait, que je n'ai pas cru devoir diſſimuler, en une occaſion, où il m'a paru n'être pas fait mal à propos.

1631. LES Etats Généraux s'étant établis à Bois-le-duc, & dans ſa Mairie, comme on l'a dit, ſur l'année MDCXXIX. (4) envoyerent ordre aux Eccleſiaſtiques Romains de ceſſer de faire, le 20. d'Octobre, le ſervice de leur Egliſe dans les Egliſes Publiques, qu'ils avoient occupées auparavant ; parce que le Souverain eſt, ſelon la Juriſprudence des Provinces, le proprietaire de tous les Bâtimens Publics. Ils ordonnerent encore à ces mêmes Eccleſiaſtiques, de porter à Bois-le-duc l'état de tous les biens, & de tous les revenus de leurs Egliſes ; dans la ſuppoſition que c'étoient des biens publics, qui appartenoient auſſi au Souverain. Les gens d'Egliſe eurent ſeulement la permiſſion d'emporter les ornemens des Egliſes, où ils voulurent. Les Etats donnerent auſſi à ferme, aux plus offrants, les revenus de tous les Bénefices Eccleſiaſtiques, & ordonnerent à ceux, qui avoient des Fiefs en ce Païs-là, de venir reconnoître qu'ils les tenoient d'eux. Ceux qui tenoient le Parti de l'Eſpagne s'oppoſerent à ces ordres, au nom du Roi, duquel ils prétendoient que leurs Terres dépendiſſent encore. Ils continuerent à vouloir jouïr de leurs Bénefices, & de leurs Fiefs, & à faire le Service Divin, dans les Egliſes Publiques, comme auparavant. Les Etats, au contraire, firent publier de nouveau leur Ordonnance, & défendirent, ſous peine de la vie, de reconnoître, en quoi que ce fût, l'autorité du Roi d'Eſpagne, dans le païs nouvellement conquis. Ils firent auſſi ouvrir tous les Couvents, & permirent, à tous ceux qui voudroient, d'en ſortir ; avec promeſſe de leur donner de quoi vivre, ſur les revenus des Monaſteres. Comme on ne pouvoit pas lever toutes les difficultez, on convint avec les Eſpagnols, de tenir une Conférence à Tilbourg ; mais les Catholiques ne purent ſe réſoudre à abandonner le Culte Public de leur Egliſe, & les Etats renouvellerent encore leurs Ordonnances. L'Hiſtoire ne dit rien ici des ſuites de cette affaire, & il eſt toûjours demeuré quantité de Catholiques Romains, dans la Mairie de Bois-le-duc. Mais les Etats firent prêcher, ſelon l'uſage des Proteſtans, dans les Egliſes ; quoi qu'il n'y eût guére d'Auditeurs, que les Officiers, & les ſoldats de la Garniſon de Bois-le-duc. Le Gouverneur de Breda, pour le Roi d'Eſpagne, ne put ſouffrir ce changement, & ſe rendit un Dimanche à Ooſterhour, avec trois-cens Chevaux, & autant de Fantaſſins ; où il rompit la porte du Temple, où l'on prêchoit, & fracaſſa la Chaire, les Bancs, & tout ce qu'il trouva dans ce lieu d'Aſſemblée. Il courut même toute la Campagne, & fit une infinité de deſordres, dans les Maiſons des Miniſtres ; ce qui les obligea de fuir dans les Villes. On en fit des plaintes à l'Evêque d'Anvers, à qui l'on fit dire, que les Etats en uſeroient de même envers les Prêtres de leurs Frontieres. Quoi que l'Evêque témoignât d'être fâché, de ce que le Gouverneur de Breda avoit fait ; comme les Eccleſiaſtiques Romains ne paroiſſoient pas plus ſoumis, le Prince d'Orange fit ordonner à tous les Prêtres de la Campagne de fermer leurs Egliſes, & d'y diſcontinuer le Culte Romain, juſqu'à nouvel ordre. L'affaire ne s'accommoda pas pour cela, & l'on en vint juſqu'à faire enlever des Prêtres de la part des Etats, & des Miniſtres de la part des Eſpagnols. C'étoit un inconvenient des dernieres conquêtes des Etats, qu'il n'étoit guére poſſible, qu'ils ſe fiaſſent aux Eccleſiaſtiques Romains ; qui ne croyoient pas d'être obligez de ſubir patiemment le joug du Vainqueur, & prétendoient demeurer dans le même état qu'auparavaot ; ſans penſer que, s'ils vouloient eux-mêmes avoir droit de chaſſer, de leurs terres, les Eccleſiaſtiques Proteſtans, & d'occuper leurs Egliſes & leurs Maiſons, pour en jouïr, par le droit de la Victoire ; il falloit qu'ils accordaſſent le même Droit à leurs ennemis, lorſque le ſort des Armes les avoit rendu ſuperieurs. Dire, en cette occaſion, de part ou d'autre, que l'on a la Verité de ſon côté, c'eſt ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, & que Dieu ſeul peut décider, d'une maniere irréfragable. Mais en attendant cette déciſion, ſi les Chrétiens étoient ce qu'ils font profeſſion d'être, ils obſerveroient fidelement les Droits de la Guerre & de la Paix, les uns envers les autres ; ſans toucher aux Droits de la Conſcience, qui ne dépendent que de Dieu ſeul. En attendant qu'on puiſſe convenir du Droit Divin, il fau-

(1) *Calumnia Religionis*, menſonge fondé ſur une calomnie d'un ſentiment innocent, mais rendu odieux, comme une doctrine abominable.

(2) Sur le *Keiſer gracht*, comme on le nomme.

(3) Evang. Jean, X. 16.

(4) Vie de F. H. par *Commelin* p. 137.

1631. faudroit au moins reſpecter celui de la Nature, & des Gens.

Les avantages, que Frideric Henri avoit remportez ſur les Ennemis, & la maniere douce, dont il exerçoit ſes Charges de Stadthoudre, & de Capitaine Général, lui avoient ſi fort gagné les cœurs, que l'on parla d'en donner la ſurvivance à ſon Fils unique, nommé *Guillaume*, né le 27. de Mai de l'an MDCXXVI. (1) La Province, qui en parla la premiere, fut celle d'Overyſſel, qui fut ſuivie des Provinces de Hollande & de Zélande, qui en firent un Acte le 29. d'Avril MDCXXXI. & qui le lui firent préſenter. Les Provinces d'Utrecht & de Gueldre, en firent autant. L'Hiſtorien, cité à la marge, remarque (2) „ que cela ne „ pouvoit pas paroître étrange, ſi ce que *Grotius* „ a dit, dans ſon Livre *de l'Antiquité de la Répu-* „ *blique des Bataves* Ch. VII. eſt vrai. C'eſt qu'en „ Hollande les Etats ne gouvernent pas la Répu- „ blique, (3) ſans Principauté, ou Monarchie; „ mais que comme autrefois les Chefs avoient ſuc- „ cedé aux Rois, de même le nom des Comtes „ ayant été aboli, le Prince d'Orange avoit reçu „ un Commandement légitime, ſous le nom de „ Gouverneur. Mais, comme *ajoûte l'Auteur*, Gro- „ tius ſe trouva mal du *Commandement légitime* du „ Prince d'Orange; les Etats de Hollande ſe ſont „ plaints, de la même maniere, l'an MDCL. & „ le Prince Guillaume étant venu à mourir, peu „ de tems après, ils ont parlé tout autrement de „ ce que *Grotius* avoit nommé un Commandement „ légitime. Mais il ſemble, que cet Hiſtorien n'a pas bien pris le ſens de ces mots *legitimum Imperium*, qui ne ſignifient autre choſe qu'une autorité donnée, & bornée par les Lois; comme ceux, qui entendent le ſens propre de ces termes Latins, le ſavent aſſez. *Grotius* lui-même s'en eſt aſſez expliqué au Ch. I. de cet Ouvrage. Maurice en effet reçut une inſtruction bornée, comme le même *Grotius* l'a fait voir très-clairement dans ſon Apologie. Le Prince paſſa cette inſtruction, en ce qu'il fit l'an MDCXVIII. & ſon Neveu en fit autant en MDCL. en faiſant mettre en priſon des Membres des Etats de Hollande, & en entreprenant de réduire la Ville d'Amſterdam, par la force. Au reſte, dans un tems de guerre, *un Gouverneur*, ou au moins *un General*, eſt comme néceſſaire; pour exécuter les Ordres des Etats, qui ne peuvent pas les exécuter, eux-mêmes.

Les Etats de Hollande & de Zélande, déclarent dans leur Patente, que Guillaume *ſuccederoit aux dignitez, honneurs, prééminences, avantages, ſermens & inſtructions*, (de Gouverneur, de Capitaine Général, & d'Amiral des Comtez de Hollande & de Zélande) de ſon Pere, à qui on n'avoit jamais donné une ſorte de Dictature, que Maurice s'arrogea, de ſa propre autorité.

Dans la même (4) Aſſemblée des Etats Généraux, il fut réſolu d'ouvrir de bonne heure la Campagne. On donna dès lors le rendez-vous à l'Armée à Emmerik, & à quelques autres places voiſines; pour cacher le deſſein, qu'on avoit d'attaquer la Ville de Bruges, en Flandre. On fit en même tems remonter le Rhin, aux barques & aux munitions, que l'on avoit aſſemblées à Dordrecht, avec ordre d'aller faire un Pont, près du grand Fort de Weſel. Ceux d'Anvers avertis de l'appareil, qui avoit été fait à Dordrecht, ſoupçonnerent que ce ne fût contre eux, que cela ſe faiſoit. Ils mirent bonne Garniſon dans les Forts, qui avoient été bâtis, depuis long-tems autour de leur Ville, & en firent faire trois nouveaux, pour tenir l'Ennemi loin de leur Ville, s'il en vouloit entreprendre le Siege. 1631.

Le Prince d'Orange ſe rendit à l'Armée le 21. de Mai, & comme le vent étoit bon, pour deſcendre le Rhin, il donna ſes ordres, pour tourner de ce côté-là, avec trois-mille barques chargées de monde, & de toutes les proviſions néceſſaires. Le lendemain il arriva en Zélande, & s'arrêta à Rammekens, après quoi il tint conſeil à Middelbourg; où il fut réſolu qu'on iroit en Flandre, puiſque le vent etoit bon pour y aller, & la Flotte ſe rendit à Ilendyk. Les Eſpagnols, alarmez par cette Flotte, aſſemblerent leur Armée ſous *le Marquis de Ste. Croix*, que le Roi d'Eſpagne avoit déclaré Généraliſſime, dans le Païs-Bas. Jean de Naſſau, avec un Camp volant, eut ordre de couvrir le Brabant, avec Charles Coloma, & le Colonel Paul Baglioni, qui allerent avec des Troupes dans le Païs de Waes; car ils ne ſavoient pas encore de quel côté le Prince d'Orange avoit deſſein de ſe tourner. Le Comte de Berg eut le commandement des Troupes, qui étoient entre le Rhin & la Meuſe. Pour le Marquis de Ste. Croix, il marcha vers les Villes maritimes de la Flandre.

Cependant Friderie Henri fut renforcé, par le Colonel de *Rautwyk*, & par la Cavalerie de Bergopzoom. Il marcha enſuite du côté de Bruges, & rencontra, près du Canal, qui eſt à une demi-lieuë de cette Ville, quelques Compagnies Eſpagnoles, qui ſe défendirent, juſqu'à ce qu'ils virent le Canon, ſur le bord du Canal, prêt à tirer ſur eux. Comme les Flamands n'avoient pas payé, depuis très-long tems, les Contributions, auxquelles ils étoient taxez, le Prince fit avancer la Cavalerie, pour les exiger; ſur quoi ils lui envoyerent des Députez, qui promirent de payer ce qu'ils devoient depuis vint ans, & de donner pour garands les principaux Bourgeois de Bruges, avec quelques Brabançons. Cependant de crainte que l'Armée Hollandoiſe ne s'approchât d'Anvers, les Eſpagnols y firent entrer une forte Garniſon, & placerent dans le Voiſinage Jean de Naſſau, avec de la Cavalerie & de l'Infanterie.

Le Prince ayant ſû, que la Ville de Bruges étoit bien pourvuë, pour une défenſe, & commençant à manquer de pain, réſolut de ſe retirer. Il envoya d'abord l'Infanterie à Watervliet, où elle s'embarqua pour Rammekens; & le lendemain, la Cavalerie fit voiles pour Bergopzoom, où elle arriva, en bon état. On y conduiſit auſſi quelque Infanterie, & on en mena encore à Willemſtadt, & à Gertrudemberg. Toute l'Armée de ſe retira ainſi, ſans aucune perte, que de quelques Vivandiers, qui furent mal-traitez, & tuez même par les Païſans.

Cependant la Garniſon de Rees, avertie qu'un Convoi d'argent venoit de Cologne, pour être conduit en Brabant, avec diverſes Marchandiſes; elle l'attendit & le prit, après avoir tué ceux qui le conduiſoient. On le fait monter, juſqu'à deux-cens mille Ecus, ſans parler du prix des Marchandiſes.

Le Prince, pour obſerver la conduite des Ennemis, demeura campé avec l'Infanterie, & la Cavalerie, près de Walwyk. Le peu de ſuccès qu'avoit eu ſon entrepriſe ſur la Flandre, fit apparemment réſoudre les Ennemis, à entreprendre

(1) *Aitzema* Lib. XI. p. 1132. col. 2.
(2) La-même p. 1134. col. 2.
(3) *Neque tamen Optimates, ſine Principatu Remp. geſſere, ſed ut olim Regibus Duces ſucceſſerant: ita nunc, ſublato Comitis nomine, legitimum imperium Arauſionenſis acceperat Prafecti vocabulo.*
(4) Vie de F. H. par *Commelin* P. I. p. 138.

1631. dre à leur tour quelque choſe contre la Zélande, ou contre quelque place voiſine. Ils mirent dans Breda le monde, & les munitions néceſſaires, pour n'être pas expoſée à être ſurpriſe par le Prince. Enſuite, ils firent venir dans le Brabant une bonne partie de leurs Troupes, & les poſterent entre Liere & Herentals, pour être prêtes à être employées, dans le deſſein qu'ils avoient formé. Cependant on fit travailler, dans tout le Païs, à faire des Barques plates, & qui ne priſſent pas beaucoup d'eau; pour une expedition, où il faudroit paſſer par des lieux, où l'eau n'étoit pas profonde. On garniſſoit ces barques, ſur les côtez, de planches aſſez fortes, pour y être à couvert des balles de mouſquets; & on ne les chargeoit que de quelques pieces de Canons, qui tiroient des balles de trois livres. Quand ces Barques furent prêtes, on les fit venir à Anvers, où l'on aſſembla autant de Matelots, qu'on en put trouver. Cependant une partie de l'armée ſe mit en marche, comme pour aller à Bergopzoom; ce qui fit croire que les Eſpagnols en vouloient à cette Ville. On avertit, des deux côtez, ceux qui avoient du bien, autour de cette place, de faire mettre en ſureté, dans la Ville, ou ailleurs, ce qu'ils voudroient ſauver. Cependant Frideric Henri envoya pluſieurs Vaiſſeaux de Guerre à Lillo, & à Liefkenshoek, & d'autres bâtimens legers, pour s'oppoſer à ceux qui pourroient deſcendre l'Eſcaut, pour aller en Zélande, ou près de Bergopzoom. Il fit faire un Fort, ſur l'endroit du Rivage de cette riviere, lequel on nommoit le Doele, pour diſputer ce paſſage à l'Ennemi, & alla lui-même, le 8. de Septembre, camper avec une partie de ſon Armée, à Noortgecit, petite Ville, à une demi-lieuë de Bergopzoom.

Cependant les Eſpagnols trouverent à propos de commencer à agir, en envoyant le Comte Jean de Naſſau, & le Prince de Barbançon, ſur la nouvelle Flotte des bâtimens legers. Elle partit le même jour, que le Prince d'Orange alla camper près de Bergopzoom, & paſſant vers le Fort de la Perle, elle fit le tour du Doele, & alla ſe rendre à Saftingue. Elle trouva la Flotte des Etats, qui gardoit ce qu'on appelle *le trou de Saftingue*, par lequel les Eſpagnols devoient paſſer, pour entrer dans le Bras Occidental de l'Eſcaut. Ces Flottes ſe canonnerent, mais ſans venir à aucun engagement. Le 9. de Septembre, l'Armée de terre s'avança juſqu'à Roſendal, qui n'eſt pas loin de Bergopzoom, & une partie de cette Armée s'y arrêta avec l'Artillerie, mais le reſte s'avança juſqu'à la Terre du Prince; comme on la nomme, pour y attendre la Flotte, & agir de concert avec elle.

Le 11. de Septembre, il parut quatre-vint Bâtimens legers des Eſpagnols, devant Bergopzoom, & les deux Forts, qui étoient à l'entrée du Port, commencerent à les canonner; mais ces Bâtimens continuerent à s'avancer, afin de paſſer par derriere Roomerſwal, où ils s'arrêterent pour attendre la haute marée. Cependant les Vaiſſeaux de guerre des Etats ſe retirerent devant eux, du côté de Bergopzoom, où ils reçurent un ſecours de quatorze-cens hommes; après quoi ils ceſſerent de reculer devant l'Ennemi. Dès que la marée fut haute, il paſſa devant l'Ile de Schouwen, & fit voiles vers ce qu'on appelle le *Hollandſe-diep*, ou la profondeur de Hollande.

Ce fut là que *Hollart*, qui commandoit la Flotte des Etats, ſur laquelle étoit le Colonel *de Maiſon-neuve*, avec beaucoup de monde, s'approcha des Eſpagnols, qui ne pouvoient pas fort avancer, parce que leurs Bâtimens s'enſabloient très-fré- 1631. quemment. Il commença à les canonner, & ils répondirent, ſans perdre néanmoins de vuë leur deſſein. Mais la nuit, qui ſurvint, & un gros brouillard, qui ſe leva, les empêcherent d'aller où ils vouloient, & firent écarter leurs Bâtimens. Les Hollandois les attaquerent vigoureuſement, en coulerent à fond pluſieurs, & firent noyer beaucoup de gens. Ils ſe retirerent néanmoins, vers le vieux Voſſemaer, petite Ville de l'Ile de Tolen. Dès qu'il fut jour, la Flotte Hollandoiſe les attaqua de nouveau, & les effraya ſi fort, que pluſieurs ſauterent à terre, où ils furent faits priſonniers, & que d'autres voulant ſe ſauver à nage ſe noyerent. Enfin cette Flotte fut entierement défaite, & obligée de ſe rendre à la Hollandoiſe. Jean de Naſſau, & le Prince de Barbançon ſe ſauverent, avec très-peu de Bâtimens & de monde. Il demeura aux Hollandois quatre-mille priſonniers, & quantité de leurs Barques, avec toutes leurs proviſions. On ne ſait pas aſſurément quel avoit été leur deſſein. Quelques-uns ont crû qu'ils en vouloient à Willemſtadt, dans l'Ile de Clundert; & que les Troupes, qui étoient dans le Prince-land, devoient l'attaquer par terre, & la Flotte par Mer. D'autres ont jugé qu'ils avoient deſſein de ſe ſaiſir de quelque place de Zélande. Quoi qu'il en ſoit, le Marquis de Ste. Croix ſe retira, avec les Troupes qui étoient dans le Prince-land, où il laiſſa beaucoup de malades & de morts.

Les Eſpagnols eurent encore le deſſous, dans la Gueldre, au commencement de Septembre. Les Etats ayant eu avis que ſix-mille Italiens étoient en quartier, autour de la Ville, qui porte ce nom, ordonnerent au Comte de Stirum, de les aller attaquer; avec les Troupes, qu'il pourroit ramaſſer des Garniſons, qui étoient autour du Rhin. Il n'y manqua pas, & marcha inceſſamment à eux, avec quarante Cornettes de Cavalerie, & quelques Compagnies d'Infanterie. Quand il arriva près de Gueldre, il apprit que la plûpart de ces Italiens avoient delogé, trois heures auparavant. Il n'en put atteindre que cinq-cens, qui ſe défendirent aſſez fierement, autour d'une maiſon de Campagne, qu'ils avoient voulu piller. Le Comte eut beau leur offrir quartier, il y en eut trois-cens, qui le refuſerent. On mit le feu à la maiſon, & la plûpart y periront. Il ne ſe fit rien le reſte de cette année, de part, ni d'autre, de fort remarquable, dans les Armées de terre. Mais ſi les Eſpagnols eurent ſujet de ſe réjouïr d'avoir ruiné les deſſeins, que les Etats pouvoient avoir eu ſur la Flandre; ils eurent auſſi beaucoup de chagrin de voir celui, qu'ils avoient fait contre les Etats, quel qu'il fût, réduit à rien, & cela avec une grande perte.

Pour reprendre les affaires du Breſil, (1) au commencement de Janvier, il arriva heureuſement au Recif trois Vaiſſeaux chargez de vivres, & de munitions de guerre, avec une Compagnie de deux-cens-dix hommes. Les Portugais dreſſoient perpetuellement des embuches aux Hollandois, & venoient eſcarmoucher avec eux. Ils avoient tâché d'attirer les Hollandois dans une embuſcade, mais ces derniers eurent le deſſus, dans un petit combat, qui ſe donna le 3. du Mois. Quatre jours après les Portugais eurent leur revanche, & mirent les Hollandois en fuite, après en avoir tué quelques-uns. Il arriva encore

(1) *De Laet* Livre VIII. pag. 234. de ſes Annales de l'Amerique.

1631. encore quatre Vaiſſeaux à Olinde, avant que le Mois finit, avec des hommes & des proviſions. On ſavoit bien que les Hollandois n'étoient pas aſſez forts, pour courir le Païs, & enlever aux Portugais ce qui leur manquoit. La difference des Climats voiſins de la Ligne, & du nôtre eſt ſi grande, que trés-communément une bonne partie de ceux, qui y alloient, y mouroient bien-tôt de maladies. D'ailleurs l'interieur du Païs, qui eſt d'une trés-grande étendue, n'étant pas aſſez connu, aux Etrangers, il n'étoit pas ſûr pour eux de s'éloigner fort d'Olinde; parce que les Portugais pouvoient facilement leur dreſſer de dangereuſes embuches, & leur couper le retour; dés qu'ils ſeroient un peu diſciplinez, & accoûtumez à cette ſorte de combats. Ils étoient d'ailleurs en état de perdre bien du monde, ſans beaucoup s'affoiblir; par rapport aux Hollandois, dont le nombre étoit beaucoup plus petit, & diminuoit tous les jours; à cauſe de l'intemperie de l'air, auquel ils n'étoient nullement accoûtumez. Cependant ils avoient reçu ordre de la Compagnie, de ne point abandonner le poſte, dont ils étoient maitres. Pour voir ſi cela étoit poſſible, les Chefs & les Ingenieurs, qu'ils avoient, viſiterent, avec ſoin, le terrein de la Ville & des environs; & aprés avoir tout bien examiné, & calculé le nombre des gens, dont on auroit beſoin pour le garder, le tems qu'il faudroit employer, & ſur tout la dépenſe néceſſaire pour en venir à bout; ils jugerent que la Compagnie ne ſauroit ſubvenir à tout cela. C'eſt ce qu'on écrivit en Fevrier, à l'Aſſemblée des 19. Directeurs de la Compagnie.

En ce meme tems-là, on travailla à un nouvel Ouvrage ſur la Riviere; auquel l'Ennemi s'oppoſa, autant qu'il lui étoit poſſible, & comme il revint ſouvent à la charge, pour empêcher ce travail, on fit de la perte, de part & d'autre. Alors l'Amiral Pater, qui étoit parti du Texel le 9. de Janvier, arriva à Olinde le 14. d'Avril, avec cinq Vaiſſeaux. Il amena, avec lui, une bonne partie des Troupes, que la Compagnie avoit deſtinée, pour ce Païs-là. Les Directeurs de cette même Compagnie avoient pluſieurs fois recommandé aux Eſquadres, qu'ils avoient envoyées de tâcher de ſe rendre maitreſſes de l'Ile de Tamarique, qui eſt au Septentrion de Pernambouc, & d'etendre leurs limites du côté du Nort. Le Conſeil de guerre trouva à propos de faire cette entrepriſe. Ils choiſirent, pour cela, quatorze de leurs Vaiſſeaux, avec les plus groſſes de leurs Chaloupes, & ſept autres Bâteaux, avec douze-cens hommes des Compagnies, ſous le commandement de Stein Callenfels. Aprés avoir donné les ordres néceſſaires, ſur ce que châcun devoit faire, ils firent voiles le 22. d'Avril, avec un bon vent; & étant arrivez vis à vis de l'Ile, ils jetterent l'ancre, en attendant le jour. Sur les huit heures du matin, ils firent deſcente dans une petite Ile, tout proche de Tamarique, de laquelle elle n'eſt ſéparée, que par un canal fort étroit. Ils le paſſerent, avec aſſez de peine, & marcherent vers la petite Ville & le Fort, qui commandent à l'Ile, qu'ils trouverent de trés-difficile accés. Ils eſſuyerent le feu du Canon, & de la Mouſqueterie, & pluſieurs y furent bleſſez. Comme ils virent qu'ils ne pouvoient attaquer l'Ennemi, qu'avec beaucoup de deſavantage; ils ſe retirerent vers le Canal, où ils paſſerent la nuit. Ils envoyerent dés le matin quelques Compagnies; pour tâcher de prendre quelques priſonniers, qui les inſtruiſiſſent mieux de l'état de la place. On en prit huit, qui dirent qu'Albuquerque avoit envoyé ſept, ou huit-cens hommes dans le Fort, outre trois-cens, qui y étoient auparavant. Ils dirent encore, que la place étoit toute environnée de broſſailles, & d'un marais; & qu'Albuquerque avoit envoyé chercher quelque nombre de Bréſiliens, pour venir ſecourir l'Ile. Les Capitaines rapporterent, qu'ils avoient bien vû un autre chemin; mais qu'il n'étoit pas propre, pour rien entreprendre par-là, contre la Forteresſe. On envoya encore deux Chaloupes, pour voir s'il n'y avoit point d'autre endroit, par où l'on pût s'approcher de ce Fort; mais on vit que cette hauteur étoit par tout retranchée par le bas. Enfin apres avoir cherché par tout, en vain, un chemin propre à monter ſur la hauteur de Tamarique, & conſulté avec ceux d'Olinde; il fut conclu, qu'on ne tenteroit rien contre cette Ile; mais qu'on bâtiroit un petit Fort dans l'endroit de la petite Ile, auquel on avoit d'abord fait deſcente. On acheva en effet, à la fin de Juin, ce Fort que l'on nomma le Fort d'Orange, ſans obſtacle & l'on y laiſſa une Garniſon; aprés quoi le reſte des Troupes s'en retourna au Recif, avec la Flotte. On peut voir par-là que les entrepriſes faites de loin, ſur des avis de gens, qui n'ont pas bien vû les lieux, ne réuſſiſſent guére. 1631.

La Flotte avoit cependant eroiſé dans ces Mers, ſur tout du côté de la Baye, ſans faire aucune priſe de conſéquence, & la Flotte Portugaiſe, ſous *D. Antonio d'Oquendo*, y arriva ſans rencontrer les Vaiſſeaux Hollandois.

L'avis en vint, quelque tems aprés, au Recif; où il fut conclu, que la Flotte Hollandoiſe l'iroit attaquer. L'Amiral Général *Pater*, & l'Amiral *Thys*, partirent pour cette expedition avec quatorze Vaiſſeaux, & deux Iachts. Ils reçûrent avis en chemin, que la Flotte d'Eſpagne étoit ſortie de la Baye, & la découvrirent le 11. de Septembre une heure avant le coucher du ſoleil. Pater fut averti, que cette Flotte ne conſiſtoit qu'en huit Galions, & ordonna aux Capitaines, qu'il commandoit, de ſe partager en maniere, que deux enſemble attaquaſſent un Galion. Il les exhorta à faire bien leur devoir, & ils promirent de s'en aquiter, avec honneur. Mais il y en eut peu d'entre eux qui le fiſſent, & quand la Flotte ennemie fut aſſez prés, pour pouvoir reconnoitre la groſſeur & le nombre des Vaiſſeaux Ennemis, ils commencerent à perdre courage. L'Amiral Général Hollandois, quoi qu'il vit que la partie n'étoit pas égale, ne laiſſa pas d'aller attaquer l'Amiral Eſpagnol, & fut vigoureuſement ſoûtenu d'un Vaiſſeau Zelandois, nommé le *Walcheren*. D. Antonio d'Oquendo, fut auſſi ſoûtenu par d'autres Galions, & le combat étant trés-violent, le feu ſe prit à l'Arriere du Vaiſſeau de Pater, & quelque ſoin qu'on y apportât on ne put jamais l'éteindre. Les autres Vaiſſeaux Hollandois ne lui vinrent point au ſecours, ſoit qu'ils fuſſent occupez ailleurs, ou qu'ils euſſent peur du feu; & enfin le Vaiſſeau brûlé coula à fonds, Pater ſe noya, & quelque peu de matelots furent ſauvez, par les Eſpagnols eux-mêmes. Thys avoit cependant attaqué le Vice-Amiral Eſpagnol, & étoit ſoûtenu par un Vaiſſeau, nommé *la Province d'Utrecht*; qui, aprés une demi-heure de combat, eut ſon grand mât emporté d'un coup de Canon. Il ne laiſſa pas de combattre encore deux heures aprés, mais le feu s'y mit auſſi, ſans qu'on pût l'éteindre; & ceux, qui le montoient, ayant tâché en vain de venir à l'abordage, avec le Vice-Amiral Eſpagnol, pour ſe jetter dedans, afin de s'en rendre maitres, & de ſe ſauver, en même tems, de leur Vaiſſeau embraſé; ils furent obligez de ſauter

1631. dans la Mer, & furent pour la plûpart, ſauvez par les Eſpagnols. Le Vice-Amiral Eſpagnol, & un autre Galion, pereez de coups, coulerent bas. Un troiſiéme fut emmené au Recif, par les Hollandois. Il y eut beaucoup de morts, & de bleſſez, de part & d'autre. On ſut que la Flotte Eſpagnole étoit beaucoup plus forte, qu'elle n'avoit paru d'abord; puis qu'au rapport des Priſonniers, qui furent faits ſur le Galion, elle conſiſtoit en douze Galions de Caſtille, avec deux Pataches, cinq Galions de Portugal, & outre cela dix-neuf Vaiſſeaux du Roi, tous très-bien équipez, & très-bien montez; outre les Vaiſſeaux Marchands. On peut comprendre par-là, que l'Amiral Géneral Pater s'engagea témerairement dans ce Combat; comme il eſt ſouvent arrivé aux Commandants des Flottes Hollandoiſes, qui mépriſoient trop les Eſpagnols, à cauſe des victoires, qu'ils avoient remportées auparavant ſur eux. Je ne m'arrêterai pas davantage à ſuivre le Journal de cette Campagne, ni aux priſes que les Hollandois firent, en divers lieux, de Vaiſſeaux chargez de ſucre, ou de cuirs; dont le prix n'égala pas, à beaucoup près, les frais de la Compagnie. On fit faire montre à Olinde aux Soldats, & aux Matelots, qui faiſoient enſemble ſept-mille hommes. Cela n'empêcha pas, qu'après pluſieurs Conſeils tenus ſur cette matiere, on n'abandonnât Olinde, après l'avoir détruite. On voulut enſuite eſſayer de ſe rendre maître de Paraiba, qui eſt une Capitainie, qui borne, du côté du Nord, celle de Tamarique; mais on trouva le Fort, que l'on attaqua, ſi difficile à prendre, que le Siege en fut levé. On alla voir encore, ſi l'on pourroit attaquer le Fort de Rio-Grande, Capitainie au Nord de celle dont on vient de parler; mais on n'oſa faire cette entrepriſe; ſoit que les Chefs n'entendiſſent pas aſſez l'art d'attaquer les Places, ſoit que ces côtes fuſſent trop ſur leurs gardes, & trop bien munies. On pourra s'inſtruire de tout cela dans le VIII. Livre des Annales de *De Laet*. On y verra que cette année les Eſpagnols perdirent deux riches Flottes de la Nouvelle Eſpagne, parce qu'elles partirent trop tard, à cauſe des Vaiſſeaux Hollandois, qui couroient ces mers, & qu'elles vouloient éviter.

Comme nous avons dit ci-devant, qu'on avoit envoyé à Louvellein huit Miniſtres Rémontrans, il faut que nous diſions ici, comment ils en ſortirent. (1) La Societé des Rémontrans, ayant pluſieurs fois préſenté des Requêtes aux Etats Geneneraux, pour obtenir leur élargiſſement, dans un tems, auquel on en uſoit envers eux, avec plus de douceur; pluſieurs crurent que, ſi on les pouvoit faire ſortir de priſon par adreſſe, on ne les rechercheroit pas pour cela; puis qu'on ne diſoit rien à ceux qui étoient revenus de leur Exil, ſans permiſſion. Les huit Miniſtres étoient Charles de Nielles, Pierre Cupus, Bernher Vezekius, Simon Lue Byſterus, Arnold Gyſteranus, & Edoüard Poppius, qui étoit mort, il y avoit quelques années. Il y en avoit, qui étoient détenus là, depuis huit ans, & d'autres même davantage. Mais d'autres n'avoient pas été arrêtez ſi long-tems.

Il y avoit, dans le Château, un ſoldat qui avoit toûjours été fort contraire aux Rémonrrans, dont il ne ſavoit pas néanmoins les ſentimens; ce qui étoit arrivé à pluſieurs autres, qui frappez du bruit, qu'on avoit fait contre ce qu'on appelloit les ſenrimens Héterodoxes, s'étoient laiſſé emporter au torrent, ſans ſavoir en quoi conſiſtoit cette Doctrine. Il arriva que la femme de ce ſoldat accoucha, dans le Château, & que ſon Enfant tomba fort malade. Elle ſouhaita qu'il fût baptizé, mais comme il n'y avoit point là de Miniſtre Contre-Rémontrant; elle fit prier Nielles de le vouloir bien baptizer, comme il le fit. A cette occaſion, le ſoldat ſe mit à parler du ſentiment des Rémontrans, avec Nielles, à qui il objecta ce que les Rémontrans ont accoûtumé, d'objecter à leurs Adverſaires. Nielles lui dit que le ſentiment, qui le choquoit, étoit celui des Réformez, & que lui & ſes Confreres n'étoient retenus là, que parce qu'ils ne pouvoient l'apprnuver. Cela parut fort étrange au ſoldat, à qui Nielles dit de s'en informer. Le ſoldat le fit, & s'apperçut qu'il avoit toûjours été dans l'opinion de ceux, dont il parloit auparavant fort mal. Depuis ce tems-là, il leur rendit tous les bons offices qu'il pût. 1631.

Ces Priſonniers crurent qu'ils pourroient ſortir de Louveſtein, par le moyen d'une corde, par laquelle ils pourroient deſcendre au pied du mur du Château; du côté qui regarde la Hollande, où il n'y avoit point de foſſé, parce que le Wahal en eſt tout proche. En faiſant trouver là un Bâteau, il leur étoit facile d'y entrer, & de ſe rendre, par eau en peu d'heures à Roterdam. La choſe paroiſſoit très-faiſable, mais Nielles avoit de la peine à ſe réſoudre à échaper de la ſorte; parce que le Concierge du Château ne leur avoit permis de ſe promener ſur les Remparts, qu'a condition qu'ils n'en abuſeroient pas, pour s'enfuir. Il croyoit qu'il étoit obligé de lui tenir ſa parole, mais on lui fit remarquer que l'engagement ne regardoit que le tems des promenades, que le Concierge leur accordoit, & qu'il ne pouvoit pas faire ſcrupule de s'échapper un autre tems. Il ſe rendit enfin à cette raiſon, & leurs Amis louërent un Bâteau à rameurs, que l'on avertit de ſe rendre une certaine nuit au pied de Louveſtein, & que l'on accoûtuma à ramer, de maniere que leurs rames ne fiſſent aucun bruit, de peur qu'on ne les découvrit, quand ils approcheroient du Château.

Il y avoit néanmoins, en cette entrepriſe, deux difficultez, qu'il ne paroiſſoit pas facile de ſurmonter. La premiere étoit qu'au pied du Château, à l'endroit où ils ſe propoſoient de deſcendre, il y avoit une ſi grande quantité de roſeaux, que le Bâteau ne pourroit pas aſſez s'approcher de la muraille. La ſeconde étoit qu'il y avoit, dans le Château, un gros chien, qui ne manqueroit pas d'aboyer contre eux; lors qu'ils ſortiroient du Château, pour aller vers le Rempart. L'un & l'autre de ces obſtacles furent levez, comme le croyoient les Priſonniers, par un effet particulier de la Providence.

Il y avoit des Eſpagnols, qui s'étoient venus cacher dans ces roſeaux, & qui avoient bruſquement enlevé des Bâteaux, qui paſſoient par-là, & les avoient emmenez ſur la rive Eſpagnole, avant qu'on les eût pu ſecourir. On ſe plaignit au Commandant du Château, qui, pour empêcher que cela n'arrivât, fit arracher ces roſeaux. Ainſi un des obſtacles ſe trouva levé, ſans que les Priſonniers s'en mêlaſſent, ni qu'ils euſſent pû prévoir, que cela arriveroit. Il arriva, peu de tems après, que le Commandant ayant prié des gens à dîner; comme ils étoient prêts à ſe mettre à table, le Chien entra dans la Cuiſine, & mangea tout le pain qu'on avoit préparé & coupé, pour les conviez, parce qu'il ne ſe trouva perſonne, dans la Cuiſine, pour l'en empêcher. Là-deſſus le Commandant irri-

(1) Vie d'Epiſcopius p. 310. & ſuiv.

té

1631. té tua le Chlen d'un coup de mouſquet ; d'autant plus qu'il n'y avoit point de pain dans le Château, & qu'il falloit attendre deux heures, pour en avoir de l'autre. Ces deux accidents arriverent, peu de jours avant le tems, auquel les Priſonniers devoient executer leur deſſein. Ils prirent, pour cela, la nuit du 19. au 20. de Juillet, pendant une ſaiſon fort pluvieuſe, & ils executerent fort heureuſement ce qu'ils s'étoient propoſez. Leur Barque rama en ſorte, qu'on ne pouvoit entendre le bruit des rames, que lors qu'ils furent aſſez loin du Château ; ſi bien qu'on ne la vit nullement, & qu'on n'entendit aucun mouvement dans l'eau de la riviere. Elle arriva le lendemain à Midi à Roterdam, & comme le bruit de leur évaſion ſe fut répandu par la Ville, on courut de toutes parts pour les voir. J'ai ouï dire à des gens, qui le ſavoient bien, que le Prince d'Orange ayant alors reçu une Lettre, où on lui donnoit avis de ce qui étoit arrivé, dit, après avoir lû cette Lettre, à quelques Officiers, qui étoient préſens, *qu'il aprenoit que les Miniſtres Rémontrans s'étoient ſauvé du Château de Louveſtein.* A quoi il ajoûta, en riant, *qu'ils ne le livreroient pas au moins aux Eſpagnols.* *Aitzema* dit qu'on les laiſſa ſortir, par connivence ; il eſt au moins certain qu'encore que les Etats Géneraux ne vouluſſent pas donner ordre, pour leur élargiſſement, ils n'en donnerent auſſi aucun, pour les faire ſaiſir de nouveau, & qu'on les laiſſa faire en paix la fonction de Miniſtres parmi les Rémontrans ; auſſi bien que les autres, qui étoient revenus d'exil. Comme les grandes raiſons de la Guerre, que les Provinces Unies avoient entrepriſe & ſoûtenue contre les Eſpagnols, étoient la conſervation de leurs Privileges, & la liberté de la Religion ; il étoit très-conforme aux principes, & à la conduite de la République, de laiſſer en paix de bons Citoyens, qui n'étoient coupables, que d'avoir fait à l'égard du Synode de Dordrecht, ce que tous les Proteſtans avoient fait, par rapport au Concile de Trente.

Il arriva, cette même année, qu'un autre Exilé, bien plus illuſtre, que ceux, dont je viens de parler, eſſaya de retourner dans ſa Patrie, comme ils l'avoient fait ; dans l'eſperance qu'on l'y ſouffriroit, comme l'on y ſouffroit ceux d'entre les Rémontrans, qui avoient été exilez ; mais il ſe trompa. Il vint à Roterdam, & ne ſe contenta pas de reſpirer l'air de ſa Patrie, il voulut encore paroître (1) en public, & ſe mootrer à ſes Compatriotes. Un homme qui étoit aſſurément de ſes Amis, & qui avoit été dans le même cas que lui, lui fit dire qu'il croyoit qu'il feroit mieux de garder la maiſon, pendant quelque tems ; juſqu'à ce qu'on eût vû, quelle étoit la diſpoſition des Eſprits à ſon égard. Mais *Grotius* ne voulut pas ſuivre cet avis, quoique donné par un homme, dont la prudence, & la bonne volonté lui étoient connues. Mais (2) ſoit que ce Grand Homme, ſe fiât trop ſur ſon innocence, & ſur quelques offres de ſervice, que Frideric Henri lui avoit faites, pendant la Vie de Maurice ; ou que les Juges qui l'avoient condamné, & dont quelques-uns étoient encore à craindre, en ce tems-là, lui rendiſſent de mauvais offices, auprès du Prince d'Orange ; ou qu'enfin on craignît ſa trop grande capacité, dans les affaires de la République, & que l'envie des uns, & la haine des autres prévaluſſent contre ſon mérite, & contre la bonne volonté de quelques autres ; il fallut bien-tôt qu'il ſe reſolût à partir ; ſur une (3) Ordonnance des Etats Géneraux, du 10. de Decembre, où ils ordonnerent à tous les Baillifs du Pais, de ſe ſaiſir de ſa perſonne, & de leur en donner avis. Comme ces Officiers de la Juſtice, ne ſe hâtoient pas d'executer cet ordre, on le renouvella le 10. de Mars de l'année ſuivante, ſous peine pour ceux, qui n'obéiroient pas, de perdre leur charge, & avec promeſſe de deux-mille Francs, pour ceux, qui le livreroient entre les mains de la Juſtice. Cela fit qu'il partit d'Amſterdam, le 17. du même Mois pour Hambourg. Ce fut ainſi, que ce Grand Homme fut ſacrifié par des gens, qu'il avoit tres-fidelement ſervis, à ſes ennemis, qui ne lui étoient nullement comparables, ni en capacité, ni en drniture. On a des raiſons de croire, qu'il ſeroit bien entré dans les interêts du Prince d'Orange, & que ce Prince l'auroit pu favoriſer ; ſi ceux qui étoient autour de lui, n'avoient eu peur que ſa préſence ne les obſcurcît, & ne diminuât leur credit. Il eſt certain que la Capacité, & la Vertu deviennent nuiſibles, en de ſemblables occaſions. 1631.

1632. DES le commencement de cette année, les Etats Géneraux (4) penſerent à commencer de bonne heure la Campagne, preſſez particulierement à cela, par les Rois de France & de Suede, ennemis de la Maiſon d'Autriche. On parla d'attaquer Anvers, & de faire une entrepriſe ſur Cadis, apparemment pour donner le change aux Eſpagnols ; puis qu'on ne fit rien, pour cela. On travailla à trouver l'argent néceſſaire, pour l'execution des veritables deſſeins, que le Prince d'Orange avoit formez, qui regardoient quelques Places, ſur la Meuſe, comme on le verra. 1632.

Il vint alors, des perſonnes de qualité à la Haie, que le Prince d'Orange logea & défraya ; mais qui garderent la chambre, ſans ſe faire connoître qu'à très-peu de gens. On ſût néanmoins depuis que c'étoient le Comte Henri de Berg, & celui *de Warfuſé*, qui étoient tous deux mécontens des Eſpagnols. On dit que ce furent eux, qui dirent qu'il ſeroit avantageux de faire la guerre ſur la Meuſe, & qui firent entendre qu'il y avoit pluſieurs Perſonnes de qualité, qui étoient très-mécontentes du Gouvernement Eſpagnol, & qui ſeroient diſpoſez à ſe joindre aux Provinces Unies ; ſi on les invitoit à cela, & ſi on leur en donnoit le moyen. Ces Meſſieurs ſe retirerent, ſans ſe faire connoître, & les Etats Géneraux publierent le 22. de Mai un Manifeſte, où après avoir décrit la maniere violente, dont les Eſpagnols gouvernoient les Provinces, qui leur obéiſſoient, on les invitoit à ſe joindre aux Provinces Unies ; avec promeſſe de les proteger, & de leur conſerver tous leurs Privileges, & la liberté du culte public de l'Egliſe Romaine ; mais on ne voit pas que cette invitation produisit aucun effet ; non plus que celles qu'on avoit faites, il y avoit long-tems, à ces mêmes peuples ; ſoit que les Comtes de Berg, & de Warfuſé ſe fuſſent trop facilement imaginez que ceux, qui ſe plaignoient des Eſpagnols, pourroient prendre les armes contre eux ; ſoit que ces gens-là euſſent changé de ſentiment, dans la crainte que la protection des Etats ne les pût pas mettre à couvert. Cependant le Prince d'Orange fit tenir l'Armée toute prête à marcher, au premier ordre, dès le 15. de Mars. Il ordonna auſſi aux Amirau-

(1) Vie d'*Uytenbogard* Ch. XVIII.

(2) Voyez auſſi ce que dit *Aitzema* Tome I. Livre XI. p. 1173.

(3) Voyez-la dans *Aitzema* Livre XI. p. 1173. du I. Tome.

(4) Vie de F. H. p. 147. & ſuiv. & *Aitzema* Tom. I. Liv. XII. au commencement.

1632. mirautez, de tenir prêts tous les Vaiſſeaux, qui étoient en état de ſervir; comme s'il avoit eu quelque deſſein ſur les côtes de Flandre.

Le Roi d'Eſpagne, de ſon côté, ordonna aux Provinces Obéiſſantes de ſe tenir ſur leurs gardes, & de ſe réſoudre à faire la guerre, pour leur défenſe, à leurs propres frais; parce qu'il n'étoit pas en état de leur envoyer de l'argent cette année, à cauſe des pertes, qu'il avoit faites dans les Flottes de la Nouvelle Eſpagne, & de la dépenſe, où l'avoit engagé la defenſe du Breſil. Il s'étoit encore obligé à envoyer des Troupes en Allemagne, pour ſoûtenir la Maiſon Imperiale, contre les entrepriſes des Suedois, qui, commandez par *Guſtave Adolfe*, menaçoient les Puiſſances Catholiques d'Allemagne, & ſur tout l'Empereur.

Le Prince d'Orange, ayant compris par-là que la Province de Gueldre, & la Ville de Maſtricht ſeroient deſtituées des Troupes néceſſaires, pour leur défenſe, donna rendez-vous à ſon Armée, dans les bruyeres de Mook, où il fit conduire toutes les munitions de guerre, & de bouche, néceſſaires pour un ſi grand deſſein. Quand l'armée fut toute aſſemblée, il s'y trouva deux-cens-quatre-vints Compagnies d'Infanterie, cinquante-huit de Cavalerie, & quatre-vint-trois pieces de Canon de divers calibres, avec tout l'attirail néceſſaire.

Il arriva le 1. de Juin devant Venlo, & commença le ſoir même à ouvrir la tranchée. Pendant que l'Armée prenoit ſes quartiers, & ſe retranchoit, le Comte Erneſt Caſimir prit les Troupes Ecoſſoiſes, & quelques-unes des Friſonnes, pour aller aſſieger Ruremonde, & commença d'abord par dreſſer une baterie; mais comme il viſitoit ſon Camp, il fut malheureuſement tué d'un coup de fuſil. C'étoit un des plus anciens Officiers de l'Armée, homme de bon conſeil, & auſſi brave, que prudent; de ſorte qu'il fut regretté generalement, & que ſa mort fut comptée, pour une grande perte. Son Fils *Henri Caſimir* lui ſuccéda, & ſervit l'Etat avec honneur, comme tous ceux de ſa Maiſon l'avoient fait avant lui, & l'ont encore fait depuis. Cependant Venlo fut preſſé ſi vivement, & la Ville fut ſi endommagée, que les Bourgeois capitulerent le 4. du Mois, pour eux & pour la Ville, ſans parler de la Garniſon; avec laquelle il y a apparence, qu'ils ne s'entendoient pas bien. Cependant comme la Garniſon ſe preparoit à ſe défendre, juſqu'à l'extrémité, plûtot que de ſe rendre à diſcretion, on lui accorda auſſi une capitulation honorable. Pour ne perdre point de tems, on fit marcher quelques Troupes à Strale, petite Ville à une lieue & demie de Venlo, dans la Haute Gueldre, qui ne fit point de réſiſtence. On s'achemina à Ruremonde, qui voyant que Venlo n'avoit pu tenir devant l'Armée Hollandoiſe, capitula le 6. de Juin.

Le lendemain l'Armée marcha dès le matin, à Maſeik, petite Ville ſur la Meuſe, dans le Païs de Liege, qui étoit neutre. Elle s'arrêta là en attendant les Pontons, qui remontoient la Riviere, & par le moyen deſquels on avoit réſolu de faire un Pont, en cet endroit-là. Ce même jour le Prince eut avis, que Jean de Naſſau avoit conduit des vivres, & des munitions dans Maſtricht; qui étoit la place, à laquelle il en vouloit principalement, en cette Campagne, & où il y avoit deux-mille hommes de bonnes Troupes, en Garniſon.

L'Archiducheſſe épouventée de la rapidité des conquêtes, que l'Armée Hollandoiſe avoit faites en Gueldre, & craignant pour Maſtricht, rappella inceſſamment les Troupes, qu'elle avoit envoyées en Allemagne, au ſecours de l'Empereur. 1632. Elles marcherent, au premier ordre, & laiſſerent en arriere le Bagage & l'Artillerie, avec quelques Troupes, pour les ramener.

Cependant Frideric Henri envoya un détachement vers Sittart, petite Ville éloignée d'une lieuë, dans le même Païs de Liege; où il y avoit quelques Eſpagnols, qui ſe rendirent à la premiere ſommation. Le neuviéme de Juin, les materiaux du Pont, qui remontoient la Meuſe, étant arrivez; on le forma inceſſamment, & l'Armée ſe rendit à une demi-lieuë de Maſtricht, & campa le ſoir, entre les Villages de Nederhaven & de Rixam. Le lendemain le Prince envoya *Perceval*, le principal de ſes Ingenieurs, avec divers Officiers, & une bonne Eſcorte, pour reconnoître la Place, & marquer les Quartiers que l'Armée devoit occuper autour de la Ville. Cela fut promtement executé, & l'Armée ſe partagea, le ſoir même, dans les poſtes, que l'on avoit marquez. Il y en eut cinq, & le Prince prit le ſien, du côté du Brabant vers Doesberg, d'où il voyoit toute la Ville de Maſtricht à découvert. Le Quartier de Henri Caſimir fut ſur une hauteur, à demi-lieue de la Ville. Brederode eut le ſien au Village de Meermal. Vander Aa fut placé ſur la montagne de S. Pierre, au de-là de la Meuſe. Le Comte de Stirum eut ordre de garder cette Riviere, & fut placé à Wick. On travailla enſuite, aux lignes de Circonvallation, & aux retranchemens, dont les foſſez avoient ſix pieds de largeur, & autant de profondeur. Les Pionniers, & les Soldats même travaillerent ſi diligemment, que dès le ſoir, les lignes furent en quelque état de défenſe. La tranchée fut ouverte le 14. de Juin, & le 17. on fit occuper un poſte, par *Maurice de Naſſau*, au de-là de la Meuſe, & tous ces quartiers furent joints par les lignes, fortifiées de lieu en lieu, comme on avoit trouvé à propos. Ceux de dedans firent de vigoureuſes ſorties, pour retarder les travaux, & furent vivement reçus par les Aſſiegeans.

Pendant ce Siege les Comtes de Berg, & de Warfuſé, qui s'étoient retirez ſur les Terres de Liege, publierent (1) des Manifeſtes, contre le Gouvernement Eſpagnol, & inviterent tous ceux, qui étoient mécontens, à les venir joindre. Quoique ces Manifeſtes ne fiſſent preſque aucun effet, ils ne laiſſerent pas de donner de la crainte aux Eſpagnols; qui ſoupçonnoient que leur Parti ne fût plus grand, qu'il ne paroiſſoit. Comme ces mouvemens ne produiſirent aucune révolution, nous ne nous y arrêterons pas. L'Archiducheſſe voulut alors que l'on tentât de ſecourir Maſtricht, & forma un corps de ſeize-mille hommes des Troupes venues du Palatinat, & jointes à celles, qui étoient demeurées dans le Païs. Le Comte de Ste. Croix, Géneral des forces d'Eſpagne, ſe mit à la tête de cette Armée, & s'avança juſqu'à Tongre, d'où il alla camper à demi lieuë du quartier du Prince d'Orange. Il y fit une décharge de vint-quatre pieces de Canon, qu'il avoit, & recommença juſqu'à quatre fois; apparemment pour marquer à la Garniſon, qu'il étoit venu, pour la ſecourir, & peut-être quelque autre choſe, dont en étoit convenu. Les Eſpagnols firent encore allumer, pendant la nuit, du feu, au haut des Egliſes, pour marquer la même choſe. Pour les Aſſiegez, ils ſe contenterent de faire trois décharges de leur Artillerie, ſur les Aſſiegeans. Depuis ce tems-là, les Aſſiegez firent pluſieurs ſorties, & jouër

(1) Voyez-les dans la Vie de F. H. ſur cette année.

1632. jouër beaucoup de mines, pour retarder les travaux des Aſſiegeans. Ces derniers eurent une double occupation, l'une contre les Aſſiegez, pour les reſſerrer, & ruiner leurs fortifications autant qu'il étoit poſſible : & l'autre d'empêcher que l'Armée Eſpagnole ne forçât leurs lignes, & ne jettât du ſecours dans la Ville, ou au moins ne leur coupât les vivres. On trouvera le détail de tout cela, dans les Journaux, (1) que l'on publia de ce tems-là, & que quelques Hiſtoriens ont inſerez dans leurs Ouvrages. On n'a guére vu de Siege, où il ſe ſoit fait autant d'actions vigoureuſes, qu'en celui-ci.

Le Siege étoit déja fort avancé, lorſque l'on apprit que *Pappenheim*, Géneral de l'Empereur, venoit à Maſtricht, pour obliger le Prince d'Orange d'abandonner cette glorieuſe entrepriſe. Il venoit avec douze-mille hommes de pied, & trois-mille Chevaux, & ſe promettoit que ce Prince n'oſeroit pas l'attendre. L'Empereur s'étoit alors engagé à demeurer neutre, à l'égard de la guerre qui ſe faiſoit dans les Pais-Bas, entre le Roi d'Eſpagne, & les Etats Géneraux; mais la grande liaiſon, qu'il y avoit entre les deux branches de la Maiſon d'Autriche, d'un côté, & de l'autre celle, qui étoit entre l'Electeur Palatin & les Etats, ne pouvoient guére permettre, que cette Neutralité fût bien obſervée.

Pappenheim s'étant avancé, juſque ſur les terres de l'Electorat de Cologne, l'Electeur conjointement avec celui de Mayence, l'envoyerent prier de vouloir bien venir à Cologne, pour conferer avec eux. Il y fut, & les Electeurs tâcherent d'abord de le détourner d'aller à Maſtricht, comme d'une entrepriſe, qui n'étoit pas digne de lui, & de le porter à entreprendre le Siege de Francfort, dont la priſe ſeroit beaucoup plus avantageuſe à l'Empereur. Comme il ne paroiſſoit pas touché de leurs raiſons, ils lui dirent ouvertement qu'il ne feroit pas lever le Siege de Maſtricht, au Prince d'Orange, qui n'étoit pas un Géneral d'une médiocre capacité, & qu'il perdroit ſa peine à l'attaquer. Pappenheim, enflé des bons ſuccès, qu'il avoit eus en Allemagne, ne les écouta point, & crut qu'il viendroit à bout de ce qui paroiſſoit impoſſible à ces Princes. Il avoit déja, ſans doute, donné ſa parole à Iſabelle, & il ſe perſuadoit que, joint à l'Armée du Marquis de Ste. Croix, il ſeroit ſi ſuperieur à l'Ennemi, qu'il le contraindroit de ſe retirer, ou le battroit.

Cependant ſon Armée mal payée pilloit, & exigeoit tout ce qu'elle pouvoit des Terres, au travers deſquelles elle paſſoit. Comme ces gens étoient occupez au pillage d'une Egliſe (car ils n'épargnoient perſonne) un Parti de Cavalerie de l'Armée Hollandoiſe leur enleva vint hommes, qu'il amena au Prince; mais il les fit rendre à Pappenheim, de peur que ce Géneral ne ſe plaignit, que les Hollandois avoient les premiers violé la neutralité.

Cependant le Prince fit augmenter les Fortifications de ſon Camp, creuſer davantage les foſſez, & hauſſer les Parapets, ſur tout du côté de Wick. Cette enceinte étoit de cinq lieues de longueur, & enveloppoit tous les Environs de la Ville. Il fit auſſi dreſſer des batteries, contre toutes ſes Portes, pour reprimer les ſorties des Aſſiegez. Le Prince fut averti, par un Officier François, à qui il avoit donné permiſſion d'aller viſiter quelques Amis, qu'il avoit dans le Camp du Marquis de Ste. Croix, & qui en revint, que ce Géneral ſe promettoit de faire lever le Siege, avec le ſecours de Pappenheim, & d'obliger le Géneral des Etats à hazarder une bataille; dont il croyoit ſortir victorieux. 1632.

Pappenheim arriva à la vuë du Camp du Prince, le 12. d'Août, & ſe poſta en un endroit, que ce dernier avoit abandonné; où il fit un Pont ſur la Meuſe, ſoûtenu par Ste. Croix. Cependant on apprit, dans le Camp Hollandois, par des Lettres que deux femmes entreprirent de porter au travers de ce Camp, avec toute ſureté, que la Ville ne pouvoit pas tenir long-tems. Ces Lettres avoient été miſes dans des balles de plomb, ou de cuivre, que ces Femmes avoient avalées, & qu'elles croyoient porter ainſi, dans leurs corps. Mais ayant été priſes, & menacées de la torture, ſi elles n'avoüoient la raiſon, qui les avoit fait ſortir de la Ville, elles avoient découvert, qu'elles avoient avalé ces bales. On les leur fit rendre, par des remedes, & l'Hiſtoire dit, que dans l'une on trouva ce que nous venons de dire, & qui fut publié dans le Camp, mais qu'on n'avoit rien dit de l'autre. Il y a néanmoins de l'apparence, que cette autre contenoit la même choſe.

Le 13. du même Mois, il y eut une eſcarmouche entre la Cavalerie Hollandoiſe, & celle de Pappenheim, où cette derniere eut du deſſous; & ainſi on commença à rompre la Neutralité, en continuant à eſcarmoucher autour du Camp. Cependant Pappenheim envoya un Capucin, pour demander la Ville de Wyck au Prince, & lui dire qu'à faute de la lui remettre, il la prendroit par force, & ſecourroit Maſtricht. Le Capuein s'aquita de ſes ordres, & parla beaucoup de la bravoure du Géneral Imperial, & de ſes Troupes; avec leſquelles il avoit pris Magdebourg, en Allemagne, & d'autres Places fortes. La demande étoit abſurde, parce que Wyck eſt une petite Ville, appartenante à l'Evêché de Liege, vis à vis de Maſtricht, de l'autre côté de la Riviere; de ſorte que la livrer à Papenheim étoit à peu près la même choſe, que lui ouvrir les Portes de la Ville aſſiegée. Auſſi la lui refuſa-t-on, & l'on ajoûta même qu'il n'auroit pas ſujet de ſe vanter, par rapport à Maſtricht, comme il le faiſoit, au ſujet des Villes, qu'il avoit priſes en Allemagne. L'Electeur de Cologne fit auſſi prier le Prince de livrer Wyck à Pappenheim, & lui dire qu'il n'étoit venu d'Allemagne, que pour cela. On ne fit aucune réponſe à une demande auſſi abſurde, que celle-là; dont on avoit ſujet de ſe plaindre, parce que c'étoit ſe moquer aſſez groſſierement de ceux, à qui on la faiſoit.

La nuit ſuivante, Pappenheim ſe déclara ouvertement, en canonnant le Quartier de Maurice de Naſſau. Un Caporal ſorti de la Place, vint dire que les Aſſiegez avoient fait deſſein de faire une ſortie cette nuit-là. Ils la firent en effet, & ſurprirent les Anglois, qui gardoient la tranchée, à la faveur d'un brouillard, & y tuerent beaucoup de monde. Cependant les Ecoſſois reprirent ce poſte, avec bien de la bravoure; & comme l'on travailloit à réparer les travaux que la Garniſon avoit bouleverſez, le Comte d'Oxford, qui regardoit ce travail, eut la tête percée d'un coup de mouſquet, qui l'abatit mort ſur la place. Son Frere, le Colonel de Vere, avoit été tué de même au Siege de Bois-le-duc, comme nous l'avons vu. Ces Meſſieurs avoient ſervi, avec beaucoup d'honneur, dans les Troupes Angloiſes, au ſervice des Etats, depuis pluſieurs années, & il y en avoit encore un dans l'Armée.

Peu après, Pappenheim, qui avoit reçu, du Marquis de Ste. Croix, trois Régimens Italiens

(1) On en voit un dans la Vie de F. H. ſur cette année.

1632. & quelque Artillerie, en fit une décharge ſur le Quartier de Maurice, pour avertir les Aſſiegez de ſortir, au même tems qu'il attaqueroit les Lignes; après quoi il deſcendit de la hauteur, avec deux pieces de Canon, qu'il fit poſter plus prés des Aſſiegeans. Les Troupes Italiennes de Ste. Croix, eurent l'Avant-garde & l'on donna trois, ou quatre aſſauts, avec beaucoup de courage; en s'avançant de ſi près, qu'on ſe batoit à coups d'Epée & de Pique. Mais elles furent toûjours repouſſées. Ces attaques durerent depuis le Midi, juſqu'à neuf heures du ſoir, & le Prince d'Orange ne manqua pas de s'y rendre, avec de l'Infanterie, qu'il poſta le long des Lignes, & de la Cavalerie, qu'il mit derriere; pour la ſoûtenir, en cas qu'elle fut forcée par les Imperiaux. Mais il n'en fut pas beſoin, parce que Pappenheim fit ſonner la retraite, pour ne pas s'expoſer à être taillé en pieces. On aſſura qu'il avoit perdu à ces aſſauts, environ quatorze à quinzecens hommes. Il renvoya, à Ste. Croix, les trois Regimens Italiens, en aſſez mauvais état, & lui fit dire, que s'il eût en même tems attaqué les Lignes de ſon côté, avec les Troupes Eſpagnoles, ils les auroient infailliblement forcées, & délivré la Place. Il y a de l'apparence que le Marquis, qui connoiſſoit mieux, que Pappenheim, la bravoure des Troupes Hollandoiſes, & la capacité de ceux qui les commandoient, ne voulut pas hazarder ſon monde; perſuadé ſur tout que, ſi cette attaque réüſſiſſoit, on en donneroit tout l'honneur à Pappenheim.

Les Aſſiegez virent bien qu'ils ne ſeroient point ſecourus, & ſe rendirent enfin le 22. d'Août, à des conditions très-honorables, tant pour la Ville, que pour la Garniſon. La Capitulation portoit, entre autres choſes, que la Religion Réformée, ſeroit permiſe dans la Ville de Maſtricht, & qu'on donneroit une Egliſe aux Réformez, pour y faire le Culte Divin, ſelon leur uſage; Que toutes les Perſonnes Eccleſiaſtiques, tant les Religieuſes, que les Prêtres, & les Moines, y ſeroient conſervées, avec tous leurs biens, dignitez, franchiſes &c. tant dans la Ville, que dehors: Que la Religion Romaine y ſeroit profeſſée, comme avant que la Ville fût priſe: Que les Bourgeois auſſi ſeroient conſervez dans tous leurs Privileges: Que les Etats Generaux n'exigeroient pas plus d'eux, que n'avoient fait les Rois d'Eſpagne, en qualité de Ducs de Brabant, & que l'Evêque de Liege y auroit les mêmes Droits, & la même Juriſdiction, qu'auparavant: Que la Ville ſeroit gouvernée, comme ſéparée des autres lieux de la domination des Etats; comme faiſoient auparavant le Roi d'Eſpagne, & l'Evêque de Liege: Que les Officiers, qui tenoient leurs Charges du Prince de Liege, les retiendroient, ſans faire aucun nouveau ſerment: Que les Laïques, & les Eccleſiaſtiques pourroient ſe retirer, ou demeurer à leur choix, ſans qu'on leur fit aucun tort dans leurs biens: Que tous les habitans de la Ville auroient deux ans conſécutifs, pour finir les affaires, qu'ils pouvoient avoir avec les Sujets du Roi d'Eſpagne, & permiſſion d'aller ſur ſes terres, pour cela, & d'en revenir ſans empêchement, à condition qu'ils ne ſe mêleroient point de machiner rien, contre le ſervice des Etats: Qu'on ne pourroit mettre aucuns impôts, que du conſentement des Etats, & de l'Evêque de Liege.

On voit, par ces Articles, que ceux de Maſtricht furent mieux traitez, (1) que ceux de Bergopzoom; & il y eut ſans doute de bonnes raiſons d'en uſer ainſi, ſoit à cauſe de l'éloignement de la Ville, qu'il falloit retenir dans ſon devoir, par la douceur; ſoit parce que la Juriſdiction en appartenoit, en partie, à l'Evêque de Liege, qui étoit neutre, & qui ne pouvoit pas perdre ſes Droits, parce que les Eſpagnols avoient été mis hors de la Place. 1632.

Il en ſortit environ quatorze-cens hommes, avec huit pieces de Canon, & les autres marques d'honneur, que l'on accorde à de ſemblables garniſons. Celle-ci marcha tout droit au Camp du Marquis de Ste. Croix, qui demeura campé quelque tems dans le voiſinage; ce qui retint le Prince dans ſes lignes, pendant le tems auquel l'on combloit les tranchées, & que l'on retabliſſoit les Brêches, & les Fortifications, qui avoient été fort endommagées.

Dans le même tems, que (2) l'on aſſiegeoit Maſtricht, les Etats voulurent qu'on donnât de l'inquietude aux Eſpagnols du côté du Brabant, pour y retenir une partie de leurs Troupes. Ils envoyerent, pour cela, le Comte Guillaume de Naſſau, à Rammekens, & tout le monde, qu'on pot ramaſſer, avec ordre de s'embarquer là, pour remonter l'Eſcaut, du côté d'Anvers, & attaquer les Forts, qui étoient autour de cette Ville. Il s'embarqua le 10. de Juin, qui fut le même jour que Frideric Henri campa devant Maſtricht. Il mit pied à terre à la digue de Couwenſtein, qu'il fit percer en deux endroits, pour inonder le Païs voiſin. Le Colonel *Roſecrants* en fit autant à la digue, qui étoit entre le Fort de la Croix, & celui de S. Philippe; après quoi le Comte d'un côté, & le Colonel de l'autre, attaquerent le Fort de la Croix, & le réduiſirent à ſe rendre en très-peu de tems; quoi qu'il y eût cent ſoldats, trente matelots, neuf pieces de Canon de fonte, deux de fer, & dix barils de poudre. D. Charles Coloma, & le Gouverneur du Château d'Anvers, ſur les premieres nouvelles, qu'ils eurent du mouvement du Comte Guillaume, ramaſſerent ce qu'ils purent de Troupes, pour aller au ſecours; mais le Fort avoit été emporté, lors qu'ils vinrent. Ils voulurent reprendre la digue de Couwenſtein, mais ils furent repouſſez rudement, & après avoir perdu quelque peu de monde, obligez de retourner à Anvers. Les Hollandois percerent encore quelques autres chauſſées, & cauſerent beaucoup de perte aux terres des environs. (3) Ils prirent auſſi d'autres Forts, le lendemain, & laiſſerent garniſon, où ils trouverent à propos. Enſuite le Comte fut appellé à Maſtricht, pour joindre le Prince d'Orange devant cette Place, avec ſes Troupes.

Pappenheim s'étant retiré, le Marquis de Ste. Croix ſe retira auſſi. Alors le Prince fit raſer les lignes, & les fortifications, qui couvroient ſon Camp. Le 5. de Septembre, il détacha de ſon Armée, Stakembrouk, & Vander Aa, avec un détachement, tant de Cavalerie, que d'Infanterie; pour aller attaquer Limbourg, petite Ville à ſix lieuës de Maſtricht. Ils la prirent, par capitulation, après une légere réſiſtence, le 8. de Septembre. Par là, les Etats mirent le Comté de Namur, le Duché de Luxembourg, & le petit Brabant, ſous contribution. (4) L'Hiſtoire dit que ces Sieges ne coûterent aux Etats que neuf-cens hommes, qui demeurerent ſur la Place, entre leſquels il

(1) Voyez ci-deſſus p. 129. & ſuiv.

(2) Vie de F. H. par *Commelin*, ſur cette année p. 282. de la I. Partie.

(3) Voyez auſſi *Aitzema* Liv. XII. ſur cette année.

(4) Vie de F. H. p. 217.

1632. il y avoit trois Comtes, & plusieurs Officiers & Volontaires, qui étoient venus pour apprendre le métier de la guerre, sous le Prince d'Oraoge. Mais outre cela, il y eut sans doute bien des Blessez & des Malades, qui moururent dans la suite.

On a dit ci-devant, que les Comtes de Berg, & de Warfusé avoient publié des Manifestes, contre le Gouvernement Espagnol. L'Infante y fit répondre, & comme ils invitoient les Sujets du Roi d'Espagne, à venir se joindre à eux, pour demander réparation du tort qu'on leur faisoit; ils furent condamnez, comme criminels de Lese-Majesté, par la Cour de Malines. Les Etats Généraux jugerent aussi qu'il étoit tems d'inviter, de leur côté, les Provinces Obéïssantes de se joindre à eux; pour secouër entierement le joug des Espagnols, & les mettre hors du Païs. Après avoir représenté, en peu de mots, les sujets qu'on avoit d'être mécontent d'eux; „ ils offruient leur „secours à tous ceux qui voudroient se remettre „en liberté, & secouer leur joug. Ils s'enga„geoient de défendre, & de proteger toutes les „Provinces, & leurs habitans, tant Ecclesiasti„ques, que Séculiers, de quelque condition qu'ils „pussent être, dans la jouïssance de leurs Privile„ges, & de leurs Droits, & dans l'exercice de „la Religion Romaine. Ils témoignoient vou„loir vivre, avec eux, comme avec de bons voi„sins & confédérez; ce qui produiroit une heu„reuse paix, reprimeroit l'insolence des Espagnols, „& rétabliroit, par tout, l'ancienne liberté. Ils „disoient encore qu'ils procederoient, à toute ri„gueur, par armes & autrement, contre tous ceux, „qui s'opposeroient à une chose si salutaire. En„fin, ils esperoient, *disoient-ils*, que les Provin„ces, les Villes, & les Habitans du Païs, accep„teroient les offres qu'ils leur faisoient.

Cette déclaration, & la crainte que le Comte de Berg n'eût beaucoup de Partisans secrets, & que quelque Province ne se soulevât, obligerent Isabelle de convoquer les Etats Généraux des Provinces Obéïssantes, qui depuis quarante ans, n'avoient point été assemblez. On leur proposa l'état des affaires. On tomba d'accord, qu'il falloit tâcher de réünir les XVII. Provinces des Pais-Bas, par une bonne Paix; pour faire cesser tous les maux, qu'une si longue guerre y avoit causez. Pour venir à rétablir la Paix, ou au moins une longue Trêve, on résolut d'envoyer des Députez à Mastricht, pour s'aboucher avec ceux des Etats Généraux, & avec le Prince d'Orange. On chargea de cette Commission le Procureur du Roi à Anvers, le premier Echevin de Gand, & *Swartsemberg* de la Province de Luxembourg. Ils lurent leur Commission au Prince d'Orange, & aux Députez, & firent voir qu'elle étoit signée d'Isabelle, & du Cardinal *de la Cueva*, qui étoit son principal Conseiller. Le Prince trouva la chose trop importante, pour n'être pas communiquée aux Etats Généraux; mais il ne promit de leur faire avoir réponse, que dans vint-cinq jours. Pour cela il envoya à la Haie, quatre des Députez des Etats à l'Armée.

Cependant il fit raser, & combler tous les travaux, qui avoient été faits devant la Ville, & y mit pour garnison trois-mille Fantassins, & mille Chevaux. Le Duc de Bouillon en fut fait Gouverneur, & l'on nomma le Colonel *Holdstein*, pour commander sous lui, & dans son absence. Les Magistrats y furent changez, & l'on y mit des Catholiques Romains; ce qui fit voir qu'on ne prétendoit nullement faire une guerre de Religion, comme les Etats l'avoient toûjours déclaré.

Pendant (1) ce tems-là, les vint-cinq jours étant expirez, il vint de Bruxelles à Mastricht, une Députation plus solennelle de la part de l'Archiduchesse; où il y avoit des Députez de la Noblesse, & du Clergé. Il y en arriva aussi quatre de la Haie, le Comte de *Culembourg*, *Adrien Pauw* Pensionaire de Hollande, *Sommersayck* & *Vosberg*. Ils s'assemblerent, & les Députez des Etats demanderent à ceux d'Isabelle, en quelle qualité ils prétendoient négocier, avec eux, si c'étoit en qualité de Députez du Roi d'Espagne, & comme ses Sujets, ou en qualité de Députez des Etats Généraux des Provinces Espagnoles. On leur déclara qu'on ne pouvoit négotier avec eux, qu'en cette derniere qualité; & comme ils ne voulurent pas en convenir, l'affaire fut renvoyée à la Haie. Il y eut cependant divers Articles préliminaires, qui furent formez par les Etats Généraux sur ce sujet, le 10. d'Octobre; qu'on ne (2) rapportera pas, parce qu'ils ne furent d'aucun usage. 1632.

Il arriva en ce tems-là, qu'un Capitaine des Etats entreprit de se rendre maître d'Orsoi, petite Place au dessus de Rhimberck. Il la surprit en effet, & la Garnison Espagnole ne pensoit qu'à se renfermer dans le Château. Mais les Soldats Hollandois s'étant mis à piller, & la Garnison de Rhimberck y ayant envoyé promptement du secours; les Espagnols, avec ce renfort, se jetterent sur les pillars, & les tuerent, ou les firent prisonniers, pour la plûpart. Cependant le Prince d'Orange quitta Mastricht, dans le dessein de ramener son Armée dans le Païs, pour la mettre en Quartier d'Hiver, parce qu'elle étoit fort diminuée, & que les maladies, qui suivent les longues Campagnes, s'y étoient mises. Il prit son chemin, par le Païs de Juliers, & alla camper à une petite Ville, nommée Kempen. De là il envoya le Comte Guillaume avec un détachement, pour attaquer Orsoi; qui fut réduit, en peu de tems, & servit à tenir Rhimberck, comme bloqué par le haut de la Riviere, comme il l'étoit par le bas, par le moyen de Wesel. Dès que le Prince eut apris cette réduction, il sépara son armée, & se rendit à la Haie; où il fut reçu, avec beaucoup de joïe, à cause de la glorieuse Campagne, qu'il venoit de faire.

Les Conférences tenues (3) par les Députez des Provinces Espagnoles, firent craindre à la France, que les Etats ne fissent la Paix avec l'Espagne; pendant que le Roi se disposoit à lui faire la guerre. Cela obligea les Etats Généraux de publier une Déclaration, du 18. de Novembre, où après avoir raconté ce qui s'étoit passé dans les Conférences, ils déclarerent qu'ils ne viendroient à aucune conclusion, à l'insû du Roi de France.

Sur la fin de Novembre, les Députez Espagnols vinrent à la Haie, & y furent reçus fort civilement, même avant que d'avoir eu leur Audience. Ils y furent ensuite introduits, & dirent „ que les Hauts & Puissans Seigneurs, les Etats „Généraux, étoient encore alors assemblez à „Bruxelles, pour traiter de la maniere de rendre „la Paix aux Païs-Bas: Qu'eux Députez étoient „obligez aux Etats Généraux des Provinces U„nies, de la maniere, dont ils avoient été reçus; „Que leurs Maîtres les avoient chargez de ne „point partir de la Haie, qu'ils n'eussent conclu „quelque chose avec eux touchant la Paix, ou la „Trê-

(1) Vie de F. H. sur cette année p. 219.
(2) Voyez-les dans *Aitzema* Livre XII. p. 1210. col. 2. & suiv.
(3) Là-même p. 1212.

1632. „Trêve ; Qu'ils eſperoient que le Ciel préſide-„roit à cette Aſſemblée, afin que tout ſe fît à ſa „plus grande gloire, & que pour eux, ils é-„toient prêts à procurer la Paix, à toutes les „Provinces.

On leur répondit que l'on s'aſſuroit qu'ils auroient des pouvoirs ſuffiſans, pour traiter d'une choſe de cette importance, & que l'on étoit prêt à traiter de leurs propoſitions, avec toute la ſincerité, & la franchiſe poſſible. Cependant, il ſe trouva que les pouvoirs n'étoient pas aſſez amples, ſelon le plan que les Etats avoient fait, pour venir à une bonne Paix. Les Députez Eſpagnols retournerent là-deſſus à Bruſſelles, pour avoir d'autres pouvoirs. Mais comme tout cela étoit fait, ſans ordre du Roi d'Eſpagne, & ne produiſit rien nous ne nous y arrêterons pas.

Les Comtes de Berg (1) & de Warſuſé, ſe rendirent alors à la Haie, où ils furent bien reçus. Le premier obtint d'être mis en poſſeſſion du Marquiſat de Bergopzoom, au moins par rapport aux revenus. Il trouva auſſi moyen de mettre une garniſon dans Heeremberg, Seigneurie dont ſa Maiſon tiroit ſon nom ; car on l'appelloit *Heeremberg*, & par abreviation *Berg*. Il s'y fit reconnoître, comme légitime Héritier de la Fille de ſon Frere, *Herman de Heeremberg*.

Les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes Occidentales firent cette année, comme la précedente, quantité de priſes ſur les Portugais, & leur cauſerent beaucoup de dommage ſur les côtes de Breſil ; mais comme il ne s'y paſſa rien de fort remarquable, par rapport à ſon établiſſement en ce païs-là, on renverra les Lecteurs (2) à ceux, qui ont publié des Journaux de ce qui y arriva.

1633. TOUT l'Hiver ſe paſſa en négotiations infructueuſes, avec les Députez des Païs-Bas Eſpagnols, & il parut, à la fin, que le deſſein du Roi d'Eſpagne, & de l'Infante n'étoit que d'amuſer les Etats Généraux, pour les empêcher de mettre leur Armée en Campagne. Mais ils ne ſe laiſſerent pas ſurprendre, par les artifices des Eſpagnols. Ils réſolurent d'attaquer Rimberk, qui étoit la ſeule place, qui reſtoit à prendre ſur le Bas Rhin. Le Roi d'Eſpagne, qui n'avoit pas ſujet d'être ſatisfait du Marquis de Ste. Croix, à cauſe de la malheureuſe Campagne de l'année précedente, mit en la place D. *François de Moncade*, Marquis *d'Aitone*, qui fit faire d'abord de grandes levées de ſoldats, pour être mieux en état de traverſer, & de ruiner les deſſeins du Prince d'Orange ; car dès lors, on penſa en Eſpagne plûtôt à ſe défendre, qu'à attaquer.

Le Prince donna le rendez-vous à ſon armée du côté du Fort de Schenk, comme il avoit fait pluſieurs fois. Dès le 24. d'Avril, le Comte Guillaume de Naſſau, qui étoit Maréchal de Camp des Etats, s'y rendit, avec tout l'attirail néceſſaire, pour faire réuſſir l'entrepriſe, que l'on avoit faite. Frideric Henri y arriva deux jours après, avec les deux Fils aînez du feu Roi de Boheme, & les deux Fils d'Erneſt Caſimir, mort l'année précedente. Il trouva le Rhin débordé, & le Païs voiſin fort endommagé ; mais cela n'empêcha pas qu'il ne partit le 11. de Mai, pour Rhimberck. Cette Ville avoit, comme on l'a vu, dans cette même Hiſtoire, changé pluſieurs fois de maître, d'où venoit que Spinola la nommoit *la Courtiſanne de la Guerre* ; mais demeurant entre les mains des Eſpagnols, elle incommodoit fort les Provinces de Gueldre & d'Overyſſel, dont elle tenoit une partie ſous contribution ; ce qui les empêchoit de payer commodément ce qu'elles devoient fournir aux dépenſes communes. D'ailleurs Rhimberck étoit au-deſſus du Canal de Spinola, & étant entre les mains des Etats, elle les mettoit en état de combler le Canal, & de ruiner entierement le projet que ce Général avoit fait de couper aux Provinces Unies le commerce, qu'elles avoient avec l'Allemagne, par le Rhin. Le Prince, étant arrivé devant la Place, prit ſon Quartier ſur la hauteur de Ste. Anne, & diſtribua les autres au Comte de Solms, à Dieden, à Brederode, & au Comte Mauriee. Ces cinq Quartiers furent enſuite joints enſemble, par des lignes de communication, avec des fortifications de lieu en lieu, ſelon qu'on jugea qu'il en étoit beſoin. On fit encore faire deux Ponts de bateaux, ſur le Rhin, dont l'un étoit au-deſſus de la Ville, & l'autre au-deſſous, & on les couvrit de quelques Ouvrages, contre les entrepriſes des Ennemis ; qui ne firent néanmoins aucun mouvement, pour ſecourir cette place, ou pour faire lever le Siege. Cela étant fait, on pouſſa dès le 15. de Mai, vivement les approches, & les Bateries commencerent à jouer ſur les Ouvrages, qui couvroient la Ville. Elle y répondit de ſon côté, d'une maniere qui couta bien des gens aux Quartiers, qui étoient du même côté de la Riviere, que la Ville, ou ſur la Rive droite du Rhin, en le deſcendant. 1633.

Le 1. de Juin, le Prince fit ſommer la Place de ſe rendre, parce que la petiteſſe de ſa garniſon la mettoit hors d'état de faire une longue réſiſtance, & lui offrit une Capitulation honorable. Pendant qu'il lui faiſoit ces offres, le Canon ceſſa de tirer ſur la place ; mais comme la Garniſon ne voulut point entendre parler de Capitulation, le Canon, qui conſiſtoit en trente pieces, recommença à jouër, avec tant de violence, qu'il fallut le lendemain capituler, & ſortir de la Place le 4. de Juin, mais à des conditions aſſez favorables.

Pendant que le Siege de Rhimberck ſe faiſoit, l'Armée d'Eſpagne s'avança vers la Meuſe, & paſſa dans l'Ile de S. Etienne, qui eſt entre Maſeik & Ruremonde, & y campa, pour fortifier ce poſte, à deſſein de couper le paſſage à ceux qui voudroient aller à Maſtricht, ou en revenir par eau. Cependant *Callenwerdt*, qui commandoit dans Ruremonde, ayant été averti qu'il venoit à l'armée Eſpagnole un Convoi de Munitions de guerre & de bouche, attaqua l'Eſcorte, avec tant de vigueur, qu'il la défit, & emmena dans Ruremonde, des Priſonniers & du Butin.

D'un autre côté, le Prince d'Orange envoya Guillaume de Naſſau, par eau à l'Ile de Hemert, près de Heuſde, où il ſe fortifia ; dans la crainte que les Eſpagnols ne fiſſent une irruption de ce côté-là. Il ne parut néanmoins perſonne, & le Comte deſcendit juſqu'à Rammekens, où il trouva le Colonel *Roſecrants* avec ſon Régiment, & y attendit encore d'autres Troupes, avec leſquelles il s'embarqua pour Saſtingue, dans le deſſein de ſe ſaiſir de la Digue de Flandres. Les Eſpagnols, ayant eu avis de ce deſſein, envoyerent du ſecours de toutes parts, pour le prévenir, & pour l'attaquer même, ſi on le rencontroit. Il ne laiſſa pas d'arriver ſans aucun obſtacle, avec toute ſa Flotte. Il y mit ſes gens à terre, d'où il partit ſans bruit pour le Fort Ste. Anne, d'où il alla attaquer le Fort de l'Etoile, qu'il prit le 5. de Septembre. On crut

(1) Vie de F. H. par *Commelin* p. 221. ſur cette année.
(2) Voyez le Livre IX. de *De Laet*.

1632. crut qu'il étoit avantageux aux Etats d'avoir ce poſte, parce qu'il étoit propre à aſſurer la navigation d'Axel à Terneuſe, & à Biervliet, & pouvoit ſervir à entrer plus ſûrement en Flandre, & même à mettre tout ſous contribution, juſqu'aux portes de Gand. Les Eſpagnols, qui ne l'ignoroient pas, l'attaquerent le 9. de Septembre, & le prirent parce qu'il fut mal-défendu; par les gens, que le Comte Guillaume y avoit laiſſez. Mais les Eſpagnols manquerent le Fort de Ste. Anne, parce que les Hollandois, avertis par des Déſerteurs, y jetterent un ſecours conſiderable.

Les Eſpagnols, ayant ramaſſé après cela ſoixante Compagnies d'Infanterie, & ſept de Cavalerie, vinrent camper près de Guillaume, à la portée du Canon, & commencerent à le canonner. Il leur répondit de même, & l'on n'en vint à aucune action. Les Eſpagnols allerent enſuite camper, près d'un Fort nommé Philippine, qui étoit ſur la côte Septentrionale de la Flandre, entre Biervliet & Axel; & commencerent à en former le Siege, mais le Comte les fit déloger, par un ſtratagême, dont Maurice & Spinola s'étoient autrefois ſervis, avec ſuccès. Ce fut de faire mettre ſur pluſieurs barques ſoixante Tambours, qui allerent de Biervliet à Philippine, & qui en abordant battirent diverſes marches, les uns la Françoiſe, d'autres l'Angloiſe, d'autres l'Ecoſſoiſe, & d'autres l'Allemande. Les Eſpagnols crurent que c'étoient des Troupes de ces diverſes Nations, qui venoient au ſecours du Fort, & craignirent d'en être accablez; ce qui fit qu'ils ſe retirerent le plus promptement, qu'ils purent. Le Comte eut ſoin de faire mieux fortifier ce poſte, & de le fournir de tout ce qui étoit néceſſaire, pour le bien défendre; après quoi, il s'en retourna en Zélande.

Le Prince d'Orange s'étant rendu maître de Rhimberek, fit raſer les approches, & refaire les fortifications endommagées; après quoi il y mit garniſon. Vander Aa demeura dans le voiſinage, avec quatre Regimens d'Infanterie, & le Comte de Stirum, avec ſeize Cornettes de Cavalerie. Pour le Prince, il décampa le 25. de Juin, & ſe rendit en Brabant, près de Bois-le-duc, & campa à Boxtel. Les Eſpagnols, de leur côté, quitterent l'Ile de S. Etienne, où ils laiſſerent quatre-mille hommes ſous le Due de Lerme, & s'en allerent auſſi en Brabant; où ils camperent ſur la Riviere de Demer, après avoir jetté des Troupes dans les Places, pour leſquelles ils pouvoient craindre. L'Armée du Prince reçut à Boxtel toute ſa Cavalerie, & quelque Infanterie. Outre cela, il lui vint un renfort de ſoixante, & quinze Compagnies de Cavalerie, & de cinq-mille Fantaſſins. Ces Troupes étoient en partie Heſſiennes, & en partie Suedoiſes, commandées par le Colonel *Melander*. Comme elles n'étoient plus néceſſaires, dans la Weſtfalie, & dans la Baſſe Saxe, où elles avoient été; les Etats les prirent à leur ſolde, pour quelques Mois, & elles joignirent l'Armée du Prince d'Orange. Les Eſpagnols jugerent que l'orage, qui ſembloit les menacer, iroit tomber ſur l'Ile de Ste. Etienne, ou ſur le Brabant. Ainſi après avoir tiré le plus de monde, qu'ils purent, de leurs Garniſons; ils allerent camper ſur la Meuſe près de l'Ile, que l'on vient de nommer. Le Prince entra, en effet, dans le Brabant, & l'Armée d'Eſpagne le côtoyoit, ſans néanmoins lui offrir le combat; & lui de ſon côté n'employa, ſi l'on en peut juger, par ce que l'Hiſtoire dit de ſes mouvemens, aucune ruſe militaire, pour les mettre dans la néceſſité de ſe battre. On pour-

1632. roit croire, que le Prince n'entra ſur les Terres d'Eſpagne, que pour voir s'il ne ſe feroit point de ſoulevement, en faveur des Etats, ou du Comte de Berg; & que comme il ne vit rien de ſemblable, il tourna enfin du côté de Maſtricht, & rafraichit ſur le milieu d'Octobre, la garniſon; qui étoit fort diminuée, par les maladies. Il fit enſuite marcher ſon Armée des deux côtez de la Meuſe, & mit quelques Troupes dans Ruremonde, Venlo & Strale. Il continua ſon chemin juſqu'à Nimegue, où il fit payer ce qu'on avoit promis au Corps de Melander, qui ſe retira du côté de Munſter. Il n'y a guere d'apparence, que l'Etat eût pris ces Troupes, s'il n'y avoit eu quelque deſſein ſecret, qui ne put pas s'exeeuter; tel que pouvoit être celui de faire ſoulever quelque Province, contre l'Eſpagne. Les Eſpagnols eux-mêmes marquerent, dans la ſuite, qu'ils avoient eu un ſemblable ſoupçon; comme on le verra, dans l'Hiſtoire de l'année ſuivante. Mais comme perſonne ne parut s'émouvoir, on ne voulut rien entreprendre par force.

Le Prince étant arrivé à la Haie, en partit ſur la fin d'Octobre, pour la Zélande, afin d'aller voir les Forts que Guillaume de Naſſau avoit pris, dans le voiſinage de l'Eſcaut. Mais il y eut une ſi grande tempête, qu'il courut riſque de la vie, & qu'il vit perir quelques bâtimens à ſes yeux. Il ne laiſſa pas de donner les ordres néceſſaires, touchant la garde de ces Forts.

Cette année, (1) les Flottes de la Compagnie des Indes Occidentales firent des expéditions beaucoup plus conſiderables, que la précedente. C'eſt ce qui ne nous permet pas de les paſſer, ſous ſilence. On prépara au Recif tout ce qui étoit néceſſaire, pour tenter une ſeconde entrepriſe ſur Tamarica. On choiſit pour cela onze Vaiſſeaux, & pluſieurs Iachts bien montez, pour y aller, & tâcher de s'en rendre maîtres; mais avant que cette Flotte partit, on envoya une Chaloupe, pour avertir le Capitaine *Maupas*, qui commandoit dans le Fort d'Orange, bâti, comme on l'a dit, dans une petite Ile, ſur la côte de la Capitainie de Tamarica; avec ordre d'embarquer ſa Compagnie, avec trente hommes de celle de *Gartſman*, & d'aller ſe ſaiſir du paſſage de Tapeſuma; pour empêcher qu'il ne vint par-là du ſecours de Terre-ferme aux Portugais. La Flotte partit du Recif, la nuit du 16. de Juin, & quoi qu'elle eût eſſuyé une tempête, pendant la nuit, elle arriva le lendemain, devant l'Ile de Tamarica, & entra dans le Port du côté du Midi, qui eſt le plus profond. Ceux du Fort d'Orange paſſerent, dans des Chaloupes, devant le Château, dont le Canon ne leur fit pas grand mal. Auſſi n'y avoit-il, dans la Place, qu'une très-petite Garniſon, & peu de munitions de guerre. L'Ile étant comme inveſtie, on s'approcha du Château, qui ceſſa de tirer à Midi, d'où l'on conjectura que la Garniſon étoit ſortie en partie, pour s'oppoſer à ceux du Fort d'Orange; mais cela ne venoit, comme on le ſut, par quelques femmes, qu'on fit priſonnieres, que de la petiteſſe de la Garniſon, qui étoit même fort mal pourvuë de proviſions de bouche; ce qui l'avoit obligée de mettre ces femmes dehors. On commença à faire des approches, & l'on envoya une Lettre de ſommation, par les priſonnieres, qu'on avoit faites, à *Salvador Pignora*, qui étoit Gouverneur, & qui fit une réponſe aſſez fiere. Comme on ſavoit l'état, où il étoit, on ne laiſſa

T pas

(1) *De Laet* Annal. des Indes Occid. Liv. X. *Comm. de la Vie de F. H. P. I. p. 272. & ſuiv.*

1633. pas de lui renvoyer une ſeconde ſommation, par d'autres femmes, qu'on avoit auſſi fait priſonnieres, & pour lors le Commandant changea tout d'un coup de langage, & demanda quatre heures pour ſe réſoudre. On ne lui en donna que deux, & il ſortit le lendemain, avec la Garniſon, qui emporta ſes armes, ce qu'elle avoit dans la Place, les Images, & les Ornemens des Egliſes. Il n'y avoit que cinquante hommes, & aſſez de femmes blanches & negres. Il fut néanmoins permis, de demeurer à ceux, qui le voudroient; & dont on pouvoit tirer quelque uſage, pour s'inſtruire du Païs.

D'un autre côté, l'Amiral *Jean Janſſen de Hoorn* avoit été envoyé avec quatre Vaiſſeaux de Guerre, & quelques Iachts; pour courir les côtes de l'Amerique, & ſe ſaiſir des Vaiſſeaux, qu'il rencontreroit. Il en prit quelques-uns, de peu de conſéquence; mais en recompenſe il ſe ſaiſit de la Ville de Truxillo, dans le Continent, le 15. de Juillet, en quatre heures de tems, ſans y perdre plus de ſept hommes. Comme il y avoit fait jetter quelques bombes, le peuple avoit pris la fuite. Le jour ſuivant, les Hollandois enleverent tout ce qu'il y avoit de plus prétieux dans la Ville, & on le mit dans un petit Château, qui étoit ſur le bord de la Mer, pour le faire enſuite embarquer. Cela ne fut pas plûtôt fait, que le feu ſe prit à la Ville, & en brûla les deux tiers, ſoit parce que les Maiſons n'étoient faites que de bois, ſoit à cauſe d'un vent d'Eſt, qui donna plus de force à la Flamme. Outre cela le Magazin de poudre ſauta, & cauſa un très grand dommage dans la Ville. Les Hollandois emporterent encore ce que le feu ne conſuma point, comme des peaux, de l'Indigo, de la Salſe-pareille, & quelque Artillerie.

Etant partis de là, le 21. de Juillet, ils arriverent le 11. d'Août à la vuë de Campéche, qui eſt à vint degrez, on environ de Latitude Septentrionale, dans la Province de Yacata. Ils s'en ſaiſirent, avec beaucoup de facilité; quoique ce fût une place aſſez forte, & que les Habitans fuſſent plus forts qu'eux. Ils demanderent au Gouverneur, s'il ne vouloit pas racheter la Ville de pillage, mais il les renvoya au peuple; qui pourroit donner pour cela ce qu'il trouveroit à propos. Néanmoins comme il étoit, dans le fonds, plus fort que les Hollandois; ils n'oſerent pas exiger de lui ce qu'il auroit peut-être contribué, ni d'entreprendre de ſaccager la Ville, à ſon refus; de peur que le deſeſpoir ne lui fournît du courage, & des armes, pour les accabler eux-mêmes. C'eſt un malheur attaché à la Guerre, qu'il faille punir les peuples des fautes des Princes; mais il eſt de l'équité naturelle, & bien plus de la Charité Chrétienne, de ne pas exiger d'eux plus qu'ils ne peuvent donner; & pour cela, il faut que les Guerres ſoient le plus courtes, qu'il ſoit poſſible. Auſſi les Hollandois ſe contenterent-ils d'emporter le butin, qu'ils avoient fait d'abord.

Pendant que cela ſe paſſoit, les Directeurs, & les Commis de la Compagnie à Pernambouc, firent équipper quatre Vaiſſeaux, & ſept Pataches pour une Expedition de conſéquence. On mit ſur ces Bâtimens huit-cens ſoldats, & des vivres pour ſix ſemaines, pour eux, & pour les Matelots. Ces Troupes étoient commandées par *Matthias van Keulen*, par *Byma*, Lieutenant Colonel, par le Conſeiller *Servat Carpentier*, & par *Jean Corneille Licht-hart*. Le deſſein, que l'on avoit formé, étoit d'aller à Rio Grande, qui eſt au Nord de Pernambouc, à environ trente lieuës. On fit donc voiles le 20. d'Août, pour aller à Punto Negro, où l'on trouva d'abord plus de difficulté, 1633. qu'on n'avoit cru d'en rencontrer, mais on les ſurmonta. Le lendemain on découvrit Punto Negro, & l'on commença à côtoyer la terre, pour s'en approcher. Le lendemain, les Chaloupes & les petits Bâtimens, qui devoient ſervir à débarquer les Troupes, s'avancerent, ſur les ſept heures du matin. Dès qu'on les apperçut du Château, ſitué ſur la pointe d'un Promontoire, qui domine ſur le Rio Grande, on les canonna violemment; mais cela n'empêcha pas qu'ils ne s'avançaſſent juſqu'à la portée de leur Canon, & qu'ils ne canonnaſſent ſi bien le Fort, que les Portugais diſparurent des canonnieres, qui étoient au-deſſous du Château. On fit enſuite deſcente du côté du Midi, avec une Compagnie de ſoldats, & cent-cinquante Matelots, armez de Mouſquets & de Sabres. Ce détachement ſe ſaiſit des paſſages, par leſquels le Château pouvoit recevoir du ſecours, & ſe poſta ſur les Dunes, qui étoient devant le Château; pour empêcher que ceux qui le gardoient ne vinſſent prendre de l'eau, dans les Puits, qui étoient au pied de ces collines. Ceux qui firent deſcente dans la Baye, du côté du Nord de Punto Negro ſurent débarquez environ à onze heures, & rencontrerent quelques Portugais à pied, & à cheval; qui ſe retirerent, d'abord qu'ils les virent. La Baye étoit aſſez bien fortifiée, & l'on pouvoit facilement s'oppoſer à la marche des Hollandois; mais les Portugais, peu guerriers, prirent peur, dès qu'il ſe virent pris de differens côtez. Toutes les Troupes de débarquement s'avancerent, avec peine, vers le Château; mais enfin elles y arriverent, & commencerent à faire leurs approches, & à dreſſer une baterie. On le ſomma de ſe rendre, avant que le Canon jouât, qui y fit en peu de tems une grande brêche. D'un autre côté, on prépara des Echelles, comme ſi l'on avoit deſſein de le prendre, par eſcalade; ce qui épouvanta ſi fort la garniſon, qu'elle ſe rendit. On nommoit auparavant ce Château *les trois Rois*, mais les Hollandois le nommerent *le Fort de Van Keulen*. Ils le répararent, & y laiſſerent une garniſon de cent-cinquante hommes. Il ſe fit encore diverſes priſes, par mer, que l'on pourra voir dans *De Laet*.

Cependant, pour revenir aux évenemens de l'Europe, l'Infante tomba malade à Bruſſelles, ſur la fin de Novembre, & mourut d'un catarre, ſur la Poitrine, le 3. de Decembre, âgée de ſoixante-cinq ans. Elle avoit été fort aimée de Philippe II. ſon Pere, qui la conſultoit même quelquefois, ſur des affaires d'Etat. Elle fut de même tres-conſiderée de Philippe III. ſon Frere, & de Philippe IV. ſon Neveu. Après la mort de l'Archiduc Albert, ſon Epoux, elle gouverna les Païs-Bas, avec aſſez de ſageſſe; mais elle eut peu de bonheur, après le départ de Spinola, comme on l'a pu voir, par la précedente Hiſtoire. On aſſure qu'avant que de mourir, elle chargea l'Archevêque de Malines, de dire de ſa part à ſon Neveu, d'employer la Nobleſſe Flamande au Gouvernement, plûtôt que des Eſpagnols; parce qu'elle étoit mieux inſtruite, de ce qui regarde le Païs, & plus propre à le gouverner.

Avant ſa mort, le Roi d'Eſpagne avoit nommé l'Infant Ferdinand, Cardinal & Archevêque de Tolede, pour être Gouverneur Géneral des Païs-Bas. Ce Prince avoit tâché, comme on dit, de s'en excuſer, mais le Roi voulut abſolument, qu'il ſe diſpoſât à partir; ſoit qu'il crût que ces Païs, ſollicitez à ſecouër le joug des Eſpagnols,

1633. gnols, par quelques Seigneurs de ces mêmes Provinces, qui ſe plaignoient de leur Gouvernement, & par les Etats des Provinces Unies, avoient beſoin d'un Gouverneur du premier rang, pour les retenir, dans le devoir; ou qu'il prévit que la France entreprendroit bien-tôt d'y faire la guerre, auquel cas, il n'étoit pas moins néceſſaire que le Gouverneur des Païs Bas fût un homme d'autorité.

Cependant, en attendant que l'Infant vînt, la Nobleſſe & le Conſeil jugerent qu'il falloit ouvrir une Caſſete; où il y avoit des papiers importans, touchant le Gouvernement; pour voir ce que le Roi pouvoit avoir ordonné, en cas que l'Infante vînt à mourir. Ils y trouverent un Papier, ſigné de la main du Roi, où il nommoit pour gouverner le Païs, dans l'abſence du Gouverneur, un Conſeil compoſé de l'Archevêque de Malines, du Duc d'*Arſchot*, du Comte de *Tilly*, de D. Carlos Coloma, & du Marquis d'Aitone. On ſe diſpoſa à exécuter cet ordre, mais comme le Comte de *Tilly* avoit été tué dans la Bataille de Leipſig, & que Coloma avoit été rappellé en Eſpagne, pour ſa trop grande rigueur; on mit, en leur place, le Comte *de Feria*, Gouverneur du Château d'Anvers, & le Marquis *de Fuentes*, Gouverneur de Cambrai.

Le Duc d'Arſchot étoit alors en Eſpagne, où il étoit allé, pour recevoir les ordres du Roi; par rapport au Traité, qu'on avoit propoſé de faire, avec les Provinces Unies. En attendant qu'il revînt, les autres Députez déclarerent aux Etats Généraux des Provinces Unies, que leur Commiſſion étoit finie, par la mort de l'Infante, qui la leur avoit donnée; mais ils les prierent de ne rompre néanmoins pas le Traité, avant que le Duc d'Arſchot fût revenu d'Eſpagne; parce qu'il apporteroit, ſans doute, les ordres du Roi. Mais les Etats ne firent aucune attention à cela, perſuadez que ce Traité n'avoit été propoſé, que pour les amuſer, & pour gagner du tems.

1634. LE Roi d'Eſpagne irrité, comme il ſemble, par les avantages, que Frideric Henri avoit remporté ſur ſes Armées, & par les grands progrès, qu'il avoit faits en peu d'années, (1) penſa à trouver de l'argent, pour ſoûtenir mieux l'honneur des armes de l'Eſpagne, qu'il n'avoit fait. Pour cela il obtint du Pape, liberal du bien d'autrui, le quart des revenus Eccleſiaſtiques de ſes Royaumes. Outre cela, il taxa les Chevaliers de S. Jaques, à la ſomme de cinquante-mille écus, pour s'exempter de la recherche, qu'il faiſoit contre eux; pour les punir, de la vie qu'ils menoient, & qui n'étoit point conforme à leur Inſtitut. Il arriva auſſi, que le Duc *de l'Infantado* fit enterrer ſa mere, avec une couronne d'or ſur la tête, comme étant deſcendue des Rois d'Eſpagne. Pour cela, il fut non ſeulement exilé, mais encore condamné, à une amende de cent-mille Ecus d'or. Pendant que le Roi étoit occupé, à ramaſſer les fonds néceſſaires, pour la guerre, il reçut la nouvelle de la mort de ſa Tante. En attendant que le Cardinal Infant pût ſe rendre aux Païs-Bas, il donna ordre au Marquis d'Aitone, de tenir ſa place, & aux autres Membres du Conſeil, de continuer à s'aquiter de leurs Charges, comme auparavant.

Ce nouveau Gouverneur demanda à tous les Bourgs, & Villages du Brabant un ſubſide, pour deux mois, auquel ils conſentirent; ſur quoi il ordonna à tous les Capitaines, de tenir leurs Compagnies complettes, & fit acheter bon nombre de Chevaux, pour remonter la Cavalerie. Pendant l'Hiver, il envoya divers Partis, en Campagne, ſur les Frontieres des Etats; mais quelques-uns furent batus, par les Garniſons de Willemſtadt, & de Bois-le-duc. 1634.

L'arrêt de mort, prononcé contre le Comte de Berg, comme criminel de Leſe-Majeſté, effraya les principaux de la Nobleſſe du Païs; apparemment parce qu'ils n'avoient pas mieux parlé, que lui, du Gouvernement Eſpagnol. Ils penſerent, là-deſſus, à ſortir des Etats du Roi d'Eſpagne, & le Prince de Barbançon fut arrêté, avec cinquante ſoldats, que l'on ſoupçonnoit être d'intelligence, avec lui. Mais le *Prince d'Eſpinoi*, & le Comte *de Henin*, avertis de ce qui ſe paſſoit, ſe retirerent ſur les Terres de France, l'un entre la Capelle & St. Quentin, & l'autre plus avant dans la France. On mit des ſoldats, ſur les terres du premier, mais comme on voulut le ſaiſir du Duc *de Bournonville*, il ſe retira en France, dans une Terre, qu'il avoit dans le Boulonnois. Là-deſſus on ſaiſit ſes Biens, quoi que ſon Epouſe proteſtât qu'il étoit innocent, & qu'il avoit toûjours été fidele au Roi.

Le Duc d'Arſchot, qui étoit à Madrid, pour recevoir les ordres du Roi, ſur le Traité, qu'on avoit voulu faire, avec les Etats, par ordre d'Iſabelle, fut appellé le 15. d'Avril, au Cabinet du Roi, qui s'informa de lui de l'Etat des Païs-Bas, & lui dit enſuite de ſe retirer. Comme il prenoit le chemin de ſon logis, il fut arrêté, & conduit à un Château, qui eſt à deux lieues de Madrit. Tout ſon train fut auſſi arrêté, excepté ſon Secretaire, qui s'évada.

Tout cela faiſoit aſſez voir, que l'Eſpagne n'entroit nullement dans le projet des Provinces, qui leur obéiſſoient, dans les Païs Bas; qui étoit de faire une Tréve, ou une Paix avec les Provinces Unies, pour n'avoir pas beſoin d'Eſpagnols chez eux; qu'on ne leur envoyoit, que ſous prétexte de la guerre, comme s'il n'y avoit eu perſonne, parmi la Nobleſſe du Païs, dont la fidelité, & la capacité fuſſent connues en Eſpagne, & à qui le Roi pût confier le Gouvernement Général des Provinces.

Cependant, le Prince d'Orange bien inſtruit des grands Préparatifs, que les Eſpagnols faiſoient, pour tâcher de regagner ce qu'ils avoient perdu, depuis l'éloignement de Spinola, ordonna auſſi de ſon côté à tous les Capitaines d'avoir leurs Compagnies complettes, pour le 15. de Mars. Il prit encore ſoin de munir toutes les Villes les plus expoſées; car on ſoupçonnoit que les Eſpagnols n'ouvriſſent la Campagne, par le Siege de quelque Ville.

En attendant, il ſe faiſoit des Courſes de part & d'autre, bien plus qu'il ne s'en étoit fait, depuis que la Guerre avoit recommencé. La Garniſon Eſpagnole de Gueldre aiant apris, qu'il étoit ſorti de Rhimberck, des charretes chargées d'une ſomme de quatre-vint-mille Ecus, & de quelques marchandiſes, avec une Eſcorte de quarante hommes, envoya le double de monde, pour les ſurprendre. Elle les ſurprit en effet, & ſe mit en chemin pour les conduire à Gueldre. Mais le Gouverneur d'Orſoi envnya après deux Compagnies de Cavalerie, qui atteignirent le Parti, avant qu'il pût entrer à Gueldre, en tua trente hommes, fit priſonnier le reſte, & ramena les Charettes.

Les Démêlez, qu'il y avoit entre les Eſpagnols & les Etats, touchant la Juriſdiction de la Mai-

(1) Voyez la Vie de F. H. par *Commelin* P. I. p. 241. & ſuiv.

1634 rie de Bois-le-duc, n'ayant pu être accommodez, les Eſpagnols firent enlever quatre Baillifs, que les Etats avoient établis dans le plat-Païs, comme ſi, en prenant la Ville de Bois-le-duc, ils n'étoient pas devenus maîtres de ſes dépendances, ſelon le Droit ordinaire de la Guerre. Les Etats ne manquerent pas de faire auſſi enlever quelques Baillifs, dans le Brabant, & de les mettre en priſon. Les Eſpagnols firent auſſi dire à ceux du Prince-land, qu'ils euſſent à ſe retirer de ce Territoire; à moins que les Baillifs Eſpagnols ne fuſſent mis en liberté, dans quinze jours. Pour leur rendre la pareille, les Etats Généraux firent mettre des Affiches, par leſquelles ils ordonnoient aux Baillifs des Frontieres Eſpagnoles, qui étoient ſous contribution, de venir prendre des Sauf-conduits des Officiers, qu'on avoit établi, pour cela, dans Bois-le-duc, dans l'eſpace de quinze jours, ſous peine d'être pillez. Les Eſpagnols, de leur côté, défendirent au Brabant Wallon, de payer aucune contribution aux Hollandois, & pour le mettre à couvert, ils y envoyerent des Troupes, pour les garantir, juſque chez les Eccleſiaſtiques. Il ſe fit auſſi des ſaiſies, de part & d'autre, de Prêtres & de Miniſtres du Plat Païs, auxquelles nous ne nous arrêterons pas. Ce ſont-là des fruits amers de la Guerre, qui ne ſont, par malheur, goutez, que par ceux, qui y ont le moins de part.

Le Prince d'Orange attentif aux mouvemens des Eſpagnols, envoya un gros détachement des garniſons les moins expoſées, a Rhimberek & fit auſſi conduire, par eau, en ce païs-là, de l'Artillerie & des Munitions de guerre, pour être prêtes, s'il falloit agir du côté du Rhin. Cependant les Eſpagnols aſſembloient leur armée, dans le Brabant du côté de Dieſt. Il arriva alors que le Comte Jean de Naſſau, qui avoit ordre de conduire quelques Troupes Eſpagnoles, dans les Places avancées, fit attaquer une Maiſon, nommée Erkelens, appartenante au Comte de Berg; où il y avoit trois compagnies de Cavalerie, que le Comte y avoit miſes, & deux d'Infanterie, de la part des Etats. Mais il fut repouſſé vigoureuſement, par cette petite garniſon, ſans oſer revenir à la charge, de peur que Stakembroek, qui couroit le païs, avec une partie de la Cavalerie des Etats, ne tombât ſubitement ſur ſes Troupes, & ne les défit.

Les Eſpagnols étoient en grand nombre entre Namur & Hannuye, avant la fin de Mars; mais ils ne pouvoient pas empêcher les courſes de la Garniſon de Maſtricht, qui ſortoit de nuit, & qui cauſoit beaucoup de dommage ſur les Terres d'Eſpagne, de ce côté-là. La garniſon de Bergop zoom faiſoit la même choſe ſur les parties Septentrionales du Brabant.

Le Marquis d'Aitone étoit occupé à viſiter les principales Villes du Brabant, au commencement d'Avril; lors qu'il reçut le 12. nouvelle que le Prince *Thomas de Savoie*, que l'Infant, qui étoit déja paſſé en Italie, avoit fait Lieutenant Général de ſes Troupes, étoit arrivé à Namur; après avoir traverſé la France, ſans être connu. Là-deſſus le Marquis fit partir le Duc de Lerme, avec quelque Cavalerie, pour aller querir ce Prince, & l'accompagner juſqu'à Bruſſelles.

Sur la fin de Juin, l'Armée Eſpagnole étant aſſemblée, marcha le 30. du côté de Maſtricht; & le Marquis *de Celada*, qui conduiſoit l'Avant-garde, prit, en paſſant, le Château d'Argenteau, ſur les bords de la Meuſe, entre Liege & Maſtricht, ſans aucune réſiſtence; & par-là, l'entrée de Maſtricht à Liege, fut fermée aux Troupes Hollandoiſes. Ce Marquis fit enſuite bâtir un Pont ſur la Meuſe, entre ces deux Villes, & l'on 1634.
commença à ſoupçonner, que l'Armée Eſpagnole avoit formé le deſſein d'attaquer Maſtricht.

Cependant le Prince d'Orange avoit donné rendez-vous à ſon Armée à Nimegue, & s'y étoit rendu à la fin de Juin. Il y étoit demeuré pour s'aſſurer mieux des deſſeins des Ennemis, avant que de s'en approcher. Il crut ne devoir rien entreprendre, dans une affaire de cette conſéquence, ſans avoir conferé avec les Etats Généraux, & il fut lui-même à la Haie, avec les Comtes Guillaume, & Maurice de Naſſau, pour s'aboucher avec eux; après quoi ils retournerent à l'Armée. Comme de jour à autre on pouvoit changer d'avis, & que l'on ne ſavoit point ſi les Eſpagnols n'uſoient point de ruſe, pour attirer les forces de l'Etat près de Maſtricht, & agir enſuite de quelque autre côté; les Députez des Provinces, qu'on appelle ordinairement les Etats Généraux, ſe rendirent à Arnhem, au Mois d'Août. Il s'agiſſoit de ſavoir ce que l'on pourroit faire, pour délivrer Maſtricht, ſur quoi on pouvoit prendre deux partis differens. L'un étoit d'aſſieger une Ville plus importante à l'Ennemi, que Maſtricht, pour l'obliger de l'abandonner, pour ſecourir cette autre place, comme pourroit être Breda. L'autre étoit de marcher, avec toute l'Armée, pour attaquer les Eſpagnols dans leurs lignes, & les chaſſer de devant Maſtricht. Le ſecond parti parut trop hazardeux, & même impraticable; parce que l'Armée Eſpagnole étoit plus forte, que celle des Etats, & qu'elle s'étoit ſi bien couverte devant Maſtricht, qu'il étoit comme impoſſible de la forcer, dans ſes retranchemens. Ainſi on préfera le premier, & il fut réſolu, que le Prince iroit camper devant Breda, & commencer à fortifier ſes poſtes, comme s'il avoit eu le deſſein de l'aſſieger; ſur quoi, l'on verroit ce que l'Ennemi pourroit faire. La maniere, dont Spinola avoit formé ce Siege en Automne, & s'y étoit obſtiné pendant tout un Hiver, le Printems ſuivant, & une partie de l'Eté, ſans qu'on l'eût pu faire quitter ſon entrepriſe, embarraſſoit également les Eſpagnols & les Etats. Les Eſpagnols pouvoient craindre que le Prince d'Orange n'en fit autant, s'il étoit beſoin, & même avec plus de commodité, à cauſe du voiſinage des Villes de Hollande. Ainſi ils ne pouvoient guere laiſſer le Prince ſe retrancher, à loiſir, devant Breda; en s'opiniâtrant de leur côte, à prendre Maſtricht, qui pouvoit tenir long-tems. Les Etats au contraire voyoient, par les efforts inutiles, que l'on avoit faits, pour forcer les lignes de Spinola, qu'il n'étoit nullement impoſſible, que l'on échoüât devant celles du Marquis d'Aitone, qui pouvoit être ſecouru de munitions, de guerre & de bouche, & de tout ce dont il auroit beſoin, par l'Electeur de Cologne, & par l'Evêque de Liege. Quoi qu'ils fuſſent neutres, on ſavoit aſſez que l'interêt du Catholiciſme les faiſoit pencher du côté des Eſpagnols. Ainſi on penſa ſérieuſement à employer l'expedient propoſé, de commencer à aſſieger Breda, Ville infiniment plus importante à l'Eſpagne, que Maſtricht.

Le Prince partit d'Arnhem, pour executer ce deſſein le 1. de Septembre, & ſa Cavalerie fut le 4. du même Mois, devant Breda, & le reſte de l'Armée le lendemain. S'il avoit eu plus de tems, pour ſe couvrir, il en auroit en effet entrepris le Siege; parce que la Garniſon de la Place étoit foible, & qu'il y avoit peu de vivres. La Province de Brabant y fut trompée, par cela même, & crut que Frederic Henri, bien inſtruit de l'Etat de la place, en avoit entrepris le Siege, dans l'eſpe-

rance

1634. rance de la réduire en bien moins de tems, que n'avoit fait Spinola. C'eſt pourquoi les Etats de Brabant, envoyerent couriers ſur courriers au Marquis d'Aitone, pour le prier qu'il vint plûtôt au ſecours d'une place ſi importante, pour couvrir leur Province, que de s'obſtiner à prendre une Ville eloignée; dont on pouvoit bien ſe paſſer, ſans grand danger. Le Marquis frappé de cette nouvelle, ne la reçut pas plûtôt, qu'il ne penſa qu'a abandonner le Siege de Maſtricht; dans la penſée que s'il laiſſoit prendre Breda, l'Infant, qui devoit bien-tôt venir, ne manqueroit pas de lui en faire une fâcheuſe affaire, & de le cenſurer d'avoir abandonné une place de cette conſéquence, pour une autre, qui valoit beaucoup moins. Il partit donc, dès le lendemain, aprés avoir perdu aſſez de monde, dans les attaques de la Ville, & par les ſorties des Ennemis. Dès qu'il eut tourné le dos, on porta des vivres de toutes parts dans Maſtricht, où ils commençoient à devenir chers.

Le Duc de Bouillon, qui avoit été, dès le commencement, dans la place, aprés avoir fait obſerver la marche de l'Ennemi, en envoya inceſſamment donner avis au Prince d'Orange. Ce dernier n'étant pas encore retranché, & ayant délivré Maſtricht, ce qui étoit ſon unique but, décampa de devant Breda. L'Armée Eſpagnole vint camper dans le Brabant, & envoya ſouvent de gros Partis, de divers côtez; mais elle n'entreprit rien. Tout ce que fit le Marquis d'Aitone, ce fut de bien munir toutes les Places Frontieres, & d'en augmenter les garniſons. On faiſoit monter ſon Armée à trente-mille hommes de pied, & à dix-mille Chevaux, ou environ. Le Prince d'Orange fit la même choſe, de ſon côté, à l'égard de la Frontiere des Etats, avec une Armée, inferieure de quelques milliers d'hommes, à celle des Eſpagnols; & fut très-ſatisfait d'avoir fait échoüer le deſſein du Marquis, ſur Maſtricht. Il envoya ſon Armée en quartier d'Hiver, avant la fin d'Octobre. Il ordonna ſeulement aux Capitaines de ſe tenir près de leurs Compagnies, pour être prêts à marcher où il ſeroit néceſſaire, en cas que les Eſpagnols entrepriſſent quelque choſe. Les Troupes Eſpagnoles furent auſſi envoyées en leurs Quartiers.

Au commencement de Novembre, le Cardinal Infant, qui avoit déja paſſé d'Eſpagne en Italie, en vint avec quelques nouvelles Troupes, & ſe rendit à Bruſſelles. Il fut reçu dans tout le Païs, avec beaucoup de joie & de magnificence. C'étoit le premier Infant d'Eſpagne, qui eût gouverné les Païs-Bas, depuis Philippe II. & les Provinces Obéiſſantes ſe promirent beaucoup de lui; mais il ne put empêcher la décadence des affaires de l'Eſpagne, qui fut bien-tôt après ouvertement attaquée, par les François, auſſi bien que par les Hollandois, comme on le verra dans la ſuite.

Cependant la Compagnie des Indes Occidentales(1) y donna de l'occupation aux Eſpagnols, & leur cauſa beaucoup de perte, ſans néanmoins venir à bout de ſon principal deſſein; qui étoit d'établir un Commerce reglé des Marchandiſes du Breſil, en Hollande; comme elle le fit depuis.

Après avoir déliberé ſur ce qu'on pourroit attaquer dans le Breſil, il fut réſolu que l'on entreprendroit de réduire la côte de la Capitainie de Paraiba, ou Pariba, qui eſt au Nort de celle de Tamarica, ou Tamaraca.

(1) Voyez *De Laet* Liv. XI. de ſes Annales des Indes Occidentales & *Cornelius* Vie de F. H. p. 252. P. I.

Les Portugais avoient, depuis long-tems, fait 1634.
bâtir des Forts, pour empêcher qu'une Flotte ne pût entrer dans la Riviere de Paraiba; dont l'un étoit ſur le bord Septentrional de l'embouchure, & l'autre ſur le Méridional. Il y en avoit encore un troiſiéme, ſur une petite Ile, qui eſt au-deſſus du Fort du Nort, en remontant la Riviere.

Pour ſe rendre maître de ces trois Forts, on fit embarquer, le 24. de Fevrier, quinze-cens hommes, ſur vint Vaiſſeaux; que l'on diviſa en deux Eſquadres, dont l'une commandée par l'Amiral Licht-hart, portoit le Pavillon rouge, & eut ordre d'aller faire deſcente dans l'Ile, avec deux Compagnies, qui devoient y prendre poſte, & s'y retrancher; & l'autre qui arbora l'étendart du Prince d'Orange, dut aller mettre à terre deux autres Compagnies, à une demi-lieuë du Fort du Nort. Ces derniers arriverent heureuſement à l'endroit marqué, & mirent pied à terre. Mais l'autre Eſquadre, qui eut le malheur d'avoir le vent contraire, fit faire deſcente à ſes gens à un coup de mouſquet du Château de l'Ile, d'où ils furent obligez de ſe retirer. La Flotte ne put nullement remonter la Riviere, ni aller au ſecours de ceux qui attaquoient le Fort du Nord; ce qui donna lieu à ceux du Fort du Midi d'y envoyer des Troupes, ſur bon nombre de barques qu'ils avoient, à force de rames, & de le ſecourir. Les Hollandois y voulurent alors attaquer une Redoute, mais comme ils n'avoient apporté ni haches, ni inſtrumens, à remuer la terre, ils furent obligez de ſe retirer, & ceux qui avoient fait deſcente, furent rembarquez, avant la nuit. Enſuite ayant laiſſé quelques bâtimens legers, devant l'embouchure de la Riviere; ils firent voiles au Cap de S. Auguſtin, qui eſt au Midi de la Capitainie de Pernambouc; dans la penſée, que les Troupes, qui y étoient, ſeroient allées au ſecours de Paraiba. Ce Cap compoſé de diverſes collines, ſur quelques-unes deſquelles il y avoit des Forts, s'avance une demi-lieuë en mer, & couvre, du côté du Midi, une grande Baye, au bord de laquelle eſt bâtie la Ville de S. Auguſtin. Il y avoit vis-à-vis des habitations & des Forts, en de petites Iles formées par la mer, & par la Riviere, qui y tombe. Le 4. de Mars, la Flotte de Licht-hardt entra dans la Baye, au travers des Canonnades des Portugais, ſans perte, excepté d'une Patache, nommée le Cheval Marin; qui coula bas, par la faute de ceux, qui la montoient. Pour lui, étant allé droit au Puntal, comme parlent les Eſpagnols, ou à la pointe d'une Ile qui eſt à la gauche de ceux qui entrent dans la Baye, il y fit deſcente, avec quelques Troupes, ſi promptement, que les Portugais eurent à peine le tems de mettre le feu au Magazin du ſucre, qui y étoit, & où il y en avoit deux-mille Caiſſes. Il y trouva un gros Bâtiment chargé, & deux Chaloupes, où il y en avoit encore ſix-cens. L'autre Eſquadre entra, & débarqua ſon monde, avec un peu plus de peine. On remarqua que les Hollandois entrerent dans cette rade, par une ouverture, qui étoit au milieu de la barre, qui s'étend devant la Baye, & par où il ne pouvoit paſſer qu'un Vaiſſeau à la fois. Les Hollandois ſe rendirent entierement maîtres du Puntal, & y débarquerent leur monde, pour le mettre en quelque maniere en état de défenſe, comme ils le firent. Les Portugais les vinrent attaquer, avec plus de quinze-cens hommes, mais ils furent repouſſez, avec perte, & les Hollandois firent près de-là, dans la même Ile, un Fort vis-à-vis de l'ouverture; par laquelle ils étoient entrez, dans la Baye.

1634. Cependant comme il étoit arrivé de nouveaux Vaiſſeaux Hollandois au Recif, il fut réſolu, ſur la fin de l'année, de faire une nouvelle entrepriſe ſur Paraiba, où l'on n'avoit pas réuſſi d'abord. Comme cette Capitainie eſt entre celle d'Olinde, & celle de S. Auguſtin; il paroiſſoit important de s'en rendre maitre, pour n'être pas expoſé de pluſieurs côtez à l'Ennemi, qui pouvoit troubler ainſi le commerce du Recif, avec le Cap de S. Auguſtin. Ils formerent donc une Flotte de 29. Vaiſſeaux, ſous le même Amiral, ſur la fin de l'année, & l'on y embarqua deux-mille hommes de Troupes reglées, ſans parler des Matelots. Etant partie du Recif, le 24. de Novembre, elle ne put s'approcher de la côte de Paraiba, que le 4. de Decembre, à cauſe des vents contraires, & les Coloneis *Schuppe* & *Artichau* y firent deſcente, malgré les Portugais, commandez par *D. Antonio d'Albuquerque*, leur Gouverneur, & ſe rendirent enfin maitres de la Riviere de Paraiba & des Forts, par le peu de réſiſtence que firent les Portugais. On ne peut entrer en aucun détail de tout cela, que l'on pourra lire au long, dans les Auteurs que l'on a citez. Il ſuffira de dire que la Compagnie Hollandoiſe, des Indes Occidentales, ſe trouva par-là maitreſſe de trois Capitainies du Breſil, qui étoient contigues, au moins par rapport aux côtes; car elle n'avoit pas encore alors aſſez de monde en ce païs-là, pour en occuper l'interieur, dans lequel les Portugais s'étoient répandus depuis long-tems, pour ne pas parler des Americains Originaires du Breſil.

Pendant que l'on travailloit à faire des Conquêtes dans le Breſil, on penſa auſſi à avoir quelque Ile, d'entre celles qui ſont en ſi grand nombre, dans le Golfe, qui ſépare l'Amerique Méridionale de la Septentrionale. On jetta, pour cela, les yeux ſur l'Ile de *Curaçao*, comme les Ecrivains de ce tems-la écrivoient ce nom, que l'on prononce à préſent *Curaço*. C'eſt l'une des Iles, qu'on appelle *ſous le vent*, au 12. degré de latitude Septentrionale, peu éloignée de la côte de Venezuela, & qui a ſept lieues de longueur, & trois de largeur. C'eſt une Ile fertile, où l'on nourrit du bétail, & où il y avoit divers bois de teinture; mais ce n'étoit pas pour cela, que l'on voulut en faire la conquête; mais pour ſervir de retraite aux Vaiſſeaux Hollandois, que la Compagnie envoyoit dans ces mers, pour croiſer ſur les Vaiſſeaux Eſpagnols qui alloient, de la Nouvelle Eſpagne, & de *las Honduras*, à la terre-ferme de l'Amerique. La Compagnie y envoya quatre Vaiſſeaux, & quelques Troupes, qui réduiſirent très-facilement le Gouverneur Eſpagnol, à ſe rendre, le 21. d'Août, à condition qu'il ſeroit tranſporté lui, & les ſiens, en terre-ferme; en permettant néanmoins à ceux qui voudroient de demeurer dans l'Ile, outre une vintaine de familles que les Hollandois voulurent y retenir, afin d'en tirer quelques ſervices; dont ils avoient beſoin, pour s'établir en ce Païs-là. Cette Ile eſt encore entre les mains des Hollandois, & ſert plûtôt à recevoir les Vaiſſeaux de cette Nation, qui vont négotier ſur la côte avec les Eſpagnols, malgré les defenſes du Roi d'Eſpagne; qu'à négotier des productions de cette Ile. La Colonie, qui y eſt, n'eſt pas une colonie à qui l'on puiſſe porter envie. Elle dépend des caprices d'un Gouverneur, qui eſt ordinairement de ceux, qui ne peuvent pas ſubſiſter en Europe, & qui ne vont là que pour s'enrichir, de quelque maniere que ce ſoit.

Il ſe fit, comme à l'ordinaire, pendant cette année, beaucoup de priſes ſur les Portugais, par les Vaiſſeaux, qui couroient les côtes du Breſil, & ſur les Eſpagnols en général, dans toute la Mer du Nord, auxquelles on ne s'arrêtera point. On continua à comprendre par-là, que la Monarchie d'Eſpagne étoit d'une trop grande étendue, pour être conſervée floriſſante, ſous un ſeul Souverain. Il n'eſt pas poſſible, que le Conſeil d'un ſi vaſte Empire penſe, & mette ordre à tout; & en multipliant les Conſeils & les Gouvernemens, on augmente trop le nombre de ceux qui vivent aux dépens du Public, & qui lui ſont à charge, ſans lui rendre aucun ſervice, & qui lui nuiſent même; car enfin, où pourroit-on trouver aſſez de gens éclairez & integres, pour remplir en bonne conſcience, & avec honneur, les milliers d'emplois qui y viennent, tous les jours, à vaquer ? 1634.

Après avoir rapporté ce qui concerne la Guerre, que les Provinces ſoûtenoient contre le Roi d'Eſpagne, tant en Amerique, qu'en Europe; il faut dire ici quelque choſe des Traitez, & des Alliances de la même République en Europe, qui ont été de quelque conſéquence. Dans le dernier Traité, qu'on avoit fait avec la France, il étoit porté, comme on l'a vu ci-deſſus, que les Etats Généraux ne feroient ni Tréve, ni Paix, avec l'Eſpagne à l'inſû, ou contre le conſentement du Roi de France. Comme on reprit ce Traité, quoique ratifié de part & d'autre, que le Baron *Charnacé*, Ambaſſadeur de France, eût inſiſté là-deſſus comme ſur le reſte, & que les Provinces l'euſſent accordé : (1) il arriva néanmoins que la Ville de Dordrecht proteſta contre cet Article. Elle ſouhaitoit que l'on conſervât la liberté au Païs, de pouvoir traiter avec les Ennemis, touchant la Paix & la Tréve, quand on le voudroit & de la maniere, dont on le trouveroit à propos. Elle vouloit encore que le Roi ne ſtipulât pas ce qu'il demandoit, en ces termes, puiſque l'interêt de S. M. y étoit exprimé aſſez clairement. La Ville d'Amſterdam fit la même repréſentation, ou à peu près; comme ſi cet Article avoit dérogé à la liberté, & à la Souveraineté des Provinces. Cette proteſtation fut faite par ces deux Villes, le 24. de Fevrier, MDCXXXIV. & enregîtrées. Alcmar ſe conforma auſſi à leur ſentiment; mais les Nobles, les Villes de Harlem, de Leide, de Goude, de Hoorn, d'Enkhuyſe, & les autres Membres de l'Etat, furent du ſentiment contraire. Ainſi le Traité ne laiſſa pas d'être conclu, à la pluralité des voix, par rapport à la Province de Hollande.

Ce Traité commençoit (2) par ces termes : *Les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas reconnoiſſans, avec toute ſorte de reſpect, & de gratitude, les bienfaits, faveurs & aſſiſtances, qui de tems en tems leur ont été départies de la France, & déſirans de ſe procurer, par tous les moyens poſſibles, la continuation & augmentation de la bonne Amitié & Alliance, dont il a plû au Roi Très-Chrétien de les honorer, & de contribuer, dans la conſtitution préſente des affaires, à tout ce qui pourra ſervir à la grandeur de la France, au bien public de la Chrétienté, & à l'affermiſſement, & à la ſureté de leur Etat, avoient députez, pour cet effet*, des Ambaſſadeurs pour traiter avec l'Ambaſſadeur de France &c. On a vu en pluſieurs Traitez, faits depuis avec la France, de ſemblables débuts, qui n'étoient pas alors de ſimples complimens; puiſque les Etats, avant que la Paix fût

(1) *Ait toma* Liv. XIV. Tom. II. p. 93. col. 2.
(2) *Aitzema* Liv. XIV. p. 94. du Tom. II.

1634. fût enfin concluë avec l'Eſpagne, avoient reſſenti de tems en tems, des effets de la bonne volonté de la France, à leur égard. Si l'on dit que l'une & l'autre Puiſſance en uſoient ainſi, pour leurs interêts particuliers, on ne dira rien qui ne ſoit veritable; mais il n'y a point d'Amitiez, ni d'Alliances Humaines, qui ne ſoient fondées ſur de ſemblables fondemens, & les Hommes ſeroient heureux, s'ils comprenoient bien que leurs interêts réciproques ſont de ſe rendre mutuellement ſervice, contre leurs ennemis communs. Mais les Hommes ſont ſouvent ſi aveugles, qu'ils ſe refuſent les devoirs, qu'ils voudroient néanmoins que les autres leur rendiſſent.

Dans le I. & II. Articles, les Etats & le Roi s'engageroient réciproquement de continuer à faire la guerre, par mer & par terre, aux Eſpagnols & aux Provinces, qui dépendoient d'eux, ſans pouvoir faire aucun Traité de Paix, de Trêve ou de ſuſpenſion d'Armes, ni directement, ni indirectement; pendant les huit premiers mois ſuivans (*c'eſt-à-dire, pendant le reſte de l'année*) ni de les conclurre pendant l'eſpace de douze mois, à commencer du 1. jour du Mois prochain, ou du 1. de Mai de l'an MDCXXXIV. Le III. portoit que les Etats ſeroient publier & effectuer, de bonne foi, la déclaration, qu'ils avoient faite l'an MDCXXXII. pour ceux de la Religion Catholique Romaine, dans toutes les Provinces, qui s'uniroient, ou ſe rendroient volontairement à eux; & que pour celles, qui ſeroient priſes par force, ils en feroient rapport aux Provinces Unies; à qui ils demanderoient la même choſe, à l'inſtance de Sa Majeſté. C'étoit qu'on laiſſeroit dans les conquêtes, la Religion Catholique dans l'état, où on l'auroit trouvée.

Dans le IV., il étoit dit que ſi après les douze mois, les Etats vouloient traiter avec leurs Ennemis; ils ne le pourroient faire, tant que cette Alliance dureroit, ſans l'intervention de Sa Majeſté, & ſans proteſter qu'ils n'entendoient pas de faire aucun préjudice au préſent Traité.

Dans le V., le Roi promettoit qu'à commencer au jour de la ſignature de ce Traité, il leur donneroit un million de livres, outre le million qu'il s'étoit engagé de leur compter, tous les ans, par le Traité de MDCXXX. & de plus trois-cens-mille livres; à moins que les Etats n'aimaſſent mieux avoir un Regiment, tel que celui du Maréchal de Châtillon, & une Compagnie de Cavalerie; auquel cas S. M. ne payeroit pas cette ſomme de trois-cens-mille livres.

Le VI. le VII. & le VIII. Articles, ne contenoient que des Garanties réciproques, du Roi & des Etats; par leſquelles ils s'obligeoient à faire la guerre à l'Eſpagne, ſi après avoir traité avec eux, elle venoit à enfreindre ce Traité.

Le IX. eſt auſſi une ſemblable Garantie par rapport à l'Empereur.

Dans l'Article XI. il y avoit une confirmation du Traité de l'an XXX., & il y eſt dit que celui-ci, dureroit auſſi ſept ans, & pourroit être continué, lorſque ce terme ſeroit expiré.

Dans le XII. il étoit porté que, ſi Sa M. au lieu de donner un million, trois-cens-mille livres aux Etats, aimoit mieux rompre avec l'Eſpagne; les Etats s'obligeroient de ne traiter avec l'ennemi commun, que conjointement avec le Roi, & de ſon conſentement; & qu'il en uſeroit de même de ſon côté, & que ſi la Paix ſe faiſoit, il ne ſeroit plus obligé de payer le million, auquel il s'étoit engagé, par le Traité de l'année XXX.

Dans le XIII. il étoit dit qu'avant que le Roi rompit avec l'Eſpagne, on feroit préalablement un partage des conquêtes, entre lui & les Etats. 1634.

Il ſe fit encore (1) un Article à part, qui diſoit, à l'égard de l'Article VI. & des trois ſuivans, par leſquels il étoit établi que *nul Traité de Paix, ou de Trêve ne ſe pourroit faire, après la rupture commune, que conjointement & d'un commun conſentement*; qu'on prieroit le Roi d'avoir pour agréable que le Traité ſe fit au lieu, que les EE. GG. des Provinces Unies auroient choiſi, & que l'on ôteroit le mot de *conjointement*, qui engageoit la République à ſe conformer à la volonté du Roi, & le Roi à rien; car quand il y a une ſi grande diſproportion entre des Alliez, le plus fort emporte néceſſairement l'autre. A l'égard des places, que l'on attaqueroit & du partage, qui s'en feroit, on convint (2) „Que Dunkerke & Graveline ſeroient „d'abord priſes, & miſes entre les mains du Roi, „après quoi l'on attaqueroit Oſtende, qui étant „priſe demeureroit entre les mains des Etats, juſ„qu'à ce que Gueldre & Hulſt leur fuſſent remi„ſes; auquel cas ils rendroient Oſtende au Roi: „Que ces places étant priſes, les deux Puiſſances „ſeroient, ſans délai, ce qu'on jugeroit à propos „de faire, pour ſouſtraire le Païs à la domina„tion des Eſpagnols: Qu'à la fin de la Guerre, „la côte de Flandre juſqu'a trois lieuës ſur la ter„re-ferme, excepté les lieux poſſedez par les E„tats, au jour du Traité, appartiendroit au Roi; „& Breda, avec Gueldre & Stevenwert demeu„reroient aux Etats: Que pour la ſureté de leur „Frontiere, Hulſt ſeroit démoli, avec tous les „Forts du Païs de Waes: Qu'il en ſeroit de mê„me de la Ville de Dam, à moins que les Etats „n'aimaſſent pas mieux retenir Hulſt fortifié, „comme il étoit, & le Roi Dam: Que les Eſ„pagnols étant chaſſez des Païs-Bas, ce qui reſte„roit, au delà du partage, ſeroit & demeureroit „un Païs Libre & Souverain, comme étoient a„lors les Provinces Unies, & qu'avec eux on fe„roit une ligue offenſive, & défenſive à perpe„tuité: Que pour effectuer tout cela, le Roi „fourniroit & entretiendroit, outre ce qu'il avoit „promis, par le dernier Traité, ſix-mille hom„mes de pied, & deux-mille Chevaux, & tien„droit une Armée ſur les Frontieres du Païs-Bas, „à ſes dépends, juſqu'à la fin de la guerre, qui „devoit durer trois ans; après leſquels il ſeroit li„bre de continuer, ou de s'accommoder coo„jointement, avec les Ennemis: Que les Cita„delles des Villes, & les Forts, qui ne ſe trouve„roient point dans le partage du Roi, ni en ce„lui des Etats, ſi on les prenoit, ſeroient ſous la „garde des Etats de ces Provinces-là, juſqu'à la „fin de la guerre, & qu'après cela on les démoli„roit: Qu'au cas, qu'après ce Traité la France „rompît avec l'Eſpagne, les conditions en ſe„roient executées, & qu'il ſeroit nul, excepté „en ce qui ne contrarieroit pas, à ces conditions, „ou à la rupture.

C'étoit aſſurément vendre la peau de l'ours, avant que de l'avoir tué, comme dit la Fable, que de faire un ſemblable partage. Faire ſon compte, de prendre tant de Villes fortes à coup ſûr, étoit une choſe qu'on ne pouvoit guére faire, ſans être de l'humeur du P. *Joſeph du Tremblay*, que le Cardinal de Richelieu employoit dans ſes négotiations, & qui en montrant au Duc *de Weymar*, ſur une carte du bout du doit les Villes, qu'il devoit prendre, pour ruiner le Parti Imperial en Allemagne,

(1) Là-même p. 97. col. 1.
(2) Là même p. 109.

1634. magne, lui disoit qu'il falloit prendre châque Ville qu'il lui montroit, comme s'il n'y avoit rien eu de plus facile. Le Duc lui répondit, en riant, que ce qu'il disoit étoit bon, si l'on pouvoit prendre du bout du doit, les Villes, qu'il nommoit. C'est ce qui parut, par l'évenement, qui ne fut nullement conforme à ce projet. Il semble d'abord étrange, que les Etats voulussent rendre Louïs XIII. maître de toute la côte de Flandre; avec toutes les Villes fortes qui y sont, & sur tout d'Ostende, qui leur convenoit beaucoup mieux qu'à lui. Aussi se trouva-t-il des difficultez, qui empêcherent qu'on n'essayât seulement de les attaquer.

Néanmoins on ne laissa pas d'y revenir, dans les négotiations de cette année, avec la France. On dressa de nouveaux Articles, & l'on fit un nouveau partage, qui ne fut néanmoins pas mieux executé, que le précedent. Le Roi de France (1) trouva donc à propos, d'accorder aux Seigneurs Flamands, persecutez par les Espagnols, & réfugiez en France six-mille hommes de pied, & deux-mille Chevaux; à condition, „ qu'ils iroient se joindre à l'Armée des Etats, aussi-tôt qu'ils seroient „ aux environs de Dunkerke, ou en d'autres „ lieux, dont on conviendroit, & où les six-mille „ hommes se pourroient rendre avec sureté. Il „ entendoit, que s'ils pouvoient faire l'entreprise „ de la côte de la Flandre, ils assiegeroient Dun„ kerke, & ensuite Graveline, qu'ils assiegeroient „ jusqu'à ce qu'ils les eussent prises; après quoi „ ils les remettroient aussi tôt entre ses mains, & „ tiendroient leur armée aux environs de Dunker„ ke, jusqu'à ce que la Place fût suffisamment „ fortifiée, aux dépends du Roi, pour se garan„ tir des ennemis.

„ Il proposa ensuite, que, si les Etats ne pou„ voient pas faire l'entreprise de la côte de Flan„ dre, ils employassent les mêmes forces à prendre „ Namur; qui seroit d'abord remis entre les mains „ de S. M. pour y demeurer sous tel nom, qu'il „ lui plairoit; bien entendu que l'Armée, ou un „ Corps de Troupes, que le Chef des Troupes „ Royales trouveroit nécessaire, ne partiroit pas „ des environs de Namur, qu'elle ne fût suffi„ samment fortifiée, pour ne pas craindre les „ Ennemis.

„ Il fut dit encore, que comme la communi„ cation avec cette Place seroit difficile, si les „ places, qui étoient entre Namur & la France, „ demeuroient entre les mains des Ennemis, la „ même Armee seroit employée à prendre Charle„ mont, Philippe-ville, & Mariembourg; mais „ qu'il demeureroit deux de ces places, entre les „ mains des Etats, au choix du Roi, jusqu'à ce „ qu'on eût pris deux autres Villes, que l'on con„ viendroit de leur laisser.

„ Les François proposerent aussi, que, lors„ que ce qu'on se proposoit seroit effectué, si le „ Roi vouloit retirer ses Troupes, les Etats les „ convoyeroient par terre, ou par mer; en leur „ payant les frais du transport, jusqu'à ce qu'elles „ fussent hors de danger.

C'étoient encore là des propositions impraticables, dans l'état, où étoient les choses; & il est surprenant qu'on les fit aux Etats. Aussi ne s'en fit-il rien, & il est difficile de croire que les François pussent se promettre qu'elles seroient executées. On pourroit croire qu'elles ne furent faites, de la part de la France; que pour faire parler les Etats, & les engager à offrir quelque chose.

Le Roi ne s'étoit pas encore déclaré, s'il rompoit ouvertement avec l'Espagne, quoi qu'il l'eût 1634. fait esperer; mais il promit qu'il leur feroit savoir sa résolution, dans le mois de Mai, de l'année suivante. En effet il déclara, en ce tems-là, la guerre aux Espagnols.

„ On convint encore que, si les Païs-Bas Es„ pagnols se soustraifoient à l'obéïssance de l'Espa„ gne dans un an, après en avoir été requis; ils „ ne laisseroient pas d'être admis à former un Etat „ libre & souverain, sans qu'on y fit aucun chan„ gement dans la Religion.

Mais aucune partie des Provinces Obéïssantes ne fut tentée d'aspirer a une liberté, qui dépendroit toûjours des Alliez, & sur tout de la France; qui n'auroit pas manqué de s'en rendre maîtresse, sous prétexte de la proteger, selon l'usage des grandes Puissances, qui ne cherchent que des prétextes d'opprimer ceux qui dépendent, en quelque maniere, d'elles.

Il fut proposé „ que le Roi eût, pour son par„ tage, le Païs de Luxembourg, les Comtez de „ Namur & de Hainaut, l'Artois & la Flandre, „ jusqu'aux limites, qui se marqueroient par une „ ligne, qui iroit de Blankemberg à Dam, & „ au-dessous de Gand à Ruppelmonde.

Il paroit par là, que le Roi prétendoit environner ces Païs-là, au Midi & au Couchant, de maniere que, dans le fonds tout dépendroit de lui. Il ne laissoit pas de donner beaucoup, en apparence, aux Etats Géneraux; puis que „ leur par„ tage étoit le Marquisat du S. Empire, la Sei„ gneurie de Malines, le Duché de Brabant, & „ dans la Flandre, le Païs de Waes & Hulst, jus„ qu'à la ligne dont on a parlé; à condition néan„ moins que la Religion Catholique demeureroit „ par tout dans l'état, auquel elle étoit. A juger néanmoins du sentiment de la République, par la conduite qu'elle fit paroître cette année, & les suivantes; il n'y a guére d'apparence, que l'on se flattât dans les Provioces Unies, de conquerir les Provinces Espagnoles, & de les partager avec la Couronne de France.

On proposoit encore, de la part de Louïs XIII. „ que quand l'Armée du Roi seroit entrée aux „ Païs-Bas, & la rupture faite, entre les deux „ Couronnes, la guerre durât jusqu'à l'entiere ex„ pulsion des Espagnols; sans que ni le Roi, ni „ les Etats pussent faire aucune Tréve, ni suspen„ sion d'armes, que conjointement, & que si le „ Roi, ou les Etats étoient attaquez, ils se dé„ fendroient réciproquement. Ces Projets avoient assurément bien plus d'apparence, que de réalité; & il n'étoit guére possible que tant d'un côté, que d'un autre, on espérât qu'ils réüssiroient; mais il est croyable que châcun pensoit à tirer le plus d'avantage, qu'il pourroit des conjonctures d'alors. Au moins ne voit-on point, que l'on se soit fort mis en peine, d'un côté ni d'autre, de faire en sorte que l'on recueuillit les fruits de tant de négotiations, qui se firent sur ce sujet. On a remarqué que, sous le Ministere du *Cardinal de Richelieu*, qui gouvernoit alors la France, il s'est fait des projets surprenans, dans lesquels on entroit, avec de grandes esperances; mais dont on se dégoutoit dans peu, par les difficultez, que l'on y trouvoit. Pour celui-ci, il fut mis dans la suite, comme on le verra, plus d'une fois sur le tapis; mais apparemment plûtôt, pour gagner ceux, à qui on le proposoit, que pour l'effectuer.

Il fut encore résolu, que le Roi étant venu à rompre avec l'Espagne, „ les premieres attaques, qui „ se feroient, avec les deux Armées, seroient de deux

(1) *Aitzema* la-même p. 20. & suiv.

1634. „deux des places, qui devoient demeurer à Sa „Majeſté, par ce Traité; ſans que l'on pût „faire aucune autre entrepriſe, avant qu'elles „fuſſent réduites ſous l'obéiſſance du Roi; qu'en„ſuite les deux autres, qui ſeroient priſes les „premieres, ſeroient remiſes aux Etats, pour toû„jours, ſi elles étoient de leur partage: Qu'afin „que la jalouſie, & le deſir de pourſuivre d'un „côté, plûtôt que d'un autre, l'entrepriſe, ne „puſſent cauſer du deſordre; on étoit convenu „qu'ayant pris d'abord deux des places, qui de„voient demeurer au Roi, les deux armées con„tinueroient l'exécution du deſſein commun, par „l'attaque des places, que le Roi & les Etats ju„geroient plus à propos d'attaquer; ſans avoir é„gard au partage des uns, plûtôt qu'à celui des „autres; bien entendu, que ſi le partage du Roi „étoit plûtôt réduit, que celui des Etats, il en „demeureroit une partie entre leurs mains, juſ„qu'à ce qu'ils fuſſent en poſſeſſion de ce qui leur „devoit appartenir; & qu'alors ils rendroient au „Roi celles, qui étoient de ſon partage; ce qui „ſeroit auſſi obſervé, ſi par réſolution commune, „on avoit plûtôt réduit le partage des Etats, que „celui du Roi. Ce projet auroit pu paroître to„lerable, ſi les Eſpagnols n'avoient pu avoir aucune armée, en campagne, & que toutes leurs Trou„pes euſſent été partagées dans les Villes; ſi une ſeule place ne pouvoit demander toute une Cam„pagne, pour la réduire; s'il ne pouvoit pas même arriver qu'on la manquât, & qu'il fallût lever le Siege; & ſi enfin mille accidens ne pouvoient pas faire échoüer ce projet.

On étoit auſſi convenu, „que, pendant que l'on „attaqueroit la côte de Flandre, les Etats au„roient ſoin d'entretenir une Flotte, en cette ra„de, pour empêcher qu'on ne jettât par mer du „ſecours dans les Places; & que cette Flotte y de„meureroit, juſqu'à ce que les Places ſe rendiſ„ſent: Que ſi pendant que cette guerre ſe fe„roit, ou dans la ſuite, les Ennemis communs des „Alliez, ou leurs Adhérans, attaquoient les E„tats de S. M. les EE. GG. mettroient une puiſ„ſante Flotte en mer, pour ſe joindre à la Fran„çoiſe, & s'oppoſer aux deſſeins des Ennemis: Qu'enfin on pourroit faire la paix avec l'Empereur, & le Roi d'Eſpagne à certaines conditions, qui ſont marquées dans le Projet, mais auxquelles je ne m'arrêterai pas. Je dirai ſeulement que l'on convint „de ne ſouffrir point que l'on conteſtât aux „EE. GG. la qualité d'Etats libres, Souverains & „indépendans: Que l'on feroit en ſorte que la „liberté du Commerce ſeroit accordée aux Fran„çois, & aux Hollandois, dans les Indes Orien„tales & Occidentales; ou que ſi l'Eſpagne ne „l'accordoit pas, la guerre ſeroit continuée, dans „ces lieux-là, ſans que cela empêchât, qu'on „ne fût en paix en Europe: Que le Commerce „s'exerceroit dans les Païs-Bas ſoumis à l'Eſpagne, „comme il ſe faiſoit pendant la Trêve de 1609.

Il fut encore dit „ qu'on inviteroit le Roi de „la Grande Brétagne à entrer dans ce Traité, „pour venir plus facilement au but, que l'on ſe „propoſoit, & s'il ne vouloit pas joindre ſes „Troupes aux deux Puiſſances Confederées, à „demeurer au moins neutre, entre eux & les Eſ„pagnols.

Il y eut encore d'autres Articles, auxquels nous ne nous arrêterons pas. Ils tendoient principalement à confirmer, & à expliquer le Traité de la Haie, arrêté le 15. d'Avril. Le nouveau Traité fut examiné, pluſieurs fois, & retouché, pendant le reſte de l'année. (1) Dans la derniere copie du Traité, il étoit porté „ que le Roi ſe- 1634.
„roit entrer dans les Provinces des Païs-Bas Eſ„pagnols, une Armée de vint-cinq-mille hommes „de pied, & de cinq ou ſept-mille Chevaux, „avec le Canon, & l'attirail néceſſaire à un tel „corps: Que les Etats en feroient de même, pour „agir conjointement, ou ſéparément, ainſi qu'il „ſeroit jugé à propos; à condition néanmoins „que ſi les Armées faiſoient deux attaques, au „Mois de Mars ſuivant, elles ſeroient ſi proches „l'une de l'autre, qu'elles pourroient ſe ſecourir „réciproquement, autant que le tems, & les maxi„mes de la guerre pourroient le permettre; à „moins que les Généraux des deux Armées n'en „jugeaſſent autrement; mais qu'on ne pourroit „pas recevoir les ſoldats de l'une des Armées, dans „l'autre: Que ſi les Eſpagnols venoient à atta„quer l'une des Armées, l'autre quitteroit entiere„ment ſon entrepriſe, pour la ſecourir; ſans pou„voir s'en excuſer ſous quelque prétexte, que ce „pût être; à moins qu'elle ne fût en état, d'y en„voyer deux-mille Chevaux, & dix-mille Fan„taſſins, ſans abandonner ſon deſſein.

On convint auſſi d'autres choſes, que je ne rapporterai pas, de peur de fatiguer les Lecteurs, & de paſſer les bornes; que je me ſuis preſentes, dans cette Hiſtoire. Je ne me ſerois pas même ſi long-tems arrêté là-deſſus, ſi je n'avois jugé utile de donner ici un exemple, des négotiations de ce tems-là; où l'on régloit avec tant de ſoin des entrepriſes, que, ſelon les apparences, on n'avoit guére d'envie, ni d'eſperance de voir réuſſir. Il n'y a point d'apparence, que le Cardinal de Richelieu voulût ſi fort agrandir un Etat Proteſtant; ni que les Etats Généraux euſſent envie d'être ſi fort voiſins des François; avec qui ils ne pouvoient pas eſperer d'être long-tems d'accord, parce que les grandes Puiſſances, ne ſont jamais ſatisfaites de ce qu'elles ont, & ne peuvent ſouffrir qu'on leur refuſe ce qu'elles ſouhaitent, quoi que ſouvent peu raiſonnable. Auſſi verra-t-on que tout le Projet s'évanouit, & ne put pas même demeurer dans ſon entier, une ſeule Campagne.

Il y eut cette année, & les ſuivantes, du deſordre, & de la diſſention entre les Membres des Etats de Friſe, ce qui les mit hors d'état de payer ce qu'ils devoient aux dépenſes communes de la République des Provinces Unies. Je ne m'y arrêterai point, parce que ces deſordres n'eurent aucune ſuite fâcheuſe, pour le Corps de l'Etat. Ceux qui voudront s'en inſtruire, pourront recourir à *Aitzema*. Je ne toucherai point, non plus les affaires de l'Ooſtfriſe, qui occuperent ſouvent les Etats Généraux, & qui ne produiſirent aucun événement, qui appartienne à une Hiſtoire Générale, comme celle-ci. Ces ſortes de choſes appartiennent à l'Hiſtoire particuliere de chaque Province.

APRES avoir ſi long-tems été occupé, à for- 1635.
mer le Traité (2) de la France, avec les Etats Généraux; il fut enfin ſigné à Paris, par les Miniſtres du Roi, & par les Ambaſſadeurs des Etats, le 8. de Fevrier, de l'an MDCXXXV. & l'on ſe mit, des deux côtez, en mouvement, pour commencer à l'executer. Il n'étoit néanmoins rien dit du *mot du guet*, pour ſavoir qui le donneroit, lors que les Armées ſeroient joinres; ce qui eſt une prérogative de celui, qui commande en Chef l'armée. (3) C'eſt pourquoi le Baron de Charnacé con-

(1) *Aitzema* Liv. XIV. T. II. p. 132. & p. 136.

(2) Voyez *Aitzema* Livre XV. T. II. pag. 198. col. 2. & ſuiv.

(3) Voyez là-même p. 232.

1635. convint, le 16. de Mars à la Haie, avec les Députez des Etats Généraux à la Haie, que celui qui commanderoit l'Armée du Roi, quand les Armées ſeroient jointes, donneroit *le mot*. Mais en même tems, il s'engagea d'obtenir de S. M. une Patente, qui donneroit pouvoir au Prince d'Orange de commander ſon Armée; & on la lui envoya ſignée, du 1. d'Avril, avec le pouvoir de donner *le mot*, ſinon lorſque le Duc d'Orléans, ou le Cardinal de Richelieu ſeroient en perſonne à l'armée, de qui le Prince ſeroit obligé de le prendre.

Avant que de parler de ce que firent leurs Armées, on dira en peu de mots, ce que les Eſpagnols entreprirent du côté de la Flandre. (1) Ayant apris que le Fort de Philippine, que Guillaume de Naſſau avoit pris, deux ans auparavant, étoit découvert d'un côté, & n'avoit qu'une Garniſon de cinq-cens hommes, ils entreprirent de s'en rendre maîtres. Pour cela, le Cardinal Infant envoya *la Fontaine*, avec cinq-mille hommes, qu'il tira du Païs de Waes, de l'Artillerie & des proviſions. Il y arriva, la nuit du 8. au 9. de Mai, dans la penſée de ſurprendre la Garniſon, & de prendre la Place, avant qu'elle pût être ſecourue. Mais il fut découvert, par un Batelier, qui alla avertir une ſentinelle, que les Eſpagnols étoient là-près. L'alarme fut à l'inſtant donnée à la Garniſon mais cela n'empêcha pas La Fontaine, d'envoyer une Barque avec cinquante hommes, du côté où la place n'étoit pas fortifiée, comme il falloit. Ces gens ſans être apperçus d'un Vaiſſeau de Guerre, qui étoit placé ſur le Canal, pour y faire la Garde de ce côté-là, s'avancerent juſqu'à l'entrée du Port, & ſe ſaiſirent de la demi-lune, & de la Redoute, qui défendoient une Ecluſe, qui pouvoit mettre ſous l'eau les prairies voiſines, quand la Marée étoit haute. Comme on eut apris cela en Zélande, on y envoya inceſſamment quatre-cens hommes; qui y arriverent aſſez à tems, & qui firent même une ſortie ſur l'ennemi, quoi que ſans fruit, On y introduiſit encore le lendemain de l'Artillerie, & de la Poudre, qui firent que l'on commença à tirer, plus vivement, ſur les Aſſiegeans. Les Aſſiegez ſe rendirent enſuite maîtres de la Demi-lune, gagnée par les Eſpagnols, & firent main baſſe ſur tous ceux, qu'ils y trouverent; mais ils la reperdirent le lendemain. Là-deſſus ils entreprirent d'aſſieger les Aſſiegeans, dans ce poſte, en l'enveloppant d'une ligne, à laquelle ils commencerent de travailler, ſous la direction de *David Dorléans*, fameux Ingenieur; mais inutilement, parce que les Ennemis approchoient de ſi près des Travailleurs, qu'il falloit ſe battre perpetuellement avec eux, à coups de piques & d'épées; ce qui y fit perir aſſez de monde. Cependant Guillaume de Naſſau y arriva avec trois Regimens, qui ſur les onze heures du ſoir camperent devant le Fort, comme s'ils avoient eu deſſein d'attaquer l'Ennemi, par derriere. La Fontaine leva là-deſſus le Siege, en laiſſant trois pieces de Canon en arrière, après y avoir perdu bien du monde.

Le Prince (2) d'Orange, qui avoit été d'avis, à ce que diſent quelques Auteurs, que les François entraſſent dans la Flandre, du côté de Dunkerque, & non par le Luxembourg, comme on l'avoit trouvé bon en France, ne ſe hâtoit point d'aller au-devant de l'Armée Françoiſe, commandée par les Maréchaux de *Châtillon* & de *Brezé*; & cette Armée ne s'avançoit auſſi que lentement, en attendant des nouvelles de ſa marche. Ils arriverent le 16. de Mai à Rochefort, petite Ville du Duché de Luxembourg, qu'ils prirent, auſſi-bien que quelques autres, qu'ils trouverent dans leur route, mais de peu d'importance. Le Roi jugea à propos, que les Maréchaux allaſſent ſe joindre au Prince d'Orange à Maſtricht, & ils s'y acheminerent. L'Armée fut partagée en deux Brigades, dont l'une étoit conduite, par le Maréchal de Châtillon, & l'autre par celui de Brezé; qui commandoient tour à tour, châcun à ſon jour. Etant dans le Païs de Liege, ils furent informez, que le Prince Thomas de Savoie avoit occupé un poſte de difficile accès, où devoit loger le Maréchal de Châtillon; ils ſe trouverent dans une ſituation, qui ne leur permettoit pas de fuir le combat ſans danger. Il fut donc réſolu d'attaquer l'armée Ennemie, & on la batit, comme on le pourra voir dans les Hiſtoriens François, de ce tems-là. La Victoire fut complete, s'il eſt vrai que le Prince Thomas, qui avoit douze-mille Fantaſſins, & quatre-mille Chevaux, ou un peu moins, y laiſſa quinze-cens hommes tuez ſur la place, & trois-mille priſonniers, entre les mains des Fraoçois, outre ſon Artillerie & ſon Bagage. 1635.

Cette bataille fut gagnée le 20. de Mai, après quoi l'Armée mareha vers Maſtricht. Le même jour Frideric Henri partit, avec la ſienne, de Nimegue, & ne vit les Généraux François, que le 29. du Mois, auquel ils lui allerent au-devant. Enſuite les Armées ſe joignirent, & il ſe trouva qu'elles avoient plus de cinquante-mille hommes de pied, & plus de neuf-mille de Cavalerie, avec deux-cens pieces de Canon, à ce qu'on dit, & tout le reſte de l'attirail néceſſaire à une Armée. Mais il manquoit une choſe eſſentielle (3) à l'Armée Françoiſe, qui étoit des vivres. On crut apparemment, qu'étant en un Païs abondant, on en trouveroit aſſez, ou que les Hollandois en fourniroient; & l'on s'y trompa. Cependant ce fut là ce qui réduiſit cette Armée preſque à rien; ce qui fait bien voir que le Projet, dont nous avons parlé, quoi que fait à loiſir, & avec bien de l'attention, manquoit d'un article eſſentiel; qui reglât la maniere, dont on feroit ſubſiſter l'Armée, & qui ordonnât de faire les proviſions, qui étoient néceſſaires.

Avant que (4) l'Armée entrât dans le Brabant, Frideric Henri fit publier des Lettres circulaires, où il avertiſſoit les habitans de la Campagne, de ne point quitter leurs maiſons; en les aſſurant, de la part des Etats Généraux, que leur deſſein n'étoit point de les moleſter, ni de leur faire aucun tort, ni dans leurs perſonnes, ni dans leurs biens; mais au contraire de les affranchir de tous les dommages, & de toutes les oppreſſions, que les ſoldats leur pourroient faire, & de leur conſerver la liberté du Culte Divin, tel qu'il étoit établi, & leurs privileges, & leurs franchiſes. Mais on ne s'y fia point, & en effet il n'étoit pas poſſible de faire obſerver la diſcipline militaire à une armée, qui n'avoit pas du pain, telle qu'étoit celle des François.

Enſuite les Armées réunies, marcherent de Maſtriebt à Tongres, à S. Tron, & à Landen, &

(1) *Van de Sande* ſur cette année p. 465. Vie de F. H. P. I. p. 271. col. 1. & ſuiv.

(2) Voyez la Vie du Cardinal de Richelieu T. II. p. 195.

(3) Voyez *Ch. Bernard* & *Du Plein* dans leurs Hiſt. du Regne de Louis XIII.

(4) Vie de Frid. Henri P. I. p. 275.

1635. & prirent cette derniere, qui n'étoit pas en état de défenſe. Cependant le Cardinal Infant, ſur tout après la perte, qu'il avoit faite à Avein, ne ſe trouva nullement en état de tenir la Campagne, avec le peu de Troupes qu'il avoit. Il fut donc obligé de ſe retirer à Louvain, avec ce qu'il avoit de meilleures Troupes. Les Villes de Halem, & de Dieſt ſe rendirent à l'Armée conféderée.

Le Roi de France n'avoit point encore publié de Manifeſte, contre l'Eſpagne, il le fit ſeulement en ce tems-ci. Il en parut un, le 6. de Juin, & il fut verifié, le 18. du même Mois au Parlement de Paris. Le Roi y reproche, aux Eſpagnols, tous les torts qu'il prétendoit avoir reçus d'eux; tant en ce qui regardoit les Alliez de la France, que la France même. Il les accuſoit d'être les perturbateurs du repos de toute l'Europe, & invitoit tous les Princes, Etats & Républiques, qui aimoient la Paix, & qui prenoient interêt dans la Liberté Publique, de prendre les armes, & de ſe joindre avec lui, pour l'établiſſement d'une Paix Générale. Cela auroit pu avoir lieu, ſous Charles V. & ſous Philippe II. mais, en ce tems-ci, la Puiſſance Eſpagnole étoit trop diminuée, pour s'en plaindre en de ſemblables termes. Louïs XIII. avoit déja fait (1) déclarer la guerre à l'Infant, par un Heraut d'armes, vêtu à la maniere antique; qui n'ayant pas été admis en la préſence du Cardinal, jetta à terre ſa déclaration & ſe retira; après quoi il la fit encore ſur la Frontiere, & retourna en France, pour faire ſon rapport au Roi, le 23. de Mai.

Pour revenir aux progrès des Armées Alliées, elles marcherent à Tiene, ou Tirlemont, comme les François l'appellent, & camperent devant la Place, le 8. de Juin. Le Prince la fit d'abord ſommer, & lui offrit de la maintenir dans l'exercice de la Religion Catholique, dans ſes Privileges, Droits & Franchiſes, & dans la jouïſſance de ſes anciens revenus; pourvû que les Bourgeois chaſſaſſent la Garniſon Eſpagnole, & reçuſſent celle des Etats Généraux. Les Bourgeois l'auroient apparemment fait, s'ils avoient pu, parce que leur Ville n'étoit pas fortifiée, pour réſiſter à une ſi grande armée. Mais *D. Franciſco de Barges*, qui en étoit Gouverneur, répondit fierement, qu'il défendroit la place juſqu'au dernier homme; ſans penſer que c'étoit expoſer cette Ville à être priſe d'aſſaut, & par conſequent ſaccagée. Pour le faire revenir, & pour conſerver la Ville, on le fit ſommer encore deux fois; mais comme ce fanfaron répondoit toûjours la même choſe, on fit attaquer la Ville par deux endroits. Henri de Naſſau, Fils d'Erneſt Caſimir, l'attaqua d'un côté, avec deux-mille hommes, & le Maréchal de Brezé, avec trois-mille, d'un autre côté. Ils l'emporterent d'aſſaut, & le Commandant Eſpagnol étant ſorti du côté, ou étoit le Camp Hollandois, offrit ridiculement de la rendre, lors qu'elle n'étoit plus en ſa puiſſance. Les François y étoient déja entrez, & faiſoient main baſſe, ſur tous ceux qu'ils rencontroient armez. Les Hollandois y entrerent peu de tems après, & l'une & l'autre Armée ne ſe contenta pas de piller, mais fit de grandes inſolences aux Femmes & aux Filles; ce qui fit qu'on fit pendre quelques ſoldats. La Garniſon ſe ſauva, dans ce trouble; mais on la fit ſuivre, & elle fut taillée en pieces. Il arriva encore, pour comble de malheur, qu'un barril de poudre, auquel le feu ſe mit par mégarde, du côté où étoient les Hollandois, embraſa quelques maiſons, qui étoient couvertes de chaume; & que les François, qui crurent que cela s'étoit fait, par ordre, mirent le feu d'un autre côté, ce qui conſuma en peu d'heures preſque toute la Ville. Les Généraux, qui avoient ordre de traiter les peuples, avec douceur, en ſurent extrémement fâchez; mais le mal étoit fait, & le dommage irréparable. 1635.

Alors Arſchot, petite Ville ſur le Demer, ſe rendit au Prince d'Orange, qui y mit ſoixante & dix hommes de Garniſon. Enſuite il penſa à faire éloigner le Cardinal Infant de Louvain, & pour cela il fit avancer un corps de Troupes du côté de Bruſſelles, comme s'il vouloit aller attaquer cette place. Cela obligea l'Ennemi d'abandonner Louvain, pour s'aller poſter à Vilvoorde, afin d'être à portée de ſecourir Bruſſelles & Malines. Il laiſſa, dans Louvain, le Baron de Grobbendonk, avec quatre-mille hommes, pour la défendre contre l'Ennemi. Il étoit encore ſoûtenu des Bourgeois, & de beaucoup de jeuneſſe, qui étudioit dans l'Univerſité.

Le 24. de Juin, le Cardinal Infant publia (2) ſon Manifeſte en François, contre la France, où il répond à celui de Louïs XIII. & le déclare lui, & ſes Sujets, vaſſaux, & adhérans, *violateurs des droits des Gens, Fauteurs des Héretiques, & perturbateurs de la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine.* Ce reproche ne pouvoit être fondé, que ſur l'Alliance, que Louïs XIII. avoit faite avec les Etats Généraux; car d'ailleurs perſonne n'a jamais ſoupçonné ce Prince, de n'être pas Zélé Catholique. Mais Charles V. n'avoit fait aucun ſcrupule, de faire des Traitez avec les Proteſtans, ſelon le beſoin de ſes affaires, & d'avoir en ſon parti quelques-uns d'entre eux, comme *Maurice de Saxe*, à qui il donna l'Electorat. Ces manieres d'objecter la tolerance d'une autre Religion, & les Alliances avec ceux qui en ſont, ne devroient pas être employées par les Princes; dont la conduite doit être fondée ſur le Droit de la Nature & des Gens, & non ſur des opinions conteſtées, & qu'ils n'entendent ordinairement point. On (3) publia auſſi une longue Déduction en Flamand, ſans nom, qui contient une violente cenſure de la Cour de France; apparemment pour empêcher que les peuples, des Provinces Obéiſſantes des Païs-Bas, n'acceptaſſent les offres de la France. Il y a ſur tout des traits très-piquants, contre le Cardinal de Richelieu, que l'on y fait le principal auteur de cette guerre; eo quoi les Eſpagnols n'avoient pas tout à fait tort. Mais on ne peut pas s'arrêter à ces ſortes d'Ecrits, où l'on ne cherche point la verité & la juſtice, mais où l'on défend ſeulement un Parti, que l'on n'oſeroit cenſurer.

Dès que le Cardinal Infant ſe fut éloigné de Louvain, (4) l'Armée Conféderée l'aſſiegea, dès le 24. de Juin. Quoi qu'il y eût une bonne garniſon dedans, elle n'étoit pas fort régulierement fortifiée, & on auroit ſans doute pû attendre d'une ſi grande armée, & ſi bien commandée, de la voir réduite en peu de tems. Mais cependant le Cardinal Infant y jetta encore quelques Troupes dedans, & avoit fait venir, d'Allemagne, un ſecours

(1) Voyez *Aitzema* là-même p. 210. où cet Acte eſt en Flamand. On le trouve auſſi en François dans *Du Plaix* Tom. VI. dans l'Hiſt. de Louis XIII. p. 8.

(2) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. XV. T. II. p. 21. & ſuiv.
(3) Là-même p. 213. col. 2. & ſuiv.
(4) Vie de Fred. Henri par *Commelin* P. I. p. 178.

1635. cours de douze-mille hommes, ſous la conduite du Géneral *Picolomini*, & ce renfort lui donna le moyen de faire occuper tous les paſſages; par leſquels il pouvoit venir des vivres aux Armées Alliées, qui étoient ſi mal pourvues, qu'elles manquerent, en peu de jours, du néceſſaire; ſur tout celle des Maréchaux de Châtillon, & de Brezé. Après dix jours de Siege, on le leva, ſans oſer s'arrêter davantage, de peur d'y mourir de faim. Dès le 4. de Juillet, le Siege fut levé de bon matin, & l'Armée marcha du côté d'Arſchot, d'où elle retira la Garniſon, comme celles des autres places, excepté Dieſt; où on laiſſa le Colonel *Wymberg*, avec ſeize Compagnies, pour favoriſer la retraite de l'Arriere-garde. Le Prince d'Orange marcha droit à la Meuſe, qu'il paſſa à Ruremonde. Une bonne partie des François le ſuivirent, & le reſte ſe débanda, faute de ſubſiſtence. Celui, qui commandoit dans Dieſt, fut aſſiegé par le Cardinal, & ne tint la place qu'autant de tems, qu'il en falloit à l'Armée, pour arriver à la Meuſe; après quoi il la rendit au Cardinal, qui lui accorda une capitulation honorable; pour être en état de ſuivre plus promptement l'Armée des Etats, & les reſtes de celle du Roi de France.

Cette levée du Siege de Louvain, donna lieu de parler peu avantageuſement, de la conduite des Alliez. (1) Les François l'attribuerent à l'irréſolution, & à la lenteur du Prince d'Orange; qui n'avoit point été d'avis de l'aſſieger, & qui ne pouſſa ſes approches que foiblement. Il n'avoit pas même été du ſentiment de s'engager dans un Païs, ſi éloigné de la Frontiere des Etats, & où l'on n'en pouvoit recevoir des Convois, qu'avec beaucoup de peine. Cette raiſon étoit très forte, & l'évenement en fit voir la ſolidité. Le Prince Maurice avoit fait (2) autrefois une Expedition en Brabant, pour paſſer de là en Flandre, par le Conſeil de Henri IV. & avec des forces très-conſiderables; mais il y trouva tant de difficultez, qu'il fut obligé de rebrouſſer chemin, ſans qu'on le trouvât mauvais. En cette occaſion, le manque de vivres, auquel il n'étoit pas poſſible de remedier, ſuffiſoit pour excuſer la levée du Siege de Louvain. Mais ceux, qui étoient les auteurs de ce projet, devoient, avant toutes choſes, y avoir pourvu, & c'eſt à eux que l'on doit attribuer le mauvais ſuccès de cette entrepriſe. Que ſi l'on dit, que le Prince d'Orange devoit avoir refuſé de s'y engager, ſans être aſſuré que les vivres ne pourroient pas manquer aux Armées; on dira, abſolument parlant, la verité; mais on doit auſſi conſiderer, qu'il n'étoit pas ſûr de réſiſter au Cardinal de Richelieu; qui ne manqua pas, ſans doute, de promettre qu'il pourvoiroit à tout. Cela étant, il eſt certain qu'il fallut plier, pour ne pas s'attirer ſa mauvaiſe humeur, & perdre, en même tems, la faveur du Roi de France, qui étoit tout à fait néceſſaire aux Etats Géneraux.

Dieſt s'étant rendu, le Cardinal marcha (3) avec toutes ſes Troupes, qui ſe montoient à vint-cinq-mille hommes d'Infanterie, & à douze-mille Chevaux, pour aller chercher le Prince d'Orange, & les François. Il les trouva retranchez près de Ruremonde. L'Armée Hollandoiſe étoit, ſans 1635. doute, un peu diminuée; mais celle de France étoit, comme l'écrivoit le Maréchal de Châtillon, au Cardinal de Richelieu, le 3. d'Août, réduite à neuf-mille hommes tout au plus, pour l'Infanterie, & à trois-mille Chevaux fort haraſſez. Frideric Henri donna ordre à Guillaume de Naſſau, de quitter Emmeric, où il étoit avec un Camp volant, & de s'approcher juſqu'à Nimegue; pour tâcher de reprimer les courſes des Croates, que Picolomini avoit amenez d'Allemagne au Cardinal Infant, & qui déſoloient tout le Plat-païs, avec une barbarie incroyable; qu'ils exerçoient autant contre les Catholiques Romains, que contre les Proteſtans.

Le Cardinal ne pouvant faire ſubſiſter commodément ſon Armée, près de celle des Alliez, ni attaquer les Ennemis, qui étoient, au moins en Infanterie, plus forts que lui, & peu inferieurs à l'égard de la Cavalerie, ſe retira du côté de Cleves, pour obſerver de là l'Armée du Roi de France & des Etats, ſans rechercher un combat; quoi qu'il fût, que ce n'étoit pas l'uſage de Frideric Henri, non plus que de ſon Frere Maurice, de rien hazarder. Il eſt bien certain, que ſi toute l'Armée avoit été Françoiſe, & commandée par un Chef de la même Nation, il n'auroit pas manqué d'attirer au combat, ou d'attaquer même le Cardinal Infant, dans ſes retranchemens; après avoir vû, avec combien de facilité, ils avoient battu le Prince Thomas de Savoye, au commencement de la Campagne. Peut-être auroit-il réüſſi, peut-être auſſi auroit-il été répouſſé, avec perte. Mais le Prince d'Orange alloit au plus ſûr, & craignoit plus une défaite, qu'il ne ſouhaitoit une victoire.

Pendant (4) que ce Prince raffraichiſſoit ſon Armée, près de Ruremonde, & que le Comte Guillaume étoit à Nimegue, ſans que le Cardinal Infant fit aucun mouvement; on craignit qu'il ne formât quelque deſſein, ſur la Ville de Gennep. L'ordre fut donné là-deſſus de tirer des Garniſons voiſines le plus de monde, qu'il ſeroit poſſible; pour la mettre à couvert, contre les entrepriſes des Ennemis. Cela fit que l'on ne laiſſa que ſix-vints hommes dans le Fort de Schenk, & même que le Gouverneur d'Emmeric en tira encore ſoixante, ſur un avis qu'il reçut, que les Eſpagnols en vouloient à cette Ville. Il paroit encore, par une Lettre du Maréchal de Châtillon, du 3. d'Août de cette année, & qui eſt dans les Mémoires, pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu, écrite à un Miniſtre de Louis XIII. que les Etats, ſe confiant à la ſituation avantageuſe de ce Fort, l'avoient trop négligé; que par une très-mauvaiſe économie, ils avoient refuſé au Gouverneur quatre, ou cinq-mille Francs, qu'il avoit demandez l'hiver précedent, pour réparer les fortifications, qui étoient en un mauvais état; & qu'il s'en étoit retourné en proteſtant, que s'il arrivoit quelque accident à cette Place, ce ne ſeroit pas ſa faute. Cependant il y avoit un Lieutenant Colonel, nommé *Eenholt*, dans l'Armée des Eſpagnols, qui étoit fils d'un homme executé en Gueldre, pour crime de trahiſon, & qui averti du mauvais état du Fort, & du peu de Garniſon qu'il y avoit, cherchoit les moyens de s'en rendre maître, & de ſe faire par-là un mérite auprès du Cardinal Infant. Cet homme forma le deſſein de ſurpren-

(1) On trouvera quelque choſe de tout cecí, dans les Lettres que le Maréchal de *Châtillon* écrivit à la Cour, qui ſont dans les *Mémoires, pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu*. T. I.

(2) En 1602. Voyez le Tome I. p. 218. col. 2. & ſuiv.

(3) Voyez les Lettres de *Châtillon* écrites en ce tems-ci, dans les Mémoires citez.

(4) Vie de F. H. P. I. p. 280.

1635. prendre le Fort, avec cinquante hommes de la Garniſon de Gueldre, qui devoient être ſuivis d'autres Troupes, en cas que l'entrepriſe réüſſit. Il s'approcha, le 26. de Juillet, du Fort, avec pluſieurs bâteaux, conduit par des gens du païs, & ſe tint caché, dans le voiſinage, avec ces bâteaux; ſur leſquels il paſſa le Wahal proche du Château de Bylandt, d'où il conduiſit pendant la nuit ſon monde ſur la Digue juſqu'aux maiſons les plus voiſines du Fort, & s'avança de là dans le foſſé, avec des Echelles & tout ce qui étoit néceſſaire, pour faire réüſſir ſon deſſein. Un ſentinelle s'apperçut que quelcun étoit dans le foſſé, & cria pour ſavoir qui c'étoit; mais comme il ne reçut point de réponſe, il tira ſon mouſquet vers le lieu, où il entendoit du bruit, & donna ainſi l'alarme à la Garniſon, qui accourut pour défendre la place. Mais le foſſé étant à ſec & les palliſſades à moitié pourries, l'Ennemi fut bien-tôt dans la place, où *Welder*, qui étoit Gouverneur, reçut d'un coup de mouſquet une bleſſure à l'épaule, & la Garniſon fut taillée en pieces. Il ne ſe ſauva que trois perſonnes, dans un bâteau, pour aller porter la nouvelle de la priſe du Fort. Il y avoit eu là un Bâtiment armé en guerre, pour garder le paſſage, mais on l'avoit fait retirer, pour je ne ſais quelle raiſon, quoi que l'armée Eſpagnole ne fût pas loin de là.

Le Prince d'Orange ayant reçu la nouvelle de cette perte cinq heures après, le 28. de Juillet, près de Ruremonde, donna ordre ſur le champ, de prépsrer ſix cents chariots; ſur chacun deſquels il fit monter ſix mouſquetaires, & leur joignit deux mille Cbevaux pour ſe rendre inceſſamment à Nimegue; où il fit marcher encore le lendemain quatre mille Mouſquetaires, pour couvrir la Betuwe.

Le 2. d'Août les Armées des Etats, & des François décamperent de devant Ruremonde & ſe rendirent pres de Nimegue. On en fit un détachement, pour aller du côté de Cleves, & entrer dans l'île de Duſſel; mais il revint le ſoir même, parce qu'il apprit que le Cardinal Infant étoit campé, dans le voiſinage. Cependant on fit entrer des munitions de bouche dans le Fort de Schenk. Le Cardinal ayant apris que le Prince d'Orange ſe diſpoſoit à attaquer cette Place, s'en approcha. Le Prince fit cependant ouvrir la tranchée, & ſe rendit maitre d'une bsterie, que la Garniſon avoit faite pour retarder les spproches; mais cela n'empêcha pas que, de l'autre eôté, le Comte Jean de Naſſau, n'introduiſit des Tronpes & des Munitions. La Garniſon étoit compoſée d'Eſpagnols, d'Italiens, d'Allemands & de Wallons, qui étoient commandez par le même Eenholt, qui avoit ſurpris ce Fort. On dit que le Cardinal lui donna pour recompenſe une chaine d'or, avec cinquante mille Francs; & en effet ce Colonel lui avoit rendu un très-grand ſervice, & amuſa une partie des troupes de l'Etat pendant tout l'Hiver juſqu'au Printems ſuivant. Le Prince fit vainement canonner & bombarder ce Fort, pendant ce tems-là; mais nous ne nous arrêterons pas à raconter ces attaques, qui ne produiſirent aucun effet. Cela engagea le Prince à le tenir ſeulement bloqué, par le moyen de quelques Forts, & par des ponts ſur le Rhin, & ſur le Wahal, avec des Ouvrages, qui les couvroient.

Le Prince étant campé à Panneren, dans la Betuwe, le Cardinal Infant vint à Goch, avec ſon Armée; qui ſe répandit dans le voiſinage, & qui fit un très-grand ravage dans les environs, par le moyen de ſes Croates. Les Armées ne firent guére que s'obſerver, le Rhin, ou le Wahal entre deux. Elles ne vinrent à aucune action. On a encore (1) des Lettres du Maréchal de Châtillon, où il repréſente l'épouvante, où l'on étoit dans ces Provinces, ſi grande, „qu'on ne ſavoit quel parti „prendre. L'on avoit encore, *comme il l'aſſure*, „vint cinq mille hommes d'auſſi bonne Infante„rie, qu'il y eût en Europe & ſix mille de Cavalerie „tels qu'on pouvoit les ſouhaiter. Cependant, „avec de telles forces, le Prioce avoit fait difficulté de prendre un logement, vis à vis du Fort, „qu'on avoit perdu. Ses Ennemis s'y pouvoient „poſter & conſerver par-là leur conquête. En les „prévenant, on auroit ſi étroitement bloqué ce „Fort, que les Ennemis n'auroient pu le ſecou„rir, ni même y avoir aucune communication. „C'étoit là le ſeul moyen de le leur rendre inutile, & de le prendre en peu de jours. Le Ma„réchal jugeoit que, ſi l'on donnoit aux Ennemis „le loiſir de s'y bien établir, la conſternation de„viendroit ſi grande dans les Proviuces, qu'elles „auroient de la peine à s'en relever. Le Prince „d'Orange répondoit à cela qu'on ne pouvoit „prendre ce logement, ſans s'expoſer à une ba„taille; à quoi il ne falloit pas penſer, parce que „les Ennemis avoient douze mille Chevaux & vint „mille hommes de pied effectifs; & que la perte „du païs ſuivroit de près celle d'un combat géne„ral, à cauſe de l'avantage de la place emportée „par l'Ennemi". Ce dernier étoit plus croyable, ſur une choſe de cette nature, que qui que ce fût. Le Maréchal croyoit „que ce Prince ayant „ſous ſa conduite deux Armées de deux nations „differentes, & dans nn Païs peu accoutumé à de „ſi grands fardeaux, il s'étoit trouvé embarraſſé". Mais c'étoit aux Miniſtres de Louis XIII. à pourvoir leur Armée & non au Prince d'Orange; puis que les Etats ne s'étoient nullement chargez de la pourvoir de vivres. 1635.

Les Armées Françoiſe & Hollandoiſe étant au deça du Rhin & du Wahal, le Cardinal ſe rendit maitre de la petite Ville de Griet, le 23 d'Août, entre Emmerik & Rees; ce qui fit craindre qu'il n'eût deſſein de traverſer le Rhin & d'aller attaquer Emmerik. Mais Vander Aa, Gouverneur de la Place, eut ſoin de la faire mettre en état de deſenſe, auſſi bien que le Fort, qui étoit vis à vis de la Ville, au delà du Rhin. Cependant les Eſpagnols n'oublioient rien, pour tâcher de paſſer la riviere & entrer ainſi dans le Comté de Zutfen, & dans le voiſinage; mais les Troupes des Etats poſtées le long de la riviere, & les Barques armées, que l'on y mit, firent ſi bonne garde, que les Ennemis furent obligez de demeurer au delà du Rhin. Cependant il ſe fit diverſes courſes & entrepriſes, de part & d'autre, où les deux partis eurent de l'avantage & du deſavantage, tour à tour. L'armée Eſpagnole ſouffrit beaucoup de la diſette des vivres & des maladies, qui ſe mirent parmi les ſoldats. Les Croates continuerent à ruiner le plat païs, autour du Camp; ſans avoir aucun égard pour perſonne, & ſans épargner même les Couvents. Cela obligea l'Infant de publier une Ordonnance, contre ces Coureurs; par laquelle il donna permiſſion aux païſans de les aſſommer. D'un autre eôté, les Troupes des Etats en prirent pluſieurs, & firent main baſſe ſur bon nombre d'autres. Ceux du Fort de Schenk ſe défendirent, avec beaucoup de conſtance, quoi qu'ils fuſſent contraints de ſe tenir dans des caves; pour n'être pas écraſez, par les Bombes, que l'on y jettoit en abondance. Comme l'Hiver s'approchoit on

(1) Dans les Memoires pour ſervir à l'Hiſt. du Card. de Richelieu. T. I.

1635. réſolut de le laiſſer ſeulement bloqué, ſans pouſſer les attaques. Mais on ne put pas empêcher qu'on n'en raffraichît la Garniſon, ni qu'on ne la fournît de ce dont elle avoit beſoin. Les Eſpagnols reprirent, ſur la fin de l'année, Limbourg, & accorderent aux Habitans, & à la Garniſon, une capitulation aſſez favorable. Les Hollandois prirent auſſi le 19. de Novembre le Château de Bylandt, où il y avoit une forte Garniſon Eſpagnole; qui incommodoit extremement Nimegue & Grave. Enfin le froid fit mettre les Troupes, de part & d'autre, en quartier d'hiver. C'eſt ainſi que finit la Campagne, qui ne fut honorable, ni à l'un ni à l'autre Parti. Les appareils de la France, & des Etats, qui ſembloient d'abord devoir envahir le Brabant, furent inutiles; parce qu'on ne pourvut pas, comme on devoit, à la ſubſiſtance de l'armée de France, qui après avoir gagné une bataille ne put rien conquerir dans le Brabant, & ſe diſſipa, en grande partie, par la diſette des Vivres. Le Maréchal de Châtillon, de retour à Paris, remit une Lettre du Prince d'Orange au Cardinal de Richelieu, & lui rendit compte de l'état où il avoit laiſſé l'Armée Hollandoiſe, & les Troupes Françoiſes, qui étoient demeurées ſur les terres des Etats. Le Cardinal lui demanda ce que le Prince d'Orange penſoit, ſur ce qu'on pourroit faire la Campagne ſuivante. Le Maréchal lui dit ce qu'il avoit pû recueuillir là-deſſus des converſations, qu'il avoit eues avec le Prince, „que l'Experience „ayant fait voir que deux grandes Armées ne pou„voient pas agir conjointement dans les Pais-Bas, „il étoit plus à propos de les ſéparer, ſi l'on vou„loit entreprendre quelque choſe de conſiderable, „ le Printems prochain: Que châcune agiroit, „de ſon côté, où les vivres ſe trouvoient plus „facilement: Qu'il ſeroit difficile aux Eſpagnols „attaquez de divers côtez, de ne ſuccomber pas „quelque part, & qu'on pourroit même, par ce „moyen, les attirer à un engagement général, „dont on pouvoit eſperer une bonne iſſuë". C'eſt ce que diſoit alors le Maréchal de Châtillon, & il y avoit bien de l'apparence que le Prince d'Orange auroit pû tirer de l'avantage de la bataille d'Avein, gagnée ſur les Eſpagnols; ſi les François, bien fournis de tout, euſſent continué à agir à part. Nous avons néanmoins vû de nos jours tout le contraire, dans la révolution ſurprenante qui arriva en Brabant & en Flandre, en MDCCVI. après la Victoire de Ramilly, gagnée par les Armées d'Angleterre & de Hollande, ſur l'Armée Françoiſe; mais le tems a fait voir qu'on pouvoit faire au commencement du XVIII. ſiecle, ce qu'on avoit jugé impoſſible, du tems du Cardinal de Richelieu.

Pour ce qui regarde le Cardinal Infant, on ne peut que louër ſa conduite, en ce qu'il ne perdit pas courage, après la bataille d'Avein; mais fit en ſorte que deux Armées, de plus de cinquante mille hommes enſemble, ne purent pas prendre Louvain, & furent réduites à la retraite & enſuite à défendre la frontiere des Etats, avec aſſez de peine, contre les efforts qu'il fit pour l'entamer. Mais d'un autre côté, il fit comprendre aux Alliez qu'il lui étoit plus facile de parer les coups, qu'on lui portoit, que de gagner du terrein ſur les Ennemis.

C'eſt ce qui parut par les efforts, qu'il fit cette même année, pour engager les Etats dans une négotiation de Trêve. (1) Les Etats Généraux s'étant aſſemblez à Arnhem, ſur la fin de la Campagne, pour être à portée de mettre ordre, avec plus de promptitude, à tout ce qui pourroit arri- 1635.
ver; les Eſpagnols trouverent moyen de remettre ſur le tapis, en Octobre, cette négotiation, par un homme qui avoit été Capitaine de Cavalerie; mais il n'étoit pas muni des pouvoirs néceſſaires, pour une affaire ſi importante. Cela pouvoit empêcher qu'on ne l'écoutât, mais d'un autre côté on conſideroit qu'il ne falloit pas rejetter bruſquement des propoſitions de Paix; qui eſt dans le fonds la fin que l'on doit ſe propoſer, dans toutes les Guerres. D'ailleurs le Maréchal de Brezé, qui avoit été envoyé en Hollande, comme Ambaſſadeur extraordinaire, pour y appuyer le Baron de Charnacé, avoit fait connoître aux Etats Généraux que le Pape avoit fait propoſer par *Mazarin*, ſon Nonce en France, de s'aſſembler à Conſtance, ou à Augsbourg, ou à Trente, ou à Spire; pour voir ſi l'on pourroit faire la Paix, entre la France & l'Eſpagne. Les Ambaſſadeurs témoignerent que le Roi, leur Maître, ſouhaitoit de ſavoir quelle étoit diſpoſition des Etats, à cet égard.

Dans cette conjoncture, le Prince d'Orange & les Commiſſaires des Etats à Arnhem trouverent bon d'envoyer à Cranembourg la Grefier *Muſch*, pour s'aboucher avec *D. Martin d'Axpe*, Secretaire du Roi d'Eſpagne, & pour voir ce qu'il pourroit leur propoſer. Peut-être vouloit-on faire ſentir à la France que, ſi elle écoutoit les Eſpagnols, pour s'accommoder avec eux; on ne ſeroit pas moins en état qu'elle, d'obtenir des conditions raiſonnables. On trouva néanmoins que cet Eſpagnol n'avoit pas les pouvoirs néceſſaires, pour une négotiation de cette ſorte. D'ailleurs les Eſpagnols avoient des prétenſions, que l'on jugeoit exorbitantes; puis qu'ils demandoient qu'on leur rendit Limbourg, les terres que les Etats tenoient au delà de la Meuſe, Maſtricht, Ruremonde, Venlo, le fort de la Croix, Orſoi & Rhimberk, avec tout ce qu'on leur tenoit, dans les Indes Occidentales; & n'offroient de rendre, pour tout cela, que le Fort de Schenk & Santfliet. Après avoir ouï ces Propoſitions, on conclut qu'on n'y auroit aucun égard, & que le Prince & les Commiſſaires pourroient faire ce qu'ils jugeroient à propos, ſelon que les choſes le demanderoient. On envoya auſſi ordre au Sr. *de Heemſtede*, Ambaſſadeur Extraordinaire en France, de prendre garde à ce que Mazarin, ou quelque autre pourroit y propoſer, touchant une négotiation de Paix, entre les Couronnes, & d'en avertir leurs HH. PP. L'Ambaſſadeur montra là-deſſus au Cardinal de Richelieu, par écrit, les propoſitions de Mazarin, pour voir ce qu'il en penſoit; & le Cardinal lui répondit que l'on ne regardoit cette ouverture du Pape, que comme une exhortation à la Paix; devoir auquel il étoit obligé, comme Pere Commun des Princes Catholiques; qu'on ne l'avoit pas diſſimulé à Heemſtede lui-même, ni aux Etats Généraux, ni au Prince d'Orange, à qui les Ambaſſadeurs du Roi l'avoient communiqué. On reprocha auſſi à l'Ambaſſadeur des Etats qu'il n'avoit pas fait part à la Cour des Conférences de Cranembourg, tenues au mois de Septembre, dont l'on n'avoit rien communiqué aux Ambaſſadeurs du Roi à la Haie; & que celui, que les Etats y avoient envoyé, avoit même nié que ce fût ſur le ſujet de la Paix, qu'ils avoient eu ces Conférences. Les Miniſtres de France parurent choquez de ce procedé, & ſe plaignirent, de ce qu'il étoit entierement contre le Traité conclu la même année. Cependant on avoit donné part des propoſitions des Eſpagnols aux Ambaſſadeurs de France à la Haie & même à la Cour, mais ſeulement en termes généraux.

(1) *Aitzema* Tom. II. p. 282. & ſuiv. ſur l'année 1635.

Le

1635. Le 5. de Novembre, les Eſpagnols demanderent de nouvelles Conférences, mais comme les Etats n'étoient plus à Nimegue, mais à la Haie; la choſe fut renvoyée au 17. du même Mois, & Turnhout fut nommé, pour le lieu de la Conférence, entre les mêmes perſonnes. D. Martin d'Axpe offrit, ſi la Trêve avoit lieu, de remettre aux Etats la Ville de Breda; dans l'état où elle étoit, quand le Roi d'Eſpagne l'avoit priſe, avec toutes ſes dépendances; le Fort de Schenk; la Ville de Gueldre, & outre cela, ſix millions de francs; s'ils vouloient rendre à l'Eſpagne, Maſtricht, Limbourg, les terres au delà de la Meuſe, les Villes & les Forts qu'ils avoient dans le Breſil, & faire en ſorte que la Trêve eût auſſi ſon effet, dans les Indes Orientales. Il y eut encore d'autres Conférences, par où il parut que le Député Eſpagnol n'avoit point de Procuration; quoi qu'il dit qu'il en attendoit une, au premier jour.

Le Greffier Muſch dit enſuite que l'Etat étant en Alliance, avec la France, il ne pourroit venir à aucun Traité, ſans y appeller les Ambaſſadeurs du Roi. Après quelques diſcours là-deſſus, il fut dit que cela devroit ſe faire, avec l'aſſiſtance des Ambaſſadeurs de l'Empereur, & de ceux des Couronnes de France & d'Eſpagne. Le Député Eſpagnol promettoit de s'employer auprès de l'Infant, pour l'y faire conſentir, & dit qu'il croyoit que l'Eſpagne n'y ſeroit pas contraire. On parla même du lieu, où le Traité pourroit ſe faire, & l'on nomma *Ooſterbout*, lieu dépendant de la Baronie de Breda, duquel le Prince d'Orange étoit Seigneur.

Muſch ayant fait rapport aux Etats Généraux de ces Conférences, on le remercia & on le chargea d'en communiquer, l'Aprésdinée, la ſubſtance aux Ambaſſadeurs de France. Il le fit & ils en parurent très-mécontens, comme ils le témoignerent par un long Mémoire, qu'ils préſenterent aux Etats Généraux le 14. de Decembre. Après avoir repréſenté les obligations que les Etats avoient à Henri IV, & à Louïs XIII. ſon Fils, qui les avoient toûjours ſoûtenus & aſſiſtez, contre l'Eſpagne, ils dirent „que le dernier ayant vû que les „ Eſpagnols vouloient, ci-devant pendant la vie „ d'Iſabelle, traiter avec eux, pour les ſurprendre; il leur avoit offert de plus puiſſants ſecours, „ qu'il ne leur avoit donné auparavant, comme il „ paroiſſoit par le dernier Traité; & qu'il s'étoit „ même engagé avec eux, à perpetuité, en une „ ligue défenſive & offenſive, contre l'Eſpagne, „ la Maiſon d'Autriche & tous leurs Adhérants; „ (1) ſans y être porté par aucun interêt particulier, mais ſeulement par l'amour du Bien Public, & en particulier de celui des Provinces „ Unies, qui étoient en plus grand danger qu'aucun autre Etat de l'Europe; parce que les Eſpagnols voyoient bien qu'elles étoient le plus „ grand obſtacle, contre leurs invaſions: Qu'il „ avoit envoyé le Duc de *Rohan*, avec de bonnes „ Troupes, pour les chaſſer de la Valteline; le „ Maréchal de *Crequi* en Italie, pour ſe joindre „ aux Ennemis des Eſpagnols en ce païs-là; & le „ *Cardinal de la Valette*, le Duc *Bernard de Weymar*, celui d'*Angoulême* & le Maréchal *de la Force*, en Allemagne, pour y tenir en échec les „ forces de l'Empereur: Que tout cela faiſoit „ une grande diverſion aux Forces de la Maiſon „ d'Autriche, pour les empêcher de tomber ſur „ les Provinces Unies: Qu'il avoit envoyé une „ Armée de vint-cinq mille hommes de pied, & 1635. „ de cinq mille Chevaux, qui avoit défait les „ Troupes du Cardinal Infant: Que l'on avoit „ donné le tems à ce Prince de revenir de ſa „ frayeur, par des retardemens; & qu'apparemment cela avoit été cauſe du mauvais ſuccès de „ l'entrepriſe, qu'on avoit faite. Qu'on avoit caché aux Ambaſſadeurs du Roi ce qui s'étoit „ paſſé dans les Conférences, que les Etats avoient „ euës, par un Député, de leur part, avec celui de „ l'Infant, au préjudice du Traité fait avec S. M. „ cette même année; ce qui faiſoit juger que le „ mal étoit d'autant plus grand, que l'on prenoit „ plus de ſoin de le leur cacher. Que néanmoins „ ils ne pouvoient pas ſe perſuader, que les Etats „ vinſent à manquer de parole au Roi, & à agir „ contre leurs propres interêts: Qu'on leur avoit „ dit que, par le Traité projetté, les Etats cedoient à l'Ennemi tout ce qu'ils avoient pris „ dans les Indes, pour une ſomme d'argent aſſez „ modique, & pour obtenir une Trêve, qui ne „ dureroit que juſqu'à ce qu'il eût remis ſes affaires; après quoi, il ne manqueroit pas de pratiquer „ la maxime, qu'un Prince n'eſt pas obligé de garder une parole donnée à des Heretiques, & à „ des Sujets qui l'ont extorquée l'épée à la main: „ Que d'ailleurs ſi S. M. étoit perſuadée que rien „ ne pourroit calmer leurs eſprits, que la paix, „ elle y conſentiroit volontiers; pourvu qu'elle ſe „ fit, ſans précipitation & par le conſentement „ commun des Alliez.

Il ſemble que le Maréchal de Brezé, qui étoit d'un naturel un peu trop prompt, avoit pris feu trop facilement, & s'étoit imaginé que le Traité étoit fort avancé; au lieu qu'il n'étoit pas même commencé. Le Cardinal de Richelieu, qui avoit engagé le Roi dans une guerre avec l'Eſpagne, pour des raiſons, qu'on a dites dans la Vie de ce grand Miniſtre, craignoit que les Eſpagnols n'offriſſent de ſi bonnes conditions aux Etats, qu'ils vinſſent enfin à les accepter. Mais on n'en étoit nullement venu juſque-là, & le Prince d'Orange, en ſon particulier, n'avoit pas encore ſujet d'être content des Eſpagnols. Cela n'arriva que pluſieurs années après, du tems de la Paix de Weſtphalie.

Sur la fin de l'année, on reçut en Hollande des nouvelles de ce qui s'étoit paſſé au Bréſil; ce qui conſola, en quelque maniere, de la mauvaiſe Campagne, dont on vient de lire l'hiſtoire. Comme les habitans des lieux, dont les Hollandois ſe rendirent maîtres, s'enfuyoient ordinairement, dans les habitations voiſines des Portugais, & leur laiſſoient le païs deſert; qui ne leur produiſoit rien, parce qu'ils n'avoient pas des gens pour le peupler de nouveau; ceux qui conduiſoient là les affaires de la Compagnie (2) firent une eſpece de Déclaration, au nom des Etats Généraux, du Prince d'Orange, & de la Compagnie des Indes Occidentales, pour engager les habitans à revenir dans les lieux de leur demeure, & empêcher que les autres, qu'ils pourroient ſoumettre, ne ſe retiraſſent ailleurs. Elle fut achevée le 26. de Decembre de l'année MDCXXXIV. & répandue au commencement de celle-ci. Elle mérite d'être ici rapportée en peu de mots, à cauſe de la Modération & de la Prudence, auſſi bien que de la Juſtice, qui y regnent. Elle portoit: 1. qu'on laiſſeroit aux Habitans la liberté de conſcience, & l'uſage de leurs Egliſes, où ils feroient le ſervice divin, comme ils avoient accoûtumé: 2. qu'on les entretiendroit en paix, & qu'on

(1) Il avoit néanmoins ſtipulé d'avoir la plus grande partie des Païs-Bas Eſpagnols, pour lui; comme on l'a vu ci-deſſus; ſi on pouvoit les conquérir avec les Armées, que l'on y enverroit en commun.

(2) Voyez le XII. Livre de *De Laet*, p. 414.

1635. qu'on leur rendroit bonne juſtice, & qu'en tems de guerre on les défendroit, contre tous ceux, qui les viendroient attaquer de quelque nation, qu'ils fuſſent : 3. qu'on les laiſſeroit vivre dans leurs Maiſons ou Poſſeſſioos, ſans qu'ils y fuſſent moleſtez, en quelque maniere que ce fût : 4. qu'ils ne payeroient que la dîme des fruits qu'ils recueuilleroient, comme ils avoient fait au Roi d'Eſpagoe, & qu'ils ne payeroient que les droits ordinaires de ce qu'ils feroient venir de Hollande, comme ils avoient fait auparavant ; ſans qu'on les chargeât d'aucuns nouveaux droits, ou impôts : 4. qu'on les laiſſeroit retenir leurs biens, comme leurs chevaux, leur bêtail, leurs Eſclaves, ſans leur en rien ôter ; & qu'on leur en fourniroit même d'autres, s'ils en avoient beſoin pour ce qu'ils ſeroient, pour les poſſeder conformément à leurs Lois ; qu'on négotieroit, avec eux, d'Eſclaves, & d'autres choſes, comme ils avoient fait entre eux auparavant, & qu'on leur feroit rendre leurs Eſclaves fugitifs, quand on les auroit en ſa puiſſance : 5. qu'en cas que quelcun des habitans voulût aller en quelque part, par terre, ou par mer, pour ſes affaires, comme pour aller en Hollande, ou en quelque quartier que ce fût, on leur fourniroit des Vaiſſeaux, & les proviſions, dont ils pourroient avoir beſoin : 6. que s'il venoit quelque Flotte d'Eſpagne, ſi puiſſante qu'elle reprit ce païs-là, ils pourroient s'embarquer & ſe ſauver où ils trouveroient à propos, à leurs riſques, & qu'on leur donneroit pour cela tous les ſecours, dont ils auroient beſoin : 7. que ceux qui voudroient ſe ſoumettre au Gouvernement Hollandois, pour y vivre en paix & conformément à la police, qui y eſt établie, devroient ſe préſenter en perſonne, le plûtôt qu'il ſe pourroit, pour y prêter le ſerment de fidelité : 8. qu'on n'enrolleroit pas leurs enfans, pour ſervir dans les Troupes, malgré eux ; mais ſeulement ceux qui ſe préſenteroient volontairement : 9. que ceux, qui auroient fait quelque faute ſeroient punis, ſelon les Loix, après les avoir ouïs, ſans y mêler aucune paſſion : 10. qu'en cas que les Hollandois euſſent quelque démêlé, avec les Portugais, on en jugeroit ſans avoir moins d'égard pour eux, que pour les Hollandois, conformément à la juſtice : 11. qu'en cas que les Portugais euſſent quelque démêlé, entre eux, on leur donneroit des Juges de leur Nation, qui en jugeroient ſelon les uſages de Portugal : 12. qu'ils pourroient librement porter des armes défenſives & offenſives contre les Brigans, contre les Negres, & contre tous autres Ennemis : 14. qu'en fin ils pouvoient être aſſurez, qu'on tiendroit parole à tous ceux qui ſe voudroient ſoumettre à ce réglement. Au commencement, & pendant que l'Ennemi étoit encore fort proche, il ne ſe préſenta que très-peu de gens, pour s'y ſoumettre, mais le 9. de Janvier, il y eut huit des principaux habitans de la Capitainie de Pariba, qui l'accepterent, en renonçant même nommément au Roi d'Eſpagne, & qui furent, après cela, ſuivis d'un grand nombre d'autres.

Il y avoit un Fort de conſéquence dans la Capitainie de Pernambouc, & que l'on appelloit *le Fort Royal*, que les Hollandois comparoient au Fort de S. André, dans l'île de Bommel. Le Colonel Artichau entreprit de s'en rendre maître, & le réduiſit à capituler le 2. de Juin. La Garniſon en ſortit deux jours après, avec toutes les marques d'honneur, qu'on lui accordoit facilement ; parce que les Eſpagnols ſe piquoient fort de ces ſortes de choſes, & que les Hollandois avoient beaucoup plus d'égard au ſolide, qu'eux. Ils prirent encore un autre Fort, nommé le Fort de Nazareth, au Cap de S. Auguſtin, & en congedierent 1635. fort honorablement la Garniſon. Mais ils perdirent, à leur tour, un Fort où leurs gens furent preſque tous paſſez au fil de l'épée. Cette année, les Hollandois firent beaucoup de priſes, dans la mer Atlantique, tant près de l'Afrique, que ſur les côtes de l'Amerique, & firent bâtir un Fort près du Havre de Curaçoa ; comme on le verra dans *De Laet*. Le négoce reglé de la Compagnie des Indes Occidentales commença dès lors à s'établir, quoi qu'avec quelque peine ; parce que ceux qui alloient dans ce païs-là ne penſoient pas à s'y établir, mais à s'enrichir, au plûtôt, pour revenir en Europe.

DES le commencement de l'année ſuivante, le 1636. 3. de Janvier les Etats Généraux répondirent au Mémoire des Ambaſſadeurs de France, duquel on a parlé. Ils marquerent d'abord (t) la reconnoiſſance qu'ils avoient pour les faveurs qu'ils avoient reçuës de Henri IV. & de Louïs XIII. ſon Fils, & dirent qu'ils n'oublieroient rien, pour entretenir l'amitié, qui avoit été juſqu'à lors entre la France & les Etats. Ils ajoûtoient enſuite qu'ils avoient fait avertir les Ambaſſadeurs de France, de ce qui s'étoit paſſé à Turnhout, & qu'il ne s'y étoit rien traité de plus, ſinon des priſonniers faits par mer, & de quelques places, à qui l'on avoit accordé la neutralité ; ce qui n'avoit aucun rapport aux bruits qui couroient, comme s'ils avoient deſſein de faire la paix, avec l'Eſpagne, ſans la participation de la France : Qu'ils prioient S. M. de n'ajoûter aucune foi à ces bruits, qui n'avoient été répandus, que pour mettre de la défiance entre le Roi & eux : Qu'ils prioient auſſi S. M. de leur faire communiquer ce qui ſe paſſeroit à Rome, ou ailleurs, concernant la Paix Générale.

Les Ambaſſadeurs de France ne furent pas néanmoins ſatisfaits de cette déclaration des Etats, & des aſſurances, qu'ils leur firent encore donner de bouche par quelques uns de leurs Députez, qu'ils ne traiteroient jamais d'une paix particuliere à leur République, avec l'Eſpagne. Par un Mémoire du 6. de Janvier, ils revinrent à la charge, pour prier les Etats de leur découvrir pleinement ce qui ſe paſſoit dans les Conférences de Turnhout, & de les interrompre, juſqu'à ce qu'ils euſſent réponſe ſur ce qu'ils avoient écrit au Roi. De leur côté, à l'égard de la Paix propoſée par le Pape, ils aſſurerent que le Pape en avoit uſé ainſi, de ſon propre mouvement, & que le Roi lui avoit fait répondre, en général qu'il ne ſouhaitoit rien, avec plus d'ardeur, que le repos général de la Chrétienté ; mais que la choſe ne dépendoit plus de lui ſeul, mais auſſi de ſes Alliez, ſans le conſentement des Etats Généraux.

Les Etats témoignerent, par leur réponſe du 8. de Janvier, qu'ils étoient ſurpris que les Ambaſſadeurs de France ne ſe calmaſſent pas, ſur cette affaire, puis que les Etats n'avoient jamais manqué de parole à leurs Alliez ; & que ces conteſtations ne ſervoient de rien, pour ruiner les deſſeins de l'Ennemi commun ; qui ne pouvoit être obligé à une paix generale, qu'en ſe diſpoſant à lui faire vigoureuſement la guerre. C'eſt ſur quoi les Etats dirent qu'ils étoient prêts à entrer en Conférence, avec les Miniſtres de Louïs XIII comme ils étoient diſpoſez à faire de leur côté tout ce qui leur ſeroit poſſible, pour entretenir une bonne & ſincere amitié, entre le Roi & leur République.

Il ſemble que les Ambaſſadeurs de France n'étoient pas aſſez inſtruits de la diſpoſition des Etats, qui, en ce tems-là, étoient très-portez, auſſi bien que

(t) *Aitzema* Tom. II. Liv. XVI. *p.* 310.

1636. que le Prince d'Orange, à continuer à faire la guerre à l'Eſpagne; comme il parut aſſez, par la ſuite. D'un autre côté, le Miniſtre, qui gouvernoit alors la France, n'étoit nullement diſpoſé à laiſſer l'Eſpagne en paix; parce que la guerre lui ſervoit infiniment à tenir le Roi, comme en ſa dépendance, en l'engageant en des affaires, dont il ne pouvoit pas ſe démêler, ſans le ſecours de ſon Miniſtre; comme on le pourra voir dans ceux, qui ont écrit de ce qui s'eſt paſſé ſous l'adminiſtration du Cardinal de Richelieu. Ce n'eſt pas la ſeule fois que l'on a remarqué, depuis la concluſion de la Trêve, que les Miniſtres de ces deux Etats, ne ſe connoiſſoient pas aſſez les uns les autres.

Les Etats & le Prince d'Orange, étoient entierement occupez à la reduction du Fort de Schenk, & ne penſoient qu'à s'ôter cette épine du pied. Comme ce n'avoit pas été, ſans la faute de ceux qui étoient à la tête des affaires, que ce Fort s'étoit perdu, & qu'on ne pouvoit voir, ſans chagrin, la réſiſtence qu'il faiſoit, & le mal que ce poſte entre les mains des Eſpagnols pouvoit cauſer à la République; on n'avoit alors que cela dans l'eſprit. (1) L'on fit rompre dès le commencement de cette année les deux ponts de bateaux, que l'on avoit jettez ſur le Rhin & ſur le Wahal, pour la commodité du blocus; de peur que le mauvais tems ne vînt à les endommager. Dès le 8. de Janvier, le Prince d'Orange donna ordre à la Cavalerie, de marcher de ſes quartiers d'Hiver, qui étoient en Gueldre, ſur les bords du Rhin; parce que les Eſpagnols aſſembloient beaucoup de monde, pour paſſer cette riviere, en cas qu'il vint à geler, & pour conduire un Convoi à Stevenswaart, d'où ils envoyoient ſouvent des ſecours dans le Fort de Schenk. Mais l'Hiver pluvieux les empêcha de pouvoir executer ce deſſein. Eenholt, qui avoit ſurpris ce Fort, étoit mort ſur la fin de Novembre de l'année précedente, d'un coup de mouſquet, & *Fourdin*, Meſtre de Camp, lui ſucceda; mais il mourut de fievre ſur la fin de Janvier, & fut enterré à Cleves. Le Colonel *Fondrin* lui ſucceda.

Cependant le nombre des Troupes Imperiales s'augmentant dans les Païs de Juliers & de Cleves, & dans le voiſinage; il fallut veiller ſur les Frontieres de ce côté-là. Picolomini, le Duc de Lorraine, *Gallas* & *de Werth*, qui les commandoient étoient fréquemment en Conférence, pour voir ce qu'on pourroit faire, contre les Hollandois, & ces derniers étoient obligez de ſe tenir fort ſur leurs gardes. Ces Généraux avoient fort mal-traité les habitans du plat-païs, autour de Maſtricht, pour les obliger de porter des vivres au Fort de Schenk. Les Etats même les avoient châtiez auparavant, parce qu'ils avoient favoriſé le Cardinal Infant. Ainſi les foibles, qui ſe trouvent entre deux Puiſſances Ennemies, ſouffrent ſouvent pour des démêlez, auxquels ils n'ont aucune part.

Au mois de Janvier la garniſon de Ruremonde ſurprit, dans Waſſemberg, cinq Compagnies d'Infanterie de Cravates, & trois de Cavalerie, en fit priſonniers un grand nombre, & leur ôta le pillage, qu'ils avoient fait dans le Païs. Un parti de la Garniſon de Maſtricht, ſurprit auſſi vers le même tems, quelques Compagnies de cette Nation dans Altenhoven. Ces ſortes de Troupes étoient plus propres à faire une execution Militaire, ou des pilleries, dans la Campagne, contre ceux qui n'étoient pas en état de leur réſiſter; qu'à vivre ſous une bonne diſcipline, & à ſe précautionner 1636. contre des Troupes, bien diſciplinées.

Ces mêmes Troupes Allemandes, qui étoient dans le voiſinage des terres des Etats Généraux, ne laiſſoient pas de tirer une partie de leur ſubſiſtance de ces mêmes terres. Mais les Etats, pour les incommoder, défendirent, ſous des peines ſéveres, qu'on ne leur portât aucuns vivres. Les Etats avoient cet avantage, dans leurs guerres, qu'ils pouvoient avoir facilement & promptement par mer, & par les rivieres du païs, ou par les canaux faits à la main, tous les vivres, dont ils avoient beſoin; pendant que les voitures, qui apportoient par terre les vivres à leurs Ennemis, étoient plus lentes, plus difficiles & plus cheres. Leur monde paroit auſſi avoir été plus alerte, pour ſurprendre les Troupes ennemies; comme on le vit encore, ce même Hiver, au mois de Fevrier. Cent cinquante Chevaux de Maſtricht ſurprirent trois Compagnies de Cavalerie, qui étoient à Tirlemont, & leur prirent pluſieurs chevaux; ſans avoir fait aucun autre mal aux habitans de la Ville, que d'exiger d'eux quelques rafraichiſſemens.

Les rivieres furent ſi fort enflées cet hiver pluvieux, que l'Ecluſe, qui étoit à Spyk, vis à vis du Fort de Schenk, en fut rompue, & incommoda ſi fort la Garniſon qui y étoit, qu'il fallut qu'elle bâtit la caiſſe de nuit, pour avoir du ſecours, de l'autre côté de la Riviere. Cela arriva le 13. de Fevrier. Les Eſpagnols voulurent envoyer du ſecours de ce côté-là, & du côté de Cleves, où l'on ſouffroit auſſi de la diſette des vivres; dont on étoit redevable, en grande partie, aux Croates; mais les eaux étoient ſi fort débordées, que la Cavalerie, que l'on vouloit y envoyer de Brabant, ne put y aller. On les fit ſeulement ſecourir, par la garniſon, que les Eſpagnols avoient miſe dans Gennep, que le Prince d'Orange avoit abandonné; mais qui fut ſouvent battue par la garniſon de Nimegue, chargée particulierement d'avoir l'œuil là-deſſus.

Les Eſpagnols prétendoient toûjours que les dépendances des Villes, priſes par les Etats, leur appartenoient; & cet hiver ils refuſerent des Sauvegardes aux Miniſtres & aux Baillifs de la Campagne, établis par les Etats. Ces derniers révoquerent, de leur côté, leurs ſauves-gardes, pour la Flandre & pour le Brabant, & firent écrire aux Eccleſiaſtiques Romains, qui en avoient, de faire révoquer les ordres des Eſpagnols, deſquels on a parlé, en dix jours; ſans quoi, il ſeroit permis aux Officiers Hollandois de les prendre priſonniers de guerre. Le Cardinal ordonna là-deſſus à ces Eccleſiaſtiques de ſortir inceſſamment des terres des Hollandois. Il eut même envie, comme on dit, de défendre de leur payer aucune contribution; mais ſon Conſeil lui repréſenta que les frontieres des Etats étoient beaucoup mieux fermées & gardées, que celles des Provinces Obeïſſantes, & que les Hollandois ſeroient plus en état d'exiger d'elles les contributions, par force, que les Eſpagnols ne le pourroient faire, à l'égard des Sujets des Etats.

Cependant les Troupes auxiliaires de l'Empereur avoient ſi fort ruiné les païs de Cleves, de Juliers & de Berg, où elles avoient demeuré longtems, pour la conſervation de Fort de Schenck; que Jean de Werth fut obligé d'en emmener une partie hors de ces païs-là, & avec leſquelles il ne laiſſa pas de faire peur à la France. Jean de Naſſau eut ordre de marcher du côté de Cleves, & de Gueldre, avec un très-grand nombre de Charretes, qui portoient une infinité d'inſtrumens, pour travailler aux fortifications, des ſours de Cu-

(1) Vie de *Frid. Henri* P. I. p. 301. & ſuiv.

1636. vre, des Moulins & autres choſes ſemblables; mais les chemins étoient ſi fort rompus, par les pluyes continuelles, que l'on avoit eués cette année-là; qu'il ne fut pas poſſible de conduire ces Charretes au lieu preſcrit, avant que l'Eté eût ſéché les chemins.

Cependant le Prince d'Orange, fut averti du deſſein qu'avoient les Eſpagnols de faire quelques fortifications au Spuy, & autour du Fort Ferdinand, qu'ils avoient bâti vis à vis de celui du Schenk, ſur le bras de la Riviere, qui a conſervé le nom de Rhin. Ce Prince ſur cet avis donna rendez-vous à Arnhem à un corps de Troupes, qu'il tira de divers endroits. Dés qu'elles furent aſſemblées il les conduiſit à Nimegue, & les fit ſortir par la porte de Mook, & marcher, en diverſes brigades, & par des chemins differens au Village de Hennep, où elles ſe trouverent au nombre de ſix mille hommes, & d'où elles marcherent à la forêt de Cleves, où elles s'arrêterent juſqu'au jour. Comme elles étoient à l'entrée de ce bois, il y arriva encore environ quatre mille hommes, qui s'y rendirent de Zutfen, de Deventer, d'Emmerik, de Rees & de Weſel. Ces dix mille hommes marcherent droit à Griethuyſe, qui, ayant refuſé de ſe rendre, fut priſe l'épée à la main; au troiſiéme aſſaut, qu'on lui donna. On fit main baſſe, ſur tous ceux qui ſe trouverent en armes, la Ville fut pillée, & enſuite démolie, à la réſerve de l'Egliſe; parce qu'elle avoit contribué à faire réüſſir la ſurpriſe du Fort de Schenk, par Eenholt. La Garniſon s'étant cependant retirée dans le Château capitula; & pour ne point perdre de tems, on lui accorda une Capitulation aſſez honorable, & elle ſe retira du côté de Juliers. L'Armée du Prince prit encore quelques endroits retranchez du côté de Spuy, & coupa la communication que le Fort Ferdinand, & d'autres Ouvrages ſur le Rhin, & ſur le Wahal avoient avec la Ville de Cleves. Ils avoient été faits par les Eſpagnols, pour conſerver le Fort de Schenk. On fit encore là un Fort conſiderable, qui réduiſit divers poſtes fortifiez, qui incommodoient la navigation du Rhin. Le Comte Guillaume de Naſſau prit le poſte de Briene, le retrancha & inonda le païs voiſin, en bouchant le Canal qui venoit de Cleves. L'Armée des Etats ſe trouva en ſureté par-là, contre les entrepriſes des Eſpagnols.

Le Cardinal Infant ayant apris cela, fit marcher des Troupes, pour aller à Griethuyſe, & de là au Fort de Schenk. Mais les Hollandois avoient fait occuper les paſſages, & il ne fut pas poſſible de les forcer. Il ne leur reſtoit plus qu'à prendre le Fort Ferdinand, qui étoit au delà du Rhin vis à vis de celui de Schenk. Ils l'attaquerent, & l'emporterent par un Aſſaut, qu'ils lui donnerent de nuit, entre le 29 ou 30. de Mars. Ils y mirent deux cens hommes, & y firent dreſſer une baterie, qui commença à battre vivement le Fort, au travers de la Riviere.

Au commencement d'Avril, les Eſpagnols mirent leurs Troupes, en campagne, ſous le commandement de Jean de Naſſau, qui marcha à Gennep, où il ſe rendit le 6. d'Avril. Piccolomini de ſon côté ſe rendit à Calcar, & vint enſuite ſe joindre, aux autres Troupes des Eſpagnols à Gennep. Cette Armée marcha à Cleves, d'où elle donna avis de ſon arrivée le 7. d'Avril à ceux du Fort de Schenk, par quelques volées de Canon. Ceux de Fort en firent autant, pour marquer à ce ſecours qu'ils l'attendoient. Il étoit de quatre mille Chevaux & de douze mille hommes de pied. Le Comte Guillaume de Naſſau ſe prépara à le bien recevoir, & le ſecours ſe préſenta la nuit, prés du quartier de Vander Aa; mais Stakembroek, qui étoit de garde alors, le reçut ſi vigoureuſement, qu'il l'obligea bien-tôt de ſe retirer. L'Armée des Etats demeura cependant, ſous les armes, toute la nuit. Dés le grand matin, on garnit toutes les avenuës d'Artillerie, pour recevoir les Eſpagnols, s'ils venoient de nouveau attaquer l'Armée. Le Fort cependant canonna tous les quartiers, qui étoient à portée; mais ſans y faire beaucoup de mal. Il tira même cinq Bombes dans le quartier de Duſſelwaart, où commandoit Bynawits, mais elles ne tuerent que deux ſoldats. 1636.

Cependant l'Armée Eſpagnole tenoit conſeil à Cleves, pour voir ce qu'il y auroit à faire, pour ſecourir le Fort. Les principaux Officiers, entre leſquels étoient le Prince Thomas de Savoie, le Comte Jean de Naſſau & Picolomini monterent ſur une haute Tour, avec des Lunetes d'approche; & ils trouverent l'Armée Hollandoiſe ſi bien poſtée, & tous ſes retranchemens ſi bien faits, qu'il fût conclu qu'il n'y avoit point d'apparence de la pouvoir forcer. Le Comte Jean de Naſſau retourna, avec ſes Troupes, à Gennep, & Picolomini s'achemina du côté de Juliers, & ne paſſa pas loin du quartier de Comte Guillaume. Stakembroek marcha avec la Cavalerie, pour attaquer ſon Arriere-garde, & en amena quelques priſonniers. La Ville de Cleves fut laiſſée par l'armée Eſpagnole, avec une garniſon de cinq-cens hommes, mais ſans Artillerie.

Les Eſpagnols firent, en ce tems-là, une entrepriſe, du côté de Zélande, ſur quelques petits Forts entre Ter-Neuſe & Axel, pour rompre le commerce qu'il y avoit entre ces deux petites Villes; mais ils furent repouſſez, par le ſecours qui y accourut du voiſinage. On découvrit enſuite qu'ils avoient un deſſein ſur le Fort de Philippine, dont ils vouloient ſe rendre maîtres, par une intelligence qu'ils y avoient. Mais ceux, qui les favoriſoient, furent découverts & executez. Cela arriva au Mois d'Avril.

Cependant le Fort de Schenk étoit vivement attaqué & ſe défendoit de même, & il y periſſoit bien du monde, des deux côtez. Nous ne nous arrêterons nullement aux particularitez de l'attaque & de la défenſe. Enfin le 24. d'Avril, comme le Comte Guillaume ſe diſpoſoit à y faire donner un nouvel aſſaut; la Garniſon commença à parlementer, on donna des ôtages de part & d'autre, & l'on ceſſa de tirer. Elle demanda d'abord qu'on lui permit d'envoyer à Cleves, & à Gueldre, pour demander a ceux qui y commandoient de quelle maniere elle devoit capituler. On le lui refuſa & le feu de l'Artillerie recommença à ſe faire entendre. Les Hollandois préparerent tout, pour donner un Aſſaut général. La Garniſon, ſe voyant hors d'état de tenir plus long-tems, demanda, au ſoir du même jour, à capituler, & la capitulation fut ſignée le lendemain. La Garniſon ne ſortit, que le 30. d'Avril, avant midi, (1) avec toutes les marques d'honneur, qu'elle pouvoit demander, & fut conduite à Gueldre. Il en ſortit ſix cens ſoldats, en bonne ſanté, & cent malades. On leur fournit des chariots, ou des bâteaux, pour ſe retirer où ils voudroient.

On mit inceſſamment garniſon Hollandoiſe, dans la Place, de cinq Compagnies, & l'on en donna le commandement au Colonel *Pichler*, qui avoit bien ſervi dans ce long ſiege. On abattit ou l'on combla tous les travaux, qui avoient été faits, pour le bloquer, ou pour l'attaquer, ſur tout ceux du côté de Duſſel. Le Fort Ferdinand fut brûlé, & tous les retranchemens raſez. On trouva qu'il

(1) Voyez-les dans la Vie de F. H.

1636. qu'il y avoit encore dans le Fort de Schenk, quelques munitions de guerre & de bouche, mais il n'y avoit aucuns médicaments. Les maiſons étoient entierement ruinées, par les Bombes, & les ſoldats demeuroient dans des ſouterrains, qu'ils avoient pratiquez ſous les remparts; pour ſe mettre à couvert, contre les fracas du feu & du fer, qui y plurent, pendant le ſiege. Il en coûta, ſans doute, beaucoup d'argent aux Eſpagnols; mais la dépenſe fut plus grande du côté des Aſſiegeans & empêcha que les Etats ne puſſent mettre leur Armée en Campagne, l'Eté ſuivant; quelques inſtances que la France fit, pour les y obliger. Une fort petite dépenſe, & quelques peu de Troupes dans la Place davantage, auroient prévenu cette perte & les fraix immenſes que l'on avoit faits, pour recouvrer un ſeul Fort. Le Projet qu'on avoit fait, avec la France, d'attaquer le Brabant & la Flandre, avec une Armée de plus de cinquante mille hommes, fit apparemment qu'on ne prit aucune précaution de ce côté-là; dans la penſée de donner tant d'affaires à l'Ennemi chez lui, qu'il auroit bien de la peine à garder ce qu'il avoit. La bataille d'Avein, gagnée ſur lui à l'entrée de la Campagne, put auſſi contribuer à négliger un Fort de cette conſéquence, qu'on ne perdit qu'à la fin de cette même Campagne. Il arriva encore alors, ce qu'on a remarqué (1) ailleurs, dans cette Hiſtoire; c'étoit que lors, que l'on avoit eu de plus grandes eſperances, les armes des Etats avoient le moins réüſſi.

Les Eſpagnols (2) eſſayerent, la ſemaine de Paque, de ſe rendre maîtres de la digue de Louweſtein du côté de Lillo, en attaquant une Redoute, & le Fort de S. Jaques, qu'ils prirent; mais ils furent enſuite chaſſez de la Redoute.

L'Armée des Etats demeura campée autour du Fort de Schenk, juſqu'à ce que ſes Fortifications fuſſent refaites, & que les Ouvrages, qu'on avoit faits pour le prendre, fuſſent raſez. Outre la Garniſon du Fort, le Prince ordonna à Benewits, Lieutenant Coloncl, de ſe tenir au Tolhuys, avec quelques Compagnies & le chargea en même tems du gouvernement de Fort d'Emilie, qui étoit dans le Spyck vis à vis de celui de Schenk, & de celui de Chriſtine, qui étoit dans le Betuwe; pour veiller aux entrepriſes, que les Eſpagnols pourroient faire de ce côté-là. Cependant ils penſerent à abandonner la Ville de Cleves, & la garniſon, qui y étoit, ayant fait demander au Comte Guillaume la liberté d'en ſortir, en ſureté, obtint ce qu'elle demandoit, & même des chariots pour porter le bagage. Il ſe fit quelques courſes, de part & d'autre dans l'Eté, mais qui ne furent d'aucune conſequence; les armées tant d'Eſpagne, que des Provinces Unies, étant fatiguées, les unes par la défenſe, & les autres par l'attaque du Fort de Schenk.

Pour revenir aux négotiations des Ambaſſadeurs de France à la Haie, (3) le Baron de Charnacé fit part aux Etats Géneraux, le 30. d'Avril, de ce que le Nonce du Pape avoit dit au Roi ſon Maître, que les Eſpagnols avoient déclaré qu'ils étoient prêts d'envoyer leurs Ambaſſadeurs à une Aſſemblée Générale, pour y traiter de la Paix, avec lui & avec ſes Alliez, & qu'ils avoient déja nommé les Ambaſſadeurs, qu'ils y enverroient: Que l'Empereur en avoit fait autant, & qu'ils acceptoient une des quatre villes nommées; mais qu'ils ne déterminoient point le tems, qu'ils s'en remettoient au Pape, qui prioit le Roi que cela ſe fit le plûtôt qu'il ſeroit poſſible: Que S. M. avoit répondu qu'Elle perſiſtoit, dans la réſolution de ne ſe ſéparer jamais de ſes Alliez, ni en apparence, ni en effet; ſoit qu'il fallût continuer la guerre, ſoit qu'il s'agît de faire une bonne paix: Que pour le lieu & le tems de l'Aſſemblée, il falloit que S. M. en convînt avec ſes Alliez; mais qu'Elle pouvoit dire, par avance, que les E E. G G. ne s'accommoderoient d'aucune de ces quatre places, parce qu'elles étoient trop éloignées de leur pais; & qoe cependant Elle propoſeroit Cologne, ou Liege, ou quelque autre lieu qui n'en fût pas loin; mais que pour le tems Elle s'en rapporteroit à ſes Alliez: Qu'en quelque lieu, que ce pût être, Elle ne conſentiroit jamais que ſes Ambaſſadeurs s'y trouvaſſent, ſi ceux de ſes Alliez n'y étoient en même tems: Qu'enfin le Roi étoit d'avis que cette Aſſemblée ne pouvoit guére ſe faire qu'au mois d'Août, & que Cologne, ou Liege, ou quelque lieu, qui ne fût pas plus éloigné, lui paroiſſoient les plus propres. 1636.

Les Etats répondirent à cela, le 4. du Mois, qu'ils étoient obligez à S. M. de ce qu'Elle leur faiſoit communiquer; Qu'ils étoient tout diſpoſez à envoyer leurs Ambaſſadeurs au lieu de l'Aſſemblée, & qu'il ſeroit à ſouhaiter que cela ſe fit au mois de Juillet, & que S. M. en marquât le jour: Qu'ils offroient Utrecht, comme étant une Ville, propre pour cela, mais que néanmoins ils ſe rapporteroient à ce que S. M. trouveroit bon.

Le 23. d'Août le Baron de Charnacé communiqua aux Etats Géneraux que le Roi d'Eſpagne avoit auſſi accepté la Ville de Cologne, pour s'y aſſembler; que S. M. avoit nommé le Cardinal *de Lion (frere de celui de Richelieu)* pour Chef de l'Ambaſſade, & Mrs. d'*Avaux* & de *Feuquieres*; mais que comme les Eſpagnols refuſoient les Paſſeports néceſſaires, pour les Alliez de S. M. Elle ne vouloit pas envoyer ſes Ambaſſadeurs à Cologne, à moins qu'ils n'euſſent accordé ces Paſſeports.

Mais les Eſpagnols n'avoient nulle envie de tenir une Aſſemblée, pour traiter de la Paix, comme il parut bien-tôt, par leur conduite. Le Cardinal Infant averti que les frontieres de la Picardie étoient en mauvais état, les places étant mal fortifiées, & mal pourvuës, outre qu'il y avoit peu de Troupes, pour les défendre; entreprit d'entrer dans cette Province. Picolomini, & Jean de Werth y entrerent en effet & prirent d'abord la Capelle, le 10. de Juillet, après un ſiege de ſept jours. Ils ſe rendirent auſſi maîtres du Câtelet, du Château de Bogain, de Roye, & de Breteuil. Ils paſſerent la ſomme, & ſe ſaiſirent avec la même facilité de Corbie; après quoi leur Cavalerie fit des couſes de toutes parts dans le plat païs, qui effrayerent même Paris.

Comme l'Armée des Etats étoit alors dans l'inaction, le Baron de Charnacé en porta ſes plaintes, le 10. de Juillet, pour les obliger de ſe mettre en campagne, conformément aux Alliances (4) & leur dit entre autres choſes „ que leurs Ennemis, „ qoi étoient les mêmes que ceux de la France, „ avoient répandu juſque dans la Cour de l'Empe„ reur, & en pluſieurs autres lieux d'Allemagne „ & d'Italie, que les Etats demeureroient les bras „ croiſez, & ſeroient de ſimples ſpectateurs de la „ guerre, pendant cette année: Que ces mêmes „ ennemis feignoient qu'il y avoit des pratiques

(1) Voyez Tom. I. p. 36. col. 1. ſur l'an 1173.
(2) Vie de F. H. P. I. p. 310.
(3) *Aitzema* T. II. p. 325.

(4) *Aitzema* T. II. p. 328. & ſuiv.

1636. „ ſecretes, dans le Païs; pour donner de la jalou-
„ ſie à la France, au préjudice de la bon-
„ ne opinion, qu'on devoit avoir de la ſincerité
„ des Etats; afin d'empêcher qu'on n'en vint à
„ une bonne paix, en détachant les Alliez les uns
„ des autres & de ruiner leurs affaires particulie-
„ res: Qu'encore que ces bruits fuſſent éloignez
„ de toute vraiſemblance, il étoit à propos d'en
„ faire voir la fauſſeté, & que pour cela les Etats
„ aſſuraſſent S. M. qu'ils étoient réſolus de met-
„ tre leur armée en campagne, & de faire quel-
„ que entrepriſe courageuſe, conformément aux
„ intentions du Prince d'Orange: Que ſi cela ſe
„ faiſoit, S. M. n'auroit pas beſoin d'entretenir
„ tant de Troupes, ſur les frontieres de Picardie &
„ de Champagne, & qu'elle pourroit faire de plus
„ grandes diverſions ailleurs, qui ſeroient avanta-
„ geuſes aux PP. UU: Qu'il leur plût de lui
„ faire connoître au plûtût leur réſolution, afin
„ qu'il en inſtruiſit S. M. à laquelle il étoit prêt
„ d'envoyer un Courrier: Qu'il les prioit auſſi
„ d'accorder un Paſſeport, pour cent milliers de
„ poudre, qu'il vouloit envoyer en France, où
„ l'on en avoit beſoin.

Comme on ne lui répondit pas aſſez promptement, il préſenta un autre Mémoire le 16. du même mois de Juillet, où il leur demanda la même choſe, en termes plus preſſans. Il leur dit encore, que le ſiege de la Capelle, auquel les Ennemis s'étoient attachez, n'étoit pas de ſi grande conſéquence, que, quand ils en viendroient à bout, la France en devint moins conſiderable; la Place n'étant que de quatre baſtions & très-petits. Il ajoûta que le Roi avoit donné ordre aux trois Armées, qu'il avoit en Champagne & en Picardie, de ſe réunir, pour combattre les Ennemis, ou pour avoir, d'une autre maniere, la revanche de ce qu'ils lui avoient fait; de ſorte qu'ils auroient bien-tôt plus d'affaires, qu'ils ne s'étoient imaginez.

Il concluoit qu'il étoit tems qu'ils miſſent au plûtôt leur Armée en campagne, & qu'ils fiſſent part de leur réſolution à S. M. afin qu'elle pût prendre ſes meſures là-deſſus. „ La longueur de
„ leurs déliberations etoit, ſelon lui, préjudicia-
„ ble au Roi, & à eux mêmes, en toutes manie-
„ res; & leur retardement de ſix jours, après
„ qu'il eut préſenté ſon premier Mémoire, & ce-
„ lui de dix, qui s'étoient écoulez depuis qu'il leur
„ en avoit parlé de bouche, ne pouvoient pas
„ être bien interpretez.

Les Etats ne ſe hâterent néanmoins pas, pour cela, & répondirent ſeulement le 30. de Juillet; „ qu'ils avoient eu leur Armée en Campagne non
„ ſeulement l'hiver précedent, mais auſſi le prin-
„ tems ſuivant, pour achever le ſiege du Fort de
„ Schenk; ce qui l'avoit extrémement affoiblie,
„ de ſorte qu'ils avoient jugé néceſſaire de l'en-
„ voyer dans les Garniſons, pour ſe rafraichir;
„ mais que cependant, & avant même les inſtan-
„ ces de l'Ambaſſadeur, ils avoient fait préparer
„ leurs pontons, leurs barques, & autres choſes
„ néceſſaires à la guerre, & les avoient à Nime-
„ gue, avec l'Artillerie; comme étant une place
„ commode, pour les envoyer par tout où l'on en
„ auroit beſoin: Qu'ils aſſuroient S. M. que leur
„ Armée ſeroit effectivement en Campagne, en peu
„ de jours, pour agir avec vigueur & promptitude,
„ ſelon les occurrences; de maniere que S. M. n'au-
„ roit pas ſeulement une preuve, qu'ils vouloient
„ obſerver les Traitez, mais encore qu'ils s'intereſ-
„ ſoient particulierement en ce qui la regardoit,
„ en particulier; Qu'il prioient l'Ambaſſadeur de
„ vouloir informer S. M. de leur bonne inten-
„ tion, de leur ſincerité, & de leur gratitude 1636.
„ pour tant de Bienfaits, qu'ils avoient reçu de la
„ France, & qu'ils contribueroient, en tout ce
„ qui ſeroit poſſible, à la grandeur & à la gloire
„ de S. M". Le Roi ne manqua pas de remercier les Etats, par une Lettre datée du 7. d'Août.

Il n'étoit néanmoins pas faux qu'il s'étoit parlé de Paix entre l'Empereur & les Etats, à Vienne. *Foppius d'Aitzema*, qui y étoit de la part des Etats, pour détourner cette Cour d'envoyer des Troupes aux Païs-Bas, avoit reçu une reponſe de l'Empereur, (1) où il diſoit qu'il n'y avoit point de guerre, entre lui & les Etats, & qu'il n'avoit fait autre choſe, en faveur du Roi d'Eſpagne, que de lui envoyer quelques Troupes, pour la défenſe des Provinces qui étoient demeurées ſous ſon obeïſſance; quoique les Etats euſſent des Alliances avec les Ennemis de l'Empire. Il vouloit dire ſur tout les François & les Suedois. Il diſoit auſſi, comme en paſſant, que tous les ſujets de plaintes pourroient peut-être ceſſer, ſi le Roi Catholique & les Etats faiſoient la Paix enſemble, à des conditions tolerables.

Le Roi ramaſſa inceſſamment tout ce qu'il put de Troupes, pour s'oppoſer aux Ennemis, & reprit la plûpart des Places, qu'on lui avoit priſes. Nous ne nous arrêtons pas à cela, dont le détail appartient plûtôt à l'Hiſtoire de France, qu'à celle des Provinces Unies. Cependant, il ne s'y paſſa rien de remarquable. Les Etats ne pouvoient rien entreprendre de conſiderable, & les Eſpagnols ne ſurent pas en état non plus de rien executer, contre eux, qui fût de quelque conſéquence. Le Duc de Feria avoit bien une Armée, en Brabant, qui menaçoit d'entreprendre quelque choſe, mais qui ne fit rien. Cela, avec les inſtances de la France, obligea le Prince d'Orange de raſſembler auſſi ſon Armee, pour être en état de s'oppoſer aux deſſeins de l'Ennemi. (2) Sur la fin de Juillet, un nommé la Motte, qui commandoit une centaine d'hommes dans Fleſſingue, fit un deſſein de ſe rendre maitre de cette Ville; mais il fut découvert & échoüa dans ſon Projet. Le Prince d'Orange s'avança ſur le milieu de Septembre avec ſon Armée juſqu'au Langueſtraat, où il campa. Le Duc de Feria fit auſſi quelques mouvemens, dans la même Province de Brabant, qui n'eurent aucune ſuite. Il lui ſuffiſoit d'empêcher que le Prince d'Orange n'entreprit rien; & il ſuffiſoit au Prince de l'amuſer, afin qu'il ne marchât pas en Picardie.

En ce tems-là, il ſe fit un nouveau Traité entre le Roi de France & les Etats, dont l'occaſion fut l'inaction où les derniers demeurerent après la priſe du Fort de Schenk. Ce Traité fut ſigné par Charnacé & par les Députez des Etats Generaux le 6. de Septembre. (3) Il y eſt dit d'abord que le Roi avoit conſideré les dépenſes extraordinaires, que les Etats avoient été contrains de faire, pour reprendre le Fort de Schenk, & celles qu'ils étoient encore obligez de ſoûtenir, pour tenir leur Armée en Campagne; & que pour cela, 1. il aſſiſteroit les E E. G G. pour un an, à commencer au jour de ce Traité, de la ſomme de quinze-cents-mille Livres: 2. Que cette ſomme ſeroit employée à l'entretien des gens de guerre, qui pourroient être levez, afin de tant mieux incommoder & attaquer les Ennemis, par toutes voyes & moyens à eux poſſibles: 3. Que l'on prendroit néanmoins, ſur

(1) Voyez-la dans *Aitzema* T. II. Liv. XVI. p. 410. c. 2.
(2) Voyez la Vie de F. H. p. 316. de la I. Partie.
(3) Voyez *Aitzema* Tom. II. p. 326. col. 2.

1636. ſur cette ſomme, ce qu'il faudroit payer aux Villes & Places, où les Troupes de S. M. avoient été en garniſon, depuis le jour auquel elles y ſeroient entrées, à celui qu'elles en ſeroient ſorties; en quoi on comprendroit les Srs. Mulart, & Wardembourg, pour tout le tems, qu'ils avoient demeuré & demeureroient dans le Païs: 4. Que S. M. venant à demander ces deux Regiments, pour venir en France, les Etats le leur permettroient, mais que S. M. ne pourroit rien prendre ſur cette ſomme, pour leur entretien, depuis le jour qu'ils ſe ſeroient embarquez: 5. Que cette ſomme ſeroit payée, en trois termes, ſavoir cinq-cens-mille livres, dans le Mois de Mars; & autant dans le Mois de Juillet: 6. Que les Etats conſentiroient que ſur cette ſomme, ou prendroit les penſions des Officiers François, qui étoient à leur ſervice, comme on avoit fait auparavant: 7. Que ce Traité ſeroit ratifié dans le terme de ſix ſemaines. (1) Il ne ſe paſſa néanmoins rien de remarquable, dans les Païs-Bas, entre le Prince d'Orange, & le Duc de Feria, qui ne firent que camper & décamper, dans le Brabant. Le Duc de Feria après avoir fait paſſer en montre ſon Armée, le 4. de Novembre, la mit dans les quartiers d'hiver, & le Prince d'Orange en fit autant. Il ſe fit néanmoins quelques Courſes, où les Garniſons des places avancées trouverent plus ou moins de profit, ſans que la République s'en reſſentit. Il y eut auſſi un combat de mer, entre quelques Vaiſſeaux Hollandois & Dunkerkois ſur les côtes de Normandie; mais il ne s'y fit rien de conſiderable.

Pour dire quelque choſe de la Compagnie des Indes Occidentales, après avoir pris le Fort Royal de Pernambouk, elle fut perpetuellement aux mains avec les Portugais du Voiſinage. Les Hollandois, ſous le commandement du Colonel Artichau, & de quelques autres Officiers, les furent chercher par tout, où ils apprirent qu'ils étoient & les battirent par tout, comme on le pourra voir dans le Livre XIII. de *de Laet*; car nous ne pouvons pas nous engager dans le détail de tant d'actions differentes. Il ne laiſſoit pas de ſe commettre de grands deſordres par les ſoldats, que le Gouvernement de la Compagnie, ni les Officiers ne pouvoient pas tenir dans leur devoir. Il falloit pour cela un Gouverneur, qui fût un homme, non ſeulement capable de commander les Troupes, mais encore de les faire vivre d'une maniere plus Chrétienne, & plus avantageuſe à la Compagnie. Il étoit néceſſaire, pour en venir à bout, qu'il eût de l'autorité, & qu'il ſût s'en ſervir. On avoit encore beſoin d'un homme, dont l'exemple fût édifiant, en ſorte qu'il gagnât la nouvelle Colonie, autant par ſes mœurs, que par les Lois, qu'il y pourroit établir. On choiſit pour cela, dans l'Aſſemblée de la Compagnie, le Comte *Maurice de Naſſau*, le 4. d'Août, & on lui donna trois des Directeurs de la Compagnie, pour lui ſervir de Conſeil. Après avoir reçu ſa Patente, il partit lui & les Conſeillers le 25. d'Octobre, avec quatre vaiſſeaux. Mais ils furent accueuillis d'une ſi rude tempête, qu'ils furent obligez de relâcher à Plimouth, en Angleterre; pour radouber leurs vaiſſeaux, & ſe remettre de l'incommodité qu'ils avoient eſſuyée. On parlera de leur arrivée, ſur la fin de l'année prochaine.

Voilà ce qui ſe paſſa de plus éclattant dans la République, pendant cette année. Nous marquerons, en peu de mots, quelques autres choſes, qui ne laiſſent pas d'être dignes de remarque, quoi quelles ne fiſſent pas tant de bruit au dehors.

(1) Vie de Frid. Henr. P. I. p. 717. & ſuiv.

Comme l'Etat ne ſubſiſtoit pas moins, par la Marine, que par les armées de terre, & qu'il s'étoit gliſſé beaucoup d'abus dans l'obſervation des anciennes regles; les Etats Généraux publierent un Reglement là-deſſus le 24. de Juillet, où ſont contenus les devoirs des Amiraux, Vice-Amiraux, Capitaines, Lieutenans, Matelots, Officiers, & Soldats ſur les Vaiſſeaux de guerre de l'Etat. On pourra trouver ce Reglement dans (2) *Aitzema*, car il eſt trop long, pour le mettre ici. On reprit auſſi le 30. de Decembre le Règlement, qui avoit été fait pour tenir la mer libre, contre les entrepriſes des Pirates de Dunkerque. 1636.

Le 28. d'Octobre, les Etats de Friſe firent un Règlement dans leur Province, (3) qui concernoit la maniere, dont la Cour Provinciale de Juſtice devoit ſe conduire, dans ſes fonctions. Il y eut encore cette année quelques difficultez, avec les Anglois, touchant la pêche du Harang, & même celle des Baleines, dans les Mers du Nord. Mais le Roi Charles I. ayant alors commencé à vouloir lever de l'argent, ſous prétexte d'équipper une Flotte, ſans le conſentement du Parlement; cela le brouilla avec ſes Sujets, & l'occupa ſi fort, qu'il ne put guére faire d'attention à des affaires de cette nature.

Les brouilleries (4) des Etats, avec les Eſpagnols, touchant la juriſdiction ſur les terres dépendantes de la Mairie de Bois-le-Duc, furent portées fort loin. Les Eſpagnols ne vouloient ſouffrir aucun Miniſtre dans ces terres, & établirent même une Chambre à Breda, où pluſieurs habitans de la Mairie furent citez à comparoître. Les Etats de leur côté révoquerent toutes les ſauvegardes, qu'ils avoient accordées aux Eccleſiaſtiques, quels qu'ils fuſſent, des quartiers de Louvain, d'Anvers, de Malines, de Breda, de Limbourg, des terres d'au delà de la Meuſe, du Duché de Luxembourg, & des Comtez de Flandre & de Namur. Ils établirent auſſi une Chambre à Bergopzoom ſur les quartiers d'Anvers, de Louvain & autres. On donna de ſemblables ordres au Conſeil de Flandres établi à Middelbourg, & à celui de l'Eclule, chargé des affaires du Franc de Bruges, & on leur commanda d'étendre leur Juriſdiction, ſur les frontieres voiſines. Là-deſſus les Eſpagnols défendirent à tous ceux, qui étoient obligez de payer contribution aux Hollandois, de leur rendre aucun ſervice, avec leurs Chariots, leurs Chevaux, & leurs Bâteaux, ni de voiturer pour eux aucuns vivres, ni aucunes munitions de guerre; comme ils avoient accoûtumé. Les Etats firent la même défenſe à leurs Sujets. Ces défenſes réciproques cauſerent de grandes incommoditez au Plat-Païs, & firent fuir les habitans des deux Frontieres; ſans que l'un, ou l'autre Parti en tirât aucun avantage; tant il eſt certain qu'en violant les Lois la Guerre, comme celles de la Paix, on ne fait que ſe cauſer réciproquement du mal, ſans que perſonne en profite!

DES (5) le 14. de Décembre de l'année précedente le Roi Louïs XIII. avoit écrit aux Etats Généraux, qu'il avoit réſolu de donner un titre plus honorable au Prince d'Orange, que celui d'*Excellence*, qu'on lui avoit donné juſqu'alors, & qu'il avoit écrit à ſon Ambaſſadeur de le lui donner deſormais. C'étoit celui d'*Alteſſe*, comme le Baron de Charnacé le déclara dans l'Aſſemblée des Etats, le 1637.

(2) Tome II. Liv. XVI. p. 342. & ſuiv.
(3) Là-même p. 384.
(4) *Aitzema* Tom. II. Liv. XVI. p. 413. col. 2.
(5) Voyez *Aitzema* Tom. II. Liv. XVI. au commencement.

1637. 3. de Janvier de l'an MDCXXXVII. où il fit l'éloge du Prince d'Orange, en termes très-obligeans, à quoi il ajoûta „ que l'honneur étant le „ juſte prix de la Vertu, & celle du Prince d'O„ range étant extraordinaire, il en méritoit un „ auſſi, & que S. M. avoit voulu montrer le che„ min aux autres, en le faiſant traiter deſormais „ du titre d'*Alteſſe*, au lieu de celui d'*Excellence*; „ qui n'ayant été autrefois conferé, qu'à des per„ ſonnes très-relevées, s'étoit rendu ſi commun, „ que S. M. avoit cru que le Prince ne devoit plus „ être traité comme une infinité de gens, au deſſus „ deſquels il étoit tant par ſon mérite, que par „ ſa naiſſance.

Les Etats crurent qu'il faudroit le traiter dans les Lettres qu'on lui écriroit, & dans les Depêches publiques, *de Doorluchtige*, *Hoog gebooren Vorſt ende Heere*; c'eſt à dire, *de Prince & de Seigneur d'Illuſtre*, *& de Haute Naiſſance*, titres qui dans la Langue Hollandoiſe étoient équivalens à celui d'*Alteſſe*, en François. On donna néanmoins ordre au Sr. *de Noortwyk*, qui préſidoit dans l'Aſſemblée, d'en conſerer avec le Prince lui-même. Il le fit & le Prince lui répondit modeſtement, qu'il ſe contenteroit du moindre titre & de quelque autre que leurs Hautes Puiſſances lui vouluſſent donner; ſur quoi les Etats Géneraux réſolurent lui donner le titre d'Alteſſe, en maniere que ſi on lui écrivoit, on mettroit au baut de la Lettre les mots Flamands que l'on a rapportez, & que, dans le corps même de la Lettre, on le traiteroit d'Alteſſe.

Il y eut des gens, (1) ſelon la remarque d'un Hiſtorien, qui furent ſurpris que le Roi de France eût, de ſon propre mouvement, donné ce titre au Prince d'Orange; lui qui alors avoit de la peine de donner aux Etats Géneraux les titres, que ſon Pere leur avoit toûjours donnez, & que Louïs XIII. lui-même avoit employez auparavant; que l'on ne traitoit leurs Ambaſſadeurs d'*Excellences*, qu'avec peine; qu'on ne leur donnoit pas la premiere viſite là, où ils arrivoient les derniers, ni la main droite, quand ils alloient viſiter les Ambaſſadeurs de France. On trouvoit auſſi étrange que Charnacé, en parlant aux Etats, ne les traitoit que de *Vos Seigneuries*, & de *Meſſieurs*, pendant qu'il traitoit le Prince d'Orange d'*Alteſſe*; puis que les Etats Géneraux avoient des Royaumes aux Indes, que la Friſe avoit autrefois eu ce titre, que la Gueldre étoit un Duché, & que la Hollande étoit une Seigneurie, qui valoit bien le Royaume de Portugal, ou celui de Norwegue. Depuis ce tems-là le Prince, comme le dit cet Hiſtorien, ne penſa qu'à agrandir ſa famille, & fut tout à fait dans les interêts de la France, comme la France le favoriſoit. On parla auſſi de demander un titre plus relevé, pour les Etats Géneraux, mais cela demeura, comme devant; parce que les Rois & les Princes, qui leur écrivoient, n'employoient pas les mêmes titres. Ce même mois, le Prince fut auſſi choiſi, par le *Corps de la Chevalerie*, ou des Nobles, pour être *le premier Noble* de la Province.

Au mois de Mai, les Etats firent compter au Prince quarante-ſix mille francs, pour les dépenſes extraordinaires, qu'il avoit faites pour la Campagne, ſelon l'uſage ordinaire. On donna auſſi au Prince ſon Fils la ſurvivance de la Charge du Généralat, dont l'Acte lui fut porté par ſept Députez des Etats Géneraux. Ainſi le Prince ſe trouva comblé d'honneurs, à l'occaſion du nouveau titre que la France lui avoit donné. Les Etats en écrivant là-deſſus à Louïs XIII. avoient mis dans leur Lettre *qu'ils remercioient S. M. de s'être conformée avec eux, à donner le titre d'Alteſſe au Prince*, comme s'ils le lui avoient donné les premiers; mais l'Ambaſſadeur y mit *qu'on remercioit S. M. d'avoir donné le titre d'Alteſſe au Prince*. 1637.

Charnacé preſſa enſuite inſtamment les Etats de mettre leur Armée en Campagne, dans la crainte que ſi les Etats ne faiſoient rien, les Eſpagnols ne rentraſſent en France, à l'occaſion des brouilleries, qu'il y avoit alors à la Cour; d'où le Duc d'Orleans s'étoit retiré, pour aller à Blois, & le Comte de Soiſſons, pour ſe rendre à Sedan; comme on le pourra voir dans ceux, qui ont écrit l'Hiſtoire de France, ou la Vie du Cardinal de Richelieu. Ce même Ambaſſadeur demanda en Fevrier la ratification du dernier Traité; mais il ne la put obtenir, parce que la Province de Hollande, qui étoit toûjours la plus chargée, ſouhaitoit qu'on fit quelque réformation dans les Troupes. Le Prince dit néanmoins aux Députez des Etats, dans une Conférence, qu'il eut avec eux, dans ſon Cabinet, qu'il ne pourroit pas ſe mettre en Campagne, avec douze mille hommes, pour faire une entrepriſe de conſéquence, comme la France le ſouhaitoit; & que puis qu'on le lui avoit promis par le Traité, on lui devoit tenir parole, & non ſeulement continuer à entretenir le même nombre de ſoldats; mais encore prendre des Gardes Bourgeoiſes, pendant que les Troupes reglées ſeroient en Campagne. La France ſoubaitoit qu'elles le fuſſent le 1. de Mai, & s'engageoit d'être auſſi en Campagne, de ſon côté, en même tems.

On ne laiſſa (2) pas de preſſer les Etats Géneraux de donner des Paſſeports, pour les Envoyez de l'Empereur, & d'autres Princes Catholiques d'Allemagne, qui devoient ſe rendre à Cologne, pour y traiter de la Paix génerale; comme ſi on avoit été fort diſpoſé à la faire. Les Etats les remirent à Charnacé, tels qu'ils avoient été dreſſez dès le mois de Fevrier, & il ſembloit que tout tendoit à la Paix; quoi que l'on n'en eût aucune envie, au moins de la part de la France & de l'Eſpagne, qui donnoient le mouvement à tout ce qui ſe faiſoit alors. Ceux qui ont lû l'Hiſtoire de ce tems-là, & de ce qui ſe paſſa juſqu'à la paix de Weſtfalie, ont pu remarquer que la multitude des Miniſtres publics, des Conférences, des Négotiations, des inſtances des Ambaſſadeurs, ou des Envoyez, que l'on employoit pour diſpoſer tout à la Paix, ne ſervirent qu'à faire trainer les affaires en longueur. Châcun vouloit ſe faire valoir, & ouvrir des voyes plus ſûres & plus courtes, de parvenir aux fins, que ceux, qui l'employoient, ſe propoſoient. Les uns traverſoient perpetuellement les deſſeins des autres, & tout s'embarraſſoit ſi fort, qu'on ne ſavoit où l'on en étoit. Nous ne nous arrêterons pas à ces ſortes de choſes, qui n'ont point de fin, & qui demanderoient pluſieurs volumes, que perſonne ne liroit & qui en effet ne mériteroient guére d'être lus. Il en eſt de même des affaires domeſtiques, arrivées en quelques Provinces, comme celles de la Province de Friſe, & de ſes démêlez avec le Conſeil de l'Etat, que l'on pourra trouver dans *Aitzema*. On doit mettre, dans le même rang, les négotiations faites avec les Princes du Nord, pour le commerce & pour regler les droits, qu'ils impoſoient de tems, en tems, ſur les Marchandiſes, que les Hollandois envoyoient

(1) *Aitzema* là-même.

(2) *Aitzema* Tom. II. p. 423. Liv. XXII.

1637. envoyoient dans la Mer Balthique, & ſur ce qu'ils en rapportoient.

Pendant l'hiver de cette année, il ſe fit diverſes courſes, de part & d'autre, mais qui ne furent pas de conſequence. (1) Le Cardinal Infant alla de Bruſſelles à Anvers, & viſita, ſur la fin d'Avril, la frontiere du Brabant juſqu'à Hulſt; comme s'il avoit eu quelque connoiſſance, ou quelque ſoupçon, que pendant qu'il ſeroit occupé à faire tête aux François, le Prince d'Orange pourroit entreprendre quelque choſe en Brabant.

Le Prince d'Orange avoit formé en effet un deſſein ſur Hulſt, qu'il eſperoit pouvoir ſurprendre. Il partit de la Haie le 25. d'Avril, pour la Ville de Dordrecht, d'où il alla par Eau, avec ſes Troupes à Bergopzoom. De là il envoya *Barſon*, Gouverneur de Lillo, à qui il confia l'execution de cette entrepriſe, avec quelques Mouſquetaires, pour conduire devant la Place plus de ſoixante ponts de jonc, de ſept pieds de longueur, & de quatre & demi de largeur. Ils avoient ordre de jetter ces ponts ſur les foſſez de la place, pour les traverſer; & ſe rendre maîtres d'une des portes de la Ville, par laquelle, ils feroient entrer des Troupes, qui les ſuivoient. Ils y arriverent à deux-heures après minuit, ſans entendre aucun bruit, dans la Ville. Mais peu de tems après, quelques ſentinelles avancées s'apperçurent qu'il y avoit des gens près du foſſé, & tirerent trois coups de mouſquet, ce qui donna l'alarme à la Garniſon. Ceux, qui conduiſoient ce deſſein, voyant qu'ils étoient découverts ſe retirerent, avant même que d'avoir jetté leurs ponts de jonc. Cependant le Prince étant parti de Bergopzoom, avec quantité de barques armées, pour ſe rendre devant Hulſt, fut bien-tôt obligé de ſe retirer, quand il vit ſon monde revenir de Hulſt. Les deſſeins, qui dépendoient de la ſurpriſe, réüſſiſſoient rarement; parce que l'on étoit des deux côtez beaucoup mieux ſur ſes gardes, qu'on ne l'avoit été, quand Maurice commença à commander les armées de l'Etat.

Pendant cette année, (2) il y eut des conteſtations touchant la maniere d'expedier les Paſſeports. Les Eſpagnols qualifioient, dans les leurs, les *Provinces* de *Rebelles*, & le Prince d'Orange étoit d'avis qu'il falloit nommer, dans ceux des Etats Géneraux, celles qui obeiſſoient aux Eſpagnols *les Provinces tyranniſées*. D'autres crurent qu'il ne falloit pas ſe mettre en peine de la maniere, dont les Eſpagnols s'exprimoient, & l'affaire fut differée pluſieurs fois (3) juſqu'à ce que les Etats Géneraux firent publier à Bergopzoom, qu'il ſeroit permis d'arrêter ceux, qui ſe trouveroient pourvûs de Paſſeports, où l'expreſſion de *Provinces Rebelles* ſe trouveroit.

Les François, qui avoient preſſé ſi fort les Etats de ſe mettre de bonne heure en campagne, ſe preparerent fort lentement, pour cela; & les Etats ne ſe hâterent pas beaucoup, de leur côté; d'autant plus que la Province de Hollande ne conſentoit pas qu'on levât les Gardes Bourgeoiſes, pour garder les Villes, pendant l'abſence des Troupes reglées.

Le Prince ne put marquer le Rendez-vous à ſon Armée, que le dernier de Juin; qu'il lui ordonna, comme à l'ordinaire, de s'aſſembler à Nimegue & ſur les bruyeres de Mook. On amaſſa, en même tems, une grande quantité de groſſes Barques, ſur la riviere, dont les moindres étoient de vint-cinq à quarante tonneaux. Quelque tems 1637.
après, le Rendez-vous fut changé & marqué en Zélande, près de Rammekens, pour faire juger aux Eſpagnols qu'on en vouloit à la Flandre. Cela ne ſe fit, que dès que les Etats de Hollande eurent conſenti à employer les Gardes-bourgeoiſes. Le nombre des Bâteaux fut augmenté, juſqu'à trois mille; & l'on donna ordre à l'Amiral Dorp de ſe tenir prêt, avec quatre Vaiſſeaux de guerre. Cependant les principales forces des Eſpagnols marcherent en Flandre, pour s'oppoſer à l'Armée des Etats; qui paroiſſoit avoir quelque deſſein, ſur ce païs. Mais le Prince d'Orange fit voiles de Rammekens dès le 20. de Juillet pour aller, avec toute ſon Armée, à Bergopzoom, dans le deſſein d'aller mettre le ſiege devant Breda. On engagea un grand nombre de Païſans de Nort-Hollande, pour aller travailler aux tranchées. On y joignit quantité de pauvres gens du Palatinat, de Heſſe, & du voiſinage, que la déſolation de leurs païs cauſée par la guerre, qui ſe faiſoit en Allemagne, en avoit chaſſé. Cependant Pinſen Vander Aa fut envoyé, avec deux Regimens à pied, & quatre Compagnies de Cavalerie, pour garder le bas Rhin, du côté d'Emmerik.

Le 23. de Juillet, le Prince alla camper devant Breda; mais le Comte Henri de Naſſau, Gouverneur de Friſe étoit venu deux jours auparavant à Ooſterhnut. Le lendemain de l'arrivée de Friderie Henri, les quartiers furent aſſignez. On pourra trouver dans *Aitzema*, & dans la Vie de Friderie Henri, le détail des Ouvrages que l'on y fit. Le 2. d'Août, & le jour ſuivant, les Aſſiegez firent des ſorties d'abord avec cent cinquante & enſuite deux cens hommes, pour attaquer les travailleurs; mais ils furent bien-tôt repouſſez, par la Garde à Cheval.

Cependant le Cardinal Infant, quoique les François ſe fuſſent mis en campagne du coté de l'Artois & du Hainant, ayant apris que le Prince d'Orange étoit devant Breda, donna ordre à ſes Troupes, qui étoient le long des côtes de la Flandre, de marcher en Brabant. Elles étoient environ de dix mille hommes de pied & de cinq mille Chevaux. Il y joignit encore les Troupes, qu'il put tirer de diverſes Garniſons de la Gueldre, & vint camper à Sundert & à Rysbergen; où il fit, ſur les avenues de ſon Camp, quelques retranchemens, pour empêcher que le Prince ne le pût ſurprendre. Il fit enſuite paroître dix-ſept Compagnies de Cavalerie, à un coup de Canon du Quartier du Comte Guillaume de Naſſau. Ceux de la Ville allumerent des feux ſur leurs Tours, les nuits du 3, 4 & 5. du Mois, comme pour montrer le chemin à l'Armée Eſpagnole. Mais elle trouva les lignes du Prince ſi fortes, qu'elle ne crut pas le devoir attaquer. Elle envoya deux fois de ſuite quelques Compagnies de Cavalerie, qui s'en approcherent, pour les reconnoître, mais que l'on fit bien-tôt retirer, à coups de Canon. Le 12. d'Août le Prince envoya à ſon tour, quatre cens Chevaux, pour reconnoître les ennemis. Ils s'avancerent juſqu'aux retranchemens, & eſcarmoucherent, en maniere qu'il demeura quelques hommes de morts, ou de bleſſez; tant d'un côté, que d'un autre.

Deux jours après, le Cardinal ne voyant point de moyen de forcer les lignes des Hollandois, fit décamper de nuit une partie de ſon monde; qu'il ſuivit avec le reſte le matin ſuivant, & ſe retira plus avant dans le Brabant. Mais il avoit un deſſein ſur le Tott de Voorn & ſur Tiel, & pour l'executer il envoya, de ce côté-là, ſeize ou dix-huit cens hommes, tirez des garniſons voiſines. Mais étant arrivez le ſoir au vieux Wahal, & ayant

(1) Vie de Fred. Henri ſur cette Année. P. I. p. 312.
(2) *Aitzema* là-même p. 450. col. 2.
(3) Vie de F. H. P. I.

1637. ayant mis quelques Bateaux ſur la riviere, pour s'approcher du Fort, ſans être apperçûs; *Brakel*, Gouverneur de ce Fort, averti auparavant de ce deſſein par un Déſerteur, ſe trouva ſi fort ſur ſes gardes; qu'il les apperçut d'abord & les reçut à coups de mouſquets & fit même tirer le canon du Vaiſſeau de guerre, qui étoit là en garde, & celui de la Tour du Fort, ſur eux. Ils ſe retirerent donc avec perte de trois ou quatre hommes, & de trois échelles ſi larges, que trois hommes de front pouvoient monter par châcune. Le Cardinal ne s'étoit pas trop éloigné de ces lieux là, afin de ſoûtenir ſes gens, en cas que l'entrepriſe réüſſit; ce qui auroit obligé le Prince de lever le ſiege de Breda. Le Prince, au contraire, craignant que le Cardinal n'eût deſſein de faire une irruption dans la Betuwe, fit un détachement conſiderable de ſon armée, & y envoya des Officiers experimentez, pour s'y oppoſer.

Le 15. d'Août cent cinquante ſoldats Anglois, avec cent cinquante Pionniers, ouvrirent la tranchée & pouſſerent cet Ouvrage juſqu'à trois cens pas. Je n'entreprendrai pas de donner le Journal de ce ſiege. On le trouvera dans *Aitzema* & dans la Vie de Frederic Henri. Il ſuffira de dire que les travaux furent pouſſez, avec une vigueur extraordinaire, & que les Aſſiegeans firent tout ce qu'il fut poſſible de faire à de braves gens, pour défendre une place. Il y eut quantité de morts & de bleſſez, des deux côtez. Il y perit des perſonnes de marque, & entre autres le Baron de Charnacé, qui outre le Caractere d'Ambaſſadeur du Roi de France, dont il étoit revêtu, commandoit encore un Regiment dans les Troupes de ſa Nation. Il reçut un coup de mouſquet à la tête le 1. de Septembre, en relevant la garde de l'attaque des François, dont il mourut peu d'heures après. L'Hiſtoire loüe auſſi beaucoup le Capitaine *Verſchure* qui reçut quatorze coups mortels, avant que de quitter le combat. Les Aſſiegez perdirent auſſi *Jaques Cantelme*, que le Cardinal Infant avoit nommé, pour commander dans la Place, en cas que le Sr. *de Fourdin*, qui en étoit Gouverneur, fût tué, ou ſe trouvât hors d'état de commander. Enfin le 6. d'Octobre la Garniſon & les Bourgeois demanderent à capituler. Le lendemain les Articles furent ſignez, & la Capitulation ſe fit à peu près, ſur le même pied, que (1) celle que Spinola, avoit autrefois accordée à la même place, & la Garniſon en ſortit, avec toutes les marques d'honneur, le 10. du même Mois. En cette occaſion le Cardinal Infant eut le même chagrin, que Mauriee, & Friderie Henri avoient eu, l'année MDCXXV. lors qu'ils la virent aſſieger & prendre par Spinola, ſans pouvoir l'empêcher. Frideric Henri eut au contraire l'honneur, & l'avantage de l'aſſieger & de la prendre; malgré le Cardinal d'Eſpagne, qui ne pût pas même attaquer ſes lignes.

Quand le deſſein, qu'il avoit fait ſur le Fort de Voorn, eut échoüé; il tourna ſes penſées du côté des places de Gueldre, ſur la Meuſe. Le 21. d'Août, il fit inveſtir Venlo, par le Marquis de Sfondrate. Cette Ville avoit alors, pour Gouverneur, *Nicolas de Brederode*, Bâtard de cette Illuſtre Maiſon, & qui commandoit à quinze Compagnies d'Infanterie, mais dont la plûpart n'avoient pas plus de cinquante hommes châcune, au lieu de cent; par les tromperies des Capitaines, que le Gouverneur auroit dû empêcher. Pluſieurs Officiers étoient abſens, & il n'y avoit pas mille hommes dans la Place; nombre qui n'étoit pas ſuffiſant, pour garder tous les dehors, avec le corps même de la Ville. La Garniſon abandonna donc les dehors aux Bourgeois, & ſe réſerva la garde du dedans. Le 2. du Mois les Eſpagnols ouvrirent la tranchée, & il ſembla, au commencement, que les Bourgeois ne s'épouvantoient pas fort de ce que faiſoit l'Ennemi. Il avança cependant ſes approches, & commença à bombarder, & à canonner la Ville, de ſorte qu'il mit le feu en un endroit; ce qui effraya ſi fort les Habitans, qu'ils coururent en foule à l'Hôtel de Ville, pour demander au Magiſtrat, qu'il prévînt la ruine de leur patrie, en ſe rendant au plûtôt. Le Magiſtrat en parla au Gouverneur, qui n'étant pas d'ailleurs fort courageux, y conſentit & rendit lâchement la Place, le 25. d'Août. Quand on apprit cela, dans le Camp de Breda, le Conſeil de guerre fit citer Brederode à comparoître devant lui; pour rendre raiſon de la reddition prématurée de la Place. On accuſa Brederode non ſeulement de négligence & de lâcheté; mais encore d'avoir mis les armes aux mains des Bourgeois, & d'avoir député au Cardinal, pour ſe rendre, ſur la premiere inſtance du Magiſtrat; ſans prendre là-deſſus le Conſeil des Officiers de la Garniſon. Brederode s'enfuit à Cologne, & les autres Officiers ſe cacherent, de peur d'être punis pour l'avoir laiſſé faire; ſur quoi *Nicolas de Brederode*, & *Jean de Ieger*, ſon Lieutenant, furent déclarez traîtres & indignes de porter les armes, & condamnez à avoir la tête tranchée, avec la confiſcation de leurs biens. Le Cardinal marcha de là à Ruremonde, Place foible, & moins en état de réſiſter, que la precedente. *Carpentier* Colonel, qui commandoit dans l'abſence du Gouverneur, & qui n'avoit que onze Compagnies d'Infanterie, & deux de Cavalerie, eſſaya de ſe défendre; mais n'étant pas en état de ſoûtenir les attaques d'une Armée conſiderable, en une méchante place, il ſe rendit le 30. d'Août. 1637.

Le Prince d'Orange, craignant que le Cardinal ne ſe tournât du coté des rivieres, qui ſont les plus grandes fortifications des Provinces de ce côté-là; envoya Stakembroek, Géneral de la Cavalerie, & divers Colonels d'Infanterie, pour s'oppoſer à lui du côté du Rhin, du Wahal & de la Meuſe. Mais comme les François étoient en campagne, & qu'il n'y avoit aucune armée ſuffiſante, pour leur faire tête du côté de Picardie, & des autres Provinces Voiſines; le Cardinal retourna en Brabant, ſans oſer rien entreprendre; mais il ne fut pas en état d'empêcher les François d'aſſieger, & de prendre Landreci, Beaumont, Sobre, Maubeuge, la Capelle, & divers Châteaux, (2) comme on le verra dans les Hiſtoriens François.

Les Eſpagnols formerent auſſi, ſur la fin de Septembre, un deſſein ſur Ardembourg, petite Ville de Flandre, dont les Etats étoient les maîtres, & qui eſt à trois lieuës de Bruges, & à une lieuë de l'Ecluſe. Ce fut le Comte de Fontaine, qui en fut le conducteur. Il ſortit de Bruges & du voiſinage, avec quatre mille hommes, qui étoient fournis de tout ce que l'on croyoit néceſſaire, pour faire réüſſir ſon projet. Ils conduiſoient même quantité de bateaux trés-legers, que trois ou quatre hommes pouvoient porter, pour les jetter ſur les foſſez de la Ville, & des ponts de Jonc, pour s'en ſervir pour le même deſſein. Les Etats de Zélande,

(1) Voyez la ci-deſſus p. 103.

(2) Voyez *du Pleix* & *Bernard* ſur cette année.

1637. de, qui ſemblent avoir été bien ſervis, de leurs Eſpions, pendant cette guerre, en furent avertis; & ne manquerent pas d'avertir ceux de l'Eceluſe, & d'Ardembourg de ſe tenir bien ſur leurs gardes. Les Troupes Eſpagnoles s'étoient avancées à S. Leonard, qui n'eſt qu'à une lieuë d'Ardembourg, avec environ trois-mille hommes. (1) Là-deſſus le Gouverneur de la Place, envoya demander du ſecours à l'Ecluſe, comme étant aſſuré que les Eſpagnols marcheroient tout droit à lui. Néanmoins la Garniſon de l'Ecluſe n'étant pas forte, elle ne put envoyer que cinquante hommes, dans le Fort des Crabbes, ſur le chemin d'Ardembourg, pour veiller ſur les mouvemens de l'Ennemi. Mais les Eſpagnols ayant appris, que leur deſſein avoit été éventé, s'en retournerent dans leurs Garniſons.

Dans le même tems, (2) la Garniſon de Maſtricht fit d'heureuſes courſes ſur le voiſinage. Mais il ne s'en manqua pas beaucoup, que la Garniſon Eſpagnole de Gueldre ne prît Rhimberck, où *Jean Verdugo* Gouverneur de Gueldre étoit priſonnier. Le jour même, qu'on y faiſoit des feux de joie pour la priſe de Breda, un Corps de deux-mille-quatre-cens Fantaſſins, & de quelques Chevaux ſe rendit à Rhimberck, & ſe ſaiſit d'un Baſtion, & de la porte de Gueldre; quoi qu'il y eût là une Compagnie d'Infanterie, qui faiſoit la garde. Cependant toute la Garniſon accourant, ſous le commandement du Colonel *Vuyk*, qui y commandoit, pour le Gouverneur, les Eſpagnols furent obligez de ſe retirer avec perte; mais le Colonel lui-même demeura mort, ſur le champ de bataille.

Le Sr. *Van Dorp* qui étoit (3) Lieutenant Amiral de la Province de Hollande, avoit demeuré tout l'Eté à croiſer ſur les côtes de Flandres, ſans pouvoir empêcher que divers Vaiſſeaux de Dunkerque ne ſortiſſent, & ne cauſaſſent de la perte à pluſieurs Marchands de Hollande, ou de Zélande. Comme le bruit couroit, qu'il devoit venir une Flotte d'Eſpagne, qui amenoit de l'argent & du monde, aux Païs-Bas, & qu'on en avoit été averti en France, le Roi ſouhaitoit fort, que l'Amiral Hollandois demeurât dans le Canal, pour l'attaquer. Il le lui fit dire par le Gouverneur de Calais, & comme *Van Dorp* lui dit, qu'il étoit obligé d'aller en Hollande, pour y prendre les Vivres, qui lui manquoient; le Gouverneur de Calais lui offrit, par ordre du Roi, de lui en fournir. Il ne voulut pas les accepter, & ayant mis à la voile, il s'en alla avec ſes quatorze Vaiſſeaux, à Hellevoet, d'où il écrivit le 2. d'Octobre une Lettre aux Etats Généraux, où il leur dit, que ſes Vaiſſeaux étoient tout-à-fait deſtituez de vivres. Il demanda qu'on les voulût inceſſamment ravitailler. On y envoya des Députez, pour voir s'il diſoit vrai; l'on trouva qu'en effet tout y manquoit, & l'on donna ordre d'y en porter inceſſamment. Cependant il eut permiſſion d'aller à la Haie, où il fit ſon rapport. Mais ceux de Dunkerque ayant appris ſon départ, équiperent promptement quinze Vaiſſeaux de guerre, qui firent voiles vers la Rochelle, où ils trouverent des Vaiſſeaux Hollandois, qui y étoient allez pour charger du ſel à S. Martin, & les ruinerent entierement. Cette conduite de l'Amiral, & la perte des Vaiſſeaux, de laquelle on l'accuſoit d'être cauſe, indiſpoſerent ſi fort les eſprits contre lui, qu'il crut devoir demander ſon congé. On le lui accorda, & le Prince d'Orange nomma en ſa place *Martin Harperts Tromp*, le 27. d'Octobre. Cet Amiral rendit enſuite de ſignalez ſervices à l'Etat, & perſonne ne regreta celui, qui venoit d'être congedié. 1637.

Après (4) la mort du Baron de Charnacé, le Roi ſon Maître nomma, pour lui ſucceder, le *Marquis d'Eſtampes*, de la Maiſon de *Velençai*, qui eut ſa premiere audience des Etats Généraux le 11. de Novembre, où il dit, entre autres choſes, que les Etats étoient devenus *de rien quelque choſe, de petits grands, & alors redoutables à leurs Ennemis, & recherchez de leurs Amis*, ce qui n'étoit pas un compliment, mais une verité, comme le peut voir, par cette Hiſtoire.

Le même mois, (5) la Flotte que l'on attendoit d'Eſpagne arriva heureuſement à Dunkerque, à une Fregate près, où il y avoit trois-cens Eſpagnols, qui fut priſe par le Capitaine *Swart* Hollandois. Cette Flotte étoit de trente-deux Vaiſſeaux, ſur leſquels il y avoit trois, à quatre-mille hommes, Eſpagnols & Italiens. Elle apporta de plus au Cardinal Infant, trois ou quatre millions. On peut comprendre par-là que, ſi la Flotte des Etats avoit pû s'en ſaiſir, elle auroit cauſé une très-grande perte aux Eſpagnols; qui, ſelon toutes les apparences, n'auroient pas pu faire une auſſi glorieuſe Campagne, qu'ils firent l'année ſuivante.

Il y eut cette année un démêlé aſſez fâcheux, entre la Province de Hollande, & les Etats Généraux, par rapport à l'Amirauté, qu'ils ſoûtinrent contre elle; mais comme cela n'eut point de ſuite, nous ne nous y arrêterons pas. On pourra voir, dans *Aitzema*, ce dont il s'agiſſoit. Nous avons dit, ſur la fin de l'Hiſtoire de l'année précedente, que le Comte Maurice de Naſſau, de la Branche de cette Maiſon, dont l'établiſſement étoit en Allemagne, partit pour le Bréſil, & fut obligé de relâcher en Angleterre. Il fut contraint d'y ſejourner quarante jours, en attendant un tems propre à faire voiles; & il retint tout ſon monde à bord de ſes Vaiſſeaux, de peur des déſertions. (6) Il mit enſuite à la voile, & il arriva le 1. de Janvier de l'an MDCXXXVII. aux Iles du Cap Verd, & fit de l'eau à l'Ile de Mayo. Etant parti de là, il ſe rendit à la Capitainie de Pernambouc le 23. du même Mois.

Il fut reçu, avec beaucoup de joie, par le Conſeil de la Compagnie, par les habitans, & par les ſoldats. La premiere choſe qu'il fit ce fut de produire (7) ſes Lettres, par leſquelles les Etats Généraux, le Prince d'Orange, & la Compagnie des Indes Occidentales l'établiſſoient *Gouverneur, Capitaine, & Amiral Général* dans les terres que la Compagnie avoit conquiſes au Bréſil, ou pourroit conquerir à l'avenir; pour avoir le ſuprême commandement ſur ces forces, tant par mer, que par terre. Il y étoit porté qu'en cette qualité il préſideroit au ſuprême, & ſecret Conſeil qu'on lui joindroit, & dans lequel on déliberetoit de tout ce qu'il auroit à faire, pour le bien de la Compagnie, & qu'il y auroit deux ſuffrages, en cas qu'ils fuſſent égaux: Que ſa réſidence, & eccl-

(1) Vie de F. H. P. I. p. 143.
(2) Là-même p. 351. & ſuiv.
(3) *Aitzema* T. II. Liv. XVII. p. 483. & ſuiv. Vie de Fr. *Henri* P. I. p. 352.

(4) *Aitzema* T. II. Liv. XVII. p. 431. col. 2.
(5) Vie de F. H. P. I. p. 355.
(6) Voyez *Gaſpar Barlæus*, dans ſon Hiſtoire Latine des actions de ce Comte, pag. 52. de l'Edition de Clèves en 1660 in 12.
(7) *Aitzema* Liv. XVI. p. 352. col. 2. & ſuiv.

Y

1637. celle du Conſeil, ſeroit dans la Capitainie de Tamarique, ou en telle autre que lui, & le Conſeil jugeroient la plus commode : Que lui & le Conſeil, tiendroient la main à faire executer les Lois, & les Ordres établis en ces Païs-là : Qu'il diſpoſeroit de toutes les Places Militaires, qui viendroient à vaquer pendant la Campagne, depuis les plus conſiderables juſqu'à celle d'Enſeigne incluſivement, & que les inferieures dépendroient des Capitaines ; mais que les places, qui vaqueroient pendant que les Troupes ſeroient en garniſon, ſeroient remplies ainſi ; c'étoit que le Conſeil nommeroit trois perſonnes, dont le Gouverneur en choiſiroit une ; bien entendu que le Lieutenant, & l'Enſeigne d'une Compagnie, quand il s'agiroit de la place du Capitaine, ſeroient cenſez éligibles, ſelon l'uſage des PP. UU. : Que toutes autres Charges ſoient de Police, ſoit de Marine, ſeroient données par le Comte, & par ſon Conſeil ſecret dans ſon abſence, lors que la choſe ne ſouffriroit aucun delai ; mais que la Charge de Vice-Amiral ſur ces Côtes, venant à vaquer, par mort, ou par démiſſion, ne pourroit être remplie, par le Comte ; que comme par proviſion, & avec l'approbation des dix-neuf Directeurs, & cela avec les gages déja reglez, ou qui ſeroient reglez à l'avenir, par la même Aſſemblée des dix-neuf : Qu'on n'établiroit au Bréſil aucune nouvelle Charge de Police, ou de Marine, à la Charge de la Compagnie ; ni qu'on ne feroit aucune augmentation de gages, pour les charges déja établies, ſans l'avis, & le conſentement des dix-neuf : Que pour ce qui regardoit les Bréſiliens & les Naturels du Païs, le Comte pourroit les payer, comme il jugeroit à propos ; pourvû qu'il s'agit de quelque ſervice conſiderable, qu'ils euſſent rendu à la Compagnie ; & cela, ſelon l'uſage établi : Que le Comte pourroit faire tout ce qu'un Gouverneur & Amiral Général avoit pouvoir de faire ; & qu'ainſi quoi que les Directeurs de la Compagnie ſe réſervaſſent la collation des Places des Conſeillers Politiques du Bréſil, & d'autres ſemblables Emplois ; dont ceux, qui étoient revêtus, devoient recevoir leur Inſtruction en Hollande ; il auroit droit de remplir toutes les places vacantes de la Milice, par proviſion, & ſous le bon plaiſir de l'Aſſemblée des Dix-neufs, & que ſi un de ſes Conſeillers Secrets venoit à mourir, il mettroit, en ſa place, un des Conſeillers Politiques, ou un autre, juſqu'à ce que la Compagnie y eût pourvu : Que la Compagnie lui entretiendroit un Miniſtre & un Medecin, & lui permettroit de prendre des ſerviteurs, qui auroient un gage militaire dans ſa Compagnie : Qu'on lui payeroit en une fois, pour s'équipper, afin ſe mettre en chemin, la ſomme de ſix-mille francs, & un gage conſtant de cinq-cens francs par mois, outre l'entretien de ſa Table, pour lui & pour ſa ſuite ; ce qui commenceroit quand il partiroit du Païs, & dès qu'il ſeroit en mer : Qu'il auroit le deux pour cent de tout ce qui ſe prendroit ſur l'Ennemi, quand il ſeroit arrivé au Bréſil, & que la taxe s'en feroit, ſelon le prix des choſes, en ce Païs-là : Que le Comte s'engageroit à la Compagnie des I. O. pour cinq ans, à ces conditions, & promettroit de travailler, de ſon mieux, à la conſervation & à l'aggrandiſſement de ce qu'elle avoit au Bréſil. Le Comte & la Compagnie ſignerent le Traité à la Haie, le 4. d'Août de l'An MDCXXXVI.

Dès qu'il fut arrivé au Bréſil, (t) il s'applica à faire la revuë des Troupes que la Compagnie y avoit, & à viſiter les Magazins, où étoient les munitions de guerre & de bouche. Après avoir fait la revue des Troupes, & examiné les poſtes qu'il falloit garder ; il ſe trouva qu'on avoit beſoin de deux-mille-ſix-cens hommes, pour les garniſons. Il reſtoit ſeulement trois-mille-trois-cens hommes, pour ſe mettre en campagne & marcher à l'Ennemi. Le Comte ſépara encore de ce nombre ſix-cens hommes, qui ſe tiendroient prêts à marcher, où quelque accident ſubit pourroit les appeller. Il trouva aſſez d'armes, & d'autres munitions de guerre ; mais il remarqua d'abord, qu'il n'y avoit preſque point de cordes, dont on pût ſe ſervir a trainer l'Artillerie ; ce qui avoit été oublié, par ceux qui avoient eu ordre de la Compagnie d'envoyer tout ce qui étoit néceſſaire, pour pouſſer la guerre avec vigueur. On ſuppléa, comme on put, à cela, en faiſant faire des cordes, avec de l'écorce d'arbre, quoi qu'elles fuſſent ſujettes à un inconvenient, qui étoit qu'elles s'enflammoient facilement. En viſitant les vivres, on en trouva ſi peu, qu'après avoir entretenu les Troupes, que l'on mettroit en Campagne, pendant deux mois, avec beaucoup d'économie, il en reſtoit à peine de quoi pourvoir les Garniſons, en ménageant beaucoup les vivres. Les ſoldats Européens, accoûtumez à avoir des vivres en abondance, ne s'accommodoient pas de cela ; mais on les appaiſa comme on put, par l'eſperance qu'on leur donna, qu'on en recevroit bien-tôt d'Europe.

1637.

Cependant de peur que l'Ennemi averti de la diſette, où l'on étoit, ne vint attaquer les Troupes mal pourvuës, le Comte permit à tous ceux, qui voudroient apporter des vivres à l'Armée, d'en apporter, ſans payer aucuns droits ; comme on fait ordinairement dans les Armées, qui tiennent la Campagne. Il apprit alors, par ſes Eſpions & par ceux qu'il avoit envoyez à la découverte, que l'Ennemi étoit à Porto Calvo, au midi de Pernambouk, & qu'il étoit maître du Fort, d'où il envoyoit des coureurs, qui ravageoient le païs, & qui empêchoient qu'on ne pût aller ſûrement du Récif à Olinde, quelque proches que puſſent être ces Places. Les Bréſiliens même avoient été obligez d'abandonner leurs demeures & de venir loger, près des Forts des Hollandois ; pour s'y mettre à couvert, contre l'Ennemi. Les Troupes qui étoient à Surinhaëm, au Midi du Recif, ſuffiſoient à peine, pour empêcher les Portugais de pénetrer juſques dans les habitations Hollandoiſes ; & il n'étoit pas ſûr de les ſuivre, dans les bois, dont les routes n'étoient pas aſſez connuës. Le Comte réſolut là-deſſus de marcher inceſſamment à l'Ennemi, & d'aller par terre, avec ſes Troupes, à Surinhaëm. Il paſſa la Riviere d'Huna, dont on auroit pû lui diſputer le paſſage, ſans réſiſtence. Il s'avança juſqu'à la Grande Barre, pour y attendre la Flotte, qui étoit de trente-deux Vaiſſeaux de charge, & de quelques Bâtimens legers. Elle portoit les Proviſions, & toutes les Munitions de guerre. Le Comte n'avoit que trois-cens Fantaſſins Hollandois, huit-cens Matelots, & ſix-cens Bréſiliens, avec une Compagnie de Cavalerie. Les Portugais, commandez par le Comte *Banjola*, qui avoit ſervi dans les Païs-Bas ſous Spinola, étoient beaucoup plus forts que lui, en nombre de ſoldats. Outre les habitans, les Negres & les Portugais du Païs, il avoit quatre-mille hommes de Troupes reglées. Cependant dès qu'il ſût que le Comte marchoit à lui, il quitta les retranchemens qu'il avoit faits au de-là de la Riviere. Il cam-

(t) *Barlæus* Rer. geſtar. ſub C. Mauritio p. 55. & ſuiv.

1637. campa avec deux-mille hommes, ſur une hauteur qui n'étoit qu'à une lieuë du Fort. Le camp étoit couvert d'un double retranchement, & les avenuës fermées par des abatis d'arbres. Banjola croyoit être par-là en état de garder ce poſte, & de ſoûtenir en même tems le Château. Le Comte Maurice campa, ſans empêchement, ſur une culline oppoſée. Les Ennemis eſcarmoucherent avec ſes gens, ſans grande perte, ni d'un côté, ni d'un autre. Dès le lendemain, le Comte partagea ſon Armée en trois corps, dont l'un devoit attaquer Banjola par la droite, l'autre par la gauche, & celui qui étoit au milieu, que Maurice conduiſoit lui-même, devoit donner entre deux. L'arriere-garde étoit conduite, par les Colonels *Schouppe*, & *Artichau*, ou *Artiſoski*. Le Géneral Eſpagnol détacha mille mouſquetaires, pour leur aller au-devant. Ils firent une décharge ſur les Troupes Hollandoiſes, dont ils tuerent & bleſſerent quelque peu de ſoldats; mais ils ne purent les empêcher de ſe faire paſſage, l'épée à la main, & de forcer enſuite le Camp Ennemi, d'où l'armée s'enſuit au Païs de Camaragibi, d'où elle alla dans celui des Alagoas. Le Fort de Cabo Calvo, qu'on nommoit *Pavacaona*, fut enſuite aſſiegé. Les Hollandois l'avoient déja eu en leur puiſſance, mais les Eſpagnols l'avoient regagné, par la trahiſon de *Sebaſtien de Souto* Portugais; qui avoit ſervi d'abord très-utilement les Hollandois, mais qui fit ſa paix avec les Eſpagnols, en faiſant en ſorte qu'il retombât entre leurs mains; pendant l'abſence de *Picart*, qui étoit Major de la Place, & qu'il avoit engagé de ſortir, par des menſonges qu'il lui avoit dits.

Le Comte partagea ſon Camp, en quatre quartiers, dont il prit un pour lui-même, & donna les autres à Schouppe, à Artiſoski & à Lichthart, qui commandoit la Flotte. *Michel Giberton* Eſpagnol, qui avoit ſervi dans les Païs-Bas, commandoit la Garniſon, qui étoit de cinq-cens hommes. Il fallut ouvrir la tranchée, & employer l'Artillerie, pour réduire ce Fort; mais au troiſiéme jour, comme les Hollandois étoient prêts à deſcendre dans le foſſe, il capitula & on lui accorda une capitulation honorable. On fournit même à la Garniſon des Vaiſſeaux, pour la tranſporter juſqu'à l'Ile de Tercere. On trouva beaucoup d'Artillerie, & de Munitions dans le Fort, où étoit l'Arcenal du Roi d'Eſpagne, dans ce Païs-là. Maurice remporta encore quelques avantages ſur les Eſpagnols, qui tenoient la campagne, & incommoduient les Colonies Hollandoiſes. Il ſe mit enſuite à ſuivre Banjola, & l'obligea de ſortir de la Capitainie de Pernambouc.

Après avoir donné ordre au rétabliſſement des Fortifications, & à la Garde des Forts, Schouppe fut envoyé, avec de la Cavalerie & de l'Infanterie, pour chercher les Ennemis, dont les reſtes s'étoient diſſipez en divers lieux. Le Comte de ſon côté embarqua ſon monde à la *Barra Grande*, près de Porto Calvo, & fit voiles vers Sergoa, près des Alagoas; où ayant mis à terre, il ſuivit les Ennemis, juſqu'au fleuve de S. François. Il y eut, dans ces quartiers-là, pluſieurs Portugais, qui ſe mirent ſous la protection de la Compagnie Hollandoiſe, & à qui il fut permis de retourner dans leurs habitations. L'Ennemi s'enfuit de tous côtez, & ſe retira à Segerippe du Roi; & Maurice fit bâtir un Fort à Openede, ſur la rive de la Riviere de S. François, & un autre ſur l'embouchure du même fleuve. Il écrivit enſuite au Prince d'Orange (1) une Lettre, où il lui décrivit la beauté, & la fertilité de la Capitainie de Pernambouc; à laquelle il ne manquoit que des habitans Européens, pour rendre ce Païs le plus agréable, & le plus fertile du monde. Il ſouhaitoit que la Compagnie y envoyât quantité de pauvres familles Allemandes, qui s'étoient réfugiées dans les Provinces Unies, & ailleurs; faute de pouvoir ſubſiſter dans leur Païs, ruiné par la guerre. Par ce moyen, on auroit pu peupler les terres conquiſes dans le Bréſil, en peu de tems. Le mal étoit qu'il falloit fournir ces gens-là de tout, & les entretenir encore pluſieurs mois dans ce païs-là, avant qu'ils y puſſent ſubſiſter de leur induſtrie, & payer les droits & les impôts, auxquels les Sujets de la Compagnie étoient ſoumis. Il falloit encore les inſtruire de la maniere de cultiver les Terres du Bréſil, de travailler au ſucre, & de faire diverſes choſes, dont ils n'avoient aucune connoiſſance. Tout cela étoit d'une grande dépenſe, & de beaucoup de ſoins, & de patience; ce qui empêcha que ce projet ne pût réüſſir. Le Comte & les Conſeillers établis là, par la Compagnie, écrivirent auſſi qu'ils avoient beſoin de recrues, d'armes & de vivres; pour profiter de la terreur, dans laquelle les avantages, qu'ils avoient remportez ſur les Portugais, avoient jetté ces peuples; & dont ils ne manqueroient pas de revenir, s'ils voyoient que la Compagnie ne pouſſoit pas ſes victoires, comme elle l'auroit pu faire; Que l'on ne tiroit encore que peu de bled de la Campagne, & qu'il n'y en avoit pas aſſez, pour la nourriture des Matelots, qui étoient ſur les Vaiſſeaux de la Compagnie; Que le Bétail, que l'on pouvoit trouver dans ce Païs-là, pouvoit bien ſuffire, pour avoir de la chair fraiche; mais qu'il n'y en avoit pas aſſez pour fournir aux Flottes la chair ſalée, dont elles avoient beſoin; Que l'Armée demeuroit dans le devoir, par le reſpect qu'elle avoit pour le Comte, mais qu'elle ne laiſſoit pas de faire de grandes plaintes; Qu'on manquoit de légumes, de mêche, de tambours & de trompetes, d'écharpes & de baudriers de couleur d'Orange, qui faiſoient diſtinguer leurs ſoldats de ceux des ennemis. 1637.

Le Comte confirma cependant pluſieurs Lois, que le Conſeil de la Compagnie avoit faites en ce Païs-là. Il forma des Compagnies Bourgeoiſes, de ceux qui s'étoient établis à Olinde & au Recif, & les fit exercer, pour être mieux en état de ſe défendre au beſoin. Il fit défendre les Mariages, entre les degrez de parenté, auxquels ils n'étoient pas permis, en Europe; quoi que les Prêtres Portugais les permiſſent auparavant. Mais comme ce Païs-là étoit un nouveau Monde, où il n'y avoit pas de quoi choiſir; on pouvoit politiquement conniver à bien des choſes, qui n'avoient été défenduës, que depuis que le Monde avoit été peuplé. Rien n'eſt plus oppoſé au bon ſens que d'étendre les défenſes à des degrez trop éloignez, & de vendre enſuite les diſpenſes, pour de l'argent; comme on ſait en Eſpagne & en Portugal.

Comme il étoit permis aux Juifs de s'établir en ce païs-là, on permit à ceux de cette Nation de ſe repoſer le jour du Sabbath, ſelon leur Loi. On en a uſé ainſi, dans les autres Colonies de l'Amerique; mais on aſſure qu'il arrive parmi les Chrétiens, auſſi bien que parmi les Juifs, un deſordre très-puniſſable. C'eſt que les Chrétiens, à qui il n'eſt pas permis de faire travailler leurs Eſclaves le Dimanche, les prêtent pour ce jour-là aux Juifs; & que les Juifs prêtent les leurs, pour le Samedi, aux Chrétiens; de ſorte que les malheureux Eſclaves n'ont aucun repos. On ſait que l'obſervation du Sabbath n'a pas été établie ſeulement,

(1) Voyez-la dans *Barlæus* p. 74. & ſuiv.

1637. pour célebrer la mémoire de la eréation du Monde, (1) mais encore pour donner aux Eſclaves quelque repos; que l'humanité ordonne de leur accorder, & que des maitres, avares & brutaux, ne leur auroient pas voulu laiſſer prendre. Il étoit encore néceſſaire pour le repos de l'Etat, qu'on ne mit pas une ſi grande partie du Genre Humain, telle qu'eſt celle, qui vit dans l'eſclavage en bien des lieux, dans la néceſſité de haïr l'autre, par laquelle elle étoit opprimée, & de tâcher de ſecoüer ſon joug. Les guerres *Serviles*, comme on les nommoit, mirent la Ville même de Rome, en un très grand danger. Pour les prévenir, il faut que l'eſclavage ne devienne pas tout à fait intolerable. On fit pluſieurs autres bons reglemens, auxquels je ne m'arrêterai pas. Je dirai ſeulement qu'il fût permis d'acheter, & de vendre des Eſclaves Negres, comme on le fait en Aſie & en Afrique; parce qu'il n'eſt guére poſſible de faire cultiver les terres, & de faire travailler au ſucre des hommes libres, en Amerique, où il n'y en a pas aſſez; outre que le Climat brulant, ſous lequel les Negres ſont nez, les rend infiniment plus propres à travailler dans les terres, qui ſont entre les Tropiques, que les Européens, nez en des Climats plus temperez.

Maurice, après avoir preſque entierement haſſé l'Ennemi de quatre Capitaines du Bréſil, ou environ & donné ordre à la garde des Forts, qui y étoient, comme à celle de l'embouchure des Rivieres, revint au Recif, où étoit la principale Colonie Hollandoiſe; parce que le tems des pluyes s'approchoit. C'eſt comme l'hiver des païs, qui ſont entre les Tropiques, qui ne manquent point d'avoir ſix ſemaines de pluyes, aux tems auxquels ils ont le Soleil vertical, ce qui leur arrive deux fois l'année; au Printems, & en Automne, ſelon nôtre maniere de compter, au deçà du Tropique du Cancer. Il y pleut exceſſivement en ce tems-là, & il n'eſt pas poſſible de faire alors aucune entrepriſe militaire.

Maurice profita de cet intervalle de tems, pour redreſſer bien des deſordres, qui s'étoient commis dans le Bréſil, depuis que la Compagnie y poſſédoit quelque choſe. Des Marchands, des Soldats des Gens de Mer, & une populace ſans lumiere, qui y étoient allez les premiers, uniquement pour y faire fortune, n'avoient aucune idée de ce qu'il falloit faire; pour former une nouvelle République, qui pût ſubſiſter, même parmi ſes Ennemis. On avoit même une opinion, c'eſt *qu'il ne ſe commettoit point de peché, au de-là de la Ligne*, ou que tout y étoit permis. On ne le diſoit pas ſeulement, mais on le pratiquoit. La Compagnie avoit bien eu ſoin d'envoyer quelques Miniſtres en ce païs-là, pour empêcher que les nouveaux habitans n'oubliaſſent leur Religion, & qu'ils ne la deshonoraſſent par leur vie; mais outre que les Miniſtres, qui vouloient bien y aller, étoient de ceux, qui n'avoient point encore trouvé d'emploi, un peu avantageux, dans leur Patrie; il y en avoit peu, qui ſuſſent aſſez bien la Religion, & qui euſſent aſſez de zele, pour la pratique de ſes commandemens; afin d'inſtruire avec ſoin des gens, qui en ſavoient à peine les élemens, & accoûtumez à une vie licentieuſe, & de les prendre, comme il falloit, pour les gagner. Tout aboutiſſoit à prêcher une froide ſpéculation, peu entenduë par les Auditeurs, & une Morale aſſez vague, pour la concilier avec la vie la plus licentieuſe. On peut facilement comprendre par-là que le mal que l'Hiſtoire dit, de ces premiers habitans du Bréſil, n'étoit que trop veritable. 1637.

Maurice fit en ſorte que l'on témoignât au moins plus de reſpect, pour ce qui regardoit la Religion, que le Conſeil de la Compagnie y eût plus d'autorité, & que la Juſtice y fût mieux renduë. Il fit obſerver les Loix déja établies, & en fit faire d'autres, ſelon que la néceſſité du tems, & des circonſtances le demandoient. Cela n'étoit pas facile, parmi un peuple compoſé de Hollandois, & de Proteſtans d'autres Nations, qui alloient chercher fortune, en un nouveau monde; de Portugais, qui demeuroient Catholiques Romains; de Juifs, qui ne parloient nullement de ſe convertir; & de Bréſiliens Idolatres, qui étoient hors d'état d'entendre ce qu'on leur vouloit dire, quand même on auroit entendu parfaitement leur Langue, deſtituée des mots néceſſaires, pour expliquer la Religion & la Morale; car les Langues n'ont des noms, que pour exprimer les idées des peuples, & non pour faire entendre des choſes abſtraites, auxquelles ils n'ont jamais penſé.

Pendant (2) les premiers ſix mois, le Gouverneur, quoique d'un naturel très-doux, fut obligé d'employer les peines les plus ſéveres; pour punir des crimes abominables, qui ſe commettoient dans un païs, où les Lois avoient été juſqu'alors ſans vigueur, & les hommes ſans lumieres. Il y eut même des gens, d'entre ceux, à qui le Gouvernement avoit été confié, & d'entre ceux, qui avoient été envoyez pour inſtruire les Peuples, qu'il fallut renvoyer en Hollande; comme n'étant nullement propres à exercer leurs emplois, avec l'édification du Public; pour y en mettre d'autres, malgré les partiſans de ceux qu'on renvoyoit. On établit par tout des Magiſtrats, des Juges & des Baillifs, pour tenir tout en ordre. On fonda des Hôpitaux & des Maiſons, où l'on avoit ſoin des Malades, qui ne pouvoient pas ſe faire traiter chez eux. Comme l'on n'abondoit pas en vivres, on regla le poids de ceux, qu'on diſtribuoit aux Troupes, qui dûrent ſe contenter d'une moindre quantité, qu'auparavant. On fit une bonne ſomme d'argent des Moulins à ſucre, que les Portugais, qui s'en étoient fuis chez les Eſpagnols, avoient laiſſez. Le Comte donna ordre pour faire réparer les fortifications, où il en étoit beſoin, & l'on démolit celles, qui ne paroiſſoient pas néceſſaires; pour épargner ce qu'elles coûtoient à entretenir, & les garniſons qui les devoient garder.

A l'égard des Bréſiliens, qui s'étoient retirez parmi les Hollandois, on leur permit de retourner dans leur Païs; parce que les Habitations Hollandoiſes étoient trop petites, pour tenir tant de monde. D'ailleurs le Comte les traita avec beaucoup d'humanité, pour gagner leur amitié, & celle des autres Bréſiliens du voiſinage.

Pour ce qui regardoit les Portugais, on leur permit, ſelon la promeſſe, qu'on leur avoit faite dés le commencement, le libre exercice de leur Religion. On s'engagea à leur conſerver leurs Egliſes, à moins que la néceſſité de ſe fortifier contre les Eſpagnols, ne demandât abſolument qu'on s'en ſervit pour cela. On ne trouva pas bon qu'ils euſſent, pour la conduite de leurs Egliſes, un Vicaire envoyé par l'Evêque de la Baye; à cauſe des conſpirations, que ces gens-là tâchoient d'exciter contre le Gouvernement Hollandois. On ne voulut pas non plus, qu'un Moine étant mort, ils

(1) Voyez ce que les Interpretes ont dit là-deſſus ſur Exod. XX, 8.

(2) Voyez *Barlæus* p. 80.

1637. ils en fiſſent venir inceſſamment un autre, pendant qu'il en reſtoit aſſez, pour faire le Culte Divin, comme auparavant. A l'égard des Privileges qu'ils avoient obtenus des Rois d'Eſpagne, on refuſa de les confirmer, avant qu'on les eût examinez de nouveau. On ne trouva pas non plus à propos de leur accorder de continuer à ſe gouverner, ſelon les Lois de Portugal, qu'on ne ſavoit pas aſſez bien; & l'on entendit qu'ils fuſſent jugez conformément aux Lois Romaines, & à celles des Hollandois & des Zélandois. On répondit encore à leurs demandes que, ſi quelcun d'entre eux avoit une maiſon à Olinde, il la pouvoit habiter & bâtir ſur ſon fonds, à condition qu'il en payeroit les mêmes droits, que les Hollandois payoient pour les leurs : Que les dépenſes, que l'on étoit obligé de faire, pour la guerre, & les Finances épuiſées ne permettoient pas, qu'on nourrît le Clergé Romain des Dimes; mais qu'on pourroit parler de cela, dans une autre occaſion : Que l'on rendroit les Eſclaves fugitifs à leurs Maîtres, pourvu qu'ils s'en fuſſent enfuis, après que leurs Maîtres avoient fait ſerment aux Etats; mais que pour ceux, qui s'étoient ſauvez, avant que leurs Maîtres ſe ſoumiſſent, il n'étoit pas raiſonnable qu'on les rendit; outre que cela n'étoit pas poſſible, à l'égard de ceux qui avoient changé pluſieurs fois de maîtres : Que l'on permettoit aux Portugais du Païs mariez, & qui auroient prêté ſerment de fidelité aux Etats, de porter l'Epée, pour ſe défendre contre les Negres de la Campagne : Qu'on ne pouvoit pas leur promettre de grace, ſans connoître les délinquants, & les fautes qu'ils avoient commiſes : Qu'on leur accorderoit deux jours toutes les ſemaines, pour les ouïr & terminer leurs procès : Qu'enfin la Compagnie ne ſouhaitoit rien tant, que de voir les Portugais proſperer, ſous ſon Gouvernement.

Des Réglemens, auſſi moderez que ceux-là, firent que les Portugais eurent meilleure opinion du Gouvernement Hollandois, qu'ils en parlerent mieux, & qu'ils lui obéirent plus volontiers. On en fit de ſemblables, peu de tems après, pour la Capitainie de Paraïba. Maurice publia encore de nouvelles Ordonnances touchant les dimes, que l'on leveroit ſur le ſucre & ſur la farine; touchant la Péche maritime, la maniere de peſer les Marchandiſes, & les paſſages des Rivieres. Tout cela fut mis à ferme, & commença à rendre des revenus conſiderables à la Compagnie. On prévint les tromperies des Marchands, en réduiſant les Meſures, & les Poids ſur le pied, où ils ſont à Amſterdam.

On avoit en Hollande, en ce tems-là, une meilleure idée de la Capitainie de Tamarique, & la Compagnie ſouhaitoit qu'on y tranſportât le Siege du Gouvernement des Terres conquiſes dans le Bréſil. Mais le Comte & les Officiers de la Compagnie, lui repréſenterent que le tranſport, que l'on ſouhaitoit, ſeroit incommode & inutile. Ils avoient vu que, dans Tamarique, tout étoit deſert & ineulte, qu'il y avoit très-peu d'habitans, & preſque point de Maiſons; & qu'au contraire, dans Pernambouc, où étoit le Recif, il y avoit des Greniers, des Arcenaux, des Magazins; que le ſejour en étoit plus agréable, le terroir plus fertile, plus facile à garder, & outre cela qu'il y avoit de bons ports, où les plus grands Vaiſſeaux pouvoient entrer, avec une fort bonne rade. C'eſt ce qu'on ne trouvoit point en Tamarique, dont la Riviere ne pouvoit recevoir que de petits Vaiſſeaux, dont le Port étoit plein de bancs de ſable, & où il s'étoit fait beaucoup de naufrages. Pour l'air, il étoit également ſain, dans les deux Capitainies. S'il y avoit plus d'eau douce dans Tamarique, il n'en manquoit néanmoins pas, en Pernambouc, puis qu'on en pouvoit envoyer querir à la riviere, qui n'étoit qu'à une demi-lieuë du Recif, par le moyen des Negres, & que les Puits, qu'il y avoit, pouvoient en fournir ſuffiſamment, en cas qu'il fût aſſiegé. On n'y manquoit pas non plus de bois, qu'on pouvoit avoir d'un peu plus loin. C'eſt ce qui fit que le Gouverneur, & le Conſeil demeurerent au Recif. 1637.

Pour revenir (1) aux ſuites de la Guerre, Lichthart après avoir long-tems croiſé devant la Baye de Tous-les-Saints, pour tâcher d'y faire quelque priſe, aborda à la Capitainie *de los Ilheos*, ou des Iles, qui eſt au Midi de la Baye. Il pilla ce qu'il trouva, ſans beaucoup de réſiſtence, & radouba ſes Vaiſſeaux ſur la Côte.

Dans le même tems *Jean Coin*, qu'on avoit envoyé le 25. de Juin, de Pernambouc, avec quelques Vaiſſeaux ſur les côtes de Guinée, ſe rendit maître du Fort de S. George de la Mine, après quelque peu de difficulté. On y trouva trente Canons de Fonte, neuf-mille livres de poudre, huit-cens boulets des plus peſans, & dix tonneaux de moindres, des armes & des hoyaux, des péles, des hâches, & d'autres inſtrumens de fer, que les Eſpagnols avoient laiſſé rouiller. Cette expedition fut achevée dans ſix jours. Coin y laiſſa pour Gouverneur *Malburch*, qui étoit un brave homme, avec cent-quarante ſoldats de Garniſon. Coin étoit un Gentilhomme de Miſnie, qui retourna enſuite en Hollande, où il fut Lieutenant du Grand Maître de l'Artillerie.

Pendant que cela ſe paſſoit en Afrique, (2) le Comte de Banjola, ayant ramaſſé deux-mille hommes, incommodoit fort les habitans Hollandois de la Capitainie de Segerippe Royale, au Midi de Pernambouc. Il faiſoit des conrſes, par leſquelles il pilloit la campagne, & ruinoit les Moulins de ſucre, que les Hollandois y avoient. Le Comte Maurice étoit malade en ce tems-là d'une fievre, dont il fut incommodé pendant trois mois. Il y envoya le Colonel Schouppe, à qui il donna, pour Conſeil, le Conſeiller Secret *Jean Giſelin*. Ils y menerent deux-mille-trois-cens ſoldats, deux-cens-cinquante Matelots, & quatre-cens Bréſiliens. Lichthart eut cependant ordre d'aller croiſer, devant la Baye, pour empêcher que les Troupes, qu'il y avoit, n'allaſſent au ſecours de Banjola. Le dernier ayant appris, que les Troupes Hollandoiſes s'approchoient, abandonna entierement Segeripe, & ſe retira, avec ſon monde, à la Tour de Garcia, à quatorze lieuës de S. Salvador, du côté de Nord. Schouppe paſſa la Riviere de S. François, & fit tout le dommage qu'il put aux Eſpagnols, à qui il enleva trois-mille pieces de bêtail. Segeripe eſt un Païs de pâturages, comme on le peut comprendre par-là, & parce que *Banjola* en avoit tué cinq-mille, avant que Schouppe entrât dans le Païs.

Cependant les Bréſiliens de la Capitainie *de la Siara*, ſur la côte Septentrionale du Bréſil envoyerent à Maurice, pour lui demander la Paix, & lui offrir le ſecours de leur Nation, contre les Portugais; en le priant en même tems de ſe rendre maître du Fort, que les Portugais avoient en cette Capitainie, & de les délivrer de leur Tyrannie. Ils ajoûtoient qu'il retrouveroit facilement les frais de cette expedition, ſur les marchandiſes du Païs, dont il pourroit ſe ſaiſir; entre leſquel-

(1) *Barlæus* p. 88. & ſuiv.
(2) Là-même p. 105. & ſuiv.

1637. leſquelles ils nommerent de l'ambre, du cryſtal, des pierres prétieuſes, des bois de teinture, du ſel & d'autres choſes. Ils offrirent de laiſſer, pour ôtages, deux jeunes hommes, fils de deux familles des plus conſiderables de leur Nation.

Maurice accepta leurs offres, & leur envoya Garſtman, avec quelques Troupes, & tout ce qui étoit néceſſaire, pour cette entrepriſe; qu'il fit tranſporter par mer, ſur quelques Fregates. Etant arrivé ſur les côtes de la Siara, il fit avertir le Roi des Bréſiliens de ſon arrivée; & comme il s'acheminoit au lieu de ſa demeure, le long du rivage, avec ſon monde, les habitans lui vinrent au devant avec des drapeaux blancs, qui étoient une marque de paix. S'étant entretenu avec le Roi, qui ſe nommoit *Algodoi*, il ne differa pas long-tems d'attaquer le Fort des Portugais, qui n'avoit aucunes fortifications, que de gazons. Il ſe rendit en peu de tems le maître de ce Fort, & ne trouva dedans, que trois pieces de Canoo, & quelques munitioos de guerre.

Garſtman retourna à Pernambouc, & il ſe trouva une Fregate, de moins; qui perit en chemin, ſans qu'on ait pu ſavoir comment.

Comme la République, que la Compagnie des Indes Occidentales vouloit établir dans le Bréſil, étoit nouvelle, quoi qu'on y eût fait de bons Réglemens, ou ils ne s'obſervoient pas, ou il y manquoit quelque choſe. Les Miniſtres, qui prêchoient en divers endroits des Capitainies, que la Compagnie avoient conquiſes, en porterent leurs plaintes aux Conſeillers d'Olinde, qui leur répondirent ſagement, que l'on puniroit ſéverement tous ceux d'entre les Sujets de la Compagnie, qui ſe trouveroient coupables d'inceſte : Qu'ils entendoient que l'on ne fît point travailler les Eſclaves, le jour 1637. du Dimanche : Qu'ils n'entendoient pas que les Catholiques Romains de Paraiba fiſſent des Proceſſions loin de leurs Egliſes, mais ſeulement autour de ces bâtimens, & qu'ils ne bâtiſſeot aucune nouvelle Egliſe, que de leur cooſentemeot : Que les mariages, qui ſe feroient par le moyen des Prêtres, ſeroient ouls, s'ils n'avoient pas été annoncez auparavaot, ſelon l'uſage de Hollande : Que l'oo donneroit aux Réformez une Egliſe à Olinde, pour leur uſage : Que les Juifs ſeroient leurs Aſſemblées, dans des Maiſons particulieres : Qu'ils puniroient les débauches ſcandaleuſes des Negres : Que quand on bâtiroit uo nouveau Moulin, & qu'il s'agiroit de le béoir, on ne ſe ſerviroit pas d'un Prêtre, mais d'un Mioiſtre, qui y feroit la priere; ſur quoi l'Hiſtorien de Maurice dit, „ que pour établir ſa puiſſance, oo em„ploye les préjugez de la Religion, que l'on ſuit, „& que châcun ſe ſert de la ſienne, non ſeule„ment pour le ſalut des hommes, mais auſſi pour „établir ſa ſureté & ſa domination. Enfin il y eut une infinité de choſes, pour le bien des Colonies & du Commerce, dont on chargea le Conſeil Politique de prendre le ſoin, comme il le fit. Ceux qui étoit prépoſez, pour rendre la Juſtice n'oublierent pas non plus les devoirs de leurs Charges.

On apprit cet Eté à Olinde la priſe de Breda, par le Prince d'Orange, pour laquelle on y fit de grandes réjouïſſances. Nous finirons par là le Livre XI. de cette Hiſtoire, où l'on a vu les plus grandes, & les plus heureuſes actions de Friderie Henri; qui depuis ne fit rien, qui égalât la priſe de Bois-le-Duc, de Maſtricht & de Breda.

Fin du Onziéme LIVRE.

HIS-

HISTOIRE
DES
PROVINCES UNIES
DES PAIS BAS.
LIVRE DOUZIEME.

Contenant ce qui s'y paſſa depuis l'an MDCXXXVIII. *juſqu'à la Paix de Weſtfalie en* MDCXLVII.

1638. LES Troupes Eſpagnoles, & Hollandoiſes étant dans leurs Quartiers d'Hiver, le Général Piccolomini (1) chercha où faire hiverner les Troupes Imperiales, qu'il commandoit dans le Païs de Juliers & de Cleves, & y prit diverſes petites places, par force, pour y loger ſon monde. D'autres Troupes Imperiales, commandées par *Lamboi*, ſurprirent Mulheim, place appartenante au Duc de Nieubourg, & s'y poſterent. Ce Prince en fit porter ſes plaintes à Vienne, & pendant qu'on l'amuſoit, Piccolomini & le Marquis de *Grana*, autre Commandant de l'Empereur, s'accommoderent dans Cologne, avec la Nobleſſe & les Députez des Etats de Berg, de Juliers & de Cleves, touchant les logemens des gens de guerre, & des contributions de ceux qui s'en voudroient exempter. C'eſt ainſi que les Voiſins foibles des grandes Puiſſances, quand il arrive qu'elles ſe brouillent enſemble, ſouffrent pour les querelles des autres, quoi qu'ils n'y aient aucune part. Ce fut là le ſort des Païs, que nous venons de nommer, comme on l'a déja pu voir auparavant, & comme on le verra dans la ſuite.

Les Etats Généraux prirent de l'ombrage de ce logement des Troupes Imperiales, ſi proche de leur Frontiere; & trouverent à propos, du conſeil du Prince d'Orange, qu'une partie des Troupes de l'Etat, fût miſe dans les places du Rhin, du Wahal & de la Meuſe, pour s'oppoſer à Piccolomini, s'il entreprenoit quelque choſe de ce côté-là. On mit auſſi une Garniſon à Calcar, Ville qui n'eſt pas éloignée du Fort de Schenk.

Dès l'année precedente, la France avoit remis, ſur le tapis, l'ancien deſſein d'attaquer les Villes maritimes de Flandre. On convint (2) même d'attaquer, en même tems, Gravelines & Dunkerque; mais comme on craignoit que le Roi de la Grande Brétagne ne s'y oppoſât, & ne ſecourût les Eſpagnols; auquel cas le Prince d'Orange n'étant point d'avis de faire l'entrepriſe; le Cardinal de Richelieu crut qu'il falloit tirer parole de ce Prince, qu'il ne s'oppoſeroit pas à la France, ſi elle venoit à attaquer quelques Places, ſur la côte de Flandres. *Le Comte d'Eſtrades* fut envoyé pour cela à Londres, où il arriva le 19. de Novembre, & peu de jours aprés, il eut audience du Roi, à qui il propoſa ce dont il étoit chargé. Pour l'engager (3) à conſentir à cette propoſition, il lui repréſenta les avantages, qu'il auroit en demeurant attaché à la France. Selon lui, Charles devoit tirer une grande utilité, auſſi bien que ſes Sujets, en la favoriſant. Etant maître de la Mer, il pourroit fournir toutes les choſes néceſſaires, pour la ſubſiſtence de l'Armée Françoiſe; ce qui apporteroit beaucoup d'argent en Angleterre. Par la neutralité, que le Roi de France lui demandoit, tout le Commerce ſe feroit par ſes Vaiſſeaux, tant dans l'Armée de France, que dans celle d'Eſpagne, & même dans toutes les Villes des Païs-Bas. Il ajoûta, de la part du Cardinal de Richelieu, qu'il auroit ſoin d'entretenir une bonne Union, & une Amitié ſincere entre Louis & lui, & que même il ſeroit en ſorte qu'il lui fourniroit les ſecours néceſſaires; pour châtier les Anglois & les Ecoſſois, qui pouvoient être mal intentionnez, envers lui. Charles répondit, avec beaucoup de fermeté, qu'il feroit tout ce qu'il pourroit pour entretenir cette Amitié; pourvu qu'on ne demandât rien de lui, qui fût préjudiciable à ſon honneur, à ſon interêt, ou à ſon Royaume. C'étoit ce qui arriveroit, ſelon lui, s'il permettoit que le Roi, où 1638.

(1) Hiſt. de Frideric Henri P. 2. p. 1. & ſuiv.
(2) Voyez l'Inſtruction du *Comte d'Eſtrades* T. I. de ſes Lettres p. 1.
(3) Voyez la Lettre du même du 24. de Novembre 1637; Tom. I. p. 7.

1638. ou les Etats attaquaſſent les places maritimes de Flandre; ce qui lui fit dire, qu'afin d'être en état de les ſecourir, il tiendroit une Flotte aux Dunes, prête à agir, avec quinze mille hommes, prêts à paſſer en Flandre, en cas de beſoin. Du reſte, il remercia les offres de ſon Eminence, & dit qu'il n'avoit pas beſoin de ſecours, pour châtier ceux d'entre ſes Sujets, qui manqueroient à leur devoir; leur punition étant aſſurée, par ſon autorité, & par les Lois d'Angleterre. Cependant la ſuite fit bien voir qu'il ſe trompoit, en cela, & la France ſe mit peu en peine d'empêcher, que ſes Sujets ne lui fiſſent la guerre, & ne lui fiſſent même perdre la tête, ſur un Echaffaut.

Le Comte d'Eſtrades eut là-deſſus ordre de paſſer en Hollande, (1) pour communiquer au Prince d'Orange, la réponſe du Roi de la Grande Brétagne, & former avec lui un Traité, ſur ce qu'on entreprendroit la Campagne ſuivante; comme on avoit accoutumé de faire, tous les ans. Le Cardinal ſouhaitoit, que le Prince entreprit Anvers, & lui fit promettre que le Roi attaqueroit S. Omer. Le Comte fut en Hollande, & fut propoſer fort adroitement au Prince ce que le Cardinal ſouhaitoit, en lui diſant, que S. E. qui le croyoit le plus grand Capitaine de l'Europe, ne voyoit qu'une place digne de ſa réputation, & de ſa grande experience, qui étoit Anvers. Le Prince lui repondit, qu'il n'avoit pas aſſez d'Infanterie, pour aſſieger une ſi grande Place; qu'il falloit trois grands quartiers; que l'Eſcaut avoit une lieuë de large; qu'il falloit paſſer, de Bergopzoom à la digue de Callo, trois lieuës de païs perdu, à marée baſſe, avec un corps de dix-mille hommes ſur la digue, & attaquer les Forts de Callo, & de Verbroek, pour être maître de la Tête de Flandre; ſans que ce Corps pût être ſecouru de l'armée, avant vint-quatre heures; & que de ſi grandes difficultez ne ſe pouvoient ſurmonter, qu'avec une grande dépenſe. Le Comte repliqua, que toutes ces difficultez n'étoient pas égales, à celles du Siege de Bois-le-Duc; qu'il avoit ſurmontées ſeul, contre les armées de l'Empereur, & des Eſpagnols jointes enſemble; & qu'alors il étoit plus fort qu'auparavant, ayant le Roi & le Cardinal dans ſes interêts; qu'il ne regardât pas à la dépenſe, & que pourvu que le Prince la reglât au néceſſaire, le Cardinal feroit un effort auprès du Roi, pour lui faire accorder une ſomme conſiderable. Le Prince dit qu'il falloit dormir là-deſſus, & qu'ils recommenceroient le lendemain à parler de cette affaire.

Le reſte du jour ſe paſſa en choſes indifferentes, & le lendemain le Prince envoya querir le Comte; qui le trouva en ſon Cabinet, avec la Carte du Païs d'Anvers, & de la Tête de Flandres devant lui. Il dit que le Païs, qu'il voyoit, étoit de difficile accès, & qu'on ne s'y maintiendroit, qu'avec peine, parce que l'Ennemi avoit toûjours une armée. Il ajoûta néanmoins, que le Comte l'avoit perſuadé, en l'aſſurant que le Cardinal l'aſſiſteroit; mais que par deſſus le million, que le Roi donnoit tous les ans à l'Etat, comme un Subſide reglé, on auroit beſoin de deux-cens-mille Ecus de plus, pour lever quatre nouveaux Régimens d'Infanterie. Outre cela, il faudroit que le Roi s'obligeât d'attaquer une grande Place, dans le même tems, qu'on attaqueroit Anvers. Le Comte repliqua que Cambrai, & Doüai étoient de grandes places; mais le Prince dit, que les Eſpagnols les abandonneroient, pour venir contre lui; & qu'il en ſavoit une plus grande, & qui leur étoit plus chere, & nomma S. Omer. Le Comte, quoi que ravi de le voir tomber dans la penſée du Cardinal, lui fit remarquer la facilité, qu'il y avoit à ſecourir cette Place, (2) en remontant, avec des bâteaux, les rivieres qui ſortent des marais, qui l'environnent d'un côté, & qui vont ſe décharger dans la Mer à Graveline, & à Dunkerque. Il ajoûta, qu'il dépêcheroit un Courier, le jour même, au Cardinal; pour l'informer de tout ce que S. A. lui auoit dit, & qu'il étoit aſſuré, que S. E. feroit tout ce qui lui ſeroit poſſible, pour faire agréer au Roi la demande du Prince. 1638.

Comme le Comte étoit chargé de faire le *Traité de la Campagne*, comme il parle, avec les Etats, ou de convenir avec eux, de ce qu'on entreprendroit, afin d'agir de concert, le Prince, qu'il avoit entretenu à Honſlardyk, Maiſon de Campagne près de la Haie, lui promit que, dès qu'il y ſeroit de retour, il lui ſeroit donner des Commiſſaires, pour renouveller le Traité, comme on avoit fait toutes les années; ſans nommer aucune Place, en attendant que la Réponſe de S. E. fût arrivée.

Le Cardinal (3) répondit le 6. de Janvier MDCXXXVIII. que le Roi conſentoit d'envoyer deux-cens-mille Ecus, outre le Subſide ordinaire d'un million, & qu'il avoit donné ordre au Surintendant des Finances, d'envoyer des Lettres de Change, pour cela; mais qu'il falloit prendre garde, que les deux-cens-mille Ecus ne fuſſent pas divertis ailleurs: Que S. M. lui permettoit de promettre, en ſon nom, qu'Elle attaqueroit S. Omer, en même tems que le Prince aſſiegeroit Anvers: Qu'il falloit mettre, dans le Traité, que les Armées du Roi, & des Etats entreroient en Campagne, pour attaquer ces Places, au 1. de Mai; afin d'avoir le tems de ſe retrancher, avant que l'Armée des Ennemis fût aſſemblée: Que celle du Roi ſeroit de trente-mille hommes de pied, & de quinze-mille Chevaux: Qu'il faloit que celle des Etats, fût de trente-ſix-mille hommes de pied, avec l'augmentation des quatre nouveaux Régimens, & de huit-mille Chevaux; & que dans le Traité le nombre des Troupes devoit être ſpécifié.

Ce furent là les ordres du Cardinal, auxquels *Chavigny*, Secretaire d'Etat, ajoûta qu'il ne falloit pas oublier les cinquante Vaiſſeaux, que les Etats devoient fournir au 1. de Mai, ſur la côte de Flandre, & les y laiſſer juſqu'au 1. de Novembre. Pour cet Article, comme on n'en étoit convenu, que lors qu'on avoit projetté d'attaquer quelques places maritimes de la Flandre; je ne ſai s'il eût lieu. Mais il eſt certain, que l'Amiral Tromp tint la ſortie du Port de Dunkerque fermée.

Après ces Lettres reçuës, (4) le Prince d'Orange s'appliqua, avec chaleur, à préparer tout, pour l'ouverture de la Campagne, & fit ſonder, par des Officiers, & par des Ingenieurs habiles, à baſſe marée, le paſſage de Bergopzoom à la digue de Callo, & mettre des perches dans les endroits les plus faciles à paſſer. Il convint, avec d'Eſtrades que l'on laiſſeroit en blanc, dans le Traité, le nom

(1) Voyez ſa Lettre du 22. de Decembre 1637. & celle du Card. de Richelieu du 2. du même mois T. I. p. 9. & ſuiv.

(2) Il y a dans les Lettres imprimées: *par les Rivieres qui ſortent de Gravelines, Bergue & Dunkerque, & qui entrent dans les Marais.* Mais le Comte d'Eſtrade n'a pas pu commettre une ſemblable faute, qui fait couler deux rivieres, depuis la mer, vers leurs ſources. Voyez les Cartes de Flandre.

(3) Voyez ſa Lettre T. I. des Lettres *d'Eſtrades* p. 15. & ſuiv.

(4) I. T. des Lettres *d'Eſtrades* p. 19.

1638. nom de l'une des Villes, qu'on attaqueroit (apparemment Anvers) mais qu'il y auroit un Article ſecret, qui ſeroit ſigné par S. A. & par le Comte, où les noms de ces places ſeroient exprimez.

Frederic Henri étoit (1) ſi touché des manieres de ce Gentilhomme, que le 5. de Fevrier, il lui donna la Compagnie du Comte de Berg, qui étoit la plus ancienne du Païs, & qui marchoit avec les Gardes du Prince. L'année ſuivante MDCXXXIX. il lui donna le Régiment François d'Infanterie vacant, par la mort du Duc de Candale, qui l'avoit commandé. Il lui accorda même la liberté de remplir, comme il voudroit, les charges qui étoient vacantes dans ce même Régiment.

Le Cardinal envoya, (3) le 20. d'Avril, un Exprès au Comte d'Eſtrades, pour l'avertir, que le Maréchal de Châtillon ſe mettroit en marche le 1. de Mai, pour être le 10. devant S. Omer; & le Maréchal de la Force, avec un Corps de quinze-mille hommes, ſur la Frontiere du Hainaut, pour donner de l'ombrage à l'ennemi de ce côté-là. Il diſoit au Comte, que connoiſſant l'humeur lente du Prince d'Orange, qui vouloit voir les choſes aſſurées, avant que d'agir, ce qui faiſoit ſouvent perdre des occaſions qu'on ne pouvoit recouvrer; il étoit important de lui faire comprendre, qu'il falloit inveſtir au plûtôt les places, que l'on avoit réſolu d'attaquer.

Le Cardinal chargeoit de plus d'Eſtrades, de dire au Prince d'Orange, qu'il avoit eu avis d'Amſterdam, que les Eſpagnols y avoient acheté trois-cens milliers de poudre, pour envoyer à Anvers, & qu'ils s'étoient ſervi pour cela d'un Marchand, nommé *Marceli*, qui étoit Agent du Roi de Dannemare. Il y avoit quelque choſe de vrai là-dedans, (4) & comme la liberté du commerce étoit grande à Amſterdam, on ne put mettre ordre à cela, par l'autorité du Magiſtrat; le Prince ordonna à *Tromp* d'arrêter au Texel quatre Fregates, qui devoient porter de la poudre, & des armes à Anvers, & de ne les relâcher que par ſon ordre.

Avant que de paſſer à l'execution de l'entrepriſe, il faut que nous diſions ici quelque choſe, de ce qui arriva au commencement de cette année du côté de Maſtricht. (5) Les Eſpagnols avoient pratiqué une intelligence, en cette Ville, dès le tems qu'elle tomba entre les mains des Etats Généraux; par le moyen de quelques Eccleſiaſtiques, qui n'avoient pu voir cette Ville, ſoumiſe à une Puiſſance Proteſtante, ſans beaucoup de chagrin, & machinerent depuis entre eux un moyen, qui paroiſſoit ſûr, pour y faire rentrer les Eſpagnols. Ils engagerent un certain *Jean Landsman*, Braſſeur de Biere, qui avoit une maiſon ſur le bord du rempart, tout proche de la Porte de Nôtre Dame, par où l'on va à S. Pierre. Il y avoit là une fauſſe Porte, murée aſſez légerement, qui étoit ſur le petit ruiſſeau de Geer. Il étoit facile de la rouvrir, & de faire entrer par-là les Eſpagnols, pourvû qu'on trouvât moyen d'attirer la Garniſon de la Place, d'un autre côté. Pour cela il fut réſolu qu'un Corps, de ſix ou ſept-mille hommes des Eſpagnols viendroient à Maſtrieht, du côté de la Porte de Bruſſelles, comme pour eſcalader la Ville; afin que, pendant qu'on ſeroit occupé à les répouſſer, un autre Corps entrât ſans bruit par la fauſſe Porte; dont la maçonnerie, qui la bouchoit, ſeroit facilement abatuë. Cela devoit s'executer le 1. de Mars, mais malheureuſement le deſſein fut découvert le jour auparavant. Il y avoit eu un ſoldat, nommé *Claude de la Tour*, qui, après avoir été longtems au ſervice de l'Eſpagne, avoit déſerté, à ce qu'il diſoit, & s'étoit venu rendre dans Maſtricht. Cet homme étant un jour ſorti de la Ville, avec un parti de la Garniſon; ce parti fut pris par les Eſpagnols, qui, aulieu de retenir la Tour priſonnier, avec les autres & de le maltraiter, comme on fait les Déſerteurs, le diſtinguerent, & le renvoyerent ſans rançon. Les ſoldats Hollandois remarquerent cela, avec ſurpriſe, & en avertirent les Officiers, qui ſoupçonnerent qu'il n'eût été relâché, que pour le ſervice du Roi d'Eſpagne. Il fut arrêté & mis en priſon, où étant interrogé, il découvrit tout le deſſein. Il chargea, dans ſa confeſſion, le Braſſeur Landsman, & *Vinck*, Gardien des Cordeliers, derriere le Couvent deſquels étoit la Maiſon du Braſſeur. On fit arrêter ces gens-là & d'autres, entre leſquels étoient le P. *Paſman*, le Curé de S. Nicolas, un Chapellain de l'Egliſe de Nôtre Dame & d'autres. On invita au ſon du Tambour tous ceux, qui pourroient ſavoir quelque choſe de cette Conſpiration, à le venir déclarer, avec promeſſe de cacher leurs noms. L'affaire ayant aſſez aproſondie, il vint des Députez des Etats Généraux; pour en prendre connoiſſance, & faire punir les Coupables. Ils condamnerent le 30. d'Avril la Tour, ſa femme & un Maçon, à avoir la tête tranchée. Ils furent executez le même jour, & le Corps de la Tour fut écartelé, & ſa tête miſe ſur un pieu. On y mit la tête du Maçon, & la femme fut enterrée ſous le Gibet, après avoir été decapitée. Le 1. de Mai, Landsman ſouffrit le même ſupplice, & avant que de mourir, il cita le P. Vink, devant le Tribunal de Dieu, comme l'Auteur de la Conſpiration. Ce Cordelier fut auſſi executé, avec les autres Eccleſiaſtiques, aux mois de Juin & de Juillet. C'eſt ainſi que la Religion mal entendue jette dans des crimes, qui cauſent une défiance perpetuelle, entre ceux qui ſont de differens ſentimens; qui ont peur les uns les des autres, aulieu de s'aquiter fidelement des devoirs de la Societé Civile, & de s'entredonner mutuellement le repos, qu'aucune Religion ne devroit troubler. 1638.

Pendant ce tems-là, la France faiſoit lever des Troupes à Maſtricht, qui devoient être commandée par le *Vicomte de Turenne*, qui avoit déja donné des marques de ce qu'il ſeroit un jour, en ſervant dans les Troupes des Etats; & qui devint en ſuite le plus grand Géneral d'Armée, qui fût en France. On avoit aſſigné à ces Troupes un quartier, près de Scharen, non loin de la Ville; où elles furent ſurpriſes, par quelques Troupes Imperiales, qui y tuerent cinquante hommes, & emmenerent pluſieurs priſonniers. Le reſte ſe retira dans la Ville, de peur d'être attaqué de nouveau, dans un poſte qui n'étoit pas aſſez ſûr. Mais le 20. de Mars, le Vicomte de Turenne arriva à Maſtricht, & après avoir fait la revuë de ces levées, il trouva qu'elles ſe montoient à ſeize-cens hommes; à qui il joignit encore les nouvelles levées, qui avoient été faites dans le Païs de Liege. Peu de jours après, il ſortit avec ces ſoldats, & ſurprit à ſon tour les Imperiaux à Hertogenrad; & en fit un bon nombre priſonniers, qu'il emmena à Maſtricht. Il mit en ſuite ſous contribution l'Ar-

(1) Là-même p. 23.
(2) Là-même p. 34.
(3) Là-même p. 22.
(4) Voyez la réponſe d'Eſtrades p. 24. T. I.
(5) Vie de Frid. Henri Part. 2. p. 2.

1638. l'Archevêché de Cologne, par ordre du Roi, qui n'étoit pas content de l'Archevêque. Il prit encore, quelque tems après, l'Abbaie de Bef, abandonnée par la Garniſon, qu'on y avoit miſe. Il fit auſſi d'autres petites expeditions fort heureuſes, en ce païs-là, & retourna en France par le Luxembourg, avec mille Chevaux, & défit en paſſant quelques Compagnies de Cavalerie; quoi qu'il y eût dans ce Païs-là trois Regimens de Picolomini.

Mais cette petite guerre n'étoit pas ce qui inquietoit le plus le Cardinal Infant, qui s'attendoit, à Bruſſelles, à voir éclatter un double orage contre lui, l'un du côté des François, & l'autre de celui des Hollandois; ſans ſavoir préciſément, à quelles Villes de ſon Gouvernement ils en vouloient.

Dès le 21. de (1) Mai, le Maréchal de Châtillon entra dans l'Artois, avec vint-cinq-mille Fantaſſins, & ſix-mille Chevaux, & fit d'abord un grand dégât, en traverſant cette Province, ſans qu'on ſût quelle Ville il vouloit attaquer. Mais le 25. du Mois, il campa devant S. Omer, & s'attacha au Siege de cette Place. Comme nous n'écrivons pas l'Hiſtoire de France, mais celle des Provinces Unies, nous ne nous arrêterons point à ce Siege.

Le Prince d'Orange ſe rendit, de ſon côté, avec ſon Armée, en remontant l'Eſcaut, à Bergop-zoom (2) le 13. de Juin de bon matin, & y fit debarquer ſes Troupes, pour les envoyer à Noortgeeſt près de cette Ville. Le Comte Guillaume de Naſſau, Maréchal de Camp, en partit le même jour, ſur les 2. heures après midi, avec ſept-mille hommes d'Infanterie, & trois-cens Chevaux. Il avoit cinquante-trois groſſes barques, où il y avoit de l'Artillerie, & quantité de moindres bâtimens. Il fit voile tout droit au Païs de Was, & fit deſcente ſur le Terrein qu'on appelle le *Donle*, & dont on a déja parlé ailleurs; pour couper la communication de la Flandre, à ceux d'Anvers. Il ne trouva que très-peu d'eau dans ce chemin, parce que c'étoit le tems de la baſſe marée. Il partagea en cet endroit ſon Armée en deux Corps, dont il conduiſit l'un, pour attaquer le Fort de Callo, & envoya l'autre pour attaquer celui de Verbrock, éloigné d'une heure du précedent, ſur la même Digue. Les premiers ayant paſſé les fanges qui y étoient, & tiré avec bien de la peine quatre pieces de Canon, qu'ils firent paſſer ſur des madriers, s'avancerent juſqu'à une Redoute, entre les deux Forts; qu'ils prirent facilement, parce qu'elle n'étoit gardée, que par quinze ſoldats du Colonel Catrice, à qui on avoit donné ordre, d'avoir l'œuil ſur cette Digue, & ſur les deux Forts; qu'il prétendoit défendre, avec quelques ſoldats du Regiment de Brion, & les Païſans de voiſinage. La Redoute étant priſe, les Hollandois marcherent à l'Egliſe de Callo, près du Fort de ce nom, aſſez bien fortifiée, & où il y avoit trois-cens ſoldats, & autant de Païſans, avec deux petites pieces de Canon. Ils emporterent ce poſte, avec la même facilité, que l'autre, & ſe trouverent maîtres de la Digue de Callo, d'où ils chaſſerent tous les ſoldats, & les Païſans épouvantez. Ils ſe préſenterent enſuite devant le Fort même de Callo, & l'emporterent, ſans peine, par la lâcheté de celui qui y commandoit. Le Village & le Fort de Verbrock furent auſſi pris, parce que ceux qui les devoient défendre ſe trouverent yvres, & ne ſurent pas ſe défendre, comme il falloit. Le Comte Guillaume ſe trouva ainſi maître de la Digue, & fit attaquer le Fort de Ste. Marie, qui n'étoit pas loin de Callo, & qui étoit commandé par Catrice lui-même. Il emporta d'abord les Ouvrages exterieurs, mais comme il voulut attaquer les autres, la Garniſnn, & ceux qui avoient été chaſſez de la Digue, ſe raſſemblerent dans le chemin couvert, & le repouſſerent. D. *Philippe de Silva*, Gouverneur d'Anvers, quoi que malade, y étoit accouru, & les avoit animez à ſe défendre. S'étant enſuite avancé, par les Digues de Callo & de la Perle, qui étoit un autre Fort ſur l'Eſcaut; il s'y fortifia par des coupures & des retranchemens, qui le mirent à couvert. Il appella enſuite à ſon ſecours deux Regimens Eſpagnols, qui étoient entre Hulſt, & le Sas de Gand. Cependant les Hollandois ſe fortifioient auſſi, ſur les deux Digues, qu'ils avoient priſes, & ſur une autre, qui alloit de Callo à Beveren. S'étant couverts en ces poſtes, par quelques travaux, ils attendoient un nouveau ſecours, par la prochaine marée; pour pouſſer leur conquête des Forts Royaux, dont Anvers étoit environné; mais le vent contraire l'empêcha de venir. 1638.

On envoya, pendant que ceci ſe paſſoit, des Courriers au Cardinal Infant, pour l'avertir de l'état des choſes. Ils le rencontrerent à moitié chemin d'Anvers, où il s'étoit acheminé, dès qu'il avoit été averti des mouvemens du Prince d'Orange. Comme il fut entré dans la Ville, il donna les ordres néceſſaires, pour arrêter les progrès de l'Ennemi, & raſſura les Bourgeois, qui ſe croyoient déja perdus. Il ne craignoit pas moins pour Hulſt, que pour Anvers. Hulſt étoit une place, qui étoit comme la Porte de Flandres; en ouvrant aux Ennemis l'entrée du Païs de Was. Comme elle n'eſt pas plus éloignée de Verbrock, que ce Fort ne l'étoit d'Anvers, l'Ennemi la pouvoit inveſtir, avec la même facilité. L'Infant laiſſa donc à Hulſt le Regiment de Ribaucourt, & à Beveren celui de Fonclara, pour s'oppoſer aux progrès des Hollandois, de ce côté-là. Comme l'incommodité de Philippe de Silva le mettoit hors d'état, de commander les Troupes, le Cardinal donna au Comte de Fuentes le commandement de toute la ſoldateſque du Païs, & des Forts de l'Eſcaut. Pour lui, il retourna à Willebroek, pour s'oppoſer de là à l'un ou à l'autre Corps des Troupes Hollandoiſes; en attendant que les forces, qu'il avoit appellées de divers endroits, plus ou moins éloignez, fuſſent arrivées. Il avoit écrit à D. *André Cantelmi*, de lui amener toutes les Troupes, qu'il pourroit, de Flandre; & avoit donné les mêmes ordres au *Marquis de Lede*; par rapport à celles, qui étoient au de-là de la Meuſe. Trois Régimens de Picolomini, qui avoient hiverné dans le Luxembourg, & dans le Voiſinage, & de nouvelles Troupes, que ce Général avoit levées, reçurent commandement de marcher inceſſamment vers Willebroek. Picolomini étant arrivé, fut envoyé pour couvrir Anvers & Hulſt, en demeurant ſeulement ſur la défenſive; pour ne pas rompre la Neutralité, qui étoit entre l'Empire, & les Provinces Unies.

Cependant (3) les Troupes Eſpagnoles, revenues de la peur, qu'elles avoient euë, s'oppoſoient courageuſement aux progrès des Hollandois ſur les Digues, & il ſembla alors que la Fortune, comme l'on dit, commença à les abandonner. Le 15. de Juin, les Eſpagnols les arrêterent, & Guillaume abandonna même quelques poſtes avantageux, qu'il

(1) Voyez les Auteurs du tems, qui ont écrit la Vie de Louis XIII. & particulierement *D. Emanuel Teſaure*, dans les Campagnes du Prince *François Thomas de Savoie*, dans la relation du Siege de S. Omer. p. 6. & ſuiv.

(2) La Vie de Frid. Henri P. 2. p. 8. 9. & ſuiv. & *Emanuel Teſaure* p. 37.

(3) *Emanuel Teſaure* là-même p. 45.

1638. qu'il avoit pris entre le Fort de Callo, & celui de de Ste. Marie. Le 16. du mois, les Eſpagnols ayant paru devant le Fort de Callo, les Troupes des Etats ſortirent ſur eux, au nombre de douze-cens Fantaſſins, outre quelque peu de Cavalerie; avec le Comte *Maurice*, Fils unique de Guillaume, âgé d'environ vint un ans, à leur tête. Un (1) Hiſtorien aſſure, que les Eſpagnols feignirent de ſe retirer, devant les Hollandois; mais qu'inſenſiblement ils les attirerent en un endroit, où ils avoient mis neuf Compagnies de Cavalerie en embuſcade; que là il y eut bien des gens tuez, & qu'il ſe fût fait un grand carnage des Troupes Hollandoiſes, ſi le Colonel *Balfour* ne fût venu au ſecours, avec quatre Compagnies de Cavalerie, qui obligerent les Eſpagnols de ſe retirer; & que ce fut alors que le Comte Maurice, qui les pourſuivoit trop vivement, reçut un coup d'épée au travers du corps, qui l'abatit mort ſur le champ. Les Eſpagnols voulurent emporter ſon corps, & le dépouillerent, mais la Cavalerie Hollandoiſe le leur ôta, & le porta à Heuſden. C'étoit un jeune homme d'une très-grande eſperance, qui fut infiniment regretté, non ſeulement par ſon Pere, mais auſſi par toute l'Armée.

Pendant quelques jours, il ne ſe fit rien, ni d'un côté, ni de l'autre, à cauſe du mauvais tems. Cependant Cantelmi & le Marquis de Lede arriverent, avec les Troupes de Flandre, & de de-là la Meuſe. L'Infant ſe rendit alors à la Tête de Flandre, qui eſt un petit Fort, qui n'eſt pas loin d'Anvers, & y tint Conſeil, pour ſavoir ce qu'on pourroit faire. Il ſe trouva dans ce Conſeil le Marquis de *Ceralbo*, qui avoit été Géneral, dans les Indes, & qui étoit alors Ambaſſadeur du Roi, & Majordome du Cardinal; le Comte *de la Fera*, Meſtre de Camp Géneral, Philippe de Silva, le Comte de Fontaine, André Cantelmi, le Baron de Balançon, qui avoit été Grand Maître de l'Artillerie, & le Baron de Grobbendonk. L'Infant leur propoſa, s'il ſeroit à propos d'attaquer les Hollandois, dans leurs poſtes. La plûpart étoient d'avis, qu'il ne le falloit pas faire, & l'on ſe fondoit ſur ce que l'on avoit reconnu, par l'experience, que c'étoit témerité, plûtôt que courage, que d'attaquer les Hollandois fortifiez. On faiſoit remarquer la quantité des poſtes, qu'il faudroit attaquer; le terrein peu avantageux pour cela, parce qu'il étoit trop étroit pour l'Infanterie, & trop boüeux, pour la Cavalerie. On diſoit que l'attaque pourroit réüſſir, mais on ſoûtenoit qu'il n'y avoit pas de la prudence à hazarder cela; parce qu'on hazardoit tout le païs, qu'on perdroit en perdant Anvers; contre des gens, qui ne hazardoient que peu de terrein, & qui même ne leur appartenoit pas. Enfin on concluoit qu'il falloit ceder à la néceſſité, & regarder un moindre mal, comme un plus grand bien; que cependant on chercheroit ſon avantage, où on le pourroit trouver, par quelque autre voie. Les avis furent très-differens ſur cette voie. Les uns étoient d'avis de faire des approches, & d'employer l'Artillerie & les Bombes. D'autres jugeoient qu'il n'étoit pas poſſible de les y forcer, & qu'il falloit regarder le terrein, qu'ils tenoient, comme un terrein perdu; duquel on ſe ſépareroit par des coupures, & des retranchemens, qui mettroient Anvers & Hulſt à couvert, & que par là on couvriroit la Flandre, & l'on ne hazarderoit pas l'attaque.

Cantelmi fut néanmoins d'avis d'attaquer bruſquement les Forts, parce que ſi on donnoit du tems à l'Ennemi, il auroit de nouveaux ſecours, ſe ſerviroit avantageuſement de l'eau, comme il avoit toûjours fait, & qu'en joignant l'art à la nature, il ſe rendroit encore plus fort; que le préjugé, qu'on ne peut pas forcer les fortifications Hollandoiſes, étoit la cauſe des pertes, que les Eſpagnols avoient faites; que ſi on ne les avoit pas battus pluſieurs fois, cela avoit été, parce qu'on n'avoit pas cru pouvoir les battre. Enfin il offrit d'attaquer lui-même l'endroit, qui ſeroit jugé le plus fort. 1638.

Le Cardinal inclinoit à cette opinion, & le Baron de Grobbendonk l'appuya, en ajoûtant *que la Victoire étoit à lui, mais qu'il falloit laiſſer le bréviaire à part.* Il vouloit dire, que le Cardinal ne devoit pas conſulter là-deſſus ſon Confeſſeur, qui l'avoit (2) toûjours détourné des entrepriſes perilleuſes, & qui demandoient du courage. D'ailleurs le Principe Thomas de Savoie, qui étoit en Artois, pour incommoder, le plus qu'il ſeroit poſſible, les François, au Siege de S. Omer, preſſoit inſtamment ce Prince d'agir avec vigueur, ſans balancer. Il réſolut donc d'attaquer les Hollandois, de trois côtez, & ordonna d'abord à Cantelmi de s'avancer vers Verbroek, par les deux Digues, qui y vont de Hulſt & de Vraſem. Il lui donna pour cela dix Compagnies Eſpagnoles, venues des quartiers d'au de-là de la Meuſe, les Régimens du Duc d'Oria de Ribaucourt, de Crequi, & de la Foſſe, avec dix Compagnies de Cavalerie, & huit pieces de Canon. Le Marquis de Lede eut ordre d'aller ſur la Digue de Mulſen, avec les Régimens de Guaſco, de Brion, d'Aldeſoven, & trois Compagnies de Cavalerie. Le Comte de Fonclara eut le poſte de Ste. Marie, avec quinze Compagnies de ſon Régiment, & les Garniſons qu'on avoit tirées des Forts de l'Eſcaut, de Herentals & de Lire. Il fut encore aſſiſté par le Comte de Fontaine, pour donner les ordres néceſſaires, ſelon le beſoin.

On avoit marqué le 19. de Juin, pour cette entrepriſe, mais la lenteur de la marche de tant de Troupes, fit que la choſe fut renvoyée au 20. Le minuit étant venu, qui étoit le tems, auquel on devoit commencer l'attaque, Cantelmi conduiſit en bon ordre ſon monde, par la Digue de Hulſt, & envoya, en même tems, le Regiment de Ribaucourt, par celle de Vraſem, avec ordre que lors qu'il verroit une Cabane en feu, il donnât l'Alarme de ſon côté, pour tâcher de faire une diverſion à l'Ennemi. Il mit entre deux la Cavalerie, quoi que le terrein ne lui fût nullement favorable. Le ſignal étant fait, & l'Alarme ayant été donnée par Ribaucourt, Cantelmi attaqua vigoureuſement les retranchemens les plus proches; mais il n'y trouva pas moins de réſiſtence, & le combat fut, pendant quelque tems, aſſez ſanglant & douteux. Le Duc d'Oria s'apperçut de cela, & s'aviſa de chercher, s'il n'y avoit point quelque paſſage, au eôté; par où on pût s'approcher. Il en trouva un, au travers des marais, par où l'on pouvoit prendre l'Ennemi en flanc, & par derriere; après quoi s'étant avancé par là, avec une partie de ſon Regiment, il tailla en piece ceux, qui défendoient le premier retranchement. Il en prit un ſecond, avec la même facilité, & en chaſſa les ſoldats qui le gardoient. Après cela, les Italiens & les Allemands s'étant joints, ſe rendirent encore maîtres de quelques coupures, & donnerent l'Aſſaut à une Redoute fortifiée. Ils y fu-

Z 2 rent

(1) L'Auteur de la 2. Partie de la Vie de Frideric Henri pag. 9.

(2) On prétend que ce fut lui qui empêcha le Cardinal Infant d'eſſayer de forcer Frideric Henri, devant Breda.

1638. rent pluſieurs fois repouſſez, & néanmoins ils s'en étoient rendu maîtres, lors que quelques-uns de leurs meilleurs Officiers furent tuez, & le Duc d'Otia bleſſé au genouil, par l'éclat d'une grenade, ce qui leur fit perdre le fruit de la Victoire. Cantelmi, voulant leur rendre le courage, s'avança au travers d'une grêle de mouſquetades, & il fut bleſſé en deux endroits, mais légerement. Cependant les ſoldats voyant leurs Chefs tuez ou bleſſez, ſe mirent en déſordre; ce qui encouragea les Hollandois, qui les attaquerent, ſans perte de tems, & firent quelques Officiers priſonniers. Mais Cantelmi les arrêta, en faiſant une coupure, derriere laquelle il ſe fortifia. Il en fit de même, aux autres poſtes qu'il avoit gagnez, & obligea, par ſon Artillerie, la Cavalerie Hollandoiſe à ſe placer derriere la Digue de Callo. De là il fit mettre des gabions devant lui, depuis la Digue juſqu'a l'eau, & ayant mis ſur une baterie, qu'il y fit faire, du Canon, il bâtit l'Ennemi en flanc, & le délogea de deſſus la Digue de Hulſt; ſur laquelle il poſta, ſur le champ, mille mouſquetaires. Il ſe couvrit encore de Gabions du côté de l'eau, qui couvre ce païs-là, ſur tout au tems de la haute marée, pour garantir les ſoldats, contre l'Artillerie des bâtimens Hollandois, qui pourroient y venir, ſi le vent & la marée les favoriſoient.

Au même tems, que Cantelmi attaquoit les Hollandois, le Marquis de Lede, après avoir fait reconnoître la Digue de Melſen, par le Colonel Guaſco, y envoya un détachement de mouſquetaires au travers du marais, pour prendre l'Ennemi en flanc, pendant qu'il l'attaqueroit de front. Il ſe rendit maître de la premiere coupure, après avoir tué les plus braves de ceux, qui la défendoient. Mais ne pouvant venir à bout de la ſeconde, à cauſe de la profondeur du foſſé, & faute d'inſtrumens à remuer la terre; il ſe retira derriere celle qu'il avoit gagnée, où il laiſſa autant de monde, qu'il falloit, pour la défendre, & ſe mit à couvert, avec le reſte de ſes ſoldats. Le Comte de Fonclara en fit autant, & laiſſa aſſez de gens pour garder le terrein, dont il s'étoit rendu maître; juſqu'à ce qu'il eût plus de ſecours, pour recommencer une autre attaque.

Ainſi les trois Chefs ſe logerent dans le terrein, qu'ils avoient recouvré, & ſe retirerent après un combat tres-ſanglant de plus de douze heures.

Néanmoins les Eſpagnols avoient plus gagné, qu'ils ne croyoient; parce qu'ils avoient laſſé & effrayé les Hollandois, qui après avoir ſoûtenu vigoureuſement le premier aſſaut, ſe trouverent hors d'état d'en ſoûtenir un autre, ſans ſecours. Cependant il ne leur en venoit point, à cauſe du vent contraire, à ce qu'on a dit; quoi qu'il ſemble que la ſeule marée auroit pu ſuffire pour leur en donner, ou leur envoyer au moins quelques Officiers. L'Auteur Italien, que nous avons cité, dit que le Comte Guillaume, ſans attendre la nuit ſuivante, ſe mit ſur un petit bâtiment, ſous prétexte d'aller demander du ſecours au Prince d'Orange; ce qui fit perdre le courage aux Troupes, qu'il commandoit, qui ſe retirerent après lui, en un très-grand déſordre. Un Auteur, (1) qui n'avoit pas l'art de rien narrer en ordre, après avoir repréſenté la perte, que fit l'Armée Hollandoiſe, dit qu'à peine le Comte Guillaume put-il ſe ſauver au Fort de Lieſkenshoek, où il demeura au lit malade, pendant quelques jours; ſoit pour la fatigue, qu'il avoit euë dans cette retraite; ſoit à cauſe de la triſteſſe, où il étoit pour la mort de ſon Fils, & de cette défaite.

Les Eſpagnols s'apperçurent ſi peu de la retraite des Hollandois, que le Cardinal Infant, ayant donné ordre, que l'on donnât un nouvel aſſaut la nuit du 22. de Juin, comme on s'avança vers les Ouvrages, qui étoient ſi bien gardez à l'aſſaut précedent, on fut ſurpris que l'on n'y entendit aucun bruit, & que quand on parloit on ne reçût aucune réponſe. En s'avançant encore davantage, les Eſpagnols ne s'apperçurent pas qu'il y eût quelcun dans les poſtes, qu'ils avoient ordre d'attaquer. Les Officiers Généraux en ayant été avertis, jugerent que toutes les Troupes Hollandoiſes, s'étoient retirées dans les Forts de Callo, & de Verbroek, pour les mieux défendre. Mais ces deux poſtes, ſe trouverent auſſi vuides. Les Troupes s'étoient jettées dans les Bâtimens legers, qu'il y avoit là, pour aller du côté du Docle, où ils ne trouverent pas aſſez d'eau pour y paſſer, ni le vent favorable. Tout le monde ſe hâtant de s'embarquer, il n'y eut que dix Compagnies, qui eurent le tems de ſe ſauver; tout le reſte fut enveloppé par les Eſpagnols. Il y en eut qui voulurent ſe défendre, & qui furent tuez; d'autres ſe noyerent, en voulant ſe ſauver. Tout le reſte perdit la liberté, en ſe rendant. On n'avoit jamais vû auparavant, que les Hollandois, placez avantageuſement, euſſent pris une ſemblable frayeur; eux qui s'etoient ſi bien défendus, en des poſtes beaucoup moins forts, que ceux qui leur reſtoient; & que la retraite ſe fit avec tant de déſordre, que perſonne ne fût demeuré en arriere, pour la couvrir. Ils étoient encore en état de capituler, dans les deux Forts qui leur reſtoient, & d'obtenir au moins la liberté de leurs perſonnes. Mais il y a apparence, que le chagrin du Général, & de la mort de ſon Fils unique, & d'avoir été engagé en une entrepriſe, où il ne ſut nullement ſoûtenu, lui firent abandonner la conduite de ſon Armée, & que les Officiers ſubalternes n'eurent pas aſſez d'autorité, pour retenir les ſoldats. 1638.

Il y eut, à ce que dit *Teſauro*, près de (2) trois-mille ſimples ſoldats priſonniers, outre deux Colonels, deux Lieutenans Colonels, vint-quatre Capitaines d'Infanterie, pluſieurs Lieutenans & bas Officiers. Il y en eut autant de tuez, & il y en eut quelque peu, qui s'enfuirent. Outre le bagage, & l'argent de chacun, on prit trois Etendars, cinquante Enſeignes, vint-ſix pieces de Canon, deux Fregates, deux pontons, quatre-vints barques, avec les proviſions de guerre & de bouche. Cette victoire ne laiſſa pas de coûter du ſang, puis qu'il y eut trois-cens Eſpagnols de tuez, & trois fois plus de bleſſez. On regarda néanmoins cette victoire, comme une des plus ſignalées, que les Eſpagnols euſſent remportées, dans les Païs-Bas; à cauſe de la qualité des poſtes qu'ils gagnerent, du danger auquel furent les Païs-Bas & de l'honneur, qu'on gagna aux dépends des Hollandois.

Pour comble de malheur, le Siege de S. Omer ne réuſſit pas mieux, puis que les François le leverent, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. Il y eut néanmoins cette difference, que les François ſe retirerent en bon ordre, ſans que le Prince Thomas les oſât ſuivre.

Comme les François, (3) n'avoient pas perdu beaucoup de monde devant S. Omer; ils tenoient encore la Campagne, & l'on ne ſavoit s'ils en vouloient à Bethune, à Ranti, à Hédin, ou à Aire. C'étoit en effet la troiſiéme, dont ils avoient principalement deſſein de ſe rendre maîtres; mais

(1) Vie de F. H. P. I. p. 10.

(2) Les Hollandois ne mettent que 2370. priſonniers. Voyez la Vie de F. H. p. 10. col. 1.

(3) Voyez dans *Teſauro* Ranti Aſſiegé, & Catelet Aſſiegé & forcé.

1638. mais ils commencerent par Ranti, qui étoit une mauvaiſe place, qu'ils démantelerent, au Mois d'Août; dès qu'ils virent que le Prince Thomas avoit jetté du ſecours dans Hêdin. Enſuite ils prirent Câtelet, autre petite place de la frontiere de Picardie.

Nous ne nous arrêterons pas à ces legeres conſolations, que ſes Generaux François tâcherent de donner à leur Nation, peu ſatisfaite de la levée du Siege de S. Omer.

Dans le même tems, le Prince d'Orange, dont la capacité, dans l'Art Militaire, & la réputation qu'il avoit acquiſe, en tant de Campagnes, étoient bien ſuperieures à celles des Generaux François, ſe trouvoit néanmoins dans le même embarras. On peut facilement s'imaginer le chagrin, que l'on eut, dans les Provinces Unies, de la mauvaiſe réuſſite de l'entrepriſe ſur Anvers, & de la perte que l'Etat y avoit faite. Depuis que le Duc de Parme eût pris Anvers, toutes les entrepriſes, qu'on avoit faites contre cette Place, avoient échoué; & la derniere avoit, ſans doute, dégoûté les Etats Generaux de toute autre entrepriſe.

Néanmoins pour faire voir à l'Ennemi, qu'on n'avoit pas perdu le courage, le (1) Prince d'Orange ſe prépara, ſur la fin de Juin, à ſe mettre en Campagne, & le Comte Guillaume le vint joindre le 4. de Juillet. Cependant le Cardinal Infant demeura proche d'Anvers, après avoir fait un détachement de ſes Troupes, pour ſe joindre au Prince Thomas, dans l'Artois. Le Prince d'Orange envoya auſſi dix-ſept Compagnies à Lillo, pour couvrir des travailleurs, qu'il y employoit à nettoyer, & à creuſer les foſſez; de peur que les Eſpagnols n'entrepriſſent quelque choſe de ce côté-là. L'Armée des Etats demeura cependant campée, au Village de Wou, près de Bergopzoom. Elle étoit encore compoſée de cent-dix-neuf Compagnies d'Infanterie, ſans les dix-ſept qui étoient allées à Lillo, & de cinquante-quatre de Cavalerie; outre les Troupes que le Prince tira de diverſes Garniſons, qui eurent ordre de ſe rendre à Gorkom. En ce tems-là, on ſurprit des Lettres ſur un Tambour de Stralen, Ville entre Gueldre & Venlo, dans la haute Gueldre. Il avoit un Paſſeport, pour aller délivrer quelques ſoldats Eſpagnols, au Fort de la Croix. Les Lettres étoient du Gouverneur de Stralen au Cardinal, auquel il diſoit qu'il n'avnit pas pu executer l'Entrepriſe, que ſon Eminence ſavoit; parce que les Etats s'étoient ſaiſis de tous les Bâteaux, & de toutes les Chaloupes, qui étoient ſur le Rhin; mais que néanmoins, il n'avoit pas encore perdu toute eſperance de la reprendre, parce qu'il ſavoit où trouver enenre quelques Bâteaux. Le Prince d'Orange envoya inceſſamment ces Lettres au Comte Henri, & avertit les Garniſons des places ſur le Rhin, ſur le Wahal & ſur la Meuſe, de ſe tenir extrémement ſur leurs gardes. Cependant le Cardinal avoit fait raſſembler la Cavalerie Eſpagnole, qui étoit en Brabant, & y joignit huit-mille hommes d'Infanterie, qui allerent camper à Ekeren, & de là vers Bergopzoom. La Cavalerie ſurprit d'abord un quartier de celle des Etats, qui étoit à Wou, tua quelques Cavaliers, & fit des priſonniers; mais toute la Cavalerie Hollandoiſe, étant promptement montée à Cheval, chargea l'Eſpagnole, la mit en fuite, tua environ cent-cinquante hommes, & fit trois-cens priſonniers. On accuſa les Eſpagnols, de n'avoir pas fait tête aux Troupes des Etats, dans une Bruyere, où elles l'auroient pu faire, avec avantage, & être ſoûtenus par le reſte de leur monde. Depuis on fit retrancher le village de Wou, & l'on y fit faire garde tous les ſoirs, par quelques Compagnies de Cavalerie. 1638.

Il ſemble, que l'entrepriſe du Gouverneur de Stralen regardoit le Fort de Schenk. Au moins en ce tems-ci, la Garniſon de Gueldre, & quelques-unes du voiſinage, ayant fait un Corps de deux-mille hommes; ce Corps ſe rendit à Cleves ſur des bâteaux legers, dont ils enfoncerent quelques-uns dans le Wahal, près du Château de Byland; dans la penſée de les tirer de là, pour s'en ſervir dès qu'ils en auroient beſoin. Mais le Gouverneur du Fort de Schenk, en ayant été averti, y alla, avec quatre-vints hommes, les tira de l'eau, & les conduiſit au Fort de Schenk; ce qui fit que les Eſpagnols ſe retirerent de Cleves.

Le Prince d'Orange, partit le 1. d'Août de Bergopzoom, pour ſe rendre à Bois-le-Duc, où il arriva le 3. jour. La Princeſſe d'Orange s'y rendit auſſi, avec Madame de Brederode ſa Sœur, le 13. du Mois, pour ſe trouver à l'arrivée de *Marie de Medicis*, Mere de Louïs XIII. qui s'étoit retirée du Royaume; à cauſe des brouilleries, qu'elle avoit avec le Cardinal de Richelieu. Cette Princeſſe, comme diſent (2) quelques Hiſtoriens, avoit dit au Cardinal Infant, qu'elle vouloit aller aux Bains Chauds d'Aix, pour quelque incommodité qu'elle avoit. Pour cela, elle avoit fait demander un Paſſeport au Prince d'Orange. Cependant elle alla, dit-on, à S. Tron, où elle trouva ſept Compagnies des Etats & deux Eſpagnoles, avec leſquelles elle prit le chemin de Bois-le-Duc. Le Prince d'Orange lui alla au devant, avec treize, ou quatorze Cornettes de Cavalerie, juſqu'à trois lieuës de la Ville, & la fut ſaluer à ſon Caroſſe, avec beaucoup de reſpect. Il la conduiſit enſuite à Bois-le Duc, où elle fut reçue au bruit du Canon de la Ville. On la logea dans une Maiſon, qui avoit été aux Jeſuites, où elle fit dire la Meſſe publiquement. Les deux Compagnies de Cavalerie Eſpagnole, qui l'avoient, dit-on, accompagnée juſqu'à Bois-le-Duc, furent renvoyées. Cela n'empêcha par que trois hommes de ſa ſuite, qui s'étoient allez promener hors de la Ville, ne fuſſent mis en chemiſe, par un Parti Eſpagnol; quoi qu'ils diſſent, qu'ils appartenoient à la Reine Mere de France. Elle fut enſuite conduite en Hollande, dont elle viſita les principales Villes, accompagnée de la Princeſſe d'Orange, de la Comteſſe de Brederode, de ſon Epoux, du Comte de Cuylembourg, & des Députez des Etats Généraux. Elle fut défrayée & régalée, par tout, & (3) ſur tout à Amſterdam, avec beaucoup de magnificence. Cela ſe fit, non tant à cauſe du Roi ſon Fils, qui ne ſe ſoucioit pas beaucoup d'Elle, puis qu'il la laiſſa mourir dans l'exil, dénuée de tout; que parce qu'Elle avoit extraordinairement favoriſé la République, pendant le tems de ſa Régence. Elle paſſa enſuite en Angleterre, au mois d'Octobre; & n'y demeura pas long-tems. Il étoit honteux, que la Mere d'un Roi de France, actuellement regnant, de la Reine d'Eſpagne, de celle d'Angleterre, & de la Ducheſſe de Savoie, pour ne rien dire du Duc d'Orleans, fût non ſeulement exilée, en faveur du Cardinal de Richelieu, mais encore dans l'indigence. Il y eut bien de ſa faute, en cela, comme on le peut voir dans la Vie du Cardinal de Riche-

(1) Vie de Fred. Henri P. II. p. 14. & ſuiv.

(2) Vie de F. H. P. II. p. 16.

(3) Voyez là-deſſus le livre de *Barlius* intitulé *Medicea Hoſpes.*

1638. Richelieu; mais ſes Fils & ſes Filles, ne furent pas excuſables de la laiſſer ſans ſecours.

Le Prince d'Orange fit cependant partir ſon Armée de pres de Bois-le-Duc, où elle étoit, le 14. d'Août, & la fit marcher du côté de Grave; où il ſe rendit lui-même, avec les Députez des EE. GG. Le 15. le Comte Henri de Naſſau paſſa, ſans bruit, le Rhin à Rhimberck, avec cinquante Compagnies d'Infanterie, & neuf de Cavalerie, & alla inveſtir la Ville de Gueldre, le 17. du Mois. Le Prince vint camper devant, la nuit du 21. au 22. avec cent-trente-deux Compagnies d'Infanterie, & cinquante de Cavalerie. (1) Le Gouverneur de la Ville, étoit D. *André del Prado*, Eſpagnol, avec quinze-cens hommes de Garniſon, qui furent renforcez de mille autres, par le Marquis de Lede, au premier ſoupçon qu'on eût que les Hollandois vouloient l'aſſieger. Cela ne ſuffiſoit pas, pour ſauver la place, & le Cardinal n'avoit pas aſſez de monde avec lui, pour y introduire un nouveau ſecours par force. Il n'avoit alors près de lui, à ce que dit *Teſauro*, que quatre-mille Fantaſſins, & deux-mille Chevaux. Il fallut attendre du Luxembourg le Regiment de *Beck*, & celui de *Veleda*, qui étoit en Artois. Pour avoir ce dernier, on fit revenir les Troupes de Picolomini, que Lamboi menoit dans l'Electorat de Cologne, dont le Prince les avoit priſes à ſa ſolde. Ces Troupes étoient de ſept-mille Fantaſſins, & de trois-mille-huit-cens Chevaux, en y comprenant les Imperiales, comme le dit *Teſauro*. L'Hiſtorien Hollandois, qui a écrit la Vie de Frederic Henri, aſſure que les Eſpagnols avoient, quand ils s'pprocherent de Gueldre, dix-huit à dix-neuf-mille hommes; & il y a au moins apparence qu'elles étoient plus nombreuſes, que ne le dit l'Hiſtorien Italien. C'étoit rompre la Neutralité, dont l'Empereur étoit convenu, avec les Etats Generaux; mais que les Troupes Imperiales avoient, comme on l'a vû, rompue plus d'une fois, en faveur des Eſpagnols. Cependant le Prince d'Orange ayant envoyé un Trompette à Lamboi, il en reçut pour réponſe : *qu'il venoit chercher les Ennemis de l'Empereur, mais qu'au reſte la Neutralité ne ſeroit point violée.* Les Hollandois s'étoient poſtez, autour de la Ville, en trois Quartiers, & travailloient aux lignes de circonvallation. Quoi que le Cardinal, ſi on en croit *Emanuel Teſauro*, aprés la jonction des Troupes Imperiales, fût fort inferieur en nombre de Troupes aux Hollandois; il réſolut néanmoins de s'approcher de la place, dans l'eſperance que le Prince d'Orange, qui ne ſavoit pas le nombre des Troupes Imperiales & Eſpagnoles, pourroit bien prendre peur & ſe retirer, pour ne courir aucun riſque.

Le Cardinal paſſa la Meuſe, à Venlo, qui n'eſt éloignée de Gueldre, que de quatre lieuës; l'Infanterie ſur un pont fait à la hâte, & la Cavalerie à gué. Quand l'armée eut paſſé la Riviere, on tint Conſeil de guerre; mais aulieu de conſulter comment on ſecourroit Gueldre, comme dit l'Hiſtorien Italien; on délibera ſi on ne l'abandonneroit point. Ce Conſeil étoit compoſé, comme le ſont ordinairement ces ſortes d'Aſſemblées, de Gens de guerre braves & experimentez, & d'autres gens d'une profeſſion toute differente, qui ne ſe piquent pas ordinairement de courage. Tel étoit le Confeſſeur du Cardinal, Auguſtin, homme fort âgé, & uſé par les affaires, auxquelles il avoit été perpetuellement employé. Tel étoit encore le Préſident *Roſe*, homme de baſſe naiſſance, mais élevé aux Emplois de Robe les plus relevez, pour avoir ſû pourſuivre criminellement, & avec beaucoup d'artifice & de rigueur, la Nobleſſe mécontente des Païs-Bas Eſpagnols. Ces deux hommes avoient de la connoiſſance des Lettres, & par-là ils étoient beaucoup plus propres à trouver des difficultez, que les moyens de les ſurmonter. D'ailleurs ils n'avoient d'égard, qu'à la conſervation du Cardinal & de l'Armée, parce que leur fortune en dépendoit entierement. Le Comte-Duc d'*Olivarès*, premier Miniſtre de Philippe IV. qui les jugeoit d'autant plus prudents, qu'ils étoient timides, les tenoit auprés de l'Infant, pour temperer, par leurs conſeils, le feu de ſa Jeuneſſe. Ce Prince avoit de la peine à ſouffrir l'autorité de ces deux hommes-là, qui s'oppoſoient, dans tous les Conſeils, aux ſentimens des plus braves & des plus habiles Officiers; ſoit qu'il s'agît de ſecourir une Place, ſoit qu'on parlât d'attaquer ouvertement l'Ennemi. Auſſi les François & les Hollandois, en faiſoient-ils de grandes railleries, ſoit dans les converſations, ſoient dans leurs Ecrits. Le ſentiment donc de ces deux hommes fut de ne pas hazarder tout le Païs, pour une ſeule Place. Ils diſoient, que c'étoit une témerité que d'attaquer les Hollandois retranchez, avec une Armée inferieure à la leur; puis qu'une Armée, même égale à la leur, auroit bien de la peine à les forcer : Qu'il ne falloit pas trop s'enorgueuillir de la Victoire de Callo, mais qu'elle devoit plûtôt inſpirer de la retenue; par l'exemple du malheur, qui étoit arrivé aux Hollandois, par trop de confiance.

1638.

Les Officiers, au contraire, qui étoient au Conſeil, repréſentoient que la Victoire de Callo ſeroit bien infructueuſe, ſi elle n'avoit point de ſuite, & qu'on l'attribueroit plûtôt au hazard, qu'à la conduite & à la bravoure des Officiers & des Troupes; Que la promptitude, à agir contre l'Ennemi, ſuppléroit à la multitude des Troupes, & qu'il le falloit attaquer promptement, pendant que ſes lignes n'étoient pas encore achevées : Que la perſonne du Cardinal Infant tenoit lieu d'une plus grande Armée, parce que le Prince d'Orange ne croiroit pas, que ce Prince vînt l'attaquer, avec ſi peu de Troupes : Qu'enfin ceux qui s'en étoient fuis, ſans être chaſſez de leurs Forts, n'attendroient pas d'être attaquez par l'Armée Eſpagnole. L'Infant commençoit à ſe dégoûter des Conſeils timides de ſon Confeſſeur, & du Préſident Roſe. Il approuva le ſentiment le plus courageux, & s'avança juſqu'à Stralen. Il ne s'agiſſoit plus de ſavoir, ſi l'on attaqueroit les Hollandois; mais ſeulement de la maniere, dont on le feroit, & ſur quel quartier on ſe jetteroit. Le Colonel Crummel propoſa d'attaquer le Quartier de S. Jean, où étoit Henri Caſimir de Naſſau. Ce quartier étoit le plus éloigné de la Ville, & étant gagné, il ouvroit le chemin au ſecours, qui y pourroit entrer, ſans obſtacle. Le Gouverneur de Gueldre avoit fait dire, que ſi l'on attaquoit le Quartier de Wert, où le Comte de Solms commandoit, il ne manqueroit pas de faire une ſortie, où il prendroit les Ennemis par derriere, pendant que l'Armée les attaqueroit de front. Le premier avis fut ſuivi, comme le moins hazardeux, & parce que toute l'Armée pourroit agir plus commodément de ce côté-là.

On laiſſa donc les bagages à Stralen, & l'Armée partit en cet ordre. Crummel s'avança avec l'Avant-garde, compoſée de trois-cens Eſpagnols de Fonclara, de trois-cens Allemands, & de quatre-cens Wallons, avec quelques charges de Grenades, & des inſtrumens à remuer la terre. Le Marquis Sfondrati, & D. *Pierre de Villemur*, le

(1) *Emanuel Teſauro* dans ſon Ouvrage intitulé *Ghelders Aſſediatto & Soccorſo.*

1638. premier Lieutenant Géneral, & l'autre Commiſſaire Géneral de la Cavalerie, les ſuivoient avec deux-mille Chevaux. Après eux, marchoient le reſte du Regiment de Fonclara, & cinq Compagnies de Velada, avec ſix pieces de Campagne, & les munitions. Ils étoient ſuivis de trois-cens Fantaſſins de d'Oria, & de huit-cens Allemands de la Garniſon de Gennep, conduits par le Gouverneur de la Place, avec deux bataillons Allemands, commandez par le Marquis *Mattei*. L'Infant, accompagné de ſes Gardes, & des Troupes de Lamboi, marchoit en ſuite. Les Regimens de Brion, & de Ribaucourt faiſoient l'Arriere-Garde, avec les vivres & l'Artillerie.

Comme l'Armée marchoit, il vint un avis que les Ennemis s'acheminoient, avec leurs Bagages, à Rimberck. Les plus timides jugerent que les Hollandois ne vouloient que ſe dégager de leurs Bagages, pour donner bataille; parce qu'ils avoient le terrein pour eux, & qu'ils étoient ſuperieurs en nombre; mais qu'il falloit bien ſe garder d'accepter la bataille, par la Maxime, qui dit, qu'il ne faut jamais faire ce que l'Ennemi ſouhaite. On tint conſeil là-deſſus, & la longueur de la déliberation fit perdre, comme les Eſpagnols le jugerent dans la ſuite, l'occaſion de remporter une victoire complete. Il eſt certain au moins que les difficultez s'augmentent, à meſure qu'on les examine; & qu'on ne fait rien, pendant que l'on conſulte ſur ce qu'il faut faire. De fréquens Conſeils ſont avantageux à un Géneral, mais il ne doit pas avoir trop de Conſeillers; & les Conſeils mêmes doivent ſe tenir en particulier, & non en préſence de trop d'Officiers; parce que cela produit une trop grande diverſité de ſentimens. Châcun croit que ſon honneur eſt engagé à ſoûtenir le ſien, ce qui forme des partis; car enfin on ſoûtient ſon avis, non parce qu'il eſt le meilleur, mais parce qu'on l'a propoſé. Quelquefois même en prenant un milieu, on empêche que rien ne réüſſiſſe. Le Cardinal Infant jugea depuis, qu'il valoit mieux qu'il ouït les avis de châcun à part, & qu'il prit celui qu'il jugeroit le meilleur, ſans aſſembler tout le Conſeil. Il dit qu'il vouloit rendre lui-même compte de ſes Conſeils au Roi ſon Frere, & en avoir tout le blâme, ou tout l'honneur; plûtôt que d'entendre les Membres de ſon Conſeil ſe réfuter, comme ils faiſoient, les uns les autres. Ce parti étoit en effet le meilleur, pour un Géneral experimenté; mais je ne ſai ſi cela convenoit à un Prince, qui n'avoit fait que peu de Campagnes.

Après avoir employé un jour entier à déliberer, il fut réſolu que Crummel conduiroit l'Avant-Garde, & feroit l'attaque, le lendemain, dès l'Aube du jour. Il ſe mit donc en chemin le 26. d'Août à une heure après Minuit, & arriva au Fort de S. Jean, comme il faiſoit jour. Il s'apperçut qu'il étoit déja abandonné, & vit qu'une partie des Hollandois avoit déja paſſé un Ruiſſeau, & qu'il n'en reſtoit que l'Arriere-garde.

Frideric Henri, (1) ſoit qu'il crût que les Ennemis fuſſent plus forts, qu'ils n'étoient, en effet, ou que ſes lignes ne fuſſent pas encore achevées; ou enfin qu'il ne trouvât pas à propos de rien hazarder, après le malheur arrivé ſur la Digue de Flandres, & le peu de ſuccès, que les François avoient eu dans l'Artois; avoit donné ordre, dès le jour précedent, à Henri Caſimir de ſe retirer de ſon Quartier vers Harteveld, où étoit celui du Prince. Il le fit & marcha avec ſix Ca-

1638. nons, qu'il avoit, & qui retarderent ſa marche; parce qu'un Pont, qu'il fallut paſſer, ſe rompit ſous la premiere piece, qui y paſſa. Il perdit du tems à la vouloir retirer d'un Marais, où elle étoit tombée, & faire paſſer les autres. Il arriva que ceux de la Ville s'en apperçurent, ſur quoi ils firent une ſortie ſur les gens de Henri Caſimir, prirent les ſix pieces de Canon, tuerent quelque peu des Hollandois, & firent quelques priſonniers. L'Armée du Cardinal Infant arriva en même tems, mais elle ne pourſuivit point ceux, qui avoient paſſé le marais. Il ſe trouva, parmi ceux qui étoient demeurez, D. *Emanuel de Portugal*, Neveu du Prince d'Orange, & ſon Couſin *Frideric de Naſſau*, qui fut bleſſé dans cette retraite. Les Eſpagnols crurent, que s'ils n'avoient pas tant perdu de tems à déliberer, ils auroient taillé en pieces tout le Corps, qui étoit au Quartier de S. Jean.

La plûpart ſe ſauverent, ſans être pourſuivis, parce que Frideric Henri envoya ſa Cavalerie, pour les ſoûtenir, & que les Eſpagnols n'oſerent pas s'engager dans un terrein coupé, & où ils pourroient faire une perte plus conſiderable, que l'avantage qu'ils venoient de remporter. Le Comte de Solms ſe retira auſſi à Harteveld, & cela ſans faire aucune perte. Les Eſpagnols, enflez de cet avantage, allerent ſe préſenter en bataille, devant le Quartier du Prince d'Orange. Mais ce Prince ne trouva pas à propos de rien hazarder, & les Eſpagnols ne jugerent pas non plus devoir entreprendre de le forcer dans ſes retranchemens, & furent ſe camper dans le Quartier, où avoit été le Comte Henri. Le Prince d'Orange demeura, dans ſon Poſte, juſqu'au commencement de Septembre, d'où il marcha enſuite à Rhimberck, & de là à Santen, où il fut le 5. de ce Mois. Pour le Cardinal, il laiſſa ſon armée, pendant quelque tems, devant Gueldre, & ſe retira à Venlo, & enſuite à Ruremonde. Le Comte Frideric de Naſſau fut enſuite relâché, pour un mois de ſes Gages, conformément au Cartel, dont on étoit convenu avec les Eſpagnols. Mais le Cardinal renvoya D. Emanuel de Portugal, dans le même Couvent, d'où il s'étoit échappé, pour venir en Hollande, & dans lequel il étoit déja Profès.

Le Prince d'Orange fit deſcendre le pont volant du Rhin, de Rimberck, & le fit rejoindre ſur le Wahal, vis-à-vis de Nimegue. Le 3. du même mois l'Armée alla camper, près de la petite Ville de Cranembourg, pendant que celle du Cardinal étoit campée au de-là de la Meuſe, à la vuë des Gardes avancées de celle du Prince. Le 8. l'Armée des Etats partit pour Nimegue, où elle ſe repoſa juſqu'au 11. du mois. Ce jour-là elle prit le chemin de Grave, où le Prince mit un renfort conſiderable, & alla camper près de Batembourg, Megue & Ravenſtein. Les Troupes du Cardinal étoient cependant dans le Païs de Cuyk, de l'autre côté du Gennep; & ce Prince ſe tenoit à Venlo, parce qu'il étoit incommodé, & qu'il y avoit des maladies dans ſon Armée, auſſi bien que dans celle des Hollandois. Il ſe fit, en même tems, des courſes en divers lieux, dans leſquelles les Troupes des Etats eurent de l'avantage, & prirent priſonniers pluſieurs des Eſpagnols, & enleverent beaucoup de Chevaux, ſi l'on en croit (2) l'Auteur de la 2. Partie de Frideric Henri. Mais en ces ſortes d'expeditions, il ſe fait ordinairement des pertes des deux côtez.

Au mois d'Octobre, le Cardinal fit décamper ſon

(1) Voyez l'Hiſt. de ſa Vie. P. 2. p. 19.

(2) Pag. 19. & 20.

1638. ſon Monde du Païs de Cuyk, & le fit marcher vers le Demer, en Brabant. Le Prince d'Orange décampa auſſi, envoya ſon Armée dans ſes Quartiers d'Hiver, & ſe retira lui-même à la Haie. Cependant les Eſpagnols obligerent Kerpen, petite Ville du Duché de Julliers, où il y avoit trois-cens hommes de Troupes Hollandoiſes, à capituler, le 20. d'Octobre. Ce fut le Marquis de Lede, qui fit cette expedition, & qui réduiſit cette Ville, principalement par les Bombes, les Grenades & les feux d'artifice, qui y cauſerent un embraſement, qui obligea la Garniſon de ſe rendre. Cette Place étoit trop éloignée de la Frontiere des Etats, pour la pouvoir ſecourir. Les Eſpagnols y mirent Garniſon, & firent contribuer le Païs voiſin, comme avoient fait les Hollandois.

L'Hiſtorien Italien, que nous avons pluſieurs fois cité, par rapport à cette Campagne, dit, que les deſavantages que les Hollandois eurent à la fin de la Campagne, furent des ſuites de la réduction des Forts de Callo & de Verbroek, & il ſemble qu'il ait raiſon. Mais les avantages des Eſpagnols ne furent pas de ſi grande conſequence, puiſque le Cardinal vit camper, & décamper l'Armée des Etats, devant lui, ſans la ſuivre & ſans l'attaquer. „L'entrepriſe de Callo, *dit-il*, fut d'une grande „conſéquence. La mémoire du Doule ôta aux „Hollandois le principal inſtrument, qui avoit „fait réüſſir toutes leurs entrepriſes; en leur faiſant „perdre la réputation, & la confiance que leurs „Troupes avoient en leur bravoure. Depuis ce „tems-là tous les mouvemens, que faiſoit le Car„dinal, les effrayoient. Perſonne n'eſt plus ti„mide, que ceux qui étoient intrepides, quand „ils ont une fois commencé à craindre. Leur „confiance, une fois trompée, fait qu'ils craignent „toûjours. Quoi que cela ne fût pas tout à fait faux, les Etats ne laiſſerent pas d'avoir en ſuite la ſuperiorité ſur les Eſpagnols; qui leur firent des conditions très-avantageuſes, dix ans après, pour les faire entrer dans le Traité de Weſtfalie, & qui les reconnurent enfin comme indépendants; & rechercherent leur Amitié, pour conſerver, contre les efforts de la France, ce qui leur reſtoit dans les Païs-Bas.

L'Hiſtoire (1) remarque, comme une choſe remarquable, que l'on fit cette année les canaux qui ſont entre Leide, Delft & la Haie. Ceux qui viennent en Hollande, admirent en effet la commodité de ces Canaux; par où on peut parcourir en bâteau tout le Païs, en très-peu de tems, & aller & venir preſque à toutes les heures du jour, & même la nuit d'une Ville à l'autre, avec beaucoup de commodité. Il eſt vrai que les grands Canaux, & les moindres qui coupent toutes les prairies, ſont en ſi grande quantité, qu'ils emportent une partie conſiderable du terrein, qui ne produit ainſi aucuns fruits. Mais en recompenſe la commodité des voitures, pour porter ſur les terres ce qui peut les engraiſſer, & pour en rapporter ce qui y croît, eſt ſi grande, que l'on ne fait aucun état du terrein, qu'on peut perdre par ces coupures. D'ailleurs cette Province ne vit nullement des ſeuls fruits qui y naiſſent; mais les tire, par le moyen de la Navigation, des Païs les plus éloignez. Quelcun qui ſe promenoit en Waterlande (c'eſt ainſi qu'on on appelle le Païs qui eſt au Nort d'Amſterdam, au de-là de l'Y) diſoit en riant, après avoir paſſé, en une après-dînée, près de cent petits Ponts, que les Hollandois faiſoient des Foſſez, ſeulement pour avoir le plaiſir de faire des Ponts. Il eſt certain qu'il y en pourroit avoir moins; mais ils ne laiſſent pas 1638. d'être utiles, pour tenir ſeches des Prairies naturellement humides; & l'on a même éprouvé l'utilité de ces coupures, lors que les Ennemis ont voulu pénetrer le Païs.

Sur la fin de Novembre, on convint enfin du rachat des priſonniers, qui avoient été faits par les Eſpagnols, après la priſe des Forts de Callo & de Verbroek. Les Commiſſaires de part & d'autre, nommez pour cela, avoient été aſſemblez pluſieurs Mois, à Roſendal en Brabant, & conclurrent enfin que les ſoldats priſonniers ſeroient relâchez, en donnant, pour leur rançon, leurs ſoldes de deux mois, & en payant les fraix, que l'on avoit faits pour leur entretien. Ils ne ſe trouverent pas un ſi grand nombre, qu'ils avoient été d'abord; ſoit à cauſe qu'il en étoit mort quelque nombre, ſoit parce que pluſieurs s'étoient ſauvez des lieux, où ils étoient retenus. Les Eſpagnols firent tout ce qu'ils purent, pour gagner ceux qui étoient reſtez à racheter, pour les faire entrer en leur ſervice; mais inutilement.

Pour dire quelque (2) choſe de la Marine, les Armateurs de Dunkerque incommoderent infiniment la navigation des Hollandois & des Zélandois; parce qu'il étoit difficile qu'une Eſquadre croiſât, en hiver, devant ce Port, ſans courir riſque d'y perir, par les tempêtes. Auſſi les Dunkerquois équiperent-ils une Flotte de trente Vaiſſeaux, qui mit à la voile, au commencement de Mars, & fit pluſieurs priſes ſur les Hollandois & les Zélandois. Cette Flotte fut néanmoins contrainte de retourner, peu de tems après, au Port, à cauſe des Tempêtes du Printems. Mais elle en ſortit de nouveau le 25. de Mars, & rencontra une Flotte de quarante Vaiſſeaux de France, & qui avoient pour Convois, ſept Vaiſſeaux de Guerre de l'Etat. Comme les Dunkerquois portoient pavillon Eſpagnol, ils furent bien-tôt reconnus, & la plûpart des Vaiſſeaux eurent le tems de ſe ſauver, pendant que quelques Vaiſſeaux de Guerre amuſoient l'Ennemi, & dont il y en eut un qui fut pris. Enſuite les Dunkerquois firent voiles pour l'Eſpagne, parce que le Roi les avoit appellez, pour en défendre les côtes, contre les François. On prit auſſi quelques Vaiſſeaux à ceux de Dunkerque, mais comme il en ſortoit infiniment plus de Hollande & de Zelande, les Etats envoyerent l'Amiral Tromp, pour croiſer devant ce port; ce qu'il fit avec une Eſquadre conſiderable, dès la fin d'Avril, pour tâcher d'empêcher qu'il n'y entrât, ni n'en ſortit aucun Vaiſſeau. Cependant quelques-uns de ceux, qui étoient déja ſortis, ne laiſſerent pas de faire quelques priſes, qu'ils emmenerent à Oſtende, parce qu'ils ne purent pas rentrer à Dunkerque. D'ailleurs les Vaiſſeaux, qui étoient prêts, dans ce Port, faiſoient tout ce qu'ils pouvoient, pour échapper de nuit, malgré la Flotte Hollandoiſe. *Govert Vorens* qui commandoit un Vaiſſeau de guerre de cette Flotte, repouſſa ſeul trois Vaiſſeaux Dunkerquois, & en coula même un à fonds, mais il ſe trouva lui-même embarraſſé à ſe retirer; parce que la marée étoit baſſe, & qu'il lui fallut eſſuyer tout le feu d'une batterie de cinq pieces de Canon de l'Ennemi, juſqu'à ce que la haute marée fut revenuë, qu'il ſe retira très-heureuſement. Auſſi fut-il recompenſé d'une Chaine d'Or, des Etats Généraux.

On fut encore obligé, d'envoyer une Eſquadre de cinq Vaiſſeaux devant Oſtende, pour empêcher, que ce Port ne ſervît de retraite aux Dunker-

(1) Vie de F. H. P. 2. p. 20.

(2) Vie de F. H. P. 2. p. 4. & ſuiv.

1638. kerquois, lors que leur Port ſeroit fermé. On ajoûta encore cinq autres Vaiſſeaux à l'Eſquadre, qui croiſoit devant cette Ville; pendant que Tromp étoit devant Dunkerque, avec dix-huit. Cependant ſept Fregates s'échaperent du Port d'Oſtende, ſans être apperçues. Elles eurent en ſuite la hardieſſe d'aller croiſer devant le Texel, & devant le Vlie. Mais comme il y avoit une Flotte marchande prête à partir, pour la Mer Balthique, & cinq Vaiſſeaux de guerre pour l'eſcorter; ces derniers Vaiſſeaux donnerent la chaſſe aux ſept Frégates, ſans en pouvoir atteindre aucune. Elles attaquerent enſuite un Vaiſſeau, qui revenoit de Groenlande, & après l'avoir combattu quelques heures, elles l'abandonnerent; de ſorte qu'il entra dans la Meuſe, quoi que criblé de coups de Canon. Elles ſe retirerent, ſur les côtes d'Angleterre, près de Douvres, pour ſe radouber, & y prendre ce dont elles avoient beſoin; après quoi elles ſe remirent en mer, où elles firent encore quelques priſes, & ſe retirerent enfin à Oſtende, quoi que fort délabrées; parce que les Vaiſſeaux Hollandois, qui étoient devant, furent obligez de ſe retirer, à cauſe du mauvais tems. Le Port de Dunkerque ne laiſſa pas de demeurer fermé, ſans qu'il fût néanmoins poſſible d'empêcher quelques Fregates legeres, d'en ſortir de tems en tems. L'Amiral fut enfin contraint, par les Tempêtes de l'Automne, de ſe retirer. Les nuits devenues longues, ne lui permettoient pas non plus de tenir plus long-tems la mer, ſur une côte pleine de bancs, qu'il n'eſt pas toûjours facile d'éviter. Les Dunkerquois ſortirent peu de tems après de leur Port, avec une Flotte de trente Bâtimens. La Flotte Hollandoiſe les ſuivit, mais un Orage les ſépara, & ce même Orage fit perir bien des Vaiſſeaux, ſur les côtes de Hollande. On ne peut entrer en aucun détail de tout cela.

Les Etats Généraux informez, que les Flottes de Dunkerque étoient pleines de Matelots de Hollande & de Zélande, qui, par leur habileté dans la Navigation, leur donnoient le moyen d'executer bien des choſes, dont ils n'auroient pû autrement venir à bout, trouverent à propos de faire publier un pardon général pour tous les Matelots, qui avoient quitté le ſervice du Païs, pour prendre celui de l'Eſpagne; avec permiſſion de revenir dans leur patrie, ſans avoir rien à craindre. On avoit, dès le commencement de la Guerre avec les Eſpagnols, été obligé de faire, de tems en tems, publier de ſemblables Amniſties; pour ramener un peuple indiſciplinable, que la rigueur n'auroit fait qu'aliener pour jamais. Cette eſpece de brigands, qui ne cherchoit que le profit, ſans avoir egard à aucunes Lois divines, ni humaines, étoit une race qui ſe perpetuoit, par une guerre qui duroit trop long-tems; ſans qu'on pût empêcher les ravages qu'elle cauſoit à ceux, contre qui elle ſervoit. Il valoit mieux, que les Etats les employaſſent contre leurs Ennemis, que d'éprouver leur fureur, dans les combats qu'ils livroient aux Hollandois & aux Zélandois, ſous le Pavillon d'Eſpagne. Cette Proclamation fit en effet revenir beaucoup de Matelots, en Hollande & en Zélande; à quoi ils ſe réſolurent d'autant plus facilement, que les vivres, en ce tems-là, étoient extraordinairement chers à Dunkerque.

Il faut préſentement, que nous parlions de ce qui arriva cette même année dans le Bréſil; pour lequel on avoit beaucoup d'attention, en ce tems-là. Le Comte Maurice étant alors guéri de la maladie qu'il avoit euë, à cauſe de la difference, qu'il y a entre ce Climat, & celui ſous lequel il étoit né, penſa à aller viſiter les Capitainies de Paraiba, & du Rio Grande, pour y donner les ordres néceſſaires, afin de conſerver ces importantes Conquêtes. Il prit, pour cela, ſon chemin par terre, quoique long & difficile. Comme il fût parvenu ſur les bords du Rio Grande, le Roi des Tapuyes lui envoya des Ambaſſadeurs, avec des préſens, qui conſiſtoient en Arcs, en Fléches, & en plumes d'Autruches. Le Comte reçut civilement ces préſens, traita les Ambaſſadeurs, & leur remit, pour leur Roi, des habits de lin, des chemiſes, des couteaux, des ſonnettes, des colliers de Corail, des Verres, des Hameçons, des clous, & d'autres choſes rares chez les Bréſiliens. Les Ambaſſadeurs furent extrémement contens, & promirent de perſuader à leur Roi, de venir voir le Comte. Il donna ordre en ſuite de rétablir un Fort ſur le Cap *Dello*, que l'on nommoit le Fort de *Ste. Catherine*. Il en fit approfondir & élargir les foſſez, à quoi il ajoûta un Parapet tout autour de la Place. Au lieu du nom qu'il portoit, le Comte le nomma le Fort de *Marguerite*, qui étoit le nom de ſa Sœur. Il ordonna encore quelques autres Fortifications, & laiſſa le ſoin d'y faire travailler à *Elve Harkman*, Gouverneur de la Capitainie de Paraiba. 1638.

Cependant un Capitaine de Vaiſſeau, nommé *Schaap*, ayant trouvé trois Vaiſſeaux Eſpagnols, entre la Baye de Tous-les-Saints, & la Tour de Garcia d'Avila, les attaqua avec vigueur. Mais il fut obligé d'en laiſſer échaper un, qui étoit trop fort en hommes, & en Artillerie pour le prendre. Il contraignit un autre d'échouer ſur la côte, & en prit un troiſiéme. On trouva dans ce Vaiſſeau des Lettres d'Eſpagne, qui apprenoient à ceux de S. Salvador, qu'on y équippoit une grande Flotte, qui ſeroit commandée par D. *Antonio* d'*Oquendo*, & que quelques-uns ſoupçonnoient devoir être envoyée au Bréſil, pour en chaſſer les Hollandois. Mais ces gens-là ne ſavoient pas la deſtination de cette Flotte, comme on le verra dans l'Hiſtoire de l'année ſuivante. Le Comte ne craignit pas cette Flotte, qui ne pouvoit venir de pluſieurs mois au Bréſil. Il ſouhaitoit ſeulement d'avoir une Flotte ſuffiſante, pour s'oppoſer à celle des Eſpagnols; parce que l'ayant une fois défaite, on n'auroit de long-tems rien à craindre de ce païs-là, & que le négoce, ſur tout celui du ſucre, iroit beaucoup mieux. Cependant les Ennemis recommencerent à paroître de divers côtez, ſur les Terres de la Compagnie, & de piller tout ce qu'ils trouvoient. Ils ne faiſoient pas grand mal aux Portugais, qui demeuroient parmi les Hollandois, dans la penſée, qu'ils y étoient malgré eux; mais ils ne faiſoient point de quartier aux Hollandois & aux Juifs. On envoya Picart, avec quelques Troupes, qui les pourſuivit par tout où il les trouva; car ces gens-là agiſſoient plûtôt en brigands, qu'en gens de guerre. Ils ſe ſéparoient & ſe rejoignoient, ſans obſerver aucun ordre militaire.

Il arriva en ce tems-là douze Vaiſſeaux au Recif, qui apporterent aſſez de Munitions de bouche & de guerre, mais qui n'y menerent que deux deux-cens hommes, pour renforcer les Troupes du Bréſil. Ce renfort étoit beaucoup trop petit, pour pouvoir rien entreprendre de conſiderable. Cependant le Gouverneur ſe diſpoſoit à attaquer la Baye de Tous-les-Saints & S. Salvador, quoi qu'il n'eût que trois-mille ſoldats & un peu plus, avec deux-mille Bréſiliens. Il eſperoit pouvoir couper les vivres à S. Salvador, malgré Banjola, qui n'avoit que treize-cens Européens, & cinq-cens hommes du Bréſil. Les Directeurs lui avoit

1638. ſouvent promis du ſecours pour cela, mais ils ne lui en envoyerent point, qui pût ſuffire, pour une ſi grande entrepriſe.

Neanmoins, comptant un peu trop ſur le peu de courage des Portugais, qu'il avoit batus, par tout où il les avoit pû atteindre; il réſolut de faire tout ce qu'il pourroit, pour en venir à bout. Il aſſembla, pour cela, trois-mille-quatre-cens ſoldats Européens, qu'il tira de toutes les Garniſons, avec mille Bréſiliens, qu'il eſperoit pouvoit animer contre les Eſpagnols, par les mauvais traitemens, qu'ils en avoient ſoufferts, & par une ſorte d'émulation, s'ils en étoient capables. On le preſſoit fort d'Europe de faire cette entrepriſe, & en effet on ne pouvoit rien faire de plus utile, & de plus important pour la Compagnie; puis que par la priſe de S. Salvador, on pourroit ſe rendre maître de tout le Bréſil, & jouïr des richeſſes de ce païs-là. Il attendoit encore de nouveaux ſecours, mais comme ils ne venoient point, il ne laiſſa pas de vouloir entreprendre cette conquête. On l'avoit averti, que la Garniſon de S. Salvador n'étant point payée, elle pourroit bien ſe ſoulever contre le Gouvernement, & que Banjola, & le Gouverneur de la Baye n'étoient point d'accord, entre eux. On lui diſoit que les habitans avoient du penchant, pour les Hollandois; à cauſe de la maniere douce & équitable, dont ils traitoient les Portugais, qui étoient demeurez dans les Capitainies, que la Compagnie avoit conquiſes. Ces raiſons le déterminerent à ſe hâter d'executer ce Projet. Il laiſſa des Troupes dans les quatre Capitainies, & des gens pour les commander dans ſon abſence, pour prévenir tous les deſordres qui pourroient arriver. Il ne pouvoit laiſſer que peu de ſoldats, mais il eſperoit d'attirer à la Baye toutes les Troupes de l'Ennemi, qui ſeroit ainſi hors d'état de rien entreprendre ailleurs. Il prit vint Vaiſſeaux, pour porter les vivres, & les munitions de guerre, & partit de Pernamboue le 8. d'Avril. Dans ſix jours, il arriva devant la Baye. Neuf autres Vaiſſeaux les ſuivirent, & reçurent ordre de s'arrêter à la hauteur d'une côte, qu'on appelle la Terre Blanche, pour ſoûtenir le reſte de la Flotte. Le lendemain les vents ſe trouverent contraires, & la Flotte fut réduite à louvier, ce qui fit croire aux Eſpagnols, qu'elle avoit deſſein de faire une deſcente à l'embouchure de la Riviere, qu'on appelle Vermeille. Ils marcherent donc, avec leurs Troupes, de ce côté-là, pour s'oppoſer à la deſcente. Mais le vent ayant changé, le Comte entra avec la marée dans la Baye, au travers des Canonades du Camp Eſpagnol, de la Ville & des Vaiſſeaux, qui étoient à l'ancre dans la Baye. Il fit enſuite deſcente à un endroit, éloigné d'une lieuë & demi de S. Salvador, ſans aucun empêchement. Il apprit des Priſonniers qu'il y fit, que pour s'en approcher, il falloit traverſer une eſpece de golfe, qu'on ne pouvoit paſſer qu'à baſſe marée. Il envoya Tourlon, pour reconnoitre le paſſage, où il trouva que l'Ennemi ſe retranchoit au de-là du golfe. Le Comte s'étant avancé, mit ſon armée en bataille, ſur une hauteur, qui étoit vis-à-vis, & envoya quatorze Vaiſſeaux, pour ſe préſenter devant la Ville; afin d'obliger les Eſpagnols de quitter le paſſage, pour aller au ſecours. Cela lui réüſſit, & une bonne partie des Troupes Ennemies ſe retira dans la Ville, quoi que pluſieurs des Officiers fuſſent d'avis, d'attendre là les Hollandois & de les combattre, avant qu'ils ſe fuſſent remis des fatigues de la mer; d'autant plus que les Eſpagnols avoient la Ville à dos, pour s'y retirer, en cas de beſoin; au lieu que les Hollandois ne pouvoient ſe retirer, que dans leurs Vaiſſeaux, qui étoient aſſez loin. Cependant la haute marée leur fermoit le paſſage, & il fallut attendre qu'elle fût baiſſée. Mais alors les Eſpagnols y étoient auſſi accourus. Le Comte les fit canonner, & les obligea, après leur avoir tué quelque peu de monde, de ſe retirer. Il paſſa le ſoir même le golfe, & fut ſurpris comment les Ennemis avoient abandonné un poſte, ſi facile à défendre. S'étant le lendemain approché, juſqu'à une demi-lieuë de la Ville, il pouſſa les Eſpagnols, par tout où ils ſe préſenterent à lui, & alla camper ſous les Fortifications de la Ville; d'où ils canonnerent les Hollandois, ſans oſer faire aucune ſortie, contre eux. Ils ſe ſaiſirent donc ſans peine du Fort Albert, quoi que revêtu de pierre, & par-là ils s'aſſurerent la communication avec leurs Vaiſſeaux, qu'on leur auroit pu autrement couper. Ils prirent auſſi les Forts S. Philippe & S. Barthelemi, quoi que bien garnis d'Artillerie, & de tout ce qu'il falloit, pour les défendre; & par là ils s'aſſurerent encore mieux la communication avec la Flotte, qui étoit d'autant plus néceſſaire, que l'Armée, qui avoit fait deſcente, n'avoit pris des vivres, que pour huit jours. 1638.

Le Géneral Hollandois fit faire alors deux bateries, ſur l'une deſquelles, il mit ſept pieces de gros Canon, & ſur l'autre deux pieces de Campagne. Il ſe fit cependant quantité de ſorties, mais que l'on repouſſoit avec facilité, & ſans perte. Le feu de ce Canon obligea les Portugais d'abandonner le Fort des Roſes; mais quand les Hollandois voulurent ſe ſaiſir de ce poſte, il ne fut pas poſſible de le garder, parce qu'il étoit ſous le feu d'une baterie des Portugais. Ces derniers firent, en une nuit, un Ouvrage à cornes ſur la hauteur des Carmes, d'où l'on pouvoit tirer ſur le Fort. Les Hollandois attaquerent ce nouvel Ouvrage, mais ils ne purent pas s'en rendre maîtres, à cauſe de la grande réſiſtence de l'Ennemi, qui comprenoit bien que de la conſervation de ce poſte dépendoit le ſalut de la Place. Il prit encore les Hollandois en flanc, & on les fit ſoûtenir par *Hinderſon*, avec quatre-cens hommes, qui ſe battirent courageuſement; mais dont les meilleurs Officiers furent tuez, ſur la place. On fit enſuite un armiſtice, pour peu d'heures, afin d'enterrer les morts de part & d'autre.

Les Eſpagnols furent cependant informez du petit nombre des Hollandois, ce qui fit qu'ils s'avancerent davantage. D'ailleurs ils étoient fort encouragez, par les Eccleſiaſtiques, & l'on dit même que l'Evêque de S. Salvador fit diſtribuer de l'argent à la Garniſon mal payée. Ils firent diverſes bateries, ſur les hauteurs, qui commandoient le Camp du Comte, & tirerent avec tant de violence, le jnur & la nuit, ſur eux; qu'ils tuerent & bleſſerent quantité de gens, parce qu'il n'étoit pas poſſible de ſe couvrir, dans l'endroit où l'on étoit. Il arriva encore que le tems pluvieux obligeoit les ſoldats de ſe tenir dans leurs Tentes; & que les Eſpagnols tirant ſur ces Tentes, y tuoient beaucoup de gens; quoi que bon nombre de ſoldats ſe fuſſent retirez dans les Bois, & en d'autres cachetes, où l'on ne pouvoit pas leur nuire. D'un autre côté, ceux que le Comte avoit envoyez en divers endroits, pour empêcher que les Eſpagnoles ne fiſſent le dégat dans la campagne, & pour amener du bêtail dans le Camp, ne trouvoient plus rien à prendre, & revenoient à vuide. Il avoit fait tout ce qu'il avoit

pu,

1638. put, pour empêcher qu'il n'entrât aucune proviſion de bouche dans la Ville ; mais en une nuit orageuſe, on y introduiſit quantité de bled, ſans qu'on le pût empêcher.

Les choſes étant réduites en cet état, le Comte tint Conſeil, avec les Officiers de l'Armée, & de la Flotte. On trouva qu'à peine, il y avoit deux-mille-quatre-cens hommes des Troupes Européennes, qui puſſent ſervir, & neuf-cens Bréſiliens, ce qui les rendoit fort inférieurs aux Eſpagnols. On jugea, avec raiſon, que ces Troupes n'étoient nullement ſuffiſantes, pour défendre le Camp, attaquer l'Ennemi dans ſes fortifications, & empêcher qu'on ne lui apportât des proviſions. Outre cela le Camp étoit à découvert, & commandé par les poſtes élevez des Ennemis, ce qui faiſoit qu'on y perdoit beaucoup de monde. Les pluyes s'augmentoient, & les maladies, qu'elles cauſent d'ordinaire, ſe mettoient parmi les Officiers & les ſoldats ; dont il étoit mort un bon nombre. On ne pouvoit point eſperer de ſecours, & le nombre des Ennemis croiſſoit tous les jours, parce qu'on faiſoit venir tous ceux, qui étoient dans la Campagne voiſine. Le Gouverneur avoit deux-mille hommes en partie Caſtillans, & en partie Portugais. Banjola avoit amené, de plus mille-quatre-cens ſoldats Européens, & huit-cens Bréſiliens. Il y avoit trois-mille habitans armez, & deux Compagnies de Cavalerie ; outre les Negres & les Mulates, à qui on avoit donné des armes. Outre tout cela, les Capitainies des Hollandois n'étoient pas pourvuës de gens, qui puſſent les garder ; parce qu'on avoit emmené, devant S. Salvador, la plûpart des Troupes ; de ſorte que les Conquêtes Hollandoiſes demeureroient expoſées aux courſes, & aux entrepriſes des Eſpagnols, ſi l'on faiſoit plus de ſéjour autour de la Baye.

Il fut donc réſolu de lever le Siege, & de ſe retirer inceſſamment, & dans le meilleur ordre, qu'il ſeroit poſſible ; comme on le fit. Le jour de devant, on fit travailler aux retranchemens, ce qui fit croire aux Eſpagnols, que les Hollandois s'obſtinoient à vouloir demeurer là. Mais la nuit & le grand matin, tout fut embarqué. On avoit de bonne heure embarqué l'Artillerie, & même celle qu'on avoit priſe aux Ennemis. Le Comte, pour empêcher que les ſoldats ne s'apperçuſſent qu'il vouloit ſe retirer, & qu'ils ne le fiſſent en déſordre, avoit fait demander à ceux, qui commandoient la Flotte, d'autres pieces de Canon ; comme ſi, à force de tirer, celles, qu'il avoit, étoient devenues inutiles. Mais il avoit donné des ordres ſecrets, aux Officiers de la Flotte, de ne lui rien envoyer. Ainſi l'embarquement ſe fit ſans déſordre, & l'on ne laiſſa rien en arriere. Les Ennemis s'apperçurent ſi peu, que le Camp étoit abandonné, qu'ils tirerent encore de toutes leurs bateries, ſur cet eſpace vuide, le lendemain matin, juſqu'à neuf heures. Mais comme ils s'apperçurent qu'on ne tiroit plus, du côté des Hollandois, & qu'on n'entendoit aucun bruit, de leur Armée ; ils envoyerent des gens dans le Camp, qui rapporterent qu'il étoit abandonné. Alors ils firent trois ſalves de toute l'Artillerie de la Ville, pour marque de joie. Les Hollandois demanderent qu'ils pûſſent racheter, environ ſoixante de leurs gens, qui avoient été faits priſonniers, en payant leur rançon ; mais les Eſpagnols le refuſerent. On ſut en ce tems-là, que ceux, qui avoient dit à Maurice, que le Gouverneur de S. Salvador, & Benjola étoient de differents ſentimens, l'avoient trompé ; car on aprit que le dernier avoit eu ſeul le commandement ſur les gens de guerre, du conſentement du premier. 1638.

On peut auſſi comprendre, par ce qu'on vient de dire, que (1) *Teſauro* avoit été mal informé, de ceux qui lui avoient dit, que le Comte Maurice, dans les Indes, étant entré dans la Baye de Tous-les-Saints, avoit été mis en fuite, par quelque peu d'Eſpagnols ; puis qu'ils étoient beaucoup plus forts que lui, & qu'il ſe retira en bon ordre, & ſans que les Ennemis penſaſſent à le ſuivre.

Le Comte écrivit enſuite, non ſeulement à la Compagnie, mais encore aux Etats Généraux, que l'entrepriſe qu'il avoit faite, contre S. Salvador, n'étoit échouée, que par manque de monde ; qu'on ne lui avoit envoyé du ſecours, que tard & peu à peu, & des Vaiſſeaux ſi dégouez de matelots, qu'il avoit été contraint d'y mettre deſſus des ſoldats, pour faire la maneuvre néceſſaire. Comme la Compagnie n'étoit, à proprement parler, qu'un Corps de Marchands, dont l'unique but étoit de faire valoir un certain fonds d'argent, qu'ils avoient reçu de ceux qui avoient contribué, pour ſon établiſſement ; elle faiſoit ſans doute tout, avec un peu trop d'économie, pour donner de gros interêts, à ceux qui y avoient part. C'eſt ce qui faiſoit que les ſecours de ſoldats étoient petits & tardifs ; de ſorte qu'il étoit difficile de rien faire de grand, en ce païs-là ; contre une Puiſſance, telle qu'étoit alors celle des Eſpagnols, maitres de toute l'Amerique Meridionale, & de la meilleure partie de la Septentrionale ; qui avoient des Chefs experimentez, & des Troupes aguerries ; & dont le païs étoit mieux ſitué, pour envoyer promtement, en Amerique, tout ce dont elle pouvoit avoir beſoin. Le Comte demandoit du ſecours d'hommes & de vaiſſeaux, ſi l'on vouloit ſoûtenir l'honneur de la Nation dans le Bréſil, & donner à l'avenir des *repartitions* conſiderables, comme on parle en Hollande, à ceux qui étoient intereſſez dans le fonds de la Compagnie des Indes Occidentales.

On répondit au Comte, en convenant de tout ce qu'il propoſoit, de tenir toûjours ceux de la Bahie, dans une inquiétude perpetuelle, pour les empêcher d'entreprendre rien ſur les Capitainies, dont la Compagnie étoit la maitreſſe. On diſoit que pour cela il falloit de l'argent, qui ne pouvoit venir que, de ceux qui étoient intereſſez dans la Compagnie, & qui ne ſeroient encouragez à cela, que par le bon ſuccès des affaires du Bréſil. Ainſi il ſe trouvoit engagé dans une eſpece de cercle, dont il ne voyoit guere d'iſſue. Auſſi s'éleva-t-il une grande conteſtation, entre les Hollandois & les Zélandois, touchant la maniere de faire fleurir le Commerce du Bréſil. Les uns croyoient que la Compagnie devoit ſeule avoir droit de porter au Bréſil, tout ce dont on y avoit beſoin, & de rapporter les Marchandiſes du Païs, pour les débiter en Europe. Les autres prétendoient qu'il falloit auſſi permettre, aux particuliers, d'y négocier. Ces deux ſentimens avoient des gens, qui les ſoûtenoient avec vigueur.

Ceux, qui vouloient laiſſer tout le négoce à la Compagnie, apportoient, pour exemple, la Compagnie des Indes Orientales, qui ne partageoit ſon négoce, avec perſonne ; & il eſt certain, qu'une Compagnie de cette ſorte perd infiniment, lors que les Particuliers peuvent faire le même négoce. Comme ils ſont en grand nombre, & qu'ils ne font pas tant de frais qu'une Compa-

(1) A la fin de *Ghelders Afſodiate* p. 103.

1638. gnie, ils donnent les Marchandiſes à meilleur marché, & diminuent ainſi les profits de la Compagnie. On diſoit contre cela, qu'il valoit mieux établir des Colonies au Bréſil, & leur donner la liberté du Commerce; que de laiſſer le profit, qui en revenoit, entre les mains de peu de gens, qui avoient avancé les fonds, avec leſquels, elle avoit commencé. Mais les défenſeurs des Compagnies repliquoient qu'il étoit dangereux d'établir des Colonies en des lieux ſi éloignez; parce qu'avec le tems elles peuvent devenir ſi puiſſantes, qu'elles ſont en état de ſecouer le joug, de ceux qui les ont fondées, & de ſe rendre indépendantes, & même de s'allier à des Puiſſances ennemies; pour ruiner ceux, à qui elles doivent leur établiſſement. On diſoit encore qu'une Colonie, compoſée de toutes ſortes de Gens, & mal gouvernée, comme il arrive ordinairement, ne peut former qu'une République très-dépravée, & dont on a ſujet d'attendre beaucoup de mal.

Mais ceux qui étoient d'un ſentiment contraire, diſoient que les Ennemis de la liberté du Commerce & des Colonies, défendoient leurs propres interêts, ſous le nom du Bien Public; parce qu'ils tiroient de plus gros interêts de l'argent, qu'ils avoient avancé à la Compagnie des Indes Occidentales. On ſoûtenoit, que les habitans d'un païs le défendoient mieux, contre l'Ennemi, & à moins de frais, que ne font des ſoldats qu'on y envoye; & que l'on pourroit facilement établir une Colonie dans le Bréſil, pourvû qu'on donnât la liberté du commerce, & qu'on ne le laiſſât pas entre les mains des Officiers de la Compagnie, qui étoient en très-petit nombre. D'ailleurs les dépenſes, que la Compagnie avoit faites, l'avoient trop épuiſée, pour pouvoir bien rétablir ſes affaires dans ce païs-là. Ceux qui y étoient établis avoient beſoin de tout, il falloit faire de grands frais, pour avoir une Armée ſuperieure à celle des Ennemis; & l'on ne voyoit point que la Compagnie pût, par elle-même, pourvoir à tant de beſoins.

On écrivit de Hollande au Comte Maurice, pour ſavoir ſon ſentiment là-deſſus. Il répondit entre autres choſes, (t) que l'on avoit fort exaggeré les grands profits, que des Particuliers avoient faits autrefois, en négociant au Bréſil, avec les Portugais, avant l'établiſſement de la Compagnie, qu'elle pourroit tirer; mais que la choſe étoit bien changée depuis: Qu'autrefois les Magazins des Portugais, dans le Bréſil, étoient pleins de ſucre; qu'ils manquoient des Marchandiſes d'Europe, & qu'ils les payoient en ſucre, quatre ou cinq fois plus, qu'elles ne valoient; parce que les Portugais appréhendoient, qu'on ne leur enlevât leurs ſucres, par force: mais qu'à préſent il y avoit très-peu de ſucre, dans les Magazins, & quantité de Marchandiſes de Hollande: Qu'il lui ſembloit qu'il étoit plus avantageux d'accorder, à tout le monde, la liberté de négotier en ce païs-là; & que la Compagnie pourroit profiter des droits, que l'on mettroit ſur les Marchandiſes, qu'on y porteroit: Que la Compagnie ne pourroit pas acheter alors, qu'avec de groſſes ſommes, qu'elle n'avoit point, les Marchandiſes, dont on avoit beſoin dans le Bréſil; & qu'elle ne pourroit pas même les vendre avec profit, parce que les Particuliers en ont trop: Que les Païs déſerts & incultes du Bréſil, ne pouvoient être cultivez, que par des Colonies, & que s'il n'y avoit rien à gagner, perſonne n'y voudroit venir, puis que l'on n'y alloit que pour le profit: Que le nombre des habitans étant augmenté, les revenus publics s'augmenteroient auſſi; ſans leſquels on ne peut pas être armé, comme un nouvel Etat le devoit être néceſſairement: Que l'on devoit bien faire ſon compte, en maniere qu'on ne dépenſât pas au de-là des revenus, que l'on avoit: Que les habitans étoient la force des Provinces, & que par leur moyen, on pouvoit diminuer les Garniſons: Qu'un Etat étoit d'autant plus aſſûré, qu'il ne ſe fioit qu'à ſes propres forces: Que les Portugais ſoumis à la Compagnie étoient à peine retenus dans leur devoir, par la crainte, & que ceux, qui étoient attachez au Roi, étoient toûjours diſpoſez à changer en ſa faveur; Que l'eſperance du gain faiſoit que bien des gens paſſoient les Mers, & hazardoient leurs vies, & qu'il n'y avoit rien à gagner, pendant que la Compagnie faiſoit ſeule tout le negoce du Païs: Que l'on avoit promis aux Portugais, qui s'étoient ſoumis aux PP. UU. qu'ils auroient, ſous elles, les mêmes privileges que ſous les Eſpagnols; c'étoit qu'ils vendroient les ſucres faits à leur propres moulins, comme ils le trouveroient à propos; mais non pas les ſucres, qui auroient été faits ailleurs; & que ſi on leur ôtoit cette liberté, ils aimeroient mieux aller par tout ailleurs, que de vivre en Eſclavage, ſous la Compagnie. 1638.

Ces raiſons etoient tres-bonnes, & on les confirmoit par des exemples, tant anciens, que modernes. On ſait, que les Romains ont eu des Colonies Romaines répandues, dans tout leur Empire; parce qu'ils étoient perſuadez, que la multitude de Citoyens eſt propre à affermir un Etat, & à le conſerver. C'eſt pour la même raiſon, que les Rois d'Eſpagne ont rempli l'Amerique de Colonies Eſpagnoles, qui la retiennent dans l'obéiſſance; parce que ceux, qui ont des terres en quelque part, qu'ils tiennent de la liberalité des Rois, ſe ſentent obligez de les défendre; de peur que ſi les Rois étoient chaſſez, ceux qui ont reçu d'eux ces terres ne fuſſent chaſſez, avec eux. Auſſi n'a-t-on vû aucune rebellion de ces Colonies, contre l'autorité Royale, depuis *Ferdinand le Catholique*, juſqu'à préſent. On peut dire la même choſe des Colonies Angloiſes, qui ſont répandues ſur les côtes Orientales, de l'Amerique Septentrionale. Il n'eſt auſſi guére poſſible, que ces Colonies ſe rebellent; parce qu'il n'eſt pas poſſible, qu'elles ſe paſſent du Commerce des païs, d'où elles ſont venues, où l'on fait une infinité de choſes commodes, utiles, & même néceſſaires à ceux qui y ſont accoûtumez. Les Colonies portent chez ceux, de qui elles ſont venues, ce qui croit en leur païs, & qu'on ne trouve point en Europe, & que les païs qui les reçoivent diſtribuent enſuite aux Nations qui en ont beſoin. Il a fallu bien des ſiecles, pour produire les Arts néceſſaires, ou commodes à la vie, & pour former les Artiſans qui les exercent; & quand ils ſont établis en un païs, il n'eſt guére poſſible de les en chaſſer, ſans détruire entierement l'Etat où ils ſont. Ainſi les ſecours mutuels, que ſe donnent les Peres des Colonies, pour parler ainſi, & les Colonies qui en ſont ſorties, les lient d'une maniere, qui fait que les peuples demeurent étroitement unis. Il ne faut pas s'imaginer que des Hollandois, ou des Anglois, non plus que les Eſpagnols, iront porter leurs Marchandiſes chez une autre Nation; avec laquelle ils n'ont point d'habitudes, ni de correſpondences. Le Commerce eſt fondé, ſur une confiance réciproque, que les négotians ont entre eux, & qui ne ſe forme que par la longueur du tems. D'ailleurs on peut faire des Lois, pour empêcher les liaiſons des Colonies, avec les Etrangers. C'eſt ce que l'on voit par les Co-

(t) Voyez *Barlæus* p. 48, & ſuiv.

1638. Colonies Angloiſes, dès le tems de la Reine Eliſabeth juſqu'a préſent, & que l'on verra tant que l'Angleterre demeurera ce qu'elle eſt.

Ces raiſons, & d'autres ſemblables firent que les Etats Généraux des PP. UU. & les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales ſuivirent le ſentiment du Comte Maurice. Ils permirent à tous les Sujets de l'Etat de négotier au Bréſil, en leur particulier, ou d'y porter des marchandiſes, & d'en rapporter d'autres, pour les vendre dans les Provinces. On leur accorda cela apparemment, quoi que je ne le trouve pas dans *Barleus*, à condition que les Marchandiſes des Colonies ſeroient apportées directement dans les Provinces, ſur des Vaiſſeaux du Païs, ſans qu'il fût permis de les porter immédiatement en d'autres lieux, ni dans des Vaiſſeaux Etrangers. La même Loi eſt en Eſpagne, & en Angleterre, & comme je crois, dans tous les Etats, qui ont des Colonies éloignées.

On accorda ſeulement à la Compagnie, de faire ſeule le commerce des Negres, qu'elle tire des côtes de l'Afrique, celui des munitions de guerre, quelles qu'elles ſuſſent, & des bois de teinture, que l'on apporte du Bréſil. Mais on défendit aux Directeurs de la Compagnie, & à tous les Officiers, qui étoient ſous ſon ſerment, d'y négotier en leur particulier; pour prévenir les pilleries, qui ſe pourroient faire par ces gens-là, ſous le nom de Commerce, & pour empêcher qu'ils ne détournaſſent les profits, qui devoient revenir a la ſeule Compagnie.

Cette permiſſion accordée à tous les habitans des Provinces, de négotier au Bréſil, porta une infinité de gens à y envoyer inceſſamment, tout ce qui étoit néceſſaire en ce pais-là. Il s'y trouva une ſi grande quantité de Marchandiſes, que l'on n'eut pas ſujet au Bréſil de ſe plaindre, que l'on manquât de rien. Elles ſe donnerent même à ſi bon marché, que depuis on n'y en envoya plus la même quantité.

Cependant on ne laiſſa pas de cenſurer la conduite des Etats, & de la Compagnie. Ceux qui étoient du ſentiment contraire, firent courir des écrits anonymes contre eux; comme ſi l'ordre, qu'on venoit d'établir, étoit ruineux pour l'Etat, & n'étoit avantageux qu'à certaines Provinces, & à certaines Villes. L'on entendoit ſans doute les Provinces de Hollande & de Zélande, & quelques-unes de leurs villes; qui étoient les ſeules qui pouvoient négotier au Bréſil, avec avantage; quoique les autres Provinces euſſent une entiere liberté d'en faire autant, & qu'elles ne fuſſent privées de ce profit, que parce qu'elles ne faiſoient alors point de négoce, ni là, ni ailleurs, non plus qu'aujourd'hui.

On forma après cela un autre deſſein, qui fut de tâcher de ſe rendre maîtres des Galions d'Epagne, comme avoit fait ſi heureuſement Pierre Hein, depuis quelques années. On choiſit pour cela *Corneille Jol*, qui étoit l'un des meilleurs hommes de mer, & l'un des plus hardis qu'il y eut alors dans le Païs. Les Etats Généraux, le Prince d'Orange, & les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales lui donnerent le pouvoir de livrer combat à la Flotte Eſpagnole, qui apportoit l'argent du Perou, & à celle qui venoit de la Nouvelle Eſpagne. Il ſortit du port du Texel, le 14. d'Avril MDCXXXVIII. avec quatorze Vaiſſeaux, tant petits que grands, & ayant fait voile vers les Iles du Cap Verd, il tourna enſuite vers le Bréſil, où il arriva, & eut pluſieurs Conférences avec le Comte Maurice, à qui il dit les ordres, qu'il avoit de la Compagnie, & de qui il reçut un renfort de ſix-cens hommes, avec des vivres pour ſept mois & quelques Vaiſſeaux. Ce deſſein ne fut pas tenu ſecret, le Roi d'Eſpagne en fut averti, & envoya inceſſamment quatre Fregates légeres à la côte de la Terre-Ferme, & à celle de Carthagene; pour avertir les Gouverneurs de ſe tenir ſur leurs gardes, contre la Flotte Hollandoiſe, commandée par le Capitaine *Houtbeen*, c'eſt-à-dire, *jambe de bois*, comme les Matelots appelloient Jol; & pour les charger d'avoir un ſoin particulier de la Flotte de Terre-Ferme, & de remettre le voyage de celle, qu'on attendoit de la Nouvelle Eſpagne, à l'année ſuivante. 1638.

La Flotte de Terre-Ferme étoit déja en mer, & ayant reçu avis, qu'on y avoit vû une Flotte Hollandoiſe de quelques Vaiſſeaux, mais qu'ils n'étoient pas à craindre pour elle, à cauſe de leur petiteſſe, elle continua ſa route vers la Havana. Elle conſiſtoit en huit Galions, & en ſix bâtimens plus petits, & étoit commandée par D. *Charles d'Ybarra*, Vicomte de Centera. Outre les marchandiſes qu'elle portoit, il y avoit neuf millions en argent, comme l'on diſoit, & d'autres aſſuroient même qu'il y en avoit vint. Jol n'eut pas plûtôt vû cette Flotte, qu'il réſolut de l'attaquer inceſſamment. Il ſe chargea d'attaquer lui-même l'Amiral Eſpagnol, qui étoit un des plus gros Galions, & il donna ordre au Vice-Amiral d'attaquer celui des Eſpagnols, & au Contre-Amiral de s'attacher au Vaiſſeau, qui tenoit le même rang dans la Flotte Eſpagnole. Les autres Capitaines, eurent ordre de ſe choiſir chacun un Vaiſſeau, pour le combattre, ou, s'il étoit trop fort, de ſe mettre deux contre un. Après avoir fait faire la priere, & exhorté ſon monde, il fondit ſur l'Amiral Eſpagnol, & vint, après trois décharges de ſon Canon, à l'abordage. Le Vice-Amiral & le Contre-Amiral en firent autant, à l'égard des Vaiſſeaux Eſpagnols, qui leur avoient été marquez. Pendant que ces trois Vaiſſeaux combattoient, avec beaucoup de vigueur; le reſte de la Flotte les regardoit faire, ſans attaquer, ſelon l'ordre donné, les autres Vaiſſeaux Eſpagnols. Ceux qui étoient engagez, ne ſe battoient plus à coups de canon, mais à coups de mouſquets, & en jettant des grenades & même des poutres, pour aſſommer ceux qui étoient ſur le tillac. Comme les Vaiſſeaux Eſpagnols, étoient beaucoup plus haut que les Hollandois, ces derniers avoient fait monter des gens ſur la Hune de leurs Vaiſſeaux, qui étoit un peu plus haute, que le Tillac des Eſpagnols, & ces gens-là jettoient des grenades ſur eux. Cependant après deux heures de combat, comme deux Vaiſſeaux qui devoient ſoûtenir Jol ne venoient point, & que d'autres Vaiſſeaux Eſpagnols venoient au ſecours de leur Amiral; Jol fut obligé d'abandonner l'Amiral Eſpagnol, & de ſe retirer vers ſa Flotte, qui étoit demeurée dans l'inaction. Dans ce combat, le Vice-Amiral *Abraham Roſendal*, & le Contre-Amiral *Jean Maſt*, & *Antoine Muys*, Fiſcal de la Flotte, furent tuez, avec cinquante ſoldats & Matelots. Il y en eut cent-cinquante de bleſſez. Jol arrivé à ſa Flotte, fit inceſſamment appeller les Officiers ſur ſon bord; pour ſavoir la raiſon, qui les avoit empêchez de ſuivre les ordres qu'ils avoient reçus, en demeurant ſpectateurs du Combat. Il leur reprocha, avec raiſon, leur lâcheté, ou leur deſobéïſſance; dont on n'avoit pas encore vu un ſemblable exemple, dans les Flottes Hollandoiſes. Il donna même un coup de bâton, au Commandant du Vaiſſeau nommé Roterdam, qui devoit le venir ſoûtenir, & qui ne l'avoit point fait, comme il lui répondoit inſolemment, & en même tems le caſſa. Après avoir exhorté les autres, à faire mieux leur devoir, il retourna contre l'Ennemi, dans la penſée

1638. ſée qu'ils le ſuivroient ; mais ils firent la même manœuvre qu'auparavant, dès que l'on fut à la portée du Canon. Il aſſembla de nouveau les Officiers de la Flotte, pour leur demander la raiſon d'une ſi honteuſe conduite, & les uns ne diſſimulerent point que la peur les avoit pris ; d'autres exaggererent la puiſſance des Eſpagnols. Il y en eut, qui reprocherent à Jol ſa temerité, & qui lui dirent qu'il les menoit tous à une mort certaine, à cauſe de la grande inégalité des forces de l'Ennemi & des leurs. Ils lui ſoûtenoient qu'il n'y avoit rien de honteux à ſe retirer à propos, plûtôt qu'à ſe faire tous tuer, ſans pouvoir rien avancer. Il y en eut, qui parlerent de s'en aller, & tous généralement refuſerent de lui obéïr.

Cependant les Ennemis étant encore dans le même lieu, le lendemain, il appella de nouveau les Commandans des Vaiſſeaux, & les Capitaines des ſoldats qu'il avoit, & à force de les exhorter, il les obligea de promettre avec ſerment, & de ſigner même une promeſſe par écrit, par laquelle ils s'engageoient à combatre juſqu'à l'extremité. Tout le monde ſembloit être diſpoſé à bien faire, mais il ſe trouva que les Eſpagnols avoient le deſſus du vent, & pour le gagner il fallut traverſer leur Flotte, & eſſuyer le feu de leur Canon. Ce fut alors que fut tué *Jean Verdiſt*, qui commandoit le Vaiſſeau nommé l'Orange, & qui étoit un fort bon homme de mer. Cependant ceux, qui avoient juré de combattre courageuſement, ne le firent point. Il y en eut ſeulement quelques-uns, qui tirerent de loin ſur l'ennemi, ſans en approcher.

Le 17. de Septembre, Jol ayant découvert, par ſes bâtimens legers, que la Flotte Eſpagnole étoit encore autour de Cuba, après avoir caſſé quelques Capitaines, qui avoient refuſé de faire leur devoir, il voulut l'aller attaquer une quatriéme fois ; mais il ne la trouva plus. Là-deſſus il renonça à ſon deſſein, il renvoya quelques Vaiſſeaux au Bréſil, & en laiſſa quelques-uns près de la Havana, pour tâcher de ſurprendre quelques Vaiſſeaux Eſpagnols. Pour lui, il retourna en Hollande, avec les Officiers coupables, qu'il remit aux Etats Généraux, pour les punir, comme ils le trouveroient à propos. Il auroit pu les faire punir lui-même, ſur la Flotte ; mais il ne le voulut pas faire, de peur qu'on ne l'accuſât de les avoir immolez à ſa propre vengeance. Il ſe trouva que les Chefs de ces Mutins étoient deux Capitaines, qui, ayant ſervi plus long-tems que Jol, ne pouvoient pas ſe réſoudre de lui obéir. Ainſi une paſſion particuliere fait ſouvent, qu'on lui ſacrifie le Bien-Public, & même ſon propre honneur.

Cependant cette malheureuſe Expedition empêcha le Comte Maurice d'executer un deſſein, qu'il avoit formé contre la Capitainie de la Baye, & qui étoit de ruiner entierement les Cannes de ſucre qui s'y trouvoient, & d'y brûler tous les Moulins à ſucre ; pour faire perdre à l'Ennemi les revenus de cette année-là, qui ſembloient devoir être de dix-huit-mille caiſſes de ſucre. Ils attendoit pour cela de nouveaux ſecours de la Compagnie ; mais il n'en vint point, à cauſe du mauvais ſuccés de l'entrepriſe de Jol. *Barlæus* aſſure que toutes les Lettres, qui étoient venues, en ce tems-là, du Bréſil en Hollande, étoient pleines des plaintes, que faiſoient Mauriee, & le Conſeil de la Compagnie, en ce païs-là, de ce qu'on leur faiſoit perdre la plus favorable occaſion, de ſe vanger de leurs Ennemis. Il y a bien de l'apparence, que les Portugais faiſoient de ſemblables plaintes des Eſpagnols ; qui avoient permis que les Hollandois s'établiſſent dans le Bréſil, & qui n'avoient jamais envoyé aſſez de Troupes, pour les en chaſſer. C'eſt ce qui arrive, dans les longues guerres, où l'on fait des plaintes, qui ne ſont guére conformes à l'Humanité & à la Juſtice, & où les Partis oppoſez deviennent irréconciliables. Il y eut auſſi des ſoupçons contre les Portugais, ſoumis aux Etats, comme s'ils avoient fait une conſpiration contre les Hollandois, qu'on ne put néanmoins pas prouver ; mais qui paroiſſoit vrai-ſemblable, parce qu'on étoit perſuadé, qu'ils auroient mieux aimé être, dans l'état où ils étoient, avant que les Hollandois les ſoumiſſent ; que celui où ils ſe trouvoient ſous leur gouvernement. Selon les Comptes, que rapporte *Barlæus*, les dimes du ſucre, les droits ſur les Moulins, & ſur quelques autres choſes, rendoient deux-cens-quatre-vint-mille francs par an ; d'où l'on peut conjecturer, que ce païs rendoit bien de quoi entretenir les Troupes, qu'on employoit à le garder, & que les profits qui revenoient du Commerce, qu'on y faiſoit, n'étoient nullement à mépriſer. 1638.

Ce ſont-là les évenemens dignes de remarque de l'an MDCXXXVIII. par où l'on peut voir que la guerre ne fût nullement avantageuſe aux François, ni aux Hollandois ; quoi qu'avant que de commencer la Campagne, ils euſſent concerté enſemble ſur ce qu'ils entreprendroient, & que la France eût fait une grande dépenſe en faveur des Etats, & pour lever & pour entretenir elle-même de grandes Armées. Il ſembloit d'abord, qu'ils devoient envahir une partie conſiderable des Païs-Bas Eſpagnols, & que le Cardinal Infant ne ſeroit pas en état de leur faire tête. Mais l'évenement fit voir cette année, comme on l'avoit déja vû pluſieurs autres, que les plus belles eſperances n'étoient nullement ſuivies de ſuccés, qui y répondiſſent. On peut dire, ſans danger de ſe tromper, que la même choſe étoit arrivée pluſieurs fois aux Eſpagnols, pendant la guerre, qu'ils faiſoient aux Provinces-Unies. Cela ſembloit être un avertiſſement réïteré de la Providence, aux uns & aux autres, de poſer les armes & de faire la paix ; puis que comme l'Eſpagne ne pouvoit venir à bout, de ſubjuguer les Provinces Unies ; ces dernieres ne pouvoient pas non plus la dépouiller, de ce qui lui reſtoit des Seigneuries de la Maiſon de Bourgogne, dans les Païs-Bas. Mais le tems de leur réconciliation n'étoit pas encore venu.

NOUS allons entrer dans une année, dont les évenemens furent plus favorables, par mer, aux Etats Généraux, qu'aux Eſpagnols ; quoi que ces derniers ſe ſoûtinſſent par terre, contre les Etats, ſans que les Etats les puſſent entamer, ſur leurs frontieres, encore que les François fiſſent quelques progrés de leur côté ; mais qui n'étoient pas comparables aux dépenſes, qu'ils avoient faites pour cela. 1639.

Nous commencerons ici, contre nôtre coûtume, par l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa ſur la Mer, après quoi nous viendrons à ce qui ſe fit par terre. Dès le Mois de Janvier, l'Amiral Tromp ſe mit en mer, pour empêcher les Armateurs de Dunkerque, de faire leurs courſes ordinaires. Cet Amiral alla d'abord du côté de Falmouth, port d'Angleterre, qui eſt à l'entrée du Canal, comme on parle en Hollande ; ſans qu'on voye, dans l'Hiſtoire, la raiſon de cette manœuvre. De-là il revint le 21. de Janvier, vers les côtes de Flandres, & entreprit d'empêcher les Armateurs de Dunkerque & d'Oſtende, de ſortir de leurs ports, ni d'y amener leurs priſes, & cela avec quatorze Vaiſſeaux de guerre ſeulement. Les bruits qui ſe répandoient qu'on préparoit une Flotte conſiderable en Eſpagne, &

que

1639. que l'on y avoit beſoin de gens de mer Flamands, n'étoient que trop vrais; comme on avoit pu deja s'en aſſurer dès l'année précedente. Le Roi d'Eſpagne avoit donné ordre, comme on diſoit, d'équiper trente Vaiſſeaux de guerre à Dunkerque, pour lui amener les Matelots dont il avoit beſoin. Le Cardinal Infant fit tout ce qu'il put, pour hâter cet équippement, afin que ces Vaiſſeaux puſſent mettre à la voile de bonne heure. Mais il ne fut pas poſſible de trouver le nombre de Matelots, que l'on demandoit, quelques recherches, qu'il fit faire. Cela venoit en partie de l'Amniſtie, que les Etats Généraux avoient publiée l'année précedente, en faveur des Matelots Hollandois & Zélandois; dont un bon nombre, comme nous l'avons dit, étoient retournez en leur pais. Il y eut cependant des (t) actions de mer, entre les Armateurs Dunkerquois, & les Vaiſſeaux Hollandois auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Le 7. de Fevrier, Tromp s'approcha le plus près qu'il pût de Dunkerque, afin d'avancer encore plus, avec la premiere marée; qui ne fut pas plûtôt venue, qu'il s'approcha de la Ville & des Vaiſſeaux, qui étoient au Port, à la portée du Canon, & les foudroya de maniere, qu'il les fallut retirer au fond du Port, pour les garantir. Mais il ne put empêcher, que quelques Fregates légeres ne ſortiſſent à la faveur de la nuit, & n'échappaſſent à la bonne garde, qu'il faiſoit faire à cette rade. Cependant le Cardinal Infant faiſoit travailler, avec toute la diligence poſſible, à une douzaine de Vaiſſeaux de guerre aſſez gros, pour attaquer les Hollandois, & les contraindre d'abandonner l'entrée du Port.

Quand ces Vaiſſeaux furent achevez d'équippez, on donna ordre aux Capitaines de ſe tenir prêts, pour ſortir avec le premier bon vent, & paſſer au travers de la Flotte Hollandoiſe, ou de la combattre, ſi elle s'oppoſoit à leur paſſage. On leur faiſoit entendre qu'il étoit honteux, pour la Nation Flamande, de ſouffrir que ſi peu de Vaiſſeaux Hollandois fermaſſent les Ports de Flandre, comme ils faiſoient. Les douze Vaiſſeaux de guerre, ſortirent donc le 18. de Fevrier de Dunkerque, bien fournis d'Artillerie & de monde; avec trois Vaiſſeaux Marchands armez en guerre & bien montez, outre cinq Bâtimens légers. Le Capitaine Hollandois, qui avoit jetté l'ancre le plus près de la Ville, les vit venir de bon matin, & ne manqua pas d'en avertir Tromp, par un coup de Canon, & de couper ſes cables pour ſe rendre inceſſamment vers lui. Cependant le Comte de Fuentes, & le Gouverneur de la Ville monterent en caroſſe, & furent ſuivis de beaucoup de gens, pour être ſpectateurs du combat, qui s'alloit donner, du haut des Dunes; dans l'eſperance de voir battre les onze Vaiſſeaux de Tromp, par une Flotte beaucoup plus forte que la ſienne, puis qu'elle étoit de vint Vaiſſeaux. Il faut que l'Amiral Hollandois eût envoyé trois de ſes Vaiſſeaux, pour croiſer ailleurs, peut-être devant Oſtende; car autrement il auroit dû avoir quatorze Vaiſſeaux.

Tromp répondit à l'inſtant d'un coup de Canon, & toute la Flotte ſe mit au large, pour attendre là les Ennemis, & côtoyer enſuite la Flotte Dunkerquoiſe, qui avoit un vent de Sud-eſt, en poupe, & qui s'avançoit, comme pour aller au Nordouëſt, ou ſur les côtes de Zélande, ou de Hollande. Le vent commençoit à manquer, & quelques Vaiſſeaux Hollandois firent force de voiles, pour couper le chemin aux premiers Vaiſſeaux de l'Ennemi, & les envelopper. 1639.

Il y en avoit deux, qui étoient du nombre des plus gros Vaiſſeaux de guerre, qui, après avoir été fort mal-traitez par la Flotte Hollandoiſe, furent enfin obligez de ſe rendre. Ils avoient chacun trente-quatre pieces de Canon, dont ſeize étoient de bronze, & le reſte de fer. Cependant Tromp, ſoûtenu de quelques autres Vaiſſeaux, avoit eu à faire à l'Amiral de Dunkerque, & à quatre autres Vaiſſeaux. Ce combat dura cinq heures, & finit par un coup de vent, qui éloigna Tromp du Vaiſſeau, qu'il attaquoit. Le Vice-Amiral de Dunkerque échoüa ſur un banc, dont il ne put ſe dégager, & comme deux Fregates Hollandoiſes s'en approchoient, il en ſortit avec ſon monde, à terre. Quelque peu de gens n'y demeurerent, que pour y mettre le feu, & ſe retirerent après l'avoir mis. Sept Vaiſſeaux de Guerre, & deux Frégates échouerent auſſi, dans le tems de la Baſſe Marée, & rentrerent dans le port, quand elle hauſſa. Les cinq Vaiſſeaux Marchands, ayant vu de quelle maniere on avoit reçu les autres, ſe tinrent éloignez du combat, & rentrerent auſſi dans le Port, avec leur Amiral. Il ſe trouva que les deux Vaiſſaux pris étoient montez de deux-cens-cinquante hommes, dont il y eut deux-cens de tuez. Tromp perdit vint-deux hommes, & en eut quarante de bleſſez. Du côté de ceux de Dunkerque, il perit, à ce qu'on aſſure, ſeize, ou dix-ſept-cens hommes, tant de tuez, que de bleſſez.

Tromp entra à Hellevoetſluys le 21. de Février, avec les deux Vaiſſeaux qu'il avoit pris, & fut rendre compte à la Haie de ſon expedition; où on le recompenſa lui & ſes Officiers de chaines d'or, à proportion que chacun l'avoit mérité. Au contraire, on empriſonna, à Dunkerque, l'Amiral & le Vice-Amiral de la Flotte Eſpagnole; mais, comme ils eurent été ouïs, on les remit en liberté. Peu de jours après, les Dunkerquois ne laiſſerent pas d'avoir leur revanche, par la priſe d'un Vaiſſeau de Guerre de Medemblic, de 24. pieces de Canon, & d'un Vaiſſeau chargé de Tabac, & venant de S. Chriſtophle. Ils furent pris devant le Vlie, où un Vaiſſeau de guerre croiſoit, pour donner la chaſſe aux Armateurs.

Cependant on travailla à Dunkerque à rétablir la Flotte, qui ne put pas être ſi-tôt prête à mettre en mer; à cauſe de la perte, qu'elle avoit faite, & parce que les Matelots s'étoient cachez, ou ſauvez. Ces gens-là aimoient mieux aller en courſe, où ils étoient maitres d'attaquer, ou de fuir les Vaiſſeaux qu'ils trouvoient, ſelon qu'ils les jugeoient forts, ou foibles; que de ſervir ſur une Flotte, qui eſt engagée à attaquer l'Ennemi, quoi que fort, pour peu qu'il y ait d'apparence d'avoir le deſſus. Il y avoit beaucoup moins de danger, à attaquer des Vaiſſeaux Marchands. On fit donc des proclamations rigoureuſes contre les Déſerteurs, qui ne reviendroient pas au plûtôt; ce qui en fit revenir une bonne partie. Depuis ce tems-là, ceux de Dunkerque firent diverſes priſes ſur les François, & ſur les Hollandois, dont on reprit quelques-unes, auſſi-bien que quelques Bâtimens légers. Mais comme la Hollande & la Zélande avoient infiniment plus de Vaiſſeaux Marchands en mer, que ceux de Dunkerque, qui ne négotioient, que de leurs priſes; ils cauſoient plus de dommage aux Provinces Unies, qu'ils n'en recevoient. Il vint cette année, au commencement d'Avril, une Flotte de Vaiſſeaux Marchands des côtes de France, que l'on fait monter au nombre de cent. Tromp leur alla au devant, dans la Manche, & les mena heureuſement aux Havres, pour leſquels ils étoient deſtinez. Je ne m'arrêterai point aux ren-

(t) Voyez-les dans la Vie de F. H. P. 2. p. 29. & ſuiv.

con-

1639. contres particulieres, ni aux priſes de l'un, ou l'autre des Partis.

Cependant on fit tant de diligence à Dunkerque, pour radouber la Flotte, & équipper quelques autres Vaiſſeaux; que le 10. de Mars, on vit ſortir de ce Havre douze Vaiſſeaux de Guerre, & ſix Marchands bien armez, qui prirent leur cours droit aux côtes d'Eſpagne. Tromp ne put ſe mettre en mer, que le 12. du même Mois, avec ſept Vaiſſeaux Hollandois; qui devoient être bientôt après joints, par cinq de Zélande, & par d'autres encore, que l'on équippoit par tout. Il n'oſa néanmoins pas s'éloigner trop des côtes de Hollande & de Zélande, dès qu'il eut apris, que les Dunkerquois étoient ſortis, de peur qu'ils n'euſſent deſſein d'y entreprendre quelque choſe. Etant rentré dans la Meuſe, & étant à la Haie, il reçut par le Sr. *d'Amonteau*, deux Lettres de France, l'une du Roi, & l'autre du Cardinal, avec une Chaine d'Or. Le Roi le créoit Chevalier de S. Michel, pour l'animer d'autant plus à agir avec vigueur, contre l'Ennemi commun.

Comme le bruit de l'appareil naval des Eſpagnols s'augmentoit, les EE. GG. donnerent ordre de tenir prêts tous les Vaiſſeaux, qui pouvoient ſervir; de maniere qu'au premier ordre, ils fuſſent en état d'être employez contre l'Ennemi. Cependant ils ordonnerent, que l'Amiral Tromp ſe remettroit en mer, le plus promptement qu'il ſeroit poſſible, avec quelques Vaiſſeaux, & pour cela on loüa des Vaiſſeaux qui appartenoient à des Particuliers; parce qu'ils étoient plus prêts à mettre à la voile, que les Vaiſſeaux de l'Etat. Tromp ſe remit donc en mer le 27. d'Avril, & fut bien-tôt ſuivi de *Jean Ewerts*, Vice-Amiral de Zélande. Ils croiſerent enſemble, pendant longtems, dans le détroit, qui eſt entre Douvre & Calais, ſans trouver aucuns Vaiſſeaux Ennemis. Ils viſitoient tous les Vaiſſeaux qui paſſoient, parce qu'ils avoient eu avis, que quelques Vaiſſeaux Anglois s'étoient obligez, de porter en ſureté à Dunkerque une groſſe ſomme d'argent, de la part du Roi d'Eſpagne. Le 28. de Juin, ils virent trois Vaiſſeaux Anglois à l'Oüeſt de la Flotte. Tromp les approcha, & leur ordonna de baiſſer les voiles. L'un de ces Vaiſſeaux, qui avoit trente pieces de Canon, & qui commandoit les autres, refuſa de le faire, & avant que de s'y réſoudre, eſſuya trente volées de Canon. Les trois Vaiſſeaux furent enſuite viſitez, & l'on y trouva mille-ſoixante-dix ſoldats Eſpagnols, & deux Prêtres. Tromp les fit tous priſonniers, & les envoya ſur quatre de ſes Vaiſſeaux à Barfleur, où il en mit neuf-cens à terre, & retint le reſte, avec les Officiers. Les François firent apparemment un échange de ces priſonniers, contre les priſonniers François, que les Eſpagnols avoient entre les mains. Au moins on n'en trouve rien dans l'Hiſtoire. Pour les Anglois, il les laiſſa aller en Angleterre. Il eſt étonnent, que le Roi Charles I. permît à ſes Sujets, de tranſporter des Troupes Eſpagnoles en Flandre; puis qu'il ne pouvoit pas douter, que cela ne fût très-deſagreable au Roi de France, & aux Etats Généraux, dont l'amitié lui pouvoit être bien plus utile, que celle des Eſpagnols. Mais ce Prince n'entendit jamais ſes vrais interêts, non plus que le Roi Jaques I. ſon Pere; comme le Comte de *Clarendon* le fait aſſez connoître. Tromp envoya enſuite ſes priſonniers à Roterdam, & continua à croiſer dans la Manche le reſte de l'Eté, ſans qu'il lui arrivât rien de remarquable.

En ce tems-là, le Comte d'Eſtrades, qui avoit été envoyé, par le Roi à Turin, étoit revenu comme Ambaſſadeur, en Hollande, où il reçut une Lettre du (1) Cardinal de Richelieu, du 15. d'Août, par laquelle il le chargeoit d'aller dire au Prince d'Orange, qu'il avoit des avis certains, que le Roi d'Eſpagne aſſembloit ſa Flotte à la Corougne, qui ſeroit forte de cinquante Vaiſſeaux, & commandée par *D. Antonio d'Oquendo*, le plus habile homme de mer, qu'il y eût en Eſpagne: Qu'il ameneroit ſur cette Flotte, douze-mille hommes d'Infanterie, & qu'elle débarqueroit en Flandre, où l'Eſquadre de Dunkerque ſe joindroit à lui: Qu'il ne pouvoit rien faire de meilleur, pour la cauſe commune, que de mettre une puiſſante Flotte en Mer, pour la combattre: Que comme ce Prince étoit lent, de ſon naturel, il faudroit le preſſer, au nom du Roi, de donner ſes ordres à toutes les Amirautez, d'équipper tous les Vaiſſeaux, qui ſeroient en état d'agir: Qu'outre cela, il lui diroit, de la part du Roi, que S. M. avoit dépêché des Courriers à Calais, à Boulogne, à Dieppe, au Havre de Grace, & à Breſt, avec des ordres d'aſſiſter de muoitions de guerre, d'hommes & de Vaiſſeaux la Flotte des Etats, ſur les demandes, qu'elle pourroit faire.

1639.

Le Comte d'Eſtrades ne manqua pas de dire tout cela au Prince d'Orange, qui n'avoit pas encore reçu des avis poſitifs, touchant la Flotte Eſpagnol. Il en reçut (2) ſeulement, le lendemain, d'un Commis de la Secretairie du Gouvernement Général des Provinces Eſpagnoles; qui lui diſoit de plus que d'Oquendo avoit ordre de demeurer, avec la Flotte, aux Dunes, ſans hazarder le Combat; mais ſeulement de faire paſſer l'Infanterie en Flandre, par le moyen de l'Eſquadre de Dunkerque, aſſiſtée des Vaiſſeaux du Roi d'Angleterre.

On avoit déja donné ordre en Hollande & en Zélande, comme on l'a dit, de tenir prêts tous les Vaiſſeaux, qui pourroient ſervir; mais comme on ne ſavoit pas encore le tems, auquel la Flotte d'Eſpagne pourroit venir, on n'étoit pas allé plus loin, & Tromp n'avoit pas encore aſſez de Vaiſſeaux, pour l'attaquer, ni même l'arrêter, ſi elle avoit été bien commandée. Ces nouvelles déterminerent à preſſer l'équippement, & le Prince d'Orange dit au Comte d'Eſtrades, qu'il étoit diſpoſé à faire équipper deux Flottes, dont l'une qui ſeroit commandée par Tromp, ſeroit de cinquante gros Vaiſſeaux, & de vint Brulots, avec ordre d'aller attendre la Flotte Eſpagnole, à l'entrée du Canal, & de la combattre. On croyoit qu'elle pourroit être prête à mettre à la Voile, dans dix jours; mais elle ne le fut point. L'autre devoit être commandée, par *Jean Ewerts*, Vice-Amiral de Zélande, & forte de quarante Vaiſſeaux, & de dix Brulots. Elle pourroit ſe tenir, entre Dunkerque & les Dunes, pour obſerver l'Eſquadre de Dunkerque, & ſe joindre, en un beſoin, à la Flotte de Tromp. Le Prince trouvoit à propos, que Tromp n'attaquât pas d'abord les Eſpagnols, mais qu'il attendit Ewerts, & que quand ils ſeroient joints, ils envoyaſſent un Chef d'Eſquadre à l'Amiral Anglois; pour lui dire, que la Flotte Hollandoiſe avoit ordre des Etats, de ne point combattre contre eux, à moins qu'ils ne ſe joigniſſent à leurs Ennemis; mais qu'au cas que les Anglois ne vouluſſent pas demeurer neutres, elle combattroit les uns & les autres.

La Flotte d'Eſpagne, (3) partit de la Corougne au

(1) Lettres *d'Eſtrades* T. I. p. 35.
(2) Lettres *d'Eſtrades* T. I. p. 36. & ſuiv.
(3) Vie de F. H. P. 2. p. 49. *Van de Sande* ſur cette année.

1639. au commencement de Septembre, forts de ſoixante-ſept Vaiſſeaux, tant Galions, qu'autres gros Vaiſſeaux de guerre; qui portoient vint-mille hommes, entre leſquels étoient douze-mille Eſpagnols, qui devoient être conduits à Dunkerque. Le 15. du Mois, Tromp l'apperçut, comme elle entroit dans la Manche. Il n'avoit alors que treize Vaiſſeaux, car on ne lui avoit point encore envoyé le reſte, apparemment pour éviter la dépenſe; & tous ceux, qui étoient en mer, ne l'avoient pas encore joint. Il envoya donc une Fregate légere, pour avertir les Vaiſſeaux, qui pourroient être en Mer, de le venir joindre inceſſamment. Pendant la nuit, il tira à chaque demi-heure, deux ou trois coups de Canon, pour avertir les Vaiſſeaux écartez de venir à lui. Le Vice-Amiral de Witten, & quatre autres Vaiſſeaux ouirent ce ſignal, & ſe rendirent à lui, le plus promptement qu'ils purent, le 16. au matin; de ſorte qu'il eut alors dix-ſept Bâtimens. Avec un ſi petit nombre de Vaiſſeaux, il ne fit pas difficulté d'attaquer la Flotte Ennemie, quelque nombreuſe qu'elle fût. Pour lui, il s'attacha à l'Amiral Eſpagnol, qui l'étoit venu d'abord canonner; & d'autres Vaiſſeaux Hollandois s'attacherent à d'autres Bâtimens. Le combat dura dès le matin juſqu'à quatre heures après Midi, que d'Oquendo ſe retira vers le Nord, où il s'apperçut que pluſieurs de ſes Vaiſſeaux étoient fort endommagez. Du côté des Hollandois le grand Chriſtophle ſauta en l'air, par le feu, qui ſe mit à ſa propre poudre, & il n'échapa qu'un ſeul homme. Tromp fit alors venir ſes Capitaines à ſon bord, en arborant le Pavillon blanc. Ils s'y rendirent, & il fut conclu, qu'ils demeureroient là toute la nuit, ſous un ſeul voile. On convint du nombre des Fanaux qu'auroient l'Amiral, & les autres Officiers, afin de ſe reconnoître, & ne s'écarter point; dans la réſolution de recommencer le Combat, le 17. au matin. Vers le ſoir, deux Vaiſſeaux Hollandois vinrent joindre Tromp. Vers le Minuit le vent ceſſa entierement, & il s'éleva un gros brouillard, qui fit perdre de vue la Flotte Eſpagnole. Il continua juſqu'à neuf heures du matin; que le tems s'étant éclairci, on vit cette Flotte à l'Ouëſt-Nord-Ouëſt, vers les côtes d'Angleterre, non loin de Folkſton & de Hyth, à l'occident de Douvres. Tromp fit voiles de ce côté-là, & le vent étant venu à ceſſer, il ne put s'approcher des Eſpagnols; mais il comprit bien qu'ils avoient deſſein de s'en aller aux Dunes, avec la marée. Ayant tenu conſeil, il fut réſolu que l'on attaqueroit l'Ennemi, au clair de la Lune; & l'on prit des meſures, pour prévenir la confuſion, & faire en ſorte, que les Vaiſſeaux ne s'écartaſſent pas trop les uns des autres. Sur le Minuit, la Flotte Hollandoiſe leva l'ancre, & fit voiles avec un petit vent de Sudeſt, & dans peu elle vit l'Eſpagnole, qui s'avançoit du côté de Douvres, entre une & deux heures. Tromp ſe mit à la canonner, & il lui vint tout à propos douze Vaiſſeaux, avec *Bankert*; de ſorte qu'il ſe trouva alors fort de trente Bâtimens. Les Ennemis, ſans s'amuſer à ſe battre, ſe retirerent aux Dunes, & jetterent l'ancre ſous le Château.

Tromp aſſembla là-deſſus le Conſeil, ſur ce qu'il y auroit à faire; car on avoit ſi fort tiré ſur les Eſpagnols, que la poudre & les boulets manquoient. On conclut d'en aller demander au Gouverneur de Calais, qui, ſelon l'ordre, qu'il en avoit reçu du Roi, fournit à la Flotte, quatre-cens boulets, & quatre milliers de poudre. Le 19. du Mois, Tromp partagea ces munitions ſur ſes Vaiſſeaux, & envoya en Hollande le Vice-Amiral de Witten, pour ſe défaire des priſonniers qu'il avoit faits, & des malades & des bleſſez, qui étoient 1639. ſur la Flotte, & pour ſavoir comment il devoit ſe conduire alors, que les Eſpagnols s'étoient refugiez à la rade de l'Angleterre. Il fit enſuite lever l'ancre, & il arriva aux Dunes, entre une & deux heures de l'Aprés-midi. Les Eſpagnols conteſtoient là, avec les Anglois, à qui baiſſeroient les premiers le Pavillon; mais dès qu'ils virent les Hollandois s'avancer, ils baiſſerent promptement le Pavillon, de peur d'offenſer les Anglois, dont ils avoient alors beſoin. Tromp alla mouiller l'ancre, au midi des Eſpagnols, contre leſquels il envoya quelques Vaiſſeaux, pour les canonner, quoi qu'il n'en eût alors, que vint-huit. Quand on ſut cela, en Hollande & en Zélande, on équipa tous les Vaiſſeaux, qui le purent être, avec une diligence incroyable; & il ſe trouva à la fin, que Tromp avoit plus de cent Bâtimens, dans ſa Flotte. Toutes les fois que le vent tournoit à l'Eſt, il ne manquoit pas d'en venir quelques-uns, & la commodité de porter là des Proviſions fit que rien n'y manqua. Les Eſpagnols furent ſurpris de ce nombre de Vaiſſeaux, équippez ſi promptement, & de la multitude des Matelots, dont ils étoient fournis. Cela juſtifia les ordres du Conſeil d'Eſpagne, qui avoit défendu à la Flotte de ſe battre; de peur que toutes les forces maritimes des Provinces Unies, ne lui tombaſſent ſur les bras; comme cela étoit déja arrivé autrefois à *l'Armée Invincible* de Philippe II.

Cependant on n'oſa pas attaquer cette Flotte, ſur les côtes d'Angleterre, de peur que le Roi Charles I. ne prit ſon parti. La France intervint là-deſſus, & obtint, conjointement avec les Ambaſſadeurs des Etats, du Roi d'Angleterre un ordre à la Flotte Eſpagnole de ſe retirer de ces côtes, & parole qu'il demeureroit neutre. Cependant cette négotiation dura juſqu'au 10. ou 12. d'Octobre, & pendant ce tems-là, les Dunkerquois trouverent moyen de faire paſſer en Flandre, la plûpart des Troupes Eſpagnoles, ſur des Bâtimens legers, qui tromperent la vigilance des Hollandois.

Le Roi d'Angleterre ayant fait dire à d'Oquendo de ſortir de ſes Ports, & même de s'éloigner de ſes Côtes; les Etats Généraux donnerent ordre à Tromp, de ne pas perdre l'occaſion de l'attaquer, dès qu'il s'en ſeroit un peu éloigné. Comme on ne ſe fioit néanmoins pas trop à la parole des Anglois, il fut trouvé à propos que le Vice-Amiral de Witten, avec Bankett, iroient, le 12. d'Octobre, mouiller l'ancre, près de la Flotte Angloiſe, avec vint-huit Vaiſſeaux, & quatre Brulots, pour les tenir en reſpect, pendant qu'on ſe battroit avec les Eſpagnols. Comme Tromp ne vouloit rien faire, que conformément à des ordres exprès, dans une occaſion aſſez délicate; il en demanda, touchant la conduite qu'il garderoit envers les Eſpagnols, s'ils demeuroient davantage ſur les côtes d'Angleterre. Le 16. du mois, les Etats Généraux lui donnerent plein pouvoir d'attaquer la Flotte Eſpagnole, & de la chaſſer des côtes d'Angleterre, quoi qu'il en pût arriver.

Le 21. Tromp ſe plaignit à *Pennington*, qui commandoit la Flotte Angloiſe de ce que le ſoir précedent, on avoit tiré à bale d'un Vaiſſeau Eſpagnol, ſur un Vaiſſeau, où il étoit avec divers Officiers. Il ſe plaignit encore qu'un Eſpagnol avoit tué un Matelot Hollandois. Il concluoit de ces deux faits, qu'ils avoient les premiers violé le droit d'Aſyle, que le Roi de la G. B. accordoit à toutes les Nations, ſur ſes

1639. côtes; & demanda qu'on en fit juſtice, ſans quoi il déclara, qu'il ſe la feroit à lui-même, en conſéquence de la liberté, que S. M. B. avoit donnée à ceux qui ſeroient attaquez, dans cet Aſyle, & parce qu'il en avoit des ordres exprès de ſes Maitres. Cette Lettre etoit datée du 21. d'Octobre.

Après qu'elle eut été remiſe à Pennington, Tromp partit, par un Nord-Ouëſt aſſez fort, pour attaquer un côté de la Flotte Eſpagnole; mais un brouillard épais l'empêcha de pouvoir executer ſon deſſein. Cependant les Eſpagnols couperent promptement leurs cables, pour ſe retirer ailleurs; mais pour avoir trop approché de la côte, il y eut vint-deux Vaiſſeaux, qui échouërent. Le Brouillard étant diſſipé, les Hollandois ſe mirent à canonner fortement ces Vaiſſeaux, & obligerent ceux qui étoient deſſus à s'enfuir à terre, ſur des Chaloupes, ou à ſe précipiter dans la mer, au hazard de s'y noyer. Ils envoyerent enſuite ſur ces Vaiſſeaux échouëz, quelques Brulots, qui en conſumerent dix-ſept. Les Anglois de leur côté tirerent quelques vulées de Canon, ſur les Vaiſſeaux Hollandois, qui s'approchoient, diſoient-ils, trop de la Terre. Cependant les autres Vaiſſeaux Eſpagnols formerent diverſes Eſquadres, & ſortirent, a la file, de cet endroit, de peur d'y être traitez de même. Dès lors, les Eſpagnols furent mis en déroute, leurs Vaiſſeaux furent brulez, ou pris, ou contraints d'échouer ſur les côtes de France. Les Anglois ſe ſaiſirent de ſix, & les déclarerent de bonne priſe, ſans que les Eſpagnols y euſſent rien à pretendre. D'Oquendo & quelques autres furent ſauvez, par les Dunkerquois, qui en pluſieurs voyages nocturnes avoient tranſporté les ſoldats Eſpagnols, en grande partie en Flandre. Les Hollandois prirent néanmoins pluſieurs Vaiſſeaux, qu'ils emmenerent chez eux. Le Comte d'Eſtrades, qui étoit alors en Hollande, comme on l'a dit, décrit ainſi, (1) en peu de mots, cette Victoire: „ La Flotte d'Angleter-„re, voyant la réſolution de l'Amiral Tromp, „d'aller attaquer celle d'Eſpagne, s'eſt retirée à „côté, & demeurée neutre. Le Combat a duré „quatre heures, & le Vaiſſeau la Thereſe, Ami-„ral de Portugal, a été brulé. Il étoit monté de „cent piéces de Canon de fonte, & il y avoit „quinze-cens ſoldats deſſus. Douze autres grands „Vaiſſeaux ont été brulez, ou coulez à fonds; „quatorze ont échoüé aux côtes de Boulogne, & „de Calais, étant pourſuivis par les nôtres. L'Eſ-„quadre de Dunkerque s'eſt ſauvée, & a retiré „D. Antonio d'Oquendo, qui commandoit l'A-„miral d'Eſpagne, d'entre dix Vaiſſeaux des nô-„tres, qui l'avoient inveſti. Nous avons perdu, „dans ce Combat, dix de nos Navires, qui ont „été brulez, ou coulez à fonds. La Victoire eſt „la plus complete, qui ſe ſoit jamais vue.

La Flotte Hollanduiſe tint encore la Mer, pendant quelques jours, & prit quelque peu de Vaiſſeaux Eſpagnols, qui n'avoient pu ni retourner en Eſpagne, ni ſe retirer à Dunkerque. Le 27. du Mois, les Victorieux ſe ſeparerent, pour retourner dans les Ports, deſquels ils étoient venus. L'Amiral rencontra un Capitaine; qu'il avoit envoyé, ſur la côte de Flandre, pour voir ce qui s'y paſſoit. Le Capitaine rapporta, qu'il avoit vu devant Dunkerque treize Vaiſſeaux Eſpagnols, qui étoient entrez en ce Port, avec la haute marée. Il dit encore, qu'il y avoit deux Galions parmi, & qu'entre les Vaiſſeaux de Guerre, il avoit reconnu celui d'Oquendo, à ſon Pavillon.

(1) Lett. T. I. p. 40.

Ceux de Dunkerque, pendant que Tromp croiſuit dans le Canal, firent pluſieurs priſes conſiderables, & perdirent auſſi quelques Vaiſſeaux, comme on le verra (2) dans les Hiſtoriens du tems; car nous ne pouvons pas nous arrêter à ces ſortes de choſes. 1639.

Pour paſſer à ce qui arriva par terre, cette année, la France étant convenue, comme les précedentes d'attaquer les Eſpagnols de ſon côte, pendant que le Prince d'Orange les tiendroit en inquietude ſur la frontiere de Flandre; le Prince parut de ce côté-ci. Au mois de Juin, après avoir été proche de Bois-le-Duc, avec ſon Armée, il la fit venir à Bergopzoom, d'où elle alla par eau ſur la frontiere de Flandre, entre Philippine, & Bochout, le 17. de Juin. Elle étoit de cent-quatre-vint Compagnies d'Infanterie, & de quarante de Cavalerie. Il la fit camper, en cet endroit, comme s'il avoit deſſein d'y faire quelque ſéjour. Il fit faire deux bateries, entre Sas de Gand & ſon Camp, & y fit mettre de l'Artillerie. Les Eſpagnols jugerent, qu'il en vouloit à cette Place, & le Duc de Feria vint camper, avec dix-mille hommes entre cette Place, où il y avoit une bonne Garniſon, & Selſate. Ils firent encore quelques fortifications, ſur la Digue du Canal de Gand à Bruges, vis-à-vis des bateries Hollandoiſes. Ils garnirent cette Digue de Soldats, & envoyerent quelques Troupes aux Forts, qu'ils avoient près de l'Ecluſe. Peu de tems après, ils voulurent bruler un pont de bateaux, qu'on avoit fait faire à l'Ecluſe, pour avoir communication avec le voiſinage; mais on les prévint. Le Prince fit enſuite raſer la Digue de Bochout, & ſe ſervit de la matiere, dont elle étoit compoſée, pour mieux fortifier Philippine; de ſorte qu'il étoit beaucoup plus difficile de s'en approcher, & que ce Fort pouvoit mettre le Païs voiſin, ſous l'eau.

Le même Prince, après avoir tenu les Eſpagnols en inquietude, mais ſans leur prendre quoi que ce fût, ſe retira le dernier de Juillet, du poſte où il étoit, & ramena ſon armée près de Bergopzoom. De-là il partit de nouveau, pour Bois-le-Duc, où il ſe rendit le 7. du Mois d'Août, & d'où il alla à Rhimberek. Le Comte Henri avoit été cependant, dans le Païs de Raveſtein, & avoit fait des courſes dans les terres ennemies; qui lui avoient réüſſi, mais qui n'avoient produit aucun évenement remarquable. Le Prince d'Orange lui envoya ordre, de quitter le Païs de Raveſtein, & de venir inceſſamment inveſtir Gueldre, où il arriva le 9. du Mois. Le Prince lui-même marchoit le long du Rhin, ce qui fit croire, qu'il alloit faire le Siege de Gueldre, & que c'étoit ce qu'il s'etoit d'abord propoſé. Les Eſpagnols envoyerent inceſſamment trois Regimens d'Infanterie, & quelque Cavalerie, de ce côté-là, ſous la conduite du Marquis *de Villanova*, qui alla camper à Venlo. Là-deſſus, le Comte Henri ſe retira à Rhimberek, par ordre du Prince, qui, ſelon les apparences, n'avoit eu d'autre deſſein que de faire diverſion, en obligeant les Eſpagnols, d'envoyer des Troupes de ce côté-là; de peur qu'ils ne ſe trouvaſſent trop forts dans les lieux, où les François les attaquoient. Il ſemble que les Eſpagnols s'apperçurent de la maneuvre du Prince d'Orange, & qu'ils lui rendirent la pareille, en feignant d'avoir des deſſeins, qu'ils n'avoient point; puis qu'ils n'avoient aucun Corps ſuffiſant, pour tenir la Campagne. Le 25. on reçut

(2) Voyez la Vie de F. H. P. 2. ſur cette année.

1639. çut nouvelles à Bergopzoom, que l'on envoyoit des Troupes du Brabant au Païs de Was, où l'on l'on faiſoit un grand amas d'Echelles & de Petards; ce qui ſembloit marquer une entrepriſe, ſur quelque Place, de la frontiere des Etats, de ce côté-là. Le Prince d'Orange en ayant eu avis, donna ordre à tous les Gouverneurs de ces Places, de ſe tenir ſur leurs gardes.

Au commencement de Septembre, le Prince d'Orange, qui s'étoit tenu près de Rhimberck, fit deſcendre ſon Infanterie, par le Rhin, juſqu'à Dordrecht, où elle arriva le 6. & le 7. de ce même Mois. Le même jour un Corps de dix-ſept Compagnies d'Infanterie, commandé par le Lieutenant Colonel *Allard*, ſortit de Bergopzoom, & alla prendre poſte dans le Polder de Namen, qui eſt un terrein ſur la rive Méridionale de l'Eſcaut Occidental, & qui n'eſt pas éloigné de Hulſt. Ceux du Fort de Sandvliet, qui s'en apperçurent, en avertirent, par deux coups de Canon, les Places voiſines de Flandre, & ce ſignal ſe fit entendre, enſuite par tout. Le lendemain 8. du mois, le Prince lui-même arriva, avec toute ſon Infanterie, à Bergopzoom. Pour la Cavalerie, qui étoit alors de trente-ſix Compagnies, elle prit ſon chemin, par terre, du côté de Bois-le-Duc. Elle étoit conduite par le Duc de Bouillon, & par le Lieutenant Géneral Stakembroek. La Cavalerie Eſpagnole étoit alors campée ſur la Meuſe, où ayant été avertie de la marche de la Cavalerie Hollandoiſe, elle ſe retira inceſſamment, & fut abandonnée de cinq-cens Cavaliers Anglois; car il y avoit toûjours eu des Troupes de cette Nation, ou d'Ecoſſois & d'Irlandois, dans les Armées d'Eſpagne, depuis le Roi Jaques I., qui avoit voulu obſerver une ſorte de Neutralité, avec cette Couronne. Les Anglois ſe rendirent alors à l'Armée de Hollande. Le Comte Henri, qui étoit retourné au Païs de Ravenſtein, par ordre du Prince d'Orange, vit auſſi venir à lui trente-ſix Cavaliers, de ceux qui avoient été pris à Callo, & qui s'étoient alors engagez au ſervice des Eſpagnols, comme malgré eux. Cependant l'Armée Eſpagnole, qui avoit obſervé le Prince d'Orange, lors qu'il étoit vers le Rhin, dès qu'elle eut apris ſa marche, s'achemina du côté d'Anvers; où elle alla à grandes journées, pour s'oppoſer aux deſſeins, qu'il pourroit avoir ſur la Flandre. On lui fit paſſer le Pont de Bateaux, fait devant Anvers, pour aller en cette Province, & on la fit camper près de Staken, petite Ville à deux lieuës de Hulſt; pour s'oppoſer au Siege de cette Ville, en cas que le Prince d'Orange l'entreprît.

Enfin l'Armée Hollandoiſe, arriva au Polder de Namen; mais trop tard, parce qu'elle avoit eu le vent contraire. Le Cardinal Infant vint alors à Hulſt, & ne campa pas fort loin du Prince, qui voyant les Eſpagnols ſur leurs gardes, & leurs Places pourvues, ne crut pas pouvoir rien entreprendre ſur eux. Son deſſein avoit été de ſurprendre quelque Place, mal-pourvue de ce côté-là, parce que les Eſpagnols avoient fait marcher la plûpart des Garniſons, pour s'oppoſer à lui, en Gueldre; ſans diminuer l'Armée, qui obſervoit celle des François. Il avoit cru que les Eſpagnols ne jugeroient pas, qu'il voulût de nouveau entrer dans la Flandre, après l'avoir quittée, ſans y pouvoir rien entreprendre. Mais le vent contraire, qui l'avoit retenu, plus de tems, qu'il ne croyoit, l'empêcha de pouvoir rien executer. Le dernier de Septembre, il retira ſon armée de-là, ſans que les Eſpagnols puſſent tomber ſur ſon arriere-garde; à cauſe du Canon de pluſieurs bâtimens, qui tirerent ſur eux, avec tant de violence, qu'ils ne crurent pas devoir attendre davantage. D'ailleurs 1639.
comme l'arrivée de la Flotte d'Oquendo, dans le Canal rappelloit le Prince d'Orange; qui en avoit apris la nouvelle, pour donner les ordres néceſſaires en Zélande & en Hollande, en cas qu'il arrivât quelque accident; le Cardinal voulut, pour la même raiſon, aller à Dunkerque; pour ſavoir de plus près ce qui ſe paſſoit, entre les deux Flottes. L'Armée de France, qui avoit agi ſur les frontieres méridionales des Provinces Eſpagnoles, avoit pris cette année Hêdin & Yvoi. (1) Mais le Marquis de *Feuquieres*, qui avoit aſſiégé Thionville, avoit été batu par Picolomini, & le Siege levé. Les François donnerent encore de l'occupation aux Eſpagnols, du côté du Rouſſillon, où ils prirent d'abord Salces & Cannet. Mais ils perdirent, dans la même Campagne, la premiere de ces deux Places; après avoir eſſayé en vain de faire lever le Siege, que les Eſpagnols firent de cette Place. On voit par-là, que l'Eſpagne ſe ſoûtint aſſez bien par terre, dans cette Campagne, quoi que preſſée de differens côtez. Mais la perte, qu'elle fit par mer, fut infiniment plus conſiderable, que ce qu'elle perdit par terre.

Il ne ſe fit rien de conſiderable (2) cette année, dans le Bréſil, où il n'y avoit pas aſſez de Troupes, pour rien entreprendre contre les Eſpagnols. Il y eut une querelle fâcheuſe, entre le Comte Maurice, & le Colonel Artiſoski, dont on pourra voir le détail dans l'Hiſtoire de *Barléus*, que l'on a déja pluſieurs fois citée. Le Colonel, qui étoit venu en Hollande, avoit accuſé le Comte, de ne tenir pas un aſſez bon ordre dans les Arcenaux, ni dans les Troupes. Il ſe plaignit auſſi de divers mauvais traitemens, qu'il en avoit reçus, ſoit en ſa perſonne, ſoit par rapport à ſon Régiment; où le Comte faiſoit tels changemens, qu'il lui plaiſoit, ſans le conſentement du Colonel. On ne peut pas bien juger à préſent, lequel des deux avoit tort; peut-être y en avoit-il des deux côtez, comme il arrive ordinairement dans les querelles. Quoi qu'il en ſoit, cela donna tems aux Eſpagnols de reſpirer en ce païs-là, & d'inſulter même les Capitainies Hollandoiſes. Comme les Conſeils du Récif ne purent pas accorder le Comte & le Colonel, quelque peine, que l'on prît pour cela; on trouva plus à propos qu'Artiſoski, s'en retournât en Hollande; où tout le monde ne fut pas non plus content de lui. On donna le Régiment, qu'il commandoit au Bréſil, à Jean Coin, qui étoit un homme de mérite, dont nous avons déja parlé. Il y eut auſſi trois Conſeillers de la Compagnie, au Bréſil, qui s'en retournerent, en même tems, *Matthias van Keulen*, *Servat Carpentier*, & *Adrien van der Does*. Ce dernier partit le 29. d'Octobre, de l'an MDCXXXIX. & rapporta à la Compagnie une Rélation des Terres, qu'elle poſſedoit au Bréſil avec les changemens, qu'on y avoit faits, & particulierement au Récif, où Maurice avoit fait bâtir un Palais, qu'il nomma *Vribourg*, ou Ville Libre, & où il fit encore un autre changement, qui fut de joindre le Récif, par un pont, qu'il fit faire. Il fit encore un autre pont, pour paſſer du Continent dans l'Ile de Vas, & on ne peut nier, que cela ne fût utile pour y envoyer, ou pour en retirer des Troupes, qu'on y auroit envoyées. Le Comte, après le départ d'Artiſoski, s'attacha à rétablir les Fortifications par tout où il en étoit beſoin. Il tâcha de porter les

(1) Voyez *la Vie du Cardinal de Richelieu*, ſur cette année p. 172. & ſuiv.
(2) *Barléus* p. 172. & ſuiv.

1639. les Chefs des Bréſiliens à faire la guerre aux Portugais, & à demeurer coûtamment attachez aux Hollandois, ce qu'ils lui promireot; mais oo ne pouvoit pas faire trop de fonds, ſur ce qu'ils promettoient. Il fit encore pluſieurs bonnes Lois, & établit un bon ordre par tout. Il ordonna de mieux cultiver la *Mandioque*, de la racine de laquelle on fait de la farine, faute de bled, & regla la quantité, qu'on en donneroit à chaque ſoldat; car auparavant les Bréſiliens n'en cultivoient, qu'autant qu'ils en avoient beſoin, pour l'entretien de leurs familles. Chacun fut taxé à en fournir, ſelon ſes terres, une certaine quantité à la Compagnie. On découvrit une Conſpiration des Portugais, qui habitoient ſes Capitainies, & les principaux furent punis; par des Amandes, qu'on leur impoſa. Il n'étoit pas plus poſſible, que les Portugais fuſſent fideles à la Compagnie; qu'il n'étoit poſſible, que les Hollandois ſe trouvaſſent bien, ſous la domination des Eſpagnols.

Au commencement de Septembre, quatre Vaiſſeaux Hollandois ſe batirent contre trois Galiotes des Eſpagnols, & deux autres moindres bâtimens, qui vouloient ſortir de la Baye de Tous-les-Saints. Ils les repouſſerent, mais ils n'oſerent les ſuivre, à cauſe des banes de ſable, & des rivages qui ne leur étoient pas aſſez connus. Quelque tems après, on fut averti, qu'il étoit ſorti de la même Baye, dix-huit, ou vint gros Vaiſſeaux, avec d'autres plus petits. Maurice y envoya deux Fregates légeres, pour s'aſſurer de ce qui en étoit. Elles trouverent, que cette Flotte étoit ſortie de la Baye, excepté ſept gros Vaiſſeaux, & quelques petits, pour la garde des Côtes de la Baye. Les gros Vaiſſeaux portoient le Pavillon Amiral, pour faire croire que l'Amiral, & les Principaux Officiers étoient encore là. Cependant la nuit étant venue, les Hollandois ne purent point découvrir la Flotte Eſpagnole; de ſorte que craignant qu'elle ne fût allée en quelque part, pour y faire deſcente, ils retournerent au Recif. La Flotte Hollandoiſe mit en mer, pour la découvrir; mais on ne la put trouver nulle part, & l'on apprit de quelques priſonniers faits à la Baye, que la Flotte Eſpagnole, qui étoit ſortie le 14. de Septembre, étoit rentrée dans la Baye, après avoir convoyé, pendant quelque tems, des Vaiſſeaux qui alloient en Eſpagne, & trois Galiotes juſqu'à la Morre de S. Paul.

Il y avoit déja quelque tems, que l'Eſpagne penſoit à faire un effort; pour attaquer les Capitainies Hollandoiſes par mer, avec une Flotte formidable, & en même tems par terre, avec des Troupes plus nombreuſes, que celles, qu'elle avoit employées juſqu'alors. Elle eſperoit de finir par-là une guerre, qui ne paroiſſoit durer ſi long-tems, que par ce qu'on n'avoit pas employé aſſez de forces, pour en venir à bout. Cette Flotte étoit arrivée à la Baye, le 16. de Janvier de cette année, avec beaucoup de Nobleſſe, & des ſoldats de diverſes Nations, qui étoient au ſervice de l'Eſpagne, outre des Matelots ramaſſez de tous côtez; parce qu'il n'y en avoit pas aſſez en Eſpagne, pour fournir la Flotte d'Oquendo, dont on a parlé, & celle-ci en même tems. On peut voir, par ce qu'oo a dit de ce qui s'étoit paſſé en Europe, par terre & par mer, quelle étoit alors la puiſſance des Eſpagnols. Mais on le connoîtra encore mieux, en ajoûtant à cela ce qui ſe paſſa en Amerique. La Flotte, qu'ils y avoient envoyée, ne ſe trouva pas en état d'agir auſſi promptement, qu'elle l'auroit fait; parce qu'ayant été au Cap Verd, elle y avoit perdu trois-mille hommes, par une peſte qui avoit regné ſur cette côte. Pour 1639.
ſuppléer à cela, on envoya chercher du ſecours à la Capitainie de Rio Janeiro, qui eſt l'une des plus riches, & des plus méridionales du Bréſil, & dans pluſieurs autres.

Cependant l'Amiral Hollandois, croiſant, avec dix-huit Vaiſſeaux, devant la Baye, prit un Bâtiment chargé de ſucre, où il ſe trouva des Lettres du Comte *della Torre*, qui devoit commander les forces de Terre & de Mer, avec celles de quelques autres Officiers. On découvrit, par ces Lettres, les forces de la Flotte & de l'Armée, auſſi-bien que le deſſein des Eſpagnols. Il y étoit dit, que la Flotte étoit arrivée à la Baye, forte de quarante-ſix Vaiſſeaux, entre leſquels il y avoit vint-ſix Galions; qu'elle portoit cinq-mille hommes, dont il en étoit mort trois-mille, ſur les côtes de l'Afrique; que le reſte étoit arrivé malade à la Baye, & qu'il en mouroit pluſieurs. Ils avoient ordre du Roi, d'abord qu'ils ſeroient arrivez, de faire une deſcente, pres d'Olinde, d'empêcher que les Hollandois ne puſſent ſe mettre en mer, & de croiſer dans le voiſinage, pour arrêter tous les bâtimens, qui pourroient venir de Hollande. Il y avoit alors peu de Troupes & de Vivres, dans les Capitainies Hollandoiſes, & ſi la mer, & les maladies n'euſſent pas fort diminué les forces Eſpagnoles, il n'étoit guére poſſible qu'ils leur réſiſtaſſent.

Cependant les Eſpagnols n'oublierent rien, pour trouver du monde, pour remplacer ceux qu'ils avoient perdus, & pour mettre la Flotte, en bon état. Ils ſe diſpoſoient, comme on diſoit, à faire deſcente avec cinq-mille hommes, entre leſquels étoient ceux qui avoient ſervi ſous Banjola; en laiſſant encore deux-mille hommes ſur les Vaiſſeaux. Outre cela ils ne doutoient nullement, que deux, ou trois-mille Portugais, de ceux qui demeuroient dans les Terres conquiſes par la Compagnie, ne ſe déclaraſſent pour eux. Il eſt, en effet, difficile, depuis que la Religion, ou ce que l'on appelle ainſi, a rendu les Chrêtiens ennemis implacables, que les divers partis ſe fient les uns aux autres; ce qui n'eſt pas aſſurément un effet des veritables principes du Chriſtianiſme, mais de la paſſion de ceux, qui abuſent de ſon nom.

Cependant Maurice ne s'épouvantoit pas beaucoup, pour ce grand appareil; parce qu'il ſavoit que le long ſejour, que la Flotte avoit fait à la Baye, avoit conſumé la plus grande partie des vivres. Mais les Eſpagnols s'attendoient à recevoir de la farine du Rio Janeiro, & du Rio de la Plata. Ils s'attendoient encore à deux-mille hommes de ſecours, tant d'Eſpagne que des Iles, que les Eſpagnols oot au Nord de la Mer Atlantique. C'eſt ce que portoient ces Lettres. On y trouva auſſi une Liſte des Officiers, dont nous ne rapporterons, que les Principaux. *D. Ferdinand Maſcaregna*, Comte de la Tour, devoit commander ſur Mer, & ſur Terre. D. *Juan de la Vega*, devoit être Amiral des Vaiſſeaux faits en Caſtille, & commandoit à ſeize Galions, excepté quelques-uns qui dépendoient immédiatement du Roi. D. *Rodrigue Lobo*, Amiral de Portugal, commandoit dix Galiotes, ſinon celles qui dépendoient du Roi ſeul. Le Comte *Banjola* devoit être Meſtre de Camp Géneral. Je ne mettrai pas les autres, qui étoient dans des emplois inferieurs, ni les Volontaires, dont le principal étoit le Comte de *Caſtel Melhor*.

Maurice n'avoit en tout, que trois-mille hommes à commander, & n'étoit pas bien fourni de vivres, ce qui avoit fait diminuer le nombre de ſes ſoldats. Si en ce tems-là, les Hollandois n'avoient

1639. voient pas pris, ſur l'Ennemi, un Bâtiment chargé de farine; il y auroit eu de la famine, parmi eux. L'on y trouva des ordres du Roi, pour la Flotte, de demeurer, ſi l'on ne pouvoit pas mieux faire, juſqu'à deux ans à croiſer ſur les côtes des Capitainies Hollandoiſes; avec promeſſe qu'il lui enverroit des recrues d'hommes & de Vaiſſeaux, autant qu'il en faudroit, juſqu'à ce qu'elle ſe fût rendue maîtreſſe de la Mer, & en eût chaſſé les Hollandois. Mais il ſe formoit en Eſpagne, du côté du Portugal, un orage, qui ayant eclatté délivra la Cour d'Eſpagne du ſoin de conſerver le Bréſil; comme on le verra dans la ſuite.

Quand la Flotte Eſpagnole eut reçu les ſecours, qu'elle attendoit de Rio Janeiro, & d'ailleurs, où elle ſe trouva de quatre-vints-ſix Vaiſſeaux, il y avoit onze, ou douze-mille ſoldats, outre les Bréſiliens. Dès qu'elle fut en mer, toutes les Côtes des Capitainies Hollandoiſes, ſe tinrent fort ſur leurs gardes; parce qu'on ne pouvoit pas ſavoir, où elle entreprendroit de faire deſcente. Quatre jours avant qu'elle ſortît de la Baye, la Flotte Hollandoiſe, ſous *Guillaume Corneille Loos*, après avoir long-tems croiſé devant la Baye, ſe retira dans le port de Pernamboue, avec treize Vaiſſeaux, qui manquoient de vivres, & d'autres choſes. Il arriva alors très-à-propos, qu'il vînt de Hollande neuf Vaiſſeaux, & enſuite deux, qui furent encore ſuivis de neuf. Ce renfort étoit trop petit, ſelon les plus timides; mais il ranima beaucoup ceux, qui avoient plus de courage. On ſe hâta ſi fort de mettre ces Vaiſſeaux en état de combattre, que ſans les faire décharger, on y fit ſeulement monter des Troupes du Bréſil; pour donner le tems à celles, qui étoient venuës deſſus, de ſe remettre des fatigues de la mer. Cette Flotte n'étoit que de quarante & un Vaiſſeaux, inferieurs aux Eſpagnols en groſſeur, en nombre de pieces de Canon & de Soldats.

L'Amiral Hollandois ſe mit néanmoins courageuſement en mer, & croiſoit à quatre milles de la côte d'Olinde; d'où il pouvoit ſuivre les Eſpagnols, de quelque côté qu'ils ſe tournaſſent. Le Comte Maurice avoit été averti, que la Flotte iroit à Paomorella, qui eſt un petit fleuve, ou des Fregates peuvent entrer; dans la Capitainie de Pernamboue, au Nord; ou qu'elle ſe jetteroit ſur un Quartier du Midi, où il auroit été dangereux de vouloir faire deſcente, à cauſe des Forts, qui y étoient, & dans leſquels il y avoit beaucoup d'Artillerie. Le Mois de Decembre étoit déja venu, lors que cette Flotte jetta l'ancre à l'embouchure du fleuve de St. Michel, au Midi des Alagoas, où elle envoya ſes Chaloupes, pour faire de l'eau. Le Major Manſfeld avoit été poſté à quelques milles de l'embouchure, avec ordre, de ſe retirer ſi la Flotte Eſpagnole y paroiſſoit; parce qu'il n'y avoit là aucunes Fortifications, par le moyen deſquelles il pût ſe défendre contre elle. Il y demeura néanmoins pendant huit jours, & donna avis au Comte de l'arrivée de la Flotte Eſpagnole, en cet endroit-là. Comme le bruit courut qu'elle alloit y faire deſcente, il ordonna à la Flotte Hollandoiſe, de l'aller promptement attaquer, pendant qu'elle étoit à l'ancre, & qu'elle ne s'y attendoit pas; ou, ſi elle n'y étoit point, de revenir à la hauteur du Récif. Les Hollandois allerent chercher les Eſpagnols à la *grande Barre*, mais ils ne les trouverent point. Ayant fait voiles à la Riviere de S. Michel, ils firent échouer quatre petits Bâtimens, qui portoient des munitions de guerre aux Troupes Eſpagnoles, qui venoient par terre. La Flotte Eſpagnole s'étoit retiree, dans la penſée que les Troupes Hollandoiſes étant en partie aux Alagoas, & en partie à Porto Calvo, elle trouveroit un autre endroit plus foible, pour y faire deſcente. Ce fut par-là, que finit cette année; nous dirons ce qui arriva depuis, ſur la ſuivante; où l'on verra que la Flotte Eſpagnole ne fut pas plus heureuſe au Bréſil, que l'autre Flotte de la même Nation, que les Hollandois batirent, comme nous l'avons vû, ſur les côtes d'Angleterre. 1639.

ON avoit, l'année précedente, après la défaite de l'Armée Navale d'Eſpagne aux Dunes, fait le Traité ordinaire de Campagne, avec la France. (1) Le Prince d'Orange avoit offert, par l'intervention du Comte d'Eſtrades, d'aſſieger, en même tems, les Villes de Damme & de Bruges, auſſibien que les Forts, qui ſont ſur le Canal de Blankemberg, & ce même Fort; ſi le Roi lui donnoit la ſomme néceſſaire, pour lever douze-mille Fantaſſins, & ſix mois de leur ſolde. Le Cardinal ayant montré ces offres du Prince au Roi, il fut conclu de les accepter, & le Roi promit de faire compter la ſomme de cinq-cens-mille Livres, en quatre termes, de trois en trois mois, à commencer au Mois de Janvier de cette année. Le Prince d'Orange s'obligea auſſi d'executer ce qu'il avoit offert. La France s'engagea de ſa part de mettre une Armée en Campagne, le 1. de Mai de cette année, & le Prince en fit autant de ſon côté. 1640.

L'Hiſtoire (2) remarque, que la nuit du 6. au 7. de Janvier, il y eut une tempête effroyable; à laquelle on n'en avoit point vu de ſemblable, depuis très-long-tems. Sur terre, elle renverſa quantité de Toits & de Cheminées, fracaſſa des Maiſons, & arracha grand nombre d'Arbres. Sur mer, elle cauſa des naufrages, non ſeulement des Vaiſſeaux qui avoient mis à la voile, mais même de ceux qui étoient dans les Ports prêts à partir. Plus de cent Vaiſſeaux, qui étoient au Texel en ſouffrirent beaucoup; il y en eut qui furent coulez à fond, & beaucoup d'autres très-endommagez. Devant Roterdam, un Vaiſſeau de Guerre fut renverſé, & quarante hommes, qui étoient deſſus, y perirent. Aux Dunes, en Angleterre, il y en eut quantité de ſubmergez. Il arriva auſſi le 4. d'Avril, un violent tremblement de Terre, entre les 3. & 4. heures du matin, qui fit un très-grand ravage, dans l'Electorat de Cologne, dans le païs de Gueldre, dans le Comté de Meurs, à Nimegue, dans la Province d'Utrecht, & dans les Provinces Eſpagnoles, ſur tout en Brabant, & en Flandre. On pourroit croire que cette Tempête, & le Tremblement de Terre vinrent de la même cauſe. L'agitation de la Mer, & de l'Air put venir des vapeurs extraordinaires, ſorties des entrailles de la Terre, a cauſe de l'embraſement du bitume, & du ſouffre qu'elle renferme; après quoi les voutes ſoûterraines ayant reçu de l'air, il s'y put faire une exploſion plus violente des matieres enflammées, qui ſecoüa la Terre. Les Anciens Hiſtoriens auroient dit, en une ſemblable occaſion, que cela préſageoit à l'Eſpagne, quelque changement en ſes Etats; puis que cette année elle perdit Arras, capitale de l'Artois; que les Catalans ſe rebellerent contre Philippe IV. & que, ce qui fut encore pire, il fut dépouillé du Royaume entier de Portugal, & enſuite de toutes ſes dépendances, dans l'Amerique, dans l'Afrique & dans les Indes. Mais il n'appartient pas aux Hommes de s'appliquer, les uns aux autres, ces effets extraordinaires de la Providence. Leur devoir ſe-

(1) *Aitzema* Lib. XIX. p. 628. T. II.
(2) Vie de F. H. P. 2. p. 64. & 75.

1640. roit de devenir plus gens de bien, à de ſemblables occaſions; en penſant avec combien de facilité celui, qui a fait la Terre, que nous habitons, pourroit la bouleverſer entierement; comme il le fera, quand il trouvera à propos de faire ceſſer pour jamais les deſordres, que les hommes commettent perpetuellement, depuis pluſieurs milliers d'années, dans le lieu de leur demeure. Si cet Avertiſſement ne ſert de rien, dans cette Hiſtoire, il ne ſera au moins du mal à perſonne.

Dès le commencement de cette année, on s'applica à faire de grands préparatifs, pour la Campagne, en France, & dans les Provinces Unies. Ces dernieres, outre qu'elles faiſoient la guerre avec l'Eſpagne, avoient auſſi un démêlé avec *Chrétien* IV. Roi de Danemare, qui avoit mis, contre les Traitez, de nouveaux Droits ſur toutes les Marchandiſes, qui paſſoient par le Sund, ſoit en entrant dans la Mer Balthique, ſoit en ſortant. Les Etats avoient inutilement envoyé des Ambaſſadeurs en Danemare, dès l'année paſſée, pour s'en plaindre. Comme le négoce de la Mer Balthique étoit fort conſiderable, non ſeulement les Hollandois en ſouffrirent, mais encore Hambourg, & toutes les Villes Hanſeatiques, qui ſont ſur les bords de cette Mer. Elles s'en plaignirent, mais en vain; comme on le pourra voir dans *Aitzema*, ſur l'année MDCXXXIX. car nous ne pouvons pas entrer dans le détail de ces démêlez. Le Roi de Danemare, craignant, de ſon côté, qu'on n'entreprît quelque choſe contre lui, leva des Troupes, pendant l'Hiver, & aſſembla tous ſes Vaiſſeaux de Guerre dans le Sund. Les Etats Généraux, au contraire, défendirent à leurs Sujets de négotier dans la Mer Balthique, ſous peine de la confiſcation de leurs Vaiſſeaux. Ce Prince fit alors une Alliance avec l'Angleterre, qui parut la ſouhaiter, ſans qu'on ait vu qu'elle lui ait été d'aucun uſage; à moins que Charles I. ne vouluût donner de l'ombrage aux Etats Généraux; (1) dont il ſe plaignoit fort à l'occaſion de la Victoire, qu'ils avoient remportée ſur les Eſpagnols aux Dunes. Il auroit mieux fait d'entretenir ſes Voiſins, en bonne diſpoſition envers lui; que de les heurter dans un tems, où ſes brouilleries avec ſes Sujets augmentoient tous les jours. Les Etats Généraux firent, au contraire, une Alliance avec *Chriſtine* Reine de Suede; pour tâcher d'obliger le Roi de Danemare, à ne point troubler le commerce de la Mer Balthique.

Les Etats ordonnerent cependant à tous les Officiers, de tenir leurs Compagnies completes, & prêtes à marcher le 15. de Mars. On leva encore de nouvelles Troupes, dont on forma dix Régimens d'Infanterie, outre deux-mille Chevaux. Les Eſpagnols n'oublierent pas d'en faire autant, & de nommer les Généraux & les Officiers, qui devoient d'un côté s'oppoſer aux forces de la France, & de l'autre à celles des Etats. Le Duc Charles de Lorraine fut nommé, pour commander les Troupes qui s'oppoſeroient à la France du côté de Luxembourg, ſi elle y venoit, & on lui donna de l'argent, pour lever mille hommes. Lamboi en reçut autant, pour lever un nombre égal de Soldats, qu'il trouva dans les Païs de Juliers, de Cleves & de Gueldre. Les longues guerres avoient aguerri les peuples de ces païs-là, que l'on avoit employez de tems en tems dans les Armées, & congediez quand on n'en avoit plus eu de beſoin. D. Philippe de Silva eut ordre de veiller ſur l'Artois, & le Comte de Fuentes celui d'obſerver, dans le Brabant, les mouvemens des Hollandois. Le Marquis de Lede dut commander en Gueldre, & le Comte de Wils dans le Duché de Limbourg. Le Comte de Fuenclara fut fait Gouverneur du Château d'Anvers. 1640.

On remarqua que le Roi d'Angleterre, qui avoit déja fait connoître la mauvaiſe diſpoſition où il étoit, à l'égard des Etats, envoya deux Vaiſſeaux de Guerre à Dunkerque, & fit convoyer quelques ſoldats Eſpagnols, qui porterent une ſomme d'argent dans la même Ville.

Nous parlerons des deſſeins des François, & de la maniere, dont ils les exécuterent, quand nous aurons raconté ce que fit le Prince d'Orange, qui n'eut pas le même bonheur qu'eux. Quoi qu'il eût fait juſqu'alors, il n'avoit jamais pu entamer la Flandre; que les Eſpagnols gardoient avec ſoin, perſuadez que le Prince ne perdroit pas l'occaſion d'y entrer, dès qu'elle ſe preſenteroit.

Le 9. de Mai, le Prince deſcendit à Dordrecht, où il demeura juſqu'au 11., d'où il ſe rendit à Bergopzoom, & de là au Fort de Ramnekens, avec toute l'Armée. Le Cardinal Infant, averti de ce mouvement, envoya le plus de Troupes, qu'il pût, ſur les Frontieres Septentrionales de Flandre, & dans les Forts de Callo, & de Ste. Marie. Il fit même venir Lamboi, avec quelques Troupes à Anvers. Le 18. du Mois, le Comte Henri Guillaume eut ordre de partir, pour ſe rendre maître d'un paſſage près de S. Donas au Sud-Oueſt de l'Ecluſe, afin d'entrer par là en Flandre; mais il le trouva ſi bien gardé, qu'encore qu'il l'attaquât avec vigueur, il ne put jamais le prendre. Il abandonna même le Fort de S. Job, qu'il avoit pris auparavant d'emblée, dans le deſſein d'ôter à Bruges, la communication qu'elle avoit avec les Forts voiſins. Il fut obligé de ſe rembarquer, avec ſes Troupes, & de retourner à l'Ecluſe. Cependant le Prince d'Orange étoit venu, à Philippine, où il avoit débarqué, avec toute ſon Infanterie & ſa Cavallerie.

Le 20. le même Comte Henri, fut commandé pour aller jetter un pont ſur la riviere de Lieve, près de Maldegem. Il le fit, & l'on paſſa la Riviere; d'où il marcha vers le Canal qui va de Gand à Bruges, & prit une Rédoute bien fortifiée par les Eſpagnols, au Nord du Canal, où il fit cinquante & un hommes, qui la gardoient, priſonniers. Il s'agit enſuite de jetter des ponts ſur le Canal, pour entrer avec toute l'Armée, plus avant dans la Flandre. Il ſe mit en devoir de le faire, mais comme il n'avoit point de Matelots avec lui, gens accoûtumez à cette ſorte de maneuvre, les Soldats, qu'il employa, le firent ſi lentement; que les Troupes Eſpagnoles du voiſinage eurent le tems d'y accourir, & de faire jouer leur Artillerie, & leur Mouſqueterie d'un Fort voiſin, ſur les Hollandois, qui n'avoient pas eu le tems de ſe couvrir. Il fallut néceſſairement ſe retirer de ce poſte, avec perte de quelques hommes, & pluſieurs bleſſez. Le Comte garda néanmoins la Rédoute, qu'il avoit priſe, & fit retirer la nuit les ponts, qu'il avoit commencé à jetter ſur le Canal; excepté trois, que les Ennemis brûlerent. On dit qu'il auroit mieux fait d'apporter, avec lui, des Ponts de Jonc, qui ſont plus légers, & plus faciles à jetter; ce qui lui auroit donné le tems de paſſer le Canal, & de pourſuivre les Ennemis, pendant qu'ils avoient été mis hors d'état de diſputer ce paſſage à l'Armée Hollandoiſe.

Le Prince d'Orange s'étoit cependant campé à Maldegem, & les Comtes Henri, & Guillaume

(1) Voyez *Aitzema* ſur l'année 1640. T. 2. p. 673.

1640. me de Naſſau s'y rendirent, après avoir inutilement tenté, ce dont ils avoient été chargez; parce que l'Ennemi étoit plus fort, ſur ces Frontieres de Flandre, & bien plus ſur ſes gardes, qu'on ne croyoit. Les Eſpagnols firent auſſi diverſes entrepriſes, qui échoüerent, comme ſur Breda, ſur la Flotte Hollandoiſe, qui étoit à l'Ecluſe, ſur Tiel, & pluſieurs autres; où ils trouverent les Places Hollandoiſes trop bien munies, & trop ſur leurs gardes, pour être ſurpriſes. Il y avoit longtems qu'on ne prenoit guére de Places, par ſurpriſe; parce qu'on avoit apris des deux côtez à ſe tenir mieux ſur ſes gardes, comme on l'a déja remarqué ailleurs.

Cependant le Mois de Mai ſe paſſa, avant que l'Armée Hollandoiſe eût rien pû executer de ſon côté; mais cette Armée ayant attiré uune bonne partie des forces de l'Eſpagne, pour défendre le Canal de Gand à Bruges, par où l'on pouvoit entrer dans la Flandre; elle empêcha que le Cardinal ne pût employer autant de forces, contre les François; qu'il en auroit fallu pour les empêcher de s'établir, comme ils firent, dans l'Artois.

Le Prince d'Orange ne voyant aucun moyen d'executer ce qu'il avoit promis à la France, contre Bruges & Damme, qu'il s'étoit engagé d'aſſieger; parce que tous les paſſages étoient extraordinairement bien fortifiez & gardez; il réſolut de tenter le Siege de Hulſt, où il y avoit peu de monde, parce qu'on avoit tiré une partie de la Garniſon, pour renforcer les Troupes, qu'on avoit oppoſées aux François. Pour cela, il envoya d'abord le Comte Henri au Polder de Namen, & laiſſa le Comte Guillaume à Maldegem, avec environ mille hommes, pour amuſer l'Ennemi. Le premier fut encore renforcé, par le Régiment du Colonel de Hauterive; après quoi le Comte partagea ces Troupes en deux Corps; dont il conduiſit l'un lui-même, pour attaquer le Fort nommé Moerfort à l'Eſt de Hulſt; & Hauterive l'autre, avec lequel il eut ordre d'attaquer le Fort de Naſſau, à l'Oüeſt de la même Place. Hauterive prit ce dernier Fort, où il n'y avoit pas beaucoup de monde; mais le Comte n'attaqua pas celui de Naſſau, dans la penſée qu'il y étoit entré un Corps de Cavalerie; parce qu'on avoit oüi quantité de Trompetes jouër dans la Place. Il fut confirmé dans cette penſée, quoi que fauſſe, parce qu'un Colonel avoit aſſûré d'y avoir vu aller de la Cavalerie, au clair de la Lune, encore que cela ne fût pas vrai. Le Comte retourna là-deſſus en arriere, parce que ſon monde avoit été très-fatigué, par le mauvais chemin qu'il avoit eſſuyé. D'ailleurs toute la Cavalerie n'avoit pas pu être débarquée, à cauſe de la baſſe marée.

Le Prince d'Orange étoit cependant décampé de Maldegem, & arrivé au Polder de Namen, un jour après la priſe du Fort de Naſſau. Comme on loüoit la conduite de Hauterive, le Comte par une émulation, aſſez commune entre les diverſes Nations, dont l'Armée des Etats étoit compoſée, voulut donner des marques de ſon courage; en attaquant une Rédoute de l'Ennemi, très-bien fortifiée, ſur le paſſage de S. Jean-Steen. Il demanda pour cela des Troupes à Frideric Henri, qui les lui accorda, pour executer ce deſſein. Il attaqua donc la Rédoute de nuit, entre le 3. & 4. de Juillet, avec beaucoup de violence; & les Troupes, ſoit pour lui faire plaiſir, ſoit par émulation, firent de très-grands efforts, pour emporter ce poſte. Mais comme il étoit bien garni, & ſoûtenu de plus, par quelque Cavalerie venue de Hulſt, il ne put en venir à bout. La Cavalerie, avec le renfort, ſoûtint le choc des Hollandois, quoi que terrible, & en cette occaſion le Comte, qui n'avoit point de Cuiraſſe, mais ſeulement un Buffle; reçut un coup de piſtolet qui perça ſon Buffle; & ſon Baudrier, & lui fracaſſa les vertebres du dos. Son Cheval venant à broncher, il tomba à terre, & fut hors d'état de ſe relever. La Cavalerie Eſpagnole paſſa près de lui, ſans le voir; mais un Officier de ſes Troupes ſe trouvant enſuite là, le Comte l'appella, & l'Officier le fit enlever, & porter en ſon Quartier. On n'avoit pas d'abord cru ſa playe mortelle; mais les Chirurgiens ne purent empêcher, qu'il ne mourût le 12. de Juillet, fort regretté de l'Armée & de toutes les Provinces, pour ſes bonnes qualitez. Le Comte Guillaume Friderie de Naſſau, ſon Frere, qui lui ſucceda dans le Gouvernement de la Friſe, eut trois Chevaux tuez ſous lui. On perdit en ce choc divers des meilleurs Officiers, & grand nombre de ſoldats; qui employerent, ſans doute, en cette occaſion, plus de bravoure, que de conduite. Les Eſpagnols, de leur côté, ne perdirent guére moins d'Officiers & de Soldats, quoi qu'ils euſſent l'avantage du lieu; parce que les ſoldats des Etats ſe piquoient de ſoûtenir le Courage de leur Commandant, & de lui faire emporter ce poſte, comme il le ſouhaitoit paſſionnément. Mais ceux qui entendent le métier de la Guerre, ont toûjours remarqué, que la Paſſion conſeille mal les Généraux; dont les ordres ne peuvent être juſtes, s'ils ne conſervent leur ſang froid, dans les plus grands dangers. 1640.

Le Prince d'Orange, qui ne s'obſtinoit pas à vouloir venir à bout, de ce qui étoit trop hazardeux, fit enſuite rembarquer ſon Armée, & arriva la nuit du 14. au 15. de Juillet, à Bergopzoom, d'où il marcha vers Breda, & de là à Boxtel, où il entra dans le Brabant. Le Comte de Fuentes partit auſſi, pour lui faire tête, avec dix-mille hommes d'Infanterie, trente-ſix Cornettes de Cavalerie, & 25. pieces de Canon. Le Prince s'avança, enſuite, du côté de la Gueldre, & fit inveſtir la Ville, qui a donné le nom à la Province, le 29. de Juillet. Le lendemain il arriva devant la Place, avec toute l'Armée, & le 3. d'Août le ſiege fut formé. Mais les pluyes exceſſives, qui firent alors, & qui mirent le Camp ſous l'eau, & la difficulté qu'il y avoit à faire les tranchées, firent bien-tôt craindre pour le Siege; qui étoit d'autant plus difficile qu'il y avoit, dans la Place, une Garniſon de cinq-mille hommes, qui fit de fréquentes ſorties. Outre cela l'Armée du Comte de Fuentes étoit groſſie juſqu'à vint-mille hommes. Le Prince d'Orange perſuadé, avec raiſon, qu'il étoit plus glorieux, de ſauver l'Armée des Etats, que de la hazarder à un Siege dangereux, & de riſquer, par ſa perte, le ſalut des l'Etat, fit lever le Siege le 5. d'Août, & marcha droit à Rimberek, qui n'eſt qu'à peu de lieuës de là, (1) où il demeura juſqu'au 22. d'Août, qu'il en partit pour le Fort de Voorn. Il s'y arrêta juſqu'en Septembre, juſqu'à ce que l'Armée fût envoyée en ſes Quartiers d'Hiver.

Pendant que le Prince d'Orange voyoit toutes ſes entrepriſes échoüer, parce qu'il avoit en tête les meilleures Troupes des Eſpagnols, les François firent une glorieuſe Campagne du côté de l'Artois; où ils ſe conduirent avec beaucoup d'adreſſe & de vigueur, comme on le verra dans les Hiſtoriens, de la Vie de Louïs XIII. & de celle

(1) *Van de Sanden* ſur cette année.

1640. celle du Cardinal de Richelieu, ſur cette année. Ils aſſiegerent Arras le 13. de Juillet, & le réduiſirent à ſe rendre le 10. d'Août, malgré tous les efforts du Cardinal Infant, qui tâcha en vain de leur couper les vivres, & qui attaqua même l'Armée Françoiſe dans ſes retranchemens. Le Cardinal de Richelieu eut ſans doute beaucoup plus de joie d'avoir pris Arras; que ſi Prince le d'Orange eût pris Bruges & Damme : comme on auroit eu plus de joie, dans les Provinces Unies, & ſur tout en Zélande, ſi le Prince eût pu entamer la Flandre, quand même les François auroient été batus dans l'Artois. Bien des gens, dès ce tems-là, ne voyoient pas, ſans inquietude, les progrès de la France dans les Païs-Bas Eſpagnols. C'étoit une Maxime reçue en ce tems-là, *qu'il étoit bon d'avoir la France pour Amie, mais non pas pour Voiſine*; non plus que les grandes Rivieres, qui en s'enflant ne manquent pas de diminuer le terrein voiſin. C'eſt de quoi on trouvera des preuves, dans l'Hiſtoire de l'année ſuivante.

Le Prince Henri de Naſſau avoit été Gouverneur de Friſe & de Groningue, avec les Omlandes; mais il n'y eut qu'une partie de ces titres, qui paſſerent à ſon Frere Guillaume Frideric; car Groningue & les Omlandes choiſirent Frideric Henri, pour leur Gouverneur, comme ſon Frere Maurice l'avoit été.

Si les Eſpagnols réüſſirent à ſe guarantir des entrepriſes, qu'il fit contre eux : les gens des Etats ne réüſſirent pas moins bien à repouſſer les Eſpagnols, comme on l'a déja vu. Il faut ajoûter à cela, (1) que le 25. d'Août, les Eſpagnols firent deſſein de ſe rendre maîtres du Fort de la Croix, qui étoit un peu au-deſſus de Lillo, au bout de la digue de Kouweſtein, ſur l'Eſcaut. Ils avoient fait deſcendre d'Anvers, juſques-là, quinze-cens hommes, ſur des Chaloupes, & des Barques plates; ils étoient déja venus à bout de baiſſer un des ponts levis, & ils commençoient à vouloir attaquer le Fort; mais ſur le bruit, qui ſe fit dans ce Fort, il crurent qu'il étoit venu du ſecours de Lillo, & ils ne penſerent qu'à s'enfuir. Ils furent ſaluez de la mouſqueterie du Fort, & laiſſerent cinquante un & morts ſur la place, outre ceux qui ſe noyerent. On leur prit auſſi quelques barques plates, & quelques Chaloupes. Il y reſta pluſieurs Officiers, comme priſonniers de guerre, & d'autres y moururent, ou ſur la place, ou de leurs bleſſures.

Quelques Troupes de Heſſe, alliées des Etats, prirent Calcar, & la pillerent, dans la premiere ardeur de la victoire; mais ils la retinrent & en uſerent mieux depuis. Ils prirent auſſi Soeſt, qu'ils pillerent & abandonnerent, ſelon l'uſage des armées d'Allemagne, qui ſe payent ſur les pauvres Habitans de ce que leur doivent les Princes, qui les ont levées.

Le Roi de Danemark avoit ſi peu ménagé les Etats Généraux, qu'il avoit permis à un fils naturel, qu'il avoit, nommé *Chrétien Ulrick*, de prendre de l'argent du Cardinal Infant, pour lui lever des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, qui ſe réduiſirent enfin au Mois d'Octobre à ſix-cens Chevaux, parce que les Fantaſſins avoient tous deſerté, ou au moins étoient en très-petit nombre. Ces Soldats étant venus, juſqu'à quelques lieuës de Cologne, le Prince d'Orange trouva à propos de répréſenter aux Etats, qu'il ſeroit bon de diſſiper ces gens-là, avant qu'ils ſe fuſſent joints à l'Armée Eſpagnole; & l'on donna ordre à *Yſſelſtein*, *Linteler* & *Carpentier*, Officiers de Cavalerie, de tomber à l'improviſte ſur ces Troupes, & 1640. de les diſſiper. Elles furent donc ſurpriſes à Mindershague, par ces gens-là, qui avoient mené avec eux mille Chevaux; & comme les Danois refuſerent de demander quartier, on fit main baſſe ſur ces malheureux, & le Comte Chrétien Ulrie, & ſon Lieutenant furent traitez comme les autres. Les vainqueurs emmenerent environ cinq-cens Chevaux, & quelques Etendars, qui n'avoient encore jamais été déployez. Le Corps du Comte fut emmené à Weſel, où il fut dépoſé, juſqu'à ce qu'on l'eût racheté; mais enfin on le laiſſa emporter pour rien, à des gens qui furent envoyez pour cela, de Danemark.

Pour dire un mot de ce qui ſe fit par mer, en Europe, pendant cette année, les Pirates de Dunkerque continuerent à courir les mers, & à faire des priſes; qui leur coûtoient ſouvent aſſez cher, à cauſe de la réſiſtence des Vaiſſeaux Marchands armez en guerre. Quelquefois même ceux, qui vouloient prendre les autres, étoient pris eux-mêmes. On trouvera des exemples de tout cela, (2) dans ceux qui ont écrit l'Hiſtoire du tems, mais le détail de ces exploits ne peut pas entrer dans une Hiſtoire Générale.

On équippa à Dunkerque une Flotte, pour reconduire *Oquendo*, Amiral de la derniere Flotte d'Eſpagne, avec quelques Troupes, que l'on y envoya en même tems. Il y eut vint-cinq Vaiſſeaux, qu'on employa à cela, & qui partirent le 11. de Février. Ils revinrent en Avril, avec mille Eſpagnols, de nouvelles levées. Sur la fin de Septembre, il arriva encore neuf Vaiſſeaux d'Eſpagne, à Dunkerque; qui y amenerent ſix-cens Eſpagnols, avec un Vaiſſeau Hollandois, qu'ils avoient pris. Tromp leur prit en revanche pluſieurs Bâtimens, mais il ne put pas empêcher, qu'il n'en ſortît encore d'autres du Port; parce qu'il fut employé à aller au-devant de la Floite des Indes Orientales, qu'il alla attendre à la hauteur des Iles de Hetlande, au Nord de l'Ecoſſe.

Nous avons quitté, à la fin de l'Hiſtoire de l'année précedente, les Flottes Eſpagnole & Hollandoiſes prêtes à combattre. Il y eut en effet un Combat le 12. de Janvier, entre la Tamarique & la Goïane, où l'Amiral Hollandois ſe battit contre l'Amiral Eſpagnol, aſſiſté de quatre autres Galions. Au commancement du Combat, Loos (c'eſt ainſi que ſe nommoit l'Amiral Hollandois, comme on l'a dit ci-deſſus) fut malheureuſement tué, mais le reſte de la Flotte Hollandoiſe ſauva ſon Vaiſſeau, & ſe ſépara de l'Eſpagnole, comme la nuit vint. Il y eut un Vaiſſeau Hollandois nommé l'Alcmar, qui, criblé de coups de Canon, faiſoit eau de tous côtez, & qui revint néanmoins, mais qui ſe trouva trop délabré, pour reprendre la Mer. On radouba promptement les autres, pour retourner chercher les Eſpagnols. *Pierre le Grand* fut nommé par le Conſeil Secret, pour prendre la place de Loos. Il alla rechercher l'Ennemi, & l'attaqua le 13. de Janvier, entre la Goïane, & le Cap Blanc, & le Combat dura juſqu'à la nuit. Les Hollandois canonnerent violemment les Eſpagnols, dont ils ne recevoient pas tant de dommage, qu'ils leur en faiſoient, parce que leurs Vaiſſeaux étoient beaucoup plus petits, & plus bas que ceux de l'Ennemi. Cependant un Vaiſſeau Hollandois, nommé le Soleil Brillant, en fut ſi mal traité, qu'il

(1) Là-même p. 589, Vie de F. H. P. 1. p. 65.

(2) Vie de F. H. P. 2. p. 75. col. 2. & ſuiv.
(3) *Barlæus* p. 278.

1640. qu'il fut coulé à fond, avec *Mortamer*, qui le commandoit, & quarante-quatre ſoldats; mais il ſe ſauva trente-quatre Matelots, qui ſauterent à tems dans la Chalouppe. Le lendemain 14. de Janvier, il y eut un troiſiéme Combat, où le nouvel Amiral ne fit pas difficulté de ſe mettre entre l'Amiral de Caſtille, & celui de Portugal. Dans ce combat, un Vaiſſeau nommé le Cigne, monté par *Jaques Alderic*, qui étoit Contre-Amiral, perdit ſon grand Mât, & fut obligé de jetter l'ancre (car le combat ſe fit à un mille & demi, de la côte de Paraiba) pour ne pas être emporté ſur la côte par les courants, qui pouſſent la Mer à l'Oüeſt. Douze gros Vaiſſeaux Eſpagnols s'approcherent, dans le deſſein de l'abimer, pendant que le Tillac étoit embarraſſé des Mâts, & des Voiles qui y ſont attachées. Huygens y envoya du ſecours, qui en fit écarter ſix. Les autres ſix accrocherent le Cigne, & y jetterent deux, ou trois-cens hommes deſſus. Mais Alderic ſe rendit Maître de ces gens-là, & coupant ſes cables ſe laiſſer emporter au Courant, où il attira quatre des Vaiſſeaux Eſpagnols qui l'avoient accroché; mais ils abandonnerent leurs crocs, pour éviter la côte. Un des autres Vaiſſeaux, commandé par *Antoine d'Acuna d'Andrada*, le ſuivit de près, ſans prendre garde à ce qu'il faiſoit, & échoüa, comme lui, ſur un banc de ſable. Ils ſe batirent là de près, & le Canon fit ſon jeu, dans un ſi petit eſpace, que les Eſpagnols demanderent quartier, & jettant leurs épées dans la mer, allerent ſe réfugier ſur le Vaiſſeau d'Alderic. Il y en eut trente, qui y arriverent ainſi, à la nage; mais que la colere des Hollandois, à ce que dit *Barléus*, ne voulut point recevoir, de ſorte qu'ils ſe noyerent. Peut-être craignirent-ils de prendre davantage de Priſonniers, parce qu'ils en avoient déja trop. Ils déchargerent, par leurs Chalouppes, leur Vaiſſeau échoué, le mieux qu'ils purent, & l'abandonnerent au gré des flots. Ils en firent de même à celui d'Andrada, qui avoit deux-cens trente hommes. Andrada lui-même étoit parmi eux. Il y avoit quatre Moines, deux Capitaines, & deux Enſeignes, avec un Médecin. Le reſte étoit de Matelots, & de ſimples ſoldats. On y trouva trente-mille francs, tant en argent monoyé, qu'en Vaiſſelle, outre une chaine d'or, & ce que les ſoldats cacherent. Le Comte Maurice envoya enſuite Andrada, qui étoit d'ailleurs un homme ſage & civil, en Hollande; pour y demeurer priſonnier auſſi long-tems, que la Compagnie le trouveroit à propos.

Le 15. du Mois, comme il faiſoit encore beau tems, Huygens ayant aſſemblé les Officiers de la Flotte, les exhotta à attaquer de nouveau l'Ennemi. Comme il voyoit que leurs Vaiſſeaux ne s'éloignoient pas de l'embouchure du Rio Grande, il envoya avertir le Commandant du Fort de *Van Keule*, de ſe tenir ſur ſes gardes, après quoi il voulut aller attaquer les Eſpagnols. Mais il y eut en ce tems-là une Bonace, qui mit les uns & les autres hors d'état de s'approcher, ni ſe retirer les uns des autres. Le calme dura juſqu'à trois heures après midi, ce qui fit differer le Combat au jour ſuivant. On amena pendant la nuit, de la poudre à la Flotte, qui commençoit à en manquer; & dès qu'il fut jour, on recommença à ſe canonner, & le Combat dura juſqu'au ſoir. Dans ce Combat, les Hollandois gagnerent le vent ſur les Eſpagnols, & endommagerent ſi fort leur Amiral, qu'il s'éloigna de ceux qui l'attaquoient, & fit mettre, entre lui & eux, d'autres Bâtimens plus petits, qui ſoûtinrent mieux le feu des Hollandois. On remarqua qu'en ces quatre Batailles, il n'y eut que vint-deux hommes de tuez, & quatre-vints-deux bleſſez, ſur la Flotte Hollandoiſe; ce qui fait voir que les boulets des gros Vaiſſeaux Eſpagnols, paſſoient ſans toucher les Hollandois, qui eſtoient beaucoup plus bas que les Galions; & c'eſt ce qu'on avoit éprouvé, depuis la Flotte *Invincible* de Philippe II. 1640.

Cependant les vents de Sud, qui avoient regné, avoient pouſſé peu à peu les deux Flottes, vers les parties les plus Septentrionales du Bréſil. L'Amiral Hollandois, ayant tenu conſeil, avec ſes Officiers, crut qu'il falloit pourſuivre la Flotte, afin de l'obliger d'abandonner entierement les côtes du Bréſil. Cependant les Eſpagnols, qui avoient perdu beaucoup de tems à venir de la Baye, à la hauteur de Pernambouc, manquoient d'eau, & tâchoient par toutes ſortes de moyens d'en avoir, en envoyant des Chalouppes ſur la côte. Mais les Bâtimens légers des Hollandois ne leur permettoient pas de faire aigade, en aucun lieu. Il y eut même trois Vaiſſeaux de charge, qui étant venus pour cela, furent obligez d'échouer. Ceux qui les montoient ſe ſauverent à terre, & allerent au travers des foréts, dans les Capitainies Eſpagnoles. La Flotte, de peur d'échoüer ſur des bancs de rochers, qui ſont ſur les côtes des Capitainies Septentrionales du Bréſil, demeura cependant en haute Mer; mais comme les Vents & les Courans portent là à l'Occident; l'Amiral Hollandois ne crut pas la devoir ſuivre davantage, de peur de s'expoſer au même inconvenient. Sa Flotte ayant auſſi beſoin d'eau douce, il envoya de petits Bâtimens, pour faire aigade au Rio Grande, & retourna à Pernambouc, le 1. de Fevrier; où il ſe fit de grandes réjoüiſſances, auſſi bien que dans toutes les Conquêtes Hollandoiſes, de ce que la formidable Flotte Eſpagnole n'avoit rien pu exécuter, en ces païs-là. On ſut enſuite, qu'elle avoit fait beaucoup plus de perte, qu'on n'avoit cru, & qu'après avoir fait aigade, à quinze lieuës au Nord du Rio Grande; la diviſion s'étant miſe, parmi les Officiers, qui la commandoient; elle s'étoit diſperſée en divers lieux, après avoir beaucoup ſouffert, & que quelques Vaiſſeaux étoient retournez en Eſpagne, porter la nouvelle des malheurs arrivez à cette Flotte; dans un tems, où l'on n'y étoit pas encore conſolé, de la perte de celle qui avoit été ruinée, ſur la fin de l'année précedente, aux Dunes.

Pour venir à ce qui ſe paſſa ſur Terre, pendant que les Flottes étoient en mer; on avoit donné ordre à S. Salvador, à deux-mille hommes Portugais, Bréſiliens ou Tapuyes, qui ſont une ſorte d'Anthropophages, qui demeurent aſſez loin des côtes du Breſil, au dedans des Terres, de parcourir les Conquêtes Hollandoiſes. *Barléus* (1) a donné une aſſez longue rélation des Tapuyes, & de leurs mœurs, que l'on pourra conſulter. On leur avoit recommandé, de ſe ſéparer en pluſieurs petits Corps, afin de pouvoir ſubſiſter plus facilement, & pour ne pas trop alarmer les Hollandois; de peur qu'ils ne fiſſent aſſembler des Troupes, pour les accabler. On leur avoit donné ordre de s'aſſembler au Bourg de S. Laurent, qui n'eſt éloigné que de ſept milles de Paomarello, & d'attendre là des nouvelles de l'arrivée de la Flotte; afin que ſi les Hollandois s'oppoſoient à ſa deſcente, ils paruſſent en armes, pour la ſoûtenir. On avoit eu grand ſoin, de prévenir ces gens-là contre les Hollandois. Les Trou-

(1) Pag. 418. & ſuiv. de l'Edition de Clèves.

1640. pes Indiennes étoient ſous le commandement d'un Chef Bréſilien, qui s'appelloit *Camero*, & qui paſſoit, pour un brave, parmi les Breſiliens. On lui ordonna de ſe placer ſur la Riviere d'Una, ou d'Huna de la Capitainie de Pernambouc, où il pénetra facilement, parce que toutes les Troupes Hollandoiſes avoient été envoyées ſur les côtes. Mais dès que la Flotte Eſpagnole eut été diſſipée, Maurice envoya contre lui le Colonel Coin, qui n'étoit pas éloigné d'une heure des Bréſiliens. Alors Camero ſe retira par les ſentiers des Bois, par leſquels il diſperſa ſon Armée. Coin en coupa une partie. Les Portugais s'étoient ecartez de même, mais le Capitaine Tack en atteignit ſix-cens commandez par *Juan Lopez Barbalio*; qui ſe défendit d'abord aſſez bien, mais qui prit la fuite après avoir fait quelque perte. Le Major *Manſveld*, qui conduiſoit quatre-cens Hollandois & cent Bréſiliens, l'atteignit pres du bourg de S. Laurent; & le mit en fuite, à la premiere decharge de la Mouſqueterie. Il y eut deux-cens des vaincus, qui mirent bas les armes, & Barbalio lui-même s'enfuit, après avoir perdu ſon Chapeau. On ſe ſaiſit auſſi de ſon épée, & de tous les papiers, qu'il avoit enlevez aux Portugais ſoumis à la Compagnie. On trouva auſſi ceux, qui contenoient les ordres du *Comte della Torre*, où ce Général des Forces de l'Eſpagne ordonnoit de tuer, ſans diſtinction, tous les Hollandois & les Bréſiliens, qui étoient à leur ſervice; ſans donner de quartier à perſonne, ſinon aux Portugais. Il y avoit un Capitaine Portugais, nommé *André Vidalio*, qui avoit beaucoup intrigué parmi ceux de la Nation, dans la Capitainie de Paraiba; pour les engager à prendre les armes à l'arrivée de la Flotte, & à rentrer ſous l'obéiſſance du Roi d'Eſpagne. Il y en eut pluſieurs, qui parurent diſpoſez à cela, mais Vidalio ne laiſſa pas de mettre le feu à pluſieurs Moulins de ſucre, & à de grands monceaux de Cannes, pour attirer les Hollandois de ce côté-là, & les obliger de quitter la côte, pour aller défendre leurs Moulins; afin que la deſcente ſe pût faire, avec plus de facilité. Mais les Officiers Hollandois s'apperçurent du ſtratagême, & ne quitterent nullement la garde de la côte. Comme la Flotte Eſpagnole ſe fut retirée, on envoya de ce côté-là des Troupes, pour punir les Traîtres, & ceux qui avoient mis le feu aux Moulins. Tourlon en défit auſſi trois-cens, commandez par *François de Soſa* & *Henri Dias*, dont le premier fut trouvé entre les morts, qui étoient au nombre de quatre-vints-ſept. Le reſte ſe ſauva, comme il put, à la Baye.

La Flotte Hollandoiſe, après avoir ceſſé de ſuivre l'Eſpagnole, revint au Récif, où les Vaiſſeaux Marchands, qu'on n'avoit pas encore pu décharger de leurs Marchandiſes, les déchargerent enfin, ſans doute un peu endommagées, par le Canon de l'Ennemi. Les Soldats, qui étoient ſur la Flotte, mirent auſſi pied à terre, & furent joints à d'autres, pour aller s'oppoſer à *Louis Barbalio*, qui, à la tête de deux-mille hommes, menaçoit la Capitainie de Paraiba. Le Major Picart, & le Capitaine *Day*, commandoient les Troupes Hollandoiſes, & eurent ſoin de faire éloigner le Bêtail de la Capitainie, de peur que les Ennemis ne le ſaiſiſſent, & n'euſſent par-là le moyen d'y ſubſiſter plus facilement. On ordonna à divers Vaiſſeaux de garder ſoigneuſement les côtes, dans la crainte, où l'on étoit, que les Eſpagnols y pourroient revenir. Ces ordres ayant été donnez, on fit paroître les Capitaines des Vaiſſeaux, qui s'étoient trouvez aux divers Combats, qu'on avoit donnez aux Eſpagnols; & l'on recompenſa ceux, qui s'étoient bien aquitez de leur devoir: comme 1640.
on en punit quelques-uns, qui n'avoient été que ſpectateurs des Combats, ſans s'en mêler. Il eſt ſurprenant qu'il ſe trouvât des Capitaines aſſez lâches, pour cela; car ceux, qui entreprenoient des voyages de la ſorte, devoient être diſpoſez à ſe bien battre contre les Eſpagnols. Mais ſi tous les Capitaines Hollandois ne firent pas leur devoir, & ſi leur Flotte, quoi que très-inferieure à celle de l'Ennemi, ne laiſſa pas de la repouſſer, & de la diſſiper; il faut néceſſairement que les Eſpagnols s'aquitaſſent, encore moins bien de ce qu'ils devoient à leur Roi.

Cependant Barbalio, menant ſes Troupes par des lieux éloignez de la mer, on envoya contre lui Tourlon, pour ſe rendre maître des paſſages. Picart & *Doucker*, eurent ordre de quitter la Goiane, pour aller dans un endroit, qu'on nommoit *la Terre-Neuve*, & de combattre l'Ennemi, par tout où ils le trouveroient. Mais les Eſpagnols ſurprirent les Troupes, qui étoient à la Goiane, & tuerent Picart & le Capitaine Lochman, avec une centaine de ſimples Soldats. Ils en bleſſerent d'autres, & mirent le reſte en fuite. Là-deſſus Maurice, ayant ramaſſé le plus de ſoldats qu'il put, tant des Vaiſſeaux que des Garniſons, ſe mit lui-même à leur tête. Il prit quatre-vints Negres pour porter les Bagages, & marcha à l'Ennemi, qui s'étoit déja retiré. Il fit auſſi prendre ſoixante Moines, dans la Capitainie de Pernambouk, qui s'entendoient avec l'Ennemi, & qui lui avoient envoyé des vivres, & voulu débaucher les ſoldats. Ils furent depuis tranſportez, dans un autre lieu des Indes, où ils ne furent plus en état de nuire. Les Portugais, qui étoient ſoumis aux Etats, en furent d'abord fort choquez; mais comme il leur fut permis d'en faire venir d'autres, ils les oublierent. Il n'étoit guére poſſible à cette ſorte de gens, qui ne diſtinguoient pas la Religion de l'eſprit de Parti, de demeurer tranquilles, ſous la domination des Proteſtans. On avoit auparavant défendu, aux Sujets des Etats, de négotier avec les Ennemis; mais comme la Farine vint à manquer, on permit de nouveau ce Commerce.

Les Directeurs de la Compagnie voyoient bien, qu'ils ne pourroient pas conſerver ce qu'ils avoient au Bréſil, ſans y envoyer de nouveaux ſoldats. (1) Mais les revenus & les Profits, qu'ils en tiroient, ne pouvoient pas ſuffire pour ce qu'il en coûteroit, pour payer les interêts, qu'ils payoient aux Intereſſez dans leur Fonds, & pour faire mille autres dépenſes néceſſaires. On trouva donc à propos d'équipper une Flotte de vint-huit Vaiſſeaux, pour tâcher de prendre les Flottes Eſpagnoles, qui devoient apporter l'argent du Perou, & de la Nouvelle Eſpagne; comme ſi c'eût été une choſe, dont on pût ſe promettre un ſuccès aſſuré! On en donna le commandement à Corneille Jol, & à Jean Lichthart, comme à des gens propres à executer un ſemblable deſſein.

Ils partirent le 17. de Mars, & ils allerent droit au Bréſil, où ils conduiſirent quelques Officiers de la Compagnie. Leur navigation fut heureuſe, car ils arriverent au Récif, au commencement du Printems. On parla de nouveau d'attaquer la Ville de S. Salvador, par le moyen de laquelle on ſeroit maître d'une très-grande quantité de ſucre, & l'on pourroit enſuite réduire tout le Bréſil; mais le Comte Maurice jugea que, pour en venir à bout, il auroit beſoin d'une armée de ſix-mille hommes, ſans les Troupes, qu'il falloit laiſſer dans les Garniſons.

(1) Voyez *Barlæus* p. 318. & ſuiv.

1640. ſons. Il s'en étoit aſſuré par l'expérience, qu'il en avoit faite, dans l'attaque malheureuſe de cette Ville, avec trop peu de Troupes. On crut qu'il valloit mieux entrer, dans la Capitainie de la Baye, avec celles qu'on avoit, & ruiner entierement les Moulins à ſucre, & bruler les Cannes, que l'on y trouveroit; comme l'Ennemi l'avoit ſouvent fait, ſur les Terres de la Compagnie. Par là on eſperoit, qu'il ne pourroit plus faire ſubſiſter ſes Troupes, & que cependant les Conquêtes de la Compagnie auroient du repos. Pendant qu'on faiſoit les appareils néceſſaires pour cela, on envoya Jol, avec huit Vaiſſeaux, qui portoient ſept-cens ſoldats Européens, & deux-cens Bréſiliens, au Port des François; pour chaſſer le reſte des Troupes de Barbalio, qui étoient demeurées chez les Alagoas, qu'ils pilloient & tuoient impunément. Mais Barbalio, ayant apris l'arrivée de cette Flotte, ſortit du Païs, & en emmenant les habitans, le laiſſa deſert, pour ſe retirer vers le Sud. Leurs habitations furent confiſquées au profit de la Compagnie, qui les déclara Déſerteurs. D'un autre côté Lichthard & Tourlon, entrerent dans la Baye, avec vint Vaiſſeaux, où il y avoit deux-mille-cinq-cens ſoldats, qui firent le dégât dans tout le Païs. Ils brulerent tous les Moulins à ſucre, excepté trois, & prirent tous les bateaux qu'ils trouverent, ou y mirent le feu. Les Portugais s'enfuirent de toutes parts, & les ſoldats ne pardonnerent qu'aux Femmes, & aux Enfans. Coin ne manqua pas, aprés avoir fait embarquer trois-cens hommes au Port des François, de faire voiles droit au Fleuve Royal, pour faire le dégât dans tout le voiſinage. Par-là la Capitainie de Pernambouk ſe trouvoit déchargée de fournir des vivres à l'Armée, qui en trouvoit dans les lieux, où elle étoit. Mais on avoit averti les habitans de ce lieu-là, d'envoyer tout leur bêtail du côté de la Baye; de ſorte qu'il ne put pas faire grand mal à l'Ennemi, dans ces quartiers-là. Il voulut enſuite attaquer la Ville du S. Eſprit, dans la Capitainie du même nom; mais il fut repouſſé, avec beaucoup de perte, parce que l'Ennemi avoit été averti de ſon deſſein, & s'étoit préparé à le bien recevoir. Le Major *Brand* fut auſſi batu avec ſon Régiment, & demeura lui-même ſur la place. Ainſi il arriva que les Hollandois, & les Portugais ſe nuiſirent réciproquement, ſans que ni l'un, ni l'autre Parti en tirât de l'avantage. Après cela, on laiſſa aller Jol, pour l'expedition, pour laquelle il avoit été principalement envoyé.

Maurice ſe voyant délivré de la crainte de la Flotte Eſpagnole, & jugeant auſſi que les Portugais ne pouvoient plus s'attendre au ſecours de l'Eſpagne, crut qu'il pourroit travailler, avec ſuccès, à ramener les Portugais, qui ſembloient avoir été oppoſez aux interêts de la Compagnie. Ces gens-là étoient perſuadez, (t) qu'ils ne pouvoient faire la guerre en bonne conſcience au Roi, que les Portugais de l'Europe reconnoiſſoient; en faveur de leurs nouveaux Maîtres, qui n'avoient d'autre droit que celui de la guerre. Quoi que ces derniers euſſent eu le deſſus, la plûpart du tems, dans le Bréſil, ſoit par Mer, ſoit par Terre; les Portugais pouvoient facilement s'imaginer, que cela ne venoit que de la conduite, & du peu de courage de ceux, que le Roi d'Eſpagne employoit; & que ſi on choiſiſſoit à Madrid des gens de la même capacité, que ceux qui commandoient les Armées de Terre des Païs-Bas, on verroit bien changer les choſes dans le Bréſil. Auſſi favoriſoient-ils en ſecret ceux de leur Nation, contre les Hollandois. Le Comte, pour tâcher de les gagner, fit faire une liſte des principaux d'entre eux, & les partagea comme en trois Provinces, celle de Pernambouc, celle de Tamarica, & celle de Paraiba. On les appella, & on leur demanda, s'ils ne vouloient pas contribuer à la ſûreté publique, renoncer à tout commerce avec les Ennemis de la Compagnie, & repouſſer la force par la force; puis qu'ils n'avoient plus rien à craindre, de la Flotte Eſpagnole. On leur promit qu'on auroit grand ſoin de tout ce qui regardoit l'honneur & le bien des Portugais, & que l'on défendroit très-ſéverement aux Soldats, & aux Officiers de leur faire le moindre tort. Après qu'on leur eût parlé ainſi, & qu'ils en parurent ſatisfaits; on donna en effet les ordres néceſſaires, pour leur ſûreté. 1640.

Les comptes que l'on fit alors des profits, que la Compagnie tiroit du Bréſil, font voir de quelle importance il étoit d'entretenir cette Colonie, & de l'établir, en ſorte qu'elle n'eût rien à craindre. Elle retiroit des Domaines du Roi d'Eſpagne, pour les dîmes des ſucres, & pour d'autres droits qui regardoient les Vivres (apparemment par forme de contribution) trois-cens-cinquante-mille Francs. Mais comme ils avoient beaucoup ſouffert, il y a apparence qu'on en relâcha quelque choſe cette année. Les droits ſur diverſes Marchandiſes, apportées de Hollande, ſe montoient juſqu'à quatre-cens-mille Francs; les droits ſur le ſucre emporté en Hollande, à trois-cens-mille; ce qui étoit revenu de la rente des Moulins, des Fonds & des Negres, à deux millions & quatre-cens-mille; ce qu'on avoit pris ſur les ennemis, à trois-cens-mille; le provenu des Negres amenez d'Afrique, & vendus au Bréſil à ſix-cens-mille; ſans compter d'autres droits, que les Européens, établis au Bréſil, payoient. On auroit encore plus tiré de ce païs-là, ſi le prix du ſucre n'avoit pas extrémement diminué. On auroit néanmoins pu s'attendre à le voir hauſſé, par le nombre des Moulins, qu'on avoit brulé aux Ennemis, & ſi l'on avoit défendu à la Compagnie des Indes Orientales d'aporter du ſucre en Europe, comme elle le faiſoit tous les ans.

Les Conſeillers de la Compagnie au Bréſil jugeoient, qu'il étoit très-utile de rétablir une Loi des Portugais, établie depuis long-tems en ce Païs-là; c'étoit que pour quelques dettes, que ce fût, on ne pût pas ſaiſir aux Portugais leurs Moulins, ni leurs Negres, ni les uſtenciles, dont ils ſe ſervoient pour faire travailler au ſucre. Cette Loi étoit fondée, ſur ce qu'en faiſant ceſſer ce travail, les droits du Roi ſur les ſucres, que l'on faiſoit auparavant, & qui ne ſe faiſoient plus alors, ceſſoient auſſi. On jugeoit encore, qu'il falloit apporter plus d'argent de Hollande au Bréſil, où il manquoit de monoie; parce que les Portugais cachoient l'argent d'Eſpagne, qu'ils avoient. Qu'il falloit rendre au Tabac ſon ancien prix, & avoir ſoin de la culture du Gingembre: Qu'on devoit ſur tout envoyer, dans ce païs-là le plus d'habitans, qu'il ſeroit poſſible, & leur permettre un commerce libre; non ſeulement à cauſe des revenus, qu'on en tireroit, mais encore pour la ſûreté du Païs. Le Conſeil croyoit auſſi, qu'il falloit envoyer plus de Galeres, pour croiſer ſur les côtes d'Angola en Afrique, & ſur celles du Bréſil, du Rio Janeiro & de la Riviere de la Plata en Amerique; pour troubler le commerce des Eſpagnols, & pour profiter des priſes, qu'on y pourroit faire ſur eux. Mais c'eſt ce que l'on ne put pas

(t) *Barlæus.* p. 323.

1640. pas faire, parce que Jol avoit emmené un trop grand nombre de Vaiſſeaux.

Il arriva, en ce tems-là, qu'*Hector della Calce* Colonel Néapolitain, qui étoit parti de la Baye, vint échouër ſur les côtes de Pernamboue, avec un Vaiſſeau, qui faiſoit eau de tous côtez, & ſix-cens hommes qui le montoient. On s'en ſaiſit, mais comme on auroit été empêché à nourrir tant de gens, on ſe contenta de retenir le Colonel & les Officiers, & l'on envoya les ſoldats, en un autre lieu des Indes Occidentales. Le Colonel demanda depuis d'être envoyé en Hollande, d'où il ne voulut pas partir pour l'Eſpagne; avant qu'on eût échangé les priſonniers Eſpagnols, contre les ſoldats des Etats priſonniers chez l'Ennemi, & qu'on eût payé la dépenſe du tranſport de ſes ſoldats.

Pour revenir à Jol, il partit avec vint-quatre Vaiſſeaux, où il y avoit deux-mille Matelots, & dix-ſept-cens Soldats. Cette Flotte parut le 1. de Septembre, à la vuë de la Havana, & ſe partagea en diverſes Eſquadres pour courir ces mers; afin d'y attendre les Flottes d'argent, qui devoient aller d'Amerique en Eſpagne. Jol prit divers bâtimens de Pêcheurs, qui ne lui en purent apprendre aucunes nouvelles. Elles avoient été averties du danger, où elles ſeroient, ſi elles mettoient à la voile; & elles trouverent plus à propos de demeurer dans leurs Ports. Cependant la Flotte Hollandoiſe fut diſſipée, par les Tempêtes, qui s'éleverent bien-tôt après. Il y eut quelques-uns de ſes Vaiſſeaux, qui échouerent ſur les côtes de l'Ile de Cuba, & dont l'équipage & les ſoldats, furent traitez avec beaucoup d'humanité par les Eſpagnols; comme ceux d'entre eux, qui retournerent en Pernambouc, le témoignerent. D'autres Vaiſſeaux retournerent en Hollande, pour y porter la nouvelle du mauvais ſuccès de leur Expedition; & d'autres firent voiles au Bréſil, où ils arriverent, en mauvais état.

On les radouba inceſſamment, pour tâcher de réparer la perte, qu'on avoit faite. Les uns furent envoyez ſur les côtes d'Angola, & d'autres vers le Rio Janeiro, pour tâcher de s'emparer des Vaiſſeaux Eſpagnols, qu'ils y pourroient rencontrer. Ce fut au Mois de Novembre. Lichthart commanda les Vaiſſeaux, qui allerent croiſer à l'embouchure du Rio Janeiro. Il n'y put prendre qu'un Bâtiment chargé de Sucre & de Vin, dont la charge fut eſtimée quatre-vints-quatorze-mille Francs. Nous dirons, ſur l'année ſuivante, ce que devint l'autre partie de la Flotte, commandée par Jol, pour croiſer ſur les côtes d'Angola.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales en Hollande, furent extrémement fâchez d'apprendre qu'une ſi grande Flotte eût été employée, avec ſi peu de fruit; au lieu qu'elle étoit ſuffiſante, ſelon eux, pour ſe rendre maîtreſſe de la Baye & de S. Salvador. Mais ceux de Pernambouc leur rémontrerent, qu'il n'étoit venu ſur leurs côtes, que vint-trois Vaiſſeaux de guerre, qui n'étoient pas des plus grands, & douze Fregates; qu'il n'y avoit eu, que dix-huit Vaiſſeaux de charge; qu'ils n'avoient eu, que cinq-mille & trois-cens ſoldats; qu'il y avoit eu de groſſes garniſons, dans la Baye & à S. Salvador; qu'on avoit eu beſoin de beaucoup de monde, pour s'oppoſer aux courſes des Eſpagnols, par terre, pour empêcher qu'il ne brulaſſent les Moulins, & les Canoes de ſucre; prêtes à être preſſées, pour en tirer le ſucre; ce qui auroit ruiné tout le profit, qu'on eſperoit d'en faire cette année-là; qu'il avoit encore fallu d'autres ſoldats, pour défendre les Côtes des Capitainies Hollandoiſes contre l'Ennemi, & pour empêcher que les Portugais, qui 1640.
y étoient, n'entrepriſſent rien contre les Hollandois.

Les Marchands, dit l'Hiſtorien des actions de Mauriee, ne ſont jamais contents; il n'y a point de fortune aſſez bonne, pour remplir leurs deſirs. Ils trouvent toûjours de quoi ſe plaindre, à l'égard de ceux, qui conduiſent leurs affaires; & comme ils dévancent, dans leur imagination, le ſuccès auquel ils s'attendent; ils comptent pour fait tout ce qu'ils ſe ſont propoſez. Il eſt au moins certain, que c'étoit vouloir ſe tromper ſoi-même, que de compter ſur la priſe d'une Flotte, que les vents peuvent faire manquer, ou que la prudence de l'Ennemi peut retenir dans ſes Ports. Mais paree que ces Flottes avoient été priſes une fois, avec aſſez de facilité, on s'imagina mal à propos, qu'il ſeroit aiſé de les prendre une autre fois.

DES le 1. de Janvier, (1) Frideric Henri en- 1641.
voya en Angleterre Mrs. de *Brederode*, *Somersdyk* & *Heemvliet*, Nobles de Hollande, pour demander en mariage *Marie Stuart*, Fille Ainée de Charles I. pour ſon Fils Guillaume de Naſſau. Pour faire plus d'honneur au Prince, on leur donna le titre d'Ambaſſadeurs. Comme ils furent près de Marigate, ils rencontrerent cinq Vaiſſeaux de Dunkerque, & furent obligez de ſe canonner avec eux, pendant deux heures. Il n'y eut qu'un Page de tué, & quelques Domeſtiques de Brederode bleſſez; après quoi ils continuerent leur route, & arriverent le 3. du Mois à Douvre. Le Roi les reçut très-bien, & après être convenu avec eux, comme dit l'Auteur de la 2. Partie de la Vie de Frideric Henri, il fit part de ce mariage au Parlement, qui agréa fort, que la Princeſſe fût mariée à un Prince Proteſtant.

Le Roi étoit (2) alors étrangement brouillé avec ſon Parlement, qui avoit déja viſiblement le deſſus. On voit, (3) dans une Rémontrance de ce Parlement, qu'il demandoit au Roi qu'il fût défendu, „ ſous peine de paſſer pour criminel de „Haute Trahiſon, à qui que ce fût, de ſolliciter, ou „même de propoſer le mariage d'aucun Enfant du „Roi, avec une Princeſſe, ou un Prince, ou une „Perſonne de la Religion Papiſte; de faire aucun „mariage des Enfans du Roi, avec qui que ce „fût, ſans le conſentement & l'avis des deux „Chambres du Parlement; de permettre qu'aucun „des Enfans du Roi, excepté la Princeſſe Marie, „qui étoit alors fiancée, paſſât la Mer, ſans le „conſentement des mêmes Chambres; & de les „accompagner même, dans un ſemblable voyage, „ſans leur conſentement, ſous peine de Haute „Trahiſon

Le Mariage du Prince Guillaume, & de la Princeſſe Marie fut conclu le 11. d'Avril, & il partit lui-même, le 24. du même Mois pour l'Angleterre. Il s'embarqua à Goerée, convoyé de vint Vaiſſeaux, commandez par l'Amiral Tromp. Quand il fut en pleine mer, il s'éleva une ſi rude tempête, que le grand Mât de l'Amiral fut rompu, & ſes Voiles déchirées. Cela obligea la Flotte de revenir à Goerée. L'Amiral fut porter lui-même cette nouvelle à Frideric Henri, qui trouva bon que ſon Fils, pour ne pas differer trop ſon départ, paſſât ſur le Vaiſſeau de Witte Wittenſen Vice-

(1) *Van de Sande* & la ſuite de la Vie de F. H. ſur cette année.

(2) Voyez l'Hiſtoire de *Clarendon* Vol. I. Part. 11. Liv. IV. & la Vie de *Charles* I. dans l'Hiſt. en 3. Vol. in folio.

(3) Là-même p. 393. de l'Edit. Angloiſe in 8.

1641. Vice-Amiral. Le Prince le fit, & arriva à Graveſand dans la Tamiſe, le 17. du même Mois. Ceux que le Prince ſon Pere avoit envoyez au Roi de la Grande Brétagne, ſe rendirent promptement en cet endroit, & il ſe mit en chemin pour Londres. Le Comte de Lindſey lui vint au devant, avec les Caroſſes du Roi & du Prince de Galles, ſuivis d'un Cortege de quatre-vints autres Caroſſes. Le Mariage fut beni à Londres, dans la Chapelle Royale de Whitehal, par l'Evêque de Lincoln, le 1. de Mai; mais comme la Princeſſe n'étoit pas encore en âge, ce mariage ne fut point conſommé. Le Prince revint en Hollande, le 8. de Juin. Pour la Princeſſe, la Reine ſa Mere l'amena, comme on le dira dans la ſuite, elle-même en Hollande; dans un tems où le Roi étoit plus brouillé, que jamais, avec ſon Parlement. De ce Mariage nâquit enſuite le Prince, que nous avons vu, de nos jours, monter ſur le Thrône de la Grande Brétagne, & dont nous parlerons dans la ſuite.

Pour venir à ce qui ſe paſſa en Hollande, par rapport à la Guerre, le Cardinal de Richelieu écrivit (1) le 10. de Janvier, au Comte d'Eſtrades, pour regler les deſſeins de la Campagne de cette année. Il eut ordre de propoſer au Prince d'Orange, de la part du Cardinal, de réparer les malheurs de la Campagne de S. Omer, qui tenoit fort au cœur à Frideric Henri, par quelque grande action; & d'engager ce Prince à propoſer, de lui-même le Siege d'Aire, qui feroit le même effet, que celui de S. Omer: Que pour empêcher les Eſpagnols de tenir un corps d'Armée, ſur le *Foſſé Neuf*, près de cette place, qui empêcheroit qu'on ne pût aſſieger cette Ville; il faudroit que le Prince entrât en Campagne, 10. jours avant l'Armée de France, & qu'il ſe poſtât ſur le Canal, entre Bruges & Gand; pour donner de l'ombrage à ces deux places, & obliger l'Ennemi à faire marcher ſes Troupes de ce côté-là; ce qui donneroit lieu à l'Armée du Roi de paſſer le Foſſé Neuf, & d'inveſtir la place de tous côtez, ſans oppoſition: Que ſi le Prince demandoit un ſubſide pareil à celui de l'année précedente, le Comte lui diroit qu'il ne peut promettre, de la part du Roi, que le ſubſide ordinaire d'un million, qui ſuffiroit cette année, que le Prince ne s'engageroit à faire aucun Siege; mais que s'il inſiſtoit néanmoins à avoir une augmentation de ſubſide, pour entrer le premier en Campagne, le Comte conſentiroit à lui accorder trois-cens-mille livres, & pas davantage. Il étoit auſſi chargé d'ajoûter, dans ce Traité, que Tromp ſeroit ſur la côte de Flandre, avec cinquante Vaiſſeaux de Guerre, depuis le 10. d'Avril, juſqu'au 15. de Novembre.

Le Cardinal, pour donner plus de poids à ces Propoſitions, ordonna au Comte d'Eſtrade, de faire préſent de deux péndants d'Oreilles de Diamant, qui avoient coté, à ce que dit le Cardinal, cinquante-mille écus, à la Princeſſe d'Orange; qui étoit, à ce qu'on dit, une Dame avide & altiere, qui gouvernoit ſon Epoux, qui étoit doux & complaiſant. Le Comte d'Eſtrade s'acquitta fort adroitement de ſes ordres, ſi on en croit ce qu'il en dit, dans (2) ſa réponſe au Cardinal; car les Ambaſſadeurs manquent ſi peu à écrire tout à leur avantage, qu'on ne peut pas ſe fier tout-à-fait à ce qu'ils diſent. On ne voit guére de Lettres, écrites par des Ambaſſadeurs à leurs Princes, ou à leurs Miniſtres; où ils ne repréſentent leur conduite le plus avantageuſement qu'ils peuvent; ce qui fait qu'on ne doit pas s'y fier entierement. 1641.

Quoi que d'Eſtrades ne promît qu'un million, il ne laiſſa pas de dire que ſi, après la priſe d'Aire, le Prince aſſiegeoit Gand, ou Bruges; le Cardinal s'employeroit auprès du Roi, pour obtenir quelque augmentation, pour lui. Le Comte écrivit le 21. de Janvier, que la journée ne ſe paſſeroit pas, que le Traité ne fût ſigné. Néanmoins il ne fut ſigné, (3) au moins à Paris, que le 14. de Fevrier, & le Roi promit aux Etats douze-cens-mille livres, pour cette année.

Outre les clauſes communes à cette ſorte de Traitez, dont on a donné quelques exemples ci-deſſus; il eſt dit dans celui-ci, que les Etats Généraux auroient une Armée de dix-huit, ou vint-mille hommes de pied, & de quatre-mille-cinq-cens, ou cinq-mille Chevaux; que cette armée ſeroit en campagne, ſans y manquer, le 1. de Mai, & qu'elle attaqueroit Gueldre ou Hulſt, ou Anvers, ou quelque autre Ville de cette importance (*ce qui ſemble n'avoir été mis, que pour embarraſſer les Eſpagnols, en cas que ce Traité vint à leur connoiſſance*) & que l'Armée de S. M. attaqueroit auſſi, de ſon côté, une place conſiderable; ou feroit une telle irruption, dans le païs ennemi, que les Eſpagnols ſeroient contraints d'employer une bonne partie de leurs forces contre Elle, de maniere que le Prince d'Orange pourroit d'autant mieux réüſſir en ſes deſſeins; bien entendu, que ſi l'Armée du Roi ne faiſoit qu'une diverſion, elle ſe mettroit en Campagne, quinze jours avant l'Armée des Etats; mais que ſi l'une & l'autre Armée faiſoient châcune un Siege, elles ſe mettroient en campagne préciſément le même jour: Que les Etats s'obligeroient d'avoir le 8. d'Avril, une Flotte de trente Vaiſſeaux, depuis deux-cens juſqu'à ſix-cens tonneaux de port, pour les faire croiſer devant Calais, afin d'empêcher que les Ennemis ne vinſſent en Flandre par mer; & qu'en cas que l'Armée du Roi aſſiegeât quelque place de la côte de Flandre, les trente Vaiſſeaux demeureroient ſur la même côte, pendant que l'attaque de la place dureroit, & qu'ils convoyeroient les vivres qui viendroient des côtes de France, aux côtes de Flandre, contre quelque Puiſſance que ce fût, qui le voulût empêcher; ou qu'ils en fourniroient eux-mêmes, à un prix raiſonnable. Mais on ne fit aucune entrepriſe ſur la Flandre maritime, qu'après la mort du Cardinal de Richelieu.

Sans nous arrêter aux Courſes des Partis Eſpagnols, & Hollandois, pendant l'hiver; nous dirons ſeulement (4) que, le 31. de Janvier, les premiers vinrent entre dix & onze heures du matin, avec quatre ou cinq-mille hommes, devant la Ville d'Ardembourg en Flandre, pour tâcher de la ſurprendre. Mais il arriva, qu'un ſoldat de la Garniſon nommé *Jean Vilain*, étant ſorti de la Ville, trouva ce matin-là, un Italien nommé *Vittore*, déguiſé en Païſan, qu'il fit priſonnier, & qu'il mena au Gouverneur. Cet homme effrayé lui avoüa, qu'il y avoit un deſſein de ſurprendre la Ville: Qu'il devoit d'abord venir deux Chariots, avec dix hommes déguiſez en Païſans, comme lui, & enſuite dix autres Chariots, chargez d'hommes habillez en femmes, qui portoient des paniers pleins de Grenades, qu'ils devoient jetter dans la porte de la Ville, pour en chaſſer ceux qui y faiſoient la garde.

(1) Lettres *d'Eſtrades* T. I. p. 51. & ſuiv.
(2) Là-même p. 53. & ſuiv.

(3) Voyez-le dans *Aitzema* T. II. Liv. XXI. p. 771. col. 2. & ſuiv.
(4) Vie de F. H. P. 2. p. 82. col. 2. & ſuiv.

1641. de. Pendant que l'Italien découvroit tout cela, on vit en effet arriver ces Chariots, qui non ſeulement trouverent la Porte de la Ville fermée, mais qui furent encore ſaluez de quelques volées de Canon; ce qui leur fit comprendre que leur deſſein étoit découvert, & les obligea de ſe retirer au plûtôt. Il ſe fit encore d'autres entrepriſes, qui ne réüſſirent pas mieux que celle-là, mais auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Le 30. de Mars, on vit paroître à la Haie un Envoyé de l'Empereur des Turcs, à qui l'Etat fit un très-bon accueuil, & un préſent d'une chaine d'or, lors qu'il s'en alla. Il y eut auſſi un Ambaſſadeur de l'Empereur, mais il ne put pas avoir audience des Etats Généraux, parce que ſur les Lettres qu'il avoit, l'Empereur ne leur donnoit pas les titres, qu'ils jugeoient leur être dûs.

Il y vint encore *D. Triſtan Hurtado de Mendoça*, Ambaſſadeur de *Jean* IV. Duc de Bragance, qui avoit été proclamé Roi de Portugal, & avoit ſecoüé le joug des Caſtillans; comme on le pourra voir dans ceux, qui ont écrit l'Hiſtoire de la Révolution du Portugal. Cet Ambaſſadeur avoit été en Angleterre, où les Miniſtres du Roi d'Eſpagne empêcherent, qu'on ne le reçût, comme il le ſouhaitoit. Il arriva en Hollande, le 2. d'Avril, ſur le Vaiſſeau du Vice-Amiral Witte Wittenſen, convoyé par quatre Vaiſſeaux de Guerre Anglois. Le jeune Prince d'Orange lui alla au devant, avec quarante Caroſſes, au Pont de Hoorn, à une demi-heure de la Haie; comme c'eſt l'uſage, à l'égard des Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées; & on le conduiſit au Logis, qu'on lui avoit fait préparer. Comme les Portugais pouvoient occuper une partie conſiderable des Forces de l'Eſpagne, auſſi-bien que les Catalans, qui venoient de ſe ſoulever contre eux, & que la Hollande & la Zélande avoient eu, avant que Philippe II. envahit le Portugal, beaucoup de commerce en ce Royaume; on ne pouvoit pas manquer de bien recevoir l'Ambaſſadeur du nouveau Roi, & de tâcher de le ſoûtenir contre l'Eſpagne. Les Portugais étoient perſuadez, & ils ne ſe trompoient pas, en cela, que toutes leur Colonies en Aſie, en Afrique & en Amerique, ſecoüeroient le joug de l'Eſpagne, auſſi-bien que le Portugal; tant il eſt vrai, qu'une Nation ne ſe laiſſe gouverner par une autre, que par force! Ils ne ſe tromperent point, toutes les Colonies Portugaiſes ſe déclarerent, à la premiere nouvelle de la Révolution, & mirent dehors les Gouverneurs Eſpagnols. Le Conſeil du nouveau Roi de Portugal regardoit le Bréſil comme une des meilleures Colonies Portugaiſes, & craignoit que la Compagnie Hollandoiſe ne ſe rendit maîtreſſe abſolue de ce païs-là, dans l'embarras, où étoient les Eſpagnols, & les Portugais eux-mêmes, au commencement de la Révolution. L'Ambaſſadeur propoſa donc de faire une Trêve de dix ans, entre leur Roi, & la République des Provinces Unies. Les Etats en convinrent le 22. de Juin, & le Roi de Portugal ratifia enſuite le Traité; par lequel on établit un Commerce libre, entre les deux Nations. Il ſe fit proprement deux Traitez, dont l'un regardoit les Etats Généraux, & l'autre la Compagnie des Indes Occidentales, en particulier. On les peut trouver tout au long dans *Aitzema*, ſur cette année. On donna enſuite à l'Ambaſſadeur Portugais vint Vaiſſeaux pour l'accompagner, & pour chercher après cela la Flotte d'argent des Eſpagnols; mais ils ne la purent pas découvrir. Pluſieurs Portugais, qui ſervoient l'Eſpagne dans les Païs-Bas, chercherent à s'échapper, & quelque nombre vinrent joindre l'Ambaſſadeur de Portugal en Hollande, qui leur donna ce dont ils avoient beſoin, & les fit embarquer pour le Portugal. Le même Ambaſſadeur freta encore d'autres Vaiſſeaux, & leva quelque peu de gens de pied, & de Cavaliers; qu'il embarqua, par la permiſſion des Etats. Il alla à Amſterdam, & vit partir la Flotte, qui étnit au Texel, le 15. d'Août. Pour lui il retourna à la Haie, où il eut ſon Audience de congé; & il s'embarqua enſuite, ſur quelques Vaiſſeaux de Zélande, pour le Portugal, où ils arriverent à bon port, avec toute la Flotte. On jugea, ſelon l'apparence, que les Capitainies du Bréſil, qui étoient entre les mains des Eſpagnols, ne manqueroient pas de ſe déclarer, pour le nouveau Roi de Portugal, comme il arriva en effet; & que dès lors, on ne ſeroit pas obligé d'entretenir tant de Troupes, dans les Capitainies Hollandoiſes, & que l'on joüiroit plus tranquillement du profit, qui en revenoit à la Compagnie, & à ceux qui y négotioient, comme on le fit dans la ſuite. 1641.

En attendant (1) que la Campagne fut commencée, il ſe fit pluſieurs entrepriſes dans les Païs-Bas, par les Eſpagnols, mais ſans ſuccés. Le Comte de Fuentes s'approcha, au commencement d'Avril, d'Ardembourg avec huit-mille hommes. Mais il trouva que la Garniſon, avertie par les autres voiſines, ſe tenoit fort ſûr ſes gardes; & le tems devint ſi orageux, qu'il fut obligé de retourner en arriére, ſans avoir rien fait.

Il s'aſſembloit néantmoins un Corps de Troupes Eſpagnoles, autour de Damme, de Bruges & des Forts des environs, & l'on ſût que les Eſpagnols amaſſoient un grand nombre de Bateaux. On crut qu'ils avoient quelque deſſein ſur l'Ile de Cadſant, dont la conquête leur auroit facilité les moyens de ſe rendre maîtres de l'Eeluſe. Le Prince d'Orange y envoya inceſſamment Guillaume de Naſſau, Maréchal de Camp, & fit avancer ſur cette Frontiere quelques Troupes de Zélande & de Bergopzoom. Les Eſpagnols néanmoins, dans le deſſein d'entrer dans le Cadſant, du côté de l'Oüeſt, firent amener des barques longues d'Oſtende juſqu'à Blanckemberg, où ils firent embarquer leur monde. Mais comme ils voulurent paſſer le Swyngat, ou le bras de mer, qui ſepare cette Ile du Continent; un Orage violent les obligea de changer de deſſein. Les bras de mer & les rivieres, qui couvrent de ce côté-là les terres des Etats, les rendoient de difficile accés; ſur tout parce qu'on avoit à faire des gens, qui étoient maîtres des rivieres & de la mer.

Pendant que les François, & les Hollandois ſe préparoient à entrer en Campagne, & menaçoient les Frontieres des Païs-Bas Eſpagnols; le ſoulevement du Portugal obligea Philippe IV. de demander, au Cardinal ſon Frere, un corps des plus vieilles Troupes de Flandre, pour tâcher de réduire les Portugais; contre qui il ne pouvoit pas envoyer aſſez de monde, à cauſe du ſoulevement de la Catalogne; dont les François commençoient à s'emparer, comme on le pourra voir dans les Hiſtoriens François du tems, & dans la Vie du Cardinal de Richelieu. Quoique l'Eſpagne fût embarraſſée de tant d'Ennemis, & mal gouvernée par le Comte-Duc d'Olivarès; ſa puiſſance ne laiſſa pas de paroître, en ce tems-là, puis qu'elle ne perdit pas grand' choſe, ſi l'on en excepte le Portugal; qui recouvra enfin ſon

(1) Là-même p. 84. & ſuiv.

1641. ſon indépendance, par cette guerre. Le Cardinal envoya, ſelon l'ordre du Roi, pluſieurs Compagnies de Vieilles Troupes en Eſpagne, & demeura néanmoins en état de faire tête, aux François & aux Hollandois.

Le Prince d'Orange ſe mit en Campagne, au commencement de Juin, dans le deſſein d'attaquer une place, toute differente de celles qui avoient été nommées, dans le Traité avec la France; mais qui étoit extrémement incommode à la Frontiere des Etats, du côté de la Gueldre. Elle tenoit en une inquietude perpetuelle le Quartier de Nimegue, & celui de la Betuwe. Le cours des Rivieres du Rhin & du Wahal, de ce côte-la étoit continuellement infeſté, par la Garniſon du Château de Gennep, ſitué ſur la petite Riviere de Niers, où elle ſe décharge dans la Meuſe, à quelques lieuës, au-deſſus de Grave. Les Eſpagnols avoient fait fortifier cette Place régulierement, & l'avoient enveloppée de Baſtions Royaux, très-bien diſpoſez. Ils y entretenoient auſſi une forte Garniſon, qui tenoit tout le pais voiſin, & celui de Cleves, ſous contribution. Pour la Ville de Gennep, conſiderée en elle même, ce n'étoit pas une Place forte, & elle eſt plus éloignée de la Meuſe. Le 1. de Juin les Gardes du Prince, qui marchoient après le reſte de l'Armée, ſe mirent en chemin pour *Lit* & *Litoyen*, Villages au Midi de la Meuſe, non loin du Fort de Voorne. Les Armées Hollandoiſes avoient eu communément, depuis pluſieurs années, leur rendez-vous, en cet endroit-là; d'où l'on pouvoit aller plus haut ſur le Rhin, & deſcendre auſſi par eau vers la Flandre; ce qui tenoit les eſprits en ſuſpens, touchant les deſſeins du Prince d'Orange. Néanmoins il envoya quelques Régimens, par eau, à Bergopzoom; qui furent conduits par eau en Zélande, & ſur la frontiere de Flandre, pour obſerver les mouvemens des Eſpagnols; ſous la conduite de Hauterive, Gouverneur de Breda, dont nous avons déja parlé ailleurs.

Après avoir paſſé l'Armée en revuë, & reçu toute l'Artillerie, les Munitions & les Bagages, le Prince la fit décamper de là le 7. de Juin. Elle étoit forte de deux-cens-vint-deux Drapeaux d'Infanterie, & de quatre à cinq-mille Chevaux, avec cent pieces de Canon. Celui qui commandoit dans le Château de Gennep, étoit un Officier Irlandois, nommé *Thomas Preſton*; qui avoit ſervi, depuis long-tems, les Eſpagnols dans les Païs-Bas. Il avoit eu d'abord, à ce qu'on dit, vint-deux Compagnies d'Infanterie Irlandoiſe, Wallonne & Allemande; auxquelles on en joignit dix autres, dès que l'on craignit que le Prince ne l'aſſiegeât. Mais ces Compagnies etoient à peine de cinquante hommes chacune, puis qu'on voit par la ſuite, que la Garniſon n'avoit été que de treize-cens hommes. Preſton avoit d'abord ramaſſé tout le bétail des environs, dans ſa Place; mais comme il s'en trouva une trop grande quantité, pour la nourrir du fourage, que l'on avoit dans le Fort, & qu'on ne pouvoit pas, dans le milieu de l'Eté, ſaler beaucoup de chair; il fallut mettre dehors une bonne partie de ce bétail, dont l'Armée du Prince d'Orange ne manqua pas de profiter.

La place ayant été inveſtie de toute l'Armée, & les Quartiers diſtribuez aux Principaux Officiers, on fit des lignes de communication entre eux, & l'on jetta deux Ponts, l'un au-deſſous, & l'autre au-deſſus du Fort, & de la Ville. L'Armée étant placée des deux côtez de la Meuſe, & les lignes de circonvallation achevées (car un s'attendoit que les Eſpagnols viendroient ſecourir la Place) on commença à l'attaquer avec vigueur, & à le canonner, dès le 17. de Juillet. Comme on n'oublia rien, pour le preſſer, le Commandant ne negligea aucune choſe, qui en pût retarder la priſe. Il abondoit en munitions de guerre, mais il n'étoit que médiocrement fourni de pain & de farine, ſi le Siege eût duré longtems. Nous ne nous arrêterons pas à décrire ce Siege, non plus que les autres. On en trouvera la deſcription, dans les Auteurs du tems, comme (1) dans la Vie de Friderie Henri, où l'on en voit le Journal. 1641.

Dès que le Cardinal Infant, qui étoit près d'Aire, à obſerver les François, fut averti du deſſein du Prince d'Orange; il donna ordre au Marquis de Lede, au Comte de Buquoi, au Comte de Fuentes, & au Marquis de Velada, de prendre toutes les Garniſons voiſines; auxquelles il joignit quelques Troupes de Flandre, & de celles de l'Empereur. Ils formerent un Corps de huit-mille Fantaſſins, & de quatre-mille Chevaux.

Pendant que l'on attaquoit la Place, avec une nombreuſe Artillerie, & par des Bombes, que l'on n'épargnoit point; deux-mille Mouſquetaires vinrent de Gueldre, pour attaquer le 21. du Mois le Quartier du Comte de Hoorn, mais ils furent repouſſez. Le lendemain, les autres Généraux Eſpagnols vinrent auſſi ſe préſenter, avec la plûpart de leurs Troupes, devant le même Quartier, & firent retirer quelques Pionniers, qui travailloient à des Ouvrages avancez; mais ils n'entreprirent pas de forcer les lignes, & ſe retirerent du côté de Cranembourg, après quoi ils allerent vers Venlo, le 25. du Mois. Dès lors on commença à ouvrir la Tranchée, & à pouſſer les approches avec vigueur. Le grand feu que firent les Aſſiegez, obligea d'employer la ſappe, qui eſt un Ouvrage long, mais qui épargne la vie des ſoldats. On fit des mines, en divers endroits, & on les mit en état de jouër, & de faire ſauter une grande partie des Fortifications. Comme les Aſſiegeans étoient fort avancez, & que les Mines pouvoient leur ouvrir des chemins, pour entrer l'épée à la main dans la Place; Preſton repréſenta aux Officiers de la Garniſon, qu'il étoit tems de ſe rendre, ſi l'on ne vouloit pas courir riſque d'être pris d'Aſſaut. Il ne reſtoit plus qu'environ neuf-cens ſoldats en ſanté, de ſorte qu'attendre davantage, auroit été expoſer toute la Garniſon à perir. On conclut donc qu'on ſe rendroit, aux meilleures conditions, que l'on pourroit obtenir. Le Prince d'Orange leur accorda des conditions aſſez honorables, & ſigna la Capitulation le 27. de Juillet. Il ſortit neuf-cens hommes en ſanté, & l'on compta qu'il y en avoit eu trois-cens de tuez.

Cependant, le Maréchal de la Meilleraie prit la Ville d'Aire dans l'Artois, le jour que le Château de Gennep commença à capituler, à la vuë du Cardinal Infant; qui n'attendoit que les Troupes du Général Lamboi, pour attaquer les lignes des François. Le ſecours étant enſuite arrivé, le Cardinal contraignit le Maréchal de ſe retirer, de devant la place, de peur de manquer de vivres; & il commença à l'aſſieger, dans la penſée d'en être bien-tôt maître; parce que ce qui avoit été ruiné, dans les Fortifications, n'avoit pas été fort bien rétabli. Mais comme le Siege trainoit en longueur, à cauſe de la bonne conduite du Commandant; le Cardinal y tomba malade ſur la fin d'Août. Il ſe fit tranſporter à Cour-

(1) Part. 2. p. 89. & ſuiv.

1641. Courtrai, d'où il fut en ſuite mené à Bruſſelles, au mois d'Octobre. Il ſembloit ſe trouver un peu mieux, mais ſon mal augmenta, au commencement de Novembre, & il mourut le 7. du Mois. Il paroît, par ſa conduite, que ce Prince ne manquoit ni de courage, ni d'habileté; puis qu'il ſoûtint fort bien l'honneur de l'Eſpagne, en un tems, où les François d'un côté, & de l'autre les Hollandois ſe trouvoient ſi puiſſans; qu'ils eſperoient, comme on l'a vû, de pouvoir ſe rendre maîtres, en peu de tems, des Provinces Eſpagnoles. Il ſut les repouſſer, des deux côtez, avec tant de vigueur, qu'il fit échoüer la plûpart de leurs entrepriſes; temoin la campagne, dans laquelle il fit lever le Siege de S. Omer aux François, & chaſſa les Hollandois des Forts qu'ils avoient pris, devant Anvers, avec beaucoup de perte de leur côté.

Après ſa mort, on trouva dans ſa Caſſette, un papier cacheté, qui étoit venu d'Eſpagne, deux mois avant ſa mort, & où *D. Franciſco de Melo* étoit nommé, pour lui ſucceder, s'il venoit à mourir. Les François tenterent, par des diverſions, d'obliger les Eſpagnols de quitter le Siege d'Aire. Ils allerent d'abord du côté de l'Ile, pour ſe rendre maîtres de cette place, où il n'y avoit pas une garniſon ſuffiſante; mais les Eſpagnols y jetterent tant de monde, que les François furent contraints d'aller ailleurs. Ils ſe rendirent maîtres de la Baſſée, en trois jours, quoi que bien fortifiée, & avec une bonne garniſon; après quoi ils s'aſſurerent de Pont à Vendin & de Lens. Ils bruſlerent les Faux-bourgs de l'Ile, & pluſieurs Villages à l'entour. Ils attaquerent, une nuit, Armantiére, & donnerent trois aſſauts, où ils perdirent, comme l'on dit, huit-cens hommes, ſans rien avancer; de ſorte qu'ils furent obligez de ſe retirer. D. Franciſco de Melo vint, avec quelques Troupes, & traverſa ſi bien leurs deſſeins, qu'ils ne purent pas profiter, comme ils auroient fait, de la maladie, & enſuite de la Mort du Cardinal Infant.

L'Armée (1) de France, après avoir couru une partie de la Flandre, qu'on nomme *Gallicane*, parce qu'on y parle François, alla camper, entre Bapaume & Douaï, & battit aſſez librement la campagne, ſans que les Eſpagnols s'oppoſaſſent beaucoup à ſes courſes; parce qu'ils s'obſtinoient à reprendre Aire. Les François aſſiegerent enſuite Bapaume, & l'emporterent en peu de jours, par compoſition. Comme la Garniſon ſut ſortie, pour aller à Douaï, & qu'elle n'y put arriver, elle fut obligée de s'arrêter à l'Ecluſe, pour continuer ſon chemin le lendemain. On lui donna un Trompete, pour lui ſervir de Sauve-garde; mais ayant rencontré *S. Preuil*, Gouverneur d'Arras, à la tête d'un Parti, il la chargea, quoi que lui pût dire le Trompete, & pilla tout le bagage. On le fit enſuite arrêter lui-même, par ordre du Roi, de peur que les Eſpagnols ne cruſſent, que les Généraux François euſſent eu part à cette perfidie; & ayant été auſſi accuſé d'autres crimes, il fut décapité.

Cependant Aire étoit toûjours aſſiegée, & *Aiguebere*, qui étoit Gouverneur de cette Place, ſe défendoit avec plus de vigueur, que les Eſpagnols n'avoient cru. Mais comme tout commençoit à lui manquer, il écrivit le 15. de Novembre au Cardinal, qu'il ne pouvoit plus tenir que dix-huit jours, & que s'il n'étoit ſecouru, avant que ce terme fut expiré, il ſeroit obligé de ſe rendre. Cette Lettre fut ſurpriſe, par les Aſſiegeans, & il ne vint aucun ſecours. Le 26 du Mois il demanda à capituler, mais les Eſpagnols qui ſavoient l'état de la Place, prétendirent d'abord qu'il ſe rendit à diſcretion. Il le refuſa, & l'affaire traina juſqu'au 6. de Decembre, qu'ils le reçurent à capitulation, de ſorte qu'il ſortit de la Place, le lendemain, avec ſa garniſon; qui avoit beaucoup ſouffert, & qui fut conduite juſqu'à Hédin, où elle ſe repoſa de ſes fatigues. Les Eſpagnols reprirent encore Lens & la Baſſée. 1641.

Gennep ayant été pris, la France fit beaucoup d'inſtances, pour que le Prince d'Orange fit quelque autre entrepriſe. Le Prince après avoir comblé les tranchées, & rétabli les Fortifications de Gennep, en partit avec ſon Armée, dont la Cavalerie ſe rendit par terre à Bergopzoom, & l'Infanterie par eau à Philippine, où elle fut debarquée, & où la Cavalerie fut auſſi conduite par eau. Cependant le Comte de Fuentes, qui étoit demeuré en Gueldre, n'eut pas plûtôt apris que le Prince d'Orange faiſoit deſcendre ſon Armée, pour s'approcher de la Flandre, qu'il partit, avec les Troupes, qu'il avoit, pour Anvers, & de-là près du Sas de Gand, où il campa, avec ſept, ou huit-mille hommes. Le Prince d'Orange ſe poſta de l'autre côté de cette place. Il ne ſe fit aucun mouvement dans les deux Armées, quoique très-proches, ſinon qu'un corps de deux-mille hommes, de l'Armée Eſpagnole, alla attaquer le Quartier des François, le 24. de Septembre, & y fit quelques priſonniers. Mais Stakembrock, Lieutenant Géneral de la Cavalerie, y envoya ſi promptement du ſecours, qu'il pourſuivit les Eſpagnols, en tua quelques-uns, & fit auſſi quelques priſonniers. Le Prince décampa le 29. du Mois, & envoya ſon Armée dans ſes Quartiers d'Hiver, comme firent auſſi les Eſpagnols.

Sur la fin de l'année, quelques Troupes Imperiales, qui avoient leurs Quartiers dans le Païs de Cleves, & dans le Voiſinage, ſurprirent la Ville de Cleves, où il y avoit une Garniſon de Soldats Heſſiens; mais elles l'abandonnerent après l'avoir pillée, parce qu'elles ne purent pas prendre le Château.

Les démêlez, que les Etats Etats Géneraux avoient eus depuis quelque tems, avec le Roi de Danemark, à l'occaſion des droits extraordinaires, qu'il éxigeoit des Vaiſſeaux Marchands Hollandois, qui paſſoient par le Sund, furent enfin accommodez cette année, en moderant ces droits; comme on le verra par le Traité même qu'*Aitzema* a rapporté tout au long ſur cette année.

Comme le Comte d'Eſtrades devoit s'en aller en France, à la fin de cette année, le Prince d'Orange lui donna (2) une Inſtruction, touchant ce qu'il ſouhaitoit, qu'il repréſentât au Cardinal de Richelieu. Il diſoit dans cette Inſtruction, qui eſt digne de l'attention de ceux qui veulent s'informer de l'Hiſtoire de ce tems-là, „ qu'il s'appercevoit, depuis quelque tems, que les progrès „du Roi de France dans les Païs-Bas (*qui néanmoins n'avoient pas été fort conſiderables, comme on l'a vu*) donnoient de grands ombrages aux „Etats, & aux Peuples, & que lui, Prince d'Orange, avoit été pluſieurs fois preſſé, de ne pas „s'engager à des entrepriſes, qui faciliteroient les „conquêtes du Roi en Flandre. La ſuite des tems a bien fait comprendre, que ces gens-là avoient ſujet de craindre, que les progrès de la France de ce côté-là, ne fuſſent avec le tems nuiſibles aux Provinces Unies. Il eſt difficile, que Frideric Henri

(1) Voyez *Du Pleix* & *Bernard*, ſur cette année.

(2) Lettres *d'Eſtrades* T. I. p. 57.

1641. Henri ne fût pas frapé de la même crainte, & on l'a même (1) accuſé d'avoir fait échouer les deſſeins de la France à cet égard, dans la Campagne de MDCXXXV. Mais quoi qu'il en ſoit, en donnant des inſtructions, pour parler au Cardinal de Richelieu de ſa part, il ne pouvoit guére autrement parler, que comme il fait dans la ſuite.

Il dit „ qu'il n'avoit pas laiſſé, nonobſtant tou„tes les rémontrances qu'on lui avoit faites la-deſ„ſus, & la mauvaiſe diſpoſition des peuples, de „faire tous les efforts poſſibles, pour favoriſer les „deſſeins de Sa Majeſté; mais qu'il jugeoit qu'il „étoit de la prudence de temporiſer, & de cher„cher les moyens de détruire ces ſoupçons; & „qu'ainſi il croyoit que, ſi le Roi vouloit bien por„ter ſes Armes, la Campagne prochaine, du „côté de la Catalogne, ou de l'Italie, cela „lui donneroit le tems, & les occaſions d'effacer „les impreſſions, qui s'étoint faites ſur les eſprits „de ce Païs, & de les guerir de l'opinion qu'ils „avoient, que la grandeur du Roi leur étoit plus „nuiſible que celle du Roi d'Eſpagne. En effet jamais l'Eſpagne, depuis ce tems-là, n'a mis les Provinces en un ſi grand danger de perdre leur liberté, que le Fils de Louis XIII. en MDCLXXII.

Il chargeoit encore le Comte d'Eſtrade „ d'aſ„ſurer le Cardinal, qu'il ne laiſſeroit pas d'entrer „en Campagne, avec une Armée de vint-mille „hommes de pied, & de ſix-mille Chevaux, pour „occuper l'Armée des Eſpagnols, & l'empêcher „de rien entreprendre ſur les Frontieres de Fran„ce, pendant l'abſence du Roi. Il s'engageoit „de plus à obſerver les Troupes de l'Empereur, „& à ſe tenir en état de ſecourir le Comte de „Guébriant; qui étoit avec une Armée Françoi„ſe, ſur la Frontiere de l'Archevêché de Colo„gne, & que, pour être mieux à portée de lui „donner du ſecours, de camper, avec l'Armée des „Etats, du côté de Bois-le-Duc. Il fit encore offre de faire paſſer une Flotte Hollandoiſe dans la Méditerranée; mais comme cela n'eut aucun lieu, on ne s'y arrêtera pas.

Le Comte (2) propoſa au Cardinal ce qu'on vient de dire, que le Grand Miniſtre approuva beaucoup, & en particulier ce que le Prince propoſoit de prendre ſon tems, pour agir auprès des Etats & des Peuples, & de les détromper de l'opinion, que les Ennemis du Roi leur avoient donnée, que la trop grande puiſſance du Roi, dans les Païs-Bas, étoit à craindre pour eux. Cela avoit été approuvé, par le Roi, & il avoit pris la réſolution de tourner ſes Forces, pendant cette Campagne du côté de Catalogne & d'Italie.

Pour venir aux affaires de la mer, les Armateurs de Dunkerque donnerent, toute cette année, beaucoup d'occupation aux Vaiſſeaux des Etats; pour proteger le Commerce, contre leurs Courſes. Ils firent, malgré qu'on en eût, beaucoup de priſes, & ils perdirent auſſi pluſieurs Bâtimens légers. Nous ne dirons rien des Vaiſſeaux Marchands, qu'ils prirent; nous ne ferons que parler du ſoin, que les Vaiſſeaux de l'Etat prirent de les réprimer. Au commencement de l'année, l'Amiral Tromp tint la Mer, & pendant ce tems-là, les Dunkerquois s'occuperent à faire radouber les Vaiſſeaux, qu'ils vouloient envoyer en courſe au Printems. Tromp combattit, avec quatre Vaiſſeaux, cinq de leurs bâtimens, en mit quatre en fuite, & en prit un, qui étoit une Fregate du Roi, montée de vint-huit piéces de Canon. Il prit en- 1641.
core une Galiotte, & un Vaiſſeau chargé de beurre prêts à entrer dans Dunkerque. Tromp retourna en Hollande, avec ces priſes, au milieu de Janvier; & ſur la fin du Mois, Jean Ewerts ſortit des Ports de Zélande, avec pluſieurs Vaiſſeaux, pour aller croiſer ſur les Dunkerquois. Il prit une Fregate d'Oſtende, qui étoit toute neuve, & une autre Fregate nommée la Perle, qu'on diſoit être la meilleure voiliere, qu'il y eût à Dunkerque. Les Vaiſſeaux de l'Amirauté d'Amſterdam, leur prirent encore quelques petits bâtimens, auxquels je ne m'arrêterai pas. Tromp croiſa encore devant Dunkerque, aux Mois de Septembre & d'Octobre, pour empêcher qu'il n'en ſortit quelques gros Vaiſſeaux, qu'on y avoit équippez; car pour les petits, il n'étoit guére poſſible qu'ils ne s'échappaſſent. Dès qu'il fut retourné en Hollande, les Vaiſſeaux Dunkerquois ſe mirent en Mer, & y firent encore beaucoup de ravages, & de pertes aux Marchands.

Après avoir dit ce qui ſe paſſa en Europe, pendant cette année, il faut venir à ce qui arriva dans le Bréſil, & ſur les côtes de l'Afrique. (3) Le Marquis de *Montalban*, Vice-Roi du Bréſil, laſſé des deſordres & des cruautez, qui ſe commettoient dans la guerre, engagea les Eccleſiaſtiques Romains de Pernambouc, à préſenter une Requéte au Comte Maurice & au Conſeil; pour les prier de faire ceſſer la coûtume barbare, qui s'étoit introduite, de maſſacrer même ceux, qui ſe rendoient & qui étoient ſans armes; & de ruiner leurs champs, & tout ce qui ſe préſentoit. Cela ſe faiſoit de part & d'autre, & ne pouvoit ſervir, dans une longue guerre, qu'à faire oublier aux hommes l'Humanité, quand il s'agiſſoit des Ennemis; comme s'il n'y avoit pas un Droit, dans (4) la Guerre auſſi-bien que dans la Paix! Il s'eſt même conſervé, long-tems après la paix, bien des reſtes de cette ferocité, parmi les nations, qui ont été en guerre, en ce tems-là, & il s'en trouve encore à préſent des veſtiges, parmi la Populace.

Le Comte, éloigné naturellement de toute ſorte de cruauté, convint facilement d'en uſer autrement, à l'avenir. Il en avoit uſé, de la ſorte, avec les Eſpagnols, qui avoient donné ordre qu'on fit main baſſe ſur tous les Hollandois, ſans leur faire aucun quartier. Il mit ſous la requête qu'il conſentoit de faire la guerre, avec plus d'Humanité; à condition que les Ennemis en fiſſent autant, de leur côté. Il ſavoit bien qu'on pouvoit envahir les terres de la Compagnie, avec beaucoup moins de forces, que les Hollandois ne le pouvoient faire à l'égard des Ennemis, que l'on ne pouvoit guére attaquer avec ſûreté, que du côté de la Mer. Il n'ignoroit pas non plus qu'il y avoit, dans les terres de la Compagnie, des gens, qui favoriſoient l'Ennemi, & qui étoient bien-aiſes qu'on traitât ainſi les Hollandois. C'étoient les Portugais, qui étoient épargnez par ceux de leur Nation, pendant qu'ils faiſoient main baſſe, ſur tous les *Flamands*, nom qu'ils donnoient à tous les peuples des Païs-Bas. Il voyoit bien que cette maniere de faccager tout ne permettroit pas, qu'on fit jamais la conquête de tout le Bréſil. Le Vice-Roi convint, de ſon côté, d'en uſer plus humainement, & l'on fit un Traité avec les Eſpagnols, en Langue

Dd La-

(1) Voyez *Baptiſta Nani* dans ſon Hiſt. de Veniſe ſur l'an 1635. p. 445. de l'Ed. de Veniſe in 4. 1686.
(2) Lett. d'Eſtrades. p. 18.

(3) *Barlæus* p. 334. ſeqq. à Mauritio in Brefila geſtarum.
(4) Voyez là-deſſus *Grotius* dans ſon Ouvrage *du Droit de la Guerre & de la Paix* Liv. III. c. 4. & ſuiv.

1641. Latine, pour n'être pas trompé par les expreſſions Portugaiſes, qu'on n'entendoit pas aſſez bien, parmi les Hollandois.

Ceux que l'on avoit envoyez au Vice-Roi Eſpagnol, pour traiter, avec lui, de la Paix, n'étoient pas encore de retour; lors que Maurice reçut des Lettres de ce même Vice-Roi, qui lui apprenoient la révolution, qui étoit arrivée en Portugal, & que lui-même, avec toutes les Troupes Portugaiſes, avoit proclamé Prince du Bréſil, le Duc de Bragance, qui avoit été proclamé en Europe, par toute ſa Nation, Roi de Portugal. Néanmoins les Officiers & les Soldats, & Néapolitains n'avoient pas voulu changer de maître.

Le nouveau Roi de Portugal avoit envoyé à S. Salvador *François Vilbena*, Jeſuite, & *Pierre Correra de Gama*, non ſeulement pour porter la nouvelle de la révolution au Bréſil; mais encore pour recevoir à ſon ſervice le Vice-Roi & toutes les Troupes, qui y étoient. Ces deux mêmes hommes vinrent trouver le Comte, pour lui demander qu'il y eût une ſuſpenſion d'armes, entre les deux Nations; juſqu'à ce que l'on ſût le ſuccès de la négotiation de Mendoça, avec les Etats Généraux. Pour obtenir cet Armiſtice, ils mirent en liberté trente priſonniers de guerre; mais ils retinrent encore Garſtman & Brand. Ils ordonnerent auſſi à *Paul d'Acunha*, qui ravageoit encore le Païs de la Compagnie, de retourner dans les terres des Portugais, ſous de grieves peines, dont ils le menacerent. Vilhena retourna à S. Salvador, & Correra demeura dans la Capitainie de Pernambouc, comme il le ſouhaita.

Il ſe répandit alors un bruit, dans le Bréſil, que les Etats Généraux équipoient cinquante Vaiſſeaux, pour venir attaquer S. Salvador, & ſe rendre maîtres de la Baye. Ce bruit étoit faux, comme le Comte Maurice le témoigna aux Portugais; mais il étoit vrai, que les choſes ayant changé de face, par le ſoulevement du Portugal, les Etats Généraux prévoyoient que l'on viendroit à faire une Paix, ou au moins une Tréve avec cette Couronne, qui avoit beſoin de toutes ſes forces, & même du ſecours des Ennemis de l'Eſpagne, pour ſe ſoûtenir contre une Puiſſance ſi formidable. Cela étant, il étoit viſible, qu'on perdroit, ſi on ne ſe hâtoit, de profiter de la conjoncture de s'affermir, & de s'agrandir dans le Bréſil.

Maurice cependant avoit demandé d'être rappellé du Bréſil, ſoit qu'on ne lui fournît pas des forces ſuffiſantes, pour ſe ſoûtenir, avec honneur, dans ce Gouvernement; ſoit qu'il fût dégoûté, par quelque autre raiſon, de ce païs-là, ſitué ſous un Climat ſi different de celui ſous lequel il étoit né. Le tems n'étoit pas propre, pour obtenir ce qu'il demandoit, comme les Etats Généraux le lui manderent, dans une (1) Lettre qu'ils lui écrivirent; où ils lui repréſentoient „que l'état du Bréſil, & celui des affaires de l'Eu„rope ne permettoient pas, qu'il quittât alors ſon „Gouvernement: Qu'il connoiſſoit le Païs, & „qu'il étoit accoûtumé à gouverner les peuples du „Bréſil, comme il le faiſoit, avec facilité: Que „la révolution du Portugal, où le Duc de Bra„gance avoit été proclamé Roi, pourroit don„ner à Maurice une belle occaſion, d'entrepren„dre quelque choſe de grand dans le Bréſil: Que „la République avoit trouvé à propos de donner „du ſecours au Duc de Bragance, contre le Roi „d'Eſpagne, leur ennemi commun; de ſorte que „l'Etat ne doutoit point, que le Comte ne con„ſentît à continuer dans le Gouvernement du Bré- 1641. „ſil, dont on le chargeroit encore, pour quel„ques années: Qu'il étoit tems de profiter de „la diviſion, qui étoit entre les Eſpagnols, & „les Portugais, pendant que l'Eſpagne ſe trou„voit affoiblie, par le ſoulevement de ceux qui „avoient ſecoüé ſon joug: Que l'Etat lui ſauroit „gré, s'il demeuroit plus long-tems dans ſon Gou„vernement, & qu'on ne manqueroit pas de le „recompenſer.

La Compagnie lui écrivoit auſſi, par des Lettres du 26. de Fevrier, „que l'Eſpagne étant hors „d'état d'envoyer du ſecours au Bréſil, il devoit „profiter de l'occaſion d'étendre les Conquêtes, „qu'on avoit faites en ce Païs-là; avant qu'un „Traité de Paix obligeât la Compagnie à poſer „les armes, dans ces lieux-là: Qu'elle ne lui preſ„crivoit rien de précis ſur la maniere, dont il a„voit à ſe conduire, mais qu'il pouvoit ramaſ„ſer tout ce qu'il avoit de Troupes, pour ſe ren„dre maître, par force, ou par adreſſe de la Baye, „ou pour tenir S. Salvador aſſiegé; parce qu'on „pourroit en demeurer en poſſeſſion, par un „Traité.

Le Comte ſe ſaiſit après avoir reçu ces Lettres, de la Segerippe Royale, ou de la Capitainie de Ciriü, comme d'autres la nomment; du nom d'un fleuve, qui l'arroſe. Elle étoit très-utile à la Compagnie, parce qu'elle étoit entre la Capitainie de la Baye, & celles que les Hollandois avoient occupées; qu'elle étoit très-propre à nourrir du bétail; & que l'on faiſoit une grande pêche, ſur ſa côte. Maurice donna auſſi pluſieurs ordres, pour prévenir tout ce qui pourroit nuire, aux interêts de la Compagnie; mais il n'avoit pas aſſez de forces, pour entreprendre quelque choſe, ſur la Baye; où les Portugais ſe tenoient ſur leurs gardes, autant contre les Hollandois, que contre les Eſpagnols. Si l'Etat, ou la Compagnie lui avoient pu envoyer, en écrivant au Comte, un renfort aſſez conſiderable, pour ſe rendre maître de S. Salvador, & le retenir; cette Conquête auroit été infiniment plus importante aux Provinces Unies, que tout ce qu'on pût faire en Europe contre l'Eſpagne, juſqu'à la Paix de Weſtfalie. Mais on ne le fit point, & dans la ſuite, il ne fut plus tems d'entreprendre de ſoumettre tout le Bréſil.

Le 30. de Mai, de cette même année, Iol partit de Pernambouc, pour l'Afrique, avec une Flotte de vint Vaiſſeaux, montée par neuf-cens Matelots, & deux-mille Soldats Européens, avec deux-cens Bréſiliens, ſous le Lieutenant-Colonel Hinderſon. Ils firent voiles à Loanda de S. Paul, dans le Royaume d'Angola, à neuf degrez de Latitude Auſtrale, dans le deſſein d'occuper quelque poſte; pour faire de là le négoce des Negres, qui ſont tout-à-fait néceſſaires à l'Amerique, ſoit pour les Mines, ſoit pour les Moulins à ſucre. Ces peuples, nez ſous un Climat brulant, y font un travail, qu'aucun Européen n'y ſauroit faire. La Flotte arriva heureuſement, devant la Ville de Loanda. Les Soldats mis à terre marcherent droit à la Ville, au travers des Canonades des Portugais, qui ſe firent auſſi ſentir aux Vaiſſeaux. Les Hollandois s'avancerent à l'Ennemi rangé en bataille, avec deux piéces de Canon devant lui, & commencerent, la charge par la mouſqueterie. Châcun conſerva d'abord ſon terrein; mais les Hollandois chargerent enſuite ſi vivement l'Ennemi, que pluſieurs des Negres prirent la fuite; & que D. *Pierre Ceſar de Meneſès*, Gouverneur de la Ville, qui étoit à la tête de neuf-cens Soldats, ou Bourgeois armez, tourna auſſi le dos, & abandonna non ſeulement ſon

(1) *Barlæus* p. 339.

1641. ſon Canon, mais la Ville & tous les Forts qui la ſoûtenoient, au Vainqueur.

La Place étoit entierement abandonnée, & l'on n'y trouva que peu de ſoldats yvres, & quelques Vieillards, qui avoient peine à marcher. Il y avoit vint-neuf pieces de Canon de Bronze, & ſoixante-neuf de fer, avec un très-grand amas de Munitions de guerre. On n'avoit nullement fortifié la Ville, qui étoit ſur une hauteur, avec pluſieurs Egliſes & Monaſteres bien bâtis, & quantité de belles Maiſons; ce qui marquoit que cette Ville s'étoit fort enrichie, par le Commerce, qui conſiſtoit principalement en Eſclaves. Il y avoit pluſieurs Forts, que l'on avoit bâtis, pour défendre le Port, qu'on trouva auſſi abandonnez. On les réduiſit à trois, un grand & deux petits, que l'on jugeoit ſuffiſants pour tenir les habitans en ordre; & après qu'ils furent en état, on y laiſſa douze-cens hommes de garniſon.

Les Portugais crurent d'abord que les Hollandois n'étoient venus-là, que pour piller la Ville, & non dans le deſſein de la garder, s'ils la pouvoient prendre. Auſſi d'abord que le Gouverneur avoit vû la Flotte, il avoit donné ordre aux Femmes & aux Enfans d'en ſortir, avec tout ce qu'il y avoit de plus prétieux. Mais comme il s'apperçut, que les Vainqueurs ſe diſpoſoient à garder la Place, il envoya dire à Iol qu'il étoit ſurpris qu'il traitât, de la ſorte, les Portugais; puis que les Etats Généraux avoient fait une Alliance avec eux. L'Amiral Hollandois répondit, qu'il n'avoit pas encore ouï parler de cette Alliance; qu'il ne ſavoit pas non plus, ſi Meneſes tenoit le parti du Roi d'Eſpagne, ou du nouveau Roi de Portugal; & que, ſi le Gouverneur Portugais avoit ſu ce qu'il diſoit, il devoit le lui avoir d'abord communiqué, avant que le Combat ſe donnât; mais qu'après les dangers, que les Hollandois avoient courus, & la victoire, qu'ils avoient remportée, il étoit trop tard de les avertir de ſemblables choſes. Pour ne pas manquer d'eau, dans ce climat ſec & brulant, ils fortifierent une Maiſon ſur la Riviere de Bengo, de laquelle ſeule ils pouvoient tirer de l'eau. Ils défirent les Negres, qui tâcherent de les empêcher de fortifier ce nouveau poſte; dans la peoſée que manquants d'eau, ils abandonneroient la Place. Enfin le Gouverneur ne voyant pas qu'il pût rien avancer par des raiſons, non plus que par la force, demanda une ſuſpenſion d'armes, pour huit jours; afin de ſe ſoumettre aux Hollandois, ou de ſe retirer.

Mais comme il faiſoit des propoſitions, que l'on ne pouvoit nullement accepter, on lui donna ordre de ſe retirer, ſeize lieuës loin de la Ville. Quelques-uns des Habitans auroient mieux aimé ſe ſoumettre aux Hollandois, mais Meneſes avoit une ſi grande repugnance pour cela, qu'il fit mourir quelques-uns de ceux, qui le propoſerent. Cependant la plûpart des petits Rois du païs, qui étoient autour de la Ville, s'accommoderent avec les Hollandois, & commencerent à mal-traiter les Portugais dans les forêts, dans leſquelles ils s'étoient retirez.

Ceux de S. Salvador, ayant été avertis du deſſein des Hollandois, envoyerent à Loanda une Fregate, avec des armes; mais la Fregate ayant été priſe par le moyen des Negres, ils tuerent tous les Portugais, qu'ils y trouverent, excepté quatre, qui s'étoient cachez à fond de Cale. Enſuite la plus grande partie des habitans étant revenue dans la Ville, & même des Eccleſiaſtiques, ils propoſerent aux Hollandois de leur livrer la moitié des Eſclaves, pourvû qu'on leur 1641.
permît de ſe retirer à la Baye; mais on aima mieux les retenir dans la Ville, en leur promettant de les bien traiter, que de les laiſſer aller au Bréſil; parce qu'on vit, par les comptes publics, que l'on retiroit tous les ans à Angola ſix-millions de florins, pour les Eſclaves que l'on vendoit pour l'Amerique; outre la paye de la garniſon, & toute la dépenſe de la Ville. Le Roi d'Eſpagne en tiroit tous les ans quinze-mille Negres, qu'il envoyoit en Amerique, pour y travailler aux Mines.

Après cette Conquête, Maurice écrivit aux Etats Généraux, pour tâcher de leur perſuader de remettre le Gouvernement d'Angola au Conſeil du Récif. Il ſe fondoit ſur ces raiſons. C'étoit que l'on n'amenoit aucuns Eſclaves en Afrique, que de-là, & qu'étant tranſportez au Bréſil, on les vendoit à toute l'Amerique: Qu'il ſembloit juſte, qu'on donnât le Gouvernement de cette Conquête à ceux qui l'avoient faite: Qu'il étoit dangereux de confier ce Gouvernement à quelcun, avec une pleine autorité, qui ne ſeroit pas un homme de naiſſance, & qui n'auroit point de réputation; à cauſe des artifices des Portugais, qui pourroient s'en rendre de nouveau les maitres. Mais les Directeurs de la Compagnie ne le trouverent pas à propos. Ils s'en reſerverent le ſoin à eux-mêmes, comme les Rois d'Eſpagne & de Portugal l'avoient toûjours fait. On diſoit que le Bréſil lui-même devoit attendre de Hollande tout ce, dont il avoit beſoin; qu'il ne pouvoit rien fournir de lui-même à l'Afrique, & qu'il valoit beaucoup mieux envoyer directement à Angola, ce dont on y avoit beſoin que de le faire paſſer par le Bréſil; puis qu'il falloit faire, pour cela, le double du chemin; & que les vivres, qu'on enverroit d'Europe, à Angola, ſe gâteroient, en les faiſant paſſer, par le Bréſil, par une trop longue navigation. On jugeoit auſſi plus à propos que les mêmes Vaiſſeaux, qui auroient porté des marchandiſes à Angola, y chargeaſſent des eſclaves qu'ils porteroient au Bréſil; où ces mêmes Vaiſſeaux ſeroient chargez de ſucre, & reviendroient ainſi en Hollande.

Il ſemble qu'on diſſimuloit une autre raiſon, qui étoit peut-être la principale; ſavoir, que le Gouverneur & les Conſeillers du Bréſil, trouveroient facilement le moyen de détourner une bonne partie du profit, qui revenoit des Eſclaves; s'ils avoient la direction d'un Commerce auſſi lucratif, que celui-là. On conçoit aiſément les adreſſes, qu'on pouvoit employer, pour cela, & qu'il n'étoit guére poſſible de prévenir. Un Comte de la Maiſon de Naſſau, & même un plus grand Seigneur, ſe ſeroit bien accommodé de la côte d'Angola & du Bréſil, qui faiſoient une bonne partie des Richeſſes de l'Eſpagne & du Portugal.

Le même Iol, qui avoit conquis Angola, entreprit auſſi de faire la conquête de l'Iſle de S. Thomas, qui eſt ſous la Ligne; où il arriva le 2. d'Octobre. Les Portugais de la Ville de Pavaoſa, qui étoit la principale de l'Iſle, l'abandonnerent, pour ſe retirer dans la Citadelle. Celle-ci réſiſta d'abord, avec aſſez de vigueur, & les Hollandois, qui la voulurent attaquer, en furent répouſſez, avec perte, loin de ſes murailles qu'ils croyoient eſcalader. Mais Iol la canonna ſi vivement, qu'il la réduiſit. Comme il s'appliquoit, avec beaucoup de vigilance, à établir là la Compagnie, & à rappeller les Portugais, qui s'étoient d'abord retirez; des maladies, communes dans ce païs-là, ſe mirent parmi ſon monde, & lui-même en mourut. L'Hiſtoire le louë, comme un homme très-habile dans la Marine, hardi, infatigable,

1641. & d'ailleurs réglé dans ſa maniere de vivre. On lui donna, pour ſucceſſeur, ſon Vice-Amiral qui ſe nommoit *Matthieu Janſe*. Une Flotte Hollandoiſe avoit infiniment ſouffert en cette Ile, en MDCC. comme nous l'avons dit ſur cette année. Il auroit beaucoup mieux été de n'entreprendre rien ſur une Ile, dont l'air eſt peſtilentiel, pour ceux, qui n'y ſont pas accoûtumez, ou qui n'y vivent pas avec beaucoup de précaution. Six Vaiſſeaux de la Flotte s'en retournerent au Bréſil, & le reſte vint en Hollande, plein de malades; de ſorte qu'on en avoit compté dix-huit-cens, en un même tems. On fut obligé de couler un Vaiſſeau de cette Flotte à fond, faute de monde, pour le gouverner; & un autre tomba entre les mains des Eſpagnols près de l'Ecluſe, en un tems d'un brouillard, qui l'empêchoit de voir où il étoit. Ainſi cette Expedition, quoi que très-avantageuſe, par la priſe d'Angola, ne laiſſa pas de coûter fort cher à la Compagnie & à l'Etat. Dans le même tems, *Elie Herkman* entreprit d'aller découvrir l'interieur des terres du Bréſil, vers le Nord, & fut obligé, par ſon monde, de revenir vers les côtes; ſans avoir rien trouvé, qui pût payer les fatigues, qu'il avoit ſouffertes. Un Juif avoit dit, il y avoit quelques années, au Gouvernement Hollandois, dans le Bréſil, qu'il ſavoit un lieu, où il y avoit des mines d'Or; mais il y avoit toutes les apparences que c'étoit un Impoſteur. Il étoit néanmoins vrai que, dans l'interieur du Bréſil, il y avoit des mines d'Or; comme on l'a reconnu, il y a quelques années, par quelques Bandits, ou Eſclaves fugitifs, qui s'étoient rebellez contre le Gouvernement, & qui en s'enfuyant dans des Deſerts, y ont en effet trouvé de l'Or; par le moyen duquel, ils ſe ſont, comme l'on dit, réconciliez, avec ceux qu'ils avoient offenſez, & ont même fait devenir ce métal beaucoup plus commun en Portugal, qu'il ne l'avoit jamais été. Mais le tems de cette découverte n'étoit pas encore venu. Pour revenir maintenant à la Compagnie Hollandoiſe, bien des gens ont cru qu'elle auroit beaucoup mieux fait, de penſer à bien garder les Terres qu'elle avoit conquiſes, à y établir de bonnes Colonies, & ſe contenter du profit qu'elle en pourroit tirer, qu'à chercher ce qu'elle n'étoit pas capable de garder. Mais l'avidité des Particuliers, qui ne comptent pour rien un avenir un peu éloigné, parce qu'ils n'auroot point de part aux profits de ce tems-là, fait que l'on n'a égard qu'au préſent, ſans ſe mettre en peine de l'avenir. Ce n'eſt pas comme les Empires permanents ſe ſont fondez.

Après l'Expedition de Loanda & de S. Thomas, le Comte paſſa à la conquête de la partie du Bréſil, qui eſt au Nord-Oüeſt. Ce fut la Capitainie de Maraghan, ou Maragnan, qu'il fit attaquer. Les Directeurs de la Compagnie, en Hollande, en avoient chargé le Comte, depuis le 28. Mars de cette année. Ils diſoient que, par une conquête de cette ſorte, non ſeulement on aggrandiſſoit ce que la Compagnie poſſedoit, mais qu'on aſſuroit les conquêtes precedentes: Que l'on gagneroit les eſprits des Bréſiliens, en aggrandiſſant ce qui étoit déja à la Compagnie, & que plus de gens s'accoûtumeroient à la maniere de vivre des Hollandois: Que par-là on diminueroit le négoce des Portugais, & que l'on n'auroit plus à craindre les Eſpagnols, que du côté de la mer, dès qu'on ſeroit maître des terres: Que la Province de Maragnan ſeroit très-propre, à recevoir & à entretenir des Flottes, qui ſe rendroient formidables dans les Iles de la Mer du Nord; comme (1) l'Hiſpaniole, Cuba, la Jamaïque, Porto-Rico, & dans le Cotinent de l'Amerique Septentrionale: Que les Peuples des Provinces Unies ſeroient invitez, à s'y aller établir, par la bonté de l'air, & par la fertilité du terroir; qui fournit du Sucre, du Coton, du Gingembre & du Tabac, & où l'on trouve encore du Sel; outre que l'on eſpere d'y découvrir des Mines des métaux les plus preticux. 1641.

On prit, pour Chefs de cette entrepriſe, Lichthart & Coin, dont nous avons déja pluſieurs fois parlé, & dont l'Hiſtoire ne fait mention qu'avec éloge. Ils partirent de la rade de Pernambouc, au Mois d'Octobre de cette année, avec ſix gros Vaiſſeaux de guerre & ſix petits. Comme ils furent arrivez à l'embouchure de la Riviere de Maragnan, ils y trouverent tant de bancs de ſable, qu'ils n'y oſerent pas tous entrer en même tems, & qu'ils envoyerent ſeulement quelques bâtimens légers, pour découvrir les endroits les plus profonds, par leſquels on pourroit la remonter. Ils y entrerent enſuite, par le bras Occidental de la Riviere, & paſſerent au travers des canonades d'un Fort Ennemi, qui décharga ſon Artillerie ſur eux, & allerent jetter l'ancre devant la Ville, qu'on appelle S. Louïs. Coin ayant fait deſcente dans une Ile, & rangé ſes Troupes, s'approcha du Fort. Le Gouverneur envoya au-devant de lui un Eccleſiaſtique & un Séculier, qui lui demanderent s'il vouloit leur accorder une Capitulation. Il leur promit de leur donner à tous ſureté de corps & de biens, & entra dans le Fort; où il trouva trois-cens-trente hommes de Garniſon, qu'il deſarma. Il ne fut rien dit de la Religion, mais, pour les ſoldats, il leur permit d'y demeurer, juſqu'à ce qu'on ſût les ſentimens du Comte & du Conſeil de Pernambouc. On y trouva cinquante-cinq gros Canons, & aſſez de poudre, avec du Vin pour l'uſage du Vainqueur. Il n'y avoit que ſix Moulins, dont on pût ſe ſervir; les autres n'étoient pas encore achevez, mais il y en avoit dans le Territoire de Tapicuru, qui eſt voiſin. Les habitans de ce païs-là ſe rendirent à la Compagnie, & ouvrirent les portes de leur Citadelle, où le Capitaine Seadé entra. Ceux de l'Ile voiſine de Tapitapera, ou Tattatitepera, & les habitans de trois Villages de l'Ile de Maragnan ſe rendirent auſſi. On n'y trouva que quelques Barques de nulle valeur, & l'on envoya quarante-cinq Matelots aux Iles du Cap Verd, que l'on appelle *les Iles de Sel*. Les Chefs de cette Expedition en uſerent, d'une maniere très-humaine, envers les Bréſiliens; car ils ordonnerent qu'aucun d'entre eux ne ſeroit fait Eſclave. Le Comte avoit déja accordé la même choſe aux Tapuyes, à condition qu'on pourroit racheter d'eux les priſonniers, pour de l'argent; car ces peuples barbares avoient accoûtumé de les manger.

Cependant les nouvelles des Conquêtes, dont nous venons de parler, tant en Afrique, que dans le Bréſil, étant arrivées en Portugal, l'Ambaſſadeur du nouveau Roi s'en plaignit avec aſſez d'amertume aux Etats Généraux, & demanda qu'on lui rendît ce qu'on avoit pris à la Nation Portugaiſe. Il ſoûtenoit que c'étoit une injuſtice criante, que pendant que les Etats donoient du ſecours à ſon Maître, contre les Eſpagnols, on envahît d'un autre côté ſes Terres, de leur part. Mais on lui répondit que cela s'étoit paſſé, avant que la Trêve fût ratifiée, ou au moins publiée, &

(1) Autrement de *S. Domingue*.

1641. & qu'il falloit que les choſes demeuraſſent dans l'état auquel elles étoient ; avant que le Traité fait avec le Roi de Portugal fût publié, en Amerique & en Afrique. Il n'y avoit rien à repliquer à cela, ſi l'on n'avoit donné aucun ordre d'attaquer les Portugais dans le Bréſil, ou en Afrique, après que le Traité eut été ratifié, & publié ſur les lieux, ſelon l'uſage ordinaire ; mais il n'étoit pas de l'Equité, ni de la veritable Généroſité, d'envoyer des ordres d'agir en Amerique & en Afrique, contre les Portugais ; dans un tems auquel on voyoit bien qu'on feroit une Paix, ou une Trêve, avec eux. Cependant ils en avoient ſi ſouvent mal uſé, pendant qu'ils obéïſſoient encore au Roi d'Eſpagne, envers les Hollandois ; qu'on pouvoit dire qu'ils avoient perdu, par-là, le droit de ſe plaindre de la conduite des Hollandois, qui avoient les armes à la main ; juſqu'à ce qu'on fût convenu de la Paix, ou de la Trêve avec eux, & qu'elle fût conclue, ratifiée & publiée. Pour prévenir cette ſorte de plaintes, on a accoûtumé de convenir que la Paix & la Trêve, n'auront lieu au de-là de la Ligne, ou dans des lieux éloignez ; qu'en un certain terme plus long, que celui où elles commencent à s'executer en Europe, ſelon la diſtance des lieux. D'ailleurs le Roi de Portugal eut tort, de ne pas ratifier inceſſamment ſon Traité avec les Etats ; duquel il n'envoya la ratification, qu'une année après en Hollande ; mais il y a de l'apparence, que les affaires preſſantes qu'il eut, au commencement de ſon Regne, l'en empêche ent.

L'Aſſemblée (1) des 19. Directeurs, à qui l'on communiqua le Traité fait entre les Etats, & les Portugais, repréſenta qu'il lui ſeroit plus utile, qu'on fît une paix à perpetuité, avec eux, qu'une ſimple Trêve ; & que cela étoit avantageux aux Portugais, qui étoient mieux établis au Bréſil, que la Compagnie : Qu'elle n'avoit rien eu à démêler, avec le Duc de Bragance, & que par conſequent, elle n'avoit rien à traiter de ſemblable avec lui : Que puis que l'on avoit accordé aux Portugais, qu'on ne porteroit aucun ſucre, ni aucune autre marchandiſe du Bréſil, ſur des Vaiſſeaux Hollandois, en Portugal ; il falloit auſſi qu'ils n'envoyaſſent aucune de ces marchandiſes en Hollande : Que c'étoit une choſe ruineuſe, que l'on eût conſenti, que lors que les Portugais, ou les Hollandois armeroient contre leurs ennemis, ils s'en avertiroient réciproquement ; parce que l'on perdoit le tems d'agir, par ce retardement, outre que les deſſeins s'éventoient par-là : Qu'il faudroit faire une nouvelle diviſion des limites, ſans s'arrêter à l'ancienne : Qu'il faudroit regler la grandeur des Vaiſſeaux, qui iroient au Bréſil, de peur que, ſi l'on y en envoyoit de trop petits, ils ne devinſſent la proie des Eſpagnols : Que dans l'article, où il étoit défendu de porter aux Indes des Marchandiſes aux Caſtillans (c'étoit ainſi que les Portugais nommoient ceux, que nous appellons *Eſpagnols*) il falloit encore ſpécifier, qu'on ne leur méneroit ni Vaiſſeaux, ni Negres ; ce qui étoient les choſes, qui leur étoient les plus néceſſaires.

Le Comte Maurice qui, quoi qu'il eût demandé pluſieurs fois ſon congé, n'avoit pu néanmoins l'obtenir, envoya en Europe *Charles Tolner*, qui étoit de ſon Conſeil ſecret, pour repréſenter l'état auquel le Bréſil ſe trouvoit. Il leur dit que toute la côte, qui s'étend, depuis Maragnan juſqu'au Fleuve Royal, étoit, depuis long-tems, ſoumiſe à la Compagnie, & qu'elle jouïſſoit d'une profonde paix ; en ſorte qu'aucun ennemi n'y ravageoit les Moulins à ſucre, ni les Villes, ni les 1641.
Villages ; & qu'on rétabliſſoit ce qui avoit été ruiné, par la guerre : Que le Comte ne pouvoit approuver le deſſein de la Compagnie de caſſer les Officiers des Troupes, & de diminuer la ſolde des ſoldats ; parce que ce ménage hors de tems ſeroit ruineux à l'Etat, à cauſe des pratiques ſecretes des Portugais ; qui avoient plus de penchant à obéïr à un Roi de leur Nation, qu'aux Hollandois, & qui ne manqueroient pas de profiter des occaſions, de lui faire recouvrer ce qu'il avoit perdu, & ſur tout ce qu'on lui avoit pris en Afrique & à Maragnan, pendant la Trêve : Qu'il avoit apris combien il avoit à cœur ces pertes, par des Lettres du Marquis de Montalban, & par celles qu'un Officier Portugais avoit écrites au Conſeil du Récif ; où il diſoit que la Nation Portugaiſe étoit très-irritée, contre eux, parce qu'ils avoient chaſſé de leurs Terres les Jeſuites, & d'autres Moines, & n'y avoient retenu que des Prêtres débauchez : Que la plûpart des Portugais, qui devoient beaucoup à la Compagnie, & à des Particuliers, n'attendoient que quelques brouilleries, pour ſe déclarer contre eux ; ce qui avoit aſſez paru, lors que la Flotte Eſpagnole avoit été ſur les côtes : Que les Juifs n'étoient pas mieux diſpoſez qu'eux : Que pluſieurs Officiers, ſur la nouvelle de la réformation des Troupes, étoient allez en Portugal, & s'étoient mis au ſervice du nouveau Roi : Qu'il n'étoit pas encore tems, de faire aucune réformation dans l'Armée, ni de diminuer la ſolde des Officiers & des Soldats, qui n'obéiroient pas de bon cœur, quand ils ſe verroient ſi mal recompenſez : Qu'il falloit extrémement ménager les eſprits des Portugais, les traiter avec honneur, & leur laiſſer l'exercice libre de leur Religion : Qu'il ſeroit à ſouhaiter que la Charge de Conſeiller, dans le Bréſil, ne fût pas annuelle, mais perpetuelle ; parce que des gens neufs ne ſavoient pas la maniere, dont on doit gouverner ce païs : Qu'on devoit envoyer des vivres plus régulierement, & plus abondamment, & les remedes que l'on emploie en Europe, pour guérir les maladies ; faute de quoi bien des gens mouroient, comme on en avoit pluſieurs fois averti la Compagnie : Que toutes les Troupes, qui étoient tant en Afrique, qu'en Amerique, ne ſe montoient qu'à quatre-mille, huit-cens-quarante-trois hommes : Que leur nombre ſe diminuoit tous les jours, ſoit par la mort, ſoit par la déſertion, ou par les congez qu'ils demandoient : Qu'il falloit néceſſairement envoyer plus de vivres, & des recruës d'Europe. On voit par-là que ceux, qui avoient bien oſé faire des conquêtes ſur les Eſpagnols, en Amerique, n'avoient pas aſſez bien calculé les frais, qu'il faudroit faire, pour conſerver ces conquêtes.

Sur la fin de l'année, le Comte d'Eſtrades devant retourner en France, pour convenir de ce qu'on pourroit entreprendre, contre l'Ennemi commun ; le Prince d'Orange le chargea d'un (2) Mémoire, qu'il commençoit par dire „ qu'il s'apper-„cevoit, depuis quelque tems, que les progrès „du Roi, dans les Pais-Bas, donnoient de grands „ombrages aux Etats & aux Peuples ; & qu'il „avoit été pluſieurs fois preſſé de ne pas s'enga-„ger à des entrepriſes, qui faciliteroient les con-„quêtes de S. M. en Flandre ; mais que, non-„obſtant tout cela, il n'avoit pas laiſſé de faire „tous les efforts, qui lui avoient été poſſibles, „pour favoriſer ſes deſſeins : Qu'il croyoit pour-„tant qu'il étoit de la prudence de temporiſer,

(1) *Barlæus* p. 361.

(2) Lettres de *d'Eſtrades* T. I. p. 58.

1641. „& de chercher les moyens de détruire les ſoup-
„çons (*qui étoient que le Roi n'eût auſſi bien des*
„*deſſeins, ſur les terres des Etats, que ſur celles*
„*des Eſpagnols*) Qu'il jugeoit que, ſi le Roi
„vouloit bien porter ſes Armes, la Campagne
„prochaine, du côté de la Catalogne, ou de l'I-
„talie; cela donneroit le tems, & les occaſions
„d'effacer les impreſſions, qui s'étoient faites ſur
„les eſprits, & de les guerir de l'opinion qu'ils a-
„voient, que la grandeur du Roi de France leur
„étoit plus nuiſible, que celle du Roi d'Eſpagne.
„Il ajoûtoit en ſuite, qu'il prioit le Comte de
„faire entendre cela au Cardinal, & de l'aſſurer,
„en même tems, qu'il ne laiſſeroit pas d'entrer en
„Campagne, avec une Armée de vint-mille hom-
„mes de pied, & de ſix-mille Chevaux, pour em-
„pêcher l'Armée des Eſpagnols d'entrepreudre
„rien, dans l'abſence du Roi: Qu'il s'engage-
„roit de plus à obſerver l'Armée Imperiale, auſſi
„bien que celle des Eſpagnols; & à ſe tenir en é-
„tat de ſecourir le Comte de Guébriant, qui é-
„toit ſur la Frontiere de l'Archevêché de Colo-
„gne; & que pour être mieux à portée de lui
„donner ſecours, il camperoit, avec l'Armée des
„Etats, près de Bois-le-Duc. Il prioit enfin le
„Comte d'Eſtrades de bien repréſenter tout cela
„au Cardinal, & de faire enſorte que l'on pût
„faire le projet de la Campagne prochaine, ſur
„ce pied-là, & d'en ſigner le Traité.

Il paroît, par la Lettre que le Comte écrivit de Paris, peu de jours après, que le Roi approuva ces propoſitions, qui furent en effet executées.

1642. DES le commencement de Janvier de l'an MDCXLII. (1) *la Thuillerie*, Ambaſſadeur de France, à la Haie, fit ſavoir aux Etats Généraux qu'il étoit autorizé par le Roi, ſon Maître, de faire le Traité de Campagne, & de le ſigner. Il fut conçu, comme à l'ordinaire, & le Roi promit de faire compter à Paris aux Etats, la ſomme de douze-cens-mille livres, en trois payemens. A l'égard des Armées, il fut convenu, par des Articles ſecrets, que le Roi & les Etats auroient, de chaque côté, une Armée de dix-huit à vint-mille hommes de pied, & de quatre-mille-cinq-cens à cinq-mille Chevaux, & qu'ils ſe mettroient en Campagne, pour le plus tard, au milieu de Mai. Les deux Partis s'obligerent encore de faire le Siege d'une Place conſiderable; ou que ſi la Franee ne le faiſoit pas, comme en effet elle n'en avoit aucun deſſein, elle feroit une ſi forte diverſion, en faveur du Prince d'Orange; qu'il ſeroit en état de réüſſir dans une ſemblable entrepriſe, & qu'elle ſe mettroit en Campagne quinze jours avant les Etats. Les Etats s'obligerent encore d'entretenir dans la Manche, une Flotte de trente Vaiſſeaux du port de deux-cens, juſqu'à cinq-cens tonneaux, depuis le 8. d'Avril, pour croiſer en cet endroit, & empêcher qu'on ne fit rien entrer en Flandre par mer, pendant que le Roi y aſſiegeroit une Place; & pour convoyer tous les vivres, que l'on y enverroit de France. Les Etats s'obligerent de plus à laiſſer paſſer, & repaſſer le Rhin aux Armées du Roi à Weſel, & la Meuſe à Maſtricht; à condition que cela ne préjudicieroit point aux Terres de leur obéïſſance. Il fut convenu, par un autre Article ſecret, que le jour que le Traité ſeroit ratifié, les Etats permettroient que trois-mille hommes de leurs Troupes paſſeroient au ſervice du Roi, pour être à ſa ſolde, pendant douze mois; au bout deſquels, ils reviendroient en leur premier ſervice. Ce Traité fut ſigné, le 8. de Mars à la Haie, & ratifié à Narbonne, où étoit le Roi, le 3. d'Avril. Mais il ne ſe fit aucune entrepriſe, en Flandre, ni de part, ni d'autre; & il paroît aſſez, par l'inſtruction du Prince d'Orange, dont on a parlé, & par la réponſe du Cardinal, qu'on n'avoit aucun deſſein de rien entreprendre dans les Païs-Bas. 1642.

Les François, les Troupes (2) du feu Duc *de Weymar*, & celles de Heſſe, qui avoient agi contre l'Empereur, après avoir logé dans les Territoires de Fulde & de Munſter, & conſumé tout ce qu'elles y avoient pu trouver, pendant l'Eté, eurent ordre du Roi d'aller chercher des quartiers d'hiver ſur le Rhin, & de mettre, ſous contribution, le Dioceſe de Cologne, & les Duchez de Juilliers & de Berg, pour ſubſiſter à leurs dépens. Ces Troupes étoient commandées par le Comte de *Guébriant*, & par le Géneral *Eberſtein*. Ce dernier commandoit les Heſſiens, & le précedent les François, & les Troupes qui reſtoient de l'Armée du Duc de Weymar.

Ces deux Corps paſſerent le Rhin, ſur un Pont dreſſé près de Weſel, les trois premiers jours de Janvier; & marcherent droit à Ordinguen, petite place du Dioceſe de Cologne, où ils arriverent ſur le ſoir du 3. du Mois. Ils s'emparerent bruſquement de cette Ville, où ils firent main baſſe ſur tous ceux, qu'ils y trouverent armez. Ils prirent auſſi une autre petite Ville nommée Lynn, dans le même Dioceſe, en un Territoire, qui eſt au Midi de la Comté de Meurs. Cependant le Géneral Lamboi, qui étoit dans la Gueldre Eſpagnole, avec huit-mille hommes, paſſa la Meuſe, à la priere de l'Archevêque de Cologne, & alla ſe poſter le 10. du Mois à Kempen Ville de ce Dioceſe; pour obſerver ces nouveaux venus, & les chaſſer de-là, s'il étoit poſſible. Il ſe retrancha avec ſoin, en attendant le Géneral Bavarois *Halsfeldt*, qui lui devoit amener du ſecours. Mais Guébriant & Eberſtein, ne lui donnerent pas le tems de ſe joindre avec ce ſecours. Ils allerent l'attaquer le 17. du Mois, forcerent ſes lignes, firent quatre-mille priſonniers, entre leſquels étoit Lamboi lui-même, & tuerent, ou diſſiperent le reſte de l'armée. Après cette victoire, ils ſe rendirent maîtres des Villes de Nuys, de Kempen & de pluſieurs autres. Halsfeldt arriva enſuite, mais trouvant Lamboi battu & priſonnier, tout ce qu'il put faire fut de jetter une bonne garniſon dans la Ville de Bonn, & de placer le reſte de ſes Troupes, dans les places du haut Dioceſe. Cependant D. François de Melos, Gouverneur des Pais-Bas, s'avança du côté de Maſtricht, avec ſon Armée; comme s'il eût eu le deſſein d'aller attaquer les Troupes de Guébriant & d'Eberſtein, ou d'entreprendre quelque choſe ſur cette Place.

Cette marche obligea le Prince d'Orange, à s'avancer du même côté, pour ſoûtenir ces Troupes, contre l'Armée Eſpagnole. Il fit partir ſes Gardes & les Chevaux légers, le 27. de Juin, du Fort de Voorn, auprès duquel étoit, comme à l'ordinaire, le rendez-vous de ſon Armée; pour s'approcher des Troupes Françoiſes & Heſſiennes, que le Géneral Eſpagnol ſembloit vouloir ſurprendre, avant que le Prince le pût joindre. Ce dernier ſe rendit à ſon Armée, au commencement de Juin. En ce même tems, il arriva quatre-mille hommes de Troupes Françoiſes, qui

(1) *Aitzema* Liv. XXII. p. 828. du Tome II.

(2) *Aitzema* là-même pag. 831. Vie de F. H. Part. 2. p. 104.

1642. qui étoient venues par mer, à Dordrecht & à Roterdam. On les fit enſuite embarquer, pour les conduire à Weſel, afin qu'elles puſſent joindre l'Armée du Comte de Guébriant, dans le Dioceſe de Cologne. Comme D. François de Melo n'étoit pas loin de Maſtricht, on eut peur, que s'il ne pouvoit pas couper l'Armée Françoiſe & Heſſienne, il n'entreprit d'aſſieger cette Ville; & l'on y envoya, le 12. du Mois, le Comte de Solms, avec ſix Cavaliers de chaque Compagnie, pour l'eſcorter. Il y arriva le 23. & en arrivant il ordonna à tous les Eccleſiaſtiques Romains, de la Ville, d'en ſortir en vint-quatre heures, excepté aux Curez des quatre Paroiſſes. On avoit vû que ces Gens-là avoient une fois voulu livrer la Ville aux Eſpagnols, & il n'étoit guere poſſible de ſe fier à des Prêtres; qui, comme on croyoit, ſe jugeoient obligez en conſcience de favoriſer les deſſeins de l'Ennemi.

On aſſure que l'Armée du Prince avoit quatre-vint pieces de Canon, dont quarante-deux étoient des pieces de vint-quatre livres de Boulet; comme s'il avoit eu deſſein de faire un Siege. Elle s'achemina d'abord à Cleves, & elle arriva le 21. du Mois devant Rhimberck, & fut camper près d'Emmerik, vis-à-vis la Forêt de Duysberg; d'où elle n'étoit éloignée, que d'une lieue, de l'Armée du Comte de Guébriant, qui étoit alors campée à Botberg, près d'Ordinguen. Elle s'étoit poſtée-là, après avoir apris que les Troupes Imperiales & l'Armée Eſpagnole, qui avoit commencé à paſſer la Meuſe, alloient s'avancer, pour empêcher que le Prince d'Orange ne les joignit. Il fut viſiter ces Troupes à Botberg, & le 2. les deux Armées réunies marcherent en bon ordre à Nuys, & à Ordinguen. Le Prince fit retrancher ſon Armée, & mit ſur les quatre principales avenuës, neuf pieces de Canon à chacune. On crut que ces Armées ne ſe ſepareroient pas, ſans livrer bataille; mais cela n'arriva point. Les Eſpagnols, quoi que ſoûtenus des Troupes Imperiales & Bavaroiſes, ne crurent pas pouvoir forcer les Armées Françoiſe, Hollandoiſe & Heſſienne, dans leurs poſtes; & ces dernieres n'en ſortirent point, pour aller chercher l'Ennemi. On a déja vu, pluſieurs fois, que ce n'étoit pas la maxime de Frideric Henri, non plus que de ſon Frere, de hazarder une bataille, ſans néceſſité; ſur tout dans un lieu auſſi éloigné des Frontieres des Etats, que celui-là. Le 17. du Mois, il alla rendre viſite aux Troupes Françoiſes, & Heſſiennes à la tête de trente, ou quarante Compagnies de Cavalerie. Il les vit rangées en bataille, au nombre de trente-mille hommes, dans la plaine de Botberg; où il fut ſalué de pluſieurs ſalves, & d'où il s'en retourna vers le ſoir. Il faut que l'Armée Eſpagnole & Imperiale fût bien forte, & qu'on la craignit; puis que la marche du Prince de Bois-le-Duc juſqu'à Ordinguen, paſſa pour quelque choſe de ſingulier; & puis que Louis XIII. ſe la fit raconter par (1) d'Eſtrades, qu'on la lui fit valoir, comme un grand ſervice; & que l'Armée des Etats marcha en maniere, que les ordres de la bataille étoient donnez, en cas qu'elle eût rencontré l'Armée d'Eſpagne, ſur ſon paſſage. Il eſt au moins aſſuré, que la jonction de cette Armée, avec celle du Comte de Guébriant, empêcha qu'elle ne fût accablée par les Imperiaux, & par les Eſpagnols. (2) Un Hiſtorien a remarqué, ſur cette année, comme une choſe ſurprenante, que toutes les meſures que la France avoit priſes avec les Etats, ne 1642. produiſiſſent que quelques marches, & contremarches. Mais il ne ſavoit pas les inſtructions ſecretes, que le Prince d'Orange avoit données au Comte d'Eſtrades; qui font voir que, quoique le Traité parlât de Siege de Places, on n'avoit néanmoins aucun deſſein d'en faire cette année-là, dans les Païs-Bas. Il ſemble qu'on en uſoit ainſi, pour embarraſſer les Eſpagnols.

Il y eut divers Partis en Campagne, tant des Eſpagnols, que des Etats, qui eurent, tour à tour, quelques avantages les uns ſur les autres; & auxquels nous ne nous arrêterons pas, parce qu'il n'arriva rien d'extraordinaire. Les Armées ſe ſéparerent de bonne heure, puis que ſur la fin d'Août elles décamperent, pour ſe rendre à leurs Quartiers d'Hiver, où elles furent avant la fin de Septembre. Celle des Etats marcha à ſes Garniſons, & celle du Comte de Guébriant paſſa le Rhin à Weſel, pour aller paſſer l'Hiver en Weſtfalie.

C'eſt ce qui ſe paſſa cette Campagne, ſur la Frontiere des Etats Généraux, ou chez leurs plus proches voiſins. Il faut dire en un mot, ce qui ſe fit ſur les Frontieres des Provinces Eſpagnoles, du côté de la France; parce que cela regarde plûtôt l'Hiſtoire de France, que celle des Provinces Unies, dans laquelle nous nous ſommes renfermez.

Louïs XIII. en allant à Perpignan, avoit laiſſé ſur la Frontiere de Picardie deux Armées, dont l'une étoit, dit-on, de dix-huit-mille hommes, & commandée par le Comte de *Harcourt*; & l'autre de dix à onze-mille, ſous le Maréchal de *Guiche*. Ils étoient aſſez forts, pour défendre la Frontiere; mais ils ne l'étoient pas aſſez, pour rien entreprendre. Les Eſpagnols prirent Lens le 19. d'Avril, qui fut le troiſiéme jour du Siege; de ſorte qu'on ne put pas ſeulement eſſayer de le ſecourir. Ils aſſiegerent, peu de tems après, la Baſſée, qui ſe défendit mieux. Le Maréchal de Guiche voulut la ſecourir avec ſon Corps, & demeurer campé dans le voiſinage; mais les Eſpagnols l'attaquerent lui-même, dans ſon poſte, & le batirent. Il demeura, comme on dit, trois-mille hommes ſur la place, & l'on fit plus de quatre-cens priſonniers. C'eſt ce que l'on pourra voir, dans les Hiſtoriens François de ce tems-là.

On y cherchera (3) auſſi l'Hiſtoire de la conſpiration de Cinq-Mars, dans laquelle le Duc de Bouillon, Neveu du Prince d'Orange, entra. Le Prince prit ouvertement, & même avec chaleur, le parti du Cardinal, & lui écrivit des Lettres pleines d'amitié, & de louanges. Mais il interceda auſſi pour ſon Neveu, qui n'obtint néanmoins ſon pardon, qu'en remettant Sedan au Roi. Le Cardinal fit auſſi au Prince mille proteſtations d'amitié, & des promeſſes d'une reconnoiſſance éternelle; comme on le pourra voir, dans les (4) Lettres du Comte *d'Eſtrade*. Mais le 4. du Mois de Decembre ſuivant, ce Miniſtre ceſſa d'être en état de nuire, ni de rendre ſervice à perſonne. Nous n'en dirons rien ici, parce que nous avons, depuis (5) long-tems, fait ſon portrait à la fin de ſa Vie. Il ſuffira de dire, que les Provinces Unies eurent ſujet de ſe louër de lui, & qu'il comprit très-bien, qu'un des principaux moyens de diminuer la puiſſance exceſſive de l'Eſpagne, étoit de

(1) Voyez ſes Lettres T. I. p. 74.
(2) *Aitzema*.

(3) Voyez-le dans la Vie du Cardinal de Richelieu.
(4) Tom. I. p. 65. & ſuiv.
(5) Voyez ſur tout d'Edition de la Vie de ce Cardinal, faite à Amſterdam en 1714.

1642. de ſoûtenir vigoureuſement ces Provinces, contre les efforts, qu'elle faiſoit, depuis ſi long-tems, pour les ſubjuguer. S'il forma d'abord le deſſein chimerique de ſoumettre, en deux ou trois Campagnes, les Païs-Bas Eſpagnols, & de les partager, avec les Provinces Unies; il en revint bien-tôt, auſſi-bien que les Etats Géneraux, qui comprirent de bonne heure, comme on l'a vû, la néceſſité qu'il y avoit de conſerver une ſorte de barriere, entre la France & leurs Terres. On a été encore plus perſuadé de la néceſſité de cette précaution, dans la ſuite du tems, comme on le verra par cette Hiſtoire.

Cette année, (1) la Reine d'Angleterre amena ſa Fille, qui avoit été fiancée au jeune Prince d'Orange, en Hollande, où elle arriva le 8. de Mars, à Hellevoetſluys. Frideric Henri, & ſon Fils la furent recevoir, & lui firent le meilleur accueuil, qu'il leur fût poſſible. Comme la Guerre, entre Charles I. & le Parlement d'Angleterre, éclatta peu de tems aprés, la Reine (2) n'oublia rien, pour engager les Etats Géneraux, à prendre le Parti du Roi; mais quoi que le Prince d'Orange la ſoûtint, & fit tout ce qu'il pouvoit, pour favoriſer le deſſein de la Reine; les Etats de Hollande s'y oppoſerent ſi fort, qu'il ne fut pas poſſible de porter la République à cela. Le Comte de *Clarendon* aſſure „ qu'ils avoient déja favoriſé „ les Rebelles d'Ecoſſe, en leur faiſant vendre à „ crédit des Armes, & d'autres Munitions de Guer„ re, & qu'ils avoient témoigné du penchant „ pour le Parti du Parlement; qui avoit tant d'Eſ„ pions en Hollande, que la Reine n'y pouvoit „ rien faire, dont ils n'euſſent d'abord connoiſ„ ſance. Il n'étoit pas facile à cette Princeſſe, „ comme il le dit, d'acheter des Armes & des „ Munitions, ſans qu'il fût averti, de la maniere, „ dont on prétendoit les faire paſſer en Angleter„ re. Le Comte de Warwik, qui commandoit „ la Flotte, pour le Parlement, étoit prêt à pren„ dre tous les Vaiſſeaux, qui auroient pû paſſer „ de Hollande en Angleterre; & il n'étoit pas „ même facile au Roi, de faire tenir des Lettres à „ la Reine, ni de recevoir de ſes nouvelles. Il y „ avoit un petit Bâtiment de vint-huit, ou trente „ pieces de Canon, & qu'on appelloit *la Provi„ dence*, qui avoit convoyé la Reine; ſous le com„ mandement d'un Capitaine, qui étoit du Parti „ du Roi. La Reine le retint, ſur les côtes de „ Hollande, ſous divers prétextes, quoi que le „ Comte de Warwik l'eût rappellé; de ſorte „ qu'on le fit épier, comme un Vaiſſeau Ennemi. „ La Reine réſolut de l'envoyer au Roi, pour „ l'informer de l'embarras où elle ſe trouvoit, & „ des proviſions qu'elle avoit faites. Comme ce „ Vaiſſeau étoit léger, & ne tiroit par conſequent „ que peu d'eau, il pouvoit jetter l'ancre en tou„ tes ſortes de ports & de rades, & aller & venir fa„ cilement. Elle le fit charger de deux-cens bar„ rils de poudre, d'armes pour armer deux ou „ trois-mille hommes, avec cinq ou ſix pieces de „ Campagne. Pour payer cela, elle vendit, ou „ engagea diverſes de ſes pierreries, & quelques„ unes de la Couronne. Ce Vaiſſeau n'eut pas „ plûtôt mis en mer, que la Flotte, qui étoit aux „ Dunes, envoya trois, ou quatre Vaiſſeaux pour „ le ſuivre. Comme le Roi étoit au Nord de „ l'Angleterre, prés de Hull, le Capitaine *Straugham* (c'eſt comme s'appelloit celui qui com„ mandoit le Vaiſſeau) entra dans la Riviere de „ Humber; & les Vaiſſeaux du Parlement cru- 1642.
„ rent qu'il étoit entre leurs mains; parce que „ Hull, où le Parlement avoit une garniſon, eſt „ ſur cette Riviere. Mais il s'avança par l'un de „ ſes bras, où il y avoit trop peu d'eau, pour de „ gros Vaiſſeaux, pour le ſuivre, juſqu'auprés de „ Burlington; d'où il envoya avertir le Roi de „ ſon arrivée. Ce Prince fit mettre en armes les „ milices du Comté, pour le couvrir, contre les „ entrepriſes de ceux de Hull, & en retira tout ce „ qu'il y avoit.

Ce furent là les premieres Armes, que le Roi eut pour armer les Troupes qu'il levoit. (3) La Reine lui envoya d'autres ſecours d'armes, & d'argent à Newcaſtel, en MDCXLIII. mais cela fut intercepté en partie, par les Vaiſſeaux du Parlement. Elle s'y rendit auſſi elle-même, avec quelque nombre d'Officiers Anglois, que le Prince d'Orange y laiſſa aller, par connivence, pour y ſervir le Roi, contre le Parlement. L'Hiſtorien, dont nous avons tiré ce que nous venons de dire, trouve fort mauvais, que les Etats Géneraux ne priſſent pas chaudement le parti du Roi, contre le Parlement; quoi que le Prince d'Orange, fit tout ce qu'il put pour les porter à cela. Mais il y avoit de grandes raiſons, de ne ſe mêler pas d'une guerre civile; dont le Roi de France lui-même, quoique Beau-Frere du Roi de la Grande Brétagne, ne vouloit pas ſe mêler. Outre cela, la Guerre duroit encore avec l'Eſpagne, & les Etats ne pouvoient pas donner à Charles, qui manquoit de tout, un ſecours ſuffiſant de Troupes & d'Argent, pour le rendre ſuperieur au Parlement; ſans quoi ils ne pouvoient pas eſperer de l'engager, à faire ce que le Roi ſouhaitoit. D'un autre côté, étoit-il de la prudence, & de la juſtice des Etats de mettre ce Prince en état de gouverner, d'une maniere arbitraire, ſes Sujets, eux qui avoient fait une ſi longue guerre aux Rois d'Eſpagne; parce qu'ils s'étoient attribué ce pouvoir, dans leurs Provinces? Ne s'en ſeroient-ils pas trouvé mal eux-mêmes, dans la ſuite du tems? Charles II. quoi qu'il ne fût point maître des Lois de la Grande Brétagne, ne fit-il pas la guerre aux Etats, peu d'années après avoir été rétabli? Mais Charles I. dira-t-on, ne recherchoit point ce pouvoir. On n'a qu'à lire l'Hiſtoire du Regne de ſon Pere, & du commencement du ſien, pour être convaincu du contraire. Enfin la paſſion de Jaques I., pour donner à ſon Fils une Epouſe de la Religion Romaine, & la promeſſe qu'ils firent en Eſpagne & en France, de permettre que les Enfans de Charles ſeroient élevez, juſqu'à un certain âge, dans la Religion de leur Mere, ne devoit-elle pas faire ſoupçonner qu'ils n'etoient ni l'un, ni l'autre bons Proteſtans? Voilà de très-fortes raiſons, pour les Etats, de ne point faire la guerre au Parlement, en faveur de Charles I. D'ailleurs le Comte de Clarendon, qui ne pouvoit pas ignorer la Religion de Charles II. & de Jaques II. quoi qu'ils n'oſaſſent pas en faire profeſſion, avoit-il droit de trouver mauvais, que les Etats n'euſſent pas voulu faire la guerre, pour eux? Le peu même qu'ils firent, pour la Famille Royale, fut ſuffiſant pour leur attirer une guerre du Parlement, comme on le verra dans la ſuite.

Pour parler d'autre choſe, les Armateurs de Dunkerque continuerent cette année à courir les mers, où ils firent le plus de dommage, qu'ils purent au commerce de Hollande & de Zélande; & en ſouffrirent auſſi à leur tour, quoique la perte

(1) Vie de F. H. P. 2. p. 105.
(2) *Clarendon* Hiſt. de la Guerre Civile P. I. Tome I. p. 672.

(3) Là-même Vol. 2. P. I. p. 143.

1642. perte fût plus grande, pour les Marchands, qui avoient infiniment plus de Vaiſſeaux en Mer, qu'eux, & qui n'étoient ni ſi bons voiliers, ni ſi bien armez. On trouvera le détail de tout cela (1) dans les Ecrivains du tems. On fit croiſer, en Eté, l'Amiral Tromp devant Dunkerque, avec ſeize Vaiſſeaux, & enſuite avec un plus grand nombre, & l'Amiral Witte Wittenſe s'y trouva auſſi. On peut juger que, pendant ce tems-là, la navigation fut beaucoup plus ſure; & il arriva en effet des Vaiſſeaux de toutes parts, dans les Ports de Hollande & de Zélande, tant des Particuliers, que des Compagnies d'Orient & d'Occident.

La Trêve ayant (2) été reçuë dans le Bréſil, entre les Portugais & les Hollandois; le Comte Maurice s'appliqua à diminuer, ſelon le ſentiment de la Compagnie, les gages des Officiers & des Soldats, & le nombre de ceux, qui les tiroient; mais il eut ſoin de laiſſer des gens, qui reprimaſſent les brigandages, qui ſe faiſoient encore dans les Terres; car, du côté de la Mer, on ne craignoit point de Voleurs.

Il falloit encore que ceux, que la Compagnie avoit employez au Gouvernement, & qui étoient gagez pour cela, s'appliquaſſent à leurs affaires particulieres, pour ſubſiſter. Mais on ne le put pas faire d'abord, parce qu'il falloit tenir les Portugais, habitans des Capitainies Hollandoiſes, dans l'ordre; qu'ils avoient ſouvent troublé, par de ſecretes machinations. Pour cela on jugea qu'il faudroit favoriſer, ceux qui pourroient avoir envie de venir s'établir en ces Colonies. On crut qu'il ſeroit bon de faire une Loi, par laquelle les gens mariez, qui viendroient s'y établir, ſeroient, pendant ſept ans, exempts des dîmes, que l'on y payoit du produit des Terres; & ce terme étant expiré, chacun de leurs Enfans joüiroit de cette exemption, pendant un an. Il étoit de très-grande importance, que le nombre des Habitans ſe multipliât, afin qu'il ne fût pas beſoin d'avoir par tout des ſoldats, pour tenir dans la crainte ceux, qui troubleroient le repos public. Cependant comme on craignit que ceux, qui avoient des Moulins, & qui avoient porté toutes les charges, qu'on leur avoit impoſées, pendant la guerre, ne ſe plaigniſſent qu'on faiſoit aux nouveaux venus une faveur, qu'on n'avoit jamais faite à ceux, qui y étoient établis depuis longtems; cette gratification n'eut pas lieu. On vendit quantité de terres à ceux, qui les voulurent acheter, en leur impoſant une redevance modique pour la Compagnie. On ne négligea néanmoins pas les fortifications des Forts, qu'on avoit bâtis en divers endroits; & l'on employa à cela les ſoldats, qui n'étoient plus détournez, par les fonctions militaires.

Le Comte avoit donné ordre, que le culte public de la Religion Romaine fût reſſerré, en maniere que les Catholiques Romains n'abuſaſſent pas de leur liberté. Les Eccleſiaſtiques Reformez tenant la main à cela, avec aſſez de rigueur; le Comte jugea ſagement, qu'il falloit uſer d'une modération qui tint le milieu, entre une indulgence exceſſive, & la gêne des conſciences; pour ne pas choquer les Réformez, ni aliener non plus les eſprits des Portugais. Il fit comprendre à la Compagnie, que les derniers ne demeureroient jamais, en des lieux, où ils n'euſſent pas des Prêtres; & qu'ils ſe plaindroient, qu'on ne leur tenoit pas la parole, qu'on leur avoit donnée qu'ils auroient, ſous la domination Hollandoiſe, un libre exercice de leur Religion. Il n'y avoit rien de plus raiſonnable, & de plus juſte que cela; puis qu'il n'eſt pas permis de faire aux autres, ce qu'on ne voudroit pas ſouffrir d'eux; & qu'on leur doit la même juſtice, que l'on exige d'eux pour ſoi-même. Mais la Religion changée en une eſpece de faction, par les Eccleſiaſtiques, rend malheureuſement les hommes ennemis, les uns des autres; au lieu de les réunir, par les ſentimens communs d'humanité & de pieté; dont aucune ſecte Chrétienne ne ſe peut diſpenſer, ſans renoncer à l'Humanité, & à l'Evangile. On n'empêchoit point le culte particulier de la Religion Portugaiſe; mais la pompe publique des Proceſſions, & autres choſes ſemblables; que les Proteſtans avoient de la peine à ſouffrir, & qui n'étoient nullement de l'eſſence du Culte Romain. 1642.

On établit des Maiſons, pour y élever les Orphelins, & des Ecoles pour y inſtruire les Enfans; afin que les dogmes de la Religion, & les bonnes mœurs s'introduiſiſſent ainſi dans le Païs. C'eſt de quoi les Synodes furent chargez. Le mal eſt que bien des gens, qui ſe mêlent de ces ſortes de choſes, ont plus de ſoin d'enſeigner la ſpeculation de la Religion, & les dogmes controverſez, que la bonne Morale; qui eſt la baſe de la Societé Civile, & de la Chrétienne, qui n'ont que faire de dogmes Scholaſtiques & conteſtez; qui ſont d'ailleurs, en eux-mêmes, au-deſſus de la portée de la plûpart des gens.

On fit faire un nouveau ſerment de fidelité à ceux, qui s'y venoient établir; mais pour les Portugais, on ſe contenta de celui qu'ils avoient fait. On regla auſſi le prix de l'argent, qui n'étoit pas aſſez reglé. Il étoit juſte que l'on ménageât, en cela, les Portugais, qui y pouvoient perdre le plus, & qui tiroient auſſi le plus d'avantage d'une eſtimation juſte & reglée. Le Comte ne vouloit ôter aux vaincus, que la liberté, ou plûtôt la licence de nuire aux vainqueurs. Quoi qu'on eût droit d'ôter aux premiers toutes ſortes de Magiſtratures, ce Prince, pour gagner entierement les Portugais, ſujets de la Compagnie, & pour ſe défaire en même-tems de leurs importunitez, & éviter la haine, qui pouvoit naître de cette ſorte de choſes, permit de nouveau à ceux de cette Nation, d'avoir leurs Compatriotes pour Juges, dans leurs démêlez particuliers, & même de ſe mêler des affaires publiques de moindre conſéquence. Il leur confirma le libre exercice de leur Religion, ſelon la parole, qu'on leur avoit donnée, dès le commencement; mais il prit des meſures, pour empêcher que les Portugais n'abuſaſſent de cette liberté, aux dépends de la Religion dominante. C'eſt ainſi que la mauvaiſe conduite des Gens d'Egliſe a changé l'eſprit de la Religion, en un eſprit de faction. Mais quand Maurice découvroit qu'on leur avoit fait quelque tort, il ne manquoit point de prendre leur parti, & de leur en faire avoir une réparation. Il ſe pourroit faire que (3) ſon Hiſtorien ait un peu groſſi ce qui étoit avantageux à Maurice; mais ſuppoſé que la moitié ſeulement ſoit vraie, ce Prince meritoit de grandes loüanges; quoi qu'on n'ait pas eu beaucoup d'eſtime en Hollande, pour lui. Dès que les cinq ans de ſon Gouvernement furent paſſez, il avoit demandé ſon congé; mais on l'avoit engagé, comme on l'a dit, de continuer quelque tems. Il s'y étoit engagé, mais après y avoir demeuré encore un peu, il redemanda ſon congé. Les Sénateurs

(1) Voyez la Vie de F. H. P. 2. p. 117. & ſuiv.
(2) *Barlæus* p. 397. & ſuiv.

(3) *Gaſpar van Baerle*, ou *Barlæus*.

1642. de Pernambouc, & les Directeurs de la Compagnie, qui étoient dans le Bréſil, avoient au contraire fort inſiſté, pour qu'on l'engageât plus long-tems, & repréſenté qu'il n'y avoit que lui, qui pût tenir ce païs en paix, & ſoûtenir la réputation des Etats Généraux & de la Compagnie, & que l'on ne manqueroit pas de mépriſer celui, qu'on lui donneroit pour ſucceſſeur. (1) Ils repreſenterent qu'il y avoit dans le Bréſil trois Nations difficiles à gouverner. Les Hollandois s'y plaignoient perpetuellement de ceux qui gouvernoient, ſelon l'uſage des Républiques, & ne tâchoient qu'à fraüder les droits de la Compagnie. Il leur ſembloit qu'ils devoient s'enrichir promptement, en ce païs-là, & s'en retourner riches dans leur Patrie; ſans ſe mettre en peine ſi le Public s'en trouveroit bien, ou non. Les Juifs, pourvû qu'on ſouffrit leur Religion, étoient de tous les partis, où ils trouvoient leur compte; ſans ſe mettre en peine, que de gagner, avec qui que ce fût. Les Portugais étoient en ſecret pour leur propre Nation, & ne ſouhaitoient autre choſe, que d'y voir l'autorité du Roi de Portugal rétablie; d'autant plus qu'étant endettez, ils avoient beſoin de changer de maître, pour ne payer rien. Ces raiſons obligerent la Compagnie à prier Maurice de ne pas s'en retourner ſi-tôt.

Un peu apres la Tréve, conclue avec le Roi de Portugal, D. *Antoine Telles de Silva*, Nouveau Vice-Roi du Bréſil, de la part de ce Prince, envoya à Maurice *André Vidal* & *Emanuel Pacheco*, pour demander qu'il fût permis aux Portugais du Bréſil de négotier, avec ceux d'Angola; mais ils furent renvoyez aux Directeurs de la Compagnie, en Hollande, qui s'étoient reſervé la conduite des affaires des côtes de l'Afrique.

Cependant il arriva une nouvelle en Pernambouc, qui réveilla la ſecurité, dans laquelle on étoit; comme ſi perſonne n'eût pû entreprendre de ſe ſouſtraire à l'obéïſſance de la Compagnie! On avoit trouvé l'année précedente tant de facilité à conquerir l'Ile de Maragnan, qu'on ne ſoupçonnoit nullement les Portugais de cette Capitainie, de rien machiner, qui pût être desavantageux aux Hollandois. On en reçut néanmoins nouvelle au Récif, qu'ils avoient maſſacré tous les Soldats Hollandois, qui ne ſe tenoient pas ſur leurs gardes, qu'il s'étoient emparez du Fort du Calvaire ſur les bords de la Riviere de Tapicuru, & qu'ils aſſiegeoient la Ville de S. Louis, qu'ils preſſoient, avec aſſez de vigueur, pour la prendre, ſi elle n'étoit ſecourue très-promptement. Si on la perdoit, toute la Capitainie couroit riſque d'être perdue. On y envoya donc Hinderſon, avec trois-cens ſoldats Européens, & deux-cens Bréſiliens, levez à la hâte, dans la Capitainie de la Siara. Il s'y rendit & chaſſa l'Ennemi d'un Fort, qu'il avoit occupé. Mais en ayant attaqué un autre de plus grande conſéquence, il fut obligé de ſe retirer dans le voiſinage, ſans avoir pû s'en rendre maitre. Cependant les Ennemis, qui avoient perdu quelque monde, ſortirent de l'Ile de Maragnan, & allerent camper dans le Continent; ſur le bord de la Riviere, dans un lieu inacceſſible à cauſe des Montagnes qui le couvrent. L'Armée Portugaiſe étoit compoſée de ſept-cens Portugais ou Mulates, & de trois-mille Bréſiliens; & elle attendoit encore du ſecours du voiſinage. On comprit, par-là, qu'il falloit ſe réſoudre à perdre les revenus de cette Capitainie, ou y envoyer beaucoup plus de monde; & c'eſt ce que ceux de Pernambouc n'étoient point en état de faire. On accuſoit le Gouverneur d'avoir été cauſe de ce ſoulevement, par une cruauté abominable, qu'il commit; en envoyant vint-quatre Portugais, dans le païs des Trapuïes, qui ſont Anthropophages, & qui ne manquerent pas de les tailler en pieces, & de les manger. Cette action étoit d'autant plus noire, que ces malheureux Portugais étoient innocens, & n'avoient rien entrepris, contre les Hollandois. Cela irrita ſi fort les Portugais, qui étoient demeurez en repos, depuis qu'ils avoient été ſoumis, que l'envie de ſe vanger leur donna du courage. Cet homme fut pris & mis en priſon, en attendant qu'on le punit. 1642.

Le Comte avoit été occupé cependant à former une entrepriſe au Midi du Bréſil ſur la Ville de Buenos Aires, ſituée ſur la riviere de la Plata; où l'on auroit pû mener des Eſclaves Negres, & les vendre aux Eſpagnols du Perou, à qui on ne peut pas toûjours en envoyer de Panama, & qui néanmoins ne peuvent pas s'en paſſer. On ſe préparoit encore d'envoyer une eſcadre au Chili, ſur la Mer Pacifique. Il paroit qu'on entreprenoit, plus qu'on ne pouvoit, & que la trop grande envie du gain fut cauſe de très-grandes pertes. Comme on étoit occupé à ces projets, il vint des nouvelles que deux Vaiſſeaux Portugais, arrivez à l'Ile de S. Thomas, avoient fait ſoulever les Portugais de cette Ile, ſous la conduite de *Laurent Peres*; qu'ils s'étoient rendu maitres de la Ville, d'où ils avoient chaſſé la garniſon Hollandoiſe, de ſorte qu'il ne leur reſtoit autre choſe que de prendre la Citadelle. Un nommé *Trieſt*, homme ſans naiſſance, commandoit l'Ile, pour la Compagnie, & étoit plus propre à tout perdre, qu'à redreſſer le mauvais état des affaires.

Comme l'on ne pouvoit pas attendre du ſecours aſſez prompt, des Directeurs de Hollande; ceux de Pernambouc trouverent à propos d'envoyer quelques Vaiſſeaux à S. Thomas, ſous la conduite d'*Adam Teſmar*, que l'on jugeoit capable de conduire bien cette affaire. Ceux de Pernambouc furent auſſi avertis, par ceux d'Angola de ne point ſe fier aux Portugais, qui feignoient d'être leurs Amis; mais qui étoient en effet leurs ennemis, & qui n'auroient aucun égard aux Traitez, que les Etats Généraux pourroient faire avec le Roi de Portugal. Ils ajoûtoient encore que les ſoulevements de Maragnan, & de S. Thomas avoient été conçus en Portugal, & executez par des gens, qui en étoient venus, & qu'ils avoient reçu des ſoldats de Lisbonne. Ils ne manquoient pas même de raiſons, pour excuſer leur conduite, & ils diſoient, entre autres choſes, que les Hollandois ne devoient pas s'étonner ſi les Portugais reprenoient pendant la Tréve, ce qu'on leur avoit enlevé pendant la même Tréve. Il n'y avoit rien à repliquer à cette raiſon; mais on avoit aſſez de ſujet de ſe plaindre de la Compagnie Hollandoiſe & de ſes Miniſtres, de ce qu'ils gardoient ſi mal ce qui leur avoit tant coûté d'aquerir, & de ce qu'ils cherchoient à étendre leurs Conquêtes, avant que de pouvoir garder ce qu'ils avoient pris, & qui rendoit aſſez, pour payer les frais qu'il falloit faire, afin de le conſerver. La Compagnie des Indes Orientales, ſe conduiſit tout autrement; puis qu'elle ſe contenta de peu de poſtes dans les Mers des Indes Orientales, ſans étendre fort loin ſa domination, ni aſſervir les Indiens.

(1) *Barlæus* p. 402.

La

1642. La conduite & les diſcours des Portugais, dans le Bréſil, obligerent les Hollandois de les déſarmer. Il y avoit une étenduë de païs, à ſix lieuës de Paraïba, au Nord-Oueſt, qui avoit été habitée par des Brigands, & par des Eſclaves fugitifs, que l'on faiſoit monter au nombre de ſix-milles. Il y en avoit d'autres encore plus loin, où il y avoit cinq-mille Negres. Ces gens-là faiſoient ſouvent de grands ravages aux Allagoas, & ailleurs ſur les terres de la Compagnie. On les appelloit, en Portugais, *los Palmares*, parce qu'ils habitoient un terrein, où il croit beaucoup de Palmiers; & ils étoient partagez en deux parties, dont les uns s'apelloient les *grands Palmaires*, & les autres les *petits*. Ils habitoient dans des Villages, d'où ils pouvoient ſe ſauver facilement en des forêts plus éloignées dans les Terres, & il n'étoit pas aiſé de les atteindre. On parloit de les aller attaquer. Ce projet fut déconcerté, par les nouvelles, qu'on reçut du ſoulevement de ceux de l'Ile de S. Thomas; outre qu'on travailloit à équiper *Brouwer*, pour l'envoyer au Chili.

Il y eut, en ce tems-là, (1) des démêlez en Afrique, entre le Roi de Congo & le Comte de *Sonho*, qui envoyerent des Députez au Bréſil, & de-là en Hollande, pour mettre châcun les Hollandois de leur côté; mais on trouva plus à propos de les accommoder, que de ſe déclarer pour l'un, ou pour l'autre.

Nieuland étant cependant Gouverneur de Loanda, dés que la Trêve, avec le Portugal, eut été publiée, il convint avec *Meneſès*, qui en avoit été Gouverneur, pour les Portugais, que ce dernier iroit habiter les terres, que le fleuve Bengo lave; qu'il les cultiveroit, & qu'il tâcheroit d'y faire revenir ceux qui s'étoient auparavant retirez dans les bois; & leur donneroit auſſi des terres à cultiver, pour rétablir ainſi le commerce. Ce Traité fut d'abord executé de bonne foi, & les Hollandois négotioient tranquillement avec les Portugais. Meneſès même fit en ſorte que Nieuland eût du bled, pour nourrir mille Negres, qu'il avoit achetez. Les Portugais & les Negres ayant eu enſemble un démêlé entre eux, dans la Pêche, cette affaire fut accommodée. Nieuland promit qu'il obſerveroit réligieuſement la Trêve, & Meneſès, après avoir déteſté l'action de ceux de S. Thomas, dit que le Ciel tomberoit plûtôt, qu'il manquât de parole. Cependant les Hollandois commencerent, peu de tems après, à ſoupçonner que les Portugais ne machinaſſent quelque choſe contre eux; ſur quoi Nieuland envoya deux-cens mouſquetaires de bon matin, dans le quartier de Meneſès, où ils tuerent environ quarante perſonnes, & en pillerent d'autres, après leur avoir promis que leur vie ſeroit en ſûreté. Ils leur enleverent leurs Negres, & leurs Marchandiſes. On eſtima la perte à cent-mille Ducats, pour les Portugais; & Meneſès fut mis en une étroite priſon. Cent ſoixante Portugais, que l'on craignoit le plus, furent embarquez ſur un Vaiſſeau aſſez délabré, & avec très-peu de vivres, pour aller dans la Baye, & ſe rendre à S. Salvador. Après avoir demeuré ſur mer, aſſez long-tems, il y en eut huit, qui moururent de faim, & le reſte fut réduit à une maigreur extraordinaire, & mené en Pernambouc. Quand on rechercha la raiſon de ces deſordres, on trouva que les Hollandois, ayant apris le ſoulevement de l'Ile de S. Thomas, & le Maſſacre de Maragnan, avoient été les aggreſſeurs. Nieuland s'excuſoit ſur ce que Meneſès avoit fait venir du monde de Maſſangon, pour attaquer les Hollandois; mais ce n'étoit qu'un ouï-dire. Il écrivit, conjointement avec les autres Commandants, au Comte Maurice, qu'ils n'avoient eu d'autre deſſein, que de ſe ſaiſir de Meneſès, & de quelques autres des principaux; pour prévenir le ſort de ceux, qui avoient été maſſacrez à Maragnan; mais que les ſoldats de Meneſès, & enſuite d'autres Portugais avoient tiré les premiers ſur les Hollandois, & avoient employé la force, contre eux. 1641.

Il eſt certain, que Maurice n'avoit point conſeillé d'en venir à la force, mais ſeulement de ſe plaindre aux Portugais, & de les avertir qu'ils ne s'aviſaſſent pas d'entreprendre rien de ſemblable. Cependant un Juriſconſulte Portugais, nommé *Simon Alvarez de la Benba*, que Telles avoit envoyé au Récif, fit un Ecrit, où il ſe plaignoit de la cruauté, & de la perfidie des Hollandois; & ſoûtenoit qu'ils avoient violé le Droit des Gens, & un Traité de paix fait avec ſerment, & enfin rompu l'amitié, qui commençoit à ſe former entre les deux Nations. Le Comte & les Conſeillers du Bréſil répondirent, que Loanda n'étoit pas de leur reſſort. Pour répouſſer néanmoins les plaintes des Portugais, ils firent l'Hiſtoire du ſoulevement de ceux de l'Ile de S. Thomas, qu'ils ſoûtinrent avoir été fait au ſû du Roi de Portugal; qui y avoit envoyé Perès avec deux Vaiſſeaux, & quarante ſoldats, avec ordre de tâcher de ſe rendre maître de l'Ile. Un Negre libre, nommé *Chriſtophle Sanchès*, qui avoit ſervi ſous Perès, avoit, comme ils diſoient, dépoſé, ſous ſerment devant les Juges de Pernambouc, que Perès étoit parti de Lisbone, au commencement de Juillet de cette année; qu'étant arrivé à l'Ile il s'étoit retranché, & avoit refuſé de payer les Droits ordinaires; qu'il avoit tué vint-cinq Hollandois, qu'il avoit ſurpris, par embuche; que peu après il avoit aſſemblé les Portugais & les Negres, & s'étoit rendu maître de la Ville, où il avoit fait bâtir une nouvelle Citadelle, parce que les Hollandois s'étoient retirez dans l'ancienne; que cela ſe fit quinze jours après la publication de la Trêve, auquel cinquante Soldats des Troupes Hollandoiſes paſſerent du côté des Portugais; que le Gouverneur avoit fait mine de vouloir attaquer les habitans, & qu'ils avoient de leur côté, empoiſonné l'eau, pour faire perir ce qu'il reſtoit de Hollandois dans l'Ile.

Il y eut alors diſette de bled, ſur les côtes d'Afrique & d'Amerique. Les Portugais dirent là-deſſus aux Hollandois, qu'ils avoient bien été obligez auparavant de faire venir du bled de Lisbone. Mais on trouva à propos de cultiver les terres, dans les Allagoas, & d'y ſemer du bled. C'eſt ce qu'*Henri Moucheron*, qui fut chargé du Gouvernement des Capitainies des Allagoas, de Cabo Calvo, & de S. François, fit.

COMME la Campagne de cette année ne commença qu'aſſez tard, du côté des Provinces Unies, nous dirons quelque choſe de divers évenemens moins conſiderables, ſelon l'ordre du tems, & de la Campagne des François, ſans néanmoins nous y arrêter beaucoup. 1643.

Le (2) 20. de Janvier, les Etats Généraux publierent une Ordonnance, contre le Conſeil de Bruſſelles, qui prétendoit toûjours avoir le même Droit, dont on a parlé ailleurs, ſur les Fiefs de la Mairie de Bois-le-Duc; dont les Etats étoient en poſſeſſion, depuis long-tems. Le Conſeil d'Eſpagne prétendoit avoir Droit de vendre les Fiefs, & 1643.

(1) *Barlæus* p. 409.

(2) Vie de F. H. P. II. p. 123.

1643. & les Domaines que le Roi d'Eſpagne avoit eu en ce païs-là. Mais les Etats déclarerent ces ventes nulles, & ordonnerent à leurs Troupes de prendre les Acheteurs, & de les retenir priſonniers. En prenant la place, ils étoient devenus Seigneurs de tout ce qui étoit dans ſon territoire, ſans que perſonne eût droit de s'en méler.

Le 29. du même mois, la Reine d'Angleterre ſe rendit à Scheveling, près de la Haie, pour s'y embarquer, dans le deſſein d'aller joindre le Roi ſon Epoux. Elle y fut accompagnée du Prince, & de la Princeſſe d'Orange, du Comte Guillaume & de la Princeſſe Royale ſa Fille. Elle paſſa au travers des Gardes du Prince d'Orange, qui la ſaluerent de pluſieurs ſalves de mouſqueterie. Quand elle s'embarqua, le Canon des Vaiſſeaux de Guerre, & quarante pieces, qu'on avoit miſes ſur le bord la ſaluerent auſſi. Elle fut conduite, ſur une Chalouppe, à bord du Vaiſſeau de l'Amiral Tromp, qui l'attendoit. Elle y demeura juſqu'au 6. de Fevrier, en attendant que le Vent devint favorable. Mais la mer devenant plus orageuſe, elle fut obligée de revenir à terre, & d'aller à la Haie, où elle demeura juſqu'au 23. du Mois, qu'elle partit de nouveau pour Scheveling, accompagnée de la même maniere; mais elle ne put s'embarquer, que le 26. parce que les Vaiſſeaux de l'Etat, qui la devoient conduire, n'y arriverent pas plûtôt. Il y avoit ſix Vaiſſeaux de Guerre, & ſix petits Bâtimens, avec une Fregate, où il y avoit apparemment quelques munitions de guerre. Quand Tromp eut été quelques heures en mer, il vit deux Vaiſſeaux du Parlement, qui tirerent, ſur la Fregate, trois coups de Canon chargez à balle. Il leur répondit par trois coups, & envoya dire à celui, qui les commandoit, que s'il continuoit à tirer, il lui feroit voir quels ordres il avoit reçu de ſes Maîtres. Le Commandant Anglois répondit, qu'il n'avoit rien à démêler avec lui, mais ſeulement avec la Fregate. Il continua ſon voyage, ſuivi des deux Vaiſſeaux Anglois, & rendit la Reine à Newcaſtle, ſans qu'il fût attaqué.

La même tempête, qui contraignit la Reine d'Angleterre de retourner à la Haie, ébranla pluſieurs digues en Nort-Hollande. Elle fut cauſée, par un Vent, entre le Nort & l'Oueſt, qui jette, une très-grande quantité d'eau dans le Zuyder-Zé. Cette eau frappe les digues de ce Golfe, avec tant de violence, qu'elle les rompt ſouvent. Il y eut auſſi pluſieurs Vaiſſeaux, qui échoüerent, ſur la côte.

Le même (1) Mois, on découvrit un deſſein de l'Ennemi, qui avoit été fait par le Marquis de Sfondrato ſur la Ville de Breda; ce qui l'empêcha de réüſſir, & coûta la vie à quelques-uns de ceux, qui s'entendoient avec lui.

Le 30. de Mars on fit, comme à l'ordinaire, le (2) Traité de Campagne, avec la France dans lequel, celui de MDCXLII. eſt confirmé, & où il y a auſſi quelques Articles ſecrets, comme aux autres. Le Roi Louïs XIII. étant venu à mourir le 14. du Mois de Mai de cette même année, Louïs XIV. ſon Fils (3) confirma ce Traité. Comme il n'y a point de difference eſſentielle entre ce Traité & les autres, nous ne nous y arrêterons pas. Le Cardinal Mazarin avoit été arrêté, après la mort de celui de Richelieu, pour ſervir la France de ſes Conſeils; mais après la mort de ce Prince, il ſe vit bien-tôt tout-puiſſant en ce Royaume, par deux raiſons très-fortes. La 1643. premiere étoit, que la Reine *Anne d'Autriche*, que Louis XIII. avoit laiſſée Régente, ne pouvoit ſe fier aux Princes du Sang; qui auroient plus cherché à augmenter leur autorité, que la ſienne. La ſeconde fut (4) qu'il ne ſe trouva perſonne, parmi les Miniſtres d'Etat François, qui ſût profiter de la conjoncture; en ſe chargeant de tout, comme fit Mazarin, & en entrant dans les ſeuls interêts de la Reine. Mazarin, au contraire, ſe chargea de tout, & s'appliqua uniquement à lui plaire. La Reine s'attacha d'autant plus à ce Miniſtre, qu'il dépendoit uniquement d'elle, & qu'il ne pouvoit avoir aucune faction, pour lui, contre la Reine.

Le Cardinal marcha ſur les traces de ſon Prédeceſſeur, dont une des premieres maximes étoit de diminuer, autant qu'il lui étoit poſſible, la puiſſance de l'Eſpagne, qui étoit encore alors formidable à la France. Ce fut pour cela que Mazarin entretint, avec les Etats Généraux, la même amitié, que Richelieu avoit entretenue, avant lui, avec eux.

L'Armée de France, qui devoit agir dans les Païs-Bas, (5) eut ſon rendez-vous à Amiens, & le *Duc d'Enguien* fut nommé pour la commander. C'étoit encore un jeune Prince, mais qui étoit né pour commander les Armées, comme la ſuite de ſa vie le fit voir. Au Mois d'Avril, les François, & les Eſpagnols firent une échange réciproque de leurs Priſonniers de guerre, ſelon un Traité, qu'ils avoient fait, pour cela, le 10. de Janvier.

D. Franciſco de Melo fit auſſi aſſembler ſon Armée autour de Valenciennes, pour s'oppoſer aux deſſeins des François, & faire enſuite le Siege de Rocroi, petite Ville de Champagne, au Midi de la Forêt des Ardennes, & qui couvroit la Province de ce côté-là. Il l'envoya inveſtir, par le Comte d'Iſembourg, dès le 12. du mois, dans l'eſperance de la prendre à la vuë des François. Le Duc d'Enguien qui n'avoit pas encore penetré leur deſſein, envoya le Maréchal de Gaſſion, avec quinze-cens Chevaux Legers, pour obſerver leur marche. Il s'avança, & pouſſa ſi fort les Troupes Eſpagnoles, qu'il rencontra, qu'il les força de ſe retirer dans les Quartiers, qui avoient déja été pris devant Rocroi, & jetta cent hommes dans la Place, commandez par le Sr. *de S. Martin*. Ceux de la Ville firent une ſi vigoureuſe ſortie, contre les Eſpagnols, qu'ils leur ôterent quelques Ouvrages, qu'ils avoient déja pris. Cependant l'Armée Françoiſe s'avança juſqu'à quatre lieuës de Rocroi, le 17. du Mois. Celle d'Eſpagne avoit ſi fort pouſſé le Siege, qu'elle étoit maîtreſſe des dehors de la Place, & l'on jugeoit qu'elle ne pourroit tenir guére plus qu'un jour. Les Eſpagnols avoient, comme l'on dit, environ vint-cinq-mille hommes, dix-ſept-mille d'Infanterie, & le reſte de Cavalerie. Les François n'avoient qu'environ quatorze-mille hommes d'Infanterie, & ſix-mille Chevaux. Cependant ils réſolurent de hazarder le combat, plûtôt que de voir prendre la Place, à leurs yeux. Le Maréchal de Gaſſion eut ordre de s'avancer, le plus près qu'il pourroit, des Ennemis, d'un côté de leurs lignes; pendant que le Maréchal de l'Hôpital s'avanceroit, d'un autre côté. Gaſſion s'étant ſaiſi d'un grand

(1) Vie de F. H. P. 2. p. 125.
(2) Voyez-le dans *Aitzema* T. 2. p. 883.
(3) Là-même p. 884.

(4) Voyez les Memoires de Mad. de *Motteville*, ſur cette année.
(5) Vie de F. H. P. 2. p. 128.

1643. grand chemin, qui donnoit lieu d'attaquer l'Ennemi, avec avantage, s'apperçut que l'Armée Eſpagnole ſe mettoit en bataille, & en envoya promptement avertir le Duc d'Enguien; qui ſe rendit inceſſamment à lui, avec le reſte de la Cavalerie. Ils eſcarmoucherent de ce côté-là, pendant trois heures, & tout le reſte de l'Armée ſe mit en même tems en bataille, de l'autre côté. Le Duc attaqua vigoureuſement les Ennemis, mais comme les Eſpagnols eurent fait avancer leur Artillerie, ils repouſſerent facilement les attaques des François. La nuit vint, & les Armées ne laiſſerent pas de demeurer à la vuë l'une de l'autre, en poſture de recommencer le combat le lendemain. Il vint alors un Cavalier François, qui ſervoit dans l'Armée d'Eſpagne; & qui avertit le Duc, que Melo attendoit encore le Géneral Bek; qui venoit, avec trois-mille Fantaſſins, & mille Chevaux. Cela confirma le Géneral François, dans la réſolution d'attaquer l'Ennemi, le lendemain de bon matin. Il le fit, & quoi qu'il trouvât une très-grande réſiſtence, ſur tout dans l'Infanterie Eſpagnole, & que l'Artillerie Françoiſe eut été priſe pluſieurs fois, & repriſe, avec peine, il remporta enfin la Victoire. Les Eſpagnols y perdirent, à ce que l'on aſſure, plus de huit-mille hommes, & laiſſerent, entre les mains des François, environ ſix-mille priſonniers; entre leſquels, il y avoit deux-cens Officiers. Le Comte de Fuentes, ou des Fontaines, Ancien Officier Eſpagnol, & très-eſtimé, fut trouvé entre les morts; & celui d'Iſembourg fut fort bleſſé. Je ne trouve pas la perte des vainqueurs, qui ne laiſſa pas ſans doute, d'être conſiderable, vû la réſiſtence des vaincus. Le Duc envoya cent-ſoixante & dix Drapeaux, & ſeize Cornettes à la Reine Régente, qui ne manqua pas de faire chanter le *Te Deum*. Le Géneral Eſpagnol ſe retira à Valenciennes, où il ramaſſa les débris de ſon armée, & fit venir le plus de monde qu'il put, des Garniſons de Flandre & de Brabant. Il donna encore ordre de faire de nouvelles levées, avec toute la diligence poſſible.

Après que l'Armée de France ſe fut repoſée peu de jours, & que l'on eut donné ordre à la réparation des fortifications de Rocroi, le Duc marcha le 25. de Mai, en Hainaut, avec ſon Armée, où il prit diverſes petites places. De là il marcha le 16. de Juin, dans la Province de Luxembourg. Il y prit la petite Ville de Virton, & alla enſuite aſſieger Thionville, qui n'eſt qu'à quatre lieuës de Mets, & dont la Garniſon incommodoit fort les Villes Françoiſes de Lorraine. Il commença à l'aſſieger le 17. de Juin, & la réduiſit à ſe rendre, le 10. d'Août. Bek fut envoyé, par le Gouverneur des Païs-Bas, avec un corps de douze-mille hommes, pour tâcher d'y jetter du ſecours, mais il n'en put venir à bout. Le Duc d'Enguien prit encore quelques petites places, ſans que Melo, qui étoit près de Namur, s'y oppoſât. Telle fut la premiere Campagne, où le Duc d'Enguien commanda, & d'où l'on pouvoit conjecturer de ce qu'il feroit dans la ſuite, lors qu'il auroit plus d'experience de la Guerre.

Le Prince d'Orange avoit eu deſſein d'agir plûtôt, qu'il ne fit; mais il fut incommodé de la goute, l'hiver & le printems, ce qui fut une des raiſons, qui l'empêcherent d'entrer en campagne. Mais il y a bien de l'apparence, que la plus forte fut celle, dont on a déja parlé ſur l'année MDCXLI. C'étoit qu'il n'étoit pas de l'interêt des Etats, ni de la Maiſon d'Orange, d'aider la France à ſe rendre maîtreſſe des Païs-Bas. Ce voiſinage étoit trop dangereux, & ſi Louïs XIV. s'étoit trouvé à ſa majorité auſſi proche des frontieres des Etats, qu'il l'auroit ſouhaité; il n'auroit pas manqué de ſe brouiller avec eux, comme il le fit depuis. On parloit déja alors, dans les Provinces, d'entrer dans les négotiations de Munſter, pour ne pas demeurer ſeules en guerre, quand tout le reſte de l'Europe feroit la paix. 1643

Frideric Henri nomma, ſelon ſa coûtume, Lit & Litoie, & quelques endroits voiſins, pour rendez-vous à ſon Armée. Il ſe rendit à Breda, & de-là il alla à Bois-le-Duc, d'où il partit pour Buren, où il fut incommodé. Etant mieux, il fit deſcendre ſon Armée juſqu'à Bergopzoom, d'où elle fut tranſportée au Polder de Namen, le 26. de Mai. Elle y demeura quelque tems, & elle fut conduite par eau à Philippine. Melo étoit alors, avec Cantelmi, dans le Païs de Was, pour s'oppoſer aux deſſeins du Prince, qui, diſoit-on, n'oſa pas faire le Siege de Hulſt, à cauſe de cela. De-là l'Armée marcha du côté du Sas de Gand, & campa à un quart de lieuë, d'où elle alla au Village d'Aſſenede, où elle ſe retrancha dans un poſte avantageux, & y occupa un eſpace, qui avoit bien quatre lieuës de circuit, avec de bonnes bateries ſur les avenues. Trois-cens Chevaux furent envoyez, on ne dit pas où, & revinrent, ſans avoir rien fait. Il y eut encore quelques rencontres, & quelques mouvemens, qui ne produiſirent rien de remarquable. Cantelmi ſe poſta, à ſon tour dans le Polder de Namen, où il ſe retrancha. Il ſortit de là, quand le Prince délogea, & marcha, avec un corps d'Infanterie & de Cavalerie, du côté de la Meuſe; ce qui fit qu'on envoya des gens, pour groſſir les Garniſons, qui étoient ſur cette Riviere, & ſur le Wahal. Enfin l'Armée des Etats fut ramenée à Bergopzoom, ſans avoir rien entrepris, & les Eſpagnols ne firent rien non plus.

Pendant que l'Armée Hollandoiſe étoit là, Cantelmi alla loger à Burgerhout, & en quelques autres Villages, près d'Anvers; avec cinq-mille hommes, pour l'obſerver. Le jeune Prince Guillaume, pour ne pas finir la Campagne, ſans honneur, forma alors le deſſein d'attirer l'Ennemi en une embuſcade. Pour cela, il marcha de ce côté-là, avec un gros Corps de Cavalerie, & s'arrêta à un endroit, où il ne pouvoit pas être vû de loin. Enſuite il détacha trois-cens Chevaux, ſous un Colonel, nommé Crook, avec ordre de ne s'engager point; mais de ſe retirer, dès qu'il verroit l'ennemi s'approcher, comme s'il avoit peur; afin de l'attirer, peu à peu, dans le lieu de l'embuſcade. Il s'avança donc du côté, ou étoit l'Ennemi, le 4. de Septembre, à cinq heures du matin, dans le tems auquel les Eſpagnols relevoient leurs gardes. Dès qu'ils le virent, ils formerent inceſſamment un Corps, pour le ſuivre. Il ſe contenta de ſe retirer en bon ordre, & de ſe battre en retraite. Cantelmi ne voulant pas perdre l'occaſion de remporter quelque avantage ſur les Hollandois, y envoya D. *Juan de Borgia*, Lieutenant Géneral de la Cavalerie, afin de pourſuivre les Ennemis, avec mille Chevaux, & l'aſſura qu'il le viendroit ſoûtenir lui-même. Il lui donna encore trois-cens Fantaſſins. Quand ils furent venus, en pouſſant les trois-cens Chevaux Hollandois, au lieu de l'embuſcade; le Comte de Stirum ſortit de la gauche, & Stakembroek de la droite pour les envelopper; mais comme il fallut que l'un, & l'autre paſſât ſur un pont fort étroit; ils donnerent le tems à la plûpart de ſe ſauver à Anvers, quoi que pourſuivie juſqu'aux portes de

1643. la Ville. Borgia fut pris avec pluſieurs autres Officiers de Cavalerie & d'Infanterie, & pluſieurs ſimples Soldats; qui furent enſuite mis en liberté, en payant châcun ſix mois de leurs gages. Il ſe fit encore quelques courſes, où les Hollandois eurent de l'avantage, à ce que dit l'Auteur de la 2. Partie, de *la Vie de Frideric Henri*; qui rapporte, par tout, les avantages des Hollandois, & qui fait rarement mention de ceux de l'Ennemi. Enfin en Novembre, les Troupes, de part & d'autre, ſe retirerent dans leurs Quartiers d'Hiver.

Comme la Paix ſe negotioit à Munſter, & à Oſnabrug depuis long-tems, & qu'on croyoit les négotiations plus avancées, qu'elles n'étoient; (1) on commença à parler dans les Provinces, d'y envoyer des Ambaſſadeurs, pour voir à quelles conditions l'on pourroit eſperer de faire la Paix, avec les Eſpagnols. La France diſſuadoit fort les Etats d'y envoyer, parce que le Cardinal ne ſouhaitoit pas encore de faire la Paix avec la Maiſon d'Autriche, quoi qu'elle y eût elle même ſes Ambaſſadeurs. Nous ne pouvons parler de ces négotiations, que par rapport aux Provinces Unies, dont nous écrivons l'Hiſtoire, & non celle de l'Europe. On parla des Ambaſſadeurs qu'on y pourroit envoyer, on reçut & on envoya des Paſſeports; mais le tems n'étoit pas encore venu, & il ne fut rien réſolu de précis. On mit ſeulement ſur le papier quelques Articles Préliminaires, ſur leſquels il étoit bon d'être d'accord, avant que d'entrer en négotiation.

On propoſoit donc I. que le Gouvernement, la Souveraineté, la Liberté & l'Union des Provinces, avec les Droits & les Privileges de châcune, demeureroient dans le même état, conformément à l'Union d'Utrecht, faite en 1579. II. Que la Religion demeureroit dans l'état, où elle avoit été depuis l'an 1619. telle qu'elle avoit été reglée, par le Synode de Dordrecht, quoi que perſonne ni au-dedans, ni au-dehors, n'eût parlé d'y faire aucun changement: III. Que cependant, on ne diminueroit point l'Armée, juſqu'à ce que l'on fût d'accord avec l'Ennemi. Ces trois points étant les maximes fondamentales de l'Etat, les Provinces s'obligeroient de les obſerver religieuſement, & il fut dit qu'on feroit un formulaire, pour cela. IV. Qu'en cas qu'on pût convenir, avec les Eſpagnols, le Roi de France ſeroit prié de faire une ferme, & étroite Alliance avec l'Etat & de s'engager, qu'en cas que le Roi d'Eſpagne vînt à rompre le Traité, ou à attaquer quelque Place, appartenante aux Etats, & dont ils ſeroient maîtres; la Couronne de France ſe jugeroit, par là même, en guerre avec l'Eſpagne; & que les Etats en ſeroient autant, de leur côté, ſi l'Eſpagne venoit à rompre avec la France: V. Que durant la négotiation de la Paix, on ne congedieroit aucunes Troupes: VI. Que l'on ſeroit, tous les ans, les mêmes préparatifs de guerre, qu'on avoit faits juſqu'à lors: VII. Que l'on employeroit tous les offices poſſibles, pour obliger châque Province à promettre, & à executer la même choſe: VIII. Qu'en concluant le Traité, avec l'Ennemi, on mettroit ordre à ce que les Dettes de la Généralité fuſſent payées, & que pour cela on employeroit quelque moyen général, d'un conſentement commun: IX. Que les Droits d'entrée & de ſortie, ſelon l'ordre établi, ſubſiſteroient, pour le moins juſqu'à ce que l'on eût aquité, & payé entierement les dettes courantes, & l'argent pris à interêt, par les Amirautez.

Pour le nombre des Troupes, on jugea qu'il falloit entretenir cinq-mille-cinq-cens Chevaux, & trente-neuf-mille-cent-quatre-vints Fantaſſins; ce qui reviendroit pour l'entretien, par an, à ſix-millions-ſept-cens-quatre-vints-mille-neuf-cens-ſoixante-deux florins & dix ſols. On trouva bon de faire un Acte, par lequel on feroit ſerment de ne point ſe relâcher, ſur les trois premiers points de ces Préliminaires. Quand on entra en matiere ſur ces Points, on fit encore ſerment de garder le ſecret, enſorte néanmoins qu'il ſeroit libre à ceux, qui y travailloient, de les rapporter à ſes Principaux; & que pour cela, on en donneroit une Copie à châque Province. 1643.

On attendoit (2) alors les Plenipotentiaires de France, qui alloient à Munſter, & qui devoient conferer, en paſſant, avec les Etats Géneraux. Il y en avoit trois de nommez, dans les Lettres de Créance; ſavoir, *Henri d'Orléans*, Duc de Longueville; *Claude de Même*, Comte d'Avaux; & *Abel de Servient*, Comte de la Roche. Mais on ne vit que les deux derniers, qui arriverent à Dordrecht, le 18. de Novembre. Ils prétendirent qu'une Ambaſſade de cette ſorte devoit être reçue, avec des honneurs extraordinaires. Mais les Etats craignirent, qu'il n'arrivât enſuite que cet *extraordinaire* ne devînt qu'un *ordinaire*; parce que les Couronnes ne cherchent qu'à augmenter toûjours leurs prérogatives, tant dans la réalité, qu'en ce qui regarde le Céremoniel. Ainſi après avoir beaucoup raiſonné là-deſſus, il fut conclu que ces Ambaſſadeurs ſeroient reçus, ſelon la coûtume, mais avec beaucoup d'honneur.

Le 2. de Decembre, les Ambaſſadeurs eurent Audience, dans l'Aſſemblée des Etats Géneraux, avec la Thuillerie, Ambaſſadeur Ordinaire. Le Comte d'Avaux porta la parole, & eut à ſa droite Servient, & la Thuillerie à ſa gauche. Il ne fit, que des Propoſitions générales, ſur leſquelles il demanda des Commiſſaires, qu'on lui accorda.

Au commencement, la Conférence roula ſur ce que les Ambaſſadeurs de France avoient inſiſté à être reçus, avec des honneurs extraordinaires. On y parla encore, entre autres choſes, ſur ce qu'on demanderoit à Munſter; & cela ayant été rapporté aux Etats, ils firent dire aux Ambaſſadeurs, qu'ils enverroient des Plenipotentiaires, comme de leur propre Chef; qu'ils négotieroient immédiatement avec ceux des Ennemis (les François ſemblent avoir propoſé d'être Médiateurs) comme les autres Puiſſances; qu'ils tâcheroient de diriger tout à une Tréve, qui fût, pour le moins, de douze ans; mais qu'ils ne concluroient rien, que du conſentement de la France, & que ſi l'une des Puiſſances venoit à rompre avec l'Eſpagne, l'autre romproit auſſi. La Province de Zélande proteſta néanmoins, contre ceci, comme elle avoit fait contre la Tréve de MDCIX. comme ſi la Maxime de la République eût été d'être toûjours en guerre.

On s'étoit auſſi plaint auparavant, le 20. de Novembre, à *Chavigni* & à la *Thuillerie*, de ce que le Roi Henri IV. ayant promis de traiter les Ambaſſadeurs de France de l'Etat, comme on traitoit ceux de la République de Veniſe; cependant, par je ne ſai quel mal-entendu, cela n'avoit point été executé en France, comme ailleurs. Mais on en convint enſuite, à Munſter. (3) Il y eut encore quelques négotiations,

(1) *Aitzema* T. 2. p. 884. & ſuiv.

(2) Voyez *Aitzema* T. 2. p. 886.

(3) Voyez les dans *Aitzema* p. 894.

1643 tions, avec un Envoyé de l'Electeur de Cologne, auxquelles nous ne pouvons pas nous arrêter; non plus qu'à pluſieurs autres de la même nature, dans leſquelles il ne ſe paſſa rien de fort important.

Entre diverſes autres choſes, qui concernent les Provinces, & qu'on ne peut pas mettre ici, on remarque que la Compagnie des Indes Occidentales (1) perſiſta à vouloir rappeller le Comte Maurice du Bréſil. Les habitans du Païs & entre autres les Portugais avoient fait preſenter une Rémontrance, pour le faire continuer. Le Prince lui-même demandoit néanmoins de revenir, mais on crut qu'il ne laiſſoit pas de s'entendre avec ceux, qui le vouloient retenir, afin que ſi on le faiſoit revenir, il pût dire, qu'il l'avoit lui-même demandé; & que ſi on le continuoit, il feignit de n'y demeurer que par complaiſance. Cependant la Compagnie le rappella & il revint l'année ſuivante.

Pour ce qui regarde les affaires de la Mer, les Armateurs de Dunkerque coururent les mers, comme auparavant: ce qui cauſoit de grandes pertes aux Provinces de Hollande & de Zelande. Auſſi ſe plaignoient-elles des autres Provinces, qui étoient chargées de l'entretien d'une partie des Vaiſſeaux Gardes-côtes, & qui ne le faiſoient point, comme elles y étoient obligées; de ſorte que ceux de Dunkerque en profitoient. Elles ſe plaignoient encore que le Réglement de Marine, fait en MDCXXXVI. n'avoit point été obſervé. Mais les Provinces, qui n'ont point de part immédiatement dans le Commerce de la Mer, ne ſe remuoient pas beaucoup, pour ces plaintes: comme les Provinces Maritimes négligeoient à leur tour les plaintes des précedentes, en d'autres occaſions. C'eſt un malheur inévitable, dans une République compoſée de Souverainetez, dont les Interêts, à divers égards, ne ſont pas les mêmes.

Au mois de Mars, l'Amiral Tromp, qui croiſoit devant Dunkerque, donna avis aux Etats Généraux, qu'il avoit laiſſé paſſer un Vaiſſeau, chargé de Munitions de Guerre, & ſortant de Dunkerque, après l'avoir viſité; en vertu d'un Paſſeport, ſigné de la Reine d'Angleterre. Ce Vaiſſeau alloit au Nord de l'Angleterre, porter ces Munitions à l'Armée Royale. Il n'y avoit rien là-dedans, que de legitime. La Reine pouvoit faire ce qu'elle faiſoit, en faveur du Roi ſon Epoux, & les Etats n'ayant point encore pris de parti, dans les Brouilleries d'Angleterre, ni pour, ni contre le Parlement, qui étoit en guerre avec le Roi, ne pouvoient pas être cenſurez de laiſſer paſſer les Vaiſſeaux des deux Partis. Cependant cela leur attira en ſuite la guerre avec Cromwel, & le Roi Charles II. ne leur en ſut pas gré. Il y eut auſſi deux Perſonnes de qualité, qui allerent voir Tromp à ſon bord, & qui après lui avoir voulu donner quelques Rafraichiſſements, qu'il refuſa, lui demanderent qu'il fût permis aux Pêcheurs d'aller à la pêche des Harangs. Mais il leur répondit, qu'il croyoit qu'on pourroit l'obtenir des Etats, ſi l'on vouloit auſſi défendre aux Armateurs de Dunkerque de faire aucun tort aux Pêcheurs Hollandois & Zelandois. Tromp conſulta là-deſſus & ſur d'autres choſes les Etats, qui ne manquerent pas de lui répondre. Ils lui défendirent, entre autres choſes, de permettre à aucun vaiſſeau chargé de Munitions de guerre d'entrer dans le port de Dunkerque, ou d'en ſortir, & lui ordonnérent, que s'il en tomboit quelqu'un entre ſes mains, il l'envoyât en Hollande, ou en Zélande: Qu'il n'eût commerce avec aucuns Députez de la part des Ennemis: Que pour la Pêche, la choſe devoit demeurer, comme elle étoit, & que les Etats y mettroient ordre. La Province de Hollande trouva ſur tout mauvais, qu'il eût laiſſé paſſer le Vaiſſeau, ſur le Paſſeport de la Reine d'Angleterre; dans la penſée que cela venoit du Gendre de cette Princeſſe; qui auroit bien voulu engager l'Etat à faire la guerre au Parlement, en faveur du Roi. Auſſi le Parlement ne manqua-t-il pas de s'en plaindre. L'Hiſtoire remarque que (3) la Princeſſe Royale, âgée alors de douze ans, fit un repas, où elle confirma, à la mode d'Angleterre, la parole que le Roi & la Reine de la Grande Bretagne avoient donnée pour elle au jeune Prince d'Orange de la lui accorder pour Epouſe. 1642.

Cette année ceux de Drenthe (4) renouvellerent une prétenſion, qu'ils avoient fait connoître pluſieurs fois; c'étoit d'avoir une voix dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, comme faiſant un Membre de la République. On reçut leur Rémontrance, comme une ſimple *notification* de leur prétenſion, ſans prendre aucune réſolution là-deſſus.

On (5) fit auſſi un trés-beau réglement, touchant les devoirs des Vaiſſeaux, qu'on employoit à croiſer ſur les côtes de Flandre, ou dans les mers voiſines; & afin d'en procurer l'execution, on aſſigna les fonds, ſur leſquels on pourroit trouver les frais, dont on avoit beſoin, pour entretenir ces Vaiſſeaux.

On en vit encore (6) un autre, qui étoit une Inſtruction des Etats de Hollande pour leurs Députez Ordinaires à l'Aſſemblée des Etats Généraux; qui ſemble avoir été donnée, par des gens qui ſe ſouvenoient de ce que quelques Députez aux Etats Généraux l'an MDCXVIII. & XIX. avoient fait, au préjudice de ceux de Hollande. On ne peut pas la rapporter ici; on dira ſeulement, qu'on leur donna ordre de ſuivre en toutes choſes l'Union d'Utrecht, & de ne s'en éloigner en aucune maniere; non plus que des réſolutions priſes, dans les Etats de chaque Province, & enſuite déferées à l'Aſſemblée des Etats Généraux, du conſentement unanime des mêmes Provinces. On fit encore un formulaire du Serment qu'ils prêtent aux Etats de Hollande, comme aux ſeuls Souverains de cette Province, ſans en reconnoître aucun autre. L'Hiſtorien, qui a publié ces pieces, dit que ceux qui ſe donnoient la liberté de parler, avec franchiſe, de ces ſortes de choſes, diſoient „ que la verita-„ ble occaſion de cette inſtruction étoit, que la „ Hollande remarquoit que les Députez des Pro-„ vinces, à l'Aſſemblée des EE. GG. faiſoient, „ par complaiſance, tout ce que le Prince d'O-„ range ſouhaitoit; les uns par crainte, & les au-„ tres par interêt; ce qui faiſoit que les Nobles de „ Hollande dépendoient entierement de lui. Les „ uns avoient des Emplois Militaires du Prince, „ ou en attendoient, de ſorte qu'ils agiſſoient con-„ tre leur Inſtruction; & ce fut pour cela, que le „ Sr. de Mathenés refuſa de prendre le Serment. „ Cependant comme les Etats Généraux ne s'aſſem-„ bloient pas alors, ni pluſieurs années depuis, comme „ un College ordinaire; ils ne ſe trouvoient en-„ ſemble que rarement, & quand ils étoient con-„ voquez, par le Conſeil d'Etat; la Hollande trou-„ va bon d'obliger au moins ſes propres Députez, „ à ſuivre une Inſtruction, pour faire ceſſer certains

(1) Le même p. 809. Voyez auſſi *Barlæus* p. 494.
(2) Le même p. 900. & ſuiv.
(3) *Aitzema* T. 2. Liv. XXIII. p. 907. col. 2.
(4) Là même p. 915.
(5) Pag. 919. & ſuiv.
(6) Là-même p. 910. & ſuiv.

1643. „ tains abus, qui ſe commettoient tous les jours, „ contre le ſentiment de la Hollande. Sans cela les ſept Souverainetez, qui, ſans être confondues l'une avec l'autre, compoſent le Corps de la République, auroient enfin été une ſeule Souveraineté, que les Députez auroient repréſentée.

Comme le Penſionaire de Hollande avoit la direction de pluſieurs affaires dans ſa Province, ou même qui regardoient la Généralité, de peur qu'il ne s'aquitât pas bien de ſa Charge, ou qu'il n'abuſât de ſon pouvoir, on lui fit auſſi une Inſtruction, qui eſt dattée du 20. de Mars 1640. Elle eſt trop longue pour la mettre ici. On la trouvera (1) dans l'Auteur, que l'on a cité. On y verra l'autorité de ce Miniſtre bornée en maniere, qu'il étoit en état de rendre de grands ſervices au Public, & que néanmoins il ne pouvoit pas lui nuire, en ſuivant cette Inſtruction.

Il y eut, comme à l'ordinaire, diverſes affaires, ſoit concernant les Provinces particulieres, ſoit avec les Voiſins, & ſur tout avec le Roi d'Angleterre & le Parlement, auxquelles on ne peut pas s'arrêter; parce qu'elles ne furent pas conſiderables, ou qu'elles n'eurent que peu, ou point de ſuite remarquable.

Il mourut cette Année le 3. d'Avril, en Hollande un homme, qui eut tant de part aux démêlez de Théologie des Années MDCXVIII. & XIX. qu'on a cru qu'il ne ſeroit pas mal à propos, de donner ici en quelque maniere ſon caractere. Ce fut le célèbre EPISCOPIUS, duquel nous avons parlé pluſieurs fois. Il n'y a guere de Théologiens, qui lui aient été comparables, en Talents naturels & en ceux que l'on peut aquerir, par l'Etude & par l'application. Il avoit naturellement beaucoup de pénetration & de netteté d'Eſprit. Il comprenoit facilement, & ſe formoit, de tout ce qu'il liſoit, des idées nettes & dégagées de ce qui pouvoit les obſcurcir. Cela étoit d'autant plus ſurprenant, que la Philoſophie n'avoit pas été portée, en ſon tems, à l'état où elle eſt aujourd'hui. Je n'entends pas ceci ſeulement à l'egard de la Phyſique, à laquelle il ne paroît pas qu'il ſe ſoit appliqué; parce qu'elle n'entroit pas dans le plan de ſes études, qui regardoient uniquement la Théologie. Je veux dire, que l'Art de penſer nettement & en ordre n'étoit pas encore cultivé, comme il l'eſt préſentement. La *Logique*, qui enſeigne à éviter l'Erreur, à découvrir la Verité & à la prouver, étoit fort imparfaite. La *Métaphyſique*, ou la Science de l'Etre en géneral, qui fournit les idées & les maximes abſtraites, ſur leſquelles toutes les Sciences ſont fondées, ſans en excepter la Théologie, étoit pleine de chimeres & de queſtions frivoles des Scholaſtiques des Siécles préecedens. La *Pneumatologie*, ou la Science qui recherche la nature des Etres ſpirituels, étoit encore en plus mauvais état; puis qu'à peine diſtinguoit-on bien la nature des Eſprits de celle des Corps, & que cette Science étoit chargée de mille queſtions très-obſcures & très-mal réſolues. Cependant Epiſcopius ſut écarter de ſon chemin toutes ces épines & ces embarras; pour marcher ſûrement, dans la recherche de la Verité; & pour n'employer, dans la Théologie, que les idées les plus épurées, & les plus ſûres de ces parties de la Philoſophie.

La Théologie des Proteſtans, que les Réformateurs avoient tâché de purifier des vaines ſubtilitez de la Scholaſtique, s'en étoit chargée de nouveau; & au lieu d'être tirée uniquement de l'Ecriture Sainte, ſoûtenue des plus pures lumieres de la droite Raiſon; elle étoit embarraſſée d'idées & de diſtinctions de l'Ecole, très-incertaines & très obſcures. Epiſcopius abandonna cette maniere de l'enſeigner, pour s'attacher uniquement aux idées & aux expreſſions de l'Ecriture Sainte; qui doit être, parmi les Proteſtans, non ſeulement la regle unique de nos penſées, mais encore de nos expreſſions; ſur tout à l'égard des Dogmes, que nous ne connoiſſons que par la Révelation. Pour peu qu'on y ajoûte, à l'égard des unes & des autres, on y méle des idées étrangeres, & on en parle en des termes, que les Fondateurs du Chriſtianiſme ne reconnoitroient point, ou qu'ils n'entendroient pas, s'ils revenoient au monde. On peut dire, à l'honneur d'Epiſcopius, qu'il travailla à rendre la Théologie plus *ſcripturaire*, s'il eſt permis de parler ainſi, & qu'il montra la maniere, dont il s'y falloit prendre. S'il y a mêlé, en certains endroits, quelques idées & quelques expreſſions Scholaſtiques; ce n'a été que pours'accommoder en quelque maniere à la coûtume, & pour fermer la bouche à certains Théologiens, qui croyoient, quoi que très-mal à propos, que l'on cachoit des Sentimens Héterodoxes ſous les expreſſions de l'Ecriture; comme ſi les Auteurs Sacrez ne s'étoient pas ſi bien exprimez, que les Theologiens l'ont fait depuis le IV. Siécle, où les diſputes commencerent malheureuſement à s'échauffer entre eux & à produire une infinité de mots & de diſtinctions, dont on n'avoit pas ouï parler auparavant; juſqu'à ce que la Théologie eut entierement changé d'idées & de langage, comme elle fit juſqu'au XV. Siécle. 1643.

Pour la ramener à ſa premiere ſimplicité, & la faire parler, comme elle faiſoit au commencement; il fallut ſe renfermer uniquement dans l'Ecriture Sainte, & l'étudier ſeule & ſans préjugez; pour ſe ſoumettre à tout ce qu'elle enſeigne, & pour n'y méler aucune idée étrangere. Pour cela il falloit aimer la Verité, & l'aimer ſeule. Il falloit être réſolu à n'enſeigner qu'elle, ſans ſe mettre en peine de ce que les Théologiens, accoûtumez aux Syſtêmes Modernes, en pourroient dire. Tout homme, qui entreprenoit quelque choſe de ſemblable, devoit non ſeulement aimer la Verité, mais encore la ſavoir dire, & la défendre contre ceux qui l'attaqueroient, & cela avec force & avec douceur, pour ne pas trahir la bonne cauſe, & pour n'irriter pas les Eſprits querelleux; choſes difficiles, en cette ſorte de Diſputes.

Epiſcopius ſe trouva, dès le commencement de ſes études Théologiques, engagé dans les diſputes, qui s'étoient élevées dans les Provinces Unies, ſur la *Prédeſtination* & ſur la *Grace*, à l'occaſion d'*Arminius* ſon Maitre; comme on l'a pu voir, dans l'Hiſtoire que l'on a faite de ces Démelez. Le Diſciple étudia particulierement ces matieres, & les développa mieux, que n'avoit fait celui, qui lui avoit montré le chemin.

La Providence tira de ces diſputes très-échauffées & pleines d'aigreur, une doctrine, qui avoit alors été fort négligée; quoi que ce fût l'une des plus néceſſaires, dans l'état, où le Chriſtianiſme a été depuis les tems Apoſtoliques, & où il ſera apparemment juſqu'à la fin des Siécles. C'eſt la Science de diſtinguer les Dogmes Eſſentiels, de ceux qui ne le ſont pas; car on ſait qu'encore que tout ce qui eſt dans l'Ecriture ſoit vrai, tout n'eſt pas néanmoins néceſſaire au Salut, & que l'on peut ou ignorer ce qui ne l'eſt pas, ou s'y tromper, ſans daoger de le perdre. Comme il n'eſt pas poſſible, que, dans l'état où eſt la Nature Humaine ici bas, tous les hommes ſoient en tout du

(1) *Aitzema* T. 2. Liv. XXIII. p. 911.

1643. du même ſentiment : il n'eſt pas poſſible non plus que tous les Chrétiens entendent tous les paſſages de l'Ecriture Sainte, de même. Elle n'eſt pas claire par tout, & les Eſprits ne ſont pas également éclairez; de ſorte que, dans une Egliſe un peu nombreuſe, on ne doit pas s'attendre de voir tous les Théologiens l'expliquer, par tout, de la même maniere. Il ne faudroit pas neanmoins ſe ſeparer, pour quelque difference d'opinions. Ce ſeroit dechirer l'Egliſe Chrétienne en pieces, & la rendre l'opprobre du Genre Humain. Les Théologiens ſages en étoient toûjours tombez d'accord, en general; mais la pratique en étoit très-rare. Les diſputes des Pais-Bas donnerent occaſion à Epiſcopius d'examiner cette matiere, plus à fonds, qu'on n'avoit encore fait, & d'apprendre aux Ecoles Chrétiennes à diſtinguer, ce qui eſt néceſſaire au Salut, de ce qui ne l'eſt pas, & aux Théologiens à ſe ſupporter dans la même Societé Chrétienne, quand ils ne different en rien d'eſſentiel. Il a ſoûtenu la Tolerance mutuelle à cet égard, avec plus d'étendue & plus de raiſons, qu'on ne l'avoit fait avant lui. Il n'a pas tenu à lui, que tous ceux, qui reconnoiſſent l'Ecriture Sainte, pour la ſeule Régle de leur foi, n'aient plus fait qu'un ſeul corps. Si on l'a accuſé d'étendre plus luin, qu'il ne falloit les bornes de la Tolerance Chrétienne; on n'a jamais montré qu'aucun de ceux, à qui il l'étendoit, ait été clairement condamné dans l'Ecriture Sainte, & exclus du Salut. Depuis ce tems-là, on a oſé parler de la Tolerance, comme d'une branche eſſentielle de la Charité Chrétienne; & l'on a attaqué, ſans détour, ceux qui croyoient qu'il étoit permis d'employer des peines corporelles, pour punir de ſimples opinions. L'on peut dire que, ſi l'on prenoit aujourd'hui les ſuffrages, parmi les Chrétiens, en maniere qu'il fût permis par tout de dire ſes ſentimens là-deſſus, la plûpart ſeroient pour la Tolerance. C'eſt même un ſentiment aſſez répandu, que ceux qui refuſent la Tolerance, à ceux qui prennent l'Ecriture Sainte pour leur Régle, ne le font que par un ſentiment interieur, qu'ils ont de la foibleſſe de leurs raiſons, quoi qu'ils le diſſimulent. La Verité n'eut jamais peur de l'Erreur, quand elle a été à partie égale, & qu'il ne s'eſt agi, que d'oppoſer raiſons à raiſons.

Epiſcopius, pour achever de faire ſon Eloge, étoit non ſeulement un Eſprit fort élevé, au-deſſus du Commun; mais il étoit encore un Homme d'un très-grand travail, & d'une promtitude à coucher ſur le papier, peu commune; puis que ce fut lui, qui fit la plus grande partie des Ecrits des Rémontrans, au Synode de Dordrecht, & qu'il a d'ailleurs beaucoup travaillé, comme on le voit par ſes Oeuvres, tant en Latin qu'en Hollandois. Il enſeignoit la Théologie, dans l'Ecole des Rémontrans d'Amſterdam, & ne laiſſoit pas de prêcher aſſez ſouvent. Si ſon ſtyle eſt un peu diffus, cela venoit de ce qu'il craignoit de ne ſe faire pas bien entendre, & de donner occaſion de le calomnier, à ceux qui ne prendroient pas bien ce qu'il diſoit. S'il n'étoit pas aſſez châtié, dans ſes expreſſions Latines, c'eſt qu'il n'avoit pas eu le tems de revoir ce qu'il avoit écrit, ou qu'il ne crut pas que cela fût néceſſaire. Pour les choſes mêmes, il les poſſedoit ſi bien, que ſes Adverſaires n'oſerent jamais entrer en conférence avec lui. Il eſt bien aſſuré que, s'ils avoient cru lui être ſuperieurs, ils ſe ſeroient fait un honneur infini de l'avoir réduit à ſe taire; & qu'ils jugerent qu'il étoit plus ſûr de condamner ſes ſentimens, en ſon abſence, que de répondre de vive voix à ſes raiſons, & en préſence de témoins. Il mourut âgé de ſoixante ans, & d'environ trois mois, comme on le verra dans ſa Vie, où l'on pourra s'inſtruire plus à fonds, de ce qui lui eſt arrivé. 1643.

AVANT que le tems de commencer la Cam- 1644.
pagne fût venu, on fit le Traité ordinaire avec la France; il fut réſolu de mettre deux Corps d'Armée en Campagne, (1) dont l'un devoit être commandé par le Duc d'*Orléans*, & l'autre par le Duc d'*Enguien*, *D. Francisco de Melo*, & *Picolomini* ſe diſpoſerent auſſi de leur côté à n'oublier rien, pour repouſſer l'Ennemi; quoi que l'Eſpagne ſentît bien qu'elle ſeroit enfin accablée, par la France & par les Provinces Unies, ſi la Guerre duroit encore long-tems. Auſſi depuis quelques années, elle avoit employé pluſieurs pratiques, pour engager les Etats Généraux à écouter des Propoſitions de paix, & pour gagner le Prince d'Orange, à qui elle fit faire de grandes offres, comme il le dit lui-même, dans une (2) Inſtruction pour le Comte d'Eſtrade, écrite en MDCXLII. Le Prince d'Orange n'écouta point les Eſpagnols, ſoit qu'il eſperât de tirer davantage de la France, ſoit qu'il n'oſât pas encore choquer cette derniere.

Le 16. de Mai, le Duc d'Orléans ſe rendit en Picardie, pour ſe mettre à la tête de l'Armée, qu'il devoit commander. Le lendemain, le Duc d'Enguien fit la même choſe, pour ſe rendre à l'Armée de Champagne, qui l'attendoit. L'Armée du Duc d'Orléans entra ſur les terres d'Eſpagne, par trois endroits differens. Le Maréchal de la *Meillerai*e, Lieutenant Général, entra dans l'Artois, du côté d'Amiens. Le Comte de *Rantzau*, prit ſon chemin du côté d'Abbeville. Le Duc lui-même alla par Peronne à Bapaume, où Gaſſion ſe rendit, avec un corps qu'il commandoit; & de là toute l'Armée réünie parvint, par un long détour, pour donner le change aux Eſpagnols, devant Bourboug, petite place éloignée de deux petites lieuës de Gravelines, qu'elle avoit deſſein d'aſſieger. Elle feignit d'abord d'en vouloir à Bourbourg, où il n'y avoit que cent-cinquante ſoldats de Garniſon. Les Eſpagnols ne prirent néanmoins pas le change, & ayant pénetré le deſſein des François, ils jetterent dans Gravelines huit-cens-cinquante Italiens, avec des vivres; que les François auroient pu, comme l'on dit, empêcher d'entrer dans la Place, en ſe ſaiſiſſant plûtôt des paſſages. Quoi qu'il en ſoit, les trois Corps de leur Armée, après avoir pris divers petits Forts, ſe réünirent devant Gravelines, & l'attaquerent ſelon les formes, au commencement de Juin. Alors l'Amiral Tromp arriva par mer devant la place, avec une Eſcadre conſiderable, pour empêcher qu'on n'y fit rien entrer par mer; comme on en étoit convenu, par pluſieurs Traitez, par leſquels les Etats Généraux s'obligeoient à cela, lors que la France attaqueroit quelque place maritime de Flandre. Les Eſpagnols ramaſſerent le plus de Troupes, qu'ils purent, pour tâcher de faire lever le Siege. Mais comme d'un autre côté, le Duc d'Enguien étoit campé ſur la Meuſe, près de Meſiere, ils n'oſerent pas dégarnir les Places du Luxembourg. Ils avoient auſſi des Troupes à l'autre extrémité de la Flandre, ſur la Frontiere des Etats; mais le Prince d'Orange, qui les attaqua ſérieuſement de ce côté-là, ſelon le

Ff plan

(1) Vie de F. H. P. a. p. 148.
(2) Voyez-la au I. Tome des Lettres du Comte p. 68.

1644. plan de la Campagne ; concerté avec les François, les empêcha d'en pouvoir faire aucun détachement. Les François s'étant retranchez devant Gravelines, n'étoient plus en danger d'y être forcez, ni de manquer de vivres ; qu'on leur portoit abondamment de Calais, & de Zélande, ſous l'eſcorte de quelques Vaiſſeaux, qui alloient & venoient en ſûreté, à cauſe de la Flotte de Tromp, qui croiſoit ſur cette côte. Les François, avant que de commencer d'attaquer la Ville, jugerent qu'il falloit ſe rendre maîtres d'un Fort conſiderable, entre la Mer & cette Place, nommé S. Philippe. Ils l'attaquerent, le 6. de Juin, & le firent encore canonner du côté de la mer, par Tromp, mais ils ne le purent pas emporter, par la force. Il le firent encore ſommer, le 12. du Mois au ſoir, & lui offrir une capitulation aſſez honorable. La Garniſon demanda quelque peu de tems, pour y penſer. Mais ce ne fût que pour ſortir du Fort pendant la nuit, avec tout ſon bagage, & ſix pieces de Canons de Bronze. Elle en laiſſa douze de fer, mais encloüées. Les François ne s'apperçurent de cela, que le lendemain. Ils penſerent même payer bien cher la priſe de cette place, parce que la Garniſon avoit laiſſé une mine, avec une mêche, qui mit le feu à la poudre, au bout de quelques heures. Par bonheur elle n'emporta qu'un homme, qui s'avança trop ; & ſauta ſans endommager les fortifications du Fort. Le 20. Melo partit de Bergue S. Winox, où il s'étoit poſté pour couvrir le païs ; il s'avança vers Ardres, & alla enſuite camper à Linken, pour tâcher de jetter du ſecours dans la Ville. Mais il trouva les lignes des François, ſi fortes & ſi bien gardées, qu'il deſeſpera de les forcer. Cependant la Garniſon ſe défendit très-bien, mais ne recevant aucun ſecours, elle fut obligée de ſe rendre le 29. de Juillet. Il en ſortit neuf-cens hommes qui étoient en bon état, & cinq-cens malades, ou bleſſez. On leur accorda de ſortir enſeignes déployées, balle en bouche, deux pieces de Canon, un Mortier, & tout leur bagage. Ils furent conduits juſqu'à Dunkerque, après quoi les François firent raſer leurs approches, & faire de nouvelles fortifications à Gravelines. Ils firent encore un Fort conſiderable, ſur la Riviere d'Aa, à Wattene, entre S. Omer & Linken ; par le moyen duquel, ils mirent le voiſinage ſous contribution. Ils prirent auſſi divers autres Forts, autour de S. Omer, mais ils les abandonnerent au Mois d'Octobre, à l'arrivée de Picolomini, avec l'Armée Eſpagnole. Il leur enleva auſſi un Convoi, pour Gravelines, mais il ne put empêcher qu'il n'y en entrât un autre, qui pourvut la Place, pour longtems, de tout ce dont elle avoit beſoin.

Dès le commencement de la Campagne, le Prince d'Orange (1) convint avec les François d'attaquer, de ſon côté, le Sas de Gand, pendant que l'Armée du Roi ſeroit devant Gravelines. Le ſentiment du Prince étoit, que les deux Armées ſe miſſent en Campagne le 10. de Mai. Pour lui il ſe propoſoit de s'aller poſter à Maldeguem, entre Bruges & Gand, pour y attirer l'Armée de l'Ennemi, pendant que celle du Roi pourroit inveſtir Gravelines. Comme il étoit apparent, que Picolomini iroit, avec toutes les forces d'Eſpagne, ſecourir cette Place ; il ſe diſpoſoit de tenir ſes ponts de jonc prêts, avec cinq-cens nageurs, pour paſſer la nuit, au clair de la Lune, la Riviere de Gand & couper, s'il étoit poſſible, un corps de quatre-mille hommes, qui étoit campé entre le Fort de S. Philippe & le Sas. Pour agir, avec juſteſſe, en cette entrepriſe, le Prince jugeoit qu'il étoit néceſſaire, que le Cardinal Mazarin donnât ordre à quelque perſonne de l'Armée du Roi de l'avertir, lors qu'elle auroit paſſé le foſſé de Gravelines ; parce qu'il prendroit ce tems-là, pour faire réüſſir ſon deſſein. 1644.

Cela ne manqua pas d'être executé, ſinon que ce fut un Mois plus tard. L'Armée s'aſſembla à l'ordinaire, près de Lit & de Litoie, & deſcendit dès le commencement de Juin, du côté de la Flandre. Le Prince alla débarquer du côté de Philippine, & enſuite camper à Aſſenede, près du Canal & du Sas de Gand. Cependant comme ce Canal étoit bordé de Troupes, pour donner le change aux Eſpagnols, l'Armée marcha du côté de Maldeguem, où elle arriva le 29. du Mois. Elle y campa, & dès le commencement de Juillet on fit faire quelques ouvrages, où l'on poſta des Troupes, pour s'aſſurer des vivres, qui venoient de l'Ecluſe & d'Ardembourg. Ces mouvemens firent croire aux Eſpagnols, que le Prince n'avoit aucun deſſein, ſur les places de leur Frontiere de ce côté-là, mais ſeulement d'amuſer leurs Troupes, afin qu'elles ne puſſent pas aller dégager Gravelines. Le Prince demeura en effet campé là, juſqu'au 25. de Juillet, ſans rien entreprendre. Là-deſſus ils détacherent cinq Régimens, qui étoient ſur le Canal de Gand, pour joindre l'Armée qui alloit à Gravelines. La nuit ſuivante du 26. au 27. l'Armée marcha au Canal de Gand, & *la Chapelle* paſſa la Liſe, avec trois-cens hommes, à la nage, proche du Fort de Riemen. On jetta inceſſamment les ponts de Jonc ſur la Liſe, & le Prince Guillaume paſſa avec l'Avant-garde, & ſix Régimens, ſans aucune réſiſtence ; parce que les Païſans, qui gardoient la Riviere, en cet endroit, avoient pris la fuite. La plus grande partie de l'Armée paſſa enſuite, & ſe trouva dans le Païs de Was, où elle ſe rendit maîtreſſe de la plûpart des Forts, qui étoient de ce côté de la Riviere, pour garder le paſſage.

Le Sas de Gand a été ainſi nommé, parce que ce n'étoit au commencement qu'une Ecluſe, pour arrêter les eaux de la Liſe, qui y viennent de Gand. Depuis on y fit des fortifications, parce que ce poſte couvroit le Païs de Was, & ſervoit à entrer en Flandre. Comme l'Armée Hollandoiſe ſe ſaiſiſſoit des Environs, D. *Andréa de Prado*, Gouverneur de la Ville, mit le feu à toutes les Maiſons du voiſinage, qui pouvoient favoriſer les approches des Hollandois. Il demanda encore, qu'il lui fût permis d'envoyer ailleurs ſa Femme & ſes Enfans, ce qu'on lui accorda. Le Prince apprit alors, que les François étoient maîtres de Gravelines ; mais il ne laiſſa pas de commencer le Siege, malgré la crainte, qu'il auroit pû avoir que la plus grande partie des Troupes Eſpagnoles, ne vinſent fondre ſur lui. Mais il ſemble qu'ils craignirent, que les François n'entrepriſſent encore un autre Siege, quoi qu'ils ne fuſſent pas en état de le faire. D'un autre côté, le Prince prit ſi bien ſes meſures, qu'il n'étoit guere poſſible de forcer ſes lignes, qui furent achevées le 30. du Mois, & qui avoient vint pieds de largeur, & une profondeur à proportion. Les Hollandois ouvrirent la tranchée, le jour ſuivant, & en trois jours leurs approches furent ſi avancées, qu'on trouva à propos de dreſſer une baterie, au bout de la tranchée, pour tirer ſur les fortifications de la Place. Elle fut achevée en trois jours, malgré le feu des Aſſiegez, & le Canon commença à jouër le 3. d'Août.

Copen-

(1) Lettre du Prince d'Orange au Comte d'Eſtrades T. I. p. 83. qui eſt mal datée du 27. d'Avril 1645. puis qu'il eſt certain que le Sas fut pris en 1644.

1644. Cependant le 1. de ce Mois, D. Franciſco de Melo vint joindre, en perſonne; avec de nouvelles Troupes, celles qu'il avoit déja fait avancer de ce côté-là. Il en arriva encore d'autres, qui s'avancerent à Saſſelare, à une lieuë de l'Armée des Etats. Elles ſe ſaiſirent des Forts qui étoient ſur le Canal, entre Gand & la Place aſſiegée; car le Prince avoit trouvé à propos de les abandonner. Les Aſſiegeans ne laiſſerent pas de pouſſer leurs approches, & de faire de nouvelles Bateries, qui étoient à la portée du Mouſquet de la Ville. Les Ennemis parurent d'un côté du Canal le 4. d'Août, avec huit-mille hommes, commandez par le *Duc de Lorraine*, & le Comte d'Iſembourg; mais Brederode s'avança vers eux, avec la Cavalerie, & quelque Artillerie, & les repouſſa rudement. Il arriva auſſi du renfort à l'Armée Hollandoiſe; qui fut groſſie des Troupes, qu'elle avoit laiſſées ſur le haut Rhin, & de quelques autres, qui avoient ſervi, dans l'Armée Françoiſe, devant Gravelines. Comme les Eſpagnols s'approchoient aſſez du Camp, on fit dreſſer des Bateries, qui commencerent à tirer ſur ceux, qui approchoient de trop-près; ſans néanmoins diminuer l'effort, que l'on faiſoit contre la Place. Il ſe fit cependant de vigoureuſes ſorties de la Place, qui furent repouſſées, & de rudes eſcarmouches, entre les deux Armées. Celle des Eſpagnols s'approcha aſſez près des lignes Hollandoiſes, pour voir s'il ne ſeroit point poſſible de les forcer. Le Prince fit là-deſſus mettre ſon Armée en bataille, pour marcher, où il en ſeroit beſoin. Les Eſpagnols trouverent les lignes trop fortes, pour les forcer, & ſe retirerent; mais ils firent des batteries, qui commencerent à tirer ſur le Camp, le 7. d'Août. Le même jour, les Hollandois firent des réjouiſſances de la priſe de Gravelines, & l'on ouït à cette occaſion de grandes decharges de leur Artillerie, ſans qu'ils diſcontinuaſſent leurs attaques.

Le 13. le Comte d'Iſembourg mit en bataille l'Armée Eſpagnole, & ſe retira, en bon ordre, à Gand; d'où il revint à Rodenhuys, où il ſe retrancha. Cependant ceux du Sas donnerent tout le tems, qu'on pouvoit demander d'eux, pour les ſecourir; puis qu'ils ne parlerent de ſe rendre, qu'au 5. de Septembre, & ſortirent de la Place, le 7. à des conditions honorables. Le Prince demeura devant le Sas, pour faire raſer les aproches, & commencer de nouvelles fortifications; car on trouva que les anciennes n'étoient pas aſſez bonnes, pour une Place auſſi avancée, que celle-là; quoi qu'elles euſſent donné beaucoup de peine à les prendre. Enfin le 2. d'Octobre le Prince en partit, avec ſon Armée, & marcha vers Aſſenede; où il s'arrêta juſqu'au 12. du Mois, auquel l'Armée fut embarquée, & conduite à Bergopzoom; d'où elle ſe partagea pour ſe rendre, dans ſes Quartiers d'hiver. Le Colonel *Ferens* y fut laiſſé pour Gouverneur, avec une bonne Garniſon. Cette conquête étoit importante, parce que la Place couvroit ce que les Etats Généraux avoient en Flandres, & leur ouvroit le chemin, dans la Flandre Eſpagnole, & dans le Païs de Was. Sur la fin de l'année, on donna ordre à tous les Capitaines, d'avoir leurs Compagnies completes, pour le premier de Mars.

Pendant ce même Eté, (1) *Steencalfels*, Gouverneur de Maſtricht, ſortit avec la plus grande partie de ſa Garniſon, & quelque peu d'Artillerie, & ſe rendit maître de la Ville de Dalem, 1644. dans le Païs de Luxembourg, & enſuite de celles de Faukemont, & d'Hertogenrade. Ainſi les Eſpagnols eurent du deſſous, par tout, durant cette Campagne; ce qui les engagea d'autant plus à preſſer la Paix, avec la France & avec les Etats. D. Franciſco de Melo, ayant achevé ſon tems, s'en retourna alors en Eſpagne, & laiſſa en ſa place le Marquis de Caſtel-Rodrigo.

Il y avoit eu, depuis l'année (2) precedente de grands démélez, entre la Suede & le Danemarc, que le voiſinage & la jalouſie brouillent ſouvent enſemble; mais ces deux Puiſſances n'étoient pas encore venues, juſqu'à employer la force, l'une contre l'autre. Ce ne fut qu'au commencement de cette année, que cela arriva. On apprit, avec ſurpriſe, en Hollande que le Géneral *Torſtenſon* étoit venu de Moravie, avec les Troupes qu'il commandoit, ſe poſter entre Lubec & Hambourg. On craignit, en France & en Hollande, que l'Empereur dégagé de la crainte des Suedois, ne ſe trouvât trop puiſſant en Allemagne, & ne voulût pas accorder ce qu'on demandoit de lui à Munſter. Ce Géneral ſe ſaiſit d'abord de quelques Villes du Duché de Holſtein, & enſuite de tout le Païs, & d'une bonne partie du Jutland. Les Suedois publierent après cela un Manifeſte, où ils ſe plaignirent du Roi de Danemarc, comme étant la cauſe de ce qu'ils faiſoient; qu'ils ne nommoient pas faire la guerre, mais ſeulement prendre un quartier d'hiver dans un Païs, qui étoit un Membre de l'Empire; comme ils auroient pû faire, en quelque endroit de l'Allemagne, que ce fût. Ils ajoûtoient, que ceux du Holſtein les ayant voulu empêcher de le faire, par la force, ils avoient été obligez d'en uſer de même, de leur côté; de ſorte que c'étoient eux, qui étoient les auteurs de la rupture. Ils dirent auſſi, que les Danois avoient commencé la rupture, en ce qu'ils avoient arrêté dans le Sund, quelques Vaiſſeaux Suedois richement chargez, dès qu'ils avoient apris l'arrivée de l'Armée Suedoiſe dans le Holſtein: Ils ſe plaignoient encore, que depuis longtems les Danois leur avoient fait mille chagrins; parce qu'ils étoient jaloux des avantages, que la Suede avoit remportez en Allemagne, ſur l'Empereur & ſur ceux, qui tenoient ſon Parti: Qu'ils avoient attiré la Reine Mere, hors de Suede: Qu'ils avoient tâché de faire mutiner les Troupes Suedoiſes: Qu'ils avoient maltraité, & même confiſqué des Vaiſſeaux Suedois, ce qui alloit à la ruine du commerce de la Suede: Que le Roi de Danemarc avoit entretenu de groſſes Flottes tous les ans, & obligé la Suede d'en faire autant. Ils faiſoient encore d'autres plaintes, qui toutes enſemble ne ſuffiſoient pas, pour juſtifier ce qu'ils avoient fait dans le Holſtein, & dans le Jutland. Cependant la Suede demandoit du ſecours aux Etats, & le Danemarc n'oublioit rien, pour ſe défendre, & pour les mettre en ſon parti. Ces deux Couronnes en uſerent de même, en France. Mais la France n'aprouvoit point cette nouvelle guerre, non plus que les Etats; de ſorte que le Roi de France & les Etats, ſans ſe déclarer ni pour l'un, ni pour l'autre, envoyerent des Ambaſſadeurs, pour tâcher d'accommoder à l'amiable ces deux Couronnes. Comme cela les regarde proprement, on ne s'y arrêtera pas.

Les Députez (3) des Etats eurent au commencement

(1) Vie de F. H. P. 2. p. 148.

(2) *Aitzema* Tome II. p. 946. au commencement du Livre XXIV.

(3) *Aitzema* là-même p. 959.

1644 cement de cette année, de longues conférences avec les Ambaſſadeurs de France, & ſur tout au Mois de Fevrier, ſur le Traité de Garantie mutuelle, dont on a parlé, ſur les titres & le rang des Ambaſſadeurs des Etats Généraux, & ſur le Traité de Campagne. Ils convinrent enſemble du premier, & du dernier de ces Articles; mais pour le ſécond, les Ambaſſadeurs de France déclarerent qu'ils n'avoient aucun ordre là-deſſus, & qu'ils ne pouvoient pas ſe charger de cette affaire, qui devoit être traitée à Paris, & non à la Haie. Mais le Traité de Garantie mutuelle fut ſigné, le 19. de Fevrier, & on le pourra trouver, dans l'Hiſtorien cité à la marge.

Après que ce Traité eut été conclu & ſigné, les Ambaſſadeurs de France demanderent, pour le 3. de Mars, une audience de congé; qui leur fut accordée. On avoit accoûtumé de nommer ſeulement deux Commiſſaires de l'Etat, pour les aller prendre chez eux, les amener à l'audience des Etats Généraux, & les reconduire en ſuite, chez eux; mais comme ils étoient trois, d'Avaux, de Servient & de la Thuillerie, on ajoûta un troiſiéme Commiſſaire. Le Comte d'Avaux fut celui, qui porta la parole. Il recommanda fort aux Etats d'envoyer des Plenipotentiaires à Munſter, & les fit reſſouvenir de ce qu'Henri IV. & Louis XIII. avoient fait, en leur faveur; après quoi il leur demanda, par ordre exprès du Roi, & de la Reine Régente, en faveur des Catholiques Romains, des Provinces Unies, qu'il leur fût permis de faire le Service Divin, dans leurs maiſons particulieres & que ceux, qui n'avoient pas le moyen d'entretenir un Prêtre, puſſent aller librement dans les maiſons des Riches, pour y aſſiſter au Service Divin; ſans pouvoir, pour cela, être recherchez, par les Officiers de l'Etat. Il ajoûta qu'on devoit convenir avec lui, que ces recherches ne diminuoient point le nombre des Catholiques, & que ce que faiſoient les Officiers de l'Etat, n'étoit que pour ſatisfaire leur avarice, & plûtôt pour leur profit particuliet, que pour l'avantage, que l'Etat en pouvoit tirer; enſorte que ces rigueurs ne ſervoient qu'à irriter leurs eſprits, & non à diminuer leur nombre : Qu'on diſoit à la verité qu'ils prioient Dieu, pour les Ennemis communs des François & des Hollandois; mais que cela n'etoit pas moins une conduite Chrétienne : Que, quand on croiroit, comme il étoit vrai, qu'il y avoit quelques Catholiques, qui n'étoient pas ſatisfaits du Gouvernement; il ne s'enſuivoit de là autre choſe, ſinon que quelques Catholiques, qui avoient ſigné la premiere alliance, qui avoient mis les Etats ſur le thrône, & qui leur avoient aquis les premiers la Liberté, n'en jouiſſoient pas eux-mêmes; Que c'étoient des gens, à qui l'Inquiſition d'Eſpagne avoit été auſſi odieuſe qu'aux Etats, & qui étoient tombez ſous une autre, qui n'étoit pas moins rigoureuſe : Qu'en un mot la rigueur, que l'on employoit, contre ceux, qui aſſiſtoient au Culte Divin de l'Egliſe Catholique; la ſévere défenſe de toute Aſſemblée Eccleſiaſtique; l'avarice des Officiers de l'Etat, & le mépris qu'ils faiſoient quelquefois paroître, pour la choſe que les Catholiques regardoient comme la plus ſainte, avoient pû choquer certains Eſprits : Que ſi on vouloit regagner ces gens-là, il falloit adoucir les Ordonnances : Que les noms de *Catholique* & de *Hollandois*, n'étoient pas incompatibles, & que l'on pouvoit être Catholique & ennemi de l'Eſpagne; comme il paroiſſoit par la Catalogne & par le Portugal, païs tous Catholiques, qui ne laiſſoient pas de défendre courageuſement leur liberté, contre les Eſpagnols : Que les Cantons Suiſſes, dont les uns ſont Proteſtans, & les autres Catholiques, faiſoient la même choſe, contre la Maiſon d'Autriche en Allemagne : Qu'enfin les Etats feroient, en cela, une choſe très-agréable au Roi, & à la Reine ſa Mere. Cela vouloit dire, que les Catholiques Romains ſouhaitoient d'avoir autant de Chapelles, & de Moines, ou de Prêtres Séculiers, qu'ils en pourroient entretenir, & de tenir des Aſſemblées Synodales où ils viendroient, avec un Evêque à leur tête, faire des proceſſions & autres choſes ſemblables, tout publiquement. D'ailleurs on connivoit, & dans les Villes & à la Campagne, à leurs dévotions ordinaires, comme on fait aujourd'hui. Dans la plus grande Ville de Hollande, ils ont beaucoup plus de lieux d'Aſſemblées, aſſez connus, que n'en ont les Réformez eux-mêmes; ſans qu'on leur faſſe la moindre inſulte. C'étoit aſſez d'Indulgence, pour des gens, qui reconnoiſſoient une Puiſſance en Italie, comme fort elevée au-deſſus des Souverains du Païs. Il y a encore plus que cela, c'eſt que les Zèlez du Parti font profeſſion de ne ſupporter point les Proteſtans, dès que la choſe dépend d'eux. Comment peuvent-ils demander, ce qu'ils n'accorderoient jamais à ceux, de qui ils le demandent? 1644.

On répondit en ſouhaitant aux Ambaſſadeurs toute ſorte de bonheur, dans leurs fonctions, & en leur faiſant les autres complimens ordinaires, en cette occaſion. Pour la propoſition, qu'ils avoient faite, c'étoit une choſe trop délicate, pour rien répondre ſur le champ. Les EE. GG. s'aſſemblerent, le même jour, pour l'examiner, & il fut réſolu d'y faire une vigoureuſe réponſe; où il fut dit que les Etats, dès le commencement de leur établiſſement, n'avoient fait de violence à la conſcience de perſonne, mais permis à châcun de faire les fonctions de ſa Religion, chez lui & dans ſa famille, ſans être moleſté; mais que d'un autre côté, ils n'avoient jamais permis des ſuperſtitions contraires à la Parole de Dieu, ou des choſes qui pouvoient donner du ſcandale, ou d'introduire la Hierarchie Papale, ou de témoigner de l'affection pour le Roi d'Eſpagne, ennemi héréditaire de leur Païs, quoi qu'on l'eût fait dans des Prieres publiques & ailleurs; Que néanmoins ceux de la Religion Romaine n'avoient pas laiſſé de commettre divers excès, ſans pouvoir ſe contenter de l'indulgence, qu'on avoit euë pour eux; & qu'entre ces excès on mettoit la hardieſſe, qu'ils avoient euë de faire intercéder pour eux les Ambaſſadeurs de France, dans une Audience Publique, quoi qu'on l'eût fort déconſeillé aux Ambaſſadeurs, dans une Conférence particuliere : Que les EE. GG. jugeoient que le changement, qu'on demandoit dans les Ordonnances, & la prétendue moderation, dont on parloit, étoient directement contraires au bien de la vraie Religion Réformée, oppoſées aux fondemens & à l'ordre de l'Etat, auſſi-bien qu'aux Aſſemblées Chrétiennes des Habitans du Païs, incompatibles enfin avec la Conſtitution de l'Etat; de ſorte qu'on ne pouvoit nullement accorder ce qu'ils demandoient : Qu'ainſi les EE. GG. avoient déclaré & déclaroient, par la préſente réſolution, qu'ils prenoient en mauvaiſe part la Propoſition qu'ils leur avoient fait faire, & qu'ils mettroient de tels ordres, qu'on ne commettroit plus de ſemblables excès. Il fut encore ordonné, que l'on rapporteroit ce qu'il y avoit, en ſubſtance, dans cette Réſolution, aux Ambaſſadeurs de France.

On en envoya des copies à toutes les Provinces, pour prévenir les diſcours indiſcrets, que l'on

1644. l'on pouvoit faire là-deſſus. Les Commiſſaires de l'Etat, qui avoient dit la ſubſtance de cette Réſolution aux Ambaſſadeurs de France, rapporterent enſuite qu'il étoit échappé aux Ambaſſadeurs des expreſſions aſſez indiſcretes, ſur la modération des Ordonnances; mais qu'ils avoient demandé, d'une maniere plus civile, l'élargiſſement de quelques Prêtres, qu'on avoit arrêtez à Bergopzoom pour quelques deſordres, qu'ils avoient commis.

On auroit pu peut-être répondre aux Ambaſſadeurs de France, en moins de mots, qui quoi que ménagez n'auroient pas été moins énergiques. Mais ceux, qui oſent tout demander, ſont cauſe qu'on garde moins de meſures, qu'on ne feroit autrement. Il eſt fâcheux que la difference qu'il y a, entre la Religion Catholique Romaine, & la Proteſtante & l'interêt du Clergé Romain, inſpirent de l'aigreur à l'un & à l'autre parti. Mais pendant que l'on donnera ſujet aux Proteſtans, de croire qu'on ne cherche qu'à avoir le deſſus ſur eux, pour les exterminer; il ne ſera guére poſſible qu'on obtienne, dans les Etats Proteſtans, en faveur des Catholiques, ce qu'ils demandent des premiers, & qu'ils ne leur accordent pas, dans les lieux où ils ſont les maitres. C'eſt-là un effet inévitable du Zéle aveugle du Clergé, qui ne s'éteindra jamais, pendant qu'il ſera recompenſé, comme il l'eſt.

Les Ambaſſadeurs de France partirent enſuite, & la Thuillerie prit le chemin du Nord, pour travailler à l'accommodement des Couronnes de Suede & de Danemarc, & les deux autres celui de Munſter, pour aſſiſter aux Conférences, qui s'y tenoient pour la Paix.

Les Etats Généraux examinerent cependant les Articles, que l'on avoit formez, pour en charger les Plenipotentiaires, qui y devoient aller, pour l'Etat; mais il ſeroit inutile de s'attacher ici (1) à ce détail. Ils furent auſſi fort ſouvent occupez des affaires d'Angleterre, dont les troubles ne diminuoient point. Il falloit, en même tems, ménager le Roi, que le Prince d'Orange favoriſoit à cauſe de ſa Belle-Fille, dont le Mariage fut conſommé cette année; & le Parlement, qui étoit bien plus à craindre que le Roi. *Guillaume Boreel*, & *Albert Joachimi* y furent envoyez, avec (2) une ample Inſtruction, pour tâcher d'accommoder le Parlement avec le Roi. On réduiſoit les differens qu'ils avoient enſemble à deux Chefs Généraux, la Religion, & la Juſtice. Le premier regardoit la Diſcipline Epiſcopale, que le Roi ſoûtenoit, au lieu que le Parlement étoit pour la Presbyterienne; & le ſecond renfermoit les differends Civils, qui rouloient ſur la Prérogative Royale, & les Privileges de la Nation. Le détail de ces ſortes de choſes, appartient à l'Hiſtoire d'Angleterre, & non à celle des Provinces Unies. Il ſemble que ceux, qui formerent l'Inſtruction, pour les Ambaſſadeurs, ſe flatoient de pouvoir venir à bout de l'accommodement; mais l'humeur des Anglois, & les matieres même ne leur étoient pas aſſez connues. Ni l'un, ni l'autre Parti ne vouloit ſe relâcher en rien. Le Roi, comme Chef de l'Egliſe Anglicane, ne vouloit nullement la ſacrifier aux Presbyteriens; & le Parlement prétendoit anéantir abſolument l'Ordre Epiſcopal, bien plus parce qu'il étoit attaché au Roi, que parce que ce Gouvernement étoit nuiſible à la Religion, comme les Presbyteriens le diſoient. Le Roi prétendoit n'avoir rien fait, qu'en vertu de ſa Prérogative Royale; & le Parlement ſoûtenoit, que rien 1644. ne pouvoit autorizer ce Prince à violer les Privileges. D'ailleurs les Hollandois ne pouvoient être Médiateurs, dans cette grande affaire; parce que d'un côté ils favoriſoient le Roi, allié à la Maiſon d'Orange; & que de l'autre, ils étoient pour le Gouvernement Presbyterien. L'un les rendoit ſuſpects au Parlement, & l'autre empêchoit, qu'ils ne fuſſent ſi agréables au Roi, & à l'Egliſe Anglicane. On ne pouvoit pas d'ailleurs ſe promettre d'éteindre, par des paroles, deux Partis, qui n'étoient pas nouveaux; mais qui s'étoient formez peu après l'avenement du Roi Jaques I. à la Couronne d'Angleterre, & s'étoient encore plus aigris depuis.

Les Ambaſſadeurs furent bien reçus du Parlement, & du Roi, car ils ne virent ce dernier qu'après avoir vû les Députez du Parlement; qui les vinrent recevoir, & les menerent à Londres, d'où ils allerent voir le Roi à Oxford. Ils propoſerent la Médiation des Etats Généraux aux deux Partis, qui les reçurent bien d'abord, mais qui leur firent bien-tôt comprendre, qu'ils ne réüſſiroient pas dans leur négotiation; comme on le peut voir dans *Aitzema*.

Cependant il étoit arrivé que quelques Vaiſſeaux Anglois, de la Flotte du Parlement, en avoient pris trois Hollandois, dans les ouvertures du Texel & du Vlie. Les Ambaſſadeurs s'en plaignirent, comme d'une violation de la Souveraineté des Etats. Pour montrer qu'on leur devoit donner ſatisfaction là-deſſus, ils poſerent quatre Articles, comme des maximes inviolables; qui devoient prévenir tous les accidents de cette nature. C'étoit I. que châque Prince, ou République, doit demeurer inviolable dans ſa Souveraineté, & dans ſa Juriſdiction, par rapport aux Ouvertures de la Mer, ſur leurs Côtes, à leurs Havres, Rades, & embouchures de rivieres: II. Que le Roi & le Parlement d'Angleterre, étant en guerre l'un avec l'autre; il devoit être permis aux Sujets des Provinces Unies, de naviguer librement dans les Ports que le Roi, ou le Parlement, tenoient, & d'y négotier, ſans être inquietez, comme étant neutres & amis des deux Partis; & que ſi on le leur refuſoit, les Anglois, par la même raiſon, ne pourroient pas naviguer dans les Ports de Flandre & d'Eſpagne, avec leſquelles les Provinces Unies étoient en guerre: III. Que les Vaiſſeaux de Guerre des deux Etats, ne devoient pas être viſitez, en pleine mer, à cauſe des inconveniens qui en pourroient arriver; & que, ſelon les apparences, ni le Parlement, ni les Etats ne le voudroient pas ſouffrir: IV. Que la Juſtice demandoit, qu'on payât les marchandiſes, que les Vaiſſeaux des Provinces Unies auroient portées & vendues librement, ou par force, pour l'uſage du Parlement; en produiſant les Actes & les Obligations, par où l'on pouvoit voir qu'elles leur appartenoient.

On eut des Conférences là-deſſus, mais ſans vouloir examiner ces Articles, les Commiſſaires du Parlement firent rendre les trois Vaiſſeaux dont on a parlé, & quelques autres, qui avoient auſſi été pris par les Anglois. Mais on ne fit aucun Réglement là-deſſus. On voit bien que c'étoit choquer le Parlement, que de porter au Roi ce dont il avoit beſoin, ſous prétexte de Neutralité. Le Roi lui-même n'auroit pas trouvé bon, qu'on portât rien dans les lieux, qui étoient entre les mains du Parlement, s'il avoit été en état de ſe reſſentir du tort, qu'on lui faiſoit par-là; mais il étoit trop foible, pour cela, & il n'avoit aucuns Vaiſſeaux, en mer. Auſſi le Parlement fit-il, en ce tems-là, defenſe même aux Nations

(1) Voyez-le dans *Aitzema* T. 2. p. 969. & ſuiv.
(2) Là-même p. 983. & ſuiv.

1644. Neutres d'aller négotier dans les Ports, qui ſe trouvoient entre les mains du Roi. On leur remontra en vain, conjointement avec *Sabran*, Réſident de France à Londres, que le Roi en pourroit faire autant; que la France & les Etats Généraux ſe conduiroient de même, & qu'ainſi les Anglois, les Ecoſſois, & les Hollandois ſeroient privez de toute navigation. „ Le Parlement, (1) „ *dit un Hiſtorien*, étoit dans cette opinion qu'il „ étoit maître de la Mer, & que c'étoit à lui à „ donner la Loi aux autres, & non à la recevoir „ d'eux. Les Anglois ont en effet marqué plus d'une fois, qu'ils étoient dans ce ſentiment, témoin le livre du fameux *Selden*, qu'il a intitulé *la Mer Fermée*, où il a entrepris de réfuter l'ouvrage de *Grotius*, qui ſe nomme *la Mer Libre*. Mais, en cette occaſion, ils pouvoient ſoupçonner que l'on ſecouroit par là le Roi, & qu'on lui prêtoit ce dont il avoit beſoin. Auſſi le Parlement défendit-il aux Hollandois, d'aller querir du Charbon de pierre (2) à Neucaſtle, de peur que, ſous ce prétexte, on ne fournît au Roi de quoi faire la guerre. Au reſte, le Parlement ne voulut point admettre la Médiation des Etats, pour l'accommoder avec le Roi.

Je ne m'arrête point aux négotiations des Ambaſſadeurs des EE. GG. en Suede & en Danemarc. Cela m'éloigneroit trop de l'Hiſtoire des Provinces Unies, & groſſiroit exceſſivement ce Volume. Il ſuffit de dire, que les Ambaſſades aux Couronnes du Nord tendoient à les accommoder, s'il étoit poſſible, & à prévenir le tort que ces brouilleries, pourroient faire au Commerce de la Mer Balthique; & elles réuſſirent enfin en cela.

Dès l'année (3) précedente, il y avoit eu des conteſtations ſur le rappel de Maurice de Naſſau. La Compagnie des Indes Occidentales ſe plaignoit qu'il lui faiſoit trop de dépenſe, & qu'il étoit cauſe que les Actions de cette Compagnie étoient baiſſées, & ne remontoient point. Elle le tenoit pour rappellé, parce que l'année précedente, il n'avoit été continué, que pour un an. Mais les Etats Généraux, avoient ſoûtenu qu'il avoit été continué pour cinq ans, qui étoit le terme, pour lequel il y avoit été d'abord envoyé. Ils ajoûtoient que s'il n'y demeuroit, cette Compagnie ſeroit entierement ruinée, & qu'il ſe choqueroit extrémement de ce que la Compagnie eſtimoit ſi peu ſon ſervice. En effet, après ſon départ, les Portugais ſe ſoulevetent contre les Hollandois, & ruinerent enfin cette Compagnie.

Il arriva le 31. de Juillet de cette année, en Hollande, & ſe rendit enſuite à la Haie. Comme il étoit malade, il rendit compte, par écrit, de ſon Voyage, de la conduite qu'il avoit tenue, & de l'état où il avoit laiſſé le Bréſil. Cet écrit fut préſenté aux Etats Généraux, & à ceux de Hollande. En prenant congé du Conſeil de Pernambouc, il avoit fait un beau diſcours, ſur la maniere de gouverner ce Païs-là, & d'y rendre la Compagnie floriſſante. On le pourra voir (4) dans *Barleus*. Il s'étoit déja plaint aux Etats Généraux, qu'on diminuoit trop les gages, & les émolumens des Conſeillers & des Miniſtres; qu'on diminuoit auſſi trop les Troupes, dont on vouloit réduire le nombre à dix-huit-cens hommes, qui, ſelon lui, n'étoient pas ſuffiſants, pour tenir les ennemis en bride; que tout le monde ſe plaignoit du mépris, que la Compagnie témoignoit 1644. avoir, pour ceux qui étoient à ſon ſervice; que les Portugais étoient des ennemis cachez, qui ſoupiroient pour être de nouveau ſoumis à leur Roi, & qui devoient des ſommes conſiderables à la Compagnie, qu'ils ſeroient bien aiſes de ne point payer, ce qui pourroit cauſer un ſoulevement; qu'il n'y avoit pas aſſez de troupes, pour garder les Ports, & les Forts, contre ceux qui voudroient les attaquer; que ces mêmes Portugais ſe plaignoient, qu'on ne leur laiſſoit pas toute la Liberté de Religion, qu'ils avoient crû avoir, & que cela, outre la diverſité des coûtumes, & de la Langue, leur donnoit une averſion invincible pour les Hollandois.

On lui avoit, outre cela, reproché qu'il faiſoit trop de dépenſe, & qu'on n'y pouvoit pas ſuffire; mais cela avoit été accommodé, & il s'étoit appliqué aux affaires juſqu'à ſon départ, comme il avoit accoûtumé auparavant. Comme ces ſortes de Compagnies ſont compoſées principalement de Marchands, qui cherchent un profit préſent; elles ne penſent pas, que ceux qui les ſervent doivent ſubſiſter, avec quelque douceur, & pouvoir en même tems épargner quelque choſe à leurs familles. Cela fait ſouvent qu'elles ſont pillées, malgré toute leur économie, & tous leurs ſoins. Mais enfin, pour conſerver l'étendue des Terres, que la Compagnie avoit au Bréſil & en Afrique; il falloit une dépenſe conſiderable, ou les abandonner au plûtôt. Un Païs, comme celui-là, ne pouvoit être conſervé, que par les Etats mêmes, qui auroient pu employer leurs forces, ſelon le beſoin, pour ſa conſervation; ſans regarder trop à la dépenſe, qui n'égaloit pas les revenus qu'ils en auroient tiré; ainſi qu'on le voit, par la conduite des Portugais, qui le regardent comme le plus beau fleuron de la Couronne. On pourra voir plus au long, dans *Barléus*, les deſordres de ce Païs-là, & la maniere dont on auroit pu y remedier. Il nous apprend auſſi, quel fut le ſuccès du Voyage de Brouwer, au Chili; & la maniere dont Herkman lui ſucceda. Ce fut encore là une dépenſe perdue, car on n'y trouva pas les richeſſes, qu'on croyoit y trouver, dans la penſée qu'il devoit avoir des mines d'or & d'argent, comme le Perou.

Pour le Comte Maurice, (5) il ne ſe hâta pas de ſe rendre à l'Armée, où il ne lui étoit pas aſſez honorable de ne commander qu'un Régiment Wallon; qu'il commandoit, avant que d'aller au Bréſil, dont il avoit été fait Gouverneur & Capitaine Géneral. Il fit néanmoins repréſenter le 21. de Septembre aux EE. GG. qu'il étoit toûjours autant diſpoſé à ſervir l'Etat qu'auparavant, pourvû qu'on lui donnât encore le commandement d'une Compagnie de Cavalerie. Il y avoit un Règlement fait en MDCXXIV. qui ne le permettoit pas; mais comme on avoit diſpenſé d'autres Officiers de l'obſervation de ce Réglement, on lui accorda la même choſe. Comme il ſe fut rendu à l'Armée, il arriva que *Stakembroek*, Lieutenant Géneral de la Cavalerie, Vieux Officier & homme de mérite, vint à mourir, & que ſa Charge fut donnée à Maurice, qui étoit petit-Fils de Jean de Naſſau, Frere de Guillaume, & Gouverneur de Gueldre, en des tems trés-fâcheux.

Le Privilege de la Compagnie des Indes Otientales étant expiré, elle en demanda la continuation,

(1) *Aitzema* là-même p. 993.
(2) Le même p. 970.
(3) *Aitzema* là-même p. 899.
(4) Pag. 499. & ſuiv.

(5) *Aitzema* T. II. p. 981.

1644. nuation, qu'on lui avoit toûjours accordée de tems en tems, depuis ſon établiſſement. Mais on ne la lui accorda cette fois, que juſqu'au 1. de Décembre; parce que la Compagnie des Indes Occidentales s'y oppoſa, & propoſa de joindre le négoce d'Occident a celui d'Orient; à moins qu'on ne voulût la ſecourir d'une ſomme conſiderable, dont elle avoit beſoin; puis que, comme diſoient les Directeurs, elle n'avoit pas mille francs en Caiſſe. Cependant elle offroit à l'Etat une groſſe ſomme, ſi on la joignoit à la Compagnie d'Orient; parce que, par cette aſſociation, elle trouveroit aſſez de credit, pour lever cette ſomme. Mais cette incorporation des deux Compagnies, l'une dans l'autre, parut aux perſonnes intelligentes un moyen ſûr de les ruiner toutes deux. La Compagnie Orientale repréſenta en Octobre, aux Etats Généraux, que ſon négoce étoit proportionné à ſon Capital, en maniere qu'il ne lui étoit pas poſſible de l'augmenter; ce qui étoit refuſer l'union des deux Compagnies, qui ne pouvoit ſe faire, qu'en embraſſant le Commerce du Bréſil, & en faiſant les depenſes néceſſaires, pour le ſoûtenir. Auſſi les Villes d'Amſterdam, de Roterdam, de Delft & d'autres, où il y a des Chambres de la Compagnie des Indes Orientales, déclarerent-elles, qu'elle retireroient le conſentement, qu'elles avoient donné de payer leur Quotes des depenſes de l'année; ſi l'on ne confirmoit pas, ainſi qu'on avoit fait ci-devant, les Privileges de cette derniere Compagnie; comme on le fit enfin, de peur de la ruiner. Les trop grandes entrepriſes de celle d'Occident, ſur l'Amerique & ſur l'Afrique, qui avoient demandé de trés-groſſes ſommes d'argent; les répartitions conſiderables, qu'elle avoit faites auparavant; les deſſeins qui avoient manqué, ou de la réüſſite deſquels on n'avoit pas tiré l'avantage, auquel on s'etoit attendu; & une conduite peu juſte, en bien des choſes, qui ne nous ſont pas aſſez connues, furent les cauſes de ſa décadence, & enfin de la perte entiere du Bréſil, comme on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire.

La Compagnie Orientale avoit un grand different, pour la poſſeſſion de l'Ile de Ceilon, avec les Portugais, & déliberoit d'y envoyer ſix-mille hommes, pour l'occuper toute entiere. Elle ſoûtenoit, par l'Hiſtoire de *Juan de Barros*, Auteur Portugais, que le Royaume de Gale, qu'elle y poſſedoit, étoit un des ſept principaux Royaumes de l'Ile, & par conſéquent une partie conſiderable du Pais. L'Ambaſſadeur de Portugal diſoit au contraire, que les Hollandois n'y avoient qu'un petit Fort. La Compagnie d'Occident ſe plaignoit auſſi, que les Vaiſſeaux de celle d'Orient venoient quelquefois dans ſes ports, & qu'elle apportoit ſouvent en Europe du ſucre des Indes, ce qui alloit à la ruine du négoce du Bréſil, dont le ſucre étoit la principale Marchandiſe. L'Orientale diſoit, pour ſe défendre, que celle de l'Ouëſt avoit envoyé des Vaiſſeaux au Chili, & qu'avec le tems elle entreroit dans l'étendue des terres, dont le commerce étoit réſervé à la Compagnie de l'Eſt. Tout cela fut décidé, dans la ſuite, en faveur de la Compagnie des Indes Orientales.

Nous finirons l'Hiſtoire de cette année, ſelon l'ordre que nous avons gardé ci-deſſus, en parlant de ce qui arriva par mer. Les Dunkerquois (1) firent, au commencement de l'année, les mêmes deſordres, ſur les Mers voiſines, mais on prit un nombre conſiderable de leurs Vaiſſeaux; & la Flotte, que Tromp commanda ſur les côtes de Flandre, pour favoriſer le Siege de Gravelines, les empêcha de faire le mal, qu'ils auroient pu faire, pendant l'Eté. Il en prit pluſieurs, & contraignit les autres de s'enfuir ſur les Côtes d'Eſpagne. Le Commerce de la Mer Balthique fut ſoûtenu par une Flotte conſiderable de Vaiſſeaux de guerre; & l'on remarque qu'il partit ſept-cens Vaiſſeaux Marchands, pour cette Mer. 1644.

Il y eut un autre (2) accident fâcheux, qui arriva aux Indes, dans le Royaume de Cambaye, & auquel il y a bien de l'apparence que les Portugais, qui négotioient depuis long tems avec les habitans du Pais, contribuerent beaucoup. La Compagnie Hollandoiſe y négotioit auſſi, & avoit un Comptoir, avec deux Commis, & quelque peu de monde, dans la Ville de Lewek, à quatre-vint lieuës de l'Embouchure de la Riviere, où *Nappraſſab*, Roi du Païs, faiſoit ſa réſidence. La Compagnie y avoit négotié aſſez tranquillement, ſous les Rois précedens; dont le dernier avoit été tué, par celui qui y regnoit alors. Il avoit auſſi paru vouloir vivre en Paix, avec la Compagnie, & l'avoit témoigné de bouche aux Commis Hollandois, & par des Lettres, qu'il avoit écrites à *Simon van Diemen*, Gouverneur Général à Batavia. Cependant pouſſé, comme l'on crut, par les Portugais, il entreprit de ſe rendre maître du Comptoir Hollandois, & de deux Bâtimens legers de la Compagnie, qui étoient ſur la Riviere. Il le fit avec facilité, parce que les Hollandois ne ſe défioient de rien. Les deux Commis furent tuez, & les Vaiſſeaux ſaiſis, & le monde, qui étoit deſſus, fut fait apparemment priſonnier; car la Rélation, que nous ſuivons, n'en dit rien. Le Gouverneur de Batavia, ayant été averti de cela, y envoya cinq Vaiſſeaux, bien fournis de Matelots, & outre cela cent-ſoixante ſoldats; pour voir s'il ne pourroit point ſauver quelque choſe, & ramener le monde, qui y étoit demeuré. Cette Flotte partit de Batavia, le 22. d'Avril de cette année, & arriva le 10. de Mai à l'embouchure de la Riviere. Elle remonta, ſi l'on en excepte un Vaiſſeau laiſſé pour la garde d'un paſſage, juſqu'à quatre-vints lieuës de l'embouchure, & redemanda au Roi, ce qu'on avoit pris dans les Magazins de la Compagnie, & les gens, qui y étoient. Il paroît que le Roi amuſa, pendant cinq jours, les Hollandois, pour avoir du tems, pour exécuter un deſſein qu'il forma, contre leur Eſquadre; qu'il vouloit inveſtir de toutes parts, pour s'en rendre maître, ſans rien riſquer. Cependant il envoyoit tous les jours des raffraichiſſements à la Flotte, & differoit l'audience, qu'il avoit promiſe à ceux qui la commandoient. Au bout des cinq jours, ceux que la Compagnie avoit envoyez, pour cela, ou avertis par quelcun, ou ſoupçonnant qu'on ne leur voulût jouër quelque mauvais tour, réſolurent de deſcendre la riviere; de peur qu'on ne leur en fermât le paſſage, comme on le pouvoit faire, en divers lieux. Ils n'eurent pas plûtôt levé l'ancre, qu'ils furent enveloppez de galeres legeres, qu'ils écarterent à coups de Canon. Ce combat dura tout le jour.

Comme on fut venu un peu plus bas, devant une petite Ville, le Roi, qui y étoit, fit tirer pluſieurs volées de Canon ſur la Flotte. Elle s'apperçut qu'il y avoit aſſemblé ſon Armée, pour l'attaquer; parce qu'elle vit les bords de la riviere couverts de feux. Cependant comme ni le Vent, ni la Marée ne lui étoit pas favorable, pour continuer à deſcendre; il fallut paſſer là la nuit, ſous les armes.

Dès

(1) Vie de F. H. P. 2 p. 147. & 160.

(2) Là-même p. 161.

1644. Dès que le jour fut venu, les Hollandois s'apperçurent qu'ils étoient au-deſſus d'un pont de bois, gardé par bien du monde, & par deux bateries des deux côtez de la riviere. Cependant ils ſe rendirent maîtres du pont, en y envoyant leurs Chaloupes armées, qui le prirent à la faveur du Canon. Cet obſtacle ayant été forcé, & les Vaiſſeaux ayant paſſé le pont, ils trouverent une baterie de trente-huit pieces de gros Canon, couverte de gabions, & des canons de moindre calibre, dans les détours du fleuve. Il fallut eſſuyer tout ce feu, qui fit beaucoup de dommage à ce qui étoit ſur le tillac des Vaiſſeaux, ſans nuire à ce qui étoit au-deſſous, parce que l'Artillerie Indienne étoit trop haute. Cet endroit étant paſſé, les Hollandois s'aperçurent qu'il y avoit encore un autre pont de bâteau, comme il ſemble, (car la Rélation paroît le ſuppoſer) ſur la riviere, défendu par deux Forts, l'un d'un côté du pont, & l'autre de l'autre, bâtis à la maniere des Européens; ce qui fit aſſez connoître, que les Portugais s'étoient mêlez de cette affaire; car les Indiens n'avoient aucune connoiſſance de cette ſorte de Fortifications. Il y avoit de quoi effrayer des gens aſſez réſolus, par la crainte de ne pouvoir pas retourner à Batavia. Mais les Hollandois irritez, par la peur de tomber entre les mains de l'Ennemi, reſolurent encore de forcer le pont. Ils s'en approcherent, ſans s'arrêter à tirer ſur l'Ennemi, & entreprirent de paſſer avec les Chaloupes à un des côtez du pont, où il y avoit un eſpace vuide, ſous une batterie ennemie, qu'ils pouvoient canonner avec avantage. Les Chaloupes trouverent, que le pont avoit été attaché ſous l'eau, par de groſſes chaines de fer, qu'il n'étoit pas facile de rompre. Ils en avertirent ceux, qui commandoient les Vaiſſeaux. Les Commandans réſolurent de faire une deſcente d'un côté, où il y avoit une baterie de quinze pieces de Canon. Conduits par deux Lieutenans Colonels, ils attaquerent hardiment les Indiens, qu'ils mirent en déroute, & en tuerent une centaine. Le Roi fit là-deſſus avancer de nouvelles Troupes, devant leſquelles les Hollandois firent une retraite par terre, pour rejoindre leurs Vaiſſeaux, & perdirent quelques Matelots. Les Ennemis voulurent ſe rendre maîtres d'une groſſe Chalouppe, mais on la ſauva, par le moyen ſur tout des grenades, qu'on jetta ſur les Ennemis, & qui les mirent en fuite. Le Roi voulut faire avancer de nouveau ſes Troupes, mais la peur les empêcha d'obéir. Cependant les Hollandois entreprirent de couper une groſſe traverſe, qui étoit ſur le pont. Les Indiens s'approcherent ſur leurs galeres, & attaquerent de nouveau les Hollandois; qui eurent alors à les ſoûtenir, & à canonner des Troupes qui étoient ſur le rivage, & d'autres encore qui étoient poſtées ſur le pont. Ils couvrirent en peu de tems le pont de morts, & chaſſerent l'Ennemi, qui étoit ſur le rivage; après quoi ils s'approcherent du pont, & rompirent une groſſe chaine, couverte de bambous, ou de groſſes Cannes. La chaine étant rompue, l'eau emporta une partie du pont, l'Eſquadre Hollandoiſe paſſa, au deſſous, & les Indiens ceſſerent enfin de les ſuivre. Cette action ſe fit le 12. de Juin, & dura depuis cinq heures du matin, juſqu'à ſix heures du ſoir.

On ſut depuis, par quelques Chinois, que le Roi de Cambaye avoit perdu douze-cens hommes, & que ſon Armée avoit été de ſoixante-mille. Pour les Hollandois, ils eurent cinquante-neuf hommes de tuez, & ſoixante de bleſſez, qui moururent de leurs plaies. Il ne ſe trouva à 1644.
l'action, dont on vient de parler, que quatre des Vaiſſeaux Hollandois; parce qu'on avoit laiſſé le cinquiéme au bas de la Riviere, pour garder le paſſage.

On ſait que les Indiens ne ſont nullement ſoldats, & ne ſavent pas bien ſe ſervir de leurs armes; mais comme ils étoient infiniment ſuperieurs en nombre, bien fournis d'Artillerie, & dirigez par des Portugais, ils ne laiſſerent pas de faire du dommage aux Vaiſſeaux, en ce qui étoit au-deſſus de l'eau; & cette Flotte dut avoir aſſez de peine à ſe rendre à Batavia. Les Portugais rendirent par là aux Hollandois, une petite partie du mal, qu'ils leur avoient fait en Amerique & en Afrique. Il étoit fort difficile, que ces deux Nations devinſent amies; parce que les Hollandois, dans le tems de la guerre, avoient fait un tort infini aux Portugais; tant dans la Mer des Indes, que ſur les côtes de l'Amerique & de l'Afrique. Les Compagnies de Hollande devoient bien s'attendre à cela; mais celle des Indes Occidentales, ne ſe ſoûtint pas comme celle des Orientales. Quoi que nous n'ayons pas fait l'Hiſtoire des progrès de la derniere, qui pourroient ſeuls fournir de la matiere, à une Hiſtoire auſſi longue que celle-ci; nous n'avons pas voulu omettre une action auſſi mémorable, que celle qu'on a lue.

Comme nous avons donné le caractere d'*Epiſcopius*, après avoir parlé de ſa mort, ſur l'année précedente; nous en uſerons de même ici, à l'égard d'*Uytembogard*, ſon Ami, qui n'eut pas moins de part que lui, dans les Conteſtations, qui s'éleverent, un peu après le commencement du XVII. Siecle, dans les Provinces Unies, ſur la Prédeſtination & la Grace. Il mourut à la Haie, le 4. de Septembre de cette année, dans ſa 87. année. On peut s'inſtruire de ſa Vie, par ce qu'il en avoit compoſé lui-même en Flamand, & qui parut en MDCXLVI. Je ne ſerai qu'en toucher ici quelques endroits, en faveur de ceux qui ne peuvent pas lire ſa Vie en Hollandois.

Il naquit dans la Ville d'Utrecht, le 11. de Fevrier en MDLVII. Son Pere ſe nommoit *Auguſtin Uytembogard*, d'une famille aſſez connue, dans la Province d'Utrecht, & ſa Mere *Helene d'Helwich Hamels*, de la Ville d'Heusden. Son Pere avoit, dans l'Egliſe Collegiale de S. Pierre, l'emploi de *Souſchantre*, comme on parloit alors. Le Chantre commençoit le Chant dans l'Egliſe, & le (t) Souſchantre lui répondoit. Il étoit auſſi chargé de l'inſtruction de la Jeuneſſe. Il inſtruiſit lui-même ſon Fils, dans les principes de ſa Langue Latine, & l'envoya enſuite dans les Ecoles de la Ville; après quoi il le mit chez un Avocat, car il le deſtinoit à l'étude du Droit. Cet Avocat trouvant de l'eſprit, & de l'application, dans ce jeune homme, lui expliqua lui-même les Inſtitutes. Il fut enſuite chez un Procureur, pour s'inſtruire de la Pratique. Ce Procureur étant obligé d'aller à Malines, pour un Procès, lui laiſſa le ſoin de ſes affaires, dont il s'aquita avec beaucoup de fidelité. Il arriva alors que la peſte vint à Utrecht, & que la Femme du Procureur en fut attaquée, avec deux enfans, qui en moururent. On ferma la Maiſon, pour ſix ſemaines, ſans qu'Uytembogard en voulût ſortir; & il rendit, à cette famille affligée, tous les ſervices poſſibles, ſans être attaqué de la

(t) Voyez le Gloſſaire de la Baſſe Latinité par *Du Cange*, au mot *Succentor*.

1644. la peſte; comme ſi ſon courage l'en avoit garenti. Il arriva, que la place de premier Clerc du Greffe de la Province vint à vaquer; *Adrien van der Burch* Greffier la lui fit offrir, pourvû qu'il voulût déclarer qu'il étoit faux, qu'il allât ouïr les Sermons *d'Hubert Duyf-huys*, Paſteur de l'Egliſe de S. Jaques. Cet homme, quoi qu'il continuât à porter les habits Sacerdotaux de l'Egliſe Romaine & le Bonnet Quarré, prêchoit à la maniere des Réformez, & s'étoit rendu par-là ſuſpect d'Héreſie. Uytembogard refuſa de faire la déclaration, qu'on demandoit de lui, & témoigna qu'il ne s'abſtiendroit pas volontiers, d'aller aux Sermons de cet homme; ce qui l'empêcha d'avoir l'emploi, qu'on lui offroit. Son Pere & ſa Mere, avoient déja pris quelque goût, pour la doctrine des Réformez, par la lecture de l'Ecriture Sainte, & de quelques livres de *Luther*, de *Melanchthon*, de *Bullinger* & d'autres, qu'ils liſoient en ſecret. *Jean Block*, Chanoine de S. Pierre, qui l'avoit tenu ſur les fonts baptiſmaux, comme l'on parle dans l'Egliſe Romaine, avoit auſſi du penchant pour la Reformation, quoi qu'il portât l'habit de Chanoine, & qu'il en fît les fonctions; mais il devint bien-tôt ſuſpect à ſes Confreres. Cet homme fournit, de tems en tems, à Uytembogard des Livres, en faveur de la Réformation. Il lui donna, entre autres, les livres d'un Prêtre, nommé *Dirk van Apcoude*, qui étoit Vicaire de l'Egliſe de S. Pierre, & qui avoit été découvert, & obligé de ſe dédire; mais qui ne diſoit néanmoins la Meſſe, que le plus rarement qu'il pouvoit, ſous prétexte de quelque incommodité. Cet homme avoit mis à la tête des Chapitres de ſes Ouvrages cette Deviſe: *Sis ſine felle pius*; ſoyez religieux, ſans fiel. Choſe aſſez rare, par un travers de l'Eſprit Humain, qui aſſaiſonne communément le Zéle de Religion de beaucoup d'amertume; quoi qu'incompatible avec le veritable eſprit du Chriſtianiſme, qui eſt un eſprit de douceur. Uytembogard lut encore les livres *d'Anaſtaſe de la Velurve*, & les *Colloques d'Eraſme*, qui étoient des livres défendus, par cette ſorte de Zélez. Il fréquenta toûjours les Sermons de Duyf-huys, qui avoit quitté les habits Eccleſiaſtiques, & qui s'étoit déclaré Proteſtant. Par-là, & par d'autres ſemblables occaſions, Uytembogard comprit que l'Egliſe avoit beſoin de Réformation, & il en fit une profeſſion publique.

En MDLXXX. il alla à Geneve, aux dépends de la Ville d'Utrecht, pour y étudier en Theologie; où il ouït les leçons de *Theodore de Beze*, & d'*Antoine de la Faye*. Ce fut là où il fit connoiſſance avec *Jaques Arminius*, & ſe lia avec lui d'une amitié, qui ne fut jamais interrompue. Ce dernier, en ce tems-là, étoit plus habile dans la Philoſophie de ce ſiecle-là, qu'en Théologie, & il en donna des marques à Geneve. *Uytembogard* connut auſſi en cette Ville *Simon Goulart*, qui lui prêta des livres de ſa Bibliotheque, qui étoit nombreuſe. *Goulart* l'ayant trouvé une fois, liſant *les Stratagemes de Satban*, publiez par *Jaques Aconzi*, lui-dit, que ce livre là étoit *le plus méchant de tous les méchants livres*; apparemment parce qu'*Aconzi* eſt beaucoup plus moderé, à l'égard des Controverſes Théologiques, qu'on ne l'étoit alors à Geneve. Il y a bien de l'apparence, que ce livre ſervit à *Arminius* & à *Uytembogard* à devenir plus moderez, que les leçons des Théologiens d'alors ne le permettoient. Ils y firent auſſi connoiſſance avec un Miniſtre, nommé *Charles Perrot*, qui leur découvrit qu'il n'approuvoit pas tout ce que l'on enſeignoit, parmi les Réformez; à quoi il ajoûta que l'on ne s'y éloignoit point des dogmes fondamentaux; de ſorte qu'on ne devoit pas ſe 1644.
ſéparer d'eux, pourvu qu'on y fût ſouffert, & leur loüa beaucoup l'amour de la paix. Ce même Perrot avoit fait un livre *de extremis in Religione vitandis*, qu'on ſupprima à Geneve. Nous ne remarquons cela, en parlant d'*Uytembogard*, que pour faire connoître qu'il ne vint pas de lui-même, ni tout d'un coup, Tolerant, comme il le fut depuis.

Il retourna en MDLXXXIV. à Utrecht, & ayant été reçu Miniſtre en cette Ville, il y vit bien-tôt aprés, les Miniſtres ſe brouiller avec les Magiſtrats, en faveur du Comte de Leiceſter. Il fut appellé ailleurs, mais il ne trouva pas à propos d'y aller, & il penſoit même à ſortir du Païs. Mais Mauriee le fit arrêter, par l'Egliſe de la Haie, où il ne voulut néanmoins s'engager, que pour deux ans. Il ne retourna pourtant pas à Utrecht, pour y demeurer; mais pour aider les Magiſtrats, à procurer la paix à cette Egliſe; qui demeura en effet en repos, juſqu'à l'an MDCXVIII. Il prêcha depuis, en Flamand & en François.

Enſuite étant allé pour prêcher dans l'Armée en MDXCIX. du tems du Siege de Bommel, il ſatisfit ſi fort le Prince Maurice, qu'il le retint-là ſix mois, plus qu'*Uytembogard* n'étoit obligé d'y être. C'étoit un homme, qui ſavoit vivre, parmi les Grands; ſans néanmoins ſe relâcher en rien, qui regardât les devoirs de ſa charge. Il demanda encore, qu'il le ſuivit dans la Campagne de MDC. qui fut celle à laquelle la bataille de Nieuport fut donnée. Enfin ce Prince conçut une ſi grande eſtime, pour lui, qu'il ne ſe donna aucun repos, qu'il ne l'eût obtenu des Etats, & de l'Egliſe de la Haie, pour ſon Miniſtre particulier; qui l'accompagneroit, dans toutes les Campagnes, & qu'il ne le lui eût perſuadé à lui-même. Il le voulut même engager à être ſon Conſeiller, & lui en fit dire pluſieurs raiſons. *Uytembogard*, quoi qu'en effet un homme de conſeil, & naturellement fertile en expediens, le refuſa entierement, comme étant un emploi incompatible avec ſa Charge. Depuis l'an MDXCIX. juſqu'à l'an MDCXIV. il ſuivit le Prince, en toutes ſes Campagnes; où il fut ſouvent expoſé à perdre la vie, en s'aquitant de ſon Emploi, auprés des ſoldats, auſſi-bien qu'auprés de S. A.

Il fit auſſi une connoiſſance particuliere avec *Barneveld*, qui prit pour lui beaucoup d'eſtime & de confiance. On a vu dans nôtre Hiſtoire, qu'il avoit été attaché à lui, juſqu'à la fin; non pour traverſer Maurice, mais pour tâcher de mettre fin, ſans tumulte, & ſans violence, aux Controverſes de ce tems-là. Maurice traverſa leurs bons deſſeins, non par ſcrupule, mais pour ſe venger de l'un & de l'autre, comme on l'a remarqué dans l'Hiſtoire de ces démêlez. Au reſte, *Uytembogard* étoit un homme trés-habile pour le Conſeil, & dont les manieres ſages & reglées gagnerent d'abord l'eſtime de Maurice; qui finit, de la maniere dont on l'a dit, ſans qu'il eût donné aucun ſujet légitime à ce Prince de le maltraiter; ainſi qu'il paroît en ce que *Louiſe de Coligni*, & *Fréderic Henri* ſon Fils, eurent toûjours beaucoup d'eſtime & de bonté pour lui; étant bien perſuadez que Maurice lui avoit fait tort. *Uytembogard* écrivoit en ſa Langue, avec beaucoup de ſageſſe & de netteté, comme il paroît par ſon *Hiſtoire* des Controverſes d'alors, par ſa Vie & par pluſieurs autres Ecrits Hollandois, qu'il publia. S'il n'avoit pas la pénetration & l'étendue de génie, qu'avoit *Epiſcopius*, il le ſurpaſſoit peut-être en netteté, & en ſimplicité de ſtyle. Mais ils eurent toute leur vie, une trés-grande déference l'un pour l'autre, & il n'y

1644. eut jamais aucune diminution dans leur amitié. Il nous reſte diverſes Lettres Françoiſes (1) d'*Uytembogard* à *Louiſe de Coligni*, qui ſont bien écrites pour ce tems-là, depuis lequel on ſait que la Langue Françoiſe a extrémement changé. Si on les compare avec des Lettres écrites, en ce même tems, par bien des François, on les trouvera auſſi bien tournées, & peut-être mieux; & pour les choſes même, on verra qu'il n'y a rien que de ſage, & qui ne convienne au caractere d'un homme de bien, prudent & retenu.

1645. AU commencement de cette année, le 11. de Janvier, il arriva un accident fâcheux dans la Ville d'Amſterdam; ce fut l'embraſement d'une des Egliſes de cette Ville, que l'on nomme *la Nouvelle*, par rapport à un autre qu'on appelle *la Vieille*; quoi qu'elles ſoient toutes deux aſſez anciennes, comme on le voit par l'architecture. Cette Egliſe commença à bruler, en plein midi, le 11. de Janvier, par un tems clair & ſerein. Le feu ſe prit par le comble, & cela par la faute de quelques fondeurs de plomb, qui avoient travaillé au haut, pour ſouder le plomb, qui couvroit la charpente, en quelques endroits. La voute de bois, qui ſoûtenoit le toit, s'enflamma avec tant de violence, qu'on n'eut pas le tems d'y porter de l'eau, pour l'éteindre. On n'avoit pas encore alors l'adreſſe, & le bon ordre, que l'on a aujourd'hui à Amſterdam, pour porter de l'eau en quelque endroit que ce ſoit, ſi promptement, & en une ſi grande quantité; que l'on fait couler des rivieres dans les bâtimens embraſez, quelque hauts qu'ils ſoient. Le toit & tout ce qu'il y avoit de bois tomba, les poutres où les cloches étoient attachées brulerent auſſi, & le tout fut précipité au bas de l'Egliſe; où les bancs, les chaiſes, & tout ce qu'il y avoit de combuſtible fut conſumé; de ſorte qu'il ne reſta guere, que les murailles & les colomnes de pierre, d'entier. On repara bien-tôt ce dommage, excepté la Tour où étoient les cloches, dont il n'y a que le veſtibule.

Dès la fin de l'année précedente, le Prince d'Orange avoit propoſé de faire, cette année, un effort; pour pouſſer les conquêtes, qu'on avoit faites ſur l'Ennemi, en prenant le Sas de Gand. (2) Il fit celle-ci demander, par les Commiſſaires, la ſomme d'un million, vint-huit-mille, & quelques centaines de florins. Cette demande ſe fit au milieu de Janvier, & l'on dit que c'étoit pour un grand deſſein; d'où l'on recueuilloit qu'il en vouloit peut-être à Anvers, ou au moins à Hulſt. Cependant, comme on armoit contre le Danemarc, qui faiſoit tous les jours des avanies aux Vaiſſeaux Hollandois & Zélandois, qui alloient négotier dans la Mer Balthique; le Comte d'Eſtrade, qui faiſoit la fonction d'Ambaſſadeur de France, & qui craignoit que les préparatifs, qu'on faiſoit pour cela, ne rallentiſſent les efforts, que la France vouloit qu'on fit contre l'Eſpagne, demanda une Audience aux Etats Généraux, pour le dernier de Fevrier qui lui fut accordée. Il leur reprocha, en termes aſſez forts, qu'ayant été preſſez, il y avoit quelques années, de rompre la Neutralité, qu'ils avoient avec l'Empereur, & s'étant excuſez d'entrer en guerre avec lui, ſur leur impuiſſance, ils faiſoient préſentement une guerre de gayeté de cœur au Danemarc; ce qui les mettroit hors d'état, de mettre une armée ſuffiſante en campagne, contre les Eſpagnols. Il parloit de cela, comme *d'une violation de la Foi Publique*, & comme *d'un mépris, que l'on avoit pour un Roi Allié*. Il ajoûtoit que c'étoit bleſſer les lois de la ſincerité, que d'équipper une Flotte contre le Danemarc, & de lui envoyer, en même tems, des Ambaſſadeurs; pour ſervir de Médiateurs, en l'accommodant avec la Suede. Ce n'étoit pas que la France prit fort à cœur, les interêts du Roi de Danemarc; ce n'étoit que de peur que les Suedois ne ſe rallentiſſent dans la guerre, qu'ils faiſoient à l'Empereur, comme les Hollandois dans celle qu'ils faiſoient à l'Eſpagne, & que le Roi de France ſeul ſoûtint tout le poids de celle, qu'il faiſoit aux deux branches de la Maiſon d'Autriche. La Hollande ne laiſſoit pas de preſſer l'équippement de la Flotte, & diſoit que le commerce de la Mer Balthique lui importoit beaucoup plus, que la priſe d'une Ville en Flandre. Elle propoſoit cependant de travailler, en même tems, à l'accommodement des Couronnes du Nord, & à la liberté du commerce dans la Mer Balthique. Le Prince d'Orange, étoit oppoſé à l'équippement de la Flotte pour le Nord, & avoit gagné les Villes de Zélande, qui dépendoient de lui, pour s'y oppoſer; quoi que les autres y conſentiſſent, pour la même raiſon que celle de Hollande. Les Provinces conclurent néanmoins, en faveur de cet armement; mais elles donnerent ordre à leurs Ambaſſadeurs dans le Nord, de faire tout ce qu'ils pourroient, pour engager le Danemarc à diminuer, le plus qu'il ſeroit poſſible, les droits qu'il exigeoit des Vaiſſeaux de l'Etat; & l'on défendit cependant de naviguer de ce côté-là, ni en Norvegue, tant aux étrangers qui y voudroient aller de Hollande, qu'à ceux du Païs. 1645.

Le Comte d'Eſtrade, fit renouveller cette année, le 10. de Mars, le (3) Traité de Campagne, par lequel la France s'engagea de faire compter aux Etats, la ſomme de douze-cens-mille livres, pour l'entretien de l'Armée. Ce Traité eſt, comme les précédens; mais il y a un article ſéparé où il eſt dit, que le Roi ayant apris que les Etats avoient deſſein d'aſſieger une place de grande importance, & qu'il ſeroit très-avantageux d'avoir, pour le bien commun; ils auroient beſoin d'avoir ſur pied, une plus grande armée qu'ils n'avoient ordinairement, & d'être ſecourus d'une ſomme conſiderable, pour les aider à ſoûtenir de ſi grands frais; il vouloit bien leur fournir, outre la ſomme ordinaire; celle de trois-cens-mille livres. Cet Article fut ſigné à la Haie, le 25. d'Avril, par le Comte d'Eſtrade, & par les Députez des Etats.

Le Rendez-vous de l'Armée (4) fut cette année, devant Dordrecht, pour ne pas tant s'éloigner de la place, qu'on avoit en vue, que l'on avoit fait auparavant. Comme, dans ce tems-ci, on étoit entré dans la négotiation de la Paix, à Munſter, le Comte d'Eſtrades preſſa extraordinairement l'ouverture de la Campagne; afin de trouver les Eſpagnols plus faciles, quand ils auroient apris qu'ils avoient perdu une place importante, dans le Pais-Bas. Il y avoit trois-cens compagnies d'Infanterie, parce que l'on n'avoit formé aucun Camp-volant. On détacha ſeulement trois-mille hommes, pour renforcer les garniſons des places ſur le Rhin & ſur la Meuſe, à la priere de la Province de Gueldre. Le Gouverneur de Friſe, ſe rendit le 9. de Mai à l'Armée, & le Prince d'Orange peu de tems après. Cependant

(1) Dans le recueil des Lettres *Præſtantium Virorum* in fol.
(2) *Aitzema* T. III. au commencement.
(3) Voyez-le dans *Aitzema* T. III. p. 43.
(4) Là-même p. 80. Voyez auſſi la Vie de F. H. ſur cette année.

1645. dant le Comte d'Eſtrades, étant allé, au commencement de Juin, en Zélande, pour ſe rendre à l'Armée; il trouva, près de Rammekens, dix-huit Compagnies de Cavalerie, & ſoixante & dix-huit Compagnies d'Infanterie. Il fut ſurpris que ni ce corps, ni celui qui étoit devant Dordrecht, n'euſſent encore fait aucun mouvement. Il faut qu'il manquât encore quelque choſe que le Prince, accoûtumé à ne commencer rien, ſans avoir tout ce qui étoit néceſſaire, attendoit alors. Le 6. de Juin l'Armée, qui étoit devant Dordrecht, fut tranſportée à Bergopzoom, où il ſe rendit encore quelque Cavalerie. Le Comte de Bredcrode, Maréchal de Camp, ſe tranſporta cependant avec les Troupes, qui étoient à Rammekens, au Sas de Gand. Toute l'Armée s'avança peu à peu, juſqu'à la fin de Juillet, & alla camper à Maldeguem & à Aidiguem, où elle fit quelque ſejour. Au commencement d'Août, le Prince voulut aller par eau, avec ſon Armée, du côté de Hulſt, dans le deſſein de ſe poſter à Kieldrecht, au-deſſus de cette Ville; mais le vent ſe trouva contraire, & rompit ce deſſein. Il s'arrêta longs-tems à Ekelo.

Le Duc d'Orléans ſe mit en Campagne, ſur la fin de Mai, & marcha du côté de la Flandre Occidentale, avec une Armée, commandée ſous lui, par les Maréchaux de Rantzau & de Gaſſion. Ils prirent quelques Forts, & quelques Villes de peu de défenſe. Si quelques entrepriſes leur réüſſirent, ils échoüerent en d'autres. Lamboi & Picolomini leur firent tête par tout, mais ſans effectuer preſque rien de conſéquence; parce qu'ils ſe tenoient plûtôt ſur la défenſive, qu'ils n'attaquoient. Le 10. de Juillet, les François ſe rendirent maîtres du Fort de Mardik, qui étoit un poſte de conſideration, pour pouvoir prendre Dunkerque, s'ils l'euſſent ſû garder. Sur la fin du même Mois, ils prirent le Fort de Linken, & Bourbourg le 10. d'Août; Bethune, le 29. du même mois; & Armentieres, le 10. de Septembre. Ils tenterent encore de ſe rendre maîtres de l'Ile, mais Picolomini ayant jetté deux-mille hommes, dans la Place, qui en avoit déja quatre-mille; ils n'oſerent l'attaquer. Je ne dis rien ici de l'adminiſtration du Cardinal Mazarin, ni des troubles qu'il y eut enſuite en France, à ſon occaſion. Ce ſont des choſes, qui regardent l'Hiſtoire de ce Royaume-là, & non celle des Provinces Unies.

Cependant d'Eſtrades propoſa aux Etats, de faire le Siege d'une des Places de Flandre, qui devoient appartenir au Roi, ſon Maître, en cas qu'on la prît; ſelon le partage, que l'on en avoit déja fait, ſous le Cardinal de Richelieu, & déſigna la Ville de Gand, quoi qu'il voulût dire Bruges; apparemment pour tenir le deſſein plus ſecret. Les Etats renvoyerent cette affaire au Prince. Le 26. de Septembre, les Maréchaux de Rantzau & de Gaſſion, envoyerent avertir le Prince, qu'ils s'étoient avancez avec dix-mille Fantaſſins, & ſix-mille Chevaux, juſques ſur le Canal, qui va de Gand à Bruges, & pris le Fort de S. George, ſur le milieu de ce Canal, après avoir contraint les Troupes Lorraines, qui étoient au ſervice de l'Eſpagne, de ſe retirer dans Bruges. Le Prince récrivit, qu'il n'avoit rien ſû de leur venue, & que par-là ils avoient fait échoüer le deſſein propoſé par le Comte d'Eſtrade; parce que les Eſpagnols, qui étoient dans Gand & dans Bruges, étoient trop ſur leurs gardes. Il y a néanmoins apparence, que les deux Maréchaux n'étoient venus, que pour cela.

Le Prince d'Orange, marcha du côté de Gand le 28. de Septembre, & s'en approcha de ſi près, qu'on pouvoit voir aux Tours de la Ville, quelle heure il étoit. Gaſſion & Rantzau le vinrent trouver là, pour tenir conſeil avec lui. Enſuite, les Armées ſe ſaiſirent de divers Forts, entre Gand & le Sas de Gand, & marcherent enfin vers Hulſt; qu'on commença d'aſſieger; ſeulement le 5. d'Octobre. Si le Prince d'Orange n'avoit eu, cette Campagne, que le ſeul deſſein d'attaquer cette Place, on pourroit croire qu'il auroit trop tardé; puis que, dans une ſaiſon ſi avancée, il pouvoit facilement arriver que les pluyes, ou quelques autres accidens fiſſent marquer le coup. Ceux qui ont écrit que ſon eſprit commençoit alors à baiſſer, auroient pu attribuer ſa lenteur à la foibleſſe, où il ſe trouvoit. Mais s'il avoit, comme on le pourroit ſoupçonner, la vuë ſecrete d'empêcher les François de faire trop de progrès, de ce côté-là, il ſe ſeroit conduit fort prudemment; & auroit rendu, par-là, un ſervice ſignalé aux Provinces Unies. Il auroit encore donné le change aux Eſpagnols, qui jugeant qu'il n'entreprendroit rien contre Hulſt, n'y laiſſerent pas aſſez de monde, pour le défendre, comme ils le reconnurent bien-tôt après. 1645.

On fut d'abord occupé à prendre divers Forts, autour de la Place, qui pouvoient ſervir aux Eſpagnols à y jetter du ſecours, ou aux Hollandois à faire venir des vivres dans leur Camp, avec plus de facilité. Les Eſpagnols en abandonnerent quelques-uns, pour envoyer dans la Ville les garniſons qu'ils y tenoient, & il y firent entrer trois Régimens, qui n'étoient pas complets. Tels furent les Forts d'Absdale, Moerſchans, Santberg, Ferdinand & d'autres. On partagea l'Armée, en trois principaux quartiers; dont le premier fut à S. Jeans-ſteen, & fut occupé par le Prince; Brederode eut le ſecond, qui étoit près du Fort de Naſſau; & le troiſiéme, qui étoit celui de Moerſchans, fut aſſigné au Prince Guillaume. Les lignes de communication ne furent pas conſiderables, parce qu'il n'y avoit qu'un côté de la Ville, qui fût bien retranché, qui étoit celui du Midi. Cependant le Duc de Lorraine, & les Barons de Bek & de Picolomini couvroient le Païs de Was. Il y avoit un Capitaine Wallon, nommé *Hennin*, qui commandoit dans la Place, & qui demanda au Prince, qu'il lui fût permis d'en faire ſortir ſa Femme & ſes Enfans; ce qu'il lui accorda. On ſut, enſuite, par un déſerteur, qui ſortit de la Ville, qu'elle étoit bien pourvue de tout, excepté de monde; & cela étoit vrai, puis que la Garniſon n'étoit que de treize-cens hommes. On attaqua ſi vigoureuſement la Place, & l'on fit un ſi grand feu de l'Artillerie, & des Mortiers chargez de Bombes; qu'elle fut réduite à demander à capituler. La Capitulation fut conclue le 4. de Novembre, & la Garniſon ſortit le jour ſuivant, à des conditions aſſez honorables. Elle fut conduite à Anvers, mais le Gouverneur ſe retira à Gand, où étoit apparemment ſa famille. On trouva dans la Place, trente-huit pieces de Canon de Bronze, & quantité de munitions de guerre & de bouche; de ſorte que s'il y avoit eu plus de monde, elle auroit tenu plus long-tems. Il arriva auſſi, par bonheur, que le Ciel fut extraordinairement ſerain, pendant cet Automne; ce qui ſervit beaucoup aux Aſſiegeans, à avancer leurs aproches.

Le 10. de Novembre, Brederode emporta le Fort de S. André, par aſſaut; mais on donna la vie à la Garniſon, qui n'étoit que d'environ cent hommes, & qui jetta ſes armes, & fut conduite à Hulſt, qui n'en étoit éloigné, que de trois ou quatre lieuës. La Garniſon, quoi que priſe par force, fut admiſe à ſe racheter, & fut envoyée à Gand. On prit encore d'autres Forts du voiſina-

1645 ge, & entre autres celui de Moerſpuy, qui étoit le plus conſiderable. Il ſemble qu'on avoit fait une ſi grande quantité de Forts, pour mieux couvrir non ſeulement la Place, contre les entrepriſes des Hollandois, mais encore le Païs de Was. Auſſi le Prince fit-il raſer la plûpart de ces Forts, qui auroient demandé trop de monde, pour les garder.

Dès que le Prince ſe fut retranché devant Hulſt, & ſe trouva hors de danger d'être forcé dans ſes Quartiers, l'Armée Françoiſe, qui l'avoit accompagné juſque-là, ſe retira & prit ſon chemin par Coutrai, qu'elle attaqua, mais en vain. Les François allerent enſuite camper, entre Doüai & Orchies, pour obſerver les Eſpagnols qui s'aſſembloient, dans le deſſein de profiter de leur retraite. Le 17. de Novembre, Lamboi prit le Château de Mont-Caſſel, & le raſa. Les François voulurent prendre la Baſſée, mais ne pouvant en venir à bout, ils ſe contenterent de la priſe de la petite Ville de Lens; d'où ils allerent ſe poſter, entre Menin & Armentieres. L'Ile cependant etoit en grande inquietude, car elle n'étoit pas alors fortifiée, comme elle l'a été depuis. Lamboi raſſembla inceſſamment le plus de troupes qu'il put, dans le voiſinage, en attendant Picolomini; qui le devoit venir joindre dans peu, pour attaquer enſuite les François. Ceux-ci en ayant été avertis, prévinrent cette jonction, & allerent attaquer Lamboi près d'Ypre. Ils le ſurprirent, lui tuerent une partie de ſon monde, & diſſiperent le reſte; après quoi, ils ſe retirerent ſur la Frontiere de France. Le 4. de Decembre, les Eſpagnols commandez par le Comte de *Fuenſaldagne*, reprirent d'aſſaut le Fort de Mardik, ſur les François; qui ſe laiſſerent ſurprendre. Il y eut cent-cinquante hommes de tuez, & trois-cens de faits priſonniers, & emmenez à Bruges. Pour les Eſpagnols, ils ne perdirent que dix de leurs gens, & par-là la Campagne finit. Elle verifia un mot du Baron de Charnacé, (1) qui avoit dit autrefois, *que l'Eſpagne étoit un corps très-malade, qui ne ſe ſoûtenoit, que par des Reſtaurans, & des Conſumez.*

Cette année, les Pirates de Dunkerque coururent les mers, à leur ordinaire; mais ils ne firent pas grand dommage, ſoit qu'ils fuſſent épuiſez, ſoit que Tromp, qui croiſoit ſur la côte, les empêchât de faire beaucoup de mal. Mais il y eut une dangereuſe conſpiration des Portugais, dans le Bréſil; par où l'on dût comprendre, qu'il auroit bien mieux valu y laiſſer encore Maurice de Naſſau, pendant quelques années. Il avoit averti la Compagnie, de ne pas ſe fier aux Portugais, que la différence des mœurs, de la Langue & de la Religion rendoit ennemis des Hollandois; outre qu'il n'y a point de Nation, qui n'aime mieux être gouvernée, par ſes Compatriotes, que par des Etrangers; comme les Hollandois & même ceux des autres Provinces l'avoient aſſez témoigné, depuis le commencement de la Guerre, contre les Eſpagnols. Pour empêcher que les Portugais du Bréſil, entrainez par ce penchant naturel, n'entrepriſſent rien, contre le Gouvernement de la Compagnie; il falloit néceſſairement entretenir dans le Bréſil, un certain nombre de Troupes, commandées par un homme capable de les mettre en œuvre, comme il falloit, & de les retenir dans leur devoir, par ſon autorité, tel qu'avoit été Maurice de Naſſau. Mais la Compagnie n'avoit eu aucun égard à tout cela, par un principe d'économie, & dans la penſée que les Portugais ayant fait une longue Trêve, auec l'Etat, ceux qui étoient ſujets de la Compagnie n'en pourroient tirer aucun ſecours; ſans lequel, ils n'oſeroient rien entreprendre. (2) La Compagnie ſe trompa, puis qu'un Portugais, nommé *Antonio Cavalcante*, ſut gagner les eſprits de ceux de ſa Nation, tous diſpoſez à ſecouër le joug des Hollandois. Cet homme demeuroit dans la Ville-Maurice, qui étoit devenue comme la capitale du Pernambouc, & faiſoit la fonction de Juge parmi ceux de la Nation. Il devoit faire les Noces de ſa Fille le 24. de Juin, & y inviter tous les Hollandois, qui avoient part au Gouvernement. En cette occaſion, il faiſoit ſon compte de ſe ſaiſir d'eux, dans le milieu du feſtin, & de les faire tous tuer, & enſuite de faire main baſſe ſur le peuple; qui ne ſe défiant de rien, ne ſe tenoit nullement ſur ſes gardes. Les principaux Portugais, qui avoient part à ce deſſein, ou qui ne l'ignoroient pas, acheterent là-deſſus des Hollandois, quantité de Marchandiſes de toutes ſortes, payables à terme, dans l'eſperance de les retenir, ſans les payer, quand le coup ſeroit fait. Ils trouvoient facilement du credit, ſoit qu'ils promiſſent de payer les Marchandiſes, plus qu'elles ne valoient, ſoit que l'on ſe confiât en eux, parce qu'ils avoient accoûtumé de tenir leur parole. Cependant l'affaire ayant été découverte, par un de ceux qui avoient ſouſcrit à la Conſpiration, Cavalcante ſe ſauva avec quelques-uns des Conjurez; & ayant ramaſſé quelque populace Portugaiſe, ſe mit à ravager les terres, qui obéiſſoient à la Compagnie. Ceux qui n'avoient point eu de part au deſſein, ramaſſerent auſſi leurs Amis, & ſe mirent en état de les repouſſer; mais il leur étoit difficile de ſe ſoûtenir contre des gens, qui ne parloient que de rétablir la Nation Portugaiſe dans ſes anciens Droits, par le ſecours du peuple Portugais. 1645.

Cependant le Conſeil Suprême de Pernambouc envoya des Députez à la Baye, le 10. de Juillet, pour tâcher de découvrir, ſi la Conſpiration étoit ſoûtenue ſecretement, par le Gouverneur Portugais, & pour s'en plaindre. Mais il proteſta n'avoir eu aucune connoiſſance de cette entrepriſe, & promit d'obſerver religieuſement la Trêve, comme les Députez le rapporterent, le 28. du Mois. Quand la nouvelle de ce deſordre fut arrivée en Europe, l'Ambaſſadeur de Portugal, à la Haie, donna les mêmes aſſurances, au nom de ſon Roi.

Il y eut néanmoins, le 3. d'Août, une action de quelques Troupes de la Compagnie & des Rebelles, près de S. Antoine, où l'avantage fut égal des deux côtez. Le 10. de Juillet, les Portugais ſoulevez aſſiegerent le Fort du Puntal du Cap de S. Auguſtin, avec deux-mille-quatre-cens hommes, & quelque Artillerie; ce qui marquoit qu'on leur envoyoit, ſous main, quelque ſecours. Le lendemain une Flotte de vint-huit Vaiſſeaux Portugais, vint mouiller l'ancre devant le Récif. Ceux qui la commandoient dirent auſſi, qu'ils n'avoient eu aucune connoiſſance de la conſpiration, & ſe fournirent de ce dont ils pouvoient avoir beſoin, pour retourner, à ce qu'ils diſoient, à Liſbonne. On attribua depuis cette conduite à la crainte, qu'ils avoient de cinq Vaiſſeaux de Guerre, qui étoient à la rade, & de trois, qui étoient dans le Port, ſous la conduite de l'Amiral Lichthart. Cependant, ſept de ces Vaiſſeaux étoient venus

(1) *Aitzema* p. 84. col. 2.

(2) Voyez la Vie de F. H. P. 2. p. 572. & ſuiv. *Aitzema* T. III. p. 30.

1645. venus de la Baye, & partirent le 14. du Mois. On ſut depuis, que cette Flotte avoit débarqué quinze-cens hommes au Rio Formoſo, qui s'étoient enſuite joints aux Rebelles, & qui contraignirent la Garniſon du Fort de Serinhaim de ſe rendre, après huit jours de Siege, & de retourner à Pernambouk.

Le 15. du même Mois, deux-cens-ſoixante & dix tant Officiers, que Soldats, furent inveſtis au Château Tourlong, & contraints de ſe rendre tous priſonniers. Cela épouvanta tout le païs, & fut cauſe que les Moulins à ſucre furent abandonnez, en divers endroits, à la diſcretion des Ennemis. Comme ils s'approcherent du Récif, on abandonna tout ce que Maurice avoit fait bâtir dans la Ville, qui portoit ſon nom; on fortifia le plus qu'il ſe pouvoit, les Forts du Voiſinage; & l'on envoya au Rio Calvo, & au Rio S. Franciſco des Vaiſſeaux, pour y démolir les Forts qui y étoient, & en amener les Garniſons; mais les Forts étoient pris & les ſoldats, deſtituez de tout pour ſe défendre, emmenez.

Il arriva en ce tems-là, que l'Amiral Liechthart avec huit Vaiſſeaux Hollandois, en défit treize Portugais. Il prit deux Vaiſſeaux & deux Caravelles, le reſte fut brulé, ou contraint d'échouer, & l'Amiral Portugais fut fait priſonnier. Mais les affaires de terre n'en allerent guére mieux, puis qu'environ dans le même tems, il vint des Troupes Portugaiſes devant le Port du Récif, où elles demeurerent quelque tems impunément, en ruinant toute la Campagne voiſine.

Le 5. de Septembre, le Major *Hoogſtrate* qui avoit été de la Députation envoyée à la Baye, livra honteuſement aux Portugais le Fort, qui étoit ſur le Puntal du Cap de S. Auguſtin; ſur la promeſſe qu'ils lui firent de lui donner dix-huit-mille francs, & un Regiment d'Infanterie. Un Directeur, au contraire, de la Compagnie nommé *Paul de Ligne*, fit pendre un homme qui lui vint propoſer de livrer ſon Fort, & expoſa ſon corps ſur la rouë. Les Troupes Portugaiſes, qui s'étoient avancées vers le Récif, donnerent pluſieurs aſſauts aux Forts, ſans les pouvoir prendre. Elles ſe rendirent ſeulement maitreſſes d'une Rédoute, près d'Olinde, & marcherent en Tamarique, pour la plûpart. Le 20. de Septembre, elles donnerent un aſſaut à la Ville de Schouppe, mais elles furent repouſſées, avec la perte de cent-cinquante hommes, qui demeurerent morts ſur la place. Du côté des Hollandois, il n'y eut que quinze hommes tant tuez, que bleſſez. Il arriva alors heureuſement quelques Vaiſſeaux Hollandois au Récif, qui y apporterent des rafraichiſſemens, qui vinrent très-à-propos; parce qu'on ne pouvoit rien avoir des Environs, que les Portugais tenoient. Il s'étoit déja mis des maladies, parmi ceux du Récif, qui diminuerent par ce ſecours. Le 10. de Novembre, il y eut une rude Eſcarmouche, près du Récif, où il demeura du monde, de part & d'autre. Cependant une Compagnie, de ſoixante-cinq hommes d'Infanterie Hollandoiſe, qu'on avoit obligée de ſe joindre aux Portugais, à la priſe du Fort du Cap de S. Auguſtin, ſe rejoignit aux Hollandois.

Le Roi de Portugal, déclarant qu'il n'avoit aucune part en cette affaire, on prouva le contraire à la Haie; où l'on produiſit une Lettre ſignée de ſa propre main, & envoyée à la Baye. Elle avoit été trouvée dans un petit bâtiment, qui y portoit des munitions, & qui fut pris, par les Algeriens. Ils l'avoient enſuite vendu, & les papiers, qu'il y avoit, étoient tombez entre les mains d'un Juif, qui avoit une correſpondance à Amſterdam, avec des gens de ſa Nation. Ces Juifs l'avoient remiſe 1645. à la Compagnie, qui la fit voir aux Etats Generaux. On découvrit encore par-là qu'un Juif, qui étoit venu du Récif avec Maurice, à qui il avoit trouvé le moyen de ſe rendre agréable, avoit eu quelque connoiſſance de cette entrepriſe; par où l'on comprit qu'elle avoit été tramée avant que Maurice en partît. Ce Juif fut arrêté, & condamné à une groſſe amande, mais il trouva moyen de ſe ſauver de la Priſon.

Voilà comment la Compagnie Hollandoiſe commença à perdre ce qu'elle avoit conquis, avec tant d'avantage, au Bréſil; pour n'avoir pas voulu faire la depenſe néceſſaire, pour conſerver ſes conquêtes. Ces ſortes de deſſeins ne réüſſiſſent que rarement, entre les mains de gens, qui ne cherchent qu'un profit préſent, ſans ſe mettre en peine de l'avenir; & qui d'ailleurs ne ſavent ni par l'experience, ni par le raiſonnement comment des Etabliſſemens de cette ſorte-là peuvent ſe conſerver. Celui-là auroit été mieux entre les mains des Etats Généraux, à qui ces lumieres ne manquoient pas, & qui ont égard au Bien Publie, tant pour l'avenir, que pour le préſent. Ils y auroient pu mettre tel ordre que le Bréſil fût, au moins en partie, demeuré entre les mains de la République; & il auroit bien rendu de quoi rembourſer les frais, qu'il auroit fallu faire pour cela, & au de-là; comme on le peut comprendre par les revenus, que les Rois de Portugal en ont tiré depuis, & qu'ils en retirent encore à préſent. Mais la Providence ne permit pas, que le négoce de l'Orient & de l'Occident, tombât entre les mains d'une ſeule Nation; qui aſſurément ne ſeroit pas devenue plus vertueuſe, par l'augmentation de ſes Richeſſes, comme l'Experience ne l'a fait que trop voir.

Dès que le Comte Maurice fut de retour en Hollande, on avoit bien penſé, à y envoyer un Homme d'un rang diſtingué, qui lui ſuccedât, ſous le titre de Préſident du Bréſil. (1) *Walter Schoonebeeg*, qui étoit Deputé aux Etats Généraux, ayant ſouvent ouï parler de la beauté de ce Païs-là, & du bon air, que l'on y reſpire, s'étoit laiſſé perſuader d'accepter cet Emploi, & il avoit même déja prêté ſerment pour cela. Mais les Provinces de Gueldre, de Friſe & d'Overyſſel, qui auroient ſouhaité qu'on y envoyât quelqu'autre, ayant fait trainer l'affaire en longueur; les nouvelles de la Rebellion des Portugais arriverent, & il auroit bien voulu lui-même n'y point aller, dans la crainte que le mal ne fût ſans remede. Mais comme il avoit renoncé à ſa place de Député des EE. GG. il ſe réſolut encore d'y aller, plûtôt que de demeurer, dans ſa Patrie, comme Particulier.

Sur la fin de Novembre, le Roi du Portugal fit dire aux EE. GG. par ſon Ambaſſadeur, D. *Franciſco de Souza Coutinho*, qu'il avoit envoyé des ordres à la Baye, de faire en ſorte que les Portugais, qui s'étoient ſoulevez contre les Hollandois, rentraſſent dans leur devoir; & promit que s'il paroiſſoit que le Gouverneur du Bréſil Portugais eût quelque part, dans la rebellion, il le feroit punir.

Cependant, comme on commençoit à équiper fortement en Hollande, pour y envoyer du ſecours, il avertit, par ſon Ambaſſadeur, qu'il vaudroit mieux accommoder cette affaire, par la douceur; puis qu'on y trouveroit plus de difficulté, qu'on ne penſoit; que les ſoulevez avoient

(1) *Aitzema* T. III. p. 88. & ſuiv.

1645. ſix-mille hommes, portans les armes, & qu'il s'étoit encore joint à eux, trois-mille des habitans de la Capitainie de la Baye, de ſorte qu'ils étoient alors neuf-mille hommes; & qu'ainſi on feroit mieux d'accepter ce qu'il offroit, de les réduire, lui-même, s'il pouvoit convenir avec les Etats. On regarda ces diſcours, comme de purs amuſemens, pour détourner les Etats d'employer le veritable moyen de faire rentrer les Rebelles, dans leur devoir, ſavoir les forces de l'Etat, ſur leſquelles ſeules on pouvoit s'aſſurer. Si la Lettre du Roi, de laquelle on a parlé, étoit veritable, il étoit aſſez viſible qu'il ne cherchoit, qu'à amuſer les Etats.

Ils conſentirent donc de donner un ſubſide de cinq-cens-mille francs, pour réduire les Portugais par la force; quoique l'Ambaſſadeur de Portugal continuât à offrir d'accommoder cette affaire, à l'amiable, pourvû qu'on donnât ſatisfaction à ſon maitre; apparemment, de l'avoir accuſé d'avoir favoriſé la rebellion; car *Aitzema*, qui n'eſt rien moins qu'exact, n'en dit rien. Mais on vit bien que ſi l'on n'employoit promptement la force, cette négotiation n'aboutiroit qu'à donner le tems aux Rebelles à ſe rendre maitres de tout. On nomma le Colonnel Schoupe, qui avoit déja été dans le Bréſil, pour commander les Troupes qu'on y enverroit.

La Compagnie demanda encore en Décembre, aux EE. GG. qu'ils lui vouluſſent prêter vint Vaiſſeaux, & lui fournir un autre ſubſide de cinq-cens-mille francs. Elle prétendoit, que l'Etat lui étoit encore redevable de ſept millions, pour des ſubſides qu'il lui avoit promis, & qu'il n'avoit néanmoins pas donnez.

Pour le ſecours de monde qu'elle demandoit auſſi, on conſentit qu'elle prît trois hommes de chaque Compagnie, qui étoit au ſervice de l'Etat, que l'on faiſoit monter juſqu'à ſix-cens-trente; ce qui feroit d'abord un corps d'environ deux-mille hommes. L'on envoya même des Commiſſaires, pour choiſir ces hommes; mais on trouva peu de gens, qui vouluſſent prendre parti, pour le Bréſil; la plûpart étant plus diſpoſez à déſerter, que d'aller ſervir en ce païs-là. Il y avoit dans la Commiſſion une clauſe, que cela ſe feroit ſans offenſer les Alliez de l'Etat; ce qui ſembloit vouloir dire, qu'on ne prendroit perſonne par force, dans les Troupes étrangeres. La Compagnie auroit ſouhaité qu'on l'omit, mais le Prince d'Orange ne le trouva pas à propos.

Il y a apparence, que les Portugais crurent qu'ils pourroient s'accommoder avec facilité, avec la Compagnie des Indes Occidentales; parce qu'ils avoient fait aſſez aiſément un Traité Proviſionel, le 20. de Mars de cette année, (1) avec la Compagnie d'Orient; par lequel ils étoient en effet demeurez maîtres de toute la Canelle, & obligez ſeulement d'en porter au Fort de Gale, que les Hollandois tenoient dans l'Ile de Ceilon, cinq-cens quintaux à un certain prix; ſans qu'il leur fût permis d'en prendre eux-mêmes, ni d'en planter dans le Païs. On pourra voir tout ce Traité, dans l'Auteur cité à la marge; car s'il falloit dire tout ce que l'on pourroit ramaſſer, concernant les deux Compagnies, on en feroit une Hiſtoire à part, plus étendue que celle-ci.

Le même Hiſtorien fournira les inſtructions des Ambaſſadeurs des Etats en Danemarc, & leur négotiation, avec les Commiſſaires de cette Couronne, à Chriſtian-ſtadt, où la Paix fut conclue le 14. d'Août. On regla, par ce Traité, les droits que les Vaiſſeaux Hollandois payeroient en négotiant en Norwegue, en Danemarc, & en paſſant l'Oreſund, pour entrer dans la Mer Balthique; & l'on fit tous les Reglemens néceſſaires, pour la ſureté du Commerce, & pour prévenir toutes ſortes d'Avanies, autant qu'il ſeroit poſſible. La France & la Suede firent auſſi leurs Traitez, avec le Roi de Danemarc. Les Etats Généraux, firent de leur côté un Traité de commune Garantie avec la Suede, pour mettre le Danemarc hors d'état, de nuire à l'une ou à l'autre Nation. Dans toutes ces négotiations, le but des EE. GG. n'étoit nullement de rien uſurper ni ſur la Suede, ni ſur le Danemarc, ni de faire aucun tort à l'une, ou à l'autre Couronne; mais de conſerver le commerce, que les habitans des Provinces avoient, de tems immemorial, dans le Nord, & d'empêcher que l'une des Couronnes n'empietât ſur l'autre; de peur que ſi l'une venoit à envahir l'autre, elle ne troublât impunément leur commerce, & ne devînt trop formidable. C'eſt une Maxime, qu'ils ont toûjours ſuivie depuis, & qui les a engagez, ſelon les tems, à ſoûtenir l'une, ou l'autre, ſelon qu'elle a paru plus foible. Il ſeroit à ſouhaiter que toutes les Puiſſances de l'Europe ſuiviſſent conſtamment cette même Maxime, & que châcune ſe contentât de ce qu'elle a, ſans chercher à envahir ſes Voiſins. Ce ſeroit là un fondement ſolide, pour conſerver une paix perpetuelle entre les Chrêtiens; qui ne dure, qu'autant que les Puiſſances en font la baſe de leur conduite.

1645.

Je ne m'arrêterai pas ici à la ſuite des négotiations des Ambaſſadeurs des Etats en Angleterre, pour tâcher d'y appaiſer les troubles, qui y étoient toûjours, & qui ne finirent que par la mort de Charles I. Ce Prince, qui étoit le plus foible, vouloit bien accepter l'entremiſe des Etats; mais le Parlement, qui étoit le plus fort, vouloit, ſelon l'expreſſion des Parlementaires de ce tems-là, la *finir par l'épée, puiſque le Roi en avoit appellé à l'épée*. Les Ambaſſadeurs prirent leur congé du Roi & du Parlement, & revinrent en Hollande, ſans avoir rien fait. La navigation même des Hollandois, en Angleterre & en Irlande, devint plus dangereuſe; parce qne le Roi n'étoit nullement en état de la favoriſer, & que le Parlement ne le vouloit point faire.

On parla beaucoup d'envoyer des Ambaſſadeurs à Munſter, & on leur fit leur Inſtruction; mais ſans nous arrêter à cela, qui nous meneroit trop loin, nous nous contenterons de mettre ci-après, la ſubſtance des principaux Articles qui y furent conclus. Nous dirons ſeulement, que les Compagnies d'Orient & d'Occident furent conſultées, ſur les interêts qu'elles croyoient devoir être ménagez, en leur faveur, ſi l'on venoit à une Trêve, ou à une Paix, avec les Eſpagnols.

La Compagnie des Indes Orientales repréſenta „ qu'encore, qu'il lui parût qu'il étoit plus avan„ tageux à l'Etat de continuer, aux Indes O„ rientales, la guerre contre les Caſtillans (*on „ nommoit encore ainſi Eſpagnols, & le Roi d'Eſ„ pagne* Roi de Caſtille) puis qu'auſſi bien, il fal„ loit que la Compagnie y demeurât armée, & en „ état de défenſe, contre eux; néanmoins elle „ s'aſſuroit qu'en cas de Paix, ou de Trêve, leurs „ HH. PP. auroient ſoin d'exiger, que les Caſtil„ lans demeuraſſent dans les limites de leur navi„ gation, dans leſquels ils étoient à préſent, ſans „ les pouvoir étendre plus loin: Que néanmoins „ c'étoit une choſe digne de conſideration, qu'en cas „ que le Roi d'Eſpagne vînt à paroître aux In-

„ des

(1) *Aitzema* T. III. p. 28.

1645. „ des Portugaiſes, avec de grandes forces, ſous „ prétexte de remettre les Portugais ſous ſon „ obéïſſance, & leur fit la guerre ; ſi cela pouvoit ſe faire, ſans donner de grands ſoupçons à „ la Compagnie Hollandoiſe, ſans la mettre en „ danger, & ſans la tenir dans des alarmes perpetuelles, ce qui lui cauſeroit de très-grandes dépenſes ; ſi bien qu'il lui ſembloit qu'il falloit „ exclurre le Roi de Caſtille, des Indes Portugaiſes.

La Compagnie des Indes Occidentales, qui ſouhaitoit alors qu'on ne fit qu'une ſeule Compagnie de l'une & de l'autre, repréſenta, de ſon côté, „ qu'en cas que cela ſe fit, il ſeroit plûtôt à ſoubaiter, pour toutes deux, que la guerre continuât „ aux Indes Orientales & Occidentales, ſur les „ côtes de l'Afrique, du Bréſil, de la Mer du „ Sud, & de tout ce qui étoit au midi de la Ligne ; que de faire avec lui aucune Paix ou Trêve : Que la jonction des Compagnies étant miſe à part, & ſuppoſé que la Compagnie de „ l'Occident ſubſiſtât, pendant les vint-cinq ans, „ qui lui ont été accordez ; qu'elle obtint des „ EE. GG. ce dont elle avoit beſoin, pour ſe „ ſoûtenir ; & que la Compagnie de l'Orient acceptât la Paix, ou la Trêve avec le Roi d'Eſpagne ; ceux de la Compagnie Occidentale jugeoient auſſi, qu'il leur étoit avantageux d'avoir la Paix, ou une Trêve, avec le Roi d'Eſpagne, pour ſe ſoûtenir dans l'état, où elle étoit. Elle fit encore d'autres repréſentations aſſez embarraſſées, auxquelles nous ne nous arrêterons point.

Les Ambaſſadeurs de France à Munſter, preſſoient fort les EE. GG. d'y envoyer leurs Plenipotentiaires ; auxquels le Roi de France Louïs XIV. avoit promis, dès le commencement de l'année, qu'il leur feroit rendre les mêmes honneurs, que le Roi Henri IV. ſon grand-Pere, leur avoit accordez. (1) Il leur avoit écrit une Lettre du 4. de Mars, où il leur dit „ qu'il avoit accordé à „ leurs prieres & à leurs Rémontrances, que dorenavant ſes Ambaſſadeurs traiteroient par tout „ les leurs du Titre d'*Excellence*, leur donneroient „ la main droite à leur logis, & que même ils „ leur rendroient la premiere viſite, aux lieux, „ où ils arriveroient les derniers, comme ils le ſeroient à Munſter.

Les Etats Généraux dreſſerent les Pleins-pouvoirs, & les Inſtructions des Ambaſſadeurs, & tinrent encore pluſieurs Aſſemblées là-deſſus. Il ſe fit auſſi cette année un Traité (2) avec les Villes Hanſeatiques, & il ſe paſſa diverſes autres choſes de moindre importance, auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

L'Illuſtre GROTIUS, mourut le 28. d'Août de cette année à Roſtock ; ce qui nous invite à dire ici quelque choſe de ce Grand Homme ; que nous n'avons pas encore touché, en parlant de lui. Il étoit né à Delft, le 10. d'Avril MDLXXXIII. Il fut élevé, avec ſoin, par ſon Pere, qui ſe nommoit *Jean de Groot*, & ſes progrès dans les belles Lettres furent ſi rapides ; que n'ayant que neuf ans, il fit de jolis Vers Elegiaques, pour un âge ſi tendre ; où il racontoit ce qui ſe paſſoit de ce tems-là, dans l'Armée des Etats. Cette ſorte de vers n'étoit pas propre, pour la matiere ; mais c'étoit beaucoup, pour un Enfant de neuf ans, que de pouvoir faire un ſemblable Ouvrage.

Il fut imprimé ; mais comme il n'approchoit 1645.
pas des Poëſies, qu'il fit depuis, l'Auteur les condamna à demeurer dans l'oubli ; & ne les fit pas rimprimer, dans la premiere Edition de ſes Poëſies, que ſon frere *Guillaume Grotius* donna au Public, l'an MDCXVI. Cependant les Curieux n'ont pas laiſſé de les garder, & j'en ai vu un exemplaire, entre les mains d'un habile homme, qui avoit entrepris de faire la Vie de *Grotius*. On pouvoit voir par-là le génie naiſſant d'un Enfant, qui aquit en peu de tems, une capacité ſurprenante, en matieres de Poëſie Latine. Je croirois que le jeune *Grotius* avoit ouï dire, que le fameux *Jean Vander Does*, en Latin *Douſa*, travailloit à faire (3) des Annales, des actions des anciens Comtes de Hollande, en cette eſpece de vers, & qu'il voulut l'imiter. L'Ouvrage de Douſa parut longtems après, mais rien n'empêche qu'il ne l'eût au moins commencé quelques années avant l'Edition, & que le jeune *Grotius* n'en eût ouï parler, & même n'en eût vu quelque choſe.

Il s'applica particulierement à l'Etude du Droit dès l'Enfance, & fut reçu Docteur, & plaida à l'âge de quinze ans, comme il paroît par les vers qui ſont au-deſſous de ſon Portrait, qu'il mit à la tête de ſon *Martianus Capella*, qu'il publia en MDXCIX. avec des remarques de Critique, qui ſont bien au-deſſus de ce qu'on pouvoit attendre, d'un enfant de ſon âge. Il avoit été à Paris, l'année précedente. Barneveld, qui y alla en Ambaſſade, l'y mena, & le préſenta au Roi Henri IV. qui lui donna une chaine d'or, avec une Médaille, que l'on voit dans l'eſtampe, dont on a parlé. L'année ſuivante MDC. il publia ſes *Aratea*, ou les *Phénomenes* d'*Aratus* en Grec, leur interprétation Latine par *Ciceron*, avec les Supplémens des endroits, qui y manquent, par l'Editeur ; les mêmes Phénomenes attribuez à (4) *Germanicus*, ou plûtôt à *Domitien* ; les fragmens des *Prognoſtiques d'Aratus* ; les Images des conſtellations, telles qu'elles s'étoient trouvées, dans un MS. ; & des remarques ſur tout cela ; enfin la Paraphraſe de *Feſtus Avienus*, avec de petites notes marginales. Si l'on penſe, que *Grotius* n'avoit que dix-ſept ans, quand il publia tout cela, on ne pourra pas aſſez admirer le beau naturel de ce jeune homme ; auſſi le grand *Joſeph Scaliger*, & tous les Savans de ſon tems ne pouvoient-ils s'empêcher de ſe récrier ſur ſes productions.

Neuf ans après, ou en MDCIX. il publia ſon Ouvrage de la liberté de la Navigation, qu'il intitula la *Mer Libre*, contre les prétenſions des Portugais, qui prétendoient être ſeuls en droit de naviguer, & de négotier dans les Indes ; parce qu'ils étoient les premiers des Européens, qui y avoient été. Les Eſpagnols, qui étoient alors maîtres du Portugal, & de toutes ſes dépendances, ſe plaignoient de ce que les Hollandois avoient envahi leurs Droits, en entreprenant le commerce, qu'ils avoient établi dans les Mers des Indes. Cette queſtion avoit été plûtôt ſuſpendue, que vuidée, par la Trêve de l'an MDCIX. *Grotius* entreprit de la décider en faveur des Hollandois ; en montrant que le Droit des Gens permettoit à châque Nation de naviguer, où elle trouvoit à propos, & que la Mer étoit libre & ouverte, à tout le monde. C'étoit là une queſtion aſſez difficile, &

(1) Elle ſe trouve dans les preuves de l'Hiſt. de *Wicquefort* p. 196.

(2) On la pourra voir dans *Aitzema*, ſur la fin de cette année.

(3) Ils parurent à la Haie en 1599. in 4. & ils contiennent les Annales des Anciens Comtes de Hollande, pendant 346 ans.

(4) Voyez en l'Eloge, dans la Lett. 375. de *Joſeph Scaliger*.

1645. & mêlée avec bien des recherches de Droit & de Fait; car il s'agiſſoit de ſavoir ſi l'on peut s'approprier la Mer, en ſorte qu'on la regarde comme une partie de ſon Empire, & s'il y a quelque conſentement entre les Nations, qui naviguent, la-deſſus. *Grotius* prit la négative contre les Portugais, & parut avoir très-bien prouvé qu'ils avoient tort. On voit, dans cet Ouvrage, beaucoup de raiſonnement & de lecture; & il eſt étonnant, que l'Auteur ait pu non ſeulement raiſonner ſur cette matiere, mais encore employer l'Antiquité Greque & Romaine, pour prouver ce qu'il ſoûtient; car enfin il ne l'avoit pas luë, en cette vue, & il eſt difficile de rappeller les paſſages, dont on a beſoin; comme il n'eſt guére poſſible de ſe reſſouvenir des endroits, où l'on peût trouver ce que l'on cherche. *Grotius* le fit néanmoins, dans ce livre; comme il l'a fait, dans la plûpart de ſes Ouvrages. *Jean Selden*, qui étoit auſſi un homme d'une lecture, & d'une mémoire infinie, entreprit depuis de défendre la doctrine oppoſée à celle de *Grotius*, dans un Ouvrage, qu'il intitula *la Mer Fermée*. Mais il y traita *Grotius*, avec tant de politeſſe & de civilité, que *Grotius* ne lui fût point mauvais gré d'avoir écrit contre lui; comme on le peut voir (1) en deux de ſes Lettres. Il y a non ſeulement du profit à lire cette ſorte d'Auteurs, par rapport à l'érudition, mais encore pour les mœurs, que l'on doit préférer à toute la ſcience poſſible.

Ce grand homme ne ſe reſſent point de la Jeuneſſe, dans le Livre de la Mer Libre; quoi qu'il n'eût que vint-ſix ans quand il parut. L'année ſuivaote, il publia ſon Livre de l'*Antiquité de la République des Bataves*, où il montra quels avoient été les Droits des Etats, & des Villes des Provinces Unies, & de la Hollande en particulier; ce qui faiſoit voir, que l'on ne devoit pas regarder leur autorité & leurs uſages, comme quelque choſe de nouveau. Le ſtyle néanmoins de cet Ouvrage eſt plus ſerré, & moins clair, que le précedeot.

Il compoſa en MDCXIII. ſon Ouvrage *de l'Autorité des Souverains, en matieres de Religion.* Ce fut à l'occaſion d'une diſpute, qui s'éleva alors entre les Etats de Hollande, & les Synodes du Païs. Les derniers prétendoient être les ſeuls arbitres de la Religion, comme on l'a dit dans l'Hiſtoire de ce tems-là. *Grotius* ayant cummuniqué cet Ouvrage (2) à quelques Evêques d'Angleterre, ils ne parurent pas en être contens; apparemment parce qu'ils craignirent que l'on n'abuſât de quelques endroits, contre l'autorité de l'Egliſe. Quoi qu'il en ſoit, ſi *Grotius* n'eût pas ſujet de ſe repentir de ſon travail; il ne le fit point paroître, pendaot ſa vie. Mais un Libraire Hollandois le fit imprimer à Paris, en MDCXLVIII. & depuis il fut encore imprimé à Amſterdam, en MDCLXXVII. avec deux petits Traitez de *David Blondel*, du Droit du Peuple, au Gouvernement Eccleſiaſtique. On l'a auſſi mis dans le IV. Tome, des Oeuvres Théologiques de l'Auteur. Cette Queſtion générale enveloppe pluſieurs queſtions particulieres & délicates, qu'il a propoſées & diſcutées, avec beaucoup de préciſion & de prudence; pour ne donner aux Souverains ni trop, ni trop peu d'autorité, en ce qui regarde la Religion; de peur qu'elle ne dégenere en Tyrannie; ou que la Populace trop autoriſée ne cauſe des ſéditions, ou une Anarchie, qui n'eſt pas moins dangereuſe que la Tyrannie. *Grotius* a traité avec tant de précaution, & de ſageſſe les queſtions, qu'il ſe propoſe; qu'on ne le peut guére accuſer, de donner en quelque extrémité vicieuſe. Je ne connois aucun Théologien, qui s'en ſoit auſſi bien aquité. 1645.

Je ne dirai rien de l'Edit des Etats de Hollande en MDCXIV. ni de la maniere, dont *Grotius* le défendit, parce que j'en ai aſſez parlé dans l'Hiſtoire de ce tems-là. Je dirai ſeulement ici qu'un Magiſtrat d'Amſterdam des plus ſages, & des plus éclairez (c'eſt feu Mr. le Bourgmeſtre *Hudde*) dit, aprés avoir lu l'Ouvrage de *Grotius* ſur cet Edit, que c'étoit *un livre d'or.* Je tiens cela de feu Mr. *Van den Ende*, un des plus fameux, & des plus habiles Avocats, qu'il y ait eu dans les Provinces Unies.

Si les Poëſies de *Grotius*, n'avoient pas paru depuis l'an MDCXVI. quatre ou cinq fois, il faudroit en parler ici avec plus d'étendue; parce qu'on ne pourroit pas croire qu'un homme auſſi occupé que lui, & qui avoit ſi fort étudié l'Ecriture Saiute, la Théologie, la Juriſprudence, & l'Hiſtuire, & qui avoit fait des Ouvrages, concernant ces Sciences, auſſi travaillez, que ceux qu'il a publiez; fût capable de faire de ſi beaux vers. On y voit en effet tant de génie, & tant d'invention, & en même tems tant d'élegance & de furee, dans l'expreſſion; qu'un croiruit qu'il oe ſe ſeroit appliqué à autre choſe, pendant toute ſa vie. Ce ne ſont pas des Poeſies, qui conſiſtent eo un tiſſu de lambeaux des anciens Poëtes, couſus enſemble, ou en de ſimples paroles, qui ne renfermeot que des penſées communes, ou frivoles. Si le ſtyle en eſt beau, les penſées ne le ſont pas moins. Il y traite quelquefois des matieres les plus ſûblimes, & les exprime, en termes ſi énergiques, qu'il ne ſe peut rien de plus touchant. Il y a des pieces, dont le fonds eſt tout oouveau, comme l'Idylle, où il introduit un Matelot, au lieu d'un Berger, & le fait ſi ingenieuſement, qu'il n'y a rien dans l'Antiquité qui vaille mieux.

L'an MDCXVII. il publia ſon Livre *de la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt*, qu'il fait conſiderer, ſelon l'idée qu'en donne l'Ecriture, comme un ſacrifiee; où ce que ſouffre la victime repréſente le ſupplice, que celui qui l'offre devroit ſouffrir, & elle meurt eu ſa place. Aioſi Jeſus-Chriſt eſt mort, pour le Genre Humain, & ce qu'il a ſouffert eſt regardé, comme ſi les pécheurs eux-mêmes l'avoient ſouffert; en conſéquence de quoi, ils ſont reconciliez avec Dieu, à coodition qu'ils croyent eo Jeſus-Chriſt, & qu'ils lui obéiſſent. C'eſt-là l'idee de l'Ecriture, à laquelle il n'y a rien à ajoûter. Il n'y avoit guére de Théologiens, qui puſſent traiter auſſi-bien cette matiere; & il n'y en avoit peut-être aucun, qui pût embellir ce ſujet comme il l'a fait. Il refute ſolidement, & élegamment le ſentiment de *Socin*, & ſans lui dire des injures. Cependant il y eut un Théologien de Groningue, nommé *Ravenſperger*, qui lui fit querelle, ſur cet Ouvrage; parce qu'il ne s'y étoit pas ſervi des idées Scholaſtiques; qu'on employe mal à propos, ſur cette matiere. *Jean Gerard Voſſius*, qui avoit mis une Préface au Livre de *Grotius*, où il l'approuvoit, prit ſa défenſe, & fit voir que ce Théulogien n'entendoit point cette doctrine. Auſſi le Livre de *Grotius* avoit-il été approuvé, par trois Théologiens des Provinces, des plus oppoſez aux Rémontrans.

Le premier Ouvrage, que *Grotius* publia en France, aprés être ſorti de Priſon, fut l'Apologie, qu'il fit pour ceux qui avoient été dans le Gouvernement de la Province de Hollande, avant le changement, qui y fut fait, en MDCXVIII. C'eſt

(1) Voyez la *Bibliotheque Univerſelle* T. I. p. 13.
(2) Voyez *Colomiez*, dans ſa Biblioth. Choiſie, p. 23.

1645. C'eſt un des plus beaux Ouvrages, qu'il ait faits, & où il établit la forme du Gouvernement des Provinces, d'une maniere ſi nette & ſi forte, qu'on n'en a vû aucun, par lequel on puiſſe mieux apprendre le Droit public des Provinces. Il fait auſſi voir ſi clairement le tort, que l'on fit alors à Barneveld, & à ceux qui ſuivoient ſes ſentimens, qu'on n'y a jamais pu repliquer. Il obſerve par tout une ſi grande modération, en ſe defendant; qu'on ne peut pas plus trouver à reprendre à ſes expreſſions, qu'a la choſe même.

Il publia, enſuite, en MDCXXIII. les paſſages des Poëtes, citez par *Jean Stobée*, en Grec & en Latin. Cette verſion eſt en vers, dont le nombre égale ordinairement ceux de l'Original. Il paroît, par la fin de la Preface, qu'il avoit compoſé cette Verſion, dans le tems auquel il étoit priſonnier à Louveſtein; ce qui l'oblige de s'excuſer de ce qu'elle n'eſt pas ſi polie, qu'elle auroit pû l'être, ſi elle avoit été faite en un autre tems; mais il y a, comme je crois, très-peu de gens, qui fuſſent capables d'en faire autant, en travaillant tout à leur aiſe, & ſans avoir les chagrins, qu'il eſſuya dans ſa priſon. Il y a joint les Livres de *Plutarque* & de S. *Baſile*, touchant l'uſage qu'on peut faire de la Lecture des Poëtes; matiere qu'il a traitée lui-même, dans ſes *Prolegomenes*, d'une maniere très-judicieuſe & très-élegante. Il y a dans ces vers des moralitez, & des réflexions de toutes ſortes, qui ſont parfaitement belles, & que non ſeulement la Jeuneſſe ne ſauroit trop lire; mais que les Perſonnes, les plus éclairées, ne peuvent trop admirer. C'eſt ainſi que ce Grand Homme nourriſſoit ſon eſprit, de ce qu'il y a de plus beau dans l'Antiquité, & qu'il ſe conſoloit, des plus juſtes, & des plus vives douleurs. Qu'il y a peu de gens, qui puſſent en faire autant! Le bel eſprit des Anciens Grecs, & la fineſſe de leurs penſées, & de leurs expreſſions ne touchent plus la plûpart des gens, tout occupez du préſent. C'eſt, dans l'eſprit de bien du monde, une pédanterie de s'apliquer à cette ſorte de lecture; comme ſi ce qui n'eſt pas, dans les Langues modernes, étoit indigne d'être recherché. Ce n'étoit pas le goût du ſiecle d'Auguſte, en comparaiſon duquel le nôtre, quoi qu'on en penſe, eſt bien plus barbare, que poli; & fort inferieur, pour la nobleſſe des ſentimens, quoi qu'il le ſurpaſſe beaucoup en orgueuil.

Dans le milieu de cette ſorte d'amuſemens, qui auroient ſeuls entierement occupé, & peut-être accablé un autre génie, que le ſien; *Grotius* travailloit à ſon grand Ouvrage, *du Droit de la Guerre & de la Paix*, qui parut dédié à Louis XIII. en MDCXXV. Cet Ouvrage eſt ſi connu aujourdhui, & ſi généralement applaudi, qu'il ſeroit inutile d'en dire du bien. Quoi qu'en France on n'en fit pas alors le cas, qu'on en devoit faire, on aſſure que (1) le Grand *Guſtave Adolfe* le liſoit, avec plaiſir; qu'il voulut employer l'Auteur, à cauſe de cela; & qu'étant venu à mourir, *Oxenſtiern* ſon Chancelier, ne fit qu'exécuter le deſſein de ſon Maître; en envoyant *Grotius* Ambaſſadeur en France, pour la Couronne de Suede. Quand on conſidere la matiere vaſte, qu'il renferme, la multiplicité des queſtions qui y ſont traitées, & la quantité de témoignages & d'exemples, qu'on y voit, non ſeulement tirez des Juriſconſultes Anciens & Modernes, mais de toutes ſortes d'Auteurs, pour apuyer, ou illuſtrer ce que *Grotius* y dit; on ne peut pas s'empêcher de ſe demander à ſoi-même, quand l'Auteur a pu former le plan géneral de cet Ouvrage, en marquer diſtinctement les parties, en les diviſant & les ſoudiviſant, comme il le fallut faire néceſſairement, avant qu'il entreprît de le mettre ſur le papier; & enſuite quand il a couché les matieres, où il faut être attentif à la choſe même, & à l'expreſſion; & comment il a trouvé tant de paſſages, & les a rapportez aux endroits, où ils devoient être placez? Il s'agit là des principaux, & des plus ſolides fondemens de la Societé Civile, conſiderée dans la Paix, & de ce qui doit être obſervé même entre les peuples, qui ont le malheur d'être en Guerre; ſelon le Droit de la Nature & celui des Gens. On conçoit aiſément l'étendue de la matiere & les difficultez, qui s'y rencontrent. Si tout le monde n'eſt pas de ſon ſentiment, en tout; s'il y a quelques raiſonnemens, qui ne ſont pas tout à fait exacts; ſi enfin il y a des fautes, dans le grand nombre des citations, qui s'y trouvent; il n'y a pas ſujet d'en être ſurpris. Le trop grand travail diminue quelquefois l'attention, & l'attention laſſée paſſe par deſſus des fautes, dont autrement on ne manqueroit pas de s'appercevoir. La Mémoire, quoique bonne, telle que l'avoit *Grotius*, ne laiſſe pas de tromper. D'ailleurs, ces ſortes de bévuës ſont en ſi petit nombre, & de ſi peu de conſéquence, qu'elles ne diminuent point le prix de l'Ouvrage. En MDCXXVI. on vit paroître un autre Ouvrage, comme celui de *Stobée*. Ce ſont des recueuils des beaux paſſages, *des Tragedies & des Comedies Greques*, tant de celles, qui reſtent, que de celles qui ſe ſont perdues. *Grotius* a mis, au devant les Extraits de châque piece, les endroits où l'Auteur, que l'on vient de nommer, les a citées, de ſorte que le Volume, dont on a déja parlé, & celui-ci, peuvent être regardez comme un très-beau Recueuil, de ce qu'il y avoit de plus ſententieux, dans les meilleures Pieces de Théatre de la Grece. Ceux, qui ont un peu feuilleté ces Volumes, ſavent bien qu'il y a les plus beaux traits du monde.

1645.

Quatre ans aprés, *Grotius* publia en cole à Paris, les Phéniciennes d'*Euripide*, en Grec & en Latin. On a regardé cette Tragedie, comme la plus belle de toutes celles d'*Euripide*. *Grotius* le remarque dans ſes Prolegomenes, & montre que les Regles de la Tragedie y ſont bien obſervées, pour le tems, le lieu, les caracteres des perſonnages, & toute l'Economie de la Piece; par où l'on peut voir, qu'il avoit alors une grande connoiſſance du Poeme Dramatique, qu'il n'avoit pas euë, lors qu'il fit, en ſa jeuneſſe, une Tragedie ſur la *Paſſion de Jeſus-Chriſt*, & une autre ſur *Joſeph*. Il avoit traduit le commencement des Phéniciennes, en priſon, mais il perdit ce qu'il avoit fait, il le traduiſit de nouveau à Paris, & y joignit le reſte. On peut voir, en la liſant, que la veine Poëtique n'étoit nullement tarie, par les malheurs qui lui étoient arrivez.

Il avoit compoſé autrefois une *Introduction à la Juriſprudence Hollandoiſe*, qui eſt excellente pour ceux, qui veulent s'inſtruire du Droit de cette Province, & qui peut être entendue, par ceux-là même, qui ne ſavent pas la Langue Latine; parce qu'il a fait des mots Flamands, pour exprimer ceux des Juriſconſultes Romains; en mettant néanmoins en marge les derniers. On ſe ſert beaucoup de cette Introduction, dans les Tribunaux de la Province. La 2. Edition parut en MDCXXXI.

Huit ans aprés, il publia ſon Ouvrage, *de la Verité de la Religion Chrétienne*, qui eſt une traduction

(1) Voyez Du Maurier Mém. de Holl. ch. VIII.

1645. duction du Flamand; car il l'avoit d'abord compoſé, en cette Langue, & même en Vers. Il n'étoit pas ſi bon Poëte, en Flamand, qu'il l'étoit en Latin; & il a fort amelioré l'Ouvrage, en le traduiſant en Latin. Il s'eſt fait un très-grand nombre d'éditions de ce livre, qui a été traduit en pluſieurs Langues, & généralement aplaudi. Auſſi peut-on dire, que, dans ſa bréveté, il renferme tout ce qu'on peut dire de ſolide ſur cette matiere; & que ceux qui ont écrit depuis n'ont pas manqué de profiter de ſon travail. Quelques-uns de ſes Ennemis ont débité, qu'il n'avoit guére de Religion; mais c'étoit une pure calomnie répanduë par ceux, qui étoient contraires à ſes ſentimens; & qui n'a été aprouvée, que par des gens, qui avoient peu lû ſes Ouvrages, & qui ne ſavnient pas comment il a vêcu, ni comment il eſt mort.

Il avoit travaillé, en priſon, à compoſer ſes Commentaires ſur les Evangiles, & il avoit achévé de commenter les trois premiers, quand il en ſortit. Il fit le Commentaire ſur S. Jean, à Paris, & revit le reſte, avant que de le publier.

Ils furent enſuite imprimez à Amſterdam, en MDCXLI. & ils ont été rimprimez depuis dans la même Ville, en MDCLXXIX. avec toutes ſes Oeuvres Théologiques, ſur un Exemplaire, qu'il avoit corrigé. Ses Commentaires ſur l'Ancien Teſtament parurent auſſi, pour la premiere fois, à Paris MDCXLIV. & ceux qu'il fit ſur les Actes, ſur les Epitres & ſur l'Apocalypſe, ne virent le jour, qu'après la mort de l'Auteur, en MDCXLVI. On voit, dans les Commentaires, ſur tout des Evangiles, des Actes & des Epîtres, le génie & la pénetration de l'Auteur. Comme *Grotius* étoit un très-habile homme en Belles-Lettres, & qu'il avoit lû, avec ſoin, les meilleurs Commentateurs des Anciens Auteurs Grecs & Latins; il avoit compris par-là, quelle étoit la veritable maniere d'interpreter; qui conſiſte à rechercher les ſignifications propres, & figurées des mots & des expreſſions; à comparer les paſſages, où elles ſe trouvent, les uns avec les autres; & à faire attention ſur les opinions, les coûtumes & les faits, auxquels les Auteurs peuvent faire alluſion. Auparavant on expliquoit l'Ecriture Sainte, plûtôt par des préjugez Théologiques, vrais ou faux, que par la ſignification propre & aſſurée des termes. On diſputoit dans les Commentaires, contre les autres Societez Chrétiennes, à propos, ou non; ſans ſe mettre en peine de donner une idée nette, & exacte du ſens propre & litteral. *Grotius*, qui, outre une vaſte érudition, avoit un jugement exquis, prit, pour ſon modele, les bons Interprêtes du Droit Romain, & des autres Auteurs Payens; & fit voir le grand avantage, que cette maniere de commenter l'Ecriture a ſur la précedente; & ſes Commentaires ont ſi fort plû, qu'ils ont été imprimez pluſieurs fois, non ſeulement en Hollande, mais encore en Angleterre & en Allemagne. Perſonne de ceux, qui étudient l'Ecriture Sainte, ne peut s'en paſſer, dans quelques ſentimens qu'il ſoit. Quoi qu'il dîſe, par tout, ce qu'il croit le plus aſſuré, il ne diſpute contre perſonne; retenue qu'on ne trouve guére dans les autres Interprêtes!

Ce n'eſt pas qu'on n'ait fait, de la part de ceux, qui n'approuvoient pas ſes ſentimens, ce qu'on a pu, pour le diffamer. On l'a accuſé d'avoir été Socinien, Catholique Romain & même Athée; ſentimens tout-à-fait incompatibles, les uns avec les autres. Un Athée pourroit feindre d'être d'un ſentiment, dont il ne ſeroit pas, non ſeulement pour ne pas ſe perdre, mais encore pour s'avancer. Il devroit même, pour agir conſéquemment, ſe déclarer pour le parti le plus fort; puis que, ſelon lui, les plus foibles ſont auſſi dans l'erreur. C'eſt ce que *Grotius* n'a jamais fait, puis que s'étant trouvé dans un parti, qui ſuccomba, il y eſt toûjours demeuré. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de faire ſon Apologie. On la pourra trouver (1) en divers endroits, où l'on a défendu ou ſa perſonne, ou ſa doctrine injuſtement attaquées. Il n'étoit pas juſte de voir un ſi grand homme attaqué odieuſement, par des gens fort au-deſſous de lui; qui pour ne pas ſe démentir élevoient, en même-tems, juſqu'au Ciel des Théologiens, qui n'approchoient nullement en beauté de génie, en bon goût, & en pénetration cet Illuſtre Juriſconſulte. 1645.

En MDCXLII. il publia des remarques Philologiques, ſur le Corps du Droit; qu'il explique en habile Grammairien, & qu'il illuſtre par des paſſages de toute l'Antiquité.

Ce ne furent pas là toutes ſes occupations, il fit ſon Hiſtoire des Pais-Bas, & ſur tout des Provinces-Unies, juſqu'à la Tréve; qui étoit, comme le diſoit *Pierre Grotius*, ſon Fils, ſon Ouvrage favori. Il y a obſervé toutes les Lois de l'Hiſtoire, & n'a pas manqué d'y repréſenter les grandes actions de Maurice, telles qu'elles étoient; ſans faire paroître aucun chagrin contre lui, pour la maniere, dont il en avoit été traité. Quoi qu'il fût zélé pour ſa patrie, il n'a pas laiſſé de rendre juſtice au Duc de Parme, au Marquis de Spinola, & aux autres Généraux des Eſpagnols, qui ſe diſtinguerent en ce tems-là. Elle eſt pleine d'excellentes Maximes, & de Réflexions admirables; qui marquent par tout ſa droiture, & ſon bon goût. Il s'eſt propoſé d'y ſuivre le ſtyle de *Taciſe*, & il y a parfaitement bien réüſſi. Cet Ouvrage auroit néanmoins été d'un plus grand fruit, s'il avoit préferé le ſtyle de *Tite-Live*; qui l'auroit rendu plus intelligible, ſans rien diminuer de la gravité de l'Hiſtoire. Il eſt un peu plus clair, dans ſa deſcription du Siege de Groll, par Frideric Henri. Elle parut en MDCXXIX. & il ſemble, qu'il vouloit parlà ſe gagner la faveur de ce Prince, qui ne lui étoit pas d'ailleurs contraire; mais qui n'oſa pas le rétablir, dans ſa Patrie, malgré le Parti oppoſé.

Il compoſa encore un bel Ouvrage, qui n'a pas encore paru, qui eſt une Verſion en vers très-élegante & très-fidele, (2) de l'*Anthologie des Epigrammes Greques*; où il a parfaitement bien exprimé le ſens de ſon Original, & redreſſé divers endroits fautifs.

Je ne m'arrêterai pas, ſur (3) les petits Ouvrages qu'il a faits, pour tâcher de concilier l'Egliſe Romaine, avec les Proteſtans. Ce Grand Homme, qui jugeoit des autres, par lui-même, croyoit que l'Egliſe Romaine pourroit relâcher quelque choſe aux Proteſtans, & que les Proteſtans ceſſeroient de lui conteſter de certaines choſes indifferentes, pour ne pas l'irriter ſans néceſſité.

(1) Voyez *Sentimens* de quelques T. D. H. ſur l'Hiſt. Critique de *Rich. Simon*. Lett. XVII. *Bayle* dans ſon Dict. ſur l'Article *Grotius*. *Bibliotheque Choiſie* Tom. V. p. 304 & ſuiv. T. XXVI. pag. 389. *Du Maurier* Memoires de Hollande Ch. VIII.

(2) Voyez le T. VII. de la *Bibliotheque Choiſie* pag. 191. & ſuiv.

(3) Il ſont recueillis en un Tome intitulé : *Via ad Pacem Eccleſiaſticam*.

1645. ceſſité. Il ſe conduiſoit en cela, comme un Arbitre, qui pour accorder des gens brouillez, les uns avec les autres, tâche de les obliger de relâcher d'abord réciproquement quelque choſe; afin de réduire le different aux points eſſentiels, ſur leſquels on pourroit enſuite négotier. Il ne faut pas croire, qu'il s'imaginât que l'Egliſe Romaine dût être reconnue, pour infaillible; ni qu'il crût que la Tranſſubſtantiation, & autres dogmes ſemblables, puſſent trouver quelque entrée dans l'eſprit des Proteſtans. Il ne les croyoit point lui-même, comme il paroit aſſez, par ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament, où aſſurément il ne les favoriſe point. Mais il s'étoit mis dans l'eſprit, que l'Egliſe Romaine pourroit ne point preſſer ces ſortes de choſes. Il y a bien de l'apparence, qu'il étoit entré dans cette penſée, par le commerce qu'il avoit eu en France, avec des Catholiques ſages & moderez; qui étoient bien éloignez des ſentimens Ultramontains, comme il y en a toûjours eu. Mais ces honnêtes gens étoient en trop petit nombre, pour ſe promettre de voir pencher la balance, de leur côté. Les moins habiles & les plus opiniâtres, qui ſont le grand nombre, ſeront toûjours intraitables, & n'avoüeront jamais qu'ils ſe ſoient trompez, en quelque choſe. Comment ſeroit-il poſſible, que les Proteſtans ſe réuniſſent avec une Egliſe, qui n'avoüera jamais d'avoir éré dans l'erreur; pendant que les deux Partis, qui ſont le Corps des Proteſtans, & qui avoüent tous deux, qu'ils ſont ſujets à ſe tromper, parlent néanmoins d'un ton ſi déciſif, qu'il ſemble qu'ils ſont perſuadez qu'ils ne ſe trompent jamais. *Grotius* auroit bien dû comprendre, par les Controverſes, qu'il avoit inutilement tâché d'apaiſer, dans ſa Patrie, que les Théologiens n'auroient garde de rien relâcher; après s'être engagez d'honneur, à ſoûtenir toutes les déciſions de leurs Egliſes. Mais l'envie de voir finir un Schiſme, qui deshonore & ruine la Chrétienté, lui perſuada qu'il n'étoit pas impoſſible de trouver des moyens, pour l'éteindre. Quand on ſouhaite paſſionément quelque choſe, ſur tout quand on eſt perſuadé qu'on ne demande rien que de juſte; on s'imagine aiſément qu'elle n'eſt pas impoſſible; & en cela, comme en une infinité d'autres rencontres, on éprouve qu'il n'y a rien de ſi vrai, que la remarque de ceux, qui ont dit *que l'Eſprit eſt la duppe du Cœur*. Quoi qu'il en ſoit, il eſt pardonnable de travailler à une choſe qui ſeroit très-bonne, ſi elle étoit poſſible; & *Grotius* diſoit, en parlant de cette Paix, (1) *qu'il me ſoit permis de l'aimer, ſi je n'en puis jouir.*

Pendant qu'il faiſoit tant de beaux Ecrits, & qu'il ſe paſſoit dans ſon Eſprit, ſi l'on peut parler ainſi, tant de ſcenes, & ſi differentes; il ne négligeoit pas les affaires de ſon Ambaſſade, comme il paroît, par ſes Lettres aux Miniſtres de Suede, qui ont été imprimées dans le Volume de ſes Lettres, qui parut à Amſterdam, en MDCLXXXVI. auquel on en pourroit encore joindre d'autres, que les Curieux gardent en Suede. On a voulu dire que *Grotius* n'écrivoit en Suede, *que des nouvelles du Pont-neuf, en beau Latin*; parce qu'il étudioit & travailloit trop, dans ſon Cabinet, pour ſavoir ce qui ſe paſſoit à la Cour. Mais, en ce tems-là, il n'y avoit rien de ſi myſterieux, entre la France & la Suede, qu'il fallût beaucoup intriguer, pour le ſavoir. La France étoit obligée de ſoûtenir la Suede, contre la Maiſon d'Autriche, & elle ne faiſoit rien pour elle, que par interêt. Dans une ſemblable ſituation d'affaires, les intrigues ſont aſſez inutiles. D'ailleurs ceux qui ont lû les Let- 1645.
tres de *Grotius*, écrites en ce tems-là, & qui en ſavent l'Hiſtoire, (2) ont bien reconnu, qu'il n'étoit pas ſi mal inſtruit de ce qui ſe paſſoit. S'il a fait tant d'Ouvrages, même depuis ſon Ambaſſade, qui commença en MDCXXXIV. & qui dura dix ans, ſans négliger néanmoins ſes fonctions d'Ambaſſadeur; il faut attribuer cela à la facilité à penſer, & à écrire, qu'il s'étoit aquiſe dès l'Enfance; & qui lui rendoit aiſé ce qui eſt impoſſible à la plûpart des Gens de Lettres.

Il m'a ſemblé, que je ne pouvois mieux faire connoître *Grotius*, qu'en parlant, comme je viens de faire de ſes Ecrits; je n'ajoûterai à cela, que quelque choſe de ſa mort.

Au commencement de (3) l'an MDCXLIII. la Reine Chriſtine de Suede le rapella de ſon Ambaſſade, ſous prétexte qu'elle n'avoit plus beſoin d'Ambaſſadeur à Paris; depuis qu'on négotioit de la Paix, à Munſter. Elle lui ordonna de prendre ſon congé de la Cour de France, & de s'approcher davantage de la Suede. Il le fit & partit pour Dieppe, où il s'embarqua pour la Hollande, d'où il alla à Hambourg, & de là à Wismar, Ville du Païs de Mekelbourg. Il s'embarqua là, pour la Suede, où il arriva au Port de Calmar, dans la penſée d'y trouver Oxenſtiern, qui étoit à quatre lieuës de là, occupé au Traité, de paix de la Suede, avec le Danemarc. Averti de l'arrivée de *Grotius*, il lui envoya un Caroſſe, pour le venir voir. *Grotius* y fut, & après l'avoir inſtruit de tout ce dont il ſouhaitoit de l'être, pendant quinze jours; il s'en retourna à Calmar, d'où il alla à Stokholm. La Reine n'y étoit pas, mais elle y revint bien-tôt, & dès le lendemain elle lui donna une longue audience, & s'entretint auſſi avec lui d'autres choſes. Il vit enſuite les principaux Sénateurs du Royaume. La Reine le renvoya querir dans un de ſes Caroſſes, le retint à diner à ſa table, & s'entretint auſſi beaucoup avec lui. Comme il vit qu'il ne lui pouvoit ſervir de rien, il lui demanda ſon Congé, pour ſe retirer, où il trouveroit à propos. La Reine lui fit dire, là-deſſus que s'il vouloit demeurer à ſon ſervice, & faire venir ſa famille en Suede, elle auroit ſoin de lui. Mais il s'excuſa ſur ſa ſanté, qui avoit été fort alterée, dès qu'il étoit ſorti de France, & ſur celle de ſon Epouſe, qui ne pourroit pas ſoûtenir l'air froid de la Suede. Il ſembloit qu'on ſe contentoit de cette raiſon, mais comme il eut demandé un Paſſeport, on ne ſe mit pas fort en peine de le lui faire expedier; comme ſi l'on avoit eu le deſſein de l'engager à demeurer par-là en Suede. Cependant l'air de Suede lui déplaiſoit ſi fort, qu'il réſolut de s'en aller plûtôt ſans Paſſeport, & qu'il ſe rendit à un Port éloigné de deux lieuës de Stokholm, afin de s'y embarquer pour Lubek. La Reine lui envoya là-deſſus un Gentil-homme de ſa Chambre, pour lui dire de ne hâter pas ſi fort ſon départ, mais de la voir encore une fois; ſans quoi elle jugeroit qu'il ſe retireroit mécontent. *Grotius* lui dit, qu'il étoit très-ſatisfait de S. M. & que ſi elle le vouloit, il iroit volontiers encore une fois à Stokholm, comme il le fit. Il excuſa ſon départ & la Reine, ſatisfaite de ſes raiſons, lui fit un préſent en argent monoyé (que (4) l'on dit avoir été de dix-mille Ecus) & y joignit quelque vaiſſelle d'argent, qui n'a-

(1) *Amare liceat, ſi perire non licet.*

(2) Mr. *le Vaſſor* dans ſon Hiſt. de Louis XIII.

(3) Tiré d'une Lettre d'*Edmond Mercier*, ami particulier de *Grotius* & chez qui il logea la premiere fois, qu'il fut à Paris.

(4) *Du Maurier* là-même.

1645. n'avoit pu être achevée plûtôt ; ce qui avoit, diſoit-on, retardé ſon Paſſeport. *Grotius* fit là-deſſus de grands complimens à la Reine, qui lui fit enfin donner le Paſſeport, qu'il avoit demandé, & lui offrit même un Vaiſſeau de Guerre, pour le conduire où il voudroit. Comme il craignit que cela ne retardât trop ſon départ, il pria S. M. de lui faire donner ſeulement une Galiote, pour aller au port de Dale. Elle le fit, & il s'embarqua pour Lubek, le 12. d'Août. Le vent fut favorable, juſqu'au lendemain au ſoir ; mais il changea alors, & il s'éleva enſuite une ſi terrible tempête, que le grand Mât du Vaiſſeau, ſur lequel il s'étoit embarqué, fut rompu & tomba avec un grand fracas. Le Vaiſſeau fut pouſſé enſuite par le vent, ſur les Côtes de Caſſubie, où l'autre Mât fut auſſi rompu. La tempête dura huit jours, & le Vaiſſeau fut enfin porté à Lebe, à quatorze lieuës de Dantzik. Cependant *Grotius* avoit ſi fort ſouffert de l'agitation, qu'il en perdit le ſommeil & l'apetit. Il ne s'arrêta néanmoins nulle part, dans le deſſein de ſe rendre à Lubek, au plûtôt, & refuſa même un Caroſſe de la Ducheſſe de Pomeranie, dont il ne ſe ſervit que juſqu'à Coſlin. Il entreprit d'aller à Lubek, en un Chariot découvert ; dans la penſée que ſon mal ne venoit que de la fatigue, qu'il avoit ſoufferte ſur Mer, & que quand il ſeroit en une bonne ville, le repos le guériroit. Mais les forces venant à lui manquer, il fut contraint de s'arrêter à Roſtok, où il arriva le 26. d'Août, tout-à-fait deſtitué de forces. Il alla néanmoins ſe coucher ſans ſouper, & le matin ſuivant il ſe trouva encore plus foible. Un Médecin, qu'il fit appeller, jugea que le Malade n'avoit beſoin, que de repos & de bonne nourriture. Il demeura au lit, & prit du Bouillon, que ſon Maître d'Hôtel lui fit faire, de tems en tems. Mais le lendemain matin il ſe trouva, dans des ſueurs froides, & le Médecin, qu'on rappella, le crut en danger. Sur le ſoir, l'ouïe & la parole commencerent à lui manquer ; ſur quoi l'on appella un Miniſtre, pour le diſpoſer à la mort. *Jean Quiſtorpius* y vint, & lui parla comme l'on a accoûtumé de parler aux mourants, parmi les Lutheriens. (1) *Grotius* l'entendit fort bien, & donna toutes les marques de pieté, qu'on pouvoit demander de lui. Cela dut faire rougir ceux qui le calomnierent, comme s'il étoit mort ſans Religion ; mais on n'a pas laiſſé de le déchirer encore depuis, comme on le verra dans le Livre cité en marge, ou dans le Dictionnaire de *Bayle*. On ajoûtera ſeulement ici le commencement de ſon Teſtament, quil avoit fait à Paris, le 27. de Mars de la même année, étant en pleine ſanté : *Je Hugues de Groot, ſachant que nous ſommes nez pour paſſer dans une meilleure vie, deſire finir celle-ci, dans la Religion Chrétienne, comme je l'ai expliquée dans mes Livres, conformément à l'Ecriture Sainte, & aux Docteurs Anciens, approuvez par l'Egliſe.* Un Libertin n'auroit pas commencé un Teſtament de la ſorte, ni un homme non plus, qui auroit été dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine ; car aſſurément il ne les a point trouvez dans l'Ecriture, comme on le peut reconnoître, par ſes Commentaires, ſur les paſſages dont le ſens eſt controverſé. J'ai cru qu'on connoîtroit mieux les grandes qualitez, & la capacité de *Grotius*, par cette narration, que par toute autre choſe, que j'en aurois pu dire.

1646. LE Roi de France, ſur la fin de la Lettre, dont nous avons parlé, diſoit aux Etats, que pour obliger leurs Ennemis communs à ſe ſoumettre à une paix, qui fut glorieuſe & ſûre pour lui, & pour ſes Alliez ; il ſe préparoit à faire fortement la guerre, pendant que ſes Ambaſſadeurs eſſayeroient de convenir d'un Traité équitable. Il invitoit les Etats à ſuivre ſon exemple. Il s'acquita aſſez bien de ce qu'il promit, comme on l'a vû par l'Hiſtoire de l'année précedente ; & les Etats firent auſſi leur devoir de leur côté, en enlevant Hulſt aux Eſpagnols. Mais il n'en fut pas de même, cette année, à l'égard des derniers ; qui étoient beaucoup plus inclinez à la paix, qu'à la guerre. 1646.

Deux choſes les portoient invinciblement à cela. La premiere étoit l'épuiſement des Finances. (2) La plûpart des Provinces ne pouvant fournir, par le moyen de leurs revenus, aux dépenſes ordinaires, & à ce qu'elles devoient contribuer, pour la continuation de la guerre, faiſoient tous les ans de nouveaux emprunts. Les aquiſitions que l'on avoit faites, depuis quelques années, de deux ou trois places, n'augmentoient point les revenus de l'Etat ; puiſque la dépenſe qu'il falloit faire pour les fortifier, & pour entretenir les fortifications, & les garniſons, alloit beaucoup plus loin, que les revenus, qu'on en pouvoit tirer. On prétend que le fonds, que l'on faiſoit, chaque année, pour la guerre, ſe montoit alors à plus de vint-deux millions de Francs. La Hollande ſeule, ſelon ſa Quote, en fourniſſoit plus de la moitié, & l'on dit que dès-lors cette Province devoit plus de cent-cinquante millions, dont elle payoit l'interêt, à quatre pour cent. On auroit de la peine à comprendre, comment un ſi petit païs pouvoit ſuffire pour cela ; mais ces dettes ſe ſont depuis ſi fort augmentées, par les guerres, qu'il a été contraint de réduire les interêts à deux, & demi pour cent.

L'état où étoient les Provinces, demandoit aſſurément la paix ; & quand leurs Finances auroient été beaucoup plus grandes ; que leurs dépenſes, il étoit tems de la faire ; car enfin la guerre n'eſt permiſe, que quand elle eſt abſolument néceſſaire ; outre qu'on ne peut pas ſe promettre de ne ſuccomber point à la fin. Mais on a bien remarqué, qu'une grande raiſon de faire la paix étoit l'apprehenſion, où l'on étoit d'avoir la France, pour voiſine. Par la conquête entiere des Païs-Bas Eſpagnols, on avoit à craindre que la France, pour favoriſer les Provinces, qu'elle poſſederoit, ne ruinât le Commerce de Hollande & de Zélande.

Il arriva encore une autre choſe, par une faute apparemment du Cardinal Mazarin, qui, pour vouloir être trop fin, alarma ſans néceſſité tous les Voiſins, & les Etats Généraux en particulier. Ce fut (3) que le Comte d'Eſtrades dit, le 26. de Février, en converſation, au Prince d'Orange, au lieu de l'entretenir des deſſeins de la Campagne ſuivante, „ que l'on avoit offert à la Reine de „ France, de la part du Roi d'Eſpagne, de marier „ l'Infante avec le Roi Louïs XIV. & de donner en dot, à l'Infante, les Provinces des Païs-„ Bas, qui étoient ſous l'obéïſſance de l'Eſpa-„ gne ; à condition, qu'en échange le Roi de „ France, rendroit à l'Eſpagne toutes les Con-„ quêtes, qu'il avoit faites dans le Rouſſillon, „ & en Catalogne ; & que pour ce qui étoit „ des

(1) Voyez *Sentim.* de quelques Théol. de Holl. Let. XVII. où l'on rapporte ſes propres paroles.

(1) Voyez *Wicquefort* Hiſtoire des Provinces-Unies Liv. I. p. 50.

(3) Voyez la Preuve 21. de l'Hiſtoire de Wicquefort Liv. I.

1646. „ des Provinces Unies, les deux Couronnes paſ-
„ ſeroient des Actes, par leſquels elles recon-
„ noitroient l'Etat des Provioces, comme un E-
„ tat libre ; ſur lequel ni l'un, ni l'autre des
„ deux Rois n'avoit rien à prétendre. D'Eſtra-
des ajoûta, que cette affaire ſeroit conclue & peut-
être executée, en trois ſemaines. Le Prince, ſur-
pris de cette étrange nouvelle, crut devoir en fai-
re part le lendemain aux Etats de Hollande, & aux
Etats Généraux. comme il le fit. Il dit encore,
que d'Eſtrades lui avoit demandé, ce qu'il penſoit
de cette affaire ; mais qu'il ne lui avoit rien voulu
répondre là-deſſus, qu'après avoir pris l'avis des
Etats. Les deux Aſſemblées trouverent à propos,
de prier le Prince de leur venir dire lui-même,
comment cela s'étoit paſſé. Le Prince le fit, &
ajoûta encore à ce qu'il avoit dit, que D'Eſtrades
l'avoit aſſuré, que les Païs-Bas demeureroient unis
à la Couronne de France, quand même l'Infante
n'auroit point d'Enfant. L'Aſſemblée voulut ſa-
voir l'avis de S. A. là-deſſus ; mais comme ſon eſ-
prit n'étoit plus le même, qu'il avoit été autre-
fois, il répondit ſimplement qu'il croyoit que la
République ne ſeroit pas en état d'empêcher, que
ces propoſitions ne fuſſent executées, ſi les deux
Rois en tomboient d'accord ; & que tout ce qu'el-
le pourroit faire ce ſeroit de demander le par-
tage, dont on étoit convenu avec la France,
en MDCXXXV.

Ce n'étoit pas une affaire, ſur laquelle les E-
tats puſſent prendre une prompte réſolution, &
avant toutes choſes il falloit ſavoir, ſi la nouvelle
étoit vraie. Si les Eſpagnols avoient eu une ſem-
blable penſée, & l'avoient fait propoſer en Fran-
ce ; ç'auroit été tout autant, que s'ils euſſent dit
que les Etats devoient ſe préparer à avoir la guer-
re avec la France, avec qui ils avoient été alliez
juſqu'alors. Mais ſi cette guerre réüſſiſſoit à Louis
XIV. ils lui auroient donné un moyen ſûr, de te-
nir l'Eſpagne en ſa dépendance.

Dans quelle vuë, que cela eût été avancé, par
les François ; il ne laiſſerent pas que de répandre
le bruit, que le Prince d'Orange ſouhaitoit que
cet échange ſe fit, pour ſes propres interêts ; ce
qui ſembloit inſinuer que, par ce même Traité, on
feroit des conditions avantageuſes à ſa Maiſon ;
comme celle qu'on fit à ſon Fils (1) en MDCL.
qui étoit de lui donner le Marquiſat du S. Em-
pire, en proprieté. Mais on ne dit pas, que cela
ſe fit alors ; quoi qu'il en ſoit parlé dans quelques
Mémoires de Mazarin. Pour le Prince, il le diſ-
ſimula, de peur de faire échouer le Projet. Ce-
pendant le Cardinal en parle de même, comme
l'ayant apris de D'Eſtrades, dans des (2) Mé-
moires du 8. & du 27. de Mars, envoyez aux
Plenipotentiaires de France à Munſter. Il eſt parlé
dans ces deux Mémoires, de faire un échange a-
vec la France, de Maſtricht contre Anvers, ſans
dire ſi ce ſeroit aux Etats, ou au Prince, que
cette Ville ſeroit remiſe. Mais il eſt auſſi parlé de le
donner au Prince, à condition qu'il le tiendroit,
comme dépendant de la France. Il eſt auſſi dit
que D'Eſtrades ſouhaitoit, qu'on ne ſût rien de
cette négotiation à Munſter, parce que le Prin-
ce d'Orange le ſouhaitoit ainſi. D'ailleurs il n'a-
voit aucuo ordre de la communiquer aux E-
tats.

Il y avoit déja long-tems que les EE. GG.
avoient nommé, pour leurs Plenipotentiaires,
Barthelt van Gent, de Gueldre, Député aux Etats
Généraux ; *Jean de Matheneſſe*, & *Adrien Paw*, 1646.
de la Province de Hollande ; *Jean de Knuyt*,
de Zélande ; *Godart de Reede*, d'Utrecht ; *Fran-
çois Donia*, de Friſe ; *Guillaume Ripperda*, d'O-
veryſſel ; & *Adrien Klant*, de Groningue. Ils eu-
rent, pour Secretaire, *Jacob van der Burg*. Ils
arriverent à Munſter le 11. de Janvier. Cepen-
dant on voit une Lettre (3) du Prince d'Oran-
ge à D'Eſtrade, du 5. de Fevrier 1646. par la-
quelle il lui dit, qu'il ne comprenoit pas pour-
quoi les Plenipotentiaires de France le preſſoient
ſi fort d'envoyer les Députez des Provinces à
Munſter ; & le prie de dire au Cardinal Maza-
rin, de ſa part, qu'il eſt à propos de ne les en-
voyer pas ſi-tôt, mais de faire ſemblant d'être
prêts à les envoyer ; parce que, tant qu'ils ſe-
roient dans les Provinces, le Prince en ſeroit le
maître ; mais que quand ils ſeroient une fois à
Munſter, il ne le ſeroit plus ; & qu'ils feroient
une paix particuliere, malgré la France & lui.
Qu'il avoit des avis que Paw, qui étoit Dépu-
té de la Province de Hollande, qui s'étoit aſſez
déclarée pour la Paix, avoit déja pris des me-
ſures avec l'Eſpagne, pour faire une paix ſépa-
rée ; à quoi il déclaroit qu'il ne pourroit pas re-
medier, ſi l'on continuoit à le preſſer de les fai-
re partir. Il y a ſans doute faute, dans la date ;
mais on peut voir par-là, que le Cardinal ne
ſouhaitoit point de finir la guerre, avec l'Eſpa-
gne ; à moins que l'échange, qu'il propoſoit,
ne ſe fit.

Le même jour que le Prince d'Orange dit,
dans l'Aſſemblée des Etats, ce que D'Eſtrades
lui avoit propoſé, deux des Plenipotentiaires des
Etats vinrent exprès de Muoſter ; pour rapporter
une démarche des Eſpagnols, qui pouvoit auſſi
donner beaucoup à penſer ; c'étoit que leurs Plé-
nipotentiaires à Munſter, avoient dit à ceux de
la France, (4) qu'ils avoient reçu ordre du Roi
Catholique leur Maître, de déclarer de ſa part,
que pour finir la guerre, il étoit réſolu de s'en
remettre à la Reine Régente de France, ſa Sœur ;
qui pourroit regler tous les differends des deux
Couronnes, avec le Conſeil du Duc d'Orléans,
du Prince de Condé, du Cardinal Mazarin, &
des autres Miniſtres de France ; & qu'il approu-
veroit tout ce qu'elle auroit trouvé bon. Les
Ambaſſadeurs de France avoient répondu, à ce
qu'ils diſoient aux Hollandois, qu'ils ne pouvoient
rien faire, ſans la participation des Etats Géne-
raux, quand même on cederoit à la France la
moitié de l'Eſpagne. Ils ajoûroient diverſes con-
ſiderations là-deſſus, qui devoient empêcher d'ac-
cepter l'offre du Roi d'Eſpagne, & en effet la
Reine (5) la refuſa, comme elle l'écrivit aux Plé-
nipotentiaires. Les Etats avoient cependant eu
ſujet de craindre, que la Reine de France ne s'en-
tendît avec le Roi d'Eſpagne, & que tout cela
n'aboutît à un Mariage de leurs Enfans, & à l'é-
change que les François propoſoient. Il pouvoit
auſſi arriver que l'Eſpagne aimât mieux conſerver,
ce qui lui reſtoit aux Païs-Bas, en s'accommodant
inceſſamment avec les Hollandois ; ce qui ne ſe
pouvoit faire, ſans ſe brouiller avec la France. Mais
le premier de ces Partis étoit le plus à craindre,
ſuppoſé que la propoſitioo en eût été veritable-
ment faite.

(1) Voyez le T. I. des Lettres d'*Eſtrades* p. 52.
(2) Preuves 22. & 23. du I. Livre de l'Hiſt. de *Wicquefort* p. 122.

(3) Lettres du Comte d'*Eſtrades* T. I. p. 84.
(4) Preuves de l'Hiſtoire de *Wicquefort* Liv. I. Preuv. 24. p. 129.
(5) Preuves 25. & 26. du I. Livre de l'Hiſtoire de *Wicquefort* p. 133. & ſuiv.

1646. L'Offre que le Roi d'Eſpagne avoit faite, de s'en remettre à ſa Sœur, ayant été rejettée civdement, ainſi qu'on l'a dit, comme impraticable ; on ne ſut occupé que de ce que D'Eſtrades avoit dit au Prince, qui faiſoit ſoupçonner que ce ne fût la France, qui ſouhaitoit que cela ſe fit, plûtôt que l'Eſpagne ; mais l'on craignit que l'Eſpagne ne l'acceptât, par foibleſſe, & laſſée des dépenſes & des craintes, que les Païs-Bas lui cauſoient depuis tant d'années.

La Cour de France ayant vû le mauvais effet, que ce prétendu Echange cauſoit, dans les Provinces Unies, donna ordre à *Braſſet*, ſon Réſident en Hollande, de nier le fait. Il fut donc dire au Préſident de l'Aſſemblée des Etats Généraux, que le mariage du Roi Très-Chrétien, & de l'Infante n'étoit qu'un bruit de Ville. Il étoit bien vrai, qu'il n'y avoit aucun Traité là-deſſus, entre les Couronnes ; mais il étoit auſſi vrai, que la France avoit fait propoſer le Mariage & l'Echange, par quelques Eccleſiaſtiques, ſans caractere ; comme les Eſpagnols & les François le reconnurent dans la ſuite. Auſſi les Etats ne purent-ils pas s'imaginer, que D'Eſtrades eût dit cela en l'air, de ſa tête & ſans ordre. On ſavoit que c'étoit un très-habile négotiateur, & qui dependoit entierement de Mazarin ; ſans la connoiſſance duquel il n'auroit jamais fait une ouverture de cette conſéquence. On ſe confirmoit dans cette penſée, par la maniere dont il l'avoit communiqué au Prince, duquel il diſoit qu'il demandoit le conſeil là-deſſus.

Cependant le Comte ne parloit plus ſi poſitivement de cette affaire, & les Plénipotentiaires de France à Munſter, (1) ſe plaignoient de ce que ceux d'Eſpagne avoient dit, à ceux des Etats, que la France avoit fait propoſer cette affaire, par des Moines. Cela étoit veritable, & les Eſpagnols ajoûtoient que, depuis la mort du Fils-Aîné du Roi d'Eſpagne, la France avoit preſſé la choſe plus que jamais : Que l'Empereur n'oſoit s'y oppoſer, parce qu'il voyoit bien que la Paix étoit néceſſaire à l'Eſpagne : Que leur Roi leur avoit demandé leur avis là-deſſus, & qu'ils le lui avoient fort déconſeillé, vû l'importance des Païs-Bas, pour tenir la France en bride ; quoi que les Miniſtres, qui n'étoient pas ſortis d'Eſpagne, le lui conſeillaſſent ; parce qu'ils ne connoiſſoient pas l'uſage, que la Couronne faiſoit de ce Païs-là, contre la France. Ainſi encore que les Miniſtres du Roi Louis XIV. le niaſſent, on ne laiſſa pas de le croire. C'étoit un Projet fait par le Cardinal Mazarin, qui s'en étoit entêté, & qui fit divers (2) Mémoires, où il prouvoit, ſans néceſſité, qu'il étoit très-avantageux au Roi, de quoi perſonne ne pouvoit douter ; mais qui ne pouvoit perſuader à perſonne, que ce Projet le fût auſſi pour les Eſpagnols, & pour les Provinces Unies, quoi qu'il fit tout ce qu'il pouvoit, pour cela. Il ſemble qu'il voulût faire propoſer cette affaire au Prince d'Orange, dans la penſée qu'il pourroit l'engager à approuver ce deſſein, en lui promettant le Marquiſat du S. Empire.

Les Etats, pour acheminer les affaires à la Paix, à laquelle ils étoient réſolus, firent remontrer aux Plénipotentiaires François, qu'il vaudroit mieux ſe contenter de ce que les Eſpagnols propoſoient, que de continuer la guerre ; & conſeillerent aux Eſpagnols, qu'ils leur tinſent ce qu'ils avoient propoſé, & même qu'ils fiſſent quelque choſe de plus, pour obtenir la paix. Ils repréſentoient aux premiers que, pour eux, ils n'étoient plus en état de faire la dépenſe, qu'ils avoient faite auparavant ; & aux ſeconds, qu'ils ne pouvoient pas faire la paix, ſans la France. 1646.

Avant que de parler de la ſuite des négotiations, qui ſe firent à Munſter, nous parlerons ici de la Campagne de cette année, qui fut la derniere que firent les Etats, contre les Eſpagnols. Elle ne leur fut avantageuſe, qu'en ce qu'elle ne leur ôtât rien ; mais l'une des plus glorieuſes, pour les François, qui agirent ſeuls d'une maniere à épouvanter les Eſpagnols. (3) Avant que d'ouvrir la Campagne, on parla, comme on avoit toûjours fait, du ſubſide ordinaire & extraordinaire, que la France avoit accoutumé de fournir. Il y eut des gens, qui dirent que l'Etat s'étant rendu maître de Hulſt, qui couvroit la Zélande de ce côté-là, & qui aſſuroit ce que les EE. GG. poſſedoient en Flandre, on n'avoit que faire de ſubſide, & qu'on pouvoit demeurer ſur ſes gardes, ſans rien entreprendre. D'Eſtrades, qui voyoit que l'on étoit ſi porté à la Paix, qu'il étoit dangereux que l'on n'entreprît rien ; pour engager les Etats à faire quelque choſe, fit entendre que le Roi de France accorderoit non ſeulement le ſubſide ordinaire, mais encore un extraordinaire, pour de nouvelles levées. On parla donc, dans l'Aſſemblée des EE. GG. du 5. de Mai, de demander au Roi, outre le ſubſide accoûtumé, la ſomme de quatre-cens-mille livres, pour faire de nouvelles levées, & il fut propoſé d'en écrire à *De Lier*, qui étoit alors Ambaſſadeur à Paris. Le Préſident de l'Aſſemblée, après avoir communiqué au Prince d'Orange ce qui s'étoit paſſé, écrivit le ſoir même, conformément à cela ; & la Lettre partit, avant qu'on l'eût reluë, & aprouvée dans une autre Aſſemblée, ſelon l'uſage. Le lendemain les Députez de la Province de Hollande, qui vouloit abſolument avoir la Paix, ſe plaignirent extrémement de la précipitation du Préſident, & ſoûtinrent qu'on ne lui avoit point donné ordre d'écrire en France, comme il étoit vrai. Le Préſident n'oſa dire qu'il n'avoit rien fait, qu'avec la communication du Prince ; de peur d'en être deſavoüé, ou au moins cenſuré. Les Etats de Hollande, & tous ceux, qui étoient du ſentiment de faire la Paix, ſe plaignirent fort de ce que lors que l'on en traitoit, on entreprenoit de faire de nouvelles conquêtes ſur l'Eſpagne, en faveur de la France, qui n'étoit déja que trop puiſſante, & de donner ſujet aux Eſpagnols de rompre les conférences, qui ſe tenoient à Munſter. Là-deſſus on écrivit le 12. de Mai, qui étoit le jour de la Poſte ſuivante, à l'Ambaſſadeur que, s'il n'avoit fait aucune ouverture de ce qu'on lui avoit mandé, il n'en parlât point. On fit auſſi un ordre de n'envoyer deſormais aucune Lettre, qu'elle n'eût été *réſumée*, comme l'on parle, dans l'Aſſemblée ſuivante, & de tenir deſormais regître de toutes celles qu'on écriroit. Les Députez dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, vinrent avec des ordres, par écrit ; par leſquels ils deſavoüoient ce qui s'étoit paſſé dans l'Aſſemblée des Etats Généraux. Néanmoins on ne laiſſa pas de faire demander à la France le ſubſide ordinaire, apparemment de peur de l'offenſer. On en vint encore, le 13. de Mai, à parler d'un

(1) Voyez la Preuve 28. & les deux ſuivantes du I. Livre de *Wiquefort*, & les deux ſuivantes page 138. & ſuivantes.

(2) Voyez-les ſur le Livre de *Wiquefort*, & entre autres la preuve 32. p. 144.

(3) Voyez *Aitzema* p. 100. du Tom. III. & ſuiv.

1646. d'un ſubſide extraordinaire de trois-cens-mille livres, & la Thuillerie le promit de la part du Roi, de peur que les Etats ne priſſent occaſion de-là de preſſer davantage la Paix. Les Miniſtres de France répandirent auſſi, que les plus grandes Villes des Païs-Bas Eſpagnols étoient diſpoſées à ſe ſoulever contre le Roi d'Eſpagne; pourvu que les Alliez ſe miſſent en campagne, avec une Armée conſiderable, comme pour exciter les Etats à continuer la guerre; mais cela fit un effet tout contraire ſur les Eſprits, & augmenta la jalouſie & la crainte, où l'on étoit que la France ne devînt trop puiſſante, & qu'enfin elle ne pouſſât ſes conquêtes juſqu'aux frontieres de l'Etat. C'eſt ainſi que les rafinemens de Politique deviennent enfin contraires à ceux qui s'en ſervent; & qui ne prennent pas garde que, s'ils peuvent ſervir d'un côté, ils peuvent auſſi nuire de l'autre.

Cependant le Prince d'Orange étoit fort incommodé, & il s'affoibliſſoit viſiblement. Il avoit, toute ſa vie, beaucoup mangé; & il continuoit même, dans ſes incommoditez, à en faire autant, ſans vouloir ſuivre le ſentiment des Médecins, qui lui conſeilloient de manger moins. Il leur demandoit, en ſe moquant, s'ils pouvoient l'aſſurer qu'il vivroit plus long-tems, en ſuivant leur avis.

On reçut, au Mois de Mai, nouvelle que ceux de Dunkerque couroient les mers du Nord, avec treize, ou quatorze Vaiſſeaux; ſur quoi Tromp eut ordre de leur aller donner la chaſſe, & de ſe rendre, enſuite, ſur les côtes de Flandre.

On avoit long-tems conteſté la propoſition de prendre des Gardes Bourgeoiſes, à la demi-paye, afin de mettre tout ce qu'il y avoit de Troupes reglées en campagne; comme on avoit fait ſouvent. La Hollande, & ſur tout la Ville d'Amſterdam, s'y oppoſerent d'abord. Elles y conſentirent néanmoins à la fin, & l'on réſolut de mettre trois-cens-cinquante Compagnies en campagne; au lieu qu'on n'en mettoit guére, que trois-cens, ou trois-cens & vint. Mais les préparatifs, pour mettre l'Armée en état d'agir, ne ſe faiſoient que lentement; à peine pouvoit-on trouver les charettes néceſſaires pour voiturer les Vivres, & les Bagages; parce que ceux, qui les fourniſſoient, avoient été mal payez, l'année précedente, & que l'argent néceſſaire, pour les frais ordinaires du Camp, n'avoit point été fourni.

Enfin le 9. de Juin, le Prince & ſon Fils allerent de la Haie à Viane, pour ſe rendre à l'armée. Le Prince alla enſuite à Breda, où il demeura aſſez long-tems, ſans rien entreprendre. Le Comte d'Eſtrades lui offrit là, de la part du Roi, trois-mille chevaux; qu'il lui prêteroit pour dix jours, à condition, qu'on envoyât quelques Troupes de l'Armée des Etats, pour les aller querir, & qu'on les reconduiſit, de même, quand on les renverroit. C'étoit, diſoit-il, dans la ſuppoſition qu'on les employeroit, en quelque deſſein d'importance. Par contre, il demandoit trois-mille hommes d'Infanterie Hollandoiſe, pour s'en ſervir dans une entrepriſe conſiderable. Il demandoit encore, que l'exercice de la Religion Catholique fût conſervé dans la Place, qu'on prendroit, ſans quoi il ne pouvoit promettre aucun ſecours. Il dit, que leurs Majeſtez lui avoient recommandé cela particulierement. Cette propoſition ſe fit par écrit, & fut datée du 29. Juin. On répondit, le jour même, que, ſi l'entrepriſe, qu'on pourroit faire, réüſſiſſoit, on ne manqueroit pas de faire cette Propoſition aux Etats Généraux.

On envoya cette réponſe au Duc d'Orléans, qui étoit en Flandre, & qui répondit qu'il n'enverroit à l'Armée des Etats, le ſecours dont on vient de parler, qu'à condition, qu'on laiſſât dans la Place, qui ſeroit priſe, le libre exercice de la Religion Catholique; comme on le laiſſoit, dans la Ville de Maſtricht, & comme on en étoit convenu par le Traité de MDCXXXV. A cette condition, il promettoit de faire trouver préciſément au jour, que le Prince d'Orange marqueroit, juſqu'à ſix-mille hommes, ſur le Canal de Bruges; mais ſans cette condition, il déclaroit qu'il ne pouvoit envoyer ce ſecours. Le Duc d'Orléans dit encore, qu'il faciliteroit le deſſein du Prince, par une puiſſante diverſion, & qu'il avoit déja attiré le Marquis de *Caracene*, ſoit du côté de la Mer, ſoit de celui de l'Eſcaut, avec ſix-mille hommes; que Lamboi & le Marquis de Lede, étoient du côté de l'Ile & de Tournai, avec un pareil nombre de ſoldats; qu'enfin le Duc de Lorraine étoit ſur le petit Eſcaut; qu'ainſi S. A. R. prioit les Etats, & le Prince de ſe mettre inceſſamment en campagne, & d'entreprendre quelque choſe de conſiderable, dans une ſi importante conjoncture, & qu'Elle attendoit cette preuve de leur ſincerité & de leur amitié; qu'Elle étoit auſſi ſurpriſe qu'on gardoit ſi peu le ſecret, puis qu'on ſavoit parmi les Ennemis, qu'Elle avoit deſſein d'attaquer Bruges, avec le Prince d'Orange, qu'on levoit du monde à l'Ecluſe, & qu'on préparoit des ponts, pour jetter ſur le Canal; que l'Ennemi pourroit tirer de-là un grand avantage, en battant les Troupes, qui ſeroient ſéparées des autres, & qu'Elle en avertiſſoit, afin qu'on y mît quelque remede, s'il étoit poſſible. Ces demandes étoient ſignées du Capitaine *Rémond*, qui les avoit apportées, le 4. de Juillet, à Breda. On y répondit ſeulement le 11. du même Mois, par un billet, où il étoit dit que S. A. le Prince d'Orange, & les Députez des Etats Généraux promettoient au Roi, & à la Reine ſa Mere, que ſi Anvers venoit à tomber entre leurs mains, ils y laiſſeroient l'exercice public de la Religion C. A. & R. Cette promeſſe fut ſignée, par le Prince & par les Députez. On expliqua cette promeſſe, par un Article ſecret, où il étoit dit, qu'on laiſſeroit à Anvers, quatre Egliſes aux Catholiques, ſuffiſantes pour l'exercice de leur Religion. Cet Article fut auſſi ſigné, par les mêmes.

Cela étant venu depuis à la connoiſſance des Etats de Hollande & de Zélande, ils en furent choquez; parce que cette convention étoit couchée en forme de Traité, qu'on ne pouvoit pas conclurre, ſans Ordre; & que la Zélande trouvoit à redire ce qu'on avoit promis, touchant la Religion, qu'elle deſavoua.

Le 12. de Juillet, la Cavalerie fut tranſportée par eau de Dordrecht à Philippine, & le Prince alla avec l'Infanterie le 16. de Bergopzoom au Sas de Gand; d'où l'on envoya huit-cens hommes tant Infanterie, que Cavalerie, au devant des ſix-mille François qu'on attendoit, pour les mener au Camp du Prince. Le 20. le Prince Guillaume leur alla au-devant avec la Cavalerie, & les amena. On donna enſuite ordre le 24. que les ſoldats ſe fourniſſent de vivres, pour ſix jours. Cela étant fait, on marcha à Loqueren, qui eſt un beau Village de Flandre, au-devant duquel l'Armée campa, & ſe couvrit le 30. d'un retranchement. Le 1. d'Août, quelques ſoldats commandez ſurprirent le Fort de Mole-ſteeg, près de Gand.

Le 4. le Prince Guillaume & le Rhingrave marcherent, avec un Corps de Troupes, pour tâcher

1646. cher d'attirer à eux les Eſpagnols, retranchez devant Anvers; mais ils ne firent aucun mouvement. On fit avancer quelques Troupes, formées des Garniſons voiſines, pour attaquer un Fort nommé Bouregat, ſur le Rivage de l'Eſcaut du côté de la Flandre, qui fut bien-tôt emporté. Mais *Cabeliau*, Gouverneur de Liefkens-houk, qui l'avoit pris, l'abandonna, par ordre du Prince, le 12. du Mois. Quelques-uns avoient cru, lorſque ce Fort eut été pris, que le Prince iroit vis-à-vis, pour preſſer Anvers de ce côté-là, & l'on jugeoit qu'il ne ſeroit pas impoſſible de prendre la Ville. Mais il ne le fit point. Quelques gens diſoient, que la Ville d'Amſterdam s'étoit oppoſée à cette entrepriſe. D'autres croyoient, que ſi on l'avoit faite, cela auroit donné lieu aux François, de prendre tout ce qu'ils auroient voulu dans les Païs-Bas; parce que toutes les Troupes Eſpagnoles ſeroient accourues à Anvers, pour la défendre; & que cette crainte avoit fait renoncer à l'entrepriſe. Cette raiſon étoit forte, & ſelon que le jugeoient ceux qui l'approuvoient, le Prince y eut égard très-ſagement. Mais il auroit mieux valu, comme il ſemble, épargner la dépenſe, que l'on fit; que d'entreprendre une choſe, dont on ſe repentit ſi-tôt. & dont il n'étoit pas difficile de prévoir les conſéquences. On diſoit que la Campagne devoit coûter plus de cinq millions, & qu'on auroit bien pu éviter de la faire. D'autres s'imaginerent que ce fut une foibleſſe du Prince, qui ne vint que de ſon peu de ſanté. Quand les Deputez l'exhortoient d'entreprendre quelque choſe, il paroiſſoit fâché, & diſoit qu'on ne pouvoit rien faire; & comme un des Députez le preſſoit trop, en diſant qu'on pourroit facilement prendre Anvers, ou Bruges, il répondit, *qu'il falloit donc qu'il leur remît le commandement de l'Armée.*

Cependant il vint à la Haie, le 25. de Juillet, trois ou quatre des Plenipotentiaires Hollandois, pour rapporter, qu'ils étoient convenus à Munſter, de ſoixante & dix Articles avec les Eſpagnols; avec leſquels ils avoient négocié, ſans l'intervention de perſonne; & qu'ils avoient ſigné ces Articles, par proviſion. Les Miniſtres François s'en plaignirent hautement, comme ſi le Traité avoit été comme conclu & ſigné. Ils en demanderent copie, mais on leur dit, que le Traité n'étoit nullement conclu, & encore moins ſigné; qu'on avoit ſeulement écrit & ſigné, ce dont on pourroit convenir, pour ne pas conteſter confuſément, ſans ſe fixer ſur rien, & pour les inſérer dans le Traité, s'il venoit à ſe conclurre.

La Thuilleric demanda ſon audience de congé, pour s'en retourner en France. On la lui donna, le 7. d'Août, & il ſe plaignit beaucoup de ce qu'on avoit ſigné, à Munſter, une bonne partie du Traité, avec les Eſpagnols. Il demanda auſſi que, ſelon le Traité de Campagne, on fit aller les Vaiſſeaux de l'Etat croiſer devant Dunkerque. Le Duc d'Orléans, envoya encore ſur le milieu d'Août, un Gentil-homme, pour demander la même choſe; & l'on donna enfin ordre aux Amirautez, que cela ſe fit inceſſamment.

Comme l'Armée du Prince d'Orange ſe diſpoſoit à quitter la Flandre, pour aller à Bergopzoom; Braſſet eut ordre de prier les Etats, qu'elle demeurât encore un peu en Flandre, afin d'occuper de ce côté-là les Eſpagnols; & de pouvoir leur enlever Furnes, Bergue St. Vinox & Dunkerque. Les partiſans de la France continuoient à ſe plaindre, de ce qu'on avoit déja ſigné tant d'Articles, à Munſter.

Le Prince cependant (1) fit embarquer, le 16. de Septembre, l'Armée, pour la tranſporter à Bergopzoom, & marcher de là du côté de la Province de Gueldre, afin de faciliter, comme il diſoit, aux François la priſe de Dunkerque. On auroit ſouhaité que les François, qui avoient joint l'Armée des Etats, s'en retournaſſent, par la Flandre, pour rejoindre le Duc d'Orléans; mais ils dirent que les Eſpagnols les attendoient, pour leur couper ce chemin-là, & il fallut les embarquer pour aller à Bergopzoom, où ils arriverent, avec les Hollandois, le 2. d'Octobre, & d'où ils marcherent à Maſtricht, & rentrerent en France, au travers du Païs de Liege, ſans empêchement, quoi que leur nombre fût fort diminué. Le Prince arriva, avec l'Armée des Etats, devant Venlo, & commença à l'attaquer le 10. On canonna la Place, & l'on fit des approches, ſans néanmoins l'environner, en maniere qu'il n'y pût rien entrer. Auſſi y entra-t-il du monde, qui fit des ſorties aſſez vives, mais qui furent repouſſées. Il y eut quelque peu de monde, qui fut tué de part & d'autre, & beaucoup de poudre brulée, qui fit plus de bruit, que d'effet. Il eût ſeulement été à ſouhaiter, qu'il n'eût couté la vie à perſonne, pour cette feinte. Le 20. du Mois, on abandonna cette apparence de ſiege, & le dernier de ce même Mois d'Octobre, les Troupes furent renvoyées dans leurs Garniſons. 1645.

Le Prince ſe rendit à la Haie, le 7. de Novembre. Les François & ceux, qui les favoriſoient, diſoient que cette derniere Campagne avoit terni la gloire, que ce Prince avoit acquiſe auparavant. Mais il eſt certain, (2) qu'encore qu'il eût héſité s'il falloit continuer la Guerre, pour ſubjuguer tous les Païs-Bas Eſpagnols, avec la France; il ſe fixa enfin à n'en rien faire, pour les raiſons, que l'on a pluſieurs fois touchées, dans cette Hiſtoire. Les Plénipotentiaires François à Munſter, en ayant été avertis, écrivirent à leur Cour (3) le 29. d'Octobre, „ que le procedé du „ Prince & de la Princeſſe d'Orange les éton„ noit; que cette Princeſſe (elle gouvernoit, de„ puis long-tems ſon Epoux) ſe portoit quaſi ouver„ tement, pour les interêts de l'Eſpagne; & que l'on „ ne ſavoit ſi c'étoit ſon indiſpoſition, qui lui fit de„ ſirer que la guerre ne continuât pas, ou ſi c'é„ toit le deſir de ſe voir dans la jouiſſance, de ce „ qui lui avoit été promis. L'un & l'autre pou„ voit avoir lieu, en même tems, & ces conſiderations étoient fortifiées, par les raiſons que l'on apportoit de l'interêt, que les Etats avoient de n'avoir pas la France, pour voiſine. On dit que, quand les Députez des EE. GG. vinrent le complimenter, pour ſon heureuſe arrivée, il leur dit, *qu'il étoit bien fâché, qu'on n'eût pas fait davantage, pendant la Campagne; mais nous ſommes*, ajoûta-t-il, *en tems de Paix*; pour marquer que la Paix ſeroit bien-tôt faite, & qu'elle valoit mieux que la conquête des Païs-Bas Eſpagnols, ſuivant le Traité de partage, fait avec la France en MDCXXXIV.

Pour dire (4) en peu de mots, les Conquêtes de la France, ſon Armée fut en campagne dés le commencement de Mai, ſous le commandement du Duc d'Orléans, qui avoit ſous lui le Duc d'Enguien, Gaſſion, & Rantzau; elle aſſiegea Courtrai

(1) *Aitzema* T. III. p. 3. & ſuiv.
(2) Voyez les Mémoires des Négotiations ſecretes de la France à Munſter, imprimées à Amſterdam en 1710.
(3) Dans le Recueil précedent, pag. 292. de l'Edit. in folio
(4) *Aitzema* T. III. p. 113. col. 2.

1646. trai, qu'elle prit le 28. du Mois, à la vuë des Eſpagnols, qui avoient raſſemblé là toutes leurs Troupes. Elle emporta enſuite Bergue S. Vinox, & aſſiegea Mardik, qu'elle réduiſit à ſe rendre à diſcretion, le 25. du même Mois. Le 5. de Septembre, la Ville de Furnes ſe rendit auſſi. Le 8. les François inveſtirent Dunkerque, & lui fermerent toute eſperance d'être ſecouruë par terre; pendant que les Vaiſſeaux Hollandois empêchoient, qu'il n'y entrât rien par mer. Le Marquis de Lede, Gouverneur de la Place, fit tout ce qui lui étoit poſſible, pour ſa défenſe; mais il fut contraint de la rendre, le 10. d'Octobre. Si ces progrés de la France furent conſiderables, comme ils l'étoient en effet; ce fut cela même, qui engagea les Etats Generaux, à conclurre, au plûtôt, leur Paix avec l'Eſpagne. Il ne lui reſtoit plus ſur la côte que Nieuport & Oſtende, à conquerir, pour joindre ſes frontieres à celles des Etats Généraux.

Pour revenir préſentement aux négotiations de Munſter, nous avons déja dit, que les Ambaſſadeurs des Etats y arriverent, le 11. de Janvier. Il faut dire ici comment ils y furent reçus, parce que ce fut alors qu'ils reçurent, pour la premiere fois, les mêmes honneurs, que l'on faiſoit à ceux de la République de Veniſe, comme Henri IV. le leur avoit promis. A une demi-heure de la Ville, trois Carroſſes des Ambaſſadeurs de France, & deux de ceux de Portugal leur vinrent au-devant, avec des Gentils-hommes, pour les féliciter de leur bonne arrivée, au nom des Ambaſſadeurs; & d'autres, de la part du Commandant de la Place. Ils continuerent leur chemin, dans leurs deux propres Caroſſes. Ils trouverent trois Compagnies de Soldats, en haie, entre les deux Portes, & d'autres de Bourgeois, dans la Ville, où tous les Habitans tant Eccleſiaſtiques, que Laïques, crierent qu'ils étoient les bien venus. Les cinq Caroſſes des Ambaſſadeurs les ſuivirent, juſqu'à leur logement; & les Gentils-hommes, qui en ſortirent, les complimenterent encore dans la ſale. Les Ambaſſadeurs les remercierent, & les Gentils-hommes ſe retirerent. Les Ambaſſadeurs de Veniſe, & les Envoyez de Brandebourg & de Heſſe, leur firent la même civilité; & l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui étoit *Contarini*, leur fit faire des excuſes de ce qu'il n'avoit pas envoyé ſon Caroſſe, au devant d'eux; parce que les Médiateurs, c'eſt-à-dire, le Nonce du Pape & lui, avoient fait la réſolution de ne ſe mêler point de l'entrée des Ambaſſadeurs. Le lendemain, ceux des Etats envoyerent remercier les Ambaſſadeurs de France & de Portugal, de l'honneur qu'ils leur avoient fait, en leur envoyant leurs Caroſſes au-devant, & les autres de ce qu'ils les avoient fait ſaluer. Le Comte de Naſſau, Envoyé de l'Empereur, en parlant à ceux, que les Ambaſſadeurs des Etats lui avoient envoyez, traita les Ambaſſadeurs d'*Excellences*; cependant ceux qu'il leur envoya n'en uſerent pas de même. Mais les Ambaſſadeurs répondirent en ſemblables termes, par rapport au Comte de Naſſau. Les Eſpagnols, chez qui ils avoient auſſi envoyé, pour leur annoncer leur arrivée, les prévinrent & leur envoyerent quatre Secretaires; dont le premier leur parla en Flamand, le ſecond en François, & les deux autres en Latin, & les traiterent d'Excellences; comme les Eſpagnols eux-mêmes le firent, en parlant à ceux que les Hollandois leur avoient envoyez. Les Envoyez de Savoie, & ceux des Electeurs en uſerent de même, en les faiſant féliciter de leur arrivée. *Chigi*, qui fut depuis Cardinal & Pape, ſous le nom d'*Alexandre* VII. ſe trouva hors du logis, quand on lui envoya d'abord annoncer l'arrivée des Ambaſſadeurs des Etats. Ils y envoyerent de nouveau, & il s'excuſa de parler à ceux, qui y allerent une ſeconde fois, pour cela, ſur ce qu'il n'étoit pas habillé. Les Etats leur écrivirent depuis, qu'il leur auroit été plus agréable, qu'ils n'euſſent envoyé perſonne au Nonce; & leur défendirent d'y envoyer dans la ſuite, & en effet ils ne le virent point. Aprés ce que les Couronnes avoient fait, en faveur des Etats, le Nonce auroit pu leur faire plus de civilité, ſans s'abaiſſer; mais il avoit ſans doute ſes ordres. Il eſt néanmoins difficile de comprendre quel compliment les Plénipotentiaires des Etats lui avoient pu faire, étant ennemis irréconciliables de l'autorité du Pape. 1646.

Le 13. du Mois, les Ambaſſadeurs de France leur rendirent viſite, avec un grand cortege; ils les entretinrent, comme le demandoit la liaiſon de la France avec les Etats, & leur donnerent beaucoup de marques d'amitié.

Le jour ſuivant, les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, ceux de Portugal & celui de Veniſe, leur envoyerent demander viſite, dés le matin. Les Eſpagnols y vinrent l'Aprés-dinée, accompagnez de Halebardiers & de Mouſquetaires, comme ils l'avoient été à Paris. Tous en géneral, & chacun d'entre eux donnerent aux Ambaſſadeurs Hollandois le titre d'Excellences. Le Comte de Caſtel Rodrigue Gouverneur des Païs-Bas, craignant que les Ambaſſadeurs des Etats, à Munſter, ne fuſſent traverſez par ceux de France, dans leur négotiation avec l'Eſpagne, avoit écrit à la Haie, pour y traiter là, en particulier; mais les Etats Généraux rejetterent cette propoſition, déclarerent qu'ils ne vouloient traiter qu'à Munſter, & firent part de leur réſolution aux Miniſtres de France.

Le 15. de Janvier, les Ambaſſadeurs des Etats rendirent la viſite aux Ambaſſadeurs de cette Couronne, & en furent reçus, avec toutes ſortes de civilitez. Le Duc de Longueville les vint recevoir, au ſortir de leur Caroſſe, & les pria d'entrer dans ſa Sale d'Audience, où ils trouverent les Comtes d'Avaux & de Servien, qui s'y étoient rendus; car ils étoient logez ailleurs. Le Duc leur fit prendre les premieres places, en les prenant châcun par la main, & les plaçant, ſelon leur ordre; aprés quoi les deux Comtes prirent les places ſuivantes. Le Duc les aſſura enſuite de la bonne volonté du Roi envers l'Etat, & leur dit que ſi l'on oublioit quelque choſe, qui concernât ſon honneur, ils devoient l'en avertir, & qu'il feroit enſorte que cela fût réparé. On parla enſuite de travailler de concert, à l'avantage du Roi & de la République. En ſortant, le Duc les fut reconduire juſqu'à leur Caroſſe, & demeura, à la porte, juſqu'à ce qu'il partît.

L'Aprés-midi l'Ambaſſadeur de Veniſe les vint voir, & les entretint de la maniere, dont la République de Veniſe avoit été engagée à accepter la Médiation, entre tant de Puiſſances, & témoigna qu'il étoit prêt à travailler à les accommoder, avec les Eſpagnols. Les Ambaſſadeurs des Etats lui témoignerent la reconnoiſſance, qu'ils avoient pour ſa bonne volonté; mais ils ne dirent rien de la Médiation, apparemment à cauſe du Nonce, qui auroit dû y avoir part, & dont ils n'étoient nullement ſatisfaits; outre qu'ils ne reconnoiſſoient point l'autorité de celui, qui l'avoit envoyé, & qu'ils étoient réſolus de traiter immédiatement avec les Eſpagnols, comme ils le firent. Au reſte ils traiterent Contarini, avec les mêmes Céremonies, qu'il avoit employées, en les recevant.

Le 16. avant Midi, ils rendirent aux Eſpagnols

1646. leur viſite. Ils en furent reçus de la même maniere, dont ils l'avoient été des François, & quand ils furent aſſis dans la Sale d'Audience, le Chef de l'Ambaſſade, qui étoit *D. Gaſpar de Braccamonte & de Guzman, Comte de Peñaranda*, fit un long diſcours en Latin, ſur la conjoncture du tems, & ſur l'apparence, qu'il y avoit, qu'on pourroit venir à une bonne paix; en oubliant tout le paſſé, & en réglant tout pour l'avenir, en maniere qu'on entretînt une bonne intelligence, & une *alliance perpetuelle*, entre leur Roi & les Etats. Ils prit même Dieu, *qui eſt le ſcrutateur des cœurs*, pour témoin de la ſincerité, avec laquelle on agiroit. Les Ambaſſadeurs des Etats proteſterent auſſi de leurs bonnes intentions, & de la bonne foi, qu'ils feroient paroître, en toute cette affaire. Pendant cette viſite, qui dura une bonne heure, les Eſpagnols firent offrir une magnifique Collation aux Ambaſſadeurs, & à leur ſuite. Les Ambaſſadeurs Eſpagnols les reconduiſirent juſqu'à leur Caroſſe, où il y avoit quantité d'Eſtafiers, & de Mouſquetaires, qui préſenterent les armes, en entrant & en ſortant. Il parut par-là, que les Eſpagnols avoient en effet deſſein de finir la guerre, qu'ils avoient avec les Etats; puis qu'ils avoient accordé, de bonne grace & ſans façon, à leurs Ambaſſadeurs, des honneurs qu'ils ne rendoient qu'à ceux des Têtes Couronnées; ce qui commença à leur gagner l'amitié des Provinces Unies.

L'Après-dinée, ils virent les Ambaſſadeurs de Portugal *Caſtro* & *Andrada*, qui les reçurent, avec les mêmes céremonies, qu'ils avoient été reçus des François & des Eſpagnols. Ils ſe plaignirent fort, de ce que le Prince *Edouard* Frere de leur Roi, étoit encore détenu en priſon, par l'Empereur; depuis la révolution, qui étoit arrivée en Portugal; & parlerent de l'affaire du Bréſil, comme ſi elle ne devoit point aliener les eſprits des Etats de leur Roi.

On échangea enſuite les Pleins-pouvoirs des Ambaſſadeurs, & chacun y fit ſes remarques, auxquelles nous ne nous arrêterons point, parce que tout fut accommodé dans la ſuite.

Ce fut alors, que l'on parla du Mariage du Roi de France, avec l'Infante d'Eſpagne, propoſé à Madrid, & de ce que les Ambaſſadeurs dirent, que leur Roi ſe vouloit remettre à la Reine de France, ſa Sœur, de la Paix. Ces diſcours, qui firent d'abord l'occupation des Plénipotentiaires à Munſter, s'évanouirent dans la ſuite, comme on l'a dit.

On fit cependant un Traité de Commerce avec la France, qui fut ſigné à Paris, & dont l'occaſion fut que, dans la Mer Mediterranée, on ſaiſiſſoit & confiſquoit les Vaiſſeaux Marchands Hollandois; ſous prétexte qu'ils portoient des munitions aux Eſpagnols. On verra, dans le (1) Traité même, ce dont il s'agiſſoit.

Après pluſieurs diſcours de part & d'autre, comme on n'avançoit que très-peu; il fut réſolu, entre les Plénipotentiaires, que les Conférences ſe tiendroient tour à tour, tantôt chez les uns, & tantôt chez les autres. Le 13. de Mai, les Eſpagnols propoſerent aux Plénipotentiaires Hollandois, de faire une Trêve de douze, ou vint ans, qui devroit être ratifiée dans trois Mois; à condition que toutes les hoſtilitez ceſſeroient, dès qu'elle ſeroit concluë, & qu'on ne donneroit aucun ſecours aux Ennemis de l'un, ou de l'autre des contractans.

Là-deſſus les Plénipotentiaires des Etats, demanderent aux Eſpagnols, par écrit, qu'on leur accordât ſoixante & onze articles, qu'ils donnerent, où il n'y avoit rien que de conforme au Traité, que les Provinces avoient avec la France, & où il étoit encore dit, qu'on ne décideroit de ce qui regardoit les interêts de cette Couronne, que conjointement avec les Plénipotentiaires Hollandois. On trouva cependant à propos de ſigner ces Articles, qui pourroient être inſerez dans le Traité, ſi l'on venoit à le conclurre. 1646.

Braſſet, Agent à la Haie, ſe plaignit là-deſſus, par ordre des Ambaſſadeurs du Roi, qu'on ne leur en avoit point donné de copie, & que cela étoit contre l'Alliance du Roi, avec les Etats. Il demandoit qu'on lui donnât une déclaration, par écrit, que les Plénipotentiaires n'avoient pas agi, en cela conformément aux ordres de l'Etat, & qu'on ne pouvoit point prendre de réſolution ſur ces Articles. Il ajoûtoit que les Eſpagnols en tiroient de l'avantage, & qu'ils ranimoient leurs Sujets, dans les Pais-Bas; en diſant qu'ils avoient conclu une Trêve particuliere, avec les Etats Généraux des Provinces-Unies, & que la France ſeule demeurant armée contre l'Eſpagne, les Pais-Bas Eſpagnols ne pouvoient pas craindre d'être ruinez.

Alors la Thuillerie, qui avoit été long-tems à Breda, revint à la Haie, & demanda une Audience qui lui fut accordée, le 8. d'Août. Il ſe plaignit, de ce que les Plénipotentiaires de l'Etat avoient ſigné les Articles, dont on a parlé. Il prétendit qu'on déclarât que c'étoit une choſe contraire à la bonne foi & aux Traitez, & particulierement à ceux de MDCXXXV. & MDCXLIV. Il dit qu'il étoit fort étrange, que les Etats euſſent témoigné d'avoir de la confiance dans les Eſpagnols leurs vieux-Ennemis, & de la defiance pour les François leurs vieux-Amis. Il parla enfin du dernier Traité de Campagne, du ſecours de ſix-mille hommes, que le Roi avoit envoyé aux Etats, & des Vaiſſeaux qu'on lui avoit promis d'envoyer croiſer devant Dunkerque, & qui n'y avoient pas été.

Les Etats ne répondirent, que le 21. d'Août, & ne dirent autre choſe, ſinon que les Plénipotentiaires des PP. UU. aſſuroient que les Articles, dont on ſe plaignoit, n'étoient autre choſe en ſubſtance, que ce qui s'étoit dit, entre ceux d'Eſpagne & eux, & ce qui devroit être inſeré dans le Traité, qui ſe feroit entre eux à Munſter: Qu'ils n'avoient dreſſé ces articles, que pour mieux inſtruire leurs Maîtres, de ce dont on s'étoit entretenu à Munſter, & pour leur faire comprendre juſqu'où ils étoient avancez: Qu'ils ne prétendoient d'ailleurs, en aucune maniere, que ce fût un Traité réel & achevé: Que ſi quelques-uns des Plénipotentiaires de l'Etat avoient dit à ceux du Roi T. C. qu'ils n'iroient pas plus loin, pour le reſte de ce qu'il faudroit régler; cela devoit s'entendre de ce dont on n'avoit pas encore parlé, mais non de ce dont on étoit déja tombé d'accord; & dont les Miniſtres de France avoient eu communication, à meſure qu'on en étoit convenu: Que les EE. GG. avoient été, & étoient encore diſpoſez à demeurer fermes dans l'obſervation des Traitez, & à ne traiter que conjointement avec la France: Qu'enfin on avoit donné ordre à l'Amiral Tromp, de croiſer ſur les côtes de Flandre, mais qu'il ne pouvoit pas empêcher, qu'il ne ſortît des Ports des Frégates légeres, pendant la nuit.

La verité étoit, ſelon toutes les apparences, qu'on avoit voulu s'aſſurer, au moins en partie, de quoi on pourroit convenir avec les Eſpagnols, pour en venir enſuite à une concluſion, dès que l'on

(1) Voyez-le dans *Dumont* T. III. p. 124.

1646. l'on auroit vû que l'Eſpagne accordoit, à peu près, ce que l'on ſouhaitoit, en le communiquant néanmoins à la France. On n'avoit juſque-là travaillé, qu'à deſſein de faire une Tréve, avec l'Eſpagne; dans la penſée qu'on en pourroit venir à bout plus facilement, que de la Paix; qui ne pouvoit être conclue, à moins que le Roi d'Eſpagne ne renonçât ſolennellement & abſolument à tous les Droits, qu'il prétendoit avoir ſur les Provioces Unies; ce qu'oo ne croyoit pas pouvoir facilement obtenir de lui. La Province de Zélande, qui n'étoit nullement pour la Paix, vouloit qu'on ſe contentât d'une Tréve. On mit cette queſtion ſur le tapis (1) dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, du 18. de Septembre, où l'on prit la réſolution de négotier une Paix perpetuelle. Il y fut dit, que l'on avoit trouvé bon auparavant, de ne traiter que d'une Tréve de pluſieurs années, avec l'Eſpagne; parce qu'on croyoit y trouver moins de difficulté, qu'à négotier une Paix; mais que comme les négotiations étoient très-longues & que les incidens, qui arrivoient tous les jours, faiſoient juger que l'on n'en verroit la fin de long-tems, & qu'ainſi une Tréve demanderoit, pour la traiter, autant de tems qu'une Paix: Qu'on voyoit, par les Lettres des Plenipotentiaires de l'Etat à Munſter, qu'il ne laiſſoit pas d'y avoir de grandes difficultez, dans la négotiation d'une Tréve, & que les plus puiſſants & les plus ſûrs Alliez de l'Etat (*c'eſt-à-dire, les François*) jugeoient qu'une Tréve n'aſſureroit pas aſſez la Souveraineté de l'Etat: Que les Eſpagnols eux-mêmes ne marquoient aucune averſion pour la Paix; (*En effet le Comte de Peñaranda, dès la premiere viſite, que les Hollandois lui firent, avoit parlé de faire une alliance perpetuelle*, fœdus perpetuum:) Que les François même la conſeilloient, parce que c'étoit le ſeul moyen de faire ceſſer les maux d'une guerre, qui avoit duré tant d'années, & d'aſſurer la Souveraineté des Etats, qui ne pourroit plus être attaquée: (*Mais les François entendoient qu'on ne la fît, que conjointement avec eux, & ils n'étoient nullement diſpoſez à la faire ſi promptement, quoi qu'ils en diſſent, comme la ſuite le fit voir:*) Qu'on ne ſauroit éviter les reproches des Etats deſintereſſez, & même de la Poſterité, ſi, aprés l'expiration d'une Tréve, on étoit obligé de rentrer dans la guerre, aprés avoir pû obtenir une bonne & ſure Paix: Que par la Paix les differends, que l'on avoit, avec la France, ſur quelques Articles des Traitez précedens, viendroient à ceſſer: Qu'ainſi les Etats concluoient, aprés pluſieurs déliberations ſur cette matiere, que la Paix étoit en effet le moyen le plus Chrétien, le plus prompt, le plus aſſuré & le plus honorable de ſortir, une bonne fois, de cette ſanglante & onereuſe guerre, de ſorte qu'il falloit travailler à y réüſſir, en toutes manieres; & qu'auparavant on n'avoit fait une Tréve, que parce qu'on voyoit qu'on ne pourroit obtenir une bonne paix.

Il y avoit plus (2) de deux Mois, que les Députez de l'Etat étant à Breda, avec S. A. le Prince d'Orange, il avoit dit devant eux *que le ſuccès des armes étoit incertain, & que l'Etat ne devroit pas rejetter un Traité honorable & avantageux.* (3) L'Hiſtorien cité en marge, dit que ce Prince, *ſoit qu'il voulût donner un avis deſintereſſé à ſes Maîtres, ſur la fin de ſes jours; ou que ſentant ſa ſanté alterée, & ſa mémoire affoiblie, il ne pût pas ſouffrir que, de ſon vivant, les emplois paſſaſſent en d'autres mains, ſon Fils même lui donnant ombrage*, il chargea les Députez, qui l'accompagnoient, de donner aux Etats l'avis qu'on a rapporté. Je croirois plutôt qu'il ne ſe fioit nullement à la jeuneſſe de ſon Fils, ni à ſon humeur bouillante, qui parut d'abord après la mort de ſon Pere; outre qu'il y avoit long-tems que Frideric Henri craignoit, avec raiſon, le voiſinage des François, comme on l'a déja remarqué ailleurs. Il n'étoit guére poſſible de l'éviter, pour peu d'années que la guerre eût duré; & il étoit tems de faire amitié avec l'Eſpagne, pour mettre ſes Terres, dans les Païs-Bas, comme une barriere entre la France & les Provinces Unies, & même de les défendre, s'il en étoit beſoin; maxime que les Etats Généraux ont toûjours pratiquée depuis. Il y avoit d'ailleurs de la honte, pour ne pas dire du crime, que parmi des Chrétiens, on s'obſtinât à continuer une guerre, qui duroit depuis quatre-vints ans; ſur tout l'occaſion de la finir, d'une maniere ſûre & honorable, ſe préſentant d'elle-même. 1646.

Toutes les Provinces approuverent le ſentiment de celle de Hollande, excepté celle de Zélande; non qu'elle préferât la Tréve à la Paix, mais parce qu'elle ne ſouhaitoit aucun accommodement; comme on le verra dans la ſuite. Ce n'étoit pas, par une haine particuliere, que les Zélandois euſſent pour les Eſpagnols; mais parce que quelques particuliers de Zélande trouvoient leur compte à armer des Vaiſſeaux en courſe, qui faiſoient bien des priſes conſiderables ſur les Eſpagnols.

Ils pouvoient d'ailleurs employer contre la propoſition de la Paix, toutes les raiſons que Maurice, & ceux de ſon parti employerent contre la Tréve; mais il s'enſuivroit de là, que dès que l'on a fait la guerre pendant quelques années, il n'eſt plus poſſible de faire la Paix, & que par conſéquent les guerres doivent être éternelles; penſée qui eſt non ſeulement contraire à la douceur du Chriſtianiſme, mais à l'Humanité même. On n'a que trop de guerres, malgré ſoi, ſans qu'il ſoit beſoin d'en chercher. La ſuite de cette Hiſtoire le fera aſſez voir. (4) Un Hiſtorien dit „ que les „Etats de Zelande, en parlant pour la Tréve, „contre la Paix, avoient dit, entre autres cho„ſes, que pendant la Paix le ſervice de l'Etat ſe„roit negligé, & que les Provinces ne contribue„roient pas, avec la même promptitude & avec „le même zéle, qui les animoit, pendant la Guer„re; les autres Provinces répondirent, qu'il ne „falloit pas craindre que la Paix produiſit ce de„ſordre, plûtôt que la Tréve; puis que la négli„gence & la ſecurité ne ſont pas plus attachées „à l'une, qu'à l'autre, & que ce ſont des effets „de la mauvaiſe conduite des Miniſtres, plûtôt „que des productions néceſſaires du repos de l'E„tat. Il ajoûte qu'il étoit bien facile de ſe gué„rir de cette apprehenſion, en continuant de le„ver, pendant quelques années, les mêmes im„poſitions, que le peuple étoit accoûtumé de payer „ſans répugnance; & que même on pouvoit faire „un fonds, qui ſerviroit à payer les dettes de l'E„tat, & à faire ſubſiſter les Gens de Guerre, dans „les Places frontiéres. D'ailleurs on peut diminuer le nombre des Troupes, en retenant néanmoins les Officiers, qui ne ſervent pas, à la demi-paye, & les faire ſucceder, ſelon leur rang, aux pla-

(1) Voyez la 1. Preuve du 2. Livre de Wicquefort p. 285. & *Aitzema* T. III. p. 127.
(2) Voyez la 36. Preuve du I. Livre de *Wicquefort*.
(3) Liv. I. p. 35.
(4) *Wicquefort* p. 62.

1646. places qui viennent à vaquer ; pour avoir, auſſi long-tems qu'il eſt poſſible, des gens exercez au métier de la guerre ; comme on le fait, au moins en partie, ce bien des Etats. La Zélande ſe rendit néanmoins à la fin aux Raiſons des autres Provinces, de ſorte que le 16. de Novembre, il fut réſolu que l'on travailleroit à négotier une Paix perpetuelle. Il y eut pourtant encore quelques difficultez, qui furent levées auparavant, & dont on trouvera le détail dans l'Hiſtorien (1) nommé en marge. On travailla auſſi à ratifier quelques-uns des Articles, dont on étoit convenu à Munſter.

Cependant les Plénipotentiaires des Etats prirent une peine infinie, pour tâcher d'accommoder les François avec les Eſpagnols. Les premiers ſe plaignoient, que les Plénipotentiaires d'Eſpagne n'offroient preſque rien, & les derniers ſoûtenoient que les demandes de la France étoient exceſſives ; ce qui fit dire au Comte de Peñaranda qu'il pouvoit tout ſouffrir, plûtôt que l'inſolence des François : (2) *Quidvis ferre* (faciliùs) *poſſum, quàm inſolentiam Gallorum.* Il dit même, un jour, en colere, à cauſe de quelques demandes, que les François avoient faites : que les Eſpagnols tueroient leurs Peres & leurs Meres, qu'ils pendroient leurs Femmes, qu'ils bruleroient les Egliſes, qu'ils vendroient les Calices ; plûtôt que de devenir ſujets de l'inſolence des François : *Potiùs occidemus parentes, ſuſpendemus uxores, comburemus Templa, vendemus Calices, quàm proterviæ Gallorum ſubjecti ſimus.* Ce ne ſont pas ſeulement les Hiſtoriens Hollandois, qui marquent que les Plénipotentiaires des Etats travailloient de leur mieux, pour accommoder les deux Couronnes. On voit une Lettre (3) de ceux de la France à leur Cour, du 16. de Juillet, où ils diſent que les Ambaſſadeurs Hollandois les étoient venus voir, & avoient dit „qu'ils avoient bien expreſſément déclaré aux Mi„niſtres d'Eſpagne, qu'ils ne pouvoient rien ar„rêter de leurs affaires, que celles de la France ne „fuſſent ajuſtées en même tems, & que de-là ils „avoient pris occaſion d'ajoûter qu'encore qu'il y „eût pluſieurs grands differends, entre les deux „Couronnes ; il s'y pouvoit néanmoins trouver „du temperament, & qu'ils offroient de s'entre„mettre, pour cela, & de rendre toutes ſortes „de bons offices : Que les Eſpagnols avoient ré„pondu, que leur deſſein avoit toûjours été de „faire la Paix avec la France, s'ils la pouvoient „obtenir à des conditions tolerables ; & que ſi les „Ambaſſadeurs des Provinces Unies s'y vouloient „entre-mettre, ils eſperoient de faire voir, qu'il „ne tenoit pas à eux, qu'elle ne fût concluë : „Qu'étant ainſi aſſurez, par la bouche des Am„baſſadeurs des deux Couronnes, de leurs diſpo„ſitions à la Paix ; il leur avoit ſemblé que pour „commencer cette bonne œuvre, avec apparen„ce de ſuccès, ils devoient ſavoir quelle étoit „l'intention des Parties &c. Il paroit par-là, que les Etats Généraux faiſoient autant la fonction de Médiateurs que le Nonce du Pape, & l'Ambaſſadeur de Veniſe ; mais les prétentions exceſſives des Parties rendirent leurs bons offices inutiles. Nous avons rapporté cela, pour l'honneur de la République, ſans vouloir entrer en aucun détail de ce qui ne la regarde pas directement. C'eſt ce qui fait que nous ne dirons rien de leur intervention, auprès de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, en faveur de divers Princes Proteſtans d'Allemagne ; pour leſquels la France s'entremit auſſi. 1646.

L'Etat avoit encore à faire avec le Portugal, ſur quoi les mêmes Ambaſſadeurs de France faiſoient ce jugement, dans une Lettre du (4) 6. d'Août : „ Pour ce qui regarde le differend des „Portugais & des Hollandois, il eſt été à ſou„haiter que le Roi de Portugal, ayant un auſſi „puiſſant Ennemi en tête, que l'étoit le Roi d'Eſ„pagne, ne ſe fût point brouillé avec ſes Amis. „Mais les choſes étant venues au point, où elles „ſont entre eux, *continuent-ils*, notre opinion eſt „que quand le Portugal accorderoit aux Hollan„dois une partie de ce qu'ils deſirent ; ils ne lui „ſeroient pas moins ennemis & eſſayeroient de le „dépouiller du reſte ; tenant pour perdu ce qu'ils „ne lui pourront ôter, & n'ayant autre règle de „leurs actions, que leur interêt. C'eſt-là la foibleſſe de la Nature Humaine, que de cenſurer dans les autres, ce dont elle eſt coupable. S'il y eut jamais Miniſtere intereſſé, ce fut celui du Cardinal Mazarin, & ceux-là même, qui lui écrivoient ainſi, ſe gardoient bien d'agir contre l'interêt de la Couronne de France.

Cependant les Hollandois travailloient de maniere à leur interêt, qu'ils procuroient, en même tems, beaucoup d'avantage à la France ; en preſſant les Eſpagnols de ne pas trop marchander avec elle. Comme les Etats Généraux voyoient la foibleſſe de l'Eſpagne, ils commencerent à ne la craindre plus, & à tâcher de lui procurer la Paix avec les François ; en faiſant eux-mêmes leur Paix, avec elle.

Les Plénipotentiaires Hollandois propoſerent, ſur la fin de Septembre, (5) des conditions à la France, qui leur paroiſſoient fort avantageuſes. C'étoit que tout ce que le Roi de France poſſedoit dans les Pais-Bas, & dans la Franche Comté, le Comté de Rouſſillon, avec Roſes, demeureroient à perpetuité à S. M. & à la Couronne de France, par le Traité de Paix, & que l'on feroit une Trêve en Catalogne, de la longueur dont le Roi T. C. voudroit ; à condition que ſi l'on jugeoit, pour la commodité réciproque, de faire quelque echange aux Pais-Bas, les François y conſentiroient & y apporteroient même de la facilité. Les François avoient peine à croire que l'Eſpagne pût propoſer cela, & ils ſe défioient de ce qu'on leur propoſoit, de leur part ; juſqu'à demander aux Plenipotentiaires des Etats, ſi les Eſpagnols avoient donné parole, en termes exprés, qu'ils accorderoient les conditions qu'ils leur venoient de dire. Les Ambaſſadeurs Hollandois les prierent de croire, qu'ils n'auroient pas fait cette ouverture, s'ils n'euſſent vû les diſpoſitions néceſſaires, à en tomber d'accord. Les François donnerent auſſi leurs prétenſions, par écrit, où il y avoit un Article, en faveur du Portugal, pour lui faire avoir une Trêve avec l'Eſpagne. Mais on ne put nullement convenir.

Cependant les Ambaſſadeurs des Etats témoignerent à ceux de la France, que les Eſpagnols étoient diſpoſez à conclurre promptement, ſi les François le vouloient. Ces derniers objecterent à cela les longueurs ordinaires, qu'ils apportoient, dans la Ratification des Traitez ; & on leur répondit, que peut-être ils avoient deja la Ratification de

(1) *Aitzema* T. III. p. 128. & ſuiv.
(2) La même p. 131.
(3) *Negotiations de la France*, pour la Paix de Munſter p. 150. de l'Ed. in fol.
(4) Pag. 261.
(5) Mémoire des Plénipotentiaires de France du 25. de Septembre 1646. dans les *Negot. pour la Paix de Munſter*, p. 279.

1646. de celui-ci, & qu'ils la livreroient immédiatement après la ſignature, ſi l'on pouvoit convenir. On comprit, par ces diſcours, que le Comte de Peñaranda avoit des blanc-ſignez, pour les remplir dans le beſoin, comme le Cardinal Mazarin en avoit été averti. Mais plus on preſſoit les François, plus ils reculoient; dans la penſée qu'ils ſeroient en meilleure poſture, s'ils pouvoient prendre Dunkerque. Ils craignoient (1) qu'on ne les preſſât, que pour tâcher de prévenir cette perte; de peur que la reduction de cette importante Place, ne cauſât dans les Païs-Bas Eſpagnols quelque révolution avantageuſe à la France. Elle fut néanmoins priſe, comme on l'a dit, ſans qu'il arrivât rien de ſemblable; & les François furent encore moins en diſpoſition de faire la paix; dans la penſée, comme on le crut, qu'en trainant les négotiations en longueur, ils auroient peut-être le tems de ſubjuguer le reſte des Païs-Bas. C'étoit-là le grand but du Cardinal, qui n'oublioit rien, pour retarder la concluſion, quelque inſtance qu'on fît pour l'engager à y venir.

Nous ne pouvons entrer en aucun détail de ſemblables négotiations, qui ennuyerent autrefois les Plénipotentiaires de l'Eſpagne & ceux de l'Etat. Nous marquerons ſeulement quelques endroits, par où l'on pourra voir la diſpoſition des eſprits. Quelquefois les Miniſtres de France feignoient de n'être pas éloignez de mettre fin à ces négotiations; pour ne pas dégoûter les Hollandois, & pour donner quelque eſperance aux Eſpagnols. Il leur étoit important, (2) comme ils l'écrivoient eux-mêmes à la Cour, qu'il ne parût pas, qu'ils affectaſſent des longueurs; mais qu'on crût qu'elles venoient des choſes mêmes, & de la difficulté des affaires. Cela ſervoit à entretenir la bonne diſpoſition des Etats & de leurs Ambaſſadeurs, & à détourner les réſolutions, qu'ils auroient pu prendre; s'ils avoient cru que les François fiſſent les difficiles, lors même qu'on leur offroit des conditions avantageuſes. Ils étoient d'ailleurs convaincus, que l'Eſpagne & les Etats ſouhaitoient d'avancer le Traité; parce que quand on avoit dit aux Eſpagnols, que les Ratifications ſeroient longues à venir; ils avoient répondu qu'elles n'étoient pas néceſſaires; puiſque, dans les Pleins-pouvoirs des Ambaſſadeurs, de part & d'autre, il y avoit une clauſe, qui portoit qu'on approuveroit tout ce qu'ils auroient négotié. Les Eſpagnols avoient dit, de plus, que lors que le Traité ſeroit ſigné, les hoſtilitez devoient ceſſer; ſans qu'il fût beſoin d'attendre, pour cela, la Ratification. Paw, qui rapportoit cela aux François, de la part des Eſpagnols, avoit demandé aux François, s'ils ne l'entendoient pas ainſi. Ils lui répondirent que c'étoit une clauſe, qui ſe trouvoit dans tous les Pleins-pouvoirs; mais qui ne tiroit ſa force, que de la Ratification. Ils ajoûterent néanmoins, qu'ils apporteroient toutes les facilitez poſſibles à la concluſion du Traité, qu'ils ſouhaitoient plus que perſonne. Mais ils n'étoient nullement diſpoſez à cela. Dans une autre (3) Lettre du 8. d'Octobre, ils avertirent leur Cour, que les Eſpagnols continuoient toûjours d'employer l'entremiſe des Ambaſſadeurs des Etats, & témoignoient de ſouhaiter, que cela ne fût pas ſû des Médiateurs. Ils faiſoient là-deſſus diverſes conjectures. „ Il peut bien être, diſoient-ils, que les 1646.
„ Miniſtres d'Eſpagne aient quelque dégoût d'eux,
„ à cauſe que Contarini a toûjours fort inſiſté,
„ qu'il falloit faire une Tréve pour le Portugal;
„ jugeant bien que, ſi la liberté d'y faire la guer-
„ re demeuroit au Roi d'Eſpagne, la Républi-
„ que de Veniſe ne pourroit pas être ſi puiſſam-
„ ment ſecourue (*contre les Turcs.*) Et comme
„ ce point eſt extrémement ſenſible aux Eſpa-
„ gnols, & qu'ils ont trouvé, en cela, les Hol-
„ landois plus favorables à leur intention, ils ont
„ mieux aimé s'adreſſer à eux; joint le deſſein
„ qu'ils peuvent avoir d'établir, par ce moyen,
„ une liaiſon plus grande, avec les Etats & qu'ils
„ croyent auſſi peut-être d'obtenir plûtôt, & plus
„ aiſément la paix, par leur entremiſe. Mais il
„ eſt étrange d'ailleurs, qu'ils aient plus de con-
„ fiance, en leurs propres ennemis, qu'aux Média-
„ teurs; vû même que l'un d'eux (*apparemment le*
„ *Nonce du Pape*) eſt Miniſtre d'un Prince, qui
„ paroît leur être favorable. Il ſemble qu'il n'é-
toit pas ſi difficile de deviner pourquoi les Eſpagnols, dans leur négotiation avec la France, ſe fioient plus aux Hollandois, qu'à qui que ce fût. C'étoit parce qu'ils avoient les mêmes interêts, en cette conjoncture; puis que les Etats ne ſouhaitoient, pas moins que les Eſpagnols, que la France ne fit pas de plus grands progrès aux Païs-Bas, ſur l'Eſpagne; parce qu'ils craignoient d'avoir la France, pour voiſine, & qu'ils penſoient à faire de ce qui reſtoit aux Eſpagnols, dans ces Païs-Bas, une Barriere, contre la France, & qu'à cauſe de cela ils vouloient faire la Paix avec l'Eſpagne, comme on l'a déja remarqué. Auſſi avoient-ils fort avancé le Traité de Paix, qu'ils vouloient faire avec l'Eſpagne. Sur ce fondement, les Eſpagnols pouvoient ſe fier aux Hollandois, qui s'étoient déja aſſez déclarez, & leurs vuës ne pouvoient guére être cachées aux Miniſtres de l'Eſpagne; ſoit par leurs diſcours, ou par d'autres intrigues, qui ne ſont pas venues, juſqu'à nous.

Dans une Lettre du (4) 14. d'Octobre, après avoir dit, que le Prince & le Princeſſe d'Orange favoriſoient les Eſpagnols; ils diſent qu'ils ne pouvoient pas diſſimuler „ que la corruption de quel-
„ ques Particuliers qui avoient du pouvoir dans
„ l'Etat des PP. UU. la diverſité des ſentimens,
„ & la conſtitution du Gouvernement donnoient
„ ſujet de tout craindre, & empêchoient de fa-
„ re un fondement certain, ſur leurs réſolutions.
Cependant ils vouloient différer juſqu'au ſuccès des ſieges de Lerida en Catalogne, & de Porto-Longone, en Italie; eſperant de tirer davantage des Eſpagnols, s'ils réüſſiſſoient; ſans faire aucune mention de l'interêt palpable, que les EE. GG. avoient à conſerver à l'Eſpagne, ce qu'elle avoit encore aux Païs-Bas.

Ces longueurs affectées (5) laſſoient tout-à-fait les Plénipotentiaires des Etats, qui diſoient à ceux de France que dès le commencement, que cette négotiation avoit été miſe ſur le tapis, ils avoient aſſuré, ſur leur parole, les Miniſtres d'Eſpagne, que pourvu que l'on accordât à la France les Articles principaux; ſes Miniſtres ſe rendroient faciles, ſur tout le reſte, & qu'on pourroit conclurre en fort peu de jours; & que néanmoins, il s'étoit déja écoulé plus de dix ſemaines, ſans qu'on eût rien avancé; la France ne s'étant pas re-

(1) *Negotiations de Munſter* p. 270.
(2) Dans des Lettres du 1. d'Octobre 1646. *Négot. de Munſt.* p. 282.
(3) Là-même.
(4) Là-même p. 292.
(5) Leure du 12. de Novembre p. 299. des *Neg. de Munſter.*

1646. relâchée de la moindre choſe, & ayant même augmenté, de jour à autre, ſes demandes. Les Eſpagnols diſoient là-deſſus, qu'ils avoient ſujet de ſe plaindre des Ambaſſadeurs des Etats; qu'ils étoient partiaux pour la France, au lieu d'être neutres; qu'il ſembloit qu'on vouloit tout emporter de hauteur, & obliger le Roi leur maître à convenir d'Articles, qui étoient contre ſon honneur.

Paw repréſenta cela, avec aſſez de chaleur, aux Plénipotentiaires François; qui répondirent froidement, en aſſurant le contraire. L'année ſe paſſa, ſans rien avancer, à l'égard de la Paix, que les Etats ſouhaitoient pouvoir faire conclurre, entre la France & l'Eſpagne. La derniere la ſouhaitoit veritablement, mais la France trouva à propos de trainer l'affaire en longueur; & elle le fit encore plus, lors que l'on eut apris la mort de D. *Baltaſar Philippe*, Fils unique du Roi d'Eſpagne. On trouvera, dans les Lettres des Ambaſſadeurs, d'autres preuves du deſſein, qu'ils avoient de tirer la négotiation en longueur. Il paroit encore que l'on parloit, au Mois de Novembre de cette année, de joindre un jour les Païs-Bas Eſpagnols à la France; puis que les Plénipotentiaires répondirent le 9. de Novembre, à *Mr. de Brieune*, Secretaire d'Etat, à qui ces Lettres ſont adreſſées: (1) „ qu'ils ne „ ſauroient aſſez admirer la Prévoyance de la „ Reine, pour rendre la Paix aſſurée & dura„ ble; & que le deſſein de ſa Majeſté de join„ dre, un jour, ce que le Roi d'Eſpagne poſſe„ de aux Païs-Bas à la France, ne ſe pouvoit „ aſſez luuer. C'étoit-là, ſelon eux, la plus glo„ rieuſe & la plus rare aquiſition, à laquelle on „ ſe pût appliquer, & qui rendroit la Monar„ chie Françoiſe parfaite & invincible. Il ſemble que ce fut là un projet, qui n'éclata que lorſque Louis XIV. prétendit qu'en vertu de ſon Mariage avec l'Infante, on lui devoit remettre le Brabant.

Au Mois de Novembre de cette année, *Frideric Guillaume*, Electeur de Brandebourg, vint *incognito* à la Haie, & fit demander en mariage *Louiſe*, Fille ainée du Prince d'Orange. Elle lui fut d'abord accordée, cette Alliance faiſant honneur à la Maiſon d'Orange, & étant même très-utile à l'Etat, comme la ſuite du tems le fit connoitre. Le Mariage fut celebré le 7. de Decembre, avec beaucoup de magnificence, & le Prince d'Orange ſe fit porter dans la ſale, où le feſtin nuptial ſe célebra, quoi que foible & incommodé de la Goutte.

Pour parler d'autre choſe, (2) on étoit fort en peine en Hollande, pour le Bréſil, où la Compagnie n'avoit que quatorze Compagnies d'Infanterie, pour garder quatre-cens lieues de côte. On reçut des Lettres de ce Païs-là, du 17. d'Avril, par où l'on apprit qu'il y avoit environ onze-mille ames, deux-mille ſoldats, & huit-cens bourgeois, avec environ huit-cens gens de mer. Le reſte conſiſtoit en Femmes, Enfans, Bréſiliens & Negres, & n'avoit du pain que pour cinq ſemaines. Cependant les levées, qu'on faiſoit pour le Bréſil, ſe faiſoient lentement & avec peine; parce que peu de Gens y vouloient aller, & qu'en même tems, les Venitiens levoient du monde, ſous main. Quoi que l'Ambaſſadeur de Portugal fit tout ce qu'il pouvoit, pour juſtifier ſon Roi, de ce dont on l'accuſoit d'avoir excité, & d'entretenir encore la rebellion du Bréſil; on n'avoit aucun égard à ce qu'il diſoit, parce que l'on trouva, ſur quelques priſes Portugaiſes des Lettres, qui faiſoient voir le contraire, & on le comprit encore mieux, dans la ſuite. 1646.

Il y avoit des gens, qui croyoient que les Eſpagnols & les Portugais s'entendoient entre eux, & que le Roi d'Eſpagne avoit abandonné le Bréſil à celui de Portugal, pour en chaſſer les Hollandois; parce que les Eſpagnols n'étoient pas en état de le faire. Quelcun ſuûtint même ce Paradoxe, dans un Livre. L'Ambaſſadeur de Portugal s'en plaignit, comme d'une accuſation calomnieuſe, & inventée, pour noircir un Prince allié de l'Etat. Elle étoit, ſelon lui, auſſi abſurde, qu'il l'étoit de dire que la guerre, entre le Roi d'Eſpagne & les Etats, n'avoit été qu'une guerre ſimulée. Le Réſident Braſſet offrit, au nom du Roi de France, ſa médiation pour accommoder cette affaire. Comme les Zélandois parloient d'envoyer des Bâtimens legers, pour aller en courſe ſur les côtes de Portugal; Braſſet s'y oppoſa, ſous prétexte que le Roi de Portugal s'étoit obligé de ſecourir le Roi ſon Maître, ſur les côtes de Catalogne, avec quelques Vaiſſeaux de guerre; qu'il ne pourroit pas lui fournir, s'il étoit lui-même attaqué ſur ſes côtes. Il diſoit cela de bouche, & comme on lui eut demandé, s'il le vouloit donner par écrit; il répondit qu'il le feroit, pourvu qu'on lui répondit auſſi par écrit. Il ajoûta même qu'encore qu'il eût ordre d'interceder pour le Portugal, il en attendoit encore un autre plus étendu. Là-deſſus on ne trouva pas à propos, que les Zélandois envoyaſſent leurs Armateurs ſur les Côtes de Portugal. On expedia ſeulement des Lettres de enmmilion à tous ceux, qui ſe préſenterent; pour aller en courſe ſur les Portugais rebelles, & ſur ceux qui les favoriſoient. L'Ambaſſadeur de Portugal propoſa là-deſſus, de ſe remettre à des Arbitres, touchant ce démêlé; mais on ne l'écouta point.

La Compagnie des Indes Occidentales voulut auſſi engager celle des Indes Orientales à ne plus apporter de ſucre, ni de bois de teinture en Europe, parce que c'étoient des marchandiſes, qu'on apportoit du Bréſil; mais la Compagnie d'Orient n'y voulut pas conſentir. Le Privilege de celle d'Occident étant venu à expirer, le 30. de Juin, elle en obtint la prolongation, pour un an, & elle propoſa à l'autre Compagnie, au lieu de la réduction des deux Societez en une, de recevoir d'elle un ſubſide en argent; à condition néanmoins qu'elle s'abſtînt du commerce du ſucre, & des bois de teinture. On prolongea encore le Privilege de l'Occidentale, pour ſix mois, & celui de l'Orientale pour quatre. La précedente, pour preuve du tort que les Portugais lui faiſoient, & de ſes beſoins, diſoit, qu'elle avoit confié aux Portugais pour quinze-millions de francs, & diverſes marchandiſes, qu'ils ne lui payoient point, à l'occaſion de cette Révolte.

On fit encore cette année de grandes plaintes des gros droits, que les Rois du Nord exigeoient, contre les Traitez, des Vaiſſeaux Hollandois, qui négotioient dans la Mer Balthique. Il étoit difficile, d'y voir un ſi grand nombre des Vaiſſeaux richement chargez, ſans leur porter quelque envie, & ſans vouloir partager en quelque maniere le gain avec eux. C'eſt ce qui cauſoit de ſi fréquentes brouilleries, avec les deux Couronnes du Nord. Il vint en Hollande *Corufits Ulefeld*, comme Ambaſſadeur de Danemark, qui y fut bien reçu & promit, que ſon Roi auroit ſoin de redreſſer les Griefs des Négotians Hollandois; mais qui ita-

(1) Pag. 304. col. 2.
(2) *Aitzema* T. III. p. 103.

1646. travailla, en même tems, bien plus à rendre les Suedois odieux aux Etats, qu'à les ſatisfaire. On ne peut donner aucun détail de ces ſortes de choſes, qui reviennent trop ſouvent. Les Lecteurs pourront les trouver dans *Aitzema*, dans ſes XXVI. & XXVII. Livres. On vit auſſi des Ambaſſadeurs de Moſcovie, à la Haie, ſur leſquels on conſultera, ſi l'on en a beſoin, le même Auteur, & *Wiquefort*, dans ſon Livre II.

1647. AVANT que de parler de ce qui ſe paſſa dans les négotiations de cette année, nous dirons quelque choſe de la mort de Frideric Henri, qui rendit l'ame le 14. de Mars, âgé de ſoixante-trois ans. Il y avoit déja pluſieurs années qu'il étoit affligé de la Goutte, & d'autres incommoditez, qui l'avoient rendu plus lent, dans ſes expeditions. On remarqua même que la Mémoire commençoit à lui manquer, & que ſon Eſprit baiſſoit tous les jours. Mais cela n'étoit pas à un point, qu'il ne pût ſoûtenir une petite converſation, & répondre raiſonnablement à ce qu'on lui demandoit; comme il parut dans ſa derniere maladie, où il ſatisfit très-bien aux demandes, que le Miniſtre, qui l'aſſiſta dans ces dernieres heures, lui fit. On pourra trouver cela au Livre XXVII. d'*Aitzema*, qui les a publiées, ſur la Copie imprimée qui s'en publia alors. On ménage, avec raiſon, ces ſortes de Malades, & d'ailleurs ce Prince avoit vécu d'une maniere aſſez reglée & ſans reproche. Il ſeroit néanmoins bon de ne leur demander pas ſeulement, s'ils croyent mériter quelque choſe devant Dieu, & s'ils ne recourent pas à ſa miſericorde. Il n'y a perſonne, à moins qu'il n'extravague, qui ne reconnoiſſe, qu'il a extrémement beſoin de la miſericorde de Dieu, pour obtenir grace devant lui. Il faudroit, ce me ſemble, faire reſſouvenir en particulier un Géneral d'Armée, des deſordres affreux, qui ſe commettent, dans les Guerres les plus juſtes, & ſous les Généraux les plus humains, en toute autre rencontre. On ſait que David, quelque homme de bien, & quelque agreable qu'il fût à Dieu, pour le culte religieux, qu'il lui avoit toûjours rendu à lui ſeul, ne fut néanmoins (1) pas jugé digne de lui bâtir un Temple, à cauſe des guerres qu'il avoit faites. Les Princes ſont ſujets à les faire, autant par ambition, que par néceſſité. Il ne ſeroit pas mal de les faire reſſouvenir de cette foibleſſe, & pour eux & pour leurs ſucceſſeurs. Tout cela demande beaucoup de diſcretion, en ceux qui aſſiſtent des Princes mourans; pour ne pas s'attirer des affaires, & pour néanmoins leur faire ſentir ce dont ils doivent principalement demander pardon à Dieu. Comme ils n'ont pas vêcu de la même maniere, que les ſimples Particuliers, qui ne ſe ſont mêlez de rien de ſemblable; il faut, comme il ſemble, qu'ils faſſent une autre réparation à la Sainteté & à la Juſtice de celui, devant qui toutes les Grandeurs de la Terre s'évanouiſſent, que des Particuliers. Une ſemblable conduite n'auroit pas, comme je crois, déplû à Frideric Henri, qui étoit d'un naturel doux, & auroit pû ſervir à ſon Fils; à qui peut-être un ſemblable Evangile ne fut jamais prêché.

Perſonne ne peut avoir mieux connu Frideric Henri, que le Comte d'Eſtrade, qui avoit longtems ſervi ſous lui, & en qui le Prince avoit beaucoup de confiance. Je me ſervirai ici de ſes paroles, pour le faire mieux connoître. On trouve donc (2) ces mots, en un recueuil qu'il a fait de diverſes Converſations, qu'il avoit eues avec ce Prince. „ Il me dit (*c'eſt le Comte qui parle*) qu'il 1647.
„avoit eu beaucoup de peine à ſe maintenir dans
„l'amitié du feu Prince *Maurice* ſon Frere; qui
„le ſoupçonnoit de ſoûtenir, ſous main, le Parti des
„Arminiens, dont *Barneveld* étoit Chef. Il me
„dit qu'il étoit vrai; qu'il tenoit correſponden-
„ce, avec eux, pour ne lui être pas contraires,
„dans l'élection (*aux charges de Gouverneur, & de*
„*Capitaine Géneral des Provinces, de qui il l'étoit*)
„en cas que ſon Frere, qui n'avoit pas d'Enfans,
„vint à mourir; mais que, comme il lui étoit
„important de vivre bien, avec ſon Frere, &
„d'effacer les impreſſions, qu'il avoit de ſa liai-
„ſon, avec les Arminiens; il ſe ſervit de *Van*
„*der Myle*, qui étoit de ſes Amis particuliers &
„Gendre de *Barneveld*, pour faire entendre à ſa
„Cabale, qu'il étoit néceſſaire qu'il s'accommo-
„dât, avec ſon Frere; pour être plus en état de
„les ſervir, en aprenant ce qui ſe paſſoit, par-
„mi eux; qu'il devoit lui dire que toute la Ca-
„bale de *Barneveld* & des Arminiens répandoit
„des bruits, par les Villes, qu'il vouloit ſe ren-
„dre Souverain, qu'il ne continuoit la guerre,
„que dans cette vuë, & pour augmenter ſon
„autorité, par les armes, & abattre celle des E-
„tats; qu'il s'appercevoit que pluſieurs Villes,
„comme Dordrecht, Leide & Amſterdam pre-
„noient des meſures, pour s'oppoſer, qu'elles é-
„toient toutes diſpoſées à conſentir à la Trêve,
„avec l'Eſpagne & même à faire la Paix; que
„ſi dans ces conjonctures il détrompoit les Vil-
„les, par ſes Amis & leur faiſoit ſavoir, qu'il n'a-
„voit jamais ſongé à la Souveraineté, mais ſeu-
„lement à maintenir, & à conſerver les Privileges
„des Etats, ſelon la forme du Gouvernement
„établi; il les feroit revenir & les raſſureroit en-
„tierement. Le Prince Maurice aprouva cette
„penſée, & pria ſon Frere de s'y employer, ce
„que ce dernier diſoit avoir fait, avec tant de
„ſuccés, que Barneveld & les principaux des
„Villes étoient perſuadez, que Maurice ne ſon-
„geoit pas à la Souveraineté. Barneveld donnoit
„toute ſorte d'aſſurance d'amitié & de fidelité
„à Maurice. Mais ce raccommodement ne fut
„pas de longue durée. *Aerſſens*, Ambaſſadeur
„en Fraree, de la part des Etats, étoit enne-
„mi de Barneveld. C'étoit un homme habile,
„éloquent & perſuaſif, qui ſe rendit maître de
„l'eſprit de Maurice. Il lui fit entendre que,
„dans l'Ambaſſade de Barneveld en Angleterre,
„il avoit travaillé, auprés du Roi, pour le dé-
„tacher de l'amitié de *Maurice*. Il fit bien plus,
„car il avança d'avoir vû des Lettres écrites à
„*Henri* IV. par Barneveld, qui taxoit la con-
„duite de Maurice, qui, ſelon lui, n'étoit pas
„approuvée des Etats. De cette ſorte, il aigrit
„tellement l'eſprit de ce Prince, contre *Barne-*
„*veld*, qu'il a toûjours été depuis ſon Ennemi
„irréconciliable, & n'a point ceſſé de chercher
„les occaſions de le perdre, juſqu'à ce qu'enfin
„il lui ait fait trancher la tête.

Aprés avoir raeonté d'autres choſes, qui ne ſervent pas beaucoup à faire connoître Frideric Henri, il fait ainſi ſon portrait, qui ſemble avoir été tiré d'aprés nature. „ Il faut rendre
„cette juſtice à la mémoire du Prince d'Oran-
„ge *Henri*, que jamais Capitaine n'a eu plus de
„fermeté & d'intrepidité que lui, dans les gran-
„des actions; ni une plus grande vigilance, pour
„pourvoir à toutes choſes. Il étoit exact & ſé-
„vere, dans le commandement & dans l'execu-
„tion de ces ordres; il étoit génereux, bon ami
„& liberal; il diſtinguoit les gens de mérite,
„par des familiaritez accompagnées de Bienfaits.
„Il

(1) Voyez les Chroniques Liv. I. Ch. XXII. 8.
(2) I. Tom. des Lettres du C. d'Eſtrade p. 42.

1647. „Il n'a jamais parlé mal de perſonne, il loüoit „hautement les bonnes actions, & les faiſoit va„loir devant les jeunes gens, pour les exciter à „les imiter. Il étoit civil, envers les Etrangers, „& leur parloit ſouvent. Il ſe retiroit quelques „heures du jour, pour étudier; il étoit ſavant & „portoit ordinairement *les Commentaires de Céſar*, „en petit volume, en Latin. Sa conduite a été „admirée, pendant le tems de ſon Gouverne„ment. Il traitoit civilement ſes Ennemis & les „obligeoit, par ſa douceur, de revenir à lui, & „de lui demander pardon; il n'a jamais abandon„né ſes Amis, quelque diſgrace, qu'il leur fût „arrivée. Il étoit fort diſſimulé, & avant que de „prendre confiance, en quelcun, il falloit qu'il „l'eût éprouvé, pluſieurs fois. Les flatteries n'a„voient point d'acces auprès de lui. Il étoit un „peu lent, dans la concluſion des affaires, & a„près avoir réſolu un Traité, il diſoit qu'il falloit „dormir deſſus, avant que de le ſigner, pour voir „s'il n'y auroit rien de mieux à faire.

C'eſt-là le Portrait, que le Comte *d'Eſtrade* en avoit fait, tel qu'il s'eſt trouvé, dans ſes papiers, long-tems après ſa mort. On y peut ajoûter un trait, ou deux, après quoi on en aura une juſte idée. C'eſt qu'il avoit la maxime de ſon Frere, de ne jamais hazarder les forces de l'Etat, par des entrepriſes trop hardies, ou trop difficiles. Il n'entreprenoit point un ſiege, ſans avoir tout ce qui étoit néceſſaire pour cela; & s'il trouvoit trop de difficulté dans un deſſein, il l'abandonnoit, ſans ſe mettre en peine de ce qu'on en pourroit dire; perſuadé que l'opiniâtreté n'eſt nullement une qualité compatible, avec la prudence d'un grand Général. Il tenoit auſſi cette maxime de ſon Frere, qui abandonna pluſieurs fois des deſſeins, où il voyoit qu'il y auroit plus de danger à les continuer, que d'honneur à en être venu à bout.

Quand (1) il fut à l'extrêmité, les Etats Généraux (2) l'envoyerent viſiter, par deux Députez de châque Province, avec leur Greffier. Etant introduits dans ſa Chambre & proche de ſon lit, ils lui temoignerent la douleur qu'ils avoient de le voir dans l'etat, où il étoit, & lui demanderent s'il n'avoit rien à leur recommander. Il les remercia, d'une voix fort foible, de l'honneur qu'ils lui faiſoient, & fit des vœux, pour le bonheur de l'Etat. Il ajoûta qu'il avoit toûjours apporté tous ſes ſoins, pour le maintien de l'Egliſe de Dieu, qu'il avoit ſouvent hazardé ſa vie, pour le bien de l'Etat, & qu'il exhortoit les Etats à en faire de même; Qu'il les prioit d'avoir toûjours pour agréables ſes fideles ſervices, & de vouloir prendre ſoin de ſa Femme & de ſes Enfans. Le Sr. Van Zoelen, qui étoit Préſident, le lui promit.

Il propoſa enſuite, ſi ce ne ſeroit pas bien que deux Députez de ce Corps ſe tinſent toûjours dans ſon Antichambre, pour être prêts à écouter ce que le Prince pourroit avoir à recommander à l'Etat; mais cela ne plut pas à tout le monde, & le premier des deux Hiſtoriens, citez en marge, dit que l'on regarda cela comme une *flaterie de Cour*, & qu'il n'étoit pas de la dignité de l'Etat de faire *ſentinelle* dans l'Antichambre du Prince. D'ailleurs la Princeſſe les pria d'abreger leurs complimens, parce que le Prince n'entendoit pas bien, & qu'il avoit beaucoup de peine à parler. Enſuite il leur tendit a châcun la main, comme pour leur dire Adieu, & ils ſe retirerent.

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XXVII. pag. 175. & ſuiv. & *Wiquefort* Liv. II. p. 70. & ſuiv.

(2) Le 11. de Mars.

D'abord après ſa mort, les EE. GG. parlerent de la ſûreté de l'Etat, & de la Veritable Religion Réformee, & de la conduite des Troupes, qui étoient au ſervice des Provinces. On lut enſuite la réſolution des Etats Généraux, priſe le 22. d'Avril MDCXXIII. par laquelle on avoit donné au Prince *Guillaume*, devenu Prince d'Orange par la mort de ſon Pere, la ſurvivance dans les Charges de Capitaine & d'Amiral Général, des forces de Terre & de Mer, au ſervice de l'Etat, avec leurs dépendances. On lut encore une réſolution du 29. de Mai MDCXXXVII. où il étoit dit que le même Prince Guillaume pourroit exercer ces Charges, immédiatement après la mort du Prince ſon Pere. Il y avoit de plus une réſolution du 30. du même mois, ſelon laquelle les Députez des VII. Provinces lui porterent la precédente. On voit par-là, que le feu Prince Frideric Henri avoit bien pris ſes meſures, pour empêcher qu'on ne pût differer de mettre ſon Fils en poſſeſſion des Emplois, qu'il avoit. 1647.

On lût auſſi les deux Formulaires de ſerment, que Frideric Henri avoit prété, pour ces Charges, le 24. d'Avril de l'an MDCXXV. à Walwik, entre les mains des Commiſſaires nommez pour cela. Il étoit porté, dans ces deux Formulaires, qu'on y ajoûteroit que le Prince jureroit d'obſerver l'*Inſtruction déja faite, ou à faire*. Mais on ne voit pas qu'on en ait fait aucune autre depuis. Ces ſortes de choſes doivent être faites d'abord, car il n'eſt pas facile d'y revenir.

Ces lectures ayant été faites, on commit ſept Députez, pour aller à 4. heures, après Midi, en longs manteaux de deuil, faire des Condoléances au Prince Guillaume, ſur la mort de ſon Pere, & pour le prier qu'il lui plût de ſe trouver à cinq heures & demie, dans l'Aſſemblée des EE. GG. pour prendre les deux ſermens, dont on a parlé. Ceux de Nort-Hollande vouloient qu'on fit une Inſtruction, & qu'on la fit jurer, par le nouveau Prince d'Orange; mais on dit que l'Armée ne pouvoit pas demeurer ſans Chef, & que Frideric Henri n'en avoit point eu. Cela étoit fort propre à rendre l'Adminiſtration du Prince, plus libre & moins gênée. On ordonna qu'on donneroit avis de la mort de ſon Pere, à tous les Alliez, à tous les Miniſtres de l'Etat, hors du Païs, &c. comme c'eſt la coûtume. On réſolut auſſi qu'on feroit un préſent de huit-cens livres aux Ambaſſadeurs, & de quatre-cens aux Envoyez, pour porter le deuil du feu Prince d'Orange, pendant ſix Mois. Il fut encore arrêté que les Etats de châque Province, & les Gouverneurs, & Commandants des Villes de Brabant & de Flandres, & tous ceux des Villes Frontieres tant de châque Province, que des plus éloignées, & les Colleges de l'Amirauté donneroient avis à ceux, à qui il appartiendroit, de l'élevation du Prince d'Orange, afin qu'ils reſpectaſſent ſes ordres. Les Députez de quelques Provinces, ſans préjudicier à ce qui avoit été réſolu, ſe rapporterent du reſte aux Etats de leurs Provinces.

En ce tems-là, l'Archiduc *Leopold Guillaume*, fit demander à Munſter un paſſe-port, pour venir dans les Païs-Bas Eſpagnols. Le Comte de Servien dit, qu'il ne pouvoit donner aucun paſſeport, à un Prince qui venoit pour commander les forces d'Eſpagne, tant contre la France que contre les Etats, ſans conſulter la Cour; mais enſuite on ne laiſſa pas d'accorder un Paſſe-port pour ſon bagage.

Les Ambaſſadeurs (3) de France s'oppoſoient cepen-

(3) *Wiquefort* Liv. I. p. 57.

1647. cependant, de toutes leurs forces, à la concluſion de la Paix entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, & s'appuyoit, ſur les Traitez, que la Couronne de France avoit faits, avec elles, depuis l'an MDCXXXIV. Ils prétendoient que, ſi les Etats vouloient que le Roi T. C. s'intereſſât pour les Etats, par rapport à ce qu'ils poſſedoient dans les Indes; ils devoient faire en ſorte que le Roi demeurât maître, non ſeulement de ce qu'il avoit conquis dans les Païs-Bas, ſur l'Eſpagne; mais encore par tout ailleurs, comme en Italie, & vers les Pirenées. Comme les Etats proteſtoient qu'ils étoient dans l'impuiſſance de continuer la Guerre, plus long-tems; les Ambaſſadeurs dirent que cette impuiſſance étoit imaginaire, & qu'on ne pouvoit pas, par cette raiſon, manquer à l'Alliance, à la Fidelité, & aux obligations, que l'on avoit à la France, & enfin à l'honneur & à l'interêt de la République. Servien même accuſa, dans un Ecrit qu'il fit imprimer, les Plénipotentiaires de l'Etat d'avoir pris de l'argent des Eſpagnols, & nomma les Srs. *de Heemſtede* & de *Mathenesſe*. Mais les Etats de Hollande firent une réſolution le 14. d'Août de cette année, inſerée dans leur Regiſtre, par laquelle ils déclarent que ces Plénipotentiaires les avoient fidelement ſervis, qu'ils s'étoient acquitez de leur devoir, qu'ils devoient continuer à conduire cette grande affaire à une bonne fin, & qu'ils les prenoient en leur protection.

Malgré tout cela, la France étoit convenue le 29. d'un Traité de Garantie (1) de la part des Etats Généraux, où ils demeurerent garands non ſeulement de la France, & des conquêtes des Pais-Bas, mais de Pignerol, du Rouſſillon, de la Lorraine, & même de la Catalogne. Si dans les trente années de Trêve, que l'on projettoit de faire, entre la France & ſes Ennemis, l'Empereur, ou le Roi d'Eſpagne les attaquoit; ils promettoient de ſe déclarer contre eux, pour le Roi T. C.

La Thuillerie (2) aſſura enſuite, dans une audience, qu'il eut des Etats Généraux le 23. d'Octobre, que les Eſpagnols ne vouloient remettre ce qui concernoit le Portugal, à la fin de la négotiation, qu'afin d'avoir une occaſion de la rompre: Qu'ils continuoient à preſſer le rétabliſſement du Duc de Lorraine, quoi qu'ils euſſent déclaré plus d'une fois, que cette affaire n'empêcheroit point la concluſion du Traité: Qu'ils prétendoient, que le ſeul corps des places, qu'ils cederoient à la France lui ſeroit laiſſé, mais que leur territoire demeureroit à l'Eſpagne: Qu'ils refuſoient de règler les limites du Rouſſillon, & ce qui regardoit les fortifications des places, pour engager la France à y entretenir toûjours une Armée: Qu'ils ne vouloient pas laiſſer Portolongone & Piombino à la France, ſans réſerve, comme les autres Conquêtes, & qu'ils vouloient que la Garniſon Françoiſe ſortit de Caſal, pour s'en rendre enſuite maitres. Il ſouhaitoit que les EE. GG. priſſent connoiſſance de ces difficultez, non comme Arbitres, mais comme Amis de la France; qui, ſelon les Traitez, devoient marcher du même pas qu'elle, & tâcher de lui faire avoir raiſon, en ce qu'elle demandoit. Les EE. GG. s'appercevoient, depuis long-tems, que les François ne cherchoient qu'à tirer en longueur, & voyoient bien que la diſcuſſion des Articles, qu'on leur propoſoit, ſeroit difficile & ne pourroit ſe faire qu'avec bien du tems & de la peine. Auſſi ré- 1647.
ſuſerent-ils d'entrer en cette négotiation.

Il y eut cette année des Traitez conclus avec le Danemarc & avec la Moſcovie, concernant la Navigation dans la Mer Baltique, & dans l'Ocean Septentrional, pour aller à S. Michel l'Archange; qui étoit alors la ſeule place, où l'on envoyoit des Vaiſſeaux, pour négotier en Moſcovie. On trouvera ces Traitez dans *Aitzema*, ſur cette année; car ils ſont trop peu intereſſants pour s'y arrêter.

ON étoit d'accord des Articles du Traité de 1648.
Paix avec les Eſpagnols, & il ne manquoit plus qu'à les ſigner. (3) On y étoit entierement diſpoſé, & les Eſpagnols, de leur côté, preſſoient avec beaucoup d'inſtance qu'on le fit. La Thuillerie, pour rétarder cette ſignature, fut voir le 11. de Janvier de cette année MDCXLVIII. le Préſident des EE. GG. & lui dit, que les Plénipotentiaires de France les feroient juges des Articles, que l'on a rapportez, & dont ils n'avoient pas pu convenir avec les Eſpagnols; & que, quand ils auroient decidé, on parleroit de l'accommodement, avec le Duc de Lorraine. Les Etats ne voulurent pas ſe charger ſeuls de cet arbitrage, qui auroit pû durer long-tems; & comme les Eſpagnols les preſſoient toûjours, & déclaroient que ſi on ne ſignoit pas au plûtôt les Articles, dont on étoit convenu, ils ſeroient contraints de prendre d'autres meſures; les Plénipotentiaires des Etats promirent, le 16. de Janvier, de ſigner, dans une quinzaine de jours, quand même la France ne voudroit pas conclurre. Cela ne la put pas engager à finir, & les Plénipotentiaires d'Eſpagne s'étant rendus à l'Hôtel de Ville, avec ceux des Etats, la Paix y fut ſignée le 30. de Janvier de cette année.

On ne rapportera ici, que quelque peu des Articles de cette fameuſe Paix, qui finit une guerre d'environ quatre-vingts-ans. Ils ont été imprimez tant de fois, qu'il n'y a guere de Bibliotheque où on ne les trouve. Le I. porte „ quo „le Roi d'Eſpagne déclaroit, & reconnoiſſoit „que les Seigneurs Etats Généraux des Païs-„Bas Unis, & leurs Provinces, avec tous les „pais aſſociez, villes & terres, qui leur appar-„tenoient, étoient libres & ſouverains; qu'il n'y „prétendoit rien alors, & que, dans la ſuite du „tems, ni pour lui-même, ni pour ſes ſucceſſeurs, „il n'y prétendroit jamais rien; qu'en conſéquen-„ce de cela, il vouloit bien traiter avec les dits „Seigneurs Etats, comme il faiſoit par le pré-„ſent Traité, d'une Paix perpetuelle, aux con-„ditions exprimées ci-deſſous. Ainſi la République fut déclarée libre & ſouveraine, ſans aucune équivoque; au lieu que par le Traité de Trêve de l'an MDCIX., le Roi d'Eſpagne n'avoit voulu déclarer autre choſe, ſinon qu'il traitoit avec les Etats, comme avec ceux des peuples libres.

„Le III. eſt que châcun demeureroit ſaiſi, & „jouïroit actuellement des Villes, Places, Ter-„res & Seigneuries, qu'il poſſedoit alors, ſans „y être troublé, ni inquiété, ni directement, ni „indirectement, de quelque façon que ce fût: „Que toute la Mairie de Bois-le-Duc, comme „auſſi tout ce qui en dépendoit; la Ville & le „Marquiſat de Berg-op-zoom; la Ville & la „Baronie de Breda; la Ville de Maſtricht & „ſon reſſort; le Comté de Vroonhof, Hulſt & „ſon Balliage, Axel & ſon territoire ſur les cô-

K k „tez

(1) Voyez dans le même la preuve XL. du I. Livre.
(2) Voyez les preuves XLII. & XLIII. du même Livre.

(3) Voyez *Wicquefort* Liv. I. p. 50.

1648. „tez Méridional & Septentrional de la Gueule, „comme auſſi les Forts, que les Etats poſſe„doient dans le Païs de Was, & toutes les au„tres Villes & Places, qu'ils tenoient en Bra„bant, Flandre & ailleurs, leur demeureroient, „avec tous les mêmes droits de Souveraineté, „ſans en rien excepter, comme ils tenoient les „Provinces-Unies; bien entendu que le païs de „Was, excepté les Forts, demeureroit au Roi „d'Eſpagne; que les trois quartiers d'Outre„Meuſe, ſavoir, Fauquemont, Dalem & Rode„le-Duc, demeureroient dans l'état, où ils ſe „trouvoient alors; & qu'en cas de conteſtation, „la Chambre mi-partie, dont on parleroit plus „bas, en décideroit.

„V. Que la navigation, & le commerce des „Indes Orientales & Occidentales ſeroient main„tenus, ſelon les Privileges, qui leur avoient été „donnez, & qu'on leur pourroit donner à l'a„venir; pour ſûreté de quoi, on faiſoit le pré„ſent Traité, dont on procureroit la ratifica„tion de part & d'autre; & qu'en ce Traité, „ſeroient compris tous les Potentats & Peuples, „avec leſquels les Etats & les Compagnies O„rientale & Occidentale, avoient contracté ami„tié, & fait des Alliances, dans les limites, „dont on conviendroit: Qu'ainſi le Roi & les „Etats demeureroient en poſſeſſion des Seigneu„ries, des Châteaux, des Fortereſſes, du Com„merce & des Païs, qu'ils avoient aux Indes „Orientales & Occidentales, comme auſſi au „Bréſil, & ſur les côtes d'Aſie, & d'Afrique, que „ces deux Puiſſances poſſedoient; y compris par„ticulierement les lieux & les Places, que les „Portugais avoient priſes ſur les Etats, depuis „l'an MDCXLI. & celles que les mêmes Etats „viendroient à conquerir, ſans enfreindre ce Trai„té: Que les Directeurs des Compagnies Orien„tale & Occidentale des PP. UU. comme auſſi „leurs Officiers hauts & bas, Soldats & Matelots, „actuellement au ſervice de ces Compagnies, ou „qui l'auroient été, demeureroient libres & ſans „être moleſtez, dans tous les païs de l'Europe, „ſous la domination du Roi d'Eſpagne, où ils „pourroient naviguer & négotier, comme les au„tres Sujets des EE: Que les Eſpagnols ſeroient „leur navigation, de la maniere, dont ils la fai„ſoient alors, dans les Indes Orientales, ſans la „pouvoir étendre plus loin; comme auſſi les ha„bitans des Païs-Bas s'abſtiendroient de fréquenter „les places, que les Caſtillans avoient dans les In„des Orientales.

„VI. Quant aux Indes Occidentales, on con„vint que les Sujets & les habitans des Terres des „deux Puiſſances s'abſtiendroient de naviguer, & „de négotier dans les Havres, de l'une & de l'au„tre Partie intereſſée, où il y auroit des Forts, „des Loges, des Châteaux, & dans toute autre „terre de leur appartenance; & qu'entre les places „des Etats ſeroient compriſes les Places, que les „Portugais avoient repriſes ſur eux depuis l'an „MDCXLI. dans le Bréſil, comme auſſi les au„tres places que les Portugais tenoient alors, tant „qu'ils les auroient, ſans que l'Article précedent „pût déroger à celui-ci.

On voit par ces Articles, qui concernent les Compagnies Hollandoiſes d'Orient & d'Occident, que le Roi d'Eſpagne convenoit avec eux, que les Conquêtes qu'elles avoient faites dans les Indes Orientales, leur appartenoient de droit, & qu'elles pouvoient, ſans faire tort à perſonne, empêcher que qui que ce fût n'y navigât & n'y négotiât, malgré elles. Il y renonçoit, pour lui & pour ſes Sujets, à perpetuité, & il n'auroit pas pu donner permiſſion à ſes Sujets des Païs-Bas d'entreprendre ce commerce. Comme il s'eſt établi, depuis l'an MDCCXXIII. dans les Païs-Bas Autrichiens, conquis ſur l'Eſpagne, par les Anglois & les Hollandois, & remis à l'Empereur *Charles* VI. ces derniers ſe ſont oppoſez ſur ce fondement à cet établiſſement; ſans que néanmoins l'Empereur ait eu aucun égard à leurs plaintes. Le tems nous apprendra, quelles ſeront les ſuites de ce démêlé. La France & l'Angleterre, qui ont navigué dans les Mers des Indes, un peu après les Hollandois, & qui ont les mêmes interêts qu'eux, ſe ſont auſſi oppoſées à la nouvelle Compagnie établie à Oſtende, mais en vain. Comme ces trois Nations ont des Etabliſſemens conſiderables, dans les Indes; elles peuvent aiſément traverſer ce nouveau commerce; qui n'eſt plus ſi lucratif, qu'il l'a été autrefois, & que de nouveaux venus auront bien de la peine à ſoûtenir. On a crû devoir dire cela, en peu de mots, à l'occaſion de ces Articles du Traité de Munſter; qu'on n'a pas manqué de citer, contre la Compagnie d'Oſtende; comme on le peut voir, par les Rémontrances publiées là-deſſus. 1648.

„VII. On convint auſſi, de part & d'autre, „qu'à l'égard des Indes, la paix ne commence„roit à y avoir lieu, qu'en un an de tems, après „la date du Traité; mais qu'elle commenceroit en „ſix Mois dans l'Amerique. Il fut dit néanmoins „que, ſi l'avis de la concluſion de la paix y arri„voit plûtôt, les hoſtilitez ceſſeroient, de part & „d'autre, dès que cette nouvelle auroit été pu„bliée, & que les dommages, qui pourroient ar„river depuis, ſeroient réparez.

Il y a divers Articles qui regardent les droits d'entrée, & de ſortie des Marchandiſes réciproques, pendant la guerre, & qui devoient être ôtez, de part & d'autre. Mais nous ne nous y arrêterons pas. Le XIV. porte „ que la Riviere „de l'Eſcaut, comme auſſi les Canaux de Sas, „de Swyn, & autres embouchures de la Mer ſe„roient tenus fermées, de la part des EE. GG. „Par là le Commerce maritime d'Anvers fut dé„truit, ſelon les formes, après qu'il eut été in„terrompu pendant la guerre, depuis que les E„tats étoient demeurez maîtres de Lillo.

XVIII. Le Roi d'Eſpagne „ s'engagea à don„ner au plûtôt les ordres néceſſaires, pour faire „marquer des places honorables; pour enterrer les „corps des Hollandois, qui viendroient à mourir „en ſes Etats. Il eſt ſurprenant, qu'il fût beſoin de faire mettre un Article ſemblable, dans un Traité, comme celui-ci; puis que l'humanité la plus commune devoit aſſurer la ſépulture, pour tous ceux, qui portent le nom d'Hommes, quand ils n'ont fait aucun crime contre la Societe Civile, qui les en puiſſe faire priver; d'autant plus qu'en la refuſant, on ne ſait que s'attirer de la haine, ſans y rien gagner. Cependant on n'eſt pas revenu, par tout, de cette eſpece de Brutalité.

XIX. Il fut convenu „ que les Sujets du „Roi d'Eſpagne, & ceux qui habitoient dans „les Païs de ſa dépendance, venants ſur les Ter„res des Etats, ſeroient obligez, par rapport au „ſervice public de la Religion, de ſe conduire a„vec retenue; ſans donner aucun ſcandale, de „paroles ou de fait, ni proferer aucuns blaſphè„mes; & que les Sujets des Etats, ſeroient o„bligez d'en uſer de même ſur les Terres d'Eſ„pagne. Il n'y avoit rien de ſi juſte, & ceux, qui en uſent autrement, ne peuvent qu'être blâmez de tout le monde; puiſque, ſi chacun prétend avoir droit de ſuivre ſes lumieres, il doit accorder la même choſe aux autres; ſans s'irriter réciproquement, par des injures.

XX. Il

1648. XX. Il fut conclu „ qu'on ne pourroit, ni de „part, ni d'autre, ſaiſir les Marchands, les Maî„tres des Vaiſſeaux, les Pilotes, les Matelots, „leurs Marchandiſes, & ce qui leur appartien„droit; en vertu d'aucun mandemeot, ni pour „quelque choſe que ce fût, ni même pour s'en „ſervir à la défenſe du païs. C'eſt ce qui avoit été fait, ſous Philippe II., & qui s'eſt fait encore dans la guerre, avec l'Eſpagne, qui finit l'an MDCCXII. & même dans la Mer Balthique, par les Suedois. „ On n'entendoit néan„moins pas les ſaiſies, qui ſe pouvoient faire, „par la Juſtice, à cauſe de dettes.

XXI. „ Qu'on commettroit, de part & d'au„tre, des Juges, en nombre égal, & en for„me de Chambre mi-partie, qui s'aſſembleroient, „tour à tour, dans les terres du Roi d'Eſpa„gne & dans celles des Etats; comme on en „conviendroit: Que ces Juges auroient une inſ„truction, qu'ils ſeroient ſerment d'obſerver, „ ſelon un Formulaire, qui ſeroit dreſſé, & au„roient inſpection ſur le Commerce des habi„tans des Païs-Bas, & ſur les impoſitions qui „ſeroient miſes ſur leurs Marchandiſes, deſquel„les ils empêcheroient les excès: Qu'ils exa„mineroient les manquemens de l'exécution du „Traité, qui pourroient ſurvenir de part, ou „d'autre, non ſeulement dans les Païs-Bas; mais „encore; dans les Pais éloignez de l'Europe; „& en décideroient promptement & ſans delai: „ Que les ſentences de ces Juges, ſeroient exé„cutées, par les Juges ordinaires des lieux, où „les contraventions auroient été faites: Que „ces Juges ordinaires ne pourroient differer de „réparer la contravention plus de ſix mois, a„près qu'on ſe ſeroit adreſſé, pour cela, à eux.

XXIII. „ Qu'on ne pourroit aborder, entrer „ou s'arrêter aux Ports, Havres, ou Rades des „Païs des uns & des autres, avec des Vaiſſeaux, „ou des gens de guérre, en nombre, qui pût „donner quelque ſoupçon; ſans la permiſſion „de ceux qui commanderoient, dans les lieux; „à moins qu'on n'y fût jetté, par quelque tem„pête, ou danger de Mer.

XXIV. „ Que ceux, dont les biens auroient „été ſaiſis & confiſquez, à l'occaſion de la Guer„re, ou leurs Héritiers & Ayants-cauſe en joui„roient & en prendroient poſſeſſion, de leur „autorité privée, & en vertu du Traité, ſans „qu'il fût beſoin de s'adreſſer à la Juſtice; non„obſtant toutes incorporations au Fiſc, enga„gemens, dons qui en auroient été faits &c. „Que ces biens reſtituez, ou devant l'être, pour„roient être vendus, ſans qu'il fût beſoin d'en „obtenir un conſentement. Il y a encore di„vers Articles, ſur ces biens, depuis le XXIX., juſqu'au XLII. & pluſieurs autres même dans la ſuite, que nous ne rapporterons pas. On ne peut pas douter qu'il ne ſe rencontrât beaucoup de difficultez, en ces ſortes de choſes.

L'Article XXV. & les trois ſuivans avec les XLIV. XLV. XLIX. & L. regardent en particulier la reſtitution des biens de la Maiſon du Prince d'Orange, outre qu'il en eſt encore parlé dans les Articles XLV, XLVI, & L. L'Eſpagne conſent par là, que le Prince d'Orange ſoit remis en poſſeſſion de tout ce qui avoit été poſſedé, par le Prince Guillaume I.

Pour les biens d'Egliſe, des Colleges & autres lieux pieux, ſituez dans les Provinces-Unies, & qui dépendoient des Egliſes, des Bénefices & des Colleges, qui ſont dans l'Obéïſſance du Roi d'Eſpagne; il fut convenu, par l'Article XLIII. que ce qui n'en avoit pas été vendu, avant ce Traité, leur ſeroit rendu, & qu'ils rentreroient dans ſa poſſeſſion, de leur autorité privée, pour en jouïr; mais que pour ceux, qui auroient été vendus avant ce tems-là, ou donnez en payement, par les Etats de quelques-unes des Provinces; la rente du prix leur ſeroit payée, tous les ans, au denier ſeize, par la Province, qui auroit fait cette vente, ou qui auroit donné ces fonds, en payement, afin qu'ils en puſſent être aſſurez; & que le Roi d'Eſpagne ſeroit de même, de ſon côté. 1648.

Par l'Article LII. le haut quartier de Gueldre devoit être changé contre un équivalent, ſi l'on en pouvoit convenir; mais cela ne ſe put faire. Le Roi d'Eſpagne s'obligea par l'Article LIII. de procurer aux Etats la neutraliré, & l'amitié de l'Empereur & de l'Empire: comme les Etats, de leur côté, promettoient la même choſe à l'Empereur & à l'Empire; ce qui ſeroit confirmé dans deux mois, par l'Empereur; & dans un an par l'Empire, aprés la ratification du Traité.

A l'égard des limites, du côté de Flandre, il fut convenu, par l'Article LXVIII. que du côté du Roi d'Eſpagne ſeroient démolis, aux environs de l'Ecluſe, les Forts de S. Job, de S. Donas, de l'Etoile, de Ste. Thereſe, de St. Frederic, de Ste. Iſabelle, de St. Paul, & la rédoute de Papemuts; & du côté des Etats, les deux Forts de l'Ile de Cadſant, nommez Orange & Frideric, les deux Forts du Pas, tous ceux, qui étoient ſur la rive orientale de l'Eſcaut, excepté Lillo, & le Fort, qui eſt à Kielderecht, nommé, Spinola.

Ce Traité devoit être confirmé & ratifié, par le Roi d'Eſpagne & par les Etats Géneraux, & la ratification de chacune de ces Puiſſances, échangée en deux mois de tems. (t) Cependant il y eut quelques difficultez, dans l'Aſſemblée des Etats, qui empêcherent que cela ne fût fait dans ce terme; parce que les Provinces d'Utrecht & de Zélande n'y conſentirent pas, ſi promptement: Ceux d'Utrecht demandoient plus d'éclairciſſement, ſur les diligences que les Ambaſſadeurs des Etats avoient faites, à l'égard de ceux de France & d'Eſpagne; pour les porter à un accommodement, avant que de ſigner le Traité. Les Députez de Hollande ſoûtenoient que la réſolution de faire la Paix ayant déja été priſe, par les Provinces, il ne s'agiſſoit plus de cela, & qu'il falloit, à l'égard de la Ratification, s'en remettre à la pluralité des ſuffrages; nonobſtant l'oppoſition des deux Provinces, que l'on croyoit pouſſées à cela, par les intrigues de la France. Il ſe tint donc une Aſſemblée des Etats Géneraux, le 4. d'Avril, à laquelle on pria le Prince d'Orange de vouloir aſſiſter. Le Préſident ayant propoſé ce dont il s'agiſſoit, il demanda à ce Prince ſon ſentiment. Il répondit qu'en une affaire de cette conſéquence, il ne croyoit pas qu'on dût conclurre, à la pluralité des voix; mais donner le tems aux Députez de Zélande & d'Utrecht, de conſulter là-deſſus les Etats de leurs Provinces. Ceux d'Utrecht dirent alors que, ſi l'on vouloit réſoudre de ſigner la Ratification, ils ne s'y oppoſeroient point; & ceux de Hollande, ſoûtenus du conſentement de cinq Provinces, outre la leur, preſſerent que l'on conclût, pour la Ratification. C'étoit le Député de Zélande, qui préſidoit à ſon tour, & comme il ne vouloit rien conclurre, contre le ſentiment de ſes Maîtres, il ſe leva de la Chaiſe du Préſident, ſelon la coûtume.

La Chaiſe étant vuide, *Emile de Boucherſt*, Sr:

(t) Voyez *Wiquefort* Liv. II. pag. 66. & ſuiv. avec ſes Preuves.

1648. de Wimmenum Député de Hollande, qui avoit préſidé la ſemaine précedente, s'y mit & conclut à la Ratification, par le conſentement de ſix Provinces. Il ajoûta néanmoins, qu'on donneroit aux Députez d'Utrecht & de Zélande, huit ou dix jours, pour conſulter là-deſſus les Etats de leurs Provinces. Ceux d'Utrecht déclarerent qu'ils auroient bien ſouhaité, que l'on eût fait la paix conjointement, avec la France; mais que puis que les Provinces ne pouvoient pas ſe diviſer, ſans danger, ils conſentoient à la Ratification.

Les ſix Provinces, qui avoient conſenti à cela, prirent le 15. de Mai, pour échanger les Ratifications avec les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & cela ſe fit dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville de Munſter. Les Bourgeois furent mis ſous les Armes, par les Magiſtrats, & formerent une Haie, au travers de laquelle les Plénipotentiaires des EE. GG. & enſuite ceux d'Eſpagne paſſerent, pour ſe rendre à la Maiſon de Ville. Les deux Bourgmeſtres de la Ville les reçurent également, au ſortir du Caroſſe, & les conduiſirent dans la Sale; où l'échange des Ratifications & le Serment, concernant l'obſervation du Traité, devoient ſe faire. Cela ſe fit à portes ouvertes, en préſence de ceux qui y purent entrer. Les Plénipotentiaires des Etats en jurant, leverent deux doits de la main droite, & les Eſpagnols en mettant la main ſur les Evangiles, ſur leſquels on avoit mis un Crucifix, qu'ils leverent vers le Ciel. La publication s'en fit le lendemain à ſon de Trompe, ſur un Théatre, que les Magiſtrats avoient fait dreſſer exprès, devant l'Hôtel de Ville.

Quand on en eut reçu la nouvelle en Hollande, les ſix Provinces, qui avoient ſigné la Ratification, propoſerent de regler inceſſamment la maniere d'exécuter ce qui étoit porté par le Traité, pour jouïr au plûtôt des avantages de la Paix. La Zélande n'étoit néanmoins pas encore revenue de ſon oppoſition, & Knuyt, Député de cette Province aux Etats Généraux, qui préſidoit à leur Aſſemblée le 19. de Mai, refuſa de faire la propoſition, qu'ils demandoient; ſur quoi le Député de la Hollande, qui avoit préſidé la ſemaine précedente, fut prié, par les autres, de prendre la Chaiſe, comme il l'avoit fait le 4. d'Avril. On commença à déliberer ſur la propoſition, & on convint de prier le Prince d'Orange, & le Conſeil d'Etat de ſe trouver dans l'Aſſemblée ſuivante. On y conclut, en leur préſence, que la publication de la Paix ſe feroit, dans toutes les Provinces, le 5. du Mois de Juin. (1) Cela engagea enfin les Etats de Zélande, à conſentir à ce que les autres Provinces ſouhaitoient, & le 30. de Mai, ils réſolurent qu'encore qu'ils euſſent pluſieurs raiſons de ne pas ratifier le Traité, de laiſſer publier la Paix, dans leur Province; en proteſtant néanmoins qu'ils ne vouloient point avoir de part aux deſordres, que pourroit cauſer une Paix faite à la pluralité des ſuffrages, & qu'ils n'approuvoient point la conduite des Etats Généraux, à cet égard. Ils avoient auſſi fait les difficiles, ſur la concluſion de la Trêve de MDCIX. & l'on étoit paſſé par deſſus leur oppoſition, comme mal fondée.

En faiſant l'échange des Ratifications, les Miniſtres d'Eſpagne déclarerent, que leur Maître entendoit de comprendre dans le Traité l'Empereur, l'Archiduc Leopold Guillaume ſon Frere, tant en cette qualité, qu'en celle de Grand Maître de l'Ordre Teutonique; les Electeurs, Princes, Villes & Etats de l'Empire, & nommément les Comtes *d'Oldembourg* & de *Schwartzembourg*. Les Etats, de leur côté y comprirent la Maiſon de *Heſſe-Caſſel*, le Prince *Jean d'Anhald-Zerbſt*, *Jean* Comte de *Naſſau*, *Herman* Comte *de Berg*. Les Comtes d'*Ooſtfriſe*, de *Bentheim* & de *Teklembourg*, la Ville d'*Emden* & les Villes *Hanſeatiques*. Quelques-uns de ces Amis & Confederez furent mis d'abord dans le Traité, & d'autres après la concluſion. 1648.

Les Eſpagnols, dans leur Ratification, ne parlererent point d'un Article particulier, concernant le Commerce des Sujets des EE. GG., parce qu'il n'avoit été dreſſé, qu'après que le Traité eut été conclu. On avoit cru que la Paix ſe feroit, en même tems, entre la France & l'Eſpagne; de ſorte que le négoce des Hollandois en France ne ſeroit point troublé. Dès que la Paix fut faite, entre le Roi d'Eſpagne & les Etats, on fut obligé de convenir d'un Article particulier, concernant la liberté du négoce, que les Hollandois entretenoient avec la France. Cela fut fait le 4. de Février, mais le Roi d'Eſpagne ne le ratifia, que le 18. de Juin. Par cet Article, il fut dit „ que les habitans des Pro„vinces-Unies pourroient naviguer, & négotier „librement dans tous les Pais, avec leſquels ils „avoient la Paix, & y porter toutes ſortes de „Marchandiſes; excepté celles, qui étoient de „contrebande: Que les Vaiſſeaux Hollandois, „qui ſe trouveroient, en quelque Port du Roi „d'Eſpagne, & qui voudroient aller de là dans „un Port de ſes Ennemis, feroient voir leurs „Paſſeports, qui contiendroient la quantité & la „qualité des marchandiſes, dont ils étoient char„gez; & qu'après cela, ils pourroient partir li„brement, ſans que les Officiers du Roi d'Eſ„pagne les puſſent arrêter, ni viſiter, ni dans „les Ports, ni en haute Mer; vû les défenſes, „que les Etats feroient à leurs Sujets de porter „des Marchandiſes de Contrebande aux Enne„mis du Roi d'Eſpagne; à condition néanmoins „qu'ils n'y porteroient point auſſi de denrées, „ni de Marchandiſes du cru, ou de la façon „des terres du Roi, deſquelles les François „pourroient ſe ſervir, contre lui: Que les Mar„chandiſes de cette ſorte, qui ſe trouveroient „ſur un Vaiſſeau Hollandois, ſeroient confiſ„quées, ſans pourtant que le Bâtiment, & le „reſte de la cargaiſon puſſent être arrêtez.

Cet Article étoit tres-avantageux aux Hollandois, puiſque, par ce moyen-là, ils pouvoient porter en France, toutes ſortes d'armes offenſives & défenſives, & de munitions; pourvu qu'elles ne fuſſent pas faites, dans les terres de l'Eſpagne. Il paroit, par-là, que les Eſpagnols avoient une envie extrême de faire la paix, avec les Provinces Unies, & qu'on ſe dépêcha, dans la crainte, que quelque Article refuſé ne la retardât, & que les François ne trouvaſſent moyen cependant de rendre leurs négotiations infructueuſes, & d'engager la République à une nouvelle rupture. Cela étoit d'autant plus à craindre, que l'on ſavoit bien que le jeune Prince d'Orange avoit toûjours été fort oppoſé à la Paix, & l'étoit encore, dans l'eſperance de s'agrandir, par la guerre. Auſſi tâcha-t-il de la faire rompre; comme on le va voir; car nous avons trouvé à propos de renvoyer cela ici, pour ne pas interrompre la narration de ce qui regardoit la Paix de Munſter.

Cependant il avoit tout ſujet d'être ſatisfait des Etats, qui avoient exigé qu'on lui rendît tous les Biens de ſa Famille, qui étoient demeurez entre les mains de l'Eſpagne, & qu'on lui cedât toutes les pré-

(1) Voyez *Wiquefort* au Liv. II. de ſon Hiſtoire, avec les Preuves.

1648. prétenſions qu'elle y pouvoit avoir. (1) Les Eſpagnols, qui étoient inſtruits de tout, ne ſe firent par trop preſſer là-deſſus. Ils lui accorderent qu'il rentreroit dans la poſſeſſion des droits, que la Maiſon de Naſſau, avoit aux Salines de la Franche-Comté & des Bois, qui en dépendoient; comme auſſi de ce qui lui avoit appartenu ailleurs dans ce même Païs, & dans le Comté de Charolois: Qu'il rentreroit de plus dans les Biens, qui, après l'expiration de la Trêve, avoient été adjugez au Comte Jean de Naſſau, & dans la terre de Château-Belin, que l'Empereur Charles V. avoit obligé Guillaume de ceder, ſans l'en avoir récompenſé. Outre cela, Frederic Henri lui-même avoit, au commencement de MDCXLVII. employé *Jean de Knuyt*, pour négotier un Traité particulier, avec le Comte de *Peñaranda*; par lequel ce Comte lui promit, au nom du Roi ſon Maître, de lui donner, ou à ſes héritiers, s'il venoit à mourir, la Terre de Montfort près de Ruremonde, dans la haute Gueldre, & celle de Turnhout en Brabant; l'une de vingt-cinq mille francs de tente, & l'autre de douze-mille, & à la Princeſſe ſon Epouſe la Ville & la Seigneurie de Sevenberg; à la charge de les tenir en fief du Roi d'Eſpagne, & d'y laiſſer l'exercice de la Religion Catholique, tel qu'il y étoit. Le Prince, de ſon côté, cedoit au Roi d'Eſpagne, toutes les terres qui avoient appartenu à ſon Pere, dans les Païs-Bas, qui demeuroient au Roi, & tout ce qu'il pourroit prétendre de lui. Le Prince poſſedoit la moitié du Marquiſat de Bergopzoom, & ſouhaitoit fort d'avoir l'autre moitié, qui étoit entre les mains de la Princeſſe de *Hohenzollern*; à qui elle avoit été adjugée par la Cour de Brabant, qui eſt à la Haie. Le Roi d'Eſpagne, pour accommoder le Prince, lui promit de dédommager la Princeſſe, pour ſa moitié, & de faire en ſorte, qu'il eût le Marquiſat tout entier. Le Roi s'obligea encore de faire ériger le Comté de Meurs, en Duché relevant de l'Empire; & d'y joindre une terre de dix-mille francs de rente. Mais ce Traité ne ſe conclut pas alors; parce que Frideric Henri vint à mourir, quelque tems après, & que ſon Fils ne ſe ſoucia pas de renouër ſi-tôt la partie.

Les Etats de Hollande lui repréſenterent, après la mort de ſon Pere, qu'ils n'étoient nullement en état de continuer la guerre, à cauſe de l'épuiſement de leurs Finances, & le prierent de ſuivre les ſentimens de Frederic Henri, qui leur avoit conſcillé de faire la Paix. (2) Il le promit d'abord, mais il fit tout le contraire; puiſque le 9. d'Avril MDCXLVII. le Penſionaire de Hollande fit rapport aux Etats, que le Prince d'Orange l'avoit chargé de repréſenter à l'Aſſemblée, que la diſpoſition des affaires de l'Europe, & les levées de troupes, qui ſe faiſoient de tous côtez, lui faiſoit craindre que de grandes Armées ne s'approchaſſent des frontieres de l'Etat; qui par conſéquent ne devoit pas demeurer desarmé, pendant que les autres Puiſſances étoient en armes; & qu'il avoit jugé qu'il ſeroit bon de faire quelques propoſitions là-deſſus aux Etats Généraux. Il croyoit leur devoir demander s'il ne ſeroit pas à propos de pourvoir les Magazins, & d'ordonner aux Officiers de l'Armée de tenir leurs Troupes completes; mais il n'avoit pas voulu, diſoit-il, proposer cela aux EE. GG. ſans en faire auparavant part à ceux de la Province de Hollande. Ces derniers donnerent ordre de remercier S. A. du ſoin qu'il prenoit pour la conſervation de l'Etat; mais de lui dire en même tems, qu'ils la prioient de ne pas encore faire la propoſition, dont il parloit; de peur d'allarmer les Eſpagnols, & de leur faire prendre des meſures préjudiciables au bien de l'Etat. Cela ayant été rapporté au Prince, il promit de differer encore cette affaire. 1648.

Au commencement de Mai, de la même année, il fit dire aux Etats de Hollande, qu'ayant apris que l'Archiduc Leopold aſſembloit une Armée en Flandre, il avoit cru qu'il étoit de ſon devoir d'envoyer quelques Troupes ſur la frontiere, pour la couvrir; & que, pour cela, il avoit fait marcher ſix Cornettes de Cavalerie, & vingt Compagnies d'Infanterie, avec quelques pieces de Canon, qu'il avoit fait tirer de l'Arſenal de Dordrecht; parce que, comme il diſoit, on n'avoit fait aucune ſuſpenſion d'armes, avec les Eſpagnols, qui pourroient bien faire une inſulte à la République, ſi elle n'étoit ſur ſes gardes. Les Etats, qui voyoient bien que ce jeune Prince ne cherchoit qu'une rupture, le firent prier de renvoyer au plûtôt ces Troupes dans leurs Garniſons, pour ne point donner d'ombrage aux Eſpagnols; qui ſe fioient à l'aſſurance, qui leur avoit été donnée, que l'on ne ſe mettroit point en Campagne, cette année-là. Il répondit que la Charge de Capitaine Général lui ayant été donnée, par les Etats Généraux; il étoit de ſon devoir d'aſſurer leurs Frontieres, & qu'il obéiroit à leurs Ordres; ou qu'il feroit revenir les Troupes, dès que les Eſpagnols ne lui donneroient plus d'ombrage.

Vers la fin de la même année, il envoya le Rhingrave avec des Troupes au Païs d'Outre-Meuſe, comme pour en aſſurer la poſſeſſion à l'Etat; parce qu'on étoit convenu qu'il demeureroit à celle des deux Puiſſances, qui l'auroit, à la fin du Traité. Les Etats de Hollande ſe plaignoient fort de ces démarches, qui auroient pû cauſer une rupture, ſi les Eſpagnols n'avoient voulu abſolument faire la Paix; mais le Prince avoit peu d'égard aux ſentimens de cette Province, qui ſont d'autant plus de poids, qu'elle contribue aux dépenſes communes, plus que toutes les autres à la fois.

Cependant, comme il vit que l'on étoit à peu ptès d'accord avec l'Eſpagne, il revint à la fin de l'année au Traité, qu'elle avoit fait avec Frideric Henri, & il obtint encore des Eſpagnols, qu'ils feroient monter le revenu de la Terre de Montfort à trente-deux mille Francs, & qu'ils donneroient les deux Terres de Sevenberg, & de Turnhout à la Princeſſe Doüairiere d'Orange.

On trouva à redire qu'il ſe fût engagé à conſerver la Religion Catholique, dans ces deux Terres; quoique Sevenberg fût en Hollande, & que le ſeul Souverain eût droit de diſpoſer d'une ſemblable choſe, dans la Province. Auſſi les Etats, depuis que la Paix fut faite, ôterent-ils la Magiſtrature de Sevenberg aux Catholiques, & mirent dehors le Curé, qui y avoit été, pendant la guerre. On fut auſſi un peu choqué que ce Traité, qui n'étoit valide qu'autant qu'il étoit conſideré, comme ayant été mis, mot pour mot, dans celui que les Etats Généraux avoient conclu à Munſter, ne leur fût communiqué que le 6. de Mars MDCXLVIII. Ces manieres fieres & hautaines, firent craindre qu'il ne reſſemblât plus à ſon Oncle Mauriee; qu'à Frideric Henri ſon Pere, & qu'il n'eût quelque deſſein, qui fût oppoſé à la Liberté des Provinces. Il étoit fils d'un Dame, fort hautaine, & étoit devenu Gendre d'un Roi; ce qui réhauſſoit ſans doute ſon ambition, au lieu qu'il

(1) *Wiquefort* Liv. II. p. 69. & ſuiv. avec ſes Preuves.
(2) Voyez les Preuves de *Wiquefort* ſur ſon 2. Livre p. 228. & ſuiv.

1648. qu'il auroit dû ſe moderer, par les mauvais ſuccés, que ſon Beau-Pere avoit eus juſqu'alors, & qui finirent d'une maniere funeſte, pour ce Prince, environ un an apres la concluſion du Traité de Munſter.

Dans le Traité, qui avoit été dreſſé, du tems de Friderie Henri, les Prélats du Brabant étoient intervenus, & étoient demeurez garands de la parole du Roi d'Eſpagne; mais il n'étoit parlé d'aucune Garantie, dans celui que ſon Fils avoit fait. C'eſt qu'il ſe croyoit en état de ſe faire raiſon à lui-même, pendant qu'il commanderoit les Armées de l'Etat; d'autant plus que la République elle-même étoit entrée en cette Garantie. Il negligea même d'exécuter le Traité, avec la Princeſſe d'Hohenzollern, & lui ceda la partie du Marquiſat, dont il avoit joui, pendant la guerre. (1) Un Hiſtorien ſoupçonnoit que ce Prince en uſoit ainſi, à deſſein de chercher enſuite querelle à l'Eſpagne, & d'en venir à une nouvelle rupture.

Cependant les Etats Géneraux, pour calmer ſon inquietude, lui donnerent la diſpoſition des graces, remiſſions & pardons, qu'ils avoient comme Souverains, dans la Ville de Maſtricht, avec le Gouvernement des Païs d'Outre-Meuſe, & la Charge de Grand Veneur, & de Grand Maitre des Eaux & Forêts de ces lieux-là, à quoi ils ajoûterent une penſion de trois-mille francs. Ils y joignirent encore le Gouvernement du petit Païs de Wedde, & de Weſtwoldinguerland. Les Etats de Hollande, de leur côté, y ajouterent de plus la Charge de Grand Veneur, & de Maitre des Eaux & Forêts de leur Province, & un préſent de cent-mille francs. Ils offrirent de plus de conſentir, qu'on donnât à la Princeſſe ſa Mere, une penſion viagere de vint-mille francs par an. On en avoit autrefois donné une ſemblable à Louiſe de Coligni, ſa Grand'-Mere. Mais la Princeſſe ne l'accepta pas; dans l'eſperance d'en obtenir le double, par le moyen de quelques autres Provinces. On en fit en effet la propoſition, mais comme elle ne reçut pas cela, avec aſſez de reconnoiſſance, ceux-là même, qui l'avoient propoſé, ſe refroidirent, & cette affaire tomba. La verité étoit que le feu Prince d'Orange avoit fait de grandes dépenſes en bâtimens, & en autres choſes, & qu'il avoit encore aidé Charles I. Roi d'Angleterre, qui étoit en guerre avec ſon Parlement. Le Prince Guillaume, Gendre de ce Prince, en avoit fait autant, & s'étoit fort engagé, pour ſon Beau-Pere & cela en vain; ces ſecours étant trop petits & de plus trop mal-ménagez, par ceux qui étoient au ſervice de Charles, furent inutiles. 1648.

(1) *Wiquefort* Liv. II. p. 72.

FIN *Du douziéme Livre.*

HISTOIRE
DES
PROVINCES UNIES
DES PAIS-BAS.
LIVRE TREIZIEME.

Contenant ce qui s'y paſſa, depuis l'an MDCXLVIII. *juſqu'à l'an* MDCLX. *auquel Charles II. Roi de la Grande Brétagne, fut rétabli.*

1648. ON a vu, au Livre précedent, la fin de la longue Guerre, qui avoit été entre le Roi d'Eſpagne, & les Etats-Généraux. Par la Paix, cette République ſe vit établie ſur un fondement plus aſſuré, & plus glorieux, qu'elle ne l'avoit été par le Traité de Trêve, fait en MDCIX. par lequel l'Eſpagne n'avoit reconnu la Souveraineté des Etats, qu'en termes équivoques; au lieu, que dans celui-ci, les Eſpagnols renoncerent entierement, & ouvertement à toutes leurs prétentions, ſur les Provinces Unies & ſur leurs Conquêtes. Auparavant les Alliez mêmes des Etats, quoi qu'ils reconnuſſent leur Souveraineté, n'avoient pas traité leurs Ambaſſadeurs, comme ils traitoient ceux de la République de Veniſe; c'eſt-à-dire, comme ceux des Têtes Couronnées; mais ils le firent à Munſter, où les Etats furent traitez, par leurs Amis & par leurs Ennemis, de la même maniere.

Depuis que les ſept Provinces Unies, eurent formé un ſeul Corps de République, & commencé la Guerre contre l'Eſpagne, qu'elles ſoûtinrent avec beaucoup d'honneur & avec un ſuccès, qu'on n'avoit guére pu eſperer, comme on l'a vu; pluſieurs Barons, & quelques Villes des frontieres du Brabant ſe joignirent volontairement à elles, & quelques autres furent conquiſes, par la force des Armes. Cela fit que ces frontieres demanderent, après la concluſion de la Paix, à être reçuës comme un Membre de l'Etat, auſſi bien que les VII. Provinces. Les Députez de Brabant avoient ſigné la Pacification de Gand, en MDLXXVI. & ceux d'Anvers & de Breda, en particulier, avoient fait la même choſe, à l'égard de l'Union d'Utrecht, en MDLXXXIX. Cette Union avoit été auſſi publiée, dans la Ville de Bois-le-Duc, Capitale de l'un des quatre quartiers du Brabant. L'année même MDLXXXI. les Députez du Brabant, avoient ſouſcrit à l'Acte ſolennel; par lequel les Provinces Unies déclarerent Philippe II. déchu de la Souveraineté de ces Païs. Quelques-unes des Villes de Brabant avoient enſuite envoyé leurs Députez aux Aſſemblées des Etats Généraux. Mais depuis qu'Alexandre Farneſe, Duc de Parme, eut pris Anvers, en MDLXXXV. on ne vit plus de Députez Brabançons, dans cette Aſſemblée. L'année ſuivante, quelques Seigneurs, qui avoient des Terres dans le Brabant, comme Maurice, en qualité de Baron de Breda, & le Magiſtrat de la Ville de Bergopzoom, envoyerent des Députez à la Haie. Mais ils n'entrerent point dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, ni ne firent même aucune inſtance, pour y être admis. Ils demanderent ſeulement, qu'on laiſſât à leur Province l'adminiſtration de ſes Finances, & qu'il ne s'y fit aucune levée de deniers, que du conſentement des Etats de ce Païs-là. Les Etats Généraux des VII. Provinces répondirent, qu'ils ne reconnoiſſoient aucuns Etats de Brabant, & qu'ils ne regardoient les Seigneurs, & les Villes de la Frontiere, que comme des Seigneurs, & des Peuples Aſſociez aux Etats Généraux. Pour détacher Maurice de cette Confédération, on lui donna la qualité de Capitaine, & de Commandant Général des Villes, des Forts, & des Gens de guerre du Brabant. On remit, en même tems, l'adminiſtration des Finances, qui revenoient de cette frontiere, au Conſeil d'Etat, qui, par proviſion, en diſpoſeroit, au nom de la République. 1648.

En MDXCI. les Etats Generaux avoient établi, à la Haie, une Cour particuliere, pour juge

1648. ger des affaires des Brabançons, qui étoient ſoumis à la République; & cette maniere de gouvernement dura plus de quarante ans. Mais en MDCXXXVII. pluſieurs Barons de ce païs-là, à qui ſe joignirent les Villes, dont le nombre étoit aſſez conſiderable; à cauſe des conquêtes, que les EE. GG. y avoient faites; demanderent de nouveau d'être reconnus, pour un Membre de l'Etat. Les Villes réduites étoient Bois-le-Duc, Grave, Breda, Steenberg, qui jointes avec Bergopzoom, Willemſtadt, Raveſtein, Eindhove, Megue & Helmont, faiſoient plus de la moitié du Brabant. Comme on n'avoit eu aucun égard à leur premiere demande, elles la renouvellerent, après la concluſion de la Paix de Weſtfalie. Elles repréſenterent le 23. d'Avril, comme elles avoient fait déja auparavant, „ (1) que les „ Villes de Bergopzoom, & de Willemſtadt n'a„voient jamais été ſéparées de l'Union : Que cel„le de Bois-le-Duc l'avoit acceptée, & l'avoit fait „ publier chez elle : Que Breda, qui l'avoit ſi„gnée, ne s'étoit jamais ſéparée de l'Union; mais „ qu'elle en avoit été arrachée, malgré elle, par „ les forces de l'Ennemi commun; & que, puis „ qu'elle en avoit été délivrée par l'Armée de l'Etat, „ ce ſeroit une injuſtice de la regarder, comme „ une conquête, & de ne la pas rétablir en ſon „ ancienne liberté : Que les EE. GG. y étoient „ obligez, non ſeulement par l'Union des Provin„ces; mais encore par le Traité qu'ils avoient fait „ avec la France, l'an MDCXXXV. où les deux „ Parties contractantes s'étoient obligées de rece„voir en leur protection toutes les Villes, qui ſe„coueroient le joug de la domination Eſpagnole, „ & que s'il y en avoit quelques-unes, qui ſe ligaſ„ſent enſemble, on en formeroit un Corps libre, „ & indépendant des autres Provinces.

Les Brabançons ſe plaignoient encore de l'établiſſement de la Cour de Brabant, à la Haie; qui les tiroit de leur Province, & les obligeoit d'aller plaider à grands frais, en Hollande. Ils demandoient, en conſéquence de tout cela, qu'on accordât à cette partie du Brabant, une place dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, comme aux autres Provinces; ou qu'au moins on laiſſât dans leur Païs l'adminiſtration des Finances, qui en revenoient, & la déciſion des Procès, qui arrivoient entre les Brabançons.

On leur répondit, que Bois-le-Duc & Maſtricht avoient été conquiſes, non ſeulement ſur le Roi d'Eſpagne, mais encore ſur les Habitans de ces Villes; qui s'étoient défendus, avec plus de fermeté & d'obſtination, que les Garniſons même Eſpagnoles, qui y étoient : Qu'ainſi les Députez du Brabant s'appliquoient mal à propos l'Article du Traité de MDCXXXV., où il n'étoit pas parlé des Villes, que l'on viendroit à réduire, par la force, mais ſeulement de celles, qui ſe ſouſtrairoient d'elles-mêmes à la domination Eſpagnole, & qui ſe joindroient aux Alliez.

Un Hiſtorien (2) juge qu'on vit bien par-là, que l'Etat, qui étoit déja compoſé de ſept Souverainetez, n'en auroit pu augmenter le nombre, ſans diminuer leur autorité. Il ajoûte encore, que le Brabant ayant eu le premier rang, entre les XVII. Provinces, il le faudroit ceder aux Députez de cette Province. Quoi que ces raiſons fuſſent de grand poids, il y a apparence qu'il y en avoit encore une autre, qui n'étoit pas moins forte; c'étoit que le Prince d'Orange étant déja maître du ſuffrage de la Province de Zélande, il deviendroit par-là maître d'une autre, à cauſe des grands biens; qu'il poſſedoit ſur la Frontiere de Brabant, où il avoit le Marquiſat de Bergopzoom, & la Baronie de Breda. 1648.

Avant que les Ratifications du Traité de Munſter fuſſent échangées, (3) on commença à parler de diverſes difficultez, que ſe trouveroient dans l'exécution de ce Traité. On traita de la démolition des Forts de Flandre, & après en avoir conferé, on convint que les Etats ne ſeroient pas obligez de démolir les deux Forts de Cadſant, qui étoient abſolument néceſſaires; pour couvrir la Zélande, mais qu'ils raſeroient ceux qu'ils avoient ſur les bords Orientaux de l'Eſcaut, excepté celui de Lillo, qui eſt comme la clef de la riviere. Il fut auſſi dit, que le Roi d'Eſpagne reſteroit maître de celui de la Perle, ſur la même riviere, au lieu de ceux de S. Job, de S. Donas & de Ste. Iſabelle, près de l'Ecluſe.

D'abord après l'échange des Ratifications, les Etats, conformément au troiſiéme Article, prirent poſſeſſion de la Mairie de Bois-le-Duc, & des autres territoires du Brabant & de la Flandre, qui dépendoient de Bergopzoom, de Breda & de Maſtricht, de Hulſt, d'Axel & des autres. Ils établirent des Egliſes Réformées, dans ces lieux-là, & nommerent des Miniſtres, pour y prêcher & faire les autres fonctions de leur Charge. Pour cela, ils firent ôter les Images, & les autres ornemens, que les Catholiques Romains ont accoûtumé de mettre dans les Egliſes. Ils ordonnerent par une Déclaration expreſſe aux Prélats, Curez, Prêtres & Moines; dont quelques-uns s'étoient mis en poſſeſſion de divers Couvents, Cures & Bénefices, d'abord après la concluſion de la paix; d'en ſortir en huit jours, & de n'y rentrer point, ſans une permiſſion expreſſe; ſous peine de ſix-cens francs d'amende, & de punition arbitraire. Il y avoit déja eu de ſemblables ordres, pendant le tems de la Guerre; mais comme on avoit ſouffert, pendant ce tems-là, quelques Curez, on leur ordonna de ſe préſenter aux Magiſtrats des lieux, dans la huitaine, & de s'abſtenir de faire faire des Aſſemblées de Religion, ni de ramaſſer des Aumônes, en faveur des Moines. Cependant les Etats de Hollande ne firent pas publier cette Ordonnance, dans leur Province; parce que toutes les Provinces ne l'avoient pas approuvées, & qu'il y avoit de certains endroits, qu'ils auroient voulu qu'on eût omis. Mais comme il vint des plaintes, de la Mairie de Bois-le-Duc, dont les Païſans étoient tous Catholiques, des inſultes, qu'ils faiſoient aux Paſteurs Réformez; on trouva à propos de mettre ces Païſans hors d'état d'en uſer ainſi, & l'on chargea de ce ſoin-là, le Prince d'Orange & le Conſeil d'Etat. On fit auſſi faire un Inventaire des biens de l'Egliſe, & du Domaine du Roi d'Eſpagne, en ce païs-là, pour les réunir à ce qui appartenoit à l'Etat; en gardant néanmoins ce qui avoit été ſtipulé, par le XLIII. Article du Traité.

En vertu du XVI. on envoya des Conſuls Hollandois, dans les Ports d'Eſpagne, d'Italie & de Sicile, pour aſſurer le Commerce de la Nation, en ces Ports-là.

On fut ſur tout occupé à régler l'état des Finances, que la longueur & les frais immenſes de la guerre paſſée, avoient mis en un grand deſordre. On

(1) Voyez les Preuves XLI. & XLII. du 2. Livre de *Wiquefort*.
(2) *Wiquefort* Liv. II. p. 76. & ſuiv.
(3) *Wiquefort* Liv. II. p. 102. & ſuiv. & dans la Preuve XCVI. & ſuiv.

1648 On ne tiroit plus de contributions des Frontieres de l'Eſpagne, les Sauve-gardes, les Confiſcations & les Repréſailles n'avoient plus de lieu. On faiſoit auparavant une ſomme de tout cela, que l'on employoit à payer les interêts de celles, que les Etats Généraux avoient été obligez d'emprunter, pendant la guerre. Toutes les Provinces en général & la Hollande, en particulier, étoient ſi fort engagées; que les revenus ordinaires pouvoient à peine ſuffire à payer l'interêt de ce qu'elles avoient emprunté. Mettre de nouveaux impôts, au commencement de la Paix, paroiſſoit une choſe trop dure & propre à chagriner ceux, qui avoient ſoupiré pour la Paix, & qui l'avoient preſſée avec beaucoup d'inſtance. C'eſt là une ſuite inévitable d'une trop longue guerre, ſur tout quand on a eu a faire avec une grande Puiſſance, & capable d'entretenir de nombreuſes Armées. On penſa donc à parler des moyens, que l'on pourroit trouver, pour diminuer les dépenſes, & on y travailla, avec application l'année ſuivante.

Le III. Article du Traité portoit, que le Païs d'Outre-Meuſe demeureroit dans l'état, où il ſe trouveroit à la concluſion du Traité; & qu'en cas qu'on ne s'accordât pas, la Chambre mi-partie en jugeroit. Comme on fut tombé d'accord de cela, les Eſpagnols, d'un côté, & les gens des Etats de l'autre, tâcherent de ſe mettre en poſſeſſion de ce Païs, avant que le Traité fût ſigné. Sur la fin de l'an MDCXLVII. les Eſpagnols avoient fait ſaiſir, & emmener au Fort de Navagne les Officiers, que les Etats avoient établis dans ce Païs, pour l'adminiſtration de la Juſtice, de la Police & des Finances. Les Etats Généraux, appuyez du conſentement du Prince d'Orange, & du Conſeil d'Etat, jugeoient qu'il falloit donner ordre au Prince de Solms, Gouverneur de Maſtricht, qui y commandoit une Garniſon aſſez nombreuſe, d'aller mettre les Eſpagnols, hors de ce païs-là. Mais les Etats de Hollande (1) n'y voulurent pas conſentir, dans la crainte que les Eſpagnols, qui pouvoient tirer des Troupes des Places, qu'ils avoient dans le voiſinage, ne vinſent à quelque violence, & ne retardaſſent par-là la concluſion du Traité, ou au moins ſon exécution. Ils croyoient, qu'un ſi petit Païs & de ſi peu de conſéquence ne valloit pas la peine de s'expoſer, pour cela, à une rupture avec les Eſpagnols. Les priſonniers furent relâchez, après la ſignature du Traité; mais les Eſpagnols demeurerent dans la poſſeſſion de ce Territoire, & contraignirent les Habitans, qui avoient quelque démêlé enſemble, de venir plaider devant eux, & de payer tous les droits & les taxes, qu'ils prétendoient qu'ils devoient au Roi d'Eſpagne, comme Duc de Brabant, & Souverain du Païs. Les Etats, informez de cela, exigerent les mêmes Droits, & prirent des priſonniers, par forme de repréſailles. Ils employoient à ces exécutions les Garniſons, qu'ils avoient en quelques Châteaux de ce Païs-là. Cependant les Plénipotentiaires, qui étoient à Munſter, pour y échanger les ratifications, craignirent que cela ne rendît les Eſpagnols plus difficiles, & qu'on n'en vînt à des hoſtilitez ouvertes. On convint donc de s'en tenir à l'Article III. & après avoir rendu les priſonniers, de part & d'autre, de renvoyer cette affaire à la Chambre mi-partie. Néanmoins elle ne put être accommodée, par cette Chambre, & ne le fut que pluſieurs années après. Ce ne fut (2) qu'en MDCLII. qu'elle fut entierement réglée par le Roi d'Eſpagne, & par les Etats Generaux. 1648.

Cependant après l'échange des Ratifications, il ſe trouva encore d'autres difficultez. On ſe plaignoit, de part & d'autre, de l'inexécution de quelques Articles, & de la fauſſe explication, qu'on donnoit à d'autres. Il ſembloit que l'envie des Parties contractantes, de voir finir la guerre, avoit été cauſe que divers endroits des Articles n'avoient pas été aſſez bien exprimez; dans l'impatience, où l'on étoit, d'en venir à une concluſion; de peur qu'il n'arrivât quelque accident, qui la retardât, ou qui fit même rompre les négotiations, comme la France le ſouhaitoit. Les Etats ſe plaignoient (3) de ce que les Eſpagnols incommodoient le Commerce des Marchands Hollandois, contre le Traité, particulierement ſur la Meuſe; parce qu'ils exigeoient des droits, au Fort de Navagne, qu'ils avoient bâti ſur les Terres de l'Evêque de Liege, & à Ruremonde, contre les Articles IX. & XII. du Traité. On ſe plaignoit encore de ce qu'ils arrêtoient des Vaiſſeaux Hollandois, qui alloient en France, & les emmenoient dans les Ports de la Flandre. Il étoit vrai, que les Zélandois portoient non ſeulement des grains aux côtes de Picardie & de Normandie, qui en avoient beſoin; mais encore d'autres Marchandiſes de contrebande. Mais dans le fonds il ne leur étoit défendu, que d'y porter des Marchandiſes du crû, ou de la façon des Provinces Eſpagnoles; & il leur étoit permis d'ailleurs d'en uſer, comme ils avoient fait, avant la rupture des deux Couronnes. C'eſt ce qu'on fit repréſenter à l'Archiduc Leopold, Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols; en lui envoyant un Commiſſaire, pour reclamer quelques Vaiſſeaux Hollandois, que ceux d'Oſtende avoient pris. (4) Ce Commiſſaire, en paſſant par Anvers, fit ſes rémontrances au *Comte de Fuenſaldagne*, qui commandoit les Troupes Eſpagnoles, ſous l'Archidue, & au Comte de Peñaranda. Il leur repréſenta le tort, que cette détention de Vaiſſeaux faiſoit aus Sujets des Etats, & dit que cela étoit contraire à l'Article particulier, qui avoit été fait, ſur le Commerce, à Munſter, & où il y avoit en termes formels, „ que la navi„gation & le commerce des Sujets des Provinces „Unies *ſe feroient comme ci-devant*, en s'abſtenant de „porter en France des Marchandiſes provenantes des „Etats du Roi d'Eſpagne, qui puſſent ſervir, „contre lui. Il ſoûtenoit que le mot de *ci-devant*, ne marquoit nullement le tems de la derniere guerre; pendant laquelle, les Eſpagnols avoient arrêté indifferemment, tout ce que les Hollandois portoient en France; mais celui de la Trêve de MDCIX. pendant laquelle il leur étoit permis d'y porter tout ce qu'ils vouloient, ſans en excepter les marchandiſes même de contrebande. Il ajoûtoit que cette liberté n'avoit commencé à être conteſtée, après l'expiration de la Trêve, que par la rupture du Roi d'Eſpagne avec les Etats des PP. UU., & que la guerre venant de ceſſer, par le Traité de Munſter, on devoit alors remettre les affaires dans l'état, où elles étoient avant la rupture; puiſque ce ne pouvoit pas être l'intention du Roi, ni de ſes Miniſtres de rendre la

L l con-

(1) Voyez la preuve CI. de *Wiquefort* ſur le Liv. II.

(2) Voyez le Nouveau Recueuil des Traitez, par *Dumont* pag. 14. & ſuiv. Tom. I. de l'Ed. in 12. faite à Amſterdam en MDCX.

(3) Voyez la Preuve CIII. de *Wiquefort*, ſur le II. Livre.

(4) Là même Liv. II. pag. 105. & la Preuve CIII. & la CIV.

1648. condition des Marchands Hollandois pire, pendant la Paix, qu'elle ne l'avoit été pendant la Trêve.

La choſe paroiſſoit claire, mais les Miniſtres du R. C. répliquoient que la liberté, qu'on avoit accordée aux Hollandois, de porter tout ce qu'ils voudroient en France, étoit fondée ſur la Paix, qui étoit alors, entre les deux Couronnes; mais qu'on n'en pouvoit pas tirer de conſéquence alors; & que l'intention du Roi, & de ſes Plénipotentiaires ne pouvoit pas avoir été de donner aux Hollandois le pouvoir de nuire à l'Eſpagne, en portant à ſes Ennemis toutes ſortes d'Armes. Peñaranda dit néanmoins, que puis qu'il avoit le plus contribué à la Paix, il tâcheroit de faire donner aux Articles conteſtez les explications les plus favorables, pourvû qu'il ne fallût pas donner la torture aux termes du Traité. Le Commiſſaire Hollandois dit au Comte, qu'il avoit ordre de remettre ſes Lettres à l'Archiduc lui-même, & de n'en attendre la réponſe que trois, ou quatre jours, après quoi il pouvoit revenir. Cela fit que Peñaranda diſpoſa l'Archiduc à lui donner main levée, pour les Vaiſſeaux, qui avoient été menez à Oſtende. Comme les Ambaſſadeurs de France s'étoient retirez de Munſter, & de la Haie, en ſe plaignant extrémement de la précipitation, avec laquelle la Paix avoit été faite, avec l'Eſpagne; les Eſpagnols intereſſez à prévenir une rupture, qui auroit fait beaucoup de plaiſir à la France & au Prince d'Orange, firent ce que les Etats ſouhaitoient.

Néanmoins pour faire valoir la reſtitution des Vaiſſeaux, comme une faveur, l'Archiduc envoya *Louis d'Eſcortes* à la Haie, où il ſoûtint l'explication qu'on avoit donnée, du côté des Eſpagnols, à cet Article, & prétendit encore que les Marchandiſes des Hollandois, que l'on trouveroit ſur un Vaiſſeau ennemi, ſeroient de bonne priſe. Cela étant ainſi, l'Article particulier, dont nous avons parlé, devenoit inutile, pour les Hollandois. Enfin on convint de regler tous les differends, par un nouveau Traité de Marine, auquel on commença à travailler, mais qui ne put être achevé, qu'à la fin de l'année MDCL.

On ſe plaignoit encore des Eſpagnols de ce qu'ils n'obtenoient pas de l'Empereur, comme ils l'avoient promis, un Acte de Neutralité pour les Provinces Unies; qu'ils s'étoient obligez de livrer deux Mois, après l'echange des Ratifications. On voit néanmoins (1) un Acte de l'Empereur *Ferdinand* III. ſigné à Lints, le 6. de Juillet, qui contient, à peu près, ce qu'on demandoit; mais il y manquoit apparemment quelque ſolennité, que l'on regardoit comme néceſſaire.

L'Eſpagne ne ſatisfaiſoit pas non plus à ce qui avoit été promis, touchant la démolition des Forts de Flandre; elle ne communiquoit point aux Etats le dernier Traité de Commerce, qu'elle avoit fait avec l'Angleterre, à qui elle avoit fait des avantages, qu'elle promettoit auſſi aux Hollandois. Elle s'étoit engagée à fermer en Flandre la Riviere de Soute, & elle ne le faiſoit pas; le Roi d'Eſpagne mettoit encore entre ſes Titres la Seigneurie des Provinces Unies, après avoir renoncé à toutes ſortes de prétenſions ſur ces Païs. Il avoit mis en vente diverſes Terres de la Haute Gueldre, & offroit de vendre ſes Droits ſur un Païs, qu'il s'étoit obligé d'échanger contre quelque autre, que les PP. UU. lui remettroient, ſelon le LII. Article du Traité. 1648.

Les Eſpagnols, d'un autre côté, (2) faiſoient diverſes plaintes, à leur tour. Ils envoyerent *Stokmans*, Conſeiller au Souverain Conſeil de Bruſſelles, à la Haie; où il repréſenta le 16. de Septembre aux EE. GG., que pluſieurs Prélats & autres Eccleſiaſtiques du Brabant avoient été dépoſſedez des Dimes & d'autres Biens, qui leur appartenoient, dans la Mairie de Bois-le-Duc, & ailleurs; comme dépendants d'Egliſes, de Bénefices & de Colleges de l'obéiſſance du Roi d'Eſpagne, qu'dont la collation, & le droit de Patronage appartenoit à ſes Sujets, & qui devoient être reſtituez, ſelon l'Article XLIII.: Que les Etats donnoient trop d'étendue à leurs limites, de ce côté-là, auſſi-bien qu'autour de Bergopzoom: Que l'Archiduc ne pouvoit croire, que les EE. approuvaſſent la conduite des Officiers, qu'ils employoient à cela, qui chaſſoient de toutes les Villes de Flandre & du Brabant tous les Eccleſiaſtiques, & même ne leur vouloient pas permettre d'y venir pour leurs affaires: Que l'on y traitoit plus mal les Prêtres, qu'on ne faiſoit dans les Villes des PP. UU. où ils avoient beaucoup de liberté; quoi que les Plénipotentiaires des EE. euſſent promis à Munſter, qu'on en uſeroit tout autrement; qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi, ni de ſes Miniſtres de rendre la condition des Gens d'Egliſe, pire qu'elle n'étoit, pendant la Guerre; & que cela rendroit beaucoup plus difficile, l'échange propoſé de la Haute Gueldre. Ces plaintes étoient hors de propos, dans un tems, où l'Empereur fut obligé de laiſſer ſécularizer pluſieurs Evêchez, en Allemagne; malgré les oppoſitions de la Cour de Rome, & de toutes les Puiſſances Eccleſiaſtiques.

Auſſi les Etats répondirent-ils, que puis que S. M. C. leur avoit cedé, avec la Souveraineté, la juriſdiction temporelle, & ſpirituelle de ce qu'il avoit abandonné dans le Brabant, & ailleurs; ils avoient droit de faire, ce qu'ils faiſoient: qu'ils ne ſavoient pas ce que les Plénipotentiaires pouvoient avoir promis verbalement, & qu'ils ne ſe croyoient pas obligez de le tenir, comme promis ſans ordres: que les Habitans de la Mairie, qui avoit été ſoumiſe à la Souveraineté des Etats, devoient s'adreſſer à eux, & non au Roi d'Eſpagne. Stokmans comprit par-là, que ſa négotiation ſeroit longue & difficile, & s'en retourna en Brabant. Il ſemble qu'on auroit dû exprimer, de part & d'autre, à Munſter, ces ſortes de choſes avec clarté, pour prévenir toutes ſortes de plaintes. Mais il y a apparence, que les deux Partis ſe contenterent de termes généraux; de peur que ſi l'on entroit dans la diſcuſſion particuliere de ce dont il s'agiſſoit, la négotiation ne tirât en longueur, & ne finit par une rupture.

Il arriva encore que l'Archiduc, (3) qui étoit Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, fit réclamer la Commanderie de Guemert, appartenante à l'Ordre Teutonique, dans la Mairie de Bois-le-Duc. Mais on tira l'affaire en longueur, quoi qu'on ne pût guère douter, que l'Ordre ne fût fondé à la demander; peut-être parce qu'on regarde ces ſortes de Bénefices, comme des Bienfaits très-mal employez à entretenir une Nobleſſe fainéante, & dont les mœurs ſont ordinairement ſcan-

(1) Nouveau Recueuil de Traitez par *Du Mont*, Tom. I. p. 12.

(2) Voyez *Wiquefort* Liv. II. pag. 107. avec la Preuve 106.

(3) *Wiquefort* Liv. II. p. 108. & ſuiv.

1648. ſcandaleuſes, ſans que le Public en tire aucun uſage.

Un Chevalier d'un autre Ordre, qui eſt utile à la Chrétienté, pour la défendre contre les Pirateries des Maures d'Alger & de Tunis, vint auſſi en Hollande au Mois d'Août, de cette année; pour demander les Commanderies & les Terres, qui avoient appartenû aux Chevaliers de Malte, dans les PP. UU. Ce fut le Commandeur de *Souvrai* alors Baillif, Grand'-Croix, & depuis Grand Prieur de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, & Ambaſſadeur Ordinaire du Grand Maitre de Malte, à la Cour de France. Cet Ordre avoit eu, ſans doute, des Commanderies, dans les Provinces, & les avoit fait demander plus d'une fois, depuis le tems du Prince Maurice. Le Commandeur de Souvrai étant arrivé à Roterdam, envoya à la Haie un autre Chevalier, pour donner avis qu'un Ambaſſadeur Extraordinaire du Grand Maitre de Malte y étoit arrivé. On lui fit dire d'abord, que comme on n'avoit jamais vu, en Hollande, un Ambaſſadeur de cet Ordre; on ne ſavoit pas comment on pourroit recevoir le Baillif de Souvrai, & qu'on étoit obligé de conſulter les Provinces là-deſſus. Quelques jours après, on le fit aſſurer qu'il ſeroit le bien venu, & qu'on le recevroit, comme on recevoit les Ambaſſadeurs des Princes Souverains; mais qu'on ne reconnoiſſoit point le Grand Maître, par rapport aux Commanderies, qui étoient dans les Provinces. En effet, ceux qui en étoient en poſſeſſion n'étoient pas d'humeur de les rendre; ſans penſer aux conſequences, que leur refus pourroit avoir. Le Commandeur de Souvrai, fit une forte ptoteſtation contre cette conduite des Etats; & repartit, ſur le champ, pour la France. Les EE. GG. la lui renvoyerent, mais étant venus à conſiderer, qu'il n'étoit nullement de bonne grace d'en uſer de la ſorte envers le Grand Maître; que toutes les autres Puiſſances de l'Europe traitoient de Prince Souverain, & qui en uſoit très-bien envers les Vaiſſeaux Hollandois, qui y relâchoient à Malte en allant au Levant; ils lui firent dire, qu'il pouvoit revenir, quand il lui plairoit, & qu'on lui donneroit audience. Mais il étoit déja parti, & il ne manqua pas de rendre aux Etats de mauvais offices, à la Cour de France. L'Ordre néanmoins n'entra pas dans ſa paſſion, & a depuis fait négotier de ſes prétenſions, dans les Provinces. Ceux qui étoient en poſſeſſion de ces ſortes de Bénefices, qui avoient été vendus, pour la plûpart, ou alienez, s'oppoſoient à tout ce que l'on pouvoit demander en faveur de cet Ordre, & de celui des Chevaliers de l'Ordre Teutonique. La Province d'Utrecht, qui étoit celle, qui avoit le plus de cette ſorte de Biens, s'oppoſa le plus fortement aux prétenſions des Chevaliers.

Les Princes Voiſins, après la Paix conclue, envoyerent en feliciter les Etats. (1) L'Electeur de Brandebourg, Beau-Frere du Prince d'Orange, en fit faire compliment à l'Aſſemblée. Les Etats avoient beaucoup d'égard pour lui, à cauſe qu'il faiſoit profeſſion de la même Religion qu'eux, & à cauſe de ſa Puiſſance; outre ſon merite perſonnel, connu de tout le monde, & qui parut dans la ſuite du tems, avec bien plus d'éclat, qu'il n'avoit fait. Ce Prince, de ſon côté, ne pouvoit pas n'avoir point une grande conſideration, pour les Etats; parce qu'il leur étoit redevable, de ce qu'il avoit eu de la ſucceſſion du Duché de Julliers, où ils l'avoient ſoûtenu, contre divers Princes, parens, au même degré que lui, du dernier Duc de Julliers & de Cleves. Le Duc de Neubourg y prétendoit auſſi, & comme il s'étoit fait Catholique en MDCXIII. à cauſe de cela, il fut ſoûtenu par les Eſpagnols. Mais nous ne nous arrêterons pas à une choſe, qui ne regarde pas aſſez directement les Provinces Unies. On fit à cauſe de cela, de grands honneurs, à ceux que l'Electeur avoit envoyez, qui étoient *Philippe van Horn*, *Otton van Schwerin*, *Wirich van Bernſaw*, & *Jean Portman*. Après avoir complimenté les Etats ſur la Paix, ils firent inſtance ſur l'Alliance, qui avoit été déja propoſée aux Etats, depuis quelques années; mais que les embarras de la guerre avoient retardée. Cela ſe paſſa le 27. d'Avril MDCXLVIII. Ils ne preſſerent pas fort leur négotiation, parce qu'ils ſouhaitoient d'être traitez, comme les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées, & qu'ils n'avoient que le titre d'*Envoyez*. Pour obtenir ce qu'ils ſouhaitoient, ils firent venir de nouvelles Lettres de Créance, où l'Electeur leur donnoit le titre d'Ambaſſadeurs. On ne manqua pas, ſur ces nouvelles Lettres, de leur faire les honneurs que l'on fait à ceux, qui tiennent ce rang, & l'on négotia, avec eux, dans leur Hôtel. 1648.

Les Traitez, qu'on avoit faits avec la Maiſon de Brandebourg, ne regardoient proprement, que la conſervation de ce qu'elle avoit hérité dans le Duché de Julliers; mais l'Electeur demandoit alors une Alliance, qui regardât tous ſes Etats, depuis ceux qui étoient ſur la frontiere des Provinces Unies, juſqu'à la Pruſſe, & ce qui lui devoit être cedé dans la Pomeranie; par le Traité, qui ſe négotioit à Oſnabrug. Les Ambaſſadeurs demandoient auſſi, que les Etats lui remiſſent les Places du Duché de Cleves, où ils avoient garniſon; ou, au moins Emmerik ſur le Rhin, & Gennep ſur la Meuſe. Les Etats répondirent à cette demande, que les Villes, qu'ils tenoient dans le Duché de Cleves, avoient été priſes ſur les Eſpagnols, & que l'on n'y avoit mis des Garniſons, que pour empêcher qu'elles ne fuſſent occupées, par d'autres; que les Eſpagnols ne les auroient jamais voulu rendre à l'Electeur, & qu'il ne les auroit pas pû reprendre, ſur eux, par la force des armes; qu'il étoit juſte qu'il rembourſât les Etats de la dépenſe, qu'ils avoient faite pour les prendre, & pour entretenir les Garniſons, qui y étoient. Pour les païs éloignez de l'Electeur, on dit qu'on ne les pourroit pas défendre, ſoit qu'on y envoyât des Troupes par mer, ou par terre; ſans faire des frais, que l'Electeur ne pourroit pas rembourſer. Après avoir oüi ces raiſons, les Ambaſſadeurs ſe retirerent au Mois de Juillet, pour aller rendre compte à l'Electeur de leur négotiation. Mais ils laiſſerent *Chrétien Moll*, qui n'étoit que Réſident de Brandebourg, & qui eut auſſi le titre d'Ambaſſadeur. Il preſſa pluſieurs fois les Etats de conſentir à l'Alliance, qu'on leur avoit propoſée, mais en vain. A la fin de l'année, il demanda aux Etats un prêt de deux-cens mille Ecus. Pour le payement de cette ſomme & des interêts, l'Electeur s'offroit de leur engager les Droits d'entrée & de ſortie, qu'il levoit au Pillau, à l'embouchure de la riviere de Peguel; par où les Vaiſſeaux remontent juſqu'à Konigsberg, capitale de la Pruſſe Ducale. On faiſoit monter ces Droits à ſoixante-mille Ecus par an, qui alloient même quelque fois juſqu'à quatre-vint-mille. Comme on croyoit, que l'Electeur étoit déja redevable à l'Etat de quelques Millions, pour de l'argent prê-

(1) *Wiequefort* Liv. II. pag. p. 12. & ſuiv. avec ſes Preuves.

1648. té à ſon Ayeul, & dont ni le Capital, ni les interêts n'avoient point été payez, pendant plus de trente ans. On n'étoit d'ailleurs point aſſuré du revenu des Droits levez au Pillau, & l'Electeur en demeuroit, dans le fonds, le maître. L'occaſion de ce prêt c'étoit qu'on diſoit que l'Electeur, Vaſſal de la Couronne de Pologne, étoit obligé de lever des Troupes, pour la ſecourir, contre les Coſaques, qui la menaçoient. On répondit donc, qu'on n'étoit pas en état de prêter cette ſomme; à moins que l'Electeur ne reglât auparavant, à quoi ſe monroit la ſomme prêtée à ſon Ayeul, avec les interêts de plus de trente ans. Pour l'Alliance propoſée, il y avoit de trop grandes difficultez, pour s'y engager. Les Ambaſſadeurs revinrent néanmoins de nouveau, pour cette affaire; mais ils ne purent en venir à bout, & s'en retournerent à Cleves, où l'Electeur faiſoit ſon ſéjour, depuis ſon Mariage.

L'Electeur de Cologne envoya auſſi complimenter les Etats, & les prier en même tems de continuer, en ſa faveur, la neutralité entre l'Archevêché de Cologne, & celui de Liege. Il ſouhaitoit auſſi que ſes Sujets ne fuſſent plus chargez de logemens de gens de guerre, & il ſe plaignit, ſur tout, des ravages que les Troupes de la Landgrave de Caſſel avoient faits ſur ſes Etats. Pour la neutralité il l'obtint, mais comme la France & la Suede favoriſoient la Landgrave; il n'y avoit point d'apparence de ſe brouiller, avec ces Couronnes, en faveur de l'Archevêque. L'année ſuivante, il fit encore demander aux Etats, qu'ils retiraſſent leur garniſon de Rhimberg; qu'ils rendiſſent aux Catholiques leurs Egliſes, & tous les Biens Eccleſiaſtiques, qu'ils y avoient poſſedez; qu'ils rétabliſſent quelques Magiſtrats, à qui ils avoient ôté leurs emplois; que le Rhingrave Gouverneur de Maſtrieht lui fit ſerment de fidelité, comme le Duc de Bouillon, & le Comte de Solms l'avoient fait; puis qu'il étoit Prince de la Ville, conjointement avec les Etats, comme Prince de Liege. On ſe contenta de faire beaucoup de civilitez, à celui que ce Prince avoit envoyé, ſans rien faire néanmoins de ce qu'il demandoit.

Le Duc de Neubourg, envoya auſſi complimenter les Etats, & comme il ſuppoſoit qu'ils feroient une réformation conſiderable, dans les Troupes, il crut qu'ils diminueroient le nombre de leurs Garniſons. Il demanda, ſur ce fondement, qu'on lui rendit le Château de Raveſtein, qui lui devoit revenir, conformément au partage, qu'il avoit fait avec l'Electeur de Brandebourg. Les Etats répondirent qu'ils avoient beſoin de tems, pour deliberer là-deſſus, & que leurs Garniſons n'étoient nullement à charge au Païs; parce qu'elles étoient payées toutes les ſemaines régulierement, & qu'elles payoient tout ce dont elles avoient beſoin aux Habitans du Païs; qui vendoient ainſi leurs denrées, dont ils ſeroient autrement chargez. Les Etats du Duché de Julliers, demanderent auſſi à être déchargez des Troupes Heſſiennes; mais ils furent renvoyez au Traité, qui ſe faiſoit à Oſnabrug; par lequel on mettroit ordre à ce dont ils ſe plaignoient. Je ne m'arrêterai pas à d'autres démêlez, entre le Comte d'Oldembourg & les Villes de Breme, & d'Emden, touchant les Péages de la Riviere du Weſer. Si la France avoit fait la Paix avec l'Eſpagne, on auroit vu des Ambaſſades réciproques, entre le Roi & les Etats, pour s'entrefélicitter réciproquement. Mais les Ambaſſadeurs de France s'étoient retirez de la Haie & de Munſter; ſans avoir pu empêcher que les Etats ne fiſſent la paix avec l'Eſpagne, ſans eux, ni convenir eux-mêmes avec elle. D'ailleurs il arriva, en ces tems-là, de nouvelles brouilleries à l'égard du Cardinal Mazarin; que le Parlement de Paris ſe mit dans la tête de dépoſſeder du Miniſtere, & qui par ſon adreſſe eut enfin le deſſus. Il faut chercher l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa alors, en France, dans les Livres de la Minoriré de Louis XIV., & en d'autres (1) Mémoires du tems, qui ont été publiez en France. 1648.

Pour revenir au Bréſil, dont nous avons ceſſé de parler, pour ne pas interrompre l'Hiſtoire de la Pacification de Munſter; on ne le ſecourut pas, comme on le pouvoit, contre les Portugais, quoi qu'on l'eût réſolu pluſieurs fois, & ils en demeurerent à peu près les maîtres. (2) Le Roi de Portugal, après avoir en vain envoyé une Flotte en MDCXLV. pour ſe rendre maître de Loanda de S. Paul, ſur les côtes de l'Amerique, que les Hollandois lui avoient enlevé, comme nous l'avons raconté, remit cette affaire à une autre fois. Cependant il (3) envoya un Plein-pouvoir à Coutinho, ſon Ambaſſadeur, en Hollande, pour y traiter de l'affaire du Bréſil. Ce Plein-pouvoir eſt daté du 19. de Février MDCXLVII. Il étoit en bonne forme, mais il n'y étoit nullement parlé de la reſtitution du Bréſil.

Cependant (4) ſur la fin de cette même année, *Salvador Correa de Sà & Benavidès* partit de Lisbonne, avec une Flotte de ſept Vaiſſeaux, qui ayant été renforcée de pluſieurs Bâtimens du Rio Janeiro, parut le 5. d'Août devant Loanda, forte de trente Vaiſſeaux. Il fit deſcente, & s'empara de la Ville, où il n'y avoit ni portes, ni murailles, & réduiſit facilement le peu de Hollandois, qui reſtoient dans les Forts, (car il en étoit mort un grand nombre de maladies) à ſe rendre à diſcrétion, auſſi-bien que ceux, qui s'étoient répandus dans le Païs.

Coutinho, qui apparemment n'ignoroit pas le deſſein, qu'on avoit fait en Portugal, contre Loanda; afin de retarder les préparatifs qu'on faiſoit en Hollande & en Zélande, pour envoyer un puiſſant ſecours au Bréſil, dit, dans une Audience qu'il eut des EE. GG. le 28. de Novembre MDCXLVII. qu'il avoit offert aux Commiſſaires, qu'on lui avoit donnez, d'aller lui-même au Bréſil, pour y faire ceſſer la rebellion, & s'étoit fait fort d'en venir à bout. Il ajoûta que ſi la Compagnie aimoit mieux ceder ſes Droits au Roi, ſon Maître, il la rembourſeroit de ſon fonds; ſur l'eſtime qu'on en feroit alors, ou ſur le pied de ſon premier fonds, ſi elle vouloit ſe donner la patience d'attendre, juſqu'à ce qu'il eût conclu une Paix, ou une Tréve, avec le Roi de Caſtille: Que cette offre ayant été rejettée, il avoit offert au Mois d'Août dernier, de faire agir les Armes du Roi, ſon Maître, contre les Rebelles du Bréſil, juſqu'à l'entiere réduction de tout le Païs; ce qu'il ne pourroit pas néanmoins faire, qu'il ne fût accommodé avec la Caſtille, qui occupoit toutes ſes forces: Que cette offre n'ayant pas été mieux reçue, que les autres, il avoit, au Mois de Septembre, offert, par les ordres exprès de ſon Maître, la reſtitution pure & ſimple de tout ce qui avoit repris ſur la Compagnie: Que cette propoſition avoit été agréée, mais que les Députez

(1) Voyez *ſur* tout ceux du Cardinal *de Rets.*
(2) *Wiquefort* Liv. II. pag. 115. avec les Preuves 123. & ſuiv.
(3) *Aitzema* Liv. XXVII. p. 220. & ſuiv.
(4) *Wiquefort* Liv. II. p. 115.

1648. tez des Etats avoient demandé que, pour les assurer de l'exécution de cette promesse, on remît entre leurs mains, ou entre celles de la Compagnie, la Baye de Tous-les-Saints, ou l'Ile de Tercere, la premiere des Açores : Qu'il avoit représenté là-dessus, qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi de Portugal, de ceder, ni l'une, ni l'autre, sans le consentemeot des Etats de son Royaume, & qu'il ne l'obtiendroit point ; parce que de la Baye dépendoit tout ce que les Portugais avoient dans le Brésil ; & de la Tercere la sureté de leur negoce aux Indes Orientales ; mais qu'il avoit offert au lieu de ces deux lieux plusieurs Ports, ou une Ville Maritime du Portugal : Que l'on avoit trouvé à redire à son Plein-pouvoir, qui étoit bon ; mais que s'il y manquoit quelque chose, pour la forme ; on pourroit le réparer, par la ratification ; ou par l'exécution même du Traité : Que les Commissaires de l'Etat vouloient qu'on rendît les Capitainies de Siara & de Maranhan, quoi que la premiere eût été reprise par les Portugais, depuis l'an MDCXXXVIII. : & la seconde surprise par la Compagnie Hollandoise, de mauvaise foi, dans un tems de Trêve en MDCXLI. aulieu que le Roi ne pouvoit s'obliger, qu'à rendre ce qui avoit été pris par les Rebelles : Que la Compagnie demandoit d'être dédommagée, de la somme de vint-huit millions ; quoi que la valeur de tout ce qu'elle avoit eu au Brésil, n'approchât pas de cette somme, & que les fonds, qui y étoient avant la rebellion, étoient diminuez de la moitié, & ne valloient alors que cinq Millions, ou environ.

Il représenta enfin que le grand armement, qu'on faisoit dans les Provinces, ne serviroit de rien ; il offrit d'aller lui-même en personne au Brésil, & il se fit fort de ramener les Rebelles à leur devoir. Toutes ses offres ne tendoient visiblement qu'à amuser les Hollandois, & à les faire toûjours dépendre de la discretion des Portugais ; qui pourroient trouver mille moyens de ne rien rendre ; sur tout si l'affaite n'étoit terminée, qu'après que le Portugal se seroit accommodé avec la Castille, & qu'il pourroit employer toutes ses forces à la conservation du Brésil. On voyoit d'ailleurs, par-là, que cette rebellion ne s'étoit faite, que de l'aveu secret du Roi de Portugal, quoi qu'il n'en voulût pas tomber d'accord ; puis qu'il offroit de leur faire rendre ce qu'on leur avoit pris, quoi qu'auparavant il eût dit, que cela n'étoit pas en son pouvoir, & qu'on oe devoit pas s'y attendre.

Il arriva encore quelque chose de pire depuis, lorsque Coutinho lui-même aprit aux Etats, la premiere nouvelle de la prise de Loanda, & de S. Thomé, par les Portugais ; ce qui fut pris pour une insulte, & sur quoi on lui fit rendre son Mémoire. Il avoit proposé de faire rendre à la Compagnie toute la côte du Brésil, qui s'étend depuis le *Rio Royal*, jusqu'au *Rio Grande* ; y compris la Capitainie de *Segeripe du Roi*, avec tous les ustenciles nécessaires à l'usage des Moulins à sucre. Il offroit encore de lui donner, tous les ans, mille Bœufs pour labourer les Terres, & autant de Vaches, deux-cens Chevaux, & deux-cens Moutons, pendant un certain terme, dont on conviendroit. Il ajoûtoit qu'on donneroit encore, pendant dix ans, dix-mille caisses de sucre, pourvu qu'on laissât aux Portugais, & Loanda & S. Thomas. Tout cela n'étoit que pour amuser, & pour retarder l'armement, qui se faisoit d'ailleurs fort lentement, faute d'argent ; parce que les Etats Généraux o'avoient payé, depuis long-tems, aucun subside à la Compagnie.

Les Etats demanderent qu'il signât, ce qu'il a- 1648.
voit offert en dernier lieu, & qu'on leur rendît Loanda & S. Thomas. On forma un projet de Traité, sur les propositions mêmes de l'Ambassadeur, on le lui envoya pour le signer, sans y rien changer ; afin que l'on sût ce qu'il y auroit à faire, par rapport au Roi de Portugal. Il répondit, qu'il n'avoit aucun ordre d'offrir la restitution de Loanda & de S. Thomé, & il ne pouvoit pas répondre autrement. C'étoit une faute impardonable à la Compagnie, assez informée de la disposition des Portugais, d'avnir laissé deux postes, comme ceux-là, sans en rafraichir les Garnisons ; en y envoyant du monde de nouveau, & les pourvoyant abondamment de tout ce qui étoit nécessaire à leur conservation. Il en coûtoit beaucoup moins de conserver ce qu'on avoit, que de le conquerir de nouveau, après l'avoir perdu. Les Portugais, maîtres du pais d'Angola, n'avoient garde de le rendre. Il auroit fallu leur faire la guerre, en Europe, & la pousser avec beaucoup de vigueur, pour leur faire lâcher prise. Cette guerre auroit beaucoup coûté à l'Etat, & l'auroit empêché de se ressentir de la paix qu'il venoit de faire. D'ailleurs en remportant quelque avantage considerable sur le Portugal, les premiers qui en auroient profité étoient les Castillans ; & peut-être encore que la France, qui le favorisoit, & qui n'étoit pas contente de la paix, que les Etats avoient faite avec les Espagnols, le soûtiendroit. Ces raisons furent apparemment cause, que dans une Conférence qu'eurent ensemble, là-dessus, des Députez de Dordrecht, de Leide, d'Amsterdam, de Roterdam, d'Alemar, & de Hoorn, par ordre des Etats de Hollande ; ceux d'Amsterdam furent d'avis d'employer toutes les instances, les plus vives, & même des ménaces ; pour obliger l'Ambassadeur de Portugal à en venir au Traité, qu'on lui avoit proposé ; mais que si cela ne produisoit aucun effet, il vaudroit mieux accepter ce dont il avoit parlé en dernier lieu, que d'entrer en une nouvelle guerre, pour cela. Comme il y eut de grandes contestations, sur cela, les Etats de Hollande prierent ceux d'Amsterdam de penser mieux à cette affaire, & de se conformer aux autres Députez. C'est ce qui se fit le 17. de Decembre MDCXLVIII.

On conclut néanmoins, au commencement de l'année suivante, que les EE. GG. prêteroient leurs forces à la Compagnie des Indes Occidentales, pour recouvrer, sur les Portugais, leurs conquêtes sur les Côtes d'Afrique, qu'ils y avoient faites, avant que la Paix y eût été publiée.

AVANT que de parler de ce qui regarde di- 1649.
rectement les Provinces Unies, dans l'Histoire de cette année, il faut dire quelque chose de ce qui se passa en Angleterre, par raport à la malheureuse fin de Charles I. Ce Prince ayant été remis par les Ecossois, aux Troupes du Parlement d'Angleterre ; les Fanatiques, qui étoient les plus forts dans l'Armée, penserent sur la fin de l'année MDCXLVIII. à lui faire son Procès, & nommerent des Juges, pour cela. Son fils aîné qui étoit venu en Hollande, dès le 22. de Juillet, craignoit, pour la vie de son Pere, & pour prévenir ce malheur eut recours aux Etats Généraux, (1) & en eut une audience le 22. de Janvier, de l'an MDCXLIX. Il fit dire, par le Chevalier *Boswel*, Résident du Rol

(1) *Aitzema* Liv. XXVIII. p. 197. & *Wiquefort* Liv. II. p. 99. & suiv.

1649. d'Angleterre à la Haie, tout ce qui pouvoit toucher les EE. Il avoit dit entre autres choſes ces mots : *J'ai horreur de dire qu'un Prince d'Angleterre vient ici, pour demander vôtre interceſſion, pour la vie du Roi ſon Pere.* On fut extrémement touché de ſon diſcours, & l'on nomma un Ambaſſadeur, pour faire ce que le Prince ſouhaitoit, conjointement avec *Joachimi*, qui étoit l'Ambaſſadeur Ordinaire des EE. à Londres, mais qui étoit alors en Hollande. Ce fut le Sr. van *Heemſtede*, à qui on donna des Lettres de Créance, pour le Parlement, pour divers des Membres des deux Chambres, & pour Cromwel lui-même. Ils partirent inceſſamment, & arriverent à Londres, le 15. de Fevrier. Comme ils apprirent, que le Roi devoit alors comparoître, le lendemain, pour la derniere fois, devant les Juges établis, pour lui prononcer ſa ſentence, ils ſe hâterent de demander Audience. Les Orateurs des deux Chambres leur firent dire, que le Parlement ne ſeroit aſſemblé que le 6., qui étoit un Samedi, & le jour auquel la ſentence de mort devoit être prononcée au Roi, comme elle le fut. Le Dimanche ſuivant, ils obtinrent, avec bien de la peine, une audience de l'Orateur de la Chambre, de Fairfax, de Cromwel, & d'autres Officiers de l'Armée, dans la Maiſon de Fairfax. Ils employerent toutes les raiſons les plus touchantes, dont ils purent s'aviſer, pour faire ſurſeoir cette exécution, au moins juſqu'à ce qu'ils euſſent été ouïs, par le Parlement. Ces gens-là leur répondirent, que ce n'étoit pas à eux qu'il falloit s'adreſſer pour cela, mais au Parlement, & qu'ils auroient le tems de le faire, puiſque l'exécution ne ſe feroit, que le 9. du Mois.

Les Ambaſſadeurs eurent en effet audience des deux Chambres le 8. Ils leur repréſenterent, que les Etats ne les avoit envoyez avec tant de précipitation en Angleterre ; que pour témoigner leur reconnoiſſance, pour les faveurs qu'ils avoient reçuës en divers tems de ce Royaume : Qu'ils croyoient n'en pas pouvoir donner de meilleure preuve, qu'en travaillant à en apaiſer les diviſions, qui y étoient : Qu'ils ne prenoient néanmoins point de part aux choſes, dont ils ne devoient pas ſe mêler, que celle que la compaſſion leur donnoit : Qu'ils croyoient être obligez à ce devoir, parce que de tous les Etats de l'Europe, celui des Provinces Unies avoit le plus d'interêts communs avec l'Angleterre ; & que, par conſéquent, ils étoient les plus obligez de tâcher d'apporter quelque remede aux troubles, dont elle étoit affligée : Que le mal n'étoit pas encore ſans remede, mais qu'il n'y en auroit plus, ſi l'on portoit les choſes à l'extrémité, à l'égard de la perſonne du Roi : Qu'en lui conſervant la vie, on le rendroit capable des bons conſeils, que le Parlement pourroit lui donner : Qu'un profond oubli pourroit couvrir tout ce qui s'étoit paſſé, de part & d'autre ; & previendroit les maux, qui pourroient arriver, & particulierement la rupture de l'Ecoſſe, avec l'Angleterre : Qu'au contraire, en attentant à la vie du Roi, on offenſeroit irrémiſſiblement tous les Rois de la Chrétienté, dont pluſieurs, étant ſes parens, ſe croiroient être obligez à s'en reſſentir : Qu'il y avoit pluſieurs raiſons, qui les devoient aſſurer, qu'elle leur étoit extrémement précieuſe ; & que le Parlement en conviendroit, s'il lui plaiſoit, de leur donner des Commiſſaires, pour conferer plus particulierement avec eux.

Dés qu'ils furent ſortis de la Chambre-Baſſe, elle leur fit dire, que l'heure, qu'il étoit, l'obligeoit de ſe ſéparer, & qu'elle ne pouvoit pas déliberer ſur leurs propoſitions. Les Ambaſſadeurs Hollandois firent inceſſamment traduire leur Harangue, en Anglois, & l'envoyerent à la Chambre, qui ne voulut pas la lire ; de peur d'être obligée de faire ſurſeoir l'exécution du Roi, qu'elle avoit réſolue. En effet elle fût faite le 9. de Fevrier, ſtyle nouveau, ou le 30. de Janvier, ſelon l'ancien. 1649.

Ainſi l'effort que firent les Ambaſſadeurs Hollandois, pour gagner un peu de tems, fut inutile. En effet, les Fanatiques avoient pouſſé la choſe ſi loin, qu'il ne leur étoit preſque pas poſſible de retourner en arriere. Jamais le Roi ne leur auroit pu pardonner de l'avoir tiré en juſtice ; & lui laiſſant la vie, il auroit fallu ou le tenir en priſon, ou lui rendre la liberté. Le premier étoit difficile, & on ne pouvoit pas ſavoir, s'il ne trouveroit point le moyen d'échaper ; & le ſecond étoit dangereux, puis que ſon Parti n'auroit pas pu s'empêcher de chercher les moyens de venger ce qu'on avoit fait au Roi. Les Presbyteriens, qui avoient voulu traiter avec lui, pendant qu'il étoit priſonnier dans l'Ile de Whigt, & qui avoient preſque achevé le Traité, l'auroient infailliblement rétabli ; comme ils fitent ſa famille, après la mort de *Cromwel*. Il auroit fallu, que les Etats fuſſent intervenus plûtôt, pour pouvoir eſperer quelque fruit de leur interceſſion. Mais le Prince de Galles ne paroit pas avoir ſoupçonné, que les Fanatiques en oſaſſent venir à une ſi étrange exécution ; quoi qu'il eût dû craindre que leur propre ſureté ne les y engageât, ſelon la maxime, qui dit, que *quand on a une fois tiré l'épée, contre ſon Souverain, il faut jetter le fourreau* ; comme avoit fait Guillaume I. Prince d'Orange, à l'égard de Philippe II. Roi d'Eſpagne ; à qui il ne pouvoit plus ſe fier, après l'avoir offenſé.

La nouvelle (t) de la mort tragique de Charles I. vint à la Haie, le 14. de Fevrier, par un petit bâtiment adreſſé au Prince d'Orange, Gendre du Défunt. Il ne voulut pas annoncer lui-même cette nouvelle, dont il étoit troublé, à ſon Beau-Frere ; mais lui envoya le Dr. *Stuart*, ſon Chapelain pour la lui dire. Ce dernier parla d'abord d'autres choſes, mais comme il avoit l'air extraordinairement triſte, Charles lui en demanda la raiſon ; à quoi l'autre ne répondit, qu'en ſe mettant à genoux devant lui, & qu'en s'écriant : *Dieu béniſſe Vôtre Majeſté !* Le nouveau Roi, qui tenoit un livre, le laiſſa tomber, & fut exceſſivement troublé. Le Prince d'Orange fit lui-même part à la Princeſſe Royale, ſon Epouſe, de ce qui étoit arrivé. La Ville fut d'abord remplie de cette nouvelle. Tout le monde, & même ceux, qui favoriſoient le parti du Parlement, ſoit à l'égard de la Religion, ſoit à l'égard du Zéle, qu'il avoit à défendre les privileges de la Nation Angloiſe, ne purent pas s'empêcher de déteſter une ſi étrange exécution. Mais il étoit fort difficile de trouver un milieu, & il n'étoit guere poſſible, de faire un accommodement entre le Roi & le Peuple ; parce que châcun des Partis croyoit avoir raiſon de ſon côté, & le droit de detruire l'autre ; d'autant plus que la confiance mutuelle ne pouvoit plus être rétablie, par quelque Traité, que l'on pût faire.

On propoſa d'abord, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, de faire une Députatioo au Roi, pour lui faire un compliment de Condoléance, & en même tems de Félicitation, pour ſon avenement à la Couronne. Il y eut quelque conteſtation là-deſſus. Les uns vouloient qu'on traitât

(t) Voyez *Aitzema* Liv. XXIX. p. 323.

1649. tât Charles de *Roi*, & qu'on rappellât les Ambaſſadeurs, qu'on avoit envoyez à Londres, pour témoigner, qu'on ne tenoit pas le Parlement, pour une Aſſemblée légitime. Mais les Députez de Hollande & de Zélande, qui craignoient pour le négoce de leurs Provinces, s'ils eboquoient ceux qui étoient les maîtres en Angleterre, ne purent pas ſe déclarer ſi poſitivement, ſur la Propoſition; & comme les Etats de Hollande devoient bien-tôt s'aſſembler, ils ſouhaiterent qu'on attendît, à prendre une réſolution ſur cette matiere, juſqu'à ce qu'ils fuſſent aſſemblez. Cependant on rélut, dans l'Aſſemblée des EE. GG. du 16. du Mois, ce qui avoit été conclu le jour précedent. On y trouva des expreſſions trop rudes contre le Parlement, & d'autres trop avantageuſes pour le Roi; & les Députez de Hollande ſoûtinrent, que l'on n'avoit pas pris une concluſion de cette ſorte. On y revint encore le lendemain, & comme on traitoit, en cette Concluſion, le Prince de Galles de *Charles II. Roi de la Grande Brétagne*, ceux de Zélande prétendirent encore, qu'il n'avoit pas été réſolu, qu'on parleroit de cette ſorte. Le Greffier ſoûtenant le contraire, on demanda le ſentiment de l'Aſſemblée, qui répondit qu'on n'avoit dit autre choſe, que *Charles II.* ſans y ajoûter les autres mots. On corrigea ainſi la Minute, mais on ordonna que le ſecret ſeroit gardé, ſur ce qui s'étoit paſſé, de peur d'offenſer ce Prince.

Le 20. il fut conclu que les Etats, en corps, iroient faire un compliment de condoléance, *au Roi Charles II.* (ſans ajoûter *Roi de la Grande Brétagne*) ſur la mort funeſte *du Roi Charles I.* Les Etats y allerent donc le lendemain, en grands manteaux de deuil. Le Sr. *Van Guent*, Député de Gueldre, qui eſt la premiere Province, en ordre, marcha à la tête. Après les Céremonies ordinaires, il commença à faire ſon Compliment, & dès que le Roi ſe fut couvert, les Députez ſe couvrirent tous, en même tems. Il n'avoit été parlé que de faire un Compliment de Condoléance, dans le deſſein d'en faire un autre de Congratulation; mais le Député, qui portoit la parole, mêla l'une avec l'autre; comme c'eſt en effet la coûtume, dans cette eſpece de Complimens. Il traita auſſi Charles de *Sire*, & de *Vôtre Majeſté*, & cela ne ſe pouvoit faire autrement; puiſque perſonne ne pouvoit prétendre à la Couronne, que lui. Quand le Compliment fut fini, le Roi dit à Boswel, en Anglois, ce qu'il vouloit qu'on lui répondit, & le Réſident l'exprima en François.

Les Etats de Hollande s'étant cependant aſſemblez, lui firent auſſi faire un ſemblable compliment de Condoléance, par la bouche de leur Penſionaire *Cats*, dont les termes furent plus ménagez. Le Roi, apparemment choqué de ce ménagement, demanda qu'on lui donnât ce Compliment, par Ecrit; mais on le refuſa. La raiſon, pour laquelle on lui avoit donné le titre de *Roi*, étoit que l'Ecoſſe n'avoit fait aucune déclaration contre lui, comme l'Angleterre.

Il fut auſſi propoſé, dans l'Aſſemblée des Etats Géneraux, de rappeler au plûtôt leurs Ambaſſadeurs de Londres; de peur que, ſi on les y laiſſoit plus long-tems, on ne parût approuver la conduite du Parlement. Mais les Hollandois & les Zélandois, qui n'avoient pas tant de complaiſance, pour le parti Royal, jugerent qu'il ſuffiſoit que *Van Heemſtede*, qui étoit là en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, s'en revînt, ſa commiſſion étant finie; & que, puis qu'il y avoit encore à Londres des Ambaſſadeurs de la France, de l'Eſpagne & du Portugal, on y pouvoit bien laiſſer 1649.
l'Ambaſſadeur Ordinaire *Joachimi*. Mais on envoya un bâtiment exprés, pour ramener *Van Heemſtede*; parce que le Prince d'Orange avoit été eboqué, de ce qu'il avoit écrit aux Etats, que Cromwel avoit parlé, avec beaucoup d'eſtime, des Provinces Unies; & qu'on avoit dit, en Parlement, qu'on devoit accorder à leurs habitans, par rapport au Commerce, les mêmes Privileges, qu'avoient les Anglois. Le Prince d'Orange, & ceux qui le ſoûtenoient ſouhaitoient fort, qu'on ſe brouillât avec le Parlement d'Angleterre, & même qu'on en vînt à une rupture ouverte. Auſſi fit-on publier, à la Haie, des Nouvelles propres à rendre la conduite de cette Aſſemblée odieuſe, & à faire ſouhaiter que Charles II. fût rappellé, en ſon Royaume. Mais la prudence & l'interêt du Gouvernement des Provinces demandoient qu'on ſuivît le parti du plus fort, comme on le faiſoit en France, & ailleurs.

Il y avoit quelque tems, que *Walter Strikland*, & *Iſaac Doreſlaar* ou *Doreſlaas*, (que les Anglois nomment (1) *Doriſlaus*) natif de Delft en Hollande, & fils d'un Miniſtre d'Enkhuyſe, en Nort-Hollande, étoient venus demeurer à la Haie, en qualité d'Agent du Parlement. Le dernier s'étoit établi, depuis long-tems, à Londres, & étoit parvenu à avoir une place de Lecteur en Droit Civil, au College de Gresham. Enſuite dès le commencement, il avoit été fait *Juge-Avocat*, comme parlent les Anglois, dans l'Armée du Comte d'Eſſex. Il avoit enfin (2) été envoyé, à l'occaſion de deux Flottes Angloiſes, qui étoient ſur les côtes de Hollande; dont l'une obéiſſoit au Roi, & l'autre au Comte de Warwik, qui étoit l'Amiral du Parlement. Il avoit ordre de faire enſorte d'empêcher que les Vaiſſeaux, qui s'étoient déclarez pour le Roi, ne fuſſent reçus en aucun Port des Provinces; ni n'entrepriſſent rien, contre le Parlement. Mais ni lui, ni Strikland n'avoient encore pu avoir aucune audience des EE. GG. quoique recommandez par la Province de Hollande. Les EE. GG. ne pouvant pas juger des ſuites de la guerre, voulurent demeurer neutres, entre les deux Partis, depuis qu'il n'y avoit point de Roi en Angleterre; quoi que l'on y entretînt un Ambaſſadeur auprès du Parlement, qui prétendoit être Souverain de la nouvelle République de cette Ile. Les Etats Géneraux, dont une partie dépendoient du Prince d'Orange, refuſerent conſtamment de leur donner audience; quoi qu'il fût déſormais beaucoup plus dangereux d'avoir de la complaiſance pour le Roi, qui n'avoit guère de moyens de ſe rétablir: au lieu, que toute la puiſſance de l'Etat, étoit entre les mains du Parlement. Ce Doreſlaar, en attendant de prendre une Maiſon, pour lui, à la Haie, étoit allé loger à l'Auberge du Cygne, où d'autres gens mangeoient & logeoient. Pendant qu'il étoit à ſouper, le 12. de Mai de cette année, avec d'autres perſonnes, qui étoient logées dans l'Auberge, ſix Ecoſſois de la ſuite du Marquis de Montrole, Ecoſſois de diſtinction, entrerent dans la Chambre. Tout le monde voulut ſe lever de table, à la vûë de ces gens-là, qui avoient l'Epée à la main. Mais les Ecoſſois leur dirent de ne point ſe lever, qu'on n'en vouloit point à eux, mais ſeulement à l'Agent des Rebelles d'Angleterre. Un de ces gens-là, qui connoiſſoit Doreſlaar, le tira de la Table, & le tua à ſes pieds. En ſuite ils remirent leurs

(1) *Clarendon* Hiſt. Liv. XII. p. 293, de l'Ed. in 8.
(2) *Wiquefort* Liv. III. p. 157.

1649. leurs épées dans leurs fourreaux, & ſortirent, à petit pas, de l'Auberge; en laiſſant les autres, dans une très-grande ſurpriſe, pour ne pas dire fort épouvantez. Les Aſſaſſins ſortirent enſuite, à loiſir, de la Haie, & il n'y en eut pas un de ſaiſi, ni cité à comparoître. Cependant, comme ils croyoient avoir fait une action heroique, ils ne ſe cacherent pas en ſorte, qu'on ne ſût qu'ils étoient tous Ecoſſois, de la ſuite du Marquis de Montroſe. C'eſt ainſi que le Comte de *Clarendon* raconte cet Aſſaſſinat, mais Wiquefort qui avoit apparemment tiré ce qu'il raconte, des informations de la Juſtice, dit que quatre hommes maſquez ayant heurté doucement à la porte de l'Auberge, ils ſe firent ouvrir, & qu'étant entrez ils éteignirent la chandelle, qui étoit au Veſtibule; pendant que quelques-uns de leur troupe ſe ſaiſirent de la Porte, pour s'aſſurer de la ſortie. Deux des premiers, qui étoient armez, comme dit l'Hiſtorien, à l'épreuve, entrerent dans la Chambre à manger. Comme ces gens-là, ne connoiſſoient pas bien Doreſlaar, ils bleſſerent d'abord un Gentil-homme de Gueldre, qui ſoupoit là, & qui mourut, peu de jours après, de ſes bleſſures. Doreſlaar voulut cependant ſe ſauver dans une chambre voiſine, mais il ne put pas en ouvrir aſſez promptement la porte, pour y entrer; de ſorte qu'il fut là maſſacré, de pluſieurs coups.

Strikland, effrayé de cet attentat, redoubla les inſtances, qu'il avoit faites aux Etats de Hollande, pour la ſûreté de ſa perſonne, & demanda, le 14. de Mai, premierement juſtice de l'aſſaſſinat, commis en la perſonne de Doreſlaar, & enſuite qu'on lui rendit les papiers, que le défunt avoit, concernant la fonction, qui lui étoit commune avec lui, & qu'on lui donnât une Sauve-garde pour lui-même. On lui répondit qu'outre les pourſuites, qu'on avoit commencées, on feroit envoyer par tout des billets, pour promettre que l'on cacheroit les noms de ceux, qui découvriroient les coupables; qu'on lui remettroit les papiers, qu'il demandoit, & les autres à un Neveu de Doreſlaar; qu'on lui donneroit, s'il vouloit, des Soldats pour garder ſa porte. Ils réſolurent encore, que l'Acte de Sauve-garde & de protection, qu'on lui avoit déja donné, ſeroit publié ſolennellement, & affiché par tout, où l'on avoit accoûtumé de le faire, en pareil cas. Il fut encore réſolu, le lendemain, que l'on enverroit au Parlement les informations, que l'on avoit fait faire, ſur ce meurtre.

La Cour de Juſtice ſe rendit, enſuite, en corps, ſur le lieu auquel il avoit été commis, s'en informa elle-même, ordonna au Procureur Général de faire toutes ſes diligences, pour découvrir les meurtriers, & promit mille francs, à celui, qui en découvriroit quelques-uns; mais comme le Roi d'Angleterre, & le Prince d'Orange ne favoriſoient point cette recherche, on n'en découvrit aucun. Cependant le Parlement en fit faire à Londres de très-grandes plaintes, à l'Ambaſſadeur Joachimi. Il répondit, conformément à la volonté des Etats de Hollande, qu'on feroit toutes les diligences poſſibles, pour découvrir les coupables, & que les Etats de Hollande s'y intereſſoient, non ſeulement parce qu'on avoit aſſaſſiné un Miniſtre public, mais encore pour la ſûreté de leur Païs. Le Parlement, qui voyoit que l'Ecoſſe prenoit le parti du Roi, & qui avoit interêt d'entretenir l'amitié des Hollandois; qui étoient les ſeuls, qui puſſent entreprendre de conduire par mer le Roi en Angleterre; parut ſe contenter de ces excuſes. Il pouvoit en effet s'aſſurer, que le Public n'avoit eu aucune part à l'attentat, dont il ſe plaignoit, & que cela ne pouvoit venir, que des étrangers, qui étoient à la ſuite de Charles II., ou du Marquis de Montroſe. Cependant les Etats Généraux, dans l'Aſſemblée deſquels le Prince d'Orange avoit beaucoup de pouvoir, trouverent ſi mauvais, que leur Ambaſſadeur eût parlé de la ſorte, à l'inſtance d'une ſeule Province, aux Gens du Parlement, qu'ils parlerent de le rappeller; ſous prétexte qu'il ne devoit pas reconnoître le Parlement, ni négotier avec ſes Députez, ſans un ordre exprès de leurs Hautes Puiſſances. Ils furent même, ſur le point de le rappeller, & l'auroient fait, s'ils n'avoient craint une rupture avec le Parlement; que les plus grandes Puiſſances de l'Europe ménageoient, avec ſoin, dans la penſée que Charles II. ne ſeroit rétabli de long-tems, ſi tant étoit qu'il le fût jamais. 1649.

Cependant les Etats de Hollande tâchoient de raſſurer Strikland, contre la crainte qu'il avoit, qu'il ne lui arrivât la même choſe, qui étoit arrivée à ſon Collegue; d'autant plus que les EE. GG. refuſoient de le recevoir à leur Audience, pendant qu'ils recevoient les Miniſtres du Roi, & du Parlement d'Ecoſſe. Il fit enfin entendre qu'il étoit réſolu de partir, vû que les EE. GG. paroiſſoient mépriſer le Parlement d'Angleterre, qui ſouhaitoit de faire une plus étroite Alliance avec eux, & qui offroit d'envoyer, pour cela, des Ambaſſadeurs en Hollande; ou de recevoir à Londres ceux, que les Etats voudroient lui envoyer. Cette Politique des EE. GG. qui étoit néanmoins plûtôt celle du Prince d'Orange, que la leur, leur coûta cher, peu d'années après; comme on le verra, dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Les Etats de Hollande craignirent que la retraite, & le mécontentement de l'Envoyé ne nuiſiſſent à la République. Ils firent repréſenter aux Députez des autres Provinces, que la conduite, que l'on gardoit, étoit toute oppoſée à celle que l'on avoit gardée, dès le commencement des troubles d'Angleterre; qui avoit conſiſté, dans une neutralité parfaite. La Province de Gueldre, goûta les raiſons de celle de Hollande; les autres n'en furent nullement ébranlées. (1) Là-deſſus la Hollande fit enregîtrer une Proteſtation, qui portoit que les Députez des autres Provinces avoient éludé les propoſitions qu'elle avoit faites, de garder une entiere neutralité, avec l'Angleterre, par rapport au Roi & au Parlement; en diſant que, ſans un ordre exprès des Etats de leurs Provinces, ils ne pouvoient donner aucune audience, à l'Agent du dernier; contre lequel elles ne ſe pouvoient pas néanmoins déclarer, ſans rompre la Neutralité, qui avoit été concertée: Que le Parlement ne manqueroit pas de s'en vanger, ſur l'Ambaſſadeur, qu'on tenoit à Londres, puis qu'on refuſoit de reconnoître le Parlement & ſon Miniſtre: Qu'il ne manqueroit pas d'ordonner à ſon Envoyé de ſe retirer, & viendroit peut-être à de plus grandes extrémitez: Que l'Etat en ſouffriroit enfin, & que la Hollande ne pouvoit pas s'empêcher de témoigner la crainte, qu'elle en avoit, par une proteſtation ſolennelle: Qu'elle ne s'étoit pas attendue à être traitée de la ſorte, par les autres Provinces, qui manquoient à ce qu'elles devoient à l'Alliance, & qu'on ſe prendroit à Elles de tout le mal, que leur refus produ-

(1) *Wiquefort* Liv. III. p. 159. avec ſes preuves.

1649. duiroit infailliblement. Cette proteſtation ayant été enrégitrée, le 9. de Septembre, malgré les Provinces Oppoſantes; leurs Députez dirent, le 30. du même Mois, que puiſque la Hollande refuſoit de retirer ſa proteſtation, ils ſe croyoient obligez de declarer, que ce n'étoit point, de leur mouvement particulier, qu'ils avoient refuſé l'Audience à l'Agent du Parlement; & qu'ils ne l'avoient fait, qu'après avoir bien ſondé les ſentimens des Etats de leurs Provinces : Qu'on ne les pouvoit pas rendre reſponſables du mal, que le refus, dont il s'agiſſoit, pourroit produire; parce qu'ils ne vouloient rien faire, ſans l'ordre de leurs Superieurs : Qu'ils avoient jugé, que la conjoncture préſente étoit trop délicate, pour prendre une réſolution formelle, ſur cette affaire; ſans des ordres exprès de leurs Provinces, qui s'en expliqueroient, quand elles le trouveroient à propos.

C'eſt ce qui ſe paſſa alors, par rapport au refus qu'on faiſoit à Strikland, de lui donner Audience; ſur quoi il réſolut de ſe retirer. Avant cela, (1) le Roi d'Angleterre avoit jugé à propos, de demander une Audience aux Etats de Hollande; pour leur communiquer l'état de ſes affaires, & leur demander là-deſſus leur conſeil & leurs ſecours. Il fut reçu le 30. de Mars MDCXLIX. dans l'Aſſemblée, avec beaucoup de reſpect; & après avoir fait un compliment très-court, il donna un Mémoire aux Etats, dans lequel, après leur avoir temoigné la reconnoiſſance, qu'il avoit, pour la part qu'ils avoient priſe, dans la mort tragique du Roi ſon Pere; il dit que ſon parti étoit alors entierement abatu, en Angleterre, & qu'il n'y pourroit pas être en ſûreté; que l'Ecoſſe l'avoit bien proclamé pour Roi, mais qu'elle lui accordoit plûtôt le nom, que la choſe; mais qu'il eſperoit de ramener bien-tôt les Ecoſſois, & qu'il employeroit toutes ſortes de moyens, pour l'avancement de la Religion Réformée. Mais ni les Ecoſſois, ni les Etats n'avoient guére de ſujet de ſe fier en lui, à cet égard. Son Grand-Pere, & ſon Pere avoient tant donné d'occaſions de les ſoupçonner de favoriſer le Catholiciſme; en recherchant ſeulement des Princeſſes Catholiques, & en ſuſpendant les Lois, qui avoient été faites contre eux; qu'il falloit être bien dupe, pour s'y fier.

Il parla enſuite d'aller en Irlande, Royaume preſque tout Catholique, qui étoit gouverné par le Marquis d'*Ormond*; pour empêcher que le Parlement ne s'en ſaiſit, & paſſer de là en Ecoſſe, quand il en ſeroit tems. Il preſſoit inſtamment les Etats, de le conſeiller & de le ſecourir dans ce voyage; afin qu'il pût ſe rendre en Irlande, avec honneur & avec ſûreté. Il faiſoit encore entendre que s'ils le ſecouroient, il feroit quelques ouvertures, qui ne ſeroient pas desavantageuſes à leur République; ce qui étoient de pures chimeres. On ne lui avoit pas encore répondu le 12. d'Avril, auquel il envoya aux Etats un autre Mémoire, où il diſoit qu'il étoit obligé de ſe rendre, au plûtôt, dans ſes Etats, & qu'il prioit Mrs. les Etats de l'aſſiſter de Vaiſſeaux & d'argent; ſoit pour payer les dettes, qu'il avoit faites en Hollande, ſoit pour les frais du Voyage. Il diſoit aux Etats, que pour cela il leur donneroit des aſſurances, qu'ils jugeroient ſuffiſantes, & en conſerveroit toûjours la mémoire. Il fut réſolu ſeulement le 30. d'Avril, qu'on donneroit aux Nobles & aux Députez des Villes, des Copies des Mémoires du Roi d'Angle- 1649.
terre, pour les communiquer à ceux à qui il appartiendroit. Ce Prince n'étoit nullement en état de donner des aſſurances ſolides & valables, en ce tems-là; & quand il en auroit donné, il n'auroit pas mieux traité les Etats, que la Maiſon du Prince d'Orange, qu'il ruina; ſans avoir jamais rien voulu rendre de ce qu'il lui devoit, non plus qu'à un grand nombre de Particuliers. Ce Prince voluptueux n'avoit jamais de l'argent, que pour ſes plaiſirs; comme (2) on le peut voir dans l'Hiſtoire de ſon Régne. Auſſi les Etats ne lui répondirent-ils rien là-deſſus, & ce ſilence fut un refus. Ce qu'on lui auroit donné auroit été entierement perdu, auſſi bien que les frais qu'on fit pour lui; lorſqu'il partit de Hollande, en MDCLX. pour retourner en ſes Royaumes. Outre cela, on ſe ſeroit attiré une guerre du Parlement; qu'on ne put pas méme éviter, en MDCLII.

Les Miniſtres du Roi offrirent auſſi de renouveller les anciennes Alliances, qui avoient été entre l'Angleterre & les Etats. Le Prince d'Orange, & les Députez des autres Provinces, appuyerent les offres du Roi. Mais les Etats de Hollande repréſenterent qu'il ſeroit dangereux de s'allier avec lui, dans l'état, où étoient ſes affaires; parce qu'on s'étoit obligé à obſerver une exacte Neutralité, entre les deux Partis. Les Villes ne répondirent rien, & leur ſilence ſervit de refus; parce qu'une choſe de cette conſéquence ne ponvoit être conclue, que par un conſentement exprès. Le Roi partit donc de Hollande, pour aller en France, par le Brabant; pour voir la Reine ſa Mere, qui étoit à Paris. Nous ne parlerons pas de ce qui arriva enſuite au Roi, parce que cela ne regarde pas l'Hiſtoire des Provinces Unies.

Il n'y a guére d'Etat, avec lequel les Provinces euſſent fait de plus fréquens Traitez, qu'avec le Danemarc. (3) Corvitz Ulefelt étoit déja venu pour cela en Hollande, & y avoit fait en MDCXLVII. un Traité, qui regloit les droits d'entrée & de ſortie des Marchandiſes de Norwegue. Il parla enſuite d'une Alliance défenſive, entre la Couronne de Danemarc & les Etats, & ils ne parurent pas éloignez de faire un Traité, ſur ſa propoſition. Mais ils ajoûterent que ce ne pourroit être qu'à condition, qu'il ne préjudicieroit point aux Traitez, qui avoient été faits, avec les autres Couronnes, ou les autres Princes; auxquels on joignit les Villes Hanſéatiques, & nommément la Couronne de Suede; quoi que le Traité de défenſe, qu'on vouloit faire, avec le Danemarc, ne pût guére regarder que la Suede; que les Danois craignoient, plus que toute autre Puiſſance, dans le Nord. Il fit encore une nouvelle Propoſition, pour la facilité du paſſage du Sund, où les Vaiſſeaux étoient ſouvent obligez, de faire plus de ſéjour qu'il ne leur convenoit; pendant qu'on examinoit leur Cargaiſon, & que l'on en exigeoit le péage. Il propoſa donc qu'on taxât les droits annuels à deux-cens mille Ecus; dont une moitié ſe payeroit à la St. Jean, & l'autre à la St. Martin, & qu'on avançât au Roi de Danemarc la ſomme de quatre-cens mille Ecus; dont on ſe rembourſeroit en vint ans, en rabatant tous les ans ſur cette ſomme vint-mille Ecus. La Suede, dans un Traité fait en MDCXLV.

(1) *Clarendon* l. iv. XII. pag. 294. de l'Ed. in 8o. & *Wiquefort* dans ſes Preuves de ſon III. Livre p. 564.

(2) Voyez *Burnet*, dans l'Hiſtoire de ſon tems, ſur l'année 1660.

(3) *Wiquefort* Liv. III. p. 180.

1649. MDCXLV. avec le Danemarc, avoit ſtipulé que les Marchandiſes de ſes Sujets ſeroient exemptes de payer le péage du Sund. Cela engagea pluſieurs Marchands Hollandois, ou habitans en Hollande, à acheter le droit de Bourgeoiſie, en des Villes Suedoiſes, ou à charger ſur des Vaiſſeaux Suedois; ce qui faiſoit qu'ils pouvoient vendre les Marchandiſes de la Mer Balthique à meilleur marché, que les autres, qui n'avoient pas la même adreſſe, & qui avoient payé les Droits. Les Etats de Hollande, qui ne vouloient pas que leurs Sujets ſe fiſſent tort, les uns aux autres, écouterent cette propoſition, & réſolurent de conclurre le Traité, après avoir obligé l'Ambaſſadeur Danois, de ſe contenter d'une moindre ſomme, & de faire payer en Hollande aux Vaiſſeaux, qui étoient chargez, pour la Mer Baltique, leur part des Droits que l'on racheteroit, par cette ſomme, du Roi de Danemarc. Il n'y avoit point alors de Députez à la Haie, des Provinces de Groningue, de Zélande & d'Over-Yſſel; & même ces Provinces, qui n'avoient aucun négoce dans la Mer Balthique, jugeoient qu'une Alliance défenſive, avec le Danemarc, offenſeroit la Suede, & refuſoient de contribuer à la ſomme, que le Roi de Danemarc demandoit, par avance. Cependant les Députez de Gueldre, de Hollande, & de Friſe conclurent le Traité, auſſi bien que celui de défenſe; ſans même, comme l'on dit, avoir pour cela des ordres de leurs Superieurs. On donna à ce Traité, qui fut ſigné le 9. d'Octobre MDCXLIX. toute l'étendue, que pouvoit avoir une Alliance défenſive; en limitant néanmoins le nombre des Soldats, qu'on fourniroit, en cas de beſoin, aux Danois, à quatre-mille hommes, ou à quatre Ecus, par mois, pour chaque homme, ſi l'on donnoit le ſecours en argent; & cela en deux mois, après avoir été averti. Ce Traité étoit fait pour trente-ſix ans. Celui, qui concernoit les péages du Sund, fut nommé le Traité *de redemption*; parce que les Provinces rachetoient par là les Droits du Sund. Il fut auſſi porté, par celui de l'Alliance défenſive, que les Etats pourroient envoyer dans la Mer Balthique, juſqu'à cinq Vaiſſeaux de guerre, ſans en avertir auparavant le Roi; ou même une Flotte entiere, en l'avertiſſant trois ſemaines auparavant; à cette condition d'amener la huniere du grand mât, à la vuë du Château de Cronembourg, & de le ſaluer de deux coups de Canon; & qu'en cas que les Vaiſſeaux Hollandois rencontraſſent des Vaiſſeaux de guerre Danois, ils ſe ſalueroient réciproquement, de la même maniere, de deux coups de Canon, de part & d'autre. Ce Traité fut auſſi pour trente-ſix ans, à compter depuis le 1. de Janvier de l'an MDCL. On avança au Roi de Danemarc cent-mille Ecus. Le Traité ne devoit être ratifié, que trois mois après; mais comme le Roi devoit encore toucher deux-cens mille Ecus, il anticipa le tems, & envoya un Réſident qui apporta la Ratification au Mois de Décembre, & qui demanda les deux-cens mille Ecus, qui reſtoient de trois-cens, qu'on lui devoit avancer.

Les Députez de Zélande offrirent alors de ratifier le Traité d'Alliance Défenſive, mais ils proteſtoient contre l'autre; comme n'ayant été conclu, que par trois Provinces ſeulement. C'eſt un inconvenient inévitable, dans les Unions de diverſes Souverainetez, comme l'Union des VII. Provinces, & celle des XIII. Cantons Suiſſes, qu'un Traité, qui convient à quelques-uns des Membres, n'accommode pas les autres. Il faut alors trouver quelque moyen de dédommager ceux, qui ne tirent que du deſavantage du Traité. C'eſt ce que demandoit la Zélande, qui témoignoit qu'elle paſſeroit par-deſſus ce qui avoit été fait, contre les formes, dans le Traité de Rédemption; pourvû que les autres Provinces aidaſſent genereuſement la Compagnie des Indes Occidentales, à conſerver les Places, qu'elle avoit encore au Bréſil. La Suede & les Villes Hanſéatiques s'oppoſerent, autant qu'elles purent, au Traité de Rédemption; parce que la Suede craignoit, que le Danemarc ne vînt à exiger quelque péage des Vaiſſeaux Suedois, étant appuyé des PP. UU.; & parce que les Villes Hanſéatiques, & ſur tout Hambourg, traverſoient, autant qu'elles pouvoient le Commerce des Hollandois. 1649.

Cependant le Traité de Rédemption, qui cauſoit le plus de plaintes, ne put pas ſubſiſter longtems; parce qu'il ne ſe pouvoit exécuter qu'avec de grandes difficultez, & qu'on trouva, par l'experience, que le péage du Sund ne rendoit pas au Roi de Danemarc, à beaucoup près, autant qu'Ulefeld l'avoit aſſuré. On convint donc, de part & d'autre, que les Vaiſſeaux Hollandois payeroient, comme ils avoient accoûtumé auparavant. Mais je ne vois pas qu'il ſoit dit, que le Roi de Danemarc rendît les cent-mille Ecus, qu'il avoit d'abord touchez.

Antoine le Brun, (1) qui avoit été l'un des Plénipotentiaires d'Eſpagne à Munſter, fut enſuite Ambaſſadeur Ordinaire en Hollande, où il ſe rendit, à la Haie, au Mois de Juin de cette année; & où on ne laiſſa pas de le recevoir, quoique les Provinces de Zélande & d'Utrecht n'euſſent pas encore conſenti à la Paix, & s'oppoſaſſent à la réception de cet Ambaſſadeur. On lui fit les mêmes honneurs, qu'on avoit accoûtumé de faire aux autres Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées.

Il eut ſa premiere audience le 26. du Mois, & fit un diſcours, qui donna très-bonne opinion de ſa capacité. Il étoit chargé de Lettres de Créance de l'Archiduc Léopold Guillaume, & avoit amené, pour lui ſervir de conſeil, *Philippe le Roi*, Commis ſur les Finances des *Pais-Bas* Eſpagnols. Le Brun tomba d'accord, avec les Députez de l'Etat, d'échanger les priſonniers, qui avoient été faits, de part & d'autre, dans le Païs d'Outre-Meuſe, dans la Mairie de Bois-le-Duc, & au quartier d'Anvers, par forme de repréſailles. Il demanda enſuite qu'on laiſſât, pendant l'année courante, les Eccleſiaſtiques jouir des revenus de leurs Biens, dont ils avoient joui l'année précedente; que les Etats révocaſſent la Déclaration, qu'ils avoient publiée contre eux; & que ceux, qui étoient ſujets du Roi d'Eſpagne, jouiſſent auſſi des Terres & des Dimes, qu'ils avoient en ce Païs-là. Comme les Commiſſaires lui eurent répondu, qu'ils n'avoient aucun ordre là-deſſus; il s'emporta en quelque maniere, dans l'eſperance, qu'il avoit alors que les Couronnes de France & d'Eſpagne pourroient bien s'accommoder, dans une Conférence qui devoit ſe tenir à Cambrai, & où il avoit ordre de ſe rendre. Il y alla, mais il ne fut rien conclu, parce que les Eſpagnols, à cauſe des brouilleries, qu'il y avoit alors en France, entre le Roi & le Parlement, à l'occaſion du Cardinal Mazarin, ne voulurent faire la paix, que ſur le pied de celle Vervins; ce que les François ne voulurent pas ſeulement écouter.

Le Brun revint donc à la Haie, au Mois d'Octobre, pour renoüer la partie. Dans l'Audience, qu'on lui donna, il délivra l'Acte de Neutralité, que

(1) *Wiquefort* Liv. III. p. 173.

1649. que l'Empereur avoit donné, pour l'Etat, à l'inſtance des Eſpagnols, qui s'étoient obligez de le procurer, comme on l'a dit ci-deſſus. Mais on ne fut pas content de cet Acte, parce qu'ils avoient auſſi promis d'en faire avoir un de toute la Diete de l'Empire; mais ils ne l'ont jamais obtenu.

Au Mois de Novembre de la même année, Brun fit part aux Etats du Mariage du Roi Philippe IV. ſon Maitre, avec *Marie d'Autriche* ſa Niece, fille de l'Empereur Ferdinand III. & de *Marie*, Sœur de Philippe. Brun fit de grandes réjouïſſances, où il invita le Prince d'Orange, & pluſieurs Députez des Etats Géneraux. Ce fut la premiere réjouïſſance de cette nature, qui ſe fût faite, par un Miniſtre Eſpagnol à la Haie.

Après avoir dit les principales choſes, qui concernoient les Provinces Unies, par rapport aux Voiſins; il faut que nous diſions ici, ſans interruption, les differends qui naquirent entre les Provinces, ſur la Propoſition, que fit la Hollande, de diminuer le nombre des Troupes, qui étoient à la ſolde de l'Etat.

La (t) Paix ne fut pas plûtôt faite, qu'on s'apperçut qu'elle diminuoit conſiderablement les revenus des Etats Géneraux, & qu'ils n'avoient plus de quoi payer l'interêt des ſommes qu'ils avoient empruntées, pour ſoûtenir la guerre, comme je l'ai déja touché ci-deſſus. Le Conſeil d'Etat propoſa là-deſſus un expédient, qui paroiſſoit aſſez plauſible. C'étoit que toute la frontiere du Brabant, ne payant plus de contributions aux Eſpagnols, & ne prenant d'eux, ni Sauvegardes, ni Paſſeports; on y pourroit établir les droits, qui ſe levent tous les ans, ſur les Terres & ſur les Maiſons, comme dans les Provinces Unies, & y mettre les impôts qui ſe payoient de toutes les Denrées, qui s'y conſument; pourvu que l'on fit quelque diſtinction, entre les Villes & le Plat-païs, & que l'on ne chargeât pas également la Campagne. On diſoit que les Habitans de la Ville de Bois-le-Duc, payoient autant que les Habitans des Villes de Hollande; mais que l'on ne pourroit pas charger également les Landes & les Bruyeres, qui étoient dans la Mairie; de peur que ceux, qui les poſſedoient, ne ſe retiraſſent ailleurs. On ajoûtoit auſſi, qu'on ne pourroit pas charger de nouvelles impoſitions la Baronie de Breda; parce qu'on avoit promis aux Habitans de cette Ville, en MDCXXXVII. lors qu'elle fut repriſe par Frideric Henri, qu'elle ne payeroit pas plus, qu'elle ne payoit depuis l'an MDXC. juſqu'à MDCXXV. ou quand elle fut repriſe par Spinola. On conclud de-là, qu'il vaudroit peut-être mieux ne faire payer à cette frontiere, que ce qu'elle payoit, pendant la guerre; juſqu'à ce que les Provinces euſſent entierement reglé, entre elles, ce qu'elles devoient payer, ſelon le V. Article de l'Union d'Utrecht.

Mais la Hollande, qui eſt la plus chargée de toutes les Provinces, deſapprouva ce projet en MDCXLIX. & ſoûtint que le Brabant devoit autant payer de Droits, qu'elle. Elle remarqua que l'on pourroit, à l'égard de la taxe des terres, avoir quelque égard aux Bruyeres ſteriles, qu'on ne chargeroit pas ſi fort; mais qu'il falloit que les Denrées payaſſent, à proportion, de la conſomption: Qu'il ne falloit pas craindre que les habitans ne quittaſſent ce païs, pour cela; parce qu'à meſure que le Souverain augmente les impôts, l'ouvrier augmente le prix de ſon travail, & que le Marchand encherit ſes 1649.
Denrées: Qu'on devoit plûtôt appréhender qu'en traitant les Brabançons, mieux que les Hollandois ne l'étoient, on n'engageât ces derniers à aller s'établir au Brabant: Qu'enfin on avoit toutes ſortes de raiſons de charger autant ce Païs-là, que la Hollande l'étoit, comme on le verra dans l'Avis (2) que l'on donna là-deſſus aux Etats. Ces matieres ſont d'une telle nature, que, pour en juger ſûrement, il faudroit avoir vécu aux tems & aux lieux, dont il s'agit; car ç'a toûjours été la maxime de chaque Province de ſe charger le moins qu'il a été poſſible, & de rejetter le fardeau ſur les autres. Quoi qu'il en ſoit, le Brabant fut chargé, autant que la Hollande, & l'on ne voit pas qu'il s'enſuivit de-là quelque inconvenient.

Les Etats de cette Province avoient dès l'an MDCXLIV. réduit les interêts des obligations, du denier ſeize, au denier vint; & ils jugeoient qu'on en pouvoit faire autant, à l'égard des dettes de la Généralité. Cependant le Conſeil d'Etat, craignoit que les Creanciers ne vinſent à demander tout d'un coup leurs Capitaux, & que comme les EE. GG. ne pouvoient pas trouver ces ſommes, ils ne perdiſſent entierement leur crédit. Mais la Hollande promit de fournir l'argent, qui ſeroit néceſſaire pour cela; & les EE. GG. firent cette réduction, qui devoit avoir lieu depuis le commencement de Septembre MDCXLIX., & promit de rendre les Capitaux à ceux, qui les redemanderoient, en les avertiſſant trois mois, avant le jour de l'échéance. Il ne ſe trouva perſonne, qui voulût ravoir ſon argent, non plus que lorſque les Etats de Hollande avoient fait leur réduction, faute de pouvoir mieux placer leur argent ailleurs; & ils conſerverent ſi bien leur Crédit, qu'ils n'eurent point beſoin de Courtiers, pour trouver de l'argent, & qu'ils retrancherent le Courtage aux Receveurs, lors qu'ils eurent beſoin d'argent.

On avoit accoûtumé de loger les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées, aux dépends de l'Etat, & l'on penſa à retrancher cette dépenſe; en un tems, où il n'y avoit point d'Ambaſſadeurs de France, ni d'Angleterre, & qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il y en eût de long-tems, de la part de cette derniere Puiſſance. L'Eſpagne n'en avoit point encore envoyé, & l'on n'avoit pas ſujet d'être content du Roi de Portugal. Pour les autres, ils n'avoient que des Réſidens en Hollande, & l'on n'avoit jamais logé cette ſorte de Miniſtres. Les Etats de Hollande, attentifs à retrancher toutes les dépenſes inutiles, y firent réſoudre les Etats Géneraux, le 6. Mai de cette année. Le Réſident de France en fut fort mécontent, & prétendoit que l'on devoit diſtinguer, en cela, la Couronne de France de toutes les autres; à cauſe de l'obligation qu'on lui avoit, de ce qu'elle avoit fait en faveur de l'Etat, depuis le Regne de Henri IV. Mais on n'eut aucun égard à ſes plaintes, parce que les Ambaſſadeurs de l'Etat n'avoient aucune exemption à Paris.

Les Etats Géneraux avoient auſſi, dès l'année précedente, retranché pluſieurs dépenſes que la Paix rendoit inutiles; telle qu'étoit celle des Barques armées, que l'on avoit entretenues, pour la garde des rivieres, pendant la Guerre. On congedia auſſi les Vaiſſeaux Gardes-côtes. On avoit éteint pluſieurs penſions, & appointemens, qui

(t) *Wiquefort* Liv. III. au commencement p. 132.

(2) Voyez le dans la 3. Preuve des III. Livre de *Wiquefort* p. 395. & ſuiv.

1649 n'étoient plus qu'à charge à l'Etat, ſans qu'il lui en revînt aucun fruit. Mais la plus grande dépenſe avoit toûjours été celle de l'Armée, & les gages que l'on payoit à l'Etat Major, auſſi bien qu'aux bas Officiers, & la ſolde de ſimples Soldats. Cela avoit ſi fort épuiſé les Finances, que la Hollande ſeule devoit d'arrerages aux Troupes, qui étoient ſur ſa répartition, trois millions ſix-cens-ſoixante-mille francs. Elle devoit encore à l'Amirauté, & à la Compagnie des Indes Occidentales. Elle étoit ſur tout chargée d'Obligations, dont elle payoit le revenu, qui revenoit à de très-grandes ſommes. Les autres Provinces étoient auſſi chargées de ſemblables dettes, dont elles ne pouvoient payer l'interêt, qu'en empruntant de nouveau; ce qui alloit à la ruine entiere de l'Etat, qui auroit eu beſoin des Richeſſes du Perou, pour ſe dégager. On voit par-là, qu'on n'avoit que trop attendu de faire la Paix, avec l'Eſpagne; & que ceux qui vouloient la continuation de la Guerre, ne recherchoient, ni le bien de l'Etat, ni celui des Particuliers, qui lui avoient fait des prêts immenſes. On viot donc néceſſairement à parler de réformer les Troupes, que l'on entretenoit. Sans cela, l'Etat ſeroit enfin devenu une République Militaire, où les Gens de Guerre auroient été les Maîtres, & auroient pû faire tomber la Souveraineté entre les mains des Généraux: comme il arriva à la République Romaine, dont la Conſtitution fut renverſée, par le trop grand pouvoir de ſes Généraux.

Lorſque la Paix fut faite à Munſter, les Etats entretenoient ſoixante-huit Cornettes de Cavalerie, partagées en douze Régimens, ſans les deux Compagnies des Gardes du Prince d'Orange; & quatre-cens-onze Compagnies d'Infanterie, en trente Régimens, dont quinze étoient des Troupes du Païs, cinq de François, quatre d'Anglois, trois d'Ecoſſois, & trois d'Allemands.

Il s'agit alors de décider quelle réformation on y pourroit faire, pour décharger l'Etat d'une dépenſe exceſſive, & en maniere qu'il fût en ſûreté, & qu'il pût entretenir ce qu'on en retiendroit, ſans s'endetter davantage. Le Conſeil d'Etat, chargé d'en faire la propoſition, écrivit peu de jours, après que la Paix eut été publiée; qu'il lui ſembloit qu'on pourroit congénier quarante hommes, dans chaque Compagnie de Cavalerie, à la réſerve des deux des Gardes du Prince d'Orange; & pour les Compagnies d'Infanterie, dans les plus nombreuſes cinquante hommes, & dans les moindres, trente. Par là on comptoit qu'on réformeroit deux-mille ſix-cens Chevaux, & dix-huit-mille-cinq-cens-ſoixante & dix hommes de pied. Par là encore l'Etat épargneroit, tous les ans deux-millions-cinq-cens-quarante-quatre-mille, cent-ſoixante-dix-neuf francs. Les Etats de Hollande jugerent cette réforme trop petite, eu égard à l'épuiſement des Finances, & inſiſterent à ce que l'on réformât cinquante hommes de toutes les Compagnies, ſans diſtinction; excepté celles des Gardes du Prince d'Orange, celle du Gouverneur de Friſe, & celle du Maréchal de Camp.

Le Prince d'Orange, ayant eu communication de ces Projets de Réforme, approuva celui du Conſeil d'Etat, & ſouhaita même, que l'on en fît la propoſition, en ſon nom. Mais l'Aſſemblée des EE. GG. n'y voulut pas conſentir. Les Députez de cinq Provinces vouloient que cette affaire fût communiquée à leurs Superieurs; mais la Province de Hollande, dont les Finances ſouffroient le plus, & qui craignoit encore qu'on ne cherchât du délai, pour ne pas congédier autant de Troupes, qu'Elle le ſouhaitoit, déclara qu'elle écriroit aux Officiers des Troupes, qu'elle payoit, qu'ils les reformaſſent ſur le pied, qu'elle avoit propoſé, avant le 20. de Juillet; depuis lequel terme, elle ne les payeroit, que ſur ce pied-là. Les Etats Généraux ſe plaignirent beaucoup là-deſſus de la conduite de ceux de Hollande, comme s'ils avoient deſſein de rompre l'Union, & renverſer les Lois Fondamentales de l'Etat; quoi qu'en matiéres de ménage, chaque Province eût toûjours eu droit de demander d'être déchargée des frais, qu'elle ne pouvoit pas ſoûtenir, ſans ſe ruiner, ſur tout en tems de Paix. Ils ne laiſſerent pas de conſentir à la réforme de cinquante hommes par Compagnies, dans toute l'Infanterie. 1648.

En parlant de cette Réforme, les Etats de Hollande avoient toûjours dit, qu'ils entendoient qu'elle ne ſe feroit que par proviſion; en attendant que les Provinces puſſent tomber d'accord, d'en faire une plus conſiderable. Ils ne comprenoient pas, que les autres Provinces euſſent le pouvoir de les charger, comme elles trouvoient à propos; ſans avoir égard à leurs repréſentations. Ils ſouhaitoient, comme ils l'avoient témoigné depuis le Mois d'Août de l'an MDCXLVIII., qu'on ſupprimât la Charge de Géneral de la Cavalerie, puis qu'elle étoit, dans le fonds, renfermée dans celle de Capitaine Géneral, qu'avoit le Prince d'Orange; que l'on convertit en penſions modiques les gages des Officiers Généraux, des Gouverneurs & des Colonels, & qu'on ſupprimât les autres Officiers Majors des Régimens.

Mais le Conſeil d'Etat, appuyé par le Prince d'Orange, & le Gouverneur de Friſe, dans l'Etat de Guerre, qu'il préſenta en Decembre, pour l'année ſuivante, ſelon l'uſage ordinaire, remontra qu'il étoit juſte d'avoir quelque égard, pour ceux, qui avoient verſé leur ſang, & expoſé leurs vies, pendant la guerre: Qu'il falloit continuer au Prince d'Orange les appointemens, que l'on avoit accordez à ſon Oncle & à ſon Pere, depuis l'expiration de la Tréve, lui laiſſer la penſion de Géneral de la Cavalerie, & conſerver les autres Officiers Majors; c'eſt-à-dire, les Lieutenans Colonels & les Majors des Régimens, & d'autres qui n'étoient pas néceſſaires en tems de Paix; mais qui ne devoient pas être réduits à la mendicité, après avoir long-tems ſervi l'Etat. Ces demandes étoient raiſonnables, ſuppoſé qu'on y pût ſatisfaire, ſans ruiner l'Etat.

Les Etats de Hollande s'adreſſerent là-deſſus, au Mois de Mai de l'an MDCXLIX., au Prince d'Orange, comme Gouverneur de leur Province, & lui repréſenterent, qu'à moins de congédier cinquante Compagnies d'Infanterie étrangere, qui avoient été levées extraordinairement en MDCXXVIII. & ſeulement pour ſix mois, il ſeroit impoſſible de mettre leurs Finances en bon état. Le Prince leur repréſenta, que de grandes Armées étrangeres paroiſſant ſur les Frontieres, il n'étoit pas ſûr de caſſer un ſi grand nombre de Troupes, tout à la fois, ſans expoſer la ſûreté de l'Etat. Mais comme ces Troupes étoient celles de France & d'Eſpagne; on n'avoit aucun ſujet de les craindre. La France, quoi que mécontente des Etats, à cauſe de la Paix qu'ils avoient faite, avec les Eſpagnols, ne menaçoit nullement d'attaquer les Provinces Unies, de peur de les mettre dans les interêts des Eſpagnols; & ces derniers n'avoient garde de rompre une Paix, qu'ils avoient paſſionnément ſouhaitée, pour être en état d'employer toutes leurs forces contre la France.

Les

1649. Les Etats de Hollande firent encore, au Mois d'Octobre, de grandes inſtances, auprés des Etats Généraux & du Prince, pour faire diverſes reformes; mais ils ne purent les engager à y conſentir. Ainſi les Conſeillers Députez de Hollande, en exécution des ordres des Etats de la Province, écrivirent aux Lieutenans Colonels, & à quelques autres Officiers, de congedier encore vingt hommes de chaque Compagnie; & par cette réforme, ils ſe déchargerent de cinq cens-quatre-vint-cinq hommes.

Les Officiers ne manquerent pas de s'en plaindre, aux Etats Généraux & au Prince d'Orange. Le Conſeil d'Etat, conjointement avec ce Prince, & le Gouverneur de Friſe, repréſenta, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, qu'en caſſant cinquante hommes de chaque Compagnie, ſans diſtinction, comme on avoit fait, on ménageoit déja trois millions ſix-cens-mille francs, par an; que les Etats de Hollande avoient déja fait cette réforme, ſans le conſentement des EE. GG. & du Conſeil d'Etat. Il fut réſolu, de faire demander aux Conſeillers Députez de Hollande la raiſon de leur conduite; à quoi ils répondirent, qu'ils avoient ſuivi les ordres exprés des Etats de la Province. Là-deſſus le Conſeil d'Etat, appuyé du Prince & du Comte Guillaume, jugea qu'il ſeroit à propos que les EE. GG. ordonnaſſent que l'on travaillât à diſpoſer les Etats de Hollande à ne point faire cette réforme, ſans la participation des EE. GG. & à en faire ſurſeoir l'exécution, par les Conſeillers Députez. Cependant les Députez de la Province de Hollande, dans l'Aſſemblée des EE. GG. dirent qu'ils ne pouvoient pas permettre, que leur Province y préſidant à ſon tour, on mît cette affaire en déliberation, & que c'étoit à elle de la propoſer pendant qu'elle préſidoit. Ils inſiſterent que l'affaire fût renvoyée au lendemain, afin qu'ils euſſent le tems d'en parler avec les Conſeillers Députez de la Province. Mais les Députez des autres Provinces preſſerent le Préſident Hollandois de prendre la concluſion, à la pluralité des ſuffrages; ou qu'il cedât la Chaiſe à la Province de Gueldre, qui avoit préſidé la ſemaine précedente. Il ceda à cette derniere inſtance, & ſortit de la Chambre, pour s'aller entretenir de cette fâcheuſe affaire, avec les Conſeillers Députez.

Cependant le premier Député de Gueldre fit continuer la déliberation, par laquelle il fut conclu, que les EE. GG. écriroient à ceux de Hollande, ou, dans leur abſence, aux Conſeillers Députez de la Province, qu'à Lettre vuë, ils euſſent à révoquer l'ordre, qu'ils avoient donné pour la réforme, & à faire expedier des Ordonnances, pour continuer à payer les Troupes, conformément à la réduction du 30. Juillet MDCXLVIII. Ils ajoûterent à cela, qu'ils les prioient de s'aſſembler à 4. heures aprés Midi, & de faire avertir les EE. GG. du réſultat de leur déliberation. Ces derniers réſolurent, en même tems, de s'aſſembler eux-mêmes à 5. heures, & que ſi la Hollande réfuſoit, on défendroit aux Lieutenants Colonels d'exécuter l'Ordre de cette Province, & on leur commanderoit de tenir leurs Compagnies complettes de ſoixante & dix hommes. Les Députez Hollandois, dans l'Aſſemblée, proteſterent contre cette réſolution, & dirent que ni eux, ni les Conſeillers Députez ne pouvoient pas ſurſeoir l'exécution des ordres précis, de la Souveraine Autorité de la Province. Ils offrirent ſeulement d'aſſembler, au premier jour, les Etats. Mais les EE. GG. ſans avoir aucun égard à cela, firent partir leurs Lettres, & ordonnerent aux Gouverneurs des Places, où étoient les Troupes, d'exécuter les ordres, qu'ils leur envoyoient. 1649.
Les Hollandois proteſterent de nouveau, de tout ce qui ſe paſſoit, & en reſerverent la connoiſſance aux Etats de leur Province. On voit, par-là, qu'il y avoit de la chaleur & de l'obſtination, de part & d'autre; mais les Etats de Hollande étoient perſuadez, que les autres PP. n'avoient aucun droit de les contraindre, dans le milieu de la Paix, d'entretenir plus de Troupes, qu'ils ne pouvoient, & que ce n'étoit point là une choſe, qui pût paſſer à la pluralité des voix.

S'étant aſſemblez, au Mois de Novembre, ils déclarerent que puis que les Provinces Alliées les accuſoient d'avoir fait, en leur particulier, ce qui n'appartenoit, comme on diſoit, qu'à tout l'Etat; ils ſouffriroient volontiers, que la réduction ſe fit par la Généralité, & par le Conſeil d'Etat. Le Prince d'Orange diſpoſa le Conſeil d'Etat à permettre, que la réforme ſubſiſtât; pourvû qu'elle ſe fit au nom de ce même Conſeil, & que les Compagnies fuſſent payées complettes, ſur le pied de ſoixante & dix hommes, juſqu'au jour que le Conſeil l'auroit ordonné.

Les Etats de Hollande demandoient, qu'on licentiât les cinquante Compagnies étrangeres, dont nous avons parlé; qu'on réduiſit à dix Compagnies tous les Régimens étrangers; dont il y en avoit, qui étoient de vingt-trois, & d'autres de quatorze, & quelques-uns de dix; enfin que l'on caſſât la moitié de la Cavalerie, comme étant le plus à charge aux Provinces, ou au moins une bonne partie.

Ces conteſtations durerent tout le reſte de l'année. Il ſe fit pluſieurs propoſitions, de part & d'autre, que chaque parti rejettoit à ſon tour; quoi qu'à la fin la difference ne fût pas conſiderable. On ne pourroit pas rapporter tout cela, ſans ennuyer les Lecteurs. Ceux qui voudront en être informez, les peuvent chercher dans (1) l'Hiſtorien cité à la marge. On peut dire, que l'un & l'autre parti étoit trop entier, dans ſes ſentimens. Mais enfin, on ſe pique facilement d'honneur, dans ces ſortes de conteſtations, où il ne ſe trouve aucun Arbitre, qui puiſſe ramener les Eſprits; & l'on craint d'être deshonoré, ſi l'on vient à ceder. Le Prince d'Orange étoit jeune & ambitieux, paſſion trop commune aux perſonnes de ſon rang, pour lui en faire un crime, dans le monde. Il ſe croyoit preſque réduit à rien, par l'économie de la Province de Hollande, & par le peu de Troupes, qu'il auroit à commander. Il auroit voulu rengager l'Etat à faire la guerre aux Eſpagnols, comme on le verra, par une preuve claire, dans la ſuite; & il n'y avoit point d'apparence de le pouvoir faire, ſi la moitié de l'Armée étoit licentiée, ſelon le projet de la Province de Hollande. Cette Province de ſon côté, ſe regardoit preſque comme ſubjuguée, par les autres, en faveur de ce Prince; s'il falloit en paſſer par où elles voudroient, dés qu'elles auroient la pluralité des voix, contre elle; ce qui n'étoit que trop commun, à cauſe de la jalouſie des autres Provinces. Les Richeſſes de la Hollande lui attiroient néceſſairement des envieux, & faiſoient que les autres Membres de l'Etat prenoient peut-être trop de plaiſir à la contredire.

L'Hiſtorien, que nous avons cité, & qui peut (2) four-

(1) Voyez *Wiquefort* Liv. III. p. 139. & ſuiv. juſqu'à la fin, avec ſes preuves.
(2) Liv. II. p. 158.

1649 fournir le détail de ces démêlez jugeoit, comme il ſemble, aſſez bien, qu'ils pouvoient être ajuſtez, ſans peine, ſi la longueur de la conteſtation n'avoit pas rendu les eſprits, comme irréconciliables. „ Les uns vouloient qu'on licentiât vingt „ Cornettes de Cavalerie, & que l'on réduiſit les „ Compagnies d'Infanterie, qui etoient de ſoixan- „ te & dix hommes, à ſoixante, & celles de ſoi- „ xante à cinquante. C'eſt à quoi ſe réduiſirent enfin les Etats de Hollande. Les autres, qui tenoient le parti du Prince d'Orange, „ ne vou- „ loient conſentir, qu'à la caſſation de ſeize Cor- „ nettes de Cavalerie, & que dans deux-cens & „ une Compagnie d'Infanterie, l'on réformât cinq „ hommes de châcune. Selon la réduction du „ Prince, il y auroit eu trois-mille Chevaux, & „ vingt-ſix-mille-trois-cens-quinze Fantaſſins ſur „ pied; & ſelon celle de la Province de Hollan- „ de, deux-mille-cinq-cens Chevaux, & un peu „ moins de vingt-ſix-mille hommes de pied. On voit par-là que le different n'étoit pas conſiderable, & que le Prince auroit bien pû ceder à la Hollande, ou la Hollande au Prince; ſans nuire à l'Etat, & ſans qu'aucun des Partis changeât beaucoup ſon plan. Mais le Prince, qui étoit jeune, & ſoûtenu par ſix Provinces, ne voulut pas plier; ni la Hollande perdre, comme elle croyoit, une partie de ſa liberté, en étant comme taxée par les autres Provinces, à payer plus qu'elle ne vouloit.

1650. CETTE conteſtation dura encore plus de ſix Mois, dans l'année ſuivante, comme on le verra; mais avant que d'en dire la ſuite, il ne faut pas oublier un accident, qui arriva alors, & qui échauffa encore plus les eſprits. *Witte Corneliſſon de Witte*, qui avoit ſervi la Compagnie des Indes Occidentales au Bréſil, revint au Mois de Mai, en Hollande, ſans la permiſſion du Conſeil de Pernambouc. Il ne manqua pas d'aller voir le Prince d'Orange, comme l'Amiral Général des Provinces; pour lui rendre compte de ſa conduite, ſelon l'uſage. Le Prince ne l'approuva pas, & le fit arrêter, de ſa ſeule autorité, par le conſeil de quelques Députez aux Etats Généraux, qui étoient le plus attachez à lui, dans l'Hôtellerie où il étoit logé, & le conduire enſuite, dans la Priſon ordinaire. Cependant les Etats Généraux avoient ordonné à l'Amirauté d'Amſterdam, de faire arrêter quelques Capitaines de l'Eſquadre de Witte. Les Etats Généraux lui nommerent enſuite des Juges tirez de diverſes Amirautez, des Provinces. Là-deſſus les Etats de Hollande ſe plaignirent, comme d'une violence faite au Territoire de leur Province, où les Etats Généraux n'ont point de juriſdiction, & ne pouvoient pas, par conſequent, y empriſonner qui que ce fût. Ils firent auſſi repréſenter la même choſe au Prince d'Orange; qui n'eut d'abord aucun égard, pour leur rémontrance.

Cependant le Magiſtrat d'Amſterdam ne pouvant ſouffrir que l'Amirauté, qui s'aſſemble dans leur Ville, y fit arrêter des priſonniers, contre ſes droits, lui envoyerent demander les priſonniers. L'Amirauté les refuſa, & ſur ſon refus, le Magiſtrat fit rompre les ſerrures de la Priſon de l'Amirauté, & mit les priſonniers en liberté. Les Etats Généraux écrivirent, là-deſſus, à ceux de Hollande, & leur dirent, qu'ils étoient en poſſeſſion d'en uſer comme ils l'avoient fait, dés l'an MDCXXV. à l'égard des Soldats, qui avoient rendu aux Portugais la Baye de Tous-les-Saints; Qu'ils avoient fait la même choſe diverſes fois, & que l'Amirauté d'Amſterdam n'avoit rien fait, qui ne ſe fût pratiqué depuis plus de cinquante ans, & cela du conſentement de toutes les Provinces. On diſoit encore, en faveur des EE. GG. qu'ils étoient Souverains de tous les Païs, qui avoient été conquis, à frais communs, tels qu'étoient les Indes & le Bréſil: Que ceux, qui étoient à leur ſerment étoient auſſi ſous leur Juriſdiction, ſur tout ſi les Crimes avoient été commis dans un lieu, où ils avoient des Cours de Juſtice, comme au Bréſil: Que ceux qu'ils employoient en quelque Commiſſion, au dehors du Païs, leur étoient reſponſables de leur conduite, juſqu'à ce qu'ils en euſſent rendu compte, & qu'ils euſſent été déchargez. Mais les EE. de Hollande répondirent, que les EE. GG. n'ayant point de juriſdiction, en aucune des Provinces, il n'y pouvoient faire arrêter perſonne, que par le conſentement des Souverains des lieux, ou des Juges, qui les repréſentoient: Que les Sujets des Provinces devoient être jugez, par les Juges Ordinaires des lieux, & que les Hollandois avoit toûjours eu le droit *de non evocando*, par lequel leurs cauſes ne pouvoient être évoquées devant aucun Tribunal, que ceux de leur Province: Que les EE. GG. ne pouvoient juger, que des fautes commiſes par les Gens de Guerre, & cela dans leur emploi, & par prévention ſeulement: Que les Portugais avoient conquis preſque tout le Bréſil, & qu'ils n'avoient aucune juriſdiction, où le crime prétendu avoit été commis: Que les Etats même des Provinces laiſſoient les jugemens, aux Cours de Juſtice ordinaires: Que ſi les EE. GG. en avoient uſé quelquefois autrement, ç'avoit été du conſentement de la Province, ou de leurs Députez: Que ſi les Députez y avoient conſenti, c'étoit par ordre de leurs Commettans, ou ſans leurs ordres: Que s'ils l'avoient fait ſans ordre, ils avoient trahi les interêts de leur Province; & que ſi les Etats eux-mêmes l'avoient fait, ç'avoit été par négligence, ou pour n'avoir pas aſſez bien connu leurs droits, ou pour quelque conſideration particuliere: Qu'en tout cas, les Etats n'avoient jamais pu préjudicier à la Souveraineté de la Province. Les Hollandois inſiſterent, ſur ces fondemens, à ce que de Witte fût relâché, & renvoyé à ſes Juges Naturels, qui étoient l'Amirauté de Roterdam; & réſolureot même de le faire tirer de priſon, par le Procureur Général; mais le Prince les prévint, en faiſant relâcher le Priſonnier. Il ſemble que ce Prince auroit dû comprendre par-là, quels étoient les droits de la Province; mais on verra dans la ſuite, qu'il n'en profita guére.

1650.

Le 7. (1) de Juin jour de la Pentecôte, le Prince d'Orange, le Gouverneur de Friſe, & le Conſeil d'Etat en corps, furent repréſenter aux EE. GG. que les Etats de Hollande, ayant congédié pluſieurs Troupes, ils avoient écrit, ſelon la réſolution des Etats Généraux du 10. d'Avril, pour défendre aux Officiers d'obéir à la Hollande, & qu'ils alloient envoyer leur Lettre, mais qu'il ſeroit néceſſaire que les EE. GG. écriviſſent auſſi la même choſe. Ils y conſentirent, & prirent encore une réſolution plus importante; qui fut d'envoyer une Députation ſolennelle, aux Villes de Hollande, pour les engager à ne pas continuer à vouloir caſſer ſéparément aucunes Troupes. On donna, en même tems, le pouvoir au Prince de nommer ceux, qui ſeroient de cette Députation, en tel nombre qu'il trouveroit à propos. Il fut encore autoriſé à donner les ordres néceſſaires, pour

(1) *Wiquefort* Liv. IV. pag. 152. & ſuiv. avec ſes Preuves.

1650. pour entretenir le repos public, de maniere que l'Union de l'Etat, avec tout ce qui la regardoit, fût maintenue ; & à empêcher tout ce qu'on pourroit entreprendre au contraire. Cela reſſembloit fort aux ordres, que Maurice s'étoit fait donner, par les mêmes Etats, en MDCXVIII.

Neanmoins les Députez de Gueldre, qui étoient au nombre de neuf, dans l'Aſſemblée, desaprouverent cette réſolution. Ceux de Hollande s'y oppoſerent formellement. Il n'y avoit qu'un ſeul Député des Provinces de Friſe & d'Over-yſſel, & 2. de Groningue. Il eſt ſurprenant, qu'un ſi petit nombre de Députez oſât donner un pouvoir de cette nature au Prince d'Orange, ſans conſulter auparavant les Etats particuliers de leurs Provinces. Mais ils crurent apparemment, qu'il ſeroit plus aiſé de faire approuver une choſe faite, que d'obtenir permiſſion de la faire. Le lendemain, le Prince déclara, dans l'Aſſemblée, qu'il ſeroit lui-même le Chef de la Députation, & qu'il la compoſeroit de quatre Députez choiſis, d'entre ceux de Gueldre, de Zélande, d'Utrecht, & de Groningue, de deux Membres du Conſeil d'Etat, & du Threſorier Général. On agréa ſa propoſition & ſon choix. Les Députez de Hollande repréſenterent, en vain, que cette Députation étoit une nouveauté, & contre les formes ; de ſorte qu'elle ne pourroit pas avoir l'effet, qu'on en attendoit ; mais que ſi on la vouloit differer, ils convoqueroient, ſans délai, les Etats de Hollande ; auxquels on pourroit propoſer ce que l'on vouloit faire dire aux Villes de cette Province. On leur répondit qu'on le feroit, s'ils vouloient révoquer les ordres qu'elle avoit donnez, pour la ceſſation des Troupes. Ils dirent là-deſſus, que cela n'appartenoit qu'aux Etats de Hollande, & non à eux, qui ne pouvoient pas changer, ce que leurs Maitres avoient fait.

Après cela le Prince partit, avec les Députez, qu'il avoit choiſis, & un bon nombre d'Officiers. Comme il fut arrivé à Dordrecht, & qu'il eut demandé une audience du Conſeil de la Ville ; le Bourgemeſtre *Jacob de Wit* lui dit, que ce n'étoit qu'à ſa conſideration qu'on l'accordoit ; & proteſta, en même tems, que la Ville entendoit que cela ſe fit, ſans préjudicier à la Souveraineté des Etats de la Province, & de la liberté des ſuffrages, dans leur Aſſemblée. *Alexandre de la Gapelle*, *Sr. d'Aertsberg* au lieu de dire du bouche le ſujet de la Députation, lut un Ecrit, qu'il laiſſa au Bourgmeſtre. Il y étoit dit, „ Que les Etats de Hollande avoient jetté l'Etat dans un grand deſordre, en congediant des Troupes, ſans le conſentement des Alliez. : Que les Députez des autres Provinces s'y étoient oppoſez, comme à une choſe contraire à l'Union, qui a donné le pouvoir ſuprême de lever, & de congedier les Troupes au Conſeil d'Etat : Que les Députez de Dordrecht, avoient néanmoins accordé leur conſentement à une caſſation particuliere ; nonobſtant l'ordre contraire, qu'ils en avoient reçu du Magiſtrat : Que cette entrepriſe d'une ſeule Province inquiétoit, d'autant plus, le Prince & le Conſeil ; qu'ils craignoient que cela ne cauſât la diſſolution de l'Union, la diſſipation de l'Etat, la ruine de ſes Habitans, & par conſéquent celle de la Religion Réformée : Qu'ils avoient jugé, qu'il n'y avoit point de meilleur moyen, pour prévenir ces maux, que cette Députation ; à la tête de laquelle le Prince avoit bien voulu ſe mettre, pour repréſenter d'autant plus efficacement aux Villes, ce que leurs Prédeceſſeurs avoient ſouffert pour la Religion : Que Guillaume ſon Ayeul, touché des miſeres des peuples, avoit fait prendre les armes aux Provinces, & les avoit réunies, en un ſeul Corps : Que cette Union avoit rendu l'Etat formidable à ſes ennemis, & l'avoit fait conſiderer de tout le monde, mais que les premieres années de la Paix le menaçoient d'une révolution ; ſi l'on ſouffroit que les Provinces ſe diſpenſaſſent, de ce qu'elles devoient à l'Union : Que, pour la prévenir, le Conſeil d'Etat avoit envoyé aux Provinces le nombre des Troupes, qu'il croyoit néceſſaires, pour garder les frontieres : Que la Hollande ne l'avoit pas voulu recevoir, & avoit même refuſé d'entrer en conférence là-deſſus, avec la Généralité, ſur les difficultez qu'elle formoit : Qu'elle avoit inſiſté qu'on licentiât la moitié de la Cavalerie, & cent-cinq Compagnies d'Infanterie : Que les Etats Généraux l'avoient faite prier, par des Députez, & avoient écrit des Lettres aux Villes de Hollande, pour les engager à s'accommoder aux ſentimens des autres Provinces ; mais que malgré leurs prieres, & l'oppoſition formelle de quelques-uns des Membres de la Province même, elles avoient réſolu, dans leur derniere aſſemblée, de licentier un grand nombre de Soldats : Que ce procedé extraordinaire avoit obligé le Prince, & le Conſeil d'y remedier, par des moyens extraordinaires ; dont le plus propre leur avoit ſemblé être de faire repréſenter aux Villes mêmes, ce qui s'étoit paſſé, par une Députation extraordinaire : Qu'on ne doutoit pas que la Hollande ne fût en arriere, dans ſes Finances ; mais qu'il falloit conſiderer, que les autres Provinces ne l'étoient pas moins : Qu'il étoit juſte de ſoulager la Hollande, mais qu'il falloit chercher ce ſoulagement, par le conſentement unanime de tous les Alliez, & que ceux, qui l'avoient voulu chercher ailleurs, avoient rencontré de très-fortes oppoſitions des autres Provinces ; Qu'ils prioient le Magiſtrat de Dordrecht d'y faire réflexion, de demeurer inſéparablement attaché à l'Union, de réparer ce qui avoit été fait au contraire, & de continuer à payer les Troupes, comme auparavant.

Le Magiſtrat de Dordrecht auroit pu facilement répondre à tout cela, & montrer ſur tout qu'il étoit très-éloigné de vouloir rompre l'Union d'Utrecht, ni de vouloir ruiner la Religion Réformée ; ce que l'on diſoit ſeulement, pour rendre odieux, parmi la populace, les Etats de Hollande. Selon l'Ecrit, qui avoit été lu, on pouvoit faire la même querelle aux Provinces, qui ne voudroient pas ſe rendre à la pluralité des ſuffrages, même dans les choſes qui n'y étoient pas ſoumiſes. Mais le Conſeil de Dordrecht, quoi que fort offenſé de ce diſcours, fit répondre au Prince qu'il délibereroit, ſur ce qui lui avoit été propoſé, & qu'il ne manqueroit pas d'en dire ſon ſentiment, à la premiere Aſſemblée des Etats de Hollande, qui avoit été convoquée. Les Députez là-deſſus demanderent une ſeconde Audience, qu'on leur donna, le lendemain. Aertsberg y dit „ que les Députez n'étoient pas ſatisfaits de ce „ qu'on leur avoit répondu, le jour de devant, „ & qu'ils ne ſortiroient point de la Ville, que le „ Magiſtrat ne leur eût declaré expreſſément, ſi „ elle vouloit demeurer dans l'Union, dont elle „ s'étoit ſéparée : Qu'ils demandoient une réponſe nette, poſitive, categorique & péremptoire, „ & de plus une réparation prompte & effective, „ pour avoir violé l'Union, à l'exemple de pluſieurs autres Villes de Hollande, dont les Magiſtrats étoient, comme eux, criminels & puniſſables, dans leurs corps & dans leurs biens.

Il

1650. Il ajoûta „ que, s'ils ne donnoient pas une prompte ſatisfaction, il ſeroit contraint de tenir un „autre langage, & de faire d'autres ouvertures. Le Magiſtrat fit dire aux Députez „ qu'il ſe ſentoit extrémement offenſé des paroles aigres, & „menaçantes de ce Député; qu'il en témoigneroit ſon reſſentiment, en toutes occaſions; & „que comme Aertsberg avoit parlé contre la Souveraineté, & la Liberté de la Province, auſſi bien „que contre la réputation, & la bonne intention „des Villes, dont elle étoit compoſée; il ne manqueroit pas d'en faire rapport à la prochaine Aſſemblée, & de demander, qu'on lui en fit faire „réparation.

Le Prince voulut engager ce Magiſtrat, à entrer en Conférence avec les Députez; mais le Conſeil réſolut unanimement, que l'on n'auroit aucun commerce avec eux. On aſſure même, que la préſence du Prince ſauva Aertsberg, d'un plus grand reſſentiment. C'étoit en effet fouler aux pieds l'autorité, & la liberté inconteſtable de la Province.

Les Députez allerent de là à Gornichem, & dans quelques petites Villes, où ils furent mieux reçus. Ils prirent enſuite le chemin de Goude; où il y avoit deux Bourgmeſtres d'Amſterdam, pour empêcher que la Députation n'allât dans leur Ville. Ceux d'Amſterdam avoient pris une réſolution, à l'occaſion d'un cas ſemblable, de ne point recevoir de Députation, contre les formes. Ils firent donc dire au Prince, qui s'avançoit, qu'ils ne pouvoient ni le reconnoître, ni le recevoir, en qualité de Député des Etats Généraux; & qu'ils le prioient de ne pas continuer ſon chemin; parce que le Conſeil ſeroit contraint de manquer au reſpect, qu'il devoit à ſa perſonne; en refuſant de l'ouïr, avec ceux, qui étoient avec lui, en cette qualité. Comme le Prince, après avoir été en Nord-Hollande, avançoit vers Amſterdam, on lui envoya encore un Bourgmeſtre, avec le Préſident des Echevins & un Secretaire, juſqu'à Edam; pour lui dire que s'il lui plaiſoit de venir, dans leur Ville, comme Gouverneur de la Province, il y ſeroit le bien-venu, & reçu avec tout le reſpect imaginable. Le Prince répondit, qu'il prétendoit y aller avec ceux qui l'accompagnoient, & dans toutes les qualitez, dont il étoit revêtu. Il ſe rendit donc à Amſterdam, & y demanda une Audience en plein Conſeil; mais comme il déclara qu'il y venoit, comme Député & porteur d'une Lettre de Créance des Etats Généraux; les Bourgmeſtres refuſerent de convoquer le Conſeil, pour lui donner audience. Pour l'obtenir, il dit qu'il la leur demandoit, comme Gouverneur de la Province; mais qu'il ne ſe déſeroit pas de la qualité de Député des EE. GG., & qu'il s'aquiteroit de ſa Commiſſion. Les Bourgmeſtres repliquoient que c'étoit à eux de juger, ſi ce dont le Prince devoit parler, devoit leur être propoſé, ou au Conſeil en corps. Ils ajoûtoient que l'emploi de Gouverneur de la Province ne lui donnoit pas le droit d'aſſiſter aux Conſeils des Villes de Hollande, & d'être préſent à leurs déliberations quand il lui plaiſoit. Ils dirent encore, qu'ils avoient jugé devoir en uſer, de la ſorte; parce qu'ils ne ſeroient pas d'humeur de ſouffrir l'inſolence d'Aartsberg, s'il entreprenoit de les traiter, comme il avoit traité ceux de Dordrecht. Les Villes de Harlem & de Delft, firent les mêmes difficultez. Le Prince avoit parcouru les Villes de la Sud-Hollande, & celles de la Nord-Hollande; dont il avoit été aſſez content, excepté de celles de Hoorn, & de Medenblic. Le Magiſtrat de cette derniere avoit envoyé, au devant de lui, des gens, pour lui dire que le chemin étant trés-mauvais, & ſa Compagnie trop nombreuſe, pour le pouvoir bien recevoir, dans une petite Ville, telle qu'étoit la leur; il ſeroit bien de n'y pas venir, d'autant plus que le Magiſtrat auroit ſoin de faire dire dans l'Aſſemblée des Etats de la Hollande, qui devoit ſe tenir bientôt, ce qu'il jugeroit à propos. 1650.

Le Prince étant de retour à la Haie, Aertsberg fit ſon rapport, dans l'Aſſemblée des EE. GG. & dit que dans quelques-unes des Villes les Magiſtrats avoient proteſté, de vouloir demeurer conſtamment attachez à l'Union; que dans d'autres, on n'en n'avoit parlé que froidement, & en d'autres point du tout; qu'à Harlem, à Delft, à Amſterdam, & à Medemblic, on n'avoit pas voulu recevoir la Députation. Le Prince ajoûta, qu'il s'étoit paſſé, en cette occaſion, diverſes choſes, qui regardoient ſa perſonne en particulier, mais qu'il en parleroit une autre fois. L'Aſſemblée remercia le Prince & les autres Députez, comme on fait communément, après toutes les Commiſſions. On voit bien que le tour, que la Députation venoit de faire, n'étoit que pour intimider châque Ville à part, & remarquer ceux qui s'oppoſoient le plus aux deſſeins du Prince; pour les gagner par des promeſſes, ou des menaces, ou s'en vanger, à la premiere occaſion. Il paroît que Guillaume étoit à peu prés le maître, dans les autres Provinces; où la Nobleſſe étoit pour l'entretien d'une grande Armée, dont elles rempliſſoient les emplois. D'ailleurs les Gens de Guerre font profeſſion de mépriſer les Marchands & le Commerce; ce qui faiſoit qu'ils avoient peu d'égard pour le Province de Hollande, & prenoient plaiſir à la mortifier.

Le Prince dit, (1) trois jours après, dans l'Aſſemblée des Etats de cette Province, qu'ayant bien voulu ſe charger de la commiſſion d'aller repréſenter aux Villes de Hollande le deſordre, que cauſoit la maniere, dont elle avoit voulu congedier les Troupes; le Magiſtrat d'Amſterdam avoit bien eu la hardieſſe de lui faire dire d'abord, qu'il ne recevroit point les Députez des EE. GG., & enſuite de n'y point aller, parce qu'on ſeroit peut-être obligé d'en uſer d'une maniere, qui ne lui ſeroit pas agréable: Qu'il n'avoit pas laiſſé d'y aller, mais qu'on ne lui avoit pas voulu donner audience, en plein Conſeil, pas même en qualité de Gouverneur de la Province: Qu'il avoit ſujet d'en être offenſé, mais que le Magiſtrat ayant manqué de reſpect envers lui, qui repréſentoit le Souverain de la Province, étoit obligé de lui faire réparation. Mais le bon Prince ne repréſentoit pas alors le Souverain de la Province, de qui il n'avoit nullement eu la commiſſion d'aller cenſurer, & menacer ceux qui s'étoient oppoſez à l'entrétien d'une trop grande Armée, dans le milieu de la Paix; puiſque c'étoit-là le ſentiment des Etats de Hollande.

Cependant on fit imprimer ce Diſcours du Prince, par rapport à ce qui lui étoit arrivé dans la Ville d'Amſterdam. Les Magiſtrats de cette Ville, convaincus, en eux-mêmes, qu'ils n'avoient rien fait, que dans l'ordre, ſe plaignoient de ce qu'on publioit, ce qu'il auroit été beaucoup mieux valu de tenir ſecret; mais ils ajoûterent que puis qu'on le publioit, ils ſe ſentoient obligez de dire ce qui s'étoit paſſé; qui eſt ce que nous avons raconté.

Les

(1) *Wiquefort* Liv. III. p. 145.

1650 Les Députez de Hollande, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, remarquerent encore, contre Aertsberg, qu'il n'étoit pas vrai que la Hollande eût fait une Reforme, dans les Troupes, ſans la participation des Alliez; puis qu'il y avoit pluſieurs mois, qu'elle avoit taché de leur perſuader qu'elle étoit néceſſaire : Qu'on ne voyoit pas que ce fût au Conſeil d'Etat à lever, & à congédier les Troupes; puis qu'il n'en étoit rien dit, dans l'Inſtruction de ce Conſeil, & que les Provinces ne lui avoient point cedé ce droit : Qu'on leur faiſoit tort de dire, qu'ils avoient violé l'Union, en diminuant le nombre des Troupes, & qu'on y mêloit la Religion fort mal-à-propos, pour rendre les Magiſtrats odieux aux peuples : Que pluſieurs Provinces avoient, au plus fort de la guerre, refuſé de contribuer, pour l'entretien des Soldats; ſans que perſonne les eût accuſées de vouloir rompre l'Union.

Les Etats de Hollande s'étoient raſſemblez, dès qu'ils avoient apris, que la Députation avoit été réſolue, & ils l'étoient encore lorſque les Députez rendirent compte de ce qu'ils avoient fait. Deux jours après, les EE. GG. envoyerent Aertsberg, & quelques autres Députez à l'Aſſemblée de Hollande; pour la prier de conſentir à l'entretien des Troupes, comme le Prince & le Conſeil d'Etat l'avoient conçu, & de continuer de payer les Soldats qu'elle avoit congédiez. Mais ceux, qui faiſoient cette demande, étoient trop peu agréables, aux EE. de Hollande, pour l'obtenir; outre qu'ils n'avoient nullement été ménagez, par ceux des autres Provinces.

Cependant, ſelon la remarque d'un (1) Hiſtorien il y eut divers Miniſtres, & entre autres, un nommé *Stermont*, qui avoient declamé contre l'ingratitude de ceux, qui vouloient caſſer des Soldats, qui avoient fort bien ſervi l'Etat. On ordonna au Penſionaire de Hollande, de faire venir chez lui cet homme, de le cenſurer, & de lui défendre d'en uſer de même à l'avenir; avec ordre d'avertir ſes Confreres de ne prêcher point, ſur ces ſortes de choſes. Cet homme ne changea point ſa maniere de prêcher, & les Etats lui firent ſentir les effets de leur indignation.

Il y a des tems, où il ſemble que les eſprits ſont portez à des révolutions. En celui-ci, le parti Républicain oppoſé à celui du Roi de la Grande Brétagne, après avoir remporté de grands avantages ſur lui, & l'avoir fait mourir, gouvernoit l'Angleterre, avec un pouvoir abſolu. Cela ſembloit marquer qu'il pourroit bien arriver une révolution, dans les Provinces Unies, avec beaucoup plus de facilité; puis que celui qui y aſpiroit, étoit à peu près maître de l'Armée. Les Officiers étoient entierement dans les interêts du Prince d'Orange, qui ne vouloit, ni qu'on les congediât, ni qu'on diminuât leurs gages. Les autres Provinces n'aimoient nullement celle de Hollande, & paroiſſoient diſpoſées à approuver tout ce que le Prince entreprendroit, & ſe mettre peu en peine de leur propre Liberté, pourvû qu'ils lui fiſſent plaiſir.

Cela l'engagea à tenter de faire un coup d'autorité, ſemblable, à quelques égards, à ce que le Prince Maurice, ſon Oncle, avoit fait en MDCXVIII. C'étoit l'uſage que le *Stadhoudre*, de la Province de Hollande, envoyoit querir, lors qu'il le trouvoit à propos, ou le Conſeiller Penſionaire, ou tel autre, qu'il lui plaiſoit, des Députez de cette Province; pour leur recommander, ce qu'il ſouhaitoit faire paſſer dans l'Aſſemblée de la Province. Maurice en avoit uſé ainſi, lorſqu'il fit ſaiſir Barneveld, & quelques autres Membres de cette même Aſſemblée. Sous ce prétexte, le jeune Prince envoya dire, le 30. de Juillet de l'an MDCL. vers les 8. heures, avant Midi, à *Jacob de Wit*, ancien Bourgmeſtre de Dordrecht, & Membre du Conſeil des Députez de la Province, qu'il ſouhaitoit de lui parler. Il fit faire le même compliment à *Jean de Wal*, & à *Albert Ruyl*, dont le premier étoit Bourgmeſtre, & l'autre Penſionaire de Harlem; à *Jean Duyſt* de *Voorhout*, Bourgmeſtre de Delft, & Député au Conſeil de la Province, à *Nanking Keiſer*, Penſionaire de Hoorn, à *Nicolas Stellingwerwe*, Secretaire de Medemblic, tous Députez aux Etats de Hollande. Ils allerent tous, pour parler au Prince, ſoit qu'ils ne ſe défiaſſent de rien, ſoit qu'ils ne vouluſſent pas manquer au reſpect dû au Gouverneur de la Province. A meſure qu'ils arriverent, un Valet de pied du Prince les fit entrer en des Chambres ſéparées, de l'appartement de la Princeſſe Royale, qui étoit alors à la Campagne. Après cela, *Cuyk de Meteren*, Lieutenant Colonel aux Gardes, vint les arrêter & les fit monter au ſecond étage, où ils furent enfermez ſéparément, ſous la Clef; & poſta quelques Soldats de ſa Compagnie, pour les garder. Cela rappella dans la mémoire l'action de Maurice, ſon Oncle, qui avoit fait la même choſe en MDCXVIII. & dont la conduite, approuvée alors par les Etats Généraux, donna le courage à Guillaume, ſon Neveu, d'en faire autant. On auroit dû penſer que c'étoit ſacrifier les Privileges, les plus ſacrez de toutes les Provinces; puis qu'il n'y en avoit aucune, qui fût plus privilegiée que la Hollande, & que c'étoit encourager le Prince, à en faire autant dans les autres, lors qu'il le trouveroit à propos.

Ce Prince avoit été irrité contre de Wit, à cauſe de la réponſe vigoureuſe, qu'il avoit faite à la Députation. Pour le Bourgmeſtre de Delft, il n'étoit pas tant en colere, contre lui, que contre la Ville. Stellingwerwe s'étoit fait députer, par la Ville de Medemblic, pour prier le Prince de n'y aller point, & pour porter les ſentimens de la Ville, tout-contraires à ceux de ce même Prince, à l'Aſſemblée des Etats. Cet homme s'étoit auſſi oppoſé, dans cette Aſſemblée, avec beaucoup de liberté, au ſentiment du Prince. Pour les Députez de Harlem, & de Hoorn, il n'avoit aucun mécontentement particulier, contre leurs perſonnes S'il ne fit arrêter perſonne d'Amſterdam, c'étoit qu'il prétendoit s'en vanger autrement.

Le coup étant fait, le Prince envoya querir (1) *Jacob Cats*, Conſeiller Penſionaire de Hollande, plus connu par ſes Poeſies, que par ſes talens; pour le Gouvernement; & lui ordonna de dire aux Etats ſes Maitres qu'il n'avoit pû ſouffrir, plus long-tems, la mauvaiſe conduite de quelques Députez à l'Aſſemblée; qui mettoient de la diviſion, entre les Villes & les Provinces, & qu'il en avoit ſaiſi ſix des principaux; que pour faciliter cette exécution, il avoit fait venir à la Haie cinq Compagnies Colonnelles, & renforcé la Garde de la Cour. Il diſoit apparemment cela, pour épouvanter ceux qui compoſoient les Etats de Hollande; car il n'avoit aucune ſorte de droit d'arrêter des gens, qui ne dé-

(1) *Wiquefort* Liv. III. p. 148.

(1) Voyez la preuve I. & ſuiv. du IV. Livre de *Wiquefort* p. 681.

1650. dépendoient que des Etats mêmes; à qui il devoit demander juſtice, ſi ces Députez avoient commis quelque crime d'Etat. *L'Apologetique* de *Grotius* avoit mis la choſe, dans un ſi grand jour; qu'on n'en pouvoit pas douter, ſi on l'avoit lû. Mais il y avoit alors, comme il y eut depuis, des gens qui n'oſoient pas parler des Privileges, ou plûtôt des Droits indubitables de l'Etat, devant ceux du parti contraire, de peur de l'avoir toûjours à dos; tant il y avoit peu de ſûreté à ſe fier aux Privileges, & à s'oppoſer à ceux, qui cherchoient à les ruiner!

Il ajoûta encore, qu'il faiſoit marcher vers Amſterdam, un Corps conſiderable de Cavalerie & d'Infanterie, ſous la conduite du Gouverneur de Friſe, & qu'il les ſuivroit le même jour; ne doutant nullement qu'elles n'y fuſſent entrées. Cats embarraſſé de cet ordre, voulut ſavoir le deſſein du Prince, mais il ne lui dit autre choſe, ſinon qu'il allât dire aux Etats de Hollande ce qu'il venoit d'ouïr, & qu'il leur enverroit lui-même, par écrit, les raiſons qu'il avoit d'en uſer ainſi. Il fit encore donner le même avis aux Etats Géneraux, par le Préſident de leur Aſſemblée.

On vit, en même-tems, la Cour du Palais, où les Etats tant Géneraux, que ceux de la Province de Hollande, s'aſſemblent, ſe remplir de gens de Guerre. La Compagnie des Gardes, qui étoit en fonction ce jour-là, & qui ordinairement, n'envoye qu'uo petit détachement, pour faire la Garde, y parut tonte entiere, ſous prétexte d'aller faire quelques exercices Militaires. Outre cela; les Compagnies Colonelles, qui étoient de Soldats étrangers, occuperent toutes les avenues, de ſorte que les Etats de Hollande étoient comme aſſiégez, dans la Chambre, où ils étoient aſſemblez. Tout cela étoit une violation manifeſte de la Souveraineté de cette Aſſemblée, à qui on ôtoit la liberté de ſe plaindre de ce qu'on avoit arrêté leurs Membres, contre l'Alliance des Provinces, dont châcune étoit maîtreſſe chez elle; & contre l'Inſtruction du Stadthoudre, à qui oo n'avoit jamais donné l'autorité d'arrêter, quand il le trouveroit à propos, les Membres des Etats, & d'employer à cela des Soldats, qui étoient à leurs gages, & ſous leur ſerment. L'Aſſemblée ne trouva aucun moyen de ſe dégager, qu'en réſolvant d'envoyer quelques-uns des Députez aux Villes, qui les avoient envoyez; pour ſavoir leur ſentiment, ſur la conjoncture préſente, & pour revenir le rapporter aux Etats, le 1. d'Août. Cependant les Députez arrêtez demeurerent enfermez, ſous la Garde du Prince, juſqu'au lendemain au ſoir; qu'ils furent conduits, ſous une forte eſcorte de Cavalerie & d'Infanterie, au Château de Louveſtein, & gardez ſéparément, comme des Criminels de Lèze-Majeſté. C'eſt ce que produiſit l'approbation d'une ſemblable action de Maurice, en MDCXVIII. comme on l'a vu dans l'Hiſtoire de cette année-là. Un exemple, comme celui-là, eſt d'autant plus dangereux, qu'on le regarde dans la ſuite, preſque comme une Loi, ou comme uo Droit.

Cependant la Cavalerie, tirée de diverſes Garniſons, marchoit pour ſe rendre à Amſterdam. (1) Le Comte de Naſſau l'étoit aller prendre, pour ſe mettre à ſa tête, des mains de *Corneille Aerſens de Sommelsdyk*, Colonel de Cavalerie, & de *Fridevic de Doua*, Colonel du Régiment de Gueldre; le premier Confident du Prince, & le ſecond ſon Couſin Germain. Cette Cavalerie étoit à Scherpenzeel, & devoit être conduite à Apcoude, pour marcher de là à Amſterdam. Par malheur, une partie de cette Cavalerie s'égara, faute de guides, dans la nuit, qui ſe trouva obſcure & pluvieuſe; qu'après avoir marché plus d'une heure & demie, elle ſe vit le matin, au même lieu, d'où elle s'étoit miſe en marche; de ſorte qu'il fut grand jour, avant qu'elle pût exécuter le deſſein projetté. Il arriva encore que le Poſtillon, qui portoit les Lettres de Hambourg à Amſterdam, paſſa au point du jour, au travers de toutes ces Troupes. Les Officiers qui n'avoient aucune connoiſſance du deſſein, excepté deux, ou trois, & à qui on n'avoit, par négligence, donné aucun ordre d'arrêter qui que ce fût, le laiſſerent paſſer. Ce Poſtillon étant entré dans Amſterdam, à l'ouverture des Portes, donna l'alarme à la Ville; en racontant qu'il avoit paſſé au travers de Troupes, qui marchoient de ce eôté-là. 1650.

Le Prince avoit fait entrer, le ſoir précedent, un nommé *Gentillot*, Major du Régiment François de Douchart. C'étoit un homme de main, & tres-propre pour une ſemblable entrepriſe. Il s'étoit fait accompagner de cinquante hommes de diverſes Nations, afin de n'expoſer pas à la haine, qu'on auroit pour une telle action, la ſeule Nation Françoiſe. Ces gens n'étoient armez, que d'épées & de piſtolets de poche, & devoient ſe ſaiſir d'une Porte, pour faire entrer les Troupes; ce qui étoit d'autant plus facile, qu'on y faiſoit la Garde aſſez négligemment, à cauſe de la Paix, & parce qu'on ne ſoupçonnoit pas, que l'on pût faire aucun deſſein contre une Ville, ſi éloignée de la Frontiere. Il y avoit encore alors quelques Troupes Suedoiſes, logées ſur le Territoire de Liege, pour exiger une ſomme d'argent; qu'elles devoient toucher, en vertu de la Paix de Weſtfalie. On ſoupçonna à Amſterdam, que ce ne fuſſent ces Troupes, ou celles du Duc de Lorraine, qui s'approchoient aſſez ſouvent des Frontieres des Etats, & qu'elles venoient à deſſein de piller Amſterdam. Comme le Duc n'avoit pas de quoi les payer, elles vivoient le plus ſouvent de pillage.

L'un des quatre Bourgmeſtres Régens de cette Ville étoit mort, depuis peu, & deux autres étoient abſens; ſoit pour les affaires de la Province, ou pour les leurs propres. *Corneille Bicker* Bourgmeſtre, qui étoit dans la Ville, aidé par *Jean Huidekoper*, qui étoit alors Préſident des Echevins, & qui fut depuis Bourgmeſtre, fit lever les Ponts Levis, & mettre les Bourgeois, & la Garniſon ordinaire, d'enviroo deux-cens hommes, ſous les armes & conduire de l'Artillerie ſur les remparts. Ils leverent encore des Soldats, & des Matelots les uns à dix, & les autres à vingt ſols, par jour. Comme il y a toûjours, dans cette Ville quaotité de peuple, qui vit du jour à la journée, & qui n'auroit pas été en état de ſubſiſter, pendant un Siége, faute d'ouvrage; ces gens-là prirent volontiers parti dans les levées. On en forma pluſieurs compagnies en peu d'heures. On arma encore huit Vaiſſeaux de Guerre, & quelques Frégates, pour garder la Ville du côté de l'Y, qui eſt un Golfe du Zuyderſé, qui eſt devant la Ville. Ceux qui ſavent la ſituation d'Amſterdam, & combien il lui eſt facile d'inonder le terrein bas, qui l'environne, ſavent auſſi, qu'on ne la ſauroit aſſiéger en forme, & qu'il n'y avoit qu'une ſurpriſe, qui en cût pu rendre maître le Prince d'Orange. Le premier jour oo fut occupé à par-

(1) Voyez la preuve III. du IV. Livre de *Wiquefort*, qui contient la dépoſition que *Sommelsdyk* fit l'année ſuivante, pour cette affaire.

ta-

1650. tager les poſtes, qu'il falloit garder, & les fonctions militaires, qu'on devoit faire tour à tour. Tous les Bourgeois & Habitans ne pouvoient être mieux diſpoſez à ſe défendre, & l'on dit même que les *Mennonites*, qu'on appelle ailleurs Anabaptiſtes, & qui croyent qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de porter les Armes, ne manquerent pas, non plus que les autres, de ſe rendre armez aux poſtes, marquez à la Compagnie; dont ils étoient, ſelon les quartiers qu'ils habitoient dans la Ville; tant il eſt vrai que dans la pratique châcun croit avoir droit de défendre ſa vie, contre ceux, qui n'ont pas droit de la lui ravir, en vertu d'une Magiſtrature, établie par les Lois. On aſſure encore que les Etats Généraux, qui auroient eu droit de s'oppoſer à l'entrepriſe violente des deux Stadthoudres, & qui l'auroient dû faire, pour l'interêt commun de toutes les Provinces, prierent les Députez de Hollande d'écrire à Amſterdam, de n'ouvrir point leurs Ecluſes, ni de ne rompre point les digues; qui auroient pu noyer les Troupes, qui étoient autour d'Amſterdam. Mais les Magiſtrats avoient déja conſideré qu'en couvrant le païs d'eau, ils feroient périr une partie des Troupes de l'Etat, & ruineroient le terrein, qui eſt autour de leur Ville, au préjudice de leurs propres Bourgeois.

Le Comte de Naſſau ne pouvant plus eſperer de ſurprendre la Ville, & encore moins de la forcer, envoya aux Magiſtrats, par un Trompette, une Lettre; dont il avoit été chargé, par le Prince d'Orange, & qu'il devoit leur rendre lui même, quand il ſeroit entré dans la Ville, avec les Troupes. Elle étoit datée du (1) 29. de Juillet 1650., c'eſt-à-dire, dès le jour précedent. Elle étoit conçue en ces termes: *Honorables, prudens, & très-diſcrets, chers & bons Amis; lors que nous fumes dernierement en vôtre Ville, pour le ſervice du Païs, vous nous traitates d'une ſi étrange maniere; que pour n'être plus ſujets à de ſemblables choſes, nous avons voulu envoyer le Comte de Naſſau & les Troupes, qu'il commande, en vôtre Ville, avec ordre d'y tenir tout en repos, & en tranquillité; afin qu'en ce que nous avons encore à vous propoſer, pour le ſervice de l'Etat, nous ne ſoyons pas empêchez, par quelques perſonnes mal-intentionnées; à quoi nous ſouhaitons que vous teniez la main. C'eſt à quoi nous nous attendons, priants le Très-haut de vous tenir, en ſa ſainte garde, & demeurons Vôtre bon Ami Guillaume Prince d'Orange.* Il n'y avoit néanmoins eu aucun desordre dans la Ville, ni n'y en pouvoit avoir, en lui laiſſant la liberté de ſon ſuffrage; que perſonne ne lui pouvoit ôter, ſans violence. Cette Lettre ayant été luë, dans le Conſeil, on députa Huydekoper, avec un autre, au Comte, qui étoit dans ſon Quartier, à la portée du Canon de la Ville. Ils lui dirent, que les Bourgmeſtres avoient reçu agréablement la Lettre de S. A., mais qu'ils auroient ſouhaité, que le Porteur ne fût pas ſi bien accompagné: Que ſur le premier avis, qu'ils avoient eu de la marche de ces Troupes, ils avoient envoyé aux Etats de la Province un Exprès; pour les prier de les aſſiſter de leur conſeil, & de leur autorité, dans cette conjoncture: Qu'ils ne pouvoient faire aucune réponſe au Prince, qu'ils ne ſûſſent les ſentimens de la Puiſſance Souveraine de la Province: Qu'enfin les Bourgmeſtres prioient le Comte de ne preſſer pas la Ville, & de ne l'incommoder pas davantage, en faiſant avancer les Troupes; de peur qu'ils ne fuſſent obligez de ſe ſervir des moyens, qu'ils avoient de défendre leur Ville. 1650.

Ce diſcours rendit le Comte tout interdit, de maniere qu'il ne ſavoit que répondre; ſur quoi le Député reprit la parole, & dit qu'il n'avoit fait qu'exécuter les ordres des Bourgmeſtres, en lui parlant de la ſorte; mais qu'il croyoit pouvoir ajoûter à cela, comme ſon Ami & ſon Serviteur particulier, qu'il lui conſeilloit de ſe retirer, parce que ni ſa perſonne, ni ſes Troupes n'étoient pas en ſûreté dans ce poſte: Que les Magiſtrats ne ſeroient pas en état d'empêcher, qu'un grand peuple compoſé de diverſes Nations, & de differentes humeurs, n'en vînt à quelque extrémité, quoi qu'ils ne les approuvaſſent point: Qu'il étoit fort facile de le faire perir, avec toutes ſes Troupes, & que l'on parloit déja ſi haut, dans la Ville, qu'il y avoit lieu de craindre, que les Bourgmeſtres n'employaſſent, malgré eux, des remedes violens, pour ſauver la Ville.

On aſſure (2) même qu'on délibera, dans le Conſeil de la Ville, ſi l'on ne couperoit point la Digue, qui eſt le long de l'Y, hors de la Porte de S. Antoine; ce qui auroit mis ſous l'eau, en peu d'heures, une partie des Provinces de Hollande & d'Utrecht; & que de trente-ſix voix, dont le Conſeil eſt compoſé, il y en eut ſeulement deux, qui empêcherent que l'affirmative ne prévalût. Néanmoins le Magiſtrat, de peur qu'on ne s'imaginât qu'il ne pourroit pas exécuter ces ménaces, fit ouvrir deux Ecluſes, & percer quelques petites digues, par le moyen deſquelles le Comte put connoître, qu'on étoit en état de le noyer, avec toutes ſes Troupes. Le Comte donna d'abord avis au Prince, du mauvais ſuccès de cette entrepriſe. Il étoit à table, pour ſouper, quand il le reçut; ce qui le fit lever bruſquement de Table, pour s'aller enfermer dans ſon Cabinet. Si les principaux Confidens de ce Prince avoient eu aſſez de ſageſſe, & de ſincerité, pour cela; ils l'auroient aidé à ſe tirer d'un ſi mauvais pas, le plus promptement qu'il auroit été poſſible; puis que ce deſſein, illégitime de lui-même, venoit d'échoüer. Mais les Princes, depuis les plus petits, juſqu'aux plus grands, reçoivent trop communément dans leurs Conſeils des Flatteurs, & non des Amis prudens & équitables. C'eſt ce que Charles I. Roi de la Grande Brétagne, Beau-Pere du Prince, fit toûjours, & ce fut auſſi ce qui le perdit. Son Gendre auroit dû prendre cet exemple, & ſe tenir dans les bornes de ſa Charge; ſans entreprendre ſur la Liberté d'un Etat, à qui ſa famille étoit obligée de preſque toute ſa grandeur: comme l'Etat étoit obligé de ſon côté à ſes Prédeceſſeurs, qui avoient été cauſe de ſon établiſſement, & beaucoup contribué à ſa conſervation.

Néanmoins il partit le lendemain, après le Préche du Matin, dans l'eſperance d'obliger la Ville d'Amſterdam de plier; en la menaçant des incommoditez d'un Blocus, qui auroit ruiné ſon commerce. Cependant ce jour-là même, qui étoit (3) le 31. de Juillet, les deux Cours de Juſtice l'allerent trouver en corps, pour le prier de n'entreprendre point ce voyage; dont l'effet ne pouvoit être avantageux, ni à l'Etat, ni à ſa propre perſonne. Il leur répondit, comme Maurice avoit fait autrefois, en pareille occaſion; c'eſt qu'il ne faiſoit rien,

(1) Voyez-la dans la Preuve du IV. Livre de *Wiquefort*.

(2) Voyez *Wiquefort* Liv. II. p. 191.

(3) Voyez la Preuve V. ſur le IV. Liv. de *Wiquefort*.

1650. rien, que par ordre des Etats Généraux, & que ſi les Cours de Juſtice croyoient que l'on en devoit uſer autrement, elles devoient s'adreſſer à leurs Hautes Puiſſances; mais que pour lui il s'accommoderoit à leur réſolution. Enſuite la Cour de Hollande fit demander une Copie de cette premiere réſolution aux Etats de la Province, pour demander enſuite audience aux EE. GG. Les EE. de Hollande ne trouverent néaomoins pas à propos de leur communiquer cet Acte; parce qu'il n'y avoit été pris en effet aucune Réſolution, ſelon les formes ordinaires. Mais les Députez, qui étoient préſens, avec les Conſeillers Commis, réſolurent de ſe rendre à l'Aſſemblée des EE. GG. où il fut conclu que, puis que ſon Alteſſe appuyoit ſa conduite ſur une réſolution priſe, par leurs HH. PP. le 5. de Juin dernier, contre la proteſtation des EE. de Hollande; c'étoit aux Provinces à trouver des Expédiens, dans une ſi fâcheuſe conjoncture, pour prévenir le mal, qui en pouvoit arriver. Les Provinces dirent qu'elles y étoient très-diſpoſées, mais comme on ne ſavoit comment s'y prendre, ou que l'on craignoit d'offenſer le Prince; on chargea les Conſeillers Députez de la Province, comme mieux inſtruits des affaires de Hollande, de chercher quelque expédient. Ils trouverent bon d'inviter, par des Lettres envoyées par un Exprès, tous les Membres des Etats d'envoyer leurs Députez à la Haie, afin qu'on pût déliberer *dans cette triſte conjoncture* ce qu'on pourroit faire; parce que le peu de Députez, qui étoient alors à la Haie, n'oſoit & ne pouvoit rien réſoudre.

Cependant le Prince (1) d'Orange écrivit une Lettre du 21. de Juillet, aux autres ſix Provinces, dans laquelle il repreſente, qu'il avoit été autoriſé le 5. de Juin, par les EE. GG. pour faire en ſorte que l'on vêcût en paix & en repos, & pour empêcher particulierement que l'Union, avec toutes ſes dépendances, ne fût violée, ſi bien que l'on prévint tout ce qui lui pourroit être contraire: Qu'il avoit employé, en vain, des moyens doux & amiables pour cela; envers la Province de Hollande, en général & en particulier envers chacun de ſes Membres; mais qu'il avoit vu les déſordres apparens, & la diviſion s'augmenter; par les intrigues, & les pratiques de quelques Membres mal-intentionnez, ſoûtenus par la Ville d'Amſterdam: Qu'il avoit, à cauſe de cela, jugé utile & néceſſaire, pour le bien de l'Etat, d'arrêter quelques Députez (*qu'on a nommez ci-deſſus*) & d'envoyer le Gouverneur de Friſe, avec bon nombre de Cavalerie & d'Infanterie à Amſterdam; pour conſerver cette Ville dans l'Union, comme étant le ſeul moyen, qui lui reſtât, pour tenir le Païs en paix: Qu'il s'aſſuroit que les Etats des autres Provinces, non ſeulement agréeroient ce qu'il avoit fait, mais le ſecourroient, pour faire réuſſir ce qui avoit été commencé, & le conduire à une bonne fin: Qu'en tout cecí, il n'avoit point eu d'autre vuë, que la conſervation de la vraye Réligion Chrétienne Réformée, dans laquelle il vouloit demeurer, & pour laquelle il étoit prêt d'employer ſon bien & ſa vie; de quoi il prenoit Dieu, qui eſt tout puiſſant, à témoin.

Ceux qui dreſſerent cette Lettre auroient mieux fait, de ne point mêler la Réligion dans cette querelle, qui n'y avoit aucun rapport; puis qu'il ne s'agiſſoit que de tenir un peu moins de Troupes, que le Prince ne vouloit, & de ne plus penſer à faire la guerre, qu'il auroit voulu recommencer. Perſonne n'accuſoit le Prince, ni les Magiſtrats d'Amſterdam de vouloir faire quelque tort à la Réligion Réformée. 1650.

Ce Prince, dans la penſée que cette Lettre produiroit l'effet qu'il ſouhaitoit, ſe mit en chemin pour Amſterdam. Comme il fut arrivé à la Maiſon des Dykgraves, qui eſt à moitié chemin de Harlem à cette Ville; *Louis de Naſſau* Sr. de *Beverweert*, Sergent de Bataille, & Gouverneur de Bergopzoom, à qui l'entrepriſe n'avoit point été communiquée, lui fit voir depuis la digue, toute la Campagne, qui eſt ſur la droite de ceux qui ſe tournent de ce côté-là, vers Amſterdam; ce qui lui fit craindre, pour les Troupes qu'il avoit envoyées, pour s'en rendre maîtreſſes. Cela l'obligea d'envoyer inceſſamment Beverweert à la Haie, pour prier les EE. GG. de lui envoyer des Députez, qui l'obligeaſſent d'y retourner. Il l'obtint, mais le Prince, raſſuré de ſa premiere frayeur, prit un autre parti.

Les Députez de Hollande ayant ſû ce que le Prince avoit répondu aux Cours de Juſtice, repréſenterent aux Etats Généraux le 1. d'Août, que puiſque le Prince ſe ſervoit de leur autorité, c'étoit à eux de faire ceſſer le déſordre, & de prévenir ceux qui pourroient arriver. Mais les Etats, de peur de déplaire au Prince, s'ils ſe mêloient de cette affaire, leur répondirent, que les Hollandois connoiſſant mieux leur Province; ils trouveroient plus facilement du remede au mal, qui étoit arrivé. Là-deſſus les Etats de Hollande ſe rendirent en corps, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux; où l'on dit, en leur nom, que, puis qu'on ſe remettoit à eux de cela, il leur ſembloit qu'il ſeroit à propos de rappeller le Prince à la Haie; pour aſſiſter aux déliberations, que l'on feroit ſur l'état des choſes, pour faire ceſſer les hoſtilitez, & pour empêcher qu'on ne troublât pas plus long-tems le commerce d'Amſterdam. Les amis du Prince, qui croyoient que par-là on le tireroit, avec honneur, de cette mauvaiſe affaire, firent réſoudre la Députation tout d'une voix. Il ne fut rien dit des Troupes, afin, comme le dit *Wiquefort*, d'avoir la liberté d'approuver, ou de déſavouer l'action du Prince, ſelon le ſuccès qu'auroit le Siege; ou plûtôt de peur de lui déplaire, comme on le peut facilement comprendre, par le ſilence qu'on garda ſur l'empriſonnement de ceux, qu'il retenoit à Louveſtein. Guillaume jugeant qu'il lui ſeroit honteux de retourner à la Haie, ſans avoir rien obtenu de ceux d'Amſterdam, & craignant ce qu'on pourroit dire de lui, ſi d'autres négotioient cette affaire; il réſolut de traiter directement, avec la Ville, ſi cela étoit poſſible. Il écrivit au Magiſtrat, avant que Beverweert fût de retour, que ſon deſſein étoit d'entrer dans la Ville. Là-deſſus on lui envoya quatre Députez, *Corneille de Graef*, Bourgmeſtre, *Simon Vander Does*, & *Nicolas Tulp*, Echevins, & *Pierre Clouck* Conſeiller. Ils le prierent de s'expliquer ſur ce qu'il leur avoit écrit, & de quelle maniere il vouloit entrer dans leur Ville. Il leur répondit, qu'il prétendoit y entrer, avec des Troupes, & y laiſſer Garniſon. Les Députez le prierent, au contraire, de renvoyer celles qu'il avoit amenées; & le Prince répartit qu'il pourroit le faire, quand l'accommodement, entre lui & la Ville, ſeroit fait. Il fut ſigné, dès le lendemain, après quelques allées & venues. Il portoit, que la Ville d'Amſterdam s'accommoderoit à l'avis des ſix Provinces, touchant l'état de guerre: Que le Prince tâcheroit de le faire regler, ſur le pied de la propoſition qu'il avoit faite, avec le Conſeil d'Etat, le 15. de

(1) Preuve VI. du Liv. IV. de *Wiquefort*.

1650. de Juillet, & qu'en attendant le conſentement des autres Provinces, il ſubſiſteroit trois ou quatre ans, tel qu'il avoit été, ſelon l'avis du Conſeil d'Etat; ou autant que la Guerre de la France, & de l'Eſpagne dureroit : Que ſi néanmoins, la paix ne ſe faiſoit point, dans cet eſpace de tems, entre les deux Couronnes; les Provinces s'accommoderoient entre elles, comme elles le jugeroient à propos, pour le bien de l'Etat : Que la Ville conſentiroit que les Compagnies, que les Etats de Hollande avoient congediées, fuſſent payées de leurs arrerages, & aideroient à faire en ſorte qu'elles fuſſent mieux payees, à l'avenir : Que s'il plaiſoit au Prince d'entrer dans la Ville, de la même maniere que ſes Prédeceſſeurs, Gouverneurs de la Province, y avoient été reçus, il y ſeroit auſſi reçu, en cette qualité, & même, s'il le ſouhaitoit, dans le Conſeil de la Ville : Que la Ville feroit ſes devoirs, dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, pour que l'ancienne amitié & la confiance mutuelle fuſſent rétablies, & qu'il ne fût plus parlé du paſſé : Que les Articles étant ſignez, les Troupes ſeroient renvoyées dans leurs garniſons, & celles que la Ville avoit levées, pendant le Siege, ſeroient congediées.

A examiner ce Traité à la rigueur, il y manquoit bien des choſes, pour la forme; c'étoit, par exemple, que ni l'une, ni l'autre partie n'étoient autoriſées de perſonne, pour faire ce Traité. Le Prince l'auroit dû être, en bonne forme, par les Etats Generaux, au nom deſquels il vouloit qu'on crût qu'il agiſſoit, & ce Traité auroit dû être ratifié par les mêmes. La Ville de ſon côté ne pouvoit rien faire, que du conſentement des Etats de Hollande, dont elle étoit un des principaux membres, & ils auroient auſſi dû ratifier ce dont on étoit convenu. Mais le Prince ſavoit bien, que les EE. GG. n'entreprendroient pas de le dédire; & ceux, qui traitoient, de la part de la Ville, n'avoient peur de perſonne, ſi le Prince étoit pour eux. D'ailleurs la Ville, qui traitoit, n'etoit pas trop aſſurée de l'aſſiſtance, & de la fermeté des autres Villes, à cauſe de la jalouſie qu'elles ont communément contre les grandes. Enfin tout le Conſeil même n'étoit pas également ferme, & ne pouvoit pas même compter ſur le Peuple, qui eſt changeant, & à qui la Maiſon du Prince avoit toûjours été très-chere, dès l'Union d'Utrecht.

Il y eut encore un Article ſéparé, par lequel *André* & *Corneille Bicker*, Freres, l'un Ancien Bourgmeſtre, & l'autre Bourgmeſtre Régent, qui s'étoient aquitez de cet Emploi, avec beaucoup d'honneur, furent obligez de quitter leurs Charges, & d'y renoncer pour l'avenir. „ C'étoit une choſe bien dure, dit (1) un Hiſto„rien, que de traiter de cette façon deux per„ſonnes d'un mérite extraordinaire, & qui a„voient très-dignement ſervi, en toutes occa„ſions. Auſſi le Conſeil de la Ville eut-il de la „peine à y conſentir, & il ne les auroit pas ſacri„fiées au reſſentiment du Prince, ſans les artifi„ces de ceux, qui occuperent leurs poſtes. Ces „deux Magiſtrats y conſentirent & déclarerent, „qu'ils preferoient le repos de la Ville à leur „ſatisfaction particuliere, & à l'interêt de leurs „familles. Le Conſeil les en remercia, promit „de reconnoître cet important ſervice, en leurs „perſonnes & en leurs deſcendants, & voulut „qu'il fût expreſſément ſtipulé que cette démiſ„ſion ſe feroit, ſans préjudice de leur honneur „& de leur réputation. Le Prince y conſentit, „& détruiſit ainſi lui-même tout ce qu'il avoit 1650. „publié contre eux, comme s'ils avoient voulu diviſer l'Etat, & rompre ſon Union; c'eſt-à-dire, qu'ils „étoient coupables d'un crime d'Etat, qui approchoit de celui de Léze-Majeſté, au premier Chef.

Ainſi ceux qui avoient défendu la Liberté furent punis, & celui qui l'avoit violée, & qui tenoit encore ſix Députez aux Etats de Hollande, en priſon, à Louveſtein, fut tiré d'affaire; ſans qu'on oſât lui demander leur élargiſſement. C'eſt un défaut commun à toutes les Républiques, que le peu de courage, & l'envie des Particuliers les engagent ſouvent à mal recompenſer ceux, qui les ont le mieux ſervies. On aſſure auſſi que les Freres Bicker avoient fait le plaiſir au Prince, d'engager la Ville, à lui faire préſent de cent-cinquante-mille francs, qu'il cherchoit ſeulement d'emprunter; pour faire partir le Roi Charles II. des Provinces; & outre cela de lui faire prêter la ſomme de deux millions, par la même Ville, pour rétablir ſes affaires domeſtiques. Si cela eſt, le Prince n'auroit pas été plus reconnoiſſant, envers ceux, qui l'avoient ſervi; que le Roi ſon Beau-Frere, qui ne rendit jamais les ſommes, qu'on lui avoit prêtées, pendant ſon exil.

Ce Traité fut ſi promptement conclu, par le Prince, de peur que la Députation des Etats Généraux, qui devoit le venir rappeller, ne changeât quelque choſe, contre ſon gré, au moins ſelon l'Hiſtorien, que l'on a cité; mais il avoit trop d'autorité, dans cette Aſſemblée, pour craindre qu'elle lui fit aucun chagrin. Il pretend auſſi, qu'on ne ſe preſſa tant, du côté de la Ville, que par la prudence timide de ceux, qui conduiſirent cette affaire; ou peut-être par l'envie de ceux qui vouloient profiter de la démiſſion des Bickers. Le Prince ayant manqué de ſurprendre la Ville, il lui étoit, comme impoſſible, dit le même Auteur, de la réduire par la force, pour les raiſons, qu'on a déja dites; & néanmoins il y avoit de l'apparence, que l'intention du Prince étoit de la tenir bloquée, quoique cela ne fût pas ſans difficulté; puis qu'il avoit envoyé ordre à quelques Compagnies, qui étoient en Garniſon à Emden, & à quelques autres auſſi éloignées, de s'y rendre. Il y en eut même quelques-unes, qui n'arriverent que quelques jours, après que les premieres ſe furent retirées.

On rapporte, (2) comme une choſe très-veritable, que plus d'un Mois, avant que les Troupes euſſent ordre de marcher à Amſterdam; on reçut des Lettres de Londres, de Dantzig & d'ailleurs, qui parloient du Siege de cette Ville, comme étant déja commencé, ou comme devant arriver dans peu. Si cela eſt, il faut que le Prince, ou quelcun de ſes Confidens, qui étoient la plûpart des Officiers de l'Armée, en eût parlé devant quelcun, qui le rapporta. Quand le Siege, ſi on le peut nommer ainſi, fut réellement commencé; il importoit beaucoup à la Ville, qu'il finît, avant que le bruit s'en répandit, dans les Païs étrangers; où il y auroit eu bien des Lettres de Change proteſtées, & une grande diminution du crédit des Marchands de cette Ville. La crainte du Prince, ou l'envie contre la Ville étoit ſi grande, qu'il n'y eut que deux Villes, qui ſe déclaraſſent pour Amſterdam; la Ville de Goude, qui ne voulut pas permettre que ſa Garniſon allât joindre les Troupes du Prince, quoi qu'elle eût reçu ordre d'y aller; & celle de Dordrecht, qui

(1) *Wiquefort* Liv. IV. p. 194.

(2) Là-même p. 290.

1650. demanda que le Prince retirât les Troupes de l'Etat de devant Amſterdam. Il y en eut au contraire, qui ouvrirent leurs Magazins au Prince, & qui lui fournirent volontairement tout ce qui pouvoit ſervir à la réduction de cette Grande Ville ; ſans prendre garde que, par une baſſe envie, elles fourniſſoient des armes, contre leur propre liberté. Dès que le Traité fut ſigné, le Prince, ſans parler davantage d'aller à Amſterdam, partit pour la Haie. Il renvoya en même tems les Troupes, dans leurs Garniſons. Les Députez des EE. GG. qui lui avoient été envoyez, ceux des Etats de Hollande, & les Conſeillers Députez de la même Province, ayant appris ce qui s'étoit paſſé, s'en retournerent ſur leurs pas.

Cependant le Gouvernement d'Amſterdam ne congedia pas d'abord les Troupes, qu'il avoit levées ; & marqua, par toute ſa conduite, qu'il n'étoit nullement ſatisfait du Prince, & qu'il croyoit que le Traité, qu'il avoit fait avec lui, ne le mettoit pas en ſûreté. Pour ſe mettre à couvert d'une autre ſurpriſe, il fit nettoyer les foſſez de la Ville, mettre des paliſſades en des lieux qui en avoient beſoin, & rangea ſous cinquante quatre drapeaux la Bourgeoiſie, qui ne l'étoit auparavant, que ſous vingt-quatre. Ce même Magiſtrat ordonna qu'on viſiteroit toutes les barques, qui y arrivoient de tous côtez, & fit venir un Ingenieur d'Anvers ; pour ſe ſervir de ſes avis, pour un peu mieux fortifier la Ville. Elle n'a néanmoins été environnée de murailles, & de baſtions réguliers, comme elle l'eſt à préſent, que du tems de la guerre, qui commença en MDCLXXII. Mais le terrein, qui peut être tout inondé, eſt ſa plus grande ſurêté.

On y étoit perſuadé, comme (1) dit *Wiquefort*, que le Prince d'Orange avoit deſſein d'engager l'Etat dans une nouvelle guerre, avec l'Eſpagne ; & que c'étoit pour cela qu'il vouloit, qu'on tint ſur pied des Troupes conſiderables. Comme ſa jeuneſſe le rendoit capable d'entreprendre tout, ſans ſe mettre fort en peine des ſuites ; il fit un Traité ſecret avec la France, cette même année, dont nous parlerons dans la ſuite ; qui montroit qu'on ne ſe trompoit point, en cela.

Cependant ceux qui apprirent l'empriſonnement des Députez de Hollande, dont nous avons parlé, à Louveſtein, dûrent être ſurpris & offenſez d'une action auſſi hardie, que celle-là ; que les EE. GG. s'ils en avoient donné l'ordre, ne pouvoient nullement défendre, par les Lois de l'Union ; & encore moins le Prince, s'il l'avoit conçue & exécutée, de ſon chef. Mais les autres Provinces ſe turent, pour être en état d'en parler, ſelon que l'affaire tourneroit. Le Conſeil de la Ville de Dordrecht, ayant appris la détenſion de Jacob de Wit, (2) réſolut le lendemain d'envoyer une nombreuſe Députation au Prince, pour tâcher de l'obliger à le relâcher, ſous la caution de la Ville ; qui s'engageoit de le repréſenter à la Juſtice, dès qu'il ſeroit cité à comparoître. Ce Conſeil faiſoit l'eloge des bons ſervices, qu'il avoit rendus à ſa Patrie, & déclaroit qu'il n'avoit opiné, touchant la réforme des Troupes, comme il avoit fait, que ſelon les ordres, qu'il en avoit reçus. Il ajoûta, qu'il conſentiroit à la derniere propoſition du Prince, & du Conſeil d'Etat, pour le nombre des Troupes, qu'on retiendroit, & qu'il tâcheroit même de porter les autres Villes de la Province à en faire autant ; ſans préjudice néanmoins de la liberté qu'elles ont, conformément au Traité d'Union, de déliberer tous les ans, touchant les ſubſides extraordinaires, que le Conſeil d'Etat a accoûtumé de demander. Il réſolut encore que le Prince ſeroit prié, par les Députez, de permettre que les Etats de la Province ſe puſſent aſſembler en ſûreté, & de retirer les Troupes de l'Etat de devant Amſterdam ; la Ville de Dordrecht offrant ſa médiation, pour accommoder cette affaire. Ces deux dernieres demandes, quoi que conçues en termes moderez, pour ne pas choquer l'humeur hautaine du jeune Prince, ne laiſſoient pas de renfermer des reproches ſanglans d'employer, ſans ordre & ſans pouvoir, *les Troupes de l'Etat*, contre la principale Ville de Hollande ; & ce qui étoit encore pire, d'ôter aux Etats de la Province la liberté d'opiner, ſur ſes propres affaires. 1650.

Après que cette réſolution fut priſe, on apprit à Dort, que le Prince étoit parti pour Amſterdam ; de ſorte que la Députation n'eut pas lieu, parce qu'il n'étoit pas trop ſûr de l'envoyer au Prince, environné de ſon Armée. Mais deux jours après, le même Conſeil fit faire un Acte, en forme, pour la juſtification de la conduite de Wit, & pour l'indemnizer lui & ſes Enfans de ce qui leur étoit arrivé, ou qui leur pourroit arriver dans la ſuite. Il réſolut encore de faire les mêmes offres, dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, qu'il s'étoit propoſé auparavant de faire au Prince ; pourvû qu'il remit les Priſonniers en liberté, & qu'il ſe retirât de devant Amſterdam ; à quoi on le convieroit, par une Députation, qu'on lui feroit exprès, de la part des EE. GG. & de ceux de Hollande. Il défendit auſſi à ſes Députez, de ſe mêler d'aucune affaire publique, que celle-là ne fût règlée, ou d'entrer en aucune Conférence, que les Priſonniers ne fuſſent mis en liberté, & rétablis en toutes leurs Charges. Mais ces Propoſitions n'étant que foiblement apuyées, par les autres Villes, & les parens même des Priſonniers craignant pour leurs perſonnes, ſi l'affaire ſe pouſſoit, avec trop de chaleur, dans les Etats de Hollande ; il ne s'y fit autre choſe, ſinon que les Députez de Dordrecht eurent ordre de ſe conformer aux avis, & à la conduite des autres Villes, dont les Députez avoient été arrêtez. Si l'on en croit l'Hiſtoire de ce tems-là, à peine oſoit-on dire, que ce que le Prince avoit fait, étoit contre les Lois. La Ville de Dordrecht, qui avoit applaudi à Maurice du tems de Barneveld, ſentit les mauvaiſes conſéquences d'un exemple de cette ſorte.

Cependant, comme le remarque *Wiquefort*, ceux qui avoient été menez à Louveſtein, étoient priſonniers du Prince d'Orange, & non de l'Etat ; puis que c'étoit le Prince, qui les avoit fait arrêter, qui les avoit fait conduire à Louveſtein, & de qui ſeul l'Officier, qui les gardoit, prenoit ſes ordres. Il falloit néceſſairement s'adreſſer à lui, pour obtenir leur liberté. La Ville de Delft, & les Parens de *Jean Duyſt* s'adreſſerent donc à lui, pour le prier de le faire élargir ; en lui repréſentant que c'étoit un homme âgé de près de ſoixante & dix ans, & que, ſelon leurs Lois, il devoit, en peu de mois, ſe démettre de la Magiſtrature, & qu'il s'en déchargeroit ſur le champ, ſi on vouloit le mettre dehors. Le Prince conſidera alors, qu'il ne ſeroit pas poſſible de faire condamner les Priſonniers, par des Juges déleguez, comme ſon Oncle avoit fait condamner autrefois *Barneveld*, & les autres, qu'il avoit fait arrêter ; qu'il faudroit néceſſairement les renvoyer à la Juſtice ordinaire, qui ne pourroit pas les condamner contre les Lois.

(1) Liv. IV. p. 198.
(2) Voyez la XIII. Preuve du IV. Livre de *Wiquefort*.

Il

1650. Il fit donc délivrer, ſur le champ, le priſonnier de Delft, & écrivit aux EE. GG. qu'il l'avoit fait relâcher, ſelon le pouvoir, qu'ils lui avoient donné le 5. de Juin. Les autres Villes imiterent l'exemple de Delft, & de ſon Député. De Wit lui-même pria la Ville de Dordrecht, de le décharger de tous ſes emplois. Le Conſeil de cette Ville le fit, quoi qu'à regret, (1) & lui conſerva en même tems le rang, qu'il tenoit à Dordrecht, & déclara que cette démiſſion ne porteroit point de prejudice à ſon honneur, ni à ſa Famille. Sur cela, le Prince le laiſſa ſortir, auſſibien que les autres priſonniers; ſans parler davantage du prétendu crime, qui les lui avoit fait arrêter. Ainſi ils recouvrerent tous la liberté, mais les battus, comme l'on dit, ne laiſſerent pas de payer l'amende.

Cependant le Prince fit remettre le 15. d'Août, au Préſident de l'Aſſemblée des EE. GG. une Lettre, qui contenoit les raiſons, qui l'avoient engagé à arrêter les Priſonniers; conformément, diſoit-il, au pouvoir, qu'ils lui en avoient donné. Il en avoit fait rendre une ſemblable aux Etats de Hollande; mais cette Aſſemblée ne trouva pas à propos d'ouvrir ce papier, comme ſi perſonne n'exigeoit du Prince une juſtification; mais en effet parce qu'ils ne vouloient pas rouvrir une plaie, qui n'étoit pas bien fermée. Le Conſeiller Penſionaire eut ordre de garder ce papier fermé, & le garda en effet, juſqu'à ce que quittant ſa charge, il remit à ſon ſucceſſeur les papiers publics, qu'il avoit entre les mains. Les EE. GG. en uſerent (2) de même, pour ne choquer perſonne. On ne s'y arrêtera pas, parce qu'il n'y a rien d'eſſentiel, que l'on n'ait vû dans la narration précedente.

Le Prince s'étant mieux tiré de cette affaire, qu'il ne pouvoit eſperer, gagna par-là ce qu'il avoit ſouhaité. Dès le 13. d'Août, les Etats de Hollande arrêterent que la propoſition, que le Conſeil d'Etat avoit faite le 15. de Juillet, ſeroit acceptée, à condition que les Priſonniers ſeroient mis en liberté, comme ils le furent. Le 18. du même Mois, les Etats Généraux ordonnerent la même choſe. (3) On convint de congédier cinquante-cinq Compagnies d'Infanterie, & douze de Cavalerie, & que cela ſe feroit au nom du Prince, & du Conſeil d'Etat. Pour les quatre Compagnies de Cavalerie, & les mille hommes d'Infanterie, qui faiſoient le ſujet de la conteſtation; on convint que ces Troupes ne ſeroient entretenues, que juſqu'à ce que les Provinces en euſſent fait ſavoir leur ſentiment, ce qu'elles ſeroient dans cinq, ou ſix ſemaines; que tous les gages & appointemens, exprimez dans l'Etat de guerre de l'an MDCXXI., & les Soldats qui étoient compris dans les Etats de guerre des années MDCXXVI. & MDCXXVII. ſeroient payez juſqu'au dernier de Decembre MDCXLVIII.; que le dernier Etat de guerre commenceroit à avoir lieu, depuis le 1. de Janvier de l'année ſuivante; & qu'à l'avenir, aucune Province particuliere n'entreprendroit de congedier aucunes Troupes; mais que cela ſeroit laiſſé à toute la République, qui le feroit de l'avis du Conſeil d'Etat; ſans préjudice néanmoins de la liberté, que les Provinces ont de conſentir, ou de ne point conſentir aux ſubſides néceſſaires, pour la ſubſiſtence de Gens de Guerre. Les Députez pourtant de Friſe, & de Groningue n'y conſentirent, qu'à condition que les cinquante-cinq Compagnies, que l'on devoit congédier, ſeroient toutes étrangeres. Le Prince avoit bien témoigné, que ce n'étoit pas là ſon deſſein; mais les autres Provinces ayant approuvé le ſentiment de celles de Friſe & de Groningue, on convint qu'on congedieroit vint Compagnies Françoiſes, trente-deux Angloiſes, & trois Ecoſſoiſes. Avant que de parler de l'exécution de cette déliberation, il faut dire en peu de mots, ce que les Provinces jugerent de l'entrepriſe du Prince contre la Ville d'Amſterdam, ſur la Lettre qu'il leur en écrivit le 3. d'Août. La Province de Zélande, qui dépendoit de lui, approuva (4) ſon deſſein, par une Réſolution formelle, & ordonna à ſes Députez, qui étoient en grand nombre à la Haie, (5) de remercier le Prince de ce qu'il avoit fait à Amſterdam, & de ce qu'il avoit fait arrêter pluſieurs Députez de Hollande; & de l'exhorter de continuer à donner de ſemblables preuves de ſon Zéle envers l'Etat. Outre que le Prince avoit des terres & des Villes en Zélande, qui lui donnoient beaucoup d'autorité dans la Province; il y a bien de l'apparence que la jalouſie du négoce, qui étoit entre les Villes de Commerce des deux Provinces, contribua à lui faire recevoir un compliment, que la Province ne lui auroit pas fait autrement. Ceux de Gueldre le remercierent auſſi, mais en termes, qui n'approuvoient, ni ne condamnoient abſolument ce qu'il avoit fait. Les Friſons l'approuverent, en termes généraux, & ceux d'Over-Yſſel remercierent le Prince, de la peine qu'il s'étoit donnée, & lui dirent qu'ils ne doutoient pas, qu'il n'eût de bonnes raiſons d'en avoir uſé, comme il avoit fait. Ceux de la Province d'Utrecht lui firent de ſemblables remercimens. Les Etats de Groningue, & des Omlandes n'étoient pas alors aſſemblez. Ceux de Hollande ſe turent, & firent aſſez paroître, après ſa mort, combien ils déſapprouvoient ſa conduite. Il y a bien de l'apparence, que les approbateurs de cette conduite du Prince, n'étoient pas ſi peu clair-voyants, dans ce qui regardoit les Loix & les Interêts de la République; que de ne pas voir qu'il avoit violé les Loix, de ſa propre autorité, & que ce qu'il avoit fait étoit de dangereuſe conſequence, pour la liberté de l'Etat; mais que la peur d'irriter le Prince contre eux, & peut-être encore l'eſperance des Emplois Militaires, par ſa faveur, les fit parler contre leurs propres ſentimens. Il n'étoit guére poſſible, que dans un Etat de cette ſorte, un Général & un Gouverneur, en même tems, n'augmentât trop ſon autorité; quand on le remercioit de ce qu'il pouvoit avoir fait, contre la liberté de l'Etat, & que ceux qui avoient oſé la ſoûtenir étoient mal-traitez. C'étoit encourager celui que chaque Particulier craignoit, dont il pouvoit eſperer de l'avancement, pour lui, ou pour les ſiens, & que tout le Corps de l'Etat n'oſoit reprendre, à faire hardiment ce qui le pouvoit mener à une plus haute dignité. Si ce jeune Prince eût vécu plus long-tems, on auroit, ſelon toutes les apparences, vû arriver quelque choſe de ſemblable.

Ce qui s'étoit paſſé lui fit écouter des propoſitions, qu'on lui faiſoit du côté de la France; comme on l'a apris par l'Edition des Lettres de Maréchal d'*Eſtrades*, qui avoit ſervi dans l'Armée des Pro-

(1) Voyez la XXVI. Preuve du IV. Livre de *Wicquefort*.

(2) On peut voir cet Ecrit dans les Preuves du IV. Livre de *Wicquefort*, dont il eſt la XVII.

(3) Voyez Preuve XIX. de IV. Livre de *Wicquefort*.

(4) Voyez ſa Réſolution & celles des autres Provinces dans le *Lion Rétabli d'Aitzema* p. 85. & ſuiv.

(5) Voyez la Preuve XX. & les quatre ſuivantes de *Wicquefort*.

1650. Provinces sous Friderie Henri, comme on l'a vû par cette Histoire. Le Prince (1) lui écrivit une Lettre du 2. de Septembre, où il le prioit de le venir trouver à la Haie, ayant à lui communiquer des affaires très-importantes, qui regardoient S. A. Il lui conseilloit de prendre le prétexte de venir solliciter le payement de ce qui lui étoit dû, pour les appointemens de son Régiment. D'Estrades ne manqua pas d'en écrire en Cour, au Cardinal Mazarin; qui montra la Lettre du Prince à la Reine, & qui lui écrivit le 15. du même Mois, pour lui donner ordre de passer incontinent en Hollande, près du Prince d'Orange; & lui envoya en même tems un pouvoir de traiter, & de conclurre avec lui, en cas qu'il le trouvât disposé à rompre avec l'Espagne. Le Cardinal ajoûtoit, que c'étoit le plus grand service, que D'Estrade pût rendre au Roi, & qu'il lui en sauroit très-bon gré, en son particulier, parce que cela serviroit à rompre les mesures de ses Ennemis. Voici le Projet de ce Traité; par lequel il étoit dit „ que le Roi promettroit de mettre en Campagne au 1. de Mai MDCLI. une Armée de „dix-mille hommes de pied, & de six-mille Chevaux, pour attaquer Bruges : Que pareillement „le Prince d'Orange promettoit de rompre, avec „l'Espagne, & d'entrer en campagne le même „jour, avec dix-mille hommes de pied, & quatre-mille chevaux, & d'attaquer Anvers : Que „le Roi & le Prince, romproient en même tems „avec Cromwel & tâcheroient, par toutes sortes de voies, de rétablir le Roi d'Angleterre en „ses Royaumes, & qu'ils continueroient la Guerre contre les Rebelles : Que l'on n'entendroit „à aucun accommodement avec l'Espagne, que „de concert.

Pour en venir là, il faut que le Prince fit son compte de faire la guerre, malgré la Province de Hollande, & de l'obliger de fournir les subsides ordinaires pour cela. Mais il ne le pouvoit faire, que par la force, ou par les menaces. Les François, pour l'engager à s'engager dans cette guerre, convinrent avec lui des Articles suivans, qui devoient demeurer secrets : „ Que la Ville d'Anvers étant investie, par le Prince d'Orange, le „Roi détacheroit deux-mille Chevaux de l'Armée, qui attaqueroit Bruges, pour aller joindre le Prince d'Orange; & qu'après la prise des „deux places nommées, les deux armées se joindroient, & marcheroient pour attaquer Brusselles, & qu'au même tems l'Armée du Roi, qui „étoit sur la frontiere de Picardie attaqueroit „Mons. Le Roi promettoit d'envoyer au Prince d'Orange ses expéditions, pour être Lieutenant General de son Armée, d'abord après la „prise d'Anvers, & pour commander ses Troupes, „comme avoient fait ses Prédecesseurs : Que le „Roi consentiroit, que le Prince d'Orange eût „Anvers & le Marquisat du S. Empire, en propriété, tant pour lui que pour ses Héritiers, & „ne consentiroit pas à la Paix, que cet Article ne „fût accordé : Que le Prince d'Orange promettroit, de faire tenir une Flotte de cinquante Vaisseaux bien équipez dans la Manche, à commencer du premier jour de Mai MDCLI & qui resteroit en Mer jusqu'à la fin de Novembre, de la „même année, pour agir tant contre l'Espagne, „que contre les Rebelles d'Angleterre : Qu'on „tiendroit le Traité de partage, qui fut fait entre Louïs XIII., & les Etats Généraux, l'année „MDCXXXIV. & que si les Armées séparées, „tant du Roi, que des Etats, attaquent & pren- 1650.
„nent des Places, qui ne soient pas de leur partage, elles seroient gardées jusqu'à la Paix, par „celui qui les prendroit; bien entendu que si les „deux Armées étoient jointes, & si elles attaquoient & prenoient une Place ensemble; elle „demeureroit à celui, à qui elle appartiendroit „par le Traité, qui en avoit été fait.

Ce Projet fut arrêté, à la Haie, le 20. d'Octobre; (2) après quoi le Prince alla en Gueldre, où il avoit, depuis peu, acheté la Seigneurie de Dieren, en un pais de chasse. C'étoit un divertissement, auquel il prenoit un très-grand plaisir, & il avoit en effet besoin de se divertir un peu, après les affaires, qu'il avoit eûes, pendant cette année. Il s'abandonna si fort à cet amusement, qu'encore que la saison fût mauvaise & avancée, il ne le voulut pas quitter, quoi qu'il se sentit incommodé. La fievre le prit, vers la fin d'Octobre, & comme il ne trouvoit pas là assez de commodité, pour se faire traiter; il se fit porter par eau à la Haie, où l'on reconnut bientôt qu'il avoit la Petite Verole. On le traita avec beaucoup de soin, & les Médecins croyoient déja l'avoir presque tiré d'affaires, lorsqu'il vint à mourir le 6. de Novembre, sur les neuf heures du soir, âgé de vingt-quatre ans & six mois. On s'étoit si fort flatté, que pendant sa Maladie, on ne lui parla point de penser à la mort, & qu'on ne voulut l'entretenir de ce que l'on a accoûtumé de dire aux Mourants, que lors qu'il n'en fut plus tems. *Wiquefort* censure fort le Ministre, qu'on voulut employer à cela, mais trop tard; de ce *qu'au lieu de représenter au Prince agonizant l'horreur de ses Pechez, qui en son âge & en sa fortune ne pouvoient pas être petits, ni en petit nombre, afin de tirer de lui quelques marques de repentance, s'efforça de lui persuader* (en le traitant toûjours d'Alteſſe Sereniſſime) *que des yeux de la Foi, il voyoit le Ciel ouvert, & le Fils de Dieu assis à la droite du Pere, qui tendoit les bras de sa misericorde, pour le recevoir.* Cela étoit en effet hors de propos, s'il est vrai que le Ministre le trouva sans connoissance, lors qu'il entra dans sa Chambre; mais nôtre Historien s'échauffe trop là-dessus, puisque l'on fait assez, que ces sortes de discours se disent plûtôt, pour l'édification de ceux qui sont presens, que pour les mourants, qui ne les entendent pas. Il a un peu plus de raison de trouver mauvais, que ce même Ministre dit ensuite, en prêchant & en faisant son Panegyrique, *que le monde n'en étoit pas digne*; qui sont des paroles (3) qui sont dites des gens d'une éminente pieté, & qui avoient beaucoup souffert pour la Religion. D'ailleurs il reconnoit „ que „c'étoit un Prince qui, à l'âge de vingt-quatre „ans avoit fait connoître, qu'il avoit d'aussi grandes qualitez, que celles, qui avoient élevé ses „Prédecesseurs à une gloire immortelle. Il avoit, „*continue-t-il*, relevé le lustre de sa naissance, „par celui de son Mariage, qui rendoit les plus „grands Rois ses Alliez, & par celui d'une de „ses sœurs avec l'Electeur de Brandebourg. Il „étoit infatigable, quoi qu'un peu usé, par des „exercices trop violens, brave, entreprenant, „civil & liberal; qualitez très-estimables, mais „dont plusieurs grands hommes s'étoient servis „pour ruiner la liberté de leur Patrie, & qui „étoient plus propres à le faire craindre, qu'à „le faire aimer dans une République libre. M s
il

(1) Lettres du Comte d'*Estrades* Tome I. pag. 90. & suivantes.

(2) *Wiquefort* Liv. IV. p. 201.
(3) Heb. XI. 38.

1650. il faut lui pardonner, ce qu'il fit contre les Lois & les devoirs de ſa Charge, a cauſe de ſa Jeuneſſe, & en rejetter la faute ſur ceux, qui lui donnoient de mauvais conſeils; afin d'abuſer enſuite de ſon autorité, pour leur profit particulier.

Le même Hiſtorien remarque fort bien qu'il y eut deux Princeſſes, qui prenoient le plus d'interêt en ce Prince, que ſa mort brouilla. L'une étoit la Princeſſe Royale ſa Veuve, qui perdoit, par cette mort, toute ſa conſolation, après avoir vû mourir d'une mort tragique le Roi ſon Pere, & ſes Freres obligez de ſortir de la Grande Bretagne, avec peu de moyen de s'y rétablir. L'autre étoit la Princeſſe Mere du Prince, qui avoit toûjours eu un grand aſcendant ſur l'eſprit de Frideric Henri, & qui n'avoit pas pû conſerver ſon autorité, dans le même degré auquel elle avoit été, pendant la vie de ſon Epoux. Après avoir eſſuyé les premieres larmes, elles firent paroître une animoſité peu ſéante, entre une Belle-Mere & une Belle-Fille. Elle éclata lorſque la jeune Princeſſe, qui étoit prête d'accoucher, quand ſon Epoux mourut, eut accouché d'un Prince le 14. de Novembre, huit jours après la mort de ſon Pere. L'une & l'autre aſpirerent à la tutelle de cet Enfant poſtume, & cela les brouilla ſi fort, qu'elles demeurerent ennemies juſqu'à leur mort. On dira enſuite, comment les Etats Généraux reglerent leurs prétenſions, auſſi bien que celles de l'Electeur de Brandebourg, Oncle du jeune Prince, qui vouloit auſſi avoir part à ſa tutelle.

La mort du Prince Guillaume ayant été publiée, le Préſident des Etats Généraux, pour cette ſemaine-là, qui étoit le Sr. Jean de Guent, Gentil-homme de Gueldre, Député de cette Province, appella inceſſamment l'Aſſemblée le Dimanche au ſoir, qui étoit le dernier jour auquel il devoit préſider. (1) La déliberation ayant duré juſqu'à Minuit, il voulut quitter la Chaire de Préſident, pour la remettre au Député de Hollande, qui lui devoit ſucceder immédiatement, depuis cette heure-là; mais les Députez de Hollande lui firent la civilité de permettre qu'il mît fin à la Déliberation, qu'il avoit commencée. Comme il n'y avoit plus de Capitaine Général, ni de Stadthoudre des Provinces, dont le défunt l'avoit été; les EE. GG. trouverent à propos de donner inceſſamment à toutes les Provinces, la nouvelle de ſa mort, & de les prier de leur faire ſavoir ce qu'elles jugeoient, qu'on dût faire dans cette conjoncture. Ils ordonnerent auſſi au Comte Guillaume de Naſſau, Gouverneur du Friſe, au Sr. de Brederode Maréchal de Camp, & à tous les Gouverneurs & Commandants des Places de l'Etat, de s'aquiter bien de leur devoir, de veiller à la conſervation de leurs Places, & de n'attendre déſormais aucuns ordres, que ceux des Etats Généraux, auxquels ils avoient fait ſerment de fidelité, puiſque le Prince d'Orange étoit mort.

Dès que le bruit de cette mort fut répandu dans la Province de Hollande, les Députez, que le Prince avoit mal-traitez, furent rétablis dans leurs Emplois; dont ils ne s'étoient démis, que pour faire une ſorte de ſatisfaction, qui ne lui étoit point duë, comme on l'a pu voir dans l'Hiſtoire de cette affaire. Dort commença, & rétablit Jacob de Wit. Amſterdam en fit de même à l'égard des Freres Bicker, qu'on rappella dans leurs Emplois, avec de grands éloges. On en uſa de même dans les autres Villes, envers ceux qui avoient encouru l'indignation du Prince, pour avoir été fideles à leur patrie. 1650.

Les Etats de Hollande, qui avoient été convoquez d'abord apres ſa mort, craignants que quelques Provinces, qui les avoient traverſez, en faveur du Défunt, & loüé une conduite, qui n'étoit nullement excuſable, ne ſe défiaſſent d'eux, firent dire aux Députez qu'elles avoient à l'Aſſemblée des EE. GG. que comme la bonne intelligence, & la confiance réciproque des Provinces étoient les ſeuls fondemens, ſur leſquels on pût appuyer le ſalut de la République; ils étoient prêts à donner, en toute occaſion, des marques du deſir qu'ils avoient d'entretenir, & de ſerrer encore plus les lieus de l'Union. Outre cela, pour prévenir la calomnie de ceux qui accuſoient de n'être pas bons Réformez, ceux qui préferoient le bien de l'Etat aux deſſeins, & aux interêts particuliers de la Maiſon d'Orange; ils déclarerent, (2) qu'ils étoient réſolus de ſuivre la Religion Réformée, comme on l'enſeignoit, dans les Egliſes Publiques des Provinces Unies, conformément à la Doctrine du Synode de Dordrecht; & en même tems d'entretenir le Traité d'Union, qui fut conclu à Utrecht en MDLXXIX.; ſur quoi l'on doit remarquer, que par (3) l'Article XIII. de cette Union, il eſt porté qu'*à l'égard de la Religion, ceux de Hollande & de Zélande ſe conduiroient, comme ils le trouveroient à propos, & que, pour les autres elles ſe pourroient régler ſur la Paix Religieuſe publiée par l'Archiduc Matthias, ou y mettre tel ordre qu'elles jugeroient propre, pour le repos de leurs Sujets, ſans qu'en cela il pût être fait aucune oppoſition par les autres Provinces, & ſans que perſonne pût être recherché, & mal-traité pour ſa Réligion.* Il ſemble que les Etats de Hollande eurent quelque égard à cet Article, qui n'a jamais été révoqué; de ſorte qu'il faut concilier ce qu'ils diſoient avec cet Article, & non le leur faire contredire. Les Etats de Hollande propoſoient de régler le nombre des Troupes, non comme on étoit convenu avec le feu Prince d'Orange; mais conformément à la Réſolution, priſe en MDCXLVII. quand on parloit de la négotiation de Munſter, & qu'on régloit ſes Préliminaires. Il s'agiſſoit d'une choſe de ſi grande importance, que les Députez Ordinaires à l'Aſſemblée des Etats Généraux, ne parurent pas aſſez autoriſez, pour entreprendre de régler la forme, que les affaires devoient prendre; dans tout le corps des Provinces, qui compoſent la République. (4) C'eſt pourquoi les Etats de Hollande firent dire, à l'Aſſemblée ordinaire des EE. GG. qu'il leur ſembloit, qu'il ſeroit néceſſaire d'appeller une Aſſemblée Générale, qui fût compoſée d'un bon nombre de Députez, & qui fuſſent munis d'ordres & d'inſtructions ſuffiſantes, pour une ſi grande affaire: Qu'ils avoient réſolu d'envoyer une Députation à toutes les Provinces, pour cela: Qu'ils prioient inſtamment leurs Députez, qui étoient alors à la Haie, de ſeconder les bonnes intentions des Etats de Hollande, en écrivant ſérieuſement là-deſſus à leurs Provinces: Qu'en attendant, toutes les affaires, qui concernoient l'Etat, demeureroient ſur le même pied qu'au-

(1) Voyez *Wiquefort* Liv. IV, p. 204.

(2) Voyez la Preuve XXVII. du Liv. IV. de *Wiquefort* & le *Lion Rétabli* d'*Aitzema* p. 100.

(3) Voyez ci-deſſus cette Hiſtoire ſur l'année 1575. page 80.

(4) Voyez *Aitzema*, dans ſon *Lion Rétabli* p. 100. & la Preuve XXVII. du IV. Livre de *Wiquefort*.

1650. qu'auparavant, & que les Colleges Politiques, & les Emplois Militaires ſeroient continuez de même, juſqu'à ce que l'on y eût mis un nouvel ordre. La Province de Hollande ménagea ſoigneuſement, en cette conjoncture, celle de Zélande, & témoigna qu'elle avoit beaucoup de reconnoiſſance, pour les bons ſervices de la Maiſon des Princes d'Orange, & des Comtes de Naſſau; qu'elle étoit réſolue d'oublier tout le paſſé, & de vivre en bonne intelligence, avec les autres Provinces, & ſur tout avec celle de Zélande. La Hollande nomma enſuite *Jacob de Waſſenar* Sr. d'*Opdam*, du Corps de la Nobleſſe, *Corneille* de *Graef* Sr. de Zuyd-Polsbroek, ancien Bourgmeſtre d'Amſterdam; & *François Riecen*, Conſeiller & Penſionaire de Purmerende, pour aller en Gueldre & en Overyſſel; *Nicolas Ruyſch*, Conſeiller & Penſionaire de Dordrecht, *Jaques van Zyl*, Conſeiller & Penſionaire de Gorinchem, & *Corneille* de *Sommelſ*, ancien Bourgmeſtre d'Alcmar, pour la Zélande; le Sr. de *Brederode*, du Corps de la Nobleſſe, *Corneille de Beveren*, Sr. de Strevelshoek, & *Jerôme Beverning*, Echevin de Goude, pour Utrecht; *Conrad van Beuningen*, Penſionaire d'Amſterdam, *Guillaume Nieuport*, Conſeiller de Schiedam, *Corneille Rippers*, Bourgmeſtre de Hoorn, pour la Friſe, & pour Groningue. Les Etats de Hollande firent, en même tems, aſſurer la Zélande de la diſpoſition, où ils étoient de favoriſer la Compagnie des Indes Occidentales, dans le fonds de laquelle la Province de Zelande étoit la plus intereſſée, & le Commerce d'Angleterre, dans lequel la Zélande avoit auſſi une bonne part; mais qui avoit été traverſé, par le penchant que le feu Prince d'Orange avoit pour la Maiſon de Stuart. Les Députez de Hollande furent, par tout, très-bien reçus, & particulierement en Zélande; parce que celui, qui brouilloit les Provinces, pour profiter de leurs meſintelligences, n'y étoit plus, & que leur interêt commun étoit de vivre en bonne intelligence. Elles approuverent toutes la Propoſition de la Province de Hollande, & promirent de ſe rendre à la Haie au tems marqué, qui étoit d'abord le 15. de Decembre. Mais il fut renvoyé à l'année ſuivante.

Pendant que les Provinces ſe préparoient à la grande Aſſemblée, dont nous venons de parler, il arriva à la Haie des Lettres de *Guillaume Boreel*, qui étoit alors leur Ambaſſadeur en France; (1) où il racontoit ce que le Cardinal Mazarin lui avoit dit, le 30. de Novembre, touchant la perte que les Etats avoient faite, par la mort du Prince d'Orange. „ Les Etats, *dit Mazarin*, ont bien „ſujet d'être affligez de la mort d'un tel Prince. „Quand même on conſidereroit cette mort, com„me une choſe indifferente; c'eſt une choſe pi„toyable, que de voir éclipſer une ſi belle lumie„re dans la fleur de ſon âge. Les qualitez extra„ordinaires, qui paroiſſoient évidemment en ſa „perſonne, donnoient une confiance entiere, que „peu d'années de vie auroient donné à L. H. P. un „Chef très-excellent, & très-propre & néceſſai„re pour la conſervation de la République, & „pour lui faire honneur. C'eſt l'affection, *ajoû„toit-il*, & le deſir que nous avons de voir cette „République, dans le luſtre & dans la proſperi„té, qui nous font parler ainſi; auſſi bien que la „douleur, que nous avons de la perte que leurs „HH. PP. viennent de faire. Les Eſpagnols „louënt auſſi les vertus de ce Prince; mais ils ſont „bien-aiſes que leurs HH. PP. l'aient perdu. Je „puis vous dire, avec verité, que l'Ambaſſadeur „*De Brun*, en parlant à Bruſſelles du Prince, a dit que ſa mort étoit plus avantageuſe au Roi „ſon Maître, que le bonheur qu'il avoit eu, dans „la derniere Campagne contre la France. Dans le reſte de cette converſation, le Cardinal exhortoit fort les Etats de vivre en paix entre eux, & à ſe défier des Eſpagnols. Depuis *De Brun* ayant eu audience dans l'Aſſemblée extraordinaire, dont nous parlerons, (2) refuta ce que le Cardinal avoit dit à Boreel, contre les interêts de l'Eſpagne. 1650.

La Province de Hollande, par la mort du Stadthoudre, réünit à ſa Souveraineté divers Droits, dont il avoit joui, auſſi bien que tous ſes prédeceſſeurs. Ces Droits avoient appartenu originairement aux Comtes de Hollande, & devoient par conſéquent être dévolus aux Etats de la Province, qui leur avoient ſuccedé. Mais comme Guillaume I. Prince d'Orange, en avoit été fait Gouverneur, par Charles V. & qu'il avoit eu le même emploi, ſous Philippe II.; ſous le nom duquel il gouvernoit, même après avoir pris les armes contre lui, juſqu'à ce qu'enfin, les Etats Généraux des Païs-Bas euſſent entierement ſecoué le joug de ce Monarque; le Gouverneur de Hollande & de Zélande continua, entre autres choſes, comme avoient fait les Gouverneurs précedens, dans l'abſence du Souverain, à élire les Magiſtrats de la plûpart des Villes, ſur une nomination d'un certain nombre, qu'on lui préſentoit. Ses fils lui ayant ſuccedé joüirent du même avantage, & le tranſmirent à ſon Petit-Fils. Dès que ce Prince fût mort, les Etats de Hollande rentrerent dans leurs droits, à cet égard; parce que le Fils Poſtume, de ce dernier Prince, n'heritoit pas de ſes Charges.

Guillaume II. avoit auſſi joüi de ce Droit à Nimegue, juſqu'à la Paix de Weſtphalie, en vertu de la Capitulation faite en MDXCI., & les Bourgeois de cette Ville voulurent rentrer (4) dans le Droit d'élire leurs Magiſtrats; parce que cela n'avoit été accordé à Maurice, que pendant la guerre. Ils en avertirent le Prince d'Orange, mais ce Prince fut maintenu dans cet emploi, par la Province, & par la Cour de Juſtice, & voulut l'exercer par force, après avoir introduit des Troupes dans la Ville. Il ordonna au Magiſtrat de faire, en ſa préſence, la nomination, qui ſe devoit faire alors, pour la lui préſenter, afin qu'il choiſit ceux qu'il voudroit ſur ce nombre des nommez; & comme le Magiſtrat le refuſa il fit, avec hauteur, l'élection telle qu'il voulut, & ſe retira de la Ville, ſans ſe mettre en peine de ce qu'on en diroit. Comme il avoit gagné la Nobleſſe de Gueldre, & la Chambre de Juſtice d'Arnheim; il ſe mettoit au-deſſus de toutes les plaintes, que cette Ville pouvoit faire. Ce fut là un préſage de ce qu'il fit peu d'années après en Hollande, & de la maniere, dont il auroit gouverné, s'il avoit vécu.

Il avoit auſſi changé à Dordrecht les Magiſtrats, contre le gré de la Ville, & ſans l'avis de la Cour de Hollande, qu'il auroit dû conſulter; & depuis cette Ville qui avoit accoûtumé de lui faire une députation, pour lui offrir la nomination qu'elle avoit faite, la lui envoya, par un Meſſager, dans une Lettre fermée.

Les

(1) Voyez cette Lettre dans *Wiquefort* Preuve LXIII.

(2) Son Diſcours eſt la LXXIII. Preuve des Livre IV. de *Wiquefort*.

(3) Voyez la Preuve XXXI. du IV. Livre de *Wiquefort*.

1650. Les Etats de Hollande rendirent, (1) le 8. de Décembre, le droit d'élire leurs Magiſtrats aux Villes, qui l'avoient eu, & déclarerent qu'on l'accorderoit à celles qui ne l'avoient pas eu, pourvû qu'elles le demandaſſent, & que ces Villes fuſſent déja en poſſeſſion de ſe trouver aux Etats de la Province. Ils offrirent même de leur accorder ce Privilege, auſſi ample, qu'elles pourroient le ſouhaiter, & dirent qu'elles pourroient fixer le nombre de leurs Magiſtrats, & la maniere de les élire, comme elles le jugeroient à propos, pour le bien de leurs Bourgeois. Ils y mirent ſeulement cette reſtriction, que ceux, qui ſeroient élûs, ſeroient de la Réligion Réformée, conformément au Synode de Dordrecht, ou au moins qu'ils n'y ſeroient pas contraires; ce que l'on ajoûta, comme il ſemble, en faveur des Rémontrans pacifiques, qui étoient déja dans la Magiſtrature, ou qui y pourroient être appellez; comme il eſt arrivé ſouvent, depuis ce tems-là. Pour ce qui regardoit les Villes, qui n'avoient pas ſéance dans l'Aſſemblée des Etats, ils ſe chargerent de les élire, par eux-mêmes, ou par les Conſeillers Députez de la Province, lorſque les Etats ne ſeroient pas aſſemblez, & retinrent la diſpoſition de tous les Offices de Juſtice, & de Police, que les Gouverneurs de la Province avoient euë. Auparavant la Cour de Hollande faiſoit l'élection de ceux, qui étoient revêtus de ces Emplois, dans l'abſence du Gouverneur; de ſorte que, quand elle apprit ce Réglement des Etats, elle leur envoya quatre Conſeillers, pour ſe plaindre de ce qu'on lui ôtoit un Droit, dont elle avoit joui, depuis pluſieurs ſiecles. Elle fit auſſi repréſenter qu'on lui faiſoit tort, en donnant au premier des Conſeillers Députez de la Province, le pouvoir de donner *le mot du guét* à la Garde ordinaire; au lieu que ç'avoit été le Préſident de la Cour, qui l'avoit donné dans l'abſence du Gouverneur. Mais comme il n'y en avoit plus alors, ce prétendu Droit étoit dévolu au Souverain. On voit bien, que tout cela étoit une ſorte de précaution, contre le pouvoir exceſſif du Stadthoudre, en cas que l'on vint à en élire un, dans la ſuite.

Les mêmes Etats, (2) retirerent à eux la diſpoſition abſolue de tous les Emplois Militaires, dans les Troupes, qui ſeroient à leur ſolde, juſqu'à celui de Capitaine inclusivement. Ils ſe réſerverent auſſi de nommer le Recteur de l'Academie de Leide, quand elle le demanderoit. Ils éteignirent, en quelque maniere, la Charge de Grand Veneur, à laquelle étoit jointe celle de Grand Maître des Eaux & Forêts; en témoignant qu'ils feroient un Lieutenant de la Venerie, quand la Nobleſſe leur préſenteroit un Sujet propre à la remplir; parce qu'ils ſe reſervoient, en même-tems, la nomination des Officiers ſubalternes, & le pouvoir de faire des règlemens pour l'exercice de cette Charge. Ils ſe réſerverent encore le pouvoir de faire grace des crimes, qui pourroient ſe commettre, & tous les droits, que les anciens Stadthoudres, & en particulier ceux de la Maiſon d'Orange avoient eus. Les Gardes à cheval du Prince défunt devinrent dès-lors les Gardes des Etats de Hollande, qui firent auſſi des Gardes à pied un Régiment de dix Compagnies.

Le Prince défunt avoit été prêt de ſigner un Traité avec l'Eſpagne, touchant le Marquiſat de Bergopzoom; mais étant venu à mourir, ſans l'avoir fait, la Princeſſe Douairiere ſa Mere, (3) pria les Etats Généraux de s'entremettre de cette affaire, & d'engager l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à le ſigner. Cela ne put pas ſe faire, parce que l'Ambaſſadeur n'avoit pas le pouvoir de ſigner ce Traité, avec d'autres, qu'avec le Prince. Mais cela fut accommodé, dans la ſuite; par où il paroit, que l'Eſpagne n'avoit eu aucune connoiſſance du Traité, que le feu Prince d'Orange avoit commencé avec la France, pour attaquer la Couronne d'Eſpagne, comme on l'a dit ci-deſſus. 1650.

La Province de Zélande éteignit auſſi la qualité de *premier Noble*, qu'avoient pris les Princes d'Orange en cette Province, & qui leur donnoit un ſuffrage dans les Etats, comme repréſentans toute la Nobleſſe de la Province. (4) Elle déclara, que cet honneur n'avoit regardé que leurs perſonnes, à cauſe des grands ſervices, qu'ils avoient rendus à l'Etat, & qu'il étoit éteint, dans la perſonne du dernier mort. Knuyt, qui le repréſentoit dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, dans les Etats de la Province, & dans l'Amirauté, voulut prendre ſa place ordinaire, dans les Etats de la même Province, comme repréſentant le Jeune Prince; mais les Députez des Villes s'y oppoſerent, & il fut obligé de ceder de peur d'y être forcé. Il proteſta enſuite, contre eux, mais en vain.

Il parut, par tout cela, que l'on n'étoit nullement diſpoſé, à déclarer que le jeune Prince ſuccederoit aux Charges, & aux Dignitez de ſon Pere. Cependant ſa Grande-Mere n'avoit pas manqué d'écrire aux Provinces une Lettre, (5) le 20. de Novembre, où elle leur diſoit, que la perte ineſtimable, que la Maiſon d'Orange venoit de faire par la mort du Prince Guillaume, avoit été, en quelque maniere, réparée par la naiſſance d'un Fils, dont ſa Veuve avoit accouché: Qu'elle les prioit d'avoir égard à cet Enfant, lors qu'elles délibereroient de donner un Capitaine Général à l'Etat, & un Gouverneur à leurs Provinces; à cauſe des grands ſervices, que ſes Prédeceſſeurs leur avoient rendus. Elle avertit les Etats Généraux, qu'elle avoit auſſi envoyé cette Lettre aux Provinces, mais ils laiſſerent à ces mêmes Provinces, le ſoin de lui répondre. Elle n'y fut pas reçue, comme elle eſperoit; puiſque celle de Groningue & des Omlandes créa, pour ſon Gouverneur particulier, le Comte Guillaume de Naſſau, qui l'étoit déja de la Friſe. Cette Princeſſe s'étoit rendue odieuſe, par ſes manieres hautaines, qui faiſoit qu'elle parloit quelquefois des Etats avec mépris, & ſe moquoit de ſon Epoux, lors qu'il témoignoit avoir de la déférence pour eux. Les autres Provinces laiſſerent la choſe, comme elle étoit, ſans parler de prendre aucun Stadthoudre. (6) Le Comte Guillaume avoit été voir, le 11. de Novembre, le Préſident de l'Aſſemblée des Etats Généraux, pour le remercier de ce qu'elle lui avoit fait l'honneur, de lui communiquer la mort du Prince d'Orange, & offrir, en même tems à l'Etat ſes ſervices; en quelque occaſion que ce fût, & le prier d'avoir égard à ſa per-

(1) Voyez la XXXIII. Preuve du IV. Livre de *Wiquefort*.

(2) Voyez la Preuve XXXIV. & ſuiv. du IV. Livre de *Wiquefort*.

(3) Voyez *Wiquefort* Liv. IV. p. 309. & ſuiv.

(4) Voyez la XLV. preuve du IV. Livre du même Hiſtorien.

(5) Voyez-la dans la XLII. Preuve, ſur le IV. Livre de *Wiquefort*.

(6) Voyez *Aitzema* Liv. XXX. p. 461. col. 1. & la XLIV. Preuve de *Wiquefort* ſur ſon IV. Livre.

1650. perſonne; ce qui ſembloit marquer qu'il aſpiroit aux Charges laiſſées vacantes, par la mort du Prince d'Orange. On dit auſſi que le Comte Jean Maurice de Naſſau, qui avoit été Gouverneur du Bréſil, & qui étoit alors Lieutenant Général de la Cavalerie & Gouverneur de Weſel, & le Sr. de Brederode, Maréchal de Camp, firent de ſemblables offres, à peu près dans les mêmes termes. Il étoit en effet au pouvoir des Provinces de remplir les Charges vacantes, comme elles le trouveroient à propos; car elles n'étoient nullement héréditaires, quoi qu'elles euſſent été remplies, par quatre Princes d'Orange, de ſuite. Elles ne furent déclarées telles, que pluſieurs années après, lorſque le Prince nouveau né en fut revêtu. La conduite du dernier Prince, qui les avoit poſſedées, nuiſit apparemment à ſon Fils, en ce tems-là.

Il y eut enſuite de grands démêlez, ſur la Tutele de ce Prince, que pluſieurs de ſes parens prétendoient leur appartenir, dont les principaux étoient ſa Grande-Mere, ſa Mere, & l'Electeur de Brandebourg, ſon Oncle; auxquels elle fut enfin remiſe par le jugement des Cours de Juſtice, l'année ſuivante. Comme cela n'eut aucune ſuite, qui concernât l'Etat, nous ne nous y arrêterons pas, dans une Hiſtoire Générale, comme celle-ci. On pourra trouver le détail de cette affaire, dans *Aitzema* & dans *Wiquefort*.

1651. LES Etats Généraux, & ceux de Hollande avoient offert d'abord aux deux Princeſſes, de préſenter le Prince nouveau né au baptême; & elles avoient reçu cette offre, avec civilité; mais il y eut quelque conteſtation entre elles, ſur le nom, qu'on lui mettroit. La Princeſſe Royale ſouhaitoit qu'on le nommât *Charles*, du nom du feu Roi de la Grande Brétagne; mais la Princeſſe Douairiere s'y oppoſa, comme à un nom de mauvais augure, à cauſe de ce qui étoit arrivé à ce Prince, & ſouhaita qu'on lui donnât les noms de ſon Pere, & de ſon Grand Pere, comme on le fit. Le Duc d'York, qui a depuis été *Jaques II.* & Beau-pere du Prince, dont il s'agiſſoit, étoit venu de nouveau en Hollande, pour rendre une viſite de condoléance à ſa Sœur. Il s'étoit d'abord offert, de conduire la Princeſſe Doüairiere à l'Egliſe; mais comme ſa Sœur ne le trouvoit pas bon, il s'excuſa ſur ce qu'il y auroit bien des gens de qualité, en cette Ceremonie; qu'il n'avoit pas encore vus, chez eux. (1) Elle ſe fit, avec beaucoup de pompe, & l'on remarqua que le Caroſſe, qui portoit l'Enfant, fut environné d'Halbardiers; quoi qu'il n'eût pas ſuccedé aux Emplois de ſon Pere, qui avoit eu droit d'en avoir, en qualité de Stadthoudre. L'Hermine, dont il fut couvert, & la ſuite pompeuſe des Princeſſes, qui l'accompagnoient, ſembloit quelque choſe de plus grand, que ne l'étoit la fortune de la Maiſon d'Orange, en ce tems-là, comme le dit *Wiquefort*. Ceux qui ſont entêtez d'augures & de préſages, pourroient dire, après coup, que cela préſageoit non ſeulement le rétabliſſement de cet Enfant, dans toutes les charges de ſes Prédeceſſeurs; mais la révolution qui eſt arrivée, par ſon moyen, dans la Grande Brétagne, & par laquelle il fut élevé à une dignité, qui le mit en état de porter le manteau doublé d'Hermine. Ils pourroient encore dire, que la fermeté, que ſa Grande-Mere témoigna à lui vouloir donner le nom de *Guillaume*, marquoit un ſort, qui a eu quelque reſſemblance à celui du fameux Duc de Normandie, qu'on nomma *Guillaume le Conquerant*, qui ſe rendit maître de l'Angleterre, avec une facilité ſurprenante; & celui de *Henri*, qu'ont porté pluſieurs Grands Rois de la même Ile. 1651.

Les Députez des EE. GG., & avec eux ceux de Hollande & de Zélande, & en particulier les Députez des Villes de Leide, de Delft & d'Amſterdam y aſſiſterent, comme Parrains. Eliſabeth d'Angleterre, Reine de Boheme, fut Marraine, & la Princeſſe Doüairiere donna le nom de *Guillaume Henri*, au jeune Prince. Les EE. GG. lui envoyerent enſuite, dans une Boëte d'or, qui valoit cinq-cens écus, un brevet d'une penſion viagere de huit-mille francs, comme ils l'avoient fait en MDCXXVI. en faveur du Prince ſon Pere. Ceux de Hollande lui firent une penſion de cinq-mille francs, & ceux de Zélande lui firent un préſent de vingt-mille, une fois payez. Mais trois Villes de la même Province, s'engagerent à lui faire payer une penſion, de deux mille-huit-cens Francs, entre elles. Ces civilitez n'empêcherent pas, que la Zélande ne demeurât ferme, (2) dans la réſolution d'éteindre la dignité de *Premier Noble* de la Province; quoi que les Tuteurs du Prince fiſſent pour l'obtenir, en faveur du Pupille. Nous avons voulu mettre tout cela ici, pour ne pas interrompre, ce que nous avons à dire de la Grande Aſſemblée.

Les premiers, (3) qui ſe rendirent à la Haie, pour y aſſiſter, furent les Députez de Zélande, qui vinrent au Mois de Decembre de l'année précedente. On leur alla au-devant avec pluſieurs Caroſſes, & on leur fit mille civilitez. Ils furent auſſi conduits de même à l'audience des Etats de Hollande, où ils ne parlerent que d'entretenir l'ancienne amitié, & la bonne correſpondence, qu'il y avoit eu ci-devant entre ces deux Provinces. Enſuite les Etats de Hollande, ou un Député de chaque Membre de l'Aſſemblée; eurent diverſes conférences avec eux, au nouveau Doele. Les Zélandois parlerent au commencement, d'avoir de l'égard pour le jeune Prince d'Orange, & de le nommer Stadthoudre d'abord, en lui donnant un Lieutenant, qui feroit les fonctions de ſa Charge, pendant ſa Minorité. Les deux Princeſſes, & leurs Amis eurent grand ſoin d'appuyer cette propoſition; mais les Etats de Hollande jugerent cette démarche prématurée; parce qu'on ne pouvoit pas ſavoir, ſi le Prince ſeroit propre à cet emploi. Il leur paroiſſoit que lui établir un Lieutenant ſeroit une choſe auſſi dangereuſe, pour le jeune Prince, que pour l'Etat: Qu'il ne penſeroit qu'à s'établir lui-même, pendant la Minorité du Prince, & qu'on ne pourroit pas enſuite le déplacer: Que le Prince ne ſauroit aucun gré à l'Etat, de ce qu'on lui auroit fait pendant ſon Enfance; dans la penſée qu'il l'auroit eu, comme par un droit héréditaire, qu'on ne lui pouvoit pas ôter. Il ſe mêloit encore là-deſſous des conſiderations, qu'on ne diſoit pas, comme *Aitzema* le témoigne; c'étoit qu'étant allié en France, en Eſpagne, en Angleterre & en Danemarc, & ayant lui-même beaucoup de bien, dans le Païs, il ſeroit formidable à l'Etat; ce qui n'étoit guére compatible avec la ſureté d'une République libre, & que ſi dans les Villes de la Grece, on avoit banni des Citoyens, qui y étoient trop puiſſans, de peur qu'ils ne s'en rendiſſent maîtres;

(1) *Wiquefort* Liv. IV. p. 218.

(2) On peut conſulter là-deſſus les preuves LXI. & LXII. du IV. Livre de *Wiquefort*.

(3) *Aitzema* dans ſon Lion Rétabli p. 820. & dans ſon Liv. XXXI. de ſon Hiſt.

1651. tres; on avoit bien plus de ſujet de craindre cela, dans un Prince, dont les Prédeceſſeurs avoient aſpiré à la Souveraineté, ſous le nom de Gouverneurs, & qu'en effet ils avoient été plus puiſſans, ſous ce nom-la, que les Souverains même ne l'avoient été autrefois.

Les Députez de Gueldre & d'Utrecht, arriverent à la fin de Decembre, & furent reçus, comme les Zélandois. Ceux de Friſe & de Groningue ne vinrent qu'en Janvier, de l'an MDCLI. Pour ceux d'Over-Yſſel, quoi qu'ils euſſent d'abord autoriſé leurs Députez Ordinaires, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, pour traiter avec les autres Provinces; ils ne laiſſerent pas d'y en envoyer d'Extraordinaires, des Quartiers & des Villes de la Province, à condition qu'ils feroient ce voyage à leurs propres dépends. Ceux de Hollande les reçurent de la même maniére, & eurent quelques conférences particulieres avec eux; pour les mettre au fait de ce dont il s'agiſſoit, & que l'on réduiſoit à trois points principaux, l'Union, la Réligion & les Troupes.

Quand les Députez furent prêts à entrer en matiere, dans l'Aſſemblée Générale, comme la Chambre, où les EE. GG. tenoient leurs Aſſemblées ordinaires, n'étoit pas aſſez grande, pour renfermer un ſi grand nombre de Députez, qu'on dit avoir été de trois-cens; on ordonna que l'on préparât, pour cela, la grande Sale de la Cour. On en fit ôter toutes les Boutiques, qui étoient ſur les côtez, & l'on y fit mettre des Bancs tout autour, dont les plus proches de la muraille, étoient les plus élevez en forme d'Amphithéatre. On mit au milieu une longue table quarrée, au haut de laquelle devoit s'aſſeoir le Préſident, & le Greffier au-deſſous, vis à vis de lui. On tapiſſa les murailles d'une étoffe verte, & l'on en couvrit auſſi la Table & les Bancs, pour montrer que l'Etat n'étoit pas en deuil. On avoit fait courir le bruit, que la Province de Hollande vouloit faire ôter de la Sale les Drapeaux, les Etendards & les Banderoles, qui pendoient au plancher, & qui avoient été pris ſur les Eſpagnols, dans les Victoires que l'Etat avoit remportées ſur eux; & que cela ſe faiſoit, pour ne pas choquer les Eſpagnols. Il eſt vrai qu'on les ôta, mais ce ne fut que pour en faire ôter la poudre, dont elles étoient couvertes; ce qui ayant été fait, on les rependit comme auparavant, au même plancher.

La premiere Séance ſe tint le Mécredi 18. de Janvier. Les Députez ayant pris leurs places, le Préſident de la Province de Friſe, qui préſidoit aux EE. GG. cette ſemaine-là, commença par des Complimens qu'il fit aux Députez, & des vœux pour le bon ſuccès de leur Convocation. Enſuite la Province de Hollande fut priée de faire l'ouverture des principaux Chefs des déliberations, pour la diſcuſſion deſquels l'Aſſemblée avoit été convoquée. C'eſt ce que Cats, Penſionaire de Hollande, fit de bouche, par un diſcours, qui fut le lendemain diſtribué par écrit. Après un Exorde, que l'on ne rapportera pas, il dit, en venant au fait, que les Etats de Hollande avoient jugé „ que pour la conſervation de la Républi„que, il falloit établir & entretenir trois choſes, „l'Union, la Réligion, & l'Armée; l'*Union*, „telle qu'elle avoit été formée, par le Traité „fait à Utrecht en MDLXXIX. la Réligion, „telle qu'elle étoit préchée, dans les Egliſes Pu„bliques des Provinces, conformément aux ex„plications du Synode tenu à Dordrecht, en „MDCXVIII. & MDCXIX. & l'*Armée* ſuivant „les réſolutions que l'on avoit priſes, ſur les points „préliminaires: Qu'il ſe rencontroit alors trois 1651.
„choſes, que l'on n'avoit pas encore vuës dans „la République, dès ſon commencement; dont „la premiere étoit la Paix, qui venoit de ſe „faire, avec beaucoup d'honneur, pour l'Etat; „la ſeconde qu'il n'y avoit perſonne, dans la „Maiſon d'Orange, qui pût remplir les emplois „les plus relevez de la Républque; la troiſié„me enfin qu'il y avoit un Maréchal de Camp, „dont le devoir étoit de commander les Trou„pes, au défaut du Géneral.

„Que les Etats de Hollande conſideroient là„deſſus, que depuis le commencement de la „Guerre, la conduite de toutes les affaires mi„litaires avoient été confiée au Conſeil d'Etat, „par le VI. & le XVIII. Article de ſon Inſtruc„tion: Qu'ils croyoient qu'il falloit laiſſer ce „Conſeil, le Maréchal de Camp, les Gouver„neurs, les Commandans des Places, & tous les „Officiers, tant par mer, que par terre, dans „la fonction actuelle de leurs Emplois: Que le „changement des Garniſons & les Patentes, „pour le Commandement des Troupes, ne de„voient s'accorder que du conſentement, & pour „la ſureté des Provinces, ſelon la pratique pré„ſente, qui étoit particulierement obſervée dans „la Province de Friſe: Qu'il faudroit que les „Etats particuliers de chaque Province, ou leurs „Conſeillers Députez puſſent changer, comme „ils le jugeroient à propos, les Compagnies qui „y ſont, & leur donner les Patentes ou les Or„dres néceſſaires, pour cela: Que quand il ſe„roit néceſſaire de tirer quelques Compagnies „d'une des Provinces, qui ont voix dans les EE. „GG. il faudroit que le Conſeil d'Etat ou les Con„ſeillers Commis de cette Province, demandaſſent „autant de Compagnies qu'ils jugeroient à pro„pos, en joignant à leur demande les raiſons „qu'ils auroient de la faire; & en laiſſant en blanc „les noms des Capitaines, pour être remplis, „par les Conſeillers Commis de la Province, après quoi les Compagnies marcheroient; mais „que ſi les Etats de la Province, ou ſes Con„ſeillers avoient quelques raiſons de ne les pas „accorder, ils les feroient inceſſamment ſavoir au „Conſeil d'Etat, afin qu'il en jugeât; & que s'il „ne trouvoit pas qu'elles fuſſent ſuffiſantes, il re„nouvelleroit ſa demande; bien entendu que ces „Compagnies ſeroient ſur la répartition de cette „Province (*ou qu'elle les payeroit*) auquel cas il „ne ſeroit pas permis de les faire marcher, ſans „ſon conſentement exprès, ou ſans celui de ſes „Conſeillers Commis; & qu'il en ſeroit de mê„me par rapport aux Quartiers d'hiver, ou aux „Etapes qu'on leur marqueroit.

Cela ſemble avoir été demandé, pour prévenir l'abus, que le Conſeil d'Etat auroit pû faire de ſon autorité, contre le bien d'une Province; comme il étoit arrivé, du tems du Siege d'Amſterdam; auquel on avoit envoyé des Troupes, payées par la Province de Hollande, pour attaquer cette Ville, malgré la Province, qui s'y ſeroit oppoſée, ſi elle l'avoit ſû.

„Qu'autant qu'il ſeroit poſſible, les Troupes „payées par une Province y ſeroient placées, ou „au moins ſur leurs frontieres; & que pour cela, „par le conſentement des Membres de l'Union, „on aſſigneroit à chacun d'eux une certaine Fron„tiere. Qu'il faudroit que le Conſeil d'Etat pût „changer les Compagnies, ſur les Frontieres, „dont il auroit le ſoin, & que les Provinces puſ„ſent faire la même choſe ſur les leurs, pour le „bien de la République; pourvu qu'elles en don„naſſent inceſſamment avis au Conſeil d'Etat.

1651. „ Qu'il faudroit, que ce Conſeil eût auſſi le „pouvoir d'envoyer les Garniſons ailleurs, lorſ„que cela ſeroit néceſſaire; pourvû qu'elles de„meuraſſent dans la même Frontiere, qui leur „avoit été aſſignée, & dans le reſſort de la mé„me Province.

„ Que le Conſeil d'Etat, voulant faire ſortir „quelques Compagnies de la Frontiere, qui leur „auroit été aſſignée, devroit le demander aux E„tats, ou aux Conſeillers Députez de la Provin„ce; en leur envoyant des Patentes, où les noms „demeureroient en blanc; pour être remplis par „la Province, ou par ces mêmes Conſeillers; à „moins que ces derniers, faiſant difficulté de le „faire, n'envoyaſſent leurs raiſons au Conſeil d'E„tat; & que ces raiſons ne ſe trouvant pas aſſez „fortes, les Compagnies marcheroient à la ſecon„de demande du Conſeil d'Etat.

„ Que les hauts Emplois Militaires, comme „ceux des Gouverneurs, & des Commandans des „Places, avec toutes leurs dépendances, venant à „être vacants, dépendroient des Etats dans le „Païs, ou dans la Répartition de qui ſeroient ces „places; & que ceux qui viendroient à vaquer, „dans les lieux dépendants des Etats Généraux, „appartiendroient à leurs HH. PP.

„ Qu'il faudroit que les Troupes fiſſent ſerment „aux EE. GG. & aux Provinces, qui les paye„roient, en particulier.

„ Mais que, pour alors, les EE. de Hollande „ne trouvoient pas à propos d'élire un nouveau „Gouverneur, & Capitaine Général; & que pour „la forme du Gouvernement Militaire, ils croi„roient qu'il faudroit ſe gouverner, ſur l'exem„ple des plus anciennes Républiques, qui euſſent „été, telle qu'étoit celle des Hebreux; qui, de„puis leur ſortie d'Egypte, juſqu'au tems des „Rois; c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace de CCCCL. „ans, ou environ, n'avoient jamais eu des Gou„verneurs, ou des Généraux fixes, quoi „qu'ils euſſent été en des guerres perpetuelles; „mais avoient choiſi des Chefs, à chaque occa„ſion: Que cette République avoit pluſieurs „choſes, ſelon les plus Savans, qui ſe trouvoient „dans celle des Provinces Unies, & qui avoient „été obſervées par les Nations les plus ſages, & „qui l'étoient même encore alors; ayant été gar„dées, autrefois par les Romains, par les Athe„niens, & par les Lacedemoniens, & l'étant au„jourd'hui, par les Venitiens, par les Suiſſes, „par les Génois, & par d'autres.

Cette comparaiſon, qui n'eſt pas trop exacte, ſemble avoir été de l'invention de Mr. *Cats*, qui n'avoit qu'une légere connoiſſance de l'Antiquité. Aucune de ces Républiques ne reſſembloit, dans l'élection des Généraux, à celle des Provinces Unies; mais ce n'eſt pas ici le lieu de s'y arrêter.

Il ajoûta, „ qu'outre tout cela, les Etats de „Hollande jugeoient qu'élire un ſemblable Gé„neral n'étoit point une choſe, qui pût être a„vantageuſe à l'Etat; à divers autres égards; 1. „pour la Perſonne, qu'on pourroit élire, ou dé„ſigner dès à préſent: 2. pour le Lieutenant, „qui tiendroit, par proviſion, la place du Géne„ral: 3. pour l'Etat lui-même, comme on le pou„voit facilement concevoir.

On ne parla pas plus clairement, pour n'offenſer perſonne, parce qu'il y auroit eu des gens, qui auroient voulu élire, ou au moins déſigner le Prince d'Orange, qui étoit encore dans le berceau, pour Général; ce qui lui auroit rendu héréditaire l'autorité, qu'avoit euë ſon Pere; & qui auroit, tôt, ou tard, mis l'Etat dans le même danger, où il avoit été la derniere année de ſa vie. Le Lieutenant, qu'on auroit donné à un Enfant, auroit pris beaucoup d'autorité, en attendant, & auroit pu abuſer de la Minorité du Prince, pour faire ſes propres affaires. Il n'auroit guère été poſſible, que l'Etat même ne ſe brouillât, de tems en tems, avec lui, pour l'empêcher d'empieter ſur les Droits de la République; où il pouvoit encore facilement arriver du deſordre, par la diſſention des Provinces, & par la jalouſie que les moins riches ont pour celles, qui le ſont davantage. 1651.

Enfin Cats propoſa „ s'il ne ſeroit pas à pro„pos, de faire une nouvelle Inſtruction pour le „Conſeil d'Etat, pour le Maréchal de Camp, & „pour d'autres Perſonnes, ou Colleges, ou d'y „changer quelque choſe, par le conſentement des „Provinces.

La Province de Friſe propoſa de diſcontinuer, pour un peu de tems, la ſéance ſuivante, afin que les Provinces euſſent le tems de former leurs conſiderations, ſur ce qui avoit été propoſé. Mais comme elles avoient été aſſez informées, de ce dont il s'agiſſoit par les Conférences, qu'elles avoient euës, avec la Hollande; il fut conclu que l'on continueroit les ſéances.

Ceux de Gueldre, préſenterent le 20. leurs conſiderations, quoique le Quartier de Zutfen, ne fût pas du même ſentiment, que les deux autres, & qu'il y eût des gens dans les Quartiers de Nimegue & de la Veluwe, qui n'entroient pas dans les maximes de la Province de Hollande, & qui, à cauſe de cela, preſſoient pour l'élection d'un Général & un Gouverneur, quelques difficultez, qui s'y trouvaſſent. Mais les Villes de ces deux Quartiers, avec quelques Nobles, leur impoſerent ſilence, à la pluralité des voix.

On ne ſauroit rapporter le précis des ſentimens des Provinces, parce qu'il faudroit être trop long, & qu'il ſeroit inutile de dire la même choſe pluſieurs fois, quoi qu'en termes differens; car elles étoient, pour le gros, dans les mêmes ſentimens, que celle de Hollande. La Province de Gueldre donna ſes ſentimens le 20. de Janvier, ſur les trois Articles, que la Hollande avoit propoſez. La Zélande en fit autant le même jour.

Comme l'on ſut, que les Etats parleroient de la Réligion, les Synodes des Provinces envoyerent cinq Députez à la Haie; pour préſenter dans l'Aſſemblée leurs Griefs, ſur la Réligion. On les fit entrer, & s'étant avancez vers la Table, *Latius*, Miniſtre de la Haie, y fit (1) un diſcours à tête nuë & debout; qui ne roula que ſur l'augmentation du Papiſme, dans les Provinces, & ſur tout ſur les Frontieres du Brabant, du côté de Bois-le-Duc. Enſuite il le donna, par écrit, à l'Aſſemblée, ſigné de ſa main, & de celles de ſes Confreres. Ils donnerent auſſi une liſte des moyens, pour empêcher que le Papiſme ne s'augmentât. Il y eut quelques Provinces, qui auroient mieux aimé, que les Miniſtres ne ſe fuſſent point préſentez à l'Aſſemblée; parce qu'il y en avoit un d'entre eux, qui dans la Dedicace d'un Livre, qu'il avoit préſenté au feu Prince d'Orange, l'avoit depuis peu extremement loüé, ſur la conduite qu'il avoit tenue envers la Province de Hollande, & de la Ville d'Amſterdam; en lui appliquant des paſſages de l'Ecriture, qui regardoient toute autre choſe; ce qui eſt une eſpece de

(1) On le verra, avec tous les autres Diſcours, ou conſiderations des Provinces dans *Aitzema*.

1651. de profanation, (1) comme le remarque un Hiſtorien, qui n'eſt que trop commune, parmi certaines gens.

Les Etats de Hollande n'avoient pas non plus oublié, que le Prince avoit inſinué qu'ils en vouloient à la Réligion, en preſſant ſi fort la réformation des Troupes; quoique ce fuſſent deux choſes, qui n'avoient aucun rapport enſemble; & qu'il fût même contre la Réligion Chrétienne & l'Humanité, que de vouloir continuer une guerre, qu'on auroit pu finir beaucoup plûtôt; s'il n'avoit été de l'interêt des Capitaines Généraux des Provinces Unies, de l'entretenir le plus longtems, qu'il étoit poſſible. D'ailleurs il ne s'étoit rien dit, ni rien paſſé, qui eût fait aucun changement dans la Réligion, & qui pût faire ſoupçonner qu'on voulût y rien changer, ni abandonner la doctrine du Synode de Dordrecht.

Cependant il y eut encore d'autres perſonnes, peu amies de la Province de Hollande, qui vouloient qu'on exprimât, au long, & en termes clairs, *qu'en cas que quelque Membre de l'Etat fît quelque choſe, contre la Réligion Réformée, ou ne la maintînt pas, comme il falloit, la Généralité* (on nomme ſouvent ainſi les EE. GG.) *y pourroit mettre ordre.* Il parut à la Province de Hollande & à ceux, qui étoient de ſon ſentiment, *que ce ſerait ouvrir la porte aux plus grandes violences, & avoir trop d'égard pour les Miniſtres.* Les Friſons, ceux de l'Overyſſel, & ceux de la Province de Groningue & des Omlandes, avec le Quartier de Zutfen, étoient d'avis qu'il falloit dès-lors *établir un certain pied fixe, ſur lequel on pût d'une maniere efficace défendre la Réligion, contre ceux, qui ne la maintiendroient pas, comme il falloit*, & la plûpart auroient voulu ſuivre tous les Articles, que les Théologiens auroient dreſſez, ſur cette matiere. La Province de Hollande craignoit auſſi qu'ils ne ſe mêlaſſent, dans la Converſation, & même dans la Chaire, des matieres d'Etat, & qu'ils n'inſinuaſſent qu'il étoit néceſſaire d'avoir un Stadthoudre; comme deux, ou trois l'avoient entrepris, en ſoûtenant *que le Gouvernement ne pourroit pas ſubſiſter, ſans avoir un Chef de qualité, & permanent, tant pour le Gouvernement, que pour les affaires de la Guerre.* Ils décrivoient *la République plûtôt comme un Etat* Monarchique, *que* Polyarchique, *comme on l'avoit dit, d'abord après la mort du Prince.* Mais le Gouvernement fit enſorte à la Haie, par ſes bons avis, qu'on s'abſtînt d'en parler en ce lieu-là. On avoit même différé le jour de Jeûne, qu'on célebre tous les ans, de peur que les Prédicateurs ne traitaſſent, en Chaire, d'affaires Politiques, dans la conjoncture où l'on étoit.

Les Provinces étoient bien d'accord, touchant les Ordonnances & les bons Réglemens, qui avoient été faits ſur la Réligion; par rapport à l'Egliſe Romaine, mais les Miniſtres & en particulier ceux de Zélande, ſe plaignoient qu'on ne les obſervoit pas, & demandoient qu'on les exécutât mieux à l'avenir. On blâmoit ſur tout la Hollande, & en particulier la Ville d'Amſterdam, qui, pour ne pas nuire à ſon commerce, diſſimuloit, à l'égard des Catholiques Romains. Mais cette Province, & d'autres ſoûtinrent que la République ayant pris les armes, entre autres choſes, pour la liberté de Conſcience, & n'ayant pas même procedé, à la maniere de l'Inquiſition d'Eſpagne, dans le tems de la guerre; on ne devoit pas, en pleine paix, donner dans de ſemblables excès. Les Provinces de Gueldre, de Zélande & d'Overyſſel s'étoient d'abord expliquées, ſur les trois Articles, en termes aſſez forts; mais enſuite la Province de Gueldre déclara, *qu'elle ſe conformoit à celle de Hollande, ſous cette condition; à l'égard de la Réformation Politique; dans la Mairie de Bois-le-Duc, & d'autres ſemblables territoires; que ceux, à qui quelques Emplois Politiques ſe trouveroient engagez, ſeroient raiſonnablement contentez, & qu'ils pourroient s'en défaire en faveur de quelques Réformez, ſous l'approbation des Etats Généraux.* La Zélande dit auſſi, qu'elle ſe conformoit à la Hollande, mais elle demanda une vigoureuſe exécution des Placards; celle d'Utrecht en fit autant. Elles preſſerent auſſi la Réformation Politique de la Mairie de Bois-le-Duc, & des autres ſemblables territoires. Elles demanderent encore que les Sectes, qui n'étoient tolerées, que par connivence, ne puſſent pas ſe répandre ailleurs, ni s'établir en des lieux, où elles ne l'étoient pas alors. On pourra voir les Avis des Provinces, dans *Aitzema*, qui les met tout au long. Voici comment la Hollande s'expliqua ſur l'Article de la Réligion, dans les propres termes dont elle ſe ſervit, qui ſont d'autant plus remarquables, que toutes les Provinces les adopterent le 27. de Janvier. 1651.

„ I. Les Etats de chaque Province ont déclaré, comme ils déclarent encore, par cet Ecrit, „ que chacune conſervera conſtamment, & maintiendra, chez elle, *la Véritable Réligion Chré-*„*tienne Réformée*, comme on la prêche, & comme on l'enſeigne préſentement, par tout, dans „ les Egliſes Publiques, & comme elle a auſſi été „ confirmée par le Synode National, tenu à Dor„ drecht en MDCXIX.

Par-là on n'impoſa à perſonne la néceſſité de l'embraſſer, ou de la profeſſer, contre ſa conſcience; mais on dit ſeulement qu'on n'enſeigneroit aucune autre doctrine, dans les Egliſes Publiques. Il eſt auſſi certain, que ces Egliſes appartenant au Souverain, il lui eſt libre d'en donner l'uſage à ceux, dont il approuve les ſentimens.

„ II. Cette même Réligion ſera maintenue, „ tant dans chaque Province, que dans les quar„ tiers qui dépendent de la Généralité; ſans per„ mettre que jamais il s'y faſſe aucun changement, „ par qui que ce ſoit

Cela eſt juſte, pour ce qui regarde l'eſſentiel de la Réligion Chrétienne, qui ne peut être changé. Mais il n'eſt guère poſſible, qu'il ne ſe faſſe quelque changement, en des queſtions Théologiques; comme il eſt arrivé, lorſque les Idées de *Cocceius*, ſe ſont introduites dans la Théologie des Provinces Unies. Mais toutes les Loix Humaines, ſur tout concernant des opinions obſcures, ou incertaines, ſont ſujettes au changement. Cependant on parle toûjours, comme ſi elles devoient être éternelles, à cauſe des conjonctures des tems; en ſouſentendant cette exception inévitable: *à moins que la Société Chrétienne* (dont il s'agit) *ne vînt à changer de ſentiment.* Mais c'eſt ce qui ne doit pas ſe faire légerement, & qui ne doit avoir lieu, qu'après une mure déliberation, dans une Aſſemblée libre & moderée.

„ III. Les Sectes, qui ſont excluſes de la pro„ tection publique, & que l'on ſouffre ſeulement „ par connivence, ſeront tenues en bon ordre & „ en repos; en les bornant, contre toutes ſortes „ d'excès, & ſans permettre qu'elles s'établiſſent, „ en d'autres lieux, que ceux, où elles le ſont „ déja.

Cet article regarde principalement la Réligion Romaine, car pour les autres, comme celles des Lutheriens, des Rémontrans, & des Mennonites, con-

(1) Pag. 155. du Hiſtoire Latine.

1651. comme on les appelle, dans les Païs-Bas; ce ne ſont pas des gens, de qui l'on puiſſe craindre aucun deſordre, dans l'Etat; comme en effet il n'en eſt arrivé aucun, depuis l'année, en laquelle cet Article fut établi. Les Troubles du tems du Synode de Dordrecht, ne furent pas tant l'effet de la diverſité des ſentimens, que des intrigues Politiques du tems; comme on l'a aſſez vû, par cette Hiſtoire. Auſſi n'eſt-il rien dit ici des Ordonnances rigoureuſes, qui avoient été faites, dans le tems des Troubles, contre les Rémontrans; parce qu'on les laiſſa tomber d'elles-mêmes, dès qu'on s'apperçut que l'on avoit paſſé les bornes de la Modération; qui eſt l'un des principaux fondemens de tous les Etats bien reglez, & ſur tout d'une République, qui avoit autrefois pris les armes contre *Philippe* II. Roi d'Eſpagne, pour n'avoir gardé envers elle aucunes meſures, tant à l'égard de la Réligion, qu'à l'égard des Privileges. Auſſi cette République s'eſt-elle bien trouvée de ſa Modération, qu'elle ne pourroit abandonner ſans ſe faire beaucoup de tort; de ſorte qu'on peut autant s'appuyer, ſur ſes Maximes moderées, que ſur les Privileges les plus authentiques, qu'elle pourroit donner. Ceux qui vouloient demeurer dans l'ordre, & en repos, pouvoient s'appuyer ſur cet article, pour ſe défendre, devant les Puiſſances, contre le mal, que quelques Villes auroient entrepris de leur faire, ſi cela étoit arrivé.

„ IV. Les Placarts, ci-devant émanez contre „ceux, qui ſont attachez au Papiſme, demeure„ront en leur vigueur, & ſeront rigoureuſe„ment exécutez, ſelon leur forme & leurs ex„preſſions.

Cet Article ne vouloit pas dire qu'on pourroit les perſécuter, car on ne l'avoit jamais fait, ni voulu le faire, ſur tout dans la Province de Hollande, où ils ont toûjours été traitez, avec beaucoup de douceur. Auſſi les EE. GG. trouverent-ils très-mauvais, qu'un Ambaſſadeur de France leur reprochât, (1) en MDCXLIV. de mal-traiter les Catholiques. Mais cet Ambaſſadeur fit ſes reproches, ſans aucun ordre, & même contre le ſentiment de ſes Collegues; comme on le peut voir dans le recueuil de leurs Lettres, (2) *ſur les Négotiations de Munſter & d'Oſnabrug*.

„ V. Touchant la venuë licentieuſe des Ec„cleſiaſtiques, ſur les Terres des Etats, on cher„chera quelque temperament, & l'on y mettra „tel ordre, qui ſe pourra, ſans bleſſer le Traité „de Paix.

„ VI. Les Ambaſſadeurs & les Miniſtres des „Princes & Puiſſances étrangeres ſeront priez „de ne permettre pas qu'on faſſe, dans leurs „Hôtels, des Sermons, ou autres ſervices Ré„ligieux, en Langue Hollandoiſe; mais en celle „de leur païs, & qu'ils n'y recevront perſonne, „que ceux de leur ſuite.

Il y a apparence qu'on leur en parla, & qu'ils promirent d'en uſer ainſi; mais il y a long-tems qu'ils font le contraire; comme on l'a vû encore, au tems, auquel la Paix conclue à Utrecht, en MDCCXII. ſe traitoit, & comme on le voit encore à la Haïe.

„ VII. La ſalutaire réſolution de la Généra„lité, concernant la Réformation Politique, dans „la Mairie de Bois-le-Duc, & dans d'autres ter„ritoires ſemblables, ſera exécutée en toutes ſes „parties; & nuls *Baillifs*, *Ecoutets*, *Secretaires*, „*ni Juges Ruraux*, n'y pourront être établis, 1651.
„qui ne ſoient de la Réligion Réformée; bien „entendu néanmoins, que les Seigneurs parti„culiers, qui ont droit d'y établir des Officiers, „Réformez, & à faute de cela, les Etats Géné„raux le pourront faire, après le terme ex„piré.

Ce fut tout ce que l'on réſolut, concernant la Réligion. Quoi qu'il y eut pluſieurs choſes, de celles que les Miniſtres avoient recommandées, dont on n'y dit rien; ils ne laiſſerent pas de remercier leurs Hautes Puiſſances, & de ſe retirer. Ceux de Friſe & de Groningue n'auroient pas été fâchez, que les Miniſtres inſiſtaſſent, pour être ſatisfaits, ſur tous les Articles, qu'ils avoient touchez, dans leur Rémontrance. Mais les autres Provinces étant demeurées d'accord, les Députez des Synodes les remercierent très-humblement, & témoignerent d'être contens. Les deux Provinces, que l'on vient de nommer, donnerent auſſi leurs avis, ſur les matieres dont il s'agiſſoit, le 27. de Janvier. On trouvera leurs Ecrits tous entiers dans l'Auteur, que l'on a déja cité. Elles propoſerent s'il ne ſeroit pas bien d'élire, pour Général, le jeune Prince d'Orange, ſeulement par honneur, & un Lieutenant pour exercer cet Emploi, juſqu'à ce qu'il fût en âge de s'en aquiter lui-même. Mais les autres Provinces, ne le trouverent pas à propos. Ces mêmes Provinces, donnerent auſſi leurs Conſidérations ſur les Propoſitions faites par la Hollande, & cette Province même propoſa ſon ſentiment plus au long, le 30. de Janvier, dans une Déduction, qui mérite d'être luë; mais qu'on ne peut pas rapporter ici, ſans s'étendre trop. On y pourra voir les fonctions, non ſeulement du Conſeil d'Etat, mais auſſi celle du General de la Republique.

Le 31. de Janvier, les Etats de Zélande firent préſenter leurs ſentimens, ſur le pouvoir de changer les Garniſons, & de conferer les Emplois Militaires.

Le 1. de Fevrier, le Penſionaire de Zélande propoſa, par ordre de ſa Province, de remedier à une coûtume dangereuſe, qui s'étoit introduite dans les Provinces. C'étoit qu'il y avoit eu des gens (*apparemment les Princes d'Orange*) qui avoient fait des penſions à des perſonnes, qui avoient des charges dans l'Etat, & qui, à cauſe de ces penſions, avoient dépendu d'eux; ce qui avoit cauſé de grands deſordres, comme il étoit facile de le comprendre. Les Zélandois propoſerent donc de faire une Loi, qui défendit de donner, ou de prendre des préſens de corruption, de quelque nature qu'ils fuſſent. Ils demanderent auſſi, qu'on inſérât un Article ſur cette matiere, dans la nouvelle Inſtruction, qu'on feroit pour le Conſeil d'Etat. Les autres Provinces entrerent dans leurs vuës, & particulierement la Province de Hollande, qui approuva, en tout, les Propoſitions, qu'ils faiſoient, pour empêcher de donner & de recevoir des préſens, & pour regler mieux les fonctions du Conſeil d'Etat. Ces Provinces agiſſant de concert furent ſuivies de toutes les autres. On cherchera ces pieces dans *Aitzema*; car elles ſont trop longues, pour les inſerer ici, toutes entieres, comme elles le méritoient. Il faudroit preſque faire un Traité ſur chaque choſe de conſequence, pour les faire comprendre à ceux, qui n'en ont point d'idée.

Sur le milieu de Fevrier, comme la Princeſſe Douairiere d'Orange eut appris que les Provinces, excepté la Friſe, & celle de Groningue, & des Omlandes étoient convenuës, qu'il n'étoit pas du ſervice de l'Etat d'élire un Général, ni un Stadhou-

(1) Voyez le Livre XII. de cette Hiſtoire n. 128.
(2) Imprimées à la Haïe en 1724. Tom. II. page 193. & ſuiv.

1651. houdre ; elle écrivit une Lettre aux Etats Généraux, qui eſt très-civile, pour les prier de n'oublier pas tout-à-fait ſon Petit-Fils ; ſans néanmoins prétendre que l'Etat y fût obligé, ni qu'on dût le revêtir des Charges, que ſes Prédeceſſeurs avoient eues, comme ſi elles euſſent été héréditaires. Elle ajoûtoit que le Prince, & Elle les recevroient, comme des marques d'affection & de reconnoiſſance, envers la Maiſon d'Orange. Ce qui s'étoit paſſé, la derniere année de la vie du feu Prince d'Orange, avoit épouvanté toutes les Provinces ; excepté deux, qui avoient le Comte de Naſſau, pour Gouverneur, & pour Général. La vérité étoit que les Provinces étoient en effet obligées, aux trois premiers Princes d'Orange, qui les avoient gouvernées ; mais ces Princes, de leur côté, avoient ſujet d'être contents de ces Provinces ; qui leur avoient donné infiniment plus de relief, que ſi la famille étoit demeurée à Dillembourg. D'ailleurs les émolumens des Charges de Gouverneur, & de Général leur rendoient plus, que toutes leurs Terres héréditaires ne leur auroient pu rendre. Il ne reſtoit plus que de leur ſacrifier la liberté des Provoinces, pour laquelle elles avoient fait quatre-vingts ans de guerre à l'Eſpagne, à leurs propres dépends, & avec des riſques infinies. Trois de ces Princes avoient tenté de s'en rendre maîtres ; car ſi *Guillaume* I. avoit vêcu, encore un peu, il auroit été Comte de Hollande & de Zélande ; ce qui lui auroit auſſi attiré la Souveraineté des autres Provinces. Si *Maurice*, ſon Fils, avoit été un auſſi grand homme d'Etat, qu'il l'étoit dans la guerre ; il n'en ſeroit pas demeuré, à moitié chemin, du tems du *Barneveldt*. Si ſon Neveu eût réüſſi devant Amſterdam, il auroit été maître abſolu de toute la Province de Hollande, qui lui auroit attiré les autres. Quelques-uns ont crû, que le dernier de cette Maiſon manqua auſſi ſon coup, l'an MDCLXXII. Quoi qu'il en ſoit, l'évenement a fait voir, que la Providence ne vouloit pas, que les Provinces euſſent ſecoué le joug de l'Eſpagne ; pour tomber entre les mains des Généraux, qui les avoient aidé à recouvrer la liberté ; quoi que le dernier fût élevé, juſques ſur le Thrône de la Grande Brétagne.

Quand on eut lû la Lettre dans l'Aſſemblée, & que l'on eut déliberé ſur ce qu'on feroit, il fut dit que l'on regarderoit cette Lettre, comme une *Notification*, comme l'on parle, ſans y rien répondre. On en fit ſeulement des Copies, pour en envnyer aux Provinces. La Hollande, & la plûpart des autres Provinces demeurerent fermes, dans la réſolution de ne donner point à un ſeul homme toute la Puiſſance, que les Princes d'Orange y avoient euë, & bien moins encore à un Enfant. L'élection du Prince, pour Stadthoudre, ne regardoit point les Provinces de Friſe & de Groningue, avec les Omlandes ; parce qu'elles avoient déja leur Gouverneur particulier. Mais elles firent ce qu'elles purent pour faire élire un Enfant au Berceau, pour Général de la République ; à condition que le Comte Guillaume de Naſſau, qui étoit le leur, ſeroit ſon Lieutenant, pendant ſa Minorité ; mais les autres Provinces ne goûterent point cette propoſition. La Hollande, en particulier, n'avoit pas ſujet de ſe fier au Gouverneur de Friſe ; qui avoit conduit les Troupes de l'Etat, contre la Ville d'Amſterdam.

On parla enſuite du pouvoir du Conſeil d'Etat, & des ordres qu'il pouvoit donner, touchant le changement, & la marche des Garniſons. La Province de Hollande opina, qu'on lui 1651.
en laiſſeroit la direction, & qu'on lui feroit une nouvelle Inſtruction, pour la ſureté des Provinces ; conformément aux conſiderations, que les Etats de Zélande avoient faites, ſur cette matiere, le 1. du Mois, & qui étoient ſemblables à celles de la Province de Hollande. On ajoûta ſeulement, qu'il faudroit les partager en deux ordres, dont les unes ſeroient deſtinées à demeurer dans les Places, & les autres pourroient être employées ailleurs, en cas de quelque invaſion ſubite de l'Ennemi. On entendoit que le Conſeil employât ces dernieres, en tel nombre, qu'il voudroit ; en avertiſſant auparavant la Province, où elles ſe trouveroient.

Ceux de la Province de Gueldre, ſommez de dire leurs ſentimens, ſur cette matiere, après avoir dit, en peu de mots, qu'ils trouvoient que les Avis des Provinces n'étoient pas conformes, ſur des choſes d'importance ; propoſerent de députer un petit nombre de Commiſſaires, non ſeulement pour conferer ſur la diverſité des ſentimens, mais encore pour trouver quelque moyen de reünir le haut Quartier de la Gueldre, au reſte que les Etats tenoient, en donnant un équivalent à l'Eſpagne. Ils opinerent auſſi de donner la direction générale des Troupes, non au Conſeil d'Etat, mais aux Etats Généraux ; ce qui auroit fort allongé les affaires, qui concernoient les Troupes ; aulieu que ce Conſeil n'étant chargé principalement que de cela, elles pouvoient être promptement exécutées, comme cela étoit néceſſaire. Ils ajoûterent même, quelques expreſſions choquantes contre les Hollandois ; comme s'ils avoient deſſein de ſe ſoumettre la Gueldre, Utrecht, la Friſe, & l'Overyſſel. Le 18. de Février, la Province de Friſe, répondit ſur les Propoſitions du 13. du Mois, que ces Articles n'étoient pas bien rangez ; que celui de la Religion étoit déja vuidé ; qu'en celui de l'Union, il falloit examiner ſi, en cas de diviſion, on ne devoit pas ſuivre les ſentimens des Gouverneurs des Provinces ; & qu'il auroit été à propos de décider cette queſtion, avant que de parler des Troupes. Il n'y avoit alors qu'un *Gouverneur en Friſe*, & il ſemble qu'en parlant de *Gouverneurs*, ils vouloient indiquer qu'il en faloit faire encore un. Ils firent auſſi d'autres difficultez contre la Province de Hollande, qui n'auroient fait qu'allonger la négotiation, ſans aucun fruit ; aulieu de faciliter les choſes.

Le 21. on ſomma les Provinces de dire leurs ſentimens, ſur les Troupes, ſur la diſtinction & l'aſſignation des Frontieres & des Compagnies. La Province d'Over-Yſſel fit pluſieurs remarques là-deſſus, qui n'étoient propres, qu'à embarraſſer les affaires. Comme dans ces ſortes de négotiations, châcun tâche de dire quelque choſe de particulier, il n'eſt pas étrange que l'on raffine trop ſur certaines choſes.

La Province de Friſe, voyant que la plûpart des Provinces étoient dans le deſſein de demeurer, ſans Gouverneur & ſans Général, firent lire dans l'Aſſemblée un Ecrit, qui tendoit à leur perſuader le contraire. „ C'eſt une choſe, *diſent les Friſons*, „très-connue, dans la Politique, que dans les E„tats, où pluſieurs commandent, on doit crain„dre les diviſions & la diſcorde ; qui viennent de „la varieté des ſentimens, de l'émulation, des „factions, de la diverſité des interêts, des vuës „particulieres ; qui ſuivent cette eſpece de gou„vernement, comme l'ombre ſuit le corps. C'eſt „ce que l'on vit dans les *Démagogues*, ou les Ora„teurs publics des Atheniens ; qui cauſerent des „diviſions, & des troubles perpetuels, parmi eux, „&

1651. „& qui furent la ſource de tant d'émutes, & de „changemens dans la République Romaine, a„près qu'elle eut chaſſé les Rois. Une infinité „d'exemples ſemblables nous apprennent, que plus „il y a de gens, qui commandent, plus on doit „craindre la diſcorde; & que pluſieurs Républi„ques, par l'excès des diſſentions, ſe ſont elles„mêmes ruinées.

„ C'eſt ce que nos Peres, qui ont établi l'U„nion plus étroite des VII. Provinces, ſelon l'a„vis de Guillaume I. Prince d'Orange, le plus „grand Politique de ſon tems, prévirent très„bien, lors que, par ſon Conſeil, de ce Prince, ils „établirent uo Stadthoudre, dont le Gouverne„ment pourroit être comme *un temperament de „la Polyarchie*, ou du commandement de plu„ſieurs, pour prévenir les diſſentions & la diſcorde „&c. Ce fut pour cela, que les queſtions tou„chant la Paix, la Conſervation de l'Etat, la „Guerre, & les Contributions furent laiſſées pro„viſionnellement à ſa déciſion, ſelon l'Article IX. „de l'Union; comme toutes les autres diſputes, „qui pouvoient naître entre les Provinces. On „remit cela à la déciſion des Stadthoudres, qui „ſeroit ſans appel, ni reviſion, & ſans qu'on pût „chercher quelque autre querelle, & cela en con„formité du XVI. Article de l'Union. Ils con„tinuent du même ton, & ſi leur Diſcours prouvoit quelque choſe, il s'enſuivroit que les Provinces & Guillaume I. auroient voulu établir une eſpece de Monarchie; ſous l'apparence d'une République, compoſée de diverſes Souverainetez, mais qui dans le fonds dépendroient de lui. Ces raiſonnemens étoient entierement contraires à la pratique de la République, depuis ce tems-là, & aux fondemens de la Conféderation, qui tendoit uniquement à défendre la Liberté; qui conſiſte à n'obéir qu'aux Loix faites d'un commun accord par le Pouvoir Légiſlatif, qui appartenoit à chaque Province en particulier, dans ſon propre territoire, & au Corps des Provinces, à l'égard de leurs interêts communs.

Le 22. de Fevrier, le Penſionaire de Zélande, repréſenta conformement à ce qui avoit été dit, de la part de la même Province, le 1. du Mois, qu'il ſeroit tems que LL. HH. PP. défendiſſent, par une Ordonnance expreſſe, que leurs Députez, qui ſeroient employez à faire quelque Traité, avec les Miniſtres des Puiſſances Etrangeres, feroient un ſerment ſemblable à celui que les Plénipotentiaires, qu'on avoit envoyez à Munſter, firent avant que de partir, ſelon le XCI. Article de leur Inſtruction. On réſolut le lendemain que ceux, qui ſeroient employez à cela, jureroient ſolennellement qu'avant que d'entrer en négotiation, ils n'avoient reçu aucun préſent, ni n'en recevroient aucuo, directement, ni indirectement, de quelque maniere, que ce fût; & que ſi on leur offroit quelque choſe, avant la négotiation, ou pendant qu'elle ſe feroit, ou après la concluſion du Traité, ils en avertiroient LL. HH. PP. fidelement, & ſans délai; ſous peine d'infamie, ou de tel châtiment, que l'exigence du cas pourroit demander. Oo ordonna auſſi, qu'ils jureroient de ſuivre fidelement leurs inſtructions, de faire tout ce qu'ils pourroient pour hâter la concluſion du Traité, & éviteroient tout ce qui la pourroit retarder, ou faire du tort à l'Etat. Comme ce ſont ordinairement les mauvaiſes mœurs, qui produiſent les bonnes Loix; il y a bien de l'apparence que les Etats avoient ſû, qu'ils avoient quelquefois employé des gens, qui s'étoient laiſſé corrompre à ceux, avec qui ils avoient négotié.

Le même jour, il fut réſolu d'écrire une Lettre civile à la Province de Groningue, & des Omlandes, pour la prier de renvoyer ſes Députez à l'Aſſemblée, dont ils s'étoient abſentez. Elle demeura, quelques jours, ſans travailler aux choſes, pour leſquelles elle avoit été formée. Nous en parlerons dans la ſuite, pour ne pas interrompre l'Hiſtoire de la plus ſolennelle Aſſemblée, qu'il y ait eu, dans la République des PP. UU. depuis celle de la Tréve, conclue en MDCIX. 1651.

En ce tems-ci, *Schikard* & *Struik* vinrent à la Haie, de la part de ceux du Païs de Drenthe; pour renouveller la prétention, qu'ils avoient toûjours euë, d'être un Membre de l'Etat des Provinces Unies, & d'avoir Séance aux Etats Généraux; comme ayant, dès le commencement, ſigné l'Union, & ayant leur Stadthoudre, & leur Gouvernement, à part. Après avoir vû les Députez, en particulier, ils obtinrent une Audience publique de l'Aſſemblée, pour le 2. de Mars, ſur les Lettres de Créance, qu'ils avoient du *Droſt*, ou Bailliſ, & des Députez de cette Province. Après avoir fait des vœux, pour le bon ſuccès des déliberations importantes de la Grande Aſſemblée, ils la prierent, conformément à la Lettre qu'on leur avoit écrite, le 6. de Novembre, de l'année précedente, de la part des Etats Généraux, de leur accorder une Place dans la même Aſſemblée, & dans tous les Colleges de la Généralité. On ordonna, là-deſſus, de chercher dans les Archives tous les Actes, que l'on y pourroit trouver, ſur cette matiere. On fut ſurpris, d'y voir une Lettre du 6. de Novembre précedent, ſignée par celui, qui préſidoit alors dans l'Aſſemblée des EE. GG. & par le Greffier; dans laquelle ceux de Drenthe étoient invitez de ſe rendre à la grande Aſſemblée; pour y dire leurs ſentimens, ſur les matieres, qui s'y traiteroient. On demanda au Préſident, qui l'avoit ſignée, comment cela étoit arrivé; puis qu'on n'avoit pas accoûtumé d'appeller ceux de Drenthe, pour déliberer, avec eux. Il renvoya la faute, ſur le Greffier, qui avoit écrit cette Lettre, & qui la lui avoit apportée à ſigner, parmi pluſieurs autres, qu'il n'avoit pas eu le tems de lire; comme il arrivoit ſouvent, lorſque le nombre en étoit grand. Il étoit néanmoins difficile à croire que le Greffier eût, de ſon Chef, écrit une Lettre de Convocation, à des Gens auxquels on n'écrivoit jamais pour cela; & que le Préſident eût ſigné une Lettre, ſans ſavoir à qui elle s'adreſſoit, ni ce qu'elle contenoit, au moins en gros. Cependant cela ne ſervit de rien à ceux de Drenthe, qui ſans faire plus de bruit, demeurerent exclus de l'Aſſemblée des Etats Généraux; quoi qu'ils repréſentaſſent, dans un Ecrit, avec aſſez de force, les droits qu'ils prétendoient avoir d'y aſſiſter. Les Ecrivains du tems (1) l'ont conſervé, & on le pourra lire, dans leurs recueuils; car cette affaire n'ayant eu aucune ſuite, il n'eſt pas beſoin que nous nous y arrêtions.

Le 11. de Mars, les Députez de Friſe, dont la Province préſidoit ce jour-là, à ſon tour, propoſerent s'il ne ſeroit pas à propos, de differer pour quelque tems les Conférences; parce que les Etats de quelques Provinces devoient ſe tenir. Mais le 14. la plûpart des Provinces opinerent pour la continuation; ſur la rémontrance, que fit celle de Hollande, qu'il nuiroit à la réputation de l'Etat de ſe ſéparer, ſans avoir pris aucune réſolution; puis que tout le monde s'attendoit à voir la bonne intelligence des Provin-

(1) *Aitzema* dans ſon Lion Rétabli p. 256. & ſuiv.

1651. vinces rétablie, par cette grande Aſſemblée ; & qu'il prendroit, pour une rupture, une ſéparation de cette ſorte. On pria auſſi la Province de Friſe de vouloir s'expliquer, ſur ce qui avoit été propoſé, touchant la marche des Troupes, dans le beſoin, & les logemens qui leur ſeroient aſſignez.

Le 18. on délibera encore ſur la même choſe, & ceux de Gueldre, aſſiſtez de quelques autres Provinces, propoſerent de nommer un petit nombre de Commiſſaires ; pour conſiderer les Avis des Provinces, ſur les choſes dont on avoit traité, depuis la mort du Prince d'Orange ; afin de voir ce en quoi elles s'accordoient, & en quoi les ſentimens varioient, pour tâcher de les accorder ; & comme il y avoit quelques Provinces, qui n'avoient pas encore dit les leurs, on les pria de le faire au plutôt. Cela fut enfin réſolu le 22. & l'on travailla auſſi à dreſſer des Formulaires des ſermens, que les Troupes prêteroient aux Etats de chaque Province où elles ſeroient, & aux Magiſtrats des Villes, où elles auroient leurs quartiers. On parla encore de la Juſtice Militaire, pour punir les fautes, que les Soldats pourroient commettre.

Le 22. de Mars, les Seigneurs Bannerets, les Nobles & les Villes de Brabant, qui étoient ſous les Etats Généraux, ſe préſenterent à l'Aſſemblée ; pour demander, comme ils avoient fait pluſieurs fois, d'être un Membre de l'Union, & d'avoir voix aux Etats Généraux. Ils donnerent leurs raiſons par écrit, (1) que l'on pourra voir, dans les Hiſtoriens du tems. Comme ils ne réüſſirent pas mieux, que ceux de Drenthe, on ne s'y arrêtera pas. La multiplication des Membres de l'Etat auroit encore augmenté la longueur des déliberations, retardé les réſolutions, multiplié les meſintelligences, par la varieté des interêts & des ſentimens ; & les ſept Provinces, qui étoient en poſſeſſion de former le Corps de l'Etat, auroient perdu une partie de leur autorité, ſans que la République y eût rien gagné.

Les Commiſſaires Députez, pour examiner les differens avis des Provinces ſur les choſes, qui avoient été miſes ſur le tapis dans l'Aſſemblée, touchant les Articles propoſez, concernant la Réligion, l'Union & les Troupes, & tâcher de les concilier les uns avec les autres, donnerent leurs remarques par écrit, le 26. d'Avril, & toute cette grande affaire fut enfin vuidée le 16. de Juin.

Cependant (2) il arriva une choſe en Zélande, qui alarma la Province de Hollande ; c'étoit qu'on travailloit en Zélande à faire élire un Gouverneur, & un Capitaine Géneral, qui ne pouvoit être que le Prince d'Orange. Quoi que ceux de Hollande ne fuſſent nullement obligez de ſuivre cet exemple ; ils craignirent que cela n'ébranlât les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Over-Yſſel, & même quelques Villes de Hollande. Cette Province crut donc devoir envoyer en Zélande Mrs. d'*Opdam*, *de Wit*, *Nypoort & Riccen*, pour arrêter ces mouvemens. Ils y firent une Rémontrance très-rémarquable aux Etats de la Province, & d'où l'on peut ſe former une idée plus juſte de la Conſtitution de l'Etat, que bien des gens n'en ont ; ce qui nous oblige de mettre ici la ſubſtance de ce qu'ils dirent.

Ils repréſenterent donc „ que c'étoit une choſe connue, que chaque Province avoit un commandement ſouverain ſur les Troupes, qui étoient dans ſon territoire, & ſur la conduite de 1651.
„ la guerre, qui pouvoit ſe faire dans le reſſort de „ ſa Souveraineté : Que c'étoit pour cela, que „ chacune avoit toûjours donné à ſon Gouverneur particulier, la qualité de Capitaine Géneral, dans ſon propre territoire : Qu'on avoit pû „ remarquer cela, plus particulierement, dans les „ Provinces, dont le Gouverneur n'étoit pas revêtu de la Charge de Capitaine Géneral de toute l'Union : Que c'étoit, pour cela, que la „ Province de Groningue, & des Omlandes ne „ s'étoit pas contentée, comme toutes les autres „ Provinces, de faire ſes Stadthoudres, par une „ Patente ; mais avoit declaré expreſſément, dans „ l'Article IX. de leurs Inſtructions ; *que le Stadt-*„ *houdre ſeroit, en même tems, Capitaine Géneral,* „ *& Chef ſuprême des Gens de Guerre, à pied & à* „ *Cheval, qui étoient, pour lors, dans leur Provin-*„ *ce, ou qui y ſeroient à l'avenir* : Que les Etats „ de Zélande, comme ceux de Hollande, avoient „ déclaré, dans leurs Aſſemblées, par une Ré- „ ſolution expreſſe de l'An MDLXXXVII. que „ S. E. le Prince Maurice (qui n'étoit alors que „ Gouverneur particulier de la Hollande & de „ Zélande, ſans avoir aucun titre de la Généralité) auroit ces Gouvernemens avec la conduite de la Guerre en Hollande & en Zelande, & qu'il pourroit occuper, par des Garniſons, toutes les Villes & les Forts du Païs, „ par l'avis des Etats, ou des Conſeillers Commis : Qu'il s'enſuivoit de là, que, puis que „ les Provinces, qui avoient droit de ſuffrage, „ dans l'Union, n'avoient donné au Capitaine „ Géneral de l'Union, ni par les Conſeillers, ni par „ aucun autre Acte, le commandement des Troupes, „ & la conduite de la guerre dans leurs terres ; les „ Capitaines Généraux n'avoient eu aucun pouvoir „ ſur cela, dans le territoire de ces Provinces : „ Que la fonction de Capitaine Géneral ne pouvoit „ être exercée, que pendant la Campagne, hors „ du territoire des Provinces, qui avoient droit „ de ſuffrage : Qu'il étoit vrai que leurs Prédeceſſeurs, au commencement de la Guerre, „ à l'exemple du Roi d'Eſpagne, & des autres „ Princes qui avoient eu ces Provinces, avoient „ trouvé bon d'établir, ſur ces Païs, un Gouverneur Général ; dont le commandement s'étendoit juſques dans les limites des Provinces, „ & même ſur des matieres de Police & de Juſtice, & cela avec une ſuprême autorité ; mais „ qu'ayant éprouvé, d'une maniere ſenſible, par „ les excès commis par le Comte de Leiceſtre, „ combien il etoit facile d'abuſer de cette grande autorité, & de mettre la liberté des peuples en danger ; ils trouverent à propos d'éteindre, pour toûjours, la Charge de *Gouverneur Général* : Qu'ils élurent ſeulement un Capitaine Géneral, dont l'autorité ne s'étendoit „ pas au dedans des Provinces, qui ont voix dans „ l'Etat, & ne regardoit que les Soldats, ou les „ Armées, qui campoient hors des Provinces : „ Qu'on peut reconnoître cela, par la Patente, „ donnée à Leiceſtre, comme Gouverneur Général ; ſi on la compare, avec celles que les „ Princes d'Orange reçurent, comme Capitaines „ Généraux, de la main des Provinces aſſemblées : Qu'il étoit, ſans doute, que leurs Prédeceſſeurs, dont la prévoyance étoit connue, „ ne ſe ſeroient jamais réſolus à élire des Capitaines Généraux ; s'il ne leur avoit pas fallu „ mettre des Armées en Campagne, & leur donner un Général : Qu'enſuite, une ſanglante „ Guerre ayant été changée, en une heureuſe „ paix, on devoit tomber d'accord, qu'une Char-

(1) Voyez-les dans le *Lion Etabli d'Aitzema* pag. 214. & ſuiv.

(2) Là-même p. 376.

1651. „ge, qui n'avoit été créée, qu'à cauſe de la „guerre, devoit ceſſer, par la paix, puis qu'il „n'y avoit plus de Camp, qui demandât un Gé„neral, ni de Troupes en Campagne, qu'il fal„lût commander.

Ils ajoûtoient „ qu'il n'y avoit point d'exem„ple d'aucune République, qui eût conſervé, „pendant la Paix, un Capitaine Géneral, encore moins qui en eût pris un, qu'elle n'avoit pas: „Qu'au contraire, il y en avoit eu, qui avoient „élu un Géneral, pour une ſeule Campagne, & „dont le Géneral perdoit cette qualité, dés que „les Troupes étoient retournées dans leurs Gar„niſons, ou dans leurs Quartiers : Que le *Duc „d'Albe* avoit eté le premier Capitaine Géneral, „que le Roi d'Eſpagne eût envoyé dans le Païs„Bas, ſous le Gouvernement de la Ducheſſe de „Parme, en MDLXVII. : Que dans ſa Paten„te, expediée le 1. de Janvier de la même année, „le Roi Philippe II. ne diſoit point d'autre rai„ſon de ſon emploi, ſinon qu'il s'étoit élevé des „Troubles, dans les Païs-Bas, qui demandoient „néceſſairement qu'on employât la voye des Ar„mes, pour les calmer; ce qui ſuppoſoit qu'il ne „l'auroit pas fait, ſi ç'avoit été en tems de Paix: „Que ces raiſons faiſoient voir ce dont les Députez „ſe perſuadoient, que les Provinces ne jugeroient „nullement néceſſaire d'avoir un Capitaine Géne„ral, en ce tems-là, & qu'aucun des Alliez de „la Zélande ne l'engageroit à cela : Qu'on avoit „ouï ſes Députez, avec beaucoup de plaiſir, dé„clarer à la Haie, qu'ils ne voyoient pas que ce „fût une choſe contre le ſervice de l'Etat, que „de ne pas élire un Capitaine Géneral, pendant „la Minorité du Prince d'Orange; mais qu'on ne „put pas oüir, ſans étonnement, ces mêmes Dé„putez demander qu'on mît dans la réſolution, „*que, durant la Minorité du jeune Prince d'Oran„ge; on ne pourroit élire aucun Capitaine Géneral*; „non plus que l'autre demande, qu'ils faiſoient, „*que l'on déclarât, comme une choſe réglée, que le „Prince venant à l'âge de Majorité & étant, par „la pluralité des ſuffrages des Provinces, jugé propre „à cet emploi, il ſeroit préferé à tous les autres, qui „y pourroient prétendre* : Que par-là, s'il y avoit „une guerre, ou que la conjoncture fût telle, „que l'on eût beſoin d'un Capitaine Géneral; on „ſe ſeroit mis hors d'état d'en prendre un : Qu'il „pourroit d'ailleurs arriver que, lorſque le Prin„ce ſeroit devenu Majeur, une profonde paix „rendit la charge de Capitaine Géneral, inutile „à l'Etat, pour les raiſons qu'ils avoient dites; „& qu'il pourroit même ſe faire que cette Char„ge ſeroit incompatible avec le bien de l'Etat : „Qu'ils croyoient que le but unique, que ceux, „qui étoient dans le Gouvernement, devoient ſe „propoſer, étoit le bien public, qu'ils devoient „régler toutes leurs réſolutions là-deſſus, & laiſſer „à la Poſterité le choix de faire ce qu'elle trou„veroit le meilleur, pour le bien de la Républi„que : Qu'on avoit ſujet de croire que ceux, qui „ſeroient alors au timon des affaires, ne ſe croi„roient point obligez de tenir une promeſſe de „leurs Prédeceſſeurs, qui leur ſeroit peut-être „préjudiciable; ce qui pourroit cauſer une gran„de diviſion dans l'Etat, lors que le Prince d'O„range demanderoit qu'on lui tint parole : Que „cela leur faiſoit eſperer que les EE. de Zélande, „ſelon leur prévoyance ordinaire, laiſſeroient tom„ber cette affaire : Qu'outre cela, il y avoit des „Lois, dans toutes les Provinces, qui défendoient „de demander des ſurvivances dans les Charges, „& dans quelques-unes des réſolutions, contre la „nomination d'un Capitaine Géneral, dans leur „reſſort; parce que l'on étoit perſuadé qu'on n'ob- 1651.
„tenoit ces ſortes de choſes, que par des brigues, „& par des égards, que l'on avoit pour des per„ſonnes diſtinguées, & non pour le bien de l'E„tat. De tout cela & d'autres raiſons, qu'ils ne „diſoient pas, les Députez Hollandois concluoient „qu'ils avoient ſujet d'eſperer, que les EE. de „Zélande ne décideroient pas une choſe de cette „importance, contre la coûtume & contre l'or„dre, mais ſeulement conformément au commun „avis des deux Provinces

On peut aiſément deviner qu'entre les raiſons, qu'ils ne diſoient point, étoit la crainte qu'ils avoient que celui, qu'on parloit de nommer Capitaine Géneral, n'employât, comme avoit fait ſon Pere, quelque jour l'Armée des Etats contre eux-mêmes. Mais cela n'arriva point.

Les Etats de Zélande ne répondirent, le 25. d'Avril, à ce diſcours, que par des complimens, & par des promeſſes de donner ordre à leurs Députez, dans la grande Aſſemblée, de ne rien dire, qui pût être nuiſible à l'Etat, mais de rapporter tout à ſon bien, & à ſon repos.

Le Sr. d'*Andrée*, qui préſidoit à l'Aſſemblée, ſur la fin d'Avril, propoſa aux Etats, de penſer à ce que l'on pourroit ajoûter, pour l'éclairciſſement de la réſolution priſe le 27. de Janvier, laquelle regardoit la Religion; particuliérement concernant le temperament, que l'on pourroit garder pour empêcher, qu'il ne vint des Eccleſiaſtiques Romains, dans le Païs; ſans violer le Traité fait avec l'Eſpagne, & pour faire exécuter également les Ordonnances, qui avoient été publiées, contre les Catholiques Romains. Le lendemain, on propoſa de nommer des Commiſſaires, pour rechercher comment on s'étoit conduit, pendant la Tréve de douze ans, afin de former là-deſſus le temperament que l'on cherchoit, & qui ne devoit ni choquer les Catholiques Romains, par trop de rigueur; ni ſcandalizer avec raiſon, les Proteſtans, par trop de complaiſance, pour les Eſpagnols. Mais enfin cela fut remis à l'Aſſemblée ordinaire des Etats Géneraux, qui ont toûjours gardé beaucoup de moderation, dans cette ſorte de choſes.

Au Mois de Mai & de Juin, on arrêta un formulaire *de Commiſſion*, comme on parle en Hollande, c'eſt-à-dire, des ordres par écrit, que l'on donnoit aux Officiers, qui dépendoient immédiatement des EE. GG. que l'on chargeoit du ſoin de quelque Place, ou de l'exécution de quelque ordre. On fit encore des formulaires de ſerment, pour les Officiers, ou les Soldats, de ces mêmes Troupes, & enſuite de celles qui étoient ſous les Provinces particulieres, à qui ils faiſoient ſerment, ou de celles, qui entroient en garniſon, dans quelques Villes; aux Magiſtrats deſquelles ces Troupes devoient prêter ſerment. Comme il n'y avoit point de Gouverneur, ni de Capitaine Géneral, on n'en faiſoit aucune mention. Les Troupes promettent obéïſſance, & fidelité (1) ou aux Etats Géneraux, ou à ceux de quelque Province, ſur la répartition de laquelle ils étoient. On peut remarquer, que dans les Formulaires des ſermens des Troupes payées par la Hollande, & de celles qui ſans être payées de la Province, ſeroient néanmoins employées en quelques-unes de ſes Villes, ces Privileges commencent par ces mots : *Nous promettons, & jurons aux Etats Géneraux des Païs-Bas Unis, qui*

(1) Voyez ces Formulaires dans le *Lion Ritdli* p. 393. & 398. & ſuiv.

1651. *qui demeureront dans l'Union, & dans le maintien de* la Veritable Religion Chrétienne, *& nommément aux Etats de Hollande, de leur demeurer attachez & fideles* &c. On voit bien que par *la Véritable Réligion Chrétienne*, on entend celle que l'on nomme *Réformée*, mot que l'on ajoûte communément aux précedens, dans les Actes Publics; comme on l'a vu dans l'Article, qui concerne la Réligion. On pourroit soupçonner que ceux, qui dreſſerent ces Formulaires, ne trouvoient pas l'expreſſion précedente aſſez juſte; parce qu'elle pourroit marquer que *la Véritable Réligion Chrétienne a été réformée*; ce qui ne ſe peut pas faire, puiſque la Verité réformée ceſſe d'être la Verité, qui eſt immuable. Comme il y a toûjours eu, dans les Troupes de l'Etat, des Officiers Catholiques Romains, je ne ſai comment ils devoient prendre un ſemblable ſerment.

Après avoir expedié d'autres choſes de moindre importance, on fit comparoître, dans la Grande Sale, tous les Officiers des Troupes, depuis les plus hauts, juſqu'aux moindres Capitaines, Lieutenans & Enſeignes, qui prirent les ſermens à tête nuë & debout; excepté le Comte Guillaume de Naſſau, auquel on donna une Chaiſe, parce qu'il étoit Stadthoudre de deux Provinces; où il s'aſſit & ſe couvrit. Mais en prénant le ſerment, il ſe leva & ôta le Chapeau. On fit faire la même choſe, devant les Etats de Hollande, pour les Troupes qu'ils payoient.

Le 27. du même Mois, on écouta le rapport, qui fut fait de l'Ordonnance contre *les préſens de corruption*, par laquelle il étoit porté, qu'aucun Membre du Gouvernement dans quelque Aſſemblee, College, ou Cour de Juſtice dépendante de la Généralité, qu'il eût ſéance, ne ſe laiſſeroit gagner, par aucune recompenſe, ni aucun préſent; que ceux qui pourſuivroient quelque choſe, qui dépendroit de ces Aſſemblees, leur pourroient offrir. Cette Ordonnance fut approuvée des Provinces. On demanda auſſi la même choſe, de tous ceux qui avoient quelque Emploi, qui leur pût donner occaſion de recevoir des préſens d'une maniere directe, ou indirecte, quelle qu'elle fût. L'Ordonnance fut affichée le 1. de Juillet, & produiſit, ſans doute, de l'effet dans les gens d'honneur & de conſcience; mais dans une République, où la plûpart des Emplois publics donnent d'aſſez petits émolumens, & où la dépenſe eſt conſiderable; il n'eſt guére poſſible qu'il ne ſe trouve des gens, qui vendent, en quelque maniere, les charges; ſur tout quand il ne s'agit pas d'emplois, qui demandent que l'on confie les Interêts de l'Etat, à ceux qui en ſont revêtus.

On régla enſuite les Garniſons, qui ſeroient placées dans les Provinces, qui ont droit de ſuffrage dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, & qui auroient leurs quartiers hors de ces Provinces. Les Troupes ſe montoient à quatre-cens-dix-huit Compagnies d'Infanterie, & cinquante-deux de Cavalerie. Elles n'étoient pas conſiderables, mais elles ſuffiſoient, en un tems de paix, comme étoit celui-là. On donna ordre que les Troupes, telles qu'elles étoient, fuſſent complettes, & qu'elles touchaſſent régulierement leur ſolde.

Le 14. de Juillet, il vint encore à la Haie une Députation plus nombreuſe que la précedente, (t) de la part des Synodes des Provinces Unies, pour ſe plaindre ſur tout *de l'accroiſſement du Papiſme*, ſur les Frontieres du Brabant. Les Députez n'oublierent pas d'inſerer dans leur Rémontrance, qu'ils prioient les EE. GG. de chercher quelque moyen vigoureux, *par lequel tous les Sectaires fuſſent contraints de demeurer en repos, ſans calomnier de paroles, ou par écrit, la Réligion Réformée & ſes Miniſtres, & les empêcher de s'étendre en d'autres lieux, que ceux où ils étoient déja, ſelon la Réſolution de leurs HH. PP.* Il auroit été un peu dur aux Sectaires (ces Mrs. entendoient apparemment les Rémontrans) que l'on prêchât, & que l'on écrivit contre eux, comme on le trouveroit à propos; ſans qu'il leur fût permis de ſe défendre. Auſſi n'en fût-il ni plus, ni moins. On ſe contenta de remercier les Députez, & de leur répondre le 17. de Juillet, en termes généraux, qu'on s'entiendroit à ce qui avoit été réſolu le 17. de Janvier, & qu'on auroit égard à leur Rémontrance. Les Députez Ordinaires des Etats Généraux, furent chargez de faire publier des Ordonnances, contre *toutes ſortes de péchez groſſiers, la profanation du Sabbat* (ſelon l'expreſſion que les Députez Eccleſiaſtiques avoient employée, pour marquer la profanation du Dimanche) *les Duels, les Ecrits critiques des Miniſtres & des Théologiens, écrivans les uns, contre les autres, les mauvais Ecrits, & les Livres des Sociniens, & qu'on exhortoit de déceler ceux qui ſauroient, qu'on en imprimeroit quelques-uns.* 1651.

Enfin après avoir fait un Règlement ſur les frais, de ceux qui étoient employez pour l'Etat, & ſur d'autres choſes de moindre importance, il fut réſolu de mettre au plûtôt fin à la Grande Aſſemblée. On convint auſſi de faire frapper une Médaille en or & en argent, avec des Légendes, qui furent compoſées par *Cats*, Penſionaire de Hollande, & par *le Brun*, qui avoit un ſemblable emploi en Zélande. Elles ne ſont pas du goût antique, ſelon lequel de grandes choſes, ſont exprimées en très-peu de mots; qui, dans leur ſimplicité, ne laiſſent pas de marquer la Majeſté de l'Empire Romain. D'un côté de cette Medaille des Etats, on voyoit un Rocher heurté violemment par les flots de la Mer, pouſſez par les vents; avec ſept petites collines au-deſſus, ſur chacune deſquelles étoient les Armes d'une des ſept Provinces; le tout réhauſſé de l'Emblême de la Liberté, avec ce vers autour: *Ut rupes immota mari, ſtant fœdere junctæ*, en ſousentendant, ſelon l'Emblême, *colles*, & ſelon le ſens *Ordines*; ce qui veut dire; „ les Etats unis par une Alliance demeurent fermes, „ comme un roc immobile, au milieu de la mer. Sur les Médailles Romaines, on ne voit pas des Vers. Dans le revers on liſoit ces mots: *Dum totus miratur Orbis, & anceps exſpectat quò res Fœderati Belgii, à morte Auraſionenſium Principis, evaſuræ ſint, aliis alia augurantibus, magnâ Batavorum aulâ ad ſollemne Procerum Concilium apertâ; tandem, annuente Deo, Religione, Fœdere & Militiâ fortiter aſſertis, ſocii, in orbem datis acceptiſque manibus, à ſe invicem amicè diviſi, malorum ſpem & vota fefellerunt, bonorum ſuperarunt*, MDCLI. *26. Auguſti; in cujus rei memoriam Hollandiæ* (& en d'autres *Zelandiæ*) *Proceres numiſma hoc cudi juſſerunt*; c'eſt-à-dire, „ pendant que toute la „ Terre étoit ſurpriſe & attendoit, dans le doute, ce qui arriveroit aux affaires des Belges „ conféderez, après la mort du Prince d'Orange, les uns & les autres augurant des choſes „ differentes; la grande Sale des Bataves, étant „ ouverte au Conſeil ſolennel des Etats, & ayant „ enfin, par la faveur de Dieu, confirmé la Ré„ ligion, l'Alliance, & la Milice, avec fermeté; les Alliez s'étant donnez la main, à la „ ronde, ſe ſont congediez les uns les autres, „ & ont trompé l'eſperance & les ſouhaits des „ mé-

(t) Voyez *le Lion Rétabli* p. 44. & ſuiv.

1651. „méchants, & ſurpaſſé ceux des gens de bien, „l'an MDLI. le 26. d'Août; en mémoire de „quoi, les Etats de Hollande, (ou de Zélan„de) ont donné ordre de frapper cette Médaille. Les Romains, ſelon leur uſage ordinaire, ſe ſeroient contentez de mettre deux mains, qui ſe tiendroient l'une l'autre, & autour: CONCORDIA ORDINUM; à quoi ils auroient tout au plus ajoûté FEDERATI BELGII. Je n'ajoûterai pas, que le tour & les mots ſe reſſentent du bas âge; parce qu'il ſuffiſoit que le ſens en fût bon.

On fit enſuite un nouveau Réglement, pour le Conſeil d'Etat, en LII. Articles, que nous ne rapporterons pas ici, à cauſe de ſa longueur. (1) On le verra dans les Hiſtoriens du tems. On fit encore un autre Règlement, pour le payement des Troupes; & on le lut le 23. de Juillet.

On examina enſuite, ſur la fin du même Mois, quelques perſonnes, qui avoient eu quelque part, dans l'entrepriſe contre Amſterdam, & entre autres *Corneille van Aerſſens de Sommelsdyk*, par les dépoſitions deſquelles ce qu'on a dit ci-deſſus, du Siége d'Amſterdam, fut verifié. Comme le principal Auteur de cet étrange deſſein étoit mort, après avoir laiſſé, comme on l'a dit, un Ecrit, où il expoſoit les raiſons qui l'y avoient engagé; les Villes dont il ſe plaignoit ſe juſtifierent, par des Ecrits, où elles montrerent qu'elles n'avoient rien fait, que conformément aux Regles. Ces Villes étoient Dordrecht, Harlem, Delft, Amſterdam, Hoorn, & Medemblik. Comme on ne pouvoit pas porter un jugement rigoureux, contre ceux qui avoient eu quelque part, à cette mauvaiſe affaire, ſans cauſer de grandes plaintes de ceux qui l'avoient favoriſée, ou approuvée, & peut-être de grands deſordres; on trouva plus à propos de fuir ces brouilleries, par un Acte d'Amniſtie, que l'on fit publier. Les premiers, qui firent cette Ouverture, furent les Députez de la Province de Friſe, & de Groningue; dont le Stadthoudre s'étoit mis à la tête des Troupes commandées, pour ſurprendre Amſterdam, comme on l'a vû. Les autres Provinces conſentirent facilement à l'Amniſtie, pour ne pas exciter de nouveaux Troubles, dans l'Etat. Elle fut publiée le 19. d'Août, par les Etats Généraux. C'eſt ainſi que les plus Sages Républiques ſe ſont toûjours conduites; quand elles ſe ſont apperçûes, qu'en puniſſant des choſes très-puniſſables, elles ſe feroient plus de mal que de bien. Outre cela, les Etats de Hollande firent le 23. d'Août une déclaration, en faveur de ceux que le Prince avoient envoyez à Louvelſtein, & des Freres Bicker; par laquelle ils les déchargeoient entierement, comme n'ayant rien fait contre leur devoir, ſelon les témoignages des Villes, qu'ils avoient ſervies; ſans rien dire néanmoins du Prince. On trouvera le détail de ceci dans l'Hiſtorien cité ci-deſſus. (2) L'étenduë que nous avons donnée à cette Hiſtoire, ne nous permet pas d'entrer en cette matière, d'autant plus que l'Amniſtie déclara ce qui s'étoit fait, comme non avenu.

Le 21. de Juillet, on fit encore d'autres propoſitions, ſur la maniere de décider les differens, qui pourroient naître, entre les Provinces; mais c'étoit une affaire de trop grande conſéquence, & trop délicate, pour en convenir en peu de tems. Comme ce ſont des Souverainetez indépendantes l'une de l'autre, & entre leſquelles tout ne ſe décide pas à la pluralité des ſuffrages; elles 1651. ont droit de demeurer dans leurs ſentimens, dans les choſes, où les ſuffrages ne ſe comptent point, ſans que les autres les puiſſent contraindre à parler autrement. Mais toutes les Provinces convinrent entre elles de l'Acte (3) d'Amniſtie, le 19. d'Août, & il fut ſigné, dans la Grande Sale.

Ce fut par-là que finit la Grande Aſſemblée, avec plus de tranquillité, & de bonne intelligence, qu'on n'auroit cru. Ceux qui ne ſavoient pas quelle eſt la conſtitution de la République, craignoient qu'un Etat, dont les parties n'avoient été jointes, que par les ſoins de Guillaume I. Prince d'Orange, ſe diſſoudroient de-lui-même, parce qu'il ne reſtoit de ſa Maiſon qu'un enfant dans le Berceau, & qui ne pouvoit même ſucceder à ſes Prédeceſſeurs, que par une nouvelle élection. Son Pere venoit de faire une entrepriſe, qui marquoit aſſez clairement qu'il en vouloit à la Souveraineté, quoi qu'il eût tout fait, ſous le nom emprunté des Etats Généraux. En effet, ſix Provinces le favoriſoient contre celle de Hollande, qui étoit la ſeule, qui lui oſât réſiſter, & qui, ſelon les apparences, n'auroit pas pu ſe défendre de lui accorder enfin toute l'autorité, qu'il ſouhaitoit. Si le deſſein, formé ſur Anvers, eut pû être exécuté, & que ce jeune Prince eût eu le Marquiſat du S. Empire, que la France lui promettoit; la Hollande auroit bien été obligée d'en paſſer, par où il auroit voulu. Frideric Henri, ſon Pere, quoique beaucoup plus prudent, & plus moderé que lui, avoit dit en MDCXXXVIII. au Comte d'Eſtrade, à l'occaſion de quelque chagrin, que lui avoit donné un Marchand d'Amſterdam, *qu'il* (4) *n'avoit point de plus grands Ennemis, que ceux de la Ville d'Amſterdam; mais que s'il avoit une fois Anvers, il les mettroit ſi bas, qu'ils ne s'en releveroient jamais.* Son Fils n'auroit pas manqué, ſelon les apparences, d'exécuter cette menace, que ſon Pere n'avoit faite, qu'en un moment de chagrin. Mais la Providence ſauva la République, en retirant ce jeune Prince, avant qu'il eût le tems de pouſſer ſes deſſeins. Après ſa mort, les Provinces ſentirent aſſez, que leur conſervation dépendoit uniquement de leur bonne Union; & ſe laiſſerent gagner à celle de Hollande, qui ſe conduiſit, en toute cette affaire, avec beaucoup de prudence & de ſageſſe. Sans elle, la République ſeroit tombée entre les mains d'un Subſtitut du Gouverneur, & du Capitaine Général, & ſe ſeroit trouvée obligée de ſuivre tous les mouvemens, qu'il lui auroit voulu donner, pour ne pas ſe perdre entierement.

La Grande Aſſemblée auroit dû demeurer plus long-tems ſur pied, ſi elle n'avoit pas remis à l'Aſſemblée Ordinaire, le ſoin de régler quelques affaires de moindre conſéquence. On mit donc fin à la Grande Aſſemblée, le Lundi 21. d'Août, auquel le Penſionaire Cats fit un Diſcours, qui reſſemble aſſez à ſes Poeſies, & où il cita des Vers Latins, & en traduiſit quelques-uns, en Langue Hollandoiſe. Il loua beaucoup, & avec raiſon, l'Union des Députez, qui dans une aſſez grande diverſité d'interêts & de ſentimens, n'avoient pas laiſſé de ſe réünir en ce qui regardoit le bien commun de tout l'Etat, & qui étoient particulierement tombez d'accord d'une Amniſtie,

(1) Dans le *Lion Rétabli d'Aitzema* p. 420.
(2) Voyez auſſi le même *Aitzema* Livre XXXI. page 594.

(3) Voyez le dans le *Lion Rétabli d'Aitzema* p. 538.
(4) Lettres & Mémoires d'Eſtrade T. I. p. 16.

1651. tie, qui éteignit entierement les mécontentemens, qui avoient brouillé la République l'année précedente. Il n'oublia pas non plus l'Ordonnance, qui avoit été faite, contre la pernicieuſe pratique de donner, & de recevoir des préſens; ſoit pour obtenir des emplois, ſoit pour gagner des procès.

Enfin il avertit l'Aſſemblée, que le Miniſtre *Strezo* ſeroit un Sermon à dix heures, pour rendre graces à Dieu du bon ſuccès, qu'elle avoit eu; & dit qu'il s'en feroit de ſemblables dans toutes les Provinces. On tira le ſoir le Canon, & l'on ſonna les Cloches, en ſigne de réjouïſſance; mais on célebra avec plus de ſolennité, un autre jour de prieres, d'actions de graces, & de Jeûne le 13. de Septembre, dans toutes les Villes de l'Union, où l'on fit auſſi des feux de joie; car c'eſt un uſage de ces Provinces, de joindre le Jeûne, avec les Réjouïſſances, parce qu'on a autant de raiſon de demander pardon à Dieu des fautes, que l'on a faites, & de s'humilier devant lui; que de lui rendre graces des biens, que l'on a reçus de lui, & de s'en réjoüir.

Le Penſionaire Cats, âgé alors de ſoixante & quatorze ans, avoit déja demandé auparavant ſon congé, comme n'étant pas en état de ſoûtenir le poids de cette charge, qui eſt en effet très-difficile & très-onereuſe. Mais, comme c'étoit un homme pacifique, & ſoigneux, on n'avoit pas voulu l'écouter. On le lui accorda enfin le 27. de Septembre, mais on lui laiſſa la Charge de *Garde du grand Seau de la Province*. On élut en ſa place *Adrien Paw*, *Sr. d'Heemſtede*, qui avoit été Penſionaire d'Amſterdam & depuis de Hollande, en MDCXXXI. juſqu'à l'an MDCXXXVI. auquel il quitta cet emploi. Il fut Préſident dans la Chambre des Comptes de la Province de Hollande, & fut auſſi employé en une Ambaſſade en Angleterre, dont il s'étoit acquité avec honneur. Il eut de la peine à ſe réſoudre d'accepter cet emploi, mais enfin il ſe rendit aux inſtances, qu'on lui fit. Il ſtipula qu'il ne ſeroit pas obligé de rendre raiſon de ſa conduite, en cas qu'on fît quelques plaintes de lui; que devant l'Aſſemblée entiere de leurs Nobles & Grandes Puiſſances, les Etats de Hollande; & que, s'il en étoit beſoin, il ſeroit renvoyé au Cours de Juſtice, où il pourroit ſe défendre, par les voies ordinaires du Droit; ſans pouvoir, pour quelque raiſon que ce fût, être jugé par des Juges Déleguez, ou par quelque autre Tribunal, que ce pût être; enſorte qu'il pourroit, s'il arrivoit quelque changement dans la République, ou quelque malheur, jouïr des Droits & des Privileges de la Province de Hollande, en général, & en particulier de la Ville d'Amſterdam. Il demanda encore des Lettres de Protection & d'Indemnité, afin d'être à couvert de toutes vexations & pertes, que la fonction de ſa charge lui pourroit cauſer. Il exigea auſſi, qu'on ne l'employât point hors des Provinces Unies.

On lui accorda ce qu'il demanda, mais on eut ſujet d'être ſurpris, de lui voir prendre des précautions, comme s'il avoit craint qu'il ne lui pût arriver la même choſe, qu'à Barneveldt; qui avoit été condamné par des Juges Déleguez, & par des procedures, qui lui ôterent le moyen de ſe défendre, par le ſecours des Lois de la Province de Hollande. Il paroît qu'il étoit bien éloigné des ſentimens de *Reinier Paw*, ſon Pere, qui fut l'un des perſecuteurs & des Juges de Barneveldt.

Les Etats lui firent expedier ſon Inſtruction, pour régler ſa conduite, dans les fonctions de cet Emploi; où il y avoit pluſieurs Articles, qui ne ſe trouvoient point dans d'autres Inſtructions, faites pour d'autres Penſionaires, ou qui étoient changez, & que l'on avoit ſouhaité qu'on obſervât auparavant. Comme il ſe pouvoit rencontrer, dans leur exécution, des difficultez, qu'on ne prevoyoit pas; il lui fut permis de conſulter, en ces cas-là, les Etats, ſur ce qu'il avoit à faire, comme on l'avoit permis à d'autres. Après cela, Paw fit le ſerment ordinaire le 4. d'Octobre, & entra dans l'exercice de ſa Charge. 1651.

L'Aſſemblée Ordinaire des Etats Généraux, fit enſuite un Réglement ſur les Congez, que l'on donneroit aux Officiers des Troupes, qui le demanderoient, mais on ne s'y arrêtera pas; non plus qu'à quelques autres. Il s'en fit auſſi quelques-uns en Zélande, qui, ne regardant que cette ſeule Province, ne nous arrêteront pas ici. On les trouvera (1) dans le *Lion Rétabli* d'*Aitzema*.

Les brouilleries qu'il y eut en France, à cauſe du Cardinal Mazarin, empêcherent que cette Couronne ne ſe mêlât dans les affaires des Provinces Unies, & furent même cauſe que les Eſpagnols prirent ſur les François diverſes Places en Italie & en Catalogne. Mais cela ne regarde pas nôtre Hiſtoire. Nous remarquerons ſeulement que l'Archiduc, Gouverneur des Païs-Bas, prit ſur les François Câtelet, Mouſon, Furnes & Bergue S. Winox; par où les Eſpagnols ſe trouverent en état de reprendre Dunkerque, comme on le verra dans la ſuite.

Pour reprendre, à préſent, les affaires de Portugal, dont on a différé de parler, pour ne pas interrompre l'Hiſtoire, que l'on vient de lire, qu'il falloit raconter de ſuite, pour en donner une juſte idée; les Etats (2) Généraux réſolurent le 18. de Septembre de l'an MDCXLIX. d'équiper ſix Vaiſſeaux de Guerre, & ſix Yachts, avec le monde néceſſaire, & les proviſions de cordes, de vivres, & de munitions de guerre, & de les faire partir le plûtôt, qu'il ſeroit poſſible; pour ſoûtenir la Compagnie Hollandoiſe, dans le Bréſil. Outre cette Eſcadre, l'Etat devoit entretenir, pendant un an, deux mille huit-cens hommes, en deduction du ſubſide, qu'il s'étoit obligé de donner à la Compagnie; ce qui devoit coûter deux-cens-mille francs, ſelon la demande du Conſeil d'Etat. On exigea auſſi que les mauvaiſes pratiques, qui s'étoient introduites, dans la Compagnie, ſeroient promptement corrigées; pour épargner les faux frais à la Compagnie. On écrivit encore à l'Aſſemblée des dix-ſept Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, qui ſe trouvoit alors à Middelbourg; qu'elle eût à faire une guerre ouverte aux établiſſemens des Portugais aux Indes Orientales, & même à attaquer leurs Vaiſſeaux, tant en allant aux Indes, que lors qu'ils en retourneroient. La Province de Hollande réſolut, en particulier, que quand les autres Provinces auroient conſenti à l'équipage de vingt autres Vaiſſeaux, & de huit Yachts armez, & fournis de toutes les proviſions de guerre néceſſaires, avec un nombre de Soldats proportionné; elle conſentiroit qu'on les employât, pour attaquer les Portugais, & rétablir les affaires de la Compagnie des Indes Occidentales. Elle preſſa les mêmes Provinces, de ſe hâter de conſentir à cela. Les Députez d'Utrecht conſentirent à l'équipement des ſix Vaiſſeaux, & des ſix Yachts, & à l'entre-

(1) Pag. 563. & ſuiv. juſqu'à la fin.
(2) *Aitzema* Liv. XXIV. p. 304. & ſuiv.

1651. tut en de deux-mille-huit-cens Soldats. Mais ceux d'Over-Yſſel & de Friſe ſouhaiterent d'être excuſez de rien fournir, pour cette entrepriſe; parce qu'ils n'avoient que peu, ou point de part en cette Compagnie. Le Receveur Général *Doubiet* fut néanmoins autoriſé d'emprunter de quoi équipper les ſix Vaiſſeaux, & les ſix Yachts.

Cependant les Portugais agiſſant de concert, & avec prudence, contre la Compagnie, réuſſiſſoient en preſque toutes leurs entrepriſes; mais cette Compagnie étoit pleine de jalouſies, de mécontentemens & de diviſions. Le Conſeil ſuprême du Bréſil ſe plaignoit du Conſeil de Guerre, & celui-ci ne manquoit pas de ſe plaindre de l'autre; de ſorte qu'il ne ſe faiſoit preſque rien de ce qu'il auroit fallu faire, pour réſiſter à un Ennemi, qui étoit plus fort qu'eux, en ce païs-là. L'Amiral de Witte, qui étoit alors au Bréſil, ſe plaignoit que ſa Flotte manquoit de tout n'ayant été fournie que pour un an; de ſorte que ſes Vaiſſeaux, juſqu'aux plus petites Chaloupes, n'avoient pas de quoi ſe radouber, ni calfeutrer, & ſouffroient infiniment des Vers, qui dans ce Païs-là percent les Vaiſſeaux, ſur tout quand on ne les tient pas bien nets. Ce qu'on avoit promis d'envoyer de Hollande au Breſil, pour l'entretien de la Flotte, n'étoit point venu; les vivres étoient rares, & au lieu qu'il y auroit dû avoir des vivres, pour trois mois, il n'y en avoit pas pour un, & ils étoient même gâtez. De Witte avoit pris un petit bâtiment Anglois, qu'on l'accuſa d'avoir pillé, après quoi il l'avoit envoyé vuide au Récif; mais il ſoûtenoit que le pillage s'en étoit fait, par les Officiers de la Compagnie, au Récif même. Ces derniers refuſoient de lui fournir aucuns vivres, qu'en payant. Sur la fin de Juin, il étoit allé, comme il l'ecrivoit en Hollande, pour croiſer devant Rio Janeiro, afin d'attaquer la Flotte Portugaiſe; mais elle n'étoit point venue en mer, & il fut obligé de retourner au Récif avec ſon monde affamé, & ſes Vaiſſeaux deſtituez de cordages. Ceux du Gouvernement dirent qu'ils n'en avoient point, & même très-peu de vivres; ce qui fit dire aux Matelots & aux Soldats, qu'il *vaudroit mieux ſervir les Turcs, que la Compagnie, & que la vie d'un honnête homme étoit trop précieuſe, pour l'aller finir en un ſi miſerable lieu.* Les Soldats ſe plaignoient infiniment de la Compagnie, & les Officiers de celle-ci diſoient que l'Amiral ne faiſoit de ſi grandes plaintes, que pour avoir occaſion de s'en retourner, & qu'on ne leur avoit rien envoyé d'Europe. Les Directeurs de l'Europe, de leur côté, ſe plaignoient de ce que les Provinces ne leur avoient point payé les ſubſides, qu'elles leur avoient promis. Les Provinces à leur tour, faiſoient de très-grandes plaintes de la Nation Portugaiſe, qui les avoit trompez, & leur avoit enlevé Loanda, St. Thomé & Maraghan, au milieu de ſa Paix, comme on l'a dit ci-deſſus. Tout cela n'auroit pas été, ſans remede, ſi la diſpoſition des eſprits, en Europe, eût été telle qu'elle devoit être. Mais on a vu, par l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſoit alors en Europe, qu'il n'étoit guére poſſible que l'on penſât au Bréſil. En attendant ceux, qui avoient quelques emplois, en ce païs-là, ou en Europe, au ſervice de la Compagnie, tâchoient d'en profiter le plus qu'il leur étoit poſſible; de peur que venant à être ruinée, ils n'en tiraſſent aucun avantage, ou qu'ils ne perduſſent, en bonne partie, les fonds qu'ils y avoient mis. Il n'en falloit néanmoins bien que les négociations, qu'il y eut, pendant pluſieurs années, entre les Miniſtres de l'Etat des PP. UU., & les Puiſſances de l'Europe, puſſent rapporter à la République l'avantage, que le Bréſil pouvoit lui produire. Mais c'eſt-là le défaut ordinaire de la Prudence humaine, de ſe diſtraire en choſes de peu de conſéquence, & d'en négliger d'autres, qui ſeroient beaucoup plus avantageuſes; pour ne s'en appercevoir, que lors qu'il n'eſt plus tems. 1651.

Pendant que l'on déliberoit du ſecours, qu'on pourroit envoyer au Bréſil, *D. Antonio de Souza de Macedo*, arriva au Mois de Septembre, de l'an MDCL. à Delft, pour ſucceder à D. Franciſco de Souza Coutigho, dont les Etats n'étoient nullement contens. Ce dernier avoit ſi fort chagriné les Miniſtres de l'Etat, qui avoient négotié avec lui, par ſes artifices; que quand ſon Succeſſeur fit ſavoir aux Etats Généraux, qu'il étoit venu pour lui ſucceder, afin de conclurre une Paix perpetuelle, avec les Etats; on ne lui fit aucune civilité, comme on avoit accoûtumé d'en faire aux autres Ambaſſadeurs. (1) Les Députez de Hollande & de Zélande, demanderent ſeulement une Copie de la Lettre de l'Ambaſſadeur, pour la communiquer à leurs Provinces. Pour les Etats Généraux eux-mêmes, ils ſe contenterent d'ordonner le 15. de Septembre MDCL. à leur Agent de rechercher ce qui s'étoit paſſé, ſur cette affaire. Le 2. de Decembre de la même année, Macedo fit demander, par *Gomez* ſon Maître d'Hôtel, l'exemption des droits de l'Etat, ſur ce qui ſe conſommoit en ſa maiſon; puis qu'il étoit Ambaſſadeur du Roi de Portugal, aux Etats Généraux. On rendit ſon Mémoire ſans Apoſtille en marge, ni autre réponſe, juſqu'à ce qu'on eût admis ce nouvel Ambaſſadeur; car il y avoit eu des voix, qui alloient à ne le recevoir point. Mais les Etats de Hollande réſolurent (2) le 7. de Fevrier MDCLI. de charger ceux, qui avoient été nommez par les EE. GG. de revoir les Articles du Traité, qu'on avoit préſenté à Coutigho, ſon Prédeceſſeur, en y changeant ce que le tems, & l'état préſent des affaires demandoit que l'on y changeât; après quoi ils les communiqueroient à leurs HH. PP. ſur quoi l'on donneroit Audience à l'Ambaſſadeur; & qu'on lui préſenteroit enſuite ce Traité, en lui fixant un certain terme, juſqu'auquel on attendroit ſa réponſe; mais qu'en cas de refus, ou de délai de recevoir ces Articles; on verroit ce qu'il ſeroit convenable de faire, pour le bien de l'Etat en général, & pour la Compagnie des Indes Occidentales, & les Habitans des Provinces en particulier. (3) Cependant l'Ambaſſadeur fit demander Audience aux Etats Généraux; ſur quoi ils réſolurent le 10. de Fevrier, de lui accorder cette Audience, mais de ne l'y admettre pas, avant que l'on eût fait un projet de Traité, & que les Provinces fuſſent demeurées d'accord, touchant le ſecours offenſif; par lequel on mettroit le Roi de Portugal à la raiſon, en cas qu'on n'en pût tirer ſatisfaction d'une autre maniere, ou on l'obligeroit de tenir ſa parole; auquel cas, le ſecours offenſif ſeroit employé contre lui, non ſeulement en Europe, mais encore par tout ailleurs. Il fut encore réſolu, que l'on mettroit ſur le papier les Articles, ſur leſquels la Compagnie ſeroit ſatisfaite, & qu'en cas que l'Ambaſſadeur n'acceptât pas les Articles dreſſez, dans un certain tems, & que le Roi de Portugal ne voulût donner aucune 1651.

(1) Preuve 83. du Liv. IV. de *Wiquefort*.
(2) Voyez la même preuve.
(3) La même preuve 85.

1651. cune ſatisfaction; on délibereroit de moyens plus efficaces, que le ſecours offenſif, pour que l'honneur de l'Etat, ni l'Interêt de la Compagnie n'en ſouffrifſent point; enfin que les Articles ayant été arrêtez, on donneroit l'audience à l'Ambaſſadeur, en recevant de lui ſes Lettres de créance & ſes pouvoirs. Les Députez de Friſe firent écrire ſur le Regître, qu'ils n'avoient point conſenti à la concluſion, ni au ſecours offenſif.

La Grande (1) Aſſemblée ayant commencé cependant à tenir ſes ſéances, Macedo comparut dans l'Aſſemblée le 6. de Mars & après avoir préſenté ſes Lettres de créance & ſes pouvoirs, il fit de bouche un Diſcours en Latin, dont il donna auſſi une copie, qui ne contenoit que des plaintes & des complimens.

On envoya enſuite le Projet du Traité à l'Ambaſſadeur, & les Députez, qui le lui porterent, dirent (2) aux EE. GG. „ qu'ils le lui avoient „ remis, & avoient exigé de lui d'y faire une ré„ponſe categorique & peremptoire, en huit ou „ dix jours, au plus tard: Que là-deſſus il leur „ avoit lu une Lettre de Chriſtine, Reine de Sue„de, qui offroit ſa Médiation, pour ajuſter les „ differends, qui étoient entre le Roi de Portugal, „ & les Etats Généraux des PP. UU. & qu'il de„mandoit que l'on déclarât, du côté des EE. „ s'ils vouloient admettre cette Médiation, com„me il l'acceptoit de ſon côté, au nom du Roi „ de Portugal: Qu'il n'en uſoit pas ainſi, pour „ chercher des longueurs; puis qu'il étoit prêt à „ ſe déclarer, en vint-quatre heures, après que „ les EE. auroient accepté, ou rejetté la Média„tion: Qu'il avoit appris que l'on faiſoit, dans „ les PP. UU. des préparatifs de guerre, contre „ le Roi ſon Maître; qui ſouffriroit, quoi qu'à „ regret, qu'on la lui fît, & que cependant on „ continuât la négotiation, ce qu'il répeta plu„ſieurs fois: Qu'ils avoient répondu qu'ils n'a„voient point d'ordre d'accepter la Médiation; „ mais ſeulement de lui préſenter des Articles „ d'un accommodement équitable, la plûpart „ conformes à ce dont on étoit convenu avec „ Coutinho ſon Prédeceſſeur, & que l'on avoit „ moderé & expliqué; de ſorte qu'il ne s'agiſſoit „ plus, que de les accepter, ou de les rejetter: „ Que lorſqu'on les lui avoit remis, il avoit ſou„haité qu'on les lui lût, & qu'on l'avoit fait.

Il y avoit vint-trois Articles, dont la ſubſtance étoit que les Portugais rendroient promptement & effectivement toutes les Capitainies, Places & Forts, pris & uſurpez par les Portugais, ſur la Compagnie des Indes Occidentales des PP. UU. au Bréſil, depuis Rio Real juſqu'à la Siara, incluſivement; avec les Eſclaves, le Sucre & le Bêtail, & tout ce qui en dépendoit; & donneroient une certaine quantité de Bœufs, de Vaches & de Moutons, pour une fois, & mille quaiſſes de ſucre tous les ans, pendant dix années, pour la recompenſe du dégât, qu'ils y avoient fait: Qu'ils rendroient à la même Compagnie, l'île de S. Thomé, & partageroient, avec elle, la côte d'Afrique, & lui laiſſeroient tout ce qu'il y a depuis le Cap de *Lopès Gonçalès*, juſqu'à la riviere de Loança.

L'Ambaſſadeur Portugais, après en avoir ouï la lecture, dit „ qu'il ne voyoit pas, qu'on y „ parlât de la Paix; en conſideration néanmoins „ de laquelle, il relâcheroit beaucoup plus, qu'il „ ne ſeroit autrement; & demanda qu'on y ajoû-

Tom. II.

(1) Preuve 86.

(2) Voyez leur rapport dans la Preuve 88. du IV. Livre de *Wiquefort*.

„ tât un Article géneral, par lequel on témoignât 1651.
„ qu'on étoit diſpoſé à faire une Paix Générale,
„ tant pour les Indes Orientales, que pour le Bré„ſil & l'Afrique, & nomma particulierement
„ Malaca & Ceilon; touchant leſquelles, il dit
„ qu'il étoit neceſſaire de traiter.

Les Députez lui répondirent „ que l'accom„modement touchant le Bréſil & l'Afrique étoit „ comme un degré, pour venir de là à une Paix „ générale, tant en Europe, qu'au dehors: Que „ c'étoit-là l'intention de leurs HH. PP. & qu'au„cune raiſon ne pourroit les empêcher de recher„cher une Paix nouvelle, & qui ne pût être „ rompue.

Quand les Députez ſe retirerent, l'Ambaſſadeur répeta ce qu'il avoit dit de la guerre & dit qu'il étoit prêt de répondre, en vint-quatre heures, dès qu'il auroit apris la réſolution des Etats, ſur les points, qu'il avoit propoſez. Les Députez repliquerent qu'ils n'avoient aucun ordre, que de demander une réponſe prompte & categorique, & qu'ils ſeroient toûjours prêts de la recevoir, dès qu'on la leur livreroit par écrit.

Enſuite (3) Macedo envoya aux EE. GG. deux Mémoires, l'un le 11. & l'autre le 13. de Mars, avec une Lettre, que la Reine Chriſtine de Suede lui écrivoit pour accepter la Médiation. Dans le premier de ces Mémoires, il tâchoit de perſuader aux Etats d'accepter cette Princeſſe, pour Médiatrice; & comme on pouvoit croire qu'il ne cherchoit que d'allonger la négotiation, il proteſtoit qu'il ſouhaitoit de finir cette affaire, auſſi-tôt qu'il ſeroit poſſible. Dans le ſecond, il faiſoit les mêmes inſtances, & déclaroit qu'il ne pouvoit donner aucune reponſe aux articles; parce qu'il ne vouloit pas manquer au reſpect, qui étoit dû à Chriſtine. Il ajoûtoit que ſi les Etats rejettoient ſa Médiation, il ne laiſſeroit pas, parce que la trêve finiroit bien-tôt, d'entrer en négotiation, pour faire une Paix Générale, non ſeulement pour l'Afrique & l'Amerique, mais encore pour l'Europe & pour l'Aſie; où le Portugal avoit des démêlez, avec la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales. Pour celle de l'Occident, il ne pouvoit pas concevoir, diſoit-il, qu'on pût faire une Paix préliminaire avec elle, puis qu'il s'agiſſoit de pluſieurs Articles eſſentiels. Enfin il diſoit qu'il étoit prêt de répondre à leurs demandes, ſans délai, pourvû qu'ils répondiſſent auſſi à ſes propoſitions, parce que les unes dépendoient des autres.

Les Etats Géneraux délibererent le 14. de Mars ſur les deux Mémoires, & réſolurent qu'on ſe défendroit civilement d'accepter la Médiation, & que pour cela on écriroit à Chriſtine. Ils continuerent auſſi à preſſer la négotiation, concernant le Bréſil, qui étoit la plus preſſante & la plus difficile, auſſi bien que la plus importante, & firent dire qu'étant convenus, à cet égard, il ſeroit facile de faire une Paix Générale.

Macedo préſenta là-deſſus un Mémoire plus étendu, où il défendit la conduite de Coutinho, ſon prédeceſſeur. Il repréſentoit que lors qu'il offroit d'appaiſer, par la douceur, le ſoulevement des Portugais, les Etats y avoient envoyé des Troupes, qui n'avoient fait que les aigrir; de ſorte que le Roi de Portugal ne les avoit pu appaiſer: Que néanmoins on avoit encore offert de ſa part la même choſe, que les Etats avoient refuſée: Qu'alors les Portugais du Bréſil, ayant apris que le Roi les vouloit remettre ſous la domination

(3) Preuve 89. du IV. Livre de *Wiquefort*.

1651 Hollandoiſe, ils étoient devenus plus farouches & avoient déclaré qu'ils demanderoient plutôt du ſecours au Roi de Caſtille, ou à quelque autre Puiſſance, que de ſe ſoumettre aux Hollandois: Que le Roi avoit là-deſſus voulu employer la force, pour les réduire: Qu'il avoit convoqué les Etats de ſon Royaume, pour le leur propoſer; mais que la Peſte avoit empêché que les Députez ne puſſent s'aſſembler: Que pour ſuppléer à cela, il avoit conſulté tous les Conſeils & les Tribunaux du Royaume, qui avoient répondu que le Roi ne le pouvoit pas faire: Que comme les Etats eux mêmes avoient refuſé les bons offices du Roi, le Traité avoit été rompu: Que cela étant ainſi, il étoit venu, pour faire quelque choſe d'équivalent à la reſtitution du Bréſil.

Il y avoit long-tems qu'on s'étoit aperçu, en Hollande, que ce n'étoit que pour amuſer l'Etat, que les Portugais feignoient de vouloir travailler de réduire les Capitainies du Bréſil, que les Hollandois avoient perdues, à rentrer ſous la domination de la Compagnie; mais on s'en convainquit encore mieux, par ce Diſcours; tant il eſt vrai qu'il vaut mieux ſe taire, que d'entreprendre de défendre une mauvaiſe cauſe, qui devient pire, en la ſoûtenant.

L'Ambaſſadeur de Portugal oit en ſuite, que l'équivalent à la reſtitution conſiſtoit à accorder aux Hollandois de négotier au Bréſil, tant dans les Capitainies, dont il s'agiſſoit, que dans les autres, avec un certain nombre de vaiſſeaux, dont on conviendroit: 2. à fretter des vaiſſeaux Hollandois, tant pour le commerce, que pour les conquêtes de la Nation Portugaiſe: 3. à accorder aux Hollandois le Traité du Sel, qu'on n'avoit pas encore voulu leur accorder: 4. à payer à la Compagnie Hollandoiſe de l'Occident, en divers termes, huit millions de Francs, à condition qu'elle rendroit ce qu'elle tenoit encore au Bréſil: 5. à faire payer, au même tems, que le Traité ſeroit ratifié, aux Orphelins de la Province de Zélande, la ſomme de huit cent mille francs, que la Compagnie leur devoit: 6. à condition que les Portugais, qui ſe trouveroient devoir quelque choſe aux Hollandois, ſeroient contraints de les payer, & réciproquement. L'Ambaſſadeur montroit, en ſuite, comme il croyoit, que cette ſorte de reſtitution, devoit s'accepter; par des raiſons de juſtice, d'équité, de politique, de reputation, & d'avantage pour l'Etat. Mais tout cela reſſembloit plûtôt une raillerie aux Etats, que des raiſons propres à les gagner. Auſſi ce Mémoire fut-il ſi mal reçû des EE. GG. qu'après l'avoir lû & deliberé là-deſſus, ils (1) réſolurent de s'abſtenir de toute conférence, avec cet Ambaſſadeur & de ne le conſiderer plus, comme un Miniſtre Public. Ils prierent même les Etats de Hollande de lui ôter les exemptions, dont les Ambaſſadeurs y jouïſſoient, & de le lui faire déclarer. Ils ordonnerent de plus qu'on lui feroit ſignifier au plûtôt cette réſolution. Outre la choſe même, qui étoit choquante, parce qu'on offroit trop peu de la part des Portugais, & que le payement même étoit incertain; Macedo déclara qu'il n'avoit autre choſe à répondre aux Articles, qu'on lui avoit propoſez, & dit que leurs HH. PP. en uſeroient comme il leur plairoit; & qu'en cas qu'elles vouluſſent déclarer la guerre au Portugal, il faudroit en attendre le ſuccès, ſans tenir davantage de conférences. Cela marquoit que les Portugais étoient en ſi bonne poſture au Bréſil, qu'ils jugeoient qu'ils n'avoient rien à craindre des Hollandois. On découvrit 1651. encore que Macedo avoit fait offrir de l'argent à quelques perſonnes de l'Aſſemblée; ce qui choqua encore plus l'Etat, qui regarda cela comme un nouvel affront & comme une marque, que l'avantage, qui leur reviendroit de ce Traité, étoit très-grand. Auſſi en fit-on faire des recherches. Cet Ambaſſadeur ayant contracté de grandes dettes, ſes Créanciers avertis qu'on ne le regardoit plus, comme un Ambaſſadeur, voulurent le faire arrêter, & s'adreſſerent, pour cela à la Cour de Hollande. Le Prince de Portugal, fils de D. Antoine, demanda auſſi de pouvoir faire arrêter l'argent comptant, & d'autres effets que le Roi de Portugal avoit dans le Païs. La Cour ne voulut néanmoins rien faire, ſans avoir le conſentement des Etats de Hollande. Ils s'en remirent à ce qu'elle jugeroit le plus juſte; pourvu qu'elle ne ſe fondât pas ſur la déclaration qu'ils avoient faite de ne reconnoître Macedo, que comme un Particulier; ce qui vouloit dire, comme il ſemble, qu'encore qu'on ne voulût pas le regarder comme un Miniſtre, avec lequel on voulut négotier, on ne trouveroit pas bon, qu'on prît cela à la rigueur; parce qu'il ne laiſſoit pas d'être Ambaſſadeur de Portugal, comme il l'étoit en effet, quoi qu'on ne voulût rien avoir à faire avec lui; & qu'ainſi on ne pouvoit ſe ſaiſir ni de ſa perſonne, ni de ſes effets, ſans violer le Droit des Gens. Auſſi trouva-t-on bon le 4. d'Avril de laiſſer cette affaire, dans l'état, où elle étoit; de peur que le Roi de Portugal ne ſaiſit les Vaiſſeaux des Hollandois, & leurs autres effets, en Portugal. L'Ambaſſadeur ayant enſuite demandé un Paſſeport, pour ſa perſonne, pour ſes Domeſtiques & pour ſes hardes, pour pouvoir ſe rendre ſûrement en Portugal; on lui en accorda un, ſelon la forme ordinaire, le 12. de Mai, dans l'Aſſemblée des EE. GG. à condition ſeulement qu'il donneroit un mémoire de ſes meubles & de ſon bagage; de peur qu'il n'emportât des Marchandiſes. Comme on ſe voyoit ſur le point de rompre avec le Portugal, la Trêve de dix ans, que l'on avoit faite avec cette Couronne, devant expirer le 12 de Juin; les EE. GG. réſolurent d'avertir les Marchands des Provinces de retirer leurs Vaiſſeaux & leurs effets de ce Païs-là. Ils le firent & ordonnerent au Conſul de la Nation, à Lisbonne, de ſe retirer de bonne heure. Macedo partit auſſi pour Hambourg, d'où il ſe rendit en Portugal. Il fut en même tems permis à la Compagnie des Indes Orientales d'attaquer les Portugais, deçà & delà la Ligne, apres l'expiration de la Trêve.

Depuis l'année précedente, les Etats Généraux avoient offert leur Médiation à la France & à l'Eſpagne, pour accommoder leurs differends, & la France l'avoit acceptée; mais les Eſpagnols, qui voyoient les François embarraſſez de leurs propres brouilleries ne ſe hâtoient point d'accepter l'offre des Etats. (2) Braſſet, Réſident de France, préſenta un Mémoire là-deſſus, le 21. de Janvier; où il ſe plaignit qu'il y avoit plus de cinq Mois, que le Roi d'Eſpagne auroit pu accepter ſa Médiation, ſans l'avoir fait. Il repréſenta enſuite aux Etats qu'il ſeroit à propos de demander à *de Brun*, Ambaſſadeur d'Eſpagne, quels étoient les ſentimens de ſon Maître là-deſſus; quoi que l'on pût bien recueillir d'un ſi grand délai, qu'il n'avoit point d'égard au deſſein, que les EE. GG. avoient de rendre le repos à l'Europe; au lieu que le Roi T. C. avoit d'abord accepté leur Médiation

(1) Voyez la Preuve 93. du IV. Livr. de *Wiquefort* & ſuiv.

(2) Preuve 73. du IV. Livre de *Wiquefort*.

1651. diation. Qu'il ſeroit bon de tirer une réponſe formelle de l'Eſpagne, afin que le Roi T. C. pût prendre ſes meſures là-deſſus : Qu'il les avoit ſouvent preſſez, ſur cette affaire, mais qu'il n'en avoit reçu aucune réponſe, & qu'il les prioit d'y faire réflexion. (1) De Brun fit à ſon tour un long diſcours dans l'Aſſemblée Générale, mais conçu ſeulement en termes vagues, & qui finiſſoit, par des plaintes de l'inobſervation de quelques Articles du Traité de Paix ; à qui il ſouhaitoit qu'on mît ordre.

Cependant quoi que dit la France, de la bonne correſpondance, qu'elle vouloit entretenir avec les Etats ; il ne laiſſoit pas de ſe faire des pilleries affreuſes, par des Armateurs François, ſur les Vaiſſeaux Marchands Hollandois, qui alloient négotier dans la Mediterranée. C'eſt de quoi les Marchands ſe plaignoient amèrement, & ſur quoi l'Amirauté d'Amſterdam ſe plaignit, (2) pluſieurs fois, aux Etats Généraux. Elle leur dit, entre autres choſes, dans une Lettre du 14. de Fevrier, que depuis environ neuf ans, les Marchands Hollandois avoient ſouffert, par ces Pirateries, une perte de plus de ſept millions & cinq cents mille francs, & les ſupplia d'y mettre ordre inceſſamment.

Pompone de Bellievre (3) vint peu de temps après en Hollande, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire. Il arriva à la Haie le 6. de Mars, où il fut reçu, comme à l'ordinaire. On lui envoya enſuite ſept Commiſſaires, pour le complimenter, au nom des EE. GG. Ils rapporterent qu'en les recevant dans ſon appartement, il étoit paſſé le premier, & de même en les reconduiſant. Les Ambaſſadeurs de France en avoient en effet uſé de même avant lui, & il ſemble que Bellievre ne trouva pas à propos de changer cette coûtume. Néanmoins comme les autres Ambaſſadeurs n'en uſoient pas ainſi, & que la République, par la Paix de Munſter, avoit été élevée à un plus haut degré de diſtinction ; cela ne plut point aux Etats. Ils réſolurent de s'en plaindre à lui & de lui demander ſatisfaction, & ils le firent. Il étoit arrivé deux jours avant les funerailles du Prince d'Orange, & l'on s'attendoit qu'il s'y trouveroit, d'autant plus que l'on croyoit que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'étoit parti auparavant pour Bruſſelles ; que pour éviter la conteſtation ſur le pas, avec l'Ambaſſadeur de France. Il fit enſuite ſon compliment aux Etats, d'abord après l'enterrement du Prince. Ce diſcours roula ſur la mort du défunt, & ſur la naiſſance du jeune Prince ; en marquant de la douleur pour la perte du premier, & en faiſant des ſouhaits, en faveur du ſecond. Il ajoûta que le Roi ſavoit bon gré aux Etats, pour la Médiation qu'ils lui avoient offerte. Après les Compliments on en vint aux Conférences. L'Ambaſſadeur s'entretint de la Médiation, & voulut ſavoir ſi les EE. ne voudroient point aſſiſter la France, ſon ancienne Alliée, contre l'Eſpagne ; en cas qu'ils ne les puſſent pas acommoder enſemble. Les Commiſſaires des Etats demanderent ſatisfaction des Pirateries exercées, contre leurs Sujets, dans la mer Méditerranée. Les difficultez ſur le Cérémoniel furent cauſe que les Conférences ne durerent pas long-tems.

Il vint cependant (4) des Lettres du 18. Mars de l'Ambaſſadeur des Etats en France, qui étoit Guil. Boreel, par leſquelles on aprit qu'outre les Pirates particuliers, le Duc de Vendôme, Grand Amiral de France, équippoit pour lui-même, afin d'exercer les mêmes Pirateries, ſur les Sujets de l'Etat, & que les Génois, qui avoient accoûtumé de charger ſur les Vaiſſeaux Hollandois, ne le vouloient plus faire. Les Etats de Hollande, qui avoient reçu ces Lettres, jugerent qu'il y avoit un deſſein formé en France de ruiner le Commerce des Sujets de l'Etat & réſolurent de le faire repréſenter fortement à la Grande Aſſemblé, & de faire convoquer des Députez de toutes les Amirautez ; afin d'entendre leurs avis, ſur les moyens d'aſſurer la navigation, non ſeulement dans la Mer Méditerranée, mais auſſi par tout ailleurs, & ſur la maniere d'executer ce projet. Il fut encore réſolu d'en porter des plaintes à Bellievre, & de demander ſatisfaction ſur le paſſé ; ſans quoi l'on ſeroit obligé de prendre d'autres meſures. Ce que Bellievre put faire, en cela, n'aboutit à rien ; car ne voulant pas s'accommoder au Céremoniel des autres, il fut rappellé à Paris, au commencement de Mai. 1651.

Cependant les plaintes des Hollandois & la mine qu'ils firent de ſe vouloir rendre juſtice à eux-mêmes, ne laiſſerent pas de produire un bon effet en France ; puiſque les Etats Généraux reçurent des Lettres de la part de leur Ambaſſadeur en France, du 3. de Juin, où il leur diſoit que le Traité de Marine de MDCXLVI. entre la Couronne de France & les Etats & qui étoit expiré le 18. d'Avril MDCL. ſeroit renouvellé, pour quatre ans, & ſeroit obſervé, juſqu'à ce qu'on en fit un autre, plus particulier & plus durable.

Pour venir à préſent aux affaires, que les Provinces (5) eurent en Angleterre ; ce fut cette année, que le Parlement envoya, ſur la fin de Mars, en Hollande deux Ambaſſadeur Extraordinaires, dont l'un étoit le Lord *St. Jean*, Chef de la Juſtice, comme on parle en Angleterre, & *Strikland*, pour faire d'étranges propoſitions aux EE. GG. Ils arriverent, ſur la fin de Mars, en l'île de Goerée, avec cinq Vaiſſeaux de guerre ; d'où ils partirent d'abord pour Roterdam. De là ils avertirent les Etats Généraux de leur arrivée, & ces derniers envoyerent un de leurs Maîtres d'Hôtel, pour avoir ſoin de les défrayer, ſelon l'uſage, qui ſe pratique envers les Ambaſſadeurs. Le 27. du Mois on les fit venir à la Haie, avec un Cortege de vint-ſept Carroſſes. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne leur envoya ſon Secretaire à Rotterdam ; mais ſon Carroſſe, ne leur alla pas au devant, non plus que ceux des autres Miniſtres Publics. Les deux Ambaſſadeurs vinrent dans le Carroſſe de Mr. de Brederode, qui étoit drappé de noir, à cauſe du deuil, que l'on portoit encore pour le Prince d'Orange. Ils ſe mirent au fonds & le Comte de *Flodrof* & Mr. *Wolffen* ſur le devant. Il n'y avoit point de Carroſſe, de la part de Prince d'Orange & des Princeſſes ; qui regardoient ces gens-là, comme leurs ennemis jurez. Les Ambaſſadeurs étoient en habits de couleur, avec des galons d'or. Leurs Laquais étoient mis proprement & en grand nombre ; & toute leur ſuite en un équipage magnifique, ſelon la Mode de ce tems-là. Mais on ne s'arrêtera pas a ces menues (6) circonſtances ; on n'en auroit même rien dit, s'il n'étoit bon l'on que comprît que Cromwel, tout Dévot & Fanatique qu'il étoit, ne laiſſa pas de vouloir, que les Ambaſſadeurs de

Tome II.

(1) Preuve 14. du même Livre.
(2) Voyez les Preuves 75. & 77. du même Livre.
(3) *Aitzema* Liv. XXXI. p. 844.
(4) Voyez la Preuve 78. du IV. Livre de *Wiquefort*.
(5) *Aitzema* Livr. XXXI. p. 638.
(6) Voyez-les dans *Aitzema*.

1651. la République d'Angleterre paruſſent autant que ceux des têtes Couronnées. C'étoit ſa maxime (1) que la Royauté n'étoit pas une dignité perſonnelle, mais qu'elle réſidoit dans le peuple; qui en pouvoit ſoûtenir l'éclat, ſoit qu'il eût un Roi, ou qu'il n'en eût point.

Le Duc d'York étoit alors allé à Breda, & *Macdonel*, Réſident de Charles II. en Friſe, apparemment pour ne pas voir la maniere dont on recevroit ces gens-là; car après les victoires de Cromwel, il n'étoit plus tems de déliberer ſi l'on recevroit les Ambaſſadeurs de la République d'Angleterre. Les qualitez perſonnelles du Protecteur & la puiſſance réelle, dont il étoit maître, frappoient bien plus l'imagination des Peuples, & même celle des Souverains, qu'une grande ſuite de Rois, dont on n'avoit pas ſu conſerver le rang.

La Princeſſe Royale ne ſortit pas néanmoins de la Haie, & défendit, comme l'on dit, à ſon monde de ne rien dire, ni faire, qui pût choquer les gens des Ambaſſadeurs. Il y eut ſeulement quelques Anglois Royaliſtes, qui crioient après eux, qu'ils étoient des *Bâtards* de *Cromwel*, des *Meurtriers du Roi*, des *Bourraux d'Anglois*. On dit même qu'un Page de la Princeſſe diſtribua des pieces de deux ſous, aux enfans & à la Canaille, pour leur dire des injures.

Il n'y avoit que huit chambres dans le Logis des Ambaſſadeurs, deſorte que la plûpart de la Nobleſſe logea ailleurs. On compta, dans leur ſuite, deux cens-quarante-ſix hommes. Quand ils ſortoient dans la rue, ils n'alloient que ſept, ou huit enſemble, & portoient leurs épées non à leurs baudriers, mais à la main, ou ſous leur bras quoi que dans le fourreau. Le peuple frappé de cette nouveauté les ſuivoit par tout, & croyoit qu'ils ne portoient ainſi leurs épées, que par peur; quoi que l'on diſe que c'étoit alors la mode, en Angleterre. A cauſe de cela, les Etats de Hollande défendirent de porter ainſi l'épée, par un Placard imprimé; mais en termes généraux, comme on l'avoit fait auparavant, à l'occaſion du Réſident Spiring.

Le 29. du Mois, ils demanderent une Audience, qu'on leur accorda pour le lendemain. Ce jour-là, on alla prendre les Ambaſſadeurs & leur ſuite, en trente ſix Carroſſes. Ils étoient très-bien équippez, ſelon l'uſage du tems. On les fit monter dans un Carroſſe du Comte Maurice de Naſſau, tiré par ſix Chevaux, où étoient les Députez, qui les étoient allez querir. Il étoit ſuivi par les deux Carroſſes des Ambaſſadeurs & du reſte, où il y eut cinquante Gentilshommes de leur ſuite. Etant tous entrez dans la Cour, ils furent reçus dans la Sale, où s'étant aſſis, S. Jean donna ſes Lettres de créance. Elles étoient écrites en Anglois & ſignées de *Guillaume Lenthal*, *Orateur du Parlement de la République d'Angleterre*. Il y avoit au deſſus *Hauts & Puiſſants Seigneurs* & dans le corps des Lettres, on y traitoit les Etats de *Vos Seigneuries*. Il y étoit dit, que le Parlement avoit trouvé à propos de les envoyer, pour leur communiquer des choſes de grande importance, & qu'ils leur pouvoient ajoûter foi. St. Jean donna enſuite les mêmes pouvoirs, en Latin. L'un & l'autre Ecrit fut lu, à haute voix, après quoi le même Ambaſſadeur fit un Diſcours, qui roula ſur les anciennes liaiſons, qu'il y avoit toûjours eu entre l'Angleterre & les Pais-Bas, & ſur l'avantage, que les deux Républiques tireroient d'une Alliance plus étroite. Il finit en diſant „ que dans les divers „changemens, qui étoient arrivez ſucceſſivement, „les Traitez & les Alliances entre l'Angleterre 1651. „& eux avoient toûjours ſubſiſté, avec les plus „grandes marques d'amitié de l'Angleterre envers „l'Etat, dans ſes plus grands beſoins: Que dans „le préſent changement de l'Angleterre, que „Dieu avoit ſi heureuſement procuré, pour le bien „commun; les Etats pouvoient bien voir, qu'ils „avoient ſujet de continuer de demeurer amis a„vec elle & même de s'y unir d'une maniere très„intime; puis que l'on avoit jetté des fondemens, „pour rendre cette Union plus durable, & plus „avantageuſe qu'auparavant; qu'ils dépendoient „de l'incertitude de la vie, de l'Alliance, de la „diſpoſition, & des interêts particulier d'une per„ſonne; (*c'eſt-à-dire d'un Roi.*) Qu'ils voyoient „que la République d'Angleterre, malgré divers „mécontentemens, qu'elle avoit eus, & bien des „raiſons de s'abſtenir des marques d'amitié qu'elle „donnoit alors, s'étoit adreſſée la premiere à eux, „NON PAR NÉCESSITÉ, MAIS PAR CHOIX: Que „cette bonne volonté méritoit d'être acceptée, „comme cela dépendoit d'eux, & comme on „l'eſperoit; de maniere que les Ambaſſadeurs „puſſent remporter une prompte réſolution, qui „repondît à leurs demandes: Qu'enfin quelque „ſuccès, que Dieu donnât à cette négotiation, „ſelon ſa Sageſſe; le Parlement auroit toûjours la „ſatisfaction d'avoir fait ce que demandoit le bien „de la veritable Religion Réformée, & ce à quoi „les preſſants & les communs interêts des deux „Etats les obligeoient.

St. Jean, après avoir fini ce diſcours, donna un Ecrit, où il dit que l'on en trouveroit la ſubſtance; & pendant que Wimmenum Préſident de Semaine & Cats déliberoient entre eux de ce qu'on pourroit répondre; l'Ambaſſadeur demanda des Commiſſaires, pour conferer avec eux, ſur leurs propoſitions, & ajoûta de plus que dans un ſemblable tems, on avoit aſſaſſiné, à la Haie, Doriſlaus (ou *Doreſlaar*) Réſident de la République d'Angleterre, ſans que les Etats en euſſent fait aucune juſtice, & qu'il avoit ordre de demander qu'on prît une exacte information de cette affaire & qu'on punît les coupables. Wimmenum lui répondit en Hollandois & promit qu'on tâcheroit de les découvrir.

Les Ambaſſadeurs, s'étant levez, s'en retournerent, avec le même cortege, avec lequel ils étoient venus & l'on remit au lendemain la nomination des Commiſſaires, qu'ils avoient demandez. Le même matin, les Etats de Hollande firent publier un Placard, par lequel ils défendoient, ſous peine de la vie, de faire aucune inſulte de paroles, ou de fait aux Ambaſſadeurs, Réſidents, ou Agents, ou autres Miniſtres des Puiſſances Etrangeres.

Le 4. d'Avril ſept Commiſſaires des EE. GG. s'aſſemblerent, pour conferer avec les Ambaſſadeurs Anglois; & ces derniers, qui témoignoient une extrême envie de conclurre promtement leur négotiation, pour retourner chez eux, demanderent aux Hollandois s'ils avoient un Plein-pouvoir, par écrit, tel que celui qu'ils avoient eux-mêmes produit. Comme ils n'en avoient point, parce qu'étant ſous les yeux de leurs Souverains, ils les pouvoient conſulter à toute heure, pour obtenir la confirmation de ce qu'ils auroient accordé, ſi les Etats le trouvoient bon; les Anglois demanderent qu'ils en apportaſſent un, à la premiere Conférence. Outre cela, ils exigerent que l'on négotiât par écrit, & que les Sécretaires des deux côtez ſignaſſent ce qu'on propoſeroit: Qu'en traitant, on examinât tous les points l'un après l'autre, mais que l'on n'arrêtât rien, que l'on ne

(1) Voyez *Burnet*, dans l'Hiſtoire de ſon Tems.

1651. ne fût convenu de tout : Que le Parlement offroit aux Etats ſon Amitié & ſa bonne Correſpondance, & qu'il ſouhaitoit de faire une Alliance plus étroite avec eux. Ils firent de plus un diſcours, pour montrer pourquoi ils ſouhaitoient du s'unir plus étroitement aux Etats, qu'à quelque autre Puiſſance que ce fût. C'étoit parce qu'ils étoient de la même Religion; qu'ils étoient également pour la liberté du Peuple; qu'ils avoient les mêmes interêts, par rapport à la Paix, au Commerce & à la Navigation; que les deux Republiques devoient ſe joindre mutuellement, afin de ſe ſoûtenir & de ſe défendre l'une l'autre; qu'en Allemagne les Proteſtans même dépendoient, en quelque maniere, du Pape; & qu'en France ils étoient à la diſcretion du Roi. Ils concluoient de-là que la République d'Angleterre ne pouvoit s'allier plus ſûrement avec perſonne, qu'avec les Etats.

Mais comme les Commiſſaires des Etats les preſſoient de s'ouvrir à eux davantage, ſur la nature de l'Alliance qu'ils propoſoient; ils répondirent, qu'ils ne pouvoient pas plus la particulariſer, qu'en diſant qu'ils ſouhaitoient de faire une Alliance plus étroite, que toutes celles, qui avoient été auparavant. Il ajoûterent qu'ils ne pouvoient aller plus loin, à moins que les Etats ne déclaraſſent, qu'ils vouloient bien entrer en une ſemblable Alliance, qu'on leur offroit, & qu'ils ne vouluſſent négotier ſûr ce pied-là & confirmer l'ancienne Alliance. Les Députez répondirent à cela qu'ils leur étoient obligez de cette ouverture; mais qu'ils n'avoient aucun pouvoir de leurs Maîtres de négotier là-deſſus. La verité étoit que le Lord *St. Jean*, (1) qui étoit très-puiſſant dans le Parlement, & Favori de Cromwel, comme dit un Hiſtorien, propoſoit aux Etats Généraux une Alliance, qui devoit les détacher de tous leurs autres Alliez & les engager à renoncer à leur amitié; en maniere qu'ils viendroient à perdre tout le commerce, qu'ils avoient avec eux. *St. Jean* vouloit ne faire qu'une ſeule République de l'Angleterre & des Provinces Unies, qui ne dépendroit que d'un ſeul Conſeil Souverain, dont la plus grande partie ſeroit d'Anglois. C'étoit un projet chimerique, qui ſuppoſoit que les Provinces Unies ſeroient bien-aiſes de devenir comme des Comtez d'Angleterre, & d'envoyer un petit nombre de Députez au Conſeil; où cette Nation auroit toûjours de la ſuperiorité, par le nombre des ſuffrages. Les Anglois appelloient cette Union (2) d'un mot Latin, qui ſignifie ce qui arrive à une greffe, qu'on ente ſur un autre trone, duquel elle tire le ſuc, dont elle ſe nourrit, pour ne former qu'un ſeul & même Arbre, ſur le tronc duquel elle eſt entée. Les Latins ſe ſervent auſſi de ce mot, pour marquer l'union de deux peuples, qui n'en deviennent qu'un. C'étoit là une entrepriſe chimerique. Il n'eſt pas poſſible qu'un peuple qui a été un corps à part, pendant long-tems, & qui a fait même une figure conſiderable, dans le monde, ſans dépendre d'aucun autre, renonce, de ſon bon gré, à cet avantage; pour s'unir avec un autre plus puiſſant, qui l'emporte toûjours ſur lui. Des Langues, des Coûtumes, des Humeurs, des Manieres, & des Mœurs toutes differentes, comme celles des Anglois & celles des peuples des Provinces Unies, ne ſont pas des ingredients propres, pour former un ſeûl Etat tranquille & floriſſant, comme les Républicains d'Angleterre ſe l'imaginoient alors. Qui ſait même, ſi Cromwel ne ſe propoſoit pas de domter les Anglois, par les Hollandois, & les Hollandois par les Anglois, pour les ſoumettre également à ſon pouvoir arbitraire? Quoi qu'il en ſoit, il parut que ce projet étoit une choſe impraticable. Il n'y a que la force, qui puiſſe faire une union de cette ſorte, & même avec la longueur du tems. 1651.

Le lendemain les Ambaſſadeurs ſe plaignirent, par une Lettre, aux Etats de Hollande, que le Prince Palatin *Edoüard*, (fils du Roi de Boheme & d'une Sœur de Charles I.) avoit mal-traité quelques perſonnes de leur ſuite, qu'ils avoient appellées (3) *coquins* & leurs ſerviteurs des *chiens*, avec beaucoup de mépris; mais qu'ils n'avoient pas voulu en prendre vengeance eux-mêmes, quoi qu'ils le puſſent faire fort facilement, pour les abandonner à la juſtice des Etats, qu'ils leur demandoient alors, au nom du Parlement, afin qu'ils fuſſent punis, ſelon l'atrocité de l'injure, qui avoit bleſſé l'honneur du Parlement d'Angleterre. Ils ajoûtoient qu'ils eſperoient d'autant plus qu'on leur feroit juſtice, qu'en conſideration de la paix, que la République d'Angleterre entretenoit avec la leur, ils avoient négligé de ſe faire juſtice à eux-mêmes. Les Etats envoyerent d'abord une Copie de la Lettre des Ambaſſadeurs à la Cour de Hollande, avec commandement exprès d'employer le Fiſcal, pour faire Information de cela; afin de punir ces gens-là, ſelon la rigueur du dernier Placard.

Le 6. les EE. GG. après avoir déliberé, ſur le rapport que leurs Députez leur avoient fait des Conférences, qu'ils avoient euës avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre, leur donnerent ordre de leur offrir de leur part de renouveller non ſeulement les anciennes Alliances, que leur République avoit faites avec l'Angleterre, & de les obſerver avec ſoin; mais encore de faire un nouveau Traité, avec elle, pour leurs interêts communs, & que pour cela ils avoient autoriſé leurs Commiſſaires pour écouter les ouvertures, que les Ambaſſadeurs leur voudroient faire là-deſſus.

Cependant les Députez de Gueldre témoignerent qu'ils ſouffriroient bien, que les Députez des Etats continuaſſent à négotier avec les Anglois, en termes généraux; mais que s'ils propoſoient quelque autre Traité, qui regardât les interêts de l'Etat, comme du Commerce, ils n'y pourroient pas encore entrer. Ceux de Friſe dirent auſſi, qu'ils n'avoient point reçu d'ordres là-deſſus, de leur Province, mais qu'ils écriroient inceſſamment, pour en avoir. Ceux d'Over-Yſſel ne conſentirent à ce qui s'étoit paſſé, qu'autant que cela ne préjudicieroit point aux réſolutions, que leur Province pourroit prendre à l'avenir.

Les Anglois, craignans les longueurs ordinaires des déliberations des Etats, preſſoient extrémement cette affaire; ſans penſer qu'il y avoit un Parti dans les Provinces, qui la retarderoit, autant qu'il pourroit. C'étoit celui des Maiſons d'Orange & de Naſſau, qui avoit beaucoup de pouvoir dans le Païs; particulierement parmi le peuple, qui étoit encore tout occupé des grandes actions, que les Seigneurs de ces Maiſons avoient faites, pour la défenſe des Provinces Unies, contre l'Eſpagne. Il étoit encore choqué de la mort tragique du Roi Charles I. pere de la Princeſ-

(1) *Clarendon* Hiſt. de la Rebellion Liv. VII. p. 457. de l'Ed. Angloiſe in 8.

(2) *Coalitio*, *quaſi*, pour m'exprimer ici en Latin, *gemina Reſpublica in unam coaleſcere poſſunt.*

(3) En Anglois *rogues*

1651. ſe d'Orange, & frere de de la Reine de Bobeme, qui demeuroit, depuis long-tems, en Hollande, qui avoit eu même aſſez de peine à perſuader aux autres Provinces, qu'il n'étoit nullement néceſſaire de déſigner le jeune Prince d'Orange, pour être Gouverneur & Capitaine Général, dès qu'il ſeroit en âge.

Cependant il y avoit toûjours une grande affluence de Laquais & de populace, autour de la Maiſon où logeoient les Ambaſſadeurs; & il ſembloit que le Parti de la Princeſſe Royale cherchoit une occaſion de les faire mal traiter par la populace; pour les porter à rompre la négotiation, & cauſer une rupture ouverte entre l'Angleterre & les Provinces. On aſſure même qu'un Colonel Anglois, qui avoit ſervi dans les Troupes de Charles I. & qui étoit parent du Lord St. Jean, avoit averti ce dernier, qu'il étoit en danger d'être aſſaſſiné, comme Doreſlaar l'avoit été. Il eſſaya même d'étrangler un Domeſtique des Ambaſſadeurs, ſous les fenêtres de la Reine de Boheme; mais il n'y put pas réüſſir. Le 17. du Mois, il y eut une querelle devant leur Hôtel, de quelques Royaliſtes & des Domeſtiques des Ambaſſadeurs; qui y attira une ſi grande foule, qu'on fut obligé d'y envoyer un détachement des Gardes, pour les ſéparer. Le même jour on publia un Placard, où l'on promettoit deux cens francs à ceux qui feroient prendre le Colonel, dont on a parlé. Mais cet exemple fit ſi peu d'effet, ſur les eſprits; que le jour ſuivant il y eut un Laquais, qui caſſa les vitres de la Maiſon des Ambaſſadeurs, à coups d'épée.

Les Etats de Hollande, s'étant depuis aſſemblez, leur envoyerent dire, comme ils avoient déjà fait, qu'ils étoient prêts à faire une nouvelle Alliance, auſſi bien qu'à confirmer les anciennes. Cependant les Ambaſſadeurs préſenterent un Mémoire le 25. d'Avril, où après avoir raconté ce qui s'étoit paſſé, dans les Conférences, ils témoignoient de n'être nullement ſatisfaits d'une réponſe générale, & diſoient que le Parlement ne leur avoit donné qu'un tems limité, pour achever leur négotiation; duquel une bonne partie s'étoit déja écoulée, ſans pouvoir tirer aucune réponſe claire & ſatisfaiſante des EE. GG. qu'ils demandoient encore inſtamment.

Le 27. il y eut une Conférence où les Ambaſſadeurs dirent deux choſes, dont la premiere étoit „ que les Etats pouvoient s'aſſurer que la Ré„ publique d'Angleterre leur accorderoit des avan„ tages, proportionnez à ceux que le Parlement „ exigeroit d'eux, par ce Traité; & que pour „ cela, ils ſouhaiteroient de ſavoir quelles pro„ poſitions les Etats voudroient faire, pour venir „ à la concluſion de l'Alliance, dont ils parloient, „ dans leur derniére réſolution. La ſeconde choſe, qu'ils propoſerent, étoit „ que les deux Etats „ ſeroient Amis & Alliez, pour la défenſe de la „ liberté des deux Peuples, contre ceux qui vou„ droient les dépouiller de leurs Droits, tant „ par Mer, que par Terre; ou qui ſe ſeroient „ déclarez ennemis de la Liberté des peuples, „ qui vivroient dans les Païs de leur domination, „ ou dans l'un d'eotre eux.

On délibera dans l'Aſſemblée des EE. de Hollande, ſur ces propoſitions; mais on n'avoit encore rien réſolu le 29. du Mois. Là-deſſus les Ambaſſadeurs firent dire qu'ils avoient ordre de retourner en Angleterre; mais en s'entretenant, avec les Commiſſaires des Etats, ils firent entendre qu'ils n'avoient eux-mêmes nullement demandé leur rappel, qu'au contraire ils avoient demandé qu'on leur permît de demeurer encore quelque tems en Hollande; mais que le Parlement avoit 1651. jugé qu'ils n'y pouvoient plus demeurer, avec honneur; principalement à cauſe de ce que le Prince Edouard leur avoit fait, & parce qu'en un Païs de Juſtice on permettoit que Brederode & d'autres le menaſſent en Carroſſe, comme en triomphe. Ils dirent encore que le deſſein du Parlement n'étoit pas de rompre la négotiation, mais de la continuer, en Angleterre, où elle ſe pourroit faire avec ſûreté; parce que le Parlement avoit plus d'autorité ſur le peuple d'Angleterre, que les Etats n'en avoient en Hollande, ſur les leurs; de ſorte que s'ils paroiſſoient ne l'approuver point, ce ſeroit une marque que les Etats ne voudroient pas proteger les Ambaſſadeurs, qui feroient mieux, à cauſe de cela, de partir. Ils indiquerent en même tems *Van Hemſteede* & *Joachimi*, qui avoient déja été Ambaſſadeurs en Angleterre, pour continuer la négotiation. Ils ſe plaignirent encore que l'on portoit des munitions de guerre & de bouche, de Hollande en Ecoſſe & en Irlande; qui tenoient encore pour le Roi Charles II. & dirent que les Etats Généraux avoient déja mérité, pluſieurs fois, que le Parlement leur fit la guerre. „ Nous mêmes, *diſoient-ils*, qui „ ſommes dans le milieu de la Hollande & ſous les „ yeux du Souverain, nous y ſommes traitez com„ me des Ennemis. Nous demeurons dans nôtre „ Hôtel, comme dans une priſon, ou comme ſi „ nous y étions mis en garniſon. Nous n'oſons „ ni nous, ni nôtre monde, montrer le nez, hors „ de nôtre porte, ſi nous ne voulons être bleſſez, „ ou battus; ſans parler de la grêle des pierres, „ qui caſſent perpetuellement nos vitres. Cela étoit vrai, comme le dit (1) l'Hiſtorien dont nous l'avons tiré & enfin l'on fut obligé de mettre devant leur Maiſon un Corps de Garde, pour les garder jour & nuit. Mais l'averſion, que le peuple des Provinces avoit pour le Parlement & la prévention, où il étoit en faveur de la Maiſon Royale & de celle du Prince d'Orange, empêchoit qu'il n'obſervât le droit des Gens & le portoit à ſouhaiter une rupture, avec l'Angleterre; ſans penſer aux ſuites, qui pourroient être deſavantageuſes à l'Etat. On s'en repentit, en ſuite, mais trop tard.

Le 2. de Mai, les Etats Généraux firent dire aux Ambaſſadeurs la même choſe, que les Etats de Hollande leur avoient déjà fait dire, touchant une nouvelle Alliance plus étroite, & la confirmation des anciennes, & pour les prier de demeurer à la Haie, juſqu'à ce que cette affaire fût achevée. Ils n'eurent autre choſe à dire là-deſſus, ſinon qu'ayant été rapellez à Londres, leurs pouvoirs étoient expirez; mais en s'entretenant, ils dirent que, ſi on vouloit les retenir encore, il faudroit envoyer promptement ordre à *Gerrit Schaap*, Agent des Etats à Londres, de demander au Parlement que leur rappel fût differé de quelque tems; afin de pouvoir terminer l'affaire, qui étoit ſur le tapis. On le fit & les Ambaſſadeurs eux-mêmes écrivirent par un Exprès, pour obtenir qu'on prolongeât le terme, qu'on leur avoit donné, pour revenir.

Cependant ils ſe plaignirent de nouveau le 16. de Mai de la maniere, dont en uſoient à leur égard le Duc d'York & la Princeſſe Royale. Ils paſſoient tous les jours, avec un grand cortege, & lentement, devant la porte des Ambaſſadeurs, & regardoient leur Hôtel de haut en bas, comme s'ils vouloient exciter leur ſuite à l'attaquer. Ils ajoûterent qu'ils avoient avis de Roterdam, que les

(1) *Aitzema* Liv. XXXI. pag. 659.

1651. les Royaliſtes avoient fait deſſein de les aſſaſſiner, & menaçoient de le faire. Cela ayant été rapporté aux Etats de Hollande, pluſieurs des Membres furent d'avis de faire prier la Princeſſe Royale & le Duc d'York de ſe retirer de la Haie, juſqu'à ce que cette négotiation fût faite ; & l'on dit même que cela ſeroit avantageux, pour le jeune Prince. Mais la Nobleſſe & d'autres Membres de l'Aſſemblée crurent que ce ſeroit aſſez de leur faire dire de tenir leurs domeſtiques en ordre. Cats en avertit la Princeſſe & la Reine de Boheme, qui lui dit, en ſe moquant, que l'on pouvoit bien connoître les Domeſtiques des Ambaſſadeurs, qui portoient la livrée ; mais que pour les autres, on ne les pouvoit pas diſtinguer, & qu'il faudroit leur faire porter quelque marque, comme l'on faiſoit ailleurs, à l'égard des Juifs. Le Roi Jaquez & ſon Fils, & toute leur famille avoient cette foibleſſe, que d'être fort hautains en paroles, quoique deſtituez de moyens de ſoûtenir ces manieres ; comme on le peut apprendre de ceux, qui ont écrit l'Hiſtoire de cette Maiſon, ſans en excepter le Comte de *Clarendon*, qui lui eſt d'ailleurs très-favorable.

On trouva à propos d'inviter les Ambaſſadeurs à Amſterdam, où le Magiſtrat de la Ville les régala magnifiquement. Il y eut là des Marchands Hollandois, qui avoient accoûtumé, depuis pluſieurs années, d'aller aux îles Caribes, & ſur les côtes de l'Amerique ſeptentrionale, pour négocier avec les Colonies d'Angloiſes, qui y étoient & avoient de groſſes ſommes entre les mains de ces gens-là, qu'ils craignoient de perdre ; parce que le Parlement avoit fait depuis peu défenſe aux Nations étrangers de négocier avec les Colonies Angloiſes, & leur accordoit un tems ſi court, pour en retirer leurs effets, qu'il ne ſeroit pas poſſible de le faire. Ces Marchands Hollandois ſouhaitoient que, puis qu'il devoit bien-tôt partir une Flotte de Falmouth, pour ce païs-là, les Etats fiſſent parler aux Ambaſſadeurs du Parlement ; afin qu'on leur accordât quelque moyen, pour prévenir la perte qu'ils alloient faire, ſi l'Ordonnance du Parlement étoit executée. Ils repréſentoient qu'il ne s'agiſſoit pas de peu de choſe, puis qu'outre que ce Commerce employoit pluſieurs Vaiſſeaux, qui ſe bâtiſſoient dans le Païs & qu'on y achetoit tout l'appareil, qui en dépendoit ; que les cargaiſons, qui ſe faiſoient pour ce païs-là, tous les ans, pour pluſieurs millions de francs, ne conſiſtoient ni en or, ni en argent en barres, ni en aucune ſorte de Monoie ; mais en des choſes, qui ſe faiſoient dans les Manufactures des Provinces, & dans les vivres & les habits néceſſaires dans ce païs-là ; qu'ils en apportoient en échange des marchandiſes prétieuſes comme du poil de Caſtor & d'autres peleteries de Virginie, avec du Tabac, du Sucre, de l'Indigo, du Gingembre, du Cotton, & pluſieurs bois de teinture ; dont on faiſoit beaucoup d'argent en Europe, dans les païs voiſins & éloignez ; ce qui rapportoit encore de grands droits d'entrée & de ſortie à l'Etat. On recommanda fort cette affaire aux Ambaſſadeurs, qui promirent qu'ils en feroient rapport.

L'Agent Schaap repréſenta auſſi au Parlement la neceſſité, où les deux Nations étoient de demeurer unies enſemble ; pour le bien commun de leurs ſujets, & pour l'avantage que la Religion Proteſtante en tireroit. Il dit auſſi que la Forme du Gouvernement des Provinces, qui étoit compoſé de ſept Souverainetez, dont chacune avoit pluſieurs bonnes Villes, ne permettoit pas qu'il pût négotier ſi promptement ; parce qu'il n'y avoit perſonne qui pût régler tout, comme dans les Royaumes, où la volonte d'un ſeul décidoit de tout. 1651.

Le Parlement répondit qu'il avoit bien peſé l'avantage, qui reviendroit aux deux Républiques, de l'Union qu'il avoit propoſée aux Provinces Unies ; & qu'il n'avoit pas cru que ſes Ambaſſadeurs, ſoit à cauſe de leur caractere, ſoit à cauſe de la République, de la part de laquelle ils étoient allez en Hollande, & du ſujet de l'Ambaſſade, qui intereſſoit également les deux Républiques, ſeroient expoſez aux affronts, qu'on leur avoit faits ; dans le lieu de la réſidence des Etats Généraux, auſſi bien que de ceux de Hollande. Il ſe plaignit fortement des affronts, qu'on leur avoit faits, par quelques perſonnes, contre leſquelles les Etats n'avoit fait que de froides procedures. Il dit encore qu'à cauſe de cela, il avoit rappellé ſes Ambaſſadeurs ; mais que ſur les repréſentations des Etats, il avoit ſuſpendu, pour quelque tems, ſes ordres, comme il le leur avoit écrit. Le 19. de Mai, les Ambaſſadeurs dirent auſſi, qu'ils avoient reçu la permiſſion de faire encore quelque ſejour en Hollande. Les Etats de cette Province engagerent là-deſſus ceux de Zelande à aller, avec eux, en corps, faire une viſite aux Miniſtres d'Angleterre ; pour leur témoigner la joie qu'ils avoient d'avoir obtenu du Parlement, qu'ils ne partiſſent pas ſi-tôt. Pour leur montrer la conſideration, qu'on avoit pour eux, on fit citer le lendemain le Prince Edouard, au ſon de la cloche, à comparoître devant la Cour. L'on fit fouëtter un de ſes Laquais, & l'on en bannit un autre.

Ce même jour, les Ambaſſadeurs donnerent ſept nouveaux Articles. Ils diſoient dans le I. (ou le V, ſi l'on compte les précedents,) „ qu'ils „avoient propoſé par écrit, le 27. d'Avril, que „les deux Etats fuſſent amis & alliez, pour le „ſoûtien & pour la conſervation de la Liberté „des deux Peuples, contre ceux qui entrepre„droient de troubler la paix, dont ils jouiſ„ſoient, tant par mer, que par terre ; & que „les Etats n'avoient pas encore aſſez pleinement „répondu, de ſorte qu'ils demandoient que cet„te propoſition fût acceptée, comme un Arti„cle du Traité. Le II. Article, qu'ils propo„ſerent, fut que ni l'une, ni l'autre des Répu„bliques n'entreprendroit rien contre l'autre, ni „par terre, ni par mer, à ſon détriment, en quel„que endroit & en quelque occaſion que ce fût : „Qu'aucun de leurs Sujets ne donneroit aucun „ſecours, ni conſeil, ni conſentement à ceux „qui voudroient faire quelque choſe, qui fût „préjudiciable à l'une ou à l'autre ; mais au „contraire s'y oppoſeroit, & y réſiſteroit, de „toutes ſes forces, contre ceux-là même qui „demeureroient, ou ſeroient dans les terres de „l'une, ou de l'autre République & qui vou„droient attenter quelque choſe, contre elles. „Le III. étoit que ni l'une, ni l'autre des Ré„publiques ne favoriſeroit, & n'aideroit, en „quelque maniere que ce fût, ceux qui vou„droient ſe rebeller contre l'une, ou l'autre ; & „que ce qui auroit été donné aux Rebelles, „contre le but de cet Article, ſeroit confiſqué, „au profit de la République, qui l'auroit fait „ſaiſir. Le IV. étoit que les Républiques s'aſſiſ„teroient l'une l'autre, en cas de beſoin, ſince„rement & de bonne foi, contre ceux qui at„taqueroient l'une, ou l'autre, de Vaiſſeaux „& de monde ; aux dépends de ceux qui de„manderoient du ſecours à l'autre, & que ce ſe-

„cours

1651. „ſecours ſeroit conforme à la proportion, à la „maniere & aux conditions, doot elles ſeroient „convenues, & ſelon les conjonctures. Le V. portoit que ni l'une, ni l'autre des Républiques „ne recevroit chez elle, ni dans ſes ports, ceux „qui auroient été jugez rebelles, ou ennemis par „l'autre, & ne leur fourniroit aucun ſecours, de „quelque nature qu'il fût. Dans le VI. il étoit „dit que dès que l'une des Republiques auroit „averti l'autre, par des Lettres authentiques, que „quelques perſonnes, qui lui ſeroient rebelles, „ou ennemies, ſeroient dans les terres de ſa ju„risdiction; elle ſeroit obligée de mettre ces per„ſonnes hors de ſes terres, dans l'eſpace de dix„huit jours, après l'Avis donné; & ſi ces Enne„mis, ou Rebelles, ou réfugiez ne ſe retiroient „pas quinze jours, après avoir été avertis, ils „ſeroient condamnez à mort, & leurs Biens „confiſquez. Le dernier enfin de ces Articles é„toit qu'aucun de ceux, qui auroient été décla„rez ennemis, ou rebelles par la République „d'Angleterre, ne ſeroient ni reçus, ni ſoufferts „dans aucun château, ville, port, baye, ou au„tre lieu privilegié, ou non privilegié, qui ap„partenoient, ou appartiendroient au Prince d'O„range d'à préſent, ou à la Princeſſe Marie Douai„riere, veuve du feu Prince Guillaume, ou à „quelque autre perſonne de quelque condition, „ou qualité qu'elle fût, & quelque titre, qu'elle „pût avoir dans les Provinces Unies: Qu'on ne „ſouffriroit point que ceux, qui auroient été dé„clarez ennemis, ou rebelles, par la République „Angloiſe, y demeuraſſent: Que les EE. GG ne „permettroient pas que le Prince, ou la Princeſſe „d'Orange, ou quelque perſonne que ce fût, „leur fourniſſent aucun ſecours; & qu'en cas „que cela arrivât, le Prince, ou la Princeſſe „Douairiere, ou quelque autre perſonne, que ce „fût perdroit, pour ſa vie, la place, où ces Re„belles auroient été reçus, dans l'étendue des „terres des Etats: Que la République d'Angle„terre en uſeroit de même, envers les Ennemis, „ou les Rebelles des Provinces Unies.

Ces Propoſitions furent pluſieurs fois revuës & retouchées, ſans que néanmoins, après de longues déliberations, on pût convenir avec les Ambaſſadeurs. Ils s'impatienterent, & ſe plaignirent, par écrit, le 27. de Mai, des longueurs des déliberations. Ils ramenerent encore l'offre, que les Etats leur avoient faite le 5. de Mai, comme on l'a vû; d'autant plus que les Commiſſaires des Etats avoient un pleio pouvoir de conclurre. Cependant ils ne répondoient rien, ſur les ſept Articles, que l'on venoit de propoſer, ni ne faiſoient aucune propoſition de leur part. C'eſt ce qui fit que les Ambaſſadeurs Anglois les firent reſſouvenir du peu de tems, qu'ils pouvoient demeurer en Hollande. Ils diſoient que la Providence avoit mis, en ce tems-là, les deux Républiques dans un état ſi favorable, pour faire une étroite Alliance enſemble; qu'une ſemblable conjoncture ne ſe préſenteroit apparemment jamais & qu'on ne devoit pas la laiſſer échapper; ſur tout puis que le Parlement avoit accordé plus de tems, pour traiter enſemble. Mais tantôt les fêtes de Pentecôte, & tantôt les Commiſſaires, qui n'étoient pas prêts à entrer en négotiation, firent qu'on ne s'aſſemblât que le 24. de Juin auquel les Anglois raconterent tout ce qu'ils avoient fait, pour venir à la concluſion d'un Traité; ſans avoir pu engager les Etats à leur faire, de leur côté, quelque propoſition, ni à conſentir à ce qu'on leur avoit propoſé. On leur donna donc uo Projet de trente-ſix Articles, de la part des Etats; mais quand ils lûrent ces Articles, ils n'y rencontrerent rien, 1651. qui eût du rapport aux trois derniers articles des ſept, que l'on vient de rapporter. C'eſt de quoi ils firent de grandes plaintes, en déclarant auſſi qu'il n'étoient nullement ſatisfaits de ce qu'on avoit dit, ſur les Articles précedens. Ils demanderent enfin une réponſe claire & complete, ſur les autres Articles; d'autant plus que les Vaiſſeaux, qui les devoient remmener eo Angleterre, étoient tout prêts. Ils déclarerent, qu'ils ne pouvoient ſe relâcher ſur aucune partie eſſentielle des Articles, qu'ils avoient propoſez; ſur quoi ils demandoient qu'on leur repondit promptement & pleinement; pour paſſer aux autres parties du Traité, autant que le peu de tems, qui leur reſtoit, pourroit le permettre. Il leur ſembloit que le bon ordre & la coûtume demandoient qu'on leur répondit, & que cela ſe pouvoit faire, ſans préjudicier aux Etats; puis qu'on étoit tombé d'accord, qu'aucun Article, dont on ſeroit convenu, n'obligeroit à rien, avant que tout le Traité fût conclu; étant d'ailleurs arrêté que les EE. GG. en tireroient des avantages proportionnez à ceux, que le Parlement leur demanderoit. Ils diſoient enfin que ſi les Etats avoient accepté ces Propoſitions, ils avoient pouvoir de leur communiquer des choſes *de beaucoup plus grande conſequence*, pour le bien des deux Républiques; ſur leſquelles on auroit pû convenir dans le peu de tems, qu'ils avoient encore à demeurer en Hollande.

Les Etats déclarérent, le 28. de Juin, que, pour ſatisfaire les Ambaſſadeurs, ils avoient entierement accordé le premier, ou le ſeptiéme Article & les quatre ſuivans; & le premier & les quatre ſuivants du Traité précedent. Sur cela, ils attendoient que les Ambaſſadeurs leur répondiſſent clairement & pleinement ſur les trente-ſix Articles, qu'ils leur avoient remis.

Là-deſſus les Ambaſſadeurs demanderent le 27. & le 28. de Juio, leur Audience de congé. Etant introduits, dans la grande Aſſemblée, le Lord St. Jean dit qu'il étoit venu ſeulement, avec ſon Collegue, pour leur dire que le tems, qu'on leur avoit limité étoit écoulé, & qu'il ne leur reſtoit autre choſe à faire, que de prendre congé de leurs HH. PP. en les remerciant de leur civilité. Il ajoûta que le Parlement ayant pris toutes les occaſions poſſibles, pour faire paroître ſa bonne volonté, envers l'Etat, & cela en diverſes manieres; tant en lui envoyant auparavant des Agens & des Réſidens, qu'en employant une Ambaſſade ſolennelle: Qu'ils avoient pu voir quels étoient les deſſeins du Parlement, par les propoſitions qu'on leur avoit faites le 20. de Mars, & qu'ils auroient été mieux informez, ſi les Ambaſſadeurs avoient jugé qu'il fût à propos de parler d'autres choſes plus particulieres & concernant une Union plus étroite avec les Etats: Que n'ayant pu conduire à une heureuſe fin tout ce dont ils étoient chargez, ils eſperoient néanmoins que leurs Conférences ne ſeroient pas inutiles; mais que l'on en recueilliroit des fruits, qoi conduiroient à la fin principale, qu'on s'étoit propoſée; ſavoir, la conſervation de la veritable Religion Réformée, & celle des Droits & des Libertez des deux peuples.

Les Ambaſſadeurs aſſurerent enfin les EE. qo'ils employeroient leurs ſuins, en particulier, pour y contribuer autant qu'il ſeroit en leur pouvoir. St. Jean après avoir prononcé ce qu'on vient de dire, le donna par écrit & ſigné. *De Veth*, qui préſidoit à l'Aſſemblée répondit, eo termes fort civils & fort obligeans.

Il paroîtra peut être étrange de voir une négo-

1651. gotiation, où des deux côtez on faiſoit ſemblant de ne pas s'entendre les uns les autres, & où l'on diſſimuloit ſi parfaitement le but, que l'on ſe propoſoit. Le Parlement vouloit faire une ſeule République des deux, comme on l'a déja remarqué; & les Ambaſſadeurs le marquoient aſſez, en parlant *d'une Union plus particuliere*, dans laquelle les deux Partis devoient avoir *les mêmes Amis* & *les mêmes Ennemis*; en quoi les Politiques font conſiſter la plus étroite Union, qui puiſſe être entre deux Nations. Mais les Etats avoient raiſon de craindre qu'une ſemblable union ne les contraignît malgré eux, & contre leur propre interêt, de faire la guerre à ceux avec qui les Anglois ſe brouilleroient. Tels étoient le Roi Charles II. qui étoit alors en Ecoſſe, en état, comme on croyoit, de ſe rétablir avec toute ſa Maiſon. Tels étoient encore les François & les Eſpagnols, ſi le Parlement venoit à ſe brouiller avec les uns, ou avec les autres; comme il arriva, dans le tems auquel *Cromwel* étant devenu *Protecteur* de la République d'Angleterre, ſe déclara contre les Eſpagnols, & leur ôta Dunkerque, avec le ſecours des François; ce qui ne put pas plaire aux EE. GG. D'ailleurs la Maiſon d'Orange avoit encore un fort grand Parti pour elle dans les Provinces, qui n'auroit pas permis qu'on ſacrifiât les Freres de la Princeſſe d'Orange & leurs Amis, à la République d'Angleterre. Cette République n'étoit pas aſſez bien établie, pour ſe promettre, à coup ſûr, qu'elle dureroit autant que celle des Provinces Unies. On voulut bien y abolir la Royauté; mais comme on ne pouvoit éteindre le Parti Royal, quoi qu'opprimé, on avoit ſujet de le craindre, s'il venoit à avoir le deſſus, comme cela arriva en MDCLX.

Le Parlement étoit néanmoins formidable, à cauſe de quoi il voyoit ſon amitié (1) recherchée également par la France & par l'Eſpagne, pour ne pas parler des autres Puiſſances moins à craindre, & on ne pouvoit pas le mépriſer impunément. Les Provinces Unies s'en reſſentirent bientôt, dans la guerre maritime, qu'elles eurent avec lui, l'année ſuivante. Cromwel gagna même cette année MDCLI. au mois de Septembre la bataille déciſive de Worceſter.

C'eſt ce qui faiſnit, que les Etats Généraux ne pouvoient pas ſe hâter de ſe déclarer, ni pour l'un, ni pour l'autre de ces deux Partis, & qu'ils avoient néanmoins bien de la peine à les ménager tous deux. Auſſi furent-ils maltraitez premierement du Parlement, & en ſuite du Roi Charles II. peu d'années après ſon rétabliſſement. Il étoit dur pour la République des PP. UU. d'être obligée de ſuivre tous les mouvemens, que l'Angloiſe lui pourroit donner, & n'être que comme une Alliée ſubalterne & fort inferieure à l'autre; mais il étoit encore plus dangereux de ſe joindre au Roi Charles II. contre la nouvelle République, qui étoit beaucoup plus forte que lui. Si l'on conſidere tout cela, on ne ſera pas fort ſurpris de la maniere réſervée, dont les EE. GG. ſe conduiſirent envers le Parlement.

Il n'étoit pas non plus del'honneur de cette derniere Aſſemblée de déclarer d'abord entierement ſon Projet, touchant la *coalition* des deux Républiques; de peur que les EE GG. ne la rejettaſſent comme impraticable, telle qu'elle étoit en effet. Le Parlement ne parloit, que d'une *Union* & d'une *Union très-étroite*, ſans oſer s'exprimer plus clairement, de peur d'effaroucher les Provinces. Nous nous ſommes un peu étendus ſur cette négotiation, à laquelle il n'y en a jamais eu de ſemblable, depuis que les Provinces avoient ſecoüé le joug des Eſpagnols, ni depuis ce tems-ci.

(1) Voyez les Lettres de *Jean Milton* au T. III. de ſes OEuvres.

Les Ambaſſadeurs donnerent des plaintes d'une 1651.
capture qui avoit été faite, par de Witte, d'un Vaiſſeau Anglois, qui alloit au Bréſil avec des Marchandiſes, qui n'étoient pas de contrebande; en maltraitant ceux qui le montoient, & diſant des injures à ceux de Londres & au Parlement. On demanda encore aux Etats le payement des dettes contractées dès le commencement de la guerre, qui conſiſtoient en des ſoldes dues, dès lors, à quelques Colonels Anglois. On promit de dédommager ceux, qui étoient les porteurs de ces plaintes.

Les Etats recommanderent fortement, de leur côté, le payement de ce qui étoit dû à la Reine de Boheme, & ce qui appartenoit au Lord *Craven*, & qui avoit été ſequeſtré par le Parlement. Pour ce qui regardoit la Reine, les Ambaſſadeurs donnerent un long Ecrit, par lequel ils entreprenoient de montrer qu'il n'avoit pas été au pouvoir des Rois ſon Pere & ſon Frere de charger la Couronne de l'entretien de cette Princeſſe, ſans le conſentement du Parlement. Ils ajoûtoient qu'on ne lui pouvoit tien accorder, par faveur; parce qu'elle avoit porté ſes Fils à ſe déclarer ennemis du Parlement. Comme les Etats avoient, dans la Lettre, qu'ils avoient écrite en ſa faveur, nommé *le Roi Charles* I. ils dirent qu'il s'enſuivoit de là qu'il y avoit un *Charles* II. qui étoit auſſi Roi; ce qui étoit contraire à la déclaration du Parlement, qui avoit décidé qu'il n'y avoit perſonne, qui eût droit de prétendre au titre de *Roi d'Angleterre*. Ainſi les Ambaſſadeurs refuſerent de ſe charger de cette Lettre. La Reine de Boheme auroit mieux fait de ménager le Parlement, ſi elle ſouhaitoit qu'il ſe chargeât de ſon entretien; autrement elle ne devoit pas leur demander une ſemblable faveur, après avoir fait maltraiter ſes Ambaſſadeurs.

Ainſi cette négotiation, qui devoit unir pour toûjours les deux Républiques, ne fit que les éloigner davantage l'une de l'autre. Châcun parloit de ſon équité, mais le Parlement vouloit rendre les Etats irréconciliables, avec la Maiſon d'*Orange*, comme il l'étoit à l'égard de la Maiſon de *Stuart*; ce qui étoit impraticable, dans les Provinces Unies. Les Etats donnerent aux Ambaſſadeurs une Lettre de recréance, où ils expoſerent, à leur maniere, comment la négotiation s'étoit paſſée, pour marquer qu'il n'avoit pas tenu à eux, qu'ils ne s'uniſſent plus étroitement à l'Angleterre. Elle eſt datée du 30 de Juin MDCLI. Ils avoient auſſi fait préparer, pour chaque Ambaſſadeur, un Baſſin d'or maſſif de la valeur de dix mille Francs, & deux chaines d'or, de la valeur de dix-huit cens francs, pour leurs Sécretaires. C'étoient les préſens qu'on avoit accoûtumé de faire aux Ambaſſadeurs de France. Mais les Ambaſſadeurs Anglois ayant apris que les Etats avoient défendu à leurs Ambaſſadeurs de recevoir des préſens, refuſerent de les recevoir.

La même année, Cromwel remporta de grands avantages en Ecoſſe, ſur le Parti Royal, & gagna en Angleterre, le 23. de Septembre, une grande victoire ſur Charles II. qui s'enfuit après ſa défaite, & eut bien de la peine à ſe retirer en France. Ce ſont des choſes, dont les particularitez appartiennent à l'Hiſtoire d'Angleterre & non à celle des Provinces.

Ces victoires enflerent extrémement le Parlement, & le Lord St. Jean fit un rapport deſavantageux à l'Etat. Il n'avoit pas pu concevoir pourquoi les Provinces étoient ſi attachées à la Maiſon d'Orange, qu'elles avoient ſouffert qu'on le maltraitât lui & ſon Collegue en Hollande, comme on l'a dit. Il auroit néanmoins bien pû comprendre que les grands ſervices, que trois Princes d'Orange, Guillaume I. Maurice & Frideric Henri avoient ren-

1651. dus à l'Etat, étoient les principales cauſes de l'attachement, que l'on avoit pour leur Maiſon. Cela ne devoit pas, à la verité, faire que l'on permît à leur Parti de violer, en quelque maniere, le Droit des Gens, envers les Ambaſſadeurs du Parlement; mais ce fut plûtôt, par foibleſſe & par crainte d'émouvoir la populace de la Haie, qu'on ne punit pas aſſez les inſolences qu'elle leur fit; que par mépris du Droit des Gens, ou des Ambaſſadeurs du Parlement, ou par l'affection que l'on portoit à la Maiſon d'Orange. St. Jean, qui étoit un homme hautain & colerique, ſe vengea des Etats, en portant le Parlement à faire (1) un Acte, du 9. d'Octobre, intitulé *de l'accroiſſement de la navigation*; par lequel il fut défendu aux Etrangers de porter en Angleterre aucune marchandite, qui ne fût de leur crû, ou qui ne fût travaillée en leur pais; ce qui détruiſit preſque entierement le négoce des Hollandois & des Zélandois en Angleterre; parce qu'ils ne purent plus y porter des Marchandiſes de toute la terre, comme ils faiſoient, à meilleur marché que les Anglois; qui font leur navigation, avec beaucoup plus de dépenſe, que les Hollandois & les Zélandois.

Le Parlement (2) leur fit encore un autre tort, en donnant à *Robert* & à *Guillaume Pawlet* des Lettres de Repreſailles, ſur ce qu'ils prétendoient que les Etats leur avoient cauſé une perte de vint-mille, neuf-cents-ſoixante & dix Livres ſterling. Là deſſus les intereſſez donnerent pouvoir à *Richard Peſtingal* leur Curateur, d'attaquer tous les Vaiſſeaux Hollandois qu'il trouveroit, juſqu'à ce qu'ils fuſſent rembourſez de toutes leurs pertes & des frais, qu'il faudroit faire pour cela. Deux Vaiſſeaux armez en guerre & commandez, par des Capitaines Anglois, furent bientôt mis en mer & firent en peu de tems diverſes priſes; ce qui cauſa de grandes plaintes de ceux, ſur qui elles avoient été faites & obligea les EE. GG. d'envoyer inceſſamment une Ambaſſade en Angleterre, pour empêcher l'effet des Lettres de Repréſailles. Cependant elle ne put être prête, que vers la fin de Decembre. On envoya pour cela *Cats*, qui avoit été Penſionaire de Hollande, *Schaep* qui avoit fait la fonction d'Agent en Angleterre & *Vander Perre*, Penſionaire de Middelbourg; à qui on donna d'abord, pour inſtruction, les trente-ſix Articles, qu'on avoit préſentez en vain aux Ambaſſadeurs.

Il y eut cette année un grand démêlé entre l'Electeur de Brandebourg, & le Duc du Neubourg, pour la ſucceſſion des Etats du Duc de Cleves. Les Etats Généraux des PP. UU. en furent les Médiateurs, mais nous ne nous y arrêterons pas, parce que cette brouillerie ne produiſit aucun évenement conſiderable, par rapport à la République. On trouvera dans *Aitzema* & dans (3) *Puffendorf* toute cette affaire. Il ſe fit auſſi cette année un Traité, avec ceux de Salé du côté du Midi & d'autres pour le Commerce du Nord, deſquelles nous n'entretiendrons pas les Lecteurs de cette Hiſtoire.

1652. Les Ambaſſadeurs, (4) nommez par les EE. GG. pour aller renouër la négotiation, commencée avec l'Angleterre, eurent ordre de ſe rendre le plus promptement, qu'il ſe pourroit, à Londres, pour s'aſſûrer de la diſpoſition envers les Hollandois. Après les premiers complimens ils devoient aſſurer le Parlement du deſir de leurs Maitres de vivre en bonne intelligence, avec la République d'Angleterre; & dire qu'ils étoient venus, pour achever ce qui n'avoit été que commencé en Hollande, avec les Ambaſſadeurs du Parlement. Ils eurent des ordres, plus etendus ſur quelques articles, dont on parlera, de demander des Commiſſaires, pour cela, & de témoigner ſouhaiter que leurs trente-ſix Articles fuſſent mis en forme de Traité. C'eſt ce que leurs premieres Inſtructions portoient. On leur ordonna, en ſuite, encore d'autres choſes. Ils arriverent le jour de Noël à Graveſend, d'où ils firent donner avis de leur arrivée; & immédiatement après, le Maitre des Cérémonies les vint féliciter de leur heureuſe arrivée. Le 27. du Mois, ils furent conduits avec des (5) *Barges*, par eau juſqu'à la Tour, d'où ils furent menez en Carroſſe à Weſtmunſter. Ils inſiſterent fort à avoir au plûtôt audience du Parlement, qu'ils obtinrent pour le 29. de Décembre de l'an MDCLI. Le bon homme Cats y récita une harangue, ou plûtôt une Déclamation où il inſera des vers de ſa façon. On la trouvera dans *Aitzema* car elle n'eſt pas de nature, à pouvoir être rapportée. *Lenthal*, Orateur de la Chambre des Communes, répondit ſeulement qu'il préſenteroit les propoſitions des Etats, & les Lettres de Créance des Ambaſſadeurs au Parlement. 1652.

Ils furent régalez, comme à l'ordinaire, & ils offrirent de nouveau les préſens, que l'on avoit préparez en Hollande, pour l'Ambaſſade Angloiſe; mais les Ambaſſadeurs les refuſerent, parce que le Parlement avoit fait un réglement, qui défendoit aux Ambaſſadeurs de rien prendre, auſſi bien que les Etats; qui ordonnerent même à ceux, qui en auroient reçu, depuis quelques années, de les rendre.

Cependant les Ambaſſadeurs apprenoient tous les jours que les Anglois faiſoient de nouvelles priſes, ſur les Hollandois, en vertu des Lettres de Repréſailles. On fit même rimprimer à Londres la rélation de ce qui s'étoit paſſé autrefois à Amboina, & d'autres Ecrits propres à rendre les Provinces Unies odieuſes aux Anglois. Les Ambaſſadeurs eurent enſuite une Audience du Conſeil d'Etat, auquel ils préſenterent encore leurs Lettres de Créance & de nouvelles plaintes des priſes, qui ſe faiſoient, par les Anglois, ſur les Hollandois; à quoi ils joignirent des inſtantes prieres, pour que le Parlement révoquât les Lettres de Repréſailles, qui avoient été données contre les Hollandois. Le Conſeil promit de déliberer ſur leurs demandes; mais comme on ne faiſoit rien, en leur faveur, que les plaintes augmentoient tous les jours, & qu'il y avoit même des Vaiſſeaux arrêtez, ſur leſquels l'Amirauté devoit donner ſentence, pour les déclarer de bonne priſe, ou les faire rendre; les Ambaſſadeurs prierent les Juges de l'Amirauté de differer leur ſentence, juſqu'à ce que le Conſeil eût fait réponſe aux Ambaſſadeurs, ſur les plaintes, qu'ils lui avoient portées. L'Amirauté accorda du délai, juſqu'à ce que le Conſeil, ſur une requête, qui lui fut préſentée le 22. de Janvier, conſentit à ce que l'Amirauté procedât, ſelon la coûtume. Elle jugea le 2. de Fevrier & les jours ſuivans, que la plûpart des Vaiſſeaux Hollandois arrêtez étoient de bonne priſe; quoi qu'on s'y fût oppoſé, non ſeulement de bou-

(1) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. XXXI. pp. 667. du 3. Volum.
(2) Voyez le même p. 668.
(3) Dans ſa Vie de Fréderic Guillaume.
(4) Voyez le XXXII. Liv. d'*Aitzema*.

(5) C'eſt ainſi que les Anglois nomment cette eſpece de Barques.

1672. bouche, mais par des Rémontrances par écrit.

Cependant le Conſeil d'Etat ayant examiné les Propoſitions des Etats Généraux des PP. UU. & en ayant fait rapport au Parlement, cette Aſſemblée lui ordonna d'entrer en négotiation, avec les Ambaſſadeurs. Il nomma ſix Commiſſaires, pour les ouïr, & cependant les Repréſailles de Pawlet furent ſuſpendues. Les Ambaſſadeurs donnerent par écrit une recapitulation des plaintes, qu'ils avoient déja faites au Parlement & au Conſeil, & renouvellerent leurs inſtances, pour la réparation des pertes, que les Hollandois avoient ſouffertes. Les Commiſſaires prirent l'Ecrit, & promirent d'en faire leur rapport au Conſeil, qui y répondit le 9. de Fevrier, par un Ecrit en Latin, où il étoit dit que le Parlement ſouhaitoit que l'on conclût le Traité d'Alliance, qui avoit été propoſé à la Haie: Que l'Acte *de l'accroiſſement de la Navigation* (ſelon lequel les Hollandois ne pouvoient porter en Angleterre, que ce qui étoit de leur crû, ou qui avoit été fait dans leurs manufactures) étoit ſi bien fondé, qu'on n'avoit aucune raiſon de le révoquer: Qu'à l'égard des Repréſailles, le Parlement ſouhaitoit qu'on ne lui donnât aucun ſujet d'en accorder, & qu'il avoit beaucoup d'autres ſujets de ſe plaindre des pertes, que les Hollandois avoient cauſées à la Nation Angloiſe; qui avoient néanmoins été ſuſpendues, dès l'arrivée des Ambaſſadeurs: Que pour les Vaiſſeaux ſaiſis, deſquels l'Amirauté d'Angleterre devoit juger, il ne ſe feroit rien, que de conforme à la Juſtice; Que pour les autres, ou ceux deſquels l'Amirauté avoit déja jugé, cela n'avoit été fait, qu'à l'inſtance des Maîtres des Vaiſſeaux: Que pour ceux, ſur leſquels l'Amirauté avoit prononcé, on leur avoit, ſelon le ſentiment de pluſieurs Juriſconſultes, accordé la liberté d'appeller de ſa ſentence, pour empêcher, autant qu'il ſeroit poſſible, qu'on ne les déchargeât, juſqu'à ce que les EE. GG. euſſent envoyé de nouveaux ordres; de quoi on les avoit avertis.

Les Protêts, touchant ces Vaiſſeaux, ayant été ſignez, de bonne heure; l'Appel eut lieu, ſelon l'uſage, mais non pas ſans peine; parce que les Gardes du Grand Sceau refuſerent d'abord de donner des Lettres d'Appel; qu'ils accorderent néanmoins le 21. de Fevrier; comme le jour ſuivant, ils firent défenſe de décharger les bâtimens ſaiſis. Cependant les Ambaſſadeurs, pour s'aquiter de ce dont ils étoient principalement chargez, ſe préſenterent au Conſeil d'Etat, le 21. de Fevrier, lui remirent les 36. Articles, & quelques Mémoires, touchant les Vaiſſeaux ſaiſis; que le Conſeil n'accepta, que pour en faire rapport. Mais les Ambaſſadeurs declarerent à cette Aſſemblée que les EE. GG. étoient réſolus, pour ſoûtenir la liberté de la Navigation, de mettre en Mer cent-cinquante Vaiſſeaux de Guerre, outre ceux, qui y étoient déja; & dirent en même tems, en termes exprès, que les EE. GG. n'avoient aucun deſſein de nuire aux Nations amies, ou autres, & particulierement aux Anglois; mais ſeulement de maintenir la liberté de la Navigation, dont ils avoient joui, juſqu'à lors. Mais cela ne fit qu'aigrir les eſprits, parce que les Anglois le prirent comme une ſorte de bravade, & de menace qui les regardoit, & il n'y avoit, en effet, qu'eux qui troublaſſent alors la navigation des Hollandois, avec quelque ſuccès. En bonne Politique, il falloit le faire, ſans le dire à ceux, qui donnoient occaſion d'en uſer ainſi. Une menace mépriſée nuit plus, qu'elle ne peut ſervir.

En cette conjoncture, les Ambaſſadeurs réſolurent de ne plus inſiſter ſi fortement, pour la reſtitution des Vaiſſeaux, pris par les Anglois; mais de preſſer le Parlement de leur accorder une Conférence, pour l'examen des trente-ſix Articles, qu'ils avoient propoſez. Ils l'obtinrent pour le 25 de Mai & ils commencerent par l'Article préliminaire, qui portoit qu'aucun Article, dont on ſeroit convenu, ne ſeroit d'aucune force, juſqu'à ce que tout le Traité fût conclu. Là-deſſus les Commiſſaires Anglois firent lire, par leur Secretaire, un papier qui contenoit les prétentions des Anglois, pour les pertes, qu'ils diſoient avoir ſouffertes, par la faute des Hollandois. Ces prétentions ſe montoient, ſi on en croit un Memoire, qui ſe trouve (1) parmi les Lettres de *Milton*, à ſeize-Billiôns, huit-cens dix-huit Millions, cent-ſoixante & un mille, 502 livres Sterling; ſans compter les interêts de l'argent, qui ſe montoient à une ſomme plus groſſe, que le capital; c'eſt à dire, à beaucoup plus que ne pourroit monter toute l'Europe, ſi on la mettoit à prix. 1672.

Ils firent auſſi lire la réponſe du Conſeil, ſur les 36. Articles, qu'ils donnerent en Latin & en Anglois; en proteſtant qu'ils étoient diſpoſez à entretenir la paix, avec les EE. GG. Cependant les Vaiſſeaux pris furent déchargez, en vertu d'une clauſe équivoque de la défenſe qui en avoit été faite; c'étoit *que la défenſe ſeroit valide, autant que le Droit le permettoit, & pas davantage*. Cela fit une conteſtation, dont la déciſion fut ſi fort retardée, qu'avant qu'on en pût venir là, la nouvelle du combat, donné entre les deux Flottes d'Angleterre & de Hollande, vint & mit tout en confuſion. Il en fut de même de la Conférence des Ambaſſadeurs des Etats, avec les Commiſſaires du Conſeil Anglois. Les Hollandois ſouhaitoient fort de ſavoir les Articles nouveaux; que les Anglois avoient à ajoûter aux 36. Articles; mais les Anglois, au lieu de cela, firent des remarques ſur ces Articles, qui firent tirer l'affaire ſi fort en longueur, que les Flottes en vinrent aux mains, avant que les Anglois ſe fuſſent expliquez. Le tout rouloit ſur *la Coalition des deux Républiques*; par laquelle elles n'en devoient plus faire qu'une. Comme les Etats Généraux, leurs Commiſſaires à la Haie, & leurs Ambaſſadeurs à Londres, ou ignoroient, ou feignoient d'ignorer le deſſein des Anglois; ces derniers n'oſoient pas propoſer cette Union en termes clairs, de peur que la négotiation ne fût rompue, par les difficultez inſurmontables, que les Etats y trouveroient. Les Anglois tâchoient d'engager les Commiſſaires & les Ambaſſadeurs des Etats à faire le premier pas, pour s'aprocher d'eux, & ne faire qu'un ſeul peuple. Les Etats, au contraire, & leurs Miniſtres s'en tenoient conſtamment à des termes, qui ne ſignifioient que l'union des deux peuples; qui demeureroient diſtinguez l'un de l'autre, comme ils l'avoient été juſqu'à lors, par leurs gouvernemens particuliers, quoi qu'étroitement unis. Ils eurent pluſieurs conférences enſemble, que l'on trouvera (2) dans les Auteurs du tems; car il ſeroit inutile de raporter des projets, qui ne furent jamais executez.

Pour venir préſentement à ce qui fit rompre la négotiation, le Lieutenant (3) Amiral *Martin Tromp* ayant une Flotte de quarante voiles, prête à mettre en mer, pour proteger le Commerce, & prévoyant qu'il pourroit rencontrer des Vaiſſeaux Anglois, qui voudroient l'obliger de baiſſer le

(1) Oeuvres de *Milton*. T. 3. p. 188.
(2) Comme dans *Aitzema*, Liv. XXXII p. 709. & ſuiv.
(3) Vie de *Cornille Tromp* p. 13. & celle de *Ruiter* par *Brandt* ſur cette année.

1652. le pavillon devant eux, pria les Etats Géneraux de lui marquer comment il devoit ſe conduire, en cette occation. Les Etats lui demanderent là-deſſus, comment il en avoit uſé, du vivant de Charles I. & il leur répondit, qu'en ce tems-là les Vaiſſeaux des PP. UU. ſaluoient, de quelques coups de Canon, ceux du Roi, & amenoient le Pavillon, lorſqu'ils les rencontroient au Pas de Calais, ou proche des côtes d'Angleterre; ſur tout lors que les Anglois étoient les plus forts. On laiſſa à Tromp la liberté d'en uſer, ſelon ſa prudence, pourvû qu'il ne fit rien contre l'honneur de l'Etat; mais on lui defendit préciſement de ſouffrir que l'on viſitât, en aucune maniere, les Vaiſſeaux de l'Etat, & on lui commanda de les défendre contre tous ceux, qui voudroient entreprendre de le faire. C'eſt ce que les Anglois avoient commencé à faire, ſous prétexte d'empêcher qu'on ne portât aucunes munitions à leurs ennemis. Mais on lui defendit d'approcher des côtes d'Angleterre, afin de n'avoir rien à faire avec les Vaiſſeaux des Anglois, s'il étoit poſſible. Le gros tems chaſſa d'abord Tromp des côtes de Hollande, d'où il ſe rendit ſur les côtes de Flandre, où il ne put guére faire de ſejour, parce que le vent l'obligea de s'approcher des côtes d'Angleterre. Il arriva donc prés des Dunes, d'où il envoya incontinent deux Capitaines; pour faire compliment au Major *Bourn*, qui y étoit, avec une Eſquadre qu'il commandoit. Ces Capitaines lui dirent, de la part de Tromp, qu'il ne devoit prendre aucun ombrage de voir la Flotte Hollandoiſe, prés des côtes d'Angleterre, parce qu'elle y avoit été pouſſée, par la Tempête; qu'elle n'avoit d'autre deſſein que de ſe radouber, pour retourner inceſſamment dans les Ports des Etats; & qu'il n'avoit aucun autre ordre de l'Etat, que de ſoûtenir le Commerce, & de favoriſer la Paix. Bourn répondit à cela, par d'autres civilitez, qu'il chargea les deux Capitaines de faire à Tromp, de ſa part. Le 29. de Mai, il prit la route de Calais, avec un Nord-Eſt, dans la penſée de retourner, dés qu'il pourroit, ſur les côtes de l'Etat; pour ſe pourvoir d'Ancres & de Cables, dont il avoit perdu une partie, par la violence de la Tempête. Il rencontra, en s'avançant vers Calais, un Capitaine d'Amſterdam, qui venoit du Détroit, avec un autre; qui lui dirent qu'ils étoient venus, avec ſept Vaiſſeaux Marchands, qui étoient eſtimez à plus de cinq millions; qu'ils les avoient laiſſez vis à vis de Fiverly à l'Ancre, & qu'il y avoit prés de-là douze Vaiſſeaux du Parlement. L'un de ces Capitaines, nommé *van Saanen*, avoit rencontré, le 22. de Mai, une Fregate Angloiſe, qui avoit voulu l'obliger de baiſſer le Pavillon; mais qu'après s'être défendu, contre elle, pendant deux heures, il l'avoit contrainte de l'abandonner. Il avoit enſuite cherché la Flotte de Tromp, pour l'avertir du danger, où étoit la Flotte Marchande. Cela fit reſoudre Tromp à aller à ſon ſecours, ſuivant les Ordres des Etats. Dans la route, il trouva une Flotte Angloiſe commandée par *Blake* & compoſée de quinze Vaiſſeaux, ou Frégates. Il fit d'abord amener les Voiles & baiſſer le Pavillon, pour rendre les honneurs dûs à la Baniere d'Angleterre. Mais comme il fut à la portée du Canon, l'Amiral Anglois lui fit tirer une volée, à laquelle il ne répondit point, & en ſuite une ſeconde à laquelle Tromp répondit; ſur quoi Blake lâcha toute une bordée de ſon Canon, qui bleſſa pluſieurs hommes ſur le Vaiſſeau de l'Amiral Hollandois, & emporta même les bras & les jambes à pluſieurs. Tromp lui répondit par une ſemblable bordée, & par-là, ſans aucune déclaration de guerre, les deux Flottes ſe trouverent engagées dans un combat général. Cependant le Major Bourn ſortit des Dunes, avec une Eſquadre de douze tant Vaiſſeaux de guerre, que Frégates; dont les dernieres étoient de 38. à 50. pieces de Canon, & les premiers de 60. à 70. pieces, & attaqua l'Avant-garde Hollandoiſe. Le Combat, qui avoit été commencé, ſur les quatre heures, dura juſqu'à neuf heures du ſoir, que l'obſcurité de la Nuit le fit ceſſer. Dès lors les deux Flottes prirent le large & revinrent ſur leurs Amiraux, pour s'aller radouber. Il ſe trouva que les Hollandois avoient perdu deux Vaiſſeaux, qui étoient à l'Arriere-garde, celui du Capitaine *Tuynemans* de Middelbourg & celui de *Sipke Fokkes* d'Amſterdam, dont le Vaiſſeau eut tous ſes Mats emportez. On retrouva néanmoins ce dernier, le lendemain à Midi. Le Pilote & les Officiers rapporterent qu'ils avoient été pris, par trois Vaiſſeaux du Parlement, ſur les neuf heures du ſoir; qu'ils en avoient fait ſortir le Capitaine, avec 14 ou 15. hommes de l'équipage, & y avoient fait entrer bon nombre d'Anglois; mais que ces derniers, craignant qu'il ne coulât à fonds, ils l'avoient pillé & abandonné. La Flotte Hollandoiſe croiſa enſuite, quelque tems, dans la Manche; pour chercher les Vaiſſeaux qui venoient du Détroit & qui arriverent, en toute ſûreté, dans les Ports de l'Etat. 1652.

C'eſt ainſi que Tromp racontoit ce Combat dans une Lettre, qu'il écrivit aux Etats Géneraux, & dont il envoya une Copie à leurs Ambaſſadeurs en Angleterre, mais elle ne leur put être rendue; parce qu'à la premiere nouvelle de cette bataille, il ſe fit un tumulte dans Londres, dans lequel la populace de cette grande Ville courut à Chelſey, petit Village ſur la Tamiſe, au delà du Quartier de Weſtmunſter, où logeoient les Ambaſſadeurs, & les auroit ſans doute maltraitez; ſi le Parlement n'y eût promtement envoyé un Détachement de Cavalerie, qui ſe ſaiſit des avenues du logis des Ambaſſadeurs, & empêcha que perſoune n'y entrât, ni n'en ſortit.

La côte des Provinces de Kent & de Suſſex fut ſi effrayée, que le peuple abandonna ſes maiſons & alla repréſenter au Parlement le danger où il ſeroit, ſi les Hollandois venoient à faire une deſcente de ce côté-là. Ils ne ſavoient pas encore qui avoit eu le deſſus du Combat. Cromwel, Géneral du Parlement, s'y transporta avec quelques Troupes, pour calmer les eſprits. On en envoya d'autres à Greenwich, à Graveſend, à Sandwich, & à Douvres.

Voici comme Blake rapportoit ce qui s'étoit paſſé, dans le Combat. Il diſoit que ſur les avis, que le Major Bourn lui avoit donnez, que Tromp paroiſſoit ſur le Soulh-ſand, avec une Flotte de quarante voiles, il avoit fait toute la diligence poſſible, pour l'atteindre; que le lendemain 29. de Mai, il s'étoit approché à trois milles de lui, mais qu'il s'étoit éloigné à l'Oüeſt, par un vent d'Eſt qui ſouffloit; ce qui avoit fait croire qu'il cherchoit à éviter la Flotte Angloiſe, pour ne pas lui diſputer l'honneur d'abaiſſer ſon Pavillon, devant elle, ni faire non plus ce qu'elle prétendoit; que deux heures aprés, la Flotte Hollandoiſe, changeant de route, fit voiles droit à l'Angloiſe, qui, à ce mouvement, s'étoit miſe en bataille, ne doutant nullement que Tromp ne voulût ſe battre: Que les deux Flottes s'étant enſuite approchées, à la portée du mouſquet, lui Blake avoit

1652. avoit fait tirer juſqu'à trois fois ſur le Pavillon de Tromp ; & qu'après la troiſiéme décharge, cet Amiral avoit lâché contre lui toute une bordée : Que cependant Bourn avoit amené des Dunes une Eſquadre au combat, qui avoit fini, par la nuit : Que les vaiſſeaux Anglois ne pouvant plus tenir la mer, par la perte qu'ils avoient faite dans leurs Mâts, dans leurs Voiles & dans leurs Cordages, il avoit été réſolu, de l'avis de tous les Capitaines, d'aller mouiller à trois milles du Nés, où ils avoient travaillé toute la nuit à ſe radouber : Que le lendemain, à la pointe du jour, ils avoient apperçu la Flotte Hollandoiſe, cinglant vers les côtes de France ; mais qu'il avoit été réſolu, dans le Conſeil de guerre, de ſe tenir au deſſus du vent, pour prévenir toute ſurpriſe ; en cas que les ennemis revinſſent, pour ſe battre ; auquel cas on n'auroit qu'a couper les cables des Ancres : Que juſqu'à lors on n'avoit pu découvrir, où ils vouloient aller, ni en quoi conſiſtoit leur perte : Qu'ils croyoient qu'un de leurs Vaiſſeaux étoit coulé à fonds (*ce qui n'étoit pas vrai*) mais qu'ils avoient pris le Capitaine & celui d'un autre Vaiſſeau qu'ils avoient emmené, & qui étoit de trente pieces de Canon : Qu'ils n'avoient eu que ſix morts, neuf à dix bleſſez mortellement, & vint-cinq de bleſſures moins dangereuſes, entre leſquels étoit ſon Pilote : Que le Vaiſſeau Amiral avoit reçu environ ſoixante & dix boulets, dans ſes mâts, ou dans ſes flancs, & un nombre infini, dans ſes voiles & dans ſes Cordages ; parce qu'il avoit été engagé avec l'Ennemi, pendant quatre heures : Que cependant il y avoit lieu d'être ſurpris, qu'ils fuſſent ſi peu endommagez, & qu'on pouvoit eſperer, que Dieu favoriſeroit leurs armes, ſi la guerre s'allumoit entre les deux Nations ; puis que les Ennemis étoient les aggreſſeurs, & ne cherchoient qu'à les venir inſulter ſur leurs côtes.

On voit néanmoins que Tromp n'avoit point ordre de ſe battre, ni même d'approcher des Côtes d'Angleterre ; mais ſeulement de défendre les Vaiſſeaux Marchands de la Nation, ſi les Anglois les attaquoient. Ce fut auſſi ce que les Ambaſſadeurs Hollandois aſſurerent au Parlement & au Conſeil d'Etat, comme on le va voir. Mais il eſt certain que les deux Nations étoient irritées, l'une contre l'autre. Les Hollandois n'avoient pu ſouffrir que l'on eût donné, en Angleterre, des Lettres de repréſailles ; comme s'ils avoient refuſé de rendre juſtice aux Anglois, qui prétendoient avoir été léſez, par des Hollandois. Les Anglois, de leur côté, fiers des victoires qu'ils avoient remportées ſur les Royaliſtes, ſouffroient très-impatiemment, que les Etats Généraux n'euſſent pas accepté l'Alliance étroite, qu'ils vouloient faire avec eux & que les Etats croyoient impraticable. Il y avoit d'ailleurs, comme il y avoit toûjours eu, un levain de mécontentement, dans la jalouſie du commerce ; qui indiſpoſoit les Anglois, contre les Hollandois, & ces derniers contre les premiers. Cela fit que Blake tira mal à propos ſur le Vaiſſeau de Tromp, quoi qu'il eût baiſſé le Pavillon, choqué de le voir venir ſi près des côtes d'Angleterre ; pour empêcher qu'on n'y prit les Vaiſſeaux Hollandois, qui venoient du Détroit, ou de la Méditerranée. Tromp, de ſon côté, auroit dû eſſuyer patiemment une bordée, & en faire porter des plaintes, par les Ambaſſadeurs des Etats, qui étoient à Londres. Mais comme il avoit auſſi ordre de ſoûtenir l'honneur de la Nation ; dès qu'il ſe vit ſalué d'une bordée de l'Amiral Anglois, il crut qu'il s'agiſſoit de ſon honneur de rendre la pareille à Blake, duquel il n'étoit pas obligé de ſouffrir une ſemblable inſulte. Il y eût en effet deux Capitaines Anglois, au Château de Douvres, qui atteſtoient ; auſſi bien que les deux Capitaines Hollandois priſonniers, en Angleterre ; que Blake étoit l'aggreſſeur. Outre cela, Tromp fit faire une atteſtation, ſignée par tous les Officiers de ſa Flotte, dans laquelle ils témoignoient que Blake avoit le premier tiré ſur Tromp, quoique ce dernier eût baiſſé le Pavillon. 1652.

Les Officiers de la Flotte Angloiſe en firent autant, en faveur de leur Amiral, & dirent que Tromp ne s'étoit approché de leur Flotte, que pour la braver, & nullement pour mettre à couvert la Flotte Marchande, qui venoit du Détroit ; puiſqu'elle étoit déja paſſée devant Blake auparavant, ſans qu'il eût fait aucune mine de la vouloir attaquer. Ils ajoûtoient encore, que Tromp étoit venu mouiller devant le Château de Douvres, ſans l'avoir voulu ſaluer, quoi qu'averti par trois coups de Canon, en trois differens tems. Ils voulurent encore prouver, par quelques articles de l'Inſtruction de Tromp, que les Etats cherchoient une occaſion de rompre avec le Parlement. Mais ceux, qui liront (1) cette Inſtruction, n'y trouveront rien de ſemblable. Il y a encore une autre raiſon, qui eſt ſans replique, de croire que les Etats n'avoient aucun deſſein contre la République d'Angleterre ; c'eſt que c'étoit l'interêt des Etats de demeurer en repos, pour conſerver le commerce de leurs Sujets, & qu'ils n'étoient pas même en état de faire la guerre par mer, à leurs voiſins plus puiſſants qu'eux ; après avoir fait une ſi longue guerre, par terre & par mer, à l'Eſpagne. Auſſi les Ambaſſadeurs des Etats n'oublierent-ils rien, pour perſuader au Parlement que leurs Maitres n'avoient donné aucun ordre d'attaquer les Anglois, mais ſeulement d'aſſurer le commerce des Provinces Unies ; comme on le pourra voir, par les Mémoires & les Diſcours des Ambaſſadeurs Hollandois, rapportez dans les Hiſtoriens citez en marge.

Auſſi Tromp lui-même ne comptoit-il pas le combat, qui s'étoit donné, pour une rupture, avec l'Angleterre ; puis qu'il envoya redemander à Blake le Vaiſſeau & les deux Capitaines, qu'il avoit pris. On n'en uſe ainſi, qu'en tems de paix, lorſqu'il arrive que l'on arrête, par quelque mal-entendu, des vaiſſeaux, ou des gens d'une Nation amie. Blake lui répondit beaucoup plus rudement, qu'il ne méritoit. Ces ſortes de Fanatiques avoient perpetuellement Dieu à la bouche, comme on le voit en tous leurs Ecrits, de ce tems-là ; quoi qu'ils fuſſent très-peu ſcrupuleux, dans le fonds.

Les deux Ambaſſadeurs Hollandois, qui étoient à Londres, demanderent une Audience au Parlement, (2) où ils dirent, entre autres choſes, „ qu'ils pouvoient prendre Dieu à témoin que les „ Etats Généraux des PP. UU. ne ſouhaitoient „ rien tant, que l'union, la paix & une amitié „ inviolable avec l'Angleterre : Que Tromp déclaroit, en termes exprès, dans une Lettre qu'il „ leur avoit écrite, & le répetoit, par trois fois, „ qu'il n'avoit reçu autre ordre des Etats, que „ celui de défendre les Vaiſſeaux Marchands appartenans aux Hollandois, contre l'oppreſſion „ de ceux, qui ſeroient capables de troubler la „ liberté de leur Commerce. Ils ajoûterent les rai-

(1) *Voyez-la dans* Aitzema Liv. XXXIII. p. 713, & dans la Vie de Tromp p. 23.

(2) Vie de Tromp. p. 27. *Aitzema* là-même p. 210, & ſuiv.

1652. raisons, que les deux Républiques avoient de vivre en paix ensemble, & conclurent en priant instamment le Parlement de leur faire donner une copie de la Rélation du Combat publiée en Angleterre, pour la faire voir aux EE. GG. afin qu'on pût découvrir la verité, en la comparant avec celle de Tromp; & en demandant que les hostilitez cessassent, de part & d'autre, & que la négotiation commencée ne fût pas interrompue.

Les Ambassadeurs se retirérent, après avoir fait ce discours, & furent reconduits à leur Logis, par les Gardes, qu'on leur avoit donnez. Le Parlement se trouva d'abord partagé, sur ce qu'on devoit répondre. Les uns se déclarerent contre les Hollandois, avec beaucoup d'aigreur, & opinerent à rompre entierement avec eux. D'autres plus moderez étoient au contraire d'avis de faire un accommodement, avec les EE. GG. Mais Cromwel, quoi que porté de lui même à demeurer en paix avec eux, (1) fut échauffé par le Lord St. Jean, qui lui étoit d'ailleurs fort attaché, & consentit à la rupture. Ainsi les Anglois prirent feu & ne parlerent plus que de faire la guerre. *Nieuport* qui avoit été envoyé à Londres, pour porter aux Ambassadeurs quelques papiers, concernant la négotiation commencée, & pour leur dire de bouche certaines choses, qu'on lui avoit confiées, courut risque de la vie, parce qu'on le prit, pour un Espion. Les Ambassadeurs découvrirent bien tôt, qu'on ne les regardoit pas de bon œuil, & apprirent que les ordres étoient donnez, pour préparer une Flotte formidable, sur laquelle on avoit dessein de mettre quatre mille hommes.

Le Parlement (2) répondit assez long-tems après aux Ambassadeurs, qu'il s'étoit trouvé fort mal recompensé de l'amitié, qu'il avoit entretenue de tous temps avec les Hollandois; sur tout par l'action, qui s'étoit passée, depuis peu, sur les côtes d'Angleterre: Que les paroles de leurs Ambassadeurs ne s'accordoient nullement avec leur conduite, puis qu'ils avoient offert à Londres des choses toutes contraires à ce qui s'étoit passé: Que l'équipement de *cent cinquante vaisseaux*, sans qu'on en vît aucun sujet, que ce qui venoit d'arriver, & les instructions, que les EE. GG. donnoient à ceux qui commandoient leurs Flottes, étoient des choses, qui pouvoient exciter la jalousie des voisins; comme les Ambassadeurs eux-mêmes l'avoient bien senti, puis qu'ils les avoient voulu excuser: Que le Parlement n'avoit que trop de sujets, de croire que les EE. GG. des PP. UU. vouloient usurper le droit que l'Angleterre avoit sur la mer, & détruire les Flottes, qui, après Dieu, étoient les Murs & les Rempars de la Republique; pour faire une invasion en Angleterre, comme il avoit paru par l'action, qui venoit de se passer: Que pour cela le Parlement se croyoit obligé de tirer, à la premiere occasion, une réparation du tort qu'on lui avoit fait, & de s'assurer que cela n'arriveroit plus: Que néanmoins le Parlement étoit dans la disposition de vivre en paix, avec ses voisins, & de faire une alliance plus assurée, que les précedentes, selon les voyes, que la prescience de Dieu leur pourroit ouvrir.

Nieuport, qui avoit été renvoyé de Hollande, pour rapporter quelques ordres secrets aux Ambassadeurs des Etats, fut renvoyé pour les instruire de la disposition des esprits, quoi qu'on eût assez de peine d'obtenir un Passeport. Les Anglois avoient commencé, à faire toutes sortes d'actes d'Hostilité, dans la Manche, & avoient fait arrêter tous les Vaisseaux Hollandois, qui étoient sur la Tamise. 1652.

Les Ambassadeurs de la République des PP. UU. présenterent un Mémoire au Conseil d'Etat de la République d'Angleterre, qui contenoit la rélation de Tromp, pour faire comprendre à ce Conseil que les EE. GG. n'avoient rien contribué, ni directement, ni indirectement, à ce qui étoit arrivé. Ils en présenterent encore un autre, dans lequel ils dirent au Conseil d'Etat „ qu'ils lui „ avoient dit, tant verbalement, que par écrit, „ en prenant Dieu à témoin, que le combat, „ qui s'étoit donné entre les deux Flottes, é„ toit arrivé à l'insû, & contre la volonté des „ Etats Généraux: Qu'ils étoient encore plus „ confirmez, tant par des Lettres, que par „ des Exprès, que leurs Maîtres avoient été „ sensiblement touchez de ce combat; & que „ même, sur les avis, qu'ils avoient donnez „ aux Etats, ils s'étoient appliquez, avec tout „ le soin imaginable, à chercher des moyens „ propres à étouffer ces troubles, dans leur „ naissance: Que, pour cet effet, ils avoient „ convoqué une Assemblée solemnelle & géné„ rale de tous les Membres de l'Etat, dans la„ quelle on ne doutoit pas qu'on ne trouvât les „ moyens de rétablir l'ancienne amitié; ce qui „ seroit un acheminement assuré à la conclusion „ du Traité, qui avoit été commencé: Que leurs „ HH. PP. la souhaitoient d'autant plus, que „ cela regardoit le bien des deux Républiques, „ & serviroit à prévenir une grande effusion du „ sang Chrétien: Qu'ils les prioient, par le „ lien de la Religion, qui les unissoit ensem„ ble, qu'il ne se fit rien avec précipitation, „ de peur que les remedes, qui viendroient „ trop tard, ne fussent inutiles: Qu'ils les prioient, „ au contraire, de répondre favorablement à „ ces dernieres demandes; d'autant plus qu'ils „ aprenoient que les Vaisseaux & les Matelots „ de leur Nation étoient pris & arrêtez, en „ haute mer & dans les Havres d'Angleterre.

Cela obligea les EE. GG. à envoyer incessamment un troisiéme Ambassadeur Extraordinaire à Londres. Ils choisirent, pour cela, Paw, Pensionnaire de Hollande, quoi qu'on lui eût promis, en le recevant, une seconde fois, à cette charge qu'on ne l'employeroit point hors du Pais. Il partit de la Haie le 15. de Juin & le 18. il arriva à Gravesend, & fit savoir son arrivée aux Ambassadeurs & au Parlement. Ses Collegues l'allerent incessamment trouver, pour l'instruire de ce qui s'étoit passé depuis peu. Le 20. il fut conduit à Londres, avec les Cérémonies ordinaires & des le lendemain il eut une Audience du Parlement, où il fit en Latin un long discours, dans lequel il dit, entre autres choses, que ses „ Maîtres l'avoient envoyé, pour assurer de „ leur part la République d'Angleterre du de„ sir sincere, qu'ils avoient de voir continuer „ son Gouvernement dans la paix, & dans le „ bonheur, dont il jouissoit présentement, & „ pour lui offrir tous les services, dont ils é„ toient capables: Qu'ils avoient jugé, qu'il „ étoit necessaire qu'il se rendit à Londres, „ d'autant plus qu'ayant été présent à toutes „ leurs déliberations, à cause de son Emploi, „ il pourroit représenter à la République d'An„ gleterre la verité toute nue: Qu'il déclaroit „ & protestoit, en la présence de la Républi„ que, en vertu de ses Lettres de Creance, au „ nom des EE. GG. ses Maîtres, qu'ils n'avoient „ jamais pensé à rien faire, qui pût donner de l'om-

(1) *Clarendon* Liv. XIII. p. 664. de l'Ed. in 8.
(2) *Aitzema* Liv. p. XXIII. p. 712.

1652. „ l'ombrage à la Puiſſance Souveraine de cette
„ même République, rompre ou affoiblir l'u-
„ nion, dans laquelle ils avoient été avec elle
„ ſi long-tems, ou mettre de la meſintelligence
„ entre elle & celle des Provinces Unies: Qu'il
„ étoit vrai qu'on avoit équippé une Flotte
„ conſiderable en Hollande; mais que perſonne
„ n'ignoroit que les Etats y avoient été for-
„ cez, par les plaintes continuelles de leurs
„ Sujets, & qu'ils en avoient même donné con-
„ noiſſance au Parlement, en publiant le deſ-
„ ſein de cet armement. Enfin il leur raconta le combat, tel que Tromp l'avoit décrit, & offrit d'employer ſes ſoins à accommoder ce qui s'étoit paſſé, & à prendre des meſures ſi ſûres, que rien de ſemblable n'arriveroit à l'avenir. Il demanda au Parlement qu'il nommât des Commiſſaires, pour négotier inceſſamment avec lui, & venir à la concluſion du Traité. En finiſſant il remercia le Parlement de ce qu'il avoit bien voulu accorder un Vaiſſeau à Nieuport, pour retourner en Hollande; mais qu'il avoit eu ordre des Etats, dont il étoit Membre, de l'aſſiſter de ſon conſeil, dans l'affaire dont il s'agiſſoit.

Il fit auſſi le lendemain un diſcours en François, dans le Conſeil d'Etat, ſur la même matiere, & parut trés-porté à conclurre le Traité de paix. Le 24. de Juin, le Maitre des Céremonies fut avertir Paw, que le Parlement avoit nommé des Commiſſaires, pour négotier avec lui. Il (1) entra en conference avec eux, dès le 26. & après avoir repréſenté aux Commiſſaires quelle avoit été l'amitié & la bonne intelligence dès deux Etats; il ajoûta qu'il s'agiſſoit uniquement d'oublier le paſſé, & de donner des ordres à l'avenir, afin qu'il n'arrivât aucun accident ſemblable, à moins qu'on ne voulût examiner le fait dont il s'agiſſoit, & punir Blake, ou Tromp, ſelon que l'un ou l'autre ſe trouveroit l'aggreſſeur. Il aſſura les Commiſſaires que les Etats n'avoient jamais penſé à donner la moindre atteinte à la dignité du Parlement d'Angleterre; mais qu'après cette malheureuſe rencontre, ils avoient donné de nouveaux ordres de rendre le même honneur au Pavillon du Parlement, que l'on avoit rendu à la Nation, ſous les Regnes précedens. Sur cela il demanda que l'on continuât à travailler au Traité, qui avoit été commencé, & que le Conſeil Anglois déclarât clairement ce qu'il demandoit, afin que les differends étant bien connus, on pût lever les obſtacles, qui empéchoient l'accommodement, faire ceſſer toutes hoſtilitez, rendre les bâtimens & les effets ſaiſis à ceux à qui ils appartenoient, & qui n'avoient point eu de part à ce qui s'étoit paſſé.

Il y eut encore une Conférence le lendemain, & une autre le 27. dans laquelle Paw demanda inſtamment une réponſe poſitive aux propoſitions ſuivantes: Que les Etats étant dans la diſpoſition de vivre, dans une parfaite union, avec la Repnblique d'Angleterre, avoient promis leur protection à la Compagnie Angloiſe, établie en Hollande, au cas même que les troubles s'augmentaſſent: Que celui qui auroit paſſé ſes ordres, au ſujet du Combat de Douvres, en répondit perſonnellement, afin que cet accident ne cauſât pas une rupture entre les deux Nations: Qu'on nommât, ſelon l'uſage d'autres Etats, des Commiſſaires, pour faire des recherches ſur ce qui s'étoit paſſé en cette occation, & que l'on punit ceux, qui ſeroient trouvez coupables: Que les Vaiſſeaux de guerre venant à 1652.
ſe rencontrer en pleine mer, ſe cumportaſſent comme ils avoient fait auparavant, & qu'il n'y eût dans la ſuite aucune querelle la-deſſus. Il n'y avoit rien là, qui pût le moins du monde bleſſer les prétentions, ou la délicateſſe des Anglois; mais ils étoient fiers de la victoire, qu'ils croyoient avoir gagnée, & prétendoient tenir bas la Républilique des Provinces Unies.

On peut reconnoitre cette diſpoſition des Eſprits, en liſant la réponſe, que le Conſeil d'Etat y fit le 29. Ils lui dirent „ qu'il pouvoit aſſez
„ comprendre quelle étoit l'intention du Parle-
„ ment, par la réponſe, qu'il avoit donnée aux
„ Mémoires que les autres Ambaſſadeurs avoient
„ préſentez, avant ſon arrivée; puiſqu'il n'avoit
„ rien avancé depuis, qui fût capable de faire
„ changer le Parlement de réſolution: Que ſi
„ l'attentat de la Flotte Hollandoiſe, commis par
„ ſurpriſe, avoit répondu à ſes eſperances, on pour-
„ roit dire que la République d'Angleterre ſe ſe-
„ roit vuë plongée, dans les derniers malheurs:
„ Qu'ainſi il n'étoit pas raiſonnable, après avoir
„ été préſervé ſi miraculeuſement, de s'expo-
„ ſer, à l'avenir, à de ſemblables diſgraces: Qu'ils
„ ne pouvoient ſouffrir qu'on les amuſât plus
„ long-tems, ſous le prétexte ſpécieux d'un exa-
„ men, ou, par des exemples peu convenables
„ de ce qu'ont fait les autres Etats; & qu'ils
„ étoient réſolus d'employer les moyens, que la
„ néceſſité & la nature du Fait vouloient que l'on
„ mit en uſage: Qu'ils ne pouvoient d'ailleurs penſer
„ à la concluſion d'un Traité, qu'auparavant on
„ n'eût ſatisfait à ce qui étoit en queſtion: Que
„ pour ce qui regardoit les démonſtrations tant
„ vantées, par les Ambaſſadeurs, d'une veritа-
„ ble amitié, de la part de leurs HH. PP. les
„ Anglois avoient droit de ſe vanter à leur tour
„ d'en avoir donné des preuves éclattantes aux
„ Hollandois.

Paw ayant reçu cette réponſe, eut le 1. de Juillet, une autre Conference, où il dit qu'il ne s'étoit
„ jamais rien paſſé de la part des Etats, qui pût
„ donner de la jalouſie aux Anglois: Que pour
„ découvrir la verité, il avoit propoſé une route
„ aſſurée; mais qu'on ne l'avoit pas voulu ſuivre,
„ & qu'on faiſoit une injuſtice manifeſte à ſes Mai-
„ tres: Qu'il étoit facile d'en juger, par le re-
„ fus, que les EE. GG. avoient fait à leur pro-
„ pres Sujets d'uſer de repréſailles, malgré les
„ preſſantes ſollicitations, qu'ils avoient em-
„ ployées: Que pour montrer qu'ils étoient tout
„ à fait portez à la paix, ils avoient aſſuré, en
„ dernier lieu, de leur protection la Compagnie
„ Angloiſe établie à Roterdam: Que ſi les An-
„ glois rejettoient tous les moyens d'accommode-
„ ment, cela cauſeroit une grande irritation,
„ parmi le peuple de Hollande: Qu'enfin il
„ prioit le Conſeil de vouloir employer d'autres
„ moyens, & cependant de défendre toutes ſortes
„ d'hoſtilitez, & de rendre la liberté aux Vaiſſeaux,
„ qui avoient été ſaiſis.

Il étoit viſible par-là que les Fanatiques Anglois, malgré toutes les apparences de Religion, qu'ils affectoient, avoient cherché cette guerre, quoi qu'ils ne parlaſſent que de faire une Alliance avec les Etats, plus étroite que toutes les précedentes. La dureté & la hauteur, avec laquelle ils traitoient la République des PP. UU. étoient tout à fait inſupportables; d'autant plus qu'elle ne manquoit pas de flôtes, ni d'Amiraux, pour oppoſer à l'Angleterre. On peut-même dire que ſi les EE. avoient voulu d'abord équipper des Vaiſſeaux égaux en groſſeur & en équipages à ceux

(1) *Aitzema* Liv. XXXIII. p. 717. Vie de Tromp. p. 82.

1652. eux des Anglois, comme ils le pouvoient ; les Flottes de la nouvelle République n'auroient pas pû tenir devant les leurs, comme on le verra dans la ſuite.

Paw préſenta encore un Mémoire au Conſeil d'Etat le 3. de Juillet, par lequel il montra les maux, que l'une & l'autre République pourroient s'attirer, par cette guerre, & fit de grandes inſtances, pour que les Anglois moderaſſent leurs prétenſions. Ces derniers, qui croyoient qu'il faudroit que les Hollandois en paſſaſſent, par où ils voudroient, propoſerent enfin I. que les Etats Généraux des PP. UU. dédommageaſſent la République d'Angleterre des pertes, qu'elle avoit ſouffertes, par l'armement de la Flotte Hollandoiſe, & par l'attentat qu'elle avoit commis : II. Que d'abord après le payement de la ſomme, dont on conviendroit, ou après l'établiſſement d'une caution ſuffiſante, le Parlement fit ceſſer tous actes d'hoſtilité & que les Vaiſſeaux arrêtez, depuis les derniers troubles, ſeroient relâchez : III. Que ces conditions étant executées, on procedât à la concluſion d'un Traité, qui uniroit les deux Républiques enſemble, rendroit leurs interêts communs, & leur amitié perpetuelle & inviolable.

L'Ambaſſadeur ſurpris de ces propoſitions & ſur tout de la premiere, demanda le 6. de Juillet une autre Conférence, qui lui fut accordée, & où il repréſenta que les Etats avoient été obligez de faire des dépenſes exceſſives, pour l'armement d'une Flotte : Que leurs Sujets avoient fait de très-grandes pertes, par la priſe de leurs Vaiſſeaux & d'autres où ils étoient intereſſez : Qu'il faudroit comparer les dommages, que les deux Nations avoient ſoufferts, & que l'on reconnoitroit bientôt que les pertes des Etats avoient été plus grandes, que celles des Anglois, pourvû qu'on n'entrât pas dans une trop grande diſcuſſion : Que pour le Traité d'Alliance, entre les deux Nations, les Etats avoient toûjours été diſpoſez à le reprendre, & qu'il ſouhaitoit paſſionnément qu'on lui donnât tous les Eclairciſſements néceſſaires pour cela : Qu'il ſeroit néceſſaire que l'on défendit aux Flottes de s'approcher l'une de l'autre, & de s'engager en aucun Combat, comme on avoit bien ſujet de l'apréhender : Qu'on relâchât, ſans délai, les Vaiſſeaux arrêtez, afin que les eſprits calmez fuſſent mieux diſpoſez à l'Alliance propoſée.

Le Conſeil Anglois trouva qu'il n'y avoit rien dans ce Mémoire, où l'Ambaſſadeur Hollandois répondit clairement & directement aux Propoſitions qu'on lui avoit faites ; & demanda une réponſe au premier Article, qui regardoit le rembourſement des pertes, que les Anglois avoient faites. Il ajoûtoit que, cet Article étant accordé, on procederoit inceſſamment à fixer une ſomme moderée ; & qu'on paſſeroit, après cela, à la reſtitution des Vaiſſeaux arrêtez, & au Traité.

Le 7. de Juillet, il y eut encore une Conférence, où Paw dit que, ſi la République d'Angleterre ne ſe déclaroit pas plus ouvertement, il avoit ordre de demander ſon Audience de congé ; d'autant plus qu'au lieu d'un accommodement, dont on s'étoit flatté, le Parlement avoit donné ordre à la Flotte de miner la pêche du Harang, que les Hollandois faiſoient ſur les côtes d'Ecoſſe, & d'épier les Vaiſſeaux de la même Nation, qu'on attendoit des Indes. Il déclara encore qu'il avoit reçu ordre des Etats, que ſes négotiations devenant inutiles, il demandât ſon Audience de congé. Il prit de plus le Conſeil de lui permettre de ſe ſervir, pour s'en retourner, du Vaiſſeau de Guerre du Capitaine *Verhaaf*, ſur lequel il étoit venu en Angleterre, & que pour cela ce Vaiſſeau fût pourvu d'un Paſſeport. Il demanda, outre cela, que les autres Ambaſſadeurs ayant auſſi reçu ordre de demander leur Audience de congé, il leur fût permis de la prendre, & de ſe ſervir des Vaiſſeaux néceſſaires, pour le transport de leurs perſonnes & de leurs équipages. Le Conſeil répondit qu'avant que de répondre à leurs demandes, il étoit obligé de communiquer au Parlement le dernier Mémoire, que Paw lui avoit donné. 1652.

Cependant comme ce dernier prévoyoit facilement que ſi l'on ne calmoit les eſprits, les affaires prenoient un tour, qui ne pouvoit finir, que par une cruelle guetre ; il repreſenta ſur cela, le 8. de Juillet, au Conſeil, qu'il ſeroit beſoin qu'il s'en allât inceſſamment, pour voir ſi l'on pourroit trouver quelque moyen de prévenir ce malheur ; & qu'ainſi il ſeroit néceſſaire qu'on lui expediât ſes Paſſeports, & qu'on lui accordât ſon Audience de Congé ; avec les mêmes céremonies, avec leſquelles il avoit été reçu à la premiere. Paw demanda encore la liberté de laiſſer à Londres un Secretaire, qui pût recevoir ſes Lettres & les préſenter au Conſeil ; & même celles du Conſeil, pour les lui envoyer en Hollande. Mais on ne lui fit aucune réponſe là-deſſus, comme s'il avoit été réſolu de rompre tout commerce entre les Nations. Les autres Ambaſſadeurs demanderent auſſi une ſemblable Audience, & ils l'eurent tous enſemble le 9. de Mois. Paw parla pour tous, en faiſant une légere récapitulation de ce qui s'étoit paſſé, & en remerciant le Conſeil ; à quoi il ajoûtoit une priere, en faveur des Hollandois établis en Angleterre ; c'étoit que leurs perſonnes & leurs biens fuſſent ſous la Protection du Parlement.

Quatre jours après que la Flotte Angloiſe, ſous la conduite de Blake, fut partie, pour attaquer les Bâtimens Hollandois, qui étoient allez à la pêche de Harang ; avec une petite Eſquadre, pour les eſcorter, mais incapable de réſiſter à la Flotte Angloiſe ; les Ambaſſadeurs Hollandois partirent, le 11. de Juillet & rencontrerent le Lieutenant Amiral Tromp, le 13. près de Schouwen. Paw s'aboucha avec lui, & lui donna un état de la Flotte Angloiſe. Il lui dit auſſi que l'Amiral *George Aiſcue* (1) ſe trouvoit aux Dunes, avec une Flotte de 21. Vaiſſeaux, que l'on pourroit facilement défaire. Il avoit depuis peu, entre Calais & Douvre, donné la chaſſe à une Flotte Hollandoiſe, qui venoit de S. Hubes & de Portugal. Il en prit, ou coula à fonds divers Vaiſſeaux, & contraignit les autres a ſe retirer ſur les Côtes de France.

Tromp avoit ordre de ne point épargner les Anglois, qui n'avoient point eu d'égard pour les preſſantes inſtances, qu'on leur avoit faites, de rendre les Vaiſſeaux, qu'ils avoient arrêtez par Repréſailles, & rejetté toutes les ouvertures de Paix, qu'on leur avoit données. La Flotte Hollandoiſe étoit diviſée en trois Eſquadres, dont celle, qui faiſoit l'Avantgarde, étoit commandée par le Vice-Amiral *Evertſz*, & compoſée de 21. Vaiſſeaux. Le Corps de Bataille, qui étoit de 30. obeiſſoit à Tromp lui-même ; & l'Arriere-garde, qui en avoit 28. étoit ſous le Contre-Amiral *Floriſz*. Tromp avoit reſolu d'aller attaquer Aiſcue, mais un calme & enſuite un vent contraire l'obligerent de changer de deſſein, & de faire voile vers le Nord, pour chercher Blake, & pour défendre la Flotte des Pêcheors Hollandois, contre lui. Mais il y arriva trop tard & l'on blâma fort Paw, pour l'avis qu'il lui avoit donné.

(1) *Clarendon* Liv. XIII. p. 461. de l'Ed. in 8.

1652. donné. Il fut auſſi fort cenſuré lui-même, pour avoir ſuivi le ſentiment du Penſionaire de Hollande, qui n'entendoit pas la Marine.

Cependant Blake, avec ſa Flotte, qui étoit de 66. à 68. Voiles, ayant découvert les Pêcheurs Hollandois, eſcortez de douze Bâtimens de 22. à 30. pieces de Canon, au Nord de l'Ecoſſe, les fit attaquer par ſon Avant-garde, qui étoit de vint Vaiſſeaux. Les Hollandois ne laiſſerent pas de ſoûtenir le feu des Anglois, pendant trois heures; aprés quoi les Pêcheurs prirent la fuite, avec le Capitaine Veenhuyſe (1). Blake en prit quelques-uns, auſſi bien qu'une bonne partie de l'Eſquadre, qui les eſcortoit. On compta cette perte, pour un accident fâcheux, parce que le négoce du Harang étoit regardé, comme un commerce conſiderable, qui faiſoit ſubſiſter un grand nombre de gens; puis que la Province de Hollande envoyoit à la Pêche, plus de mille Vaiſſeaux Pêcheurs, & en employoit pluſieurs autres à porter du Harang ſalé, par toute l'Europe; ce qui nourriſſoit encore beaucoup de monde. On prétend que ce Commerce donnoit du pain à cent-mille perſonnes, & produiſoit de groſſes ſommes d'argent, qu'on rapportoit en Hollande.

Blake ayant diſperſé, ou chaſſé les Pêcheurs Hollandois, s'étoit avancé plus au Nord, pour tâcher de ſurprendre des Vaiſſeaux, qu'on attendoit des Indes Orientales; lorſque Tromp y arriva le 5. d'Août. Comme les deux Flottes ſe diſpoſoient au combat; il ſe leva une horrible tempête, dans la nuit du cinquiéme au ſixiéme, qui fracaſſa les deux Flottes, mais dont la Flotte des Etats ſouffrit le plus. Il arriva cependant trois Vaiſſeaux des Indes Orientales & d'autres qui venoient des Iles Antilles, dont une partie tomba dans la Flotte de Tromp, & l'autre entra en des Ports d'Ecoſſe, d'où ils ſe rendirent en Hollande.

Tromp, ayant été très-mal traité de la tempéte, ne penſa qu'à ſe rendre ſur les côtes de Hollande, pour ſe radouber, avec trente-neuf Vaiſſeaux de Guerre (car le reſte étoit peri ou écarté de tous côtez) & un des Vaiſſeaux des Indes Orientales. En faiſant route, il découvrit la Florte de Blake, forte de ſoixante-deux Vaiſſeaux, qui n'avoient pas tant ſouffert, comme il ſembloit, de la Tempête, que les ſiens. Il ſe mit néanmoins en poſture de la combattre; mais Blake, ou de peur de perdre le Vent, ou parce que ſes Vaiſſeaux avoient plus ſouffert de la Tempéte, qu'on ne croyoit, ou enfin parce qu'il jugeoit avoir aſſez fait, que d'avoir chaſſé les Pêcheurs Hollandois, des côtes d'Ecoſſe; Blake, dis-je, ne voulut nullement s'engager à combattre Tromp. Ce dernier reprit là-deſſus la route de la Meuſe, aprés avoir envoyé, au devant, une Fregate avec des Lettres aux Etats, pour leur apprendre le mauvais état, où ſe trouvoit la Flotte.

Ce fâcheux accident cauſa de grands murmures contre Tromp, non ſeulement parmi le peuple, mais encore parmi ceux qui avoient part au Gouvernement; qui prétendoient qu'il devoit avoir d'abord fait voiles vers les côtes d'Ecoſſe, ſelon ſes ordres, pour ſauver la Flotte des Pêcheurs du Harang; ou combattre Blake, lorſqu'il étoit encore en état de l'attaquer. D'ailleurs on ne pouvoit pas lui pardonner d'avoir été l'occaſion de la guerre, par la rencontre des Dunes. Mais quoi qu'on en pût dire, il n'étoit pas reſponſable d'un malheur arrivé par la tempête, & le deſſein qu'il avoit eu d'attaquer Aiſcue, n'étoit pas ſi mal fondé. Quoi qu'il en ſoit, on avoit réſolu d'équiper une nouvelle Flotte & d'en donner le commandement à un autre; pour mieux ſoûtenir le Commerce, contre les courſes des Anglois. 1652.

Cependant dés que les Ambaſſadeurs Hollandois furent partis de Londres, on travailla en Angleterre à faire une Déclaration de guerre, contre les Etats Géneraux, (2) qui parut ſur le milieu de Juillet; où l'on ramaſſa tout ce qu'on pouvoit leur reprocher, en Angleterre, depuis l'affaire d'Amboina juſqu'au combat, que Tromp avoit donné à Blake. On ne peut pas inſerer ici le détail de ces accuſations, qui aſſurément ne pouvoient pas ſervir de fondement ſolide à la guerre, qui ſe fit entre les deux Nations. Il n'eſt guére poſſible à des voiſins, qui ont le même Commerce, de ne ſe donner pas réciproquement des ſujets de plainte; mais on ne doit jamais charger le Gouvernement des fautes, que ſont les Particuliers; quoi qu'il ne les puniſſe pas à la rigueur, quand méme on lui en demande juſtice. La Morale, s'il faut ainſi dire, des Etats, dans la conduite, qu'ils doivent obſerver les uns envers les autres, doit être la même, géneralement parlant, que celle des particuliers. Il faut s'entrepardonner bien des choſes, avant que de venir à s'entrefaire la guerre; ſans quoi tous les Etats du Monde ſeroient perpetuellement *dans un état de guerre*, comme parlent certains Politiques Modernes; puiſque de légeres injures ſeroient ſuffiſantes, pour faire prendre les Armes, ſous prétexte du Bien Public.

Sur la Déclaration de Guerre des Anglois, les Etats Géneraux donnerent auſſi, de leur côté, des Patentes, qui permettoient d'armer & de courir ſus aux Anglois, à tous ceux qui voudroient équipper pour cela. Cela fut fait le 20. de Juillet. Mais il parut une Declaration de Guerre, en bonne forme, le 2. d'Août. Les Etats y racontent leur conduite, envers la nouvelle République d'Angleterre, & la maniere dont ils en avoient été traitez; ce qu'ils attribuent à une ſorte (3) *d'yvreſſe venue des ſuccès avantageux* qu'elle avoit eus, cootre les Rois Charles I. & Charles II. & qui aſſurément leur faiſoit alors tourner la téte, juſqu'à faire la guerre à une République voiſine; qui n'étoit nullement diſpoſée à leur nuire, & qui pourvoit équipper des Flottes auſſi fortes & auſſi formidables, que les Angloiſes, comme on le vit bien dans la ſuite. Les Anglois auroient dû penſer que leur République étoit encore très-informe, puis qu'elle manquoit d'un Chef légitimement établi; pour tenir la place, qu'y avoit tenue le Roi; afin que le Parlement portât des *Bills*, comme parlent les Anglois, qui aprés avoir été aprouvez par les deux Chambres, fuſſent préſentez (4) à la perſonne, qui auroit tenu lieu du Roi, pour les confirmer, en les ſignant, & leur donner par-là la force de Loi; ſans quoi tout ce qui ſe faiſoit étoit illégitime, & recherchable ſelon les Lois, s'il ſe faiſoit une révolution. Auſſi *Cromwel* ſe moqua-t-il l'année ſuivante de ce Parlement, & prit la nouvelle dignité de *Protecteur de la République d'Angleterre*, qui le mit en état de faire tout ce qu'il vouloit. Ces Républicains Anglois auroient dû penſer qu'il y avoit deux Princes, qui avoient droit de ſucceder à la Couronne d'Angleterre, qui étoient favoriſez de la plus grande partie de la Nation, quoi qu'elle le diſſimulât, & 1652.

(1) *Brandt*, dans la Vie de Ruiter, ſur cette année. Vie de *Tromp*, ſur la même année.

(2) Voyez la dans *Aitzema* Liv. XXXII. p. 122.

(3) C'eſt une expreſſion Greque & Latine. Voyez *Horace* Od. Liv. I. Od. XXXVII, 11. & *Torrentius*, ſur cet endroit.

(4) Voyez le 2 Livre de l'Hiſtoire de ce qui arriva du tems de Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury.

1652. & qui tôt, ou tard, pourroient venir à y regner, & renverſeroient tout ce qui auroit été fait, contr'eux ; comme il arriva en effet. *Cromwel* lui-même ne ſe ſoûtint, que par la force, & avoit la plus grande partie de la Nation contre lui ; pour ne pas dire que les Fanatiques même commençoient à ne le pouvoir plus ſouffrir.

La réſolution d'équipper une nouvelle Flotte ayant été priſe, il s'agit de ſavoir par qui elle pourroit être commandée. Les Etats de Zélande jetterent les yeux ſur *Michel Adrienz. de Ruiter*, qui avoit été employé en pluſieurs expeditions ; dont il étoit ſorti fort heureuſement ; mais il n'étoit pas diſpoſé alors à retourner en mer, & il témoignoit qu'il ne penſoit qu'à vivre en paix en ſa Patrie. Cependant on lui repréſenta ſi bien le beſoin, qu'elle avoit de lui, ſur tout ne s'agiſſant que d'une courſe, qu'il ſe rendit ; quoi qu'il n'ignorât pas que les Vaiſſeaux Anglois étoient plus gros & mieux équippez que les Hollandois.

On lui avoit préparé un Vaiſſeau, nommé le Neptune, monté de 28. pieces de Canon & de 134. hommes ; ce qui étoit trop peu pour un Vaiſſeau Amiral, qui auroit à combattre ceux des Amiraux Anglois ; qui avoient plus du double de Canons & d'Hommes. C'étoit aſſurément un ménage mal-entendu, & qui pouvoit contraindre à faire de plus grands appareils, ſi on venoit à perdre le premier, & par conſéquent à une dépenſe plus grande. Le Vice-Commandant (c'eſt le titre que l'on donna à Ruiter) (1) ne laiſſa pas de monter ce Vaiſſeau le 10. d'Août, & de ſe rendre devant Oſtende, où il y avoit ſeulement quinze Vaiſſeaux de guerre & deux Brûlots. Peu de jours après, la Flotte ſe trouva forte de vint-deux Vaiſſeaux & de ſix Brûlots ; mais il fallut renvoyer ces derniers, qui faiſoient eau, en Zélande. Ruiter alla, avec ſa Flotte, du côté de Calais, où un Vaiſſeau monté de 26. pieces de Canon & monté de cent hommes le vint joindre. Il avoit reçu ordre de l'Etat d'eſcorter les Vaiſſeaux Marchands du Texel, juſqu'au delà de Calais, pour faire en ſorte qu'ils puſſent aller ſûrement à l'Ouëſt, & de croiſer enſuite, dans la Manche ; en attendant ceux, qui pourroient revenir, du même côté, pour ſe rendre dans les Ports des PP. UU. Cependant quelques Hollandois, qui avoient été faits priſonniers par les Anglois, & relâchez par le Parlement, en s'en retournant en Hollande rencontrerent Ruiter ; à qui ils dirent qu'ils avoient vû la Flotte Angloiſe, entre l'île de Wight & Portland, forte de quarante Vaiſſeaux ; entre leſquels il y en avoit douze du premier rang. Ruiter fit inceſſamment part de cette nouvelle à l'Amirauté de Zélande, en ſe plaignant du mauvais état de ſes Vaiſſeaux, qui n'étoient pas aſſez forts pour réſiſter à ceux des Ennemis ; bien loin de les pouvoir aller attaquer, comme ſes ordres le portoient. Peu de jours auparavant, par ordre du même Conſeil, il envoya trois Vaiſſeaux vers la riviere de Somme, pour eſcorter un Bâtiment, qui y alloit. Il arriva, par malheur, que deux de ces Vaiſſeaux en revenant, ſe choquerent ſi rudement par l'avant, que l'un coula à fonds, avec la plus grande partie de l'Equipage, & que l'autre fut démâté, de ſorte qu'il fallut que le troiſiéme le remorquât juſqu'au Havre de Grace, en Normandie. Ainſi Ruiter, privé de trois Vaiſſeaux, écrivit aux EE. GG. qu'il n'avoit plus que vint Vaiſſeaux, & qu'il aimeroit mieux n'en avoir que dix, pourvû qu'ils fuſſent plus gros, ou au moins en meilleur état, dont il tireroit un meilleur ſervice, que de ceux qu'il avoit. 1652.

Il continua à croiſer juſqu'au 21. d'Août, en envoyant tous les jours à la découverte de la Flotte Angloiſe, & de celle, qu'il attendoit du Texel. Il fut joint en ce tems-là par huit Vaiſſeaux de Guerre commandez par le Capitaine Verburg, qui amena ſoixante Vaiſſeaux Marchands. Dans l'inquietude, où il étoit, dans la crainte d'être attaqué par une Flotte beaucoup plus forte que la ſienne, il en avertit les EE. GG. comme il l'avoit déja fait. En avançant vers l'Ouëſt, avec la Flotte Marchande ; il découvrit le 26. d'Août, à la hauteur de Plymouth, une Flotte de quarante Vaiſſeaux ; entre leſquels, comme on l'a déja dit, il y en avoit douze du premier rang, & de plus ſix de ſecond & huit du quatriéme, avec cinq Brûlôts. Ruiter ne douta pas que ce ne fût la Flotte d'Aiſcue, qui l'attendoit. Pour lui, il n'avoit que des Vaiſſeaux beaucoup plus petits, & moins bien équippez. Il y en avoit néanmoins deux de quarante pieces de Canon, mais les autres n'en avoient que vint-quatre, ou vint-huit, tout au plus ; avec trois Galiotes & ſix Brûlôts, & ils étoient tous mal fournis de monde. Il étoit encore embarraſſé de 60. Vaiſſeaux Marchands, ou plus ; & c'étoit à cette ſorte de Bâtimens, que les Anglois en vouloient.

Il avoit déja diviſé ſa Flotte, en trois Eſquadres, dont George *van den Broek* commandoit celle qui étoit deſtinée à faire l'Avant-garde, Ruiter le Corps de Bataille, & Verhaaf l'Arriere-garde. Châcune de ces Eſquadres avoit deux Brûlôts. Les Vaiſſeaux Marchands furent auſſi partagez, en trois Corps, dont le premier étoit de ceux, qui pouvoient faire quelque réſiſtence. Le Combat commença à quatre heures après midi, & la Flotte Hollandoiſe fit très-bien ſon devoir. Ruiter paſſa deux fois au travers de celle des Anglois, quoi qu'ils euſſent le vent ſur lui. Après avoir été au milieu d'eux, pendant quelque tems, il tomba, ſous le feu de l'Amiral & du Vice-Amiral, dont il ſe dégagea. Verhaaf étoit proche d'eux, mais ſous le Vent, avec le reſte des Vaiſſeaux Hollandois, dont quelques-uns firent très-bien & les autres très-mal. *André Fortune* de Ziriczée, qui montoit la Concorde, fut des premiers engagé avec l'Ennemi, & eſſuya leur feu avec beaucoup d'intrepidité ; mais il fut tout à fait deſemparé pas leur Canon, ce qui ne l'empêcha pas néanmoins de ſe retirer. L'Auteur de la Vie de Ruiter a cru ne devoir pas omettre l'action d'un Capitaine Friſon, nommé *Douwe Aukes*, qui montoit l'*Autruche*, qui appartenoit à la Compagnie des Indes Orientales, mais qu'on avoit fait armer en guerre. Comme il étoit en grand danger d'être pris, & que ſes gens commençoient à perdre courage, & le vouloient contraindre de ſe rendre aux Ennemis. Il les encouragea, en courant vers la Chambre des Poudres avec une mêche allumée, au bout d'un bâton, & en leur diſant que lors qu'ils ne pourroient plus ſe défendre, il avoit un moyen d'empêcher qu'on ne les fit priſonniers ; qui étoit de mettre le feu aux poudres ; ce qu'il jura de faire, s'il entendoit parler davantage de ſe rendre. Cette réſolution épouvanta ſi fort l'Ennemi, qui alloit ſe rendre maître du Vaiſſeau, & ranima ſi bien ceux qui avoient voulu ſe rendre ; que l'Ennemi ſe retira, pour ne pas ſauter en l'air, avec ce Vaiſſeau, & que ſes gens retournerent au combat, réſolus de vaincre, ou de mourir. Ils coulerent bas deux Vaiſſeaux Anglois, où il

(1) *Brandt* Vie de Ruiter, ſur cette année.

1652. y avoit huit-cens hommes d'Equipage, & en mal-traiterent ſi fort un autre, qu'il eut bien de la peine à ſe retirer en un port d'Angleterre. On rapporte un peu autrement cette même action & on l'attribuë auſſi à un autre. Mais qui que ce ſoit, qui l'ait faite; s'il parloit ſérieuſement, il faut avoüer qu'il y avoit la plus de brutalité, que de vrai courage, & encore moins de bon ſens. Il a toûjours été permis de ſe rendre, quand on ne peut pas ſe défendre, tant par mer, que par terre; & on a toûjours eſtimé ceux qui épargnoient le ſang de leurs Compatriotes, quand il s'agiſſoit de le verſer inutilement; parce que des gens, qui ſont faits priſonniers, peuvent tôt ou tard être délivrez & ſervir de nouveau leur Patrie. Je ne parle ici que ſur les maximes de la bonne Politique & non ſur celles de la Religion, qui condamne ceux qui ſe tuent eux-mêmes. Mais l'Antiquité Payenne auroit loué une ſemblable action, comme on le peut recueuillir des Hiſtoires Greques & Romaines. Enfin les Anglois, après avoir combattu juſqu'à huit heures du ſoir, firent force de voiles vers le Nord.

Ruiter n'avoit pas attendu un ſi grand & ſi heureux ſuccés de ce combat, & il reconnut, comme il avoit accoutumé, que c'étoit un effet ſingulier de la Providence. Il ne ſe trouva ſur toute ſa Flotte, que 50. à 60. morts, & que 40. à 50. de bleſſez; mais quelques Vaiſſeaux furent fort endommagez, quoi qu'il n'y en eût aucun de perdu. On paſſa toute la nuit à radouber ce qui avoit été ou fracaſſé ou percé. On fit auſſi trois fanaux ſur l'arriére de châque Vaiſſeau, & un ſur la Hune, toute la Nuit, afin que les Vaiſſeaux Marchands ne s'éloignaſſent pas, & qu'on pût reconnoitre les Ennemis. On s'apperçut dés l'Aube du jour, qu'ils s'étoient retirez, & qu'ils étoient déja à quelque diſtance. Il fut réſolu qu'on les ſuivroit juſqu'à Midi, & que s'ils continuoient à ſe retirer, on laiſſeroit les Vaiſſeaux Marchands faire voiles à l'Oueſt, ſous l'eſcorte de deux Vaiſſeaux de guerre, que les E.E. leur avoient donnez. C'eſt ce qui arriva, car les Ennemis ne firent aucune mine de vouloir revenir au combat. Cette même nuit, le Capitaine Van den Brock mourut d'une maladie, qui n'avoit pas empêché qu'il ne ſe fut mis en mer. Le Contre-Amiral Verhaaf lui ſuccecda, & Verburg fut fait Contre-Amiral. Verhaaf avoit été bleſſé pendant le Combat, mais ſon Fils, qui étoit Lieutenant du Vaiſſeau, le commanda, comme ſon Pere auroit fait.

Ruiter jugeant qu'Aiſcue ſeroit allé à Plymouth, pour ſe radouber, crut qu'il le pourroit ſurprendre, & ruiner entierement ſa Flotte, propoſa de l'aller attaquer. Tous les Officiers approuverent ſon deſſein, mais le vent étant venu à changer le 30. du Mois, on changea de deſſein, & l'on crut qu'il valloit mieux conduire les Vaiſſeaux Marchands à l'Oueſt, & y croiſer en attendant les autres, qui pourroient venir du Détroit.

Le Parlement put comprendre par-là, qu'il n'étoit pas toûjours ſûr de ſe confier ſur la grandeur des Flottes, qui étoient ſouvent vaincuës, par de moindres; lorſque le courage & l'habileté ſuppléoit ce qui manquoit au nombre. On dit qu'Aiſcue perdit non ſeulement trois de ſes meilleurs Vaiſſeaux, mais encore treize-cens, tant Soldats que Matelots. Il eſt au moins certain qu'il ſe retira à Plymouth, & qu'il laiſſa la Mer libre à l'Ennemi. Enſuite l'Amirauté d'Amſterdam envoya ordre à Ruiter d'aller au devant des Vaiſſeaux, qu'on attendoit d'Eſpagne chargez d'argent. On lui ordonna d'en faire autant à 1652. l'égard de ceux, qui venoient des Indes Orientales, & de ceux de Hambourg, quand même ils refuſeroient ſon Eſcorte, parce qu'ils n'étoient pas en guerre avec les Anglois; apparemment de peur que les derniers ne s'emparaſſent de l'argent, qu'ils y trouveroient, quoi qu'ils n'euſſent aucun démêlé avec la Ville de Hambourg, ſeulement parce qu'ils en avoient beſoin. On lui donna ordre d'eſcorter ceux qui venoient des Indes, juſqu'aux Côtes de Flandre, & les autres juſqu'à quelque port de Hollande, ou de Zélande.

Il apprit, en ce tems-là, que l'on avoit vu Blake, en mer, avec une Flotte de ſoixante & douze Vaiſſeaux, cinglant vers l'Oueſt. Ruiter ne jugea pas à propos d'aller au devant d'une Flotte, ſi fort ſuperieure à la ſienne. Il écrivit de plus le 8. de Septembre à leurs HH. PP. pour leur remontrer qu'ayant été très-mal pourvu de Vaiſſeaux & de monde, avant le Combat, il l'étoit encore moins après l'avoir donné; qu'il manquoit de poudre, de plomb, & même de Chirurgiens; & pour les prier de pourvoir à ſes beſoins. Enſuite après avoir reconnu, par l'examen qu'on en fit, qu'il y avoit des Vaiſſeaux qui avoient des vivres, de la Biere & de l'eau douce pour quelques mois, pendant que d'autres n'en avoient que pour peu de jours, ou de ſemaines; on partagea ces proviſions, à proportion, à tous les Bâtimens de la Flotte. Le 25. du Mois, Ruiter donna la chaſſe à vint-cinq Vaiſſeaux du Parlement. Il eſſuya plus d'une fois des Tempêtes, qui écarterent ſes Vaiſſeaux les uns des autres, & il y en eut même un de Friſe, qui ſe retira ſans ordre; de ſorte qu'il ne put les tenir les uns à une juſte diſtance des autres. Enfin on tint un Conſeil, à bord de l'Amiral, où les Officiers repréſenterent que leurs vivres diminuoient tous les jours, & qu'en tenant plus long-tems la Mer, on courroit riſque d'avoir ſur les bras toutes les forces du Parlement d'Angleterre, qui étoient fort ſuperieures à celles des Etats Généraux; ſur quoi l'on réſolut de retourner à l'Oueſt du Pas de Calais, pour s'aller joindre au Vice-Amiral De Witte, qui venoit, comme on en avoit reçu avis le 28. du Mois.

Le 2. d'Octobre, Ruiter la joignit, entre Dunkerque & Nieuport. Cependant on avoit ôté le commandement à Tromp, pour le donner à De Witte. Ce dernier étoit peu aimé des Soldats & des Matelots, à cauſe d'une trop grande rigueur, qu'il exerçoit à leur égard; mais il étoit en même tems ſi brave, que cette qualité le faiſoit admirer. Les Etats lui avoient ordonné d'aller joindre Ruiter, & de prendre le commandement de toute la Flotte, que Tromp avoient commandée; afin de s'oppoſer, avec lui, à Aiſcue & à Blake, qui avoient reçu ordre d'empêcher la jonction des deux Amiraux Hollandois; mais les vents contraires l'en empêcherent.

De Witte avoit quarante-quatre Vaiſſeaux de Guerre. Ruiter ſe rendit à ſon Bord, & l'on y fit venir tous les autres Officiers de la Flotte, pour ſavoir en quel état ils ſe trouvoient. Il y en eut dix, qui avoient été ſi deſemparez, dans le Combat; qu'on jugea à propos de les renvoyer dans les ports, auſſi bien que cinq Brûlots, qui faiſoient eau par tout; avec ordre de ſe faire promptement radouber, & de venir rejoindre la Flotte. Après leur retraite, il ſe trouva qu'elle étoit encore de ſoixante-quatre Voiles. Celle de Blake en avoit 68. qui étoient plus gros & mieux fournis de tout. Ruiter jugeoit la Flotte de l'Etat trop foible, pour aller attaquer celle

1652. des Anglois; mais De Witte, brûlant d'envie de faire une action d'éclat, fut d'un autre ſentiment, & vouloit aller chercher les Anglois juſqu'aux Dunes. Ils le prévinrent & le 8. Octobre, ils vinrent ſur lui, vent arriére. Ils le ſurprirent, avant qu'il eût pu raſſembler ſes Vaiſſeaux, qu'une Tempête du jour précedent avoit écartez, & qui ne pouvoient pas ſe rejoindre ſi promptement, parce qu'elle n'étoit pas encore tout à fait paſſée; ce qui empêchoit même De Witte d'envoyer ſes ordres par tout, & de prendre des meſures juſtes. Le Combat commença à trois heures, après midi, à l'entrée du Pas de Calais. Ruiter y commandoit l'Avant-garde, De Witte le Corps de Bataille & *de Wildt* l'Arriere-garde. Outre cela, Ewertsz. eut ordre de ſe tenir prêt, pour ſecourir ceux qui en pourroient avoir beſoin. On ſe canonna violemment, & l'on remarqua qu'en ce Combat les Anglois tirerent, plus qu'ils n'avoient accoûtumé, contre les Mats, les Vergues, & les Voiles des Hollandois, & qu'ils endommagerent beaucoup leurs Manœuvres; ſoit qu'ils vouluſſent leur rendre ce qu'ils leur avoient fait, en d'autres Combats; ſoit qu'ils cruſſent qu'ils viendroient plus facilement à bout d'eux, en desemparant leurs Vaiſſeaux. De Witte & Ruiter ſe battirent à leur ordinaire, avec toute la valeur poſſible, mais leurs Vaiſſeaux furent, en peu de tems, ſi mal-traitez, qu'ils avoient de la peine à faire les mouvemens néceſſaires. Il y eut divers Capitaines, qui, à leur exemple, firent très-bien; mais il y en eut quelques autres, qui ſe tinrent en arriere, juſqu'à ce que la nuit eût mis fin au combat. On a dit que la Flotte Angloiſe avoit reçu quelque renfort, pendant le Combat; au lieu que celle des Etats fut comme abandonnée, par près de vint Vaiſſeaux, qui ſe tinrent hors du feu, peut-être par chagrin contre l'Amiral, qu'ils n'aimoient pas. Cependant dès qu'il fut jour, De Witte voulut attaquer de nouveau l'Ennemi. Mais il y eut divers Capitaines, qui ne ſe mirent point en devoir de le ſuivre & il arriva un calme, qui l'arrêta. En ce tems-là il donna le ſignal ordinaire, aux Officiers, de venir ſur ſon bord, pour y tenir Conſeil. Ils s'y rendirent & Ruiter avec Ewertsz. lui conſeillerent de ne pas hazarder la Flotte; parce qu'ils auroient de la peine, dans ce calme, de s'aprocher de l'Ennemi, avant que la nuit vînt. Ils ajoûterent qu'il avoit reçu un renfort, & que l'armée des Etats étoit affoiblie; que les Anglois pouvoient employer leurs Brûlots, & que les leurs étoient devenus inutiles; que la Flotte Hollandoiſe étoit inferieure, en nombre d'hommes, dont une partie étoit malade, ou bleſſée; que pluſieurs Vaiſſeaux étoient desemparez, & que l'on ne pourroit pas s'excuſer à l'Etat d'avoir expoſé ſa Flotte, en cette occaſion, où elle étoit trop inégale à celle des Ennemis. Il voulut encore ſe battre, au matin du 10; mais les mêmes raiſons de ne le point faire, ſubſiſtoient encore, & il n'oſa rien entreprendre, contre l'avis des Officiers, qui ſe feroient mal aquitez de leur devoir, en un combat qui ſe feroit donné malgré eux. Ainſi la Flotte reprit la route des Ports de Hollande & de Zélande, & elle y arriva le 13. parce que le Calme duroit encore. Les Etats Généraux ayant apris que divers Officiers avoient mal fait leur devoir, ils en voulurent faire recherche; mais la multitude des coupables, ou le crédit de leurs Amis les ſauva.

Ruiter le 17. de Novembre retourna à Fleſſingue, où il avoit placé ſa famille, à deſſein de ne plus retourner en mer; à cauſe des ennemis, & des envieux, que ſon avancement lui avoit ſuſcitez, parmi des gens, qui ne l'égaloient ni en capacité, ni en courage. Mais quelques-uns, des principaux de l'Etat, l'engagerent à faire encore une Campagne. On penſoit alors à employer, de nouveau, Tromp, qui étoit beaucoup plus aimé des Officiers de Marine & des Matelots, que De Witte; & il fut en effet réſolu de lui donner le commandement de la Flotte, que l'on équipoit, pour proteger le Commerce troublé par les Anglois. On nomma enſuite, pour commander ſous lui, De Witte, Ruiter, Florisz. & Jean Ewertsz. Le premier tomba malade, en ce tems-là & Tromp eut ordre le 22. de Décembre des Etats Généraux de donner à Ruiter le commandement de l'Eſquadre, que De Witte devoit commander. Les mêmes Etats publierent une Ordonnance du 8. de Novembre, pour empêcher qu'aucun Vaiſſeau Marchand ne ſe mit en mer, ſoit pour aller ailleurs, ſoit pour en revenir, ſans attendre l'eſcorte de la Flotte. Pour cela, ils donnerent aux Vaiſſeaux qui revenoient de l'Ouëſt, l'île de Ré, & la rade de S. Martin, pour rendez-vous. Il y avoit, ſans doute, alors des Marchands, qui aimoient mieux hazarder leurs Vaiſſeaux, malgré les courſes des Anglois, que de l'attendre, ſoit en partant des Ports de Hollande, ou de Zélande, ſoit en y revenant; parce que s'il arrivoit que ces Vaiſſeaux fiſſent leur voyage plus promptement que ceux, qui attendoient l'eſcorte de la Flotte; ils coûtoient beaucoup moins aux Proprietaires, qui vendoient même plus avantageuſement les Marchandiſes qu'ils rapportoient; parce que ceux que la Flotte devoit ramener, revenoient trop tard. Cependant ces gens-là faiſoient de grandes plaintes, lorſque leurs Vaiſſeaux étoient pris. L'Armée navale conſiſtoit en ſoixante & dix Vaiſſeaux de Guerre de l'Etat, & trois de la Compagnie des Indes Orientales, ſans compter les Brûlots & d'autres petits Bâtimens. Mais ce n'étoient pas tous des Vaiſſeaux de Guerre, bâtis par les Amirautez, pour le ſervice de l'Etat; il y en avoit pluſieurs Vaiſſeaux Marchands, qui avoient accoûtumé d'aller en Eſpagne & au Détroit, que l'on avoit louëz & équippez en guerre, & quelques Flutes, plus propres au commerce, qu'à un combat. Il ſe trouva, au commencement de Decembre, environ trois-cens Vaiſſeaux Marchands; que Tromp devoit eſcorter, juſqu'au delà du Cap le plus avancé au Sud-Ouëſt de l'Angleterre, qu'on nomme *Lands-end*, ou la fin du Païs.

1652.

Comme il voguoit de ce côté-là, avec la Flotte de guerre & la Marchande, il découvrit l'Armée Angloiſe, commandée par Blake, près de Douvres, à l'Ouëſt, le long du rivage. Après midi, les Flottes commencerent à ſe canonner, & à s'avancer à l'Ouëſt; ſans que les Anglois puſſent gagner le vent. Les Eſquadres de Ruiter & d'Ewertsz. furent les ſeules, qui s'engagerent avec eux; car les autres ne purent d'abord prendre part au Combat. Mais Tromp vint les ſoûtenir. Il prit (1) un des Vaiſſeaux du Parlement, monté de 44. pieces de Canon, nommé *la Couronne de Roſes*, & Ewertsz. un autre de 30. nommé *la Bonaventure*. Mais il y eut ſur le ſoir un Vaiſſeau des Etats, qui ſauta, par ſa propre poudre, & dont le Capitaine perit avec la plûpart de

(1) Voyez la Lettre de cet Amiral, dans la Vie de ſon Fils, ſur la fin de cette année.

1652. de l'Equipage. Cependant Blake avoit commencé de ſe retirer du côté de la Tamiſe, où il fut ſuivi, pendant quelque tems, par Ruiter & Ewertsz; mais ſans lui rien prendre. On aſſure que le premier avoit dit que, ſi Tromp eût été aſſiſt de dix ou douze vaiſſeaux de plus, il auroit, ſelon les apparences, ruiné entierement la Flotte ennemie. Ainſi par une épargne mal entendue, on allongeoit la guerre; ce qui coûtoit infiniment plus, que n'auroit coûté une Flotte plus forte & mieux équippée. C'eſt une faute, que l'on a déja pu remarquer pluſieurs fois, dans cette Hiſtoire, & dont on trouvera encore bien des exemples, dans la ſuite. Le lendemain de ce combat, quelques Capitaines Hollandois prirent encore deux Vaiſſeaux, l'un du Parlement, & l'autre appartenant à un Marchand.

Blake ayant cédé la mer à Tromp, il conduiſit la Flotte, qu'il eſcortoit, juſqu'à l'île de Ré, où il en trouva une, qu'il en ramena l'année ſuivante.

Pendant que l'on travailloit, en Hollande, à conſerver la liberté du Commerce ſur l'Ocean, qui y étoit troublée par les Anglois; on n'oublioit pas celle du Commerce de la Méditerranée. On y envoya (t) *Catz*, & une Flotte de 14. Vaiſſeaux, avec ordre de combattre les Anglois, par tout où il pourroit. Il arriva à la rade de Livorne, après qu'un Commandant Anglois, nommé *Appleton*, y étoit arrivé, & avoit mouillé près du Port de cette Ville. Là-deſſus Catz fit ſavoir au Gouverneur de la Place, que ſes ordres portoient qu'il attaquât les Anglois, en quelque part qu'il les trouvât; mais qu'il en avoit ſuſpendu l'execution, dans la penſée que le Gouverneur ne permettroit point qu'on les déchargeât; & que, s'il le permettoit, il ſeroit obligé de s'y oppoſer, en les attaquant. Le Gouverneur répondit que les havres du Grand Duc, ſon Maitre, étoient ouverts à tout le monde. Après quelques conteſtations, les Anglois déchargerent leurs Vaiſſeaux, ſans aucune oppoſition de la part du Vice-Amiral Hollandois. Cela donna lieu aux Etats, peu ſatisfaits de ſa conduite, de le rappeller, & d'envoyer *Jean de Galen*, homme de réputation, en ſa place.

Il ſe rendit, par terre, à Livorne & ayant fait voir ſa Commiſſion à la Flotte, elle ſe mit ſous ſon commandement. Il laiſſa le Capitaine *Salinguen*, pour tenir Appleton, comme bloqué, & alla au devant des Vaiſſeaux Anglois, qui pourroient venir du Levant. Il découvrit le 6. de Septembre une Flotte de cette Nation, entre Elba & Monte-Chriſto, compoſée de quatre Vaiſſeaux de guerre & de quatre Marchands, qui étoit conduite par le Capitaine *Bodley*. La Flotte Hollandoiſe étoit de dix Vaiſſeaux de guerre, l'un deſquels étoit commandé par *Corneille Tromp*, fils du Vice-Amiral. Les Anglois s'appercevant bien, qu'ils ne pouvoient pas lui échapper, ſe formerent en Croiſſant, entre les deux îles qu'on vient de nommer. Quand Galen eut encouragé ſon monde, *Jaques de Boer*, Contre-Amiral, commença le Combat, à trois heures, après midi; & comme les Anglois ſe défendoient bien, il auroit été ſanglant, ſi le calme, qui ſurvint, n'avoit empêché qu'on n'en vînt à l'abordage. On ſe canonna juſqu'à la nuit & Galen, quoi que fort endommagé, dans ſes cordages, fit fanal, toute la nuit, en deux endroits de ſon Vaiſſeau; pour empêcher que les autres ne s'écartaſſent, pendant la nuit. Les Anglois ſe tinrent le long de la plage, tirant vers Monte-Chriſto. Galen 1652. les voulut attaquer, dès l'aube du jour; mais comme trois de ſes Vaiſſeaux étoient demeurez ſous le vent, il ne put pas executer ſon deſſein. Là-deſſus les Vaiſſeaux Marchands ſe ſauverent. Bodley ne peut ſe retirer, parce qu'il étoit trop près de la côte, qui l'environnoit. Il attendit donc les Hollandois, rangé en Demi-Lune. Galen l'attaqua courageuſement, mais il en fut reçu ſi vivement, qu'il reçut ſept coups à fleur d'eau, perdit dix-ſept hommes & en eut vint-ſept de dangereuſement bleſſez, outre qu'il faillit trois fois d'être abordé par un Brûlot. Cependant après s'être radoubé, comme il put, il attaqua un autre Vaiſſeau Anglois. Le Cootre-Amiral de Boer attaqua, immédiatement après, Bodley, & lui emporta, d'un boulet de Canon, ſon grand Mât, qui tomba dans la mer; mais l'Anglois, quoi que maltraité & attaqué de deux côtez, ſe dégagea des Hollandois. Ils lui prirent néanmoins une fregatte, nommée le Phénix; mais ils furent ſi mal traitez eux-mêmes de l'artillerie de Bodley, qu'ils ne purent s'en rendre maîtres. Il tâcha de s'échapper, mais Galen & quelques autres Capitaines de ſon Eſcadre ſe mirent à le ſuivre. De Boer, & le jeune Tromp ſe trouverent auſſi ſi mal traitez de l'Artillerie Angloiſe, qu'ils furent obligez d'aller ſur les côtes de l'île de Corſe, pour ſe radouber. Cependant les Anglois, ſans faire de fanal, pendant la nuit, remorquerent leurs Vaiſſeaux trop délabrez, & prirent la route de Porto-Longone. Les Hollandois en ayant été avertis, réſolurent de les aller comme aſſieger, dans ce Port. Mais le Secretaire du Gouverneur *Franciſco Maria Brancaccio*, leur vint dire qu'il ne ſouffriroit pas qu'on exerçât aucune hoſtilité, ſur les côtes de ſa Majeſté Catholique, contre les peuples, avec leſquels elle étoit en paix. Cela fit que les Anglois & les Hollandois ſe virent & ſe régalerent réciproquement à bord de leurs Vaiſſeaux; ſeloo la civilité militaire, qui s'exerce, de la meilleure grace du monde, entre des gens prêts à s'égorger. Cependant on répara, des deux côtez, les Vaiſſeaux délabrez. Galen fit auſſi enterrer là ſes morts, autour de la fontaine, qu'on dit avoir été embellie par *Frideric Barberouſſe*, après quoi il fit voile du côté de Livorne, dans l'eſperance d'attirer les Anglois au combat. Mais ce ne fut que l'année ſuivante, comme on le verra dans la ſuite.

Lorſque les Ambaſſadeurs Extraordinaires des Etats Généraux étoient retournez en Hollande, le Conſeil d'Etat de la République d'Angleterre ne trouva pas mauvais que le Sr. *Lieuwe d'Aitzema*, que nous avons ſi ſouvent cité dans cette Hiſtoire, demeurât à Londres; pour entretenir quelque ſorte de commerce, entre les deux Républiques, malheureuſement en guerre l'une avec l'autre. (t) Il comprit, comme il dit, que les Anglois ſe croyoient avoir été affrontez par les Hollandois; & que ceux-là même, qui n'étoient pas indiſpoſez contre eux, parloient ainſi. A l'égard de la paix, ils ne croyoient pas qu'ils la puſſent faire, à moins que les Provinces Unies ne leur fiſſent quelque ſatisfaction, & Aitzema jugeoit même que leurs prétentions n'iroient pas loin, & que ſi on leur avoit offert ſeulement la cinquantiéme partie des frais, qu'on avoit faits pour ſoûtenir la guerre, ils s'en ſeroient contentez. Les Anglois ſe plaignoient encore de ce que, quoi que les Ambaſſadeurs des E.E. G.G. euſſent dit que ce qui s'étoit paſſé avoit été fait contre les ordres de l'Etat

(t) Vie de Tromp, ſur cette année p. 73.

(t) Liv. XXXII. pag. 750. col. 2.

1652. l'Etat, & ſans ſa connoiſſance ; on n'avoit donné à Tromp aucune marque de mécontentement, qu'il étoit demeuré dans ſon emploi & qu'on l'y avoit encore confirmé. Cela, dit l'Hiſtorien, n'étoit pas faux, mais les Anglois auroient dû diſtinguer les gens, & penſer que les eſprits n'étoient pas diſpoſez, de la même maniere, dans les Provinces ; que les uns étoient portez à conſerver la Liberté de l'Etat : comme la Province de Hollande l'avoit aſſez fait voir, dans la Grande Aſſemblée des Provinces ; mais qu'il y en avoit d'autres, qui avoient jugé à propos de déſigner le jeune Prince d'Orange Capitaine & Gouverneur général, pour le mettre en poſſeſſion des Charges, que ſes Prédeceſſeurs avoient euës, dès qu'il ſeroit en âge. Ces derniers étoient auſſi fortement attachez aux interêts de la Maiſon Royale d'Angleterre, & les Anglois pouvoient bien croire que ceux-ci avoient été bien-aiſes de la rupture de l'Etat avec les Républicains de la Grande Brétagne. Il ſemble qu'*Aitzema* crût que Tromp & ceux, qui le ſoûtenoient, étoient du parti de la Maiſon d'Orange, & avoient été bien aiſes de la rupture, entre le Parlement & les Etats. Il cenſure encore les Anglois de ce qu'ils n'appuyerent pas le Parti de la Liberté, contre celui du Prince, & de ce qu'ils ſe promettoient de venir à bout des uns & des autres, ſans daigner les diſtinguer. En effet leurs armateurs faiſoient des priſes conſiderables ſur les Hollandois. Il n'étoit pas poſſible de les engager à paſſer l'affront, qu'ils croyoient en avoir reçu, & à faire la paix. Néanmoins ils ne laiſſerent pas de faire connoître qu'il ne ſeroit pas deſagréable au Parlement, que les Etats envoyaſſent des Ambaſſadeurs à Londres, pour reprendre le Traité qu'on y avoit commencé. Mais on étoit ſi fort irrité, contre les Anglois & contre les Pirateries, qu'ils avoient commencé à faire, ſans demander juſtice aux Etats, comme on l'a déja dit ; qu'il n'étoit pas poſſible de les porter à faire cette démarche. On écrivit, de leur part, à *Aitzema*, que ſi le Parlement vouloit prendre, pour cela, quelque Ville neutre, comme Hambourg, ou quelque Ville de Flandre ; on pourroit ſe réſoudre à y aller. Mais les Anglois prétendoient que, s'il ſe faiſoit quelque négotiation, avec les Etats, ce fût à Londres. Le Roi de Danemare fit auſſi faire des inſtances de ſa part, pour porter les Etats à faire la paix ; parce qu'il s'étoit engagé à donner aux Etats du ſecours, par le (1) Traité de MDCXLIX. On répondit à S. M. Danoiſe, qu'on ne feroit que ſe tenir ſur la défenſive. Cependant les Anglois ordonnerent le 25. de Juillet que tous les effets ſaiſis ſur les Sujets des Etats, fuſſent confiſquez ; & la guerre commença tout de bon, comme on l'a vu, par le recit qu'on en a fait.

Aitzema revint de Londres & ſe rendit en Flandres, où il renouvella un ancien Traité que les Villes Hanſeatiques, car il étoit alors leur Agent, avoient fait autrefois avec les Comtes de Flandres ; à quoi nous ne nous arrêterons pas, parce que cela n'a point de rapport aux Provinces Unies. Le négoce, qui depuis ce tems-là s'eſt augmenté infiniment en Hollande & particuliérement à Amſterdam, a abſorbé, avec le tems, celui que ces Villes faiſoient par toute l'Europe.

Les Anglois & les Hollandois ne pouvoient pas ſe faire la guerre, avec tant de violence, ſans alarmer les Couronnes du Nord, qui entretenoient un grand commerce avec ces deux peuples. Le Roi de Danemarc avoit une Alliance 1652. défenſive, avec les Etats Generaux, (1) depuis l'an MDCXLIX. par laquelle ces deux Puiſſances s'étoient obligées réciproquement de s'entreſecourir l'une l'autre de quatre mille hommes effectifs ; ou d'une ſomme ſuffiſante pour leur entretien, qui avoit été reglée. Les Etats firent demander ce ſecours au Roi de Danemarc, par *Nanning Keiſer*, leur Envoyé Extraordinaire, & pour l'engager à le leur donner ils lui firent préſenter le Manifeſte, qu'ils avoient fait publier, contre le Parlement d'Angleterre. L'Envoyé ajoûta à cela le danger, où ſe trouveroit le Danemarc, ſi les Anglois réüſſiſſoient dans la guerre qu'ils faiſoient aux Provinces Unies ; puis qu'ils prétendroient être maîtres, dans la mer Balthique & dans ſes entrées, s'ils pouvoient réduire les Hollandois à dépendre d'eux, ſur l'Ocean. Comme on vit que le Roi de Danemarc n'étoit pas fort en état d'envoyer en Hollande quatre mille hommes effectifs, ou de fournir un ſecours équivalent, en argent ; on tâcha de l'engager à mettre vint Vaiſſeaux en mer, pour tenir ſes Côtes & ſes Ports en ſûreté ; de peur que les Anglois n'occupaſſent quelque poſte, qui les rendît maîtres des paſſages du Sund. Il fuyoit toute dépenſe extraordinaire, ſinon celles qu'il faiſoit pour ſes plaiſirs ; & l'on n'avançoit rien à l'exhorter à faire une dépenſe, qui lui ſeroit à charge, ſans en tirer aucun avantage préſent. Ainſi les Etats prirent un autre tour, pour l'engager, contre les Anglois. Ils l'avertirent qu'il y avoit vint-deux Vaiſſeaux Anglois, qui revenoient du Nord chargez de marchandiſes, & des choſes néceſſaires à équiper une Flotte ; & lui firent entendre qu'il les pourroit facilement attirer, dans le port de Copenhague ; en les faiſant avertir qu'ils courroient riſque d'être pris, par les Hollandois, s'ils entreprenoient d'aller en Angleterre, ſans convoi. L'Envoyé même de Hollande lui promit que les Etats Généraux le garentiroient, contre toute perte. Ce Prince qui avoit beſoin d'argent, ne manqua pas de faire dire au Commandant de la Flotte Angloiſe, qu'il ne ſeroit pas ſûr, pour lui, de faire voiles, droit en Angleterre ; mais qu'il pourroit attendre ſûrement, au port de Coppenhague, qu'il fût venu un Convoi de Londres. Le Commandant le crut, mais il n'eut pas plûtôt jetté l'ancre dans ce Port, que le Roi de Danemarc congedia l'Equippage, & fit vendre enſuite les marchandiſes. Par-là il rompit avec les Anglois ; d'une maniere plus choquante, que s'il avoit pris ouvertement le parti des E E. G G. contre les Anglois. (2) Le plus grand avantage, qui leur en revint, fut que, par-là, le Commerce de la Mer Balthique fut comme interdit aux Anglois.

Le Parlement fut extrémement irrité de cette conduite du Roi de Danemarc, & il y a bien de l'apparence, qu'on auroit arrêté à Londres les Envoyez de Danemarc ; ſi l'on eût été informé de tout ce qui s'étoit paſſé à Coppenhague. Mais on ne ſut, que quelque tems après, la vente des Marchandiſes. Le Parlement ordonna que l'on enverroit vint Vaiſſeaux, pour eſcorter ceux qui avoient été arrêtez ; dans la ſuppoſition que le Roi relâcheroit les Vaiſſeaux arrêtez, avec ce qui y étoit, dès qu'on les auroit demandez. On permit aux Envoyez Danois de s'embarquer ſur cette Flotte, car on ne ſavoit pas encore que le charge

(1) Voyez ci-deſſus pag. 274.

(1) Voyez ci-deſſus p. 274.
(2) *Aitzema* Liv. XXXII. p. 751.

1652. charge eût été vendue. Mais l'eſcorte étant arrivée, & demandant qu'on lui remît les Vaiſſeaux arrêtez & leur charge; le Roi de Danemarc fit le fâché de ce que, ſans l'avoir averti auparavant, les Anglois étoient venus ſur ſes côtes avec une groſſe Flotte; pour extorquer par la crainte ce qu'il auroit rendu, de ſon propre mouvement. Quand cette nouvelle fût arrivée à Londres, le Parlement donna ordre à *Bradſchaw*, ſon Réſident à Hambourg, de partir pour Coppenhague & de reclamer, de la part de la République d'Angleterre, les Vaiſſeaux arrêtez. Le Roi l'ayant apris, ſortit en même tems, de la Ville, comme pour une partie de chaſſe, & à ſon retour nomma des Commiſſaires, pour ouïr Bradſchaw. Comme il eut marqué l'étonnement, où l'on étoit que le Roi eût fait arrêter une Flotte Angloiſe, dans le milieu de la paix; les Commiſſaires répondirent que le Roi avoit laiſſé entrer dans ſon Port la Flotte Angloiſe Marchande, pour empêcher qu'elle ne tombât entre les mains des Hollandois; & qu'au-lieu de le remercier, on lui avoit envoyé une Flotte, plus propre à lui faire la guerre, qu'à lui demander une grace.

Cette liaiſon du Danemarc, avec la Hollande, fit que la Suede pencha du côté de l'Angleterre; à cauſe de la perpetuelle jalouſie, qu'il y a entre les deux Couronnes du Nord. *Conrad van Beuning*, Envoyé des Etats Géneraux en Suede, fit tout ce qu'il put, pour gagner Chriſtine, & témoigna même qu'on ne ſeroit pas éloigné en Hollande d'accepter la médiation de cette Reine, entre le Parlement d'Angleterre & les Etats; (1) mais toutes ces négotiations furent inutiles, ce qui nous empêchera de nous y arrêter.

Mais nous ne pouvons pas omettre que, cette année, les Eſpagnols tirerent beaucoup d'avantage des brouilleries de la Cour de France, non ſeulement en Catalogne & dans le Mantoüan, mais encore en Flandre, où ils reprirent ſur les François Graveline & Dunkerque. (2) Il courut un bruit ſourd que la France avoit offert de mettre Dunkerque, entre les mains des Etats Géneraux; quoi que les François traitaſſent de viſionnaires ceux, qui s'imaginoient que cela étoit vrai. *Le Brun* ne laiſſa pas de s'y oppoſer; mais les Etats aſſez embarraſſez de la guerre, qu'ils avoient avec le Parlement d'Angleterre, n'avoient garde de s'engager, de maniere qu'ils s'attiraſſent une nouvelle guerre des Eſpagnols. Mais il paroit que *Cromwel* y avoit penſé ſerieuſement, (3) puiſque dès le commencement de Fevrier il avoit envoyé au Comte d'Eſtrades, le Colonel du Regiment de ſes Gardes, pour lui propoſer de traiter de Dunkerque; offrant d'en donner deux millions, & s'engageant de fournir cinquante Vaiſſeaux & 15000. hommes de pied, pour ſe joindre aux Armées de la France; de ſe déclarer contre l'Eſpagne, & contre tous les ennemis du Roi & du Cardinal Mazarin, avec qui il vouloit faire une étroite amitié. Ces offres furent rejettées alors, quoi que la Place fût très-mal fournie, & ne pût pas réſiſter longtems. Depuis les François, après l'avoir perdue, l'aſſiegerent de nouveau, & la remirent à Cromwel.

Les Ambaſſadeurs (4) d'Eſpagne repréſenterent, au même tems, que le Roi leur Maitre avoit envoyé des ordres, en tous ſes Ports, de favoriſer, en toute maniere, les Vaiſſeaux que les Etats envoyoient dans la Méditerranée, pour s'oppoſer aux Pirateries des François; mais qu'il laiſſoit à la prudence des Etats de conſiderer, s'il ne ſeroit pas mieux de n'en envoyer que ſept, ou huit, à la fois, de peur que d'autres Puiſſances n'entrepriſſent d'en faire autant. Ils ſe plaignirent encore que les Hollandois portoient des Marchandiſes directement en Amerique, ce qui étoit contre les Traitez. Ils firent auſſi de grandes plaintes, contre les nouveautez, que l'on avoit introduites, à ce qu'ils diſoient, de la part des Etats, dans la Seigneurie de *Gemert*, comme ſi elle dépendoit de la Mairie de Bois-le-Duc. Ils prétendirent de plus qu'il y avoit divers Articles de la Paix de Munſter, qui n'avoient point encore été exécutez, & que la Chambre Mi-partie pour le Païs de delà la Meuſe n'étoit pas encore bien reglée. Les EE. GG. avoient en effet eu tant d'occupation, depuis la concluſion du Traité, ſoit en leur Païs, ſoit au dehors, pour ſe défendre contre les Anglois; qu'il n'avoit guére été poſſible qu'ils miſſent ordre à tout; mais dans la ſuite tout fut réglé. 1652.

Il y eut encore diverſes négotiations, touchant les Vaiſſeaux Anglois arrêtez à Coppenhague; mais auxquelles nous ne nous arrêterons pas, parce qu'elles ne regardent point les Provinces Unies. Il ſuffit de dire que le Danemarc ſe tira aſſez bien d'affaire, & que ſes Ambaſſadeurs, en repaſſant par la Hollande aſſurerent les EE. de l'amitié de leur Maître. La Suede témoigna auſſi qu'elle vouloit eſſayer de raccommoder les Anglois & les Hollandois. C'étoit comme parloit Chriſtine; mais *Van Beuning* pénetra que ce n'étoient que des paroles, & écrivit en Hollande que la Reine étoit bien aiſe que les deux Républiques fuſſent brouillées enſemble, & ne travailleroit nullement à les réconcilier. Comme les Etats preſſoient fort le Roi de Danemarc de fermer le paſſage du Sund aux Anglois, la Suede s'y oppoſoit; ſous prétexte qu'on avoit experimenté qu'encore que cela parût d'abord n'être que contre les Anglois, c'étoit, dans le fonds, une défenſe contraire aux interêts de la Suede. Les Suedois diſoient que cela incommoderoit bien, en quelque maniere, les Anglois; mais qu'ils ne laiſſeroient pas d'avoir de quoi bâtir des Vaiſſeaux de la Nouvelle Angleterre, de la Virginie & des Barbades, on d'en avoir d'autres, même des Hollandois; qui devoient entretenir, à quelque prix que ce fût, leur navigation, ſans quoi ils ſeroient perdus; & que celui de la Mer Balthique étoit l'un des trois principaux négoces qu'ils euſſent. On comptoit, pour les autres, le négoce de France, d'Eſpagne & des Indes; & celui du Nord, qui conſiſtoit dans la pêche des Harangs & des Baleines, & de toutes les Marchandiſes, que l'on portoit en Moſcóvie, par S. Miebel l'Archange, & en celles qu'on en rapportoit, pour répandre dans tous les Païs qui en avoient beſoin. Les Suedois s'imaginoient qu'ils pourroient négotier des marchandiſes de la Mer Balthique, directement & ouvertement avec les Anglois, & indirectement & en ſecret avec la Flandre. Enfin on raiſonnoit ſur cela, à perte de vuë, comme l'on parle de choſes, dont on n'eſt pas aſſez informé.

Cependant, pour revenir à ce qui ſe paſſoit dans les Provinces Unies, la Province de Zélande envoya une Députation à celle de Hollande, pour propoſer aux Etats Géneraux, s'il ne

(1) Voyez-les dans *Aitzema* Liv. XXXII. pag. 754.
(2) Le même Ibid. p. 757. col. 2.
(3) Lettres du *Comte d'Eſtrades* Tom. I. p. 94.
(4) *Aitzema* Liv. XXXII. p. 756. col. 2. & ſuiv.

1652. ne ſeroit pas bien de nommer un Capitaine & un Gouverneur Général. Les Etats de Hollande, pour ne recevoir pas une ſemblable propoſition, devant toutes les Provinces, envoyerent, pour les recevoir, quelques-uns de leur Corps, comme Députez; pour leur dire qu'ils avoient été nommez, pour conferer avec eux. Les Hollandois s'apperçurent bien-tôt, que la plûpart des Députez Zélandois n'approuvoient pas, eux-mêmes, la propoſition, qu'ils venoient faire & qu'ils ne s'étoient chargez de la faire, que pour ne pas déplaire à la Populace de Middelbourg, émuë par quelques Miniſtres; qui l'échauffoient contre ceux, qu'ils appelloient *la Faction de Louveſtein*. Il eſt viſible qu'un Enfant n'étoit nullement en état de faire mieux réüſſir les Flottes, qui étoient commandées par les plus grands Amiraux, que les Provinces aient jamais eus, & que rien n'empêchoit de vaincre les Anglois, que parce que les Flottes Hollandoiſes étoient compoſées de bâtimens plus petits, que ceux des Anglois, & beaucoup plus mal équippez. Les Deputez de Hollande & de Zélande eurent une conférence, le 9. de Novembre; où les premiers montrerent au long aux ſeconds, que la nomination d'un Gouverneur & d'un Capitaine Général étoit non ſeulement contraire à la réſolution de la Grande Aſſemblée des Provinces, tenue en MDCLI. mais qu'elle étoit encore contraire à l'état, auquel la République ſe trouvoit alors. En effet il n'étoit nullement de ſon intetét de continuer la guerre, avec les Anglois; & la nomination du Prince aux Emplois de ſes Prédeceſſeurs, rendoit le Parlement irreconciliable à l'Etat.

On preſſoit fort l'équippement de trente nouveaux Vaiſſeaux de Guerre, plus gros que ceux qu'on avoit eus, juſqu'à lors. D'abord après la Paix de Munſter, l'Etat (1) avoit vendu, par une Economie un peu mal entendue, les plus vieux Vaiſſeaux, qu'il eût, & ceux qui étoient reſtez avoient été envoyez dans la Méditerranée, pour s'oppoſer aux Pirateries des François. On n'auroit jamais cru alors qu'on auroit la guerre, avec les Anglois; & quand elle avoit commencé, on avoit loué des Vaiſſeaux Marchands, qu'on avoit accoutumé d'envoyer en Eſpagne, ou dans la Mediterranée, quelques Flutes, & deux ou trois Vaiſſeaux des Indes Orientales, leſquels on avoit équippé en Guerre; quoi que plus propres à ſe défendre contre des Ecumeurs de Mer, qu'à ſe battre contre des Vaiſſeaux de Guerre. Ceux, que les Amirautez avoient louëz, étoient paſſables, mais ceux que les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales avoient fournis, étoient les moindres de tous. Un Vaiſſeau de guerre bien équippé, comme dit très-bien (2) un Hiſtorien du tems, vaut mieux que trois autres: comme un boulet de vint-quatre livres fait trois, ou quatre fois plus d'effet, qu'un de huit. Cependant la guerre diminuoit fort le commerce, de ſorte que le revenu des Amirantez, qui venoit des droits impoſez aux Marchands, qui ſortent & qui entrent, diminua extrémement. D'un autre côté les Villes Marchandes, ſur les côtes de la Mer Balthique, profitoient de l'occaſion, & fourniſſoient de leurs Marchandiſes les peuples, qui avoient accoûtumé de les tirer des Hollandois. Il y avoit par tout de grandes plaintes que le négoce n'étoit plus protegé; & il étoit très-difficile de le faire, comme on l'auroit ſouhaité, 1652.
à cauſe de la guerre, qu'on avoit avec l'Angleterre, qui cauſoit trop de dépenſe; pour qu'on pût pourvoir aux Eſcortes, qu'on avoit accoûtumé de donner aux Flottes Marchandes. Il ſe fit encore, à la fin de l'Année, des négotiations en Danemare & en Suede; mais qui ne nous arrêteront pas, parce qu'elles n'aboutirent à rien. On aſſure que *Van Beuning*, qui étoit Envoyé en Suede, s'imagina de pouvoir faire une triple Alliance de l'Etat avec les deux Couronnes du Nord, & que Chriſtine s'étant écriée que ce ſeroit un *grand miracle*, ſi la Suede s'allioit avec le Danemare; il lui repondit *qu'on ne s'attendoit auſſi qu'à des miracles, ſous le regne de S. M.* Mais on y fut bien trompé. Cependant l'armement ne ſe faiſoit pas aſſez promptement, parce qu'il dépendoit de diverſes Amirautez & de Colleges ſubalternes, qui y apportoient du retardement; non ſeulement par le manquement d'argent, mais par la diverſité des opinions, & la longueur des déliberations. Ceux d'entre les Marchands, qui vouloient faire aſſurer leurs Vaiſſeaux & leurs Marchandiſes, pour la Méditerranée, ne pouvoient le faire, qu'en donnant le vint-cinq pour cent, tant la navigation étoit alors dangereuſe.

Le Lieutenant (3) Amiral Tromp, après le 1653.
combat, dont on a parlé, ayant croiſé, pendant quelque tems, entre les côtes de France & d'Angleterre, pour attendre des Vaiſſeaux, qui devoient venir de Hollande, fit voiles à l'Oueſt & ſe rendit au commencement de Fevrier, à la rade de l'Ile de Ré; d'où, après y avoir demeuré une ſemaine, il mit de nouveau à la Voile, avec deux cens cinquante Vaiſſeaux Marchands, pour les reconduire en Hollande. Le dernier du Mois, étant près de Portland, il découvrit la Flotte Angloiſe, commandée par Blake, & il la joignit à 10. heures avant Midi. Le principal deſſein des Anglois étoit de s'emparer de la Flotte Marchande, que Tromp conduiſoit en Hollande & en Zélande; & l'Amiral Hollandois ne penſoit qu'à y conduire ſûrement cette même Flotte.

Dés que les Flottes furent à la portée du Canon, Tromp s'avança ſur le Vaiſſeau de Blake, qui, ſans attendre qu'il l'aprochât de plus près, lui lâcha ſa bordée, qui conſiſtoit en boulets de 36. livres de poids, ſans lui faire grand mal. Tromp attendit, ſelon ſa coûtume, de lui répondre par une décharge, quand il ne fut éloigné de lui, qu'à la portée du Mouſquet; & revirant à l'inſtant, il lui envoya encore une autre bordée ſur le même côté. Après quoi il tourna de l'autre, & fit ſur ce côté une décharge, qui fit jetter de grands cris aux Anglois; ce qui fit juger, qu'il y avoit eu bien des gens bleſſez, par cette bordée. Depuis Blake ne ſe battit plus, que de loin. Ruiter eut d'abord à faire à un Vaiſſeau, nommé la *Proſperité*, de quarante-quatre pieces de Canon, & de cent ſoixante & dix hommes d'équipage. L'Artillerie de ce Vaiſſeau étoit ſi fort ſuperieure à la ſienne, qu'il réſolut de venir plûtôt à l'abordage, que de le canonner plus long-tems. Son monde ſe préſenta à l'abordage, mais il fut d'abord rebutté. Cependant il les exhorta ſi bien à faire leur devoir, qu'ils fauterent dans ce vaiſſeau & s'en rendirent les maîtres. Mais ce Vaiſſeau fut ou abandonné, ou repris; parce que Ruiter ſe trouva ſi engagé, & ſi mal ſervi des Vaiſſeaux de ſon Eſquadre, qu'il eut bien de la peine à ſe tirer

(1) Voyez un Ecrit cité dans la Vie de *Jean de Witt* Ch. I. II. du Tome I.
(2) *Aitzema* Liv. XXXII. p. 761.

(3) Voyez la Vie de Ruiter Liv. II. au commencement & celle de Tromp, ſur cette année.

1653. tirer lui-même d'affaire. Il ſe trouva environné de plus de vint Vaiſſeaux Anglois, au travers deſquels il paſſa, ſecouru par le Vice-Amiral Jean Evertsz. Il ſe batit encore contre ſept gros Vaiſſeaux, ſoûtenu par deux Capitaines Hollandois. Il eſſuya auſſi le feu de quelques autres Vaiſſeaux, qui ne s'étoient pas encore battus, avec les mêmes, juſqu'au ſoir; ſans que perſonne vint les aider à ſe tirer d'affaire. Tromp perça pluſieurs fois la Flotte Angloiſe, & fut expoſé à un danger perpetuel, juſqu'au ſoir. L'Auteur de la Vie de Ruiter a eu raiſon de célebrer la bravoure des autres Capitaines, qui firent des merveilles, dans cette terrible action. Mais il faut avouer qu'il y eut auſſi vint-ſix Capitaines Hollandois, qui ne firent pas leur devoir; ce qui augmente la gloire des précedens. On ne ſauroit trop déteſter la lâcheté de ces gens-là; mais on a auſſi de la peine de ne point ſe plaindre de ceux, qui étoient alors dans le Gouvernement, & qui expoſoient tant de braves gens, & même l'Etat, en les obligeant à ſe battre contre un Ennemi beaucoup ſupérieur, & auquel ils n'échappoient que comme par miracle, & par une valeur extraordinaire; & cela pour épargner quelques frais, qui s'augmentoient tous les ans; parce que les Anglois ne manquoient pas de revenir à la charge, avec des Flottes mieux équippées; dans l'eſperance de ruiner tout à fait l'unique reſſource, que les EE. GG. avoient alors. La nuit ſuivante, les Vaiſſeaux ne faiſant que dériver à cauſe du calme, châcun travailla à ſe radouber, du mieux qu'il put.

Le lendemain 1. de Mars, Tromp fit venir à ſon Bord tous les Officiers de la Flotte; pour leur donner ſes ordres & les exhorter à bien faire, ſi les Anglois revenoient les attaquer. Ils n'y manquerent point, dans l'eſperance de s'emparer au moins d'une partie de la Flotte Marchande. Les Anglois ſuivirent en effet les Hollandois, & les attaquerent à trois lieuës au Nord-ouëſt, de l'île de Wight. Quoi qu'ils euſſent le vent, ils ne s'en ſervirent point, pour aller à l'abordage, comme ils l'auroient pû faire, & tirerent principalement aux Mâts & aux Manœuvres; apparemment parce qu'ils n'avoient pas tant deſſein de ſe battre, que de s'emparer des Vaiſſeaux Marchands; que les Vaiſſeaux de Guerre, démâtez, & deſtituez de voiles & de cordages, ne pourroient pas ſecourir aſſez promptement. Tromp rangea ſa Flotte, en demi cercle, pour tenir la Flotte Marchande au milieu, où les Anglois tâcherent vainement de pénetrer. Une partie des Capitaines, qui n'avoient pas bien fait leur devoir, le jour précedent, s'en aquiterent mieux, celui-ci. Les Officiers Généraux, ſur tout, s'expoſerent beaucoup. Ruiter ayant reçu ordre, pendant le Combat, de ſe rendre auprés du Lieutenant-Amiral, s'engagea ſi fort parmi les Anglois & en fut canonné, avec tant de violence, qu'après midi il ſe trouva hors d'état de tourner ſon vaiſſeau, pour le conduire, où il étoit beſoin, & que Tromp le fit remorquer.

Comme il avoit apris que les Vaiſſeaux des Marchands, dans la crainte de tomber entre les mains des Anglois, faiſoient voiles au Sud, vers les côtes de France; il leur envoya inceſſamment ordonner de faire force de voiles, vers le pas de Calais, pour aller de là en Hollande. Mais ils n'obéirent pas, de ſorte que les Anglois en couperent quelques-uns, avec deux Vaiſſeaux de guerre. Ils ſe rendirent même maîtres du Vaiſſeau du Capitaine *le Sage*, & l'on dit encore qu'ils avoient pris dix ou douze Bâtimens Marchands. Les autres ſe degagerent, ou ſe retirerent auprés des Vaiſſeaux de guerre, ou au Havre de Grace, où il ſe rendit auſſi deux Vaiſſeaux de Guerre, qui étoient desemparez. Vers le coucher du Soleil, les deux Armées ſe ſéparerent 1653.

Quoique les Hollandois euſſent peu de poudre & de Boulets & que leurs Vaiſſeaux fuſſent tres-mal traitez; ils ne laiſſerent pas de ſe préparer à un troiſiéme Combat pour le lendemain le 2. de Mars. En effet les deux Flottes s'engagerent, à dix heures a ant midi. Le Vice-Amiral Anglois du Pavillon Bleu tira à cartouche ſur le Vaiſſeau de Tromp, mais ce dernier s'approcha ſi prés de l'Anglois, qu'il lui tira ſes deux bordées, qui le bleſſerent dans ſes Oeuvres vives & le contraignirent de ſe retirer. Dès le commencement du Combat, le Vaiſſeau de Ruiter étoit encore remorqué par un autre, & ne laiſſa pas de cauſer beaucoup de dommage aux Ennemis; mais enfin ils le desemparerent ſi fort à coups de Canon, qu'il ne pouvoit plus porter de voiles. Il y avoit eu quarante hommes de tuez ſur ſon Bord, & autant de bleſſez. Une partie de ſon Equipage étoit demeurée ſur le Vaiſſeau, qu'il avoit pris le premier jour, & qu'il n'avoit pu conſerver. Il ſe perdit encore quelques Vaiſſeaux Marchands, pour n'avoir pas voulu ſuivre l'ordre de Tromp; & on ne put pas les ſecourir contre les Anglois, faute de poudre. Cette même raiſon fit retirer quelques Vaiſſeaux, mais il y en eut d'autres, qui le firent par lâcheté.

Après que le ſoleil fût couché, Blake ſembla vouloir venir attaquer encore une fois la Flotte Hollandoiſe; mais comme Tromp faiſoit peu de voiles, pour l'attendre, Blake revira & fit voiles vers les Côtes d'Angleterre. Les Hollandois cependant eurent de la peine à éviter les côtes de France, parce que le vent étoit preſque entierement tourné au Nord. Ils perdirent en ces trois combats, neuf Vaiſſeaux de guerre, dont il y eut cinq de brûlez, ou de coulez bas & quatre de pris. Le nombre de leurs morts fut de cinq à ſix cens hommes, entre leſquels il y eut ſix Capitaines. Les Anglois ne prirent que vint-quatre Vaiſſeaux Marchands, quoi qu'ils ſe vantaſſent alors d'en avoir pris juſqu'à quarante, comme *Brandt* le remarque. Le *Comte de Clarendon* (1) touche ce combat, d'une maniere qui fait voir qu'il n'en étoit pas fort bien informé; comme on le verra, en le comparant avec *Brandt*, qui a écrit ſon Hiſtoire, ſur le Journal même de Ruiter, que j'ai vu plus d'une fois entre ſes mains, lorſqu'il étoit occupé à écrire cette Hiſtoire. Les Anglois ne perdirent pas moins de monde, mais ils ne perdirent pas tant de Vaiſſeaux; au moins qui periſſent, dans le combat; mais il y en eut un grand nombre de ſi desemparez, qu'ils ne purent être, de long-tems, d'aucun uſage.

Le 3. de Mars, la Flotte des Etats alla mouiller, près des bancs de Flandre, à trois lieuës de Dunkerque, au Nord-ouëſt, où Ruiter s'applica à rétablir, le mieux qu'il ſeroit poſſible, ſon Vaiſſeau. Mais après Midi, ſes trois Mâts tomberent dans la Mer, l'un après l'autre, avec tous leurs agreils; de ſorte qu'il fut obligé de ſe faire remorquer, par deux Vaiſſeaux, juſqu'à Fleſſingue. Les autres Vaiſſeaux, au nombre de plus de cent, tant Marchands qu'autres, ſe rendirent en divers Ports de Hollande & de Zélande. Les Etats Généraux témoignerent d'être extrémement ſatisfaits de la conduite de Tromp, de Ruiter & des autres Commandants, qui avoient ſi courageuſement

(1) Hiſtoire de la Rebel. Liv. XIII. p. 464. de l'Ed. in 4.

1653. ment réſiſté à une Flotte plus forte & mieux équippée, que la leur. Ils donnerent en même tems ordre qu'on réparât, avec ſoin, tous les Vaiſſeaux, qui en avoient beſoin, & que l'on fit les appareils néceſſaires à ſe mettre en mer, dés qu'il en ſeroit beſoin. Pour exciter les Officiers à continuer à faire bien leur devoir, les EE. GG. déclarerent qu'ils ſeroient des préſens en argent à chacun d'eux. Quand les Etats de Hollande eurent vû les ſommes deſtinées, pour cela, ils déclarerent qu'ils augmenteroient le préſent que les Etats Généraux ſeroient à Tromp de deux mille francs, ceux que l'on feroit à Witte Cornelisz. de Witte, à Ewertsz., & à Ruiter de quinze cens, & celui de Florisz. de douze cens. Les Amirautez furent chargées du ſoin des recompenſes des Officiers ſubalternes, qui auroient bien ſervi l'Etat. Mais on ne voit pas que l'on punît ceux, qui l'avoient mérité; de peur apparemment d'augmenter le nombre de ceux, qui ſe plaignoient injuſtement du Gouvernement. Les Etats de Hollande demanderent auſſi aux Etats Généraux d'accorder au Vice-Amiral Ewertsz. & au Commandant Ruiter deux cens livres par mois d'appointement; & que cela commençât, dès le tems auquel ce dernier avoit été fait Commandant. On peut voir par-là que l'Etat étoit ſervi à bon marché, & que de braves gens hazardoient leurs vies, pour très-peu de choſe. Les Généraux & les Officiers des Armées de Terre n'en avoient jamais uſé ainſi; quoi qu'on puiſſe dire que les dangers de la Mer fuſſent, pour le moins, auſſi grands que ceux de la Terre. Il fut réſolu, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, qu'ils ſe remettroient au plûtôt en mer; mais on les invita à ſe rendre dans l'Aſſemblée, où on les remercia & on les loüa de leurs bons ſervices. On les exhorta de plus à continuer à ſervir de même l'Etat, avec promeſſe, qu'on ne manqueroit pas de les en recompenſer. Les Etats de Hollande en firent autant, dans leur Aſſemblée.

Après avoir raconté ce qui regardoit les combats maritimes du commencement de cette année, nous ne pouvons pas oublier de dire que *Paw, van Hemſtede*, Penſionaire de Hollande, auſſi dévoüé au ſervice de la République, que ſon Pere l'avoit été à la Maiſon d'Orange, étant venu à mourir, ſur la fin de Fevrier de cette année; il s'agit de ſavoir qui l'on pourroit mettre, en ſa place. C'eſt un emploi, dont on ne peut ſe bien aquiter, ſans beaucoup d'habileté, & d'application, ſur tout en des tems fâcheux; comme étoient ceux, dont nous parlons. Un habile homme, qui en eſt revêtu, a beaucoup d'influence ſur les Réſolutions des Etats de Hollande, quoi qu'il n'ait point de ſuffrage dans leur Aſſemblée; & les ſentimens d'une Province, qui contribue ſeule, plus que toutes les autres, ſont auſſi d'un grand poids dans l'Aſſemblée Générale de toutes les Provinces. J'ai ſouvent ouï dire que les Amis de celui, qui fut pourvû de cette charge, lors qu'il les conſulta, pour ſavoir s'il l'accepteroit, ou non, l'avoient fait ſouvenir du ſort de Barneveld, & lui avoient dit aſſez clairement que, s'il vouloit accepter cet emploi, il falloit qu'il s'expoſât à être recompenſé de ſes bons ſervices, de la même maniere que lui.

Après l'enterrement du Sr. d'Hemſtede, les Etats de Hollande s'aſſemblerent, (1) le 1. de Mars, pour remplir ſa place, en attendant qu'on pût élire un Penſionaire de Hollande. Les Députez de Dordrecht, qui eſt la premiere Ville de la Province, nommerent *Ruyl*, Penſionaire de Harlem, & ceux de Harlem le Penſionaire de cette Ville, qui étoit *Jean de Witt* fils de *Jacob de Witt*, dont on a parlé ci-devant, en faiſant l'Hiſtoire des Brouilleries de l'an MDCL. Il n'avoit pas encore alors vint-huit ans, puis qu'il étoit né le 25. de Septembre de l'an MDCXXV. L'envie de ſervir ſa Patrie l'engagea à accepter, par proviſion, un emploi, dont il fut bien tôt revêtu ſeul. Comme il étoit dans le Parti oppoſé à celui de la Maiſon d'Orange; il ne pouvoit s'attendre que d'être fort traverſé, dans les fonctions de ſon Emploi. Il eut la même inſtruction, qui avoit été faite depuis l'an MDCXLI. que l'on pourra voir dans ſa Vie. C'eſt un détail des fonctions de cette charge, contenu en XXXV. articles, par où il paroit que celui, qui veut s'en aquiter bien, doit être fort laborieux, fort attentif à tout ce qui ſe paſſe dans toute la République, vigilant, actif, patient & adroit, pour gagner l'affection & l'eſtime de ſes Maîtres. Il n'y a néanmoins, que le II. & le III. Articles, qui fuſſent ſujets à des difficultez & qui puſſent mettre en danger celui, qui eſt revêtu de cet Emploi. Le II. eſt que *pour qu'on pût faire fonds ſur ſon ſervice & ſur ſes Avis, il ſeroit neutre & impartial dans toutes les affaires, tant des Quartiers, Villes, Bourgs & Colleges de Hollande & de Weſtfriſe, que des autres Provinces & païs; & n'embraſſeroit les interêts de perſonne, ni ne donneroit aucun avis, ou conſeil, ni ne prendroit aucune penſion ou gage de quelque autre Etat, ou Prince.* Cela demandoit une integrité & un desintereſſement, qui ſont des Vertus, qui ne ſont pas ſi communes, que l'on croit. Mais il falloit beaucoup de courage, de prudence & d'adreſſe, ſur tout en ce tems-là, pour *prendre ſoin*, comme porte le III. Article, *de toute ſa force, que les privileges, droits, coûtumes & uſages des Païs de Hollande & de Weſtfriſe, de même que l'autorité légitime de l'Etat demeuraſſent en leur entier.* La ſuite de l'Hiſtoire fera bien connoître l'importance de ces Articles. 1653.

Comme on avoit éprouvé, depuis que la guerre, avec le Parlement d'Angleterre, avoit commencé, le danger & le desavantage qu'il y avoit à s'oppoſer aux deſſeins des Anglois ſur les Flottes de Hollande; qui alloient ou qui revenoient du côté de l'Oueſt, entre les côtes de France & d'Angleterre; (2) on reſolut que les Vaiſſeaux Marchands, qui devoient faire voiles du côté de l'Oüeſt paſſeroient non dans le Canal, comme on parle en Hollande, ou dans la Manche, comme on s'exprime en France; mais feroient le tour de l'Ecoſſe, du côté du Nord, pour ſe rendre dans la mer d'Eſpagne, & que le Convoi les avertiroit du tems auquel il ſe mettroit en mer, & le rendez-vous, où il attendroit les vaiſſeaux. Ces réſolutions furent priſes le 11. & le 12. de Mars, dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, & bien-tôt après on marqua le Texel pour rendez-vous, à un certain tems, pour en partir au premier vent de Sud, qui ſouffleroit.

Un Hiſtorien (3) Anglois nous apprend que Charles II. crut devoir faire alors une propoſition aux Etats Généraux, qui ne pouvoit pas lui être desavantageuſe, quand même elle ne réüſſiroit pas. *Boreel* étoit alors Ambaſſadeur des EE. GG.

(1) *Aitzema* Liv. XXXIII. p. 787. col. 2.

(2) Voyez les Réſolutions ſecrettes des Etats de Hollande ſous l'adminiſtration de *J. de Wit*, ſur cette année.

(3) *Clarendon* Liv. XIII. p. 462. de l'Ed. in 8.

1653. GG. en France. Il avoit été auparavant Ambaſſadeur en Angleterre, & avoit toûjours paru, à ce que dit *Clarendon*, fort affectionné à la Maiſon d'Orange. Ils ſe voyoient fort ſouvent, & ils s'entrecommuniquoient l'un à l'autre leurs penſées, ſur ce qui ſe paſſoit. Sur cela le Roi, aprés s'être entretenu avec le Duc d'Ormond & le Chancellier (*c'eſt à dire*, *Clarendon*) fit dreſſer un Ecrit, dont il recommanda de n'en rien découvrir à perſonne & dans lequel il diſoit „ qu'il avoit de trés-bonnes raiſons de croire, qu'il „ y avoit ſur la Flotte Angloiſe pluſieurs Officiers „ & gens de mer, qui n'avoient pris ſervice ſur la „ Flotte, que dans l'eſperance de trouver quelque „ bonne occaſion de le ſervir: Que ſi les Hollandois le vouloient recevoir, il ſe mettroit „ d'abord ſur leur Flotte, ſans aucun commandement, que ſur les Vaiſſeaux Anglois, qui „ ſe rendroient à lui, dès qu'ils ſauroient, qu'il „ étoit ſur la Flotte Hollandoiſe: Qu'enfin par-„ là il eſperoit d'affoiblir les forces des Rebelles „ & que les Hollandois ne manqueroient pas „ d'en tirer de l'avantage. " Le Roi ſigna cet Ecrit & l'envoya, par Clarendon, tout ouvert à l'Ambaſſadeur, avec priere de le renfermer dans la Lettre qu'il écriroit aux Etats. Boreel fut extrémement ſurpris de cette propoſition & fit ſcrupule de l'envelopper dans ſa Lettre, de peur qu'on ne crût qu'il avoit conſeillé au Roi de le faire; „ car, *dit l'Auteur*, les Etats étoient cho-„ quez de l'affection qu'il avoit pour le Roi, & „ de la dépendance où il étoit de la Maiſon „ d'Orange. " Enfin il trouva à propos que le Roi renfermât ce Papier, dans une Lettre fermée qu'il lui enverroit, & qu'il ſe chargeroit d'envoyer aux Etats; ce qu'il fit.

Le même dit „ que la guerre avoit diminué „ l'union, qui avoit été dans les Etats, & que „ le Parti, qui étoit pour le Prince d'Orange, „ avoit repris courage, & ſe joignit avec ceux, „ qui étoient oppoſez à la guerre; que quand la „ Lettre du Roi Charles II. arriva, ils éleverent „ fort le génie de ce Prince, pour avoir fait cette ouverture, & ſouhaiterent qu'on lui en fit „ de trés-humbles remercimens: Qu'ils dirent „ qu'il ne falloit point perdre d'occaſion de diminuer les forces & l'orgueuil de l'ennemi, & „ que le peuple ayant appris l'offre du Roi, „ diſoit qu'il étoit juſte de l'accepter. " Mais l'Hiſtorien n'étoit pas bien informé de ce qui ſe paſſoit; puis qu'il eſt certain que ceux, qui ne vouloient pas alors la guerre, avec l'Angleterre, étoient oppoſez au parti du Roi; qui la vouloit, pour rétablir la Maiſon de Stuart, & par là même faire donner au Prince d'Orange les Charges, que ſes Prédeceſſeurs avoient euës; quoi qu'il n'y eût point d'apparence de réüſſir, en cette guerre.

„ De Witt, *continue-t-il*, qui étoit Penſionai-„ re de Hollande & qui avoit le plus d'influence „ dans les Conſeils, ne vouloit nullement qu'on „ ſe joignît avec le Roi; parce qu'il prévoyoit „ bien, qu'il faudroit néceſſairement que Charles „ ſoûtint les prétentions du Prince d'Orange, „ dont de Wit étoit un ennemi déclaré: Qu'il „ dit aux Etats que l'offre du Roi étoit en effet „ fort généreuſe; mais que ſi on l'acceptoit, on „ ne ſeroit plus en état de ſe détacher de ſes in-„ terêts, & qu'au lieu de finir la guerre avec „ l'Angleterre, dont les Etats étoient déja las, „ cela la rendroit éternelle, & ſeroit la cauſe de „ leur ruine: Que pendant qu'ils n'étoient enga-„ gez à ſoûtenir aucun autre interêt, que le leur, „ il pourroit arriver que ceux, qui étoient en „ guerre avec eux, en devinſſent auſſi las, qu'ils „ l'étoient eux-mêmes, ce qui faciliteroit la 1653.
„ paix; de laquelle autrement ils ne ſeroient plus „ les maitres: Qu'enfin il étoit d'avis de remercier „ le Roi de ſa bonne volonté. " Ce diſcours fit un tel effet, ſur les Eſprits, qu'on ne parla plus que de faire la paix, à quelque prix que ce fût. Si le Penſionaire de Witt tint un ſemblable diſcours, il en uſa très-civilement. Il étoit d'ailleurs viſible que Charles ne cherchoit, que ſon avantage particulier, comme il fit toute ſa vie; & qu'il ne ſe ſeroit guere mis en peine de ruiner les Provinces Unies, ſoit qu'il eût pu rentrer alors en Angleterre, ſoit qu'il n'eût rien avancé; comme en effet il n'avança rien, pendant la vie de Cromwel. Son Neveu même le Prince d'Orange ne lui tint jamais à cœur, ni ne fut rembourſé des ſommes, qu'il devoit à ſa Maiſon. Si les Provinces avoient accepté ſon offre, il leur auroit été ſeulement à charge, ſans rien effectuer. Ce qu'il diſoit des Officiers de Marine étoit fort incertain, & cependant l'Etat ſe ſeroit engagé à entretenir un Prince; qui n'étoit bon à rien qu'à faire de la dépenſe, comme ſon propre Hiſtorien le marque aſſez.

Les Etats, au reſte, étoient ſi ſatisfaits de la conduite de leurs Amiraux, (1) qu'il en reſte des preuves authentiques, dans les Regitres des Etats de Hollande, ſur le 28. de Mars MDCLIII. Ils retournerent en mer, ce même Mois, excepté Tromp, qui ne partit que le 1. Mai. Mais avant que de dire ce qui ſe paſſa dans les mers voiſines, nous raconterons, en peu de mots, ce qui arriva ſur les côtes de Toſcane, entre les Anglois & les Hollandois. Le Grand (2) Duc choqué de ce que les Anglois avoient enlevé aux Hollandois une Fregate, nommée le Phénix, ſur la Rade de Livourne, leur fit commander de ſortir de ſon port, où ils avoient été ſous la conduite d'Appleton, pendant près de huit mois, ou de rendre le Phénix aux Hollandois. Appleton ayant reçu cet ordre & conſulté avec Bodley, qui avoit une eſcadre de ſept Vaiſſeaux, & d'un Brûlot, à Porto-Longone; il fut réſolu, entre eux, que Bodley ſortiroit de ce port, & que dès qu'Appleton verroit le combat, entre Bodley & les Hollandois, commencé, il l'iroit joindre. Le 12. de Mars, un peu avant la nuit, on commença à appercevoir la Flotte de Bodley. Le lendemain, on vit quatre de ſes Vaiſſeaux s'approcher, & les autres à quatre, ou cinq milles de diſtance. Les Hollandois avoient ſeize Vaiſſeaux de Guerre & un Brûlot, & pouvoient encore être ſoûtenus, par ſix ou ſept Vaiſſeaux, arrivez depuis peu du Détroit de Gibraltar. Les Anglois n'avoient que treize Vaiſſeaux & une Flute, avec un Brûlot. Bodley détacha d'abord trois Vaiſſeaux & un Brûlot, comme pour inſulter l'ennemi, ſans qu'on vit Appleton ſortir du port de Livourne. Van Gale crut qu'Appleton avoit deſſein de l'attaquer, dès qu'il le verroit engagé; & pour l'obliger lui-même de ſortir, il feignit de vouloir attaquer Bodley, & tourna ſes voiles de ce côté-là; ſur quoi Appleton ſortit & s'avança en poſture d'attaquer la Flotte Hollandoiſe, dès qu'elle commenceroit à canonner l'eſcadre de Bodley. Mais les Hollandois ne virent pas plûtôt Appleton venir à lui, qu'ils revirerent tout d'un coup de ſon côté & l'attaquerent. De Galen commença à canonner le Vaiſſeau Anglois, nommé la Bonne-aventure, monté de quarante pieces de Canon, & de cent-quatre-vints hommes d'Equipage, ſans lui

(1) Voyez *Brandt* dans la Vie de Ruiter ſur cette année.
(2) Vie de *Cosm. Tromp* ſur cette année.

1653. lui donner le tems de ſe mettre en défenſe. Il lui lâcha pluſieurs bordées, ſans diſcontinuer & un boulet ayant pénetré dans la chambre des poudres, y mit le feu; de ſorte qu'un moment après, on la vit ſauter en l'air, ſans qu'on en pût ſauver perſonne, que ſix ou ſept Matelots.

Appleton montoit le Léopard, qui avoit cinquante pieces de Canon & deux-cens hommes, ou environ, d'Equipage. Il fut attaqué par le Soleil & le Jules-Céſar, qui le canonnerent d'une terrible maniere. Corneille Tromp (fils du Lieutenant Amiral, & qui avoit été fait Contre-Amiral) montoit le Vaiſſeau, nommé la Lune. Il attaqua un bâtiment Anglois, qu'on appelloit le Samſon, monté de quarante pieces de Canon, & de cent trente hommes d'équipage. Après l'avoir canonné, il vint à l'abordage & le réduiſit à ſe rendre. Cependant un Brûlot Hollandois l'ayant approché mal à propos de l'autre bord, y mit le feu, qui pénetra bien tôt juſqu'aux poudres, ce qui le fit ſauter en l'air. Mais les Chalouppes Hollandoiſes ſauverent l'Equipage. Un autre Vaiſſeau Anglois, nommé le Marchand du Levant, attaqué par deux Hollandois, fut auſſi réduit à ſe rendre à diſcretion. Un troiſiéme, nommé le Voyageur, eut le même ſort. Cependant, Bodley ayant abandonné Appleton, ce dernier ne laiſſoit pas de ſe battre courageuſement, contre les deux Bâtimens qui l'avoient attaqué, & les avoit obligez de s'éloigner; le Capitaine de Boer, l'ayant acroché, les fit revenir à la charge. L'Anglois, environné de ces trois Vaiſſeaux, voulut mettre le feu aux poudres; mais les Matelots ne le permirent pas & il fut auſſi obligé de ſe rendre, après avoir perdu quatre-vints hommes, ſur ſon Bord, outre ſoixante de bleſſez. Ainſi il y eut cinq Vaiſſeaux de l'Eſcadre d'Appleton, qui furent hors de combat; le ſixiéme ſe retira à l'Eſcadre de Bodley, qui ſe ſauva, à la faveur de la nuit.

Le Commandant de Galen eut malheureuſement une jambe fracaſſée du ſecond coup de Canon, qui fut tiré ſur ſon Bord. On lui coupa promptement la jambe, au deſſous du genouil & on l'emporta à fond de cale. Il ne laiſſa pas d'exhorter ſon monde à bien faire, & lors qu'il apprit que les Vaiſſeaux, qui reſtoient aux Anglois, avoient pris le largue, il ordonna de les ſuivre; mais comme il étoit nuit, les Officiers de la Flotte Hollandoiſe revirerent, pour aller mouiller à la rade de Livourne, où il mourut le 23. de Mars.

Les Anglois perdirent ſix Vaiſſeaux de Guerre dont il y en eut un de coulé à fond, trois de pris & deux de brûlez. Ils eurent deux-cens-quatre-vints-ſix morts, deux-cens-quatre-vint-treize bleſſez, & quelques priſonniers. Les Hollandois n'eurent que cent-vint-trois morts, & environ autant de bleſſez. Pour Van Galen, ſon corps fut embaumé, & emporté en Hollande. Il fut enſeveli le 11. de Decembre à Amſterdam, dans la Nouvelle Egliſe, où on lui dreſſa un Tombeau de marbre blanc, avec de beaux ornemens de ſculpture. C'eſt un honneur, que les EE. GG. ont fait plus d'une fois à leurs Amiraux, comme on l'a déja vu, & comme on le verra encore. Pendant leur vie, ils ne jouïrent jamais de gros appointemens, & leurs familles en hériterent plus d'honneur, que de biens. Il eſt vrai que la plûpart avoient commencé de rien; mais la Nobleſſe des Généraux, qui ont commandé les Armées de Terre, n'a pas aſſurément gagné tant de victoires, que des Amiraux, ſans naiſſance, en ont remporté; en s'expoſant eux-mêmes beaucoup plus, que ne faiſoient ceux qui commandoient les armées de terre. 1653.

Nous continuerons à raconter ici les évenemens, dont la mer fut le théatre, pendant cette année; après quoi nous reviendrons à ce qui ſe paſſa dans le Païs, & dans les négotiations avec les Puiſſances voiſines; avec l'une deſquelles on tâchoit d'avoir la Paix, pendant qu'on lui faiſoit la guerre par mer, avec un acharnement, qui étoit égal dans les deux Nations; qui auroient pu épargner des ſommes immenſes, & une très-grande effuſion de ſang humain, ſi la fureur de la Guerre n'avoit pas prévalu à l'amour que les hommes, & ſur tout les Chrétiens doivent avoir pour la Paix. Si le Parlement d'Angleterre n'avoit pas été ſi chatouilleux, l'affaire des Dunes n'auroit pas cauſé une rupture; mais outre la gloire de la Nation, qu'il crut bleſſée, il regardoit les EE. GG. comme ſes ennemis, à cauſe de la Princeſſe Royale & du jeune Prince d'Orange, ſon fils, pour qui les Etats devoient néceſſairement avoir beaucoup d'égards.

Depuis le dernier combat, que les Amiraux des EE. GG. livrerent aux Anglois; on travailla jour & nuit, en Hollande & en Zélande, à réparer la Flotte, pour la mettre en mer; ſoit pour proteger la navigation, ſoit pour s'oppoſer aux deſſeins particuliers des Anglois.

Comme on craignoit de manquer de Matelots, les Etats Généraux défendirent, pour cette année, le 25. de Mars, la navigation au Groenland, à la pêche de la Baleine, qui demande un aſſez grand nombre de cette eſpece de gens; outre qu'ils pouvoient aiſément tomber entre les mains des Anglois, en allant, ou en revenant. Tromp diviſa toute la Flotte en cinq Eſcadres. Il prit le commandement de la premiere, & eut ſous lui le Commandant *de Wildt* pour Vice-Amiral, & le Capitaine *Abel*, pour Contre-Amiral. Le Vice-Amiral Evertz. eut la ſeconde Eſcadre, avec ſon Frere pour Vice-Amiral, ſous lui, & le Capitaine *Kemp*, pour Contre-Amiral. Le Vice-Amiral de Witt eut la troiſiéme, & pour Vice-Amiral le Capitaine *Lapper* & pour Contre-Amiral le Capitaine *Cleydyck*. Ruiter, qui commandoit la quatriéme, eut pour Vice-Amiral le Capitaine *den Oven*, & pour Contre-Amiral le Capitaine *Hartman*. Le Contre-Amiral *Florisz.* avoit la cinquiéme, pour Vice-Amiral le Capitaine *Campen*, & pour Contre-Amiral le Capitaine *Jaarsveldt*.

Tromp n'avoit conſenti qu'à peine, à faire cette Campagne, & il écrivit aux EE. GG. les raiſons, qui l'avoient empêché d'accepter d'abord le commandemeot de la Flotte. C'étoit „ que les meilleurs Vaiſſeaux des EE. avoient „ peri, en cette guerre, par la Mer, ou par le „ feu: Qu'on avoit négligé de faire radouber „ ceux, qui pouvoient ſaire le plus de ſervice: „ Qu'il y avoit des Capitaines, qui ne s'étoient „ pas bien aquitez de leur devoir, dans les „ batailles précedentes. C'étoit, comme il diſoit, ce qui lui avoit fait ſouhaiter qu'on donnât le commandement de la Flotte à un autre. „ Il ajoûtoit qu'après cela on ne devoit pas l'acuſer des mauvais ſuccés qui pourroient ariver. " Si l'on avoit fait bâtir ſoixante gros Vaiſſeaux, comme la réſolution en avoit été priſe, on auroit été beaucoup plus en état de réſiſter aux Anglois; mais apparemment le manquemeot d'argent, ou le ménage, qui a ſouvent cauſé de grandes pertes à la République, avoit empêché d'executer la réſolution, dont on a parlé.

Tromp

1653. Tromp fut néanmoins obligé de ſe charger du commandement de la Flotte, telle qu'elle étoit; comme s'il faiſoit trop le difficile, & s'il demandoit trop de ſûreté, pour ſe battre contre les Anglois, ſans penſer qu'il étoit plus éclairé, ſur cette matiere, que ne le pouvoient être les Etats, dont les Membres n'avoient que peu, ou point d'experience de ce qui regardoit la Marine. Il ſemble qu'on ne devoit pas ſe promettre naturellement la victoire, en oppoſant à un Ennemi très-exercé, une Flotte plus foible que la ſienne, & que c'étoit expoſer l'Etat. Cependant Tromp eut ordre de ſe mettre en mer, pour eſcorter deux cens Vaiſſeaux Marchands, qui s'en alloient, par le Nord, en France & en Eſpagne, & une autre Flotte qui en revenoit, du même côté. On en attendoit encore une autre de la Mer Balthique & quelques Vaiſſeaux des Indes Orientales.

L'Armée Navale d'Angleterre eut auſſi ordre de ſe mettre en mer, & eut pour Amiraux *George Monk*, (1) qui avoit commandé par terre ſous Cromwel & qu'il fit venir d'Ecoſſe, & *Richard Dean*, très-bon homme de mer. Ils monterent tous deux, ſur le même Vaiſſeau Amiral. Blake, en qui Cromwel ne ſe fioit pas tant, commanda ſous eux. (2) D'autres ne parlent point de ce dernier, & nomment pour Vice-Amiral *Guillaume Pen*, & pour Contre-Amiral, *Jean Lawſon*. Les Amiraux Anglois, avertis du deſſein de la Flotte des Etats, voulurent la prévenir, s'il étoit poſſible, & combattre Tromp; qui ſortit des ports de Hollande, avant que les Vaiſſeaux, qui devoient venir de Zélande l'euſſent joint. Le 13. & le 14. de Mai, la Flotte Angloiſe rangea les côtes de Zélande, & le 15. les deux Armées furent à cinq lieuës l'une de l'autre, ſans ſe rencontrer. Cependant, la Flotte Marchande, qui revenoit par le Nord, & que l'on dit avoir été forte de deux à trois-cens Bâtimens, s'étant un peu éloignée de la route ordinaire, ſe rendit en ſes ports; ſans avoir vû ni Amis, ni Ennemis, en mer. D'un autre côté, Tromp eſcorta la Flotte Marchande, qui étoit partie des Ports de Hollande & de Zélande, juſqu'au delà d'Hetland; & ne découvrant aucuns Vaiſſeaux, qu'il pût ramener, il revint ſur la fin du Mois ſur les Côtes de Hollande, vis à vis du Texel. Il reçut là un renfort de dix-ſept Vaiſſeaux & d'un Brûlot, de Hollande; après quoi il fit voiles vers les Dunes, dans la penſée d'y trouver quelques Vaiſſeaux du Parlement; mais il n'en trouva point, qui fuſſent de quelque conſéquence. Toute la Flotte Angloiſe ayant fait voiles à l'Ouëſt, les Hollandois ne virent aux Dunes, que cinq petits bâtimens, dont ils prirent trois, & dont les deux autres s'échapperent.

Enſuite Tromp ayant été averti que, le 3. ou le 4. de Juin, les Anglois avoient paru devant le Vlie, réſolut de les aller chercher, ſur l'heure même. Mais le 8. du Mois, n'étant pas loin de l'Iſle de Walcheren, il fut par un Bâtiment de Pêcheurs, que, le matin de ce même jour, environ à dix lieuës de-là à l'Ouëſt-nord-ouëſt, ils avoient apperçu la Flotte Angloiſe. On fit voile de ce côté là, & après l'avoir cherchée en vain, on l'apperçut ſeulement le 12. du Mois, pas loin de Nieuport. Elle étoit forte de quatre-vint-quinze, ou cent Vaiſſeaux, dont la plûpart étoient de gros Bâtimens, ou des Fregates, tous très-bien équippez & bien garnis de munitions de guerre. L'Armée Hollandoiſe étoit compoſée de quatre-vint-dix-huit Bâtimens, mais beaucoup plus petits. Après divers mouvemens des Anglois, pour ſe conſerver l'avantage du vent, qu'ils avoient ſur les Hollandois; ils partagerent leur Flotte en trois Eſcadres, dont l'une tenoit le milieu, & les autres étoient ſur les ailes; dans la penſée d'envelopper la Flotte Hollandoiſe, entre leurs trois Eſcadres. Mais comme les Hollandois les attendoient en bon ordre, elles ſe rejoignirent à la portée du canon. Monk & Dean donnerent alors le ſignal du combat, environ à 11. heures du matin. Dean fut tué, d'un des premiers coups de Canon, tirez par les Hollandois. Monk le couvrit de ſon manteau, & continua de ſe battre. L'Hiſtoire ne dit point qui aſſiſta Monk, à commander la Flotte. Le Combat fut néanmoins violent, ſur tout entre l'Eſcadre de Lawſon & celle de Ruiter, qui tira preſque toute ſa poudre. Tromp vint à ſon ſecours, & le combat fut alors très-violent, entre les Amiraux, & tout le reſte des Armées. Il ſeroit inutile de copier ici le détail confus, que l'on en trouve dans les Hiſtoires. Il ſuffira de dire que juſqu'au ſoir il n'y eut aucun avantage ſenſible, d'un ou d'autre côté. 1653.

On tint le lendemain Conſeil ſur le Vaiſſeau Amiral, où les Officiers lui déclarerent qu'ils avoient preſque brûlé toute leur poudre, & tiré tous leurs boulets. Les Equipages étoient petits & il y avoit bien des gens malades. Cependant il fallut encore ſe battre le lendemain; où le vent venant à ceſſer, on ne put pas s'approcher commodément les uns des autres. Il ſe mit auſſi du deſordre parmi les Vaiſſeaux Hollandois, qui y cauſa quelque dommage. Quand la nuit fut venue & que l'on rechercha l'état auquel étoit la Flotte; la plûpart des Vaiſſeaux, qui la compoſoient, ſe trouverent ſi deſemparez, & ſi deſtituez de Munitions, qu'on fut d'avis de ſe mettre derriere les bancs de Wielinguen, près de la Zélande, au Sud-ouëſt; dont les gros Vaiſſeaux des Ennemis ne pouvoient pas ſi facilement aprocher. Le *Brederode*, que Tromp montoit, étoit percé de tous côtez, & quelque effort, qu'on fit, il n'étoit pas poſſible d'en tirer l'eau, qu'à force de monde, ſans quoi il ſeroit coulé à fond. Tromp écrivit de là aux EE. GG. une Lettre dans laquelle, il leur diſoit qu'il avoit eu du deſſous au dernier combat, qu'il y avoit eu ſix Vaiſſeaux de pris, & qu'il ne ſavoit pas combien il en étoit peri d'autres. Il les prioit inſtamment d'envoyer du renfort à la Flotte, & des munitions de guerre, faute de quoi il n'y auroit que des affronts à eſſuyer & des pertes à ſouffrir. Il ſe rendit enſuite, avec les principaux Officiers, à Fleſſingue, où étoient venus des Députez, de la part des Etats Généraux; à qui ils dirent unanimement, „ qu'il ne leur étoit plus poſſible de ſervir, „ dans cette guerre, ſans être renforcez d'un „ grand nombre de bons Vaiſſeaux & bien équi„ pez; puis qu'il y avnit dans la Flotte An„ gloiſe, plus de cinquante Vaiſſeaux, dont le „ moindre étoit plus gros que celui que montoit „ l'Amiral Tromp; & que d'ailleurs il y avoit „ plus de trente Vaiſſeaux, dans ſa Flotte, tout „ à fait hors d'état de tenir contre ceux des „ Ennemis, qui étoient beaucoup plus grands & „ plus forts. " Ruiter même, qui étoit un homme auſſi modeſte, que brave, dit ſans détour, qu'il ne retourneroit point en mer, ſi la Flotte „ n'étoit augmentée d'un nombre de Vaiſſeaux,

(1) *Clarendon* Liv. XIV. pag. 487. de l'Ed. in 8.
(2) *Brandt* Vie de Ruiter, ſur cette année. La Vie de Tromp, ſur la même.

1653. „ & beaucoup meilleurs, que ceux qu'on avoit „ eus, juſqu'à lors. " Le Vice-Amiral de Witte dit, ſans rien diſſimuler, *que les Anglois étoient alors les maîtres des Hollandois, & par conſéquent maîtres de la mer.* Les mêmes Officiers donnerent auſſi aux Etats une rélation de ces deux derniers combats; où, quoi qu'ils ſe fuſſent conduits, en braves gens, ils avoient eu du deſſous. A quoi ils ajoûterent quatre articles, auxquels ils ſouhaiterent que l'on fît attention. C'étoit 1. Que les Vaiſſeaux, & les Canons de la Flotte de l'Etat, étoient trop petits, à proportion de ceux des Ennemis, & qu'ils avoient trop peu d'équipage: 2. Qu'il ſeroit néceſſaire qu'il y eût au moins deux Bâtimens, chargez de toute ſorte de munitions, & entre autres choſes de deux, ou trois-cens-milliers de poudre & de boulets à proportion: 3. Qu'il faudroit promettre aux Equipages, qu'ils recevroient la paye d'un mois, lors qu'ils ſeroient prêts de mettre à la voile, & qu'on payeroit tous également: 4. Qu'on joindroit à châque diviſion de la Flotte, ſelon le nombre des Vaiſſeaux, une ou pluſieurs Flutes grandes & bonnes voilières, chargées d'eau & de biere, pour s'en ſervir au beſoin. Ces Articles furent ſignez, par les cinq Amiraux.

Les Etats donnerent tous les ordres poſſibles, pour les ſatisfaire, mais on n'eut pas le tems de remedier à tout. On ne pouvoit pas donner, en ſi peu de tems, de plus gros Vaiſſeaux, & de la plus groſſe Artillerie à la Flotte, ni groſſir les Equipages; ce qui étoit néanmoins l'Article le plus important. La Flotte des Ennemis n'avoit point quitté les côtes de Hollande, & ils recevoient de Londres tout ce dont ils avoient beſoin, ſoit pour les Munitions, ſoit pour les Vivres. Quoique la perte des Anglois eût été moindre, que celle des Hollandois; ils comptoient, pour un très-fâcheux accident, la mort de Dean; dont quelques-uns néanmoins ſe réjouiſſoient en ſecret, parce qu'il avoit été l'un des Juges de Charles I. quoi que ce fût l'un des meilleurs Hommes de Mer, qu'euſſent alors les Anglois.

Les mauvais ſuccès de cette guerre maritime émurent cependant la populace, qui parloit mal du Gouvernement, & qui attribuoit tous ces fâcheux accidents, à ce que l'Etat étoit ſans Chef; comme ſi le titre d'Amiral Général, donné à un enfant, rendroit les Flottes victorieuſes; ou comme ſi Dieu étoit offenſé qu'on ne lui donnât pas des emplois, qu'il n'étoit nullement en état de remplir. Quelques Provinces même preſſoient cette élection, mais le Gouvernement tâcha d'appaiſer les mécontens, par de bonnes paroles, ſans néanmoins en venir entierement à bout; comme nous le dirons, après avoir raconté ce qui ſe paſſa, ſur la mer, le reſte de cette année.

On craignit que les Anglois ne fiſſent une deſcente au Texel, ou en quelque autre endroit des côtes de Hollande; parce qu'on n'avoit point de Flotte ſuffiſante à leur oppoſer. On donna cependant tous les ordres, dont on put s'aviſer, pour l'empêcher, & l'on travailla, ſans relâche, à réparer la Flotte. L'Eſcadre du Vice-Amiral de Witte fut inceſſamment radoubée, & on la fit demeurer au Texel. Le mal étoit qu'on ne ſavoit comment la faire ſortir, pour ſe joindre à la plus grande partie de la Flotte, que l'on réparoit en Zelande ou ailleurs; parce que la Flotte Angloiſe croiſoit encore, ſur les entrées du Texel. Enfin la Flotte Hollandoiſe fut prête à ſortir des ports, au bout de ſix ſemaines. Tromp ſortit en effet des ports de Zélande, le 6. d'Août, fort de quatre-vints, ou quatre-vints-dix voiles, réſolu de tâcher de ſe joindre avec de Witte, qui devoit amener le reſte de la Flotte, & de donner bataille, conjointement avec lui. Les EE. GG. pour encourager les Gens de Mer à faire bien leur devoir, & à entreprendre les choſes les plus difficiles, publierent le 4. d'Août une Ordonnance; par laquelle il étoit porté: „ Que ceux qui prendroient un Vaiſſeau de l'Ennemi, auroient „ pour eux non ſeulement le corps du Bâtiment, „ mais encore tout ce qui ſe trouveroit dedans: „ Que ſi quelcun pouvoit ſe rendre maître du „ Vaiſſeau commandé, par le principal des Amiraux Anglois, il retiendroit la priſe pour lui „ & auroit de l'Etat dix-mille francs de recompenſe. Que ſi quelcun prenoit un autre Amiral, on lui feroit ſix-mille francs de préſent, „ outre la priſe, qu'il retiendroit: Que pour „ un autre Vaiſſeau des Chefs de l'Armée, celui „ qui le prendroit en auroit quatre-mille: Que „ celui, qui enleveroit le Pavillon du grand Mât „ du principal des Amiraux, auroit mille francs, „ & que celui qui ſe rendroit maître du Pavillon d'un des autres Amiraux en auroit cinq-„ cens: Qu'il y auroit auſſi des recompenſes „ proportionnées pour d'autres ſemblables actions; ſavoir, pour le Pavillon d'un Mât „ d'avant, deux-cens-cinquante francs; pour celui „ d'un Mat d'Artimon, cent-cinquante; & pour „ châque enſeigne de poupe, cinquante. " On défendit auſſi, ſous peine de la vie, d'abandonner le Pavillon, & de ſe retirer, ſans ordre, ou permiſſion de l'Amiral. Peu de tems après, on publia encore une liſte des penſions, qui ſeroient données à ceux qui ſeroient, dans le ſervice de la Flotte, mutilez, eſtropiez, ou mis hors d'état de travailler & de gagner leur vie. Ils avoient le tiers plus, que ce qui leur avoit été aſſigné, par un ſemblable Reglement fait en MDCXLVI. Pour la perte des deux yeux, ou des deux bras, l'Etat promettoit mille-ſoixante ſix francs, (1) & ainſi, à proportion de la perte, juſqu'à ceux, qui auroient perdu un pied, & qui devoient avoir cent-ſoixante francs. Ce qui s'entendoit de ceux, qui ne pouvoient pas ſubſiſter, ni gagner leur vie. Tout cela ſe faiſoit & pour l'équité de la choſe, & pour rendre les Gens de Mer plus hardis, dans les Combats; de peur que, pour ſe conſerver, ils ne s'éloignaſſent du danger.

Tromp, étant ſorti avec ſa Flote, ſe trouva le 8. d'Août, à huit heures du matin, ſur les côtes de Hollande, proche d'Egmond; où les Bâtimens légers, deſtinez à obſerver l'Ennemi de plus près, lui vinrent faire rapport que la Flotte Angloiſe étoit à cinq lieues au Nord-quart-à l'Eſt de la ſienne, & l'on commença bien tôt à la découvrir. Sur les onze heures, les Anglois gagnerent le Vent, qui ſe rangea à l'Ouëſt-nord-ouëſt. Tromp jugea à propos de revirer au Sud-ſud-ouëſt, pour engager les Anglois à s'éloigner plus du Texel; pour que de Witte pût en ſortir, & venir ſe joindre à lui. Mais quelques Vaiſſeaux, moins bons voiliers que les autres, ayant été atteints par quelques Fregates Angloiſes, ils commencerent à ſe canonner, à quatre heures après midi. Cela obligea Tromp à attendre l'Ennemi, & il entra en action, à la hauteur de Catwyk. Les Anglois attaquerent, avec vigueur, Ruiter & le Vice-Amiral Evertsz. On re-

(1) Voyez *Brandt* dans ſa Vie de Ruiter, & l'Auteur de la Vie de Tromp, ſur cette année.

1653. remarqua qu'il y eut d'abord peu de monde de tué ſur leurs Bords, mais que leurs deux Mâts de Hune furent abatus, & leurs voiles miſes en pieces; par où & par les précedens combats, il paroiſſoit que les Anglois tâchoient de les mettre hors d'état de faire les Maneuvres néceſſaires; & ils le pouvoient faire plus facilement, parce que leur Artillerie tiroit de plus haut que celle des Hollandois, & leur envoyoit de plus gros boulets. Sur le ſoir, Tromp les vint ſecourir, & l'on ſe batit encore une heure, après le coucher du ſoleil; ſans que les uns, ni les autres puſſent ſe vanter d'avoir remporté aucun avantage conſiderable.

Le lendemain, on ne put pas recommencer le combat, parce que le vent étoit trop fort. Cela fut avantageux pour les Hollandois, car la nuit de ce jour-là le Vice-Amiral de Witte ſortit du Texel, par une ſortie, que l'on appelle *le trou des Eſpagnols*, & eut le tems de prendre le largue avec tous ſes Vaiſſeaux. Le 9. du même mois, Tromp ne fit que canonner de loin les Ennemis; parce qu'ils avoient le vent ſur lui & qu'ils étoient trop forts, pour les attaquer. Le vent même étant augmenté, la Flotte Hollandoiſe ſe retira du côté de la Meuſe, & l'Ennemi la ſuivit. Sur le Midi, on découvrit de Witte, qui venoit avec vint-ſept Vaiſſeaux de ligne & quatre Brûlots. Il joignit la Flotte Hollandoiſe, ſur les cinq heures du ſoir, ſans que les Anglois puſſent le couper. Tromp, qui avoit alors cent & ſix voiles, porta droit ſur eux; mais ils ſe retirerent. Il ne laiſſa pas de les ſuivre, pendant toute la nuit, & le lendemain 10. d'Août, les deux Flottes rentrerent en action, à cinq lieuës de largue; à la hauteur de Hesde & de Scheveling. Le Lieutenant Amiral avoit l'aile droite, Ruiter la gauche, & Evertsz. le milieu. De Wit & Florisz. étoient comme à l'arriere-garde. Les Hollandois paſſerent d'abord au travers de la Flotte Angloiſe & revinrent enſuite, pour l'attaquer. Cependant Tromp, qui avoit percé juſqu'au milieu des Anglois, après avoir eſſuyé le feu du Contré-Amiral Anglois Goodſon, & de deux Fregates, qui lui ſervoient de Matelots & s'étre plaint d'être abandonné par la Flotte, en voulant ſortir de la Duñete, pour donner ordre au Canon, reçut un coup de Mousquet dans la poitrine, tiré d'une des Fregates; & tomba mort, après avoir imploré la miſericorde de Dieu pour lui & pour ſes gens & avoir dit: *C'en eſt fait de moi, mais pour vous, ayez bon courage.* C'eſt ainſi que mourut l'Amiral le plus brave & le plus heureux, que la République eût eu, âgé de cinquante-ſix ans, ou environ; car il étoit né l'an MDXCVII. Il fut enterré à Delft, dans la grande Egliſe, & on mit par ordre des Etats Généraux, au deſſus un Mauſolée de marbre blanc, que les Etrangers ne manquent pas d'aller voir. Le Capitaine, qui commandoit ſur ſon bord, fit le ſignal ordinaire de Conſeil; auquel tous les Officiers Généraux ſe rendirent inceſſamment. Ils convinrent que le Capitaine laiſſeroit toûjours le Pavillon Amiral, pour cacher la mort de ce Grand homme aux Ennemis, & aux Officiers ſubalternes; de peur que les premiers n'en priſſent courage & que les autres ne le perdiſſent. La Flotte Hollandoiſe paſſa encore au travers de celle de l'Ennemi; mais le Vaiſſeau du Vice-Amiral Evertsz. à qui l'on avoit déferé le commandement, après la mort de Tromp, ſe trouva ſi mal-traité; qu'il fallut le remorquer, de peur qu'il ne tombât entre les mains des Anglois, juſqu'à l'embouchure de la Meuſe. On voit par cette rélation, 1653.
& par d'autres, que l'on a faites de divers combats navaux, que ce n'étoit pas l'uſage, dans les Flottes Hollandoiſes, comme dans celles de France & d'Angleterre, que les Amiraux euſſent toûjours avec eux, deux Vaiſſeaux, qu'on nomme leurs *Matelots*; & qui, quand l'Amiral eſt attaqué, ſe mettent pour le défendre, entre lui & l'Ennemi. Cet uſage eſt fondé, ſur l'importance qu'il y a de n'expoſer pas trop l'Amiral, de la conſervation duquel dépend ſouvent celle de toute la Flotte; outre que ceux, qui ſont capables de bien commander de grandes Flottes, doivent être ménagez; parce que des gens de cet ordre ne ſont pas communs. Ces raiſons ſembloient avoir dû obliger les Hollandois à en uſer de même. Ils ne l'ont néanmoins jamais fait, que je ſache, & ils en donnent, pour raiſon, que ſi l'Amiral ne s'expoſoit pas, comme les moindres Capitaines, ces derniers fuiroient auſſi le danger; ce qu'ils n'oſent pas faire, lors que l'Amiral lui-même s'expoſe au plus grand feu de l'Ennemi. On a vu néanmoins les Flottes Angloiſes s'aquitter trés-bien de leur devoir; ſans que les Amiraux s'expoſaſſent, comme les ſimples Capitaines.

Pour reprendre le fil de nôtre narration, ſur le Midi on vit que les Vaiſſeaux des Capitaines *de Has* & *Warmond* avoient perdu leurs grands Mâts, & que ceux du Capitaine *Evert Antoniſz.*, & de pluſieurs autres étoient entierement desemparez; ſur quoi de Witte ordonna à d'autres Capitaines d'avoir l'œuil ſur eux, pour ſauver au moins les Equipages, ſi on ne pouvoit ſauver les Bâtimens. Celui de Warmond fut enſuite remorqué, dans la Marée, du milieu des Anglois. Ruiter monroit l'Agneau, qui n'étoit que de trente à quarante pieces de Canon, avec cent-cinquante hommes d'équipage; ce qui étoit trop peu, pour ſe battre avec ſuccés, contre les Amiraux Anglois. Il ne laiſſa pas de ſe trouver dans les lieux les plus dangereux, & fit un ſi grand feu de ſon artillerie, que les Eſcadres entieres le laiſſoient paſſer au travers de leurs Vaiſſeaux, ſans eſſayer de l'aborder. Il eut néanmoins quarante-trois hommes de tuez, ſur ſon bord, & trente-cinq de bleſſez. Tous ſes Mâts, excepté celui d'Artimon étoient fracaſſez, & il n'avoit que peu de Munitions de reſte. Auſſi le fallut-il remorquer vers la Meuſe, du milieu des Ennemis.

A deux heures, après Midi, les Hollandois ayant paſſé quatre fois, au travers de la Flotte ennemie, & quantité de Mâts des uns & des autres étant tombez dans la mer; les Flottes fatiguées, & en partie desemparées; car les Anglois firent auſſi trés-bien leur devoir; s'éloignerent un peu l'une de l'autre. Mais il y eut divers petits Bâtimens des Hollandois, qui effrayez apparemment de la grandeur des Vaiſſeaux, & du feu ſuperieur des Ennemis, ſe retirerent du combat, ſans permiſſion des Amiraux. De Witte tira alors pluſieurs coups de canon, pour les obliger de revirer, mais inutilement. Les Anglois tomberent de nouveau ſur lui, mais il les reçut ſi bien, ſecondé du Contre-Amiral Florisz. du Vaiſſeau de l'Amiral Tromp & de quelques autres Capitaines; qu'il ne perdit qu'un Bâtiment, déja prêt à couler bas. Sur le Minuit, ou environ, la Flotte Angloiſe diſparut, & le 11. d'Août de Witte ſe trouva, par le travers du Wyck, d'où il fit voiles au Texel. Quelques Commiſſaires des Etats, qui y étoient, auroient ſouhaité qu'il tînt encore la mer; apparemment pour donner par-

1653. par-là à penſer que les Hollandois avoient eu le deſſus. Mais de Witte répondit que les Vaiſſeaux, qui s'étoient batus, étoient trop délabrez & qu'il ne ſe pouvoit pas fier en eeux, qui ne l'avoient pas voulu faire. Ainſi il rentra cette nuit-là au Texel, avec ſa Flotte; comme Monk, de ſon côté, rentra dans la Tamiſe. Les uns (1) diſent que, dans la premiere attaque, Monk avoit perdu deux Vaiſſeaux; qui avoient été coulez à fond, qu'une de ſes Fregates avoient ſauté en l'air, & qu'il y avoit eu cinq Vaiſſeaux de brûlez, comme Ruiter écrivit l'avoir vû lui-même. (2) D'autres nous apprennent qu'Evertsz. & Ruiter dirent que, de leur connoiſſance, & ſur le rapport de divers Capitaines, les Anglois ne pouvoient pas avoir eu moins de vint Vaiſſeaux de détruits. Ils prétendirent néanmoins avoir eu la Victoire, quoi qu'ils avouaſſent qu'ils avoient eu quatre cens morts, entre leſquels étoient huit Capitaines, & cinq cens de bleſſez, avec cinq Commandans, & que pluſieurs de leurs Vaiſſeaux étoient ſi délabrez, qu'ils étoient entrez à Soulsbay. En Hollande on compta pour une victoire, que l'on avoit remportée ſur les Anglois, de les avoir obligez de ſe retirer des côtes du Païs, ſans avoir perdu plus de neuf, ou dix Bâtimens. Le nombre des morts & des bleſſez étoient égaux, ou à peu près. Cependant un (3) Hiſtorien dit que les Equipages des Vaiſſeaux Hollandois, qui perirent, ſe ſauverent ſur ceux des Anglois, au nombre de ſept-cens, qui furent menez priſonniers en Angleterre, ſans dire rien de ceux que les Hollandois firent, ſur les Anglois.

Il y avoit néanmoins du tems que l'on négotioit, en ſecret, de la paix avec le Parlement; comme il paroit, par les *Réſolutions Secretes* priſes par les E E. G G. & eeux de Hollande au commencement de cette année.

La Guerre ne laiſſa pas de continuer, comme on vient de le voir; au lieu qu'il auroit fallu faire au moins une ſuſpenſion d'Armes, pendant la négotiation; pour épargner les frais immenſes qu'il falloit faire & l'eſtuſion du ſang humain, qu'il n'eſt jamais permis de répandre, ſeulement par point d'honneur. Pour revenir à la Flotte Hollandoiſe, pendant que Ruiter étoit occupé, dans la Meuſe, à radouber ſon Vaiſſeau du mieux qu'il lui étoit poſſible, il reçut un Exprès des Etats, avec une Lettre, par laquelle ils lui demandoient des nouvelles du Combat. Il écrivit, ſur le champ, ce qu'il en ſavoit. Le lendemain au matin il ſe tint ſous la voile, pour entrer dans le Port; mais le Vice-Amiral Evertsz. le vint trouver de Goerée, avec une Dépêche de leurs HH. PP. qui leur ordonnoit, à l'un & à l'autre, de ſe rendre à la Flotte, à laquelle les Etats jugeoient que leur préſenee pourroit être néceſſaire. Cependant on leur écrivit, le même jour, une autre Lettre; par laquelle on ſouhaitoit qu'ils paſſaſſent à la Haie, avant que de ſe rendre à la Flotte; mois ils étoient déja partis, dans une Galiotte, pour le Texel, où ils arriverent le 13. au ſoir, ſans avoir vû en mer ni Anglois, ni Hollandois. Ils y trouverent quatre-vint-quatre Vaiſſeaux, qui faiſoient la plus grande partie de la Flotte, & dont pluſieurs (4) n'étoient pas fort endommagez. De là ils ſe rendirent à la Haie, & furent remerciez des Etats Géneraux, de bouche, & même par un Ecrit datté du 19. d'Août; peut-être pour les mettre à couvert, contre les cenſures de certaines gens, qui s'imaginoient qu'ils auroient dû entierement ruïner la Flotte Angloiſe; quoi que compoſée de Vaiſſeaux plus gros & mieux équipez que les leurs. C'eſt ainſi que le Commun des gens, dans les Républiques, cherchent plûtôt à reprendre, qu'à louër eeux qui ſervent l'Etat, ſur tout dans une guerre, dont ils s'ennuyent ſacilement. 1653.

On permit alors à Evertsz. & à Ruiter d'aller faire un tour en Zélande, avec ordre d'y faire le moins de ſejour, qu'il ſeroit poſſible, & d'y lever le plus de Matelots qu'ils pourroient, pour le ſervice de la Flotte; à laquelle il leur étoit ordonné de ſe rendre, pour la faire fournir de tout ce qui lui étoit néceſſaire, & ſe mettre enſuite en mer.

Cependant les Etats firent faire des recherches exactes des Capitaines accuſez de n'avoir pas bien fait leur devoir, au dernier combat. La plûpart ſe défendirent ſi bien, qu'ils furent abſous & rétablis dans leurs emplois. Ils ſe plaignoient tous de ee qu'ils n'avoient pas eu des Vaiſſeaux de défenſe, & que leur artillerie étoit compoſée de pieces trop petites. En effet Tromp lui-même, avant que de ſortir de Zélande, en avoit rebuté trente, comme hors d'état de ſervir. Mais on n'avoit pas laiſſé de les envoyer, plûtôt pour faire nombre, que pour rendre aucun ſervice.

Les Etats cependant, pour faire voir que les Anglois avoient été obligez d'abandonner les côtes de Hollande & de laiſſer libres les Ports, qu'ils avoient tenus comme aſſiegez; ordonnerent que l'on fit ſortir, avec une bonne eſeorte, une très-grande Flotte de Vaiſſeaux Marchands, deſtinez pour la Mer Balthique & pour le Nord, ou pour l'Oüeſt, en paſſant du deſſus de Hetland; & qu'aprés les avoir convoyez à eette hauteur, on ramenât ceux, qui revenoient du Sund & de Norwegue, auſſi bien que quelques Vaiſſeaux, qui revenoient des Indes Orientales, & qui n'attendoient qu'une Eſcorte. Là-deſſus de Witte, qui commandoit, par proviſion, la Flotte de l'Etat, Ruiter & les autres Chefs d'Eſcadre ſortirent dn Texel, le 10. de Septembre avec quarante Vaiſſeaux, qui avoient été les moins endommagez & qu'on avoit radoubez. Il ſe joignit à eux ſoixante & dix Vaiſſeaux Marchands du Texel, & environ trois cens, qui étoient au Vlie. En neuf, ou dix jours, ils arriverent à la hauteur des eôtes ſeptentrionales de Danemarc. Ils rencontrerent enſuite cinq Vaiſſeaux des Indes Orientales, & quantité d'autres, qui venoient du Sund, ſous l'eſeorte de quatorze Vaiſſeaux Danois; après quoi ils prirent leur cours, vers la Norwegue. En paſſant devant Vlekker, il y eut deux cens Vaiſſeaux, qui ſortirent des Ports, pour ſe joindre à eux; & il en vint encore ſoixante autres, qui étoient ſortis d'autres Havres. Comme on craignoit en Hollande que les 40. Vaiſſeaux ne fuſſent pas ſuffiſants, pour défendre les Vaiſſeaux Marchands, qu'on attendoit; on y envoya, de tems en tems, d'autres Bâtimens, qui firent que la Flotte ſe trouva enfin de ſoixante & ſeize Voiles. Cette Flotte amena en Hollande quatre cens Vaiſſeaux Marchands, en toute ſûreté, & entra avec eux au Texel, au commencement de Novembre. On dit néanmoins que les Anglois avoient eu, en mer, une Flotte de cinquante Vaiſſeaux. Mais elle ne parut point ſur les côtes de Hollande, où elle auroit pu enlever une partie de la Flotte, dont on vient de parler.

Les Etats voulurent encore plus faire, pour prouver que les Anglois n'étoient pas maîtres de la

(1) *Brandt* ſur cette année.
(2) Le Penſionaire *de Wit*, Lettre à Guil. *Boreel* du 21. d'Août 1653.
(3) *Brandt* Vie de Ruiter, ſur cette année.
(4) Le P. *de Wit*, Lettre à G. *Boreel* du 11. d'Août 1653.

1653. la Mer; en tenant leur Flotte en Mer, pendant l'hiver. Mais le 9. de Novembre il s'éleva une grande Tempête, qui dura quelques jours, qui endommagea beaucoup (1) les Vaiſſeaux, qui étoient ſur la côte de Hollande, & en fit perir quelques-uns. Ruiter même fut en danger. Il auroit beaucoup mieux été de conſulter là-deſſus les gens de Mer & de laiſſer dire aux Anglois & à leurs Amis ce qu'ils voudroient, que d'expoſer tant de Vaiſſeaux & de Gens aux tempêtes de la Saiſon, ſur une côte auſſi dangereuſe? Au même tems, (2) il ſe fit un échange des priſonniers entre l'Angleterre & les Etats. Les Hollandois de retour ſe plaignirent beaucoup d'avoir été très-mal traitez, par les Anglois.

Pour achever ici de dire ce qui concerne la Marine, par rapport à cette année; dès que l'on eut apris la mort de Tromp, qui avoit le titre de Lieutenant Amiral Géneral, on parla beaucoup de celui, qu'on lui pourroit donner, pour ſucceſſeur. De Witte auroit été digne, par rapport à ſa capacité, & à ſon courage, de remplir cette place; mais ſon humeur impérieuſe & la rigueur, avec laquelle il traitoit les Matelots, le leur avoit rendu ſi odieux; qu'on ne lui oſa pas fier le commandement. Les Officiers, ſi on en excepte Ruiter, ne témoignoient pas une moindre répugnance, à être obligez de lui obeïr. Les Etats de Hollande jugerent donc qu'il vaudroit mieux prendre un homme de qualité; qui ſeroit reſpectable par ſa naiſſance, auſſi bien que par ſa bonne conduite. Ils s'adreſſerent d'abord à quelques fils naturels de Maurice; mais ces Meſſieurs ne ſe trouverent pas d'humeur de ſervir ſur Mer. Ils jetterent donc les yeux ſur *Jaques de Waſſenar*, Seigneur d'Opdam, d'une ancienne nobleſſe, & en même tems d'une prudence & d'une fermeté conſommées; qualitez qui pouvoient ſuppléer à ce qui lui pourroit manquer, pour la connoiſſance de la Marine. Il avoit été juſqu'à lors Colonel d'un Régiment de Cavalerie, & Gouverneur de Heusde, en quoi il avoit ſuccedé à ſon Pere, & s'étoit aquité de ces emplois, avec honneur. Le Penſionaire de Witt, avec quelques autres Membres de l'Aſſemblée des Etats de Hollande, furent choiſis pour lui offrir cette place. Ils lui perſuaderent de l'accepter; & en effet il ne feroit pas mal, que la Nobleſſe des Provinces aſpirât à de ſemblables emplois, & travaillât de bonne heure à s'en rendre digne. Elle pourroit rendre d'auſſi bons ſervices à ſa patrie, ſur la Mer, que ſur la Terre. Opdam accepta la charge, mais à ces conditions: Que s'il venoit à être accuſé de quelque faute, ils ne pourroit être traduit devant des Juges incompetens, ou déleguez pour cela; mais qu'il ſeroit jugé par les Cours ordinaires, conformément aux Lois & aux Privilegea de Hollande: Qu'au lieu du titre de *Lieutenant Amiral*, il auroit celui *de Hollande & d'Oueſt-Friſe*, dont néanmoins l'autorité & les droits demeureroient entre les mains de l'Etat: Qu'il auroit le pouvoir de remplir les emplois des Capitaines & des autres Officiers ſubalternes, qui viendroient à vaquer, après une bataille; au moins à l'égard des Vaiſſeaux équippez, par la Province de Hollande: Que pour donner plus de luſtre à la charge, on en augmenteroit les appointemens: Qu'il conſerveroit les Charges, qu'il avoit déja: Qu'en cas qu'il vint à mourir, en ſervant l'Etat, Leurs Nobles Puiſſances auroient ſoin de ſa Veuve & de ſes Enfans. Il y eut quelques oppoſitions, ſur ces conditions, qui ne furent pas accordées par tous les Membres de l'Aſſemblée, faute de pouvoirs néceſſaires. On les chargea de conſulter là-deſſus ceux, qui les avoient envoyez, & l'on engagea d'Opdam à accepter l'emploi, avant que le conſentement des Villes, ſur les demandes qu'il avoit faites, fût venu. Ce ne fut d'abord que la Province de Hollande, qui le fit Lieutenant Amiral, mais enſuite les Etats Géneraux lui donnerent la même charge par proviſion, pour l'année MDCLIII. & on lui ordonna d'aller inceſſamment ſur la Flotte; mais la Tempête, qui ſurvint, l'en empêcha. 1653.

Il y avoit de la jalouſie parmi les Vice-Amiraux, dont châcun vouloit avoir le premier rang. Mais il fut réſolu par les Etats Géneraux, ſur la propoſition de ceux de la Province de Hollande, que la premiere fois que la Flotte ſe mettroit en mer, pour une Expedition; les Vice-Amiraux de Witte & Evertsz. étant avec le Lieutenant Amiral de Hollande, Evertsz. auroit le premier rang, & opineroit le premier après lui, & enſuite de Witte; mais qu'en cas de mort, de maladie, d'abſence, ou de quelque autre empêchement, de Witte, commanderoit en Chef la Flotte, par proviſion, juſqu'à nouvel ordre de Leurs Hautes Puiſſances. Les Etats de Hollande, trouverent auſſi à propos que châque College de l'Amirauté de leur Province eût un Amiral & un Contre-Amiral; comme cela ſe pratiquoit, au College de la Meuſe. Alors Ruiter fut fait Vice-Amiral du College d'Amſterdam, le jour même qu'il penſa perir par la Tempête, dont on a parlé. Quand il fut arrivé à la Haie, on lui annonça l'honneur, qu'on venoit de lui faire le 27. de Novembre; ſur quoi il demanda permiſſion d'aller faire un tour en Zélande, avec promeſſe de revenir bien-tôt à la Haie; pour déclarer s'il accepteroit cet emploi, ou non. Il crut avoir de bonnes raiſons de refuſer cet Emploi, & il écrivit de Fleſſingue une Lettre aux Etats de Hollande; pour les prier de l'en décharger comme étant auderſſus de ſa portée. Il avoit été ſi jeune ſur mer & y avoit eſſuyé tant de dangers, qu'il croyoit avoir ſujet de penſer à ſe repoſer. Il ſe défendit donc, pendant quelque tems, & les Etats lui firent de nouveau écrire, le 9. de Décembre; pour l'obliger d'accepter l'offre qu'on lui faiſoit, & pour lui faire demander s'il avoit eu quelque mécontentement, dans le ſervice de l'Etat; avec promeſſe qu'on y mettroit ordre, dès qu'il auroit dit ce que c'étoit. Il ſe rendit donc à la Haie & dit quelques ſujets de mécontentement qu'il avoit; mais le Penſionaire de Witt, qui étoit un homme fort inſinuant, l'engagea à accepter l'emploi, qu'on lui vouloit donner, & pour lequel il prit les fermens ordinaires le 2. de Mars de l'année ſuivante. Corn. Tromp, fils du defunt, fut fait, en même tems, Contre-Amiral de la même Amirauté. Le Contre-Amiral Floriſz. Vice-Amiral de l'Amirauté de la Nort-Hollande & le Capitaine de Boer, Contre-Amiral du même College. Pour de Witte, il fut déclaré Vice-Amiral de l'Amirauté de Roterdam; par le moyen de quoi, il conſerva la préſéance ſur les deux autres Vice-Amiraux. *Jean Aartsz. Verhaaf* fut Contre-Amiral de la même Amirauté. Tous ces Officiers étoient des gens d'experience, en matieres de Marine; du conſeil deſquels Opdam pouvoit profiter, en toute ſûreté. On verra, ſur l'année ſuivante, comment on les employa.

Celle-ci, il y eut une aſſez grande ſédition au mois de Juin dans la Ville d'Enckuyſe, dont la populace s'atroupa, comme pour faire déclarer le

(1) Voyez la Vie de C. *Tromp.* p. 160.
(2) Voyez *Aitzema* Liv. XXXIII. p. 837.

1653. Prince d'Orange Gouverneur & Géneral. Elle caſſa les vitres de la Maiſon du Préſident des Bourgmeſtres, elle y entra, & y ouvrit les Armoires. Comme on en fut promptement averti à la Haie, on y envoya quelques Troupes, & des Députez de la part de l'Etat, qui appaiſerent, non ſans beaucoup de peine, une populace, qui étoit pouſſée à cela, par des Perſonnes diſtinguées & par des Eccleſiaſtiques. On verra le détail de tout cela (1) dans les Piéces, de cette année, qui ſont dans le Recueil des *Réſolutions Secretes des Etats de Hollande*, priſes ſous l'Adminiſtration du Penſionaire de Witt. Comme ce desordre n'eut point de ſuite, en ce tems-là, l'on ne s'y arrêtera pas; non plus qu'à quelques autres marques, que le peuple donna ailleurs de ſon zèle, pour la Maiſon d'Orange.

Il y eut auſſi (2) un commencement d'émute à la Haie, le 7 & le 8. d'Août. Les Enfans coururent par les ruës, rangez en compagnie, avec des papiers orangez, & les armes de la Maiſon d'Orange imprimées, en forme de Drapeaux. Comme le nombre en croiſſoit, de jour à autre, les Etats de Hollande furent obligez de donner ordre à l'Avocat Fiſcal *Boy* & au Baillif de la Haie, de diſſiper ces Enfans. Là-deſſus Boy ordonna à quelques-uns de ſes Sergents d'aller diſſiper les Enfans; mais il y eut des gens, qui ſoûtinrent ces derniers, & l'un de ces gens menaça même de mal-traiter un Sergent, s'il touchoit ces Enfans. Les Etats commanderent au Fiſcal de ſe ſaiſir de cet homme, qui étoit un Barbier; mais on ne le put trouver en ſa maiſon. Cependant le Fiſcal ayant rencontré une troupe d'Enfans, dont l'un avoit une Trompette, dont il jouoit, lui ôta lui-même par force cette Trompette, avec laquelle il revint à la Cour. Après cela, quelque canaille aſſemblée devant ſa Maiſon, commença à en caſſer les vitres. Cela étant venu à la connoiſſance des Etats, ils chargerent les Conſeillers Commis d'y envoyer quelques Soldats de la Garde; mais comme la Populace s'aſſembloit en plus grand nombre, on fut contraint de doubler la Garde, & enſuite de la faire venir toute entiere, pour demeurer ſous les Armes, ſans faire néanmoins aucun mouvement. On ordonna encore à la Garde à Cheval, qui étoit en fonction, de prendre les armes. On fut même obligé de donner ordre à cette Soldateſque, de tirer ſur cette Populace, ſi elle ne ſe retiroit pas, ſelon l'ordonnance qu'on fit lire à la Maiſon de Ville. La Cavalerie, avant marché vers la Maiſon du Fiſcal, la diſſipa, ſans aucune effuſion de ſang. Mais comme la Garde à Cheval ſe fut retirée, deux ou trois heures après, en y laiſſant ſeulement peu de gens pour la garder; l'émute recommença, à l'entrée de la nuit. La Garde à Cheval y retourna & diſſipa de nouveau cet attroupement, ſans qu'il y eût d'autre dommage fait à la Maiſon du Fiſcal, ſi ce n'eſt qu'il y eut quelques vitres de caſſées. Mais le peuple, en ſe retirant, en caſſa encore quelques-unes au Logement des Députez de Dordrecht (patrie du Penſionnaire de Witt) à celui des Députez d'Amſterdam, aux maiſons du Baillif & de ſes Subſtituts, & même en celle d'un Bourgmeſtre & Echevin du lieu. Les Etats firent placer des Gardes aux principaux endroits, & patrouiller fréquemment, dans les lieux ſuſpects; de ſorte que tout fut en paix, à dix heures du ſoir. Le 8. le Barbier, dont on a parlé, fut mis en priſon. On fit venir ſix Compagnies de dehors, pour relever la Garde, quand il faudroit. On arréta auſſi ſept ou huit hommes, ou femmes, & le calme fut rétabli. On fit enſuite fouëtter & marquer une femme, & deux jeunes hommes eurent auſſi le fouët; ce qui retint la populace en crainte. Quoique le tumulte fût arrêté, on ne guérit pas l'humeur inquiette du petit peuple de la Haie, zelé, avec excès, pour la Maiſon d'Orange; qui y avoit toûjours demeuré, qui y faiſoit de la dépenſe, & à la recommandation de laquelle il pouvoit avoir quelques charges. C'eſt ce qui y cauſa encore depuis des émutes bien plus fâcheuſes, que celle-ci; comme on le verra par la ſuite de cette Hiſtoire. Cela étoit d'autant plus inſolent & plus dangereux, que c'eſt le lieu où s'aſſemblent les Etats Géneraux, & ceux de la Province, & où les deux Cours de Juſtice ſont leur réſidence. On peut bien croire, ſans trop d'injuſtice, que les deux Douairieres d'Orange, qui demeuroient à la Haie, ne furent nullement choquées de l'humeur du peuple de ce lieu-là; quoi que dangereuſe, par raport à leurs Nobles & Grandes Puiſſances, les Etats de Hollande, qui ſont les ſeuls Souverains du Pais. On avoit déja vû cette diſpoſition, dans le tems que le Lord S. Jean, & Strikland, Ambaſſadeurs du Parlement d'Angleterre, y étoient; ce qui fut la cauſe, en grande partie, de la Guerre, que les EE. GG. eurent avec le Parlement, & dont les ſuites ne furent nullement favorables à l'Etat. 1653.

Après avoir parlé de cette guerre, il faut dire quelque choſe des négotiations que l'on faiſoit, pour tâcher de la finir. On en pourra voir diverſes particularitez dans (3) *Aitzema*, ſur cette année, & dans les *Réſolutions ſecretes* des Etats de Hollande, ſous l'Adminiſtration du Penſionaire de Wit, parmi les Actes de cette même année. Mais avant que d'entrer en aucun détail de cette affaire, il eſt néceſſaire de dire, en peu de mots, le changement, qui arriva en Angleterre, par raport à Cromwel.

Ce Royaume & les deux voiſins d'Ecoſſe & d'Irlande obéiſſoient à la Chambre des Communes, qu'on appelloit *le long Parlement*, parce qu'elle étoit demeurée ſeule aſſemblée, depuis le tems de Charles I., qui lui avoit accordé, très-imprudemment, de ne pouvoir pas être diſſoute, que lors qu'elle le voudroit. Ce fut elle, qui lui fit la guetre, qui nomma ſes Juges, & qui appuyée de l'armée, commandée par Cromwel, faiſoit tout ce qu'elle trouvoit à propos. *Cromwel* en étoit Membre, mais comme elle ne faiſoit pas tout ce qu'il vouloit, il réſolut de la diſſoudre. (4) Il fit, pour cela, aſſembler chez lui, le 29. d'Avril, ceux d'entre ſes Amis, qui en étoient Membres comme lui. Il leur propoſa de chercher quelque expedient, pour faire en ſorte que la République fût mieux gouvernée, qu'elle ne l'étoit, & pour mettre fin au long Parlement. Quelque peu repréſenterent le danger, qu'il y auroit à le diſſoudre, & les difficultez que l'on trouveroit à établir une nouvelle forme de Gouvernement. Mais le Géneral Cromwel, ſes Officiers, & ceux, qui étoient dans le ſecret, ſe déclarerent pour la diſſolution du Parlement. Ce Conſeil ne prit néanmoins aucune réſolution, ce jour-là; mais la plûpart s'étant raſſemblez, le lendemain, au mê-

(1) Tom. I. pag. 73. & ſuiv.
(2) Voyez la I. Lettre du Penſionaire *de Witt*, datée du 15. d'Août 1653.
(3) Voyez ſon Liv. XXXIII. p. 803. & ſuiv.
(4) Hiſtoire d'Angleterre publiée en 3. Volumes in folio en MDCCVII. ſur cette année.

1653. même lieu, l'on y propoſa cette queſtion, s'il ne ſeroit pas mieux que le Parlement nommât environ quarante de ſes Membres & des Officiers de l'Armée, pour prendre ſoin des affaires de l'Etat, juſqu'à ce qu'il y eût un nouveau Parlement, & qu'après cela l'Aſſemblée ſe ſeparât d'elle-même. Le Conſeil de Cromwel en convint, & ce Général envoya le Colonel *Ingoldsby*, pour le propoſer au Parlement. Ce dernier ne parut point diſpoſé à cela, & mit diverſes choſes ſur le rapis, pour être enſuite réſolues, & qui demandoient du tems.

Cromwel prit là-deſſus, ſans autre déliberation, un détachement de l'Armée, & marcha, avec ces Soldats, droit à Weſtmunſter; où le Parlement étoit aſſemblé, ſelon la coûtume. Il poſta quelques-uns de ſes Soldats à la Porte de la Chambre, ou étoit l'Aſſemblée, d'autres par les degrez, & d'autres enfin à l'Entrée. Il prit ſeulement, avec lui, un nombre de Mouſquetaires, qu'il fit entrer, avec lui, dans la Chambre; &, regardant tout autour de lui, avec un regard fier & menaçant, il ordonna à l'Orateur de quitter la chaire, & ſe mit à dire des injures groſſieres à divers Membres de la Chambre; après quoi il leur dit qu'il n'étoit pas à propos qu'ils demeuraſſent aſſemblez, en qualité de Parlement, & qu'ils devoient ſe retirer. L'Orateur, qui étoit *Lentball*, ne voulut pas ſe lever, mais le Colonel *Harriſon* le prit par le bras, & le contraignit de quitter la Chaire. Quelques Membres ſe leverent, pour lui répondre; mais il leur impoſa ſilence, avec tant de hauteur, & tant de reproches, que quelques-uns même de ſes gens en avoient honte. Cependant ils ſortirent tous, ſans oppoſition, & après les avoir mis dehors, il fit fermer la porte.

Cromwel & ſon Conſeil (1) ne ſe mirent point en peine de juſtifier ce qu'ils venoient de faire; mais ſeulement de calmer les eſprits, ſur ce qu'ils feroient à l'avenir. Ce Général ne fit que publier ce qu'il avoit fait, & quelle étoit ſon intention; après avoir marqué aſſez clairement, au commencement de ſa Déclaration, que le Gouvernement étoit dévolu au Général, & à l'Armée par droit de Conquête. Il dit pluſieurs choſes deſavantageuſes au Parlement, qui avoit réſolu, diſoit-il, de ſe rendre perpetuel. Il promit de mettre le Gouvernement entre les mains d'honnêtes gens, & d'une fidelité éprouvée. Cependant il chargea les Magiſtrats, & tous ceux qui étoient en quelque Emploi public, de continuer à s'aquiter de leurs fonctions, avec aſſurance qu'ils ſeroient obéis comme auparavant. Cette Déclaration étoit du 2. de Mai.

Quoi que Cromwel eût reçu pluſieurs *Adreſſes*, comme on parle en Angleterre, où l'on approuvoit la diſſolution du Parlement, & où l'on déferoit le Gouvernement à lui-même & à ſon Conſeil d'Officiers; il crut devoir établir une maniere de gouverner, qui reſſembloit à celle du Parlement. Mais il voulut nommer ceux qui le compoſeroient, comme il le fit le 18. de Juin, où il invitoit nommément ceux, qui devoient le former, ſans que le Peuple ſe mêlât de leur élection, comme il avoit accoûtumé de faire. Ces gens-là parurent à Weſtmunſter le 14. de Juillet, au nombre de ſix-vingts, ou environ. Cromwel accompagné de divers Officiers, les harangua, pour leur prouver qu'ils étoient légitimement appellez *à la Suprême Autorité de la République*. Enſuite il produiſit un Acte ſigné 1653. de ſa main, & ſélé de ſon Cachet; par lequel il les reconnoiſſoit comme tels, ou au moins quarante d'entre eux, qui pourroient être choiſis, pour cela. Après avoir élu un Orateur & un Clerc, ils nommerent ceux qu'il leur marqua, & ſur tout le Général lui-même & ſes principaux Officiers *Lambert*, *Harriſon*, *Desborough* & *Tomlinſon*, pour être Membres du Parlement. Enſuite ils firent une Déclaration, *pour exciter les perſonnes pieuſes de la Nation à chercher Dieu* (c'eſt ainſi qu'on parloit alors, en abuſant de l'Ecriture Sainte) *pour obtenir ſa bénediction*. Mais cela n'étant pas ſuffiſant, pour calmer la Nation, ni pour ſatisfaire l'ambition de Cromwel; cette Aſſemblée déclara le 23. de Novembre, qu'il n'étoit pas à propos, pour le bien de la République, que le Parlement durât plus long-tems, & réſigna ſon pouvoir entre les mains du *Seigneur Général*, & lui en envoya un Acte. Cromwel délibera là-deſſus, avec ſon Conſeil, ſur ce qu'il y auroit à faire. Le Conſeil employa quelques jours *pour chercher Dieu*, & réſolut enſuite *qu'on formeroit un Conſeil de perſonnes pieuſes, capables & diſcretes, au nombre de vingt-une, & que le* Seigneur Général *ſeroit choiſi pour être* Protecteur *des trois Nations*, l'Angloiſe, l'Ecoſſoiſe & l'Irlandoiſe; car il étoit alors, à peu près, maître des trois Royaumes. Cela fut exécuté. Il fut dit enſuite qu'on lui donneroit le titre d'*Alteſſe*.

J'ai cru qu'il étoit néceſſaire de raconter cela, pour faire voir, avec qui les Etats Généraux avoient à faire. Un homme de cette ſorte, qui à beaucoup de conduite, de bonheur & d'autorité joignoit une apparence de Religion, propre à gagner le peuple, étoit infiniment à craindre; parce que cette eſpece de gens ſont ordinairement hardis, & opiniâtres, à un point qui les empêche de ſe payer de raiſons, quelques fortes qu'elles puiſſent être.

On voit par les Pieces inſerées dans le I. Tome du Recueil des Réſolutions Secretes, ſous le Miniſtere du Penſionaire de Witt, qu'il y eut une négotiation avec le Conſeil d'Etat, pour faire un Traité de Paix. Mais comme la choſe étoit difficile, cette affaire traina long-tems, & ne fut terminée que lors que Cromwel étoit devenu Protecteur.

Dès le 5. de Juin, on nomma Beverning & Nieuport, pour aller en Angleterre, & on laiſſa les noms de deux autres Députez en blanc, qui furent depuis *Jongſtal* & *Vander Perre*. Beverning partit le premier le 23. du Mois, pour voir ſi les Anglois voudroient régler les Préliminaires. Il arriva (2) le 26. à Graveſand, & dès qu'il eut fait avertir de ſon arrivée le Général Cromwel, & le Conſeil; on lui envoya le Maître des Cérémonies, à qui il remit ſes Pouvoirs en François, avec des traductions Angloiſes. Ces Lettres étoient adreſſées *à ſon Excellence, & à Meſſieurs du Conſeil d'Etat de la République d'Angleterre*. Le 30. du mois *une Barge* de l'Etat, qui eſt une ſorte de Barque propre, dont on ſe ſert en ces occaſions l'alla prendre, & il fut conduit au Conſeil d'Etat. Il parla du voiſinage des deux Nations, de l'interêt commun qu'elles avoient, dans la ſûreté du commerce, & de la Religion, qui étoit la même deça & de là la Mer; choſes qui étoient propres à les tenir unies. Il ajoûta que la liberté qu'elles avoient recouvrée, par la Providence Divine,

(1) Voyez leur Déclaration, dans *Aitzema* Liv. XXXIII. p. 807. & ſuiv.

(2) *Aitzema* Liv. XXIII. pag. 819. & pag. 853. & ſuivantes.

1653. vine, étoit encore une autre raiſon d'entretenir une bonne correſpondence, comme les Ambaſſadeurs d'Angleterre l'avoient dit à la Haie, & comme les Etats l'avoient reconnu dans une Lettre, qu'ils avoient écrite à la République Angloiſe. Il dit enfin que les Etats perſuadez de ſa bonne intention lui avoient envoyé, même ſans paſſeport, des Membres de leur Aſſemblée, pour mettre fin à cette funeſte & ſanglante guerre; après quoi il donna au Conſeil un Ecrit, qui contenoit les trente-ſix Articles; qu'ils avoient propoſez, dans les Conférences de la Haie. *Tomlinſon*, qui étoit Préſident du Conſeil, répondit en Anglois avec beaucoup de civilité; après quoi l'Ambaſſadeur fut reconduit en ſon logis, comme il en avoit été amené.

Les autres Députez des Etats vinrent bientôt après, & le Conſeil Anglois répondit qu'il étoit diſpoſé à la paix, mais qu'avant que d'entrer en aucun détail, il demandoit *une ſatisfaction* pour les pertes que la guerre leur avoit cauſées & *une ſûreté* pour l'avenir.

Le 11. de Juillet, les Députez envoyerent au Conſeil une réponſe, par écrit, aſſez longue; dans laquelle ils apportoient pluſieurs raiſons, contre la ſatisfaction, ou la réparation des pertes, que les Anglois demandoient. Les principales raiſons étoient que les Hollandois avoient plus perdu, que les Anglois, & qu'il étoit inouï qu'en de ſemblables cas on demandât aucun dédommagement des pertes. Pour la ſûreté, ils offroient de faire un Traité, par lequel les deux Etats s'uniroient plus étroitement; ce qui étoit la plus grande ſûreté, qu'on pût donner, en cette occaſion.

Les Députez Hollandois virent auſſi les Miniſtres des Puiſſances étrangeres, qui étoient alors à Londres, & entre autres *Stokert*, Député par les Cantons Suiſſes, pour offrir à la République d'Angleterre leur Médiation, afin de l'accommoder avec les Etats Généraux des Provinces Unies. Il entretint les Députez du but, que les Suiſſes s'etoient propoſez, & leur dit que ſes Maîtres n'auroient pas manqué d'offrir la même choſe aux Etats Généraux, par une Ambaſſade ſolennelle; mais que les Suiſſes avoient cru que les Etats ſeroient les plus diſpoſez à accepter la Médiation, & qu'il falloit commencer par les Anglois. Il ajoûta que, s'il n'avoit pas été arrêté neuf mois à Londres, il ſeroit déja allé en Hollande, pour faire voir ſes Lettres de créance. Mais les Cantons n'avoient pas été aſſez bien informez de la diſpoſition des eſprits, lors qu'ils avoient offert leur médiation. Les deux Parties ſavoient très-bien l'interêt qu'elles avoient d'être bien unies enſemble; mais les Anglois demandoient des dédommagemens, & des ſûretez, ſi extraordinaires, qu'il étoit très-difficile que les Etats y conſentiſſent. Il n'étoit pas facile, même aux plus habiles négotiateurs, de trouver quelque temperament, qui pût être accepté par les Parties.

Sur la fin de Juillet, les Députez eurent une Conférence ſur la Paix; mais les Anglois voulant que l'on commençât par le dédommagement & par la ſûreté; les Hollandois ne purent s'y réſoudre, quoi que les Anglois aſſuraſſent que leurs demandes touchant le dédommagement ſeroient moderées, & qu'il étoit de l'interêt des Etats Généraux, auſſi bien que de celui des Anglois, de donner la ſûreté, qu'on leur demanderoit. Les Députez des Etats ne répondirent rien, ſur ce ſecond Article, qui ne pouvoit que cauſer du deſordre, dans les Provinces Unies. Ils inſiſtoient à ce que l'on commençât, par les autres Articles. Les Anglois, au contraire, parurent ſurpris, que les EE. GG. euſſent crû, qu'il ne s'agiſſoit que d'un Traité de Commerce, & dirent que la Providence n'avoit pas amené les choſes à l'état où elles étoient, pour faire ſeulement un Traité de cette ſorte. Le fonds de cette affaire étoit que les Anglois vouloient engager les Etats à ſe détacher de la Maiſon d'Orange, ſi étroitement alliée à celle de Stuart. C'étoit pour cela qu'ils propoſerent la *coalition*, dont on a parlé; mais qui étoit impraticable, par elle-même & par les circonſtances du tems; auquel diverſes Provinces travailloient à faire nommer le Prince d'Orange, Stadthoudre & le Gouverneur de Friſe, pour ſon Lieutenant. Le peuple même de Hollande avoit fait aſſez paroître, en divers lieux, qu'il le ſouhaitoit. 1653.

Le dernier de Juillet, les Députez reçurent un grand Ecrit du Conſeil d'Etat Anglois, où il étoit dit que la République d'Angleterre n'exigeroit pas une grande ſomme, pour le dédommagement qu'elle demandoit, parce qu'elle avoit déja pris ſur les Hollandois ſix-cens Vaiſſeaux, & quelques millions; mais qu'à l'égard de la ſûreté, *elle s'attendoit de la trouver dans l'union des deux Etats, de maniere* (1) *qu'ils deviendroient tous deux un ſeul Peuple & une ſeule République, pour le bien de l'un & de l'autre, & qu'ils ne compoſeroient qu'un corps.*

Les Députez témoignerent qu'ils ne comprenoient pas bien ce que ces paroles vouloient dire, & Cromwel lui-même les leur explica; en diſant qu'il entendoit que les deux Républiques n'en feroient qu'une, & qu'il n'y auroit qu'une ſeule Souveraine Puiſſance, compoſée de Députez des deux Nations, en maniere que les avantages ſeroient égaux des deux côtez. Les Députez répliquerent qu'ils ne comprenoient pas comment les Anglois entendoient que les deux Etats ſeroient joints, en maniere qu'ils n'en formeroient qu'un. On leur dit, de la part de la République Angloiſe, qu'on croyoit s'être expliqué aſſez clairement, & qu'ils devoient accepter l'offre en termes généraux; afin que le Conſeil Anglois pût leur en expliquer le détail, & ouïr ce qu'ils auroient à dire là-deſſus. Les Hollandois marquerent qu'ils ſouhaitoient d'avoir par écrit, & par le menu, les moyens d'en venir à une ſemblable union. Mais les Anglois dirent qu'ils ne pouvoient pas s'exprimer plus clairement, & demanderent que les Députez des Etats s'ouvriſſent là-deſſus, & diſſent ce qu'ils penſoient de la *coalition* propoſée.

Les Députez répondirent le 2. d'Août, par écrit, qu'il ne falloit pas diſputer des mots, mais conſiderer la choſe même: qu'ils avoient été chargez de faire une Allianee *plus étroite, qu'il n'y en avoit jamais eu*, entre les deux Nations, autant que la nature de la choſe, & l'uſage le pourroient permettre. Les Anglois dirent là-deſſus, que chaque Etat pourroit conſerver ſes *Lois Municipales*, & néanmoins être ſous le même Gouvernement de perſonnes, que les deux Etats choiſiroient, comme cela ſe faiſoit dans les Provinces Unies. Les Députez repréſenterent qu'ils n'avoient point d'ordre, ſur cette propoſition; Que cette ſorte de *coalition*, ou de mélange de pluſieurs Souverainetez enſemble étoit ſans exemple, dans le monde, & qu'on n'en trouvoit aucun dans l'Antiquité; (1) Que cette propoſition

(1) En Latin: *quo ambo in unum populum* & Remp. *unam; pro utriuſque commodo, coram invicem & coalescant.* Aitzema Liv. XXXIII. p. 854.

(2) C'eſt comme en parle de Penſionaire de Wit dans une Lettre du 2. d'Août à *Guill. Boreel*, Ambaſſadeur en France.

1653. poſition renfermoit mille nouveautez, confuſions & abſurditez, & par conſequent des impoſſibilitez; Que les mots d'*Amitié*, d'*Alliance*, de *Confédération* & d'*Union* ſe trouvoient dans l'Ancien Traité de MCCCCXV. & en d'autres qui avoient été faits depuis; mais qu'on ne trouveroit point le mot de *coalition* en ce ſens-là; Que le Lord St Jean, ni Strikland n'avoient point employé ce mot, dans les négotiations de la Haie; Qu'on leur feroit plaiſir de leur dire, comment un Gouvernement mêlé, comme celui-là, pourroit être ſans confuſion, vû la varieté des circonſtances des Souverainetez; Qu'on ne devoit pas croire qu'un Etat Souverain, uni à un autre auſſi Souverain, pût s'unir avec lui plus qu'il ne l'étoit avec lui-même; Que dans les ſept Provinces Confédérées, il n'y avoit aucun mêlange des Souverainetez, non plus que parmi les Suiſſes & les Griſons; Qu'ils ne connoiſſoient point de liaiſon plus étroite, que l'Union & la Confédération; Qu'ils tenoient la *Coalition*, pour impoſſible, tant à cauſe de la choſe, conſiderée en elle-même, que des ordres, qu'ils avoient reçus des Etats Généraux; Qu'ils pouvoient déclarer qu'une choſe auſſi abſurde, que celle-là, n'étoit venue en penſée à perſonne, & que cela leur paroiſſoit d'autant plus étrange; qu'on les avoit amuſez, par diverſes propoſitions, pendant cinq ſemaines. Sur cela, ils prirent leur congé, en ajoûtant néanmoins qu'ils verroient ce qu'ils auroient à faire.

Le 6. d'Août, ils preſenterent aux Anglois un long Mémoire, pour montrer l'abſurdité de la *Coalition*, & preſſerent ſérieuſement qu'on les congédiât. Le 11. du même mois, ils reçurent une longue réponſe à leur Mémoire, où les Anglois ne faiſoient que raconter ce qui s'étoit paſſé à la Haie l'an MDCLI. & l'année ſuivante, & donnoient toute la faute aux Etats, de ce que la Paix n'avoit pas été faite. Au reſte, ils témoignerent qu'ils étoient prêts à donner aux Députez leur congé, lors qu'ils le ſouhaiteroient, & proteſterent qu'ils avoient fait, de leur côté, tout ce que l'on pouvoit demander de gens pacifiques. Nieuport & Jongſtal partirent le 14. de Londres, & ayant pris terre à Dunkerque, ils ſe rendirent le 20. à la Haie, où ils firent leur rapport, en préſentant aux Etats toutes les Ecritures, qui avoient été faites en Angleterre, de part & d'autre; auxquelles ils ſe rapportoient pour ce qui regardoit les particularitez de leur négotiation. Ils dirent encore, que les Anglois demandoient de bouche, nne autre ſûreté, que l'on verra dans la ſuite; en ajoûtant néanmoins que ſi les Etats en avoient quelque autre à propoſer, ils étoient prêts à les écouter. Ces deux Députez retournerent enſuite en Angleterre.

Le 28. de Novembre de cette année, Cromwel (1) fit remettre aux Députez des Etats vingt-ſept Articles, pour ſervir d'*ingrédiens*, comme on parloit, du Traité de paix, & dont le XII. étoit conçu en ces termes: *Que ni les Etats Généraux des Provinces Unies, ni ceux d'aucune Province particuliere ne pourroient jamais ci-après établir Guillaume Prince d'Orange, petit-fils du dernier Roi d'Angleterre, ni aucun de ſes deſcendans, pour Capitaine Général, Stadshoudre, ou Commandant de leurs armées, ou de leurs Forces, par terre; ni Gouverneur de quelques-unes de leurs Villes, Châteaux, ou Forteresſes; ni auſſi Amiral, ou Commandant de leurs Flottes, Vaiſſeaux, ou Forces Maritimes; mais qu'ils s'y oppoſeroient réellement & expreſſément & l'empêcheroient, avec tous ce qui en dépendoit.* 1653. Dès que l'on eut vu cet Article, en Hollande, on envoya ordre aux Députez de l'Etat de s'y oppoſer; ainſi qu'ils le firent par écrit, le 2. de Décembre, & dans la ſuite, comme on le verra ſur l'année ſuivante.

On négotia encore en Suede & en Danemark, pour tâcher d'accommoder ces Puiſſances, & de les rendre favorables à l'Etat. Il y eut en même tems des négotiations avec la Pologne, & les Villes Hanſéatiques; mais comme ces négotiations ne produiſirent aucun évenement remarquable, nous ne nous y arrêterons pas. On travailla encore à un nouveau Traité avec la France, qui fut conclu dans la ſuite, comme on le verra en ſon lieu. La Ville de Breme, brouillée avec la Suede, demanda aux Etats Généraux une ſomme d'argent à prêter, pour être en état de ſe défendre, & l'un prit, dans la ſuite, ſon parti.

Il vint encore (2) au Mois de Janvier de cette année des Députez du Bréſil, qui décrivirent l'état déplorable où les Hollandois, établis en ce pais-là, s'étoient trouvez. Ils repréſenterent que ſi on ne rétabliſſoit pas ce païs, dans l'état où il avoit été, ils ne pouvoient pas éviter une ruine entiere: Qu'il y avoit de très-grandes raiſons, non ſeulement de les aider à ſe ſoûtenir, mais encore d'entreprendre de nouvelles conquêtes: Qu'ils avoient prié en vain les Provinces de jetter les yeux ſur pluſieurs milliers de Sujets de l'Etat, qui periroient, ſi on ne les aidoit: Qu'ils attendoient, avec impatience de ſavoir ce que l'on auroit répondu à leurs Députez. Cependant ils demeurerent trois mois, ſans voir que les Directeurs de la Compagnie, ni les Etats fiſſent aucuns préparatifs, pour les ſecourir. Ils eurent beau dire, que les Sujets de l'Etat étoient ſi étroitement bloquez, qu'il y avoit ſept ans qu'il n'oſoient pas ſortir à la portée du Piſtolet du Récif, & qu'ils avoient été ſept fois en danger de périr de faim; tous ces diſcours ne produiſirent aucun effet. On voulut eſſayer de finir cette affaire, par une négotiation avec les Portugais; mais ces derniers ne voulurent entrer en aucun traité, à moins que l'on ne joignit les Indes Orientales au Bréſil, & qu'on ne finit tous les démêlez en même tems. Mais comme on ne les craignoit point aux Indes Orientales, & qu'ils ne faiſoient cette propoſition, que pour tirer les affaires en longueur, on ne les écouta point; mais on ne mit auſſi aucun ordre dans les affaires du Bréſil.

La guerre où l'on étoit, avec la République d'Angleterre, épuiſoit entierement les Finances, & occupoit ſi fort les eſprits, que le Bréſil étoit compté pour rien. On ne doit pas omettre que l'on accuſoit les Directeurs d'avoir vendu des armes, & de la poudre à Canon aux Portugais, (3) à cauſe du prix exceſſif qu'ils en donnoient, & d'avoir cependant négligé entierement leurs Garniſons & leurs Places. Le profit préſent leur faiſoit négliger ce qu'on pourroit en tirer à l'avenir; comme il arrive ordinairement à ceux, qui préferent leurs interêts particuliers à ceux du Public. Leurs Hautes Puiſſances y auroient pû mettre ordre, mais elles étoient ſi occupées en Europe, qu'elles ne pouvoient pas penſer à l'Amerique; outre qu'elles étoient peu ſatisfaites de la conduite des Directeurs. La meſintelligence où l'on étoit avec

(1) Voyez la Déduction, qui eſt dans le II. Tome des Réſolutions ſecrettes p. 32. & ſuiv.

(2) *Aitzema* Liv. XXXIII p. 872.

(3) Voyez le Traité du Commerce des Hollandois Chapitre XV.

1653. avec le Portugal finit en MDCLXI. par l'entremiſe de Charles II. Roi d'Angleterre, & les Hollandois furent exclus à perpetuité du Brézil.

1654. LES Députez des Etats à la République d'Angleterre continuerent à négotier avec Cromwel, & (1) eurent une Audience particuliere de lui, le 6. de Janvier de cette année. Ils s'oppoſerent, de toutes leur forces, à l'Article de l'excluſion du Prince d'Orange; quoi que pût dire le Protecteur, pour les amener à cela.

Comme les Députez ne purent accepter l'Article, donr il étoit queſtion, on propoſa, de la part de la République Angloiſe, de retrancher l'Article en queſtion du Traité, & d'en faire un Article ſecret, & l'on chargea les Députez d'en faire la propoſition aux Etats.

Ils furent auſſi avertis, par quelques perſonnes de conſideration, qu'on pourroit omettre l'Article d'Excluſion, & ſe ſervir d'un temperament, qui y pourroit ſuppléer. C'étoit que l'on pourroit mettre, dans un Article à part, *que quiconque pourroit être élû, par les Etats Généraux, Capitaine Général & Amiral, ou Chef de toutes leurs Troupes, tant par terre, que par mer, ou par quelque Province particuliere, ſeroit obligé de jurer l'obſervation de ce Traité & de ſes Articles, & de promettre d'aider à le maintenir, autant qu'il ſeroit en lui.* Les Députez vinrent faire rapport de cela aux Etats Généraux, au Mois de Janvier, & la propoſition ayant été mûrement examinée, elle fut approuvée le 19. de Février; & l'on autoriſa les Députez, (qui reçurent alors le titre d'Ambaſſadeurs Extraordinaires, pour aller, en cette qualité, féliciter Cromwel, ſur ſa nouvelle dignité,) pour tâcher de la faire approuver à la République Angloiſe. Les Etats de Hollande l'approuverent, en particulier; comme ils le témoignerent depuis, dans leur Déduction; ſans donner aucun autre ordre, ni aux Ambaſſadeurs en général, ni à Beverning & à Nieuport, en particulier. Auſſi fut-on perſuadé, quand on reçut d'eux une Lettre datée du 10. d'Avril, que la Paix ſeroit faite, ſur ce pied-là, ſans parler plus de l'Excluſion. On fit encore plus ſon compte là-deſſus, quand on reçut d'eux une Lettre du 15. du même Mois; par laquelle il paroiſſoit qu'ils avoient repris tous les Articles du Traité, & l'avoient dreſſé en forme. Les Etats de Hollande, qui avoient été aſſemblez juſqu'alors, en attendant de leurs nouvelles, ſe ſéparerent; dans la perſuaſion qu'il n'y avoit plus rien à faire, à cet égard. Ils jugerent ſur les Lettres de Beverning, que le Protecteur ſe contenteroit du temperament, dont on a parlé; ſans exiger des Etats aucune autre *ſûreté*, ni des E E. G G. ni de ceux d'aucune Province, en particulier. On nommoit ainſi l'aſſurance, que l'on prétendoit avoir en Angleterre, de l'obſervation du Traité, ſans qu'il pût être rompu, par ceux qui favoriſoient les prétenſions du Prince d'Orange. Mais on ſe trompoit, comme il parut, dans la ſuite.

Les Conſeillers Commis convoquerent, de nouveau, les Etats de Hollande, pour le 18. d'Avril, ſur une Lettre écrite le 15. d'Avril par Beverning & Nieuport, & ſur quelques autres, qui vinrent après; par leſquelles il paroiſſoit que les Anglois étoient diſpoſez à rompre, ſur ce que les Etats vouloient que le Roi de Danemarc fût compris en cette Alliance. Ils étoient irritez contre lui, à cauſe des dix Vaiſſeaux Anglois, qu'il avoit arrêtez & vendus à Coppenhague, & dont ils n'avoient pas encore été dédommagez; mais les Etats Généraux s'engagerent enſuite à les indemniſer. Mais pour lors les Ambaſſadeurs prirent leur congé, comme ſi tout étoit rompu, & ſe rendirent à Graveſand, le 13. d'Avril, pour s'y embarquer, dans le deſſein de revenir en Hollande. Ce prompt départ parut étrange à ceux du Gouvernement Anglois, qui ſouhaitoient la paix, que les Ambaſſadeurs fuſſent partis, pour ſi peu de choſe. Sur cela le Protecteur leur envoya l'Article touchant le Danemarc, tel qu'ils l'avoient eux-mêmes deſiré, & ils marquerent par des Lettres du 14. du Mois d'en être ſatisfaits; ſans que néanmoins ils retournaſſent pour ſigner le Traité. On jugea donc que cela venoit de ce que le Protecteur avoit demandé, dans l'Article XII. l'excluſion du Prince d'Orange, que les Ambaſſadeurs n'avoient pû promettre. Ils furent auſſi avertis par le Secretaire d'Etat, qu'il ſouhaiteroit avoir une entrevue particuliere avec eux, où il leur dit que le Protecteur ne ſe relâcheroit point ſur le XII. Article (où il étoit parlé de l'Excluſion du Prince d'Orange) à moins que les Etats de Hollande, en particulier, ne s'engageaſſent pour leur Province, à ce qu'on avoit exigé en vain des Etats Généraux.

1654. Là-deſſus Beverning & Nieuport répondirent qu'ils n'étoient nullement autorizez, pour rien promettre là-deſſus. Le Protecteur néanmoins regardoit cet Article, comme le fondement de tout le reſte, & la ſeule ſûreté ſolide, que les Etats lui puſſent donner; parce qu'il ne doutoit point que le Prince d'Orange, ou quelcun de ſes Deſcendans, qui tireroit ſon origine de la Maiſon de Stuart, ne causât de la meſintelligence, & même la guerre, entre les deux Républiques; s'ils étoient jamais élevez aux premieres Charges, dans les Provinces. C'étoit trop de prévoyance dans Cromwel, qui mourut cinq ans après, & à qui la République d'Angleterre ne ſurvécut que peu de mois. Il faut avouër que les EE. GG. avoient bien eu raiſon de dire, dans leur Manifeſte, que ces gens étoient *yvres de leur bonne fortune*; car enfin Cromwel étoit mécontent de la Nation, dont il avoit caſſé le Parlement, ſans aucune autorité légitime; & la Nation avoit ſujet d'être encore plus mécontente de lui. Ses Fanatiques Presbyteriens, Indépendants, Quoüakers, Anabaptiſtes, Gens de la V. Monarchie, n'étoient nullement d'accord avec lui; pour ne pas parler de ceux qui favoriſoient Charles II. & l'Egliſe Anglicane. Il étoit très-difficile que ſon Regne durât long-tems, & cela l'auroit dû rendre plus modeſte. Auſſi Beverning & Nieuport ne voulurent-ils point ſe charger de l'Article de l'excluſion, pour le préſenter aux Etats, & pour leur perſuader de l'accepter; quoique *Thurlo*, Secretaire de Cromwel, pût leur dire. Le Protecteur lui-même voulut avoir une Conférence avec eux, pour cela, où le même Secretaire aſſiſta; car il avoit beſoin de Truchement (2) n'entendant aucune langue étrangere, & ne ſachant que peu de Latin. Après leur avoir parlé de l'Alliance éternelle, qu'il vouloit faire avec les Provinces Unies; il dit qu'il ne vouloit pas fixer pour cela un certain tems, ou une certaine forme; qu'il conſentiroit que l'on ſignât en attendant, de part & d'autre, les Articles, dont on étoit d'accord, & que l'on échangeât les Ratifications (comme Thur-

(1). Déduction des EE. de Hollande au II. Tome des Réſolutions Secretes p. 34. & ſuiv.

(2) *Burnet* Liv. I. de l'Hiſtoire de ſon tems.

1654. Thurlo l'avoit en effet propoſé plus d'une fois) à condition que Mrs. de Beverning & Nieuport promettroient que les Etats de Hollande, en échangeant les Ratifications, ou en deux, ou trois mois, ſi les Etats le trouvoient à propos, enverroient un acte, tel que celui qu'il demandoit, cacheté de leur Seau, & ſigné par leur Secretaire. C'étoit-là, comme diſoit Cromwel, ſa derniere réſolution, dans laquelle il perſiſtoit, de maniere que ſi on ne la lui accordoit pas, il ne vouloit entrer en aucune négotiation.

Les Ambaſſadeurs ne voulurent s'engager à rien, ni promettre quoique ce fût; ſinon de faire rapport aux Etats de Hollande, de ce que le Protecteur leur avoit dit. Conformément à cela les Articles, dont on étoit convenu, furent ſignez & ſélez, de part & d'autre, le 15. d'Avril. Les Ambaſſadeurs, qui avoient fait cette négotiation, prierent les Etats, en leur écrivant, de vouloir bien leur répondre ſur la derniere propoſition de Cromwel, de laquelle dépendoit la Paix, ou la Guerre. Mais ils partirent peu après pour la Hollande. Beverning & Nieuport étant arrivez en Hollande, firent de bouche le rapport de leur négotiation, aux Etats Généraux; mais ils ne leur dirent rien de l'Excluſion du Prince d'Orange. Cela fut même caché aux Villes de Hollande, & l'on (1) tâcha de le tenir ſecret, autant qu'il ſeroit poſſible. Le Penſionaire de Witt, qui étoit d'avis que l'on accorda à Cromwel ce qu'il demandoit, avant que de propoſer cette affaire aux Etats de Hollande, fit jurer les Députez, qu'ils ne diroient rien de ce qu'il leur alloit communiquer, & qu'ils ne diroient pas non plus qu'on leur avoit fait jurer rien de ſemblable. Il y eut des Députez, qui approuverent l'Excluſion, fondez ſur ce que, ſans cela, on ne pouvoit eſperer aucune paix avec l'Angleterre; comme le Protecteur de la République Angloiſe l'avoit déclaré aux Ambaſſadeurs des Etats. D'autres témoignerent qu'ils ne pouvoient pas opiner, ſur une choſe ſi importante, ſans ordre de leurs Superieurs. On ne put refuſer leur demande, & on les renvoya dans leurs Villes, en les obligeant de promettre le ſecret, pour la communiquer aux Bourgmeſtres Régens de ces Villes; & il fut réſolu qu'en cas que ces Magiſtrats ne vouluſſent pas ſe charger de cette affaire, ſans la communiquer aux Conſeils des Villes, ils la leur pourroient propoſer; mais auſſi ſous ſerment qu'ils n'en diroient rien à perſonne. Cette réſolution ayant été priſe, le Mardi 28. d'Avril, on engagea les Députez de revenir à la Haie le Vendredi ſuivant, à neuf heures du matin; ſans quoi on concluroit, à la pluralité des voix, ſans avoir aucun égard aux abſens.

Après avoir déliberé là-deſſus, avec beaucoup de maturité, la réſolution fut priſe, à la pluralité des voix, d'accepter l'offre de Cromwel, &, d'envoyer l'Acte d'Excluſion du Prince d'Orange aux Ambaſſadeurs de l'Etat, par deux voyes differentes, afin qu'il ne manquât pas de leur être rendu; avec ordre néanmoins de ne le remettre point, entre les mains du Protecteur, ni de lui en parler, ni à qui que ce fût; qu'après avoir fait tous les devoirs poſſibles, pour engager le Protecteur à ſe déſiſter de cette prétenſion, & de ſe contenter du Temperament, qui avoit été propoſé. C'eſt ce qu'on écrivit à Beverning & à Nieuport le 4. de Mai, en leur envoyant l'Acte ſigné & ſélé, comme il l'avoit demandé. 1654.

Il étoit porté dans cet Acte que „ ſur les inſ„ tances reïterées de ſon Alteſſe, le Seigneur „ Protecteur de la République d'Angleterre, & „ ſur l'apprehenſion qu'elle avoit témoignée plu„ ſieurs fois, que ſi le Prince d'Orange, ou quel„ cun de ſes Deſcendans, qui tireroient leur „ extraction de la Maiſon de Stuart, venoient „ à avoir les plus hauts Emplois dans l'Etat, „ cela cauſeroit une grande défiance & de la ja„ louſie entre les deux Nations, qui produi„ roient une dangereuſe guerre; que les Etats „ de Hollande ſouhaitant de prévenir, ils dé„ claroient qu'ils n'éliroient jamais le Prince „ d'Orange, ni aucun de ſes deſcendans, pour „ Stadthoudre, ou pour Amiral de cette Pro„ vince; ni ne conſentiroient, autant que leur „ Avis particulier pourroit s'étendre, qu'il fût „ jamais élu Capitaine Géneral des Troupes des „ Etats Géneraux.

Il y eut néanmoins (2) des Villes, qui s'oppoſerent à cet Acte, comme celle de Harlem; qui demanda, que l'on inſerât dans les Regîtres ſa proteſtation, dans laquelle elle diſoit: „ qu'a„ près avoir mûrement déliberé de cette affai„ re, elle avoit réſolu que ſes Députez dé„ clareroient que c'étoit le ſentiment de leur „ Ville, que l'on fit part, ſans aucun retarde„ ment, à tous les Membres de l'Union, de „ toute cette affaire, ſans en rien cacher; com„ me étant des choſes, qui appartenoient à l'U„ nion & qu'on ne pouvoit tenir ſecretes, ſans „ la bleſſer, & ſans cauſer de la défiance entre „ les Provinces: Que l'Acte, auquel la Provin„ ce de Hollande avoit conſenti, ne pouvoit être „ executé, ſans bleſſer la liberté de l'Etat, que „ les Prédeceſſeurs du Prince d'Orange, que „ l'on y vouloit laiſſer ſans emploi, ni dignité, „ avoient fondée, avec la Bénediction de Dieu; „ en quoi, quelques-uns même d'entre eux a„ voient répandu leur ſang: Que cet Acte ne „ pouvoit être ſoûtenu, ſans attirer le blâme „ & le mépris de tout le monde à l'Etat, tant „ parmi ſes Amis, que parmi ſes Ennemis; & „ ſans lui nuire, par les inconveniens, qui pour„ roient naître de cet Article: Qu'il y avoit des „ moyens de ſoûtenir la guerre, & que l'on en „ pourroit encore trouver d'autres, ſi l'on vouloit „ s'évertuer; Que la Ville de Harlem, ſelon ſa „ coûtume, & ſelon ſon affection pour l'Etat, „ contribueroit tout ce qu'elle pourroit, pour „ continuer la guerre, juſqu'à ce qu'on la pût „ finir à des meilleures conditions; Que ſes Dé„ putez ne conſentiroient jamais à ſoûtenir l'Ac„ te, dont il s'agiſſoit; mais qu'avec les autres „ Membres de l'Aſſemblée, & les Députez des „ autres Provinces, ils examineroient ſérieuſe„ ment tout ce qu'on pourroit faire le plus „ promptement, pour la conſervation de l'Etat, „ & pour pouvoir attendre un bon ſuccès de Dieu; „ Que ſes Députez déclareroient auſſi, au nom „ du Conſeil de leur Ville, qu'ils ne ſe tenoient „ plus obligez à garder le ſecret, qu'on avoit „ exigé d'eux, en cette affaire; mais qu'ils en„ tendoient être en liberté, à cet égard, pour „ faire voir à tout le monde, qu'ils ne ſont nul„ lement coupables du mal, qui pourroit arri„ ver, ſi l'on venoit à recevoir l'Acte, à la plu„ ralité des Voix; ce qui ne ſe pouvoit pas „ faire, & à quoi ils ne conſentiroient jamais: „ Qu'en-

(1) Secrete Réſolution du 28. d'Avril Tome I. page 134

(2) Secretes Réſol. Tom. I. p. 137.

1654. „ Qu'enfin ils ſeroient en ſorte que leur Avis fût „ inſeré dans le Regitre des Réſolutions des E- „ tats de Hollande. Cet Avis eſt daté du 1. de „ Mai, & il fut en effet enregitré, comme on „ le voit, par les *Réſolutions Secretes*.

Les Députez furent encore chargez de déclarer de bouche, qu'ils ne pouvoient pas conſentir à l'Acte, mais qu'ils étoient obligez, par une réſolution du Magiſtrat de leur Ville, priſe d'un commun conſentement, de s'oppoſer de bouche à la concluſion, & de proteſter contre; comme étant deſavantageux à la Province; & que leurs Commettans & eux ſe tenoient dégagez du ſerment de tenir cette affaire ſecrete.

Ceux d'Alcmar, d'Enkhuiſe, & d'Edam s'y oppoſerent de même, mais avec moins de paroles, & demanderent auſſi que leurs oppoſitions fuſſent enregîtrées; comme elles le furent.

Cependant les Etats Généraux, demanderent auſſi la communication de ce qui pouvoit avoir été réſolu, concernant le Prince d'Orange, le 4. de Mai, & de ce qui s'étoit paſſé là-deſſus, dans l'Aſſemblée de ceux de Hollande; quoi qu'on eût fait entendre à leurs HH. PP. qu'il ne s'étoit rien réſolu qui regardât la Généralité; mais ſeulement la Province de Hollande, & dont la diſpoſition lui appartenoit excluſivement à tous autres; étant de notoricté publique que châque Province Souveraine n'eſt réponſable, qu'à Dieu ſeul de ſa conduite. Néanmoins la Ville de Harlem fut d'avis, que l'on communicât cette affaire aux Etats Généraux.

Les Etats de Zélande demanderent auſſi la même choſe aux Commiſſaires de Hollande, qui étoient chargez des affaires d'Angleterre; mais les Etats de la Province ne le trouverent pas à propos.

Les Princeſſes (1) Doüairieres d'Orange, informées de ce qui s'étoit paſſé, préſenterent le 9. de Mai un Mémoire aux Etats de Hollande; où elles repréſentoient le tort qu'une réſolution, comme celle qu'on diſoit qu'ils avoient priſe, feroit au jeune Prince; & les prioient qu'en cas qu'ils euſſent pris une ſemblable réſolution, de la vouloir examiner plus murement, & de donner ordre qu'elle ne fût point effectuée. Ces mêmes Princeſſes (2) préſenterent auſſi un Mémoire aux Etats Généraux, pour les prier d'interceder pour le Prince auprès de ceux de Hollande. Il ne fut réſolu autre choſe là-deſſus, dans les Etats de Hollande, ſinon qu'on écriroit aux Ambaſſadeurs de l'Etat à Londres; pour leur donner ordre d'employer tous les devoirs poſſibles, pour obtenir du Protecteur qu'il voulût ſe contenter du Temperament, qui avoit été propoſé; en cas qu'ils ne lui euſſent pas encore remis l'Acte de l'Excluſion. On écrivit & l'on envoya la Lettre, le même jour, qui étoit le 10. de Mai. Les Ambaſſadeurs firent tout ce qu'ils purent, pour engager Cromwel à accepter le Temperament, mais ils ne purent réüſſir. (3) Les Etats de Hollande réïtererent encore plus d'une fois le même ordre, & les Ambaſſadeurs épuiſerent leur eſprit & leur éloquence, pour perſuader à Cromwel ce que les Etats ſouhaitoient. Il ne voulut ni accepter le Temperament, ni publier la Paix, qu'on ne lui eût remis l'Acte, dont il s'agiſſoit; de ſorte qu'enfin ils le lui livrerent, le 12. de Juin. Il y avoit pluſieurs Provinces, & particulierement celles de Gueldre, de Zélande, de Friſe, (4) de Groningue & des Omlandes, qui s'échauffterent contre le ſecret, que ceux de Hollande vouloient garder; juſqu'à ce qu'on fût ſi le Protecteur de la République d'Angleterre ne ſe laiſſeroit point ſatisfaire, par le Temperament. Enfin l'Acte fut envoyé d'Angleterre aux autres Provinces, qui ne purent pas être ſatisfaites, ſans cela; ce qui donna lieu à bien des gens, peu inſtruits du Gouvernement, à crier contre les Etats de Hollande, & à vouloir obliger les Ambaſſadeurs de rendre raiſon de leur conduite. Ils parlerent même d'ôter la Charge de Thréſorier Géneral à Beverning, qui lui avoit été conferée après la mort de celui, qui l'avoit; ce qui étoit le ſentiment de la Province de Friſe, qui le ſoupçonnoit d'avoir averti Cromwel, de ne ſe rendre point aux raiſons, qu'on lui diroit, pour l'engager à ſe contenter du Temperament propoſé. Mais il s'en purgea, par ſerment. 1654.

Cependant la conduite des Etats de Hollande étant cenſurée, par beaucoup de gens, qui ſoûtenoient qu'elle avoit violé l'Union, en faiſant, pour elle ſeule, l'Acte d'Excluſion qu'elle avoit envoyé à Cromwel; ils réſolurent de publier une Déduction, dans laquelle ils montrerent qu'on les accuſoit injuſtement. Comme cette Piece eſt une des plus remarquables, qui ait jamais été publiée, dans les Provinces Unies, & qu'on peut apprendre par-là le Droit de châque Province; on marquera ſes principaux Chefs, ſans entrer dans les preuves; afin que l'on ſâche ce qu'on y peut trouver; après avoir remarqué le fruit que l'Etat recueuillit de l'Acte d'Excluſion, & rapporté quelques endroits du Traité de Paix. Il eſt certain qu'en premier lieu, il évita par là une guerre, où il avoit eu du deſſous, & dont il ne pouvoit guére eſperer un meilleur ſuccès. Secondement, il devint ſpectateur des troubles d'Angleterre, ſans y avoir aucune part. Comme il avoit vû l'élevation de Cromwel, avec crainte, il vit la chute de ſa Maiſon & de ſon autorité, en très-peu d'années; ſans qu'elle lui fît aucun tort. Enfin le Prince d'Orange n'y perdit pas grande choſe, étant encore dans l'Enfance, & ne pouvant faire les fonctions des Charges, que l'on demandoit pour lui, & qu'il eut dans la ſuite. Cependant l'Etat y gagna les émolumens, qui revenoient à celui, qui poſſedoit les Charges, auxquelles on aſpiroit pour lui, & à ceux qu'on auroit choiſis, pour être ſes Lieutenans, juſqu'à ce qu'il fût venu à un âge de Majorité. Ceux-là perdirent quelque choſe, qui auroient été ſes Lieutenans, pendant ſa Minorité, & qui auroient trouvé moyen d'abuſer de l'autorité, qui étoit attachée aux Charges de Capitaine Géneral, par Mer & par Terre. C'eſt ainſi que la Providence ſe joüe, pour ainſi dire, de la Prudence des Hommes; qui fuient des maux, deſquels ils n'ont rien à craindre, & qui ſont enlevez, lors qu'ils font leur compte de jouïr des Grandeurs, qu'ils ont uſurpées, comme il arriva au Protecteur de la République d'Angleterre.

Pour venir à la Paix, l'Article VII. & les quatre ſuivans regardent les Ennemis, ou les Rebelles de l'une ou de l'autre République. (5) Il y eſt

(1) Secretes Réſolutions T. I. p. 142.
(2) Voyez *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 928.
(3) Voyez la Déduction des Etats de Hollande Tom. II. des Réſol. Secretes p. 40. & le I. Tom. p. 150.

(4) On peut voir leurs proteſtations, & leurs autres Ecrits contre la conduite de la Hollande, à la fin de la *Déduction* de cette Province, dans les *Réſolutions Secretes* de Hollande 2. Part. p. 103. & ſuiv. & dans *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 1083. Tom. 3.

(5) Voyez tous les Articles dans *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 918. & ſuiv.

1654. eſt dit qu'elles ne leur fourniroient aucune ſorte de ſecours, quel qu'il pût être : Que ſi on découvroit que quelcun leur en envoyât, on le ſaiſiroit, & qu'il ſeroit adjugé à la République, qui l'auroit ſaiſi, & que ceux qui l'auroient envoyé, ou conſeillé, ou contribué à cela, ſeroient déclarez ennemis des deux Republiques & punis, comme des traitres : Qu'elles ſe ſecourroient réciproquement de ce dont elles pourroient avoir beſoin, de la maniere dont on conviendroit, & cela aux dépends de celle qui auroit beſoin de ce ſecours : Que ni l'une, ni l'autre République ne recevroit dans ſes Terres, Seigneuries, Havres, Bayes, & Forts, aucuns ennemis, rebelles & fugitifs de l'autre République, & ne permettroit qu'on leur donnât aucune ſorte de ſecours : Que quand l'une auroit été avertie, par des Lettres authentiques de l'autre, que quelques-uns de cette ſorte de gens ſeroient ſur ſes terres, pour s'y mettre à couvert, ou s'y réfugier; elle ſeroit obligée de leur ordonner d'en ſortir en vingt-huit jours, aprés l'avertiſſement; & s'ils ne ſe retiroient pas, de les punir de mort, & de la perte de leurs Terres & de leurs Biens : Qu'aucun rebelle, ou ennemi déclaré de la République d'Angleterre ne pourroit être reçu en aucun Château, Ville, Campagne, Havre, Port, ou Fort des Provinces Unies, ſous quelque Droit, ou prétexte que ce fût, & de quelque Dignité qu'il pût être, & qu'on ne l'y ſouffriroit point : Que les EE. GG. ne ſouffriroient point, qu'on lui fournit aucun ſecours, en quoi que ce pût être, quelque perſonne qui s'en mêlât, & de quelque qualité qu'elle fût, & qu'ils ne permettroient pas qu'elle demeurât dans leurs Terres : Que la République d'Angleterre ſeroit obligée à la même choſe, à l'égard des Rebelles & des Ennemis des PP. UU. : Que ſi quelcun des Habitans les avoit reçus dans ſes terres, il les perdroit pour le reſte de ſes jours.

Il n'eſt pas difficile de voir que cela regardoit la famille de Charles I. & ſes ſerviteurs, & que Cromwel ne vouloit pas que la Princeſſe Royale les reçût dans les Provinces Unies, en quelques-unes des Terres, que ſon Fils y poſſedoit. Quoique cela fût choquant, il eſt certain que ce que le Protecteur exigeoit là-deſſus étoit plûtôt avantageux à ce Prince & à ſa Mere, que nuiſible; puis qu'ils n'avoient pas de quoi entretenir & ſecourir Charles II. & ſes Freres. Le défunt Prince d'Orange Guillaume II. s'étoit déja ruiné, pour eux, & ſon Fils ne fut jamais rembourſé de ce qu'il avoit fourni à cette Famille. Les Etats ne purent non plus ſe plaindre de cela, puis qu'ils n'étoient pas en état de ſoûtenir la guerre pour ces Princes. Ils ne laiſſerent pas de faire beaucoup de dépenſe, pour eux, lorſque Charles II. fut rétabli; qui bien loin d'en avoir quelque reconnoiſſance, leur fit deux fois la Guerre, ſans aucune raiſon, comme on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Il y avoit, dans ce Traité divers (1) Articles, pour aſſûrer la Navigation des deux Peuples, & pour ſe défendre mutuellement, lors qu'ils navigueroient enſemble, & ſous les mêmes Convois. Il n'y avoit jamais eu auparavant aucun Traité ſi avantageux aux deux Républiques, à cet égard; & les Etats pouvoient bien dire, qu'ils étoient plus unis à l'Angleterre, qu'ils ne l'avoient jamais été; quoi qu'ils ne fuſſent pas venus juſqu'à la *coalition*, propoſée par les Anglois.

Par le XXVII. Article, les Etats Généraux s'engagerent de faire juſtice des Auteurs, & des Complices du meurtre des Anglois commis à Amboina, dont nous avons parlé ſur l'an MDCXXIV., 1654. s'il y en avoit encore, qui fuſſent en vie. Ils furent de plus obligez de faire rendre aux Anglois l'Ile de *Poleron*, dans la Mer des Indes, dont la Compagnie Hollandoiſe s'étoit emparée, ſous le Roi Jaques I., & qu'elle avoit gardé juſqu'alors. Les Hiſtoriens (2) Anglois diſent encore, que la Compagnie fut obligée de payer à Cromwel une bonne ſomme d'argent, comme pour réparer le tort qu'elle avoit fait aux Anglois. Ni Jaques I. ni Charles I. n'avoient pû obtenir cela de la Compagnie; parce qu'ils n'avoient jamais ſû ſe faire ni craindre, ni aimer par les voiſins, non plus que par leurs propres Sujets.

Les Etats convinrent encore par le XXVIII. Article de payer cinq-mille Livres Sterling, deux jours apres la Ratification du Traité; pour les frais, que les Proprietaires des Vaiſſeaux ſaiſis à Coppenhague, (ſelon le conſeil d'un Envoyé de Hollande) par le Roi de Danemarc, en MDCLII. avoient été obligez de faire en divers voyages, qu'ils avoient faits en Danemarc, pour cette affaire. Les Etats promirent de plus vingt-cinq mille Ecus, payables à des gens, que le Protecteur nommeroit, en ſix jours, pour réparer ſes Vaiſſeaux, & en attendre le retour. Outre cela, les Etats devoient reſtituer la valeur des Marchandiſes, qui avoient été ſur les Vaiſſeaux, & en attendant donner caution à Londres de cent-quarante mille Livres Sterling, juſqu'à ce que les marchandiſes fuſſent rendues. Cromwel demanda encore, par l'Article XXX. d'être dédommagé des pertes, qu'il diſoit avoir été cauſées, en divers tems, aux Anglois par les Hollandois, aux Indes Orientales, en Groenland, en Moſcovie, & au Bréſil. Les Cantons Proteſtans des Suiſſes, devoient être arbitres de cette affaire; mais on ne voit pas que cet arbitrage ait eu lieu.

Dans l'Article XXXII. il étoit dit, que ſi jamais les Etats Généraux choiſiſſoient un Gouverneur & un Capitaine Général, par mer & par terre, il ſeroit obligé de jurer l'obſervation de ce Traité; comme s'ils avoient pû ſe réſoudre à ne choiſir un autre, que le Prince d'Orange, qui en étoit exclus. On peut voir par-là la ſuperiorité de Cromwel, en toute cette affaire. Mais il faut auſſi ſe reſſouvenir que la Province, ſur qui tomboient principalement les pertes qui ſe faiſoient ſur Mer, & les frais de la Guerre, avoit ſujet de ſouhaiter la Paix. Pour venir préſentement à la Déduction, qui eſt datée du 25. de Juillet, elle eſt diviſée en deux parties, dont on marquera les Chefs principaux, qui y ſont ſoûtenus & défendus, contre les objections des autres Provinces, & même de quelques Villes de Hollande.

Dans la I. Partie, on montre 1. *Que la Province de Hollande a pû paſſer l'Acte de l'Excluſion du Prince d'Orange, en vertu de la Souveraineté de cette Province.* On ſuppoſe, comme hors de diſpute, que dans chaque Province, les Etats particuliers de ces Provinces, ont une pleine & une abſolue Souveraineté; qui leur donne le droit inconteſtable de réſoudre ce qu'ils trouvent à propos, ſur toutes les choſes, qui ni par le Traité d'Union, ni par le conſentement particulier des Provinces, n'ont pas été déferées à la Généralité; pour faire, ou omettre tout ce que le bien de la Province demande que l'on faſſe, ou que l'on omette; ſans que les autres Provinces ayent droit de s'en mêler. Il s'enſuit de là, que chacune en par-

(1) Le XII. & les ſuivans.

(2) *Clarendon* dans ſon Hiſt. de la Rebellion d'Angleterre Liv. XIV. p. 487. de l'Ed. in 8.

1654 particulier a le droit de ſe faire un Stadthoudre, & de lui conferer la même autorité, qu'on avoit déferée aux Stadhoudres des Ducs, des Comtes, ou des Seigneurs des Provinces, ou plus, ou moins d'autorité, ſelon que les Etats le trouvent à propos; & qu'après avoir conferé cette autorité à certaines perſonnes, ils peuvent la leur ôter, quand ils le jugent raiſonnable; ſans être obligez de le communiquer aux autres Provinces, à moins qu'ils ne fuſſent entrez en quelque engagement là-deſſus avec elles. On peut appliquer ces mêmes maximes à l'élection, ou à l'excluſion des Gouverneurs, ou des Capitaines Generaux des Provinces particulieres, auſſi-bien qu'à celle des Amiraux, par rapport aux Provinces, qui en ont. Les Etats de Hollande, convenoient néanmoins qu'aucune Province ne peut empêcher que les autres ne diſent leurs ſentimens, ſur les choſes, qu'on a accoûtumé de propoſer à l'Aſſemblée des Etats Generaux; ſans quoi il y auroit des confuſions, qui ne finiroient jamais; mais ils ſoûtenoient que châque Province a droit de propoſer ſon avis, d'une maniere négative, ou affirmative, & de réſuudre ce qu'elle trouve bon. Il faut ſeulement prendre garde à l'égard des choſes, que l'on ſoumet aux ſuffrages, s'il s'agit de choſes qui puiſſent être décidées à la pluralité des ſuffrages, ou non. C'eſt ce qu'on confirme, par divers exemples, que l'on trouvera dans la Déduction.

2. *Que dans la Grande Aſſemblée tenue l'an* MDCLI. *il ne s'étoit rien dit, qui fût contraire à l'Excluſion.* En effet les Provinces n'avoient point témoigné, d'un commun accord, d'avoir de la diſpoſition à donner au Prince d'Orange les Charges, que ſes Prédeceſſeurs avoient eues.

3. On recherche *juſqu'où, & en quelles choſes l'Union, qui avoit été faite, entre la Hollande & la Zélande, obligeoit ces deux Provinces de prendre leurs réſolutions*, communicatis conſiliis, *& non ſeparément*; & l'on ſoûtient *que l'Acte d'Excluſion n'eſt nullement contraire à cette Union.*

On montre, par pluſieurs raiſons & pluſieurs exemples, que ces deux Provinces ont droit de prendre des réſolutions à part, pour elles-mêmes; quoi que l'une n'ait pas droit d'impoſer à l'autre, la néceſſité de prendre les mêmes réſolutions. C'eſt ce qui paroiſſoit, par la conduite de la Zélande, en MDCLII. puis que le 21. de Septembre cette Province, ſans aucune communication, ni conférence préalable avec celle de Hollande, & ſans l'en avertir auparavant, avoit déclaré dans l'Aſſemblée des Etats Generaux, que c'étoit ſon ſentiment, qu'on devroit déſigner le jeune Prince d'Orange, pour Capitaine & Amiral Général des Provioces Unies, avec d'autres choſes, concernant cette matiere. D'où il s'enſuivoit viſiblement, que ceux de Hollande avoient eu droit de réſoudre le contraire; ſans le communiquer à la Zélande, qui avoit aſſez fait voir la diſpoſition, dans laquelle elle étoit.

4. On montre *juſqu'où châque Province peut entrer ſéparément en conférence, ou en négotiation, avec un autre Etat; & que la Hollande, ſur la demande* du Protecteur de la Republique d'Angleterre, *avoit pu paſſer l'Acte d'Excluſion, & le lui remettre, ſans choquer l'Union, en aucune de ſes parties.* Il a déja été montré (*Num.* 1.) quel eſt le droit de châque Province, à l'égard de ces réſolutions particulieres. Mais on objectoit aux EE. de Hollande, le 10. Article de l'Union d'Utrecht, lequel porte *qu'aucune des Provinces, ou Villes, ni aucun des Membres de l'Union, ne pourroit faire aucune Confederation, ni Alliance, avec aucun des Seigneurs, ou Païs voiſins, ſans le conſentement des Provinces Unies & Alliées.* Sur quoi il faut bien peſer ce qui 1654.
ſignifie les mots de *Confédération* & d'*Alliance.* Elles different eſſentiellement des conférences, & des ſimples déclarations, ou promeſſes, des Alliances communes, & même des Contracts, ou des ſimples Traitez.

On ſait que, ſelon les Auteurs qui ont écrit de Politique, une *Confédernation*, ou une *Alliance* eſt proprement un trés-étroit engagement de Royaumes, d'Etats, ou de Païs, ſoit pour attaquer quelcun en commun, ou pour ſe défendre mutuellement; & qu'on ne peut pas confondre un engagement de cette ſorte, avec une déclaration obligatoire, une promeſſe, ou un ſimple engagement à faire, ou à laiſſer faire quelque choſe de particulier. Il y a auſſi une trés-grande difference entre une Alliance, & un engagement d'amitié, & un ſimple Traité, ſur quelque commodité particuliere, comme d'exempter des Vaiſſeaux d'être ſaiſis, d'ôter quelques obſtacles mis à la Navigation, & au Commerce. Toutes les Confédérations, ou Alliances ſont bien des Traitez, des Contracts & des Promeſſes réciproques; mais ces derniers engagemens ne ſont pas tous des *Confédernations*, ou des *Alliances.* Or ce dont il eſt queſtion n'eſt qu'une Déclaration obligatoire, ou une Promeſſe des Etats de Hollande, touchant une choſe particuliere; qui dépend entierement & abſolument de leur ſouveraine diſpoſition, ſans que perſonne en puiſſe diſconvenir, comme on l'a montré. On verra, dans l'Original, les autres raiſons, que les Etats de Hollande apporterent, pour faire voir, qu'ils n'avoient rien fait contre l'Union; ce qu'ils prouvent encore, par divers exemples, qui paroiſſent déciſifs.

5. Ils montrent enſuite, *que châque Province n'eſt nullement obligée de donner connoiſſance aux autres Provinces Alliées, des Conférences, ou des Négotiations particulieres, qu'elle peut avoir avec d'autres Princes & Etats; & que la Hollande a pu, ſans en faire part aux autres Provinces, paſſer l'Acte d'Excluſion, pour contenter le Protecteur, & que même pour pluſieurs raiſons, elle n'en a dû donner aucune communication.* C'eſt ce qu'on prouve, par les circonſtances de cette négotiation, & par des exemples d'autres Provinces.

6. On prouve, *qu'il eſt permis aux Etats de châque Province particuliere de ſe ſervir, pour cela, des Ambaſſadeurs des Etats Generaux, & que l'Acte d'Excluſion avoit pu être remis au Protecteur, par Mrs. Beverning & Nieuport.*

Ceci eſt oppoſé à ce que l'on reprochoit à la Province de Hollande d'avoir employé, pour elle en particulier, les Ambaſſadeurs de toute l'Union; ſans que ces derniers en euſſent averti les Etats Generaux. Les EE. de Zélande ſoutinrent, que ces Ambaſſadeurs ne pouvoient rien faire qu'au nom de l'Etat, & par ſon ordre exprès; & qu'ils ne devoient avoir aucun égard aux demandes, ni aux ordres d'aucune Puiſſance, excepté des EE. GG. Ceux de Hollande aſſurent que ce Droit leur eſt inconnu, & qu'ils ne ſavent pas ſur quoi il peut être fondé. Les Ambaſſadeurs, ſelon eux, étoient accoûtumez, & étoient même obligez, par leur Commiſſion, de recevoir de ceux, à qui ils étoient envoyez, les demandes qu'ils pouvoient faire, & de les faire ſavoir en leur Païs. Auſſi les Ambaſſadeurs de l'Etat l'avoient-ils toûjours fait, en écrivant non ſeulement aux Etats Generaux, mais encore aux Etats des Provinces particulieres, & même aux Villes, à qui ces demandes s'adreſſoient. On ne trouvoit point, dans les Inſtructions de Beverning & de Nieuport, de défenſe d'en uſer ainſi, quoi

que

1654. que les Etats de Zélande l'euſſent avancé, dans un Ecrit, où ils reprenoient la conduite de la Hollande

7. On prouve enſuite, *qu'il eſt permis à chacune des Provinces, en ſon particulier, pour hâter la Paix avec un Pais, avec lequel on eſt en guerre, d'y contribuer quelque choſe du ſien, ſans le communiquer aux Alliez; & que la Hollande, en faiſant livrer l'Acte d'Excluſion au Protecteur de la République d'Angleterre, n'avoit rien fait de contraire à l'Article 9. de l'Union d'Utrecht.*

Il eſt vrai, que le 9. Article de l'Union portoit *qu'on ne feroit point de Traité, de Tréve, ni de Paix, que par le conſentement de toutes les Provinces.* Mais cela n'empêche pas que, quand on négotie, pour cela, par ordre de toute la Confédération, chacun des Confederez ne puiſſe contribuer de ſa part à venir à une concluſion; comme cela s'étoit fait à la Paix de Munſter, pendant la Négotiation de laquelle le Prince d'Orange avoit fait, ſans la participation de l'Etat, un Traité, auquel on ne trouva rien à rédire, parce qu'il ſervoit à faciliter la Paix.

8. On ſoûtient enſuite, *que l'Acte d'Excluſion n'étoit contraire à aucune Réſolution antecédente des EE. GG. ni, en particulier, aux Secretes Réſolutions, priſes le 19. de Fevrier* MDCLIV.

Cet Article regardoit le Temperament propoſé à Cromwel, & les Ambaſſadeurs l'avoient ſuivi ponctuellement; de ſorte qu'on ne devoit pas les cenſurer là-deſſus, comme on faiſoit. Les Etats de Hollande ne leur avoient non plus donné aucun ordre, qui y fût contraire. Ils avoient même recommandé, pluſieurs fois, aux Ambaſſadeurs de faire tout leur poſſible, pour engager Cromwel à ſe contenter du Temperament. On appuie cela d'une choſe, qui ſe paſſa dans le Traité de Munſter, de la part de la Maiſon d'Orange, qui diſpoſa (1) en quelque maniere de la Religion, par rapport à un lieu, qui étoit dans la Province de Hollande; quoi qu'on fût convenu avec les Plénipotentiaires d'Eſpagne, que les Etats ſeuls auroient la diſpoſition abſolue de la Religion dans les lieux, qui leur demeureroient, ou qui leur ſeroient remis.

LA II. Partie contient les preuves des Propoſitions ſuivantes: 1. *Que dans une République Libre, perſonne n'a droit, par ſa naiſſance, à de hautes dignitez, & que l'Acte d'Excluſion du Prince d'Orange n'étoit nullement contraire à la Liberté.* Il étoit vrai que, par l'Acte d'Excluſion, la Province de Hollande s'ôtoit le pouvoir, ou la liberté (ſi l'on peut s'exprimer ainſi) d'élire le Prince d'Orange, ni ſes deſcendans pour Stadthoudres & pour Capitaines Généraux, par mer & par terre; mais il n'étoit pas moins vrai, que la guerre, que l'on avoit avec l'Angleterre, ôtoit la liberté de ſe ſervir de pluſieurs choſes, non ſeulement à quelques Provinces, mais encore à toute la Confédération. On cite enſuite quantité d'exemples, par leſquels il paroît que pluſieurs Etats ſe ſont ruinez, en donnant le commandement de leurs Armées, trop long-tems, à de certaines perſonnes; qui étoient devenues enfin plus puiſſantes, que tous les Etats, dont elles étoient Sujetes.

On rameine à cette occaſion, (2) que Guillaume I. Prince d'Orange, bisayeul du jeune Prince, fut l'an MDLXXXIV. ſur le point d'être déclaré Comte de Hollande & de Zélande, n'y ayant en Hollande plus que deux Villes, qui s'y oppoſaſſent, ſavoir, Amſterdam & Goude; ce qui alla ſi loin, que les Etats de Hollande envoyerent 1654. à ces deux Villes des Députez, pour leur dire *qu'à défaut de leur conſentement, ou pour leur refus, les Etats ne laiſſeroient pas de proceder, juſqu'au bout, en cette affaire.* Un peu plus d'un Mois, après cette Députation, ce Prince fut méchamment aſſaſſiné. Quoi que le fragile bâtiment de la nouvelle République ſemblât devoir tomber, par cette mort; la Providence la conſerva, par miracle. Elle fut encore délivrée de même, du deſſein, que le Comte de Leiceſtre avoit formé, de s'en rendre maître. Les Etats de Hollande ajoûtent l'affaire du Siege d'Amſterdam, & l'envoi de ceux, qui étoient députez en leur Aſſemblée, à Louveſtein; ſans qu'un Prince, qui étoit à leur ſerment, & leur Sujet par ſa naiſſance, fit aucun ſcrupule de violer les Lois

2. Comme on diſoit que l'Acte d'excluſion, que la Hollande avoit fait, étoit une ſorte de lâcheté, on montre ici *que pluſieurs Royaumes, Etats & Païs avoient conſenti, ſans deshonneur, à pluſieurs choſes, pour leur ſûreté & pour leur repos, & que l'Acte d'Excluſion ne renfermoit aucune ſoumiſſion, ou aucun manque de courage.* Il eſt en effet certain qu'il y a des tems & des conjonctures, où il faut relâcher bien des choſes; qu'on ne relâcheroit point en d'autres tems & en d'autres conjonctures. Ce fut ainſi que, par le Traité d'Amſterdam avec le Prince Guillaume, pere du Prince d'Orange; cette Ville conſentit à mettre hors de la Magiſtrature des gens, qui ne l'avoient point mérité; pour mettre fin à une mauvaiſe brouillerie, qui auroit pû avoir des ſuites plus fâcheuſes. On le montre encore, par d'autres exemples, & par pluſieurs raiſonnemens, auxquels on ne peut pas s'arrêter.

3. On prouve, *que les diviſions des Pais-Bas étoient venues des Chefs des Factions, & qu'on ne peut dire qu'abuſivement, que l'Acte d'Excluſion eût donné ſujet à la meſintelligence.* C'eſt ce que l'on montre, par divers endroits de l'Hiſtoire des Provinces, ſous Philippe II., ſous le Duc d'Anjou, & ſous le Comte de Leiceſtre, & depuis, comme on le verra dans l'Original. Les véritables fondemens de la bonne intelligence n'étoient, ſelon les EE. de Hollande, que les interêts communs, que les Provinces avoient pour leur conſervation, ſous un même Gouvernement; & la liaiſon réciproque des differens Colleges, qui gouvernoient l'Etat, ſans qu'aucune Puiſſance étrangere s'en mêlât, & ſans qu'aucun Chef d'une autorité exceſſive y intervint; & enfin la même Religion.

4. Il paroiſſoit aux Etats de Hollande, *que ſans l'Acte d'Excluſion, il auroit fallu continuer à avoir la guerre, avec la République d'Angleterre.* Cela étoit clair, par l'interêt que la République d'Angleterre y prenoit, & par la fermeté du Protecteur, qui la gouvernoit. C'étoit l'irriter à un point, auquel il auroit été impoſſible de l'appaiſer; ſi on avoit dès lors voulu nommer le Prince d'Orange, Gouverneur & Capitaine Général, comme quelques Provinces le vouloient, ſans que cela pût produire aucun bon effet.

5. *Par cet Acte d'Excluſion, on n'ôtoit*, comme diſent les EE. de HH. *aucune prérogative à perſonne qui en fût en poſſeſſion, outre que dans un Gouvernement Libre, où les emplois doivent être donnez à ceux, qui en ſont les plus dignes, perſonne ne peut aſpirer à aucune dignité, par ſa naiſſance.* Tous les Républicains devoient convenir de cela; mais on peut vivre dans une République, & n'être rien moins que Républicain, & il n'eſt pas rare de rencontrer, en des Etats de cette ſorte, des gens, qui ont des principes bien plus propres, à un Etat

(1) Voyez le Livre XII. p. 261.
(2) Voyez Tom. I. de cette Hiſtoire p. 105.

1654. Monarchique, qu'à une République. Tels étoient ceux, qui avoient aidé, ou remercié le Prince, qui avoit osé envoyer des Députez de Hollande à Louvestein, & assiéger Amsterdam.

6. On montre aussi *quelle obligation la Maison d'Orange avoit à l'Etat, & ce dont l'Etat étoit redevable à cette Maison.* On ajoûte à cela *l'obligation, que l'Etat avoit aux Provinces de Hollande & de Zélande, & particulierement à la premiere.* Enfin l'on soûtient *qu'en passant l'Acte d'Exclusion, elle n'avoit fait paroître aucune ingratitude, envers la Maison d'Orange.*

Il étoit bien certain, que Guillaume I. Prince d'Orange avoit rendu de grands services, aux Provinces Unies, & qu'il avoit jetté les fondemens de leur République; mais à considerer la chose, telle qu'elle étoit, il faut avoüer que ce Prince n'étoit pas moins obligé aux Etats de ces Provinces; puis qu'il y eut un asyle assuré, qu'il ne pouvoit trouver nulle part; que tant qu'il vécut, il y jouït de très-grands honneurs; & que la Hollande & la Zélande en vinrent jusqu'à lui déferer le titre de Comte, quoi que la Mort l'empêchât d'être installé en cette dignité & d'en jouir. S'il mit ces Provinces, par sa prudence, en état de se soûtenir, même après sa mort, contre l'Espagne; elles eurent aussi tous les égards possibles, pour sa Posterité, sans lui sacrifier la liberté de la République.

La consideration, où cette même Posterité fut, chez la plûpart des Puissances de l'Europe, vint des Dignitez & des Charges, qu'elle eut dans les Provinces Unies; ce qui la distingua si fort, que Guillaume II. épousa la fille de Charles I. Roi d'Angleterre, que sa Mere *Henriette Marie* fille de Henri IV. Roi de France, conduisit en Hollande. Si Guillaume I étoit demeuré à Dillembourg, après s'y être retiré du tems du Duc d'Albe, il n'auroit eu qu'une petite partie des Terres de la Maison de Nassau, le reste des biens de ce Prince ayant été saisis par les Espagnols; qui ne lui en auroient, selon toutes les apparences, rien rendu. La guerre, dans laquelle il ne fut pas heureux, ayant continué, avec avantage, pour les Etats, sous la conduite de Maurice son Fils Aîné; les Armées de l'Etat, reconquirent les Baronies, & les autres Terres, que cette Maison avoit euës dans le Brabant; il y mit des garnisons, à ses dépends; & elle en jouit, pendant la Trêve, & sur tout après la Paix de Munster. Les Gages ordinaires des Gouverneurs, depuis Maurice, les Pensions, la part qu'ils eurent au Butin, qui se faisoit par Mer & par Terre, les présens qu'ils reçurent des Etats Generaux, & de ceux de Hollande, outre les présens extraordinaires des Compagnies de l'Orient & de l'Occident, ceux que quelques Provinces & Villes leur faisoient, les profits des Campagnes, & autres, allerent si loin, que les Etats de Hollande disent, dans cette Déduction, qu'ils se monterent à plus de vingt-millions de Francs, en comptant ce que Maurice, Friderie Henri & son Fils tirerent de l'Etat. Tout cela faisoit une grosse somme, en ce tems là. Outre cela la Maison de Nassau & ses Alliez, avec leurs Familles, ne payoient aucuns Droits, ni ordinaires, ni extraordinaires.

Comme on faisoit valoir les grands services, que Guillaume I. avoit rendus à l'Etat, & qu'on exaggeroit l'ingratitude prétendue que l'on témoignoit, en excluant son arriere-petit-fils des Charges, qu'avoient euës ses Prédecesseurs; les Etats de Hollande font ici remarquer aux Frisons, qui faisoient le plus de bruit, que malgré tout cela, ils n'avoient pas laissé d'élire pour Gouverneur, le Comte *Guillaume Louis* de *Nassau*, sans avoir 1654. égard au Comte *Maurice*, quoi qu'il fût déja en âge de servir l'Etat, & sans craindre de passer pour des ingrats, par rapport aux services de son Pere; qui devoient néanmoins gagner les Frisons, en faveur de son Fils, plûtôt qu'en faveur de son Arriere-petit-fils. Si l'on en peut user de la sorte, envers Maurice, sans ingratitude; les Etats de Hollande demandent s'ils en peuvent être accusez, en excluant un enfant de trois ans, né d'un Pere, qui avoit causé de très-grandes broüilleries dans l'Etat, par l'empriſonnement des Deputez de leur Province, & par le Siege d'Amsterdam. Il y avoit eu même des Provinces, qui n'avoient jamais reconnu Guillaume I. pour leur Gouverneur, ou Capitaine Général de leurs forces, en particulier. Ceux de Groningue & des Omlandes, avoient aussi depuis peu exclus du Gouvernement de leur Province le jeune Prince d'Orange, sans qu'on les accusât d'ingratitude.

Les Etats de Hollande montrent, ensuite, que leur Province, conjointement avec celle de Zélande, & en son particulier, avoit rendu des services signalez à l'Etat, desquels on ne pouvoit pas disconvenir. Il étoit connu de toutes les Provinces, que dans la derniere guerre, contre la République d'Angleterre, elle avoit non seulement contribué ce à quoi elle étoit taxée, pour l'ordinaire; c'est-à-dire, plus de la moitié de la dépense; mais encore beaucoup au-delà, pendant que les autres Provinces ne payoient pas même ce à quoi elles étoient taxées; sans néanmoins qu'on eût remboursé les avances, que la Hollande avoit faites. Après cela les Etats de Hollande avoient raison, de s'attendre à des remercimens des autres Provinces; non seulement pour les avances, qu'ils avoient faites, mais encore pour avoir fini la guerre, avec l'Angleterre, de la meilleure maniere, qu'il fût possible.

Mais cette Déduction mérite d'être luë avec soin, dans l'Original, en y joignant les preuves authentiques, qui y sont citées, pour la verification de tous les Faits de quelque conséquence, & qui pourroient paroître douteux.

Quoi que cette Déduction eût été approuvée par les E E. de Hollande, & imprimée par leur ordre, conformément à une résolution prise le 25. de Juillet de cette année; un Particulier y fit une (1) réponse. Ceux qui auront la curiosité de la lire, pourront la chercher dans l'Auteur cité à la marge; car nous serions trop longs, sur cette matiere; s'il falloit faire un abregé de ce dernier Ecrit, qui n'égale nullement l'autre, pour la solidité, & la force du raisonnement. Si quelcun le trouve meilleur, que nous; il est juste qu'il jouisse de la liberté, que nous prenons nous même; mais il est aussi juste, qu'il nous soit permis d'omettre ce que nous ne croyons pas digne d'être lu. Ils en pourront trouver, dans le même Auteur, une (2) Réfutation assez forte. Mais ceux, qui ont un peu étudié la forme du Gouvernement des Provinces Unies, & l'Histoire du Pais, n'ont pas besoin de secours, pour juger de cette affaire, après avoir lû la Déduction des Etats de Hollande.

La Paix ayant été ratifiée, il restoit entre autres choses, que le different des deux Compagnies Orientales fût accommodé. On avoit (3) nommé pour

(1) Voyez-la dans *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 1027. & suiv. du 3 Vol.
(2) Là-même p. 1045. & suiv.
(3) Là-même p. 1069. & suiv.

1654. pour cela quatre Commiſſaires Anglois, & autant de Hollandois, pour conferer enſemble. Les Anglois propoſerent leurs Griefs, ſans y comprendre les Iles de Poleron & de Lantoa, qu'ils redemandoient, & prétendirent que les Hollandois leur avoient cauſé la perte de deux millions, ſix-cens-quatre-vingt-quinze mille, neuf-cens-quatre-vingts-dix Livres Sterling, & quinze Schellings. Les interêts de cette ſomme, ſe montoient à beaucoup plus que le Capital. Les Hollandois prétendoient que les Anglois leur payaſſent de dédommagement la ſomme de deux millions, ſoixante-neuf-mille-huit-cens-ſoixante-une Livres Sterling, trois Schellings & ſix deniers, & beaucoup plus ſur quelques autres Articles. Enfin ils convinrent que la Compagnie Hollandoiſe cederoit l'Ile de Poleron, & payeroit à l'Angloiſe quatre-vingt-cinq-mille Livres Sterling, avant le dernier de Janvier de l'année ſuivante, ſtyle ancien, & autant avant le dernier de Mars ſuivant; outre qu'elle payeroit, pour le dédommagement des Particuliers, à qui elle avoit cauſé des pertes, dans l'affaire d'Amboina, la ſomme de trois-mille-ſix-cens-quinze Livres Sterling, avant le mois de Janvier ſuivant. Cela étant payé, il fut déclaré que l'on n'auroit plus rien à demander à la Compagnie de Hollande.

On fit, de la part (1) de la Zelande, des inſtances à la Hollande, pour l'engager à chercher quelque moyen de rétablir la Compagnie des Indes Occidentales. Il en fut fait rapport aux Etats de Hollande le 7. de Mai. Ils convinrent que c'étoit une choſe, à laquelle on devoit penſer; qu'il n'y avoit rien de bon à attendre du Roi de Portugal; qu'on pourroit peut-être le contraindre à ſe mettre à la raiſon, ſi on ſe joignoit au Protecteur de la République d'Angleterre; & qu'avant toutes choſes il faudroit mettre en bon état la Marine, en ſorte que l'on eût une Flotte prête à mettre en Mer. Il y eut là-deſſus une Conférence, dans laquelle il fut conclu, qu'on ne ſauroit mieux faire, que d'envoyer une Flotte de trente Vaiſſeaux de Guerre à la Riviere de Lisbonne, & de demander raiſon au Roi de Portugal. On parla même de mettre ſur la Flotte quelque perſonne qualifiée, pour traiter avec ce Prince, en cas qu'il fit quelque propoſition raiſonnable. On fit encore diverſes déliberations, qui emporterent beaucoup de tems, & qui ne ſervirent de rien, parce que les Portugais s'étoient déja rendus maîtres dès le 25. de Janvier, de tout ce que les Hollandois avoient dans le Bréſil.

On reçut (2) cette nouvelle, ſans néanmoins être aſſuré ſi elle étoit vraye, un peu après le commencement de Mai; dans le tems que l'on ſe querelloit, ſur l'Acte d'Excluſion du Prince d'Orange; au lieu de penſer à ſauver le Bréſil, ou à le reconquerir, ſi cela étoit poſſible. Mais on fut aſſuré de cette perte, au Mois de Juin. Le General des Portugais avoit traité fort humainement les Hollandois, & avoit offert de leur laiſſer autant de tems, qu'ils voudroient, pour vendre ce qu'ils avoient au Bréſil, & pour s'en retirer à leur commodité; à moins qu'ils n'aimaſſent mieux y demeurer, auquel cas, il offroit de leur laiſſer la liberté de Religion, ſans en exclurre les Juifs. On avoit cependant accordé des Commiſſions à tous ceux, qui voudroient courir ſur les Portugais, aux Indes Orientales, & l'on en donna encore, après avoir reçu cette mauvaiſe nouvelle. Il y avoit plus de cent Vaiſſeaux en charge à Amſterdam, pour aller en Portugal & ailleurs. Il y en avoit auſſi à Lisbonne, que le Roi de Portugal auroit pu faire arrêter, pour réparer les pertes, que les Armateurs Hollandois avoient cauſées à ſes Sujets. Mais il ne le fit pas, pour ne pas trop irriter les Etats Généraux, & pour pouvoir faire la paix avec eux, plus facilement. 1654.

Schouemburg & *Hacks*, Conſeillers du Bréſil, arrivez en Zelande le 13. de Juillet, après un voyage de quatre mois, firent le 4. d'Août leur rapport aux Etats Généraux.

Ils firent un diſcours fort triſte, & dirent entre autres choſes, „ qu'ils avoient fait ſavoir „ aux Etats, de tems en tems, l'état où ſe „ trouvoit ce que les Hollandois tenoient au „ Bréſil; par où l'on auroit bien pû prévenir le „ malheur, qui étoit arrivé: Qu'ils avoient ſou- „ vent manqué de vivres, & d'autres néceſſitez „ de la vie; ce qui avoit fait que tout le mon- „ de avoit perdu tout reſpect pour eux: Qu'ils „ avoient pris néanmoins patience, ſur les pro- „ meſſes, qu'on leur avoit données, de les ſecou- „ rir promptement: Que ces ſecours avoient été „ differez, par diverſes fâcheuſes conjonctures, „ & particulierement par la guerre, que l'Etat „ avoit euë avec l'Angleterre; ce qui avoit fait, „ qu'enfin, ſe trouvant réduits à l'extrémité, „ les Portugais avoient profité de l'occaſion, „ en les attaquant par Mer le 20. de Decem- „ bre de l'année précedente, avec une Flotte „ forte de ſoixante voiles; & par terre par quan- „ tité de Portugais, de Bréſiliens, de Negres, „ & de Mulates; que la Flotte fourniſſoit a- „ bondamment de vivres; Qu'ils ne raconte- „ roient pas ce qui s'étoit paſſé dans le Siege, „ parce qu'ils l'avoient fait dans un Journal, qu'ils „ remettroient aux Etats; & qu'ils verroient „ par-là ce qui avoit obligé d'en venir à une „ capitulation, & la conduite des Soldats: Qu'ils „ n'avoient rendu la place, que, conformément „ aux ſentimens du Lieutenant Général Sigis- „ mond Schouppe, & des autres Officiers, auſſi „ bien qu'à ceux des divers Colleges, & même „ des Juifs.

„ Ils repréſenterent que tous les gens de guer- „ re, tant des Troupes de terre, que de celles „ de mer, ſe plaignoient du Gouvernement; „ parce qu'elles avoient ſervi trois fois plus long- „ tems, que ce à quoi elles s'étoient engagées; „ qu'elles avoient ſouffert, faute de vivres & „ d'habits, long-tems avant le Siege: Qu'elles „ n'avoient point été payées, ce qui avoit obli- „ gé pluſieurs Soldats de ſe jetter, par deſeſ- „ poir, parmi les Ennemis: Que quelques uns „ s'étant cachez, en des Vaiſſeaux, qui devoient „ partir; on les en avoit tirez par force, & „ qu'on les avoit fait pendre: Que parmi ceux, „ qui étoient demeurez, au lieu de s'oppoſer „ aux Portugais, on parloit de leur arrivée, „ comme d'une délivrance: Que les trois Vaiſ- „ ſeaux de l'Etat, ou de la Compagnie, qui y „ étoient demeurez, s'étoient retirez de la Côte, „ contre l'ordre du Gouvernement: Qu'on avoit „ fait quelques priſes ſur les Ennemis, leſquel- „ les, quoi que nullement ſuffiſantes, pour ſou- „ tenir la dépenſe ordinaire, avoient néanmoins „ ſervi à entretenir les Magazins, & à empê- „ cher que les Portugais ne ſe rendiſſent beau- „ coup plûtôt maîtres de toutes les Conquêtes, „ qu'on avoit faites ſur eux: Qu'encore que „ par l'arrivée des Vaiſſeaux, qui avoient ap- „ porté des Vivres, pendant le Siege, les Ma- „ gazins en euſſent été paſſablement fournis;

(1) Secretes Réſolutions T. I. p. 140.
(2) *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 116.

1654. » on n'avoit pas laiſſé d'avoir été auparavant » réduit à l'extrémité, pour en manquer: Qu'on » avoit donné de l'argent, au lieu de vivres, » mais que les Soldats ne s'en étoient pas ac- » commodez, parce qu'ils ne trouvoient pas des » vivres à acheter, pour de l'argent: Qu'enco- » re qu'on eût, depuis peu, été delivré de cet- » te extrémité, il ne s'enſuivoit pas qu'on n'y » retomberoit plus, comme on l'avoit aſſez é- » prouvé auparavant, & que les Soldats & le » peuple avoient déclaré aſſez clairement, que, » s'ils pouvoient avoir leurs congez, & leurs » paſſeports, ils ſe retireroient: Qu'ils avoient » été confirmez dans cette diſpoſition, par des » billets, que les Portugais avoient fait répan- » dre, au nom de *Franciſco Baretto*, Meſtre de » Camp Géneral; par leſquels il promettoit, » aux Soldats & au commun peuple, cent cin- » quante florins & un habit neuf, avec la liber- » té de ſe retirer en leur patrie; comme on le » pouvoit voir, par quelques uns de ces billets, » que les Députez avoient apportez.

Ils repréſenterent encore les menaces, que les Soldats avoient faites de piller le Récif, comme ils avoient fait à Itamarica & ailleurs; ce qui avoit obligé le Peuple de ſe tenir ſur ſes gardes jour & nuit, & de prier les Magiſtrats de faire une bonne capitulation, avec les Portugais; qui les tirât du danger perpetuel, où ils étoient.

Il y avoit encore, ſelon les Députez, une autre choſe à conſiderer, c'étoit que ceux de la Nation Bréſilienne, qui étoient demeurez juſqu'à lors fideles à la Compagnie, en grand nombre, auroient été en grand danger d'être réduits en un eſclavage perpetuel, ſi on ne traitoit pas pour eux, avec les Portugais; comme ils y avoient été réduits à S. Salvador, lors que les Portugais l'avoient repris, ſur les Hollandois, & en pluſieurs autres endroits. On ſavoit d'ailleurs qu'ils n'avoient nullement été ſecourus régulierement, de ce dont ils avoient beſoin, quoi qu'ils euſſent écrit l'état, où ils ſe trouvoient. L'Ecrit, où tout cela étoit repréſenté, étoit ſigné par *Schonenbourg* & *Hoecks*.

Le Lieutenant Géneral *Schouppe* préſenta auſſi un Mémoire, où il fit reſſouvenir les Etats, qu'il n'avoit nullement manqué, depuis l'an MDCXLVIII. qu'il avoit été du Gouvernement du Bréſil, d'écrire l'état des choſes & principalement des Troupes, que l'on avoit extrémement dégoutées, par les mauvais traitemens, qu'on leur avoit fait eſſuyer; tels qu'étoient les diſtributions trop petites des vivres, le manquement de payement, & le refus de renvoyer en Europe celles, qui avoient ſervi au delà du tems, auquel elles s'étoient obligées. Elles en avoient ſouvent écrit & avoient indiqué les moyens, qu'il y auroit de conſerver de ſi importantes conquêtes, & qui avoient infiniment coûté à faire. Mais on n'y avoit eu, que peu, ou point d'égard. Tout cela avoit obligé ceux, qui gouvernoient le Bréſil, à rendre le Récif aux Portugais; pour ſauver un grand nombre d'ames, qui y étoient. Il n'y avoit eu aucun autre moyen de ſe tirer de l'embarras où l'on étoit, 1. parce qu'on manquoit de Troupes ſuffiſantes, pour défendre ce qu'on tenoit au Bréſil: 2. parce que les Soldats mal-payez & mal-entretenus avoient regardé l'arrivée des Portugais, devant le Récif, comme leur propre délivrance, & avoient même dit qu'ils aimeroient mieux piller la place & ſe payer eux mêmes, que de faire plus long-tems les fonctions militaires: 3. parce qu'il n'y avoit qu'un ſeul Vaiſſeau, nommé le *Bréſil*, pour défendre la Côte, con- 1654.
tre ſoixante-huit Vaiſſeaux Portugais, & que ce Vaiſſeau même n'avoit pas voulu entrer dans le Port du Récif, pour aider à défendre la place, mais s'étoit mis en mer: 4. parce que les Magazins n'étoient pas aſſez fournis de tout ce qui étoit néceſſaire, pour la défenſe de la Place, & manquoient particulierement de Méche.

Les Chambres de la Compagnie des Indes Occidentales nommerent des Députez, qui firent quelques remarques ſur les Mémoires préſentez, pour la défenſe de ceux qui avoient rendu le Récif, où ils prétendoient qu'il y avoit pluſieurs contradictions; mais comme tout cela n'aboutit à rien, on ne s'y arrêtera pas. Ceux qui examineront l'affaire, en elle-même, verront bien par ce qui fut dit de part & d'autre, de la reddition du Récif, qu'on avoit commis des fautes de tous les côtez, & que les profits particuliers avoient prévalu ſur l'utilité publique. Cependant tout ayant été examiné, les Etats de Hollande & de Zélande, furent d'avis qu'avant que de juger, il falloit faire arrêter le Préſident *Schonenbourg*, & *Haeks* & le Lieutenant Géneral *Schouppe*, comme on le fit. Cela fut executé, le 3. de Septembre. On leur donna enſuite des Juges, qui furent choiſis d'entre les Officiers des Troupes, qui étoient au ſervice des Etats Géneraux. On trouvera dans (1) *Aitzema* les Articles des Capitulations, qui ſe firent dans le Bréſil, & la Commiſſion que les Etats Géneraux donnerent aux Juges, qui devoient décider de la conduite de ceux qui avoient été arrêtez. *Schouppe* fut enſuite (2) privé de tous les appointemens, qu'il pourroit prétendre depuis le 20 de Janvier, jour de la Capitulation du Récif, & condamné à tous les frais de la Juſtice. Cette ſentence fut rendue le 20 de Mars de l'année ſuivante MDCLV., & les deux Conſeillers Politiques du Bréſil renvoyez au jugement de leurs Provinces. Cependant le Bréſil demeura, entre les mains des Portugais, qui permirent très-facilement que les Sujets des Provinces, qui y étoient, retournaſſent en Europe; dans la penſée que cela faciliteroit enſuite la paix, qu'ils ſouhaitoient de faire avec les Etats Géneraux.

Il n'eſt pas difficile de croire que les Etats de Hollande & de Zélande s'offenſerent extrémement de la conduite des Portugais, à leur égard. Il y avoit long-tems qu'ils étoient irritez, comme on l'a dit, de la maniere dont ils avoient commencé à ſe rendre maîtres de ce que les Hollandois y avoient poſſedé; & la reddition du Récif acheva de les aliener entierement. Mais la guerre avec Cromwel ſemble avoir ſi fort épuiſé les Finances, qu'on ne ſavoit comment on trouveroit une ſomme ſuffiſante, pour ſe mettre en état de tirer ſatisfaction des Portugais, qui n'avoient fait juſqu'à lors, qu'amuſer les Etats Géneraux. (3) L'affaire ayant été propoſée le 21. de Juillet dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, on tomba d'accord de travailler au rétabliſſement de la Compagnie des Indes Occidentales. Mais comme c'étoit une choſe qui devoit être examinée, avec plus de loiſir, qu'on ne pouvoit faire dans l'Aſſemblée; elle nomma des Commiſſaires de diverſes Villes de Hollande, pour l'examiner à fonds, en leur particulier, & enſuite faire rapport de cette affaire aux Etats. Ils le firent le 7 & le 8. d'Août & dirent qu'ils jugeoient néceſſai-

(1) Liv. XXXIV. p. 1122. & ſuiv.
(2) Voyez le Liv. XXXV. de même pag. 1222. col. 1.
(3) Reſol. Secretes Part. 2. p. 161.

1654. faire d'équipper pour cela trente Vaiſſeaux de Guerre bâtis nouvellement, & ſix Yachts; avec ceux que les Amirautez devroient fournir, ſelon leurs forces. Ils repréſenterent, en même tems, combien il étoit néceſſaire de relever la réputation de l'Etat, qui ſouffriroit, ſans doute, de la chûte de la Compagnie des Indes Occidentales; & qu'il faudroit obliger ceux, qui n'avoient pas fourni les ſommes, auxquelles ils étoient engagez, tant pour bâtir les Vaiſſeaux, que pour les équipper, à les fournir; & que la Province de Hollande devroit leur donner l'exemple. Ils ajoûtoient que l'argent qui avoit été fourni, pour l'équippement de ces Vaiſſeaux, n'étoit point ſuffiſant, pour cela, & bien moins encore pour leur entretien: Que cette Flotte devoit tenir la mer, juſqu'à ce que le Roi de Portugal eût été mis à la raiſon. Que pour l'entretien de ces Vaiſſeaux, on pourroit engager certaines Seigneuries, ou Charges Seigneuriales, qui appartenoient à la Province, & mettre divers impôts qui avoient été déja propoſez: Qu'ils prévoyoient bien, que l'on ne conſentiroit pas ſi promptement à tout cela, & qu'ils ne voyoient point d'autre moyen, pour avoir l'argent néceſſaire pour cette Flotte, que de charger la Chambre des Comptes de Hollande d'emprunter la ſomme de huit cens mille francs, qu'elle rendroit enſuite, en vendant ce qu'on trouveroit à propos. Pour rendre cette réſolution fructueuſe, il l'auroit fallu executer promptement & occuper de nouveau quelque Place au Bréſil, que l'on fût en état de conſerver, avec facilité; mais cela n'étoit guére poſſible. Il y eut des Amirautez, qui propoſerent enſuite de déclarer de bonne priſe tous les Vaiſſeaux Portugais, que l'on trouveroit en mer; mais la Ville d'Amſterdam repréſenta que, ſi le Roi de Portugal faiſoit la même declaration, par rapport aux Vaiſſeaux Hollandois; la Hollande y perdroit plus que le Portugal, parce qu'elle avoit beaucoup plus de Vaiſſeaux en mer.

Cette même année on reçut en Hollande un Acte ſolemnel (1) de Neutralité de l'Empire, avec les Etats Généraux, qui auroit dû être envoyé immédiatement après la Paix conclue à Munſter, comme les Eſpagnols l'avoient promis. Il eſt ſigné à Ratisbone le 21. de Mars, par *la Chancellerie de Mayence*, qui eſt celle de l'Empire.

Les Eſpagnols firent repréſenter, en même tems, qu'ils ſouhaitéroient fort d'être compris dans la paix, que les Etats avoient faite, avec l'Angleterre; que pluſieurs Sujets des Etats continuoient à négotier ſur les côtes de l'Amerique, avec les Sujets de la Couronne d'Eſpagne, contre un Article exprès du Traité de Munſter. On demanda copie de la premiere demande; mais il n'étoit pas au pouvoir de l'Etat d'engager Cromwel, à vivre en paix, avec l'Eſpagne, dès qu'il eût réſolu de s'unir avec la France; comme on le verra, dans la ſuite de cette Hiſtoire. Sur l'Acte de Neutralité, on dit qu'on ſouhaitoit d'en avoir une Copie ſignée des Villes de l'Empire, & l'on offrit de leur en donner un Acte réciproque de la part des EE. GG. Sur la Navigation en Amerique, on envoya aux Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales & aux Colleges de l'Amirauté, ordre d'empêcher ce commerce. On le défendit, & les particuliers ne laiſſerent pas de le faire, comme ils le font encore aujourd'hui à leurs riſques, avec les habitans de ces côtes, à qui il eſt auſſi 1654. défendu par le Roi d'Eſpagne. Ces derniers ne pouvant pas être pourvus de mille marchandiſes d'Europe, deſquelles ils ont beſoin, comme celles de Quincaillerie & autres, par les Gallions, qu'aſſez tard & aſſez cherement, font ce négoce avec les Hollandois, qui vont ſur la côte; & les Gouverneurs même Eſpagnols uſent ſouvent de connivence là-deſſus, pour quelques préſens, que les Sujets de leur Roi, & les Marchands Hollandois leur font. Il y eut auſſi des Propoſitions, pour mieux regler le négoce qui ſe faiſoit par les Bâtimens, qui paſſent devant *Lille*, ſur l'Eſcaut, & par le Sas de Gand. (2) Mais cela n'eut, pour lors, aucun effet. Ce qu'il y eut de plus remarquable, cette année, dans les négotiations, que l'on fit avec les Eſpagnols, ce fut que la Chambre Mi-partie, pour le gouvernement des païs, au delà de la Meuſe, fut miſe en train, après que les habitans infortunez de ces lieux-là eurent été pillez de part & d'autre. Il ſe trouva que les Etats devoient à cette Chambre cinquante mille Francs d'Arrerage. Enfin on convint, avec les Miniſtres des Eſpagnols d'une (3) *Inſtruction*, qui fut donnée aux Juges de la *Chambre Mi-partie*, établis par le Roi d'Eſpagne & par les Etats Généraux, & de tout ce qui concernoit cette affaire-là.

Pour parler de ce qui ſe paſſa ſur la Mer, après que la Paix avec l'Angleterre eut été publiée (4) à la Haie le 8. de Mai, Ruiter fut envoyé, par l'Amirauté d'Amſterdam, avec une eſcadre de cinq Vaiſſeaux de Guerre, dans la Mediterranée; pour eſcorter quelques Vaiſſeaux Marchands, qui faiſoient voiles de ce côté-là, & pour reconduire en Hollande ceux qui reviendroient de cette Mer. Avant que de partir, il reçut ſes ordres de l'Amirauté, touchant la conduite qu'il devoit garder à l'égard des Vaiſſeaux qu'il commandoit, & des Vaiſſeaux Marchands, qu'il pourroit ramener. Cette même Inſtruction portoit, que s'il rencontroit, en chemin faiſant, une Flotte Royale, il ameneroit le Pavillon, & la ſalueroit de trois coup de Canon, de chaque Vaiſſeau, & continueroit de faire route; à moins que cette Flotte, étant beaucoup ſuperieure à la ſienne, elle ne voulût ſavoir où il alloit, & quelle étoit la cargaiſon des Vaiſſeaux Marchands. En ce cas-là, il avoit ordre de recevoir en ſon bord celui, que l'Amiral Royal lui auroit envoyé, & de lui déclarer de quoi ces Vaiſſeaux étoient chargez, & les lieux, pour leſquels ils étoient deſtinez; en lui demandant auſſi la même choſe; après quoi il le renverroit avec les civilitez ordinaires. Que ſi cet Amiral n'étoit pas content de cela, il permettroit qu'il envoyât dans une Chalouppe deux, ou trois Officiers & autant d'autres perſonnes, aux Vaiſſeaux Marchands, pour leur faire de ſemblables demandes, auxquelles ils répondroient, & leur diroient leur Cargaiſon. Que pendant cela, toute la Flotte mettroit en panne; mais qu'on ne permettroit aux Officiers Royaux d'entrer en aucun Vaiſſeau, ni de les viſiter, en quelque maniere que ce fût, ni de voir les Lettres, ou Mémoires, qui y pourroient être. Que s'ils prétendoient néanmoins le faire, le Vice-Amiral, & les autres Vaiſſeaux de guerre s'y oppoſeroient, & employeroient la force, contre la force, ſi les Vaiſſeaux Royaux en vouloient ve-

(1) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. XXXIV. pag. 1130.

(2) Voyez *Aitzema* là-même.
(3) Voyez-la dans le même, p. 1123. *& ſuiv.*
(4) Brandt, Vie de Ruiter ſur cette année.

1654. venir juſques-là. On renouvella cet ordre, parce qu'il y avoit eu un Vaiſſeau de guerre Anglois, qui avoit voulu, depuis peu, viſiter un Vaiſſeau de guerre Hollandois & les Vaiſſeaux Marchands qu'il eſcortoit. On défendit à tous les Officiers de Marine de reconnoître aucune domination étrangere, ni de livrer leurs équippages à qui que ce ſût; ſous peine d'être punis, ſelon l'exigence du cas. On leur commanda même d'employer la force, s'ils ne pouvoient autrement ſe défendre, contre ces viſites. On ordonna néanmoins à ceux, qui rencontreroient des Vaiſſeaux de Guerre de la Républiqne d'Angleterre, qu'ils commençaſſent à les ſaluer, en amenant le Pavillon du grand Mât & du petit Hunier, ſelon le 3. Article du Traité de Paix; & que dans le reſte, on en uſât comme à l'ordinaire. Pour ce qui étoit de la viſite des Vaiſſeaux Marchands, de laquelle il n'étoit rien dit dans le Traité de Paix, on réſolut d'écrire aux Ambaſſadeurs de l'Etat, qui étoient en Angleterre, qu'ils tâchaſſent de convenir avec ce Gouvernement-là; ſans préjudicier au commerce, & en ſe conformant à ce, dont l'Etat étoit convenu, avec les Rois de France & d'Eſpagne.

Heureuſement Ruiter ne rencontra perſonne, dans ſa route, qui voulût le viſiter, non plus que les Vaiſſeaux, qu'il eſcortoit. Dès qu'il fut ſorti de la Manche, il atteignit le Contre-Amiral Tromp; qui avec trois autres Vaiſſeaux de Guerre, étoit ſorti du Texel avant lui, avec ſix Vaiſſeaux Marchands qui étoient deſtinez pour l'Eſpagne. Ils allerent, pendant quelque tems, de conſerve; mais ils ſe ſéparerent à la hauteur d'Ayamonte, & Ruiter entra dans le Détroit, pour y convoyer quelques bâtimens, qui alloient à Alicante, à Yviça, à Genes & à Livorne. De ce dernier port il envoya deux Vaiſſeaux de Guerre à Veniſe, pour eſcorter ſix Vaiſſeaux Marchands qui y alloient. Il paroit par-là, qu'on prenoit un grand ſoin de proteger le commerce; & en effet, on ne pouvoit faire un meilleur uſage des Vaiſſeaux de Guerre; pour ne pas dire qu'on employoit des gens de Mer, qui s'exerçoient par-là, & qui étoient toûjours prêts à ſervir l'Etat contre ſes ennemis; dans un tems, ſur tout, où il n'avoit aucun ennemi par terre, dont il pût rien craindre.

Ruiter demeura à Livorne plus d'un Mois, à la priere de quelques Marchands Hollandois, à attendre quelques Vaiſſeaux, qui devoient retourner en Hollande. Cependant il fit charger, ſur la Flotte, des Canons retirez d'un Vaiſſeau, qui avoit peri devant Livorne; dans le Combat, dans on a parlé ſur l'année précedente. De là, ſur le commencement de Septembre, il fit voiles premierement à Alicante, d'Alicante à Carthagene & de là à Malaga, où il s'arrêta, pour faire aigade. D. *Diegue Ferdinand de Cordoue*, Gouverneur de la Ville, ayant apris que étoit celui, qui commandoit la Flotte Hollandoiſe, le fut voir lui-même à ſon bord, avec quelques Gentils-hommes, & l'invita à mettre pied à terre & à le venir voir, à ſon tour. Il ſavoit, ſans doute, les grandes actions, que Ruiter avoit faites, dans la derniere guerre, contre les Anglois. Quand le Vice-Amiral mit pied à terre, pour lui rendre ſa viſite, le Gouverneur Eſpagnol fit faire pluſieurs décharges d'Artillerie & de Mouſqueterie & fit mettre la Milice en haie, au travers de laquelle Ruiter paſſa; après quoi le Seigneur Eſpagnol le régala, avec beaucoup de politeſſe.

Le Vice-Amiral aprit là, qu'il y avoit à Cadis deux Vaiſſeaux de guerre de Zélande, qui devoient s'en retourner avec les Vaiſſeaux Marchands, qui étoient en charge, dans ce Port, dès qu'ils ſeroient chargez; & un autre, qui devoit convoyer d'autres Bâtimens, qui étoient allez prendre de vin à Malaga. Il leur joignit le Capitaine Brakel, & une Fregate nommée *Zutfen*; apparemment parce qu'il ne les jugeoit pas aſſez forts, pour eſcorter ſeuls la Flotte Marchande. Il s'en alla enſuite à Cadis, pour y prendre deux Vaiſſeaux de guerre, qui y étoient; en ordonnant aux autres de veiller à la ſûreté des Bâtimens Marchands, & de croiſer dans le Détroit. Au commencement d'Octobre, il alla mouiller, dans la Baye de Cadis, où il apprit par pluſieurs Lettres de Salé, que *Sid Abdalla ben Sid Mohammed ben Bukar*, Souverain de cette Ile, traitoit fort mal les Vaiſſeaux Hollandois, qui y abordoient. Il ſe fondoit ſur ce que le Contre-Amiral Tromp avoit pris, prés de Mamora, une Flute, nommée *le Levrier*, qu'on prétendoit être de Salé. A cauſe de cela, il avoit fait arrêter trois Bâtimens d'Amſterdam, qui étoient là, avec leur charge, & menaçoit les Equippages de les faire Eſclaves, ſi cette Flutte n'étoit rendue. Les Maîtres, qu'il avoit fait mettre en priſon, ne manquerent pas d'en écrire à Ruiter, qui avoit autrefois fait connoiſſance avec Abdalla, & de le prier de s'employer, pour leur délivrance. Ruiter jugea qu'il ſeroit bon de prévenir une rupture, qui ne pouvoit qu'être ruineuſe, pour le Commerce, qui ſe faiſoit dans ces Mers. Il y avoit d'ailleurs un Ordre des EE. GG. adreſſé à l'Amirauté d'Amſterdam & daté du 9. de Juin, dans lequel il étoit dit qu'il ſeroit bon que les Vaiſſeaux de Guerre, qui s'y trouveroient, allaſſent, lors qu'ils en auroient occaſion, mouiller à la Rade de Salé. Il ſe crut donc obligé d'y aller, & y arriva, en effet, le 10. d'Octobre. Il reçut en cette Rade, une Lettre du Conſul de Hollande, dans l'Ile, qui lui racontoit le fait, dont il s'agiſſoit, & qui ajoûtoit que le Souverain de Salé vouloit rendre ce Conſul reſponſable de la perte, que Tromp avoit cauſée à l'Ile; quoi qu'il eût offert d'en écrire à Tromp, qui étoit dans la Baye de Cadis, pour le prier de venir à Salé, & d'apprendre à Abdalla, pourquoi il avoit pris le Vaiſſeau, dont il s'agiſſoit; à condition que cependant on ne toucheroit point à la charge des Vaiſſeaux arrêtez. Cependant, comme diſoit le Conſul, Abdalla y avoit conſenti & Tromp, venu à la Rade de Salé, avoit dit pour ſon excuſe qu'il avoit pris ce bâtiment, pour un bâtiment Algerien; parce qu'après lui avoir donné le ſignal de la paix, l'Equippage s'étoit ſauvé à terre, avec pluſieurs effets. Il ajoûta qu'il n'avoit aucun ordre de mal-traiter les Vaiſſeaux de Salé, & que le Prince de cette Ile pouvoit s'en plaindre, aux Etats Généraux. Cela étoit contenu dans une Lettre, à laquelle le Prince réplica „ qu'il re- „ gardoit l'action du Contre-Amiral, comme „ une execution d'un ordre des Etats; ſans quoi „ Tromp n'auroit jamais entrepris d'enlever un „ Vaiſſeau de Salé; mais que s'il étoit vrai qu'il „ eût agi ſans ordre, il n'avoit non plus beſoin „ d'aucun ordre, pour rendre ce qu'il avoit pris. Le Prince Mahometan raiſonnoit, comme il ſemble, mieux que Tromp; qui avoit plus de bravoure, que de connoiſſance du Droit des Gens, & de prudence. Cette réponſe ne put être portée à ce dernier, parce que le Mer fut très-groſſe; & cependant Abdalla avoit fait mettre en priſon le Capitaine du *Tigre*, avec ſon équipage, & avoit permis aux deux autres de partir,

Rui-

1654. Ruiter qui ſurpaſſoit le Contre-Amiral, en retenue & en équité, écrivit à Abdalla, qu'il étoit très-fâché, de ce qui étoit arrivé, & qu'il l'aſſuroit que les Etats Généraux n'avoient rien plus à cœur, que d'entretenir la paix avec lui; & que s'il ſembloit que la priſe du bâtiment, dont il s'agiſſoit, peut-être par un mal entendu, fût une preuve du contraire, c'étoit contre l'intention de *LL. HH. PP.* Enfin après des complimens, proportionnez à l'uſage des Maures, il diſoit que n'étant pas poſſible qu'il allât ſaluer S. E. il la prioit de vouloir bien lui envoyer le Conſul Hollandois, & le Maître du Vaiſſeau arrêté, pour être mieux informé de ce dont il s'agiſſoit. Abdalla ayant fait traduire cette Lettre en Eſpagnol, & l'ayant ouï lire, fit tirer, comme par rejouiſſance, ſept coups de Canon. Il permit au Conſul Hollandois d'aller à bord du Vice-Amiral. Il fit encore embarquer douze moutons, quatre beufs avec quelques autres rafraichiſſemens, qu'il remit à quelques Députez, pour les lui offrir de ſa part, & l'entretenir enſuite de l'affaire, dont il s'agiſſoit. La mer fut enſuite ſi agitée, pendant quelques jours, qu'Abdalla eut bien de la peine d'envoyer dire à Ruiter, qu'il garderoit *le Tigre* juſqu'à-ce qu'on lui eût envoyé la Flute; mais qu'il laiſſeroit aller les autres Vaiſſeaux Hollandois, dans le deſſein qu'il avoit d'entretenir la paix, avec l'Etat. Ruiter lui écrivit deux Lettres, où il montroit que ce qui étoit arrivé, étoit arrivé par la faute de ceux, qui étoient ſur la Flute, & qui s'étoient ſauvez. La mer fut depuis ſi orageuſe, qu'il fut impoſſible à Ruiter de s'approcher de Salé, & qu'il ne penſa plus qu'à s'en retourner en Hollande, avec quelques Vaiſſeaux qui ſe trouvoient prêts à partir, pour y retourner. Ils arriverent heureuſement au Texel, & Ruiter ſe rendit à Amſterdam, où étoit ſa famille. Il y fut ſi bien vû & ſa conduite fut ſi approuvée, que le 2. de Mars de l'année ſuivante, le Magiſtrat lui donna le droit de la Grande Bourgeoiſie de cette Ville; ce qui le mettoit en état d'en remplir les plus hautes charges, ſi l'occaſion s'en préſentoit, & qui eſt un honneur qu'on ne fait que rarement. On peut comprendre par-là la confiance, qu'on avoit en ce Grand-Homme, & l'utilité qu'il y avoit à avoir un homme auſſi retenu que brave.

Après avoir parlé de ce qui regardoit directement les Provinces Unies, il faut dire quelque choſe de ce qui regardoit les Couronnes du Nord, avec leſquelles les EE. GG. étoient en une perpetuelle négotiation; pour tenir ces Puiſſances, dans un équilibre, ſans lequel elles ne pouvoient que difficilement être en Paix, l'une avec l'autre, & ne pas troubler la navigation de la Mer Baltique.

Il y avoit déja long-tems que la Reine Chriſtine de Suede, qui s'étoit faite admirer par la vivacité de ſon eſprit, & par la connoiſſance qu'elle avoit des belles Lettres, avoit ſurpris encore plus toute l'Europe; par l'execution de la réſolution qu'elle avoit faite, depuis pluſieurs années, de remettre la couronne à *Charles Guſtave*, ſon Couſin Germain, qui lui ſucceda. On renverra les Lecteurs, qui ſeront curieux de ſavoir les particularitez de cette cérémonie, à *Pufendorf*, qui en a parlé au long, à la fin de ſon Hiſtoire des Guerres de Suede, & au commencement de la Vie de Charles Guſtave. Tout ce qu'on dira de Chriſtine, c'eſt qu'elle voulut qu'on crût que, par la Raiſon & par l'Etude, elle s'étoit miſe au deſſus de toutes les grandeurs humaines; mais qu'elle ne trompa guére de gens. On crut, quoi qu'elle pût dire, que le perſonnage d'une Reine de Suede, qui eſt un perſonnage ſage, ſérieux & grave, n'étoit plus propre à une Dame, qui s'étoit trop familiariſée avec de certains Libertins Etrangers, qui lui gâterent l'eſprit & le cœur. (1) On a une Lettre Françoiſe de cette Princeſſe, par où l'on voit le caractere glorieux & le peu de pieté de cette Princeſſe. Elle eſt digne d'être lue, mais comme nous nous ſommes fait une Loi de ne nous éloigner dans aucune digreſſion, ſur les affaires étrangeres, nous ne la rapporterons pas. Le Succeſſeur de Chriſtine étoit d'un géme tout different, & qui reſſembloit bien plus à celui de Guſtave, qu'à celui de ſa Fille. Il paroît, par le reſte de la vie de ce Prince, qui ne fut pas longue, qu'il lui étoit paſſé, dans l'imagination, de ſe faire un nouvel Empire dans le Nord, qui n'auroit rien eu à craindre des Puiſſances du Sud. Cet Empire devoit être compoſé de toute la Scandinavie, c'eſt à dire, du Danemarc, & de la Suede, de la Moſcovie, de la Pologne, & de quelques pais voiſins. Il arriva (2), en ce tems-là, que la Ville de Breme, qui avoit obtenu de l'Empereur une Déclaration; par laquelle elle étoit reconnuë, comme ville Imperiale, & tous ſes anciens Privileges étoient confirmez, fut ſommée, par la Suede, de reconnoître la Souveraineté du Roi. Là deſſus la Ville avoit demandé quelque ſecours aux Etats Généraux, & la Ville d'Amſterdam lui avoit prêté trente mille écus, ſous leur caution. Brême preſſée enſuite par la Suede, de lui prêter ſerment de fidelité, & voulant ſoûtenir ſes Privileges, eut de nouveau recours à la même République. 1654.

Cependant le Comte de *Konigsmark* ayant raſſemblé quelques Troupes réglées, à qui il joignit des Milices, qu'il leva dans le Païs, ſe ſaiſit du *Bourg*, qui eſt joint à la Ville, & en chaſſa la Garniſon qu'elle y avoit miſe. Il arma encore plus de monde, ſous prétexte que le Cercle de la Baſſe-Saxe aſſembloit des Troupes. Les Villes de Lubek & de Hambourg s'oppoſerent, par leurs Deputez, à ces voyes de fait, & employerent les Mandemens de l'Empereur, qui évoquoit cette affaire à la Diéte. Les Suedois répondirent que l'Empereur, dans la Paix d'Osnabrug, n'avoit été que Partie, *Pars paciſcens*, comme ils parloient, & qu'il n'étoit nullement Juge; de ſorte que la Suede n'étoit point obligée de reſpecter ſes Mandemens, non plus que les réſolutions de la Diéte de l'Empire. L'Empereur ſe plaignit fort du procedé des Suedois, & donna contre eux, non ſeulement *Mandemens Inhibitoires & Avocatoires*, comme on parle dans l'Empire, mais encore des ordres aux Cercles de la Baſſe-Saxe, & de la Weſtfalie de les faire executer. Mais les Suedois s'en moquerent & nommerent tout cela *brutum fulmen*; c'eſt à dire, une vaine foudre, qui faiſoit plus de bruit, que de mal.

Le 10. de Mai, il vint nouvelle en Hollande que Konigsmark, fort de quinze mille hommes de pied & de quinze cens chevaux, s'étoit rendu maître du Territoire de la Ville, & menaçoit d'attaquer la Ville même, & de s'en emparer par force, ſi elle ne ſe rendoit à lui. *Meyer* Député de Brême demanda inſtamment du ſecours; quoi qu'il y eût à Brême plus de cinq mille hommes, propres à porter les armes. Auſſi le Commandant Suedois penſoit-il plûtôt à ſe rendre maître de

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 886. & le 3. Tome des Mémoires de *Chanut*.
(2) *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 888.

1654. de la Ville, à force de la canonner, & d'y jetter des bombes, des boulets rouges, & des grenades. On croyoit néanmoins à Brême que, ſi l'on y pouvoit faire entrer un ſecours de deux mille hommes, on ſauveroit la Ville; parce que les Suedois n'étoient pas en état de la tenir bloquée, & que ſi l'affaire trainoit, il viendroit du ſecours de tout l'Empire. Mais les Etats Généraux n'étoient pas diſpoſez, à y envoyer des Troupes, parce qu'ils avoient une Alliance avec la Suede & diſoient que ceux de Hambourg & de Lubek y devoient envoyer du ſecours.

Cependant la nuit du 24 au 25. de Juillet ceux de Brême regagnerent le Bourg ſur les Suedois; & donnerent aſſez de tems aux Etats Généraux de les ſecourir, s'ils avoient cru devoir le faire. Il y avoit ſix Provinces, qui y étoient aſſez diſpoſées, mais la Hollande craignoit qu'on ne cherchât autre choſe, par-là, que d'engager l'Etat en une guerre, avec la Sucde. Enfin l'affaire s'accommoda, & il ſe fit un Traité, (1) entre la Suede & la ville de Brême, ſur tout par l'intervention des Députez des Etats Généraux, dont le principal & le plus actif fut *Conrad van Beuningue*, d'Amſterdam, qui étoit très-propre à cette ſorte de négotiations. Nous ne nous arrêterons nullement à ce qui ne regarde pas directement les Provinces Unies. Nous ne parlerons pas même de quelques brouilleries, qu'il y eût dans la Province de Groningue & des Omlandes, & dans celle d'Overyſſel, parce qu'elles n'eurent aucune ſuite, par rapport au Corps des Provinces Unies.

1655. On a vû, ſur l'année précedente, que *Beverning*, Ambaſſadeur Extraordinaire des EE. GG. en Angleterre, avoit été ſoupçonné d'avoir averti en ſecret Cromwel de ne ſe relâcher puint, ſur l'article de l'excluſion du Prince d'Orange, quoi qu'on pût lui écrire de Hollande. Cet Ambaſſadeur étant de retour en ſa Patrie, (2) fit dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, un ſerment ſolemnel, le 20. de Janvier, par lequel il déclara „ que ni lui-même, ni perſonne, qu'il ſût, „ parmi ceux, qui étoient employez au gouver- „ nement de la Province, n'avoit fait ni direc- „ tement, ni indirectement aucune ouverture, „ ni exhortation au Protecteur de la République „ d'Angleterre; ni ne l'avoit animé à faire l'inſ- „ tance, qu'il avoit faite pour l'excluſion du „ Prince d'Orange, ou quoi que ce ſût qui y eût „ du rapport. Il ajoûta, au contraire, que cette inſtance, autant qu'il en pouvoit juger, s'étoit faite du propre mouvement de Cromwel, qui l'avoit preſſée, en pluſieurs Conferences; ſans en pouvoir être diverti, par quelques raiſons, qu'on lui pût apporter, au contraire. Là-deſſus les Etats de Hollande le dechargerent entierement. On avoit fait courir le bruit, que le Penſionaire de Wit étoit celui, qui avoit fait avertir ſecretement Cromwel de ne ſe relâcher point, ſur l'article de l'Excluſion du Prince d'Orange; & le Roi d'Angleterre l'aſſura, quelques années après, (3) au Maréchal d'Eſtrades. Mais comme ce Prince étoit, dans le fonds, ennemi de la République; parce qu'elle n'avoit pas vnulu ſe déclarer, pour lui; ni lui donner aſyle en ſes Terres; il y a apparence qu'il ne parloit ainſi, que pour y cauſer des brouilleries; en rendant le Penſionaire ſuſpect. Cromwel étoit aſſez habile homme, ſans qu'on l'en avertit, pour voir qu'il étoit de ſon interêt que le Prince d'Orange ne devînt point Gouverneur, & Géneral des forces de la République, ou au moins de la Province de Hollande; puis qu'il étoit neveu de Charles II. & qu'il pourroit entreprendre quelque choſe contre Cromwel, ou contre ſa Poſterité. 1655.

La négotiation de la Paix, entre la France & le Protecteur de la Rép. d'Angleterre, qui fut concluë, ſur la fin de cette annee, obligea le Cardinal Mazarin de prier le Roi Charles II. de ſortir de France; & en effet, il ſe retira à Cologne. Le bruit courut cependant en Hollande, qu'il étoit ſur les Terres de LL. HH. PP. à la Maiſon de *Teſſinguen*, ou à *Breda*; & ſur cela, (4) les Etats de Hollande firent écrire, par les Conſeillers Commis de la Province, à la Princeſſe Royale, pour s'informer de la verité du fait, & pour l'avertir, que la Paix faite avec l'Angleterre ne leur permettoit pas de le ſouffrir ſur leurs terres. Mais on ſût enſuite qu'il étoit à Culogne.

Cette année fut d'ailleurs aſſez tranquille, à l'égard des Puiſſances voiſines. Elle ſe paſſa à donner quelques ordres domeſtiques & à obſerver les Puiſſances du Nord, & ſur tout la Suede, dont le nouveau Roi ſembloit avoir de grands deſſeins. Nous commencerons par les ordres domeſtiques, qui rouloient principalement ſur la peine, que ſe donnoient les Etats de Hollande à retrancher toutes les dépenſes ſuperflues; pour rétablir les Finances de l'Etat, épuiſées, depuis longtems, par les guerres avec les Eſpagnols; & depuis peu, par celle qu'on avoit eûe, avec la Republique d'Angleterre.

Le 23. de Janvier, (5) on produiſit dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande un Ecrit compoſé, par les Conſeillers Deputez, par lequel il paroiſſoit que le Conſeil d'Etat des PP. UU. avoit mis ſur l'état de guerre, fait pour l'an MDCLIII. quelques articles, dont il n'y avoit rien, dans les Etats de Guerre des années précedentes. Là-deſſus il fut réſolu, par les Etats de Hollande, que ces Articles ſeroient payez des revenus de la Généralité, & que l'on prieroit les Etats Généraux d'interpoſer leur autorité, afin que rien de ſemblable n'arriva plus. Autrement on auroit pu augmenter les dépenſes des Provinces, ſans qu'on y prit garde.

Sur le rapport des mêmes Conſeillers, touchant les moyens de redreſſer les Finances, il fut conclu, le 12. de Mars, que dés lors on ne payeroit aucune penſion, accordée, par pure liberalité, (excepté celles des Officiers Réformez) qu'après en avoir examiné les Patentes & les avoir confirmées. Il faut que, ſous les Stadthoudres, on eût accordé de ſemblables penſions, à leur priere, à des gens qui n'avoient aucun emploi.

Le 17. de Mars, il fut réſolu que les plus hautes Charges Militaires, qui ſeroient vacantes, & à la collation de la Province de Hollande, ſeroient remplies, au plûtôt; mais que ceux qui en ſeroient revêtus n'en tireroient aucun émolument, qu'après qu'ils auroient été aprouvez, par tous les Membres de l'Aſſemblée, & qu'on marqueroit un certain jour, auquel ces charges ſeroient données. Il fut auſſi ordonné le 10. de Mars, que l'on feroit payer les droits établis ſur toute la Hollande également, ſans faire grace à perſonne. Peut-être y avoit-il des gens alors, comme aujourd'hui, qui avoient trouvé moyen de

(1) Voyez le dans *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 897. & dans la Vie de *Charles-Guſtave*, par *Pufendorf* ſur cette année.
(2) Voyez *Aitzema* Liv. XXXV. p. 1153.
(3) Lettres d'Eſtrade Tom. I.
(4) Voyez *Aitzema* Liv. XXXV. p. 1154.
(5) Secretes Reſolutions P. II. pag. 27.

1655. de ne pas payer les Droits dûs à l'Etat, par le moyen de leurs charges, & de qui on auroit pu exiger de grands arrerages.

Il fut auſſi réſolu (1) que l'on réduiroit les Interêts, que la Hollande & les Etats Généraux payoient, à quatre pour cent, au lieu de cinq qu'on payoit auparavant. C'eſt une méthode, qu'on a employée ſouvent depuis, & qui eſt très-propre à donner aux Sujets de l'Etat beaucoup d'éloignement pour la guerre. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût trouver quelque moyen, pour en faire autant aux Princes, qui ſe plaiſent à troubler le repos public de l'Europe, & à faire d'injuſtes conquêtes; en répandant le ſang de leurs Voiſins, & de leurs propres Sujets; pour de prétendues conquêtes, qui leur échappent bien ſouvent, après avoir ruiné leurs Sujets à les faire.

Le 4. de Mai (2) de cette année, les Etats de Hollande furent de nouveau avertis que, parmi les Catholiques Romains, il ſe faiſoit des Teſtamens ſimulez, pour donner aux Eccleſiaſtiques, ſous d'autres noms, & qu'on en aqueroit des terres, qui appartenoient en effet à ce qu'on appelle *l'Egliſe*, ſous ces noms empruntez; & cela ſouvent au détriment de leurs Parens Réformez. Cela étoit défendu, depuis long-tems, mais *l'Egliſe*, pour parler comme ceux dont il s'agit, employoit mille artifices pour éluder les défenſes. On les renouvella de nouveau, d'une maniere très-ſévere; mais on aſſure qu'il ne s'en fait pas moins aujourd'hui, qu'autrefois. Ce ſont-là des inconvenients des Gouvernemens doux & modérez; mais on ne doit pas pour cela, rénoncer à la Douceur & à la Modération, qui ſont infiniment plus avantageuſes à un Etat, que la Rigueur, & la Séverité, pour peu qu'elles ſoient outrées. Il n'y a point de Puiſſance éclairée, qui n'aimât mieux avoir à répondre à la Puiſſance, de laquelle toutes les autres dépendent, de trop d'Indulgence, que de trop de Dureté.

On doit mettre parmi les principaux ſoins domeſtiques des Etats, celui de l'éducatioo du jeune Prince d'Orange; que les Députez de la Province de Zélande propoſerent, à ceux de Hollande, comme une choſe digne de leur attention. (3) Le Penſionaire de Witt en fit part à ſa Provioce le 17 de Juillet. „ Les Zélandois di-„ ſoient que deſormais ſon Alteſſe le Prince „ d'Orange devoit être pourvu d'un Miniſtre „ pieux, pacifique, & qui ne fût attaché au „ ſervice d'aucune Egliſe, pour s'appliquer uni-„ quement à lui enſeigner les premiers princi-„ pes de la veritable Religion Chrétienne: „ Qu'outre cela le jeune Prince devoit être in-„ ſtruit dans la Morale, dans les connoiſſances „ Politiques, qui ſont convenables à un Prin-„ ce, & dans les exercices, propres à ſon âge; „ que pour cela, il faudroit chercher un Hom-„ me intelligent & habile, dans la Politique, „ & dans les Hiſtoires, & verſé particuliere-„ ment dans la maniere du Gouvernement des „ Provinces Unies; pour l'entretenir au plûtôt „ là-deſſus, en langage du Païs, & lui parler per-„ petuellement des bonnes manieres, des uſages, „ des Lois, & de ce Gouvernement, & tâcher „ d'en faire un bon & ſincere Hollandois.

On ajoûte que les Zélandois avoient trouvé bon de faire les mêmes propoſitions aux Députez des autres Provinces. Cependant les Etats de Hollande prirent cet avis en mauvaiſe part, parce que les Tuteurs, qu'on avoit donnez au Prince d'Orange (ſavoir, ſa Mere, ſa Grande Mere & l'Electeur de Brandebourg ſon Oncle) ſeroient comme cenſurez de ne faire pas leur devoir; & que les Etats de Hollande, en qualité de Parrains, ne devoient ſe mêler de l'éducation de ce Prince, qu'en cas que ceux qui en étoient chargez ne s'en aquitaſſent pas bien; & que, pour lors, on pourroit s'adreſſer à quelque Cour ſubalterne, ou à la ſuprême Autorité de la Province, deſquelles ſeules le Pupille dépendoit, comme natif & habitant du Païs; ſans qu'aucune autre Souveraineté pût s'en mêler, à ſon préjudice. 1655.

Cela étoit vrai à la rigueur, le Prince comme Hollandois, étoit très-aſſurément ſujet des Etats de Hollande & non de ceux des autres Provinces; qui n'avoient pas en effet droit de ſe mêler de ſon éducation, conjointement avec la Province de Hollande. Quoi que les Zélandois euſſent raiſon de ſouhaiter que le Prince d'Orange fût bien élevé; il ſemble que ces ſoins extraordinaires, qu'ils vouloient qu'on en prît ſi tôt, tendiſſent à le rendre capable d'être un jour Gouverneur & Capitaine Général des Provinces Unies, ou au moins de celles qui n'avoient perſonne, qui eût ces titres; c'eſt à dire, de cinq Provinces; car le Stadthouder de Friſe l'étoit auſſi de Groningue & des Omlandes.

Autrement il étoit de l'interêt de la Province de Hollande, en particulier, que le Prince d'Orange fût bien élevé. Je ne ſai qui fut employé à cela; mais je croi pouvoir dire, qu'il n'y avoit alors guére de Miniſtres, qui fuſſent capables de cet emploi. Ce Prince devoit apprendre deux choſes de ſon Précepteur, pour ce qui regardoit la Religion. La premiere concerne les dogmes & les devoirs communs de la Religion; deſquels la créance & la pratique ſont impoſées également à tout le monde. Les dogmes ſont en petit nombre, les commandemens ſont plus nombreux, & renferment toute la Morale; mais les uns & les autres ſont très-clairement dans l'Ecriture Sainte. Tout le monde eſt obligé de les croire & de les obſerver, autant qu'il les connoît. S'il s'y trouve quelque choſe d'obſcur, on ne doit pas légerement s'imaginer de l'entendre, ni ſe charger d'obſervances, qui ne ſont pas clairement impoſées aux Chrétiens; de peur de ſe tromper dans la Théorie, ou dans la Pratique, & de s'entêter de Dogmes incertains & d'obſervances, dont Jeſus-Chriſt ne nous a point chargez. Les devoirs particuliers, impoſez à un homme de qualité, mais qui n'eſt élevé à aucune charge, varient, ſelon les circonſtances; mais ils conſiſtent en général à obéir fidelement aux Lois du Païs, autant qu'elles ſont conformes à celles de l'Evangile; à s'abſtenir d'employer aucune mauvaiſe voie, pour parvenir aux Emplois, qui dépendent du Souverain; & à faire tout ce que ces Charges demandent, de ceux qui en ſont revêtus, & cela ſelon les uſages reçus, autant qu'ils ſont conformes aux Lois Divines. Cette ſeconde partie de la Religion n'eſt pas moins obligatoire, que la Religion commune; & ce ſeroit en vain qu'on croiroit être bon Chrétien, non plus que bon Citoyen, ſi l'on ne s'aquitoit que des devoirs communs, en négligeant les particuliers. Il ſeroit facile de faire voir que ces principes, tout clairs qu'ils ſont, ſont très-peu connus à ceux, qui ſont chargez de l'éducation des Grands Seigneurs; mais l'Hiſtoire ne nous permet pas de nous étendre, en de ſemblables digreſſions.

(1) Là-même p. 250. & ſuiv.
(2) Là-même pag. 230. & ſuiv.
(3) Sécretes Réſolutions P. II. p. 240.

1655. L'Avis des Zélandois portoit auſſi qu'il falloit inſtruire le Prince, dans la Politique & dans l'Hiſtoire; mais il n'y avoit, en ce tems-là, guére de gens propres à cela. Le ſeul bon Auteur de Politique, qu'on auroit pu employer pour cela, étoit *Grotius*; qu'on regardoit alors, comme un ennemi de la Maiſon du Prince. Les Hiſtoires anciennes n'étoient lûës en ce tems-là, non plus qu'aujourdhui, que par des Profeſſeurs; qui en ſavent rarement faire l'uſage, auquel elles ſont deſtinées.

Auſſi le Prince fut-il abandonné à ſon propre génie, qui ſe trouva propre aux grandes affaires, & s'y forma, par l'uſage même de la Vie. On verra, dans la ſuite, qu'il parvint non ſeulement aux Charges & aux Dignitez, que ſes Prédeceſſeurs avoient euës; mais qu'il les ſurpaſſa même de beaucoup, par ſa bonne conduite, & par ſa fermeté.

Pour revenir préſentement à la ſuite de l'Hiſtoire, les EE. GG ayant vu monter Charles Guſtave, ſur le trône de Suede, & enſuite la querelle qu'il fit à Caſimir Roi de Pologne, (1) ſeulement parce qu'il continuoit à prendre le titre de Roi de Suede, & les armes de cette Couronne; ils craignirent que le ſucceſſeur de Chriſtine ne fût d'une humeur ſemblable à celle du Pere de cette Princeſſe, & qu'il ne penſât à recommencer la guerre. (2) Les Miniſtres des EE. GG. en diverſes Cours, ne manquerent pas d'avertir leurs Maitres, des levées qui ſe faiſoient en Suede. On délibera là-deſſus, ſur ce qu'il y auroit à faire, pour ne pas perdre le négoce de la Mer Baltique, ou pour ne pas dependre du capriee d'un ſeul Prince, qui ſeroit trop puiſſant ſur cette Mer. On croyoit que le Roi de Suede penſoit à ſe rendre maitre de la Ville de Dantzick, & des Ports, que l'Electeur de Brandebourg avoit ſur cette mer; ce qui auroit rendu la Couronne de Suede ſi puiſſante, de ce côté-la, qu'il auroit fallu abſolument dépendre d'elle, pour le commerce, qu'on y auroit eu. La Province de Hollande trouva à propos le 5. de Mai de faire part de ſon inquiétude aux Etats Généraux, & autres Alliez de la République. On en écrivit particulierement à l'Electeur de Brandebourg, avec qui on avoit projetté, depuis long-tems, une Alliance; mais qui avoit été differée, à cauſe des autres embarras, que la République avoit eus. Il fut réſolu qu'on reverroit les Articles, qu'on en avoit déja dreſſez, & que l'on en parleroit avec les Miniſtres de l'Electeur, qui étoient à la Haie. Il fut auſſi conclu que l'on feroit entendre aux Magiſtrats de Dantzick que les Etats Généraux étoient diſpoſez a faire, avec leur Ville, une Alliance, pour leur défenſe mutuelle, & pour celle des Havres & des Rades de la Mer Baltique, dans le voiſinage, auſſi bien que pour la ſureté de la navigation. On réſolut encore de tenir prêts dix ou douze Vaiſſeaux de guerre, pour eſcorter les Bâtimens Marchands, qui devoient partir, pour l'Oreſund, afin de laiſſer là ces Vaiſſeaux de guerre, avec le conſentement du Roi de Danemarc; pour y attendre le retour de la Flotte Marchande, & la ramener en Hollande & en Zélande, juſqu'à ce qu'on eût vû à quoi aboutiroient les deſſeins de la Suede.

On écrivit auſſi à Nieuport, Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, & à Boreel Ambaſſadeur ordinaire en France, & on leur donna ordre de tâcher de pénetrer la diſpoſition de ces Puiſſances, en cette conjoncture, & de préſſentir ſi ces Puiſſances voudroient ſoûtenir la Suede, & ſi elles prendroient en mauvaiſe part que les Etats, de concert avec le Roi de Danemark, traverſaſſent les deſſeins de Charles-Guſtave. *Nicolas Heinſius*, Envoyé en Suede, eut ordre de s'informer des forces de cette Couronne, par mer & par terre, & de la diſpoſition & des forces des Villes maritimes, qu'elle ſembloit menacer. On envoya encore, en ſecret, des gens pour obſerver tout ce qui ſe paſſoit à Dantzick & en Pomeranie; & écrire, du tems en tems, aux Etats ce qu'ils auroient découvert. 1655.

On reprit le Traité projetté, avec l'Electeur de Brandebourg, & il fut réſolu que les Etats ſeroient nommez & ſigneroient les premiers & l'Electeur après, (3) ſans ſe relâcher ſur cet Article; parce que les EE. GG. étoient traitez comme les têtes couronnées, qui avoient conſtamment le rang ſur les Electeurs de l'Empire.

Le 3 & le 4. de Juin, les Etats apprirent de Suede & d'ailleurs, que cette Couronne armoit puiſſamment, & avoit quelque grand deſſein. Ils eurent auſſi avis d'Angleterre que *Coyet*, Envoyé du Roi de Suede à Londres, avoit demandé au Protecteur, qu'il fût permis à ſon Maitre de lever ſix Regimens en Ecoſſe, de mille hommes châcun; mais qu'on croyoit que le Protecteur ne lui accorderoit pas cette demande. Cependant Boreel avertit de Paris qu'aſſurément le Protecteur étoit d'intelligence avec le Roi de Suede, & l'on envoya une Copie de ſa Lettre à Nieuport, afin qu'il s'informât mieux de cette correſpondence, & qu'il tâchât de ſavoir quelle raiſon on diſoit de cette levée en Ecoſſe. On donna encore ordre à Boreel de tâcher de détourner adroitement le Roi de France de favoriſer le deſſein de la Suede, & de le porter même à s'y oppoſer, par des voies douces, de peur que l'on n'en vît de fâcheuſes ſuites. Les Etats écrivirent auſſi à peu près la même choſe à leur Ambaſſadeur en Angleterre; à quoi ils ajoûterent que ſi le Protecteur n'étoit pas déterminé à favoriſer la Suede, il faudroit lui propoſer de faire une ligue défenſive avec le Danemarc & eux, pour aſſurer la liberté du Commerce de la Mer Baltique. Il parut, par la ſuite, que la France ne vouloit ni favoriſer la Suede, par un ſecours d'hommes, ou d'argent, ni auſſi agir contre elle; & que Cromwel, quoi qu'il accordât la levée de quelques troupes en Ecoſſe, ne ſecourut pas autrement Charles Guſtave, quelques complimens qu'il lui fit.

Enfin l'Alliance (4) avec l'Electeur de Brandebourg fut conclue, à la fin de Juillet. On n'en rapportera pas les Articles, excepté un; qui fut un Article ſecret, & le plus important. Il étoit porté, par cet Article: „ Que quoi qu'il „ ſoit dit, dans le IX. Article, que leurs Hautes „ Puiſſances, les SS. Etats Généraux des Pro„ vinces Unies; ſi S. S. E. venoit à être atta„ quée, & troublée dans ſes Etats; enverroient, „ à ſon ſecours, quatre mille hommes de Pied; „ ils ne ſeroient obligez que d'envoyer trois „ mille hommes, pendant que dureroit l'Allian„ ce; mais que ſi S. S. E. dans la conjoncture „ préſente des affaires, étoit attaquée à force „ ouverte, dans un de ſes Ports de la Mer Bal„ tique, leurs Hautes Puiſſances viendroient, „ en un tel cas, pendant que l'invaſion, ou „ l'attaque dureroit, & ſe tiendroient obligez d'y

(1) Voyez *Puffendorf*, dans l'Hiſtoire de ce Prince, Liv. II.
(2) Sécretes Reſol. P. I. p. 173.

(3) Voyez les *Sécretes Reſolutions* Tom. I. p. 182. & *ſuiv.* & 215.
(4) Sécretes Réſolutions Tom. I. p. 205. & ſuiv.

1655. » d'y venir avec un ſecours de quatre mille hommes d'Infanterie, à condition que l'Electeur » ſe tiendroit auſſi obligé d'en faire autant, de » ſon côté, ſi les EE. GG. le ſouhaitoient.

Pour le rang, dont il a été parlé ci-deſſus, les Etats jugerent que ce n'étoit pas une choſe, qui leur pût être conteſtée par l'Electeur; & que, par conſéquent, on ne devoit nullement ſe relâcher là-deſſus. Mais on convint que, dans cette eſpece de conteſtation, chaque Partie pouvoit prendre le premier rang, dans les exemplaires des Traitez qu'elle faiſoit faire pour elle; ſans qu'on en pût tirer aucune conſéquence contre l'autre Partie, comme ſi elle avoit cedé le premier rang.

On parla cependant d'envoyer (1) ſeize Vaiſſeaux de guerre au Sund, ſous le Lieutenant Amiral d'Opdam. On étoit de ce ſentiment le 7 d'Août, & le 11. du même Mois. (2) On dreſſa même ſon Inſtruction le lendemain 12. Elle ſe réduiſoit principalement aux ordres de ceder au Pavillon Royal & d'avertir le Roi de Danemarc, de ſon arrivée, dès qu'il ſeroit arrivé au Sund, ou là près, & de lui demander un endroit propre, pour y mettre ſon Eſquadre, & y attendre les derniers ordres de l'Etat. On lui ordonnoit, cependant, que ſi les Vaiſſeaux Marchands Hollandois étoient mal-traitez, ou pillez dans la Mer Baltique, il eût à les ſecourir & à les défendre, en attaquant les Aggreſſeurs. Mais il y a apparence qu'on apprit, peu après, que les Suedois n'étoient pas encore en état de moleſter ceux de Dantzick, puis que les Etats de Hollande trouverent à propos le 1. d'Octobre (3) de les déſarmer, & de congedier les Equipages, à cauſe de l'Hiver, qui s'approchoit.

On penſa auſſi à envoyer un Ambaſſadeur Extraordinaire en Danemarc, pour prendre les meſures néceſſaires, avec cette Couronne, pour s'oppoſer aux deſſeins, que les Suedois pourroient former, contre les interêts communs des Danois & des Hollandois. (4) On lui dreſſa même ſon Inſtruction, avant qu'il fût nommé.

Comme il n'y avoit point encore de rupture, avec la Suede, ſon Reſident *Appelboom*, qui étoit à la Haie, (5) préſenta un Mémoire aux Etats Généraux, le 23 d'Août; dans lequel il remontra qu'il couroit des bruits, qu'on ne pouvoit pas prendre pour des bruits populaires, que les Etats faiſoient un armement extraordinaire, par mer, pour envoyer dans la Mer Baltique, & qu'il y avoit déja des Vaiſſeaux dans l'Oreſund, qui attendoient cette Flotte: Que les Etats cherchoient à faire des Alliances avec divers Potentats & qu'ils en avoient déja fait une avec l'Electeur de Brandebourg, dont les Articles avoient été imprimez: Qu'il ſe croyoit obligé de les faire ſouvenir des Traitez & des Alliances même, qu'il y avoit eu, depuis long-tems, entre S. M. Suedoiſe & eux, & des proteſtations d'amitié, qui s'étoient faites depuis peu, par le Baron de Spar, & même des deux côtez: Que S. M. Suedoiſe ne pouvoit pas ne prendre beaucoup d'ombrage de ce qu'ils équippoient une Flotte conſiderable, pour la mer Baltique, ſans qu'on lui en eût donné la moindre communication, & bien moins offert d'entrer dans la même conféderation; comme on l'avoit fait, à 1655. l'égard de diverſes Puiſſances: Que cela étoit d'autant plus étrange, que la Couronne de Suede n'avoit donné aucun ſujet aux Negotians Hollandois de ſe plaindre d'elle; quoi que ſes Sujets ſe fuſſent plaints qu'ils leur avoient fait tort en diverſes occaſions, ſans que les Etats euſſent eu aucun égard à leurs plaintes: Que s'ils avoient été léſez, en quelque choſe, ils auroient dû s'en plaindre au Roi, afin que les differends s'accommodaſſent à l'amiable; & que d'envoyer, ſans l'avoir fait, une Flotte extraordinaire en une mer, où cela n'étoit ni néceſſaire, ni permis, ne pouvoit qu'être une conduite très-offenſante: Que S. M. S. leur ayant donné de très-grandes preuves de ſon amitié, & aucun ſujet de ſe plaindre, Elle ne ſeroit nullement coupable du mal, que cette conduite des EE. pourroit leur cauſer.

Là-deſſus (6) on parla le 6. d'Octobre d'envoyer des Ambaſſadeurs Extraordinaires en Suede, &, avant que de les avoir nommez, on dreſſa leur Inſtruction; mais cette Inſtruction ne paſſa pour lors, que pour l'avis de la Province de Hollande, ſans qu'on en fit aucun autre uſage.

Le 7 & le 8. du même Mois, on dreſſa une nouvelle Inſtruction, pour Nieuport, Ambaſſadeur des Etats en Angleterre, par laquelle on le chargea 1. de tâcher de pénetrer les ſentimens & les deſſeins de Cromwel, par rapport à la Suede: 2. de tâcher de prévenir tous les engagemens contraires au deſſein des EE. GG. touchant le maintien de la liberté & de la ſûreté du Commerce de la Mer Baltique; & pour cela, d'inſinuer en toute occaſion, que ceux, qui vouloient ruiner la liberté de ce Commerce, tâchoient de faire croire à tout le monde qu'ils étoient ſoûtenus par le Protecteur de la République d'Angleterre, & qu'ils abuſoient des moindres marques de faveur, qu'il leur pouvoit donner: 3. de montrer les fâcheuſes conſéquences, qui s'enſuivroient de ce que la Suede pretendoit faire, en faiſant payer des Droits exceſſifs aux Vaiſſeaux, qui viendroient mouiller à la Rade de Dantzick, ſous prétexte que la Suede avoit droit de garder l'embouchure de la riviere, ſur laquelle cette Ville eſt ſituée, en y tenant quelques Vaiſſeaux de guerre; ce qu'il étoit tems de contredire, & d'empêcher: 4. d'aſſurer le Protecteur, que le but de l'Ambaſſade, que les Etats vouloient envoyer en Suede, étoit de porter le Roi à vivre en paix, avec la Pologne, & à obtenir de lui qu'il n'exigeât point de Droits extraordinaires des Vaiſſeaux, qui navigoient dans la Mer Baltique, & particulierement de ceux des Hollandois: 5. de proteſter que l'Ambaſſade deſtinée, pour le Danemarc, ne tendoit qu'à engager cette Couronne à concourir à la même fin, & qu'en cas que le Protecteur fût du même ſentiment, l'Ambaſſadeur Hollandois travailleroit à diſpoſer le Roi de Danemarc, à conſerver la liberté du Commerce dans la mer Baltique: 6. que ſuppoſé que le Protecteur fût du même ſentiment qu'eux, il laiſſeroit à ſa ſageſſe la maniere dont il voudroit contribuer à parvenir à la fin, qu'ils s'étoient propoſée; & lui diroit que les Etats feroient, pour cela, tout ce qu'on pouvoit attendre d'Amis ſinceres & de bons Alliez: 7. de dire tout cela au Protecteur, ou d'en taire une partie, ſelon les circonſtances des affaires, qui pouvoient changer tous les jours.

On peut voir par-là, & par d'autres exemples, qu'on

(1) Voyez les *Secrettes Réſolutions* P. I. p. 216. & 220.
(2) Là-même p. 221. *Aitzema* p. 1212.
(3) *Secrettes Réſolutions* P. I. pag. 231.
(4) Là-même p. 224.
(5) Voyez *Aitzema* Liv. XXXV. p. 1215.
(6) *Secrettes Réſolutions* P. I. p. 242.

1655. qu'on a rapportez & qu'on rapportera encore dans la ſuite, de quelle maniere on négotioit alors, & comment les EE. GG. en conſervant leurs Droits, mettoient auſſi à couvert ceux qui avoient les mêmes interêts qu'eux; & cela contre un Prince, qui n'aſpiroit qu'à s'agrandir, ſans ſe mettre en peine, s'il gardoit la juſtice, ou non.

On trouve (1) auſſi une Inſtruction pour un Envoyé à l'Electeur de Brandebourg, dont le contenu va non ſeulement à l'aſſurer de l'amitié des Etats, & de la ſincerité de leur Traité avec lui; mais encore à lui inſinuer, qu'il ne devoit remettre à perſonne les Ports, qu'il avoit ſur la Mer Baltique, & ſur tout Pillau; que le Roi de Suede auroit volontiers acheté, par quelque échange, pour attaquer plus aiſément Dantzick.

Peu de tems (2) après, l'Electeur demanda du ſecours, ſelon l'Alliance, qui avoit été faite avec lui; mais ce ſecours étoit en argent, dont il avoit un preſſant beſoin, & qui conſiſtoit en ſix-vint-mille Francs, qu'on chargea, le 19. de Novembre, le Receveur Géneral de lui compter. (3) Il demanda encore le 19. de Decembre, deux cens miſle Ecus en prêt, en engageant aux Etats les revenus de Pillau & de Memel, ou certains Droits, & on les lui accorda, à deux conditioos, qu'on pourra voir à l'endroit des *Réſolutions Sécretes* marqué en marge. Il demanda encore que les Etats envoyaſſent, au Printems ſuivant, la Flotte dont il a été parlé, qu'on lui accordât promptement le ſubſide, qui lui avoit été promis; que les quatre mille hommes, dont on a parlé, lui fuſſent envoyez, ſous la conduite du Comte *Chrétien de Dhona*, qui étoit au ſervice des Etats, avec dix, ou douze Officiers, qui euſſent commandé en Chef, & autant de Sergeants & de Caporaux; & enfin qu'il lui fût permis de lever huit mille hommes, ſur les terres des Etats. Ces Propoſitions ne furent pas mal reçuës en Hollande, & la Province même témoigna qu'elle étoit aſſez diſpoſée à les accepter. Il y eut plus de difficulté à avoir le conſeutement des Etats Géneraux; mais à la fin, on convint de la plûpart des demandes, à de certaines conditions, auxquelles onne s'arrêtera pas. Nous ne dirons rien non plus de la déclaration de guerre du Roi de Suede, contre la Pologne; dont les Etats ne furent que les Spectateurs. On pourra conſulter les Vies de *Charles-Guſtave*, & de *Guillaume Frideric*, Electeur de Brandebourg, par *Pufendorf*, ſur cette année.

Outre les Envoyez de Suede, & de Brandebourg, que l'on vit à la Haie, on y vit encore un Réſident de Pologne nommé *de Bie*; qui avoit été en Angleterre, pour y demander du ſecours au Protecteur, contre la Suede, mais qui n'avoit rien obtenu. Il y eut encore un nommé *Canafilles*, François de naiſſance, mais alors au ſervice du Roi de Pologne. Il ſe tint cachè & ſe contenta de donner une Lettre du Roi ſon Maître, à *Van Guent*, *Beverning* & *Veth*, Députez des EE. GG. pour la leur rendre. Ils eurent enſuite quelques conférences enſemble, chez le premier de ces Députez. Il ſembloit à de Bie & à Canafilles qu'il falloit attendre ce que feroit la Suede, après ce que la Pologne venoit de faire, ſans intervention d'aucun Médiateur. Mais on dit enſuite à de Bie, que les Etats Géneraux étoient extrémement ſurpris que les Polonois agiſſent avec tant de froideur & de lenteur, en cette affaire; puis qu'il n'étoit pas de la prudence de chercher un remede, ſeulement après avoir eu quelque deſavantage. On ajoûtoit que la Pologne devoit avoir de la reconnoiſſance pour les EE. qui prenoient cette affaire ſi fort à cœur. Les Réſident de Pologne montra là-deſſus une Lettre du Chancellier du Royaume; par laquelle il paroiſſoit qu'on délibereroit dans la Diete, pour tâcher d'accommoder cette affaire amiablement, avec la Suede, ſans employer de Médiateur. Cependant il tâchoit d'exciter les EE. GG. à agir contre la Suede. On étoit étoit auſſi ſurpris en Hollande, de ce que ni le Danemarc, ni la ville de Dantzick ne fiſſent aucun mouvement, ni ne s'adreſſaſſent point à l'Etat, pour lui demander du ſecours contre la Suede, le voyant ſi diſpoſé à les aider. Les Polonois tâchoient ſeulement d'irriter les Hollandois, contre la Suede; comme s'ils avoient eu deſſein de mettre cette Couronne aux mains avec les Etats, ſans ſe mêler de cette affaire. Mais ces derniers ſe contenterent, pour lors, de leur faire une réponſe générale. 1655.

Comme les Etats Géneraux ne ſe mêlerent pas autrement de cette guerre, nous renverrons les Lecteurs, à l'Hiſtoire de Charles Guſtave par *Pufendorf*, où il l'a décrite au long.

On apprit par des Lettres de Heinſius, qui avoit quitté la Suede, pour aller à Hambourg, que le Roi s'étoit embarqué pour la Pruſſe, (4) auſſi irrité contre les Etats Géneraux qu'il l'auroit pu être, s'il avnit été leur ennemi déclaré. Il y avoit des gens, qui diſoient que le Commerce de la Mer Baltique étant comme l'ame de celui de la Hollande, à cauſe des marchandiſes qu'elle y envoyoit & celles qu'elle en rapportoit; elle devoit en aſſurer la navigation, à quelque prix, que ce fût. Comme le Danemare faiſoit difficulté de ſe déclarer ouvertement contre la Suede; ces gens-là diſoient que les E. GG. étoient ſeuls aſſez puiſſans, pour faire tête à la Suede, par mer; & qu'il valloit mieux que le Danemare ne s'en mêlât point; de peur que la Suede n'attaquât ſes Etats par terre. Il fût donc réſolu d'envoyer une Flotte de vint-quatre Vaiſſeaux, dans l'Oreſund, quelques plaintes que les Suedois en puſſent faire, & de ſe plaindre d'eux, s'ils ſe plaignoient des Hollandois. Néanmoins il fut dit qu'on n'avoit d'autre deſſein, que de ſe tenir ſur la defenſive. Pour le Danemarc, quoi qu'on ne pût guére douter, qu'il ne fût bien-aiſe de voir Charles-Guſtave occupé ailleurs; on eût beau ſonder les Miniſtres, qu'il avoit à la Haie, on n'en put rien tirer. Ils répondoient qu'ils ne ſavoient rien des deſſeins, que leur Roi pourroit avoir formez, & qu'ils ne pouvoient rien dire là-deſſus. Mais ils témoignoient, que ceux, qui iroient en Danemarc, de la part des Etats Géneraux, ſeroient très-agréables à leur Roi. Ils ajoûtoient néanmoins qu'ils croyoient qu'il vaudroit mieux lui envoyer un Ambaſſadeur Extraordinaire, qu'un autre dont le Caractere ſeroit inférieur à celui-là.

Cependant on ne laiſſa pas de faire dire à Appelboom, Réſident de Suede, que les Etats étoient toûjours diſpoſez à vivre avec cette Couronne, comme ils avoient fait auparavant, & conformément à l'ancienne amitié, qu'il y avoit toûjours eu entre les deux Etats. Cela devoit s'entendre avec cette exception, à moins que la Suede ne troublât le Commerce de la Mer Baltique, en

(1) Là-même p. 251. & ſuiv.
(2) Là-même, p. 255.
(3) Là-même p. 229. & *Aitzema* Liv. XXXV. p. 1109.

(4) *Ut commotus abire & magis exaſperatus vix potuerit, ſi aperte immicus eſſet.* Aitzema p. 1211. col. 1.

1655. en chargeant leurs Vaiſſeaux de nouveaux Droits. Le Roi de Pologne fit encore demander quelque ſecours aux Etats, & s'informa combien coûteroient de loüage vint Vaiſſeaux de Guerre, fournis de tout, qui auroient cent trente pieds de longueur & trente de largeur; avec quarante pieces de Canon chacun, cent ſoixante hommes d'équipage, & toutes les proviſions néceſſaires, pour ſept mois & demi. Mais tout cela n'eut aucun effet, non plus que diverſes autres propoſitions, auxquelles on ne s'arrêtera pas.

Chanut, qui avoit été Ambaſſadeur de France en Suede, les dernieres années du regne de Chriſtine, fit (1) encore quelque tems la même fonction en Hollande, d'où il partit le 22. de Novembre. Il y vint auſſi de la part du Roi d'Eſpagne *D. Eſtevan de Gamarre*, qui avoit été Gouverneur du Château de Gand. La premiere choſe, dont il traita, fut de la Chambre mi-partie du Pais d'outre-Meuſe, & d'autres démêlez touchant le même Territoire, auxquels on ne s'arrêtera point.

Cette même année, mourut le Seigneur *de Brederode*, qui étoit *Maréchal de Camp*, & qui avoit toûjours été attaché à la Maiſon d'Orange. Il ſe diſpoſoit à ſe rendre à Arnhem, pour commander, ſous le Prince Guillaume de Naſſau, un Corps de Troupes, que les EE. GG. faiſoient aſſembler vers le Rhin, pour obſerver le Comte de *Konigsmarck*; qui avoit retenu quelques troupes Suedoiſes, de ce côté-là, depuis que l'affaire de Brême fut accommodée. Etant parti pour s'y rendre; (2) il tomba malade & mourut d'Hydropiſie le 3. de Septembre. On avoit craint que ſa mort ne donnât occaſion à quelque brouillerie, quand il s'agiroit de remplir ſa place; & avant même qu'il mourût, on avoit parlé, dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, d'éteindre entierement ſon emploi, comme inutile. Un peu après ſa mort, les mêmes Etats donnerent à ſon fils aîné le Régiment, qu'avoit eu ſon Pere; & ſa Compagnie de Cavalerie, au Cadet. L'Aîné prétendit encore d'avoir, dans le Corps de la Nobleſſe de Hollande, le même rang, qu'y avoit eu ſon Pere; mais comme il étoit celui, qui avoit le moins d'ancienneté, dans le Corps de la Chevalerie, ce rang lui fut refuſé par les autres Nobles de Hollande; ce qui fit qu'il s'abſtint de ſe trouver dans les Aſſemblées. Il étoit d'ailleurs d'une des plus illuſtres familles de Hollande, puis qu'elle prétendoit être deſcendue de l'un des anciens Comtes de Hollande. Le Prince Jean Maurice de Naſſau demanda audience aux Etats de Hollande, le 22. de Septembre & s'offrit à eux, pour remplir cette Charge; qu'il croyoit lui appartenir, comme ayant le plus d'ancienneté en ſervice, étant le plus âgé de ceux qui y pouvoient prétendre & le plus vieux de la Maiſon de Naſſau. Mais on ne la remplit point alors.

Il arriva encore une autre mortification à la Maiſon de Brederode, (3) le 8. d'Octobre de la même année. C'eſt que la Veuve du Défunt qui étoit une Comteſſe de Solms, ayant écrit aux Conſeillers Commis de la Province, le 4. de ce Mois, & l'ayant nommé *Comte de Brederode*; on examina ce titre, & l'on réſolut de ne le reconnoître point, dans l'Aſſemblée des Etats, ni la terre de Brederode, pour un Comté, & l'on fit communiquer cette réſolution à la Famille. Il faut que le Défunt ſe fut attiré l'inimitié de quelques perſonnes puiſſantes; qui firent avoir cette mortification a ſa famille, dans un tems, auquel ce titre étoit aſſez commun. 1655.

Il faut venir préſentement à ce qui ſe paſſa, par mer, pendant cette année. L'affaire, que l'on avoit euë avec le Seigneur de Salé, à l'occaſion d'un Vaiſſeau pris par Tromp, n'étoit pas encore accommodée, & les Saletins continuoient a maltraiter les Vaiſſeaux Hollandois. (4) Pour ſatisfaire, en quelque maniere, ceux qui étoient intereſſez au Vaiſſeau arrêté à Salé; on ordonna qu'on leur partageroit l'argent, qui étoit provenu, ou qui proviendroit des marchandiſes qu'on avoit trouvées dans le Vaiſſeau, que Tromp avoit pris; car pour le corps du Bâtiment il avoit fait naufrage près de Cadis. On prit encore quelques meſures, pour appaiſer ceux de Salé, de peur qu'ils ne continuaſſent à maltraiter les Vaiſſeaux Hullandois, qui pourroient aller à la rade de cette Ile.

Ruiter fut (5) envoyé, par un ordre du 29. de Juin, avec huit Vaiſſeaux de Guerre, ou Fregates, & deux Yachts ſur les côtes de Barbarie, pour attaquer tous les Bâtimens de ceux de Tetouan, d'Alger, de Tunis, de Tripoli, les prendre, ou les brûler, en quelque lieu qu'il les trouvât, à l'Oueſt de l'Ile de Candie; de peur apparemment d'offenſer les Turcs, qui ſont maîtres de ces Mers. Il lui fut commandé de noyer tous les Renegats volontaires, qu'il pourroit prendre; ce qui arrive aſſez rarement, puis qu'il n'y a guére que la force, qui faſſe embraſſer le Mahometiſme, à ceux qui tombent entre les mains des Mahometans. Pour les autres, qui auroient été ſéduits, ou forcez, en leur jeuneſſe, & qui voudroient retourner en Europe, & reprendre le Chriſtianiſme, on leur donnoit la vie. A l'égard de ceux, qui étoient nez Mahometans, il lui fut ordonné de les vendre publiquement, & d'apporter, ou d'envoyer en Hollande l'argent, qu'il en feroit. Pour les Eſclaves Chrétiens, qu'il enleveroit à ces Pirates, il eut ordre de les mettre à terre, en païs Chrétien, s'ils le ſouhaitoient, ou de les retenir, ſur ſes Vaiſſeaux, en leur payant une certaine ſolde, ſelon le ſervice, qu'ils étoient capables de rendre. Il eut auſſi ordre de faire voiles auparavant à Salé, avec le Conſul *de Vries*, & de tâcher d'accommoder le differend, que l'un avoit avec les Saletins. Pour lui donner plus de facilité d'en venir à bout, il reçut des inſtructions, & des ordres de changer ce qui ſeroit néceſſaire, dans le Traité fait en MDCLI. avec ces Inſulaires. On lui ordonna auſſi de proteger tous les Vaiſſeaux Marchands, qui iroient dans ces Mers, ou qui en reviendroient; autant que cela lui ſeroit poſſible. En cette expédition, Ruyter porta le Pavillon Amiral, au grand Mât; le Commandant *de Wildt*, au Mât d'avant, celui de Vice-Amiral; & *Verveen* celui de Contre-Amiral, au Mât d'arriere. Ils eſcorterent cinquante-cinq Vaiſſeaux Marchands, chargez pour la France, pour le Portugal, pour l'Eſpagne & pour divers ports de la Mediterranée.

En treize jours, ils ſe rendirent ſur les côtes d'Algarve, où l'on trouva Blake, avec vint-deux gros Vaiſſeaux de guerre, & quelques autres plus petits. Ruiter, ſelon ſes ordres, amena le Pavillon, ſalua l'Amiral Anglois de neuf coups de Canon, &

(1) *Aitzema* Liv. XXXV. p. 1232.
(2) Là-même p. 1193.
(3) *Secrettes Réſolutions* T. II. p. 255;
(4) *Aitzema* Liv. XXXV. 1141.
(5) *Brandt*, Vie de Ruiter ſur cette année.

1655. & fit rehiſſer le Pavillon, après le dernier coup. De Wildt ſalua de ſept coups, & Verveen de cinq. On leur répondit auſſi de vingt-un coups, ſelon l'uſage. Ruiter envoya enſuite *Berkem* Capitaine de ſon Vaiſſeau, à bord de l'Amiral Anglois, pour lui faire compliment de ſa part, & Blake le reçut très-civilement. Ce dernier demanda une Tonne de Biere à Ruiter, qui lui en envoya, plus qu'il n'en demandoit, & un Tonneau de Vin de Rhin. Blake lui fit, à ſon tour, un préſent de Confitures, & lui envoya auſſi le Capitaine de ſon Vaiſſeau, ſon Secretaire, & l'Agent des Anglois à Cadis; qui lui racontèrent le ſuccès de leur Expedition, qui avoit été faite pour la même choſe, pour laquelle Ruiter étoit envoyé dans la Mediterranée. Ils avoient brûlé quelques Pirates devant Tunis, fait des Traitez, avec ceux d'Alger & de Tripoli, & délivré ou racheté tous les Eſclaves Anglois & quarante Hollandois. Ils l'inſtruiſirent auſſi de l'état, où étoient les Places, qui ſervoient de retraite aux Pirates; dont ils n'avoient preſque laiſſé aucun en mer, à ce qu'ils diſoient. C'eſt ainſi que ces deux Amiraux, qui avoient combatu, comme il ſembloit, avec tant d'acharnement l'un contre l'autre, ſe traiterent, avec amitié, lors que leurs Maîtres eurent fait la paix enſemble. On devoit faire la même choſe, après une autre ſorte de combats; où après avoir dit ſes raiſons, de part & d'autre, il faudroit qu'on ſe ſeparât bons amis; puis qu'il n'eſt jamais permis de haïr un homme, pour avoir ſoûtenu, avec vigueur, ce qu'il croit être vrai.

Le 7. d'Août Ruiter alla mouiller, dans la Baye de Cadis, avec quarante voiles. Il aprit là qu'une Flute Hollandoiſe, qui faiſoit voiles aux Iles Antilles, chargée de Marchandiſes, pour ce païs-là, & de cinquante chevaux, avoit été attaquée, près des Canaries, par un Vaiſſeau Eſpagnol, qui portoit Pavillon Hollandois: Qu'après un rude combat, qui avoit duré trois heures, la Flute avoit été priſe, pillée, & menée enſuite à Cadis, avec cinq hommes morts & beaucoup de bleſſez: Que le Maître de la Flute y ayant fait ſes plaintes & demandé d'être relâché, avec ſon Vaiſſeau, & la réparation de ſa perte; on le faiſoit plaider, & qu'on trainoit cette affaire en longueur, ſous prétexte que le Bâtiment appartenoit, comme on diſoit, aux François & étoit chargé de leurs Marchandiſes. Ruiter informé de cela & fâchant que les principaux intereſſez étoient des Hollandois, en demanda juſtice, au Duc de Medina-Celi, comme d'une choſe contraire aux Traitez de Paix & de Marine. Il ne ſe contenta pas de ſe plaindre; il fit ſavoir au Duc qu'il avoit été chargé, par les EE. GG. de proteger le commerce de ſa Nation, & d'employer même la force, ſi les plaintes ne ſuffiſoient pas: Qu'ainſi il enleveroit le premier Vaiſſeau Eſpagnol, qu'il trouveroit en mer & l'enverroit à Amſterdam; pour répondre à la Juſtice Hollandoiſe du dédommagement, que l'on devoit au Vaiſſeau Hollandois, que l'on avoit pris & maltraité. Ruiter avoit donné, pour terme de la reſtitution du Vaiſſeau & du dédommagement, juſqu'au lendemain qu'il devoit partir. Le Duc de Medina-Celi lui envoya le lendemain, comme il étoit déja ſous les voiles, pour aller au Détroit, deux Marchands Hollandois, pour lui dire que dès que la Flotte de vint-huit voiles, que le Roi d'Eſpagne équippoit contre les Anglois, ſeroit en Mer; on ne manqueroit pas d'expedier l'affaire du Vaiſſeau, dont il s'agiſſoit. Quelque tems après, les Juges de la Marine déclarerent que ni le Vaiſſeau Hollandois, ni ſa charge n'étoient de bonne priſe; mais le Maître fut chargé de marquer où ſes marchandiſes avoient été miſes, & qui étoient ceux, qui les avoient faiſies; ce qui n'étoit pas facile. On avoit vendu les chevaux, qui n'étoient pas en bon état, beaucoup au deſſous de leur valeur, & l'on ne prétendoit pas le dédommager, pour le retardement de ſon voyage. Ruiter écrivit encore, pour remontrer le tort qu'on faiſoit à cet homme, & qu'on ne pouvoit lui refuſer le dédommagement, qu'il demandoit, & proteſta que, ſi on ne lui rendoit promptement juſtice, il ſeroit obligé, quoi que malgré lui, d'executer les ordres des Etats. Les Eſpagnols répondirent civilement, mais cette affaire traina, parce qu'il fallut ſolliciter à Madrid, pour avoir juſtice. 1655.

Ruiter partit le 7. d'Août, pour le Détroit, avec ſa Flotte, compoſée de quatre gros Vaiſſeaux de guerre, & de quatre Fregates; à châcune deſquelles il marqua un des gros Vaiſſeaux, à qui elles devoient ſervir de Matelots, & tous les ordres néceſſaires, ſi l'on rencontroit l'Ennemi en mer. Il régla auſſi la maniere, dont ſe devoient conduire les Vaiſſeaux Hollandois, à qui il devoit ſervir d'eſcorte dans la Méditerranée. Les ordres qu'il avoit reçus de l'Amirauté d'Amſterdam étoient, qu'il iroit mouiller ſous Formentera près d'Yviça, & qu'il changeroit en brulots deux petits Yachts, qu'il avoit. Ils furent bientôt équippez en brulots, & montez châcun par huit hommes, à châcun deſquels on promit deux-cents-cinquante francs, s'ils pouvoient bruler les Vaiſſeaux des Algeriens, qui étoient ſous le Mole de leur Ville; avec menaces que ceux, qui s'aquiteroient mal de leur devoir, ſeroient ſévérement punis. Enſuite il prit la route d'Alger, à la vuë duquel il arriva le 30. d'Août. Il y avoit cinq Bâtimens, à la rade; mais il y eut un ſi grand calme, qu'on n'en put aprocher; il en fut de même le lendemain & l'on trouva, que les cinq Bâtiments avoient été touëz au dedans du Mole, où il n'étoit guére poſſible de les approcher, malgré l'artillerie de la Ville & des mouſquetaires, qui étoient ſur le Mole, ſans s'expoſer à un trop grand danger. Ruiter s'en retourna à Malaga, ſans avoir rien fait. Il donna la chaſſe à pluſieurs Corſaires, ſans en pouvoir prendre aucun, ſinon une Barque de Tetoüan, montée par vint hommes, dont il ſe ſaiſit le 11. de Septembre, en la pourſuivant à voiles & à rames. Elle étoit commandée, par un Rénegat nommé *Hernando Dias*, né à Ceuta, & qui, à cauſe d'un meurtre, qu'il avoit fait, s'étoit ſauvé en Barbarie, où il avoit embraſſé le Mahometiſme. Il avoit enſuite enlevé pluſieurs Chrétiens, qu'il avoit fait Eſclaves, & avoit même menacé ſon propre Pere de lui en faire autant. Le Conſeil de l'Eſquadre de Ruiter condamna ce ſcélerat à être pendu, & donna enſuite ſon corps à la Juſtice de Malaga, pour l'expoſer ſur un gibet, près d'un grand chemin; mais elle l'enterra, parce qu'en mourant, il avoit ſemblé ſe repentir d'avoir embraſſé le Mahometiſme. Ces Pirates ne ſe trouverent munis d'aucune Commiſſion. On vendit la Barque & quinze de ces Corſaires. On n'en retint, que quatre de Tetoüan, dans l'eſperance de les échanger contre quelques Chrétiens, retenus Eſclaves à Salé. 1655.

Le 25. du Mois, il alla à Cadis, pour y prendre quelques marchandiſes, trouvées dans le Vaiſſeau pris par Tromp & des vivres, qu'il y avoit laiſſez. Etant ſorti le lendemain, du côté de Détroit, il découvrit trois voiles, deux qui al-

1655. alloient à l'Eſt, & un autre au Sudouëſt, qui ſembloit être plus gros. Il ſuivit ce dernier, qui ſe retira au port d'Arzilla, petite ville du Royaume de Fez, à ſix lieuës de Tanger. C'étoit l'Amiral d'Alger, qui avoit été pris ſur les Hollandois. Il portoit trente-huit pieces de Canon, & étoit monté de deux-cents-quinze hommes, parmi leſquels il y avoit cinquante Eſclaves Chrétiens. On s'en approcha, autant qu'il fut poſſible, on le canonna d'aſſez prés, & l'on fit tout ce qu'on put, pour le prendre. Mais il ſe fit toüer ſi prés de la terre, & les Algeriens le défendirent ſi bien, qu'il fut impoſſible de s'en rendre maître. On ſauva ſeulement quelque peu d'Eſclaves Chrétiens, à qui l'on envoya un bateau qui les conduiſit à la Flotte. On croit que ce Bâtiment fut enſuite briſé, par la violence du vent; & comme on auroit été en danger ſur cette coûte, Ruiter prit le parti de ſe retirer. Il obligea néanmoins un autre Vaiſſeau Turc de s'échoüer, de la même maniere.

Il arriva la 1. d'Octobre à la rade de Salé, & envoya trois de ſes Vaiſſeaux, pour croiſer à l'entrée du Détroit. Ils prirent un petit Bâtiment Algerien, & en laiſſerent échapper deux, dont ils ne purent approcher à cauſe des calmes, & qui ſe ſauverent à force de rames. Nous ne rapportons tout cela, que pour faire voir la difficulté qu'il y a de nettoyer la Mer, de ces Pirates; puiſque Ruiter, le plus grand homme de Mer, que l'on ait eu en Hollande, ne put en venir à bout. Etant à la rade de Salé, il négotia, avec aſſez de peine, un accommodement avec le Sid de l'Ile; à condition qu'il relâcheroit le Conſul Hollandois, qu'il avoit arrêté: Qu'il rendroit, à l'heure même, le Vaiſſeau le Tigre, & la Galiote nommée le Ruiter, l'Equippage & les Marchandiſes, qui y étoient, ou l'argent, qu'on en avoit fait, ſi elles avoient été vendues. Qu'il délivreroit deux Eſclaves, qui avoient été pris ſur un petit Bâtiment Hollandois & vendus à Salé: Que les Etats Généraux lui feroient rendre, de leur côté, tout ce qui ſe trouveroit de marchandiſes, ou l'argent, qui ſeroit provenu de la vente des effets du Vaiſſeau de Salé, pris par Tromp, & qui avoit fait depuis naufrage: Que pour le dédommager de cette perte, ils cederoient au Sid la Flutte, nommée *le Faucon blanc*; qui avoit été priſe, par ſes Sujets & retenuë à Salé: Que cela étant fait, les pertes, qui avoient été cauſées, par la mesintelligence des Parties, ſeroient tenues comme réparées: On en exceptoit un petit batiment, qui avoit été pris à un Maître Hollandois, que les Saletins s'étoient obligez de payer. On voit par-là que les Corſaires même ſont obligez de reconnoître la néceſſité de la Juſtice; ſans laquelle, ils ne ſauroient ſubſiſter, non plus que les autres Hommes.

On convint auſſi de quelques ſignaux, auxquels les Hollandois & les Saletins pourroient ſe reconnoître; pour ne pas commettre la faute, que Tromp avoit commiſe, en attaquant un Vaiſſeau de Salé, & en le prenant, comme ſi c'eût été un Algerien. Il reſta néanmoins quelques autres articles à regler; à cauſe deſquels Ruiter, promit de retourner l'année ſuivante à Salé, ſi cela lui étoit poſſible. Le Sid lui fit préſent de divers vivres & raffraichiſſemens.

Ruiter mit à la voile le 2. de Novembre & ſe rendit à Cadis, pour y faire nettoyer ſon Vaiſſeau. Cependant ſes autres Vaiſſeaux prirent deux Pirates Algeriens. Au milieu du même Mois, deux Capitaines Hollandois de la Flotte attaquerent & prirent un Bâtiment de la même Ville, qui étoit nommé *la Bergere*, aprés un rude combat. Il étoit monté de trente & une pieces de Canon & de deux-cens quatre vint-dix-huit hommes d'équippage. Le Capitaine étoit d'Amſterdam, & ſe nommoit *Jean Leendertſz*. Il avoit renoncé au Chriſtianiſme, & pris le nom de *Soliman*, parmi les Mahometans; qui font ordinairement changer de nom aux Rénegats. Il y avoit encore trente hommes de cette ſorte, qui ne voulurent pas ſe rendre, qu'on ne leur jurât qu'on leur donneroit la vie. Il y en avoit déja quelques uns, qui étoient prêts à mettre le feu aux poudres, ſi on ne leur accordoit leur demande, comme on le fit. On trouva, dans ce Vaiſſeau, cinquante-deux Eſclaves, dont dix-ſept étoient des Provinces Unies. On vendit cent-vint Algeriens aux Eſpagnols. Pour les Rénegars, on ne leur ôta point la vie; mais on en condamna vint-huit, à ſervir toute leur vie ſur les Galeres; à condition néanmoins que, ſi les Etats Généraux trouvoient à propos de faire grace à quelques uns, les Eſpagnols ne feroient pas difficulté de leur donner la liberté. Les Eſclaves Chrétiens intercederent, pour le Capitaine Leendertſz. parce qu'il les avoit traitez, avec douceur. On en délivra encore deux, à leur priere, dont l'un étoit de Monikendam, & l'autre Polonois. 1655.

Le Contre-Amiral Verveen approcha de ſi prés le 15. de Novembre, d'un autre Bâtiment, que peu s'en fallut qu'il ne s'en rendit maitre; mais ſon grand Mât de Hune ayant été emporté d'un coup de Canon, le Corſaire lui échappa. Le 20. du même Mois, trois Capitaines de la Flotte de Ruiter donnerent encore la chaſſe à un aſſez gros Vaiſſeau, nommé *l'Aigle d'or* & à une Barque, & les contraignirent d'échoüer ſur les côtes de Barbarie. Ils crurent que l'Aigle d'or alloit perir, mais il ne perdit que ſon gouvernail, & le Vaiſſeau fut remis à flot.

Le Vice-Amiral ayant fait ce qu'il avoit à faire à Cadis, diviſa ſon Eſquadre en trois, pour croiſer dans le Détroit. Elles apperçurent bien-tôt l'Aigle d'Or prés d'Arzilla & une autre Vaiſſeau de la même ſorte, nommé *la Ste. Catherine*. Ils étoient tous deux amarez ſur le rivage prés de cette ville, dont ils n'étoient éloignez que d'un coup de mouſquet; & le vent portoit ſur la même côte. Ruiter, aprés avoir douté, un peu de tems, s'il s'avanceroit ſur eux, parce qu'il craignoit d'aller échouer prés d'eux, ſe réſolut enfin à le faire; de peur que ces deux Vaiſſeaux ne s'échappaſſent de nuit, ſi le vent changeoit. Il s'en approcha ſi fort, qu'on auroit pu s'entendre réciproquement parler. Il jetta l'ancre, à cinq braſſes de l'Aigle d'or, mais il n'oſoit pas s'en approcher davantage. Il ſe faiſoit ſoûtenir par un Vaiſſeau de ſon Eſquadre. De Wildt fit la même manœuvre, pour s'approcher de la Ste. Catherine. Quand ils eurent fait cette manœuvre, le vent changea &. vint entierement à ceſſer; de ſorte qu'il ſembloit qu'eux & les Pirates fuſſent en un ſeul & même Port. Ruiter prit cela pour une eſpeee de miracle, qui lui donneroit le moyen de ruiner entierement les deux Corſaires. Cependant la ville & les deux Pirates commencerent à tirer ſur les Hollandois; mais ces derniers leur répondirent, par de vives décharges de tout leur Canon. La ville, étant hors d'état de tenir contre eux, arbora, ſur le midi, le pavillon blanc & Ruiter ne tira plus ſur elle. Il deſempara enſuite entierement l'Aigle d'Or, dont il abatit le grand Mât, avec la Vergue de celui de Miſene. D'un autre coté, de

1655. de Wildt ruina le Ste. Catherine, en maniere que ces deux Vaiſſeaux ceſſerent de tirer. Il fut enſuite réſolu de s'en rendre maître, mais à peine étoit-on en état de les aborder, que la Ste. Catherine commença à couler bas; pendant que ſon equippage ſe retira dans la Ville, ſur une grande Barque. Ruiter envoya des Canots, pour tâcher de ſauver les Eſclaves Chrétiens, qui étoient demeurez, comme on croyoit, à bord. Mais on en ſauva très-peu, parce que, dès le matin, la plûpart avoient été envoyez à terre. On ne prit auſſi, que très-peu de Mahometans. On fit enſuite quelques décharges ſur l'Aigle d'Or, on l'aborda, & on le prit, ſans beaucoup de réſiſtence. On trouva ſur ſon bord quelques Eſclaves Chrétiens, & plus de trente Algeriens, avec quatre Rénegats; auxquels les Chrétiens rendirent témoignage, qu'ils en avoient été humainement traitez. On prit cinquante Mahometans, & environ vingt Chrétiens, ſur ces deux Bâtimens. On crut devoir ſauver l'Aigle d'Or, dont on ferma, eumme on put, les voies d'eau, & qu'on fit remorquer à Maliga, ou on le laiſſa derriere le Mole, juſqu'à nouvel ordre.

Le 2. de Decembre, trois des Vaiſſeaux Hollandois apperçurent neuf Corſaires, ſur la côte d'Algarve, ſur leſquels ils tâcherent d'arriver; mais les Pirates ne les attendirent pas. Trois jours après, les Vaiſſeaux Hollandois retournerent à Malaga, d'où Ruiter réſolut de prendre ſon cours vers Alicante, pour s'y pourvoir de poudre; parce qu'il avoit conſumé la moitié de ce qu'il en avoit, auſſi bien que de Wildt; dans les deux combats, qui s'étoient donnez devant Arzilla. Le Vice-Amiral n'en avoit chargé que dix milliers. Tous les Vaiſſeaux avoient auſſi beſoin de boulets, & l'on n'en trouve pas, auſſi facilement, en Eſpagne, que de la poudre. Ruiter écrivit à l'Amirauté d'Amſterdam, pour la prier de lui en envoyer, par les premiers Vaiſſeaux de guerre qui viendroient en Eſpagne, avec douze barrils de bales de Mouſquet. Le vent jetta la Flotte ſur l'Ile de Fromentera, à la rade de laquelle la Flotte demeura une ſemaine. Le dernier de Decembre, elle mouilla à la Rade d'Alicante, où elle demeura quelques jours, avant que de pouvoir avoir de la poudre. Ce fut là ce qui ſe fit de plus mémorable ſur la mer, cette année; par où l'on voit, avec combien de peine & de dépenſe, il faut entretenir la ſûreté du Commerce.

1656. COMME les affaires de Suede ne regardoient les Provinces Unies, que par rapport à la Navigation & au Commerce de la Mer Baltique, qui ne pouvoient pas ſe faire en ſûreté; ſans que les Puiſſances Voiſines demeuraſſent dans l'état, où elles étoient; nous n'avons point parlé des progrés étonnans, que Charles-Guſtave fit en Pologne. C'eſt ce que l'on pourra trouver au II. Livre de *Pufendorf*, qui les a décrits fort au long. Il ſuffit de dire ici en général, que le Roi de Suede s'étoit rendu maître des principales Villes de Pologne, qu'il avoit mis Jean Caſimir dans la néceſſité de ſortir de ſon Royaume, & de ſe retirer en Sileſie; parce que les Provinces de Pologne, & la Lithuanie s'étoient ſoumiſes au vainqueur, ainſi que les Milices du Royaume. Charles-Guſtave avoit encore eu l'adreſſe de mettre dans ſes interêts Friderie Guillaume Electeur de Brandebourg, par les promeſſes qu'il lui avoit faites de partager avec lui, une partie de ſes conquêtes, du côté de la Pruſſe. Il craignoit ce Prince puiſſant par lui-même, & encore ſoûtenu par l'Alliance, qu'il avoit faite avec les Etats Généraux des Provinces Unies. Il étoit certain qu'il étoit 1656.
en état d'embarraſſer la Suede, en prenant, ſi on ne le ménageoit pas, le parti du Roi de Pologne.

On jugeoit bien (t) que Charles-Guſtave, animé par la facilité, qu'il avoit euë à envahir la Pologne, avoit pouſſé ſes conquêtes ſi loin qu'il n'étoit pas poſſible, qu'il les conſervât, par les forces de la Suede; dans leſquelles ſeules, il pouvoit ſe fier. Le ſoumiſſion des Polonois ne pouvoit durer, pour peu que la Suede ſe relâchât, ou que la Pologne fût aidée, par quelques forces étrangeres. Il auroit été beaucoup mieux, pour Charles-Guſtave, de ſuivre l'avis du Senat & des Etats de Suede, qui étoit de renfermer toutes ſes forces dans la Pruſſe, & d'en exclurre les Polonois. Les forces Suedoiſes répanduës dans la grande étenduë de la Pologne, reſſembloient à l'eau d'une riviere conſiderable en elle-même, mais mépriſable, lors qu'elle eſt partagée, en petits ruiſſeaux. L'événement fit voir en effet, qu'il auroit beaucoup mieux été de ſe rétrecir dans une étenduë de païs, que l'on pût garder.

Le Conquerant auroit dû penſer que les Polonois Catholiques Romains, qui étoient infiniment plus nombreux, que les Proteſtans, ſeroient toûjours oppoſez à un Gouvernement Proteſtaot, & qu'il falloit ſe contenter de retenir ce que l'on pourroit garder. Mais le Roi & les Officiers de l'Armée, enflez du ſuccès ſurprenant qu'ils avoient eu, dans l'invaſion de la Pologne, ſe moquoient de l'avis des Politiques; & l'on préparoit déja l'appareil du couronnement, dans lequel on s'imaginoit que Charles-Guſtave ſeroit reconnu Roi de Pologne; quoi que l'on pût bien comprendre, par l'exemple de *Sigiſmond*, Roi de Pologne, que ce Païs-là & la Suede ne pouvoient guére obéir à un même Souverain. *Leſſinski*, Ambaſſadeur Polonois, qui avoit été en Suede, pour y négotier la paix, & qui ne voyoit point de moyen d'appaiſer Charles-Guſtave, avoit bien eu la hardieſſe de lui demander, dans une Conférence, *s'il vouloit donc être auſſi Roi de Pologne?* Le Roi de Suede n'avoit répondu ni oui, ni non; mais s'étoit contenté de dire que les Polonois ſavoient bien ce qui leur étoit le plus avantageux. L'Ambaſſadeur avoit repliqué là-deſſus: *que les Polonois pourroient bien ſe réſoudre à ſouffrir qu'il fût leur Roi; mais que ce ſeroit une choſe inſupportable, pour eux, que d'obéir à ſes Miniſtres Suedois; qu'enfin il ſeroit tout ce qu'il pourroit, pour faire la Paix; mais qu'il aimeroit mieux être taillé en pieces, que de déroger, en quoi que ce fût, à la liberté Polonoiſe.* En effet les Polonois, qui ſont naturellement fiers, qui haiſſent les Suedois, des leur enfance, & dont les mœurs & la Religion ſont toutes differentes, ne penſoient qu'à ſecouër le joug de la Suede.

Cependant elle ne pouvoit pas traiter trop favorablement les Polonois, en les épargnant, ou en leur faiſant du bien; parce qu'une grande partie de l'Armée de Charles-Guſtave étoit d'Allemands, qui n'avoient pris parti, dans ſes Troupes, que dans l'eſperance de piller les Polonois, & qu'on ne pouvoit tenir dans une diſcipline trop ſévere, parce qu'on ne leur payoit aucune ſolde. Comme ils étoient obligez de tirer ce qui étoit néceſſaire, pour leur ſubſiſtence, des nouveaux Sujets du Roi de Suede; il n'étoit pas poſſible que ces derniers ne les euſſent en déteſtation.

Outre

(t) Voyez *Pufendorf* au commencement de ſon I. Livre, des actions de Charles-Guſtave.

1656. Outre cela, on aſſignoit aux Officiers de l'Armée des Quartiers; deſquels ils étoient obligez de tirer de quoi faire de nouvelles recrues, pour tenir leurs Troupes completes. Ces gens-là ne donnoient aucunes bornes à leurs exactions, que lors qu'ils avoient entierement ruiné les Polonois. Au contraire, les Officiers Polonois, qui n'avoient fait ſerment de fidelité, au Roi de Suede, que pour n'être pas pillez, par ſes Troupes; ne le virent pas plûtôt parti, pour la Pruſſe, avec la plus grande partie de ſon Armée; qu'ils s'accorderent entre eux de chaſſer les Suedois & les Allemands, le plûtôt qu'ils pourroient. Le Pape & les Eccleſiaſtiques eurent auſſi ſoin d'inſinuer aux Catholiques, que le deſſein de Charles-Guſtave étoit de détruire leur Religion, & d'établir la Religion Lutherienne en Pologne. Les Evêques même menacerent d'excommunier ceux, qui demeureroient dans le Parti Suedois, & de les regarder, comme des Héretiques. Si quelcun faiſoit ſcrupule de violer le ſerment, qu'il avoit fait au Roi de Suede; on l'abſolvoit de ſon ſerment, comme nul, parce qu'il étoit contraire à l'interêt de la Religion Catholique. Le Roi Jean Caſimir, de ſon côté, ne manquoit pas de faire dire à la Nobleſſe, que les promeſſes qui lui avoient été faites, par les Suedois, qu'elle ſeroit exempte de tous impôts, ne ſeroient obſervées, que juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent établis en Pologne. Ces diſcours firent que par tout, où les Garniſons Suedoiſes étoient foibles, les Polonois prirent les armes, & firent main baſſe ſur elles. On pourroit ſoupçonner que le Roi de Suede s'étoit laiſſé prévenir, par *Quinte-Curce*, ou par quelque autre Auteur ſemblable, & s'étoit flatté de conquerir les païs voiſins, comme Alexandre avoit conquis l'Aſie, & l'avoit laiſſée à ſes ſucceſſeurs; ſans faire réflexion aux circonſtances, dont on vient de parler. Son Petit-Fils, mort il n'y a pas long-tems, dans la tranchée qu'il avoit fait ouvrir devant une petite Ville, après une ſuite d'avantures fort étranges, ſemble auſſi avoir bien plus aſpiré à l'Heroïſme des Anciens Conquerans, qu'à la réputation d'un Prince prudent & circonſpect.

Pour revenir aux Provinces Unies, on ne pouvoit pas n'être point effrayé, en quelque maniere, des progrès de Charles-Guſtave; qui ne pouvoient guére que cauſer, au moins d'abord, bien de la terreur & du deſordre, de quelque côté qu'il ſe tournât. (1) Des le 4. de Janvier de cette année MDCLVI. Appelboom, ſon Réſident en Hollande, préſenta un Mémoire, où après avoir ſouhaité la bonne année, aux Etats Généraux, il leur dit „ qu'il avoit apris qu'ils ſe diſpoſoient à „ envoyer une Ambaſſade ſolennelle au Roi ſon „ Maître; & qu'il avoit cru leur devoir faire part des „ progrès des armes Suedoiſes en Pruſſe, & de „ leur dire que le reſte de ce païs-là étoit demeuré en paix: Qu'il ne s'y étoit tenu, entre ſon „ Roi & l'Electeur de Brandebourg, que des diſ„ cours de neutralité & d'amitié, & même de „ faire un Traité exprès; qui ſetoit déja conclu, „ s'il n'avoit été traverſé, par quelques Puiſſances „ voiſines, qui cherchoient à troubler le repos des „ Provinces Unies, & celui de l'Electeur de Bran„ debourg; en faiſant courir des bruits que les „ Etats alloient envoyer une Flotte dans la Mer „ Baltique, & une Armée de Terre, du même côté; & en tâchant de jetter l'Electeur dans un „ labyrinthe, duquel il ne ſortiroit pas ſi facile„ ment, qu'il y ſeroit entré: Que tout cela étoit „ contraire à la conduite du Roi, envers les PP. „ UU. qui avoit été pleine d'amitié; dont il avoit 1656.
„ même depuis peu donné une marque, en leur „ permettant de tirer du Canon de ſes Etats: Que „ cela ne s'accordoit point au deſſein des EE. GG. „ d'envoyer une Ambaſſade ſolennelle à ce Prince „ victorieux, qui leur donnoit tant de marques de „ ſa Bienveuillance: Que ſon Réſident ne com„ prenoit pas comment cette conduite s'accorde„ roit avec tout cela, non plus que ce que l'on „ diſoit, que les Envoyez de l'Electeur demandoient „ aux Etats un ſecours d'argent, & la permiſſion „ de lever des Troupes, dans leurs Terres; & „ qu'il y avoit d'autres Puiſſances qui tâchoient de „ les animer contre la Suede: Qu'il concevoit „ encore moins, comment les Etats pourroient „ avoir quelque égard, pour de ſemblables de„ mandes: Qu'il croyoit avoir de bonnes raiſons „ de leur demander, qu'on lui dit ce que vouloient „ dire ces bruits, pour ne pas dire ces *menaces*; „ pour prévenir tout ce qui pourroit faire leur „ Ambaſſade moins agréable, & même rendre „ leur négotiation inutile.

On lui fit répondre civilement, qu'on prenoit en bonne part ce qu'il diſoit, & qu'on le regardoit, comme une marque d'amitié; mais on lui demanda qui étoient ces Voiſins, dont il parloit, & qui chetchoient à troubler le repos de l'Etat; afin qu'on ſe tînt ſur ſes gardes là-deſſus, & qu'on y pût remedier, conjointement avec Sa Majeſté Suedoiſe.

Il ſemble qu'on pouvoit bien deviner, qu'il vouloit déſigner le Roi de Pologne, le Roi de Danemark & la Ville de Dantzik, qui craignoient, auſſi bien que l'Electeur de Brandebourg, que le Roi de Suede, après avoir remporté de ſi grands avantages ſur les Polonois, ne penſât à ſe rendre maître des bords de la Mer Baltique; & qui avoient été avertis de la Flotte, qu'on préparoit en Hollande. Mais en ces ſortes de négotiations, on ſe tient toûjours ſur ſes gardes, & l'on attend que ceux, qui ne parlent pas clairement, s'expliquent; pour leur répondre plus à propos.

Appelboom renvoya Mrs. de Wit & de Rheinswoude, qui lui faiſoient ces demandes, à une Lettre que ſon Roi avoit écrite aux EE. GG. l'année précedente, ſur l'armement qu'il faiſoit, contre les Polonois, & dont les Etats avoient été ſatisfaits. Il ajoûta que ce Prince, environ au même tems, avoit publié un Manifeſte, où il ſe plaignoit que les Polonois (2) tâchoient *d'attirer des Flottes étrangeres dans la Mer Baltique, pour troubler la protection de cette Mer, qui appartenoit particulierement aux Rois de Suede, depuis les vieux tems.*

Aſſez long tems après, comme le bruit s'augmentoit que les Etats alloient envoyer une Flotte extraordinaire de Vaiſſeaux de guerre, dans la Mer Baltique; Appelboom ſe crut obligé d'en faire mention, dans un Mémoire, qu'il préſenta aux Etats Généraux, le 13. d'Août, & dans un autre du 17. de Septembre, où il diſoit que les Polonois en faiſoient courir le bruit. Mais il ne s'agiſſoit plus de cela.

Les Miniſtres de l'Electeur de Brandebourg communiquerent cependant aux Etats les Articles, que le Roi de Suede avoit propoſez à ce Prince, dont ils montroient l'iniquité. Ils faiſoient voir particulierement que ce qu'il pro-

(1) *Aitzema* Liv. XXXVI. p. 1144.

(2) *Peregrinas claſſes in mare Balticum inducere, ut tutelam dicti maris ab antiquo Regum Sueciæ peculiarem turbarent.* Là-même.

1656. propoſoit étoit contraire à l'Alliance, que l'Electeur avoit faite avec les Etats; auxquels il avoit promis de ne point hauſſer les droits, qu'il faiſoit payer aux Marchandiſes Hollandoiſes, qui entroient dans la Pruſſe Ducale: au lieu que la Suede prétendoit qu'on les hauſſât. Le Roi de Suede prétendoit auſſi que l'Electeur tint ce même païs, comme un Fief de la Couronne de Suede: Que les Havres de la Pruſſe fuſſent toûjours ouverts aux Suedois, & qu'on égalizât les droits d'entrée à ce qu'on payoit, dans les Ports de Suede: Qu'enfin l'Electeur ne s'engageroit à ſoûtenir aucun interêt, que celui des Suedois. On pourra voir ce Traité de l'Electeur, à la fin du Livre V. de l'Hiſtoire de Brandebourg, par *Puſendorf*. Il avoit été néanmoins ſouſcrit comme le dit cet Hiſtorien, le 7. de Janvier.

Aitzema après avoir raconté la négotiation des Miniſtres de Brandebourg, comme on vient de le dire, ajoûte qu'ils demanderent aux Etats un prêt de deux-cens-mille écus, à quoi la Province de Hollande conſentoit bien; mais à des conditions aſſez dures, qui étoient que les droits, (1) qui ſe payoient à Pillaw, à Memel, & à Konigsberg, ſeroient engagez, pour cela, aux Etats; qui mettroient garniſon dans Pillaw, avec un Commandant, qui ſeroient du nombre des quatre-mille hommes, qu'ils devoient envoyer en ce païs-là: Que ſi Pillaw venoit à être pris, le Païs de Cleves, avec tous les Domaines, qui en dépendoient, ſeroient engagez aux Etats, & qu'ils auroient droit de nommer les Magiſtrats, dans toutes les Villes. Dans la Conférence, les Miniſtres de l'Electeur offrirent d'engager tous les Droits, qu'on payoit en Pruſſe, & de permettre que *Bodwels*, qui commandoit dans Pillaw, prêtât ſerment aux Etats & à l'Electeur. On auroit pu tomber d'accord, en Hollande; ſi on avoit pu s'aſſurer que ce Prince tiendroit parole aux Etats. On lui avoit accordé ſix-vingt-mille francs de ſubſide, & la Hollande témoigna d'être prête d'en payer ſa quote part; mais elle refuſa de la compter, avant que les autres Provinces fuſſent prêtes à payer les leurs. Ils en compterent néanmoins une partie & la Friſe paya tout ſon contingent. On fit auſſi paroître beaucoup de penchant à prêter à l'Electeur les deux-cens milie Ecus, pour l'affermir dans l'obſervation des Traitez, & empêcher qu'il ne conclût avec la Suede. Mais cela ne ſervit de rien, & l'on reçut des Lettres, du 27. de Janvier, qui aſſuroient qu'il avoit conclu le 14. de ce Mois-là ſon Traité, avec Charles-Guſtave.

Comme on s'en plaignit à ſes Miniſtres, ils dirent que leur Maître ne pouvoit faire autrement, & qu'en Pologne il n'y avoit, comme ils s'exprimoient en Latin, *nec Rex in Regno, nec Regnum in Rege*; c'eſt-à-dire, comme il ſemble, que Jean Caſimir étoit hors du Royaume, & que le Royaume ne conſiſtoit pas dans la perſonne du Roi; pour marquer l'embarras, où ſe trouvoit alors la Pologne. On remarqua que Frideric Guillaume, d'ailleurs grand Prince, ne ſe croyoit obligé à garder ſa parole; que lors que cela lui étoit avantageux, ou au moins lors qu'il ne lui coûtoit rien. C'étoit néanmoins une maxime de Politique, qui ne lui étoit nullement particuliere, & dont on a ſouvent accuſé les plus grandes Puiſſances. (2) Auſſi ne manqua-t-on pas de raiſons, pour l'excuſer.

Cependant la Ville de Dantzick demandoit inſtamment du ſecours aux Etats, qui l'accorderent enfin, comme on le verra, mais à l'extrémité; pour ne pas offenſer, ſans néceſſité, le Roi de Suede. (3) Les Députez de cette Ville préſenterent un Mémoire aux Etats Généraux, où ils demandoient trois choſes, dont la premiere étoit que les Ambaſſadeurs Extraordinaires de l'Etat deſtinez pour la Pologne, où le Roi de Suede étoit, hâtaſſent leur Voyage en ce païs-là; afin qu'ils y arrivaſſent aſſez à tems, pour intercéder pour les Droits & pour les Privileges de cette Ville. La ſeconde, qu'ayant beſoin d'être pourvuë d'une plus forte garniſon, les Etats Généraux vouluſſent y envoyer quelques Troupes, & leur faire toucher leur ſolde, chaque mois; ce qu'ils demandoient auſſi, à l'égard des Forts dépendans de la Ville. La troiſiéme étoit qu'autant qu'elle autoit beſoin d'argent, pour ſe défendre, elle prioit les Etats de lui en fournir, ſous la promeſſe qu'elle feroit de leur en faire teſtitution. On réſolut le 25. de Fevrier, que ces demandes ſeroient examinées, par les Conſeillers Députez de la Province, dont le ſentiment ſeroit enſuite propoſé aux Etats Généraux, comme celui des Etats de Hollande. Il paroîtra, par la ſuite, que ceux de Dantzik obtinrent ce qu'ils demandoient. 1656.

Dès l'hiver de l'année précedente (4) MDCLV. le Roi de Suede avoit ſollicité le Sénat de cette Ville de ſe déclarer pour lui. Mais elle étoit demeurée conſtante dans le parti de la Pologne. Elle avoit eu ſoin de réparer ſes anciennes fortifications, & même d'en faire de nouvelles. Cette Ville dépend en maniere de la Couronne de Pologne, qu'elle ne laiſſe pas d'avoir ſes privileges particuliers, qu'on ne peut pas lui ôter. Le Roi de Suede avoit fait dire à un Bourgmeſtre de cette Ville nommé *Elert*, qu'il avoit donné ordre au Duc de Wirtemberg, qui étoit l'un de ſes Généraux, de faire en ſorte que les charettes & les marchandiſes, qui venoient de Dantzick en Pologne, paſſaſſent par tout ſûrement, & promis de n'exiger rien de nouveau des Vaiſſeaux qui navigoient dans la Mer Baltique. Le Bourgmeſtre témoigna „ que Sa Majeſté feroit „ en cela une choſe, dont ceux de Dantzik „ lui auroient beaucoup d'obligation; mais il ne „ ſe fioit pas beaucoup en cette ſotte de com„ plimens. Il répondit, que s'ils rétabliſſoient „ leurs fortifications, ce n'étoit que contre les „ Moſcovites, qui ravageoient impunément la „ Lithuanie; que ceux de Dantzick eſperoient „ d'avoir la paix avec les Suedois, & que le „ Roi de Pologne avoit donné à Leſſinski le „ pouvoir de la conclurre; qu'ils avoient enco„ re quelques années de trêve, pendaot leſquels „ on autoit le tems de traiter de la Paix. Mais „ que quoi qu'il arrivât, ils demeureroient toû„ jours fideles à la Couronne de Pologne. La plûpart des Sénateurs étoient contre la Suede, & ne ſe réjouiſſoient nullement de ſes conquêtes. Mais le peuple ſembloit pencher du côté des Suedois. Le Roi, après tant de victoires, les fit en vain ſolliciter de ſe mettre ſous ſa protection; ils aimerent mieux voir piller la Pruſſe, par les Soldats Polonois, que de s'entremettre pour la ſauver, en faveur des Suedois, qui viendroient bien tôt la ſaccager. Quand leur Flotte fut devant le port de Dantzik, les Magiſtrats ne permirent pas qu'il partît de chez eux aucun

(1) Voyez les Réſolutions Sécretes P. I. p. 270. & ſuiv.
(2) Voyez *Aitzema* Liv. XXXVI. p. 1252.
(3) Reſol. Secretes P. I. p. 272.
(4) Voyez *Puſendorf* Hiſtoire de Charles-Guſtave Liv. II. n. 57.

1656. cun Vaiſſeau, ni qu'il en entrât aucun dans leur port. Wrangel ayant réſolu de ſe ſaiſir de Pauzke, petite Ville de Pruſſe, & ne pouvant pas mettre à terre, aſſez promptement, ſes Troupes; le Magiſtrat de Dantzik y envoya cent hommes, pour la défendre contre lui, quoi que le Général Suedois ſe plaignît que c'étoit lui déclarer la guerre. Les Magiſtrats employoient auſſi heureuſement les Prédicateurs, qui prêchoient la fidelité, pour la Couronne de Pologne, & qui inſpiroient au peuple de la haine pour les Suedois, dont les conquêtes ſurprenantes ne plaiſoient qu'à eux-mêmes. Autrement il n'eſt pas toûjours ſûr d'employer cette ſorte de gens, qui ſe font ſouvent un honneur de contredire les Puiſſances.

Le 2. de Mars, il fut (1) déliberé, dans les Etats de Hollande, touchant les trois choſes que ceux de Dantzik demandoient, & l'on trouva bon de repréſenter aux EE. GG. qu'il ne ſeroit pas mal que les Ambaſſadeurs qu'on enverroit au Roi de Suede, en paſſant par la Ville de Dantzick, & en ſaluant les Magiſtrats, de la part des Etats, s'informaſſent particulierement des Droits & des Franchiſes, que cette Ville ſouhaitoit qu'on lui aidât à conſerver; afin de lui rendre tous les bons offices, qu'il ſeroit poſſible, auprès du Roi; Que les Ambaſſadeurs étant ſur les lieux, examinaſſent exactement l'état où ſe trouvoient cette Ville & les Forts, qui en dépendoient, avec les garniſons qui y étoient, & le danger où elle pourroit être; après quoi ils en écriroient, au plûtôt, aux Etats Généraux, pour travailler à conſerver à cette Ville ſes Droits & ſes Franchiſes, en leur entier: Que s'il arrivoit cependant qu'elle ne pût pas ſe ſoûtenir, ſans ſubſide & ſans argent, ils en donnaſſent avis aux EE. GG. afin qu'ils puſſent déliberer là-deſſus. Ces précautions étoient, ſans doute raiſonnables & juſtes. (2) On trouva cependant à propos de demander à *Schroder*, qui étoit venu, de la part de ceux de Dantzik à la Haie, à quoi pourroit ſe monter le ſecours d'argent, dont leur Ville auroit beſoin; afin qu'on pût déliberer ſur ce qu'on pourroit faire, ſelon l'exigence du cas. (3) Le 23. de Mai, ce Député demanda un ſecours de quinze-cens hommes, ou tout au moins de mille, & de douze-mille Ecus par Mois, pendant qu'ils ſeroient en danger; à quoi il ajoûta la demande de cinq-cens mille francs en prêt, dont la Ville payeroit les interêts, avec des aſſurances raiſonnables de reſtitution. Il fut réſolu là-deſſus que l'on recommanderoit fortement aux Rois de Pologne & de Suede les interêts de cette Ville, & la conſervation de ſes Droits & de ſes Franchiſes; que les Etats employeroient leur médiation, pour tâcher de finir la guerre, qui étoit entre les deux Rois, & que ſi la Ville de Dantzik venoit à être cependant aſſiégée, ſaiſie, ou réduite à quelque autre extremité, de l'aſſiſter par un ſecours réel, & de lui en faire ſentir les effets.

Cependant le Roi de Suede, qui comprenoit bien l'utilité, qu'il pourroit tirer de la Ville de Dantzik, dans la guerre qu'il faiſoit aux Polonois (4) fit dire, quelque tems après, aux Etats Généraux, par ſon Réſident à la Haie, qu'il avoit réſolu de bloquer la Ville de Dantzik, & de la tenir bloquée, pour pluſieurs raiſons; dont la principale étoit que cette Ville tenoit le parti des Polonois. Sur ce fondement, il ſouhaitoit que, pendant qu'elle ſeroit aſſiégée, les 1656. Sujets des Etats ſuſpendiſſent tout commerce avec Dantzik & toute navigation, de ce côté-là. Mais on n'eut aucun égard, pour cela, & l'on continua à négotier avec le Député de cette Ville, à qui l'on demanda que les Vaiſſeaux des Sujets des Etats, avec leurs Marchandiſes, y puſſent entrer & en ſortir; ſans payer aucuns Droits plus conſiderables, que n'étoient les Droits, que payoient ceux qui étoient le moins chargez, & que le Roi de Pologne ratifiât cet Article. Il fut dit que les Etats étoient réſolus, avec le Roi de Danemarc, de ſecourir cette Ville, dans la conjoncture préſente; comme en effet ils le firent, ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

Pour revenir à d'autres affaires; qui donnerent de l'occupation aux EE. GG. dès le 26. de Fevrier, (5) on prépara l'inſtruction que l'on devoit donner aux Ambaſſadeurs, que l'on avoit formé le deſſein d'envoyer en Suede. Ils eurent entre autres choſes, ordre de partir au plûtôt; de ne communiquer à perſonne de ceux, qu'ils pourroient trouver en leur chemin, Princes ou autres, ce dont ils étoient chargez; de complimenter le Roi ſur ſon avenement à la Couronne, & ſur la naiſſance de ſon Fils & de parler, ſelon leur prudence, & conformement à l'état des choſes; de ſaluer les grands Officiers de la Couronne, qui ſe trouveroient alors près du Roi; de repréſenter, dans la ſeconde audience, l'amitié & la bonne intelligence qu'il y avoit eu, depuis long-tems, entre les Rois de Suede & les Etats, & entre les peuples de Suede & ceux des Provinces; de parler de leur ſincerité & des avantages, que l'on avoit trouvé, des deux côtez, dans cette alliance, qui avoit été renouvellée & rendue plus étroite en MDCXL. & MDCXLV.; de dire que les Etats l'avoient toûjours gardée très-religieuſement, & qu'ils étoient prêts à la rendre encore plus étroite avec Sa Majeſté; d'aſſurer que c'étoit pour cela, que leurs HH. PP. lui avoient envoyé leurs Ambaſſadeurs, afin de tenir ces quartiers-là en paix, y faire fleurir le commerce, comme ci-devant, & ſans le charger extraordinairement, dans la confiance qu'ils avoient, que les armes de S. M. & les changemens, qui étoient arrivez-là, n'y feroient aucun préjudice; de témoigner enfin qu'ils attendroient la réponſe de S. M. ou de ſes Miniſtres.

Voilà un petit échantillon des complimens de ce tems-là, que l'on a néanmoins beaucoup abregez; pour faire connoître aux Nations plus méridionales, que les Peuples ſeptentrionaux ne leur cedent guère, en ces ſortes de diſcours.

Les Ambaſſadeurs furent auſſi chargez, par leurs Inſtructions de tâcher de pénctrer les penſées, & les deſſeins cachez du Roi & de ſes Miniſtres les plus accreditez, & de les aſſurer de la bonne intention de leurs HH. PP. pour le repos, & pour la paix de ces lieux-là, des Royaumes & des Terres de S. M. Ils devoient auſſi travailler à la deſabuſer des ſiniſtres impreſſions, qu'on lui pourroit avoir données de la conduite des EE. GG. &, s'ils le trouvoient à propos, dire que ce, qui tenoit le plus à cœur à leurs Maîtres, étoit de voir la Suede & la Pologne, en bonne correſpondence, l'une avec l'autre.

Les Miniſtres Hollandois avoient encore ordre de dire que l'Amitié, qu'ils avoient préſentement avec la Suede, & qu'ils avoient eue au-

(1) Sect. Réſolutions P. I. p. 282. & ſuiv.
(2) Là-même p. 306.
(3) Là-même p. 314. & 321.
(4) Secrettes Réſol. P. I. p. 321.
(5) Là-même P. I. p. 273. & 291.

1656. paravant, & la conſideration du Commerce, que leurs Sujets avoient toûjours eu, & avoient encore, avec les Suedois & les Polonois, leur rendoient la choſe de grande importance; Que leurs Prédeceſſeurs avoient toûjours employé leurs ſoins, à tenir les Suedois & les Polonois en paix, les uns avec les autres: Que le Commerce, que les Sujets des EE. GG. avoient toûjours eu, par mer, avec ces deux Peuples, leur rendoit auſſi la choſe de plus grande importance: Que les mêmes Etats, avec la concurrence d'autres Puiſſances, avoient heureuſement travaillé à pacifier l'an MDCXXVII. le grand Guſtave Adolphe, avec les Polonois; en procurant qu'il ſe fit, entre eux, une Tréve, pour longues années, & qui avoit encore été renouvellée en MDCXXXV.: Qu'ils étoient diſpoſez à faire de ſemblables offices, entre la Suede & la Pologne, en cette occaſion.

Le dernier Article de l'Inſtruction portoit que les Ambaſſadeurs ne prendroient aucun préſent de ceux, à qui ils étoient envoyez; ſelon le réglement, qui fut fait là-deſſus le 10. d'Août MDCLI. & que l'on joignit à l'Inſtruction. Ces Ambaſſadeurs étoient *Govert de Slingelandt*, Penſionaire de Dordrecht; *Frederic de Dorp*, Conſeiller à la Cour de Hollande; *Pierre de Hubert*, Conſeiller de Middelbourg; & *Jean Isbrantz*, Député aux Etats Généraux. On leur donna la qualité d'Ambaſſadeurs Extraordinaires, que l'on donne ordinairement à ceux qui vont féliciter les Rois de leur avenement à la Couronne. (1) On leur donna enſuite ordre, qu'en cas qu'ils paſſaſſent ſur les Terres de l'Electeur de Brandebourg; ils l'allaſſent ſaluer, en paſſant, & lui diſſent, s'ils le trouvoient à propos, que les EE. GG. s'étoient attendus, qu'il leur communiqueroit le dernier Traité, qu'il avoit fait avec le Roi de Suede. (2) Ce Traité avoit été ſigné à Mariembourg en Pruſſe, le 15. de Juin de cette année. Il tendoit à la ruine du Roi de Pologne, que les EE. GG. ne cherchoient nullement; parce que les Suedois deviendroient trop puiſſans, s'ils pouvoient venir à bout de leur deſſein. Leur maxime a toûjours été de tenir les Puiſſances du Nord, en équilibre; de peur que ſi l'une d'entre elles devenoit trop puiſſante, elle n'abuſât de ſes forces, & n'incommodât ceux, qui avoient quelque Commerce dans le Nord, entre leſquels les principaux étoient les Sujets des Etats.

Ils avoient auſſi nommé, (3) dès l'année précedente, des Ambaſſadeurs Extraordinaires, pour le Danemarc; qui furent *Conrad van Beuningen*, Penſionaire d'Amſterdam; *Govert Adrien van Reede*, Sr. d'Amerongen, &c. & *Matthias van Vierſen*, Préſident de la Cour de Friſe. Cette Ambaſſade tendoit à porter le Roi de Danemarc, à s'unir aux Etats, pour empêcher les Suedois d'entreprendre rien contre leurs communs interêts, ſur la Mer Baltique; & pour ſe défendre réciproquement, auſſi bien que la Ville de Dantzik. L'Inſtruction des Ambaſſadeurs eſt datée du 16. de Novembre MDCLV. mais ils ne partirent que quelques mois après. Les choſes ayant changé depuis ce tems-là, on trouva à propos de leur communiquer l'Inſtruction des Ambaſſadeurs, que l'on envoyoit en Suede. (5) Ils furent chargez de tâcher de diſpoſer le Roi de Danemarc, à agir ſur les mêmes fondemens de l'Inſtruction, qu'on avoit faite pour ces Ambaſſadeurs, & à envoyer auſſi à Charles-Guſtave une Ambaſſade, qui ſe propoſât les mêmes choſes, que celle des Etats; c'eſt-à-dire, de porter la Suede à laiſſer en repos les Villes Polonoiſes, & celles de la Mer Baltique, dont il n'étoit pas éloigné; ſans troubler leur Commerce, & ſans mettre aucune nouvelle impoſition ſur les Vaiſſeaux, qui y alloient négotier. Les Ambaſſadeurs eurent auſſi ordre d'engager le Roi de Danemarc, à ſe mettre, en levant des Troupes & en équippant une Flotte, en un état, qui le fit conſiderer ſur la Mer Baltique. On promit auſſi de faire ſavoir aux Ambaſſadeurs tout ce qui ſe paſſeroit à la Haie, concernant la Suede. 1656.

(6) Les Ambaſſadeurs de l'Etat, en Danemarc, écrivirent, le 26. & le 27. de Fevrier, de Coppenhague diverſes difficultez, qui pouvoient retarder leurs négotiations. Les Danois témoignoient de craindre, que les réſolutions de leurs Hautes Puiſſances, & leurs exécutions ne fuſſent pas aſſez promptes; ſoit à cauſe que la Mer pourroit être fermée, quand il faudroit agir, ou par quelque autre accident. Ils diſoient encore que, par l'Alliance qu'ils avoient avec les EE. GG. ces derniers n'étoient obligez de l'aſſiſter que de quatre-mille hommes; ce qui n'étoit pas aſſez, pour aſſûrer le repos du Danemarc: Que néanmoins ils ne ſeroient aucun Traité avec la Suede, qu'après les avoir communiquez aux Etats, & de leur conſentement. Il fut conclu en Hollande d'examiner ces Articles, & de déliberer de ce qu'on auroit à faire. On jugea, dans les Etats de Hollande le 18. de Mars, qu'il ſeroit bon d'autoriſer les Ambaſſadeurs pour confirmer, & étendre même le Traité fait avec le Danemarc en MDCXLIX. pour ce qui regarde le tems, auquel celui des Alliez, qui ſeroit attaqué, devroit être ſecouru. Comme les EE. GG. étoient obligez, par leurs propres interêts, de ſoûtenir le Danemarc, & que ce Royaume étoit auſſi engagé, pour ſon propre bien, à ſoûtenir la République, ſi quelcun vouloit l'opprimer; il ne fut pas difficile de convenir.

On trouva beaucoup plus de peine à traiter avec la Suede, qui ne penſoit qu'à charger, de nouveaux Droits, les Marchandiſes qu'on portoit de Hollande aux Villes de la Mer Baltique, ou qu'on en rapportoit. D'ailleurs elle ſouhaitoit paſſionément de ſe rendre maîtreſſe de Dantzik, pour profiter des Droits que les Vaiſſeaux payoient, pour les Marchandiſes qu'ils y portoient, ou qu'ils en emportoient. En augmentant ces Droits, le Roi de Suede pouvoit tirer de là une ſomme conſiderable; qui lui auroit été très-néceſſaire, pour continuer la guerre; car c'étoit ce qui lui manquoit le plus.

Un Hiſtorien, (6) qui a écrit la Vie de ce Prince, nous apprend qu'ayant voulu prendre une petite Ville de Pruſſe, qui ſe nomme Pautzke, & que le Gouverneur avoit promis de livrer aux Suedois; ce Gouverneur fut arrêté, par le peuple même de la Ville, qui l'envoya priſonnier à Dantzik; ce qui fit manquer le coup. Le Roi ſe rendit enſuite à Elbing, tout occupé de la vengeance, qu'il pourroit tirer de la Ville de Dantzik; qui ne dependoit néanmoins que de la Pologne, & qui avoit été confirmée dans ſon devoir, par Jean Caſimir, qui y étoit demeuré, pendant quelques mois, cette même année.

(1) Sécretes Réſol. P. I. p. 291.
(2) Voyez ce Traité dans *Pufendorf* dans la Vie de Frideric Guillaume Liv. V. n. 26.
(3) Voyez *Auzema* Liv. XXXVI. p. 1245.
(4) Voyez les Sécretes Réſol. P. I. p. 281.
(5) Réſol. Sécretes P. I. p. 285. & ſuiv.
(6) *Pufendorf* Liv. II. n. 27.

1656. année. Charles-Guſtave lui avoit offert des conditions avantageuſes ; mais loin de manquer de fidelité au Roi de Pologne, elle fit enlever quarante Soldats Suedois, qui s'étoient ſaiſis du Monaſtere d'Oliva. Ce fut, pour cela, que *Daniel Struſzycki* eut ordre du Roi de Suede de ſe placer, avec quatre Vaiſſeaux de Guerre, devant le Port de Dantzik, pour empêcher qu'il n'y entrât aucun Vaiſſeau ; prémierement en avertiſſant ceux qui y viendroient de n'y entrer point, & employant enſuite la force, pour les empêcher, s'ils s'obſtinoient à le vouloir faire. S'il y venoit des Vaiſſeaux de guerre Hollandois, il eut ordre de leur conſeiller de s'en retourner. S'ils s'obſtinoient à y vouloir entrer, & qu'ils ſe miſſent en état de forcer le paſſage, il devoit s'y oppoſer, par la force, s'il croyoit le pouvoir faire ; ſinon, ſe retirer en quelque lieu ſûr.

De-là le Roi alla à Mariembourg, pour préparer ſon Armée à entrer en Campagne, & ſe rendit enſuite à Dirſchaw, place que les Dantzikois avoient voulu prendre par force ; mais de devant laquelle, ils s'étoient retirez, avec perte. Enſuite il s'approcha de la Ville, avec ſa Cavalerie, pour en voir la ſituation, & ſi l'on ne pourroit point entrer dans l'Ile, où elle eſt ſituée ; après quoi il ſe rendit près de Grebin, petite Ville, peu éloignée de Dantzik. Il y campa, & fit enſuite ſommer le Château, dont le Gouverneur n'avoit que ſoixante hommes de Garniſon. Il refuſa d'abord de ſe rendre, mais dès qu'il vit qu'on diſpoſoit tout, pour l'attaquer, il ſe rendit à diſcretion. Le Roi marcha de là à Strivelo, pour attaquer un Château, qu'on nommoit le Fort de Gutlandt. Le Gouverneur, ſommé de rendre la Place, le refuſa d'abord, avec aſſez de fierté ; mais comme on l'attaqua, la peur le prit. Il arbora un Drapeau blanc, & ceſſa de tirer. Le Roi, s'en croyant maître, s'approcha à cheval des murailles, avec *Steenbock* ; ſur quoi les Aſſiégeans tirerent deux coups de Canon ſur lui, qui ne firent que le couvrir de pouſſiere. Sur cela les Suedois irritez attaquerent le Château, & l'emporterent l'épée à la main ; après quoi ils firent main baſſe ſur le Gouverneur, & cent vingt-quatre hommes. Ils en firent priſonniers cent, à qui ils donnerent la vie. Le reſte de la Garniſon, qui étoit de cinq-cens hommes, voulut s'enfuir ; mais il n'y en eût que très-peu, qui puſſent arriver à Dantzik ; le reſte fut tué, ou pris. Cela étant fait, le Roi envoya une Lettre à ceux de Dantzik, par un Trompette ; dans laquelle il leur reprochoit d'avoir pris les armes contre lui, & les exhortoit à s'accommoder avec lui, à l'amiable, mais inutilement. Il s'avança le 15. de Mai, dans l'Ile, où Dantzik eſt ſituée, vers le Fort de Haupt, ſitué dans l'angle des deux bras de la Viſtule. Les Dantzikois l'avoient abandonné, la nuit précedente, auſſi bien que les redoutes, qu'on avoit faites ſur les bords de cette Riviere, pour en diſputer le paſſage. Le Roi ayant reconnu la ſituation du Fort, qui pouvoit être très-utile pour preſſer la Ville, réſolut d'y faire de nouvelles fortifications. Etant demeuré là un, ou deux jours, pour preſſer les Ouvrages, & pour voir ce que ceux de Dantzik pourroient entreprendre ; il aprit que ſon Frere *Adolfe Jean des Deux-Ponts* avoit amené l'Armée, & que l'ennemi n'étoit pas loin. Après avoir laiſſé le ſoin des fortifications, qu'il faiſoit faire, à Steenbock, il s'en alla à Mariembourg, où il reçut des Lettres des Magiſtrats de Dantzik, qui ne parloient que de la fidelité, avec laquelle ils ſe croyoient obligez de demeurer attachez à Jean Caſimir. Le Roi de Suede laiſſa à Steenbok le ſoin d'incommoder, le plus qu'il pourroit, la Ville de Dantzik, & s'en alla à l'armée, le 21. de Mai. Pendant l'année paſſée, les Etats Généraux n'avoient fait que menacer d'envoyer une Flotte médiocre dans le Sund ; dans l'eſperance que cela pourroit ſuffire, pour conſerver la navigation de la Mer Baltique libre. Mais les victoires du Roi de Suede, en Pologne, ſon Alliance avec l'Electeur de Brandebourg, qui le favoriſoit ouvertement, & les mouvemens des Suedois, autour de Dantzik, ne leur permirent plus de déliberer. On fit (1) l'Inſtruction du Lieutenant Amiral le 6. d'Avril. On lui ordonna de conferer avec le Roi de Danemarc, ou ſes Miniſtres, pour leur demander où il pourroit demeurer à l'ancre, & pour ſuivre leurs ſentimens, autant que les ordres qu'il avoit des Etats pourroient le permettre, & que cela ſerviroit à conſerver à leurs Vaiſſeaux la liberté de la navigation de la Mer Baltique. Il eut auſſi ordre de correſpondre avec les Ambaſſadeurs Extraordinaires de l'Etat, pour ſe conduire ſelon leurs avis. Ils traiterent auſſi diverſes choſes, avec le Roi de Danemarc, touchant le Traité de redemption, & les Droits que les Vaiſſeaux Marchands devoient payer dans la Mer Baltique. 1656.

On avoit cependant ordonné (2) à Ruiter de revenir dans l'Ocean, & on l'envoya au Sund avec les Vaiſſeaux, qui étoient prêts, en attendant que le Lieutenant Amiral d'Opdam pût le ſuivre. Il diviſa vingt-cinq Vaiſſeaux, qu'on lui donna à commander, en deux Eſquadres, l'une deſquelles il commanda. L'autre fut commandée par *Pierre Floriſz.* Vice-Amiral. Ils avoient ſous eux le Contre-Amiral Tromp. Cette Flotte ſortit du Vlie le 31. de Mai, & le 8. de Juin elle mouilla près du Sund, dans une Rade nommée Lap-Sand. Les trois Officiers Généraux mirent d'abord pied à terre, & allerent à Coppenhague, pour s'aboucher avec les Ambaſſadeurs des Etats. Ils y ſaluerent quelques-uns des Miniſtres du Roi, & ſon Amiral *Lindenhout* ; mais ils retournerent inceſſamment à bord, pour aller attendre le Lieutenant Amiral au Sund. Le 13. de Juin il y arriva deux Vaiſſeaux, & le lendemain quatre, qui furent enſuite ſuivis de divers autres, & le 17. on en vit venir quatre, ſur l'un deſquels étoit le Lieutenant Amiral, à qui le Roi envoya le 17. de Juillet, à ſon bord, l'Ordre de l'Elephant, par le Vice-Roi de Norwegue. Après cela arriva encore le Vice-Amiral de Witte, avec quelques Vaiſſeaux de la Meuſe.

Toute la Flotte, qui étoit de quarante-deux gros Vaiſſeaux, ou Fregates, étant raſſemblée, elle mit le 21. à la Voile, & arriva en ſix jours à Dantzik. Dès qu'ils furent arrivez près du Fort, qui eſt à l'embouchure de la Viſtule, que l'on nomme, à cauſe de cela, le Fort de *Weyſel-monde* ; ils furent ſaluez de tout le Canon du Fort, & un peu après il vint une Galiote de Dantzik, avec quelques-uns des Magiſtrats, & une grande ſuite de monde ; pour temoigner aux Amiraux la joie qu'ils avoient de voir arriver des gens, qu'ils regardoient avec beaucoup de raiſon comme leurs Liberateurs, & pour les prier de vouloir bien entrer dans la Ville. Ils y furent régalez ſplendidement, & il ſe fit, à leur occaſion, de grandes réjoüiſſances. La peur qu'ils avoient eue des

(1) Voyez les Réſol. Secretes P. I. p. 601.
(2) *Brands* Vie de Ruiter Liv. III. ſur cette année.

1656. des Suedois s'évanouïr, & Steenbok, auſſi bien qne l'Officier, qui commandoit là quatre Vaiſſeaux Suedois, comprit bien qu'il étoit tems de ſe retirer.

Pendant que les Vaiſſeaux Hollandois étoient dans la Viſtule, il y vint la nouvelle de la (1) fameuſe bataille de Varſovie, où le Roi de Suede & l'Electeur de Brandebourg, qui, ſelon le Traité qu'ils avoient fait, avoient joint leurs Troupes enſemble, remporterent une grande victoire contre les Polonois; qui la leur conteſterent néanmoins, trois jours. Elle ſe donna le 19. de Juillet, & les deux jours ſuivans. Le Roi & l'Electeur n'avoient guére plus de ſeize-mille hommes, & les Polonois en avoient prés de quarante-mille. Mais les Troupes Polonoiſes n'étoient pas exercées ni aguerries, comme les Suedoiſes & les Brandebourgeoiſes. Il n'y eut dans ces dernieres, comme le dit Pufendorf, qu'environ quatre-cens hommes de tuez, ou de bleſſez; mais il y eut plus de quatre-mille des ennemis de tuez, & il s'en noya un grand nombre, dans les maréts. Mais cette Victoire, quoi que très-honorable, pour le Roi & l'Electeur, ne produiſit preſque aucun effet en Pologne, en faveur de la Suede; parce que les Polonois devenoient toûjours plus ennemis des Suedois & des Allemands, qui étoient parmi leurs Troupes & qui les pilloient, faute d'être payez de leur ſolde, par la Suede. Ils ne vouloient néanmoins hazarder aucune bataille, contre eux; mais ils ſuivoient leurs Troupes, avec de la Cavalerie, qui batoit les Corps, qui ſe trouvoient écartez des autres; & ſe retiroit, avant qu'on la pût atteindre, lors que l'on venoit au ſecours de ceux qu'elle avoit battus.

Pour revenir aux ſoins, qu'on prenoit en Hollande de la navigation de la Mer Baltique; (2) cette Province propoſa aux Etats Généraux, de charger les Amirautez d'ordonner bien expreſſément à tous les Maîtres de Vaiſſeaux qui partoient pour cette mer, d'avertir les Ambaſſadeurs de l'Etat, en Danemarc, de tous les torts & de toutes les violences, qu'on leur auroit pû faire dans cette navigation, afin que l'on y pût mettre ordre. On a vu de nos jours, ſous le Regne de Charles XII. Roi de Suede, ceux qui navigoient dans cette Mer, ſouffrir toutes ſortes d'avanies, que les Suedois, ruinez par ce Prince, leur faiſoient impunément; comme pour regagner ſur les Hollandois, ce que la conduite imprudenre d'un Prince témeraire leur faiſoit ſouffrir. On écrivit à Ruiter, de la part de l'Amirauté d'Amſterdam, par des Lettres du 24. d'Août, pour lui défendre de prendre ſous ſon eſcorte aucuns Vaiſſeaux étrangers, de quelque pais & pour quelque raiſon que ce pût être, ſoit dans les PP. UU. ſoit ailleurs; excepté ceux d'Angleterre, ou de Danemarc, auxquels ſeuls il permettroit de ſe joindre à ſon Eſquadre, lors qu'ils les rencontreroit en Mer, & la défenſe deſquels il pourroit entreprendre, contre qui que ce fût, qui voulût les inſulter, ſans diſtinction. On avoit déja pris cette réſolution auparavant, conformément aux Traitez qu'on avoit fait avec l'Angleterre, à l'inſtance de Cromwel, & aux anciennes Alliances que l'on avoit avec le Danemarc, que l'on devoit ſoûtenir, en bonne Politique, contre les Suedois; qui ſeroient demeurez ſeuls maîtres de la mer, dont il s'agit, & auroient impoſé les Droits qu'ils auroient voulu aux Négotians, qui alloient chercher du Bled, des Chanvres, & pluſieurs autres Marchandiſes néceſſaires. 1656.

Comme Dantzik fut hors de danger, par rapport aux Suedois, il y vint encore une Eſquadre de neuf Vaiſſeaux Danois, avec une Galiore; conformément à ce que les EE. GG. avoient conſeillé au Roi d'avoir une Flotte, qui le fit conſiderer ſur la Mer Baltique, & qui ôtât aux Suedois l'envie, qu'ils auroient pu avoir de s'en rendre maîtres.

Cependant (3) les Ambaſſadeurs que les Etats avoient envoyez au Roi de Suede, pour traiter avec lui; ſous prétexte de le féliciter de ſes victoires, & de la naiſſance de ſon Fils; avoient pris leur chemin, par terre, pour aller de Stetin en Pruſſe. Quand ils furent arrivez à Lawembourg en Caſſubie, le Commandant de la Garniſon Suedoiſe, qui y étoit, les arrêta là, le 14. d'Avril; parce qu'*Eric d'Oxenſtiern*, diſoit-il, lui avoit défendu de laiſſer paſſer perſonne par-là. Ils ſe plaignirent que c'étoit, en quelque maniere, violer le Droit des Gens, que d'arrêter des Ambaſſadeurs, en tems de paix; mais il ne voulut pas leur permettre de paſſer outre, ſans avoir conſulté Oxenſtiern, qui étoit alors à Mariembourg. Ce Miniſtre les pria d'excuſer le Commandant, qui avoit trop rigoureuſement exécute ſes Ordres, ſans vouloir néanmoins les offenſer. Il leur conſeilla de venir droit à Elbing, ſans entrer dans Dantzik, & leur offrit une eſcorte. Les Ambaſſadeurs refuſerent l'eſcorte, dont ils n'avoient pas beſoin, & s'acheminerent droit à Dantzik. On trouva très-mauvais à la Haie, que l'on eût arrêté les Ambaſſadeurs, & voulu empêcher qu'ils n'allaſſent, où ils trouveroient à propos. Les Suedois répondoient, que Guſtave-Adolfe avoit auſſi refuſé la même choſe à des Ambaſſadeurs des Etats, en MDCXXVII. & que les Etats eux-mêmes, pendant qu'ils avoient été en guerre avec l'Eſpagne, n'avoient voulu laiſſé paſſer aucun Ambaſſadeur, par leur Pais, ſans leur Paſſeport.

Après quelques diſcours, de part & d'autre, ſur cet incident, les Ambaſſadeurs Hollandois n'en parlerent plus. Ils propoſerent à Elbing de reconcilier enſemble le Roi de Suede, avec celui de Pologne; mais ils n'inſiſterent pas fort là-deſſus. Ils demanderent ſeulement, avec beaucoup d'inſtance, que le Roi ne fit aucun dommage à ceux de Dantzik, & qu'il ne voulût pas hauſſer les Droits, que l'on exigeoit des Vaiſſeaux Marchands. On leur répondit, que le Roi de Suede avoit voulu perſuader à la Ville de Dantzik de demeurer neutre, à des conditions fort honêtes; mais qu'elle s'étoit déclarée, pour la guerre. C'étoit une raiſon, ſelon les Suedois, de tenir cette Ville bloquée, tant par mer, que par terre; & les Hollandois, par le Traité fait en MDCXL. n'avoient pas, à ce qu'ils diſoient, la liberté de les ſecourir. Appelboom diſoit la même choſe à la Haie; mais on lui repliquoit qu'en MDCLII. les Suedois preſſez de donner aux Etats du ſecours, contre les Anglois, conformément au Traité de MDCLII. ils l'avoient non ſeulement refuſé, mais même fourni des munitions de guerre à leurs Ennemis; d'où il s'enſuivoit qu'ils n'étoient pas obligez d'obſerver un Traité, que les Suedois eux-mêmes avoient les premiers violé. On diſoit encore que les

(1) Voyez-en la deſcription dans *Pufendorf* Hiſt. de Charles-Guſtave Liv. III. & dans celle de Frideric Guillaume, Electeur de Brandebourg Liv. VI.

(2) Secretes Réſol. P. I. p. 307. du 9. d'Avril.

(3) *Pufendorf* Livre III. de l'Hiſtoire de Charles-Guſtave p. 24. & ſuiv.

1656. les Etats étoient obligez de ſecourir Dantzik, en vertu des Traitez, qu'ils avoient avec les Villes Hanſéatiques, & autres raiſons ſemblables. Les Miniſtres des Etats parloient, avec d'autant plus de hardieſſe, qu'ils ſavoient bien que Cromwel ne ſe mêleroit point de cette affaire. En effet, ce que les Hollandois faiſoient alors n'étoit pas moins avantageux, pour les Anglois, que pour eux; de ſorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner, ſi les Suedois ne pouvoient pas engager Cromwel à ſe déclarer pour eux.

Cependant les Miniſtres de Suede ne laiſſoient pas d'agir, avec les Ambaſſadeurs des Etats, comme avec des Amis. On refuſoit néanmoins d'écouter les diſcours, par leſquels ils preſſoient Charles Guſtave de prêter l'oreille à la Paix; parce que Jean Caſimir ne s'étoit pas encore déclaré, pour un accommodement. On ajoûtoit, que pluſieurs autres Puiſſances étoient diſpoſées à ſe mêler de cette médiation; & que pour n'en desobliger aucune, les Suedois & les Polonois feroient mieux de négotier immédiatement, les uns avec les autres; ſans que perſonne ſe mêlât de leur raccommodement.

Le Roi nomma, pour négotier, avec les Ambaſſadeurs des Etats, *Eric Oxenſtiern*, *Jean Bielke* & *Guſtave Banier*. Comme la négotiation devoit rouler ſur l'ancien Traité, qui avoit été fait, entre les deux Nations & ſur le nouveau, qu'on ſe propoſoit de faire; les Suedois voulurent entendre les propoſitions que les Hollandois pourroient faire, & prendre pour fondement l'Alliance, faite en MDXLV. L'interêt de la Suede, étoit que le Traité, qu'elle avoit avec l'Angleterre, ne fût point enfreint, & que le nouveau ne changeât rien au Droit; que le Roi prétendoit avoir de mettre des impoſitions ſur les Vaiſſeaux, qui navigoient dans la Mer Baltique. Si les Hollandois attaquoient ces prétenſions, les Suedois ſe diſpoſoient à trainer la négotiation juſqu'à l'automne; auquel tems, on n'auroit rien à craindre, de la part de leur Flotte, qui ſeroit obligée de retourner en Hollande. Mais ſi leurs propoſitions s'accommodoient avec les interêts de la Suede, ils ſe diſpoſoient à rapporter l'affaire au Roi.

Comme on croyoit que la négotiation rouleroit d'abord ſur Dantzik, les Suedois ſe diſpoſoient à accorder à cette Ville d'être neutre en cette guerre. Les Hollandois aſſuroient qu'ils n'avoient nul deſſein, de porter aucun préjudice aux interêts des Suedois, mais ſeulement d'aſſurer leur navigation dans la Mer Baltique. Après le commencement de la négotiation, que *Pufendorf* paroît avoir embarraſſé, à moins que les Suedois ne le fiſſent à deſſein, pour l'allonger; on mit ſur le papier quelques Articles, ſur leſquels elle devoit rouler. Les principales difficultez, ſelon Oxenſtiern, étoient que les Etats prétendoient empêcher que l'on n'établit aucunes nouvelles impoſitions, dans les ports des autres Puiſſances: Que le Roi de Suede ne tirât aucun revenu du port de Dantzik, ni de celui de Pillaw, ni des autres de la Mer Baltique; en impoſant de nouveaux Droits, ſur ceux qui y navigoient: Que les Etats prétendoient que leurs Sujets fuſſent traitez, à cet égard, de la même maniere, que les Sujets de la Suede, ce qui étoit ruiner le commerce de ces derniers; que les Rois de Suede avoient eu beaucoup de ſoin d'entretenir & de favoriſer.

Cependant la Suede, (1) comme le remarque l'Hiſtorien, qu'on a déja cité, étoit en un état qui demandoit, qu'elle entretînt la Paix avec les 1656. Etats. Le Roi avoit la guerre, avec de puiſſans ennemis; il étoit environné de Voiſins, qui ne l'aimoient pas; ſes Amis, entre leſquels étoient les Anglois, ne faiſoient rien pour lui. Au contraire les Hollandois jouiſſoient de la Paix, ils étoient riches, & puiſſans ſur la Mer, & les Ennemis de la Suede (*apparemment les Polonois & l'Empereur*) les irritoient contre Charles Guſtave; & ſi la Guerre continuoit, ils lui en pouvoient ſuſciter encore d'autres. Outre cela la Flotte Hollandoiſe étoit dans le Port, duquel il s'agiſſoit principalement. Il n'étoit pas de la prudence de la Suede d'augmenter le nombre de ſes ennemis, ſi cela étoit poſſible, & il valoit mieux faire la paix, avec eux; pour eluder cependant les deſſeins de la Maiſon d'Autriche, qui travailloit à conſerver la Pologne, pour empêcher que les Suedois ne lui tombaſſent ſur les bras, s'ils pouvoient la conquerir. Outre cela ils avoient ſujet de craindre, que les Danois ne profitaſſent de l'occaſion; pour leur faire reſſentir des effets de l'ancienne haine, qu'ils avoient pour eux.

Ces raiſons étoient plus que ſuffiſantes, pour porter la Suede, à conclurre la Paix avec les Etats. Néanmoins elle ne pouvoit, qu'avec beaucoup de peine, ſe réſoudre à renoncer aux avantages, qu'elle tiroit des nouvelles impoſitions qu'elle avoit miſes, ſur ceux qui navigoient à la Mer Baltique. Elle avoit même de la peine de les ſuſpendre, juſqu'à ce que la Flotte Hollandoiſe fût retournée dans ſes Ports. On voit, par ces raiſons & par d'autres, qu'on trouvera dans l'Auteur dont on a parlé, que la Suede, par ſes projets ambitieux, s'étoit jettée dans un labyrinthe; dont il étoit bien difficile qu'elle ſortit, ſans renoncer à tous ſes deſſeins.

Les Hollandois demandoient principalement que la Ville de Dantzik fût compriſe dans le Traité, & qu'ils ne payaſſent pas plus de Droits, dans la Mer de l'Eſt (comme on appelle en Hollande la Mer Baltique) que les Suedois n'en payoient. Cependant les Dantzikois, attachez à la Pologne, ne ſe nettoient pas fort en peine d'être compris dans le Traité, auquel on travailloit. Ils diſoient même que l'année précedente, en laquelle les Polonois étoient en un pire état, qu'ils ne l'étoient pour lors, ils ne s'étoient pas ſouciez d'avoir la neutralité; en demeurant attachez, comme auparavant, à la Couronne de Pologne, & qu'ils étoient encore dans les mêmes ſentimens: Qu'ils ne pouvoient pas s'en ſéparer, ſans renoncer au commerce de la Viſtule, qui, après avoir traverſé la Pologne, ſe dégorge dans la Mer à Dantzik; négoce qui leur étoit de très-grande importance: Qu'ils avoient, dans la Diéte de Pologne, un ſuffrage négatif, & qu'ils ne pouvoient être chargez d'aucun tribut, ſans leur propre conſentement: Qu'ils ne feroient rien, qui marquât aucune liaiſon, avec la Suede, & de l'éloignement de Jean Caſimir; ſur tout ſans néceſſité, comme alors, que les affaires de la Suede ſembloient aller en décadence, & celles de la Pologne ſe rétablir.

On croyoit néanmoins en Hollande, qu'il étoit bon que Dantzik fût compriſe dans le Traité de Paix, & qu'on lui donnât du tems, pour ſe réſoudre; à condition que, pendant ce tems-là, elle ne commettroit aucune hoſtilité contre les Suedois. Il étoit en effet avantageux pour les Etats Généraux, que Dantzik ne fût point opprimée, & qu'elle ne tombât point entre les mains des Suedois; & ils trouvoient bon qu'on la compriſt dans le Traité, ſoit qu'elle y conſentît, ou non,

(1) Là-même n. 96.

1656. parce que cela ſuffiſoit, pour la garantir contre les entrepriſes de la Suede. Elle y fut donc compriſe avec cette limitation, *ſauf ſa fidelité envers le Roi de Pologne.*

Touchant les Impôts, les Etats prétendoient que leurs Sujets n'en payaſſent pas davantage, que les Suedois eux-mêmes n'en payoient, & qu'on réduiſit la taxe à ce qu'elle avoit été en MDCXL. mais que ſi la néceſſité du tems demandoit abſolument que cette taxe fût augmentée, les deux Nations fuſſent traitées également. Mais les Suedois dirent tant de raiſons, pour payer un peu moins, que les Hollandois ſe relâcherent enfin là-deſſus. *Pufendorf* rend ce témoignage aux Ambaſſadeurs des Etats, qu'ils parlerent, dans toute cette négotiation, d'une maniere très-moderée.

Cependant *Van Beuning*, à ce que dit cet Hiſtorien, qui n'eſt pas toûjours aſſez équitable, cenſuroit fort à Coppenhague les Ambaſſadeurs Hollandois à Elbing, de ce qu'ils avoient accordé mal à propos une neutralité à Dantzik; & conſeilloit au Penſionaire de Witt de faire enſorte, que la Flotte Hollandoiſe eût ordre des EE. GG. de ſe ſaiſir d'une Ile de la Mer Baltique, & d'y hiverner, ou de la remettre au Roi de Danemarc. Mais ces conſeils parurent trop violens. Feu Mr. Van Beuningen, que nous avons autrefois connu, avoit en effet beaucoup de vivacité; mais on ne ſauroit dire s'il donna ces avis, & quelques autres ſemblables, ou non. Il ſe pourroit néanmoins faire qu'un bon Républicain, comme il le devoit être, fût prévenu contre l'humeur des Conquerans, qu'il voyoit dans Charles-Guſtave. Cette paſſion eſt propre à mettre tout en feu, & à faire entreprendre les choſes du monde les moins faiſables, & par conſéquent eſt diametralement oppoſée à la maxime fondamentale de la République pacifique des Provinces Unies, ſur tout du tems du Penſionaire de Witt.

Les EE. GG. faiſoient cependant tout ce qu'ils pouvoient, pour détacher l'Electeur de Brandebourg de la Suede, à ce que dit le même Auteur, & la Princeſſe d'Orange Belle-Mere de ce Prince, avoit été priée de lui écrire pour cela. *Ils diſoient*, dit-il, *fort groſſiérement qu'il lui ſeroit facile de rompre l'Alliance, qu'il avoit faite avec les Suedois; puis qu'il n'avoit pas fait difficulté de rompre celle, qu'il avoit faite avec eux.* En effet, l'une n'étoit pas plus ſacrée que l'autre, & la *groſſiereté*, que *Pufendorf* attribue aux Hollandois, ne laiſſoit pas de contenir une grande verité; & ils avoient raiſon de ſe moquer de la politeſſe de ceux, qui y trouvoient à redire.

Les Etats avertis que le Traité, qui ſe négotioit à Elbing, étoit prêt d'être conclu, (1) rappellerent de devant Dantzik le Lieutenant Général d'Opdam, avec trente des plus gros Vaiſſeaux. Le Roi de Danemarc avoit auſſi rappellé les ſiens. Le Contre-Amiral Tromp eut en même tems ordre de demeurer dans la Rade de Dantzik, ou dans quelque autre endroit du voiſinage, juſqu'à ce qu'on l'en rappellât. Cet ordre étoit venu, au commencement d'Octobre, & le 6. on diſtribua les Soldats, qui étoient ſur la Flotte, en douze Vaiſſeaux, qui devoient demeurer; excepté trois-cens-quatre-vingts, qu'on envoya dans la Ville, par le conſentement du Magiſtrat. Après ſon départ, Tromp fut auſſi rappellé, avec ſes douze Vaiſſeaux; mais il laiſſa dans la Ville, le 23. d'Octobre, treize-cens mouſquetaires, pour l'aſſurer contre toute ſurpriſe. On y laiſſa auſſi, pour les commander, *Pierre de Perceval*, Général Major, & Capitaine des Gardes des Etats de Hollande, grand ennemi des Suedois, à ce que dit *Pufendorf*. Comme il entendoit fort bien l'art de fortifier les Places, il fit faire divers Ouvrages à Dantzik. 1656.

Pour revenir au Traité d'Elbing, il fut achevé le 1. de Septembre. Celui de l'an MDXLV. y fut confirmé, & comme le but de ce Traité étoit d'aſſurer la navigation de la Mer Baltique, & celle de l'Océan Septentrional, il fut dit (2) dans le nouveau Traité „ que ni l'une, ni l'autre des Par„ties Contractantes, ne troubleroit la navigation, „dans ces Mers, ni dans les Rivieres; à l'occa„ſion des Guerres qui étoient en Pologne, en „Pruſſe & dans le voiſinage; ni pour quelque au„tre cauſe, que ce fût: Que comme les Droits „moderez ſervoient beaucoup à augmenter le Com„merce, l'une & l'autre Partie, ſauf ſes régales „& ſes droits, ſe règleroient *à peu près* ſur les „Taxes, qui avoient été faites dans les précedens „Traitez; tant dans les païs qu'elles poſſedoient „alors, qu'en ceux qu'elles pourroient aquerir de„puis; en ſorte qu'on n'impoſeroit que les Droits „les plus moderez qu'il ſeroit poſſible, ſur les „Vaiſſeaux: Que les Sujets des deux Parties, étant „dans les Etats de l'une, ou de l'autre, ne ſeroient pas „plus chargez, dans le payement des Droits, que „les autres Nations étrangeres & les plus étroi„tement Alliées; en ce tems-là, & pour l'ave„nir: Que s'il arrivoit que, pour certaines rai„ſons, & dans une néceſſité urgente, on établit „des Droits nouveaux plus grands qu'auparavant, „en ce cas-là, on n'exigeroit pas plus des Sujets „des Alliez, que des habitans même des lieux; „mais que ſous cette égalité, on n'entendoit pas „comprendre les Privileges particuliers des Com„pagnies & des autres Sujets: Qu'afin qu'il pa„rût qu'on n'avoit eu dans le préſent Traité au„tre choſe en vuë, que l'obſervation des préce„dens, & la conſervation des Droits des Parties, „avec la liberté du commerce & de la naviga„tion, & que des deux côtez on ne recherchoit „que la paix, avec tous les Amis & Confédé„rez des Parties, & que l'obſervation des Al„liances; on avoit voulu comprendre dans ce „Traité les Rois de France & de Danemarc, „le Protecteur d'Angleterre & l'Electeur de „Brandebourg, en cas qu'ils vouluſſent y être „compris, & de même la Ville de Dantzik, „avec tous ſes Droits; ſauf la fidelité qu'elle „devoit au Roi de Pologne & ſon incorpora„tion, dans la Pruſſe; en ſorte que, depuis le „jour de la ſignature du Traité, toute hoſtili„té, entre le Roi de Suede & la Ville, ceſſe„roit; & que l'on n'apporteroit aucun obſtacle à „la navigation & au commerce, qui ſe feroient „dans les Rivieres voiſines, & qu'il y auroit „entre eux une amitié ſincere.

On donna quatre mois de tems, pour la ratification de ce Traité. *Pufendorf* dit que les EE. GG. n'avoient eu d'autres vuës dans ce Traité, que de gagner du tems, pour voir comment les choſes tourneroient; & que c'étoit pour cela, que les Ambaſſadeurs avoient ſouffert, qu'on y inſerât de certaines choſes, qu'ils n'avoient pas eu le pouvoir d'accorder; quoi que, pour ſauver l'honneur des Ambaſſadeurs, on n'avoit pas laiſſé d'approuver ce Traité. Il y a en effet un endroit, ſur lequel les Etats demanderent

(1) *Brandt* ſur cette année p. 71. de la Vie de Ruiter.

(2) *Pufendorf* dans l'Hiſt. de Charles Guſtave Liv. III. n. 99. & *Dittmar* Liv. XXXVI. p. 1278. & ſuiv.

1656. rent en ſuite un éclairciſſement. Mais d'ailleurs ils obtenuient par-là tout ce qu'ils avoient ſouhaité, pourvu qu'on agît de bonne foi, avec eux. C'étoit la conſervation de la Ville de Dantzik, qui ne pouvoit pas facilement tomber entre les mains des Suedois, & la liberté du commerce avec cette Ville.

Le Roi de Suede donna ordre à Appelboom, ſon Reſident à la Haie, d'y demander aux EE. GG. la ratification de ce Traité, mais ſans trop d'empreſſement; & de ne livrer la ſienne, que lors que celle des Etats ſeroit partie pour être portée à S. M. car il ne ſouhaitoit pas que l'échange des ratifications ſe fît à la Haie. Il donna auſſi ordre à ce Réſident de proteſter, contre toutes les injures, qu'on avoit faites à la Suede, après la concluſion du Traité, & d'en demander ſatisfaction, & promeſſe qu'on ne lui en feroit plus de ſemblable. Il ſe plaignit que ceux de Dantzik lui avoient fait diverſes injures, pendant que la Flotte Hollandoiſe étoit devant Dantzik, (1) dont il nommoit quelques-unes; deſquelles il n'avoit tiré aucune vengeance, par égard pour les Etats. Il ſe plaignoit encore de ce que la Flotte Hollandoiſe, avant que de ſe retirer, y avoit laiſſé (2) quinze-cens Soldats, ſous le commandement de Perceval, qui étoit grand ennemi des Suedois. On répondit à cette derniere plainte, que ces Soldats avoient prêté ſerment à la Ville de Dantzik. Mais il étoit vrai, que les Etats lui fourniſſoient de quoi payer la ſolde de ces Troupes. Dans le fond, on ne les avoit accordées à la Ville, que pour ſa ſûreté, & nullement pour faire aucune hoſtilité contre les Suedois. Sans cela, on avoit juſte ſujet de craindre que Charles-Guſtave ne s'en ſaiſît, tôt ou tard, par ſurpriſe, ou par force. Les Etats même avoient quelque ſujet de déſapprouver la conduite des Dantzikois, qui ſe plaignoient que, quoi qu'ils euſſent été compris dans le Traité de Paix, on n'avoit néanmoins pas pourvu à leur ſûreté; puis qu'il falloit qu'ils entretinſent une Garniſon, pour ne tomber pas entre les mains des Suedois; comme ſi l'on ſe pouvoit fier, ſur la foi d'un Traité, à un Prince, qui ne penſoit, qu'à des conquêtes, & à qui toute la Pologne réſiſtoit avec peine! Les Etats Généraux ſavoient aſſez, par leur experience, quel fond il faut faire ſur la ſimple parole d'une Puiſſance irritée, comme l'étoit alors la Suede. Mais il n'étoit pas néceſſaire, qu'ils gardaſſent à leur propres dépens la Ville de Daotzik, après l'avoir délivrée, à grands fraix. Cette Ville, peut-être par complaiſance pour le Roi de Pologne, refuſoit d'être compriſe dans le Traité; ſous prétexte, qu'on ne l'avoit pas aſſez miſe à couvert, & qu'elle faiſoit toûjours de la dépenſe, pour entretenir une garniſon; comme ſi elle n'avoit pas demandé aux Etats des Soldats & de l'argent, à emptunter pour les payer! Elle ſe plaignoit auſſi, qu'elle étoit devenue par-là ſuſpecte au Roi de Pologne, & qu'on ne lui avoit pas fait rendre ce qu'elle avoit perdu; par l'invaſion, que la Suede avoit fait du voiſinage. Il ne lui importoit guére, à ce qu'elle diſoit, par qui la Pruſſe fût poſſedée, pourvu que ce ne fût pas par un Prince, puiſſant par mer; tel qu'étoit le Roi de Pologne, qui n'avoit aucune Flotte, & à qui elle n'obéiſſoit qu'autant qu'elle vouloit.

Les Danois auſſi ne ſe ſoucioient pas d'être compris dans ce Traité, de peur, diſoient-ils, d'être ſuſpects au Czar de Moſcovie, qui avoit envahi la Livonie, ſans pouvoir néanmoins prendre Riga; outre que cela les mettoit hors d'état de profiter des occaſions, qui pouvoient ſe préſenter de s'agrandir aux dépens de la Pologne. 1656.

Pufendorf dit auſſi, que les Suedois ſe plaignoient qu'on leur avoit lié les mains, pendant que les Hollandois avoient la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Il les accuſe là-deſſus d'avoir tenté de détacher l'Electeur de Brandebourg de la Suede, en lui promettant de lui faire avoir la Souveraineté de la Pruſſe, s'il vouloit l'abandonner. *Ils faiſoient*, dit-il, *tout ce qui leur plaiſoit, avec d'autant plus de confiance, qu'ils étoient perſuadez, que l'interêt des autres Princes les engageoit à la conſervation de leur Etat, & leur diſoient*: Favoriſez-nous, Mrs. les Princes, car la Liberté de l'Europe ira en décadence, ſi ce rempart vient à tomber. Si Mr. *Pufendorf* n'avoit pas été aux gages du Fils de Charles-Guſtave, il auroit parlé tout autrement; il auroit exhorté lui-même les Princes à écouter les avis d'une République, qui ne ſouhaitoit autre choſe, ſinon que chacun gardât le ſien, & que perſonne ne s'agrandit aux dépends d'un autre. C'eſt là une maxime trop connue du Droit de la Nature, & de celui des Gens, pour que cet habile homme l'ignorât.

Il faut encore dire un mot de l'Alliance, que l'Electeur de Brandebourg avoit avec la Suede. Les Etats en firent des plaintes aſſez vives, comme on l'a vû ci deſſus, qui leur ont attiré le reproche de *groſſiereté*, de la part du même Hiſtorien. L'Electeur lui-même ne prit pas leurs plaintes, en ſi mauvaiſe part; puis qu'il excuſa ſa conduite (3) dans une Lettre; où après avoir apporté des raiſons de ſa conduite, qu'il attribuoit à une néceſſité inévitable, dans les conjonctures, où il ſe trouvoit, il diſoit qu'il ne s'attendoit pas moins d'être aidé des bons Conſeils de ſes anciens Amis & Alliez, & de leurs forces, quand il en auroit beſoin; conformément au Traité qu'il avoit fait avec eux, au mois de Juillet de l'année précedente. On donna même commiſſion aux Ambaſſadeurs qui étoient à Elbing, d'écrire là-deſſus à ce Prince; d'une maniere, qui fait bien voir que les Etats ſavoient ramener leurs Amis, ſans aucune groſſiereté. On en peut voir quelque choſe, dans le même Hiſtorien, (4) en ſon Hiſtoire de ce Prince, quoi qu'il parle lui-même aſſez *groſſiérement* d'une République auſſi reſpectable, que celle des Provinces Unies.

Comme les interêts des Puiſſances ſe trouvent rarement les mêmes, il arrive ſouvent, que celles qui ſont d'ailleurs très-unies, ont des conteſtations enſemble. C'eſt ce que l'on vit arriver, cette même année, à la République d'Angleterre & aux Etats. On étoit convenu, dans le Traité de Paix, que les Vaiſſeaux Hollandois ne ſe mettroient point au ſervice des ennemis des Anglois; qu'on ne laiſſeroit point ces derniers charger dans les ports de l'Etat des Marchandiſes, qui avoient été déclarées pour contrebande; & enfin qu'on ne les laiſſeroit point mener leurs priſes dans les mêmes Ports. Cependant le Protecteur Cromwel fit, au mois de Mars, des plaintes à l'Ambaſſadeur Nieuport, comme ſi ces

(1) Voyez *Pufendorf* Hiſt. de Charles-Guſtave Liv. III. n. 200.

(2) Il n'y en avoit que 1300. Voyez ci-deſſus.

(3) Réſolutions Secretes Tom. I. p. 330. & 337. Voyez la ſubſtance de la Lettre de l'Electeur dans ſon Hiſt. par *Pufendorf* Liv. VI. n. 34.

(4) Là-même n. 35.

1656. ces Articles n'étoient pas obſervez, par les Hollandois (1) On lui promit de lui faire juſtice, quand cela arriveroit, pourvû qu'on ne commît rien de ſemblable en Angleterre, & que l'on montrât clairement que le Traité eût été violé. On demanda, pour cela, une Conférence, comme on l'avoit déja fait pluſieurs fois, ſans l'avoir pû obtenir; où l'on examineroit les Articles & les Infractions, & où l'on décideroit les difficultez d'une maniere propre à procurer du repos aux Sujets des deux Nations. On délibera (2) encore, le 25. de Mars, dans les Etats de Hollande, ſur cette même matiére, & l'on y fit diverſes remarques, ſur quelques Articles du Traité, pour prévenir toutes les conteſtations, qui pourroient naître là-deſſus, entre les deux Nations. (3) Les mêmes Etats examinerent encore la même matiere, le 1. d'Août, mais on ne peut entrer dans aucun détail de tout cela, de peur d'être trop long.

Cependant il arriva (4) qu'un Vaiſſeau Zélandois du Capitaine *Jean Ewertz*, dépendant de l'Amirauté de Zélande, revenant d'Eſpagne, pour convoyer quelques Vaiſſeaux Hollandois chargez de laines de Biſcaye, comme il entroit dans la Manche le 18. de Juillet, fut rencontré par quatre Frégates Angloiſes, qui croiſoient en cet endroit-là, & forcé de permettre que les Vaiſſeaux Marchans fuſſent conduits aux Dunes, pour y être viſitez. Deux de ces Fregates, qui étoient demeurées pour croiſer, dans cet endroit, pendant que les deux autres Vaiſſeaux conduiſoient ceux des Hollandois aux Dunes, rencontrerent encore ce jour-là le Capitaine *Albert Claes*, qui, avec un Vaiſſeau de l'Amirauté d'Amſterdam, convoyoit des Bâtimens Marchans venant de S. Martin, chargez de fruits de France, & contraignirent auſſi ce Capitaine à la même choſe. On lui envoya de plus un Officier à bord, pour lui demander qu'il vînt en perſonne, dans l'une des Fregates, pour rendre compte au Capitaine Anglois du ſujet de ſon Voyage, auſſi bien que les Vaiſſeaux Marchands. Comme il le refuſa, les Anglois le menacerent de l'obliger par force à y aller. Il dit qu'il ne le feroit point & qu'il ſe défendroit, en une ſemblable rencontre, juſqu'à l'extrémité; ce qui fit que les Anglois ne le preſſerent pas davantage. Ils ſe contenterent enfin que ſon Lieutenant y allât, quoi qu'ils l'euſſent d'abord refuſé, quand il l'avoit offert; après quoi ils laiſſerent paſſer ces Vaiſſeaux. *Cromwel* qui, en ce tems-là, avoit déclaré la guerre à l'Eſpagne, & s'étoit allié avec la France, étoit prévenu de la penſée que les Hollandois apportoient d'Eſpagne de l'argent, & des armes aux Païs-Bas Eſpagnols, à D. *Jean d'Autriche*; & en effet, il en ſurprit un jour, ſur un Vaiſſeau Hollandois, comme (5) un Hiſtorien Moderne l'aſſure. Les Etats remirent cette affaire au tems, auquel on feroit un nouveau Traité de Marine, avec l'Angleterre; & le Protecteur fit relâcher les Vaiſſeaux Hollandois.

Au Mois d'Octobre, (6) on parla de demander des éclairciſſemens au Roi de Suede, ſur deux endroits du Traité d'Elbing; mais cela n'eut aucune ſuite, que l'année ſoivante.

On fit auſſi cette même année MDCLVI. un Projet d'Alliance défenſive avec la France & l'Angleterre, dont on voit un extrait, dans les (7) *Réſolutions Secretes*, ſelon l'uſage de la Province de Hollande, où l'on penſoit par avance à bien des choſes; qui ne s'exécutoient que longtems après, ou même qui ne ſe faiſoient point. (8) L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne laiſſa pas de prendre l'alarme de ce projet, comme ſi l'on vouloit faire une Alliance défenſive, & offenſive contre le Roi ſon Maître, & en demanda communication, pour l'envoyer en Eſpagne. Il offrit au contraire, de faire une ſemblable Alliance avec l'Etat, de la part du Roi Catholique. L'affaire ayant été communiquée, par la Province de Hollande, aux Etats Généraux; ils réſolurent qu'on feroit dire à D. Eſtevan de Gamarra, qu'il pouvoit bien s'aſſurer qu'une ſemblable propoſition n'avoit point été faite à la Généralité; qu'elle avoit encore moins déliberé là-deſſus, ou réſolu de faire rien d'approchant; que le Roi ſon Maître pouvoit auſſi s'aſſurer, que les Etats ne feroient jamais rien contre la Paix de Munſter, concluë l'an MDCXLVIII. bien loin de faire un Traite tout oppoſé à cette Paix; ou préjudiciable à l'amitié, qu'ils avoient entretenue avec l'Eſpagne. Ils prierent enfin l'Ambaſſadeur de ne point ajoûter foi à ceux, qui, par ignorance, ou par malice, lui faiſoient de ſemblables rapports, pour l'engager à faire des plaintes formelles aux EE. GG. Cette alarme de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne avoit été fondée ſur le Projet, dont on a parlé, qui n'étoit que d'une Alliance défenſive, & dans lequel on parloit d'entrer en un Traité, avec la France & l'Angleterre; contre ceux qui entreprendroient de troubler leur Commerce, Droits & Franchiſes, contre le Droit des Gens; où ces Puiſſances s'engageroient, en ſorte que, ſi même l'une des trois Puiſſances contractantes venoit à enfreindre ce Traité, les deux autres ſe pourroient défendre réciproquement contre elle. Il ſemble que la Province de Hollande avoit eu en vuë les pilleries, que les Armateurs François faiſoient dans le milieu de la paix, ſur les Vaiſſeaux Hollandois, dans la Méditerranée; & les avanies Angloiſes ſur l'Océan, ou des Vaiſſeaux de la République Angloiſe, ou du Protecteur, qui prétendroient avoir le droit de viſiter les Vaiſſeaux Hollandois. Mais il n'y avoit guére d'apparence que ni les François, ni les Anglois vouluſſent encore s'abſtenir de ce qu'ils faiſoient, & encore moins que les François conſentiſſent à ſe joindre, dans l'Océan, aux Hollandois; pour les empêcher de ſouffrir des avanies, de la part des Anglois; ni que les Anglois vouluſſent prendre le parti des Vaiſſeaux Hollandois pillez, dans la Méditerranée, par les François. Ces derniers craignoient trop Cromwel, pour cela; & Cromwel n'aimoit pas aſſez les Hollandois, pour les proteger contre la France. Comme on ſe ſeroit, en vain, flatté de l'un, ou de l'autre; on n'avoit guère de raiſon d'eſperer qu'un ſemblable Traité pût avoir lieu. Mais au reſte, il n'y avoit rien contre l'Eſpagne, qui n'étoit pas en état de troubler beaucoup la navigation de ces trois Nations; & à qui les Etats ne pouvoient pas reprocher ce qu'elle pouvoit faire contre leurs deux Alliez, qui étoient en guerre ouverte avec elle, & contre leſquels le Droit des Gens les autoriſoit de ſe défendre, & même de les attaquer. 1656.

Après

(1) Sécretes Réſol. P. I. p. 298.
(2) Là-même p. 325.
(3) La-même p. 339. & ſuiv.
(4) Là-même p. 342.
(5) Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dans l'Hiſtoire de ſon tems Liv. I.
(6) Réſol. Secretes T. I. p. 350.
(7) Part. I. p. 298. Voyez encore les pages 308, 321. 327.
(8) Là-même p. 371.

1656. Après le Traité d'Elbing, le Roi de Suede ayant demandé du ſecours aux Etats, contre les Moſcovites, qui avoient envahi la Livonie; les Etats craignirent, avec raiſon, que le Czar de Moſcovie n'arrêtât les Vaiſſeaux de la Nation, qui navigoient à S. Michel l'Archange. Ce fut, pour cela, qu'on réſolut d'envoyer un Ambaſſadeur au Czar, pour lui faire entendre que les EE. GG. étoient toûjours diſpoſez à garder la paix avec lui. On dreſſa, dans cette vue, une Inſtruction, pour l'Ambaſſadeur, que les EE. GG. envoyerent à ceux de Hollande, après l'avoir revûe.

Pendant que la Flotte Hollandoiſe avoit été dans la Mer Baltique, (1) les Pirates de Barbarie firent tant de priſes ſur les Marchands Hollandois; que cette Flotte, étant arrivée, à Amſterdam, après avoir eſſuyé une rude tempête devant le Vlie, on penſa à renvoyer Ruiter dans la Méditerranée. Ce fut au commencement de Novembre. On lui donna d'abord ſeulement quatre Vaiſſeaux, auxquels quelques autres devoient ſe joindre à Cadis, ou dans le voiſinage. Les Inſtructions, que l'Amirauté d'Amſterdam lui donna, dès le 1. de Novembre, portoient, entre autres choſes, qu'il rendit toutes les civilitez aux Vaiſſeaux des Puiſſances Amies ou Alliées de l'Etat, qu'on avoit accoûtumé de leur rendre. On lui ordonna encore que, s'il rencontroit des Vaiſſeaux Anglois, ou Danois, qui vouluſſent aller de conſerve avec lui, il eut ſoin de les garantir des inſultes de leurs Ennemis; dans la ſuppoſition que les Vaiſſeaux de ces deux Puiſſances en uſeroient de même, envers ceux de l'Etat en une ſemblable occaſion. Comme depuis long-tems il étoit ſorti des Armateurs François des Havres de Provence, qui avoient pris & pillé les Vaiſſeaux Hollandois, dans la Méditerranée; il eut ordre d'attaquer cette ſorte de Vaiſſeaux, & de les prendre, s'il pouvoit; parce que quelques plaintes, qu'on eût portées à la Cour de France, contre les pirateries de ces gens-là, on n'en avoit pû obtenir aucune juſtice; à cauſe des Grands, qui prenoient part à de ſi indignes profits, (2) comme on l'a dit ci-deſſus. Cet ordre s'étendit encore ſur tous les Vaiſſeaux, qui navigoient avec des commiſſions du Roi de Portugal, & ſur tous les autres qui avoient exercé des Pirateries ſur les Vaiſſeaux de l'Etat, comme ceux de Barbarie, & en particulier, ceux de Tunis, de Tetoüan, d'Alger & de Tripoli; ſans néanmoins y comprendre ceux du Grand Seigneur, ni ceux de Salé. Pour les autres, on les pouvoit attaquer, ſans diſtinction, pourvu que ce fût à l'Oüeſt du Royaume de Candie. On ordonna encore à la Flotte, qui devoit ſervir ſous Ruiter, que ſi elle rencontroit quelque Eſquadre des Puiſſances Alliées à l'Etat; elle ſe gardât bien de prendre ſes ordres, & qu'elle défendit les Vaiſſeaux Hollandois, autant qu'il ſeroit poſſible. Comme l'Amirauté s'étoit ſouvent plainte aux Etats Généraux, de ce que les Anglois prétendoient viſiter les Vaiſſeaux de l'Etat, non ſeulement dans les Mers voiſines, mais encore dans la Méditerranée, ſans que les EE. GG. euſſent pris aucune réſolution là-deſſus; la même Amirauté en prit une ſecrete, le 3. de Novembre, dans laquelle il fut ordonné aux Vaiſſeaux de la Flotte, que s'ils rencontroient des Vaiſſeaux Anglois, qui les vouluſſent viſiter, ils leur montraſſent d'abord leurs Paſſeports, & leur demandaſſent en ſuite la liberté de continuer leur route: qu'en cas qu'ils la refuſaſſent, les Vaiſſeaux Hollandois employaſſent les meilleures raiſons, pour les perſuader de le faire; & que ſi les Anglois ſe préparoient à employer la force, ils en fiſſent autant; de leur côté, après leur avoir dit qu'ils avoient ordre d'en uſer ainſi: que s'ils étoient attaquez, par les Anglois, ils ſe défendiſſent, juſqu'à ce qu'ils les laiſſaſſent en paix, ſans néanmoins les pourſuivre: que ſi les Hollandois n'étoient pas en état de ſe défendre, vû le nombre des Vaiſſeaux Anglois, ou parce que les Hollandois ſeroient en des Ports fermez; ils s'abſtinſent d'employer la force, pour ſe défendre. Il leur fut pourtant défendu de montrer ces ordres aux Anglois, ſans la derniere néceſſité. Il y eut encore un autre ordre, du 6. de Decembre, qui fut envoyé à la Flotte; ce fut que lors qu'elle croiſeroit ſur les Corſaires de Barbarie, elle fit demander au Grand Maitre de Malte, s'il voudroit envoyer ſes Galeres, avec l'Eſquadre Hollandoiſe, pour entreprendre quelque choſe, avec elle, ſur Tripoli; & de régler par avance, le partage du butin, ſi l'on en pouvoit faire ſur ces Pirates; ſans néanmoins trop s'avancer, avant qu'elle fût ſi on écouteroit ſa propoſition. Ces ordres furent enſuite communiquez aux Provinces, qui les approuverent.

On avoit reçu cependant une Lettre de Borreel, Ambaſſadeur des Etats à la Cour de France, qui diſoit que le Cardinal Mazarin & le Protecteur Cromwel s'entendoient, pour ruiner, autant qu'ils pourroient, le Commerce des PP. UU. & que pour cela les Anglois viſiteroient les Vaiſſeaux Hollandois, qu'ils rencontreroient en mer, comme s'ils en avoient droit. Les François prétendoient, de leur côté, confiſquer les Vaiſſeaux de la même Nation; s'ils y trouvoient quelque choſe, qui appartint aux Eſpagnols; ſelon je ne ſai quelle Maxime de Droit, qui portoit: *que robe d'ennemi confiſque celle d'ami.* On craignoit, en Hollande, que cela ne donnât occaſion à une nouvelle rupture, avec l'Angleterre; de ſorte qu'on penſoit plûtôt à faire un nouveau Traité de Marine, avec Cromwel, où cette affaire pourroit être réglée. Les Etats Généraux avertirent là deſſus l'Amirauté d'Amſterdam de retirer de Ruiter, l'ordre qu'elle lui avoit déja envoyé. Cet Amiral, tout ſoumis qu'il fût aux ordres de ſes Superieurs, ne put s'empêcher de ſe plaindre à l'Amirauté; par une Lettre du 16. de Decembre, écrite au Texel, où il s'étoit rendu, dans le deſſein de faire Voiles au plûtôt. Il leur dit que cela paroiſſoit fort étrange, & peu ſupportable aux meilleurs ſerviteurs de l'Etat & aux Soldats, qui recevroient par-là de fâcheux affronts des Anglois, & ſeroient même mépriſez par les Marchands, dont ils ne ſeroient pas en état de ſauver les Vaiſſeaux. Là-deſſus l'Amirauté, ſans attendre de nouveaux ordres des EE. GG. lui écrivit une autre Lettre, le 20. de Decembre, qui confirmoit leurs premiers ordres, quoi qu'en termes plus menagez. Cette Lettre fut envoyée, quatre jours après, aux EE. GG. par la même Amirauté. Les Zélandois trouverent mauvaiſe, la liberté qu'elle avoit priſe de rendre inutile l'Ordre des mêmes Etats; mais on étoit perſuadé en Hollande, que l'Amirauté n'avoit pas mal fait de ne pas vouloir ſouffrir des affronts, qui tendoient à la ruine entiere du Commerce de Hollande.

Ruiter mit à la voile la Veille de Noël, avec quatre-vingts Vaiſſeaux Marchands, pour la France, l'Eſpagne, le Portugal & le Detroit, & il eſſuya une groſſe tempête, dans cette navigation.

1656.

(1) *Brandt* dans la Vie de Ruiter, ſur cette année.
(2) Voyez ſur l'an 1651. p. 507. col. 2.

1656. On verra ſur la fin de l'Hiſtoire de l'année ſuivante, ce qu'il fit, dans la Méditerranée.

On pourroit mettre ici quelques Règlemens, particuliers, que l'on renouvella, ou qu'on fit de nouveau dans la Province de Hollande, deſquel il eſt parlé (1) dans le II. Tome, ou dans la ſuite du I. quoiqu'il n'en porte pas le Titre, des *Réſolutions Secretes de Hollande*. Mais cela nous meneroit trop loin, & ne doit pas entrer dans une Hiſtoire Générale. Nous remarquerons ſeulement qu'en ce tems-là, & même auparavant, la Philoſophie de *René Deſcartes* ayant commencé à faire du bruit, & trouvé bien des Eſprits diſpoſez à la recevoir; le Synode de la Sud-Hollande en porta des plaintes aux Etats de la Province, comme s'il y avoit des gens, qui, en mêlant cette Philoſophie dans la Théologie, la gâtoient & introduiſoient des Opinions contraires à l'Ecriture Sainte. (2) Là-deſſus les Etats de Hollande, firent une Ordonnance le 30. de Septembre de cette année, pour empêcher que ces nouvelles opinions ne donnaſſent occaſion à des conteſtations. Mais avant que de rapporter le précis de cette Ordonnance, il faut dire quelque choſe du *Carteſianiſme*, comme on commença de l'appeller. On ſait que la Philoſophie d'*Ariſtote*, telle qu'on l'enſeignoit dans les Ecoles, depuis quelques Siecles, étoit la ſeule qui fût alors admiſe dans les Academies. *Pierre la Ramée*, dans le XVI. Siècle, & *Pierre Gaſſendi* dans le XVII. l'avoient bien attaquée; mais quoi qu'ils euſſent fait quelques Diſciples, le Peripatetiſme regnoit encore dans toutes les Academies, ſur tout dans celles des Catholiques Romains. Cependant il faut donner cette loüange à Deſcartes, qu'il a été le premier, qui ait ſecoüé le joug du Péripatetiſme, & appliqué la Méthode de raiſonner des Mathématiciens à la Philoſophie; & avoüer que cette Méthode, ſi l'on ſait s'en ſervir, ne trompe jamais. Il en eſt des bons raiſonnemens, en toutes ſortes de choſes, comme de l'Arithmetique, dont les regles ne trompent jamais, quand on les obſerve bien. Le mal eſt que les Philoſophes même ne ſavent ſouvent pas ſe ſervir de ces Principes généraux de la Philoſophie; que l'on enſeigne, dans les Logiques bien-faites, & que Deſcartes avoit commencé de recommander. Ce Philoſophe lui-même, ce qui eſt ſurprenant, ne les obſerva nullement, dans ſes *Méditations Métaphyſiques*, qui ſont pleines de Sophiſmes, ni dans ſa Phyſique, qu'il a lui-même appellé *un Roman*, quand il commença à la publier, & cela avec bien plus de verité qu'il ne penſoit, comme on l'a montré depuis. Mais alors on n'étoit pas ſi éclairé en Hollande, qu'on l'a été, depuis les découvertes de quelques illuſtres Anglois.

On accuſoit Deſcartes de porter ſes Lecteurs à douter de tout, & même s'il y a un Dieu, dès le commencement de ſes Méditations; où pour poſer un fondement ſolide, il enſeigne qu'il faut douter de tout, avant que de rien établir. Il auroit mieux fait, s'il avoit dit, qu'on ne doit rien admettre qu'après l'avoir examiné, comme ſi l'on en doutoit. C'étoit-là la doctrine indubitable (3) d'*Ariſtote*, qui n'a jamais été cenſuré pour cela, que l'on ſache. Mais les Péripateticiens, des derniers ſiecles, liſoient peu ce Philoſophe, en ſes propres Ouvrages. Ils ſe contentoient des Syſtêmes Modernes de ſa Philoſophie. Il étoit injuſte de quereller Deſcartes, pour s'être exprimé d'une maniere trop dure. 1656.

On avoit plus de ſujet de lui conteſter ſa Démonſtration qu'il y a un Dieu, qui n'eſt qu'un pur Sophiſme, comme on l'a bien ſenti depuis. La verité de cela eſt, qu'en cela, il avoit peché, contre les règles de la Logique; qu'il n'avoit pas aſſez cultivée, parce que de ſon tems, les Logiques ordinaires étoient aſſez mal faites.

On pouvoit encore lui reprocher qu'en étendant trop ſon doute, il s'étoit ſi fort embarraſſé, qu'il ne lui étoit pas poſſible d'en ſortir. En ſuppoſant qu'il ſe pourroit faire, que le Créateur du Genre Humain l'auroit créé de ſorte, qu'il ſe tromperoit neceſſairement; on ſuppoſe qu'on ne peut pas s'aſſurer que l'Evidence eſt le caractere de la Verité, parce qu'il pourroit arriver que Dieu nous eût fait de ſorte, que nous concevrions comme évident ce qui ſeroit faux. Si nous ſuppoſions que les Veritez Mathematiques ſeroient fauſſes, ſi Dieu l'avoit voulu, on ne peut s'aſſurer de rien. On feroit néanmoins tort à Deſcartes, comme je croi, ſi on le vouloit ſoupçonner de nous jetter à deſſein dans des doutes, dont il ne nous ſeroit pas poſſible de ſortir. Il paroît, ce me ſemble, par tous ſes Ecrits, qu'il n'y a guere eu de Philoſophe plus dogmatique que lui.

Dans ſa Phyſique, on reprenoit principalement ce qu'il diſoit du mouvement de la Terre autour du Soleil, apres quelques-uns des anciens Pythagoriciens, *Copernic*, *Galilée* & d'autres; comme s'il contrediſoit, en cela, l'Ecriture Sainte; qui parle du Soleil, comme ſe mouvant autour de la Terre; & de la Terre, comme étant en repos. Mais l'Ecriture ne ſe propoſe point de nous inſtruire de la Phyſique; mais de nous apprendre ce que nous devons croire d'un Dieu Créateur de toutes choſes, & la maniere dont il veut que nous le ſervions. Ainſi il ne faut pas s'étonner, ſi elle parle d'une maniere populaire du mouvement du Soleil, & du repos de la Terre.

C'eſt de quoi, tous les habiles gens tombent d'accord aujourdhui. Auſſi cela ne fit-il pas grand tort à Deſcartes, ſur tout parmi les Proteſtans. Mais s'il faut dire la verité, ni les ennemis de Deſcartes, ni ceux qui le défendoient n'étoient ni de grands Philoſophes, ni de fort bons Interpretes de l'Ecriture Sainte.

Les Etats de Hollande, après avoir examiné ce qu'on diſoit de part & d'autre, déclarerent, de toutes les voix, „ que toutes les Facultez & „ les Sciences devoient avoir leurs bornes & leurs „ limites, dans leſquelles, pour éviter toute con„ fuſion, on devoit demeurer, en les enſeignant; „ ſans écrire des unes, en traitant des autres. : „ Que pour cela les Curateurs de l'Academie, & „ les Bourgmeſtres de la Ville de Leide ſeroient „ chargez de prendre garde, avec ſoin, que dans „ les matieres, qui ſont propres à la Théologie, „ & qui ne nous ſont connues, que par la révela„ tion de la Parole de Dieu; comme étant diſ„ tinctes de celles dont l'on peut, & dont l'on doit „ chercher la ſolution, par la Nature, & par la „ Raiſon; appartiendroient aux ſeuls Theologiens, „ ſans que les autres Profeſſeurs, & nommément „ les Philoſophes, s'en mêlaſſent en aucune ma„ niere dans leurs Leçons, ou dans leurs Diſpu„ tes; & que d'un autre côté, dans les matieres „ & les queſtions, qui ſont propres à la Philoſo„ phie, & qui ſont connues & peuvent être re„ ſoluës principalement, par l'uſage de la Raiſon „ naturelle, en en faiſant une juſte application, ſe„ roient

(1) Sur la fin des Actes de l'an 1656.
(2) Réſol. Secretes 2. Tom. p. 273.
(3) Dans ſa Métaphyſique Liv. II. c. 1.

1656. „roient laiſſées aux ſeuls Philoſophes; ſans que „les Théologiens, ou les autres Profeſſeurs, en „traitaſſent, dans leurs Leçons & dans leurs Diſ„putes : Qu'encore qu'en matiéres Théologi„ques, on employât pluſieurs termes, qu'on a „empruntez des autres Sciences, & qui en plu„ſieurs choſes peuvent donner des ouvertures & „des limites conſiderables; les Philoſophes à qui „il appartient d'expliquer la force, & le verita„ble ſens de ces termes, ne pourroient point „prendre occaſion de là, d'expliquer les matie„res même de la Théologie; mais ſe contente„roient d'expliquer les termes, les regles & les „diſtinctions, par des exemples tirez du Droit „& de la Médecine; & même de l'Ecriture „Sainte, & des Ecrits Théologiques les plus gé„neralement eſtimez, & cela avec retenue; à „condition néanmoins qu'il ſeroit libre aux Théo„logiens d'expliquer, du mieux qu'ils pourroient, „les matieres Théologiques, ſans ces termes Phi„loſophiques, & le plus ſimplement, qu'il ſe „pourroit, comme l'Ecriture Sainte, & la natu„re de la choſe le demande : Que pour ce qui „regardoit les matieres, qui encore qu'elles con„cernent la Foi, peuvent être néanmoins cher„chées & découvertes, par la Raiſon naturelle, „on diſtingueroit ce que la parole de Dieu en „dit (auquel égard ces choſes ſont des objets de „la Foi) de ce que la Raiſon Humaine en peut „découvrir; afin que ces choſes ne fuſſent pas „traitées par les Philoſophes, de la même ma„niere, que le font les Théologiens; en em„ployant des preuves tirées de l'Ecriture, en ex„pliquant les textes où il en eſt parlé, en réfu„tant les anciennes, ou les nouvelles Héreſies : „Que leurs Nobles & Grandes Puiſſances enten„doient, qu'encore que Dieu ait fait connoître „ce qu'il lui a plû, dans ſa Parole, de lui-même, & de „quelques-uns de ſes Ouvrages, & que l'on puiſſe „auſſi, par la Nature, entendre bien mieux les „uns, que les autres; néanmoins on les pouvoit „connoître, plus facilement & plus ſurement, par „la Parole de Dieu, que par des raiſons tirées de „la Nature : Qu'il pourroit encore naître des „queſtions, auxquelles on pourroit oppoſer l'E„criture, comme leur étant contraire; & qu'a„lors on n'y mêleroit pas la Philoſophie, pour ex„pliquer, par ſes principes, l'Ecriture Sainte; „mais qu'on tiendroit l'Ecriture pour la Souve„raine, la plus indubitable, & la plus ſure regle, „que Dieu ait révelée aux hommes : Que ſi les „lumieres de la Nature, quelque claires & évi„dentes qu'elles puſſent être, paroiſſoient dicter „quelque autre choſe; il faudroit leur préferer „l'autorité Divine ſeule, & que la Philoſophie „s'abſtiendroit de les défendre, ou de les produi„re : Que pour entretenir la Paix, ou le repos, „on s'abſtiendroit d'avancer les dogmes Philoſo„phiques, tirez de la Philoſophie de Mr. *Deſcar„tes*, dont quelques-uns ſe choquoient alors.

Les Etats chargerent les Curateurs de l'Academie, & les Bourgmeſtres de Leide de tenir les Profeſſeurs en paix, conformément à ce Réglement, & de les empêcher d'en venir à ſe quereller les uns les autres, dans leurs Leçons, ou dans leurs Ecrits. Ils leur ordonnerent même de faire promettre par ſerment aux Profeſſeurs en Théologie & en Philoſophie, qu'ils ſe conduiroient conformément à ce Réglement; & entendirent qu'en cas que quelcun vînt, dans la ſuite, à le violer, ils le caſſeroient, ou au moins le ſuſpendroient des fonctions de ſa Charge. S'il arrivoit que quelcun eût des plaintes à faire, contre un de ſes Collegues, ils le renvoyoient aux Curateurs de l'Academie, & aux Bourgmeſtres de la Ville, pour en juger, 1656. comme ils croiroient qu'il ſeroit avantageux pour l'Academie. Enfin les Etats détendirent d'expliquer publiquement les Livres de Mr. *Deſcartes*, & chargerent la Cour de Hollande de former une Ordonnance contre les Ecrits, trop paſſionnez, & outrageans, & d'impoſer, pour cela, des peines telles qu'elle jugeroit à propos; & d'envoier cette Ordonnance aux Etats, afin qu'ils déliberaſſent enſuite là-deſſus.

Cette Réſolution, ne fit changer perſonne de ſentiment, à l'égard de la nouvelle Philoſophie; mais elle empêcha au moins qu'il n'arrivât aucun ſcandale dans l'Academie. Néanmoins le Carteſianiſme prévalut, dans la ſuite; mais depuis les nouvelles découvertes des Philoſophes Anglois, il eſt tombé de lui-même, & la Philoſophie *experimentale*, comme on la nomme, parce qu'elle eſt uniquement fondée ſur les Experience, a prévalu en Hollande, comme ailleurs, par rapport à la Phyſique; ſans qu'on ſe ſoit échauffé à inventer des Hypotheſes, en vertu deſquelles on pût rendre raiſon des Phénomenes de la Nature. Il y a même grande apparence, que; malgré l'humeur changeante des hommes, les choſes en demeureront-là. La Logique paroît auſſi être fixée, parce qu'elle eſt fondée ſur des Démonſtrations. Il pourra encore arriver quelque changement, mais qui ne ſera pas grand, dans les Parties de la Philoſophie, où il eſt traité de l'Etre en général & de la Nature des Eſprits; parce que ceux, qui en écrivent, ne ſoûtiennent poſitivement que des choſes claires, & qu'ils ont aſſez d'ingenuité, pour propoſer les douteuſes, en doutant. Ainſi on peut ſe flatter, que la Philoſophie ne cauſera aucun deſordre, dans la République des Lettres, & encore moins dans les Societez Civiles.

DE'S le commencement de l'année MDCLVII. 1657. il y eut entre les Provinces Unies de grandes Conteſtations, touchant la Charge de *Maréchal de Camp Général*, qui n'avoit point été remplie depuis la mort de Brederode, comme on l'a dit ci-devant. (1) Le 5. de Janvier *Botſma*, Préſident pour la Province de Friſe, propoſa (apparemment de concert avec le Stadthoudre de la Province) à l'Aſſemblée des Etats Généraux de la remplir; & comme il y avoit des Provinces, qui n'avoient donné à leurs Députez aucune inſtruction la-deſſus, on pria les Députez de ſe préparer, pour en parler le lendemain. Ce jour-là il fut réſolu de revoir l'Inſtruction, que l'on avoit donnée à ceux, qui avoient été auparavant revêtus de cette Charge; pour l'accommoder à l'état préſent de la République, & en faire rapport. Sur cela, les Députez de Hollande prierent inſtamment ceux des autres Provinces, & réïtererent encore leurs prieres, qu'ils vouluſſent déclarer s'il ne ſeroit pas à propos, avant que de paſſer à cette Réviſion, d'accorder un tems ſuffiſant à la Hollande; pour repréſenter les conſiderations, qu'elle pourroit avoir ſur cela; d'autant plus que les Etats de cette Province étoient ſur le point de s'aſſembler. Mais les Députez des autres Provinces perſiſterent dans leur ſentiment, & conclurrent de reprendre cette réſolution, avant qu'il fût quinze jours. Là-deſſus les Députez de Hollande, par l'avis des Conſeillers Commis de la Province, firent ajoûter à la réſolution précedente, cette proteſta-

tion

(1) *Aitzema* Liv. XXXVII. dès le commencement de cette année.

1657. tion de leur part, qu'ils demandoient que non ſeulement la réſomption de ce qui avoit été conclu, mais encore toute l'affaire demeurât ſuſpendue. C'étoit en effet l'uſage, dans toutes les déliberations, & ſur tout en celles qui étoient de quelque importance, de ne refuſer point de donner à une Province le tems de déliberer, pour pouvoir s'informer de la choſe, dont il s'agiſſoit; d'autant plus que les Députez de la Province d'Utrecht ſe joignirent à eux, & dirent qu'ils ne demandoient rien, qui ne fût juſte. Les mêmes Députez dirent encore, qu'ils n'avoient reçu aucun ordre de leur Province, de conſentir à l'élection d'un Maréchal de Camp, & que par conſéquent ils n'étoient pas autoriſez à revoir ſon Inſtruction. Le Prince Jean Maurice de Naſſau écrivit auſſi aux Etats Généraux, qu'il ſe croyoit qualifié, pour demander cet emploi, par ſon ancienneté entre les Officiers, qui étoient à leur ſervice; & les Provinces ne rejetterent point ſes offres.

En Zélande, ceux de Middelbourg dirent le 16. de Janvier, qu'ils avoient ordre de déclarer que depuis que la Charge de Maréchal de Camp étoit vacante, on avoit vû beaucoup de déſordre parmi les Soldats. On ne parloit pas ſeulement, dans l'Aſſemblée des EE. GG. de remplir cette place; mais on écrivit encore à la Ville de Ter-Goes, de vouloir dire ſes ſentimens là-deſſus. Les cinq Provinces, qui étoient pour l'élection d'un Maréchal de Camp, opinerent & convinrent unanimément, que conformément à la bonne intention, qu'elles avoient euë, & aux inclinations favorables de la plûpart des Membres de l'Union, il falloit remplir l'importante Charge, dont il s'agiſſoit & choiſir pour cela le Prince Guillaume de Naſſau, Gouverneur de Friſe, de Groningue & des Omlandes, avec l'Inſtruction de ceux, qui avoient eu cette Charge avant lui; ou avec celle, que l'on pourroit faire à l'avenir, ſans différer néanmoins l'élection, juſqu'à ce qu'elle fût faite.

La Perſonne de ce Prince, qui avoit aidé le feu Prince d'Orange à aſſiéger Amſterdam, ne pouvoit pas être fort agréable aux Etats de Hollande; quoi que d'ailleurs il fût capable de bien remplir les devoirs de cet emploi. Cette entrepriſe avoit été ſi irréguliere, & ſi contraire à la Souveraineté & aux Droits de cette Province, & même de toutes les autres; que perſonne ne la pouvoit approuver, ſans ébranler les fondemens de toute la République. Cependant on regardoit cela, comme rien; comme ſi, pourvû que la Hollande fût maltraitée, on ne ſe fût pas ſoucié de hazarder toute l'Union. Elle auroit pû, avec juſtice, demander ſatisfaction, pour une entrepriſe de cette ſorte; mais elle avoit craint de troubler la paix, & pour cela elle avoit conſenti à une Amniſtie. Autrement on ne doit pas facilement paſſer par deſſus des fautes de cette ſorte. La Hollande, ſans rien témoigner de cela, écrivit aux autres Provinces une Lettre, du 24. Janvier de cette année. Après (1) avoir narré le fait, elle y fit voir qu'on ne pouvoit donner aucune Charge Militaire en des Troupes, malgré la Province qui paye leurs gages, & qui eſt ſouveraine chez elle; d'où elle concluoit qu'ayant mûrement déliberé, ſur cette affaire, dans les Conſeils des Villes de Hollande, qui envoyoient des Députez dans les Etats, & dans l'Aſſemblée même tenue pour cela; elle avoit pû conclurre, que dans la conjoncture du tems, la création d'un Maréchal de Camp, ou d'un autre 1657. Chef des Troupes des Alliez, n'étoit nullement néceſſaire, utile, ou à propos; pour pluſieurs raiſons, que la Province avoit déja alleguées, & qu'elle pourroit étendre davantage, ſi elle ne craignoit d'importuner les Provinces. Elle ajoûtoit qu'elle ne pouvoit pas diſſimuler qu'il étoit plus néceſſaire, pour le bien & pour le repos de l'Etat, que cette Charge demeurât mortifiée; que ſi on la mettoit de nouveau ſur pied, & que l'on établît un Chef perpetuel des Troupes de l'Etat. Que ſi dans un tems de guerre, & en une preſſante néceſſité, on jugeoit qu'il fallût choiſir un Chef, ou donner un Commandant à un corps de Troupes, il ne falloit pas donner cette Commiſſion à perpetuité; mais ſeulement, pour autant de tems, qu'on en auroit beſoin. Pour ces raiſons & d'autres, qu'on pourra voir dans l'Original, les Etats de Hollande demanderent aux autres Provinces, que l'on ſuſpendît cette affaire, & que l'on ne ſe ſervît point, en cette occaſion, de quelques réſolutions, qu'elles auroient priſes là-deſſus. Enfin la Hollande aſſuroit les autres Provinces qu'elle n'avoit d'autre but, que le bien, le repos & l'union de l'Etat; avec la conſervation des Droits, des Libertez & de la Souveraineté de ſes Membres; & qu'elle ſeroit toûjours prête de conferer avec eux, ſur ces matieres.

Il ſe fit encore le 23. de Janvier, une Déclaration aſſez vigoureuſe, par les Etats de Hollande, contre la précipitation de ceux qui avoient réſolu de paſſer outre; ſans attendre la réſolution de cette Province, dont les Députez n'avoient reçu la propoſition des cinq Provinces, que pour (2) en faire rapport aux Etats de Hollande; ſans le conſentement formel deſquels, ils ne pouvoient pas y conſentir. Dans cette Réſolution, les Etats de Hollande, après avoir expoſé le fait, & le Droit que leur Province avoit de ne point admettre l'Election d'un Maréchal de Camp Général, déclarent que s'il arrivoit que les autres Provinces, ou la plûpart d'entre elles, ſans avoir égard à leurs raiſons, vouluſſent décider cette affaire, à la pluralité des voix; au lieu de laiſſer la choſe, en ſon entier, ſans préjudicier aux Droits de la Hollande; & que ſi elles ne donnoient pas le tems de faire de nouveau le rapport de ce qu'ils voudroient faire; alors après avoir montré qu'il n'eſt pas au pouvoir des EE. GG. de nommer un Chef des Troupes qu'une Province paye, ſans ſon conſentement; leurs Nobles & Grandes Puiſſances (3) ne ſouffriroient point une ſemblable infraction de leurs Droits; qu'ils s'oppoſeroient à l'exercice de cet emploi, ſi celui, à qui il auroit été donné, entreprenoit de s'en mettre en poſſeſſion; & qu'ils y mettroient tel ordre, qu'il n'auroit jamais aucune autorité ſur les Troupes, qui ſeroient à la ſolde de la Hollande: Que ſi néanmoins l'animoſité des autres Provinces, ou de leurs Députez, à l'Aſſemblée des Etats Généraux, alloit ſi loin que d'élire un Chef, lui en expedier la Commiſſion & prendre ſon ſerment; les Etats de Hollande, pour la conſervation de leurs Droits, établiroient d'abord un Chef particulier, pour leur Province, & que ce Chef commanderoit les Troupes, qui étoient à la ſolde de la Province de Hollande. On trouvera le reſte, dans l'Original qui mérite d'être lu, & pour la choſe & pour la fermeté, avec laquelle on y défend les Droits des Provinces. On dreſſa (4) même une In-

(1) Réſol. Secq. T. p. 290. & ſuiv.

(2) *Ad referendum*, comme l'on parle.
(3) Voyez les Réſol. Secr. T. I. p. 283. & 286.
(4) Réſol. Secr. T. I. p. 297.

1657. Inſtruction, pour le Chef particulier, que l'on pourroit nommer, pour commander les Troupes de Hollande, ſi l'on en venoit juſques-là.

Pendant qu'on travailloit à cette Déclaration, en Hollande, les Conſeillers Commis de Zélande envoyerent aux Députez Zélandois à l'Aſſemblée des ÉE. GG., un ordre de preſſer l'élection du Stadthoudre de Friſe. Les Etats de cette Province répondirent à la Lettre des Hollandois, le 18. de Fevrier, dans la même vuë; mais ſans réfuter leur Lettre, à laquelle on ne pouvoit en effet rien oppoſer de ſolide. Ils preſſoient la néceſſité, qu'il y avoit d'avoir un ſeul Chef de toute la Confédération; mais la choſe même les réfuta aſſez, puis qu'il n'arriva rien dans la ſuite, qui pût faire repentir les Hollandois, de s'être oppoſez à l'élection d'un Maréchal de Camp Général, pour toutes les Provinces. On peut dire la même choſe, des Lettres de celles de Gueldre, & de ceux de Groningue & des Omlandes.

La Hollande publia (1) auſſi une longue Déduction, touchant les Droits de chaque Province de diſpoſer, du commandement des Troupes; qui ſont ſur ſa *répartition*, comme on parle dans ces Provinces, ou qui reçoivent leur ſolde d'elle. Ce Droit y eſt déduit tout au long, & la déduction du Droit eſt toute munie de preuves authentiques, qui mettent la choſe hors de doute, comme on le pourra voir, en les liſant dans *Aitzema*. On trouvera dans cet Ecrit, auſſi bien que dans la *Déduction*, dont nous avons parlé ſur l'année MDCLIV., quantité de choſes curieuſes, touchant les Droits particuliers des Provinces Unies; leſquels ſont demeurez entiers, depuis l'Union d'Utrecht.

Enfin le Prince Guillaume de Naſſau voyant, qu'il n'étoit pas poſſible de flêchir la Province de Hollande, & qu'elle prenoit en ſi mauvaiſe part le procedé des autres Provinces, laiſſa tomber cette affaire. (3) Il y eut des gens, qui dirent que l'on pourroit flêchir la Hollande, avec le tems & par la douceur. D'autres jugerent que, ſi on prétendoit l'emporter ſur elle, par la pluralité des voix; elle ne manqueroit pas de nommer un Chef particulier de ſes Troupes, qui ſont plus de la moitié de celles de l'Union. On croyoit que ce Chef ſeroit *Beverwaart*. Mais la fermeté de la Hollande fit ceſſer de parler de cette affaire, & cette Province demeura maîtreſſe de ſes Troupes; dont elle donna une marque, en faiſant une Ordonnance, contre les Querelles & les Duels, laquelle ne regardoit qu'elles; car on ſait aſſez que ces deſordres n'arrivent guére, que parmi les Gens de Guerre. Ainſi cette Province conſerva aux autres, malgré elles, un des plus grands Privileges, qu'elles euſſent; comme cela eſt arrivé pluſieurs fois.

Les Etats Généraux (4) firent auſſi un Réglement, pour ce que les Villes d'Ooſtfriſe leur devoient payer; mais nous ne nous arrêterons pas à cela, en cet endroit, non plus qu'ailleurs.

La France (5) continua, dès le commencement de cette année, à viſiter les Vaiſſeaux Hollandois, qui alloient pour négotier dans la Méditerranée, & ne manquoient pas de les confiſquer, non ſeulement lors qu'ils y trouvoient des effets, qu'ils prétendoient être pour les Eſpagnols, mais même lors qu'ils ne faiſoient que le ſoupçonner. 1657.
(6) Cela engagea les Etats à donner ordre à Ruiter, de prendre tous les Vaiſſeaux ſortis de Toulon, pour aller en courſe; car c'étoit de ce Port, que la plûpart des Pirates François avoient accoûtumé de ſortir. Nous parlerons enſuite, du Voyage de Ruiter; mais il faut que nous mettions ici ce qui arriva à Paris & à la Haie, à l'occaſion de la priſe de deux Armateurs François. Le 28. de Fevrier, Ruiter fut d'un Vaiſſeau de Hambourg, qu'il avoit été pillé, par des Armateurs de Toulon, qui l'avoient enſuite laiſſé aller. Le même matin, Ruiter, étant ſous l'Ile de Corſe, découvrit deux Vaiſſeaux, à trois lieuës de lui, ou environ, qui ſembloient venir à lui. Il tourna les voiles de ce côté-là, pour leur aller au devant. Quand ils furent un peu plus près, les Vaiſſeaux François, qui avoient cru avoir à faire à une Flotte Marchande, s'apperçurent que c'étoit une Eſquadre de Vaiſſeaux de Guerre. Ils voulurent ſe retirer, mais le vent qui les avoit amené ſi près des Hollandois, leur étoit contraire. Ils avoient d'abord arboré le Pavillon François, mais ils l'ôterent. Ruiter de ſon côté arbora le Pavillon Anglois, que les François ne fuyoient point. Les François firent tout leur poſſible, pour ſe retirer, & les Hollandois ce qu'il purent pour les joindre; & ils les atteignirent, ſur le Midi, entre l'Ile de Corſe & celle de Gorgone. Comme les François étoient fort inférieurs aux Hollandois, ils ne tirerent pas un coup de Canon. Ruiter envoya dire à celui qui commandoit le plus gros des deux Vaiſſeaux de venir à bord. Il y envoya ſon Lieutenant, que Ruiter retint, en renvoyant dire au Capitaine, que, s'il ne venoit lui-même, il l'alloit aborder. Le Capitaine obéit, & cependant les autres Vaiſſeaux de la Flotte Hollandoiſe s'approcherent des deux Vaiſſeaux, de peur qu'ils ne s'échappaſſent. Le Capitaine du plus petit paſſa à bord du Capitaine Hollandois *Van der Zaen*, & les deux Vaiſſeaux, ne voyant aucun moyen de ſe ſauver, ſe rendirent. Les autres Officiers, avec les Equipages, furent partagez ſur la Flotte Hollandoiſe. C'eſt ce qui ſe trouve, dans le Journal de Ruiter, & dans une Lettre, qu'il écrivit à l'Amirauté d'Amſterdam. L'un de ces Vaiſſeaux, qui étoit apparemment une Fregate, ou une Flute, s'appelloit *la Regine*; parce qu'elle étoit deſtinée, à ce que diſoient les François, pour porter des Soldats à Via Regia, Ville appartenante au Duc de Toſcane. Elle portoit trente Canons de fonte & deux de fer, avec cens-cens-trente hommes d'équippage. Le plus petit Bâtiment étoit une Frégate, qu'on nommoit *le Chaſſeur*, montée de cent-quatre-vingts hommes, & de vingt-huit piéces de Canon, dont 18. étoient de fonte. Le Capitaine de la Regine étoit un nommé *Des Landes*, Chevalier de Malte, qui faiſoit, depuis pluſieurs années, le Métier de Pirate, & qui avoit cauſé de grandes pertes au Commerce de Hollande. Le Capitaine du moindre de ces deux Vaiſſeaux, commandé par un homme, qui s'appelloit *Ledignac*, avoit auſſi fait beaucoup de mal aux Marchands Hollandois. Ces deux Vaiſſeaux, qui étoient de fabrique Suedoiſe appartenoient au Roi, qui les avoit prêtez à quelques Particuliers, qui les avoient équippez à leur dépends; à condition qu'ils donneroient le tiers des priſes, qu'ils feroient, à un Seigneur de la Cour, que l'Hiſtoire ne nomme pas; & qui pourroit bien avoir été le Cardinal Mazarin, ou le

(1) Voyez la dans les Réſol. Secretes T. I. p. 297. & ſuiv.
(2) Liv. XXXVII. p. 28. & ſuiv.
(3) Là-même p. 42.
(4) Là-même p. 42. & ſuiv.
(5) Là-même p. 46.

(6) Vie de Ruiter ſur cette année.

1657. Duc de Vendôme, Amiral de France. L'Ambaſſadeur de Hollande avoit obtenu pluſieurs Arrêts contre des Landes, par leſquels il étoit condamné à la reſtitution de ce qu'il avoit pris ; mais aſſuré de la protection de ceux, avec qui il partageoit le profit, il ſe moquoit des ordres ; que l'on ne donnoit que par forme, pour amuſer une République, avec laquelle on étoit en paix. (1) Ruiter ayant enſuite fait Voile vers les côtes d'Eſpagne, il y vendit le Vaiſſeau de des Landes, & retint, par ordre des Etats, les Officiers qui y avoient été pris ; mais il remit les Matelots & les Soldats aux Eſpagnols, qui les renvoyerent à Marſeille.

Il n'y avoit pas long-tems, que ceux de Calais s'étoient ſaiſis de quelques Vaiſſeaux Marchands Hollandois, qu'ils avoient arrêté ceux qui les commandoient, & obligé les Matelots de témoigner contre les Maîtres. On s'en étoit plaint, mais en vain. Les Anglois ne traitoient pas mal les Vaiſſeaux Hollandois, qu'ils recevoient dans leurs Ports, lors que le mauvais tems les obligeoit d'y relâcher, ſans leur faire aucune Avanie. On eſperoit même, en Hollande, qu'on revoqueroit, en leur faveur, l'Acte, qui avoit été fait en MDCL., *pour l'augmentation du Négoce* en Angleterre. Le Protecteur témoignoit qu'il vouloit entretenir une amitié ſincere avec les Etats, & qu'il ne permettroit pas qu'on fit rien de deſavantageux à leurs interêts. L'argent commençoit à lui manquer, & il penſoit à ſe faire donner le titre de Roi ; de ſorte qu'il n'eût pas été à propos de ſe faire de nouveaux ennemis.

Cependant la France ne vouloit pas paroître ennemie des Provinces, & le Roi nomma *Jaques Auguſte de Thou*, Conſeiller au Grand Conſeil, & Fils du fameux Hiſtorien, dont il portoit le nom, pour l'Ambaſſade de Hollande. Il arriva alors que Ruiter prit les deux Vaiſſeaux, dont nous avons parlé, & la nouvelle, en ayant été apportée à Paris, le Cardinal en parut ſi irrité, qu'il fut d'avis, dans le Conſeil du Roi, auquel les plaintes en avoient été portées, de prendre cette action, *comme une rupture* de la part des Etats ; qui ſouffroient néanmoins, depuis long-tems, qu'on prît leurs Vaiſſeaux, ſans parler de rompre, pour cela, avec la France. Mais on ſe contenta d'ordonner d'arrêter tous les Vaiſſeaux & les Effets des Hollandois, qui ſe trouveroient en France ; ce qui étoit même trop violent, pendant qu'on les attaquoit, en pleine mer, & que l'on vendoit leurs Marchandiſes. Boreel, Ambaſſadeur des Etats en France, ſe plaignit au *Comte de Brienne*, Secretaire d'Etat, & au Cardinal ; qui lui dirent que les deux Vaiſſeaux, que Ruiter avoit pris, appartenoient au Roi, & qu'il demandoit qu'on lui fit juſtice de cet attentat, & que l'on envoyât ordre aux Vaiſſeaux de guerre de l'Etat, de ne rien faire à l'avenir de ſemblable. Ils ajoûterent, que les Vaiſſeaux pris n'avoient rien fait, contre les Hollandois ; qu'ils avoient ordre de mener quelques Soldats à Via Regia, & d'en revenir prendre d'autres ; & qu'on les avoit livrez aux Eſpagnols, qui avoient néanmoins été aſſez généreux, pour les renvoyer à Marſeille, & de leur donner à châcun une piéce de huit. Le Fils de l'Ambaſſadeur, revenu depuis peu de Hollande, où il avoit été, pour informer les Etats de bouche de diverſes choſes, qui ſe paſſoient en France, dit à cette occaſion, que des Landes faiſoit depuis long-tems le métier de Pirate, *que ſes deux Vaiſſeaux appartenoient en effet au Roi, mais qu'ils avoient été équippez par des Particuliers ; qui avoient promis le tiers du profit au Roi, qui l'avoit donné au Cardinal.* Cette réponſe, toute vraye qu'elle pouvoit être, étoit un peu trop hardie. On ſe plaignoit, en Hollande, d'avoir perdu, par les courſes des François, depuis pluſieurs années, plus de trente millions. Cela avoit fait que, depuis les années MDCL., & la ſuivante, on avoit parlé de faire ce que Ruiter avoit enfin exécuté. On jugea donc qu'il n'avoit fait, que ſon devoir ; en prenant ces deux Armateurs. On l'en loüa, & l'on s'attendit même qu'il en prendroit d'autres ; ſans ſe mettre beaucoup en peine de ce que la France en pourroit dire ; puis qu'après avoir laiſſé prendre une ſi grande quantité de Vaiſſeaux Marchands, ſans rendre aucune juſtice, ſur les plaintes, qu'on en avoit faites ; elle n'étoit pas en droit de ſe plaindre de la priſe de quelque peu de Pirates, qui n'avoient aucune Commiſſion d'attaquer les Vaiſſeaux Hollandois. Toutes les Amirautez envoyerent, de leur part, des Députez à la Haie, pour propoſer aux EE. GG. d'ajoûter douze Vaiſſeaux aux trente-ſix, qu'on avoit réſolu d'armer cette année-là, & d'ordonner au Lieutenant Amiral Général de ſe tenir prêt à aller en mer. On croyoit être bien-informé, que la France n'avoit que peu de Galeres, & de Vaiſſeaux de Guerre, en état de ſervir. On croyoit que ſes Sujets, & ſes Marchands ſeroient fort mécontens du Cardinal, s'il venoit à faire défendre le Commerce avec la Hollande, & que le Roi ne verroit pas volontiers diminuer ſes revenus, par cette défenſe. D'ailleurs la Guerre, que le Roi faiſoit alors en Italie, contre les Eſpagnols, ne lui étoit nullement avantageuſe.

1657.

De Thou, nommé à l'Ambaſſade de Hollande, & à qui l'Etat avoit envoyé un Vaiſſeau à Dieppe, pour l'amener, comme il l'avoit demandé, arriva dans la Meuſe, & débarqua à Roterdam. Il fut reçu, comme on avoit accoûtumé de recevoir les Ambaſſadeurs de France. Il arriva que, le premier ſoir, qu'il coucha à la Haie, un de ſes Laquais voulut faire violence de nuit à une femme ; ſur quoi la patrouille ayant paſſé, elle défendit cette femme, & donna même quelques coups du manche de ſes Halebardes à ce Laquais, qui voulut ſe défendre, & l'emmena au Corps de Garde. L'Ambaſſadeur fit là-deſſus demander ſon Domeſtique, aux Conſeillers Députez de la Province, pour en faire juſtice lui-même, & ils le lui firent rendre, ſur le champ.

Le bruit couroit, dès le 11. d'Avril, que tous les Vaiſſeux Hollandois, & les effets, que la Nation avoit en France, alloient être arrêtez. Les Amirautez ordonnerent que l'on hâtât l'armement extraordinaire, que l'on avoit réſolu de faire par mer, & avertirent les Sujets de l'Etat, qui pouvoient avoir des Effets, ou des Engagemens en France, d'y mettre ordre inceſſamment, & ſur tout aux affaires de Change, qu'ils y avoient.

Les Etats Généraux écrivirent auſſi le 17. d'Avril à leur Ambaſſadeur, (2) pour lui marquer comment il ſe devoit conduire, en cette conjoncture. Il eut ordre de demander inceſſamment audience, pour repréſenter fortement tout ce qui avoit été fait, depuis pluſieurs années, contre le Droit des Gens, comme on l'a pu voir par cette Hiſtoire, aux Habitans des Provinces, & de défen-

(1) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 46. col. 2.

(2) Voyez cette Lettre dans *Aitzema* Livre XXXVII. pag. 47.

1657. fendre, en particulier, la conduite de Ruiter. La principale queſtion, qui ſe préſentoit, en ce démêlé, étoit, à ce que dit l'Ambaſſadeur Hollandois à Louis XIV. en préſence du Cardinal Mazarin; „ ſi la Mer étant commune à toutes „les Nations, & les Vaiſſeaux Marchands de Hol„lande étant attaquez, par des Pirates, qui les „veulent prendre, doivent ſe laiſſer prendre & ſe „rendre; quand même ils ſeroient plus forts, & „aſſiſtez des Vaiſſeaux de Guerre de leurs H H. „P P. & ſe contentent de s'en aller plaindre, & de„mandet juſtice & réparation à Paris.

Comme Boreel eut dit cela, & que le Roi ne répondoit rien, ſur la queſtion, qu'il venoit de poſer; de peut d'approuver une maxime inſoûtenable, s'il y répondoit affirmativement; ou de condamner la conduite de ſes Miniſtres, s'il diſoit que cela n'étoit pas permis; l'Ambaſſadeut commença à faire ſes plaintes, & à étaler les pertes que les Sujets des EE. GG. avoient faites, depuis quelques années; ſans qu'on leut eût fait faire téparation, ſur les plaintes qu'ils avoient portées. Il ſoûtint qu'en neuf ans, les Corſaires François avoient inſulté, arrêté, ou pris plus de trois-cens Vaiſſeaux Hollandois. Il allegua cinquante-cinq Sentences, ou Ordres obtenus, contre ces gens-là & qu'il avoit en main, ſans qu'il les eût pu faire exécuter. Il ajoûta, que ces Pirates avoient oppoſé la force à la Juſtice, & que même ils avoient chaſſé de Toulon un Commiſſaire envoyé pat ordre du Roi, & n'avoient rien fait de ce qu'il leur avoit ordonné; & attaqué en plein jout le Conſul Hollandois de Marſeille, qu'ils avoient ſi ſott bleſſé, qu'ils l'avoient laiſſé comme mort dans la ruë.

Enfin il demanda quelques ſommes, que la Couronne devoit à la République. & du tems pour faire ſavoir aux EE. GG. ſes Maîtres, le mécontentement de S. M., & que cependant l'Arrêt des Effets des Hollandois fût levé, ou au moins diſſeré; & dit qu'il ne doutoit pas que ſes Maîttes ne ſatisfiſſent le Roi. Ce Prince lui tépondit en ces termes : *J'ai envoyé Mr. de Thou, en Hollande, pour y demander réparation de ce qui s'eſt paſſé, comme vous ſavez; & quand cela ſera fait, je ſai ce que j'aurai à faire, ſur vôtre demande; mais pour le préſent, je ne ferai rien du tout.*

L'Ambaſſadeur, avant que de ſe retirer, ajoûta ces mots : *puis qu'il ne plait pas à V. M. de m'accorder mes très-humbles prieres, j'en donnerai avis en Hollande. Je me ſuis au moins aquité de ce que mes Maîtres m'ont ordonné, & auſſi de ce qui eſt dû à V. M. elle-même; en lui faiſant la très-humble priere, que je lui ai faite à préſent.* Là-deſſus il ſe retira, ſans que le Roi lui dit rien de rude, ni le traitât mal autrement. Le Cardinal, qui étoit préſent à cette Audience, contre la coûtume, interrompit l'Ambaſſadeur, apparemment lors qu'il ſe plaignoit des Avanies des Pirates François, en diſant tout haut : *il ſemble que vous veuilliez faire ici le Déclamateur.* Mais Boreel lui répliqua : *Monſieur, j'ai l'honneur de parler au Roi*, & ſe tournant du côté du Roi, il lui dit : *Sire, je prie V. M. qu'il me ſoit permis de continuer*; & le Roi écouta ce qu'il avoit à dire. Cependant le Cardinal l'interrompit une ſeconde fois, lors qu'il parloit des ſommes, que le Roi devoit à l'Etat, en diſant à l'Ambaſſadeut : *mais vous ſavez qu'on a conſenti, que Mrs. les EE. GG. payaſſent aux Intéreſſez ces ſommes, en déduction des ſommes qu'ils doivent au Roi.* Sur quoi Boreel répartit : *J'ai déja répondu, que ſi Mrs. les Etats prétendoient les cent-mille Ecus des François, on pourroit alors préteadre une compenſation; mais que c'étoient des Particuliers, Su-*

jets des Provinces Unies, qui demandoient cette ſom- 1657.
me. Son Eminence, ſe tût là-deſſus, & l'Ambaſſadeur continua. Mais elle l'interrompit une troiſiéme fois, en diſant aſſez haut : *laiſſez parler le Roi, laiſſez parler le Roi.* Sur cela, l'Ambaſſadeur dit, en ſe tournant du côté du Roi : *Sire, je m'en vai fuir*; & le Roi l'écouta fort gratieuſement, juſqu'à la fin. D'autres racontent un peu autrement cette conférence, comme le dit (1) *Aitzema*. Quoi qu'il en ſoit, Boreel avoit ordre de preſſer vivement le Roi, de faire juſtice aux Etats. Il étoit en effet bien dur, d'entendre des plaintes de la France, pour deux Pirates qu'on lui avoit pris, & demander ſatisfaction là-deſſus; pendant qu'elle ne faiſoit aucune juſtice, pour un ſi grand nombre de Vaiſſeaux Marchands enlevez, dans le milieu de la paix; afin de ſatisfaire l'avarice du Cardinal & des autres, qui ptofitoient de ces Pirateries. Mais les Puiſſances, qui ſe ſentent ſupérieures, ſe choquent ſouvent de rien; pendant qu'elles ſont des injures atroces à celles qui leur ſont inferieures, ou qui n'ont pas le courage de leur réſiſter. Le Cardinal ſe donnoit bien garde de traiter de même Cromwel, qui n'étoit pas d'une humeur ſi patiente, & qui ſe ſeroit d'abord mis en état de ſe venger, ſi l'on eût fait le même tort aux Anglois. Le 26. d'Avril, (2) les Etats de Hollande réſolurent, que l'on prieroit l'Ambaſſadeut de France d'employer ſes bons offices, pour faire en ſorte que le Roi fît levet l'Arrêt qu'il avoit mis, ſur les Vaiſſeaux & ſur les Effets, que les Hollandois avoient en France; pour arrêter toutes les Pirateries; pout réparer les pertes, que l'on avoit cauſées en France à leurs Sujets; & pour leur faire rendre prompte juſtice, conformément au Traité de Marine, fait le 28. d'Avril, de l'an MDCXLVI., & à l'Edit du Roi fait le 30. de Mai, de l'an MDCLI. Les Etats de Hollande jugeoient encore qu'il faudroit, dans un autte Traité, ptévenit un ſemblable accident.

Comme on jugeoit, avec raiſon, que les Effets des Hollandois, arrêtez en France, étoient plus conſiderables que ce qu'ils potvoient devoir aux François; on ſe trouva embarraſſé, lors qu'on délibera s'il ne ſeroit pas à propos d'arrêter auſſi tout ce que les François avoient dans les Provinces. Cependant on crut que cet Arrêt pourroit au moins ſervir, en quelque maniere, à faire lever celui que l'on avoit mis en France, ſur les Effets des Sujets de l'Etat; ou au moins à les dédommager en partie, ſi on retenoit en France ce qui leur appartenoit; outre qu'on pourroit donner ordre aux Commandants des Vaiſſeaux de Guerre Hollandois, qui étoient en mer de ſe ſaiſir ſans diſtinction de tous les Bâtimens François, qu'ils pourroient atteindre; avec ordre néanmoins de ne les point piller, ni de les endommager, que le moins qu'il ſeroit poſſible.

Le même jour, il y eut une Ordonnance publiée, en toutes les Villes de Hollande, par laquelle on commandoit de ſaiſir tout ce qu'on y trouveroit appartenant aux François; & l'on défendoit, en même tems, d'amener de France aucun vin, ni aucun ſél, ni rien d'autre du crû de ce Païs-là, ni aucune Manufacture que ce fût, qui en vint. Les Etats Géneraux, excepté ceux de Zélande, firent publier une ſemblable défenſe le 11. de Mai.

Le 28. d'Avril, De Thou eut ſa premiere Audien-

(1) Là-même p. 51.
(2) Là-même p. 52. c. 2.

1656. dience des Etats Généraux, où il porta une (1) plainte très-amere, contre l'action de Ruiter, en prenant les deux Armateurs, dont on a parlé ci-deſſus, & dit *qu'il n'y avoit pas de circonſtance, qui ne fût digne d'une punition exemplaire*; comme ſi l'on n'avoit pas été aſſez inſtruit en Hollande, de la maniere, dont cette action s'étoit paſſée par les Lettres de Ruiter. Pour le prouver, il remarque que ce Vice-Amiral avoit arboré le Pavillon d'Angleterre, ce qui n'appartenoit qu'aux Corſaires de Barbarie; & qui étoit un ſtratagême, dont châcun ſe ſert ſur Mer, pour ſurprendre un Vaiſſeau qui s'enfuit, & que Des Landes avoit mille fois employé, depuis qu'il piratoit. Ruiter n'avoit employé cette adreſſe, que parce qu'il ſavoit bien que Des Landes fuiroit le Pavillon Hollandois; de peur que ceux, qui le portoient, ne vengeaſſent ſur lui les mauvais tours, qu'il avoit faits à leur Nation, depuis pluſieurs années.

L'Ambaſſadeur ſe plaignit enſuite, de ce que *Ruiter* avoit perdu le reſpect, qu'il devoit au Pavillon François, que le Pirate arboroit, & qu'il avoit fait venir ſa Chaloupe à ſon bord, comme ſi c'eût été un Vaiſſeau Marchand. Mais un ſimple Pirate, qui preuoit ſur Amis & Ennemis, ne méritoit pas qu'on eût plus d'égard pour lui. Mr. de Thou fit encore un Roman, en diſant que Ruiter avoit voulu obliger le Lieutenant de Des Landes, le piſtolet à la tête, de perſuader à ſon Commandant de venir trouver Ruiter; comme ſi c'eût été faire la Guerre au Roi de France, que de faire venir à ſon bord un Pirate; qui ne pouvoit refuſer d'y venir, de peur d'être pris par force, par la Flotte Hollandoiſe. Il ſe fâcha encore de ce que Ruiter, avoit débarqué en Eſpagne l'équipage des deux Vaiſſeaux, où néanmoins il avoua que les Eſpagnols l'avoient bien traité. Sur quoi il demanda *qu'on lui fit une prompte juſtice, & que celui, qui avoit commis cet attentat, fût puni de la derniere ſévérité.* Qu'auroit-on pu demander davantage, ſi pendant tout le regne de Louïs XIV. il eût gardé la foi des Traitez, avec les Etats & défendu toutes ſortes de Pirateries, ſur ſes Alliez, comme le Droit de Gens le demandoit? Il y auroit eu à la verité ſujet d'être étonné d'un procedé, comme celui-là, où la partie, qui ſouffroit une leſion énorme, étoit querellée ſur une vétille; pendant qu'on lui retenoit un grand nombre de Vaiſſeaux, & qu'on ne réparoit aucune des pertes exceſſives, que les Pirates François lui avoient cauſées. Mais il n'en faut accuſer ni le Roi, ni la Nation. Tout le mal venoit du Cardinal Italien, qui gouvernoit alors l'Etat; dont l'avidité étoit inſatiable, & qui n'avoit honte de rien. Il avoit dicté cette Harangue, & il dicta auſſi la Lettre du Roi, qui avoit commandé, comme il y eſt dit, à ſon Ambaſſadeur, qu'*avant que de parler d'aucune autre affaire, il demandât la réparation de cet attentat, la reſtitution des deux Vaiſſeaux, de leurs apparaux, de leur charge, de ce qui avoit été volé à ſes Sujets, qui étoient de l'équipage, de leur liberté & de ceux qui les commandoient, & le châtiment exemplaire de Ruiter; lequel, contre les Loix, s'étoit trouvé avoir deux Pavillons, avoit arboré celui d'Angleterre, & puis lui avoit ſubſtitué celui des Etats, & avoit encore voulu ſurprendre le Capitaine la Lande, le conviant, comme Ami de l'aller voir.* Il ſeroit difficile, de comprendre comment on pouvoit ſe plaindre en France de la Priſe de deux Armateurs, & en demander une juſtice exemplaire; après avoir pris pendant pluſieurs années des centaines de Vaiſſeaux Marchands, ſans faire aucune reſtitution; ſi le Cardinal, qui gouvernoit tout, avoit eu la moindre teinture de juſtice & de ſincerité. 1657.

Le *Baron de Guent*, qui préſidoit à l'Aſſemblée des EE. GG. répondit par un compliment, & dit *qu'on juſtifieroit ſi clairement le Droit, qu'on avoit eu de prendre les deux Vaiſſeaux, dont il s'agiſſoit, & la conduite de l'Etat; que l'Ambaſſadeur, qui étoit un grand Juriſconſulte, ſeroit obligé de convenir qu'on avoit eu raiſon.* Ceux qui auront lû l'Hiſtoire précedente, n'auront pas beſoin qu'on leur faſſe voir la juſteſſe de cette réponſe.

C'étoit là la principale plainte de l'Ambaſſadeur de France, mais il y en ajoûta encore une ſeconde, qui regardoit l'Ambaſſadeur des Etats à Paris, & qui conſiſtoit à lui reprocher de n'avoir pas traité le Roi aſſez reſpectueuſement; quoi qu'on ne lui pût objecter autre choſe, que de n'avoir nullement diſſimulé le tort, que l'on faiſoit à ſes Maîtres, & qu'il eût juſte ſujet de ſe plaindre d'avoir été interrompu par le Cardinal.

Il courut peu de tems après, un bruit, que De Thou avoit apporté une grande ſomme d'argent, pour s'en ſervir à gagner quelques Membres des Etats, & à mettre de la diviſion entre les Provinces; afin qu'on ne fît rien, contre la France. Les Etats de Hollande, ayant été avertis de cela, (2) firent propoſer un Formulaire de ſerment, aux Etats Généraux, pour l'envoyer par tout, par lequel les Magiſtrats devoient s'obliger que, dans les déliberations, où l'on devoit entrer, touchant les entrepriſes de la France contre les Habitans des PP. UU. ils ne ſe laiſſeroient prévenir, par aucune vuë d'interêt particulier; Qu'ils diroient leur avis, avec ſincerité, n'ayant en vue, que le ſeul bien de l'Etat: Que ſi on leur propoſoit en particulier de leur faire rendre à eux, ou à leurs parens, & amis, ce qui leur avoit été ſaiſi; ils rejetteroient ces offres, & en donneroient connoiſſance à ceux, chez qui ils devoient opiner, ſur cette matiere. S'il y eut quelque choſe de vrai, dans ce bruit, il faut avoüer que le Cardinal, qui n'avoit dans ſa Politique aucuns principes de probité, & de deſintereſſement, jugeoit des autres, ſelon ſa propre diſpoſition. Les EE. GG. (3) donnerent une réponſe par écrit à la Harangue de De Thou, où ils décrivoient les inſultes, & les violences que les Vaiſſeaux Marchands des Hollandois avoient ſouffertes de la France. Ils inſiſtoient enſuite ſur les dédommagemens, qu'ils demandoient des pertes, qu'ils avoient faites, au milieu de la Paix, & malgré les Traitez, que la République avoit avec la France. Ils propoſerent encore les meſures, qu'on pourroit prendre, pour prévenir à l'avenir de ſemblables deſordres; & pour rétablir l'ancienne amitié; & la confiance réciproque, qui avoit été entre les deux Nations. Comme on preſſoit cet Ambaſſadeur d'entrer en conférence, ſur ces matieres, (4) il s'excuſa ſur ce qu'il n'étoit chargé, que de demander la reſtitution des deux Vaiſſeaux, pris par Ruiter. On lui fit connoître, que les Etats ne commenceroient jamais la négotiation, par la reſtitution de ces deux Bâtimens; & il envoya un Courrier au Roi, pour l'inſtruire de la diſpoſition des EE. GG. des Provinces Unies.

L'Ambaſſadeur, (5) déclara le 25. de Mai, que le

(1) Voyez-la en François, telle que De Thou la donna après l'avoir recitée, dans *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 52.

(2) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 53. & 54.
(3) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 54. & ſuiv.
(4) Là-même n. 51.
(5) *Aitzema* p. 57.

1657. le Roi n'entendroit point à donner la Main-levée, de ce qui avoit été arrêté, que ces Vaiſſeaux ne fuſſent au préalable rendus; mais qu'il la donneroit, dès qu'on auroit fait venir ces deux Bâtimens ſur les côtes de Picardie; après quoi on pourroit auſſi traiter de renouveller l'Alliance, & le Traité de Marine. Il offrit encore, de la part du Roi, de faire ceſſer les hoſtilitez, qui ſe pourroient faire par mer, contre les Sujets des Etats; pendant qu'on négotieroit. Les Etats demanderent là-deſſus dans un Mémoire, du 31. de Mai, qu'on rendit une bonne & courte juſtice à ceux d'entre leurs Sujets; qui demandoient en France le dedommagement de leurs pertes. Pour faciliter le Traité qu'ils propoſoient, ils y diſoient qu'on pourroit préalablement relâcher tous les Vaiſſeaux, qui avoient été pris ou arrêtez, de part & d'autre, depuis le 28. de Fevrier, & que par conſéquent, on leveroit les arrêts & les ſaiſies, qu'on avoit faites en France, & dans les PP. UU. Les Etats joignirent à ce Mémoire, une liſte de tous les Bâtimens Hollandois, qui avoient été pris par la Regine & le Chaſſeur; par où il paroiſſoit que c'étoient de véritables Pirates, quoi qu'ils appartinſent au Roi. On y joignit auſſi une autre liſte, où étoient tous les Vaiſſeaux & les Effets, dont on demandoit la reſtitution, en conſéquence des Sentences des Juges de la Marine & des ordres du Roi.

Cependant comme la France tiroit tout en longueur, les Amirautez preſſoient inſtamment les Etats Généraux, d'envoyer des Vaiſſeaux de l'Etat devant les Ports de France, & les embouchures des rivieres, d'où les Armateurs François avoient accoûtumé de ſortir, pour y croiſer & tâcher de les prendre. On preſſoit d'autant plus ce Projet, qu'il étoit à craindre, que, par les longueurs de la France, la ſaiſon de tenir la mer ne paſſât. Ces inſtances furent cauſe que De Thou (1) propoſa le 16. de Juin de la part du Roi, de donner Main-levée de tout ce qui avoit été arrêté en France, appartenant aux Hollandois; dès que les Etats auroient promis de rendre les deux Vaiſſeaux qu'il redemandoit, & envoyé à Ruiter leurs ordres pour cela. Le même Ambaſſadeur offroit de renouveller les anciennes Alliances, & les Traitez de Marine. Il dit encore que celui qui avoit été fait en MDCLV. avec les Villes Hanſéatiques, pourroit être étendu aux Sujets des PP. UU. pour en jouir, pendant trois mois, en attendant qu'on pût convenir d'un Traité particulier avec l'Etat: Que le Roi, ſon Maître, feroit rendre aux Hollandois bonne & breve juſtice, ſur les Effets, qu'ils redemandoient.

Si on ne ſavoit de l'Hiſtoire de ce tems-là, que ce qu'on en peut recueuillir des Actes, dont on vient de parler; on auroit de la peine à comprendre comment la Cour de France ſe radoucit ſi promptement, après avoir débuté avec tant de hauteur. Mais outre que le Cardinal n'étoit nullement un homme de cœur, il y eut deux choſes, qui purent contribuer à ce changement. La premiere étoit que (2) l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, voyant que les EE. GG. étoient extraordinairement irritez de l'arrêt, que l'on avoit mis ſur les Vaiſſeaux & ſur les Effets des Hollandois, leur avoit offert au nom de D. *Juan d'Autriche*, qui étoit alors Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols, *tout ce qui pourroit dépendre de ſon pouvoir, & l'aſſiſtence des Forces de S. M. C. ſi, par hazard, les affaires étoient portées à de plus grandes extrémitez.* Il ajoûta, *que S. M. étoit prête à recevoir les propoſitions, que LL. SS. voudroient lui faire, pour le bien, & pour la liberté du commerce, dans la ſureté duquel ſes Sujets étoient ſi intereſſez; & que S. M. ſouhaitoit de les favoriſer, avec la même paſſion que ſes Ennemis tâchoient de les troubler & de les détruire; comme tout le monde le voyoit, par leur injuſte conduite, au dommage irréparable de leurs Sujets.* Le Cardinal, qui étoit averti de tout, & qui ſouhaitoit paſſionnément que le Roi de France ſe rendit maître des Païs-Bas Eſpagnols, ne put pas ne point craindre que les Etats ne fiſſent au moins une Alliance défenſive, avec les Eſpagnols, pour ce Païs-là. Mais le tems de faire une ſemblable Alliance, contre la France, n'étoit pas encore venu; ce ne fut que dix ans après, que les EE. GG. s'apperçurent qu'il leur étoit auſſi néceſſaire de ſoûtenir l'Eſpagne, dans les Païs-Bas, qu'il l'avoit été pour la France, de les ſoûtenir eux-mêmes contre les Eſpagnols. 1657.

L'autre choſe, qui l'engagea à entrer en un accommodement avec les Etats, fut la défenſe que les EE. GG. excepté ceux de Zélande, firent d'amener aucunes Marchandiſes de France; par le moyen deſquelles les François tiroient, tous les ans, de très-grandes ſommes de Hollande; & par où le Roi profitoit auſſi des droits de ſortie. On faiſoit monter le provenu de ces Marchandiſes, pour ceux qui les vendoient, (3) à plus de trente millions. Si cette ſomme paroit exceſſive aujourdhui, on doit penſer qu'alors il y avoit en France diverſes Manufactures, qui n'étoient pas encore établies en Hollande, comme elles l'ont été depuis; comme celles des Etoffes de Soie, des Chapeaux, du Papier & autres, qui s'y ſont établies, depuis peu d'années. Quoi qu'il en ſoit, cette défenſe des EE. GG. faiſoit beaucoup crier une infinité de Marchands & d'Ouvriers, dont les derniers n'avoient pas de quoi vivre; parce que les premiers avoient ceſſé de les faire travailler, de peur d'être trop chargez de marchandiſes, ſi la défenſe des Etats ſubſiſtoit. Les Zelandois, à la verité, apparemment pour tirer de l'avantage de l'interdiction du Commerce de France en Hollande, ne voulurent pas le défendre chez eux; mais cela dura trop peu, pour en profiter.

Pour revenir à nôtre Hiſtoire, les EE. GG. ayant obtenu du Roi de France à peu près ce qu'ils pouvoient ſouhaiter, dans la conjoncture, où ils étoient; ſoit pour leur honneur, ſoit pour le dédommagement de leurs Sujets; ils acceptérent le 20. de Juin, les offres de l'Ambaſſadeur de France, & en écrivirent même au Roi. Ils écrivirent auſſi le lendemain à Ruiter, qu'ils étoient raccommodez avec la France, & lui ordonnerent de renvoyer au plus prochain port de France le Vaiſſeau nommé le Chaſſeur, qu'ils ne ſavoient pas encore avoir été envoyé en Hollande; & de rendre tout ce qui avoit été trouvé dans ce Bâtiment, avec le Canon de la Regine, qui avoit été reſervé, & d'employer toutes ſortes de moyens, pour ravoir la Regine; qui avoit en effet été vendu, (4) un peu trop promptement, aux Eſpagnols; comme non ſeulement l'Amirauté d'Amſterdam, mais encore les Etats le jugerent. Ils lui défendirent auſſi de prendre aucun Vaiſſeau François, à moins qu'il ne fût ſurpris, en inſultant un Vaiſſeau Hollandois. On fit d'abord ſortir des priſons

(1) *Aitzema* là-même p. 63.
(2) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 56. col. 2.
(3) Voyez la Vie de Jean de Witt T. I. c. 4.
(4) *Aitzema* Livre XXXVII. p. 57. c. 2.

1657. ſons de l'Amirauté les deux Capitaines, qui avoient été pris, ſur ces deux Vaiſſeaux, avec tous leurs papiers, & on les envoya à l'Ambaſſadeur de France; en lui faiſant dire que, dans trois mois, on rendroit la Regine, ou au moins la valeur.

Après cela, on s'attendoit de recevoir inceſſamment la ratification de France; mais il ſe paſſa quelques ſemaines, ſans qu'elle vint. On la demanda à De Thou, mais il ne l'avoit point; & quoi que cet Ambaſſadeur pût dire, que tout ce qu'il avoit fait avec les Etats ſeroit infailliblement ratifié, on ne lui ajoûtoit point de foi. Il reçut une Lettre du Roi écrite de Sedan, du 27. de Juillet, & ſignée par le Roi. Il la remit aux Députez des EE. GG. pour les tirer de l'inquietude où ils étoient. C'étoit une Lettre pleine d'amitié, où le Roi traitoit les EE. ſelon l'uſage ordinaire de *grands Amis, Alliez & Confederez*. Il leur diſoit „ qu'il avoit reçu leur Lettre, qui lui eût „ été préſentée par le Sr. Boreel, leur Ambaſ„ ſadeur, s'il eût été en une de ſes Maiſons, „ ou en une de ſes Villes, où il auroit pu ſe „ rendre; mais qu'elle lui avoit ſeulement été „ remiſe, par le Comte de Brienne, qui étoit „ demeuré auprès de la Reine ſa Mere, pen„ dant qu'il s'étoit rendu à l'Armée qui aſſié„ geoit Montmedi; afin de faire naître des pen„ ſées de paix à ſon ennemi (*aux Eſpagnols*) „ qui, pour avoir traité avec les Etats, ne laiſſoit „ pas de l'être de leur République; ayant de „ la peine à voir un Etat ſi floriſſant, qui fai„ ſoit au tems paſſé une partie de ſa Monar„ chie: Que la Lettre des Etats lui avoit été „ d'autant plus agréable, qu'il y avoit remar„ qué l'ancienne affection, qu'ils avoient toûjours „ euë pour la Couronne de France, & qu'ils „ étoient perſuadez qu'il étoit dans la diſpoſi„ tion de rendre plus étroite l'amitié ſincere, „ qui avoit été entre les deux Etats &c. Il continuoit ſur ce ton, & parloit de la promptitude, avec laquelle il avoit fait exécuter ce que De Thou leur avoit promis, qui étoit apparemment la Main-levée des Effets des Hollandois, qu'on avoit arrêtez en France. Il ſe remettoit, du reſte, à ſon Ambaſſadeur à la Haie.

Cependant comme le Roi ne diſoit pas qu'il ratifioit ce que Mr. de Thou avoit offert aux Etats, de ſa part, & de ce dont ils étoient convenus; ils en firent porter des plaintes à cet Ambaſſadeur, (1) qui donna un Mémoire aux Etats, daté du 6. d'Août, où il leur fit remarquer que par la Lettre, dont on vient de rapporter une partie, „ le Roi confirmoit tout ce dont „ ſon Ambaſſadeur étoit convenu, par ſes Mé„ moires, avec les Députez de l'Etat, & qu'ain„ ſi après les avis aſſurez, qui étoient arrivez „ de toutes parts, de l'exécution générale des „ Main-levées; il étoit prêt de recevoir toutes „ les propoſitions qui lui ſeroient faites de leur „ part, pour le renouvellement de l'Alliance & „ du Traité de Marine. C'eſt de quoi il les „ prioit de vouloir informer leurs peuples, afin „ de chaſſer la plus dangereuſe ennemie de l'A„ mitié, qui eſt la Défiance; qui apportoit en„ core de l'interruption au commerce, & de „ rétablir, en ſa place, une parfaite Confiance. Néanmoins la confirmation préciſe ne venant point, les Etats impatiens crurent qu'on les joüoit, & firent de nouveau (2) défendre le commerce avec la France le 8. du Mois, & réſolurent que ſi dans dix jours la Ratification ne venoit pas, on donneroit ordre de recommencer les hoſtilitez par mer. Mais le Roi confirma tout le jour ſuivant, & les Etats l'apprirent. Il ſemble qu'ils avoient ſoupçonné que le Cardinal les joüoit, parce qu'ils ne pouvoient croire qu'il eût ſi promptement changé, en leur faveur. Mais on ne connoiſſoit pas aſſez, dans les PP. UU. le peu de courage de ſon Eminence. Ils publierent donc chez eux la Paix, le 17. d'Août, avec une Lettre du Roi du 9. de ce même Mois, qui mettoit la choſe hors de doute. 1657.

L'Ambaſſadeur eut encore une Audience, le 16. d'Août, où il fit un diſcours, dans lequel il aſſura les Etats de nouveau de l'amitié du Roi; leur témoigna qu'il ſouhaitoit fort qu'ils ne fiſſent pas la guerre au Portugal, & leur dit qu'il avoit envoyé à la Reine Régente de ce Royaume, pour la porter à un accommodement. Il propoſa encore aux Etats d'être Médiateurs avec lui de la paix, entre la Suede & le Danemarc.

Il préſenta de plus un (3) Mémoire aux Etats du 27. d'Août, où il dit que ſon Roi avoit fait ajoûter dans l'Ordonnance de Main-levée, que leurs Sujets joüiroient, pour trois mois, des mêmes avantages qui avoient été accordez aux Villes Hanſeatiques & après, juſqu'à ce qu'autrement eût été ordonné. Mais il demanda en même tems aux Etats Generaux, de vouloir défendre à leurs Sujets de ne ſe charger pas de Marchandiſes de Contrebande, & de faire ſéverement punir ceux qui prenoient des commiſſions à Oſtende, pour piller & ſaccager, ſous le nom des Sujets du Roi d'Eſpagne, & ſous ſon Pavillon, les côtes de Normandie & de Bretagne, comme l'avoit fait, il n'y avoit pas long-tems, un Capitaine Hollandois. Il demanda de plus que le Vice-Amiral Ruiter eût ordre de rendre les Matelots François, qui pouvoient être ſur ſon Bord, comme il l'avoit promis, & cela conformément aux uſages de la Marine.

Cependant, comme l'Ambaſſadeur ne ſe preſſoit point de venir à la concluſion de l'Alliance & du Traité de Marine, (4) on lui fit demander s'il n'avoit point reçu les ordres d'y travailler, & de regler les compenſations des pertes, que les Sujets de l'Etat avoient faites; & ſi la nouvelle publication pour leur faire joüir des Privileges des Villes Hanſeatiques, n'étoit que pour trois mois; parce qu'on pourroit ne point limiter ce tems, qui paroiſſoit trop court. On remercia, en même tems l'Ambaſſadeur de ſes bons offices, pour faire ôter les droits des taxes étrangeres ſur les Vaiſſeaux Hollandois, & l'on marquât que l'on ſouhaiteroit que l'ordre proviſionnel devint perpetuel. De Thou répondit qu'il attendoit encore des ordres, pour le Traité, qu'il ne doutoit pas que le reſte ne ſe fit, & promit de nouveau ſes bons offices pour cela.

La Ville de Munſter brouillée avec ſon Evêque, qui l'aſſiégeoit, avoit eu recours en MDCLV. à la Médiation des Etats Généraux, & cette affaire qui dura juſqu'à cette année fut enfin accommodée. Mais n'ayant aucune liaiſon, avec les affaires particulieres des Etats, nous ne nous y arrêterons point.

Comme l'on joüiſſoit de la Paix, depuis longtems, & qu'il étoit néanmoins néceſſaire d'entretenir quelques troupes, pour les cas imprévûs; le

(1) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 61.
(2) Voyez le recueil des Placards T. II. p. 550.
(3) Là-même p. 68. col. 2.
(4) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 69.

1657. le Rhin-grave, qui avoit de l'emploi dans l'Armée, fut prié de dire dans quel état il l'avoit trouvée depuis dix, ou onze ans. Il dit que la plus grande partie de la Cavalerie étoit compoſée de gens nouvellement levez, & peu exercez; qui avoient en quelque maniere acheté ces places, en ſervant quelques Mois pour rien; qui ſe mêloient de l'Agriculture, ou de négoce, parmi le peuple; de gens, qui ne connoiſſoient la guerre, que par ouï-dire, qui ne cherchoient pas même de l'avancement dans l'Armée, mais ſeulement à faire ſubſiſter leurs familles plus commodément; qu'on pouvoit voir facilement le peu de fonds, qu'on pouvoit faire ſur ces ſortes de gens; qu'il avoit trouvé qu'ils montoient de jeunes chevaux, plus propres à mettre en deſordre un Eſcadron, qu'à rendre du ſervice; qu'il en étoit de même des Officiers, qui montoient des Chevaux trés-mal équippez, & peu propres à ſervir. Il dit encore qu'il y avoit trop de Carabins, au lieu qu'on n'avoit accoûtumé, que d'en avoir trés-peu parmi les Cuiraſſiers, & de ne leur donner que des commandemens inferieurs à ceux des précedens.

Il ne parla pas plus avantageuſement de l'Infanterie, comme étant compoſée de Soldats nouvellement levez, qui ne connoiſſoient pas même bien leurs propres Officiers, & qui n'en étoient pas bien connus; ce qui ne pouvoit cauſer, que du deſordre, & étoit contraire à l'ordre établi; ce qui les rendoit incapables de ſervir. On voit par-là, que ces Troupes ne pouvoient être d'aucun uſage, & que la République fut bien heureuſe, de ce qu'il n'y eût eu aucune guerre en ce tems-là.

Il s'étoit gliſſé (1) divers abus dans les Droits, que l'on faiſoit lever ſur les Vaiſſeaux Hollandois; ſur quoi il fut trouvé à propos d'envoyer des Ambaſſadeurs en Danemarc, pour faire redreſſer ces deſordres, ſur leſquels on peut conſulter l'Inſtruction qu'on leur donna; car le détail ſeroit trop long ici.

Cependant les deux Couronnes du Nord, qui ne ſont pas fort long-tems amies, commencerent à ſe brouiller & à faire des hoſtilitez, l'une contre l'autre. Le Roi de Danemarc en écrivit aux Etats Généraux, le 3. de Juin, & dit qu'il étoit réſolu de déclarer la Guerre à la Suede, à cauſe des violences qu'elle faiſoit, & du deſordre qu'elle cauſoit à la navigation de la Mer Baltique; duquel ils s'étoient déja plaints l'année précedente, en exhortant Sa M. D. de mettre ordre à cela; comme ayant fait avec lui un Traité de Garantie là-deſſus, pour la ſureté de la navigation. On trouvera le détail de ſes plaintes dans l'Auteur, cité en marge. Cependant les Ambaſſadeurs de France & de Brandebourg preſſoient les EE. de s'entremettre, pour tenir ces deux Puiſſances en paix. Le Duc de Holſtein Gottorp faiſoit de ſemblables inſtances. Le Danemarc ſembloit devoir les écouter, parce qu'il n'étoit pas trop en état de réduire les Suedois, par la force, à ne point troubler le négoce de la Mer Baltique. (2) Le Roi de Suede ſembloit auſſi y devoir prêter l'oreille, parce que ſes affaires n'alloient pas bien en Pologne; qu'il ne pouvoit ni retenir, ni contraindre à demeurer en repos, à cauſe des dommages qu'elle avoit reçus de ſa part, & l'impoſſibilité, où il étoit d'avoir trois armées en même tems, dont l'une auroit dû être en Livonie, & 1657. en Ingrie; pour y garder ce que les Moſcovites n'avoient pas encore pris; une autre, en Pologne; & une troiſiéme, pour l'oppoſer au Danemarc. Ce ſont là les ſuites naturelles des entrepriſes, dans leſquelles on s'engage, ſans être en état de les bien ſoûtenir. On ne ſait de quel côté ſe tourner, faute des forces néceſſaires, pour ſe conſerver une ſuperiorité; qu'on ne ſauroit maintenir, comme on le ſouhaiteroit, & comme il ſeroit néceſſaire, pour ne pas perdre les fruits de tant de dépenſes & de fatigues.

Le 11. de (3) Juin, on vit paroître la Déclaration de guerre du Danemarc, contre la Suede, où il lui réprochoit diverſes violations des Traitez, & en particulier la guerre qu'il avoit faite à ceux de Dantzik, quoi que cette Ville eût été compriſe dans le dernier Traité des deux Couronnes; les Droits qu'il avoit impoſez aux Vaiſſeaux Danois, auſſi bien qu'aux autres, qui mouilloient à la Rade voiſine de cette Ville, ce qui étoit contraire au même Traité, & cela en vertu du *domaine de la Mer*, qu'il prétendoit appartenir à la Suede. Les Suedois ne manquerent pas d'y répondre, & l'on trouvera leur réponſe * dans *Puſendorf*. Les EE. GG. firent auſſi (4) un nouveau Traité avec le Danemark, qui fut ſigné le 17. de Juin MDCLVII. Ce Traité ne paſſa que pour une *Ampliation*, comme on le nomme, du Traité de Garantie, que le Roi & les Etats avoient fait l'année précedente. Ils s'engageoient de le ſecourir de ſix-mille hommes bien équippez, dans l'eſpace de trois mois, après avoir été avertis; & le Roi, dans un ſemblable cas, s'obligeoit à leur fournir quatre-mille hommes, pour les ſecourir. Il n'eſt d'ailleurs fait aucune mention de la Suede; quoi que le Traité ſoit daté du 27. de Juin. Il y eut quelque explication, concernant les Vaiſſeaux Hollandois, qui entroient dans le Belt, ou dans l'Oreſund, que l'on trouvera dans l'Auteur déja cité.

L'Armée Danoiſe de terre campa, environ à la Mi-Juin, entre Hambourg & Lubek, forte de ſeize-mille hommes. Outre cela, le Roi de Danemarc avoit une Flotte de quarante Vaiſſeaux de guerre, avec cinq Yachts, & trois Vaiſſeaux équippez en Hollande. (5) Il ſembloit d'abord qu'ils avoient deſſein d'envahir la Pomeranie, & ils demanderent au Duc de Meklembourg, qu'il fermât le paſſage aux Suedois. Mais ce Prince répondit, qu'il vouloit demeurer neutre. Les Danois entrerent, en ſuite, dans le territoire de Breme. Nous ne ſuivrons pas les évenemens de cette guerre, dont les Etats Généraux ne ſe mêlerent pas ouvertement; quoi qu'ils favoriſaſſent le Danemarc, à qui elle ne fut pas avantageuſe. (6) Quoique les Etats Généraux euſſent fait l'Alliance, que l'on a dite, avec cette Couronne; le Traité de Marine n'étoit pas encore fait, & il s'y rencontroit des difficultez. Les Danois diſoient qu'il n'y avoit point de meilleurs moyens, pour finir promptement cette guerre; que de rompre tout commerce, avec les Suedois. Il arriva qu'il vînt alors onze Vaiſſeaux Hollandois, de Stockholm & d'autres Ports de Suede, chargez de fer, de cuivre, de poix & de goudron, avec

(1) Là-même p. 63.
(2) Voyez les conſultations, qui ſe firent de part & d'autre, dans *Puſendorf* Vie de Charles Guſtave Liv. IV. n. 55. & ſuiv.

(3) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 99. & ſuiv. & *Puſendorf* Lib. IV. n. 68.
* Liv. IV. p. 70. de la Vie de Charles Guſtave.
(4) Voyez-le dans le même Liv. XXXVII. p. 102.
(5) Là-même n. 71.
(6) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 103.

1657 avec quelques pieces de Canon. Les Gens du Roi de Danemark les arrêterent, dans le Sund; comme étant des marchandiſes Suedoiſes. Mais les Ambaſſadeurs des LL. GG. obtinrent adroitement qu'on les relâchât; en diſant que ces marchandiſes appartenoient aux Hollandois, qui en avoient beſoin, pour leurs Flottes, & nullement aux Suedois. Ces Ambaſſadeurs eurent encore aſſez de peine à faire relâcher deux autres Vaiſſeaux, qui venoient de Suede, pour aller à Hambourg, & dont l'un étoit chargé de deux-cent pieces de Canon, & l'autre de pluſieurs utenciles de fer, & de quelques autres marchandiſes. On les arrêta au Sund, comme chargez, pour les places des Suedois, ſur la Mer Baltique, qui pouvoient avoir beſoin de ce qu'ils portoient. Les Danois diſoient qu'on ne pouvoit pas avoir beſoin de tant d'Artillerie à Hambourg; quoi que ce ne fût pas pour l'uſage de cette Ville, qu'on les portât, mais pour les vendre à ceux, qui les voudroient acheter. Après bien des difficultez, le Roi de Danemarc les laiſſa partir, à condition qu'ils feroient voiles pour la Hollande, & qu'ils n'entreroient point dans l'Elbe; auquel cas les Vaiſſeaux de guerre, que le Roi avoit ſur cette riviere, ne manqueroient pas de les ſaiſir. Je rapporte ceci, comme un exemple de ce qui arrivoit très-communément aux Marchands de Hollande & de Zélande, & qui produiſit une infinité de négotiations, de Traitez, ou au moins de renouvellemens de ceux qui avoient été faits auparavant, comme on le trouvera dans *Aitzema*, (1) ſur cette année. Il faudroit faire de grands Volumes, ſur peu d'années, s'il falloit s'arrêter ſur cette ſorte de choſes.

Le Roi de (2) France & les Etats Généraux firent, en ce tems-là, tout ce qu'ils purent, par leurs Miniſtres, pour porter les deux Couronnes à la Paix, mais inutilement. La jalouſie mutuelle, qui étoit entre elles, comme elle l'avoit toûjours été, firent qu'elles n'écouterent pas les raiſons de leurs Anciens Amis; qui ne ſouhaitoient point que l'une, ou l'autre Puiſſance vint à ſuccomber entierement, mais qu'elles conſervaſſent toutes deux leurs Droits. Ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de ce tems-là ont expoſé fort au long les raiſons qu'elles avoient de vivre en paix. On les pourra trouver dans (3) *Pufendorf*, qui s'eſt fort étendu ſur cette matiere. Ce fut en vain, que l'on entra en traité là-deſſus, & que les Ambaſſadeurs des Puiſſances amies leur repréſeoterent les raiſons de ne point faire la guerre.

Le Roi de Suede envoya (4) quelques troupes, pour s'oppoſer aux progrès des Danois, & s'avança en ſuite lui-méme, ſur la fin de Juin, du côté de la Pomeranie. Cependant Wrangel les obligea de ſortir des Terres de Brême, & peu de tems après Charles-Guſtave marcha dans le Holſtein, pour contraindre les Danois d'abandonner la Jutlande. Mais il la trouva trop bien gardee, pour l'emporter d'emblée, comme il l'avoit cru. Fridericſodde, qu'il croyoit n'être qu'un méchant Fort, ſe trouva une Place conſiderable, avec une garniſon de ſix-mille hommes des meilleures Troupes de Danemarc. Elle eſt dans la partie Méridionale de la Jutlande, vis a vis de la Fionie, ou de l'Ile de Funen, qu'on ne pouvoit 1657.
guére attaquer, en laiſſant cette place derriere ſoi. Le Roi ne pouvant ſe promettre de la prendre, auſſitôt qu'il l'avoit cru, laiſſa ſur les lieux Wrangel, & s'en alla à Wismar; pour être plus proche de l'Allemagne & de la Pruſſe, & pour voir de plus près ce que produiroit l'arrivée de la Flotte, qu'il attendoit. *Bie Reutiern* la commandoit, & l'on ſe flattoit que, s'il battoit celle des Danois, il réduiroit le Danemark, en un très-mauvais état.

Elle arriva, peu de tems après, forte de vingt-ſix Vaiſſeaux de Guerre du Roi, avec vingt Vaiſſeaux Marchands, armez en guerre. Elle attaqua le 22. de Septembre la Flotte Danoiſe, près de l'Ile de Moon, mais ce ne fut, que de loin; parce que les Danois ſe retiroient devant lui, non pour le fuir, mais pour donner le tems à huit Vaiſſeaux de leur Nation, qui étoient à Coppenhague, de les joindre, & pour attendre Witte Wittensz. Vice-Amiral Hollandois; qui venoit avec dix-huit Vaiſſeaux de ſa Nation, & qui n'étoit pas loin d'Oreſund. Cela fit que, le lendemain, les Flottes firent encore la même maneuvre; les Danois s'éloignant toûjours, comme ils avoient fait le jour précedent. L'Amiral Suedois mal-traita auſſi beaucoup celui de Danemark, qui reçut, dit *Pufendorf*, (5) cinq-cens coups de canons, & qui fut obligé de ſe faire remorquer par deux Chaloupes. Il aſſure que ce Vaiſſeau perdit cent-cinquante hommes de ſon Equipage. Il dit encore qu'il y eut auſſi un Vaiſſeau Suedois, nommé *la Marie*, qui fut fort mal-traité; mais il ajoûte qu'il y eut d'autres Capitaines de la Flotte Suedoiſe, qui ne firent pas bien leur devoir; ce qui rendit ce combat, & la dépenſe, qui avoit été faite, pour équipper cette Flotte, tout-à-fait inutiles. Charles-Guſtave ne laiſſa pas de lui faire tenir la mer tout l'Automne, parce qu'il s'étoit flatté de voir une Flotte Angloiſe dans le Sund; mais elle ne vint point. Cromwel étoit trop habile homme, pour contribuer à rendre un Prince, auſſi inquiet que le Roi de Suede, maître ſeul de toute la Mer Baltique.

Cependant Wrangel prit deux Forts, dans la Jutlande, & attaqua Fridericsodde, qu'il emporta le 6. de Novembre, après deux Mois de Siege. Depuis cela, il ne ſe paſſa rien de conſiderable en Jutlande; où l'Armée Suedoiſe prit des quartiers d'hiver. Il y eut encore quelques Troupes Suedoiſes, du côté de la Norvegue, & en Scanie ou Schoonen; mais ſe fut plûtôt pour ſe défendre, que pour attaquer.

Cependant (6) comme l'on commençoit à craindre, en Hollande, pour le Danemarc, & qu'on avoit même prévu, en partie, ce qui arriva; on ne s'étoit pas fort preſſé de ratifier le Traité d'Elbing; par lequel les Suedois prétendroient que les LL. ſeroient obligez de leur donner du ſecours, contre les Danois, en cas que ces derniers ne vouluſſent pas faire la paix. Quelques Provinces ſouhaitoient qu'on expliquât quelques endroits du Traité, & que l'on échangeât les ratifications; d'autres ne ſe preſſoient nullement, comme *Pufendorf* le ſoupçonne, parce qu'elles ſavoient qu'il faudroit rompre avec la Suede, en faveur du Danemarc; qui n'étoit pas en état, comme on croyoit, de ſe ſoûtenir, par ſes ſeules forces, contre la Suede. On s'étoit en effet engagé (7) par

(1) Voyez auſſi les *Réſolutions Sécretes*, ſur cette année dans le Tome à part, imprimé en 1719.
(2) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 106.
(3) Vie de Guſtave-Adolfe Livre IV. n. 55. & ſuiv.
(4) Là-même p. 71. & ſuiv.
(5) Ce nombre paroît exceſſif.
(6) Là-même p. 87. & ſuiv.
(7) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 100;

1657. par le Traité, de MDCXL. qui avoit été renouvellé avec Friderie III. Roi de Danemarc, & ſigné de nouveau à Coppenhague le 17. de Juin, de le ſecourir. Ce Traité portoit que le Roi & les Etats s'entrefourniroient, en cas de beſoin, ſix-mille hommes, ou l'équivalent. Les bons ſuccès de l'Armée Suedoiſe dans la Jutlande; d'où la Hollande tire tous les ans la plus grande partie du gros bétail dont elle a beſoin, firent qu'on y commença à ſe mettre en état d'empêcher la Suede d'envahir entierement les Terres du Roi de Danemarc.

On parla beaucoup, cette (1) année, d'une explication d'un endroit du Traité d'Elbing, que les EE. GG. des PP. UU. demandoient au Roi de Suede. Il n'avoit pas voulu s'engager de traiter, en tout, les Hollandois, comme les Suedois; puis qu'il avoit excepté *les Privileges ſinguliers de quelques Societez particulieres & de ſes Sujets*; par où il entendoit quelques Compagnies de Marchands Suedois, & de quelques particuliers de la même Nation, auxquels la Couronne de Suede avoit accordé des franchiſes; que Charles-Guſtave ne vouloit pas accorder aux Marchands Hollandois. Il y a bien de l'apparence, que les avantages, que les Suedois tiroient de ces Privileges, qui ne ſont point exprimez clairement, les mettoient en état de vendre les marchandiſes de Suede, à meilleur marché, que les Hollandois ne les pouvoient donner, ce qui les mettoit hors d'état d'en négotier. Il eſt ſeulement parlé du *Monopole de la Poix*, qui avoit été accordé à quelque Compagnie, qui en abuſoit, puis que le Roi de Suede étoit diſpoſé à l'ôter. Il vouloit que l'on ratifiât le Traité d'Elbing, tel qu'il avoit été conclu; mais la ratification ne vint point, & le Roi ne voulut pas s'engager à empêcher ce Monopole, dès que le tems du Privilege fut expiré. Ainſi toutes les négotiations, touchant la ratification du Traité d'Elbing, furent infructueuſes. On en verra le détail dans *Pufendorf*.

Cromwel, que la Suede vouloit engager à ſe déclarer, contre le Danemark, ne lui donnoit que des paroles; & il étoit viſible que ce n'étoit point de l'interêt de l'Angleterre, que la Suede fût ſeule maîtreſſe de l'entrée de la Mer Baltique. Cependant comme Charles-Guſtave, pendant toute cette guerre, ne reſſentoit aucune incommodité ſi fort, que le manquement d'argent, & qu'il croyoit que l'Angleterre en avoit de reſte; il voulut emprunter d'elle une bonne ſomme. Mais elle lui demanda, pour ſûreté, de lui hypothequer le territoire de Breme. Le Roi ne put s'y réſoudre, à cauſe des avantages, qu'il en retiroit. Cromwel, au contraire, inſiſtoit à avoir ce qu'il demandoit; mais comme tout cela n'aboutit à rien, on ne s'y arrêtera pas. *Meadows*, (2) Envoyé de Cromwel, à Coppenhague, dit naïvement aux Miniſtres de Danemark, que le Protecteur étoit également bien porté, pour les deux Couronnes du Nord, & qu'il prétendoit que les choſes fuſſent miſes entre elles, dans le même état, où elles étoient avant la guerre, & que le Danemark ne donnât aucunes terres à la Suede; pour la dédommager des dépenſes, qu'elle avoit faites. On ſût que Cromwel lui-même avoit dit à Nieuport, Ambaſſadeur des EE. GG. en Angleterre, qu'il prendroit ſoin, en toutes manieres, de conſerver le Danemark, en ſon entier; & qu'il n'en étoit plus, comme il avoit été autrefois, qu'il étoit permis d'envahir des Royaumes entiers. La Suede lui fit dire que, ſi cela étoit vrai, le Danemark devoit rendre aux Suedois la Scanie, la Hollande, & le Païs de Bleekingue; Terres, qu'on avoit autrefois arrachées aux Suedois, quoi que la nature les eût ſéparées du Danemark, par la mer. Charles-Guſtave, pour engager Cromwel, donna ordre de lui offrir, s'il vouloit faire une deſcente, avec lui, dans la Seelande, pour envahir tout d'un coup tout le Royaume de Danemark; de le partager avec lui; de maniere qu'en retenant, pour la Suede, la Norwegue, la Scanie, la Seelande, & la Fionie; Cromwel auroit, pour l'Angleterre, toute la Jutlande, & le Duché de Brême, avec des immunitez pour le paſſage du Sund, que les autres Nations n'avoient point; à condition néanmoins, qu'il ne traiteroit point avec la Maiſon d'Autriche, ſans le conſentement de la Suede. Son Miniſtre, en Angleterre, eut encore ordre de dire, en cas que Cromwel rejettât ces offres, pourvu néanmoins qu'il voulût ſérieuſement attaquer le Danemark, en aidant la Suede à ſubjuguer la Norwegue, qu'il remettroit le Duché de Breme à l'Angleterre, qui lui pourroit ſervir à tenir dans le reſpect les Provinces Unies; à condition pourtant que la Couronne de Danemark paſſeroit, ſur une autre tête. Le Miniſtre Suedois avoit néanmoins ordre de ne parler pas d'abord de Brême; parce que le Roi ne vouloit point ſe défaire d'un Païs de cette conſéquence, entre l'Elbe & le Weſer, à moins que la Couronne de Danemark ne paſsât à un autre. Cela étoit d'autant plus facile alors, ſelon Charles-Guſtave, que la Flotte des EE. GG. comme on le dira dans la ſuite, étoit ſur les côtes du Portugal, & parce que, pendant le froid de l'hiver, on pourroit paſſer ſur la glace, dans les Iles Danoiſes. Il ſouhaitoit qu'on donnât toute la Jutlande au Duc de Gottorp, ſon Beau-Pere; quand même il faudroit donner à Cromwel les Comtez de Delmenhorſt, & d'Oldemhourg.

1657.

Le Roi de Suede donna encore ordre à ſon Miniſtre à Londres, de dire à Cromwel, qu'il étoit néceſſaire qu'il ſe déclarât promptement, ſur les propoſitions qu'il lui faiſoit; parce que l'état, où ſe trouvoit la Suede, demandoit une prompte réſolution. Cromwel vouloit que Charles-Guſtave entreprît de faire la guerre à la Maiſon d'Autriche, comme étant la plus grande ennemie de la Religion Proteſtante; car Cromwel faiſoit entrer la Religion, dans toute ſa conduite, autant que cela étoit poſſible, & exhortoit le Roi de Suede à ſe joindre à lui, pour la rendre floriſſante; comme on le voit dans les Lettres, que *Milton* a écrites à ce Prince, au nom du Protecteur. Mais le Roi de Suede lui fit répondre, qu'il ne pouvoit pas entreprendre de faire la guerre à l'Empereur, pendant qu'il avoit encore à faire, avec le Danemark. Il diſoit que, pour ſe défaire du Roi de Danemark, il falloit s'y prendre de bonne heure, & même avant l'hiver; parce que les EE. GG. ne pouvoient pas le ſecourir, en ce tems-là. Cependant Cromwel, qui n'avoit aucune envie de voir les deux Couronnes du Nord, ſur la tête d'un ſeul Prince, tira toûjours en longueur cette négotiation.

L'Hiſtorien (3) de Charles-Guſtave aſſure que *Van Beuning*, Ambaſſadeur des Etats, étant ennemi de la Suede, encourageoit les Danois à lui faire

(1) Voyez *Pufendorf* Vie de Charles-Guſtave Liv. IV. p. 88. & ſuiv.

(2) *Pufendorf* Liv. IV. n. 85.

(3) *Pufendorf* Liv. IV. n. 29.

1657. faire la guerre. Mais il eſt certain que ni les Etats, ni leur Ambaſſadeur, n'avoient aucune haine particuliere, contre la Suede; ſi le Roi avoit voulu demeurer en repos, & ſans entreprendre de charger le commerce de la Mer Baltique, de nouveaux droits. Mais un Conquerant, qui prétendoit ſoumettre le Danemarc, & ſe rendre ſeul maître de cette Mer, n'accommodoit nullement la République, non plus que l'Angleterre; parce que le commerce de ces deux Nations, dans cette même Mer, auroit entierement dépendu de lui.

Dès que le Roi de Danemark eut déclaré la guerre à la Suede, celle-ci demanda du ſecours aux Etats, conformément au Traité de Broeſembro; par lequel elle auroit pû obtenir de meilleures conditions des Danois; ſi les Etats ne s'en étoient pas mêlez, dans la vuë de conſerver le Danemark. On diſoit que le Comte d'Ulefeld avoit autrefois fait accroire aux Hollandois, que les Danois étoient pour la liberté du commerce de la Mer Baltique; mais que les Suedois vouloient en être ſeuls les maîtres. On ne craignoit point en Hollande que les Danois, dans l'état où étoient les choſes, puſſent entreprendre de troubler ce commerce, malgré la Suede, & les autres Puiſſances, qui y étoient intereſſées. On ne craignoit que la Suede, enflée des ſuccès avantageux, qu'elle avoit eus, dans la guerre de Pologne, à qui elle avoit ôté la Pruſſe.

Appelboom, Réſident de Suede à la Haie, faiſoit inutilement tout ce qu'il pouvoit, pour gagner la faveur des Etats. (1) Il arriva encore alors un accident, qui le rendit tout-à-fait desagréable à ceux, chez qui il faiſoit la fonction de Réſident. Les Danois ayant arrêté la mâle, qui portoit les Lettres de Hambourg à Stokholm, y trouverent des Lettres de ce Réſident au Senat Suedois; & après les avoir luës, ils les firent traduire en Hollandois, & les envoyerent aux Ambaſſadeurs des Etats à Coppenhague; qui ne manquerent pas de les leur faire tenir à la Haie, où elles furent publiées. Ce Réſident y diſoit au Sénat, entre autres choſes, que *s'il avoit aſſez d'argent, il ſe feroit bien des Amis*, en Hollande, *qui ſerviroient beaucoup à ſoûtenir la Suede*; & que *les Danois & les Eſpagnols y corrompoient bien des gens, par le moyen de l'argent.* Les Etats furent, avec raiſon, extrémement choquez, qu'on fît paſſer leurs Membres, pour des gens diſpoſez à ſe laiſſer corrompre, de la ſorte; & réſolurent de n'avoir aucune conférence, avec ce Réſident. *Appelboom* ſoûtint qu'il ne s'agiſſoit pas de ſavoir *s'il avoit écrit la verité*; mais de ſavoir *s'il étoit reſponſable de ce qu'il écrivoit, à quelque autre qu'au Roi ſon Maître.* Ils ſe plaignit *que l'on avoit violé le Droit des Gens, en publiant ſes Lettres, & que l'on avoit donné un mauvais exemple, dont chacun pouvoit ſe reſſentir.* Il demanda même que les Etats déclaraſſent, qu'ils n'approuvoient pas la publication de ces Lettres; d'autant plus que cela avoit été fait, avant que la guerre fût déclarée, & que ces Lettres avoient été falſifiées, par les Danois. Mais les Etats Généraux, choquez, comme dit *Pufendorf*, parce qu'il avoit l'adreſſe de découvrir leurs ſecrets, & qu'il connoiſſoit familierement pluſieurs d'entre eux, crurent qu'il falloit profiter de cette occaſion, pour l'éloigner. Pour cela, ils écrivirent au Roi une Lettre, où ils l'accuſerent de lui avoir écrit des Lettres pleine d'injures, & de calomnies contre eux & leur République, & le déclarerent peu propre à entretenir l'amitié, qu'il y avoit eu juſqu'alors, entre le Roi & la République. Ils prioient enfin 1657.
S. M. de lui ôter l'Emploi; qu'il avoit, & de le châtier de ce qu'il avoit fait, & qui étoit contraire à ſon Emploi; parce que ſes Lettres de Créance portoient qu'il prendroit ſoin d'entretenir l'amitié, qui étoit entre le Roi & les Etats; & qu'il avoit tâché d'aliener les eſprits. Pour lui, il continuoit à dire, que s'il avoit commis quelque faute, il n'étoit obligé d'en rendre compte qu'au Roi. Il ajoûtoit à cela un exemple ſemblable d'un Secretaire Suedois qui avoit écrit, en très-mauvais termes du Cardinal de Richelieu, au Roi de Suede; ce qui ayant été découvert, par une Lettre interceptée par le Cardinal; ce grand Miniſtre, loin de s'en fâcher, avoit expedié promptement cet homme, & lui avoit fait faire un bon préſeot. Il ajoûtoit encore, que les Etats eux-mêmes avoient ouvert les Lettres de *Louis Camerarius*, Agent de Suede, en MDCXXVIII. où il diſoit, *qu'en Hollande l'interêt propre était l'Etoile Polaire*, & ne lui avoient point témoigné d'être mécontens de lui. *Appelboom* ayant préſenté un Mémoire aux Etats, ils n'y voulurent répondre autre choſe, ſinon que le Roi pourroit leur écrire ce qu'il lui plairoit. Le Roi prit enſuite hautement ſon parti, dans une (2) Lettre fort étudiée, & fort fiere, qui ne pouvoit guére plaire aux Etats; mais ils ne trouverent pas à propos de rompre, pour cela, avec la Suede; quoi que le Roi refuſât de donner audience aux Plenipotentiaires Hollandois, & qu'il ne voulût point expliquer le Traité d'Elbing, comme ils le ſouhaitoient.

Ils ſe réſolurent de ſouffrir *Appelboom*, ſi le Roi le ſouhaitoit, & envoyerent à Wismar leur déclaration là-deſſus, à leurs Ambaſſadeurs; qui demanderent audience au Roi, pour la lui préſenter & pour l'appuyer, ou l'expliquer de vive voix. Mais Charles-Guſtave demanda à la voir, avant que de les admettre, & ils la livrerent. Le Roi en fut choqué, à ce que dit ſon Hiſtorien, comme s'il y avoit eu des traits trop piquants, & parce qu'ils avoient mis leurs titres, avant les ſiens, & qu'il y avoit des effaçures, en quelques endroits. Il la renvoya, enſuite, aux Ambaſſadeurs, ſans les vouloir admettre. Sur cela, on penſa en Hollande, à les rappeller; mais quand on y eut appris la priſe de Fridericsodde, on ne trouva pas à propos de rompre avec la Suede, ſur cet incident. L'affaire fut accommodée, en promettant au Roi de ne plus en parler, pourvû qu'il voulût donner audience à leurs Ambaſſadeurs. Le Penſionaire de Wit dit à Appelboom, que l'on ne lui faiſoit plus de procés; mais en diſcourant des démêlez de la Suede & du Danemark, il avoüa ouvertement que les Etats n'agiſſoient pas, en cette occaſion, par un principe de haine ou d'amitié, pour l'un, ou pour l'autre des Rois; mais pour leur interêt particulier, qui demandoit que l'on tînt les deux Couronnes en équilibre; & qu'il ne leur convenoit pas que la Suede opprimât le Danemark. De Thou, Ambaſſadeur de France, parloit de même; parce que cette Couronne ne vouloit pas que la Suede n'eût plus beſoin d'elle, comme cela arriveroit, ſi elle ſe rendoit maîtreſſe du Danemark. Ce devoit être en effet la maxime de ces deux Puiſſances, & ce l'étoit ſans doute; mais il auroit peut-être mieux été, en ce tems-là, de ſe taire, que de le dire au Miniſtre du Roi de Suede, contre les deſſeins duquel l'on ſe déclaroit ouvertement, par ces diſcours.

Les

(1) Là-même n. 93. & *Aitzema* Liv. XXXVII.

(2) Voyez-la dans *Pufendorf* Liv. IV. n. 94. qui en avoit vu, ſans doute, l'Original.

1657. Les Etats offrirent, en ſuite, leur médiation aux deux Couronnes; mais le Roi de Suede ne voulut point accepter leur offre, à moins qu'ils ne ratifiaſſent le Traité d'Elbing, & qu'ils ne donnaſſent quelque ſûreté, qu'ils ne ſeroient point de Traité à part, au préjudice de la Suede, comme ils avoient fait à Broemſébro. Comme il paroiſſoit qu'ils n'étoient nullement diſpoſez à abandonner le Danemark, à la diſcretion du Roi de Suede; quoi que la France appuyât auſſi leur propoſition, dans la crainte que Charles-Guſtave, maître de toute la Scandinavie, n'eût plus beſoin des François, & par conſéquent n'eût pas beaucoup d'égard, pour leurs ſentimens; il ne ſe conclut rien.

C'eſt ce qui ſe paſſa de plus conſiderable, dans le Nord, pendant cette année, par rapport aux EE. GG. Il faut préſentement venir à ce qui ſe fit, par Mer, & du côté du Midi. (1) Ruiter, après avoir vendu le Vaiſſeau de des Landes, avoit fait voiles de Barcellonne à Cadis, où il fut joint par ſix Vaiſſeaux de Guerre, de ſorte que ſon Eſcadre étoit compoſée de douze; car il en avoit renvoyé un en Hollande, par ordre de l'Amirauté d'Amſterdam, duquel le Capitaine étoit mort. Ce Vaiſſeau ſervit de convoi à quelques Vaiſſeaux, chargez, pour cette Ville.

Pour lui, il fit voiles du côté de Salé, pour achever le Traité commencé avec les Saletins, l'année précedente. Il en avoit averti le Conſul Hollandois à Salé, dès le 27. de Janvier, pour qu'il en donnât avis au Cid Abdalla, afin que les Articles, qui reſtoient à régler, avec lui, fuſſent prêts à être ſignez, quand il y arriveroit. Il l'avertiſſoit, qu'en cas que le Cid ne voulût pas convenir de ce qu'il lui propoſoit, de faire paſſer ſécretement ſes effets à Cadis, ou en quelque autre place ſûre, & d'avertir les Maîtres des Vaiſſeaux Hollandois de ſe tenir ſur leurs gardes; les ordres de Ruiter portoient que, ſi dans deux, ou trois jours, le Cid ne vouloit pas conſentir à ſigner le Traité; il rompît la négotiation, & prît les Vaiſſeaux Saletins, qu'il rencontreroit, par repréſailles. Mais le Cid aſſura au Conſul Hollandois, que l'affaire ſeroit conclue, à ſon arrivée. Ruiter mit donc à la voile pour y aller, avec quatre de ſes Vaiſſeaux, & envoya les autres croiſer ſur les Pirates de Barbarie. Comme il y fut arrivé, la mer ſe trouva ſi agitée, qu'il ne put d'abord, ni envoyer avertir le Conſul de ſon arrivée, ni recevoir de ſes nouvelles. Mais peu de tems après, il aprit qu'il étoit d'accord avec le Cid, & le (2) Traité fut ſigné, le 22. de Mars. Le Vice-Amiral l'envoya promptement en Hollande, pour y être ratifié.

Pour lui, il retourna à Cadis, où il fit nettoyer ſes Vaiſſeaux, pour recommencer à croiſer ſur les Pirates, tant François, que Barbares. Cependant ayant reçu avis, au Mois de Mars, de la ſaiſie de tous les Vaiſſeaux Hollandois, qui étoient dans les Havres de France; il crût qu'il devoit attendre de nouveaux ordres, avant que d'agir, contre les Vaiſſeaux de cette Nation; qui ne manquoient pas, de leur côté, d'éviter ceux des Hollandois. Il écrivit en Hollande, pour cela, & repréſenta qu'il y auroit de bonnes occaſions de tirer ſa revanche des François, ſi on le trouvoit à propos. On reçut cependant nouvelle en Hollande, que l'on avoit arrêté, à Marſeille & à Toulon, quatre Vaiſſeaux Hollandois, par ordre d'un Chevalier de Malte nommé *Paul*, Vice-Amiral des Flottes du Roi dans la Méditerranée, & qu'on 1657.
en avoit chaſſé les Equipages, malgré l'oppoſition des Maîtres & des Commis; après quoi, l'on y avoit mis des François, pour envoyer ſur ces Vaiſſeaux du ſecours au Duc de Modene, qui étoit en guerre avec les Eſpagnols. Là-deſſus l'Amirauté d'Amſterdam envoya un ordre à Ruiter, daté du 14. de Juin, & qui portoit que s'il venoit à les rencontrer en mer, il tâcha de les prendre, en faveur des Proprietaires, & de les envoyer à Livorne. Mais avant que cet ordre fût arrivé, il étoit parti, avec ſes Vaiſſeaux, & entré enſuite, le 22. du même mois, dans le Port de Livorne, pour s'y fournir d'eau & de bois, & voir s'il n'y étoit point venu de Lettres, pour lui. Comme il y étoit, le Conſul Hollandois, *Jean Satyn*, lui vint dire qu'à *Via Regia*, Port des Luquois, à ſix lieuës au Nord de Livorne; il y avoit cinq Vaiſſeaux François, avec les quatre enlevez aux Hollandois, qui mettoient des Troupes à terre. Il réſolut, ſur le champ, avec les Capitaines, qui étoient ſous lui, de faire voiles de ce côté-là, pour tâcher de les reprendre. Mais comme il avoit pris le largue, il s'éleva une groſſe tempête, qui l'empêcha d'exécuter ce deſſein. Il remit néanmoins à la voile, pour y aller, & il s'apperçut que les François, l'ayant vû, ſe hâtoient de ſe rendre au Port de la Spetia. Ruiter ſaiſit là un des Vaiſſeaux Hollandois, ſans beaucoup de réſiſtence. Comme il croiſoit devant le Port, les Génois, à qui il envoya demander la liberté de les attaquer, la lui refuſerent. Il leur écrivit de nouveau, pour leur faire comprendre que ce n'étoient que des Pirates, qui attaquoient également tout le monde, & qu'il devoit être permis de leur enlever ce qu'ils avoient pris, où que ce fût. Il prioit neanmoins la République, de les obliger de lui rendre les Vaiſſeaux Hollandois, qu'ils retenoient. En attendant des nouvelles du Sénat de Gênes, ſur ſa Lettre, il eut l'œuil ſur les François, de peur qu'ils ne lui échapaſſent; & il reçut de plus le renfort de quatre Vaiſſeaux. Cependant il envoya, le 27. de Juillet, demander à Doria, Gouverneur de la Spetia, s'il n'avoit point reçu quelque réponſe du Sénat. Il répondit qu'il y avoit une maladie peſtilencielle dans Gênes, qui avoit, ſans doute, retardé la réponſe, qu'il attendoit. La réponſe vint le 9. de Juillet, & le Sénat s'excuſoit auſſi, ſur la peſte, qui étoit à Gênes, & qui avoit, depuis la premiere Lettre qu'ils lui avoient envoyée, enlevé deux des principaux Sénateurs. Ils ajoûtoient que l'Armée Françoiſe étoit ſur leurs Frontieres, & que le Duc de Modene leur avoit écrit, qu'ils ne permiſſent pas qu'on inſultât les Vaiſſeaux François, qui étoient ſous leurs Châteaux; qu'autrement le Roi de France, & lui s'en vangeroient ſur la République. Ruiter réprocha aux Génois, qu'ils protegeoient donc les Pirates; mais ils répondirent qu'ils avoient vû les ordres du Roi de France, qui ordonnoit aux Vaiſſeaux, dont il s'agiſſoit, de tranſporter ſes Troupes à Via Regia, & que, par conſéquent, ils ne pouvoient pas ne les point proteger. Cependant les François commençoient à manquer de vivres, & il en déſerta pluſieurs, qui vinrent ſe rendre au Vice-Amiral. Comme le Commandant de l'Eſquadre Françoiſe craignit qu'il ne l'attaquât, il s'approcha avec ſes Vaiſſeaux auſſi près de la terre, qu'il pût, & les rangea en une ligne contre le rivage. Ruiter les auroit pu facilement ruiner, & faiſoit croiſer ſur les Barques Françoiſes. Mais comme il avoit envoyé un de ſes Vaiſſeaux

(1) *Brand* ſur cette année, dans la Vie de Ruiter.
(2) On le pourra trouver dans *Dumont* Liv. XXXVII. p. 116. & ſuiv.

1657. à Livorne, pour y porter des Lettres, qu'il écrivoit en Hollande, & lui en rapporter d'autres, s'il y en avoit; il lui en rapporta en effet des EE. GG. & de l'Amirauté d'Amſterdam. On apprenoit, au Vice-Amiral, par ces Lettres, que les brouilleries, qu'on avoit euës, avec la France, au ſujet de la ſaiſie des Vaiſſeaux Hollandois, étoient accommodées.

On lui donnoit encore ordre de rendre ceux, qu'il pourroit leur avoir pris. Il fit communication de ces Ordres au Commandant François, qui en fut ravi. Ruiter envoya enſuite quatre de ſes Vaiſſeaux, pour croiſer ſur les Corſaires de Barbarie; & s'en alla, avec le reſte, mouiller devant le Port de Toulon, où il règla quelques petites affaires, avec les Commiſſaires François, & où il fut renforcé, par l'arrivée du Commandant de Wildt, avec cinq Vaiſſeaux. Il diviſa alors ſa Flotte en trois Eſquadres, & fut avec elles croiſer, près de Majorque & de Minorque, ſur les Algeriens, mais ſans en rencontrer aucun.

Il ſe rendit donc à Cadis le 20. d'Août, où il redemanda le Vaiſſeau *la Regine*, qu'il avoit rendu aux Eſpagnols, & ſur lequel la France avoit tant fait de bruit. Il rendit l'argent, qu'on lui en avoit donné; mais il avertit l'Amirauté d'Amſterdam, que ce Vaiſſeau ne ſeroit pas en état de tenir la mer, de quelque tems. Il juſtifia auſſi ſa conduite, à l'égard des deux Vaiſſeaux, qui avoient attiré tant de plaintes; & l'Amirauté en fut ſi ſatisfaite, qu'elle lui fit préſent, à ſon retour, d'une chaine d'or. Cependant une de ſes Eſquadres prit un petit bâtiment de Tetoüan, & en brula un autre. Quelque tems après, il reçut ordre d'aller croiſer ſur les côtes de Portugal, avec toute la Flotte, pour y attendre le Lieutenant d'Opdam; qui devoit s'y rendre, avec quatorze Vaiſſeaux.

Comme la brouillerie, que les EE. GG. avoient euë avec la France, ainſi qu'on l'a dit, étoit accommodée; ils réſolurent d'envoyer une Flotte ſur les côtes de Portugal; pour demander à cette Couronne, la réparation des pertes qu'elle avoit cauſées à leurs Sujets, dans le Bréſil & ailleurs. Pour cela il fut réſolu de lui offrir les Articles, qui avoient été communiquez, à l'Ambaſſadeur de Portugal à la Haie, avec quelques changemens, qui y avoient été faits depuis. Pour le préſenter, on nomma *Michel ten Hoove* & *Gysbert de Witt*, qui eurent ordre de s'embarquer, ſur la Flotte du Lieutenant Amiral de *Waſſenar*; que nous appellerons ainſi, du nom d'une Seigneurie, qu'il avoit achetée de nouveau. On envoya ordre à Ruiter de venir ſe joindre au Lieutenant Amiral, mais avec cet ordre que s'il rencontroit, ſur ſa route, la Flotte Portugaiſe qu'on attendoit du Bréſil, ou quelque Vaiſſeau richement chargé, il ne manquât pas de les attaquer. On jugeoit qu'une ſemblable priſe, obligeroit les Portugais à accepter plus facilement les Articles, qu'on leur offroit; & l'on ordonna à la Flotte de ne point marchander ces Vaiſſeaux, mais d'employer la force & l'adreſſe, pour les prendre.

Ces ordres datez du 20. d'Août, ne vinrent entre les mains de Ruiter, que le 18. d'Octobre, qu'il étoit devant Cadis. L'Eſcadre du Lieutenant Amiral ne ſortit de la Meuſe, que le 25. de Septembre. Il montoit un Vaiſſeau, nommé la *Concorde*, portant ſoixante & ſeize pieces de Canon, avec trois-cens-vint-cinq hommes d'équipage. On commença alors à employer les gros Vaiſſeaux, qu'on avoit réſolu de bâtir, pendant la derniere guerre avec Cromwel; mais qui ne furent pas de grand uſage contre les Portugais. Le Lieutenant Amiral mouilla, le 25. du même Mois, devant Caſcais, à l'embouchure du Tage; & le même jour les deux Commiſſaires, qui étoient chargez de préſenter à la Reine Régente de Portugal, les Articles du Traité, remonterent la Riviere, ſur un Yacht, & obtinrent la permiſſion d'entrer dans Lisbonne, en Carroce. Deux jours après, ils demanderent audience à la Reine qui, avec un Conſeil des Principaux Seigneurs, gouvernoit le Royaume, pendant la minorité de ſon Fils. L'Audience leur ayant été accordée, ils demanderent la reſtitution du Bréſil, & la réparation de toutes les pertes, que l'on avoit faites depuis. On ne leur accorda rien de ce qu'ils demandoient, & on leur fit bientôt après entendre, qu'on ne prétendoit pas reſtituer un pouce de terre; & ſur cela les Commiſſaires rompirent les Conférences. Pour obliger les Portugais à quelque dédommagement, il falloit leur faire ſentir que l'on avoit aſſez de forces en main, pour ſe dédommager, rompre tout commerce avec eux, & occuper quelque poſte en Europe, ou en Amerique; qui les incommodât ſi fort, qu'ils fuſſent obligez eux-mêmes à rechercher la paix. Au contraire, les Portugais avoient en main de quoi ſe venger des pertes, qu'on leur pouvoit cauſer. Ils arrêterent divers bâtimens Hollandois dans le Tage, & d'autres, qui étoient à S. Hubes, où ils étoient aller querir du ſel; en leur défendant de partir de-là, juſqu'à de nouveaux ordres. Les Etats n'avoient pas manqué de faire propoſer, par leur Conſul à Lisbonne, de laiſſer, pendant cette mesintelligence, une entiere liberté, pour le commerce des Particuliers; d'autant plus que la Flotte n'avoit encore fait aucun acte d'hoſtilité. Il repréſenta de plus que la ſaiſie prématurée des Vaiſſeaux Hollandois donneroit lieu à une rupture. On l'amuſa, par des délais, mais il ne put rien obtenir. Les Commiſſaires réſolurent alors de ſe retirer, & demanderent de pouvoir prendre congé de la Reine. On leur répondit qu'elle étoit incommodée, & qu'elle ne pouvoit leur donner audience. Ils s'adreſſérent donc à un Sécretaire d'Etat, & après lui avoir marqué le chagrin, qu'ils avoient de ne pouvoir pas prendre congé d'elle; ils lui remirent une Lettre cachetée, pour la rendre, en mains propres, à cette Princeſſe, & il promit de la lui remettre. En cette Lettre, les Commiſſaires repréſentoient ce qu'ils avoient fait, pour entretenir la paix, & que tout ayant été inutile, ils déclaroient la guerre au Portugal, ſelon leurs ordres, dans cette même Lettre. Ils ſe rendirent à bord de l'Amiral, & lui raconterent leur négotiation; après quoi ils retournerent en Hollande, ſur deux Yachts. 1657.

Quelques jours auparavant, il étoit arrivé quatre Vaiſſeaux de la Flotte de Ruiter. Il vint lui-même le 26. d'Octobre, avec dix Vaiſſeaux de Guerre, & une Flute chargée d'eau; car il en avoit laiſſé deux autres à Cadis, qui devoient venir inceſſamment. Il avoit reçu ordre de l'Amirauté d'Amſterdam de ſe bien fournir d'eau, pour croiſer à l'embouchure du Tage, où il n'auroit pas la commodité de faire aigade, malgré les Portugais.

Cependant l'Amiral avoit déja pris pluſieurs Vaiſſeaux Portugais, ou chargez de marchandiſes de Portugal; & la Flotte continua à en prendre d'autres, avec d'autant plus de facilité, que les Bâtimens, qui venoient, n'avoient pû être informez de la déclaration de la guerre. Cependant

1657. dant la Flotte, qui croiſoit ſur les côtes, ſouffrit beaucoup des tempêtes, qui s'éleverent en ce tems-là.

Là-deſſus Ruiter, & le Contre-Amiral Florisz ſe rendirent à bord de l'Amiral, le 30. d'Octobre, pour déliberer enſemble, ſur leur retour en Hollande. La ſaiſon avancée, & les tempêtes fréquentes, qu'ils avoient eſſuyées, ſembloit le demander; mais comme ils n'avoient encore rien fait, contre les Portugais, qui les pût mettre à la raiſon; ils réſolurent de continuer à croiſer, entre les Barlingues & le Cap de St. Hubes, à trente ou quarante lieuës de la côte, juſqu'au 12. de Novembre. Pour cela, la Flotte fut diviſée en trois Eſcadres, ſelon le nombre des Amiraux, qui la commandoient.

La premiere nuit, on apperçut des fanaux étrangers & d'autres Vaiſſeaux, ſans fanaux. Ceux qui les virent porterent d'abord le Cap ſur eux, & firent grand bruit de leur artillerie, pour s'entreconnoître. C'étoit, en effet, la Flotte, qui revenoit du Bréſil, compoſée d'environ quarante voiles; laquelle n'ayant pas été avertie, étoit tombée dans celle des Hollandois. Dès que les Portugais s'en apperçurent, ils ne tâcherent que de ſe retirer; mais la nuit n'étoit guére plus favorable pour eux, que pour ceux qui vouloient ſe ſaiſir de la Flotte. Cependant les Hollandois ſe trouverent le 4. de Novembre, maîtres d'environ quinze Vaiſſeaux. Le Lieutenant n'eut point de part à cette priſe, parce qu'il s'étoit trouvé trop éloigné, lors que la Flotte Portugaiſe avoit paru. Quand le jour fut venu, Ruiter lui aprit ce qui s'étoit paſſé, & lui dit que quelques-uns des Portugais priſonniers lui avoient dit, qu'il venoit encore après eux, quarante-quatre Vaiſſeaux du Bréſil, deſquels ils avoient été ſéparez par un gros tems, par les 29. juſqu'au 31. degrez de latitude Septentrionale, & qu'ils avoient d'abord été eſcortez par ſept Vaiſſeaux de Guerre. Il y eut quelques Capitaines Hollandois, qui furent obligez de ſe ſéparer du Pavillon, pour aller à Vigo en Galice; afin d'y mener des bâtimens, chargez de ſucre, qu'ils avoient pris, & qui faiſant eau, par tout, ne pouvoient plus tenir la mer. On fit auſſi ôter pluſieurs caiſſes des autres priſes, pour les alleger, en tranſportant ces caiſſes ailleurs. Enfin après avoir croiſé quelques jours, ſans rien découvrir, on jugea le 3. de Novembre, qu'il étoit tems de retourner au plûtôt en Hollande; d'autant plus que l'eau commençoit à manquer, & que les Priſes pouvoient à peine tenir la mer. On exécuta cette réſolution, dès le ſoir même; mais on laiſſa encore quatre Vaiſſeaux de Guerre, pour croiſer juſqu'au 14. du Mois. On eut même ſi fort beſoin d'eau, que le Lieutenant Amiral, & quelques autres furent obligez de s'arrêter un peu, ſur les côtes d'Angleterre, pour y faire aigade. La priſe, que Ruiter avoit faite, ſe trouva ſans gouvernail; de ſorte qu'il fut obligé de la faire remorquer à Torbay, pour y en faire mettre un autre. Il ne put ſe rendre au Texel, que le 6. de Decembre. Le Lieutenant Géneral arriva, le lendemain, à Hellevoet-Sluys.

C'eſt-là ce qui arriva principalement, pendant cette année; car on ne s'arrête pas à quelques autres affaires de moindre importance, avec quelques Princes voiſins, qui n'eurent aucune ſuite conſiderable.

1658. NOUS commencerons l'Hiſtoire de la ſuivante, par ce qui ſe paſſa entre la Suede & le Danemark, à cauſe de la part que les Provinces Unies y prirent; ſans néanmoins entrer en aucun détail de ce qui ne les regardoit pas, ſinon en quelques fois remarquables, & qui firent grand bruit, en ce tems-là. Le Roi de Suede, qui ſembloit l'année précedente avoir réduit celui de Danemark à rechercher la paix, & à paſſer par où la Suede voudroit, (1) étoit néanmoins en peine au commencement de celle-ci. Il n'avoit pas encore la Paix avec les Moſcovites, qui tenoient pluſieurs Places en Livonie; dont ils s'étoient emparez, pendant que Charles-Guſtave faiſoit la guerre en Pologne. Peut-être les auroit-il pu racheter du Czar de Moſcovie, en lui donnant quelque argent; mais il n'en avoit point, parce qu'outre qu'à ſon avenement à la Couronne, il avoit trouvé les finances ruinées, dès le tems de Guſtave-Adolfe, & la dépenſe qu'il avoit faite dans la guerre de Pologne, l'avoit mis hors d'état de les rétablir. Il ſavoit aſſez, que l'Empereur, les Polonois, l'Electeur de Brandebourg, & les Provinces Unies ne manqueroient pas de ſoûtenir la Couronne de Danemark. Il y avoit déja des Troupes prêtes, pour cela; qui devoient entrer dans la Jutlande, & en mettre dehors les Suedois. La France & l'Angleterre ne l'entretenoient, que de bonnes paroles; lors qu'il leur demandoit des ſecours réels. Ces deux Puiſſances, unies en ce tems-là, étoient trop éclairées, pour aider un Prince ſi entreprenant à ſe ſaiſir d'un nouveau Royaume; & il eſt ſurprenant qu'étant lui-même fort habile, il ne comprenoit pas, que l'on ne doit jamais s'attendre qu'une Puiſſance agira, contre ſes propres interêts; pour favoriſer l'humeur d'un Conquerant, dont on a à craindre le voiſinage. Le repos de l'Europe n'eſt appuyé, que ſur la Maxime, qu'il faut s'oppoſer à l'agrandiſſement de toutes les Puiſſances; qui ne cherchent qu'à augmenter leurs forces, pour incommoder leurs Voiſins.

Cependant le Roi de Suede, qui ne l'ignoroit pas, & qui avoit déja éprouvé que les autres Princes de l'Europe étoient dans ce ſentiment, ne laiſſa pas de vouloir pouſſer ſon projet d'envahir le Danemark, malgré les Puiſſances, que l'on a nommées. Il crut que le moyen le plus ſûr d'y réüſſir, étoit de ſe ſaiſir, pendant cet hiver, des Iles qui ſont ſous la domination des Danois, avant que leurs Alliez fuſſent prêts à les ſoûtenir.

Pour cela, il donna ordre à *Charles-Guſtave Wrangel*, Grand Maréchal de Suede, de raſſembler tout ce qu'il pourroit de Vaiſſeaux, & de paſſer en Funen, dans l'endroit où le Détroit eſt le moins large. Il ordonna auſſi à ſes Troupes de ſe tenir prêtes à marcher; à deſſein de les oppoſer à celles de l'Empereur, du Roi de Pologne & de l'Electeur de Brandebourg; qui commençoient à s'aſſembler, pour traverſer ſes deſſeins.

Il crut que la Providence lui ouvroit le chemin, pour entrer en Fionie, en ce qu'il fit un très-grand froid; qui gela tous les rivages de la mer, & qui lui fit venir la penſée de paſſer là avec ſon armée ſur cette glace. Pour cela, il envoya, dès le 5. de Janvier, rappeller les Régimens, qu'il avoit envoyez, pour la défenſe de la Pomeranie, & leur ordonna de ſe rendre à Kiel, dans le Hulſtein; où il alla lui-même, après avoir donné ordre aux Garniſons des Places de la Pomeranie de ſe tenir fort ſur leurs gardes.

Charles-Guſtave ſe tenoit ſi fort aſſuré de réüſſir dans la Fionie, ſur la glace, qu'il écrivit, en ce tems-là, à *Stenbock*, qui ſe préparoit encore, par ſon ordre, à faire une irruption en Norwegue, que la gelée avoit auſſi ouverte aux Suedois;

(1) *Pufendorf* Liv. V. n. 1. & ſuiv.

1658. que dans trois ſemaines, il entendroit dire quelque choſe d'extraordinaire, du côté de la Jutlande. Wrangel & les autres Généraux ſe rendirent à Kiel, pour y tenir un Conſeil de Guerre, où il fut conclu d'entrer dans la Fionie, ſoit qu'il gelât, ou qu'il dégelât, pour s'en rendre maître. Pour cela, Wrangel eut ordre d'aſſembler toutes les Troupes, qui étoient en Jutlande, du côté de Fridericsodde, pour en faire la revuë le 26. de Janvier; auquel tems le froid commença à diminuer. Mais comme la gelée revint, le Roi de Suede donna ordre à *Philippe, Palatin de Sultzbach*, de veiller à ce qui pourroit ſe faire en Allemagne. Il le laiſſoit à Kiel, avec quinze Régimens, & lui recommandoit de correſpondre avec les Commandants Suedois en Pomeranie, & de s'informer, ſi les Troupes de l'Empereur, dont on parloit, s'aſſembloient à part, ou ſi elles s'étoient jointes aux Polonois.

Le Roi, après avoir demeuré quelques jours à Gottorp, s'en alla le 17. de Janvier à Flensbourg, où le *Duc de Wymar* & *Iſchebeerg* ſe rendirent, du territoire de Brême, avec leurs Régimens. Cette nuit le froid s'augmenta, par le vent d'Eſt, qui ſe leva; mais ce même vent, au-lieu de rendre la glace plus forte, la rompit, & l'emporta, de tous côtez. Le Roi ne laiſſa pas de ſe rendre à Hadersleben, pendant que Wrangel marchoit de Fridericsodde à Standerup, & de là à Heilſen, avec les Troupes qu'il commandoit, le 27. de Janvier, & le Roi y arriva auſſi. Wrangel avoit fait examiner la glace, tant au-deſſus de Fridericsodde, qu'au deſſous, prés d'Aſſens. On jugea qu'elle étoit aſſez forte, pour qu'en deux jours, ſi la gelée continuoit, elle pût porter l'Armée. Il envoya auſſi *Arensdorf*, dans l'Ile de Branſe, avec cinquante Chevaux & cent Fantaſſins. Comme les Danois en avoient enlevé cinq Cavaliers Suedois, & qu'ils ne ſe trouvoient nulle part; on reconnut, par là, qu'on pouvoit paſſer, ſur la glace de cette Ile, en celle de Funen. Là-deſſus le Général fit prendre poſte à la Cavalerie, entre Hadersleben & Colding. Pour lui, il s'arrêta à Heilſen, d'où il envoya encore dans l'Ile de Branſe, cent Cavaliers & autant de Dragons. On ordonna à un Officier d'examiner la glace, avec cinq Cavaliers, du côté d'Ivernes, Promontoire de Fionie. Dès qu'ils furent à la portée du Canon de cette Ile, la glace ſe rompit ſous eux, & ils y laiſſerent leurs Chevaux, dont néanmoins ils ſe dégagerent, & revinrent à pied.

Le Roi vint auſſi en perſonne à Branſe, pour examiner lui-même la glace, avant que de ſe mettre deſſus. Wrangel s'avança ſur la glace, vers le Promontoire d'Ivernes, & vit de loin les Troupes Danoiſes; mais il s'apperçut que le ſoleil avoit diminué l'épaiſſeur de la glace; & quelques-uns de ſes gens, qui s'avancerent plus loin, éprouverent, à leurs dépends, qu'elle ne pouvoit pas porter de la Cavalerie; puis qu'elle ſe rompit ſous leurs pas, & que la mer les engloutit. Cependant les Paiſans de Fionie rompoient la glace, pour empêcher les Suedois d'aprocher. L'Artillerie Danoiſe, qu'on avoit miſe ſur le bord de la mer, tiroit ſur eux, & les boulets ou rompoient la glace, ou tuoient quelques Cavaliers Suedois; ce qui obligea à faire retourner les autres en arriére. Les Suedois réſolurent même de ne point entreprendre de paſſer en cet endroit du petit Belt (c'eſt ainſi que s'appelle le détroit, qui eſt entre la Jutlande & la Fionie) quoi qu'il ſoit là le plus étroit; parce qu'on s'apperçut, que la mer, qui vient heurter le Promontoire, en eſt repouſſée, en maniere qu'en tournoyant, elle rompt la glace, 1658. lors qu'il y en a. On envoya enſuite deux Lieutenans, qui examinerent la glace, au-deſſus & au-deſſous du Promontoire, & qui la trouverent plus ferme, parce que la mer étant plus large, en cet endroit, elle y eſt plus calme. On la fit encore examiner vers Middelfart, qui eſt plus au Nord. Les Lieutenans revinrent, & dirent que la glace étoit aſſez forte, des deux côtez du Promontoire; ſinon en un endroit, où la glace étoit rompue, en ſorte qu'il y avoit une ouverture. On donna ordre de porter là des poutres & des planches, avec de la paille. Mais avant que l'Armée ſe mît ſur la glace, on envoya le Régiment d'Oſtrogothie à Fridericsodde, où l'on avoit laiſſé une trop petite garniſon; de peur que les Danois ne s'en rendiſſent maîtres.

Il fit alors un très-grand froid, pendant la nuit, ce qui détermina à paſſer promptement le 30. de Janvier, du côté de l'Ile de Branſe. Le Roi y fit marcher une partie de l'Avantgarde, ſous le Colonel *Borneman*, & le ſuivit lui-même immédiatement aprés. Un des Lieutenans, qui avoient examiné la glace, le jour précedent, marcha de-là, ſur la gauche, avec quelques Cavaliers & quelques Dragons. Borneman eut ordre de le ſuivre inceſſamment, & d'attaquer le Régiment de Seeſted; qui étoit ſur le bord de la mer, en Fionie, pour s'oppoſer au paſſage des Suedois. Cependant le Roi, qui étoit dans l'Ile de Branſe, avoit rangé ſon armée, en ſorte que le *Marquis de Baden* & *Claude Tott* commandoient l'aile droite, & *Fabien Berend* la gauche, ſous le Roi lui-même. Il s'en réſerva le ſuprême commandement, & donna la même autorité à Wrangel, ſur l'aile droite. Il paroît qu'il fit prendre le devant à la Cavalerie; parce que ſi elle étoit une fois paſſée, l'Infanterie le pourroit faire, en toute ſureté. Cette derniere étoit commandée par *la Gardie* & par *Vavaſor*, qui marchant plus lentement ne vinrent qu'après le combat. Auſſi ſa Cavallerie étoit-elle beaucoup plus nombreuſe, que ſon Infanterie. Le Roi avoit commandé à chaque Cavalier, qu'il conduiſit ſon cheval, par la bride, & donné ordre qu'ils marchaſſent, loin l'un de l'autre, juſqu'à ce qu'ils euſſent paſſé l'endroit, où le cours de la mer rendoit la glace moins forte, & où il y avoit le plus de danger. L'Artillerie le ſuivoit de plus loin. La Cavalerie eut ordre, cet endroit dangereux étant paſſé, de ſe ſerrer & de marcher droit à l'Ennemi; qui l'attendoit rangé en bataille, ſur le bord de la mer, quoi que fort inferieure. Avant que l'Infanterie fût arrivée, Borneman fit avertir le Roi, que la Cavalerie Danoiſe paroiſſoit ſur le bord de la mer, prête à recevoir, avec vigueur, les Suedois; & demanda s'il commenceroit à la charger, ou s'il attendroit plus de troupes. Le Roi trouva bon que Wrangel marcha pour le ſoûtenir. Cependant ce Prince jugea à propos de s'arrêter encore un peu, lui-même, dans l'Ile de Branſe, avec l'aile gauche; afin d'attendre l'Infanterie, qui venoit de Standerup, & parce qu'il craignoit qu'une partie des Troupes Danoiſes, qui étoient à Ivernes, ne paſſaſſent en Jutland, où les gros bagages de l'Armée Suedoiſe étoient demeurez. Mais quand il vit, que les Danois avoient fait un autre mouvement, il ſe mit en marche, ſans attendre l'Infanterie; & comme il s'avançoit à bons pas, entre Branſe & la Fionie, il vint un homme, de la part de Wrangel & de Borneman, qui lui dit, que le Colonel Danois Seeſted, qui étoit ſur le rivage, près

1658. près de Tibrin & de la Forêt de Fenſe, avoit été battu & fait priſonnier, avec la plûpart des Officiers. On fit voir là-deſſus deux Drapeaux des Danois au Roi, pour marque de la victoire. Cette nouvelle fit que le Roi ſe hâtâ encore davantage, pour être préſent au reſte de l'action.

Quand il fut arrivé, ſur la terre ferme de la Fionie, il trouva que le Colonel *Jonas Hadersleb*, qui commandoit dans l'abſence d'*Ulric Chrétien Gyldenlew*, malade au lit, s'étoit poſté en un lieu avantageux, avec quatre pieces de Canon, & quatre Régimens, près de la Forêt de Fenſe, derriére des broſſailles & des Haies, le long du rivage. Wrangel ſe propoſoit de l'en déloger, & le Roi lui donna une partie de l'aile droite, qui conſiſtoit en quelque Cavalerie & quelque Infanterie; avec ordre de demeurer à la droite, ſur le rivage; pendant qu'il iroit lui-même, avec ſa Cavalerie, attaquer l'Ennemi, par la gauche. Cela fut executé, & le Roi ayant attaqué le Général Danois, après avoir paſſé les haies, Wrangel le prit par la droite. Cependant les Régimens de Cavalerie de *Waldek*, & de *Conigsmark*, eurent le malheur de ſentir la glace ſe rompre ſous leurs pieds, & deux Eſcadrons de Waldek, avec quelques Cavaliers de Conigsmark enfoncerent dans l'eau, avec le Carroce du Roi, qui n'étoit pas dedans. Comme le rivage n'étoit pas propre à s'y mettre en bataille, ils ſe rangerent ſur la glace, qui étoit couverte de neige; & les Suedois s'avancerent contre eux, comme s'ils avoient marché ſur un pré. Là-deſſus le Roi s'éloignant du lieu, où la glace s'étoit rompuë, prit ſur la droite; & de peur que les Danois ne priſſent Wrangel en flanc, Charles-Guſtave le fit ſoûtenir par le Régiment d'Uplande, commandé par Tott, & ils chargetent enſemble les Ennemis. D'un autre côté, le Colonel *Lubbecker* défit quelque Cavalerie Danoiſe. De-là Wrangel ſe tourna contre l'Infanterie Danoiſe, qui étoit ſur la neige, & lui commanda fierement de mettre les armes bas, ce qu'elle fit, en demandant ſeulement d'avoir la vie ſauve. C'eſt ainſi que les Troupes Danoiſes furent défaites, ſans faire beaucoup de réſiſtence. Ceux qui ne furent pas tuez, dans le Combat, ſe rendirent; excepté quelque peu, qui ſe ſauverent ſur la glace, & dont quelques-uns ſe noyerent. Il en échappa à peine trois-cens hommes. Pendant le combat, les Danois ſe hâterent de décharger leur Artillerie contre les Suedois, & il y eut un gros boulet, qui vint tomber tout près du Roi, qui étoit à cheval, & qui n'étoit accompagné que de *Dhalberg*, Meſtre de Camp Général. Mais le boulet ne fit autre choſe, que de lui jetter de la neige au viſage, ſur l'œuil gauche du Roi, qui en fut un peu incommodé. Peu après, ce Prince courut un autre danger, en ſe trouvant ſeul, avec le même Officier, ſur une hauteur, autour de laquelle diverſes Troupes Danoiſes ſe trouvoient; pendant que les Suedois ſuivoient d'un autre côté les ennemis, qu'ils avoient mis en déroute. Les autres ne le connutent pas, ſelon l'apparence, & le Roi peu de tems après fit venir auprès de lui le Régiment de Lubbecker, pour le garder. On peut juger, par la choſe même, que les Danois ne croioient pas d'abord que le Roi de Suede ſe hazardât jamais à paſſer le Belt, ſur la glace; à cauſe de l'extrême danger, qu'il y avoit, en une entrepriſe de cette ſorte. On ne ſauroit louër une ſemblable témerité, quoi qu'elle réüſsit; parce qu'il n'eſt jamais permis, ſans la derniere néceſſité, de ſe mettre en un danger, où toute l'adreſſe & la bravoure humaine ſont inutiles. Enſuite toute l'Ile fut ſoumiſe, avec Odenſée, ſa Capitale; & tout mit les 1658. armes bas. Il y eut ſeulement trois compagnies de Cavalerie Danoiſe, qui ſe rendirent ſur la glace à une petite Ile, nommée *Spro*, & de là en *Seelande*, au travers du grand Belt; au milieu duquel eſt cette Ile également éloignée de la Seelande & de la Fionie. *Lubbecker* ſuivit les Suedois, juſques-là, & ſoûtenoit qu'on pourroit facilement paſſer de Nybourg, Ville de Fionie, ſur le grand Belt, vis-à-vis de l'Ile de Spro, & de là en Séelande, ſi on le vouloit; mais on ne trouva pas à propos de s'expoſer à un nouveau péril de cette ſorte. Le Roi jugea qu'il falloit ſe rendre maître de toute l'Ile, comme il le fit.

Avant (1) le combat, les Danois avoient eu trois-mille Chevaux, ſept-cens Fantaſſins Allemands, & mille-cinq-cens du Païs. Tous les Officiers, qui commandoient ces Troupes, furent faits priſonniers de guerre, excepté un, qui fut tué dès le commencement du combat; ce qui fait comprendre qu'ils ne firent pas bien leur devoir. Les Suedois avoient été beaucoup plus forts, puis qu'ils avoient eu trois-mille Fantaſſins & neuf-mille Chevaux, dont il périt très-peu, dans le combat; parce que les Danois furent mis en deſordre, dès le premier choc.

Charles-Guſtave envoya chercher ceux, qui s'étoient retirez, en fuyant en divers endroits de l'Ile. Comme on fut, près de Nybourg, il y avoit quatre Vaiſſeaux Danois, pris par les glaces; on tâcha de les prendre; mais ils ſe défendirent ſi bien, avec leur Artillerie, qu'ils empêcherent qu'on ne les approchât, & ayant rompu la glace, ils s'éloignerent de la Ville, au-delà de la portée du Canon, & échapperent ainſi aux Suedois. Nybourg ſe rendit, avec tous ceux qui s'y étoient réfugiez. Gyldenlew, Gouverneur de l'Ile, y fut trouvé malade au lit, & cinq Sénateurs Danois; à qui le Roi donna la permiſſion de s'en aller où ils voudroient, & de demeurer même quelque tems, en Fionie.

On apporta au Roi de Suede des Lettres, que *Meadows*, Ambaſſadeur de Cromwel, lui avoit écrites deux jours auparavant; dans leſquelles il témoignoit, que le Roi de Danemark étoit tout diſpoſé à faire la paix, & qu'il avoit déja nommé *Joakim Gersdorf* & *Chrétien Sehel*, pour en négotier avec les Suedois. Il prioit Charles-Guſtave de nommer des Commiſſaires de ſa part, de leur accorder des ſauf-conduits, & de marquer le lieu où ils pourroient ſe rendre, & le tems pour entrer en traité. L'Ambaſſadeur Anglois prioit encore ce Prince, au nom de Cromwel, de ne pas pouſſer davantage les Danois, & d'uſer, avec modération, de ſa victoire. Le Roi, après avoir lû ces Lettres, répondit qu'il n'étoit nullement éloigné de la Paix; mais qu'il ne laiſſeroit pas, pour le préſent, de continuer la guerre. Que cependant il vouloit bien commencer à traiter de la paix, avec la médiation des François & des Anglois, & donna le terme de huit jours, depuis la réception de ces Lettres, pour entrer en négotiation. Il nomma, pour le lieu où elle pourroit ſe faire, l'Ile de Spro, ou Rudcoping, dans l'Ile de Languelande. Il permit au Roi de Danemark de choiſir, lequel il aimeroit mieux de ces deux lieux; & comme la choſe demandoit, qu'on ſe hâtât, il fit encore expédier des Paſſeports; pour

(1) *Puffendorf* Liv. V. n. 5.

1657. pour les Commiſſaires Danois ; en ajoûtant qu'il entendoit que, pendant la négotiation, les Expres de Suede puſſent aller ſûrement juſqu'à Laholm, & en revenir de même. Il permettoit auſſi au Danemark, d'en envoyer, & d'en recevoir, en toute ſûreté, du côté de l'Allemagne. Mais il ne voulut pas conſentir à une Tréve, qui fut propoſée, de peur que cela ne l'empêchât de profiter des avantages, qu'il avoit remportez ; & que les Danois n'euſſent le tems de revenir de la conſternation, où ces mêmes avantages les avoient jettez.

Cependant Charles-Guſtave conſultoit à Nybourg, s'il ne ſeroit pas bien de paſſer, ſur la glace, de la Fionie dans la Seelande ; comme il avoit fait de la Jutlande dans la Fionie. Aucun des Généraux n'oſoit conſeiller cette entrepriſe, à cauſe du danger où l'on ſe mettroit en faiſant ce trajet ; puis qu'il s'agiſſoit de traverſer un détroit, qui a quatre lieuës d'Allemagne de largeur.

On diſoit de plus, que le Soleil devenant plus fort, la glace pouvoit ſe diminuer, & que s'il ſe levoit un vent chaud, la glace pourroit venir à ſe rompre, en peu de tems : Que les forces de la Suede conſiſtant en leur Armée, s'il arrivoit quelque malheur ; la Poſterité parleroit de cette entrepriſe, comme d'une témerité aveugle, qui auroit précipité les Suedois dans un abîme de malheurs : Qu'il valloit donc mieux attendre encore quelques jours, après leſquels on pourroit employer quantité de Bâtimens, qui ſe trouvoient en Fionie, & qui tranſporteroient l'Armée Suedoiſe ſans danger, en Seelande : Qu'il falloit, en attendant, prendre en Fionie des Quartiers, qui ſeroient faciles à défendre. C'eſt ainſi que raiſonnoient les Officiers, qui ne pouvoient pas prendre ſur eux, les riſques d'un trajet ſi dangereux, comme le Roi. Mais ce Prince jugeoit qu'il étoit plus glorieux de profiter de l'occaſion, parce qu'il ſe trouvoit peu d'exemples dans l'Hiſtoire de cette ſorte d'expeditions ; d'autant plus que le trajet pouvoit être fait en un jour, & que l'Ennemi n'auroit pas le tems de s'y oppoſer.

Le Roi ne trouva néanmoins pas à propos, d'aller tout droit de Fionie en Seelande. Il jugea qu'il valoit mieux prendre à la droite, en tirant vers le Midi, où la mer s'élargiſſant, n'eſt pas ſi agitée, que plus haut vers le Nord, où elle eſt plus étroite. Il ſe détermina entierement, après que Dhalberg envoyé de ce côté-là, revint faire rapport que la glace étoit ferme, entre la Fionie & la Seelande ; ce qui n'étoit jamais arrivé, de mémoire d'homme. Dhalberg avoit été lui-même ſur la glace, de ce côté-là, avec quelque Cavalerie, où il avoit fait priſonniers pluſieurs Soldats Danois. Sur ſa parole, on envoya la Cavalerie du côté de Suinbourg, & on laiſſa l'Infanterie ſous la conduite de Wrangel. Ce dernier eut des ordres conditionnels, qui ne lui plaiſoient pas fort ; c'étoit que s'il aprenoit que le Roi eût paſſé de Languelande, il allât droit de Nybourg dans l'Ile de Spro, & de là, en celle de Corſor ; mais que s'il ne jugeoit pas la glace aſſez forte, de ce côté-là, il marchât ſur les traces du Roi.

Charles-Guſtave paſſa, pendant la nuit du 5. de Fevrier, en Languelande, & le lendemain en Lalande, qui en eſt éloignée de trois lieuës d'Allemagne. On ne ſe ſouvenoit pas d'avoir jamais vû un homme à cheval, en ce lieu-là. Etant arrivé à Grimſtad, en Lalande, il envoya ordre à Wrangel de venir à lui, par le même chemin, avec l'Infanterie & l'Artillerie. Il y avoit en cette Ile une place fortifiée nommée Nashcou, que le Roi de Suede fit ſommer, ſans avoir deſſein néanmoins de l'attaquer ; parce qu'il ſouhaitoit paſſionnément 1658.
de paſſer, ſans délai, en Seelande. Cependant *Corfits Ulefeld*, Seigneur Danois, banni par Friderie III. Roi de Danemark, fut ſi bien intimider celui, qui commandoit dans la place, en lui repréſentant ce Monarque comme entierement perdu, & lui diſant qu'il devoit penſer au plûtôt à gagner la faveur du Roi de Suede, qui alloit être maître de tout ; qu'il ſe rendit. Cependant on avoit envoyé d'ailleurs quatre-cens hommes, pour ſe jetter dans la Place, mais les Suedois les couperent.

Le lendemain, 8. de Fevrier, le Roi & ſon monde arrivereut, en ſûreté, à Nieoping, en l'Ile de Falſter, où il s'arrêta un jour, ou deux ; parce que les Soldats, qui manquoient ſans doute de tout, s'étoient diſperſez, en pluſieurs endroits, pour piller les Gens de l'Ile. Cependant Wrangel arriva, avec l'Artillerie & l'Infanterie, le 10. du même Mois, à Stubcoping, où il ſe joignit au Roi. Le jour ſuivant, il arriva, avec toute ſon armée, à Wordingbourg en Seelande ; d'où il répandit par tout la terreur, & obligea les habitans d'abandonner la Campagne, pour ſe retirer dans les villes fermées.

Cependant, malgré tous ces ſuccès, qui ſurprenoient tout le monde, le Roi de Suede étoit, en quelque maniere, embarraſſé de ſa bonne fortune ; & ne ſavoit s'il devoit ſe ſervir d'une ſi favorable occaſion, pour ſoumettre tout le Danemark, & ce qui en dépendoit, à la Couronne de Suede ; ou s'il devoit écouter ceux, qui lui conſeilloient de faire la paix, avec cette Couronne ; en lui laiſſant une partie de ce qu'elle avoit. Le premier parti, comme le remarque l'Hiſtorien de Charles-Guſtave, avoit quelque choſe de bien ſpécieux ; puis qu'en demeurant maître de toute la Scandinavie, il ne ſeroit inferieur qu'à peu de Puiſſances de l'Europe. Mais le ſecond parti paroiſſoit le plus ſûr, parce qu'il avoit de grands ennemis ; qui ne manqueroient pas, s'il leur en donnoit le tems, de ſe ſaiſir des poſtes, qu'il ne pouvoit point garder ; comme la Maiſon Imperiale, la Pologne, l'Electeur de Brandebourg, & les Hollandois. Il étoit viſible, que ces Puiſſances n'abandonneroient jamais le Roi de Danemark, & ſeroient tout ce qu'elles pourroient, pour le rétablir. La France même & l'Angleterre, qui étoient demeurées neutres, ne pouvoient pas voir de bon œuil l'agrandiſſement de la Suede ; ſelon la maxime que l'agrandiſſement exceſſif d'un Voiſin eſt toûjours à craindre, pour les autres. Quoi que le Roi de Suede fût entré en Seelande, & courut le plat païs, il n'y tenoit aucune place forte, non plus qu'en Norwegue. On croyoit que, ſi Friderie vouloit donner cette derniere à garder aux Anglois & aux Hollandois, ces nations ſe chargeroient volontiers de ce ſoin, & ne manqueroient pas de ſe brouiller enſuite avec lui. S'il attaquoit Coppenhague, avec toutes ſes forces, il pouvoit arriver que cette entrepriſe ne réüſit point ; & il ſe trouveroit au printems, qui approchoit, hors d'état de réſiſter au Danemarc & à ſes Alliez. S'il avoit fait ces réflexions, avant que de s'engager, il ſe ſeroit contenté de faire quelques conquêtes ſur la frontiere, en Norvegue, ou en Scanie, qu'il auroit pû garder, ſans qu'on pût le trouver étrange ; pour un dédommagement des frais que les Danois, qui étoient les aggreſſeurs, lui auroient cauſé. Mais il fit, en cette occaſion, la même faute, qu'il avoit faite en Pologne ; où ſes conquêtes, toutes grandes & ſurprenantes qu'elles euſſent été, lui furent ſi fort à charge, qu'il fallut enfin les abandonner. Il pouvoit d'ailleurs

1658. leurs faire, avec le Danemark, une paix ſi avantageuſe, qu'aucun de ſes Prédeceſſeurs n'en avoit point fait de ſemblable.

L'Hiſtorien, dont nous avons parlé, dit encore que les Sujets de Charles-Guſtave ſe feroient choquez de la continuation de la guerre; parce qu'ils avoient ſujet de craindre que, ſi ce Prince conqueroit le Danemark, la ſituation de ce païs, plus avantageuſe, que celle de la Suede, & les agrémens, que l'on y trouvoit, ne l'engageaſſent à y tranſporter le Siége de la Monarchie du Nord, & qu'avec le tems la Suede ne devînt dépendante du Danemark. Ceux qui raiſonnoient ainſi diſoient qu'il falloit embraſſer l'occaſion, qui ſe préſentoit de faire une paix avantageuſe, & ſe contenter de ce qu'on pourroit tirer, pour le préſent; ſans réduire les Danois au deſeſpoir, & ſans s'expoſer à des inconveniens, qui pouvoient arriver, & que l'on avoit ſujet de craindre à tous momens.

Les Danois, de leur côté, quoi qu'ils viſſent bien qu'ils ne pourroient faire qu'un Traité desavantageux, pendant que les Suedois étoient ſi fort ſuperieurs, aimerent mieux faire la Paix, à quelque prix que ce fût; que de demeurer expoſez à la vengeance de leurs ennemis. Gersdorf & Sehel ſe hâterent de partir avec Meadows, pour ſe rendre à Rudcoping en Languelande. Mais les Suedois leur étoient venus au-devant, à Wordinghourg en Seelande. Cela fit qu'en omettant les formalitez, que l'on a accoûtumé d'employer, en ces occaſions, on vint d'abord au fait, dès que les Pleins pouvoirs eurent été échangez. Le Roi de Suede avoit joint à ſes Plénipotentiaires *Stenön Bielke*, Sénateur, & Ulfeld; dont on a deja parlé. Ce dernier avoit conſeillé à ce Prince, de ſoumettre inceſſamment tout le Danemark, ſans entendre parler de paix; & d'attaquer Coppenhague, où la Nobleſſe Danoiſe, qui étoit ennemie de Friderie, à ce qu'il diſoit, s'étoit retirée, & l'obligeroit de ſe ſoumettre à la Suede. Ulfeld étoit ennemi juré du Roi & de ſa Maiſon, & ſouhaitoit ſeulement qu'il fût déthrôné, mais que le Danemark fût épargné; car ſa haine ne regardoit point, à ce qu'on aſſure, ſa patrie. Il ſouhaitoit que Charles-Guſtave y transportât ſa demeure, ce qui, avec le tems, pourroit la rendre plus conſiderable, que la Suede; & il eſperoit qu'en cas que le Roi fît toûjours ſa réſidence à Stokholm, il le nommeroit Vice-Roi du Danemark. Cependant comme il vit que Charles-Guſtave étoit pour la Paix; il en conçut une grande indignation, quoi qu'il diſſimulât, & il rendit en ſecret tous les ſervices, qu'il pouvoit, aux Danois; pour gagner la faveur du Roi Friderie, & en être rappellé.

Les Danois avoient ſouhaité d'envnyer *Van Beuning*, Ambaſſadeur des Etats Géneraux, pour être Médiateur avec *Terlon*, pour la France, & *Meadows*, pour l'Angleterre. Mais il le réfuſa, de peur d'être mal reçu des Suedois, à qui il avoit été très-oppoſé; non par aucune haine particuliere, mais par des ordres de ſes Maîtres; qui ne pouvoient nullement ſouffrir, qu'un ſeul Prince fût maître des deux Couronnes du Nord. Les autres Médiateurs inſiſterent à ce qu'il fût admis, dans les Conférences; mais les Suedois le refuſerent, comme ayant été l'auteur de la préſente guerre. Meadows propoſa, que le Roi de Suede ne s'avançât pas plus prés de Coppenhague, avant que d'avnir vû quel ſeroit le ſuccés des Conférences. Mais le Roi ne pouvoit entendre parler d'aucun retardement, cumme étant contraire à ſes interêts; & dit qu'il étoit réſolu de s'approcher de cette Place, & que ſi elle ne lui ouvroit pas les portes, il y entreroit facilement au travers de ſes fortifications, qui étoient en très-mauvais état. 1657.

Dans les Conférences, les Danois commencerent par offrir à la Suede la Scanie, la Hollande, & la Bleekingie. On leur demanda de plus qu'ils y ajoûtaſſent les Iles de Bornholm, d'Anholt de Leſſe, de Huene & de Saltholm, à quoi ils joindroient le Comté de Pinneberg, & en Norwegue les Gouvernemens de Bahus, de Drontheim, & d'Aggerhus, la moitié des Droits qui ſe payoient dans l'Oreſund, douze des meilleurs Vaiſſeaux de Guerre, que les Danois euſſent, & un million d'Ecus en argent. On exigea qu'ils renonçaſſent à toutes les Alliances oppoſées aux interêts de la Suede, & qu'ils défendiſſent l'entrée du Sund à toutes les Flottes de Vaiſſeaux de Guerre. On demanda encore qu'ils dédommageaſſent le Duc de Holſtein-Gottorp, & le Comte d'Ulfeld, qu'ils donnaſſent des logemens à l'Armée Suedoiſe, & qu'ils remiſſent au Roi de Suede, ce qu'il leur reſtoit de Troupes. On voulut de plus que le Danemark, aprés la mort du Comte d'Oldembourg, cedât quelques Villages près du Weſer, pour les joindre au Duché de Bréme. Sous le Gouvernement de Drontheim, le Roi de Suede vouloit qu'on comprit tout ce qui appartenoit à ce Dioceſe, & toutes les terres qui étoient au Nord de Drontheim, que les Rois de Danemark avoit poſſedées, jusqu'alors, la Finlande, la Lapponie, le Territoire de Wardhus, & les Iles voiſines. Il prétendoit auſſi, que les Vaiſſeaux Suedois ne fuſſent obligez à autre choſe, qu'à montrer leurs Paſſe-ports, ſans qu'il fût permis aux Danois de les viſiter; que le Danemark renonçât à tous les Traitez avec d'autres Nations, par lesquels la libetté des Vaiſſeaux Suedois, qui paſſoient par ce Détroit, pourroit être bleſſée; comme il avoit été fait, en faveur des Hollandois, dans le Traité de rédemption; Que comme les Vaiſſeaux Suedois ſaluoient le Château de Cronembourg, les Danois ſalueroient celui de Helſingbourg, & que les Suedois ne ſeroient point obligez d'avertir, par avance, du nombre des Vaiſſeaux de Guerre, au-delà d'une certaine quantité, qu'ils pourroient faire paſſer par le Sund; comme ils le devoient faire, par le Traité précedent. Enfin on vouloit que, quand le Comte d'Oldembourg ſeroit mort, on n'exigeât aucun droit ſur le Weſer.

Les Danois trouverent ces propoſitions tout-à-fait exceſſives, & Meadows même, oubliant ſon caractere de Médiateur, ne put s'empêcher de dire, devant les Suedois & les Danois, qu'elles étoient injuſtes. Charles-Guſtave le lui fit reprocher, & lui dire qu'il en écrivoit à Cromwel. Meadows avoua ſa faute, reconnut que ſa fortune dépendoit du Roi, & le pria de n'en rien écrire au Protecteur. Le Roi, de ſon côté, fut bien aiſe de le mettre dans ſon Parti, & lui fit, comme dit *Pufendorf*, un préſent de dix-mille Ecus, afin qu'il le favoriſât en cette négotiation; dans la crainte, ſans doute, que le Protecteur, qui ſe faiſoit craindre des Puiſſances les plus conſiderables de l'Europe, & qui comprenoit bien, qu'il falloit tenir en équilibre, les deux Couronnes du Nord, n'envoyât des ordres à ſon Miniſtre, pour obtenir des conditions plus favorables, en faveur du Danemark. Le Roi de ce dernier Royaume pour le retenir dans ſes interêts, lui fit l'honneur de lui offrir

(1) *Pufendorf* Liv. IV. n. 8.

1658. offrir de le faire Chevalier de l'Ordre de l'Elephant; mais comme des perſonnes de qualité de Hollande, à qui le Roi avoit donné le même Ordre, s'en plaignirent; le Roi lui fit dire que s'il aimoit mieux avoir une ſomme d'argent; il la lui donneroit, au lieu de cet Ordre; ce que l'Envoyé Extraordinaire de Cromwel accepta.

Les Suedois ſe relâcherent un peu de leurs prétenſions, par rapport au Comté de Delmenhorſt, & à la Dithmarſe, pourvu qu'on leur remît Drontheim. Le Danemark offroit à la Suede deux-mille hommes, tant de Cavalerie, que d'Infanterie; mais Charles-Guſtave ne parut faire aucun cas de cette offre, parce qu'il ne ſavoit pas, qu'il y eût tant de Troupes Etrangeres, au ſervice de Friderie, & qu'il n'avoit aucune eſtime, pour les Troupes du Païs. Il offrit auſſi de ſe contenter d'une moindre ſomme d'argent, & de ne pas charger la Seelande du logement de ſes Troupes, pourvû que les Danois exécutaſſent ſur le champ le Traité.

Les Médiateurs tâchoient de faire rapprocher les Parties, mais les Danois, qui étoient venus, non pour conclurre le Traité, à quelque prix que ce fût, mais pour voir quelles ſeroient les prétenſions de la Suede; dirent qu'ils ſeroient à leur Roi le rapport des propoſitions des Suedois, & qu'ils reviendroient, avec des pouvoirs plus étendus. Ils demanderent, pour cela, une Trêve de trois jours; mais le Roi de Suede leur dit, qu'il ne leur accorderoit pas ſeulement une Trêve de trois heures. Il avoit fait mettre cependant ſon Armée, en bataille, en maniere qu'il ſembloit qu'elle étoit plus nombreuſe, qu'elle ne l'étoit en effet; & lui donna ordre, devant eux, de marcher droit à Coppenhague. Il écrivit en même tems à Steenbok, qu'il eût à aſſembler autant de Troupes, qu'il pourroit en Suede, & de venir ſe poſter entre Helſingbourg & Landscroon. On lui recommandoit fort de ſe hâter, pour battre le fer, comme on diſoit, tandis qu'il étoit chaud, & d'amener promptement deux-mille Fantaſſins, pour aſſiéger Coppenhague; ſi les Danois venoient à tirer l'affaire en longueur.

On employa, le 15. de Fevrier, en cette Ville, à déliberer; mais comme il y avoit des raiſons de ne pas hazarder le Roi & la Capitale: il y en avoit auſſi, pour ne rien précipiter. On croyoit pouvoir défendre la Ville, contre les Suedois, qui n'avoient pas aſſez de monde, & de munitions de guerre, pour la forcer; quoi qu'elle fût mal fortifiée, parce qu'il y avoit plus de cent ans, que la Seelande n'avoit vû l'ennemi. Enfin on jugea qu'il falloit entrer en négotiation, & tirer l'affaire en longueur; dans l'eſperance que les Alliez du Danemark, qui étoient la Maiſon Imperiale, les Polonois, & l'Electeur de Brandebourg, mais ſur tout les Hollandois, viendroient au ſecours de Friderie; & la ſuite fit voir, que c'étoit le meilleur parti, que l'on pût prendre. Le Roi de Suede s'impatientoit au contraire extrémement, & vouloit finir, pour des raiſons toutes oppoſées.

Les Commiſſaires Suedois & Danois s'aſſemblerent, pour cela, à Toſtrup, bourg à deux lieues de Coppenhague. Charles-Guſtave n'étoit éloigné, que de quatre lieuës de cette même Ville. Il s'avança même de là, avec un Corps de Cavalerie, à la vuë des rempars, où il attaqua une garde Danoiſe avancée, & placée ſur une hauteur, & y en plaça une, de ſes gens; pour empêcher qu'on ne fît des ſorties, de la Ville. Cependant il fit le tour de la place, comme s'il avoit deſſein de la ſurprendre, comme on avoit fait Fridericsodde; ſur tout après avoir vû que les Danois ſembloient le vouloir amuſer, par une feinte négotiation; ce qui fit croire qu'il falloit les tenir, dans une crainte perpetuelle, pour les empêcher de renoncer à la Paix. Cependant il faiſoit fouiller, avec ſoin, tous ceux qui traverſoient l'un, ou l'autre Belt, pour empêcher qu'on n'envoyât aucune Lettre dans le Holſtein, ou en Allemagne; de peur qu'il n'en vint du ſecours au Roi de Danemark. 1658.

Cependant les Médiateurs firent enſorte que les Suedois ſe relâchaſſent ſur pluſieurs choſes, qu'ils avoient demandées à Wordingbourg; à quoi ils conſentirent, pour abreger les négotiations. Enfin on coucha, le 18. de Février, en peu de mots, ſur le papier, les Chefs généraux, dont on étoit convenu, & ils furent ſignez, par les Commiſſaires des Couronnes & par les Médiateurs; parce que le lieu, ni le tems ne ſouffroient pas, qu'on fît un Traité plus complet & plus circonſtancié. En attendant, ces Chefs furent ratifiez, le lendemain, par les deux Rois.

Enſuite on convint de s'aſſembler à Roschild, pour les étendre & les expliquer davantage; & les Miniſtres Danois s'y rendirent d'abord, pour tâcher d'y obtenir des conditions plus moderées. Van Beuning avoit demandé à Gersdorf, lors qu'il partoit pour Toſtrup, qu'on n'y conclût rien de contraire au Traité, qui avoit été fait entre le Danemark, & les Provinces Unies. Mais quand il vit ce qui avoit été rédigé, par écrit, il vit que ceux, qui l'avoient ſigné, avoient promis de renoncer à toutes les Alliances, qui pourroient être contraires à l'une, ou à l'autre des Parties; de ne donner aucun ſecours aux Ennemis des Suedois & des Danois; & de ne recevoir aucune Flotte étrangere, dans la Mer Baltique Il demanda, par un Mémoire, que ces Articles fuſſent changez; parce qu'ils étoient contre les Provinces Unies, & même contre l'interêt du Danemark. Les Danois s'excuſoient ſur la néceſſité de la conjoncture, & dirent qu'on ne laiſſoit pas de pouvoir expliquer ces Articles, d'une maniere, qui ne bleſſeroit point les interêts des PP. UU.

Par l'adreſſe d'Ulfeld, le Traité portoit que l'Armée Suedoiſe ſortiroit de la Seelande, avant que les Villes de Scanie fuſſent évacuées, & les jours, auxquels cela s'exécuteroit, furent marquez. Charles-Guſtave ſoupçonna qu'on le joüoit, parce que les Danois diſoient, qu'ils ne pouvoient pas entretenir les Troupes, qu'ils y avoient, avant que les Suedois euſſent évacué la Seelande. Il écrivit encore, à cauſe de cela, à Steenbok de conduire inceſſamment les Troupes, qu'il auroit ramaſſées, près de Helſingbourg, & que ſi la Paix ne ſe faiſoit pas, il fît, de ce côté-là, ce que la Guerre demanderoit. Pour lui, il envoya le Marquis de Baden à une lieuë de Coppenhague, comme pour en commencer le ſiége, au plûtôt, & fit répandre le bruit, que Steenbok alloit entrer en Scanie, avec un Corps de ſix-mille hommes. Cependant Charles-Guſtave envoya dire aux Commiſſaires Danois, qui étoient à Roschild, qu'il ne pouvoit pas faire ſortir ſes Troupes de Seelande, avant que les Places de la Scanie euſſent été renduës à ſes Commiſſaires. Les Danois épouvantez de ces mouvemens & de ces diſcours, donnerent caution que ces Villes ſeroient évacuées, & remiſes aux Commiſſaires Suedois, dès qu'ils ſe préſenteroient, pour les recevoir. Les Médiateurs allerent auſſi trouver le Roi, qui étoient à Ringſtad, pour l'aſſurer que les Danois exécuteroient le Traité, de bonne foi. Cependant ils faiſoient trainer les choſes, autant qu'ils pou-

1658. pouvoient, comme on le verra dans *Pufendorf*; quoi que le Roi de Suede fît paroître beaucoup d'impatience de voir finir cette négotiation; parce qu'on lui avoit dit, que la Flotte Hollandoiſe, deſtinée à ſecourir Coppenhague, étoit prête à mettre à la voile, & que l'Electeur de Brandebourg ramaſſoit ſes Troupes, en Pomeranie, pour venir au ſecours du Danemark. Il ſembloit que ce n'étoit, que pour cela, que la négotiation de Roschild avançoit ſi peu. Le Roi de Suede tenoit ſes Troupes prêtes à marcher, où il en ſeroit beſoin, & enfin le Traité de Roschild fut conclut, & ratifié le 2. d'Avril. On trouva que le Danemark avoit beaucoup perdu, par ce Traité; mais *Pufendorf* remarque, qu'il ne faut pas tant avoir d'égard à ce que Frideric perdit, qu'à ce qu'il recouvra. Mais il auroit encore pu dire, que Charles-Guſtave, après avoir couru les plus grands dangers, en paſſant l'un & l'autre Belt, dans le cœur de l'Hiver, & mis la Couronne de Danemark, dans le dernier danger, ne ſe trouva pas en état de finir la guerre, & de jouïr de ſa Victoire; non plus qu'après avoir couru toute la Pologne. Ce n'eſt pas aſſez, que de remporter de grands avantages, ſur ſon ennemi; il faut encore les ſavoir conſerver juſqu'au bout, ſans quoi il vaudroit beaucoup mieux être demeuré en repos. On ne peut guére douter, que ce Prince ne perdit bien du monde, dans une campagne faite au milieu d'un hiver extraordinairement froid, comme le fut celui de l'an MDCLVIII. quoi que les Suedois fuſſent endurcis, par le froid de leur païs, & que ce fuſſent des Troupes aguerries. *Pufendorf* dit, que les perſonnes prudentes jugerent en Hollande, qu'Ulfeld & Meadows avoient ſauvé le Danemarc. En effet, ce dernier l'avoit favoriſé, autant qu'il lui avoit été poſſible, dans la négotiation; mais ce ne fut pas, ſans l'ordre exprès de Cromwel, qui concevoit bien que le négoce de la Nation Angloiſe, dans la Mer Baltique, demandoit que les choſes demeuraſſent dans l'état où elles étoient. Auſſi quoi qu'il promit du ſecours à Charles-Guſtave, s'il vouloit faire la guerre à la Maiſon d'Autriche en Allemagne; il ne lui en donna point, pour agir contre les Danois; quelques inſtances, que pût faire le Roi de Suede, qu'il amuſa toûjours de paroles, comme l'Hiſtorien de ce Prince le témoigne. Meadows dit même, à ce que le même aſſure, à Van Beuning, qu'il ne croyoit pas que Cromwel fût ſatisfait du Traité de Roschild; paree qu'il avoit donné ordre de travailler à une paix équitable, & non à une ſi violente mutilation du Danemark. Meadows avoit même exhorté Van Beuning, à porter les Etats Généraux à proteger Dantzik; dont les Anglois préfereroient toûjours la conſervation à toutes les promeſſes, que la Suede leur pourroit faire.

Après cela, on commença à vouloir exécuter le Traité, mais il s'y trouva pluſieurs difficultez; paree qu'il avoit été fait trop à la hâte, & qu'il y avoit des endroits obſcurs, ou équivoques. Nous ne nous y arrêterons pas, vû que les Etats Généraux n'y eurent point de part, & qu'elles ne regardoient guére que les Parties, qui étoient en guerre. Pour paroître réconciliez, les deux Rois crurent devoir avoir une entrevuë. Ce fut le Roi de Danemark, qui y donna lieu, en envoyant, à celui de Suede, Erneſt Gunthier Due de Holſtein; pour l'inviter à manger avec lui, à Fridericsbourg, Maiſon de Plaiſance, au voiſinage de Coppenhague. Charles-Guſtave s'y rendit le 4. de Mars, avec le Cortege, qu'il trouva à propos de prendre avec lui; car le nombre des gens, qui s'y pourroit trouver, ne fut point reglé; la généroſité des deux Rois les mettant hors de tout ſoupçon; quoi que, dans le fonds, ils ne puſſent guére être ſatisfaits, l'un de l'autre. L'Hiſtorien (t) dit néanmoins, que le Roi de Suede donna des ordres ſecrets aux Généraux, qu'il mena avec lui; ſur ce qu'ils devroient faire, en cas qu'on attentât quelque choſe, contre ſa perſonne. 1658.

Charles-Guſtave étant à Roschild, Frideric lui envoya au-devant un de ſes Carroſſes, & deux de ſes Conſeillers, qui avoient travaillé au Traité, & s'avança lui-même à une demi-lieuë de Fridericsbourg. Quand ils furent à une petite diſtance, l'un de l'autre, ils ſortirent tous deux de leurs Carroſſes, & s'avancerent à grands pas, pour s'embraſſer, & entrerent dans un même Carroſſe, le Roi de Suede le premier, & celui de Danemark après lui. Il ne parut point de marque de mécontentement. Quand on eut ſervi, la Reine de Danemark s'aſſit au haut de la Table, Charles-Guſtave, à ſa droite, & Frideric au-deſſous de lui. On auroit dit, qu'ils avoient été toûjours bons amis, & il n'y eut aucunes manieres, ni aucuns diſcours, qui marquaſſent la moindre averſion; tant les Grands ſont maîtres de leur exterieur! S'ils pouvoient être auſſi maîtres de leurs paſſions, & les vaincre, de maniere qu'elles ne leur fiſſent jamais commettre de mauvaiſes actions; ils paſſeroient pour avoir des Ames, bien au-deſſus de celles du reſte des hommes. Mais, pour le malheur du genre humain, on n'a vu que peu, ou point de Princes, qui aient approché de cette belle idée. Ceux de la ſuite des Rois en uſerent réciproquement, comme leurs Maîtres. Ils mangerent & burent à la maniere du Septentrion, ſans qu'il arrivât du deſordre. S'ils imiterent en cela la diſſimulation des peuples Méridionaux, il n'imiterent pas moins leurs paſſions, lors que la guerre ſe raluma.

On préſenta enſuite le Prince Royal, *Chrétien* de Danemark, à Charles-Guſtave, qui le reçut très-gratieuſement. Il arriva que les Officiers de Frideric, en mangeant avec les Suedois, demanderent à Coyet, l'un des Conſeillers du Charles-Guſtave, qu'il repréſentât à ce Prince, qu'il ne pourroit rien faire de plus glorieux, que de faire préſent, au Prince Chrétien, de Drontheim, qui avoit été cedé à la Suede, par le Traité. Coyet s'en défendit d'abord, mais il le fit enfin, preſſé par les Danois. Mais le Roi lui repondit qu'il n'avoit qu'à dire, que ſon Roi n'étoit pas le Roi *Magnus*, ſurnommé *Smeek*; mot Gothique, qui marque un homme qui ſe laiſſe gagner, par des flatteries. Ce Roi Magnus, charmé des flateries des Danois, leur avoit autrefois cedé la Scanie, la Hollande, & la Bleckingie.

Les Rois du Nord paſſerent deux nuits, ſous le même toit, & eurent deux conférences ſeuls, qui durerent bien deux heures chacune. On avoit dit à *Pufendorf*, que le Roi de Danemark fit ſi bien connoître Ulfeld au Roi de Suede; que depuis, il n'eut plus la même faveur à ſa Cour, qu'il avoit euë auparavant. Ce Prince fut reconduit de la même maniere, qu'il avoit été reçu, juſqu'à une demie heure loin. Après avoir demeuré demi-heure à Helſeneur, il fut dans un Yacht à Helſingbourg, où la Nobleſſe & le Clergé de ce quartier-là le reçurent, comme on fait un nouveau Maître.

(t) *Pufendorf* Liv. V. n. 24.

1658. Le Roi de Suede traita, en ſon Conſeil, de la maniere, dont il devoit ſe conduire envers les autres Puiſſances; avec leſquelles il étoit brouillé, & avec leſquelles il auroit bien voulu avoir la Paix. Mais comme on le vit embarraſſé, cela n'eut aucune ſuite; ſinon que les Moſcovites entrerent en négotiation avec lui, & convinrent d'une Trêve, qui dureroit auſſi long-tems, que l'on traiteroit enſemble. La Cour de Vienne diſoit, que tant les Amis de la Suede, que ſes ennemis, devoient empêcher, qu'elle n'envahit le Danemark. Les négotiations, touchant l'exécution de la Paix, continuoient toûjours à Coppenhague; mais les Danois faiſoient naître tant de difficultez, qu'on n'avançoit que très-peu; comme on le verra dans l'Hiſtorien, que nous avons cité.

Pour revenir préſentement à ce qui appartient proprement à cette Hiſtoire, la Suede, pour gagner les Etats Généraux, & les brouiller, en même tems, avec le Danemark, en les empêchant de le ſecourir, propoſa à leurs Ambaſſadeurs, dès le commencement de l'année, d'exiger de Frideric d'anéantir entierement les Droits, qu'il exigeoit des Vaiſſeaux, qui paſſoient dans l'Oreſund; & le Roi de Suede offrit de les ſoûtenir. Mais les Ambaſſadeurs ne donnerent pas dans ce piege. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient pas ſe mêler d'une ſemblable choſe, mais ils offrirent d'aider les Puiſſances du Nord à faire une paix entre elles, ſans que l'une, ni l'autre eût ſujet de ſe plaindre; & que d'ailleurs ces Droits étoient établis, depuis un tems immémorial, & faiſoient une partie trop conſiderable du revenu de la Couronne de Danemark, pour y toucher. Les Suedois diſoient qu'elle n'avoit pas plus de droit d'exiger des Droits de ceux, qui paſſoient le Sund, ou l'un, ou l'autre Belt, que les Eſpagnols n'en avoient d'en faire payer aux Vaiſſeaux, qui paſſoient dans le Détroit de Gibraltar: Que les Vaiſſeaux Suedois avoient toûjours été exempts de cette uſurpation, qui ne s'étoit introduite, que par la complaiſance des autres Nations; mais qu'ils n'avoient jamais pu s'exempter de pluſieurs vexations, ſous prétexte de la viſitation, qu'on en avoit faite, comme pour rechercher s'il n'y avoit point de marchandiſes étrangeres: Que les Etrangers, & les Hollandois eux-mêmes envoyoient des Commis dans les Ports de Suede, où ils s'étoient fait recevoir Bourgeois, pour profiter des exemptions, qui n'appartenoient qu'aux Suedois: Qu'enfin on ne pouvoit pas prévenir toutes les fraudes des Marchands; d'où ils concluoient qu'il valloit beaucoup mieux anéantir entiérement les Droits, qu'on payoit dans le Sund.

Les Ambaſſadeurs renvoyerent les Suedois aux Etats Généraux, à qui ils en écrivirent, & qui répondirent, qu'ils ne pouvoient pas demander d'être exempts de payer ces Droits, parce qu'ils étoient engagez, par des Traitez, de les payer au moins pour un certain tems; Que d'ailleurs ils n'avoient pas reconnu ces Droits, pour une choſe qui appartînt naturellement à la Couronne de Danemark, & qu'ils ne les vouloient pas reconnoître encore pour tels; de peur que les Suedois, venants à s'emparer du détroit du Sund, ne prétendiſſent qu'ils leur appartenoient. Quelques-uns avoient voulu prêter l'oreille aux offres de la Suede; mais la plûpart crurent qu'en anéantiſſant ces Droits, on affoibliroit trop la Couronne de Danemark, & on l'expoſeroit aux invaſions des Suedois. D'ailleurs on ne croyoit pas, en Hollande, que les offres de Charles-Guſtave fuſſent ſinceres, parce qu'il n'avoit pas voulu les recevoir comme (1) Médiateurs, dans le Traité qui venoit de ſe faire, à moins qu'ils ne ratifiaſſent le Traité d'Elbing, ſans aucunes explications. L'Hiſtorien aſſure, que le Penſionaire de Wit diſoit ouvertement, qu'on n'auroit fait aucune difficulté, en Hollande, de ratifier le Traité d'Elbing, ſi la guerre entre la Suede & le Danemark ne fût intervenue; parce que, par ce Traité, il auroit fallu aſſiſter la Suede, contre le Danemark. D'ailleurs les Hollandois proteſtoient qu'ils n'agiſſoient nullement, par un principe de haine, pour Charles-Guſtave, mais pour la conſervation de leur Etat; ce que ce Prince ne pouvoit pas prendre, en mauvaiſe part. Cependant la Province de Hollande étoit portée à ſecourir Frideric; mais comme l'Empereur, les Polonois & l'Electeur de Brandebourg agiſſoient fort lentement, en faveur du Danemark, ils ne ſe hâterent pas non plus. Le même Hiſtorien dit, que Beverning propoſa à Appelboom que, ſi le Roi de Suede vouloit faire la guerre à l'Empereur, les Etats l'aideroient d'une bonne ſomme d'argent. Mais ſi cela eſt, il y a bien de l'apparence, que ce n'étoit que pour le détourner de pouſſer trop les Danois; car d'ailleurs les Etats n'avoient aucun ſujet d'allumer de nouveau, la guerre en Allemagne, ce qui faiſoit tort au négoce. 1658.

Cependant les Etats de Hollande trouverent à propos d'intervenir, dans les brouilleries du Nord, pour faire en ſorte, que les deux Rois ſe rendiſſent réciproquement, ce qu'ils s'étoient enlevé l'un à l'autre, & que la Paix ſe fit ſur le pied du Traité de Broemſebro. On jugeoit auſſi, qu'il ſeroit bon, que la Suede fît la Paix avec la Pologne. On trouva à propos de communiquer les ſentimens des Etats à la France & à l'Angleterre, qui avoient aſſez fait paroître, que ce Projet ne leur déplairoit pas. Dans le même tems, le Roi de Danemark preſſoit inſtamment les EE. GG. de lui envoyer du ſecours; pour ſe ſoûtenir contre la Suede, à laquelle il diſoit qu'il n'avoit fait la guerre, que par leur Conſeil, & pour la conſervation de la liberté du Commerce, dans la Mer Baltique. Quoi qu'Appelboom fît ce qu'il put, pour s'oppoſer à cela, il n'avança rien; parce qu'il n'y avoit rien-là, qui ne fût conforme aux Maximes, que l'on avoit toûjours obſervées, par rapport aux Couronnes du Nord. Les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, étoient d'avis que les Etats n'envoyaſſent aucun ſecours en Danemark; mais qu'ils ſe joigniſſent à ces deux Puiſſances, pour y rétablir la paix; & qu'autrement le Roi de France & Cromwel ſeroient obligez de ſecourir la Suede.

Tout cela ſe paſſoit en Hollande, avant les avantages, que les Suedois remporterent ſur les Danois, & la Paix de Roſchild. Mais enſuite on s'y plaignit du peu de réſiſtence, que le Danemarc avoit fait aux Suedois, & de la Paix honteuſe qu'il avoit faite; ſans conſiderer qu'il avoit été ſurpris, par une hardieſſe ſans exemple, & que le tems pourroit réparer ſes pertes, à l'aide des Amis du Roi Frederic, qui étoient intereſſez à ſa conſervation, comme il arriva. Après la Paix de Roſchild, les EE. GG. furent fort choquez de l'Article, par lequel les Flottes Etrangeres étoient excluſes de la Mer Baltique, ce qui les regardoit particulierement; & de ce que les Suedois n'avoient

(1) Il y a ici une faute d'impreſſion dans Pufendorf Liv. V. n. 66. où au lieu de ces mots, *ipſos Honeſtos aſſeruatur*, il faut lire *ipſos Honeſtos*. Il y a beaucoup de fautes ſemblables, dans cet Ouvrage.

1658. voient pas voulu admettre Van Beuning, parmi les Médiateurs. Mais ils eurent ſujet de ſe rejoüir de ce que l'Empereur, le Roi de Pologne & l'Electeur de Brandebourg avoient fait une Alliance plus étroite, pour le ſecours du Danemark.

Charles-Guſtave donna cependant avis aux Etats, de la victoire, (1) qu'il avoit remportée ſur les Danois, & de la Paix qu'il avoit conclue, avec eux, dont on ne manqua pas, ſelon la coûtume de le féliciter; quoi qu'on ne pût pas voir les progrès, qu'il avoit faits, ſans crainte d'avoir bientôt de grands démêlez avec lui. Il fit repréſenter, par ſon Réſident Appelboom, qu'il avoit uſé, avec beaucoup de modération, de la victoire, que Dieu lui avoit donnée, & qu'il n'avoit cherché autre choſe, que ſa ſûreté; ce qui lui faiſoit eſperer qu'il y auroit deſormais une bonne intelligence, entre les deux Couronnes du Nord. Il ajoûtoit qu'il ne cauſeroit aucun préjudice au commerce des Voiſins, & qu'il en maintiendroit la liberté: Qu'il ſe flattoit que les EE. GG. comme anciens Amis de la Couronne de Suede, approuveroient ce dont elle étoit convenue, avec celle du Danemark, & qu'ils ne feroient rien, qui pût alterer la bonne correſpondence, qu'il y avoit toûjours eu, entre eux & la Suede.

Pour ce qui regardoit la ratification, qu'il avoit demandée du Traité d'Elbing, & l'explication que les Hollandois ſouhaitoient qu'on y ajoûtât; il défendit à ſon Réſident, d'entrer en matiere là-deſſus. Les Ambaſſadeurs en entretinrent encore le Roi, à Flensbourg, le 11. de Juillet; mais comme il ne ſe ſoucioit point de finir, pour la tirer en longueur, il dit qu'il falloit que les Etats Généraux déclaraſſent auparavant, qu'ils ne donneroient aucun ſecours à ſes ennemis, & qu'enſuite Appelboom leur déclareroit, plus au long, quelle étoit ſa volonté.

Cette réponſe ne fut nullement agréable aux Etats de Hollande, & ſi l'on en croit Puſendorf, le Penſionaire de Wit dit là-deſſus que, ſi le Roi ne ſe déclaroit pas dans un Mois, les EE. GG. pourroient bien faire une Alliance, avec l'Empereur, le Roi de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg: Qu'au contraire ſi l'explication du Traité d'Elbing avoit lieu, on ôteroit toutes les défiances, & l'on préviendroit les mauvais deſſeins de ceux, qui voudroient brouiller les Puiſſances: Qu'enfin le Roi de Suede avoit fait eſperer, ce qu'on lui demandoit prémierement à Thorn, & enſuite à Flensbourg. On répondoit que les Hollandois, auroient dû accepter ce qu'on leur avoit offert, & que le Roi n'avoit fait ces offres, qu'à condition qu'ils n'aideroient ni le Danemark, ni aucune autre Puiſſance, contre lui. Les choſes ayant changé depuis, le Roi croyoit avoir ſujet de leur refuſer ce qu'ils demandoient, & de ne leur pas accorder, pour rien, les profits auxquels ils aſpiroient. On leur reprochoit, que, ſous prétexte de Commerce, ils n'auroient pas manqué de traverſer les deſſeins du Roi; de ſorte que c'étoit, ſelon les Suedois, la même choſe que de les avoir pour amis, ou pour ennemis. Ils ne preſſoient tant l'égalité des Droits, avec les Suedois, comme le croit *Puſendorf*, que parce qu'ils craignoient que le Roi n'accordât enſuite des Privileges à ſes Sujets, ou à quelque Nation Etrangere, qui leur ſeroient préjudiciables. Mais on ne les pouvoit pas querellet, de chercher ce qui leur étoit avantageux, ſans rien ôter à d'autres; & d'ailleurs la Suede gagnoit plus, avec la Nation Hollandoiſe, par la vente des marchandiſes du païs, qu'ils achetoient, en grande quantité, qu'avec aucune autre Nation. Tout le chagrin, qu'on avoit contre eux, à la Cour de Suede, étoit parce que l'on ſentoit bien qu'ils ne ſouffrioient pas que le Danemarc fût envahi. Mais c'étoit auſſi la diſpoſition de la France & de l'Angleterre, ou plûtôt de toutes les Puiſſances de l'Europe, qui ne pouvoient pas voir conquerir des Royaumes; comme on avoit vu que Charles-Guſtave l'avoit voulu faire, & l'avoit même exécuté, en partie, contre les Rois de Pologne & de Danemark. La France ne lui donna aucun ſecours, & ne lui en promit même pas. Cromwel lui en promit, mais il ne lui en donna point, quelques inſtances, qu'on pût faire pour cela. Les Etats Généraux craignoient auſſi en lui l'avidité d'un Conquerant, & jugeoient ſagement, qu'ils ne devoient pas l'entretenir, dans une ſemblable diſpoſition. 1658.

Enfin ce Prince (2) voyant que l'exécution du Traité de Paix, avec le Danemark, n'avançoit pas, comme il ſouhaitoit, ſe réſolut de faire une nouvelle deſcente en Seelande, avec toute ſon armée, & d'attaquer Coppenhague. Comme il n'attendoit aucun ſecours des Anglois, ni des François, & qu'il jugeoit, que les Hollandois le traverſeroient de toutes leurs forces; il crut qu'il falloit exécuter ce deſſein, avec tant de promptitude, que ceux, qui ſe diſpoſoient à l'empêcher, apriſſent que le coup étoit fait, lors qu'ils recevroient la nouvelle de ſon entrepriſe. Il étoit perſuadé, que le meilleur moyen de la faire réüſſir étoit d'aller droit à Coppenhague, de forcer l'entrée du Port, & d'y faire deſcente avec l'Infanterie, pendant la conſternation que cauſeroit d'abord cette invaſion; parmi un peuple, qui n'étoit pas encore en état de ſe défendre, contre un auſſi violente attaque. Les Généraux Suedois ſûtent d'un contraire avis, parce que s'il arrivoit que l'on eût du desavantage, dans le premier effort, que l'on feroit, pour en venir à cette deſcente, l'entrepriſe échoueroit entierement. Les uns trouvoient plus à propos de faire la deſcente d'un côté, & les autres d'un autre, dans lequel on ne trouveroit pas une ſemblable réſiſtence.

Le Roi fit donc embarquer, le 6. d'Août, ſur ſoixante Vaiſſeaux, tant grands, que petits, quatre-mille hommes d'Infanterie, & douze-cens Chevaux; après avoir publié qu'il alloit faire voiles en Pruſſe. Le premier jour, il fallut demeurer au port, parce que le vent étoit contraire; mais le lendemain étant devenu favorable, on fit deſcente à Corcere, ou Corſoor, éloignée de ſeize lieuës de Coppenhague. Cependant on eut le tems, en cette derniere Ville, de ſe remettre de la premiere frayeur, & d'y faire entrer quantité de Païſans, pour la défendre. Neanmoins l'Armée Suedoiſe ne faiſoit aucuns deſordres, & témoignoit, pour tromper les habitans de la Campagne, qu'elle étoit venue comme amie, pour défendre le Roi de Danemark, contre la Nobleſſe du Païs, qui s'étoit rebellée contre lui. Il y avoit mille Chevaux Allemands, au ſervice du même Roi, qu'on avoit mis en divers endroits de l'Iſle, & que le Comte Tott ſurprit, dans les lieux où ils étoient diſperſez, & obligea de prendre parti chez les Suedois. Il n'y eut que trois Compagnies de cette Cavalerie, qui entraſſent dans la Capitale. Au même tems, les Vaiſſeaux de guerre Suedois jettoient l'ancre devant le Port de

(1) *Puſendorf* Liv. V. p. 69. & ſuiv.

(2) *Puſendorf* Liv. V. n. 95. & ſuiv.

1658. Coppenhague, pour empêcher qu'on n'y portât quoi que ce fût : mais le reſte de l'Armée ne put pas s'approcher aſſez tôt. Cependant le Roi de Danemark envoya des Députez, à celui de Suede, qui étoit à Ringſtad. Ils furent admis le lendemain 10. d'Août, à l'audience, où ils repréſenterent que leur Roi étoit convenu à Roſchild, & depuis à Coppenhague de tous les Articles, qu'on avoit propoſez, & qu'il les envoyoit, pour voir quelles difficultez il y pourroit encore avoir à ajuſter, entre les deux Couronnes; ſur quoi ils demandoient qu'on leur donnât des Commiſſaires, avec promeſſe, que leur Roi ne manqueroit pas de faire voir, qu'il n'avoit eu aucun deſſein de renouveller la guerre.

Charles-Guſtave, après avoir dit en peu de mots, ce qui s'étoit paſſé, pendant la guerre précedente, ajoûta que les Danois lui avoient fait aſſez de tort, pour recommencer la guerre avec eux, & qu'ils ne diſcontinuoient point de machiner quelque choſe, contre lui; comme il l'avoit reconnu, par des Lettres, qu'il avoit interceptées : Qu'ils avoient interrompu le Commerce de l'Oreſund, & que par leurs délais de l'exécution de la Paix de Roſchild, ils avoient fait enſorte qu'il n'étoit pas plus en ſûreté, que pendant la guerre : Que par-là il avoit été obligé de demeurer en Danemark, au delà du tems, duquel on étoit convenu, & que le tems propre à agir ailleurs s'étoit écoulé : Que le Roi de Danemark avoit été preſſé d'empêcher qu'aucune Flotte Etrangere n'entrât dans le Sund, pour venir dans la Mer Baltique, & l'avoit refuſé, ſous prétexte qu'il n'avoit pas aſſez de forces pour cela, quoi qu'il n'ignorât pas, que la ſûreté de la Suede en dépendoit : Qu'enfin il avoit refuſé ſon amitié, qui lui avoit été offerte, pour former, comme autrefois, des deſſeins contre la Suede. Les Commiſſaires Danois proteſterent de leur innocence, ſoûtinrent qu'ils avoient exécuté tous les Articles du Traité, dirent qu'ils n'avoient aucune connoiſſance des Lettres interceptées, & demanderent qu'on les produiſit. Ils ajoûterent qu'il n'étoit pas en leur puiſſance, de fournir au Roi de Suede les Vaiſſeaux, qu'il demandoit, ou de ſe charger d'une Alliance trop onereuſe. Après quoi, ils demanderent qu'on leur donnât des Commiſſaires, pour convenir de ce qui reſtoit à accommoder, & prévenir une guerre, qui pourroit être ruineuſe, pour l'une & l'autre Couronne. Ils ne purent même s'empêcher de répandre bien des larmes, en penſant aux ſuites de la guerre. Le Roi ne leur demanda autre choſe, ſinon s'ils demandoient ſa protection pour eux-mêmes. Ils repliquerent que non, & là deſſus on leur dit que l'on n'avoit autre réponſe à leur faire.

Gabriel Oxenſtiern & *Slippenbach* les accompagnerent en ſuite, juſqu'à leur Auberge, & leur demanderent s'ils avoient quelque choſe à propoſer, outre ce qu'ils avoient dit au Roi. Comme ils ne propoſoient rien d'autre, Slippenbach leur dit que par leurs délais, ils avoient été cauſe que le Roi de Pologne, le Czar, & l'Electeur de Brandebourg, raſſembloient leurs forces, & avoient fait une Alliance, contre la Suede : Qu'ils ſavoient qu'il étoit de la derniere importance de ne perdre point de tems, & que ſi on le laiſſoit paſſer, il n'étoit plus poſſible d'en réparer la perte : Que s'ils vouloient ſauver le Danemare, il falloit avoir recours à la clemence du vainqueur, qui étoit maître de tout le plat païs, & qui le ſeroit bientôt des Places fortes : Qu'il importoit peu aux Danois, que leur Roi ſe nommât Charles, ou Frideric, que Dieu ſeul diſpoſoit des Couronnes; & que l'heure fatale de celle du 1658. Danemare s'approchoit.

Ces diſcours & quelques autres ſemblables étoient de dure digeſtion, pour les Danois, & pour leur Roi; pour lequel on leur donna une Lettre de Charles-Guſtave, qui lui diſoit, en peu de mots, qu'il ſavoit bien pourquoi il avoit été obligé de revenir en Seelande, avec ſon armée. On y en joignit une autre à *Stenon Bielke*, Envoyé en Danemark; pour le rappeller, & lui dire que, ſi l'on propoſoit quelque choſe en faveur du Roi & de ſa famille; il renvoyât cette affaire à Charles-Guſtave, qui, comme il paroit, ſe flattoit de réduire la place, en peu de tems. On avertit auſſi les Commiſſaires Danois, que, s'ils craignoient un mauvais ſuccès de la guerre, pour eux; ils n'avoient qu'à faire à Bielke des propoſitions conformes à l'état, où ils ſe trouvoient. Les Suedois prenoient un ton beaucoup trop haut, comme la ſuite le fit voir; & les Danois, qui attendoient du ſecours de Hollande, en furent, ſans doute, très-choquez, & animez à ſe bien défendre, comme ils le firent. Un Roi voiſin ne ſemble pas être en pouvoir de détrôner un autre, à cauſe de quelque peu d'Articles d'un Traité très-onereux, qui ne ſont pas obſervez; & ceux, qui parlent avec tant de hauteur, ne font pas aſſez de réflexion ſur l'inſtabilité des choſes humaines, qui fait très-ſouvent échoüer les entrepriſes les mieux formées. Les Danois firent garder Bielke, dans les Jardins de la Reine, de peur que la Populace de Coppenhague ne l'outrageât, ſi on le laiſſoit partir; car elle avoit conçu une grande indignation, contre les Suedois.

Cependant il y eut une grande conſternation dans la Ville, où les Païſans, qui s'y retiroient, augmenterent d'abord la frayeur; mais où ils ne laiſſerent pas de très-bien ſervir le Roi, contre les Aſſiégeans. Auſſi on raſſembla tous ceux, qui étoient capables de porter les armes, dans la Ville. Le Roi promit auſſi des Privileges aux Bourgeois, qui s'aquiteroient bien de leur devoir, envers leur Patrie. *Pufendorf* dit que Van Beuning, qui étoit toûjours Ambaſſadeur des Etats Généraux à Coppenhague, aſſûra les Danois, ſur ſa tête, qu'ils recevroient du ſecours de Hollande; pourvu qu'ils ſoûtinſſent le ſiége autant de tems, qu'il en falloit à la Flotte Hollandoiſe pour venir. Afin de le hâter, il ſe mit ſur un bâtiment leger, qui étoit dans le port, & s'en alla en Hollande, pour preſſer ſon départ, & avertit même, en paſſant, les côtes de Norwegue, de ſe tenir, ſur leur gardes; parce que le Roi de Suede avoit recommencé à faire la guerre à leur Roi. *Pufendorf* l'accuſe plus d'une fois, d'avoir été trop échauffé (1) contre la Suede; mais il auroit pu faire encore remarquer, qu'en cela il ſervoit bien ſes Maîtres; qui étoient alors engagez, par de bonnes raiſons, à s'oppoſer aux conquêtes des Suedois, & à conſerver au Roi de Danemark ce qu'il avoit. Le même Hiſtorien attribue cette Politique à ce qu'il nomme odieuſement la *faction de Louveſtein*, qui ne ſuivoit pas les traces des Princes d'Orange; comme ſi les Princes d'Orange ne s'étoient pas oppoſez, à la tête des Troupes de l'Etat, aux Puiſſances, qui entreprenoient quelque choſe, contre ſes interêts!

Cependant le Roi de Suede ordonna à Appelboom d'inſtruire les EE. GG. des raiſons, qui l'avoient engagé à recommencer à faire la guerre à

(1) Liv. V. n. 101. & ailleurs.

1658. à celui de Danemark; & de les aſſurer, en même tems de ſon amitié; s'ils ne ſe mêloient point des affaires de la Suede, & s'ils ne ſecouroient ni ouvertement, ni en ſecret ſes Ennemis. Il devoit auſſi dire, ſelon ſes ordres, aux mêmes Etats, que ſon Roi n'avoit aucun deſſein de troubler leur navigation; mais plûtôt de la favoriſer & de convenir, avec eux, touchant la modération des Droits, qu'ils payoient: Qu'il leur accorderoit une partie des explications, qu'ils demandoient, qu'on ajoûtât au Traité d'Elbing, mais non pas le tout: Que s'il pouvoit néanmoins leur relâcher quelque choſe, en d'autres occaſions, il le feroit: Qu'ils ne devoient pas trouver mauvais qu'il eût fait arrêter quelques Bâtimens Hollandois, qui paſſoient devant Coppenhague; puis que c'étoit l'uſage, & qu'il ne leur vouloit faire aucun mal. Il écrivit auſſi aux Etats, que Van Beuning avoit été le flambeau, qui avoit allumé la guerre à Coppenhague; en promettant, de leur part, du ſecours aux Danois. Le même Prince, perſuadé que ſes raiſons ne toucheroient pas les Hollandois, envoya vingt-deux mille Ecus à Appelboom, pour diſtribuer à quelques-uns des Députez aux Etats; afin de les engager à s'oppoſer au ſecours, qu'on avoit préparé, pour l'envoyer en Danemarc. Mais on ne voit pas que cet argent fût employé à cela.

Les EE. GG. répondirent civilement au Roi, qu'ils n'avoient fait équipper une Flotte, que pour ſecourir le Roi de Danemarc, conformément à l'Alliance, qu'ils avoient avec lui, & nullement pour nuire aux Suedois. Mais quand la nouvelle, du débarquement de l'Armée Suedoiſe en Seelande, fut arrivée en Hollande, cette derniere Province obtint dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, que l'on ſecourroit inceſſamment le Danemark. Les Lettres de Charles-Guſtave n'arriverent qu'après la réſolution priſe, & ne produiſirent aucun effet. On étoit perſuadé que ce Prince, aulieu de diminuer les Droits, qu'on payoit dans l'Oreſund, les augmenteroit, s'il en demeuroit le maître; vû le grand beſoin, où il étoit d'argent. D'ailleurs Cromwel étant venu à mourir, ils jugerent qu'il n'y auroit point d'empêchement à leur deſſein, du côté de l'Angleterre. Les François desapprouvoient ouvertement le débarquement des Suedois en Seelande. D'ailleurs les Miniſtres de l'Empereur, du Roi de Pologne, de celui de Danemark, & de l'Electeur de Brandebourg preſſoient inſtamment les Etats de ſecourir Coppenhague. Van Beuning appuyoit leur demande, avec chaleur, & diſoit qu'une auſſi puiſſante République ne devoit pas ſouffrir d'être maltraitée de la Suede épuiſée, qui hazardoit tout, & qui ne laiſſeroit pas de réüſſir, ſi l'on ne s'oppoſoit à elle avec vigueur. Le Penſionaire de Hollande, à ce qu'aſſûre *Pufendorf*, diſoit auſſi que, ſi l'on ne ſe hâtoit pas de ſecourir les Danois, ils ſuccomberoient, & que Charles-Guſtave entreprendroit, contre les Etats, la même choſe, que contre ſes voiſins; Qu'on étoit obligé, par un Traité, de ſecourir Frideric, & qu'il y avoit un très-grand danger à differer de le faire: Que la Hollande ne pouvoit pas ſe paſſer du Commerce de la Mer Baltique, auquel elle employoit tous les ans un fonds de (1) quatre-vingt millions, & que la ſeule Voiture des Marchandiſes coûtoit quatorze-cens mille Ecus, par an. Là-deſſus on réſolut d'y envoyer de l'argent, des Soldats, des Vaiſſeaux & des munitions de guerre, ſans parler de propoſer un accommodement auparavant; ſans doute parce qu'on croyoit que le Roi de Suede amuſeroit de paroles ceux, qu'on pourroit envoyer, & ne laiſſeroit pas de prendre en attendant la Capitale du Danemark. On parla d'y envoyer ſix-mille hommes, de Troupes de débarquement; mais comme Van Beuning repréſenta qu'il y avoit peu de vivres, dans la Ville, & que les Danois étoient diſpoſez à ſe défendre, avec vigueur; on jugea que ce ſeroit aſſez d'y envoyer deux-mille hommes. 1658.

On équippa donc autant de Vaiſſeaux, qu'il fût poſſible, dont on donna le commandement au Lieutenant Amiral de Waſſenar, & aux Vice-Amiraux Witte Wittensz., & Pierre Florisz.; car Ruiter avoit été renvoyé, ſur les côtes de Portugal. On embarqua ſur ces Vaiſſeaux un peu plus de deux-mille hommes, commandez par le Colonel *Pichler*; pour les débarquer en partie à Croonembourg, & en partie à Coppenhague. (2) *Waſſenar* avoit ordre de proteger le Commerce des Hollandois, dans la Mer Baltique; de ſecourir, en toutes manieres, le Roi de Danemark, & de l'aider à chaſſer les Suedois de Seelande; de faire délivrer les Vaiſſeaux, les marchandiſes & les perſonnes, que les Suedois avoient fait arrêter, aux Sujets de l'Etat; de (3) combattre l'armée navale des Suedois, ſans la marchander, s'il la rencontroit. Si Coppenhague & Croonembourg étoient priſes, avant qu'il arrivât, il avoit ordre de s'arrêter ſur les côtes de Danemark & de Norwegue, en attendant de nouveaux ordres. On trouva pourtant à propos de lui donner permiſſion de faire ce qu'il jugeroit de meilleur, avec le conſentement du Roi de Danemark, en ſe conformant néanmoins aux vuës des EE. GG. On ne déclara point la guerre à la Suede, parce qu'on ne prétendoit pas lui rien ôter, mais ſeulement empêcher qu'elle ne dépouillât le Danemark.

Le 17. d'Octobre (S. N.) (4) la Flotte mit à la voile, & alla mouiller, ſur la fin du Mois, ſur la pointe Septentrionale de la Jutlande. Croonembourg avoit été priſe le 26. de Septembre, après un ſiége de trois ſemaines, & Coppenhague étoit attaquée, avec plus de vigueur qu'auparavant; parce que les Troupes, qui avoient pris Croonembourg, étoient retournées devant cette Ville. *Pufendorf* fait la Flotte Hollandoiſe, forte ſeulement de trente-cinq Vaiſſeaux, & dit qu'il y avoit quatre-vingts ans, qu'on n'avoit vû une Flotte ſi bien équippée. Il ajoûte qu'elle étoit ſuivie de quantité de petits bâtimens, qui portoient des troupes & des vivres. Les Hiſtoriens Hollandois (5) diſent qu'elle étoit forte de trente-ſept, ou quarante Vaiſſeaux de Guerre, de 4. bi ulôts, de 6. Galiotes, de 6. Flutes de transport, où l'on avoit mis les Soldats, avec 28. Galiottes chargées de vivres & de munitions. Cette Flotte arriva, avec un vent contraire, & mouilla au Lap, qui eſt un banc, à une lieuë de l'entrée du Sund, le 3. de Novembre, le vent étant trop contraire, pour entrer plus avant dans le Détroit. Les Suedois

(1) *La ſomme eſt peut-être exagerée, mais il eſt certain qu'on y faiſoit valoir une groſſe ſomme d'argent.*

(2) Voyez *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 233.

(3) *Pufendorf* dit qu'il eut ordre de battre les Suedois, ſans qu'on eût ajoûté, *s'il pouvoit*. Mais il n'y a rien de ſemblable dans les Inſtructions de Waſſenar, & ce n'eſt pas le ſtile des EE. GG.

(4) En parlant des choſes de Suede, après *Pufendorf*, on a ſuivi le ſtyle ancien auparavant.

(5) *Aitzema* Liv. XXXVIII. p. 237. & *Brand* ſur cette année, dans la Vie de Ruiter.

1658. dois avoient déja aſſemblé ſa Flotte plus forte, à ce que dit l'Hiſtorien, que celle des Etats, en Vaiſſeaux de Guerre, & bien garnie d'hommes. Comme il voyoit que le combat ſe donneroit dans le Détroit, où les Hollandois ne pouvoient pas s'éloigner, quand ils voudroient, des Vaiſſeaux Suedois; il ordonna à ceux, qui commandoient ſa Flotte, de venir à l'abordage, le plus qu'ils pourroient; dans la penſée que les Matelots Hollandois ne ſe trouveroient pas aſſez braves, pour pouvoir ſoûtenir l'effort de ſon ancienne Infanterie; dont une partie fut miſe ſur les Vaiſſeaux, avec quantité de Gens de mer Anglois & Ecoſſois.

Comme les Hollandois avoient le vent contraire, il ne leur fut pas d'abord poſſible, d'entrer dans le Sund. Il y eut alors des gens, qui jugerent qu'il les falloit aller attaquer, pendant qu'on avoit le vent ſur eux; avantage, que l'on recherche dans tous les combats de Mer. On diſoit que les Hollandois ne pourroient pas prendre cela, pour une rupture; puis qu'ils ne vouloient pas que Charles-Guſtave prît, pour une déclaration de guerre, l'envoi de leur Flotte pour ſecourir les Danois. On croyoit qu'on pourroit attaquer les Hollandois, avant qu'ils euſſent le tems de lever leurs ancres. On ajoûtoit que, ſi on les combattoit, avec un avantage égal; ils ſeroient obligez de ſe retirer en Norwegue, ou même en Hollande; & qu'ainſi leur ſecours auroit été inutile aux Danois, à cauſe de l'entrée de l'hiver, & que Coppenhague pourroit être forcée à ſe rendre. Ce Conſeil paroiſſoit le meilleur, & le Roi ſe répentit, mais trop tard, de ne l'avoir pas ſuivi.

Mais il y eut alors des gens, dans le Conſeil Suedois, qui jugeoient qu'il y avoit un parti plus ſûr à prendre, en cette conjoncture. Ils croyoient que les Hollandois, avant que de faire aucune hoſtilité, ne manqueroient pas de préſenter à la Suede le modele d'un Traité, ſelon lequel les Couronnes du Nord pourroient s'accommoder enſemble; & que l'on verroit à loiſir ce qu'on auroit à faire. Mais on vit le contraire le lendemain, 8. de Novembre, que le vent ayant tourné au Nord, la Flotte Hollandoiſe vint, vent arriere, en bon ordre, pour attaquer la Suedoiſe, ſi elle s'oppoſoit à elle. Le Vice-Amiral de Witte commandoit l'Avant-garde, qui étoit compoſée de douze Vaiſſeaux. Après lui, venoit le Lieutenant Amiral de Waſſenar, avec le corps de bataille, de treize Vaiſſeaux. L'Arriere-garde étoit de onze, que Florisz. commandoit. C'eſt-là le nombre des Vaiſſeaux, que *Pufendorf* leur donne. Les Hollandois diſent qu'il y en avoit deux, ou trois de plus. La Flotte Suedoiſe avoit, au contraire, ſelon le même, quarante-quatre Vaiſſeaux, qui furent diviſez en quatre Eſcadres; dont la premiere étoit commandée par *Henri Gerdſon* Zélandois, qui ſervoit, depuis long-tems dans les Flottes de Suede, & qui n'avoit pas fait difficulté de ſe battre, contre ſes Compatriotes. Après cela, venoit Charles-Guſtave Wrangel, Grand Amiral de Suede, qui commandoit la principale Eſcadre. L'Eſcadre ſuivante étoit commandée par *Claude Bielkenſtern. Guſtave Wrangel*, étoit demeuré ſur les côtes de l'Ile d'Huene, avec une Eſcadre de reſerve, de huit Vaiſſeaux.

Entre huit & neuf heures, la Flotte Hollandoiſe ſe trouva entre les deux Châteaux, celui de Croonembourg, & celui d'Helſingbourg, ſans les ſaluer, ſelon l'uſage de la Mer. On l'en avertit, par la décharge de quelques Pieces, ſans boulet. Comme elle ne répondoit point, on tira ſur elle à bale, mais ſans lui faire grand mal; elle ne laiſſa pas de paſſer outre, après avoir perdu trois hommes, ſut le bord de Florisz., par un boulet tiré d'Helſingbourg. On reconnut par-là, que l'Artillerie de ces deux Châteaux n'étoit nullement capable de fermer l'entrée du Détroit; qui eſt trop large en cet endroit là, pour que l'on puiſſe atteindre ceux, qui paſſent à une diſtance égale des Châteaux. Auparavant ceux qui étoient brouillez, avec la Suede, paſſoient tous ſous le Château de Croonembourg, qui appartenoit au Danemark; au contraire, ceux qui étoient mal avec ce Royaume, paſſoient de l'autre côté. 1658.

La Flotte de Suede, qui s'avançoit contre celle des Etats, ne put pas garder ſon ordre auſſi facilement, & ſes Vaiſſeaux ne pouvoient pas ſe ſecourir mutuellement, avec tant de facilité; parce qu'elle avoit le deſſous du vent. Wrangel s'étant avancé ſe battit contre Waſſenar, comme dit l'Hiſtorien Suedois, mais comme ceux, qui le devoient ſoûtenir, ne purent pas le ſuivre, aſſez tôt; il fut environné de ſept Vaiſſeaux Hollandois, qui le canonnerent des deux côtez, & en cette occaſion il perdit ſon Gouvernail; ce qui l'obligea à aller jetter l'ancre ſous Croonembourg. Sa perte n'ayant pû être réparée aſſez promptement, il ne put revenir au Combat. Il auroit bien voulu monter un autre Vaiſſeau, pour y retourner, mais le vent contraire l'en empêcha. Bielkenſtiern s'attacha à de Witte, avec un autre Vaiſſeau Suedois, & le maltraita ſi fort, que le Vice-Amiral Hollandois fut tué, avec la plûpart de ſon Equipage. Cependant il fut lui-même ſi fort délabré, qu'il fut obligé de quitter le combat, ſans y pouvoir revenir. Florisz. fut auſſi tué, avec trente-ſix hommes de ſon Equipage. La même choſe arriva un Vaiſſeau de Gerdſon, & la Flotte Suedoiſe ſe trouva deſtituée du commandement des trois premiers Officiers, auxquels elle obéiſſoit. Leurs Vaiſſeaux furent mis hors de combat, dans une heure de tems, ce qui porta un grand préjudice à la Flotte. Cependant ils ne laiſſerent pas de s'aquiter de leur devoir, & les Hollandois avouoient, qu'ils ne s'étoient pas trouvez, dans une action auſſi vive, que celle-ci, à ce que dit *Pufendorf*. Il ajoûte que comme les Hollandois s'apperçurent, que les Suedois faiſoient tout ce qu'ils pouvoient, pour venir à l'abordage, ils ſe retirerent du côté de l'Ile de Huene, & qu'ils furent ſuivis des Suedois juſques près de cette l'Ile, & l'auroient peut-être été plus loin; s'il n'étoit pas ſorti du Port de Coppenhague, une Eſquadre de neuf Vaiſſeaux Danois, pour les ſoûtenir; mais les Hollandois (1) aſſurent que les Suedois avoient déja commencé à ſe retirer eux-mêmes, avant que les Danois paruſſent. Dans ce combat, ſelon les deux partis, le Vaiſſeau de Waſſenar fut des plus mal-traitez. Cet Amiral, comme le rapporte l'Hiſtorien Hollandois cité en marge, avoit alors, par malheur, la goutte, qui l'empêchoit de ſe tenir débout; mais il ſe fit porter ſur une chaire, près du grand mât, & réſiſta, avec beaucoup de vigueur aux Suedois. Il fut, dit le même, ſeul, ou avec peu d'autres, pendant quelque tems, à réſiſter à toutes les forces des Suedois; & canonné par trois Vaiſſeaux Ennemis, & même par un plus grand nombre, qui le firent, autant que

(1) Voyez *Brand* dans la Vie de Ruiter; ſur cette année.

1658. que les boulets leur durerent. L'Hiſtorien (1) Suedois dit, que deux Vaiſſeaux Suedois, nommez le *Phoſphore*, & *le Pelican*, l'attaquerent violemment des deux côtez; mais qu'un Vaiſſeau Hollandois étant arrivé à ſon ſecours, les deux Bâtimens Suedois furent coulez à fonds; & que ce furent les ſeuls, que les Suedois perdirent, mais que preſque tous les autres furent extrémement maltraitez. Cela n'eſt pas tout-à-fait compatible avec ce que dit *Pufendorf*, de l'envie que les Suedois avoient de venir à l'abordage; puis qu'alors deux Vaiſſeaux l'auroient pu aborder, châcun de ſon côté. Il étoit d'autant moins en état de leur réſiſter, que ſon Vaiſſeau étoit percé à l'eau, en divers endroits, & qu'il en avoit juſqu'à cinq, ou ſix pieds dans ſon bord. Outre cela le feu ſe mit, vers l'avant, dans ſon Vaiſſeau; mais on l'éteignit, & à force de pomper, on le ſoulagea. Toutes ſes manœuvres étoient coupées, & ſes voiles déchirez. Les deux Vice-Amiraux s'aquiterent auſſi trés-bien de leur devoir, puis qu'il furent tuez tous deux, & que le Vaiſſeau de De Witte coula à fonds; de ſorte qu'on n'en ſauva, que ſon corps. Florisz auſſi fut bleſſé, & mourut aprés avoir fait tous les devoirs, que ſa Charge exigeoit de lui. *Pufendorf* aſſure qu'outre le Vaiſſeau de de Witte, il y en eut quatre autres de coulez à fonds, ou de brulez, cinq Capitaines Hollandois de tuez, & huit-cens Matelots de morts. *Braud* (2) aſſure, au contraire, qu'il n'y eut aucun Vaiſſeau Hollandois de perdu, que le *Brederode*, que de Witte avoit monté. Il dit encore, qu'ils n'eurent qu'environ quatre-cens hommes de tuez, mais quantité de bleſſez; & du côté des Suedois, il prétend qu'il y mourut mille hommes, & qu'on fit ſur eux quatre-cens-cinquante priſonniers. Le Combat dura cinq, ou ſix heures, aprés quoi les Suedois ſe retirerent, ou retinrent le vent, ſans arriver plus ſur les Hollandois, que le vent & la marée faiſoient dériver ſous le vent.

Waſſenar prit alors ſa route, vers l'Ile de Huene, qui eſt entre la Seelande & la Scanie. *Pufendorf* aſſure que ſi Guſtave Wrangel, qui étoit demeuré prés de cette Ile, avoit fait ſon devoir, il auroit pu prendre l'Amiral Hollandois; mais cela ne paroit point, par les rélations Hollandoiſes. Elles aſſurent, que ſur la fin du jour, la Flotte Hollandoiſe rencontra, au-delà de Huene, l'Amiral Bielke, avec quelques Vaiſſeaux, (*Pufendorf* dit neuf) qui ſe joignirent avec eux, & qui témoignerent beaucoup de chagrin de n'avoir pas pû avoir part à la Victoire; à cauſe du gros vent de Nord, qui avoit ſoufflé tout le jour. Ils allerent mouiller enſemble ſur la côte Danoiſe, entre Coppenhague & Helſeneur. Pendant la nuit, la Flotte Hollandoiſe s'occupa à boucher ſes voies d'eau & à ſe radouber; mais il y eut quelques Vaiſſeaux ſi délabrez, qu'on eut aſſez de peine à les remorquer dans le Port de Coppenhague, le lendemain. La Flotte de Suede s'étoit, d'abord, aprés le combat, retirée à la rade de Croonembourg; mais le Roi, ne la croyant pas là en ſûreté, la fit aller à Landscroon, en Scanie, vis-à-vis de l'Ile de Huene. Le lendemain du combat, le Colonel Puchler ſe rendit à Coppenhague, avec les Vaiſſeaux chargez de Troupes, de Munitions & de Vivres; & il fut reçu gratieuſement du Roi, qui ſe crut, par là, hors d'état d'être forcé par les Suedois.

Le lendemain l'Amiral de Danemark, & celui de Hollande, qui monta ſur le Duivenvoorde, qui étoit en meilleur état que le Vaiſſeau Amiral, 1658. s'en allerent enſemble vers Landscroon, dans la penſée de couper la Flotte Suedoiſe, qu'ils croyoient être à Croonembourg. Mais comme elle s'étoit retirée à Landscroon, ils crurent l'y pouvoir brûler, ou l'y enfermer, en faiſant enfoncer, à l'entrée du Port, quelques Vaiſſeaux chargez de pierres. Le Roi de Suede ayant eu avis de ce deſſein, monta lui-même ſur un Bâtiment à rames, pour aller reconnoître l'ennemi. Il y avoit alors un ſi grand brouillard, qu'il arriva ſi prés des Bâtimens Hollandois, qu'il entendoit parler ceux, qui les montoient; quoi qu'il ne les vit point, & n'en fût pas apperçu. Cependant le Soleil avant promptement diſſipé ce brouillard, le Roi ſe trouva à la portée du mouſquet de l'Ennemi; ce qui l'obligea à ſe retirer au Port, à force de rames. Alors les Danois tirerent fortement ſur lui, mais ils ne purent frapper la Galiote, ni y faire quelque déſordre. Il ne firent que faire rejaillir de l'eau ſur ceux, qui y étoient. Le Chevalier Terlon étoit avec le Roi; qui lui dit, en riant, *que ce ſeroit une choſe curieuſe, dans l'Hiſtoire, ſi l'on y trouvoit qu'un Ambaſſadeur de France avoit été emporté d'un coup de Canon, à ſes côtez.* Terlon lui répondit, *que ſi le même coup emportoit le Roi, le fait ſeroit bien plus rare.* Mais ſi cela étoit arrivé, la même Hiſtoire auroit pu, avec raiſon, cenſurer la hardieſſe du Roi; qui s'étoit ſi fort hazardé, ſans néceſſité. L'entrepriſe au reſte de boucher le Port de Landscroon ne réüſſit point, quoi qu'il parût que la Flotte Suedoiſe n'étoit plus capable de tenir la mer.

Cependant l'Electeur de Brandebourg étant venu de Pomeranie, avec des Troupes de l'Empereur, & du Roi de Pologne, auxquelles il avoit joint les ſiennes; dans la penſée de contraindre les Suedois d'abandonner les Iles Danoiſes; entra dans le Holſtein, où il fit quelque ravage, ſeulement parce qu'il étoit allié au Roi de Suede; mais le Roi mit quelques Troupes dans les places des Iles, pour les garantir contre les efforts des ennemis. Nous ne nous arrêterons pas à cela, parce que les Hollandois ne s'en mêlerent pas beaucoup. Cependant les Norwegiens, choquez de la maniere dure, dont les Suedois les traitoient, ſe ſoulevcrent contre eux, & les chaſſerent. Ce fut une faute, que l'on peut ſouvent remarquer dans la conduite de Charles-Guſtave, que d'entreprendre trop de choſes à la fois; ce qui le contraignoit de diviſer ſes forces, qui étoient trop petites, pour garder toutes ſes conquêtes. Il eſt inutile de prendre ce qu'on ne peut pas garder, puis qu'on ne fait que s'affoiblir par-là, & qu'il le faut enfin abandonner, aprés avoir perdu des Troupes, & de l'argent que l'on a employé, pour le prendre. C'eſt là le ſort ordinaire des Conquêtes trop étendues & trop rapides. Mais les Conquerans ſe repaiſſent, trés-ſouvent d'eſperances trompeuſes.

On conſulta (3) alors, en Suede, s'il ſeroit mieux de faire la paix, avec les Etats Généraux, & il y avoit des raiſons pour & contre; que l'on trouvera dans l'Auteur cité en marge. Ceux-là même, qui étoient pour la paix, peu inſtruits de ce qui s'étoit paſſé autrefois, invectivoient fort contre le Gouvernement de la République, & crioient beaucoup contre *la faction de Louveſtein*; comme ſi elle l'avoit changé, en ne rendant pas au Prince d'Orange les Charges, que ſes prédeceſſeurs avoient eues; ſans penſer que cela n'avoit

(1) Là-même n. 104.
(2) Sur cette année.
(3) *Pufendorf* Liv. V. n. 108. & ſuiv.

1658. fié, & il ſe paſſa d'autres choſes, qui appartiennent plûtôt à la Vie de Ruiter, qu'à l'Hiſtoire Générale des Provinces Unies; ce qui nous empêche de nous y arrêter. Mais il arriva deux choſes, qui regardent Cromwel, dont il eſt neceſſaire de dire un mot, ſavoir, la priſe de Dunkerque, & ſa mort.

Il y avoit long-tems, que Cromwel ſouhaitoit d'avoir la Ville de Dunkerque; par le moyen de laquelle, il pouvoit, en quelque maniere, tenir en bride la France, l'Eſpagne & les Provinces Unies. (1) Il avoit envoyé, depuis le mois de Fevrier, de l'an MDCXLII. le Colonel, qui commandoit ſes Gardes, au Comte d'Eſtrade, qui étoit Gouverneur de Dunkerque, pour la France; pour en offrir deux millions, en argent, en s'engageant de plus de ſe déclarer contre l'Eſpagne, & de fournir cinquante Vaiſſeaux, & quinze-mille hommes, pour agir contre elle, avec l'Armée Françoiſe. Le Comte ne manqua pas d'en donner avis au Cardinal, & de lui propoſer s'il ne ſeroit pas plus à propos de s'accommoder avec Cromwel, & de le rendre ennemi de l'Eſpagne, & de tous ceux qui s'étoient ſoulevez, en France, contre le Gouvernement; que de rejetter ſa propoſition, ce qui l'engageroit à embraſſer le parti des Eſpagnols, & à joindre ſa Flotte avec leurs forces; pour attaquer Dunkerque & Graveline, en même tems.

Les brouilleries de France empêcherent, que l'on n'écoutât alors les Propoſitions de Cromwel; mais on s'en accommoda cette année, & le Maréchal *de Turenne* inveſtit Dunkerque, depuis le 25. de Mai, par terre, pendant que les Anglois la bloquoient par mer. Le Roi & le Cardinal furent preſens au Siége. D. Juan d'Autriche réſolut là-deſſus de la ſecourir, à quelque prix, que ce fût. Il marcha avec le Prince de Condé, qui avoit alors embraſſé le parti d'Eſpagne, & alla camper dans les Dunes. Le Maréchal leur alla au-devant, & les battit, le 14. de Juin, prés de l'Abbaie aux Dunes. Les François publierent, qu'ils avoient laiſſé morts ſur la place trois-mille hommes, & fait un auſſi grand nombre de priſonniers de guerre. Le Marquis de Lede, Gouverneur de la Ville, tint néanmoins encore bon, pendant quelques jours; mais ayant été bleſſé & étant venu à mourir, la Place fut rendue aux François, le 24. de Juin; après quoi elle fut remiſe, avec le Fort de Mardik, à *Guillaume* (2) *Lokhart* Ecoſſois, le 25. du même Mois; à condition que les Anglois ne ſeroient, dans la Ville, aucun changement au culte public de la Religion Romaine; comme on l'avoit ſtipulé de Cromwel, depuis quelques années.

Il ne jouït pas long-tems du plaiſir de cette Conquête, puis qu'etant tombé malade, ſur le commencement de Septembre, il mourut le 13. Les Hiſtoriens Anglois, en diſant du mal de lui, n'ont pu s'empêcher de faire ſon Eloge, comme on le peut voir dans l'Hiſtoire de la Rebellion, par le *Comte de Clarendon*. Son Fils Aîné, nommé *Richard*, lui ſucceda dans la Charge, & dans le titre de Protecteur, comme on le pourra voir (3) dans les Hiſtoires Angloiſes.

Richard Cromwel réſolut d'envoyer une Flotte de dix-huit, ou vingt Vaiſſeaux, dans le Sund; comme pour empêcher en apparence, qu'on ne fit du tort à la Suede, en faveur du Danemark; mais dans le fonds, pour tenir la balance égale entre les deux Couronnes; quoi qu'Olivier & ſon Fils, après lui, feignirent de favoriſer Charles-Guſtave, à qui ils avoient ſouvent promis du ſecours, ſans lui en envoyer aucun, comme on le pourra voir dans *Puſendorf*. 1658.

NOUS continuerons de raconter ici ce qui ſe paſſa, par rapport à la Suede & au Danemark, cette année; parce que ce fut la plus grande affaire, qui occupât les Etats Généraux; après quoi nous dirons, en peu de mots, ce qui ſe paſſa, à l'égard d'autres choſes de moindre conſéquence. 1659.

Les EE. GG. (4) avoient eu peur qu'une Eſcadre Angloiſe, qu'on avoit préparée pour le Sund, n'eût quelque demêlé avec leur Flotte, & l'on avoit parlé de donner plus de Vaiſſeaux à Ruiter; mais les vents contraires ne permirent pas aux Anglois de ſe mettre en mer, pendant l'Hiver. Comme on ne trouvoit pas aſſez de Matelots, pour équipper la Flotte, on défendit le 4. d'Avril, d'aller cette année à la pêche de la Balcine, ſur les côtes de Groenlande. Mais on le permit, le 2. de Mai, à ceux, qui y voudroient aller, à condition qu'ils fourniſſent à l'Etat douze-cens Matelots, ce qu'ils firent en peu de jours. On équippa donc trente-neuf Vaiſſeaux de Guerre, dont les Zélandois vouloient que le Vice-Amiral Everttz. eût le commandement, & qu'il portât le Pavillon. Mais les EE. GG. ayant déliberé, ſur cette affaire, réſolurent qu'Evertsz. auroit le premier ſuffrage, après le Lieutenant Amiral, & Ruiter le premier rang après lui; mais qu'en cas de mort, de maladie, ou de quelque autre empêchement du premier, Ruirer commanderoit la Flotte en Chef. Sa commiſſion fut expediée, le 15. de Mai, auſſi bien que l'inſtruction, qu'on lui donna. Elle contenoit principalement „ qu'il prendroit le chemin le plus ſûr, pour ſe rendre ſous le Pavillon „ du Lieutenant-Amiral, & qu'il lui obéïroit: „ Qu'étant arrivé à Coppenhague, il mettroit à „ terre les Troupes, qu'il eſcortoit, ſelon les ordres du Roi de Danemark, auquel il feroit dire „ d'abord après ſon arrivée: Qu'en cas que les „ Suedois vouluſſent s'oppoſer à l'exécution de ſes „ Ordres, il les attaquât & n'oubliât rien pour les „ battre: Que s'il venoit à rencontrer la Flotte „ Angloiſe, ce qu'il éviteroit, autant qu'il lui ſeroit poſſible; il lui rendroit les honneurs ordinaires, & lui déclareroit, ſi elle le vouloit, qu'il „ avoit ordre d'aller joindre le Lieutenant-Amiral Waſſenar: Que ſi les Anglois vouloient en „ ſavoir davantage, il les renverroit à lui, comme au Commandant en Chef des Flottes de l'Etat „ en Danemark: Que ſi le Commandant Anglois ne ſe contentoit pas de cela, il lui répondit qu'il n'avoit point d'ordre d'en dire davantage, & le priât civilement de s'adreſſer à Waſſenar: Que pour éviter d'en venir à des voies „ de fait, avec les Anglois, il tâcheroit de tenir toûjours le vent, pour arriver au plûtôt, „ près du Lieutenant-Amiral: Que s'il ne pouvoit faire autrement, & qu'il fallût repouſſer „ la force par la force, on s'en remettoit à ſon „ experience, & à ſon courage.

Il paroît par-là que l'on étoit mal informé, en Hollande, de la diſpoſition du nouveau Protecteur d'Angleterre; qui ne penſoit à rien moins, qu'à chercher querelle à ſes Voiſins, & qui n'avoit nullement la même autorité, ni la même vigueur que ſon Pere. C'étoit un bon Campagnard, qui

(1) Lettres du Comte d'*Eſtrades* T. I. p. 94.
(2) *Auzema* Liv. XXXVIII. p 293.
(3) Voyez le Tome. 3. de celle qui parut in folio, à Londres en 1706.
(4) *Brand* Vie de Ruiter, ſur cette année.

1659. qui ne s'étoit jamais mêlé des affaires d'Etat, doux de ſon naturel, & plus diſpoſé à obeir qu'à commander; ce qui fit qu'après le retour de Charles II., (1) il lui fut permis de demeurer chez lui, auſſi tranquillement, qu'aux Royalilles. Mais il arrive ſouvent, que les voiſins ſont mal informez les uns des autres; faute d'avoir des gens propres à les inſtruire. Néanmoins, on ne peut pas cenſurer, pour cela, cet Article de l'Inſtruction de Ruiter; parce qu'en ces occaſions, les précautions ne peuvent jamais nuire.

Il étoit encore permis à Ruiter „ de ſe condui-„ re, comme il jugeroit à propos, ſans ſe tenir „ trop à la lettre de ſon Inſtruction, en ſe con-„ formant aux intentions de leur HH. PP. Killegrew eut auſſi ſes Ordres, qu'il exécuta avec beaucoup de prudence & de courage; comme on le verra, dans la ſuite.

Ruiter ne put faire voile, que le 20. de Mai. Il fut joint de deux Vaiſſeaux de Guerre Danois, de quatre Vaiſſeaux Marchands de la même Nation & de ceux de Dantzik, qui faiſoient en tout quarante-cinq voiles; qui furent augmentez de pluſieurs Bâtimens Marchands de Hollande, pour Coppenhague & pour Konigsberg, & qui firent que la Flotte ſe trouva de quatre-vingt-trois Vaiſſeaux. *Jean Meppel*, qui avoit été fait Vice-Amiral de Hollande, pour le Quartier du Nord, au lieu de Florisz. mort, comme on l'a dit ci-deſſus, ſe rendit auſſi ſur la Flotte; qui fut partagée en trois Eſcadres, dont Ruiter commanda la premiere, Evertsz. la ſeconde, & Meppel la troiſiéme. Ruitet diſnit qu'on n'avoit point encore vu de Flotte, dans les PP. UU. telle que celle-là, ſoit pour la grandeur & la fabrique des Vaiſſeaux, ſoit pour le nombre des gens & des Canons qu'elle avoit. C'eſt apparemment de cette Flotte, que *Pufendorf* avoit ouï dire ce qu'il rapporte de celle de Waſſenar, comme on l'a dit ci-deſſus.

Les Etats reçurent avis, en ce tems-là, du départ de la Flotte Angloiſe pour le Sund, & les ombrages recommencerent, quoi que mal fondez, comme la ſuite le fit bien voir. Cependant le Roi de Suede (2) s'apperçut bien, dès le commencement de l'année, que les Anglois ne l'aideroient jamais à ſubjuguer le Danemark, & que les Hollandois n'abandonneroient pas non plus ce Royaume. Ces deux Nations, jointes aux François, vouloient lui faire accepter une Paix, peu avantageuſe, comme il croyoit; mais il réſolut de tenter tout, avant que de conſentir à une Paix, qui fût ſur le pied de celle de Roſchild.

La difficulté étoit de faire un coup de conſequence, avant que les Hollandois euſſent envoyé de plus grands ſecours en Danemark. Ils étoient ſi fort engagez en cette affaire, qu'ils ne pouvoient reculer, ſans s'attirer l'indignation de tous les ennemis de la Suede. Cependant on ne pouvoit pas s'en venger, à moins que la Suede ne fit une étroite Alliance avec les François, les Anglois & les Portugais; mais il ſe trouvoit de grandes difficultez en tout cela. Les François étoient occupez en Flandre, & les Anglois avoient des brouilleries, chez eux, étant peu d'accord entre eux, touchant la forme du gouvernement; & le Protecteur avoit aſſez fait connoître, qu'il ne ſouhaitoit point que Coppenhague changeât de maitre. Pour les Hollandois, le Roi de Danemark attendoit d'eux une Flotte auxiliaire au Printems, de ſorte qu'il n'y avoit rien à attendre d'eux. Il fut donc conclu de tenter quelque choſe, pendant que la Suede avoit la ſuperiorité, ſur le Danemark; en ſorte néanmoins qu'on ne pût pas trop ſouffrir du peu de reüſſite, en cas que le ſuccès ne fût pas favorable. 1659.

Le Roi réſolut d'attaquer Coppenhague, pendant l'Hiver, quoi que pluſieurs de ſes Officiers le lui déconſeillaſſent, pour de bonnes raiſons. Ils lui repréſentoient, que l'Hiver précedent ſes troupes avoient été en meilleur état & plus nombreuſes; que les Fortifications de la Ville étoient encore imparfaites, que la garniſon de la Ville étoit moindre, & les habitans effrayez; & que néanmoins le Roi n'avoit pas voulu hazarder de l'attaquer; parce qu'il avoit jugé qu'il étoit dangereux de ſe battre, contre des gens deſeſperez, & qui défendroient leur patrie, juſqu'à la derniere goute de leur ſang. Après quoi, il étoit difficile de concevoir comment on pouvoit ſe flatter de les forcer, en un tems, où ils étoient en plus grand nombre, qu'ils avoient plus de courage, à cauſe des avantages, qu'ils avoient remportez, & ſur tout ſoûtenus de vieilles troupes, venuës de Hollande & de toute la Flotte Hollandoiſe, qui étoit dans le Port; ce qui faiſoit craindre, qu'ils ne ſe défendiſſent que trop bien; ſur tout puis qu'il s'agiſſoit de leur tout, & que le Roi & la Nobleſſe, & même les Eccleſiaſtiques étoient en armes.

Ceux, qui approuvoient l'attaque, diſoient que le Roi avoit en effet beaucoup perdu, en n'attaquant pas Coppenhague, dès l'hiver paſſé: Que les Suedois auroient peu remporté de victoires, s'ils avoient toûjours compté leurs Ennemis: Que plus il y auroit de peine à prendre cette Place, plus la gloire de l'avoir emportée ſeroit grande: Que l'Empire du Septentrion, & la Seigneurie de la Mer Baltique, valoient bien la peine de tâcher de les gagner, par quelque petite perte. Charles-Guſtave ſe plaiſoit apparemment à cette ſorte de diſcours, ſi l'on peut en juger, par ſes actions; où il ne ſe propoſoit pas de petites choſes, & ne faiſoit point de difficulté d'afronter les plus grands dangers; comme le paſſage du petit & du grand Belt l'a fait aſſez comprendre, ſans qu'il ſoit néceſſaire de parler de la guerre de Pologne.

Quand il eut réſolu d'attaquer Cnppenhague, il comprit bien qu'il ne ſauroit la prendre, en faiſant des approches, & enſuite une bréche à l'Ouvrage, dont il voudroit s'emparer; pour ſommer, après cela, la Ville de ſe rendre, ſelon l'uſage ordinaire des attaques. Il n'auroit pas en effet réüſſi de la ſorte; parce que les Aſſiégez étoient fort ſuperieurs en Artillerie, & la garniſon aſſez forte, pour tirer le Siége en longueur, juſqu'à ce qu'il vînt un nouveau ſecours de Hollande. Il s'aviſa de faire un grand bruit, pendant pluſieurs nuits, autour de la Ville, comme s'il vouloit attaquer quelque endroit des dehors de la Place, ſans néanmoins le faire; pour donner lieu aux Danois, de croire qu'il n'avoit nullement le deſſein de faire aucune attaque, & qu'il ne cherchoit qu'à les tenir en inquietude. Meadows, qui étoit avec Charles-Guſtave, & qui ſembloit lui être très-favorable envoya alors un Gentil-homme; pour inviter Friderie à faire ſa paix, à part, avec la Suede, ſans y comprendre ſes Alliez; c'étoit à dire les Hollandois, comme, dit *Pufendorf*. Il en avoit ordre du Protecteur. Il exhortoit le Roi de Danemark d'accepter promptement ce parti, parce que, s'il avoit du deſſous, il n'y auroit plus de moyen de

(1) Voyez Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dans l'Hiſtoire de ſon tems.

(2) *Pufendorf* Liv. VI. n. 3. & ſuiv.

1659. de le rétablir. Le Porteur de la Lettre, que Meadows écrivoit au Roi, ne diſſimula point que tout ſe preparoit pour l'aſſaut, dans le Camp Suedois. Uleteld, qui avoit apris cela d'un Colonel, nommé *la Voyette*, au ſervice de la Suede, le fit écrire à Coppenhague, par un habitant de Malmou. On donna, la nuit le 20. de Fevrier, une fauſſe alarme, ſans rien entreprendre; mais l'aſſaut ſe donna réellement, la nuit ſuivante.

Les Soldats Suedois mirent des chemiſes blanches ſur leur habits, pour n'être pas reconnus, par les Danois, parce que la terre étoit couverte de neige; & pour ſe reconnoître les uns les autres, ils attacherent de la paille ſur leurs chapeaux & ſur leurs bras. Les Troupes, commandées pour l'attaque, étant prêtes à marcher, on leur en donna le ſignal, en mettant le feu à quelques tonneaux de poix. Le Roi envoya d'abord cinquante hommes, pour ſe ſaiſir d'un Ouvrage avancé, devant la Demi-lune de la Porte Occidentale. Cela étant fait, *Gengel* ſe poſta, avec deux-cens hommes, à la droite du précedent. *Delwigh* marcha à la Demi-lune avec ſon Régiment, ſoutenu ſur la droite, par *Ferſen*. *Wavaſor* donna, en même tems, l'aſſaut au Rempart, qui étoit proche des Ecuries du Roi, avec deux Régimens. La Voyette & Aſcheberg attaquerent la Braſſerie, avec trois-cens Dragons à pied. Cet endroit n'étoit pas achevé de fortifier, parce qu'il eſt au bord de la Mer; & qu'il ſembloit en avoir moins beſoin que les autres, parce que la mer baignoit le pied de ces poſtes. On attaqua ailleurs, ſelon les ordres donnez. Pendant que les Suedois étoient encore éloignez, on les ſalua à coups de Canon, & quand ils furent proche, on jetta ſur eux tout, dont on ſe peut aviſer, pour faire perir les hommes, dans une ſemblable occaſion. Néanmoins Ferſen & Delwig mareherent avec beaucoup d'intrepidité à l'endroit, qui leur étoit aſſigné, & après avoir fait arracher quelque pieux, au pied du Rempart, ils y appliquerent les Echelles. Quatre Soldats, qui monterent les premiers, furent tuez par les Danois ſur la place. Les Troupes, qui étoient à leur droite, en s'avançant, perdirent d'abord leurs Chefs, ſavoir, Gengel & la Voyette, & la plûpart des autres Officiers, outre qu'il y en eut pluſieurs de bleſſez.

Le Roi s'en étant apperçu, envoya inceſſamment *Steenbock*, Grand Maître de l'Artillerie, avec un Regiment de Smalandois, pour les ſoûtenir; mais ayant trouvé ces Troupes en deſordre, à cauſe de la mort de leurs Chefs, il paſſa du côté des Ecuries du Roi, où il y avoit une autre attaque; & en ſa marche, il fut tué par une ſerraille, qui le frappa à la poitrine, & le Lieutenant Colonel tomba auſſi mort à ſon côté; ce qui fit perdre le courage à ceux, qui les ſuivoient. Le Roi ordonna à deux autres Régimens de ſoûtenir celui de Ferſen, qui conſervoit encore le poſte, dont il s'étoit rendu maître; mais comme l'attaque voiſine n'avoit pas réuſſi, on tiroit ſur ces derniers des Ouvrages voiſins. Cela obligea Charles-Guſtave de faire ſonner la retraite, pour ne pas perdre inutilement les plus braves de ſes Soldats. Je laiſſe à décider aux Gens de Guerre, s'il y avoit de la prudence à attaquer de nuit une Place, qui étoit extrémement ſur ſes gardes, fournie de tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe bien défendre, & même ſuperieure en artillerie; ſur tout après avoir vû, qu'on ne la pouvoit pas ſurprendre, ſans quoi il n'y avoit point d'apparence de la pouvoir forcer. Comme les Suedois étoient braves, & qu'ils avoient ſouvent remporté de grands avantages, ſur leurs ennemis, contre toute apparence, le Roi donnoit ſans doute trop au hazard; & à force de s'y expoſer, 1659.
il avoit bien des accidents fâcheux à eſſuyer, auxquels il n'auroit pas été ſujet, s'il avoit eu plus de retenue. On dira qu'il étoit obligé, pour ſe ſoûtenir, de beaucoup hazarder; mais après avoir agi de cette maniere, il ſe trouvoit enfin hors d'etat de continuer plus long-tems la guerre, avec la vigueur néceſſaire. Après tout, il faudra convenir, que non ſeulement la Religion demandoit qu'il n'entreprît pas ſi légerement la guerre, mais que la bonne Politique étoit d'accord avec la Religion.

Il fit encore une chaude attaque à un Vaiſſeau, autour duquel les Danois avoient eu ſoin de rompre la glace, & qui étoit entre la Ville & Chriſtians-have; que les Suedois voulurent brûler, en s'approchant avec des barques & des ponts volans, qu'ils y avoient trainez. Ils s'approcherent, en effet, de ce Bâtiment, & quelques-uns d'entre eux ſe jetterent dedans; mais les Danois les en chaſſerent, après avoir mis en pieces, à coups de hâches, le Major *Smidt*, & douze Soldats, avec lui. Il y eut encore pluſieurs Suedois de noyez, & le reſte ſe ſauva, par une prompte retraite. La plus grande partie de la nuit, étant déja paſſée, lors qu'il ſe fit encore une attaque, du côté de Wartou, ſous le commandement de Wavaſor, Major Géneral, contre uo ouvrage vers lequel il s'avança, avec beaucoup de hardieſſe; à deſſein de paſſer le foſſé, ſur des ponts, qu'il avoit amenez avec lui. Mais ces ponts s'étant trouvez trop courts, pour la plûpart, le Aſſaillants furent obligez de ſe retirer en confuſion, le plus promptement qu'ils purent. Ceux qui étoient paſſez ſur d'autres ponts, qui étoient plus longs, furent cependant taillez en piece. Ce fut là que Wavaſor fut tué avec *Lenman* & *Uytingboff*, Lieutenants Colonels, qui ayant été commandez, pour attaquer une Redoute, allerent au Rempart du Moulin, proche de la Place Orientale, où les Soldats Hollandois avoient été poſtez. Il y eut encore une fauſſe attaque à la Porte du Nord, & à Chriſtians-have, pour amuſer les Troupes, qui y étoient. Mais ceux, qui compoſoient cette fauſſe attaque, ne laiſſerent pas d'être mal-traitez du Canon de la Place. Les Suedois furent apparemment obligez de porter quelques flambeaux, ou quelques lanternes, pour voir où ils alloient; & à la lucur de ces feux, ils furent découverts des Aſſiégez.

Les Matelots Hollandois rendirent un grand ſervice à la Ville aſſiégée, par leur adreſſe à pointer l'Artillerie, à la charger, & à la décharger promptement. L'Hiſtorien Suedois dit, qu'il y avoit plus de trois-cens Canons, ſur les Rempars, dont on faiſoit de ſi fréquentes décharges, que l'enceinte de Coppenhague paroiſſoit toute en feu.

Le jour étant venu, on compta, autour de cette Ville, cinq-cens, ſoixante-quatre morts ſur la place, ſans ceux qui avoient été emportez, ou ſubmergez. On trouva ce nombre petit, par rapport aux décharges perpetuelles, que les Aſſiégez firent ſur les Aſſiégeans. La plus grande perte fut des Officiers de marque, qui y perirent, outre les ſubalternes, qui étoient une centaine. De ſemblables tentatives ne peuvent en effet ſervir, qu'à perdre les plus braves, & cela ſans aucun fruit. Nous avons cru devoir racouter cette entrepriſe, un peu au long, pour faire connoître, avec quelle hardieſſe le Roi de Suede agiſſoit par terre, auſſi-bien que par mer. Nous ſerons plus courts, ſur le reſte, excepté ſur les actions, où les Troupes des PP. UU. eurent le plus de part.

1659. Le reſte de l'Hiver, l'Armée de Suede, fatiguée de l'entrepriſe, qu'elle avoit faite ſur Coppenhague, ſans y pouvoir réüſſir, ſe repoſa; après quoi les Suedois penſerent à ſe rendre maîtres des Iles, qui étoient encore entre les mains des Danois. *Joſeph, Comte de Waldek*, fut envoyé en Languelande, d'où il fut repouſſé avec perte; mais Wrangel y alla le 30. de Mars, & s'en rendit maître. Il attaqua enſuite l'Ile d'Alſe, & y prit d'emblée la Ville de Norbourg. Il voulut enſuite prendre Sunderbourg, à qui il fit donner trois aſſauts; mais il fut repouſſé, de ſorte qu'il abandonna cette Ile. Enſuite étant allé ſur les côtes du Holſtein, il les pilla, & ſe retira en Fionie, avec ſon butin.

Les Danois, dès qu'il n'y eut plus de glace, dans la Mer, mirent à la voile, ſous le commandement de *Nicolas Held*; pour obſerver les mouvemens des Suedois, avec ſeize Vaiſſeaux. Il rencontra, le 10. d'Avril, entre Lalande & Languelande ſix Vaiſſeaux Suedois, qu'il attaqua. Ils ſe défendirent d'abord, mais comme ils ne purent pas réſiſter à un ſi grand nombre de Bâtimens, ils furent obligez de prendre la fuite. Ils perdirent néanmoins un Vaiſſeau de cinquante pieces de Canon, & un autre échoua. Mais comme une Flotte Suedoiſe, ſous Bielkenſtern, fit voile au Belt, Held ſe retira dans le Golfe de Flensbourg, & y fut retenu, par les Suedois, comme enfermé. Cette nouvelle ayant été apportée à Coppenhague, Bielke & Waſſenar en ſortirent, avec vingt-ſix Vaiſſeaux, pour le ſecourir. Comme ils paſſoient devant l'Ile de Falſter, ils découvrirent dix-ſept Bâtimens Sueduis, qui ſe retiroient, de peur d'avoir à faire à une trop forte partie; mais le vent ayant tourné, il fallut que les Suedois ſe préparaſſent au combat. Les Danois & les Hollandois crurent les pouvoir envelopper le 10. de Mai, & commencerent à les attaquer; mais le vent ayant changé, pendant le Combat, il s'en fallut peu que Bielke ne tombât entre les mains des Suedois, ſi Waſſenar ne l'avoit pas dégagé; quoi qu'il ne pût empêcher que les Suedois ne le traitaſſent lui-même aſſez mal. Cependant le Vent s'étant raffraichi, & les Suedois ne pouvant ſe ſervir, qu'avec peine de leur Canon; ils ſe retirerent à Wiſmar, & les Hollandois, avec les Danois à Flensbourg. Les Suedois ne perdirent pas beaucoup de monde, mais leur Amiral fut bleſſé au dos d'un coup de Canon. Ils ſe rendirent enſuite maîtres des Iles de Falſter, de Laland, & de Moen, au même printems.

Pour revenir à ce qui ſe paſſoit en Hollande, vers ce tems-là, comme on y craignoit que les Anglois ne ſe joigniſſent aux Sueduis, pour agir conjointement avec eux contre les Danois, & les forces auxiliaires des Hollandois; quoi que les Anglois n'euſſent d'autre deſſein, que d'empêcher que la Suede ne fût ſacrifiée au Danemark; on tâcha de prévenir une rupture, qui pourroit arriver par les ſecours envoyez à ces deux Puiſſances. Les Etats Généraux nommerent des Commiſſaires, pour traiter avec de Thou Ambaſſadeur de France, & Downing, Agent d'Angleterre à la Haie, de la maniere de reconcilier enſemble, les deux Couronnes du Nord.

Après pluſieurs (1) Conférences, on convint le 21. de Mai, de ſigner un Ecrit, où il étoit dit, en ſubſtance „ que la France & l'Angleterre n'a„voient pû voir, ſans douleur, que la guerre ſe „fût rallumée, entre la Suede & le Danemark, „ſous prétexte des difficultez, qui n'étoient nées „que de l'exécution du Traité de Roſchild; & que „ces Puiſſances, comme médiatrices, & engagées „dans la garantie de ce Traité, ſe croyoient obli„gées de chercher des moyens d'étouffer au plû„tôt cette guerre: Qu'elles n'avoient trouvé „aucun meilleur moyen, pour en venir à bout, „que d'offrir leurs bons offices aux Parties inte„reſſées, & d'engager enſuite les EE. GG. des „PP. UU. à ſe joindre à eux, dans la même vûë; „pour mettre fin aux malheurs, que les peuples, „ſoumis aux deux Couronnes du Nord, ſouf„froient; & pour rétablir le Commerce de la „Mer Baltique, dont l'interruption incommodoit „une partie de l'Europe; ce qui pourroit enga„ger d'autres peuples, dans cette même guerre: „Que ces trois Puiſſances avoient réſolu de s'em„ployer, auprès des Rois de Suede & de Dane„mark, d'un commun conſentement; pour faire „entre eux une Paix honorable & aſſurée, com„me étant fondée ſur le Traité de Roſchild; à „conditiun néanmoins qu'on en rayeroit le III. „Article, par lequel toutes Flottes étrangeres „devoient être excluſes de la Mer Baltique, „ce qui cauſeroit du dommage à ces trois Puiſ„ſances: Que ſi l'une, ou l'autre Couronne „demandoit qu'on fît quelque changement, dans „le Traité, à cauſe de cette même guerre; les „trois Puiſſances Amies chercheroient quelque „voie de le faire à l'amiable: Que la Flotte „Angloiſe, non plus que la Hollandoiſe, ne „donnât aucun ſecours à l'un, ou à l'autre des „deux Rois, pendant le terme de trois ſemai„nes; qui commenceroient au jour, auquel l'A„miral Anglois d'une part, & l'Amiral Hollandois „de l'autre l'auroient reçu: Que la Flotte Hol„landoiſe, qui devoit être envoyée en Dane„mark, obſerveroit la même choſe, & qu'elle „ne s'y joindroit pas avec celle de Waſſenar, ni „à l'une, ou à l'autre des Couronnes du Nord, „ſous quelque prétexte que ce pût être: Que „la Flotte de Waſſenar ne tranſporteroit point „de Troupes Danoiſes, pendant ce tems-là, ni „n'attaqueroit la Flotte Suedoiſe: Que la Flot„te, commandée par Ruiter, n'entreroit ni dans „l'Oreſund, ni dans le Belt, pendant que les „Miniſtres des trois Puiſſances travailleroient à la „Paix: Que les mêmes Puiſſances ne donne„roient aucun ſecours à celui des Rois, qui re„fuſeroit de faire la Paix, à des conditions é„quitables: Que ſi elles ne pouvoient pas con„venir, touchant l'équité des prétenſions des „Rois du Nord, & qu'elles ſe cruſſent obligées „d'envoyer du ſecours à l'un des Rois, que cela „ne paſſeroit pas, pour une rupture, entre el„les: Qu'elles prendroient ſur elles la Garantie „de la Paix: Que leurs Vaiſſeaux ne ſeroient „point obligez de payer les nouveaux impôts, „qu'on envoyoit dans les Détroits du Dane„mark, & qu'elles jouïroient toutes trois, des „mêmes immunitez: Que la France & l'An„gleterre travailleroient à appaiſer les plaintes, „que le Roi de Suede faiſoit, contre les Hol„landois. 1659.

Ce projet ne plut ni au Danemark, ni à la Suede. Le premier réfuſoit abſolument de faire la Paix, ſans que ſes Alliez y fuſſent compris; ce qui regardoit non ſeulement les Hollandois, mais encore l'Empereur, le Roi de Pologne & l'Electeur de Brandebourg; qui avoient envoyé des Troupes, pour le ſoutenir contre la Suede. C'eſt ce que le Roi de Danemark écrivit aux Etats, & ſes Miniſtres de l'Electeur ſoûtinrent ſes raiſons, en leur repréſentant que ce Prince n'a-

(1) *Pufendorf* Liv. VI. n. 25. & ſuiv. *Brand*, en la Vie de Ruiter, ſur cette année.

1659. n'avoit pris les armes, qu'à leurs inſtantes prieres, pour le bien commun des voiſins de la Suede. Charles-Guſtave, ſur tout, en fit de grandes plaintes & leur reprocha, ſi l'on en croit *Pufendorf*, quantité de choſes, où ils avoient violé les Traitez, qu'ils avoient eus avec la Suede; ſur tout depuis qu'il avoit fait la guerre, avec la Pologne; comme s'ils avoient dû demeurer immobiles, pendant que ce Conquerant menaçoit tous ſes Voiſins.

La même raiſon avoit engagé le Danemark à prendre les armes, aprés les conquêtes qu'il avoit faites en Pruſſe; dans la crainte, où Friderie III. étoit qu'il n'eût deſſein de ſe rendre maître de toutes les côtes, & de tout le Commerce de la Mer Baltique. C'étoit un deſſein, qu'apparemment il ne diſſimuloit pas aſſez, & que l'envie, qu'il avoit de ſe rendre maître de Dantzik, ne confirmoit que trop. Son Hiſtorien même l'avoué, en plus d'un endroit, & particulierement en donnant, comme on l'a vû ci-deſſus, en abregé les raiſons, que ce Prince avoit de hazarder quelque choſe, pour la priſe de Coppenhague; priſe qui le rendoit maître de la Mer Baltique, ſi elle eût réüſſi. La même raiſon avoit fait que ſon Prédeceſſeur Guſtave Adolfe, avoit fait la guerre à la Maiſon Imperiale; qui auroit mis l'Allemagne dans les fers, ſi on ne s'étoit oppoſé de bonne heure a ſes deſſeins. Cette même raiſon arma pluſieurs Puiſſances, contre la branche de la Maiſon d'Autriche en Eſpagne, & a armé encore, de nos jours, la plus conſiderable partie de l'Europe contre Louis XIV. Roi de France; en faveur des Eſpagnols, des Provinces Unies & de la Maiſon Imperiale; tant on eſt perſuadé de la verité la maxime qui dit, que quand la Maiſon de nôtre Voiſin brule, (1) il s'agit de nôtre propre affaire. Ainſi Charles-Guſtave ne pouvoit pas ſi fort être ſurpris de la conduite des EE. GG., & des autres Puiſſances, qui ſoûtenoient le Danemark; & ſon Hiſtorien devoit encore moins en être ſurpris, que lui. L'un & l'autre ſe ſeroient moquez d'eux, s'ils en avoient uſé autrement.

La Conférence de la Haie, n'eut pas plûtôt formé les Articles, dont on a parlé, (2) que les Etats commencerent à exécuter le Projet, que l'on avoit fait; quoi que les Miniſtres de France, & d'Angleterre ne l'euſſent pas encore ſigné, faute des pouvoirs néceſſaires pour cela. Ils envoyerent des le 21. de Mai, leurs ordres à Waſſenar, & à Ruiter ſur cette matiere, où ils leur marquoient ce qu'ils devoient faire, ou éviter, en cette occaſion. Il donnerent auſſi les mêmes Inſtructions aux Députez, qu'ils envoyoient en Suede & en Danemark, pour ſe régler là-deſſus. On en fit avertir Downing, & on lui fit dire que s'il ſouhaitoit d'avoir une Copie de ces inſtructions, on lui en feroit remettre une. On lui demanda, en même tems deux Copies des Ordres envoyez à l'Amiral *Edouard Montagu*, Comte de Sandwich, qui étoit parti pour le Sund; afin de les envoyer aux Commandants des Flottes Hollandoiſes, pour qu'ils s'entendiſſent avec lui. On envoya pour cela un Exprés, par terre, & un autre par mer, par une Galiote équippée exprés; afin que l'un, ou l'autre, pût arriver avant que les Rois du Nord euſſent recommencé aucune hoſtilité. On offrit encore à Downing d'envoyer, par cet Exprés, ce qu'il voudroit faire tenir à Montaigu. Les Etats Généraux ordonnerent auſſi à Ruiter, en conſéquence de la Convention de la Haie, de ne faire 1659. aucun mouvement, qui pût reſſentir l'hoſtilité, pendant l'eſpace de trois ſemaines; à compter du jour, auquel Montaigu auroit reçu les Depêches, dont il s'agiſſoit. Il ne devoit, ſelon les ordres de l'Etat, pendant l'intervalle du tems marqué, ni donner aucun ſecours à l'un, ou à l'autre des Rois; ni faire non plus aucun acte d'hoſtilité; ni ſe joindre à l'une des Armées Royales, ni même à celle de l'Etat, qui étoit commandée par Waſſenar; ni entrer dans le Port de Coppenhague, où elle étoit, non plus que dans la Mer Baltique. Tout cela ſe faiſoit, pour prévenir toutes ſortes d'accidens, qui auroient pu donner occaſion à une rupture, avec la Suede; mais la ſuite fit voir qu'elle n'étoit nullement diſpoſée à écouter des Propoſitions de Paix.

On permit d'ailleurs à Ruiter de faire, avec ſa Flotte, les mouvemens néceſſaires, conformément à l'intention des Etats; qui étoit de n'entrer en aucun engagement contre la Suede, pour ne pas irriter davantage un Prince qui ne l'étoit que trop; parce qu'on le mettoit hors d'état d'agir, comme il le trouvoit à propos. On permettoit à Ruiter, aprés les trois ſemaines expirées, de ſe joindre à Waſſenar, de la maniere la plus ſure & la plus commode; à moins qu'ils ne reçût des ordres contraires, des Etats ou de leurs Ambaſſadeurs en Suede & en Danemark; & pour cela, il eut ordre d'entretenir toûjours correſpondence avec eux. Mais ſi la Flotte Angloiſe venoit, pendant ces trois ſemaines, à ſe joindre à la Suedoiſe, & à faire des hoſtilitez, Ruiter étoit en liberté d'agir, ſelon ſes ordres, en un tel cas.

Waſſenar reçut auſſi une Copie de la Convention de la Haie, avec ordre de s'abſtenir, pendant les trois ſemaines, de tranſporter aux Iles Danoiſes aucunes Troupes, au préjudice de la Suede, & d'éviter tout combat avec elle, tant par mer, que par terre. Il lui étoit néanmoins permis de prendre la défenſe du Danemark, en cas qu'il fût attaqué, & d'appeller la Flotte de Ruiter, pour ſe joindre à la ſienne, s'il en étoit beſoin, au bout des trois ſemaines.

On écrivit auſſi à l'Electeur de Brandebourg, que l'on n'avoit pas ſeulement travaillé à la Haie, pour pacifier le Danemark avec la Suede; mais auſſi, pour accommoder, à l'amiable, les démêlez, qu'il avoit encore avec cette même Puiſſance. Pour cela, on le pria d'envoyer ſes Ambaſſadeurs au lieu, où la Paix ſe négotieroit, afin qu'ils propoſaſſent à ceux de France, d'Angleterre & des Provinces Unies, ſes prétenſions; que les Etats appuyeroient, autant qu'il leur ſeroit poſſible.

On réſolut enſuite de conferer avec De Thou, & Downing, touchant la maniere de communiquer ce Traité aux Princes & aux Etats, dont il y étoit parlé; pour ne choquer perſonne. On en envoya une Copie en François à Boreel, Ambaſſadeur en France, une en Latin à Nieuport Ambaſſadeur en Angleterre, &, & deux, l'une en Latin, l'autre en François, à *Van den Honert*; qui étoit Envoyé Extraordinaire aux Conférences, qui ſe tenoient en Pologne, pour pacifier cette Couronne, avec la Suede.

Les Ambaſſadeurs de l'Etat, en Suede & en Danemark, étoient *Godart de Slingeland*, *Pierre Vogelſang*, *Pierre Hubert* & *Guillaume de Haren*. Le ſecond & le troiſiéme étoient envoyez en Danemark, & les deux autres en Suede. Ils s'embarquerent ſur la Flotte de Ruiter, qui arriva le 1. de Juin au Schagerrit, ſur les Côtes de la Jutlande. Le Vice-Amiral reçut là une Let-

(1) *Nam tua res agitur, paries cùm proximus ardet.* Horace L. Ep. XVIII. 84.
(2) *Brand* ſur cette année.

1659. Lettre de Montaigu, datée du 14. de Mai, où ce Seigneur Anglois lui diſoit qu'il étoit venu dans le Sund, le 21. d'Avril, avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre; uniquement pour travailler à faire la paix, entre les Couronnes du Nord, ſur le pied de celle de Roschild; ſauf les changemens, qu'on jugeroit à propos d'y faire; & qu'il ne donneroit aucun ſecours aux Rois, ni à leurs Armées, perſuadé que l'Amiral Hollandois auroit de ſemblables ordres; ſur quoi il attendoit ſa réponſe. Ruiter répondit le 14. de Juin, en lui envoyant l'Artiele III. de la Convention de la Haie, lequel étoit conforme à cela, & auquel il promettoit d'obéïr.

Le 7. du même Mois, un quatriéme Vaiſſeau, de la Meuſe, le joignit, & fut aſſigné à l'Eſcadre d'Evertsz. Il y eut alors trente-neuf Vaiſſeaux, qui furent diviſez en trois Eſcadres égales, ſans compter les brulots. Trois jours après Ruiter alla mouiller, avec toute ſa Flotte, à l'entrée du Belt, entre l'Ile du grand Holms & celle de Wero; d'où, ſuivant les ordres de Waſſenar, il s'avança entre l'Ile de Syroo & Rosnes, l'un des Promontaires de Seelande. Le Lieutenant Amiral fit voiles vers l'Ile de Funen, près de la Ville de Nybourg, d'où il envoya ordre à Ruiter d'entret plus avant dans le Belt, & au Vice-Amiral Meppel de ſe rendre auprès de lui, & de prendre le commandement du Vaiſſeau de ſon Prédeceſſeur Flotisz. Cela fut exécuté, & Ruiter s'étant poſté à une heure de l'Ile de Romſo, les deux Flottes ſe trouverent à enviton trois lieuës, l'une de l'autre.

Waſſenat ſe rendit enſuite au Vaiſſeau de Ruitet, avec quelqués Officiers de Terre & de Mer; entre leſquels, il fut réſolu de joindre les Flottes, parce que les trois ſemaines de la ſuſpenſion d'armes étoient prêtes d'expirer. Mais Ruiter ayant teçu avis de Slingeland & de Hubert, qui étoient allez trouver Charles-Guſtave à Croonembourg, que l'un avoit jugé à propos d'allonger la ſuſpenſion d'armes de trois autres ſemaines, cela ne fut pas exécuté; quoi que l'avis ne fût ſigné que de Slingeland, dans la penſée que cela étoit conforme aux ordres des Etats; & en effet Nieuport en étoit convenu à Londres, avec le Protecteur. Néanmoins cela ne fut pas approuvé de l'Etat, qui lui en fit rendre compte. Cependant la Flotte trouva fort étrange cette nouvelle ſuſpenſion. Ruiter en écrivoit à l'Amirauté d'Amſterdam, en des termes aſſez forts, & témuigna qu'il craignoit, que les jours Caniculaires s'approchant il ne ſe mit des maladies, parmi les Equippages, avant que la Flotte eût tien fait. Ce fut apparemment une adreſſe de la Suede, pour qui le Protecteur avoit beaucoup de complaiſance; pour faire perdre l'Eté à la Flutte Hollandoiſe, ce qui ne déplaiſoit pas non plus, ſelon les apparences, aux Anglois, qui n'étoient pas fâchez de voir que les Hollandois fiſſent une grande dépenſe, ſans rien avancer.

Avant que les Envoyez Hollandois allaſſent à Croonembourg, (1) Slingeland avoit écrit une Lettre fort civile au Roi, où il l'avertiſſoit de leur arrivée, & de la raiſon de leur voyage; qui étoit la pacification du Nord, & l'explication que les EE. GG. ſouhaitoient qu'on ajoûtât au Traité d'Elbing. Charles-Guſtave lui envoya le 5. de Juin, pour réponſe, une Déclaration, où il étoit dit, qu'il n'avoit donné aux Hollandois aucun ſujet d'être fâchez contre lui; *que la fureur de quelques boute-feux avoit été cauſe que tout ce qu'il avoit fait, pour tâcher de conſerver leur amitié, avoit été en vain.* 1659. C'eſt ainſi que ſon Hiſtorien rapporte cet endroit de ſa Lettre, comme s'il avoit oublié que l'invation d'une bonne partie du Danemark, & l'Alliance que l'on avoit avec cette Couronne, étuient les véritables raiſons du mécontentement des Etats. Après cela l'affaire d'Elbing étoit rapportée, de laquelle on pouvoit facilement récueuillir, quelle confiance on pouvoit prendre en une ſemblable négotiation, avant que l'on ſe fût reconcilié à la Suede; ce qui vouloit dire, avant qu'on lui eût accordé ce qu'elle demandoit.

On envoya, en même tems, un ſauf conduit à Slingeland, après quoi il ſe rendit à Croonembourg; où Hubert vint trois jours après, & en ſuite les deux autres Ambaſſadeurs, qui avoient été proprement envoyez au Roi de Danemark. Ils dirent la même choſe, que Slingeland avoit déja dite au Roi, & Slingeland y ajoûta, qu'ils étoient venus pour renouveller l'amitié & les anciennes Alliances, avec la Suede, & traiter de l'explication du Traité d'Elbing.

Le Roi répondit en termes géneraux, & dit qu'il ne ſouhaitoit pas moins la Paix, que les Etats; mais pour le Traité d'Elbing, il ſoûtint que les affaires avoient changé de face, par la faute des Hollandois, qui, auheu d'entretenir l'ancienne amitié, avoient pris les armes contre lui. Il ajoûta néanmoins, pour ne les pas trop irriter, que les choſes n'étoient pas allées ſi loin, qu'on ne pût ſe réconcilier; & dit qu'il nommeroit des Commiſſaires, pour y travailler. Il croyoit qu'avant que de les admettre à parler de mettre fin à la guerre contre le Danemark, il falloit qu'ils ſe reconciliaſſent eux-mêmes, avec la Suede. Pour cela, il falloit, ſelon lui, qu'ils ſe ſéparaſſent de ſes ennemis, & qu'ils s'abſtinſent de toute hoſtilité, ou moins pendant que la négotiation dureroit; qu'ils réparaſſent les pertes, qu'ils lui avoient cauſées, & qu'ils exécutaſſent ce à quoi ils étoient obligez, par les Traitez de MDCXL. & MDCXLV. qu'ils rendiſſent les Vaiſſeaux Suedois, qu'ils avoient pris, & la nouvelle Suede, qu'on lui avoit enlevée ſur les Côtes de l'Amerique Septentrionale. Il parloit encore des pertes, qu'ils avoient cauſées à tout le parti des Proteſtans, parce qu'ils étoient cauſe de la ruine de *Ragotski*, qui s'étoit joint à lui contre les Polonois; & de l'alienation de l'Electeur de Brandebourg, qui étoit paſſé dans le parti de ſes Ennemis; c'étoit à dire, des Danois; ce qui étoient des effets de la guerre avec ces derniers, dont il accuſoit les Hollandois d'avoir été la cauſe. Il ajoûtoit encore la perte des lieux, qu'il avoit nouvellement conquis, & la déſolation de ſes anciennes Provinces. Il jugeoit que les Hollandois devoient réparer les pertes, qu'ils lui avoit cauſées par là. Tout cela ne pouvoit ſervir, qu'à continuer la guerre, étant tiré de trop loin, & même impraticable. Ils avoient eu droit d'empêcher la continuation de la guerte, qui ſe faiſoit en Pologne, & qui ruinoit leur Commerce, en ce païs-là; d'autant plus que ſi les Suedois en étoient demeurez maîtres, ils l'auroient été en peu de toutes les Côtes de la Mer Baltique. Pour ce qui étoit de l'Electeur de Brandebourg, & la Ville de Dantzik, dont ils prenoient les interêts ſi fort à cœur; il offroit de ſe reconcilier, avec eux, à condition que, pendant que la guerre avec la Pologne dureroit, il leveroit des Droits devant Dantzik, Pillau & Memel, de la même maniere qu'à Riga. Il diſoit que l'Electeur de Bran-

(1) *Pufendorf* Liv. VI. n. 28. & ſuiv.

1659. Brandebourg y avoit bien conſenti, pendant la guerre précédente, pourvû qu'il eût la moitié de ces Droits; & que ce Prince ne lui pouvoit donner d'autre ſatisfaction, que celle-là, ni d'autre ſecours contre ſes ennemis particuliers, & contre les Ennemis communs des Proteſtans. Mais il n'y avoit alors aucune guerre de Religion, ni dans le Nord, ni dans l'Empire. Charles-Guſtave même n'étoit nullement diſpoſé, dans l'état où il étoit, à faire de nouveau la guerre contre l'Empereur, comme ſon Hiſtorien le témoigne aſſez. Le même Prince diſoit auſſi que les Hollandois ne perdoient rien, par l'impoſition d'un Droit modique, & auquel tous ſeroient également ſoumis. Il prétendoit encore que, ſi on exigeoit de lui qu'il rendît ce qu'il avoit pris, depuis peu, au Roi de Danemark; ce dernier lui remît toute la Norwegue, & Croonembourg avec ſon territoire; quand même il faudroit ôter tous les Droits, qui ſe payoient au Sund, ſi ce n'eſt ce qui étoit néceſſaire, pour entretenir les Fanaux; qu'on allumoit, toutes les nuits, pour la ſûreté de la Navigation. Il demandoit auſſi, que les Vaiſſeaux de Guerre Danois fuſſent réduits à un certain nombre; parce que s'ils étoient en trop grand nombre, la Suede ne ſeroit jamais en ſûreté, & que cette Flotte, jointe à celles des Hollandois, ne ſeroit pas ſeulement formidable, pour les Suedois, mais encore pour les Anglois. Il prétendoit de plus que le nombre des Soldats, que le Roi de Danemark pourroit tenir ſur pied, fût borné, & qu'il ne lui fût pas permis d'augmenter ce nombre; parce que la Suede ne devoit pas ſeulement pourvoir à ſa ſûreté, pour le préſent, mais encore pour l'avenir. Charles-Guſtave ne pouvoit guére ſe flatter d'obtenir tout cela, ni même une bonne partie; mais il vouloit vendre la Paix, le plus chérement, qu'il pourroit, aux Danois, à cauſe des avantages, qu'il avoit remportez ſur eux; & rendre infructueux les frais, que les Anglois & les Hollandois avoient faits, pour l'engager à faire la Paix.

Il nomma là-deſſus des Commiſſaires, pour traiter avec ceux des Etats Généraux, & l'on en vint à la Conférence; où les Suedois trouverent beaucoup à redire aux Pleins-pouvoirs des Hollandois, qui n'en tomboient nullement d'accord. On jugea néanmoins à propos de les accepter, juſqu'à ce qu'on en eût dreſſé d'autres, qui ſeroient employez des deux côtez. Les Hollandois vouloient que l'on y ajoûtât ces termes, *que l'on renouvelleroit les anciennes Alliances, ou que l'on en feroit de nouvelles*; après quoi ils demandoient des Paſſeports, pour aller & venir, entre les deux Puiſſances, qui étoient en guerre, avec ſûreté. Les Suedois prétendoient, que l'on parlât d'abord des réparations, qu'ils demandoient pour l'infraction des anciennes Alliances, & pour en venir à une réconciliation, où l'on parleroit de ces Alliances. Les Hollandois, au contraire, de mandoient qu'on renouvellât l'amitié, entre la Couronne de Suede & leur République, & que l'on mît fin à la Guerre, que les Suedois avoient avec les Danois. On ne parla, que de cela, dans quelques Conférences, ſans rien avancer. Mais dès-lors ils s'apperçurent bien, que cette négotiation ne ſeroit pas achevée dans trois ſemaines, & que la Suede ne ſe réſoudroit pas, pour des paroles ſeulement, à abandonner les logemens, que le Roi avoit fait prendre à ſon Armée dans la Seelande, ni les conquêtes qu'il avoit faites. Il faiſoit faire de nouvelles fortifications à Croonembourg, à Coge & à Corſoor; il ſerroit d'autres lieux du Danemark; il fortifioit ſon Camp, près de Coppenhague; il obligeoit les Païſans de l'Ile de prendre parti dans ſes Troupes, & les envoyoit ailleurs, pour épuiſer entierement d'hommes la Seelande. Il n'y avoit, que la force ouverte, qui pût réduire Charles-Guſtave à écouter ſérieuſement les propoſitions, qu'on avoit à lui faire. Mais ce n'eſt pas l'uſage de la République des Provinces Unies, de prendre un ton ſi haut, par rapport aux Têtes Couronnées; & quoi que ſa Flotte pût ſe faire reſpecter, ſur le champ, elles ſouffrirent patiemment tous les délais du Roi de Suede; & il en fut de même des Anglois, qui n'avoient aucun ordre d'attaquer la Suede, en cas qu'elle tirât les affaires en longueur. Mais ſuç ce pied-là, il auroit peut-être été mieux de n'avoir pas donné le terme de trois ſemaines, qui étoit trop court. 1659.

D'un autre côté, les Ambaſſadeurs, envoyez à Coppenhague, preſſoient inſtamment le Roi de Danemark, d'accepter ce dont les trois Puiſſances étoient convenues, à la Haie; comme étant ce qu'on pouvoit faire de mieux, pour lui, en ce tems-là. Mais Frideric, après avoir remercié les Etats de la maniere génereuſe, dont ils en avoient uſé envers lui, leur dit qu'il aimeroit mieux tout hazarder, que de prendre, pour fondement de la négotiation, la paix de Roſchild, & que d'exclurre du nouveau Traité ſes Amis & ſes Confederez. Il les pria de faire en ſorte, que les EE. GG. lui fourniſſent toûjours les mêmes ſecours; ce qui étoit le meilleur moyen de parvenir à la paix, & il propoſa la Ville de Lubek, pour y travailler. Ce refus du Roi de Danemark embarraſſoit fort les Ambaſſadeurs Hollandois, qui s'étoient perſuadez que ce Prince accepteroit volontiers la Paix, mais que le Roi de Suede n'en voudroit pas entendre parler; ce qui feroit que les Anglois ne voudroient pas donner du ſecours à la Suede, & qu'il ſeroit libre aux EE. GG. de ſecourir le Danemark, comme ils le trouveroient à propos.

Meadows, qui depuis quelque tems favoriſoit la Suede, demandoit aux Hollandois, qu'ils fiſſent rappeller le ſecours, qu'on avoit envoyé au Danemark, en conſéquence de la Convention de la Haie. Cependant Richard, Fils d'Olivier Cromwel, perdit entierement ſon autorité, & l'ancien Parlement, qui avoit été diſſout par le ſecond, reprit le Gouvernement, & enfin rappella le Roi Charles II. qui ne fit néanmoins ſon entrée que l'année ſuivante. Comme nous n'écrivons pas l'Hiſtoire d'Angleterre, non n'entrerons point dans cette affaire. Mais ce changement fit perdre, celle-ci, à Meadows, le caractere d'Ambaſſadeur d'Angleterre, qu'il tenoit du Protecteur, juſqu'à ce (1) qu'il lui été rendu par le Parlement, le 25. de Mai.

Cependant les Suedois ne laiſſoient pas de profiter de la ſuſpenſion d'armes, pour être mieux en état de ſe défendre, quand elle finiroit, ſi on les venoit attaquer. (2) Le 23. de Juin, ils envoyerent ſur douze Vaiſſeaux de Guerre, quatre Flutes & une Galiote, quelques Troupes à la pointe Septentrionale de la Fionie; à la vûë des Vaiſſeaux de Ruiter. Les deux Flottes des EE. GG. ſe joignirent enſemble, près de l'Ile de Spro, entre Cartemonde & Corſoor. Le Lieutenant-Amiral avoit, ſous lui, trente-huit Vaiſſeaux de Guerre, ou Fregates; de maniere que les forces maritimes des Etats étoient de ſoixante & quinze, ou de ſoixante & dix-huit Vaiſſeaux de Guerre, outre les Brulots & les Galiotes; avec quatre-mil-

F f f le

(1) Voyez les Lettres de *Milton* Tom. III. de ſes Oeuvres p. 237. de l'Edition in folio de 1698.
(2) *Brand* Vie de Ruiter.

1659. le Fantaſſins, qu'on y avoit embarquez. Waſſenar avoit fait poſter deux Vaiſſeaux, comme une garde avancée, vers les côtes de la Jutlande, auxquels les Suedois donnerent la chaſſe le 24. du Mois. L'un des deux, nommé *le jeune Prince*, fut ſuivi juſqu'à Horſens, ſur les côtes de cette Preſquile. L'autre, qui étoit une Frégate, nommée *Deutecom*, échoüa ſur la côte & le Capitaine y mit le feu, de peur que les Suedois ne la priſſent. C'étoit violer la ſuſpenſion d'armes, aſſez hardiment; quoi que *Pufendorf* ait fait ce reproche aux Hollandois. Le 26. le Lieutenant-Amiral fit voiles de ce côté-là, avec la plus grande partie de ſa Flotte, pour ſavoir ce que ces Vaiſſeaux étoient devenus; & quand il eut apprit ce qui s'étoit paſſé, il en conçut une grande indignation. Cependant Montaigu, ſort de quarante-huit Vaiſſeaux, ayant appris que les deux Flottes Hollandoiſes s'étoient jointes, fit voiles de ce côté-là, & ſe rendit le 28. ſur le ſoir, entre l'Ile de Syroo & le Cap Rosnés. Les Hollandois eurent quelque crainte qu'il ne les voulût attaquer, mais aſſurément ils ſe trompoient; car il n'étoit pas aſſez fort, pour cela, & le Parlement, qui avoit repris le gouvernement, après la démiſſion de Richard Cromwel, n'avoit aucune envie de ſe brouiller avec les Provinces Unies, dans l'incertitude où il étoit, en ce tems-là, ſi Charles II. reviendroit, ou non. Montaigu témoigna en effet, qu'il n'avoit autre deſſein, que d'aider à raccommoder les Royaumes du Nord, & il ne trompa nullement les Hollandois; avec qui il entretint une bonne intelligence, en leur écrivant, & envoyant viſiter leur Lieutenant-Amiral à ſon bord, & en recevant ſur le ſien ceux qu'il leur envoya, avec beaucoup de civilité; particulierement le Vice-Amiral Ruiter, qui étoit le plus connu, & le plus eſtimé en Angleterre. Il ſe joignit, le 30. de Juin, une partie de l'Armée Navale de Danemark, à celle de Hollande, & il ſembloit qu'on alloit entrer en action; mais la ſuſpenſion d'armes fut prolongée de trois ſemaines; ce qui empêcha que la Flotte Hollandoiſe, ſoûtenuë par la Danoiſe, n'entreprit rien contre les Suedois, malgré les hoſtilitez qu'ils avoient faites.

Cependant les Suedois tenoient toûjours Coppenhague bloquée, par terre & par mer. Il ſembloit aux Amiraux Hollandois, qu'il ſeroit bon qu'ils allaſſent de ce côté-là; pour faire lever ce blocus, ce qui pourroit beaucoup ſervir à déterminer les Suedois à faire la Paix, avec le Danemark. Montaigu répondit que cela leur étoit libre, mais qu'il croyoit qu'il ſeroit plus à propos, que Waſſenar fit voiles vers Coppenhague, pour empêcher que le Roi de Suede n'entreprit rien ſur cette Ville. Il paroiſſoit en effet, qu'il ne ſe mettoit pas beaucoup en peine de la ſuſpenſion d'Armes, par les hoſtilitez que ſa Flotte exerçoit contre les Vaiſſeaux Hollandois, qu'elle pouvoit ſurprendre éloignez des autres. Montaigu trouvoit auſſi à propos que Ruiter ſe tint, avec ſa Flotte particuliere, dans le Belt, juſqu'à ce que la ſuſpenſion d'Armes fût expirée. Pour lui, il promit d'aller mouiller au Lap, proche du Sund, juſqu'à la fin de l'Armiſtice. Il proteſta de nouveau qu'il n'avoit été envoyé, que pour faciliter la Paix entre les Couronnes du Nord, & promit d'entretenir conſtamment une bonne Intelligence avec les Amiraux Hollandois. Ruiter rapporta cette réponſe à Waſſenar, pendant que Montaigu retourna vers le Sund.

Après cela, les Flottes Hollandoiſes firent voiles, avec les Vaiſſeaux Danois, qui s'étoient joints à elles, à Femeren près du Golfe de Lubek, où ils arriverent le 8. de Juin, & où les Amiraux tinrent conſeil, ſur le Vaiſſeau de celui de Danemark, pour déliberer s'ils iroient à Coppenhague. Ils en tomberent d'accord, mais les Danois prierent les autres d'attendre là, deux jours, des Vaiſſeaux Danois, qui devoient venir de Lubek, pour les eſcorter juſqu'à Coppenhague; ce qu'on leur accorda. Les Commandants Hollandois détacherent auſſi, le 9. de Juillet, trois de leurs Vaiſſeaux, pour conduire dix Bâtimens Marchands, chargez pour Dantzik & Konigsberg. Ils leur ordonnerent de ne demeurer que trois jours, dans ces Ports, & d'en ramener les Bâtimens qui ſeroient prêts à partir, en venant réjoindre la Flotte près de Coppenhague. On réſolut, dans ce même Conſeil, que Ruiter mouilleroit là, juſqu'à ce que les trois ſemaines de la ſuſpenſion d'armes fuſſent expirées; c'eſt-à-dire, juſqu'au 13. de Juillet, après quoi il devoit ſe joindre, s'il étoit poſſible, au Lieutenant-Amiral, devant Coppenhague. Ce dernier fit voiles pour s'y rendre, avec les Vaiſſeaux Danois, qui, avec ſa Flotte, faiſoient trente-ſept Navires; outre trente Bâtimens Marchands de diverſes grandeurs. Un Maître d'un Vaiſſeau de Lubek lui dit, qu'il y avoit devant cette Ville, quatre Vaiſſeaux, quatre au Droogen, treize devant Landscroon, & douze devant l'Ile de Moen. Mais à ſon approche les Vaiſſeaux, qui étoient près de Coppenhague, ſe retirerent, & Waſſenar fit décharger, au Port de cette Ville, les Flutes, chargées de vivres; que Ruiter avoit amenées de Hollande, avec ſa Flotte, & dont on avoit extrémement beſoin dans Coppenhague. On vit encore arriver les Vaiſſeaux qui étoient allez à Conigsberg, & à Dantzik, avec leur eſcotte. Il avoient évité treize Vaiſſeaux Suedois, qu'ils avoient vûs, ſur leur route, ou ces Vaiſſeaux n'avoient pas voulu venir à eux. 1659.

Le 13. de Juillet, Ruiter leva l'ancre de Femeren, & ſe joignit avec le Lieutenant Amiral, le 18. Peu de jours après, le Roi de Danemark traita les Officiers de la Flotte Hollandoiſe, avec beaucoup de magnificence, ſous des Tentes dreſſées exprès à l'Ile d'Amak. Il voulut auſſi voir la Flotte Hollandoiſe, qui étoit diviſée en quatre Eſquadres; & le Lieutenant le traita en ſuite à ſon bord, avec toute ſa ſuite.

Cependant cette nombreuſe Flotte demeura, ſans rien faire, & le Roi même ne voulut pas permettre, qu'on mît a terre les quatre-mille hommes, qui étoient venus avec Ruiter de Hollande; quoi que la Flotte en fût embarraſſée, & que l'on craignit qu'il ne ſe mît des maladies parmi eux; de peur, comme il ſemble, qu'il ne dépendit, en quelque maniere des Etats, s'ils avoient chez lui tant de troupes, & qu'ils ne l'obligeaſſent d'accepter la convention de la Haie. Ces Troupes néanmoins furent celles, qui contribuerent le plus à chaſſer les Suedois de la Fionie. Elles étoient alors obligées de ſubſiſter des vivres, que Ruiter avoit apportez, pour l'équipage de ſa Flotte, & l'on avoit aſſez de peine de leur fournir le néceſſaire; ce qui obligea enſuite de faire acheter des vivres à Lubek. Les Etats furent choquez de ce refus du Roi, d'autant plus que c'étoit, à ſa priere, qu'on avoit envoyé ces Troupes néceſſaires, à ce qu'il diſoit, à la défenſe de Coppenhague; où il avoit demandé qu'on leur fit mettre pied à terre.

Mais il fallut que les EE. GG. ſouffriſſent ce refus, qui ſembloit fondé, ſur ce qu'il ne vouloit

1659. loit pas être obligé de faire la Paix, ſur le pied de la Convention de la Haie, qui établiſſoit pour fondement le Traité de Roſchild. Ce fut apparemment, pour cela, que l'on fit une autre Convention (1) le 24. de Juillet, qui lui étoit plus favorable; puis que l'on y dit qu'on changeroit, & qu'on ajoûteroit dans ce Traité ce qu'on trouveroit à propos; à l'égard des places priſes, par l'un des deux Rois, & des dédommagemens, qu'ils pourroient prétendre: Que les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande, tâcheroient d'engager les deux Rois à ſe rendre réciproquement les Places, qu'ils pouvoient s'être priſes, depuis la Paix de Roſchild, & même celles, qui avoient été cédées par ce Traité: Que cependant le Roi de Danemark garderoit Drontheim, quoi que cette Place eût été cedée à la Suede, par le Traité de Roſchild: Que l'on tâcheroit d'obtenir du Roi de Suede, que celui de Danemark fût déchargé de quatre-cens-mille Ecus, qu'il avoit promis de payer à la Suede; pour dédommagement des pertes, qu'elle avoit ſouffertes en Guinée, de la part des Danois, qui avoient détruit ſon Commerce, en ce Païs-là: Qu'enfin il ne ſeroit pas permis aux Anglois, ni aux Hollandois de ſecourir, au bout de quinze jours, celui des deux Rois, qui auroit refuſé la Paix; mais que les deux armées ſe joindroient à celui, qui l'auroit acceptée, & tâcheroient d'y contraindre celui qui l'auroit rejettée. Ce Traité fut ſigné ſeulement, par Downing & par Vryberg, dans l'Hôtel de l'Ambaſſadeur de France; qui ne le ſigna pas, parce que, comme il diſoit, il n'en avoit point d'ordre; quoi que peut-être, pour ménager la Suede, que la France ne vouloit pas néanmoins ſecourir. Ce Traité fut confirmé, par un autre, daté du 4. d'Août, dans lequel il étoit dit, que les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande, qui étoient à Coppenhague, conſulteroient enſemble du nombre des Vaiſſeaux, qu'on pourroit renvoyer; en gardant le nombre, qu'on jugeroit ſuffiſant, pour faire accepter la Paix à celle des Couronnes, qui la refuſeroit, conformément aux Articles du Traité précedent. Mais on n'eut aucun égard à cela, dans la ſuite.

On s'attendoit bien, en Hollande, que le Roi de Danemark, à qui il étoit avantageux, l'accepteroit; mais en cas qu'il en fit difficulté, on ne vouloit pourtant pas, en ſe déclarant, contre lui, le mettre en danger de perdre Coppenbague. On ne craignoit, que le génie entreprenant de Charles-Guſtave; à qui rien ne paroiſſoit trop difficile, & qui oſoit entreprendre ce qui auroit effrayé tout autre, que lui. Les Flottes Hollandoiſes étoient demeurées à l'ancre auprès du Draker, ſans oſer rien entreprendre, ſans ordre des Etats, ou des Ambaſſadeurs, qui travailloient à porter les deux Rois à la Paix. Le 1. d'Août *Gerſtorf*, Miniſtre du Roi de Danemark, ſe rendit à bord du Lieutenant-Amiral, avec un ordre de faire voiles, vers le Belt. Peu après le Roi vint lui-même, à bord du Vaiſſeau de Bielke, Amiral de ſa Flotte; où ſe rendirent auſſi Waſſenar & Ruiter, qu'il pria de faire appareiller, en ſa préſence, & de mettre à la Voile. On ſe mit à y travailler, mais on ne put pas être prêt à partir, avant le lendemain, que l'on fit voiles vers l'Ile de Moen. Le troiſiéme, il arriva des ordres, par leſquels Vogelſang & van Haren, Ambaſſadeurs des Etats à Coppenhague, défendoient à la Flotte de rien entreprendre contre les Suedois; parce que les Plénipotentiaires des Etats étoient convenus, de nouveau, avec les François & les Anglois, qu'on ne feroit aucune hoſtilité contre la Suede. Là-deſſus la Flotte ſe retira au Nord, & alla mouiller entre Moen & Steeden. Cependant on apprit que la Flotte Suedoiſe avoit pris deux Vaiſſeaux de Guerre Hollandois & deux Danois, & en avoit encore brulé un de Hollande, outre pluſieurs autres Bâtimens. Ils avoient été retenus, par l'Electeur de Brandebourg, malgré les ordres de Waſſenar, qui leur avoit ordonné de ſe rendre inceſſamment auprès de lui. Le 19. le Vice-Amiral Meppel y arriva de Dantzik, avec quatorze Vaiſſeaux de Guerre, & dix-huit Marchands, & un Armateur Suedois qu'il avoit pris, outre trois Bâtimens de Lubek. 1659.

Pendant que tout cela (2) ſe paſſoit, il arriva en Danemark trois Ambaſſadeurs d'Angleterre, de la part du Parlement, *Algernon Sidney*, *Robert Honywood*, & *Thomas Bond*, qui ſe joignirent à Montaigu. Ils avoient à peu près les mêmes Inſtructions, que les Hollandois, qui étoient de conſerver l'équilibre, entre les deux Rois du Nord. Ils s'entendoient ainſi très-bien avec eux, & vouloient conſerver le Danemark, ſans néanmoins trop irriter le Roi de Suede. Cependant on reçut des nouvelles des Conventions, qui avoient été faites à la Haie. Charles-Guſtave ne les pouvoit goûter, parce que par-là ces deux Puiſſances s'attribuoient, comme il croyoit, le droit de mettre en Arbitrage les differends des deux Rois, & de juger de leurs démêlez, ſans leur conſentement. Il y eut de grandes conteſtations là-deſſus, & le Roi de Suede refuſoit obſtinément, de reconnoître les Anglois & les Hollandois, pour Arbitres, ou Juges, du different, qu'il avoit avec le Roi de Danemark. Ils diſoient qu'ils ne prétendoient qu'être Médiateurs, & les accommoder enſemble, comme étant Amis de l'un & de l'autre. Cela dérangeoit entierement les deſſeins de la Suede, qui étoit encore en Guerre, avec le Roi de Pologne & l'Electeur de Brandebourg, & qui n'étoit pas néanmoins en état de tranſporter ſon armée en Pruſſe, qui étoit trop ruinée, pour l'entretenir. Cependant elle auroit dû ſortir de la Seelande, ſi la Paix avoit été faite, avec le Danemark. Charles-Guſtave ſe trouvoit ſi embarraſſé, qu'il ne pouvoit s'empêcher de ſe fâcher contre les Médiateurs.

Les Anglois ne laiſſoient pas de le preſſer de ſe remettre, pour ce dont il s'agiſſoit, à ce qu'ils en jugeroient conjointement avec les Hollandois; mais ce fut en vain. Cependant le Roi de Danemark ne refuſoit point cet Arbitrage, par lequel il ne pouvoit que gagner, puis que l'on ne prétendoit plus l'obliger à s'en tenir au Traité de Roſchild. Charles-Guſtave croyoit que les démarches des Anglois ne venoient pas tant d'arrogance, que de ce qu'ils s'étoient d'abord laiſſé gagner aux Hollandois; ſans penſer que ce n'étoit qu'un interêt commun, qui les avoit tenu unis, depuis le commencement. Ils ne vouloient ni les uns, ni les autres, que la Suede fût la ſeule maîtreſſe du paſſage du Sund, ni que le Danemark fût hors d'état de lui réſiſter; parce qu'il auroit fallu dépendre d'elle ſeule, pour la Navigation de la Mer Baltique; qu'elle auroit chargée de Droits, comme elle l'auroit trouvé à propos, & comme l'indigence d'argent,

(1) Voyez-là dans *Aitzema* Livre XXXIX. p. 398. & ſuiv.

(2) *Pufendorf* Liv. VI. n. 36. & ſuiv.

1659. gent, où elle étoit, le demandoit; quoi qu'elle pût promettre.

Charles-Guſtave ſe plaignoit hautement, qu'on violoit le reſpect, qu'on devoit aux Têtes Couronnées, en leur impoſant la néceſſité de ſe ſoumettre aux conditions, que deux Républiques leur vouloient faire recevoir. Il diſoit néanmoins que, ſi les Anglois vouloient en uſer envers lui, en Amis, & ſe conduire, en cette occaſion, conformément au Droit des Gens; il ne laiſſeroit pas de les écouter, avec plaiſir. Il étoit alors encore campé en Seelande, & les Anglois ſe rendirent, avec les Hollandois, en ſon Camp, pour lui préſenter un écrit; dans lequel ils avoient mis les conditions, qu'ils avoient à propoſer, pour accommoder les deux Couronnes. Ils avoient auſſi préſenté ce même Ecrit au Roi de Danemark, qui l'avoit reçu; avec promeſſe de l'examiner & d'y répondre. Ils allerent enſuite au Camp Suedois, avec Terlon, Ambaſſadeur de France, & Bielke Envoyé de Suede à Coppenhague; où il avoit été arrêté par Friderie, au tems que cette Ville fut aſſiégée, mais qui avoit été relâché à la priere de Terlon. Charles-Guſtave avoit, à l'inſtance de ce dernier, rendu au Roi de Danemark trois Sénateurs Danois, priſonniers de guerre.

Comme les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande vouloient préſenter au Roi de Suede le Projet, qu'ils avoient fait, pour l'accommoder avec le Danemark; Terlon ſe retira, parce qu'il prévoyoit aſſez que le Roi ne les receevroit pas bien, de la Chambre, où ils étoient entrez, pour cela; afin de n'avoir aucune part à une Scene, qui ne ſeroit nullement agréable. Sidney & ſes Collegues attendirent un peu de tems, & le premier avoit entre ſes mains un papier, où étoit écrit ce qui avoit été concerté en Hollande, pour raccommoder les deux Rois. Charles-Guſtave voyant ce papier, entre les mains de Sidney, demanda ce que c'étoit. Sidney lui répondit, qu'il contenoit ce que les trois Puiſſances Médiatrices ſouhaitoient qu'il acceptât. Sur cela le Roi, prenant un air chagrin, repliqua que, ſi c'étoit-là leur Projet de Paix, il ne le vouloit point recevoir. „Je m'étonne, *ajoûta-t-il*, que faiſant profeſſion „d'être de mes Amis, vous aiyez oſé me preſcri„re des Loix. Je ne refuſerai pas de vous admet„tre pour *Médiateurs*, pendant que vous demeu„rerez dans les termes de l'Amitié; mais je ne „ſouffrirai pas, que vous ſoiyez mes *Arbitres*. En ſe tournant, après cela, du côté des Hollandois, qui étoient là, „ pour vous, *dit-il*, qui é„tes mes ennemis; je ne vous reconnois point „pour *Médiateurs*. J'aurois pu en uſer envers „vous, comme le Roi de Danemark en a uſé, „envers *Bielke*. Enſuite il ajoûta, en ſe tournant vers tous les Ambaſſadeurs: „ Vous formez vos „Projets, en vous fiant ſur vos Flottes, mais moi „je les défais avec mon épée; ſur la garde de la„quelle il porta, en même-tems, la main.

Quand il eut dit cela, il alla vers d'autres, qui étoient dans la Salle. Les Ambaſſadeurs Hollandois le ſuivirent, en diſant „ qu'ils n'étoient nul„lement ennemis du Roi, & qu'ils ſeroient bien „voir qu'ils étoient de ſes meilleurs Amis. Mais il leur repliqua, en les regardant d'un air indigné: „mes Ambaſſadeurs ont été mal-traitez & vous „vous allez & venez, comme il vous plait. Slingeland dit là-deſſus, „ qu'ils n'avoient que faire „de rien craindre d'un Prince ſi généreux. Le Roi répartit bruſquement: *Vous ne vous reſſentez guère de la générosité d'un ſemblable ennemi*; après quoi les Ambaſſadeurs ſe retirerent, en lui faiſant la réverence. On fut extrémement choqué, à la Haie, de la maniere, dont Charles-Guſtave avoit traité les Ambaſſadeurs de la République, & (t) *Pufendorf* aſſure, que le Penſionaire de Wit avoit dit qu'il falloit, pour cela, détruire tous les Vaiſſeaux des Suedois. Il prétend que les plus moderez jugeoient, qu'on avoit aſſez donné de ſujet au Roi de ſe fâcher, & qu'ils cenſuroient Algernon Sidney, pour ſes manieres & ſes diſcours trop rudes, & peu propres pour une négotiation comme celle-la. Il eſt vrai, qu'il étoit extrémement Républicain, & qu'il n'avoit pas une ſi haute idée de l'autorité royale, qu'on en a communément; comme il paroit aſſez, par (z) ſes *Diſcours ſur le Gouvernement*. Les Danois, ſi l'on en croit *Pufendorf*, publierent diverſes choſes choquantes, pour irriter les Anglois, & les Hollandois, contre Charles-Guſtave; telles qu'étoient ces paroles: *Etant Roi, & ayant remporté d'aſſez glorieuſes victoires, je ne veux pas, & je ne puis pas ſouffrir, d'être inſulté, par deux Républiques, dont l'une a dépoſé ſon Roi, & l'autre l'a tué.* On lui faiſoit encore dire des Anglois, en particulier, *qu'il étoit ſurpris, que ces Parricides oſaſſent paroître devant lui, & lui préſenter des mains encore toutes fumantes du ſang de leur Roi.* On répandit cela par tout, pour irriter les deux Républiques, contre la Suede. Les Hollandois, s'en plaignirent aux François & aux Anglois. Mais ſuppoſé que cela fût faux, il n'étoit pas faux que le Roi avoit mal reçu les Ambaſſadeurs de deux Puiſſances; qui l'avoient beaucoup ménagé, en ne l'attaquant point avec leurs Flottes, & en ſe tenant ſur les côtes du Danemark, ſans rien faire, pendant ſix ſemaines de tems, qui pût lui cauſer du dommage; quoi que l'entretien des Flottes & des Troupes de débarquement coutât des ſommes immenſes. Il faiſoit, tous les jours, de grandes plaintes des deux Républiques, comme ſi elles lui euſſent fait grand tort de ne lui pas abandonner le Danemark; qu'elles ne pouvoient pas lui livrer, ſans faire une perte infinie. 1659.

Il déclara, pluſieurs fois, qu'il ne vouloit nullement ſe ſoumettre à leur Arbitrage, & qu'il ne reconnoîtroit pas même les Hollandois, pour Médiateurs; juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent réconciliez avec lui. Les Ambaſſadeurs, ſans s'arrêter à la maniere, dont le Roi leur avoit parlé, dreſſerent un Acte de réconciliation, & l'envoyerent à Roſenhan, Miniſtre Suedois, par le moyen de Terlon. Ils lui firent ſavoir, par une Lettre, qu'ils avoient deſſein de retourner au Camp du Roi, pour traiter des Explications du Traité d'Elbing; après quoi, ils tâcheroient de reconcilier les Rois; & que pour cela, ils lui envoyoient un Acte de réconciliation qu'ils ſigneroient, dès que la Paix ſeroit faite entre eux. Le lendemain ils envoyerent quelcun au Camp, pour ſavoir s'il ne déplairoit point au Roi, qu'ils y allaſſent eux-mêmes, & ſi on les y recevroit conformément à leur Emploi. Le Roi, qui avoit apparemment fait quelque réflexion, ſur la maniere bruſque, dont il les avoit traitez, fit répondre qu'ils ſeroient les bienvenus.

Ils s'y rendirent, & firent d'abord au Roi des complimens de condoléance, ſur la mort de *Frideric* Duc de Holſtein, ſon Beau-Pere; après quoi ils dirent, qu'ils étoient prêts à entrer en négotiation, touchant les Explications du Traité d'Elbing, la Paix de la Suede, avec le Danemark, &

(t) Là-même n. 41.
(z) Ils ont été publiez en Anglois in folio à Londres, en 1698.

1659. & pour ſe racommoder eux-mêmes avec Sa Majeſté. Le Roi répondit qu'il n'avoit rien de plus à cœur, que de renouer l'ancienne amitié, qui avoit été entre les Etats Généraux & la Suede; & que, pour cela, il leur enverroit un Ambaſſadeur. Il ajoûta qu'il n'etoit point éloigné de faire la Paix, pourvû qu'elle fût honête & aſſurée; & qu'elle ne ſe pourroit mieux faire, que par des Commiſſaires des deux Couronnes, ſelon l'uſage ordinaire.

Quand il s'agit des Lettres de créance, qu'on donneroit aux Ambaſſadeurs, les Suedois ne voulurent pas donner au Roi de Danemark le titre de *Roi des Goths*, parce qu'il n'avoit plus rien dans le païs, qu'on appelloit *la Gothie*; & les Danois de leur côté, ne voulurent pas donner à Charles-Guſtave, le titre de *Duc de Schoone* ou *de Scanie*; qui ne lui avoit été cedée, que par le Traité de Roschild, auquel ils ne vouloient pas ſe tenir. Par l'intervention des Hollandois, il fut convenu, que Charles-Guſtave ne prendroit que le titre de *Roi de Suede*, & Frideric que celui de *Roi de Danemark*. Les Suedois commencerent les premiers à donner leurs Lettres de créance, & demanderent que les Danois produiſiſſent les leurs. Les Médiateurs, jugerent que cela ne pouvoit pas ſe differer davantage; parce que, ſans cela, on ne pouvoit commencer à traiter. Enfin les Danois firent une Déclaration, où il y avoit pluſieurs choſes, qui déplaiſoient non ſeulement aux Suedois, mais encore aux Anglois & aux Hollandois. On en demanda donc un autre, que les Danois préſenterent le 4. de Septembre. Les deux Parties commencerent le lendemain à négotier, & on le fit pendant quelques jours, mais ſans rien avancer.

Enfin le tems de l'Armiſtice (1) s'étant écoulé, les Ambaſſadeurs Hollandois comprenant, que la Suede cherchoit à tirer en longueur cette négotiation, écrivirent au Lieutenant Amiral, qu'il ſe diſposât à attaquer les Suedois; puis que leur Roi ne s'etoit pas voulu déclarer nettement ſur la Paix; quoi que le Roi de Danemark ſe fût enfin remis de tout aux Médiateurs. Ils lui ordonnerent auſſi de ravitailler Coppenhague, autant qu'il lui ſeroit poſſible, & de joindre au plûtôt la Flotte de Ruiter à la ſienne. Ils prierent encore, dit *Pufendorf*, le Roi de France & le Parlement d'Angleterre de vouloir bien rappeller leurs Sujets; qui pouvoient être au ſervice de la Suede, par mer, ou par terre; & de ſaiſir tous les Vaiſſeaux Suedois, qui ſe trouveroient dans leurs Ports; mais la France ne le trouva pas à propos, quoi que d'ailleurs elle ne voulût donner aucun ſecours à la Suede. En ce tems, l'Empereur, le Roi de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg étoient en armes contre la Suede, & lui aſſiégeoient, ou enlevoient diverſes Places en Pruſſe, ou en Pomeranie. Le Duc de Courlande, à qui il avoit ôté quelques Places, étoit au nombre de ſes ennemis, & lui occupoit quelques Troupes. Comme cela ne regarde pas l'Hiſtoire des Provinces Unies, nous ne nous y arrêtons pas. Mais on a dû le toucher, en paſſant, pour faire connoître le génie de Charles-Guſtave, qui ſe brouilloit plus facilement avec ſes Voiſins, qu'il ne faiſoit la paix avec eux; ce qui lui attira des Ennemis, qui le chagrinerent pendant tout ſon Regne, qui ne fut pas long. Son grand courage lui faiſoit mépriſer le nombre de ſes Ennemis, mais il eut ſujet de s'en repentir, plûtôt qu'il ne croyoit. C'étoit-là une ſorte de maladie, que les guerres de Guſtave Adolfe, & de ſes Généraux avoit rendu fort commune en Suede, & dont on a vu encore des reſtes, il y a peu d'années, en un des deſcendants de ce Prince. 1659.

Par la derniere Convention de la Haie; on étoit tombé d'accord, entre les Anglois & les Hollandois, que leurs Ambaſſadeurs, chez les Couronnes du Nord, verroient entre eux quel nombre de Vaiſſeaux ſuffiroit, pour mettre fin à cette mauvaiſe affaire, & qu'ils renverroient ceux qu'ils croiroient être de trop; afin de diminuer la dépenſe qu'il falloit faire, pour entretenir là de ſi groſſes Flottes. Cependant, ſi l'on en croit *Pufendorf*, les Miniſtres Hollandois avoient des ordres ſecrets de n'en renvoyer que vingt; ſi néanmoins les Vaiſſeaux, qui reſteroient, etoient ſuffiſans pour finir cette affaire; & de ne les faire partir, qu'après que les Anglois ſeroient partis; de maniere que la Flotte Hollandoiſe demeurât le plus forte, dans le Nord. Il y eut en effet des Conférences là-deſſus, entre Montaigu, & les Ambaſſadeurs de Hollande, qui ne purent pas lui dire le nombre des Vaiſſeaux, qu'ils laiſſeroient en Danemark; ce qui fit réſoudre cet Amiral, du conſentement d'Honiwood & de Bond, de s'en retourner, avec toute la ſienne, parce qu'il n'avoit pas de quoi l'entretenir en ce païs-là. Ainſi partit la Flotte Angloiſe, le 5. de Septembre du Sund, ſans y avoir produit aucun bon effet. On diſoit qu'elle avoit coûté ſix-cens-mille Livres Sterling, & que celle de Hollande, qui étoit plus nombreuſe, coûtoit tous les jours (2) ſoixante-mille francs, monoie de Hollande. Cependant les négotiations, dont on a parlé, & les ſuſpenſions d'armes firent perdre tout l'Eté, ſans rien faire. On (3) diſoit que Montaigu l'avoit toute voulu emmener, parce qu'il craignoit que Sidney ne ſe joignît avec les Hollandois, pour attaquer la Suede; & il alla prendre congé de Charles-Guſtave, à qui il ne manqua pas de faire valoir les ſervices, qu'il lui avoit rendus, en empêchant les Hollandois de faire aucune hoſtilité, contre la Suede. Mais cela étoit dû encore plus aux Etats Généraux, qui n'oublierent rien, pour pacifier le Nord, & qui ne voulurent pas qu'on fit aucune hoſtilité, qu'après avoir tenté d'en venir à bout, par la négotiation.

Comme (4) ils virent que les moyens, qu'ils avoient employez, pour cela, ne produiſoient aucun effet, ſur l'eſprit du Roi de Suede; ils écrivirent au Vice-Amiral Ruiter, le 28. d'Août de venir, avec ſa Flotte, près de Coppenhague; pour y recevoir de nouveaux ordres. Le Lieutenant-Amiral eut ordre, en même tems, d'aller eſcorter un nombre conſiderable de Vaiſſeaux Marchands. Dès qu'il l'eut reçu, il remontra aux Ambaſſadeurs, qu'il avoit pluſieurs Bâtimens en mauvais état, & dont les Equipages étoient fort foibles; & on réſolut de joindre à ſa Flotte douze Vaiſſeaux de celle de Ruiter, & deux de ſes Brulots. Comme les vivres commençoient à manquer, on donna ordre à quelques Bâtimens d'en aller acheter à Lubeck, & à Ruiter celui de venir à Coppenhague, avec vingt-huit Vaiſſeaux, dès que ces vivres ſeroient arrivez; mais le vent étant contraire à leur arrivée, le Lieutenant-Géneral fit voiles le 2. de Septembre, laiſſant ordre à Ewertsz. de

(1) *Pufendorf* Liv. VI. n. 48.

(2) Là-même n. 35.
(3) Là-même n. 40
(4) *Brand* Vie de Ruiter, ſur la fin de cette année.

1659. le ſuivre au plûtôt, avec les Vaiſſeaux, qui étoient ſous ſon commandement. Le 5. de Septembre, il ſe rendit près de Coppenhague, entre Amak & cette Ville, par un gros vent de Nord. Il alla enſuite à Coppenhague, avec Ewertsz. pour s'aboucher en cette Ville, avec les Ambaſſadeurs; qui avoient la direction des affaires de la Guerre, auſſi bien que de celles qui regardoient la négotiation. Ils furent obligez de ſe trouver au lieu, où ſe tenoient les conférences, ſous des Tentes, entre la Ville & le Camp Suedois; mais ils en revinrent, avec le chagrin de n'avoir pû fléchir le Roi de Suede, dont les prétenſions n'étoient nullement moderées; quoi qu'il dût avoir peur des hoſtilitez des Hollandois, & des autres Alliez du Danemark. Il en étoit de ce Prince, comme du Heros Grec, dont on a dit, (1) *qu'il ne ſavoit ce que c'étoit ce que ceder, lors qu'il étoit en colere.* Quoi qu'il eût en effet ſujet de craindre de la multitude de ſes ennemis, qui lui occupoient pluſieurs armées; il en augmenta le nombre, en contraignant, par ſes délais, les Etats Généraux de ſe joindre à eux. Leurs Ambaſſadeurs traiterent avec les Vice-Amiraux de ce qu'on pourroit faire, pour réduire, par la force, le Roi de Suede à faire la paix; puis qu'on n'avançoit rien, par la négotiation. Ruiter dit, qu'on avoit laiſſé paſſer la ſaiſon de faire la guerre, par mer; en obligeant une Flotte ſi conſiderable de demeurer dans l'inaction, pendant qu'elle pouvoit agir, avec facilité. On lui donna néanmoins ordre d'aller dans le Sund, de ſe poſter entre Croonembourg & Landscroon, de diviſer ſa Flotte & de l'étendre de maniere, qu'il pût endommager, le plus qu'il ſe pourroit, les forces des Suedois. Il alla où on l'envoyoit, mais les Suedois ne ſortirent point de leurs Ports, & il ne put leur faire aucun mal. Le Roi de Suede étoit allé à Landscroon, pour donner ordre à ſa Flotte; qu'il fit radouber, autant qu'il put. Ruiter écrivit aux Ambaſſadeurs le 9. de Septembre, qu'il ne voyoit aucun moyen de nuire aux Suedois, pendant qu'ils ſe tenoient renfermez dans leurs Ports, & qu'il vaudroit mieux employer les Troupes de débarquement, à faire une deſcente ſur leurs terres, & employer la Flotte à la ſoûtenir. Mais cet avis ne fut pas ſuivi. On lui ordonna de canonner Helſeneur, & Helſingbourg; pour en faire ſortir les Vaiſſeaux qui y étoient. Après avoir fait les diſpoſitions pour cela, le vent l'en empêcha. Les Ambaſſadeurs Anglois & Hollandois ſe firent mener à la Flotte, avec quelques Danois; mais il n'y prirent aucune réſolution, & retournerent, après avoir été fort incommodez d'un gros vent.

On fit encore (2) une autre entrepriſe, pour tâcher de ſurprendre Coge, en Seelande, où l'on croyoit qu'il n'y avnit que deux-cens hommes, qu'il ſeroit facile de ſurprendre; parce que la Place étoit ouverte du côté de la Mer. C'eſt ce qu'on avoit rapporté au Roi de Danemark, comme aſſuré, & qui fit qu'on envoya Killegreuw, avec douze-cens hommes, qui s'embarquerent ſur onze Vaiſſeaux de Guerre, avec quelques brulots Mais les Suedois, ayant découvert ce deſſein, jetterent plus de monde dans la Place, & le Roi lui-même y accourut, en perſonne. Killegreuw cependant ayant mis pied à terre, avec ſon monde, s'arrêta à une lieuë & demie de la Place, juſqu'à ce que le jour fût venu; auquel il vit les Suedois, qui l'attendoient rangez en bataille, & ſe retira promptement à la Flotte, ſans quoi, dit l'Hiſtorien, ſes Troupes auroient été certainement taillées en pieces. Il auroit été mieux, ſi les Suedois n'avoient point paru prêts à recevoir les Danois & les Hollandois; mais les euſſent attaquez, quand ils auroient été occupez à vouloir forcer la Place. On fit encore une autre tentative, avec de l'Infanterie Danoiſe, ſuivie de celle des Hollandois, pour tâcher de ſe ſaiſir d'Ydſtad en Scanie. Mais le Roi, y étant accouru, avec des Troupes, fit manquer, cette entrepriſe. La Flotte retourna en Danemark, dans le deſſein de mettre l'armée de Killegreuw à terre, à Coppenhague, après l'avoir retenue ſi long-tems ſur la Flotte; mais les Danois ne la voulurent pas recevoir, de peur, diſoient-ils, qu'elle n'apportât des maladies, & ne causât de la famine, dans la Ville. C'étoit ainſi que la République avoit à ſouffrir de ſes Amis, comme de ſes Ennemis; qu'elle étoit obligée de ménager tour à tour, pour leur propre bien, quoi qu'il lui en coûtât de groſſes ſommes d'argent; de peur que leur mauvaiſe conduite ne rejaillit ſur elle-même. Elle donna enſuite des ordres, pour empêcher qu'on ne craignît aucune famine à Coppenhague, & que leurs Troupes n'en ſouffriſſent pas. Ruiter avoit écrit, depuis long-tems, à Amſterdam, que ces Troupes manquoient de paio & d'habits, & qu'il craignoit qu'il ne s'y mît des maladies.

Le 3. d'Octobre (3) Ruiter alla mouiller à la rade de Coppenhague, où les Plénipotentiaires des Etats réſolurent que l'on feroit quelque entrepriſe conſiderable, pour amener le Roi de Suede à la raiſon; ce que l'on executa un Mois, après cela. (4) Cependant Charles-Guſtave étoit allé à Nieoping, dans l'Ile de Falſter, pour être plus près de la Pomeranie, où l'Armée des Polonois, & des Brandebourgeois étoit entrée, & dont on verra les progrès, dans *Puſendorf*. Terlon & Sidney, avec ſes Collegues, y allerent auſſi, pour tâcher d'obliger le Roi à faire la paix, mais en vain. Sidney lui dit, que s'il n'y conſentoit, on feroit en ſorte que la Flotte Angloiſe revînt, avec des Troupes de débarquement, & qu'elles pouſſeroient la Suede bien plus vivement, que ne faiſoient les Hollandois. Ils ajoûtoient que ſi la guerre étoit une fois commencée, on ne pourroit pas faire la paix, quand on voudroit, & que la Suede ſeroit obligée de rembourſer à l'Angleterre les frais, qu'elle auroit faits; auquel cas, le Roi ſeroit bien obligé de rechercher la paix avec les Danois, avec les Hollandois, & même avec leurs Alliez. Sidney lui rendit là-deſſus une Lettre du Parlement, mais qui avoit été écrite, avant le départ de Montaigu. Le Parlement diſoit au Roi, qu'il falloit qu'il acceptât la Convention de la Haie, & qu'il cedât Drontheim au Roi de Danemark; ſans quoi, on rappelleroit la Flotte en Angleterre. Les Ambaſſadeurs Hollandois n'avoient pas voulu aller à Nicoping, parce que le Roi les traitoit comme ſes ennemis. Il ne laiſſerent pas de lui écrire, & de le preſſer inſtamment dans leurs Lettres, de faire la Paix. Quand on voulut entrer en conférence, on s'apperçut bien que l'on ne pourroit venir à aucune concluſion, ſans eux. On crut donc qu'il falloit les inviter à venir là, & on leur envoya des Sauf-conduits, avec une Compagnie de Cavalerie, pour les eſcor-

1659.

(1) *Polida ſtomachus cedere neſcii.* Horat. I. Od. VI. 6.
(2) *Puſendorf* Liv. VI. n. 51.

(3) *Brand* Vie de Ruiter ſur ce tems-ci.
(4) *Puſendorf* Liv. VI. n. 53.

1658. corter & des gens du Roi, pour les ſervir. Mais comme on ne les voulut pas reconnoître pour Médiateurs, il ne fut rien conclu ; quoi que d'ailleurs ils fuſſent régalez, par le Roi. Avant que de parler de la Paix, les Suedois demandoient que les trois Puiſſances, qui étoient intervenues, pour cela, leur garantiſſent, toutes trois enſemble & chacune à part, l'obſervation de ce dont on ſeroit convenu, avec les Danois ; que les mêmes Puiſſances priſſent ſoin de faire finir la guerre, que l'Empereur, & l'Electeur de Brandebourg lui faiſoient en Pomeranie, en faveur des Danois, & de lui faire rendre ce qu'ils lui avoient pris ; en lui répondant, que perſonne ne feroit rien contre lui, qui fût contraire à la Paix de Weſtfalie ; & que ſi l'Empereur & l'Electeur réfuſoient de lui rendre ce qu'ils lui avoient enlevé, les trois Puiſſances les y contraignîſſent, par force ; en garantiſſant ces Provinces, pour l'avenir. Cela étant accepté par elles, Charles-Guſtave promettoit de traiter avec les Danois de la paix, ſur le fondement du Traité de Roschild, bien entendu. Sans cela, ſes Commiſſaires diſoient que l'état préſent du Roi ne lui permettoit pas d'être privé de tant de Places en Allemagne, & de perdre les avantages, qu'il avoit gagnez ſur les Danois, par un Traité ; ou de s'engager à faire la guerre en Allemagne, ſans ſavoir où, & ſans avoir aucun Allié. Ils aſſuroient d'ailleurs, que le Roi étoit prêt à rétablir l'ancienne amitié avec les Hollandois, & de faire la paix, avec l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg.

Les Mediateurs promettoient qu'ils donneroient leur Garantie, que le Roi de Danemark obſerveroit le Traité, & qu'ils feroient ce qu'ils pourroient, à l'égard du reſte. Ils dirent qu'il faudroit changer le Traité de Roschild, en ce qu'il ſeroit permis au Roi de Danemark, de faire des ligues défenſives, avec ceux qu'il trouveroit à propos ; en ce que Drontheim lui demeureroit, pour les pertes qu'il avoit faites, en cette guerre ; & en ce que, par la convention, les Troupes Suedoiſes ſortiroient du Danemark. Ils ajoûterent que le Roi de Suede ne feroit payer aucun Droit, dans l'Oreſund, & que dans tous les ports de Suede, les Sujets des trois Puiſſances jouïroient des mêmes Privileges : Que le Traité d'Elbing, avec ſes explications, ſeroit ratifié, & que les François, les Anglois, les Brandebourgeois, & les bourgeois de Dantzik, ſi ces derniers y vouloient être compris, en jouïroient : Que le Duc de Gottorp, avec les Villes Hanſéatiques, ſeroit compris dans la Paix, avec le Danemark, & que l'on donneroit une Amniſtie à ceux de Bornholm. Les trois Puiſſances promettoient de plus de s'employer à accommoder le Roi de Suede, avec le Roi de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg.

Les Miniſtres des trois Puiſſances préſenterent aux Suedois ces offres, par écrit ; mais quand ces derniers virent que les Hollandois s'y nommoient *Médiateurs*, ils refuſerent de les recevoir ; parce qu'il étoit inouï, que qui que ce fût eût ce titre, malgré l'une des Parties. Ils accepterent néanmoins cet Ecrit, lors qu'ils eurent vû que Sidney avoit effacé ce titre, en préſence des Hollandois.

Le Roi déclara, qu'il ne pouvoit rendre au Roi de Danemark ce qu'il lui avoit pris, ſans lui mettre en main des armes, pour nuire à la Suede, deſquelles il ne manqueroit pas de ſe ſervir à la premiere occaſion ; & comme l'Ecrit, qu'on avoit remis à Charles-Guſtave, ne contenoit que le réſultat des Conventions de la Haie ; toutes ces conférences ne ſervirent de rien.

On vint lui dire un jour, qu'il étoit à table, avec les Ambaſſadeurs, que l'on avoit aperçu la Flotte ennemie aſſez près de là ; mais il ne fit ſemblant de rien, & demeura à Table, avec les Plénipotentiaires, aſſez avant dans la nuit, ſans paroître avoir aucun chagrin. Après avoir oüi les Ambaſſadeurs, il employoit le reſte du tems à aller à la chaſſe & en feſtins, comme s'il n'eût eu rien à craindre. Mais enfin lors qu'il fut averti, par des Courriers & par les feux, que l'on allumoit de lieu en lieu, ſur les collines, que la Flotte étoit dans le grand Belt ; il renvoya les Ambaſſadeurs à Coppenhague. Ils ne pouvoient pas ne s'être point apperçus, que ce Prince ne cherchoit qu'à les amuſer, & qu'à rendre la Flotte des Etats Généraux inutile, par le froid. Le Roi de Suede lui-même ne pouvoit guère douter, que les Plénipotentiaires Hollandois ne fuſſent très-mécontens de lui. Mais on diſſimuloit, des deux côtez, & l'on parloit, comme ſi l'on étoit à la veille de s'accommoder. 1659.

Cependant (1) dès le commencement d'Octobre, on avoit donné ordre à Ruiter, qui étoit à Coppenhague, de mettre à la voile, au premier bon vent ; pour aider à faire réüſſir un deſſein, que *Jean Schak*, Maréchal de Camp des Armées Danoiſes, avoit formé avec les Colonels Killegreuw, Ailua, & de Méteren, qui commandoient les Troupes Hollandoiſes. Ruiter mit à la voile le 10. d'Octobre, pour obéir à ces ordres, qui portoient auſſi qu'ils tranſporteroit de la Cavalerie, ou de l'Infanterie, comme on le trouveroit à propos ; qu'il n'épargneroit ni Vaiſſeaux, ni Soldats, ni Matelots, & les feroit agir, ſelon que le ſervice du Roi de Danemark le demanderoit. Il reçut encore d'autres ordres d'attaquer les Suedois, par tout où il les rencontreroit, & même dans leurs Havres, & de hazarder plûtôt quelque choſe, que de ne rien faire, par trop de précaution. Ruiter mit, au jour qu'on a dit, à la voile, avec le Maréchal Schak, qui monta un Vaiſſeau Danois, & une Flotte de plus de cent bâtimens ; où il y avoit des Flutes Hollandoiſes, loüées à Coppenhague par les Plénipotentiaires, qui répondirent de leur payement ; parce qu'elles ne ſe fioient pas aux promeſſes du Roi de Danemark, de qui les finances étoient épuiſées par la guerre. Elle eut une tempête à eſſuyer, & ne put reprendre ſa route, que le 15. du même Mois, auquel on apprit que le Lieutenant-Amiral étoit mouillé, proche de Femeren ; ſur quoi le Vice-Amiral, après avoir détaché cinq Vaiſſeaux de Guerre, une Flute & trois Galiotes, pour aller querir à Lubek de la Biere & des Vivres, fit voiles vers Femeren ; où il trouva auſſi Bielke l'Amiral Danois, avec quelques Vaiſſeaux de Guerre. Les Commandants Hollandois ſe rendirent à bord de Waſſenar, où l'on donna divers ordres, touchant la Flotte. On y ordonna que les Troupes, qui étoient ſur les Vaiſſeaux, qu'il commandoit, paſſeroient ſur ceux de Ruiter, & l'on remit ſous la conduite de Waſſenar quelques Vaiſſeaux, qui avoient été ſous celle du Vice-Amiral. Enſuite on en envoya huit autres, quelques Flutes & divers petits Bâtimens, pour aller prendre de la Cavalerie, & de l'Infanterie à Kiel, afin de les amener en Danemark.

Le Vice-Amiral avoit auparavant écrit en Hollande, pour avoir permiſſion d'y retourner, à cauſe que ſes incommoditez ne lui permettoient pas de demeurer plus long-tems en Danemark, & il l'a-

(1) *Brand* ſur ce tems-ci.

1659. l'avoit obtenue. Le 19. du Mois, il fit voiles pour Coppenhague, & laiſſa, ſelon l'ordre des Etats, le commandement de la Flotte qui demeuroit en Danemark. Le Lieutenant partit enſuite, avec une Flotte, qu'il eſcorta, & étant de retour en Hollande, il fut remercié de ſa bonne conduite, à la pluralité des ſuffrages; quoi que quelques Villes de Hollande s'y oppoſaſſent. Le Vice-Amiral Evertsz. y retourna auſſi, parce qu'il ne vouloit pas commander ſous Ruiter. Cortenaar Vice-Amiral de la Meuſe, y demeura néanmoins, ſans préjudicier à ſes droits; quoi qu'il prétendit avoir droit de commander en Chef.

Cependant les Etats Généraux, par une Ordonnance du 20. de Novembre, rappellerent tous les Officiers, Soldats & Matelots originaires du Païs & Sujets de l'Etat, qui pouvoient être au ſervice de la Suede; ſous peine de confiſcation de corps & de biens, pour ceux qui y iroient, s'ils ne revenoient dans l'eſpace de trois mois; mais de banniſſement perpetuel, & de confiſcation de biens, pour ceux qui ne reviendroient point. On défendit encore de freter aucun Vaiſſeau, pour porter des proviſions de guerre, nu de bouche, dans les lieux de la domination, ou de la poſſeſſion du Roi de Suede; ſous peine de la confiſcation du Vaiſſeau & de ſa Charge.

Ruiter, retenu par les Vents contraires, ne put arriver à l'embouchûre de la Riviere de Kiel, que le 22. d'Octobre, & ne trouva aucunes Troupes embarquées ſur les Vaiſſeaux, qu'on y avoit envoyez, quoi qu'arrivez à Kiel trois jours auparavant. De-là il envoya le Capitaine Verburg avec huit Vaiſſeaux, à la pointe de Sehagen, pour y attendre une Flotte Marchande, chargée pour Dantzik, & pour Konigsberg, outre quelques Vaiſſeaux chargez de vivres. Il eut ordre de la convoyer, quand elle ſeroit arrivée, juſque dans le Belt; pour la quitter près de Langueland, en lui laiſſant un Vaiſſeau de Guerre, pour lui ſervir de Convoi. Cela étant fait, il devoit revenir à Schagen, pour attendre & convoyer une autre Flotte chargée de vivres; car les EE. GG. s'étoient engagez de fournir de proviſions de bouche Coppenhague, pendant l'hiver. Ruiter détacha encore deux Vaiſſeaux, pour la Norwegue, afin de ramener à Coppenhague des Vaiſſeaux, qu'on en attendoit. On voit par-là le ſoin qu'on avoit du Commerce, & les précautions qu'en prenoit, pour empêcher que les Suedois n'enlevaſſent aucuns Vaiſſeaux; quoi que leur Flotte fût fort foible, en ce tems-là. Ruiter devoit auſſi donner dix Vaiſſeaux de Guerre, pour eſcorter le Lieutenant Amiral, & une Flotte qui retournoit en Hollande avec lui. Il fallut cependant faire paſſer dix Compagnies de Soldats, qui étoient ſur ces dix Vaiſſeaux, & les diſtribuer ſur d'autres; quoi qu'ils fuſſent déja aſſez pleins, ce qui ne ſe put faire, qu'avec du tems & de la peine. L'embarquement, qui ſe devoit faire des troupes, qu'on alloit querir à Kiel, ne ſe fit auſſi que lentement; quoi que Ruiter preſsât fort cet embarquement, à cauſe que la ſaiſon d'agir par mer, s'écouleroit en vain, ſi l'on ne dépêchoit.

Il fallut encore penſer à envoyer quelques Vaiſſeaux dans le petit Belt, pour tenir les Suedois en inquietude, & attirer les Troupes, qu'ils avoient en Funen, de ce côté-là; comme ſi l'on avoit eu deſſein d'agir ſur l'Oueſt de cette Ile, au lieu que le deſſein étoit ſur Nybourg, qui eſt à l'Eſt. Ces mêmes Vaiſſeaux devoient encore ſervir à prendre dans la Jutlande, quelques Troupes Imperiales, Polonoiſes & Brandebourgeoiſes, pour les tranſporter dans la même Ile. On y envoya donc quelques Vaiſſeaux ſous Roodeſtein, Contre-Amiral Danois, qui fit voiles de ce côté-là, mais qui ne trouva pas encore ces Troupes en Jutlande. 1659.

Le 5. de Novembre, la Flotte de Ruiter renforcée de quelques Vaiſſeaux Danois, ſortit de la Riviere de Kiel, & mouilla hors de l'embouchure, pour y attendre les Bâtimens chargez de Troupes. Elle en partit enſuite avec près de cent autres, & le reſte ſuivit avec cinq mille-deux-cens Cavaliers, & quatre-mille-ſix-cens Fantaſſins. On comprendra par-là que, pour pouſſer les Suedois, il falloit néceſſairement avoir de très-grandes Flottes, & faire une très-conſiderable dépenſe, & après tout dépendre du Vent & même de la Gelée, pour peu qu'on attendît. La Suede ſe flattoit qu'il pourroit facilement arriver quelque retardement, qui rendroit enfin tout cet appareil inutile; ce qui faiſoit qu'elle tâchoit de traîner les affaires en longueur, en ne rejettant pas entierement la Paix, ſans néanmoins l'accepter.

En ſortant de la rade de Kiel, les Officiers de Danemark & de Hollande convinrent du lieu, où l'on feroit deſcente, & de l'ordre de l'attaque. Lors qu'on fut arrivé, près de Languelande, le 3. de Novembre, Ruiter donna ſes ordres aux Capitaines, pour la deſcente, & ſur tout concernant les Chaloupes, où l'on devoit mettre les Troupes de débarquement. Le lendemain, la Flotte arriva devant la Ville de Nybourg, à midi, & les Chefs jugerent qu'il falloit faire inceſſamment la deſcente, quoi qu'on vît paroître de la Cavalerie Suedoiſe ſur la côte; mais la nuit ſurvint, avant que tout fût prêt. On ne laiſſa pas d'eſſayer de mettre du monde à terre; mais comme on n'avoit perſonne, à qui le terrein fût aſſez connu, la deſcente ne put réüſſir ce ſoir-là.

Cependant les Suedois mirent quelques pieces de Canon en baterie, & commencerent à tirer ſur la Flotte, & on leur répondit de même. Mais la Flotte ſe retira au delà de la portée du Canon. Enſuite on voulut aller attaquer Cartemonde, petite place, à peu de diſtance de Nybourg, ſur la même côte. Mais un vent contraire, & un gros brouillard empêcherent, qu'on ne pût exécuter aſſez promptement ce deſſein. L'on apprit d'un Païſan, qu'il y avoit dans l'Ile quatre-mille hommes de Cavalerie Suedoiſe, mais peu d'Infanterie; mais on fut informé depuis, qu'il y avoit pour le moins quatre-mille-cinq-cens Chevaux, deux mille Fantaſſins, & cinq-cens Dragons. Pour donner le change aux Ennemis, Ruiter envoya toutes ſes Chaloupes, mais ſans monde, au midi de Nybourg, au lieu que Cartemonde eſt au Sud-oueſt. On tira quelques coups de Canon, comme ſi on avoit eu envie de mettre du monde à terre; & les Suedois firent bonne garde, toute la nuit.

Mais le 10. du Mois, avant qu'il fut jour, la Flotte mit à la vnile, ſans bruit, & étant venu à la vuë de Cartemonde, on la canonna violemment, & avec beaucoup de ſuccès. La deſcente ſe fit, avec vigueur. Le peu de Cavalerie & d'Infanterie Suedoiſe, qui ſe préſenta pour l'empêcher, fut mis en déroute, & s'enfuit même de la place, après y avoir mis le feu, en deux endroits.

Le lendemain, on mit à terre plus de mille Chevaux Danois; l'on ſut que l'Armée Suedoiſe s'étoit retirée du côté de Nybourg, & le reſte de l'Infanterie mit pied à terre. En même tems, le Vice-Amiral Hollandois détacha quatre Vaiſſeaux, pour croiſer vers les Iles de Spro & de Languelande, avec ordre de ne laiſſer paſſer qui que ce fût. Il en envoya trois autres, pour faire la garde devant Nybourg. Le len-

1659. lendemain, le reſte de la Cavalerie fut débarqué, ſans oppoſition. Les Troupes de débarquement étant toutes à terre, celui, qui les commandoit, obtint de Ruiter des vivres pour une ſemaine; parce qu'il ne leur auroit pas été commode d'en tirer chaque jour de la Flotte, quelque vent qu'il fit, où d'en trouver ailleurs, dans un païs épuiſé par les Suedois.

Le lendemain 12. de Novembre, Ruiter détacha encore deux Vaiſſeaux de Guerre, & une Galiote, pour aller attendre entre la Seelande, & l'Iſle de Funen, les Vaiſſeaux Marchands & chargez de vivres, qui venoient de Hollande; avec ordre de les arrêter, & de les amener inceſſamment à la Flotte. Le même jour, trente Chevaux Suedois paſſerent dans l'Armée Danoiſe; & l'Armée Suedoiſe parut à la vue des Alliez, mais elle ſe retira, dés qu'elle elle les vit s'avancer à elle; étant apparemment inferieure, en nombre. Le 14. il fut reſolu, dans l'Armée des Alliez, d'envoyer encore trois Vaiſſeaux de Guerre, avec toutes les Flutes Hollandoiſes, & quelques Bâtimens Danois, pour ſe joindre à ceux qui étoient déja devant Nybourg, & on y fit encore venir ceux qui étoient autour de la Languelande. On vouloit faire croire à l'Ennemi, que l'on avoit deſſein d'attaquer la Ville, avec tous les Canots & les Chaloupes; pour les tenir en inquietude pendant que Schak iroit, avec un détachement de l'Armée, à Odenſée, Capitale de l'Iſle, pour marcher de là à Middelfart, où l'on croyoit trouver les Troupes Imperiales, Polonoiſes & Brandebourgeoiſes, qui venoient au ſecours du Roi de Danemark.

Un peu avant cela, le Roi de Suede, qui étoit dans l'Iſle de Falſter, avec quelques Troupes, reçut la nouvelle, pendant qu'il étoit à la Chaſſe, de ce qui ſe paſſoit en Fionie; ſur quoi il partit, pour la Seelande, & s'avança vers le côté Occidental de l'Iſle, afin d'être plus à portée, pour donner ſes ordres ſur ce qui ſe paſſoit dans l'Iſle de Funen. Deux jours après ſon arrivée, il entendit de ce côté-là, de grandes décharges d'Artillerie & de Mouſqueterie, par où il comprit que les Ennemis n'étoient pas loin. Il vouloit, ſur le champ, ſe rendre à Funen, mais on l'en détourna, en lui diſant qu'il pourroit être pris, par quelque Vaiſſeau Ennemi, en traverſant le Belt. Il ſe contenta donc d'y envoyer le Maréchal Steenbok, avec quelques Vaiſſeaux, & quelque peu de Troupes.

On cenſuroit alors le Prince de Sultsbach, qui commandoit dans l'Iſle, de ce qu'il n'avoit pas attaqué l'Infanterie, qui étoit débarquée, avant que la Cavalerie eût mis pied à terre. Il y avoit néanmoins des gens qui l'excuſoient, ſur ce qu'il n'avoit pas encore pu raſſembler toutes ſes forces; dont il avoit fait divers détachemens, pour s'oppoſer à la deſcente, avant qu'on ſût où elle ſe feroit.

Cependant Ruiter, qui voyoit bien que la Flotte ne pourroit pas tenir long-tems la Mer, en une ſaiſon ſi avancée, preſſoit inſtamment d'exécuter le deſſein, qu'on avoit fait ſur Nybourg. On voulut le faire le 15. du Mois, mais la neige, qui tomba, empêcha qu'on ne le fit. Le ſoir de ce même jour, le Commandant Verburg ſe rendit à la Flotte, qui étoit devant Cartemonde, avec les Vaiſſeaux Marchands, & ceux qui portoient des Vivres; outre quelques autres Bâtimens. Le lendemain, il courut un bruit, que le Géneral *Erneſt Albert d'Eberſtein*, étoit paſſé en Funen, avec l'Armée Alliée. Ce bruit étoit vrai, quoi qu'on n'en fût pas aſſuré d'abord. (1) Il étoit 1659. entré, le 14. de Novembre, dans l'Iſle, ſur treize Chaloupes, pendant trois nuits conſécutives, près de Middelfart, & avoit diſperſé quelque peu de Troupes, qui avoient voulu s'oppoſer à lui; car la plûpart étoient devant Nybourg, ſous le Prince de Sultsbach; qui vouloit conſerver cette place, à quelque prix que ce fût, pour s'y retirer, en cas de beſoin. Cependant les Suedois avoient là trente pieces de Canon & des Munitions, avant que l'Artillerie des Alliez fût arrivée. Ces derniers ne manquerent pas de s'en ſaiſir. Le Roi de Suede déſapprouvoit néanmoins fort, à ce que dit *Pufendorf*, la conduite du Prince; parce qu'il n'y avoit dans la Ville, ni fourrages pour la Cavalerie, ni les vivres néceſſaires; à quoi l'on pouvoit bien ajoûter que, quand il y en auroit eu en abondance, il n'étoit pas poſſible de la défendre, contre le Canon de la Flotte, comme la choſe même le fit voir. Il paroît par-là que Charles-Guſtave, ſe fiant trop ſur ſon bonheur, & craignant trop peu les Troupes Ennemies, crut mal à propos qu'il en avoit aſſez, dans les Iles Danoiſes, pour ruiner tous leurs deſſeins. Il auroit infiniment mieux fait d'accepter la Paix, que les Anglois & les Hollandois lui offroient; qui lui auroit ſauvé ſes Troupes, & donné le tems de remettre la Suede ruinée, en un meilleur état; ce qui ne ſe pouvoit pas faire, en continuant la guerre. Mais ſes bonheurs paſſez l'aveuglerent.

Le 17 Schak ſe mit en marche pour Odenſée, avec l'Armée Danoiſe & Hollandoiſe, pour aller de l'autre côté de l'Iſle recevoir les Troupes Alliées qu'on attendoit, & s'avança avec beaucoup de lenteur; parce qu'il falloit paſſer par des défilez, que les Suedois pouvoient défendre, avec peu de monde. Ils ſe contenterent de le côtoyer, ſans lui diſputer aucun paſſage, & enfin ſe rendirent de nouveau près de Nybourg. On avoit bien d'abord propoſé d'aller combattre le ſecours, qui venoit d'Allemagne, avant qu'il ſe fût joint aux Troupes, qui étoient devant cette Place; mais le Prince de Sultsbach avoit craint d'être enfermé entre ces deux armées, avec une Cavalerie fatiguée, & inferieure à celle des Ennemis. Néanmoins le ſecours s'avançoit lentement, dans la crainte de quelque embuche des Suedois. Schak, de ſon côté, arriva le 19. du même Mois à Odenſée, où il reçut des nouvelles aſſurées de l'arrivée des Troupes Alliées, qui ſe joindroient à lui le 22. Après la jonction, il fut réſolu de marcher droit aux Suedois, qui étoient devant Nybourg, & le lendemain les deux Armées arriverent ſur les onze heures, à une lieuë de la Ville, d'où elles virent l'Armée Suedoiſe; à laquelle le Maréchal Steenbok s'étoit rendu, depuis peu, de Seelande. Cette Armée étoit rangée en bataille, ſur la pente d'une longue colline, la Ville à dos & ayant devant elle un foſſé plein d'eau, & des Haies fort épaiſſes. On avoit ſeulement laiſſé quelques endroits, qui n'étoient point retranchez, pour ſortir par-là, & marcher à l'Ennemi, ſi on le trouvoit à propos.

L'Armée des Confederez ſe mit auſſi en bataille. Eberſtein ſe poſta à l'aile droite, le Géneral Major Tramp à la gauche, & Schak au centre, avec les Troupes Hollandoiſes, où étoient les Colonels Killegreuw, van Meteren, & Ailua. Il y avoit ſeulement quelques Compagnies de ces Troupes, à l'aile gauche, ſous le commandement de Tramp. (2) Du côté des Suedois,

(1) *Pufendorf* Liv. VI. n. 55. & *Brand* ſur ce tems-ci.
(2) *Pufendorf* là-même p. 56.

1659. dois, Sultsbach étoit à l'aile droite, avec neuf Compagnies de Cavalerie, dont quatre, ſous le Major de *Boettiger*, furent placées derriére les autres, pour les ſoûtenir. A la droite de cette Cavalerie, on avoit poſté cent Dragons. Cette Aile avoit trois Canons devant elle. La gauche étoit compoſée d'un égal nombre de Cavalerie, ſous *Henri Horn*, & *Joſias* Comte de Waldek. Le centre étoit formé de quatorze Compagnies d'Infanterie, diſtinguées en quatre bataillons, avec cinq pieces de Canon. L'Hiſtorien Suedois dit, que les Alliez avoient neuf mille hommes, & étoient, près du double, plus forts que les Suedois. Mais ces dernieres Troupes étoient des meilleures, qu'eût Charles-Guſtave. L'une & l'autre Aile avoit auſſi une ſeconde ligne, pour ſoûtenir la premiere.

Eberſtein, avant que de donner le combat, avoit envoyé quatre-cens Chevaux, pour apprendre l'ordre & les mouvemens de l'Armée Suedoiſe; mais ils furent obligez, par les Suedois, qui les chargerent, de ſe retirer bien promptement, au gros de l'Armée des Alliez. Eberſtein marcha enſuite, avec toute l'Aile droite, juſqu'au foſſé des Suedois; où il fut ſi mal reçu, ſelon l'Hiſtorien de Charles-Guſtave, que tous les Officiers de ſon Régiment furent tuez, ou bleſſez. Schak, fut auſſi traité de même, & obligé de ſe retirer en confuſion, & d'aller ſe rallier derriere l'Infanterie Hollandoiſe. Mais les Suedois ne purent pas le ſuivre, à cauſe du foſſé, qui étoit devant eux; ſans quoi, ce même Auteur juge, qu'ils auroient remporté la victoire. En effet, ſelon les Rélations Hollandoiſes, les Suedois s'étoient déja rendus maîtres du Canon des deux Ailes. Là deſſus Schak donna ordre aux Hollandois, qui avoient le centre, comme on l'a dit, de donner. Il s'avancerent donc en bataillons ſerrez, ayant à leur tête leurs trois Colonels; & comme l'aile droite des Suedois voulut eſſayer de les rompre, ils l'arrêterent avec leurs Piquiers, & repouſſerent ſi bien les Suedois, qu'ils abandonnerent l'Artillerie, dont ils étoient les maîtres, & ſe retirerent derriere leur retranchement. Les Hollandois firent là une ſi vive décharge de Mouſqueterie & d'Artillerie, que les Suedois furent contraints d'abandonner ce poſte, & de ſe retirer plus loin. Cependant les Polonois & les Danois, s'étant ralliez, revinrent à la charge, & mirent les Suedois, qui oſerent s'oppoſer à eux, en pieces. Les Hollandois tomberent de leur côté ſur l'aile gauche, qui ne put tenir devant eux, & s'enfuit du côté de la Ville. Le Prince de Sultsbach, après avoir vu ſon Infanterie tuée ſur la place, ou en fuite, & l'aile gauche entierement défaite, ſe retira juſqu'au foſſé de la Ville, avec le meilleur ordre qu'il put.

A l'entrée de la nuit, les Alliez s'avancerent plus près de la Ville, & ſe poſterent en ſorte qu'ils paroiſſoient la vouloir inceſſamment attaquer, par terre; pendant que Ruiter la foudroyeroit par mer. Ils commencerent en effet dès le matin à la canonner par mer, & par terre, avec une très-grande violence, ſur tout du côté de la mer, où le Canon voyoit toute la Ville à découvert. Le Prince de Sultsbach & Steenbok s'apperçurent bien, qu'ils n'étoient pas en état de defendre la Place, ſans Infanterie, & envoyerent un Trompete pour demander à capituler; mais on refuſa de les recevoir, autrement qu'à diſcretion. Ils furent obligez de s'y ſoumettre, & demanderent que Ruiter ceſsât de tirer. (1) *Henri Horn*, ſortit en ſuite de la Place, avec trois mille Chevaux, qui prirent parti, dans les Troupes Ennemies. Il rendit auſſi quelques priſonniers & quelque peu d'étendars des Alliez, qui avoient été pris dans le Combat. Les Chefs, furent tous faits priſonniers de guerre. L'armée victorieuſe eut quarante étendars de la Cavalerie, & vingt-huit Enſeignes de l'Infanterie, avec un butin conſiderable. Les principaux des Officiers priſonniers furent *Horn*, que l'on a nommé, & deux Majors Géneraux, ſavoir, *Waldek* & *Weyer*. *Jean Adolfe*, Duc de Wymar, & *Conrad Chriſtoſle Konigsmark* avoient été pris, dans le combat même. Il y eut de plus dix Colonels, & grand nombre de moindres Officiers, qui furent faits priſonniers. Les Suedois, dit l'Hiſtorien de Charles-Guſtave, perdirent près de deux-mille hommes, ſur la Place. Pour les Danois ils perdirent le Colonel *Both*, un Lieutenant Colonel, & trois Capitaines de Cavalerie. Les Polonois perdirent leur Commandant *Puſſaſinski*, & les Hollandois *Hemminga*, Capitaine d'Infanterie. Pour les deux Géneraux Suedois, le Prince de *Sultsbach* & *Steenbok*, comme ils virent qu'on ne pouvoit pas défendre Nybourg, ni attendre aucun ſecours, ils ſe ſauverent ſur deux Chalouppes, en paſſant à la faveur de la nuit, au travers de la Flotte Hollandoiſe, & allerent à Corſoor porter au Roi la nouvelle de leur défaite. Les Danois ne perdirent pas plus de cinq-cens hommes, d'entre les ſimples Soldats. 1659.

Les Danois, comme le dit l'Hiſtorien de Charles-Guſtave, enflez de ce bon ſuccès, ſouhaitoient que la Flotte tranſportât l'Armée en Seelande; ce qui pourroit s'exécuter, en peu d'heures. Mais Ruiter le refuſa, à cauſe que l'hiver alloit commencer, & que la glace pourroit l'empêcher de ſe mettre en aucun port, à quoi il ajoûtoit qu'il n'avoit pas aſſez de vivres. Ce n'étoient pas là, comme le croit l'Hiſtorien, les veritables raiſons, qui l'empêchoient de faire ce que l'on ſouhaitoit; la raiſon capitale étoit que les Hollandois ſouhaitoient bien de contraindre les Suedois de faire la paix, mais non de ruiner la Suede; n'ayant pas encore oublié les gros Droits, que le Danemark avoit voulu mettre autrefois ſur leurs Vaiſſeaux, à l'entrée du Sund. Le Chevalier Terlon, qui étoit alors Ambaſſadeur de France en Danemark, a dit la même choſe dans ſes Mémoires. La penſée n'a rien d'abſurde. Mais un (2) Hiſtorien Hollandois, qui avoit en main les Journaux de Ruiter, aſſure que le jour même, que Ruiter alla à terre, quand la Ville de Nybourg fut priſe, il remontra *que, faute de vivres, il ne pouvoit plus tenir la Mer; ni hazarder davantage la Flotte de ſes Maîtres, dans une ſaiſon ſi avancée, où il n'y avoit plus que des glaces à attendre, ou des tempêtes à eſſuyer.* C'eſt pourquoi, il fut réſolu, ſur le champ, qu'il remettroit à la voile; & comme la Ville de Nybourg avoit été cruellement pillée, & qu'elle étoit exceſſivement pleine de gens de guerre; il alla diner à bord. Il fut encore invité d'aller l'après-dinée à celui de l'Amiral Danois, où les autres Géneraux devoient ſe trouver; mais comme il s'y fut rendu, un vent violent les empêcha d'y venir; & il retourna coucher ſur ſon Vaiſſeau.

Le 28. de Novembre, il fit débarquer des habits envoyez de Hollande, pour les Soldats de la Nation, à qui ils furent diſtribuez. Il y en avoit, pour deux-mille hommes; ſi l'on peut juger de leur nombre, par celui des juſtaucorps. Le même jour, il partit pour Lubek, avec ſix-vingts voiles. Le Roi de Danemark ayant cependant apris la victoire, fit de grands remerci-

(1) *Pufendorf* Liv. VI. n. 56.

(2) *Brand* ſur ce tems-ci.

1659. cimens aux Etats Géneraux, & donna à leurs Troupes tout l'honneur de la journée. Depuis (1) il fit à Ruiter un préſent d'une belle chaine d'or, & de grand prix. Il fut encore remercié, auſſi bien que les Officiers, qui avoient commandé les Troupes Hollandoiſes de débarquement; par une Lettre des Etats Géneraux, du 6. de Decembre.

Le même Vice-Amiral eut, pendant quelque tems, le vent contraire. Cependant il donna ordre à pluſieurs Vaiſſeaux d'aller chercher du bois, à bruler en divers endroits; dont les Troupes des Etats eurent grand beſoin. En ſuite il alla à Lubek, où il fut régalé par les Magiſtrats de la Ville. Les Suedois en ayant été avertis, voulurent lui dreſſer des embuches pour l'enlever, entre la Ville & le lieu, où il devoit ſe rembarquer. Cela vint à ſa connoiſſance, & le coup manqua. Il s'embarqua, en toute ſûreté, & ſe rendit au lieu, où des Chaloupes armées l'attendoient, pur le mener à bord.

Le 13. de Decembre étant près de Roſtok, il vit venir une Flotte, par le Belt, qui venoit de Hollande, & qui apportoit toutes ſortes de proviſions, pour Coppenhague, & pour la Flotte. Elle étoit convoyée, par le Capitaine Verburg, & d'autres, à qui le Vice-Amiral avoit donné ordre de l'attendre. Il s'y joignit, & ils allerent enſemble, du côté de Coppenhague, près de laquelle il mouilla le 15. de Decembre, en un tems extrémement froid. Les Ambaſſadeurs Hollandois, lui envoyerent un ordre d'entrer dans le port. Comme il geloit, on fut trois jours occupé à y faire entrer les Vaiſſeaux, & à s'approcher aſſez, pour y être attachez à l'Eſtacade, en dedans. On en laiſſa ſeulement huit au dehors, pour y faire la garde.

Le 17. du Mois, le Roi régala à ſouper le Vice-Amiral, & les autres principaux Officiers de la Flotte, avec les Ambaſſadeurs des Etats Géneraux; & il parut extrémement gai, & civil à leur égard. Auſſi lui avoient-ils rendu de très-grands ſervices, en le défendant contre les Suedois. Le gel étant très-grand, le Capitaine *Sweers* arriva de Kiel, avec quelques Bâtimens chargez de bois à bruler, qui penſerent faire neufrage au port, & d'autres encore après cela; mais à force de monde, on les retira d'un banc de ſable, nommé *les Drogen*, ſur lequel ils étoient échouëz.

Sur la fin de Decembre, il ſe trouva, dans le port de Coppenhague, quarante Vaiſſeaux de Guerre Hollandois, outre les Flutes, les Galiotes & les Brulots. Pour prévenir les deſordres, qui pourroient naître, à l'occaſion, ou par l'inſolence des Matelots d'une grande Flotte & des Soldats; Ruiter défendit de recevoir ſur les Vaiſſeaux aucuns Officiers, Soldats, ou Matelots, après le coup du premier quart tiré, & ordonna même qu'on tirât ſur eux, s'ils s'en approchoient. Il défendit encore qu'aucun des Matelots ne paſsât la nuit, dans la Ville & qu'on laiſsât aucun Etranger, paſſer la nuit ſur la Flotte; ni entrer aucune hardes, ou caiſſes ſans les avoir viſitées. Sans cela, on auroit pu entreprendre de mettre le feu à la Flotte. Comme il n'y avoit aucun des Officiers, qui commandoient les Troupes de débarquement, parce qu'ils étoient demeurez dans l'Ile de Funen, & que les Troupes Suedoiſes étoient encore en grand nombre dans la Seelande, & même aſſez près de Coppenhague; il fallut que Ruiter ſe chargeât des ſoins, qu'il étoit néceſſaire de prendre, pour n'être pas ſurpris, par les Ennemis, qui pouvoient facilement ſe rendre ſur la glace, autour de la Ville. Après avoir fait le 1659. tour des Fortifications de cette Place, & compté l'Artillerie, il fut trouvé à propos d'employer neuf cens-quatre-vingt-cinq Matelots dans la Ville, pour l'uſage de cette Artillerie, ſi les Suedois entreprenoient de forcer la Ville. On avoit déja vu l'habileté de ces gens-là, à ſervir promptement l'Artillerie. On marqua auſſi un corps de quatre-cents Soldats des Vaiſſeaux, comme un corps de réſerve; que l'on employeroit où l'on trouveroit à propos. Le Vice-Amiral marqua à chaque Capitaine le poſte, où il ſe rendroit, en cas de beſoin. On fit encore rompre la glace, autour de la Flotte, afin que perſonne n'en pût approcher.

Pour parler du reſte des négotiations, qui ſe firent cette année, le Roi de Suede avoit deſtiné, il y avoit long-tems (2) *Pierre Jules Coyet*, pour l'envoyer à la Haie, dans la vuë, de gagner les Etats Géneraux; en leur offrant de partager les conquêtes qu'on pourroit faire ſur les Danois, s'ils vouloient ſe joindre à la Suede contre eux. C'étoit un artifice, que Charles-Guſtave avoit déja employé, pour tâcher de *gagner Olivier Cromwel*, mais en vain. Le Protecteur voyoit bien, que cette conquête lui coûteroit plus, qu'elle ne lui raporteroit; puis que, pour la conſerver, il faudroit entretenir des Garniſons & des Flottes, dont la dépenſe iroit plus loin que les revenus du Païs; qui pourroit même être envahi par les Suedois, avant qu'on le pût ſecourir. Le voiſinage d'un Prince auſſi inquiet & auſſi entreprenant, que Charles-Guſtave, n'étoit nullement à ſouhaiter. En ce tems-là même, il étoit brouillé, ou en guerre ouverte avec les Polonois, les Danois, les Brandebourgeois, le Duc de Courlande, & même avec l'Empereur, ſans paroître s'en embarraſſer beaucoup. Il étoit aiſé de prévoir, que la négotiation de Coyet ſeroit très-inutile, en Hollande; où l'on n'avoit aucun penchant à entreprendre des Conquêtes, & cela dans une Confédération avec un Prince, qui ne trouvoit du repos, que dans la guerre. Il ne laiſſa pas de donner une longue inſtruction à ſon Ambaſſadeur, non ſeulement par rapport aux Etats Géneraux, mais encore par rapport aux Anglois & aux Danois; qui avoient auſſi leurs gens à la Haie, pour prendre garde à leurs interêts.

Coyet n'eut ſa premiere audience, des Etats Géneraux (3) que le 25. de Novembre, où il ne dit rien de ces Propoſitions ſecretes; mais les entretint ſeulement de l'ancienne Alliance de la Suede avec les Etats, & de la diſpoſition où étoit ſon Maître de la rétablir, ſi la République vouloit abandonner le Danemark. Nous n'entrerons en aucun détail de tout cela, parce que les Propoſitions de Coyet n'eurent aucune ſuite. Nous dirons ſeulement, qu'il eut ordre, ſi les Hollandois ne ſe fioient pas aux offres, de leur remettre toute l'Ile de Funen, de boucher le Port de Coppenhague, & d'autres grands avantages; de leur dire, que le Roi ſon Maître leur remettroit, entre les mains, le Comté d'Oldembourg, après que le Comte ſeroit mort, & Glukſtad; avec un territoire ſuffiſant, pour fournir, de quoi y entretenir une Garniſon. Comme il n'étoit pas encore maître de ces lieux-là,

(1) Le 10. de Decembre.

(2) *Pufendorf* Liv. VI. n. 62.

(3) Voyez ſa Harangue dans *Aitzema*, en Latin, Livre XXXIX. p. 421. & ſuiv.

1659. là, il offroit en attendant, le Fort de Lehe, & la Ville de Staden; ou ſi cela ne ſuffiſoit pas, il vouloit qu'on leur offrit Nybourg dans l'Ile de Funen; ou même toute l'Ile de Funen, en laiſſant à la Suede les Villes, qu'on vient de nommer, avec Glukſtad. démantelée; ou enfin de retenir Funen, Oldenbourg & Glukſtad, en gardant cependant Lehe & Staden; en attendant qu'on fût maître des autres Places. Le Penſionaire de Wit devoit auſſi être gagné, par de belles terres, dans la Jutlande.

Pour ces avantages chimeriques, l'Envoyé de Charles-Guſtave devoit demander aux Etats Généraux d'abandonner, ou pour mieux dire, de trahir le Roi de Danemark; qu'ils avoient, en partie, engagé dans la guerre; pour laiſſer à la Suede le reſte du Danemark, afin qu'elle en pût tranſiger, comme elle le trouveroit à propos, avec Frideric, ou avec le Duc de Holſtein Gottorp. On donnoit encore à Coyet, le pouvoir de dire qu'on pourroit ôter les Droits, que les Marchandiſes payoient dans l'Oreſund, ſous prétexte que ceux, qui les ont mis, s'engagent à purger de Pirates la Mer Baltique.

Pendant que Coyet entretenoit les Hollandois de ces chimeres, par leſquelles il ſemble que la Suede eſperoit de les gagner, à un point, qu'ils ne feroient point de difficulté de lui livrer le Danemark; on reçutla nouvelle de la Victoire remportée, dans l'Ile de Funen; qui ruina entierement les Projets chimeriques de la Suede; d'autant plus que ni les François, ni les Anglois n'étoient pas d'humeur d'accorder aucun ſecours à Charles-Guſtave; pour conſerver ſes conquêtes, & pour obliger le Danemark de lui remettre tout ce qu'il avoit promis, par le Traité de Roſchild. On croyoit que le Danemark, qui n'avoit conſenti à un Traité auſſi deſavantageux, que celui-là, qu'étant réduit à l'extremité, ne conſentiroit jamais à le tenir. Si la force l'avoit obligé d'y ſouſcrire d'abord, & ſi c'étoit un Droit, que la Suede avoit gagné, en mettant Frideric en danger de tout perdre; cette même force, ayant changé de parti, obligeoit les Suedois à lui obéir à leur tour. C'eſt-là un inconvenient inſéparable, de ce qu'on appelle *le Droit du plus fort*; qui favoriſe ſouvent, tour à tour, les Parties intereſſées. Les Etats donnerent à Coyet huit Commiſſaires, pour négotier, avec lui; mais comme la négotiation traînoit, Charles-Guſtave vint à mourir, avant que la campagne de l'année ſuivante pût s'ouvrir.

Pendant que Coyet négotioit en Hollande, il ne s'y concluoit preſque rien; parce que l'on renvoyoit perpetuellement l'Envoyé Suedois à ce qui ſe feroit, entre ſon Roi & les Envoyez de l'Etat, qui n'avoient nullement envie d'entrer dans les vûës de ce Prince. Ces Envoyez l'allerent (1) voir à Helſeneur, après la victoire remportée ſur ſes Troupes en Funen; dans la penſée, qu'ils ſe relâcheroit de ſes prétenſions. Ce fut le 29. de Novembre. Charles-Guſtave crut qu'il étoit d'un homme de cœur, comme il l'étoit aſſurément, de demeurer ferme dans ſes prétenſions, & il avertit ſes Commiſſaires de ſe bien garder de faire paroître aucune crainte, dans leur négotiation; puis que la peur ne rétabliſſoit point les affaires, & que les Ennemis ne pouvoient rien faire, de quelques Mois. Il diſoit avoir donné de ſi bons ordres, par tout; qu'il ſeroit facile de repouſſer l'Ennemi, en cas qu'il voulût s'avancer davantage. Il vouloit que 1659.
les Miniſtres diſputaſſent le terrein, autant qu'ils pourroient; ſans néanmoins paroître éloignez de vouloir faire la paix. Il avoit juſqu'alors refuſé de ſe rélâcher, en aucune maniere, du Traité de Roſchild; mais il leur dit que, s'il n'étoit pas poſſible de réfuſer plus long-tems d'aquieſcer aux Conventions de la Haie; ils demandaſſent aux Médiateurs, qu'ils leur donnaſſent des ſûretez, que l'on n'exigeroit pas, en ſuite, de nouvelles conditions, & que le Danemark obſerveroit ce, dont on ſeroit convenu. Si les Hollandois ne vouloient pas s'engager à cela, il vouloit qu'on le démandât aux François & aux Anglois; parce qu'il y avoit apparence que le Roi de Danemark, qui n'avoit jamais voulu faire la Paix de bonne foi, ſur ce pied-là, ſeroit encore moins diſpoſé à la conclurre, après l'avantage, qu'il avoit remporté dans l'Ile de Funen; & dit qu'il lui faudroit marquer le terme de trois, ou quatre ſemaines, dans lequel, il ſeroit obligé d'accepter la Paix; & déclarer qu'en cas qu'il la rejettât, il ſeroit permis au Roi de Suede de n'avoir plus d'égard pour les Conventions de la Haie, & de demander des dédommagemens, pour les pertes, que le Danemark lui avoit cauſé en Pomeranie.

Charles-Guſtave ne vouloit pas d'abord, que ſes Miniſtres accordaſſent aux Hollandois les Explications du Traité d'Elbing; qu'ils n'euſſent marqué, qu'ils vouloient favoriſer la Suede, dans la négotiation qui étoit alors ſur pied, & qu'ils lui fiſſent avoir un équivalent, au lieu de Drontheim. Il démandoit auſſi une Garantie du ſecours, que les Médiateurs lui donneroient, ſi le Danemark venoit à enfreindre la Paix; & il prétendoit de raſer les Fortifications des villes, qu'il remettroit à Frideric, & ſur tout les nouvelles, qu'il avoit fait faire à Croonembourg.

Après avoir long-tems négotié, ſur les Articles de la Paix, que l'on vouloit procurer aux Couronnes du Nord; le Roi de Suede s'apperçut bien, que tout cela ſeroit inutile, ſi on ne donnoit pas ſatisfaction aux Hollandois, ſur l'explication du Traité d'Elbing. Là-deſſus on commença, par un (2) *Acte de Rétabliſſement*; par lequel on aboliſſoit, de part & d'autre, tous ſujets de mécontentement, toutes conteſtations & toutes hoſtilitez; & on renouvelloit, au contraire, l'ancienne & ſincere amitié, entre les deux Etats, la bonne intelligence &c. à quoi la Suede mit cette clauſe, que cet Acte ne ſeroit obligatoire, qu'après que la Paix ſeroit faite, avec le Danemark. On verra, dans *Pufendorf*, le reſte de la négotiation, & les prétenſions réciproques des Etats intereſſez en cette Paix. Comme elles ne furent réglées, que l'année ſuivante, nous renvoyerons cela, au Tome III.

Cette année ceux de Munſter eurent quelque démêlé, avec leur Evêque, ce qui n'étoit pas rare. L'Etat n'y intervint, que pour entretenir la Paix, en ce Païs là. Il en fut de même d'Emden. Il vint auſſi des Députez du Cid de Salé, pour la Ratification du Traité, que Ruiter avoit fait avec eux. On ajoûta encore quelque choſe au Traité, comme on le pourra trouver dans *Aitzema*, Livre XXXIV.

Nous

(1) *Pufendorf* Liv. V. n. 53.

(2) *Inſtrumentum reintegrationis.* Pufendorf, Liv. VI. n. 58. & *Aitzema* Liv. XXXIX. p. 437.

Nous ne nous y arrêterons pas, non plus qu'à d'autres menus faits, qui ne furent ſuivis d'aucun évenement mémorable.

Il y eut encore un accommodement fait entre *Downing*, Agent du Protecteur de la République d'Angleterre, & huit Commiſſaires des Etats Généraux; ſur la ſaiſie que les Gens de la Compagnie des Indes Orientales, avoient faite de trois Vaiſſeaux Anglois, dont la valeur fut renduë aux Proprietaires. Cependant les affaires avoient commencé à ſe brouiller en Angleterre, entre les Republicains, qui ne ſavoient à quoi s'en tenir. Il étoit impoſſible que des gens auſſi entiers, dans leur ſentimens, que l'étoient cette ſorte de gens, convinſſent d'une certaine forme de Gouvernement, & pendant qu'ils étoient brouillez, entre eux; le Général *Monk* les dupa tous, & fit rappeller le Roi Charles II. dont on avoit une grande eſperance; mais ſur quoi on fut fort trompé, (1) comme on le peut voir, dans les Hiſtoires Angloiſes de ſon Regne.

(1) Voyez les Mémoires de *Mr. Burnet*, Evêque de Salisbury.

FIN

DU SECOND TOME

DE L'HISTOIRE DES PROVINCES UNIES.